DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

SIXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

EMBRASSANT LES JOURS ÉCOULÉS DU LUNDI 19 MARS AU LUNDI 16 AVRIL 1945

9-10 GEORGE VI, 1945

UN TOME

Pages 1-919

INDEX

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1946

MEMBRES DU MINISTÈRE

DU

TRÈS HON. WILLIAM LYON MACKENZIE KING

C.M.G., M.A., LL.B., LL.D.

(Le 19 mars 1945)

Sixième session de la dix-neuvième législature

Premier ministre, président du Conseil privé et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures	Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING
Ministre des Mines et ressources	L'hon. THOMAS ALEXANDER CRERAR.
Membre du ministère et ministre d'Etat	L'hon. JAMES H. KING.
Ministre des Affaires des anciens combattants	L'hon. IAN ALISTAIR MACKENZIE.
Ministre des Finances	L'hon. JAMES LORIMER ILSLEY.
Ministre des Transports	L'hon. JOSEPH-ENOÏL MICHAUD.
Ministre des Munitions et approvisionnements et de la Reconstruction	L'hon. CLARENCE DECATUR HOWE.
Ministre de l'Agriculture	L'hon. JAMES GARFIELD GARDINER.
Secrétaire d'Etat	L'hon. NORMAN ALEXANDER MCLARTY.
Ministre du Commerce et ministre intérimaire du Revenu national	L'hon. JAMES ANGUS MACKINNON.
Ministre des Postes	L'hon. WILLIAM PATE MULOCK.
Ministre associé de la Défense nationale et ministre de la Défense nationale pour l'air	L'hon. COLIN WILLIAM GEORGE GIBSON.
Ministre de la Défense nationale pour le service naval	L'hon. ANGUS LEWIS MACDONALD.
Ministre de la Justice et procureur général	L'hon. LOUIS-STEPHEN ST-LAURENT.
Ministre du Travail	L'hon. HUMPHREY MITCHELL.
Ministre des Travaux publics	L'hon. ALPHONSE FOURNIER.
Ministre des Pêcheries	L'hon. ERNEST BERTRAND.
Ministre des Services nationaux de guerre	L'hon. LÉO-RICHER LAFLÈCHE.
Ministre de la Santé nationale et du bien-être social	L'hon. BROOKE CLAXTON.
Ministre de la Défense nationale	L'hon. A. G. L. MCNAUGHTON.

ADJOINTS PARLEMENTAIRES

Ministre de la Défense nationale pour l'air	L'hon. CYRUS MACMILLAN.
Ministre de la Défense nationale	DOUGLAS CHARLES ABBOTT.
Ministre des Munitions et approvisionnements	LIONEL CHEVRIER.
Ministre du Travail	PAUL-J. MARTIN.

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur ..... L'hon. JAMES ALLISON GLEN, C.R.

Orateur suppléant..... JOSEPH-ARTHUR BRADETTE.

Greffier ..... ARTHUR BEAUCHESNE, C.M.G., M.A., C.R., LL.D., D.Litt., M.S.R.C.

Greffier adjoint ..... CHARLES WALTER BOYCE.

Sergent d'armes ..... MILTON FOWLER GREGG, *major*, V.C., C.M. avec agrafe, M.A.

Sergent d'armes adjoint suppléant..... JOHN LAUNDY.

Rédacteur des *Débats*..... EARL COURTNEY YOUNG.

Rédacteur adjoint des *Débats*..... FREDERICK W. S. GALBRAITH.

Rédacteur des *Débats français*..... J.-HENRI MACKAY.

Comité spécial du compte rendu des *Débats*:
Président ..... M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT.

MM. Blanchette, Claxton, Esling, Hlynka, Jutras, Pinard, Ross (Middlesex), Ross (Moose-Jaw), Rowe, Shaw, Sinclair.

La présente édition des Débats *de la Chambre des communes comprend: 1° le texte des discours prononcés en français; 2° la traduction des discours prononcés en anglais, laquelle est faite par la division des* Débats *du Bureau des traductions, sous la direction de M. A.-H. Beaubien, chambre 308, édifice Labelle, 324, rue Dalhousie, Ottawa.*

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de la Chambre des communes

Sixième session de la dix-neuvième législature

Orateur: L'hon. JAMES ALLISON GLEN

ABBOTT (Douglas Charles), Saint-Antoine-Westmount.
ADAMSON (Agar Rodney), York-Ouest.
ANDERSON (Alexander James), High-Park.
AUTHIER (Hector), Chapleau.
AYLESWORTH (Wilbert Ross), Frontenac-Addington.

BENCE (Alfred Henry), Saskatoon.
BERTRAND (Elie-Oscar), Prescott.
BERTRAND (L'hon. Ernest), Laurier.
BLACK (Donald Elmer), Châteauguay-Huntingdon.
BLACK (George), Yukon.
BLACK (Percy Chapman), Cumberland.
BLACKMORE (John Horne), Lethbridge.
BLAIR (John Knox), Wellington-Nord.
BLANCHETTE (Joseph-Adéodat), Compton.
BONNIER (Joseph-Arsène), Saint-Henri.
BOOTH (Charles Stephen), Winnipeg-Nord.
BOUCHER (George Russell), Carleton.
BOURGET (Maurice), Lévis.
BRADETTE (Joseph-Arthur), Cochrane.
BREITHAUPT (Louis Orville), Waterloo-Nord.
BROOKS (Alfred Johnson), Royal.
BRUCE (L'hon. Herbert Alexander), Parkdale.
BRUNELLE (Hervé-Edgar), Champlain.
BRYCE (William), Selkirk.
BURTON (Joseph-William), Humboldt.

CARDIFF (Lewis Elston), Huron-Nord.
CARDIN (L'hon. P.-J.-Arthur), Richelieu-Verchères.
CASE (Wilfred Garfield) Grey-Nord.
CASSELMAN (Arza Clair), Grenville-Dundas.
CASSELMAN (Mme Cora T.), Edmonton-Est.
CASTLEDEN (George Hugh), Yorkton.
CHAMBERS (Alan), Nanaïmo.
CHEVRIER (Lionel), Stormont.
CHOQUETTE (Joseph-Armand), Stanstead.
CHURCH (Thomas Langton), Broadview.
CLARK (Stuart Murray), Essex-Sud.
CLAXTON (Brooke), Saint-Laurent-Saint-Georges.
CLEAVER (Hughes), Halton.
CLOUTIER (Armand), Drummond-Arthabaska.
COLDWELL (M. J.), Rosetown-Biggar.
CORMAN (Ellis Hopkins), Wentworth.
CÔTÉ (Paul-Emile), Verdun.
CRERAR (L'hon. Thomas Alexander), Churchill.
CRÈTE (J.-Alphida), Saint-Maurice-Laflèche.
CRUICKSHANK (George Alexander), Fraser-Valley.

D'ANJOU (J.-E.-S.-Emmanuel), Rimouski.
DECHÊNE (Joseph-Miville), Athabaska.
DENIS (Azellus), Saint-Denis.
DESMOND (Clayton Earle), Kent (Ont.).
DIEFENBAKER (John George), Lake-Centre.
DONNELLY (Thomas F.), Wood-Mountain.
DORION (Frédéric), Charlevoix-Saguenay.
DOUGLAS (James Lester), Queens.
DUBOIS (Lucien), Nicolet-Yamaska.
DUBUC (Julien-Edouard-Alfred), Chicoutimi.
DUPUIS (Vincent), Chambly-Rouville.

EDWARDS (Manley Justin), Calgary-Ouest.
EMMERSON (Henry Read), Westmorland.
ESLING (William Kemble), Kootenay-Ouest.
EUDES (Raymond), Hochelaga.
EVANS (Charles Robert), Maple-Creek.

FACTOR (Samuel), Spadina.
FAIR (Robert), Battle-River.
FARQUHAR (Thomas), Algoma-Est.
FAUTEUX (Gaspard), Sainte-Marie.
FERLAND (Charles-Edouard), Joliette-L'Assomption-Montcalm.
FERRON (J.-Emile), Berthier-Maskinongé.
FOURNIER (L'hon. Alphonse), Hull.
FOURNIER (Sarto), Maisonneuve-Rosemont.
FRASER (Gordon Knapman), Peterborough-Ouest.
FRASER (William Alexander), Northumberland (Ont.).
FULFORD (George Taylor), Leeds.
FURNISS (Stephen Joseph), Muskoka-Ontario.

GARDINER (L'hon. James Garfield), Melville.
GERSHAW (Frederick William), Medicine-Hat.
GIBSON (L'hon. Colin William George), Hamilton-Ouest.
GILLIS (Clarence), Cap-Breton-Sud.

GLADSTONE (Robert William), Wellington-Sud.
GLEN (L'hon. James Allison), Marquette.
GOLDING (William Henry), Huron-Perth.
GOULET (Alfred), Russell.
GRAHAM (Roy Theodore), Swift-Current.
GRANT (Thomas Vincent), Kings.
GRAY (Ross Wilfred), Lambton-Ouest.
GRAYDON (Gordon), Peel.
GREEN (Howard Charles), Vancouver-Sud.
GREGORY (John Albert), The Battlefords.

HALLÉ (Maurice), Brome-Missisquoi.
HANSELL (Ernest George), Macleod.
HANSON (Olof), Skeena.
HANSON (L'hon. Richard Burpee), York-Sunbury.
HARRIS (Joseph Henry), Danforth.
HARRIS (Walter Edward), Grey-Bruce.
HATFIELD (Heber Harold), Victoria-Carleton.
HAZEN (Douglas King), Saint-Jean-Albert.
HEALY (Thomas Patrick), Sainte-Anne.
HENDERSON (Charles Alfred), Kindersley.
HILL (Burton Maxwell), Charlotte.
HLYNKA (Anthony), Vegreville.
HOBLITZELL (Frederick George), Eglinton.
HOMUTH (Karl K.), Waterloo-Sud.
HOWDEN (John Power), Saint-Boniface.
HOWE (L'hon. Clarence Decatur), Port-Arthur.
HURTUBISE (Joseph-Raoul), Nipissing.

ILSLEY (L'hon. James Lorimer), Digby-Annapolis-Kings.
ISNOR (Gordon B.), Halifax.

JACKMAN (Harry R.), Rosedale.
JAQUES (Norman), Wetaskiwin.
JEAN (Joseph), Mercier.
JOHNSTON (Charles Edward), Bow-River.
JOHNSTON (Joseph Allan), London.
JUTRAS (René), Provencher.

KING (Le très hon. W. L. Mackenzie), Prince-Albert.
KINLEY (John James), Queens-Lunenburg.
KIRK (James Ralph), Antigonish-Guysborough.
KNOWLES (Stanley Howard), Winnipeg-Nord-Centre.
KUHL (Walter Frederick), Jasper-Edson.

LACOMBE (Liguori), Laval-Deux-Montagnes.
LACROIX (Wilfrid), Québec-Montmorency.
LAFLAMME (J.-Léo-K.), Montmagny-L'Islet.
LAFLÈCHE (L'hon. Léo-Richer), Outremont.
LAFONTAINE (Joseph), Mégantic-Frontenac.
LALONDE (Maurice), Labelle.
LAPOINTE (Arthur-Joseph), Matapédia-Matane.
LAPOINTE (Hugues), Lotbinière.
LEADER (Harry), Portage-la-Prairie.
LECLERC (Joseph-Hermas), Shefford.
LEDUC (Rodolphe), Wright.
LÉGER (Aurèle-D.), Kent (N.-B.).
LITTLE (Walter), Timiskaming.
LOCKHART (Norman J. M.), Lincoln.

MACDIARMID (William B.), Glengarry.
MACDONALD (L'hon. Angus Lewis), Kingston.
MACDONALD (William Chisholm), Halifax.
MACDONALD (William Ross), Brantford.
MACINNIS (Angus), Vancouver-Est.
MACKENZIE (Frederick Donald), Neepawa.
MACKENZIE (Hugh Alexander), Lambton-Kent.
MACKENZIE (L'hon. Ian Alistair), Vancouver-Centre.
MACKINNON (George Ernest Lawson), Kootenay-Est.
MACKINNON (L'hon. James A.), Edmonton-Ouest.
MACLEAN (Matthew), Cap-Breton-Nord-Victoria.
MACMILLAN (L'hon. Cyrus), Queens.
MACNICOL (John Ritchie), Davenport.
MARIER (Elphège), Jacques-Cartier.
MARSHALL (James Alexander), Camrose.
MARTIN (Paul-J.), Essex-Est.
MASSEY (Denton), Greenwood.
MATTHEWS (James Ewen), Brandon.
MAYBANK (Ralph), Winnipeg-Sud-Centre.
MAYHEW (Robert Wellington), Victoria (C.-B.).
MCCANN (James Joseph), Renfrew-Sud.
MCCUAIG (Duncan Fletcher), Simcoe-Nord.
MCCUBBIN (Robert), Middlesex-Ouest.
MCCULLOCH (Henry Byron), Pictou.
MCDONALD (Wallace Reginald), Pontiac.
MCGARRY (Moses Elijah), Inverness-Richmond.
MCGEER (Gerald Grattan), Vancouver-Burrard.
MCGIBBON (James W.), Argenteuil.
MCGREGOR (Robert Henry), York-Est.
MCILRAITH (George James), Ottawa-Ouest.
MCIVOR (Daniel), Fort-William.
MCLARTY (L'hon. Norman Alexander), Essex-Ouest.
MCLEAN (George Alexander), Simcoe-Est.
MCNEVIN (Bruce), Victoria (Ont.).
MICHAUD (L'hon. Joseph-Enoïl), Restigouche-Madawaska.
MILLS (Wilson Henry), Elgin.
MITCHELL (L'hon. Humphrey), Welland.
MOORE (William Henry), Ontario.
MULLINS (James Patrick), Richmond-Wolfe.
MULOCK (L'hon. William Pate), York-Nord.
MUTCH (Leslie Alexander), Winnipeg-Sud.

NEILL (Alan Webster), Comox-Alberni.
NICHOLSON (Alexander Malcolm), Mackenzie.
NIELSEN (Mme Dorise Winifred), Battleford-Nord.
NIXON (George Ewart), Algoma-Ouest.
NOSEWORTHY (Joseph William), York-Sud.

O'BRIEN (J. Leonard), Northumberland (N.-B.).
O'NEILL (Thomas James), Kamloops.

PARENT (Charles), Québec-Ouest-et-Sud.

PERLEY (Ernest Edward), Qu'Appelle.
PICARD (L.-Philippe), Bellechasse.
PINARD (Joseph-Albert), Ottawa-Est.
POTTIER (Vincent Joseph), Shelburne-Yarmouth-Clare.
POULIOT (Jean-François), Témiscouata.
POWER (L'hon. Charles Gavan), Québec-Sud.
PURDY (Gordon Timlin), Colchester-Hants.

QUELCH (Victor), Acadia.

RALSTON (L'hon. James Layton), Prince.
RAYMOND (Maxime), Beauharnois-Laprairie.
REID (Thomas), New-Westminster.
RENNIE (Almon Secord), Oxford.
RHÉAUME (Martial), Saint-Jean-Iberville-Napierville.
RICKARD (Wilbert Franklin), Durham.
ROEBUCK (Arthur Wentworth), Trinity.
ROSE (Fred), Cartier.
ROSS (Douglas Gooderham), St. Paul's.
ROSS (Duncan Graham), Middlesex-Est.
ROSS (George Henry), Calgary-Est.
ROSS (James Arthur), Souris.
ROSS (John Gordon), Moose-Jaw.
ROSS (Thomas Hambly), Hamilton-Est.
ROWE (L'hon. William Earl), Dufferin-Simcoe.
ROY (Joseph-Sasseville), Gaspé.
RYAN (Robert), Trois-Rivières.

SANDERSON (Frederick George), Perth.
SENN (Mark Cecil), Haldimand.
SHAW (Frederick Davis), Red-Deer.
SINCLAIR (James), Vancouver-Nord.
SISSONS (John Howard), Peace-River.
SLAGHT (Arthur Graeme), Parry-Sound.
SOPER (Bert H.), Lanark.
STIRLING (L'hon. Grote), Yale.
ST-LAURENT (L'hon. Louis-Stephen), Québec-Est.
STOKES (George Henry), Hastings-Sud.
SYLVESTRE (Armand), Lac-Saint-Jean-Roberval.

TAYLOR (William Horace), Norfolk.
THAUVETTE (Joseph), Vaudreuil-Soulanges.
TOMLINSON (William Rae), Bruce.
TREMBLAY (Léonard-David), Dorchester.
TRIPP (Jesse Pickard), Assiniboïa.
TUCKER (Walter Adam), Rosthern.
TURGEON (James Gray), Cariboo.
TUSTIN (George James), Prince-Edward-Lennox.

VENIOT (Clarence Joseph), Gloucester.

WARD (William John), Dauphin.
WARREN (Ralph Melville), Renfrew-Nord.
WEIR (William Gilbert), Macdonald.
WHITE (George Stanley), Hastings-Peterborough.
WHITMAN (Frederick Primrose), Mont-Royal.
WINKLER (Howard Waldemar), Lisgar.
WOOD (George Ernest), Brant.
WRIGHT (Percy Ellis), Melfort.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Circonscriptions représentées à la Chambre des communes

Sixième session de la dix-neuvième législature

ACADIA.—Quelch (Victor).
ALGOMA-EST.—Farquhar (Thomas).
ALGOMA-OUEST.—Nixon (George Ewart).
ANTIGONISH-GUYSBOROUGH. — Kirk (James Ralph).
ARGENTEUIL.—McGibbon (James W.).
ASSINIBOÏA.—Tripp (Jesse Pickard).
ATHABASKA.—Dechêne (Joseph-Miville).

BATTLEFORD-NORD.—Nielsen (Mme Dorise Winifred).
BATTLE-RIVER.—Fair (Robert).
BEAUHARNOIS-LAPRAIRIE.—Raymond (Maxime).
BELLECHASSE.—Picard (L.-Philippe).
BERTHIER-MASKINONGÉ.—Ferron (J.-Emile).
BOW-RIVER.—Johnston (Charles Edward).
BRANDON.—Matthews (James Ewen).
BRANT.—Wood (George Ernest).
BRANTFORD.—Macdonald (William Ross).
BROADVIEW.—Church (Thomas Langton).
BROME-MISSISQUOI.—Hallé (Maurice).
BRUCE.—Tomlinson (William Rae).

CALGARY-EST.—Ross (George Henry).
CALGARY-OUEST.—Edwards (Manley Justin).
CAMROSE.—Marshall (James Alexander).
CAP-BRETON-NORD-VICTORIA.—MacLean (Matthew).
CAP-BRETON-SUD.—Gillis (Clarence).
CARIBOO.—Turgeon (James Gray).
CARLETON.—Boucher (George Russell).
CARTIER.—Rose (Fred).
CHAMBLY-ROUVILLE.—Dupuis (Vincent).
CHAMPLAIN.—Brunelle (Hervé-Edgar).
CHAPLEAU.—Authier (Hector).
CHARLEVOIX-SAGUENAY.—Dorion (Frédéric).
CHARLOTTE.—Hill (Burton Maxwell).
CHÂTEAUGUAY-HUNTINGDON.—Black (Donald Elmer).
CHICOUTIMI.—Dubuc (Julien-Edouard-Alfred).
CHURCHILL.—Crerar (L'hon. Thomas Alexander).
COCHRANE.—Bradette (Joseph-Arthur).
COLCHESTER-HANTS.—Purdy (Gordon Timlin).
COMOX-ALBERNI.—Neill (Alan Webster).
COMPTON.—Blanchette (Joseph-Adéodat).
CUMBERLAND.—Black (Percy Chapman).

DANFORTH.—Harris (Joseph Henry).
DAUPHIN.—Ward (William John).
DAVENPORT.—MacNicol (John Ritchie).
DIGBY-ANNAPOLIS-KINGS.—Ilsley (L'hon. James Lorimer).
DORCHESTER.—Tremblay (Léonard-David).
DRUMMOND-ARTHABASKA.—Cloutier (Armand).
DUFFERIN-SIMCOE. — Rowe (L'hon. William Earl).
DURHAM.—Rickard (Wilbert Franklin).

EDMONTON-EST.—Casselman (Mme Cora T).
EDMONTON-OUEST.—MacKinnon (L'hon. James A.).
EGLINTON.—Hoblitzell (Frederick George).
ELGIN.—Mills (Wilson Henry).
ESSEX-EST.—Martin (Paul-J.).
ESSEX-OUEST.—McLarty (L'hon. Norman Alexander).
ESSEX-SUD.—Clark (Stuart Murray).

FORT-WILLIAM.—McIvor (Daniel).
FRASER-VALLEY.—Cruickshank (George Alexander).
FRONTENAC-ADDINGTON.—Aylesworth (Wilbert Ross).

GASPÉ.—Roy (Joseph-Sasseville).
GLENGARRY.—MacDiarmid (William B.).
GLOUCESTER.—Veniot (Clarence Joseph).
GREENWOOD.—Massey (Denton).
GRENVILLE-DUNDAS.—Casselman (Arza Clair).
GREY-BRUCE.—Harris (Walter Edward).
GREY-NORD.—Case (Wilfred Garfield).

HALDIMAND.—Senn (Mark Cecil).
HALIFAX.—Isnor (Gordon B.).
Macdonald (William Chisholm).
HALTON.—Cleaver (Hughes).
HAMILTON-EST.—Ross (Thomas Hambly).
HAMILTON-OUEST.—Gibson (L'hon. Colin William George).
HASTINGS-PETERBOROUGH. — White (George Stanley).
HASTINGS-SUD.—Stokes (George Henry).
HIGH-PARK.—Anderson (Alexander James).
HOCHELAGA.—Eudes (Raymond).
HULL.—Fournier (L'hon. Alphonse).

32284—BB

HUMBOLDT.—Burton (Joseph William).
HURON-NORD.—Cardiff (Lewis Elston).
HURON-PERTH.—Golding (William Henry).

INVERNESS-RICHMOND. — McGarry (Moses Elijah).

JACQUES-CARTIER.—Marier (Elphège).
JASPER-EDSON.—Kuhl (Walter Frederick).
JOLIETTE-L'ASSOMPTION-MONTCALM. — Ferland (Charles-Edouard).

KAMLOOPS.—O'Neill (Thomas James).
KENT (N.-B.).—Léger (Aurèle-D.).
KENT (Ont.).—Desmond (Clayton Earle).
KINDERSLEY.—Henderson (Charles Alfred).
KINGS.—Grant (Thomas Vincent).
KINGSTON.—Macdonald (L'hon. Angus Lewis).
KOOTENAY-EST.—MacKinnon (George Ernest Lawson).
KOOTENAY-OUEST.—Esling (William Kemble).

LABELLE.—Lalonde (Maurice).
LAC-SAINT-JEAN-ROBERVAL. — Sylvestre (Armand).
LAKE-CENTRE.—Diefenbaker (John George).
LAMBTON-KENT.—MacKenzie (Hugh Alexander).
LAMBTON-OUEST.—Gray (Ross Wilfred).
LANARK.—Soper (Bert H.).
LAURIER.—Bertrand (L'hon. Ernest).
LAVAL-DEUX-MONTAGNES.—Lacombe (Liguori).
LEEDS.—Fulford (George Taylor).
LETHBRIDGE.—Blackmore (John Horne).
LÉVIS.—Bourget (Maurice).
LINCOLN.—Lockhart (Norman J. M.).
LISGAR.—Winkler (Howard Waldemar).
LONDON.—Johnston (Joseph Allan).
LOTBINIÈRE.—Lapointe (Hugues).

MACDONALD.—Weir (William Gilbert).
MACKENZIE.—Nicholson (Alexander Malcolm).
MACLEOD.—Hansell (Ernest George).
MAISONNEUVE-ROSEMONT.—Fournier (Sarto).
MAPLE-CREEK.—Evans (Charles Robert).
MARQUETTE.—Glen (L'hon. James Allison).
MATAPÉDIA-MATANE. — Lapointe (Arthur-Joseph).
MEDICINE-HAT.—Gershaw (Frederick William).
MÉGANTIC-FRONTENAC.—Lafontaine (Joseph).
MELFORT.—Wright (Percy Ellis).
MELVILLE.—Gardiner (L'hon. James Garfield).
MERCIER.—Jean (Joseph).

MIDDLESEX-EST.—Ross (Duncan Graham).
MIDDLESEX-OUEST.—McCubbin (Robert).
MONTMAGNY-L'ISLET.—Laflamme (J.-Léo-K.).
MONT-ROYAL.—Whitman (Frederick Primrose).
MOOSE-JAW.—Ross (John Gordon).
MUSKOKA-ONTARIO.—Furniss (Stephen Joseph).

NANAÏMO.—Chambers (Alan).
NEEPAWA.—MacKenzie (Frederick Donald).
NEW-WESTMINSTER.—Reid (Thomas).
NICOLET-YAMASKA.—Dubois (Lucien).
NIPISSING.—Hurtubise (Joseph-Raoul).
NORFOLK.—Taylor (William Horace).
NORTHUMBERLAND (N.-B.).—O'Brien (J. Leonard).
NORTHUMBERLAND (Ont.).—Fraser (William Alexander).

ONTARIO.—Moore (William Henry).
OTTAWA-EST.—Pinard (Joseph-Albert).
OTTAWA-OUEST.—McIlraith (George James).
OUTREMONT.—LaFlèche (L'hon. Léo-Richer).
OXFORD.—Rennie (Almon Secord).

PARKDALE.—Bruce (L'hon. Herbert Alexander).
PARRY-SOUND.—Slaght (Arthur Graeme).
PEACE-RIVER.—Sissons (John Howard).
PEEL.—Graydon (Gordon).
PERTH.—Sanderson (Frederick George).
PETERBOROUGH-OUEST.—Fraser (Gordon Knapman).
PICTOU.—McCulloch (Henry Byron).
PONTIAC.—McDonald (Wallace Reginald).
PORTAGE-LA-PRAIRIE.—Leader (Harry).
PORT-ARTHUR.—Howe (L'hon. Clarence Decatur).
PRESCOTT.—Bertrand (Elie-Oscar).
PRINCE.—Ralston (L'hon. James Layton).
PRINCE-ALBERT.—King (Le très hon. W. L. Mackenzie).
PRINCE-EDWARD-LENNOX. — Tustin (George James).
PROVENCHER.—Jutras (René).

QU'APPELLE.—Perley (Ernest Edward).
QUÉBEC-EST.—St-Laurent (L'hon. Louis-Stephen).
QUÉBEC-MONTMORENCY.—LaCroix (Wilfrid).
QUÉBEC-OUEST-ET-SUD.—Parent (Charles).
QUÉBEC-SUD.—Power (L'hon. Charles Gavan).
QUEENS.—Douglas (James Lester).
Macmillan (L'hon. Cyrus).
QUEENS-LUNENBURG.—Kinley (John James).

RED-DEER.—Shaw (Frederick Davis).
RENFREW-NORD.—Warren (Ralph Melville).
RENFREW-SUD.—McCann (James Joseph).
RESTIGOUCHE-MADAWASKA.—Michaud (L'hon. Joseph-Enoïl).

RICHELIEU-VERCHÈRES.—Cardin (L'hon. P.-J.-Arthur).
RICHMOND-WOLFE.—Mullins (James Patrick).
RIMOUSKI.—D'Anjou (J.-E.-S.-Emmanuel).
ROSEDALE.—Jackman (Harry R.).
ROSETOWN-BIGGAR.—Coldwell (M. J.).
ROSTHERN.—Tucker (Walter Adam).
ROYAL.—Brooks (Alfred Johnson).
RUSSELL.—Goulet (Alfred).

SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT.—Abbott (Douglas Charles).
SAINT-BONIFACE.—Howden (John Power).
SAINT-DENIS.—Denis (Azellus).
SAINT-HENRI.—Bonnier (Joseph-Arsène).
SAINT-JEAN-ALBERT.—Hazen (Douglas King).
SAINT-JEAN-IBERVILLE-NAPIERVILLE. — Rhéaume (Martial).
SAINT-LAURENT-SAINT-GEORGES.—Claxton (Brooke).
SAINT-MAURICE-LAFLÈCHE.—Crète (J.-Alphida).
SAINTE-ANNE.—Healy (Thomas Patrick).
SAINTE-MARIE.—Fauteux (Gaspard).
SASKATOON.—Bence (Alfred Henry).
SELKIRK.—Bryce (William).
SHEFFORD.—Leclerc (Joseph-Hermas).
SHELBURNE-YARMOUTH-CLARE.—Pottier (Vincent Joseph).
SIMCOE-EST.—McLean (George Alexander).
SIMCOE-NORD.—McCuaig (Duncan Fletcher).
SKEENA.—Hanson (Olof).
SOURIS.—Ross (James Arthur).
SPADINA.—Factor (Samuel).
STANSTEAD.—Choquette (Joseph-Armand).
STORMONT.—Chevrier (Lionel).
ST. PAUL'S.—Ross (Douglas Gooderham).
SWIFT-CURRENT.—Graham (Roy Theodore).

TÉMISCOUATA.—Pouliot (Jean-François).
THE BATTLEFORDS.—Gregory (John Albert).
TIMISKAMING.—Little (Walter).
TRINITY.—Roebuck (Arthur Wentworth).
TROIS-RIVIÈRES.—Ryan (Robert).

VANCOUVER-BURRARD.—McGeer (Gerald Grattan).
VANCOUVER-CENTRE.—Mackenzie (L'hon. Ian Alistair).
VANCOUVER-EST.—MacInnis (Angus).
VANCOUVER-NORD.—Sinclair (James).
VANCOUVER-SUD.—Green (Howard Charles).
VAUDREUIL-SOULANGES.—Thauvette (Joseph).
VEGREVILLE.—Hlynka (Anthony).
VERDUN.—Côté (Paul-Emile).
VICTORIA (C.-B.).—Mayhew (Robert Wellington).
VICTORIA (Ont.).—McNevin (Bruce).
VICTORIA-CARLETON.—Hatfield (Heber Harold).

WATERLOO-NORD.—Breithaupt (Louis Orville).
WATERLOO-SUD.—Homuth (Karl K.).
WELLAND.—Mitchell (L'hon. Humphrey).
WELLINGTON-NORD.—Blair (John Knox).
WELLINGTON-SUD.—Gladstone (Robert William).
WENTWORTH.—Corman (Ellis Hopkins).
WESTMORLAND.—Emmerson (Henry Read).
WETASKIWIN.—Jaques (Norman).
WINNIPEG-NORD.—Booth (Charles Stephen).
WINNIPEG-NORD-CENTRE. — Knowles (Stanley Howard).
WINNIPEG-SUD.—Mutch (Leslie Alexander).
WINNIPEG-SUD-CENTRE.—Maybank (Ralph).
WOOD-MOUNTAIN.—Donnelly (Thomas F.).
WRIGHT.—Leduc (Rodolphe).

YALE.—Stirling (L'hon. Grote).
YORK-EST.—McGregor (Robert Henry).
YORK-NORD.—Mulock (L'hon. William Pate).
YORK-OUEST.—Adamson (Agar Rodney).
YORK-SUD.—Noseworthy (Joseph William).
YORK-SUNBURY.—Hanson (L'hon. Richard Burpee).
YORKTON.—Castleden (George Hugh).
YUKON.—Black (George).

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

OUVERTURE DE LA SIXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 31 janvier 1945, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

Lundi, 19 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le major A. R. Thompson, l'huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections, pendant l'intercession, un certificat de l'élection de Wilfred Garfield Case, écuyer, dans le district électoral de Grey-Nord.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Wilfred Case, député de la circonscription électorale de Grey-Nord, est présenté par M. Gordon Graydon et l'hon. R. B. Hanson.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) demande à déposer le bill nº 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués pour expédier les affaires qu'il est de l'intérêt national de terminer avant l'expiration de la présente législature.

Depuis que je vous ai adressé la parole, la guerre s'est poursuivie en Europe et en Asie avec un acharnement implacable. En Europe, l'avance rapide des forces alliées nous donne tout lieu de croire à une victoire décisive. Le Canada est plus fier que jamais des exploits splendides de ses forces combattantes, sur mer, sur terre et dans les airs.

Le Gouvernement a accepté l'invitation faite au Canada d'envoyer des délégués à une Conférence des Nations Unies qui aura lieu à San-Francisco le 25 avril, en vue de rédiger la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales. Mes ministres sont d'avis que la délégation canadienne à San-Francisco devrait compter sur l'appui le plus ample possible du Parlement. En conséquence, on soumettra à votre approbation une résolution conjointe des deux Chambres.

Membres de la Chambre des communes,

La présente législature aura atteint son terme le 17 avril. Une élection générale aura lieu peu de temps après. Vous serez appelés à prendre les dispositions financières requises pour assurer la conduite efficace de la guerre, et pour subvenir aux dépenses ordinaires de l'Etat pendant l'intervalle qui s'écoulera entre la fin de l'année financière en cours et l'ouverture d'une nouvelle législature.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence guider vos délibérations en ce moment solennel de l'histoire du monde.

FEU JOHN MOUAT TURNER

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les travaux de la présente session j'aimerais dire un mot sur le décès d'un député qui laisse aujourd'hui parmi nous bien des regrets. Je veux parler de feu notre ami l'honorable représentant de Springfield, John Mouat Turner. Comme les honorables députés se le rappellent, M. Turner siégeait dans cette Chambre depuis environ dix ans, ayant été élu pour la première fois aux élections générales de 1935 et de nouveau en 1940. Il venait d'être désigné de nouveau comme candidat libéral pour sa circonscription de Springfield aux prochaines élections générales.

Les campagnes électorales dans Sprinfield ne sont pas faciles, étant donné la vaste étendue de cette circonscription et sa population mixte, et le fait qu'elle possède des industries variées. L'agriculture est la principale industrie, mais il s'y trouve aussi plusieurs entreprises manufacturières et commerciales. La circonscription compte également un grand nombre d'employés de chemins de fer. On peut la regarder comme un comté typique de la province. M. Turner s'est livré à plusieurs occupations dans sa jeunesse. Il s'est toujours tenu étroitement en contact avec ses concitoyens, s'intéressant vivement à leurs affaires et cherchant à faire tout en son pouvoir pour assurer leur bien-être, quand l'occasion se présentait. Le fait d'avoir pu se faire élire en deux occasions, et d'avoir mérité l'honneur d'être invité une fois de plus à se porter candidat démontre qu'il possédait à un rare degré des qualités personnelles propres, ainsi que nous le savons très bien, à lui créer des amis non seulement dans sa circonscription mais aussi parmi tous les groupes de la Chambre des communes. Il convient d'ajouter que, lors de ses campagnes électorales, il avait eu de très puissants adversaires.

M. Turner ne participait pas beaucoup aux débats de la Chambre. Toutefois, il assistait ponctuellement aux délibérations et quand il prenait la parole, ses sentiments d'humanité se manifestaient clairement. Il était toujours disposé à faire tout son possible pour appuyer les mesures propres à assurer le bien-être de ses concitoyens, ayant surtout à cœur d'améliorer le sort des membres les moins favorisés de la société.

Pour ma part, je garderai toujours une profonde reconnaissance envers notre collègue défunt pour sa fidélité à mon égard et son attachement aux principes et à la politique de son parti. Bien que sur certains points, la politique ministérielle ait pu ne pas être entièrement conforme à ses vues, il ne l'appuya pas moins, croyant que l'intérêt de la collectivité devrait primer l'intérêt local.

D'ascendance irlandaise, le père de M. Turner fut l'un des pionniers du Manitoba. Quant à sa mère, elle était écossaise. On n'a qu'à se rappeler les qualités du défunt pour se rendre compte qu'il possédait à un haut degré le sens de l'humour et la gaîté qui caractérisent la plupart des Irlandais, ainsi que le sentiment de loyauté qui constitue l'essence même du meilleur tempérament écossais.

Sa disparition représente une perte pour la Chambre et surtout pour le parti qu'il a fermement appuyé toute sa vie, d'autant plus qu'il était encore dans sa quarante-cinquième année.

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, de me rendre aux vœux de tous les honorables députés en vous priant de transmettre à Mme Turner, ainsi qu'à la mère et au frère de M. Turner, les sincères condoléances des membres de la Chambre des communes à l'occasion de la perte qu'ils viennent de subir.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ajouterai qu'un mot à ce que vient de dire le premier ministre (M. Mackenzie King); le décès de M. John M. Turner, ancien représentant de Springfield, a enlevé à la Chambre un député qui, au moment de son arrivée ici en 1936, comptait parmi les sept ou huit représentants les plus jeunes du Parlement. Sans m'en être préalablement assuré, je puis affirmer que, depuis mon entrée en cette Chambre en 1936, c'est la première fois que nous perdons un député né depuis le début du siècle. Je ne mentionne ce point que dans le dessein de rappeler l'incertitude de l'existence humaine et pour souligner le regret qu'a causé aux membres de notre parti et à tous les députés en général la disparition d'un si jeune collègue.

Le premier ministre a parlé de l'affabilité de M. Turner; je désire revenir sur ce qu'il a dit à ce propos. En somme, dans la politique, et surtout au Parlement, certaines considérations fondamentales ont une portée beaucoup plus profonde que celle que nous pouvons constater à première vue, entre hommes politiques. John Turner, en quittant cette terre, a peut-être laissé derrière lui autant d'amis personnels que n'importe quel autre membre du Parlement. Le plus beau témoignage auquel un homme puisse s'attendre, je crois, est de laisser au Parlement ou ailleurs de nombreux amis et aucun ennemi. Sa mort nous cause un profond regret. John Turner n'était pas de ceux qui prennent une part des plus actives à nos débats; cependant, lorsqu'il prenait la parole,

il s'exprimait avec la plus grande franchise, sans voiler sa pensée par des artifices oratoires. Il laisse des amis non seulement au sein de son propre parti politique, mais encore au sein de notre groupe. Sans adhérer à son parti, ni partager son avis sur la plupart des questions politiques, je le considérais, néanmoins, comme un ami précieux et intime. Il me manquera, car sa présence dans les couloirs du Parlement et à la Chambre m'avait inspiré un vif attachement envers lui et pendant toutes ces années, il m'avait honoré de son amitié.

Notre parti désire exprimer ses condoléances à son épouse et aux autres membres de sa famille. Nous exprimons nos condoléances au premier ministre, au Gouvernement et au parti politique auquel il adhérait pour la perte qu'ils subissent. Je souscris également aux paroles si éloquentes du premier ministre, et en faisant l'éloge d'un ancien collègue, je remplis un devoir qui me serait agréable s'il était présent mais qui devient pénible dans les circonstances.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous tenons à faire nôtres ces témoignages de sympathie à l'endroit de la veuve, de la mère et des frères de feu M. Turner. Nous désirons également exprimer notre sympathie au premier ministre, qui vient de perdre un fidèle partisan.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, il est vraiment regrettable qu'un homme dont l'avenir semblait chargé de promesses soit mort si jeune. Toute notre sympathie va à ceux que sa mort a plongés dans le deuil, de même qu'au premier ministre et aux membres du parti libéral.

J'entretenais certains rapports avec M. Turner et j'ai toujours eu l'impression qu'il représentait sa circonscription sincèrement et qu'il travaillait dans l'intérêt du Canada tout entier. Je regrette de ne pas l'avoir mieux connu, mais, dans la mesure où je l'ai approché, je l'ai toujours jugé digne d'estime.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je désire, de ce coin-ci de la Chambre, rendre mon humble hommage à la mémoire d'un vieil ami, Johnny Turner. Joueur de balle au camp, il savait lancer droit et frapper fort, qualités dont il a donné des preuves toute sa vie. Il venait me rendre visite à ma chambre presque chaque jour, et si certaines questions nous divisaient, il en est une qui nous trouvait toujours du même avis. Je vois encore avec quelle fierté il me disait que son père et sa mère étaient des chrétiens de la confession presbytérienne. Lorsqu'il m'apprit que son état de santé laissait à désirer, j'ai pu lui dire en toute sincérité: "Une seule chose importe. Ce n'est pas votre situation dans la vie ni la fortune que vous avez pu amasser qui compte, c'est votre foi en Dieu." Johnny Turner m'a répondu que c'était une bien grande folie que de ne pas mettre sa foi en Dieu. Tel est l'hommage que je désire rendre à l'honorable député, qui avait son siège de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): A titre de collègue manitobain de feu M. Turner avec lequel j'ai siégé à la Chambre pendant plus de neuf ans, je désire rendre hommage à sa mémoire et m'unir au premier ministre (M. Mackenzie King), au chef de l'opposition (M. Graydon), aux chefs des autres groupes et à l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) pour offrir à sa famille l'expression de ma très profonde sympathie.

La circonscription de M. Turner était difficile à représenter. Je doute qu'il y ait dans tout le pays une circonscription plus cosmopolite que celle de Springfield. M. Turner cependant y comptait des amis de toutes les classes et de tous les groupes ethniques. C'est à l'honneur de l'homme d'avoir, en qualité de représentant de cette circonscription, opéré le rapprochement de ces gens et de leur avoir donné l'impression qu'ils étaient Canadiens et qu'ils avaient leur rôle à jouer dans la vie du pays.

Il ne prétendait pas posséder toutes les vertus humaines. Il avait ses faiblesses comme nous tous pauvres mortels. Homme de convictions sincères, il était sans prétention. Il avait foi à ce qu'il croyait être la justice et il était prêt à se battre pour elle. La plupart des gens sont bien ordinaires, et la perte de M. Turner sera sensible non seulement au Parlement, mais à la population du pays en général et particulièrement à la circonscription dont il a été, tant d'années, le représentant.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, c'était pour moi un grand honneur de considérer feu M. Turner, de son vivant député de Springfield, comme un ami personnel. Sa perte est ressentie par chacun d'entre nous et surtout par ses commettants qui étaient ses amis. Il se trouve un grand nombre de Canadiens de langue française dans sa circonscription et tous aimaient beaucoup Jack Turner. Ils le tenaient en très haute estime. Durant son séjour à la Chambre, il s'est montré fidèle à eux et a fait part de leurs opinions avec un courage remarquable.

Solidement bâti, Jack Turner savait tenir tête à toutes les attaques et ne craignait pas de dévoiler le fond de sa pensée. La première année qu'il passa parmi nous, il soumit des propositions utiles, pratiques et progressistes dont quelques-unes furent acceptées. Ces dernières années, il protesta vigoureusement contre certaines méthodes administratives et non sans succès. Il sut parler en toute franchise au Gouvernement pour inciter ce dernier à tenir compte de ce qu'il disait, et Jack Turner a su l'emporter.

Le sujet de ses protestations pouvait paraître sans importance à certains membres du Parlement mais était d'un grand intérêt pour l'armée.

Jack Turner mérite la flatteuse réputation de député qui avait son franc-parler et qui a bien et utilement travaillé tout le temps qu'il a siégé comme représentant de la circonscription de Springfield, au Manitoba.

Qu'il me soit permis d'exprimer à Madame Turner, qui accompagnait souvent son mari à Ottawa, mes plus profondes condoléances pour la grande perte qu'elle vient de subir.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES AVIS DE MOTION ET DES MESURES DU GOUVERNEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Dès que Votre Honneur eut fait rapport aux deux Chambres du discours de Son Excellence le gouverneur général, le leader de la Chambre avait l'habitude de présenter une motion portant que le discours prononcé par Son Excellence devrait être débattu à une séance ultérieure de la Chambre en faisant mention de la date et de l'heure.

Afin d'expédier nos travaux le plus possible, le Gouvernement se propose d'amorcer simplement cet après-midi le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Cette adresse sera proposée et appuyée par deux honorables députés et le débat sera alors remis à plus tard. A cette exception près, la façon de procéder est la même que de coutume. Ce que je viens d'indiquer ne constitue pas une contravention à la procédure établie, car la Chambre ainsi que le parlement de Westminster, au lieu d'ouvrir la discussion sur le discours du trône immédiatement, l'ont souvent remise à plus tard. Le seul but de cette mesure est d'accélérer les travaux de la session. Je propose donc:

Que le mardi 20 mars 1945 et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motion du Gouvernement ainsi que les mesures du Gouvernement aient la priorité, à chaque séance, sur tous les autres travaux, sauf les questions posées par les députés et les avis de motions pour dépôt de documents.

[M. Pouliot.]

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que soit adoptée la présente motion, permettez-moi de commenter brièvement la proposition du premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet de l'adresse en réponse au discours du trône. Si je l'ai bien compris, le chef du Gouvernement voudrait soumettre immédiatement certaines autres mesures d'intérêt public et remettre à plus tard le débat sur l'Adresse.

Peut-être manquerais-je à mon devoir en ne protestant pas contre une telle façon de procéder. Pour ce qui est du débat sur l'Adresse la procédure parlementaire établie veut, je crois, qu'avant l'étude des crédits la Chambre soit appelée à manifester sa confiance dans le Gouvernement. Je me contente de formuler cette objection au nom de l'opposition, mais j'aimerais aussi savoir du premier ministre si déjà une administration a procédé de la façon qu'il nous propose.

Depuis mon arrivée en cette Chambre, il y a neuf ans, jamais à ma connaissance le Gouvernement n'a proposé de remettre à plus tard le débat sur l'Adresse. Le premier ministre veut-il me dire quelle raison profonde motive la proposition du Gouvernement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer à l'honorable député que la présente motion a pour but d'accorder préséance aux affaires de la Chambre plutôt qu'au débat sur l'Adresse, lequel, il ne l'ignore pas, pourrait fort bien durer des semaines. Or, la session doit prendre fin le 16 du mois prochain, jour où expire le mandat du Parlement. Il me semble que tous, surtout la population canadienne, désirent que la Chambre consacre son temps à l'étude des questions importantes qui lui seront soumises. L'honorable député n'ignore pas que le discours du trône traite de deux questions des plus importantes; tout d'abord, l'avis que donne le Gouvernement de la présentation d'une résolution concernant la conférence de San-Francisco, puis les mesures financières que nous devrons étudier. J'estime que nous nous devons de passer à ces questions sans délai.

Pour ce qui est des remarques de l'honorable député au sujet des questions de priorité, je prévoyais qu'il allait soulever ce point; j'ai donc demandé au greffier de me fournir un mémoire touchant la nécessité de présenter une motion afin d'accorder la priorité au débat sur l'adresse et j'ai ici l'historique de ce qui s'est passé à la Chambre, pour une bonne partie depuis que l'honorable député en est membre, mais qu'il a peut-être oublié:

Après les élections générales de 1930 la Chambre s'est réunie en session spéciale le 9 septembre 1930. M. Turnbull, appuyé par M. Gagnon, proposa l'adresse en réponse au discours du

trône immédiatement après notre retour du Sénat. Il n'y eut pas de motion pour accorder la priorité au débat sur l'adresse, lequel se poursuivit le lendemain et se termina par son adoption.

Il n'y eut pas de motion formelle demandant la poursuite du débat.

La motion accordant la priorité au débat sur l'adresse fut adoptée le 12 mars 1931; cependant, le 1er avril, avant la fin du débat, la Chambre adopta des crédits provisoires pour l'année financière écoulée et se rendit au Sénat assister à la sanction royale. Ce n'est que le 20 avril que M. Gardiner proposa un amendement à l'adresse, lequel fut rejeté le lendemain avant l'adoption de l'adresse elle-même.

Cela se passait du 12 mars au 20 avril.

Au cours de la session de 1932, M. Bennett proposa, comme l'indiquent les *Journaux* du 4 février, que la Chambre passe le lundi suivant, au débat sur le discours du trône. Ce jour-là M. Guthrie, ministre de la Justice, proposa, avant la reprise du débat sur l'Adresse, qu'un comité spécial soit nommé pour faire enquête sur certaines accusations portées par l'honorable G. N. Gordon contre M. Bennett. Un débat eut lieu et la motion fut adoptée ce même jour. Le débat sur l'Adresse fut alors repris et se termina le lendemain, 9 février, par l'adoption de l'Adresse.

A la session de 1932-1933, M. Bennett proposa, le 6 octobre, que l'Adresse en réponse au discours du trône soit mise en délibération le lundi suivant. Des motions analogues furent présentées à la session de 1934, le 25 janvier et à celle de 1935, le 17 janvier.

Ces précédents indiquent qu'il n'est pas nécessaire de proposer que l'Adresse ait la priorité, mais qu'on peut spécifier une date subséquente pour en faire l'étude. Aucun article du Règlement ne précise la marche à suivre au sujet des jours où il y a lieu de mettre l'Adresse à l'étude.

Je pourrais aussi citer Anson qui, à la page 74 de son ouvrage *Law and Custom of the Constitution, Partie I,* dit:

Le discours du trône, qui indique les motifs de la convocation, peut être nécessaire pour mettre en marche les affaires des deux Chambres, mais les adresses qui leur servent de réponse ne sont pas des formalités essentielles, car le Parlement ne se trouve pas restreint, en matière de législation ou de discussion, aux sujets énoncés dans le discours du trône.

Cela suffit, je pense, pour indiquer que nous ne nous écartons pas actuellement de la coutume établie, mais que nous donnons simplement priorité aux affaires pour lesquelles le Parlement a été convoqué en l'occurrence.

L'hon. R. B. HANSON: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré que la Chambre avait été convoquée pour étudier spécialement deux questions, et nous convenons tous du sens général de sa déclaration. Mais je lui signalerais que, sauf dans un des cas dont il a parlé, savoir une motion portant sur des crédits provisoires durant la session de 1931, et qui a été proposée dès la fin de l'année financière, jamais la Chambre n'a voté de crédits avant d'exprimer sa confiance dans le Gouvernement par l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le premier ministre admettra bien cela. Je me souviens que, dans le cas dont il parle, l'année financière était terminée et sans un vote immédiat de crédits provisoires l'administration se serait trouvée en mauvaise posture. Je crois, sans toutefois m'être reporté aux sources, qu'on le fit avec le consentement unanime. Je signale au premier ministre, qu'avant de voter des crédits qui seront dépensés par le Gouvernement actuel, la Chambre doit exprimer sa confiance dans ce même Gouvernement, surtout à la suite des événements survenus récemment. Le Gouvernement a été défait dans une élection partielle...

Le très hon. MACKENZIE KING: J'hésite à interrompre mon honorable ami, mais je puis lui dire qu'un vieux parlementaire comme lui sait que la présente motion n'est pas discutable et je demanderais à Votre Honneur que le règlement de la Chambre soit rigoureusement appliqué.

L'hon. M. HANSON: Si on doit nous mettre le bâillon, qu'on nous le dise, et je me soumettrai au Règlement de la Chambre. Mais je proteste contre le privilège qui permettrait au premier ministre de parler deux fois sur sa motion alors qu'on impose à tout autre le silence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je fais remarquer que mon honorable ami viole le Règlement, comme il le sait du reste parfaitement.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le premier ministre a lui-même agi contrairement au Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je désire proposer avec l'appui de M. Crerar:

Que le mercredi 21 mars 1945 et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances soient, de toute manière, régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

M. L'ORATEUR: La Chambre est déjà saisie d'une motion portant que les avis de motions et les mesures du Gouvernement auront priorité.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, la Chambre voudra bien me permettre de poser, par votre entremise, une question au premier ministre. L'adoption de cette motion se trouvera-t-elle à exclure la conduite de toutes autres affaires ou le privilège de poser des questions à l'appel de l'ordre du jour? C'est là une résolution d'un caractère tout à fait spécial. S'agit-il d'écarter toute

discussion ou interpellation à l'appel de l'ordre du jour? S'il en est ainsi, nous protestons.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami semble plus soucieux de protester que de se renseigner. Il sait fort bien que le Gouvernement ne refusera pas de répondre aux questions qui pourront être posées à l'appel de l'ordre du jour.

M. ROY: Monsieur l'Orateur ,je désire faire quelques remarques au sujet de la motion du premier ministre portant que les mesures du gouvernement auront priorité sur tous bills ou résolutions privés. Une motion analogue a été proposée à chaque session depuis l'ouverture de la présente législature en 1940. Comme la session actuelle sera la dernière avant un appel au peuple, je désirerais savoir du premier ministre si les simples députés auront l'avantage de proposer des résolutions et de présenter des bills, et de les faire adopter avant l'expiration du mandat du Parlement.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Certains honorables députés ne se font pas une idée exacte de la situation. Nous sommes saisis d'une motion ainsi conçue:

Que le mardi 20 mars 1945 et subséquemment, jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motion du Gouvernement ainsi que les mesures du Gouvernement aient la priorité, à chaque séance, sur tous les autres travaux, sauf les questions posées par les députés et les avis de motion pour dépôt de documents.

De l'avis de l'honorable député d'York-Sunbury, la disposition comprendrait les questions posées aux ministres à l'appel de l'ordre du jour. La motion ne souffre pas cette interprétation. Il s'agit de savoir s'il peut y avoir discussion. Or, l'article 38 du Règlement traite des motions sujettes à débat et il est dit au paragraphe 1 (*m*):

m) les motions tombant sous la rubrique: "Affaires de routine", qui sont nécessaires pour l'observation du décorum, le maintien de l'autorité de la Chambre, la nomination ou la conduite de ses fonctionnaires, l'administration de ses affaires, l'agencement de ses travaux, l'exactitude de ses archives et la fixation des jours où elle tient ses séances ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne.

Par conséquent, il y a matière à débat pour ce qui est du contenu de la motion.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Evidemment. On veut tout simplement appliquer le bâillon, voilà tout.

M. l'ORATEUR: Le cas n'est pas le même que lorsqu'une autre question a été mise sur le tapis; la discussion ne doit porter que sur le contenu de la motion que la Chambre étudie. C'est pour cette raison que les avis

de motion et les mesures émanant du Gouvernement auront la priorité à chaque réunion. Tout débat ou toute délibération doit se limiter aux termes de la motion.

M. GRAYDON: Tout ce malentendu tient principalement à ce que le premier ministre (M. Mackenzie King), au moment où il a présenté la motion, a soulevé une autre question que j'avais l'intention de discuter et que j'ai effectivement abordée par la suite. J'estime que la décision de monsieur l'Orateur, est conforme à la manière dont on a procédé jusqu'ici au cours de presque toutes les sessions: c'est-à-dire que, à chaque occasion pour ainsi dire, une mesure de ce genre a donné lieu à de longues délibérations puisque les résolutions présentées par les simples députés se trouvent en cause. Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat pour le moment mais je suis d'avis que rien n'autorisait le premier ministre à laisser entendre qu'il n'y a pas matière à débat en marge de cette motion. S'il se reporte aux sessions antérieures, il constatera que le hansard renferme le compte rendu de longues discussions portant sur la suppression, fût-ce en temps de guerre, du droit qu'ont les simples députés de présenter des motions et résolutions avant qu'on passe à l'étude des mesures du Gouvernement.

L'hon. M. HANSON: J'imagine par conséquent que je n'enfreins pas le Règlement.

M. l'ORATEUR: Le premier ministre, je suppose, voulait dire qu'une autre motion toute différente avait été rattachée à celle qu'étudie la Chambre. Quoi qu'il en soit, le débat ne doit porter que sur les termes mêmes de la motion.

L'hon. M. HANSON: Dans ce cas, dois-je comprendre qu'il m'est permis de poursuivre mes remarques?

M. l'ORATEUR: Sur la motion?

L'hon. M. HANSON: Oui.

M. l'ORATEUR: Vous pouvez poursuivre.

L'hon. M. HANSON: Très bien. Je vous remercie. En d'autres circomstances, j'ai protesté contre l'usurpation, par le Gouvernement des droits des simples députés. Je tiens à dire à la Chambre et au premier ministre que, en cette occasion, compte tenu de la situation générale, des conditions dans lesquelles nous nous réunissons et du petit nombre de jours qui restent pour l'expédition des affaires, le Gouvernement a raison de faire cette demande au début de la présente session, comme il le fait aujourd'hui. Qu'il soit bien compris qu'en tant que membres de la loyale oposition de Sa Majesté, nous désirons voter

les crédits dont le pays a besoin pour poursuivre le grand conflit actuel: nous ne voulons pas que la poursuite de la guerre se fasse au moyen de mandats du gouverneur général. Mes remarques sont peut-être irrégulières; j'entends le greffier dire qu'elles le sont; en tout cas, je tiens à définir notre attitude; pour ma part, je vais collaborer avec le Gouvernement à cette fin. Je désire qu'on vote l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre; mais avant que le Gouvernement présente d'autres mesures, même un débat prolongé sur les propositions de la conférence de San-Francisco, je propose que la Chambre exprime par un vote sa confiance à l'endroit du Gouvernement,—confiance qui fait défaut au pays à l'heure actuelle.

(La motion est adoptée.)

SÉANCES DU MERCREDI

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING propose:

Que le mercredi 21 mars 1945 et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances soient, de toute manière, régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

M. GRAYDON: Je désire des éclaircissements sur un point. Faut-il entendre que la Chambre siégera le vendredi soir comme le mercredi soir?

Le très hon. MACKENZIE KING: Précisément, sauf si la Chambre décide de ne pas siéger le vendredi soir.

M. GRAYDON: J'ai posé la question parce qu'au cours de la dernière session, le premier ministre, à deux ou trois occasions, a semblé laisser entendre que pour que la Chambre siège le vendredi soir, il fallait qu'une motion fût adoptée à cet effet. Je tenais à éclaircir ce point.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, une motion n'est pas nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J.-E. Michaud, ministre des Transports et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

SUBSIDES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité des voies et moyens pour assurer les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): La motion me fournit l'occasion de demander au Gouvernement à quelle date, au cours de la présente session, il entend soumettre l'exposé budgétaire. J'aimerais savoir également si l'adoption de la motion tendant à la formation de ces comités privera les honorables députés de leur droit de formuler, au moment où la Chambre se forme en comité des subsides, les amendements ordinaires autorisées par le Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a soulevé une question qu'il est peut-être bon d'aborder dès maintenant. Il a fait allusion à la date éventuelle de l'exposé budgétaire au cours de la session actuelle. Puis-je lui rappeler et aux honorables députés qu'il est d'usage que le Parlement tienne cinq sessions et que son mandat dure cinq ans. Les statuts fixent à cinq ans la période pendant laquelle le Parlement peut siéger sans élections générales. Or le Parlement actuel a déjà tenu cinq sessions entières. Il ne faut pas envisager la session actuelle comme la session du Parlement pour l'année 1945-1946. Celle-ci aura lieu plus tard cette année. Elle suivra les élections générales, comme ce fut, je m'en souviens, le cas, lors de la première session du présent Parlement; cette session avait eu lieu après les élections générales, après que le peuple eut décidé à quel parti particulier il désirait confier la direction des affaires du pays pour les années subséquentes.

La présente session vise à permettre la tenue des élections générales dès que la chose sera raisonnable et à prévoir les fonds nécessaires à la poursuite de l'administration civile d'ici les élections et les crédits nécessaires à la poursuite de la guerre. Ce serait une grave erreur de croire que le Gouvernement veut une sixième session alors que le Parlement a déjà tenu cinq longues sessions. Il cherche simplement à se conformer à l'esprit de la constitution en obtenant des représentants du peuple à la Chambre, sous forme de crédits provisoires, les sommes nécessaires pour la période qui s'écoulera depuis le début de la

présente année financière jusqu'à l'exercice d'un nouveau Parlement. Il appartiendra au nouveau gouvernement élu par le peuple, quel qu'il soit de présenter son propre budget et ses propres mesures législatives à d'autres égards.

Au cours de cette session, la Chambre n'aurait été saisie que de la question des crédits nécessaires à voter, si notre Gouvernement n'avait récemment reçu du gouvernement des Etats-Unis une invitation le priant de se faire représenter à la conférence de San-Francisco sur la sécurité mondiale. Nous avons pensé que le peuple canadien aimerait que notre pays soit représenté à cette conférence, et s'il est bon que le Canada y soit représenté les deux Chambres du Parlement devraient signifier leur approbation des fins de cette conférence en termes aussi énergiques que possible et de l'attitude que le Canada y prendra.

Je ne sais si l'honorable député a posé une autre question à laquelle je n'ai pas répondu, mais j'espère avoir exposé très clairement que, bien que la présente session en soit véritablement une, ce n'est pas la session du Parlement de 1945-1946. C'est en somme une partie de l'année durant laquelle nous avons déjà siégé, et le but est de nous occuper de la besogne à accomplir, si nous voulons effectuer les préparatifs nécessaires en prévision d'élections générales à une date rapprochée.

M. GRAYDON: J'ai posé une autre question touchant la motion dont la Chambre est saisie présentement. Quant à la question du budget, je ferai remarquer que le raisonnement qui vaut dans le cas de l'Adresse vaut également pour ce qui est du budget, car je ne crois pas que le Gouvernement s'attende vraiment à échapper à la critique, et certes le pays n'est pas d'avis que le Gouvernement doive y échapper, à cette phase de la législature parce qu'il n'a pas profité pleinement des trois premiers mois de l'année. De fait, il aurait pu convoquer le Parlement à bonne heure en janvier et lui fournir l'occasion d'étudier, lors du débat sur l'Adresse, les questions qui portent sur la confiance dans le Ministère. Il aurait pu également présenter un budget approprié pour l'année suivante.

Je n'ai pas l'intention de prolonger mes observations, mais j'ajouterai que les hommes d'affaires et les contribuables ne peuvent pas facilement faire de plans de longue portée, et je crois qu'il en résultera de grands désavantages si on laisse le budget de côté comme le Gouvernement se propose de le faire.

Lors de la discussion de cette motion j'ai voulu savoir du premier ministre si la Chambre serait privée de l'occasion de présenter tout amendement qu'elle pourrait désirer présenter lorsqu'on lui demandera de se former en comité des voies et moyens ou des subsides.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette motion n'infirme en rien les droits de la Chambre en ce qui concerne l'attitude qu'elle pourra désirer prendre lorsqu'il s'agira pour elle de se former en comité des subsides.

L'hon. M. HANSON: Cette motion a pour objet de constituer un comité des voies et moyens mais s'il n'y a pas de budget,—et le premier ministre a clairement laissé entendre qu'il n'y en aura pas,—pourquoi alors ce comité? Il m'est difficile de comprendre pourquoi un gouvernement demande à la Chambre de se former en comité des voies et moyens s'il n'a pas de prévisions budgétaires à soumettre au Parlement.

J'approuve en tous points la déclaration faite par mon chef, savoir que la Chambre aurait dû être convoquée dès le commencement de janvier nonobstant ce qu'a dit le premier ministre des six sessions durant une législature. Cela n'a aucun sens. Une législature peut fort bien comprendre dix sessions; ou, ce qui est plus dans l'ordre, le Parlement devrait être convoqué en session plus souvent qu'il ne l'a été. Nous avons été absents d'Ottawa sept mois, tandis que le Parlement de Westminster a été presque continuellement en session.

L'hon. M. HOWE: Les honorables députés ont été absents, mais nous sommes restés ici, nous.

L'hon. M. HANSON: Cette remarque est une plaisanterie, je le sais. En tout cas, j'ai été absent depuis le mois d'août jusqu'à ce jour, sauf durant la courte session, alors que j'étais ici. Cette petite session a été convoquée, cependant, à cause de l'inaptitude du premier ministre et de l'insuffisance de son programme, et pour cette unique raison. A titre de renseignement, je voudrais savoir, avant l'adoption de cette motion, pourquoi il est nécessaire de former maintenant un comité des voies et moyens si, comme on l'a annoncé, il ne doit pas y avoir de budget?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): La procédure à suivre pour accorder des crédits provisoires, crédits que nous demanderons, comporte la soumission d'un projet de résolution au comité des voies et moyens. Cette résolution est d'ordinaire rédigée de la manière suivante: "Résolu que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1946, les sommes suivantes soient

octroyées à même le fonds du revenu consolidé du Canada..." Vient ensuite l'énumération des sommes. C'est le comité des voies et moyens qui désigne la source où sont puisés les fonds votés par le comité des subsides. Pour ce qui est de l'autre question, bien que cela ne réponde pas précisément à la question soulevée par l'honorable député, je ferai observer qu'il n'est pas rare de voir s'écouler des périodes de quinze ou seize mois entre des prévisions budgétaires.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas l'usage.

L'hon. M. ILSLEY: La chose s'est produite au cours des deux ou trois dernières années.

L'hon. M. HANSON: Cela n'est pas dans l'ordre.

(La motion est adoptée.)

BUDGET PRINCIPAL, 1945-1946

Un message de Son Excellence le Gouverneur général, transmettant les crédits de l'année financière se terminant le 31 mars 1946 est présenté par l'honorable J. L. Ilsley (ministre des Finances), est lu par monsieur l'Orateur devant la Chambre et référé au comité des subsides.

NOUVEAUX CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, 1944-1945

Un message de Son Excellence le Gouverneur général, transmettant de nouveaux crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1945 est présenté par l'honorable J. L. Ilsley (ministre des Finances), est lu par monsieur l'Orateur devant la Chambre et est référé au comité des subsides.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

TENDANT À OCTROYER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR ASSURER LA DÉFENSE NATIONALE ET LA SÉCURITÉ

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler *inter alia*,

1. Qu'une somme d'au plus $2,000,000,000 soit allouée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1946 pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement;

d) pour les fins de la Loi de 1943 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations-Unies), telle qu'amendée par la Loi de 1944 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies); et

e) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $2,000,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant pris connaissance du sujet de la présente résolution la recommande à la considération de la Chambre.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): N'a-t-on pas l'habitude d'inscrire une telle résolution au *Feuilleton*? Je me rends compte qu'il n'y a pas d'ordre du jour aujourd'hui, mais habituellement on nous donne un préavis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette résolution sera consignée aux *Procès-Verbaux* d'aujourd'hui.

M. GRAYDON: Je ne tiens pas à discuter cette résolution, mais si Votre Honneur le permet, j'aimerais à poser une question. Sur quel principe s'est-on fondé pour obtenir ce chiffre de deux milliards? Si j'ai bien compris, on s'est servi, dans l'établissement de ce calcul, de la même base que pour les crédits civils qui seront déposés plus tard. Quel pourcentage de la somme totale ces deux milliards représentent-ils?

L'hon. M. ILSLEY: Si le chef de l'opposition le veut bien, je répondrai à cette question lorsque je prendrai la parole pour présenter le projet de résolution. Je ne puis y répondre en quelques mots; cela prendra quelque temps.

L'hon. M. HANSON: Pour l'instant, cela constitue simplement un avis de motion?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. DORION: Je m'oppose à cette motion, car selon l'article 45 du Règlement, une motion de cette nature ne peut être présentée sans préavis.

M. l'ORATEUR: Comme nous ne sommes qu'au premier jour de la présente session, il n'y a pas d'ordre du jour et on ne pouvait

donner aucun préavis avant le premier jour. C'est cet avis qu'on donne maintenant.

L'hon. M. HANSON: Bien entendu, cela n'est pas tout à fait conforme au Règlement.

M. POULIOT: Je prends la parole sur une question de privilège. Je n'ai compris qu'un mot ici et là de ce qu'a dit le ministre. Les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ne comprennent pas du tout ce qui se passe. J'aimerais que vous nous disiez, d'une voix claire et nette, de quoi au juste il s'agit. Voici une somme formidable,—2 milliards. Nous sommes ici pour voir ce qui se passe et pour examiner tous les déboursés. Si les membres du Parlement doivent accomplir leurs fonctions durant la présente session, il faut qu'ils soient mis au courant des événements. Personne ne sait au juste de quoi il s'agit. La dépense de deux milliards de dollars est une chose sérieuse. L'an dernier, il nous a fallu près de deux mois pour adopter des crédits de 5 milliards. Je formule ces observations dans le meilleur esprit possible, mais je tiens à savoir de quoi il retourne.

L'hon. M. ILSLEY: Peut-être pourrai-je en quelques mots renseigner l'honorable député. En somme, ce que j'ai fait aujourd'hui,—à voix trop basse semble-t-il,—a été de donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre je proposerai que nous nous formions en comité plénier afin d'étudier une résolution portant l'affectation de 2 milliards de dollars pour les fins y spécifiées. J'ai ajouté la formule régulière, savoir que, informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre. On aura tout le temps voulu pour étudier la résolution elle-même au moment où je proposerai la motion, de même que pour en discuter au comité plénier.

L'hon. M. HANSON: L'avis me semble un peu prématuré, mais je ne voudrais pas verser dans des formalités.

Des VOIX: Plus haut, s'il vous plaît.

L'hon. M. HANSON: Tant pis.

La motion me semble arriver un peu trop tôt. Cependant, vu les circonstances, il ne faut pas nous arrêter à trop de formalités. Pour ma part, je consens volontiers à la procédure qui nous a été soumise aujourd'hui, si elle nous permet de gagner une journée.

Pour ce qui est de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), s'il ne réussit pas à entendre, il devrait retourner à son ancien siège.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) de la courtoisie dont il a fait preuve en disant que nous ne devrions pas, pendant la présente session, être à cheval sur la procédure, mais plutôt adopter la ligne de conduite qui nous permettra de terminer les travaux de la Chambre le plus tôt possible.

[M. l'Orateur.]

(La motion est adoptée.)

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A l'égard de ce qui précède, j'aimerais maintenant donner lecture à la Chambre d'une motion que je remets présentement au Greffier et qui sera publiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Je la communique à la Chambre en ce moment afin que les honorables députés en connaissent la teneur le plus tôt possible. J'ai l'intention de lui donner la forme d'une résolution conjointe, car la même résolution sera proposée dans les deux Chambres et elle visera l'établissement d'une organisation générale internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chambre sait qu'il y a quelques jours, le 5 mars pour être exact, le Gouvernement des Etats-Unis a invité le Canada, en son nom et au nom des gouvernements de l'U.R.S.S., du Royaume-Uni et de la République de Chine, à prendre part à la conférence qui doit se tenir à San-Francisco le 25 avril 1945, et préparer une charte d'organisation générale visant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai sous la main une copie de l'invitation ainsi qu'une copie de la réponse faite par notre Gouvernement.

L'hon. M. HANSON: Figureront-elles aux *Procès-Verbaux*?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais justement demander si la Chambre me permettrait de les déposer pour qu'elles puissent paraître aux *Procès-Verbaux* de demain.

La motion sera conçue en ces termes:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le Gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un Organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite

charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre Gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable constituant un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Le département des Affaires extérieures a fait imprimer en brochure, pour la commodité des honorables députés, une copie des propositions visant la création d'une organisation internationale générale chargée du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. J'ai demandé que des copies de ce document soient placées cet après-midi dans les cases postales des honorables députés, afin qu'ils puissent en prendre connaissance immédiatement après la séance d'aujourd'hui.

M. BLACKMORE: Ce document comprend-il le rapport de la conférence de Bretton-Woods?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Si j'ai bonne mémoire, le rapport de la conférence de Bretton-Woods a été déposé il y a quelque temps. La présente brochure contient les propositions étudiées à Dumbarton-Oaks et qui ont fait l'objet d'études ultérieures à la conférence de Crimée tenue à Yalta.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, que nous abordions demain l'étude de cette motion. Il est important, je crois, que non seulement notre pays, mais aussi toutes les nations pacifiques, sachent au plus tôt que la Chambre approuve l'établissement d'une organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, et que le Canada a l'intention de se faire représenter à cette conférence. Je pense que les honorables députés ont bel et bien appris que ce projet de résolution, ou un texte de ce genre, leur serait présenté au cours de la présente session, car j'y ai fait allusion plusieurs fois en public et il en a été question en d'autres occasions. J'espère donc que personne ne s'opposera à ce que la Chambre aborde en tout premier lieu, demain, l'étude de ce projet de résolution. Je propose que la Chambre soit saisie de ce projet de résolution demain.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): L'opposition n'a actuellement aucun autre désir que celui de faciliter le cours des affaires publiques. Naturellement, nous avons le devoir impérieux d'examiner minutieusement toutes les propositions du Gouvernement, mais à part cette réserve, nous n'avons d'autre désir, comme l'honorable député d'York-Sunbury (l'honorable M. Hanson) l'a déjà dit il y a un instant, que celui de collaborer quant au vote de crédits pour la poursuite de la guerre. Toutefois, le premier ministre amène maintenant une autre question: la résolution touchant la conférence de San-Francisco, par laquelle il se propose de commencer vu que c'est le premier article inscrit au programme des travaux de demain. Cela met les honorables députés dans une situation plutôt difficile, et j'aimerais que le Gouvernement en tienne compte. Il est peut-être vrai qu'on a fait quelque allusion générale à une telle résolution susceptible de nous être présentée à un moment donné de la session, mais, demander à l'opposition et aux autres groupes d'étudier cette résolution demain, c'est imposer un lourd fardeau à ceux dont le devoir est de scruter soigneusement la position du Gouvernement en la matière.

Je ne m'oppose pas à ce que le premier ministre l'étudie demain si cela répond à ses désirs ainsi qu'à ceux du Gouvernement. Nous ne voulons pas refuser notre concours, mais demain, après que le premier ministre aura introduit cette résolution, je suis bien certain que plusieurs honorables députés désireront se renseigner le plus possible sur la manière de voir du Gouvernement. Depuis longtemps les affaires extérieures du pays étaient presque entièrement dans la main du premier ministre, et je le dis sans mauvaise intention. Cela étant, je suis certain que la Chambre s'attendra à une présentation détaillée, à un aperçu historique de la position du Canada ainsi que des événements divers qui l'y ont conduit. Ensuite il nous communiquera sans doute les propositions émanant du Gouvernement sur ce que l'on se propose de faire quant à la conférence de San-Francisco. Par conséquent, il y aura probablement beaucoup de matière sérieuse à assimiler dans ce que le premier ministre nous dira demain, et je présume qu'il faudra assez de temps à l'op-

position ainsi qu'aux autres groupes pour analyser sa déclaration. J'imagine, et la Chambre le suppose aussi, j'en suis certain, que le discours que le premier ministre prononcera demain sera long. Nous savons que de nombreux éclaircissements s'imposent. Par conséquent, je prie le premier ministre de voir s'il n'y aurait pas lieu, après qu'il aura fait son exposé, d'ajourner le débat afin que nous puissions examiner le texte de son discours. Je le répète, j'estime qu'aucun sujet dont le Parlement puisse être saisi n'exige une étude plus attentive ou plus détaillée. Au cours des sessions antérieures, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter longuement des questions de ce genre, et nous n'avons pas non plus eu l'avantage d'être renseigné sur l'attitude du Gouvernement ou sur la politique qu'il entend suivre à cet égard.

Quelles dispositions prendra donc le premier ministre afin que des questions puissent lui être posées pendant l'étude de la résolution? J'imagine qu'il n'y aura pas d'étude en comité, et, cela étant, les honorables députés voudront peut-être avoir toute latitude de questionner le premier ministre au moment opportun.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les observations que vient de faire mon honorable ami semblent fort raisonnables. Je ne désire nullement imposer à la Chambre une discussion hâtive de cette résolution. Elle est importante, mais j'estime qu'elle n'est pas de nature à provoquer des contestations. Je serai bien surpris si la Chambre tout entière n'accorde pas à la résolution un appui sincère. Toutefois, c'est peut-être là une raison de plus pour que les députés soient parfaitement mis au courant du contenu de la résolution et de tout ce qu'elle implique.

Par conséquent, j'entreprendrai demain de faire mon exposé sur la résolution. Puis, lorsque la discussion aura pris fin, nous pourrons passer à quelque autre sujet; j'ajoute cependant que, à mon avis, il semble que de nombreux honorables députés seraient disposés à prendre la parole. Tous les membres de la Chambre pour ainsi dire, ont étudié depuis plusieurs semaines la question que nous envisageons. Cependant, si l'on s'oppose à ce que d'autres honorables députés qui désireraient participer au débat prennent la parole demain à la suite de mon exposé, je consentirai à l'ajournement du débat à un autre jour. Comme l'a dit mon honorable ami, le programme présenté à la Chambre sera assez substantiel. Toutefois les honorables députés constateront qu'il s'agit dans la plupart des cas de sujets qui leur sont familiers.

L'honorable député m'a interrogé au sujet des questions. Je désire faire mon exposé sur la motion sans être interrompu de façon qu'il me soit possible de compléter mes remarques. S'il reste certains points que je n'ai pas abordé et à propos desquels les honorables députés désirent des éclaircissements ou de plus amples renseignements de ma part, ils pourraient en faire mention lorsqu'ils prendront la parole, ce qui me permettrait d'y revenir lorsque je terminerai le débat. Si mes réponses ne sont pas satisfaisantes, j'essaierai de trouver un moyen d'obtenir de l'aide de façon à fournir autant de détails qu'on le voudra.

La question cependant est très étendue, et il est presque impossible de se mettre en mémoire toutes les dates, tous les faits et problèmes connexes à propos desquels les honorables députés veulent se renseigner, mais je tenterai de me rendre aux désirs de la Chambre de la façon que j'ai indiquée.

M. GRAYDON: Je ne voudrais pas trop demander au Gouvernement et je préférerais que le débat fût poursuivi aussi régulièrement que possible. Quoi qu'il en soit, la proposition du premier ministre portant qu'il répondra aux questions au moment où il terminera le débat comporte une difficulté, comme il le sait très bien d'ailleurs; en effet, il s'agit d'un sujet à propos duquel de nombreux honorables députés qui désirent prendre part au débat voudront obtenir du premier ministre des éclaircissements que seul il peut donner. Il est secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Je désire obtenir certains éclaircissements touchant l'attitude du Gouvernement, car il est possible qu'il ne traite pas certaines questions de la même façon que je les traiterais moi-même ou encore qu'il puisse les envisager autrement que moi. Je lui demande donc d'étendre le privilège que je viens de mentionner, au lieu de laisser accumuler les questions et d'y répondre à la fin du débat. Qu'il fasse donc connaître aux honorables députés la politique du Gouvernement avant l'ouverture du débat.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire obliger le chef de l'opposition et les autres honorables députés dans la mesure du possible. Mais le Gouvernement et moi-même nous assumons une grande responsabilité en discutant cette question. Je dois me rappeler que toute question qui me sera posée et à laquelle je répondrai sera probablement citée dans toutes les parties du monde. Voilà qui n'est pas peu dire; néanmoins c'est la vérité. Je ne veux pas me voir dans la situation où, tout en répondant à une question sur laquelle je serais renseigné, je me trouverais à fournir des ren-

seignements que l'une des nations du Commonwealth britannique,—ou l'une des grandes puissances,—ne voudrait pas divulguer à ce moment-là. Je puis toujours m'informer s'il m'est permis ou non de répondre à certaines questions. J'avoue franchement, cependant, qu'il ne me sera pas possible de répondre à toutes celles qu'on pourra poser. Il est certain, toutefois, qu'on pourra répondre à certaines d'entre elles. Il est des questions auxquelles je ne saurais répondre qu'après réflexion.

Je suis d'avis qu'il faudra, en général, procéder de la façon régulière. Puis, si à un moment quelconque, le fait que certains renseignements nécessaires n'ont pas été communiqués cause quelque embarras, je chercherai à y remédier. Il vaudrait mieux cependant suivre les règles établies pour l'examen d'une résolution.

M. GRAYDON: Il est un point que je ne saisis pas encore très bien. Si le premier ministre prononce son discours demain, la discussion sera-t-elle suspendue afin de nous permettre d'étudier la situation qu'il nous aura exposée?

Le très hon. MACKENZIE KING: S'opposerait-on à accorder la parole aux honorables députés qui voudraient formuler des observations et qui seraient prêts à le faire? Je ne m'attends pas que l'honorable député prenne la parole immédiatement après moi. Mais d'autres membres de la Chambre tiendront à se faire entendre, et ils seront peut-être en mesure de le faire demain. L'exposé de nouveaux points de vue pourrait même rendre service à la Chambre. Il vaut mieux ne pas exiger que le débat se poursuive dès demain, mais ne pourrions-nous pas accorder la parole aux honorables députés qui pourraient vouloir se faire entendre après moi? Lorsque nous aurons entendu tous ceux qui seront en mesure de formuler des observations demain, nous pourrons passer à un autre article du programme.

M. GRAYDON: Nous voilà revenus au même point. Le premier ministre ne l'a peut-être pas voulu ainsi, mais sa proposition veut dire que ceux qui normalement suivent le premier ministre devront être prêts à prendre la parole après lui. Et c'est ce que je voulais éviter.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Je ne demande pas à l'honorable député de prendre la parole immédiatement après moi. Voici ce que j'ai dit. J'espère que la présente résolution ne fournira pas matière à une controverse de partis. Je crois qu'on voudra, dans ce débat, s'élever au-dessus des considérations de parti. Voilà pourquoi, afin d'épargner du temps et de hâter nos travaux, je propose que nous accordions la parole demain à ceux qui seront prêts à se faire entendre dès que j'aurai terminé mon exposé. L'honorable député pourra formuler ses observations à n'importe quel moment du débat. Je ne m'attends pas qu'il le fasse demain.

L'hon. M. HANSON: A mon avis, il ne convient pas de donner suite à la proposition. Le premier ministre fera, tout probablement demain, sur cette très importante question, l'une des plus sérieuses déclarations qu'il ait jamais encore formulées devant le Parlement. Avec lui, et j'espère que les honorables membres de la Chambre seront du même avis, je demande que la discussion reste à l'abri de toute politique de parti, qu'elle aborde la question sur le plan supérieur de l'intérêt international, et qu'elle s'élève au-dessus des disputes de parti qui ont pu nous diviser chez nous.

Je ferai observer au premier ministre que nous ne savons pas encore quelle attitude prendra le Gouvernement et que nous ignorons quels principes il invoquera de son siège, demain. Les honorables députés n'auront certainement pas le temps d'étudier l'attitude que fera connaître le Gouvernement. Tout dépendra de l'attitude que prendront le premier ministre et son administration.

Je pourrais, par exemple, prôner une politique de sécurité collective, tandis que d'autres n'y voudront rien entendre. Avant d'exprimer une opinion qui s'inspire de la simple ébauche d'un projet de résolution, il nous faut connaître l'attitude réelle du Gouvernement. Il n'est guère juste de demander à de simples députés ou à quiconque d'aborder de but en blanc la substance d'une résolution de cette importance et d'un caractère international sans donner le temps de l'étudier.

Je n'ai pas été capable d'enrichir ma bibliothèque de tout ce qui s'est publié depuis la convention de Dumbarton-Oaks. Ce sont là des sujets graves qu'il faudrait étudier, mûrir et analyser, avant de tirer les conclusions qui s'imposent. Il se peut que je sois le seul à penser d'une telle façon sur tel point particulier, tandis que je partagerai l'avis du ministre sous tous les autres rapports, mais je ne pourrais, pour ma part, improviser mes observations dès demain, immédiatement après une déclaration que le ministre a sans doute mis des jours, voire des semaines, à préparer, avec le concours de tous les secrétaires qu'il a à son service.

Il n'est pas juste de forcer ainsi la main à un simple député. Il convient, je crois, que le premier ministre formule la déclaration qu'il a préparée et nous permette de l'examiner.

Puis-je enfin exprimer de nouveau l'espoir qu'une question si grosse de conséquence pour l'avenir de l'humanité dans le monde entier ne serve pas de tremplin politique.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, en écoutant ces propos, je me demande précisément quel sera l'objet de la discussion après la déclaration du premier ministre. La discussion amorcée par le premier ministre aura pour objet, me semble-t-il, d'obtenir les vues de la Chambre sur l'attitude du Canada à l'égard de cette question très importante dont on nous saisit à cause de l'invitation que nous avons reçue.

Que nous soyons ou non d'accord avec le premier ministre, nous devrions être prêts à exposer nos vues à titre de membres du Parlement afin de permettre aux délégués d'exprimer l'opinion générale de la Chambre. Il ne s'agira pas, à mon avis, d'un débat sur les paroles que prononcera demain le premier ministre aux fins de dire si l'on est ou pas d'accord avec lui, mais bien d'une occasion d'exprimer l'opinion de la Chambre des communes sur une question très importante soit la base projetée pour assurer une paix durable. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi le premier ministre ne ferait pas demain sa déclaration; les membres de la Chambre qui étudient la question depuis des mois ou même des années devraient être alors prêts à exprimer aussi leurs opinions sur l'acceptation de l'invitation et des propositions.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, il est une question que nous devons tous nous poser et c'est celle-ci: comme simples députés de la Chambre, savons-nous ce que signifient ou ce qu'impliquent les propositions soumises à la conférence de Bretton-Woods ou à celle de Dumbarton-Oaks? Si je ne me trompe, il s'agit pour nous d'aviser aux moyens d'empêcher les guerres futures. S'est-on efforcé de trouver la cause de la présente guerre et de celle qui l'a précédée?

Il s'agit ensuite de trouver si nous pouvons remédier à ces causes. Puis nous devons chercher les moyens de prévenir toute guerre après avoir remédié aux causes dans la mesure du possible. A la lumière de tels faits, nous devons étudier avec le plus grand soin toutes les propositions soumises.

Ce qui me frappe c'est que nous n'entendons jamais, ni de la bouche du Gouvernement ni par les journaux ou à la radio, de commentaires sur la nature des propositions soumises qui pourraient être contraires à notre bien-être. Cela m'induit à supposer que tout ne va pas pour le mieux et qu'il existe une foule de choses qui requièrent l'attention la plus fouillée de la part des membres de la Chambre. Il est parfaitement juste de permettre aux gens de parler en toute liberté mais ce que je redoute c'est que nous allions un peu trop vite et qu'il se peut que les membres de la Chambre jugent avec trop de confiance de ce qu'ont accompli pendant des jours de la plus intense application des gens que nous ne connaissons peut-être pas. Nous ne possédons aucun des renseignements qu'ils ont ou dont nous avons besoin.

Je tiens par-dessus tout à savoir les motifs des propositions soumises à Bretton-Woods et à Dumbarton-Oaks. Je voudrais être mis au courant des problèmes qu'on y a envisagés. Quand nous saurons cela nous pourrons juger des propositions de Bretton-Woods et de Dumbarton-Oaks en parfaite connaissance de cause.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. J. A. JOHNSTON (LONDON) ET APPUYÉE PAR M. A. J. LAPOINTE (MATAPÉDIA-MATANE)

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur Général à l'ouverture de la session.

M. J. A. JOHNSTON (London): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le premier ministre (M. Mackenzie King) de l'honneur qu'il m'a conféré en me priant de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis certain que les citoyens de la circonscription de London seront très sensibles à cet honneur. Les gens de London supportent fièrement leur part du lourd fardeau qui incombe à tous lorsqu'un pays est en guerre.

La présente session, qui est la sixième de la dix-neuvième législature, fera époque dans l'histoire, et en ma qualité de membre de l'armée active canadienne, je suis fier de proposer cette motion et d'avoir l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Lapointe) pour l'appuyer. Lorsqu'il était plus jeune, l'honorable député a servi au cours de la première Grande Guerre, et il a servi de nouveau dans l'armée active canadienne au cours de la présente guerre.

Le Parlement a été convoqué pour accélérer le magnifique effort de guerre du Canada. Avec cette pensée à l'esprit, nous avons appris par le discours du trône qui vient d'être prononcé que les deux objets principaux sont les suivants: premièrement, fournir les moyens financiers nécessaires pour appuyer l'effort de guerre du Canada au cours de la période qui s'écoulera entre le 31 mars 1945 et l'ouverture de la première session de la vingtième législature; deuxièmement, assurer, par l'entre-

mise du Parlement, l'appui le plus ample possible de la part du Canada à la délégation canadienne qui participera à la conférence des Nations Unies à San-Francisco.

Un mot de la première raison qui a motivé notre convocation: le vote des crédits nécessaires au financement de notre effort de guerre durant la période électorale. Il importe souverainement de mettre à la disposition de notre effort militaire, si magnifiquement dirigé par le premier ministre et ses collègues du cabinet, les fonds nécessaires durant l'intervalle entre la fin de la présente année financière et le retour des prochains brefs d'élections.

De quelle joie sont aujourd'hui saisis les membres de nos forces actives, nos ouvriers d'industries comme nos concitoyens engagés à maintenir nos lignes de communications, par les succès des armées alliées dans toutes les parties du globe. Chacun songe au jour où les hostilités prendront fin en Europe, où le nazisme et sa tyrannie seront bannis de la terre, où le Japon connaîtra la défaite en Extrême-Orient et où, enfin, la charte dressée à San-Francisco pourra s'appliquer au monde entier. Le Canada se doit de continuer sa tâche en fournissant des hommes, de l'outillage, du matériel et des fonds.

Nous avons été convoqués aussi, nous dit le discours du trône, pour préparer la charte d'une organisation internationale destinée à garantir au monde la paix et la sécurité. De tous les coins du globe, les yeux se tournent vers cette conférence; ne font pas exception les membres de nos différentes armes, où qu'ils soient. Eux aussi attendent de cette réunion une charte qui leur assurera à tout jamais la sécurité. Ils espèrent que l'application de cette charte bannira de toutes les langues le mot "guerre" et contribuera à procurer à tous la sécurité sociale.

La population canadienne, j'en suis sûr, approuvera le Parlement de couper court aux préliminaires et de se mettre immédiatement à la tâche. M'inspirant de cette pensée, j'ai résolu d'être moi-même très bref.

Je propose donc:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence, le major général, le très honorable comte d'Athlone, chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé, chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, grand maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de l'Ordre Royal Victoria, compagnon de l'Ordre du service distingué, l'un des aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

M. A.-J. LAPOINTE (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, afin d'accélérer le débat et pour répondre au désir du Gouvernement de s'attaquer aux travaux de la Chambre, je ne prononcerai pas de discours en ce moment. Je dois cependant exprimer ma satisfaction d'avoir été choisi pour appuyer la présente motion et je remercie le premier ministre (M. Mackenzie King) de l'honneur qu'il m'a fait. J'estime que ce privilège et cet honneur rejaillisent sur ma circonscription, la plus belle du Canada, s'il faut en croire ce que m'a dit très gentiment le chef suppléant de l'opposition en cette enceinte.

En choisissant l'honorable député de London (M. Johnston) et moi-même pour proposer et appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, le Gouvernement a sans doute voulu rendre hommage non seulement aux forces armées dont une partie combattent si vaillamment sur le sol allemand à l'heure actuelle, mais également aux anciens combattants de la dernière guerre. Je suis donc heureux, monsieur l'Orateur, d'appuyer la motion.

(Sur la motion de M. Lapointe (Matapédia-Matane) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LE MINISTÈRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Pendant que j'ai la parole, il convient peut-être que je fasse mention d'une autre question de détail. Je désire simplement parler d'un changement survenu dans le cabinet depuis la dernière occasion où la Chambre a siégé. L'honorable Colin Gibson, ancien ministre du Revenu national, a, en effet, été nommé ministre de l'Air en remplacement de l'honorable C. G. Power.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je prie le premier ministre de compléter ses explications au sujet du remaniement ministériel, y compris les adjoints parlementaires. Si je lui pose cette question, c'est que je voudrais savoir qui dirige le ministère du Revenu national et si l'on a effectué un changement permanent dans le cas de l'adjoint parlementaire qui est passé du ministère des Finances au ministère de la Défense nationale. S'acquitte-t-il de sa nouvelle fonction à titre de suppléant?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour ce qui est du ministère du Revenu national, l'honorable M. MacKinnon agit à l'heure actuelle en qualité de ministre suppléant.

Lorsqu'il n'y a pas de ministre, la coutume veut que quelque autre membre du Gouvernement le remplace jusqu'à ce qu'un nouveau ministre soit nommé. Le nouveau titulaire sera désigné sous peu.

Au sujet des adjoints parlementaires, l'honorable député de Queens (M. MacMillan), qui n'est pas présent à la Chambre en ce moment, m'a écrit il y a un ou deux jours pour m'apprendre qu'actuellement il est principal suppléant de l'université McGill et que, à cause de cette lourde charge, il est d'avis qu'il ne devrait pas demeurer adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'Air. Il croit également qu'il lui incombe de présenter sa démission afin de permettre au ministre d'en choisir un autre à son gré. Dans ma réponse à l'honorable député j'ai exprimé l'espoir qu'il ne songe pas à présenter sa démission en ce moment. Je lui ai dit qu'il pourrait nous rendre service par sa présence à la Chambre une partie du temps. Je lui ai également fait savoir qu'après avoir causé de la question d'un adjoint parlementaire avec le ministre de l'Air ce dernier a manifesté le désir de voir l'honorable représentant de Queens rester à son poste.

Quant à l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount (M. Abott), la Chambre sait qu'il a été adjoint parlementaire du ministre des Finances. Ce dernier a fait connaître qu'il consentait à se passer de ses services afin de lui permettre de devenir adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale. L'honorable député a bien voulu accepter de collaborer avec le Gouvernement en changeant de position de la manière que je viens d'exposer.

(Sur la motion du très hon. Mackenzie King la séance est levée à 5 heures 45 minutes du soir.)

Mardi, 20 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

GRATIFICATIONS AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES

PAIEMENT AU PLUS PROCHE PARENT OU AU LÉGATAIRE

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire, s'il y a possibilité, poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). Voici ce dont il s'agit. Le Gouvernement a-t-il pris en considération la demande d'après laquelle la gratification destinée aux membres des forces armées qui perdent la vie dans des conditions

[Le très hon. Mackenzie King.]

reconnues par la Commission canadienne des Pensions comme donnant droit à une pension serait versée au plus proche parent du défunt ou au légataire désigné dans son testament? S'il en est ainsi, le Gouvernement songera-t-il à modifier la loi sur les gratifications pour service de guerre de façon à donner suite à la proposition dont je viens de parler?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): En ce qui a trait à la première partie de la question, je puis dire à mon honorable ami que nous avons reçu de toutes les régions du Canada des observations portant sur le point qu'il a soulevé. En second lieu, je dois dire que le Gouvernement étudie très attentivement ce sujet. Bien entendu, je ne puis, pour l'instant, faire aucun commentaire sur la troisième partie de la question.

M. GRAYDON: Puis-je demander au ministre s'il serait possible pour le Gouvernement de présenter une mesure législative en ce sens au cours de la présente session? La question est fort urgente.

L'hon. M. MACKENZIE: Dès que la question aura été réglée par le Conseil, je serai heureux de le faire savoir à mon honorable ami.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

RETRAITE DU MARÉCHAL DE L'AIR L. S. BREADNER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Gibson). La retraite du maréchal de l'air L. S. Breadner semble avoir donné lieu à diverses rumeurs quant aux raisons profondes qui l'ont motivée. Je saurais gré au ministre de nous fournir maintenant, dans une déclaration, quelques éclaircissements à ce propos.

L'hon. C. G. W. GIBSON (ministre de la défense nationale pour l'air): L'honorable député a bien voulu me donner avis de sa question. Je conviens que la retraite du maréchal de l'air Breadner a donné naissance à certaines rumeurs et je désire affirmer dès maintenant qu'il n'y a pas eu le moindre désaccord entre le maréchal de l'air Breadner et moi-même ou quelque membre du personnel. Le maréchal de l'air Breadner a atteint le grade le plus élevé qui soit dans le C.A.R.C., celui de chef de l'état-major de l'aviation et, au moment de sa retraite il y a quelque temps il a été nommé commandant en chef de l'aviation outre-mer. A cette époque on prit un arrangement quelque peu exceptionnel en ce sens que le commandant

devait présenter ses rapports, non pas par les voies ordinaires mais directement au ministre lui-même. Lorsque je fus désigné à mon poste actuel, je recommandai, avec l'approbation du comité de guerre, le retour à l'ancienne pratique en vertu de laquelle les rapports devaient passer par le chef de l'état-major de l'aviation ici. Les arrangements en vigueur au moment où le maréchal de l'air Breadner partit pour outre-mer se trouvaient donc modifiés. Il a été consulté à ce sujet et a exprimé le désir d'être mis à la retraite; nous prenons donc les mesures nécessaires à cette fin. Je puis dire qu'au moment de la retraite il sera promu au rang de maréchal en chef de l'air. Au cas où cette nouvelle donnerait lieu à une autre série de rumeurs, je puis dire que cet avancement ne modifie en rien ses droits à une pension. Cet avancement lui est accordé en raison de ses nombreuses années de service distingué dans le Corps d'aviation royal canadien.

L'hon. M. HANSON: Tout de même, il n'approuvait pas le nouvel arrangement.

L'hon. M. GIBSON: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M .HANSON: Mais moi je le dis.

L'hon. M. GIBSON: Je ne suis pas de cet avis.

L'hon. M. HANSON: A-t-il, oui ou non, approuvé le nouvel arrangement? Puisqu'il a démissionné, il n'a pu l'approuver.

L'hon. M. GIBSON: Je n'ai pas affirmé qu'il n'avait pas approuvé le nouvel arrangement, mais qu'il ne voulait pas continuer à servir sous le nouveau plan.

L'hon. M. HANSON: C'est la même chose.

L'hon. M. GIBSON: Oh non.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ENQUÊTE SUR LES PERSPECTIVES D'EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le Gouvernement mettra-t-il à la disposition de la Chambre une copie de l'enquête que le ministère du Travail a effectuée sur les perspectives d'embauchage après la guerre dans les industries comptant deux cents employés ou plus? L'enquête est maintenant terminée et, si je ne m'abuse, elle a fait l'objet d'un rapport au cabinet. Il importe que la Chambre obtienne une copie de ce rapport afin qu'elle puisse se faire une idée des perspectives d'embauchage que le Gouvernement entrevoit pour l'après-guerre.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je me ferai un plaisir de prendre en considération la demande de l'honorable député.

M. COLDWELL: Je préférerais obtenir le rapport.

RÈGLEMENTS DU SERVICE SÉLECTIF—MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE—REVISION DES ORDONNANCES CONCERNANT LE CONTRÔLE DES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE.

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. W. NOSEWORTHY (York Sud): Je tiens à poser une question au ministre du Travail. Le Gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part des syndicats ouvriers pour une revision immédiate des décrets du conseil C.P. 9384 et 1003? Le ministre peut-il nous dire si l'on se propose de prendre des mesures sous ce rapport?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): La réponse à la première question est "oui". On répondra en temps et lieu à la deuxième question posée par l'honorable député lorsque le Gouvernement aura arrêté la ligne de conduite qu'il entend suivre à ce sujet.

RÈGLEMENTS DU SERVICE SÉLECTIF—MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): Je désire poser une question au ministre du Travail (M. Mitchell), ou mieux à son adjoint parlementaire, qui a, je crois, déposé aujourd'hui certains décrets modifiant les règlements du Service sélectif national. Les journaux nous apprenaient récemment qu'on avait modifié les règlements du Service sélectif national en vue d'affecter une certaine main-d'œuvre aux travaux agricoles pendant les mois d'été. A-t-on pris des mesures en vue de fixer les salaires que les cultivateurs devront verser à cette main-d'œuvre pendant les mois d'été?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): La réponse est non.

LE BACON

DIMINUTION DANS LA PRODUCTION DE PORCS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. WRIGHT (Melfort): Attendu que la production de bacon canadien occupe une place très importante dans le régime alimentaire de la population britannique, le ministre de l'Agriculture peut-il me dire si, passant de la parole à l'action, le Gouvernement verra à parer à la grave diminution qui

s'accuse au Canada, cette année, dans la production du porc, et qui s'établit entre 40 et 50 p. 100 dans l'Ouest et à 32 p. 100 dans tout le pays? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour encourager la reprise de la production chez les éleveurs?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Si l'honorable député veut bien revenir sur ce point lors de l'étude des crédits de mon ministère, je lui fournirai volontiers tous les renseignements.

ALBERTA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE REMBOURSEMENT DES DETTES ET CRÉANCES OBLIGATAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. ROSS (Calgary-Est): Le ministre des Finances a-t-il pris connaissance du plan de remboursement des dettes et créances obligataires de l'Alberta, qu'a annoncé récemment dans son exposé budgétaire le premier ministre Manning? Le ministre a-t-il offert la coopération du gouvernement fédéral dans le sens d'un mode de remboursement qui assure justice et équité? Dans l'affirmative, à quelles conditions?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): L'honorable député a eu l'obligeance de me donner préavis de cette question, à laquelle je dois répondre par l'affirmative. J'ai pu discuter plusieurs fois le plan de remboursement avec le premier ministre Manning avant qu'il ne l'annonçât lui-même. Comme j'étais bien pénétré de l'importance d'un mode de remboursement juste et équitable, j'étais prêt, songeant tout particulièrement au crédit de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest, et, à la vérité, de tous les gouvernements du Canada, à recommander la coopération du Dominion dans le sens d'un plan juste et équitable. A la suite des entrevues que j'ai eues avec M. Manning, je lui ai fait part par lettre des recommandantions que j'étais disposé à formuler. Voici cette lettre que je dépose sur le Bureau.

L'hon. M. HANSON: Quel accueil ont reçu les propositions du ministre?

L'hon. M. ILSLEY: On ne les a pas acceptées.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE QUANT À L'ÉTUDE DE LA RÉSOLUTION CONCERNANT LA CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire formuler une observation en marge de l'orientation de la discussion cet après-midi. La proposition du Gouvernement de pousser le débat sur les résolutions cet après-midi soulève la désapprobation assez générale des membres de notre parti. Personne ne s'oppose à ce que le premier ministre (M. Mackenzie King) fasse sa déclaration, mais il y a de sérieuses objections à laisser la discussion se poursuivre à la manière indiquée hier après-midi malgré les protestations et les objections que j'ai tenté de formuler. Nous désirons collaborer avec le Gouvernement, et les preuves à l'appui de cette assertion sont abondantes, je crois, mais nous ne croyons pas que la coopération doive être le fait d'un seul groupe. Le Gouvernement, le premier ministre le sait, a ajourné le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et a présenté, au nom du premier ministre, la résolution relative à la Conférence de San-Francisco. Nous sommes convaincus, et le premier ministre s'en rendra facilement compte, du bien-fondé de notre attitude voulant que, après le discours de cet après-midi, la discussion soit suspendue afin de nous permettre d'étudier la situation à la lumière de l'exposé du premier ministre sur la politique du Gouvernement. Le premier ministre s'oppose-t-il à cela? Ses observations d'hier m'ont laissé l'impression qu'il ne s'y opposait pas beaucoup. Veut-il nous dire ce qu'il en pense, afin que nous puissions obtenir une formule acceptable?

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Puis-je signaler que le chef de l'opposition ne parle pas au nom de toute la Chambre à cet égard.

M. GRAYDON: Je ne le prétends pas.

M. COLDWELL: Je croyais que l'honorable député avait dit qu'un même sentiment animait tous les milieux de la Chambre.

M. GRAYDON: Je n'ai rien dit de la sorte.

M. CASSELMAN: Nous avons vu hier la collaboration qu'on était prêt à accorder.

M. COLDWELL: Je ferai remarquer que vu les arrangements conclus hier, à ce que j'ai compris, nous sommes prêts à poursuivre cette discussion cet après-midi car il ne s'agit pas de disséquer les observations du premier ministre, mais bien de discuter les principes et les très importantes propositions de la Conférence de San-Francisco. Nous étudions cette question depuis des semaines, et nous sommes prêts à entamer la discussion. Je veux que la chose soit bien comprise.

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): Il n'y a eu aucune entente; il y a simplement eu de la part du premier ministre un ultimatum où il a dit qu'il procéderait ainsi, et que si nous n'étions pas prêts à continuer la discussion, tant pis pour nous. Cette question est tellement importante que les honorables

députés devraient avoir le temps d'étudier le discours du premier ministre. J'ai envoyé quelqu'un au ministère des Affaires extérieures aujourd'hui afin de me procurer certains documents sur la Conférence de Dumbarton-Oaks et on m'a renvoyé au document déposé à la Chambre hier. J'ai ce mémoire en poche. Il y a quantité d'autres documents qui devraient être à la disposition des honorables députés, et ils ne peuvent se les procurer. Je proteste contre la parcimonie du ministère des Affaires extérieures lorsqu'il s'agit de documenter les honorables députés. J'ai consacré trois heures aujourd'hui à la préparation d'un discours sur cette question et j'ai à peine ébauché mon travail. Naturellement, je dois attribuer la chose à ma stupidité et à ma malchance. Il s'agit d'une question importante. Les honorables députés ne devraient pas être obligés de l'aborder à la hâte. Nous devrions avoir le temps d'étudier les projets du Gouvernement. Nous savons quelles sont les propositions des trois grandes Puissances et il faudra probablement accepter ce qu'elles désireront; mais ne vous y trompez pas, nous voulons connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet. Je suis disposé à appuyer presque en entier la plupart des objets de cette résolution, mais je tiens à savoir qui les a inspirés, parce que personne, en Amérique du Nord, n'est plus habile à dissimuler sa pensée que le premier ministre, et nous voulons être renseignés.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): C'est tout de même un singulier exemple de coopération que d'entendre des protestations chaque fois qu'un projet est inscrit à l'ordre du jour. C'est ce qui s'est produit plus ou moins depuis l'ouverture de la Chambre.

Je désire aussi ardemment que quiconque coopérer avec tous les partis de la Chambre. Je voudrais bien qu'à leur tour ces partis désirent aussi ardemment coopérer avec moi et avec le Gouvernement. La présente session a été convoquée pour deux raisons, et il y a des semaines que nous le disons bien clairement. Il s'agit d'abord de cette question internationale qui est très importante et qui devrait être réglée le plus tôt possible. Il importe ensuite de voter les fonds qui seront nécessaires pour la tenue d'élections générales avant bien longtemps, pour assurer la poursuite de la guerre et voir à l'administration de la chose publique du début de la nouvelle année financière au moment où se réuniront les membres du nouveau Parlement.

Nous sommes ici pour expédier la besogne le plus rapidement possible. Je puis ajouter que si le présent Gouvernement doit être représenté à San-Francisco pour y étudier les propositions de Dumbarton-Oaks, il faudra bien que certains d'entre nous, qui y assisteront probablement, consacrent, avant leur départ un certain temps, à l'étude des questions qui y seront probablement soulevées à la lumière des commentaires divers dont ces questions seront l'objet dans l'intervalle. Je ne vois absolument rien qui empêche les honorables vis-à-vis d'exprimer leurs opinions sur cette question dès maintenant. Il y a déjà longtemps qu'ils ont sous les yeux les propositions de Dumbarton-Oaks. Le 5 décembre dernier, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre un exemplaire de la brochure contenant les propositions de Dumbarton-Oaks relatives à l'établissement d'une organisation internationale générale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a été déposé comme réponse partielle à des questions que m'avait posées le chef du crédit social. Je les ai déposées dès qu'elles ont été imprimées. Le document en question a été distribué immédiatement à tous les honorable députés, et puis à travers le pays.

Avant la réunion de la Chambre, l'honorable chef de l'opposition (M. Graydon) m'a fait parvenir la question qu'il avait l'intention de poser, crois-je comprendre, pour recevoir une réponse immédiate. J'y réponds maintenant. Voici sa question:

Jusqu'à quel point et par quels moyens la Commission d'information en temps de guerre a-t-elle renseigné le public canadien sur les propositions de Dumbarton-Oaks relatives à l'établissement d'une organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité?

Voici la réponse:

La Commission d'information en temps de guerre a publié un fascicule intitulé: "Dumbarton-Oaks—Propositions relatives à l'établissement d'une organisation internationale générale".

On en a distribué jusqu'ici quarante mille exemplaires. On est à rédiger un autre numéro de la série *Affaires canadiennes* qui traite du même sujet. Des graphiques expliquant l'organisation projetée seront distribués aux journaux et autres publications, aux établissements industriels, aux syndicats ouvriers et aux groupes d'étude. Le service de l'information fournit aux stations de radiodiffusion indépendantes une série de notes sur le sujet. Des dispositions sont prises en vue de fournir des renseignements sur ce sujet à d'autres personnes qui parlent à la radio.

De l'aide a été fournie au Conseil canadien d'éducation civique en mettant en circulation, sur la conférence de Dumbarton-Oaks, des renseignements destinés à des corps enseignants et à des groupements d'étude.

On fait tout cela pour qu'avant son départ pour San-Francisco la délégation canadienne puisse bénéficier pleinement des opinions qu'exprimeront librement plusieurs groupes et organismes de tout le pays. Quant aux mem-

bres de la Chambre, je répète qu'ils ont été saisis des propositions depuis plusieurs mois. En outre, je suis sûr qu'au moins certains d'entre eux m'ont entendu dire à la radio, le 2 mars, que le Parlement étudierait tout particulièrement cette question et voterait les crédits nécessaires. J'ai dit spécifiquement que le Gouvernement tâcherait d'obtenir du Parlement l'adoption d'une résolution qui manifesterait son appui. On saurait certainement qu'une telle démarche donnerait lieu à un débat sur la question et que le Gouvernement tenterait d'obtenir une expression d'opinion à la date la plus rapprochée. Le pays veut savoir non seulement ce que j'en pense mais aussi ce qu'en pensent les honorables députés de la gauche. Je suis prêt cet après-midi à expliquer aussi complètement que je le puis les questions qui seront probablement mises en délibération à San-Francisco et à faire connaître aussi clairement que possible le point de vue du Gouvernement. Le pays aimerait sans doute connaître l'opinion du chef de l'opposition et de mon honorable ami le chef du parti C.C.F. au sujet des propositions de Dumbarton-Oaks, celle du chef du parti du crédit social et celle des honorables députés en général si, sur quelque point particulier, elles diffèrent de l'opinion que le Gouvernement peut présenter. Pour ce motif, je ne vois pas l'opportunité de retarder le débat. J'admets avec le chef du groupe de la C.C.F. qu'il avait été convenu hier que nous aborderions cet après-midi la résolution en question mais, monsieur l'Orateur, c'est à vous qu'il reste de donner votre opinion sur ce point. Il était aussi entendu que tout honorable député qui désirerait prendre la parole aurait l'occasion de le faire, et que ceux qui n'étaient pas prêts ne devraient pas être contraints de parler aujourd'hui. Il était compris, je crois fermement, que si le débat prenait fin nous passerions à autre chose; sinon que nous le continuerions jusqu'à ce qu'il soit terminé.

La Chambre est saisie d'une proposition. Il ne s'agit pas de discussion d'affaires en comité mais d'une proposition que les honorables députés doivent approuver ou rejeter. Il me semble que plus on se pressera de l'adopter, plus les nations libres du monde se réjouiront d'apprendre qu'au moins notre parlement est unanime, comme j'espère il doit l'être, à accepter l'invitation faite au Canada de participer à la conférence de San-Francisco.

M. GRAYDON: Le premier ministre a fait allusion à une ou deux questions que je devrais peut-être tirer au clair. Il ne s'agit pas de savoir si notre parti est prêt ou non à prononcer des discours. Nous désirons vivement connaître les propositions du Gouvernement afin de les étudier. Nous ne demandons pas beaucoup de temps pour le faire; nous ne

[Le très hon. Mackenzie King.]

voulons aucunement un long ajournement de ce débat. Le Gouvernement a délibérément réduit à trois semaines le temps requis pour l'étude de ces questions qui normalement auraient exigé trois mois, si la session avait commencé en janvier au lieu de mars, et il vient maintenant nous demander d'accélérer cette étude. En conséquence, il me semble qu'il n'est pas déraisonnable de demander qu'on nous accorde au moins un peu de temps pour étudier la question. En temps et lieu, et à brève échéance, nous ferons part de notre attitude au premier ministre. Nous n'avons aucunement l'intention de tergiverser ou de retarder tant soit peu les travaux de la Chambre; mais j'ai la certitude que le public se rendra compte par le compte rendu que notre attitude est tout à fait justifiée et qu'elle est dans l'intérêt général.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION INTERNATIONALE GÉNÉRALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu la grande importance du sujet et le désir des honorables députés d'avoir le plus de renseignements possible sur l'opinion du Gouvernement, j'ai passé beaucoup de temps à la préparation des remarques que je vais faire. J'ai cru qu'au lieu d'essayer d'improviser il serait plus utile de condenser la matière que j'ai à exposer à la Chambre sous la forme d'une déclaration. J'espère n'être pas interrompu durant la lecture que je vais en faire, mais dès que je l'aurai terminée, si des questions se présentent à l'esprit des honorables députés sur ce que j'aurai dit, je serai très heureux d'essayer d'y répondre. Naturellement je prendrai encore la parole à la clôture du débat, et j'ai l'intention de suivre d'aussi près que possible les points que les honorables députés soulèveront au cours de leurs observations, dans le but d'être en mesure de fournir à la Chambre, avant la fin du débat, tout renseignement supplémentaire qu'elle désirerait obtenir. J'ajouterai que, si je ne croyais pas à la probabilité de l'acceptation intégrale par les membres de tous les partis de la Chambre des fins et des principes qui inspirent les propositions de Dumbarton-Oaks et de la résolution dont la Chambre est maintenant saisie, je ne serais peut-être pas si pressé d'aborder cette résolution le plus tôt possible, mais il s'agit, à mon avis, d'une question sur laquelle les honorables députés sont déjà plus ou moins fixés, et au cours du présent débat je crois qu'il y aura très peu de divergences de vue ou d'occasions de controverse entre les partis.

Les honorables députés ont sans doute noté tout particulièrement le paragraphe suivant qui se trouve dans le discours du trône, lu à l'ouverture de la présente session du Parlement:

Le Gouvernement a accepté l'invitation faite au Canada d'envoyer des délégués à une conférence des Nations Unies qui aura lieu à San-Francisco le 25 avril, en vue de rédiger la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales. Mes ministres sont d'avis que la délégation canadienne à San-Francisco devrait compter sur l'appui la plus ample du Parlement. En conséquence, on soumettra à votre approbation une résolution conjointe des deux Chambres.

L'invitation à la Conférence de San-Francisco se lit ainsi qu'il suit:

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique,
Ottawa, Canada, 5 mars 1945.

N° 293

Monsieur,

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son propre nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, invite le gouvernement du Canada à envoyer des représentants à une conférence des Nations Unies qui sera tenue, le 25 avril 1945, à San-Francisco dans les Etats-Unis d'Amérique, aux fins de rédiger la charte d'une organisation internationale générale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les gouvernements susmentionnés sont d'avis que la conférence pourrait examiner, comme base d'une telle charte, les propositions tendant à l'établissement d'une organisation internationale générale et qui ont été publiées en octobre dernier à la suite de la Conférence de Dumbarton-Oaks et auxquelles on a ajouté, à titre de Section C du Chapitre 6, les dispositions suivantes:

"C. Votation

1. Chaque membre du Conseil de sécurité devrait voter un fois.

2. Les décisions du Conseil de sécurité en matière de procédure devraient être rendues par un vote affirmatif de sept membres.

3. Les décisions du Conseil de Sécurité relativement à toutes les autres questions devraient être rendues par un vote affirmatif de sept membres, y compris les votes affirmatifs des membres permanents; toutefois, dans les décisions prises aux termes de la Section A du Chapitre 8 et en vertu de la deuxième phrase du premier paragraphe de la Section C du Chapitre 8, un membre en cause dans le différend devrait s'abstenir de voter."

Des renseignements supplémentaires concernant les arrangements vous seront communiqués plus tard. Au cas où le gouvernement du Canada désirerait, avant la conférence, exposer ses vues ou soumettre des commentaires sur ces propositions, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique se fera un plaisir de transmettre ces vues et ces commentaires aux autres gouvernements participants.

Acceptez, monsieur, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

(Signé) Ray Atherton.

Le très honorable
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
Ottawa.

L'invitation fut acceptée dans les termes suivants:

Bureau du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,

Ottawa, le 5 mars 1945.

Monsieur,

Le gouvernement du Canada est heureux de se rendre à l'invitation transmise dans votre note n° 293 du 5 mars, au nom des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la République de Chine, d'envoyer des représentants à une conférence des Nations Unies qui se tiendra à San-Francisco le 25 avril 1945, pour préparer la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la conférence doit accepter comme base de ses discussions les propositions visant l'établissement d'une organisation internationale générale, rendues publiques en octobre 1944 et maintenant complétées par l'addition mentionnée dans votre note sur les dispositions touchant la manière de voter au Conseil de sécurité.

Nous avons pris note de l'offre du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de transmettre aux autres gouvernements participants tout commentaire et toute opinion que le gouvernement du Canada désire soumettre au sujet de ces propositions avant la conférence. Si le gouvernement du Canada décide d'en profiter je me mettrai de nouveau en communication avec vous.

Veuillez accepter, monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,

(Signé) W. L. Mackenzie King.

A Son Excellence
L'honorable Ray Atherton,
Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique,
Ambassade des Etats-Unis,
Ottawa.

Je ne doute nullement que la Chambre soit prête à sanctionner l'acte posé par le Gouvernement en acceptant l'invitation faite au Canada d'envoyer des représentants à la Conférence de la sécurité mondiale qui se tiendra à San-Francisco.

J'ai donné avis, au cours de la séance d'hier, de la résolution qui paraît aujourd'hui au *Feuilleton* de la Chambre. Conformément à l'entente que nous avons eue alors, je demande maintenant, appuyé par Monsieur St-Laurent, la permission de proposer l'adoption du texte suivant:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'aprouver la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San-Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un Organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable constituant un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) que la charte établissant ledit organisme internationale soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Ce qui importe le plus après avoir gagné la guerre, la fin suprême à laquelle nous devons tendre, c'est de gagner la paix. La paix ne saurait durer que grâce à la collaboration active des nations pacifiques. La fin visée par la prochaine conférence de San-Francisco est la création d'un organisme mondial chargé de maintenir la paix et la sécurité dans le monde d'après-guerre.

On semble se faire, en certains milieux, de fausses idées au sujet de ce que la conférence de San-Francisco est appelée à accomplir. Il conviendrait peut-être de dissiper, dès le début, l'une d'entre elles qui est assez répandue. La communication du 5 mars faite au nom des gouvernements émettant les invitations et que je viens de lire, expose clairement le but de la conférence. La conférence de San-Francisco n'est pas une conférence de paix. Elle ne s'occupera aucunement de la préparation des traités de paix. Elle n'étudiera pas les termes que les Nations Unies imposeront à l'Allemagne et au Japon tôt ou tard. Elle ne s'occupera que de la structure constitutionnelle de la future Société des Nations. Son but est d'assurer le maintien de la paix, une fois que nous l'aurons obtenue. Dans l'intérêt de la Chambre, il serait peut-être utile que je commence immédiatement par donner un aperçu général des négociations qui ont abouti à la convocation de la conférence de San-Francisco.

[Le très hon. Mackenzie King.]

La conférence de Moscou, terminée le 1er novembre 1943, fut le premier pas accompli par les grandes puissances dans l'élaboration de plans visant à une nouvelle organisation de sécurité internationale prévue dans la Charte de l'Atlantique et approuvée par la déclaration des Nations Unies de 1942. Dans la déclaration publiée à la fin de la conférence de Moscou, les quatre gouvernements, qui ont plus tard été représentés à Dumbarton-Oaks, Washington, ont dit reconnaître "la nécessité d'établir le plus tôt possible un organisme général international fondé sur le principe de l'égalité souveraine de toutes les nations pacifiques et dont pourront devenir membres toutes les nations, grandes et petites, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Au cours de la réunion des premiers ministres tenue à Londres, en mai 1944, des discussions ont eu lieu au sujet de propositions formulées par le gouvernement du Royaume-Uni. Depuis cette réunion, il y a eu de fréquents échanges de vues entre les gouvernements du Commonwealth.

Depuis la fin d'août jusqu'aux premiers jours d'octobre 1944, des réunions ont été tenues à Dumbarton-Oaks, Washington. Des discussions ont alors eu lieu entre les fonctionnaires représentant les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et du Royaume-Uni, en vue de l'établissement d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité. En une occasion ultérieure, des représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de la Chine se sont réunis. A la fin de ces pourparlers, c'est-à-dire le 9 octobre 1944, les propositions dites de Dumbarton-Oaks ont été publiées. Le Canada n'était pas représenté à Dumbarton-Oaks, mais le gouvernement canadien a été quotidiennement tenu au courant des discussions.

Il y a certains points sur lesquels les délégations officielles à Dumbarton-Oaks n'ont pas pu s'entendre. Il s'ensuit que les propositions n'étaient que l'ébauche d'un avant-projet de charte soumis à la considération de toutes les Nations Unies. Les gouvernements qui ont été les auteurs de ces propositions les ont par la suite acceptées et complétées à la conférence de Crimée qui s'est tenue à Yalta en février dernier. Elles furent subséquemment acceptées par la Chine et soumises alors aux autres pays pour étude.

A Yalta, les trois plus grandes puissances du monde ont unifié ces propositions pour en faire une charte en vue d'une organisation de sécurité mondiale. Cela est en soi de bon augure pour l'avenir. Sans unité constante au

sein des grandes puissances on ne saurait espérer de paix durable.

Comme je l'ai dit, c'est le 5 mars que le Canada et les autres Nations Unies ont été invités à assister à une conférence à San-Francisco. L'invitation est venue des Etats-Unis en leur nom ainsi qu'au nom du Royaume-Uni, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la Chine. Cette invitation porte que la conférence étudiera les propositions sur lesquelles les quatre gouvernements précités se sont entendus, comme fondement à la charte de la nouvelle organisation.

Depuis la réception de l'invitation, j'ai eu l'occasion de m'entretenir personnellement avec le président Roosevelt et au cours de nos conversations, nous avons discuté les principaux aspects des propositions ainsi que les recommandations qui, de l'avis du Gouvernement canadien, contribueraient à accroître l'efficacité de l'organisme projeté. Au début d'avril, il doit y avoir à Londres une réunion des représentants des gouvernements du Commonwealth afin de discuter les propositions. Je ne pourrai moi-même assister à cette réunion. Notre Gouvernement sera représenté par M. Hume Wrong, le sous-secrétaire d'Etat associé aux affaires extérieures, en collaboration avec le très honorable Vincent Massey, le haut commissaire canadien à Londres. J'ai la certitude que les discussions qui auront lieu à Londres seront utiles, car elles permettront aux différentes nations du Commonwealth, qui s'intéressent toutes vivement au succès de la conférence, d'échanger des renseignements et d'éclaircir leurs vues. Cette réunion permettra de continuer l'échange de renseignements et d'idées qui a eu lieu entre le Canada et les autres pays du Commonwealth et quelques-unes des Nations Unies.

J'ajouterai ici qu'à la Conférence interaméricaine sur les problèmes afférents à la guerre et à la paix, qui a eu lieu dernièrement à Mexico, les propositions de Dumbarton-Oaks ont fait l'objet de certaines discussions. Le Canada n'a pas été représenté à cette conférence, et n'a pas été invité à y assister. On y a adopté une bienveillante résolution dans laquelle on appréciait avec admiration le grand effort de guerre déployé par le Canada et on souhaitait, de la part du Canada, une collaboration plus étroite dans le sens du panaméricanisme. J'ai transmis à la conférence, à la suite de cette résolution, un mot de reconnaissance.

J'ai ici une copie de la lettre du secrétaire aux affaires étrangères du Mexique par laquelle il transmet la résolution au gouvernement canadien. J'ai aussi une copie de la réponse que j'ai écrite depuis et, à la fin de mes remarques, je demanderai l'autorisation de déposer ces deux documents. Les lettres pourraient peut-être figurer dans ma déclaration.

Télégramme

Château de Chapultepec, D.F.,
Le 9 mars 1945.

Traduction de l'anglais
Au très honorable
William Lyon Mackenzie King,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence le texte de la résolution suivante adoptée avec enthousiasme par les délégués respectifs:

"La Conférence des Nations américaines sur les problèmes de la guerre et de la paix, considérant que le Canada a contribué et contribue encore de façon essentielle à la défense du continent américain, en poursuivant un effort de guerre dont l'ampleur n'exclut aucune des ressources de la nation; qu'à cause de sa position géographique le Canada fait partie de l'hémisphère américain et y occupe un rang de choix par le haut développement de sa culture, de son industrie et de ses institutions démocratiques et qu'il maintient des relations diplomatiques et consulaires, de même que commerciales et financières, avec les autres Etats de l'Amérique, la Conférence des nations américaines décide:

"De témoigner son admiration et sa gratitude au Canada pour l'important effort militaire qu'il déploie pour assurer la défense du continent américain.

"D'exprimer l'espoir que la collaboration du Canada au système panaméricain s'accentue de jour en jour."

J'ai le réel plaisir de faire part à Votre Excellence de cette résolution et je profite de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire des Affaires étrangères,
(Signé) Ezequiel Padilla.

Télégramme

A Ezequiel Padilla, secrétaire aux Affaires étrangères, Mexico (Mexique), de W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada.

Ottawa, Canada, 16 mars 1945.

En clair

Au nom de la population et du gouvernement du Canada, je transmets nos plus sincères remerciements pour le généreux hommage à l'effort de guerre du Canada que contient la résolution que vous avez adressée au nom de la conférence de Chapultepec. Nous sommes fiers de participer à la défense de la liberté sur ce continent, comme en Europe et en Asie. Nous sommes convaincus que la solidarité croissante des peuples de notre hémisphère qui aiment la paix contribuera sensiblement, durant la période d'après-guerre, à la sécurité tant régionale que mondiale. Nous souhaitons de tout cœur une collaboration plus étroite dans tous les domaines qui nous intéressent en même temps que nos voisins des Amériques.

W. L. Mackenzie King.

La conférence de San-Francisco, tout en s'occupant de coopération internationale dans d'autres domaines que celui d'assurer la sécurité, aura pour but principal de préparer des fondements solides et fermes à l'édification de la paix mondiale. Les propositions qui ont

été formulées à Dumbarton-Oaks et à Yalta n'ont pas pris la forme définitive d'un traité; elles constituent les données générales qui ouvrent la discussion de la charte de la future organisation internationale. La conférence verra à extraire de ces propositions un texte définitif que les Nations Unies seront invitées à signer. La réussite de tout plan définitif de sécurité mondiale exige l'assentiment empressé des Grandes Puissances, en même temps que l'appui d'un nombre considérable des autres nations, d'importance intermédiaire ou secondaire. Le grand défaut de la Société des Nations ne consistait pas en ce que sa constitution était imparfaite mais en ce que, à aucun moment, cet organisme ne compta plus de la moitié des grandes puissances. Les grandes puissances voudront sans doute inclure dans la charte complétée la substance des propositions de Dumbarton-Oaks. Pour cette raison et à d'autres égards, la résolution dont la Chambre est maintenant saisie reconnaît que les propositions qui ont été rendues publiques peuvent servir de base générale satisfaisante à la discussion de l'organisation internationale projetée.

Dans la résolution on demande à la Chambre d'approuver les buts et les principes énoncés dans les propositions des quatre gouvernements.

Les buts de l'Organisation énoncés dans les propositions des quatre gouvernements sont les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales; et, à cette fin, prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer tout acte d'agression ou autre atteinte portée à la paix, et effectuer, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux susceptibles de troubler la paix;

2. Favoriser le dévelopement de relations amicales entre nations et prendre toutes autres mesures appropriées ayant pour but de consolider la paix universelle;

3. Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre; et

4. Constituer un centre pour l'harmonisation de l'action des nations en vue de l'accomplissement de ces buts communs.

Voilà les buts d'une organisation internationale générale qui recevront sûrement l'approbation cordiale de la Chambre.

En vue de la réalisation de ces buts, les propositions recommandent que l'Organisation et ses membres agissent en s'inspirant des principes suivants:

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les états qui recherchent la paix.

2. Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'Organisation, tous les membres de l'Organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité avec les Statuts de l'Organisation.

3. Les membres de l'Organisation règleront leurs différends par des moyens pacifiques, de manière à ce que la paix et la sécurité internationales n'en soient pas menacées.

4. Les membres de l'Organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'Organisation.

5. Les membres de l'Organisation seconderont, dans toute la mesure de leurs moyens, toute action entreprise par l'Organisation en conformité avec les dispositions de ses Statuts.

6. Les membres de l'Organisation s'abstiendront de prêter assistance à tout état à l'égard duquel l'Organisation aura pris des mesures préventives ou coercitives. L'Organisation devrait, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, prendre toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour que les états non-membres de l'Organisation agissent conformément à ces principes.

Ces principes sur lesquels on compte que l'Organisation internationale générale fondera ses actions, recevront également, j'en suis sûr, l'approbation cordiale de tous les honorables députés.

D'après les propositions, tous les Etats amis de la paix devraient avoir la faculté de devenir membres de l'Organisation.

Il est proposé que l'Organisation ait comme organes principaux: une Assemblée générale; un Conseil de sécurité; une Cour de justice internationale et un Secrétariat. Il est aussi proposé que l'Organisation soit munie des organismes auxiliaires qui pourraient être jugés nécessaires.

L'une des premières questions que fera surgir l'examen des propositions de la nouvelle Organisation de sécurité mondiale est la suivante: En quoi ces propositions diffèrent-elles du Pacte de la Société des Nations et à quels points de vue lui sont-elles supérieures? L'impuissance de la Société des Nations à assurer la paix du monde a été une tragédie mondiale. Il ne faut pas croire cependant que l'idéalisme et les efforts de la Société aient été vains. Ce jugement serait superficiel. L'idéal de la nouvelle Organisation internationale reste le même: l'organisation d'une paix durable. Il y a cependant d'importantes leçons à tirer de l'échec qu'a

essuyé la Société à cet égard. L'expérience acquise doit servir à édifier notre œuvre sur des fondements plus solides.

La structure de l'Organisation projetée revêt une ressemblance générale avec celle de la Société des Nations. L'autorité des divers organes que l'on propose accuse cependant des différences notables.

L'Assemblée générale, à l'instar de l'Assemblée de la Société, serait composée de représentants de tous les membres, chaque délégation ayant une voix. L'Assemblée soumettrait, après discussion, ses recommandations sur toute question d'intérêt international à la seule exception des différends intertionaux que le Conseil de sécurité serait en train d'étudier. L'assemblée pourrait débattre ces différends, mais afin d'éviter tout conflit de juridiction, elle ne pourrait pas présenter de recommandations en vue de leur solution. L'Assemblée élirait aussi les membres non-permanents du Conseil de sécurité, les membres du Conseil économique et social, le secrétaire général de l'Organisation, et, probablement les juges de la Cour internatioanle. Elle aurait la maîtrise des budgets et répartirait les dépenses. Elle aurait de vastes pouvoirs d'initiative et de surveillance dans les domaines économiques, social et humanitaire. Ses décisions importantes seraient prises par un vote des deux tiers, ce qui révoque le règlement de la Société exigeant de l'Assemblée un appui unanime de décisions importantes.

L'examen du Conseil de sécurité révèle une distinction frappante entre l'Organisation proposée et la Société des nations. A l'encontre de cette dernière, où l'Assemblée et le Conseil possédaient plusieurs pouvoirs d'ordre général semblables, la responsabilité de maintenir la sécurité et la paix internationales incomberait principalement, dans l'organisme proposé, au Conseil de sécurité. Il existe une autre distinction: la Société des nations s'occupait de bon nombre de questions non rattachées directement à la sécurité, mais les fonctions du nouveau Conseil seront limitées à l'examen de différends d'ordre international ainsi que de situations susceptibles d'amener des désaccords et de donner lieu à des différends internationaux. Le Conseil réglerait les disputes actuelles ou en perspective qui menaceraient la paix. L'Assemblée aurait pour fonction principale d'encourager le progrès général au moyen de la collaboration internationale en vue du bien-être universel.

Le Conseil de sécurité serait donc la première autorité chargée d'assurer la paix universelle. Il serait formé de cinq membres permanents (les Etats-Unis, l'U.R.S.S., le Royaume-Uni, la France et la Chine) et de six autres, élus par l'Assemblée pour une période de deux ans, et ne pouvant être réélus immédiatement à l'expiration de leur mandat. Chaque membre posséderait une voix et les décisions devraient être approuvées par sept des onze membres.

A Yalta, on a proposé que les décisions autres que celles qui se rapportent à la procédure devront être appuyées par sept voix, y compris celles des cinq membres permanents. Il existerait une exception importante à cette règle. Lorsqu'un membre permanent serait partie à une dispute portée à l'attention du Conseil, il devrait s'abstenir de voter au cours des démarches entreprises pour arriver au règlement pacifique de la dispute. Si on en arrivait à décider que la situation donnée constitue une menace pour la paix ou qu'il y a lieu d'imposer des sanctions le membre permanent intéressé pourrait de nouveau exercer son droit de suffrage. Ainsi, un membre permanent ne pourrait empêcher l'étude d'une plainte portée contre lui par un autre Etat, ni la tentative de régler le différend par des moyens pacifiques. Si toutefois, une telle tentative échouait, le membre permanent pourrait empêcher, par son vote, l'adoption de sanctions à son propre égard.

On se propose maintenant de constituer un nouvel organisme dont la contrepartie exacte n'existait pas au sein de la Société des Nations. Il s'agit du Conseil économique et social. Il se composerait de dix-huit membres élus par l'Assemblée pour une période de trois ans. Il ne compterait aucun membre permanent et aucune disposition n'empêcherait un membre d'être réélu. Le Conseil économique et social assumerait la direction générale des mesures économiques, sociales et humanitaires internationales, en s'inspirant de la ligne de conduite tracée par l'Assemblée. Le Conseil économique et social aurait à son service des commissions et personnels composés de spécialistes.

On reconnaît dans les propositions la nécessité de l'existence d'une cour de justice agissant à titre de tribunal suprême international. La question de savoir si le statut actuel du tribunal permanent de justice internationale doit être revisé ou si un nouveau statut doit être élaboré demeure en suspens. Nous devons espérer que, à la longue, avec l'avènement d'un monde plus stable, le règlement des différends internationaux se fera de plus en plus fréquemment à l'amiable par l'intermédiaire de tribunaux. Ce n'est que de cette façon que pourra se constituer et se développer une jurisprudence jusqu'au jour où tous les différends entre nations pourront être réglés suivant une procédure établie, confor-

mément aux principes du droit et de l'équité et compte tenu des obligations contractuelles. Incidemment je ferai remarquer que l'Association du Barreau canadien accomplit une tâche éminemment utile en faisant une série d'études sur la question de la jurisprudence internationale.

Le mécanisme visant le règlement des différends entre nations, qui est exposé dans le chapitre VIII des propositions de Dumbarton-Oaks, mérite qu'on en fasse une étude minutieuse. La procédure comporte deux étapes. Le premier a trait au règlement pacifique des différends. Le Conseil de sécurité, d'après une motion qu'il ferait à cet effet ou à la demande d'un Etat quelconque, aurait le pouvoir d'enquêter sur tout différend ou toute situation susceptible d'entraîner le désaccord entre nations. Les membres de l'Organisation s'engageraient à rechercher une solution pacifique par les voies normales de la négociation, de la médiation, de la conciliation, de l'arbitrage ou d'un règlement judiciaire. Si les parties en cause dans le différend ne réussissent pas à s'entendre par l'un quelconque de ces moyens, le Conseil de sécurité pourrait recommander des procédures appropriées, notammment le recours à la Cour internationale de Justice; ou pourrait demander l'avis de la cour sur les questions d'ordre juridique se rattachant aux différends. Les questions relevant uniquement de la juridiction nationale des Etats seraient expressément exclues.

Si les mesures pacifiques s'avéraient de nul effet, il faudrait recourir au deuxième moyen de procéder. Le Conseil de sécurité pourrait alors déclarer que le fait de n'avoir pu en arriver à une solution d'un différend constitue une menace à la paix, et il pourrait alors avoir recours à d'autres mesures. Ces mesures pourraient comprendre, en premier lieu, des sanctions d'ordre diplomatique ou économique, tels la rupture des relations diplomatiques, l'interruption des communications, un embargo sur le commerce et d'autres formes d'influence qui ne comportent pas le recours à la force armée. Le Conseil de sécurité pourrait demander à tous les membres de l'Organisation de s'unir pour la mise à exécution de ces mesures.

Si des sanctions de cette nature restaient sans résultat, le Conseil de sécurité pourraient en dernier ressort exiger le recours à la force contre le perturbateur de la paix. Dans ce cas, le Conseil serait appuyé par un Comité d'état-major qui serait chargé de mettre à exécution les plans en vue du recours à la force armée. Le Comité d'état-major aurait aussi à s'occuper des problèmes de longue portée concernant la réglementation des armements. Nous voyons ici une autre différence fondamentale entre ce projet d'Organisation et la Socité des Nations. La nouvelle Organisation de sécurité serait fondée sur la reconnaissance bien nette que la sécurité mondiale se fonde sur le maintien d'une grande supériorité de puissance pour assurer la paix. On reconnaît aussi qu'il faudrait trouver des moyens de rendre immédiatement et effectivement possible l'application d'une telle puissance, dans le cas où un autre agresseur tenterait de troubler la paix internationale.

On conviendra, j'en suis sûr, que les nations pacifiques ne peuvent courir le risque d'un retour à ces conditions qui permettaient à un agresseur d'écraser des nations l'une après l'autre avant qu'on puisse organiser et mettre à exécution une action concertée. Les nations ont sûrement appris que leurs libertés ne peuvent être assurées sans une base préétablie d'aide mutuelle. Les arrangements projetés, principalement fondés sur le recours aux moyens pacifiques de règlement et sur l'action éventuelle d'une force organisée pour rappeler les récalcitrants à l'ordre, devraient empêcher les différends internationaux de dégénérer en menace. La fonction principale de la police n'est pas d'arrêter les criminels, c'est de prouver aux yeux de tous que le crime ne saurait profiter. La police n'intervient pas dans le règlement des différends par des pourparlers ou des procédures judiciaires, mais elle reste en disponibilité au cas où les parties en cause menaceraient d'en venir aux coups.

On se demandera sans doute comment le Conseil de sécurité arrivera à mobiliser des troupes en face d'une menace véritable. Aux termes des propositions actuelles, les membres de l'Organisation n'auront pas à mettre de troupes à la disposition du Conseil, sauf en vertu d'accords spéciaux conclus individuellement et déterminant le nombre de soldats de chaque catégorie, ainsi que les services et l'assistance que l'Etat en cause s'engage à fournir. Les accords limiteraient l'aide militaire promise par les membres à celle que chaque membre offrirait de sa propre initiative. Ils pourraient inclure des dispositions régissant les circonstances dans lesquelles des forces pourraient être appelées à servir à l'étranger. Ces accords nécessiteraient, de la part de chaque pays, une approbation distincte donnée conformément aux exigences de sa constitution. Ce serait, au Canada, l'approbation par le Parlement avant la ratification de ces accords.

Il existe actuellement pas mal d'obscurité au sujet des méthodes d'application pratique de cette partie des propositions. Toutefois, une chose reste claire. L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire

pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à prendre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le Gouvernement du Canada et n'entrerait en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.

Les propositions prévoient aussi le recours à des organismes régionaux chargés de régler les différends locaux sous la direction générale du Conseil de sécurité. Le rapport existant entre ces organismes régionaux et le Conseil de sécurité constituera probablement l'une des plus importantes questions qui seront mises à l'étude à San-Francisco.

Le maintien de la sécurité ne forme qu'un aspect dans la création d'une société mondiale où la paix puisse prendre racine et croître. Ce n'est pas la seule sécurité des nations qui est indivisible, mais également la prospérité. Peu de gens aimeraient revivre les années qui ont précédé la guerre, alors que plusieurs nations cherchaient la sécurité économique dans l'isolement économique. En fait, il n'y eut plus de sécurité économique pour aucune. Le moment est certainement venu pour que l'univers comprenne que, de même qu'aucune nation ne peut seule assurer sa propre défense, de même aucune nation ni aucun groupe de nations ne peut assurer sa propre prospérité dans l'isolement.

Dans les œuvres sociales, économiques et humanitaires, visées par ces propositions et qui s'exerceraient sur un plan international, le Canada occuperait certainemement une place importante et jouerait un rôle utile. Il serait faux de croire que cette organisation mondiale se préoccuperait exclusivement de mesures préventives contre la guerre. En fait, si la défaite de nos ennemis a pour effet d'accroître la sécurité mondiale, nous pouvons espérer que les considérations de sécurité seront graduellement reléguées à l'arrière-plan et que la politique étrangère aura pour objet principal et se souciera avant tout de faire progresser les arts de la civilisation par la collaboration dans bien des domaines. Nous devrions en venir à nous inspirer, dans nos pensées et nos actes, de moins en moins de l'idée de la force et à tenir compte de plus en plus de certaines forces propres à créer ou à détruire l'union et la bonne entente dans le monde.

La collaboration économique et sociale a toujours constitué une partie utile et active de l'œuvre de la Société des nations. On se propose maintenant d'aborder de nouveaux domaines et d'établir d'autres organismes spéciaux pour la solution de problèmes particuliers. Toutes ces sphères de l'activité économique et sociale seront d'un profond intérêt pour le Canada. En tant que grande nation commerciale dont l'économie est progressiste et se développe de plus en plus, nous avons, au point de vue des débouchés et des approvisionnements, à nous préoccuper des conditions qui existent dans le monde entier. L'Assemblée et le Conseil économique et social seront des organismes centraux d'initiative et de coopération dans ce domaine. Les intérêts du Canada exigeront manifestement qu'il accomplisse sa pleine part des travaux de ces organismes spéciaux. En outre, les traditions humanitaires qui ont joué un si noble rôle dans notre existence nationale devraient nous porter à nous intéresser tout particulièrement au progrès social mondial que s'efforceront de favoriser l'Assemblée et le Conseil économique et Social.

L'une des fonctions projetées de l'Assemblée est "d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales". Il est un aspect de l'organisme mondial qui ne devrait jamais être perdu de vue. Si la grande guerre actuelle et la précédente nous ont appris quelque chose, elles nous ont démontré à quel point il est vrai que "nous sommes tous solidaires et que la liberté tant des hommes que des nations est une et indivisible."

La nouvelle organisation et ses agences affiliées pourront en temps et lieu préconiser des accords à long terme en vue du bien-être de l'humanité.

J'aimerais dire ici quelques mots sur l'un des problèmes du bien-être humain auquel les Nations Unies doivent immédiatement faire face. L'ennemi en retraite a laissé derrière lui, en Europe occidentale et orientale, la famine, la maladie et une terrible disette des denrées les plus nécessaires à la vie. Une telle situation compromet fortement le relèvement de l'Europe libérée. Les rapports qui nous parviennent au Gouvernement nous décrivent l'existence de conditions alarmantes. Même pour ceux qui ont accueilli avec joie l'expulsion des Allemands de leur territoire, au cours des derniers mois, cette sixième année de la guerre est la plus sombre de toutes au point de vue des vivres, du combustible, du vêtement et du logement. Ceux qui sont encore sous la domination allemande souffrent de privations même plus terribles.

Les Nations Unies ont groupé leurs efforts afin de grossir les rangs de leur puissante force armée. Pour quelque temps encore, il sera dans l'intérêt du Canada tout autant que dans l'intérêt général que tous continuent à grouper leurs efforts afin d'assurer la production de vivres et de matériaux aux fins de secours et de restauration.

Dans le domaine du bien-être de l'humanité, l'Organisation mondiale projetée exercera une partie de son activité sous la surveillance directe du Conseil économique et social. Cela pourra comprendre la réunion de statistiques et d'autres données économiques, les problèmes internationaux afférents à l'hygiène ainsi que la régie du trafic des narcotiques. Ces services constitueraient pour la plupart la continuation d'organismes très utiles qui étaient autrefois dirigés de Genève. On se propose d'établir des commissions d'experts qui seront chargées d'étudier ces questions et autres problèmes connexes, du point de vue du bien-être général et de l'utilité, en s'inspirant de l'expérience et de la sagesse des plus grands spécialistes de l'univers.

Indépendamment des initiatives placées directement sous la surveillance de l'Organisation mondiale, on a déjà établi un certain nombre d'importants organismes fonctionnels intergouvernementaux, et l'on songe à en établir d'autres. Il y a lieu d'étudier les propositions qui seront débattues à San-Francisco en fonction de ces autres agences très importantes. Les rapports entre ces organismes intergouvernementaux et l'Organisation mondiale seraient établis au moyen d'ententes conclues entre eux et le Conseil économique et social. Au nombre de ces agences, on compte l'Organisation internationale du Travail qui existe depuis 25 ans et qui repose sur de solides fondements. Dans les très importants domaines de la production agricole et de l'alimentation, une commission intérimaire a rédigé la constitution de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies. La commission intérimaire dont M. L. B. Pearson est le président a été nommée à la conférence de Hot-Springs, tenue en 1943. La conférence de Bretton-Woods a étudié les propositions suivantes: la création d'une Caisse monétaire internationale et l'institution d'une Banque d'expansion internationale. La formation d'un organisme international chargé de s'occuper des problèmes de l'aviation civile est aussi déjà avancée. La création d'autres organismes spéciaux est à l'étude, tous d'un haut intérêt pour le Canada. Un de ces projets est l'établissement d'un organisme international qui s'occupera des questions relatives à la politique commerciale, verra à aider, au moyen d'ententes, à supprimer les entraves au commerce et à uniformiser les pratiques douanières, à abaisser les droits, à faire disparaître les régies des changes et à régler d'autres questions semblables. Des propositions visant à la réglementation internationale des cartels et à l'adoption de mesures régulatrices des prix de certaines matières premières sont aussi à l'étude. Cette énumération n'est pas complète.

Si tout se passe comme on le souhaite, il se peut que, d'ici quelques années, il existe six ou huit importants organismes internationaux qui rempliront des fonctions excédant la capacité d'une seule nation ou d'un petit groupe de nations. Ces organismes internationaux n'enrégimenteront pas les nations et n'imposeront pas leur volonté à telle nation particulière; ils traceront, au moyen d'accords, la ligne de conduite qui doit servir l'intérêt général. Ce serait l'une des fonctions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de coordonner le travail de ces organismes, pour prévenir le chevauchement des initiatives et pour combler les lacunes lorsqu'il sera jugé opportun de recourir à l'action commune.

Voilà l'exposé sommaire des propositions qui seront soumises à la Conférence de San-Francisco. Qu'on me permette de mentionner quelques-unes des difficultés et des objections qui ne manqueront pas de surgir au cours de l'examen de ces propositions.

En considérant les propositions dans leur ensemble, il importe de se rappeler constamment que l'Organisation internationale devra être constituée de façon à fonctionner aussi efficacement que possible. Mais, en ce qui nous concerne, il est également important, quelles que soient les mesures qu'on approuve, de sauvegarder les intérêts du Canada. Il est aussi tout à fait souhaitable que l'Organisation, dans sa forme définitive, jouisse du consentement de la population canadienne afin que, au cours des années, ses principes essentiels reçoivent constamment l'appui du public. La sauvegarde de nos intérêts n'entraînera pas nécessairement des changements fondamentaux, mais cela ne signifie pas que les propositions ne peuvent ou ne doivent être améliorées.

Je mentionnerai en premier lieu la situation dans laquelle se trouveraient les grandes puissances. J'ai déjà dit que la collaboration de ces dernières est indispensable au maintien de la paix et que c'est à elles qu'incombe la principale tâche dans la réalisation de cet objectif. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité recevraient les droits de vote spéciaux que j'ai décrits. Si les pouvoirs doivent correspondre assez étroitement à la responsabilité, il est essentiel que les Grandes Puissances soient membres permanents du Conseil de sécurité. Incidemment, les grandes puissances étaient membres permanents du Conseil de la Société des Nations.

Les droits de vote spéciaux qu'on propose d'accorder aux Grandes Puissances ne manqueront pas de soulever des objections. Il ne fait aucun doute qu'ils prêtent à la critique théorique. Jusqu'à quel point ils soulèveront des objections d'ordre pratique dépend de la mesure dans laquelle on peut se refuser à reconnaître l'existence de la "puissance" dans un monde imparfait. Ce serait manquer de réalisme que de s'attendre à pouvoir établir immédiatement un régime international assez fort pour réprimer une grande puissance militaire résolue à en arriver à ses fins par la force. Tous les membres, puissants et faibles, de l'organisation projetée seraient tenus de "s'abtenir, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'Organisation". Si une Grande Puissance manquait à cet engagement solennel, le monde serait, une fois de plus, en face d'une situation semblable à celle que posa l'agression allemande en 1914 et, de nouveau, en 1939. On ne saurait dans aucun organisme international parer à une telle situation par le simple jeu du vote, si parfait que fût celui-ci en théorie. Il ne s'agit pas tant d'atteindre la perfection que de déterminer ce qui est réalisable. Aucune charte ne saurait assurer au monde la sécurité si l'on ne trouve pas chez les grandes puissances la volonté de l'établir.

En outre, on ne doit pas supposer que, même si chacun des membres permanents du Conseil de la sécurité possède le droit de veto relativement à l'application de sanctions, cette faculté paralyserait les moyens de l'organisme de sécurité advenant le cas d'une violation des principes de la charte par l'une des grandes puissances. On ne recourra aux sanctions qu'en dernier ressort. Avant de les appliquer, il faudra examiner à fond tous les aspects du différend. Si, à cause de la procédure établie en matière de vote, le Conseil se trouve incapable de proposer une solution, une majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale pourra présenter ses propres recommandations. La Grande Puissance intéressée saura par conséquent où, aux yeux des autres nations, se trouve la justice et elle connaîtra les risques qu'elle assume en violant la charte.

Ce serait pure utopie que de s'attendre à l'élaboration d'un projet parfait. MM. Churchill et Roosevelt ont tous deux déclaré que les propositions, bien que n'étant pas parfaites, étaient, en substance, les plus efficaces qu'on ait pu jusqu'ici imaginer en vue d'en venir à un accord. Le président Roosevelt a ajouté qu'il comptait que, avec les années, la charte serait de temps à autre modifiée, à la lumière de l'expérience.

La décision prise à Yalta, concernant le vote, illustre la mesure importante d'unité réalisée par les trois plus grandes puissances. Il serait peu pratique et peu sage de rejeter cette décision d'emblée. C'est bien le temps de nous montrer impartiaux et de ne nous prononcer sur ce point qu'après que la conférence aura étudié toutes les opinions.

D'une façon générale, on ne peut guère s'opposer à l'extension au sein de l'Organisation, de certains privilèges spéciaux aux grandes Puissances qui devront assumer la plus large part de responsabilité pour le maintien de la paix. C'est une juste application à l'organisation internationale du principe d'interdépendance fonctionnelle en vertu duquel l'importance accordée à un Etat doit être proportionnée aux fonctions qu'il peut remplir et dont il est disposé à s'acquitter. En mobilisant la force contre l'agression, il faut tenir compte de la situation de ceux qui sont en mesure d'exercer la plus énergique pression. Ceci étant admis, il semble logique et approprié de pousser plus loin l'application du principe.

La contribution que les divers Etats, autres que les grandes puissances, pourront fournir au succès de l'Organisation sera fort variée. Il serait dans l'intérêt général de répandre l'idée et d'admettre comme principe directeur que, dans la mesure du possible, la responsabilité devrait être proportionnée à la puissance. Si la chose est possible, cela atténuerait les divergences entre les grandes puissances et les autres nations tout en maintenant le principe de l'égalité souveraine que se partagent tous les Etats-membres. Cela signifie qu'on n'assigne pas expressément aux membres les moins puissants et les moins considérables des responsabilités identiques à celles de l'Australie, disons, ou des Pays-Bas ou du Brésil. Le Gouvernement est d'avis qu'il faut préciser le rang constitutionnel qu'occupent au sein de l'organisation les pays secondaires importants et que la délégation canadienne doit déployer tous ses efforts pour obtenir qu'on reconnaissance la place qui leur revient parmi les nations du monde.

D'après les propositions actuelles, tous les Etats, autres que les cinq grandes puissances, occuperaient le même rang constitutionnel dans l'organisation. On ne tiendrait nullement compte de leur importance internationale, de la résistance qu'ils ont opposée à l'agresseur, ni du concours qu'ils sont en mesure d'apporter au maintien de la paix. Il convient sûrement de compter parmi les Etats qui seront élus membres du Conseil de sécu-

rité plusieurs pays capables de contribuer puissamment au maintien de la sécurité. Il faut, toutefois, que les diverses régions de l'univers soient représentées au sein du Conseil. Sans aucun doute, on étudiera attentivement à San-Francisco le caractère que revêtira l'ensemble des représentants élus au Conseil de sécurité. Une méthode de sélection qui tiendrait un juste compte des pouvoirs et des responsabilités des Etats d'ordre secondaire ferait du Conseil un organisme plus puissant et plus efficace.

La proposition voulant que tous les membres prennent l'engagement d'appliquer, à la demande du Conseil de Sécurité, des sanctions d'ordre diplomatique, économique et militaire soulève une autre question délicate pour le Canada et les autres pays d'ordre secondaire. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, l'action militaire se limiterait aux engagements pris par chaque Etat dans une entente militaire spéciale. Il y a lieu, semble-t-il, de trouver quelque méthode qui n'obligerait pas les Etats non représentés au Conseil de sécurité à prendre des mesures sérieuses de sanction alors que ces Etats n'auraient pas eu l'avantage de participer aux délibérations du Conseil ou qu'ils n'auraient pas consenti séparément à participer à la mise en vigueur des décisions du Conseil.

Pour être efficaces, presque toutes les décisions du Conseil entraînant des sanctions nécessiteraient le concours d'un ou plusieurs Etats non représentés au Conseil. Il faudrait en particulier pouvoir compter sur la collaboration des Etats sis aux frontières du pays agresseur ou sur celle des Etats où il serait essentiel d'effectuer des opérations militaires. En pratique, on chercherait probablement à obtenir le consentement d'un pays non représenté au Conseil lorsque la mise en vigueur des sanctions nécessiterait la collaboration active de ce pays. La méthode qu'on adoptera probablement en pratique pourrait bien devenir la règle.

Il se pose une autre question à l'égard des dispositions transitoires nécessitées, au cours des années qui suivront la défaite du Japon et de l'Allemagne pour l'application des conditions de capitulation et de paix qui leur seront imposées. Certaines mesures spéciales devront rester en vigueur tant que durera l'occupation militaire intégrale de ces deux pays. Il faudra définir les rapports entre le Conseil de sécurité et l'autorité interalliée susceptible d'être établie pour surveiller toute réglementation à long terme s'appliquant aux pays ennemis.

Etant donné les difficultés que comporte l'élaboration de projets concernant une organisation de sécurité universelle, particulièrement en pleine guerre mondiale, il conviendrait peut-être d'insérer dans la charte une disposition prescrivant une revision générale au bout d'un certain nombre d'années.

Le Gouvernement a déjà communiqué aux grandes puissances son opinion sur la composition et les pouvoirs du Conseil de securité ainsi que sur d'autres aspects de l'Organisation projetée. A l'heure actuelle, le Gouvernement ne se propose pas de présenter, antérieurement aux délibérations qui auront lieu lors de la Conférence, des dispositions ou modifications particulières.

Lorsqu'on envisage ce vaste projet d'organisation de la paix, il est souverainement important de le faire avec largeur de vues et de considérer les conséquences lointaines. Les avantages sur lesquels le Canada peut compter s'il prête à cette Organisation sa pleine et entière collaboration, sont immenses. On ne doit pas les mesurer au seul point de vue du prestige. Aucune nation n'a plus que nous intérêt à empêcher une nouvelle guerre mondiale. C'est cette considération qui doit primer.

C'est sur les champs de bataille, au cours d'une guerre antérieure, que notre pays a atteint sa pleine maturité comme nation. Sur tous les océans, dans les airs au-dessus du sol et des mers, et sur terre, dans quelques-uns des combats les plus acharnés du présent conflit mondial, nos combattants ont fait honneur au Canada. L'apport que nous avons fourni à la préparation de la victoire a été beaucoup plus appréciable que nous n'aurions pu l'imaginer il y a six ans. Notre contribution à l'établissement de la paix sera peut-être non moins nécessaire et non moins efficace.

L'organisation de la sécurité mondiale est une initiative dont le succès repose sur la coopération. L'effort dont il s'agit sera peut-être sans précédent dans cet ordre de choses. Pour qu'il réussisse, il faudra qu'on soit disposé à donner aussi bien qu'à recevoir. Il ne faudrait pas qu'on envisage un à un les résultats obtenus. On devra les considérer dans leur ensemble. Il ne suffira pas de concentrer nos efforts sur la sécurité et sur la façon d'organiser une force capable de parer aux menaces de guerre. Une fois la confiance établie il faudra recourir à des mesures et à une organisation internationales dans plusieurs domaines pour que la paix soit stable. Les liens vigoureux de camaraderie et de collaboration, formés sous l'influence de la guerre, devraient être encore plus fermes dans l'organisation de la paix.

Advenant une autre grande guerre dans vingt ou trente ans, ou à toute autre époque à venir, il est certain que le Canada ne saurait échapper à sa furie. Par suite de la découverte de nouvelles armes, de la mise au point, en particulier, de la bombe volante et du robot, aucun pays ne peut se proclamer à l'abri d'une agression subite. Tant que pour telle ou telle nation, la Force remplacera le Droit, il ne saurait y avoir de sécurité ni pour la génération actuelle des Canadiens, ni pour la génération prochaine, ni pour les générations suivantes.

Même si le texte définitif de la charte ne répond pas à tous nos désirs, il peut être néanmoins préférable de l'accepter que de le rejeter. A tout événement, les termes de la résolution assurent une protection complète aux intérêts du Canada. La résolution prévoit, les honorables députés l'ont sans doute remarqué, que la charte doit, avant d'être ratifiée, être soumise à l'approbation du Parlement.

En proposant cette ligne de conduite, le Gouvernement suit la méthode consacrée en matière de traités. Nulle obligation contractée en vertu d'un traité ne saurait être plus solennelle que celle que les Nations Unies assumeront sous le régime de la charte. La ligne de conduite proposée par le Gouvernement assurerait en outre au parlement nouvellement élu par le peuple le dernier mot quant à l'adoption de la charte.

Il importe au Canada que ses délégués à la Conférence de sécurité mondiale puissent compter sur l'appui le plus ample possible du Parlement et de la population. Il convient que nos délégués parlent d'une voix claire, ferme et unanime. Il y a tout lieu de croire que l'immense majorité des Canadiens, à quelque parti qu'ils appartiennent, tiennent à ce que le Canada participe aux mesures propres à sauvegarder la paix que nous souhaitons voir régner après ce terrible conflit. Pour cette raison, aussi bien que pour d'autres motifs, il importe que la délégation canadienne à la Conférence de San-Francisco soit largement représentative. Ainsi que je l'ai déjà annoncé, le Gouvernement se propose de choisir des représentants dans les deux Chambres du Parlement et des deux côtés de chaque Chambre. Il va sans dire que le Gouvernement prendra lui-même toutes les responsabilités que lui impose la constitution en ce qui concerne et le choix de la délégation et les décisions qu'on pourra prendre à San-Francisco. Il est préférable que la Chambre prenne une décision sur le projet de résolution qui lui est soumis avant que l'on désigne les délégués à la conférence. La résolution adoptée, j'espère être en mesure d'annoncer sans délai la décision à cet égard. En ajoutant au nombre des délégués des membres des autres partis politiques, le Gouvernement s'efforce de placer la question d'une paix durable au-dessus des querelles politiques.

Par le texte de la résolution, la Chambre est engagée à décider que les représentants du Canada à la conférence devront déployer tous leurs efforts en vue de la rédaction d'une charte acceptable. Je puis assurer aux honorables députés que les représentants du Canada seront sûrement guidés par la détermination de faire tout ce qui est humainement possible pour assurer d'une manière éminemment pratique le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A la conférence de San-Francisco, les Nations Unies jetteront les fondations d'un nouvel ordre mondial. Je sais que le peuple canadien, indépendamment des partis ou d'autres considérations, est heureux de l'occasion qui est ainsi offerte à notre pays d'apporter sa contribution à cette vaste entreprise. Je suis également convaincu que le Parlement saura aborder cette question de la sécurité mondiale avec la pleine conscience de sa responsabilité envers la génération actuelle et les générations futures de Canadiens et aussi de tous les peuples de l'univers.

Dans toute charte visant à la création d'une organisation internationale destinée à assurer la paix et la sécurité des nations, c'est l'esprit avec lequel cette question est examinée et la mise en œuvre de ses dispositions qui comptent bien plus que la lettre du document. Le 24 mars 1941, à Toronto, j'eus l'occasion de parler du nouvel ordre mondial qui succéderait à l'ordre ancien après la guerre. En cette occasion, voici ce que j'ai dit: "On se plaît à parler aujourd'hui de l'instauration d'un nouvel ordre dans le monde une fois la guerre terminée. Or, il faut en jeter les bases immédiatement, sinon il sera inutile d'y songer après la guerre. On ne saurait élaborer un nouveau régime mondial à un moment donné en se bornant à en étudier les détails à une conférence. Il ne s'agit pas uniquement de sceaux et de parchemins. Ce faux concept fut l'une des erreurs du lendemain de la dernière guerre". Le nouvel ordre mondial doit être le fruit naturel des événements et non une créature artificielle. Il doit être quelque chose de vivant et doit répondre aux aspirations de l'âme humaine à l'encontre de ce que serait un rouage mécanique ou juridique. Le nouvel ordre mondial doit avoir été édifié en vue de la place qu'il occupera dans l'esprit et le cœur des hommes. Il doit respirer la fraternité et la bonne volonté. Il comportera dans les relations humaines l'application des principes de la générosité et de l'aide mutuelle.

Ces mots expriment, je l'espère, l'esprit fondamental de la Charte de l'Atlantique et de la Déclaration des Nations Unies de 1942. Le prêt-location, l'aide mutuelle et l'Administration de secours et de rétablissement aux Nations Unies représentent la manifestation tangible de cet esprit, lequel, à mon sens, guidera les Nations Unies dans leurs délibérations de San-Francisco. Il importe de tenir compte de la réalité en établissant le mécanisme de la nouvelle organisation mondiale et de les dresser sagement. Toutefois, quelle que soit l'ingéniosité des rouages constitutionnels, ils ne peuvent fonctionner que si les nations de l'univers profitent des leçons apprises au cours des derniers cinq ans et demi de guerre. La doctrine essentielle, c'est qu'il ne faut plus contraindre l'humanité à se plier à des fins égoïstes d'ordre national, qu'il s'agisse de domination universelle ou de simples cas isolés de légitime défense. Partout les nations doivent s'unir pour sauver et servir l'humanité.

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, malgré ce qu'en pensent peut-être certains honorables députés, je ne me lève pas pour continuer le débat. Ainsi que je l'ai déjà fait une fois cet après-midi, je dois m'avouer incapable d'engager sur-le-champ la discussion. Qu'on veuille bien me permettre cependant de dire à mon très honorable ami le premier ministre (M. Mackenzie King) qu'il vient de prononcer un discours vraiment remarquable dont j'approuve en grande partie la teneur. Il reste bien quelques points importants sur lesquels nous pouvons différer d'avis et j'y reviendrai plus tard si, comme je l'espère, je me trouve en mesure de participer au débat.

Si je prends maintenant la parole, c'est surtout pour profiter de l'offre gracieuse qu'il nous a faite en nous permettant de lui poser des questions à la fin de son discours. J'ai beaucoup réfléchi sur l'établissement de cet organisme mondial, qui doit être une nouvelle et plus vaste société des nations, mais un fait ne laisse pas de m'intriguer, comme il intrigue aussi sans doute le chef du Gouvernement. Il me semble, et le premier ministre ferait bien, je crois, d'étudier la question, que la préservation de la paix dans le monde,—le premier ministre a eu raison dans ses remarques préliminaires de distinguer entre "faire" et "maintenir" la paix,—dépendra non pas de cette nouvelle société des nations mais de l'attitude que les trois grandes puissances, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie, pourront adopter à l'égard de tout accord conclu entre elles en dehors de l'accord de Dumbarton-Oaks. C'est surtout cet aspect des propositions qui m'a frappé et j'invite le premier ministre à étudier,—non pas aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'une question d'envergure,—cet aspect de la situation. Nous désirons tous la paix, mais le maintien de cette paix ne dépendra-t-il pas de l'attitude des puissants Etats que je viens de mentionner? Il y a là une question, un problème, d'une importance vitale, et l'attitude de ces grandes puissances n'est en rien déterminée ni délimitée par l'accord de Dumbarton-Oaks.

Voilà la principale question que je prie le premier ministre d'étudier, non pas dès maintenant, je le répète, mais plus tard. Je voudrais savoir, de plus, si le Gouvernement a transmis aux puissances qui ont formulé l'invitation ou aux Etats-Unis d'Amérique un message tel que celui auquel fait allusion le premier ministre dans le dernier alinéa de la lettre qu'il a adressée, en sa qualité de Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, à l'ambassadeur américain. Voici en quels termes il s'y exprime:

> Nous avons pris note de l'offre du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de transmettre aux autres gouvernements participants tout commentaire et toute opinion que le gouvernement du Canada désire soumettre au sujet de ces propositions avant la conférence. Si le gouvernement du Canada décide d'en profiter, je me mettrai de nouveau en communication avec vous.

Bien que je n'en sois pas absolument sûr, il m'a semblé, à la suite de paroles prononcées cet après-midi par le premier ministre que des démarches ont été effectuées dans ce sens. S'il en est ainsi, je me demande en quoi elles consistent.

Je désire également m'arrêter à certaines questions connexes. Quelles instructions recevront les représentants du Canada à la conférence de Londres? Ces instructions ont-elles été préparées, et si elles ne l'ont pas été, seront-elles soumises au Parlement? Je suppose, bien entendu, que la conférence de Londres aura lieu avant la dissolution du Parlement.

Je désirerais en outre savoir pourquoi le Canada n'a pas été représenté à Dumbarton-Oaks. Est-ce parce que nous n'y avons pas été invités? Etant donné l'importance de notre contribution, je regrette vivement que le Canada n'ait pas été invité à Dumbarton-Oaks. Toutefois, la première question est celle qui m'inquiète; en effet, la paix régnera-t-elle dans le monde? Cette paix ne dépendra-t-elle pas de l'attitude des trois grandes puissances, en dehors des cadres de l'accord de Dumbarton-Oaks? Je tiens à faire remarquer

au premier ministre que, en posant ces questions, je ne m'inspire d'aucun sentiment hostile. Je suis absolument en faveur de la paix, et je veux voir le Canada participer à la conférence de San-Francisco. Toutefois, je veux aussi obtenir des précisions, et l'unique moyen que j'ai de me renseigner est de questionner le premier ministre sur des sujets d'une importance vitale.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de poursuivre le débat si d'autres honorables députés désirent en premier lieu poser quelques questions au premier ministre. Je ne prends pas la parole pour demander des renseignements mais plutôt pour discuter les propositions de Dumbarton-Oaks. Je céderai volontiers ma place si d'autres honorables députés veulent interroger le premier ministre. Toutefois, pendant que j'ai la parole, je tiens à dire, en toute déférence envers ceux qui sont disposés à prendre part à la discussion, qu'on ne devrait pas nous faire assister à une série de brefs discours mais se contenter de poser des questions en marge des points soulevés par le premier ministre. Autrement je préférerais poursuivre mes remarques.

M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question. Le premier ministre a dit qu'il voulait l'unanimité...

M. L'ORATEUR: A l'ordre. La Chambre se rend compte sans doute que nous ne sommes pas en comité. Le premier ministre pourra répondre à toutes les questions qui lui sont adressées, au moment où il terminera le débat sur la résolution. En vertu du Règlement, tout honorable député qui pose des questions, renonce à son droit de prendre la parole plus tard au cours du débat.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Le premier ministre a expressément demandé qu'on attende qu'il ait terminé son discours avant de l'interroger. On n'ira certes pas jusqu'à nous empêcher de participer à la discussion. Je suis sûr que le premier ministre serait le premier à s'y opposer.

M. L'ORATEUR: L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) a tout à fait raison de dire qu'il y a eu malentendu. Le Règlement stipule cependant que ceux qui prennent part à un débat, soit en posant des questions soit en prononçant un discours, se sont prévalus de leur droit de prendre la parole. C'est pour cette raison que j'avertis l'honorable député d'York-Sunbury et tous les autres membres de la Chambre qu'ils s'exposent à être privés de ce droit.

M. CASSELMAN: Non pas certes pour avoir posé une question.

M. l'ORATEUR: Pas de la même façon qu'en comité plénier, ce qui est tout à fait contraire au Règlement. Bien que le premier ministre ait dit qu'il se ferait un plaisir de répondre aux questions, je suis d'avis que si l'on fait subir dans le moment au premier ministre un contre-interrogatoire sur son discours, l'honorable député qui poserait des questions serait, par la suite, privé du droit de parler. Voilà qui doit être entendu.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je vais m'expliquer plus clairement. Je voulais qu'il fût compris que si, au cours de mes remarques, les honorables députés désiraient poser des questions sur certains points qui ne leur paraissaient pas clairs, je répondrais à leurs questions aussitôt après mon discours. D'un autre côté, j'ai aussi expliqué que je m'efforcerais d'écouter attentivement les remarques formulées par les divers députés le long de leurs discours et que je noterais dans ces derniers les questions sur lesquelles ils désiraient des éclaircissements. J'ai fait remarquer qu'à la fin du débat, je m'efforcerais de répondre à toutes ces questions. C'est là l'ordre que je désirais suivre.

L'hon. M. HANSON: Voilà un procédé fort limité.

M. GRAYDON: Pourvu que mes présentes remarques ne me privent pas du droit de formuler d'autres observations plus tard, je tiens à dire immédiatement que j'ai très bien saisi les propositions que le premier ministre a faites aujourd'hui. Il a bien voulu promettre de répondre à certaines questions qui pourraient surgir et sur lesquelles des éclaircissements seraient nécessaires. Si l'on ne s'en tient pas à cette façon de procéder et si l'on nous refuse une certaine latitude à cet égard, je suis d'avis que nos droits vont être sérieusement compromis. Il y a un certain nombre de questions que le premier ministre n'a pas traitées ou sur lesquelles il n'a pas insisté. Par le fait même, nous nous trouvons au même point qu'auparavant. Le premier ministre a soulevé certains points qu'il importe d'examiner davantage.

C'est une question de politique ministérielle, et on devrait nous fournir certains éclaircissements. Le premier ministre devrait préciser clairement que les honorables députés qui poseront des questions ne perdront pas de ce fait le droit de participer plus tard au débat.

Monsieur l'ORATEUR: Le premier ministre a répondu à cette question. Cependant, sauf le respect dû au premier ministre, il ne lui appartient pas d'établir les règles du débat. J'ai cru comprendre qu'il formulerait son exposé et que ceux qui prendraient la parole après lui pourraient lui poser des questions.

L'hon. M. HANSON: Non, ce n'est pas cela du tout.

M. CASSELMAN: On peut, du consentement unanime de la Chambre, adopter n'importe quelle procédure.

Monsieur l'ORATEUR: Voici ce que j'ai compris. Le premier ministre devait formuler son exposé et répondre, en mettant fin au débat sur la résolution, aux questions que lui auraient posées les honorables députés au cours de leurs observations. Les remarques formulées aujourd'hui par le premier ministre me permettent de croire que je ne m'étais pas trompé. Je dois signaler à la Chambre cependant que le premier ministre, le leader de la Chambre, ne peut pas établir les règles du débat. Voilà pourquoi je tiens à élucider ce point dès maintenant.

Le très honorable MACKENZIE KING: Les observations suivantes, que j'ai formulées hier et qui se trouvent au hansard, me semblent bien claires:

L'honorable député m'a interrogé au sujet des questions. Je désirerais faire mon exposé sur la motion sans être interrompu de façon qu'il me soit possible de compléter mes remarques. S'il reste certains points que je n'ai pas abordés et à propos desquels les honorables députés désirent des éclaircissements ou de plus amples renseignements de ma part, ils pourraient en faire mention lorsqu'ils prendront la parole, ce qui me permettrait d'y revenir lorsque je terminerai le débat. Si mes réponses ne sont pas satisfaisantes, j'essaierai de trouver un moyen d'obtenir de l'aide de façon à fournir autant de détails qu'on le voudra.

J'indiquais clairement qu'au cours d'une discussion de cette importance, il ne faudrait pas attendre de moi une réponse immédiate à toutes les questions qui pourraient m'être posées. Sur certains points d'ordre technique, je pourrais vouloir consulter d'abord les fonctionnaires supérieurs de mon ministère. Je ne voudrais cependant modifier en rien les règles qui régissent les débats ou celles qui régissent la Chambre lorsqu'il s'agit de présenter une résolution. Pour le moment, je préférais poursuivre mes observations sans aucune interruption. Si les honorables députés avaient l'obligeance d'accéder à ma requête, ils pourraient plus tard, si j'avais laissé certains points dans l'ombre au terme de mon discours, demander les renseignements qu'ils désirent et je m'efforcerais de les leur procurer. S'il m'était impossible alors de leur donner satisfaction, je reviendrais à la charge au moment opportun.

M. GRAYDON: Je conclus que si les honorables députés y consentent unanimement, il nous sera loisible de poser des questions sans nous exposer à des difficultés de la part de la Chambre.

Des VOIX: Non, non.

M. GRAYDON: Je demanderai alors le consentement unanime, et si on ne me permet pas de poser sur ce point des questions au premier ministre, c'est la Chambre qui en portera la responsabilité. Je ne pense pas que le premier ministre se range parmi ceux qui me refuseront cette permission.

M. COLDWELL: Je voudrais que nous suivions le plus près possible le Règlement de la Chambre. Si des questions doivent être posées, qu'elles soient brèves et non des discours de dix minutes, comme on vient de le faire. Je formule cette requête parce que ceux qui veulent prendre part à la discussion, tout en conservant le droit de porter la parole, doivent attendre que plusieurs brefs discours soient prononcés. Sur cette question particulière, je voudrais moi-même pouvoir prononcer une douzaine de discours.

Je ne m'oppose pas aux questions mais, à titre de député prêt à prendre la parole et, eu égard à l'invitation du premier ministre, j'estime qu'il faut se conformer le plus possible au Règlement de la Chambre.

M. BOUCHER: On devrait pouvoir attendre que la question soit posée.

M. COLDWELL: Je n'ai pas d'objection aux questions, je m'oppose à ce que l'on fasse des discours.

M. l'ORATEUR: Le premier ministre a déclaré que tout député peut, s'il le désire, poser des questions dans son discours et qu'il y répondra en mettant fin au débat. Il serait contraire au Règlement de la Chambre de réduire à une discussion en comité plénier l'étude d'une résolution de cette importance. Je prends pour acquis que le premier ministre répondra plus tard aux questions que posent les députés dans leurs discours.

M. GRAYDON: J'invoque le Règlement. J'ai voulu, au cours de cette session, envisager la situation avec calme. Je veux être de bon compte, mais c'en est trop. Je ne veux adresser aucun blâme à l'Orateur mais, au train où vont les choses, nos droits s'évanouiront graduellement et il n'y aura plus de Parlement. Je ne puis m'exprimer avec trop de vigueur. Le premier ministre a donné lecture d'une déclaration qu'il a faite

hier, mais aujourd'hui cette déclaration n'émane pas du premier ministre. Il nous donne le droit de demander certains éclaircissements.

Une VOIX: Allez-y.

M. GRAYDON: Le Gouvernement actuel représente, je crois, la minorité et il ferait bien de se surveiller dans ses rapports avec la majorité. Le premier ministre ne fera-t-il pas la lumière là-dessus? Nous permettra-t-il de poser les questions comme il a dit hier que nous le pourrions? Si on ne nous le permet pas, et je ne crois pas que le premier ministre nous en empêche, ce serait bousculer toute opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle question l'honorable député désire-t-il poser?

L'hon. M. HANSON: Etablissons d'abord le principe général.

M. GRAYDON: Je ne poserai pas la question tant que l'Orateur ne m'autorisera pas à le faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les relations entre le premier ministre et le chef de l'opposition comportent toujours certaines aménités. Si l'honorable député désire me poser une question, je me ferai un plaisir de l'entendre.

M. GRAYDON: Dois-je comprendre que si je pose une question je ne perdrai pas mon droit de participer au débat?

M. l'ORATEUR: Si j'interprète bien le Règlement de la Chambre, il me faudrait déclarer que le chef de l'opposition participe au débat en posant une question et qu'ainsi il aurait épuisé son droit de prendre part à la discussion.

M. GRAYDON: S'il en est ainsi, je me contenterai de protester et de m'opposer à cette façon de procéder. Le pays en général n'approuvera pas, je crois, le traitement qu'on nous accorde. Tous s'attendaient à ce qu'on fît preuve d'un peu de collaboration lors de l'étude de cette résolution. Nous nous opposons à la façon dont on procède aujourd'hui, tout comme nous nous sommes opposés à la façon dont on a procédé hier. Est-ce que le Gouvernement veut se faire du Parlement un instrument servile.

M. ROSS (Souris): C'est un sabotage délibéré du Parlement.

M. MacINNIS: J'ai l'impression que nous perdons de vue quelque chose qui pourrait nous aider à mieux comprendre cette question. Au cours d'un débat ordinaire, il arrive parfois que l'Orateur permette de poser des questions à celui qui a la parole. Le premier ministre a demandé qu'on ne lui pose pas de questions pendant son discours afin qu'il ne soit pas tenu d'y répondre. Cela laissait entendre que nous pourrions lui poser des questions quand il aurait fini de parler et je pense qu'il y a consenti. L'objection soulevée ici, cependant, porte sur l'idée que les honorables députés ne doivent pas prononcer un discours quand ils posent une question.

Je ne crois pas qu'un honorable député doive perdre son droit de parole uniquement parce qu'il pose une question, mais s'il parle plus longtemps que le temps requis pour poser une question, il devrait alors perdre son droit de parole dans le débat qui suivra. Je suis d'avis, Votre Honneur, que c'est là une question que vous pouvez fort bien trancher. Ne nous laissez pas aller trop loin.

M. GRAYDON: Puis-je poser au premier ministre une question qui fera de la lumière sur le sujet?

M. l'ORATEUR: L'honorable député a-t-il l'intention de poser une question portant sur ce qu'a dit le premier ministre au cours de sa déclaration? J'ai déjà exposé la situation. La Chambre n'a pas donné son consentement unanime, et même avec ce consentement unanime, je doute fort qu'on doive ignorer le Règlement, même à la demande du premier ministre.

M. GRAYDON: Dans ce cas, il n'y a plus d'espoir.

M. POULIOT: Le chef de l'opposition (M. Graydon) réussit mieux quand il fait le bélier que l'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Hanson) quand il fait l'agneau.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, si la question est réglée j'aimerais dire quelques mots. La principale tâche de la Chambre est l'étude des crédits, l'octroi d'un budget au Gouvernement et la conférence de San-Francisco sur laquelle on compte pour jeter les bases, comme le premier ministre l'a dit, d'une organisation appelée à assurer une paix durable.

Je partage l'avis de ceux qui prétendent que la Chambre aurait dû être convoquée depuis plusieurs semaines afin de pouvoir étudier à fond les problèmes qui ne manqueront pas de surgir. Il est presque impossible de les approfondir en deux ou trois semaines. Je soutiens que nous n'aurons pas le temps requis pour discuter les problèmes de la guerre.

C'est au mois d'août que nous avons eu l'occasion pour la dernière fois de traiter des affaires courantes du pays et nous sommes rendus au mois de mars. Dans deux ou trois semaines, ce sera la dissolution des Chambres

après quoi il n'y aura plus, avant la fin de l'été ou à l'automne, de parlement où les honorables députés puissent exprimer les vues de leurs commettants.

Nous parlons de la conférence de San-Francisco et comprenons parfaitement que cette conférence des Nations Unies ne constitue aucunement, comme le premier ministre l'a dit cet après-midi, une conférence de la paix. Comme l'explique clairement la résolution proposée par le premier ministre (M. Mackenzie King) et inscrite au *Feuilleton*, il s'agit d'une conférence convoquée dans le but d'envisager les moyens d'empêcher les guerres à l'avenir.

La résolution soumise à la Chambre accepte l'invitation d'aller à San-Francisco. Elle reconnaît l'importance vitale d'une organisation effective en vue de la paix et déclare que le Canada devrait être membre d'une telle organisation. Elle déclare que les propositions constituent un sujet de discussion satisfaisant mais elle recommande, ce qui pour moi est important, que la délégation du Canada fasse de son mieux en vue de les améliorer et sauvegarde la prérogative du Parlement dans la ratification finale de tout accord qui pourrait être conclu. La résolution devrait, par conséquent, recevoir l'appui unanime des deux Chambres du Parlement.

Le monde aurait dû profiter de l'expérience acquise entre les deux conflits. Après la première Grande Guerre, bien des gens croyaient qu'un système consacré au maintien de la paix était en voie de s'établir. Pour ma part, j'ai vu d'un bon œil l'établissement de la Société des Nations et j'ai eu foi en elle pendant bien des années. Je n'ai jamais flanché dans l'appui que j'ai donné aux principes de la Société, car je croyais qu'ils étaient éternellement sains. Cependant, à mesure que les années s'écoulaient j'ai compris que ce n'étaient ni la Société ni les principes sur lesquels elle s'appuyait qui étaient en défaut, mais que c'étaient les chefs des nations qui en avaient préconisé la fondation qui avaient failli aux principes sur lesquels la Société avait été fondée.

Nous avons suivi avec une crainte toujours croissante le développement des régimes dressés par Mussolini et Hitler comme des obstacles aux mouvements populaires, non seulement dans leurs propres pays mais dans le monde entier. Les dictateurs ont détruit les organisations ouvrières efficaces de leurs pays; ils ont détruit les grandes institutions coopératives dont l'établissement avait été si laborieux, et ils ont donné à leur peuple du travail en faisant des préparatifs pour la guerre, une guerre qui aurait pu presque à tout moment et à toute étape entre 1931 et 1938 être prévenue si les nations pacifiques avaient uni leurs efforts.

Mais, bien entendu, tout cela est chose du passé, et l'évocation de ces souvenirs ne peut nous être utile qu'en nous servant de leçon vers la fin d'une guerre encore plus désastreuse afin que nous saisissions l'occasion qui s'offre encore une fois au monde d'accomplir ce que nous avons négligé de faire au cours de cette période que nous pourrions appeler un armistice prolongé entre 1918 et 1939.

A mon sens, c'est le désir presque unanime du peuple canadien que le Parlement consacre la plus grande attention, au cours de la présente session, à ces questions ainsi qu'aux autres travaux dont la Chambre est saisie, les travaux qui ont motivé la tenue de la session. Par exemple, il faut nous assurer que les efforts que nous déploierons pour mener la guerre à bonne fin ne se ralentissent sous aucun rapport; il nous faudra affecter les fonds nécessaires pour nos besoins civils, pour améliorer nos services sociaux, pour assurer le rétablissement des hommes et des femmes qui reviennent parmi nous tout en leur trouvant des remplaçants afin que nos soldats aient tous les renforts bien entraînés nécessaires. Je ne crois pas toutefois que le pays s'attende à ce que nous nous livrions, à un tel moment, à des récriminations ou à de mesquines querelles; il compte plutôt que nous démontrerons à nos alliés par nos actes que nous sommes une nation unie, du moins en ce qui concerne notre détermination de gagner la guerre, et que nous jetterons les bases d'un organisme afin de prévenir un autre grand conflit à l'avenir. Si nous n'agissons pas de la façon qu'on attend de nous, le Parlement perdra plus que jamais encore la confiance des masses canadiennes.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a dit cet après-midi que notre représentation parlementaire ferait abstraction des allégeances politiques. Le choix des délégués relève, bien entendu, dans l'esprit du cabinet, du Gouvernement. Je n'entends donc pas prendre le premier ministre à partie pour ce passage de son discours mais, qu'il me soit permis de le souligner, dans les circonstances où se trouve le Parlement actuel aucune représentation composée des membres d'un seul parti ne saurait être ni suffisante ni satisfaisante. Le peuple britannique aura pour le représenter des membres appartenant à tous les partis qui, à la suite de la menace d'invasion et de défaite qui planait sur le pays en 1940, se sont joints pour former une coalition. Le danger d'invasion et de désastre ne s'est pas présenté pour nous, heureusement. Les Etats-Unis et l'Australie, gouvernés par un seul

parti, auront cependant une représentation choisie sans distinction de couleur politique par les autorités en cause. En adoptant une attitude semblable, le gouvernement canadien s'assure, je crois, l'appui de la population en général.

La tâche de la conférence sera à la fois grande et d'une vaste portée historique. Elle se tiendra à un moment où les armées victorieuses de l'est et de l'ouest se prépareront à se rencontrer, du moins nous l'espérons, dans les plaines germaniques. Mais la victoire à elle seule ne nous vaudra pas ce monde où domineront la paix et la sécurité. Même un plan de mesures collectives pour assurer le règlement pacifique des différends ou pour parer aux menaces d'agression ne pourra suffire à la tâche. Tant qu'on permettra aux haines raciales, fomentées dans bien des pays pour des fins politiques, de diviser l'humanité, on ne fera pas disparaître la menace de mort et de destruction. N'oublions pas qu'à San-Francisco les nations seront jugées non par leurs paroles mais par leurs actes. On y rencontrera des hommes et des femmes de toutes races, de toutes croyances et de toutes couleurs. A une telle réunion les distinctions de ce genre disparaîtront; si nous voulons maintenir la paix universelle, la disparition de ces distinctions à la conférence devra être suivie de la disparition des privilèges de race dans tous les pays qu'on a appelés les nations pacifiques du globe.

La conférence sera donc appelée à asseoir des bases sur lesquelles la puissance créatrice de l'homme pourra ériger la paix et la sécurité universelles pour l'avancement de la race humaine. Il ne faut pas permettre aux nations de se désintéresser les unes des autres comme ce fut le cas après la Conférence de Versailles, en 1919, une fois formée la Société des Nations. Cette fois nous n'oserons pas faire route à part, de crainte de nous acheminer vers une guerre plus meurtrière encore que toutes celles qui l'auront précédée. Certains membres de la Chambre et des partis politiques qui y sont représentés ont été témoins de la dévastation semée par la guerre-éclair. Ils ont vu ou entendu les bombes volantes. L'éclat des explosions encore plus terribles des projectiles-fusées est parvenu à leurs oreilles. Ils savent, et ils doivent en avertir nos populations, que ces nouveaux instruments de destruction ne sont qu'à leurs débuts et qu'à moins d'édifier une paix durable, ces redoutables engins de guerre pourront dévaster des villes, voire des nations entières, notre pays même, peut-être. Le Canada, que nous croyions inexpugnable parce que nous considérions qu'il était protégé par des océans sur trois côtés et par un puissant ami au sud, ne peut plus se compter à l'abri de l'attaque. Mais la sécurité que nous recherchons ne peut dépendre uniquement de l'établissement d'un organisme chargé d'administrer la justice et de faire observer les lois internationales. Plus, beaucoup plus que cela est nécessaire. Partout les gens sont encore obsédés par les deux craintes de la guerre et du chômage, qui ont donné naissance aux dictateurs, et à Mussolini ainsi qu'à Hitler leur pouvoir. La conférence de San-Francisco s'occupera dans une certaine mesure, comme le premier ministre l'a indiqué cet après-midi, des propositions d'ordre économique formulées dans une partie de l'accord de Dumbarton-Oaks. Celles-ci,—et je suis heureux qu'il en ait fait la remarque,—sont distinctes des propositions d'ordre monétaire de Bretton-Woods qui doivent être soigneusement revues plus tard par le Parlement, avant que nous les approuvions. Pour le moment ces propositions n'entrent pas dans le champ d'étude de la conférence de San-Francisco, et par conséquent je n'en parlerai pas davantage. Toutefois, aucun système de sécurité ne peut réussir s'il fait abstraction de ces deux craintes.

Naturellement, la conférence de San-Francisco s'occupera surtout du problème de bannir la guerre. Ce sera vraiment là son but primordial. Mais nous ne devons pas oublier les deux craintes que comporte l'étude des relations entre les nations. Nous ne devrions pas oublier que l'accord de Dumbarton-Oaks, qui servira et doit servir de base aux entretiens de San-Francisco, tient un certain compte, mais pas autant que j'aurais aimé, des problèmes économiques mondiaux. Le fait que ces problèmes économiques seront discutés par le Conseil économique qui, d'après l'accord, relève directement de l'assemblée générale des nations, assurera à cette assemblée un degré considérable de contrôle général quant aux problèmes économiques mondiaux. En d'autres termes, il se présentera des occasions propices à la discussion de l'organisation internationale des relations commerciales et du commerce.

Il s'agit en l'espèce d'une proposition que le Canada devrait accueillir favorablement, car nous avons vraiment à cœur d'écarter les conflits non seulement dans le domaine militaire mais aussi dans les relations commerciales de l'après-guerre. Nous nous bercerons d'illusions si nous croyons que, après une période relativement brève de reconstruction et de réadaptation, le monde pourra recourir de nouveau aux tarifs, aux contingents, et à la manipulation des cours de bourse tout en demeurant prospère ou en continuant de jouir de la paix. En 1944, le Canada a pris, je crois, le deuxième rang

parmi les Nations Unies au point de vue du volume des exportations. Pour l'instant, ce fait n'est pas pour nous une cause de préoccupation, mais lorsque la guerre sera terminée et que la période de réadaptation aura pris fin, le maintien de nos exportations dépendra de quoi? De notre disposition à importer des denrées en paiement de la plupart de celles que nous exporterons.

A vrai dire, dans le monde qu'il est possible d'entrevoir, ce n'est qu'ainsi que nous pourrons maintenir et élever notre niveau d'existence. N'oublions pas que, à propos de cette conférence, la Grande-Bretagne est, par suite de son statut économique, dans une posture différente de celle où elle aurait été avant le déclenchement du conflit actuel. L'idée d'après laquelle on croyait autrefois que la prospérité d'une nation était fondée sur le volume de ses exportations, abstraction faite du volume des importations, est assurément erronée. Notre niveau d'existence, comme celui des autres pays du monde, dépendra de la quantité de denrées et de services dont notre population pourra disposer.

Il est manifeste que nous ne pouvons utiliser toutes les denrées alimentaires et toutes les matières premières, pour ne mentionner que ces deux catégories de richesses, que notre pays produit en abondance; cependant, si nous importons les marchandises nécessaires pour suppléer à l'insuffisance de nos produits primaires et secondaires notre peuple pourra, grâce à un système efficace de distribution, jouir du niveau d'existence auquel nous donnent droit les découvertes de la science moderne. Ce qui est vrai pour le Canada l'est également pour tout autre pays. Le niveau d'existence des pays retardataires dont quelques-uns seront représentés à cette conférence doit être relevé le plus tôt possible de façon que, en définitive, toutes les nations puissent bénéficier des avantages économiques, sociaux et intellectuels que peuvent donner la machine et la science modernes.

A cette fin, par conséquent, on devra se préoccuper, à San-Francisco, du règlement pacifique des différends. A mon avis, les rouages nécessaires seront plus facilement et beaucoup plus rapidement établis. Nous avons appris avec une vive satisfaction que les trois grandes puissances étaient résolues à travailler de concert après la guerre. Cet après-midi le premier ministre a insisté sur ce point et je lui en sais gré. En outre, les déclarations récentes relativement à la tenue d'élections libres dans les pays affranchis fourniront, si on leur donne pleinement suite, une base en vue de la restauration des méthodes démocratiques là où ces méthodes ont été bannies ou supprimées.

Qu'attend-on de la conférence de San-Francisco? A mon sens, on s'attend en premier lieu à une déclaration non équivoque sur certains grands principes. D'abord, que pour réussir, tout organisme international présuppose la soumission volontaire à ses décisions sur certaines questions qui doivent être clairement déterminées. Voilà la condition: certains principes doivent être clairement énoncés et être acceptés de tous. Et approuvés, non seulement par la délégation réunie en conférence mais par les représentants des populations des pays qui jouissent de leurs institutions parlementaires.

Cela veut dire, naturellement, que tout ce qui sera proposé et accepté par la délégation canadienne à San-Francisco devra nécessairement (et c'est ce qu'indique la résolution dont nous sommes saisis) recevoir l'approbation de la présente législature, ou plutôt de celle qui lui succédera, avant que notre pays se trouve engagé. La résolution du premier ministre l'établit clairement, et il en doit être ainsi. C'est là, en effet, la procédure démocratique que beaucoup d'entre nous avons toujours réclamée pour notre pays. Une procédure démocratique doit servir de base dans toute organisation qu'on pourra établir à San-Francisco.

On doit s'attendre que toutes les nations, grandes et petites, acceptent en fin de compte, sinon immédiatement (car comme l'a indiqué le premier ministre, les délégués auront peut-être à faire face à certaines difficultés d'ordre pratique), les décisions formulées par le vote démocratique des représentants des pays pacifiques. Pareil régime démocratique au sein d'une organisation mondiale ne signifie pas nécessairement que tous les membres, tout en étant égaux, possèdent des pouvoirs égaux; il signifie que toutes les nations qui participeront à l'établissement de cette organisation devraient être égales aux termes du droit international.

Il faudra, cela va de soi, trouver un moyen (et c'est la question qu'a examinée le premier ministre cet après-midi au nom de notre pays) par lequel l'influence des délégations nationales au sein de l'organisation internationale puisse varier, dans la mesure où l'influence et le pouvoir des nations varient dans le monde. Ces variations serviraient de base solide à l'acceptation des décisions formulées par les représentants des nations pacifiques.

A mon avis, il n'est pas impossible de trouver une formule qui tiendrait compte de l'influence d'un pays dans les conseils d'un organisme de paix de façon à refléter la puissance et l'influence de ce pays dans le monde.

[M. Coldwell.]

Quelqu'un a dit qu'il serait possible d'en arriver à un régime de puissance proportionnelle au moyen de la représentation. A tout événement, si les nations s'appliquent à résoudre le problème, je crois qu'elles pourront y trouver une solution. Et, comme le disait le premier ministre cet après-midi, même si le Canada et d'autres pays,—pays de second ordre ou de moindre importance encore,—doivent pour le moment accepter une solution qui ne réponde pas pleinement à leurs désirs, ils n'en doivent pas moins travailler à trouver une solution plus juste au problème de l'influence des diverses nations au sein de l'organisation internationale.

Il est un autre fait auquel nous devons faire face. C'est que dans les domaines convenus,—et dans ceux-là seulement,—la souveraineté nationale, c'est-à-dire la liberté pour chaque pays d'agir en tous points comme bon lui semble en ne tenant compte que de sa volonté propre et de sa puissance, sera et devra être limitée. Somme toute, il ne s'agit pas d'une perte de souveraineté réelle, pas plus que le respect d'une loi démocratique ne comporte l'abandon de la souveraineté de l'individu dans la collectivité. C'est, de toute évidence, comme il en va pour les individus, une garantie contre l'anarchie et le désordre dans le domaine international. Dans ce domaine, cela peut passer pour une extension de la souveraineté, car chaque nation aurait démocratiquement voix au chapitre dans le règlement des conditions et des affaires au-delà de ses propres frontières, si cette situation a des répercussions sur les conditions et les affaires dans son propre territoire. Il y aurait donc, comme dans le cas des individus ou des nations, extension, et non, comme on l'a souvent prétendu, restriction de la liberté réelle. Sans faire partie de cette organisation, la nation ne pourrait, encore une fois, avoir voix au chapitre sur des questions qui dépassent ses propres frontières. Donc si, en vertu d'un accord, certains domaines qui intéressent toutes les nations de l'univers sont placés sous la régie d'une organisation internationale dont la nation elle-même, bien entendu, est membre, cette nation n'est plus limitée, dans son action, aux conditions qui existent dans les cadres de ses propres frontières, mais elle a son mot à dire sur les conditions qui dépassent son propre territoire et dont les répercussions peuvent devenir graves sur les siennes propres.

L'accord de Dumbarton-Oaks, le premier ministre l'a laissé entendre au moins une fois cet après-midi, contient des propositions dont quelques-unes ont déjà subi des modifications ou exigé des éclaircissements. A Yalta, les trois grandes puissances sont convenues qu'aucune d'elles ne poserait un veto absolu à la discussion des questions qui les intéressent respectivement en propre. C'était là une modification populaire, mais j'admets avec le premier ministre, qui en a parlé cet après-midi, qu'il faudrait l'étendre même au-delà de ce point. Tous sont d'avis, je pense, qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité ait le pouvoir d'agir, et d'agir promptement; mais l'assemblée a soutenu que les nations devraient toujours avoir le droit de discuter à leur guise n'importe quelle question.

A titre de membre de l'Assemblée et non du Conseil de sécurité, le Canada devrait analyser avec soin la "proposition présente" visant à empêcher la discussion des questions dont est saisi le Conseil des grandes puissances. J'insiste sur les mots "proposition présente". Cette expression a besoin d'être tirée au clair. Elle signifie actuellement, sauf erreur, que l'Assemblée générale ne peut s'occuper d'aucune question que le Conseil de sécurité met à l'étude, à moins d'en être spécifiquement saisie par lui. Il importe, je crois, que le Canada insiste pour que les questions relatives à la paix et à la guerre et aux intérêts mondiaux soient discutées par l'Assemblée en séance publique afin que la population soit convenablement renseignée par la presse et la radio, ce qui préviendrait les menées diplomatiques secrètes ou d'arrière scène lesquelles ont tant contribué à paralyser la Société des Nations.

En dernière analyse, un des grands moyens de prévenir la guerre est, il me semble, une certaine connaissance dans le grand public de tous les éléments en jeu permettant de mobiliser l'opinion publique en faveur de la paix et contre l'agression. D'où la nécessité de donner à la discussion la plus entière publicité. Nous savons évidemment que, en dehors des discussions de l'Assemblée, l'étude de la situation militaire et de certaines questions concernant la proposition d'intervention du Conseil de sécurité pourrait être impossible et inopportune, mais dans l'ensemble les journaux et la population devraient être au courant du débat.

En vertu de l'accord de Dumbarton-Oaks toutes les Nations membres doivent accepter les décisions du Conseil et y donner suite. Il me semble séant que la contribution armée par exemple, d'une nation particulière soit débattue et réglée autant que possible, non pas peut-être comme il est établi dans l'accord de Dumbarton-Oaks mais après examen par l'Assemblée, et certainement, comme le veut l'accord, avant qu'une crise surgisse. Je ne vise pas précisément les dispositions de

l'accord de Dumbarton-Oaks, mais on pourrait aller jusque-là en groupant plusieurs de ses articles.

Nous sommes d'avis que l'accord de Dumbarton-Oaks, nonobstant la critique dont il a été l'objet,—et je me suis permis de le critiquer il y a un instant,—fournit au moins la base d'une discussion à San-Francisco relativement aux mesures conjuguées que les nations devraient prendre pour proscrire la guerre. Puis, si nous sommes de cet avis,—naturellement, si tous les membres de la Chambre le sont,—nous devrions nous efforcer de faire des propositions pratiques visant à améliorer la base de la discussion dont nous disposons déjà afin de renforcer la solidarité actuelle des Nations Unies. Et quel est celui parmi nous qui ne se rende pas compte pleinement que tout l'avenir du genre humain dépend du maintien de la solidarité des Nations Unies et particulièrement de la solidarité des trois grandes puissances? Et le Canada est en mesure pour diverses raisons,—j'en ai indiqué quelques-unes, comme la situation géographique, et d'autres,—d'aider à consolider cette solidarité et cette unité. Il est en excellente position, dis-je, pour aider à la réalisation de cet objet. Pourquoi? Parce que le Canada est reconnu comme un guide,—j'allais dire "le guide",—chez les nations secondaires.

Lorsqu'il s'agit de sanctions économiques contre un agresseur, ou du recours effectif à la force armée, le Canada est un facteur important. Le Canada et les pays pacifiques de son importance, comme le premier ministre l'a déclaré cet après-midi,—et nous l'approuvons entièrement à ce sujet,—devraient jouir d'une plus grande mesure d'autorité dans le conseil de sécurité projeté. D'après les présentes propositions, le Canada pourrait être tenu de rompre ses relations commerciales avec un agresseur futur quelconque ou de fournir des forces armées pour le combattre sans avoir eu l'occasion de participer aux discussions qui auraient abouti à la décision prise. Les petits pays dont le commerce n'est pas considérable, et qui sont incapables de fournir une force armée de quelque importance, jouissent d'une aussi grande influence que les Etats secondaires; c'est là un point que la délégation canadienne devrait essayer de corriger. Il y a deux raisons qui militent en faveur d'une meilleure représentation des Etats secondaires au sein du conseil de sécurité. Tout d'abord ce conseil doit pouvoir disposer en tout temps d'une force suffisante, et il manquera de cette force décisive à moins que la représentation des nations ne soit proportionnée à la contribution qu'elles seront appelées à faire pour assurer la paix mondiale.

En second lieu, il importe que les nations secondaires qui devront fournir une aide essentielle contre un agresseur soient en mesure de voter de quelque façon quant à la décision à prendre. C'est là un principe fondamental du gouvernement responsable, et le Gouvernement canadien, ou celui de tout autre pays démocratique, incidemment, a des obligations à ce sujet envers ses commettants. Il pourrait être difficile de marcher au combat ou de rompre des relations économiques sous la direction d'un conseil au sein duquel, au sujet de si nombreuses questions, on nous aurait refusé de nous prononcer de façon convenable. J'aimerais dire que notre parti est en tous points en faveur de la sécurité collective,—et je dis ces mots à dessein,—en leur donnant tout le sens qu'ils comportent. Nous sommes d'avis qu'il est du devoir du Canada de s'employer à faire accepter des propositions tendant à l'amélioration de l'entente conclue à Dumbarton-Oaks et à favoriser comme but ultime l'établissement d'une Organisation démocratique réelle, effective et internationale en vue de maintenir la paix.

Cet après-midi, le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé de certains des grands organismes qui ont été établis de concert avec la Société des Nations et qu'il a appelés des organismes d'interdépendance fonctionnelle. Il a dit que dans un avenir immédiat, la question de fournir des vivres et de l'aide aux régions dévastées sera aussi importante que l'étude des mesures à prendre pour prévenir la guerre, ajoutant que les nations associées et en mesure de ce faire devraient voir de quelle manière elles peuvent aider le plus avantageusement à réparer la dévastation de la guerre. Nous savons que la Société des Nations a échoué à certains points de vue, mais aussi qu'à d'autres, le travail de la Société des Nations doit se continuer dans les cadres de la nouvelle Organisation internationale. Ce qu'elle a fait pour enrayer le commerce néfaste des narcotiques et la traite des blanches a contribué énormément à secourir ceux qui, dans le monde entier, ne pouvaient s'aider eux-mêmes. L'Organisation internationale du Travail, peut-être la seule grande organisation issue de la Société des Nations et qui nous reste encore, devrait voir son influence étendue et ses décisions devraient être acceptées dans une plus large mesure que celle dans laquelle le Canada et les autres pays les ont acceptées dans le passé. Vient ensuite la question de l'alimentation. On nous a appris avant la guerre que les deux tiers des habitants du monde ne sont pas suffisamment alimentés. Je dis, monsieur l'Orateur, que dans un monde dont les deux tiers de la population manquent de nourriture, peu importe la solidité du système de sécurité collective dans le domaine militaire,

aucune organisation ne peut, dans de telles conditions, assurer dans le monde une paix permanente. Il y a la question de l'aviation civile dans laquelle le Canada a un intérêt vital puisqu'il se trouve au carrefour des routes aériennes du globe qu'utiliseront notre grand voisin du sud et notre grand voisin du nord. Tous ces facteurs entrent dans le cadre des considérations économiques qui vont de pair avec les considérations d'ordre militaire. Le premier ministre a mentionné la régie des cartels et les propositions monétaires et de stabilisation qui font l'objet d'un autre accord.

La résolution adoptée lors de notre convention nationale tenue à Montréal en décembre dernier résume fort bien notre point de vue. Elle se lit en partie comme suit:

Les guerres futures seront inévitables sans l'établissement, sur le plan international, d'un gouvernement représentant de façon démocratique tous les peuples, grands et petits, et jouissant des pouvoirs primordiaux nécessaires pour maintenir la paix et pour assurer la justice économique et des chances égales au sein des peuples de l'univers.

Les dispositions prises pour l'après-guerre n'atteindront peut-être pas un tel idéal mais, tout en acceptant ce qu'on pourra obtenir de mieux pour le moment, nous devrons continuer à souhaiter que vienne l'époque où, selon les propres paroles de feu Wendell Wilkie, nous ne formerons plus qu'un seul monde. Quand je parle de gouvernement sur le plan international, je n'entends pas par là un organisme autorisé à prendre des décisions qui engagent tous ses membres sauf dans les questions dont la solution lui a été confiée par les peuples qui en font partie. Cela ne signifie pas non plus que nous prévoyons la formation immédiate d'une fédération mondiale. Au sein de cette organisation internationale (et l'accord de Dumbarton-Oaks en prévoit le cas) il serait sage d'avoir des associations régionales chargées de régler les questions touchant une région plus particulièrement. Je m'empresse de dire qu'il est hors de doute que tout ce qui concerne une région atteint à des degrés divers le monde entier. Quoi qu'il en soit, il faut que le but final de tous les peuples avides de progrès soit l'union de l humanité au moyen d'un code juridique qui pourra s'appliquer tout aussi bien aux rapports entre les peuples qu'aux relations entre particuliers.

Il est vrai que nous avons une cour de justice internationale. L'entente de Dumbarton-Oaks indique que l'on pourra soit maintenir cette cour soit en instituer une autre à sa place. Si nous jetons un coup d'œil sur ce qu'a accompli la présente cour internationale, nous nous rendrons compte que sous le régime de la présente cour, plusieurs accords, décisions et traités ont été conclus ou interprétés. A mon sens, la délégation canadienne devrait s'efforcer de maintenir la présente cour de justice internationale, car si on l'abolit pour la remplacer par une autre il faudra peut-être rejeter certains accords et traités qui relèvent de la présente cour. Comme je ne suis pas avocat, mon interprétation est peut-être erronée, mais je crois que l'on doit tenir compte de cet aspect des propositions de Dumbarton-Oaks qui prévoient le maintien de la présente cour ou l'institution d'une nouvelle.

Comme je l'ai dit plus haut, tous les peuples avides de progrès devraient s'efforcer d'obtenir pour l'humanité un code de loi qui pourra s'appliquer tout aussi bien aux rapports entre nations qu'au commerce entre les particuliers. Forts de cette conviction, je puis dire que nous considérons les mesures qui ont été prises au Caire, à Moscou, à Téhéran, à Dumbarton-Oaks et à Yalta comme des pas dans la bonne voie, vers l'entente mutuelle, qui permettront au Canada de jouer son rôle dans une organisation internationale ou dans les organismes internationaux qui pourront être institués à la suite de la conférence de San-Francisco et des autres conférences qui auront lieu à l'avenir et qui recevront l'approbation du Parlement. Bref, nous avons la conviction que l'on pourra, à San-Francisco, en venir à une entente pratique pour maintenir la paix et pour jeter les bases d'un organisme mondial de justice sociale et économique. A notre sens, il incombera à la délégation canadienne d'obtenir les meilleures mesures possibles. Je répète. Il incombera à la délégation canadienne d'obtenir les meilleures mesures possibles; ce sera alors le devoir du Parlement et de notre peuple d'appuyer ces mesures même si elles ne vont pas aussi loin que nous l'aurions désiré. La conférence de San-Francisco, j'ose le dire, ne satisfera en rien les désirs de tous les délégués qui y prendront part, ni même d'aucun d'entre eux. Le Canada se doit donc de chercher les moyens d'améliorer l'entente conclue à Dumbarton-Oaks, de travailler ferme à les faire adopter, mais ensuite de se joindre aux autres nations pacifiques dans l'établissement de l'organisme de paix le plus efficace possible dans les circonstances, laissant au temps le soin de l'améliorer et d'en faire un plan plus parfait de sécurité sociale et économique, une plus forte garantie contre la crainte, contre le besoin et contre la guerre, pour l'humanité tout entière.

M. PAUL MARTIN (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, en prenant part à la discus-

sion sur un sujet qui intéresse la paix universelle et l'inauguration d'une nouvelle page de l'histoire, je n'oublie pas les événements impressionnants dont j'ai été témoin en moins d'un mois, alors qu'il m'était donné de visiter le Royaume-Uni et de voir nos troupes en Hollande, en Belgique et en France.

Il est un point que je désire souligner aujourd'hui. Non seulement le caractère de notre nation parmi toutes les autres de l'univers, mais la dette immense que nous devons aux jeunes gens de toutes les parties du pays, à ces jeunes qui ont donné, donnent ou offrent leurs vies pour la civilisation et un régime de vie honorable, exigent de nous en tant que Parlement, comme de tous les autres Parlements, deux mesures. Tout d'abord, dans la poursuite de cette guerre qui touche maintenant à la première phase de sa fin, l'assurance du châtiment qui s'impose aux personnes et aux groupes qui ont valu au monde la situation extraordinaire à laquelle il est soumis depuis cinq ans et demi. Ensuite, l'établissement dans tous les pays d'un système de sécurité sociale avec tout ce que cela comporte.

Mais nous ne saurions y arriver à moins que l'objet de notre discussion aujourd'hui,—les moyens de réduire au minimum les causes de guerre et d'assurer l'ordre international,—ne devienne une réalité opérante. Sans cette condition, jamais nous n'assurerons la sécurité sociale. Ainsi donc, ayant encore à l'esprit ces jeunes gens que j'ai vus il y a moins d'un mois patauger dans la boue de Hollande et de France, je soutiens qu'à moins d'en arriver à une entente satisfaisante entre les grandes puissances, comme entre celles de deuxième et de troisième ordres, jamais nous ne nous acquitterons de cette dette,—dette formidable que je n'aurais jamais su estimer sans mon expérience des deux derniers mois, —contractée envers ceux qui ont pris part à la guerre.

Le premier ministre (M. Mackenzie King), à titre de chef du gouvernement canadien, en 1943, a été parmi les premiers chefs d'Etat des Nations Unis à approuver la formation d'une organisation internationale générale. De tous les Parlements de l'univers libre, nous sommes le premier à discuter les propositions de Dumbarton-Oaks de façon aussi solennelle.

En cette circonstance, le Gouvernement semble vouloir adopter une politique de collaboration des plus étroites entre le Canada et les autres nations de l'univers. Sans changer les liens qui unissent présentement les pays du Commonwealth et sans modifier nos relations avec notre puissant voisin, cette politique semble étendre ces rapports à un domaine encore plus vaste. Point n'est besoin de beaucoup de temps pour nous convaincre, nous et la population canadienne, du besoin d'ordre dans les relations internationales et d'un organisme qui nous permette, sinon de mettre fin à la guerre, du moins de garantir une paix plus assurée que nous ne l'avons fait depuis vingt ans. Le premier ministre l'a dit, nous avons tenté un effort qui est resté infructueux. Notre insuccès, d'après lui, ne tient pas tant à ce que la Société des Nations ne représentait pas tout l'univers, qu'à ce que nous n'avions pas reconnu que les responsabilités sont inhérentes à la puissance. Malgré la perfection théorique de l'organisme en cause, son action est devenue inefficace pour le maintien de la paix par la conciliation ou la force, parce que certains éléments essentiels lui manquaient.

Il me semble donc que cinq principes devraient être à la base de l'organisation de sécurité universelle projetée à Dumbarton-Oaks et que la conférence de San Francisco devra étudier, j'imagine. Les voici:

1. L'organisation de sécurité universelle devra posséder la puissance militaire nécessaire à la réalisation de ses objets.

2. Pour arriver à ce résultat, il faudra réaliser la collaboration politique et militaire la plus étroite entre le Commonwealth britannique, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine et les autres nations libres de l'univers.

Dans toute future organisation mondiale, la responsabilité devrait s'appuyer sur les quatre grandes puissances mentionnées et les autres Etats pacifiques devraient jouer un rôle proportionné à leur capacité de contribuer.

4. L'organisation de sécurité mondiale devrait avoir suffisamment de souplesse pour pouvoir se développer par la pratique et l'expérience. Son action ne devrait pas être entravée par un code ou une règle rigide.

5. Toutes les nations, grandes, moyennes ou petites, qui feront partie de l'organisation de sécurité mondiale devraient viser à la collaboration dans l'ordre économique et politique.

Tels sont les principes primordiaux qui, à mon sens, devraient être présents à l'esprit des délégués canadiens quand ils iront à San-Francisco. Certes, c'est une des questions les plus vitales qui se soient posées au Parlement canadien. On a proposé à Dumbarton-Oaks l'institution d'un Conseil de sécurité mondiale, une assemblée et un Conseil économique et social avec des organismes chargés de traiter avec les corps fonctionnels. Il ne faut pas perdre de vue que les caractéristiques essentielles du mécanisme de la Société des nations sont maintenues. On appuie tout particulièrement sur la réussite des moyens par lesquels la force sera employée pour le maintien de la paix. La chose se

trouve réalisée par l'adoption du principe du concert des nations, le principe, si vous voulez, d'un puissant bloc de pouvoirs, dans le cadre du Conseil de sécurité mondiale.

De prime abord, j'ai cru qu'on pouvait difficilement concilier l'acceptation de cette proposition avec les idées que j'ai exprimées à la Chambre depuis plusieurs années. Mais, tout en ne perdant pas de vue ce qu'il faudrait faire, il faut examiner, en ce monde très compliqué, ce qui peut être réalisé. La Société des Nations a fait fiasco parce que la Russie soviétique n'en a pas fait partie plus tôt et parce que les Etats-Unis n'en ont jamais été membre. La paix mondiale ne peut être maintenue que si les grandes puissances, celles qui disposent des plus grandes armées et des forces économiques les plus considérables, sont prêtes à se servir de ces armes. Le rouage que mentionne la motion demande à ces nations d'appliquer la force dans des cas d'agression grave et injustifiée.

Un pays comme le Canada, qui tient une place importante parmi les nations moyennes, et qui a versé des milliards de dollars à titre d'aide mutuelle, un pays qui a appelé moins d'un million de soldats sous les armes, un pays dont l'apport lui a valu l'admiration du monde, ne peut dans son propre intérêt s'empêcher d'examiner minutieusement les dispositions actuelles de ce Conseil de sécurité. On accepte la position des grandes puissances, mais si l'on est prêt à distinguer entre ces grandes puissances et les puissances moyennes, ne devrait-on pas établir une distinction entre certaines de ces puissances moyennes et d'autres puissances moindres?

Je reconnais la difficulté qu'il y a, à faire le classement de la capacité possible de contribution des petites et moyennes nations, mais si l'on se rappelle qu'advenant une nouvelle agression on demandera aux nations moyennes de fournir leur apport quant aux sanctions, il ne faut pas oublier que cela signifie l'emploi de leurs ressources nationales, tant économiques qu'humaines. Nous ne pouvons donc pas écarter simplement cette question sous le prétexte qu'elle n'a aucune portée pratique.

Il se peut, et je ne formule ici qu'une opinion, que lorsqu'on appliquera le principe de la représentation fonctionnelle, principe qui a le premier ministre pour auteur et qui a été accepté par tous les organismes fonctionnels établis depuis le commencement de la guerre, l'on trouve moyen de fournir à un pays comme le Canada ou la Belgique l'occasion de protéger ses intérêts.

On peut expliquer ce mode de représentation fonctionnelle en citant par exemple le cas de la Norvège. Ce pays ne pourrait pas s'attendre à occuper au Conseil de sécurité une place semblable à celle du Canada en se basant sur l'emploi des forces militaires et économiques. Mais la Norvège voudra certainement une place importante dans tout organisme s'occupant de marine marchande. Voilà, à mon sens, un bon exemple de l'application qu'on pourrait faire de représentation fonctionnelle au sein du Conseil de sécurité pour les pays moyens.

On pourrait formuler une autre proposition. Il serait possible d'en arriver à une entente en vue de permettre l'éligibilité temporaire dans un cas déterminé portant sur des questions entraînant l'usage définitif par un pays comme le Canada de ses ressources, économiques et humaines.

Voici un autre point qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous devons admettre qu'il nous faut concilier la participation à cet organisme international avec les moyens mis en œuvre pour le rendre efficace. Si l'assemblée ne doit être qu'un endroit où l'on se rencontre pour échanger des vues, qu'un organisme purement décoratif, on peut s'attendre à ce qu'une telle situation ait, au point de vue psychologique, des effets perturbateurs non seulement sur les pays de moyenne ou de faible importance, mais sur toutes les nations du monde.

Il ne s'agit pas de diminuer les pouvoirs du Conseil de sécurité comme instrument de sécurité, quant aux mesures, de punitions, de restrictions et de sanctions, mais il doit y avoir moyen, ainsi que l'a proposé l'honorable préopinant, d'élargir les fonctions de l'Assemblée.

Il est maintenant proposé que, tout en admettant que le Conseil soit parfois forcé d'agir vite et presque automatiquement, les membres des Nations Unies ou de l'organisation de sécurité mondiale qui ne font pas partie du Conseil, soit à titre permanent ou non permanent, aient l'occasion d'exprimer par un vote des deux tiers leur approbation ou leur désapprobation du geste posé par le Conseil de sécurité. Si ce geste obtient l'approbation par un vote des deux tiers, il engagera tous les membres de l'Assemblée.

Il faut admettre l'inévitable. Nous vivons dans un monde troublé, un monde pour qui se posent des problèmes d'une difficulté incroyable. Il n'est pas aussi facile que celui qui s'offrait à Wilson et à Smuts en 1918 et 1919. Comme le président Roosevelt l'a dit dans son message au Congrès en janvier dernier:

> Nous pouvons nier que le pouvoir soit un facteur. . . mais dans un monde démocratique, comme au sein d'une nation démocratique, le pouvoir doit être joint à la responsabilité et à l'obligation de se défendre et de se justifier dans le cadre du bien général.

Je reconnais la faiblesse de l'ancienne Société des Nations. Je reconnais la faiblesse de la responsabilité sans le pouvoir mais je dois

dire que le pouvoir sans responsabilité est aussi préjudiciable. Il nous faut tenter de concilier ces deux éléments auxquels nous avons à faire face en nous efforçant à mettre sur pied un organisme qui non seulement pourra bien fonctionner, mais que pourront accepter les puissances sans lesquelles il sera nul.

Il est évident que pour justifier les immenses sacrifices accomplis par nos combattants, nous devons voir à ce que l'Allemagne et le Japon ne soient plus en mesure de se relever pour nous attaquer. Si cela doit être, le seul moyen d'y arriver est de reconnaître le pouvoir là où il se trouve. En ce moment, il est entre les mains de trois grandes nations ou peut-être d'une quatrième que j'inclus pour certaines raisons assez évidentes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. MARTIN: Lors de la suspension de la séance je venais de dire qu'il nous faut reconnaître que si l'Organisme de sécurité mondiale dont nous discutons en ce moment doit être efficace, compte doit être tenu du fait qu'une autorité exempte de responsabilité comme celle qui a entraîné l'échec de la Société des nations, causerait aussi l'insuccès de cet organisme; et que ce qui est requis est non seulement la responsabilité mais le pouvoir d'appliquer les décisions découlant de cette responsabilité. Le sénateur Ball des Etats-Unis, qui s'est beaucoup occupé de cette question et qui a appuyé sans détours cette thèse générale, a exprimé ce que je crois être notre sentiment à tous. Nous avons à envisager l'obligation inévitable de faire en sorte que les desseins des soixante nations du monde qui, espère-t-on, feront éventuellement partie de cet Organisme de sécurité mondiale, ne soient pas contrecarrés, et qu'elles aient l'occasion de prendre leur pleine part dans l'élaboration de l'organisme. Tout en reconnaissant que les grandes puissances formant le Conseil de sécurité devront être munies de pouvoirs sans lesquels le poids entier de leur force militaire et économique ne pourrait être mis à contribution, nous voudrons tous faire en sorte que cela n'entraîne pas un recours injustifiable à la force ni l'emploi arbitraire de cette même force, ce qui serait contraire aux principes politiques fondamentaux dont s'inspirent tous les partis représentés dans cette Chambre, principes dont la défense constitue l'un de nos buts dans la guerre actuelle. Le Canada, en tant que puissance moyenne, doit avoir l'assurance qu'il pourra présenter sa cause devant l'assemblée ou le conseil mondial. Nous devons avoir l'assurance qu'un règlement décidé par les grandes puissances ne sera pas effectué arbitrairement à notre détriment. S'il en était autrement, nous constaterions que le régime auquel nous songeons ne diffère que dans une faible mesure de celui que l'Axe s'est efforcé d'imposer en Europe.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a fait mention des divers organismes fonctionnels. Il a fait allusion à l'organisme d'hygiène publique, à l'organisme économique, au bureau international du travail,—au sujet duquel j'aurai quelques mots à dire,—et enfin au tribunal international. L'honorable député de Rosetown-Biggar a donné à entendre que le statut actuel du tribunal international ne devrait pas être modifié. Ce tribunal continue de fonctionner même s'il n'est pas actuellement un organisme actif. Il conserve ses attributions et les traités d'où il tire son existence demeurent en vigueur. Je signalerai cependant à l'honorable député qu'on peut invoquer de puissants arguments,—et je compte que le Gouvernement canadien sera de cet avis,—en faveur de l'établissement d'un nouveau tribunal qui conservera en les perpétuant plusieurs des caractéristiques du tribunal actuel mais qui sera doté d'un nouveau statut où se retrouveront les meilleures dispositions renfermées dans le statut actuel et d'où seront exclues les dispositions surannées. Etant donné que les nations du monde ne seront pas toutes représentées à la conférence de San-Francisco, il ne faut pas perdre de vue que, si l'on s'en tenait au statut actuel, la participation de plusieurs pays au tribunal international se trouverait écartée. J'estime par conséquent qu'un nouveau statut devrait être élaboré et de nouveaux traités conclus afin de maintenir la validité des décisions et des mesures déjà prises sous le régime d'anciens traités. On pourrait relier l'ancien et le nouveau statuts, en conservant, comme je viens de le dire, celles des caractéristiques louables de l'ancien statut.

Il ne faut pas oublier que la Société des Nations cessera d'exister après la ratification du traité émanant de la conférence de San-Francisco. Cela signifie que les juges du tribunal actuel cesseront d'exercer leurs fonctions. Cela veut dire également qu'à ce moment-là ce tribunal ne pourra compter sur aucun appui financier. Par conséquent, à la lumière des circonstances que j'ai signalées, le fait de procéder de la façon indiquée par l'honorable député de Rosetown-Biggar rendrait complètement inopérant le fonctionnement de ce tribunal. La juridiction existante du tribunal sur un grand nombre de traités, comme l'a signalé l'honorable député

de Rosetown-Biggar, cessera dès que cessera d'exister la Société des Nations créée en vertu des anciens traités de paix. En conséquence, si nous voulons continuer à jouir des avantages de divers traités existants, nous devons prendre les moyens nécessaires à leur maintien. Cela ne peut se faire qu'en considérant cette question comme nouvelle, en créant un organisme nouveau et en conservant certaines dispositions avantageuses de l'ancien.

On demandera quels genres de différends seront soumis à ce tribunal. Est-ce que ce seront uniquement des différends juridiques? Est-ce que ce seront des différends portant sur des questions politiques aussi bien que sur des questions juridiques. On se rappellera qu'en sa qualité d'organisme consultatif, l'ancien tribunal pouvait statuer non seulement sur les questions judiciaires mais, dans certains cas, sur les questions de haute politique.

Il est une question qui est nouvelle, je crois, et c'est celle du rapport qui existe entre le Bureau international du Travail et la nouvelle organisation internationale projetée. Je sais gré au Gouvernement, je sais gré à mon ministre de m'avoir proposé au Gouvernement comme le représentant du Canada et du Gouvernement à la récente réunion du conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail à Londres. C'est là une expérience dont je me souviendrai toujours avec une vive reconnaissance. La Chambre se rappellera que je fus membre de la délégation gouvernementale à la conférence plénière de l'Organisation internationale du Travail qui eut lieu à Philadelphie. J'ai eu l'honneur,—un honneur, puis-je dire peut-être, qui m'a été échu au nom du Canada,—d'être le président d'un comité permanent que, lors de la dernière réunion de son conseil d'administration, l'Organisation internationale du Travail a établi pour étudier les rapports entre cet organisme et l'organisation de sécurité mondiale. Je possède de ce chef toute la compétence voulue dans ce domaine, sinon dans aucun autre, pour dire ce que pensent les ouvriers, les patrons et les gouvernements des divers pays représentés à cette conférence de Londres. Le Bureau international du Travail est en un sens une organisation fonctionnelle du travail, fonctionnelle dans le genre de l'Organisation des vivres et de l'Organisation de l'agriculture et des questions économiques, mais il est plus que cela. A mon avis, l'Organisation internationale du Travail, le seul organisme de ce genre établi sur une base internationale, qui représente non seulement les gouvernements, mais les ouvriers et les patrons, devrait occuper une place toute spéciale par rapport à l'organisation générale qu'on se propose d'établir. L'Organisation internationale du Travail n'a rien de spectaculaire; elle n'est pas acclamée à grand renfort de manchettes dans les journaux. Je doute qu'une autre organisation internationale ait un passé aussi glorieux que le sien.

Si l'on songe qu'en 1919, dix millions seulement d'ouvriers dans tout l'univer profitaient d'une façon ou d'une autre des avantages de la législation sociale et qu'actuellement plus de trois cents millions de personnes en bénéficient dans le monde sous une forme ou sous une autre grâce aux plans préparés ou proposés par le Bureau international du travail, on peut se faire une idée des réalisations merveilleuses de cette organisation. Je parle en connaissance de cause puisque j'ai pris contact récemment, à Londres, avec les travailleurs de l'univers et que je suis au courant de leurs convictions en la matière. Ces ouvriers verront d'un très mauvais œil, ils examineront minutieusement toute tentative visant à circonscrire l'étendue et le statut de l'Organisation internationale du travail. Ils s'inquiéteront beaucoup de toute tentative visant à limiter ses attributions ou à intervenir dans le principe triparti qui la régit.

Je suis donc heureux de pouvoir dire aujourd'hui que sur les instructions du Gouvernement, je me suis uni au très honorable Ernest Bevin, ministre britannique du Travail, pour déclarer à cette organisation que le Canada était déterminé à donner au Bureau international du travail, en ce qui concerne l'organisation préparée à Dumbarton-Oaks, la plus haute place possible. Je laisse entendre, je le dis respectueusement mais non trop directement, que lorsque la délégation sera appelée à considérer cette proposition, elle devrait étudier soigneusement la sagesse d'édifier l'avenir du Bureau international du travail en fonction d'un organisme qui ne compterait pas de représentants des travailleurs et des employeurs de l'univers. La proposition telle qu'elle nous est exposée aujourd'hui veut qu'en vertu d'un accord, les relations futures du Bureau international du travail et de l'Organisation de la sécurité mondiale soient déterminées en fonction du Conseil économique et social.

Cet organisme est constitué exclusivement de gouvernements auprès desquels les travailleurs de l'univers n'ont aucun représentant, et l'on devra, je crois, compter sérieusement avec le principe triparti du Bureau international du travail si on lui refuse l'accès, non pas du Conseil économique et social, mais de l'Assemblée de l'organisation de sécurité mon-

diale. En fin de compte, le Bureau international du travail doit être évidemment au service de l'organisation de sécurité mondiale; mais qu'on le subordonne à un organisme qui représente le pouvoir ultime des gouvernements et non à un corps qui n'a qu'un pouvoir délégué et auprès duquel les travailleurs et les employeurs n'ont aucun représentant.

Voici ma dernière suggestion au sujet du Bureau international du travail. A Philadelphie, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs ont convenu qu'il y avait lieu de nommer une délégation en vue de rencontrer les gouvernements à Dumbarton-Oaks; or ce projet ne s'est pas réalisé, et, à San-Francisco, les gouvernements devraient s'entendre avec la délégation concernée pour décider du caractère futur de l'organisation internationale du travail, et de ses rapports avec l'Organisation mondiale générale.

A la lumière des discussions de Londres, j'éprouve un bonheur indicible de ce que le gouvernement que j'ai représenté m'ait donné instruction d'approuver d'emblée que l'organisation internationale du travail avec ses magnifiques réalisations, ses brillants états de service et ses représentants de travailleurs, d'employeurs et de gouvernants, poursuive l'excellent travail qu'elle accomplit depuis ses origines, depuis la dernière guerre.

Comme je le disais au début, j'ai douté longtemps, comme plusieurs autres membres de la Chambre y compris le chef du Gouvernement, du bien-fondé des propositions de Dumbarton-Oaks. Je me disais, au début, qu'il ne s'agissait là que d'un accord concerté entre les puissances et qui au cours de l'histoire avait encouragé, sinon provoqué les guerres. Mais il faut se rendre compte des réalités du moment, et il sera impossible de maintenir la paix, si les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique ne peuvent pas agir à l'unisson en temps de paix comme ils l'on fait pendant la guerre. La chose est évidente, et en réponse à M. Welles, l'ex sous-secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, je dirai que je ne crois pas que nous violions les principes fondamentaux du pacte. Ce n'est pas trahir les principes wilsoniens de la primauté de la loi et du règlement des différends de façon pacifique par l'entremise de la loi établie et des conférences. Nous pouvons dire: Voici ce que nous pouvons faire de mieux en ce moment. Et, comme le président des Etats-Unis l'a dit, en expérimentant et avec le temps, nous améliorerons l'organisation jusqu'au point où un jour, à cause uniquement de la nature même de notre univers, qui se contracte de plus en plus, nous en arriverons à l'organisation idéale que plusieurs d'entre nous désirent.

[M. Martin.]

Je termine où j'ai commencé. Je ne saurais dire la profonde impression que m'a laissée ma prise de contact pour la première fois, tout bonnement, avec les soldats de chez-nous et ceux d'autres pays qui, dans la boue de Hollande et de France, dans les ruines de la Belgique, et dans cette île-forteresse qui a soutenu les assauts de notre ennemi pendant six ans,—je ne saurais voir tout cela, dis-je, sans songer que nous traitons ici ce soir, non pas une question académique mais la question la plus importante qui se pose à l'univers en ce moment,—le travail assuré à tous, la sécurité sociale et toutes ces choses que nous espérons réaliser mais que nous n'atteindrons pas si la paix ne peut pas être maintenue dans le monde. C'est là, certes, une condition primordiale.

Je songe aux membres de nos armées que j'ai rencontrés dans les cantines et dans les camps d'entraînement tout près des champs de bataille et j'ajouterai, monsieur l'Orateur, avec la plus grande sincérité possible qu'ils ont modifié ma manière de voir. Je me suis dit: voici le Canada. Ces soldats nous ont donné un exemple que nous devrions chercher à imiter. Nos querelles mesquines devraient être reléguées dans l'ombre et, comme ces hommes, nous devrions présenter un front commun d'unité et d'intention.

Toutes nos divergences de clocher, nos différences de races, de religions, d'intérêts économiques dans les diverses parties du pays ne comptent plus en face de ce que ces hommes accomplissent. Je suis allé à Dieppe pour visiter le cimetière de quelques-uns de mes amis d'hier qui reposent pour l'éternité, à deux milles de la ville, sous le gazon vert de la France. Même dans la mort, ils demeurent le symbole de ce que peut faire un pays. Je pourrais les nommer. C'étaient de mes amis, habitants de la même ville, des hommes d'origine anglo-saxonne, des Canadiens d'origine française, d'origine polonaise, d'origine écossaise et d'origine irlandaise. C'est cela le Canada. Or, dans la discussion de nos problèmes dans cette enceinte, en particulier de la question qui nous occupe en ce moment, nous devons nous rendre compte que quiconque fait preuve d'intolérance ne met pas en pratique la leçon impressionnante qui se dégage de ce petit cimetière de France.

Si nous voulons rester fidèles à ces hommes, nous devons consacrer le meilleur de nos énergies et de notre réflexion à la tâche de faire en sorte que, si nous ne pouvons pas mettre définitivement fin à la guerre, nous puissions au moins en réduire au minimum les horreurs et les conséquences.

Le général Smuts, qui a pris une grande part à la création du Pacte de la Société des Nations, espérait voir un monde nouveau. Il exprimait un sentiment qui ne s'est pas réalisé. J'aimerais croire que, grâce à la motion dont la Chambre est saisie, grâce à l'appui utile qu'elle a jusqu'ici reçu et qu'elle continuera de recevoir, je le sais, nous pourrons, avec les autres nations du monde, et tenant compte de la réalité et de notre idéal, édifier le système le plus solide nous permettant de maintenir la paix dans le domaine international. Si nous nous vouons à cette tâche, le général Smuts pourra alors dire qu'à n'en pas douter l'humanité est à un tournant, les tentes ont été pliées et une fois encore la grande caravane humaine s'est mise en marche.

Mme CORA T. CASSELMAN (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, les propositions rédigées à Dumbarton-Oaks sont connues de tous les pays depuis octobre dernier mais les principes sur lesquels elles reposent ont fait l'objet de discussions depuis un quart de siècle. A vrai dire, il faudrait remonter à trois siècles en arrière pour trouver qu'on avait déjà discuté alors comment empêcher les guerres et qu'on avait déjà tenté de régler les difficultés internationales par des moyens pacifiques. Cette grave question a été le sujet de nos principales préoccupations et j'ai eu l'avantage de l'entendre discuter dans des réunions intimes comme dans des assemblées publiques. L'association parlementaire de l'Empire, lors de son congrès d'il y a deux ans à Ottawa, l'avait étudiée indirectement. Elle avait invité des membres du Congrès américain, des représentants du Sénat et de la Chambre des représentants à venir ici afin de nous exposer leurs points de vue. La conférence annuelle de l'Institut des Affaires internationales, la filiale canadienne de la Société des nations, les principales églises du Canada ont discuté à fond ce sujet et ont insisté sur la nécessité de resserrer les liens d'amitié et de coopération entre les différents pays, d'organiser une union universelle ayant pour fondement la liberté et une paix durable. Spécialement au cours des vingt années qui ont suivi l'Armistice, des hommes et des femmes ont étudié les causes de la guerre et le remède qu'il faudrait y apporter. Presque toutes les associations féminines d'un caractère national ont eu un comité spécialement chargé d'étudier les relations internationales. Presque chaque société de femmes comptait un groupe d'étude chargé de lire des ouvrages et de présenter et de débattre leur manière de voir sur ce sujet. Il n'y a là rien de neuf pour nous. Nous avons pris connaissance des travaux préparés par la Société des Nations, des conclusions apportées par la Commission chargée d'étudier les causes de la guerre et ses remèdes, ainsi que de l'œuvre du Fonds Carnegie en vue d'une paix internationale et de l'Institut canadien des Affaires internationales. Je ne fais que citer quelques-uns des travaux qui traitent de l'organisation d'une union universelle et des autres moyens proposés pour le règlement des conflits internationaux. Je me suis vivement intéressée aux groupes d'étude, et je puis rendre témoignage à l'ardeur avec laquelle les femmes ont suivi les événements. En raison de cette préparation et de l'intérêt porté au succès et à l'insuccès de la Société des Nations, nous sommes prêtes à examiner ces propositions.

Depuis plusieurs années, nous attendons avec anxiété des nouvelles de la guerre; nous attendons avec tout autant d'anxiété des nouvelles de conférences internationales qui nous permettront d'espérer que les fruits de la victoire ne seront pas perdus et que nos soldats qui ont combattu pendant plusieurs années et qui ont même fait le sacrifice de leur vie trouveront leur récompense après que nous aurons remporté la victoire. Les rapports concernant la charte de l'Atlantique, la conférence de l'UNRRA, de Moscou, de Téhéran et de Crimée étaient significatifs. Ils le sont beaucoup plus lorsqu'on tient compte du profond désir qui anime des millions de gens de voir couronner la victoire par une paix durable.

Je ne puis parler officiellement au nom des femmes. Mais je sais que les femmes sur tous les points du pays sont d'avis qu'une organisation mondiale de sécurité contribuera jusqu'à un certain point à mettre fin pour toujours à la guerre, ce qu'elles désirent vivement. La victoire en elle-même est une chose merveilleuse. Même si nous ne faisons que sauvegarder notre droit et notre liberté d'accomplir notre propre destinée dans nos propres frontières, la guerre n'aura pas été livrée en vain. Mais pouvons-nous envisager l'avenir avec confiance si nous ne pouvons espérer de réforme et de progrès durables et si la menace d'une autre guerre pèse constamment sur nos têtes? Non, ce que nous voulons, c'est plus qu'une victoire militaire. Nous voulons une garantie que l'on tentera de réels efforts afin d'établir et de sauvegarder la liberté humaine, la justice sociale, le progrès économique et la sécurité politique. Aussi, est-ce avec un espoir mêlé de crainte que nos yeux se sont portés vers les propositions de Dumbarton-Oaks.

La Commission d'information en temps de guerre a droit à des éloges pour avoir l'automne dernier, imprimé et distribué à tous les intéressés le fascicule traitant de ces propositions. C'est un bon signe des temps. On n'a pas rendu public à l'avance le covenant de la Société des Nations. Mais la charte qu'on

nous propose était connue des mois avant la convocation de cette conférence à San-Francisco. Le secrétaire d'Etat américain, M. Stettinius, dans un article de plusieurs pages paru dans le numéro de février du *Readers' Digest* nous exposait entre autres choses les propositions de Dumbarton-Oaks. Cet article n'a sûrement pas échappé à tous mes honorables collègues. L'auteur doit être félicité d'avoir exposé de façon aussi populaire certains projets qui seront soumis à la conférence de San-Francisco.

Ces projets n'ont rien de définitif, d'achevé. On sait qu'ils ont déjà subi des modifications. Par exemple, à la conférence de Crimée, les grandes puissances ont répondu à un reproche qu'on leur adressait de garder pour elles-mêmes trop de pouvoirs en apportant un léger changement à la manière de voter au Conseil de sécurité. N'oublions pas que le succès de notre procédé démocratique dépend d'un système de réglementation et d'équilibre. Si les grandes puissances ont déjà consenti une modification, elles pourront aussi sur d'autres points, après des pourparlers et des négociations, restreindre quelque peu leurs prérogatives. Mais la responsabilité doit s'accompagner de la puissance. Si les grands Etats doivent prendre sur eux d'assurer la paix mondiale, ils doivent en même temps faire en sorte que cette paix repose sur une base équitable, que l'intégrité culturelle des peuples soit assurée et que l'ingérence dans les affaires domestiques se limite au strict minimum compatible avec les droits de la majorité.

Les grandes puissances ne peuvent être liées que par leur bon vouloir. Autant vaut en prendre son parti. Rien que je sache ne peut engager les grandes puissances de l'univers si ce n'est la force brutale ou la conscience,—la force, la guerre affrontant peut-être un ensemble d'éléments où puissances, conscience, raison ou volonté de se lier, pourraient avoir un rôle à jouer. Les peuples aujourd'hui peuvent s'estimer chanceux de ce que les principales nations, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la Chine, aient signifié leur consentement à assumer les obligations que comportent les objets et les principes des propositions formulées à Dumbarton-Oaks. Ces nations se disent prêtes à favoriser des relations amicales entre les peuples et à prendre des mesures de plus vaste portée pour renforcer la paix universelle.

Après la conférence de Crimée, les trois chefs, MM. Roosevelt, Churchill et Staline, ont publié la déclaration suivante:

Au cours de notre réunion ici, en Crimée, nous avons réaffirmé notre commune détermination de maintenir et de renforcer, dans la paix à venir, cette unité d'intention et d'action, qui

en cette guerre a rendu aux Nations Unies la victoire possible et certaine. Nous voyons là une obligation sacrée de nos gouvernements envers leurs peuples respectifs comme envers les peuples de l'univers.

Dans ces paroles réside notre espoir d'une conscience qui unira les grandes comme les petites puissances dans la réalisation de ce désir qu'ont tous les humains de mettre un terme aux conflits armés. On a dit que si la Société des Nations n'avait pas réussi à prévenir la guerre c'était dû en grande partie à l'absence des Etats-Unis. Voici donc la promesse que les Etats-Unis et les autres grandes puissances collaboreront. Nous craignions bien davantage leur politique d'isolement que leur participation aux affaires mondiales. Les méthodes projetées de consultation et de discussion nous donnent de grands espoirs.

Les propositions qu'on nous expose ne constituent pas la solution parfaite que désirent les théoriciens et les idéologues, pas plus que la Grande Charte, la déclaration des droits du citoyen ou la loi d'habeas corpus. Cependant, toutes ces mesures étaient des chartes pratiques et celle qu'on se propose d'adopter doit également l'être. Si nous nous inspirons des principes de la collaboration et du désir de nous comprendre mutuellement, l'organisme projeté deviendra un corps vivant nous garantissant contre les horreurs de la guerre, le désappointement des espoirs irréalisés et les angoisses de l'injustice. Nous devons comprendre que l'établissement d'une puissance internationale entraînera l'abandon de certaines prérogatives nationales, que ces deux mouvements sont solidaires et que leur ajustement parfait peut être long à réaliser. Ne nous opposons pas aux mesures de collaboration sous prétexte que les méthodes ne sont pas parfaites.

En 1943, je citais, en cette enceinte, les paroles suivantes qui ne sont pas moins vraies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors:

On discute aujourd'hui sous tant d'aspects différents le problème de la paix durable que le grand public est bien exposé à n'y rien comprendre. Si, avant de pouvoir jouir de la paix, il faut garantir un revenu à chaque personne, faire disparaître tout vestige de distinction de race ou de classe, donner son adhésion à des règles auxquelles les humains n'ont pas accoutumé de conformer leur vie, dans ce cas la paix est en vérité une chose bien compliquée et qui ne saurait être atteinte que dans un monde presque parfait.

Il est arrivé que des instruments imparfaits ont permis d'accomplir des merveilles et voilà une réponse assez satisfaisante à ces questions qui déroutent l'univers depuis bien longtemps.

Le Canada devrait-il participer à la formation d'une nouvelle ligue de sécurité? J'affirme que c'est notre désir et notre devoir. Il en va de l'intérêt national suprême. Les nations

ne peuvent établir une association durable que par une collaboration générale. Elles n'y parviendront jamais par l'apathie et en laissant agir les autres. On n'y atteindra jamais en parlant publiquement ou même officiellement de la paix que nous voulons. Nous ne l'obtiendrons qu'en devenant membre de l'organisation et en faisant notre part. Le Canada doit faire sa part dans l'établissement d'une organisation chargée du maintien de la paix, tout comme il l'a fait dans l'holocauste de la guerre. J'affirme qu'il le doit. Les inventions mécaniques ont rapetissé l'univers. Aucune grande cité n'est à plus de soixante heures de vol de toute autre grande cité. La science a donné naissance à des armes terribles et continuera de les améliorer. Le Canada est au carrefour des grandes nations mondiales. Notre situation géographique a contribué à nous épargner les horreurs de l'invasion et nous avons un bon voisin, Dieu merci pour nous et pour le Commonwealth dont nous faisons partie. Malgré tout, les sous-marins ennemis sont venus jusque dans nos eaux. Malgré tout, nous avons eu ces dernières années la menace d'une invasion. D'ici quelques années notre position géographique pourra faire de notre pays un champ de bataille, une Belgique entre de grandes puissances, à moins que celles-ci, grâce à une organisation du genre que l'on propose maintenant, jugent que leurs motifs de conciliation l'emportent sur leurs motifs de mésentente.

Quel autre parti pouvons-nous prendre? Maintenir notre neutralité et ne nous occuper que de nos propres affaires? Oui, c'est ce qu'a fait la Norvège. La Hollande a aussi voulu se désintéresser d'autrui, mais que lui est-il arrivé? L'Irlande a été épargnée grâce à sa position géographique, à la marine anglaise et à la conscience des Nations Unies. Peut-être direz-vous que nous ne devrions pas faire de préparatifs militaires, que nous ne devrions pas nous armer. A une époque aussi récente que 1936 on affirmait en cette enceinte même que nous comptons sur notre faiblesse pour nous protéger et sur notre qualité de bon voisin. L'impuissance du Danemark lui a-t-elle épargné l'occupation? Peut-être direz-vous que nous devons conclure avec d'autres pays des pactes de non-agression. C'est ce que la Pologne a fait. Devons-nous créer une immense armée? C'est ce que la Russie a fait aux dépens de presque tout le confort matériel de ses citoyens. Vraiment il ne semble pas y avoir d'autre espoir pour le monde, et pour le Canada en tant que partie du monde, que de se grouper dès maintenant, pendant qu'on est fermement résolu de collaborer, et d'établir, avec le plus grand esprit de justice possible, des organisations internationales d'hommes libres avec hommes libres, d'égaux avec égaux.

Dans un discours que j'ai prononcé dans cette enceinte il y a deux ans, j'ai exposé mes raisons de croire qu'une nouvelle tentative d'édifier une association internationale réussirait, et ces raisons sont toujours valables. La Société des Nations n'a pas gardé la paix, car elle avait des points faibles que nous pouvons éviter maintenant. Les hommes s'instruisent par leurs erreurs autant que par leurs succès. Nous recevons pour la deuxième fois une terrible leçon. De nouveau le monde est forcé de comprendre qu'une nation a besoin des autres pour conserver et maintenir la paix. La Société des Nations a accompli une immense somme de bon travail dans plusieurs domaines, un travail d'expérimentation qui fournit une fondation solide à un nouvel effort. Quelle fut la distance parcourue par le premier aéroplane? A-t-on pour cela abandonné l'expérience? A supposer que, pour une raison quelconque, la présente tentative ne réussisse pas, devrait-on abandonner la partie? Non. N'eût-elle que remué les idées, la Société des Nations a justifié son existence. Il y a des siècles que le monde connaît l'art de la guerre, sait s'unir pour faire la guerre, mais il n'a jamais su comment s'unir pour faire la paix. Il faut trouver un autre moyen de régler les différends, s'il ne doit plus y avoir de guerre. La charte proposée prévoit donc l'emploi de l'arbitrage, de la conciliation, d'un appel à une cour de justice internationale, méthodes qui dépendent toutes du désir des adversaires d'éviter la guerre, et de la bonne volonté de ceux qui demandent l'arbitrage.

Mais la charte prévoit encore davantage. Elle charge le Conseil de sécurité, les représentants des cinq grandes puissances et six autres membres élus par les autres nations, de veiller à ce que le différend soit réglé sans le recours aux armes. Or l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques s'appuie sur le pouvoir dont jouira peut-être le Conseil de sécurité de prendre des mesures conjointes de sanction internationale: grave et terrible responsabilité. En mai 1939, le Conseil de la Société des Nations a chargé un comité d'étudier certaines questions fondamentales se rattachant au bien-être économique et social, questions qui constituent quelques-unes des causes de guerre. Ce comité a siégé sous la présidence du très honorable R. M. Bruce, haut-commissaire de l'Australie à Londres. En décembre de la même année, il a présenté un rapport d'une portée considérable. La création de la commission internationale de coopération économique et sociale dont il est présentement question est peut-être une conséquence naturelle des travaux de cet ancien comité, étant donné qu'elle vise à encourager le respect des droits de l'homme et de la

liberté fondamentale. Elle devrait beaucoup contribuer à écarter les causes de guerre. Cette commission projetée devra comprendre dix-huit membres élus par l'assemblée générale. Il n'y a là aucune domination de la part des grandes puissances, car la décision devra être prise à la simple majorité des voix des membres présents et votants.

A bien des points de vue, ces propositions offrent de meilleures perspectives que n'en offrait le pacte de la Société des nations. Quelques-unes amplifient d'anciennes obligations. Par exemple, le pouvoir d'enquête, tel qu'énoncé au chapitre 8 de l'article 1, constitue un moyen de prévenir la guerre. Comme on le remarquera aussi, l'article suivant porte que tout pays jouirait de ce droit. Tout Etat, qu'il soit membre ou non de l'organisation pourra porter tout différend de ce genre ou toute situation à l'attention de l'assemblée générale ou du conseil de sécurité. Les mesures de coercition prévues à la section B du chapitre VIII vont un peu plus loin que l'ancienne Société des Nations, car on rejette la responsabilité sur les grandes puissances et sur le conseil de sécurité. Ces propositions seront examinées à fond; et les puissances intermédiaires, parmi lesquelles se classe le Canada, présenteront sans doute d'autres plans.

Il me fait plaisir de constater que le paragraphe 3 du chapitre X autorise le secrétaire général à signaler au conseil de sécurité toute question susceptible, à son avis, de menacer la paix et la sécurité internationales.

Le temps me manque pour examiner beaucoup de ces détails. Mais, comme nous le disait le premier ministre (M. Mackenzie King) cet après-midi, ces questions devront être étudiées attentivement, afin que notre attitude soit logique et que les délégués soient au courant des vœux des spécialistes et des personnes versées dans les questions internationales.

A mon avis, les cinq paragraphes de la résolution du premier ministre méritent un appui unanime. Le Canada ne devrait se rendre à la conférence qu'après s'être préparé le mieux possible et qu'à la suite d'un examen des plus sérieux des propositions; en nous rendant à cette conférence, nous devrions savoir non seulement ce que nous voulons pour notre pays mais encore pour les autres nations du monde. Le Canada devrait s'y rendre dans un but de collaboration et avec l'idée de faire des discussions qui y auront lieu un document vital propre à raffermir les liens qui uniront les pays entre eux.

Nous pouvons compter, je crois, sur le consentement et l'appui unanimes de la Chambre, car il s'agit d'une question qui intéresse tous les individus aussi bien que la nation. Les

[Mme Caselman.]

Etats-Unis ont présenté un front uni par l'intermédiaire de leurs deux grands partis politiques. Ainsi, le sénateur républicain Austin, parlant à l'occasion de l'anniversaire de Lincoln, disait:

> On ne devrait perdre aucune occasion de raffermir la confiance du chef du pouvoir exécutif en l'assurant que la puissance morale de la nation appuie son attitude et que le pays désire que l'on donne suite à son plaidoyer en faveur d'un organisme de sécurité et de paix. En tant que parti politique, nous préconisons la création d'un droit international, l'élaboration d'une déclaration des droits de l'individu en matière de relations internationales de même que l'établissement et l'usage de tribunaux internationaux de justice en vue de leur application.

Mettons de côté toute considération politique et unissons-nous afin d'instaurer une paix stable. Ayons confiance que de ces modestes débuts naîtra une œuvre magnifique. Les honorables députés se rappellent les paroles suivantes d'Arthur Clough, citées par M. Churchill, au cours d'une allocution radiophonique, il y a quelques années:

> For while the tired waves vainly breaking
> Seem here no painful inch to gain,
> Far back through creeks and inlets making
> Comes silent flooding in the main.

De très modestes débuts,—et ce n'est pas le cas ici,—sont à l'origine d'initiatives qui peuvent, en fin de compte, nous assurer la sécurité et la paix.

M. R. T. GRAHAM (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire d'abord que j'approuve de tout cœur et sans réserve la résolution qu'a présentée le premier ministre (M. Mackenzie King). Non seulement j'approuve le principe qu'elle renferme, mais je suis particulièrement satisfait du texte de la résolution. Ce texte revêt, en l'occurrence, une importance toute spéciale parce que, en termes généraux, il renferme les instructions du Gouvernement et du Parlement à la délégation qui représentera le Canada à San-Francisco.

On aura remarqué que la résolution, tout en approuvant l'entente de Dumbarton-Oaks comme base des discussions, est cependant rédigée en termes assez souples pour permettre d'apporter certaines améliorations à cette entente et pour autoriser les délégués canadiens à faire tout en leur pouvoir pour qu'on en arrive là si possible. Enfin, reconnaissant que le Canada est une démocratie et que nulle entente arrêtée à San-Francisco ne saurait s'avérer efficace et utile si elle n'est pas approuvée par l'opinion publique canadienne, la résolution stipule que la charte adoptée à San-Francisco ne pourra pas être reconnue par le Canada ni lier les Canadiens tant que le Parlement n'aura pas eu l'occasion d'étudier toutes les propositions et de les approuver.

Je suis donc grandement satisfait de la résolution dont nous sommes saisis, au double point de vue du texte et du fond.

Certaines questions, de par leur nature même, débordent les partis ou n'entraînent pas la diversité d'opinions qui, habituellement, partage les divers partis et groupes de la Chambre. S'il est une question proposée à la Chambre des communes qui mérite l'appui de tous les honorables députés, c'est bien celle qui nous est maintenant soumise. L'histoire du Canada de la génération actuelle doit nous faire nettement comprendre à tous la nécessité de prévenir si possible une nouvelle guerre avec toutes les souffrances qu'elle entraîne. Le Canada ne peut se désintéresser de la solution de ce vieux problème.

La nation canadienne, les honorables députés le savent, chérit la paix par-dessus tout le reste. Depuis que je respire, nul chef responsable de n'importe quel parti politique au Canada, aucun personnage de marque de la vie publique canadienne, n'a manifesté le désir de lancer inutilement le pays dans une guerre. Je dis donc que la population canadienne est sincèrement en faveur de tout ce qui peut faire espérer l'établissement d'une paix permanente et d'un régime de sécurité dans un monde dont le Canada constitue une portion restreinte mais très importante.

Je nourris à mon tour l'espoir, déjà exprimé depuis le commencement de cette discussion, que nous constaterons ce degré d'unité dans la Chambre des communes, dans les pages de rédaction de nos journaux, dans les causeries radiophoniques, dans le cœur et dans l'esprit de notre population, unité qui elle-même permettra à la délégation canadienne de favoriser l'unité entre les nations de l'univers lorsqu'il s'agira de créer cette organisation, sur laquelle toute l'humanité fonde de si grandes espérances.

Il semble à propos de rappeler ici aux honorables députés une expression qu'employait en mai dernier le premier ministre, à son retour de la conférence des premiers ministres qui avait eu lieu à Londres. A cette occasion, la Chambre lui a rendu un hommage d'amitié bien mérité, et dans sa réponse, le premier ministre a dit que si le discours qu'il avait prononcé à Londres avait quelque prix, c'était parce qu'il avait reconnu que les sujets qui nous unissaient étaient beaucoup plus nombreux que ceux qui pouvaient nous diviser. Voilà ce qui l'a poussé à lancer cet appel, non seulement aux membres du Commonwealth britannique mais au monde entier, en vue d'appuyer les nations prêtes à nous orienter vers un monde meilleur, un monde où règne quelque espoir de paix stable.

Je ne suis pas sûr que nous nous rendions tous compte de l'immensité de la tâche que nous avons entreprise. Il y en a qui, avec quelque raison, n'entretiennent aucun espoir de mettre sur pied une organisation capable de bannir la guerre. Il faut bien convenir, si l'on est pessimiste, que l'histoire de l'humanité et surtout celle de notre temps justifie cette attitude. Je ne range pas dans cette catégorie l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson); on peut cependant comprendre sa pensée lorsqu'il dit que le sort du monde dépend, non du rôle du Canada et des petits pays, mais de la bonne volonté et des intentions des trois grandes puissances, Etats-Unis, Russie et Grande-Bretagne. Nous devons toutefois oublier ces craintes et entreprendre la tâche, quelque grandes que soient les difficultés.

A notre point de vue, si ce n'est au point de vue des autres, nous convenons tous que l'une des pierres angulaires de toute organisation de ce genre doit être un certain degré, ou si l'on veut un haut degré d'unité entre les deux grandes démocraties anglophones, notre métropole, la Grande-Bretagne et nos voisins du sud, les Etats-Unis. Le Canada a beaucoup fait et peut faire beaucoup plus pour cimenter leur amitié et leur collaboration. Ces pays sont unis par la communauté de langue, par des principes politiques identiques, par des buts qui sont les mêmes à cause de leur histoire; or, si nous considérons les suites des guerres antérieures, nous constatons que ces deux grandes démocraties, si elles le désiraient, pourraient trouver des questions susceptibles de les diviser ou de créer assez de dissension pour rendre toute collaboration impossible entre ces pays pour ce qui est de l'organisation de sécurité mondiale. Il me suffira d'attirer votre attention sur la situation dans le Pacifique et sur la rivalité commerciale qui de toute nécessité existe entre ces deux grandes nations. Si, dans le cas de ces pays et du nôtre, il est difficile de trouver une communauté d'aspirations assez forte pour lier les Nations Unies, lorsqu'on s'arrête à penser aux autres nations qui n'ont rien de commun du point de vue de la langue où des principes politiques, on est presque renversé par les difficultés de la tâche à accomplir. Je répète que nous devons considérer ces difficultés comme un défi à notre courage.

La troisième grande puissance du jour, la Russie, jouera un rôle tout aussi important dans l'établissement de cette organisation et dans ses résultats. L'unité entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie est certes la véritable pierre angulaire de toute organisation que l'on pourra établir. La Russie vient de traverser une grande révolution qui

s'est produite il y a vingt-cinq ans ou plus. Elle s'est consacrée à la gigantesque tâche de consolider sa position et la vie politique et économique d'un grand empire qui se suffit à lui-même. Nous savons que cette organisation des Nations Unies ne saura donner de résultats heureux que si on l'établit en tenant compte des choses qui ont uni ces trois grandes puissances, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie, et non des choses qui pourraient les diviser.

Avec votre permission je vous lirai une déclaration de sir Norman Angell qui illustre bien mon point de vue. En parlant de la situation de la Russie et de nos relations avec ce pays, il fait remarquer:

> Cette fois-ci, le résultat ne dépendra pas tant de garanties à la France que de garanties à la Russie. Pour des raisons d'ordre géographique et militaire, c'est la Russie qui dira le dernier mot au sujet du sort que l'avenir réserve à l'Allemagne. Ici encore surgit la même question; le résultat dépendra, non pas tant de la confiance que nous pouvons placer dans la Russie, que des moyens de convaincre la Russie d'avoir confiance en nous, de croire que nous, de "l'Ouest capitaliste", ne nous liguerons pas contre elle "pour défendre le capitalisme", et que, si elle est attaquée, nous nous porterons à son secours tout comme, par deux fois dans le même siècle, nous nous sommes portés au secours de la France.

C'est en réalistes que nous devrions aborder les tâches qui nous attendent. Nous devons entreprendre l'examen de ce problème de façon à pouvoir compter sur la mesure voulue de coopération entre toutes les puissances pour assurer le succès de toute organisation que nous espérons établir à San-Francisco.

Point n'est besoin de rappeler ici les autres difficultés qu'offrent la question polonaise et celle de la place que la France cherchera à occuper encore dans le monde. Si nous pouvions visiter tous les continents du globe, nous trouverions dans chacun des problèmes exigeant une large mesure de tolérance, de compréhension, d'aide amicale pour en assurer la solution, pour faire disparaître les causes de guerre et de friction afin que la nouvelle organisation ait quelque chance de succès.

L'histoire du Canada constitue, dans une certaine mesure, une leçon sur la sagesse de la tolérance et de l'entente. J'espère que les représentants du Canada à San-Francisco songeront à quelques-unes des leçons que nous avons apprises tout au long de notre histoire. Je me rappelle la petite session de la Chambre, au mois de novembre dernier. La question dont la Chambre était alors saisie a donné lieu non seulement à beaucoup de controverse, mais aussi à de profonds ressentiments au sein de certains groupes. Quand on eut dit tout ce qui semblait devoir être dit, le débat n'en continua pas moins. Je me rappelle qu'un de mes amis est venu s'asseoir à mes côtés. Il m'a demandé si, à mon avis, ce n'était pas imposer une peine terrible à des députés que de les obliger d'écouter l'orateur qui avait alors la parole et qui voulait à tout prix prendre part à ce débat. Bien que j'eusse préféré, lui répondis-je, que la Chambre expédiât ses travaux pour que nous puissions retourner chez nous au plus tôt, il me semblait que, au lieu de nous plaindre, nous devrions être reconnaissants au Canada d'avoir dans la Chambre des communes une institution qui nous permet de régler nos malentendus et les crises qui pourraient surgir dans l'existence de notre pays, tout comme nous avons réglé cette crise particulière, si l'on peut l'appeler de ce nom. Nous sommes bien heureux, au lieu de balles, de révolutions sanglantes et de conflits armés surgissant à l'improviste, d'avoir trouvé dans nos institutions démocratiques un moyen d'expression ou une soupape de sûreté qui permet à notre peuple de dire ce qu'il pense par la bouche de ses représentants et à ceux-ci d'exprimer le point de vue de leurs commettants à la Chambre et puis, après des débats qui semblent parfois bien longs, d'accepter en tant que nation le verdict de la majorité. Voilà pourquoi je dis que, au cours de l'histoire de notre pays, nous avons appris certaines leçons dont sauront faire part ceux qui représenteront le Canada non seulement à la conférence de San-Francisco mais aussi dans l'organisation qui en découlera afin que celle-ci puisse établir et consolider la tâche qu'elle se propose d'accomplir.

Cela est encore plus vrai du Commonwealth britannique des nations. Je me rappelle les remarques que faisait le premier ministre (M. Mackenzie King) lors du discours qu'il a prononçé à Londres, l'an dernier, quand en s'adressant aux deux Chambres et en parlant de la Grande-Bretagne et du Commonwealth, il a dit ceci:

> Tant que la Grande-Bretagne gardera le culte de la liberté, et continuera de défendre la liberté des autres nations, elle n'aura jamais lieu de douter de sa prééminence dans le monde entier. Aussi longtemps que nous continuerons tous à partager cet esprit, nous n'aurons pas besoin de craindre pour la force ou l'unité du Commonwealth. Les décisions prises de plein gré par la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique méridionale attestant de façon péremptoire la force unificatrice de la liberté.

Le Commonwealth britannique des nations est évidemment la plus ancienne société des nations dont il soit fait mention, si vous voulez le désigner sous un tel nom, et par ses résultats dans l'ensemble, vous admettrez tous avec moi que, grâce à ses succès répétés, il a

grandement contribué à assurer la liberté de tous les pays et non pas seulement de ceux qui font partie de ce Commonwealth. Lorsque je songe au Commonwealth britannique, j'ai toujours à l'esprit les exemples que nous offre l'histoire de cette fédération. Prenons, par exemple, l'histoire de l'Irlande, et surtout l'Irlande du sud, ainsi que celle de l'Union Sud-Africaine. A mon sens, le droit qu'a exercé l'Etat libre d'Irlande, en tant qu'Etat autonome, de ne pas participer à la présente guerre constitue un témoignage frappant de l'authenticité des libertés que confère le Commonwealth britannique. Je n'approuve pas sa décision, mais je reconnais la valeur historique de son droit à cette décision. Par contre, l'Union Sud-Africaine combat aux côtés du Canada et des autres parties de ce grand Commonwealth dans la guerre où nous sommes plongés. En examinant ces situations contrastantes, il y a lieu tout d'abord d'étudier l'historique des relations entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, la longue période de désunion, parfois de répression, l'application fréquente de la loi spéciale des crimes, et les tentatives d'imposer à l'Irlande certaines décisions prises par la puissance centrale ainsi que les résultats de cette politique. Par contre, voyons la sagesse dont la Grande-Bretagne a fait preuve, immédiatement après la fin de la guerre Sud-Africaine, en accordant aux Boers l'autonomie au sein du Commonwealth britannique. En considérant les avantages de cette attitude de tolérance et de générosité et les résultats qui en ont découlé, je suis convaincu que le Commonwealth a donné aux Nations Unies un exemple que ces dernières feraient fort bien de respecter et de suivre et dont elles peuvent tirer d'utiles leçons.

En songeant à l'effort de guerre du Canada, dont on s'accorde généralement à reconnaître l'ampleur et la contribution à la cause commune, ce qui me frappe c'est l'avantage dont nous avons bénéficié en profitant des erreurs qui ont été commises au cours de la dernière guerre et de la période qui l'a suivie. En établissant un organisme destiné au maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans doute serait-il bon, comme l'ont signalé la plupart des honorables préopinants, de revenir sur les tentatives passées et de chercher pourquoi les efforts qui ont suivi la dernière guerre n'ont pas donné tous les résultats attendus. Certaines erreurs commises sont aujourd'hui évidentes. La première a été d'attendre l'armistice pour se mettre à la tâche. Plus d'une soixantaine de nations se sont réunies à Versailles et là, sans l'influence unificatrice d'un effort militaire commun, ont voulu chercher au milieu des pourparlers une base à la paix et à l'établissement d'une société des nations. En se plaçant aujourd'hui d'un point de vue rétrospectif, rien d'étonnant que dans l'atmosphère d'égoïsme, de haine et d'amertume engendrée par la guerre, les faibles mortels qui avaient dirigé la conférence n'aient pu s'entendre pour établir une institution véritablement efficace. Cette fois-ci, et j'en suis heureux, nous avons fait preuve de plus de sagesse, nous n'avons pas attendu la fin du conflit pour semer les germes de ce qui, avec le temps, pourra devenir un puissant organisme travaillant avec énergie au maintien de la paix. Nous avons aussi fortement bénéficié des conversations entre les chefs d'Etat et des diverses conférences qui ont conduit à celle qui doit se tenir à San-Francisco.

Une autre erreur commise en 1919 a été de réunir le pacte de la Société des Nations et les traités de paix signés de force, pourrait-on dire, par les nations ennemies. Un des gestes les mieux inspirés des membres à la conférence de Dumbarton-Oaks a été de séparer tout à fait le travail de l'organisme des Nations Unies et la tâche de préparer et d'appliquer des termes de la paix entre les nations belligérantes. Ainsi le nouvel organisme pourra échapper au mécontentement inévitable résultant des traités de paix, signés forcément sous l'effet de la contrainte, avec toutes les clauses d'occupation prolongée et de domination qu'ils devront comporter. Donc, je vois un fort motif d'encouragement, je le répète, dans le fait que désireux d'éliminer plusieurs sujets de différend pour une réunion plus considérable, nous ayons déjà au cours de ces conférences pris diverses mesures pour assurer le succès de celle de San-Francisco. On se rappelle que déjà en mai 1943, une conférence se tenait à Hot-Springs en Virginie pour faire enquête et formuler des recommandations en matière d'alimentation et d'agriculture. Plus tard, à Atlantic-City, une conférence s'est occupée de secours et de rétablissement; puis, à Bretton-Woods, on a étudié les questions monétaires et financières et, enfin, la conférence de Dumbarton-Oaks s'est efforcée de jeter les bases d'un organisme destiné à maintenir la paix générale et à assurer la sécurité internationale. Il est vrai, comme on l'a déjà dit, que ces organismes, s'occupant de questions spéciales ont, de leur nature, des fonctions déterminées; mais on ose espérer, comme l'indiquent les propositions contenues dans l'accord de Dumbarton-Oaks, que l'Assemblée des Nations Unies assumera, en définitive, la tâche de coordonner les fonctions des divers groupes s'intéressant aux questions économiques ou sociales.

J'estime également que les grandes puissances qui ont participé à la conférence de Dumbarton-Oaks ont grandement servi la cause qu'ils préconisent en évitant les préci-

sions dans l'établissement de l'organisation projetée. J'ai entendu avec plaisir, cet après-midi, le premier ministre proposer que la charte prévoie une réunion dans cinq ou dix ans afin qu'on puisse y adopter, à la lumière de la situation du jour, les modifications qui sembleraient s'imposer.

Soyons convaincus qu'à la clôture d'un conflit armé aussi dévastateur pour tout l'univers que l'a été la guerre actuelle, les populations du globe et même les hommes d'Etat, puisqu'ils ne sont qu'humains, ne sont guère en mesure de fonder un organisme destiné, s'il doit réaliser nos espoirs, à rendre tous les services importants qu'on escompte de cette organisation des Nations Unies. Nous devons donc jeter les regards sur l'avenir; c'est pourquoi il me semble qu'il serait sage d'accorder à la conférence de San-Francisco le pouvoir d'insérer dans la charte des dispositions obligeant les Nations Unies à reconnaître la nécessité possible de remettre périodiquement à l'étude l'organisation internationale et d'y apporter les modifications qui lui permettront de remplir plus efficacement ses fonctions et de mieux s'adapter aux besoins universels de l'heure.

Un des arguments invoqués contre le plan proposé—et c'est le plus naturel—est la crainte que les trois, quatre ou cinq grandes puissances puissent constituer une menace à la liberté des petites nations. Quoi qu'il en soit, à l'instar d'autres orateurs qui m'ont précédé, j'estime que le succès ou l'échec de la nouvelle organisation ne dépendra pas de l'autorité conférée aux membres du conseil de sécurité. Nous devons reconnaître que la puissance se trouve quelque part en ce monde et qu'à l'heure actuelle nous devons savoir, réalistes que nous sommes, que la puissance combinée des Etats-Unis, de la Russie et de la Grande-Bretagne constitue la force militaire qui doit ou imposer la paix ou être cause d'un autre conflit. C'est l'emploi et la direction de cette force qui nous préoccupent. Or, il me semble que, si nous devons imposer une obligation aux pays possesseurs de cette puissance militaire, nous devons en conséquence reconnaître la responsabilité qu'ils assument. Certes, dans les premiers jours de cette organisation, nous devons leur accorder les sauvegardes qui leur permettront de travailler sans trop craindre d'accepter cette responsabilité.

Je suis sûr que cet organisme des Nations Unies ne fera pas fiasco du fait que nous avons conféré une trop grande autorité aux grandes puissances. Il sera voué à l'insuccès si, au cours de son organisation, nous ne nous assurons pas la bonne volonté et les bonnes grâces de toutes ces grandes puissances en leur reconnaissant les obligations qui accompagnent cette organisation. Vous savez comme moi que, si nous échouons dans ce dessein, la grande puissance qui désapprouverait l'attitude des Nations Unies pourrait abandonner la partie. Nous aurions alors, cela va de soi, une répétition de ce qui s'est déjà passé: cette puissance s'efforcerait de rassembler autour d'elle les pays mécontents du sort qui leur est fait—peut-être l'Allemagne, peut-être le Japon ou quelque autre nation. Et alors nous trouverons en fait deux grands groupes de Puissances en face l'un de l'autre avec des buts opposés et des objectifs différents.

[M. Graham.]

Voilà la situation qui mène inévitablement à la guerre. Il me semble donc que le Canada n'a pas lieu de craindre l'autorité qui est donnée aux Puissances qui doivent accepter la majeure partie de la responsabilité de préserver la paix, parce que si nous les persuadons de se joindre aux puissances de second rang pour former une organisation de Nations Unies, si nous réussissons à convaincre chacune d'entre elles qu'il est de son propre intérêt de rester membre de cette organisation des Nations Unies et de fournir l'apport dont chacune est capable, alors on peut, semble-t-il, espérer que la nouvelle organisation réussira là où, à cet égard au moins, la Société des Nations a failli.

Mon opinion personnelle est que jamais dans l'histoire du monde il n'y eut une occasion de gagner la collaboration entre les grandes Puissances semblable à celle qui s'offre aujourd'hui. Lorsque l'on se rappelle l'attitude de la population des Etats-Unis après la dernière guerre et que nous considérons l'attitude de ces mêmes gens et de leur gouvernement aujourd'hui; lorsque l'on regarde la Russie, dans toute sa puissance militaire, engagée à développer ses propres ressources, je suis convaincu que les trois puissances, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Russie ont un objectif commun, savoir la préservation de la paix dans leur propre intérêt. En m'appuyant là-dessus, je n'éprouve aucune inquiétude à donner au conseil de sécurité une certaine autorité dictatoriale sur les matières importantes. J'invite les honorables députés à y réfléchir. Nous ne pouvons pas espérer imposer notre philosophie politique à une autre nation. Il nous faut prendre ces pays tels qu'ils sont et nous efforcer de trouver un but et un objectif communs et d'une façon ou d'une autre les amener à travailler vers cet objectif et avec ce but en vue.

La remarque du président Wilson voulant que nous nous soyons battus durant la première guerre pour affermir le règne de la démocratie dans le monde, n'est plus exacte

quant à notre position actuelle. Il serait plus juste à mon sens de dire que nous nous battons pour nous permettre, à nous-mêmes ainsi qu'à ceux qui croient à la démocratie et qui sont susceptibles d'être gouvernés selon ses principes, de conserver cette forme de gouvernement, s'ils le jugent à propos. Je suis cependant d'avis que chacune des nations doit accepter dans les cadres de l'organisation des Nations Unies le principe suivant, que chaque pays a le droit de se gouverner comme il l'entend, au mieux de ses propres intérêts.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) s'est assez étendu sur la très importante question de la politique commerciale. Ses déclarations, bien entendu, me trouvent d'accord, mais je me demande si cette question doit seulement être étudiée à San-Francisco. Comme bien d'autres problèmes qui relèvent du Conseil économique et social de l'organisation projetée, celui de la politique commerciale devra attendre la conclusion des accords entre les nations et leur présentation à l'approbation de notre Parlement, en temps et lieu. La Chambre des communes et nos délégués devraient se consacrer d'abord et pardessus tout au soin de créer une organisation capable de soutenir l'espoir du monde dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si nous ne perdons pas de vue cet objectif, si nous cimentons l'union de tous, si nous vouons tous nos efforts à la poursuite de cette ambition, je suis d'avis que nous accomplirons ce qu'on attendra de nous à San-Francisco.

On dit parfois que la Grande-Bretagne trouve toujours un grand chef aux heures de danger. Sans donner dans la note politique et m'exprimant plutôt comme Canadien que comme membre du parti libéral, je dis que le Canada peut se réjouir à la vérité d'envoyer à San-Francisco une délégation qui aura pour chef un homme du caractère, de l'expérience et de la capacité du premier ministre actuel. Je ne crois pas qu'un seul chef des partis de l'opposition voudrait sur ce point exprimer une opinion différente de la mienne. Si jamais la nation canadienne, si jamais les membres de la Chambre des communes ont eu l'occasion d'accomplir quelque chose pour assurer la paix mondiale, le moment est venu de le faire. En envoyant à San-Francisco une délégation dont le chef est un homme qui a manifesté pour les Etats-Unis et les autres membres du Commonwealth des nations britanniques une amitié qui lui assure l'exercice d'une influence considérable, nous posons, à mon sentiment, un acte qui vaudra d'importants dividendes non seulement au Canada mais aussi à la cause de la paix. Je remercie profondément la Providence de nous en avoir fourni l'occasion et de nous avoir donné pareil chef.

(Texte)

M. GASPARD FAUTEUX (Sainte-Marie): Monsieur le président, comme on l'a annoncé il y a déjà plusieurs jours, il y aura dans quelques semaines une conférence à San-Francisco, où les représentants des grands pays qui furent les artisans de la victoire que nous espérons remporter bientôt, deviendront les architectes qui prépareront les plans et devis qui devront nous donner demain le monde meilleur que l'on nous a promis depuis assez longtemps. Il y a à peine quelques années, lorsque l'Allemand envahissait l'Europe et réussissait à conquérir la France, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg et les Pays baltes, les chefs des Nations Unies réussirent à organiser dans leurs pays des armées et une production telles que nous avons pu faire face à un ennemi qui semblait invulnérable et reconquérir les pays que nous avions perdus. Ces mêmes chefs d'Etat se réuniront bientôt à San-Francisco pour élaborer, comme je l'ai dit il y a un moment, les plans et devis qui nous donneront après la guerre, nous l'espérons tous, un monde meilleur dans lequel il fera bon de vivre.

Il est évident que tous ces habitants des pays d'Europe, ces habitants des pays envahis deux fois en quelque vingt ans, que ces familles qui ont perdu tantôt le père ou la mère, tantôt un fils ou une fille, sans parler de leurs biens matériels, leurs fermes, leurs commerces, leurs industries, dirigeront leur pensée et leur regard vers San-Francisco dans l'espoir que, de cette conférence, surgira une formule de paix et une garantie de bonheur pour l'avenir.

La conférence de San-Francisco recevra différentes propositions relatives à l'établissement d'un organisme international dont les buts seront les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales; et, à cette fin, prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer tout acte d'agression ou autre atteinte portée à la paix, et effectuer, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux susceptibles de troubler la paix;
2. Favoriser le développement de relations amicales entre nations et prendre toutes autres mesures appropriées ayant pour but de consolider la paix universelle;
3. Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre; et
4. Constituer un centre pour l'harmonisation de l'action des nations en vue de l'accomplissement de ces buts communs.

A l'article trois, on lit:

Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre;

Il y a quelque chose, monsieur le président, qui a surpris bien des gens au début de la guerre et qui a fait poser bien des questions. On s'est demandé à maintes reprises: Comment expliquer que notre gouvernement ou, encore, tant de pays puissent trouver autant d'argent pour faire la guerre lorsqu'on en manquait, hier à peine, pour donner du travail, et lorsque, du jour au lendemain, parce que nous sommes en guerre, on trouve des milliards pour faire cette guerre? A cela on répond: Lorsqu'on fait la guerre, les peuples consentent facilement à faire des sacrifices, à se laisser taxer pour se défendre et pour gagner la guerre. Notre population ou les populations qui ont connu depuis cinq ans une guerre infernale ne seraient-elles pas disposées à faire les mêmes sacrifices pour conserver la paix? Dans ces plans et devis que les Nations Unies étudieront à San-Francisco, on recherchera les moyens à prendre pour garantir au monde la paix, pour empêcher les peuples de se faire la guerre. On étudiera bien les moyens pour établir un organisme qui garantira la sécurité et qui appliquera des sanctions aux nations coupables d'agression. On verra également, si je comprends bien la nature du travail que l'on veut faire à San-Francisco, à organiser l'économie des pays de telle façon qu'ils obtiennent satisfaction sans convoiter ce que leurs voisins possèdent. Il me semble que ce but peut être atteint. Il me semble que l'organisme dont disposeront les Nations Unies pourrait assurer une saine économie aux pays du monde.

Tout le monde, je crois, reconnaît l'extraordinaire direction que nous avons imprimée à l'économie canadienne depuis la guerre. Il est vrai que nous avons imposé des restrictions et des contrôles de toutes sortes, que les impôts constituent pour notre population de lourds sacrifices. Par contre, si nous avons réussi à produire d'une façon extraordinaire pour donner à nos soldats tout ce dont ils ont besoin pour faire la guerre, nous n'avons jamais vu auparavant une si florissante prospérité et tant d'argent "rouler", pour me servir d'une expression bien populaire chez nos gens du Québec. S'il est possible d'organiser l'économie d'un pays durant la guerre afin de produire à pleine capacité, pour faire travailler tous nos ouvriers, pour que nos cultivateurs produisent à plein rendement en vue d'obtenir la victoire, il me semble qu'il serait possible d'obtenir le même résultat en temps de paix, si les mêmes hommes qui se réuniront à San-Francisco et qui ont si bien réussi à organiser l'économie de leur propre pays, travaillent à l'organisation de l'économie de tous les pays du monde.

En effet, non seulement, pour faire la guerre, a-t-on demandé à chaque pays de produire à plein, mais on a même établi ce que l'on appelle des "pools", des organisations internationales qui ont vu à fournir à chacune des Nations Unies les matières premières et le matériel dont elles avaient besoin pour la guerre.

Par exemple, comme vous le savez, on a organisé à Washington des bureaux que l'on appelle des "Combined Boards", sachant que plusieurs pays des Nations Unies manquaient de tel et tel produit quand, dans tel et tel autre pays, ces produits existaient en abondance. Aussi, afin que chaque pays reçoive la nourriture dont il a besoin, on se sert du "Combined Food Board". Les pays qui avaient des vivres en grandes quantités ne pouvaient pas en disposer à leur discrétion sans l'autorisation préalable du "Combined Food Board", de Washington, où siégeaient des représentants des Nations Unies, dont un du Canada.

Il y a également un bureau de contrôle des machines et outils et de tout ce qui est nécessaire à l'industrie d'un pays, bureau qui aide les pays qui en sont dépourvus, de même qu'il aide ceux qui en ont trop à disposer de leur surplus.

Pourquoi ces bureaux de contrôle ne pourraient-ils pas exister après la guerre pour procurer du travail et des vivres à ceux qui en manquent, assurant ainsi le confort des populations du monde? Vous vous souvenez qu'il y a à peine quelques années,—et il me semble que pareille éventualité devrait être impossible dans un monde civilisé,—dans l'Ouest canadien, les producteurs de blé ne savaient que faire de leurs céréales, alors que, par contre, dans d'autres pays du monde, comme en Chine, par exemple, des centaines, des milliers et des millions de Chinois mouraient de faim. Et il y a quelques années à peine, également, le gouvernement des Etats-Unis octroyait des primes aux cultivateurs pour tuer leurs porcs afin de prévenir la surproduction, tandis que la famine sévissait dans d'autres pays.

On se demande également assez souvent, et avec raison, surtout dans les centres urbains, surtout dans une ville comme celle que j'habite, Montréal, ce qui va arriver demain de ces nombreuses usines de guerre qui emploient des milliers et des milliers d'ouvriers, lorsque l'heure de la victoire aura sonné, lorsqu'on n'aura plus besoin de produire de tanks, d'avions, de matériaux de guerre, on se demande ce que l'on fera de ces usines et ce qu'il adviendra de ces ouvriers.

La réponse vient aux lèvres de plusieurs: Eh bien! on pourra produire soit de la machinerie agricole, soit des automobiles, soit des radios, soit des réfrigérateurs et tous ces appareils modernes que l'usage domestique

a rendu indispensables et qui sont si rares maintenant. Une autre question se pose: Après deux ou trois ans, quand tout le monde aura ce dont il a besoin, que fera-t-on de cette production si l'on n'a pas de marchés extérieurs?

Une organisation de paix, une organisation qui doit "réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre," pourrait travailler à l'amélioration du standard de vie de millions de Chinois et d'Hindous, et d'autres peuples, qui deviendraient alors des acheteurs de toutes les commodités que l'on peut manufacturer, que l'on trouve dans toutes nos maisons, même les plus humbles, et qui pour eux seraient d'une grande utilité. Il me semble que cet organisme de San-Francisco, en améliorant le standard de vie de ces populations, en travaillant à l'amélioration de l'ordre économique et social de tous ces pays, ferait un travail efficace pour conserver la paix dans le monde.

En effet, lorsque les populations chôment, lorsque les populations ne peuvent pas travailler, ne peuvent pas gagner de l'argent, c'est alors qu'elles prêtent l'oreille aux démagogues qui viennent les solliciter. C'est ainsi que Hitler est arrivé à la direction de l'Allemagne, c'est ainsi que Mussolini est arrivé à la tête de l'Italie. Pour donner du pain, pour donner du travail à leur population, ils ont été obligés de transformer leurs industries de paix en industries de guerre. Après avoir produit tout le matériel nécessaire à la guerre, eh bien! ils ont déclaré la guerre, ils ont fait la guerre, ils ont mis le feu non seulement à l'Europe mais également à l'Asie. Et si j'insiste sur cet aspect des choses, c'est que j'entends encore les gens du comté que je représente me demander, comme je l'ai dit au début de mes remarques: Comment expliquez-vous qu'avant la guerre on n'avait pas d'argent pour nous faire travailler et que, maintenant, on nous demande de travailler nuit et jour?

Si je soulève cette question, c'est pour plaider également en faveur de ceux que je représente et à qui j'ai répété, après ceux qui dirigent le Canada, après ceux qui dirigent les Etats-Unis, après ceux qui dirigent la Grande-Bretagne: Si l'on vous demande de faire des sacrifices pour gagner la guerre, si l'on vous demande de vous serrer la ceinture pour mettre plus d'argent dans les coffres-forts du pays afin d'aider à gagner la guerre, si l'on vous demande vos fils, si l'on vous demande vos filles pour sauver la démocratie et pour sauver la chrétienté, c'est parce que nous croyons que nous aurons la victoire, c'est parce que nous croyons que nous détruirons la dictature nazie et fasciste et que nous pourrons vous donner après la guerre un monde meilleur.

Un monde meilleur, monsieur le président, ce n'est pas seulement un monde meilleur où nous aurons détruit les nazis et les fascistes, où nous aurons détruit les Japonais. Organiser un monde meilleur, ce n'est pas le simple fait de la victoire. Un monde meilleur, c'est la paix dans la victoire. Et la paix dans la victoire, la paix dans le pays, la paix dans la maison, monsieur le président, c'est le travail. Dans un foyer, c'est le chef de famille qui travaille, c'est le chef de famille qui revient à la maison, le soir, et qui apporte à sa famille le fruit de son travail. A nos chefs de famille, ouvriers et cultivateurs canadiens, il s'agit de donner du travail en temps de paix comme en temps de guerre. Nous aurons la paix en autant que ceux qui dirigent le Canada et en autant que ceux qui dirigent le monde auront organisé sainement l'économie des pays. J'entends par cela que les peuples ne s'entre-déchireront plus en temps de paix à leur profit respectif, pour assouvir leur ambition d'argent, en élevant des barrières pour nuire à leurs voisins. Nous aurons la paix dans les foyers canadiens, et nos gens qui reviendront d'Europe, après avoir servi quatre ou cinq ans outre-mer, pourront vivre dans un monde vraiment meilleur, si les chefs des Nations Unies peuvent réellement organiser pour l'après-guerre le monde qu'ils nous ont promis, s'ils peuvent transformer sans heurt l'économie de guerre en économie de paix, en s'inspirant des mêmes principes et des mêmes nécessités.

Monsieur le président, je suis fier de savoir que le Canada sera présent à cette conférence de San-Francisco. Notre pays a joué un grand rôle dans cette guerre mondiale, il s'est fait connaître dans le monde entier et il s'est fait admirer de tous. Je suis certain que le Canada, qui s'est montré fort et grand pour remporter la victoire, se montrera fort et grand pour gagner la paix et pour assurer au peuple canadien la paix dans la victoire, pour remplir la promesse de l'idéal canadien: celle d'assurer à notre population un avenir véritablement meilleur.

(Traduction)

M. J. G. ROSS (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, cette résolution vise l'un des plus grands événements qui doit se produire aujourd'hui dans le monde civilisé. Le silence de l'opposition officielle dans le débat d'aujourd'hui est donc étonnant, après qu'elle a dit à la population canadienne, d'un bout à l'autre du pays, qu'elle est prête à prendre en main l'administration des affaires de l'Etat.

même durant la guerre ou immédiatement après. Elle manque peut-être de chefs. Elle en compte un en dehors de la Chambre et un autre au dedans...

Une VOIX: Deux au dedans.

M. ROSS (Moose-Jaw): Oui, peut-être deux à la Chambre. Peut-être que les cuisiniers sont trop nombreux et gâtent la sauce. A tout événement, ils semblent actuellement pris au dépourvu et ils ont dû abandonner au chef du parti de la C.C.F. l'honneur de répondre au cours du débat.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Inepties que tout cela.

M. ROSS (Moose-Jaw): Voilà ce qu'est votre parti; oui, vous avez raison, je crois.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je faisais allusion à vos paroles.

M. ROSS (Moose-Jaw): Lorsque vous serez prêt à prononcer un discours allez-y, mais ne vous contentez pas d'interrompre.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le premier ministre a fait aujourd'hui une déclaration différente de celle d'hier.

M. ROSS (Moose-Jaw): La conférence de San-Francisco est d'une grande importance pour le Canada, comme pour les autres pays de l'univers. Après la dernière guerre plusieurs hommes de bonne volonté se sont efforcés de créer une organisation en vue de bannir la guerre. Comme nous le savons tous, on n'a pas réussi complètement. Le succès n'a été que partiel. Bien qu'on ait appelé le dernier conflit une grande guerre mondiale, très peu de pays en ont souffert dans une grande mesure parce que les combats ont eu lieu dans une région assez restreinte.

L'une des grandes nations, qui a participé sur une grande échelle à ce conflit et dont le chef a essayé d'édifier ce continent, a fait défaut à ce dernier lors de son retour chez lui et n'a pas voulu prendre la place qu'elle aurait dû occuper dans cette organisation. Les grandes nations n'étaient pas aussi sincères après la dernière guerre qu'elles le sont maintenant. Je me rappelle avoir eu l'occasion de me rendre en Europe peu de temps après le dernier conflit et avoir assisté à la conférence du désarmement tenue à Genève en 1932, bien que je ne fusse pas délégué officiel. Quelque soixante nations y étaient représentées. Pendant dix jours j'ai suivi les délibérations et j'ai été frappé de la similarité des gens qui s'y trouvaient. Je ne pouvais voir que peu de différence entre les nationalités qui étaient représentées sur le parquet de la grande salle de conférence. Il y eut quelques petites difficultés au début lorsque les délégués du Japon se retirèrent. Des difficultés surgirent entre le Japon et la Chine, mais lorsque la conférence se mit à l'œuvre, il sembla qu'on réaliserait de véritables progrès. Tout semblait bien aller, mais un certain monsieur se leva et prononça un discours enflammé et ce fut la fin de la conférence.

Cette conférence eut lieu en Europe en un milieu favorable aux préjugés et aux suspicions où l'on guerroyait de générations en générations, et où toutes les nations semblaient en vouloir à leurs voisins. La prochaine conférence aura lieu dans un monde nouveau où les gens sont mieux disposés, et où les idées sont plus avancées, je crois. L'univers s'est fait donner une leçon bien cruelle au cours du présent conflit. Tous les pays qui y ont pris part ont été dévastés sauf le nôtre et les Etats-Unis d'Amérique.

Les grandes puissances d'aujourd'hui diffèrent des grandes puissances de la dernière guerre. Elles sont sincères dans la ligne de conduite qu'elles entendent tenir à l'avenir. Je pense que le monde a compris la leçon dont il avait besoin pour établir une organisation visant à bannir la guerre à tout jamais. La Russie est une nouvelle nation qui ne connaît pas les préjugés des vieilles nations de l'Europe. Les Etats-Unis constituent un nouveau pays et la Grande-Bretagne a toujours eu des idées avancées pour peu qu'elle puisse obtenir la collaboration des autres pays pour accomplir ce qu'elle désire. Enfin, et ce n'est pas la moindre, la contribution de notre Canada à la conférence de San-Francisco sera considérable.

Viennent ensuite les pays de l'Union panaméricaine qui attendent du Canada certaines directives et l'énoncé de certains principes qu'ils acceptent déjà. L'apport du Canada dans la présente guerre a été remarquable. Tous en reconnaissant l'importance, surtout ceux qui n'habitent pas notre pays. Dans le domaine du commerce le Canada occupe maintenant le troisième rang parmi les nations du monde. Il possède, si je ne me trompe, la quatrième force aérienne et, après la guerre, sa marine sera la troisième du monde. Il occupe la deuxième place au point de vue de l'Aide mutuelle et il est le seul pays, à part les Etats-Unis d'Amérique, qui ait défrayé toutes ses dépenses de guerre et qui ait aidé ses alliés à fournir aussi leur propre effort de guerre. Compte tenu de sa population, le Canada a réussi à fournir plus de vivres, de munitions, d'approvisionnements, de navires et de matériel de guerre que tous les autres pays. Nous devrions donc occuper une place permanente à la conférence de San-Francisco et à la conférence de la paix qui se tiendra plus tard.

Cet après-midi, le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit du commerce qu'il serait une des questions qui devront être étudiées à la conférence. Prenant ensuite la parole, le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) a affirmé à son tour que le commerce est une question très importante. Cette déclaration m'a fait plaisir, parce qu'il fut un temps où mes amis de ce parti n'ont pas pris la même attitude que moi. Nous savons tous que le commerce normal n'est possible qu'en temps de paix. Il n'y aura pas de paix dans le monde tant que le commerce sera dirigé par les nations à leur propre avantage au moyen de restrictions imposées aux autres pays.

Il est généralement admis de tous les peuples qu'on ne peut réaliser l'harmonie et le progrès qu'en éliminant les barrières commerciales, les contingentements, les restrictions tarifaires afin que le commerce mondial puisse se faire librement d'un pays vers un autre. Il m'est très consolant, à titre de simple particulier, d'entendre tant de gens parler en ce sens et de savoir qu'ils voient enfin clair sur la question du commerce mondial. J'ai rarement prononcé un discours à la Chambre des communes sans préconiser le libre échange pour le Canada et pour l'univers.

L'Histoire nous a enseigné que les préparatifs de guerre débutent par une politique économique de circuit fermé. Chaque fois qu'un pays se prépare à la guerre, il commence par se suffire à lui-même afin de n'avoir rien à importer une fois le conflit déclenché. Si la prochaine conférence est capable de diriger le monde de façon que les pays n'aient pas le droit de s'entourer chacun de barrières commerciales, elle aura fait un grand pas pour nous garantir contre les guerres de demain.

Sur le chemin du retour, après avoir assisté à la conférence du désarmement, j'ai visité Milan. Etant étranger, j'ai cru bon de me rendre à la gare bien avant le départ du train. J'ai acheté un numéro de l'édition continentale du *Daily Mail* de Londres et je me suis installé dans un compartiment de huit places pour lire mon journal. Peu de temps avant le départ du train, sept voyageurs se trouvaient dans le même compartiment que moi. Ils parlaient italien et je ne pouvais comprendre ce qu'ils disaient. Enfin, j'avisai particulièrement un homme en face de moi. Il échangea quelques mots avec mon voisin et ils changèrent de place. Alors s'adressant à moi en excellent anglais, il me demanda si j'étais américain. "Canadien", lui répondis-je.—"De quelle partie du Canada?"—"De la Saskatchewan."—"De cette région où pousse le blé?" A ma réponse affirmative, il répliqua: "Etrange coïncidence, n'est-ce-pas? Ces sept hommes qui sont avec moi dans la voiture sont des marchands de blé de Gênes. Nous revenons d'une conférence tenue à Milan". Puis il ajouta: "Ne pensez-vous pas que nous sommes tous un peu fous?" "Je ne sais pas, lui dis-je; c'est possible, mais enfin pourquoi parlez-vous de la sorte?"—"Eh bien, vous venez d'un pays producteur de blé et, si je comprends bien, vous vous adonnez vous-même à cette culture".—"En effet".—"Ici, nous sommes des marchands de cette même céréale. Autrefois nous en importions du Canada par le port de Gênes 25 millions de boisseaux. Aujourd'hui toute importation a disparu. Il nous est impossible d'acheter votre blé et quant à vous, il vous est impossible de le vendre. Nous vous plaçons dans la même catégorie que les Américains." Il continua: "Les Etats-Unis frappent d'un fort droit de douane bon nombre des produits que nous leur exportions et notre pays a répliqué en frappant de douane les denrées que vous nous vendiez. C'est ainsi que nous sommes réduits, vous à ne pas pouvoir vendre votre blé et nous à ne pas pouvoir l'acheter. Et pourtant, Dieu sait ce que vaut notre pain en Italie à l'heure actuelle". Voilà un exemple des conséquences qui résultent de la guerre des tarifs.

De là, je me suis rendu en Angleterre, un pays qui a connu le libre-échange pendant quatre-vingt-cinq ans, qui, sous ce régime, est devenu l'une des principales nations commerçantes de l'univers et qui lui doit une grande partie de sa prospérité. En proportion de sa population, la Grande-Bretagne était la plus grande exportatrice au monde. Cependant, elle avait peu de matières premières; il lui fallait les faire venir de tous les coins du globe, les transformer puis les réexporter. Elle vendait aux pays protectionnistes. En Angleterre, où se pratiquait le libre-échange, les salaires étaient plus élevés que dans les pays voisins, où régnait la protection. Ses services sociaux étaient plus développés que ceux de tout autre pays européen, et cependant elle maintenait une bien plus grande partie de son propre marché que tout autre pays européen alors soumis au régime de protection. C'est elle qui transportait la majeure partie des produits d'autres pays et le transport de marchandises fait par ses navires, l'assurance qu'elle plaçait sur les cargaisons et le financement du commerce qu'elle pratiquait avec d'autres pays lui rapportaient d'énormes recettes. Une élection fut tenue en ce temps-là en Angleterre et le parti conservateur arrivé au pouvoir imposa un tarif douanier pour la première fois depuis quatre-vingt-cinq ans. Le motif qu'il invoquait était que l'Angleterre avait plus de chômeurs qu'auparavant, que les affaires n'é-

taient plus aussi bonnes et il attribuait cet état de choses à la politique anglaise du libre-échange. Mais telle n'était pas la raison, car les pays protectionnistes s'étaient beaucoup plus ressentis de la crise commerciale que l'Angleterre et leur abandon des échanges commerciaux entre eux privait l'Angleterre de plusieurs millions de livres sterling parce qu'elle ne pouvait plus transporter les marchandises qu'ils échangeaient, et ne pouvait plus financer ni assurer les cargaisons.

Pendant que j'étais en Angleterre, j'ai eu le grand privilège d'aller à la Chambre des Lords et d'entendre feu le vicomte Snowden prendre la parole au cours de la discussion du bill du tarif douanier. Le compte rendu de son discours se trouve consigné aux *Débats* de la Chambre des Lords du 8 septembre 1931 au 24 mars 1932; on peut les trouver à la bibliothèque et je recommande la lecture de ce discours à tous les membres de la Chambre. Il est regrettable que les honorables députés n'aient pas pu l'entendre prononcer ce discours. C'était un homme de petite taille et infirme; quand il a pris la parole, il a dû s'aider de deux cannes pour se rendre au pupitre du greffier, au centre de la salle, et s'y appuyer des deux mains. Il prononça alors l'un des plus beaux discours que j'aie jamais entendu. Personne ne l'a interrompu. Il m'arriva de dire à un député britannique qui se tenait debout près de moi à la barre de la Chambre que je n'avais entendu personne interrompre le vicomte Snowden. Il me répondit que "l'on s'abtient généralement de déranger un rucher", et j'imagine que c'était bien là en effet la raison. C'était un grand orateur. Il possédait tous les faits et les chiffres—ils sont consignés dans le compte rendu—qui démontrent absolument la valeur du libre-échange en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Or le Canada a un intérêt vital dans le commerce, et cet intérêt après la guerre sera plus grand que jamais. Au cours de la guerre, nous avons augmenté notre production agricole de plus de 50 p. 100; nous avons aussi développé nos industries forestière et minière, nos pêcheries et nos manufactures à tel point qu'il nous faudra des marchés étrangers pour les maintenir. En fait nous porterons un très grand intérêt à toute conférence qui se tiendra afin que, durant la courte période de l'après-guerre où les autres pays s'occuperont du rétablissement, nous puissions prendre des mesures, même en accordant des crédits au besoin, pour accroître notre commerce, maintenir notre grande production et continuer à fournir à la population les salaires qui en sont le fruit. A ce point de vue, nous ne pouvons pas être représentés par d'autres parties du Commonwealth des nations britanniques, car à la fin de la guerre nous ne verrons pas du même œil ce qui se rapporte au commerce. Prenons par exemple l'Australie, un des pays que l'honorable député de Vancouver-Est (M. McInnis) et moi avons eu l'occasion de visiter l'été dernier. Je crains que l'Australie n'impose des tarifs douaniers au lieu de les abolir à la fin de la guerre. Dans chaque pays il y a des intérêts spéciaux qui désirent toujours l'existence de tarifs et tâchent de trouver de bonnes excuses pour les faire imposer. Durant mon séjour là-bas, j'ai entendu certains industriels déclarer par exemple: "Nous n'étions pas prêts à combattre le Japon. Il nous a fallu pour cela établir certaines industries. Aussi, pour pouvoir faire une autre guerre, s'il y a jamais lieu, il nous faudra développer l'industrie du pays au moyen de la protection". C'est une histoire que l'on entend dans plusieurs pays depuis des années. Au Canada nous avons constaté au cours de la guerre que l'abaissement de nos tarifs était, plus que leur hausse, favorable à notre production de guerre. Nous avons constaté que nous avions avantage à permettre la libre circulation de divers produits des deux côtés de la frontière canado-américaine, ce qui rendait la production des deux pays plus considérable et plus économique.

Le Canada doit envoyer une délégation à San-Francisco. Comme le disait, il y a quelques instants, l'honorable député de Swift-Current (M. Graham), notre pays est des plus fortunés d'avoir le premier ministre actuel à la tête de cette délégation. Depuis plusieurs années, et longtemps avant l'élection du titulaire actuel au poste de président des Etats-Unis, le premier ministre était son ami intime, et cette amitié a permis au Canada et aux Etats-Unis, au premier ministre et au Président, de conférer maintes fois ensemble au cours de la guerre et même auparavant, et d'élaborer des projets très avantageux pour les deux pays.

A cette conférence de San-Francisco, nous devons envoyer des hommes de tous les partis, soit, mais tous doivent être des hommes de bonne volonté et disposés à conférer avec les représentants d'autres nations et, dans l'examen des problèmes, à se placer au point de vue des avantages de toutes les nations et non seulement à celui de ce que nous nous représentons comme nos propres petits besoins.

Nous sommes devenus pendant la guerre une grande nation. Nous nous sommes placés à la tête des nations secondaires et nous devons être prêts et disposés à jouer le rôle qui nous revient à la conférence. En temps et lieu le premier ministre, j'en suis convaincu, fera le choix des hommes qui doivent faire partie de la délégation avec lui et le rôle que

lui-même et la délégation canadienne jouera aura sa répercussion sur le monde pour plusieurs années.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur le président, la Chambre n'a pas le droit de déléguer des représentants à la conférence de San-Francisco. En voici les raisons: Le premier ministre lui-même (M. Mackenzie King) ne saurait parler, là et alors, au nom du Canada. S'il le fait, tout ce qu'il dira ou fera sera nul et sans effet. Il ne sera plus député au Parlement canadien après le 17 avril. Le chef de l'opposition (M. Graydon) ne le sera plus lui-même; tous et chacun des honorables députés de cette Chambre auront, comme moi-même, terminé leur mandat. Or, pour revêtir un caractère représentatif, il faut un mandat. Le premier ministre, le chef de l'opposition et tout député du Parlement actuel seront sans mandat le 25 avril pour représenter le Canada à San-Francisco. Ces messieurs ne représenteront rien, absolument rien. Je connais des bâtisseurs de charte qui, possédant un mandat explicite, constatèrent, après avoir réfléchi pendant plus de deux ans, qu'ils n'avaient rien bâti. Que pouvons-nous attendre d'une telle délégation à San-Francisco? De charte, point. D'engagements, encore moins. Cette délégation n'aura aucune autorité pour engager le Canada à la conférence. Que l'on se garde bien de prendre des engagements qui ne seront jamais ratifiés par le prochain Parlement. Seule une nouvelle Chambre de représentants du peuple peut exercer le pouvoir de choisir parmi les députés nouvellement élus des délégués à cette conférence. Personnellement, je refuse de voter un seul centin des deniers publics destinés à défrayer le coût de cette délégation, dont les pouvoirs et les actes seront nuls parce qu'ils seront exercés et posés par des délégués irresponsables au peuple.

Permettre au premier ministre et à des députés du présent Parlement de représenter le pays à cette conférence serait d'un cynisme consommé. Sauvegarde de la démocratie et du gouvernement du peuple par le peuple; protecteur de la liberté, de la justice et du droit; défenseur du christianisme et des minorités et en bataille rangée avec la Russie soviétique, le Canada aura-t-il l'audace de déléguer à San-Francisco un premier ministre sans mandat dans un pays sans Parlement? Si cela se produit, nous aurons tout vu. La constitution encore foulée aux pieds par le même homme et le même gouvernement qui, tant de fois, se fit élire en l'arborant. La liberté, la justice, le droit et les minorités violés et méconnus par une administration qui a déclaré la guerre et imposé la conscription sans mandat pour le faire. Un pays qui, sans drapeau, se débat dans le pire chaos économique, par le fait et la faute de ceux-là mêmes qui nous demandent de leur permettre d'aller consacrer, à San-Francisco, le principe de notre intervention dans tout l'univers troublé. Eh bien! non, nous sommes assez pauvres déjà pour rester chez nous dès maintenant et préparer la maison pour nos fils et nos filles, dont le retour ne saurait longtemps tarder. Tout commande au premier ministre d'aviser Son Excellence le Gouverneur général de dissoudre les Chambres sans retarder davantage. Le peuple lui a depuis longtemps retiré sa confiance. Je n'en veux pour preuve que les défaites successives de ses candidats, depuis plus de deux ans, et celle toute récente du ministre de la Défense nationale (M. McNaughton). Ce fut un désastre; les intéressés en savent les causes. Le mépris de la vérité, les promesses violées et la désunion nationale, fruits de l'attitude inqualifiable d'un gouvernement élu il y a cinq ans sur un programme défini. Pour avoir cédé, étape par étape, depuis la loi de mobilisation, aux impérialistes et renié les vrais Canadiens, le premier ministre aura tout perdu en sacrifiant les amis du Canada à ceux dont le canadianisme est lettre morte.

L'expérience du passé devrait nous servir de leçon. Notre participation à la dernière Société des Nations ne nous a valu que des frais de voyage et d'entretien de tout un personnel inutile, à Genève. Les conférences de Casablanca et de Crimée eurent lieu sans que le Canada s'y fît entendre. Les autres conférences aussi. Celle de San-Francisco référera nécessairement aux précédentes, où nous n'étions pas représentés. Pourquoi le Canada se rendrait-il à cette réunion, où les délibérations porteront sur des sujets discutés à des conférences antérieures où il fut ignoré? Pour y bâtir une Charte, suivant l'expression du discours du trône? Nous savons ce qu'elles valent, ces chartes. J'ai, pendant deux ans, entendu dans cette Chambre les discours les plus élogieux à l'égard de la Charte de l'Atlantique, pour apprendre, de la bouche même du président des Etats-Unis, qu'elle n'avait jamais existé. Comme tout cela ressemble étrangement à l'appât fallacieux des grands principes qui ont précipité le Canada dans cette guerre. Défendre la Pologne contre les hordes allemandes et les légions russes, tel était alors le but noble et élevé des alliés. Et par je ne sais quel cruel retour des choses, la Pologne est sacrifiée, divisée, dépecée, avec la complaisance de ceux-là mêmes qui avaient déclaré la guerre pour sauvegarder son intégrité et ses droits.

Il est beau d'établir une organisation internationale pour maintenir la paix et la sécu-

rité dans le monde. Mais cette organisation ne construira rien de durable qu'en respectant les droits à la vie, à la justice et à la liberté de tous les peuples martyrs de la guerre.

L'injustice sociale a été l'une des causes profondes des conflits armés. Depuis l'adoption de la loi de mobilisation, la dictature économique domine les événements et la politique au Canada. Nous sommes gouvernés par des Commissions qui se sont substituées au véritable gouvernement. Les magnats de la finance, dont plusieurs dirigent toute l'économie de la nation, imposent leurs vues intéressées et leur volonté au peuple canadien. Le petit commerce tend partout à disparaître sous le poids des monopoles. Le capitalisme effréné, voilà ce qui est le plus à craindre. Sous le couvert du libéralisme économique et de la démocratie, la dictature est instaurée au Canada. Les pouvoirs illimités que la loi de mobilisation confère au Gouvernement et à ses Commissions sont devenus une source d'abus sans nombre. Aussi longtemps que l'injustice sociale et la haine régneront sur le monde, la paix et la sécurité internationales ne pourront exister. Tous les hommes qui comprennent quelque chose au noble nom de civilisation et à l'humanité veulent sincèrement la paix dans l'univers.

Le dernier paragraphe du préambule de la résolution à l'étude se lit comme suit:

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette conférence...

Et le premier paragraphe de la résolution elle-même est ainsi rédigé:

Que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à cette conférence.

Etrange façon de procéder. Suivant sa tactique habituelle, le Gouvernement accepte les invitations, prend les engagements, quitte à faire ratifier le tout par le Parlement.

Le Parlement n'a pas été consulté avant que le Gouvernement n'accepte cette invitation. Le premier ministre aurait pu convoquer les députés quelques jours plus tôt pour leur soumettre cette invitation. Mais non, le Gouvernement, suivant son habitude, a décidé et accepté de lui-même. Il demande maintenant à la Chambre de ratifier l'engagement qu'il a pris sans consulter les représentants. Il y a trop longtemps que le Parlement est ignoré. Chaque député représente ici des milliers d'électeurs. Nous prétendons ne pas être uniquement le jouet de l'odieuse bureaucratie qui gouverne depuis cinq ans au Canada. La mesure est pleine. Je n'ai cessé de protester contre cette atteinte aux privilèges des députés depuis la déclaration de guerre et la loi de mobilisation. Qu'est-il donc

advenu de la suprématie du Parlement, si chère au premier ministre? Qu'a-t-on fait des prérogatives de la Chambre depuis quelques années? Tout cela a été ignoré, dilapidé même. Le jour n'est pas éloigné où cette dictature sera écrasée sous le poids de l'expression de la volonté populaire. Les électeurs du pays n'attendent que le moment pour s'exprimer librement lors des élections générales.

J'attire l'attention de la Chambre sur le paragraphe quatrième des "propositions tendant à établir une organisation internationale générale pour maintenir la paix et la sécurité internationales". Je lirai ce paragraphe tel qu'il apparaît à la page 12 de l'opuscule contenant ces propositions:

Au cas où le Conseil de Sécurité déciderait que ces mesures sont inadéquates, il devrait avoir le pouvoir d'avoir recours à des forces aériennes, navales et terrestres, dans la mesure nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Ceci pourrait comprendre les démonstrations, le blocus et autres opérations par les forces aériennes, navales ou terrestres des membres de l'organisation.

Nous réalisons tout de suite toute l'importance et la gravité des engagements que la délégation à San-Francisco pourrait prendre au nom du Canada. Nos forces aériennes, navales et terrestres seraient requises en aucun temps par la future Société des Nations, partout dans l'univers. Et nous autoriserions les délégués à cette conférence à poser ainsi des actes si lourds de conséquences, ou même à discuter leur opportunité? Je dis que cela ne doit pas être avant un appel au peuple. Le Parlement ne peut et ne doit pas autoriser une délégation nantie de tels pouvoirs. Je me refuse à croire que le Canada, une fois la guerre terminée, devra mobiliser toutes ses ressources pour protéger la sécurité du monde. Je m'oppose à ce qu'une délégation de députés —qui ne le seront plus alors—siègent à cette conférence au mépris de la Constitution, des coutumes et du droit. Je me demande, avec tant d'autres, s'il n'est pas plus opportun et plus raisonnable de remettre l'ordre dans notre pays, de stabiliser nos finances, de préparer à notre jeunesse sacrifiée des carrières dignes d'elle. Enfin, trêve aux engagements internationaux! Mettons-nous à la tâche pour rebâtir notre structure économique qui menace de s'écrouler. Songeons d'abord aux nôtres, aux fils et aux filles du Canada qui reviendront au pays. Ils auront droit au travail et à des situations dignes de leurs sacrifices. Le Gouvernement a trouvé jusqu'à date vingt milliards pour la poursuite de la guerre. Il devra en trouver autant, sinon davantage, pour des œuvres constructives. La paix et la sécurité nationale au Canada doivent nous

intéresser avant tout. Cette noble tâche a besoin de toutes nos énergies et de toutes nos ressources. Réservons-les aux nôtres et à notre pays. Je sais que mon appel ne sera pas entendu. J'aurai du moins accompli un devoir que je dois aux miens et à mon pays. Ceux qui, sans mandat du peuple canadien, se rendront à cette conférence et y prendront des engagements porteront devant l'histoire toutes les conséquences redoutables de leurs gestes.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Stirling, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion du très hon. Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures 35 minutes du soir.)

Mercredi, 21 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE— L'HON. M. HANSON

L'hon. R. B. HANSON: Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège. Lorsque, à la fin du discours du premier ministre, hier, je me suis levé pour poser certaines questions, je m'étais fondé sur une déclaration faite par le premier ministre au début de son discours; je vais donner lecture de ce passage qui se trouve à la page 23 du compte rendu, à la fin de la deuxième colonne. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

> J'espère n'être pas interrompu durant la lecture que je vais en faire,...

Et j'ajoute que ce désir a été réalisé.

> ...mais dès que je l'aurai terminée, si des questions se présentent à l'esprit des honorables députés sur ce que j'aurai dit, je serai très heureux d'essayer d'y répondre.

C'est sur la foi de cette déclaration, consignée au hansard sans aucune restriction, réserve ou équivoque, que j'ai posé mes questions. Etant donné la discussion qui eut lieu à la suite du discours du premier ministre et les questions que j'ai posées, j'espère qu'on ne m'empêchera pas de participer au présent débat si je le désire.

M. l'ORATEUR: En réponse à l'honorable représentant d'York-Sunbury j'étais absolument certain qu'il était dans l'erreur au sujet de la procédure à suivre; c'est pourquoi, et la Chambre en conviendra avec moi, il est libre de participer au débat s'il le désire.

L'hon. M. HANSON: Je vous remercie, mais je ne puis admettre que j'étais dans l'erreur. En tout cas, restons-en là.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérique).

NATURALISATION—SAMUEL CARR

L'hon. M. BRUCE:

1. Quand Samuel Carr a-t-il présenté sa première demande pour se faire naturaliser comme citoyen canadien?
2. Quand lui a-t-on octroyé ses lettres de naturalisation?
3. Quelles raisons a-t-on invoquées en sa faveur pour lui octroyer des lettres de naturalisation?
4. Où Samuel Carr est-il né?
5. Quand est-il entré au Canada?
6. Quel nom portait-il lors de sa première entrée au Canada?
7. Quels nom ou noms a-t-il pris depuis cette date?
8. Quel est son emploi actuel?

L'hon. M. McLARTY:

1. La première demande a été faite au nom de Samuel Kogan à la Cour des sessions générales de la paix, comté de Waterloo (Ontario), le 29 janvier 1931. Le certificat fut émis le 23 juin 1931, mais il n'a pas été délivré. Ledit certificat fut annulé par décret du Gouverneur général en conseil, le 17 décembre 1932. La deuxième demande fut présentée à la Cour des sessions générales de la paix pour le comté d'York, le 11 septembre 1936.

2. Le certificat a été émis le 2 mars 1945.

3. Un juge de la cour de comté d'York a décidé que le requérant était une personne apte à être naturalisée et possédait les qualités requises à cette fin. Cette décision fut rendue le 4 février 1937. Le secrétaire d'Etat a étudié le cas.

4. D'après la demande, à Kharkov, U.R.S.S.

5. D'après les rapports de l'Immigration, le 29 août 1924.

6. D'après les rapports de l'Immigration, Shmil Kogan.

7. La deuxième demande a été faite au nom de Sam Carr.

8. D'après la demande, secrétaire.

AIDE AUX PROVINCES POUR LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX, ETC.

M. LALONDE:

1. Le Gouvernement de la province de Québec a-t-il demandé, depuis le 1er septembre 1944, au gouvernement fédéral sa collaboration ou son aide financière pour la construction ou l'aménagement d'hôpitaux, asiles d'aliénés ou autres institutions similaires?
2. Dans l'affirmative, *a*) à quelles dates; *b*) pour quels projets; *c*) quelle a été la réponse des autorités fédérales?

L'hon. M. CLAXTON:

1. Non.
2. Répondu sous le No 1.

ÉTABLISSEMENT D'ANCIENS COMBATTANTS—COMTÉ DE LINCOLN, ONT.

M. LOCKHART:

1. Jusqu'à présent, quelles propriétés a-t-on achetées dans le comté de Lincoln pour les faire servir à l'établissement d'anciens combattants sur des terres?
2. De qui a-t-on acheté ces propriétés?
3. Quel a été le montant total versé dans chaque cas?
4. Quelle étendue de terrain a-t-on obtenue avec chacun des achats?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Pt S. E. ¼ du Lot 19, Concession 3, canton de Grantham. Pt du Lot 21, Concession 8, Canton de Grantham. Pt S. ½ Lot 22, Concession 8, Canton de Grantham. Pt du Lot 17, Concession 4, Canton de Grantham. Pt du Lot 14, Concession 5, Canton de Grantham. Pt du Lot 7, Concession 2, Canton de Grimsby-Nord.

2. German, William J. et Clara E.; Welstead, Katheryn L.; Welstead, G. A.; Jansen, Peter A.; Battal, Charles P.; Jarvis, T. D. et Edna Mary.

3. $4,300, $8,800, $12,500, $4,000, $3,984, $4,800. Y compris les améliorations évaluées à $13,620.00.

4. 10, 25, 50, 2½, .23, .5.

C.A.R.C.—ASSINIBOIA, SASK., STATION

M. SHAW:

1. Une station du C.A.R.C. a-t-elle été ouverte à Assiniboia, Sask., vers le 21 août 1944. Dans l'affirmative, dans quel but a-t-on ouvert cette station?
2. A-t-on gravelé le chemin qui relie ladite station à la route principale entre les mois d'août et de décembre de cette année? Dans l'affirmative, dans quel but?
3. A-t-on livré un approvisionnement de charbon pour l'hiver à ladite station après le 21 août 1944? Dans l'affirmative, quelle quantité de charbon y a-t-on envoyée? Quand a été faite la dernière livraison de charbon à la station? Quel a été le coût total de ce charbon?
4. A quelle date a-t-on décidé de fermer la station du C.A.R.C. à Assiniboia?
5. A-t-on ouvert une enquête à la station du C.A.R.C. à Assiniboia à cause de certaines prétendues irrégularités dans la division de l'équipement?
6. Dans l'affirmative, *a*) à quelle date a commencé cette enquête; *b*) à qui a-t-elle été confiée; *c*) le C.A.R.C. a-t-il été mis au courant de cette enquête; *d*) a-t-elle été terminée; *e*) quelles en ont été les conclusions; *f*) si une telle enquête n'a pas été terminée, quelle en est la raison?

L'hon. M. GIBSON:

1. Lors du licenciement de l'Ecole élémentaire d'aviation n° 34 d'Assiniboia, les locaux ont été mis à la disposition de l'Ecole préparatoire à l'entraînement du personnel navigant n° 41 et de l'Unité de réserve de l'aviation n° 403, à compter du 21 août 1944. A compter de la même date, une petite station du C.A.R.C. a été formée à Assiniboia aux fins d'assurer les services de l'Ecole préparatoire à l'entraînement du personnel navigant et de l'Unité de réserve de l'aviation.

2. Oui. On a jugé nécessaire de graveler cette route pour permettre d'entretenir les bâtiments à cette station.

3. Un approvisionnement de trois mois, soit 947 tonnes de lignite pour chargeur et 56 tonnes de lignite en gros morceaux. La dernière livraison a été faite le 30 novembre 1944 et le coût total en a été de $3,782.10.

4. Lorsqu'il fut apparent que le nombre des aviateurs formés était suffisant, l'Ecole préparatoire à l'entraînement du personnel navigant n° 41 n'était plus requise et elle fut licenciée à compter du 15 novembre 1944. On adopta une méthode nouvelle et plus efficace de disposer de la réserve de matériel autorisée lors du licenciement de l'Unité de réserve de l'aviation n° 403, à compter du 1er décembre 1944. Comme la station du C.A.R.C. d'Assiniboia avait été établie pour assurer les services de ces unités, elle n'était plus nécessaire après la fermeture de ces écoles et elle fut licenciée à compter du 1er décembre 1944.

5. Rien n'indique qu'une enquête de ce genre ait été entreprise.

6. Il n'y a pas lieu de poser la question.

INDIENS—SERVICE MILITAIRE

M. CASTLEDEN:

1. Est-ce que les Indiens du Canada vivant sur les réserves ont été compris dans l'inscription nationale de 1940?
2. Les Indiens demeurant sur les réserves indiennes au Canada sont-ils sujets à l'appel pour le service militaire obligatoire en vertu des règlements édictés par le Gouvernement?
3. Combien d'Indiens, dans chaque district militaire, ont été obligés de subir l'instruction militaire au Canada en vertu des règlements actuels?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL:

1. Oui.

2. Les agents des Indiens résidents, vivant sur les réserves par tout le Canada, ont été nommés, à la fin d'août 1940, comme sous-registraires en vertu des règlements de l'inscription nationale de 1940 et ont reçu l'autorisation et l'ordre d'inscrire tous les Indiens du Canada qui vivaient alors sur les réserves soit comme résidents soit comme visiteurs et de continuer l'inscription y compris celle des jeunes Indiens à mesure que ceux-ci atteindraient leur seizième anniversaire de naissance. En vertu d'un tel arrangement, la majorité des Indiens du Canada qui se trouvaient sur les réserves ou dans les environs en septembre 1940 ont été inscrits sur les lieux. La plupart de ceux qui étaient absents alors ont été inscrits à leur retour dans les réserves.

D'autres ont été inscrits à différents bureaux de poste éloignés ou dans les postes éloignés de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. De cette façon, l'inscription de tous les Indiens du Canada s'est faite et continue de se faire de la façon la plus complète. Il n'est pas obligatoire pour les Indiens de s'inscrire dans une réserve.

3. Il est regrettable que nous n'ayons pas les renseignements voulus à ce sujet.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

HONORAIRES D'AVOCATS—BORDEN, ELLIOT, SANKEY ET KELLEY

M. POULIOT:

Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-il été payé chaque année par le gouvernement fédéral et tout office, commission et corporation fédérale et toute autre agence fédérale: 1. à la société légale Borden, Elliott, Sankey & Kelley, avocats, de la ville de Toronto;

2. aux associés suivants de la société ci-dessus mentionnée: *a*) H. Borden, C.R.; *b*) B. V. Elliott, C.R., *c*) R. H. Sankey, C.R., *d*) W. A. G. Kelley, *e*) J. T. Johnson, *f*) I. G. Wahn, *g*) A. D. McAlpine, et *h*) l'honorable C. P. McTague, C.R.?

DEMANDES DE DOCUMENTS

RETRAITE DU MAJOR-GÉNÉRAL PEARKES

L'hon. M. BRUCE:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés entre le major-général G. H. Pearkes, V.C., D.S.O., M.C., et le général McNaughton, ou tout haut fonctionnaire du ministère de la Défense nationale, concernant:

1. La retraite du premier comme commandant de la région militaire du Pacifique;

2. Les instructions données par le ministère au général Pearkes et/ou à ses officiers de la région militaire du Pacifique touchant les méthodes à suivre pour persuader le personnel de l'armée de défense territoriale à se rendre outre-mer;

3. Les rapports soumis au ministère de la Défense nationale par le général Pearkes donnant la nature et le résultat de ses efforts et de ceux de son état-major dans la mise à exécution des instructions mentionnées ci-dessus.

M. ABBOTT: Je crois que la plupart des documents demandés sont confidentiels et probablement privilégiés. Il en est certainement ainsi des communications échangées entre le général Pearkes et le ministre de la Défense nationale ou les hauts fonctionnaires du ministère. Subordonnément à la réserve habituelle, je crois que l'on pourrait adopter une motion pour le dépôt des documents qui ne sont pas confidentiels ou privilégiés.

CONSCRIPTION POUR SERVICE OUTRE-MER—CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. LALONDE.

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec depuis le 1er septembre 1939 se rapportant à la mise en force de la conscription des hommes pour service militaire outre-mer.

RÈGLEMENTS SUR LES LOGEMENTS D'URGENCE

DEMANDE DE LA VILLE DE WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): A-t-on signalé au ministre des Finances que le conseil de ville de Winnipeg vient de demander pour la seconde fois que les règlements sur les logements d'urgence soient appliqués à cette municipalité et que cette demande a reçu l'appui de certains autres corps publics de la région? J'ai ici, en effet, une lettre venant du conseil de Winnipeg sur la réhabilitation et la reconstruction d'après-guerre, ainsi qu'une dépêche de la succursale de Winnipeg de la Légion canadienne, insistant pour qu'on se rende à la demande présentée. Le ministre veut-il me dire si l'on a étudié l'à-propos de se rendre à cette requête réitérée?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): L'avis de cette question ne m'est parvenu que tout juste avant mon entrée à la Chambre, mais je suis au courant de la situation dans son ensemble. Lorsque nous avons décidé d'offrir aux centres surpeuplés de leur nommer des administrateurs de loyers d'urgence, nous avons cru nécessaire de spécifier que demande devait en être faite avant une date déterminée. Sans cette réserve, il nous eût été impossible d'en arriver à une organisation efficace. Le délai prévu est maintenant expiré et les chefs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre croient absolument impossible d'en arriver à quelque chose d'utile à Winnipeg au moment opportun, c'est-à-dire d'ici le 1er mai environ.

J'ai vu la copie d'une lettre adressée récemment par le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre aux autorités de Winnipeg leur offrant de former une organisation pour parer à la situation qui pourra se développer d'ici la prochaine date de déménagement, le 1er octobre. Toutefois, pour ce qui est de la période du printemps, il nous semble impossible d'agir de façon efficace.

ALLOCATIONS FAMILIALES

EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je dirai quelques mots au sujet de questions qui nous ont été posées concernant les allocations familiales. La loi des allocations familiales pourvoit au versement, à partir de juillet 1945, de prestations mensuelles en espèces pour les enfants âgés de moins de seize ans.

M. GRAYDON: A partir de quelle date en juillet?

L'hon. M. ILSLEY: La période en question s'ouvre le 1er juillet, mais le versement des premières prestations ne commencera que plus tard dans le mois.

A l'heure actuelle, ceux qui acquittent l'impôt sur le revenu ont droit à une déduction relativement aux enfants à leur charge et nous ne nous proposons pas d'accorder une double indemnité dans leur cas. La loi de l'impôt de guerre sur le revenu sera modifiée en conséquence, au moment voulu. Je ne puis préciser la nature exacte de cet amendement, mais je puis assurer les contribuables que le versement des allocations familiales ne les placera pas dans une situation moins enviable qu'à l'heure actuelle. Je désirais donner ces éclaircissements en réponse aux questions qui nous sont parvenues à ce sujet.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 20 mars, de la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai étudié un peu le discours prononcé hier par le premier ministre et je désire, en prenant part à cet important débat, relever quelques points qu'il a soulevés. Le premier ministre a mentionné la réunion des représentants des gouvernements du Commonwealth qui doit avoir lieu prochainement à Londres, mais il ne nous a pas expliqué de façon satisfaisante pourquoi le gouvernement canadien n'avait pas envoyé un de ses ministres à une réunion aussi importante. Son discours ne nous a pas renseignés non plus quant à l'attitude que le Canada entend prendre à la conférence de San-Francisco en vue d'une collaboration étroite avec le Royaume-Uni et les autres membres du Commonwealth. Voilà quelques-uns des points que je me suis proposé de soulever cet après-midi. J'aimerais que le premier ministre, conformément à l'entente établie, apportât, avant la fin du débat, une réponse à mes diverses questions.

Le premier ministre a également mentionné le rôle de la Société des Nations. Les crédits qu'on vient de déposer font mention de la part imputée au Canada des frais et dépenses de cette Société. Au moment où l'on doit établir un nouvel organisme de paix mondiale, il convient de se demander quelle sera la situation de la Société et de ses divers organismes. Seront-ils absorbés par le nouvel organisme ou disparaîtront-ils complètement?

Le premier ministre a déclaré dans son exposé que le Gouvernement avait déjà communiqué aux grandes puissances ses vues sur la composition et les pouvoirs du Conseil de sécurité ainsi que sur certains autres aspects de l'organisme projeté. Devons-nous comprendre par conséquent que les vues qu'il nous a exposées hier couvrent toute la politique ministérielle telle qu'on l'a révélée à ces grandes puissances? Nous sommes en droit de savoir si le Gouvernement leur a présenté des vues qu'il a négligé d'exposer au Parlement. Il n'entre évidemment pas dans les intentions du premier ministre de proposer des mesures ou des amendements avant la tenue de la conférence, bien que certaines rumeurs répandues à l'étranger veuillent que le Canada ait déjà soumis un amendement. Le premier ministre voudrait-il, d'ici la fin du débat, indiquer à la Chambre la conduite que le Gouvernement entend suivre au sujet d'amendements projetés qui pourraient être normalement soumis à la conférence et qu'il n'a pas mentionnés jusqu'ici?

Une analyse attentive du discours du premier ministre indiquerait de la part du Gouvernement l'intention d'envoyer à San-Francisco la délégation canadienne sans lui tracer clairement sa ligne de conduite avant qu'elle arrive à destination. Le discours contient, il est vrai, certaines propositions; il approuve directement les principes et les fins de la charte projetée; il est toutefois évident que l'attitude du Canada ne sera réellement connue que lorsque la conférence de San-Francisco sera tenue. J'estime humblement qu'il faudrait plus de renseignements dans les circonstances.

Le premier ministre a dit quelques mots de la future délégation du Canada; il a été d'avis qu'elle devrait être parfaitement représentative. Ce principe général ralliera sans doute

tous les esprits, mais j'attendais du premier ministre plus amples détails, d'abord sur la façon dont cette vaste représentation doit être constituée, ensuite sur le statut de ceux qui seront pris hors des cadres officiels ordinaires. Je tiens à faire observer ici que lorsque le premier ministre, s'adressant aux journalistes avant son départ pour Washington, a arbitrairement rayé de la liste des délégués éventuels notre chef national, John Bracken, il a lancé à notre parti, à la Chambre comme à l'extérieur, un affront qui nous paraît immérité, surtout si l'on songe que, lorsque la délégation se transportera à San-Francisco, le Parlement aura cessé d'exister au Canada. Repousser toute possibilité de choisir un premier ministre éventuel du Canada était aller plutôt loin. Notre parti demande maintenant au premier ministre le droit de choisir ses propres délégués. Encore une fois, lorsque cette délégation ira à San-Francisco, le Canada n'aura plus de Parlement. Un nouveau Parlement sera appelé à approuver l'attitude et les actes de nos délégués à la conférence de San-Francisco. Or, même l'observateur le plus désintéressé ne voudrait prédire que le régime actuel conservera la direction de la prochaine législature canadienne. A cet égard, la situation du Canada diffère beaucoup de celle des Etats-Unis où l'approbation et la ratification seront l'œuvre du gouvernement et du Congrès actuellement au pouvoir. J'estime donc que la délégation à San-Francisco ne peut se limiter aux représeentants des partis siégeant dans un Parlement sur le point d'expirer. Elle doit, à mon avis, comprendre une proportion convenable de représentants de groupes comme l'agriculture, le travail, les anciens combattants de la dernière guerre, les militaires ou anciens combattants de la guerre actuelle, l'industrie et le commerce. Bien plus, la forte délégation de partisans du Gouvernement qui, d'après la rumeur, ira à San-Francisco sera disproportionnée, eu égard à la représentation en Chambre, surtout à l'expiration du terme du Parlement, étant donné la fraction de l'opinion publique qui appuie aujourd'hui le Gouvernement dans tout le Canada.

En outre, aux termes de la déclaration du premier ministre, le Gouvernement assumera lui-même la responsabilité, prévue par la constitution, du choix des membres de la délégation et des décisions qui seront adoptées à San-Francisco. Dès lors se pose la question de savoir quel sera le statut des délégués que le Gouvernement choisira en plus de ses partisans. Seront-ils en possession de tous leurs titres de délégués? Iront-ils comme conseillers, ou à quel titre? Auront-ils la liberté d'exprimer leurs vues à San-Francisco, comme prétendent le faire les représentants du parti républicain aux Etats-Unis; et y aura-t-il consultation préalable entre les délégués qui prendront part à la conférence? Je soulève cette question, parce que, dans le passé, le Gouvernement ne s'est nullement montré disposé à faire confiance à l'opposition officielle en matière d'affaires extérieures.

Le discours du premier ministre ne contient, à mon avis, aucune allusion à un sujet très important dont il a été fait mention de temps à autre relativement à la portée et à la nature de la charte des Nations Unies. Je l'invite, si tel est son bon plaisir, à préciser, dans sa réponse au débat, sa manière de comprendre les pouvoirs de la nouvelle organisation de sécurité, en particulier, en ce qui concerne la revision totale ou partielle des traités de paix qui pourraient être conclus avant l'entrée en vigueur de la charte des Nations Unies. Sur ce point, ainsi que sur d'autres questions, la Chambre aimerait savoir si d'autres gouvernements ont transmis des propositions ou des amendements relativement aux propositions de Dumbarton-Oaks. Si on l'a fait, est-ce que le Canada en a reçu des copies? Le cas échéant, ces propositions ou amendements devraient être rendus publics ou déposés sur le bureau de la Chambre.

Je passe maintenant à une autre partie fort importante du discours du premier ministre, où il a parlé d'accords de nature militaire. J'emprunte les paroles du premier ministre que je trouve dans les *Débats* du 20 mars. Je cite:

> Aux termes des propositions actuelles, les membres de l'Organisation n'auront pas à mettre de troupes à la disposition du Conseil, sauf en vertu d'accords spéciaux conclus individuellement et déterminant le nombre de soldats de chaque catégorie, ainsi que les services et l'assistance que l'Etat en cause s'engage à fournir. Les accords limiteraient l'aide militaire promise par les membres à celle que chaque membre offrirait de sa propre initiative. Ils pourraient inclure des dispositions régissant les circonstances dans lesquelles des forces pourraient être appelées à servir à l'étranger. Ces accords nécessiteraient, de la part de chaque pays, une approbation distincte donnée conformément aux exigences de sa constitution. Ce serait, au Canada, l'approbation par le Parlement avant la ratification de ces accords.
>
> Il existe actuellement pas mal d'obscurité au sujet des méthodes d'application pratique de cette partie des propositions. Toutefois, une chose reste claire. L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à prendre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le Gouvernement du Canada et n'entrerait en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.

Sur ces points j'aimerais que le premier ministre nous dise clairement quand les accords mentionnés dans les propositions de Dumbarton-Oaks, et auxquels il a fait allusion hier dans son discours, seront conclus par les Etats qui sont parties à la charte, et c'est ce que je veux dire par cette déclaration. Des accords seront-ils conclus à San-Francisco, ou bien les accords seront-ils conclus après que les gouvernements respectifs auront approuvé et ratifié la charte, ou bien encore les accords ne seront-ils conclus qu'après la signature des traités de paix?

Il semble que l'étendue de la force que nous devrons fournir sera régie par les accords plutôt que par la charte. On devrait nous dire s'il y aura un accord général englobant toutes nos contributions à cet égard ou s'il devra y avoir un accord spécial pour chaque opération particulière au sujet de laquelle l'Organisation peut requérir des hommes et du matériel et, le cas échéant, chacun de ces accords spéciaux devra-t-il être soumis dans chaque cas à l'approbation et à la ratification du Parlement?

Ces accords auront une vaste importance pour notre pays et j'estime que le premier ministre (M. Mackenzie King) n'a pas parlé de leur importance d'une façon aussi complète qu'il aurait dû le faire. Il aura cependant assez de temps pour traiter le sujet lorsqu'il mettra fin au présent débat et je le prie de vouloir bien alors élucider la question.

La paix universelle et le commerce sont deux choses inséparables. Le succès de la nouvelle organisation internationale dépendra dans une grande mesure de l'expansion que le commerce mondial pourra prendre. Inversement, nous savons qu'il est également vrai que le commerce mondial ne peut être florissant que si le climat politique international est favorable. La question de l'ouverture de débouchés commerciaux a été trop peu traitée par le premier ministre et par ceux qui ont pris part au présent débat. Notre pays a besoin de commerce, sans quoi tous les palliatifs internes ne réussiront pas à donner de l'emploi à nos gens ou à garder la prospérité à notre population. L'une des principales tâches du Conseil économique et social de la nouvelle Organisation des Nations Unies devra porter sur les méthodes à employer dans l'expansion du commerce international. Lorsque le premier ministre répondra, je propose qu'il nous donne sa manière de voir sur les fonctions et pouvoirs possibles du conseil économique et social à cet égard.

Abandonnant pour le moment les points soulevés par le premier ministre, je désire exposer certaines opinions de la loyale opposition de Sa Majesté touchant la résolution dont la Chambre est saisie. Mais dès le début de mes remarques, je veux qu'il soit bien entendu que le parti conservateur-progressiste appuiera la résolution.

Par tout le Canada règne la détermination inflexible de montrer dans la tâche également difficile de gagner la paix la même force et la même résolution qui ont permis au pays de fournir un apport extraordinaire vers l'obtention de la victoire sur les divers champs de bataille du monde. Ce sentiment largement répandu constitue un indice infaillible pour ceux sur qui reposera la responsabilité de créer l'organisme qui devra garder intacte la victoire que nous espérons voir la guerre nous apporter bientôt.

Le débat sur la résolution du premier ministre fournit au Parlement l'occasion unique et par trop rare de discuter la position du pays dans les affaires internationales. Je ne me rappelle pas en ce moment que nous ayons eu un débat en règle sur nos relations avec les pays étrangers depuis mon entrée au Parlement en 1936. Notre Gouvernement, notre Parlement et notre population n'ont pas été tenus au courant des développements survenus dans la collectivité mondiale si rapidement changeante, comme ils auraient dû l'être. Songez bien qu'il n'y a pas eu vingt-six jours entiers de session parlementaire consacrée durant les dix dernières années à la discussion de cette partie très importante de nos affaires nationales. Réfléchissez aussi un instant sur le fait que durant cette même décade le comité permanent de la Chambre n'a pas été convoqué une seule fois pour discuter les grandes questions soit du Commonwealth, soit des affaires extérieures. Il ne faudrait pas non plus oublier que jusqu'ici le Canada n'a jamais eu de ministre spécialement désigné aux affaires extérieures bien que, par son importance, ce ministère réclame un titulaire qui puisse lui consacrer plus de temps et d'attention que ne peut le faire normalement un premier ministre fort affairé. La vérité est que le Gouvernement a manqué à son devoir en ce sens qu'il n'a pas su désigner un ministre distinct ni mettre à sa disposition les moyens essentiels d'étudier et de diriger efficacement nos relations avec les autres pays. Il est un peu tard pour prendre cette initiative; la Chambre cependant doit savoir pleinement profiter de l'occasion qui lui est offerte de faire connaître ses vues sur un sujet qui a été non seulement relayé au deuxième plan mais qui, pour ainsi dire, en ce qui concerne le Parlement, a été passé sous silence.

Ayant fait la revue des questions de politique intérieure, j'en viens maintenant à la conférence dont traite la résolution que nous étudions. Comme l'a dit hier avec raison le premier ministre, la réunion de San-Francisco

ne sera pas une conférence de paix. C'est une conférence à laquelle quarante-quatre nations ont été invitées en vue de l'établissement des rouages nécessaires au maintien et à la conservation de la paix qui suivra. Les propositions de Dumbarton-Oaks et les modifications qui y ont été apportées serviront de base à la discussion pour les délégués à ses assises de la sécurité mondiale.

Deux façons principales d'aborder le problème de l'établissement d'une paix stable s'offraient aux Nations Unies. Elles pouvaient, comme l'a dit le célèbre journaliste Walter Lippmann, dissoudre les alliances du temps de guerre, réunir les diverses nations et tenter de les lier par un contrat conforme aux principes énoncés par Wilson en 1919. Elles pouvaient également perpétuer l'alliance du temps de guerre en la transformant et en l'adaptant aux conditions du temps de paix. C'est vers cette dernière solution qu'on s'est tourné à Dumbarton Oaks. Les propositions qui y ont été formulées envisagent l'élaboration d'une charte préparée sous l'égide d'une alliance qui existe déjà.

La charte projetée sera évidemment l'instrument dont on se servira pour maintenir la paix après la victoire. Ce qu'il y a de plus significatif, c'est que la paix sera dans une large mesure préservée par les puissances qui l'auront rendue possible. Si l'on considère les propositions avec réalisme on ne peut s'empêcher de conclure qu'elles contiennent beaucoup de bon, surtout en ce qu'elles signifient, dans leur ensemble, que, si les grandes puissances demeurent unies, nous aurons la paix. Dans le cas contraire nous aurons peut-être la guerre; quoi qu'il en soit, il existera une coalition capable d'assurer la sécurité et de prévenir toute catastrophe.

Nos représentants à San-Francisco doivent reconnaître cet état de choses et l'envisager aussi objectivement que possible. Il ne faut pas que notre désir de garder autant que possible notre liberté d'action nous empêche de jouer pleinement notre rôle dans le pacte de la sécurité; il nous faut concilier ces deux buts à la fois légitimes et souhaitables.

La discussion de l'attitude possible du Canada à la conférence nécessite une certaine analyse des propositions de Dumbarton-Oaks bien que, naturellement ceux qui nous représenteront à la réunion devront de toute nécessité envisager avec largeur de vues les problèmes particuliers qui leur seront soumis, s'ils veulent en arriver à une entente. Examinons les grandes propositions que doit étudier la conférence de San-Francisco. Je ne les aborderai pas toutes; je me contenterai des quatre ou cinq principales.

1. En ce qui concerne les principes et les fins des propositions de Dumbarton-Oaks, on peut se dispenser de tout commentaire, puisque le Canada les approuvera entièrement.

2. D'après les mêmes propositions de Dumbarton-Oaks, l'Organisation pourra compter comme membres tous les Etats qui chérissent la paix. C'est une définition passablement vague. Il se peut que les raisons qui l'ont inspirée justifient une formule aussi élastique, mais afin d'éviter tout malentendu il semble que plus d'éclaircissements s'imposent.

3. Sur la question des principaux organismes de l'Organisation, les esprits seront presque tous d'accord.

4. Mais sur la composition, les attributions et les pouvoirs, les dispositions régissant la votation et la procédure de l'assemblée générale, la critique risque de devenir considérable. L'assemblée promet de devenir un lieu de discussion; elle pourra discuter, mais à peu près tout ce qu'elle pourra accomplir sera d'élire les membres non permanents du Conseil de sécurité. Elle aura d'autres attributions, il est vrai; mais je n'extrais ici que la plus importante. Ses membres auront néanmoins pour principale obligation de procurer à l'Organisation, de l'aide militaire, une assistance matérielle et financière, sans avoir, à mon avis, le contrôle correspondant ou la direction de leurs contributions, et, ce qui est plus important, sans avoir le droit, qu'on leur nie dans une large mesure, de décider autrement que par l'entremise de ceux qu'ils élisent au Conseil de sécurité du moment où on les utilisera et de la façon dont on s'en servira.

Les discussions de l'Assemblée peuvent exercer une influence profonde sur l'opinion publique, elles n'ont cependant, vis-à-vis du Conseil de sécurité, aucun trait de ressemblance avec les relations qui existent entre un parlement démocratique et son pouvoir exécutif. Dans les différends, cependant, ou s'ils sont victimes d'actes d'agression, les membres de l'Assemblée jouiront de protection et, en dernière analyse, peut-être ne faut-il pas traiter ce facteur à la légère. On ne saurait tolérer une assemblée qui entraverait ou retarderait les mesures du puissant Conseil de sécurité dans sa mission en vue de sauvegarder la paix. Nous revenons donc encore une fois à dire que la paix ou la guerre dépend dans une très large mesure des grandes puissances, ce qui ne discrédite pas le rôle des autres puissances.

5. Le Conseil de sécurité projeté constitue le rouage principal du mécanisme de la paix. Doté de vastes pouvoirs, il est chargé en tout premier lieu d'assurer la paix et la sécurité internationales. Le conseil projeté se compose de onze membres, dont six non-permanents élus par l'Assemblée, et cinq perma-

nents, comprenant les quatre grandes puissances et, en temps et lieu, la France. Aucune entente n'a été conclue à Dumbarton-Oaks sur le mode de scrutin pour le Conseil de sécurité; on se demande si une grande puissance aurait le droit de veto sur l'intervention lorsqu'elle est intéressée à un différend international; cette question a été soulevée d'abord par l'Union des républiques socialistes soviétiques.

A Yalta, les trois grands chefs d'Etat ont élaboré un nouveau mode de scrutin qu'ils ont présenté la semaine dernière avec les invitations aux puissances invitées. Voici à quoi se résume le nouveau procédé: d'abord, chaque membre du Conseil de sécurité aura une voix; deuxièmement, sur les questions de procédure, c'est-à-dire, sur la présentation des problèmes au Conseil, le vote de sept membres suffira et, troisièmement, au moment critique, lorsque se pose la question du recours à la force, il faudra sept votes mais ceux-ci devront comprendre ceux des grandes puissances. On veut ainsi, je suppose, rassurer les autres nations dans une certaine mesure quant à cette partie.

Dans la pratique, le compromis concernant la votation, auquel on en est arrivé à Yalta, aura pour effet d'établir une distinction entre les fonctions quasi judiciaires du conseil, qui tendent au règlement spécifique des différends, et les fonctions politiques du Conseil qui visent au maintien de la paix et de la sécurité. Dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agira de décider si une situation particulière qui menace la paix devra faire l'objet d'une enquête ou quelles mesures devront être prises, autres que le recours à la force, pour régler cette situation, aucune nation en cause grande ou petite, ne participera aux décisions du conseil, et ces décisions devront être prises par une majorité de sept des onze membres, lesquels comprennent les cinq représentants permanents des grandes puissances et six représentants d'autres pays. Cependant, lorsque la question ne peut être réglée par des mesures spécifiques, lorsqu'il s'agit effectivement de recourir à la force pour prévenir ou contenir une agression, alors on suivra, ou plutôt on se propose de suivre, un mode de votation différent. Dans ce dernier cas, il doit y avoir unanimité chez les cinq grandes puissances avant que l'on puisse agir. Chacune de ces dernières, en conséquence, a effectivement le droit d'empêcher les autres de prendre des mesures contre elle.

La situation du Canada diffère de celle des autres petites nations ou de ce que l'on appelle les Etats secondaires, bien que ces termes soient employés sans grande précision vu la signification qu'on leur donne parfois. Les relations étroites de notre pays avec les deux grandes puissances anglo-saxonnes la mettent à l'abri de la crainte plus que toute autre nation, petite ou grande. Aucun pays n'est plus lié à la paix que le nôtre. Nous n'avons pas un seul objectif national qui ne puisse être atteint par des moyens pacifiques. Nous n'avons pas un seul objectif national qui puisse nécessiter une guerre. Combien fortunés sommes-nous en comparaison de tant de pays qui vivent sous la menace constante de la guerre.

Bien qu'ennemi des guerres, le Canada a joué un grand rôle dans les deux derniers conflits mondiaux. A cause de cela et par suite du rôle influent qu'il joue dans les conseils du Commonwealth, (rôle qui n'est peut-être pas sans influer également quelque peu sur les conseils de la république américaine, vu son voisinage des Etats-Unis) le Canada dépasse en importance toutes les nations, autres que les grandes puissances, quant aux moyens de contribuer au maintien de la paix, et c'est ce qu'on ne devra pas oublier quand nos délégués exposeront notre manière de voir à la conférence de San-Francisco.

C'est en sa qualité de membre du Commonwealth britannique que le Canada peut le mieux assurer son avenir comme nation libre. Les Britanniques et les Américains doivent travailler dans la plus étroite harmonie. Il faut créer une organisation internationale afin de maintenir la paix, et le Canada doit donner son appui tout entier à une telle organisation. Ces trois dernières phrases sont tirées du programme politique du parti conservateur-progressiste.

Le principal organe judiciaire de l'Organisation, c'est-à-dire la cour de justice internationale, est encore à l'état embryonnaire. Je devrais plutôt dire qu'il n'est même pas rendu à ce point parce qu'on n'a fait que formuler des propositions. La conférence de San-Francisco se guidera sur les propositions de Dumbarton-Oaks mais celles-ci offrent surtout une alternative. La portée et le champ d'action juridiques de la Cour de justice nécessiteront une étude approfondie de la part des différents pays à cause du pouvoir plénier que l'on accorde au conseil de sécurité sur toutes les questions relatives aux affaires extérieures.

La Cour de justice internationale, et c'est un point qui mérite d'être signalé, verra bientôt à réunir toutes les lois internationales existantes en un code qui pourra lui servir de guide lorsqu'elle commencera ses travaux, les précédents établis lui servant de précieuses directives.

Au cours de ce débat sur l'organisation de la paix universelle, je ne saurais passer sous silence nos relations au sein du Common-

wealth et de l'Empire. Nul geste posé à la prochaine conférence ou ailleurs ne doit mettre en péril notre union étroite au sein de ces deux organismes. Les liens qui nous y unissent doivent, non pas se relâcher, mais se resserrer encore davantage à l'avenir. Nous ne saurions oublier les paroles que le très honorable Anthony Eden, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, a prononcées ici même, il y a deux ans, de la table du greffier:

> Les relations qui existent entre les membres du Commonwealth deviendront peut-être pour les nations du globe un modèle à suivre dans l'établissement de la paix universelle.

Ce qui fait la gloire et la logique de notre Commonwealth, c'est qu'il n'exclut personne. Depuis longtemps il est un organisme international vivant et ayant démontré dans le passé comment un tel organisme, même s'il n'est que partiellement international, peut assurer la paix mondiale; il est maintenant facile de l'adapter à cet organisme plus vaste de sécurité.

Le temple de la paix ne sera construit qu'avec le temps, pierre par pierre, et il sera le fruit d'un pénible labeur. L'un des principaux architectes en sera le Commonwealth britannique et il ne remplira sa tâche que s'il existe parmi ses membres la détermination de garder fort et vivant cet organisme international agissant, le seul organisme international agissant à l'heure présente,—le Commonwealth et l'Empire britannique,—afin qu'il puisse remplir sa mission en temps de paix comme il l'a fait en temps de guerre. Nous, Canadiens, ne devons ni à la conférence, ni ailleurs, abandonner le Commonwealth britannique.

D'importance majeure aussi pour le Canada se trouvent nos relations avec la grande et amicale république américaine. Il importe donc de sauvegarder, d'augmenter et de cimenter cette amitié et cet esprit de fraternité sincères et durables qui existent entre les deux peuples. Notre pays devra toujours veiller à maintenir et à sauvegarder les liens d'amitié qui nous unissent à nos cousins des Etats-Unis. Il existe, entre la masse des deux nations, une profonde compréhension qui est un gage de relations paisibles pour des générations à venir. Par conséquent, dans chacun des actes que nous poserons dans le domaine international, notre position par rapport aux Etats-Unis d'Amérique devra compter comme facteur important de notre politique. Pour nous, le chef de voûte de l'arche de la paix réside dans les relations amicales que nous devons maintenir au sein du Commonwealth, parmi les éléments de notre propre pays et avec les Etats-Unis d'Amérique.

Nous sommes heureux de savoir que le Royaume-Uni et d'autres membres du Commonwealth désirent que le Canada maintienne, conserve et étende ses relations amicales avec les Etats-Unis d'Amérique. De leur côté, ceux-ci désirent que notre pays soit, pour des raisons manifestes, une unité puissante et influente dans le Commonwealth des nations britanniques.

Rien, dans les sentiments ainsi exprimés et dans l'attitude que prend notre pays au sujet de ses relations avec le Commonwealth et les Etats-Unis, n'est en contradiction avec notre projet d'acceptation des propositions de sécurité mondiale. De tels liens ont été reconnus à Dumbarton-Oaks comme contribution majeure à la paix universelle.

Le Canada est déterminé à prendre tous les moyens à sa disposition pour empêcher une autre guerre. Nos concitoyens ont décidé de faire tout en leur pouvoir pour que le présent conflit soit le dernier. Ils savent aussi que nous devrons nous montrer plus réalistes et moins idéologues dans notre politique extérieure. Les vains espoirs et les éloges prosaïques exprimés au sujet de la paix et d'autres questions analogues ne sont pas seulement une perte de temps mais nettement nuisibles et dangereux. Le Canada ne doit pas s'instituer naïf médiateur des questions internationales. Il doit envisager froidement les faits. Une organisation mondiale sans autorité pour faire appliquer ses décisions est comme une loi domestique que l'on n'applique jamais—il serait préférable qu'elle ne figurât pas au recueil des lois.

A moins que nous ne trouvions une méthode plus pratique que celle que nous avons adoptée jusqu'ici, j'ai bien peur que le Canada se laisse aller à l'attitude négative qui le caractérisait avant la guerre. Nous devons représenter quelque chose dans le Commonwealth et dans les affaires internationales. Nous sommes un peuple viril, robuste, et nous ne devons pas à l'avenir succomber à la tentation d'adopter une attitude timide, craintive, sans caractère ou de nul effet dans nos rapports avec les autres.

Au sujet d'un sincère effort en vue de prévenir la guerre, de favoriser la paix et les relations commerciales, certains d'entre nous sont d'avis que notre pays devrait accepter sa pleine part de responsabilité quand il s'agira de déterminer avec les autres pays les conditions qui favorisent la paix ou la guerre au lieu d'adopter l'attitude de l'autruche en temps de paix, nous contentant de lever la tête à la dernière minute pour constater que nous sommes en guerre. Le Canada doit faire mieux que cela au cours des années qui suivront la guerre. Nous devons collaborer à prévenir les guerres au lieu de nous contenter

d'aider à les gagner. Nous n'y réussirons pas, cependant, si nous nous en tenons, comme avant la guerre, à une politique d'hésitation sans but précis, à une politique d'inefficacité et d'isolement.

Les bases jetées à Dumbarton-Oaks et sur lesquelles sera fondée l'œuvre de San-Francisco visent plus haut que le seul aspect politique de la paix. Le projet d'établissement d'un conseil économique et social sera bien accueilli comme étant un pas dans la bonne direction, même si ses pouvoirs ne sont pas très impressionnants. La paix comporte autre chose que le seul aspect politique. Il existe plusieurs opinions, et toutes sont de caractères bien différents, sur la cause fondamentale de la guerre; mais on peut affirmer sans crainte, à mon avis, qu'un peuple heureux, satisfait, ne peut atteindre son but que par la paix seulement. Tous les habitants de la terre ne vivent pas dans des conditions de bonheur. Les conditions de vie varient de celles que nous connaissons dans l'Amérique du Nord à celles de la famine et de la mort dans plusieurs pays. Le sens humanitaire a sa place bien marquée dans toute étude visant à assurer une paix permanente dans le monde. L'exploitation du faible par le puissant ne doit pas exister dans le domaine international de l'économie et de la finance. Le fort doit secourir le faible plutôt que le dominer si la paix mondiale doit s'avérer autre chose qu'un idéal fantaisiste dans le monde de demain. Shakespeare l'a bien exprimé quand il écrivit ces paroles remarquables:

> La clémence ne se commande pas; double bienfaisance. . . elle fait du bien à celui qui donne et à celui qui reçoit,

Et lorsqu'on les complète par la citation suivante tirée de la Bible: "Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir". Tous ceux qui désirent une paix de caractère honorable pour le monde de demain comprendront clairement qu'il ne faut pas oublier dans la recherche difficile d'une paix permanente et durable les idéaux chrétiens que tant de millions d'hommes vénèrent dans le monde.

Personne ne désire plus que moi que les abus commis hier ne se répètent plus demain. On a maintes fois répété que l'une des menaces à la paix mondiale était dans le passé les ramifications de certaines ententes, certains monopoles et cartels internationaux. Aucun intérêt ne doit dépasser celui des gouvernements dont on reconnaîtra la souveraineté à la prochaine conférence. Le peuple doit être suprême, cela signifie que les gouvernements doivent avoir une autorité et une souveraineté supérieures à celles de tout groupe puissant qui relève d'eux. Il faut débarrasser les routes internationales de ces dangereux bandits qui opèrent dans la finance, l'industrie ou la politique. Les routes doivent être rendues sûres pour le commun des mortels.

[M. Graydon.]

Le citoyen ordinaire du Canada ou d'ailleurs sur la terre ne doit pas être ébloui ni aveuglé ni distrait des réalités de la situation par quelque brillante lumière qui puisse venir de San-Francisco. L'organisme chargé de la sécurité mondiale ne donnera aucune garantie absolue qu'il n'y aura jamais d'autre guerre. Malheureusement on devra le dire. Il suffit de nous reporter au temps de Woodrow Wilson et de la naissance de la Société des Nations pour nous défaire à jamais de l'illusion, qu'il est possible de créer un rouage parfait qui fonctionnera parfaitement au sein d'un monde qui n'est pas parfait. C'est un nouvel essai que l'on fera à San-Francisco—et cela s'impose. C'est une nouvelle épreuve pour savoir si le monde est revenu ou non au bon sens mais, dans l'intervalle, pas trop de sursauts d'imagination, pas trop de rêves utopiques. Nous vivons dans un monde réel et il ne sera pas changé par ceux qui ne font que parler de la paix. Il peut être mis sur la bonne voie par ceux qui travaillent au maintien de la paix, en se battant pour elle au besoin. On ne parviendra qu'à ce prix à l'idéal de la paix.

J'ai de grands espoirs pour le Canada dans ce monde d'après-guerre ouvrant des horizons favorables à tous les pays. Nous avons l'espace, nous possédons des richesses, et le pays est peuplé d'hommes et de femmes dont l'endurance, l'ambition et l'amour du travail ne le cèdent à aucune autre nation de la terre. A cause de ces qualités, l'attrait que ressent notre nation et chacun de nous en est d'autant plus fort. Personne n'a surpassé le marin, le soldat et l'aviateur canadien au cours de deux guerres. Montrons au monde que la paix, au sein de la nation, du Commonwealth, ou de l'univers, n'a pas de plus ardent champion que le citoyen du Canada.

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de mêler la moindre considération politique aux observations que je dois formuler cet après-midi; cependant, certaines paroles du chef de l'opposition (M. Graydon) m'obligent à le faire. Il a parlé il y a un instant de l'inertie du Gouvernement et a déclaré qu'il nous fallait un Gouvernement capable d'assumer sa pleine part de responsabilité dans l'organisation du monde de demain.

Qu'on me permette de dire que, dans le passé, le parti libéral n'a pas eu besoin de semonces de cette sorte car, dès les débuts, au moment des luttes pour la conquête des libertés constitutionnelles de notre peuple, les

chefs de ce parti ont toujours été sur la brèche; depuis Papineau et Mackenzie, jusqu'à Baldwin et Lafontaine. Plus tard, avec Laurier, et même davantage encore avec le premier ministre actuel, sous la direction duquel le Canada a franchi de grandes étapes dans le domaine des affaires internationales, le parti a mené la bataille pour la reconnaissance de notre pays comme puissance mondiale.

L'avenir de nos relations internationales est plus en sécurité entre les mains du premier ministre qu'il ne le serait entre les mains de l'état-major du parti de mon honorable ami; aussi, en maintenant au pouvoir le Gouvernement actuel, nous éviterons au chef parlementaire du parti de mon honorable ami la nécessité d'avoir à consulter son chef absent, qui lui, à son tour, doit consulter ses experts.

La formation d'une nation, tout comme celle d'un individu, est l'œuvre du temps et de l'évolution; elle s'obtient par le travail et par la lutte. Aucune nation du vieux monde n'a atteint spontanément sa présente maturité, car toutes ont passé par l'épreuve de la guerre et des perturbations sociales. Elles sont le produit de la fusion de petits Etats ou du démembrement de vastes empires. Elles se sont développées grâce à une politique d'expansion ou ont été amoindries par suite de leurs faiblesses. Quelques-unes sont nées de la guerre, d'autres de compromis et d'efforts concertés en vue de prévenir les guerres.

L'évolution des pays du nouveau monde s'est faite d'une manière un peu plus simple; ils sont tous le résultat des expéditions aventureuses de nations du quatorzième et du quinzième siècles en quête de nouvelles richesses: les puissances maritimes de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande, de la France et de l'Angleterre. Presque tous les pays du nouveau monde sont passés de l'état de comptoir commercial à celui de colonie, et de ce dernier à celui d'Etat souverain.

De tous ces pays, le Canada est probablement celui dont l'évolution a été la plus lente. Cependant, grâce à un effort soutenu, il est parvenu à la condition de nation. Au moment où il a atteint la souveraineté et est devenu un facteur dominant dans l'élaboration du sort de l'humanité par la contribution importante qu'il a apportée aux forces libératrices de la démocratie, on va lui demander, à lui comme à d'autres, de renoncer à ses droits souverains, afin d'essayer d'établir un organisme destiné à assurer la sécurité mondiale, organisme dont la résolution à l'étude nous demande d'approuver la constitution.

Il n'est donc pas hors de propos que, pendant quelques minutes, je fasse porter mes observations sur l'évolution historique de notre statut national ainsi que sur nos relations interimpériales et internationales. Lorsque nous examinons le statut du Canada dans le monde d'aujourd'hui et le rôle qu'il sera vraisemblablement appelé à jouer dans celui de demain, nous ne pouvons pas négliger l'histoire extraordinaire de notre pays. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de nous rappeler les différentes étapes qu'il a franchies depuis l'ère coloniale de la Domination française et des débuts de la Domination britannique, en passant par les luttes pour l'acquisition du pouvoir législatif, jusqu'à la Confédération et à l'aube du gouvernement responsable et de l'autonomie au sein de l'Empire, et enfin jusqu'à son statut de nation au sein de la grande famille qu'est la Société des Nations.

Il est consolant de pouvoir dire qu'à toutes les étapes de cette évolution les hommes des deux races qui se partageaient le pays, les hommes de tous les partis politiques,—et ces paroles indiquent bien mon intention de ne pas faire intervenir la politique dans mes observations,—qui ont joué un rôle dans l'administration de la chose publique ont fait preuve de cette association de qualités qui ont graduellement conduit le pays à un niveau plus élevé de gouvernement démocratique. Aux premiers jours de l'occupation anglaise, Viger et Bédard font entendre leurs griefs à Londres et font appel aux principes de gouvernement anglais afin d'obtenir pour les colonies une plus grande autorité dans le domaine législatif. Plus tard nous trouvons unis deux grands Canadiens à qui le pays doit une grande dette de reconnaissance pour leur courage indomptable, William Lyon Mackenzie et Papineau, qui ont lutté pour assurer au Haut-Canada et au Bas-Canada le droit de gérer leurs propres affaires, et qui ont combattu contre de graves abus et pour le redressement de grandes injustices envers la masse des habitants des deux provinces.

Cette question de l'autorité législative a prédominé durant toute l'époque en question et a rapproché deux autres grands Canadiens qui ont dirigé les forces libérales du temps, Baldwin et Lafontaine, qui peuvent se partager le mérite d'avoir combattu en faveur d'un gouvernement responsable. Jusqu'alors "le seul parti qui ait cru en la nécessité du gouvernement responsable pour le progrès et le bien du Canada, le seul parti dont c'était l'opinion qu'en accordant au peuple ce droit de se gouverner lui-même, la métropole n'affaiblirait pas mais affermirait plutôt notre loyauté envers le souverain, ç'a été au Canada le parti libéral".

Puis vinrent Cartier et Macdonald, dont l'ancien parti conservateur avait le droit d'être si fier pour le rôle qu'ils ont joué dans l'édification de la Confédération. Ils étaient tous

deux de grands Canadiens dont le but était la grandeur du pays et son avancement dans la voie du gouvernement responsable.

L'histoire reconnaît déjà la part prise par Laurier en vue d'une plus grande émancipation du pays. Un an à peine après son accession au pouvoir, Laurier, lors de son séjour à Londres à l'occasion du jubilé de diamant de la reine Victoria, a constamment maintenu que le Canada avait pris le caractère d'une nation et il a obtenu que le gouvernement britannique le reconnaisse. Peu de temps après son retour au pays, Laurier était capable d'affirmer "avoir désiré vivre pour voir le jour où le Canada ne serait plus une colonie mais serait dans l'Empire un peuple libre, ajoutant qu'il était heureux de pouvoir dire qu'il avait vu ce jour".

Laurier, au cours des conférences impériales subséquentes, a constamment inculqué aux hommes d'Etat britanniques cette idée de l'émancipation du Canada.

L'honorable Newton D. Rowell déclara à Montréal en 1912:

Cette affirmation de notre condition constitutionnelle était nécessaire au peuple du Canada pour lui permettre de développer sa propre estime et conscience nationale. Elle était nécessaire à la population de la Grande-Bretagne afin de lui faire comprendre qu'elle avait affaire non à des sujets mais à des concitoyens. Que telle est notre position et que nous sommes aujourd'hui une nation est un fait reconnu non seulement par les hommes d'Etat du Canada mais par les hommes d'Etat de la mère patrie.

Il conclut en disant ce qui suit:

Je ne crains pas de laisser entendre que, lorsque s'écrira l'histoire de nos évolutions constitutionnelles, parmi les grandes choses que sir Wilfrid Laurier a accomplies, aucune ne semblera plus grande que sa compréhension du fait que la condition du Canada doit être changée et que ce changement ne doit pas être opéré au moyen de prescriptions législatives, mais à la demande par nous d'une nouvelle condition ethnique.

Il convient de dire qu'à l'époque toute la presse conservatrice du pays accusait Laurier d'être un séparatiste. Mais peu de temps après, un autre grand Canadien, Borden, eut l'occasion de démontrer que le successeur de Macdonald pouvait, en face des responsabilités du pouvoir, élargir ses vues sur les mêmes questions d'autonomie canadienne, et l'on fit un pas de plus en avant au cours de la dernière guerre, ainsi que lors des négociations de paix et de la signature du traité, quand Borden sut convaincre les hommes d'Etat britanniques que personne autre que son premier ministre ne pouvait parler au nom du Canada.

Lorsque l'un des traités qui mettaient fin à la dernière guerre a été soumis à l'approbation de notre Parlement, le pays a fourni la preuve évidente de la coopération des

grands Canadiens à la cause de l'autonomie lorsque le premier ministre actuel, alors chef de l'opposition, a dit, comme en fait foi le hansard du 16 mars 1920, à la page 484:

J'avoue franchement que sir Robert Borden et ses collègues ont fortement bataillé pour le maintien de la condition ethnique du Canada—à cet égard, ils se sont acquittés de leur devoir envers le pays. S'ils eussent fait moins, ils eussent failli à ce devoir et ils eussent mérité la censure de ce parlement. Ayant accompli leur devoir, et l'ayant bien accompli, ils ont droit aux remerciements du parlement et du public.

Le même jour, le très honorable C. J. Doherty, ministre de la Justice dans le cabinet conservateur, en réponse au chef de l'opposition, a déclaré ce qui suit au sujet de Laurier, comme en fait foi le hansard du 16 mars 1920, à la page 485:

...que notre rang est dû à notre progrès auquel ont contribué nos hommes d'Etat, les uns après les autres. A ce propos, je n'hésite pas à offrir toute mon admiration à la mémoire de sir Wilfrid Laurier pour la part qu'il a prise dans cette œuvre.

Cet échange de civilités entre le chef du parti libéral et un membre éminent de l'ancien parti conservateur avait lieu il y a un quart de siècle, presque jour pour jour, soit le 16 mars 1920.

Depuis cette époque le Canada a beaucoup progressé dans le sens de son autonomie complète, sous la direction du grand homme d'Etat libéral qui préside maintenant aux destinées du pays. En ce moment où il nous demande d'approuver sa participation à la très importante conférence de San-Francisco, j'estime qu'il y a lieu de refaire le chemin que nous avons parcouru depuis 1921 afin de déterminer quelle position occupe aujourd'hui le Canada dans le domaine des affaires internationales.

En 1919, les représentants du Canada ont signé le traité de paix comme membres de la délégation de l'Empire britannique, et nulle part dans le traité on ne peut trouver le nom du Canada. La doctrine de l'époque a été exposée par M. Doherty en 1920, dans les termes suivants, que j'emprunte au hansard du 16 mars 1920, à la page 487:

La partie que représente Sa Majesté, c'est l'Empire britannique. Mais Sa Majesté sait quelles sont les parties constitutives de son empire; elle a donc informé ceux avec qui elle contractait qu'elle le faisait au nom du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de l'Inde, etc.

Puis il ajoutait:

Pour que le traité lie l'Empire britannique, il est nécessaire qu'il soit exécuté avec l'approbation de toutes les nations autonomes de l'Empire britannique, dont le Canada.

C'était une nouvelle orientation et un élément de progrès qui méritaient à sir Robert Borden l'éloge que lui adressait le premier ministre actuel. Depuis lors cependant, le Canada est allé de l'avant.

Pour la première fois, en 1922, le Canada était, en son propre nom, partie à un traité, et pour la première fois, un Canadien, M. Lapointe, signait le traité au nom du Canada. Pour nous le traité ne tirait pas son importance de ce qui en faisait l'objet, mais de ce que le Canada avait gagné un autre attribut de la souveraineté, celui de conclure des traités.

Vint alors la Conférence impériale de 1926. Il me faudrait beaucoup plus de temps que n'en comportent les limites de ce discours pour rendre un juste hommage aux réalisations de cette mémorable réunion. Qu'il suffise de rappeler ce très important passage du rapport de la conférence qui prépare les voies à une nouvelle constitution non écrite du Commonwealth britannique. A la page 12 du "Sommaire des délibérations" de la conférence impériale de 1926:

Il y a toutefois un élément de la plus haute importance qui, du point de vue strictement constitutionnel, a pris un développement complet au sujet des questions d'importance vitale: nous voulons parler du groupe de pays autonomes composé de la Grande-Bretagne et des Dominions. On peut définir tout de suite leur position et leurs relations mutuelles. Ce sont, au sein de l'Empire britannique, des collectivités autonomes de statut égal; elles ne sont d'aucune manière subordonnées les unes aux autres à aucun point de vue domestique ou extérieur; mais elles sont unies par une allégeance commune à la même couronne et associées librement comme membres du Commonwealth des nations britanniques.

Cette déclaration, monsieur l'Orateur, marque une étape dans notre évolution et elle consacre une situation, existant *de facto* depuis un certain temps, pour la reconnaissance de laquelle seule une demande de la part des parties en cause était nécessaire.

Si je puis me permettre une observation personnelle, je dirai que j'ai eu l'avantage d'assister à plusieurs séances de la conférence de 1926, et que j'ai alors vu à l'œuvre les chefs de toutes les nations du commonwealth. Qu'il me soit permis de dire non seulement que j'ai reconnu dans les représentants du Canada, qui étaient le premier ministre actuel et le ministre de la Justice d'alors, feu le très honorable Ernest Lapointe, les égaux de l'un quelconque des représentants de la Grande-Bretagne et des autres dominions, mais que j'ai considéré qu'ils jouaient un rôle des plus importants dans l'élaboration d'un plan pour les relations futures des pays du commonwealth. Ceux qui connaissent les détails des délibérations de la conférence, de même que ceux, surtout en Grande-Bretagne, qui ont fait des commentaires au sujet de cette conférence, ont reconnu que le premier ministre du Canada, en agissant comme médiateur, si je puis dire, entre les vues ultra-impérialistes alors exprimées au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et les idées ultra-nationalistes de l'Irlande et de l'Afrique du Sud, influa plus que tout autre homme d'Etat présent sur le résultat de la conférence et sur la rédaction de son rapport et de ses conclusions. Quant au rôle joué par M. Lapointe, j'intéresserai peut-être la Chambre en lui faisant part d'un incident qui survint au cours d'une des séances de la conférence. A son retour de chaque séance, le ministre me remettait une serviette contenant tous les documents qui lui avaient été remis ce jour-là afin qu'il puisse les examiner et les étudier pendant la soirée. J'avais l'habitude de les classer, de les mettre en liasses et de les lui remettre pour examen lorsque les circonstances l'exigeaient. Un jour, je remarquai un petit feuillet, dont j'ai ici une copie photostatique, sur lequel se trouvaient des notes écrites par un autre que M. Lapointe, ainsi que je m'en rendis compte. La note se lisait ainsi:

Il semble bien qu'on va réussir à rédiger une résolution générale qui sera approuvée par tous, au lieu d'être ratifiée par quelques-uns seulement, à moins qu'Austin ne croie pouvoir les persuader tous de la ratifier, ce dont je doute après l'attitude prise par Lapointe et Hertzog.

Hertzog était alors chef de la délégation sud-africaine. Le lendemain je me rendis à 10, Downing Street; je demandai à un secrétaire de qui était cette écriture; j'appris que c'était celle du très honorable A. Balfour, membre de la délégation britannique. Il avait évidemment remis cette note à son voisin pour l'avertir qu'il valait mieux tout simplement approuver la résolution, étant donné l'attitude énergique prise à la conférence par MM. Hertzog et Lapointe.

Mais d'aucuns diront peut-être qu'il y a loin entre l'énoncé d'une doctrine et l'adoption subséquente des moyens pratiques nécessaires à sa mise à exécution.

Je vais mentionner un autre incident qui s'est produit en 1927, au cours de la conférence du désarmement naval. J'accompagnais également cette année-là M. Lapointe, qui était chef de la délégation canadienne; à notre arrivée à Genève, nous constatâmes que trois nations y étaient représentées: l'Empire britannique, les Etats-Unis et le Japon. Le premier matin, le délégué principal de l'Irlande, M. O'Higgins, qui au cours de cette même conférence fut assassiné alors qu'il était allé faire un voyage en Irlande, appela M. Lapointe et lui demanda si, à la prochaine réunion de la délégation de l'Empire qui devait avoir lieu l'après-midi, il prendrait les mesures voulues pour redresser cette situation. Cet après-midi-là, on nous apprit tout ce qui s'était passé à la conférence avant no-

tre arrivée. Ce renseignement a été fourni par le premier lord de l'Amirauté et portait sur des points très techniques de l'armement naval et le reste. Après quoi, lorsque M. Bridgeman demanda si quelque délégué des dominions avait une question à poser, M. Lapointe répondit: "Non, je n'ai pas de question à poser, parce que je ne crois pas avoir été invité à venir ici. Je suis muni d'une lettre du Roi me nommant son représentant pour le Canada mais, comme je ne vois le nom du Canada nulle part à cette conférence, je conclus que je me suis trompé d'assemblée." Il avait à peine terminé sa déclaration que lord Robert Cecil, autre délégué britannique, déclara: "M. Lapointe a parfaitement raison. Ces messieurs de l'Amirauté et de l'Office des dominions sont beaucoup plus lents à percevoir les changements dans les relations impériales. Cet état de choses sera modifié dès demain." Dès le lendemain, tous les en-têtes de lettres et les documents relatifs à la conférence furent réimprimés et corrigés de façon à inclure sept nations, l'Australie, le Canada, et ainsi de suite. Mais, comme l'a fait observer lord Robert Cecil, il faut du temps pour faire comprendre ces changements à certaines gens.

Je m'étends plus longuement que je n'avais prévu sur cette partie de mes observations. Passons maintenant à l'ouverture des présentes hostilités. La participation du Canada a été le fruit de la volonté de la nation, exprimée par le Parlement. Les avis peuvent être partagés sur la sagesse de telle ou telle mesure visant à la poursuite de la guerre, mais personne ne peut prétendre que les décisions prises par le Gouvernement ou le Parlement n'ont pas été celles d'une nation agissant de son plein gré et prenant une attitude approuvée par la majorité de la population. Je me suis pour ma part prononcé avec énergie contre certaines mesures et, comme je n'ai jamais été partisan aveugle, je n'ai pas ménagé mes expressions. Cela ne m'empêche pas toutefois de reconnaître que notre déclaration de guerre ne nous a aucunement été inspirée par l'assujétissement du Canada à quelque autre puissance. Elle a été plutôt le fruit de l'opinion de l'ensemble de la population. Que la parenté de la majorité de notre population avec les groupes ethniques de même origine dans les Iles britanniques ait été le facteur dominant dans la détermination de notre population à déclarer la guerre au moment où elle l'a fait, plus que ne l'a été un danger immédiat au pays, le fait est évident; mais il est évident aussi que la solidarité des nations démocratiques, à laquelle le Canada a participé au commencement de la guerre, a été l'un des facteurs qui ont permis de mettre un frein à la fureur envahissante de la domination allemande. Que notre population ait agi à bon escient et dans le sens de ses intérêts éventuels, c'est ce qui doit sauter aux yeux de quiconque est à l'abri des préjugés. Le fait est que le Canada s'est conduit en nation souveraine et que c'est comme résultat du rôle qu'il a joué de plein gré qu'il est invité, sur un pied d'égalité avec les autres nations démocratiques du monde, à participer à la conférence de San-Francisco et à étudier les plans d'une organisation de sécurité mondiale.

La position du Canada dans les affaires internationales a été considérablement rehaussée depuis le temps de Laurier et de Borden. Comme je l'ai fait observer à propos de la Conférence de 1926, le premier ministre actuel, qui a tant contribué à l'avancement du pays dans ce domaine comme dans celui de l'ordre social, a pu compter sur l'appui d'un fils de l'autre grande race, le très honorable Ernest Lapointe, qui l'a habilement et fidèlement assisté pendant une longue période de leur vie politique.

Le travail qu'ils ont accompli aux conférences du Commonwealth, le rôle du Canada dans la présente guerre, le rôle du premier ministre actuel parmi les dirigeants des grandes démocraties, et en particulier les liens intimes d'amitié qui l'unissent au président Roosevelt et à M. Churchill, tout cela a beaucoup contribué à faire reconnaître le Canada comme l'une des forces avec lesquelles il faut compter dans la préparation d'une organisation d'après-guerre. D'année en année, les ministres et les ambassadeurs du Canada ont été accrédités auprès d'un nombre toujours croissant de nations et ont aidé à mieux faire connaître notre pays à l'étranger. Nous avons ici, à Ottawa, plusieurs hommes compétents qui suivent et interprètent les événements mondiaux et aident à préparer le rôle que le Canada doit jouer dans le domaine international. Les représentants du Canada à la prochaine conférence de San-Francisco y seront accueillis comme ceux d'une nation qui a beaucoup fait pour l'humanité depuis cinq ans, après avoir parcouru une forte distance du régime colonial des anciens jours à la haute position qu'elle occupe aujourd'hui dans le monde.

En présentant la résolution dont la Chambre est saisie, le premier ministre fait preuve une fois de plus de son profond respect pour les coutumes démocratiques et il est fidèle à la ligne de conduite qu'il préconisait à la Chambre, il y a vingt-cinq ans, au cours de sa première session comme chef du parti

libéral. Voici les paroles qu'il prononçait alors, comme en fait foi la page 477 du hansard du 16 mars 1920:

Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de répéter que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes en faveur du contrôle démocratique de toutes ces questions de politique étrangère. Je dirai même que nous voudrions entendre la Chambre déclarer que le Canada ne doit pas être lié par un traité ou une convention quelconque avec l'étranger dont le Parlement n'a pas été informé de telle façon que chacun de nous ait pu en prendre connaissance. Ce serait un moyen de faciliter le contrôle démocratique de nos relations avec l'étranger, et lorsque nous aurions ce principe en vigueur, nous sentirions une sécurité que nous n'avons pas à l'heure actuelle en matière de relations extérieures et interimpériales.

Après l'analyse complète des propositions de Dumbarton-Oaks faite hier par le premier ministre, il reste peu de choses à dire. Nous devrions tous posséder une claire notion des questions sur lesquelles les quatre grandes puissances qui ont pris part à ces discussions ont pu s'entendre. Les buts des Nations unies, après la guerre, sont, selon une déclaration récente du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Stettinius, d'assurer au monde la stabilité politique, le progrès économique et social et une plus grande considération des droits humains. Toutes ces réalisations sont subordonnées à la sauvegarde d'une paix durable. On ne peut entreprendre aucun projet d'amélioration de l'humanité sans l'inauguration d'un régime permettant d'empêcher la répétition des guerres mondiales dont l'ampleur irait sans cesse croissant, étant donné les progrès de la science, le perfectionnement des armes et des moyens de destruction. Les propositions de Dumbarton-Oaks ne constituent peut-être pas la solution tout à fait idéale qui acheminerait le monde vers la fraternité et l'entente générale. Les nations puissantes ne sont peut-être pas encore animées de la volonté de préparer les voies à l'avènement, sur une échelle mondiale, de la vie idéale des collectivités. Les propositions me semblent cependant la meilleure formule encore préconisée en vue de la solution du problème de la sécurité mondiale, si elle est appliquée dans un esprit sincère de collaboration entre les grandes puissances, appuyées par toutes les nations de l'univers.

On ne doit jamais perdre de vue, comme le disait sir Robert Borden, en cette Chambre, en 1919, au moment où il demandait la ratification du traité de Versailles et expliquait les dispositions du pacte de la Société des Nations, que:

La mise sur pied et l'application d'un droit international doit dépendre de la sincérité des nations tout comme le maintien d'une liberté ordonnée et de la justice, au sein de chaque Etat, dépend de l'opinion publique. Chaque nation assume une responsabilité proportionnée à sa puissance et à son influence. A moins que l'on n'accepte cette responsabilité et qu'on ne s'en acquitte, la paix du monde ne saurait être préservée.

Ces paroles s'appliquent encore aujourd'hui, à l'issue d'une autre guerre.

Dans le même ordre d'idées, M. Arthur Woodburn parlant à la Chambre des Communes de Grande-Bretagne pas plus tard que le 30 novembre 1944, exprimait à peu près les mêmes vues, dans les termes suivants:

La paix ne peut jamais être complètement assurée si son maintien repose uniquement sur une force internationale de police. La première condition essentielle est que les peuples et les nations soient prêts et disposés à observer la loi. Pour qu'il en soit ainsi, nous devons édicter des lois universellement acceptables. Il est plus facile d'appliquer une loi qui dans son ensemble est juste. A ce propos, je signalerai le mérite des conversations de Dumbarton-Oaks sur l'organisation du monde; ces conversations constituent, je crois, un progrès en ce qu'elles étaient fondées sur l'expérience et les faiblesses de la Société des Nations et elles sont de nature à nous aider de façon très appréciable à l'organisation de la paix.

Parlant le même jour, le capitaine James H. Duncan a fait part de vues analogues lorsqu'il a déclaré:

Je dirai simplement qu'aucune forme de paix internationale, d'accord international ou d'organisation internationale ne réussira si elle n'est fondée sur la bonne volonté et la bonne foi des nations intéressées. Les propositions de Dumbarton-Oaks recommandent l'établissement d'un conseil de sécurité formé par les grandes puissances; cependant, ces grandes puissances elles-mêmes doivent être animées de détermination et continuer de l'être, et surtout, elles doivent être en mesure de faire valoir leur volonté; aucune forme d'organisation ne sera couronnée de succès si les grandes puissances du monde ne sont pas déterminées à faire régner la paix et à en assurer le maintien.

D'aucuns protestent déjà contre le fait que les cinq grandes puissances se réservent respectivement le droit de rejeter une décision du Conseil de sécurité et aussi contre le droit que s'arrogent les grandes puissances de siéger au conseil, même si elles y sont traduites. Il est vrai que c'est là une des imperfections auxquelles je songeais lorsque j'ai dit que les propositions n'étaient pas tout à fait idéales; mais il faut que la nouvelle organisation soit établie sur une base pratique et non pas chimérique, car le succès en dépendra.

Il est naturel que l'accord relatif au vote conclu à Yalta suscite de grandes craintes dans l'esprit de plusieurs d'entre nous, si nous songeons aux dangers que comporterait une rupture d'amitié entre les grandes puissances. La discussion qui a eu lieu au Parlement anglais sur la conférence de Dumbarton-Oaks, même avant l'accord de Yalta,

démontre qu'un grand nombre de députés anglais craignent que des difficultés ne surgissent.

A cette crainte j'ai trouvé une réponse très humouristique, mais en même temps très pratique, dans le *New-York Sun*. Elle est de la plume de l'écrivain H. I. Phillips, et je ne résiste pas à la tentation de vous la lire. La voici:

Naturellement ce serait épatant si la règle stipulait que, lors d'une décision à prendre dans le cas d'une des cinq grandes puissances qui deviendrait agresseur, aucune d'elles ne pourra voter lorsqu'on réglera son cas, mais je suppose qu'en définitive si les grandes puissances ne peuvent s'entendre pour le maintien de la paix sans avoir à soumettre leurs différends aux petites nations, quelle que soit la méthode de voter, cela n'aura une grande importance.

Chaque fois que les cinq grandes puissances laisseront les choses s'envenimer à ce point, il sera trop tard pour recourir à quoi que ce soit et les avions thermo-propulseurs et à fusée sillonneront les airs avant qu'on ait pris le vote sur la question de savoir, "Si vous êtes ou n'êtes pas une nuisance mondiale."

Seules les cinq grandes puissances auront la force, l'argent et les soldats voulus pour livrer une autre guerre. L'Equateur, l'Islande ou le Guatémala ne mettront pas le feu aux poudres. Or, si les cinq grandes puissances ne peuvent maintenir la paix entre elles sans enquête Gallup, c'est que la chose est impossible.

A ceux qui ne voient pas d'un bon œil une trop grande autorité aux grandes puissances, on peut répondre fort à propos que, si on ne leur accorde pas ces pouvoirs, la paix mondiale sera aussi menacée qu'elle l'était au lendemain de Versailles. Cette opinion a été partagée à la Chambre des communes d'Angleterre par M. Daniel Chater, qui s'est exprimé ainsi:

Si ces propositions sont acceptées, il semble bien qu'on critiquera considérablement les pouvoirs énormes qui seront conférés au Conseil de sécurité. Toutefois, j'accepte ces pouvoirs comme étant une nécessité logique si nous voulons avoir le moyen efficace de prévenir l'agression dans le monde.

Rappelons que ces quatre puissances auront le pouvoir de prévenir une autre guerre mondiale, étant donné que c'est sur elles que reposera la grande responsabilité de prévenir ou de punir l'agression. Si l'on constatait qu'il est impossible d'obtenir l'accord entre les membres des Nations unies. . . ces quatre puissances pourraient alors constituer le noyau d'un pouvoir qui sera assez puissant pour prévenir ou punir l'agression. Aucune raison ne peut empêcher les autres nations de se rassembler autour de ce noyau.

Passons maintenant à la composition du Conseil de sécurité. Je pense que les propositions de Dumbarton-Oaks n'ont pas su tenir compte du rôle joué par certaines nations durant la guerre actuelle, ni de leur importance au point de vue du maintien de la paix.

[M. Picard.]

Je suis d'avis que le premier ministre (M. Mackenzie King) a su comment envisager cette question quand il a déclaré, dans cette enceinte, le 9 juillet 1943, ce qui suit:

Le Gouvernement est d'avis que la représentation efficace dans ces organismes ne doit ni être restreinte aux grandes puissances ni s'étendre nécessairement à tous les Etats. La représentation devra être déterminée sur une base proportionnelle d'après laquelle seront membres titulaires les pays, petits ou grands, qui sont le plus en mesure de contribuer à la réalisation de l'objectif particulier à atteindre.

Puis, le 4 août 1944, toujours avant que les propositions de Dumbarton-Oaks aient été rendues publiques, le premier ministre a dit ceci:

Pour déterminer quels Etats devraient être représentés au conseil avec les grandes puissances, il faut, je crois, se placer au point de vue fonctionnel. Il y a lieu de choisir le plus souvent les pays qui peuvent le mieux aider au maintien de la paix mondiale.

Je suis certain que lors de la prochaine conférence, le Canada s'efforcera de faire apporter des modifications au chapitre VI, article A. Assurément, un pays qui a fait un apport aussi considérable que le Canada au cours de la présente guerre, non seulement au point de vue des effectifs militaires mais au point de vue des vastes quantités d'armes, de matériel de guerre et de vivres qu'il a fournies à nos alliés et aux autres nations, a le droit de compter que, dans toute organisation chargée de maintenir la paix, il occupera un rang proportionné au rôle qu'il a joué au cours de la guerre.

Aucun système de sécurité mondiale ne sera complet si l'on ne songe qu'à un organisme chargé de rendre impossible une guerre d'agression, car la paix du monde repose aussi sur la sécurité économique des nations. Au cours d'une récente entrevue, M. Stettinius, le secrétaire d'Etat américain, a déclaré ce qui suit:

A moins que la sécurité économique ne règne dans le monde, nous verrons nécessairement surgir des difficultés; mais pour que la sécurité économique puisse régner au sein d'une nation, cette dernière doit être en mesure de produire et d'entretenir un commerce profitable avec d'autres pays. Chaque pays peut aider aux autres et accroître ainsi sa propre prospérité. Tous les pays devront augmenter leur production et leur commerce si chacun d'eux désire maintenir l'embauchage et améliorer les conditions d'existence de sa population. Pour en arriver là, il peut recourir à plusieurs moyens.

Avant tout, nous devons fournir aux nations les moyens d'effectuer entre elles des opérations commerciales et financières susceptibles de leur procurer des avantages mutuels. Tout obstacle dressé contre un tel état de choses tournera au désavantage du pays qui l'aura fait surgir.

Au nombre de ces obstacles, M. Stettinius a mentionné les tarifs douaniers excessifs, les contingentements, les régies du change, les distinctions injustes et bien d'autres choses qu'il est possible, selon lui, d'améliorer ou de faire

disparaître au moyen d'ententes internationales. Grâce à de telles ententes, nous pourrions également assurer à nos hommes d'affaires une situation raisonnable leur permettant de transiger des affaires avec d'autres pays.

A cet égard, nous avons appris que l'industrie ne peut plus continuer à s'en tenir à des objectifs purement commerciaux. Dans la poursuite de ses affaires, elle doit tenir compte de tous les aspects des relations humaines: travail, capital, consommateur et public. Cette remarque vaut dans le domaine international des affaires aussi bien que dans le domaine national.

J'approuve, comme devrait les approuver la Chambre, cette expression d'opinion et la déclaration conjointe et récente du président Roosevelt et du Premier Ministre.

Je tiens à préciser que, dans le domaine économique, les politiques futures du Canada devraient tenir compte de nos intérêts économiques et ne pas reposer sur des impulsions sentimentales. Le Canada devrait envisager ses intérêts à la lumière des programmes économiques mondiaux et non pas les établir seulement sur des bases régionales ou impériales. La Grande-Bretagne nous a donné des exemples de la ligne de conduite que nous devrions suivre. En une occasion antérieure, j'ai donné des chiffres impressionnants sur le commerce anglais tel qu'il a été orienté par les intérêts financiers anglais et utilisé comme moyen de maintenir ses sphères d'influence en pays étrangers. Inutile de répéter ces choses en ce moment.

Cependant, il y aurait peut-être lieu de noter que, lorsque nos élévateurs à grain regorgeaient d'un blé que nous ne pouvions vendre, la Grande-Bretagne achetait de fortes quantités de cette céréale de l'Argentine. Lorsque notre industrie de la pâte de bois et du papier n'était exploitée qu'à 25 p. 100 de sa capacité, la Grande-Bretagne faisait de gros achats de ce produit en Norvège, en Suède et en Russie. Ces transactions n'étaient motivées que par des considérations d'ordre financier et d'opportunisme politique et non par la solidarité impériale ou l'amitié.

On ne devrait pas invoquer la question de sentiments simplement lorsqu'il s'agit d'aider la Grande-Bretagne, et la politique du Canada devrait être dictée par les intérêts canadiens et toute diminution de ses droits ou tout sacrifice qu'on pourra exiger de lui dans le domaine économique devraient être consentis d'après ses relations mondiales, tout comme le feront les autres nations de l'univers.

Le Canada devrait être prêt à participer à tout système d'ajustements tarifaires sur un pied d'égalité avec les autres Etats ou, s'il y a lieu, à supprimer les barrières commerciales, mais je répète que, sous réserve des mêmes restrictions ou rajustements que consentiraient les autres nations, le Canada devrait déterminer lui-même la ligne de conduite à suivre dans le domaine économique.

La sécurité sociale des habitants d'un pays est tout aussi importante que sa sécurité économique. Le présent Gouvernement a déjà inséré dans nos Statuts un certain nombre de mesures qui assureront aux masses une plus grande mesure de sécurité et de bien-être qu'on ne l'avait prévu jusqu'à présent. Il prépare actuellement des plans en vue d'adapter l'industrie et l'agriculture canadiennes aux conditions d'après-guerre et aussi pour nous permettre de passer de l'économie du temps de guerre à celle du temps de paix.

Si nous voulons consacrer nos efforts au maintien de la paix et à l'établissement de la sécurité économique, nous devons en temps et lieu avoir l'énergie voulue pour assurer la sécurité sociale et pour prévenir dans la plus large mesure possible les difficultés économiques de l'après-guerre. Un pays qui a réussi à édifier une puissance industrielle et agricole comme celle que le Canada a mise en train ne doit pour rien au monde retourner à une économie de pauvreté quand il a su, durant la guerre, trouver les ressources voulues pour se maintenir.

Je veux, en terminant, rappeler que la présente guerre a été un conflit entre deux idéologies, entre deux formes de gouvernement pour le monde. Si l'Allemagne nazie et le Japon avaient réussi à étendre leurs propres formes de gouvernement à la plupart des peuples de la terre, une race soi-disant supérieure aurait maintenu dans l'esclavage celles qu'elle disait être des races sujettes. Tout mode de vie au sein de ce nouvel ordre aurait été la négation de la dignité humaine et des droits de l'humanité. Tout mode de vie en dehors de la sphère de domination de l'Allemagne aurait été influencé, dans le domaine économique et aussi dans d'autres, au point que les nations jusqu'ici plus fortunées auraient connu un abaissement considérable du niveau d'existence.

Maintenant que la victoire des Nations alliées semble certaine et peu éloignée, il est de première importance que l'on mette la dernière main aux chartes qui seront les phares qui guideront le monde de demain. Les propositions de Dumbarton-Oaks constituent, pour le maintien de la paix, une base de discussion pleine de promesses. C'est à mon sens un projet bien supérieur à la Société des Nations, parce que son pouvoir est plus efficace. Si, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce plan est l'objet de l'approbation effective et de l'appui de toutes les nations, il pourra bien s'avérer un rempart contre les ambitions et les rêves chimériques des barbares.

Tout imparfaite qu'elle est et bien qu'elle exige de tous les pays des sacrifices et une

soumission à un super-Etat pour ce qui est des relations internationales, elle doit être considérée comme un effort méritoire vers une réorganisation mondiale.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais citer un extrait d'une déclaration du sénateur Norris, l'éminent libéral américain, où il définit ce qu'est un libéral. J'aimerais à mettre cette définition en regard de la dérogation quelque peu surprenante à la pratique internationale usuelle que nous trouvons dans les propositions de Dumbarton-Oaks. Le sénateur Norris a dit:

> Je prétends qu'un libéral est un homme à l'esprit ouvert qui voit les changements qui s'opèrent autour de lui dans le monde et comprend que notre système de gouvernement doit marcher de pair avec ces changements. Il admet la valeur des précédents mais il reconnaît aussi que nous sommes trop souvent enclins à les suivre lorsqu'ils ont été établis dans des conditions entièrement différentes de celles qui existent au moment où on les invoque.

Soyons donc alors tous libéraux quand il s'agit de propositions intéressant notre sécurité. Sachons tous envisager la nécessité d'appliquer des mesures radicales dans l'espoir de prévenir une nouvelle catastrophe mondiale. Aucun sacrifice de droits souverains n'est trop grand, aucune dépense n'est trop extravagante quand la récompense qui en découle est le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur l'Orateur, le bel esprit de collaboration qui règne aujourd'hui entre les grandes nations de l'univers, la Grande-Bretagne, l'Union Soviétique et les Etats-Unis est de nature à nous réjouir. Sans cette collaboration, les victoires récentes eussent été impossibles, et, si elle avait existé à partir de 1930, il est probable que nous n'aurions jamais connu le conflit actuel. Mais si nous voulons maintenir la paix, il faudra que ce même esprit se perpétue, car sans une entente entre les principaux Etats aucun organisme international, et encore moins celui dont il est ici question, ne saurait assurer le maintien des relations pacifiques.

J'approuve le Gouvernement de se rendre à l'invitation d'envoyer des représentants à San-Francisco. J'approuve même, en général, la teneur des articles 1, 2, 4 et 5 de la résolution. Mais quant à l'article 3, j'ignore au juste ce que pourrait comporter son approbation. Signifierait-elle l'approbation du dernier chapitre de la conférence de Bretton-Woods? Je pose la question pour la raison que voici: Tout dernièrement, le président Roosevelt et M. Edward Stettinius ont donné à entendre que les conclusions de Bretton-Woods seraient intégrées à l'organisme dont on projette la création. Permettez-moi de

citer leurs paroles. Dans le *Lethbridge Herald* du 15 février, je relève ce passage attribué au président Roosevelt:

> Le projet arrêté à Bretton-Woods est la pierre angulaire de la collaboration économique internationale.

Le numéro de février du *Readers' Digest* reproduisait un article de M. Edward Stettinius. Parlant de la caisse de stabilisation monétaire, de la banque internationale de reconstruction et de divers autres organismes internationaux déjà constitués, il disait:

> De toute évidence, ces organismes ne sont que les divers rais de la roue internationale. Il leur faut un moyeu. Le projet de Dumbarton-Oaks autorise l'assemblée à remplir cette fonction, avec, comme organisme principal, le conseil économique et social.

On comprend facilement que si les rais sont défectueux, la roue elle-même, et donc le moyeu, doit s'écrouler. Je soutiens donc que si le chapitre final de la conférence tenue à Bretton-Woods se résume à l'énoncé d'une fausse politique, il mettra en péril toute organisation internationale constituée pour maintenir la paix dans le monde.

Je crois que l'on peut trouver dans les propositions de Dumbarton-Oaks une base aux discussions sur un organisme international de paix, mais, vérité qu'il ne faut jamais oublier, le temple de la paix ne peut s'ériger sur la guerre économique. Malheureusement notre administration, avec certaines autres, a favorisé, ou fortement contribué à favoriser, la guerre économique, même avant la cessation du conflit européen. En parlant de la sorte, je songe aux accords de Bretton-Woods. Le premier ministre (M. Mackenzie King) rappelait dans son discours nous avoir dit il y a deux ou trois ans qu'il faudrait instaurer un nouvel ordre social et l'inaugurer longtemps avant la fin des hostilités, sans quoi nous le chercherions peut-être en vain. Il a signalé que certaines mesures en ce sens avaient déjà été prises: l'UNRRA, l'aide mutuelle et le prêt-location. Nous admettons tous sans doute que ces mesures sont d'excellentes contributions à la paix, mais je me demande parfois pourquoi on se propose à la clôture des hostilités de remplacer l'aide mutuelle et le prêt-location par le chapitre final de l'accord de Bretton-Woods. Le prêt-location et l'aide mutuelle contribuent indubitablement au maintien de la paix; par contre le chapitre final de l'accord de Bretton-Woods doit inévitablement provoquer des désaccords internationaux par tout l'univers.

A mon sens, le premier ministre doit être félicité du discours qu'il a prononcé devant les deux Chambres du Parlement de Westminster, le 11 mai 1944. Sauf erreur, il a préconisé la collaboration internationale d'après

des principes étudiés et approuvés par tous les pays et s'est opposé à une régie internationale centralisée. Tout en admettant qu'il soit utile de réaliser la collaboration étroite entre les membres du Commonwealth britannique, il me semble tout aussi important de l'offrir aux autres nations pacifiques de l'univers. Les bases d'une telle collaboration sont contenues dans la déclaration de principes de la Charte de l'Atlantique. Les deux plus grandes menaces à la mise en pratique de cette déclaration me semblent être les suivantes: tout d'abord, la concurrence qui se produira après la guerre pour s'assurer les marchés étrangers et, ensuite, l'attitude de certaines gens et de certains organismes à l'égard de l'Union soviétique. Il est inutile de chercher à s'assurer la collaboration de ce pays auquel, dit-on souvent, on ne saurait se fier. J'estime que, après ce qui s'est passé de 1930 jusqu'au début de la guerre, l'Union soviétique a les mêmes raisons de nous refuser sa confiance que nous avons de nous méfier d'elle.

La paix universelle sera sérieusement menacée si nous mettons en pratique les décisions de Bretton-Woods, telles que contenues dans le chapitre final de l'accord, car, à mon sens, elles signifient: premièrement, une déclaration de guerre économique; deuxièmement, la restauration d'un étalon-or d'un genre encore plus néfaste que celui de 1925; troisièmement, une menace à la bonne entente qui existe entre les membres du Commonwealth britannique et, en dernier lieu, la perte de la souveraineté nationale. Je suis de l'avis de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) qui a dit qu'il serait nécessaire de céder un peu de la souveraineté. Vous le faites chaque fois que vous signez un accord ou que vous faites œuvre de collaboration. Malheureusement, l'accord de Bretton-Woods va beaucoup plus loin que cela. Il signifie la perte de souveraineté au point qu'une autorité internationale aurait la haute main sur votre budget national.

Je sais que le premier ministre a déclaré que le Canada ne s'est pas engagé à l'acte final de l'accord de Bretton-Woods. Mais rappelons-nous que le Canada a envoyé de soi-disants experts à la conférence de Londres, à celle de Washington et à Bretton-Woods et que ces experts ont apporté avec eux un plan canadien. Trois plans ont été pris en considération: le plan White, le plan Keynes et le plan canadien, et l'on nous a dit à la radio que le plan adopté en définitive se rapprochait davantage de celui du Canada que des deux autres. Or, est-il probable qu'un gouvernement enverrait des experts à une conférence avec un plan s'il était en désaccord fondamental avec eux? Nous pouvons donc affirmer avec certitude que le Gouvernement, en envoyant ses experts avec le plan canadien, devait en avoir approuvé les principes généraux et qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre le plan canadien et l'acte final de l'accord de Bretton-Woods.

C'est en connaissance de cause que j'ai employé le terme "soi-disants experts", car c'est à ses actes et à ses œuvres que je juge si un homme est un expert. Je me souviens que ceux qui conseillent le Gouvernement à l'heure actuelle sur des questions financières sont, dans l'ensemble, les mêmes qui conseillaient le Gouvernement dans les années 30, au cours de la crise, années durant lesquelles notre production avait baissé à moins de la moitié de ce qu'elle pouvait être. Je demande aux honorables députés s'ils consentiraient à qualifier d'expert un homme qu'on aurait engagé à ce titre pour gérer une manufacture et qui, après un certain nombre de jours, de semaines, de mois ou d'années, n'aurait pas réussi à augmenter le rendement de la manufacture de plus de 50 p. 100. Je suis convaincu que bien avant que l'année soit écoulée, peut-être après un mois on le congédierait parce qu'on n'aurait plus confiance en lui. Toutefois ces hommes dont la politique avait été un fiasco complet durant les années de crise sont ceux-là mêmes qui donnent maintenant des conseils au Gouvernement sur la politique financière future, et ils se sont engagés sur la même voie que nous avons prise entre les deux guerres; ils nous ramènent déjà à l'étalon-or.

Si nous voulons une paix durable, il faut que les nations fondent leur entente et leur collaboration sur des avantages mutuels. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Le commerce international devrait être un lien d'amitié et non une cause de différend international. Espérer maintenir la paix par l'intermédiaire d'une organisation internationale, pendant qu'on suit une politique de guerre économique, c'est simplement se bercer d'un bonheur illusoire. Permettez-moi de citer une parole du président Wilson peu de temps avant sa mort:

> Une concurrence commerciale serrée et couronnée de succès mène à la guerre.

Je doute qu'on ait jamais déployé dans l'histoire du monde une activité aussi grande pour préparer une concurrence aussi acharnée qu'actuellement sur les marchés mondiaux.

Quelques honorables députés ont déjà attribué le fiasco de la Société des Nations au fait qu'elle ne disposait pas de forces armées. Ce n'est pas mon avis. Elle a failli plutôt parce que les nations qui y étaient représentées, manquaient ou de la volonté ou du désir d'imposer une politique qui aurait pu nuire aux profits de leur propre commerce, et

cette vérité s'avéra surtout dans le cas du Japon, de l'Italie et de l'Allemagne. A moins que nous ne désirions sincèrement tout mettre en œuvre en vue de maintenir la paix et si, au contraire, nous recherchons des avantages pour nous-mêmes, les propositions de Dumbarton-Oaks deviendront une pure farce.

Je désire m'arrêter brièvement à la principale critique que j'ai exposée relativement à l'acte final de la proposition de Bretton-Woods. J'ai formulé quatre reproches à l'endroit de cette déclaration et voudrais les passer en revue un à un.

En ce qui concerne le commerce international, on avait l'habitude de considérer comme cause d'insolvabilité le fait pour une nation d'acheter plus de marchandises qu'elle n'en pouvait payer. Aujourd'hui cependant on se rend compte que c'est la nation créditrice qui souvent est à blâmer parce qu'elle prend des mesures de nature à empêcher ses débiteurs d'équilibrer leurs paiements. Dans le passé, les nations menacées d'une balance défavorable dans leurs paiements pouvaient avoir recours à des restrictions sur le change en vue de se protéger. Cependant, en vertu de l'article 14 de l'acte final de Bretton-Woods ce pouvoir leur est enlevé sous peine d'expulsion à moins que la nation intéressée ait obtenu préalablement l'autorisation d'une commission internationale. C'est ainsi que, sous le régime de l'article 5 de la partie 8, une sanction est appliquée contre une nation débitrice incapable d'honorer ses engagements. On peut donc affirmer que cet acte final, tout en n'assurant aucune protection aux nations insolvables, les prive néanmoins d'un de leurs principaux moyens de défense et applique contre chacune d'elles une sanction parce qu'elles sont incapables d'honorer leurs engagements.

Une politique de ce genre, nettement préjudiciable au débiteur mais avantageuse au créancier, est-elle susceptible d'engendrer de bons sentiments chez les peuples de l'univers? Sans doute on soutiendra que les pays créanciers seront disposés à consentir des prêts à long terme aux pays débiteurs pour empêcher ces derniers de faire faillite. Mais il semble évident que même si les prêts à long terme peuvent être nécessaires au développement des pays neufs, ils ne peuvent remplacer les paiements en nature au compte courant. Il n'en résulterait que l'expansion de la dette, ce qui ajouterait à la difficulté du pays débiteur de balancer ses paiements futurs. Et quand au pays créditeur, ce serait la continuation des politiques impérialistes d'avant-guerre, mises en vigueur non pas par la force des armes, il est vrai, mais par le régime de la pénétration monétaire, soutenue sans doute par l'organisation internationale projetée.

En d'autres occasions, j'ai examiné à fond cette question; je n'abuserai donc pas dans le moment des instants de la Chambre; nous avons entendu, toutefois, divers fonctionnaires du ministère des Finances, de même que d'autres personnages importants, déclarer que la prospérité future du Canada reposera sur des placements importants à l'étranger. C'est la politique qu'on prêche dans tous les pays créditeurs; on prépare donc ainsi la voie à une vive concurrence en vue de maintenir si possible des placements importants à l'étranger et une importante balance commerciale favorable.

Il est évident, pourtant, que la prospérité d'une nation ne saurait reposer sur le maintien de placements importants à l'étranger, car quand les exportations dépassent les importations, le niveau d'existence de la population se trouve réduit d'autant; quand on se rappelle que, de 1935 à 1939, nous avions maintenu annuellement une balance moyenne de paiements favorable se chiffrant par plus de 218 millions de dollars et qu'en même temps nous comptions un million de gens à l'assistance, on admettra, je crois, l'absurdité de la thèse qui veut que le maintien de placements à l'étranger et d'une balance commerciale favorable puisse assurer la prospérité de la population.

La critique suivante que j'ai à formuler au sujet du dernier geste de Bretton-Woods, c'est qu'il entraînera le retour à l'étalon-or sous une forme encore plus déplorable que celle de 1925. Il y a environ trois ans, je déclarais que nous nous préparions à fonder la reconstruction sur l'or et à retourner à l'étalon-or. Le ministre des Pensions du temps (M. Mackenzie) nia énergiquement le bien-fondé de ma déclaration et il affirma que nous ne retournerions certainement pas à l'étalon-or. Je me demande s'il serait prêt à affirmer aujourd'hui que nous ne nous préparons pas à revenir à l'étalon-on. Personne ne voudra nier ce que j'avance, étant donné le rôle que le Canada a joué dans le dernier geste de Bretton-Woods. Voici ce que dit M. Paul Einzig au sujet de Bretton-Woods:

> A la lumière des faits précités, personne ne peut nier que le régime projeté est celui de l'étalon-or sous sa forme la plus mauvaise, sous une forme beaucoup plus déplorable que celle que le pays a eu l'avantage d'abandonner en 1931.

Il fait ici allusion à une série de déclarations relatives à l'emploi de l'or comme base dans le nouveau régime. Voici pourquoi j'affirme que le nouvel étalon-or est pire que

celui de 1925. Sous l'ancien étalon, le pays dont la balance du commerce était défavorable et qui ne pouvait pas solder ses paiements à l'étranger avait la faculté de dévaluer sa monnaie sans en appeler à qui que ce fût. Sous le nouveau régime, la dévaluation est limitée à 10 p. 100, à moins que le pays en cause n'obtienne l'autorisation voulue du bureau international dont feront partie ses concurrents sur les marchés mondiaux et la chose est douteuse.

Avant de quitter ce sujet, on me permettra de faire, brièvement, l'historique de l'étalon-or.

Vous vous rappellerez que nous étions sous le régime de l'étalon-or en 1914, et qu'après la déclaration de guerre, il fallut développer nos ressources au maximum, et, en conséquence, nous avons abandonné cet étalon. La production s'est accrue constamment de 1914 à 1918. Avant d'avoir atteint 1918, nous nous préparions déjà à revenir à l'étalon-or après la guerre et des limitations de crédit furent imposées afin d'établir une certaine proportion entre nos réserves d'or et le numéraire en circulation. Notre pays revint à l'étalon-or en 1925, mais il nous a fallu l'abandonner de nouveau en 1931 au moment de la crise, et c'est alors que Churchill a dénoncé en termes sévères le régime de l'étalon-or. Nous avons abandonné cet étalon mais au Canada nous avons maintenu une base-or et ce jusqu'au moment de la déclaration de la guerre. De nouveau il nous a fallu accroître nos ressources au maximum et nous avons été obligés de renoncer à l'étalon-or. Maintenant, comme nous entrevoyons de nouveau la fin de la guerre, nous nous préparons à retourner à l'étalon-or, bien que l'histoire nous ait démontré qu'il faut l'abandonner lorsqu'il est nécessaire d'accroître nos ressources au maximum. En temps de paix nous retournons toujours au régime de l'or et de la diminution de la production.

Certes, s'il est nécessaire de mettre l'or au rancart pour en arriver à la plus grande production possible en temps de guerre, il devrait également être nécessaire de s'écarter de ce régime si nous voulons faire la même chose en temps de paix.

En somme, les habitants de tous les pays agissent de la même façon. Règle générale, les gens n'ont aucun intérêt à acheter de l'or. Il n'y a qu'une chose qui les intéresse; c'est l'achat de marchandises et de services. Le nombre de grains d'or qu'ils peuvent acheter avec leur argent leur importe peu; ce qui compte pour eux c'est la quantité de denrées et de services qu'ils obtiendront. Il est donc indubitable que les marchandises et non l'or constituent la bonne norme de l'argent.

Je me permettrai ensuite de critiquer la dernière mesure énoncée dans cet accord en tant qu'elle met en danger la bonne entente qui existe entre les membres du Commonwealth des nations britanniques. La section 1 de l'article XI stipule que les membres du fonds doivent imposer le boycottage ou le blocus aux nations qui ne sont pas membres.

Il est heureux qu'en Grande-Bretagne, l'opinion publique se soit soulevée contre les dangers que comporte l'accord de Bretton-Woods et il est probable que l'Angleterre refusera de devenir membre de ce groupe et rétablira le groupe sterling; ou bien au cas où elle deviendrait membre, s'il arrivait qu'elle demandât la permission de dévaluer le sterling, pour éviter la banqueroute, et essuyât un refus, elle devrait se retirer, si elle s'entêtait. En l'occurence, quel serait le sort du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud? D'après les dispositions de l'accord, nous nous trouverions dans l'obligation d'imposer le blocus ou le boycottage à l'Angleterre.

Si les auteurs de la dernière disposition de l'accord de Bretton-Woods songeaient à la destruction de l'Empire britannique, ils ne pouvaient trouver de meilleur moyen d'y arriver, parce que ce serait la destruction de l'Empire britannique ou, par ailleurs, tout l'Empire britannique, au complet, devrait se retirer,—et j'espère que c'est ce qui se ferait. Je trouve singulier que les représentants d'un des gouvernements des dominions pourraient accepter l'article XI qui porte sur cette question, parce que cette disposition ne se trouvait pas dans le plan Keynes, ou le plan White, ou le plan canadien. C'est une nouvelle disposition qui y a été ajoutée à la dernière minute.

Une VOIX: Par qui?

M. QUELCH: On veut savoir par qui. Je n'en connais pas le responsable et je doute qu'il tienne à se faire connaître.

M. BLACKMORE: Certains traîtres britanniques, je suppose.

M. QUELCH: A mon sens, l'accord de Bretton-Woods mettrait fin à tout espoir d'un nouvel ordre social. Il conduirait inévitablement aux mésententes internationales. On me dira peut-être qu'il sera modifié, mais quand il est aussi évident qu'un accord doit être une cause de malentendus entre nations pourquoi l'adopter en tout premier lieu?

Enfin, je vois dans le programme économique projeté la fin de la souveraineté natio-

nale. A ce sujet, permettez que je cite un article de M. P. C. Armstrong, paru dans la *Gazette du Travail*. Voici:

Ces études ne resteront pas sans résultat, mais il est évident qu'elles exigeront de chaque pays l'abandon à un organisme central d'une forte partie de ses prérogatives en matière d'économie domestique. Aucun pays, il va de soi, ne saurait se permettre chez lui pareille prodigalité conduisant à la dépréciation de sa monnaie sur les marchés mondiaux et attendre qu'un régime de stabilisation du change prévienne ce résultat. Par conséquent, le contrôle international de la monnaie comporte la régie des budgets nationaux par un organisme international et j'estime que nous ne verrons rien de bien radical ni de bien fructueux en fait de régime de contrôle international de la monnaie durant la période qui suivra immédiatement la clôture des hostilités.

Espérons qu'il a raison. Si l'on en croit les rapports présentés par les présidents des banques à charte, nous devons nous préparer à sacrifier une partie de notre souveraineté nationale pour que le régime soit mis à exécution. Je le répète, je veux bien abandonner une partie de notre souveraineté au besoin lorsqu'il s'agit de collaborer avec d'autres nations, mais je m'y refuse tout à fait pour assurer à d'autres la régie de notre politique intérieure, telle que la comporte, sans l'ombre d'un doute, le chapitre final de l'accord conclu à Bretton-Woods.

Permettez que je cite sir Charles Morgan-Webb qui montre quel effet l'acte final de Bretton-Woods produira sur l'Angleterre. J'ai affirmé qu'il détruira certainement la bonne entente régnant entre les nations du Commonwealth britannique. Ces remarques de sir Charles Morgan-Webb indiquent jusqu'à quel point l'Angleterre s'en trouvera embarrassée. Le passage suivant est tiré de la brochure intitulée *Puissance d'achat internationale d'après-guerre:*

Le fait d'avoir lié les dettes de guerre du premier conflit mondial à l'agent capricieux qu'est l'or les a inévitablement rendues inacquittables. Le fait de lier à l'or les dettes actuelles en espèces de l'Angleterre, ainsi que la chose a été proposée à Bretton-Woods, transformera l'obligation de les racheter par des marchandises exportées en l'obligation inacquittable de les racheter en or. A l'heure actuelle, elles sont remboursables en denrées anglaises d'exportation. Transformées en obligations-or, elles répondront aux espoirs de la haute finance américaine et forceront l'Angleterre à les renier.

Dans ce cas, elle se retirerait probablement de l'Organisation et nous la verrions victime d'un boycottage. J'ai dit tantôt que le premier ministre avait fait mention de l'aide mutuelle et du prêt-location comme partie du programme de l'ordre social nouveau et je suis d'avis que ces mesures devraient être maintenues après la guerre et adaptées aux besoins du temps de paix. Un plan a déjà été tracé. Il n'est plus question de choix entre Bretton-Woods ou le chaos, ainsi que certains banquiers éminents nous le donnent si souvent à entendre. D'autres plans ont déjà été formulés et le mieux connu est peut-être celui que la Chambre de commerce de Londres a préconisé.

Je m'entretenais de ce sujet avec l'un des plus hauts fonctionnaires du ministère des Finances et je lui demandai si les propositions de la Chambre de commerce de Londres seraient satisfaisantes ou non. Après qu'il en eut fait l'étude, il dit qu'à son avis ces propositions seraient bonnes, mais qu'il serait impossible de décider d'autres nations à les accepter. Je lui demandai de quelles nations il s'agissait et j'ajoutai: "La Russie les accepterait-elle?" Il répondit par l'affirmative. Il dit enfin que le nombre de nations qui, selon lui, refuseraient d'accepter ces propositions, se réduisait aux Etats-Unis. Vu que les Etats-Unis détiennent 85 p. 100 des réserves mondiales d'or, ils tiennent, cela va de soi, à ce que l'or soit remis en circulation. Mais devons-nous repousser un plan parce que les Etats-Unis ne l'acceptent pas et devons-nous appuyer ce que nous savons être fondamentalement mauvais et qui pourrait fort bien détruire l'organisation visant au maintien de la paix?

Je dirai, en terminant, que les propositions de Dumbarton-Oaks peuvent constituer la base d'une discussion, mais je pense assurément que le premier ministre, en mettant fin au débat, devrait nous dire clairement et sans équivoque si l'approbation des propositions de Dumbarton-Oaks signifie l'approbation de l'acte final de Bretton-Woods.

M. BLACKMORE: Oui et fournir des preuves à l'appui.

M. QUELCH: Il se peut que nous n'ayons aucune assurance de la part d'autres nations, mais nous avons au moins droit à ce que le premier ministre nous donne cette assurance. Il y a déjà quelque temps que le dernier acte a été formulé et l'on nous avait promis un débat à la Chambre sur cette question. On nous avait promis que le Canada ne donnerait son approbation à l'acte final que lorsque le Parlement l'aurait sanctionné. Jusqu'ici nous n'avons pas eu l'occasion de discuter la question à la Chambre. On nous demande maintenant d'approuver les propositions d'une certaine organisation internationale dont on nous dit que l'acte final de Bretton-Woods constitue la pierre angulaire.

J'estime que les actes posés à Dumbarton-Oaks pourraient nous assurer la paix par la mise en œuvre d'une politique de saine économie; par l'application d'une politique

défectueuse, comme celle de l'acte final de l'accord de Bretton-Woods, nous pourrions peut-être empêcher un conflit international, mais par ailleurs nous rendrions la guerre civile inévitable.

M. A. G. SLAGHT (Parry Sound): Je commencerai mes observations sur cet important sujet en disant qu'à mon sens, cette résolution et la conférence de San-Francisco devraient recevoir l'approbation unanime du peuple canadien et des membres de la Chambre. Avant de traiter directement de la résolution, je dirai un mot de l'attitude adoptée par le chef de l'opposition en cette enceinte (M. Graydon) dans son savant discours de tout à l'heure. J'ai goûté la partie qui constituait une analyse et une question quelque peu provocante, bien que motivée, sur l'interprétation de l'ébauche de charte qu'on a soumise à notre étude. J'ai toutefois été un peu surpris d'entendre l'honorable député, malgré les pieux espoirs exprimés par son voisin de pupitre qui voulait que le débat soit libre de tout préjugé de parti, de l'entendre, dis-je, cet après-midi, à son titre de chef d'un parti qui courtise l'électorat et à qui ces propositions ont été soumises en décembre dernier, attaquer le premier ministre (M. Mackenzie King) et notre manque de politique gouvernementale dans les termes qu'il a employés. Je vous citerai, monsieur l'Orateur, deux ou trois passages auxquels je m'oppose formellement. Le chef de l'opposition a dit que rien n'indiquait l'attitude du Canada à l'égard de la collaboration avec le Royaume-Uni et les autres nations du Commonwealth relativement à la conférence de San-Francisco. Puisque nous envoyons un représentant distingué en Angleterre pour prendre part aux discussions entre les membres du Commonwealth avant la réunion de San-Francisco, il est évident que cette affirmation est de la politique pure et simple.

Il se plaint ensuite que le premier ministre et le Gouvernement ont rejeté M. John Bracken comme délégué à la conférence; cette manière d'agir ou cette décision, ajoute-t-il, est considérée par son parti comme une insulte gratuite. Je veux traiter de ce point dans quelques instants. Ensuite l'honorable député dit même que le Gouvernement avait négligé son devoir en ne nommant pas de ministre attitré et en n'instituant pas les moyens nécessaires pour traiter et discuter d'une manière appropriée nos relations avec d'autres nations, et il ajouta que son parti faisait connaître ses opinions sur ce sujet qu'on avait relégué à l'arrière plan et même presque mis au rancart dans le programme du Gouvernement. C'est tout à fait amusant d'entendre de telles paroles au milieu d'un discours non inspiré par l'esprit de parti. Puis il accusa notre Gouvernement de s'être conduit à la façon de l'autruche durant la paix et de ne s'être sorti la tête du sable qu'à la dernière minute pour trouver le pays mêlé à une guerre.

Je ne puis comprendre, M. l'Orateur, pourquoi on aurait fourni à John Bracken l'occasion d'aller à San-Francisco. Qu'a-t-il fait depuis deux ans et demi? Le Gouvernement l'a invité à se trouver un siège aux Communes, qui est la place indiquée de tout chef de parti à moins qu'une voix insistante ne le persuade qu'il peut servir plus avantageusement son pays durant la guerre en allant d'une côte à l'autre, louant des salles pour y prononcer des discours purement politiques. Je dirai à mon honorable ami que durant ces deux ans et demi et pendant des années avant cela le premier ministre a consacré chaque jour, et chaque minute de son temps aux affaires du pays et aux méthodes propres à gagner la guerre. Il n'a pas pris le temps de faire de la politique de parti et mes honorables amis savent que c'est la vérité. J'entends quelques murmures là-bas dans l'arrière-plan, mais je n'ai pas entendu d'interruption. Je n'avais pas l'intention d'aborder ces questions politiques, mais puisque l'honorable député de Peel (M. Graydon) a fait ces déclarations, je veux laisser aux honorables députés l'opinion du premier ministre de Grande-Bretagne, Winston Churchill, l'homme actuellement le plus vénéré de l'Empire britannique. Voici ce qu'il a dit de notre chef, de notre administration et de l'apport du Canada à la guerre. Je cite un extrait du câblogramme envoyé au premier ministre:

> Le Canada, sous votre direction, est demeuré confiant et fidèle aux jours les plus sombres. Maintenant les jours sont plus clairs et lorsqu'on aura remporté la victoire, vous pourrez envisager avec un juste orgueil des états de service qui ne sauraient être surpassés.

Je laisse aux honorables représentants et à la population le soin de choisir entre le point de vue politique de l'honorable député de Peel et celui de l'illustre Winston Churchill qui ne joue pas à la politique mais qui, comme notre chef, consacre chaque minute de chaque jour au service de l'Empire.

Nous savons tous ou croyons tous savoir pourquoi les nations alliées font la guerre. Un mot suffit à le dire: la liberté. Mais nous devons comprendre la nécessité de cette charte internationale et savoir quelles seraient les conséquences si on ne l'instituait pas. A cet égard, je fais miennes les paroles du chef de la C.C.F. (M. Coldwell) qui a dit que nous ne pouvons nous attendre que la délégation canadienne envoyée à San-Francisco réussisse à faire adopter tout ce que nous pourrions

espérer. Elle doit y aller prête à donner et à recevoir, prête à accepter moins que nous ne désirons si c'est nécessaire. Ce qui importe c'est que cette réunion des nations soit un succès, et non un échec et qu'une charte soit établie pour la paix future de l'univers. Certes, tout le monde est d'accord sur ce point.

Pour apprécier la nécessité de cette charte, il convient que nous examinions un instant la conduite de l'ennemi au cours du présent conflit. J'ai lu quelque part, comme critique de la conduite des alliés après la dernière guerre, la remarque suivante: "Nous ne pouvons toujours débiter des sornettes pendant que la vie et le bonheur de millions d'êtres humains sont en jeu". Faisons en sorte qu'on ne puisse en dire autant des nations alliées après le conflit actuel. Les chefs des deux ennemis avec qui nous avons engagé une lutte à mort, je veux dire les chefs aussi bien que la masse qui les suit, ne sont rien moins que des bandits cruels, sans pitié, assoiffés de sang. Il est significatif que l'Allemagne et le Japon soient tous deux des ennemis déclarés de la religion, et par religion j'entends les diverses conceptions de la vie qui composent les religions du monde, et non seulement notre christianisme. C'est là un fait important que nous devrions garder à l'esprit dans nos rapports avec des gens du même genre. Ils ont rejeté la religion et ces philosophies qui enseignent à mieux vivre, à être de meilleurs voisins et à pratiquer ces vertus qu'on nous a appris à vénérer chez nous indépendamment des dénominations. L'archevêque de Canterbury remarque que les églises d'Allemagne n'ont pas élevé la voix en protestation contre des crimes telles que la tentative d'exterminer les Polonais, ou contre le traitement horrible infligé aux Juifs. Depuis cinq ans nous avons dû écouter à la BBC des choses affreuses comme celles-ci: "On vient de fusiller encore cinquante Tchèques, y compris les femmes et les enfants". Les nazis ont tué, torturé, mutilé, affamé, dépouillé et brûlé beaucoup trop de monde pour qu'aucun homme sain d'esprit puisse trouver qu'ils ont droit à la moindre marque de bienveillance dans notre traitement à leur endroit.

M. JAQUES: Et la Grèce?

M. SLAGHT: Oui, la Grèce offre un autre exemple de cruauté intense, dépassant tous les besoins militaires. Je pourrais les multiplier bien des fois, mais je veux poursuivre mes remarques. Je pourrais parler de la destruction de trente mille civils, y compris les vieillards et les femmes avec des nourrissons dans cette vieille cité hollandaise d'Amsterdam, civils que ce gangster implacable a assassinés de sang-froid au début de la guerre. Et lorsque la population civile fuyait Paris, l'aviation nazie évoluait au-dessus des routes et ses mitrailleuses crachaient la mort sur cette masse d'êtres humains sans défense, afin de faire des barricades de leurs corps en vue de faciliter l'assaut impitoyable de l'armée allemande.

Par Allemands, je n'entends pas 100 p. 100 de la population allemande, mais les hordes nazifiées qui constituent la grande majorité de la nation allemande aujourd'hui. Je me hâte de rappeler que nous avons au Canada un grand nombre de magnifiques citoyens d'origine allemande. Aucune de mes paroles ne peut s'appliquer le moins du monde à ce grand nombre de personnes. Souvenons-nous cependant que, dans l'ensemble, ces gens sont venus ici pour se soustraire à la situation qui existait en Allemagne. Ils sont venus au Canada pour échapper à la révolution en Allemagne il y a plusieurs années; ils sont venus dans notre beau pays pour s'éloigner des conditions mêmes que nous sommes appelés à condamner.

Depuis un siècle, l'Allemagne enseigne à sa jeunesse une seule et invariable leçon, celle de la grandeur de la guerre, la soif de tuer. Dès le berceau, les bébés allemands ont sucé le lait de la haine de toutes les races sauf l'allemande. Nous pouvons enlever un tigre de la jungle, l'enfermer dans une cage au jardin zoologique, et avoir la patience de le dresser, mais si un jour le gardien prend un risque et lui accorde une faveur, il sort les griffes et les crocs et de nouveau devient tueur.

Rappelons-nous que l'Allemagne a livré, au cours du dernier siècle, cinq guerres d'agression.

En juillet 1900, l'ex-kaiser prononçait à Brenner-haven, en présence de ses troupes allemandes, un discours où il leur disait: "Lorsque vous rencontrerez l'ennemi vous le vaincrez; vous ne lui ferez pas grâce; vous ne prendrez pas de prisonniers."

Nous constatons aujourd'hui que l'Allemagne est devenu l'ennemi habituelle. Elle a renoncé au christianisme, et elle l'a remplacé par le culte d'un seul homme, der Fuehrer. Quel objet de culte! Lorsque cette homme marche, il se pavane; lorsqu'il parle, il hurle. La trahison est son mot de passe; il n'a de goût que pour le sang et qu'un désir, celui de tuer.

Ces sentiments ont été inculqués à la jeunesse d'Allemagne, au point où il nous faut maintenant examiner une proposition qui, nous l'espérons et croyons, pourra une fois pour toutes bannir ce monstre, empêcher toute possibilité de guerre et de conflit futurs pour nos enfants.

Laissons de côté ces horreurs et passons maintenant aux deux propositions. Je ferai certaines recommandations, comme on nous a demandé de le faire, après avoir étudié attentivement les propositions. Tout d'abord, le Canada est-il satisfait de la constitution présente de la cour permanente de justice internationale, et satisfait de la maintenir telle quelle; ou y a-t-il des dispositions qui de l'avis du Canada pourraient y être insérées,—comme les propositions nous invitent à le faire, si nous le désirons? Je suis convaincu qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications à la constitution de la présente Cour permanente de justice internationale. Elles sont d'un caractère juridique un peu compliqué, cependant, et je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations de la Chambre pour l'en saisir maintenant.

Si on me le permet, je remettrai simplement un mémoire au premier ministre, afin que lorsque la délégation canadienne se rendra à San-Francisco il puisse prendre connaissance de mon opinion à ce sujet. il serait souhaitable que le Canada cherche à obtenir un des six sièges non permanents sur le conseil de sécurité, et qu'il choisisse d'avance son représentant à ce poste,—si l'on croit que les délibérations de la conférence de San-Francisco se poursuivront jusqu'au point de constituer le Conseil de sécurité.

Dans ce cas, y aurait-il avantage pour le Canada d'obtenir au moins un membre des dix-huit qui seront élus au conseil économique et social, et de choisir le représentant proposé—si l'on croit que la conférence en viendra à élire ces dix-huit membres?

Maintenant, qu'est-ce qu'un expert, aux termes du chapitre IX des propositions? Ce paragraphe du chapitre qui m'inquiète dans le moment est ainsi rédigé:

Section D: Organisation et procédure:
1. Le Conseil économique et social devrait instituer une commission économique, une commission sociale et toute autre commission qu'il jugerait nécessaire d'établir. Ces commissions devraient être composées d'experts.

Je n'y vois aucune définition du mot "expert". C'est que, au Canada, on pourrait peut-être proposer comme membre de ces commissions un homme possédant une très grande expérience dans les affaires, mais n'ayant aucune formation universitaire; un homme qui a réussi dans une grande entreprise industrielle ou qui est éminemment compétent pour faire partie d'une commission de ce genre. Ne serait-il pas à propos de donner l'interprétation ou la définition du mot "expert" afin d'éviter des ennuis plus tard? Si je dis cela, c'est qu'à mon avis nous devons faire disparaître le plus possible tous les dangers de friction. C'est pourquoi je conseille de définir le mot "expert" afin que, dans la suite, on ne dise pas qu'un expert est un homme qui ne possède qu'une formation purement académique ou professionnelle dans le but d'appliquer cette définition à un homme qui possède ces qualités.

Pour ce qui est de la charge de secrétaire-général je rappelle aux membres de notre délégation que, aux termes des propositions, on lui impose trop de tâches. On y dit qu'il est directeur du service administratif de l'Organisation. Voilà déjà une tâche considérable. Il est dit également qu'il agira comme secrétaire aux réunions du Comité consultatif central. Puis, il sera le secrétaire aux assemblées du Conseil de sécurité. Il se peut que ces deux organismes siègent à deux endroits différents et, à mon sens, on faciliterait les travaux si on disait plutôt qu'il sera désigné et non élu et qu'on pourra nommer un adjoint en l'absence du secrétaire ou que cet adjoint pourra remplir une partie des fonctions de ce secrétaire. Il est vrai qu'il s'agit ici de modestes détails mais je les signale au premier ministre pour ce qu'ils valent.

Le très habile discours qu'a prononcé l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) m'a fortement impressionné surtout quand il a traité de la façon de voter et du pouvoir du droit de vote. Il a dit clairement que le Canada a l'intention d'insister pour que la reconnaissance du statut de chaque pays repose sur le principe fonctionnel afin que notre pays, comme l'un des plus puissants des pays d'importance secondaire, n'ait pas seulement un seul vote comme l'aurait un pays ami mais de moindre importance. Je veux parler ici de certains pays d'Amérique du sud. A mon sens, on pourrait reconnaître le principe fonctionnel.

A ce sujet, qu'il me soit permis de transmettre à la Chambre les observations de deux éminents sénateurs qui discutaient précisément de ce point, en mars dernier, devant les membres du sénat américain. C'est alors que le sénateur Burton déclara que l'égalité souveraine était plutôt une égalité de statut et que le fait dans toute association, pour certaines nations d'avoir plus de votes que d'autres pourrait détruire le principe d'égalité souveraine.

Pour lui, une nation peut avoir une plus ou moins forte représentation sans que pour cela atteinte soit portée à l'égalité dans le domaine de la souveraineté, et la résolution adoptée au sénat n'assurait pas à chaque pays le même nombre de vote au conseil. Le sénateur Wiley, que je crois d'un autre parti politique, a répondu à son collègue le sénateur Burton que son raisonnement lui sem-

blait juste, qu'il s'agissait moins du nombre de voix accordé que de l'autorité confiée à l'organisme international.

Le Canada semble donc assuré d'un certain appui à la proposition formulée par l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) ainsi que, je crois, par le chef de la C.C.F. (M. Coldwell), de faire étudier la question par nos délégués avant leur départ et de leur assurer peut-être au chapitre du vote le statut que par sa conduite jusqu'ici, dans la guerre et autrement, notre pays a si bien mérité.

Il y a bien des points intéressants que je serais tenté d'étudier en rapport avec cette question d'importance capitale, mais je m'en abstiendrai pour ne pas retarder les travaux. Il est cependant un dernier point que je désire soumettre, avec tous les égards possibles, au premier ministre afin que nos délégués à San-Francisco puissent l'étudier et en dégager une conclusion. Peut-être le rejetteront-ils d'emblée, mais peut-être aussi y trouveront-ils quelque valeur et un moyen de répondre à un désir de la population.

J'aimerais qu'à la conférence prochaine on propose le Canada comme le siège permanent du nouvel organisme international, de l'assemblée générale, du Conseil de sécurité, de la cour de justice internationale et du secrétariat, ou du moins d'un certain nombre de ces organismes. Personnellement, j'irais jusqu'à proposer que tous soient installés sur le sol canadien. Sans pécher par excès de fierté nationale, j'oserais dire qu'aucun peuple n'a plus mérité cette marque de considération. Mais pour donner à mon argument plus de force, je le présenterai d'une autre façon: Quel autre pays conviendrait aussi bien à toutes les nations, grandes et petites?

M. GRAYDON: Il y a sûrement là une possibilité.

M. SLAGHT: J'entends avec plaisir ces paroles de l'honorable député. Il voudra sans doute m'appuyer. Permettez-moi d'exposer une couple de raisons seulement qui motivent un tel choix. Le Canada pourrait offrir un emplacement d'une beauté insurpassable. Nous pourrions en faire le don et il n'y aurait que l'embarras du choix. Ici même, dans cette vallée de l'Ottawa, nous trouverions l'emplacement d'une grande ville nouvelle. La ville de la paix, ici même au Canada! Songez-y donc. La cité de la paix sur notre sol!

Elle pourrait se trouver dans la vallée de l'Ottawa, dans les montagnes de la Gatineau, dans la vallée de Grimsby, dans la peninsule du Niagara ou dans cette atmosphère enchanteresse que nous offre notre forteresse montagneuse des Rocheuses. Tant de sites magnifiques se présentent. Chacune des Nations Alliées pourrait avoir son propre édifice où se trouveraient à la fois la résidence de ses délégués et les bureaux dont elle aurait besoin. Nous avons 10 Downing Street qui est le centre de tout l'Empire. Ce n'est pas seulement la maison du premier ministre, l'endroit où il mange, dort et se repose, c'est le lieux qui abrite le grand conseil des ministres, le centre où se transigent toutes les affaires de la nation et de l'Empire.

A la récente exposition universelle tenue à New-York, on s'était organisé pour permettre à maintes nations européennes de construire elles-mêmes leurs propres édifices somptueux. Nous pourrions convoquer à l'un de ces endroits dont je parlais les architectes du monde entier. Les édifices principaux devraient être construits à même une caisse commune, mais j'estime que nous pourrions aménager en notre pays une ville magnifique qui serait à l'honneur non seulement du Canada mais du monde entier. Le dome de cristal qui s'élance dans le firmament canadien peut être surmonté d'une colombe, messagère de paix, mais n'oublions pas que les propositions comportent des sanctions. Le portique serait probablement décoré de l'Aigle américain, du Lion britannique et de l'Ours russe afin d'exclure du temple tous ceux dont les intentions ne sont pas pacifiques.

J'ai presque terminé, mais on me permettra d'attirer l'attention sur la situation géographique du Canada en ce qu'elle se rapporte à ces propositions. La nature nous a placés en quelque sorte au centre du monde. On a dit que le Canada était le carrefour de l'univers Des gens renseignés m'ont appris aujourd'hui qu'Ottawa n'est qu'à 24 heures de Moscou par la route directe passant par le pôle nord. La capitale n'est qu'à quatorze ou quinze heures de Londres et qu'à une distance raisonnable des quatre coins des Etats-Unis. Je crois que les vingt et un pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale seraient heureux de venir au Canada. Le trajet leur serait plus facile qu'à n'importe quel autre pays qui aurait quelque chance de se faire choisir.

Si la nature elle-même favorise le choix du Canada, faisons de notre mieux pour préparer la bienvenue à cette importante organisation nouvelle, afin qu'elle soit digne des progrès nationaux que nous avons accomplis et de la fierté de notre population. Je tenais à faire part à la Chambre de cet aspect du devoir qui incombe à la délégation qui ira nous représenter à San-Francisco, proposition qu'on pourrait bien adopter dès aujourd'hui. J'emprunterai en terminant les paroles du grand président que fut Abraham Lincoln et qu'il prononçait il y a soixante-dix-huit ans, à l'issue de la guerre qui avait déchiré sa nation:

Sans malveillance pour personne, avec charité pour tous, fermes dans le droit chemin tel que Dieu nous le laisse voir, travaillons à finir la tâche que nous avons entreprise, à panser les plaies de la nation, à prendre soin de celui qui a porté le poids de la lutte ainsi que de sa veuve et de son enfant. . . à faire tout ce qui peut nous donner et nous conserver une paix juste et durable parmi nous et avec tous les pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, le premier ministre, dans la très importante résolution qu'il a proposée, a exprimé l'intention bien nette du Gouvernement relativement à l'invitation qu'on lui a faite d'envoyer des représentants à la conférence de San-Francisco.

La résolution demande d'abord à la Chambre d'approuver l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation qu'il a reçue. Elle veut ensuite que la Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité. Elle demande de plus que la Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements, et qu'elle convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Enfin elle prie la Chambre d'approuver que la charte établissant ledit organisme soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Ce que la population canadienne attend en l'occurrence de ses représentants à la Chambre des communes, c'est qu'ils parlent sans ambages et qu'ils fassent preuve de lucidité dans leurs pensées, deux conditions qui n'ont pas été observées depuis de nombreuses années en ce qui concerne les affaires extérieures du pays. Somme toute, les Etats-Unis, nos vaillants alliés à qui nous devons beaucoup, ne sont jamais allés, depuis cinquante ans, au delà des principes de politique étrangère énoncés par Jefferson, Madison et Monroe et selon lesquels ils ne devaient se laisser entraîner dans aucune alliance avec l'étranger à moins que leurs territoires ne fussent attaqués.

La conférence de San-Francisco vient à une heure étrange. Déjà il y a eu les conférences de Yalta, en Crimée, et de Téhéran. D'autres avaient été tenues avant elles. Quel a été le résultat d'une de ces conférences? A mon avis, l'envoi de navires et d'armées sur le théâtre oriental en trop grand nombre avant que l'Allemagne soit battue prolongerait grandement la guerre. L'an dernier on avait prédit que la guerre contre l'Allemagne finirait avant Noël et tout le monde en croyait alors la fin imminente. Mais, même à l'heure actuelle, la victoire est encore lointaine et il eût été préférable, à mon avis, d'attendre la fin de la guerre avec l'Allemagne avant de tenir la conférence de San-Francisco.

En décembre dernier, M. Churchill qui a sauvé la Grèce et y a rétabli l'ordre était critiqué par des centaines, par des milliers de journaux américains et par quelques-uns des membres de cette Chambre pour sa politique à l'égard de la Grèce. Comme nous le savons, le gouvernement britannique dut envoyer à Washington un ambassadeur pour s'occuper du problème des vivres et de la navigation en vue de faire parvenir des secours aux pays libérés de l'Europe qui avaient tant souffert et qui étaient menacés de famine. On avait retiré, plus tôt qu'on ne l'aurait dû, des navires des eaux européennes pour les envoyer dans le Pacifique, prolongeant ainsi la guerre avec l'Allemagne.

Le premier ministre a droit à beaucoup de reconnaissance, car on a accompli énormément de travail; à l'heure actuelle, on ne saurait trop insister, tant à la Chambre qu'à l'extérieur sur la nécessité de la coordination des efforts tant pour l'étude de la présente résolution que pour ce qui reste à faire d'ici la fin de la guerre.

En lisant l'invitation à cette conférence, je ne puis comprendre comment il se fait qu'on ait invité quatre pays neutres de l'Europe et qu'on ait oublié la Pologne. C'est la Pologne que la Grande-Bretagne a voulu aider au début de la guerre, afin d'honorer sa promesse; à mon sens, M. Churchill et M. Roosevelt ont fait tout ce qu'ils ont pu pour ce malheureux pays à leurs conférences du mois dernier, mais je persiste à croire que la Pologne aurait dû être invitée à la conférence de San-Francisco quand quatre pays neutres ont reçu une invitation.

J'ai lu le livret qu'a publié le ministère des Affaires extérieures. Je puis dire que cette organisation mondiale a pour but de favoriser la paix, qu'il faut un plan économique et politique, que la conférence de San-Francisco doit reprendre le travail au point où l'ont laissé les conférences de Dumbarton-Oaks et de Bretton-Woods et que le nouvel organisme doit rédiger une nouvelle charte de sécurité mondiale. La conférence de San-Francisco cherchera à résoudre certains problèmes et n'aura rien à voir au règlement de la guerre

elle-même. La présente session prendra fin dans deux ou trois semaines; la question sera alors confiée aux quelque quarante pays qui seront réunis à San-Francisco. J'espère que cette conférence réussira.

Nous avons eu entre les deux grandes guerres une longue crise qui a donné lieu à plusieurs notes, à plusieurs pactes et accords, comme l'accord de Locarno et le pacte Kellogg, mais tous ont abouti à un échec. C'est ce qu'on peut dire aussi de la seconde Société des Nations. Or la prochaine conférence n'aura que peu d'influence sur la sécurité collective ou la paix mondiale dans l'avenir. Aux Etats-Unis, le 5 février, M. Morgenthau exprimait l'espoir que l'organisation mondiale dont on avait tracé les grandes lignes à Dumbarton-Oaks réussirait. La conférence de San-Francisco, a-t-il dit, compléterait ce projet et l'accord de Bretton-Woods; il a cependant éventé la mèche lorsqu'il a ajouté que les Etats-Unis s'uniraient aux autres collectivités des Nations Unies dans une organisation pour le maintien de la paix, sans garantir leur participation, mais qu'il n'aiderait pas à éliminer l'une des causes les plus dangereuses de guerre, du moins à mon avis, soit la dislocation économique. L'étude de ce problème économique doit, selon moi, précéder tout projet d'accord en vue de la sécurité future.

Quant à la question du fonds de stabilisation de la monnaie, de la banque internationale et quant aux autres problèmes que le Congrès des Etats-Unis a renvoyés à son comité de la Banque et de la monnaie, l'adoption de ces mesures aurait une telle répercussion sur le commerce mondial et l'embauchage mondial qu'elle donnerait le coup de grâce à l'Empire britannique. Il n'est donc pas étonnant que les hommes publics et les journaux du Royaume-Uni aient rejeté ces propositions. Si elles étaient réalisées, les jours de l'Empire seraient comptés. Le 12 février cependant, le distingué président des Etats-Unis, dans un message au Congrès, apportait son approbation aux deux propositions monétaires et bancaires qui avaient été soumises.

Nous devrions connaître la vérité, toute la vérité et rien que la vérité avant que le pays prenne des engagements à l'égard de la prochaine conférence. Nous ne devrions pas nous engager irrévocablement pendant cette dernière courte session, qui nous arrive à la fin du terme de cinq ans de la présente législature. On a formulé des propositions de ce genre après toutes les grandes guerres qui ont eu lieu durant les cent dernières années et les leçons de l'histoire ont été vaines. Je le répète, le trésorier des Etats-Unis a approuvé les deux parties de ces propositions, le 12 février, le fonds et la banque internationale, et on nous dit que l'Association des banquiers américains en approuvait une mais non pas l'autre.

Retraçons un peu l'histoire de ces deux propositions, associées comme elles le sont au grand problème de la sécurité collective et aux pactes perpétuels entre les nations du monde depuis cent ans. Faisons preuve de bon sens et soyons francs quant à l'attitude que nous prenons au sujet de ces questions. A mon avis, la conférence de San-Francisco ne saurait réussir car nous constatons que des conférences similaires ont échoué au cours des deux derniers siècles.

Je faisais partie de cette Chambre après la dernière guerre, et j'ai été député pendant une assez longue période entre les deux guerres, de sorte que je me rappelle qu'à toutes les sessions on nous a demandé de voter des crédits pour le maintien de la Société des Nations. Cela ne l'a pas empêché de s'effondrer. On considérait un voyage à la Société des Nations comme une chose merveilleuse. Je me rappelle qu'un député du Québec désignait la chose comme une partie de plaisir. Je n'irais pas aussi loin, mais j'ai toujours pensé néanmoins que c'était une sorte de récompense pour quiconque avait toujours voté du bon côté à la Chambre. S'il s'était comporté comme on s'y attendait, on l'envoyait à la Société des Nations. De fait, une honorable représentante de Grey-Sud-Est qui siégeait à l'angle sud-est de la Chambre, et qui était un de nos délégués là-bas, proposa un jour de m'envoyer à la Société des Nations; elle disait que si je m'y rendais, je changerais d'idée, après m'être moqué du simulacre et de la fumisterie de Genève. Cependant, monsieur l'Orateur, je ne me suis jamais laissé berner par le simulacre et la fumisterie de Genève qui nous a mis en face d'une deuxième guerre.

J'ai souvent entendu parler dans le passé d'une guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres, au moyen de l'institution de Genève, qui devait assurer à la démocratie toute la sécurité possible en ce monde et faire de notre pays, entre les autres pays, une terre digne de héros. Voici qu'aujourd'hui on répète par tout le continent américain le refrain, "Allons à San-Francisco". Eh bien, je voudrais qu'on y envoie mon savant et indépendant ami de la Colombie-Britannique, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Il est bien près d'être le doyen de la Chambre et il saurait bien faire entrer un peu de gros bon sens dans les délibérations tout en s'efforçant d'atténuer un peu le bruit et l'agitation qui y régneront. Nous savons tous ce qui se passera à cette conférence, parce que nous n'ignorons pas ce qui se produit quand un groupe de personnes se rencontrent. Nous

sommes au courant de ce qui se passe dans les caucus au Parlement et en dehors du Parlement, où on discute toutes sortes de questions, depuis la fondation du monde jusqu'à nos jours. Nous savons aussi ce qui se produit dans les lieux de réunion, les clubs et autres associations de ce genre. Dès que des personnes se réunissent pour discuter, elles semblent différer d'opinions et il suit invariablement qu'il y a bien du bruit, bien de l'agitation et fort peu de ce qui est véritablement d'ordre pratique.

Pour toutes ces raisons, je suis d'avis que les propositions faites ici ne me disent pas grand'chose et ne commandent pas l'approbation des Canadiens sages et éclairés. La première Société des Nations fondée en 1920 a eu une fin lamentable et a été la cause d'une deuxième guerre, et voici que je crains les conséquences de cette seconde tentative. A la fin de la dernière guerre les Alliés se sont séparés en amis, mais ceux qui avaient gagné la guerre ne tardèrent pas à constater qu'ils se trouvaient en présence d'éléments qui allaient déclencher un autre conflit. L'Italie et le Japon se retirèrent. Le Canada a pris une grande part à ces conférences de paix et fut le bruyant tenant de la Société des Nations et de la politique de désarmement, ce monument de folie. Il s'en est suivi une course folle au désarmement, ce qui a amené une autre guerre.

Avant qu'on envoie cette délégation à San-Francisco, dans ce voyage du bon vaisseau de la sécurité collective, on me permettra de demander où nous allons. Qui sera l'amiral en chef? Les hauts-fonds et les eaux de la sécurité collective ont-ils été indiqués sur la carte? La boussole sera-t-elle déposée sur le bureau de la Chambre des communes? Les propositions du Gouvernement seront-elles soumises à la Chambre? Le Gouvernement annoncera-t-il, en marge de ces propositions, ceux qui doivent aller à la conférence, ou les réunions auront-elles lieu séparément? Auront-ils leur mot à dire, ou imiteront-ils ces républicains choisis comme délégués des Etats-Unis qui ont laissé entendre à M. Roosevelt qu'ils n'approuveraient que ce qu'ils jugeraient juste? J'aimerais savoir quelle doit être la future politique étrangère du Canada. On n'en a rien dit. Avant l'adoption de ces nouvelles propositions, je voudrais savoir quelle politique économique adopteront non seulement le Canada, mais encore la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ce sont là des questions qu'il importe de considérer avant d'aborder tout problème de sécurité collective.

Le Canada n'a jamais eu de politique étrangère depuis l'époque de sir John A. MacDonald. A la conférence de San-Francisco, le Canada se met au blanc, qu'on me passe l'expression, sans avoir aucune politique étrangère que ce soit. Le nouveau programme publié à Dumbarton-Oaks au sujet du projet de Société des Nations qui sortira de la conférence de San-Francisco contient deux dispositions: la politique de l'ancienne ligue et celle de la nouvelle organisation, et ce qu'on se propose de faire au sujet du conseil économique projeté.

Si l'on n'examine pas attentivement les limites qu'il convient de poser, il sera difficile de prédire quels seront les résultats. Le premier ministre a dit que les délégués se réuniront afin de tenter d'établir une action commune. C'est une ambition qui me paraît impossible à réaliser, parce que les avis sont trop partagés. Toute proposition mérite un examen équitable marqué au coin du sens commun, et je n'irai pas ajouter mes acclamations de réjouissance aux bravos de ceux qui entrevoient la réussite de la prochaine conférence mondiale, car je connais trop l'histoire universelle de plusieurs siècles passés en matière de lignes de sécurité.

On a donc à cette fin constitué à Dumbarton-Oaks une nouvelle Société des Nations dont la constitution, essentiellement celle de la charte des Nations Unies, diffère très peu des fonctions de la Société des Nations. Les dispositions fondamentales prescrivent que le Conseil de sécurité ait l'autorité voulue pour s'enquérir de tout conflit, de toute situation qui pourrait amener un malentendu international ou donner lieu à un conflit, afin de déterminer si la continuation d'un tel conflit peut représenter un danger pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le paragraphe 2 de la section B des propositions se lit ainsi:

> En général, le Conseil de sécurité devrait décider si une situation quelconque constitue une menace à la paix, une violation de la paix ou un acte d'agression, et devrait faire des recommandations ou décider des mesures à prendre en vue de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité.

Les dispositions sont presque identiques aux clauses exécutoires du concert européen et de la feue Société des Nations sauf une seule différence. Alors que, sous le régime de l'ancienne S. d. N. le siège du pouvoir résidait dans l'Assemblée générale des nations, en vertu des propositions de Dumbarton-Oaks, le pouvoir exécutif est transmis et dévolu au Conseil de sécurité.

On lit au Chapitre V, Section B, paragraphe 1:

> L'Assemblée Générale ne devrait, de sa propre initiative, faire aucune recommandation relativement à toute question ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité se préoccupe.

Et on lit plus loin:

...tous les membres de l'Organisation devraient s'engager à accepter les décisions du Conseil de sécurité et à les mettre à exécution conformément aux dispositions des statuts de l'Organisation.

En pareilles circonstances, ce n'est pas être cynique que de prétendre que "l'Organisation est basée sur les principes d'égalité de souveraineté de tous les Etats amis de la paix."

L'association parlementaire de l'Empire en est un exemple, monsieur l'Orateur. C'était une association qui avait à cœur le bien de l'Empire britannique. Elle avait une sorte de conseil exécutif, mais l'association cessa de fonctionner, et certains croyaient que le conseil c'étaient eux tout simplement. Ils en firent un organisme panaméricain et reléguèrent l'Empire aux oubliettes. Quelques-uns des délégués qui faisaient partie de cette association préconisaient le désarmement et la sécurité collective, et autres choses du même genre ainsi que tous les simulacres et blagues de Genève. Certains d'entre eux sont au nombre de ceux qui réclament maintenant cette institution à grands cris.

Si l'internationalisme doit prévaloir, commençons par l'Empire britannique. Dans un discours sur les affaires extérieures, je disais en août dernier:

Comment se fait-il qu'un plus grand nombre de ces pays ne soient pas disposés à conclure une entente de ce genre? Nous ne sommes pas de véritables internationalistes si nous ne sommes pas prêts à nous unir aux autres pays de l'Empire, aux autres dominions, en une seule famille. Pourquoi n'aurions-nous pas notre propre Société des Nations. Comme on l'a si bien dit aujourd'hui, la seule Société des Nations qui ait jamais été un succès c'est l'Empire britannique. Les Etats-Unis le savent; le monde le sait; et de la présente guerre devrait sortir une grande société des nations, à savoir l'Empire britannique.

Comme lord Milner disait en 1919, en parlant à Oxford, c'était une anomalie fort étrange d'entendre dire que les pays autonomes de l'Empire britannique devraient faire partie d'une société, se liant formellement à un certain nombre de nations étrangères, lorsqu'ils avaient refusés jusqu'alors de contracter des obligations mutuelles de cet ordre.

Et c'est un fait. Puis nous avons un débat semblable au sujet de l'aviation civile en mars 1944. Les délégués de certains pays qui sont membres de ces prétendues sociétés des nations établies pour assurer la paix et la sécurité assistent à des réunions et prennent certaines décisions, mais lorsqu'ils retournent dans leur pays ils ne mettent en pratique aucun des principes préconisés par ces sociétés. Quant aux différents pays qui appartiennent à ces différentes sociétés, qu'ont-ils accompli depuis un siècle en faveur de la sécurité collective? Ils sont prêts à se joindre à différentes ligues pourvu que leur geste ne nuise pas à leur autonomie ni à l'agression sur leurs propres territoires et ne porte pas atteinte à leur statut ni à leur souveraineté.

[M. Church.]

Quelle figure aurions-nous fait en cette guerre ni nous avions été engagés dans un programme international comportant l'abandon de Gibraltar, de Suez, du Cap, de l'Extrême-Orient, des Antilles, d'Alexandrie et des autres bases que nous avons de par le monde? Nous aurions été dans la situation que j'ai décrite en cette Chambre le 28 mars dernier par ces paroles:

Nous aurions été dans une situation intenable. On aurait fait pression sur nous pour que nous gardions la neutralité. L'internationalisation présuppose pour l'avenir un monde parfait. C'est un principe dangereux.

Les bases britanniques qui passeront sous la domination du conseil de sécurité international constituent la puissance maritime de l'Empire britannique. La paix et la sécurité de l'Empire britannique en dépendent depuis 200 ans. Sans ces bases, au cours du présent conflit, nous aurions sombré, l'Empire serait devenu une absurdité sur la carte, un corps sans artères. Voilà l'un des principes les plus dangereux que comporte le programme visant à établir une nouvelle société fondée sur les propositions de Dumbarton-Oaks.

Au sujet de l'entreprise qui nous intéresse, l'histoire nous fournit quelques leçons, monsieur l'Orateur. N'allons pas oublier les leçons de l'histoire. Il eût été inconcevable pour les Anglais du temps d'Elisabeth ou de Victoria, sous Burleigh et Palmerston, les Français sous Louis XIV ou les Américains sous Monroe ou Lincoln de songer à confier l'administration de leurs propres affaires à une régie d'Etat ou à soumettre leurs droits souverains et les intérêts de leurs pays à la réglementation d'un organisme international. De telles idées n'ont pris cours que tout récemment. Un grand historien a écrit un manuel sur le sujet. Voici ce que dit le professeur S. R. Gardiner dans ses commentaires sur le traité d'Utrecht en 1713:

Le fait est que les Etats se liguent facilement sous l'empire de la crainte mais rarement dans un désir de travailler au bien commun. Lorsque Louis XIV cesse d'être formidable, chaque Etat ne songe plus qu'à ses propres intérêts.

C'est la même année, en 1713, que le savant abbé de Saint-Pierre préconisa pour la première fois la sécurité collective. Il alla voir un éminent cardinal français, le cardinal Fleury, et lui demanda ce qu'il pensait du plan. Le cardinal lui répondit: "Avez-vous envoyé des missionnaires pour changer le cœur des hommes?" Voilà ce que nous devrions faire à San-Francisco. Nous devrions envoyer des missionnaires parmi les quarante nations qui y seront représentées en comptant les quatre pays neutres.

On n'entendit plus parler de sécurité collective jusqu'au jour où en 1815 l'empereur de Russie, Alexandre 1er, proposa ce que l'on connaît sous le nom de Sainte Alliance ou le concert européen. Quels pays cela comprenait-il? La Russie, la Prusse et l'Autriche. Ils devaient rencontrer de temps à autres les parties contractantes pour étudier la situation européenne et trouver comment assurer la paix et la sécurité. Où cela mena-t-il? Cela amena le grand premier ministre de Grande-Bretagne, George Canning, à insister pour sortir de l'Europe pendant quelque temps pour contracter de nouvelles alliances, et cela conduisit les Etats-Unis à adopter la doctrine Munroe. On pourrait appliquer ici les paroles que lord Castlereagh, ministre des Affaires étrangères écrivit à lord Liverpool en 1815 au Quai d'Orsay: "Il ne nous fut pas facile de garder un sérieux convenable durant l'entrevue". Voilà la force spirituelle derrière le concert européen dont la Russie, l'Autriche et la Prusse étaient les protagonistes. Ces pays formaient les hautes parties contractantes. Le concert dura huit ans. Ce qu'il fit de plus marquant fut de pousser les Etats-Unis à appliquer la doctrine Monroe en 1823.

Puis un autre siècle s'écoula et nous avons la Société des Nations dont j'ai parlé et maintenant Dumbarton-Oaks. Dans un discours à la chambre des communes anglaises, M. Disraeli disait le 4 juillet 1864:

> Je pose ceci comme un grand principe qui ne peut pas être mis en doute dans la conduite de nos affaires étrangères. Si l'Angleterre a décidé de suivre une ligne de conduite particulière, la guerre n'est pas probable. Si dans les circonstances il existe une entente cordiale entre l'Angleterre et la France la guerre est peu probable. Mais s'il existe un parfait accord entre l'Angleterre, la France et la Russie, la guerre est impossible.

Si au sujet de cette question nous substituons ou ajoutons les Etats-Unis à de ces pays, il y a de l'espoir pour le monde grâce à cette politique d'alliance. S'il y a une alliance entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie, si ces trois pays continuent à s'entendre aussi admirablement que durant la guerre, le monde peut espérer dans la sécurité collective mais pas selon les vieilles formules de sécurité politique de la Société.

Je désire parler d'un grand auteur de manuels sur les affaires étrangères, M. Walter Lippman. Il a écrit, d'après un grand éditeur de la *National Review,* un livre sur les buts de guerre des Etats-Unis. Je l'ai lu trois fois. Il fut l'un de ceux qui ont préconisé la Société des Nations du temps de Wilson. Il relate la part qu'il y a prise et il a assez de candeur pour admettre qu'il avait tort en 1919 et il le comprend maintenant. A ceux qui furent toujours convaincus de la folie dangereuse que contenait tout le système Wilson et qui se sont émerveillés de l'aveuglement de nos pacifistes anglais, le livre de M. Lippman apportera la preuve que le temps de cette démence particulière est passé aux Etats-Unis. L'auteur fut témoin des erreurs de Genève. Il sait que la sécurité collective est un mythe dangereux. Il préconise maintenant la politique de l'équilibre du pouvoir. Il demande instamment à ses concitoyens de ne pas faire de promesses à moins d'être certains de les tenir et de ne pas faire de menaces quand ils ne peuvent pas leur donner suite.

Je recommande la lecture de cet ouvrage à ceux qui iront à la conférence; l'auteur préconise la bonne entente entre les Etats-Unis, l'Empire britannique et la Russie. Au temps de la controverse avec le Vénézuéla un grand premier ministre de Grande-Bretagne, M. Balfour, a dit à Manchester en 1896 qu'un président plus éminent que M. Monroe assurerait une fois pour toutes qu'il n'y aurait plus de guerre entre les membres de langue anglaise de la race anglo-saxonne. Je ne participerai pas au démembrement de l'Empire britannique par l'entremise d'un conseil économique tel que celui qu'on nous a proposé à Dumbarton-Oaks. L'Empire britannique a défendu avec acharnement depuis des siècles la paix et la sécurité universelle. Après l'Eglise chrétienne, il a plus contribué que tout autre organisme à la liberté, à la civilisation, à la paix et à la sécurité générales et il a travaillé plus que quiconque à l'avantage des nations faibles. Il a mis sa flotte à leur service pendant quatre siècles et même pendant le conflit actuel. L'impasse où s'est trouvée la civilisation depuis 20 ans est l'œuvre de la Société des Nations et de ses activités.

A mon avis, ce sont les populations du Canada et des Etats-Unis qui seules peuvent assurer l'avenir de leurs pays respectifs. Il faut réaliser la plus grande mesure possible de collaboration et de bonne entente entre notre pays et le reste de l'Empire britannique et entre notre population et celle des Etats-Unis. Nous sommes dans une situation importante. Ainsi, notre programme aérien devrait être développé après consultation avec la Grande-Bretagne, et nous devrions inaugurer un conseil impérial du genre préconisé par MM. Curtin et Fraser. Je regrette que cette conférence ait lieu maintenant. On n'entend guère parler de la réunion des nations britanniques à Londres de bonne heure en avril où il sera question de collaboration dans l'Empire d'abord; mais tout le monde ne parle que de San-Francisco et de la Californie. Si nous voulons l'internationalisme, commençons par notre Empire qui est la seule société des nations vraiment efficace

de toute l'histoire. Notre plus grande erreur, pendant cette guerre, a consisté à céder à Washington une trop large part de nos prérogatives politiques, militaires, financières et économiques; voilà une de nos grandes erreurs. On nous dit que les Etats-Unis et le Canada concluent des ententes commerciales hardies. A mon sens, il est dangereux de conclure des accords internationaux fondés sur le désarmement avant d'avoir réglé les questions essentielles du commerce, comme les quotas, les préférences commerciales, le commerce dans l'empire, et la défense et l'immigration. Nous devons d'abord résoudre ces problèmes. Il est inutile de nous attendre à l'harmonie quand il y a divergence de vue sur les principes fondamentaux. Examinez les différences qui existent dans les régimes économiques des Etats-Unis et de l'Angleterre, ces deux alliés qui ont si bien travaillé de concert au cours du présent conflit. Leur collaboration après la guerre est essentielle. Nous devons nous renseigner sur les problèmes économiques de ces deux pays et du Canada, car une compréhension nette de ces questions s'impose si nous voulons aller de l'avant comme nous l'espérons. Nous avons, par exemple, les salaires très élevés payés aux Etats-Unis. L'Angleterre compte sur son commerce d'exportation pour fournir des denrées et des services en échange de ses importations de vivres et de matières premières, alors que les Etats-Unis consomment environ 95 p. 100 de leur production. Vous verrez que les Etats-Unis désireront maintenir après la guerre leur haut tarif de protection. Je suis donc d'avis que nous devrions d'abord régler ces importantes questions économiques et financières de l'Empire.

Je souhaite que ces propositions de San-Francisco soient acceptées, mais n'oublions pas que les vingt ans qui se sont écoulés entre les deux conflits ont été les plus désastreux dans l'histoire de la race humaine. Nous avons perdu toute une génération entre 1914 et 1918 et la génération plus âgée a dû se tirer d'affaire jusqu'au commencement de la guerre actuelle. Après la dernière guerre, tout le monde réclamait la sécurité collective, une Société des Nations et bien d'autres choses encore et nous avons vu ce que cela nous a valu. Une autre guerre a résulté de tout cela. Par conséquent, tout en espérant que quelque chose de bon résultera de ces propositions, je ne crois pas que le temps soit venu de convoquer une telle réunion. J'estime en outre que ce serait pour le Canada une erreur fatale que de faire partie de l'Union panaméricaine, un pas en arrière qui pourrait conduire à la dissolution de l'Empire. Plusieurs de ces pays du sud ont des régimes fascistes; ils n'ont pas les mêmes conceptions que les Britanniques; ce ne sont pas de grands pays. Depuis quatre cents ans, depuis Philippe d'Espagne, Louis XIV, et Napoléon, pendant les deux guerres de notre génération, la paix et la sécurité du monde ont dépendu de la suprématie de l'Angleterre sur les mers, suprématie qui a apporté la paix et la prospérité depuis 1815 jusqu'à l'invasion de la Belgique et il en sera encore ainsi à l'avenir.

[M. Church.]

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, l'initiative en discussion n'est-elle qu'un autre effort en vue d'assurer le règne de la démocratie dans le monde après le rétablissement de la paix? C'est une question de très grande importance et je félicite tous les honorables députés, qui ont soigneusement préparé leurs discours sur cette motion. Ce n'est cependant pas la première fois depuis quelques années que des hommes d'Etat cherchent à sauver le monde et à prévenir la guerre. Il y a eu le traité de Versailles, qui a été un fiasco. Toutefois, avant qu'on en eût reconnu l'insuccès, il y a également eu le pacte Briand-Kellogg, signé à Paris en 1928, qui visait à renforcer davantage ce traité. Les deux ont échoué, ce qui a été bien regrettable. Le résultat de tous ces efforts a été pitoyable.

Il ne peut s'agir aujourd'hui de prendre des décisions relativement à la paix. Nous n'aurons la paix que lorsque l'ennemi aura capitulé. Nous discutons présentement les mesures qui seront prises après le rétablissement de la paix, et j'estime que nous devançons quelque peu les événements. Je crois que cette discussion est prématurée. Un personnage connu dans le monde entier, M. Edward R. Stettinius, Jr, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a publié dans le *Reader's Digest* de février dernier un article fort intéressant dans lequel il déclare que l'accord de Dumbarton-Oaks présente quatre aspects. Je parlerai dès maintenant du quatrième aspect qui se rapporte au désarmement. On remarquera, toutefois, la circonspection dont fait preuve M. Stettinius. Il ne fait pas mention du désarmement, mais il parle de la réduction graduelle des armements, lesquels, dans le monde moderne, en sont venus à constituer un fardeau écrasant pour les ressources de toutes les nations. Il ne dit pas que nous désarmerons immédiatement après la signature de la paix. Il dit que nous réduirons nos armements, ce qui est conforme aux aspirations de la plupart d'entre nous. Puis il ajoute:

L'Assemblée générale de la nouvelle organisation internationale devra 1) Prendre en considération les principes généraux régissant le désarmement et la réglementation des armements.

Ces principes sont à l'étude. C'est là le premier pas. Que fera-t-on ensuite, selon M. Stettinius?

Le Conseil de la sécurité ira plus loin de façon que la proportion des ressources humaines et économiques affectée aux armements soit la plus infime possible. Il formulera des projets en vue d'établir un système de réglementation des armements et les soumettra à tous les membres.

En troisième lieu, une fois que ces projets auront été élaborés, ils seront de nouveau soumis à l'assemblée générale.

C'est un cercle vicieux et il faudra bien du temps pour en sortir. Puis il ajoute une observation qui fera peut-être sourire les honorables députés. Il déclare:

On ne propose pas cette fois que les Etats-Unis ou d'autres membres de la nouvelle organisation internationale donnent l'exemple du désarmement.

Personne ne veut donner l'exemple. Qui donc prendra l'initiative?

Il est proposé que tous les membres de la nouvelle Organisation...

Avec un "O" majuscule...

...marchent de front, à l'allure la plus rapide possible.

Il faudra agir de concert ou ne rien entreprendre. Puis il ajoute:

Vraisemblablement, aucune nation ne s'engagera bien loin, ni bien rapidement dans cette voie à moins qu'elle ne se sente en mesure de compter pleinement sur cette sécurité et sur cette organisation internationale.

Voici ce qui arriverait: nous espérons tous que l'ennemi sera bientôt écrasé mais, une fois l'ennemi défait, il faudra encore beaucoup de temps pour établir une paix durable. C'est seulement après cela que le projet à l'étude, l'Organisation avec un O majuscule, commencera à fonctionner. J'affirme donc tout d'abord que le débat est prématuré.

En deuxième lieu, je m'en tiens à la coutume établie et j'exprime mes vues à ce sujet. Mais je me rends compte que ce n'est pas la bonne façon d'étudier une question dont la portée est si vaste et qui comporte tant de ramifications. A mon avis, certains députés en vue dans tous les partis devraient se réunir en comité afin d'examiner la très importante question présentement à l'étude. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a prononcé un discours, comme l'ont fait aussi le chef de l'opposition (M. Graydon) et les chefs des autres partis. De simples députés ont aussi pris la parole. Cela ne veut pas dire qu'ils ont présenté un front uni, car certaines divergences d'opinions sont inévitables.

Si une délégation canadienne doit se rendre à la conférence de San-Francisco, il me semble que ces délégués devraient être d'accord; or, il leur est impossible d'être d'accord à moins qu'ils ne discutent d'avance la question sur laquelle on nous demandera de nous prononcer. Je prie donc le Gouvernement de renvoyer à plus tard la suite du débat et de former un comité chargé d'examiner toute cette affaire, afin que le Canada soit mieux au courant de l'attitude qu'il devra prendre à la conférence, si toutefois il doit s'y rendre.

J'en arrive à la question de l'extension de la durée du Parlement. On nous a dit que tous doivent faire preuve d'unité de vues. Je fais preuve de bonne volonté et je suis prêt à aller jusqu'au bout à cet égard. Mais je ne vois pas comment on peut adopter des crédits s'élevant à trois milliards de dollars en l'espace de trois semaines, pour ne pas dire deux semaines, car le présent débat se continuera probablement la semaine prochaine. Si nous passons à l'étude des crédits, c'est que nous n'aurons pas accordé assez de temps à l'examen de la question dont nous sommes présentement saisis.

J'espère que tous les partis s'entendront afin premièrement que la présente question soit étudiée par un comité spécial, deuxièmement qu'elle soit examinée par un comité plénier et, troisièmement, qu'elle soit de nouveau soumise à la Chambre telle que présentement constituée.

Le présent Parlement expire le 17 avril. On nous recommandera peut-être de nous presser en nous disant que le Parlement est à la veille d'expirer et qu'il sera bientôt trop tard. Est-ce ainsi qu'il convient de s'adresser à des députés responsables? On nous demandera peut-être de faire preuve d'unité de vues, de sauver le pays, d'adopter en deux semaines des crédits s'élevant à trois milliards de dollars. Voilà ce qu'on nous dira. Quelques patriotards se draperont dans les plis de l'union-jack. Ceux qui ne partagent pas leurs vues seront traités de traîtres et de mauvais citoyens. Parce que nous ne voulons pas adopter les yeux fermés des crédits aussi énormes, on nous accusera de ne pas être de fidèles membres du Parlement. On dira de nous que nous ne sommes pas dignes d'être députés et que c'est là l'une des raisons pour lesquelles le Parlement ne sera pas renouvelé par l'extention de son mandat. Voilà le genre de discours qu'on nous tiendra probablement, à moins que, du consentement unanime, la durée du Parlement soit prolongée. Et pourquoi pas? S'en trouve-t-il qui espèrent des avantages politiques, à l'heure qu'il est, d'une question aussi importante? Les Chambres auraient dû être convoquées en janvier; le programme sessionnel serait maintenant en grande partie terminé. A tout événement, elles ne l'ont été que plus tard, et il ne nous reste que peu de temps pour étudier les questions qui nous ont été soumises.

lement. On critiquerait dans certains milieux, mais il n'en reste pas moins vrai que le Gouvernement a le pouvoir de prolonger la durée du Parlement. Il me semble beaucoup plus logique de recourir à cette mesure, qui nous donnerait tout le temps ou presque tout le temps, avant l'ouverture de la conférence, d'étudier ce qu'ont dit M. Churchill, M. Roosevelt, le premier ministre du Canada et d'autres représentants des Nations Unies sur le maintien de la sécurité durant la période d'après-guerre.

Le sujet est si vaste qu'il devient impossible au membre du Parlement de l'examiner sous tous ses aspects dans le temps qui nous est alloué. Il est donc nécessaire que nous posions des questions, mais comment le faire? La procédure durant un débat est telle qu'elle nous empêche de poser des questions aux membres du ministère. On ne nous renseigne pas, et nous ne pourrons nous renseigner tant que la procédure ne sera pas modifiée.

Quel serait l'effet d'une prolongation de la durée du Parlement? Le premier ministre ne désire peut-être pas une telle prolongation, il ne désire pas non plus obtenir des fonds au moyen de mandats du gouverneur général. Mais de deux maux il devrait choisir le moindre. Ce serait plus conforme aux usages parlementaires mödernes de prolonger la durée du Parlement que d'obtenir des montants considérables par des mandats du gouverneur général. Si le premier ministre, le chef de l'opposition, les chefs des autres groupes et leurs partisans s'opposent à une prolongation de la durée du Parlement, les membres du Parlement se trouveront enfermés dans un dilemme. Il leur faudra voter aveuglément, sans ouvrir les yeux, les sommes qui défileront devant eux, ou le Gouvernement devra recourir aux mandats du Gouverneur général pour se les procurer.

En mars 1920, le premier ministre disait en Chambre: Pourquoi recourir à Westminster pour modifier notre constitution? Nous devrions le faire ici même. Si le premier ministre ne partage plus les idées qu'il exprimait il y a vingt-cinq ans, il serait facile à la Chambre des communes d'adopter une résolution ou d'adresser une pétition au gouvernement britannique. Le Parlement actuel pourrait alors s'ajourner pendant la conférence. Il serait entendu que la session reprendrait par la suite et nous pourrions alors revenir pour une session régulière. De cette façon, les droits de la population seraient beaucoup mieux sauvegardés que par la ligne de conduite proposée par le Gouvernement.

Le premier ministre disait hier au cours de ses remarques que le pays veut savoir ce que pensent les honorables députés de la gauche. Il s'adressait à l'opposition conservatrice. Le pays n'a aucun intérêt à savoir ce que nous pensons, mais nous sommes censés savoir ce que pense la population canadienne, ce qui est fort différent, et nous agirons en conséquence. Nous devons nous faire l'écho des idées de la population canadienne et, à cette fin, nous devons entretenir des relations avec elle. Je rends hommage à la plupart des membres du Parlement des relations qu'ils entretiennent avec leurs commettants. Ils gardent avec les gens des rapports plus étroits que les ministres qui ne résident pas dans leurs circonscriptions. Le très honorable premier ministre a ajouté:

> Il s'agit, à mon avis, d'une question sur laquelle les honorables députés sont déjà plus ou moins fixés, et au cours du présent débat je crois qu'il y aura très peu de divergences de vue ou d'occasions de controverse entre les partis.

En réponse, puis-je dire au premier ministre qu'il peut surgir en maintes occasions des divergences d'opinion sans qu'il s'agissent de controverse de partis et sans que l'on fasse preuve d'esprit partisan.

Que dire de la résolution même. Quel en est le but? C'est de rédiger la charte d'une organisation internationale générale destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est là un but très louable, mais la résolution comporte certaines choses qu'il est difficile d'accepter. Je vais les signaler. La résolution déclare qu'il est dans l'intérêt du Canada que ce dernier devienne membre d'un tel organisme. Peut-être, mais il faut que nous en sachions plus long à son sujet afin d'être en mesure d'en décider. Puis, le troisième alinéa de la résolution est ainsi conçu:

> 3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté.

Bien que ce ne soit pas un texte parfait, on nous prie de l'appuyer. L'alinéa suivant se lit ainsi:

> que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Après avoir exprimé notre satisfaction des buts et principes exposés au n° 3, nous passons au n° 4 et tâchons de les améliorer.

Puis le n° 5:

> que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Dumbarton-Oaks établit une distinction entre les nations amies de la paix et les autres. Quelles seront ces nations pacifiques? Celles-

Le Gouvernement et l'opposition devraient sans hésiter attaquer le problème de front, se montrer pratiques, et se demander s'il serait possible de prolonger la durée du Parlà précisément qui seront armées jusqu'aux dents afin d'empêcher, peut-être, celles qui aiment la guerre d'en arriver à la domination mondiale. Ainsi le monde sera divisé en deux groupes, d'un côté les nations pacifiques et de l'autre le reste de l'univers. Ne serait-ce pas là la cause d'une autre guerre à brève échéance?

Le premier ministre a dit:

La conférence de San-Francisco n'est pas une conférence de paix. Son but est d'assurer le maintien de la paix une fois que nous l'aurons obtenue.

Et ce ne sera pas de sitôt.

En quoi consiste au juste l'accord de Dumbarton-Oaks? Je vais essayer de le préciser en résumant l'article de M. Stettinius. Il a dit:

Nous ne pouvons prévenir...

Il aurait dû dire "retarder". . .

...la prochaine guerre qu'en préparant et développant, en collaboration avec les autres peuples pacifiques, une paix organisée qui donnera réellement des résultats.

Les pays représentés à Dumbarton-Oaks étaient les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique, la Chine, après quoi la France fut ajoutée comme membre permanent du conseil de sécurité.

Quel est l'autre aspect de l'accord de Dumbarton-Oaks mentionné par M. Stettinius?

Le plan proposé à Dumbarton-Oaks comporte quatre aspects. Le premier est celui-ci: la paix ne peut être maintenue que si les nations paisibles se liguent à cette fin.

Puis il y a "l'égalité souveraine". Je cite encore l'article de M. Stettinius:

L'expression "égalité souveraine" se trouve enchâssée dans le premier principe des propositions de Dumbarton-Oaks.

Par conséquent, les pays représentés devront être souverains. "La souveraineté nationale reste intacte". Je continue de citer:

Chacun de ces Etats est une entité internationale, quelle que soit son étendue. Par conséquent, chacun d'eux a voix aux affaires de la famille des nations et a l'obligation de prendre part à l'instauration d'un ordre mondial paisible.

Tous les Etats membres seront représentés sur le même pied à l'Assemblée générale à qui il incombera de créer, sur le plan international des conditions politiques, économiques et sociales favorables à la paix. Les propositions pourvoient aussi à l'établissement d'un organisme plus petit de onze membres—le conseil de sécurité—dont les cinq nations principales seront membres permanents.

Le conseil de sécurité aura une double responsabilité primordiale: la première consiste à prévenir la guerre; la seconde consiste à la supprimer. Il se composera de onze membres, dont cinq membres permanents représentant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique, la Chine et la France, et six membres non permanents élus pour des périodes de deux ans par un vote des deux tiers de l'Assemblée générale.

La fonction suprême du Conseil de sécurité est "de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux buts et principes" énoncés dans la charte du nouvel organisme international, savoir: 1) des mesures destinées à prévenir les guerres; 2) des mesures destinées à supprimer les guerres. Les différends d'un caractère local peuvent être réglés par des accords régionaux sans passer par le Conseil de sécurité. Si ces moyens échouent, les nations sont alors tenues de s'adresser au Conseil de sécurité, qui a le pouvoir, de sa propre initiative, 1) de faire enquête sur tout différend, et 2) de recommander des moyens d'en arriver à un règlement.

On préconise ensuite l'établissement d'une cour internationale de justice qui ressemblera sensiblement à la Cour permanente de justice internationale, à quelques légères modifications près, comme le dit M. Stettinius. Il n'y aura pas de changement de ce côté.

Le Conseil de la sécurité peut demander à l'assemblée générale de faire pression, par des moyens non militaires, auprès de tout état en contravention. Si cela ne suffit pas, le Conseil de sécurité est autorisé à recourir à la force militaire.

Voici ce qu'en a dit M. Stettinius:

Les membres du nouvel organisme international conviendraient, dans la charte elle-même, que, dans toutes ces tentatives, le Conseil de sécurité, agirait "en leur nom". Ils consentiraient également à assumer l'obligation de mettre à la disposition du Conseil de sécurité, "à sa demande" et conformément à des accords spéciaux conclus préalablement, "des forces armées", "des moyens" et de "l'aide". En vue d'assurer l'emploi efficace de ces forces, le Conseil de sécurité aura à son service un comité d'état-major militaire composé des chefs d'état-major des nations siégeant en permanence au sein du conseil, ou des représentants de ces chefs.

Si nous voulons une paix durable a dit M. Stettinius, en donnant des explications sur Dumbarton-Oaks, nous devrons l'édifier. Comment l'édifiera-t-on? Le Conseil économique et social qui doit être établi d'après les propositions de Dumbarton-Oaks, se composera des représentants de dix-huit états, élus par l'Assemblée générale et demeurant en fonctions pendant une période de trois ans. C'est de la pire bureaucratie. Cela dépasse la bureaucratie de la défunte Société des Nations.

Selon M. Stettinius, il y aura aussi 1) des commissions dans tous les domaines; 2) des techniciens experts; 3) un secrétariat; 4) un personnel de recherches pour tous les projets formulés. Il y aura également coordination entre 1) l'organisation internationale du travail; 2) l'organisation projetée par les Nations Unies en matière d'alimentation et d'agriculture; 3) la caisse monétaire internationale ou de l'étalon d'or, caisse dont l'établissement est projeté; 4) la banque internationale de la restauration et du développement, également à l'état de projet; 5) de nouveaux organismes internationaux, "spécialisés" en *a*) aviation; *b*) réglementation des cartels; *c*) hygiène publique; *d*) instruction; *e*) communications par fils et sans fils; *f*) commerce extérieur; *g*) de nombreuses denrées agricoles et produits industriels. On appelle cela un "Conseil général mondial consultatif en matière économique". Puis nous aurions la quatrième pierre angulaire, la diminution graduelle des armements. Je doute fort que la bureaucratie puisse alléger le fardeau du monde entier. Nous en avons eu de cela dans la Société des Nations et ç'a n'a pas réussi.

Le premier ministre a déclaré hier, comme en fait foi le compte rendu à la page 34:

Même si le texte définitif de la charte ne répond à tous nos désirs, il peut être néanmoins préférable de l'accepter que de le rejeter.

Or, il ne s'agit pas de savoir si nous l'accepterons, mais bien de décider si nous préparerons une charte tout à fait différente. Au lieu de nous rendre à San-Francisco pour approuver l'accord de Dumbarton-Oaks, sans le modifier, notre devoir en ce moment est d'étudier ces propositions et d'essayer de les améliorer. Yalta et Dumbarton-Oaks! Cet accord a été rédigé et étudié à Yalta. Le 13 mars de l'an dernier, j'ai posé une question au sujet de l'absence de représentants canadiens au Caire et à Téhéran et le Gouvernement m'a répondu:

Le Canada n'est pas lié par les décisions des conférences où il n'est pas représenté, mais évidemment toute décision concernant la conduite de la guerre, prise par les représentants des chefs de gouvernements qui participent à ces conférences, comptera pour beaucoup auprès de tous les membres des Nations Unies.

Ces hommes importants semblent être munis de procurations qui les autorisent à prendre des décisions qui embrassent l'univers entier. Il est assez difficile d'établir des comparaisons entre MM. Roosevelt, Staline et Churchill et Talleyrand, Metternich et Nessilrose, mais il faut espérer que lorsque le moment viendra de faire signer le traité de paix par l'ennemi, les diplomates de nos temps modernes seront aussi heureux que ceux du passé, comme ceux qui prirent part au Congrès de Vienne, par exemple.

[M. Pouliot.]

Je fus bien surpris de lire dans les journaux que le Gouvernement avait décidé d'inviter des membres de l'opposition. On l'avait fait dans d'autres pays, en Australie par exemple, où le gouvernement se trouve dans une situation précaire, et en Angleterre où M. Churchill désire se présenter au peuple à la tête d'un gouvernement d'union. Je ne vois pas, cependant, pour quelle raison il en serait de même ici, quand le Gouvernement a une écrasante majorité à la Chambre. Si la chose se faisait, ce ne serait qu'un geste de courtoisie de la part du Gouvernement envers l'opposition. Il ne s'agirait donc pas d'une question de droit autorisant l'opposition à dire, "Nous choisirons nos propres délégués."

Le Gouvernement pourra peut-être trouver dans les rangs de l'opposition des hommes prêts à acquiescer et à se mettre la corde au cou pour aller à San-Francisco, comme les bourgeois de Calais. Ils se rendront là-bas pour montrer qu'ils sont bien importants, mais j'ai entendu mon honorable ami le chef de l'opposition dire:

Notre parti demande maintenant au premier ministre de nous donner le droit de choisir les membres de notre propre délégation.

Si j'étais premier ministre, je répondrais évidemment: "Si vous n'êtes pas satisfaits de ce que je vous offre, vous n'obtiendrez rien" et aucun membre, du moins de l'opposition conservatrice, n'irait à San-Francisco; mais si le premier ministre désire faire un choix, certains membres de l'opposition pourraient être choisis. Il y a mon bon ami l'honorable représentant de Broadview (M. Church), mon bon ami l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol) et d'autres membres fidèles qui pourraient être délégués. Si le chef actuel de l'opposition et l'ex-chef de l'opposition ne sont pas satisfaits, l'invitation pourrait être faite à d'autres par le Gouvernement.

Mais ce n'est pas, à mon avis, une faveur. Il ne faudrait pas y voir une récompense de ce que les membres de l'opposition ont été sages et ont appuyé le Gouvernement. J'espère que ce n'est pas ce à quoi songeait le premier ministre quand il a parlé d'une voix unanime à San-Francisco. J'espère que le Canada fera entendre une voix unanime et qu'il reviendra de San-Francisco non pas comme petite nation, comme petit pays, non pas comme puissance intermédiaire mais comme le grand pays qu'il est. Pourquoi ces distinctions entre petits pays, pays intermédiaires et grandes puissances. Pourquoi un pays se considérerait-il comme une grande puissance à cause de sa population? Dans ce cas, le plus grand pays au monde serait la Chine et le Japon serait beaucoup plus grand que bien des pays civilisés du monde occidental.

Je dis donc que d'être invité à la conférence ce ne doit pas être la récompense de l'opposition pour s'être rendue au désir du Gouvernement. Ce n'est pas ainsi qu'il faut envisager la chose.

Jusqu'ici le débat me fait songer à certaines envolées au-dessus des nuages, là où il était impossible d'apercevoir le sol. Et le sol, il ne devenait visible qu'en descendant des nuées. Si le premier ministre doit aller à San-Francisco pour présider la conférence, comme l'ont mentionné les journaux, ce sera un honneur pour le Canada et, comme président de la conférence, il sera relevé d'une partie de ses responsabilités comme chef de la délégation canadienne. Mais si les délégués veulent se rendre utiles à leur pays ils ne doivent pas envisager ce voyage comme une excursion de plaisir, une balade joyeuse. Ils doivent le considérer sous un tout autre aspect. Ils ne doivent pas oublier qu'ils représentent notre pays et qu'ils partagent les sentiments du monde, parce que nous en avons assez de la guerre et que nous espérons qu'il n'y en aura pas d'autre d'ici bien longtemps. Quand ils seront à San-Francisco, ils devront penser à tous ceux qui ont tant souffert au cours de la guerre afin que les souffrances cessent à l'avenir et que notre pays occupe le rang qu'il mérite d'avoir dans l'univers.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je veux me joindre à ceux qui ont déjà appuyé la résolution à l'étude, et j'espère le faire en comprenant bien tout ce que cela renferme. Aucun Canadien sensé ne s'oppose aujourd'hui à ce que le pays s'engage dans un système de sécurité collective. Les événements survenus dans le monde depuis quinze ans devraient suffire à nous convaincre que le besoin d'un système international quelconque pour le maintien de la paix s'impose d'une manière impérieuse. Il ne suffit pas d'empêcher l'agression parce que c'est là une condition négative dans une certaine mesure, il faut que la paix soit plus que la non-existence de la guerre, elle doit comprendre une condition dynamique favorisant le bien-être et la concorde.

Je fus bien surpris de voir l'attitude qu'a prise l'opposition officielle hier et le jour précédent en refusant de prendre part au débat avant d'entendre ou de lire le discours du premier ministre (M. Mackenzie King). Pour moi la résolution indiquait aussi clairement que possible pour le moment quelle serait la position du premier ministre. Pour abréger je désire paraphraser la résolution que nous discutons. Elle demande à la Chambre d'approuver l'acceptation par le Gouvernement de l'invitation de se faire représenter à la conférence. Voilà le premier point. Le deuxième: que la Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international en vue d'assurer la paix est d'une importance capitale pour le Canada et que le Canada devienne membre d'un tel organisme. Le troisième: que la Chambre approuve le principe et les fins exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime qu'ils constituent une base générale satisfaisante pour la discussion. Le quatrième point: que cette Chambre convienne que les représentants du Canada fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le cinquième point: que la charte soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée. A mon avis tout cela y est clairement dit et il me semble que la résolution ne donne nullement lieu à la controverse. Elle est claire et précise. Elle comporte cinq points. Elle demande tout d'abord l'acceptation de l'invitation. A moins que nous ne soyons pas en faveur de la sécurité collective, nous ne saurions nous opposer à cette demande; par conséquent, elle ne devrait pas prêter à la critique. Dans le second point, on demande au Canada de faire partie d'une organisation internationale pour le maintien de la paix. Cela ne semble pas non plus prêter le flanc à l'opposition ou à la critique. Dans le quatrième point, on demande aux représentants canadiens d'insister sur l'élaboration de la meilleure charte possible et dans le cinquième, on veut que la charte telle qu'approuvée soit soumise au Parlement avant d'entrer en vigueur. Sur ce point, il n'y a pas de critique possible.

Je reviens maintenant au troisième point que j'ai gardé pour la fin, savoir que les propositions de Dumbarton-Oaks servent de base générale à la discussion. Ces propositions ne sauraient faire l'objet de critiques en ce qui concerne le présent Gouvernement car ce dernier n'a pas été consulté pour l'élaboration de ces propositions. Toutefois, les propositions elles-mêmes prêtent à la critique. On demande aussi que le Canada prépare ici des propositions que les délégués pourront soumettre à la conférence de San-Francisco. Pourquoi alors l'opposition officielle prétend-elle ne pouvoir rien dire ni prendre aucun engagement avant de savoir ce que le premier ministre avait à dire? Je trouve étrange l'attitude de l'opposition officielle à un moment aussi critique et sur une question aussi importante. Son attitude est difficile à comprendre.

En exposant à la Chambre, hier, les vues de notre parti, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a touché à la plupart des points dans les propositions de Dumbarton-Oaks que nous voudrions qu'on examinât. Quant à l'avant-projet, je ne crois pas qu'il ait étudié tous les points susceptibles

d'amélioration à notre avis, mais je n'ajouterai rien ce soir à ce qu'il a déclaré à ce sujet. Tout ce que je tiens à dire, c'est que je suis en faveur d'un organisme de sécurité internationale car, à mon avis, on ne saurait éviter la guerre ou le désordre mondial autrement qu'en soumettant à la loi nos relations internationales. Les découvertes dans le domaine des transports et des communications depuis une vingtaine d'années ont fait des nations de l'univers une collectivité; et ce n'est plus une simple figure de rhétorique que de parler de la communauté des nations. Puisque nous avons une communauté de nations, ces nations doivent maintenant se soumettre à une loi, tout comme les individus et les groupements au sein des nations sont tenus de respecter la loi de ces nations; autrement, il n'y aura pas moyen de maintenir la paix à l'avenir. Pour en arriver là, les nations devront peut-être, et elles devront effectivement céder une certaine partie de leur souveraineté, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Rosetown-Biggar. Il en est des nations comme de l'individu qui acquiert des libertés plus grandes en sacrifiant certaines de ses libertés individuelles.

Le commandant Harold Stassen, qui, si je ne me trompe, est l'un des représentants des Etats-Unis choisis par le président Roosevelt pour assister à la conférence, expliquait dans les termes suivants l'une des raisons pour lesquelles il approuvait la création d'un organisme de sécurité internationale:

> Nous n'approuvons pas le point de vue extrême de la souveraineté nationaliste; nous comprenons que ni cette nation ni aucune autre ne peut n'en faire qu'à sa tête. . . et nous sommes prêts à déléguer une certaine partie de notre souveraineté nationale à l'organisation des Nations Unies.

Cela est inévitable si nous voulons la paix. Si les nations doivent se soumettre à un code commun, aucune d'entre elles, partant, n'a le droit de se croire tout permis, pas plus qu'un individu n'est libre de ne pas observer la loi. Le système de la sécurité collective comporte une autre fonction: l'élimination des causes d'agression et l'amélioration des régimes sociaux. C'est un point qu'il convient de souligner autant que la fonction d'empêcher les agressions. Les propositions de Dumbarton-Oaks tiennent compte de cette fonction. Plus les pays s'intéresseront à l'étude et à la solution des problèmes sociaux et économiques, moins ils auront à se préoccuper de mesures coercitives. D'aucuns, songeant à l'insuccès de la Société des Nations établie à la fin de la dernière guerre, envisagent cyniquement,—le mot est peut-être trop fort,—l'institution d'un régime de sécurité internationale. Je reconnais de nouveau avec l'honorable député de Rosetown-Biggar que ce n'est pas la Société qui a fait faux bond. C'est le refus des nations du monde de recourir aux rouages établis par la Société des Nations qui nous a amenés à deux doigts de la catastrophe dans le présent conflit.

Aujourd'hui cependant nous étudions la question de la sécurité internationale dans une atmosphère bien différente. Après la dernière guerre, la sécurité collective était une idée dans l'esprit d'un homme d'Etat à la conférence de la paix. La situation qu'il occupait et le prestige dont jouissait son pays lui permirent de faire incorporer ses propositions dans le traité de Versailles. Il est bien connu cependant que les autres hommes d'Etat présents à la conférence acceptèrent ses propositions sans y croire sérieusement. On ne les aimait pas. On les craignait. On avait peur de leur ingérence dans le vieux système de rapacité, et rien n'a vraiment été tenté pour y donner suite. Cette fois, les projets de sécurité collective visent une situation toute différente. En effet, les nations du monde ont reçu des événements des cinq ou six dernières années la conviction que l'isolement ne garantit pas la sécurité. La guerre est devenue si terrible qu'aucun pays, aucun individu, ne peut se soustraire à ses conséquences. Tous et chacun doivent donc se charger d'y mettre fin, et il n'existe, à mes yeux, pas d'autre moyen de mettre fin à la guerre en général que celui par lequel nous mettrons fin aux présentes hostilités, à savoir la coopération des nations du monde entier. Le président Roosevelt vient de déclarer au Congrès que les Etats-Unis devront se charger d'assurer la collaboration mondiale ou assumer la responsabilité d'un autre conflit mondial. Le Canada est en présence des mêmes problèmes qu'a à résoudre la population de la république voisine. Nous avons réussi, du moins jusqu'ici, à traverser la guerre sans invasion de notre territoire ou destruction de nos villes, mais il n'est rien moins que probable que dans l'éventualité d'un autre conflit, dans dix, vingt ou vingt-cinq ans, nous échappions de nouveau à ces menaces.

C'est le premier ministre, je pense, qui disait hier qu'il ne fallait pas exiger la perfection, et je suppose qu'il avait raison. Mais je suis d'avis que rien ne nous empêche d'y tendre, et j'espère que nos délégués à la conférence de San-Francisco feront de leur mieux, car ils auront le devoir sacré d'entreprendre tout ce qu'ils pourront pour rendre la charte la plus parfaite possible. A cette fin, je suis sûr qu'ils pourront compter sur les meilleurs vœux de tous les honorables membres de la Chambre.

[M. MacInnis.]

M. FRED ROSE (Cartier): Au nom du parti progressiste-ouvrier, je désire appuyer la résolution présentée par le premier ministre sur la participation du Canada à la conférence de San-Francisco. Je veux prier les honorables députés d'adopter cette résolution à l'unanimité, comme un gage du désir commun de paix durable de la part de la population canadienne. Paix durable! Ces deux vocables ont une signification si profonde pour l'humanité souffrante! Les militaires sur le champ de bataille et la population au pays comptent que nous ne négligerons rien cette fois dans nos efforts pour assurer une paix stable. Plusieurs demandent si c'est possible, ou si c'est une utopie. La réponse réside dans les puissances offensives concertées qui sont en train de donner le coup de grâce au nazisme. Elle réside encore dans l'unité sans précédent des trois grands chefs de la démocratie mondiale qui, à la conférence de Crimée, ont rédigé une nouvelle charte pour l'humanité. Elle vient enfin des peuples de tous les continents qui combattent pour la liberté et qui sont bien déterminés à éviter au monde le renouvellement des horreurs et de la dévastation de la guerre. La décision que nous sommes appelés à prendre durant la présente session a une véritable importance. Si nous n'en comprenons pas toute la portée, nous ne répondrons pas à ce que le pays attend de nous. A San-Francisco, notre pays doit aider à dresser le plan du monde d'après-guerre. Les propositions de Dumbarton-Oaks en vue d'une organisation de sécurité mondiale et qui ont été incluses dans la présente résolution fournissent évidemment une base véritable et satisfaisante pour le maintien de la paix. Ces propositions se fondent non sur des abstractions mais sur des réalités actuelles. La plus grande de ces réalités, c'est que, pour la première fois dans l'histoire de l'espèce humaine, la grande majorité des habitants de la terre représentés par Churchill, Roosevelt et Staline, ont conclu des accords explicites stipulant une collaboration ordonnée et à long terme sur un plan international.

Si nous n'avons pas connu la paix par le passé, c'est parce que jamais encore il n'a été d'accord d'une telle ampleur et d'un tel degré de compréhension. Les démocraties capitalistes, l'Union soviétique socialiste, les peuples de l'Europe et de l'Extrême-Orient se battant pour la liberté ont surmonté toutes leurs divergences de vues pour s'unir dans la guerre. Ils sont tout aussi fermement unis dans leur détermination d'établir une paix durable et une collaboration économique orientée vers la prospérité du monde.

Les citoyens canadiens tant de langue française que de langue anglaise, sont pleinement animés de cette même détermination.

Ce que nous avons accompli durant la guerre et dont tous les Canadiens sont fiers, à juste titre, a été rendu possible surtout parce que la nation tendait vers un but suprême, la victoire.

Ainsi, durant les années d'après-guerre, nous devrons combattre de concert pour atteindre un objectif qui sera tout aussi facilement compris et qui recevra l'appui de l'immense majorité des Canadiens, c'est-à-dire l'établissement d'une paix durable dans la prospérité.

Ce n'est qu'en maintenant une telle unité dans la poursuite de ce nouveau et noble but que nous pourrons être assurés que le Canada jouera pleinement son rôle de nation souveraine, dans les affaires internationales.

Pour la simple raison qu'il se trouve très avantageusement placé, puisqu'il est à la fois membre du Commonwealth des nations britanniques, qu'il compte parmi les pays d'Amérique, qu'il est le voisin immédiat tant des Etats-Unis que de l'Union soviétique, le Canada peut apporter une contribution des plus importantes à la sécurité et à la paix du monde. C'est en faisant sa part de façon constructive et indépendante, que le Canada pourra le mieux suivre son destin de nation jeune et vigoureuse qui s'affirme de plus en plus.

Le nouveau statut du Canada en tant que puissance devrait pouvoir se manifester à San-Francisco. Notre pays pourrait se déclarer publiquement disposé à assumer ses responsabilités à titre de membre du nouvel organisme mondial de sécurité, à faire sa part dans la tentative commune de prévenir l'agression et dans le maintien d'une force armée permanente après la guerre en vue d'aider à la préservation collective de la paix. Voilà le moins qu'on attende de nous.

Je constate avec satisfaction l'unanimité avec laquelle le premier ministre (M. Mackenzie King) et les chefs des autres groupes de ce côté-ci de la Chambre ont appuyé les principes de la résolution. Dès le commencement, mon parti s'est appliqué à populariser l'entente historique conclue à Téhéran et plus récemment celle conclue à Yalta par les trois chefs de l'univers. A notre avis, l'attitude des partis et des individus à l'égard de cette entente importante déterminera dans quelle mesure nous aurons été à la hauteur des avantages et des tâches qui se présentent à nous à ce tournant décisif de l'histoire.

Dans son discours, le premier ministre a exprimé les désirs de paix et les aspirations du peuple canadien. Aussi est-ce regrettable

que certains passages de son discours aient donné lieu aux interprétations qui se sont glissées dans certains journaux de ce jour qui prétendent qu'on a trop insisté sur la question des réserves et des modifications.

Il est regrettable que la discussion des réserves dans le cas des aspects secondaires et même les aspects de moindre importance des propositions de Dumbarton-Oaks ait eu tendance à l'emporter sur la question principale, à savoir l'entente définitive réalisée par les trois chefs relativement aux principes fondamentaux d'une organisation de sécurité mondiale.

Toute tentative visant à fournir des arguments d'ordre juridique et technique en rapport avec cette entente signifierait que les peuples de l'univers ne peuvent que détruire l'unité et aider aux ennemis de la paix. Parmi les quelque cinquante nations qui assisteront à la conférence de San-Francisco, le Canada devrait figurer comme le champion de l'unité réalisée à la conférence de Crimée. La pression de la part des adversaires de cette unité se fera sentir profondément sur les petits pays dont la responsabilité est moindre. Pour aucune raison le Canada ne devrait devenir la victime d'une telle pression réactionnaire.

A cet égard, le discours qu'a prononcé le chef de la C.C.F. m'a semblé trahir cette pression. Au lieu de dire à la Chambre que le Canada doit se faire représenter à San-Francisco afin d'assurer l'établissement immédiat d'un organisme permanent de sécurité mondiale, l'honorable député de Rosetown-Biggar se contente de lui dire:

> L'accord de Dumbarton-Oaks fournit au moins la base d'une discussion à San-Francisco relativement aux mesures conjuguées que les nations devraient prendre pour proscrire la guerre.

Du moins une discussion est insuffisante. On nous invite à agir, non pas uniquement à discuter.

Les réserves apportées au sujet de la procédure à suivre dans la discussion, de même qu'au sujet du vote et de l'application des décisions, me semblent découler du refus d'appuyer à fond l'esprit des propositions de Dumbarton-Oaks prises dans leur ensemble.

Ce serait presque un désastre si la controverse sur des questions secondaires amenait le Canada à se ranger du côté des obstructionnistes qui cherchent à compromettre les accords de San-Francisco. On attaque de flanc l'accord de Dumbarton-Oaks sous le prétexte fallacieux qu'il faut se porter à la "défense des petits pays". Cela devrait nous amener à peser cette vérité que le rôle du Canada sera déterminé en définitive non pas par la

[M. Rose.]

place qu'il occupera dans une hiérarchie d'Etats, mais bien par la fermeté de l'appui qu'il accordera aux principes de l'accord de Crimée, principes qui doivent être à la base de toute organisation permanente en vue d'assurer la paix.

Nous ne le cédons à personne lorsqu'il s'agit d'affirmer que le Canada doit conserver son indépendance dans les affaires mondiales. Toutefois, son rôle dans ce domaine doit être pratique, sinon ses fins nationales seront desservies. La Chambre doit décider et dire franchement ce qu'elle entend placer au tout premier plan dans cet effort pour établir un organisme de sécurité mondiale; la question de hiérarchie ou de la place exacte que le Canada doit occuper, ou de la façon dont le Canada peut le mieux contribuer à l'établissement d'une organisation de sécurité mondiale.

Il est parfaitement raisonnable d'admettre que s'il est possible d'organiser les puissances votantes et leur représentation dans le conseil permanent de façon à marquer la différence qui existe entre ces puissances dans leur capacité de contribuer, la chose est bonne et devrait être faite. Ce serait placer l'organisation de sécurité mondiale plus en harmonie avec les gradations réelles de puissances dans le monde. Mais c'est un point très secondaire.

Le Canada, s'il en profitait pour diviser les esprits ou, se constituant le mandataire des Etats de puissance moyenne, s'il réclamait en faveur de ces Etats un statut spécial distinct, risquerait de se placer à la tête de ceux qui s'opposent à l'établissement d'une organisation de sécurité mondiale.

Dans la conduite de la guerre, lorsque le moment se présente de prendre des décisions vitales, il nous est naturel d'accepter la direction militaire des grandes puissances. Dans la bataille pour la paix, il n'y a pas de raison au monde qui nous empêche de mettre moins de confiance dans la direction des mêmes puissances. Au contraire, sans la direction commune de ces puissances, les puissances secondaires ou le monde ne peuvent espérer jouir de la sécurité.

Il existe une différence profonde, fondamentale, entre la Société des Nations et la nouvelle organisation mondiale projetée. Cela consiste précisément dans le fait que la Société des Nations a essayé de fonctionner sans pouvoir compter sur la participation simultanée de toutes les grandes puissances, y compris l'Union soviétique et les Etats-Unis, et de fait, dès le début, elle portait l'empreinte de l'exclusion de l'Union soviétique, tandis que maintenant il est possible, pendant que nous combattons le nazisme, d'assurer l'union

de tous les peuples épris de liberté, grands et petits, dans un organisme durable et permanent.

Je ne saurais donner de meilleure réponse à tous les "si" et les "mais" qui ont surgi au cours de la discussion, qu'en empruntant les mots suivants au président Roosevelt, qu'il a prononcés dans un discours sur l'état de l'union. Je cite:

> Le perfectionnisme tout aussi bien que l'isolationisme ou l'impérialisme ou la doctrine de la puissance peut mettre obstacle à la paix internationale. N'oublions pas que le recours à l'isolationisme il y a un quart de siècle n'est pas attribuable à une attaque directe contre la collaboration internationale, mais contre les prétendues imperfections de la paix.

Une autre attaque de flanc contre l'appui du Canada aux propositions de Dumbarton-Oaks nous vient du camp de ceux qui cherchent à substituer l'unité impériale à la sécurité mondiale. A ces centralisateurs impériaux, le premier ministre a donné la réponse du Canada dans son admirable discours à la conférence du Commonwealth en mai dernier.

Les protestations du premier ministre Drew de l'Ontario contre la déclaration du premier ministre recommandant l'adoption d'un drapeau national distinctif et d'un hymne national pour le Canada, sont motivées par une opposition enracinée tant à la souveraineté du Canada qu'au besoin primordial de coopération dans le monde. Les conservateurs progressistes ne cessent d'insister pour que les décisions du Canada dans le domaine des affaires internationales soient approuvées par Londres avant que le Gouvernement canadien puisse agir. Si nous ajoutons à cela l'absence constante de l'expression de tout désir de collaboration pleine et entière avec l'Union soviétique, nous en arrivons à une politique d'exclusivisme impérial qui ne saurait qu'affaiblir les chances de renforcer la collaboration mondiale.

Cette attitude du parti tory, préjudiciable aux intérêts du Commonwealth comme à ceux du Canada, se manifeste aussi en opposition à tout accroissement de participation du Canada aux affaires interaméricaines.

Pour répondre à ceux qui cherchent à empêcher le Canada de participer pleinement aux affaires de la Société des Nations américaines, nous sommes d'avis que la Chambre devrait faire siennes les décisions historiques prises, il y a quelques semaines, à la conférence interaméricaine tenue dans la ville de Mexico.

Le Canada devrait approuver la décision de Chapultepec et ses propositions tendant à affermir la solidarité politique et économique des Américains. Je vois deux raisons à cela. Tout d'abord, le Canada ne devrait pas être la seule démocratie de l'hémisphère occidental à ne pas adhérer à ce pacte. En deuxième lieu, une telle attitude démontrerait la détermination du Canada de collaborer pleinement, à titre d'Etat souverain de l'Amérique du Nord, à l'établissement des nouvelles relations de coopération mondiale que rend possible la victoire dans le conflit actuel.

Cette question prend une importance particulière, à la lumière du fait que la prospérité ne saurait sourire au Canada après la guerre que si cette coopération internationale se manifeste dans la plus large mesure possible dans le monde. Les questions de paix et de prospérité sont inséparablement liées. Le problème de la course aux marchés, qui a constitué dans le passé une des principales causes de guerre, peut maintenant être résolu selon un principe nouveau; la coopération économique mondiale dirigée. Ce sera là une des principales tâches du Conseil économique et social dont il est question dans les propositions de Dumbarton-Oaks. Le Canada, plus que tout autre pays, est vivement intéressé à la réalisation d'un tel objectif.

L'immense tâche de la reconstruction en Europe, les vastes possibilités qu'offre l'industrialisation des pays d'Amérique latine et d'Extrême-Orient constituent une base solide pour l'emploi intégral de la main-d'œuvre et pour la prospérité d'après-guerre. La reconstruction démocratique et l'industrialisation des régions que je viens de mentionner permettront l'application des méthodes propres au redressement continu du pouvoir d'achat et du niveau de l'existence. Pour donner un exemple des possibilités qui s'offrent à nous, disons que si nous augmentons de 10c. par jour le pouvoir d'achat de chaque individu aux Indes et en Chine, nous augmenterons le pouvoir d'achat du monde entier de $25,500,000,000 par année.

La réalisation de ce programme mondial repose sur la coopération des démocraties capitalistes avec l'Union soviétique socialiste d'une part et d'autre part sur la solution des différends entre les nations capitalistes. Il est de l'intérêt de la paix et de la sécurité canadiennes de défendre fermement et d'assurer l'expansion vigoureuse de l'accord conclu en Crimée en vue d'une coopération de longue durée entre les Etats capitalistes et socialistes. La pierre de touche d'une unité durable au sein des pays capitalistes est le maintien des relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Le Canada est foncièrement intéressé à la solution des conflits et des froissements entre ces deux grandes puissances.

Le Canada est merveilleusement bien placé pour contribuer de façon vitale à la solution de ce très grave problème car il est tout à la fois le principal membre du Commonwealth britannique et la deuxième nation industrielle

du continent américain. Je suis convaincu que nos délégués, tant à la réunion du Commonwealth de Londres qu'à la conférence de San-Francisco, soumettront sous ce rapport des propositions fort pratiques.

Ces propositions devraient reconnaître que la capacité productive de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada est telle que si l'on retournait au régime de la restriction des marchés qui régnait avant la guerre, cela conduirait nos trois pays à un désastre certain. En conséquence, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis devraient tout d'abord s'entendre sur le partage des marchés d'exportation, ce qui permettrait aux industries britanniques de fonctionner à plein rendement, tout en garantissant une part équitable aux Etats-Unis, au Canada et aux autres puissances. Un tel accord est tout autant dans l'intérêt des Etats-Unis que dans le nôtre et celui des autres nations, car la seule alternative c'est de revenir à la concurrence à outrance qui saperait la sécurité du monde entier. Aucun autre pays au monde n'est en aussi bonne posture que le Canada pour préconiser un tel accord qui est d'importance vitale pour notre prospérité nationale. La réalisation d'une telle sécurité économique collective nous permettra de mettre en œuvre au pays même des régimes qui assureront la plénitude de l'embauche et qui accroîtront le pouvoir d'achat du peuple canadien.

Ce n'est qu'en adoptant un tel programme de développement mondial pacifique, et non pas en se cantonnant dans l'isolement, que le peuple du Canada et de ma propre province, la province de Québec, aura l'assurance que nos usines, nos chantiers maritimes, nos mines et nos industries forestières, ainsi que nos exploitations agricoles, pourront travailler à plein rendement. Comme je l'ai souligné, il est possible d'élever le niveau de vie au pays même et l'on doit s'attacher à réaliser ce but dans le cadre d'une telle coopération mondiale.

L'expansion du marché domestique dans la province de Québec constitue un problème très urgent. Il est étonnant de constater que le total des ventes au détail dans ma province atteint à peine la moitié de celles de l'Ontario. D'après l'Annuaire commercial du *Financial Post*, numéro de 1944, les chiffres sont de 1,368 millions de dollars pour l'Ontario et de 777 millions pour le Québec.

C'est dire qu'en relevant la puissance d'achat des masses au niveau établi en Ontario, nous augmenterions d'un demi-milliard annuellement le marché des denrées offert aux commerçants canadiens. C'est là près de la moitié de ce que représentaient nos exportations avant la guerre. Mais nous n'y arriverons pas sans un programme d'après-guerre qui relèvera le niveau des salaires, les revenus agricoles et assurera un minimum de sécurité sociale à toute la nation. Nous n'y arriverons pas sans rejeter l'isolationisme destructeur prêché par les nationalistes tories, dont le programme est à la fois une négation des réalités présentes et une trahison à l'endroit des intérêts véritables de la grande collectivité canadienne-française.

Toutes ces choses dont je viens de parler dépendent de la stabilité et de la collaboration universelles, rendues possibles par la défaite du monstre faciste. Tous les pays faisant partie de la coalition hitlérienne avaient fait de l'antisémitisme un articcle de leur programme officiel. Le poison hitlérien de l'antisémitisme a également fait sentir ses effets en dehors de l'axe faciste.

Tous les membres des Nations Unies ont le devoir de proscrire toute distinction raciale. Nous devrions le faire au Canada et nous devrions essayer d'amener la nouvelle organisation à décréter que tous les Etats-membres se débarrassent de l'antisémitisme fasciste.

Aucun groupe national particulier n'a plus souffert que le peuple juif aux mains de la barbarie hitlérienne. A la veille de la victoire la solution du problème très discuté s'impose dans toute son acuité. Je ne doute pas que la démocratie mondiale et la destruction complète du fascisme et de son arme, l'antisémitisme, soient les conditions préalables d'un nouvel ordre mondial pour tous les peuples et d'un sort nouveau pour mon peuple, le peuple juif. Avec la victoire, le problème du rétablissement des survivants des usines meurtrières de Maidenek se posera avec une acuité de plus en plus grande.

Dispersés sur toute l'étendue du continent européen, plusieurs survivants juifs chercheront à quitter les lieux qui les ont vus subir tant de souffrances. La coalition affermie à Téhéran puis en Crimée, et qui prendra plus d'ampleur à San-Francisco, permet d'apporter une solution nouvelle et pratique à des problèmes de longue date relatifs aux nationalités et aux frontières. C'est à la lumière de ces événements historiques qu'il faut aborder le problème de la Palestine. La création en Palestine d'une patrie juive est un problème dont la solution s'impose, et cette réalisation est possible à la faveur du nouvel ordre mondial prévu et préparé en Crimée. Après la conférence de Crimée, MM. Churchill et Roosevelt ont tous deux conféré avec les Arabes.

Bien que les résultats de ces entrevues n'aient fait l'objet d'aucun rapport officiel, il est à espérer que les chefs arabes comprendront que la migration massive du peuple juif en Palestine est essentielle et ne consti-

tue pas une menace pour la prospérité future du peuple arabe. Les Nations Unies devraient encourager cette migration en masse et assumer les obligations financières inhérentes au projet en tant que partie de leur plan de rétablissement et de restauration.

La conférence de Crimée et les discussions subséquentes qui ont eu lieu avec les pays d'origine arabe aussi bien que la conférence de San-Francisco faciliteront la réalisation pacifique des progrès industriels, culturels et politiques de tous les pays du Proche-Orient.

Les peuples Arabes peuvent et devraient considérer l'établissement d'un patrimoine national juif en Palestine comme un facteur d'ordre pratique dans les progrès du Proche-Orient.

Je suis certain d'exprimer les sentiments de la Chambre lorsque je formule l'espoir sincère que la charte de Crimée soit le prélude de l'établissement des relations les plus amicales et les plus fraternelles entre les Juifs et les Arabes, posant ainsi les bases d'un grand avenir pour tous les peuples du Proche-Orient, et assurant la réalisation des aspirations du peuple juif par la création d'un Etat juif en Palestine.

On me permettra de répéter ce que l'on a déjà déclaré à la Chambre, soit, que nous, les Canadiens, devrions être prêts à participer à la solution conjointe du problème du rétablissement des réfugiés.

La grandeur du Canada à San-Francisco brillera, non pas d'après le rang que notre pays tiendra par rapport aux autres puissances, mais selon les actes de nos délégués. Cette délégation devrait être unanime à dire que les Canadiens souhaitent que la paix et la prospérité soient durables.

La composition de notre délégation est importante à cet égard. Le Canada peut faire preuve d'un esprit nouveau et indiquer la voie à suivre aux autres nations en comprenant dans sa délégation,—une délégation réellement représentative,—des représentants des ouvriers syndiqués, de préférence des représentants des deux congrès, du Congrès des métiers et du Travail du Canada et du Congrès canadien du Travail.

A la conférence mondiale des syndicats ouvriers tenue récemment à Londres et représentant 60 millions d'ouvriers syndiqués, le travail organisé a atteint un nouveau haut degré d'unité en se fondant sur les décisions prises simultanément à la conférence de Crimée. Les syndicats ouvriers du Canada ont, à leur grand honneur, participé à cette conférence en y envoyant une délégation conjointe.

Les syndicats ouvriers constituent un des groupes les plus importants et les plus homogènes de la population canadienne. Ils ont tenu un beau rôle dans la présente guerre; ils s'occupent de la paix et de la prospérité futures du Canada, de sorte que le travail organisé devrait être représenté à la conférence de San-Francisco.

Monsieur l'Orateur, nous devons nous prononcer, au cours de la présente session, sur une question qui intéresse au plus haut point tous les Canadiens. Le désir de bannir le fléau de la guerre pour les générations à venir l'emporte sur toutes les considérations de partis politiques et les dissertations des rhéteurs. Les soldats au front, leurs familles et leurs amis au pays, tous les Canadiens s'unissent pour dire que cela ne doit pas se répéter. Nous ne devons pas les décevoir.

M. NOSEWORTHY: Si l'honorable député veut bien me permettre de l'interrompre, je lui demanderai s'il a lu en entier le paragraphe de la page 42 du hansard d'où il a extrait une phrase du discours de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell)? Ne croit-il pas avoir altéré le sens de ce paragraphe en ne citant que cette seule phrase?

M. ROSE: Non, je n'ai pas altéré le sens. J'ai lu toute la page avec beaucoup d'attention et j'ai fondé mes observations sur le fond même de tout le discours de l'honorable député, non pas seulement sur ces quelques mots.

M. NOSEWORTHY: L'honorable député a-t-il lu la phrase qui porte sur la solidarité des trois grandes puissances?

M. ROSE: L'honorable député prononce-t-il un discours?

(Texte)

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, le paragraphe 3 de la résolution que le Gouvernement nous demande d'approuver se lit comme suit:

> Que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté.

Or, j'estime que les décisions prises à Yalta, et qui seront sans doute ratifiées à San-Francisco, contiennent déjà les germes d'une nouvelle guerre, et cela comme conséquence du geste posé par la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis par la spoliation, admise par eux, du territoire polonais et par le fait également que l'on a concédé à la Russie le droit de veto sur les décisions qui pourraient être

prises, contrairement à ses intérêts, par la majorité des quatre puissances ayant un siège permanent.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit que la conférence de San-Francisco ratifiera les décisions prises à Yalta. Or, le Gouvernement nous demande, par cette résolution, d'approuver les fins et principes exposés dans les propositions déjà faites par les gouvernements qui auront un siège permanent au Conseil de sécurité. A Yalta, on a ignoré les raisons invoquées pour entraîner le Canada dans la guerre; et Hitler invoquait, en 1939, des arguments historiques, tout comme Staline aujourd'hui en réclamant l'est de la Pologne. Parce que l'Angleterre et le Canada considéraient les exigences nazies contraires au traité de Versailles et aux autres accords avec la Pologne, ni Londres ni Ottawa ne voulurent laisser Hitler s'en emparer sans le consentement de Varsovie. Notre premier ministre actuel (M. Mackenzie King) se rendit à Berlin, à la demande du gouvernement anglais, pour avertir Hitler que, si le territoire polonais était violé de quelque façon, ce serait la guerre de la part du Canada. Les exigences actuelles de Staline, devant lesquelles ont plié Churchill et Roosevelt, sont autrement plus cruelles pour les Polonais que celles de Hitler en 1939. Moscou réclame plus du tiers de la Pologne, et l'intégrité et la souveraineté polonaises sont mises définitivement au rancart. Tout cela, contrairement aux principes émis au début de la guerre par la Charte de l'Atlantique, qui a sombré dans l'océan du même nom.

A la suite du sacrifice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Yalta restera dans l'histoire une conférence constituant un second Munich et consacrant l'avachissement le plus complet des démocraties devant la dictature de Staline. Si nous étions contre les annexions nazies en 1939, pourquoi avoir déclaré la guerre pour permettre les annexions soviétiques en 1945? Nous verrons, après cette guerre, l'influence communiste déferler sur toute l'Europe; et si le Canada approuve les fins et principes exposés dans les propositions déjà déterminées à Yalta, cela veut dire pour nous une nouvelle guerre dans laquelle nous serons forcément entraînés dans dix ou quinze ans.

Le Conseil de sécurité ne comportera que quatre sièges permanents et, contrairement aux principes de toute justice internationale, chacun des membres de ces quatre gouvernements aura un droit de veto sur la décision prise par la majorité. Ce qui voudra nécessairement dire la guerre si une décision ne plaît pas à la Russie. Comme le gouvernement russe est entièrement sous le contrôle

d'un dictateur, Staline, comme l'est celui de l'Allemagne sous Hitler, on peut s'imaginer dès maintenant vers quelle aventure nous nous dirigeons en allant à San-Francisco. Aventure d'autant plus déplorable qu'elle provoquera chez nous le maintien de la conscription d'une façon permanente, afin de maintenir notre part dans l'armée internationale qui sera chargée de policer le monde entier. Politique ridicule et idiote pour un jeune pays comme le nôtre, qui ne compte que douze millions de population et qui possède une étendue de territoire à développer grande comme l'Europe. Pourquoi ne ferions-nous pas comme l'Irlande et les Irlandais qui, eux, contrairement à nous, restent d'abord et avant tout des Irlandais et ne se laissent pas entraîner dans les décisions que le gouvernement de Londres peut prendre, si elles sont contraires à leurs intérêts?

D'ailleurs, comme l'a si bien dit l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), quel mandat a le gouvernement actuel pour engager ainsi l'avenir de notre pays? Aucun! Et je suis convaincu que, malgré les déclarations de l'honorable premier ministre, les décisions qui seront prises à San-Francisco seront soumises au nouveau Parlement comme un fait accompli. Pouvons-nous compter sur les trois groupes de la Chambre actuelle pour en refuser la ratification? Je ne le crois pas, car le premier ministre actuel est devenu aussi tory que le plus tory des impérialistes qui siègent en face de lui; et bien qu'il ait eu environ 160 partisans dans la Chambre actuelle, il s'est rendu volontiers à toutes les exigences des 39 députés conservateurs qui siègent en face de lui. Cela, en dépit des promesses les plus formelles faites aux électeurs de ma province. Et d'une façon tellement flagrante que tous les libéraux qui siègent à la législature de Québec, l'ex-premier ministre, l'honorable M. Godbout, en tête, n'ont pu s'empêcher de voter une motion, qui a été adoptée unanimement, par laquelle la législature de Québec proteste avec véhémence contre l'imposition de la conscription au Canada pour service outre-mer, et regrette infiniment que le très honorable premier ministre du Canada ait renié ses engagements les plus sacrés. C'est donc unanimement que l'Assemblée législative a demandé à son greffier de transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Canada et aux ministres de la province dans le cabinet, s'il en reste.

En conséquence, monsieur l'Orateur, étant donné le reniement complet des promesses déjà faites par l'honorable premier ministre, comment pouvons-nous avoir confiance aux nouvelles promesses qu'il pourrait nous faire pour l'avenir? Il aurait dû commencer par remplir d'abord celles déjà faites, et nous

n'aurions pas maintenant le spectacle d'une province entière qui a perdu confiance en celui qu'elle a fait ce qu'il est aujourd'hui.

Pouvons-nous, lorsque viendra la ratification du traité, avoir confiance au groupe conservateur-progressiste? Je dis que non, car leur doctrine impérialiste et réactionnaire et leurs méthodes électorales, qui consistent à dégobiller continuellement contre la province de Québec, en font un groupe envers lequel, comme Canadien, j'ai le plus profond mépris.

Pouvons-nous compter, au moment de la ratification, sur le groupe C.C.F.? Je dis encore non, car j'ai constaté, depuis huit ans que je suis en Chambre, qu'ils n'ont jamais perdu une occasion de défendre, dans le domaine de la politique internationale, le point de vue du gouvernement russe.

Ce qu'il faudrait dans cette Chambre, au lendemain des prochaines élections, c'est un groupement de députés dont on aura absolument besoin pour gouverner le pays,—car je ne crois pas qu'aucun des trois groupes que je viens de mentionner ait une majorité suffisante pour gouverner,—et qui forcerait ainsi les autres groupes à adopter une politique essentiellement canadienne.

Le haut commissaire de la Grande-Bretagne au Canada disait dernièrement, dans une conférence qu'il a prononcée au Cercle des femmes canadiennes de Québec, que nous demeurions maîtres de nos destinées et que chacun des dominions était libre de décider en faveur de la participation ou de la neutralité, lors de la déclaration de la guerre, et qu'aucun édit impérial ne devait ni ne pouvait venir de Londres pour s'immiscer dans notre décision et nous obliger à la lutte. Mais, monsieur l'Orateur, si vous relisez tous les discours qui se sont prononcés en cette Chambre au moment de la déclaration de guerre, vous constaterez que les ministériels développaient alors la thèse que la neutralité était impossible parce que nous étions un dominion de l'Empire britannique. Or, l'attitude de l'Irlande a prouvé le contraire. La vérité toute nue était qu'un ordre étant parti de Londres, il fallait le suivre. La même chose se produira lorsque viendra le moment de ratifier les décisions prises à San-Francisco, si le peuple canadien ne se réveille pas suffisamment pour penser enfin à ses propres intérêts; car alors, comme au moment de la déclaration de guerre, on nous mettra devant un état de choses, un fait accompli qui aura été dicté par Londres et non par Ottawa. Toutes les belles promesses que l'on pourrait nous faire au moment des prochaines élections ne vaudront guère plus que celles qui ont été faites dans le passé, et nous serons définitivement engagés sur la voie de l'internationalisme et de la collaboration à l'établissement d'un système de sécurité mondiale, dont le pivot sera le bon vouloir du dictateur Staline et celui, encore plus dangereux, de la haute finance internationale.

C'est pourquoi je voterai contre la résolution qui est devant nous, car j'estime qu'il est de mon devoir d'empêcher que le Canada entre dans une autre guerre et de protester en même temps contre l'injustice provoquée par l'annexion soviétique du tiers de la Pologne, des pays baltes, sans parler de l'occupation morale de la Yougoslavie et d'une partie des Balkans.

(Traduction)

M. W. E. HARRIS (Grey-Bruce): Le Canada a été plongé deux fois dans une guerre européenne au cours de ma vie et, la deuxième fois, nous avons eu en plus une guerre du Pacifique dans laquelle nous sommes encore engagés. A mon sens, la plus importante mesure dont le Parlement ait été saisi est, après la déclaration de guerre, la résolution actuellement en délibération. Nous devons, dès maintenant, prendre des mesures pour que nous ne soyons pas entraînés dans un troisième conflit mondial. Nous devons prendre ces mesures sur-le-champ, car il nous faut l'appui complet de la population canadienne pour tout ce que nous déciderons de faire à cette conférence ou au sujet de tous plans ultérieurement élaborés.

Jusqu'à 1914, le Canada ne connaissait pas grand'chose de la guerre. Nous avons eu, il est vrai, la guerre sud-africaine, mais à toute fin pratique, le Canada a connu la guerre pour la première fois en 1914. Si nous avions auparavant des préoccupations d'ordre mondial, c'est que l'Ouest cultivait le blé et qu'il en avait exporté de grandes quantités en Europe et nous savions que le débouché que nous avions trouvé en Europe aurait un mauvais effet sur notre économie. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas cela qui nous a fait prendre part à la guerre de 1914; nous nous y sommes engagés parce que nous étions convaincus que les petites nations avaient des droits qui devaient être respectés et que l'Allemagne en particulier avait agi contre tous les principes de la civilisation en attaquant une petite nation. Ainsi donc, nous avons fait la guerre pour venir en aide à une petite nation, sachant bien que nous n'avions rien à gagner et que nous ne subirions que des pertes. De fait, nous avons eu 60,000 morts et bien des invalides et, la guerre finie, nous n'avons eu rien autre chose que des pertes à enregistrer.

Antérieurement à la guerre, la situation que nous occupions dans l'Empire britannique réclamait une certaine considération et ne concordait pas précisément avec celle que le monde connaissait. A cause, je crois, de la part que nous avons prise au dernier conflit et d'autres questions aussi, il était convenu alors que notre position avait besoin d'être tirée au net, de sorte qu'elle fut clarifiée officieusement et officiellement, par mesure législative, en 1926.

Ce qui était pratique courante est devenu loi: notre pays était devenu libre et autonome et, sauf pour ce qui était de l'allégeance commune à la couronne, il était comme membre du commonwealth britannique, libre d'agir comme il l'entendait. Aussi, quand éclata la guerre mondiale de 1939, y eut-il de profondes divergences d'opinions sur la façon d'y prendre part. Le Canada avait participé à la Grande Guerre parce que le Grande-Bretagne avait déclaré la guerre à l'Allemagne et nous avions suivi son exemple de façon automatique. Nous avions suivi la Grande-Bretagne avec le consentement presque unanime des membres de la Chambre des communes de l'époque et assurément avec l'appui pratiquement unanime du pays.

C'est alors que le Parlement avait été convoqué. Le Gouvernement avait recommandé que nous déclarions la guerre. Un débat s'ensuivit et la guerre fut déclarée. On n'avait pas laissé entendre alors que le Canada était automatiquement impliqué dans une guerre parce que la Grande-Bretagne l'avait déclarée. Au contraire, on avait admis de façon tacite, je pense, que le Parlement avait le plein pouvoir de décider de ne pas participer à la guerre. Pour un étranger, il aurait pu paraître à certains signes qu'il était de notre intérêt matériel de nous tenir à l'écart du conflit, car la guerre est sans contredit le plus terrible fléau qui puisse affliger une nation et qu'on servirait peut-être mieux les intérêts du peuple en nous tenant éloignés du conflit le plus longtemps possible. Toutefois, c'est mon opinion personnelle et je la donne pour ce qu'elle vaut, que si un gouvernement avait alors tenté de se tenir à l'écart du conflit, il n'aurait pas pu garder longtemps les rênes du pouvoir après avoir fait connaître son intention.

Pour ma part, la décision presque unanime du Parlement d'entrer en guerre reposait sur une circonstance qu'avait si bien exposée le premier ministre (M. Mackenzie King) lorsqu'il convoqua les Chambres. Il avait déclaré alors que le sort d'une seule ville ou l'indépendance d'une certaine nation constituait l'occasion plutôt que la cause réelle de la guerre et que la véritable cause venait de ce qu'une nation avait osé renier la personnalité de chacun d'entre nous et que chaque individu appartenait à l'Etat et que, par conséquent, il était juste que l'Etat recoure à la force contre toute nation voisine, surtout contre un voisin plus faible.

Au mois de septembre 1939, le peuple canadien en était arrivé à la conviction que telle était bien l'intention de l'Allemagne et que, si nous voulions défendre nos foyers, nos croyances religieuses et nos institutions parlementaires, il nous fallait partir en guerre et qu'il valait mieux le faire pendant que nous avions encore des amis à qui nous joindre. Encore une fois, nous n'avions aucun avantage matériel à sauvegarder en Europe, mais une fois encore nous avons tout mis en jeu, sachant que nous aurions tout perdu, mais sachant aussi que nous n'avions rien à attendre directement de notre entrée dans le conflit. De fait, nous avons jusqu'à présent perdu plus de 30,000 de nos concitoyens, et nos pertes augmentent et continueront d'augmenter d'ici la cessation des hostilités. Cependant, monsieur l'Orateur, chaque fois nous avons réellement gagné quelque chose. L'honneur national est une réalité un peu apparentée à la conscience individuelle. Chaque fois, nous avons maintenu cet honneur, parce que sans notre participation au conflit cette réalité eût été vide de sens et nous n'aurions pas mérité l'avenir qui, je crois, nous est réservé. Quelque odieuse que soit la guerre, nous avons pris le parti de réaffirmer à tout prix certaines valeurs spirituelles qui semblaient passées de mode dans notre monde.

Il est sans doute vrai de dire que cette deuxième guerre mondiale est l'aveu de la faillite des efforts tentés après le premier conflit universel en vue de maintenir la paix, mais il n'est pas un peuple qui, depuis 1918, ait travaillé aussi fermement que nous au maintien des relations pacifiques. Nous nous sommes unis à la Société des Nations; nous avons pris part à tous les programmes de désarmement; nous avons laissé entendre au monde que nous possédions l'expérience dans le règlement de nos différends avec nos voisins par les pourparlers et l'arbitrage et que ces mêmes moyens pourraient être avantageusement adoptés par les autres nations. Nous n'avons manqué aucune occasion, enfin, de travailler au progrès de la civilisation.

Il est vrai que nous avons été grandement déçus de constater que les Etats-Unis n'ont pas adhéré à la Société des Nations. Nous avons cru également que ce même pays ne servait pas la cause de la paix lorsqu'il a refusé de se joindre à la Grande-Bretagne pour garantir, pour une période de quinze ans, la sécurité de la France pourvu que celle-ci

n'insistât pas sur l'occupation de tout le territoire situé à l'ouest du Rhin; mais nous avons reconnu qu'il appartenait aux Etats-Unis et à toutes les nations intéressées de prendre elles-mêmes leurs décisions. Dans la mesure où nous l'avons pu à titre de bons voisins, nous nous sommes efforcés de démontrer aux Etats-Unis qu'ils pouvaient le mieux servir leur propre intérêt et celui du monde entier en s'associant, sinon à la Société des Nations, du moins à tout autre organisme conçu en vue de régler les différends qui pourraient mener à la guerre. En même temps, nous nous rendions compte que le genre d'isolationisme qui se répandait aux Etats-Unis était compréhensible car nous avions eu chez nous le même spectacle, surtout de 1929 à 1935 et plusieurs hommes d'Etat de notre pays avaient déclaré, en toute sincérité et après mûre réflexion, qu'on ne saurait dire ce que ferait le Canada advenant une nouvelle guerre européenne. Evidemment, nous savons que, le moment venu, tous les doutes se dissipèrent et nous entrâmes en guerre sinon d'un consentement unanime, du moins par un vote de toute la Chambre à l'exception d'un ou deux députés. Je rappelle ces choses afin que nous ne perdions pas de vue que l'isolationisme est un état d'esprit qui naît, je crois, de l'ennui et du cynisme, et qu'il est possible qu'à l'avenir cette même doctrine surgisse de nouveau au Canada, si tant est qu'elle n'y subsiste pas encore aujourd'hui dans certaines régions, et qu'elle constitue une erreur à laquelle nous ne devons jamais plus céder de peur de perdre la confiance que nous avons en nous-mêmes et de renoncer à l'œuvre que nous avons accomplie en vue de prévenir les guerres futures. J'estime que nous devons envisager avec réalisme la situation du Canada vis-à-vis du monde. Nous sommes membres du Commonwealth des nations britanniques et, comme tels, nous sommes liés par le sentiment et l'intérêt à six nations souveraines disséminées à travers le monde. Au sein du Commonwealth, ou de l'Empire si vous préférez, il y a des colonies qui en sont à divers stades d'autonomie et il y a également des dépendances connues sous le nom de colonies de la Couronne. Dans ce très vaste groupement, il existe plusieurs pays qui, au strict point de vue militaire, doivent, pour notre propre sécurité, demeurer entre des mains amies. Pour comprendre la portée de mes paroles, il suffit de nous rappeler la crainte que nous avons éprouvée en juin 1940 en songeant à l'invasion possible de la Grande-Bretagne. Nous ne pouvions envisager la perspective d'une Grande-Bretagne sous la domination ennemie et je suis d'avis,—c'est là mon opinion personnelle,—que nous ne pouvons imaginer la venue d'un tel événement dans un avenir rapproché. Dans notre pays, on se rend franchement compte que la Grande-Bretagne est la première nation qui ait enseigné au monde qu'un homme peut être libre s'il en a la volonté ferme, que la liberté individuelle est limitée pour le bien commun, mais aussi peu limitée que possible, et que ces principes n'ont pas été appliqués seulement aux dépendances et aux colonies, mais qu'ils ont été encouragés à mesure que les divers pays devenaient autonomes. Lorsqu'on examine cette situation et que l'on comprend que c'est là le patrimoine que notre pays a reçu de la Grande-Bretagne, on a, moi du moins, l'impression de tant devoir que seul le temps nous fera sentir quand nous aurons acquitté notre dette, si toutefois nous avons jamais ce sentiment. Je laisse de côté les autres membres du Commonwealth, non parce qu'ils diffèrent de nous mais parce qu'ils sont dans la même situation que nous. Chacun suit son propre chemin et cependant les chemins ne divergent pas trop. Ils s'efforcent comme nous d'améliorer leur patrimoine pour pouvoir le transmettre aux générations futures.

En ce qui regarde les Etats-Unis, nous avons vécu en paix avec eux depuis 130 ans et chacune de ces annéees a vu une amélioration dans nos méthodes de négociation et d'arbitrage de nos différends. Nos relations avec ce pays en sont arrivées au point où nous avons éliminé la suspicion qui souvent empêche des pays d'avoir confiance dans leurs relations d'affaires avec d'autres. Certes, nous en sommes arrivés à un point tel que, non seulement au cours de la présente guerre mais aussi dans la paix, chaque pays compte sur l'autre pour résister à l'agression sur le continent nord-américain. Nous comptons, j'en suis sûr, que les Etats-Unis agiraient de même et, à en juger par ce qui s'est passé en 1939 et en 1941, je sais que les Etats-Unis comptaient sur nous si l'agression s'était produite. Quoi qu'il en soit, nos deux pays sont tous deux situés sur le Pacifique et les intérêts que nous y avons sont peut-être les mêmes; en tout cas, je ne crois pas qu'ils soient fort différents. Je ne puis rien concevoir qui puisse se produire dans le Pacifique pour nous faire entrer en conflit avec les Etats-Unis; je ne puis non plus concevoir qu'une occasion puisse se produire dans le Pacifique où, si leurs intérêts sont en danger, les nôtres ne le sont pas aussi. Dans ces conditions, comme nous nous intéressons à la Grande-Bretagne en Europe, aux Etats-Unis dans les Amériques, au Commonwealth des nations et aux Etats-Unis dans le Pacifique, il est raisonnablement certain qu'advenant une nouvelle guerre importante dans

l'avenir nous y serons inévitablement entraînés bon gré mal gré, et j'aborde cette résolution avec cela à l'esprit.

La résolution demande que la Chambre approuve l'acceptation par le Gouvernement de l'invitation d'assister à la conférence de San-Francisco visant à favoriser la sécurité mondiale et il y est mentionné que les propositions présentées l'automne dernier par les quatre, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique, les Etats-Unis et la Chine, soient acceptées comme base. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ces propositions. Je suis certain que tous les honorables députés les ont lues. Si je les comprends bien, les propositions ne s'éloignent pas beaucoup de la vieille formule de la Société des Nations. Il y a une assemblée générale, un Conseil de sécurité, une Cour de justice et naturellement des fonctionnaires administratifs. Cependant on y remarque une différence importante, c'est dans la manière de voter. On a dit qu'une des faiblesses de la Société consistait dans le fait qu'une petite nation pouvait bloquer toute mesure décisive et les auteurs des propositions actuelles ont apparemment essayé d'éviter une situation semblable à l'avenir. Ils y ont réussi, mais il se peut qu'ils soient allés trop loin dans le sens contraire, de sorte que les petites nations n'occuperont pas une position aussi avantageuse que sous le régime de la Société des Nations. Il me semble qu'il y a peut-être là une erreur, parce qu'au commencement de la présente guerre plusieurs petites nations sont restées neutres jusqu'à ce qu'elles soient envahies. Ceux d'entre nous qui ont pris part à la guerre jugèrent que ce n'était pas raisonnable. Nous ne pouvions pas comprendre leur attitude puisque nous pensions savoir qu'elles y seraient entraînées infailliblement. Je me demande toutefois si elles n'ont pas pris cette décision parce qu'elles se sont aperçues que, par le passé, leurs avis à la Société n'étaient pas acceptés, ou qu'elles n'étaient pas en mesure de saisir la Société de leurs observations. Cependant, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'examiner les propositions en détail. Je suis sûr qu'à la fin de la conférence, elles auront subi des modifications et que les nations intéressées tenteront de rédiger une charte assurant à chaque pays l'occasion d'exprimer ses vues et que les décisions sur l'importance relative du vote tiendront compte du rôle joué dans la guerre actuelle et de la participation éventuelle au maintien de la paix.

Les raisons ordinaires qui fomentent les guerres sont les conflits ethniques ou nationaux, les divergences religieuses et la dislocation économique. A ma connaissance du moins, on donne toujours la dislocation économique comme une de ces causes. C'est exact sans doute, mais le simple particulier dont la situation économique est souvent précaire n'est pas, j'en suis convaincu, celui qui veut consciemment la guerre; et jamais, à ma connaissance, le simple citoyen n'a pressé ses chefs de l'entraîner dans la guerre en vue d'améliorer sa situation économique. Il est vrai que les chefs peuvent saisir l'occasion d'une crise économique pour présenter leurs arguments et obtenir l'appui du peuple pour une guerre, mais ordinairement ils s'inspirent d'autres motifs que l'intérêt personnel, par exemple, de la supériorité ou du perfectionnement ethniques. Le programme de la paix comportera, je l'espère, un effort en vue de convaincre le monde que toutes les races ont certains mérites; qu'aucune race n'a le monopole de l'habileté, du génie, du droit de vivre, ou n'a le droit d'imposer sa volonté et ses idées aux autres.

On a signalé au cours du débat qu'il ne s'agit pas d'une conférence de paix, et c'est très exact. La préparation du traité de paix, s'il y en a un, s'inspirera des conditions arrêtées par les pays qui triomphent de l'Allemagne d'abord et en second lieu du Japon; et lorsque le traité de paix sera enfin conclu, cet organisme aura, j'imagine, le devoir d'en assurer l'exécution en y apportant peut-être de temps à autre les modifications propres à servir la cause de la paix. Même si rien de définitif n'est décidé sauf en ce qui concerne l'organisation actuelle c'est, me semble-t-il, pour les nations une excellente occasion d'exprimer leurs opinions sur la paix future. Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur la nature de la paix qui doit être imposée à l'Allemagne et au Japon; je laisse cette question à de plus compétents que moi. Je n'ai pas non plus d'opinion formée sur la nature de la paix que l'on devrait maintenir à l'avenir. Et pourtant il est indéniable que la paix ne constitue pas quelque chose que l'on obtient spontanément. Il y a six mois que je suis revenu au Canada, et je crains que les gens ne fassent de nouveau l'erreur de supposer que si nous laissons la tâche à d'autres, tout sera pour le mieux et que nous ne devrions pas nous préoccuper de l'Europe qui ne nous cause que des soucis. Je sais que la plupart d'entre nous ne comprennent rien à la politique européenne, et qu'elle éveille nos soupçons, et pourtant il ne faut pas que nous retombions dans cet état d'esprit. Le Canada a contribué au cours de la présente guerre un apport hors de toute proportion à sa population, et je n'ai aucun doute qu'on le reconnaîtra à la conférence de San-Francisco. Le Canada doit quand même continuer sa contribution à la

cause de la paix, contribution qui est hors de toute proportion avec son importance. C'est ce que pourra faire cette délégation, lorsqu'elle se transportera à San-Francisco, le mois prochain. Je suis certain,—en tout cas, j'ai le ferme espoir,—qu'elle jouira d'un vote unanime du Parlement. Elle s'y rendra en sachant que la guerre est le plus grand des maux qui peuvent s'abattre sur nous, et que s'il était dans l'ordre d'insister sur le respect de nos droits, nous pourrions, si toutes les nations sont prêtes à abandonner quelques-uns des leurs par amour de la paix, faire cause commune avec elles sous ce rapport. Après deux expériences, le peuple canadien est disposé à comprendre qu'aucun sacrifice n'est trop grand, en temps de paix, pour maintenir la paix.

Je termine. Si la résolution reçoit une approbation unanime, ce dont je nourris l'espoir, il n'en reste pas moins que la population canadienne a droit de connaître toutes les raisons qui motivent nos actions. Il faut lui apprendre non seulement les avantages qu'elle peut attendre d'une organisation de paix mondiale mais aussi les obligations que cette organisation lui imposera. J'espère que les membres de la Chambre se feront en quelque sorte un devoir de lui faire bien comprendre ces obligations. Je crois que la population canadienne est prête à les accepter, mais mieux vaudrait la renseigner sur ce point dès maintenant que plus tard.

Ces obligations, si j'en juge par les projets de propositions, ne seront pas plus onéreuses que celles qu'imposait la Société des Nations. Si nous les acceptons en les connaissant bien, je pense que la population canadienne continuera de donner son appui. En définitive, tout revient à ceci: la paix peut être maintenue si l'on veut la paix; autrement, ce sera la guerre. J'espère que nos délégués qui iront à cette conférence, et ceux que nous pourrons envoyer à d'autres organisations, seront animés du désir de maintenir la paix et qu'ils amèneront les autres à faire de même.

M. A. W. ROEBUCK (Trinity): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de féliciter brièvement mon brave et savant ami de Grey-Bruce (M. Harris) du discours si bien documenté et si bien inspiré qu'il vient de nous prononcer. En l'écoutant, je me disais que si tous les hommes d'Etat abordaient le problème avec la même pondération, la même bonne volonté et la même bienveillance, les guerres seraient inconnues quelles que soient nos institutions. Son discours fut remarquable

(Sur la motion de M. Roebuck, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la proposition de très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures et 45 minutes du soir.

Jeudi, 22 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL RELATIVEMENT AUX RECLASSIFICATIONS, ET LE RESTE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les rapports de la Commission du service civil relativement à la classification de certaines positions du personnel de la Chambre des communes et approuvant la nomination d'un secrétaire administratif à la bibliothèque du Parlement. Ces rapports doivent être soumis à l'examen de la Chambre, en conformité de l'article 65 de la loi du service civil telle qu'elle a été modifiée par le chapitre 40 des statuts de 1932. Les recommandations de la commission entreront en vigueur dès que la Chambre les aura approuvées. Au sujet de la nomination d'un secrétaire administratif à la bibliothèque, il faut l'assentiment des deux Chambres.

M. GRAYDON: Les rapports que vous venez de déposer, monsieur l'Orateur, font-ils cas d'une question que j'ai soulevée lors de la dernière session et qui intéresse les employés du service de protection de la Chambre des communes?

M. l'ORATEUR: En effet. La Commission du service civil m'a transmis son rapport pendant l'intersession. La loi de la Chambre des communes demande de soumettre ce rapport à l'approbation de la Chambre. Il y est question du point auquel l'honorable député vient de faire allusion.

M. GRAYDON: Que faudra-t-il ensuite pour faire adopter ces ajustements?

M. l'ORATEUR: Le rapport est actuellement entre les mains du greffier de la Chambre. La Chambre l'étudiera en temps et lieu.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES MESURES MINISTÉRIELLES—DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. l'ORATEUR: Deux bills sont inscrits au *Feuilleton* au nom de M. Fair. Je dois renvoyer l'honorable député à la résolution adoptée par la Chambre le 19 mars et ainsi conçue:

Que le mardi 20 mars 1945 et subséquemment, jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motion du Gouvernement ainsi que les mesures du Gouvernement aient la priorité, à chaque séance, sur tous les autres travaux, sauf les questions posées par les députés et les avis de motion pour dépôt de documents.

Cette résolution a reçu l'approbation de la Chambre. Elle ne comporte pas la présentation de bills; je ne puis donc pas saisir maintenant la Chambre de ces bills.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

FORCES ARMÉES—UNIFORMES "TENUE DE VILLE"

M. LOCKHART:

1. Le Gouvernement fournit-il des uniformes dits "tenue de ville" aux forces armées?
2. Dans l'affirmative, quel a été le coût total de ces uniformes jusqu'à date?

M. ABBOTT:

1. Les uniformes dits "tenue de ville" ont été supprimés de la liste de distribution en janvier 1945.
2. Environ $6,340,000.

AUBAINS ENNEMIS—CONFISCATION DE BREVETS ET DE FORMULES

M. ROSS (Hamilton-Est):

1. Le Gouvernement a-t-il confisqué les brevets et formules appartenant aux aubains ennemis?
2. Dans l'affirmative, ces brevets sont-ils à la disposition des industries canadiennes?

L'hon. M. McLARTY:

1. En vertu des règlements concernant le commerce avec l'ennemi, les biens détenus au Canada par des ressortissants de pays ennemis sont confiés au Séquestre, et cela depuis le 2 septembre 1939.

2. Dans l'ordonnance émise d'urgence en 1939 relativement aux brevets d'invention, modèles, droits d'auteur et marques de commerce, il est prescrit que des demandes de permis peuvent être adressées au Commissaire des brevets pour l'usage de tout brevet d'invention, modèle, droit d'auteur ou marque de commerce antérieurement détenus par un ressortissant ennemi.

ORIGINE RACIALE DES RÉFUGIÉS ADMIS AU CANADA

M. DORION:

Quel est le nombre et quelle est l'origine raciale des réfugiés qui ont été admis au Canada du 1er mars 1944 au 1er mars 1945?

L'hon. M. CRERAR:

Origine raciale	Nombre
Autrichienne	4
Belge	1
Tchécoslovaque	1
Allemande	11
Juive	410
Yougoslave	2
Luxembourgeoise	1
Polonaise	3
Portugaise	1
Roumaine	2
Russe	2
Serbe	1
Espagnole	8
Total	447

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE COLONEL ALLAN ANGUS MAGEE, C.R.

M. POULIOT:

1. Le colonel Allan Angus Magee, C.R., a-t-il été à l'emploi du gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?
2. Dans l'affirmative, dans quel ministère, sous quel membre du Cabinet, à quel titre particulier et pendant combien de temps?
3. Combien lui a-t-on payé chaque année en traitement et en dépenses de subsistance et de voyage?
4. Etait-il et est-il encore président de la Barclay's Bank (Canada) Ltd. et de la Barclay Trust Co. of Canada?
5. Y avait-il quelque autre président d'une banque canadienne à charte qui était "fonctionnaire au salaire nominal d'un dollar par année"?
6. Dans l'affirmative, qui?
7. M. Henry Borden, C.R., a-t-il été à l'emploi du gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?
8. Dans l'affirmative, dans quel ministère, à quel titre particulier et pendant combien de temps chaque fois?
9. Quelles étaient les fonctions et responsabilités de chacune des positions énumérées à la question numéro huit?
10. Est-il directeur de la Barclay's Bank (Canada) Ltd., et, dans l'affirmative, depuis quand?

CHARLES J. BURCHELL, C.R., ET AUTRES—NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. POULIOT:

1. M. Charles J. Burchell, C.R., a-t-il été associé des sociétés légales Maclean, Burchell & Ralston, de 1912 à 1922, et Burchell & Ralston, de 1922 à 1926?
2. A-t-il été nommé Haut-commissaire du Canada en Australie, à Terre-Neuve et en Afrique du Sud et, dans l'affirmative quand?
3. A quelle date est-il né?
4. M. James Gordon Fogo, C.R., a-t-il été associé des sociétés légales Ralston & Hanway, d'Amherst, N.-E., en 1924, et Burchell & Ralston, de Halifax, en 1925 et 1926?
5. Est-il encore actuellement associé de la société légale Burchell & Co.?
6. A-t-il été nommé coordinateur adjoint des contrôles au ministère des Munitions et approvisionnements et, dans l'affirmative, quand?
7. M. Joseph Gerald Godsoe, a-t-il été associé de la société Burchell & Co., dans la pratique du droit, à Halifax, de 1928 à 1930?
8. A-t-il été nommé coordonnateur des contrôles et président de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre au ministère des Munitions et approvisionnements?
9. Dans l'affirmative, quand et à qui a-t-il succédé?
10. M. John Doherty, C.R., a-t-il été associé de la société légale Ralston, Kearney & Duquet, de Montréal, et, dans l'affirmative, jusqu'à quand?
11. A-t-il été nommé Haut-commissaire du Canada en Irlande et, dans l'affirmative, quand?
12. M. Stuart Bowman Ralston a-t-il fait partie de la société légale Ralston, Kearney & Duquet, de Montréal, et plus tard de la société légale Kearney, Duquet & MacKay, de Montréal?
13. Quel âge a-t-il et quand a-t-il été admis à la pratique du droit?

14. A-t-il été chargé de certain travail au bureau des brevets et du droit d'auteur?

15. Dans l'affirmative, de quelle date à quelle date, quel travail a-t-il accompli et combien lui a-t-on payé à lui ou à la société légale dont il fait partie, pour son travail et pour ses dépenses de subsistance et de voyage?

16. A-t-il soumis un rapport?

17. Dans l'affirmative, à qui et quand?

18. A-t-il fait quelques recommandations?

19. Dans l'affirmative, quelles étaient-elles, et ont-elles été acceptées et mises en vigueur par le Gouvernement?

HONORAIRES D'AVOCATS—BURCHELL, SMITH, PARKER ET FOGO

M. POULIOT:

Depuis le commencement de la guerre, combien le gouvernement fédéral et tout office, commission et corporation fédérales et toute autre agence fédérale ont-ils payé, chaque année: 1. à la société légale Burchell, Smith, Parker & Fogo, avocats, de la ville de Halifax?

2. Aux associés suivants de la société mentionnée ci-dessus: *a*) C. J. Burchell, C.R., *b*) F. D. Smith, C.R., *c*) E. T. Parker, C.R., *d*) J. Gordon Fogo, C.R., *e*) W. H. Jost, *f*) C. W. Burchell, *g*) A. J. Meagher?

HONORAIRES D'AVOCATS—KEARNEY ET DUQUET, MONTRÉAL, ET KEARNEY, DUQUET ET MACKAY, QUÉBEC

M. POULIOT:

Depuis le commencement de la guerre, combien le gouvernement fédéral et tout office, commission et corporation fédérales et toute autre agence fédérale ont-ils payé, chaque année: 1. Aux sociétés légales Kearney & Duquet, avocats, de la ville de Montréal, et Kearney, Duquet & MacKay, avocats, de la ville de Montréal?

2. Aux associés suivants des sociétés mentionnées ci-dessus: *a*) J. D. Kearney, C.R.; *b*) J. E. L. Duquet; *c*) R. de W. MacKay; *d*) W. Mitchell; *e*) S. B. Ralston; *f*) D. L. Gales?

ACHATS DE PROPRIÉTÉS PAR LE GOUVERNEMENT À OTTAWA

M. POULIOT:

Quelles sont les personnes, compagnies et successions de qui le Gouvernement a acheté des propriétés immobilières dans la ville d'Ottawa depuis le commencement de la guerre, et combien a-t-on payé à chacune d'entre elles?

INDIENS—TRAITÉ DE HALDIMAND

Mme NIELSEN:

1. Quel est le texte du traité de Haldimand en vertu duquel la population des Indiens des Six Nations s'est installée sur le territoire des deux rives de la rivière Grand en Ontario?

2. Quelles sont les clauses du bail en vertu duquel le territoire cédé à la population des Indiens des Six Nations aux termes du traité de Haldimand a été loué au capitaine Joseph Brant et quel est le montant du loyer?

3. Quel est le montant total de l'argent—propriété de la population des Indiens des Six Nations—actuellement entre les mains du département des Affaires indiennes et à quoi sert-il et comment est-il géré?

TAXE D'ACCISE—INDUSTRIE DU SUCRE

M. HINKLER:

1. Combien le Gouvernement a-t-il remis de la taxe d'accise, par 100 livres de sucre raffiné, aux producteurs de betterave à sucre en septembre 1943?

2. Le Gouvernement a-t-il fait quelque remise à l'industrie du sucre de canne pendant la même période, à savoir septembre 1943, ou en toute autre période?

3. En 1940, 1941 et 1942, à combien s'élevait le droit, augmenté de la taxe de guere de 10 p. 100, sur le sucre de canne raffiné par sac de sucre raffiné de cent livres?

4. Le décret du conseil C.P. 6582, en date du 27 juillet 1942, a-t-il abrogé le droit d'importation sur le sucre de canne raffiné et la taxe de guerre de 10 p. 100?

5. Quel montant d'argent a été versé dans le fonds de stabilisation du sucre établi par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre le 6 juin 1940? *a*) Combien l'industrie du sucre de betterave a-t-elle versé par année depuis l'établissement de ce fonds en 1940? *b*) Combien l'industrie du sucre de canne a-t-elle versé par année depuis l'établissement de ce fonds en 1940?

QUESTIONS OUVRIÈRES

CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIÈRES EN TEMPS DE GUERRE—APPEL WRIGHT-HARGREAVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): Le ministre du Travail a-t-il reçu des protestations du Travail syndiqué contre les décisions du Conseil national des relations ouvrières sur l'appel Wright-Hargreaves? Le Travail syndiqué a-t-il demandé au Gouvernement de renverser la décision de ce Conseil et d'en changer les membres? Le ministre est-il libre d'indiquer à la Chambre les mesures que le Gouvernement se propose de prendre?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je ne puis dire dans le moment si nous avons reçu des protestations, mais je puis quand même dire à l'honorable député qu'aucune décision du Conseil des relations ouvrières en temps de guerre ne sera modifiée par le Gouvernement. De même, le caractère du Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre ne sera pas modifié. Certes, les décisions se comptent par centaines, mais, si je me rappelle bien, la décision dont il s'agit ici a été rendue à l'unanimité par le conseil, qui est composé d'un nombre égal de représentants des ouvriers et des patrons. Avant de poser sa question, l'honorable député aurait dû savoir que les gouvernements n'interviennent pas dans les affaires des conseils de ce genre; c'est là un principe élémentaire et fondamental. C'est tout ce que j'ai à dire.

TRACTEURS ET CAMIONS

QUANTITÉ À LA DISPOSITION DES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Le ministre des Munitions et approvisionnements pourrait-il me dire si on mettra à la disposition des cultivateurs ce printemps un plus grand nombre de tracteurs qu'on l'a fait en 1944. Il semblerait qu'il y a eu un certain relâchement aux Etats-Unis, et je me demandais si le ministre est en mesure de nous dire quelle sera la situation au pays ce printemps.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Comme l'honorable député doit le savoir, les tracteurs ne sont pas fabriqués au Canada; notre approvisionnement nous vient des Etats-Unis. On nous accorde une certaine proportion de la production et si, comme on le laisse entendre, on a levé quelque peu les restrictions sur la fabrication des tracteurs dans ce pays, notre quote-part sera augmentée en conséquence, puisqu'on nous fournit une certaine proportion de tous les tracteurs fabriqués aux Etats-Unis. Je ne saurais dire jusqu'à quel point on a enlevé les restrictions sans faire une étude plus approfondie de la question, mais je sais que s'il y a eu relâchement, nous recevrons notre part en proportion.

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): A ce sujet, le ministre voudrait-il nous faire une déclaration concernant la mise de camions sur le marché, car cette question est des plus importantes dans ma partie du pays. Les camions en usage présentement se détériorent. Il y a une disposition qui autorise leur remplacement, mais la population se déplace constamment, et la demande également par le fait même, et on me dit qu'il est impossible à un nouveau venu de se procurer un camion. En conséquence le transport par camion fait défaut. J'aimerais que le ministre nous dise un mot à ce sujet.

L'hon. M. HOWE: La situation par rapport aux camions est identique à celle des tracteurs. Nous fabriquons des camions au pays, mais la mise des camions sur le marché au Canada et aux Etats-Unis se fait également d'après une certaine proportion. La distribution des camions disponibles se fait de façon aussi équitable que possible entre les deux pays. L'honorable député sait que les camions lourds sont fabriqués aux Etats-Unis et les camions légers au Canada. Il se fait des échanges entre les deux pays, mais comme dans le cas des tracteurs, la distribution se fait d'après une certaine proportion.

[L'hon. M. Mitchell.]

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Ce que je veux faire ressortir, c'est qu'un règlement rigide interdit l'achat d'un camion à une personne qui n'en a jamais possédé un, par exemple un homme qui se lance dans une nouvelle industrie en remplacement d'un autre qui a abandonné ce commerce; il ne peut pas se procurer un camion. Je comprends que la situation est difficile, mais cela a donné lieu à bien des ennuis.

L'hon. M. HOWE: Je suis d'avis que les ennuis auraient été plus grands encore si nous avions refusé des camions à des compagnies de camionnage déjà établies et en avions accordé à d'autres qui leur auraient fait concurrence. Je pense que l'idée d'accorder la priorité au remplacement des camions qui existent déjà est la seule qui soit sage.

CONSTRUCTION MARITIME

QUESTION AU SUJET DE LA FERMETURE D'UN CHANTIER À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Le Gouvernement a-t-il décidé de fermer le chantier de construction navale qui se trouve au bord de l'eau à Toronto? Ce chantier ne pourrait-il pas servir après la guerre pour la construction de navires marchands? A l'heure actuelle, Toronto n'a pas de cale-sèche pour les gros vaisseaux et les navires à radouber doivent l'être à Kingston, à Port-Dalhousie ou à Montréal. Il s'agit d'une question urgente.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Le chantier maritime de Toronto a été établi pour une fin spécifique: la construction de corvettes et de balayeurs de mines. Il ne s'y faisait pas de construction particulière, mais le chantier avait été aménagé pour l'usage dont je viens de parler. Il sert encore à cette fin et on y accomplira passablement de travail au cours de la saison qui vient. Après quoi, on verra à quoi il peut servir.

LE PÉTROLE

PROGRÈS DES OPÉRATIONS À FORT-MCMURRAY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Le ministre des Mines et ressources a-t-il l'intention de fournir un rapport sur la production du pétrole à Fort-McMurray.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): La question n'a pas été prise en considération mais je tiendrai compte de la demande de mon honorable ami.

LE LOGEMENT

DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EXPOSER SON ATTITUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Comme les députés reçoivent quotidiennement des lettres demandant des renseignements sur la ligne de conduite du Gouvernement touchant le logement, je prie le ministre intéressé de bien vouloir, à l'appel de l'ordre du jour demain, nous faire part de l'attitude du Gouvernement, d'informer les honorables députés de ce qui se passe et de dire à la Chambre quand les publications concernant le logement seront prêtes pour la distribution. Nous attendons certaines publications depuis des mois et bien qu'on nous dise tous les jours qu'elles sont sous presse, nous ne les avons pas encore reçues. J'espère qu'on pourra nous donner ces renseignements demain.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je pourrai faire part à la Chambre demain de la date à laquelle les règlements seront distribués au public. Ils sont en voie de préparation depuis quelque temps et, si j'ai bien compris, ils seront prêts sous peu. L'honorable député demande aussi des renseignements sur ce qui se passe; c'est là une question plutôt vague mais je ferai néanmoins une brève déclaration demain.

M. POULIOT: Merci.

GRATIFICATIONS DE SERVICE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT QUANT AU STATUT DES POMPIERS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Je tiens à poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Malheureusement je n'ai pas eu le temps de lui en donner avis, et je m'en excuse. Le Gouvernement est-il revenu sur la décision qu'il a prise de priver les membres du Corps de pompiers canadiens qui ont servi outre-mer des gratifications accordées aux membres des forces armées?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Je puis assurer à mon honorable ami que le Gouvernement étudie actuellement cette question.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CHURCH

ARTICLE PARU LE 21 MARS DANS LE *Star* DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire signaler à la Chambre un article spécial paru hier soir dans le *Star* de Toronto et disant au sujet du débat en cours qu'aucun membre de l'opposition n'était prêt à y participer. Il continue en qualifiant l'un d'entre nous de "Richard the Unready", alors que le roi d'Angleterre à qui songe l'auteur est Ethelred the Unready. J'étais prêt à engager la discussion, mardi soir, mais j'avais compris qu'elle ne devait pas commencer ce jour-là. Pour ma part, dans les débats parlementaires, j'ai fait mienne la devise des Queen's Own Rifles: "Ready, aye ready".

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CONGÉ DE PÂQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Si le premier ministre prévoit que la session doit se poursuivre après Pâques, voudrait-il nous indiquer demain, pour le bénéfice des honorables députés qui sont ici, la durée de l'ajournement pascal?

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 21 mars, de la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. A. W. ROEBUCK (Trinity): Monsieur l'Orateur, l'unanimité de vue, apparente dans les discours de ceux qui ont pris part au débat sur la résolution à l'étude, m'a impressionné. Le premier ministre a exprimé l'opinion que la résolution ne présentait rien de contentieux et l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) s'est dit du même avis. Depuis, les discours ont été marqués d'une pondération engageante, bien que surprenante, lorsqu'on s'arrête à songer que le débat sur cette résolution amènera la Chambre à la décision la plus importante peut-être depuis la déclaration de guerre. Cependant, ce n'est que raisonnable, car qui d'entre nous, à l'issue du terrible conflit dans lequel nous sommes engagés, refuserait de partager

au moins l'espoir de la paix et de la sécurité internationales? Le sang versé par des millions de victimes de deux guerres sur les théâtres de l'Europe et de l'Asie oblige ceux qui ont été épargnés de prendre les mesures en leur pouvoir pour empêcher le retour des terribles catastrophes de 1914 et 1939.

Si le Canada refusait d'adopter cette résolution, s'il s'abstenait d'envoyer ses représentants à San-Francisco, il mettrait en jeu la situation enviable qu'il s'est acquise au conseil des nations. Voilà ce que signifierait l'isolement et le refus d'engager la lutte en ce moment, de concert avec les autres délégués à la conférence de San-Francisco.

A mon sens, la résolution devrait être adoptée à l'unanimité et je félicite le premier ministre (M. Mackenzie King) de la façon magistrale avec laquelle il a exposé la question à l'ouverture du débat. Je suis heureux que la délégation canadienne ait pour chef un homme d'Etat du calibre et de la sagesse du premier ministre de notre pays.

Il me plaît également d'apprendre qu'en toute probabilité, l'aimable député qui dirige l'opposition officielle fera partie de la délégation, bien que je doive avouer qu'il n'a que bien peu contribué aux idées exprimées pendant le débat sur cette question. Je conseillerai cependant, si le parti conservateur-progressiste doit compter un certain nombre de délégués, que les crédits prévoient l'achat d'un réveille-matin, afin que ces messieurs puissent rédiger leurs discours à temps. Je me demande même s'il ne vaudrait pas la peine de faire les frais d'une certaine quantité de vitamines pour les dégourdir quelque peu et les débarrasser de ce sentiment d'infériorité en questions internationales, qui semble toujours avoir affligé les membres de ce parti.

La résolution prévoit, premièrement que nous acceptions l'invitation à San-Francisco et, deuxièmement, que nous approuvions les principes et le but des propositions de Dumbarton-Oaks, c'est-à-dire, la tentative de maintenir la paix et la sécurité internationales. On présente ces propositions comme une base générale satisfaisante pour la discussion. La résolution indique la politique du Gouvernement et, à mon avis, il est vraiment facile à la Chambre d'approuver en général tout effort tendant au maintien de la paix et de la sécurité. Les jeunes vies et les fonds que nous avons versés en ces dernières années dans le creuset de la guerre, ainsi que les horreurs dont l'humanité a été témoin, sont une garantie suffisante de notre sincérité à cet égard. Nous ne voulons plus de guerre avec les pertes terribles et les deuils qu'elle entraîne.

[M. Roebuck.]

Il est facile de décider si le Canada doit prendre part à la conférence, mais il est beaucoup plus difficile de définir le rôle que nos délégués devraient y jouer une fois rendus. Pour éviter tout malentendu à ce sujet, je signalerai que les propositions de Dumbarton-Oaks ne définissent pas la politique du Gouvernement. Le Canada n'y était représenté qu'à titre d'observateur et ne prit aucune part à la discussion qui a précédé la déclaration des propositions. Elles viennent des quatre grandes puissances qui y étaient représentées et le Canada est libre de leur faire un bon acceuil et même d'en faire l'éloge, si bon lui semble, ou de les critiquer. Il est sûrement libre de les améliorer s'il le peut. Ces propositions ont été rédigées en l'absence de la grande majorité des Nations Unies. On peut donc raisonnablement supposer qu'elles seront modifiées, qu'elles le seront peut-être même beaucoup, une fois que les petites nations se seront fait entendre. J'espère sincèrement qu'on les modifiera, voire même qu'on les transformera, à l'occasion des discussions qui auront lieu à San-Francisco car, à mon avis, le premier ministre et ses associés auront besoin de toute leur sagesse pour empêcher que la conférence ne devienne un fiasco dans le brouillamini de ces propositions pratiques. Notre délégation, peut-être les autres aussi, aura besoin de faire appel à toute sa sagesse et à toute sa bonne volonté pour que le fragile édifice international qui résultera de la conférence de San-Francisco ne s'écroule comme l'a fait celui de la Société des Nations.

On allègue bien des causes à l'échec de la Société pendant la crise, mais à mon humble avis l'une des grandes raisons pour lesquelles la Société des Nations n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait, c'est que le groupe des quatre grandes puissances a voulu tout mener. Une autre raison, c'est que les nations, y compris les quatre principales, ont manqué de traduire en actes les hauts principes qu'elles ont formulés dans des statuts. C'est à cause du manque d'efficacité et de volonté de se tenir ensemble et peut-être à cause du mode d'organisation qui, en théorie ou en pratique, conférait aux quatre grandes puissances un contrôle exagéré dans les conseils du monde. C'est parce que les petites et les moyennes nations s'étaient laissées traiter comme des pays inférieurs. Si l'organisation de la Société des Nations avait été plus démocratique, si elle avait constitué en fait le parlement de l'univers, je crois que les Etats-Unis auraient consenti à participer aux délibérations, qu'on aurait vu naître la confiance entre les nations et qu'à l'essai d'un tel régime, les pays auraient compté sur la sécurité col-

lective au lieu de chercher chacun à sauver sa peau en se désintéressant complètement du bien-être des autres.

D'après les propositions de Dumbarton-Oaks, on a l'intention de suivre le même plan général dans la nouvelle organisation. Les cinq grands chefs semblent être les maîtres en ce qui concerne le règlement des questions d'importance vitale. Je me demande si on obtiendra un succès permanent avec un tel accord. Je tiens en ce moment à féliciter les hommes qui se sont réunis à Dumbarton-Oaks et y ont préparé ces propositions. C'est un bon commencement. Il ne faut pas oublier, après tout, que les propositions de Dumbarton-Oaks sont un projet d'association, soumis par les cinq grands chefs à toutes les autres nations alliées et que ces projets, élaborés à la satisfaction de ces chefs, serviront de base de discussion aux délégations qui se réuniront prochainement à San-Francisco.

Le véritable but des institutions qui seront créées à San-Francisco sera la mise sur pied d'un organisme chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, but qui est ardemment souhaité. A cette fin, il est proposé qu'on organise un conseil de sécurité de onze nations et qu'on charge ce conseil de la lourde et terrible responsabilité de statuer sur les questions de paix et de guerre. Si les honorables députés veulent bien se reporter à la page 17 de la brochure renfermant les propositions de Dumbarton-Oaks qu'a publiée la Commission de l'information en temps de guerre, ils y verront que le conseil en cause est autorisé à régler tout différend qui, selon lui, menace la sécurité internationale. Il peut à cette fin avoir recours à des forces aériennes, navales et terrestres dans la mesure jugée nécessaire.

Puis, au bas de cette même page, il est dit que les membres de l'Organisation (non pas seulement les onze membres du Conseil actuel) devraient s'engager à mettre à la disposition du Conseil de sécurité les forces armées, les facilités ou l'aide nécessaires. La seule réserve apportée à cette disposition, c'est que l'aide fournie par les membres, et particulièrement l'aide militaire, devra être conforme aux accords spéciaux qu'ils auront conclus entre eux. On aura ainsi un instrument puissant qui permettra de concentrer les forces militaires des Nations Unies dans quelques mains. Mais il y a une ombre au tableau: c'est la composition du Conseil. Voici ce qu'on peut lire à la page 11 de la brochure:

> Le Conseil de sécurité devrait être composé d'un représentant de chacun des onze membres de l'Organisation. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, de la République de Chine, et, en temps voulu, de la France, devraient avoir un siège permanent.

Les 40 ou 50 autres Nations Unies devront se disputer les six sièges qui restent. Les six Etats choisis seront élus pour une période de deux ans, mais ne seront pas immédiatement rééligibles. Je ne tiens pas à entrer dans tous les détails de la composition, du vote et le reste. Qu'il me suffise de dire que les membres permanents du Conseil auront la maîtrise presque exclusive des forces armées qui pourront être mises à la disposition du Conseil.

Depuis que ces propositions sont formulées, on a répété à satiété que des considérations d'ordre militaire rendent inévitable le contrôle des soi-disant grandes puissances. Le premier ministre a lui-même reconnu l'importance de la force dans ce monde imparfait. Ce serait en effet manquer de réalisme que de refuser d'admettre les conséquences logiques de la possession de la puissance, mais voici les commentaires que j'opposerai à cet argument. A ceux qui s'arrogent le droit de prendre les décisions je demanderais de fournir la puissance militaire nécessaire à leur application. Qui paye a bien le droit de choisir, dit un vieux proverbe. L'inverse devrait être vrai: Qui choisit doit payer.

La population canadienne, j'en suis sûr, n'est disposée de se mettre à la remorque de personne, sur le plan international ou quelque plan que ce soit. Sir Anthony Eden, secrétaire britannique aux Affaires étrangères, semble le prévoir dans une déclaration qu'ont publiée hier les journaux. La citation suivante est du *Star*, de Toronto:

> Il ne peut y avoir de liberté dans le monde si les petits Etats ne peuvent se joindre aux grandes puissances dans la protection de leurs intérêts communs. Le droit qu'ils ont d'exister comme ils l'entendent doit être respecté.

J'appelle l'attention sur la phrase suivante:

> Il faut qu'ils prennent la part qui leur revient dans les grandes décisions.

M. Eden a compris que si les petites nations ne prennent pas la part qui leur revient dans les décisions d'importance primordiale, il est futile d'attendre d'elles une coopération tant soit peu durable dans leur exécution. S'il est nécessaire d'avoir un certain nombre de membres permanents dans le Conseil de sécurité au-dessus et à l'exclusion du grand nombre des Nations Unies, pourquoi le Canada n'est-il pas compris parmi ces derniers? J'ai été surpris de la facilité avec laquelle, au cours du débat, des représentants des deux côtés de la Chambre, acceptent pour le Canada le rôle de puissance de deuxième ordre. Une nation capable d'enrôler sous ses drapeaux

tout près d'un million d'hommes, qui possède une centaine de navires de guerre en service sur les océans, dont les aviateurs par milliers sillonnent les airs et qui peut avant la fin de l'année courante affecter des sommes de l'ordre de vingt milliards de dollars à l'effort de guerre, ne le cède à nulle autre nation de l'univers. Lorsqu'il s'agira d'exécuter les décisions de ce Conseil de sécurité, de recourir aux armes ou d'imposer des sanctions économiques, le concours du Canada sera essentiel au succès de ces mesures.

Nous ne sommes pas au nombre des membres permanents de ce Conseil, m'a-t-on dit, parce que c'est la puissance économique et militaire qui compte. Comment peut-on prétendre alors, monsieur l'Orateur, que la France et la Chine ont un pouvoir économique et militaire comparable à celui du Canada? A tout événement, nous ne nous battons pas entre nous, comme le fait le peuple chinois. C'est dans une très grande mesure, j'en conviens, grâce aux qualités d'homme d'Etat du premier ministre de notre pays.

On pourrait répondre que ce qui compte, c'est moins la puissance actuelle que la puissance virtuelle. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, qui donc restreindra les regards tournés vers l'avenir, la puissance virtuelle de notre grand pays

Il se peut que le Canada n'ait pas été rangé parmi les grands pays parce qu'il fait partie de l'Empire britannique, et que ceux qui connaissent moins bien que nous notre constitution et nos coutumes aient supposé que la Grande-Bretagne parle au nom de tous les dominions autonomes y compris le Canada. S'il en est ainsi, je ferai remarquer que cette situation comporte à la fois des avantages et des dangers, car si la délégation britannique parle au nom du Canada il faudrait immédiatement déterminer comment on choisira les délégués britanniques. Le Canada aura-t-il son mot à dire dans le choix de ces délégués et la détermination des instructions qu'ils recevront? Autrement, le Canada pour ce qui est des affaires extérieures reviendra au statut colonial dont nous nous étions départis si lentement et si péniblement au cours du dernier siècle. Au reste, monsieur l'Orateur, que fait-on des résolutions de la Conférence impériale de 1926, où l'on déclarait que la Grande-Bretagne et les dominions autonomes jouissent d'un statut égal et ne sont aucunement subordonnés les uns aux autres dans leurs affaires domestiques ou extérieures?

Il y a beau jour que le mot de Kipling concernant la situation du Canada dans l'Empire ne vaut plus—"Je suis fille dans la maison de ma mère mais maîtresse dans la mienne". Ces paroles dénotaient une certaine largeur d'esprit au moment où Kipling les a écrites, parce qu'elles reconnaissaient alors au Canada la souveraineté en affaires domestiques, mais elles affirmaient implicitement, comme c'était le cas à ce moment-là, que le Canada n'était pas souverain en matière d'affaires extérieures. Kipling n'écrirait pas ces paroles aujourd'hui, s'il était au courant des changements qui se sont produits. Le Canada ne joue plus le rôle de fille dans la maison de qui que ce soit, tout en étant encore maître chez soi. Il est l'égal de tout membre du Commonwealth britannique et ses relations à l'endroit de tout autre membre ne diffèrent pas de celles de ce dernier à son égard.

A mon avis il importe que les délégués qui se rendront à la conférence de San-Francisco reconnaissent et n'oublient pas ces principes fondamentaux du statut du Canada. Qu'ils n'oublient pas non plus que le Canada est une nation de l'Amérique du Nord, qu'il a des intérêts, un avenir et des problèmes qui sont radicalement différents de ceux des nations d'Europe et d'Asie, et qu'il lui faut agir en conséquence. Nous sommes une nation de l'Amérique du Nord, et il faut tenir compte de tout ce que cela comporte.

Le Canada occupe une situation stratégique au nord des Etats-Unis, à l'est de la grande république soviétique et à l'ouest de la Grande-Bretagne. Etant donné cette situation centrale, personne ne peut parler ni agir au nom du Canada sans son consentement. Ce point me semble assez bien compris, quoique passé sous silence, jusqu'ici, par le premier ministre qui dirigera notre délégation. Je citerai un passage de son discours:

> Le Gouvernement est d'avis qu'il faut préciser le rang constitutionnel qu'occupe au sein de l'organisation les pays secondaires importants...

C'est-à-dire notre rang constitutionnel.

> ...et que la délégation canadienne doit déployer tous ses efforts pour obtenir qu'on reconnaisse la place qui leur revient parmi les nations du monde.

Il n'y a pas le moindre doute que le premier ministre songeait au Canada lorsqu'il a prononcé ces paroles. Ainsi donc, j'espère qu'il est clairement établi que les membres de cette délégation se rendront à San-Francisco bien convaincus que leur mission est de favoriser tout ce qui peut assurer la paix et la sécurité, de protéger les intérêts et l'avenir de notre pays, dont ils sont les représentants, et de travailler à améliorer le sort futur de l'humanité.

Dans le remarquable et habile discours qu'il a prononcé en ouvrant le débat, le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit que notre contribution à la victoire dépasse de beaucoup ce que nous aurions pu

prévoir il y a six ans. Il a ajouté que notre contribution au maintien de la paix et de la sécurité sera peut-être plus grande encore. C'est vrai. Le premier ministre, comme en fait foi le hansard, a dit aussi:

Il convient que nos délégués parlent d'une voix claire, ferme et unanime.

J'approuve de tout cœur cette déclaration. Je voudrais pouvoir communiquer à chacun des membres de cette délégation le patriotisme canadien militant et agressif que je possède moi-même. A cette excellente déclaration du premier ministre, j'ajouterais que nos délégués doivent parler non seulement d'une voix ferme, mais encore avec de l'audace et de la confiance dans la voix, se rendant pleinement compte de la dignité et de l'importance du courageux pays qu'ils ont l'honneur de représenter. L'ancien prophète Josué disait aux enfants d'Israel," Soyez forts et très courageux". Ces mots, je les répète aux Canadiens qui feront partie de cette mémorable délégation: "Soyez forts et très courageux", et n'oubliez jamais que les plus importantes délibérations qu'une institution humaine puisse entreprendre pour réglementer l'exercice de la puissance militaire et économique de façon durable doivent être fondées sur les principes fondamentaux de la démocratie, de l'égalité et du respect de tous les membres qui y seront représentés. Si ce Conseil de sécurité doit durer, il est absolument essentiel qu'il soit soumis à l'autorité démocratique de tous les membres participants qui partagent les dangers et les frais de ses décisions.

M. H. C. GREEN (Vancouver-sud): M. l'Orateur, la résolution que nous discutons actuellement prie la Chambre d'accepter l'invitation faite au gouvernement canadien d'assister à la conférence de San-Francisco. Elle demande également que la Chambre reconnaisse que l'institution d'une organisation internationale efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est d'importance capitale pour le Canada. Elle demande enfin que la Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements soumises à Dumbarton-Oaks et à Yalta et estime que ces propositions constituent une base pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté. La résolution ne dit pas que la Chambre, pour avoir adopté cette résolution, devra approuver toutes les propositions, mais simplement que celles-ci doivent être considérées comme base de discussion. Elle demande de plus que les représentants du Canada fassent leur possible pour aider à l'élaboration d'une charte acceptable à un organisme international et, enfin, que la Charte établissant ledit organisme soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Tous ceux qui, en cette Chambre et dans tout le pays, croient en une paix universelle doivent approuver cette résolution. Il est de toute évidence maintenant qu'il ne saurait y avoir de paix mondiale sans un organisme international efficace. Je crois donc qu'il n'y a rien qui prête à controverse dans la résolution en question.

Mais il n'en va pas de même pour les propositions que le premier ministre (M. Mackenzie King) a soumises à la Chambre et au pays dans son discours d'il y a deux jours. Il a exposé certains des changements que le présent gouvernement canadien demandera d'apporter aux propositions, et il nous a donné une idée de l'attitude du gouvernement à l'égard d'une organisation internationale. Il est vrai qu'il ne nous a pas fourni autant de détails que certains d'entre nous auraient désirés, mais il nous a donné un exposé sommaire des propositions que notre gouvernement actuel présentera à San-Francisco. Je vais maintenant critiquer certaines de ces propositions, non pas pour le plaisir de la chose, mais afin que le Canada puisse contribuer le plus possible à l'instauration de la paix mondiale.

On ne peut réaliser ou maintenir la paix et la sécurité internationales en adoptant des résolutions ou en faisant des voyages de plaisir à des conférences internationales, qu'elles aient lieu à Genève ou à San-Francisco ou à quelque endroit que ce soit. On ne peut y parvenir en prononçant des discours à ces conférences. On ne pourra atteindre ce but que si chaque nation est prête d'abord à collaborer amicalement avec toutes les autres nations, puis à se joindre immédiatement et promptement aux autres nations afin de combattre tout agresseur. Voilà une autre leçon que nous aurions dû tirer de cette deuxième guerre mondiale. J'ai toujours considéré que le principe fondamental dont on doit s'inspirer pour déterminer la façon de réaliser et de maintenir la paix mondiale avait été clairement exposé par sir Norman Angell dans son livre intitulé *Let the People Know*. Voici la définition de ce principe que l'on trouve à la page 50:

Un principe social très simple mais fondamental est le suivant: A moins que la collectivité,—qu'il s'agisse d'individus ou d'Etats,—ne soit prête à utiliser toutes ses forces pour la défense d'un de ses membres victime d'un acte de violence désordonnée, la loi, la paix, la justice et toute civilisation stable deviennent impossibles.

Ce principe, appliqué au Canada, se résume à ceci: Nous devons être prêts à envoyer des soldats combattre aux quatre coins du globe.

Espérons que la guerre ne se livrera jamais sur le sol canadien. Il est sûrement légitime de prier pour que nous restions aussi éloignés que possible des théâtres de combat. Mais pour cela, il nous faut, au besoin, fournir des hommes qui iront servir n'importe où, il faut faire appel aux consciences individuelles, convaincre les pères et mères canadiens qu'ils doivent permettre à leurs fils d'aller verser leur sang pour d'autres pays puisque c'est là une condition indispensable au maintien de la paix. Il est clair comme le jour en effet que par ce moyen seul, nous garantirons la sécurité de notre patrie canadienne.

La Chambre des communes et la population tout entière doivent en prendre leur parti, elles doivent se rendre compte que le maintien de la paix universelle pourra bien exiger de nous le tribut du sang. J'ose espérer que les Canadiens l'admettront et qu'ils consentiront ce sacrifice. Mais le premier ministre n'a guère servi la cause l'autre jour en prononçant ces paroles que je relève dans son discours du 20 mars:

> L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait pas le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité.

Ces paroles, je le comprends, peuvent s'interpréter de deux façons. Elles peuvent signifier que, dans l'accord initial entre le Canada et l'organisation portant sur les forces que le Canada doit fournir, se trouvera une disposition spécifiant si oui ou non lesdites troupes doivent servir en dehors du Canada. Il peut y avoir une autre interprétation et je crains que ce ne soit celle-là que certains des partisans du premier ministre adopteront lors de la campagne électorale de cette année. On peut aussi y lire que lorsque les difficultés se présenteront, le Canada n'enverra pas d'hommes hors de son territoire, à moins qu'un accord ne soit alors conclu aux fins d'envoyer des hommes en dehors du pays. Si toutes les nations ou même quelques-unes adoptent cette attitude, il n'y aura pas d'organisation mondiale efficace. Ce qu'il y a de grave dans cette déclaration, c'est qu'elle donne l'impression que le Canada, en devenant membre d'une organisation mondiale, n'a pas à se soucier de grand'chose, qu'il a bien peu d'obligations.

Que le premier ministre me permette de lui dire qu'il eût agi bien plus sagement en suivant l'exemple du très honorable Winston Churchill, en adoptant l'attitude que ce grand chef a prise en 1940, alors qu'il disait au peuple anglais qu'il n'avait rien d'autre à lui offrir que du sang, des sueurs et des larmes. Cette attitude lui a valu l'entier appui de la population. Il eût été bien plus sage,—et il est encore loisible au premier ministre de prendre une attitude nette,—d'avoir dit au peuple canadien qu'il y aura probablement un prix à payer, que presque certainement les Canadiens devront tôt ou tard aller mourir à l'étranger aux côtés des jeunes gens d'autres nations pacifiques, afin de supprimer l'aggression. Il faudrait faire remarquer que pour cette cause le sacrifice en vaut la peine.

Le premier ministre a pris la même attitude au sujet de l'imposition de sanctions par le Canada. Je relève le passage suivant dans le hansard du 20 mars:

> Il y a lieu, semble-t-il, de trouver quelque méthode qui n'obligerait pas les Etats non représentés au Conseil de sécurité...

Ce sera certainement la plupart du temps le cas du Canada en vertu des dispositions présentes.

> ...à prendre des mesures sérieuses de sanction alors que ces Etats n'auraient pas eu l'avantage de participer aux délibérations du Conseil ou qu'ils n'auraient pas consenti séparément...

Voici la partie condamnable de la déclaration.

> ...ou qu'ils n'auraient pas consenti séparément à participer à la mise en vigueur des décisions du Conseil.

Cela causerait probablement un retard, et pourrait faire manquer leur but aux sanctions qui seraient imposées. C'est trop semblable à l'attitude que ce même Gouvernement canadien prenait en 1935 quant à l'imposition de sanctions à l'Italie. J'ai à la main une dépêche de presse en date du 2 décembre 1935 et qui se lit ainsi:

> Lorsque le Docteur Walter A. Riddell, conseiller permanent du Canada à Genève, proposa le 2 novembre au comité des dix-huit de la Société des Nations d'inclure, dans les sanctions contre l'Italie, l'huile, les sous-produits du charbon, le fer et l'acier, il n'exprimait "que son opinion personnelle et non celle du Gouvernement canadien", selon la longue déclaration que le premier ministre suppléant, Ernest Lapointe, faisait dimanche.

La déclaration du premier ministre indique que le Gouvernement est encore entravé par la politique qui consiste à éluder les engagements. Ceux d'entre nous qui siégeaient dans cette enceinte avant l'ouverture des hostilités se rappelleront que jusqu'à ce moment-là la politique extérieure du Canada sous le régime de l'administration actuelle, évitait tout engagement envers qui que ce soit, Société des Nations, Grande-Bretagne ou autres dominions, Etats-Unis ou tout autre pays. Je crains qu'au fond nous n'ayons gardé cette même attitude. Le Gouvernement est toujours du même avis et il cherche à se ménager une porte de sortie pour certaines des obligations qu'on demandera au Canada de prendre à San-Francisco.

Je n'aime pas à être méfiant, mais il me semble que c'est là une tentative en vue d'apaiser les isolationistes du pays. En tout cas c'est une attitude très inquiétante et nos délégués devront déclarer clairement à San-Francisco que le Canada est prêt à s'engager, à respecter ses engagements non seulement en paroles mais de façon positive et sans penser à des échappatoires.

J'aborde maintenant la question du Canada quant aux propositions de sécurité de Dumbarton-Oaks. Tout d'abord, il doit y avoir une assemblée générale. Je n'ai rien à dire sur ce point sauf que toutes les nations, y compris le Canada, en seront membres et que chacune aura la même autorité. Puis il y aura un conseil économique et social, c'est-à-dire un conseil créé pour améliorer le sort de l'humanité. Je suis d'accord avec le premier ministre qui a dit il y a quelques jours, qu'il espérait qu'avant longtemps le travail de ce conseil deviendrait la tâche la plus importante de la nouvelle organisation mondiale, bien que je doute que cela se produise avant de nombreuses années. J'espère également que ce même conseil se rappellera toujours cette partie de la Charte de l'Atlantique, cette grande charte de l'humanité, qui nous a fait entrevoir une paix donnant l'assurance que tous les hommes de tous les pays pourront vivre libres de la crainte et du besoin.

Ce Conseil devra compter dix-huit membres, désignés par l'Assemblée pour une période de trois ans, et je n'ai aucun doute que le Canada sera appelé à en faire partie. Il y a en outre un Conseil de sécurité, qui sera chargé de la tâche principale dans l'organisation mondiale, c'est-à-dire celle de maintenir la paix et la sécurité. Bien entendu, l'objet principal de cet organisme mondial est de prévenir les guerres et de réduire à l'impuissance tout pays agresseur qui déclenchera un conflit armé. Le plus important pouvoir qui soit conféré à ce Conseil de sécurité est défini dans les termes suivants au chapitre VIII, section B, paragraphe 5 des propositions:

Afin de pouvoir tous...

Non pas simplement les plus grandes puissances, ainsi que l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) l'a laissé entendre.

...contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres de l'Organisation devraient s'engager à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci...

Ce qui est manifestement à l'encontre de ce que disait l'autre jour le premier ministre au sujet des troupes servant en dehors du Canada sur la demande du Conseil de sécurité.

...et en conformité d'un ou plusieurs accords spéciaux conclus entre eux, les forces armées, les facilités ou l'aide nécessaires en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Onze membres, dont six non-permanents, devront être élus pour une période de deux ans et ils ne pourront être choisis immédiatement pour une deuxième période. Cinq membres seront permanents, et il est dit au Chapitre VI des propositions que ces membres seront les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, l'Union des républiques socialistes soviétiques, la république de Chine et, éventuellement, la France, La répartition de ces sièges permanents au sein du conseil s'est faite selon le degré de puissance des nations; c'est du moins ce qui a eu lieu dans le cas des trois premières puissances nommées. Comme l'a dit l'autre jour le premier ministre, ce sont les trois plus grandes puissances du monde et des pouvoirs très étendus leur ont été conférés. En premier lieu, sur les questions essentielles telles que le recours à la force ou l'imposition de sanctions, elles doivent être unanimes, ce qui veut dire que l'une ou l'autre des cinq nations peut user de son droit de veto. On en trouve la confirmation au chapitre VI, section C, paragraphe 3 des propositions, dans les termes suivants:

Les décisions du Conseil de sécurité, sur toutes les autres questions,...

Autres que les questions de procédure.

...doivent être arrêtées par un vote affirmatif de sept membres appuyé par le vote des membres permanents; toutefois, dans les cas de décisions rendues sous le régime du chapitre VIII, section A,...

Il s'agit ici du règlement pacifique de différends par opposition à des menaces contre la paix ou des actes d'agression.

...et de la deuxième phrase du premier paragraphe du chapitre VIII, section C,...

C'est-à-dire les accords régionaux.

...le pays qui sera partie à un différend devra s'abstenir de voter.

C'est là le premier pouvoir très important qui soit confié aux nations qui détiennent des sièges permanents. En outre, il y aura un comité d'état-major militaire dont l'institution est prévue au chapitre VIII, section B, paragraphe 9. C'est en réalité un état-major général au service de cette organisation mondiale, mais en plus de posséder le pouvoir de faire des recommandations sur l'emploi de troupes et la conduite de la guerre, il est maître en ce qui a trait à l'établissement des règlements en matière d'armements et au désarmement possible de toutes les nations du monde. Ce comité doit se composer des chefs d'état-major des membres permanents et non pas des chefs d'état-major des pays qui étaient membres non permanents à ce moment-là.

M. KINLEY: Plus que cela.

M. GREEN: L'honorable député aura la chance de prononcer un discours s'il le désire.

M. KINLEY: Vous avez tort, voilà tout.

M. GREEN: Le troisième pouvoir concerne les amendements. Il en est question au chapitre XI, lequel prévoit que les amendements à la charte doivent être ratifiés par les cinq nations détenant un siège permanent au Conseil de sécurité. C'est-à-dire que n'importe qui peut opposer son veto à un amendement. Enfin, ces membres jouissent de pouvoirs étendus, étant donné qu'ils siègent en permanence. Ils seront permanents et chacune des cinq nations aura un organisme permanent au bureau principal de l'organisation mondiale.

On attache une grande importance à l'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité. En vertu des propositions de Dumbarton-Oaks et de Yalta, le Canada n'occupera peut-être jamais un siège permanent à ce conseil, bien que de temps à autre il pourrait y siéger temporairement. Autrement dit, notre pays fera rarement partie du conseil. C'est une situation humiliante pour un pays qui a levé près d'un million d'hommes au cours du présent conflit et qui a sacrifié tant de ses fils et de ses richesses. En réalité, le Canada se trouve dans la même situation que l'Etat libre d'Irlande. Le premier ministre déplore notre situation à l'heure actuelle, mais elle résulte directement des politiques de son gouvernement. Si le gouvernement canadien l'avait voulu, la grande puissance mondiale à Dumberton-Oaks aurait pu être le Commonwealth des nations britanniques plutôt que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

C'est le Commonwealth des nations britanniques que l'on aurait pu choisir à Dumbarton-Oaks pour occuper un siège permanent dans le Conseil de sécurité. L'attitude de la Grande-Bretagne ne laisse aucun doute. Churchill et Eden l'ont, à diverses reprises, indiquée de façon aussi claire que possible. J'ai ici le compte rendu d'un discours que M. Eden prononçait à la Chambre des communes anglaises il y a plus d'un an et dans lequel il disait que, si le Commonwealth des nations britanniques, les Etats-Unis et la Russie pouvaient en venir à une entente très étroite, tous nos problèmes, quelque difficiles qu'ils fussent, seraient résolubles. Il n'a pas parlé de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la Russie: il a bien dit le Commonwealth des nations britanniques. En octobre dernier, lors de son passage en Russie, M. Churchill disait:

J'espère sincèrement et je suis profondément convaincu que l'homme d'Etat, qui est en même temps un homme de guerre, que la Russie a eu à sa tête dans ces années orageuses et agitées conduira son pays dans la lumière d'un monde meilleur pour tous. Marcheront à ses côtés dans cette tâche, le Commonwealth des nations britanniques et les puissants Etats-Unis d'Amérique.

Ici encore, M. Churchill n'a pas employé l'expression Grande-Bretagne: il a eu bien soin de dire le Commonwealth des nations britanniques. Mais notre propre premier ministre a toujours soutenu que seul le Royaume-Uni devait constituer cette grande puissance. Le 20 juillet dernier, on lui demandait, en cette enceinte, quelles seraient les quatre grandes puissances représentées à Dumbarton-Oaks.

Voici sa réponse, que j'extrais du hansard:

L'assemblée aura pour fin de permettre à ces quatre puissances d'étudier la préparation d'un plan général de sécurité mondiale. Seules les quatre puissances y assisteront.

Le chef de l'opposition a ensuite demandé si l'une des quatre puissances serait le Commonwealth des nations britanniques, ou simplement le Royaume-Uni. Le premier ministre a répondu:

Les quatre puissances sont le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Chine.

En fait, la troisième grande puissance du monde, actuellement, n'est pas le Royaume-Uni mais bien le Commonwealth des nations britanniques. Les forces armées comptent près d'un million de Canadiens, des centaines de mille Australiens, et des milliers de Néo-Zélandais et de Sud-Africains et environ 2 million d'Hindous. Ainsi de trois à quatre millions d'hommes qui se sont battus durant cette guerre sous les couleurs du Commonwealth britannique ne venaient pas du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du nord.

Dans le passé comme aujourd'hui, la politique du Gouvernement se fonde sur de fausses prémisses, et c'est ce qui fait que le Canada se trouve dans une position humiliante. Nous pouvons toutefois en sortir, et le moyen d'y réussir n'est pas de réclamer un siège dans le conseil de sécurité, ce qui ne ferait qu'ajouter aux difficultés, mais de demander que la charte renferme une disposition accordant dans le conseil de sécurité un siège permanent au Commonwealth britannique plutôt qu'au Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. La Grande-Bretagne n'y trouvera pas à redire, j'en suis sûr. Voici une dépêche datée du 2 mars, qui vient de la Grande-Bretagne:

Le troisième pied du trépied massif qui supportera l'édifice de l'ordre mondial doit venir de la puissance britannique. Les ressources de cette petite île n'y suffisent point, et seule la co-

opération mondiale du Commonwealth britannique peut s'avérer suffisante. La liberté souveraine de chaque dominion ne constitue pas plus une entrave à la poursuite de la paix qu'à la poursuite de la guerre.

Si donc le Canada fait cette demande, et si elle est agréée, il continuera à faire partie de l'Assemblée et siégera en permanence au Conseil de sécurité, où se prennent les décisions importantes. Il siégera, à titre de partie très importante de l'une des trois plus grandes puissances mondiales, jouant un rôle vital, apportant à la paix mondiale la plus grande contribution possible, prenant la place que ses fils lui ont acquise sur le champ de bataille, sur mer, et dans les airs, dans toutes les parties du monde, et, de concert avec les autres nations du Commonwealth, travaillant comme équipe en temps de paix, comme nous l'avons fait en temps de guerre. Nous prendrions la place qui nous revient.

L'ancien premier ministre d'Australie s'est exprimé l'autre jour en termes très clairs. Voici un rapport de journaux:

A la Chambre des représentants de Canberra, l'ancien premier ministre Menzies a décrit comme peu sage et dangereuse la tendance du Commonwealth britannique à se rencontrer comme parties individuelles et non pas comme équipe dans les conférences internationales telles que celle de San-Francisco. Il est plus important pour les dominions britanniques de viser à un front commun que d'insister sur leur indépendance que personne ne menace.

Mais non, le Gouvernement actuel ne veut rien de tel! Le programme de Dumbarton-Oaks ne tient aucun compte de l'existence du Commonwealth des nations britanniques, en dépit du fait que ce Commonwealth a résisté seul à l'agresseur pendant près d'un an, avec la seule aide de la faible Grèce. Seul, il a tenu le coup et sauvé la civilisation. Je crois que les propositions de Dumbarton-Oaks n'ont pas tenu compte de l'existence du Commonwealth des nations britanniques, à l'instigation du gouvernement canadien.

La politique du premier ministre a placé le Canada dans une situation humiliante dont il voudrait le tirer en constituant un nouveau groupe de nations. Il voudrait qu'il y ait des grandes puissances, des puissances d'importance moyenne ou secondaire, et des petites puissances. Cela me rappelle le conte de la petite blondinette et des trois ours: le gros, le moyen et le petit. Le Gouvernement veut que le Canada soit une puissance intermédiaire, puis que l'on augmente les droits de ces puissances intermédiaires et qu'on leur reconnaisse une situation privilégiée par rapport aux petites nations.

Dans son discours de l'autre jour, le premier ministre a effectivement averti les petites nations de ne pas chercher à obtenir un siège non-permanent au sein du Conseil de sécurité puisqu'elles n'étaient pas en mesure de mettre sur pied une force aussi considérable qu'il le pourrait lui. Il y a quelques mois le programme du Gouvernement actuel portait que le Canada devrait donner l'exemple aux petites nations. Voici ce que je trouve dans une dépêche aux journaux:

Le Canada se mettra à la tête des petites nations

Le sénateur Wishart Robertson, président de la Fédération nationale libérale, a déclaré hier soir que le Canada se rendra à la conférence de la paix "en qualité de chef virtuel des petits pays qui font partie des Nations Unies.

Cette dépêche aux journaux émane de Saskatoon et porte la date du 19 janvier 1945. Nous constatons maintenant que le Gouvernement a modifié son attitude et désire se ranger au nombre des nations d'importance moyenne. Il cherche à faire descendre les petites nations d'un autre échelon. Il y a quelques mois, le Gouvernement déplorait toute tentative de recours à la politique de puissance. De fait, le premier ministre préconise ouvertement une telle politique en ce moment; et la C.C.F., toujours soumise, emboîte le pas et recommande la même chose.

Aucune autre nation ne prétend qu'on devrait constituer un nouveau groupe de nations intermédiaires, dotées de droits plus grands. Il n'y a rien à ce sujet dans les propositions de Dumbarton-Oaks, rien du tout, et pas davantage dans les propositions de Yalta. Ce qu'il y a de triste pour l'humanité dans cette affaire, c'est que ce projet complique davantage un plan qui l'est déjà trop. L'idée de reconnaître des puissances intermédiaires pourrait susciter bien des ennuis. Elle comporte une distinction dangereuse.

Quest-ce donc qu'une puissance intermédiaire? Le premier ministre a mentionné le Brésil, les Pays-Bas et l'Australie. De son côté, l'adjoint parlementaire du ministre du Travail (M. Martin) a parlé de la Belgique et du Canada. Dans ce cas, que penser de la Turquie, de la Suède, de l'Espagne, du Mexique, de l'Argentine, de l'Italie, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie? Tous ces pays voudront aussi être reconnus comme nations intermédiaires. L'autre jour, l'adjoint parlementaire du ministre du Travail a admis, sur un ton de doute, qu'il est difficile de donner une définition exacte d'une nation intermédiaire. Et il avait parfaitement raison. Il sera encore plus difficile de déterminer la position priviligiée qui sera dévolue à ces nations d'importance moyenne. Or, la cause de tout cela, c'est le manque de décision, l'incertitude et les faux-fuyants du Gouvernement qui cherche à se dérober à un siège permanent de

Commonwealth, avec ce résultat que le Canada n'obtiendra pas la place auquelle il a droit dans cette organisation mondiale.

Je comptais dire quelques mots des arrangements régionaux et des organismes régionaux, en particulier dans leur application au littoral du Pacifique; mais, comme mon temps de parole est presque épuisé, je n'entrerai pas dans ces détails. Le Gouvernement devrait faire connaître à la Chambre les plans qu'il préconisera sous forme d'organisation régionale. Ainsi, il existe maintenant un conseil du Pacifique, et nous voudrions savoir ce qu'il a accompli. Nous aimerions savoir ce que pense le Gouvernement de l'idée d'avoir une organisation régionale dans le Pacifique, où se posent des questions de défense, de communications et de routes aériennes, par voie de l'Alaska jusqu'en Russie, et puis en d'autres parties de l'Asie, y compris des pays dans le Pacifique jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il y a la question d'une grande route conduisant à l'Alaska, et du raccordement avec la Russie, ce qui unirait deux grands continents, l'Amérique du Nord et l'Asie. Puis, il y a la question du commerce. Les Canadiens du littoral du Pacifique s'intéressent au plus haut point à toutes ces questions. Nous aimerions savoir ce que le Gouvernement entend faire à San-Francisco au sujet de l'organisation régionale de la côte du Pacifique. Les Canadiens, avec leurs frères de sang les Australiens et les Néo-Zélandais, doivent, de concert avec les Américains, les chinois, les Russes et les Hollandais et, évidemment, les Britanniques, décider du genre d'avenir qu'on désire avoir sur les rivages de ce grand océan.

En terminant, je dirai qu'on verra bien d'autres conférences mondiales. Celle de San-Francisco n'est que la première. A chacune de ces conférences, l'existence de nos fils et de nos petits-fils, la survivance de la nation et de la civilisation seront en jeu. Le peuple canadien n'est pas d'humeur à voir ses représentants recourir à des demi-mesures qui ouvriront la porte aux défections. Le Canada doit prendre des engagements définis et irrévocables. Le Canada doit se conformer à la lettre et à l'esprit de la loi. Ce n'est qu'à cette condition qu'il agira comme le veut chaque véritable citoyen canadien.

De plus, le peuple du Canada n'est pas d'humeur à voir ses représentants s'engager dans des discussions en insistant sur un nouveau classement de puissances autres que celles qui occuperont des sièges permanents dans le Conseil de sécurité formé en vertu des propositions de Dumbarton-Ooks, classement en Etats intermédiaires ou secondaires ou de quelque catégorie qu'on les désigne. Il ne devrait pas être question d'exiger la reconnaissance et des droits additionnels pour les nations intermédiaires sous le simple prétexte que le Canada en est une. Le peuple canadien ne tient pas à ce que le Canada soit étiqueté Etat intermédiaire ou secondaire, mais il désire que le Canada devienne une grande puissance mondiale aux côtés de la Grande-Bretagne et des autres dominions de l'Empire britannique. Voilà la destinée de notre pays.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à cette discussion. Je tiens tout d'abord à féliciter le premier ministre (M. Mackenzie King) du beau discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session, parce que je respecte son jugement et parce que ce qu'il a dit est conforme aux déclarations qu'il a faites à Londres, devant le congrès ouvrier de Toronto et en plusieurs occasions, c'est-à-dire que nous sommes à l'aurore d'une ère meilleure.

Je félicite également le chef de l'opposition (M. Graydon) du discours qu'il a prononcé hier. La tâche était difficile et je crois qu'il s'en est bien tiré. Il est vrai qu'il a fait entrer des propos politiques dans le débat, mais je ne veux pas l'en blâmer, car j'ai l'intention d'en faire autant. Je ne partage pas les vues de l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) quant aux endroits qui conviendraient à l'établissement d'un temple de la paix.

Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) conviendra avec moi, j'en suis sûr, que si l'honorable député de Parry-Sound se rendait au sommet de la côte au parc Misady et s'il portait ses regards vers la baie du Tonnerre, s'il voyait Fort-William dormir du sommeil du juste, s'il pouvait jeter les yeux sur le géant endormi dans le lointain ou sur l'Indienne qui attend le retour de son mari dans son bateau de pêche; s'il pouvait gravir le majestueux Mount McKay à la tête des lacs; s'il pouvait voir le Loch Lomond sis à huit cents pieds au-dessus de Fort-William et qui fournit l'eau à la ville; s'il pouvait voir l'arrière-plan des chutes Kakabeka qui tombent d'une hauteur de cent quatre-vingt-dix pieds, il conviendrait, j'en suis sûr, que le district de la baie du Tonnerre est l'endroit par excellence au Canada pour y édifier le temple de la paix.

Je regrette que le premier ministre ait restreint le choix de la délégation. S'il savait (et j'espère qu'il en est ainsi) le jugement intelligent, le bon sens pratique et l'influence bienfaisante qu'exerce le beau sexe, tant au foyer qu'à l'extérieur, il aurait alors choisi

des représentants des deux Chambres, des deux côtés de la Chambre et des deux sexes. Je soutiens que notre délégation ne saurait être complète sans un représentant du beau sexe pour garder les hommes à leur place.

Connaissant comme je les connais mes honorables collègues, je sais qu'ils ne s'abaisseront pas à faire de la politique, ni en route pour la conférence, ni durant leur séjour là-bas, ni à leur retour. Tous sauront, j'en suis convaincu, s'effacer personnellement pour étudier les besoins des pays représentés et, en particulier, ceux du Canada.

Les résultats obtenus après le dernier conflit m'ont extrêmement désappointé. Personne ne voulait de guerre. Je faisais alors partie d'une commission scolaire et l'on m'a critiqué pour avoir préconisé la formation de cadets. On disait que c'était là précisément une mesure qui insensiblement devait conduire à la guerre. Des groupements féminins par tout le Canada, des corps universitaires, des représentants d'écoles secondaires, des associations ouvrières et agricoles ont adopté des résolutions condamnant la guerre, disant qu'elle ne servait qu'à satisfaire les chefs militaristes d'Europe et à fournir de la chair à canon.

Pourquoi sommes-nous en guerre? Pour la défense de la liberté, nous a dit l'honorable député de Parry-Sound. J'irai plus loin. La liberté sans une paix permanente est un mythe, et avant de terminer, je vous démontrerai sur quoi doit reposer une telle paix.

J'espère que cette conférence sera la plus grande dont l'histoire fasse mention. Tous nos représentants, hommes ou femmes, seront chargés d'une mission sacrée et ils sauront, je n'en doute pas, s'en acquitter. Ces assises ont pour objet de retarder la guerre. De plus, comme l'a dit quelqu'un l'autre jour, elles mettront fin à la Société des Nations. Cet organisme n'a pas donné tous les résultats que j'en attendais. Il a posé de beaux gestes, mais lorsqu'il a permis à l'Italie d'attaquer et de vaincre l'Ethiopie, ainsi qu'au Japon d'envahir la Chine, pays très vaste mais sans puissance militaire, j'ai été désappointé.

J'ai lu ce beau livre de Wendell Wilkie, *One World*. L'honorable député de Trinity (M. Roebuck) a parfaitement raison de dire que les petites nations doivent être respectées. Quand je songe à la manière dont le premier ministre traite les humbles, les citoyens à revenus modiques, je sais qu'il n'abandonnera pas les petites nations. Il verra à ce qu'elles aient leur dû.

Je sais qu'il est important que tous les hommes trouvent des emplois, mais même en ce cas, notre pays ne serait pas un paradis terrestre. Je n'ignore pas que toutes les nations devraient être libres et jouir de la sécurité. De plus, je croyais qu'aucune nation engagée dans l'immense conflit actuel ne cherchait à aggrandir son territoire. Je me souviens d'avoir pris la parole en cette enceinte,—étais-je le tout premier à le faire ou seulement le premier du côté ministériel, je l'ignore,—pour préconiser l'échange d'ambassadeurs entre le Canada et la Russie. Dieu sait où nous en serions en ce moment si ce pays ne nous avait conservé la vie. Cependant, je perds quelque peu de mon optimisme lorsque je songe qu'une lisière importante de la Pologne ira à la Russie. C'est un signe des temps, tout simplement, et j'espère que l'Union soviétique sera assez magnanime pour céder ce territoire à la Pologne.

J'affirme également qu'aucun homme ou groupe d'hommes, qu'aucune nation ne peut vivre dans l'opulence tandis que d'autres sont dans l'extrême indigence: ce sont là des germes de guerre.

Il est bien entendu que notre délégation de San-Francisco doit se préparer sérieusement à sa tâche et envisager les questions non pas seulement du point de vue canadien, mais en ce qu'elles intéressent le monde entier. Elle devra appuyer sur les principes communs à toutes les nations et oublier les querelles mesquines. Nous avons de grandes choses en commun: notre croyance au Dieu créateur, le droit de chaque homme à la nourriture, à la vie, à l'instruction de ses enfants et à un degré raisonnable de confort, le droit à la liberté de culte.

J'espère que l'élément féminin, que tous les intérêts même, seront représentés à la conférence de la paix. Je sais que j'ai ma marotte, mais j'estime que l'ouvrier s'est acquis le droit de prendre part aux délibérations.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu le triste privilège de visiter, dans la région de la baie du Tonnerre, de nombreuses familles qui ont perdu des fils à la guerre. Je me souviens de trois jours consécutifs où j'ai visité dix foyers chaque jour. Je n'ai pas oublié l'époux debout près de son épouse, dont le fils tombé au champ d'honneur donnait de grandes promesses. La mère demandait à son époux: "Dan, crois-tu que la paix pourra nous dédommager?" Je me demande quelle serait notre réponse à cette femme. Pour moi je connais la mienne. Deux réponses sont possibles. "Premièrement", dis-je, "si nos gars ainsi que le Canada et les Etats-Unis n'avaient pas fait la guerre, nous ne serions pas ici comme nous le sommes aujourd'hui, car l'Allemagne serait installée au Canada". Voici l'autre réponse: "La paix vaudra quel-

que chose à condition qu'elle soit établie sur une fondation qui ne cède pas." J'ose citer, monsieur l'Orateur, le plus grand livre de toute l'histoire, un livre dont la composition a pris plus de mille ans, dont les auteurs étaient les plus grands hommes de tous les temps et dont la véracité est indestructible. Je ne veux pas dire que le volume lui-même est indestructible car on peut le brûler, mais j'affirme que la vérité contenue dans ce vieil ouvrage est indestructible et j'ose le citer aujourd'hui.

Au temps de Noël on entend beaucoup parler de l'avènement du Prince de la Paix. Nous avons tous entendu parler dans nos églises du seul fondement sur lequel on peut édifier une paix durable. Je suis convaincu que ce fondement consiste dans les enseignements et la nature du Pacificateur lui-même. Vous trouverez ses principes formulés dans son premier sermon, ce que vous pourriez appeler le discours du trône. Vous trouverez là les principes sur lesquels la conférence de la paix devrait se fonder. Je suis sûr que si les délégués s'inspirent des principes du Prince de la Paix, ils édifieront une paix durable. Le Pacificateur résume son enseignement en disant que l'homme qui bâtit sur le sable,—ce peut être le sable de l'éducation seulement, ou le sable de la renommée ou de l'ambition, ou de l'argent, ou de l'amour du travail, ou du pouvoir, ou de la propriété—verra la superstructure emportée par la tempête, mais une maison bâtie sur le roc qu'est le Christ résistera à l'épreuve du temps. J'espère que c'est sur ce roc que nous édifierons la paix, car c'est la seule paix durable.

Le Pacificateur formule les principes, esquisse le fondement du nouveau royaume, du nouvel ordre social si vous voulez, qui doit être instauré après la guerre. Il affirme que ceux qui vivent par l'épée périront par l'épée.

Prenons Annibal, César, Napoléon, Hitler ou tout autre soi-disant conquérant de l'univers: chacun d'entre eux avait appris que l'homme ou la nation qui vit par l'épée périra par l'épée. Je puis entendre l'historien rapportant ces paroles de Napoléon: "Ne me parlez pas de Providence, car la Providence est du côté des bataillons les plus nombreux". Mais Napoléon en vint à regretter amèrement ce jour, car il s'aperçut que la Providence n'était pas du côté de ses nombreux bataillons mais du côté de la neige molle et blanche qui gela un demi-million de ses hommes sur leurs chevaux ou sur le sol. Hitler avait l'armée la plus belle et la mieux équipée du monde. Pourquoi n'a-t-il pas envahi l'Angleterre, quand ses soldats n'avaient pas assez de munitions pour se battre une heure? A mon avis ce fut à cause des prières d'un peuple chrétien dans un monde chrétien. Ce fut à cause de l'intervention divine, tout comme durant la période critique de la dernière grande guerre.

[M. McIvor.]

Puis Il nous dit comment traiter nos ennemis, Il nous dit de les bénir et non de les maudire. Les honorables députés conviendront que ce n'est pas bien facile. Il faut beaucoup de générosité pour aimer même nos ennemis politiques dans cette enceinte et pour prier Dieu de les bénir.

Puis nous avons sa déclaration touchant ceux qui ne collaboreront pas à l'édification du royaume de la paix. Nous nous rappelons qu'il a dit de ne pas jeter de perles aux pourceaux de peur qu'ils ne les piétinent et ne se retournent contre vous et ne vous déchirent. N'en avons-nous pas eu un parfait exemple lorsque Chamberlain, en sa qualité de premier ministre de Grande-Bretagne, fit deux fois le voyage pour s'entretenir avec Hitler, chef de l'Allemagne, dans le but d'éviter la guerre. Mais qu'est-ce qu'Hitler a fait? Il piétina les raisons que lui apportait Chamberlain et se prépara à déchirer l'Angleterre en lambeaux. Cela ne lui profita pas.

Je cite les paroles d'un autre grand homme d'Etat qui portait tout d'abord un nom juif, Saul qu'il changea par la suite en celui de Paul. Il a posé les principes fondamentaux que nos délégués devraient garder présents à leur esprit tout en suivant les conseils du Prince de la Paix en bâtissant un monde nouveau. "Les seules principes solides sont ceux qui s'appuient sur sa doctrine".

On aura beau avoir des descriptions géographiques des besoins économiques et des ressources naturelles, la conférence de la paix n'en sera pas moins un échec si l'on ne s'inspire pas des principes énoncés par le Prince de la Paix. J'ai entendu l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) citer Josué, successeur de Moïse, qui disait: "Soyez forts et très courageux". Je puis lui citer un personnage encore plus éminent que Josué, l'apôtre Paul qui disait: "Combattez le bon combat", luttez contre l'égoïsme, la cruauté et l'injustice. J'ai confiance en notre premier ministre (M. Mackenzie King) car je reconnais chez lui un esprit chrétien; je sais qu'il usera de son influence pour aider la cause de la paix. Le premier ministre et nos autres délégués, feront, j'en suis sûr, reposer sur le Christ les bases de la paix du monde.

M. P. E. WRIGHT (Melfort): Il est d'heureux augure de constater que la Chambre accepte pour ainsi dire à l'unanimité le projet de l'établissement, après la guerre, d'un organisme international ayant pour mission de prévenir le retour d'une catastrophe comme celle dont nous avons été témoins. J'estime

également qu'il est réconfortant de savoir que presque tous les Canadiens sont d'avis que leur pays doit assumer son rôle de membre de cette assemblée des nations. Certes nous ne sommes pas tous d'accord quant aux détails relatifs à notre participation. Nous avons entendu cet après-midi l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) nous faire part de la façon dont lui-même ou son parti envisagent notre rôle lors de cette conférence. Je ne partage pas ses vues sur ce point; un peu plus tard probablement, un membre de notre groupement définira clairement notre attitude à ce propos. Je crois aussi qu'il est rassurant de constater que presque tous les membres de la Chambre conviennent que si le Canada accepte de participer à ces assises, il doit assumer toutes les responsabilités qui en découlent. Je suis d'accord sur ce point avec l'honorable député de Vancouver-Sud; si nous voulons jouer notre rôle au sein de la collectivité humaine nous devons accepter les devoirs que cette décision comporte.

Cet après-midi cependant, j'ai l'intention de discuter l'aspect économique de l'accord de Dumbarton-Oaks, c'est-à-dire, la partie des propositions où se trouve préconisé l'établissement d'un conseil économique et social. Nous reconnaissons tous qu'il importe de créer les rouages nécessaires au règlement des différends et au maintien de la paix. J'ajoute qu'il importe tout autant de faire disparaître les causes de conflit. L'une des plus graves de ces causes, est l'injustice économique et sociale. L'accord de Dumbarton-Oaks reconnaît ce principe; notre délégation, je crois, devrait demander que l'on insiste davantage sur cette partie des propositions.

Les guerres ne peuvent être encouragées que lorsque existe dans le monde la crainte de l'indigence et de l'inégalité. Qu'on fasse disparaître cette crainte et l'on supprime par le fait même l'une des causes premières de la guerre. Règle générale, ni les individus ni les nations ne songent à se battre lorsqu'ils possèdent des vivres en abondance. Je dis donc qu'une production accrue et une distribution convenable de vivres peuvent constituer l'un des grands facteurs du maintien de la paix mondiale. J'espère que la délégation canadienne à la conférence de San-Francisco verra à ce que cette question soit étudiée à fond. Cela est d'une importance vitale pour le Canada. En tenant compte du chiffre de sa population, le Canada est le plus grand producteur de vivres de l'univers. L'an dernier, nous avons exporté de 30 à 40 p. 100 de notre production globale de vivres et nous avons produit des denrées agricoles pour plus de 1,750 millions de dollars. Le relèvement du niveau d'existence non seulement de notre population mais de celle des autres pays nous intéresse donc au plus haut point. Les délégués canadiens à la conférence devraient donc s'efforcer d'accroître l'autorité et l'importance du conseil social et économique.

Sauf erreur, c'est de ce conseil que relèvera le comité permanent institué par les Nations Unies à la conférence sur l'alimentation et l'agriculture tenue à Hot-Springs (Virginie) aux mois de mai et juin 1943. On avait nommé à cette conférence un comité intérimaire chargé de rédiger une constitution permanente, cette constitution devant être ratifiée par les trente-six pays représentés à cette conférence. Jusqu'ici, dix-neuf de ces pays seulement ont ratifié cette constitution et le Canada n'est pas du nombre. Avant que nos délégués se rendent à San-Francisco, la Chambre devrait voir à ce que la constitution permanente de la conférence sur l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies tenue à Hot-Springs soit ratifiée et que la commission permanente destinée à donner suite aux recommandations de la conférence soit instituée immédiatement. Il y a un mois environ, le président Roosevelt demandait au Congrès des Etats-Unis d'approuver cette constitution. A mon avis, il est essentiel que le Canada suive l'exemple des Etats-Unis et cela, avant que nos délégués se rendent à la conférence de San-Francisco.

A Hot-Springs (Virginie), une conférence internationale reconnut pour la première fois le principe que les besoins de l'homme tiennent la première place dans l'établissement d'un ordre nouveau dans le monde. Cette conférence soumit des vœux clairs et nets quant aux méthodes à employer dans la mise à exécution d'un plan mondial pour la production et la distribution, le plus économiquement possible, des vivres et des autres produits agricoles. A ce sujet, j'aimerais citer des extraits de la déclaration publiée par la conférence, car je considère cette déclaration de la plus haute importance pour nous Canadiens. Voici:

1. La première tâche est de gagner la guerre et de soustraire à la tyrannie et à la faim des millions de gens. Dans la période de pénurie critique qui suivra la guerre, on ne pourra mettre les populations à l'abri de la faim qu'en conjuguant immédiatement tous les efforts en vue de réaliser l'économie dans la consommation, l'augmentation des approvisionnements et la meilleure distribution possible.

2. Nous devrons dorénavant concerter nos efforts en vue de réaliser et de maintenir la libération de la crainte et du besoin. L'une n'est pas possible sans l'autre.

3. Les vivres n'ont jamais été assez abondants pous assurer la santé de toutes les populations. Ni l'ignorance ni la cruauté de la nature ne justifient un tel état de choses. Il faut accroître grandement la production des denrées alimentaires; nous connaissons maintenant les moyens à

prendre pour atteindre cet objectif. Tous les gouvernements et toutes les populations devront faire preuve d'imagination et de fermeté s'ils veulent mettre à profit les connaissances dont nous disposons maintenant.

4. La première cause de la faim et de la mauvaise alimentation, c'est la pauvreté. Inutile de produire plus de denrées alimentaires si les hommes et les pays ne fournissent pas les débouchés nécessaires. Il faut gonfler toute l'économie mondiale afin de créer un pouvoir d'achat capable de maintenir un régime alimentaire suffisant pour toutes les populations. Celles-ci pourront se procurer les denrées que le monde produira, pourvu qu'il y ait du travail pour tous dans tous les pays, que la production industrielle soit plus considérable, que nul ne soit exploité, que les échanges commerciaux augmentent sur le plan national et international, que les numéraires et les placements nationaux et internationaux soient sagement administrés, et que l'équilibre économique règne constamment sur le plan national aussi bien que dans le domaine international.

5. Il appartient en premier lieu à chaque nation de fournir à sa population suffisamment de vivres pour assurer la subsistance et la santé; les mesures devant être prises à cette fin seront d'ordre national. Toutefois, chaque nation ne pourra pleinement y réussir que si toutes les nations travaillent ensemble.

6. Nous recommandons respectivement aux gouvernements et aux autorités d'étudier et d'adopter les conclusions et recommandations de cette conférence, et d'amorcer au plus tôt la discussion des problèmes connexes qui échappent à l'action de cette conférence.

7. Les premiers pas à accomplir pour se mettre à l'abri du besoin de vivres ne doivent pas attendre jusqu'au règlement final de tous les autres problèmes. Tout progrès réalisé dans une direction favorisera et accélérera les progrès à accomplir dans toutes les autres. Le travail en cours doit être continué. Une fois la guerre terminée, des mesures décisives pourront être prises. Nous devons nous tenir prêts dès maintenant.

Dans la suite du document, on montre comment s'y prendre pour arriver à ces fins: par une politique de production alimentaire à longue portée, par des crédits agricoles suffisants, par l'encouragement des mouvements coopératifs dans tout le monde, par des changements dans la tenure de nos terres et dans les conditions de la main-d'œuvre agricole, par des initiatives d'éducation et des travaux de recherche, par la conservation des richesses foncières et hydrauliques, et par le développement et la colonisation des terres destinées à la production des aliments. En vue de l'exécution de ce programme il sera nécessaire de faciliter les échanges de produits agricoles entre les nations. L'une des meilleures manières de ce faire consiste, croyons-nous, à retirer des mains du spéculateur l'exportation et l'importation des denrées alimentaires pour en réserver la direction à l'Etat, poursuivant ainsi une pratique qui a été très en honneur au cours de la guerre. Les nations importatrices et les nations exportatrices ont toutes intérêt à conclure des accords à long terme sur les prix, la qualité et la quantité des vivres à échanger. Aucun pays ne peut atteindre au maximum de production alimentaire sans la stabilité des prix. L'accroissement de la production au cours de la guerre, sous le régime de la stabilisation des prix, a amplement démontré cette vérité au Canada.

Il est également avantageux pour les nations exportatrices et importatrices de savoir qu'elles peuvent compter sur un flot continu de marchandises de qualité à un prix convenu. Après la guerre, le Gouvernement devrait donc s'opposer avec énergie à tout retour à la spéculation dans la manutention des vivres. Les pays exportateurs et les pays importateurs devraient conclure des ententes à long terme pour des périodes d'au moins cinq ans et les renouveler au moins un an avant l'expiration du contrat. Ce qui aiderait beaucoup à assurer le maximum de production et la continuité des approvisionnements. Nous croyons que pour le rassemblement, la préparation et la distribution des vivres parmi les diverses nations, il y a lieu d'encourager le mouvement coopératif. A cet égard, je ne saurais mieux faire, je crois, que de citer de nouveau les recommandations de la conférence des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture, tenue à Hot-Springs. L'alinéa suivant est tiré de ce document:

1. Attendu que le mouvement coopératif a pris une très grande importance dans plusieurs pays, tant pour la population urbaine que pour la population rurale, surtout dans les régions agricoles où la culture se pratique sur de petites fermes et dans les zones urbaines où résident des familles à faibles revenus;

2. Le bon fonctionnement des sociétés coopératives peut faciliter les ajustements de la production agricole et de la distribution, vu que les membres ont confiance dans les recommandations et les directives de leurs associations coopératives, lesquelles travaillent dans l'intérêt de leurs membres et de la société en général, comme ils le savent.

3. La régie démocratique et les programmes éducatifs, qui sont des points essentiels du mouvement coopératif, peuvent jouer un rôle primordial dans la formation de bons citoyens démocratiques, et aider à leur inculquer une conception saine des questions économiques;
La Conférence des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture recommande:

1. Que, dans le but de permettre aux gens de s'aider eux-mêmes en abaissant les coûts de la production et les coûts de la distribution et de la vente:

a) tous les pays étudient la question de savoir s'il est possible d'établir d'autres sociétés coopératives de producteurs et de consommateurs, afin d'assurer la production nécessaire, la vente, l'achat, la finance, et les autres services;

A ce sujet, le gouvernement C.C.F. de la Saskatchewan est le premier gouvernement au monde, je crois, qui ait donné suite à cette recommandation de cette conférence. La nomination d'un ministre des Coopératives dans

le but d'encourager le mouvement coopératif dans cette province est un des premiers actes qu'a posés ce gouvernement.

b) chaque nation examine ses lois, règlements et institutions afin de déterminer si des obstacles d'ordre légal ou relatifs aux institutions gênent le progrès des coopératives, et d'apporter les ajustement désirables;

Or, au Canada nous constatons que le mouvement des coopératives demande depuis des années l'adoption d'une loi fédérale sur les coopératives afin de faire la lumière sur leur situation au sujet des impôts et de plusieurs autres questions. Notre Gouvernement ne lui a encore montré aucune considération à ce sujet. Il a préféré éluder ses obligations et rejeter toute la question sur les épaules d'une commission. Il a par le fait même tenu le mouvement coopératif au Canada dans le statu quo, à un moment ou il devrait se développer et, on serait presque porté à croire, qu'il cherche à arrêter son expansion.

c) des renseignements complets sur l'expansion actuelle des coopératives dans les différents pays soient mis en disponibilité par l'intermédiaire de l'organisation permanente recommandée dans la résolution II.

Ici, au Canada, nous nous faisons une bien faible idée de la croissance énorme du mouvement coopératif dans le monde. Je dois admettre que j'étais moi-même fort peu renseigné sur l'importance de ce mouvement en Angleterre jusqu'au jour où, l'automne dernier, nous avons eu l'avantage de visiter ce pays. Nous avons été reçus par la Société coopérative de gros d'Angleterre et aussi par la Société coopérative de gros d'Ecosse. On nous a conduits sur les bords de la Tamise où on nous a montré une minoterie possédée par la coopérative. C'est la plus vaste minoterie du monde et qui peut produire en une journée assez de farine pour alimenter un million de personnes. On nous a dit que cette coopérative produisait la moitié de la farine produite en Angleterre. Nous nous sommes rendus en Ecosse où nous avons constaté les progrès formidables de la coopérative dans ce pays.

Lorsque le gouvernement britannique a demandé aux habitants, en 1940, de faire connaître les noms des magasins où ils désiraient acheter durant la guerre, afin d'établir une juste distribution des produits alimentaires, 42 p. 100 des habitants de l'Ecosse ont inscrit les coopératives sur la liste des magasins où ils désiraient faire leurs achats. On nous a fait visiter les banques que les coopératives ont mises en train en Grande-Bretagne. L'an dernier, les affaires de ces banques coopératives ont atteint le chiffre de 5 milliards de dollars en Grande-Bretagne. Elles constituent la plus grande organisation de vente de tout l'Empire britannique. Elles possèdent leurs propres plantations de thé dans l'île de Ceylan, leurs propres lignes de navigation pour l'expédition, leurs propres fabriques et leurs centres de distribution. Je pense qu'au lendemain de la guerre, elles seront l'un des éléments pondérateurs en Grande-Bretagne.

Le commerce mondial et le libre-échange des marchandises sont nécessaires au relèvement des conditions de vie dans le monde. Il faut éliminer les manipulations des échanges et des tarifs visant à rapporter du profit et du gain. Pour nous, ce n'est qu'à ce prix que nous connaîtrons un monde d'abondance quand nous aurons banni la guerre. Si le Canada tient à exporter ses produits, et il le faut pour assurer la prospérité de notre industrie agricole, il doit être prêt à importer. C'est sur ce point qu'ont insisté tous ceux que nous avons rencontrés en Grande-Bretagne, l'automne dernier. Que ce soient les membres du parti travailliste, les sociétés coopératives, les bureaux de direction ou les conservateurs, tous s'accordent à dire que la Grande-Bretagne doit trouver des marchés pour l'écoulement de ses produits si elle veut importer les denrées nécessaires à la vie de ses habitants.

La capacité de la Grande-Bretagne de relever ou même de maintenir son niveau d'existence, dépendra de ses importations, car elle a été et elle demeurera le plus vaste marché pour l'écoulement des produits agricoles canadiens. Si nous voulons conserver ce marché, il nous faudra rajuster notre économie de façon à utiliser plus de produits ouvrés de Grande-Bretagne, car elle a comme principal actif la capacité de produire des marchandises et des matériaux de haute qualité. Nulle part ailleurs ne trouve-t-on de meilleure maroquinerie, de meilleurs lainages, de meilleure faïence et de meilleure coutellerie. Le malheur a voulu qu'avant la guerre, la situation financière du Canadien moyen le contraignit à se contenter d'articles de valeur secondaire à cause de leur modicité de prix. Nous avons été inondés de camelote presque invariablement étampée des mots: "Made in Germany" ou "Made in Japan". Nous l'avons achetée non pas parce que nous la préférions, non pas parce que nous n'aurions pas aimé acheter les produits de qualité supérieure qu'aurait pu nous fournir la Grande-Bretagne, mais bien parce que notre bourse ne nous le permettait pas. La même situation nous attend si nous permettons à l'avilissement des cours agricoles, à la chute des salaires ou au chômage de réduire la puissance d'achat des Canadiens.

Notre délégation à San-Francisco doit inscrire parmi les principaux chapitres de son programme la plus grande mesure possible de

liberté dans les échanges internationaux. Cet objectif ne peut être atteint que par l'un de deux moyens. On entend souvent dire, dans le public, dans les journaux ainsi qu'en cette Chambre, qu'il nous faut exporter; mais des importations on en parle peu. Pour beaucoup, la solution à tous nos maux réside dans notre commerce extérieur. Nous estimons que pour nous assurer des marchés étrangers nous devons importer et relever le niveau de vie de nos Canadiens pour qu'ils puissent utiliser ces importations. Il faut donc commencer par accroître la puissance d'achat de nos consommateurs éventuels de denrées et de services et ensuite faire disparaître ces entraves artificielles à l'échange des marchandises. Nous n'assurerons pas une paix permanente en permettant aux nations puissamment industrialisées d'accumuler des placements en pays étrangers. Pourtant, c'est à quoi aboutit un excédent des exportations sur les importations. Le résultat d'un tel état de choses a été par le passé et sera à l'avenir la mésentente et la discorde entre nations. Ces placements ont souvent conduit à une ingérence dans la politique intérieure et dans l'administration des pays débiteurs. De là, de l'animosité et un facteur de conflit armé. Cette méthode, entre autres, a également servi à l'établissement de cartels et de monopoles internationaux, qui sont devenus des instruments utilisés de propos délibéré pour empêcher le libre échange des marchandises. L'hygiène alimentaire et le niveau de vie dans les pays où s'effectue leur commerce sont la moindre préoccupation de ces cartels. Ils s'intéressent bien plus à conserver leurs privilèges spéciaux et à maintenir les bénéfices que leur assure leur emprise. Nous sommes donc d'avis que notre délégation doit veiller particulièrement à ce que le conseil économique et social abolisse les cartels et les monopoles qui restreignent le commerce.

A cet égard, je voudrais rappeler le récent jugement rendu par un jury spécial ayant l'autorité de la Cour suprême des Etats-Unis au sujet de l'Aluminum Company of America et de l'Aluminium Limited of Canada. Ce jugement fut rendu le 12 mars et paraît dans le numéro du 13 mars du *Times* de New-York; il y est dit que l'Aluminum Company of America et l'Aluminium Limited, la compagnie canadienne, font partie d'un monopole conspirant pour restreindre le commerce. Ce jugement corrobore entièrement la preuve soumise à la Chambre en 1942 et 1943 par le chef de notre groupe, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je désire faire remarquer en passant que le Gouvernement et l'opposition officielle ont eu beaucoup de répugnance à accepter la preuve faite alors.

[M. Wright.]

M. GRAHAM: Monsieur l'Orateur, en me réclamant de la question de privilège, puis-je rectifier ce que l'honorable député vient de dire? Le comité qui a fait rapport à la Chambre sur les contrats d'aluminium n'a pas basé une seule constatation de fait sur une décision d'un tribunal des Etats-Unis faisant enquête sur une prétendue infraction à la loi Sherman de ce pays. Chaque constatation faite par ce comité reposait sur les dépositions des témoins qui ont comparu devant lui, ou sur des documents convenablement authentiqués par ces témoins. L'annulation d'un jugement rendu par un tribunal inférieur aux Etats-Unis ne peut modifier d'aucune façon le rapport présenté par le comité à la Chambre.

M. COLDWELL: Puis-je faire une remarque au sujet de la question de privilège, comme l'honorable député l'a fait? Le comité s'est appuyé très largement sur le jugement rendu par le tribunal inférieur et qui a été annulé par le jugement de la Cour suprême des Etats-Unis.

M. GRAHAM: La remarque de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar me stupéfie, car il était membre du comité et il sait que c'est absolument inexact et faux.

M. COLDWELL: Je demande que l'honorable député retire sa déclaration. Je sais que mes paroles sont absolument exactes et vraies, et si les honorables députés veulent bien examiner le rapport du comité, ils trouveront les références au jugement de la cour inférieure de New-York, qui, par la suite, a été révoqué. L'honorable député devrait retirer sa remarque portant que ma déclaration est entièrement sans fondement et fausse.

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait la retirer.

M. GRAHAM: Je suis entièrement prêt à comparer l'exactitude de mes paroles à celle des paroles de l'honorable député de Rosetown-Biggar d'après le rapport lui-même. Le rapport en témoignera.

M. COLDWELL: Je demande de retirer la déclaration portant que j'ai dit quelque chose d'entièrement faux. Il me semble que ces paroles ne sont pas parlementaires.

M. l'ORATEUR: C'est juste. L'honorable député qui a fait cette déclaration doit la retirer.

M. GRAHAM: Si le Règlement m'oblige à retirer mes paroles, je m'y soumets, Monsieur l'Orateur, et les retire.

M. WRIGHT: En réalité je n'ai pas du tout mentionné le comité. J'ai dit que le Gouvernement et l'opposition dans cette

Chambre avaient beaucoup de répugnance à accepter la preuve soumise par l'honorable député de Rosetown-Biggar sur le fait que l'industrie de l'aluminium était un cartel et un monopole, et j'ai dit que ses allégations avaient été amplement justifiées par le jury de la cour suprême des Etats-Unis. Ce n'est pas le seul monopole ou cartel que nous ayons au Canada, et j'ajouterai que ces monopoles ont également grandis sous les deux régimes, conservateur ou libéral. Par conséquent, lorsque nous entendons certains honorables vis-à-vis dire devant la Chambre qu'ils vont abolir les monopoles, nous nous demandons pourquoi ils leur ont permis de croître en premier lieu. Ces paroles ne sonnent certainement pas juste aux oreilles de plusieurs cultivateurs et ouvriers du pays. Nous croyons donc que notre délégation devrait surtout s'intéresser à ce que, par l'intermédiaire du conseil économique et social, ces monopoles et cartels qui restreignent le commerce soient abolis.

Pour résumer nous, de ce groupe, croyons que la délégation canadienne devrait s'intéresser non seulement à la création d'organismes qui banniront la guerre, mais surtout à l'abolition de certaines causes principales de guerre. Si nous pouvons édifier un monde vraiment libre de la crainte et du besoin nous aurons accompli beaucoup pour l'établissement d'une paix permanente dans le monde, et un des moyens à prendre pour y arriver, c'est, à notre avis, de fournir des denrées alimentaires en abondance et de veiller à ce qu'elles soient convenablement distribuées dans le monde.

M. FRÉDÉRIC DORION (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, la première chose qui nous frappe à la lecture de la motion dont la Chambre est présentement saisie, c'est que le Gouvernement en est déjà venu à une décision qui comporte la participation du Canada et nous prie maintenant de ratifier cette décision. Je me demande si nous pouvons qualifier de démocratique cette façon de procéder. Depuis le début de la guerre, notre Gouvernement a dirigé le pays pour ainsi dire au moyen de décrets du conseil et de toutes sortes d'arrêtés émanant de régisseurs, de commissions et ainsi de suite. On nous a toujours dit que cette façon de gouverner prendrait fin avec la guerre et que, dès le conflit terminé, nous assisterions au retour à un mode de gouvernement véritablement démocratique. Toutefois, si l'on songe que le Gouvernement a pris et continue de prendre une multitude de décisions concernant l'organisation de la paix, et la présente résolution en est un exemple frappant, la population est portée à croire que si nous voulons revenir à un régime véritablement démocratique, il faut que le gouvernement lui-même subisse des changements radicaux.

Je me demande ce qui se produirait si, le Gouvernement ayant accepté de participer à la conférence, la Chambre des communes refusait d'adopter la résolution à l'étude, comme c'est son droit fondamental. Je sais bien que le Gouvernement peut, aujourd'hui, compter sur la majorité dont il jouit à la Chambre. Toutefois, ainsi que le faisait observer mon collègue, l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), il ne faut pas oublier que les représentants du Canada à la conférence n'auront reçu aucun mandat de la population canadienne, étant donné que le Canada n'aura pas de parlement après le 16 avril.

Il se peut fort bien, par conséquent, que les nouveaux membres de la Chambre des communes élus lors des prochaines élections ne se jugent pas liés par les décisions ou les engagements que les délégués canadiens auront pris. Le groupe des indépendants se doit de prévenir le Gouvernement qu'il n'accepte pas d'avance les décisions prises à la conférence. Et, comme notre groupe aura certainement un mot à dire dans le prochain gouvernement du pays, il tient à déclarer aujourd'hui qu'il ne se croira pas lié par ces décisions.

On nous demande dapprouver l'acceptation par le gouvernement canadien de l'invitation qui lui a été faite d'envoyer des représentants à la conférence. C'est sans doute une des plus importantes mesures dont la Chambre ait été saisies depuis septembre 1939. De fait, au début de septembre 1939, on demandait au Parlement de reconnaître qu'un état de guerre existait entre notre pays et l'Allemagne et d'approuver notre participation au présent conflit. Aujourd'hui, on nous demande, par cette résolution, de déclarer immédiatement que nous participerons à toute guerre future dans le monde. Voilà le nœud de la question. Voilà à quoi se résume notre approbation de cette résolution et notre participation à la conférence de San-Francisco. Voici donc la question que nous devons nous poser: consentirons-nous à nous engager, à engager notre pays à participer à toute guerre qui pourrait se déclarer à l'avenir dans n'importe quelle partie du monde? La résolution traite de sauvegarde de l'humanité et du rôle magnifique que le Canada est appelé à jouer dans l'organisation d'un monde nouveau. Tout cela est très beau. Mais, avec d'autres gens, je crois que nous devons songer d'abord à nous-mêmes plutôt qu'à l'univers en général. J'aimerais voir les intérêts du Canada défendus avec la même vigilance que M. Roosevelt entend défendre ceux des

Etats-Unis, M. Churchill ceux de la Grande-Bretagne et M. Staline ceux de la république soviétique.

A cause de l'attitude que nous prenons en ce moment, on traitera peut-être d'isolationnistes, comme on l'a souvent fait dans le passé, les honorables députés qui siègent en ce coin de la Chambre. Or, je demande quel crime il y a à songer au Canada tout d'abord. Personne ne niera que M. Roosevelt songe avant tout à l'Amérique, M. Churchill à la Grande-Bretagne et M. Staline à la Russie.

Depuis quelques années, nous constatons que le présent Gouvernement a administré le pays de la façon la plus extraordinaire. Si nous examinons de près toutes les mesures législatives adoptées par le gouvernement, nous pourrions nous demander quelle partie de ces mesures, à l'exception de quelques lois de caractère social, a été réellement et véritablement adoptée à l'avantage du peuple canadien. Nous avons tout fait en faveur des autres nations, sous le fallacieux prétexte que nous devions sauver l'humanité et la civilisation.

J'aimerais que le gouvernement canadien, avant de se rendre à cette conférence, pense un peu aux habitants du Canada,—au lieu de toujours chercher à sauver le monde. J'aimerais voir le Gouvernement canadien s'occuper du bien-être du peuple canadien, avant de se rendre ailleurs pour essayer de sauver l'humanité. Tous reconnaissent que le Canada traverse actuellement une crise domestique, et que la désunion règne au pays. Tout cela est attribuable au Gouvernement actuel. Ne devrait-il pas tout d'abord considérer que sa tâche la plus importante est d'établir une paix véritable et durable dans notre pays, avant d'essayer d'organiser la paix dans l'univers? Tous les gens sensés se demandent de plus en plus quel bien sortira de cette conférence.

Nous avons été témoins de plusieurs conférences au cours des vingt-cinq dernières années. Nous avons fait partie de la Société des Nations, qui était censée empêcher toute nouvelle guerre. Nous avons versé de fortes sommes au maintien de la Société, et pour couvrir les frais de déplacement de nos représentants à cet organisme.

D'autres nations ont organisé toutes sortes de conférences de paix et de désarmement. Cependant, malgré ces conférences nous avons été entraînés dans cette terrible guerre, qui bouleverse tout l'univers. Maintenant il s'agit de savoir quelle raison nous avons de croire que la conférence projetée à San-Francisco offrira de meilleures garanties de succès que les conférences antérieures?

[M. Dorion.]

J'ai lieu de croire que, non seulement elle n'offre pas de meilleures perspectives, mais, du fait même de son organisation, elle ne peut qu'entraîner le monde dans une autre guerre. Tous les honorables députés savent que la conférence sera dirigée seulement par les trois puissances. Ce sont les trois puissances qui, à l'heure présente, combattent côte à côte mais cela durera combien de temps? Quel serait le sort de la conférence si demain une de ces trois grandes puissances ne s'entendait plus avec l'une des deux autres?

Si nous pouvions dire des trois puissances qui dirigeront la conférence qu'elles sont des puissances démocratiques, nous pourrions peut-être entretenir quelque espoir; mais, quand nous savons que celle qui, jusqu'ici, a imposé sa volonté à toutes les autres est une puissance dictatoriale, tout comme celles auxquelles elle fait maintenant la guerre, nous n'avons pas une bien grande confiance et nous ne pouvons pas attendre beaucoup de cette conférence.

Et puis, quand nous voyons la Pologne, le pays que l'on aurait dû inviter le premier à participer à cette conférence et pour la sécurité duquel notre pays a été entraîné dans le conflit, non seulement laissée de côté, mais encore déchirée en morceaux pour plaire à ce dictateur qui est sur le point, non seulement de tenir la conférence sous sa main, mais aussi de gouverner toute l'Europe après la guerre, nous avons bien raison d'être inquiets.

Je sais que la situation est pleine de difficultés. On trouve dans tous les pays des gens de bonne volonté qui s'emploieront à rectifier cet état de choses; mais n'allons pas ici, au Canada, perdre le sens des proportions. Ne cherchons pas à nous convaincre que nous pouvons tout régler,—en particulier quand nous savons que notre statut ne nous permet pas de le faire.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, la question qui se pose est de savoir si, dans l'état actuel des esprits, il est humainement possible que cette conférence de San-Francisco donne les résultats qu'on en attend, et apporte la solution aux problèmes que l'on pose.

Si l'on désire ardemment l'établissement de la paix dans le monde, ne faudrait-il pas commencer par corriger, à l'intérieur des pays participants, les injustices dont souffrent les populations?

Si l'on veut obtenir un résultat satisfaisant, ne devrait-on pas commencer par démontrer hors de tout doute aux populations des pays intéressés que tout cet organisme nouveau que l'on veut mettre sur pied, ne servira pas uni-

quement aux intérêts d'un groupe ou de certaines puissances internationales qui ont toujours été jusqu'à présent la cause des guerres dont nous avons souffert.

En un mot, si l'on voulait réellement faire un travail pratique, si l'on voulait que les populations prennent au sérieux les délibérations et les engagements que l'on entend prendre à cette Conférence, il faudrait, d'abord et avant tout, donner la preuve que les gouvernements intéressés poursuivent, comme premier objectif, la disparition des causes des conflits mondiaux.

Personne ne niera que le monde actuel est très malade. Tout le monde admettra que, si l'on veut obtenir une guérison définitive, il ne suffit pas de lui appliquer des remèdes temporaires, mais il faut, avant tout, faire disparaître à tout jamais les causes de cette maladie.

Quand même on remettrait sur pied le monde blessé et endolori, si on le laisse continuer à vivre dans une atmosphère malsaine, au milieu des mêmes dangers que ceux d'avant-guerre, il ne pourra que continuer à souffrir, sans jamais pouvoir reprendre sa liberté complète et revivre un état de vie absolument normal.

Si l'on se demande ce qui a pu être la cause des maux dont souffre l'humanité, si l'on veut surtout être de bonne foi et honnête dans la recherche de ces causes, il est facile de constater qu'elles ne proviennent pas des peuples eux-mêmes. En effet, comme l'écrivait Ernest Renan: "L'immense majorité de l'espèce humaine a horreur de la guerre." On doit donc se demander comment il se fait que tous les peuples qui haïssent la guerre se trouvent, à des périodes de plus en plus rapprochées, entraînés dans des conflits qui les jettent brusquement les uns contre les autres. Parcourons l'univers, analysons l'âme populaire dans tous les pays du monde et nous constaterons sans équivoque que toutes ces populations ne demandent, elles, qu'à vivre en paix les unes avec les autres. Il résulte donc que les guerres ont toujours été occasionnées par des chefs de gouvernements qui, eux-mêmes, y ont été souvent entraînés par des puissances financières internationales, puissances qui ont toujours eu intérêt à vivre en eaux troubles et qui ont toujours su retirer des avantages considérables de ces conflits mondiaux.

Aussi longtemps que l'on ne voudra pas se rendre compte de la réalité de ces faits, aussi longtemps que l'on restera délibérément aveugles, aussi longtemps que l'on ne prendra pas les mesures nécessaires pour empêcher ces puissances du mal de faire leur œuvre de destruction dans le monde entier, aussi longtemps des Conférences comme celle que l'on projette de tenir à San-Francisco ne seront qu'un leurre, un trompe-l'œil, et seront toujours d'une parfaite inutilité.

Au moment où l'on s'apprête à aller étudier les moyens de redonner au monde la paix à laquelle tous aspirent avec avidité, on ne se préoccupe pas assez de procurer aux citoyens la sécurité sociale, base essentielle de la paix internationale.

Tous les individus ont droit au plus complet développement de leur personnalité; ils ont le devoir cependant de restreindre leur propre activité pour donner place à celle du prochain. Nous devons nous abstenir d'empêcher la réalisation de la personnalité d'autrui; d'autant plus qu'il n'y va pas seulement de notre devoir moral, il y va aussi de la paix sociale.

Quand les conditions économiques sont telles qu'il se forme deux groupes; l'un prospère jusqu'à outrance, l'autre dépourvu des nécessités de la vie, il manque à la société l'équilibre nécessaire à la vie. Nous voyons des individus qui n'aspirent qu'à leur propre enrichissement, des individus avides d'or, égoïstes et sans scrupules, capables, pour satisfaire leurs appétits, de déclencher les guerres les plus formidables. De l'autre côté de l'abîme, nous voyons les misérables, ceux qui n'ont d'autre alternative que de travailler pour les fortunés, ceux qui n'ont ni le temps ni les moyens de retirer de la vie leur part de bonheur. Une société pareille ne peut pas durer longtemps. L'équilibre lui manque. Elle est minée par trop de souffrances, par trop d'amertumes, par l'injustice et l'humiliation de la vie humaine. Et quand, à l'intérieur des sociétés, ce n'est pas la paix qui règne, mais c'est le désordre qui existe, il n'y a pas loin aux conflits internationaux.

Et pour que la vie économique soit convenable à l'intérieur des nations, il faut nécessairement assainir la vie économique internationale et, pour cela, livrer bataille à l'égoïsme et à l'avidité. Le règne de la justice internationale et de la paix universelle ne sera possible que sur une base de justice sociale et d'altruisme. Aussi longtemps que nous aurons des organisations comme la Banque des règlements internationaux, que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer en cette Chambre, la paix ne sera qu'un pur idéal.

Si, comme je l'ai dit il y a un instant, les guerres ont été la plupart du temps l'œuvre de la finance internationale, il n'en reste pas moins vrai que, depuis quelques années, il s'est élevé une autre puissance internationale qu'il faut surveiller de près, et qui, si elle n'est pas réduite immédiatement, nous conduira, elle aussi, à de nouveaux conflits internationaux: je veux parler du communisme.

La Troisième Internationale, qui existe encore et qui est de plus en plus active dans notre pays, comme dans presque tous les pays du monde, signifie la destruction d'une classe au profit d'une autre classe, qui n'est ni meilleure ni plus intelligente mais qui est moins instruite. Par conséquent, le reste du monde ne peut que perdre à son contact. Le communisme, qui devait nous sauver de tous les maux par la formule: "Ce qui est à moi est à toi",—et réciproquement,—n'a donné aucun effet.

Chaque fois que l'on a voulu aller contre les principes naturels de l'homme, la société a été vouée à un échec; et malgré tous ces avertissements, malgré tous ces résultats, il y a encore de nombreux partisans communistes dont le rêve est d'imposer ce néfaste régime au monde entier.

Monsieur l'Orateur, si chaque pays nettoyait sa propre maison et faisait disparaître ces éléments malsains, nous n'aurions probablement pas besoin d'organiser des conférences comme celle de San-Francisco pour trouver un remède aux maux dont souffre l'humanité.

De plus, monsieur l'Orateur, la raison principale pour laquelle je suis convaincu que rien de bon ne peut sortir de cette Conférence, c'est qu'encore une fois on met de côté, délibérément, la plus grande puissance internationale du monde—le Vatican.

Le 31 janvier 1944, dans cette Chambre, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je disais:

On nous répète depuis le début des hostilités que nous nous battons pour la démocratie et la civilisation chrétienne. Nous, Canadiens, nous ne pouvons aspirer à autre chose qu'au rétablissement d'une paix durable dans le monde. Nous ne pouvons espérer avoir des possessions. Nous ne pouvons nous attendre à beaucoup de dédommagements. Si nous voulons donc atteindre notre but, si nous voulons nous montrer loyaux envers nous-mêmes et les autres, nous n'avons pas autre chose à faire qu'à veiller à ce que toutes les précautions nécessaires soient prises pour assurer cette fois non une trêve de vingt ans, mais une paix réelle et durable. L'une des précautions les plus nécessaires consisterait sûrement à ce que l'autorité morale la plus forte, le plus grand tenant de la paix, le plus grand défenseur d'une fraternité morale de l'humanité assiste à la prochaine conférence de la paix.

Aussi longtemps que l'on écartera volontairement cette puissance internationale qu'est le Vatican, aussi longtemps qu'on l'empêchera de participer aux discussions internationales, on ne pourra offrir aux peuples souffrants et misérreux que des mesures incomplètes et des palliatifs insuffisants.

Je rappelais alors qu'en 1919 le pape avait été écarté de la Conférence de paix à cause du traité secret de 1915 entre l'Italie, la Grande-Bretagne, la France et la Russie, et j'ajoutais:

[M. Dorion.]

Beau succès, que cette abstention du Souverain Pontife!

Ce traité de Versailles a connu probablement l'une des plus courtes existences de tous les traités de l'histoire. N'est-il pas évident qu'après la présente guerre, alors qu'il faudra encore une fois tout recommencer, il deviendra absolument nécessaire de réparer les erreurs commises de 1899 à 1919, et de demander au pape de faire bénéficier les nations qui auront à élaborer le prochain traité de paix, des lumières de son autorité morale?

A l'heure actuelle, n'y aurait-il pas un autre traité secret, une autre convention ayant pour but d'écarter le Vatican des discussions internationales? J'espère que non, car ce serait la répétition d'un crime que nous pourrions être appelés à payer bien cher.

En effet, la preuve a été faite, sans l'ombre d'une contradiction, de l'impartialité et de l'influence du Pape.

Je détache d'un ouvrage sur la Société des Nations, du révérend père Yves de la Brière, la page suivante:

Plus que personne au monde, le Pape est désigné pour être le messager, l'arbitre, le législateur de la paix et du droit parmi les nations. Il a pour mission religieuse d'être le Pasteur universel des âmes. Il garde le dépôt de la doctrine évangélique de paix, de justice et de charité. Les écoles théologiques dont il est le suprême docteur donnent, depuis de longs siècles, un enseignement lumineux, cohérent, sur le droit de paix et de guerre. Les institutions du catholicisme lui permettent d'agir profondément sur la formation morale et intellectuelle, sociale et spirituelle, de plus de deux cents millions de consciences humaines. A travers les siècles, le nom de la Papauté romaine demeure associé, dans l'ordre du règlement arbitral des conflits internationaux, à l'effort le plus magnifique et le moins inefficace qu'ait enregistré l'histoire.

En même temps que sa juridiction spirituelle, le Pontife de Rome possède une souveraineté temporelle, non plus "territoriale", mais "personnelle"...

Ce livre était écrit avant que le Pape redevienne le chef d'un Etat souverain

...qui, aujourd'hui même, est diplomatiquement et authentiquement reconnue en droit international. A ce titre, il est normal que les représentants diplomatiques du Pape viennent siéger dans les conférences où délibèrent les représentants diplomatiques de tous les souverains et chefs d'Etat, surtout lorsque l'objet des conférences est de conclure ou de garantir la paix entre les peuples; objet tout particulièrement en rapport avec la mission distinctive du Souverain Pontife.

Pour donner aux conventions internationales le prestige auguste et sacré qui leur est nécessaire aux yeux des peuples, pour donner aux règles de la médiation et de l'arbitrage, aux lois et sanctions internationales, l'autorité morale qui, souvent du moins, pourra les faire respecter, quel souverain, quel chef d'Etat sera en mesure d'exercer, par sa recommandation, son adhésion publique, une influence plus efficace que le Pontife de Rome? Il compte, nous l'avons dit, plusieurs millions de sujets spirituels dans chacun des Etats ou des groupes d'Etats de l'Europe et du monde. Il n'est inféodé à aucun système d'alliances, à aucune combinaison politique, diplomatique ou économique; et, pourtant, il n'est étranger nulle part. En tout pays,

les catholiques le reconnaissent pour leur Pasteur, leur Docteur et leur Père, tandis que les non catholiques d'intelligence droite saluent dans sa personne une puissance morale dont l'autorité est digne d'égards, de respect, voire de vénération.

Réellement, peut-on contester de bonne foi que le Pape soit, plus que personne, à sa juste place dans les assises diplomatiques et judiciaires du droit international?

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, considérant toutes les raisons que je viens d'exposer, je ne puis entretenir aucune confiance en cette organisation et je suis convaincu de remplir fidèlement mon mandat de député et mon devoir de citoyen canadien en votant contre cette résolution.

(Traduction)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, la discussion risque de dégénérer en une orgie de vœux platoniques. Nous désirons tous la paix, mais l'admiration aveugle des propositions à l'étude n'aidera pas la délégation canadienne qui se rendra à San-Francisco; elle ne nous fera pas non plus accomplir notre devoir envers nos commettants. C'est l'éloge exagéré de l'idéalisme du président Wilson qui est à l'origine de la faillite de la Société des Nations. Le monde a oublié le côté essentiellement humain de l'homme et a cru un certain temps que tous les hommes étaient des anges. Nous avons oublié le vieil Adam qui réside en chacun de nous. C'est ce qui a préparé la destruction de la puissance de la S.D.N., puis de la Société elle-même, victime d'influences égoïstes et sinistres. Les adversaires de la Société ont commencé par s'en prendre aux imperfections de sa charte; partout ils ont semé le désastre, mais nulle part autant qu'au sénat des Etats-Unis. Le bataillon de la mort, sous la direction des Borah et des Lodge, ont miné les assises de la sécurité collective; Hitler, Mussolini et Tojo ont vu à bien poser les fils électriques et les mèches, de façon à ne pas manquer leur coup au moment du contact. Maintenant que la confiance du monde ne va plus sans quelque réserve, que nous nous qualifions de réalistes lorsque nous confondons peut-être réalisme et cynisme, nous pouvons aborder les quesions internationales sans nous leurrer de l'idéalisme de Wilson. Nous allons droit à la substance, et la substance que nous trouvons c'est la puissance, que nous appelons par son nom. C'est un progrès énorme sur 1919.

Monsieur l'Orateur, la première hypothèse que nous acceptons est que le monde veut la paix. En effet, tout membre de la Chambre, tout citoyen canadien veut invariablement la paix. Mais parce que nous voulons tous la paix, parce que l'immense majorité des autres nations, déchirées par la guerre et repues de dévastations et de sang, veulent la paix et la voudront à l'avenir, il ne faudrait pas automatiquement conclure que le monde la veut aussi.

La dernière organisation effective de longue durée en faveur de la paix fut la Pax Britannica, en vigueur pendant les années qui séparent les guerres napoléoniennes des grandes guerres, presque un siècle, et qui n'a pas empêché la guerre, mais l'a circonscrite. Durant cette période ont eu lieu plusieurs guerres auxquelles ont pris part les grands pays du monde. Il y eut d'abord la guerre de Crimée qui aligna la Turquie, la Grande-Bretagne et la France contre la Russie. A cause de la maîtrise britannique des mers, la Russie ne put attaquer la Grande-Bretagne et la guerre fut restreinte. Vint alors la guerre franco-prussienne qui mit aux prises, et avec quelle âpreté, deux grands pays d'Europe, la France et la Prusse. L'Alsace-Lorraine fut conquise et Paris assiégé et capturé. Cette guerre cependant s'arrêta là. Avec le transfert de l'Alsace-Lorraine à la Prusse qui devenait l'Allemagne, la guerre prit fin. On vit alors la guerre russo-japonaise. Ici encore deux grandes puissances étaient aux prises mais le conflit était limité. Une grande mutinerie, celle de l'Inde, éclata, de même qu'une importante guerre civile, celle des Etats-Unis. Puis il y eut la guerre religieuse des Madhi contre les Britanniques au Soudan et en Egypte; et ce que des gens éclairés de partout considérèrent comme une guerre de rapine et connue sous le nom de guerre sud-africaine. Toutes ces guerres furent circonscrites en raison de la puissance de la flotte britannique qui, deux fois supérieure à celle de toutes les autres flottes du monde durant presque toute cette période, en empêchait la propagation. Ce n'est pas l'absence des inventions récentes qui a alors empêché la guerre de se propager, car les guerres napoléoniennes étaient virtuellement mondiales. Elles déclenchèrent des hostilités au Canada, dans les îles de l'Océanie, à Java et Sumatra, au sud de l'Inde et en Egypte où, près du Caire eut lieu la bataille du Nil; ces guerres embrassèrent presque tout le continent européen. Il n'y avait alors aucune force dirigeante, écrasante, pour les mater et les circonscrire, et depuis le début de la campagne allemande en faveur de l'égalité des armements navals, la Grande-Bretagne n'a pu maintenir une marine assez puissante pour garantir la paix mondiale. Et en 1914, nous avons eu la première guerre mondiale de l'ère contemporaine.

Parce que nous n'avons pas su reconnaître l'importance de la force, nous avons eu, en moins d'un quart de siècle, une autre guerre mondiale plus destructrice que tous les conflits antérieurs. La conférence de Dumbarton-Oaks a maintenant eu lieu et pour la première fois depuis qu'a pris fin la paix britannique, le monde a admis la nécessité du recours à la force. Je ne crois pas que la Chambre soit suffisamment pénétrée de l'importance exceptionnelle des dispositions relatives à la force militaire, dans les propositions de Dumbarton-Oaks. J'ai l'intention de citer brièvement les recommandations les plus importantes formulées à cette conférence au sujet du recours à la force. La première se trouve au chapitre V, section B, 1. On y dresse un parallèle entre la Société des Nations et les propositions de Dumbarton-Oaks. A la Société des Nations, l'assemblée et le conseil pouvaient tous deux prendre des mesures en vue du règlement des différends et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. D'après la charte de Dumbarton-Oaks seul le Conseil de sécurité pourrait agir en ce sens. En d'autres termes, l'assemblée est reléguée au rang d'organisme consultatif. Selon les propositions de Dumbarton-Oaks, l'Assemblée générale sera autorisée à discuter toute question se rattachant à la paix mondiale, mais s'il y a lieu de prendre des mesures, la décision devra venir du Conseil de sécurité. Telle est la première distinction fondamentale entre les nouvelles propositions et le statut de l'ancienne Société.

Une autre clause se rapportant à la force militaire se trouve au chapitre VI, paragraphe 4, et est ainsi conçue:

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe avant tout au Conseil de sécurité, cette responsabilité devant lui être conférée par la charte, du consentement des membres de l'organisme. Jamais auparavant a-t-on investi un organisme international de pouvoirs aussi étendus que ceux que l'on projette d'attribuer au Conseil de sécurité.

Je tiens à répéter ces mots: "Plus grands que ceux qu'on a jamais accordés jusqu'ici à un organisme international."

Puis, la première forme de ce pouvoir consiste en ce que le conseil de sécurité sera aidé par des comités d'état-major dont la composition et les fonctions sont indiquées dans les propositions. Un peu plus loin, il y a le chapitre VIII, qui se lit ainsi qu'il suit:

Les membres de l'organisation seraient tenus de fournir de l'aide sous forme de contingents d'armées nationales, ou d'autres facilités en la forme et dans la mesure antérieurement établies en vertu d'un accord spécial ou d'accords spéciaux...

Je ne lirai pas le paragraphe en entier, car il est assez long; mais là se trouve votre clause qui lie tous les membres de l'organisation. Nous en arrivons maintenant au pouvoir des comités d'état-major; voici ce qu'on y lit:

C'est le comité d'état-major qui doit conseiller le conseil de sécurité sur toutes les questions d'ordre militaire. Cet organisme, composé des chefs d'état-major des membres permanents...

Voilà qui est très important. Les comités d'état-major se composent des membres permanents.

M. KINLEY: Lisez ce qui est écrit plus loin.

M. ADAMSON: Ou de leurs représentants.

M. KINLEY: Continuez.

M. ADAMSON: Qui établit les contingents que doivent fournir les membres de l'organisation? Qui prépare les plans pour l'utilisation de ces armées en vue de prévenir toute atteinte à la paix?

M. KINLEY: L'honorable député veut-il parler des états-majors militaires?

M. ADAMSON: Oui, il s'agit du chapitre VIII, B 9. Que l'honorable député le lise, s'il le désire.

M. KINLEY: Il s'agit du paragraphe 9.

M. ADAMSON: Je cite le paragraphe 39 du chapitre VIII.

Nous arrivons maintenant au droit qu'ont les membres de modifier le conseil.

On a cru nécessaire d'accorder aux membres ayant un siège permanent le droit de mettre le véto à n'importe quel amendement, étant donné que c'est à eux qu'incombe la plus lourde responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'on ne saurait s'attendre qu'ils s'acquittent de cette responsabilité dans des conditions qu'ils n'auraient pas approuvées.

Le conseil permanent a un droit de veto absolu.

La disposition suivante est d'importance:

Les amendements adoptés engageraient tous les membres, y compris ceux qui se seraient prononcés contre ces amendements.

Les Etats membres n'ont pas la faculté de se retirer de l'Organisation pour ce motif, comme ils pouvaient le faire en vertu du Pacte de la Société des Nations. Voilà qui constitue sans doute une grande innovation en matière de procédure internationale, mais on l'a jugée nécessaire pour que l'Organisation puisse s'adapter aux transformations rapides que subit notre monde moderne.

Vous admettrez, monsieur l'Orateur, que c'est là une véritable charte de la puissance. Je n'y vois pas d'inconvénient. Ces chartes nébuleuses et illusoires qu'étaient la première Cour de la Haye et la Société des Nations ont manqué leur but parce qu'elles ne disposaient pas des pouvoirs voulus. C'est précisément parce que les propositions de la conférence de Dumbarton-Oaks prévoient de tels

pouvoirs que nous devons bien peser quelle sera la situation du Canada appelé à faire partie du nouvel organisme, mais non à y occuper un siège permanent. Nous devons examiner sérieusement ce que nous réservent les présentes propositions.

Les trois membres permanents qui occupent actuellement le rang de puissances sont la Russie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. La Russie est un pays participant à deux continents, comptant quelque 270 millions d'âmes, s'étendant de l'Atlantique, en Europe, au Pacifique, en Asie, et disposant probablement de la plus grande puissance militaire du monde actuel. La deuxième des grandes puissances, les Etats-Unis, est un pays de 130 millions d'âmes. C'est certainement la plus grande puissance industrielle du monde. En vertu des présentes propositions et de celles de Dumbarton-Oaks, la troisième puissance à laquelle on accorde un siège permanent, en dehors de la Chine et peut-être de la France, est le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. Le Royaume-Uni est un pays dévasté par la guerre et désemparé financièrement; dont les industries ont été détruites par les bombardements, les villes en grande partie anéanties par le feu, et dont la population atteint à peine les 43 millions de personnes. De sorte qu'en vertu de ces propositions, nous avons d'un côté deux grandes puissances comptant plus de 400 millions d'âmes,—les plus grandes puissances au monde actuellement du point de vue industriel et militaire,—et par ailleurs nous avons un pays dont la population n'est que le dixième de la population réunie des deux autres.

C'est pour cette raison que je n'approuve pas cette proposition. Les deux grandes puissances sont fondamentalement des puissances terrestres ou continentales. Si nous en jugeons par l'histoire nous voyons que pour limiter la guerre,— et je me contente de dire "limiter",—il nous faudra jouir de la liberté des mers et posséder la puissance maritime. Le Gouvernement anglais a dit en termes clairs, par la bouche de M. Churchill et de M. Eden, que la Grande-Bretagne ne peut plus s'engager à assurer la liberté des mers. Voilà maintenant que nous nous mettons entre les mains d'une grande puissance terrestre, la Russie, qui n'a pas besoin du commerce international, et d'une autre grande puissance de terre, les Etats-Unis, qui peut se suffire à elle-même autant que tout autre pays le peut en ce moment, un pays qui est maintenant une grande puissance navale, je le reconnais, mais qui ne l'est devenu que ces derniers temps, et un pays qui dans le passé, considérant son commerce, n'était pas une grande puissance maritime. Je prétends que si nous laissons les choses telles qu'elles sont actuellement sans tenir compte de l'importance de la liberté des mers, nous ferons disparaître notre meilleur moyen d'assurer la paix mondiale si nous désignons simplement le Royaume-Uni seul, plutôt que le Commonwealth britannique, comme troisième membre du groupement des puissances.

C'est la première raison pour laquelle je n'approuve pas ces propositions. Vous pourrez soutenir qu'en admettant que le Commonwealth britannique doive agir comme une seule entité, nous nous exposons au danger des engagements pris au nom de l'Empire. J'ai démontré, je crois, que si nous sommes partie à ces projets nous assumerons de graves obligations internationales d'envergure et des plus onéreuses, comme on n'a jamais demandé à une nation d'en assumer de semblables dans le passé. Certes, tout engagement britannique ou impérial qu'on pourrait nous demander d'assumer serait léger comparativement aux obligations que nous espérons assumer volontairement aux termes des présentes propositions.

Nous devons envisager le Commonwealth britannique du point de vue de la population et de la production. La Grande-Bretagne compte 43 millions d'habitants, et probablement les deux tiers de ce nombre de personnes de race blanche dans le reste de l'Empire. Si nous ajoutons à ce chiffre les habitants de l'Inde, la population de l'Empire, en dehors de celle du Royaume-Uni, est plusieurs fois plus considérable que celle du Royaume-Uni; mais si nous fondons notre force sur la population et sur la production industrielle, nous voyons que même à l'heure actuelle le Commonwealth, y compris l'Inde et l'empire colonial, a un potentiel industriel plus considérable que celui du Royaume-Uni. Si le Commonwealth se présentait comme un tout dans ce groupe de puissance, nous aurions une influence égale à celle des grandes puissances militaires et industrielles du monde.

Selon moi, monsieur l'Orateur, cette nécessité s'impose. Si nous n'entrons pas dans cette entreprise comme un commonwealth uni, j'y vois un autre danger. Nous savons qu'aujourd'hui l'Angleterre est pour ainsi dire en faillite et ses placements à l'étranger dissipés. Nous en avons accepté quelques-uns, agissant ainsi peu sagement. Elle a été obligée de former ce que nous appelons un bloc sterling, un groupe de pays de l'Empire en dehors de la Grande-Bretagne, y compris aussi probablement les pays commerçants de la Scandinavie et des Pays-Bas, deux des pays méditerranéens et la plus grande partie de l'Afrique. D'autre part, la Russie et les

Etats-Unis ont bel et bien laissé entendre qu'ils sont en faveur des échanges commerciaux fondés sur une certaine forme d'étalon-or. Jusqu'ici notre prospérité a été due dans une large mesure au fait que nous étions le courtier en devises sterling pour le compte de l'Angleterre à New-York. Nous avons vendu à l'Angleterre et nous avons acheté aux Etats-Unis, dans une large mesure. Si, subordonnés au sterling pour nos exportations, nous nous trouvons entre deux grands pays à étalon-or, nous serons peut-être dans la plus grande impasse économique qu'il soit possible d'imaginer. Je suis d'avis que nous devons exposer avec une franchise brutale cet état de choses aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Or, je ne vois pas de meilleur moyen d'y arriver que celui de demander à prendre notre place comme membre du Commonwealth au siège permanent du Conseil de sécurité. Si nous ne le faisons pas, nous courrons le risque de nous faire broyer entre les meules supérieures et inférieures de l'or et de l'argent.

Une autre disposition est aussi intéressante; celle qui a trait à la cour de justice mondiale. Le tribunal mondial était un organisme judiciaire établi à La Haye en 1904. Nous savons que l'on a maintes fois tenté d'établir un tribunal mondial mais jamais si sérieusement qu'à la création de la Société des Nations. C'est à ce tribunal que les Etats-Unis sont venus le plus près d'agir et de collaborer avec nous. Mais ce qui a décidé les Etats-Unis à refuser d'en faire partie c'est la disposition voulant que le tribunal se prononce à titre consultatif en cas de différend entre deux nations.

Il est expressément dit dans les propositions de Dumbarton-Oaks que le tribunal pourrait aussi être prié d'agir à titre consultatif auprès du Conseil de sécurité lorsque surgissent des questions d'ordre juridique. La chose y est mentionnée très clairement. Il a été décidé avec raison que le tribunal mondial aurait le pouvoir d'exprimer son opinion. C'est là une des plus importantes fonctions de tout organisme judiciaire international, mais c'est sur cette question que le comité sénatorial américain des relations étrangères s'est opposé à ce que les Etats-Unis fassent partie du tribunal mondial. Cette fois-ci, nous devons être prêts à cette éventualité.

Une autre idée que je voudrais laisser à nos délégués de San-Francisco a trait à la fabrication du matériel de guerre. Nous savons que l'on a tenté—, sans succès il est vrai—, de restreindre la fabrication de ce matériel. Tout au long des années de paix instable on a pu voir de mois en mois dans les journaux que tel pays avait un nouveau canon, que tel autre fabriquait un tank nouveau modèle, ou un nouveau genre de gaz asphyxiant, ou une bombe extrêmement puissante ou un nouveau type d'avion. Toutes ces choses étaient perfectionnées et tenues secrètes dans les ministères de la guerre des divers pays.

Nous ne mettrons pas fin à l'invention d'armes meurtrières. Nous n'empêcherons pas la création de nouvelles bombes, ni l'invention d'explosifs plus puissants et dévastateurs. Nous n'empêcherons pas la fabrication d'avions plus rapides ni de nouvelles armes comme la bombe volante. Mais je crois que l'une des tâches que devrait se donner le Conseil de sécurité ce serait de colliger tous les renseignements sur la fabrication et l'invention des pièces d'artillerie. Nous connaîtrions ainsi toutes les armes des autres, nous mettrions un terme au trafic des armes et nous empêcherions la publicité faite à la course aux armements, laquelle a tant aidé à maintenir le monde dans l'inquiétude.

Ce n'est pas parce que j'ai critiqué certaines mesures et propositions inspirées par l'assemblée de Dumbarton-Oaks, qu'il faudrait en conclure que je m'oppose en quelque sorte à la conférence de San-Francisco. Nous ne pouvons pas être des perfectionnistes, car le perfectionnisme conduit à la guerre. Tout gouvernement,—ou, du moins, tout gouvernement démocratique— est une sorte de compromis, car le simple fait d'avoir un parti au pouvoir et une opposition indique l'existence du compromis. Et puisque nous faisons des compromis dans le domaine national, il nous faut en faire dans nos relations extérieures. Il serait néfaste d'aller à San-Francisco armés d'intransigeance et d'idées fixes. Sachons profiter de cette dernière occasion car, cette fois, si nous échouons nous périrons, et le Canada sera probablement le champ de bataille de demain.

Pour terminer, M. l'Orateur, disons, en paraphrasant Kipling, aux délégués qui iront à San-Francisco de ne se montrer ni trop bons ni trop sages.

M. J. J. McCANN (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, en entamant la discussion sur la résolution dont la Chambre est présentement saisie, le premier ministre (M. Mackenzie King) a exprimé le désir de connaître les divers points de vue des honorables députés. Les opinions semblent unanimes quant à l'opportunité d'une conférence en vue d'y préparer la charte d'un organisme général international chargé de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, et autorisé à prendre pour cela des mesures collectives qui préviendront et supprimeront les facteurs susceptibles de compromettre la paix, réprimeront les actes d'agression et autres atteintes à

la paix, et ajusteront ou régleront par des moyens pacifiques les différends internationaux qui pourraient provoquer la rupture de cette paix. Tel est l'un des objets de la conférence.

J'approuve le Gouvernement d'avoir accepté l'invitation de participer à la conférence, et je crois opportun d'élaborer dès maintenant des mesures en vue de la sécurité mondiale, plutôt que de procéder comme on l'a fait après la dernière guerre et considérer ces mesures comme accessoires au traité de paix. Qui prévoit peut prévenir. La sécurité collective s'impose et la responsabilité qu'une nation assume doit être appuyée par la force, car il a été démontré à l'évidence qu'aucune nation ne peut assurer par elle-même sa propre sécurité.

Pour ma part, j'espère et même je crois qu'il y a moyen de prendre des dispositions pratiques en vue du maintien de la paix et de l'établissement des bases de la justice sociale et économique dans le monde, pourvu que les nations libres fassent preuve d'autant de bonne volonté et de coopération qu'elles en ont montré pendant la guerre. J'espère aussi que l'on trouvera moyen d'incorporer dans le nouvel organisme les services sociaux qui formaient partie de la Société des nations. Je veux surtout parler des services qui s'occupaient de la lutte contre les stupéfiants et la traite des femmes, ainsi que de la standardisation des drogues. Ces services ont accompli des travaux remarquables et obtenu beaucoup de succès, et ils devraient être maintenus et amplifiés. Je tiens ici à rendre hommage au Dr Nansen, gagnant du prix Nobel et éminent médecin norvégien qui était à la tête de cet organisme de la Société des nations.

Le Canada, nation pacifique, est devenu une grande puissance militaire. Tâchons de lui conserver son rang comme puissance pacifique pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Evidemment, il se trouvera des gens qui proposeront que le Canada s'affilie à la Grande-Bretagne et le Commonwealth afin de s'identifier aux "trois grandes puissances" plutôt que d'avoir son droit de vote autonome. Agir de la sorte serait perdre ce que nous nous sommes efforcés d'obtenir grâce au Statut de Westminster. Nous retomberions de nouveau au rang de colonie. Nous pouvons continuer à maintenir notre rang dans le Commonwealth des nations britanniques tout en réclamant et en tenant notre rang, à la conférence de San-Francisco, comme à celle de la paix, en tant qu'une des plus importantes nations du globe, puis revendiquer nos droits sur ce point.

J'ai pleine confiance que notre premier ministre, qui dirigera la délégation canadienne, verra à protéger les intérêts du pays. Le poids de notre vote devrait être fondé sur notre contribution en hommes, en armes, en production et en réalisations au cours de la présente guerre. C'est vers un tel but que devra tendre notre délégation, car le Canada ne saurait être relégué au rang du San-Salvador ou de quelque autre petit pays dont le seul titre à une place à la conférence est d'avoir manifesté de la symphatie à l'égard de la cause alliée. De même que les diverses nations n'ont pas toutes pu également contribuer à l'effort de guerre, ainsi ne pourront-elles pas toutes contribuer au maintien de la paix.

Il y a de nos compatriotes qui doutent du succès de la conférence. Ces doutes reposent en partie sur des faits et ils iront en s'accentuant à moins que tous les pays libres du monde ne soient invités à la conférence et à moins qu'on ne répare les injustices commises.

Prenons le cas de la Pologne qui intéresse tout le Canada et spécialement les Canadiens, assez nombreux, d'origine polonaise. Savez-vous que nous avons au pays 167,485 personnes d'origine polonaise et qu'il y en a plus d'un million aux Etats-Unis? Le comté de Renfrew que j'ai l'honneur de représenter compte de cinq à six mille citoyens d'origine et d'ascendance polonaise. Au cours de la présente guerre, un grand nombre de citoyens polonais du comté de Renfrew se sont enrôlés volontairement dans les forces armées. Plusieurs ont été décorés pour bravoure et plusieurs ont fait le sacrifice suprême pour une cause qu'ils considéraient juste et pour démontrer à leur mère-patrie et à leurs parents en Pologne que les liens ancestraux étaient toujours vivaces, et qu'au besoin ils étaient prêts à faire le sacrifice de leur vie.

Permettez-moi d'ajouter qu'aucun comté ne possède une meilleure classe de citoyens que les Polonais du comté de Renfrew. Ce sont des gens honnêtes, industrieux, laborieux, de bonnes mœurs et craignant Dieu. Ils tirent leur existence du sol ou de la forêt. Ils y sont établis depuis longtemps, ils y ont élevé de nombreuses familles, ils ont prospéré et ce sont de braves citoyens, respectueux des lois. Ils ont leurs paroisses et leurs églises. De fait, la paroisse de Wilno dans le comté de Renfrew a été ainsi appelée en l'honneur de Vilna, en Pologne, et c'est la plus ancienne paroisse polonaise au Canada.

Ces gens m'ont prié de plaider la cause de leur pays au Parlement canadien, en leur nom et au nom de leur mère-patrie, ainsi qu'au nom de la justice et du fair-play britan-

nique et canadien, afin que la Pologne obtienne la justice qu'elle mérite bien en raison de la loyauté dont elle a fait preuve envers ses alliés britanniques. J'ai accepté cette tâche avec joie et je n'ai aucune excuse à présenter pour avoir formulé cette protestation ou avoir soulevé cette question dans cette enceinte, car on l'a déjà soulevée au Parlement britannique et au Congrès des Etats-Unis. Je songe à la part qu'ont prise le grand sir Wilfrid Laurier et Blake dans la défense de ma patrie ancestrale lorsque son sort était à peu près celui de la Pologne aujourd'hui. Aucun peuple allié aux Nations Unies n'a combattu plus vaillamment, ne s'est acquis plus de gloire sur terre, sur mer ou dans les airs, que les Polonais. Il s'en trouvait dans ce groupe héroïque de parachutistes qui ont résisté jusqu'au dernier à Arnhem. Une brigade blindée polonaise combat en Hollande sous les ordres du général Maczek. Une légion polonaise fait partie de la première armée canadienne. Une division polonaise, sous les ordres du général Anders, fait partie de la huitième armée en Italie. Chaque jour, chaque nuit, des aviateurs polonais sillonnent le ciel allemand et 45 p. 100 des décorations navales accordées par les autorités britanniques sont allées à des marins polonais, à des membres de cette marine polonaise qui ne représente pourtant que 9 p. 100 des forces navales alliées. Tous, donc, nous devrions être fiers de saluer la Pologne et d'espérer que son peuple, qui a combattu avec tant d'héroïsme Hitler et la tyrannie, obtiendra pour sa patrie la liberté à laquelle elle a droit.

La Pologne est un Etat constitutionnel; constitué en vertu de la loi internationale avec des frontières définies, elle était une nation souveraine et indépendante. C'était un très ancien Etat, dont l'existence remonte à 1,500 ans, possédant sa langue propre et un sens ethnique très prononcé. Appartenant à la civilisation occidentale, jouissant d'une belle culture, ayant produit de nombreux hommes de science très distingués, des musiciens, des poètes, des écrivains, des peintres et des sculpteurs,—Copernic, Chopin, Paderewski, Conrad et madame Curie, pour n'en mentionner que quelques-uns,—la Pologne a toujours connu le régime démocratique. Elle possède quelques-unes des plus anciennes universités d'Europe.

Par suite de l'état de guerre, la Pologne, tout comme la Belgique, la Hollande et d'autres pays, a eu son gouvernement à Londres. Il se fondait sur le principe juridique de la continuité et était le successeur de l'administration du général Sikorski, à

[M. McCann.]

qui M. Churchill serrait si chaleureusement la main en lui vouant une amitié éternelle et en lui disant: "Nous vaincrons ou nous mourrons ensemble." Telles sont les paroles prononcées par M. Churchill en 1940. La nation polonaise reconnaît son gouvernement de Londres. Une armée de 200,000 hommes lui a voué allégeance de même que le mouvement polonais de la résistance clandestine. Tous les pays du monde l'ont reconnu comme le gouvernement légitime de la Pologne. Même la Russie lui a accordé son appui jusqu'au moment où le comité de Lublin, formé sous l'égide de Moscou, l'a remplacé.

Le gouvernement légitime de Pologne, établi à Londres, n'a pas été invité à la conférence de San-Francisco où il aurait pu plaider sa cause et où il eût été possible de chercher honnêtement à en établir le statut présent et futur. Nous savons qu'à la réunion de Yalta, ce gouvernement a été répudié et qu'un autre, choisi par la Russie, et établi à Lublin, a été reconnu.

Nous nous rappelons tous que Hitler s'est jeté sur la Pologne en 1939. La Grande-Bretagne déclara immédiatement la guerre à l'Allemagne. Quelques heures seulement plus tard, notre Parlement a déclaré à son tour la guerre à l'Allemagne afin de protéger la Pologne et la civilisation occidentale. Je n'ai pas besoin de rappeler la suite des événements qui se sont déroulés depuis, car nous savons parfaitement de quelle façon la Pologne a respecté sa partie du pacte anglo-polonais. La Pologne a respecté ce pacte et l'a scellé de son sang, qu'elle a répandu sur son propre territoire et sur les fronts alliés, pour sa propre défense et celle de son alliée. Les décisions de la conférence de Crimée, au sujet de la Pologne, nous sont familières. La frontière polonaise de l'est deviendra la ligne Curzon, ce qui fera perdre à la Pologne 42 p. 100 de sa superficie d'avant la guerre. Il est vrai qu'elle trouvera quelque compensation dans une tranche du territoire allemand qui lui reviendra. La délimitation des frontières entre la Pologne et la Russie soviétique est une question secondaire. L'aspect d'importance suprême du problème polonais est la future indépendance de l'Etat polonais, et la faculté de la nation polonaise de se donner le gouvernement de son choix. Le gouvernement, celui de la nation comme celui des municipalités, lui sera dicté par la Russie, qui l'imposera à la population polonaise. Les élections se feront dans les conditions qui conviendront à la Russie.

La Pologne a proportionnellement subi les pertes les plus lourdes de la guerre. Elle a perdu plus de cinq millions d'habitants,

tués, assassinés ou morts de faim. Il y a des millions d'innocents Polonais qui sont censés prisonniers des Soviets. Il est surprenant que les champions de la liberté dans tout l'univers n'aient pas exigé la libération de ces prisonniers. La Pologne a subi un traitement injuste; on l'a sacrifiée pour apaiser la diplomatie des Soviets. La Pologne est le point de mire de l'univers. Hilaire Belloc a dit:

La Pologne est le critérium, gardez les yeux sur la Pologne; voyez ce qu'on fera de la Pologne.

Le capitaine Allan Graham, membre du parlement britannique, a dit:

La Pologne est la pierre de touche de la civilisation européenne. Que la Grande-Bretagne déserte la Pologne, et l'Europe désertera la Grande-Bretagne. Ce sera la ruine de la Grande-Bretagne.

Il y a quelques jours, M. Churchill demandait à la Chambre des communes britannique un vote de confiance pour les décisions de Yalta, lesquelles comportaient l'annexion à la Russie de près de la moitié de la Pologne. Permettez-moi de citer un passage d'un récent article de fonds du *Canadian Register*, intitulé "Discours de M. Churchill sur la Pologne":

Il a repoussé toute idée qu'il faisait un compromis douteux ou cédait à la force et à la crainte! Il a ainsi relevé qu'il prévoyait une accusation de trahison. C'est tout à fait manière Churchill et ce n'est pas inutile, à un moment où peu sont prêts à assumer la responsabilité de priver la Grande-Bretagne d'un gouvernement efficace et de créer une scission entre les trois principaux alliés. M. Churchill n'espère cependant, par sa rhétorique convertir aucune personne avertie. Il a lui-même exprimé des doutes sur le désir des troupes polonaises qui se sont couvertes de gloire aux côtés des alliés, de retourner dans leur pays. C'est exprimer une idée étrange que de dire que des troupes victorieuses ne désireront pas retourner au pays pour le salut duquel elles ont combattu. Ce ne serait pas étrange évidemment si M. Churchill avait, en son for intérieur, la conscience qu'elles ont combattu en vain, que la Pologne s'est fait voler par ses alliés beaucoup plus que le corridor pour lequel elle a défié la puissance de l'Allemagne. D'ailleurs, M. Churcill sait, mais il ne le dira pas, que les Russes ont établi, et pourront peut-être maintenir, en Pologne un régime de purge qui élimine tous les hommes capables de combattre. Dès que les Russes ont pu avancer en Pologne et chasser les Allemands ils ont commencé à emprisonner ou à déporter les membres de l'underground. Voilà ce que M. Churchill appelle la "'libération" de la Pologne. Il croit que la Pologne doit montrer à la Russie tant de reconnaissance pour cette "libération" qu'elle doit lui céder la moitié de son territoire. Comme ce genre de libération peut ne pas plaire aux soldats et aviateurs polonais qui ont tant contribué aux victoires britanniques en Afrique, en Italie et sur le front de l'Ouest, il dit, dans le même souffle, que l'Empire britannique pourrait peut-être leur trouver de nouveaux foyers.

Tout en décrivant le partage de la Pologne comme juste et raisonnable, M. Churchill se hâte d'assurer la Pologne qu'elle obtiendra des compensations pour la cession de ce qui lui est justement enlevé. Elle recevra de grandes tranches de l'Allemagne, non seulement des parties de la Poméranie et de la Haute-Silésie auxquelles elle a des droits d'ordre ethnique et historique, mais des villes exclusivement allemandes comme Breslau. Il offre à la Pologne l'assurance qu'elle n'aura aucune difficulté à garder sous sa domination ces Allemands annexés parce que l'Allemagne sera traitée de façon à n'être jamais capable de s'armer de nouveau. "Jamais", c'est beaucoup dire et M. Churchill, qui est très fort en histoire, ne se rend guère justice en prétendant croire qu'il faut avoir confiance en la durée de ces arrangements politiques entre Etats.

La hardiesse churchillienne à chercher la quadrature du cercle ne saurait être mieux démontrée que lorsque son auteur prétend que les grandes puissances doivent agir comme elles l'entendent mais que leur conduite ne devrait pas être qualifiée de dictature puisque leur unique intention n'est pas de diriger mais de servir. Non, M. Churchill n'a pas été jusqu'à dire que telle est l'ambition des grandes puissances; il a simplement dit que c'était là leur devoir et, évidemment, les grandes puissances ne pensent jamais à autre chose qu'à accomplir leur devoir.

L'avenir du monde a été assombri, pour employer un terme cher à M. Churchill, par les décisions de Yalta qui font une dictature des trois grandes puissances et celles-ci font parade de leur "force écrasante" devant le reste du monde. Mais celui-ci sait fort bien que cette force sera irrésistible tant que les "Trois Grands" resteront d'accord mais pas plus longtemps. Quant à la Pologne, le premier désir de ses amis est de voir à ce que, dès demain, son nouveau gouvernement, une fois constitué, représente véritablement le peuple polonais au lieu de ces pantins actuellement installés à Varsovie par Moscou et que le gouvernement britannique n'a pas encore osé reconnaître.

M. Churchill avait bien raison de dire que le problème des frontières de la Pologne est beaucoup moins important que celui de la liberté de la Pologne, bien qu'il ne montre guère de respect pour cette liberté quand il aide un pays étranger à s'emparer de presque la moitié du territoire polonais en dépit des protestations du gouvernement de la Pologne et sans même faire mine de consulter le peuple polonais. Néanmoins, si un gouvernement franchement polonais prend le pouvoir, la Pologne sera à même de tirer le meilleur parti possible de sa situation territoriale et pourra travailler à l'améliorer. Un gouvernement authentiquement polonais ne sera pas anxieux d'être gratifié de territoires allemands et d'être un Etat tampon entre la Russie et l'Allemagne. La Grande-Bretagne avait besoin de la Pologne en 1939 et il est facile d'imaginer des circonstances où elle recherchera encore la collaboration polonaise. Quand ce jour-là viendra, la tâche des hommes d'Etat britanniques ne sera pas facile quand on se rappellera les discours et les actions du Churchill de 1945.

L'homme de la rue ne peut comprendre pourquoi l'Empire est entré en guerre pour sauver la Pologne et, aujourd'hui, à la veille d'une conférence pour discuter des mesures de sécurité, pourquoi la Pologne n'a pas été invitée.

Monsieur l'Orateur, je ressens la façon dont on traite la Pologne et mon ressentiment se

fonde sur la conception saine qu'on doit se faire de la justice, de la décence et du respect de la liberté.

Je demande respectueusement au Gouvernement, par l'intermédiaire de son premier ministre (M. Mackenzie King), d'employer ses bonnes relations avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour que la Pologne soit représentée à San-Francisco où elle pourrait avoir l'occasion d'exposer son cas. Je demande en outre que, lorsque le moment opportun sera venu, le Canada puisse faire des représentations pour que les décisions prises à la Conférence de Crimée soient revisées et que justice soit rendue à la Pologne.

M. ROEBUCK: L'honorable député me permettra-t-il une question? Me permettra-t-il de partager ses sentiments à l'égard de la Pologne?

M. McCANN: Avec grand plaisir.

M. J. N. NOSEWORTHY (York-Sud): Je prends la parole dans le but d'appuyer le projet de résolution dont la Chambre est saisie. En ce qui a trait à la résolution elle-même, je suis d'avis qu'elle devrait recevoir l'appui unanime de la Chambre. Au sujet des propositions qu'on nous a soumises et qui constitueront la base des entretiens de San-Francisco, je soutiens que tous les honorables députés peuvent fort bien les discuter.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. J'aimerais obtenir votre décision sur ce point. Le 20 mars, vous avez déclaré, comme en fait foi le hansard:

> Si j'interprète bien le Règlement de la Chambre, il me faudrait déclarer que le chef de l'opposition participe au débat en posant une question et qu'ainsi il aurait épuisé son droit de prendre part à la discussion.

Je ne veux pas empêcher l'honorable représentant d'York-Sud (M. Noseworthy) de parler, mais j'aimerais obtenir une décision sur cette question. Comme on peut le voir dans le hansard, l'honorable député a posé une question. Voici ce que j'aimerais savoir, monsieur l'Orateur. Est-il permis de poser une question à un honorable député tandis que la chose ne l'est pas dans le cas du premier ministre?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Il n'y a pas la moindre différence.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Alors, j'aimerais connaître votre décision.

M. l'ORATEUR: La situation est bien différente. Aujourd'hui un honorable député a posé une question à un autre honorable député de l'autre côté de la Chambre à laquelle ce dernier pouvait répondre ou refuser de répondre, à son gré; c'est lui qui a la parole et il n'est pas tenu de répondre s'il ne le désire pas. La question posée au premier ministre était d'une tout autre nature, et était fondée sur la supposition que le premier ministre pouvait répondre aux questions venant de toutes les parties de la Chambre, non pas pendant son discours. Cependant, si un honorable député en interrompt un autre pendant son discours et lui demande la permission de poser une question, le cas n'est plus le même.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'honorable représentant d'York-Sud a posé sa question après que l'honorable député de Cartier (M. Rose) eut terminé son discours.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député à qui on a posé une question désire y répondre, libre à lui de le faire, mais celui qui pose la question ne peut exiger une réponse, et la demande de la permission de poser une question n'enlève pas à un honorable député le droit de prendre ensuite part au débat.

M. NOSEWORTHY: Monsieur l'Orateur, puis-je demander que le temps consacré à cette interruption ne me soit pas compté comme temps de parole?

Je le répète, je veux ici appuyer le projet de résolution dont la Chambre est saisie. Pour ce qui est de la résolution elle-même, je suis d'avis que tous les membres de la Chambre devraient lui accorder leur entier appui.

Quant aux propositions qui nous ont été soumises, j'ai l'impression qu'il n'est aucunement déplacé de les discuter ici, que ce n'est pas commettre un sacrilège que de conseiller de modifier certains détails de ces propositions. Cet accord a été modifié à Yalta et je ne doute pas qu'il le sera de nouveau à San-Francisco, et ces modifications seront telles que les cinq grandes puissances les accepteront. A vrai dire, je ne vois pas l'utilité de convoquer les représentants de quarante ou cinquante pays à San-Francisco pour discuter cet accord s'il est impossible de le modifier davantage.

L'attitude de notre groupe au sujet de ces propositions a été exposée bien clairement par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je crois qu'il a aussi fait connaître ce que nous pensons du résultat final de cette conférence. Je veux citer ici un passage du discours de l'honorable député, que je trouve consigné au hansard. Dans le paragraphe dont l'honorable représentant de Cartier (M. Rose) a cité une phrase, je trouve aussi, un peu plus loin, la déclaration suivante:

> Et quel est celui parmi nous qui ne se rende pas compte pleinement que tout l'avenir du genre humain dépend du maintien de la solidarité des Nations Unies et particulièrement

de la solidarité des trois grandes puissances? Et le Canada est en mesure pour diverses raisons,—j'en ai indiqué quelques-unes, comme la situation géographique, et d'autres,—d'aider à consolider cette solidarité et cette unité.

Puis un peu plus loin:

Il incombera à la délégation canadienne d'obtenir les meilleures mesures possibles; ce sera alors le devoir du Parlement et de notre peuple d'appuyer ces mesures même si elles ne vont pas aussi loin que nous l'aurions désiré.

Et un peu plus loin:

Le Canada se doit donc de chercher les moyens d'améliorer l'entente conclue à Dumbarton-Oaks, de travailler ferme à les faire adopter, mais ensuite de se joindre aux autres nations pacifiques dans l'établissement de l'organisme de paix le plus efficace possible dans les circonstances.

Et ailleurs:

J'aimerais dire que notre parti est en tous points en faveur de la sécurité collective,—et je dis ces mots à dessein,—en leur donnant tout le sens qu'ils comportent.

Toutes ces déclarations de l'honorable député de Rosetown-Biggar n'ont pas empêché l'honorable député de Cartier de prononcer ici même à l'endroit de notre chef les paroles que voici:

Au lieu de dire à la Chambre que le Canada doit se faire représenter à San-Francisco afin d'assurer l'établissement immédiat d'un organisme permanent de sécurité mondiale, l'honorable député de Rosetown-Biggar se contente de lui dire:

"L'accord de Dumbarton-Oaks fournit au moins la base d'une discussion à San-Francisco relativement aux mesures conjuguées que les nations devraient prendre pour proscrire la guerre".

Des diverses citations que je viens de faire, il doit ressortir à l'évidence qu'à notre avis le Canada doit être prêt à assumer toutes les responsabilités que comporte son titre de membre d'un organisme universel. A mon sens, il faut être aveuglé par les passions politiques pour voir dans ce discours autre chose qu'un plaidoyer en faveur de la collaboration avec les nations pacifiques dans l'établissement d'un organisme mondial destiné à maintenir la paix. Permettez-moi d'ajouter, cependant, que la pratique de cette collaboration n'exige pas une approbation aveugle du programme ministériel.

Nous nous rendons tous compte, j'en suis sûr, que pour bien des années, la paix mondiale dépendra de la mesure où la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union soviétique sauront suivre la même voie. Collectivement, ils peuvent empêcher la guerre. Il est vrai également que l'un quelconque de ces trois pays a en son pouvoir de déclencher une nouvelle guerre quand il le voudra. Notre seul espoir pour l'avenir c'est qu'ils utilisent ce pouvoir pour maintenir la paix.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a demandé des conseils. Je lui en donnerai un. C'est que les délégués canadiens qui se rendront à San-Francisco appuient l'établissement d'un organisme ou commission internationale d'éducation comme partie intégrante de toute organisation internationale chargée de maintenir la paix. Je ne vois aucune mention de l'éducation dans l'accord de Dumbarton-Oaks ou dans les propositions qui nous ont été soumises par le ministère des Affaires extérieures. A la fin de la dernière guerre, les éducateurs ont préconisé l'établissement d'une commission internationale d'éducation comme partie des rouages de la Société des nations. Les hommes d'Etat des nations alliées se sont occupés alors de gouvernements nationaux et internationaux, de questions de frontières, des droits des minorités, de cours internationales et autres organismes juridiques. Tout indique que cette fois l'on s'occupera surtout, et à juste titre, des causes économiques de la guerre, d'accords commerciaux internationaux, de l'accès général aux matières premières et d'autres problèmes économiques. Cela est très louable mais cela ne suffit pas à maintenir la paix. Advenant une troisième guerre mondiale, ce sont les jeunes garçons et les jeunes filles d'aujourd'hui qui la livreront. Or, la question de savoir si, dans vingt-cinq ans, ils préconiseront la guerre ou la paix dépendra de ce qu'on leur enseigne dans les écoles du monde.

Ce n'est pas seulement sur les sanctions économiques et militaires de l'organisation internationale qui sera établi à San-Francisco qu'il faut compter pour assurer à l'avenir la paix universelle, mais aussi sur la mesure dans laquelle les écoles de tous les pays inspireront à leurs élèves, les soldats de demain, un désir judicieux de paix et une connaissance des conditions nécessaires au maintien de la paix plutôt qu'un esprit porté à semer la discorde. A la fin de la dernière guerre, lorsqu'on a fondé la Société des Nations, on ne s'est pas préoccupé de l'importante contribution que l'éducation pourrait apporter à la paix universelle. Ce n'est que plusieurs années plus tard qu'on a reconnu qu'elle pourrait jouer un rôle dans ce domaine. Toutefois ce ne fut qu'à regret et sans lui accorder l'importance qu'elle méritait. Aucun homme d'Etat n'a prêté l'oreille aux arguments des éducateurs à la fin du dernier conflit. Tandis qu'ils s'occupaient d'appuyer la Société des Nations, les enfants de nombreux pays recevaient l'instruction qui les préparait à la seconde guerre universelle.

Seuls les dictateurs comprenaient clairement que toute l'efficacité de l'organisation sociale dépendait de l'éducation. Seuls ils

ont entouré les écoles d'attentions, de prestige et de ressources illimitées. Avant d'oser confier aux mains des adolescents les armes qu'ils avaient fabriquées, ils ont enrégimenté et militarisé leurs esprits par la propagande scolaire.

Il doit nous sauter aux yeux qu'à moins de réussir à inculquer à nos enfants les habitudes et les arts qui contribuent à l'entente et à l'union internationales, tous nos projets pour assurer la sécurité de la civilisation pourraient fort bien échouer. Il est également indubitable que ces sentiments d'entente doivent être enseignés à tous les peuples de l'univers. Ce genre d'instruction ne saurait être sage et sans danger pour une nation en particulier, à moins que toutes les autres l'adoptent sans exception. C'est pour cela, qu'au dire des éducateurs, tout projet d'après-guerre destiné à assurer une paix durable doit pourvoir à l'organisation internationale de l'éducation.

Les éducateurs des Nations Unies ont déjà consacré beaucoup de temps à l'étude de cette question. Ils se sont demandés quels seraient les besoins et les fonctions d'un tel régime. Une conférence de ministres de l'Instruction publique de pays alliés s'est tenue tous les deux mois à Londres depuis septembre 1942. D'autres organismes représentant des sociétés d'enseignement d'Angleterre, de Russie, des Etats-Unis, de Chine et d'autres pays alliés ont étudié ces problèmes. Il s'est tenu des conférences représentant jusqu'à vint-six nations et plusieurs rapports ont été soumis. J'ai sous la main un rapport de la Commission d'information du temps de guerre intitulé *Documents à consulter* et portant la date du 27 juillet 1944. Voici ce qu'on y lit à ce sujet:

> De tout ce qui s'est fait à cet égard, il faut surtout signaler la tenue de deux conférences, l'une à Londres, Angleterre et l'autre à Harper's-Ferry, Virginie Occidentale. En novembre 1942 a été convoquée à Londres la conférence des ministres de l'Instruction publique alliés sous la présidence du très honorable R. A. Butler, président du Conseil de l'Education. Cette conférence a continué de siéger depuis lors tous les deux mois. Les ministres de l'Instruction publique de tous les gouvernements en exil en sont membres. . . En mai 1943, le très honorable Vincent Massey, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni a nommé un observateur canadien à la conférence, M. D. V. Le Pan. Les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine et d'autres dominions y ont aussi des observateurs.

Un communiqué officiel transmis aux journaux par cette conférence le 19 avril 1944, nous fait savoir ce qui suit:

> La conférence des ministres de l'Instruction publique des pays alliés tenue hier, 19 avril, a accepté un projet de constitution pour l'Organisation de reconstruction éducationnelle et culturelle des Nations Unies. Il sera communiqué aux gouvernements alliés et associés et, s'il est adopté, il permettra de conjuguer les efforts dans ce domaine en le faisant cadrer avec le travail analogue effectué par la conférence de l'alimentation et par l'UNRRA. L'acceptation générale de la création d'une organisation internationale chargée d'entreprendre en collaboration la tâche vitale de rendre aux pays ravagés par la guerre leur héritage éducationnel et culturel, ferait franchir aux Nations Unies une importante étape sur le chemin menant à une paix durable.

Dans un rapport sur la conférence, l'honorable Vincent Massey fait les remarques suivantes:

> On désire ardemment que le Canada prenne part aux travaux de la conférence. On espère qu'il pourra fournir une partie des fournitures scolaires dont on aura un pressant besoin. On m'a prié, plus spécialement, de prendre des renseignements en vue de savoir si le Canada serait disposé à reconstituer les bibliothèques nationales et universitaires qui, en Europe, ont été soit expurgées ou pillées par les Nazis, soit détruites au cours des opérations. Les livres et revues dont on a besoin se répartissent en quatre catégories.

Il mentionne ces quatre catégories et ajoute:

> Il a également été proposé que, par suite de la punérie de papier, tant ici que dans les pays occupés, et par suite des perturbations subies par le commerce de l'édition, des arrangements soient conclus en vue de publier au Canada les manuels requis.

Il a été proposé à une autre conférence, que, étant donné qu'on aura besoin de centaines de milliers d'instituteurs dans les pays libérés de l'Europe et que les moyens de former ces instituteurs et d'aménager des écoles font presque complètement défaut là-bas, le Canada pourrait utiliser quelques-uns des édifices qui ont servi au plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, pour donner la formation voulue à un grand nombre d'instituteurs destinés à ces pays. On a aussi formulé d'autres recommandations. D'après le supplément du *Times*, de Londres, sur l'éducation, la constitution élaborée lors de cette conférence de pasteurs à Londres a été adressée à vingt pays parmi lesquels figure le Canada, je suppose. On rapporte également que dix ou douze seulement de ces pays ont jusqu'ici accepté ou manifesté leur désir de participer à l'établissement de cet organisme. Je demanderai donc au premier ministre de nous dire, lorsqu'il présentera son exposé, si le Canada a été invité à faire partie de cet organisme éducationnel international et, le cas échéant, quelle a été l'attitude du Gouvernement canadien.

Les Nations Unies auront une rude tâche à relever les institutions d'enseignement des régions libérées, et une tâche plus ardue encore à réorganiser l'enseignement en Allemagne même. Sur le sujet de l'enseignement dans les régions libérées, je veux citer un extrait de l'opuscule *Préparation internationale*

de l'enseignement, du docteur Robbins, du Bureau fédéral de la statistique. La citation est tirée d'un ouvrage intitulé *L'enseignement et les Nations Unies,* publié, en 1943 par le Conseil d'éducation en civisme mondial:

Dans les territoires incorporés au Reich, les écoles polonaises de toutes sortes ont été fermées. Seules les écoles allemandes étaient autorisées... L'enseignement polonais s'est donné quelque temps en secret, mais la terreur grandissante l'a graduellement supprimé. Les instituteurs étaient expulsés, fusillés, ou envoyés dans des camps de concentration... Dans le soi-disant gouvernement général, quelques écoles élémentaires polonaises ont pu subsister. Leurs difficultés sont immenses. Les livres de lecture ... ont été confisqués, de même que tous les ouvrages en langue polonaise ou sur la Pologne que contenaient les bibliothèques scolaires.

Et, plus loin:

Six sur dix écoles élémentaires ont été fermées en Bohème et en Moravie. . . Dans vingt-trois districts de la région de Moscou occupée par les Allemands, on a complètement détruit 947 des 1,220 écoles qui s'y trouvaient ... Dans les territoires occupés par les Bulgares, on cherche délibérément à exterminer toute culture grecque, et toutes les écoles grecques ont été détruites ou sont rapidement converties en casernes ou en magasins . . . Quatorze institutions chinoises d'enseignement supérieur ont été complètement rasées, et quinze gravement endommagées par des bombardements aériens...

Il sera inutile d'instituer une organisation internationale pour le maintien de la paix si les écoles de toute nation continuent de fomenter des guerres. Les dispositions d'ordre militaire demeureront vaines si les écoles de l'Allemagne, du Japon ou de tout autre pays peuvent toujours enseigner la glorification de la guerre, le mythe de la supériorité raciale, ou la subordination de l'individu aux intérêts de l'Etat. A l'heure actuelle, les gens qui, dans les pays de l'Axe et les pays conquis, ne sont considérés que comme des ouvriers n'ont accès qu'à l'instruction élémentaire, exception faite de l'enseignement professionnel. Les éléments de la population qui sont considérés comme classes dirigeantes ont accès à toutes les formes d'instruction. Il est impossible de former un monde libre avec un système d'enseignement qui refuse à une partie quelconque de la population, sous prétexte de race, de croyance ou de couleur, l'accès à toute la gamme des connaissancecs.

Il est de nombreuses fonctions qu'un organisme international d'éducation pourrait remplir. Je vais citer les trois plus importantes; ce sont, premièrement, la restauration de l'enseignement dans les pays libérés; deuxièmement, l'établissement des moyens nécessaires pour empêcher tout pays de donner dans ses écoles une formation qui prepare à la guerre; troisièmement, la mise à la disposition des enfants de tous les pays des plus grandes chances de s'instruire. C'est à cause de l'importance vitale de l'enseignement considéré comme facteur de paix mondiale que j'engage le premier ministre et ceux qui l'accompagneront à San-Francisco à faire tout en leur pouvoir pour que l'enseignement ait la place qui lui revient dans le plan de la paix. A ce propos, permettez-moi de citer un passage d'une revue intitulée *L'Enseignement et la Paix du Peuple* publiée par la Commission du programme d'enseignement de l'Association nationale d'instruction publique des Etats-Unis:

Car, aussi sûrement que la terre tourne, la force et la violence seront la loi; les guerres de destruction cataclysmique seront la punition, et le sang et les larmes seront l'apanage du peuple qui néglige d'apprendre et d'enseigner que la terre s'est rapetissée, que tous les hommes qui l'habitent sont fondamentalement semblables, qu'aucun être humain ne doit manquer de nourriture ni d'abri, et que la science impose aux hommes l'obligation de vivre en paix, s'ils tiennent à l'existence.

Mme DORISE NIELSEN (Battleford-Nord): En prenant la parole ce soir pour appuyer la motion du premier ministre, je songe à tous ceux que je représente dans la circonscription lointaine de Battleford-Nord. Nous avons en réalité une véritable petite société des nations chez nous. Nous parlons le français et l'anglais. Nous comptons dans nos rangs des gens venus de l'Ukraine, de la Pologne, de la Hongrie, de l'Allemagne et de plusieurs autres pays de l'Europe. Nous avons différé d'opinion plusieurs fois dans le passé, même durant la présente guerre. Mais je n'ai pas la moindre hésitation en parlant en leur nom ce soir à déclarer que tous sans exception nous désirons la paix.

Bien que le Canada ait été très heureux d'échapper à la destruction que d'autres nations ont subie dans une si grande proportion, il ne faut pas oublier que nos cultivateurs ont fait bien des sacrifices quelquefois très durs pour gagner la guerre. Notre population désire ardemment la paix. Nos gens attendent impatiemment le retour de leurs fils et de leurs filles, et le moment où ils pourront reformer le cercle de famille. Il est vrai que ces dernières années, nous avons pu vendre tout ce que nous avons produit, ce qui a élevé notre revenu dans une certaine mesure. Mais faire la guerre pour obtenir de tels marchés est un prix que les cultivateurs ne veulent plus jamais payer.

Je n'hésite pas à approuver entièrement au nom de mes commettants l'envoi d'une délégation à San-Francisco. Ce soir je songe également à une partie de la population canadienne qui voudrait, je crois, se faire entendre aussi. Je veux parler des femmes du

pays. J'ai remarqué que l'autre représentante à la Chambre a dit qu'elle n'avait aucun mandat pour parler au nom des femmes. J'en fus plutôt attristée, car à mon avis elle et moi parlons au nom des femmes du pays. En effet, aujourd'hui il n'y a aucune différence réelle entre la femme du colonel et Judy O'Grady; pas plus qu'entre les autres femmes du Canada quant à notre crainte et notre haine de la guerre.

Les Canadiennes de toutes les couches de la société ont consenti un immense sacrifice. En outre, le rôle qu'elles ont joué dans le présent conflit fut loin d'être passif. Elles ont rompu en visière avec la tradition dans un grand effort pour jouer un rôle généreux et important en vue d'assurer la victoire. Elles ont, je crois, gagné le droit de se faire entendre. Je ne puis croire qu'il y ait au pays une seule mère qui ne prie pas avec nous tous afin qu'il n'y ait plus de guerre. Nous espérons une ère de paix durable qui nous permettra de consacrer toute notre énergie à des œuvres plus utiles, à l'édification d'une vie plus intense et à faire de la maternité et de la citoyenneté des tâches dignes de nos aptitudes.

Dans le passé, des gens éminents de chez nous ont favorisé une politique d'abstention. Il y a aujourd'hui, nous devons tous en convenir, un engagement qui s'impose par-dessus tout, c'est que le Canada, à titre de pays souverain, s'engage à protéger la paix mondiale, et bien plus, que nous donnions un appui sans réserve aux décisions nécessaires à l'établissement d'un organisme de paix réellement efficace. Voilà le point important.

Nous avons, de concert avec les autres nations, tous les motifs d'envisager avec confiance et de grands espoirs la création d'une organisation de sécurité mondiale. C'est qu'un monde entièrement nouveau a surgi des cendres de cette épouvantable conflagration. L'ancienne Société des Nations a été élaborée dans un monde où l'isolement économique et la haine de l'Union soviétique divisaient les nations désireuses de paix, favorisant ainsi l'expansion et l'arrivée au pouvoir du fascisme.

Aujourd'hui, le monde nous offre un spectacle bien différent; la guerre a uni toutes les nations amies de la paix, y compris l'Union soviétique. Elles ont aujourd'hui des objectifs communs. Elles détruisent ensemble le microbe du fascisme, en s'attaquant à sa racine qui a sucé le sang des peuples et rongé les organes vitaux de l'humanité. Ensemble elles affranchissent de grandes portions de la démocratie en vue de leur croissance jusqu'à la maturité, en vue de leur épanouissement et de leur fructification. Trois hommes se sont réunis à Yalta,—des hommes puissants,—

[Mme Nielsen.]

animés de la force que leur donnait la détermination de leurs peuples, et cette réunion a été rendue possible par la compréhension que les nations ont acquise pendant la guerre. Leurs efforts conjugés ayant rendu la victoire certaine, ils ont pu causer de questions de paix. Ils n'étaient pas les seuls intéressés à ces problèmes; l'univers l'était également. Et les conclusions auxquelles ils en sont venus nous concernent, car ils ont engagé les nations du monde, y compris nous-mêmes, à une nouvelle forme de travail d'équipe pour la solution de nos problèmes et la réalisation de toutes les aspirations humaines. En décidant que les deux grandes démocraties à régime capitaliste, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, de concert avec l'Union Socialiste Soviétique, travailleraient ensemble en harmonie et avec sincérité, ces trois hommes ont posé l'unique condition essentielle à la sécurité et à la prospérité mondiales sans laquelle il ne pourrait jamais y avoir de base à une organisation de sécurité universelle.

Pour les gens de chez moi cette question de la prospérité par l'entremise de marchés à la fois au pays et à l'étranger constitue une partie de la sécurité, comme elle l'est de fait pour tous les Canadiens, et aussi un élément de paix. On ne saurait séparer les deux. Ils sont parties intégrantes l'une de l'autre. Les cultivateurs de l'Ouest ont besoin de marchés; ils ne peuvent exister sans cela. Il n'y a qu'un seul moyen d'obtenir de plus grands marchés, et c'est d'organiser un monde qui sera en état de consacrer toute son attention et ses énergies à la question du commerce international, parce que la paix y régnera. Il faut que ce monde puisse acheter nos produits. Avant le présent conflit, nous habitions un monde aux marchés restreints, où la politique acceptée était à base de pénurie et de commerce limité. Tout retour à cet état de choses nous amènerait une nouvelle crise, de la misère et du malheur, choses que les cultivateurs de l'Ouest ont déjà rudement ressenties.

C'est à la conférence de Crimée, tenue à Yalta, qu'on a adopté un programme tout à fait à l'opposé, un programme d'expansion commerciale et de collaboration internationale, comme le seul moyen pour le monde d'en arriver à la paix. L'avenir du Canada dépend de la mise à exécution de ce programme. Le succès de toute organisation de sécurité mondiale dépend de la réalisation de ce plan. Voilà pourquoi j'affirme sans réserve, ce soir, que les propositions de Yalta et l'établissement de l'Organisation de sécurité internationale doivent aller de pair. Elles sont de la plus haute importance pour tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants. C'est

un fait que non seulement la prospérité durable et de plus en plus grande, mais aussi la paix elle-même dépendent de la mesure dans laquelle le Canada comprendra qu'il est de son intérêt d'aider à la reconstruction de l'économie des autres pays.

M. Herbert Lehmann, président de l'UNRRA, a dit récemment que dès l'instant où la guerre prendra fin, le monde aura besoin de 200 millions de complets. Il ne s'agit là, naturellement, que d'un article. Ce n'est pas tout, il y aura encore les choses nécessaires à la vie du foyer, y compris les chaussures, pour ne rien dire de ce dont l'humanité a le plus besoin, les produits alimentaires. Les demandes des pays dévastés par la guerre seront presque insatiables. N'oublions pas que, le printemps dernier, des millions d'habitants de l'Inde sont morts de véritable famine,—et pour des causes qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la guerre.

Nous ne devons pas viser seulement à maintenir ces gens sous un régime tout au plus un peu meilleur que la famine elle-même, comme celui qu'ils ont connu dans le passé. Notre objectif, si nous voulons donner suite aux propositions de Yalta, dont le gage de succès repose sur une Organisation de sécurité internationale, doit être de rétablir ces gens dans un parfait état de santé et de force en leur permettant d'obtenir tout ce qu'ils pourront consommer.

Prenons la Chine, ce pays où l'on endure patiemment les souffrances et où depuis des siècles le malheur s'allie inséparablement à la famine, cette terre où 400,000,000 de bouches réclament un aliment que nous pouvons produire en si grande abondance et qui conférerait à ces malheureux la dignité d'êtres humains. Ce peuple oublié du reste du monde, il faut le secourir et par l'Aide mutuelle, par des prêts, par l'établissement d'une banque centrale par toutes les institutions dont nous jouissons, le retirer de son avilissante destitution. Fournissons à ces peuples le matériel et les moyens de se transformer en de grandes nations acquéreuses, ce qui permettra au Canada à son tour de se développer et de prendre une expansion qui, jusqu'à présent, nous paraissait irréalisable.

Ce n'est qu'à ce prix que nous connaîtrons les bienfaits de la paix et d'une existence pleine de satisfaction. Ce n'est que de cette façon que nous, peuple d'Occident, pourrons édifier notre société au sein d'un univers prospère et pacifique. Cela ne s'accomplira pas automatiquement: il faudra le réaliser par notre travail tout comme nous travaillons à instituer un organisme de sécurité internationale. L'attitude que prendra notre délégation à San-Francisco décidera de notre politique étrangère pour bien longtemps. Voilà pourquoi il est de la plus haute importance que tout le pays comprenne la situation actuelle.

Pour ma part, je considère que nous ne devrions pas chercher à cacher ou à masquer mais plutôt à faire ressortir la position toute particulière dans laquelle se trouveront nos délégués. Après tout, ne doivent-ils pas représenter les aspirations d'une nation liée, pardessus tout, par la tradition comme par des liens économiques puissants au Commonwealth britannique des nations tout en étant rattaché par la géographie et d'autres intérêts économiques à l'hémisphère occidental et aux Amériques? A mon sens, c'est précisément parce que nous reconnaissons l'avantage de notre position, et que nous adoptons en conséquence nos propositions et notre ligne de conduite sur le plan international, que nous serons à même de contribuer le plus largement à la prochaine conférence. N'essayons pas de dissimuler cette position mais sachons en tirer profit.

Par contre, si nous ne donnons pas suite aux propositions formelles qui seules peuvent assurer, en même temps que la paix, notre grandeur future et la sécurité économique, ce sera uniquement faute d'avoir bien compris cette situation avantageuse. Tout nous invite à participer activement aux activités du Commonwealth. Nos intérêts économiques nous en font même une obligation. Cependant, il est un facteur nouveau et important qu'il ne faut pas oublier dans nos relations avec les autres nations de la communauté britannique.

N'en doutons pas un instant, il s'élèvera au sein de ce Commonwealth britannique des voix pour chercher encore une fois à constituer l'Empire en un tout autarchique qui exercera sa suprématie économique sur l'univers, pour tenter un retour à l'ère des disettes et des rivalités commerciales. Le rôle du Canada au sein du Commonwealth doit consister à combattre de telles tentatives et à diriger ce même Commonwealth dans le sens de la collaboration universelle selon les principes formulés à Yalta. Notre premier ministre a déjà fait un pas en ce sens l'an dernier au cours de la conférence de Londres, et j'espère que nous ne nous arrêterons pas en chemin.

Dans nos relations avec les Amériques, j'estime que nous aurions avantage à nous joindre à un groupe de nations de l'hémisphère occidental et de nous déclarer prêts à nous rallier aux déclarations de la conférence de Mexico. Toutefois, ce devrait être avec l'entente que le rôle principal de notre pays dans une telle association sera de combattre toute nouvelle forme d'impérialisme qui, par-

tie d'Amérique, tenterait d'imposer sa domination économique. Un tel rôle n'impliquerait rien de contradictoire. De fait, c'est en ce sens que nous pourrions apporter notre principale contribution. Mais, notez-le bien, cela eût été impossible avant la guerre. Ce n'est que le changement de perspective envisagé à la conférence de Crimée qui permet au Canada de prendre une part aussi constructive à la politique étrangère.

Songeons un instant à ce qui pourrait se produire si, après les prochaines élections, nous avions le malheur d'avoir à la tête du pays un gouvernement tory: Dieu et les électeurs canadiens nous en préservent! Supposons que les conservateurs arrivent au pouvoir et dirigent notre politique extérieure. En travaillant à faire de l'Empire britannique un bloc centralisé, opposé à une entière collaboration avec les Etats-Unis d'Amérique et avec l'Union soviétique, ils saperaient l'unité universelle et mettraient de nouveau la paix en péril.

Un tel bloc impérial visant à l'hégémonie économique, déclencherait des conflits commerciaux, anéantissant ainsi nos espoirs de prospérité et de paix. Examinons, si possible, la situation faite au Canada. Où pourrions-nous espérer trouver des débouchés? Oserions-nous nous adresser à l'Amérique latine si l'Angleterre et les Etats-Unis luttaient pour s'y assurer la suprématie commerciale? Oserions-nous nous adresser à l'Inde ou à la Chine? Devant une telle rivalité, le Canada ne trouverait pas d'endroit où établir ses marchés et notre situation économique serait en danger.

Nous ne devons pas faire échec aux grandes aspirations de notre population qui, avec foi et courage, a tant donné pour gagner la guerre. La délégation canadienne doit aller à San-Francisco avec confiance, prête à accepter toute sa part de responsabilité dans l'établissement d'une organisation de sécurité mondiale. Aucun autre monument ne saurait mieux commémorer le souvenir de la jeunesse canadienne qui a tout sacrifié pour gagner la guerre que celui de la collaboration et de la paix universelle.

Tant mieux, naturellement, si le Canada, qui est peut-être le plus important de ce qu'on appelle les pays intermédiaires, se voit assigner une place définie dans l'organisation de paix, mais je voudrais souligner que nos délégués ne devront pas oublier un seul instant qu'il importe avant tout que les trois ou les cinq grandes puissances, qui seules peuvent faire régner la paix, ne soient pas entravées dans leur tâche d'établir cette organisation par les petites différences possibles

[Mme Nielsen.]

dans le nombre relatif des votes auxquels les petites nations croiront avoir droit. Voilà un point d'une extrême importance.

Je dois aussi signaler à la Chambre que je considère tout à fait justifiée la critique très indulgente que l'honorable représentant de Cartier (M. Rose) a faite du discours du chef de la C.C.F. (M. Coldwell), et que rien dans ce qu'a pu dire ce soir l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy) ne peut me faire changer d'avis. Le moment est trop sérieux pour qu'on puisse se permettre des critiques acerbes. La paix est un enjeu trop élevé pour cela.

Quant à moi, et au nom de la population et surtout des partisans de la C.C.F., j'aimerais que nous puissions mieux connaître les véritables opinions de ses chefs sur la question d'établir une organisation de sécurité mondiale. L'honorable député de Rosetown-Biggar prononçait le 20 mars un discours où il disait de bien bonnes choses, par exemple:

Et qui de nous ne se rend parfaitement compte que tout l'avenir de l'humanité dépend du maintien de la solidarité des Nations Unies et surtout de la solidarité des trois grandes puissances?

Voilà une excellente déclaration; cependant, comment pourrons-nous comprendre l'attitude de la C.C.F. puisque des déclarations comme celle-là, faites à la Chambre, ne concordent aucunement avec celles qui émanent des chefs du parti, tant dans les journaux que sur les tribunes publiques à travers le pays? Je possède une multitude de citations extraites de discours qui datent des deux ou trois dernières années, mais je ne les ai pas ici à Ottawa. Toutefois, je me suis rendue à la salle de lecture et j'ai pris note d'une couple de citations qui, je crois, illustreront ma pensée.

Un des chefs de la C.C.F., membre de la législature de la Colombie-Britannique, M. Colin Cameron, déclarait dans le numéro du 21 décembre 1944, du *CCF News* de la Colombie-Britannique:

Le fait brutal et indiscutable est que l'espoir véritable et les aspirations des hommes et des femmes du monde entier, c'est-à-dire, la proscription totale et complète de la folie de la guerre, sont incompatibles avec la politique étrangère de MM. Churchill, Roosevelt et Staline.

Cela me paraît en contradiction absolue avec ce qu'a déclaré ici aujourd'hui le chef de la C.C.F. Dans le même article, parlant des conférences, surtout celle de Téhéran, qui ont amené la réunion de Yalta, M. Cameron ajoute:

Aucune conférence de ce genre ne réussira à réaliser l'harmonie désirée, aussi longtemps que le groupe des Trois sera composé de Churchill, Staline et Roosevelt.

Voici ce que je retrouve dans un article de fond de ce même numéro du 21 décembre 1944 du *CCF News* de la Colombie-Britannique:

La vérité qui ressort de cet horrible traitement fait à la Pologne est que la Charte de l'Atlantique et les déclarations analogues n'étaient que de cyniques supercheries machinées contre les classes populaires du monde.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ces déclarations sont terribles et il m'est impossible de concilier l'attitude présente du chef de la C.C.F. avec celle qu'a adoptée son parti jusqu'au moment de la convocation de la présente session.

M. COLDWELL: Du moins je n'ai jamais dit en cette Chambre que le Canada se trouverait tout aussi bien sous la domination d'Hitler.

Mme. NIELSEN: Ces paroles ont été prononcées dans des circonstances tout à fait différentes.

M. MacINNIS: C'était durant la guerre actuelle.

Mme NIELSEN: La C.C.F. s'embrouille fort dans toutes ces questions, ce qui ne contribue pas peu à jeter la confusion dans l'esprit de la population canadienne à un moment où elle devrait appuyer unanimement les efforts de ces trois grands hommes. Après avoir lu tout le discours du chef de la C.C.F., je suis d'avis que les membres de son parti en général ont dû en être tout aussi désappointés que les autres membres de cette Chambre. Tout le long de son discours, il semble qu'il ait été bien plus empressé à,—comment dirai-je?—louer ces propositions bien qu'en réalité il les condamne par la tiédeur de ses louanges.

M. COLDWELL: Vous êtes mieux renseignée que cela. Soyez honnête pour une fois.

Mme NIELSEN: J'envisage le discours dans son ensemble.

M. COLDWELL: Citez-le.

M. MacINNIS: Lisez-le.

Mme NIELSEN: Dans son discours il a insisté, à mon avis, sur les arguments tendant à faire voir les différends qui pourront surgir à la conférence de San-Francisco; c'est ce qui ressort en particulier de ses remarques au sujet du droit de discussion de l'assemblée.

M. COLDWELL: A quelle page?

Mme NIELSEN: En tout cas, j'en suis arrivée à la conclusion,—ce n'est pas ma faute si ma conclusion n'est pas la bonne,—que le chef de la C.C.F. a essayé de démontrer que certaines des propositions de Dumbarton-Oaks sont plutôt antidémocratiques, du moins en ce sens qu'elles n'accordent pas pleine liberté de discussion.

M. MacINNIS: Formidable.

Mme NIELSEN: Je suis heureuse de constater que nous sommes d'accord sur un point. Comme en fait foi le hansard, il a dit:

Tous sont d'avis, je pense, qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité ait le pouvoir d'agir et d'agir promptement;...

Très bien, mais il y a un "mais"

...mais l'Assemblée a soutenu que les nations devraient toujours avoir le droit de discuter à leur guise n'importe quelle question.

M. COLDWELL: Quel mal y a-t-il à cela?

Mme NIELSEN: Examinons cette question de près.

M. COLDWELL: Parfaitement.

Mme NIELSEN: Il ajoute:

A titre de membre de l'Assemblée et non du Conseil de sécurité, le Canada devrait analyser avec soin la "proposition présente" visant à empêcher la discussion des questions dont est saisi le Conseil des grandes puissances.

A la section B du chapitre V des propositions de Dumbarton-Oaks, je trouve ce qui suit au sujet de l'Assemblée générale:

L'Assemblée générale devrait avoir le droit de discuter toute question se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui serait soumise par un ou plusieurs membres de l'Organisation ou par le Conseil de sécurité; et de faire des recommandations relativement à ces principes ou questions. Toute question de ce genre, au sujet de laquelle une initiative doit être prise, devrait être soumise au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale, avant ou après délibération. L'Assemblée générale ne devrait, de sa propre initiative, faire aucune recommandation relativement à toute question ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité se préoccupe.

Je ne vois pas en quoi se trouve restreinte la discussion démocratique des initiatives de l'Organisation. Je constate avec satisfaction cependant qu'on a pris les mesures voulues pour que la discussion ne nuise pas aux progrès des délibérations en empêchant la conférence de prendre les initiatives nécessaires. C'est là, à mon sens, une excellente sauve garde.

Le chef de la C.C.F. prétend que l'Assemblée devrait avoir le droit de discuter toute question sans restriction aucune. Une telle façon de procéder, loin de constituer une protection pour la démocratie, exposerait le nouvel organisme à des discussions inutiles qui entraîneraient probablement sa disparition. Les groupes qui ne visent qu'à prévenir la sécurité mondiale, et ils existent encore, ne demanderaient pas mieux que de

voir la conférence dégénérer en discussions sans fin. Ce serait un bon moyen de faire avorter la conférence. La libre discussion nous fait parfois un tort immense.

Les peuples de l'univers veulent des gestes, non des mots. Ils veulent que l'organisme de sécurité prenne forme. Ils souhaitent qu'il ne soit pas étouffé à sa naissance par des discussions sans fin sur des questions non pertinentes. Le défaitisme en temps de guerre constitue une trahison de la cause que nous défendons et de ceux qui donnent leur vie pour cette cause. Et je n'hésite pas à déclarer en présence de tous les honorables députés que quiconque, à l'heure actuelle, répand le doute et la crainte sur la possibilité de respecter les droits démocratiques dans la nouvelle organisation de paix et de sécurité qu'on projette d'établir, entre dans la même catégorie que celui qui répand le défaitisme en temps de guerre. Puisse ce genre d'individu ne pas se voir au Canada. Souhaitons tous bonne chance à nos délégués et soyons fiers de les envoyer à la conférence pour participer à la tâche qu'elle doit accomplir.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, il suffit d'un moment de réflexion sur les réalisations de guerre des nations alliées pour nous convaincre que ces mêmes nations peuvent exercer une influence considérable sur le maintien de la paix et de la sécurité après la guerre, pourvu que le même esprit de décision qui caractérise leurs activités présentes marque aussi au même coin les entreprises qu'elles mettront ensemble en œuvre par la suite. Il ne faut pas du tout s'étonner que les peuples de tout l'univers libre tournent aujourd'hui leur regard anxieux sur l'avenir. Il n'est pas du tout étrange que même avant la cessation des hostilités, ils cherchent à entrevoir ce qui, espèrent-ils, se produira pour empêcher la répétition de l'histoire du dernier quart de siècle, car ils savent que peu après la réduction au silence des canons, lors de la guerre de 1914-1918, presque au lendemain de la démobilisation des armées, peu de temps après que les nations de l'univers, harrassées par la guerre, se furent mises avec enthousiasme à la tâche de créer un monde nouveau, certains éléments, abandonnés à eux-mêmes dans le monde, se sont mis à susciter des conditions qui par la suite nous ont précipités dans le conflit le plus dévastateur que nous ayons jamais connu. J'estime donc que nous avons raison, même en ce moment qui risque d'être le plus critique de la guerre, de nous consacrer entièrement à façonner dans la mesure du possible les conditions qui régneront après la cessation des hostilités.

[Mme Nielsen.]

Il me semble que la résolution qui est actuellement soumise à notre examen devrait être étudiée autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans cette discussion. Je désire, comme d'autres, exprimer mon opinion sur cette très importante question, mais je préférerais de beaucoup un autre genre de discussion, et je voudrais que l'on procédât par questions et par réponses, ce qui nous permettrait d'obtenir les renseignements jugés utiles d'avoir avant de déposer notre vote sur la résolution.

Le premier article de la résolution invite la Chambre à approuver l'acceptation par le gouvernement canadien de l'invitation d'envoyer des représentants à San-Francisco. Je n'ai rien contre cet article. Le Canada doit, à mon avis, prendre sa place parmi les nations du monde afin de discuter des relations internationales d'après-guerre. Le Canada ne peut pas rester neutre à l'égard d'une pareille question, tout comme il ne pouvait pas rester neutre pendant la lutte sauvage qui dure depuis cinq ans et demi. D'ailleurs, je partage l'opinion souvent exprimée que notre pays a acquis parmi les nations un rang qui rend essentielle notre participation aux discussions internationales après la guerre, non seulement en vue de notre propre bien-être futur, mais aussi pour celui de nos associés. Le Canada est dans une situation admirable pour jouer un rôle formidable dans l'établissement de la stabilité générale de l'univers. Son influence et sa contribution dépendront, je crois, de nos représentants, s'ils font preuve de sagesse et de courage et s'ils sont convaincus qu'un nouvel ordre mondial dépend de l'ordonnance nouvelle de chaque nation qui le compose.

L'article 2 de la résolution demande à la Chambre de reconnaître que l'établissement d'une organisation internationale efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est d'une importance vitale pour le Canada et le bien-être futur de l'humanité. En outre, on nous demande d'attester que les intérêts du Canada exigent que nous devenions membre de cette organisation. A l'examen, cet article ne nous lie, sauf erreur, à aucune organisation particulière. On nous donne à entendre, que l'on mettra sur pied, on l'espère du moins, une organisation dont l'objet sera la paix, la sécurité et le bien-être des nations, mais la nature exacte de cette organisation n'est pas encore déterminée. En conséquence il n'est pas difficile de convenir que le Canada devrait faire partie d'un organisme quelconque dont le but serait le maintien de la paix et une sorte de garantie de sécurité.

Je passe maintenant à l'article 3, qui présente un problème quelque peu différent. On

demande à la Chambre d'élaborer les fins et les principes énoncés dans les propositions des quatre gouvernements; et je partage dans une large mesure les sentiments exprimés hier par l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) lorsqu'il a demandé si les propositions formulées à la conférence de Dumbarton-Oaks et à celle de Bretton-Woods devaient constituer la base sur laquelle on érigerait l'organisation qu'on projette d'édifier. Je suis d'avis que nous avons encore beaucoup à apprendre au sujet de la place que tiendront les décisions arrêtées, particulièrement à Bretton-Woods, dans la détermination de la nature et du caractère de l'organisme qu'on espère mettre sur pied à San-Francisco. Dans l'article 3 on nous demande de considérer si les propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international proposé. Je ne m'oppose guère à cette partie de l'article 3, mais je suis d'avis que l'on eût beaucoup mieux fait de rayer ces premiers mots, qui ont trait à l'approbation par la Chambre des fins et principes énoncés dans les propositions des quatre gouvernements. Voici dans quelle situation nous nous trouvons. Nous pouvons approuver l'envoi d'une délégation; nous pouvons considérer qu'il y a lieu d'établir une organisation quelconque; nous pouvons fort bien convenir que les représentants du Canada devraient se servir de leur meilleur jugement pour en arriver à des conditions qui garantiront la paix et la sécurité; nous pouvons fort bien approuver le dernier article de la résolution qui stipule que la charte doit être soumise au parlement pour y être ratifiée; mais celui qui veut voter en faveur de ces dispositions se voit placé dans une situation où, du moins au meilleur de ma connaissance, il doit approuver la décision finale de Bretton-Woods,—chose qu'à la lumière des faits que nous connaissons aujourd'hui, d'aucuns trouveront bien difficile à faire.

Je passe à l'article 4 de la résolution qui demande à la Chambre de convenir que les représentants du Canada à la Conférence devront faire de leur mieux en vue d'aider à la préparation d'une charte acceptable pour un organisme international destiné à maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Je ne trouverai pas à redire à cet article 4. Nous pensons bien que les représentants du Canada, quels qu'ils soient, feront tendre tous leurs efforts à la réalisation de l'œuvre pour laquelle la délégation a été formée.

L'article 5 affirme, comme je l'ai déjà rappelé, que la charte établissant ledit organisme international devrait être soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée. C'est exactement ce à quoi nous nous attendons, si le gouvernement du Canada doit conserver son caractère démocratique. Je voudrais, cependant, signaler ce point. J'ai l'impression que nous nous trouvons, à ce sujet, dans une situation singulière. On choisira une délégation parmi les membres du Parlement canadien mais, lorsque nos représentants seront en train de délibérer, il peut fort bien arriver qu'ils cessent d'être membres du Parlement. Après avoir assumé certaines obligations, du moins dans une certaine mesure, j'ai l'impression que le prochain Parlement du Canada se trouvera, disons, dans la situation dans laquelle se trouverait celui qui, une fois fiancé à une jeune fille, déciderait tout à coup de rompre ses fiançailles. Nous savons que, dans son for intérier il penserait probablement qu'on pourrait lui intenter une action en rupture de promesse. Je crois donc qu'une délégation de ce genre choisie par un Parlement dont les jours sont comptés pourrait bien placer un nouveau Parlement dans une situation singulière. Je n'invoque pas, toutefois, ce raisonnement comme un argument contre l'envoi d'une délégation. Je crois avoir bien clairement exposé ce point de vue. Je ne fais qu'indiquer la position particulière dans laquelle nous pourrons nous trouver. Je tiens à rappeler à notre délégation que la paix et la sécurité du monde de demain dépendent d'abord de la délimitation des causes de la guerre et de leur abolition. J'ai cru, et je ne fais ici qu'expliquer un point de vue personnel, que ce qui provoque surtout les guerres mondiales c'est l'incertitude économique et la lutte qui se fait pour la suprématie des marchés étrangers. Cela a causé des froissements continus au sein des nations et des conflits perpétuels entre elles.

La délégation devra aussi se souvenir que l'Histoire nous rappelle constamment les tendances agressives de toute puissance fortement armée à imposer ses dictées à son propre peuple comme aux autres pays. De telles conditions ont toujours, par le passé, conduit à la guerre ou à la révolution. Nous devrions tenir compte également de l'histoire de notre propre Commonwealth. Celle-ci nous démontre de façon pratique combien il est facile de forger des liens puissants d'unité et de coopération par la décentralisation de l'autorité souveraine, aussi bien que les conséquences désastreuses qu'a toujours amenées l'abandon d'une telle politique.

Retournons en arrière et voyons les conditions qui régnaient immédiatement après la dernière guerre. Jamais dans l'histoire de l'humanité notre peuple n'a plus passionnément désiré la paix qu'après la guerre de 1914-1918, une guerre qui, nous disait-on,

devait mettre fin à toutes les guerres. J'ai rappelé tout à l'heure que les canons venaient à peine de se taire, notre armée était à peine démobilisée, les pays fatigués de la guerre venaient à peine de se remettre à la tâche d'édifier un monde nouveau que d'autres forces se mettaient en branle pour préparer la deuxième grande guerre mondiale. Les honorables députés reconnaîtront avec moi, que, dès la fin de l'autre guerre, les producteurs de matières premières, les manufacturiers, les commerçants et les salariés furent tous pris dans l'engrenage de l'âpre lutte pour l'existence. Contre quoi? je vous le demande. Contre la disparition des marchés, la chute des salaires, la généralisation du chômage et de la pauvreté. Quelle récompense, n'est-ce pas, pour tous les sacrifices consentis durant le premier conflit! Dans le domaine international, à peine les canons avaient-ils cessé de tonner que commençait féroce la guerre économique pour l'obtention de marchés. Au lieu de tenter certains rajustements internes, les pays, presque sans exception, ont voulu trouver ailleurs la solution de leurs problèmes. Les pays ainsi visés, aux prises avec des difficultés analogues, ont répondu en relevant leurs tarifs, en décrétant des embargos, tout en s'efforçant par tous les moyens possibles d'augmenter leurs exportations. C'est maintenant une vérité historique, je crois, que ces rivalités économiques et cette course toujours plus contestée aux marchés d'exportation ont préparé le terrain aux révolutions et à la guerre.

Trop souvent aujourd'hui nous voyons dans Hitler, Mussolini et leurs pareils les causes du conflit. N'oublions pas que les hommes de leur calibre sont les produits des conditions existantes. N'oublions pas que nous sommes sortis du conflit militaire de 1914-1918 pour tomber dans une guerre économique et que de cette dernière sont sortis les Hitlers et les Mussolinis pour conduire leurs peuples et tous ceux de l'univers dans un nouveau conflit armé. J'estime que jamais encore les nations du globe n'ont été autant en mesure d'assurer cette securité économique nationale et internationale si essentielle au maintien de la paix et de l'harmonie universelles, et qui empêche la création de dictatures. A mon sens, les peuples en général n'avaient aucun désir de se donner des dictateurs, d'adopter un régime dictatorial. Non, les dictateurs et les dictatures ont été le fruit du désespoir des peuples, surtout des plus mal partagés, et de leur espérance de trouver peut-être dans la dictature un soulagement à leurs maux économiques. L'histoire est là pour prouver que ce régime une fois implanté, les chefs mettent en œuvre des influences néfastes en un sens que n'avaient sûrement pas prévu ceux qui les avaient acceptés parfois même avec empressement.

J'aimerais que le Canada et ses délégués à la prochaine conférence gardent présents à l'esprit huit points importants. Nos délégués devraient tout d'abord se rendre compte que le Canada se trouve en excellente posture pour exercer une puissante influence en faveur du bien, et deuxièmement que le Canada peut, par son exemple, influer grandement sur la façon d'organiser le monde de demain, en réorganisant premièrement notre propre régime de sécurité économique et de liberté démocratique de façon que nous puissions au moins garantir chez nous une certaine mesure de bien-être et de tolérance susceptibles d'amoindrir la convoitise humaine. Le fait qu'un autre pays quelconque constaterait chez nous des conditions comme celles que je viens d'indiquer pourrait exercer une puissante influence sur les autres nations. Deuxièmement, le Canada devrait songer à étendre son commerce sur une base réciproque et mutuellement acceptable. Nous ne saurions espérer, comme l'ont dit plusieurs, nous livrer à une concurrence acharnée sur les marchés étrangers et échapper à l'inévitable, c'est-à-dire à une guerre économique et à un conflit armé. Le Canada devrait également,—et nos délégués ne doivent pas l'oublier,—persister sans changement aucun dans son rôle de membre du Commonwealth britannique, tout en gardant sa souveraineté en ce qui concerne l'administration de ses affaires conformément aux désirs de la population.

Je partage les vues de l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) lorsqu'il dit que nous nous rendons parfaitement compte que, du moins jusqu'à un certain point, le Canada devra peut-être renoncer à une petite partie de cette souveraineté. Je crois néanmoins que le Canada devrait veiller jalousement sur sa position souveraine et sur sa souveraineté. De même, toute délégation devra peser attentivement jusqu'à quel point elle peut aller en remettant à une autorité étrangère le droit de commander aux forces armées du pays qu'elle représente. Le Canada devrait déclarer qu'il est prêt à reconnaître l'intégrité souveraine des autres pays sans s'immiscer dans leurs affaires. Cependant je me rends parfaitement compte que nous devrons, à la fin des hostilités, prendre envers les pays qui nous ont plongés dans la deuxième guerre mondiale des mesures convenables et efficaces.

J'estime que le Canada devrait faire une déclaration non équivoque portant qu'il est disposé à lever toutes les barrières dressées contre le commerce et le tourisme et dont

l'existence n'a pas sa raison d'être. Je crois également qu'à l'avenir le Canada devrait prendre pour politique de mettre à la disposition des nations qui en ont besoin pour leur propre usage, après la signature d'ententes mutuelles raisonnables, les matières premières que nous avons en abondance et que d'autres pays devront nécessairement se procurer, une fois la guerre terminée. Enfin, en huitième lieu, je suis d'avis que le Canada doit se faire un point d'honneur de travailler sans répit, de concert avec les autres pays, à l'instauration d'un esprit de bonne entente entre les nations du globe.

On me permettra monsieur l'Orateur d'insister sur le fait que jamais je n'ai ajouté foi à l'isolationisme et que jamais je ne l'ai toléré. Nous reconnaissons que nous devons être membres d'une grande famille de nations; nous nous rendons compte cependant que le lien qui nous unit à cette famille doit être celui que nous espérons retrouver dans une maison où règne l'unité. Je suis fermement persuadé que si notre délégation à San-Francisco tient compte des idées générales que j'ai tenté d'exposer dans ces huit points, elle sera en meilleure posture non seulement pour faire du Canada un modèle que les autres pays seront fiers d'imiter mais aussi pour accroître notre influence sur ces nations et leurs représentants, qu'elle rencontrera au cours de la conférence.

(Texte)

M. J.-A. BONNIER (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques commentaires à faire. Je demande aux délégués qui assisteront à la conférence de San-Francisco de montrer beaucoup de sympathie envers la Pologne. La Pologne est le premier pays qui ait subi le choc de l'envahisseur. Elle s'est défendue du mieux qu'elle le pouvait, sans s'attendre que d'autres pays viennent à son secours. Toute sa population s'est dressée pour faire face à l'agresseur. La Pologne est dans une situation très difficile, par le fait des exigences de la Russie et par le fait qu'elle est en guerre avec l'Allemagne. La Pologne a été le premier pays à être envahi et à souffrir des effets de la guerre. On a dit, voilà déjà quelque temps, que des Polonais avaient été ensevelis vivants soit par les Russes, soit par les Allemands. Ces deux nations s'accusent l'une et l'autre de ce forfait odieux. On ignore laquelle des deux est responsable de cette horreur. Mais, à toute éventualité, c'est évidemment l'une de ces deux nations qui est la coupable.

J'insiste auprès des délégués à la conférence de San-Francisco pour que l'on surveille les intérêts de la Pologne. Encore récemment, la Pologne ne se fiant pas à la puissance des Alliés pour la défendre, combattit du mieux qu'elle le put. Lorsque les Russes se lancèrent à l'assaut de Varsovie, les Polonais, croyant que les Russes entreraient bientôt dans la ville, se révoltèrent. Malheureusement, les armées russes s'arrêtèrent aux portes de Varsovie et 100,000 Polonais furent massacrés par les Allemands à l'intérieur de cette ville.

J'ai lu dans un journal que l'on empêche actuellement la Croix-Rouge d'aller porter secours à la Pologne. J'espère que cette nouvelle est fausse. Autrement, ce serait tragique après tout ce qu'a dû endurer cette nation. Il ne faut pas oublier que la Pologne a été pillée de toutes ses richesses et qu'on ne lui a laissé que des murs croulants. Aujourd'hui, laissera-t-on souffrir et mourir ce qui reste de sa population? J'espère que les délégués à la conférence de San-Francisco verront à ce que la Pologne ne soit pas maltraitée davantage. Si l'on se rend compte que, réellement, la nation polonaise souffre et meurt de faim, portons-nous à son secours.

Je vois d'un bon œil que le Canada soit représenté à cette conférence. Ne restons pas en arrière après avoir fait tant de sacrifices aussi bien en hommes qu'en argent. Ne nous désintéressons pas du pacte d'amitié que veulent conclure les grandes puissances. Il n'y a pas d'homme plus apte à diriger cette délégation que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King). Son expérience et ses relations avec les autres grands hommes d'Etat à la tête des Nations Unies sont incomparables, et aucun autre homme, dans tout notre pays, ne pourrait lui être substitué.

(Texte)

M. J.-EMMANUEL d'ANJOU (Rimouski): Monsieur l'Orateur, le sort en est jeté. Une autre conférence des Nations Unies aura lieu à San-Francisco au cours du mois d'avril prochain.

A mon sens, des conférences de ce genre, nous en avons eu déjà trop si nous considérons les piètres résultats qu'elles ont donnés. La conférence de Crimée, pour ne mentionner que celle-là, a produit des résultats déplorables à plus d'un point de vue. On a lâchement et avec la plus grande désinvolture sacrifié la Pologne en faveur de la Russie communiste.

Pourtant, on nous corne les oreilles depuis le mois de septembre 1939 en affirmant avec force que c'est pour la pauvre Pologne que nous avons déclaré la guerre à l'Allemagne hitlérienne.

Oui, monsieur l'Orateur, il paraît que nous sommes en guerre parce que le chancelier Hitler a violé le territoire polonais. La guerre n'est pas encore terminée et, cependant, les

délégués des Nations Unies réunis à la conférence de Crimée ont autorisé le communiste Joseph Staline à dépecer la Pologne au bénéfice de la Russie soviétique. Il y a là pour moi un motif des plus sérieux de ne pas voir d'un bon œil la convocation de la conférence de San-Francisco. Je vois dans cette conférence un grand danger: c'est que les délégués du Canada se laissent faire violence et consentent encore une fois à ce que l'on nous mette la corde au cou. On discutera évidemment de l'opportunité d'organiser une nouvelle "Société des Nations". Ce sera certainement peine perdue parce que la défunte Société des Nations a été un fiasco monumental. Quelle guerre l'ancienne Société des Nations a-t-elle jamais empêchée? Je défie qui que ce soit en cette Chambre de m'en mentionner une seule.

Quand l'empereur Haïlé Sélassié, d'Ethiopie, pays membre de la Société des Nations, supplia cette Société d'intervenir alors que l'Italie l'attaquait brutalement, est-ce que cette Société a levé un doigt en réponse à ses supplications? Non, monsieur l'Orateur. Voilà le rôle décevant joué par cette trop fameuse Société des Nations. C'est pourquoi la future société des nations qu'organisera sûrement la conférence de San-Francisco ne me dit rien qui vaille; comme la défunte Société du même nom, elle sera inévitablement un immense fiasco.

A l'appui de mes prétentions je mentionnerai une motion présentée par l'honorable député de Québec-Sud, mon excellent ami l'ancien ministre de la Défense pour l'Air (M. Power), au cours de la session de 1923, (débats de la Chambre des communes, session de mars 1923, volume 2, page 1521):

M. Power propose une résolution ainsi conçue: Que le Dominion du Canada donne avis de son intention de se retirer de la Société des Nations, et prenne incessamment des mesures pour se conformer à l'article 1 du pacte de la Société des Nations, en se libérant promptement de toute obligation qu'il aura pu accepter de ce chef.

Je me rappelle qu'à la demande de M. Power, j'avais alors consenti à appuyer cette résolution, que personne d'autre ne voulait appuyer. Je me demande par quelle influence occulte on a réussi plus tard à lui faire retirer cette résolution. M. Power, appuyé par moi-même, proposa immédiatement une autre résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'il est à propos de déclarer que, sauf dans le cas d'une invasion réelle, le Canada ne s'engagera à participer à aucune guerre sans le consentement du Parlement.

Voici le discours que j'ai prononcé à l'appui de cette résolution:

[M. d'Anjou.]

Monsieur l'Orateur, comme l'heure est avancée et comme mon honorable ami le député de Québec-Sud (M. Power) a si bien étayé sa résolution, je me contenterai d'ajouter quelques mots à l'appui de cette très importante proposition; je parlerai toutefois assez longuement pour faire connaître clairement ma manière de voir sur la question de notre participation aux guerres impériales. Je suis heureux de seconder la résolution du député de Québec-Sud et je le félicite sincèrement d'avoir soulevé ce débat et donné l'occasion aux députés d'exprimer leur opinion sur un sujet d'un intérêt aussi vital pour le Canada. Il mérite certainement pour cela la reconnaissance de tous les gens bien pensants du pays.

Les militaristes et les impérialistes qui siègent en cette Chambre, pas plus que les généraux de parade et de salon, ne peuvent sérieusement suspecter les motifs de mon honorable ami. Ils n'en ont pas le droit car il est l'un des glorieux blessés de la Grande Guerre. C'est parce qu'il en a connu les horreurs qu'il ne veut plus de la guerre, et c'est parce qu'il les a connues qu'il ne veut pas que le pays soit entraîné dans de nouveaux conflits sans le consentement du peuple, représenté par ses députés au parlement de la nation.

En 1914, le gouvernement Borden décidait de lancer le Canada dans la plus terrible guerre dont l'histoire fasse mention. Il était prêt à ruiner le pays en donnant jusqu'au dernier homme et au dernier dollar pour sauver l'Empire, et cela sans avoir préalablement consulté le Parlement canadien. Cette décision n'était pas digne d'un gouvernement responsable au peuple et cette manière d'agir n'était pas vraiment démocratique. C'est cette façon arbitraire et despotique de décider des destinées du Canada en se jouant des droits du peuple canadien que nous voulons faire disparaître, en demandant à cette Chambre d'adopter la résolution si courageusement et si éloquemment présentée par mon honorable ami.

Au cours du mois d'août 1914, le peuple de ce pays apprenait un bon matin, avec stupéfaction, que le gouvernement du Canada avait câblé aux autorités impériales qu'il était prêt à conduire le pays à la plus désastreuse banqueroute pour le salut de l'Empire. De quel droit le gouvernement de l'époque engageait-il le Canada à une participation sans limites à cette guerre? Au nom de quelle autorité voulait-il faire couler en abondance le sang de milliers de Canadiens dans les plaines des Flandres et vider les coffres de l'Etat pour empêcher l'Empire de sombrer? C'est au nom d'une fausse conception de la liberté que le gouvernement qui dirigeait les destinées du Canada en 1914 offrait, sans aucune réflexion, de jeter toutes les forces vives du pays sur les champs de bataille de la vieille Europe, au profit de l'Angleterre. Et ce n'est que lorsque tout fut bâclé que le gouvernement convoqua le parlement pour lui demander non pas de décider si, oui ou non, nous devions participer à la guerre, mais pour lui demander plutôt de ratifier sa conduite après avoir pris sur lui de décider ce qu'il appartenait au parlement seul de décider.

Puisque c'est le peuple qui donne son sang et son argent au dieu de la guerre, il est donc juste que ce soit ce même peuple qui décide s'il doit ou non prendre part aux guerres de l'Empire ou à toute autre guerre en dehors du territoire canadien, sauf comme le veut la résolution présentement à l'étude: dans le cas d'une invasion réelle du Canada.

Le peuple canadien a été heureux d'entendre répéter plusieurs fois par le chef du gouverne-

ment actuel que le parlement seul décidera à l'avenir si, oui ou non, nous devons participer aux guerres étrangères, ou guerres de l'Empire, si l'on aime mieux. Le Canada tout entier a applaudi sincèrement le noble et patriotique geste de notre premier ministre quand, au cours de l'imbroglio turc, il répondit fièrement au gouvernement anglais, qui lui demandait d'envoyer des contingents en Turquie: "Le Parlement du Canada est le seul juge en la matière et seul il décidera de notre participation ou de notre non-participation aux guerres étrangères, en Turquie ou ailleurs". L'Europe est actuellement sur un volcan. La France, qui a eu le plus à souffrir de la dernière guerre, a dû, pour obtenir le paiement de ses réparations, envahir le territoire allemand. La Société des Nations est une immense farce et le plus vite nous en sortirons, le mieux ce sera pour le Canada. Par conséquent, il est de la plus haute importance que le peuple canadien prenne en main ses propres destinées et ait le dernier mot à dire, par ses représentants au parlement, quand il sera question de nouveau d'engager le Canada à participer aux guerres impériales. Le peuple a donc le devoir de se choisir des députés dont les opinions soient bien connues sur la question de participation et qui seront favorables à la consultation préalable du parlement avant d'engager le Canada dans de nouvelles guerres au profit exclusif de la couronne britannique.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, je suis d'avis, —comme mon honorable ami le député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion)—que nos délégués à San-Francisco n'auront aucun mandat pour parler au nom du peuple canadien. En effet, après le 17 avril prochain, le Parlement canadien n'existera plus et, par conséquent, ces messieurs auront cessé d'être membres du Parlement.

Cette conférence nous entraînera sûrement dans une guerre nouvelle et nos soldats, nos aviateurs et nos marins seront une fois de plus appelés à se battre dans toutes les parties du monde. Dès 1923, je me suis prononcé contre notre participation aux guerres de l'Empire et, Dieu merci, je n'ai pas changé d'opinion depuis.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la proposition du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures et 40 minutes du soir.

Vendredi, 23 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

ÉLECTEURS EN SERVICE DE GUERRE

EXPLICATION DU DÉCRET DU CONSEIL MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE 1944

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Chef de l'Opposition): Le vendredi 16 mars un décret du conseil a été adopté apportant certaines modifications aux règlements électoraux concernant le service canadien de guerre, 1944. Le secrétaire d'Etat voudrait-il me dire s'il a l'intention de déposer ce décret du conseil et, en même temps, pourrait-il expliquer à la Chambre ce que ces modifications comportent du point de vue de nos troupes lors des prochaines élections?

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): L'honorable leader de l'opposition a eu l'amabilité de me prévenir qu'il poserait cette question cet après-midi, et je dépose séance tenante une copie du décret du conseil. J'expliquerai d'abord que les bulletins de vote destinés aux électeurs en service de guerre sont préparés en blanc, mais on fournit à chaque électeur en service de guerre les noms des candidats dans sa circonscription, ainsi que la désignation du parti ou groupement politique auquel chaque candidat appartient.

L'hon. M. HANSON: Comment lui fournit-on ces renseignements?

L'hon. M. McLARTY: Le directeur général des élections les fait imprimer après avoir reçu les rapports des circonscriptions, et il les expédie ensuite aux officiers rapporteurs spéciaux qui les distribuent conformément aux dispositions des règlements, de sorte que chaque électeur est mis au courant des noms des candidats qui se présentent dans la circonscription particulière où il habite. De plus, comme les honorables députés se le rappellent sans doute, des cartes spéciales sont en voie de préparation qui indiqueront à l'électeur en service de guerre la circonscription où il habite.

M. GRAYDON: Indiquant les frontières des circonscriptions?

L'hon. M. McLARTY: C'est exact. On a cru que, même si l'article 50 des règlements déclare qu'un bulletin ne doit pas être rejeté quand le nom du candidat est clairement indiqué, il faudrait peut-être autre chose au cas où il y aurait un recomptage. Se rappelant que l'électeur a sous les yeux le nom "John Jones, P.C." ou toute autre initiale...

M. GRAYDON: Je constate avec plaisir que vous avez commencé par celles-là.

L'hon. M. McLARTY: C'est que la question m'a été posée par le chef de l'opposition. Par mégarde, en copiant le nom, l'électeur en service de guerre pourrait simplement, outre le nom du candidat, mettre les bonnes initiales du nom du parti politique dont faisant partie le candidat, et l'on a cru qu'il serait injuste de rejeter un bulletin à cause de cela seulement. C'était uniquement en vue d'éclairer la situation dans un cas de ce genre que le décret du conseil a été adopté.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Quelles instructions y donne-t-on, si toutefois instructions il y a, pour prévenir l'identification d'un bulletin?

L'hon. M. McLARTY: Je suppose que lorsqu'on y a écrit le nom du candidat, l'identification pourrait être difficile, parce que les écritures varient. Quoi qu'il en soit, c'est le seul point de différence, que je sache, avec un bulletin ordinaire et, c'est uniquement pour empêcher que cela ne serve de moyen d'identification que l'on a adopté le décret du conseil.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SUR LA FAÇON DE FOURNIR LES DÉTAILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Quand le ministre des Finances présentera la résolution sur laquelle se fondera le bill des crédits de guerre, probablement dans le courant de la semaine prochaine, il fournira sans doute à la Chambre des détails sur les dépenses prévues pour chaque ministère selon la façon suivie précédemment. En effet, le ministre se rappelle que, dans le passé, les détails des crédits étaient fournis à la Chambre de manière que nous sachions quels étaient réellement les crédits prévus pour chaque département.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je crois que cela sera à peu près impossible cette année et j'ai en vue une façon différente de procéder. Nous n'aurons à nous préoccuper des dépenses que pour une partie de l'année, soit environ cinq mois, et il serait trop difficile de fournir les détails désirés. Je me propose de procéder différemment et j'expliquerai pourquoi quand je prononcerai mon discours sur le budget. Si l'honorable député désire alors renouveler sa requête, nous pourrons la prendre en considération à ce moment-là. Je crois que les ministres fourniront les détails de leur ministère respectif.

M. GORDON GRAYDON: J'aimerais que, d'ici là, le ministre y songe. J'ignore quel plan il se propose d'adopter et ma requête est peut-être prématurée mais nous ne voulons pas qu'il l'oublie.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

VACANCES DE PÂQUES

A l'appel de l'ordre du jour:

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le premier ministre est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet des vacances de Pâques?

[L'hon. M. McLarty.]

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Non seulement suis-je en mesure d'y répondre, mais je suis aussi en mesure de demander à la Chambre si elle veut bien approuver la période de vacances recommandée. Je propose donc:

Que la Chambre lorsqu'elle s'ajournera le jeudi 29 mars demeure ajournée jusqu'au mardi 3 avril 1945.

(La motion est adoptée.)

PRISONNIERS DE GUERRE

RENSEIGNEMENTS SUR LA QUESTION DES CANADIENS EN ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement s'est toujours efforcé de bien renseigner le public sur le traitement accordé par l'ennemi aux Canadiens prisonniers de guerre. J'ai moi-même fait plusieurs déclarations à la Chambre à ce sujet et nous avons remis aux journaux des communiqués au fur et à mesure que des renseignements nous parvenaient soit de la Puissance protectrice soit du comité international de la Croix-rouge à Genève. Aujourd'hui, je désire ajouter ce qui suit.

Par suite des progrès militaires en Europe, le public canadien s'est intéressé encore davantage au bien-être et à la sécurité de nos soldats qui sont prisonniers de guerre en Allemagne. Avec l'invasion du sol allemand de l'est et de l'ouest par les armées alliées et le bombardement des villes et des lignes de communications allemandes par les forces aériennes des Nations Unies, les conditions de vie en Allemagne sont appelées à devenir de plus en plus précaires. Plus approchera le jour de la défaite, plus les prisonniers de guerre en Allemagne ressentiront les contrecoups de l'effondrement général. Les approvisionnements en vivres deviendront sûrement incertains et pourront même parfois être insuffisants.

Grâce aux colis de vivres expédiés par la Croix-rouge, les prisonniers en général sont, nous dit-on, en bonne santé. D'après tous les rapports reçus, leur moral est excellent et ils trouvent ample compensation aux difficultés de l'heure dans la pensée que ces mêmes difficultés augurent d'une victoire imminente pour les armées alliées.

Les gouvernements du commonwealth reçoivent des autorités suisses et de la Croix-rouge internationale, tous les renseignements voulus sur le sort fait à leurs prisonniers de guerre. Des mesures ont été prises pour assurer le bien-être des prisonniers éloignés du front est et rassemblés dans le centre de l'Allemagne. Tout récemment, un train spé-

cial a transporté des vivres de la Suisse vers la région sise au nord de Munich où étaient rassemblés 80,000 prisonniers de guerre du front oriental. Des camions transporteront d'autres approvisionnements dans cette région. Des négociations sont déjà entamées pour permettre le passage de convois semblables partant d'un port de la Baltique, afin de distribuer des denrées expédiées par la Suède. Au moins un dépôt d'approvisionnements est déjà organisé pour les prisonniers qu'on force à se déplacer.

Nous prendrons tous les moyens possibles d'assurer que les denrées continuent d'être transmises aux prisonniers de guerre, lorsque l'occasion s'en présentera.

Nous rendrons publics, dès qu'ils seront reçus, les renseignements sérieux concernant le bien-être des prisonniers de guerre en Allemagne.

M. BENCE: Le Gouvernement estime-t-il que les proches parents des prisonniers devraient continuer d'utiliser les mêmes adresses pour l'expédition des colis du Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ENQUÊTE DU MINISTÈRE SUR LES CHANCES D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE APRÈS LA GUERRE

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Mardi dernier, je lui demandais de bien vouloir déposer un rapport relatif aux chances d'emploi dans la période d'après-guerre, à la lumière de l'enquête instituée par son département. A-t-il étudié la question?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): La question a fait l'objet d'une étude, mais il n'y a pas encore de rapport définitif. Mon honorable ami sait que le rapport n'est que partiel, car rien ne change plus vite que les chiffres.

M. GRAYDON: Depuis la dernière session, le ministre a dû devenir une autorité en la matière.

L'hon. M. MITCHELL: Oh! ça va. Je me rappelle fort bien une remarque qu'a faite il n'y a pas très longtemps l'honorable député de Rosetown-Biggar.

M. COLDWELL: Ne me la rappelez pas.

L'hon. M. MITCHELL: Il a prédit le printemps dernier que nous aurions une centaine de milliers de chômeurs. En réalité, la situation ouvrière a été une des plus critiques que nous ayons connues dans l'histoire du pays. Le rapport en question est incomplet et, à en juger par la connaissance que j'ai de la situation, il est mort avant d'être né car les choses changent si vite.

Le rapport avait trait aux compagnies occupant plus de 200 employés. L'honorable député doit savoir que la masse des employés se trouvent dans des compagnies occupant moins de 200 personnes. Mes remarques donneront une idée de l'insuffisance d'un rapport partiel. Cependant, l'enquête continue et, lorsqu'elle sera terminée, je prendrai de nouveau en considération la requête de l'honorable représentant.

LE LOGEMENT

EXPOSÉ DES OPÉRATIONS SOUS LE RÉGIME DE LA LOI NATIONALE SUR LE LOGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (Ministre des Finances): M. l'Orateur, hier à l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a demandé quand les publications sur le logement seraient prêtes à être distribuées et ce qui se passait relativement à la politique du Gouvernement à cet égard.

Toutes les parties de la loi nationale sur le logement, à l'exception de la partie IV qui traite des prêts pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons, ont été publiées le 18 janvier dernier. Bien que les conditions ne favorisent pas beaucoup la construction de maisons, vu la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux durant la guerre, on a jugé qu'il était désirable de mettre le plus tôt possible à la disposition de ceux qui peuvent se construire un logement les taux inférieurs d'intérêt et les prêts plus élevés prévus par la loi. On a imposé temporairement des limites sur la valeur des maisons d'un seul logement et des maisons de rapport, qu'il est possible de financer en vertu de la loi, afin que, dans la construction de ces logements supplémentaires, on utilise au meilleur avantage possible la main-d'œuvre et les matériaux présentement rares. Pour ce qui est des maisons d'un seul logement voici les limites: $6,000 pour les maisons d'un seul logement possédant une ou deux chambres à coucher, $7,000 pour celles qui ont trois chambres à coucher et $8,000 pour les autres qui en ont quatre ou plus.

Comme le savent les honorables députés, les prêts consentis en vertu des parties I et II de la loi sur le logement sont des prêts conjoints, 25 p. 100 étant fourni par le Gouvernement et 75 p. 100 par les institutions prêteuses approuvées. Jusqu'ici, il y a eu vingt-huit institutions de prêts, y compris les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêts et les institutions de prêts hypothécaires, qui ont signé des accords avec le Gouvernement et 817 demandes de prêts pour la construction de lo-

gements soumises par ces compagnies ont été approuvées par l'administration nationale du logement. 256 autres demandes ont été reçues et sont à l'étude. On reçoit en moyenne dix-sept demandes par jour.

Pour l'instant la Partie IV de la loi nationale sur le logement, concernant les prêts pour l'amélioration et l'agrandissement des habitations, ne sera pas mise en vigueur par proclamation, car on estime que la main-d'œuvre et les matériaux présentement peu abondants peuvent être utilisés plus avantageusement pour la construction d'habitations additionnelles plutôt que pour la réparation et la modernisation de logements déjà existants.

Je regrette que l'honorable député de Témiscouata ait eu de la difficulté à se procurer des imprimés concernant la loi sur le logement. Le texte des règlements et de la loi est, bien entendu, disponible depuis quelque temps, en anglais et en français, et on peut l'obtenir sur demande, mais les autorités reconnaissent que des brochures explicatives sont également nécessaires et plusieurs sont en voie de préparation. Je pense que le texte anglais de la première de ces brochures, qui se rapporte aux prêts destinés aux propriétaires de logements, sera prêt pour distribution d'ici un jour ou deux; et les clichés de la version française sont prêts et l'impression devra en être faite d'ici deux semaines.

ARMÉE CANADIENNE

TROUBLES À DRUMMONDVILLE ET À GATINEAU-MILLS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice (M. St-Laurent). Comme le ministère de la Justice doit voir à l'application de la loi et au maintien de l'ordre, le ministre aurait-il l'obligeance de nous faire part des mesures qu'on a prises relativement à la violation de la loi par la populace de Drummondville (P.Q.), il y a quelques semaines? A-t-il jugé que les mesures auxquelles on a eu recours seront suffisantes pour empêcher une répétition de ces actes illégaux? Qu'a-t-on fait à la suite de la bagarre où, dit-on, quarante ou cinquante hommes ont assailli trois membres du corps de prévôté, à Gatineau-Mills, province de Québec?

Quelles mesures a-t-on prises contre le constable de Gatineau-Mills qui serait demeuré inactif pendant qu'il était témoin de cette violation de la loi?

M. l'ORATEUR: Puis-je voir cette question, s'il vous plaît?

L'hon. M. MACKENZIE: Adressez-vous au *Globe and Mail*.

[L'hon. M. Ilsley.]

M. GRAYDON: Ce serait déjà beaucoup mieux que de s'adresser à vous.

L'hon. M. MACKENZIE: Vous ne savez pas le premier mot de l'affaire.

M. l'ORATEUR: Bien que je n'aie pas l'intention d'appliquer trop rigoureusement le Règlement au sujet des questions posées à l'appel de l'ordre du jour, je n'en crois pas moins que, étant donné que nous ne sommes ici que pour quelques jours peut-être, les questions qui ne sont pas extrêmement pressantes,—et je crois que c'est le cas pour celle-ci,—doivent être inscrites au *Feuilleton*. Il n'est pas douteux que cette question devra être consignée au *Feuilleton*.

L'hon. M. MACKENZIE: Je vous prierais, monsieur l'Orateur, de bien examiner la question, afin de voir si elle ne contient pas des énoncés de faits.

M. l'ORATEUR: Le premier paragraphe de la question renferme un énoncé de faits qui ne devrait pas figurer dans une question. Voici ce paragraphe:

Vu la responsabilité qui incombe au ministère de la Justice en ce qui concerne le maintien du droit et de l'ordre...

Voilà un énoncé de faits qui, d'après le Règlement, n'est pas permis dans une question. La question devrait être rédigée de façon à être conforme au Règlement.

L'hon. M. HANSON: Je propose qu'elle soit modifiée.

L'hon. M. BRUCE: Je suis disposé à la modifier immédiatement.

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait modifier le texte de sa question et l'inscrire au *Feuilleton*.

M. GRAYDON: Ce que vous avez dit, monsieur l'Orateur, au sujet de la question d'accorder une certaine latitude est bien vu. Il ne reste pas grand temps d'ici la fin de la session et il semble quelquefois que le Gouvernement veuille appliquer la même règle inflexible durant toute la présente session. Il s'agit tout simplement ici d'une question ordinaire.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce n'est pas une question ordinaire, car elle est mal rédigée.

M. GRAYDON: Je ne vois pas pourquoi le ministre de la Justice n'y répondrait pas. De plus, j'aimerais que les membres du Gouvernement observent eux aussi le Règlement de la Chambre. Il me semble que nous devrions au moins être capables de nous faire entendre. Les choses en sont rendues au point où, quand un député de l'opposition veut parler sur une question controversée, il

éprouve de la difficulté à se faire entendre. On ne devrait pas tolérer pareil état de choses dans une assemblée démocratique.

M. l'ORATEUR: Le chef de l'opposition a fait allusion à une remarque que j'ai faite au sujet des questions posées à l'appel de l'ordre du jour. Je crois que tous les honorables députés sont persuadés que la discussion durera encore quelques jours. Lorsque la question ne porte sur rien de pressant, elle doit, comme le veut le Règlement de la Chambre, être inscrite au *Feuilleton*. Il faut que les questions admises à l'appel de l'ordre du jour restent dans les limites de ce qui est raisonnablement urgent.

L'hon. M. BRUCE: Sachant que les ministres aiment connaître d'avance les questions qui leur seront posées, j'ai transmis copie de la mienne au ministre intéressé, vers midi. Si l'on nous refuse le droit de poser des questions à l'appel de l'ordre du jour, il ne sera plus besoin d'en faire parvenir le texte d'avance.

L'hon. M. HANSON: Personne n'y est tenu, à tout événement.

M. l'ORATEUR: Le fait de donner préavis d'une question ne la rend pas nécessairement régulière et digne d'une réponse du ministre. En l'occurrence, je suis bien certain que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 22 mars, de la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, la Chambre et le pays ont le droit, je crois, d'entendre un exposé précis de l'attitude du mouvement du crédit social au sujet de la conférence de San-Francisco et des propositions de Dumbarton-Oaks qui seront à la base, dit-on, des discussions de San-Francisco. Je commencerai par un examen de la situation générale, puis j'exposerai nettement l'attitude du crédit social relativement aux propositions de Dumbarton-Oaks et à celles de Bretton-Woods, qui s'y rattachent nécessairement. Après quoi, je définirai l'attitude de notre mouvement au sujet du projet d'établissement d'un organisme mondial destiné à assurer la paix.

En septembre 1939, le Parlement se réunissait en session spéciale, la dernière du parlement d'alors, afin de faire face au péril qui menaçait le pays, par suite des actes d'agression que venait de poser l'Allemagne et qui entraînèrent la Grande-Bretagne dans la guerre. A cette occasion, le groupe du crédit social prit une attitude nettement opposée à celle des autres groupes de la Chambre. Il réclama la mobilisation complète des ressources du pays en matière de finances, d'industries et de capital humain en vue de l'effort de guerre total que nous aurions à fournir pour faire face au grave péril dont nous étions menacés. Le Canada aurait pu alors montrer la voie au reste du monde et agir profondément sur l'orientation subséquente du conflit. Le Gouvernement cependant a décidé de prendre l'avis de ses conseillers et il a adopté des mesures inspirées par des considérations de compromis et d'avantages politiques. La suite des événements a prouvé le bien-fondé de l'attitude prise en 1939 par les membres du Crédit social.

Le Parlement se réunit de nouveau, pour la dernière fois avant l'expiration de son mandat, en session spéciale, afin d'étudier une nouvelle situation mondiale. Encore une fois les membres du Crédit social doivent, au nom de l'honneur et du devoir, prendre une attitude probablement opposée à celle du Gouvernement et des autres partis. Nous sommes de nouveau contraints d'attaquer la politique que la Chambre est invitée à approuver et de mettre les honorables députés en garde contre le danger nouveau qui menace notre pays, danger beaucoup plus grave à certains égards que celui qui existait en 1939.

Le Gouvernement nous demande donc à l'heure actuelle d'approuver à la veille de la victoire militaire, une politique dont l'entrée en vigueur nous ferait perdre les fruits de cette victoire et de tous les biens pour la protection desquels le Canada est entré en guerre. On a dit à la population canadienne que nous entrions en guerre pour la défense de la démocratie, que nous combattions pour la sauvegarde de la liberté humaine contre la menace de l'esclavage dans un monde totalitaire. Depuis, sous l'étreinte de la guerre, nous nous sommes acheminés d'un pas sans cesse accéléré vers l'Etat totalitaire et nous voici maintenant en face du très réel danger de devenir les vassaux d'une dictature mondiale à laquelle on nous demande de sacrifier notre souveraineté et avec elle tous les vestiges de nos droits constitutionnels et de nos libertés démocratiques. Toutes les autres questions deviennent sans importance devant celle dont la Chambre est saisie.

Certains honorables députés, je le sais, seront portés à accueillir notre avertissement avec impatience et à le juger trop fantastique pour mériter un examen sérieux. Qu'ils se le rappellent, ils ont traité de la même manière nos propositions relatives à la conscription, et qui avait raison?

Je demande tout particulièrement aux honorables députés de ne pas prendre de décision trop tôt, avant d'avoir étudié les faits, et ils sont bien simples.

La base de cette chose que nous appelons la démocratie c'est la souveraineté du peuple. La démocratie, soit le gouvernement conforme à la volonté du peuple, ne peut exister que si le peuple jouit d'une souveraineté complète dans la disposition de ses affaires selon sa volonté, par l'entremise de son parlement, de ses assemblées législatives provinciales et de ses gouvernement locaux.

Les sphères essentielles de souveraineté sont au nombre de trois: premièrement, il y a les institutions économiques du pays; en second lieu, viennent les institutions politiques; puis, il y a les forces armées du pays qui servent à protéger la nation contre toute atteinte à sa souveraineté. L'autorité souveraine du peuple est efficace dans la mesure où il a la haute main sur ces institutions. C'est-à-dire, plus la régie sera décentralisée et plus les gens seront près des institutions de gouvernement, plus la mesure de démocratie sera grande. La centralisation du pouvoir tend à détruire la démocratie; le régime de commande à distance est destructeur de la démocratie; l'affaiblissement de la souveraineté porte atteinte à la démocratie.

Fait assez singulier, monsieur l'Orateur, au cours des trente dernières années nous avons été témoins d'une attaque générale dans tout l'univers contre la démocratie et les institutions décentralisées ou démocratiques. Une forme de société s'est répandue par tout l'univers qui est l'opposé des principes démocratiques. Elle s'appuie sur la centralisation du pouvoir et la régie du peuple par un groupe dominateur,—des hommes à système. Nous qualifions ces Etats du nom de totalitaires parce que toute la puissance de gouvernement est entre les mains de ceux qui administrent les institutions de l'Etat,—politique, économique et militaire. Nous sommes entrés en guerre parce qu'il y avait danger que cette forme de dictature nous soit imposée. Voici maintenant que le Gouvernement demande à la Chambre d'approuver un programme qui comporte l'établissement d'un organisme mondial dirigé par un corps exécutif qui exercerait une autorité effective sur les forces armées de toutes les nations et pourrait imposer des sanctions économiques à une nation quelconque aux fins de faire respecter ses directives. C'est ce que comportent les propositions de Dumbarton-Oaks qui serviront de base à la conférence de San-Francisco. Quoi qu'il en soit, on ne saurait prendre en considération ces propositions sans tenir compte de celles de Bretton-Woods, lesquelles portent sur la centralisation de la puissance économique dans le monde par l'établissement d'une autorité internationale exerçant son autorité sur la politique monétaire de toutes les nations.

On dira que les propositions de Dumbarton-Oaks portent précisément que chaque pays jouira de sa souveraineté. A quoi sert, cependant, de dire des sottises de ce genre quand on se hâte d'établir un organisme qui mettra un pays quelconque dans l'impossibilité de jouir de sa souveraineté.

On soutiendra que les propositions de Dumbarton-Oaks prévoient que chaque pays pourra contrôler ses propres forces militaires jusqu'à ce qu'il les ait abandonnées; mais tout cet arrangement comportera des mesures, y compris les propositions de Dumbarton-Oaks, l'UNRRA, le fonds monétaire, la banque internationale et le reste, de sorte que la pression exercée sur un pays qui hésitera à abandonner le contrôle de ses forces armées sera telle que ce pays sera obligé d'abandonner ces forces s'il veut subsister.

Nous voyons ainsi que le programme que le Gouvernement demande à la Chambre d'approuver comporte l'abandon à une autorité internationale par le Canada de sa souveraineté effective, et la concentration de la puissance dans un groupe international dominé par des étrangers, qui aura la haute main d'abord, sur notre programme économique, ensuite, de ce fait, sur notre programme politique, et enfin, sur nos forces armées. Bref, cette autorité internationale que l'on projette d'établir aura un pouvoir absolu. Tout vestige de démocratie véritable disparaîtra et le Canada deviendra un Etat vassal sous une dictature internationale écrasante. Le Commonwealth britannique sera englouti dans une agglomération fédérée d'états serviles. Le rapport entre notre Parlement et l'autorité mondiale équivaudrait à celui qui existe actuellement entre un conseil de village canadien et le Parlement de notre pays.

La liberté humaine ne serait alors qu'un simulacre et une dictature mondiale totalitaire nous serait imposée jusqu'au jour où elle deviendrait tellement intolérable que des révolutions éclateraient dans le monde pour y mettre fin. Et, monsieur l'Orateur, d'après le plan élaboré par ceux qui ont conçu un tel organisme, quand la révolution univer-

selle éclatera, le monde sera dans un tel état d'impuissance, d'incertitude et de confusion qu'on lui imposera une seconde dictature, cette fois par la force des armes.

Cette prédiction peut paraître extrémiste, mais plus on l'envisage moins elle semble fantaisiste.

Je ne puis comprendre que notre Gouvernement qui, sous l'égide du premier ministre actuel, a toujours prétendu sauvegarder avec un soin jaloux la souveraineté canadienne contre toute suprématie de Westminster, soit si disposé à abandonner le dernier vestige de notre souveraineté nationale aux mains d'un groupe non encore bien défini dont les intérêts ne peuvent vraisemblablement être identiques à ceux des Canadiens ou de tout autre groupement britannique.

La seule idée d'une telle perspective me confond, monsieur l'Orateur. Les Libéraux et une foule d'autres ont applaudi à la déclaration de 1926 dans laquelle Balfour a défini le Commonwealth britannique comme un composé d'Etats autonomes jouissant d'un statut égal, nullement subordonnés les uns aux autres sous quelque rapport que ce soit de leurs affaires domestiques ou extérieures. Que s'est-il donc passé dans le monde dans le court espace de vingt ans pour qu'il y ait maintenant lieu de détruire non seulement le statut national que ces Etats venaient d'acquérir mais même l'autorité démocratique dont nous jouissions avant la conférence impériale de 1926? Quiconque se trouve en face d'un problème difficile à résoudre n'a qu'à l'étudier à loisir.

Le mouvement du Crédit social croit que les Canadiens et les autres nations du Commonwealth britannique luttent contre les forces de l'agression totalitaire afin de sauvegarder leurs droits et les prérogatives démocratiques que leur garantit la constitution et afin de les appliquer sous un régime démocratique d'après-guerre fonctionnant harmonieusement et affranchi de tous les maux que comportait le système social d'avant-guerre. En outre, les créditistes sont convaincus que, pour assurer le fonctionnement normal d'une démocratie, il faut que le peuple jouisse d'une souveraineté nationale complète sur ses propres affaires et qu'il y ait la plus grande décentralisation possible des leviers de commande.

Une chose qui m'a grandement surpris depuis quatre ans c'est qu'on n'a jamais pu trouver dans nos "digests" ou dans les autres périodiques qui sont censés être les amis du progrès et des produits de la classe intellectuelle, une preuve quelconque que l'on ait jamais fait de tentative concertée afin de voir comment faire fonctionner la démocratie. Tout ce que nous avons pu lire ce sont des articles tentant de démontrer que la démocratie ne peut fonctionner et que nous ne devrions pas essayer de la faire fonctionner à l'avenir.

Les créditistes prétendent que la découverte des machines et l'énorme amélioration technologique qui s'est produite depuis un siècle devraient permettre au peuple d'obtenir une plus grande liberté et, en conséquence, la liberté démocratique du peuple devrait s'accroître au lieu de diminuer.

Enfin, le mouvement créditiste a la conviction que les propositions qui visent à centraliser la maîtrise économique mondiale par l'entremise d'une autorité monétaire mondiale, appuyée par des forces militaires d'une puissance écrasante et comportant la centralisation du pouvoir politique sur un plan mondial, telle que formulée aux conférences de Bretton-Woods et de Dumbarton-Oaks, et qui doit former la base de la prochaine conférence de San-Francisco, exigeraient d'abord l'abandon de tout vestige de souveraineté nationale effective: deuxièmement, détruiraient la constitution démocratique du Canada; troisièmement, placeraient notre nation à la merci d'un pouvoir international soumis à la domination d'étrangers; quatrièmement, rendraient les Canadiens impuissants à effectuer une reconstruction démocratique de l'économie nationale en conformité de leurs désirs; et, cinquièmement, établiraient une dictature mondiale investie de pouvoirs absolus.

Nous nous opposons donc formellement à l'établissement de tout organisme international qui exigerait de nous le sacrifice de notre souveraineté aux mains d'une autorité centrale autorisée à dicter leur conduite à notre Parlement ou à nos Assemblées législatives, et nantie du pouvoir de faire respecter ses ordres au moyen de sanctions économiques ou par la force des armes.

On se demande sans doute par quel moyen nous voudrions en arriver à une véritable collaboration internationale pour le maintien de la paix. Monsieur l'Orateur, qu'il me suffise à ce sujet de rappeler la conduite passée de l'Empire et du Commonwealth britannique. On a dit que si le Canada s'était rangé aux côtés de la Grande-Bretagne en 1914, c'est qu'il n'avait pas le choix. On a voulu expliquer ainsi la participation des autres dominions. Mais comment expliquer la participation de ces mêmes pays au conflit actuel puisque, depuis 1926, ils se trouvent sur un pied d'égalité avec la métropole? Leur collaboration a été volontaire. Le premier ministre (M. Mackenzie King) s'en est réjoui, et nous avec lui. Nous avons accordé librement notre collaboration. Et pourquoi? Nous avons compris que des principes, pour nous

sacrés, étaient en jeu. Viendra-t-on nous dire ensuite qu'il est impossible de rallier la France, le Danemark, la Norvège et les républiques sud-américaines à ce même point de vue, de leur faire comprendre leurs intérêts tout comme nous comprenons les nôtres, qu'il est impossible d'obtenir leur collaboration à l'heure du danger, lorsque leurs intérêts sont menacés? Le soutenir serait, à mon sens, mettre en doute le bon sens de l'humanité en général. Il n'est donc pas nécessaire de présupposer une autorité centrale qui puisse forcer les gens à agir sagement.

M. HANSELL: Follement, parfois.

M. BLACKMORE: C'est vrai. Voilà l'attitude du parti du crédit social. D'aucuns prétendent que nous nous opposons à une organisation internationale ou à un accord destiné à maintenir la paix. C'est archifaux. Ce à quoi nous nous opposons en ce moment, c'est la méthode d'organisation, le mécanisme qu'on désire fonder et la ligne de conduite qu'on se propose de tracer.

L'hon. M. HANSON: Connaissez-vous quelque chose de mieux?

M. BLACKMORE: Oui.

M. JAQUES: Nous ne connaissons rien de pire.

M. BLACKMORE: Le mouvement créditiste donnera tout son appui à l'établissement d'un organisme de paix universelle,—l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) sera peut-être surpris,—sous l'égide duquel chaque nation conservera d'abord son entière souveraineté et pourra organiser sa vie selon la volonté de ses citoyens, puis s'engagera à maintenir une armée suffisante. Si l'honorable député veut bien me suivre, il entendra des choses qui lui seront utiles. Il n'est pas surprenant que notre honorable collègue soit si difficile à renseigner, puisqu'il parle alors qu'il devrait écouter. On me permettra une digression de quelques instants. On répète souvent que, si la Société des Nations a manqué son but, c'est que les Etats-Unis, ou la Russie, ou un pays ou un autre se sont tenus à l'écart. Si elle n'a pas pu empêcher le Japon d'envahir la Mandchourie ou le Mandchoukouo, c'est que l'ensemble des nations qui formaient la Société ne pouvaient fournir les armées qu'il eût fallu opposer au Japon. Pourquoi ne disposaient-elles pas de ces forces militaires? Quelqu'un pourrait-il en donner l'explication? Et quelle garantie avons-nous dans les dispositions de Dumbarton-Oaks que chacun des membres maintiendra une force militaire suffisamment puissante?

[M. Blackmore.]

J'ai indiqué deux conditions dans lesquelles les membres du parti créditiste donneront leur appui à l'Organisation internationale. Je poursuis.

Troisièmement, chaque puissance s'engage—et voici où notre programme commence à préjudicier certains—à prêter main-forte à tout autre membre de l'association des nations qui serait victime d'agression. Or, si j'ai bonne mémoire, nous avons pris un engagement analogue à la Société des Nations; mais lorsque l'Ethiopie fut menacée, on proposa que le Canada aille à son aide en imposant des sanctions relativement au pétrole. Qu'est-il arrivé?

L'hon. M. HANSON: Nous avons battu en retraite.

M. BLACKMORE: Oui. Pourquoi? Pour éviter la guerre. Cela paraît ridicule maintenant, n'est-ce-pas? Quel fut le principal motif de notre abstention? C'est que nous n'avions pas de force militaire suffisante, que les autres pays de l'Empire ne l'avaient pas, non plus que les Etats-Unis et la France, et nous savions que nous ne pourrions pas imposer nos demandes.

L'hon. M. HANSON: Nous ne le voulions pas suffisamment.

M. BLACKMORE: Et si nous ne le voulions pas, c'est que nous n'avions ni l'énergie ni la force nécessaires, voilà!

J'ai mentionné trois raisons pour lesquelles les créditistes sont en faveur d'une organisation internationale. Quatrièmement, chaque membre s'engage à interdire à ses nationaux de posséder ou de contrôler toute entreprise économique dans un autre pays souverain. Ce n'est pas sans beaucoup d'étude et de réflexion qu'on pourra se rendre compte de l'importance de cette mesure comme moyen d'éviter la guerre; mais elle n'en est pas moins une des plus importantes et, si elle n'est pas incorporée aux accords que nous signerons, tous les efforts que nous aurons faits pour assurer la paix internationale auront été vains.

Cinquièmement, chaque nation entreprend de ne pas exporter de marchandises à un autre pays sans la permission du Gouvernement de celui-ci, sauf en paiement de marchandises qu'elle en aurait importées. Cela va probablement faire tort à certains et par conséquent cette condition ne sera pas très acceptable. Mais l'incorporation de ces deux derniers engagements fera davantage pour la création d'une atmosphère de paix dans le monde que tous les fruits que pourront produire plusieurs conférences à San-Francisco.

En dernier lieu, chaque Etat s'engage à accepter des denrées et des services en paiement de dettes dues à ses nationaux. Avons-nous besoin d'un Dumbarton-Oaks et d'une force de police internationale pour appliquer ces règlements? Tout ce qu'il faut, c'est de la bonne foi, de la franchise, et de l'honnêteté dans la façon d'envisager les faits tels qu'ils sont.

En exigeant que chaque nation commence par défendre d'abord à ses ressortissants de posséder des propriétés dans un autre pays, ensuite en s'abstenant d'exporter des produits dans un pays, si son gouvernement s'y oppose, et en troisième lieu, en s'engageant à accepter des denrées et des services en paiement de toute dette, les créditistes pourvoient à la suppression au moins partielle de la principale cause de guerre.

A-t-on prévu l'une ou l'autre de ces dispositions à Dumbarton-Oaks, ou à Bretton-Woods ou à n'importe quelle conférence analogue? Pas le moindrement. La principale cause de guerre se trouve dans le domaine économique. On l'a déjà entendu dire par une demi-douzaine de personnes hardies au cours du présent débat. Les gens réalistes, honnêtes et sincères reconnaissent que la principale cause de la guerre relève du domaine économique. Economique dans quel sens? Dans celui que j'ai indiqué.

Voici la situation dans ses grandes lignes. Chaque nation du monde court le danger continuel d'avoir une balance de commerce défavorable. Voilà pour le premier point. Le deuxième est que chaque nation du monde court le danger de contracter des dettes inacquittables. Tous les honorables députés reconnaissent le fait quant au Canada. Troisièmement, chaque nation du monde court le risque de ne pouvoir obtenir les denrées nécessaires à son existence, soit parce qu'elle ne peut produire suffisamment d'articles pour acquitter le coût de ceux dont elle a besoin, soit parce qu'elle ne peut faire accepter ses produits par les autres nations en échange de ceux qu'il lui faut.

Telle est la situation et j'estime que le premier soin des hommes d'Etat du monde, la première préoccupation des membres de cette Chambre, s'ils désirent sincèrement supprimer les causes de conflit et libérer le monde de la guerre, devrait être d'aborder de front ces problèmes, d'y consacrer toute leur attention et de ne pas s'en désintéresser avant d'avoir trouvé une solution. Cette solution n'est pas dans le verbiage que nous avons jusqu'ici entendu dans cette enceinte, exception faite de quelques timides recommandations contenues dans les discours de tel ou tel honorable député. Aucune idée de ce genre ne se trouvait dans le discours du premier ministre ni dans ceux de la plupart des honorables députés qui l'ont fortement appuyé. On y chercherait en vain un indice qu'ils se rendent compte de l'existence du problème.

Je ferai remarquer aux honorables membres de la Chambre que ni les propositions de Bretton-Woods ni celles de Dumbarton-Oaks ne tiennent compte de cette difficulté essentielle et qu'elles ne prescrivent non plus aucun moyen de la surmonter. Ce fait inspire des doutes sur la méthode suivie par les Nations Unies et porte tout observateur réaliste et sincère à se demander pourquoi les experts et les gens qui ont conféré à Dumbarton-Oaks ne comprennent pas ce qu'est la véritable cause des conflits armés. Cela ne semble guère possible. Si ces gens ont quelques connaissances dans les questions économiques ils doivent être fixés sur ce point. Par conséquent, s'ils comprennent la véritable cause de la guerre et ne s'en préoccupent pas, ne font-ils que leurrer le peuple, ou ce qui est encore pis, cherchent-ils astucieusement à réaliser certains desseins cachés fondés sur l'égoïsme.

Les créditistes se défient de ces gens et ils soupçonnent des menées perfides. Les créditistes possèdent ce qu'ils croient être des preuves écrasantes pour démontrer qu'un groupe d'hommes qu'on peut qualifier de financiers internationaux est actuellement à l'œuvre dans le monde. C'est à la suite de leurs machinations que nous avons eu la première Grande Guerre qui a coûté des millions de vies humaines. Ces hommes ont organisé la paix après le dernier conflit et ont préparé la guerre actuelle dans un but nettement défini; ils sont responsables des pertes énormes, tant en vies humaines qu'en richesses subies durant le présent conflit et ils s'efforcent maintenant de se servir de la conférence de la paix pour en arriver aux fins qu'ils avaient en vue lorsqu'ils ont machiné la guerre actuelle.

Quels sont leurs buts? Il a été possible de les découvrir au moyen de documents confidentiels, cachés ici et là depuis les débuts, c'est-à-dire depuis quelques mois avant la dernière guerre jusqu'à maintenant. L'objectif qu'ils ont en vue est la dictature internationale de la finance de façon qu'ils puissent occuper eux-mêmes les postes de commande ou y désigner leurs protégés et écarter ceux qui pourraient faire accepter aux nations du monde d'autres vues que les leurs. Les méthodes auxquelles ils entendent recourir sont les dettes, les impôts et la centralisation du pouvoir. Les membres de cette Chambre qui se sont inquiétés de l'augmentation rapide de notre dette,—un fait que tout le monde a pu constater,—possèdent d'abondantes preuves que ces hommes ont atteint pleinement leur but dans notre pays.

Pour les membres du parti créditiste, les conférences de Dumbarton-Oaks et de Bretton-Woods constituent les premiers pas vers la réalisation de l'objetcif que ces financiers internationaux se sont fixé; et presque chaque élément de ces propositions atteste qu'il est destiné à faire partie de l'échafaudage qui servira à ériger l'édifice rêvé. Les propositions de Dumbarton-Oaks, par l'emploi indirect de Bretton-Woods, tendent nettement à accaparer la maîtrise du crédit et des finances de toutes les nations. L'organisme vient à peine de naître; on ne discerne pas encore les griffes gigantesques qui pousseront plus tard aux pattes de ce tigre; on n'aperçoit pas encore les dents puissantes qui se révéleront plus tard. Imaginons quelles proportions prendra un jour cet organisme. Les propositions de Dumbarton-Oaks vont obliger toute nation à céder son pouvoir.

Arrêtons-nous un instant à ces propositions. Je m'adresse à mes amis de la C.C.F. que j'estime beaucoup puisqu'ils se sont efforcés sincèrement de résoudre la difficulté; mais que le premier ministre veuille bien m'écouter lui aussi. Si le monde devait soudainement devenir un Empire britannique, un Commonwealth britannique, serait-on en faveur de l'établissement d'un Dumbarton-Oaks du Commonwealth britannique? Assurément non. On craindrait que la liberté canadienne soit menacée. Dans ce cas, pourquoi ne pas travailler en faveur d'un Commonwealth britannique, au lieu de travailler à sa destruction? Je me demande si un dixième seulement des membres de cette Chambre appuieraient un Dumbarton-Oaks pour l'Empire britannique. Cela même ne devrait-il pas les mettre en garde contre le danger d'appuyer un Dumbarton-Oaks qui aura peut-être pour effet de placer le pouvoir entre les mains de peuples mal renseignés et nombreux, étrangers et tout à fait incompréhensibles pour nous? Je me demande si les membres de la C.C.F., si le premier ministre ou le parti libéral préconiseraient l'établissement d'un projet genre Bretton-Woods au sein du Commonwealth britannique. Ils n'en voudraient pas. Ils y verraient une menace à la liberté de notre pays. Pourquoi alors créer un organisme au moyen duquel le vote des millions de Chinois, d'Indiens, de Javanais, de Japonais et de Russes l'emportera sur le nôtre dans la proportion de dix contre un?

L'organisme projeté à Dumbartom-Oaks ressemble à celui qui existe aux Etats-Unis. Si je ne m'abuse, c'est bien le genre d'organisme qu'ambitionnent d'établir les machinateurs des propositions de Dumbarton-Oaks. Or, cet organisme des Etats-Unis a-t-il fait disparaître chez nos voisins la pauvreté et l'insécurité? Leur a-t-il permis d'atteindre à une bonne distribution de leurs denrées sur leur propre territoire et de donner à leurs propres gens toutes ces bonnes choses que l'industrie américaine pourrait leur procurer? Pas du tout. Quelle garantie avons-nous alors que les propositions de Dumbarton-Oaks pourront accomplir pour l'univers ce qu'une organisation similaire n'a pu réaliser pour les Etats-Unis? La question est d'importance.

Dans un discours que j'ai prononcé en cette enceinte, le 27 novembre dernier, et que l'on trouvera à la page 7031 du hansard, j'ai cité un article dû à la plume de Paul Einzig. Dans cet article, que publia le *Daily Express* de Londres, numéro du 10 août 1944, M. Einzig qualifie de menace les propositions de Bretton-Woods, et il termine sur cette note sinistre:

> Si nous voulons que la génération actuelle et celle qui la suivra jouissent des fruits bien mérités de la victoire, il faudra empêcher le retour à l'étalon-or à la faveur de circonstances ténébreuses.

Que signifient ces paroles? Elles signifient que tout ce pour quoi nos hommes se battent sera perdu si ce projet Bretton-Woods réussit.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

M. BLACKMORE: Il est à souhaiter, monsieur l'Orateur, que tous les membres de la Chambre songent longuement et sérieusement à ces deux propositions avant de décider quelle attitude devront prendre nos délégués à San-Francisco.

L'hon. ERNEST BERTRAND (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'établissement d'une organisation internationale générale en ce moment, avant la fin des hostilités et la signature de la paix, est un acte éminemment sage. La nouvelle organisation mondiale qui aura pour mission de prévenir d'autres guerres ne devrait pas être confondue d'aucune façon avec la conférence de la paix. La conférence de la paix pourra donner lieu à des conflits d'intérêts dont les répercussions deviendraient profondes sur l'organisation internationale projetée et pourraient même en rendre l'acceptation difficile, voire impossible, à quelques-unes des Nations Unies. Actuellement l'acceptation, par les Nations Unies du principe de la sécurité collective ne laisse aucun doute que ce soit. Le monde aperçoit plus nettement que jamais les désastres formidables qu'une autre grande guerre apporterait à l'humanité. L'aviation a tellement rétréci les distances qu'il n'existe plus deux endroits à plus de trente-six heures de vol d'un de l'autre. A l'époque du président Monroe, on

disait qu'il ne fallait pas songer à ignorer la barrière de l'Atlantique. C'était encore vrai au commencement de la présente guerre, mais ce ne l'est plus maintenant. Même la barrière du Pacifique n'existe plus, et si la marine des Etats-Unis n'avait pas eu le dessus sur celle du Japon, malgré les obstacles insurmontables qu'elle dut vaincre tout d'abord, si le succès avait favorisé les Japonais au lieu des Américains, qui serait actuellement maître des côtes occidentales du Canada? Durant la dernière guerre, les avions servaient principalement aux randonnées de reconnaissance, et je doute qu'on en ait vu jusqu'à une centaine à la fois dans les airs. Aujourd'hui, ils sillonnent les nues par dizaines de mille. En moins d'une heure, ils peuvent raser une ville de cent mille habitants. Dans quelle situation nous trouverons-nous dans vingt-cinq ans, si chaque nation a la liberté de s'armer comme elle l'entend? Même l'imagination d'un Jules Verne ne pourrait le prédire.

Avant l'ère de l'aviation le Canada était censé occuper une région lointaine du monde. Aujourd'hui nous voici à la croisée des chemins de l'univers. Des terrains d'atterrissage sur notre territoire seraient absolument nécessaires à tout pays agresseur qui, comme chacun le sait, n'hésiterait nullement à envahir le Canada. Nous avons l'un des pays les plus riches au monde, surtout en minéraux. Ces richesses sont situées principalement dans des régions du Canada qui sont à peine peuplées aujourd'hui. Nous ne devons pas oublier que la raison profonde de la guerre est la possession de ce qu'on appelle l'espace vital. Les Allemands, les Italiens et les Japonais ne se sont pas contentés de le dire, mais l'ont écrit sans pudicité. On peut le voir à cinquante endroits différents de *Mein Kampf*. Le fascisme a des disciples même parmi les Nations Unies. Claude Farrère, académicien bien connu, auteur de plus de cinquante ouvrages, publiés à des dizaines de milliers d'exemplaires, écrit sur le sujet des lignes que je ne puis m'empêcher de citer, car elles appuient ma thèse:

> Le Japon est un pays qui étouffe dans son archipel; il ne peut vivre de l'agriculture et des pêcheries, comme il le faisait il y a deux cents ans. En vertu de quelle exception raciale, pourrait-on dire qu'il ne peut chercher, hors de ses frontières, le fer, la houille, le combustible, le zinc, le plomb et l'or, qu'il n'a pas chez lui et qui sont essentiels à une population dont le chiffre s'accroît de quinze millions tous les dix ans.
>
> Il n'y a pas de doute que ces cent millions de Japonais ont le droit de vivre. D'autant plus qu'ils représentent une élite intellectuelle et morale dans l'humanité.

C'est une preuve, monsieur l'Orateur, que les hommes n'ont pas tous la même conception de ce que constitue une élite intellectuelle et morale. Ne commettons pas d'erreur au sujet du fascisme; cette doctrine fait le tour du monde et, si on ne l'anéantit pas au moyen d'un organisme international, nous, Canadiens, du fait de notre richesse et de notre situation géographique, serons l'une des principales cibles des agresseurs. Nos vastes ressources minérales du Nord-Ouest ne sont pas éloignés du Japon.

Nous sommes-nous suffisamment arrêtés à la pensée que deux grandes nations, l'Italie et le Japon, qui étaient nos alliées contre les puissances centrales lors de la dernière guerre et qui avaient pris part à l'organisation de la Société des Nations, s'étaient jointes à nos ennemis pendant le présent conflit? La Roumanie, une autre de nos alliées qui comptait parmi nos amis au début de la présente guerre, fut entraînée du côté de l'Axe après la chute de la France. Ce qui est arrivé dans le passé peut arriver de nouveau.

Il est vrai que la Société des Nations telle que constituée n'a pas et ne pouvait pas empêcher la guerre, mais il n'en est pas moins vrai que la victoire couronne aujourd'hui les efforts d'une union de nations, qui, si elles avaient toutes été membres de la Société, auraient pu empêcher tous les actes d'agression du Japon contre la Chine, de l'Italie contre l'Ethiopie et le Montenegro, l'invasion allemande de la Ruhr, l'Anchluss et l'Invasion de la Tchécoslovaquie. On peut affirmer qu'un millième de l'argent dépensé par les Alliés dans la poursuite de la guerre aurait suffi à maintenir sur pied une armée internationale capable d'imposer toutes les décisions raisonnables arrêtées par le conseil de la Société.

J'ai lu quelque part que, lorsqu'il parcourut son pays pour convaincre ses compatriotes d'accepter le traité et la Société des Nations, M. Woodrow Wilson, s'est exprimé à peu près comme ceci:

> Si les Etats Unis ne font pas partie de la Société des Nations et ne ratifient pas le traité, aussi sûrement que je suis ici nous aurons une autre guerre mondiale avant vingt cinq ans.

Le fond de cette citation est exact, lors même que les mots ne le seraient pas. Je veux maintenant citer textuellement les paroles prononcées par ce grand homme tout juste avant de parcourir son pays. Voici ce qu'il a dit:

> Je sais que mes forces s'épuisent rapidement, mais ce voyage s'impose pour sauver le traité. Je suis prêt à consentir tous les sacrifices personnels voulus. Si le traité n'était pas accepté, Dieu seul sait ce qu'il adviendrait du monde. En présence de la grande tragédie qui menace le monde maintenant, aucun homme raisonnable ne peut placer ses propres intérêts dans la balance. Je ferais volontiers le sacrifice de ma vie pour sauver le traité.

A Pueblo, Colorado, il disait:

Que faisons-nous de la parole donnée à ceux qui reposent en terre de France? Nous disons qu'ils s'en sont allés là-bas non pas pour montrer au monde la vaillance de l'Amérique ou ses préparatifs en vue d'une autre guerre, mais pour voir à ce qu'il n'y ait jamais plus de guerre pareille. J'ai toujours l'impression qu'il m'est bien difficile de dire quoi que ce soit (mes compatriotes) quand je songe à mes clients dans cette affaire. Mes clients, ce sont les enfants. Mes clients, ce sont ceux de la prochaine génération. Ils ne savent pas quelles promesses j'ai faites et quels engagements j'ai pris quand j'ai ordonné aux armées des Etats-Unis de fouler le sol de France, mais moi je le sais et j'ai l'intention de tenir la parole que j'ai donnée aux enfants. Ils ne doivent pas être envoyés dans une pareille mission.

Si le Sénat des Etats-Unis avaient accepté la Société des Nations, on aurait pu donner suite, au moment voulu, aux pactes conclus; le prestige de la Société en ferait aujourd'hui l'arbitre incontesté des conflits dans le monde. Quel malheur que la France, qui avait accepté la garantie de la Société des Nations, ait été si terriblement humiliée et que les Etats-Unis, dont le grand président avait eu l'idée de cette Société, l'ait ensuite répudiée. Trente ans plus tard, les Etats-Unis se trouvent mêlés à une nouvelle guerre universelle, non seulement pour sauvegarder la liberté du monde mais pour protéger leur propre territoire.

En 1923, au congrès de l'Association du barreau canadien qui s'est tenu à Montréal, j'ai eu l'avantage d'entendre deux grands hommes d'Etat: l'honorable Charles E. Hughes, alors Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui parla du "Sentier de la Paix" et le très honorable Comte de Birkenhead qui traita du "Droit international tel qu'il existe après la Grande Guerre". Ces deux discours se trouvent reproduits in extenso dans le volume 8 de 1923 des Procès-verbaux de l'Association du barreau canadien. Permettez-moi de citer trois brefs passages du discours de l'honorable Charles E. Hughes où celui-ci exprime des doutes sur la possibilité de proscrire les guerres:

Dix-neuf siècles de foi chrétienne, avec son évangile de paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, avec son suave caractère de raison et ses constants appels dans mille et un domaines aux plus sublimes aspirations de l'humanité, n'ont pu dresser un efficace obstacle à la guerre.

Et il ajoute:

Notre recherche de la paix nous servira peut-être un peu si nous reconnaissons tout de suite que la guerre n'est pas une anomalie.

Il dit encore:

En se donnant la main, les grandes puissances peuvent effectivement tenir les petites puissances en respect mais qui tiendra les grandes puissances en respect si elles ne sont pas d'accord?

[L'hon. M. Bertrand.]

On peut regarder l'honorable Charles Hughes comme le prototype des sceptiques à l'endroit des organisations internationales, des conseils de sécurité et même des cours de justice internationales. L'un de ses principaux arguments, c'est que le sentiment de préjudice qu'éprouve le peuple, attisé par les démagogues, annulerait le sens de la justice. Il cite comme exemple le traité Webster-Ashburton qui, entre autre choses, fixait la frontière entre l'Etat du Maine, Québec et le Nouveau-Brunswick. M. Hughes dit que l'on a accusé Daniel Webster d'avoir sacrifié aux Anglais douze points importants tandis que Lord Palmerston a affirmé que Lord Ashburton avait capitulé à cause d'incompétence et de faiblesse. M. Hughes prétend que le traité était équitable. Il en est sans doute convaincu, mais si la question avait été soumise à une cour de justice internationale, je crois que le résultat aurait pu être différent. Je suis sûr, cependant, qu'au moins une des deux parties en cause en aurait été satisfaite. Plus loin M. Hughes dit:

La discussion des accords internationaux attire naturellement et à bon droit l'attention de la presse, mais non seulement cela occasionne-t-il des critiques raisonnables, mais cela permet à des pseudo-patriotes de saisir un point stratégique pour combattre le gouvernement qu'ils veulent attaquer.

Toutefois, M. Hughes ne croyait pas dans ce que nous appelons aujourd'hui le jeu des puissances qui n'est en somme que l'usage de la force. Il dit plus loin:

Le principe qui veut que chaque nation s'occupe de ses propres intérêts, dans la pleine mesure de sa puissance, est un principe de guerre et non de paix. Reconnaissons que la force est l'inévitable recours de l'égoïsme effréné; que la paix ne peut se concilier avec les aspirations nationales que si l'intérêt personnel éclairé permet la contrainte raisonnable, compatible avec les chances égales que doit avoir le prochain.

Il n'est sûrement pas nécessaire, monsieur l'Orateur, d'étendre la portée de ces principes pour trouver l'utilité d'une organisation internationale. Il est évident que les événements survenus entre 1923 et la guerre actuelle ont ouvert les yeux à ce groupe qui, au début de la décennie 1920-1930, a combattu la Société des Nations. Il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui les partisans d'un tel organisme sont en grande majorité aux Etats-Unis et que les isolationnistes, s'ils veulent montrer la tête, devront le faire par des moyens détournés.

Le lendemain du jour où M. Hughes avait fait son exposé, lord Birkenhead parla du "Droit international au point où l'a laissé la guerre". Ce noble lord, vous le savez, était un grand orateur. Il possédait aussi à un

haut point le sens de l'humour. Prenant Grotius, mort en 1645, comme le père du droit international, il lui fit définir ce droit dans les termes suivants:

Le droit international ne pourra devenir un droit véritable que lorsqu'il se formera un groupe de nations capables de s'entendre sur ce qui doit constituer ce droit; décidé à le faire observer par les membres récalcitrants et, par accord mutuel, armé de la force matérielle nécessaire pour contenir et rappeler à l'ordre les membres de la famille internationale qui désobéissent à ses décrets. Une telle Société des Nations (se serait dit Grotius) n'est guère probable dans notre monde imparfait. Mais certains progrès n'en restent pas moins réalisables. Les préceptes de la morale qui devraient à coup sûr réglementer la conduite des nations tout aussi bien que celle des individus peuvent être si bien camouffés pour prendre l'apparence de la loi (mais je ne crois pas que Grotius eût employé le terme) qu'avec le temps, la majorité des nations civilisées tendront de plus en plus à mettre d'accord avec ces préceptes l'autorité des lois. Elles le feront, j'espère, parce que la majorité d'entre elles aimeront mieux se plier à la morale que la braver. En tout cas, elles le feront, je crois, parce que les hommes d'Etat les plus sensés comprendront que, somme toute, il est toujours préférable d'agir honnêtement et de la façon que les hommes les plus avertis et les plus respectueux de la morale admettent comme bien.

Oui, nous aurons d'abord un groupe de nations capables de s'entendre sur ce qui deviendra loi. Ensuite, nous aurons les sanctions à l'adresse des récalcitrants, quels qu'ils soient. Enfin, nous aurons ce groupe de nations possédant la puissance armée nécessaire pour ramener au devoir ceux qui enfreindront ses décrets. Tel sera l'organisation internationale projetée. Elle n'est pas seulement du domaine des possibilités, comme le croyait sans doute Grotius. Elle sera puissante et disposée à débarrasser l'univers d'un des pires fléaux de l'humanité, la guerre de conquête, l'agression ou la guerre dans laquelle un belligérant se pose en juge de sa propre cause.

A ceux qui craignent un abus de pouvoir de la part des Nations Unies, je rappellerai que le monde actuel se subdivise en deux catégories, les agresseurs et leurs victimes. Je ne redoute nullement les décrets qu'adopteront les nations pacifiques qui ont fait de si grands sacrifices pour assurer leur existence et celle de leurs alliés. Nous entrevoyons tous des difficultés. Nous savons que les grandes puissances devront mettre en commun certains de leurs privilèges et de leurs moyens d'action. Nous n'ignorons pas qu'en tant que nations, nous devrons traiter avec égard et respect les autres pays. Il nous faudra aider les peuples pauvres à relever leur niveau d'existence. Mais tout cela n'est-il pas l'essence de la charité et du christianisme, que nous avons déjà pratiqué dans une certaine mesure? Nous sommes disposés, il me semble, à continuer dans cette voie.

Je ne saurais reprendre mon siège sans revenir sur une déclaration du chef de l'opposition officielle, le chef parlementaire du parti conservateur progressiste, avec l'accent sur le mot "conservateur".

M. BENCE: Allez-vous nous lire cela aussi?

L'hon. M. BERTRAND: Oui.

M. BENCE: Voulez-vous lire un peu plus haut, s'il vous plaît?

L'hon. M. BERTRAND: Oui. Je cite:

Au cours de ce débat sur l'organisation de la paix universelle, je ne saurais passer sous silence nos relations au sein du Commonwealth et de l'Empire. Nul geste posé à la prochaine conférence ou ailleurs ne doit mettre en péril notre union étroite au sein de ces deux organismes. Les liens qui nous y unissent doivent, non pas se relâcher, mais se resserrer encore davantage à l'avenir.

Mon honorable ami formule ensuite quelques remarques sur la gloire et le bon sens du Commonwealth et je les approuve dans l'ensemble. Je ne tiens pas à ce qu'on dise de moi que je suis l'adversaire de l'Empire britannique, lequel tient une place si importante dans le monde, mais je dois dire que nous devons penser en Canadiens quand nous discutons de problèmes d'une importance aussi vaste que ceux qui seront mis à l'étude à San-Francisco. L'idée qui m'est venue en écoutant l'honorable député c'est que la proposition inverse de la sienne devrait aussi être vraie, savoir que rien de ce que fera l'Empire britannique à la prochaine conférence ou ailleurs ne doit mettre en danger nos relations avec les autres nations avec lesquelles nous sommes en paix et nous ne devrons être entraînés dans aucun conflit où nous n'aurions aucun intérêt immédiat.

Espérons que rien de tel ne se produira, car nos délégués aussi bien que ceux du gouvernement impérial iront à San-Francisco dans un esprit de justice pour tous et de privilège pour aucun.

En ce qui concerne les libéraux, nous sommes convaincus que notre digne premier ministre, qui a dirigé les affaires de notre pays tout au long de ce terrible conflit, a la compétence voulue pour faire face à toute situation qui pourra surgir.

Quatre de nos collègues québecois qui ont décidé de s'appeler indépendants et dont les idées sur l'effort de guerre sont bien connues en cette enceinte se sont déclarés opposés à la résolution en délibération. S'il existe un groupe de députés qui devrait appuyer la création d'une organisation chargée de régler les différends et de prévenir les guerres, c'est bien celui-là. S'ils s'opposent à la guerre, ils

devraient favoriser une organisation en vue de l'empêcher. La classe de la population à qui ces honorables députés font appel n'a qu'un article précis à son programme: la séparation du Québec du reste du pays. Voilà un programme qui ferait immédiatement éclater une guerre civile, si Québec tentait de l'appliquer. La guerre désastreuse que la sécession causa aux Etats-Unis se reproduirait sans doute chez nous. Nous avons donc un groupe qui condamne toute participation à la présente guerre tout en désirant vendre à des prix très avantageux nos produits agricoles et industriels à l'Angleterre. Ce même groupe s'oppose à une organisation qui empêchera la guerre tout en essayant de pousser en même temps sa province à une guerre de sécession.

Ces messieurs usent de tous les arguments possibles pour arriver à leur but. Ils invoquent toutes les questions possibles de religion et de race. Récemment, à l'assemblée législative de Québec, un membre de ce groupe est allé jusqu'à diffamer sa propre race par des assertions fausses et odieuses Quand ils parlent de la Pologne ils disent: "Puisque nous sommes entrés en guerre pour défendre la Pologne contre Hitler, pourquoi laissons-nous maintenant Staline en prendre le tiers?"

Je ne suis pas communiste, mais j'aime voir les faits dans leur réalité. Nous sommes entrés en guerre non seulement pour défendre la Pologne mais pour sauver notre propre peau et celle de vingt-quatre autres nations. Quant à la Pologne disons les choses telles qu'elles sont. La Pologne redevint nation indépendante en 1919. Elle avait été démembrée environ deux cents ans auparavant. Entre la Russie et la Pologne s'étendent de vastes plaines habitées par des Russes et des Polonais et l'on ne sait vraiement pas si l'on est en Russie ou en Pologne. La ligne Curzon fut tracée là où les Polonais étaient, semblait-il, plus nombreux du côté ouest, alors que les Russes ou les Ukrainiens constituaient le plus fort groupement du côté est. Pendant la période qui suivit la révolution, alors que la Russie était extrêmement affaiblie, les Polonais portèrent leur frontière à une grande distance vers l'est. Voilà ce que Staline veut rectifier aujourd'hui. Sans l'armée russe, la Pologne serait retombée dans l'esclavage qu'elle subissait avant 1919. Les Nations Unies veulent reculer la frontière polonaise jusqu'à la mer Baltique, de façon que la Pologne puisse être, en tant que nation, dans une meilleure situation qu'auparavant.

On insiste beaucoup sur le fait que le droit de veto en matière de sanctions est accordé à l'un quelconque des cinq membres permanents contre lesquels de telles sanctions pourraient être appliquées. On prétend que cette demande émane du maréchal Staline. Elle ne me surprend pas, monsieur l'Orateur. Staline est assurément au courant de tout ce qui se publie contre les Soviets dans quelques-uns des journaux de ses propres alliés. Il ne se montrerait pas loyal envers son propre pays s'il ne prenait aucune précaution contre des agressions qui pourraient se produire advenant le cas où ces éléments antisoviétiques s'assureraient le contrôle au sein des gouvernements. Je reconnais que ce droit de veto n'est pas théoriquement légitime, mais ce n'est pas là une raison pour mettre au rancart de ce seul chef, l'organisme tout entier.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que l'immense majorité des citoyens du Québec favorisent l'établissement d'un organisme international qui pourra, au début, n'être pas parfait, mais qui pourra s'améliorer avec le temps. Je suis de ceux qui ont foi en l'humanité.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, tous les honorables députés reconnaissent le bien-fondé des dernières paroles que vient de prononcer le ministre des Pêcheries (M. Bertrand); toutefois le ministre a fait certaines observations à propos de l'attitude du Canada envers le Commonwealth et, si j'ai bien compris, il a dans une certaine mesure demandé que notre pays continue à l'avenir d'éviter de prendre des engagements; sur ce point, je ne suis pas d'accord avec lui. J'y reviendrai plus tard au cours de mes remarques. En écoutant son exposé sur la philosophie du droit international depuis Grotius jusqu'à nos jours j'ai cru reconnaître chez lui une attitude défaitiste à l'égard de l'organisation internationale projetée. Cette attitude cependant s'inspire de raisons différentes de celles qu'a invoquées l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) qui l'avait précédé.

L'honorable député de Lethbridge, si j'interprète correctement ses paroles, s'oppose à ce qu'une nation renonce de quelque façon à sa souveraineté. Pour ma part, je ne crois pas qu'une nation qui, par des moyens constitutionnels, prend des mesures pour assurer sa sécurité, soit politique soit économique, renonce de ce fait à sa souveraineté. Personne n'a jamais perdu sa liberté personnelle du simple fait de sa soumission aux tribunaux de son pays. L'une des caractéristiques les plus frappantes de cette organisation internationale sera l'établissement d'une cour de justice munie du pouvoir d'appliquer ses arrêts et de donner suite à ses décrets.

Bien que je ne considère pas ce qu'on nous demande comme une abdication ou une cession de notre souveraineté, j'estime que même alors, nous devrions nous y plier s'il est vrai qu'à travers les âges la doctrine de la souveraineté nationale a été la cause de guerres périodiques. J'espère que la cour internationale de justice qui existe déjà sera perpétuée et subira les modifications qu'on jugera nécessaires. Pour appuyer mon attitude, je prends à témoin le personnage dont le ministre des Pêcheries a dit il y a quelque temps qu'il était l'un des plus éminents experts de notre époque en matière constitutionnelle, l'honorable Charles Evans Hughes qui, avec une quarantaine d'avocats éminents, a conseillé son maintien.

Quant à la résolution elle-même, je ne saurais attendre autre chose qu'un appui unanime de la part de tous les Canadiens qui croient que la guerre devrait être proscrite et qu'une agression par un pays ou un groupe de pays contre l'humanité dans n'importe quelle partie du monde équivaut en somme à une agression contre notre propre pays et tous les autres. Quiconque est convaincu que le règlement pacifique des disputes, abstraction faite de la puissance et de la grandeur des nations intéressées, doit se faire par le recours à la loi, ne saurait, selon moi, désapprouver cette résolution. Pour la même raison, je crois que le Canada et tous les pays pacifiques doivent dès maintenant s'appliquer à la tâche de prévenir l'agression, où qu'elle puisse se produire dans le monde, pourvu que le Conseil de sécurité le stipule et que les nations respectent les dispositions de l'accord.

Si j'ai bien compris le ministre des Pêcheries aujourd'hui, il avait tendance à amoindrir les droits et les responsabilités du Canada relativement à sa participation à un conflit dans n'importe quelle partie du monde, pour punir toute agression si le Conseil de sécurité commande d'agir.

Je me réjouis du genre de délégation que l'on va envoyer à San-Francisco. Ce n'est pas le temps de se livrer à des considérations d'esprit de parti, bien que quelques-uns s'y soient laissés aller au cours du présent débat; c'est encore moins le temps qu'en 1919, alors qu'en cette Chambre des communes sir Robert Borden a voulu, au nom du Canada, faire sa part pour abolir la guerre en apportant l'appui du Canada au traité de paix.

Depuis quelques jours, les journaux du Canada et des Etats-Unis laissent entendre qu'un Canadien distingué pourrait bien agir comme président de la conférence de San-Francisco, le plus grand congrès constitutionnel mondial qui aura jamais eu lieu. Si cette rumeur devient une réalité, tous les Canadiens, à quelque parti qu'ils adhèrent, s'en réjouiront, car ce sera un hommage au Canada et à sa contribution au présent conflit et à la dernière guerre.

L'esprit de parti n'est peut-être pas étranger au choix de la délégation, dans la mesure où je l'aurais voulu. Le président des Etats-Unis a envoyé à Bretton-Woods une délégation choisie en dehors de toute considération d'esprit de parti. Il va en envoyer une semblable à la conférence de San-Francisco. Il a choisi un grand républicain, le sénateur Vandenburg, membre d'un organisme constitutionnel; il a choisi aussi le commander Stassen qui n'occupe pas un poste officiel à l'heure actuelle mais qui pourrait bien être candidat à la présidence des Etats-Unis aux prochaines élections. Il ne peut se réclamer que des services à son pays.

Sans préjugé politique aucun, je dirai au premier ministre que le Canada a le droit de demander aujourd'hui que non seulement le premier ministre mais les deux chefs nationaux de partis chez nous soient choisis comme délégués à la conférence de San-Francisco, de façon que le futur chef de notre pays après la guerre, quel qu'il soit, puisse être représenté à une conférence qui non seulement posera les bases d'un organisme destiné à prévenir les guerres mais qui, par son Conseil économique, aura à résoudre des problèmes d'ordre social, économique et humanitaire, tels que la disparition des restrictions artificielles dans le domaine commercial, le maintien de normes convenables relativement aux salaires, aux heures et aux conditions de travail. Au sens économique le plus large, la conférence s'occupera de répartir les ressources naturelles du monde, la concurrence irréfléchie. A cause de l'importance de ces questions, notre choix des délégués doit s'inspirer du désir de servir le Canada d'après-guerre et il faut fournir à chacun de nos chefs nationaux l'occasion de contribuer au bien-être que devront connaître après la guerre notre pays, l'Empire et le monde.

La délégation britannique, sous la direction de MM. Eden et Attlee, compte quatre conservateurs, trois membres du parti ouvrier et deux libéraux. Au moins quatre de ses membres sont des vétérans de la dernière guerre. Je demande au premier ministre de faire en sorte que le Canada soit représenté par des gens qui ont servi sous les drapeaux à une heure grave de notre histoire. Qu'il choisisse un ou deux membres de la délégation parmi son cabinet,—plusieurs ministres distingués ont servi dans la dernière guerre,—ou parmi les députés les plus distingués et les plus compétents. La composition probable de la délégation n'est un secret pour per-

sonne. On sait que pas un de ceux qui seront choisis n'a fait la présente guerre ou celle de 1914-1918. Mettons de côté l'esprit de parti dans une occasion comme celle-ci. Quand viendra l'heure de la conférence de la paix, ne répétons pas l'erreur que nous avons commise après la dernière guerre. Ne choisissons pas nos représentants à cette conférence uniquement parce qu'ils sont des partisans du Gouvernement. J'espère que les Canadiens, quel que soit leur parti politique, exigeront qu'on prenne dans tous les groupes de la Chambre ceux qui iront représenter l'homme du peuple et celui qui a servi sous les drapeaux. L'unanimité pourra alors se faire sur ces questions, abstraction faite des attaches de parti.

Je désire aborder l'étude de deux ou trois questions qui se rapportent aux propositions de Dumbarton-Oaks. Je laisserai de côté les attributions du conseil de sécurité, pour m'en tenir plus particulièrement à certaines déclaratoins du premier ministre, attendu que je considère que le Canada, au même titre que le Commonwealth, a le droit de savoir quelle est la signification réelle de ces vagues énoncés.

Les propositions de Dumbarton-Oaks indiquent l'intention et l'ambition, de la part de l'humanité, de créer une entente internationale et assurer la paix. Elles ont besoin d'une opinion mondiale, d'une opinion canadienne, pour assurer la paix. Je ne suis pas défaitiste. Nous avons appris, semble-t-il, que le temps d'insister sur les droits de souveraineté est passé et que les hommes sont à la recherche d'une ambition nouvelle. Ces propositions ne nous conduiront pas jusqu'au but, mais elles nous feront franchir une partie du chemin. Le monde ressemble aujourd'hui à un homme qui serait tombé au fond d'un puits où il aurait de l'eau par-dessus la tête, et dont l'unique chance de salut serait une échelle de quatre ou cinq pieds de hauteur. Ce ne serait pas assez pour le sortir du puits, mais il l'utilisera pour échapper à la mort. Il peut nourrir des espérances, il peut apercevoir la lumière, peut-être n'arrivera-t-il jamais à son but, mais il a l'espoir de sauver sa peau et il a employé les moyens à sa disposition. La charte et les propositions sont les fruits de consultations et de compromis. Elles exigent la création d'un ordre juridique international. Mais, je le répète, cet ordre international, bien que préparé, ne saurait jamais être réalisé par ceux qui se contentent de demi-mesures, par un Canada qui ne ferait qu'une partie du chemin: il ne deviendra possible que lorsque, de concert avec d'autres nations qui prendront leurs responsabilités, nous serons disposés à aller jusqu'où le conseil de sécurité jugera bon de nous diriger.

Dumbarton-Oaks, comme le disait le ministre des Pêcheries (M. Bertrand) crée réellement une nouvelle Société des Nations. Elle emprunte à l'ancienne société des matériaux qui lui servent à l'édification de la nouvelle. Elle en a éliminé beaucoup de défectueux et a conservé les bons. Elle adopte le conseil et lui donne le pouvoir; elle oblige les nations qui en sont membres d'empêcher et de punir l'agression partout dans l'univers. Elle accepte l'assemblée et la cour mondiale. Le ministre des Pêcheries semble d'avis que toute nation, comme le Canada, doit de son propre gré, fixer les limites de sa responsabilité. Une attitude analogue a tué la Société des Nations. Les nations, petites et grandes, les unes après les autres, ont accepté une place et le pouvoir, mais elles ne voulaient pas assurer de responsabilité. S'il fallait exercer la force, c'était aux autres à le faire.

J'aborde maintenant la question de responsabilité pour le Canada. Les paroles du premier ministre m'ont laissé des doutes et après avoir entendu le ministre des Pêcheries, mes doutes ne peuvent que s'accentuer sur la position exacte du Canada à l'égard de cette question capitale. Le 12 décembre, le *New York Times* annonçait que le Canada avait soumis à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis un amendement au projet de Dumbarton-Oaks en vue d'accroître l'autorité des "puissances moyennes", comme le Canada et la Hollande, sans amoindrir l'efficacité de la société ou dédaigner l'autorité des grandes puissances. L'amendement canadien proposait que les sièges non-permanents du conseil de sécurité soient accordés aux nations qui ont la volonté et le pouvoir de mettre un haut minimum de puissance à la disposition du Conseil de sécurité. Le premier ministre a dit l'autre jour qu'il avait débattu ces propositions à modifier avec le président des Etats-Unis. A titre de "puissance moyenne" capable de fournir un haut minimum de force, le Canada a-t-il l'intention de réclamer un siège permanent au Conseil de sécurité? Le point de vue des Etats-Unis, en partie, c'est que le Canada demande une place au Conseil de sécurité, à titre de nation autonome prête à fournir une force considérable pour faire échec à l'agression; il me semble que des difficultés se présenteront si les nations doivent être groupées en catégories, en grandes, moyennes et petites puissances. Si les nations se rendent à San-Francisco avec l'idée d'obtenir des postes d'influence cela sera de nature à susciter des querelles.

L'attitude que nous avons prise au cours de la présente guerre, c'est que nous étions devenus l'une des principales petites nations et que nous en prendrions en quelque sorte la direction. Cette déclaration a été répétée à maintes reprises. Le Canada deviendra-t-il une puissance directrice parmi les nations si le programme qu'il adoptera comporte qu'aucune partie de ses forces armées ne sera envoyée hors de son territoire sans la sanction du Parlement, après l'adoption du premier accord par le Parlement.

En d'autres termes, il en sera ainsi à moins qu'on ne prenne des mesures autorisant chaque nation à conclure des accords quant à l'étendue de la contribution qu'elle apportera à l'organisation centrale. Est-ce qu'on nous demandera au Canada non seulement d'approuver d'abord ce que l'on décidera à San-Francisco et en second lieu les accords que l'on pourra conclure avec le conseil de sécurité mais, en dernier lieu, à mesure que les difficultés surgiront dans d'autres parties de l'univers est-ce que le Parlement sera tenu de réaffirmer le droit des forces armées à franchir les frontières du Canada? S'il en est ainsi nous construisons sur des bases qui entraîneront inévitablement la destruction du conseil de sécurité. Est-ce que la situation du Canada, si je l'ai bien exposée, n'aura pas pour effet de transporter toutes les difficultés que nous avons éprouvées pendant cette guerre au temps de paix? Une cause de profond désaccord entre le Canada et les Etats-Unis a été la réaction nettement défavorable de ce pays au programme du Canada relativement à l'envoi de ses fils et à l'emploi de ses effectifs humains en dehors des limites territoriales du Dominion, et cela jusqu'à tout récemment encore.

Allons-nous laisser persister un tel état de choses? Voyons un peu où en est la situation. Si les Etats-Unis décidaient, et c'est sans doute ce qu'ils feront, à titre de membre du conseil, d'envoyer leurs soldats quelque part sous la direction du Conseil de sécurité, après avoir obtenu l'approbation du Sénat, le Canada pourrait-il, tout en voulant faire sa part de nation moyenne, ou comme toute autre nation, faire moins que ce que feraient les Etats-Unis?

J'ai bien peur que certains mots prononcés par le premier ministre, l'autre jour,—à peine quelques paragraphes,—n'aient fait intervenir des considérations d'ordre politique dans ce qui aurait dû être l'attitude unanime du Canada en vue de convaincre les autres nations que notre pays est prêt à mettre en disponibilité ses effectifs humains afin d'assurer la paix véritable et, naturellement, après la ratification par le Parlement de tout ce qui aurait été arrêté.

Le Canada peut se poser en guide au sein des petites nations; mais il ne pourra jamais poser en guide des petites nations, ou des autres nations, s'il s'en tient à cette idée que sa contribution de membre de cette Société des Nations Unies doit être limitée ou restreinte par des considérations d'ordre territorial ou autres sur le sol même du Dominion. Comme on le voit dans le hansard de la présente session, le premier ministre a dit ce qui suit:

> Il existe actuellement pas mal d'obscurité au sujet des méthodes d'application pratique de cette partie des propositions.

Puis il a dit:

> Aux termes des propositions actuelles, les membres de l'Organisation n'auront pas à mettre de troupes à la disposition du Conseil, sauf en vertu d'accords spéciaux conclus individuellement et déterminant le nombre de soldats de chaque catégorie, ainsi que les services et l'assistance que l'Etat en cause s'engage à fournir. Les accords limiteraient l'aide militaire promise par les membres à celle que chaque membre offrirait de sa propre initiative.

Il s'agit là d'une déclaration générale. Cela s'applique à toutes les nations. Par ses moyens constitutionnels, chaque pays sera prié de fixer la limite de sa contribution. Le premier ministre est allé plus loin et c'est ici que ses paroles deviennent obscures quand il dit ce qui suit:

> Ils pourraient inclure des dispositions régissant les circonstances dans lesquelles des forces pourraient être appelées à servir à l'étranger.

Mais, est-ce à dire qu'ils incluront une disposition en vertu de laquelle un membre signataire des Nations Unies pourrait dire aux autres membres: "Pour sa part le Canada entend limiter l'emploi de ses effectifs militaires". Le premier ministre a aussi dit ce qui suit:

> Dans les propositions de Dumbarton-Oaks rien n'indique qu'un membre doit indiquer jusqu'à quel degré le Conseil de sécurité pourra utiliser ses forces. Elles lui confèrent le droit de fixer le nombre et la nature mais non le degré de la contribution de chaque pays.

Allons-nous inclure une nouvelle clause par laquelle le Canada déterminera non seulement le nombre d'hommes qu'il fournira mais la nature de l'appui que nous pourrions donner et ajouterons-nous que les hommes que le Canada mobilisera pour faire partie d'une force internationale ne serviront que dans les limites du Canada? Enfin, le premier ministre a prononcé les paroles suivantes:

> L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à pren-

dre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le Gouvernement du Canada et n'entrerait en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.

Je ne désapprouve pas une telle déclaration à condition qu'un engagement de ce genre, comme tout autre engagement du genre sous le régime des propositions, soit soumis au Parlement. Mais ce qui est grave c'est que la déclaration du premier ministre que l'on trouve dans les *Débats* prête à controverse, intentionnellement ou non, à un moment où le pays devrait présenter un front uni. La grande leçon qu'à coup sûr nous avons tirée de l'impuissance de la S.D.N. à prévenir les guerres, c'est que celle-ci a cessé de servir d'instrument contre les guerres quand les membres ont obtenu le droit de fixer le degré de leur obligation envers les autres membres. Avec la fin de la guerre et le retour graduel aux conditions de paix, les nations et les individus ont tendance à limiter à leur propre horizon leurs intérêts. J'approuve en général la teneur de la résolution, mais, je le demande au premier ministre, a-t-il voulu par ces paroles lancer un appât aux isolationnistes, à l'étroit canadianisme d'une minorité de citoyens pour assurer l'appui désiré à sa proposition? S'il n'est pas absolument catégorique dans sa réponse, il n'a fait qu'inviter un renouveau de l'isolationnisme au Canada, que nous remettre sur la voie que nous avons trop souvent suivie de 1919 à 1939. C'est là la répétition de ce qui s'est produit en 1919. Le 2 septembre, sir Robert Borden a présenté une résolution dont voici le texte:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu que le Parlement approuve le Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne (et le protocole annexé), signé à Versailles le 28 juin 1919, dont copie a été soumise au Parlement et qui a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés; et que la Chambre l'approuve effectivement.

Les idées exprimées dans ces débats de 1919, les divers orateurs qui ont participé à la présente discussion n'ont cessé de les répéter. Sir Robert Borden a exprimé les mêmes pensées et les mêmes espoirs, il a signalé les mêmes obstacles à la paix que nous retrouvons aujourd'hui. Il a montré jusqu'à quel point la science appliquée et l'emprise de l'homme sur les forces de la nature avaient été mises au service de la destruction. Il a parlé de la guerre comme d'un conflit non pas entre armées mais entre nations, et il ajoutait ces mots:

...si, à la suite des sacrifices incalculables qui ont été faits l'humanité n'obtient pas l'assurance que ces horreurs insupportables ne se reproduiront pas à l'avenir, où trouverons-nous un rayon d'espoir pour faciliter la marche des nations sur la route qui s'ouvre devant elles?

Il nourrissait les mêmes espoirs, les mêmes aspirations et les mêmes rêves que nous aujourd'hui. Mais qu'est-il arrivé? Un projet d'amendement fut présenté, s'inspirant du fait qu'à la Chambre des communes se trouvaient des gens pour craindre que l'article 10 du Traité de paix n'engage trop à fond le Canada; pour craindre que si ce même article était mis en vigueur notre pays ne se trouve engagé en divers points du globe dans des guerres pour prévenir l'agression. Cet article 10 était ainsi conçu:

Les Membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les Membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation.

C'est à ce propos qu'est intervenu le vieil isolationisme minoritaire et l'amendement de M. Fielding conçu en ces termes:

Qu'en signifiant ainsi son approbation, la Chambre ne consent d'aucune façon à une diminution quelconque de l'autorité autonome actuelle du Dominion, mais déclare que la question d'établir quelle part, s'il en est, les forces du Canada prendront dans une guerre, réelle ou imminente, doit en tout temps être déterminée, selon que l'occasion l'exige, par le peuple du Canada par l'entremise de ses représentants au Parlement.

L'exposé que le premier ministre a fait l'autre jour n'est qu'une continuation de cet amendement de 1919, et si nous agissons dans ce sens ce sera pour le Canada et les autres Nations Unies un pas en arrière. Permettez-moi d'ajouter que l'amendement avait été défait par 102 voix contre 70.

Si ces paroles n'ont pas le sens que je leur ai donné c'est parce qu'elles restent dans le vague, car si elles peuvent l'avoir et j'estime qu'elles l'ont, le Canada, au lieu de souscrire absolument et sans réserve à la sécurité mondiale, ne s'engagera que conditionnellement et partiellement. Cela aura pour résultat de faire reconnaître que le Canada n'est pas une grande puissance et n'ayant à peine plus d'obligations pour la préservation de la paix universelle que le plus faible membre de la famille des Nations Unies. L'avertissement de 1919 revient en 1945. La Société des Nations a échoué parce qu'elle n'a jamais eu la puissance ou la force d'une ligue réelle. Elle a échoué parce qu'elle ne comportait pas la responsabilité commune de toutes les nations membres quant au maintien de la paix, parce qu'elle avait reconnu à toutes et à chacune le droit de décider si elles collaboreraient au maintien de la paix. J'espère que les paroles du premier ministre ne signifient pas que le

Canada, en prévision de la conférence, entend maintenant restreindre ses obligations envers les autres nations et celles qu'il a contractées dans le sens de la préservation de la paix. En rognant sur notre obligation de faire notre part n'importe où dans le monde, nous ajoutons à la probabilité que le conseil de sécurité sera éventuellement frappé d'impuissance, car les autres nations pourront fort bien suivre en cela notre exemple.

Le ministre des Pêcheries (M. Bertrand) a parlé des relations du Canada avec le Commonwealth britannique et il a rappelé les paroles du chef de l'opposition (M. Graydon). Pour ma part, je donne tout l'appui possible à l'organisation qui sera créée, en tant qu'elle répond aux propositions énoncées à Dumbarton-Oaks, mais pas en tant qu'elle répond à l'interprétation que peut en faire l'un quelconque d'entre nous. Je souligne la nécessité d'une réalisation complète de la sécurité collective que nous a value notre qualité de membre du Commonwealth et de l'Empire. Nous ne pouvons jamais oublier qu'entre 1931 et 1939, nous avons compté sur la sécurité collective en dehors de la Société des Nations et au sein de l'Empire. Tout en créant une organisation internationale, telle que celle qui sera établie, je crois qu'il nous faut également maintenir une sécurité collective au sein du Commonwealth. Elle nous a profité dans le passé et il vaut la peine que nous la maintenions à l'avenir. Et en notre qualité de membres du Commonwealth en vertu d'une même allégeance, tant que nous ne serons pas plus solidaires que jamais en matière de sécurité collective avant la guerre, nous ne pouvons nous attendre à une plus ample collaboration de la part des autres nations.

J'ai lu aujourd'hui même dans les journaux le compte rendu d'un discours que le feld-maréchal Smuts a prononcé hier à la chambre de l'Union Sud-Africaine et où il exprimait les idées identiques. Sans porter aucunement atteinte à la présente grande organisation internationale il disait:

> Quelles que soient les décisions prises à la conférence de San-Francisco, quel que soit l'ordre mondial établi ou quelles que soient les méthodes prises pour obtenir la sécurité, nous ne commettrons pas l'erreur de ne pas nous occuper nous-mêmes de notre propre défense.

Voilà exactement ce qu'il nous faut faire au sein du Commonwealth. Nous devons également asseoir les bases d'une plus grande sécurité au sein de notre Commonwealth, parce que, si je comprends bien la situation, sans un puissant Commonwealth, le Canada ne pourra aspirer à la puissance politique ou économique.

D'aucuns prétendent que ce n'est pas là le sentiment général de la population canadienne. En dépit de ceux qui disent que l'élément de la population qui croit à ce principe représente une génération du passé, le fait est qu'en novembre 1943 dans une enquête Gallup on demandait si la population canadienne appuierait un conseil de l'Empire tel que celui que M. Curtin préconisait, or 54 p. 100 de tous ceux qu'on a interrogés répondirent par l'affirmative et seulement 26 p. 100 par la négative. Dans toutes les provinces il y eut une majorité d'au moins 9 p. 100 en faveur d'une collaboration plus étroite avec le Commonwealth.

Puis, le 25 mars 1944 au cours d'une nouvelle enquête, on demandait si le Canada devrait décider de sa propre politique extérieure ou s'il devrait y avoir une politique pour tout l'Empire. Je ne discuterai pas ce point aujourd'hui, mais je signalerai que 55 p. 100 des gens à qui l'on avait posé la question, favorisaient cette dernière ligne de conduite et seulement 39 p. 100 s'y opposaient. Cela indique qu'aujourd'hui au pays, sans subordonner d'aucune façon nos intérêts nationaux, la population comprend que des relations étroites sont nécessaires au sein du Commonwealth et que de la sorte seulement nous pourrons sauvegarder notre civilisation.

Tout le monde est d'accord sur plusieurs idées exposées au cours du présent débat. Ces propositions devront peut-être être modifiées, des changements s'imposeront, fondés sur l'expérience et sur des essais. Nous battons la marche vers le jour où je crois la guerre sera abolie; c'est un idéal que l'humanité, comme le ministre des Pêcheries l'a dit il y a quelques instants, a cherché à atteindre depuis Grotius jusqu'à nos jours.

En établissant ce monde nouveau, nous sommes redevables dans une large mesure à la guerre d'avoir fait disparaître la méfiance entre les nations. La Russie, sans laquelle il nous sera toujours impossible d'obtenir une paix mondiale, est sortie de son isolement après la dernière guerre, quelquefois volontiers mais d'autres fois dans des conditions imposées par les autres nations unies. De vagues mots d'ordre n'assureront pas la paix, à moins de les mettre en pratique. Le présent débat a révélé ce à quoi il nous fallait nous attendre, savoir l'unité au sein de notre population par la communauté du sacrifice, unité fondée sur la compréhension du fait que nous ne pouvons atteindre notre idéal que dans un monde en paix.

Le Canada a un rôle important à remplir dans l'après-guerre. Il possède des ressources et occupe une position stratégique. Sans la position stratégique du pays, il ne peut y

avoir de paix mondiale, comme il ne peut y en avoir sans ses ressources. C'est la position géographique du Canada qui a fait sa destinée. Nous possédons la route la plus courte autour du monde du côté est comme du côté ouest. Une excellente façon d'aider les nations à édifier ce monde nouveau affranchi de la guerre serait de mettre à la disposition des Nations Unies les aéroports stratégiques que la nature nous a donnés. De cette façon nous pouvons faire notre part en rendant disponibles des postes d'où les grandes forces internationales pourront s'envoler pour empêcher l'agression, non seulement dans les limites du pays, mais partout dans le monde où le devoir les appellera et où le Parlement leur permettra d'aller.

M. W. A. TUCKER (Rosthern): Monsieur l'Orateur, en guise d'introduction à mes remarques de cet après-midi, je tiens à dire combien je suis heureux de ce que notre premier ministre actuel (M. Mackenzie King) soit bien portant, qu'il ait pu présenter cette résolution par laquelle nous sommes invités à envoyer des délégués à la conférence de San-Francisco, et qu'il ait la santé et la vigueur nécessaire pour se rendre là-bas à titre de chef de la délégation de notre pays.

L'idée qui a été exprimée de temps à autre, et que l'honorable préopinant a rappelée, c'est-à-dire que le premier ministre pourrait être président de cette conférence, indique bien la haute estime que lui accordent tous les grands hommes d'Etat du monde. Pendant que l'honorable député qui m'a précédé exprimait des doutes quant au désir et à l'aptitude du premier ministre d'apporter la plus grande contribution possible à l'établissement d'un organisme chargé de jeter les bases d'une paix durable en tant que chef de notre pays et de la délégation canadienne, je songeais que au moment même où les nations du monde le considèrent manifestement comme l'un des plus éminents hommes d'Etat, et alors qu'elles sont prêtes à lui confier le plus haut poste à cette conférence, il est étrange que des membres de ce Parlement soient disposés à exprimer des doutes à son égard.

Avant d'aller plus loin, je tiens à dire en toute sincérité que les remarques que j'ai à faire ne représentent que mes propres opinions. Il se peut que mes observations à propos de certaines questions ne soient pas conformes aux vues d'autres membres de mon parti.

En entendant le premier ministre proposer cette résolution, j'ai reconnu sa franchise envers notre pays comme envers le monde entier. Voilà une des choses qui m'a le plus frappé dans son discours. Il s'en est uniquement tenu à des réalités. Il n'a nullement fait présager des actes qui manifestement ne seront pas accomplis. C'était un loyal exposé de la situation que nous occupons dans le monde d'aujourd'hui. C'était une franche déclaration qui, il me semble, devrait recevoir l'approbation du peuple canadien. Je suis convaincu que si les journaux sérieux du pays allaient aux renseignements, ils constateraient que la population apprécie ce loyal exposé et cette franche et honnête déclaration.

Je n'ai pas du tout l'intention de commenter les remarques de l'honorable député qui m'a précédé; toutefois, une chose m'a frappé dans son discours. En effet, il a laissé entendre que l'attitude des Etats-Unis à notre endroit était défavorable et qu'on avait là-bas une bien piètre idée de la contribution du Canada à la guerre.

M. DIEFENBAKER: Je n'ai jamais rien dit de tel.

M. TUCKER: D'où possibilité de conclure qu'on regardait le Canada d'un œil défavorable. J'ai noté les paroles de l'honorable député. Si l'on manque de sympathie à l'endroit du Canada à l'heure actuelle, cela provient surtout des malheureuses déclarations du chef de mon honorable ami, déclarations qui ont été partout reproduites aux Etats-Unis.

Je ne puis parler de l'état actuel de l'opinion publique aux Etats-Unis, mais j'ai eu l'avantage d'assister à la conférence de Bretton-Woods. J'ai profité de cette occasion pour m'entretenir avec la plupart des membres de la délégation des Etats-Unis et avec d'autres citoyens américains que j'ai rencontrés. Je puis dire qu'alors aucun pays n'était tenu en aussi haute estime par la population des Etats-Unis et par ses représentants à la conférence, que leur voisin le Canada, dont ils apprécient grandement la contribution à la guerre. Je le répète, si notre réputation a subi quelque tort, ainsi que l'a affirmé le leader de l'opposition, cela provient des malheureuses déclarations de son propre chef.

M. GRAYDON: La crise des renforts.

M. TUCKER: A mon avis, cette attitude n'avait pas sa raison d'être. En ma qualité de membre de l'armée canadienne pendant la dernière guerre et au cours du présent conflit, je désapprouve les insinuations faites contre le bon renom des soldats canadiens, en prétendant qu'ils s'étaient laissés aller en masse à la mutinerie et à l'insubordination. Un jour viendra où le chef de ce parti regrettera amèrement ces déclarations, comme les regrettent sans doute à l'heure actuelle, plusieurs de ses partisans à travers le pays.

L'honorable préopinant a exprimé l'avis que le Canada n'a pas le droit d'aspirer à un siège

permanent au Conseil de sécurité, mais on nous dit aussitôt après que notre pays ne devrait peut-être pas afficher un nationalisme étroit. Si les pays du monde sont d'avis que le Canada, par sa grande contribution au salut de la liberté de l'humanité, par le grande contribution de ses fils à la présente guerre, mérite un siège permanent au Conseil de sécurité, il n'appartient nullement à aucun honorable député de prétendre que le Canada n'y a pas droit.

M. DIEFENBAKER: Je soulève une question de privilège. Je n'ai jamais fait pareille déclaration.

M. TUCKER: J'interprète les paroles de l'honorable député. Apparemment, il n'a pas voulu dire ce que j'ai compris, et je m'en réjouis.

Je trouve étrange qu'on puisse s'opposer à cet aspect de la résolution qui recommande l'envoi d'une délégation à cette conférence dont le but est de créer un organisme chargé d'assurer une paix durable. La délégation canadienne fera de son mieux pour faciliter l'établissement du meilleur organisme possible, puis, après avoir agi pour le mieux, les délégués demanderont au Parlement de ratifier les mesures qu'ils auront prises. Je le répète, je puis difficilement comprendre qu'on s'oppose à la résolution.

J'ai lu le discours du premier ministre Churchill à la Chambre des communes anglaise et j'ai écouté celui du président Roosevelt au Congrès. Ce sont des exposés sur la conférence de Yalta. Je n'en ai pas conclu qu'ils avaient élaboré un régime parfait en vue de garantir la paix dans le monde, ni même un régime parfaitement juste pour tous les pays du monde, mais j'ai compris qu'ils avaient fait de leur mieux dans les circonstances que connaissent bien tous les honorables députés. On ne gagne rien à critiquer ceux qui ont fait leur possible, et on ne gagne rien à prétendre que les initiatives prises sont autres que celles qui ont réellement été posées. J'aimerais, cet après-midi, avec les faibles moyens dont je dispose, indiquer ce que l'on a accompli et définir l'attitude que devrait prendre notre délégation.

Il est clair que l'organisation projetée aura les pouvoirs et les moyens voulus pour que l'Allemagne et le Japon ne menacent jamais plus la paix du monde. C'est quelque chose, c'est même beaucoup. En deuxième lieu, l'organisation sera sans doute en mesure d'empêcher l'un ou l'autre des petits pays de déclencher une guerre qui mettrait en danger la paix dans le monde. C'est quelque chose qui en vaut aussi la peine. En troisième lieu, elle établira les moyens d'en arriver à une collaboration internationale qui permettra aux divers pays du monde d'assurer leur bien-être économique. C'est aussi une chose merveilleuse, et j'y reviendrai tantôt.

Mais l'organisation n'est pas de nature à prévenir absolument l'explosion d'une autre guerre mondiale. Les moyens dont elle disposera ne sont pas propres à lui permettre d'empêcher l'une des cinq grandes puissances ayant un siège permanent au Conseil de sécurité de se rendre coupable d'agression. Le droit de veto dont elle jouira permettra à l'une quelconque de ces puissances d'interdire toute mesure efficace que les autres pays du monde pourraient prendre contre elle en vue de prévenir toute agression de sa part. C'est déplorable. Il y a eu des alliances de vainqueurs dans le passé, des nations victorieuses se sont liguées pour garantir la paix dans le monde. L'une des premières dans les derniers temps fut la Sainte Alliance créée après les guerres napoléoniennes. Cependant les puissances qui avaient gagné la guerre finirent par ne plus s'entendre, et il y eut de nouvelles guerres. La nouvelle organisation n'embrasse pas cette possibilité, d'une brouille parmi les vainqueurs. Dans tous nos projets futurs, n'oublions pas que la confiance qu'avaient les pays pacifiques, après le dernier conflit, d'avoir aboli la guerre à jamais les a amené à se laisser affaiblir au point que les pays agresseurs crurent qu'ils pouvaient déclencher une guerre avec succès. Que les pays pacifiques n'oublient pas cette leçon de la dernière guerre dans l'établissement du nouvel organisme.

Ainsi que je le disais tantôt, j'aimerais énumérer quelques-unes des mesures que l'organisme, particulièrement sous la direction du Conseil économique et social, peut prendre pour améliorer le bien-être économique des populations du monde. Je les énumère une par une. Il y a d'abord les mesures tendant à favoriser le commerce international, les accords entre les divers pays en vue de faire disparaître les entraves au commerce international. Voilà un objectif qui intéresse le Canada peut-être plus que tout autre pays. Nos exportations représentent 30 p. 100 de notre revenu. Si nous voulons fournir du travail à toute la population après la guerre et lui donner un niveau de vie élevé, nous devons nous efforcer d'accroître le commerce international par tous les moyens possibles. Au nombre de ces moyens, il y a la collaboration sur le plan international.

On a parfois aussi exploité les gens par la création et l'agrandissement de cartels internationaux qui échappaient à l'action de toute nation particulière. C'est là certes un

domaine où la coopération internationale pourrait surveiller l'intérêt des population en général.

Il y a aussi les régions dévastées et les pays arriérés. Lorsque la conférence de Bretton-Woods a institué la banque internationale de reconstruction et d'expansion, afin d'affecter le crédit mondial à la reconstruction des régions dévastées et au relèvement du niveau d'existence des pays arriérés, elle a posé un acte qui en plus d'être humanitaire profitera généralement à tout l'univers, y compris le Canada, en relevant le niveau de vie et en ouvrant et développant les marchés des pays étrangers à nos propres produits.

Vient ensuite l'établissement de quelque mode de balances temporaires dans le commerce international pour remplacer l'ancien étalon-or, disparu plus ou moins complètement au terme de la dernière guerre. On m'a dit que l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a étudié ce point. Je n'ai pas cette fois le temps de réfuter ses arguments, mais je lui rappellerai que lord Keynes, s'adressant à la Chambre des Lords avant de se rendre à la conférence de Bretton-Woods, a clairement affirmé que les conclusions que tirerait cette conférence, quelles qu'elles puissent être, ne sauraient contraindre la Grande-Bretagne à retourner à l'étalon-or. On voulait cette assurance, et on l'a obtenue. C'était aux yeux de la délégation britannique à cette conférence, une question qui, semblait-il primait toutes les autres. Si, de l'avis même de lord Keynes, aujourd'hui un des plus grands économistes du monde, la conférence de Bretton-Woods ne pouvait obliger les nations à retourner à l'étalon-or, j'estime cette opinion satisfaisante et suffisante pour l'homme ordinaire. Tout profane que je puisse être en la matière, je conclus nettement des études que j'ai faites que nous ne serons pas contraints à retourner au régime de l'étalon-or. Incidemment les délégués de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avaient également intérêt à ce que l'étalon-or ne soit pas de nouveau imposé aux nations du monde et ils ont accepté eux aussi les décisions de Bretton-Woods à cet égard.

Cette organisation peut apporter une autre contribution au bien-être de l'humanité par la réglementation des prix des denrées de base. L'une des causes du déséquilibre des nations dans le passé est la surproduction survenue de temps à autre chez les nations à production primaire et il en est résulté pour celles-ci un avilissement des prix des produits primaires avec, comme conséquence, le chômage, surtout au sein des nations hautement industrialisées. Une entente entre les nations sur des prix de base pour les denrées de base, comme le blé, le bœuf de boucherie, la pulpe, le nickel et d'autres produits naturels, accroîtrait beaucoup le bien-être de toutes les nations du monde et non seulement des nations ayant des produits primaires. Ce qui n'est possible que par l'action internationale.

Quant à la hausse du niveau du travail, c'est un fait bien connu de ceux qui étudient la question, aucune nation ne peut devancer beaucoup dans ce domaine les autres nations qui lui font concurrence, de peur de ne pouvoir plus rivaliser avec elles sur les marchés du monde. Il faut évidemment demander à la coopération entre toutes les nations la hausse des normes ouvrières dans le monde entier pour qu'il y ait avantage pour tous et préjudice pour personne. On peut aussi accomplir beaucoup dans le domaine de la lutte contre la maladie, contre la traite des blanches et contre le commerce des stupéfiants. Plus étroite sera la collaboration des nations pour travailler dans leur intérêt mutuel, plus grande est l'assurance du bien-être futur de l'humanité. Le premier ministre a insisté avec raison, je crois, sur l'importance de cet aspect économique de la nouvelle organisation mondiale. Il a dit:

> Le maintien de la sécurité ne forme qu'un aspect dans la création d'une société mondiale où la paix puisse prendre racine et croître. Ce n'est pas la seule sécurité des nations qui est indivisible, mais également la prospérité. Peu de gens aimeraient revivre les années qui ont précédé la guerre, alors que plusieurs nations cherchaient la sécurité économique dans l'isolement économique. En fait, il n'y eut plus de sécurité économique pour aucune. Le moment est certainement venu pour que l'univers comprenne que, de même qu'aucune nation ne peut seule assurer sa propre défense, de même aucune nation ni groupe de nations ne peut assurer sa propre prospérité dans l'isolement.

Il est une autre question que j'ai l'intention de discuter brièvement cet après-midi. Cette fois encore, je n'exprimerai que mes idées personnelles et je n'ai pas la prétention de parler au nom de qui que ce soit. On nous a bien fait comprendre que les grandes puissances entendent garder la haute main sur le conseil de sécurité, chacune d'elles se réservant le droit de veto sur toute décision de cet organisme, c'est-à-dire à propos de l'application de véritables sanctions contre un agresseur. Il pourrait très bien arriver que le Canada, par exemple, n'ait pas de représentant dans le Conseil de sécurité au moment où l'on voudra contrecarrer les projets d'un agresseur; aussi, pourrait-on dire que c'est prendre une attitude peu réaliste que de recommander que le peuple canadien, ou tout autre nation, soit amené à mettre ses jeunes soldats à la disposition d'un organisme au sein duquel il n'est nullement représenté, pour qu'ils soient envoyés au combat là où le Conseil le juge à propos. Il est très bien

de s'en tenir à des généralités comme l'a fait l'honorable député qui m'a précédé, mais il faut tout de même tenir compte du sentiment de la population. Le peuple canadien ne veut pas que le Parlement de Westminster décide que le Canada prenne part à une guerre quelconque pour la défense des intérêts du Commonwealth britannique. Nous nous réservons strictement le droit de prendre nous-mêmes nos décisions quant à notre entrée en guerre. Nous ne consentirons certes pas à envoyer nos forces armées combattre ailleurs à la demande de gens qui échappent totalement à notre influence et qui ne nous représentent d'aucune façon, si nous n'avons notre mot à dire dans les décisions du conseil de sécurité. C'est le bon sens même et il me semble qu'il est temps que quelqu'un en fasse la remarque en cette Chambre.

M. BROOKS: On l'a déjà dit une douzaine de fois.

M. TUCKER: On ne saurait le répéter trop fréquemment. Ce n'est qu'en reconnaissant ce fait, plutôt qu'en refusant de l'envisager, que nous pourrons trouver une solution.

Pour ma part, j'entrevois une solution. Elle n'est peut-être pas nouvelle, mais elle n'a été énoncée nulle part. S'il est nécessaire de conférer au Conseil de sécurité ces pouvoirs de sanctions contre un agresseur, il devrait être stipulé qu'avant qu'une nation non représentée au sein du Conseil puisse être appelée à envoyer ses forces armées combattre pour une cause approuvée par le Conseil de sécurité, un vote favorable ait été donné par les deux tiers des membres de l'Assemblée générale au sein de laquelle toutes les nations du monde seront représentées. Cela n'empêcherait pas le Conseil de sécurité de lancer promptement de puissantes forces contre un agresseur, mais les autres nations non représentées au sein du Conseil sauraient qu'on n'attend pas d'elles qu'elles se considèrent liées par la décision du Conseil avant qu'elles aient pu participer à une discussion de la question devant l'Assemblée générale et que cette dernière ait décidé qu'il y avait vraiment lieu pour les forces armées du monde entier d'appuyer la décision du Conseil de sécurité. Je suis d'avis qu'en prenant des mesures de ce genre, il y aura espoir d'obtenir que non seulement les puissances secondaires mais que toutes les puissances mobilisent contre tout agresseur. Cette mobilisation ne sera pas possible si vous conférez toute l'autorité à un petit groupe de grandes puissances en comptant que les autres accepteront aveuglément leurs décisions, sans qu'ils aient l'occasion d'être consultés ou sans avoir un mot à dire à ce sujet. Si nous essayons d'appliquer une solution de ce genre, nous essuierons un échec, comme nous l'avons fait dans le passé. Aucune nation ne voudra mettre ses jeunes gens à la disposition d'un organisme établi en dehors de son pays, sur lequel elle n'exerce aucune autorité, et sur lequel elle n'est pas représentée et je soutiens qu'il faut tenir compte de ce fait avant de pouvoir espérer mobiliser toutes les forces mondiales contre l'agression, au lieu de compter sur les grandes puissances et sur les autres qui pourront être représentées au sein du conseil de sécurité.

Un membre de l'opposition officielle a laissé entendre que, en signalant cette lacune et en suggérant une solution, je n'ai pas la cause de la paix mondiale aussi à cœur qu'il l'a. Je ne puis comprendre cette attitude. Je prends pour acquis que tous les honorables députés, si nous tenons compte de la perte de parents, d'êtres chers et d'amis, tant au cours de la dernière guerre que dans la présente, qui ont fait le sacrifice de leur vie parce qu'il n'a pas encore été possible de bannir la guerre, cherchent sincèrement et consciencieusement une solution qui supprimera à tout jamais le grand ennemi de l'humanité. C'est pour cette raison que j'approuve de tout cœur la déclaration du premier ministre que je trouve dans le hansard:

> Le Gouvernement est d'avis qu'il faut préciser le rang constitutionnel qu'occupent au sein de l'organisation les pays secondaires importants et que la délégation canadienne doit déployer tous ses efforts pour obtenir qu'on reconnaisse la place qui lui revient parmi les nations du monde.

Et encore ce qui suit:

> Il y a lieu, semble-t-il, de trouver quelque méthode qui n'obligerait pas les Etats non représentés au Conseil de sécurité à prendre des mesures sérieuses de sanction alors que ces Etats n'auraient pas eu l'avantage de participer aux délibérations du Conseil ou qu'ils n'auraient pas consenti séparément à participer à la mise en vigueur des décisions du Conseil.

Je suis d'avis qu'aucune nation qui ne ferait pas partie du Conseil de sécurité et qui signerait cet accord mettant ses forces armées à la disposition de l'organisme de sécurité mondiale ne devrait être tenue de respecter cet engagement à moins qu'un vote favorable des deux tiers des pays du monde représentés n'ait été obtenu à l'assemblée générale. C'est bien ici que toutes les nations, les nations secondaires ou plus petites encore, doivent avoir le droit de déclarer si elles croient que l'on commet une agression et si elles sont d'avis qu'il importe de s'y opposer. Or, s'il s'agit clairement d'une agression, et si le Conseil de sécurité a déjà décidé qu'il en est ainsi et que les forces des grandes puissances se lèveront contre l'agresseur, il n'y a pas de

doute que les deux tiers des nations du monde appuieront cette décision. De cette façon, tous les pays seront convaincus, qu'avant une intervention, ils auront le droit d'élever la voix au parlement de l'humanité et de décider s'ils doivent se lancer dans cette affaire ou s'en abstenir.

Je le répète, cette organisation internationale peut faire bien des choses si les changements proposés ne sont pas approuvés. D'autre part, sans organisme, la situation serait tellement épouvantable que je ne puis comprendre que quelqu'un puisse ne pas consentir à en courir le risque, même si les perspectives de réussir à éliminer la guerre étaient encore bien moins encourageantes. Quelle alternative ceux qui s'opposent à cette ligne de conduite nous offrent-ils? Telle est la question qu'ils devraient se poser. Quelque désir que nous ayons de faire approuver notre façon de voir, quelque succès qu'ait la délégation canadienne à obtenir certaines des améliorations qui, selon le premier ministre, sont souhaitables pour cette organisation, nous devons adhérer à cette dernière et lui donner tout l'appui que la population canadienne juge bon de lui accorder à la lumière de la forme définitive qu'elle prendra.

La délégation canadienne occupera une position fort importante. On a reconnu ouvertement à Bretton-Woods que le Canada ne cherche à obtenir des autres nations rien d'autre que l'amitié et la collaboration, qu'il n'a aucun dessein sur personne. De par la position spéciale qu'il occupe au sein du Commonwealth britannique, il est l'ami d'un grand nombre de nations et, grâce à l'amitié particulière qu'il porte aux Etats-Unis et à la place qu'il occupe à leurs yeux, ceux-ci le considèrent presque comme une nation sœur. En outre, grâce à notre proximité de l'Union soviétique, ce pays semble avoir de l'amitié pour le nôtre. Il me semble que chaque fois que la délégation canadienne s'est fait entendre ou s'est prononcée dans un sens ou dans l'autre elle a été écoutée avec une bienveillance et une bonne volonté supérieures à celles accordées à presque toute autre nation. Je suis convaincu qu'à cause du rôle important et décisif que le peuple canadien a joué dans la guerre, parce que le Canada a été le premier pays du continent américain à voir le danger qui menaçait la liberté humaine et peut-être aussi parce que le fait d'être resté aux côtés de l'Angleterre aux jours sombres de 1940 a fait pencher la balance du côté de la victoire, le Canada s'est acquis une estime et une admiration plus profonde que jamais auparavant. Nous aurons à la conférence, comme chef de notre délégation, dans la personne du premier ministre, un homme reconnu pour être l'un des grands hommes d'Etat de l'univers, un homme connu pour ses sentiments humanitaires, connu pour avoir travaillé toute sa vie pour le bien de la masse non seulement dans son pays mais dans le monde entier, de sorte que nous attendrons beaucoup, je suis même sûr que nous obtiendrons beaucoup, du travail de notre délégation à cette grande conférence de San-Francisco.

Je termine. A mon humble avis, quel que soit le tribut de louange que nous offrions à ceux qui ont enduré des privations pour notre défense, quelque opinion que nous ayons des souffrances de l'humanité au cours des deux derniers conflits armés,—et nous ne pouvons nous faire qu'une bien faible idée des angoisses et de la misère des populations civiles des théâtres de guerre,—le plus précieux monument que nous puissions ériger à la mémoire des militaires qui ont vaillamment combattu et qui sont morts pour la liberté pendant les deux dernières guerres serait la création d'un organisme destiné à garantir une paix aussi durable que possible et que la situation actuelle nous permet d'espérer.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est avec un peu de crainte que je prends part au présent débat, le plus important peut-être qui ait eu lieu à la Chambre depuis le commencement de la présente législature. Au cours des cinq dernières années, nous avons été engagés dans un conflit mondial. Des milliers d'hommes et de femmes du Canada y prennent part. Nous sommes censés nous battre pour défendre la liberté et maintenir la loi et l'ordre dans le monde et nous en sommes rendus au point que, sur un des fronts au moins, la guerre tire à sa fin.

La discussion en cours, et que nous poursuivons depuis l'ouverture de la présente session, vise à poser les fondations de l'organisme qui dirigera les destinées du monde à l'avenir et à atteindre les fins pour lesquelles nous combattons. C'est un problème fort complexe. Il exige beaucoup d'étude de la part des gens qui cherchent sincèrement la réalisation des buts pour lesquels nous nous battons.

Cependant, la question telle que posée à la Chambre est fort simple. La Chambre est saisie d'un projet de résolution qui tend à autoriser le Parlement à envoyer une délégation à San-Francisco. Cette délégation devra s'employer à cette conférence à l'éla-

boration d'une charte qui renfermera les principes fondamentaux de l'organisme que nous voulons mettre sur pied. Il n'y a rien de bien compliqué à cela, et je ne crois pas qu'on puisse s'opposer au projet de résolution tel que présenté à la Chambre. Cependant, la conférence de San-Francisco n'est qu'un des projets qui découlent de conférences tenues antérieurement, comme celle de Téhéran, de Yalta et d'autres au sujet desquelles nous connaissons fort peu de choses, bien que nous en ayons entendu parler. La prochaine conférence est l'aboutissement de toutes celles qui ont déjà eu lieu.

Le présent débat peut paraître, surtout aux yeux de certaines gens qui ne sont pas de la Chambre, inutile et démesurément long mais, pour ma part, il est un des plus importants que nous ayons eu depuis que je suis député, surtout quand il porte sur les questions que nous considérons depuis ces derniers jours. En parcourant le pays, comme le font certains députés en dehors de la session, on constate qu'une forte proportion de la population sait fort peu de choses sur le sujet que nous débattons depuis une semaine. Elle en connaît très peu sur le rouage de l'organisation que nous voulons instituer, bien que son but soit de tracer la destinée du monde pour plusieurs années à venir et qu'il s'agisse de décider si nous devrons avoir d'autres guerres ou si nous pourrons vivre dans un univers pacifié et atteindre l'idéal social pour lequel des centaines de milliers d'hommes meurent sur les champs de bataille de l'Europe et d'ailleurs depuis les cinq dernières années.

Le débat lui-même a été fructueux pour les membres de la Chambre. Ceux qui font partie de mon groupe ont, depuis plusieurs mois, lors de ses conventions provinciales et nationales, au cours de ses réunions du conseil exécutif, discuté les points contenus dans le sujet que nous traitons présentement. Depuis que je suis ici et que j'écoute le débat, j'ai pu m'éclairer sur plusieurs points, de sorte que je suis en mesure de me prononcer sur le sujet que nous traitons avec un peu plus de conviction que j'aurais pu le faire il y a deux semaines.

La délégation que nous envoyons à San-Francisco pourra profiter du présent débat vu que ses membres ne doivent pas y exprimer leurs opinions personnelles mais plutôt celles du Dominion sur les questions qu'on y discutera et sur l'organisme qu'on doit instituer.

Ici, je tiens à partager le point de vue de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) quand ils ont exprimé le désir de voir des représentants officiels de la classe ouvrière prendre part à la conférence. Je pense moi-même que des délégués du Congrès canadien du Travail et du Congrès des métiers et du travail du Canada auraient dû être choisis pour assister à la conférence de San-Francisco. Ce serait à leur avantage et les représentants parlementaires bénéficieraient grandement de l'aide que ces délégués ouvriers pourraient leur apporter, surtout de la part d'hommes qui ont dirigé le mouvement ouvrier au cours des cinq dernières années, ce qui ne constituait pas une mince besogne. A mon avis, les chefs des deux congrès dont j'ai parlé ont été les généraux sur le front domestique durant la période de guerre. Il leur est parfois difficile de faire accepter les décrets du conseil et autres mesures de ce genre à leurs membres en vue de maintenir la production. Je pense qu'on ne devrait rien négliger, comme l'ont laissé entendre l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin), pour faire entrer le bureau international du travail, les membres de son personnel et leur expérience dans l'organisme qu'on veut établir, parce que ces gens ont l'habitude de ces problèmes. Je sais que la question y sera discutée ou soulevée, et je me contente d'ajouter ma voix à celles des deux honorables députés qui ont lancé cette idée.

J'ai écouté avec beaucoup de respect les honorables députés qui ont déjà pris la parole sur cette question. Cet après-midi, l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) a exprimé bien des craintes au sujet du mécanisme qu'on veut mettre en train. J'ai lieu de croire que certaines de ces craintes sont justifiées. Il a demandé aux membres de notre groupe si nous serions en faveur d'appliquer les principes de Dumbarton-Oaks au Commonwealth des nations britanniques. Je suis d'avis que la question ne se pose pas ici, tout simplement parce qu'il n'y a aucune perspective de conflit entre les nations du Commonwealth des nations britanniques. L'organisation que nous nous employons à établir se rapportera aux nations du monde. Ses attributions consisteront à maintenir la paix. Déjà la guerre nous menace de bien des côtés, à moins qu'un organisme international ne la prévienne. La question de savoir si nous voudrions voir un organisme de ce genre au sein du Commonwealth britannique ne se rattache pas à la discussion parce qu'il est impossible que la guerre éclate au sein du Commonwealth avec des intérêts de l'extérieur.

L'organisme que l'on propose d'établir me semble bien simple. Nous voulons instituer une cour de justice mondiale. Nous cherchons à appliquer au domaine international l'autorité de la loi. Je ne vois pas comment

on peut ne pas partager cet avis. En voici une analyse très simple: à ceux qui craignent la perte de certains de nos droits et privilèges en tant que nation, je dirai que lorsque nous établissons une collectivité, ceux qui en font partie sont assujettis à la loi. Ils sont tenus de respecter les lois du pays et de renoncer à bien des privilèges qu'ils considèrent comme des droits dans cette collectivité. Il en est de même des rouages que l'on est en train d'établir. Nous nous efforçons d'établir le règne du droit dans la sphère internationale. Toute nation qui devient membre de la cour mondiale, du Conseil de sécurité ou d'un autre organisme semblable doit renoncer à ses droits de conduire ses propres affaires, quelles qu'en soient les conséquences pour les autres nations de l'univers. A mon sens, nous entreprenons une chose bien simple, et plus nous parcourons l'opuscule qui nous a été remis et qui est intitulé "Propositions touchant l'établissement d'une organisation internationale générale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales" plus cela nous semble simple. Il n'y a rien de bien compliqué. Toutefois je tiens à insister sur un point: si nous instituons cet organisme international—et nous convenons tous, je crois, qu'il y a lieu de le faire—les membres de notre groupe appuient sans réserve les propositions. Il n'y a ni équivoque, ni réserve, ni tergiversations: la délégation qui ira à cette conférence doit être en mesure de voir à ce que l'organisation possède les moyens nécessaires de mettre ses décisions à exécution.

J'ai interprété le discours du premier ministre exactement de la même façon que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Le premier ministre a déclaré qu'avant que nous soyons obligés d'envoyer des troupes outre-mer ou à l'étranger ou de les mettre à la disposition du Conseil de sécurité et de ses états-majors, afin de mettre en vigueur les décisions prises par cet organisme international advenant un cas d'agression ou de disputes, ce sera la prérogative du Canada, si le Conseil de sécurité nous demandait d'accepter notre part de responsabilité dans le domaine militaire afin de mettre à exécution toute décision nécessaire au maintien de la paix mondiale, de discuter à nouveau la question en cette enceinte et de décider si nous devrons nous rendre à cet appel.

Je ne donnerai pas lecture du discours du premier ministre, vu que l'honorable député de Lake-Centre l'a déjà fait. Selon moi, cette attitude est condamnable. Si nous devons être membre du Conseil de sécurité nous devons être prêts à faire toute notre part dans le domaine militaire aussi bien que dans les autres. Cependant, après avoir relu et vérifié ce soir les propositions contenues dans le document déposé par le premier ministre, et que j'ai citées tantôt, je constate qu'en comparant le discours du premier ministre avec le document, on trouve dans les propositions fondamentales qui doivent être discutées à San-Francisco à peu près les mêmes expressions que dans le discours en question. Je veux parler de la section B intitulée *Détermination de menaces à la paix ou d'actes d'agression et mesures à prendre à ce sujet.* L'article 5 de cette section est ainsi libellé:

> Afin de pouvoir tous contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres de l'Organisation devraient s'engager à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci et en conformité avec un ou plusieurs accords spéciaux conclus entre eux, les forces armées, les facilités ou l'aide nécessaires en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet accord spécial ou ces accords spéciaux devraient fixer le nombre et le type de ces forces, ainsi que la nature des facilités et de l'aide à fournir. Un tel ou de tels accords spéciaux devraient être négociés aussitôt que possible, et devraient, dans chaque cas, être soumis à l'approbation du Conseil de sécurité et à la ratification des Etats signataires en conformité avec leurs procédures constitutionnelles.

Plusieurs sections de ces propositions sont conçues exactement de la même façon. Si nous voulons sincèrement que cet organisme fonctionne, c'est là une des choses qu'il faudra discuter à fond. Si nous devons faire partie de cette Organisation et si nous entendons faire respecter à l'avenir les règles de droit international relatives au maintien de la paix, tous les pays devront alors prendre des engagements quant à une armée, une flotte et une aviation permanentes, leur donner la formation voulue, les tenir prêtes à marcher et il ne devrait pas y avoir de dispute quand l'ordre de marcher viendra du Conseil de sécurité, car l'autorité nécessaire lui aura été conférée pour mettre fin à l'agression. Sur ce point il ne faudrait pas qu'il y ait d'argutie. Si, après avoir édicté des mesures dans notre pays, nous ignorions complètement la force policière et attendions que quelque acte illégal ait été commis avant que la force policière ait été organisée, il faudrait longtemps pour prendre le criminel. C'est là, comme l'a dit l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), un point qu'il faut renforcer. L'insuccès de la Société des Nations après la dernière guerre vient surtout, à mon sens, de ce que si elle avait le pouvoir de discuter, de censurer, de poser maints gestes théoriques, elle n'avait pas la force de s'imposer. Voyons cette fois-ci à y remédier.

Mais donner au nouvel organisme la force voulue ne doit pas être notre seule préoccu-

pation. Nous devons nous arrêter aussi très sérieusement à certains autres facteurs pouvant conduire à la guerre. Hier soir, dans un excellent discours, l'honorable député de Melfort (M. Wright) a souligné la nécessité d'organiser la production et la distribution des denrées alimentaires à travers le monde. Inutile pour moi d'ajouter à ce qu'il a dit beaucoup mieux que je ne l'aurais pu. Ensuite, l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) nous a entretenus de l'instruction publique. A mon sens, c'est par là qu'il faudra commencer à l'avenir si nous voulons mettre fin aux guerres. Comme l'a fait remarquer notre honorable collègue, pendant que nous parlions de paix, que la Société des Nations cherchait tant bien que mal à se maintenir, les écoles des pays totalitaires inculquaient aux jeunes l'esprit militariste et nous en avons le résultat dans le cataclysme actuel.

A moins de posséder un organisme international et à moins de donner à la jeunesse de bons principes, ne songeons pas au maintien de la paix. C'est là un des points fondamentaux et la conférence de San-Francisco devrait établir le mécanisme nécessaire pour faire face au besoin qu'il impose.

Notre groupe aborde peut-être cette question un peu différemment de certains membres des autres partis. Pour nous, un principe bien défini est en cause, et nous admettons ce principe: la reconnaissance du droit dans les affaires internationales. Ce qu'il nous faudra cependant éviter, c'est de juger cette question du point de vue des dirigeants actuels. J'ai entendu dire, deux ou trois fois, en cette enceinte, que la paix ne sera possible qu'à condition que les trois grandes puissances agissent de concert. On a ajouté que, pour éviter un conflit armé, il faudra absolument que les chefs actuels, Roosevelt, Staline et Churchill, soient unanimes dans toutes leurs décisions. J'estime que tous les peuples de l'univers doivent être convaincus de la sagesse de l'Organisation qu'on se propose de former et qu'ils ne doivent pas s'appuyer uniquement sur les qualités personnelles des chefs du jour.

La vie humaine est de très courte durée. S'il est vrai que les hommes que je viens de mentionner sont à la hauteur de leur position, ils seront peut-être disparus dans dix ou quinze ans. Leurs remplaçants dans l'organisation ne partageront peut-être pas leurs idées. Ils pourront se servir de l'organisme à d'autres fins. A moins qu'on ne réussise à enseigner à tous les peuples de l'univers, les principes qui doivent inspirer l'organisation, je crains qu'elle ne devienne le jouet des intéressés et qu'elle abandonne le rôle que nous lui aurons assigné.

Dans tous les pays, il faut profiter des moindres occasions pour expliquer les principes qui président à l'inauguration de l'organisation. Ainsi, quels que soient les futurs dirigeants des nations, grandes ou petites, ils ne pourront pas utiliser les services internationaux à leurs propres fins, si leurs commettants sont bien renseignés sur leurs fonctions. Voilà un point qu'il ne faut pas oublier.

Notre groupe appuie le projet d'organisation à cause des principes qui en inspirent la formation. Nous ne pouvons admettre, ni pour le passé, ni pour le présent, ni pour l'avenir, les principes dictatoriaux pour notre pays. Je ne crois pas que la population canadienne en général accorde son appui à Dumbarton-Oaks, Bretton-Woods ou aucune autre conférence purement à cause de l'éminence des dirigeants actuels qui préconisent les principes formulés à ces réunions. La population canadienne appuie les principes sur lesquels l'organisation sera fondée. Je suis d'avis que nous devrions proclamer à chaque occasion les principes que soutient l'organisation.

L'étroitesse d'esprit, les préjugés de toutes sortes ou la haine envers d'autres groupements sont des obstacles qui peuvent détruire tout rouage que l'on pourrait instituer. Si l'on souffre que pareille attitude s'infiltre dans un organisme international voué à la sauvegarde de la paix dans le monde, cet organisme ne pourra durer longtemps.

Je regrette que les honorables représentants de Battleford-Nord (Mme Nielsen) et de Cartier (M. Rose) ne soient pas présents. Ce me fut une très grande surprise d'entendre l'honorable représentante de Battleford-Nord se lancer, sans la moindre provocation, dans une attaque contre le chef de notre groupe et contre la C.C.F. en général. Elle présuma que, au cours du débat, il aurait prononcé quelque parole dont elle a pu conclure qu'il n'appuyait pas sincèrement les propositions de Dumbarton-Oaks. Sa tentative fut plutôt pitoyable. Elle brandit longtemps un exemplaire de hansard en s'écriant: "ce qu'il a dit, ce n'est pas dans le hansard; je ne peux le trouver, mais c'est quelque chose que je ressens, c'est une déduction." Une telle attitude ne favorise pas l'unité.

Le débat s'est poursuivi dans une grande mesure sans esprit de parti. Quand elle traita de la question de l'envoi d'une délégation, il n'y avait pas lieu, surtout de sa part, de se livrer à une attaque semblable. Quand je me reporte seulement à quelques années en arrière, à l'ouverture des hostilités, je me rappelle que ces mêmes gens appelaient les partisans de la C.C.F. des bellicis-

tes et déclaraient que nous encouragions une guerre impérialiste. De fait, ce ne fut qu'en juin 1941 qu'ils en vinrent à la conclusion qu'il y avait peut-être lieu de participer à la guerre. Avant de se mettre au lit le soir du 21 juin, ils étaient persuadés qu'il s'agissait d'un simulacre de guerre, d'un conflit impérialiste. Ils y étaient opposés. En s'éveillant le matin du 22 juin, ils voulaient combattre mais il ne s'en sont rendu compte qu'après avoir lu les journaux. La guerre leur était devenue acceptable; c'était une guerre juste.

L'honorable représentante de Battleford-Nord n'a pu relever dans le compe-rendu aucune déclaration du chef de la C.C.F.; pour ma part, je désire citer des paroles qu'elle a déjà prononcées en marge de l'une des questions qu'elle a traitées hier soir. Voici ce qu'a dit l'honorable représentante de Battleford-Nord hier soir, ainsi qu'en fait foi le hansard:

> Et je n'hésite pas à déclarer en présence de tous les honorables députés que quiconque, à l'heure actuelle, répand le doute et la crainte sur la possibilité de respecter les droits démocratiques dans la nouvelle organisation de paix et de sécurité qu'on projette d'établir, entre dans la même catégorie que celui qui répand le défaitisme en temps de guerre.

Passons maintenant à la déclaration faite par l'honorable représentante de Battleford-Nord à l'occasion du débat sur le bill des crédits de guerre, le 24 mars 1941.

A la page 1854 du hansard, elle cite les paroles suivantes d'Abraham Lincoln:

> J'ai deux grands ennemis, les Sudistes au sud et les institutions financières à l'arrière, et des deux le plus grand est celui de l'arrière.

Et un peu plus loin, l'honorable représentante ajoutait:

> Nous pouvons faire une application actuelle des paroles de Lincoln en disant: "Nous avons deux grands ennemis. Hitler en face de nous et les institutions financières à l'arrière, et des deux le plus grand est celui de l'arrière". C'est-à-dire qu'au point de vue du peuple, les institutions financières sont actuellement notre plus grand ennemi.

Ce sont là des paroles prononcées au cours de la présente guerre. Ces paroles prêchaient-elles alors le défaitisme? Si l'honorable représentante parlait alors en faveur des gens du peuple, elle ne parle certainement pas en leur faveur en ce moment, car les institutions qu'elle considérait comme étant notre plus grand ennemi, plus grand qu'Hitler, c'est-à-dire nos institutions financières, sont toujours les mêmes. Elles n'ont rien changé à leurs doctrines et à leurs fonctions; à l'heure actuelle, elles jouissent de pouvoirs plus étendus et constituent une plus grande menace pour l'avenir qu'à ce moment-là.

[M. Gillis.]

Les avis des gens de ce calibre n'ont pas une très grande valeur. Il faudra, à mon sens, surveiller à l'avenir ceux qui sont capables de changer d'idée du jour au lendemain sans tenir aucun compte des principes en jeu.

Je le répète, les membres de notre groupe professent une politique canadienne. Dans son discours, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a exprimé les vues de tout ce mouvement au Canada. Nous avons étudié cette question à nos congrès, provinciaux et nationaux, et aux réunions de notre conseil. Les paroles que notre chef a consignées au compte rendu exprimaient les vues de notre mouvement par tout le pays. Je tiens à faire bien comprendre que l'honorable représentante de Battleford-Nord et l'honorable député de Cartier (M. Rose) n'expriment pas les sentiments de la population canadienne et que leur programme n'est pas fondé sur les besoins de cette population. Le programme de la C.C.F., quelle que soit sa valeur, représente les sentiments de la population canadienne et il est fondé sur les besoins du pays. L'honorable représentante, dans un débat qui eut lieu le 12 mai 1941, répondait ce qui suit à une question de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Je cite la page 2793 du hansard de ladite année:

> M. Martin: L'honorable représentante croit-elle que le sort du peuple serait meilleur en régime hitlérien?
>
> Mme Nielsen: Je n'en sais rien.

Jamais, depuis le début de la présente guerre, notre groupe n'a eu à se demander où se trouvait son intérêt. Si la population canadienne s'était dit dans le temps que c'était une drôle de guerre, qu'il ne s'agissait pas de la lutte pour la préservation de nos libertés et de notre liberté; si nous n'avions rien fait avant 1941; si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'étaient pas intervenus eux non plus, nous ne serions peut-être pas en train de discuter l'envoi d'une délégation à San-Francisco en vue de l'établissement d'un organisme chargé d'assurer la paix et la sécurité à l'avenir. Le Parlement n'existerait peut-être plus. Nous serions peut-être sous une domination nazie s'étendant à tout le monde. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Qu'il soit bien compris également que notre groupe n'hésite pas à appuyer sans réserve la présente résolution visant à envoyer une délégation à San-Francisco. Toutes nos critiques tendent à raffermir l'organisation et à assurer la réalisation des objectifs pour lesquels nous envoyons cette délégation à San-Francisco. Nous espérons que le Canada, lorsqu'il possédera le texte de la charte, sera prêt à assumer toutes ses responsabilités dans le domaine économique, dans le domaine culturel et dans le domaine des relations inter-

nationales. Nous allons garantir la paix à l'avenir. Advenant la création d'une gendarmerie internationale et elle s'impose, le Canada doit être prêt à mobiliser son contingent proportionnel en vue de l'expédier vers n'importe quelle partie du monde aux fins de maintenir le droit et l'ordre et de protéger les autres nations petites ou grandes. Sur ce, je répète que notre groupe appuie la résolution sans réserve.

M. G. E. WOOD (Brant): Je n'ai guère l'intention, monsieur l'Orateur, de donner une réplique au discours de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), mais je me sens obligé d'y faire au moins une allusion. Si je compare son attitude actuelle au sujet de la guerre à celle qu'il avait prise à l'ouverture des hostilités, je constate quelques changements dans ses opinions. Quand, ce soir, il s'est dit prêt à permettre au Canada d'envoyer une armée n'importe où dans le monde sans s'occuper de l'avis du Parlement, j'en ai été tout étonné, car c'est loin de ce que prêchait, il y a plusieurs années, le groupe auquel il appartient. La souffrance assagit souvent, et il convient de se montrer généreux devant les principes que ses membres érigent en doctrine. Bien d'autres, d'ailleurs, ont aussi modifié leurs opinions sur ce point. Je veux profiter de l'occasion qui s'offre pour appeler l'attention sur les changements qui se sont produits dans la doctrine des autres groupes.

Que la Chambre, entre-temps, considère avec quel esprit de compromis les trois grands chefs d'Etat ont arrêté les larges programmes qui ont résulté de la conférence de Yalta. Cet esprit doit nous inspirer l'unité d'intention et d'action qui nous guidera à la conférence de San-Francisco. Il s'agira d'une conférence pour le maintien de la paix, et non pour l'établissement de la paix.

Nous aurions le droit, je pense, de munir les représentants du pays de l'autorité qu'il faut pour corriger les injustices, les erreurs et les fautes qu'ils pourraient constater dans la conférence pour l'établissement de la paix. La société y trouverait son avantage. Ce serait trop exiger d'une conférence composée d'êtres humains qu'elle élabore une organisation de sécurité absolument parfaite. Nous devrons tirer parti de l'expérience et nous montrer raisonnablement généreux envers ceux qui porteront cette grave responsabilité. Il faut les assurer de notre appui, et s'ils posent des actes que nous n'aimons pas, nous devrons user de tolérance. Nous devons user de tolérance et montrer à notre délégation, à son retour, que nous croyons qu'elle a fait tout son possible.

Je n'ai pu m'empêcher, pendant le débat, d'être frappé par le grand nombre de points de vue et d'idées qui ont été exprimés à la Chambre des communes. Nous avons pu constater qu'il est presque impossible de concilier les idées d'hommes d'origines ethniques et de religions différentes, de cultures littéraires différentes, d'opinions et d'idéals différents, et nous ne devons pas attendre de la conférence plus que nous n'avons pu accomplir à notre Chambre des communes.

Nous devons nous rappeler, que les délégués seront aux prises avec des réalités. Ils ne pourront pas s'en tenir trop aux théories. Leurs idées devront être le fruit de leur expérience pratique.

Je suis d'avis qu'au Canada nous avons de la chance d'avoir pour premier ministre (M. Mackenzie King) un homme qui dirige un grand parti national en ce pays depuis vingt-cinq ans et qui est premier ministre de notre pays depuis presque aussi longtemps. Il est fort douteux qu'il se trouve à San-Francisco un homme avec une aussi longue expérience, et il est indubitable qu'à cause de cette longue expérience et de sa grande compétence il apportera une magnifique contribution au travail de la conférence. De plus le premier ministre s'y rendra en qualité de chef d'un pays composé de deux grandes races, et le fait qu'il a réussi à maintenir l'union au pays pendant que nous apportions une splendide contribution à la guerre donnera beaucoup de poids au premier ministre à cette conférence.

Nous, du continent Nord-Américain, où deux nations vivent côte à côte, sans être séparées par une ligne Siegfried ou une ligne Maginot, sans que des forts ou des canons soient constamment braqués sur nos voisins, sommes en mesure de donner à la conférence un très bel exemple de l'entente possible entre deux nations pacifiques lorsqu'on fait preuve de bonne volonté et qu'on recherche le bien-être de l'humanité.

Immédiatement avant la guerre le Président des Etats-Unis a fait une déclaration portant que les Etats-Unis ne resteraient pas à l'écart si le Canada était attaqué et plus tard nous avons eu l'accord d'Ogdensburg, puis l'entente au sujet de l'échange mutuel de marchandises, et la politique du bon voisinage. Toutes ces choses influenceront certes les délégués. Je puis donc affirmer sans crainte que, nonobstant la formation diplomatique des hommes d'Etat des vieux pays de l'univers qui seront représentés à la conférence, ce nouveau continent américain a donné un exemple au monde que les autres nations pourraient fort bien suivre.

J'ai constaté avec beaucoup de plaisir que le chef de l'opposition (M. Graydon) a déclaré au cours de ses observations pendant le pré-

sent débat que la paix et le commerce dans le monde sont inséparables. Il fait partie d'un groupe d'hommes qui souffrent probablement de douleurs de croissance et il a connu une modification de principes, car je l'ai entendu prendre la parole ici même pour défendre le régime de la protection. C'est vraiment très encourageant de voir qu'il reconnaît maintenant son erreur et il a fait une très belle déclaration.

Comme l'a déclaré un honorable député au cours du débat,—je ne veux pas dire de qui il s'agit,—nos problèmes ne seront pas résolus par le flot de paroles prononcées, mais bien par l'excellence du raisonnement,—par des actes et non pas des paroles. Je me rappelle que dans ma jeunesse j'eus la responsabilité de diriger une ferme. C'est vers ce temps-là que sir Wilfrid Laurier envoya mon prédécesseur de Brant, l'hon. William Patterson et l'hon. M. Fielding à Washington en leur confiant la mission de négocier un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. C'était en 1911 et les membres du parti conservateur de ce temps-là ne manquaient jamais de critiquer tous ceux qui préconisaient nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Ce parti mettait en doute la loyauté de quiconque vendait un boisseau de blé, une vache ou un porc de l'autre côté de la frontière. Le mot d'ordre du parti conservateur dans ce temps-là était, "Ni troc ni trafic avec les Yankees". Aujourd'hui, cependant, les sentiments ont changé au sein de ce groupe. Quelle fut l'attitude de ce parti en 1931, quand notre grande alliée, la Russie, travaillait ardûment pour se tailler une place au soleil? La Russie avait connu une révolution et cherchait à édifier son commerce, mais, sous le régime Bennett, en 1931, on trouve dans le discours du trône la phrase suivante:

> En conformité des principes bien arrêtés de mon gouvernement de combattre toute mesure de nature à nuire au bien-être social ou économique de ce pays, un décret du conseil a été rendu prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'Union des républiques soviétiques socialistes.

Je crois que si nos amis de ce groupe, de l'autre côté de la Chambre, pouvaient reprendre certains de leurs actes, ils ne répéteraient pas certaines de leurs erreurs et hésiteraient certainement à accepter la paternité d'une telle déclaration. Je veux vous montrer les attitudes qu'ils ont prises dans le passé afin que nous puissions juger s'ils sont dignes de nous tracer le chemin à suivre dans l'avenir.

En 1932 s'est tenue dans notre ville une conférence économique impériale à laquelle furent négociés les accords d'Ottawa. Plusieurs journaux ont alors condamné notre parti pour n'avoir pas accordé son entier

appui à cette conférence. Lorsque notre parti a approuvé les accords d'Ottawa, il voulait établir des relations commerciales non seulement avec la mère patrie et le Commonwealth des nations britanniques, mais aussi avec les autres pays du monde, avec les autres races et les autres nations. Nous avons bien lieu de nous réjouir aujourd'hui, nous qui sommes restés fidèles aux principes et aux programmes du parti libéral, de constater que nous avons toujours été guidés vers des avenues dans lesquelles nous n'avons pas été obligés de nous arrêter de temps en temps pour nous excuser des erreurs commises. Je ne sache rien qui ait davantage contribué à créer du malaise dans le monde, ou qui ait davantage engendré la guerre que les mesures restrictives de commerce qui ont privé la société des biens de ce monde. Le Ciel a béni notre génération et celles qui l'ont précédée en nous révélant bien des secrets de la science qui nous ont permis d'accroître notre bien-être. C'est ainsi que nous avons aujourd'hui des moyens de transport qui font que, lorsque dans une partie du monde il y a abondance de produits alimentaires et que la famine règne dans une autre partie, les habitants de ce pays ne souffrent pas de la faim parce que le problème de la distribution des vivres a été résolu. Or, les mesures restrictives de commerce ont une tendance à priver les gens de toutes les bonnes choses que la terre peut produire.

Je ne crois pas que le Canada demande trop lorsqu'il reclame qu'on lui accorde un siège permanent dans le conseil. Cependant, je reconnais franchement que si la chose n'est pas opportune, j'accepterais un autre plan en vertu duquel le Canada pourrait exprimer son opinion au conseil. Si nous nous rendons compte que notre pays, sous la direction de l'homme que nous enverrons représenter le Canada à la conférence, tient le deuxième rang parmi les nations commerçantes du monde, qu'en l'espace de quelques années nous avons construit une marine qui est la troisième en importance parmi celles des Nations Unies, que dans le domaine de la production industrielle nous venons en quatrième place, que notre contribution à l'effort de guerre, comme madame Chiang Kaï-Shek l'a déclaré en cette enceinte, est la plus élevée per capita chez les nations unies, certes nous ne demandons pas trop lorsque nous réclamons un siège permanent au conseil, et je crois que le premier ministre a bien raison de demander un poste proportionné en importance à la contribution que nous sommes prêts à faire.

S'il y a une chose que je préfère à toute autre c'est de vanter les exploits de notre

peuple. Je ne veux pas m'attarder trop longtemps sur ce sujet, mais le courrier m'a apporté aujourd'hui le bulletin n° 43 du *Canada en guerre,* et j'en recommande la lecture aux honorables députés et à tous les autres. Je serais porté à désespérer du cas de quiconque lirait cette brochure sans être fier d'être canadien. Nous avons obtenu des récoltes de céréales évaluées à 730 millions de dollars de 733,000 fermes en culture. Notre production de bestiaux, nonobstant la diminution de la main-d'œuvre agricole, a atteint la valeur de 500 millions de dollars. Notre production agricole représente une valeur globale de 2,250 millions de dollars. Nous avons exporté 665 millions de livres de bacon et 80 millions de douzaines d'œufs au Royaume-Uni. Le Canada tient aussi le premier rang pour ce qui est de la production du nickel, de l'amiante, du lin et du radium; il vient en deuxième place pour la production de l'or, de l'aluminium et du mercure; et troisième dans le domaine de la production du cuivre, du zinc, du plomb, de l'argent et de l'arsenic; quatrième, pour la production du magnésium.

Notre puissance suffit certainement à nous faire reconnaître comme un guide parmi les petites nations du monde. Nous avons en disponibilité au Canada une quantité d'énergie représentant 10 millions de chevaux-vapeur pour fins d'électrification, et cette énergie, une fois distribuée, vaudra probablement aux Canadiens le meilleur niveau de vie au monde. Depuis le début de la guerre, nos avionneries ont fabriqué plus de 15,000 avions; notre production de munitions a atteint des millions de cartouches; puis, nonobstant le fait que le Canada a enrôlé un million d'hommes pour défendre la cause de la liberté, 30 p. 100 seulement de notre production suffit à équiper notre armée, que l'on considère la mieux équipée pour le service. Nous avons pu ainsi affecter 70 p. 100 de notre production industrielle à aider nos amis et nos alliés. Je signalerai en outre que le Canada possède 56,000 milles de voies ferrées. Le fait d'avoir aussi 560,000 milles de grandes routes montre bien la virilité et l'ambition du peuple canadien. Et pourtant il se trouve des gens qui, lorsqu'on rappelle les exploits du peuple canadien, semblent pris de fureur; ils ne peuvent avoir recours qu'à de vils raisonnements d'ordre politique. Par les temps que nous traversons les occasions ne manquent pas de commettre des erreurs, mais le fait d'avoir accompli tant de choses avec si peu d'erreurs constitue, à mon sens, un hommage aux dirigeants à qui il incombait d'organiser la production industrielle du capital humain de notre pays. Il convient peut-être de rappeler ici qu'on ne s'attaque jamais à l'arbre qui ne produit pas de bons fruits.

Bien que je ne sois pas en mesure de disséquer la complexité du droit de vote du conseil de sécurité et les rapports du Canada avec ce conseil, je n'en crois pas moins encore que nous avons mérité une place d'importance. Quant à savoir comment nous y arriverons, je suis bien prêt à m'en remettre à mon chef qui dirigera la délégation.

Je désire appeler l'attention sur cette remarque du chef de l'opposition, que les partis devraient pouvoir choisir eux-mêmes leurs délégués. Ce serait, à mon avis, un mauvais principe. Le choix serait parfois judicieux, d'autres fois il pourrait l'être moins. C'est au premier ministre que doit échoir la responsabilité de ce choix. Si j'étais à sa place et si j'entretenais des doutes sur le choix à faire de certains délégués, je pourrais du moins, après avoir écouté quelques-uns des discours, rayer d'un trait de crayon bleu les noms de certaines personnes que leur attitude rend peu désirables. S'il est une chose qui a permis à notre premier ministre de réussir et de faire tant de bien à la population canadienne, c'est bien d'avoir su choisir les hommes pour leurs vertus, leurs mérites et leur compétence. Rien ne me porte à penser qu'il fera autrement, en l'occurrence. Toutefois, le chef de l'opposition a réclamé le droit de sélection, et voici sans doute ce qui se produirait si tous les partis avaient réclamé le même droit. Nous avons au pays un parti communiste, et si on lui laissait la faculté de fixer son choix, il est tout probable qu'il se porterait sur Tim Buck, pour sa qualité de chef de ce groupe. Sous bien des rapports, M. Buck aurait plus de titres à représenter le Canada que d'autres que l'on a suggérés, car il a du moins essayé de se faire élire membre de la Chambre des communes.

M. GRAYDON: Et c'est un de vos alliés en Ontario.

M. WOOD: Il fait preuve de courage, en tout cas.

M. GRAYDON: Vous ne pouvez toujours pas renier Harry Nixon.

M. WOOD: Je dis qu'il a du moins eu le courage de chercher à se faire élire membre du Parlement.

Une VOIX: Et vous, celui de vous allier aux communistes.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Vous devez craindre votre chef, autrement vous ne parleriez pas contre lui.

M. GRAYDON: Vous êtes acculé à une impasse.

M. WOOD: Je n'ai pu saisir exactement les paroles de l'honorable député, mais analysons l'attitude du parti qui fut un jour un grand parti national.

M. BOUCHER: Analysez Tim Buck, votre allié.

M. WOOD: Depuis neuf ans que je suis à la Chambre, j'ai un chef excellent dont je suis très fier; si je jette un coup d'œil sur l'opposition, je constate que depuis neuf ans le parti conservateur a eu six chefs différents.

L'hon. M. MACKENZIE: Il en a maintenant trois.

M. WOOD: Il a eu six chefs en neuf ans.

M. GRAYDON: Le fauteuil du premier ministre est occupé par un usurpateur.

M. WOOD: Chacun de ces chefs a donc une période moyenne d'un an et demi, et si l'un d'eux avait un siège au conseil non-permanent, pour un terme de deux ans, la carrière moyenne d'un chef du parti conservateur-progressiste ne durerait pas assez longtemps pour lui permettre de remplir son mandat de deux ans au conseil de sécurité.

M. GRAYDON: Nos changements n'ont pas été aussi fréquents que les vôtres en Ontario.

M. WOOD: Ces messieurs ont changé de noms trois fois.

L'hon. M. MACKENZIE: Ont-ils jamais eu un nom?

M. WOODS: Ils ont aussi modifié leur politique.

L'hon. M. MACKENZIE: Ont-ils jamais eu une politique?

M. WOOD: Le seul argument qu'ils ont maintenant à offrir à la population, c'est que le magnifique effort du Canada n'a aucun sens, que nous devons avoir la contrainte, que nous devons envoyer la fleur de notre jeunesse donner sa vie pour son pays, quoiqu'ils ne se préoccupent nullement de ceux qui vivent pour leur pays. Ces paroles me sont inspirées par l'inscription que voici, laquelle surmontait la photo de mon adversaire aux élections de 1940 et révélait que leur politique était alors différente de ce qu'elle est aujourd'hui: "Il n'y aura pas de conscription. Elisez le gouvernement national. R. J. Manion".

M. GRAYDON: Vous aviez alors le même programme politique mais c'est vous qui avez changé.

M. WOOD: Je n'ai pas changé, si vous voulez le savoir, parce qu'il n'a pas été question de cela dans ma campagne électorale. J'ai acquis suffisamment d'expérience dans la vie publique, vu que j'y suis mêlé depuis l'âge de 23 ans, pour savoir qu'il vaut mieux user de prudence et ne pas prophétiser trop longtemps à l'avance. Il est sage de ne tenter qu'un pas à la fois et d'accomplir ce que les circonstances et la nécessité commandent et non de trop s'avancer et de faire des promesses trop osées. Si j'ai la bonne fortune d'être réélu à la Chambre, ce ne sera pas parce que j'aurai fait de plus belles promesses que les conservateurs progressistes ou les membres de la C.C.F. Je suis prêt à discuter avec des gens raisonnables et à me fier à leur raisonnement et j'espère, si je reviens ici, pouvoir offrir mieux que des promesses audacieuses, pour qu'il ne soit pas dit que j'ai jamais trahi la confiance de l'électorat.

Voilà comment je comprends la vie publique et telle a toujours été ma conception. La meilleure politique à suivre est d'être honnête en toutes choses et j'entends toujours la suivre comme je l'ai toujours fait dans le passé. C'est la devise que je soumets au nouveau prétendu parti conservateur progressiste à qui je conseille, au lieu de changer de nom et de chef, de changer de politique non pas seulement sur la question de la conscription et du protectionnisme mais sur toutes les autres façons de comprendre la bonne doctrine. Cela serait à son plus grand profit comme à celui du pays tout entier.

Sur la question du service militaire obligatoire, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a dit, aujourd'hui, que si le Canada veut être une force au sein du conseil de sécurité il lui faut pour cela adopter la conscription. Eh! bien, la meilleure façon de détruire le prestige du conseil de sécurité est de le pousser à s'immiscer dans les problèmes domestiques de ses membres. L'honorable député de Lake-Centre prétend-il que l'Australie doit adopter la conscription avant de pouvoir faire partie du conseil de sécurité? Croit-il que pour rendre service à la société, le général Smuts devrait imposer le service militaire obligatoire en Afrique du Sud? Voudrait-il rappeler à M. Churchill que dans un petit coin de l'Irlande du Nord, dans l'Ulster, la conscription n'est pas en vigueur? Ce simple fait suffirait-il à mettre au ban tout le Royaume-Uni? Voyons, c'est ridicule.

Que le conseil de sécurité cherche à s'ingérer dans les relations domestiques de ses membres et les résultats ne manqueront pas d'être désastreux. C'est par là également que pèche, à mon sens, la thèse de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Si le conseil intervient dans les relations domestiques de ses membres, nous nous en allons au désastre et la responsabilité en reviendra à ceux qui ont préconisé une telle ingérence.

Pour ma part, si je puis contribuer au succès du conseil de sécurité je m'en réjouirai.

J'ai beaucoup goûté l'autre jour les observations de notre conseiller spirituel, l'honorable député de Fort-William (M. McIvor). Son discours sans apprêt renfermait des idées très précieuses; les sujets dont il nous a entretenus sont les seuls qui puissent ennoblir la vie et il faut le reconnaître. La société repose sur une triple et puissante base: le corps, l'intelligence et l'âme. Les biens matériels contribuent au perfectionnement du corps, l'instruction à celui de l'intelligence et les choses spirituelles à celui de l'âme. Le Conseil devra donc, à mon sens, sous peine d'une faillite complète, reconnaître ces trois domaines.

Il y a deux mille ans, a vécu un homme, possédant une philosophie de la vie, qui a plus contribué qu'aucun autre humain peut-être au bien-être de l'humanité. Je parle ici de la philosophie chrétienne, de la religion de Jésus Christ. Nous avons connu d'autres philosophies, celle de Karl Marx par exemple, mais si vous l'analysez vous voyez qu'elle est purement matérialiste, qu'elle contribue exclusivement au progrès matériel. De même si vous étudiez le socialisme vous y trouvez une doctrine exclusivement matérialiste. Marx a vu dans la religion un obstacle à la réalisation de son idéal. Il a prêché la nécessité de subvenir aux besoins matériels de l'humanité, mais il en a ignoré les besoins spirituels. Je soutiens donc que si nous voulons avoir un monde meilleur pour y vivre à l'avenir nous devons tenir compte des valeurs spirituelles, car c'est là le ressort qui maintiendra le fonctionnement du mécanisme de la vie.

L'honorable représentant d'York-Sud (M. Noseworthy) a fait une bonne proposition au sujet de l'instruction publique, mais ici encore, je ne vois pas comment le conseil de sécurité pourrait intervenir dans les affaires domestiques de ses membres. Le conseil ferait bien d'avoir un compte rendu sous forme de hansard; il serait utile à ceux qui désireraient accroître leurs conanissances des affaires internationales et se familiariser avec les problèmes des autres aussi bien qu'avec les leurs propres, car j'en suis venu à la conclusion que si l'on exige davantage des Gouvernements, il deviendra nécessaire d'établir dans divers centres de culture des cours d'instruction civique destinés à inculquer aux hommes et aux femmes le sens de leurs devoirs envers l'Etat. A cause de la difficulté de se procurer les documents voulus, une institution internationale comme celle dont je viens de parler constituerait une grande source de connaissances.

Permettez-moi, en terminant, de faire quelques remarques d'ordre personnel. Si j'ai traité ce sujet particulier c'est que l'époque de ma naissance était censée être celle du cheval et du boghei. Oui, le tapis de catalogne couvrait encore le parquet du salon et nous avions trois bons repas par jour, mais nous en remerciions toujours la Providence. La journée de travail commençait toujours par la lecture d'un passage des Livres Saints et elle était suivie d'une supplique au Tout-Puissant pour lui demander de nous diriger au cours de la journée. Une chose m'a toujours frappé: avant cette supplique—je recommande cette idée à nos amis de la C.C.F.—nous rendions d'abord grâce à la Providence de ce que nous avions déjà. Nous ne demandions pas toujours davantage. Ces souvenirs m'ont engagé à parler de la contribution qu'il serait possible de faire à l'humanité à cette conférence mondiale. Je crois qu'il n'y a pas d'autre endroit où la chose puisse s'exprimer tout aussi bien. J'espère seulement que nous y obtiendrons de meilleurs résultats qu'à la Société des Nations. Je suis de ceux qui ont toujours pris la défense de cette Société. Bien qu'elle ait échoué, elle n'en a pas moins apporté sa contribution à l'humanité. Elle était la preuve qu'un certain élément social avait fait un effort sincère pour trouver quelque solution et pour veiller à ce que la jeunesse ne soit pas plongée périodiquement dans un bain de sang. Cette fois-ci nous devons faire un succès de la nouvelle organisation.

J'ai toujours eu un grand respect pour le fondateur de la Société des Nations, le président Wilson. Il a été de ceux qui sont morts avant d'avoir connu les résultats de leurs travaux. Il s'est trouvé être de leur nombre parce qu'il y a aux Etats-Unis trop de gens incrédules. Il leur fallait des preuves. Les circonstances et les événements ont démontré qu'ils ont commis une erreur en renversant le président. Je me rappelle avoir lu dans les journaux qu'une grande foule s'était rendue chez lui. Il était alors malade. De sa véranda, il dit à ces gens qu'un jour ils reconnaîtraient qu'il avait eu raison. Je crois qu'aujourd'hui la mémoire du président Wilson vit dans l'esprit et le cœur de bien des gens à travers le monde. Le courage qu'il avait de ses convictions les a fort impressionnés. C'est lui qui, après avoir préconisé la Société des Nations, vit malheureusement à son retour ses plans défaits au sénat par suite de perfides menées politiques. C'est ainsi que la nation à qui le monde devait l'idée de la Société, qui contribua à sa création plus peut-être que toute autre nation, fut cause aussi de son insuccès. N'empêche que c'est un pays démocratique, paisible, épris de liberté et qui ne voulait pas d'attaches en Europe.

Nous ne pouvons tolérer un retour de cette situation. Les erreurs et les fautes commises alors nous ont valu un désastre que nous ne voulons plus voir se répéter.

M. G. RUSSELL BOUCHER (Carleton): L'honorable député de Brant (M. Wood) qui vient de reprendre son siège a omis dans l'explication qu'il a donnée de l'insuccès de feu le président Wilson à la conférence de paix de la dernière grande guerre, d'indiquer que la principale cause de son insuccès fut de n'avoir pas amené à la conférence de paix un nombre suffisamment représentatif des autres doctrines politiques, c'est-à-dire l'opposition aux Etats-Unis. Faute de quoi il ne traduisait pas vraiment les vues de l'ensemble de son pays, et c'est à cause de cela qu'il n'a pas reçu de collaboration de la part de ses compatriotes à son retour. J'espère que le premier ministre (M. Mackenzie King) se souviendra de cela quand il choisira les délégués qui l'accompagneront à San-Francisco à cette occasion.

Quant au rôle que les honorables députés et la population joueront à la conférence de San-Francisco, je crois qu'il est clair que tous les honorables députés et tous les vrais canadiens acceptent sincèrement les buts et les objets de la conférence. Je crois aussi qu'ils admettent dans une très large mesure la plus grande partie des propositions présentées. L'invitation à la conférence est un honneur pour nous. Nous n'avons pas eu l'expérience d'avoir été représentés à la conférence de Dumbarton-Oaks ni à celle de Bretton-Woods, mais les commentaires que nous faisons dans cette enceinte devraient être très sincères. Tout d'abord il nous faudrait étudier les questions fondamentales qui surgissent en établissant toute organisation pour le maintien de la paix et de la prospérité dans le monde d'après-guerre.

A mon humble avis il y a trois problèmes principaux que nous devrions résoudre avant le départ de nos représentants pour cette conférence. La première chose à décider est de savoir si nous sommes prêts ou non à prendre des engagements en vue d'obtenir une paix universelle avant qu'un différend international ne se produise en acquérant et coordonnant à l'avance les forces policières et combattantes nécessaires pour maîtriser l'agression. J'estime que nous devrions examiner très attentivement la nécessité de coopérer à la solution des problèmes économiques, sociaux et humanitaires, qui constituent ou des germes de guerre ou des facteurs de paix et de prospérité, en adoptant une politique de bon voisinage et d'amitié. Nous devrions décider quel rôle particulier notre pays devra jouer dans cet organisme de l'après-guerre.

[M. Wood.]

L'organisme international qui sera établi devra avoir comme ligne de conduite bien déterminée de maintenir, à l'égard des problèmes économiques, sociaux et humanitaires, une liberté, une égalité et un équilibre de nature à prévenir toute discorde. Je crois que, à cette fin, la deuxième proposition principale devra inévitablement être mise à exécution. L'organisme non seulement devra être en mesure de maîtriser les nations qui pourraient se montrer disposées à s'écarter de la bonne voie, mais il devra en outre être constamment secondé par la force, sous forme d'armées, de navires de guerre et d'avions, afin de pouvoir imposer sa volonté et mater toute nation qui voudrait commettre un acte d'agression. Il ne faut pas, à mon sens, rester inactif et se borner à croire que du fait qu'un noble idéal est assigné à un certain nombre de nations ou une coalition quelconque, ces nations se montreront fidèles à cet idéal. Aussi longtemps qu'il y aura des humains sur la terre, des erreurs seront commises et des divergences de vues se manifesteront. Ce n'est qu'en réprimant et en réglementant ces divers éléments que nous pourrons éviter le retour de la guerre.

Je crois que nous Canadiens, tout comme la population d'une multitude d'autres pays, considérions avant la guerre que nous pouvions demeurer à l'écart, nous occuper comme bon nous semblait de nos propres affaires et attendre que le danger se présente à notre porte. Cet état d'esprit a donné lieu à de lourdes erreurs avant la guerre. Aussi, quelque répugnance que nous inspire, à titre de nation démocratique, la nécessité de lever des armées internationales, ou si on le préfère, de former des coalitions militaires, nous devons néanmoins nous pénétrer de cette vérité que l'ordre ne vaut qu'en tant qu'il peut être maintenu. Une loi qu'on n'a pas le pouvoir d'appliquer est rarement observée, et il vaut mieux ne mettre en vigueur que celles dont on peut dans une large mesure assurer l'application.

Tout organisme international formé d'un groupe quelconque de nations doit posséder l'autorité nécessaire pour donner suite à ses décisions justes et équitables. A mon avis, le seul pouvoir de requérir des nations du monde, lorsque l'occasion s'en présente, et en vertu d'ententes individuelles ou collectives, les forces militaires qu'il juge nécessaires, ne sera pas suffisant.

A cet égard, le Parlement canadien doit maintenant se prononcer sur une question fondamentale, sur une simple question de principe. Suivant les propositions de Dumbarton-Oaks, le Canada n'est pas censé occuper un siège permanent au sein du Conseil de sé-

curité, ce privilège étant réservé à la Russie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la Chine, aux Etats-Unis et, plus tard, à la France. Je signalerai à la Chambre tout d'abord que l'un des membres permanents sera le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce n'est donc pas le Commonwealth des nations britanniques ni l'Empire britannique qui y seront représentés.

Il en résulte que de vastes pouvoirs sont concentrés dans le Conseil de sécurité, organisme composé de cinq grandes nations. Les autres nations du monde doivent faire confiance à la sagesse, à l'équité et à l'esprit de justice de ces cinq puissances. Quant au Canada, qui a participé d'une façon remarquable au dernier conflit, alors qu'il s'est élevé à la condition de nation, qui a accompli une besogne splendide dans la présente guerre, alors qu'il a affirmé sa condition de nation, qui a, depuis vingt-cinq ans, justifié son droit à la condition de nation, il doit se ranger avec les autres pays.

En vertu du plan élaboré, notre situation dans l'organisation internationale sera exactement la même que celle de tout autre petit pays. Nos chances d'occuper un siège même non-permanent seront exactement les mêmes que celles du plus petit des autres petits pays. Il nous faut donc, en vertu de ces propositions, prendre le même rang que celui de quelque 150 ou 200 autres pays.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du débat, le premier ministre a proposé l'établissement d'une catégorie intermédiaire dans laquelle serait placé le Canada. Dans son discours, il a donné à entendre,—et il avait raison,—que le Canada méritait une meilleure place que les autres petits pays. Il a dit que le Canada devrait être à la tête des petites nations, mais, pour une raison ou pour une autre, il a ensuite exprimé l'idée que nous devrions faire partie d'une catégorie intermédiaire de nations.

Le point que je tiens à établir ce soir, c'est que, en tant que pays faisant partie du Commonwealth britannique, le Canada s'est élevé au tout premier rang et qu'il sortira de la guerre comme le plus grand des pays qui composent le Commonwealth, exception faite, bien entendu, pour le Royaume-Uni. En ces vingt ou vingt-cinq dernières années, nul n'a prétendu au Canada que nos libertés avaient été entravées par l'un ou l'autre des membres du Commonwealth. En face de Dunkerque, le Commonwealth des nations britanniques, l'Empire, a présenté un front moral solide. Toute la population du Commonwealth souhaitait ardemment que les Iles britanniques, fer de lance du Commonwealth britannique et de l'Empire, survivent à la présente guerre. La volonté ne manquait pas. Il s'en est fallu de peu, cependant, que la solidarité de l'Empire et du Commonwealth ne s'effrite, faute du matériel requis pour étayer cette volonté!

Sans cette grâce de Dieu et ce miracle que fut l'évacuation de Dunkerque, tout le Commonwealth des nations britanniques se fût désagrégé ou peu s'en faut. Je n'ose me figurer quelles chances les autres nations pouvaient alors s'attribuer de survivre à une invasion allemande. Quelle chance aurait eu la civilisation, telle que nous la concevons chez nous, de survivre aux attaques des hordes allemandes, italiennes et japonaises?

Je cite cet exemple pour montrer à la Chambre que tout organisme créé en vue du bien-être général, doit avoir non seulement la volonté de collaborer mais aussi l'outillage nécessaire à cette fin et non pas uniquement le droit de se procurer cet outillage ultérieurement.

Je ne sais au juste quelle place dans cet organisme ont attribué au Canada, voire même au Commonwealth britannique, les auteurs des propositions de Dumbarton-Oaks. Je tiens à savoir quelle place occupe ce Commonwealth dans cette organisation mondiale chargée d'établir et de maintenir la paix. Je ne vois pas de place pour ce Commonwealth qu'on a mis sur pied au cours des années, qui a résisté aux épreuves et aux orages du temps. Je ne vois pas de place pour lui dans cette organisation mondiale. Je ne vois pas non plus comment l'Union panaméricaine pourra cadrer avec cette organisation.

Il est humain après tout, qu'on commence par former de petits groupements avant de pouvoir collaborer avec des groupements plus considérables. A mon avis, ce qui est avantageux pour l'individu l'est également pour le pays. Nous devons envisager l'avenir avec beaucoup de soin. De plus, nous devrions apprécier à leur juste valeur ces choses qui, dans le passé, ont résisté à l'épreuve du temps. Il n'est personne dans notre pays à l'heure actuelle qui puisse se plaindre avec raison des libertés qu'il a perdues ou de celles qu'il n'a pas obtenues par suite de son adhésion à cette entreprise coopérative des nations pacifiques qu'on appelle le Commonwealth britannique.

Quand nous aurons établi un organisme mondial pour assurer le maintien de la paix, nous devrons créer des organisations intermédiaires qui s'occuperont des problèmes sociaux, économiques, humanitaires et militaires du monde. Quand nous nous rendons compte de la position projetée du Canada

comme un des petits pays, à la lumière de la fierté avec laquelle nous songeons aux ressources, munitions, approvisionnements et effectifs militaires que nous avons fournis au cours de la guerre, nous sentons qu'il a droit non seulement à plus d'avantages mais à plus de responsabilités au sein de la nouvelle organisation destinée à établir et à maintenir la paix.

Afin de participer à toute entreprise conjointe, il nous faut songer que les avantages ne vont pas sans obligations. Le monde démocratique d'avant-guerre a commis la folie de ne désirer que des avantages tout en renonçant et en n'aimant pas se plier aux responsabilités. Je ne crois pas que nous puissions profiter des avantages qui ne comportent pas d'obligations.

Voyons quelle est notre place dans cette organisation mondiale. Nombre de pays peuvent obtenir un siège temporaire au conseil de sécurité pour deux ans et ne pas être réélus immédiatement après cette première durée d'office. Notre Dominion, dont nous sommes si fiers, peut fort bien ne pas obtenir un siège d'ici plusieurs années au sein du conseil de sécurité qui doit se composer d'onze membres. Ou, s'il en obtient un et qu'il l'occupe un an, il pourra bien être tenu à l'écart pendant plusieurs années. Ces sièges temporaires doivent être assignés à tour de rôle.

Je suis d'opinion que le Canada peut apporter une plus grande contribution à la paix mondiale et dans le domaine des affaires internationales que celle qu'on a fixée. Comme l'honorable député de Brant (M. Wood) vient de le dire, nous avons compté, nous comptons et nous compterons sur notre excellent voisin du sud. J'admets tout cela, mais je dis que nous pouvons compter, comme nous avons compté et comme nous continuerons de compter sur nos bons collègues du Commonwealth. Nous voulons nous assurer que les organismes collatéraux auxquels le Canada pourra prendre part ne viennent pas détruire les bonnes choses du passé. Il nous faut plus et non pas moins dans la participation aux affaires du Commonwealth britannique.

Aux termes des propositions de Dumbarton-Oaks, le Canada n'aura rien de commun avec la représentation du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord au Conseil de sécurité, non plus qu'avec celles de la France, de la Chine, des Etats-Unis et de la Russie. Notre pays sera complètement méconnu. J'aimerais savoir, et le premier ministre devrait nous le dire, quelles démarches ont été tentées pour faire entrer le Commonwealth des nations britanniques dans le Conseil de sécurité, qui s'y est opposé et quelles étaient les objections.

[M. Boucher.]

J'estime qu'une organisation utile pourrait grâce à la politique de collaboration qui existe au sein de ce Commonwealth et de l'Empire, maintenir ce même Commonwealth d'accord avec les plus grandes puisances du monde et cela pour le plus grand bien de l'organisation mondiale et du Canada en particulier.

Le présent conflit nous a permis de nous tailler une réputation comme puissance productrice et militaire et nous avons maintenant le devoir de continuer à travailler comme puissance moralisatrice et stabilisatrice au sein du comité des nations, ou,—si vous préférez, —du conseil de l'humanité. Après avoir fait pendant la dernière guerre nos premiers pas comme nation, nous sommes restés à l'arrière pendant un quart de siècle, nous avons négligé les obligations nationales, nous avons omis de porter aux choses internationales un intérêt en rapport avec nos progrès. De toutes les causes de difficultés au Canada durant le conflit actuel, si l'une ressort plus particulièrement c'est bien notre manque de perspective dans le domaine international. Ce manquement chez la population est le résultat direct d'un même manquement chez nos gouvernants. Nous n'activerons pas l'intérêt que porte le public aux questions internationales en nous contentant de rester bien tranquillement à part.

La seconde question est d'ordre économique. On constatera que plusieurs organismes connexes s'occupent de ces questions. Elles n'ont peut-être pas l'importance des problèmes d'ordre militaire, mais il y a une chose à leur égard qui me tracasse plus que toute autre. Je veux parler de la déclaration du premier ministre, qu'ont discutée les deux orateurs qui m'ont précédé. Je suis sûr qu'elle a donné du souci à tous les membres de la Chambre. Quelle contribution le Canada fera-t-il, sous forme d'engagement, à la conférence de San-Francisco, comme preuve de sa disposition à accepter l'obligation de fournir une force armée en vue de mettre fin aux guerres à l'avenir?

Ainsi que le disait l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), on ne peut assurer la police s'il faut commencer par constituer votre force policière, l'instruire, puis l'envoyer sur les lieux où le crime a été commis. Le criminel aura eu tout le temps voulu pour s'éclipser. Il faudra maintenir une armée internationale. L'organisation internationale devra disposer sur-le-champ d'une force aérienne internationale. Il faudra des munitions pour bien des années à venir. Je ne crois pas que la fin de la guerre nous laisse l'illusion qu'il n'y aura jamais plus de guerre, que chacun en sera si excédé que personne ne voudra plus jamais se battre.

Tout comme en temps de paix, nous devrons avoir une force policière pour maintenir l'ordre parmi les nations, pour réglementer les conditions économiques, sociales et humanitaires. Puis il faut une force policière pour prêter main-forte au policier qui fait sa ronde. Cela étant, le Canada, avec son statut national, doit surveiller de près la façon dont cette force policière internationale sera organisée. Il nous importe autant d'être représentés dans cette force que de veiller à ce que les autres nations ne le soient pas trop.

Je ne crois pas que la confiance universelle puisse exister si le premier ministre du Canada dit à la conférence de San-Francisco que nous ne sommes prêts à nous engager à contribuer à une force policière internationale qu'aux trois conditions suivantes: 1) que nous puissions désigner ceux que nous enverrons, 2) que nous puissions déterminer le temps de leur envoi, et 3) après que nous aurons décidé qui envoyer et quand les envoyer, que nous puissions indiquer où nous les enverrons,—longtemps après qu'on en aura fait la réquisition. Je suis d'avis avec l'honorable député de Cap-Breton qu'une telle politique ne conduirait pas seulement à un échec, mais dénoterait que nous manquions de bonne foi en la préconisant. Cela ne nous ferait pas honneur, si à la conférence nous disions que nous avons confiance dans les autres représentants mais que notre confiance cessera lorsqu'ils nous demanderont de l'aide, car nous nous réservons le droit de décider si nous l'accorderons. Somme toute, la question, revient réellement à cela, et nous devrions appuyer sur cet aspect beaucoup plus que jamais auparavant. Nous savons certainement aujourd'hui la folie de l'isolationisme.

Je me rappelle fort bien, certain soir de mars 1939 où j'étais dans la gallerie de cette enceinte avant mon élection à la Chambre, avoir entendu le premier ministre d'alors, aussi bien que le chef de l'opposition et celui de la C.C.F. de l'époque ainsi que plusieurs autres honorables députés exprimer l'idée suivante,—non pas dans les mêmes termes mais dans le même sens: N'importe quelle nation, la Grande-Bretagne ou le Commonwealth des nations britanniques peut faire la guerre et le Canada peut cependant rester neutre. Lors des élections de 1940 le cri général de tous les partis était que nous ne recourrions pas à la conscription. C'est un exemple frappant du manque de compréhension des obligations internationales qui existait alors. Nous avons certainement appris notre leçon et j'espère que nos délégués à San-Francisco prendront une attitude qui montrera que le Canada comprend qu'il doit accepter des obligations internationales dès maintenant et qu'il a atteint une étape dans son développement où il peut accepter la responsabilité qui lui revient à juste titre parmi les autres nations. Mais le pays ne prend pas la place qu'il devrait occuper selon moi, s'il dit à la conférence qu'il laissera tous les autres contribuer leur apport à cette armée internationale, que toutes les autres nations peuvent prendre des engagements à l'avance, mais que nous désirons conclure un accord distinct avec le conseil de sécurité, indépendamment des engagements que les autres nations ont pu prendre. Comprenons bien que si nous prenons part à une organisation de paix, il nous faut le faire en toute confiance et bonne foi et accepter même de battre la marche et de dire aux autres pays ce que nous sommes prêts à faire et les engager à faire de même.

(Texte)

M. MAURICE LALONDE (Labelle): Monsieur l'Orateur, après un effort gigantesque pour parvenir à la victoire, les Nations Unies parlent de paix. Des signes évidents d'une paix prochaine se manifestent dans le monde. Nous devons nous en réjouir et remercier la Providence d'avoir évité au Canada les horreurs de la guerre, les dévastations sans nom des batailles et des bombardements. Notre peuple a vécu des heures d'angoisse qui ne sont pas comparables aux tortures endurées par nos valeureux soldats tombés au champ d'honneur, ou par les populations civiles décimées par les balles, la mitraille et la faim. Dieu soit loué!

Les Nations Unies parlent de paix et s'apprêtent à se réunir, à San-Francisco, pour discuter les plans nécessaires à la construction de cet édifice que l'on veut faire plus solide et moins vulnérable que la Société des Nations, que Woodrow Wilson voyait dans un rêve prodigieux comme le gage de sécurité mondiale après les hécatombes de 1917. Hélas! la Société des Nations n'a pas répondu aux espérances des architectes du temps; elle s'est écroulée, parce qu'elle avait été bâtie sur le sable mouvant des ambitions humaines non déguisées et sur les bases fragiles de l'absence de sanctions, pourtant si nécessaires.

Vingt-sept ans plus tard, l'humanité recommence à édifier une autre société des nations, forte de l'expérience de deux guerres, décidée de profiter des leçons tragiques du passé.

Le chef du gouvernement actuel, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), demande au Parlement canadien l'autorisation d'aller à la tête d'une délégation à cette conférence des Nations Unies faire entendre la grande voix canadienne et faire valoir nos revendications justes et légitimes. Le Canada a fait un grand effort de guerre, a sacrifié ses fils et son argent, a mis à la dispo-

sition des nations alliées sa production industrielle, et a sacrifié un très grand nombre de vies humaines.

Cet effort de guerre est comparable à celui de toutes les nations alliées et il nous donne le droit de réclamer les avantages de la victoire. Il nous donne aussi le droit de prendre part aux conférences de la paix, et c'est ce droit que le très honorable premier ministre du Canada désire exercer, avec l'assentiment du Parlement canadien. Nous étions en droit de nous attendre que la résolution devant la Chambre ralliât l'unanimité des députés. Qui de nous pourrait s'opposer à toute tentative sérieuse d'édifier un organisme de paix? Qui de nous ne désire pas, de toute la force de ses convictions, que cette tuerie cesse et que se lève sur le monde ensanglanté le soleil de la paix? Qui de nous pourrait rejeter toute suggestion honnête de chercher, dans les ténèbres des connaissances humaines, le rayon de lumière qui guidera notre pauvre humanité vers des jours meilleurs? Qui de nous, enfin, conscient de ses devoirs et de ses obligations, pourrait refuser d'adhérer à la tentative que font aujourd'hui les Nations Unies dans le sens de la restauration mondiale?

Hélas! cette unanimité a été brisée par quelques députés indépendants de cette Chambre. Eux, les violents dénonciateurs de la guerre, s'opposent maintenant à l'établissement d'une organisation de la paix. Eux, qui fulminaient contre l'entrée en guerre du Canada, se cambrent, de toute la hauteur de leur intérêt politique, dans le chemin des plénipotentiaires et refusent à leur pays le droit d'aller discuter des moyens de terminer la guerre. Peut-on imaginer position plus illogique, position plus déconcertante? Je n'aurais jamais cru que l'on puisse placer la politique tellement au-dessus des intérêts primordiaux de l'humanité et de la nation canadienne. Nous en avons l'exemple devant nous. Nos honorables collègues en porteront, devant leurs compatriotes et devant leurs enfants, l'effarante responsabilité.

On invoque quatre raisons pour motiver un refus d'appuyer la résolution qui est aujourd'hui devant cette Chambre.

Premièrement, la terminaison de la vie du Parlement le 17 avril prochain.

Deuxièmement, la faillite des conférences antérieures de la Société des Nations.

Troisièmement, l'influence grandissante de la Russie communiste.

Quatrièmement, la neutralité du Canada.

Ni l'une ni l'autre de ces raisons ne me semble suffisante pour justifier l'attitude surprenante des députés indépendants nationalistes.

Ces messieurs ne sont certainement pas des experts en droit constitutionnel ou parlementaire. Ils ont oublié la différence fondamentale qui existe entre le Gouvernement et le Parlement. Il est vrai, monsieur l'Orateur, que le 17 avril prochain la Chambre des communes cessera d'exister, mais il est vrai aussi que, suivant le droit constitutionnel et les précédents établis depuis des années, le Gouvernement continuera d'exister. Je vous réfère, monsieur l'Orateur, à la constitution canadienne, aux articles 50 et 12, qui nous donnent les définitions essentielles et fondamentales de ce qui constitue un Parlement et un Gouvernement, et qui nous dirigent dans l'appréciation de la situation actuelle.

Les délégués qui se rendront à San-Francisco, ont dit les députés de Rimouski (M. d'Anjou), de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) et de Québec-Montmorency (M. LaCroix), n'auront pas d'autorité pour agir, car le Parlement sera sans vie, aura expiré, de sa mort naturelle, le 17 avril. Ces messieurs oublient, entre parenthèses, que les délégués à la conférence de la Paix ne seront pas nécessairement des membres de la Chambre des communes car, si mes informations sont exactes, il se peut que certains délégués américains soient choisis en dehors du Congrès et de la Chambre des représentants.

Le gouvernement actuel, dis-je, continuera d'exister après le 17 avril 1945 et aura toute l'autorité nécessaire pour agir au nom du peuple canadien. J'en appelle à l'autorité d'un juriste dont on ne peut contester la grande valeur, M. Todd.

Je tire cette citation de la page 513, volume 11 de l'ouvrage *Parliamentary Government in England* de Todd:

(Traduction)

Car, nonobstant leurs démissions, les ministres sortants sont tenus de diriger les affaires courantes du Parlement et du pays aussi longtemps qu'ils conservent les sceaux officiels. En outre, ils continuent d'être pleinement revêtus de leur autorité officielle et de remplir leurs fonctions et doivent s'occuper des affaires publiques dont ils demeurent pleinement responsables, jusqu'à ce que leurs successeurs aient prêté serment au moment où ils entrent en fonctions.

(Texte)

Cette opinion est citée par l'honorable Charles Tupper qui, en 1896, avait soutenu une polémique avec lord Aberdeen, alors Gouverneur général, qui avait refusé de sanctionner certaines nominations.

Inutile pour nos nationalistes de se scandaliser, monsieur l'Orateur, et d'invoquer le manque d'autorité de nos délégués à la prochaine conférence de Paix, devant ces exem-

ples de l'histoire. Si je me reporte encore à l'histoire parlementaire du pays et si je remonte jusqu'à 1873, je vois de nombreux exemples prouvant à ces messieurs, nos experts en droit constitutionnel du groupe des nationalistes-indépendants, que le Gouvernement, le Conseil des ministres, a le droit de faire des nominations même dans ces circonstances particulières. Ainsi, en 1878, avant que sir John Macdonald prit le pouvoir, le 17 octobre de la même année, le Gouvernement a fait 183 nominations, dont un juge de la Cour Suprême, un juge de la Cour Supérieure de la province de Québec et un "County Judge" dans le comté de Kent, dans la province d'Ontario, l'honorable M. Bell. Et, en 1896, avant que le très honorable sir Wilfrid Laurier prît le pouvoir, le gouvernement alors en fonctions ne s'est pas gêné pour faire 88 nominations.

Ces exemples, monsieur l'Orateur, établissent sans l'ombre d'un doute qu'après le 17 avril 1945 notre gouvernement sera encore en pleine possession de ses pouvoirs juridiques et aura toute l'autorité nécessaire pour aller représenter le peuple du Canada à la conférence de San-Francisco; et je crois que le peuple du Canada est heureux d'être représenté à cette conférence par les délégués du gouvernement actuel plutôt que par le chef fantôme du parti tory ou le chef du parti socialiste.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. LALONDE: On ajoute aussi que nos délégués n'auront pas l'autorité d'engager le Canada pour l'avenir. Cette raison tombe devant la rédaction même de la résolution. L'article 5 de la résolution parle de lui-même et je le cite:

Que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Les craintes de nos honorables contradicteurs devraient donc se dissiper devant la sagesse de cet article de la résolution.

C'est donc dire que nos délégués n'auront aucun pouvoir de lier le Canada, car la Chambre des communes et les représentants du peuple du Canada seront appelés à se prononcer pour approuver ou rejeter la nouvelle Charte. Peut-on demander une plus ample et plus solide garantie de la sauvegarde des intérêts démocratiques du peuple canadien?

La deuxième raison mentionnée par l'honorable député de Charlevoix-Saguenay pour s'opposer à l'envoi de délégués est la faillite antérieure de semblables conférences. Je ne sais si ce monsieur a consulté les oracles ou a lu dans les astres. Je me demande vraiment comment il peut prétendre prophétiser l'échec de la conférence de San-Francisco. Cette déduction n'a pas de logique. Ce n'est pas parce que Versailles n'aurait pas donné au monde la paix désirée, ou parce que les traités antérieurs auraient été violés, que nous devons aujourd'hui refuser de participer à une autre tentative de paix. Est-ce que ces députés désireraient voir se continuer la terrible guerre et l'implacable tuerie?

Adopter le point de vue de ces logiciens en herbe voudrait dire qu'il serait inutile de signer un traité de paix avec l'Allemagne après la cessation des hostilités, parce que Versailles n'a pas été respecté. Autant dire qu'il faut répudier toute idée de réconciliation, parce que la guerre a été déclarée.

De telles conclusions me répugnent, monsieur l'Orateur. Je prétends que l'échec est le meilleur critère de réconciliation et de pardon. La leçon du passé doit être la plus féconde source d'où jaillissent les espoirs infinis de redressement. Un homme tombé n'est jamais un homme fini, s'il conserve l'irrésistible volonté de vaincre. Quelle piètre et décourageante leçon nos pessimistes politico-indépendants donnent-ils à leurs pays, à leurs compatriotes et aux Nations Unies?

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. LALONDE: Que Versailles ait été une faillite, que la Société des Nations ait été une déception totale, cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner tous les espoirs de récupérer les énergies victorieuses pour préparer des lendemains meilleurs et triomphants. Si les hommes de 1919, dans leur cupidité, n'ont pas su préparer la paix, à Versailles, ne refusons pas aux bâtisseurs de 1945 notre loyale coopération dans l'élaboration d'une nouvelle paix, forte des enseignements tragiques des cinq dernières années. Refuser une telle coopération me semble une trahison des intérêts de l'humanité! Que ceux qui s'en font les hérauts en portent la responsabilité devant les jeunes Canadiens tombés au champ d'honneur, devant ceux qui ont souffert et qui espèrent que leurs martyrs inspireront, à ceux qui n'ont pas encore pleuré, d'autres motifs humanitaires que de mesquins avantages électoraux.

L'influence grandissante de la Russie communiste est la troisième raison sur laquelle s'appuient nos protestataires. Que le communisme soit à craindre, monsieur l'Orateur, je l'admets. Que le communisme doive être maté, soit. Mais que l'on refuse au Canada d'envoyer des délégués à la conférence de San-Francisco, où se discuteront les moyens à prendre pour prévenir l'expansion des doctrines subversives et les remèdes à trouver pour tuer les germes de la guerre, je ne puis y consentir.

La Conférence de San-Francisco, où toutes les Nations Unies, y compris la Russie, se réuniront, sera précisément l'occasion d'élaborer des plans pour prévenir la diffusion des doctrines totalitaires, communistes ou fascistes. Dans un discours que prononçait M. Churchill à la Chambre des communes d'Angleterre, il affirmait que la Russie passait par une transition et une évolution spirituelle. Le communisme n'est pas mort,—et je ne m'en fais pas le défenseur,—mais n'oublions pas que la Russie, abstraction faite de la forme et de la nature de sa politique, a payé une rançon énorme pour avoir mis ses espoirs dans la doctrine du totalitarisme marxiste. Et les démocraties se trouvent dans cette situation paradoxale d'avoir eu comme alliées, dans leur lutte contre le nazisme, les forces de la Russie communiste. Certes, San-Francisco ne détruira pas la guerre et les penchants pervers des hommes. Si la conférence de San-Francisco pouvait, tout au moins, préparer un siècle de paix, je dirais qu'elle a bien servi l'humanité.

L'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion),—je regrette qu'il ne soit pas à son siège ce soir,—a exprimé le désir de voir le Pape à la conférence de la paix. Je partage son opinion, bien que je sache que notre désir demeurera dans les sphères de l'illusion. Mais je comprends mal le raisonnement de mon honorable collègue: il s'oppose, avec ses amis, à la tenue de cette conférence, et il propose que le Pape y soit présent. Veut-il donc que Sa Sainteté participe à une conférence qui, selon le député de Rimouski, serait vouée à un échec total? D'ailleurs, nos indépendants sont bien mal venus de s'opposer à la tenue de la Conférence de San-Francisco. Eux qui, pieusement, se penchent vers Rome, oublient peut-être que Sa Sainteté le Pape, lui-même, a exprimé le désir qu'une telle conférence soit tenue?

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. LALONDE: Sa Sainteté le Pape Pie XII, parlant à la radio vaticane, disait, à l'occasion de la fête de Noël:

Il est indispensable que, dans l'organisation du monde, existe un organisme capable de maintenir la paix, organisme investi de l'autorité suprême du consentement de tous et dont le devoir serait, notamment, d'étouffer à l'origine toute tentative d'agression. Certains peuples et certains gouvernements à qui l'on attribue la responsabilité de la guerre devront subir la rigueur des mesures de sécurité, mais ils devraient avoir l'espoir qu'une coopération loyale et effective de leur part dans la reconstruction leur permettra d'être de nouveau associés à la grande communauté des nations. Les nations doivent comprendre qu'il n'existe qu'une seule voie pour sortir du désordre où le monde est plongé: celle de la solidarité.

[M. Lalonde.]

Nous voilà donc pris, monsieur l'Orateur, entre les théologiens du groupe des indépendants, ayant à leur tête le pontife de Charlevoix-Saguenay, et l'autorité suprême du Vatican! Vraiment, le choix serait difficile à faire si je ne connaissais si bien les hautes connaissances et la science infuse de mon collègue de Rimouski sur la sociologie et les doctrines sociales de l'Eglise. Mais je me sens tout de même en plus grande sécurité avec Pie XII qu'avec mon ami de Rimouski, qui, avec sa gracile et féline souplesse, a réussi en quelques mois à changer de parti plusieurs fois sans se casser le cou.

Reste le dernier argument: Le Canada n'aurait jamais dû aller en guerre. On revient sur une ancienne marotte. On a des regrets et l'on appuie ses opinions présentes sur des questions qui ont été décidées par le Parlement et par le pays tout entier. Participer à la conférence de la paix serait, en quelque sorte, une approbation tacite du principe de la participation du Canada aux guerres extérieures!

Nos indépendants sont des plus prudents,—oh! d'une prudence extrême. Ils se proclament les fils politiques légitimes de M. Henri Bourassa. Je me réserve le malin plaisir de prouver qu'ils n'ont d'indépendant que le nom. Ce soir, je me contenterai de leur prouver que leur chef politique, qu'ils menacent de répudier, tout en restant près de lui et tout en restant un peu loin, sans vouloir le répudier, n'a jamais préconisé l'isolationnisme qu'ils prêchent eux-mêmes. En effet, que lit-on dans un volume publié par M. Bourassa lui-même, en 1915, à la page 253, ouvrage qui a pour titre: Que devons-nous à l'Angleterre?

Le Canada était-il tenu de participer à la guerre européenne? Comme possession britannique, non. En exécution d'un devoir, d'une obligation morale ou légale, résultant de sa condition coloniale, non. S'il avait envisagé la situation sous cet angle unique...

Il s'agit évidemment, monsieur l'Orateur, de la guerre mondiale de 1914-1918.

...le Canada avait le droit, il avait même le devoir de s'abstenir de toute participation active à la guerre.

Mais, comme nation, comme communauté humaine le Canada pouvait-il rester indifférent au conflit européen? Je ne le crois pas. Lié à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, le Canada a un intérêt vital à la conservation de l'Angleterre et de la France, au maintien de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale.

Un an plus tôt, M. Bourrassa écrivait dans son journal, *Le Devoir*, le 2 septembre 1914:

L'heure n'est pas aux polémiques, aux récriminations acerbes, aux règlements de comptes mesquins, encore moins aux intrigues de parti.

Et le 8 septembre de la même année, il ajoutait:

Le Canada, nation anglo-française, lié à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, a un intérêt vital au maintien de la France et de l'Angleterre, de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale. Ce lui est donc un devoir national de contribuer, dans la mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres, au triomphe et surtout à l'endurance des efforts combinés de la France et de l'Angleterre.

Et le 18 septembre 1914, M. Bourrassa déclarait, encore dans son journal, ce que je cite:

Je n'ai pas écrit et je n'écrirai pas une ligne, pas un mot pour condamner l'envoi de troupes en Europe.

Il est des circonstances, et celle-ci m'en paraît une, où la logique et même les appréhensions les plus légitimes doivent céder devant les exigences du moment.

Il était donc de l'essence de la doctrine nationaliste de M. Bourassa que l'intervention du Canada dans une guerre mondiale ne devait pas se faire à raison du lien colonial, d'une obligation morale envers l'état de sujétion, mais devait procéder d'un mouvement de liberté absolue, de liberté totale d'agir et de décider comme agissent et décident tous les pays véritablement maîtres de leur destinée. Intervention colonialiste, jamais! Intervention née des obligations et devoirs de souveraineté, soit!

Mes honorables amis d'en face ont-ils oublié que Nos Seigneurs les évêques catholiques du Canada ont déclaré que la guerre actuelle était une guerre juste?

Monsieur l'Orateur, devant ces témoignages irréfutables, je me demande pourquoi ils refusent maintenant de donner à leur pays l'occasion d'aller siéger à la conférence de la Paix, comme nation autonome, pour faire entendre les revendications qui s'imposent. Aimeraient-ils, encore une fois, avoir le chef du parti progressiste-conservateur, le chef du parti socialiste ou le chef du Bloc Populaire pour représenter le Canada à la conférence de la paix?

(Traduction)

En terminant, j'exprimerai le regret de constater qu'un certain nombre des voix dissidentes en cette Chambre sont celles de représentants de la province de Québec. Je suis porté à croire que ces expressions d'opinion sont motivées par un intérêt politique immédiat plutôt que par un désir sincère de voir le Canada s'abstenir de participer à l'œuvre de la restauration du monde. Il ne faut pas que nos compatriotes des autres provinces interprètent cette attitude de certains honorables députés comme reflétant l'avis de la majorité des citoyens de la vieille province française du Dominion. Je suis persuadé que les efforts de ces isolationistes qui veulent en quelque sorte faire du Québec une réserve, indifférente à tous les grands mouvements constitutionnels et économiques de notre époque, seront répudiés par l'opinion saine et éclairée de la population de ma province.

Sous le faux prétexte de vouloir sauver la race, ces messieurs de l'école nationaliste québecoise mènent notre groupe ethnique à la pire des déchéances nationales. Après tout, nous sommes pour le moins aussi patriotes qu'eux. Nous leur contestons le droit à la prétention qu'ils ont le monopole des initiatives généreuses de salut national. Mais nous nous rendons compte que l'avenir de notre population au sein de la Confédération canadienne va de pair avec une même compréhension de nos devoirs et obligations, en tant que partie intégrante d'une grande nation. Nos nationalistes à la vue courte appartiennent à ce groupe bruyant qui, d'un bout à l'autre du Canada, de concert avec la clique minoritaire des jingoes impérialistes, menace l'avenir du Canada lui-même et le progrès de la collectivité. Ces deux groupes d'extrémistes qui s'alimentent à la même source du torysme intégral constituent, à mon avis, les obstacles à une vaste compréhension mutuelle.

Il est grandement temps que nos indépendants nationalistes se rendent compte de la véritable situation de notre groupement ethnique au Canada. Il est plus que temps qu'ils se tournent vers les gens pour d'autres motifs que celui de leur dire qu'ils sont "d'éternels persécutés". Il est grand temps pour nos compatriotes d'admettre que nous jouissons d'une situation providentielle sur ce continent de l'Amérique. Nous sommes entourés par plus de 150 millions d'Anglo-Saxons avec qui, selon les décrets de la Providence, nous devons vivre bon gré mal gré. Il ne servira de rien aux indépendants modérés, comme l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) ou aux extrémistes du type Chaloult, de prêcher une résistance provocante. Il ne servira de rien aux révolutionnaires du groupe Shields de nous menacer de leurs foudres. L'harmonie sera le fruit d'un compromis acceptable qui sauvegardera l'honneur des parties intéressées et leur avenir dans la Confédération. Je ne prétends pas me faire l'apôtre d'une doctrine unilatérale de bonne entente. Je déplore l'attitude de certains de mes compatriotes qui s'acharnent à nous faire passer aux yeux du monde pour un peuple rétrograde, incapable d'accepter ses obligations envers l'humanité et le Canada.

Nous faisons partie de la Confédération pour que nous méritions et obtenions le respect des autres. Nous y demeurerons si nos réclamations justes et légitimes sont recon-

nues. Nous ne sommes pas de ceux qui perdent facilement courage. Nous ne sommes ni poltrons ni traîtres. L'histoire canadienne est trop éloquente sur ce point pour que j'aie à insister davantage. Mais à ceux qui voudraient, soit par opportunisme politique soit par désir de vengeance politique, que le Canada s'abstienne de participer à la grande conférence de la paix, je m'oppose de toutes mes forces.

Notre cher pays, après avoir reçu le baptême purificateur du sacrifice, a droit d'avoir sa place à la conférence de la paix, et il y sera représenté par des délégués qui auront conscience de leurs devoirs et de leurs obligations. Sous la direction de ce grand architecte de l'autonomie canadienne, le très honorable premier ministre actuel (M. Mackenzie King), je suis convaincu que la voix du Canada sera entendue et qu'elle sonnera avec autorité. Je voterai donc en faveur de la résolution soumise à l'approbation de la Chambre.

M. RENÉ JUTRAS (Provencher): Je n'ai pas l'intention de m'arrêter à des considérations d'ordre technique ni de formuler des propositions sur le mécanisme qui permettra aux Nations Unies d'accomplir la grande tâche qui les attend après la victoire. Je m'en remets de ce soin à ceux qui ont étudié de plus près la question et dont les études s'enrichissent d'expérience. Je me bornerai donc à parler des principes généraux qui sont à la base de la discussion. Je donne mon entier appui à la résolution dont la Chambre est saisie; si l'on songe cependant à la Société des Nations qui était, un jour, l'organisation nouvelle destinée à prévenir la guerre, on est beaucoup moins prêt à partager l'optimisme que fait naître la conférence de San-Francisco. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'une nouvelle organisation mondiale en vue d'empêcher la guerre n'est qu'une chimère d'idéaliste au-dessus des vertus de l'humanité; au contraire, je crois qu'une telle réalisation est bien à la portée de notre monde. Ce ne sera cependant pas l'œuvre de quelques semaines à San-Francisco, et il fauda encore apprendre bien des leçons.

L'impuissance de la dernière organisation mondiale, connue sous le nom de Société des Nations, à empêcher la guerre, est dans une certaine mesure attribuable à l'attitude, ou peut-être à l'état d'esprit, de la délégation, et l'on me permettra, je l'espère, de dire aux membres de la conférence de San-Francisco qu'ils devront faire preuve de très grandes qualités. C'est une tâche formidable pour de grands hommes seulement. Rien d'autre ne sera à la hauteur de la situation. C'est donc le vœu de la nation que ceux qui seront choisis s'élèvent à la hauteur des circonstances et, à leur retour, le pays sera fier de les saluer.

Naturellement la ligne de conduite des délégués est toujours influencée et, dans la plupart des cas, elle est entièrement déterminée par l'attitude de leurs concitoyens, des gens qu'ils sont censé représenter. Tenant compte de ces faits je vous ferai part d'observations que j'ai notées au cours de mes relations avec des hommes et des femmes en uniforme, chez nous et à l'étranger. Je vous avoue en toute franchise que j'ai joui de la vie dans les forces armées,—même mon séjour dans les parcs à bestiaux à Toronto avec 1200 copains n'a pas été sans compensation. En ma qualité d'aviateur, je n'ai pas manqué d'apprendre beaucoup de choses, que je n'oublierai jamais...

M. MacNICOL: A quoi l'honorable député veut-il faire allusion quand il dit qu'il a séjourné dans les parcs à bestiaux à Toronto?

M. JUTRAS: Le parc à bestiaux est une des plus grandes salles sur le terrain de l'Exposition à Toronto; on l'utilisait alors comme dépôt des effectifs. Je n'ai pas voulu jeter le moindre blâme sur Toronto, en disant cela.

M. MacNICOL: Je crois savoir que le gouvernement a aménagé les bâtiments de l'Exposition.

M. JUTRAS: Je regrette d'avoir donné une mauvaise impression à l'honorable député. Le parc à bestiaux comme nous désignions cette salle, ou la "chambre bleue", ou "l'enclos à mouton", ou la "cage à porcs", comme on disait dans le service, était aménagé convenablement pour loger les hommes. Mais ce n'en était pas moins de très vastes salles et, en conséquence,—je laisse le reste à votre imagination.

M. MacNICOL: Aucun blâme à Toronto?

M. JUTRAS: Non, pas le moindre blâme à l'adresse de Toronto. Plus tard, comme instructeur, je devais connaître leurs difficultés, la multiplicité et la variété des problèmes qui peuvent surgir lorsqu'un grand nombre d'hommes sont projetés dans un monde nouveau et qu'on leur demande, sans plus, d'en faire leur monde.

Je ne puis m'empêcher de penser à eux lorsque je songe à ce monde nouveau où nous sommes sur le point d'entrer. Puis, plus tard, quand j'ai partagé avec eux les dangers de la bataille, j'ai appris les grandes difficultés qu'ils devaient surmonter, la somme de courage héroïque qu'on exigeait de leur personne et j'ai assisté au renoncement complet de leur être pour la cause de l'humanité et de leur pays, et sachez bien qu'ils le faisaient sans

grogner. Je n'ai pas l'audace de parler en leur nom. Leurs exploits parlent assez hautement par eux-mêmes et ils seront bientôt entendus.

Je ne fais que donner mes impressions personnelles. Des hommes d'un régiment qui a reçu l'ordre de prendre d'assaut une colline pour remplacer un régiment décimé, et qui se tiennent accroupis sur leurs talons boueux en attendant le signal de l'attaque, ont très peu de choses à se dire. Les hommes qui ont les yeux rivés sur une carte de l'Allemagne où des épingles à tête rouge indiquent la cible qu'ils doivent toucher le soir même; des hommes à qui l'on expose les véritables dangers de leur mission et qui savent ce qu'on attend de leur adresse, de leur expérience et de leur endurance; des hommes qui, au milieu de l'océan, ont appris qu'un sous-marin rôdait dans les alentours et qui scrutent la froide obscurité de la nuit, et qui sont tendus dans l'espoir d'être les premiers à porter le coup, ces hommes parlent très peu.

Mais ces minutes angoissantes passent, c'est alors que les pensées diverses envahissent leur esprit. Ils ne pensent pas aux partis politiques qui manœuvrent en vue de certains avantages, ni aux intrigues diplomatiques ni aux organisations internationales, mais ils se demandent plutôt pourquoi tout cela est nécessaire et où tout cela les mènera.

N'oublions pas que ces hommes exigeront une sévère reddition de comptes si leurs sacrifices ont été faits en vain. Tous les délégués feront bien de ne pas partir pour la conférence sans se souvenir de ce tableau frappant de l'évolution qui s'opère. La jeunesse canadienne me paraît en grande partie non-conformiste. Les Canadiens aiment à vivre à leur guise. Ils n'aiment pas l'enrégimentement et ils détestent la bureaucratie. La liberté individuelle est ce qu'ils estiment le plus. La carrière militaire, en temps de paix, n'inspire aucun intérêt à la majorité d'entre eux. La crise a laissé son empreinte sur le caractère d'un grand nombre, ce qui se traduit par une façon cynique et souvent pessimiste de voir les choses.

Comment éviter la comparaison entre l'abondance dont ils jouissent dans l'armée avec la pénurie qu'ils ont connue dans le passé. Ils sont sensibles, soyez-en assurés, à l'intérêt que leur pays porte à leur bien-être sur les champs de bataille et aux dispositions prises en vue de leur bien-être à leur retour. Il n'y a aucun doute que les hommes qui pour la première fois ont parcouru leur pays d'un océan à l'autre, qui ont traversé plusieurs pays et vécu avec des gens de coutumes et de mœurs différentes et qui ont vu de près ou ont été mêlés aux problèmes d'autres nations, ont modifié leur conception de la responsabilité internationale.

Plusieurs qui parlaient auparavant des villes et des parents qu'ils avaient visités, parlent maintenant des pays et des nations qu'ils ont visités. Ils se sont rendus compte de l'existence de plusieurs nations. Ils ont conscience que toutes les nations et non seulement le Canada ont leurs propres problèmes nationaux et internationaux. On ne peut d'ailleurs passer quelques années dans le service militaire sans acquérir une estime beaucoup plus vive de l'ordre et de l'organisation. L'abondance ne les a pas gâtés. Ils ont donné généreusement chaque fois qu'ils ont eu l'occasion d'aider de moins fortunés, et ils étaient vraiment heureux de le faire.

Ils ont appris la valeur de l'action commune, et de même, à accorder une confiance illimitée à un chef compétent. Mon séjour outremer m'a procuré l'occasion d'observer et d'étudier mon propre pays loin des controverses de journaux de parti dont les manchettes tapageuses se contredisent, loin de la tension émotive des gens du pays prêts à éclater à la moindre provocation ou mésentente, loin des différends régionaux et de l'esprit de clocher.

Je dois avouer que la fatigue de la guerre se fait sentir sur la population canadienne. On vit au pays dans une atmosphère de préoccupation et d'inquiétude. Les gens ont tendance à convertir toutes les discussions en questions d'importance vitale pour se distraire du problème fatigant et déjà vieux qui les touche. Ce n'est pas la même fatigue que nous avons observée en Europe ou dans les pays ravagés par la guerre. La conversation des gens d'ici n'a jamais été interrompue par le bourdonnement énervant des avions-projectiles. Ils n'ont pas connu l'émoi de la ruée vers l'abri contre les bombes ou n'ont pas veillé la nuit pour épier l'arrivée des avions ennemis. Nos gens ne peuvent qu'attendre et aire chaque jour des prodiges d'imagination pour tâcher de se représenter la situation dans laquelle vivent les citoyens du front. Pour eux c'est l'énervement de l'incessante surveillance, de l'interminable attente. Voilà ce que j'ai constaté depuis mon retour. Quand le téléphone sonne, la pensée des gens de la maison se tourne immédiatement vers le membre de la famille parti bien loin et ce n'est pas la curiosité mais l'anxiété qui porte les mères à courir aux fenêtres pour voir à quelle porte ira frapper le messager du télégraphe et elles continueront de s'inquiéter des nouvelles qu'il apporte. C'est un énervement particulier à notre pays et que peu observeront. Il est caché dans les cœurs

des Canadiens. Ceux qui sont en mesure d'aider feraient bien de le respecter. J'ai de la pitié pour ceux qui cherchent à l'exploiter à leurs propres fins et je prie qu'ils puissent comprendre en quoi consiste l'attitude la plus noble.

Si nous devons prendre la place qui nous revient dans le conseil des nations,—et je crois que nous avons appris la futilité de l'isolement, —il faudra que tous, tant que nous sommes, nous nous rendions compte que le Canada est plus qu'une agglomération de comtés ou de localités et doit se pénétrer beaucoup plus profondément d'une volonté et d'une mentalité nationales. Les responsabilités et les relations fédérales provinciales ont grand besoin d'un rajustement. C'est ce qui s'impose si nous voulons une meilleure compréhension mutuelle et si nous voulons la prospérité économique du pays. Le rôle que jouera le Canada dans l'organisation internationale de la paix dépendra dans une large mesure de l'heureux ajustement de ces relations.

Je ne me fais pas l'illusion d'envisager le Canada comme une grande puissance, mais je n'en crois pas moins qu'un pays qui a apporté une si importante contribution à la guerre, doit jouir d'une influence pour ainsi dire décisive. Ce fait a été bien reconnu par notre ennemi. Toutefois, il est grand temps que nous nous débarrassions de notre complexe d'infériorité chronique. Notre espoir de devenir une véritable nation est sur le point de se réaliser. Nous avons le devoir et la responsabilité d'abandonner tout esprit de clocher, d'envisager nos différends dans la perspective qui s'impose, et de faire du Canada une nation fière et véritable. Nous sommes les seuls à ne pas considérer comme magnifique notre effort de guerre. Je n'ai jamais été aussi fier des Canadiens et des Canadiennes que lorsque je suis allé outre-mer, et je suis aussi fier de dire que les ouvriers et les ouvrières, dans les fabriques, sur les fermes et au foyer, se sont aussi bien comportés que ceux qui sont au front. C'est avec toute la sincérité de mon âme et la pleine satisfaction qu'elles sont bien méritées, que je prononce ces paroles.

La tâche de gagner la guerre n'est pas encore terminée. Il faudra encore livrer l'assaut à plus d'une colline et planter bien des croix dans le sol. Plusieurs coups devront encore être donnés à l'ennemi, et plusieurs y laisseront la vie. L'avenir s'annonce sombre et lugubre. Personne ne peut prédire quand le changement s'effectuera. Mais gardons les yeux rivés sur la morne route, prêts au pire, mais confiant que c'est la bonne route et qu'elle nous conduira éventuellement vers ce monde nouveau que nous espérons avec tant d'énergie et de passion.

[M. Jutras.]

J'ai pour ma part accueilli avec enthousiasme la Charte de l'Atlantique en 1941 et de nouveau en 1942, croyant y voir la première preuve tangible de la naissance d'un monde réellement nouveau. Je m'en suis procuré un exemplaire écrit à la main, que j'ai fait encadrer et placer dans mon bureau. Je me rappelle avec quelle unanimité on s'entendait pour condamner la domination du droit par la force, pour proclamer l'égale souveraineté de toutes les nations pacifiques avant d'incorporer ce principe à ceux de Dumbarton-Oaks. M'est-il nécessaire ensuite de dire ce que j'ai pu ressentir après la conférence de Crimée en voyant le traitement réservé à la plus éprouvée en même temps qu'à la plus loyale des nations, la nation polonaise? A mon sens, le Canada, qui ne s'est pas encore laissé sombrer dans les complexités du jeu des grandes puissances, se doit de défendre au nom de la paix à venir les droits des petits Etats et de se constituer le défenseur de la liberté du culte et de la parole dans le monde nouveau. Je tiens à me joindre à tous ceux qui ont pris la défense de la Pologne. Prions pour que la future société des nations voie à ce que justice soit rendue. Tant que l'homme se laissera guider par le souffle divin que l'on appelle l'âme humaine la justice finira sûrement par triompher.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, s'il m'était donné de parler la langue polonaise, je me permettrais d'adresser quelques mots aux Polonais en leur langue pour réchauffer leur cœur. Je désire tout de même citer en français quelques paroles du premier ministre:

> Il existe certains principes fondamentaux dans le domaine des relations internationales, aussi bien que dans les rapports personnels, qui sont à tous égards éternels. Ces principes, aussi vieux que la chrétienté même, se résument ainsi: Nous ne pouvons pas demeurer indifférents lorsqu'une nation voisine est terrassée par un agresseur et nous ne pouvons davantage rester inactifs lorsqu'une nation voisine devient victime du fascisme, sous quelque forme qu'il se présente, ou qu'elle est assujettie à l'exploitation économique. Dans l'interdépendance du monde moderne que nous connaissons aujourd'hui, ces principes ne constituent pas seulement une morale ordinaire, mais une excellente politique pratique.

Si j'ai voulu faire connaître ces sentiments d'espoir à la nation polonaise et à tous les gens de nationalité polonaise au pays en ma langue maternelle, c'est que j'ai cru qu'elle exprimerait mieux la sincérité de mes sentiments.

(Traduction)

Pour terminer, je désire retourner à la conférence impériale qui a été submergée

dans l'ouragan de l'invasion qui s'est déchaîné sur la Manche. Voici ce que le premier ministre a dit en cette occasion et qu'il y a lieu de rappeler maintenant:

Efforçons-nous par tous les moyens, de les améliorer où faire se peut. Mais dans la considération de nouvelles méthodes d'organisation, nous ne saurions user d'une trop grande prudence pour nous assurer que, aux yeux de nos propres pays, les nouvelles méthodes ne soient pas considérées comme une tentative de restreindre leur liberté de décision ou, aux yeux des peuples qui ne sont pas du commonwealth, comme une tentative d'établir un bloc séparé.

Inutile pour moi de signaler le danger auquel le monde serait exposé si les nations étaient divisées en coalitions rivales.

Nous, Canadiens, avons su vivre en bons termes avec nos voisins du sud. Nous n'avons rien à redouter les uns des autres et nous avons en commun une certaine responsabilité de même qu'un intérêt vital dans l'amplification du régime de sécurité et de confiance mutuelle que nous avons élaboré ensemble. Il nous incombe de mettre le monde entier à même de profiter de notre expérience.

(Sur la motion de M. Weir, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la proposition de l'honorable M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la séance est levée à 10 heures et 45 minutes du soir.

Lundi, 26 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

PERMISSION DE VISITER LE FRONT DE GUERRE OUTRE-MER—UNION DES MATELOTS—C. H. MILLARD

L'hon. M. BRUCE:

1. Le Gouvernement a-t-il octroyé à un représentant de l'union des matelots la permission de se rendre outre-mer et de visiter le front de guerre?
2. Dans l'affirmative, quel est le nom de ce représentant?
3. Le Gouvernement a-t-il permis à C. H. Millard de se rendre outre-mer et de visiter le front de guerre?
4. En octroyant ce privilège, le Gouvernement a-t-il apporté des restrictions à ce que ces particuliers seraient autorisés à dire lors de leur retour au Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1, 2 et 3. En janvier 1945, le ministère des Affaires extérieures a approuvé l'octroi de passeports aux personnes dont les noms suivent afin de leur permettre de se rendre au Royaume-Uni pour assister à la conférence mondiale des syndicats ouvriers qui s'est ouverte à Londres le 6 février:

Représentant le Congrès canadien du Travail: M. C. H. Millard, M.P.P., directeur national au Canada des United Steelworkers of America; M. James E. McGuire, secrétaire-trésorier national de la Canadian Brotherhood of Railway Employees and other Transport Workers; M. Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du Travail; M. Nigel Morgan, membre du Bureau international du dictrict n° 1 des International Woodworkers of America; M. C. S. Jackson, président du conseil de district n° 5 United Electrical, Radio and Machine Workers of America.

Représentant le Congrès des métiers et du Travail du Canada: M. J. A. Sullivan, secrétaire du Congrès des métiers et du Travail du Canada; M. J. A. Whitebone, vice-président du Congrès des métiers et du Travail du Canada.

M. J. A. Sullivan est membre du syndicat des matelots.

En reconnaissance du grand rôle qu'a joué la classe ouvrière canadienne dans la poursuite de la guerre en produisant des armes et des munitions non seulement pour les forces canadiennes mais pour celles des Alliés, des arrangements ont été conclus pour permettre aux délégués des syndicats de visiter l'armée canadienne en Hollande et en Belgique, à la suite de la conférence de Londres.

4. Non.

ASSURANCE DES ANCIENS COMBATTANTS—IMPÔT SUR LE REVENU

M. WHITE:

1. Relativement à l'article 3 de la Loi de 1944 sur l'assurance des anciens combattants, le produit d'une police d'assurance est-il sujet aux droits successoraux?
2. Le produit d'une police d'assurance payable comme une rente viagère ou comme une annuité pour un certain nombre d'années est-il sujet à l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Oui, si le total de la succession dépasse les exemptions de droits sucessoraux prévues.
2. Le montant d'une police d'assurance payable sous forme de rente viagère est imposable. Pour ce qui est des polices payables sous forme d'annuité pour un certain nombre d'années, il est impossible de donner une réponse précise, car les conditions du contrat d'assurance et, surtout le nombre de versements annuels entrent en jeu.

BILLETS DU TRÉSOR DE LA SASKATCHEWAN DÉTENUS PAR LE MINISTRE DES FINANCES

M. CASTLEDEN:

1. Quel est le montant total des billets du Trésor que détient le ministère des Finances au nom du gouvernement de la Saskatchewan?
2. En quelles années, et pour quels montants dans chaque année, ces billets ont-ils été acceptés des gouvernements de la Saskatchewan?

3. Quelles demandes de paiement de ces billets du Trésor a-t-on faites aux gouvernements de la Saskatchewan depuis 1930?

4. Quelles remises de ces billets du Trésor les gouvernements de la Saskatchewan ont-ils faites depuis 1930?

L'hon. M. ILSLEY:

1. $96,863,996.40.

2. *a*) Billets du Trésor représentant des prêts consentis en vertu des lois de secours.

Année financière	Total	Remboursements et crédits	Prêts nets
1931-1932	$12,034,934 12	$1,100,592 66	$10,934,341 46
1932-1933	9,734,337 38	2,155,781 82	7,578,555 56
1933-1934	6,960,065 88	1,490,825 76	5,469,240 12
1934-1935	11,434,811 47	1,293,797 45	10,141,014 02
1935-1936	14,291,043 82	45,565 39	14,245,478 43
1936-1937	6,059,461 48	582 48	6,058,879 00
1937-1938	11,604,786 48	—	11,604,786 48
1938-1939	13,767,910 75	59,063 56	13,708,847 19
1939-1940	10,247,749 82	1,057,068 20	9,190,681 62
1940-1941	1,700,000 00	62,993 77	1,637,006 23
1941-1942	—	171,272 74	171,272 74
1942-1943	—	50,986 87	50,986 87
1943-1944	—	42,648 83	42,648 83
1944-1945	—	85,998 47	85,998 47
	$97,835,101 20[1]	$7,617,178 00[2]	$90,217,923 20
Moins sommes rayées en 1937-1938 et en 1939-1940			19,056,137 42
			$71,161,785 78

[1] Y compris des billets du Trésor au montant de $8,547,081.77 au sujet d'intérêts accumulés sur certains prêts jusqu'en 1939-1940, dont $68,948.63 ont été remboursés en espèces et $2,537,020.96 ont été inclus dans le montant rayé. Depuis 1939-1940, l'intérêt n'a été versé que relativement à quelques rares catégories de billets du Trésor dont le montant impayé s'élève à $6,966,360.30.

[2] De ce montant, la somme de $5,910,249.58 représente des crédits imputés sur les avances comptables effectuées sur la part fédérale des secours qui, dans certains cas, étaient consenties avant la présentation des pièces justificatrices.

2. *b*) Billets du Trésor relativement aux garanties de prêts pour achat de graines de semence lorsque les paiements ont été effectués par le Dominion.

Année financière	Total	Remboursements et crédits	Prêts nets
1939-1940	$ 2,637,398.15	..	$ 2,637,398.15
1940-1941	7,136,051.09	..	7,136,051.09
1944-1945	16,468,852.49	$582,331.11	15,886,521.38
	$26,242,301.73	$582,331.11	$25,659,970.62

c) Billets de Trésor représentant un prêt pour le prolongement des lignes de transmission de la Saskatchewan Power Commission jusqu'à Dafoe (Sask.).

Année financière	Total	Remboursements et crédits	Prêts nets
1940-1941	$ 57,600	.....	$ 57,600
1941-1942	.....	$ 3,840	3,840
1942-1943	.....	$ 3,840	3,840
1943-1944	.....	$ 3,840	3,840
1944-1945	.....	$ 3,840	3,840
	$ 57,600	$ 15,360	$ 42,240

3. Le 6 février 1945, on a présenté une demande formelle de remboursement de billets du Trésor au montant de $16,468,852.49 délivrés par le gouvernement de la Saskatchewan comme garanties de prêts pour l'achat de graines de semence en 1938.

4. Réponse sous le n° 2.

[M. Castleden.]

PROVINCE DE QUÉBEC—ACCORD CONCERNANT LA SUSPENSION DE CERTAINES TAXES PROVINCIALES

M. LALONDE:

1. Depuis le mois de septembre 1939, est-il intervenu entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral des arrangements ou ententes en vertu desquels le gouvernement de Québec a abandonné au gouvernement fédéral des droits à la taxation de la gazoline, du revenu ou d'autres objets analogues?

2. Dans l'affirmative, est-ce que ces ententes ou arrangements peuvent être terminés au gré de l'une ou l'autre des parties contractantes?

3. Quel est le délai dont jouit l'une ou l'autre des parties contractantes pour mettre fin à l'une ou l'autre de ces ententes?

4. Le gouvernement provincial de Québec a-t-il, depuis le 1er septembre 1944, signifié au gouvernement fédéral son intention de mettre fin à l'une ou l'autre de ces ententes?

L'hon. M. ILSLEY:

1. En vertu d'une entente conclue le 27 mai 1942, en conformité d'une loi concernant un accord intervenu entre le Dominion et la province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre, chapitre 27, statuts de Québec, 1942, la province de Québec a consenti à suspendre temporairement le prélèvement et la perception d'impôts sur le revenu et sur les corporations, tels que définis et énumérés dans ledit accord. En dédommagement de cette suspension temporaire, le Dominion a consenti à verser à la province un paiement annuel tel qu'énoncé dans l'accord à l'égard de chaque exercice financier pendant la durée de l'accord.

Le préambule de l'accord déclare "qu'en s'engageant, il est stipulé ci-après, à ne pas imposer certains impôts au cours de la durée de cet accord, la province ne sera pas censée avoir abandonné, cédé ou transporté au Dominion aucun des pouvoirs, droits, privilèges ou autorité conférés à la province en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou de toute loi subséquente du Parlement du Royaume-Uni, ni avoir autrement amoindri ces pouvoirs, droits, privilèges ou autorité".

La province n'a ni suspendu ni cédé au Gouvernement fédéral le droit d'imposer des taxes sur l'essence. Toutefois, le Gouvernement fédéral s'est engagé à verser à la province, au cours de la durée de l'accord, le montant jusqu'à concurrence duquel les recettes nettes provenant de la taxe sur l'essence dans chaque exercice financier sont inférieures au montant des recettes provenant de la taxe sur l'essence perçue au cours de la période de douze mois terminée le 30 juin 1941.

2 et 3. Oui, la province a le droit de mettre fin à l'accord en vertu de l'article 23 (5) qui se lit ainsi: "La province peut mettre fin à la présente convention le trente et un mars de toute année en donnant avis par écrit au ministre de son intention de ce faire trente jours avant ladite date."

4. Non. Note: Texte de l'accord déposé à la Chambre le 28 mai 1942 (documents parlementaire n° 114 (*f*)).

COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—BUREAU DE REGINA

M. KNOWLES:

1. La Commission de l'Assurance-chômage occupe-t-elle quelque local de bureau dans la ville de Regina? Dans l'affirmative, quel local et de qui l'a-t-elle loué?

2. Quels loyers paie-t-on pour les divers locaux occupés dont il est fait mention ci-dessus?

3. Y a-t-il eu quelque augmentation de ces loyers au cours des trois dernières années? Dans l'affirmative, de quels montant ou montants et à quelles date ou dates?

4. L'administration des loyers de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle approuvé l'une quelconque de ces augmentations? Dans l'affirmative, quand?

L'hon. M. FOURNIER:

1. *a*) Oui.

b) Local: Tout le rez-chaussée de l'immeuble de la Merchants Bank; locateur, Banque de Montréal; loyer annuel, $5,400.00.

Local: Partie du deuxième, de l'immeuble Merchants Bank; locateur, Banque de Montréal; loyer annuel, $1,800.00.

2. Réponse au n° 1.

3. Le loyer du rez-de-chaussée entier a été porté, le 1er noverbre 1944, de $3,600 à $5,400 par année.

4. Oui, cette majoration a été approuvée par l'Administration des loyers de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. A cette fin, elle a rendu, le 8 septembre 1944, la décision concernant les loyers maximums n° S1-20-6915.

UNRRA—DÉPENSES D'ADMINISTRATION

M. RAYMOND:

Quelles sont les nations qui n'ont pas fourni leur quote-part pour défrayer les dépenses d'administration de l'U.N.R.R.A.?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. D'après les rapports reçus de l'UNRRA à la fin de 1944, les pays suivants n'avaient pas encore versé leur quote-part intégrale pour les dépenses d'administration: Chili, Equateur, Irak, Iran, Bolivie, Costa-Rica, Paraguay, Uruguay, Australie, U.R.S.S. et Yougoslavie.

Je crois savoir que plusieurs des pays mentionnés sont à faire adopter des lois leur permettant d'effectuer les paiements et que d'autres ont partiellement terminé leurs versements.

LE GÉNÉRAL MCNAUGHTON

M. ROSS (Souris):

1. A-t-on accordé une pension au général Andrew McNaughton à la suite de sa retraite de l'armée canadienne au cours de la guerre actuelle?
2. Dans l'affirmative, quel en est le montant annuel?
3. Sur quoi s'est-on fondé pour accorder cette pension?

M. ABBOTT:

1. Non.
2. Réponse au n° 1.
3. Réponse au n° 1.

BLÉ—CERTIFICATS DE PARTICIPATION

M. ROSS (Souris):

1. Quel montant, par boisseau, paiera-t-on sur les certificats de participation pour les diverses qualités de blé de la récolte de 1943 délivré par les producteurs?
2. Quand la Commission canadienne du blé versera-t-elle ces paiements?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Le montant ne pourra être indiqué d'une façon précise que lorsque toute la récolte de blé de 1943 aura été vendue.
2. Le plus tôt que possible après la vente de la récolte.

CONSCRITS EMPLOYÉS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION À TORONTO

M. HOMUTH:

1. A-t-on utilisé les troupes mobilisées en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales dans les entreprises de construction dans la ville de Toronto? Dans l'affirmative, dans quelles entreprises?
2. Quelles compagnies détenaient ces contrats?
3. Qui a donné l'autorisation d'utiliser ces troupes?
4. Quel salaire, de l'heure, a-t-on payé à ces troupes dans les diverses entreprises?
5. Les salaires ont-ils été payés directement aux troupes?
6. De quels régiments provenaient ces troupes?

M. ABBOTT:

1. *a*) Oui. *b*) Hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants (autrefois ministère des Pensions et de la Santé Nationale).

Elévateur de Soya.

2. Redfern Construction Company, L. C. Scott Construction Company et Pigott Construction Company.

3. Le ministre de la Défense Nationale en vertu de l'autorité qui lui est conférée par le décret du conseil C.P. 7429 de 1944.

4. Soixante-deux cents de l'heure, sans pension ni logement dans le cas des hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants. Soixante-trois cents de l'heure sans pension ni logement dans le cas de l'élévateur de soya.

[Le très hon. Mackenzie King.]

5. Jusqu'au 1er décembre 1944 les salaires furent reçus par le ministère du Travail et versés au ministère de la Défense Nationale. L'excédent de la somme normale de la solde et des allocations d'un soldat était inscrite à son nom par son payeur. Après la date mentionnée l'argent gagné fut payable à l'Etat en conformité de l'arrêté C.P. 9148 de 1944 et le soldat ne reçut que sa solde et ses allocations, y compris les allocations familiales auxquelles il avait droit.

6. Le dépôt du district militaire n° 2. Ces militaires furent affectés par la suite à la compagnie d'emplois généraux n° 2.

DROIT DE VOTE DES FEMMES DES MEMBRES DES SERVICES ARMÉS

M. HATFIELD:

1. Les femmes non domiciliées au pays, qui ont épousé des membres des forces armées outremer actuellement au Canada ou qui le seront avant l'élection, ont-elles le droit de vote?
2. S'il n'en est pas ainsi, y a-t-il des dispositions dans la Loi des élections qui leur donnent le droit de suffrage?

L'hon M. McLARTY:

1. Oui, pourvu qu'elles aient été d'ordinaire domiciliées au Canada pendant l'année précédant immédiatement le jour du scrutin et qu'elles remplissent les autres conditions exigées des électeurs.
2. Répondu sous le n° 1.

ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DE KINGSTON

M. ALYESWORTH:

1. Le Gouvernement a-t-il versé quelque subvention à la Kingston Cold Storage au cours des années 1943 et 1944?
2. Dans l'affirmative, quel a été le montant de la subvention?
3. Le Gouvernement a-t-il versé quelque somme d'argent à la Kingston Cold Storage au cours des années 1943 et 1944?
4. Dans l'affirmative, quel a été le montant de ces paiements et pourquoi ont-ils été accordés?

L'hon. M. GARDINER:

1. Non.
2. Néant.
3. Oui.
4. En 1943, $280.11; en 1944, $280.11. Subvention versée pour la construction d'un entrepôt frigorifique.

INDIENS—SASKATCHEWAN—SERVICE MILITAIRE

M. CASTLEDEN:

A-t-on obligé des Indiens des réserves indiennes de la Saskatchewan à prendre du service militaire en vertu des règlements de mobilisation du Service sélectif national?

L'hon. M. MITCHELL: Selon une décision rendue par le ministère de la Justice, les Indiens sont assujettis au service militai-

re. Par conséquent, ceux qui habitent les réserves de la Saskatchewan ont sans doute été appelés au service et enrôlés dans l'armée. Toutefois, on ne conserve dans les bureaux de la mobilisation aucun registre indiquant l'origine raciale des hommes appelés. Il est avéré que plusieurs des Indiens de cette province ont été jugés inaptes au service et que d'autres ont bénéficié de sursis en tant que cultivateurs et trappeurs.

HECLA MAN.—QUAI

M. BRYCE:

1. Quels crédits a-t-on alloués pour réparer le quai, à Hecla, Manitoba?
2. Quelles personnes ou compagnies ont obtenu le contrat de réparations?
3. Le contrat a-t-il été mis en adjudication?
4. Sinon, pourquoi n'a-t-on pas fait appel à des soumissions?

L'hon. M. FOURNIER:

1. Une somme de $2,025 puisée à même le crédit n° 297, "Ports et rivières en général, Manitoba".
2. Les travaux ont été exécutés en régie.
3 et 4. Voir réponse au n° 2.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE DU NORD-OUEST, 1885—PENSIONS

M. CHURCH:

1. A combien de soldats du corps expéditionnaire du Nord-Ouest de 1885 a-t-on octroyé des pensions ou d'autres espèces de secours en vertu du décret du conseil de 1944?
2. Les requérants doivent-ils se conformer à une "clause" de commisération avant d'obtenir quelqu'un de ces secours, et les faibles pensions qui leur sont versées aux termes de la Loi des pensions de vieillesse sont-elles déduites des montants qu'ils reçoivent comme secours en vertu de l'arrêté en conseil précité?
3. Combien de demandes ont été reçues et combien ont été octroyées.

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. A la date du 23 mars 1945, des allocations avaient été versées à 100 anciens combattants du corps expéditionnaire envoyé au Nord-Ouest en 1885.

2. La loi des allocations aux anciens combattants tient compte de certains revenus et exemptions permissibles, lesquels ne peuvent être déduits d'une allocation. Par conséquent, on fait enquête sur la situation pécuniaire des requérants. L'article 4(3) de la loi stipule qu'une allocation ne peut être versée à quiconque touche déjà une pension de vieillesse.

3. Sur 172 demandes reçues, 100 ont été agréées.

ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES—RADIO-CANADA—PROGRAMME DU VENDREDI SAINT

M. CHURCH:

1. Quelles dispositions la société Radio-Canada a-t-elle prises ou prendra-t-elle pour donner, Vendredi saint, le 30 mars des émissions radiophoniques appropriées d'un caractère religieux et chrétien?
2. Dans les années passées, depuis le début de la guerre, avait-on pris des mesures pour ce jour et, s'il y en a eu, quelles ont-elles été?
3. La société fixe-t-elle des règles pour tous les programmes pour ce jour?
4. La société Radio-Canada fixe-t-elle des règles pour tous les programmes des postes privés et exige-t-elle qu'ils se conforment à ces règles pour les programmes de ce jour?

L'hon. M. LAFLÈCHE:

1. La Société Radio-Canada est à préparer pour son réseau des programmes spéciaux pour le Vendredi saint. Comme par le passé, on a prié les agences de publicité de s'abstenir de toute émission orale ou musicale incompatible avec l'esprit de la fête.

2. On a toujours pris des arrangements spéciaux quant aux programmes musicaux, religieux ou dramatiques du Vendredi saint. On a donné par exemple, *Les méditations du Vendredi saint*, le *Good Friday* de John Masefield, Le *Requiem* de Brahms, la cantate de Bach *Roi du ciel, sois le bienvenu.* La Passion de Haydn, orchestre et chœur, *Man born to be King* de Dorothy Sayer, et ainsi de suite.

3. Non.

4. Les postes privés doivent se conformer tous les jours de l'année aux règlements de la Société Radio-Canada. Il n'y a pas de réglementation spéciale des programmes de ce jour-là.

AIDE AUX PRODUCTEURS DE POMMES

M. HATFIELD:

Au cours des années 1941, 1942, 1943 et 1944, quelle aide financière, sous forme de subventions ou de primes, a-t-on accordée aux producteurs de pommes de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie-Britannique, de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. GARDINER:

	Nouvelle-Ecosse	Colombie-Britannique	Ontario
Récolte de 1941	$1,538,864 88	$311,434 37	$3,819 10
Récolte de 1942	2,003,526 61	261,414 06	néant
Récolte de 1943	1,785,445 00	56,002 50	néant
Récolte de 1944 (jusqu'à date)	1,258,185 00	28,042 80	néant

Québec et Nouveau-Brunswick: Néant.

BŒUF, PORC ET MOUTON

M. ROSS (Souris):

1. Combien de livres de bœuf de boucherie y a-t-il au Canada actuellement?
2. Combien de livres de porc de boucherie y a-t-il au Canada actuellement?
3. Combien de livres de mouton ou d'agneau de boucherie y a-t-il au Canada actuellement?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Le premier mars 1945, il y en avait 30,079,373 livres.

2. Le premier mars 1945, il y en avait 48,484,024 livres.

3. Le premier mars 1945, il y en avait 4,333,515 livres.

LOI SUR LES TERRES AUX ANCIENS COMBATTANTS —TRACTEURS ET INSTRUMENTS AGRICOLES

M. ROSS (Souris):

1. En est-on venu jusqu'à date à des ententes, en vertu de la loi sur les terres aux anciens combattants, avec les compagnies de machines au Canada pour l'achat de tracteurs et d'instruments agricoles?
2. Dans l'affirmative, avec quelle compagnie et pour quel nombre de machines?
3. Quand livrera-t-on ces tracteurs ou autres instruments?
4. Certaines de ces machines actuellement emmagasinées dans les entrepôts de la compagnie ont-elles été immobilisées ou retenues pour être livrées plus tard?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Oui.

2. *a*) Allis-Chalmers Rumely Ltd., Toronto, Ont.; Beatty Brothers Limited, Fergus, Ont.; A. Bélanger Limited, Montmagny, P.Q.; J. I. Case Company, Toronto, Ont.; Cockshutt Plow Co. Ltd., Brantford, Ont.; John Deere Plow Company, Welland, Ont.; De Laval Company Limited, Peterborough, Ont.; Desjardins Limitée, St-André de Kamouraska, P.Q.; Fleury-Bissell, Ltd., Elora, Ont.; Ford Motor Co. of Canada Ltd., Windsor, Ont.; Canadian Co-operative Implements Ltd., Winnipeg, Man.; International Harvester Co. of Canada Ltd., Hamilton, Ont.; Jutras Company Ltd., Victoriaville, P.Q.; Massey-Harris Co. Ltd., Toronto, Ont.; Minneapolis-Moline Farm Implements Co., Régina, Sask.; Matthew Moody & Sons Company, Terrebonne, P.Q.; Oliver Farm Equipment Company, Regina, Sask.; Otaco Limited, Orillia, Ont. ; Renfrew Machinery Co. Ltd., Renfrew, Ont.; Riverside Sales Company, Calgary, Alta.; George White & Sons Co. Ltd., London, Ont.

b) Les besoins minimums pour environ 3,000 fermes exploitées sans interruption.

3. Dans le cours de 1945.

4. Oui.

[L'hon. M. Gardiner.]

LA VIANDE—AIDE À LA GRANDE-BRETAGNE

M. CHURCH:

1. Quelles mesures, s'il en est, prendra le Gouvernement pour venir immédiatement en aide à la Grande-Bretagne qui manque de viande, et fera-t-on quelque rapport au Parlement sur ce sujet au cours de la session actuelle?
2. Le Gouvernement a-t-il été mis au courant de la déclaration faite à ce sujet le 20 mars, à la Chambre des communes de Londres par le très honorable Winston Churchill, et de celle faite, mercredi le 21 mars, par le premier ministre d'Australie assurant les Communes anglaises d'un fort contingentement de viande pour faire face à la situation?
3. Dans l'affirmative, quelles mesures prendra-t-on à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING:

Le Gouvernement étudie avec le plus grand soin tous les aspects de la grave situation à laquelle a donné lieu la disette générale de viande dans le monde entier. La décision du Gouvernement à ce propos sera communiquée en temps et lieu.

BUREAU POUR ÉTUDE DES CAUSES DE GUERRE

M. WINKLER:

Le Gouvernement a-t-il proposé de s'associer à un bureau international pour rechercher les causes de guerre, ou y a-t-il été invité?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement n'a reçu aucune invitation de ce genre. On remarquera, toutefois, que les paragraphes suivants des propositions visant l'établissement d'une organisation internationale générale traitent d'études à entreprendre et d'efforts à tenter en vue de déterminer et de faire disparaître les menaces à la paix: Chapitre I, paragraphe 1; chapitre V B, paragraphe 1; chapitre VI B, paragraphe 5; chapitre VIII A, paragraphe 1 et chapitre IX A, paragraphe 1.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

WARTIME HOUSING—PIGOTT CONSTRUCTION COMPANY

M. NICHOLSON:

1. Quelle est la valeur totale des contrats adjugés à la Pigott Construction Company au cours de la guerre?
2. Quelle a été la valeur des contrats (s'il en est) adjugés pendant que M. Pigott a été président de la Wartime Housing Limited?

LE GÉNÉRAL PEARKES

L'hon. M. BENCE:

1. Le ministre de la Défense nationale possède-t-il quelques renseignements lui permettant de croire que le général Pearkes et ses officiers de la région militaire du Pacifique n'aient pas rempli ses instructions les invitant à déployer leurs meilleurs efforts pour persuader les conscrits de se joindre à l'armée active?
2. Dans l'affirmative, quels sont ces renseignements et quelles sont les bases de cette opinion?

3. Trouve-t-on dans les dossiers du ministère de la Défense nationale quelques renseignements qui démontrent que le général Pearkes n'ait pas fidèlement accompli ses devoirs en obtenant que le personnel de l'armée de défense territoriale relevant de son commandement s'enrôle pour le service général?

4. Dans l'affirmative, quels sont les détails qui y sont donnés?

5. Le ministre de la Défense nationale a-t-il communiqué quelques renseignements à cet effet au ministre de l'Agriculture?

6. Dans l'affirmative, quels ont été ces renseignements?

GENELCO LIMITED

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quelle somme la construction, l'installation et l'outillage de la Genelco Ltd. représentent-ils comme placement de capitaux par le Gouvernement?

2. La Genelco Ltd. est-elle à remplir des commandes du Gouvernement?

3. Dans l'affirmative, combien de temps prendra-t-elle pour mener à bonne fin ces contrats?

4. Aura-t-on besoin du personnel ouvrier actuel jusqu'à l'achèvement des commandes?

5. La Genelco Ltd. a-t-elle congédié quelques ouvriers cette année?

6. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

7. A-t-on déménagé de l'outillage ou du matériel de la Genelco Ltd.? Dans l'affirmative, quel outillage ou matériel?

8. Le Gouvernement vendra-t-il les immeubles, l'outillage et le matériel de la Genelco Ltd.?

9. Dans l'affirmative, quel prix d'achat le Gouvernement demande-t-il?

CORPORATION DES BIENS DE GUERRE—CAMIONS LOURDS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des camions lourds?

2. Dans l'affirmative, à qui les a-t-elle vendus?

3. Combien de camions a-t-on vendus?

4. A-t-on vendu des camions à conduite indépendante sur les quatre roues?

5. Dans l'affirmative, à qui et en quel nombre?

COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS—PERCEPTION DU PRINCIPAL ET DES INTÉRÊTS

M. FAIR:

Au cours de chacune des années financières de 1930-1931 à 1943-1944 inclusivement, quelle somme, *a*) sur le principal, *b*) en intérêts, a-t-on perçue des soldats-colons relevant de la Commission d'établissement de soldats (à l'exclusion des colons civils)?

L'hon. M. MACKENZIE: J'aimerais que la question fût transformée en ordre de dépôt de documents. Elle comporte déjà une réponse suffisante sous sa présente forme.

SITUATION DU LOGEMENT—TORONTO

M. CHURCH:

1. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises ou prendra-t-il pour remédier à la situation du logement dans la ville de Toronto?

2. Qu'a-t-on fait depuis la dernière session du Parlement en août dernier?

3. Combien de maisons y a-t-on construites en vertu du programme de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, et combien de demandes a-t-on reçues et de combien en a-t-on disposé jusqu'ici?

SERVICES JURIDIQUES—ME J. H. POWER, C.R.

M. BLACK (Cumberland):

Au cours de chaque année, du 1er janvier 1940 jusqu'à date, quels services légaux ont été accomplis pour le compte du Gouvernement par J. H. Power, C.R., de New-Glasgow, N.-É.; quels paiements ont été effectués, et quels comptes ont été remis et n'ont pas encore été payés, pour services et dépenses, pour le ministère de la Justice, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Munitions et approvisionnements?

ARMÉE CANADIENNE—ÉMEUTE DE DRUMMONDVILLE ET INCIDENT DE GATINEAU MILLS, QUÉ.

L'hon. M. BRUCE:

1. Quelles mesures, s'il en est, a prises le Gouvernement relativement à l'émeute survenue à Drummondville, Québec, lorsqu'on y a assailli des membres de la prévôté et de la Gendarmerie royale canadienne?

2. Si on a pris de telles mesures, le ministre de la Justice pense-t-il qu'elles seront suffisantes pour empêcher le renouvellement de tels actes illégaux?

3. Quelles mesures a-t-on prises à propos des prétendus coups infligés à trois membres de la prévôté par un groupe de 40 à 50 hommes à Gatineau-Mills, Québec?

4. Quelles mesures a-t-on prises contre le constable, à Gatineau-Mills, dont on dit qu'il a assisté, sans bouger, à cette infraction à la loi?

DEMANDES DE DOCUMENTS

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-PAUL-DU-NORD, QUÉ.

M. DORION:

Copie de toute la correspondance et autres documents adressés au Gouvernement au cours de l'année 1944 relativement à la nomination de M. Boulianne comme maître de poste à Saint-Paul du Nord, comté de Sagunay.

MAÎTRE DE POSTE DE RIVIÈRE-COLOMBIER, QUÉ.

M. DORION:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents adressés au Gouvernement au cours de l'année 1944 relativement au bureau de poste de Rivière Colombier, dans le comté de Saguenay.

M. STUART BOWMAN RALSTON

M. POULIOT:

Copie de toute correspondance relative à la nomination de M. Stuart Bowman Ralston pour accomplir certain travail au bureau des brevets et du droit d'auteur et de ses raports au chef du département intéressé.

LOI SUR LES TERRES AUX ANCIENS COMBATTANTS—ATTRIBUTION DE TITRES INCONTESTÉS

M. FAIR:

Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, dossiers ou autres communications reçus par le premier ministre, le ministre des Affaires des

anciens combattants, le ministre des Mines et ressources, le directeur du rétablissement des soldats et de la loi sur les terres aux anciens combattants ou tout autre fonctionnaire du Gouvernement au sujet de la requête de l'Association des soldats-colons du Canada demandant que les anciens combattants de la première Grande guerre, détenant des contrats avec la Commission de l'établissement de soldats au 31 mars 1944, reçoivent le titre incontesté de leurs terres sans autres déboursés après ladite date.

PRÊTS POUR GRAINE DE SEMENCE EN SASKATCHEWAN, 1938

M. WRIGHT:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés, depuis 1938 jusqu'à date, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Saskatchewan relativement aux prêts pour les graines de semence consentis en 1938.

GRAINE DE SEMENCE FOURNIE AUX CULTIVATEURS DE LA SASKATCHEWAN, 1938

M. PERLEY:

Copie de toute correspondance échangée, à dater de septembre 1937 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministres ou ministères et le gouvernement provincial de la Saskatchewan ou l'un de ses ministres ou ministères relativement aux graines de semence fournies aux cultivateurs de la Saskatchewan au printemps de 1938.

SUCRE DE BETTERAVE

DEMANDE D'ASSISTANCE DE LA PART DES PRODUCTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Le ministre des Finances pourrait-il bientôt, dès demain si c'était possible, faire à la Chambre une déclaration sur la production du sucre de betterave au Canada, et répondre du même coup aux questions suivantes:

1. Une délégation de la National Sugar Beet Producers Association du Canada s'est-elle adressée, le ou vers le 7 février 1945, à M. S. R. Noble, M. J. L. Ilsley et M. J. G. Gardiner, à Montréal, en vue d'obtenir quelque assistance en faveur des producteurs de betteraves du Canada? 2. Quelle sorte et quel degré d'assistance a-t-elle demandés? 3. Sa demande a-t-elle été exaucée?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'invoque l'application du Règlement. Ces questions sont clairement de celles qu'il ne convient pas de poser à l'appel de l'ordre du jour. Je suis d'avis que l'honorable député enfreint le Règlement, lorsqu'il donne lecture ainsi d'une aussi longue série de questions.

M. BLACKMORE: C'est simplement un avis de motion que je donne. Le ministre peut prendre une journée pour répondre à mes questions, mais j'estime avoir le droit de les poser.

M. l'ORATEUR: L'honorable député consentira sans doute à les faire inscrire au *Feuilleton*.

VIANDE

RATIONNEMENT—EXPORTATION À LA GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Vu les restrictions rigoureuses que les Etats-Unis se proposent d'apporter aux exportations de viande à la Grande-Bretagne en 1945, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas recours au rationnement de la viande au Canada afin de permettre l'exportation à la Grande-Bretagne de quantités plus considérables?

M. l'ORATEUR: L'honorable député voudra bien inscrire cette question au *Feuilleton*.

PRISONNIERS DE GUERRE

DÉCLARATION SUR L'ENVOI DE COLIS PAR LES PARENTS DE SOLDATS PRISONNIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire, monsieur l'Orateur, formuler une brève déclaration sur l'envoi de colis de la part des parents aux prisonniers de guerre en Allemagne.

A la suite de ma déclaration de vendredi sur la situation des prisonniers de guerre canadiens en Allemagne, l'honorable député de Saskatoon-City (M. Bence) a demandé si les parents résidant au pays devaient continuer l'envoi des colis à ces prisonniers, et j'ai répondu dans l'affirmative. A la lumière d'autres renseignements parvenus au ministère des Affaires extérieures, il semble que les conséquences de l'offensive alliée en Allemagne peuvent rendre impossible la livraison des colis adressés personnellement à des prisonniers de guerre. On se rappellera que, le 15 février, le ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche) a averti les parents de ne pas expédier sans autre avis des colis aux prisonniers de guerre détenus dans certains camps que les autorités allemandes étaient en train de déplacer. On prévoit que le ministre fera d'ici quelques jours une nouvelle déclaration sur l'envoi de colis par les parents à tous les prisonniers de guerre aux mains des Allemands.

A l'heure actuelle la question importante est de continuer de faire parvenir à nos hommes les colis de vivres de la Croix-Rouge.

J'ajoute cette mise au point à ma réponse de vendredi afin que les parents résidant au

Canada n'envoient pas, sans autre avis, de colis qu'il serait impossible de faire parvenir aux destinataires.

LA GUERRE

LA SITUATION MILITAIRE EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration au sujet de la situation militaire en Europe. Il y a longtemps que l'on considère la traversée du Rhin comme un dernier stade de l'assaut final contre l'Allemage. Depuis que la première armée des Etats-Unis a établi une tête de pont à Remagen, il y a près de trois semaines, tout était prêt pour une attaque majeure et maintenant cinq armées alliées combattent à l'est du Rhin.

Je suis très heureux de pouvoir dire à la Chambre que l'assaut combiné contre la barrière du Rhin a été couronné de succès, et que des progrès satisfaisants ont été réalisés à tous les endroits.

Les Canadiens ont sans doute appris avec fierté que la troisième division canadienne, en tant que partie de la deuxième armée britannique sous le commandement du général Dempsey, a pris une part importante à cette grande offensive.

D'après les derniers rapports, on a déjà réussi à franchir la rivière Ijssel. Cette dernière est située au nord et à l'est du Rhin. Immédiatement au sud de la deuxième armée britannique, la neuvième armée américaine s'avance dans la région fortement industrialisée de la Ruhr.

Dans toutes les parties de l'Allemagne, la démoralisation du front industriel devient de plus en plus apparente. La tête de pont de Remagen augmente graduellement en étendue. Plus au sud, la brillante poussée du général Patton, vis-à-vis Oppenheim, lui a valu la capture de Darmstadt et lui a permis d'avancer jusqu'au Min. La résistance de l'ennemi à l'ouest du Rhin a presque cessé. Les succès marqués des armées des nations unies à l'est du Rhin nous donnent tout lieu de croire que la désintégration de l'armée allemande ne se fera pas longtemps attendre.

LES FORCES CANADIENNES EN ITALIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): Vu qu'il n'y a pas de ministre de la Défense nationale à la Chambre, j'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire pour ce ministère. Quand pourrons-nous obtenir quelques renseignements sur les forces canadiennes en Italie? J'ai moi-même reçu plusieurs demandes à ce sujet. Il règne beaucoup d'inquiétude dans ma province relativement aux membres du régiment Carlton-York qui s'est couvert de tant de gloire en Italie. Les parents de ces soldats attendent avec anxiété des nouvelles de la situation dans laquelle ils se trouvent.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Nous ferons une déclaration dès que ce sera possible. Je ne sais pas exactement de quoi veut parler l'honorable député.

L'hon. H. HANSON: La déclaration n'est pas encore prête?

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—COMMUNIQUÉS AUX JOURNAUX—INCLUSION D'UN FEUILLET DE RÉCLAME EN FAVEUR D'UNE BANQUE À CHARTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Centre-Nord): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai reçu ce matin une lettre scellée qui m'a été adressée à Winnipeg. Elle vient du ministère des Affaires des anciens combattants et porte la marque d'affranchissement du sous-ministre. Elle contenait certains communiqués aux journaux importants et précieux, mais aussi un feuillet qui est un article de réclame en faveur d'une banque à charte de notre pays. Je voudrais demander au ministre si les services du ministère et les avantages de l'affranchissement sont ainsi disponibles pour fins de publicité en faveur des banques à charte?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Tout d'abord, l'honorable député n'a pas eu la bienveillance de m'avertir qu'il me poserait cette question à la Chambre. Ensuite, ce dont il parle est absolument nouveau pour moi. J'ignorais qu'on distribuât pareilles publications.

M. KNOWLES: Le ministre voudra-t-il aller aux renseignements?

L'hon. M. MACKENZIE: Je le ferai certainement.

ARMÉE CANADIENNE

MEMBRES DES SERVICES ARMÉS AYANT CINQ ANNÉES DE SERVICE À LEUR CRÉDIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): M. l'Orateur, j'ai une brève question à poser à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale. En fin de semaine,

plusieurs personnes et tout particulièrement des soldats de retour au pays après cinq ans ou plus de service outre-mer, m'ont dit qu'ils avaient hâte de savoir quand ils pourraient réintégrer la vie civile. Il existe une forte demande d'hommes expérimentés et il me semble qu'on devrait, d'ici deux jours, leur dire ce qu'ils peuvent faire après les avoir laissés dans l'incertitude pendant quelque cinq mois. On leur a dit pourtant qu'ils n'auraient pas à retourner outre-mer.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Je pense que mon honorable ami veut parler des membres des services armés qui sont revenus au Canada en service de roulement. Je parlerai du cas de ces hommes quand je ferai ma déclaration au sujet des crédits. En général, la bonne partie de ces militaires ne retourneront pas outre-mer mais resteront au pays soit comme instructeurs soit comme membres de l'armée territoriale. Mon honorable ami admettra que, même si tout semble indiquer que la guerre finira bientôt en Europe, nous ne pouvons nous relâcher dans nos efforts pour l'instruction militaire des troupes de renfort. Je crois même qu'il serait le dernier homme à conseiller cela. Ces hommes voient actuellement à ce genre de service commandé. Je crains de ne pouvoir faire une déclaration ces jours-ci, comme le demande mon honorable ami.

QUESTION AU SUJET D'UN RAPPORT

OFFICIERS EN SERVICE AU CANADA SEULEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, le sympathique adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale serait-il assez bon de dire à la Chambre quand il déposera le rapport concernant les galonnards qui n'ont jamais mis le pied sur un théâtre de guerre? La demande en a été approuvée à la dernière session.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Mon honorable ami fait erreur, ce qui est rare. Je suis allé aux renseignements et j'ai constaté que ce dont il parle a fait l'objet d'une question posée au cours d'un débat à la session spéciale de l'automne dernier et que le ministre répondit qu'il s'efforcerait d'obtenir le renseignement demandé. Il ne s'agit pas d'une question inscrite au *Feuilleton*.

M. POULIOT: Oh, oui!

M. ABBOTT: Je me proposais d'en parler à mon honorable ami. Evidemment, si la question n'a pas été transformée en ordre de dépôt de document, elle est devenue caduque avec la prorogation.

M. POULIOT: Elle a été transformée en ordre de dépôt de document. Je veux que mon honorable ami éveille un peu les galonnards.

M. ABBOTT: D'après ce que l'on m'apprend, elle n'a pas été transformée en ordre de dépôt, mais je vérifierai de nouveau.

FEU LE COMTE LLOYD GEORGE

HOMMAGE AU NOM DU PARLEMENT ET DU PEUPLE DU CANADA

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon bon ami me permettra sans doute de l'interrompre un instant pour annoncer à la Chambre une nouvelle triste mais non tout à fait inattendue. La Presse Canadienne m'apprend en effet que le comte Lloyd George vient de mourir. Je m'empresse donc, au nom de la Chambre des communes et en celui du Parlement du Canada, d'exprimer les profonds sentiments de regrets que nous inspire à tous la disparition de l'un des chefs d'hommes libres les plus éminents au monde. Il convient sans doute de nous réjouir de ce que celui qui a manifesté autant d'activité dans différents domaines pendant un si grand nombre d'années ait pu vivre à l'âge avancé qu'a atteint feu le comte Lloyd George, et qu'il ait pu jouir de l'estime et du respect universels que mérite quiconque joue un rôle de premier plan dans les affaires publiques de l'univers.

Notre Parlement voudra qu'il soit connu qu'en exprimant l'impression de perte immense que cause à l'Empire britannique et au Commonwealth des nations britanniques la disparition d'un homme qui a tant contribué à la formation et au développement de l'Empire et du Commonwealth, il partage un sentiment qu'éprouveront toutes les nations qui composent le Commonwealth. Cette perte sera profondément ressentie dans le Royaume-Uni, mais il est certain qu'elle le sera aussi par toutes les nations libres de l'univers.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'évocation que vient de faire le premier ministre de la grandeur de feu le comte Lloyd George m'a ramené à l'époque où j'ai été témoin ici de l'accueil le plus spontané jamais accordé, à ma connaissance, en dehors de la visite de leurs Majestés, à un homme d'Etat. Je veux parler de l'accueil fait par la région où je vivais alors au premier ministre de la Grande-Bretagne lors de la première guerre. Jamais je n'ai

senti vibrer ainsi à l'unisson les cœurs d'une formidable assemblée dans l'accueil fait à ce grand homme.

Je souscris au nom de notre parti aux paroles si éloquentes que le premier ministre vient de prononcer à l'occasion de la mort du comte Lloyd George. Le défunt a laissé une profonde empreinte dans les œuvres de guerre et dans les œuvres de paix. Il est un illustre exemple de ce que la démocratie peut faire pour élever au sommet les grands hommes capables d'occuper les postes supérieurs aux époques de grandes crises.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Nous aimons à unir nos hommages à ceux des deux autres orateurs. Mes souvenirs de Lloyd George datent de loin. Je me rappelle en avoir d'abord entendu parler comme d'un jeune et assez violent Gallois dont les idées répugnaient à une forte proportion de ceux qui voulaient le maintien du statu quo en Grande-Bretagne. Je me rappelle aussi l'avoir vu pendu en effigie au cours de la guerre des Boers. Au cours des années, cependant, ses idées ont fait leur chemin et l'on a fini par accepter de plus en plus ses normes de vie publique.

J'estime que nous pouvons tous nous unir pour exprimer notre appréciation de la vie d'un homme vraiment grand qui a su démontrer au monde que la Grande-Bretagne, avec tous ses vieux symboles et ses vieilles coutumes, offre aux jeunes gens d'humble extraction des chances exceptionnelles d'atteindre à la plus haute situation dans le pays.

M. E. G. HANSELL (MacLeod): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir ajouter grand'chose aux remarques qui ont été faites, sauf à dire que les membres de notre groupe s'associent aux sentiments qui viennent d'être exprimés. Certes, les pays britanniques perdent en lui quelqu'un. La personne du comte Lloyd George a suscité en moi quelque intérêt peut-être surtout parce que mon père, Anglais et libéral, parlait souvent en termes élogieux de David Lloyd George. C'est peut-être pour cette raison que je l'ai suivi particulièrement dans son ascension jusqu'à devenir un personnage éminent dans la vie politique et diplomatique de la Grande-Bretagne. Il s'était fait le champion des grands idéaux que le commonwealth des nations britanniques défend aujourd'hui. Quand le premier ministre a annoncé cette nouvelle aujourd'hui, je me suis demandé si, dans les circonstances, ce fait n'était pas significatif. Nous nous associons à ceux qui ont exprimé le regret que leur cause la perte de cet homme.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 23 mars, de la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je me rends pleinement compte, comme les honorables préopinants je crois, qu'il fera époque dans l'histoire du Parlement. Nous traitons généralement de questions nationales, mais nous discutons maintenant une question qui va bien au-delà des frontières de notre pays, une question d'importance fondamentale pour l'avenir du Canada. Il importe donc que nous sachions parfaitement la nature des questions principales qui seront débattues à la conférence de San-Francisco.

Il ne s'agit pas d'une conférence qui sera chargée d'étudier les moyens de favoriser des mesures de sécurité sociale dans les divers pays du monde. Il ne s'agit pas d'une conférence chargée de discuter des problèmes d'ordre économique, les échelles tarifaires ou l'expansion commerciale. Ce n'est pas une conférence qui a pour but de venir en aide aux pays arriérés. Elle n'a rien à voir, non plus, aux conditions du traité de paix.

En se réunissant à San-Francisco, les Nations Unies s'appliqueront à trouver les moyens de maintenir la paix et la sécurité mondiales et de bannir à tout jamais de la face du globe la guerre avec toutes ses cruautés, ses horreurs effrénées et tous ses méfaits dans le domaine matériel, moral et spirituel. C'est un magnifique idéal et, pour bien s'en rendre compte, nous devons l'envisager à la lumière de la présente guerre.

Depuis le début de la guerre, les progrès de la science et de l'invention ont démontré, mieux que toute autre chose, au cours des cinq dernières années, la terrible puissance de destruction qui peut surgir de l'esprit inventif de l'homme. Des villes entières sont anéanties presque du jour au lendemain, des millions d'humains ont perdu leurs foyers et sur une vaste partie du globe règnent la misère et la désolation. Ces actes de destruction nous les avons sous les yeux, mais nous ne sommes pas sans mesurer les terribles réper-

cussions de la guerre et de ses horreurs sur les qualités morales et spirituelles de l'humanité.

Enfant de huit ou dix ans, j'entendais parler des atrocités auxquelles, il y a une soixantaine d'années, le dictateur qui régnait alors en Turquie a soumises les populations arméniennes. Je me rappelle encore, monsieur l'Orateur, les déclarations fulminantes de Gladstone, alors noble vieillard en Angleterre, qui a soulevé l'univers entier contre l'ignoble Turc au point qu'en notre pays pas un village, pas un hameau n'ignorait le triste sort fait à des pauvres humains dans la lointaine Arménie.

Nous avons fait bien du chemin depuis lors. Les atrocités perpétrées en Arménie ne sont plus rien comparées aux horreurs,—les plus bestiales que l'esprit humain puisse imaginer,—commises durant le présent conflit. Je puis faire erreur,—et je l'espère,—mais il me semble que notre sens moral s'est quelque peu émoussé. Ces faits dont nous entendons parler, dont nous lisons chaque jour le récit ont fini par créer chez nous une telle habitude qu'ils ne semblent plus avoir aujourd'hui qu'un effet soporifique sur la conscience humaine. Les conséquences les plus désastreuses d'une guerre n'ont jamais été à mon sens la destruction matérielle, ni même les pertes de vies, malgré le malheur qu'elles représentent souvent; non, pour moi, la plus grave conséquence est la destruction des qualités morales et spirituelles qui, dans leur disparition, entraînent l'effondrement de la base sur laquelle est érigée tout le progrès passé de l'humanité.

C'est dans une telle atmosphère, la guerre, ses atrocités et ses actes barbares; la sauvegarde de la liberté, de la liberté du culte, de la liberté de vivre sa vie, que doit se tenir la conférence de San-Francisco.

On a parlé, au cours du présent débat, de l'insuccès de la Société des Nations. Cet organisme était le fruit d'un noble idéal, mais chacun sait aujourd'hui qu'il manquait les préparatifs nécessaires à l'organisation d'une société de cette importance. Si finalement elle a abouti à un échec, j'en vois l'explication dans deux ou trois raisons. La première était l'absence des Etats-Unis aux discussions. C'était un coup irréparable porté à l'idéal de la Société des Nations. La deuxième, c'est que l'organisme ne pouvait pas adopter de sanctions efficaces; autrement dit, il s'était transformé, pour toutes fins pratiques, en un corps délibérant. La troisième, la plus importante à mon sens, c'est que les nations n'étaient pas disposées à sacrifier un peu de leur souveraineté, et que les peuples n'admettaient pas que, pour être efficace, cette société dût posséder l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour imposer l'observance des lois aux récalcitrants.

La Société des Nations a sombré. Après certains succès initiaux, des souverains despotes sont arrivés au pouvoir, l'influence de la Société a diminué, et elle est devenue impuissante à parer aux dangers qui menaçaient. C'est ainsi qu'à l'automne de 1932, le Japon envahit la Mandchourie. Par cette démarche, ce pays violait le pacte qu'il avait signé à titre de membre de la Société des Nations, se moquait de cette dernière et des engagements qu'il avait pris. La Société s'efforça de faire entendre raison au Japon,—et j'ai causé de ceci avec des gens qui ont assisté à ses réunions,—mais sans le moindre succès. Les brigands japonais avaient pris une décision et rien ne pouvait, désormais, les détourner de leur voie. En 1934, personne ne l'ignore, l'Allemagne violait les clauses du traité de Versailles, nouveau désastre pour la Société des Nations, et, en 1935, l'Italie envahissait l'Ethiopie, après avoir préconisé l'entrée de ce pays d'Afrique dans la Société; cependant, elle envahissait son territoire sans défense et le conquérait. Pourquoi s'arrêter à toutes les étapes tragiques de cette histoire: l'invasion de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, par Hitler, puis le déclanchement du conflit actuel, qui s'est propagé pour ainsi dire dans le monde entier. C'est un triste enchaînement et si le nouvel organisme doit réussir, il lui faudra parer à de tels événements. Je me souviens d'un discours que M. Churchill a prononcé il y a huit ou neuf ans et au cours duquel il indiquait avec grande clarté et beaucoup de clairvoyance "que le monde descendait pas à pas vers l'abîme du chaos et de la destruction." Nous pouvons constater aujourd'hui jusqu'à quel point il avait alors été bon prophète. Non, si nous voulons considérer les délibérations de San-Francisco sous leur vrai jour, nous devons tenir compte de l'indicible misère où la guerre a plongé l'univers et l'humanité.

Avant de discuter les propositions de Dumbarton-Oaks—j'aurai quelques commentaires à leur sujet—je désire traiter deux questions qui ont été soulevées au cours du débat. C'est l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui a soulevé la première. Qu'il me soit d'abord permis de dire que mon honorable ami a fait un excellent discours l'autre jour . . .

L'hon. M. HANSON: Un magnifique discours.

L'hon. M. CRERAR: Je suis d'accord avec lui sur la plupart de ses remarques. Je désire qu'on ne se méprenne pas sur ce point. Mais l'honorable député a mentionné le débat qui

a eu lieu en cette enceinte à l'automne de 1919 à propos de la ratification du traité de paix de Versailles et j'ai cru qu'il s'efforçait, un peu injustement et peut-être involontairement, de marquer un point aux dépens du premier ministre (M. Mackenzie King). Il a cité l'amendement apporté par feu M. Fielding à la résolution tendant à ratifier le traité. La discussion portait alors surtout, comme aux Etats-Unis, sur l'article X du pacte et en particulier sur la mesure dans laquelle cet article engageait notre pays. L'honorable député de Lake-Centre a cité l'amendement de M. Fielding, après quoi pour prouver que M. Fielding était un isolationniste et que cette doctrine avait atteint jusqu'au premier ministre actuel, il a ajouté, ainsi qu'en fait foi le hansard:

L'exposé que le premier ministre a fait l'autre jour n'est qu'une continuation de cet amendement de 1919, et si nous agissons dans ce sens ce sera pour le Canada et les autres Nations Unies un pas en arrière. Permettez-moi d'ajouter que l'amendement avait été défait par 102 voix contre 70.

L'hon. M. HANSON: Comment avez-vous voté sur cet amendement? Vous étiez ici?

L'hon. M. CRERAR: J'étais absent, si j'ai bonne mémoire. J'étais présent durant le débat, mais pas quand la question fut mise aux voix. Je peux toutefois dire sans hésitation que j'aurais appuyé la motion. Mais je veux signaler à l'honorable député de Lake-Centre ainsi qu'à la Chambre que sa supposition à ce sujet est totalement inexacte. Lorsque M. Fielding proposa l'amendement, la réponse fut donnée par feu l'honorable C. J. Doherty, qui était alors ministre de la Justice dans le cabinet de sir Robert Borden et qui avait fait partie de la délégation canadienne à la conférence de la paix. M. Doherty s'opposa à l'amendement non pour la raison que l'honorable député de Lake-Centre a donnée, mais parce qu'elle serait mal interprétée à l'étranger. Il préconisa la considération suivante, telle qu'elle paraît à la page 202, Vol. I, du hansard de la deuxième session de 1919:

Il y aura toujours entre le peuple canadien et les opérations du conseil de la Société des nations, sous le régime de l'article 10, la calme autorité du Parlement.

Voilà à mon avis qui montre l'incident sous son vrai jour. La même difficulté survint aux Etats-Unis. Si quelqu'un parmi les honorables députés désire lire les débats de l'automne de 1919, il trouvera que feu M. Lapointe, qui ne partageait pas les vues de M. Fielding, cita une déclaration que le président Wilson avait faite au Congrès des Etats-Unis, et où il disait que l'article 10 ne conférait pas au conseil de la Société des Nations un pouvoir sur le congrès, que le pouvoir de la Société était seulement consultatif, et que, par conséquent, le congrès serait toujours libre d'approuver ou de rejeter toute demande de secours pour le maintien de l'ordre dans le monde.

J'aborderai maintenant un autre point qui est beaucoup plus sérieux, c'est-à-dire celui qu'a soulevé l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green). Il a exprimé une idée qui mérite, à mon sens, la plus grande attention de la part de la Chambre. Sa thèse se résume à rien moins que ceci: dans ses relations avec les autres nations le Commonwealth devrait agir à l'unanimité. Tel est assurément le sens de la proposition qu'a formulée mon honorable ami et je désire la discuter, entrant peut-être dans les détails, étant donné que cec n'est pas une idée nouvelle. Elle a déjà été discutée à maintes reprises dans notre pays.

L'hon. M. HANSON: La proposition ne vise-t-elle pas uniquement la nouvelle Société des Nations?

L'hon. M. CRERAR: Oui, mais ce qu'elle sous-entend est bien clair. Je puis citer les paroles de l'honorable député, qui n'est malheureusement pas à son siège en ce moment. Je crois pouvoir définir son attitude, et je ne veux assurément pas me montrer injuste envers lui. Il tentait de démontrer que M. Eden et M. Churchill auraient vu d'un bon œil le Commonwealth agir unanimement mais que l'influence néfaste qui avait empêché l'adoption d'une telle ligne de conduite était celle du premier ministre actuel du Canada. Je désire démontrer, et je pense être en mesure de le faire, que mon honorable ami a absolument tort. Voici ce qu'il a déclaré, ainsi qu'en fait foi le hansard:

L'attitude de la Grande-Bretagne ne laisse aucun doute;...

C'est-à-dire son attitude sur cette question.

Churchill et Eden l'ont, à diverses reprises, indiquée de façon aussi claire que possible. J'ai ici le compte rendu d'un discours que M. Eden prononçait à la Chambre des communes anglaise il y a plus d'un an et dans lequel il disait que, si le Commonwealth des nations britanniques, les Etats-Unis et la Russie pouvaient en venir à une entente très étroite, tous nos problèmes, quelque difficiles qu'ils fussent, seraient résolubles.

Il a ensuite cité les paroles suivantes qu'il attribue à M. Churchill:

J'espère sincèrement et je suis profondément convaincu que l'homme d'Etat, qui est en même temps un homme de guerre, que la Russie a eu à sa tête dans ces années orageuses et agitées conduira son pays dans la lumière d'un monde meilleur pour tous. Marcheront à ses côtés dans cette tâche, le Commonwealth des nations britanniques et les puissants Etats-Unis d'Amérique.

Tout cela est très bien et je n'y trouve rien à redire. Toutefois, mon honorable ami

a ensuite tenté de démontrer que nous aurions dû être représentés à Dumbarton-Oaks par l'intermédiaire du Commonwealth des nations britanniques.

L'hon. M. HANSON: Non, je ne le crois pas.

L'hon. M. CRERAR: Oui, c'est bien ce qu'il a dit. Je citerai ses propres paroles:

Je crois que les propositions de Dumbarton-Oaks n'ont pas tenu compte de l'existence du Commonwealth des nations britanniques, à l'instigation du gouvernement canadien.

J'allais dire que cela n'a aucun sens; de toute façon, cette déclaration n'est aucunement fondée. Il y a plus. Mon honorable ami prête aux remarques de MM. Eden et Churchill, un sens qu'à mon avis elles n'ont pas. Lorsque M. Eden puis M. Churchill ont parlé de la Russie, des Etats-Unis et du Commonwealth des nations britanniques, ni l'un ni l'autre n'envisageaient alors le Commonwealth britannique comme une entité politique. Ils en parlaient comme d'un groupe de nations; autrement, ils se seraient exprimés différemment. Ils auraient employé le terme Commonwealth britannique et non, comme ils l'ont fait, celui de Commonwealth des nations britanniques. En réalité, ce que MM. Eden et Churchill entendaient par là, c'est que la Russie, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, l'Union Sud-Africaine, enfin tous les membres du Commonwealth, seraient représentés. Voilà précisement ce qu'ils ont voulu dire.

L'hon. M. HANSON: Vous fendez les cheveux en quatre.

L'hon. M. CRERAR: Non; l'honorable député a droit, cependant, à son idée. L'honorable représentant de Vancouver-Sud a exposé les avantages que comporterait pour le Canada le fait de nous exprimer à l'unanimité par l'intermédiaire du Commonwealth des nations.

M. GREEN: Ce n'est pas ainsi que je me suis exprimé.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député ne s'est pas exprimé ainsi, mais c'est la seule conclusion, selon moi, qu'on puisse tirer de ses remarques.

M. GREEN: Je soulève une question de privilège. Le ministre n'a pas le droit de m'attribuer certains dires. Il n'a probablement pas compris un mot à mon discours. Je parlais du Conseil de sécurité.

L'hon. M. CRERAR: Il parlait du Conseil de sécurité, mais j'ai lieu de croire qu'il a voulu faire allusion également à la conférence de San-Francisco.

[L'hon. M. Crerar.]

M. GREEN: Que le ministre relise mon discours.

L'hon. M. CRERAR: Je l'ai lu et ce n'est pas la première fois que l'honorable député expose cette doctrine à la Chambre. Mais, pour lui éviter de se fourvoyer de nouveau, je vais lui donner une petite leçon d'histoire. Mon honorable ami parlait non seulement de la conférence de Dumbarton-Oaks, mais du Conseil de sécurité qui sera institué ou qu'on espère instituer à la suite de la conférence de San-Francisco; voici, en effet, les paroles qu'il a employées:

Si donc le Canada fait cette demande...

C'est-à-dire que le Commonwealth s'exprime à l'unanimité.

M. GREEN: Je dois protester de nouveau. Si le ministre veut citer mon discours, qu'il le cite correctement. Je n'ai pas voulu parler d'expressions de vue en général; j'ai dit que c'est le Commonwealth qui devrait occuper un siège au Conseil de sécurité, plutôt que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. J'ai pris grand soin de signaler que le Canada conserverait son siège à l'Assemblée.

L'hon. M. CRERAR: C'est justement où je veux en venir. Si le Commonwealth doit détenir un siège, c'est-à-dire s'il doit se faire entendre comme entité politique à San-Francisco, ou à Dumbarton-Oaks, ou au conseil de la Société, ainsi que le propose l'honorable député...

M. GREEN: Que l'honorable député s'en tienne à cela.

L'hon. M. CRERAR: On me permettra de reprendre les paroles de l'honorable député:

Si donc le Canada fait cette demande, et si elle est agréée, il continuera à faire partie de l'Assemblée et siégera en permanence au Conseil de sécurité, où se prennent les décisions importantes.

L'hon. M. HANSON: Certainement. C'est ce qu'a prétendu l'honorable député.

L'hon. M. CRERAR: Dans ce cas, l'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Hanson), qui,—soit dit sans vouloir blesser qui que ce soit,—a sans doute plus d'expérience en la matière que l'honorable représentant de Vancouver-Sud, voudra peut-être répondre à la question suivante. Croit-il vraiment que si tous les pays qui forment le Commonwealth des nations britanniques n'avaient qu'une voix pour tous au conseil de la Société, ou dans tout autre organisme, ils pourraient être représentés séparément à l'Assemblée ou dans tout autre organisme?

Lhon. M. HANSON: Certainement. Je répondrai au ministre sans aucune hésitation. Toutefois...

L'hon. M. MACKENZIE: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: C'est à moi que le ministre s'est adressé. S'il préfère que je ne réponde pas maintenant, je m'en abstiendrai, mais il se peut que je le fasse plus tard. Je ferai observer que l'honorable député de Vancouver-Sud a établi en principe que le Commonwealth des nations britanniques s'exprime par une voix unique dans le conseil de sécurité, ce qui lui vaudrait des attributions que l'organisation présente ne prévoit pas.

L'hon. M. CRERAR: C'est précisément ce que j'ai dit.

L'hon. M. HANSON: J'en doute. Le ministre a ajouté les mots "n'importe où ailleurs".

L'hon. M. CRERAR: Si l'honorable député ou quiconque d'autre s'imagine que le Commonwealth britannique des nations peut fondre ses entités séparées en une entité politique pour se faire représenter dans le conseil de sécurité ou quelque autre organisation internationale tout en maintenant pour chaque nation qui le compose sa propre représentation dans l'assemblée du conseil, c'est tomber directement et gravement dans l'erreur.

L'hon. M. HANSON: De l'avis du ministre, c'est une impossibilité.

L'hon. M. CRERAR: Cette idée de voix unique, car c'est bien cela, ne survivrait pas.

M. GRAYDON: Cette voix unique est l'homme de paille que le ministre et son parti nous présentent de temps à autre.

L'hon. M. CRERAR: Je démontrerai avant la fin de mon discours qu'il n'est pas question d'homme de paille.

M. HOMUTH: Le ministre a eu un homme de paille pendant cinq ans.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. CRERAR: Il est intéressant de remarquer que, à la fin de la dernière guerre, une délégation canadienne est allée à Versailles. J'étais alors, l'honorable député le sait, membre du gouvernement de sir Robert Borden, et je ne trahis aucun secret du conseil en disant que la question de savoir comment le Canada devait être représenté à Versailles a fait, toute une soirée, l'objet d'une discussion du cabinet réuni dans l'édifice de l'Est. L'opinion du gouvernement était presque unanime à réclamer que le Canada ait ses propres représentants à la conférence de la paix...

M. HOMUTH: Le ministre était à cette époque membre du gouvernement.

L'hon. M. CRERAR:...lors de la conclusion du traité de paix.

L'hon. M. HANSON: La première proposition n'accordait au Canada aucune voix au chapitre et sir Robert Borden pensait que le Canada avait acquis le droit de siéger à la conférence de la paix, à cause de la valeur de nos hommes et non en raison d'une situation politique.

M. TUCKER: C'est ce que nous pensons aujourd'hui.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: Pardon, je ne devrais pas interrompre.

L'hon. M. CRERAR: Je n'interromps pas les honorables députés lorsqu'ils prennent la parole et je les invite à me laisser continuer.

M. HOMUTH: Le ministre...

M. l'ORATEUR: Il y a eu trop d'interruptions pendant le discours du ministre.

L'hon. M. HANSON: Je dois dire que je suis stupéfait d'entendre le ministre révéler ce qui s'est passé au conseil des ministres.

M. l'ORATEUR: Le ministre ne pourra pas terminer son discours dans l'espace de temps qui lui est accordé s'il est sans cesse interrompu.

M. HOMUTH: Le ministre fait une déclaration de faits qui n'est pas conforme aux données.

L'hon. M. MACKENZIE: Qu'en sait l'honorable député?

M. HOMUTH: Je suis au courant de la question.

M. l'ORATEUR: L'honorable député aura l'occasion de répondre.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député était membre de quel parti à ce moment là?

L'hon. M. CRERAR: Au cours d'un débat de ce genre, je ne tiens certes pas à offenser mes honorables amis d'en face, mais les événements d'il y a vingt-cinq ans sont maintenant historiques. Sir Robert Borden prit l'attitude que le Canada avait gagné le droit de prendre place à la table de la conférence de la paix. Tous reconnaissent que ce fut là un immense pas de l'avant dans nos relations constitutionnelles avec la Grande-Bretagne. C'est un fait bien connu, je crois, que cette demande n'a pas été très favorablement accueillie dans certains milieux de la Grande-Bretagne lorsqu'on la formula.

L'hon. M. HANSON: Sur quelle autorité s'appuie le ministre pour faire cette assertion?

L'hon. M. CRERAR: Et ce n'est qu'à la suite de l'appel adressé au premier ministre anglais,—je crois ne pas outrepasser la vérité,—que nous sommes allés à Versailles comme corps distinct avec nos propres délégués et que nous avons signé le traité de Versailles au nom du Canada. Sir Robert le rapporte dans ses mémoires. Il n'est pas nécessaire que je m'étende longuement sur cette question, mais on trouvera les faits aux pages 893 et 894 des mémoires de sir Robert Borden. Je cite:

Dans une autre partie, j'ai dit, et je le répète ici catégoriquement, que le Canada et les autres dominions auraient tenu la situation pour intolérable si, après avoir compté leurs morts par centaines de mille dans le conflit le plus sanglant que le monde eût connu, ils avaient dû rester à la porte de la salle de conférence tandis que les nations qui n'avaient pris aucune part active ou directe à la guerre siégeaient à l'intérieur et fixaient les conditions de la paix.

L'hon. M. HANSON: Nous sommes tous d'accord sur ce point.

L'hon. M. CRERAR: Nous sommes tous d'accord et j'espère bien que nous ne cesserons pas de l'être. Sir Robert dit encore:

Avant d'obtenir une complète représentation à la conférence de la paix, les dominions ont dû parcourir un chemin pénible et épineux.

L'hon. M. HANSON: Je n'en doute pas du tout.

L'hon. M. CRERAR: Je continue la citation:

On n'arrive au succès qu'avec une persévérance indomptable et à la suite d'efforts incessants. C'est pour moi un sujet de très haute satisfaction que de pouvoir déclarer qu'au cours de notre avance dans ce chemin les premiers ministres des dominions ont pu compter sur l'appui total, sympathique et inlassable du premier ministre anglais et de ses collègues, en tout et partout.

Je le répète, ce fut un immense pas en avant. L'honorable député sait aussi qu'au cours des réunions sucessives de la Société des Nations le Canada et l'Angleterre n'ont pas toujours été du même avis. Il en a été ainsi sous tous les gouvernements de notre pays, et sir Robert Borden ajoute à ce que j'ai déjà cité de ses mémoires la note suivante au bas de la page:

La surprise fut grande à Genève, et aussi dans plusieurs autres milieux, quand les délégués canadiens exprimèrent des vues fort opposées à celles des délégués de l'Angleterre à la première assemblée de la Société des Nations.

Ce n'est pas moi qui dit cela; c'est sir Robert Borden, qui fut un grand chef du parti conservateur. Je n'hésite pas à lui rendre ce témoignage.

Je me contenterai de faire une autre citation à ce sujet pour démontrer que les affirmations de l'honorable député ne sont pas fondées. Loin de moi l'idée de me montrer injuste à son égard, mais puisque nous en sommes à cette question, il est intéressant de rappeler qu'une discussion eut lieu à la Chambre des lords d'Angleterre, le 21 juillet 1942, comme en fait foi le hansard de cette Chambre. La question fut soulevée à l'occasion d'une motion relative à un sujet d'importance vitale: "le maintien présent et futur de l'unité et de la solidarité de l'Empire britannique". Nos sentiments sont identiques sur ce point. Notre ancien collègue à la Chambre, lord Bennett, participa au débat. Il déploya l'ardeur que nous lui connaissions en cette enceinte. Il esquissa l'évolution du statut des dominions, les changements survenus dans les relations entre la Grande-Bretagne et les dominions et, m'a-t-il semblé, il s'inquiéta de ce que ceux-ci tendissent à s'éloigner de la métropole. Il fit cette remarque au cours de son discours:

Il est évident que l'existence d'un commonwealth des nations suppose une politique commune.

C'est, sauf erreur, ce que pense l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green). Je poursuis:

Cela saute aux yeux. Ce doit être une politique étrangère ordinaire. A mon sens, la façon de la réaliser constitue un problème de grande envergure.

Je déclare franchement que je suis de cet avis.

Le vicomte Cranborne, secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions, lui donna la réplique au cours de ce débat. Je désire continuer mes citations, car la question a quelque importance. Si la Chambre veut bien prendre patience, je vais citer assez longuement ce que le vicomte Cranborne a répondu aux discours du vicomte Bennett et de plusieurs autres. Voici ce qu'il disait en parlant de l'Empire britannique:

Ce n'est pas une institution inerte. Il a un caractère dynamique. C'est un organisme vivant. Les rapports qu'ont entre elles ses parties composantes ont foncièrement changé au cours des dernières décades, ainsi que lord Bennett l'a démontré, et cette évolution se poursuivra probablement.

Sages paroles que celles-là. Je poursuis:

Sous ce rapport, l'Empire britannique diffère de la plupart des grands empires du passé.

Puis il les qualifie de prédateurs, ...d'empires à police secrète et ainsi de suite, pour aboutir à la dictature du Troisième Reich. Il ajoute:

Notre conception britannique a toujours été totalement différente. On a comparé l'Empire à une famille. Mon très honorable ami M. McMillan, en parlant l'autre jour en un autre endroit, de la structure de l'Empire, lors de

l'étude des crédits des colonies, a fait observer avec raison qu'il serait fallacieux de chercher à établir une analogie exacte car, ainsi qu'il l'a souligné avec raison, les parents, dans une famille, meurent et les enfants leur succèdent. Cela n'est pas vrai des nations. J'espère bien que cela ne sera pas vrai de la Grande-Bretagne. Mais à part cette exception essentielle, je crois qu'on peut établir une certaine comparaison entre une famille et les relations qui existent entre la Grande-Bretagne et ses dominions et colonies. Par exemple, les relations subissent les mêmes modifications que lorsque les enfants grandissent. Au début de la famille, les enfants sont jeunes, sans expérience et incapables d'affronter les problèmes de la vie par eux-mêmes. Ils doivent donc être protégés et instruits. Mais peu à peu ils grandissent et commencent à faire leur propre chemin. . . à penser à eux-mêmes. Eventuellement ils deviennent des entités indépendantes, des personnes indépendantes et, finalement, s'ils ont la moindre valeur, ils subviennent à leurs propres besoins. Ils ne dépendent plus de leurs parents, mais demeurent quand même membres de la famille, toujours attachés les uns aux autres par des liens d'affection et ayant toujours la responsabilité de s'aider et de se protéger les uns les autres. C'est à l'avantage de tous et ils savent qu'ils retirent des avantages de ces relations mutuelles.

Et je voudrais que les honorables députés remarquent les paroles suivantes:

Voilà, je pense, ce qui se passe dans toutes les familles bien conduites, et c'est également vrai du commonwealth des nations britanniques. Cette manière de concevoir les choses exige, pour réussir, que la mère patrie se charge d'une grande responsabilité. Elle doit se rendre compte que sa famille grandit et c'est toujours la grande difficulté pour tous les parents vis-à-vis de leurs propres enfants. Ils cherchent toujours à maintenir leurs enfants trop longtemps en tutelle. Une telle manière d'agir mène finalement à des froissements et à la perte de l'enfant. En réalité il peut arriver,—et dans bien des cas c'est ce qui arrive,—que l'enfant rompe complètement avec la famille, bien qu'avec le temps l'amertume diminue presque toujours et disparaisse plus tard dans la vie.

Cette comparaison me semble parfaitement juste. Toutefois, s'il arrive jamais,—je ne crois pas que cela se produise—que le Commonwealth agisse comme entité, que ce soit au Conseil de la Société des Nations, à des réunions comme celles de Dumbarton-Oaks et de San-Francisco, ou à quelque autre conférence qui pourra être tenue plus tard, laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, qu'aussi sûrement que la nuit suit le jour, les froissements, les difficultés et les différends qui pourraient se produire dans ces conditions entraîneraient irrémédiablement la ruine des nations du Commonwealth. Donc, il est sage de maintenir une étroite et continuelle coopération comme par le passé. A l'aide des moyens de communication que nous assure le progrès moderne, les premiers ministres du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de l'Afrique du Sud peuvent se tenir journellement en communication.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

L'hon. M. HANSON: Continuez.

L'hon. M. CRERAR: Ils se tiennent chaque jour en communication. Tel est le sens dans lequel cette évolution sage, sûre et rationnelle doit se faire. Dès que nous chercherons à nous rapprocher davantage, à faire de nos diverses nations une seule entité, nous serons en butte à des difficultés.

M. GREEN: Ne livrons-nous pas une guerre ensemble?

L'hon. M. CRERAR: Je ferai maintenant un ou deux commentaires à propos de la conférence de Dumbarton-Oaks. A mon sens, les propositions qui y ont été formulées ont deux aspects importants. Elles constituent une excellente base pour les discussions qui auront lieu à San-Francisco.

Il y a d'abord la méthode de votation au sein du Conseil de sécurité. On remarquera que cette question a été laissée en suspens et qu'aucune décision n'a été prise sur ce point à Dumbarton-Oaks. Or, à la suite de la conférence de Yalta, ce point se trouve élucidé de sorte qu'aucun des membres permanents de l'organisme ne pourra, s'il est accusé d'agression, refuser que le cas soit mis en discussion publique; cependant, ces membres peuvent s'opposer au recours à des sanctions, advenant une décision qui leur soit défavorable. Autrement dit, comme quelqu'un l'a fait remarquer, l'organisme peut porter une accusation, mais il ne peut pas lui donner suite au détriment d'un membre récalcitrant. Cela constitue à mon sens, un véritable point faible dans la structure de l'organisme mais cette conférence étant par ailleurs tellement importante, je suis disposé à lui donner mon appui même s'il est impossible de remédier à cette insuffisance.

L'hon. M. HANSON: Moi de même.

L'hon. M. CRERAR: Je puis concevoir ce qui donne lieu à cette difficulté. Tout le monde sait que, jusqu'à il y a quelques années, la Russie était un objet de doute et de méfiance de la part des autres pays; je dois ajouter que dans une certaine mesure ces doutes et cette méfiance ne manquaient pas de fondement Je réprouve cette disposition des propositions de Dumberton-Oaks et je conserve l'espoir qu'on pourra la modifier.

Il est un seul autre point dont je désire faire mention. L'une des questions qui seront vraisemblablement discutées à la Conférence de Californie portera sur la façon dont cette force armée sera utilisée contre les violateurs

de la loi,—c'est-à-dire les nations de proie,—une fois qu'un jugement aura été rendu contre eux. Cette question revêt une grande importance. L'ancienne Société des Nations était dépourvue de moyens de sévir. A mon sens, il est inutile de tenter d'édifier la paix sans établir les rouages nécessaires à des sanctions rapides et certaines appliquées contre toute nation, grande ou petite, qui violera le code. Elle doit être rapide et certaine. J'aimerais, à cet égard, citer les remarques de l'ancien gouverneur Stassen du Minnesota, tirées d'un discours qu'il prononçait dernièrement à l'Université du Minnesota. Il n'appartient pas à l'école isolationiste des Etats-Unis, bien qu'il ait pu y adhérer dans le passé. Voici ce qu'il disait:

> Que, en tant que nation, nous nous joindrons à nos alliés d'aujourd'hui. . . en vue de créer un organisme permanent des Nations Unies, fondé sur la justice et soutenu par la force.

Il ajoutait qu'il faudrait peut-être céder de sa souveraineté, puis il formulait cette déclaration très pertinente, à mon sens:

> Il y a peut-être des diplomates qui l'ignorent; il y a peut-être beaucoup de chefs politiques qui craignent de l'admettre; il y a peut-être des gens qui ne le comprennent pas, mais le principe extrême de la souveraineté nationale absolue est du moyen âge; il n'existe plus. Il a disparu avec l'avènement de l'avion, de la radio, de l'avion-fusée et de la bombe robot.

Voilà des remarques très justes. Si, à la conférence de San-Francisco et par la suite, les pays de l'univers ne peuvent trouver quelque moyen de maintenir une paix durable dans le monde, même aux dépens d'une partie de leur souveraineté l'avenir sera certainement très sombre.

M. HOMUTH: Il faudra qu'on agisse avec promptitude et qu'on n'ait pas à attendre une décision du Parlement.

L'hon. M. CRERAR: Je partage l'avis de l'honorable député de Waterloo-Sud. La sanction devra être rapide et efficace. Le cas est à peu près le même que celui d'un corps de pompiers dans une municipailté. Si un incendie se déclarait dans une certaine rue d'Ottawa, il serait lamentable qu'on eût à réunir le conseil municipal pour décider s'il faut autoriser la sortie des pompes à incendie.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas là l'attitude du premier ministre ni celle de M. Fielding.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député n'a pas raison.

L'hon. M. HANSON: Je crois avoir raison.

L'hon. M. CRERAR: Je termine mes observations, car je ne veux pas abuser de la patience des honorables députés. Ces questions relatives à la paix sont urgentes car, si

[L'hon. M. Crerar.]

l'objectif visé n'est pas atteint, l'avenir sera des plus sombres. Hier, je rendais visite à un ami à moi qui passe quelques jours à l'hôpital municipal. L'ascenseur s'arrêta à l'étage où je me trouvais et j'en vis sortir un jeune homme en uniforme entre deux personnes, que j'ai prises pour ses parents. Un coup d'œil me révéla qu'il avait perdu la vue, peut-être à jamais. Sa démarche était incertaine. Il portait l'uniforme de l'armée canadienne.

Je songe également à un jeune homme de la Saskatchewan, membre de notre service naval, qui, il y a moins de deux ans, perdit la vie dans les eaux glaciales de l'Atlantique nord. Je pense à un autre jeune homme, de l'Ontario celui-là, qui, dans un avion en feu, s'écrasa sur le sol d'Allemagne avec ses compagnons.

Lorsque je songe à ces hommes qui ont tout sacrifié et qui sont morts pour assurer notre liberté, et à toutes les misères terribles que la guerre a infligées au monde, j'estime que la population canadienne doit tenter toute mesure raisonnable afin d'empêcher, si possible, le retour d'une telle catastrophe. Voilà quelles seront les grandes préoccupations à San-Francisco. La route sera difficile, je le sais, difficile comme le chemin qui conduit au ciel, mais nous n'avons pas le droit d'abandonner la partie. Nous devons persévérer dans le droit chemin, tel que Dieu nous le laisse entrevoir. Si nous faisons cela, nous pourrons voir une société ressemblant à celle dont le prophète hébreu nous a laissé le portrait et qui ne diffère pas tellement de celle que nous pouvons réaliser et dans laquelle tous pourront, à l'ombre de leur vigne et de leur figuier, goûter les fruits de leur labeur sans crainte d'être molestés ou d'être forcés de se battre.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance avec beaucoup de plaisir des propositions et des fins sur lesquelles on s'est entendu à Dumbarton-Oaks en octobre dernier. Ce plan à n'en pas douter est une expérience, tout comme l'était l'ancienne Société des Nations. Cependant, si nous tenons compte de la parole du très honorable Anthony Eden, disant l'autre jour que la conférence de San-Francisco, convoquée dans le but d'étudier les propositions de Dumbarton-Oaks, pourrait bien être la dernière chance donnée à l'univers, il est impérieux que l'on épuise toutes les ressources pour que les possibilités de guerres futures soient réduites au minimum que peuvent atteindre les hommes et les nations de bonne volonté.

J'ai dit avoir pris connaissance avec beaucoup de plaisir des propositions de Dumbarton-Oaks mais je ne puis dire que j'ai écouté avec autant de satisfaction l'exposé du pro-

gramme du Gouvernement à ce sujet, que faisait jeudi dernier le premier ministre à la Chambre des communes et au peuple canadien. Avant d'analyser sa déclaration, je vous avouerai que j'ai été renversé d'entendre certains honorable député du côté du Gouvernement et d'autres du groupe de la C.C.F. s'indigner de ce que l'opposition de Sa Majesté désirât examiner attentivement la déclaration de politique du Gouvernement. L'honorable représentant de Moose-Jaw (M. Ross) nous a accusés d'avoir laissé le soin de répondre à la C.C.F. Les membres de notre parti, monsieur l'Orateur, ont consacré beaucoup d'attention aux propositions de Dumbarton-Oaks ces derniers mois mais, à titre d'opposition officielle à la Chambre, il nous incombe d'examiner les déclarations importantes de politique du Gouvernement et au besoin de les critiquer.

Par le passé, pour autant que je m'en souviens, tout en admettant que je ne suis pas membre de la Chambre depuis bien longtemps, chaque fois que le gouvernement a fait une importante déclaration de principe, nous avons toujours eu le droit d'en prendre connaissance et de l'examiner pendant au moins vingt-quatre heures. Aussi bien ai-je peine à comprendre pourquoi certains honorables députés ont manifesté ou simulé une si grande surprise lorsque nous avons exprimé le désir d'examiner cette importante déclaration de principe de la part du Gouvernement. Je m'explique, cependant, que certains honorables vis-à-vis soient probablement prêts à prononcer leurs discours, parce que dans bien des cas ils suivent le sillon tracé par le premier ministre. Il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner que les membres de la Fédération du commonwealth coopératif soient disposés à discuter la question, accoutumés qu'ils sont à venir ici avec un programme bien arrêté et prêts à exprimer leurs opinions sans tenir compte des déclarations du premier ministre. J'ai l'impression qu'ils n'avaient aucune idée de ce que dirait le premier ministre. Il est bien certain que l'opposition n'en savait absolument rien. Le chef de la Fédération du commonwealth coopératif a attaqué notre parti sans raison, à la radio, en disant que nous n'étions pas prêts à poursuivre la discussion. Je voudrais, si je le puis, faire savoir à ceux qui l'ont entendu qu'à son arrivée à la Chambre il avait en sa possession une déclaration écrite à la machine en réponse à l'important exposé de la ligne de conduite du gouvernement qu'allait faire le premier ministre, sans même savoir ce que serait cet exposé.

Notre rôle dans cette enceinte, monsieur l'Orateur, diffère énormément de celui de ceux qui énoncent des programmes bien arrêtés ou qui disent des platitudes. Je suis convaicu que toutes les personnes raisonnables qui examinent la déclaration du premier ministre en viendront à la conclusion que notre attitude était la seule que nous devions prendre parce que, selon moi, et aussi, je pense bien, de l'avis d'un grand nombre de Canadiens, la mise à exécution du programme tracé dans cette déclaration nuira considérablement à la possibilité d'un accord efficace à la conférence de San-Francisco.

Je veux maintenant relever un autre point très significatif que plusieurs honorables députés ont ignoré, et c'est que, au dire du premier ministre, c'est le programme du gouvernement qui régira l'attitude du Canada à San-Francisco. Voici ce qu'il a dit:

> Il va sans dire que le Gouvernement prendra lui-même toutes les responsabilités que lui impose la constitution en ce qui concerne et le choix de la délégation et les décisions qu'on pourra prendre à San-Francisco.

A la lumière de cette déclaration, l'opposition manquerait à son devoir envers le peuple canadien si elle n'examinait pas soigneusement la déclaration de principe du Gouvernement qui régira notre attitude à la conférence de San-Francisco.

Dans son discours, le premier ministre, il me semble, a fait abstration du moyen essentiel qui nous aurait permis d'espérer que le plan de sécurité projeté eût plus de chance de réussir que la Société des Nations. Le ministre des Mines et ressources (l'honorable M. Crerar) faisait tantôt allusion à cette différence essentielle entre le plan projeté et la Société des Nations quand il a dit que le plan en question comporterait des sanctions. Je lisais hier un article de M. Henry Morgenthau, fils, où il disait ce qui suit au sujet de cette nouvelle organisation mondiale:

> Il s'agit d'une organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité politique qui, pour la première fois, a de réels pouvoirs,

Je répète: "qui, pour la première fois, a de réels pouvoirs".

A mon sens, monsieur l'Orateur, la distinction importante entre la Société des Nations et le plan projeté est que celui-ci a de réels pouvoirs. Quand la Société des Nations siégeait, nous avions virtuellement dit à l'Allemagne et à l'Italie que nous n'aurions pas recours à la force armée, de sorte que ces deux pays ont pu, en toute confiance, procéder à la conquête et à la domination du monde entier. Si le projet actuel est mis à exécution comme je l'entends, le Conseil de sécurité aura le pouvoir d'agir, et d'agir sans délai et, à mon sens, c'est ce pouvoir qui, plus que tout autre facteur, pourra enrayer toute future agression.

A mon avis, le premier ministre a indiqué dans son discours une attitude qui annulera complètement les propositions de Dumbarton-Oaks. L'alinéa 5 de la section B du chapitre VIII, que je ne lirai pas car plusieurs autres honorables députés en ont déjà fait mention, stipule que les divers membres de l'Assemblée concluront des accords aussitôt que possible après que l'on en sera venu à une entente à San-Francisco. L'alinéa 6 de la même section déclare que le Conseil de sécurité sera en mesure d'agir promptement. Si j'ai bien compris, le premier ministre compte que le Canada conclura un tel accord, mais il a donné à entendre que l'engagement stipulera que l'emploi de force militaire soit peut-être restreint aux limites territoriales du pays. Sauf erreur, il a déclaré que si, subséquemment, il était nécessaire de prendre des mesures, on conclurait un deuxième accord qui serait soumis à l'approbation du Parlement.

Mais monsieur l'Orateur, le Conseil de sécurité n'aura d'utilité que s'il est en mesure d'agir promptement; quelle sera l'utilité de demander l'approbation du Parlement après qu'un état d'urgence sera survenu? Cela ravira au Conseil de sécurité tout pouvoir qu'il aura d'empêcher l'agression. Si le premier ministre croit que son attitude est celle qui convient à notre pays, il doit concéder que les autres pays pourraient fort bien adopter la même attitude. Nous nous trouverons alors en présence d'une éventualité ridicule! c'est qu'advenant une crise, on s'efforcera en vain de la régler et, en fin de compte le Conseil de sécurité décidera de recourir à la force. Alors chaque nation devra s'adresser à son gouvernement pour ratifier la décision prise. Si la thèse du premier ministre l'emporte, autant vaut tout abandonner Jamais en effet nous ne pourrons tirer parti de ces propositions si nous ne consentons pas à faire notre part. L'adjoint parlementaire du ministre du Travail (M. Paul Martin) a eu raison l'autre jour, peu de temps après l'exposé du premier ministre, d'exprimer cette pensée. Je cite ses paroles que je trouve au compte rendu:

> Lors de la suspension de la séance je venais de dire qu'il nous fallait reconnaître que si l'Organisme de sécurité mondiale dont nous discutons en ce moment doit être efficace, compte devait être tenu du fait qu'une autorité exempte de responsabilité comme celle qui a entraîné l'échec de la Société des Nations, causerait aussi l'insuccès de cet organisme.

Et le premier ministre lui-même, parlant en cette Chambre au cours de la dernière session, a exprimé sa conviction qu'il fallait maintenir la force du côté des nations pacifiques. Voici ce qu'il disait le 4 août dernier:

> Je disais en cette Chambre au mois de janvier dernier qu'"il est vraiment incontestable

> que pour maintenir la paix mondiale il faut pouvoir ranger de son côté des forces largement supérieures afin que ceux qui voudraient la troubler n'aient aucune chance de réussir".

Mes honorables collègues ont donc eu raison de soutenir au cours du présent débat que l'ère de "aucun engagement envers l'étranger" est maintenant révolue. Mais pourquoi ne voulons-nous pas le comprendre, pourquoi n'avons-nous pas la franchise de l'admettre? Je ne le sais vraiment pas. Il est évident que si le Conseil de sécurité doit exercer un pouvoir réel, il doit être en mesure d'appliquer sans délai la manière forte. Avec d'autres honorables députés, je demanderai au premier ministre d'élucider ce point de façon que mes collègues et la population canadienne tout entière soient bien au courant. Je ne comprends pas qu'on puisse hésiter un seul instant à utiliser la force pour mater l'agresseur toutefois, d'après les propositions qui nous ont été présentées, le Conseil de sécurité ne pourra se mettre en branle que lorsque tous ses membres seront d'accord sur ce point. C'est dire que si l'on doit recourir à la violence, la Russie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Chine et peut-être la France, si elle décide de faire partie de cet organisme, devront être unanimes dans leur décision, et être appuyés par un autre membre du conseil. Peut-on croire un seul instant que le Canada puisse se tenir à l'écart si ces nations décident de déclencher une autre guerre universelle? Le premier ministre ne le croit pas puisqu'il a dit, dans son discours de l'autre jour, comme en fait foi le hansard:

> Advenant une autre grande guerre dans vingt ou trente ans, ou à toute autre époque à venir, il est certain que le Canada ne saurait échapper à sa furie. Par suite de la découverte de nouvelles armes, de la mise au point, en particulier, de la bombe volante et du robot, aucun pays ne peut se proclamer à l'abri d'une agression subite. Tant que pour telle ou telle nation, la Force remplacera le Droit, il ne saurait y avoir de sécurité ni pour la génération actuelle des Canadiens, ni pour la génération prochaine, ni pour les générations suivantes.

Ces paroles sont de portée grave, monsieur l'Orateur, et elles me paraissent conformes à la vérité. La conférence de San-Francisco a pour fin d'établir les bases d'une paix durable. J'exprimerai clairement mon opinion: vu les faux principes répandus par le monde et qui ont engagé l'univers dans un conflit qui dure depuis plus de cinq ans et demi, pour assurer la paix, il nous faudra demeurer forts du moins aussi longtemps que ces doctrines n'auront pas complètement disparu; et le fait d'être puissants et le fait que nos ennemis savent que nous le sommes, contribueront grandement à éviter les guerres futures.

Pour ma part, je ne suis pas en faveur d'un désarmement précoce, sauf pour les pays agres-

seurs. Que pouvons-nous craindre du fait que nous sommes armés? Que peuvent craindre les nations pacifiques du fait qu'elles sont armées? Nous n'avons rien à craindre; la seule chose que nous ayons à craindre, c'est une répétition de ce qui s'est passé quand nous nous sommes laissés faiblir et que nous avons laissé les forces du mal devenir puissantes. Nous aurons besoin de tenir nos armées et nos armes en bonne forme pendant bien des années à venir. J'espère ardemment que nous n'entendrons plus jamais demander en cette enceinte ou ailleurs que nos dépenses soient réduites à un chiffre nominal ou que nos relations britanniques constituent notre plus grave danger. J'espère que nous n'entendrons plus jamais des absurdités comme la question qui a été posée pour savoir contre qui nous nous armons. Certes, nous devons savoir après deux guerres contre qui nous devons rester armés. Ce doit être suffisamment clair. Les forces du mal qui s'opposent à notre façon de vivre continueront d'agir bien des années après le présent conflit au Japon, en Allemagne et en Italie. Ces maux ne peuvent pas être déracinés dans l'espace d'une nuit, pas plus que l'avènement des forces du mal n'a coïncidé en Allemagne avec l'arrivée d'Hitler. Ce dernier ne fit qu'utiliser à son avantage ce qui existait déjà depuis des années, car somme toute l'esprit nazi ne diffère pas tellement de l'esprit junker; en réalité les nazis sont les héritiers des junkers, et si le nazisme fait faillite, comme ce sera le cas, l'esprit junker continuera de dresser des plans en se servant de quelque nouveau moyen pour atteindre son objectif final, la conquête du monde. Il en fut ainsi dans la république de Weimar, lorsque les démocraties firent la folie de croire que l'Allemagne avait trouvé un nouvel esprit et un nouvel horizon. A cette époque comme nous le savons, la caste militaire d'Allemagne dressait des plans pour le Jour, et après la guerre ils continueront encore d'en dresser.

Je suis d'avis que nous devons rendre l'Allemagne militairement impuissante au moins pour cent ans et nous n'y arriverons qu'à condition de demeurer forts et unis dans cette résolution. La nation allemande a souffert, a éprouvé une douleur cuisante de sa défaite de la dernière guerre, défaite qu'elle n'a jamais admise dans son for intérieur. C'est cet esprit qui a poussé Hitler à se rendre ridicule en faisant revenir le vieux wagon lors de la capitulation de la France, pour que lui et son peuple puissent savourer l'humiliation des Français.

C'est cet esprit qui leur fait croire naturellement dans la supériorité de leur race, dans le Herrenvolk, et qui est la plus grande menace à la paix permanente, et j'affirme qu'on doit le détruire d'une manière ou d'une autre.

Le premier ministre a dit qu'à la conférence de San-Francisco il ne serait pas question des traités de paix ni de la manière dont seraient punis les pays agresseurs. Ces choses se rattachent néanmoins à la conférence de San-Francisco d'une manière inextricable, parce que l'organisme qu'on y établira, devra faire respecter les traités de paix en vigueur.

Je dirai en terminant mon vif regret que cette question doive être étudiée par le Parlement. Je n'oublie pas, bien entendu, qu'un autre Parlement devra ratifier l'accord qui sera conclu à San-Francisco, mais en somme, il s'agira d'un accord définitif. Nous devrons accepter les décisions prises là-bas ou ne rien accepter du tout. Je trouve regrettable que le Parlement actuel ait à examiner cette question et à soumettre des propositions au Gouvernement, puisque ce dernier ne représente pas le peuple. En particulier, il ne représente pas les soldats qui livrent la guerre actuelle. Les combattants qui ont été à la peine dans les batailles d'Italie, de France et d'Allemagne, ceux qui forment les équipages de nos navires et de nos avions, devraient être en notre compagnie. Ils devraient être ici, car, je le dis bien sincèrement, ils peuvent saisir la situation mieux que nous.

Nous, qui sommes demeurés au pays, avons vécu à bien dire dans le confort. Les rigueurs de la guerre n'ont atteint que bien peu d'entre nous. Les gens qui devraient être ici pour formuler des propositions sont ceux qui ont été témoins de la brutalité extrême du Hun, les gens qui savent par expérience que rien ne devra être négligé pour qu'une telle barbarie ne puisse se manifester de nouveau dans le monde. Ces gens sont les pères de ceux qui seront peut-être appelés à combattre dans vingt ou vingt-cinq ans si nous ne prenons pas aujourd'hui les mesures nécessaires. En toute sincérité, je ferai remarquer une fois de plus aux membres de cette Chambre, dont la plupart seront disparus dans vingt ans, qu'ils ne peuvent avoir au sujet du maintien de la paix pour l'avenir, les mêmes vues que les hommes et les femmes qui servent dans nos forces armées, et dont la voix devrait se faire entendre en cette occasion.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui nous ont déclaré qu'ils appuyaient la résolution dont la Chambre est saisie et dont l'objet principal est l'envoi d'une délégation canadienne à la conférence prochaine de San-Francisco. Je désire également m'associer à ceux qui ont exprimé l'avis que cette résolution était peut-être la plus importante jamais soumise au Parlement canadien. J'estime qu'on a raison d'affirmer que l'avenir de notre pays

et du monde en général dépend du succès avec lequel les nations qui se réuniront à San-Francisco pourront mettre sur pied un organisme mondial capable d'assurer la paix de l'univers.

J'ai reconnu que le débat actuel était très important; je signalerai cependant que nous aurons, sur ce même sujet, d'autres délibérations qui le seront peut-être plus encore. Je veux parler de celles qui auront lieu en septembre ou octobre, cette année, lorsque le nouveau Parlement sera appelé à étudier et à ratifier la charte adoptée à San-Francisco. C'est à dessein que je m'exprime ainsi. Je rappellerai à la Chambre à quelle effroyable tragédie nous serions voués s'il fallait que ce débat n'ait pas lieu et si la Conférence de San-Francisco échouait. Il ne faut pas que cette conférence échoue. Peut-être n'y parviendra-t-on pas à résoudre tous les problèmes. Peut-être n'y réussira-t-on pas à élaborer une méthode parfaite de relations internationales. Peut-être sera-t-on impuissant à garantir pour toujours la paix sur cette terre aux hommes de bonne volonté, paix à laquelle aspirent encore un grand nombre d'entre nous. Néanmoins, tout résultat autre que l'établissement, à San-Francisco, d'un organisme de sécurité universelle, offre des perspectives tellement terrifiantes qu'aucun homme doué de sens commun ne peut pour un seul instant l'envisager.

Quand on songe aux sacrifices que nous ont coûté les deux guerres auxquelles notre nation a dû, depuis 1914, consacrer dix années de son existence, c'est-à-dire dix années sur trente et une, on ne peut que se sentir en quelque sorte tenu de prendre maintenant des mesures énergiques en vue de préserver la paix. Par conséquent, je me range à l'avis du chef de notre groupe, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), lorsqu'il affirme que la délégation canadienne doit aller à San-Francisco avec la ferme détermination d'y rédiger la charte la plus parfaite possible et d'y tenter d'améliorer tous les points des propositions de Dumbarton-Oaks qui, de toute évidence, ont besoin de l'être. Mais tout en comprenant que son premier devoir est de peser de tout son poids afin d'établir de façon définitive une organisation mondiale de sécurité, notre délégation devra nous revenir avec la meilleure charte qui soit mais il faut tout d'abord qu'elle rapporte au Canada une charte, quelque imparfaite soit-elle, que le prochain Parlement devra étudier et, j'espère, ratifier.

Ayant exposé clairement mon attitude qui est celle du parti de la C.C.F., j'aimerais consacrer quelques instants à une critique profitable de certaines des propositions de Dumbarton-Oaks. Je crois qu'une critique profitable comporte plus d'approbation que l'acquiescement aveugle de ce que peuvent proposer certains grands chefs d'Etat. Je m'explique. Il existe trois conditions fondamentales au succès d'une organisation mondiale et j'ai confiance que la conférence de San-Francisco verra à ce qu'on rencontre ces trois conditions.

D'abord, si elle veut réussir, une organisation mondiale doit avoir la prérogative d'édicter une loi internationale. Elle doit ensuite posséder l'autorité voulue pour l'application de cette loi, et, enfin, être capable de conserver l'autorité qui lui est conférée par le consentement du gouvernement. Pour revenir à mon premier point, je dirai que, pour réussir, une organisation mondiale devra avoir la prérogative d'édicter une loi internationale. Voilà le fondement de toute l'organisation soumise à notre approbation et à celle des autres pays. Si, à la fin de la présente guerre, nous allons simplement rédiger une série de traités multilatéraux dont ne se préoccuperont pas ceux des pays qui n'en font pas partie, si nous allons instituer une organisation qui ne se préoccupera des menaces de guerre qu'au moment où celles-ci surgiront, si nous devons revenir au vieux concept des accords en vue de l'équilibre du pouvoir et des pactes d'aide mutuelle, je crains fort que nous ne fassions grand progrès.

A mon sens, le monde doit tenter de mettre sur pied une organisation à laquelle toutes les nations conféreront certains pouvoirs gouvernementaux, une autorité législative spécifique afin de promulguer une loi internationale qui liera le monde entier dans certaines sphères bien définies. Ce point a déjà été souligné par le chef de notre parti (M. Coldwell), l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) et l'honorable député de Cap Breton-Sud (M. Gillis), qui tous ont déclaré que la tâche qui nous incombe maintenant est d'assujettir les rapports internationaux au règne du droit. Je crains que certains qui discutent cette question même en cette enceinte ne se soient pas encore rendus compte que c'est là une considération fondamentale. On parle encore beaucoup trop de l'ancien état de choses qui consistait à conclure des traités multilatéraux, des pactes d'assistance mutuelle et autres arrangements de ce genre visant la balance du pouvoir.

Un honorable préopinant a proposé que nous, les nations pacifiques, nous arrogions des positions particulières. Je comprends le sentiment qui l'inspirait à cet égard mais je prétends, monsieur l'Orateur, que nous n'accomplirons de véritable progrès que lorsque nous songerons à adopter une loi internationale bien définie à laquelle toutes les

nations du monde seront obligées de se conformer. A mon sens, les plaidoyers que l'on fait pour modifier les immenses pouvoirs conférés aux grands pays, pour donner une voix plus efficace aux petites nations, les critiques à l'adresse du droit de veto dont jouissent les grands Etats, et autres considérations semblables reflètent le désir des gens qui s'attaquent à ce problème afin de sortir du domaine des traités multilatéraux et des pactes d'assistance mutuelle pour entrer dans celui du gouvernement mondial sur une base démocratique. En conséquence, bien que les propositions de Dumbarton-Oaks soient encourageantes—et, à mon sens, c'est le moins que nous puissions en exiger,—elles laissent à désirer sous cet important rapport. J'ai lu avec intérêt dans le numéro de mars 1945 du Bulletin de la Société des Nations, un commentaire à ce sujet. Les directeurs du périodique rappelaient à leurs lecteurs qu'il y a quelques mois l'Association pour la Société des Nations a fait parvenir aux chefs de tous les partis politiques canadiens une lettre, à laquelle le premier ministre et le chef de ce groupe (M. Coldwell) ont répondu, leur exposant ses idées sur un nouvel organisme universel. Un des principaux points mentionnés était le suivant:

L'Assemblée devrait avoir explicitement le pouvoir de proclamer et d'adopter des lois de portée internationale.

Le *League of Nations News* continue en commentant les propositions de Dumbarton-Oaks en rapport avec le principe que je viens de citer. Voici le texte de ces commentaires:

On passe sous silence le pouvoir législatif. L'assemblée aura le droit d'étudier les principes généraux de collaboration devant conduire au maintien de la paix et de la sécurité, y compris la question du désarmement et les règlements qui s'imposent dans ce domaine, ainsi que de formuler des recommandations à leur sujet. A qui devra-t-elle présenter ces mêmes recommandations? On ne le dit pas, mais il est à présumer que ce sera aux Etats membres pour les encourager à les incorporer dans des traités multilatéraux comme l'ont été maints excellents conseils formulés par le Bureau international du Travail. Cette méthode est loin d'être satisfaisante pour la création d'un code de droit international. Une forte partie de notre droit international actuel réside aujourd'hui dans des traités n'engageant que les parties contractantes. Tout Etat étranger peut refuser de se reconnaître engagé. Le droit international devrait être de portée universelle et l'assemblée devrait avoir le droit d'adopter des lois ayant une telle portée. Ce point est de toute première importance.

A ce sujet de la force du droit dans les relations internationales,—ce à quoi nous visons,—permettez-moi certains commentaires sur l'alinéa 3, article B, chapitre 5 des propositions de Dumbarton-Oaks. C'est une faiblesse très marquée, à mon avis, que d'insister sur l'ancienne idée de traités et d'ententes entre nations, plutôt que sur le nouveau régime que nous nous efforçons de mettre en marche, à savoir, la rédaction d'un code international engageant toutes les nations.

Le pouvoir de suspendre un membre, et celui que possèdent les membres de pouvoir se retirer, signifient qu'une nation rebelle peut être soustraite ou se soustraire elle-même à l'application de la loi. Le jour viendra, et espérons que ce sera bientôt, où il n'en sera pas ainsi. Autrement dit, nous devrons, le plus tôt possible, devenir membre permanent d'une organisation mondiale et laisser de côté la vieille idée des traités, des pactes et de la balance du pouvoir pour nous occuper de la besogne qui nous attend, celle d'établir un organisme juridique international.

Comme je l'ai déjà dit, la délégation canadienne doit, à la conférence de San-Francsico, approuver tout ce que renferment les propositions de Dumbarton-Oaks. Mais ces propositions sont susceptibles d'être améliorées et nos délégués doivent s'efforcer de les rendre meilleures. Une chose que nos délégués devraient approuver, c'est une charte accordant à la nouvelle organisation des Nations Unies le pouvoir d'adopter des lois. Et, une fois ce pouvoir accordé, j'espère qu'on s'appliquera à établir un code de droit international qui liera le monde entier.

L'autre point essentiel au succès d'une organisation mondiale, c'est le pouvoir qu'elle aura d'appliquer le droit international. C'est là une question qu'on a considérablement étudiée au cours du débat. Ceux d'entre nous qui appuient la résolution reconnaissent la nécessité de cette autorité; et tout laisse prévoir que beaucoup de gens sont du même avis dans d'autres pays. J'espère donc qu'à la conférence de San-Francisco, on élucidera les points obscurs signalés par le premier ministre (M. Mackenzie King), relativement aux méthodes d'application de la loi.

J'aimerais dire un mot touchant ces points obscurs. D'après le chapitre VIII, article B, paragraphes 1 et 4 des propositions de Dumbarton-Oaks, il semble certain que le Conseil de sécurité aura le pouvoir de mettre à exécution les décisions de la nouvelle organisation. D'autre part, toutefois, le paragraphe 5 de cet article porte que le pouvoir qu'aura le Conseil de sécurité de mettre ces décisions à exécution dépendra des ententes qui seront conclues entre les divers Etats membres du Conseil de sécurité.

La déclaration suivante du premier ministre sur ce point a soulevé une critique considérable. Je la trouve à la page 30 du compte rendu:

Toutefois, une chose reste claire. L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédi-

gées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à prendre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le Gouvernement du Canada et n'entrerait en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.

Je me joins à ceux qui ont affirmé que cette déclaration est regrettable. Lorsque le premier ministre répondra à ces critiques, il leur rappellera sans doute une déclaration en sens contraire qu'il a faite peu avant celle que je viens de citer. Voici ses propres paroles, que je relève dans le hansard. Les honorables députés qui siègent à ma droite n'ont pas cité ces paroles. Ils tenaient, semble-t-il, à critiquer, mais non à se montrer justes. Je cite:

La nouvelle Organisation de sécurité serait fondée sur la reconnaissance bien nette que la sécurité mondiale se fonde sur le maintien d'une grande supériorité de puissance pour assurer la paix. On reconnaît aussi qu'il faudrait trouver des moyens de rendre immédiatement et effectivement possible l'application d'une telle puissance, dans le cas où un autre agresseur tenterait de troubler la paix internationale.

Les critiques du premier ministre diront qu'il a présenté la question sous deux aspects différents, laissant à chacun la liberté de choisir celui qui lui plaît. Je n'aime pas ce mode d'exposé que le premier ministre emploie trop souvent. Mais je dirai, pour l'excuser, que c'est ainsi que se lisent les propositions de Dumbarton-Oaks. On ne peut s'empêcher de les interpréter dans les deux sens. Les paragraphes 1 et 4 de l'article B, au chapitre VIII, donnent l'impression qu'on aura le pouvoir de faire respecter les décisions. Cependant, à la lecture du paragraphe 5, on constate que tout dépend de l'accord conclu entre le Conseil de sécurité et les divers pays membres. De plus, la confusion est loin d'être dissipée par le paragraphe 6, qui semble indiquer l'établissement d'une certaine police, prête à intervenir dans toute situation critique jusqu'à ce qu'il soit possible de convoquer le conseil; c'est fort bien. Mais, à mon avis, les propositions mêmes de Dumbarton-Oaks sont tout aussi vagues que l'analyse que le premier ministre en a faite.

Je m'efforce d'être juste, et j'aborde la question non du point de vue politique mais comme Canadien qui s'intéresse à la paix universelle. A ce propos, les honorables députés ne devraient pas viser dans ce débat à faire du capital politique des différentes opinions émises; ils devraient plutôt indiquer à la délégation canadienne les lacunes des propositions de Dumbarton-Oaks. Ce n'est pas la déclaration du premier ministre qui est fondamentalement blâmable, mais le régime prévu dans les propositions même de Dumbarton-Oaks. La délégation qui se rendra à San-Francisco devrait essayer d'y faire apporter les correctifs nécessaires.

Qu'est-ce qui cloche relativement aux obligations de chaque nation envers le conseil de sécurité? C'est que les engagements que chacune des nations sera appelée à prendre au conseil de sécurité devront être subordonnés à des accords distincts entre les nations et le conseil. Ces accords seront apparemment conclus en secret. Cette disposition risque fort d'engendrer des difficultés, de provoquer de graves compromis et de multiplier les accords inégaux. Une nation qui est membre du conseil est intéressée à n'envoyer que la plus petite force possible dans l'éventualité d'une action dirigée contre un agresseur. Elle s'engage dans de graves compromis. Puis une autre nation a aux affaires une administration disposée, je dirais, à donner dans l'exagération, et elle prend des engagements qui pourraient être excessifs pour elle. D'où certaines inégalités dans les obligations et les engagements. Je suis d'avis que lorsque des troubles éclateront et que les nations seront appelées à faire honneur à des engagements inégaux, il y aura beaucoup de mécontentement et la tentative d'établissement de la sécurité collective risque d'échouer.

Je suis d'avis que l'obligation de toute nation envers le conseil de sécurité devrait dépendre d'une entente discutée franchement au sein de l'assemblée du nouvel organisme. Pour expliquer mon point de vue, je me servirai de l'administration du premier ministre au pouvoir; lorsqu'un accord est conclu, cet accord pourrait bien différer de celui qu'aurait conclu un autre groupe au pouvoir, par exemple celui des honorables députés à ma droite. Je ne veux pas non plus que l'étendue de l'obligation que le Canada contractera, dépende de l'opinion d'un parti politique quelconque. Je veux qu'on décide de l'étendue de l'obligation de chaque nation à l'assemblée des Nations Unies d'après une formule qu'on aura adoptée ouvertement, et qu'on appliquera également à chaque nation du monde. Nous ne pourrions jamais maintenir la confédération du Canada si l'impôt, par exemple, que les citoyens des différentes provinces doivent acquitter, avait été décidé par un accord passé entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La seule façon de maintenir la Confédération d'une manière satisfaisante c'est de donner au gouvernement fédéral la compétence en ce qui concerne les questions nationales. Si nous voulons que soient satisfaisants les accords relatifs aux engagements que prendront les nations au sujet d'une force mon-

diale de sécurité, c'est l'assemblée des nouvelles nations unies qui devrait décider de la formule à adopter.

L'enjeu n'est pas, je le répète, le marché que le gouvernement actuel peut conclure et dont les honorables députés qui siègent à ma droite font si grand état. Ce sont les propositions de Dumbarton-Oaks qui doivent retenir aujourd'hui l'attention de la Chambre. Examinons-les et décidons si elles sont justes ou non. A cet égard, je suis d'avis qu'elles sont insuffisantes et j'espère que la délégation du Canada à San-Francisco insistera pour que l'on précise formellement la base sur laquelle reposeront nos obligations, lesquelles seront indiquées en séance publique à l'assemblée des Nations Unies.

En troisième lieu, le succès de l'organisation mondiale dépendra de sa capacité à garder l'autorité que lui auront conférée les Nations membres. C'est un axiome que l'autorité, dans tout gouvernement découle du consentement des gouvernés. Ce sera peut-être beaucoup plus vrai encore d'une organisation mondiale que d'un gouvernement national ou d'administrations d'un ordre encore inférieur. Il est donc de la plus haute importance de prendre toutes les mesures possibles pour garder à cette nouvelle organisation des Nations Unies le plein consentement non seulement des gouvernements et des parlements des diverses Nations membres mais de tous les peuples de l'univers. Pour assurer ce consentement, non seulement au début mais pour toute la durée de cette organisation, il est très important de l'édifier sur des fondements démocratiques.

Je reconnais l'importance des problèmes d'ordre pratique dont on a parlé, comme le droit de suffrage des nations au conseil de sécurité, le droit de veto et le reste, mais je prétends que pour durer et réaliser ses fins, l'organisation doit fonctionner d'une manière plus démocratique que ne laissaient prévoir au début les propositions de Dumbarton-Oaks.

On a déclaré à diverses reprises que si les grandes puissances ne s'entendaient pas, la désunion régnerait dans le monde et que la guerre sévirait de nouveau. La chose peut être ou ne pas être vraie, mais je ferai voir l'autre côté de la médaille à la Chambre. Les trois grandes puissances peuvent s'entendre, mais la paix mondiale et l'entente ne seront pas garanties si le reste des nations membres de l'organisation sont d'avis qu'on ne procède pas de façon démocratique mais que ce sont les grandes puissances qui mènent tout. Je ne saurais trop insister sur l'importance qu'il y aura d'augmenter à la longue le caractère démocratique du fonctionnement de cette organisation.

Quelques membres ont déjà demandé ce qui se produira lorsque le conseil de sécurité jugera nécessaire de prendre des mesures contre un agresseur et demandera à une nation qui ne siège pas au conseil de tenir ses engagements et de fournir des forces qui devront combattre dans une partie éloignée de l'univers. Je suis d'avis que si la régie de cette organisation est entre les mains d'un petit groupe des difficultés pourront surgir au moment d'une crise. Cependant, si au cours des années, le fonctionnement quotidien de cet organisme s'effectue d'une façon démocratique, de manière que les habitants de ces pays sentent que les décisions de l'organisation mondiale sont les leurs, alors lorsque des jugements importants seront rendus, les peuples et les nations en cause seront mieux disposés à les accepter, quelques sévères soient-ils.

Le conseil économique et social constituera l'une des divisions les plus importantes de cette organisation. Je m'associe à ceux qui ont réclamé que l'on insiste davantage à San-Francisco sur l'importance de cette division de la nouvelle organisation. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré au cours de ses observations que les principaux devoirs des gendarmes ne consistent pas à attraper les criminels mais à démontrer que le crime ne paie pas. Il faisait alors allusion au crime international. J'irai plus loin. J'ai la conviction que le travail de cet organisme ne consistera pas seulement à faire bien comprendre que la guerre ne rapporte rien, mais à établir indiscutablement que la paix est avantageuse.

Je veux proposer que le conseil économique et social s'occupe de questions du genre de celle du logement. Cela se pourrait faire sans nuir à la souveraineté des diverses nations. Le conseil pourrait établir une chambre de compensation pour les recherches et les renseignements à ce sujet et s'employer lui-même, avec toute l'habileté dont il est capable, à voir à ce que, dans le monde entier, les logements soient les meilleurs qu'il soit possible de fournir à des êtres humains, comme preuve que la paix est avantageuse.

Le Conseil devrait encore s'intéresser aux questions d'hygiène et d'éducation et à tout ce qui a trait aux normes de sécurité sociale qui relèvent maintenant de l'Organisation internationale du travail. Au cours du présent débat, on a mentionné bien d'autres questions, celles des cartels, des relations commerciales dans le monde, et le reste. Il devrait aussi surveiller la possibilité de favoriser les voyages dans le monde entier des habitants de tous les pays. Ceux qui forment la classe moyenne de toutes les nations devraient se connaître un peu mieux entre eux. En d'au-

tres termes, notre tâche est d'édifier une paix qui sera plus que l'absence de l'état de guerre. Nous devrions connaître une paix qui rendra possible l'accord entre les hommes et qui assurera de meilleures conditions de vie à tous les peuples de la terre.

Notre tâche est de seconder sans réserve tous les efforts faits en vue d'établir un organisme mondial qui empêchera une autre guerre. Consentons tous les engagements nécessaires pour assurer l'efficacité de cette entreprise. Et puis, après avoir pris les mesures d'empêcher la répétition de la guerre, nous devrions nous occuper des affaires mondiales de la manière dont nous réglons les affaires des villes et des villages où nous avons établi des services de police et de protection contre l'incendie. Ensuite, nous pourrons reprendre notre train de vie.

Ainsi donc, bannissons ces propos au sujet d'une nouvelle guerre universelle, cessons de croire un autre conflit inévitable. Formons l'organisme nécessaire au maintien des relations pacifiques et, ensuite, consacrons-nous résolument à l'édification d'une paix véritable en favorisant la bonne entente entre les peuples et en assurant à tous les humbles de l'univers un niveau de vie plus convenable.

Permettez-moi avant de terminer de commenter au nom de notre groupe certaines thèses émises au cours du présent débat. Quelques-uns de mes honorables collègues, absents de leurs sièges en ce moment, ont préconisé un abandon aveugle aux idées des chefs des trois grandes puissances. D'après eux, il ne faudrait pas nous rendre coupables de critiquer leurs propositions. Mais, je l'ai déjà dit, la critique judicieuse constitue un bien plus fort appui que l'approbation aveugle.

Une autre théorie nous est venue du chef du Crédit social (M. Blackmore). Je résumerai aussi fidèlement que possible ses arguments. Il s'oppose à ce que le Canada sacrifie la moindre parcelle de sa souveraineté nationale. Il s'est déclaré opposé aux propositions de Dumbarton-Oaks, mais il a précisé que son parti n'était pas hostile à toute forme d'organisation universelle. Il a dit qu'ils voudraient que le Canada fasse partie d'une organisation mondiale moyennant certaines conditions. J'ai écouté avec attention ces conditions et les ai ensuite examinées de près dans le hansard et il me semble qu'en substance elles reviennent à ceci: que le groupe du Crédit social consent à ce que le Canada fasse partie d'une organisation mondiale à condition qu'il conserve intacte sa souveraineté nationale et qu'on ne lui demande pas de se soumettre à aucune loi internationale même s'il participe à son application.

[M. Knowles.]

A nos yeux, monsieur l'Orateur, c'est la négation de la loi dans les relations internationales. C'est, pour m'exprimer aussi simplement que possible, l'anarchie internationale. Il semble absolument inadmissible à notre groupe que nous recourions à un tel procédé après les sacrifices que notre peuple a consentis au cours des six dernières années. Nous devons progresser et non reculer.

On a déjà discuté cet après-midi un autre point de vue exprimé au cours du présent débat. Je veux parler de l'idée formulée par nos amis conservateurs progressistes qui préconisent que le Canada soit représenté au Conseil de sécurité par une seule voix parlant au nom de l'Empire britannique ou du Commonwealth des nations britanniques. Je tiens à dire au nom de notre groupe que nous ne pouvons admettre que le Commonwealth des nations britanniques ne fasse entendre qu'une seule voix à un moment donné et en fasse entendre plusieurs en d'autres temps, que nous ne pouvons constituer un seul bloc au Conseil de sécurité et compter pour cinq nations ou plus à l'assemblée. Bien que cette proposition puisse sembler encourageante à certains milieux, elle manque réellement de logique et est irréalisable. Par exemple, si la proposition était acceptée, quelle est la nation qui représenterait l'Empire au Conseil de sécurité? Serait-ce le Royaume-Uni? En ce cas, les dominions n'auraient rien à dire. Serait-ce le Canada? En ce cas, nos amis conservateurs sembleraient réduire le Royaume-Uni au silence, chose étonnante de leur part. La proposition consistera-t-elle à les faire agir à tour de rôle, d'abord un dominion, puis un autre, puis le Royaume-Uni? En ce cas, ce serait placer le Royaume-Uni ou le Commonwealth britannique dans une position plus faible au Conseil de sécurité que celle des quatre autres grandes puissances.

Mais sans parler aucunement de l'illogisme de la proposition de ce groupe, nous avons l'impression qu'une telle décision marquerait le remplacement par un bloc rigide de l'association libre des nations indépendantes que nous avons au sein du commonwealth et si cela arrivait, ce serait détruire la force du commonwealth tout autant que celle de chacune des nations qui le composent. Nous entendons beaucoup parler du démembrement de l'empire. Ce serait le meilleur moyen de terminer l'association que nous connaissons actuellement sous le nom de Commonwealth des nations britanniques. C'en serait bientôt fait de sa puissance, de son intégrité et de son génie.

En outre une telle mesure remettrait le Canada au rang de colonie et trahirait en réalité les aspirations vers la nationalité canadienne

qui ont une telle valeur pour notre population et surtout pour les jeunes gens qui se sont battus durant la présente guerre. Cela ne leur agréerait aucunement.

Nous croyons donc fermement, M. l'Orateur, qu'il ne devrait pas y avoir régression. C'est l'époque du progrès dans tous les domaines. Nous sommes fiers du lien qui unit le Canada au Commonwealth des nations britanniques. Nous sommes fiers que ce lien unisse des nations indépendantes les unes des autres dans un seul groupe tout en nous permettant d'établir ces associations libres qui nous sont si chères et nous deviendront plus chères avec le temps. Mais, dans le monde des affaires, nous croyons absolument qu'il incombe au pays de fournir son propre effort comme la nation indépendante qu'il mérite pleinement d'être.

Juste avant de terminer je veux proposer deux points que la délégation canadienne pourrait soulever à la conférence de San-Francisco. Je serai bref. D'abord, il s'agit des peuples subordonnés. Il faut régler la question. En raccourci, la nouvelle organisation mondiale devrait demander aux Etats qui gouvernent les populations subordonnées de se reconnaître responsables devant une commission internationale de contribuer à l'avancement social et économique des peuples subordonnés et responsables aussi du progrès du gouvernement autonome parmi ces populations.

L'autre point à soulever à la conférence est la question juive, sur tous les points provenant de la déclaration Balfour faite à la suite de la dernière guerre. Nous savons tous que ce peuple a souffert horriblement, plus encore peut-être que n'importe quel autre peuple, au cours du conflit actuel. Nous savons tous que l'une des conséquences les plus ignobles et les plus pernicieuses, de cette guerre a été l'expansion de l'antisémitisme, fomenté de propos délibéré par Hitler lui-même. J'estime donc que toute mesure susceptible de servir d'antidote à ce poison vaudra non seulement pour le peuple juif mais également pour le reste du monde. Je n'entrerai pas dans les détails pour le moment. Je prie simplement la délégation canadienne de faire en sorte que les questions concernant les souffrances du peuple juif viennent sur le tapis lors des délibérations de la conférence de San-Francisco.

Le peuple canadien, monsieur l'Orateur, par l'entremise des hommes et des femmes de ses forces armées et par ses travailleurs sur le front industriel et sur les fermes, a grandement contribué à gagner la présente guerre. Ce que nous avons accompli, nous ne l'avons pas fait seuls. Nous n'aurions jamais pu de cette façon atteindre notre but. Se rendant compte que la cause pour laquelle elle combattait de concert avec d'autres, était une et indivisible, la population du Canada a mis toute son énergie à la servir le mieux possible et elle a couvert de gloire le nom de notre pays.

Nous pouvons faire de même dans la lutte pour la paix. Nous n'y réussirons pas si notre but, en allant à la conférence internationale, est de faire état de notre puissance et de notre prestige et de nous joindre à tel ou tel groupe afin de nous assurer la place la plus avantageuse possible, quant à l'équilibre des forces. Mais nous ajouterons à la gloire et à l'honneur de notre pays si nous faisons servir toute notre influence, à la conférence de San-Francisco et aux autres réunions internationales, à l'établissement d'un organisme mondial fondé sur les seuls principes qui peuvent garantir une paix permanente. Je tiens à souligner quelques remarques formulées l'autre soir par mon collègue l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). L'important, ce ne sont pas les chefs qui viennent sur la scène et qui passent, c'est l'établissement des principes qui pourront garantir une paix stable. Je dirai en terminant que, si, à San-Francisco, et au cours des années qui suivront, le Canada use de son influence pour faire reconnaître ces principes et pour assurer la paix universelle et tout ce que celle-ci signifie pour la fraternité humaine et l'amélioration des conditions de vie du citoyen moyen, il aura joué un rôle qui par sa noblesse ne le cède à nul autre.

M. J.-A. BLANCHETTE (Compton): Monsieur l'Orateur, la période qui suit la victoire, et il semble que nous entrerons bientôt dans cette période, revêt une importance spéciale dans la vie d'un pays et de ses citoyens. C'est une époque de rajustements, d'orientations nouvelles pour les nations et leurs populations. Les hommes et les femmes désirent tout d'abord rendre hommage à leurs soldats, à ceux qui sont morts pour la patrie et qui ont rendu la paix possible, ils désirent rendre, en un mot l'hommage qui est dû aux vaillants hommes et femmes qui ont servi sur terre, sur mer et dans les airs. Les réalisations de nos militaires, de nos hommes et femmes qui ont travaillé dans nos industries et sur nos fermes, sont connus dans le monde entier; et longtemps après la fin de la guerre, nous continuerons à nous glorifier de l'effort qu'aura accompli notre pays en vue de rendre possible cette victoire alliée que nous allons remporter prochainement.

La résolution dont la Chambre est maintenant saisie vise donc, à mon sens, l'établissement d'un nouvel ordre mondial parmi les pays, ordre auquel le Canada désire, et à bon

droit, participer en premier lieu sur le plan international et aussi sur le plan national par suite des modifications que subira notre économie interne. Les affaires internationales ne sauraient être orientées vers la paix au moyen d'unités politiques distinctes. Ce n'est que par l'unité de l'action politique sur le plan international qu'il sera possible de maintenir la paix avec plus de sécurité.

Le premier pas vers la réalisation de cet objectif consisterait à tenir un congrès des représentants des Nations Unies désirant y assister; ce congrès serait chargé de mettre sur pied les rouages, si je puis employer cette expression, destinés à surveiller les affaires internationales des nations. Je ne restreins pas l'expression "affaires internationales" aux questions militaires uniquement, mais encore aux domaines économiques et sociaux. Tous les habitants du globe désirent la paix; or, nous sommes à la veille d'établir cette paix, pourvu que les chefs des nations fassent preuve de perspicacité sur le plan international et refusent de servir les groupes qui profitent de la fragmentation continuelle du monde en unités nationales. C'est sans doute ce à quoi songeait notre premier ministre (M. Mackenzie King) lorsqu'il disait, le 9 octobre dernier, concernant les propositions de Dumbarton-Oaks:

> Il y va de l'intérêt souverain du Canada qu'un organisme international efficace soit établi en vue du maintien de la paix et de la sécurité. On s'accorde à reconnaître comme condition essentielle du succès l'entente entre les pays ayant pris part aux délibérations de Washington. Sans la participation totale des plus grands pays, il serait impossible d'établir un régime international susceptible de maintenir la paix dans le monde et d'obtenir la collaboration nécessaire non seulement pour régler les différends et prévenir les guerres, mais aussi pour résoudre les grands problèmes d'ordre international que pose le bien-être de l'homme.

Ce communiqué que le premier ministre remettait dans le temps aux journaux a sans doute servi de préambule à la résolution présentement à l'étude.

Ainsi qu'on l'a dit à la Chambre depuis l'ouverture du débat, la conférence de San-Francisco, qui portera dorénavant le titre officiel de "Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale", n'est pas une conférence de paix, ni une conférence destinée à étudier ou à régler les problèmes que l'après-guerre réserve à l'univers dans les domaines économique, social ou politique. La conférence n'est pas non plus une commission chargée de régler les frontières, ni un tribunal en dernier ressort sur la question de l'Inde ou sur celle d'une colonie ou d'un territoire sous mandat, y compris les colonies et les territoires des puissances ennemies, pas plus qu'elle n'est un comité chargé de rédiger un nouveau code de droit international, ou une commission des réparations, ou encore une commission à qui l'on confiera plus tard la surveillance immédiate de l'Allemagne et du Japon. Enfin, ce n'est pas une commission ou un tribunal chargé de juger les criminels de guerre.

La conférence doit être une assemblée internationale à laquelle on s'entendra sur les détails d'une société de sécurité mondiale pour la période d'après-guerre, y compris *a*) un conseil économique doté des rouages nécessaires pour régler les questions qui surgiront plus tard dans ce domaine, et ce dans l'intérêt de la paix et de la justice entre les pays membres; *b*) une loi en vue de l'établissement d'une cour mondiale; *c*) un projet d'administration en fidéicommis des colonies des pays ennemis et de leurs territoires sous mandat. Sauf pour ce qui est de quelques détails d'importance secondaire, c'est à cela que se résument les fonctions et les devoirs de la conférence de San-Francisco. Son but est donc d'établir une organisation qui, une fois les traités nécessaires ratifiés par un nombre suffisant de pays, sera autorisée à faire servir les pouvoirs qu'elle détiendra au maintien de la paix dans le monde, tel qu'il existera alors. Cette situation naîtra du règlement final de la paix, complet ou peut-être encore incomplet lorsque l'organisation se mettra à l'œuvre, mais que la société aura le droit de reviser et dont elle devra opérer les rajustements pratiques qui pourront s'imposer par la suite.

Il est généralement admis qu'elle aura une tâche énorme, délicate et difficile, et qu'un groupe de nations qui se réunit pour la première fois aura une besogne suffisamment lourde sur les épaules durant les progrès d'une guerre considérable et épuisante avec les problèmes de libération et de paix qui s'imposent déjà à l'attention.

La conférence devra, pour le Conseil de sécurité projeté, élaborer un système de votation dont l'équité, la justice et la sagesse plairont aux nations moyennes et petites. Ce système devra être en harmonie avec la responsabilité et l'habileté des grandes nations à maintenir l'ordre dans l'intervalle entre la fin des hostilités et le règlement final de la paix tout en pouvant éventuellement protéger dans chaque cas la souveraineté et la dignité nationales.

La conférence de San-Francisco, bien qu'elle doive éventuellement s'occuper de paix, diffère donc en ceci, monsieur l'Orateur, de l'assemblée de Paris-Versailles: l'assemblée de Paris-Versailles a eu lieu après la fin des hostilités, la reddition de l'ennemi et la signature de l'armistice; elle visait à la formation d'une société pour le maintien de la paix, elle travaillait en même temps aux

conditions de cette paix, et ses discussions avaient pris fin avec le traité qui liait son action; par contre, la conférence de San-Francisco est limitée à la formation d'une organisation mondiale, partie seulement du travail qu'avait à accomplir l'assemblée de Paris-Versailles, tandis que l'autre partie, celle qui porte sur la paix, sera maintenue bien distincte. Les propositions de Dumbarton-Oaks tiennent compte du fait que les intérêts des diverses nations ont un aspect international aussi bien que national, et la guerre actuelle a maintenant fait comprendre à l'Allemagne que le nationalisme outrancier constitue une philosophie fort destructive. Si nous ne faisons pas en sorte d'assurer l'ordre dans le monde, l'anarchie finira pas y régner. Une famille de nations, tout comme une collectivité nationale quelconque, possède certains droits propres, et dans la mesure où elle s'exprime en son propre nom dans l'intérêt de toute l'humanité, ses droits priment ceux de toute nation particulière, si riche ou puissante qu'elle soit, qui peut chercher à porter atteinte au bien commun. Cela signifie que dans certains cas il faudra recourir à la contrainte. Si, cependant, on élimine toute contrainte des associations humaines, nous aboutirons non à la liberté, mais à l'anarchie et à l'insécurité. La liberté et la contrainte admises toutes deux depuis longtemps dans l'organisation de notre vie sociale, sont parfois entièrement méconnues dans le domaine des relations internationales.

Je suis d'avis qu'il est de l'intérêt du Canada que la délégation canadienne, sous la direction du premier ministre, prenne part aux délibérations de la conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale. J'estime aussi que personne au pays n'est mieux désigné pour diriger cette délégation que notre propre premier ministre. J'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation à la conférence de Bretton-Woods en juillet dernier, et je tiens à offrir mes félicitations et à rendre un hommage public aux délégués ministériels capables, compétents et savants qui ont représenté le Canada à cette conférence. Ils ont fait honneur et donné du prestigue au Canada et les délégués des 43 autres nations à la conférence les ont reconnus comme des pionniers et des bâtisseurs dans la préparation du programme discuté à Bretton-Woods. Les délégués ministériels occupaient des postes responsables aux comités de la conférence, et le Service civil mérite, je crois, de grands éloges pour les services techniques si sûrs et si précieux que ces fidèles fonctionnaires ont rendus au Canada à Bretton-Woods.

J'approuve la participation du Canada à la conférence, en premier lieu, parce que le Canada n'a rien à gagner à s'en abstenir, mais beaucoup à espérer de la contribution qu'il apportera au bien-être du Dominion et à la cause de l'humanité. L'organisation n'est pas du tout parfaite. Nous vivons dans un monde très imparfait où le progrès résulte invariablement de l'évolution et non de la révolution. En second lieu, tous les pays du monde veulent la paix. Ils la veulent aujourd'hui et pour l'avenir. Cependant, il y a eu des guerres dans le passé et nous sommes actuellement engagés dans un conflit gigantesque qui n'est peut-être qu'un pâle reflet de ce que seront les guerres à venir si nous n'établissons pas de nouveau organismes pour le maintien de la paix. A mon avis, la finance internationale est l'une des causes les plus évidentes des malaises actuels de l'univers. Il faudra la mettre à la raison, et la nouvelle société constitue le meilleur et en effet le seul espoir que nous ayons de réprimer ses abus excessifs. En troisième lieu, les propositions de Dumbarton-Oaks prévoient l'établissement d'un conseil économique et social composé de dix-huit membres élus par l'assemblée aux fins de s'occuper des questions sociales, économiques, ouvrières et humanitaires. Ce conseil devrait être en mesure de réparer en grande partie les pires erreurs commises par l'ancienne Société des Nations, qui s'est surtout occupée de questions politiques et a presque ignoré les questions économiques et sociales dans le monde.

La dernière mais non la moins importante de ces considérations c'est que notre Parlement canadien reste l'autorité suprême lorsqu'il s'agira d'accepter ou de rejeter quoique ce soit. Les propositions de Dumbarton-Oaks ne confèrent que le pouvoir d'étudier et de conseiller. En prenant part à cette conférence, le Canada ne fait qu'exercer son droit de nation souveraine, ce dont son peuple se rend de plus en plus compte depuis le Statut de Westminster. Nous constatons une évolution d'opinion semblable aux Etats-Unis, où en 1920 très peu de gens étaient favorables à la Société des Nations du président Wilson, laquelle entraînait des engagements internationaux. Cependant, aujourd'hui sept personnes sur dix aux Etats-Unis voient les propositions de Dumbarton-Oaks d'un bon œil.

Pour la première fois dans son histoire, le Canada a une armée distinctement canadienne sur les champs de bataille, un corps d'aviation bien canadien et une marine tout à fait nôtre qui se battent du fait de la déclaration de la guerre par notre pays; cela également pour la première fois dans notre histoire. Depuis le commencement de la guerre, les légations canadiennes et nos missions dans un certain

nombre de pays,—aux Etats-Unis, en Russie, en Chine, en Belgique, au Chili et au Brésil, —ont été élevé au rang d'ambassades régulières sur un pied de réciprocité. Le fait de s'être élevé au rang de nation dans le concert mondial a peut-être entraîné pour le Canada des obligations qui, comme conséquence, lui valent aujourd'hui l'exercice des droits d'une nation dans ses relations internationales.

Je fais véritablement miennes les paroles prononcées par l'honorable représentant de Trinité (M. Roebuck) au cours de ses observations. Il a dit que l'ancienne opinion qu'on se faisait de la situation du Canada dans l'Empire et que Kipling a exprimée, a changé. Il a exprimé les opinions de bien des gens quand il a dit que les délégués canadiens à la conférence ne devraient pas oublier que le Canada est un pays du continent nord-américain et que ses intérêts et ses problèmes diffèrent de ceux des nations de l'Europe et de l'Asie.

Je suis aussi d'avis que si personne ne peut parler au nom du Canada, personne ne devrait agir en son nom. Quant à la façon dont la conférence est envisagée par les puissances membres de la conférence, je pourrais rappeler la première déclaration du secrétaire aux Affaires étrangères, M. Eden, à Glasgow, le 21 mars. Voici ce qu'il a dit:

> Nous voulons catégoriquement que l'Europe ne soit unie que par la libre volonté des pays distincts qui la composent. Quand viendra ce jour heureux, nous espérons bien y être associés, mais nous n'avons jamais cherché à créer une coalition contre des puissances européennes, à moins qu'elles n'aient mis à exécution une politique d'agression. Il est contraire à toutes les traditions de nos principes de permettre que l'union entre les grandes puissances serve à écraser les petites. La liberté ne peut exister dans le monde que si les petits Etats peuvent s'unir aux grandes puissances pour la défense d'intérêts communs.

Et plus loin il ajoute:

> Nous espérons poser les bases d'un tel principe à San-Francisco. Cet effort pourra bien être la dernière chance accordée au monde.

Le même jour, la radio de Moscou déclarait ce qui suit:

> Un organisme international de sécurité peut en réalité ne garantir la sauvegarde des intérêts des petits pays que s'il devient un organisme efficace...

C'est-à-dire, s'il est édifié sur les mêmes bases qui servent à créer la structure de la victoire commune, notamment sur l'entente, l'unanimité et la collaboration étroite des principales grandes puissances du groupe qui combat l'Allemagne.

Un communiqué du général de Gaulle aux journaux en date du 20 mars, dit ceci:

> La France est en faveur de la sécurité collective et sacrifiera une partie de sa souveraineté pour en assurer la réalisation, pourvu qu'elle soit réelle et non pas une cause de déception comme l'a été la Société des Nations. Voilà le point important de la déclaration faite aujourd'hui par le gouvernement de la France. Cette déclaration dit que l'établissement immédiat de la paix, dès la guerre terminée, dépendra surtout de l'harmonie qui régnera au sein des grandes puissances.

Voici ce qu'on lisait dans un communiqué de presse du 24 mars émanant du Secrétaire d'Etat américain:

> M. Joseph McGrew secrétaire d'Etat suppléant, dans une déclaration visant à éclaircir la question sur la façon de voter au Conseil de sécurité international qu'on projette de former, affirme, aujourd'hui, qu'aucune nation ne pourra empêcher la discussion de tout conflit d'opinion ou de toute situation qui pourrait surgir.

Le même article cite le point de vue du Secrétaire d'Etat, M. Hull comme suit:

> Sans une entente durable sur les buts principaux, les intérêts et les obligations réciproques des Etats-Unis, du Commonwealth britannique, de l'Union soviétique et de la Chine, toute organisation en vue de sauvegarder la paix ne repose que sur un parchemin et laisse de nouveau la porte grande ouverte à l'irruption d'un nouvel agresseur.
>
> Cette entente essentielle et cette solidarité parmi les quatre nations ne doivent pas prendre la place de l'union parmi les Nations Unies ni amoindrir cette union, mais elle est d'importance fondamentale à toute action concertée, car c'est sur cette entente que reposent la possibilité d'une paix durable et les institutions libres, plutôt que sur de nouvelles coalitions et un retour aux conditions d'avant-guerre.

Si ces attitudes de la part des différentes puissances sont sincères, et j'espère qu'il en est ainsi, alors nous devons collaborer par tous les moyens possibles à assurer notre propre sécurité ainsi que la sécurité mondiale. Je sens aussi que l'attitude que prendra la délégation canadienne à San-Francisco visera à l'intérêt supérieur du Canada. Il est vrai que l'on peut toujours recourir à la force afin de maintenir la paix, mais n'est-ce pas Blaise Pascal qui a dit:

> Le droit sans la force est de la faiblesse, mais la force sans le droit est de la tyrannie. Il nous faut donc combiner la force et le droit, en rendant le droit fort et la force conforme au droit.

Dans mon humble opinion, on reconnaît généralement que le principal problème qui confronte la politique mondiale de nos jours est d'obtenir une telle combinaison.

Qu'il faille protéger les droits des faibles Etats, personne ne saurait le nier. Mais, ne l'oublions pas, ces même Etats pourront parfois jouir de la sécurité, à la condition indispensable que les grandes puissances agissent de concert. Le jour où ces dernières cesseront de s'entendre, ils seront écrasés.

Le meilleur moyen d'assurer la protection non seulement aux petits Etats, mais aux grandes puissances comme à l'univers tout entier serait de mettre en pratique les préceptes divins d'amour, de charité et de justice. Il serait salutaire que tous les peuples s'inspirent de ces vertus car alors l'homme ne pourrait plus se tromper lui-même, il ne pourrait plus tromper ni son pays ni ses semblables. Si nous trouvions ces mêmes vertus au premier plan de l'entente conclue à Dumbarton-Oaks, comme à la base de toutes les autres conférences internationales, je pourrais garantir la fin des guerres et le maintien des relations pacifiques jusqu'à la fin des temps.

Si la puissance des Nations Unies se dissipe en chicanes ou si ces peuples sont divisés entre eux, il en résultera l'anarchie et la violence générales. Contre l'union de ces Etats aucun autre pays ou groupe de pays ne pourront rien.

A mon humble avis, voilà la seule formule qui nous permettra d'assurer l'ordre universel. C'est peut-être même, comme l'a si bien dit M. Eden, notre dernier espoir. Le perdre par crainte de quelque abus de pouvoir, serait désespérer de la possibilité, pour l'homme de maîtriser les instruments qu'il a inventés. Rejeter cet espoir parce qu'il n'assure pas l'accomplissement parfait de nos désirs, serait oublier que l'anarchie est le pire de tous les maux. Profiter de l'occasion qui se présente, sans la moindre illusion, avec sincérité, en toute franchise et avec la connaissance parfaite de toutes les difficultés à surmonter, de tous les dangers à éviter et s'adonner résolument à l'édification sur de telles fondations, d'un monde meilleur, d'un ordre nouveau s'inspirant de liberté, voilà le plus grand service qu'on puisse rendre à l'humanité.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GILLIS: Monsieur l'Orateur, avant de poursuivre le présent débat, me serait-il permis de poser une question de privilège. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur une déclaration de l'honorable député de Brant (M. Wood) qui se trouve dans les *Débats* et dans laquelle il fait allusion à ce que j'ai dit. Voici ses paroles à mon sujet:

> Quand, ce soir, il s'est dit prêt à permettre au Canada d'envoyer une armée n'importe où dans le monde sans s'occuper de l'avis du Parlement, j'en ai été tout étonné.

Je tiens à déclarer que j'étais présent quand l'honorable député a parlé et je ne l'ai pas entendu prononcer de telles paroles, sinon je serais intervenu. Dans mes remarques au cours du débat actuel, je n'ai pas fait pareille déclaration. Je ne vois pas le motif de telles paroles de la part de l'honorable député de Brant et je tiens à profiter de l'occasion pour faire une rectification. Je ne veux pas que le public croie, au cas où l'on citerait encore le passage en question, que j'étais consentant à ce que le Parlement abdique son autorité. Comme une telle affirmation est absolument fausse, elle devrait, à mon avis, être biffée du compte-rendu.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, en terminant ses remarques, l'honorable député de Compton (M. Blanchette) a prononcé de très belles paroles au sujet des espoirs auxquels donne lieu la conférence qui doit être tenue à San-Francisco. Je crois que c'est le poète Pope qui, dans sa dissertation sur l'homme, a consacré plusieurs vers à l'espérance, cette émotion qui porte le cœur humain à battre sans cesse malgré les revers et les dures épreuves. Voici ce qu'a dit le poète:

> Hope springs eternal in the human breast;
> Man never is, but always to be, blest.

Il est donc très encourageant d'entendre les hommes d'Etat de toutes les parties de l'univers exprimer l'espoir qu'une paix durable couronnera la conférence de San-Francisco.

Tous les honorables députés qui ont pris part au débat, y compris le premier ministre (M. Mackenzie King) qui a présenté la résolution, ont instamment préconisé l'établissement à San-Francisco d'une paix permanente. Il est donc intéressant de constater que tous les cœurs sont remplis d'espoir quant au résultat de cette conférence.

Malgré mes plus vives espérances,—et comme les honorables préopinants je souhaite l'établissement d'une paix durable,—il me semble qu'il faut nous tenir sur le qui-vive, surtout ceux qui seront choisis pour nous représenter à San-Francisco. Aux premiers stages du présent débat, on nous a accusés, nous de la gauche, de ne pas être prêts. Eh bien, pour ma part, j'ai fait une étude longue et soutenue des questions de ce genre. J'ai cherché à me renseigner sur toutes les conférences qui se sont tenues entre 1918 et 1938 et j'ai consulté tous les rapports que j'ai pu trouver.

Or, j'y vois vingt années d'insuccès. Je dis bien: d'insuccès. Quels qu'aient pu être en effet les résultats immédiats, toutes ces conférences ont abouti à un échec puisqu'elles n'ont pas atteint leur objectif principal, qu'elles n'ont pas réussi à faire observer le traité de Versailles et n'ont pas amené les peuples à s'entendre au sujet d'une paix permanente.

A peine les signatures étaient-elles posées au bas du traité de 1919 qu'en 1920 se tenait la première conférence à San-Remo. Elle fut un échec; elle n'aboutit à rien.

L'année suivante, en 1921, se tenait la conférence du désarmement à Washington. Qu'en sortit-il? En définitive, rien.

Puis ce fut en 1922, la conférence convoquée à Genève pour donner effet à l'article 16 du traité de Versailles. Mais là encore, ce fut l'insuccès.

Puis les choses se sont continué jusqu'en 1924, jusqu'à la conférence destinée à imposer l'arbitrage obligatoire. Et en faveur de qui? Du Japon. Contre qui? Contre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Grâce à la chère vieille mère patrie, le Japon n'atteignit pas son objectif, il ne réussit pas à nous imposer l'arbitrage non plus qu'aux deux autres dominions mais, à part cela, la conférence fut un échec.

En 1925, ce fut Locarno. Jamais conférence n'avait donné lieu à tant d'espoirs. Tous les grands chefs d'Etat se réunirent et savouraient d'avance les beaux résultats qu'ils devaient obtenir. Mais qu'est-il advenu de ces beaux rêves? Locarno a eu le sort des autres réunions. Il fut nul comme succès.

Nous arrivons ainsi à 1928, au pacte Kellogg. A Paris, je crois, les représentants de soixante nations se sont réunis pour signer une entente dans le but d'abolir la guerre. Toutefois, les signatures étaient à peine apposées au document, dans une salle du Quai d'Orsay, que chacun retourna chez lui pour reprendre ses anciennes habitudes. Le résultat de cette conférence fut nul. Il était impossible d'appliquer le traité de Versailles de façon satisfaisante.

Puis, ce fut 1929 et le moratorium de Hoover. Quel effet a-t-il eu? La mesure semblait excellente, mais il n'en découla rien de bon.

La conférence navale de Londres, en 1930, fut l'effort suivant. Sa valeur fut nulle. En effet, quelques mois plus tard, Hitler commençait à construire ses cuirassés de poche.

Nous passons ensuite à 1932 et à la conférence de désarmement destinée à mettre le Japon à sa place. Pourquoi cette réunion? Parce que les Nippons attaquaient Shanghaï. Elle n'eut pas plus de succès que les autres.

La conférence économique universelle de Londres se réunit en 1933. Elle ne fut pas complètement inutile, mais ne fit rien pour empêcher la guerre.

En 1934, c'était la première des mauvaises conférences, peut-on dire. En effet Mussolini rencontrait Hitler à Venise. Personne ne sait quels plans y furent mûris, mais les événements qui se déroulèrent par la suite y avaient probablement été étudiés ou tracés.

[M. MacNicol.]

Ensuite, Mussolini et Laval se rencontrent à Rome, en 1935. On nous a rapporté qu'en cette circonstance Laval s'était engagé à laisser le champ libre au dictateur italien au cas où il attaquerait l'Ethiopie.

Une autre conférence se réunit ensuite à Genève, la même année, pour chercher à prévenir la spoliation de l'Ethiopie. Ce fut un autre insuccès. Les sanctions indiquées dans le pacte étaient insuffisantes pour maintenir la paix.

La réunion de Bruxelles, en 1937, avait pour but d'arrêter l'attaque du Japon contre la Chine: résultats nuls.

Et je n'ai pas parlé des conférences tenues dans l'intervalle à Lausanne, à Cannes, à Genève.

Je recommande à ceux qui seront désignés pour faire partie de notre délégation d'étudier les procès-verbaux de ces conférences. Pourquoi? Parce que la lecture qu'ils en feront leur fera mieux comprendre les difficultés qu'ils auront à résoudre. Ils se trouveront ainsi mieux armés peut-être pour éviter ce qui pourrait être la cause d'un échec à San-Francisco.

C'est peut-être notre dernière chance d'assurer la paix et les nations pacifiques devront tout faire pour que la conférence soit un succès. Plus les délégués seront renseignés, plus ils seront en mesure de réfuter les arguments qui leur seront opposés. Je leur recommande l'étude soigneuse des débats qui ont eu lieu en 1919 au Congrès des Etats-Unis, alors qu'il y avait opposition à la signature du traité de Versailles. Elle était dirigée par le sénateur Lodge du Massachusetts et de si forts arguments avaient été présentés que le parti oppositionniste avait pu faire échec à l'appel du président des Etats-Unis, de celui qui avait peut-être été le principal auteur du traité de Versailles. Ce traité ne fut pas signé à Washington et plus tard Washington signa un traité de paix séparé avec l'Allemagne.

Les délégués à la conférence seront aux prises avec des hommes fort compétents, avec des gens qui ont été témoins de ces faits. Je les engage à étudier les causes de l'échec des dix-huit ou vingt conférences que j'ai mentionnées. Nous souhaitons tous ardemment de créer à San-Francisco quelque chose de permanent. Il est possible que lorsque les délégués arriveront sur la côté du Pacifique, dans le voisinage de la Porte d'Or, l'une des merveilles de la nature; lorsqu'ils arriveront à cette brèche d'où, à travers le roc, les grands paquebots océaniques de tous les pays ont accès à un ancrage sûr dans la mer californienne intérieure; il se peut, dis-je, que sous l'inspiration de ce décor, la

sagesse entre dans leur cœur. Nous espérons tous qu'il en résultera une paix permanente.

J'aimerais dire un mot sur notre position. J'ai lu que les hommes d'Etat de l'Empire se rendraient bientôt à Londres pour assister à une conférence impériale afin que les délégués à San-Francisco puissent avoir un programme commun et puissent s'entendre sur la meilleure présentation des vues de cet empire pacifique. Sur ce point aucun autre pays du monde n'égale l'Empire. Le premier ministre nous a mentionné deux hommes éminents et très habiles qui y seront. Quelques pays de l'empire y envoient leur premier ministre, d'autres, un représentant de leur premier ministre, d'autres encore, leurs plus grands hommes d'Etat. Nous devrions y envoyer un représentant de notre cabinet. Je ne critique pas le Gouvernement, mais j'espère que mes paroles le pousseront à y envoyer un membre du cabinet. Quel autre qu'un membre du cabinet pourrait nous représenter à cette conférence de premiers ministres? Il y en a un qui a acquis quelque expérience dans les affaires extérieures au cours de la dernière ou des deux dernières années, et je suppose qu'on pourrait le déléguer. Ce n'est pas à moi qu'il revient de dire qui devrait aller à Londres pour cette conférence impériale, mais je crois que ce devrait être un membre du cabinet. C'est ce qu'il conviendrait de faire à cause de la position du Canada dans l'empire. Nous devrions réfléchir à ce que le monde pensera si nous n'avons pas à la conférence un représentant qui fait partie du cabinet.

Je propose que ceux qui seront nommés pour aller à San-Francisco se renseignent à fond sur les vues d'autres hommes éminents. Je ne traiterai pas des clauses de l'accord proposé qui touchent au vote, vu que plusieurs autres honorables députés, y compris le premier ministre ont traité à fond cette question. Nos délégués devraient étudier les paroles du grand sénateur américain Vandenberg. Ils ne peuvent pas être trop renseignés. L'objectif devrait être une paix permanente.

D'après une dépêche de Washington qui a paru dans le numéro du 19 mars du *Christian Science Monitor*, le sénateur Vandenberg aurait préconisé la revision des accords conclus durant la guerre. Je ne ferai aucun commentaire à ce propos, me contentant de dire que nos délégués devraient se renseigner parfaitement sur les frontières de tous les pays afin d'être en mesure de discuter ces questions avec les gens qui s'y sont spécialisés. Je songe surtout aux recommandations du gouvernement français dans le long mémoire qu'il a présenté. Une de ces recommandations porte sur un point qu'avaient à l'esprit la plupart de ceux qui ont pris la parole, c'est-à-dire le pouvoir qu'a le Conseil ou l'un quelconque des cinq principaux membres du Conseil de mettre obstacle à l'examen de toute question dont cet organisme pourra être saisi. Le pouvoir d'exécution sera inexistant à moins que les cinq membres principaux ne conviennent de fournir les forces armées requises. Après mûre réflexion, le gouvernement français a recommandé qu'un vote des deux tiers des onze membres soit suffisant pour le maintien de la paix par la force. Nos délégués devraient faire une étude soigneuse de ce programme. Je ne ferai pas d'autres observations sur ce point, n'ayant pas la compétence voulue.

Nos délégués ne sauraient trop se renseigner. Ils devraient se livrer à une étude approfondie de la question afin d'être à même d'en discuter tous les aspects en vue d'atteindre l'objet ultime qui est l'établissement d'une paix durable. Les échecs ont été trop nombreux dans le passé et nous ne pouvons nous permettre de faillir encore une fois à la tâche. Le gouvernement de Moscou a fait une déclaration qui mérite d'être étudiée. Il affirme en effet, qu'on devrait s'en tenir au mode d'exécution arrêté par les grandes puissances à Yalta, et que les petites nations seront protégées. La déclaration de Moscou devrait être soigneusement analysée; cet examen devrait porter non seulement sur le contenu des dépêches de presse, mais sur le texte entier de la déclaration que notre service des Affaires extérieures devrait se procurer.

J'en viens maintenant à la situation du Canada. Je n'en suis pas satisfait. Je ne formulerai aucune critique mais j'estime qu'un examen minutieux s'impose à cet égard. Avant que nos délégués consacrent leur temps à formuler de telles propositions, je porterai à leur attention d'autres sujets qu'il importe beaucoup plus de discuter. Le premier ministre, parlant de la conférence de San-Francisco, le 20 mars 1945, déclarait ce qui suit, ainsi qu'en fait foi le hansard:

> Le Gouvernement est d'avis qu'il faut préciser le rang constitutionnel qu'occupent au sein de l'organisation les pays secondaires importants et que la délégation canadienne doit déployer tous ses efforts pour obtenir qu'on reconnaisse la place qui lui revient parmi les nations du monde.

Je ne le cède à personne pour le respect que je porte à ma terre natale et cependant j'estime que nos délégués ne doivent pas perdre trop de temps à la discussion de cette proposition. Qu'en résulterait-il si elle était adoptée? Il y a quelque temps,—je ne puis citer le texte précis car je ne l'ai pas en ma possession,—j'ai lu que les Soviets demande-

raient que les diverses républiques socialistes autonomes fussent représentées. La république soviétique fédérale, c'est-à-dire la grande république centrale, compte sur son territoire plus de cent millions d'habitants. La population de l'Ukraine est supérieure à trente millions et il existe une demi-douzaine d'autres républiques socialistes autonomes ayant chacune de six à dix millions d'habitants. Dans quelle situation se trouverait le Canada si toutes ces républiques socialistes autonomes étaient représentées au sein de l'assemblée? Son rôle deviendrait insignifiant si les deux plus importantes de ces républiques y avaient des représentants. Supposons maintenant que la France restaurée demande que la Cochin-Chine, avec une population de plus de trente millions, soit représentée? Quelle serait la situation du Canada si l'Allemagne, après un certain temps, était admise à faire partie du conseil des nations? Huit ans après la dernière guerre, en 1925, je crois, l'Allemagne était reçue dans la famille des nations. Le monde ne peut se passer de la collaboration de ces grands pays, en temps de paix. Le territoire allemand compte quatre-vingt millions d'habitants; après avoir essuyé l'écrasante défaite qu'elle a amplement méritée, l'Allemagne demandera une place au sein du conseil des nations. Quelle sera alors la situation du Canada? Il y a en Allemagne, de nombreuses principautés qui comptent des populations beaucoup plus considérables que le Canada et elles voudront être représentées aussi. Presque tous les pays du monde sont dans le même cas. Prenons, par exemple, le grand Etat de New-York avec ses 14 millions d'habitants; c'est le plus riche des Etats d'Amérique; imaginons ce pays se tenant à l'écart pendant que le Canada se rend à la conférence! Voilà une question qu'il nous faut étudier attentivement avant de permettre que le Canada consacre son temps à examiner à la conférence une proposition comme celle-là. Cette question ne devrait pas y être soulevée. Le Canada devrait employer son temps à l'étude de sujets beaucoup plus importants. Après tout, nous faisons partie de l'Empire. A mon avis, l'attitude du Canada, telle que définie dans l'extrait qu'on vient de citer du discours du premier ministre, est assez simple et assez convenable, mais elle ne suffit pas.

A quoi les délégués canadiens pourront-ils consacrer leur temps? Nous avons des problèmes à résoudre au pays même. Nos plus proches voisins sont les Etats-Unis et la Russie. Je n'étudierai pas en détail aujourd'hui, car j'y reviendrai une autre fois, la question du développement de la route de l'Alaska et de cette route aérienne au nord d'Edmonton, appelée à devenir la plus importante route aérienne du monde. Déjà, j'envisage une population d'un demi-million pour Edmonton. Même à l'heure actuelle, nous y possédons le plus grand aéroport de l'Amérique, sinon du monde entier; de cet aéroport s'étend une série d'autres aéroports depuis White-Horse, dans le Yukon, vers le nord, une série d'aéroports comme je n'en ai jamais vu ailleurs dans le monde. Mais ce n'est qu'un commencement. Nous pourrions employer utilement notre temps à discuter avec nos grands voisins du sud, avec lesquels nous vivons dans la plus grande harmonie, la question de l'entretien de la route de l'Alaska. Pour notre propre salut économique, nos délégués devraient consacrer une partie de leur temps, à la conférence, à discuter ces questions au lieu de discourir sur notre statut. Qu'ils étudient l'économie de notre pays et la question de fournir du travail à nos hommes et femmes. Au sujet de la route de l'Alaska, je suis convaincu que nous pourrions conclure une entente quelconque avec les Etats-Unis.

J'irai plus loin et je proposerai que nos délégués discutent avec les représentants de la république voisine la construction d'une grande route allant directement de Sherbrooke aux Provinces maritimes. Les Provinces maritimes ressemblent à une partie oubliée du Canada. Elles sont coupées du reste du pays par cette grande courbe vers le nord que fait la frontière internationale en contournant le Maine. Puisque nous permettons, et à bon droit, à nos cousins des Etats-Unis de se servir de la route de l'Alaska, ils pourraient nous aider à construire une grand'route allant directement de Sherbrooke à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), une autostrade qui réduirait la distance entre les Provinces maritimes et les grandes provinces du centre tout en accélérant le transport. L'avenir du pays exige des voies de transport meilleures et plus rapides. Nous pourrions à ce sujet en venir à un compromis avec nos cousins du Sud. Nous devons tous travailler en harmonie. Le projet n'entraînerait aucune cession de souveraineté, mais serait entrepris pour le bien des deux pays.

Vient ensuite le problème du pétrole. J'ai lu beaucoup de choses au sujet de l'abandon des gisements pétrolifères de Norman-Wells. Je propose que nos délégués abordent le sujet avec les représentants des Etats-Unis. Il ne faut pas que ces gisements soient abandonnés. J'ai passé cinq jours à Norman-Wells en août dernier. Il y avait beaucoup de monde et il y avait aussi beaucoup de pétrole. Le Yukon a besoin de pétrole et il peut l'obtenir à bon compte de Norman-Wells. Il faut continuer à exploiter ces gisements dans l'in-

térêt du Yukon, de la vallée du Mackenzie et de la vallée de la Coppermine. Il faut les exploiter pour fournir du pétrole à cette immense région du Grand lac des Esclaves et du Grand lac de l'Ours. L'exploitation de ces puits doit continuer. La question est de celles que nos délégués à la conférence devront aborder.

Il sera peut-être nécessaire d'envoyer des spécialistes à la conférence. Je crois que nous devrions en envoyer. La délégation devrait se composer non seulement des gens que le premier ministre a mentionnés, mais aussi d'économistes à titre de conseillers et de spécialistes. La délégation britannique comptera les meilleurs économistes de Grande-Bretagne. Le Canada doit fournir beaucoup de travail à sa population. Je ne suis pas de ceux qui croient que nos usines vont fonctionner pour le plaisir de la chose. Il faudra leur fournir du travail, tout comme il faudra donner de l'emploi à la population et lui fournir la chance de gagner sa vie. Comment cela sera-t-il possible si la conférence de San-Francisco ne travaille pas à établir une meilleure économie non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans notre grand pays?

D'autres honorables députés ont parlé de la question juive. J'assistais récemment à une manifestation de l'Association anglo-juive à l'hôtel Royal-York de Toronto. J'y appris, comme je pus le lire plus tard, qu'on avait embarqué dans quelque port de la mer Noire un plein navire de Juifs qui avaient enduré tous les tourments, y compris le le crucifiement, en Europe centrale. On leur avait dit qu'ils se rendraient en Palestine, cette patrie qu'ils réclamaient, eux et leurs ancêtres, depuis plus de deux mille ans. Leur navire fut torpillé en vue de la terre promise, de sorte qu'ils n'atteignirent jamais la Palestine. Pour autant que je sache, ce n'est pas un de nos alliés ni même un belligérant qui a torpillé ce navire. Quoi qu'il en soit, ces Juifs n'atteignirent jamais la Palestine.

Je ne vois pas pourquoi la conférence ne pourrait s'entendre sur le sort des Arabes. Ils occupent un vaste territoire qu'ils possèdent depuis longtemps, mais il me semble que les grandes organisations alliées pourraient leur assurer pleine justice et un territoire et, tout de même, en accorder une partie aux juifs en Palestine. Je suis au fait de plusieurs réalisations juives; ils ont excellé dans la médecine et les autres professions. Ils se sont montrés très charitables et ont beaucoup contribué, par leurs sens des affaires, au développement du pays. Je nourris donc à mon tour l'espoir que nos délégués, de concert avec ceux de toutes les autres nations, s'occuperont enfin à faire rendre justice à la race juive.

Je songe aussi au point soulevé par le sénateur Vandenberg. Le 19 mars, il a abordé la question des frontières de la Yougoslavie et autres pays. Le problème est très grave. Je suis demeuré une heure dans un musée allemand de la rue Unten den Linden, à Berlin, devant une carte qui couvrirait tout un pan de la Chambre. C'était une carte de l'Allemagne. J'ignore si le surveillant était nazi ou s'il cherchait à soulever les siens, mais il les a certainement enflammés quand il a indiqué le corridor qui coupe en deux l'Allemagne orientale. Il les a fait pleurer, grincer des dents, serrer les poings. Le peu de connaissance que j'ai de la langue allemande m'a empêché de saisir le sens de ses paroles, mais je sais que lui-même et ses auditeurs maudissaient tout ce qui avait contribué à couper ainsi le pays en deux. J'ai examiné de près la carte après le départ de la foule, puis j'ai demandé aux fonctionnaires s'ils s'opposeraient beaucoup à un corridor qui irait de la Pologne à Memel. Je n'ai pas constaté beaucoup d'opposition à cette idée. La Pologne a droit à un corridor; à cette époque, Memel n'appartenait ni à la Pologne ni à l'Allemagne, et le corridor aurait pu passer entre la Lithuanie et la Prusse-Orientale. J'espère que ceux qui auront le devoir de dresser les plans d'une paix permanente ne diviseront pas de grandes régions et ne sépareront pas des millions de gens qui désirent vivre ensemble. S'ils le font, que devons-nous prévoir?

On a dit avec raison que chaque traité conclu au cours des cent dernières années contenait les germes d'une autre guerre. Nous avons maintenant l'occasion de bannir la guerre à jamais si nous savons nous élever à la hauteur de la situation et nous montrer assez grands et assez charitables pour reconnaître que tous les autres ont aussi le droit de vivre. Je n'ai aucune proposition précise à offrir, je laisse ce soin aux hommes d'Etat.

On a parlé de la Pologne. Notre grand premier ministre, M. Churchill a dit l'autre jour qu'il priait, c'est l'idée qu'il a exprimée, pour que les deux gouvernements polonais confèrent promptement afin d'assurer à leur grande nation la représentation à laquelle elle a droit à San-Francisco. Nous partageons tous ce désir. Les Polonais sont un grand peuple et ont joué un grand rôle dans le monde. Il serait malheureux que les querelles intestines les empêchent de se faire représenter à la prochaine conférence. Ils arriveront peut-être à un compromis avant cette date et pourront ainsi avoir des représentants.

A la fin de son récent discours, le premier ministre, comme le rapporte le compte rendu,

s'est exprimé en termes très nobles et très enthousiastes. J'étais fier de l'entendre s'exprimer ainsi:

Le nouvel ordre mondial doit être le fruit naturel des événements et non une créature artificielle. Il doit être quelque chose de vivant et doit répondre aux aspirations de l'âme humaine à l'encontre de ce que serait un rouage mécanique ou juridique. Le nouvel ordre mondial doit avoir été édifié en vue de la place qu'il occupera dans l'esprit et le cœur des hommes. Il doit respirer la fraternité et la bonne volonté. Il comportera dans les relations humaines l'application des principes de la générosité et de l'aide mutuelle.

J'espère que le premier ministre restera sur ce plan élevé, mais pour cela, il devra modifier quelques-unes de ses déclarations sur la composition de la délégation à la conférence. Il y a quatre partis politiques de caractère national au pays. Celui qui occupe la partie la plus éloignée de la Chambre à notre gauche a tenu une convention nationale et a choisi comme son chef un ministre provincial, l'honorable Solon Low. Je ne vois pas pour quelle raison, si on a l'intention de choisir un chef du parti créditiste, au fédéral, on ne choisirait pas le chef reconnu du Crédit social, d'autant plus qu'après le 17 avril bien des délégués proposés n'auront plus le statut de membres du Parlement. M. Low, par ailleurs, sera encore membre d'une assemblée législative. Le chef de la C.C.F. est, naturellement, membre de la Chambre et a été choisi à une convention nationale. J'approuve les paroles prononcées par mon leader à la Chambre. Je ne vois pas sur quel principe s'appuie le premier ministre pour refuser d'inclure dans la délégation le chef du parti conservateur-progressite, un homme très compétent et qui pendant vingt-deux ans, Votre Honneur, a été premier ministre de votre province. J'aimerais voir le premier ministre adopter les principes élevés qu'il a énoncés vers la fin de son discours et faire abstraction de tout ressentiment contre des particuliers. Notre parti compte plusieurs personnes possédant toutes les qualités voulues pour nous représenter. Notre leader à la Chambre a toutes les aptitudes requises pour se rendre à la conférence. Je crois également, comme l'a si bien dit l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker), qu'on devrait inclure des représentants des soldats, du Corps canadien et de la Légion, ainsi que des professions libérales, sans oublier les hommes d'affaires et la classe ouvrière.

Comme tous les honorables préopinants, je fonde beaucoup d'espérances sur la prochaine conférence. Mes observations ce soir sont à l'appui du projet de résolution. Je ne vois pas comment on pourrait s'y opposer. Je ne comprends pas comment on pourrait ne pas approuver ses fins, qui sont la paix permanente. J'ai cherché humblement à stimuler les délégués à se renseigner afin de pouvoir jouer un rôle plus important à San-Francisco. Si nous nous en tenons à un idéal élevé, si nous nous rappelons les sacrifices gigantesques et terribles consentis par notre population et nos alliés dans une guerre des plus catastrophiques, il pourra nous être donné de faire quelque chose pour assurer la réalisation du grand message que nous a apporté Notre Sauveur: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté."

M. J. J. KINLEY (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, sur la côte de l'Atlantique se trouve une station de radiodiffusion qui, lorsqu'elle s'identifie, lance dans les airs ce message: "Ici, la voix amicale des provinces maritimes". Cette station envoie son message à nos voisins et sa voix s'étend aussi jusque sur la mer. Les pêcheurs, les membres de la marine et les voyageurs qui s'en viennent sur nos rives entendent cette voix. Elle est porteuse d'un beau sentiment de bonne volonté. Depuis des générations, mus par l'esprit d'aventure et le désir de commercer avec les autres pays, les habitants des Provinces maritimes ont sillonné les mers et visité bien des endroits dans des terres éloignées.

Ils y ont rencontré bien des gens, des peuples aux coutumes différentes et dont le mode de vie diffère du nôtre, mais ils ont trouvé des amis et ont appris par expérience la valeur pratique de l'amitié; de sorte que chez nos gens existe un quelque chose, bien ancré au fond de l'être, qui nous fait apprécier les relations amicales avec les autres peuples et nous porte à nous montrer tolérants envers leurs opinions et très respectueux des droits des autres.

A cela s'ajoute la camaraderie de la mer. Elle est toujours de portée libérale, généreuse et internationale, de sorte qu'il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les gens de ma région devraient accorder leur appui total et enthousiaste au projet de résolution dont la Chambre est saisie. Je me propose d'envisager cette résolution avec cet esprit d'amitié que nous croyons indispensable à son succès. Je suis d'avis que nos gens appuieront cette résolution parce qu'elle tend à établir des relations cordiales avec les autres pays, parce qu'elle est un gage de progrès ordonné dans l'avenir et parce qu'aussi elle vise à l'expansion du commerce international.

Dans ses amis et ses associations, le Canada a vu la fortune lui sourire. Nous faisons partie de l'Empire britannique et, bien que l'océan nous sépare de l'Angleterre, nous avons toujours, sur le littoral, une preuve visible de la grandeur de l'Angleterre. Il y a quelques années, je visitais avec un ami le

bassin d'un port de l'Est du Canada quand nous vîmes un des grands bateaux de guerre anglais qui arrivait de la haute mer. Après avoir contemplé la scène qui s'offrait à nous, mon ami me dit: "Voilà la forteresse qui assurera la sécurité au Canada".

Par ailleurs, nous sommes entourés de tous les côtés par la mer, sauf au sud où, au delà de la frontière, se trouve notre grand voisin, les Etats-Unis. Il n'y a entre nos deux pays aucun rempart et aucune fortification. La ligne de démarcation est pratiquement imaginaire en ce qui concerne le mouvement mais, au point de vue géographique elle est bien nette et elle l'est aussi dans l'esprit du peuple canadien. Par suite de ses relations et de sa position géographique, le Canada a une magnifique occasion de rendre de très grands services en favorisant la bonne entente entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ces deux grands pays de langue anglaise. Notre premier ministre a toujours regardé cela comme une noble tâche et, au cours de ses longs et méritoires services, il a travaillé dans ce sens et avec un succès remarquable, de sorte que, sur ce point, nous pouvons dire qu'il a beaucoup accompli en faveur de la bonne entente.

Voici ce qu'a dit M. Churchill quand il a présenté le premier ministre du Canada aux membres du parlement britannique en mai 1944:

> Le Canada est le trait d'union entre l'ancien et le nouveau monde; il nous relie au grand peuple américain avec lequel, je l'espère, nous formerons nous aussi une association fraternelle. Le Canada, rattaché par des liens sacrés à la mère patrie et par des rapports de la plus profonde intimité et amitié aux Etats-Unis, forge l'entière structure de ce bénin et glorieux empire britannique qui ne connaît pas la crainte, en une masse homogène qui, lorsque survient une crise mondiale, ne manque jamais à son devoir.

Je me rappelle également que le président des Etats-Unis, lors d'une visite au Canada, il y a quelques années, a dit que son pays ne resterait pas immobile si un envahisseur menaçait le Canada. Les résultats de la guerre actuelle, la force et la puissance dont a fait preuve le Canada autant comme pays industriel que comme nation combattante, doivent convaincre le peuple américain qu'il est aussi à son avantage d'avoir le Canada comme bon voisin, car le Canada est un solide bras droit dans la partie septentrionale du continent américain.

La première condition essentielle à la paix universelle est une association étroite entre les pays de langue anglaise. On comptera sur eux pour ouvrir la marche et leur geste aura un effet salutaire sur le reste du monde. D'aucuns proposent que le Canada soit plus étroitement allié à la Grande-Bretagne; d'autres craignent de nous voir succomber indûment à l'influence des Etats-Unis d'Amérique. Je pense plutôt que le Canada est assez puissant pour se faire valoir à son propre mérite. Il mérite aussi de compter parmi les nations membres à la conférence de San-Francisco et de prendre une attitude de dignité dans ce forum de bonne entente consacré à l'établissement de la paix.

Puis-je citer un extrait du discours prononcé par le premier ministre devant le Parlement britannique l'an dernier. A cette réunion, le premier ministre du Canada, en s'adressant aux Chambres du Parlement britannique, a dit:

> Ce sera toujours l'un des buts primordiaux de la politique canadienne que de travailler au maintien de l'association fraternelle entre les peuples britanniques et le peuple américain. Quand viendra la paix, c'est notre plus ferme espoir que les peuples du Commonwealth britannique et des Etats-Unis continueront de marcher côte à côte, plus étroitement unis que jamais. Mais nous espérons également qu'ils pourront marcher en un groupe plus nombreux dans lequel toutes les nations unies aujourd'hui pour la défense de la liberté resteront unies pour le service de l'humanité.

Ce discours a saisi l'imagination du peuple Canadien et indique que même à ce moment-là le premier ministre avait à l'esprit ce qui se réalisera bientôt à la conférence de San-Francisco. Il est significatif, à mon sens, que cette conférence soit tenue dans le nouveau monde. Les délégués viendront au pays d'espoir et de gloire où il fait bon vivre. On a proposé également que le temple de la paix soit établi à demeure au Canada. Il est fort possible qu'il en soit ainsi, car ce serait un grand honneur pour notre pays, un grand éloge à son étroite collaboration avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les autres parties du commonwealth.

Le Canada n'a pas d'ambitions territoriales; il n'est pas assez grand pour susciter l'envie égoïste des autres nations. Les quatre libertés y sont mises en pratique d'une façon intelligente. Nous pourrions avec un légitime orgueil inviter le monde à venir établir le temple de la paix dans notre pays.

Ces propositions nous viennent des conférences de Dumbarton-Oaks et d'Yalta. Les assises du nouvel organisme sont les mêmes que celles de la Société des Nations, qui a sombré à la suite des ambitions et de l'envie d'une époque maintenant résolue. La semence était alors tombée sur un terrain rocheux. Espérons que, cette fois-ci, grâce a de meilleurs préparatifs elle tombera en bonne terre. Le président Wilson était animé d'un noble idéal, idéal qui a été faussé à la conférence de la paix où le chef de la république voisine s'est laissé fourvoyer. Puis des difficultés domestiques empêchèrent les Etats-Unis de

se joindre à la Société des Nations qui, de ce fait, perdit beaucoup de sa force et de ses moyens d'action. Wilson fut pris à partie par les chefs républicains qui réussirent à garder leur pays en dehors des activités de la Société. Mais depuis cette date, le monde a profondément changé. Aujourd'hui les chefs nationaux s'adjoignent leurs adversaires politiques dans l'accomplissement de cette tâche internationale. Espérons qu'ainsi se réaliseront l'harmonie et l'unité d'intention, qu'à leur retour à leurs parlements respectifs pour obtenir la ratification de leur conduite ces hommes ne seront pas jugés d'après leur allégeance politique. Cette fois-ci il sera question non plus d'avantages de parti, mais uniquement des droits et des intérêts des nations représentées.

Pour ce qui est des propositions de Dumbarton-Oaks, chacun se doit, me semble-t-il, d'en approuver les principes. Il s'agit là d'une promesse et j'ai grand respect pour la parole donnée. Lorsque nous entrons dans une association ou une institution, nous promettons de l'appuyer. L'engagement ainsi contracté met en jeu notre honneur. Tout homme qui se joint à un syndicat ouvrier canadien s'engage à lui donner son appui. Lorsque des pays contractent pareil engagement, j'y vois un lien qui servira puissamment à leur union. Que de fois les hommes d'Etat du monde entier n'ont-ils pas cherché à faire signer aux peuples de tels engagements! Nous n'avons pas oublié ces tentatives faites il y a quelques années par un grand apôtre de la paix, feu William Jennings Bryan, pour amener les peuples à signer des traités d'arbitrage qui eussent mis fin aux conflits armés.

Je lirai quelques passages des propositions de Dumbarton-Oaks,—que je considère comme un engagement de grande valeur:

> Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'Organisation, tous les membres de l'Organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité avec les Statuts de l'Organisation.
>
> Les membres de l'Organisation régleront leurs différends par des moyens pacifiques, de manière à ce que la paix et la sécurité internationales n'en soient pas menacées.
>
> Les membres de l'Organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'Organisation.

Voilà, monsieur l'Orateur, un pas dans la bonne voie. On prétend que, vu la façon dont marcheront les choses, nous pourrions aboutir à une dictature des trois, et plus tard des cinq, grandes puissances. La simple lecture des propositions démontre que l'assemblée générale se composera de toutes les nations de bonne volonté, grandes et petites. Chacune conservera sa souveraineté; chaque membre, c'est-à-dire chaque pays, aura droit à un vote. Il est vrai que les nations les plus importantes se réservent le droit de veto qui leur permettra de bloquer certaines mesures précipitées; toutefois, c'est l'assemblée générale qui élira le plus grand nombre de membres du conseil de sécurité et l'expérience que j'ai acquise dans la vie publique m'a démontré que les membres élus d'un parlement ou d'une assemblée quelconque ont beaucoup à dire dans les décisions prises. J'estime que les membres majoritaires du conseil de sécurité, les représentants des petites nations, s'ils sont habiles, pourront rendre de grands services. S'il est vrai qu'ils ne pourront rien faire sans le consentement des grandes nations, ils pourront bloquer les mesures qui ne leur plairont pas. Avec les années, les fonctions pacifiques de l'organisation seront beaucoup plus importantes que celles qui se rapportent aux dangers de guerre. L'assemblée générale pourra réaliser de grandes choses pour le bien de l'humanité en coordonnant les peuples en vue de leur faire atteindre de plus hauts niveaux. Nous devons comprendre que la sécurité dépend de l'harmonie qui règne parmi les grandes nations, lesquelles doivent allier le sens de la responsabilité à la puissance. Bien que nous puissions désirer voir l'assemblée disposer d'une plus grande autorité, nous devons comprendre qu'il nous faut être pratiques et qu'à l'heure actuelle ce n'est que par la puissance que nous pouvons assurer la paix.

C'est une grande chose que l'Europe et l'Amérique soient rapprochées l'une de l'autre par une association de ce genre et nous ne devons pas oublier la puissance possible de la Chine. Nous ignorons ce qui pourra se produire plus tard et la Chine est un pays qu'il est bon de faire entrer dans l'association. Son peuple est de race différente de celles des autres pays et c'est se montrer fort prévoyant que de faire entrer ce pays dans une organisation de ce genre. Nous avons ensuite la république soviétique qui règne sur une grande partie du monde. Sa population revient de loin et elle s'est révélée puissante, intelligente et pleine de ressources. Ne serions-nous pas fort malavisés de chercher à écarter ces nations de la société pour la seule raison qu'elles ne veulent pas d'un contrôle trop étroit au début? Il faut se rappeler que ce n'est que le commencement. A mesure que le temps passera et que les peuples deviendront plus confiants ils ne se craindront pas autant et l'organisation pourra être améliorée au besoin. Nous voulons surtout bien débuter. Pour cela nous devrions exprimer notre bonne volonté.

Il doit y avoir une cour internationale. Les propositions nous révèlent que chaque nation membre tombe, *ipso facto*, sous la juridiction

de la cour internationale. Espérons que cela s'appliquera aux grandes nations tout autant qu'aux petites. Nous ne sommes pas bien fixés sur ce point.

On a fait entendre quelques critiques relativement à la place qu'occupe le Canada. Certains pensent que le conseil de sécurité devrait comprendre notre pays avec les grandes puissances, vu qu'il possède une grande force militaire et s'est édifié une grande puissance industrielle. Cela pourrait être cause de difficultés dès le début. Il faut nous rappeler que le Brésil compte une superficie de 3,275,500 milles carrés et une population de 41,456,605 habitants, le Mexique a une superficie de 763,994 milles carrés et une population de 19,473,471 habitants, l'Argentine a une superficie de 1,078,278 milles carrés et une population de 13,518,239 habitants et le Canada possède une superficie de 3,695,189 milles carrés et une population de 11,506,665 habitants.

Il me semble que notre pays a un champ d'action et une importance bien supérieurs au nombre de sa population. Le prochain gouvernement du pays peut puiser là une leçon.

Mais, monsieur l'Orateur, nous sommes apparentés par notre langage et nos relations à deux des pouvoirs siégeant sur le conseil de sécurité, savoir la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. En si bonne compagnie, il n'y a sûrement pas lieu de craindre qu'on portera atteinte à nos intérêts, parce que le Canada n'occupe pas de place au conseil de sécurité avec les grandes puissances.

D'aucuns soutiennent que c'est le Commonwealth des nations britanniques qui devrait être membre du conseil de sécurité et que nous serions ainsi représentés. Envisageons la question d'une manière pratique. Chaque membre possède un vote. Quelqu'un peut-il croire que la Grande-Bretagne se choisirait un représentant chez les Canadiens? Le gouvernement de Westminster ne voudrait-il pas que la Grande-Bretagne ait un représentant désigné par lui? Si nous nous trouvions compris dans le Commonwealth britannique, pris comme entité, dans quelle posture le Canada serait-il quant au choix des membres du conseil de sécurité? En effet, chaque nation est membre de l'assemblée générale, et si le Commonwealth des nations britanniques était considéré comme une entité, la situation du Canada au sein de l'assemblée générale se trouverait compromise.

Certaines discussions ont également eu lieu à propos de l'état-major militaire. D'après le Chapitre VIII, section B, paragraphe 9 des propositions, l'état-major militaire n'est pas limité aux grandes puissances. Il est prévu que l'état-major militaire peut compter un représentant de toute nation directement intéressée. Après que le représentant de cette nation aura été admis, on nommera le commandant.

D'aucuns s'inquiètent des engagements du Canada. Notre pays n'a pas encore pris d'engagement. Je crois qu'il y aura des engagements, mais que le Parlement en décidera. Certains honorables députés peuvent avoir le désir de dresser des épouvantails afin d'embrouiller les choses et peut-être de susciter des craintes parmi quelques groupes de notre population, mais il me semble qu'ils n'ont pas uniquement à cœur d'assurer le succès de cet organisme.

Après le conflit actuel, le Canada possédera assurément une aviation militaire. Il aura une marine et une milice permanente. Il me semble que ce sera non pas un inconvénient, mais un avantage, étant donné que nos forces armées auront la paix comme objectif. Au lieu d'être entraînées et équipées dans un but de guerre, elles le seront pour le maintien de la paix. Elles seront associées à celles d'autres nations de façon à faire partie de l'économie nationale. Elles ne seront pas considérées comme un fardeau militaire. Elles collaboreront avec celles des autres pays du monde, pour le plus grand bien de tous. C'est une encourageante perspective et un magnifique objectif pour nos futures forces armées. Je ne vois pas pourquoi on verrait là un fardeau, car, si tout le monde agit de concert, ces forces n'auront guère à être utilisées. Par contre, elles donneront à réfléchir à ceux qui voudront troubler la paix.

Nos amis s'inquiètent beaucoup de l'envoi d'hommes en dehors du pays. L'un de mes commettants avec qui je m'entretenais l'autre jour me disait: "C'est curieux, mais lorsque vous avez besoin d'un dollar au Parlement, on vous prie de soumettre la chose à la Chambre des communes où vous discutez chaque crédit jusqu'au dernier sou; cependant, lorsqu'on a besoin d'hommes, on les recrute en masse par un simple décret du conseil".

Je suppose que l'organisme dont il s'agit s'occupera principalement, à ses débuts, du problème de la sécurité. Il passera ensuite aux améliorations en matière de commerce et de sociologie. Il fera sans doute un grand bien à l'humanité tout entière. Cela nous amène à songer combien les hommes et les nations sont solidaires. En fin de compte, nous ne pouvons accomplir en ce monde que ce que les autres veulent bien nous permettre. La raison, la persévérance et la compétence sont d'un grand secours. Le public s'incline devant toutes ces qualités. Mais pour qu'elles atteignent leur but, ils faut qu'elles soient au service de l'humanité.

Tout commerce avec une nation étrangère présuppose la bonne entente. Je me rappelle qu'il y a quelques années mes honorables amis qui siègent à ma droite parlaient de conquérir de haute lutte une place sur les marchés du monde. Cependant, à ma grande satisfaction, ils ont changé d'idée depuis. Je crois toutefois que c'est leur nouveau chef qui en est responsable. Tant mieux. Pourvu qu'ils ne changent pas d'idée de nouveau. A l'avenir, les questions de tarifs douaniers et de commerce mondial seront du domaine de l'économie et de la science.

Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat mais je tiens à souhaiter bonne chance à nos délégués à cette importante réunion. Puissent-ils y rencontrer des amis nobles et sincères et dire avec Robert Burns:

And there's hand, my trusty fere!
And gie's a hand o'thine!
And we'll tak a cup of kindness yet;
For auld lang syne.

Lorsque leur tâche sera terminée,—et nous avons confiance en leur plein succès,—puissent dans notre pays et le monde entier régner la justice dans la dignité et la paix dans l'abondance.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Monsieur l'Orateur, tous les Canadiens désirent voir le Canada assumer sa juste part de responsabilité dans la tâche gigantesque de l'organisation du monde en vue d'une paix juste et durable. On ne saurait différer d'avis à ce sujet. Les membres de cette honorable assemblée sont sûrement unanimes sur ce point et sont prêts à appuyer toute motion pouvant servir de base à la discussion des moyens propres à établir les rouages nécessaires au maintien d'une paix permanente.

C'est pourquoi je suis en faveur de l'envoi d'une délégation canadienne à la conférence de San-Francisco. Mais quant à approuver les décisions qu'on pourra y prendre et qui seront fondées sur les propositions de Bretton-Woods et de Dumbarton-Oaks, c'est une toute autre affaire. A mon avis, ces deux groupes de décisions sont interdépendantes et si l'on approuve l'envoi d'une délégation à la conférence de San-Francisco, l'on ne peut faire autrement qu'approuver, du moins dans leurs grandes lignes, les principes énoncés à Bretton-Woods et à Dumbarton-Oaks, de même que toutes les décisions qu'on pourra prendre à San-Francisco. Je le répète, j'approuve sans réserve l'envoi d'une délégation canadienne à San-Francisco, mais quant aux principes sur lesquels doit reposer la structure mondiale future, je les considère comme peu solides, contraires aux concepts démocratiques de la vie et préjudiciables à la souveraineté de plusieurs petites nations et petits peuples.

[M. Kinley.]

C'est à la lumière de l'histoire que j'hésite à approuver tout projet d'organisation mondiale qui, à mon avis, n'éliminera pas les véritables causes de la guerre. Les chefs de l'ère présente ne sont pas les seuls qui aient étudié l'opportunité d'organiser le monde en vue d'une paix durable. L'histoire nous apprend que ce problème a toujours préoccupé le monde, mais que jamais on n'a pu, jusqu'à présent, y apporter une solution efficace.

Examinons un instant ce qui s'est produit à cet égard de notre vivant. A la fin de la dernière guerre, les hommes d'Etat de l'époque épuisèrent tous les moyens auxquels ils pouvaient recourir en vue de débarrasser le monde de toute iniquité et de prévenir le retour du mal. Le président Wilson des Etats-Unis d'Amérique tenta résolument de faire entrer dans ses quatorze points la perspective d'une souveraineté réelle pour les nations et pour les peuples. Les principes de la souveraineté et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes furent par la suite incorporés dans le Pacte de la Société des Nations. A mon sens, le concept de la souveraineté est toujours la seule doctrine saine de liberté réelle, lorsque les nations plus puissantes conservent la souveraineté pour elles-mêmes.

Comme nous avons malheureusement pu le constater en 1939, toutes les tentatives en vue d'établir une paix durable dans le monde connurent l'insuccès. Elles échouèrent parce qu'on n'a jamais appliqué la formule de la liberté pour tous les peuples. On a appliqué les principes de la souveraineté à toutes les entités politiques appelées nations et établies arbitrairement par la force, mais on n'a tenu aucun compte du concept plus large de la souveraineté des peuples appliqué aux groupements historiques, ethniques et ethnographiques. Ce concept plus grand de la souveraineté des peuples, concept pour moi fondamental, on l'a relegué au rang des problèmes d'ordre intérieur des diverses entités politiques. Comme résultat tragique, la force a continué à régir le monde.

Vingt ans après la fin de la première guerre mondiale, le monde était de nouveau plongé dans un conflit diabolique encore plus grand. La fine fleur de la jeunesse, partout dans le monde, était de nouveau sacrifiée. La mort opérait chez elle des coupes encore plus sombres que lors de la dernière guerre. Après ces deux tragédies, nous devrions clairement comprendre maintenant qu'à moins que tous les citoyens animés de l'esprit démocratique voient à ce que la justice et non la force préside aux destinées du monde il deviendra probablement impossible de prévenir une trois-

ième guerre mondiale, plus considérable même que les précédentes, durant notre génération.

Ce problème constitue pour nous le défi suprême de l'heure présente. Plus nous approchons du jour de la victoire dans cette guerre, plus nous constatons, fait assez étrange, que le mot d'ordre de la paix s'oppose diamétralement à celui qui avait cours lors de la dernière guerre. Encore une fois, nous préconisions alors les droits de souveraineté et d'autonomie autant pour les vainqueurs que pour les vaincus. Aujourd'hui tous les partis politiques du Canada, à l'exception du Crédit social, préconisent l'abandon des principes de souveraineté pour les ordres de l'autorité internationale, probablement limitée aux trois grandes puissances. En fait, il existe un puissant mouvement qui réclame ouvertement et sans relâche la destruction de l'idée même de la souveraineté et jette le ridicule et même le mépris sur quiconque ose se porter à la défense du concept de souveraineté, que l'on qualifie "d'obstructeur de l'ordre nouveau", de "nationaliste extrémiste", ou même de "fasciste". Telles sont les méthodes que l'on emploie pour jeter le discrédit sur les derniers vestiges de la démocratie réelle et de la justice, qu'il n'est possible de trouver que là où les individus et les peuples jouissent de la pleine souveraineté. Il y aurait donc utilité à nous poser cette question: pourquoi avons-nous renversé notre position devant les principes fondamentaux qui sont à la base de la vaste organisation mondiale pour la paix et qui est à celle de la future organisation mondiale projetée? Est-ce parce que nous n'avons pas d'autre alternative en la matière, ou parce que le pouvoir glisse des mains du peuple?

Le désir d'être libre est inhérent à tous les êtres humains. Le désir des nations d'être libres de la domination étrangère et la soif des peuples de se gouverner eux-mêmes restent les aspirations les plus fortes des êtres humains. Chaque nation, si petite qu'elle soit, aspire à la liberté afin de permettre à ceux qui la constituent de remplir, à leur façon, leur mission dans le monde par leur apport à la culture, à la civilisation et au progrès général de l'univers. Ou était-ce l'intention du Créateur qu'elles passent leur vie dans la sujétion?

Malheureusement, aucune nation ne s'est préoccupée des droits fondamentaux des peuples subjugués à moins d'avoir des intérêts directs ou indirects à le faire. Cet état de choses explique aussi pourquoi le monde n'a pas eu une paix durable. Que penser de l'avenir? Le droit sera-t-il le droit, et les torts resteront-ils des torts indépendamment des pays en cause? Il ne semble pas nécessaire d'avoir actuellement un code humain des droits fondamentaux de tous les peuples; sans un code de ce genre alors, la force, l'agression et la cupudité continueront de régenter le monde.

Tous les Canadiens, je le répète, ont un intérêt vital à aider à l'organisation du monde en vue d'assurer une paix stable. Il est donc impérieux, à mon avis, que tous les rouages qui entreront dans le mécanisme mondial fassent l'objet d'un minutieux examen. Le succès de la future organisation mondiale dépendra de la stabilité de chacun de ses éléments. Si une partie quelconque du nouvel organisme est édifiée sur une base peu solide et instable, la structure entière sera naturellement menacée par cette faiblesse et exposée à des conséquences dangereuses. Je me propose donc d'indiquer quelques-uns des points faibles les plus évidents, susceptibles de causer des difficultés plus tard si on ne les étudie pas comme il convient en ce moment. Je parlerai brièvement de trois principales puissances qui, au point de vue militaire, politique et économique occupent les premières places dans le monde d'aujourd'hui. Je veux parler naturellement du Commonwealth de nations britanniques, des Etats-Unis d'Amérique et de la Russie. Il faut faire un examen sincère de ces puissances si nous voulons éviter les erreurs du passé.

Examinons tout d'abord le Commonwealth de nations britanniques qui constitue l'un des principaux corps dans le domaine des affaires mondiales. Il m'est déjà arrivé d'exprimer mon opinion sur le Commonwealth de nations britanniques, et je n'hésite pas à exprimer ces vues de nouveau. A mon avis le Commonwealth de nations britanniques est encore le plus remarquable exemple d'organisme politique que le monde ait jamais connu. C'est l'organisation mondiale la plus considérable et la plus près d'être idéale que l'on ait jamais édifiée. N'oublions pas que cet organisme a évolué graduellement d'après l'expérience, par opposition aux théories des rêveurs du monde actuel. Il est vrai qu'il y a de multiples imperfections et même des maladresses dans l'histoire du peuple anglais. Cependant, où voulez-vous trouver quelque chose de semblable, où l'individu jouit d'une souveraineté et d'une indépendance aussi grande que dans le Commonwealth de nations britanniques?

D'aucuns diront, naturellement, que l'Inde constitue un problème épineux. C'est vrai, mais je suis tout à fait convaincu qu'un jour l'Inde jouira de sa souveraineté complète et deviendra un associé égal à tous les autres membres du Commonwealth de nations bri-

tanniques. C'est plus que tout ce que peuvent espérer les peuples subjugués partout ailleurs au monde.

L'Inde n'est pas un cas isolé d'imperfection dans l'organisme britannique. Il y en a d'autres, mais toutes sont en voie de règlement et nous pouvons espérer avec confiance que l'on effectuera les ajustements appropriés en apportant une solution à tous ces problèmes dans la sphère britannique.

Les Etats-Unis d'Amérique, ce colosse du monde industriel, constituent la deuxième puissance en importance. On conviendra que les problèmes de ce pays sont principalement d'ordre interne et économique. C'est aussi une puissance majeure par suite de l'importance de certains de ses problèmes, mais personne, à tout le moins, n'entend s'élever des voix pour condamner le traitement que les Etats-Unis accordent aux populations sous leur domination. Aussi, pour ce qui est de notre bon voisin du sud, ai-je lieu de m'en remettre à l'opinion éclairée de cette nation pour la sauvegarde de ses propres intérêts et le recours aux meilleurs moyens à sa disposition pour aider le reste du monde.

Je veux ici signaler que le Commonwealth des nations britanniques et les Etats-Unis d'Amérique jouissent d'un grand privilège en étant deux des plus grands guides démocratiques de l'humanité. Notre monde moderne exige d'eux que non seulement ils assurent leur propre existence, mais qu'ils soient aussi des guides en assurant la sauvegarde de la vie de bien d'autres peuples et nations qui combattent à leurs côtés.

Je passe maintenant à la troisième grande puissance,—l'empire russe. C'est dans la sphère d'influence et de domination qui est le partage de la Russie à la suite de son expansion territoriale, que nous trouvons ce qui est un sinistre présage pour la sécurité et la paix du monde.

D'aucuns diront, je le sais, que les problèmes de l'est et du centre de l'Europe devraient être tenus pour des problèmes internes de la Russie. D'autres affirmeront que toute discussion de ces questions est de nature à tendre nos relations avec notre puissant allié ou à embarrasser notre propre gouvernement.

En réponse à cette manière de voir, je dirai que les problèmes de l'est et du centre de l'Europe ne sont pas devenus des problèmes de la Russie par la volonté des populations qui occupent ces territoires historiques. J'ajouterai que je ne suis pas le premier dans cette enceinte à parler de ces problèmes au cours du présent débat. Déjà deux honorables députés de la droite ont exprimé leurs vues à ce sujet. Puisque l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann) et l'honorable ministre des Pêcheries (l'honorable M. Bertrand) l'ont traité, je n'ai pas à m'excuser de faire allusion à une autre aspect du problème.

Le peuple canadien, sans exception aucune, apprécie hautement, le rôle que notre allié russe a joué dans la guerre actuelle. Les sacrifices du peuple russe ont été immenses et nous le reconnaissons bien. Mais quand on prétend que c'est la Russie seule qui nous a sauvés de la défaite, je réponds alors que ce n'est pas tout-à-fait exact. Nous devons également nous rappeler que nous avons une grande dette envers des nations subjuguées qui n'ont pas encore vu poindre le flambeau de la liberté mais pour qui la souveraineté et le droit à un gouvernement libre est un idéal autant qu'il l'est pour nous.

Permettez-moi de lire quelques extraits d'un article d'Edgar Snow, probablement écrit à Kiev, la capitale historique de l'Ukraine, et qui a paru dans le *Saturday Evening Post* du 27 janvier dernier. Cet article est intitulé: "L'Ukraine paye la note". Incidemment, l'auteur a obtenu ses renseignements de source officielle du gouvernement des Soviets, de sorte qu'il a rédigé son article pour convenir au gouvernement russe. Et, pourtant, nous recueillons ce renseignement étonnant et fort révélateur:

> ...ce n'est qu'une fois rendu ici, au terme de ce voyage reposant, où s'éteignaient les dernières lueurs de la guerre, que je me suis parfaitement rendu compte du prix énorme que quarante millions d'Ukrainiens avaient payé pour une victoire soviétique. Cette lutte gigantesque que certains sont portés à qualifier de "épopée russe" a été, en réalité, tout d'abord une guerre ukrainienne qui a coûté cher sous bien des rapports. Le plus grand des sacrifices de cette république soviétique a été l'holocauste des vies humaines, dont il est impossible de faire le compte. Un haut fonctionnaire ukrainien m'a dit ici que l'Ukraine avait perdu pas moins de dix millions d'habitants depuis le début de la guerre. Ce total exclut le nombre des hommes et des femmes mobilisés dans les cadres de l'armée.
>
> L'ennemi n'a réellement envahi qu'une faible partie de la république soviétique ruse mais toute l'Ukraine. . ..a été dévastée, des monts Carpathes jusqu'au Donet et au Don où commence réellement la Russie. Aucun pays de l'Europe n'a reçu de blessures aussi profondes dans ses villes, dans son industrie, dans ses fermes et dans ses foyers.
>
> Le marché russe d'après-guerre pour l'écoulement des marchandises américaines se trouvera en majeure partie en Ukraine. Au même degré, les plus lourdes réclamations de la Russie contre l'Allemagne seront celles de l'Ukraine.
>
> C'est pourquoi, quand ce ne serait que pour cela, nous devrions apprendre à connaître davantage le peuple ukrainien qui possède sa propre langue, sa culture et son histoire propres et qui sont plus anciens et bien distincts de ceux de la Grande Russie.
>
> Le reste de l'U.R.S.S. est cinquante fois plus étendu que l'Ukraine, mais c'est dans cette dernière région que le gigantesque Etat possé-

dait jadis la moitié environ de ses principales industries. Un district en particulier produisait à lui seul plus de fer en gueuses et d'acier que le Japon, la Belgique, l'Italie et la Pologne réunis. Des mines ukrainiennes provenaient la moitié de l'anthracite et les trois quarts de la houille grasse utilisés dans l'Union soviétique. L'Ukraine produisait aussi 62 p. 100 du minerai de fer de tout le pays et ses gisements de bauxite fournissaient 70 p. 100 de tout l'aluminium consommé dans la Russie d'avant-guerre.

Voilà qui donne une idée des sacrifices consentis à la cause alliée par le peuple ukrainien. Très nombreux sans doute sont en pays anglophones ceux qui ne se doutent pas de tout ce que le peuple d'Ukraine a accompli en silence durant le présent conflit. Les pertes écrasantes qu'il a subies en hommes et en matériel "n'ont leur équivalent en aucun pays d'Europe", nous dit M. Edgar Snow dans l'article que je viens de citer. Je ne doute pas cependant que d'autres peuples subjugués aient également consenti d'immenses sacrifices à la cause commune.

Après ce que je viens de dire, et vu les sacrifices immenses que maints peuples européens ont dû consentir, on devrait, semble-t-il, fournir aux nations subjuguées les moyens de se faire entendre à chacune des conférences auxquelles les nations libres seront invitées. Cet appel, je le lance au nom de millions d'humains qui ne peuvent plaider eux-mêmes leur propre cause. Sauf erreur, une pareille demande s'est fait entendre après le dernier conflit, mais on a refusé tout privilège aux peuples vaincus; c'est là un facteur qui a contribué à l'échec de la Société des Nations.

En ce qui a trait à la représentation de la population ukrainienne, je propose que le Comité canadien ukrainien et le Comité du Congrès ukrainien d'Amérique soient priés d'envoyer leur délégation à toute conférence mondiale en vue de présenter la cause de l'Ukraine. Ces deux organismes comprennent la grande majorité des Canadiens et des Américains d'origine ukrainienne et embrassent tous les corps religieux ukrainiens. Ils ont donné la preuve de leur loyauté au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique dès le début des hostilités.

S'il était des critiques moins bien renseignés qui prétendraient que la délégation soviétique prendra sur elle de parler au nom de toutes les nations submergées qui se trouvent dans sa sphère d'influence, je citerais pour leur gouverne ce que William Henry Chamberlain, l'une des plus hautes autorités américaines sur l'Union soviétique, dit à la page 82 de son livre *L'Ukraine Nation submergée*:

> Quand les journaux soviétiques critiqueront la politique de Staline aussi librement que les journaux américains critiquent celle de Roosevelt, nous pourrons alors, mais alors seulement, conclure que la liberté de parole et de presse a été établie dans l'Union soviétique. Quand des correspondants étrangers à Moscou feront rapport d'une chaude rivalité entre deux listes ou plus de candidats à l'élection au Congrès soviétique et que ces candidats discuteront sans entrave la politique étrangère et domestique du gouvernement soviétique, alors et alors seulement pourrons-nous présumer que les peuples de l'Union soviétique jouissent de quelque droit authentique de choisir leurs gouvernants.

Il est au mains naïf et prématuré de prétendre que le récent changement constitutionnel apporté dans l'Union soviétique a transformé la nature de la fédération soviétique en une large association de peuples indépendants, comparables aux Etats autonomes de l'Empire britannique (Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Eire). Tout récemment, le premier ministre du Canada Mackenzie King s'en est pris publiquement à un discours prononcé par lord Halifax, ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis. Lorsque le premier ministre de l'Ukraine ou de quelque autre république soviétique exprimera publiquement sa désapprobation d'une déclaration faite par l'ambassadeur soviétique à Washington, nous pourrons raisonnablement supposer qu'il y a eu vraiment une certaine décentralisation dans l'Union soviétique. En attendant qu'une telle chose se produise il sera plus sage d'agir en supposant que la direction essentielle politique et économique réside toujours à Moscou.

Je crois que la question n'exige pas d'autres marques de ma part.

En terminant je dirai que tout peuple ne désire la paix que dans la mesure où elle est compatible avec la liberté, car, comme nous le savons bien, le Canada, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique et d'autres nations unies ne pensaient pas à la paix en 1940 ou 1941. Il ne peut y avoir non plus de paix durable dans le monde tant que plusieurs nations subjuguées se battront pour vivre.

Je prie Dieu et j'espère, madame la présidente, que la conférence de San-Francisco étudiera sérieusement les points que j'ai brièvement traités au cours de mes observations.

M. MOSES ELIJAH McGARRY (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques observations sur la résolution à l'étude, la plus importante dont ce Parlement ait jamais été saisi.

Le débat est assez avancé pour démontrer clairement que la grande majorité des honorables députés acceptent les principes contenus dans la résolution, et le Parlement ne pourrait pas se rendre un plus grand honneur qu'en étant unanime sur une question d'une importance aussi vitale non seulement pour le pays mais pour tout le monde civilisé.

Cette proposition portant sur l'envoi d'une délégation à la conférence de San-Francisco est, je crois, le prélude à l'établissement du conseil de sécurité. Cette réunion est non seulement appropriée mais elle vient à temps, car les nations pacifiques ne sont pas disposées à attendre la fin de la guerre avant de savoir ce que sera le monde nouveau dans lequel

elles seront appelées à vivre. Elles veulent savoir quelle magnifique transformation s'opérera une fois qu'aura pris fin le règne de la mort et de la destruction. Une victoire militaire est indispensable; nous devons et nous allons la remporter. Mais une victoire militaire ne constitue qu'une étape de la route que nous avons à parcourir vers un monde meilleur et, bien que la victoire puisse nous apporter la paix, elle ne peut ni la maintenir ni la garantir.

Partout autour de nous, à l'heure actuelle, nous voyons la preuve que ce monde nouveau est en voie de formation et qu'il aura peut-être été réalisé avant la cessation des hostilités. En somme, une victoire militaire est chose éphémère et souvent, avant que le vainqueur n'ait pu compter son butin, une nouvelle force surgit qui vient le lui ravir. En outre, nous ignorons si des désaccords n'éclateront pas parmi les vainqueurs eux-mêmes.

Il est bon de se rendre compte que nous avons profité des événements qui ont suivi la dernière guerre alors que les alliés n'ont pas su se concerter en vue de la paix et n'ont pas tenté d'en venir à une entente à cet égard. Ce n'est pas uniquement après la guerre qu'on peut se rendre compte de ce que doivent être les buts de paix; par ailleurs, si des déclarations autorisées sont faites avant la fin des hostilités elles auront pour conséquence d'abréger le conflit lui-même et de rapprocher l'heure de la victoire. Nous devons par conséquent nous rappeler que la conférence de San-Francisco n'a pas pour objet de déterminer les conditions de paix mais plutôt de discuter les buts de paix. N'est-il pas conforme à l'esprit démocratique de laisser à quelques chefs politiques le soin d'étudier les problèmes fondamentaux de la paix, de les discuter à des conférences intimes et de communiquer au monde les décisions? En effet, ceux qui siégeront au conseil de la sécurité ne seront que des êtres humains, et, comme tels, seront tout comme nous-mêmes sujets à se tromper. Par conséquent, nous devons nous efforcer de dissuader les gens que la conférence de San-Francisco est destinée à établir les conditions de paix. On nous demande également de ne pas souscrire à quelques-unes des déclarations irréfléchies voulant que cette conférence puisse constituer une garantie de paix.

Nous avons adopté la méthode démocratique afin que les pays du monde puissent se réunir en conférence; cette méthode leur fournit l'occasion de discuter et de formuler des conclusions aux divers stades de la conférence.

J'examinerai pendant quelques instants les remarques formulées en cette enceinte et ailleurs par ceux qui prétendent que chaque nation devrait avoir une armée; en d'autres termes, ils disent qu'il devrait y avoir une police internationale chargée de mettre à exécution les décisions du Conseil en cas d'agression. Je ne critique pas ce point de vue, mais j'entretiens des doutes sérieux au sujet du succès d'un tel plan, selon lequel tous les pays, y compris le Canada, entretiendraient une armée, une marine et une aviation qui seraient prêtes à répondre à l'appel du conseil de sécurité pour engager le combat n'importe où et à n'importe quel moment, abstraction faite des désaccords possibles qui pourraient surgir touchant les droits et les injustices en jeu.

Comme je l'ai dit, il serait très difficile de tomber d'accord sur cette question, puisqu'il ne serait pas facile de faire accepter aux membres représentant les diverses nations l'idée que quelques hommes jouiront de pouvoirs illimités sur les armées et les ressources des pays et que les caprices de ces hommes deviendront loi. Voilà, à mon sens, une tâche assez difficile à accomplir et nous pouvons prévoir, je crois, qu'il sera difficile de persuader les pays du monde, y compris le Canada, de la sagesse d'une telle idée. La difficulté de s'entendre sur cette question est l'une des raisons pour lesquelles nous pouvons être assurés que les propositions de Dumbarton-Oaks ne constituent pas, pour le moment du moins, un instrument parfait.

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre en entrant dans les détails. Je me contente de dire qu'il m'a fait plaisir de constater jusqu'à quel point l'unanimité s'est faite autour de cette question si importante. Comme d'autres avant moi, je souhaite bonne chance et bon voyage à notre délégation à San-Francisco. Cependant, avant de reprendre mon siège, je désire mentionner une autre question. Le discours éloquent et énergique que l'honorable représentant de Renfrew-Sud (M. McCann) a prononcé à la Chambre, jeudi soir dernier, en faveur de la Pologne a produit sur moi une vive impression. Il ne fait aucun doute que la Pologne est, toutes proportions gardées, celle des nations alliées qui a probablement souffert le plus. Nombre de gens au pays sont d'avis que le démembrement annoncé fait un tort considérable à la Pologne, de même que les entraves suscitées à l'établissement d'un gouvernement démocratique. Tel est le sentiment d'une foule de Canadiens. Je ne me prononcerai pas cependant sur la question de savoir si ces gens ont suffisamment étudié la question avant d'en arriver à leur conclusion. Mais je suis d'avis que les délégués du Canada à la conférence de San-Francisco devraient demander que les con-

clusions de la conférence de Yalta relatives à la Pologne soient examinées de nouveau. Sinon, nombre de Canadiens croiront qu'il ne faut attacher aucun sens à la Charte de l'Atlantique et aux propositions de Dumbarton-Oaks. Le premier ministre, qui dirigera la délégation canadienne, s'est toujours fait le défenseur de la justice au cours de sa carrière politique. La question polonaise sera sans doute de celles qu'il soulèvera à la conférence. J'ai lieu de croire qu'il insistera pour qu'on examine de nouveau la question, afin de montrer au monde que la délégation canadienne ne tient pas à laisser l'impression que les déclarations encourageantes de Dumbarton-Oak sont fausses et transitoires au lieu d'être réelles et durables. La situation permet au Canada de travailler, de concert avec les autres nations, à l'établissement d'un meilleur niveau de bien-être social. J'ai la ferme confiance que les délégués canadiens à la conférence de San-Francisco feront de leur mieux pour que le Canada obtienne la place qui lui revient dans le monde. Ils obtiendront ce résultat s'ils font en sorte que la main-d'œuvre, la direction et les autres éléments progressifs de notre grand pays aient l'occasion de porter la production à son maximum, de jouir d'un plus haut niveau de vie et de fournir de l'emploi à tous, tout en abolissant dans la plus grande mesure possible les entraves au commerce avec l'étranger. Ce sont là des conditions mondiales indispensables à l'établissement et au maintien de la paix dans le monde.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Madame la présidente, durant le premier mois de l'existence de la présente législature les forces nazies ont envahi la France, la Belgique et les Pays-Bas, et en juillet de la même année Hitler s'est vanté qu'avant Noël il occuperait le palais de Buckingham. Un an plus tard, en 1941, après son attaque contre la Russie, il s'est vanté qu'il prendrait son dîner de Noël à Moscou. Durant la majeure partie de l'existence de la présente législature des nuages sombres ont couvert notre ciel, mais aux derniers jours de la dix-neuvième législature du Canada, nous pouvons heureusement entrevoir l'effondrement total des forces nazies et la victoire des nations alliées.

Nous sommes tous contents, j'en suis certain, qu'avant le terme de la présente législature les honorables représentants aient eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur la conférence importante qui doit avoir lieu à San-Francisco. La population canadienne a raison d'être fière du concours qu'elle a apporté au conflit, et nous envisageons de même avec confiance le rôle que nous jouerons dans la préparation des assises d'une paix permanente. Nos jeunes gens, hommes et femmes, se sont distingués et ont fait rejaillir la gloire sur le Canada par leurs services dans l'armée, la marine et l'aviation. En 1939, notre marine comptait une poignée de 1,700 hommes, et aujourd'hui elle en a plus de 90,000; notre armée comptait 4,500 hommes, et aujourd hui elle en a 465,000; notre aviation comptait 4,000 hommes, et elle en a actuellement plus de 200,000. Au total, les effectifs dépassent 750,000 hommes. Je cite ces chiffres, non pas dans l'intention de rendre hommage à tel ou tel régime ou d'établir quelque comparaison entre notre contribution et celle des autres membres des Nations Unies, mais simplement pour bien montrer que nous n'avons pas à avoir honte du rôle que le Canada a joué.

Dans les usines et les mines, sur la terre et dans les foyers, les civils à qui on n'a pas permis de prendre part aux activités militaires ont aussi accompli des merveilles. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a adjugé des entreprises de guerre pour un montant de plus de neuf milliards et demi de dollars pour le compte du Canada, du Royaume-Uni et des autres pays alliés. Les cultivateurs du Canada ont aussi battu tous les records de leur production. En 1943, la production agricole de trois cultivateurs était égale à 160 p. 100 du rendement de 4 cultivateurs en 1939. En d'autres termes, en 1943, un cultivateur produisait autant que deux cinq ans auparavant. Le Canada a pu accroître considérablement ses exportations au Royaume-Uni et aux autres Nations Unies.

L'un des détails intéressants de la statistique des vivres au cours de la guerre actuelle, c'est qu'aux Etats-Unis et au Canada, en particulier, après avoir réduit la main-d'œuvre sur les fermes, et avoir exporté une si grande quantité de vivres, nous avons consommé chez nous des aliments meilleurs et en plus grande quantité.

Nous constatons que la consommation des vivres au Royaume-Uni durant les années de la guerre se compare favorablement à celle des années d'avant-guerre. Un opuscule indiquant le niveau de la consommation des vivres aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, publié par le département de l'Agriculture des Etats-Unis donne pour 1944 les chiffres suivants, comparés à ceux des quatre années d'avant-guerre, de 1934 à 1938:

	Etats-Unis pour cent	Canada pour cent	Royaume-Uni pour cent
Produits laitiers	118	120	126
Viandes	116	132	81
Volailles, gibier et poisson	104	106	74
Œufs	113	121	102
Graisses et huiles comestibles	94	104	84
Sucre	89	87	69
Pommes de terre	100	97	161
Noix et légumineuses	125	126	83
Tomates et agrumes	129	155	69
Fruits autres que les agrumes	89	110	70
Légumes à feuilles vertes et légumes jaunes	120	116	147
Autres légumes	120	100	140
Produits de céréales	104	121	127
Breuvages, thé, café, cacao	103	98	83

Ainsi, aux Etats-Unis et particulièrement au Canada, nous n'avons pas réellement raison de nous plaindre du rationnement et de la rareté des produits alimentaires, lorsque la consommation par tête de ces denrées importantes accuse une augmentation.

En plus des approvisionnements que nous avons expédiés à nos propres troupes en 1943, le Canada a adopté une loi d'aide mutuelle qui comportait l'expédition de denrées aux Nations Unies jusqu'à concurrence d'une valeur d'un milliard de dollars. De nouveau l'an dernier nous avons voté des crédits de 800 millions de dollars à cette fin. Le coût global de la guerre à la fin de la présente année financière dépassera la somme de 15 milliards, tandis que la grande guerre nous avait coûté $1,629,958,869, y compris la réintégration des soldats dans la vie civile.

Après avoir apporté une contribution de cette importance à la défaite des forces nazies, il n'est que naturel que les Canadiens s'intéressent également aux changements qu'il faudra effectuer dans le domaine des affaires nationales et internationales afin qu'il n'y ait jamais d'autre guerre mondiale. Les Canadiens ont suivi avec beaucoup d'intérêt les importantes conférences qui ont eu lieu durant la guerre. Significativement aux premiers jours de la conférence, dès 1941, le président Roosevelt et M. Churchill faisaient une importante déclaration où ils esquissaient ce qui, à leur point de vue, allait se produire.

Nous nous rappelons tous que, de 1914 à 1918, la plupart des gens avaient l'impression qu'il nous suffirait d'obtenir une victoire militaire sur nos ennemis. Or, au lendemain de la victoire, les nations victorieuses n'étaient pas en mesure de poser les principes pouvant assurer la paix et la sécurité dans le monde. Dans la Charte de l'Atlantique, MM. Roosevelt et Churchill s'entendirent sur huit points importants. Il y eut ensuite une conférence à Washington, en décembre 1941. Puis, MM. Roosevelt et Churchill se rencontrèrent de nouveau à Casablanca. Ils ont tenu deux conférences à Québec, une à Moscou, une au Caire, une à Téhéran et, plus récemment, à Dumbarton-Oaks et à Yalta.

Les représentants des Nations Unies se sont rencontrés, ont échangé leurs idées et étudié des mesures en vue de nous permettre d'exécuter immédiatement, dès la victoire obtenue, les plans propres à assurer une paix permanente. Tout comme les Nations Unies avaient dû déployer tous leurs efforts pour assurer la victoire, de même devons-nous apporter notre maximum de collaboration en vue d'assurer une paix permanente.

Le Canada devrait pouvoir, comme je l'ai laissé entendre, apporter une contribution importante dans ce domaine. En raison de notre situation géographique, nous devons nous employer à maintenir la paix. Pendant un siècle et quart, nous avons réussi à maintenir des relations amicales avec notre bon et puissant voisin du sud. En tant que partie du Commonwealth des nations britanniques, nous pouvons faire connaître les problèmes auxquels nous avons fait face et les réalisations que nous avons obtenues en tant que membres de cette grande famille.

Puisque la Russie est notre plus proche voisine au nord, nous devons de toute nécessité apprendre à bien comprendre les buts et les aspirations de ce pays qui est également voisin, par le nord, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Nous avons chez nous des habitants de toutes les parties du globe qui sont venus s'établir ici en permanence. Pendans plusieurs années, nous avons pu aplanir nos divergences d'opinion sans recourir à la guerre. Il est vrai que, de temps à autre, nous avons appris, par expérience, qu'il est dans l'intérêt de tous de les régler sans prendre les armes.

Sur notre continent, ici comme aux Etats-Unis, l'expérience nous enseigne qu'il est de beaucoup préférable de travailler en commun pour le plus grand bien du plus grand nombre que de voir chaque province ou chaque Etat maintenir sur pied une vaste et puissante

armée afin de protéger ses droits et d'imposer ses réclamations par la force à ses voisins.

Dans ma circonscription, par exemple, des gens venus de plusieurs pays travaillent ensemble depuis près de cinquante ans à édifier un Canada fort et uni. Le recensement de 1941 donne comme le groupe ethnique le plus nombreux les citoyens d'origine ukrainienne qui sont au nombre de 18,334. Viennent ensuite les Scandinaves avec 8,000; les Anglais, 6,000; les Ecossais, 4,000; les Irlandais, 3,000; les Polonais, 3,000 et les Russes, 4,664.

A l'école que fréquentent mes enfants, plus de la moitié des élèves sont d'origine autre qu'anglo-saxonne. Tout dernièrement, j'assistais à une séance donnée par les élèves de troisième année et j'y ai trouvé une société des nations en miniature. L'institutrice est d'origine anglo-saxonne tandis que son mari est un Ukrainien, major dans l'armée canadienne servant en Italie. Un élève a son père prisonnier de guerre à Hong-Kong. Ces enfants trouvent un motif d'inspiration dans les réalisations de leurs ancêtres en pays scandinaves, en Europe centrale, dans l'est canadien et aux Etats-Unis. Les élèves de cette classe en particulier s'intéressent vivement, de par la force même des choses, au sort des Canadiens prisonniers à Hong-Kong, au progrès des Canadiens en Italie de même qu'aux hauts faits des jeunes gens de Canora dans la marine, l'aviation et dans tous les autres services de l'armée canadienne. Faudra-t-il s'étonner ensuite que des enfants élevés dans une telle atmosphère ne se sentent pas gênés par ces préjugés qui trop souvent sont profondément enracinés dans les pays où un groupe, par son sang, sa couleur ou ses croyances religieuses croit détenir le monopole de toutes les vertus.

La victoire militaire nous a coûté des sacrifices incommensurables en sang, en travail et en souffrances. Ne pensez-vous pas que, bien dirigée, la population canadienne consentirait aux cinq prochaines années autant de sacrifices, un don semblable de soi, pour s'assurer que jamais plus nos jeunes ne devront aller faire la guerre? J'ai déjà rappelé que le coût des hostilités avait dépassé les 15 milliards de dollars. Inutile d'insister sur l'importance de cette somme.

Mais voyons ce que nous pourrions accomplir avec un pareil montant en une période de cinq ans. Nous pourrions donner à chaque famille au pays une maison de $3,000. Avec une population de 2 millions et demi de familles environ, le don s'élèverait à 5 milliards. Nous pourrions voter un don de $3,000 pour chaque homme ou femme des services armés. Nous pourrions voter le don d'une auto de $1,000 à chaque famille. Nous pourrions voter une subvention de 200 millions de dollars d'aide aux pays envahis pour chacune des cinq prochaines années. Nous pourrions verser 250 millions de dollars par année pour les allocations familiales pendant cinq ans et une autre somme de 250 millions pendant cinq ans pour des services médicaux, dentaires, hospitaliers et infirmiers. Nous pourrions payer pendant cinq ans $1,000 par année aux 97,000 pensionnés de la dernière guerre et $1.000 par année aux 200,000 vieillards et aveugles pensionnés. Nous pourrions accorder $500 par année pendant quatre ans à presque tous les étudiants canadiens. Tout cela coûterait environ 14,835 millions. Il resterait encore assez de millions pour régler le différend entre le ministère des Finances et le Gouvernement de la Saskatchewan au sujet d'avances consenties il y a quelques années pour des grains de semence. Et il resterait encore un solde considérable.

La politique du Canada et de chacune des autres Nations Unies pendant la guerre consistait à rendre financièrement possible tout ce qui était matériellement réalisable. Nous devons encore viser ce but. Le Canada devrait souligner l'importance du chapitre neuf des propositions de Dumbarton-Oaks qui ont trait à la collaboration internationale économique et sociale. Si l'on veut que la paix règne en permanence, nous ne pouvons tolérer qu'un tiers de la population de plusieurs pays soit mal logée, mal vêtue et mal nourrie. Le Canada devrait battre la marche en veillant à ce que ses propres industries fonctionnent à plein rendement, que ses ressources naturelles soient exploitées dans toute la mesure possible, que sa main-d'œuvre soit profitablement employée à des travaux utiles à sa population et à celle des autres parties du monde.

Tout comme nous avons trouvé opportun pendant la guerre de donner des matériaux nécessaires à la victoire, de même le Canada doit être prêt, dans les années qui suivront, à donner de ses excédents, afin que les pays dévastés par la guerre ne soient pas tenus d'attendre de longues années avant d'entrer en possession de leurs maisons et de jouir d'un niveau de vie normal.

J'aimerais faire à la délégation canadienne une recommandation qui, si je ne me trompe, ne lui a pas encore été présentée. C'est que l'on pourvoie à l'octroi de bourses internationales qui permettraient à des professeurs et à des étudiants de voyager librement d'un pays à un autre et de renseigner leurs propres compatriotes sur les problèmes et les entreprises réalisées dans d'autres pays. J'ai eu la chance d'assister à plusieurs conférences internationales, durant mon séjour à l'université, et je serai toujours reconnaissant des privilèges qui m'avaient été accessibles.

Je me rappelle une conférence à laquelle j'ai assisté en Yougoslavie. Au début les relations entre les étudiants de divers pays étaient tendues mais, au bout de quelques jours, nous nous aperçûmes que les étudiants avaient bien des choses en commun et qu'avec un peu de temps et d'accommodements, il y aurait moyen d'en arriver à une entente suffisante pour faire de véritables progrès dans nos discussions.

Les étudiants d'Europe avaient réussi à convaincre leurs gouvernements de l'importance de leur faire des concessions pour les encourager à voyager. Nous sommes allés de Londres en Yougoslavie par une excursion organisée par un groupement international. Dans plusieurs pays, des compagnies de chemin de fer accordèrent des réductions de 50 p. 100 à des groupes d'étudiants en voyage. Dans toutes les villes universitaires, des groupes d'étudiants venaient à notre rencontre et nous conduisaient aux hôtels ordinaires où nous trouvions à nous loger à des prix abordables. Malgré la brièveté de notre séjour, nous pûmes visiter les centres d'instruction de ces villes et nous revînmes en comprenant et en appréciant mieux l'importance de ces centres d'enseignement.

Dans l'élaboration de plans en vue de la collaboration et de l'entente futures, on devrait accorder de généreux encouragements aux populations pour visiter les nations voisines et se familiariser avec le travail qui s'y accomplit. Nous pourrions commencer ici même. J'ai vu récemment un film présenté par l'Office national du film et qui représentait l'histoire de la T.V.A. Je suis certain que si on représentait ce film en Chine, aux Indes et en Afrique, cela produirait un bon effet. Si les experts canadiens, américains et britanniques mettaient leurs services à la disposition des Asiatiques et des Africains qui n'ont pas eu l'avantage de se renseigner sur une œuvre telle que la Tennessee Valley Authority, nous réussirions à unir les populations des différents pays par les liens d'une meilleure compréhension.

Je m'unis à ceux qui m'ont précédé et qui ont souhaité que nos délégués à San-Francisco travaillent efficacement à l'établissement d'une base pratique pour la solution de ces problèmes internationaux si importants et si compliqués. Et, de même que nous avons collaboré de notre mieux à la poursuite de la guerre, je suis sûr que la population canadienne accordera au présent gouvernement et à tout autre la collaboration la plus entière dans l'application du programme qu'il faudra suivre si nous voulons que le présent conflit soit réellement celui qui aura mis fin à toutes les guerres.

[M. Nicholson.]

M. F. D. MacKENZIE (Neepawa): Monsieur l'Orateur, la résolution dont la Chambre est saisie est, à mon avis, la plus importante jamais étudiée par le Parlement du Canada. Il en va de même des délibérations actuellement en cours. La conférence de San-Francisco peut avoir des résultats incalculables et ce qui en découlera pourrait très bien avoir sur le monde une influence décisive. Si la conférence est couronnée de succès, nous nous acheminerons vers un avenir heureux; si elle échoue, ce sera peut-être la ruine.

Au cours de l'année dernière, le Gouvernement du Canada a présenté un programme législatif d'une grande portée. Ce programme social qui ne le cède à celui d'aucun autre pays, s'applique à l'agriculture, à l'économie et au commerce et garantit au cultivateur, au pêcheur, au bûcheron et à l'ouvrier un salaire juste et un traitement convenable. Nos mesures de réintégration des anciens militaires, hommes ou femmes, sont plus généreuses que celles de n'importe quel autre pays. Notre législation en matière domestique est désormais complète; nous avons participé à des discussions sur le commerce et la monnaie avec les autres Nations Unies afin de compléter notre législation nationale et, pourvu que la paix du monde soit durable, nous pouvons envisager l'avenir, non pas seulement les vingt-cinq prochaines années, mais une longue période de temps, avec optimisme. Cependant, si la paix n'est pas assurée, toutes nos lois nationales auront été adoptées en vain. Pour cette raison, la conférence de San-Francisco sera l'une des plus importantes de toute l'histoire et le débat actuel est plus lourd de conséquences que tous ceux qui jusqu'ici ont eu lieu au Parlement. Voilà ce que j'ai voulu signaler.

Parce que les hommes éclairés savent ce qui est en jeu et connaissent les questions qui seront discutées à San-Francisco, il semble que, bien longtemps avant cet événement, ils soient disposés à comprendre le point de vue des autres, à se montrer accommodants et à travailler ensemble au maintien de la paix. On fait cette constatation de toutes parts parmi les Nations Unies. Cet état d'esprit s'est manifesté à Dumbarton-Oaks, à Yalta, au Congrès des Etats-Unis, et on le retrouve dans des articles de journaux et dans les déclarations des hommes publics chez nos voisins. Comme on l'a vu au cours du présent débat, la grande majorité des membres de la Chambre se rendent compte qu'à moins que nous n'ayons la paix, tout le reste ne comptera pour rien. Ils comprennent aussi qu'il ne suffit pas de désirer la paix pour l'obtenir, mais que nous devons tous et chacun assumer notre part d'obliga-

tions, de responsabilités et d'engagements, voire même lutter pour la paix, s'il le faut.

En outre, l'appui du peuple lui-même compte encore plus que les discours des hommes publics, que les mesures des gouvernements et l'encouragement de la presse. Cette fois, le peuple américain a ce projet à cœur et il veut y donner suite; et cela est important lorsque nous nous rappelons que le peuple américain et le peuple canadien n'ont pas été convertis par les bombes et les obus comme ça été le cas de certains peuples de l'Europe.

Les mesures qui seront prises à San-Francisco en vue de l'établissement d'une organisation mondiale générale contribueront grandement à assurer la paix future dans le monde.

Ce grand Américain contemporain, feu Wendell Wilkie, a écrit ce qui suit dans son livre *One World*:

> J'étais soldat dans la dernière guerre et, à la fin de cette guerre, j'ai vu nos beaux rêves se dissiper, nos devises entraînantes devenir la risée des cyniques, tout cela parce que les peuples combattants n'ont pu, tout en luttant, atteindre aucun des buts communs qu'ils s'étaient proposés pour l'après-guerre. Nous devons nous assurer que cet état de choses ne se répétera plus.

Je n'oublierai jamais quelques-unes des déceptions que j'éprouvai à la fin de la dernière guerre. Certains d'entre nous comptaient d'abord sur l'aide de la Société des Nations.

Je n'oublierai jamais une chose qui m'est arrivée au début des années 1920. J'assistais à une réunion d'une succursale de la Société des Nations à Winnipeg. L'orateur à cette assemblée était feu John W. Dafoe, un homme dont les écrits mordants lui valurent une réputation mondiale, qui comprit dès le début qu'il fallait une sécurité collective, ce qui entraînait des responsabilités et des obligations, principes qu'il revendiqua toute sa vie. M. Woodsworth et d'autres hommes publics assistaient également à cette réunion.

La discussion suivit le discours dans lequel M Dafoe exposa les vues qu'on lui connaît. La chaleur de la discussion aussi bien que l'extrême diversité des opinions ne furent pas sans me surprendre. Je fus vivement désappointé. Un jeune ancien combattant se trouvait avec moi et je lui dis en sortant: "Quel gâchis désespérant! Le monde, à peine sorti d'une guerre destructrice, est dans un état déplorable. La plupart de nous croient à la nécessité d'une organisation mondiale puissante pour maîtriser les bandits nationaux. Cependant qu'arrive-t-il lorsqu'on propose d'établir une organisation susceptible de réussir? L'assemblée de ce soir groupait quelque 90 ou 100 hommes, tous désireux de voir la paix régner dans le monde, parlant tous la même langue, ayant passé par les mêmes écoles et vivant ensemble depuis des années dans la même collectivité. Or, dans une question fondamentale comme celle-là, ils discutent avec emportement et semblent incapables de jamais s'entendre. Si nous ne pouvons pas nous entendre, nous que tant de liens unissent, comment pouvons-nous espérer que l'accord se fasse entre peuples qui ne parlent pas la même langue et qui, sous plusieurs rapports, sont si différents? Vois-tu un rayon d'espoir? Je n'en vois aucun."

Les hommes peuvent-ils aujourd'hui s'entendre sur les mesures à prendre pour diriger le monde? Ils ne l'ont pas pu dans les années qui ont suivi 1920.

Dans le domaine pratique, l'expérience de la Société des Nations démontre que le concept abstrait de la loi sans les rouages voulus pour la faire observer n'a pu jouer un rôle dans les relations mutuelles des Etats, et que, pour être efficace, la loi a besoin de s'appuyer sur un mécanisme politique reconnu possédant la souveraineté supérieure. Pouvons nous perfectionner ce mécanisme et le revêtir de l'autorité supérieure nécessaire?

Aujourd'hui la situation semble différente. Une seconde guerre nous a frappés et j'espère que la leçon a porté. Déjà un grand pas est fait dans la voie de l'entente. Dans notre pays, l'ensemble de la population fonde de grands espoirs sur San-Francisco; la presse partage ce sentiment et de même la Chambre. Aucun débat, à ma connaissance, n'a donné lieu à l'expression d'une entente aussi complète sur le point fondamental et ce, sans arrière-pensée, sans égoïsme ou soupçon.

La population des Etats-Unis est prête à donner son appui à une organisation qui, comportant des obligations et des responsabilités, assure cependant dans une certaine mesure le maintien de la paix.

Les bombes et les obus, je le répète, ont appris aux pays d'Europe que les guerres doivent cesser, l'Allemagne elle-même doit maintenant le savoir; la violence n'a pas été nécessaire cependant à la conversion de l'Amérique. Les Nations Unies en sont déjà arrivées à un haut degré d'entente; nous avons eu Dumbarton-Oaks et Yalta, et voici San-Francisco. Autant de motifs qui nous font espérer que cette fois les hommes n'épargneront aucun eoffrt pour s'entendre sur un projet d'organisation efficace.

Qui poussera le sadisme jusqu'à saboter la tentative de l'humanité en vue d'opérer son salut? Qui osera même calomnier cette tentative et refusera de lui apporter son concours? Certainement pas un seul membre du parlement canadien.

Les guerres doivent cesser sur la terre si la race humaine veut survivre. La paix doit régner, même s'il faut combattre pour l'assurer.

Peut-être faudrait-il changer l'ancienne parole: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté", en la suivante: "Paix sur la terre assurée par les hommes de bonne volonté". La dernière fois, des hommes de bonne volonté ont désiré la paix. Cette fois-ci, les hommes de bonne volonté doivent être prêts à combattre et à faire des sacrifices pour elle.

(Texte)

M. RAYMOND EUDES (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, la conférence de plus de quarante nations à San-Francisco annonce cet ordre nouveau pour l'établissement duquel ces nations se battent depuis plus de cinq ans et demi.

Cette guerre marque le terme d'évolution d'une époque. Caractérisée par les innombrables et fantastiques découvertes de la science, par un rayonnement intense de la civilisation, cette époque a vu se préciser la formation de deux classes sociales: le capital et le travail. La première, croissant en exigence et en égoïsme à mesure qu'elle amassait la richesse, a provoqué l'opposition de la seconde.

A leur tour, ces facteurs divers ont stimulé les intérêts particuliers des nationalités et, de la sorte, ont affermi les caractères de chacune. En même temps, la multiplicité des relations internationales augmentait les occasions de friction. La lutte des classes, les guerres étaient inévitables.

Croyant tenir la solution à ces maux, certains peuples se sont réfugiés derrière un nationalisme intransigeant, détruisant l'initiative et la liberté de l'individu au profit de la dictature. Entraînés dans une folie stupide, ils ont voulu dominer le monde, en le forçant à adopter leur conception de vie.

Contre cette menace d'esclavage, nous nous sommes battus, soutenus par l'espérance magnifique que le monde sortirait épuré de ce chaos. Au cours des hostilités, à maintes reprises, les peuples ont affirmé leur volonté inébranlable d'instaurer un ordre meilleur, où ils vivraient en une paix harmonieuse, où les individus, sous le signe de la justice, de la liberté, du respect mutuel, mèneraient une existence heureuse.

Solidement unies, les nations amoureuses de liberté ont fait échec aux forces formidables de l'esclavage. Aujourd'hui, la victoire est assurée. Ce même esprit de collaboration doit unir toutes les nations afin d'épargner à l'humanité le renouvellement de semblables catastrophes.

C'est précisément le but de la conférence de San-Francisco, qui réunit les différentes nations afin qu'elles rédigent la charte de cet organisme qui maintiendra la paix et la sécurité internationales.

[M. MacKenzie (Neepawa).]

Pour que l'humanité vive dans un ordre meilleur, il ne suffira pas que les guerres lui soient épargnées. La paix est plus que l'absence de guerre. Elle est la tranquillité de l'ordre à toutes les échelles de la vie humaine. Doués d'une même nature, les êtres humains sont égaux en droit devant la vie et dans la possession des biens terrestres. Si cet ordre est méconnu, la paix n'existe pas. Elle n'existe pas si chaque individu ne jouit pas du libre exercice de ses droits, si l'ouvrier est privé de travail, si le capitaliste amasse des richesses au détriment du prolétaire, si le vieillard et l'indigent sont relégués à leur misère, si tous enfin n'ont pas le même accès aux biens terrestres.

La paix n'existe pas si, à l'intérieur d'un pays, un groupe cherche à dominer l'autre. Au Canada, elle n'existera pas tant que les deux groupes ethniques n'auront réussi à s'entendre et à collaborer, tant que les extrémistes seront animés de sentiments d'animosité.

La paix doit naître et vivre dans les cœurs avant de s'exprimer dans les traités. Elle existera par le respect des droits de chacun dans la justice et la charité, par la collaboration franche et sincère de tous au bien commun.

Pour être véritable, la paix, enfin, doit être internationale. Les exigences commerciales, les échanges culturels, stimulés par les découvertes scientifiques, ont aboli les distances. L'évolution continuelle des sociétés humaines a tellement resserré la dépendance des nations entre elles que l'Etat isolé ne peut plus se suffire ni subsister. Les peuples forment véritablement une vaste communauté dont les membres sont solidaires les uns des autres, de sorte que le mal subi par l'un, que l'injustice commise envers un autre, se répercutent sur toute la communauté.

Ces relations nécessaires entretenues par les Etats ont engendré des obligations et des droits réciproques. Quand ces obligations sont ignorées, que ces droits sont violés, la paix internationale n'existe pas. Fruit du respect de l'ordre international, elle est le couronnement du règne de l'ordre à tous les degrés de la société humaine.

Cet ordre consiste dans le respect, au nom de la justice, du droit de chaque Etat et dans la collaboration efficace de tous les Etats en vue de leur bien commun. Il exige l'accord positif des volontés et un travail commun coordonné. Cet accord des volontés ne peut se manifester et ce travail ne peut être entrepris que s'il existe une institution suprême au-dessus des institutions particulières, groupant les Etats dans un effort en vue de pro-

mouvoir entre les peuples des relations conformes à la justice et d'appliquer une solution efficace aux problèmes économiques et sociaux.

L'Etat moderne ne peut plus ménager à ses citoyens l'ensemble des conditions nécessaires à leur vie heureuse sans participer activement à la vie de la société internationale. Cette vie sociale internationale est en conséquence un fait naturel qui entraîne un devoir d'entr'aide universelle. De l'ensemble de ces considérations découle l'obligation pour les Etats de participer à l'organisation d'une société internationale et de collaborer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je suis heureux d'appuyer la résolution du Gouvernement qui demande à cette Chambre d'approuver cette participation à la conférence de San-Francisco. En prenant part à l'élaboration de la charte d'un organisme international, notre pays affirme ainsi son autonomie. La participation du Canada au Commonwealth britannique, sa position géographique, sa dualité ethnique, ses immenses possibilités, son rôle dans la guerre actuelle, la nature de son économie, qui repose sur le jeu des importations et des exportations, ses routes aériennes et fluviales, commandent impérieusement à notre pays d'adhérer et de collaborer à cet organisme international. Il est en mesure de lui fournir un apport bienfaisant à la fois pour lui-même et pour l'humanité.

D'ailleurs, son absence à cette conférence l'isolerait du reste du monde. Le niveau de vie des Canadiens n'y gagnerait sûrement pas.

On a soutenu qu'accepter cet organisme international, c'est préparer la guerre, entraîner d'inutiles dépenses et s'exposer à la conscription perpétuelle. On a prétendu qu'il serait plus opportun de mettre l'ordre au pays et de s'intéresser à la paix et à la sécurité nationales.

Est-ce préparer la guerre que de grouper en un effort constant et concerté tous les Etats de bonne volonté, afin qu'ils puissent repousser dès l'origine les causes de guerre? Il est possible qu'à un certain moment cet organisme international s'avère impuissant à empêcher la guerre. Est-ce un motif justifiable de ne pas tenter tous les efforts pour éviter la guerre?

Il est certes opportun de mettre l'ordre au pays, de viser à la paix nationale. Il est même de nécessité absolue que tous les Canadiens se considèrent citoyens égaux en droits, quelle que soit leur origine ethnique. Mais cette tâche n'est pas incompatible avec celle que poursuit l'organisme international. L'une facilite l'autre. A cause de l'interdépendance absolue des Etats, la paix nationale n'est-elle pas un leurre si la paix internationale cesse d'exister?

On s'est réfugié sous le couvert d'arguments techniques. La démocratie, la constitution auraient été foulées aux pieds parce que le Gouvernement a accepté d'assister à la conférence sans avoir au préalable convoqué le Parlement. Parce qu'à la date de la conférence cette Chambre aura atteint son terme d'existence, elle n'aurait aucun pouvoir de déléguer des représentants. Pour le même motif, le premier ministre (M. MacKenzie King) et les délégués seraient sans mandat et ne représenteraient rien.

Il suffit, en réponse, comme on l'a déjà souligné, d'opérer la distinction entre le Gouvernement et la Chambre des communes. Au premier appartient le pouvoir exécutif. La seconde, avec le Sénat, détient le pouvoir législatif. Constitué du conseil des ministres, le Gouvernement demeure en fonctions jusqu'à l'assermentation du ministère qui lui succède. A la date de la conférence, le Gouvernement sera donc en fonctions.

Or, l'invitation à la conférence a été adressée non pas au Parlement mais au Gouvernement. L'acceptation de cette invitation, comme la nomination des délégués, sont d'ailleurs des actes qui relèvent uniquement du pouvoir exécutif. Les délégués seront mandataires du Gouvernement et non du Parlement.

Responsable au peuple, le Gouvernement, par respect de la constitution et de la démocratie, devrait soumettre au Parlement l'approbation de son attitude à la conférence et la ratification de la Charte établissant l'organisme international. C'est précisément ce que prévoit le cinquième paragraphe de la résolution à l'étude.

En somme, il n'existe aucun motif raisonnable justifiant un refus d'appuyer cette résolution du Gouvernement.

Dans l'élaboration de la charte de la nouvelle organisation internationale, je souhaite que notre gouvernement insiste sur la nécessité pour tous les Etats d'appartenir à cet organisme, sans quoi la fin poursuivie sera difficilement atteinte; qu'il proclame l'égalité de droits de toutes les nations, petites et grandes, et qu'il prenne soin que les nations faibles ne soient dominées par les fortes; qu'il s'efforce d'investir cette organisation d'une autorité véritable et d'un pouvoir efficace; de développer en le perfectionnant, le mécanisme de règlement à l'amiable des différends internationaux et d'étendre le champ de coopération qui apportera aux problèmes économiques et sociaux une solution adéquate.

J'espère que cet organisme international rendra justice à la Pologne. Je ne possède ni l'autorité ni les renseignements pour trancher cette brûlante question polonaise, mais j'affir-

me qu'à l'occasion de la naissance d'un organisme poursuivant le maintien de la paix, proclamant comme principe premier l'égalité souveraine de tous les Etats, le monde a droit de réclamer la révision sérieuse et impartiale de ce problème et d'exiger que le droit soit reconnu et la justice respectée.

Ce serait se rendre coupable d'utopie que de croire que la formation de cet organisme international signifie la mort de la misère et les débuts d'un âge d'or sans fin. Cet organisme n'est qu'une institution, un cadre groupant les Etats et à l'intérieur duquel évoluent les hommes, ces êtres de grandeur et de faiblesse.

Quel que soit le sort de cet organisme, quel que soit son rôle dans l'avenir, il demeure qu'il constitue de la part des hommes une noble tentative afin de rendre l'humanité meilleure et d'assurer, sur terre, une vie plus agréable.

(Traduction)

M. W. F. RICKARD (Durham): Depuis quelques jours, la Chambre étudie l'une des plus importantes mesures qui aient jamais été soumises au Parlement, un sujet d'importance vitale non seulement pour tous les Canadiens mais aussi pour toutes les nations pacifiques de l'univers. Dans le magnifique discours qu'il a prononcé lors de l'étude du projet de résolution, le premier ministre a expliqué les propositions de Dumbarton-Oaks et des autres conférences internationales et nous a dit un mot des sujets que l'on devrait étudier à San-Francisco, à son avis. Des membres de toutes les parties de la Chambre ont exprimé leurs opinions sur ce que l'on devrait faire ou ne pas faire à cette conférence.

Je suis heureux, et je crois que le peuple canadien est fier de constater que le premier ministre dirigera la délégation de notre pays. Je puis affirmer sans crainte que personne au Canada n'est plus versé en affaires internationales que l'est le premier ministre et que personne n'est tenu en plus haute estime par les hommes d'Etat du monde qu'il l'est. Ses relations intimes avec le président des Etats-Unis et le premier ministre de Grande-rBetagne pendant un si grand nombre d'années, et la merveilleuse contribution du Canada à la guerre, lui donnent une place élevé aux yeux des nations du monde.

D'aucuns ont laissé entendre dans les journaux qu'il pourrait présider la conférence. Ce serait un hommage non seulement à sa personne mais au Canada et je sais qu'abstraction faite des liens politiques, il serait le choix unanime du peuple canadien. Je vois également avec plaisir que la délégation du Canada comprendra des représentants des différents partis politiques et j'espère que les membres de l'opposition qui assisteront à la conférence mettront les intérêts du Canada et de l'univers au-dessus de tout. Je sais qu'ils le feront.

On a soulevé des considérations d'ordre politique au cours du présent débat, mais je suis certain qu'on les oubliera toutes à la conférence et que personne ne profitera de son voyage à San-Francisco pour favoriser les intérêts de son parti. L'enjeu est trop important pour cela.

Nous avons beaucoup entendu parler des choses fondamentales qu'exigera un monde libre—la sécurité, ce qui veut dire l'affranchissement de la crainte et l'affranchissement du besoin dans une structure économique reposant sur la production mondiale. A moins qu'il n'en soit ainsi, je doute fort que nous puissions jouir de cette liberté. Puis, il y a la liberté de culte et la liberté des gens, c'est-à-dire une attitude de respect et de coopération entre tous les hommes ne se croyant pas supérieurs aux autres races, mais comprenant bien que tous les êtres humains du monde entier ont droit à la même considération. Telles sont les choses fondamentales indispensables à un monde libre, car jamais comme maintenant devrions-nous nous garder de prendre des décisions à la hâte, sans d'abord tenir compte de l'opinion des autres.

Je voudrais appuyer sur ce qui suit. Nous ne sommes pas des gens qu'il faudra convaincre de ce qu'il importera de faire à l'avenir. Je ne doute pas que cette délégation fera le nécessaire, s'adaptera aux circonstances, travaillera et en viendra à des compromis, au besoin, du moment que nous marcherons dans la voie qui conduira à une paix durable; mais tout cela ne peut se faire à une seule conférence. Il est facile, on le sait, de parler de certaines choses à des gens qui approuvent, dans une large mesure, ce qu'on dit, mais il faut parler au grand public et convaincre ceux qui ne pensent pas de la même façon et chercher à découvrir ce sur quoi se fondent leurs divergences d'opinions. J'espère que nous pourrons nous entendre sur les principes fondamentaux que tous doivent accepter pour édifier un monde meilleur. Certains orateurs ont laissé entendre qu'on ne doit pas tenir grand compte des petites nations dans la préparation des programmes de paix, mais que les quatre grands chefs, comme on les appelle, prendront les décisions. Dans un discours qu'il a prononcé il y a quelque temps, M. Churchill a dit:

> Pour que la guerre ne se répète pas, il doit exister un conseil de surveillance mondiale, comprenant les plus grands Etats qui sortiront victorieux de la guerre et qui devront s'en tenir à certains standards minimums d'armements en vue d'assurer la paix.

Quoi qu'il en soit, il ne laissait pas de côté toute participation de la part des petites nations. En plus du conseil de surveillance ou du conseil exécutif des puissances, il a ajouté...

...il faut qu'il y ait une assemblée mondiale des puissances dont je ne suis pas en mesure de définir les relations avec le pouvoir exécutif mondial ou le pouvoir de contrôle pour le maintien de la paix.

Le président Roosevelt semble convenir que ce sont les grandes puissances qui doivent être chargées de la principale responsabilité de maintenir la paix. Nous savons que le Canada n'est pas du nombre des grandes puissances, mais nous savons aussi qu'en fonction de son importance il a contribué plus que toute autre nation à l'effort de guerre, en hommes, en matériel, en vivres, et il a droit, semble-t-il, à un rang élevé parmi les nations qui prendront les décisions relatives à la paix. L'histoire placera le Canada parmi les premières nations et le premier ministre du Canada au nombre des grands hommes d'Etat du monde. Par sa population, le pays n'occupe que le trente-cinquième rang dans le monde. Nous avons moins d'un centième de la population mondiale. Mais la catastrophe de deux guerres mondiales, plus les incidents historiques de géographie et d'association raciale, ont hâté notre maturité économique. Avant la guerre, nous mettions de la fierté à être la cinquième nation commerciale de l'univers. Actuellement, nous sommes la troisième, et la deuxième du point de vue de l'aide mutuelle. Le Canada est devenu l'une des nations du monde qui produisent en surplus. D'une façon, ce n'est pas nouveau. Le Canada a toujours produit beaucoup plus d'aliments, de matériel et de marchandises que sa population n'en pouvait consommer, mais la guerre actuelle a considérablement accru notre surplus de production. Pour présenter la chose autrement, en dépit du fait que 30 p. 100 de nos effectifs humains admissibles sont dans les forces armées, notre capacité de production en temps de guerre, accentuée et non dévastée par les armes, est mise à la disposition dans la proportion de presque 80 p. 100 d'autres troupes que les nôtres mêmes. D'un total de plus de neuf milliards de dollars en production de guerre, une proportion de six à sept milliards de dollars a été mise à la disposition des autres Nations Unies. Notre capacité de production, si considérable qu'elle puisse paraître à nos yeux, est encore faible si on la compare à la production combinée de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

La collaboration du Canada avec les Etats-Unis au début a servi de modèle aux opérations économiques combinées des alliés pour l'avenir. Même lorsque la production canadienne de munitions atteignait son sommet d'un quart de milliard de dollars par mois, elle ne représentait pas plus de 5 p. 100 du rendement combiné de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada. L'aluminium canadien a cependant permis à l'Angleterre de gagner la bataille de Grande-Bretagne. En raison de notre manque de préparation, ce fut la ligne tenue, mais de plus en plus ferme des communications et des approvisionnements entre le Canada et la Grande-Bretagne qui a fait osciller la balance entre la victoire et la défaite. D'une façon aussi très réelle, ce qui n'est pas sans importance, le Canada et les Etats-Unis ont pris les devants dans la mise en commun des ressources en compétence technique et en génie inventif, l'un des plus importants facteurs du succès des Nations Unies. Dès 1940, le premier ministre et M. Roosevelt se sont entendus, à Ogdensburg, sur la création d'un conseil mixte de défense pour les deux pays. En avril 1941, les deux chefs d'Etat se sont de nouveau rencontrés à Hyde-Park pour fusionner les ressources des deux nations. Plus tard, en 1942, cette association Canada-Etats-Unis a pris plus d'expansion du fait que le Canada devenait membre de premier plan de deux conseils mixtes Etats-Unis-Royaume-Uni sur quatre, créés afin de coordonner et répartir les approvisionnements, les matières premières, la navigation et les vivres disponibles. En juillet 1944 avaient lieu à Bretton-Woods des assises où l'on a adopté plusieurs propositions soumises par le Canada.

L'un des événements commerciaux les plus révélateurs de 1944 fut l'appui écrasant accordé au président Roosevelt aux élections de novembre et la majorité accrue qu'il a obtenue tant à la Chambre des Représentants qu'au Sénat. On croit généralement que les Etats-Unis convoqueront, au cours de 1945, une conférence économique mondiale et témoigneront dans une certaine mesure leur bonne volonté d'exécuter les accords commerciaux réciproques conclus par toutes les nations sous l'empire du prêt-bail.

Il y a, outre l'établissement d'une barrière tarifaire, d'autres moyens d'empêcher l'entrée des marchandises d'autres pays. L'un de ces moyens consiste dans l'établissement de contingents. Les Etats-Unis tiennent hors de chez eux un grand nombre de bestiaux canadiens que nous aimerions bien leur vendre; il leur suffit de dire que nos ventes de bétail au cours d'un trimestre ne peut dépasser tant de milliers de têtes. Autrement dit, en ne nous accordant qu'un contingent fort limité, une barrière commerciale se trouve maintenue et les éleveurs américains se trouvent protégés d'autant.

Je me suis efforcé dans mes remarques de montrer, du moins en ce qui concerne le Canada, que le commerce est une question fort importante qui m'intéresse beaucoup comme cultivateur. Nous avons entendu affirmer que la Grande-Bretagne achètera de nous après la guerre parce que nous lui avons expédié tant de choses pendant le conflit, mais ce n'est pas ainsi que je vois les choses. Elle achètera du pays qui pourra lui fournir ce dont elle a besoin à un prix comparable à celui d'autres pays, prix qu'elle pourra payer. Il en sera de même pour les autres pays. Nous devons aussi nous rappeler que, pour pouvoir vendre, nous devons acheter. Il nous incombe, par conséquent, de trouver, si possible, des débouchés à nos marchandises, car cela signifiera pour nous la prospérité ou la pauvreté après la guerre. Le Canada a posé le fondement du commerce international par la quantité et la qualité des denrées qu'il a expédiées dans toutes les parties du monde. Faisons en sorte de continuer dans cette voie. Mais, les gouvernements ne peuvent accomplir cela seuls. Il nous faut la coopération de chaque fabricant et de chaque producteur afin de fournir les denrées de plus haute qualité au coût le plus bas possible.

(Sur la proposition de M. Tustin la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la proposition de l'honorable M. Mackenzie (Vancouver-Centre), la séance est levée à 11 heures et 5 minutes du soir.

Mardi, 27 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

LA VIANDE

PRÉCISIONS SUR ENVOIS DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, avant que nous abordions l'ordre du jour, qu'il me soit permis de poser au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) une question s'inspirant d'une nouvelle parue dans les journaux de ce matin et portant sur le compte rendu des délibérations d'un sous-comité du sénat américain chargé de faire enquête sur la rareté des vivres aux Etats-Unis.

D'après cette nouvelle, le directeur des approvisionnements pour la United States Commodity Credit Corporation aurait dit au comité que des efforts ont été tentés pour obtenir une grande quantité de viande du Canada, mais que les autorités canadiennes ont refusé d'en permettre l'exportation.

Or, le 5 décembre 1944, le ministre de l'Agriculture, répondant à une question que lui avait posée le chef du parti conservateur progressiste (M. Graydon), a dit que Washington avait recommandé au Canada de ne pas exporter de bœuf de boucherie outre-frontière et que les autorités canadiennes donnaient suite à cette recommandation. Etant donné ces paroles, voudrait-il aujourd'hui nous expliquer ce qui semble bien être une contradiction?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas pris connaissance de la question de l'honorable député avant qu'il la formule, bien que j'en aie une copie sur mon pupitre. Je n'ai donc pas eu le temps d'étudier ce point. Je dirai cependant que j'ai remarqué, dans les journaux de ce matin, la déclaration attribuée au directeur des approvisionnements de la United States Commodity Corporation. J'ai peine à croire qu'il se soit ainsi prononcé sans en même temps préciser de quoi il s'agissait. Il est possible, qu'au cours de la guerre, la United States Commodity Corporation se soit adressée au Canada pour en obtenir du bœuf. Toutefois, mes remarques du 5 décembre 1944 se fondaient sur une enquête personnelle, faite à Washington, par mon sous-ministre, quelques jours avant ma déclaration. Tout ce que nous avons dit à la Chambre à ce sujet, était en tout conforme aux renseignements obtenus de la capitale américaine.

Un autre point soulevé à la Chambre à la même occasion se rapportait à deux questions différentes et, sauf erreur, un sénateur y a fait allusion en répondant à la déclaration qui nous occupe en ce moment. Je crois avoir averti la Chambre en décembre dernier,—sinon, je le fais aujourd'hui,—que, l'automne dernier, au moment de la plus grande affluence de bétail sur les marchés, non seulement nous sommes-nous adressés à Washington, mais nous avons même consulté certains propriétaires d'abattoirs de Saint-Paul, Minnesota. Nous leur avons demandé s'ils prendraient livraison d'un nombre déterminé d'animaux de boucherie par semaine, pendant une courte période, afin de diminuer l'encombrement aux cours à bestiaux de Winnipeg.

M. SENN: Ce nombre correspondait-il au contingent?

L'hon. M. GARDINER: Non; nous leur avons simplement demandé s'ils consentiraient à ce que tant de centaines ou tant de milliers de bestiaux fussent retirés du

marché de Winnipeg pendant une certaine période, pour être expédiés à Saint-Paul et être abattus dans les établissements de cette ville, plutôt qu'au Canada. Les établissements de Winnipeg étaient encombrés. Nous avons reçu de la coopérative de Saint-Paul un télégramme que je pourrais déposer sur le bureau de la Chambre, dans lequel elle nous disait qu'il lui serait impossible de se charger de ces bestiaux, et nous conseillait de les garder au Canada.

Non seulement avons-nous consulté les fonctionnaires du département à Washington, mais nous avons aussi discuté la question avec les propriétaires d'abattoirs, et les mêmes renseignements nous ont été fournis par les uns et les autres. Naturellement, tous les intéressés, aux Etats-Unis et au Canada comme en Grande-Bretagne, comprennent, je crois, que les trois pays sont unanimes à désirer que la plus forte quantité possible de viande de surplus produite tant par le Canada que dans le reste du continent américain soit expédié à la Grande-Bretagne ou à d'autres pays qui en ont besoin, surtout en ce moment où d'autres territoires sont en voie d'occupation par les forces alliées Nous avons collaboré dans la plus grande mesure possible en vue de rendre disponibles de grandes quantités de viandes pour expédition directe en Grande-Bretagne Les représentants des trois Gouvernements le savent. La question est encore à l'étude, plus même maintenant que l'automne dernier.

M. SENN: La situation est-elle la même à l'heure actuelle qu'en décembre, alors que le ministre a fait son exposé à la Chambre?

L'hon. M. GARDINER: Elle est un peu différente maintenant. Je suis sûr que l'honorable député de Haldimand (M. Senn) sait, comme tous ceux qui s'intéressent à la mise du bétail vivant sur le marché, que la période de presse des livraisons se produit à l'automne pour l'Ouest canadien et qu'il y a probablement aussi une période de presse au printemps pour la région de l'Est où les bestiaux sont nourris au grain. Or, la période dont je parlais était la période de presse de l'automne dernier, alors qu'il était naturel que nous songions aux établissements de St-Paul plutôt qu'à ceux des régions de l'Est des Etats-Unis. Je présume qu'une situation analogue pourra se présenter au printemps de cette année, bien que rien ne se soit produit jusqu'ici. Nous avons été incapables, l'automne dernier, de faire passer tous nos porcs et nos bestiaux par les abattoirs à l'époque accoutumée. A l'heure actuelle, les arrivées de bétail vivant dans nos abattoirs se sont ralenties. Je dirai donc qu'il est moins probable qu'à l'automne dernier qu'on nous demande d'envoyer notre bétail sur pied aux Etats-Unis pour en faire transformer la viande avant son expédition en Angleterre. Puisque nous pourrons probablement faire passer dans peu de temps par nos abattoirs tout le bétail mis en vente, nous pourrons envoyer plus de viande en Angleterre en tenant nos abattoirs pleinement occupés qu'en envoyant plus de bétail aux Etats-Unis et en laissant nos abattoirs partiellement occupés.

M. SENN: J'hésite, monsieur l'Orateur, à poser une autre question, mais le directeur des approvisionnements de là-bas a évidemment fait savoir au comité qu'il a tâché d'obtenir de plus grandes quantités. Est-ce exact?

L'hon. M. GARDINER: J'ai examiné tous les dossiers qui nous sont venus de l'autre côté ainsi que ceux que nous avons ici, et maintenant que la question est posée je dirai que tous indiquent qu'il y a plus de viande consommée par personne aux Etats-Unis qu'au Canada. Je crois que la chose devrait être divulguée non seulement au pays mais aux Etats-Unis. On a tellement discuté cette question sans posséder tous les renseignements que je crains qu'il n'y ait bien des gens qui s'en font une idée erronée. Le peuple américain semble croire que notre consommation de viande relativement à notre population est supérieure à la sienne. Ce n'est pas le cas. Les statistiques américaines que nous recevons indiquent, bien que les chiffres soient à peu près les mêmes pour les deux pays, que la consommation par personne est légèrement supérieure de l'autre côté de la frontière qu'ici.

Il est vrai qu'aux Etats-Unis il est plus difficile d'atteindre une égale répartition que chez nous. Nous n'avons que cinq ou six grandes villes tandis qu'ils en possèdent un très grand nombre dont certaines sont beaucoup plus populeuses que les nôtres. De notre côté de la frontière, nous avons suivi la méthode, lorsqu'on prévoit une pénurie de viande, disons à Toronto, d'en faire venir d'autres endroits du pays en payant les frais de transport, pour remédier à la pénurie dans l'endroit en question. L'application du même procédé serait peut-être un peu plus difficile aux Etats-Unis. Néanmoins, cela nous a permis de faire une répartition plus équitable ici, et d'obtenir une consommation inférieure par personne à celle des Etats-Unis.

FORCES ARMÉES DU CANADA

DÉCORATIONS POUR BRAVOURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas précisément une question que j'ai à poser mais

plutôt une recommandation que je désire présenter à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, ainsi qu'au ministre du Service naval et au ministre de l'Air. Il y a environ un an, au cours de la dernière session du Parlement, avant la session d'automne dernier, une liste des Canadiens décorés pour bravoure avait été, sur ma recommandation, publiée dans le hansard. Je crois qu'il serait de mise que les trois ministres intéressés mettent à jour cette liste avant la fin de la présente session. Je crois que ce serait une très bonne idée d'inscrire dans le compte rendu une liste des nouveaux décorés.

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre de l'Air): Monsieur l'Orateur, la liste du ministère de l'Air est prête et sera consignée au hansard.

M. GRAYDON: Merci.

QUESTION RELATIVE AUX CONGRÈS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): J'ai une question à poser au ministre intéressé, c'est-à-dire le ministre suppléant de la Défense nationale ou le ministre du Travail. Etant donné l'arrivée du printemps et la reprise des travaux agricoles, particulièrement dans l'Ouest, quelles dispositions a-t-on prises en vue de libérer des forces armées et d'affecter à l'agriculture des hommes enrôlés pour le service général ou des conscrits affectés à la défense territoriale?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Voilà une question qui revient régulièrement sur le tapis. L'honorable député peut être assuré que nous nous occuperons des semailles et de la récolte, comme nous l'avons fait chaque année en collaboration avec les autorités provinciales.

L'hon. M. HANSON: Le ministre n'a pas raison de dire "nous". Ce sont les cultivateurs qui font ce travail.

L'hon. M. MITCHELL: Très bien, disons vous et moi.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'aimerais savoir quelles dispositions ont été prises.

M. HANSELL: Nous commençons à recevoir des lettres au sujet des congés agricoles pour les travaux du printemps.

L'hon. M. MITCHELL: Les dispositions seront à peu près les mêmes que l'an dernier.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le ministre a dit "seront". Devons-nous comprendre qu'aucune disposition n'a été prise jusqu'ici, qu'on en a arrêté aucune?

[M. Graydon.]

M. HANSELL: Le ministre ferait-il une déclaration demain ou après-demain? Nous commençons à recevoir de nombreuses lettres au sujet des congés agricoles pour les membres des forces armées. La question revient tous les ans, mais le temps est venu d'y donner réponse.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PROGRAMMES DU VENDREDI SAINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Puis-je demander au Gouvernement si des instructions seront données en vue de la suppression des programmes de fredonneurs et de jazz pour la journée du Vendredi saint sur le réseau de Radio-Canada? J'aimerais qu'on me donne une réponse.

L'hon. L.-R. LaFLÈCHE (ministre des Services nationaux de guerre): Je prends note des paroles de l'honorable député et les porterai à l'attention de la Société Radio-Canada.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. WOOD

ALLUSION À DES REMARQUES CONSIGNÉES AU HANSARD DU 23 MARS 1945

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. E. WOOD (Brant): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Comme en fait foi le hansard d'hier à la page 229, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a fait allusion à une déclaration que j'avais formulée et qu'il estime inexacte. J'avais fondé mes observations sur ses propres paroles que je relève à la page 180 du compte rendu; les voici, telles que je les ai entendues de ce coin-ci de la Chambre: "Toute nation qui devient membre de la cour mondiale, du Conseil de sécurité ou d'un autre organisme semblable doit renoncer à ses droits de conduire ses propres affaires, quelles qu'en soient les conséquences pour les autres nations de l'univers."

A la même page, il appuie l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et il cite l'article 5 de la section B, que je me dispenserai de répéter mais qui se termine par ces mots:

Un tel accord spécial devrait. . . être soumis à l'approbation du Conseil de sécurité et à la ratification des Etats signataires en conformité avec leurs procédures constitutionnelles.

Voici la remarque qui a précédé cette citation et qu'on trouve à la page 180 du hansard, au bas de la première colonne:

Selon moi, cette attitude est absolument condamnable.

Voilà qui m'a poussé à formuler mes observations.

QUESTION AU SUJET D'UN RAPPORT

OFFICIERS EN SERVICE AU CANADA SEULEMENT— DÉCLARATION DE M. POULIOT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANCOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, lorsque je commets une erreur, je suis le premier à en convenir. Hier je faisais allusion à un rapport dont le dépôt avait été approuvé par un vote de la Chambre concernant les galonnards qui n'avaient jamais mis le pied sur un théâtre de guerre. Il n'y a pas eu dépôt de documents, mais j'ai rédigé une question, que j'ai communiquée au service du hansard. Le ministre de la Défense nationale (M. McNaughton) m'a répondu: "Nous ferons de notre mieux pour obtenir les renseignements et répondre à la question posée par l'honorable député de Témiscouata". J'estime la promesse d'un ministre tout aussi bonne qu'un vote de la Chambre.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DISPONIBILITÉ DES TRACTEURS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ADONNÉS À L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. ROSS (Souris): Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants, et je regrette de n'avoir pu la faire précéder d'un avis. Il s'agit de documents déposés hier et qui laissent entendre que la commission établie sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a gelé la distribution des tracteurs et de bien d'autres machines agricoles pour livraison future. Plusieurs jeunes propriétaires de terres manquent d'outillage, et la saison est avancée. Je demande que ces machines soient livrées, avant leur licenciement aux hommes qui ont fait du service outre-mer et qui sont en mesure de payer les tracteurs au comptant, afin qu'ils puissent ensemencer leurs terres.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): J'examinerai volontiers la situation telle que l'honorable député vient d'en faire l'analyse.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 26 mars, sur la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): Je ne suis pas du tout convaincu, monsieur l'Orateur, que je puisse, après tout ce qui a été dit, apporter à la discussion une contribution de quelque valeur. En dépit des points faibles des propositions de Dumbarton-Oaks et de toutes les difficultés qui, je le sais, surgiront à San-Francisco, je désire cependant déclarer sans tarder que je suis en faveur des principes sur lesquels s'appuient ces propositions, comme doit l'être, je crois, tout citoyen canadien bien pensant et ami de la paix. Je m'étonne que l'on ait fait sonner au cours du débat une note discordante au sujet du principe.

Le sujet, c'est convenu, est d'une très grande importance. Je signale cependant au premier ministre (M. Mackenzie King) qu'il n'est pas à ce point urgent qu'il faille, en ce moment, consacrer à son examen la moitié de la courte vie de la Chambre des communes, étant donné qu'une autre question, dont l'importance me paraît beaucoup plus capitale, s'impose à notre étude, au moins dans une certaine mesure, avant l'expiration normale de la présente législature. J'ai toujours été d'avis que la tâche suprême de gagner la guerre devait retenir par dessus tout l'attention de la Chambre; or la guerre n'est pas encore gagnée, quoique nous puissions nous féliciter de ce que la fortune des armes des Nations Unies nous fasse entrevoir la victoire, peut-être pour demain. Gagner la paix vient en deuxième lieu, et la maintenir, à mon avis, ne vient qu'en troisième place par ordre d'importance.

Le peuple canadien a confié à la Chambre, il y a eu cinq ans ce mois-ci, le mandat formel de gagner la présente guerre. Les Canadiens ont accompli leur tâche courageusement. Après avoir posé ces prémisses, j'affirmerai maintenant que la présente Chambre des communes n'a aucun mandat du peuple canadien soit au point de vue des propositions de paix soit au point de vue de la période d'après guerre. Les électeurs canadiens ne nous ont confié aucun mandat concernant les propositions relatives à l'établissement ou au maintien de la paix et le plus tôt on tiendra des élections générales au pays le plus tôt l'atmosphère sera clarifiée et quelqu'un aura alors un mandat du peuple canadien l'autorisant à participer au rétablissement et au maintien de la paix.

Nous avons écouté, hier après-midi, ce qui peut fort bien être le discours d'adieu du ministre des Mines et ressources (M. Crerar); et à titre de vieil ami je tiens à le féliciter

du ton général de ce discours. J'approuve une bonne partie de ses observations. Il n'y a qu'un seul point, je crois, au sujet duquel nous ne nous entendons pas, et c'est le point qu'il a soulevé relativement aux propositions de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green), qu'il n'approuve pas du tout. Cependant, il a cherché à donner une portée beaucoup plus étendue aux paroles et aux propositions de l'honorable député que leur sens ne l'indique. Si je l'ai bien compris, l'honorable représentant de Vancouver-Sud a prétendu que puisque le Canada n'aura pas de siège dans le Conseil de sécurité nous ne saurions faire mieux que de travailler de concert avec la Grande-Bretagne au sujet de cet organisme, et de nous en tenir à cela. Je suis tout à fait d'avis que le temps n'est pas encore venu,—il ne viendra peut-être jamais,—où l'Empire parlera d'une voix unanime sur tous les sujets imaginables. Mais assurément si, comme le premier ministre l'a déclaré, nous avons pu de temps à autre consulter la Grande-Bretagne et collaborer avec elle dans la poursuite de la guerre, nous pouvons en faire autant pour l'établissement et le maintien de la paix. Mais j'y reviendrai plus tard.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire un mot d'une question personnelle. On nous a nargués et raillés, les membres de mon parti et moi-même en particulier, pour avoir déclaré que nous n'étions pas prêts à entamer ce débat mardi dernier. J'avais des motifs tout à fait légitimes que j'exposerai maintenant: je n'ai pu réunir les matériaux que je croyais avoir sous la main, et je voulais certainement entendre ce que le premier ministre avait à dire avant de me prononcer sur ses propositions ou sur d'autres. Mardi dernier, nous avons entendu dix mille mots exprimant, parfois clairement et parfois très obscurément, l'attitude du cabinet; et j'ose dire que lorsque le premier ministre eut terminé son discours, il n'y avait pas un seul homme dans cette enceinte qui savait au juste quelle était son attitude et celle de son Gouvernement sur certains aspects de ces propositions.

Comment un honorable député, sans connaître l'attitude que prendrait le premier ministre, sans avoir été renseigné à l'avance sur l'attitude que prendrait le Gouvernement, si ce n'est l'aperçu général contenu dans le texte même de la résolution,—comment, dis-je, un honorable député ou un groupe de la Chambre pouvait-il arrêter son plan d'action avant d'entendre l'énoncé des propositions du Gouvernement?

J'affirme ici aux membres de la Chambre et aux représentants de journaux qui font des commentaires sur ma compétence et parlent

[L'hon. M. Hanson.]

de mon inaptitude, que notre demande était raisonnable, et la réponse c'est que nous avons pu nous mettre à l'œuvre le lendemain. Une demande de ce genre n'a jamais été l'objet d'un refus à la Chambre, si je me rappelle bien, au cours de ma longue expérience. L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) n'a pas cru que ce pût être un obstacle, parce que, même si rien n'a laissé voir un seul instant qu'il connaissait déjà la teneur des propositions du Gouvernement, il avait son discours, un discours de propagande, tout préparé,—je suppose par le secrétariat rémunéré à même le labeur des ouvriers syndiqués de notre pays. Je suis d'avis que toute cette affaire illustre bien le vieil adage qui dit que le fou accourt là où le sage craint de mettre le pied.

Je vais maintenant être plus sérieux et examiner un peu les propositions. Il est banal de dire que ces propositions sont lourdes de conséquences pour toutes les nations pacifiques, pour le Canada et tous les Canadiens. On ne peut donc les ignorer, elles ne doivent pas l'être et elles ne le seront pas.

Je voudrais faire observer, et je pense que le premier ministre l'a fait lui-même fort à propos, qu'il y a deux idées que nous ne devons pas confondre. Il y a dans l'esprit de certaines personnes et il y a eu, je crois, dans l'esprit du sénateur Vanderberg, des Etats-Unis, un des délégués à San-Francisco, puis dans l'esprit de certains membres de la Chambre qui ont déjà pris la parole, une certaine confusion entre ce qui constitue l'établissement de la paix et le maintien de la paix. Je prétends que les engagements qu'on doit prendre ne visent que le maintien de la paix et pas autre chose. Dans son excellent discours à la Chambre, mon honorable ami l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann), a soulevé la question du partage de la Pologne, et j'avoue que j'ai beaucoup de sympathie pour le peuple polonais. Quiconque a lu le récit des atrocités commises contre la Pologne, d'abord par la Russie et ensuite à plusieurs reprises et avec plus de barbarie par les Allemands, au cours de la présente guerre, et qui ont été témoins de ce qui s'est passé, à savoir le cinquième partage de la Pologne, ne peuvent s'empêcher de compatir aux malheurs du peuple polonais. Il y a de quoi briser le cœur de tout homme bien pensant. Et pourtant, je ne crois pas qu'au cours du débat actuel ou dans toute discussion portant sur le maintien de la paix dans l'avenir, nous dussions intercaler de controverse au sujet de la Pologne. C'est un point que devra résoudre la conférence de la paix et justice doit être rendue à la Pologne car c'est à cette conférence que doit se traiter cette importante question.

Je tiens à poser ici une question très pertinente: qu'arrivera-t-il si l'organisation mondiale proposée à Dumbarton-Oaks et que doit approuver la conférence de San-Francisco, venait à subir un échec? Que sera l'avenir des nations du monde et quel sera le sort de la paix universelle si rien de concret, d'irrévocable et d'exécutoire ne guide les destinées des peuples dans les années à venir? Pour jouir de la paix maintenant et toujours, il est impérieux d'instituer dès maintenant quelque organisation internationale du genre de celle que comportent les propositions de Dumbarton-Oaks, et de voir à ce qu'elle fonctionne aussitôt après la mise en vigueur des traités de paix. Sinon, je n'entrevois que le chaos dans le monde de demain.

Qu'arrivera-t-il? Le droit aura cessé de régner et de s'appliquer, le jeu des puissances prévaudra, des sphères d'influence se formeront, la domination territoriale s'appliquera par la force avec toutes les horreurs de la guerre, les nations plus faibles seront cruellement opprimées et nous retournerons à l'époque de 1914 et de 1919. Devant une telle vision, le monde ne peut s'empêcher de réclamer à grands cris une organisation destinée à empêcher qu'un désastre semblable ne se renouvelle.

D'après ce que j'en ai lu, l'accord de Dumbarton-Oaks semble comporter autre chose que de simples propositions destinées à servir de base à la discussion. La simple lecture de ce document nous fait comprendre qu'il s'agit de beaucoup plus. Si je ne m'abuse quant à l'attitude des trois grandes puissances, elles s'en tiendront aux décisions déjà prises qui ne sauraient être modifiées que bien légèrement; je serais cependant heureux qu'on y change certaines conditions. On pourra, à San-Francisco, y apporter des retouches superficielles, mais je doute qu'on puisse en changer les principes même légèrement.

A cette conférence, tout le monde voudra se faire entendre et peut-être résultera-t-il une grande confusion. Cependant, j'estime que les principes sur lesquels se fondent les propositions contenues dans l'accord de Dumbarton-Oaks seront finalement adoptés. Remarquez bien que la conférence n'a pas été proposée par un groupe important de Nations Unies, mais bien par les trois grandes puissances agissant par l'intermédiaire des Etats-Unis. Les plans soumis et acceptés par les négociateurs à Dumbarton-Oaks se rapportent à l'établissement et au fonctionnement d'une organisation internationale sous l'égide des Nations Unies

Il est banal d'affirmer que les objets de cette conférence recevront l'appui général du Canada et des pays pacifiques. Les méthodes et la procédure à suivre pourront faire l'objet de discussions et de modifications, mais les objets en sont déterminés à l'avance. Mais notez-le bien,—et je signale ce fait à mes honorables collègues comme à toute la population,—les propositions de Dumbarton-Oaks sous la forme nouvelle ou modifiée qu'elles pourront revêtir à San-Francisco ne sont pas en elles-mêmes une garantie de paix. Qu'on n'aille pas voir là cependant une condamnation, pas du tout; mais ces propositions qui représentent un projet théorique ne peuvent en aucune manière nous assurer la paix. Que mes honorables collègues étudient sérieusement la question et ils conviendront avec moi qu'un projet purement théorique ne saurait, par lui-même, nous garantir contre le fléau de la guerre.

Voici maintenant certaines observations qui, à mon sens, embrassent toute la situation. Le maintien des relations pacifiques dans le monde de demain dépendra non pas de l'embryon de société des nations issu de Dumbarton-Oaks, non pas même de l'organisme complet qui sortira de San-Francisco, mais bien et exclusivement des décisions que pourront prendre les trois grandes puissances, la Russie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Malheureusement, il semble que le Canada doive être exclu de cette puissante association. J'affirme donc sans la moindre arrière-pensée que la paix future dépendra de la bonne entente que pourront maintenir entre elles, et en dehors des cadres de Dumberton-Oaks, les trois grandes puissances. Si elles ne s'entendent pas, la paix ne saura exister; si, au contraire, elles décident de marcher la main dans la main, nous jouirons de relations pacifiques, mais celles-ci nous seront assurées en dehors tout-à-fait de l'organisme fondé sur les propositions dont nous sommes saisis. Ces propos sont peut-être de nature à surprendre quelques-uns, mais qu'on se donne la peine d'examiner le projet de Dumbarton-Oaks et l'on verra qu'à moins d'une entente des nations avec les trois grandes puissances il n'en résultera rien de bon. Ces puissances et elles seules pourront gouverner et exercer la haute-main. Elles et elles seules, agissant de concert, remarquez-le bien, détermineront en quoi doit consister la paix de demain. Ce n'est pas dire que les petites nations ne pourront pas par la persuasion, par leur importance politique et par des arguments influencer leurs opinions; mais j'estime que ce seront ces trois grands pays qui, en fin de compte, décideront de la paix et de la guerre. Une telle perspective peut bien ne pas convenir parfaitement aux petites nations. Pour ma part, je dois l'avouer, elle ne manque pas de me ren-

dre perplexe. Je ne crois pas que ce soit fort acceptable pour le Canada, mais c'est inévitable.

Il n'est peut-être pas inopportun de parler maintenant du rôle que cette force jouera dans les opérations du conseil de sécurité. Nous nous accordons à peu près tous à reconnaître qu'en raison de l'absence d'une force, du manque d'autorité pour mettre ses décrets en vigueur, l'ancienne Société des Nations se trouvait impuissante dans un cas déterminé. Jamais l'accord ne s'était fait sur l'emploi de la force. On usait de persuasion morale et cela réussisssait parfois. Il existait malheureusement une faiblesse, en ce sens que les nations pouvaient se retirer parfois selon que leur propre intérêt le commandait, mais il va de soi que la faiblesse fatale à la Société des Nations consistait en l'absence des Etats-Unis d'Amérique.

Après les épreuves que les Etats-Unis ont supportées ces dernières années, l'opinion publique dans ce pays s'est complètement retournée contre les responsables du sabotage de la Société des Nations et je crois que la décision serait toute autre si les choses étaient à refaire. Quoiqu'il en soit, je ne désire pas pousser plus loin mes commentaires en ce sens. Autant que je puisse m'en rendre compte, il semble y avoir méprise au sujet des forces qui seront mises à la disposition du conseil de cette nouvelle Société des Nations, de celles qu'exigera la mise en vigueur des décisions que le conseil rendra contre un agresseur. Si je comprends bien la situation—le premier ministre rectifiera si je fais erreur quand il répondra—les forces envisagées après que les accords subsidiaires auront été conclus ne consisteront pas en armées. Le conseil ne maintiendra pas une forte armée permanente, mais seulement des forces policières. J'imagine que les forces prévues à Dumbarton-Oaks sont nationales et non pas internationales. Je crois que certaines gens font erreur sur ce point. J'estime que les forces seront essentiellement constituées ad hoc, c'est-à-dire que ce seront des forces mixtes composées de contingents de diverses nations membres de la nouvelle Société, mobilisés à des fins particulières et provisoires de police, non organisés en permanence comme armée internationale. C'est là une toute autre question, et si la population comprend la situation comme je la vois, ces âmes timorées qui s'alarment à la pensée d'envoyer des forces armées en dehors du pays peuvent se rassurer.

Si je comprends bien la question en tant qu'elle intéresse le Canada, c'est que nous organiserons le contingent qui constituera notre quote-part et qui se joindra à cette force de police internationale où qu'elle soit et rien de plus, mais s'il faut une armée pour maîtriser une agression quelconque, ce sera une question à étudier de nouveau. Ce sera alors le temps de résoudre le problème que le premier ministre a soulevé dans son discours. Je ne suis pas le seul tenant de cette idée. Je la crois fondée, mais pour l'appuyer, je citerai la déclaration de celui que je considère comme le plus grand critique militaire de la presse américaine, M. Baldwin du *New York Times*. Si quelqu'un désire poursuivre l'étude du sujet il pourra trouver matière à réflexion dans un article de M. Baldwin publié dans le *Harper's Magazine* du mois de mars.

Pour continuer dans cet ordre d'idées, je suis d'avis que cette force de police sera peut-être assez considérable pour prévenir ou supprimer les petites guerres, mais pas assez grande ni assez forte pour prévenir de grands conflits ou s'y engager. Et vraiment je ne crois pas que l'accord lui-même ni ceux par lesquels on se propose de le compléter auront cet objectif en vue. Cela m'amène à une nouvelle déduction, c'est que s'il existe une mésentente fondamentale, sans une armée, sans une force suffisante, et si les trois grandes puissances ne s'entendent pas, la nouvelle société sera tout simplement une façade et rien de plus. Demandons au ciel qu'il n'en soit pas ainsi. Si l'une de ces trois grandes puissances commet une agression, la force policière de la Société des Nations ne pourra rien faire pour l'en empêcher ou lui faire modifier ses intentions et, naturellement, c'est là une faiblesse fondamentale.

Puis-je maintenant faire quelques observations sur la position du Canada. Certaines nations ne seront pas satisfaites des décisions prises à Dumbarton-Oaks, pas du tout satisfaites. Je crois comprendre que le premier ministre n'est pas content de la position qui y est donnée au Canada, parce que tout ce qu'on nous accorde, c'est un siège dans l'assemblée et une voix, à notre tour, dans le conseil de la société. Cependant, je dirai au premier ministre, sans vouloir le blesser, qu'une raison a empêché le Canada d'obtenir un tel siège qu'il avait amplement mérité par ses efforts durant la guerre actuelle. Cette raison c'est que, depuis un quart de siècle, dans le domaine des affaires mondiales, le Canada, sous la direction de premiers ministres appartenant, j'allais dire à tous les partis politiques, a eu pour principe de ne jamais prendre d'engagements. Cela étant, faut-il s'étonner de notre situation actuelle, puisque le Canada a toujours refusé jusqu'ici, sauf

en ce qui concerne la poursuite de la guerre, de prendre des engagements au sujet des affaires étrangères?

Je regrette que le Canada ait pris cette attitude. Nous n'avons jamais joué, dans les affaires internationales, le rôle que notre niveau d'existence, notre production et tous les autres avantages que nous possédons devraient nous assurer. Depuis 1919, le peuple canadien n'a jamais manqué d'affirmer, par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement, son statut de nation. Nous nous sommes montrés disposés à demander et à accepter toutes les attributions et tous les honneurs de la souveraineté nationale, mais nous n'avons jamais voulu, et nous ne le voulons pas davantage aujourd'hui, sauf en ce qui concerne la participation à la guerre, accepter les responsabilités attachées aux attributions et au statut de nation. Voilà, en somme, notre faiblesse actuelle.

Ainsi que je l'ai déjà dit, nous avons suivi une politique de consultation, de coopération et de collaboration au cours de cette grande guerre; malgré cela, si nous adoptons les directives que le premier ministre a tracées dans son discours, ainsi que je l'interprète, nous ne voulons pas, en temps de paix, reconnaître positivement nos responsabilités en mettant à la disposition du nouvel organisme nos forces armées, c'est-à-dire le seul moyen efficace, abstraction faite des contributions financières, que nous ayons de remplir nos obligations à titre d'associés dans cette grande entreprise. Nous en sommes au point où nous étions en 1919, alors que sir Robeert Borden proposa dans cette Chambre une résolution comportant l'approbation du Traité de Versailles. En cette occasion, M. Fielding, se faisant le porte-parole du parti libéral à la Chambre des communes, proposa un amendement stipulant que notre contribution militaire devait être déterminée selon les circonstances. Mon très honorable ami n'était pas membre de la Chambre à l'époque mais il était le chef des libéraux et dirigeait son parti de l'extérieur; à mon avis, bien que la voix fût celle de Jacob, les mains étaient celles d'Esaü. L'amendement de M. Fielding s'inspirait principalement d'une mentalité isolationniste. Je n'hésite pas à dire qu'il s'agissait d'une simple manœuvre politique en vue de remporter les élections de 1921. Cette manœuvre a d'ailleurs réussi.

Durant les vingt-cinq années qui suivirent, le programme du parti libéral au Canada n'avait pas pour but la paix du monde ni la collaboration avec les autres pays en vue de l'application des clauses du traité de Versailles, mais il s'inspirait uniquement de motifs politiques et il a atteint son but Cependant, monsieur l'Orateur, les erreurs finissent toujours par retomber sur leur auteur, et c'est bien ce qui est arrivé au parti libéral. Si vous en doutez, vous n'avez qu'à vous rendre dans la province de Québec. Jamais, fût-ce pour un seul instant, au cours de ces vingt-cinq années, le premier ministre ni aucun de ceux qui se sont joints à lui pour préconiser cette politique d'isolement, n'ont songé qu'une deuxième guerre mondiale était possible. Cependant, elle est survenue. Le Canada a choisi librement d'y participer et la contribution en vies humaines, en effort industriel et en appui matériel, apportée par la population du pays, qui parfois, fut dirigé par des chefs dont la compétence peut être fortement mise en doute, a été réellement magnifique.

Quelqu'un me reprochera-t-il d'avoir parlé de chefs d'une compétence douteuse? On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la situation actuelle de la main-d'œuvre au Canada. Je n'ai pas l'intention de traiter cette question pour le moment; peut-être disposerons-nous de quelques instants pour y revenir une fois que la Chambre se sera prononcée sur la présente résolution. Cependant, maintenant que la victoire est assurée; maintenant que nous y avons si bien contribué, nous ferions volte-face et nous nous départirions de cet esprit de coopération totale au moment où il s'agira de préserver la paix? Nous retournerions à l'isolationnisme qui fut la note dominante de la politique canadienne de 1919 à 1939? Nous méconnaîtrions les leçons de l'histoire et de l'expérience? Nous reviendrions à une attitude tout à fait intenable et tout à fait illusoire, ainsi que l'ont démontré les tragiques événements des cinq dernières années, et qui ne favoriserait nullement la réalisation du noble but énoncé à Dumbarton-Oaks? Et pourquoi? Pour ma part, je trouve la réponse assez simple; en effet, dans certaines parties du pays, la chose comportera certains avantages politiques. Quelle dommage! Je ne désespère pas. La population canadienne désire la paix et elle veut que le Canada y contribue dans une grande mesure. Elle rejette totalement toute la doctrine de l'isolationnisme. Si le Canada doit se charger d'une partie importante de la tâche de maintenir la paix au cours des années à venir, et je limite mes observations à ce seul sujet, il ne saurait atteindre ce grand objectif en retournant à une politique d'isolement et de refus de prendre certains engagements, mais seulement par une collaboration active et franche avec les autres pays qui peuvent et veulent agir.

Notre souveraineté n'est pas en jeu. C'est là un épouvantail, un homme de paille qu'on a dressé dans certains milieux. Mais notre réputation en tant que nation, parmi les pays du monde, est en jeu. Je demande à la

Chambre et au peuple canadien de songer à la façon dont la population des Etats-Unis va réagir à la dernière attitude prise par le premier ministre.

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. HANSON: Je n'attends pas de réponse de l'honorable député de Kings (M. Grant), car il ne sait ce dont je parle. Notre réputation là-bas n'est pas des meilleures à l'heure actuelle. On s'étonne de la situation qui a existé au Canada depuis deux ans au sujet de l'envoi de renforts à notre armée.

Je regrette que nous n'ayons pas été représentés à la conférence de Dumbarton-Oaks. Pour ma part, l'affaire est quelque peu mystérieuse. Il y a quelque chose de mystérieux dans le fait que nous n'avons pas été représentés à cette conférence et l'on ne m'a jamais expliqué clairement pour quelle raison nous n'y avons pas envoyé de représentants. Grâce aux sacrifices de nos combattants au cours de cette grande guerre, nous avons mérité le droit d'être représentés à toute conférence mondiale dont les délibérations intéressent au plus haut point notre bien-être. Pourquoi n'avons-nous pas été invités? Et si nous avons été invités, pourquoi n'avons-nous pas envoyé de représentants à ces entretiens? Si nous avons reçu une invitation, avons-nous formulé des observations auprès des trois grandes puissances afin d'obtenir le droit de participer aux entretiens? Ou avons-nous refusé de nous y faire représenter? Dans ce cas, qu'est-ce qui a motivé notre refus?

Ces questions appellent une réponse. On devrait y répondre sincèrement afin d'élucider la situation. L'attitude du Gouvernement vient-elle de ce qu'il savait que le Canada aurait à prendre de nouveaux engagements et qu'il ne désirait pas engager le pays davantage? Le Gouvernement avait-il déjà décidé de revenir à son ancienne politique d'isolement? Je pose la question.

Ce ne sont pas là des questions oiseuses, mais des questions pertinentes dont la population canadienne a le droit de connaître la réponse. Toute cette affaire demande à être tirée au clair. L'attitude du Canada, telle que le premier ministre l'a définie lorsqu'il a proposé que nous prenions la tête des puissances intermédiaires, comme on les appelle, ne peut se soutenir à la lumière des propositions de Dumbarton-Oaks et de l'organisation projetée lors de ces entretiens. Le premier ministre se prépare des ennuis à San-Francisco s'il persiste à agir en ce sens. Il trouvera d'autres pays dont les populations et les ressources nationales sont plus considérables que les nôtres, mais dont aucun n'a tenu dans la guerre un rôle comparable à celui du Canada. Le premier ministre court un grand danger de brouiller les cartes.

Pour ma part,—et je n'exprime ici que mes vues,—je crois que le Canada a acquis le droit d'occuper un siège permanent au conseil de sécurité. Mais on en a décidé autrement. Si le Canada tient à exercer toute l'influence possible, ce ne sera pas à titre de chef des nations moyennes, car les propositions de Dumbarton-Oaks ne reconnaissent aucune valeur à ce titre et je doute que la conférence de San-Francisco en tienne compte. J'estime que toute l'influence que nous pouvons exercer vient du fait que nous sommes membres du Commonwealth des nations britanniques.

Je circonscris exclusivement mes observations au maintien de la paix. C'est le rôle qui nous revient dans cette organisation mondiale. C'est de cette façon que nous pourrons exercer le plus d'influence dans la réalisation de ce grand objectif que nous désirons tous atteindre, et non en isolant notre action, peut-être à l'encontre de celle des trois grandes puissances. Il se peut que nous nous trouvions à la tête des nations moyennes et en opposition aux trois grandes puissances.

La proposition de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) m'inspire beaucoup de sympathie. Je sais qu'elle peut devenir difficile à réaliser, surtout à la suite de l'attitude que le premier ministre a prise à Londres devant les propositions Curtin. Il sera même impossible de le faire tant que le premier ministre actuel restera à la direction du pays, mais on devrait pouvoir y réussir un jour.

Qu'on me permette ici de demander pourquoi, à la prochaine conférence de Londres des dirigeants du commonwealth, le Canada ne sera pas représenté par un ministre de la couronne, mais seulement par une autorité de délégation, le haut commissaire, et un sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures? Le statut dont ils jouiront ne dépassera pas de beaucoup celui d'observateurs. A tout événement, ils s'y rendront avec des instructions intangibles qui risqueront d'entraver toute idée de coopération entre les pays de l'Empire.

Si la Grande-Bretagne, à Dunkerque et après, a pris la direction morale de l'univers, monsieur l'Orateur, et si avec l'appui des dominions et des colonies elle a, envers et contre tout, mené la lutte pendant tant d'années contre les monstres d'Ephèse, et garde encore la direction morale du monde, et si, comme je le crois, tout l'univers admet que le Commonwealth britannique est le plus sûr garant de la sécurité mondiale pendant la période critique de la guerre, non seule-

ment avant l'intervention de la Russie et des Etats-Unis, mais longtemps après, et si, comme certains d'entre nous le pensent, le Commonwealth britannique reste encore le meilleur fondement de nos espoirs de paix et de sécurité mondiales, pourquoi n'écoutons-nous pas la voix du bon sens et ne faisons-nous pas cause commune avec l'Angleterre et les dominions en vue d'assurer le maintien de la paix à ce moment solennel de l'histoire du monde? Toute autre ligne de conduite est une volte-face de la part du Canada et constitue une attitude que, d'après les enseignements de l'histoire, aucune nation ne peut garder.

Bien des fois, je le sais, il sera impossible d'obtenir un entier appui...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter; si je puis compter sur l'indulgence de la Chambre je ne la retiendrai que quelques minutes. Je n'aurai peut-être pas souvent l'occasion de lui adresser la parole.

Dans d'autres sphères de l'activité internationale, comme le commerce et peut-être la défense, nous aurons, je le sais, des occasions de ne pas partager toutes les vues de la Grande-Bretagne. Nous aurons peut-être des occasions de ne pas adhérer à toutes les vues des dominions ou des colonies. Je veux parler de l'Inde qui sera peut-être bientôt un dominion. Dans l'ordre du maintien de la paix cependant, je suis d'avis que nous pouvons nous rallier sans réserve à la Grande-Bretagne et raffermir son autorité au Conseil de sécurité. L'honorable député de Vancouver-Sud a développé ce point. Voici, d'abord la Russie, probablement la plus grande puissance militaire du monde à l'heure actuelle, dont la population dépasse celle de toute autre puissance, exception faite de l'Empire britannique. Il y a ensuite les Etats-Unis d'Amérique, la plus grande puissance industrielle au monde, l'une des plus grandes puissances militaires dans l'univers, et actuellement sans rivale au point de vue de la puissance navale. Il y a par ailleurs le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, dépourvu de toutes ses richesses par six années de guerre, de plusieurs de ses meilleurs hommes, d'une partie de sa marine et de la fleur de sa jeunesse. Avec une population d'à peine quarante millions d'âmes comment pourra-t-il à l'avenir sans l'appui des membres du Commonwealth britannique, tenir son bout contre ces deux géants s'il doit jouer un rôle approprié dans le maintien de la paix? Mais apparemment le Canada n'apportera aucune aide.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourquoi l'honorable député dit-il que le Canada ne fera pas toute sa part dans le Commonwealth britannique, si nous tenons compte de ce que nous avons fait durant le présent conflit?

L'hon. M. HANSON: Je suis heureux que le premier ministre ait posé cette question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourquoi persiste-t-il à faire cette affirmation?

L'hon. M. HANSON: Je répondrai si le très honorable député veut bien s'asseoir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Fort bien, je reprends mon siège.

L'hon. M. HANSON: Asseyez-vous alors. Vous n'avez pas toléré les interruptions pendant votre discours, cependant, je répondrai à votre question. La réponse se trouve dans l'attitude du premier ministre à l'égard des propositions de lord Halifax, de la conférence de Londres, et dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour. Lisez ces choses vous-mêmes. C'est là la réponse.

M. ROSS (Souris): Les actes sont plus éloquents que les paroles.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député me permettra-t-il une question,—je m'excuse de l'interrompre?

Une VOIX: Asseyez-vous.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable représentant d'York-Sunbury m'a lui-même interrompu plusieurs fois hier.

L'hon. M. HANSON: Vous vous l'étiez attiré.

L'hon. M. CRERAR: Ai-je raison de croire que l'honorable représentant d'York-Sunbury appuie les propositions énoncées par lord Halifax et au sujet desquelles il y a eu beaucoup de discussion?

L'hon. M. HANSON: J'ai prononcé un discours à la société St-George à Halifax l'an dernier et j'en enverrai une copie à l'honorable député. J'affirme ici, cependant, que nous ne devons pas mettre trop précipitamment de côté les propositions de lord Halifax, mais nous devrions les examiner. Je dirai, en réponse, que nous n'avons jamais eu la chance de faire un tel examen. Ces propositions ont été rejetées par le premier ministre dès qu'elles ont été énoncées et il était bien inutile d'entamer une discussion à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas me laisser échauffer au sujet de cette question; je le suis déjà suffisamment. A mon point de vue, les délégués canadiens qui iront à San-Francisco devront jouir d'une certaine liberté de pensée

et d'action, sauf sur un point particulier. Si la résolution est adoptée, et j'espère qu'elle le sera, nos délégués seront tenus d'appuyer les principes de sécurité mondiale contenus dans les propositions de Dumbarton-Oaks. Mais, sur tous les autres points, ils devront jouir de la liberté de pensée, d'action et de parole. C'est ce qu'ils réclament et c'est bien le moins qu'on doive leur accorder.

Mais je ne puis m'empêcher de regretter que le Canada n'ait pas de siège permanent au Conseil de sécurité. Néanmoins, cela ne devra pas empêcher notre pays de faire tout en son pouvoir pour aider les grandes nations à maintenir la paix.

De nouveau, je tiens à répéter mon avertissement, et c'est le principal point de mon discours. Quand on envisage l'organisation projetée à Dumbarton-Oaks et que doit éclaircir, fixer et ratifier la conférence de San-Francisco, le programme de Dumbarton-Oaks n'est pas, en dernière analyse, une garantie de paix. Le maintien futur de la paix mondiale dépendra, non de la nouvelle société des nations que fondera la conférence de San-Francisco, mais de la détermination de maintenir la paix au sein des Nations Unies, avec tout ce qu'elle comporte, surtout de la part des trois grandes puissances qui ont conçu le plan proposé à Dumbarton-Oaks.

J'espère et je prie le ciel que le Canada prendra de sages décisions à San-Francisco. Notre pays a un grand rôle à jouer s'il envisage le problème au point de vue international et non pas seulement national. Si le Canada doit devenir une grande puissance mondiale, il jouera un grand rôle s'il demeure aux côtés de la Grande-Bretagne et des autres dominions comme il l'a fait au cours de la guerre. Isolé, notre pays aura peu de pouvoir, peu d'autorité et peu d'influence.

Il est encore temps de prendre l'attitude contraire à celle que le premier ministre a indiquée dans son discours. Il a adopté une attitude fondée sur le nationalisme qui ne nous mènera nulle part.

Il y a quelque temps le premier ministre a fait imprimer, aux frais du public je suppose, un recueil des discours qu'il a prononcés au asujet de la guerre et portant un titre très approprié qu'il a dû choisir lui-même: *Le Canada aux côtés de la Grande-Bretagne.*

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Mon honorable ami a dit sans la moindre justification que l'ouvrage qui a été publié sous mon nom et dont il vient de faire mention l'a été aux frais du public.

L'hon. M. HANSON: Eh bien, si je fais erreur, je retire ces paroles . . .

[L'hon. M. Hanson.]

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est une remarque qui le caractérise bien et qu'il ne peut retirer trop tôt.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas cet ouvrage sous la main, mais s'il a été publié aux frais du premier ministre, je m'empresse de retirer ce que j'ai dit. Mais je puis vous affirmer que cela ne me détournera pas du sujet que j'entends traiter. L'ouvrage était intitulé: *Le Canada aux côtés de la Grande-Bretagne,* et c'est le point que je désirais souligner.

Une VOIX: Pouvait-il en être autrement?

L'hon. M. HANSON: C'était un titre très approprié. C'était la volonté du peuple canadien quelle que fût celle du présent gouvernement. C'est le peuple canadien qui, en cette occasion du moins, a eu la haute main. Je poserai cette question au premier ministre, à la Chambre et au pays. Maintenant que nous sommes en face de l'importante tâche de gagner la paix, le premier ministre croit-il qu'il est moins opportun et moins nécessaire de demeurer aux côtés de la Grande-Bretagne?

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je réclame le privilège de réfuter certaines observations de l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson). Ainsi, il disait tout à l'heure:

> L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) n'a pas cru que ce pût être un obstacle, parce que, même si rien n'a laissé voir un seul instant qu'il connaissait déjà la teneur des propositions du Gouvernement, il avait son discours, un discours de propagande, tout préparé,—je suppose par le secrétariat rémunéré à même le labeur des ouvriers syndiqués de notre pays. Je suis d'avis que toute cette affaire illustre bien le vieil adage qui dit que le fou accourt là où le sage craint de mettre le pied.

Je laisse à la Chambre le soin de décider lequel des deux est le fou. Permettez-moi de signaler cependant, monsieur l'Orateur, que mon discours je l'ai donné en m'inspirant de notes complètes tandis que l'honorable député d'York-Sunbury s'est servi aujourd'hui d'un manuscrit. Chaque ligne de mes notes, je l'avais préparée moi-même, dans mon bureau, et je l'avais dictée à mon secrétaire. Le matin du lundi, du jour où devait avoir lieu l'ouverture de la session, j'ai préparé mon discours, car chacun savait que nous serions appelés à étudier non pas le discours du premier ministre mais les projets d'une conférence internationale. Je tenais simplement à tirer les choses au clair à ce sujet, à cause surtout des remarques injurieuses que l'honorable député se permet à l'occasion sur le compte de membres de la Chambre.

M. GORDON GRAYDON: Monsieur l'Orateur, puisque l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a soulevé la question de privilège, qu'il me soit permis d'en faire autant. Je tiens à m'expliquer au sujet du prétendu retard survenu dans la discussion la semaine dernière. L'honorable député soutient que son discours sur l'entente de Dumbarton-Oaks était prêt lundi. Qu'il me permette de lui signaler que, malgré ce qu'il a dit à la radio,—et j'espère qu'il se montrera aujourd'hui à mon endroit moins acrimonieux, moins acerbe et plus généreux qu'il ne l'a été en cette occasion,—mon propre discours était prêt, avant l'ouverture du débat, lundi. Que la chose soit bien entendue, j'étais prêt à engager la discussion dès l'ouverture du débat. Cependant, je tenais à entendre d'abord le premier ministre, puisque le tiers de mes observations devait s'inspirer de ses paroles. J'ai simplement demandé au premier ministre un délai qui me semblait raisonnable, quelques heures pour me bien pénétrer de ses observations, avant de lui répondre. Je tenais à bien préciser ce point au cas où certaines gens auraient pu s'imaginer que mon discours n'était pas prêt aussi tôt que celui de l'honorable député de Rosetown-Biggar.

L'hon. BROOKE CLAXTON (ministre de la Santé nationale et du bien-être): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de faire allusion au discours que vient de prononcer l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) et je m'en serais abstenu s'il n'avait pas soulevé certains points dans les dix dernières minutes de son allocution. Etant le premier à prendre la parole après lui, il me sied d'exprimer, au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, du parti libéral et du Gouvernement, ainsi que d'un élément considérable de la population canadienne, le ressentiment que nous éprouvons à la suite des insinuations lancées à l'adresse du premier ministre (M. Mackenzie King). Elles sont d'ailleurs tout à fait gratuites, sans fondement aucun, et l'honorable député devait s'en rendre compte puisqu'il est parfaitement au courant de la vie du premier ministre et de la façon dont il a servi le peuple canadien. Nous traversons des jours difficiles où les passions politiques ont libre jeu, mais il est temps, me semble-t-il, que nos citoyens se rendent compte du genre d'opposition de nos honorables vis-à-vis au Gouvernement.

Presque à la fin de ses remarques, l'honorable député d'York-Sunbury a laissé entendre que le Canada jouissait d'une réputation peu enviable outre-frontière. S'il a raison, ce dont je doute, il faut attribuer cet état de choses aux sentiments peu honorables que prêtent à nos militaires, notre armée et notre population le chef du parti conservateur-progressiste, dans ses déclarations, dont la fausseté est prouvée. J'ai eu le grand avantage d'aller aux Etats-Unis représenter le Canada à diverses conférences et d'accomplir dans ce pays diverses tâches que le Gouvernement m'avait confiées. Je puis donner à la Chambre et à notre population l'assurance que jamais le Canada n'a joui aux Etats-Unis d'une plus haute réputation qu'à l'heure actuelle; jamais non plus cette réputation n'a atteint dans tout autre pays un sommet aussi élevé que maintenant. Ayant eu l'honneur d'être l'adjoint parlementaire du premier ministre, j'ai dû m'occuper des travaux de la Commission d'information du temps de guerre. J'ai vu des milliers de coupures et de notes de journaux renseignant de la façon la plus favorable sur les faits et gestes des forces canadiennes dans tous les théâtres de guerre et sur ceux de notre marine, de notre armée et de notre aviation. J'ai lu dans le *New York Times*, le *Saturday Evening Post* et de nombreux autres journaux des Etats-Unis des éditoriaux où était exprimée la plus haute admiration pour tout ce que le Canada a accompli dans l'un ou l'autre domaine de guerre. Le *New York Times* est même allé jusqu'à qualifier de "miracle financier" notre conduite économique de la guerre et plusieurs pays ont calqué le programme économique du Canada. Cette pratique qui consiste à baver sur notre pays attire, tant chez nous qu'à l'étranger, la sincère réprobation de tout Canadien honnête; elle a déjà trop duré. C'est une pratique à laquelle se sont laissés aller, pour des fins politiques, certains honorables vis-à-vis et elle ne leur vaudra aucun avantage politique.

Le présent débat est important et retient l'attention de la Chambre depuis quelque temps déjà. J'entendais parler assez froidement de certains aspects de la question, mais je n'ai pas pu m'empêcher de faire certaines remarques.

A l'heure actuelle, les yeux du monde se tournent dans deux directions. De l'autre côté de l'Atlantique, nous voyons se dérouler des événements militaires importants qui nous font espérer l'écroulement de la résistance organisée de l'ennemi. Et pendant que la bataille fait rage et atteint le plus haut degré d'intensité, les nations font des préparatifs pour la conférence de San-Francisco, et partout dans le monde les peuples espèrent qu'ils pourront y jeter les fondations d'une paix durable. Ce nouvel effort pour gagner la paix ne le cède en importance qu'à celui de gagner la guerre, et nous espérons que deux grandes guerres et une crise mondiale, auxquelles s'ajoutent les avantages et les dangers

évidents qui découlent de la fabrication d'avions très rapides et à grand rayon d'action, ont fait comprendre aux gouvernements comme aux populations qu'il y a peu d'espoir de sécurité durable, à moins qu'on n'établisse des organismes internationaux puissants qui pourront prévenir l'agression et posséderont des moyens de favoriser la prospérité.

La collaboration internationale sera pour le bien du pays. Nous nous intéressons à la paix autant que toute autre nation, et nous comprenons maintenant que l'on ne peut obtenir de paix durable que par un effort collectif auquel grandes et petites nations seront également prêtes à participer, à accepter leur part de responsabilité et de pouvoir et à supporter leur part du fardeau. La principale raison qui a empêché la Société des Nations de réussir dans sa tâche avant la guerre ne se trouve pas dans les lacunes du texte du pacte, elle vient de ce que les gouvernements et les peuples de tous les pays n'ont pas su comprendre qu'il était de leur intérêt de maintenir la paix et que la paix ne pouvait être maintenue que par un effort collectif. Nous avons subi un échec, parce que nous n'avons pas reconnu que la paix était indivisible, que la prospérité était indivisible et que la sécurité est indivisible et nous avons agi en conséquence. A cet échec le Canada n'a pas plus contribué que toute autre nation. Cet effort de la part de certains honorables députés de l'opposition—les honorables représentants de Vancouver-Sud (M. Green), de Lake-Centre (M. Diefenbaker), d'York-Sunbury (M. Hanson) et de Saskatoon (M. Bence)—en vue de démontrer que le Canada a versé plus que d'autres pays dans l'isolationnisme, que par son isolement il a contribué, d'une manière qui lui est propre, à l'insuccès des mesures concernant le maintien de la paix, est absolument illogique. Si les honorables députés en question veulent bien se reporter au compte rendu...

M. GREEN: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Peu m'importe que l'honorable député diffère d'opinion avec moi, mais il ne doit pas me prêter des déclarations que je n'ai pas faites. Je n'ai nullement dit que le Canada était plus isolationniste qu'aucun autre pays.

L'hon. M. CLAXTON: Je reviendrai dans un instant sur la déclaration de mon honorable ami et je démontrerai à l'évidence qu'il a bel et bien déclaré que le Canada était décidément isolationniste. Toutefois, ce que je veux démontrer en ce moment, c'est que pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux guerres, nous n'avons jamais vu le parti conservateur appuyer la sécurité collective, au cours des débats de la Chambre, dans les délibérations d'organismes tels que la League of Nations Society ou le Canadian Institute of International Affairs, pas plus qu'à l'occasion de conférences tenues au Canada. Ont-ils assisté à ces réunions?

M. GREEN: J'ai assisté à l'une d'elles.

L'hon. M. CLAXTON: Depuis la guerre.

M. GREEN: Oui, à New-York.

L'hon. M. CLAXTON: Durant la guerre, en 1942. Le parti conservateur et les journaux conservateurs n'ont rien fait pour appuyer l'idée de la sécurité collective, pour faire bien comprendre par tout le Canada qu'un moyen de maintenir la paix réside dans l'action collective; or, aujourd'hui ils reprochent...

M. GREEN: Tout cela est absurde.

L'hon. M. CLAXTON: ...au Gouvernement d'avoir failli à la tâche. Tout cela est de la frime.

M. GREEN: Vous avez parfaitement raison.

L'hon. M. CLAXTON: La raison principale de notre échec est que nous n'avons pas su reconnaître que le maintien de la paix était dans l'intérêt de tous. Les motifs pour lesquels le Canada doit préconiser la coopération internationale en matière de défense et de commerce sont trop manifestes pour qu'il soit nécessaire de les expliquer à fond. En plus des raisons qu'a chacune des nations du monde de désirer la paix et d'éviter la guerre, le Canada peut en invoquer d'autres. En premier lieu, il dépend plus que tout autre pays du commerce international. Avant la guerre, notre commerce extérieur nous valait 30 p. 100 de notre revenu, et notre haut niveau de salaire et d'existence était dans une large mesure attribuable à nos exportations. A titre de deuxième ou troisième nation commerçante du monde, le Canada doit désirer que règnent dans les autres pays des conditions qui favorisent le commerce extérieur. En deuxième lieu, si nous passons par exemple au domaine du tourisme ou de la vente de l'or qui tous deux dépendent de la stabilité des conditions de vie dans le monde, nous constatons que nous pouvons en tirer certains avantages. Troisièmement, ce n'est que grâce à la collaboration internationale que nous pourrons résoudre de façon satisfaisante le problème que pose notre situation géographique au carrefour des grandes routes aériennes. Quatrièmement, faute d'un accord international, il se peut que des différends économiques ou politiques entre le Canada et les Etats-Unis nous obligent à nous rapprocher de tel ou tel pays au détriment de tel ou tel

autre. Cinquièmement, ce n'est que par une action collective que nous pouvons éviter toute participation à la guerre, de même que les conséquences d'une telle participation sur l'unité nationale, par suite de la différence dans le degré d'importance qu'on prête, dans les diverses régions du pays, aux attaches historiques et géographiques qui nous relient à la Grande-Bretagne, à l'Europe et au continent nord-américain. Cela étant, il n'est pas surprenant que, pendant toute la durée de la guerre, le Canada ait tout mis en œuvre pour favoriser l'action collective. Il n'est pas surprenant non plus qu'on trouve dans le discours du trône du 27 janvier 1944, les paroles suivantes:

Mes ministres sont d'avis que le moment est venu où toutes les nations actuellement unies dans le commun dessein de gagner la guerre devraient chercher de concert à assurer une paix durable. Ce n'est que par l'organisation générale, sur le plan international, des nations éprises de paix qu'on abolira les dangers d'agression future et qu'on réalisera la sécurité du monde. En conséquence, vous serez appelés à approuver la participation du Canada à l'établissement d'un organisme international ayant pour objet de favoriser la sécurité nationale grâce à une collaboration d'ordre international.

Voilà quelle était l'attitude du Gouvernement en janvier 1944 et je puis dire, avec raison que jusque-là aucun gouvernement ne s'était engagé aussi loin dans cette voie. Cette attitude a reçu l'appui général du peuple canadien. Le parti conservateur, parlant par la bouche de M. John Bracken, dans une déclaration parue dans le *Maclean's* du 1er mai 1944, adoptait une attitude très voisine de celle du premier ministre. Le parti C.C.F. a pris la même attitude. Le Bloc populaire, par l'intermédiaire de son chef, l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) a adopté lui aussi la même attitude, comme en fait foi le *Maclean's* du 1er janvier 1944. Une enquête Gallup du 6 janvier 1945 faisait voir que les neuf dixièmes de la population canadienne étaient pour l'adhésion du Canada à un organisme international. Et mes honorables amis du coin opposé de la Chambre, qui soutiennent le point de vue contraire, entre autres, l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion), l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), l'honorable député de Rimouski (M. d'Anjou) et l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix), aimeront peut-être savoir que 79 p. 100 de la population québecoise approuve l'adhésion du Canada à un tel organisme, ainsi que le prouve l'enquête en question.

Le parti conservateur a dit qu'il approuvera la résolution; puis, deux groupes de commentaires ont été formulés par les honorables députés conservateurs. Ils ont dit, comme je l'ai déjà mentionné, que le Gouvernement adoptait en quelque sorte une attitude isolationniste et, en second lieu, qu'il refusait de collaborer avec le Commonwealth des nations britanniques.

Je dirai un mot sur chacun de ces points de vue. L'attitude générale est peut-être celle qu'a formulée l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) qui a cité le passage suivant du discours prononcé par le premier ministre le 20 mars. Voici ce que je relève à la page 126 du hansard du 22 mars:

Mais le premier ministre n'a guère servi la cause l'autre jour en prononçant ces paroles que je relève dans son discours du 20 mars:

Puis il a cité les paroles suivantes du premier ministre:

L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait pas le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité.

Puis, en deux colonnes, l'honorable député échafauda sa théorie tendant à démontrer que, dans les paroles précitées, le premier ministre faisait prendre au Canada une attitude d'isolement. Il termina sur ces mots:

Je n'aime pas être méfiant, mais il me semble que c'est là une tentative en vue d'apaiser les isolationnistes du pays.

L'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker), dans un extrait de son discours que je trouve à la page 179 du hansard, a tenu à peu près le même langage et il a cité ces mêmes paroles du premier ministre. Le passage du discours sur lequel les honorables députés échafaudent leur théorie est celui où le premier ministre paraphrase le texte même des propositions que l'on trouve au chapitre VIII, article *b*), paragraphe 5 de ces propositions. De plus, le chef de l'opposition lui-même (M. Graydon) se sert à peu près des mêmes mots que le premier ministre a employés pour expliquer les propositions. On me permettra de citer une partie du discours que le chef de l'opposition a prononcé le 21 mars et que je relève à la page 72 du compte rendu. Voici:

Il semble que l'étendue de la force que nous devrons fournir sera régie par les accords plutôt que par la charte.

Ce langage est presque exactement celui qu'a tenu le premier ministre. Et cependant c'est en se fondant sur ce langage que les honorables vis-à-vis soutiennent que le Gouvernement adopte une attitude d'isolement.

M. GREEN: Le chef de l'opposition n'a pas dit qu'on refuserait d'envoyer des troupes en dehors du territoire canadien. C'est contre ce refus que je me suis élevé.

L'hon. M. CLAXTON: Le premier ministre n'a pas donné à entendre dans son discours qu'on n'enverrait pas de troupes en dehors du Canada.

M. GREEN: Le ministre vient de donner lecture du passage renfermant une allusion en ce sens.

L'hon. M. CLAXTON: L'attitude des membres de l'opposition est d'autant plus surprenante qu'il est dans leur intérêt, s'ils sont sincères lorsqu'ils affichent les vues qu'on leur connaît, de se serrer les coudes en ce moment afin de montrer au reste du monde que nous sommes parfaitement unis et que tous les Canadiens, quels que soient leur ascendance et leur parti, appuient à fond le Gouvernement.

M. GREEN: Vous voulez que nous partagions votre avis?

L'hon. M. CLAXTON: Je veux que l'honorable député de Vancouver-Sud partage les vues que le premier ministre a exprimées, lorsqu'il est du même avis, sans aller les interpréter faussement, comme l'ont fait lui-même et d'autres membres de son parti durant toute la discussion.

M. GREEN: Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le ministre n'est ni parlementaire ni équitable, et j'invoque l'application du Règlement. Le ministre a lu un extrait de mon discours, et je disais ensuite que la déclaration du premier ministre pouvait souffrir une double interprétation; j'ai expliqué ma pensée; le ministre a cependant pris bien soin de n'en rien dire, et c'est lui, maintenant, qui mésinterprète mes paroles.

M. l'ORATEUR: La question de Règlement ne se pose pas.

L'hon. M. CLAXTON: L'honorable député a clairement indiqué que le discours souffrait une double interprétation, puis il s'est mis à l'interpréter dans un autre sens qu'il donne au discours de son propre chef, où l'on retrouve les mêmes expressions.

L'attitude que prennent mes honorables amis est extraordinaire. En effet, l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) disait aujourd'hui que, à son avis, lorsqu'il s'agirait de recourir à la force on le ferait comme mesure ad hoc, assertion que mes honorables amis pourraient très difficilement concilier, je pense, avec la critique qu'ils ont faite du discours du premier ministre.

Puis les honorables représentants de Vancouver-Sud, Lake-Centre, Saskatoon et York-Sunbury ont reproché au Gouvernement de n'avoir pas pris une attitude de collaboration plus étroite en ce qui concerne le Commonwealth britannique. Vous ne pouvez trouver, je dois le dire, soit dans le discours du premier ministre, soit dans le texte des propositions ou dans tout ce qui a été dit au cours du débat, sauf dans leurs propres déclarations, quoi que ce soit pour justifier leur attitude. La rédaction des propositions de Dumbarton-Oaks n'est pas l'œuvre du gouvernement canadien, et si elles font mention du Royaume-Uni au lieu du Commonwealth britannique, ce n'est pas de la faute du Canada. Si cependant il y était fait mention du Commonwealth britannique, il aurait été intéressant de demander aux honorables députés qui se font les protagonistes de cette ligne de conduite de nous montrer comment elle pourrait se réaliser alors que le Royaume-Uni, siégeant au Conseil de sécurité à titre de représentant de quatre, cinq, six ou sept nations du Commonwealth, serait indubitablement requis à chaque occasion importante, d'exprimer des vues de nature à favoriser ses propres intérêts fondamentaux. Comment en effet pourrait-il en être autrement?

La ligne de conduite proposée par les honorables députés revient sur le tapis de temps à autre, dans un effort sans doute, pour nous ramener vingt-cinq ans en arrière à la position du Canada avant la dernière paix, alors que le Canada n'avait de véritable représentant à aucune assemblée internationale, la Grande-Bretagne prenant seule toutes les initiatives. C'est aussi un renversement complet de l'attitude prise à la conférence de la paix par sir Robert Borden, chef du parti des honorables députés. Tout d'abord le Canada ne devait avoir aucune représentation. Sir Robert Borden insista pour que notre pays soit représenté à la conférence de la paix. Il gagna son point, et à ce sujet, voici un passage que je relève à la page 52 d'un ouvrage intitulé "Canada at the Peace Conference" par G. P. de T. Glazebrook, excellente publication de l'Institut canadien des affaires internationales:

> De fait, Borden s'était rendu compte que ni l'une ni l'autre des deux méthodes de représentation canadienne ne donnait les résultats espérés. Le régime des listes se trouvait réduit à néant du fait qu'il n'y avait que deux membres du Royaume-Uni aux entretiens des grandes puissances, et les représentants canadiens distincts n'avaient voix au chapitre que lors des séances plénières.

Et comme nous le savons tous, il n'y eut presque pas de séances plénières. Sir Robert Borden s'est battu pour faire reconnaître les droits du Canada et il finit par obtenir des trois grandes puissances que nous siégions au conseil de la Société. On trouvera la confirmation de cet énoncé à la page 66 de l'ouvrage dont j'ai déjà parlé. Il s'agit d'un mémoire

que Clemenceau, Wilson et Lloyd George signèrent le 6 mai, et qui se lit ainsi qu'il suit:

La question de la signification de l'article IV du pacte de la Société des Nations ayant été soulevée, nous avons été priés par sir Robert Borden de déclarer si nous partagions son avis relativement à la véritable interprétation du premier et du deuxième paragraphes de cet article, portant que des représentants des dominions autonomes de l'Empire britannique peuvent être choisis ou nommés membres du conseil, et nous déclarons sans hésitation que nous approuvons entièrement ce point de vue.

C'est pour obtenir ce poste qu'il s'est battu; il l'a obtenu et le Canada a rempli ses fonctions. Voici maintenant que l'honorable député voudrait renverser tout cela. Le peuple Canadien certes n'est pas d'avis que nous changions d'attitude.

L'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a cité les résultats de quelques enquêtes Gallup. Je voudrais moi-même en citer une qui indique que 84 p. 100 des personnes interrogées au Canada le 13 septembre 1944, ont indiqué le souhait que le Canada ait une voix distincte à la conférence.

M. GREEN: Personne n'a dit que le Canada ne devrait pas avoir le droit de voter.

L'hon. M. CLAXTON: L'honorable député modifie sa pensée maintenant, mais ce n'est pas ce qui découle de son discours, en tout cas ce n'est pas ce qu'on comprend clairement dans les discours des autres honorables députés. Même si la chose était claire, vous vous trouveriez encore dans une impasse, c'est-à-dire qu'un pays déjà représenté par l'intermédiaire du Commonwealth des nations britanniques pris comme entité—le conseil—demanderait pour lui-même le droit de faire partie, à titre de nation indépendante, d'un autre organisme.

M. GREEN: Certainement.

L'hon. M. CLAXTON: Aucun pays au monde ne reconnaîtrait cela.

M. GREEN: C'est ce que dit le ministre.

L'hon. M. CLAXTON: Je pense que la question a été tranchée à la conférence impériale de 1911 par M. Asquith dans le passage de son discours que j'emprunte aux procès-verbaux de la conférence, page 74, et que voici:

Sir Joseph Ward, dans un discours dont nous reconnaissons tous l'habileté et l'éloquence, discours qui a dû lui coûter beaucoup de temps et de réflexion, nous a présenté une proposition concrète, mais c'est une proposition que pas un seul représentant des autres possessions ni moi-même, comme représentant du gouvernement impérial, ne pourrions accepter. Car, à quoi se résume la proposition de sir Joseph Ward? Je puis en deux phrases en décrire l'effet sans entrer dans les détails. Elle diminuerait, si elle ne détruisait pas entièrement, l'autorité du gouvernement du Royaume-Uni en des matières aussi graves que la conduite de la politique étrangère, la négociation des traités, la déclaration et le maintien de la paix, la déclaration de la guerre, enfin dans toutes nos relations avec les puissances étrangères, lesquelles sont nécessairement de la nature la plus délicate et qui sont maintenant confiées au gouvernement impérial responsable au parlement de la Grande-Bretagne. Une telle autorité ne se partabe pas, et la coexistence à côté du cabinet du Royaume-Uni de ce corps projeté,—peu importe son nom pour le moment, revêtu des fonctions et de la juridiction que sir Joseph Ward propose de lui donner, serait, à notre sens, absolument fatal à notre système actuel de gouvernement responsable.

Voilà le point de vue impérial. Quant à celui des dominions, je ne puis faire mieux que de répéter à ma manière ce que vous a dit sir Wilfrid Laurier. En autant que les possessions autonomes sont concernées, ce nouveau mécanisme leur imposerait, par la voix d'une assemblée où elles seraient en minorité permanente (c'est là un point intégral) où elles seraient, dis-je, en une infime minorité, une politique qu'elles pourraient toutes désapprouver, que quelques-unes dans tous les cas pourraient désapprouver, une politique qui, dans la plupart des cas, entraînerait des dépenses qu'il faudrait solder en imposant des taxes sans le consentement de ces pays, et cela par l'entremise de leurs propres gouvernements.

J'ose dire que depuis lors aucune parole plus appropriée n'a été prononcée à ce sujet. Depuis lors aucun des membres du Commonwealth britannique n'a proposé de revenir à la situation qui existait alors.

La thèse de l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson), et jusqu'à un certain point celle d'autres honorables vis-à-vis, semble reposer sur l'opinion que le Canada a, de quelque façon, au cours de la guerre failli à la tâche soit en ce qui concerne sa collaboration avec le Commonwealth britannique soit en ce qui a trait à ses négociations et à ses rapports avec d'autres pays. Ils n'ont jamais indiqué un seul cas où il y avait eu carence, mais ils s'ingénient à susciter des épouvantails, puis ils en rejettent le blâme sur le Gouvernement. Puis-je rappeler ce qui s'est passé sous ce rapport? En 1938, nous avons eu les déclarations consécutives du président Roosevelt et du premier ministre à Woodbridge et à Kingston. En 1940, nous avons eu la réunion d'Ogdensburg. En 1941, nous avons eu celle de Hyde-Park qui a été le point de départ de la coopération entre les Nations Unies et a amené la formation de commissions conjointes et enfin la participation des Etats-Unis à la guerre. Tout cela a constitué l'organisation de toutes ces commissions conjointes grâce auxquelles s'est accomplie la collaboration entre les Nations Unies. Puis, nous avons eu la conférence de Hot-Springs, la conférence internationale de l'alimentation à laquelle le Canada prit une part active. Un Canadien, L. B. Pearson,

fut désigné comme président de la commission intérimaire chargée d'exécuter le travail de la conférence. Nous avons eu ensuite la conférence de l'UNRRA à Atlantic-City où l'on forma l'Association en question. Les Canadiens ont pris une part active à cette dernière conférence, si bien qu'un des nôtres a été élu président du comité des approvisionnements, l'un des plus importants de l'organisation. Lors d'une seconde réunion du conseil de l'UNRRA à Montréal un Canadien, M. L. B. Pearson, fut encore une fois nommé président et s'occupa activement de diriger les pourparlers et les travaux du conseil. Puis, nous avons eu la conférence de Bretton-Woods et le *Times* de New-York a écrit que le projet définitivement adopté ressemblait de très près au plan canadien. Nous avons eu ensuite une réunion du Bureau international du Travail à Philadelphie où j'ai eu l'honneur de proposer une résolution dont le but était la constitution future de l'organisation internationale du Travail. Un collègue de la Chambre, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) fut nommé président du très important comité de la main-d'œuvre et représenta le Canada à la réunion du corps dirigeant du Bureau international du Travail et fut aussi président du comité chargé d'examiner et de reviser toute la constitution de l'organisme en question. Il n'y avait pas de comité plus important que celui-là. Voilà ce qu'a accompli notre petit pays. Voilà le rôle que le Canada a joué dans les Affaires internationales. Et lorsque l'on tient compte du fait que nous avons un ministère des Affaires extérieures qui jouit d'une réputation sans égale au monde et que nous entretenons des relations diplomatiques avec vingt-trois nations,—et je ne crois pas qu'un seul Etat au monde et à plus forte raison un membre de la Chambre puisse critiquer nos représentants dans l'un quelconque des pays étrangers, car nos diplomates sont aussi réputés que tous autres,—lorsque l'on tient compte de tout cela et du fait que la grande organisation canadienne qui a établi cette réputation à l'étranger est dirigée par le premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, il est facile de voir l'importance que l'on doit attacher à ces déclarations qui veulent que le Canada ait refusé de jouer son rôle dans les affaires des nations.

Dans le conflit actuel, nous avons accepté notre pleine part de responsabilités en tant que nation libre. Nous avons joué le rôle qui nous convenait dans cette lutte pour assurer la liberté du genre humain. La situation géographique de notre pays, ses ressources naturelles et ses intérêts sont de nature à nous entraîner dans toutes les guerres universelles; et nous sommes animés de la ferme volonté d'établir un régime de paix qui prévienne tout nouveau conflit armé. Dans l'organisation de la paix comme dans la conduite de la guerre, le Canada devrait apporter sa pleine contribution. C'est un droit que nous achetons par les faits d'armes de nos militaires, l'ampleur de notre effort matériel et l'esprit d'aide mutuelle dont nous sommes pénétrés. De plus, c'est un devoir que nous imposent nos soldats et toute notre population. Les Canadiens devraient assumer, dans les affaires internationales, une responsabilité proportionnée à la part qu'ils prennent dans la poursuite de la guerre. Après le dernier conflit universel, le rôle joué par le Canada lui a valu d'être reconnu comme nation. Au cours du conflit actuel notre contribution nous a mérité des avantages et des responsabilités dans le domaine des intérêts internationaux. Aujourd'hui notre pays ne le cède à aucune autre nation. Notre situation particulière nous donne une occasion unique de servir les autres peuples en même temps que nos propres intérêts. Point n'est besoin de sacrifier nos avantages nationaux pour rendre service à l'humanité. En favorisant la collaboration internationale, nous servirons les meilleurs intérêts du Canada en tant que nation libre.

M. NORMAN JAQUES (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'ai lu ou entendu avec intérêt les paroles des honorables préopinants au cours du présent débat. Tous sont d'accord, bien entendu, dans leur désir de paix et ce n'est que sur les moyens de l'obtenir que les opinions divergent. Ceux qui, jusqu'à présent, se sont fait entendre étaient animés de la plus grande sincérité et ils me feront l'honneur, je l'espère, de me prêter un pareil sentiment. Le sujet qui nous occupe en ce moment semble dépasser les préoccupations de partis; ce n'est pas affaire de droite ou de gauche; c'est question de savoir où est le vrai. La justice et la liberté sont les seules bases possibles au maintien des relations pacifiques. Si la force peut imposer la paix, elle ne saurait la perpétuer.

Il y a un an environ, j'avais l'honneur d'occuper un siège dans la tribune réservée aux parlementaires des dominions aux Communes de Westminster, dans cette même tribune qu'occupent les militaires des nations alliées. J'ai pu alors saisir un peu le sentiment de nos soldats sur le sujet qui nous préoccupe. Pendant que se discutait le sort de la Pologne et d'autres peuples libérés j'étais assis au milieu d'un groupe d'hommes en uniforme. A côté de moi se trouvait un lieutenant de section de l'aviation australienne, et lorsqu'il se tourna vers moi je pus constater que c'était un aumônier. Il ne pouvait savoir qui j'étais, bien entendu, mais il

m'adressa la parole en ces termes: "Ne se trouve-t-il en cette Chambre personne d'assez courageux pour dire la vérité?" Cette remarque m'a profondément impressionné. On me demandera peut-être ce qu'est la vérité. Pour moi, c'est une question entre soi et sa conscience. Puisque ma conscience doit être le compagnon inséparable de toute ma vie, mon plus grand désir sera de vivre en paix avec elle.

Il a parfois été question de l'Empire britannique au cours du présent débat. Puisqu'à mon sens, il constitue la seule société des nations agissante, je ne vois pas pourquoi on voudrait affaiblir les liens qui unissent les dominions souverains qui le composent. Je suis revenu au Canada bien convaincu que de tous les peuples nous sommes le plus fortuné, non seulement au point de vue des richesses naturelles, mais aussi par le degré de liberté et de justice dont nous jouissons et que nous avons obtenu pendant que nous étions membres de l'Empire.

Si nous désarmons l'Allemagne, d'où viendront les menaces à la paix universelle? Voici ce que je disais l'automne dernier:

La défaite de l'armée allemande est assurée, mais les complots de la finance internationale et du communisme, leurs projets de domination universelle par la cession de la souveraineté nationale aux mains d'un gouvernement et d'une gendarmerie mondiales, deviennent une menace croissante plus prononcée pour nos libertés chrétiennes et démocratiques que le désastre de Dunkerque.

Cette déclaration a provoqué bien des critiques, mais je dois avouer que rien ne s'est produit qui m'ait fait changé d'avis. On me permettra de citer un extrait de la page 7 d'un ouvrage du professeur Hayek au sujet de l'Allemagne. Il est intitulé *The Road to Serfdom*:

De plus, la haine de tout ce qui est allemand plutôt que des principes spéciaux qui dominent toute l'Allemagne à l'heure actuelle, est très dangereuse, car elle empêche ceux qui l'entretiennent de voir une menace très réelle. Il est à craindre qu'une telle attitude ne soit qu'une espèce d'aveuglement volontaire découlant de la répugnance à admettre l'existence de certaines tendances qui n'existent pas seulement en Allemagne, et à remettre à l'étude et rejeter au besoin des croyances que nous devons à l'Allemagne et qui continuent à nous tromper au point où l'étaient les Allemands eux-mêmes. Une telle mentalité est doublement dangereuse, car, prétendre que seule la méchanceté spéciale des Allemands a pu produire le régime nazi peut fournir l'excuse qui nous forcerait à adopter les institutions mêmes qui ont causé cette méchanceté.

Il dit encore, à la page 194:

Indépendamment des influences intellectuelles dont nous avons donné deux exemples, l'impulsion donnée au mouvement vers le totalitarisme vient surtout de deux grands groupements intéressés: les capitalistes syndiqués et les travailleurs syndiqués. Le pire danger c'est peut-être que les programmes de ces puissants groupes tendent vers le même but.

Bien des gens semblent croire que leur conduite est plus conforme à la morale si leurs vices sont partagés par des groupes plus nombreux. En outre, comment pourrons-nous déterminer qui est le pays agresseur? Cette détermination ne dépendrait-elle pas de la question de savoir qui dirige les moyens de propagande? Permettez que je rappelle les troubles récents de Grèce et de citer certaines opinions en la matière. J'ai ici une publication qui est censée prendre la défense de la démocratie chrétienne. Or voici ce qu'elle dit de la politique grecque:

La guerre en Grèce se distingue comme partie d'une politique visant à maintenir partout en Europe la réaction, la monarchie et la "bonne sorte" de fascisme. Il devient maintenant très clair que les canons sont réellement tournes contre les Grecs héroïques qui, pendant des années, ont résisté seuls à la poussée de la machine de guerre allemande.

Nul coup porté par nos ennemis n'est comparable au tort causé par la politique actuelle de M. Churchill.

Puis un communiqué de presse donné par la C.C.F. à un journal d'Ottawa, et intitulé "La C.C.F. réclame un changement dans la politique anglaise," va jusqu'à dire:

La situation en Grèce et en Italie dénote que, sous l'effet du jeu des puissances on n'appuie pas les mouvements démocratiques du peuple et qu'on est prêt à user même de la force pour imposer des éléments impopulaires ou discrédités. Nos populations ne travaillent ni ne meurent pour rétablir sur leurs trônes les monarques bannis et remettre aux souverains réactionnaires leur pouvoir d'avant-guerre.

Le 10 décembre je protestais dans une lettre pubiliée dans le *Citizen* d'Ottawa contre la critique de la politique britannique en Grèce. Quelques jours plus tard M. Low, chef national du parti créditiste, communiquait aux journaux une déclaration où il qualifiait d'absolument fausse et méchante la propagande dirigée contre le premier ministre Winston Churchill et le gouvernement britannique au sujet de la situation en Grèce. Il signalait que cela dénotait que des forces mondiales puissantes étaient mobilisées en faveur du communisme.

Voilà une divergence d'opinion. Si je ne me trompe, on n'a jamais révélé la vérité à la population du pays sur ce qui est arrivé en Grèce. Je me suis procuré des exemplaires des débats de la Chambre des communes d'Angleterre et j'ai copié des discours prononcés par le premier ministre et d'autres membres de cette Chambre. J'ai fait parvenir le texte de ces discours à divers journaux du Canada, mais aucun d'eux n'a voulu publier

l'allocution prononcée par le premier ministre de Grande-Bretagne au sujet de la Grèce. Pourquoi?

J'ai ici un livre blanc publié par le gouvernement britannique à propos de la crise survenue en Grèce. Sans entrer dans les détails, je citerai un télégramme, reproduit dans ce livre blanc, qui fut adressé à M. Eden par l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Grèce. Transmis d'Athènes le 15 janvier 1945, ce télégramme donne le texte d'une résolution adoptée au cours d'une réunion publique tenue sur la place de la Constitution, à Athènes, le 14 janvier 1945. Il se lit ainsi:

Les citoyens d'Athènes, du Pirée et de la région avoisinante respirent maintenant l'air de la liberté après quatre années d'esclavage sous la domination de trois barbares envahisseurs et après l'injustifiable révolution qui a récemment laissé la Grèce en proie au chaos, à l'anarchie, à la destruction et au carnage. Réunis en une assemblée publique convoquée sur l'initiative des classes ouvrières du pays, avec la collaboration de leurs sociétés professionnelles et de leurs groupements intellectuels, les citoyens de Grèce affirment:

Leur éternelle gratitude envers la Grande-Bretagne, amie et protectrice de la Grèce depuis deux siècles, pour la généreuse et noble assistance qu'elle a accordée à leur patrie en vue de la restauration de ses libertés que la récente révolte antinationale avait déchirée en lambeaux.

Ils rendent hommage à l'héroïque armée britannique dont les valeureux soldats se sont sacrifiés dans cette lutte sacrée pour la défense de nos libertés.

Ils dénoncent devant l'opinion publique du monde entier les criminels de ce mouvement révolutionnaire pour leurs crimes effroyables et sans précédent, pour le pillage et la destruction qu'ils ont infligés à la population désarmée des villes et des campagnes et ils les flétrissent comme tout à fait indignes du noble esprit et des mœurs paisibles de la Grèce; ils approuvent entièrement les mesures prises par nos alliés pour réprimer la révolte.

Ils exigent qu'on prenne tous les moyens de faire relâcher immédiatement les milliers d'otages inhumainement arrêtés et qui sont encore, à l'heure présente, les victimes de tortures. Ils s'engagent à déposer sur la tombe du soldat inconnu une couronne en mémoire des héros britanniques et grecs qui ont donné leur vie pour la liberté du peuple grec et la résurrection de notre pays.

Je ne puis prononcer les noms des signataires, mais on mentionne que ce document est signé par le secrétaire de la confédération générale des ouvriers grecs, par le vice-recteur de l'université et par le président de la fédération athénienne des hommes de profession et des artisans.

Ces explications suffisent, je crois, quant à la question grecque. Puisque plusieurs libéraux éclairés de la Chambre et d'ailleurs nous ont exprimé leur avis, je me permettrai de citer les paroles d'un chef ouvrier des Etats-Unis, actuellement vice-président de la Fédération américaine du travail et président de la division des relations ouvrières internationales de cette Fédération. Voici un passage du discours qu'il a prononcé, lors de la conférence des ouvriers américains sur les affaires internationales, le 16 décembre 1944:

Les prophètes du néo-impérialisme acceptent sans murmure et même avec beaucoup d'approbation l'annexion ouverte des Etats baltes par la Russie soviétique, puis la transformation graduelle de la Pologne, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Yougoslavie et peut-être aussi de la Hongrie et de l'Autriche en autant de satellites de la Russie.

Ces mêmes personnes s'opposent énergiquement à toute intervention de la Grande-Bretagne dans les affaires de l'Europe occidentale ou méridionale, en Grèce, en Belgique, en Hollande et en Italie.

Il est contraire aux principes de la démocratie internationale, prétendent ces "réalistes" libéraux, d'intervenir dans la politique intérieure des régions libérées.

Ces mêmes "libéraux" n'ont cependant jamais prononcé un mot d'opposition à l'intervention de la Russie dans les affaires intérieures de la Pologne, de la Roumanie et de la Bulgarie. Bien plus, toute parole de critique à l'adresse de la Russie est considérée comme un crime important, et celui qui la prononce est systématiquement bafoué et qualifié de pro-fasciste et de pro-nazi. Pourquoi cette différence?

Je ne suis pas chargé de défendre l'Empire britannique ni la politique anglaise. On ne saurait nier, cependant, que la politique adoptée par les communistes dans les régions libérées a été une politique de division et de provocation, dangereuse à la cause des Nations Unies.

Il n'y a rien à attendre de ces "libéraux" américains qui ne saisissent pas le rapport qui existe entre les événements et les personnages. Ceux qui qualifient de "mouvement démocratique" la lutte que livrent les communistes en Grèce sont aveugles, pour ne pas dire plus.

M. ROSE: Qui a dit cela? Quel est son nom?

M. JAQUES: Matthew Woll.

M. ROSE: Je le savais.

M. JAQUES: Il est vice-président de la Fédération américaine du Travail. Voilà un Américain. Je cite maintenant un chef ouvrier australien. Si je cite seulement des chefs ouvriers, c'est afin qu'on ne m'accuse pas de citer des réactionnaires ou des tories. Je citerai M. J. T. Lang, l'un des chefs ouvriers les plus remarquables de l'Australie et autrefois premier ministre du gouvernement travailliste de l'Etat de la Nouvelle-Galles-du-Sud.

M. Lang vient de publier un livre sur le communisme en Australie et j'ai pris note de certains passages. Il y affirme que le parti communiste est organisé. Il fait voir que ce parti est un mouvement très bien organisé, possédant des fonds en abondance et dirigé par un personnel général permanent, dont à peu près chaque membre a suivi un cours de deux ans à Moscou sur l'art de former et

de maîtriser les idées et les actes des ouvriers. Le livre démontre que sur toute question, industrielle, agricole, nationale ou internationale, le parti communiste suit servilement la politique dictée par Moscou.

En plus de détenir les postes stratégiques dans la plupart des syndicats ouvriers, le parti communiste s'est infiltré, comme le fait voir M. Lang, dans tous les moyens de publicité, tels que les journaux et la radio.

Il s'est introduit dans la Fédération des instituteurs, le théâtre, l'éducation, l'enseignement et les divertissements. Ces observations s'appliquent au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis.

Voilà l'influence qu'exercent les communistes. Et cette influence, ils se sont engagés à la mettre au service d'une puissance étrangère chaque fois que celle-ci leur en donne l'ordre. Comme l'indique M. Lang, le fait que cette puissance étrangère est notre alliée ne change rien.

Le parti communiste local somme le gouvernement australien d'appuyer l'intervention communiste en Grèce, en Italie, en Pologne, en Yougoslavie et ailleurs. On prétendra peut-être qu'il s'agit de divergences entre la politique étrangère de la Grande-Bretagne et celle de la Russie, deux pays dont nous sommes bien éloignés. Très bien, prenons le Pacifique. C'est plus près de nous. Pendant de nombreuses années à venir, trois grandes puissances se partageront le Pacifique: la Grande-Bretagne, l'Amérique et la Russie. Notre sort dépend de ce que feront ces trois puissances. Si elles venaient à ne pas s'entendre, les communistes feraient appel à toute l'influence qu'ils peuvent exercer en Australie afin de forcer le gouvernement australien à appuyer la politique russe, que cet appui soit à l'avantage ou au détriment de l'Australie.

Vous croyez peut-être que nous sommes un si petit pays que nous ne comptons pas. Prenez alors les effets que la puissance du parti communiste a sur vos salaires hebdomadaires, vos foyers, votre niveau de vie. Les agents financiers de tous les grands pays se réunissent constamment afin de s'entendre sur le régime financier à établir dans l'après-guerre. Ils ne s'entendent pas encore sur tous les points, mais ils s'accordent à dire que le régime sera fondé sur une modification de l'étalon or. La Russie appuie l'Amérique, qui réclame un étalon or à peu près intact. Après la guerre, la Russie voudra se procurer nos denrées afin de remédier aux pertes qu'elle a subies pendant le conflit. Comment acquittera-t-elle le coût de ces denrées? Deux moyens seulement s'offrent à elle.

Elle pourra abaisser davantage le niveau de vie de ses populations, ou voir à ce que le niveau d'existence et le coût de la vie soient abaissés dans les pays où elle désirera s'approvisionner. Il est tout logique qu'elle préfère réduire le niveau de vie de populations étrangères plutôt que celui de ses propres habitants. Dans ce cas, le niveau de vie des Australiens sera abaissé.

Quand cette heure sonnera, qui prendra la défense des ouvriers Australiens et partant celle du niveau de vie de toute la population australienne?

Le parti communiste australien devra appliquer le nouveau programme et travailler à abaisser le niveau de l'existence et le coût de la vie en Australie. Les syndicats ouvriers ne se porteront pas à la défense de l'ouvrier australien parce qu'un grand nombre de syndicats importants sont sous la domination des communistes. Si le gouvernement Curtin est encore là, les programmes communistes du ministère de reconstruction après la guerre ne réussiront pas à maintenir les niveaux d'existence; et si c'est le régime Menzies, il ne fera pas non plus la lutte.

Le parti communiste est tout autant l'agent d'une puissance étrangère que si ses membres eux-mêmes appartenaient à cette nation. Si vous ne voulez pas confier votre gouvernement à des étrangers, les installer dans les positions importantes de la collectivité, vous ne pouvez souffrir dans ces positions des membres du parti communiste. Telle est la situation politique de l'Australie, telle que l'a exposée M. J. T. Lang, ancien premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, chef sans peur et très compétent du parti travailliste d'Australie.

Comment les paroles de M. Lang s'appliquent-elles à nous? Quelle rapprochement pouvons-nous faire entre la situation politique de l'Australie et celle du Canada? Le parti communiste s'est infiltré dans toutes les avenues de la publicité: journaux, radio, Fédération des instituteurs, théâtre, et dans toutes celles de l'éducation, de l'enseignement, des diverstissements et des sectes religieuses. Tous ces domaines préconisent ouvertement le communisme et défendent les principes de cette doctrine.

Et les libéraux? Pourquoi le parti communiste, connu sous le nom de parti ouvrier-progressiste, appuie-t-il le parti libéral? Pour une bonne part à cause de l'état d'esprit du Comité de reconstruction après la guerre, institué par le gouvernement libéral. Voici ce qu'a dit M. James, président de ce comité libéral de reconstruction après la guerre:

Je mets en garde mes auditeurs contre la propagande extrêmement dangereuse qui veut vous faire croire que l'humanité est au seuil d'une

ère d'abondance. La fin des hostilités ne promet l'abondance à personne. Le Canada doit se reposer non sur la demande du peuple canadien mais dans une proportion plus grande que jamais sur celle du marché mondial.

Tout comme M. Lang le disait de l'Australie, Ottawa, avec l'appui du parti communiste, prépare une ère de disette pour le Canada, au bénéfice des étrangers, au moyen de l'étalon or. Qui est ce M. James? Ou plutôt, quel est son passé? M. James a reçu sa formation au School of Economics de Londres, fondé il y a cinquante ans par des socialistes britanniques à l'aide de la finance internationale allemande aux fins de former la bureaucratie de l'Etat socialiste mondial futur, de conserver l'étalon or qui, au témoignage de M. Lang, a l'appui du gouvernement soviétique. Il l'a évidemment, car l'étalon or signifie l'établissement d'une domination par l'abaissement forcé des niveaux d'existence des nations.

Non seulement M. James, mais M. Marsh, M Deutch et, je crois que Rasminsky, la plupart des aides essentiels de M. Ilsley en fait, sont des produits de cette même école socialiste d'économie, fondée dans l'intérêt de l'or et du socialisme. Mais M. Ilsley, dit-on, est le grand défenseur libéral de la finance orthodoxe et de l'étalon or, et il doit donc être opposé au socialisme. Pourquoi alors choisit-il des spécialistes de formation socialiste pour préparer l'avenir du Canada?

Ces idéologues libéraux-communistes ont reçu leur formation au School of Economics de Londres, où H. J. Laski, l'un des socialistes les plus influents du monde aujourd'hui a été professeur. Laski est l'idole du cénacle intellectuel du parti C.C.F. et il est conseiller secret des partisans de l'ordre nouveau sur l'étalon or. Il est l'auteur d'un livre destiné à la circulation privée, dont voici un passage:

Le Christianisme a fait fallite, et l'idéal russe devient à sa place l'inspiration de l'humanité et la norme de la moralité publique. L'Ancien Testament est l'évangile du travail pénible, tandis que dans le Nouveau Testament, le personnage central, Jésus, ne porte aucun intérêt au monde des travailleurs. La tare du christianisme est d'être assujetti au nationalisme.

Ainsi notre avenir ne sera pas fondé sur des principes chrétiens et, cependant, des centaines de chefs religieux qui se disent chrétiens sont sujets de Moscou et travaillent pour ce gouvernement parce que leur foi dans le christianisme est morte; et ce sont ces hommes mêmes qui sont d'avis que le christianisme a fait faillite,—des hommes formés par les communistes,—qui préparent l'avenir du Canada. Par ailleurs, certains chefs religieux font une propagande violente contre la religion chrétienne, particulièrement contre les catholiques romains, probablement parce qu'ils s'opposent au communisme. Les socialistes

et les communistes citent les paroles de certains chefs religieux parce qu'ils présentent la doctrine totalitaire sous le couvert de la démocratie chrétienne. Certes, ces chefs religieux n'ont pas formulé la moindre protestation contre les persécutions en masse des habitants des pays récemment libérés dans l'est de l'Europe. Ces chefs religieux reconnaîtront-ils ou nieront-ils que les communistes ont persécuté des adversaires politiques en Grèce et ailleurs? Excuseront-ils ou condamneront-ils ces crimes politiques. Osent-ils comparer la liberté du culte, de la presse et du gouvernement en Russie avec nos propres libertés britanniques? Ces chefs religieux approuvent-ils ou rejettent-ils la monarchie et l'Empire britanniques? Sont-ils de l'avis du professeur Laski? Devrions-nous nous inspirer des idéals et des normes morales de la Russie? Ont-ils perdu leur foi et leur prévoyance? Approuvent-ils la Charte de l'Atlantique? Combattons-nous dans le but de préserver la démocratie ou d'établir un monde totalitaire? L'Evangile prête-t-il au doute ou est-il apocryphe? Suivrons-nous les idéals chrétiens de l'Evangile, ou la doctrine communiste de Karl Marx?

Passons maintenant à la conférence de Bretton-Woods. Les honorables députés de Lethbridge (M. Blackmore) et d'Acadia (M. Quelch) ont formulé leurs objections aux propositions de Bretton-Woods. J'aimerais ajouter quelques mots à ce sujet. Je ferai remarquer que j'ai soulevé cette question dans un discours que j'ai prononcé ici le 12 juillet 1943. J'ai alors cité un passage du discours de M. White, membre du Congrès des Etats-Unis. Voici ce qu'il disait des plans projetés:

Tous deux prévoient l'abandon, par les différents pays, à la puissance monétaire internationale d'une large part, sinon de la totalité, de l'essence même de la souveraineté nationale, c'est-à-dire de la maîtrise des ressources de la monnaie et du crédit.

L'article 8 de la Constitution porte que le Congrès doit frapper l'argent et en régler la valeur. . . Si M. Morgenthau et les influences qui l'appuient pouvaient contourner cette disposition de la Constitution, le dernier vestige de notre grande charte de la liberté aurait alors disparu. Tout espoir de la rétablir se serait évanoui et l'Etat totalitaire serait au complet.

Non, je ne puis croire que la population américaine en soit réduite à un état de soumission lamentable au point de permettre la réalisation d'un tel plan.

Et puis, une déclaration a été faite récemment, à la Chambre anglaise, je crois, et remise aux journaux d'Angleterre, par M. Robert Boothby, député. Je cite ici le compte rendu publié par l'*Evening Standard*, de Londres.

Ce sont les gros intérêts américains, non les Nations Unies, qui l'ont emporté à Bretton-

Woods. Car, cet accord a été une victoire de l'or sur les denrées. Or, on peut dire que presque tout l'or du monde se trouve enfoui dans les voûtes des banques américaines.

Si la Chambre des communes acceptait le conseil de M. Morgenthau et ratifiait l'accord de Bretton-Woods, elle livrerait notre pays, pieds et poings liés, à la puissance de l'argent représentée par les intérêts de la finance internationale.

Cela nous empêcherait de tenter le moindre effort en vue de la mise à exécution d'un programme d'expansion interne visant à fournir de l'emploi à tous les habitants.

Cela nous priverait de tous les moyens par lesquels nous pourrions nous protéger contre les répercussions d'une crise aux Etats-Unis.

Cela nous empêcherait de transformer la zone sterling en un groupe régional de nations ayant des intérêts économiques et des objets semblables, ainsi qu'un commerce complémentaire,—ce sur quoi se fondent nos espoirs d'avenir. Mais, ce qu'il y a de plus grave, c'est que cela nous assujettira de façon permanente à la domination économique des Etats-Unis, car le fonds de l'accord est en faveur de la nation créancière au détriment de la nation débitrice.

M. Morgenthau dévoile tout le jeu quand il dit qu'il désire augmenter ses exportations "pourvu que ces clients soient en mesure de trouver des dollars pour en acquitter le prix". Nous ne voulons pas être obligés de trouver des dollars, ce qui, d'après l'accord de Bretton-Woods, veut dire trouver de l'or. Nous désirons encore moins les emprunter. Nous voulons payer nos importations avec nos propres marchandises.

Bretton-Woods ne nous aide pas en cela.

C'est toujours la même histoire: cette passion insensée des Américains pour les "exportations". . . . Le but principal du commerce n'est pas d'exporter les marchandises de votre pays à tout prix. Le commerce repose sur un échange de marchandises mutuellement avantageux. Si vous ne pouvez y arriver, il vaut beaucoup mieux pour vous les produire et les consommer dans votre propre pays.

"Voilà une organisation, déclare avec enthousiasme M. Morgenthau, qui comporte des sanctions. Elle en possède sûrement. Ce sont des sanctions sévères et qui peuvent faire mal. D'après l'Acte final de Bretton-Woods, si nous n'obéissons pas à l'autorité internationale dont le siège est aux Etats-Unis, nous serons en butte à des obligations pénales pour lesquelles nous devrons "trouver des dollars". Nous pouvons même subir le blocus de la part de nos dominions!

Je suis de tout cœur pour la coopération entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis mais pas à un tel prix.

Enfin, le gouvernement britannique actuel n'a aucun mandat de ses commettants qui lui permette de compromettre l'avenir économique de notre pays en lui imposant à nouveau l'étalon d'or et en tentant de ressusciter le système économique qui fut une des causes primordiales de la guerre.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais à citer un article de M. Paul Einzig, un des économistes les plus réputés. L'honorable député de Lethbridge a déjà cité un extrait de cet article et je ne tiens pas à le répéter, mais cette déclaration de M. Einzig a paru dans le *Daily Express* qui est la propriété de lord Beaverbrook, et ce journal tire à plus de trois millions en Grande-Bretagne. A la fin de l'article se trouve l'avertissement suivant:

Cette page contient aujourd'hui un article que les nombreux lecteurs du *Daily Express* devraient étudier attentivement, même lorsque leur imagination est remplie des nouvelles de victoire, même lorsque les plaisirs des vacances d'août portent la multitude à se trouver des distractions plus gaies.

Cet article traite des décisions prises à la conférence monétaire de Bretton-Woods. Il établit clairement que ces décisions feront des Britanniques les esclaves de l'or, et qu'elles peuvent même mettre en péril la bonne entente qui existe entre la Grande-Bretagne et les autres nations de l'Empire.

L'avenir de chaque homme, chaque femme et chaque enfant du pays est en jeu. A coup sûr, le peuple protestera vigoureusement. Assurément, ces propositions seront rejetées avec fermeté lorsqu'elles seront soumises au Parlement.

Puis-je rappeler aux honorables députés, en dehors de tout sentimentalisme, que la Grande-Bretagne est de beaucoup notre meilleur marché. Je prierais l'honorable préopinant de nous dire où il se propose d'écouler les produits des fermes canadiennes si le niveau de vie de la Grande-Bretagne est abaissé. Pourra-t-on les écouler aux Etats-Unis ou peut-être en Russie soviétique? Je l'ignore, mais je sais que la prospérité du cultivateur canadien se ressentira des décisions de Bretton-Woods, comme cela s'est déjà produit. Je me rappelle avoir vendu 7c. le boisseau du grain dont le battage m'avait coûté 6c. Je me rappelle également avoir vendu des porcs 2c. la livre et avoir expédié un wagon de bestiaux dont le prix de vente ne suffit pas à acquitter les frais de transport. Ces bas prix étaient le résultat de l'imposition de l'étalon or, et les responsables de cette imposition sont au pouvoir aujourd'hui. Ils n'ont jamais été discrédités. Ils jouissent de l'appui de la finance internationale et des partisans du régime totalitaire. Les deux sont inséparables. Voilà la situation à laquelle il nous faut faire face.

Pour ce qui est de la conférence de San-Francisco, je ne suis pas suffisamment versé en droit pour apprécier à sa pleine valeur le sens de la motion à l'étude. On voudra peut-être nous renseigner davantage avant la mise aux voix. Ce que je puis dire cependant, c'est que je ne saurais appuyer une proposition susceptible d'affaiblir les liens qui unissent les divers dominions souverains de l'Empire britannique, ni approuver une proposition visant à rétablir l'étalon or, même si c'est dans l'intérêt de la paix, car je sais fort bien que le retour à l'étalon or détruirait aujourd'hui comme naguère, toute possibilité d'une paix durable.

L'hon. H. A. BRUCE: Il ne pourra y avoir divergence d'opinion, lorsque la victoire met-

tra fin à la guerre, sur la question générale de la nécessité d'établir quelque organisation qui puisse donner à toutes les nations l'assurance qu'elles jouiront à l'avenir des bienfaits de la paix. L'unanimité se fera sur la résolution proposée par le premier ministre (M. Mackenzie King) et visant à envoyer des représentants à la conférence des Nations Unies convoquée en vue de préparer une charte régissant l'organisation internationale chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux propositions de Dumbarton-Oaks, Washington.

La question la plus importante qui sera discutée à cette conférence sera certainement celle de l'établissement d'une force suffisante chargée de faire appliquer les décisions que la nouvelle organisation prendra en vue de maintenir la paix. L'attitude de notre parti a été bien expliquée par notre chef (M. Graydon) et par les honorables représentants de Vancouver-Sud (M. Green) et de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et par d'autres avec qui je suis complètement d'accord. Je m'efforcerai de ne pas reprendre leurs arguments, sauf à les souligner à l'occasion.

Pour comprendre l'attitude du Gouvernement relativement à la résolution à l'étude il est nécessaire de donner une interprétation au discours que le premier ministre a prononcé le 20 mars dernier. J'avoue que j'ai été fort désappointé en entendant le premier ministre exposer un idéalisme que ne modifie apparemment en rien le sens du réalisme qu'il aurait dû acquérir à la suite des événements qui se sont produits depuis la dernière guerre et des tragiques événements du présent conflit.

Certaines expressions et propositions du premier ministre me remettent en mémoire les rêves irréalisables du président Wilson dont l'influence à la dernière conférence de la paix a eu pour résultat la ratification d'un pacte impuissant à empêcher la guerre. Voici qui expliquera ce que je veux dire. Je cite le premier ministre:

> Le nouvel ordre mondial doit être le fruit naturel des événements et non une créature artificielle. Il doit être quelque chose de vivant et doit répondre aux aspirations de l'âme humaine à l'encontre de ce que serait un rouage mécanique ou juridique. Le nouvel ordre mondial doit avoir été édifié en vue de la place qu'il occupera dans l'esprit et le cœur des hommes. Il doit respirer la fraternité et la bonne volonté. Il comportera dans les relations humaines l'application des principes de la générosité et de l'aide mutuelle.

Ainsi s'exprimait le chef du gouvernement canadien en 1945 et non pas, comme on aurait pu l'imaginer, le président Wilson en 1919. Ce dernier pensait que la conscience morale pouvait être un moyen efficace, que les préceptes de la morale sauraient conduire au bien les chefs des nations et du monde civilisé. A cela, M. Lytton Strachey, alors rédacteur du *Spectator* de Londres, a répliqué qu'une société des nations fondée sur de simples promesses ne saurait résister à l'épreuve de la vie réelle, qu'après une guerre comme celle de 1914-1918 les peuples chercheraient par tous les moyens à éviter le recours aux armes pour la défense d'autrui. Voici maintenant la réponse de Wilson:

> Je comprends vos craintes, mais il semble qu'on peut avec autant de raison s'attendre à ce que les conséquences de la guerre agissent en sens opposé.

L'idée d'une société vouée au maintien de la paix perpétuelle n'est pas le fait de Wilson et encore moins celui de nos théoriciens modernes. De tout temps, l'homme a rêvé de paix. Mais le malheur a voulu que le plus souvent les projets fussent élaborés par des idéalistes n'ayant qu'une faible connaissance des hommes et des peuples. Pour assurer le succès de leurs échafaudages, il leur aurait fallu créer une humanité nouvelle.

Parlant aux Communes britanniques le 27 février dernier, à son retour de la conférence de Ialta sur l'organisation de la sécurité, M. Churchill, qui est un réaliste, a dit entre autres choses:

> Le nouvel organisme différera de la Société des Nations en ce sens qu'il n'hésitera pas à imposer en temps opportun et par la force des armes sa volonté à ceux qui cherchent ou font le mal.

Quand il a le sens de la réalité, le premier ministre semble avoir des moments de lucidité, car dans le discours qu'il a prononcé le 20 mars, je trouve, à la page 34, le passage suivant:

> Advenant une autre grande guerre dans vingt ou trente ans, ou à toute autre époque, il est certain que le Canada ne saurait échapper à sa furie. Par suite de la découverte de nouvelles armes, de la mise au point, en particulier, de la bombe volante et du robot, aucun pays ne peut se proclamer à l'abri d'une agression subite.

Le premier ministre, cependant, n'a pas tardé à reperdre le sens de la réalité quand il a fait connaître son intention de soumettre au Parlement toutes les questions relatives à l'agression et d'attendre sa décision avant d'intervenir. La mise à exécution de ce projet serait une cause de retard et d'incertitude et le meilleur moyen de nous lancer dans une troisième guerre mondiale.

J'étais content d'entendre le ministre des Mines et ressources (M. Crerar) dire hier que, si nous les voulons efficaces, les engagements à infliger un châtiment rapide et réel à l'agresseur doivent être inscrits dans la charte de l'organisation de paix universelle. J'es-

père que cette déclaration venant d'un des plus anciens membres du cabinet fera une profonde impression sur l'esprit du premier ministre.

Je crois parler au nom de la majorité de la population, en disant qu'il nous paraît beaucoup plus avantageux de faire partie de l'une des trois grandes puissances, et de pouvoir ainsi influer sur les décisions fondamentales que prendra la conférence, que d'occuper une place spéciale au Conseil de sécurité à titre de puissance secondaire. La voix du Canada peut se faire entendre avec force au sein de l'Empire. En dehors de l'Empire, le pays ne diffère pas d'une vingtaine ou plus d'autres nations secondaires et serait aussi impuissant que la Belgique ou la Hollande, ou deviendrait un Etat de la république américaine.

Il est évident que le Canada ne peut pas siéger au Conseil de sécurité comme nation distincte car, s'il le tentait, la Russie et peut-être les Etats-Unis réclameraient certainement un plus grand nombre de sièges. La Grande-Bretagne perdrait son rang de puissance égale aux deux autres grandes puissances sans l'appui de ses dominions, à cause des sacrifices de matériel et d'hommes qu'elle s'est imposés au cours de la présente guerre. Sa marine n'est plus la maîtresse des mers. Nous connaissons tous l'effort de guerre magnifique que nous avons fourni, et M. Churchill s'est montré des plus généreux dans l'éloge qu'il a fait de l'apport de notre pays. Mais nous ne comprenons pas tous la part énorme que la Grande-Bretagne a contribué à la victoire. Elle a mobilisé 22 millions d'hommes et femmes de 14 à 64 ans, pour servir sous les drapeaux ou dans les usines de guerre. Cela veut dire 69 p. 100 de sa population entre ces âges. Son armée comptait 384,000 hommes à l'ouverture des hostilités. En juillet dernier, ce chiffre s'était élevé à 4 millions et demi. Ses pertes dans les forces armées sont d'environ 600,000 hommes. Le tiers de ses habitations ont été détruites par le feu de l'ennemi et 57,298 civils ont été tués. En dépit de tout cela, la Grande-Bretagne a produit les sept dizièmes de toutes les munitions et de tous les vaisseaux marchands utilisés par le Commonwealth britannique et les nations de l'Empire depuis le début de la guerre. Un dizième seulement de ces munitions a été fourni par d'autres pays de l'Empire. Ses savants et ses inventeurs ont battu la marche en perfectionnant les appareils radar, en luttant contre les sous-marins et les mines magnétiques et en imaginant les avions thermo-propulsés. En cinq ans, la guerre a coûté à la Grande-Bretagne 98 milliards de dollars.

Au simple point de vue égoïste, il est de notre intérêt de continuer à exercer notre influence à titre de membre du Commonwealth des nations britanniques. Si nous manifestons l'intention de prendre cette attitude à la conférence de San-Francisco, il est probable que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union Sud-Africaine suivront notre exemple et que le Commonwealth britannique demeurera l'une des trois Grandes Puissances.

Il n'y a pas longtemps, le premier ministre désirait assumer le rôle de chef de l'une des petites nations. Depuis, il est devenu plus ambitieux et il voudrait maintenant que le Canada fût considéré comme une puissance d'importance moyenne. Qu'il me permette de lui rappeler que, plus notre pays sera haut placé au Conseil de sécurité, plus ses responsabilités seront grandes. Cela serait tout à fait incompatible avec son attitude isolationniste d'avant-guerre à laquelle il semble vouloir se cramponner, ainsi qu'à son opposition à tout engagement formel. Les engins de guerre modernes ont tellement rapproché les nations qu'il n'est plus possible à personne de vivre dans l'isolement. J'exprime l'espoir que lorsque le premier ministre assistera à la conférence de San-Francisco, il s'engagera, au nom du Canada, à mettre à la disposition de l'organisme mondial de sécurité une fraction raisonnable de nos ressources, y compris nos forces armées, en vue du maintien de la paix future.

Comme il n'existera pas de Parlement canadien à ce moment-là, il sera nécessaire que les décisions prises à cette conférence, soient approuvées par le nouveau Parlement. Si c'est là tout ce que le premier ministre a en vue, l'unanimité sera générale, mais, lorsque la paix est menacée, si l'on ajoute qu'il faut le consentement du Parlement avant de pouvoir utiliser nos forces armées, comme le propose le premier ministre, on prépare ainsi un autre conflit mondial.

J'appuie l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et l'honorable député de Saskatoon (M. Bence) quand ils proposent que les représentants soient choisis parmi les hommes qui ont servi dans le conflit actuel ou dans la dernière guerre. Ces hommes ont montré qu'ils étaient prêts à se battre, et même à mourir au besoin, pour le Canada. Ils ont acquis le droit de se faire entendre lorsqu'il s'agira de déterminer les mesures à prendre pour que le monde ne connaisse plus jamais les horreurs d'une autre guerre.

Il convient de noter que la conférence de San-Francisco n'est pas appelée une conférence de paix mais une conférence de sécurité. Déjà les commentaires qui se font à ce sujet dans un grand nombre de pays ne nous permettent

pas de douter qu'on reconnaît d'une façon générale que le but principal de la conférence consistera à établir une base d'action collective, que sanctionnera une force armée, en vue de maintenir la paix. Si telle est l'attitude générale, si le gouvernement canadien se propose d'engager notre pays à participer à un projet de ce genre en vue de la sécurité militaire collective, le premier devoir de ceux qui seront appelés à voter en faveur de la participation du Canada à cette conférence consistera à examiner avec soin et avec la plus grande franchise, tout ce que comporte notre promesse de nous adjoindre à ces nations qui recourront, au besoin, à la force militaire pour maintenir la paix, au cas où un agresseur chercherait une fois de plus à déclencher une autre guerre générale.

Tout pays qui se rallie à une entente de sécurité collective en vertu de laquelle on recourra, au besoin, à la force pour mettre un agresseur à la raison, doit envisager la possibilité de la guerre elle-même. Sans cela, ce sera la répétition des événements qui ont conduit à la perte de l'autorité de la Société des Nations et aux mesures d'apaisement successives d'où est sortie la guerre qui dure encore. La leçon qui se dégage le plus clairement de ces années d'espoirs frustrés et de désillusion, c'est que les déclarations platoniques d'intentions pacifiques ne sont qu'une invitation à l'agression, si ceux qui ont foi en la paix ne sont pas prêts à l'assurer au besoin par les armes. Les derniers événements nous enseignent que le plus sûr moyen d'éviter la répétition de la catastrophe mondiale des six dernières années est d'engager toute notre puissance dans un effort concerté en vue d'en empêcher l'éclosion.

Si nous entrons dans cette voie, il nous faudra aller jusqu'au bout. Autrement ce serait répéter les erreurs de la Société des Nations. Si nous donnons notre parole aux autres nations que nous les aiderons à sauvegarder la paix, nous devons en arriver à une entente précise sur la manière dont nous allons lever les forces militaires que pourra éventuellement exiger un tel engagement. L'espoir que nous fondons sur l'action commune pour empêcher la guerre ne nous autorise pas à ignorer les conséquences éventuelles de notre engagement et à rester dans l'incertitude sur la façon dont, en cas de conflit, nous nous acquitterions de nos obligations à titre de nation.

Nous devons donc appuyer le principe de l'action collective en vue de la sauvegarde de la paix, et le Canada doit être partie à un accord de ce genre. Avant d'engager ainsi l'honneur du Canada cependant, il faut exposer clairement à la population comment l'engagement sera exécuté si, en dépit de tous les efforts tentés pour assurer la paix, la nation est de nouveau entraînée dans l'épreuve suprême de la guerre.

Deux fois en une génération les sentiments de notre pays ont été bouleversés du fait que le fardeau de la guerre n'était pas réparti également sur tout le Canada. Cet état de choses a plus contribué à désunir notre pays que quoi que ce soit dans notre vie nationale. Il en est résulté de la rancœur dans ces parties du Canada où le fardeau a pesé le plus lourdement, et il en a été de même, dans cette partie du pays où le fardeau a été plus léger parce qu'on y était d'avis qu'on leur avait promis de les soustraire à cette obligation. Ce serait coupable folie que de nier la profondeur de la désunion que ce seul fait a créée au Canada. Il y a un moyen qui, plus que tout autre pourra faire disparaître ce sentiment d'injustice et de méfiance. C'est de démontrer de façon indubitable que plus jamais il ne sera possible de diviser les obligations concernant la conservation de la sécurité de l'Etat, soit en temps de guerre soit en temps de paix.

Le service militaire universel appliqué également par tout le pays est la loi du régime de temps de paix en Grande-Bretagne. Le président des Etats-Unis a déjà manifesté son intention de voir son pays adopter une loi semblable. C'est la seule ligne de conduite compatible avec une entente commune comportant même la possibilité la plus éloignée d'obligations militaires à l'avenir. S'il en est ainsi, le nouveau parlement devra décider que le service militaire universel, dans la mesure où l'état de paix pourra l'exiger, et dans la mesure où nous pourrions y être contraints par l'état de guerre, sera la loi du pays de l'Atlantique au Pacifique, et qu'il sera appliqué indistinctement à toutes les parties du pays.

Il serait très utile en ce moment, je crois, de faire part à la Chambre des parties importantes de la déclaration émise par les premiers ministres du Commonwealth britannique après leur réunion à Londres le 17 mai 1944. A ce sujet, je cite une dépêche de la Presse associée que le *Times*, de New-York, a publiée le 18 mai de cette année là. La dépêche se lit ainsi:

Nous, les premiers ministres de Sa Majesté du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, avons pu, pour la première fois depuis le début des hostilités, nous réunir afin de discuter de communs problèmes et des projets d'avenir. Le représentant de l'Inde au cabinet de guerre et le premier ministre de la Rhodésie australe ont pris part à nos délibérations et partagent nos vues.

Je passe sous silence quelques passages qui se rapportent à la guerre et font simplement l'éloge des participants, et je poursuis:

Nous avons également examiné ensemble les principes qui déterminent nos politiques étrangères et leur application aux problèmes de l'heure. Ici encore nous sommes entièrement d'accord. Nous sommes unanimement résolus à continuer, côte à côte avec nos alliés, d'appuyer nos flottes, nos armées et nos corps d'aviation pendant la guerre afin d'établir une paix durable. Nous espérons ardemment que la victoire qui couronnera certainement nos efforts, comportera un sentiment d'espoir et de liberté pour le monde entier. Quand la tourmente et la folie de la guerre se seront apaisées, notre ambition est de voir à ce que tous les pays actuellement conquis par l'ennemi redeviennent libres de décider de leur propre forme de gouvernement démocratique.

Notre premier désir est de voir régner entre les nations un respect réciproque et la probité dans les relations. Nous sommes résolus à travailler de concert avec tous les peuples pacifiques pour abolir la tyrannie et l'agression et, au besoin les écraser si elles venaient à renaître. Les habitants de l'Empire britannique et du Commonwealth des nations ont volontairement consenti tous les sacrifices pour la défense d'une cause commune. Nous ne recherchons aucun avantage au détriment des autres. Nous désirons le bien-être et le progrès social de toutes les nations afin que celles-ci puissent s'entr'aider en vue de jours meilleurs et mieux remplis.

Nous affirmons qu'après la guerre il faudra édifier une organisation mondiale pour le maintien de la paix et de la sécurité à qui on devra conférer le pouvoir et l'autorité nécessaires pour réprimer les aggressions et les actes de violence.

Dans un monde déchiré par la guerre, nous nous sommes réunis ici dans un esprit d'unité. Cette unité puise sa force non dans des liens officiels mais à une source cachée d'où jaillit l'action humaine. Nous nous réjouissons de notre héritage, de nos attaches et de notre idéal et proclamons notre esprit de fraternité les uns envers les autres. Notre système de libre association a permis à chacun et à tous de revendiquer part égale du fardeau commun.

Bien que disséminés sur toute la surface du globe, nous avons fait cause commune durant l'épreuve de deux conflits mondiaux et en sommes sortis plus fortement unis que jamais. Nous croyons que lorsque la guerre sera gagnée et que la paix sera revenue cette même association libre, cette unité inhérente de but, nous permettront de rendre d'autres services à l'humanité.

Winston S. Churchill, premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada.

John Curtin, premier ministre du commonwealth d'Australie.

Peter Fraser, premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

J. C. Smuts, premier ministre de l'Union de l'Afrique du Sud.

Espérons que l'étroite collaboration qui, selon cette déclaration, existait entre les nations du Commonwealth britannique pendant la guerre, se maintiendra à la conférence de sécurité qui sera tenue à San-Francisco et au cours de la période difficile qui suivra la victoire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. V.-J. POTTIER (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, après avoir suivi attentivement les discours prononcés depuis le commencement du présent débat, je crois pouvoir en conclure qu'à part le groupe des créditistes et certains indépendants, la Chambre s'entend pour appuyer l'objet de la conférence prochaine de San-Francisco, la création d'un organisme international général. Pour des raisons différentes peut-être, les deux groupes que je viens de mentionner craignent que notre participation à un tel organisme n'entraîne pour nous la perte de notre indépendance ou de notre souveraineté. Quant aux honorables députés qui ont exprimé leur approbation de la résolution dont nous sommes saisis, proposant que nous prenions part à la prochaine conférence des Nations Unies, ils me semblent franchement s'inspirer d'un point de vue trop idéaliste. Aussi, je le crains, un observateur pratique en viendrait-il à la conclusion que trop nombreux sont parmi nous ceux qui, comme au moment de la création de la Société des Nations, oublient que dans des questions de ce genre les nobles idéaux ne peuvent être d'une valeur immédiate réelle qu'à la condition d'être susceptibles d'une application pratique.

Je tiens cependant à formuler une observation au sujet des paroles de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green). Voici les propos que je relève de lui au compte rendu du 22 mars dernier.

Dans le passé comme aujourd'hui, la politique du Gouvernement se fonde sur de fausses prémisses, et c'est ce qui fait que le Canada se trouve dans une position humiliante. Nous pouvons toutefois en sortir, et le moyen d'y réussir n'est pas de réclamer un siège dans le Conseil de sécurité, ce qui ne ferait qu'ajouter aux difficultés, mais de demander que la charte renferme une disposition accordant dans le Conseil de sécurité un siège permanent au Commonwealth britannique plutôt qu'au Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

Cette idée n'a rien de nouveau. C'est un des points qui ont soulevé un débat à la Chambre et, je le répète, un facteur qui a fait l'objet d'une étude sérieuse au moment de la formation de la Société des Nations. Pendant les séances de cet organisme où le débat a porté sur le programme d'après-guerre, ce point a fait l'objet d'une nouvelle étude. La question qui se posait, alors comme au-

jourd'hui, se résumait à ce qui suit, et je cite un extrait de la brochure de M. G. M. Carter, *Consider the Record*:

Le Commonwealth devrait-il agir comme un tout ou les nations qui le composent devraient-elles défendre des programmes particuliers, chacune fondant son attitude, relativement aux questions collectives, sur ses intérêts immédiats?

Je m'oppose à ce que le Commonwealth n'ait qu'une voix au chapitre. Nous sommes trop avancés sur la route de l'indépendance nationale pour faire machine arrière. Il y aurait danger de dispute au sein du Commonwealth, ce qui pourrait conduire au retrait de certains de ses membres. D'ailleurs, il n'est pas difficile de s'imaginer des circonstances où le membre chargé de déposer le vote au nom du Commonwealth se trouverait en face de circonstances comme les suivantes: d'une part un ou plusieurs dominions qui s'opposent à l'attitude adoptée et menacent de se retirer du Commonwealth; d'autre part, le danger de scission qui empêche les vues des autres membres d'influer sur les décisions du Conseil de sécurité.

J'estime que les projets arrêtés à Dumbarton-Oaks indiquent qu'on se propose d'adopter les mêmes méthodes que la Société des Nations. En examinant comment le Conseil de sécurité de la Société fut constitué, on constate qu'à partir du 15 septembre 1927 l'un des dominions a siégé comme membre tant que le Conseil de la Société a continué de fonctionner. A en juger par les faits, il semble qu'il y ait eu une entente à cet égard. C'était, pour ainsi dire, un tour de rôle établi dans l'ordre suivant: le Canada, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Et j'imagine que si le tour avait pu être complété, l'Afrique du Sud serait venue en cinquième lieu.

Chaque dominion avait le droit d'être et était de fait membre pendant trois ans du Conseil de sécurité de la Société. Cela signifie qu'à partir de 1927 et tant que la Société existait, le Commonwealth avait deux représentants au Conseil de sécurité, un du Royaume-Uni qui siégeait comme membre permanent et un autre de l'un des dominions, chaque dominion ayant son tour. Je le répète, à partir de 1927 il y avait au Conseil de sécurité de la Société deux membres qui avaient à cœur les intérêts du Commonwealth.

Si nous adoptons la proposition de l'honorable représentant de Vancouver-Sud et demandons un membre pour l'ensemble du Commonwealth britannique et n'en réclamons pas un pour le Royaume-Uni en particulier, nous risquerons fort de perdre un membre au Conseil de sécurité. Je ne vois pas d'autre conclusion à tirer de ce qui s'est passé et, si l'on songe que le plan de Dumbarton-Oaks sera calqué dans une grande mesure sur ce qui s'est passé à la Société des Nations, il me semble qu'on peut s'attendre à ce que les mêmes choses se passent cette fois-ci.

[M. Pottier.]

Voilà pour cet aspect de la question. Je vais maintenant démontrer que le plus grand danger à craindre dans l'établissement de la politique internationale, alors que les plans de paix internationale seront élaborés, c'est l'idéalisme. Il y a trop de gens bien intentionnés et désireux de voir la paix régner sur le monde, qui cherchent à se persuader de la possibilité de changer soudainement la nature humaine et qui oublient ce que l'histoire a enseigné à maintes reprises.

L'idée d'empêcher les guerres n'a rien de neuf et remonte à des siècles. Sans aller trop loin en arrière on a l'établissement de la ligue des grandes puissances après les guerres napoléoniennes, et, après la première Grande guerre le besoin qui s'est fait sentir d'un programme plus vaste qui devait unir tous les Etats autonomes dans le but non seulement d'amener la paix universelle, mais également avec la pensée de procurer aux nations signataires certains avantages matériels.

Non seulement le nouveau programme dont nous sommes maintenant saisis constitue une plus vaste tentative de maintenir la paix universelle, mais il a une importance particulière à la collaboration internationale comme moyen d'accroître les avantages sociaux et matériels dans tous les pays du monde.

L'organisation proposée par le programme de Dumbarton-Oaks est à peu près identique à celle qu'a édifiée la Société des Nations. En effet cette dernière comprenait une assemblée, un conseil, un secrétariat, une cour permanente de justice internationale, des organismes techniques et des comités consultatifs, chargés des finances, de l'économie et le reste.

L'organisation préconisée par le programme de Dumbarton-Oaks, au lieu d'appeler son organe principal une Assemblée, l'appelle une Assemblée générale. Quant au conseil, on l'appelle Conseil de sécurité et le secrétariat garde le même nom. On prévoit en outre l'institution d'une cour permanente de justice internationale. Et en présence des questions d'ordre matériel et social des divers pays, ce plan propose l'établissement d'un conseil social et économique.

Le plan de Dumbarton-Oaks propose qu'il y ait onze membres dont cinq, la Grande-Bretagne, l'Union des républiques soviétiques, les Etats-Unis, la France et la république de Chine seraient permanents, et les six autres choisis par l'assemblée générale.

Sous le régime de la Société des Nations, le conseil, en 1935, se composait de quatorze membres, dont quatre, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Union des républiques socialistes soviétiques étaient nommés à titre permanent. Les dix autres étaient choisis par l'assemblée.

Je pourrais continuer sur le même ton et faire ressortir la similitude qui existe entre les deux projets relatifs à l'établissement d'une cour internationale permanente de justice, c'est-à-dire entre les comités techniques de la Société des Nations et les conseils sociaux et économiques projetés sous le régime du plan nouveau.

Naturellement, je ne néglige pas d'envisager le fait que sur certains points importants la juridiction de l'assemblée générale et du conseil de sécurité a été modifiée particulièrement en ce qui concerne le droit de vote des membres permanents du conseil de sécurité. Ces changements ont été apportés en vue de remédier aux insuffisances de la Société des Nations et d'acquiescer aux conditions posées par les grandes puissances avant qu'elles adhèrent à une organisation internationale.

J'ai poussé assez loin le parallèle entre le projet qui a donné naissance à la Société des Nations et les propositions de Dumbarton-Oaks parce que j'ai voulu bien faire comprendre à la Chambre que la Société des Nations avait échoué et qu'il n'était pas certain, à mon sens, que le nouveau projet soit couronné de succès. Je suis persuadé que l'organisme nouveau échouera si ceux qui en ont la direction ne sont pas en mesure d'envisager son mécanisme avec réalisme et d'assurer son bon fonctionnement.

Je ne suis pas de ceux qui croient que, grâce à ce projet ou à n'importe quel autre, les divers peuples de la terre peuvent, en un an, en dix ans ou en cent ans, malgré leurs différences d'origine, de milieu et de ressources et tout en demeurant soumis à leurs impulsions propres et aux vicissitudes de la nature humaine, devenir une grande famille heureuse.

Ne nous laissons pas mystifier au point de croire que la nature humaine a tellement changé que tout ce qu'il lui faut maintenant est un nouveau projet.

Dans une allocution aux étudaints de l'Université de Glasgow, lord Birkenhead s'exprimait ainsi:

> Pour résumer, il nous faut conclure que depuis les premiers moments de son existence, l'homme a toujours été un animal combattif. D'abord, il a violemment combattu pour subvenir à ses besoins élémentaires; plus tard, il s'est sans doute engagé dans des luttes de tribus ou de communes; plus tard encore, avec l'apparition de collectivités plus populeuses, il a livré des combats plus savants. Cependant, il y a lieu de faire remarquer tout particulièrement qu'il y a toujours eu des hommes qui ont cru sincèrement, bien qu'une telle croyance fût stupide, d'abord qu'il n'y aurait pas de guerre à leur époque et ensuite que, si, par hasard, il y en avait une, ce serait la dernière. Lorsqu'il en est rendu là, l'idéaliste dégénère en pacifiste et, en conséquence, il devient un danger pour ses concitoyens.

Il y a quelques jours, j'entendais un très sage ministre du culte dire que la vie n'est pas facile sur notre vieille planète. La chose est sans doute vraie. Pour survivre, il faut travailler et lutter. Il est impossible de changer du jour au lendemain les forces qui ont travaillé pendant des siècles dans des directions opposées et contradictoires à assurer leur survivance. La Société des Nations a failli à sa mission parce qu'on n'a pu réaliser des idéals qui étaient trop élevés. Chaque nation était disposée à approuver des mots d'ordre, des doctrines, des panacées et des plans destinés à sauvegarder la liberté, mais ce fut une faillite lamentable quand le temps vint de mettre ces plans à exécution. Cette faillite, nous l'avons vue, par exemple, lorsque la Société des Nations demanda une enquête sur la régie internationale des matières premières. On obtint très peu de succès et les pays incommodés par cet état de choses eurent l'impression d'être frustrés dans leurs droits. En l'espèce je songe à l'Italie. Il en fut ainsi lorsque vint le moment de mettre la sécurité collective à l'épreuve, lors de la prise de la Manchourie par les Japonais en 1931 et aussi lors de l'invasion de l'Ethiopie par les Italiens. Dans le cas des matières premières, les pays qui craignaient d'être désavantagés par la régie internationale protestèrent.

Le conflit sino-japonais eut pour effet de démontrer plusieurs choses. Premièrement, nous avons vu que les grandes puissances ne voulaient pas risquer de lutter les unes contre les autres pour prévenir une agression à moins d'être directement intéressées. Deuxièmement, les pays puissants aimaient mieux surveiller leurs propres intérêts que d'en venir à un compromis pour faire plaisir à la Société des Nations. Troisièmement, les puissances secondaires n'avaient que peu d'influence pour amener le recours à la force. Quatrièmement, les grandes puissances devaient être d'accord avant de pouvoir exercer une pression.

Dans le cas de l'Ethiopie, il fut amplement démontré qu'on ne peut mettre à exécution une décision quelconque à moins de recourir à la force. On se rendit compte qu'on ne s'était pas suffisamment demandé en premier lieu ce que pouvait être la véritable situation. La Société des Nations n'avait pas d'organisme lui permettant de recourir à la force en cas

de nécessité. Pour maintenir la paix dans le monde, il peut être nécessaire de recourir à la guerre et si le Canada fait partie de l'organisation projetée, nous devons être prêts à envisager pareille éventualité.

Trop de gens s'imaginent, comme ce fut le cas pour la Société des Nations, que la présente guerre mondiale sera la dernière si nous pouvons éveiller l'opinion publique. Autrement dit, ils croient que l'opinion publique peut suffire à empêcher l'agression, qu'il n'est pas nécessaire de recourir à la force. On pourra réussir à éveiller l'opinion publique dans une certaine mesure, mais l'édifice qu'élèvera un tel idéal sera construit sur le sable et on pourra dire de lui plus tard ces paroles tirées de l'Ecriture sainte:

La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et ont battu cette maison: elle est tombée, et sa ruine a été grande.

Que les honorables députés n'aillent pas s'imaginer que la présente mesure nous promet l'avènement de l'âge d'or.

Nous ne sommes pas près de voir le jour où toute l'humanité répondra d'une seule voix à un signe de concorde ou d'amour. Les nations continueront à se quereller et elles pourront même aller jusqu'à se battre. La police soulèvera le ressentiment des populations qu'elle contiendra. Il y aura de graves problèmes à résoudre et leur solution entraînera peut-être la violence avant qu'une partie de ce projet réussisse.

Le Canada, s'il veut tirer parti des avantages qui pourront s'offrir à lui de temps à autre, doit être prêt à céder parfois plus de biens matériels qu'il n'en recevra. Il doit également être prêt à insister pour qu'on applique des plans vraiment pratiques. Il ne doit pas permettre que l'idéaliste se change en pacifiste qui jette les nations dans un rêve où il n'y a pas de place pour la force armée, qui pousse le monde à manquer de vigueur et qui conduise notre pays à abandonner les moyens dont il dispose pour assurer notre protection.

Je ne veux pas être induit en erreur par une organisation de paix prématurée. Le monde est prêt à accepter certaines mesures, mais encore faut-il savoir jusqu'où il peut aller. Ce serait inviter la ruine que de s'attendre de sa part à un effort au-dessus de ses forces.

Il faut encourager les nations du monde à se réunir et à s'entendre pour: 1. faire de tout conflit qui s'annonce une question de portée mondiale; 2. soumettre au jugement du monde tout pays fauteur de désordre; 3. faire en sorte que tous les pays s'unissent contre l'agresseur.

Je n'ai pas été surpris de constater que le droit de vote est la dernière des propositions de Dumbarton-Oaks qui fut rendue publique. Je n'ai pas été étonné non plus lorsque j'ai constaté que les grandes puissances ont fait preuve d'un sens de la réalité assez aigu pour se protéger par le moyen d'une disposition leur donnant le pouvoir d'opposer le veto, si je puis m'exprimer ainsi, à toute attaque dirigée contre elles-mêmes. Je doute que la conférence puisse modifier cette disposition. Ce serait d'ailleurs une erreur d'y toucher, car, lorsque le projet sera mis à l'épreuve, une grande puissance pourrait alors ne pas tenir compte de l'organisation ou la quitter. En d'autres termes, s'il est impossible de les attaquer mieux vaudrait leur conférer la puissance que la leur refuser et les éloigner de cette organisation, car alors il n'y aurait plus du tout d'organisation. Que personne ne se fasse illusion: si nous ne réussissons pas à élaborer quelque plan qui groupe ensemble ces grandes puissances, il y aura une autre guerre, et plus tôt, peut-être, que ne le croit quelque membre que ce soit de la Chambre. Le plan doit s'avérer suffisamment réaliste pour maintenir l'union des grandes puissances. C'est pourquoi j'approuve la disposition accordant à toute grande puissance le droit de veto, s'il m'est permis d'employer cette expression, à toute mesure prise contre ses intérêts.

J'espère que mes observations ne seront pas interprétées, d'abord, comme une manifestation d'opposition à l'établissement projetée d'une organisation internationale générale, ou, ensuite, comme une expression de pessimisme touchant le succès éventuel de cette organisation. J'estime qu'en notre qualité de grande nation éprise de liberté, nous avons le devoir de participer à une organisation mondiale comme celle que l'on projette d'établir, et que par nos normes d'existence et notre influence nous pouvons, dans une certaine mesure du moins, apporter notre part d'utilité et d'avantages aux autres nations de l'univers.

L'expérience que nous avons en commun avec les Etats-Unis dans le développement d'une grande civilisation sur ce continent nord-américain, au moyen d'un idéalisme et d'un réalisme qui se complètent l'un l'autre, deviendra précieuse dans cette tentative d'améliorer la civilisation mondiale.

Nous profiterons par contre de notre association avec les autres pays et, en dernière analyse, par l'union des esprits et des bras dans un monde libre, nous contribuerons de plus en plus avec les années à faire disparaître l'instinct combatif des humains pour le remplacer par une conviction grandissante en faveur de l'entente universelle.

(Texte)

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur le président, la résolution que le premier ministre (M. Mackenzie

King) demande d'approuver comporte: l'acceptation d'envoyer des représentants à San-Francisco, le 25 avril prochain, en vue d'aider à l'élaboration d'une charte créant un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales; la reconnaissance que pareil organisme est important pour le Canada et le bien-être futur de toute l'humanité, et qu'il est de l'intérêt du Canada d'en faire partie.

Ensuite, elle approuve les fins et principes exposés dans les propositions rédigées à la suite de la conférence de Dumbarton-Oaks, et estime que ces propositions constituent une base à la discussion de la charte de l'organisme projeté.

Enfin, elle affirme que la charte établissant ledit organisme international sera soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Notons tout de suite que la résolution n'engage à rien pour le moment, que nos représentants à la conférence de San-Francisco ne reçoivent pas le mandat de lier le Canada à la charte qui sera élaborée, mais uniquement d'aider à l'élaboration de cette charte, et que seul le Parlement pourra l'accepter ou la rejeter. Nous jugerons, alors, quand elle nous sera soumise, si elle répond à nos aspirations. Et nous l'accepterons ou la rejetterons, selon le cas.

L'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) a attribué à la présente résolution un sens que rien ne justifie et il n'a pas apporté un seul élément de preuve à l'appui de son affirmation absolument sans fondement. Il a dit:

Aujourd'hui, on nous demande par cette résolution de déclarer immédiatement que nous participerons à toute guerre future dans le monde.

Or, rien de semblable ne se trouve dans la résolution. Non seulement il n'est pas question de participation à une guerre quelconque, mais il est uniquement question d'envoyer des délégués à une conférence pour étudier les moyens de prévenir la guerre, et d'assurer la paix dans le monde, sans aucun engagement de notre part.

D'ailleurs, l'honorable député a lui-même, au cours de son discours, reconnu le véritable sens de la résolution, quand il a dit, (voir le Hansard, page 139):

Au moment où l'on s'apprête à aller étudier les moyens de redonner au monde la paix...

Participer à une conférence pour "étudier les moyens de redonner au monde la paix" est bien différent de "participer à une guerre".

L'interprétation que le député de Charlevoix-Saguenay a, au début de son discours, tenté gratuitement de donner à la résolution me rappelle l'attitude du même député en novembre dernier, au sujet d'un amendement nettement anticonscriptionniste présenté par l'honorable député de Mercier (M. Jean). En cette circonstance, l'honorable député de Charlevoix-Saguenay, en intervertissant les mots de l'amendement, avait prétendu que c'était un amendement en faveur de la conscription, c'est-à-dire tout le contraire de la vérité. Or, tous les députés qui appuyaient la politique conscriptionniste du Gouvernement, libéraux, conservateurs, C.C.F., Crédit social, votèrent avec le député de Charlevoix-Saguenay contre l'amendement du député de Mercier, parce que c'était un amendement contre la conscription.

Si l'honorable député a voulu aujourd'hui créer l'impression que ceux qui appuieront cette résolution se déclarent favorables à toutes les guerres mondiales, il restera formellement contredit par un texte officiel, le texte même de la résolution, comme en novembre dernier il resta contredit par le texte même de l'amendement du député de Mercier, qui blâmait le Gouvernement d'avoir imposé la conscription.

Dans un éditorial du journal *Le Droit* paru samedi dernier sous le titre "Devons-nous participer à la conférence de San-Francisco?", M. Camille L'Heureux, reconnu pour son indépendance d'esprit, expose le véritable sens de la résolution. En voici quelques extraits:

Nous ne comprenons point, dit-il, l'attitude de ceux qui s'opposent à la participation du Canada à la prochaine conférence de San-Francisco, dont l'objet sera d'élaborer une charte pour un organisme chargé de maintenir la paix du monde.

Il ne s'agit pas, en effet, en ce moment, à la Chambre des communes, de décider si nous approuvons le projet soumis par les grandes puissances, bien que le devoir de tous les députés soit d'en montrer les défauts, et d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il s'emploie, là-bas, à les corriger. Ce dont il s'agit, c'est de savoir si le Canada enverra une délégation à San-Francisco.

Au prochain, mais non au Parlement actuel, il appartiendra de se prononcer sur la ratification des accords qui peuvent avoir lieu à San-Francisco.

Que demande la résolution présentée par le premier ministre? Cette résolution prie le Parlement, d'abord, d'approuver "les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements", puis, de convenir "que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la Charte de l'organisme international projeté".

Il énumère ensuite les fins et les principes énoncés dans les propositions, dont le premier ministre a déjà donné connaissance à la Chambre, et il conclut comme suit:

Aucun député à la Chambre des communes ne peut s'opposer à l'approbation de ces fins et principes. Au contraire, chaque député fédéral doit travailler de toutes ses forces à en obtenir le triomphe.

Monsieur le président, je respecte l'opinion de ceux qui s'opposent à notre participation à la conférence de San-Francisco, mais je trouve extraordinaire l'attitude de certains députés qui ont exprimé leur opposition à cette participation.

Qui s'oppose à la participation du Canada à cette conférence? Les honorables députés de Charlevoix-Saguenay, (M. Dorion), de Québec-Montmorency (M. LaCroix), de Rimouski (M. d'Anjou), et je crois que je puis ajouter, sans me tromper, l'honorable député de Gaspé (M. Roy), à moins qu'il ne désavoue l'attitude prise par son leader, le député de Charlevoix-Saguenay.

Cette attitude, monsieur le président, est en contradiction formelle avec celle tenue par ces mêmes députés il y a à peine un an.

Si l'on consulte le Hansard, on verra avec quelle ardeur l'honorable député de Gaspé dénonçait le fait que le Canada ne participait pas aux conférences interalliées. Voici en quels termes il s'exprimait le 8 février 1944, tel que rapporté au Hansard, page 304:

Depuis le début des hostilités, il s'est tenu un nombre assez considérable de conférences interalliées.

Une conférence a eu lieu sur l'océan Atlantique. A cette conférence, on a rédigé ce que l'on a appelé la charte de l'Atlantique, laquelle est censée être l'ordre nouveau qui régira tous les pays démocratiques, une fois la guerre terminée. Le Canada a-t-il été invité à participer à cette conférence en tant que pays indépendant? Le premier ministre a-t-il été invité à cette conférence? Non. On nous a dit, je le répète, que c'était là une charte qui guiderait tous les pays alliés, une fois le conflit terminé.

Il s'est tenu une autre conférence à Washington. Là encore le Canada n'était pas représenté.

Il y a eu la conférence de Casablanca, et ce fut la même chose. On n'a tenu aucun compte du Canada. Nous étions une quantité négligeable.

Depuis, il y a eu la conférence de Téhéran. A cette conférence, la Chine, la Russie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne étaient représentés. Le Canada, la quatrième puissance en importance dans cette guerre, n'était pas représenté par son premier ministre. Il n'y avait pas place à cette conférence pour le Canada, bien qu'il consacrât toutes ses ressources à la guerre. Qu'était donc devenue notre indépendance?

Et l'honorable député de Gaspé terminait son discours en proposant un sous-amendement au discours du trône, que l'on trouve au Hansard, page 306, ainsi qu'aux procès-verbaux de la Chambre du 8 février 1944.

Il proposait donc, appuyé par l'honorable député de Charlevoix-Saguenay, que l'on ajoute:

Nous désirons exprimer respectueusement à votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos. . . d'exiger la participation du Canada aux conférences alliées, à cause de son statut d'indépendance et de la part importante qu'il prend à la guerre.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. RAYMOND: Voilà la proposition de défiance que l'honorable député de Gaspé, appuyé par l'honorable député de Charlevoix-Saguenay, proposait à la Chambre. Cette proposition fut mise aux voix, et, d'après le procès-verbal de la Chambre du 10 février 1944, on constate qu'outre le proposeur du sous-amendement et celui qui l'avait appuyé, le député de Québec-Montmorency et le député de Rimouski ont voté pour. Le député de Stanstead (M. Choquette) et moi-même avons aussi voté pour.

Libre aux députés de Charlevoix-Saguenay, de Gaspé, de Québec-Montmorency et de Rimouski de se contredire aujourd'hui s'ils le veulent; mon ami le député de Stanstead et moi resterons fidèles à ce que nous avons réclamé il y a à peine un an, en approuvant la participation du Canada à la conférence de San-Francisco.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. RAYMOND: C'est la reconnaissance de notre statut d'indépendance.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. RAYMOND: L'honorable député de Charlevoix-Saguenay semble invoquer, comme raison de son opposition, l'absence de représentants du Vatican à la conférence. Je partage son avis et je dis qu'on aurait dû les inviter. Je reviendrai sur le sujet plus tard. Mais, parce qu'une personne qui devrait y être n'y est pas, est-ce une raison de s'abstenir? Au contraire, c'est une raison de plus d'y aller pour présenter ses vues.

L'honorable député craint que les trois grandes puissances dirigent la conférence? C'est une autre raison de plus d'y aller, afin d'augmenter le nombre des puissances, petites et moyennes, qui pourront faire échec aux desseins égoïstes des premières. Si nos représentants ne font pas leur devoir, nous les jugerons et les condamnerons.

Depuis un certain temps, plusieurs conférences ont eu lieu, et on y a pris des décisions absolument contraires aux principes d'ordre moral. Elles ne réunissaient que trois ou quatre grandes puissances. Cette fois, quarante-quatre nations y prendront part. Il appartiendra alors à toutes ces nations, petites ou moyennes, dont le Canada,—qui auront cette fois leur mot à dire,—de faire triompher les principes d'ordre et de justice, et ce sera une occasion de faire échec à certaines doctrines subversives que l'on tend à répandre dans le monde, tel le communisme. Ce sera une occasion de dénoncer le sort

injuste que l'on fait subir à la Pologne et d'y porter remède; mais ce n'est pas en s'abstenant de prendre part aux délibérations, de faire cause commune avec d'autres pays qui ne veulent pas voir se perpétuer les injustices sociales dont souffre le monde, que l'on remédiera aux causes du mal.

L'honorable député de Charlevoix-Saguenay déplore avec raison les maux dont souffre la société, et il en fait remonter les causes aux conditions économiques qui existent dans la plupart des pays, et il ajoute:

Pour que la vie économique soit convenable à l'intérieur des nations, il faut nécessairement assainir la vie économique internationale.

Ignore-t-on que l'une des propositions qui seront discutées à la conférence est relative à la coopération économique et sociale sur le plan international? Parmi les propositions qui serviront de base à la discussion, on lit ce qui suit:

L'organisation devrait faciliter la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social et autre, encourager le respect des droits des hommes et des principales libertés.

On réclame une réforme d'ordre international, on est convoqué pour aller en discuter et on s'y refuserait? Drôle de logique!

Quant à la nécessité d'un organisme international pour maintenir la paix, je m'en reporte aux directives contenues dans le message de Pie XII, adressé au monde entier, le 25 décembre dernier, dont voici quelques extraits:

Il est indispensable que dans l'organisation du monde existe un organisme capable de maintenir la paix, un organisme investi de l'autorité suprême par le consentement de tous et dont le devoir serait, entre autre, d'étouffer à l'origine toute tentative d'agression.

Les décisions déjà annoncées par les commissions internationales nous permettent de conclure qu'un des points essentiels dans tout futur accord international sera la création d'un organisme pour le maintien de la paix, d'un organisme investi par le consentement général d'un pouvoir suprême, auquel il reviendra de frapper en sa source toute menace d'agression individuelle ou collective.

Personne ne saluera cet événement avec plus de joie que celui qui a, depuis longtemps, maintenu le principe que la guerre, en tant que moyen convenable de résoudre les conflits internationaux, est maintenant désuet.

L'honorable député de Charlevoix-Saguenay, qui nous a longuement entretenu du Vatican, ignore-t-il ces directives?

L'honorable député de Gaspé, qui s'opposerait aujourd'hui à pareil organisme international, reconnaissait cependant l'année dernière que cela pourrait être avantageux pour la paix mondiale et le commerce international de notre pays, et il en approuvait la formation.

Je cite ses paroles, telles que rapportées au hansard du 8 février 1944, page 304:

...on nous fait entendre qu'après la guerre il se formera une sorte d'organisme international composé des nations alliées, les petites nations se trouvant sur le même pied que les grandes puissances. Cela pourrait être avantageux pour la paix mondiale et le commerce international de notre pays. Tout cela est très bien.

Sait-il que le premier principe contenu dans les propositions que la résolution demande d'approuver est précisément celui "de l'égalité souveraine de tous les Etats qui recherchent la paix?"

Opposé à la guerre, désireux de voir régner la paix, je n'ai pas d'hésitation à dire que je suis favorable à la création d'un organisme international destiné à prévenir la guerre et à maintenir la paix et la sécurité internationales, et que le Canada devienne membre d'un tel organisme dans des conditions acceptables. Et je suis heureux de répondre aux directives du Pape en ce sens.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. RAYMOND: Je me suis, d'ailleurs, déjà prononcé en public sur cette question, et je réfère à ma déclaration qui a paru dans le *Maclean's Magazine* du premier janvier 1944. Parlant au nom du groupe que je représente, le Bloc Populaire Canadien, voici ce que je disais:

Nous nous déclarons favorables à une institution internationale permanente qui aurait les caractères d'une véritable Société des Nations:

Elle grouperait tous les Etats civilisés, ou du moins la plupart d'entre eux.

Elle leur donnerait, petits ou grands, des droits égaux; par conséquent, elle ne serait pas un pur outil dominé par des puissances impériales et impérialistes, comme le fut la Société de Genève.

Elle élaborerait un ordre véritablement international, tant du point de vue économique que du point de vue politique.

A notre avis, le Canada devrait travailler à la formation d'une pareille association, puis y participer et y assumer des responsabilités proportionnées à son importance et à ses intérêts.

Voilà le langage que je tenais il y a à peine un an.

Monsieur le président, cet organisme que l'on suggère de créer, pour atteindre le but qu'il se propose devra être vraiment démocratique et non pas être, à certains égards, la réplique de la Société des Nations, formée en 1919, qui, en dépit des services éminents rendus, a été trop souvent, aux mains de certaines puissances, un moyen de servir leurs intérêts égoïstes et matériels.

Il doit tendre, selon une déclaration récente de l'Episcopat catholique des Etats-Unis:

A inclure toutes les nations, en respectant l'égalité des droits de chacune, grande ou petite, faible ou puissante.

Je regrette, puisqu'il s'agit d'aviser à assurer la paix internationale, que l'on ait écarté de la conférence les pays neutres, tel que la Suisse, la Suède, le Portugal, l'Irlande et autres, et surtout que l'on n'ait pas invité le Vatican à y envoyer des représentants.

Personne ne peut mettre en doute le désir de collaboration au bien-être général, le désintéressement absolu de cette puissance mondiale qu'est la Papauté. Qui ne connaît les efforts du Vatican pour mettre fin au conflit et assurer la paix future dans un esprit de charité chrétienne?

Et que dire de l'absence de la Pologne, pays évidemment destiné à être une victime éternelle? S'il est un pays qui devrait occuper une place de choix en cette circonstance, c'est bien celui qui a le plus souffert de cette guerre. Le premier ministre devra faire les représentations qui s'imposent.

Quel rôle jouerons-nous à la conférence?

D'abord, le rôle d'un Etat libre et indépendant, avec tout ce que ces mots comportent.

Des VOIX: Très bien!

M. RAYMOND: Le premier ministre a énuméré les buts et principes exposés, lors de la conférence de Dumbarton-Oaks, auxquels la résolution réfère, et on en fait grand état. Ces buts et ces principes devront être respectés et nos représentants devront s'appliquer à constituer une organisation qui en assure l'inviolabilité.

Le Conseil de sécurité sera appelé à jouer un rôle considérable. A cause des pouvoirs extraordinaires qu'on lui conférera, il devra être plus représentatif que ne le comportent les propositions suggérées, et ne pas être à la merci de l'une des grandes puissances. Les événements récents sont de nature à inspirer de la prudence. En effet, le Conseil de sécurité, qui est la suprême autorité chargée d'assurer la paix universelle, serait composé de cinq membres permanents (Etats-Unis, Royaume-Uni, U.R.S.S., la France et la Chine) et de six autres membres élus par les autres nations. Les décisions doivent être approuvées par sept des onze membres. Plus que cela, si l'une ou l'autre des cinq grandes nations était coupable d'un acte d'agression, elle pourrait apposer son veto si l'on voulait lui imposer des sanctions. J'estime que ce serait accorder aux cinq grandes puissances une domination qui équivaudrait à dire: la force prime le droit. On violerait le principe de la démocratie, on violerait les principes qui sont à la base de l'organisme international que l'on veut créer. On paralyserait son fonctionnement. Comme c'est une des propositions qui doivent faire l'objet d'une discussion, je demande aux représentants canadiens d'exiger, pour les nations moyennes et petites, une plus forte représentation au Conseil de sécurité, et de refuser le droit de veto en faveur de l'une quelconque des cinq grandes puissances.

Nous voulons une paix durable, basée sur le droit et non sur la force.

C'est à la lumière des événements connus et d'autres possibles que l'on doit aborder cette conférence de San-Francisco. Depuis le commencement de la guerre, plusieurs conférences ont été tenues par l'Angleterre, les Etats-Unis et la Russie. Le Canada n'était ni invité, ni représenté. Pourtant, nous étions grandement concernés!

De l'une de ces conférences est née la Charte de l'Atlantique, qui avait laissé entrevoir des espoirs pour l'après-guerre. Hélas! qu'est devenue cette Charte de l'Atlantique, acceptée par les grandes puissances? Elle a été violée. Qu'en pense le premier ministre?

On ne compte plus le nombre des traités violés par la Russie depuis 1939. Alors que la Russie faisait partie de la Société des Nations, elle attaquait brutalement l'héroïque Finlande, le 30 novembre 1939, malgré un pacte de non-agression, ce qui faisait dire au premier ministre, dans une causerie à la radio, le 23 février 1940:

La Finlande se bat vaillamment contre une agression brutale.

Plus tard, nous avons vu l'occupation des pays baltes, d'une partie de la Roumanie, la mise en tutelle de la Bulgarie, de la Yougoslavie.

Le partage de la Pologne, en violation d'un traité et de la Charte de l'Atlantique, avec l'approbation de M. Churchill, est le dernier acte de brigandage de la Russie.

On a parlé de compromis! Compromis au profit de qui?

Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas de rapports possibles entre les peuples sans une mutuelle fidélité à la parole donnée, et aucune force ne peut s'arroger le droit de rompre unilatéralement un traité qui ne lui convient pas.

Que deviennent les motifs allégués pour justifier la déclaration de guerre, en septembre 1939? Respect des traités, de l'intégrité territoriale des pays, protection des nations faibles, lutte pour sauvegarder la civilisation chrétienne, la démocratie?

Je l'ai déjà dit et je le répète, il n'y a pas de guerre d'idéologie, il n'y a que des guerres d'intérêts. Ç'a été le cas en 1914, c'est le cas pour la présente guerre.

Je rappelle ces faits, monsieur le président, en vue de démontrer l'importance qu'il y a pour nos représentants de refuser le droit de

veto à l'une ou l'autre des grandes nations et d'obtenir dans le Conseil de sécurité une représentation plus considérable pour les nations moyennes et petites, conformément au principe de "l'égalité souveraine de tous les Etats qui recherchent la paix", tel qu'énoncé à Dumbarton-Oaks.

Comme il sera question de règlementation des armements, je suggère de prohiber l'exportation des armements d'un pays à l'autre, et de convenir qu'aucun particulier n'ait le droit d'en fabriquer, ce droit devant être réservé à chaque Etat pour ses propres besoins de protection.

N'oublions pas que la guerre de 1939 est le résultat du réarmement allemand, et ce sont les fabricants de canons des différents pays qui y ont pourvu.

L'une des propositions qui fera l'objet des discussions à la conférence se rapporte à la coopération économique et sociale sur le plan international.

Permettez-moi de rappeler ce que je disais en cette Chambre le 9 septembre 1939, à l'époque de la déclaration de guerre par le Canada:

> Les querelles de frontières sont peu importantes auprès du désordre de la production et des échanges qui condamnent certains peuples à la famine.
>
> Le "Rassemblement universel pour la paix", l'un des organismes de la Société des Nations, qui s'efforce de remédier aux situations internationales susceptibles de provoquer les guerres, analyse dans ses publications les trois grandes causes économiques des guerres: "la question des matières premières, celle de la main-d'œuvre, et celle des débouchés".
>
> Dans un de ces ouvrages, il est stipulé que: "pas plus que les individus, les pays prolétaires ne peuvent accepter de le demeurer éternellement en face de pays bien dotés et satisfaits. Aussi longtemps que le monde ne sera pas organisé pour résoudre méthodiquement et rationnellement ces questions, dans un esprit de solidarité internationale, on connaîtra cette lutte pour la vie économique, prélude fréquent à la guerre militaire.
>
> Le célèbre publiciste américain, Walter Lippman, sympathique aux Etats dits démocratiques, écrivait:
>
> "Le grand crime de la politique d'après-guerre, en Europe, ce fut que les puissances victorieuses employèrent leur suprématie à monopoliser les ressources du monde".

Les problèmes d'après-guerre, monsieur le président, seront de divers ordres; l'un des plus importants sera d'ordre social et économique.

La paix véritable implique la paix sociale. Peu importe que la vie sociale soit simple ou compliquée, qu'il y ait peu ou beaucoup de besoins. Ce qui importe, c'est que les besoins se satisfassent dans l'ordre et la justice.

Il faut une société qui soit sincèrement à la recherche du mieux matériel, intellectuel et moral; qui reconnaisse que le soleil luit pour tout le monde, et que les biens de la terre, nécessaires à la vie, ne sont pas seulement le privilège de quelques-uns, mais existent pour le bénéfice du plus grand nombre.

La paix qui suivra cette guerre devra être autre chose qu'un balancement ingénieux de puissances guerrières; elle devra être faite dans un effort de justice internationale.

Travaillons à développer une politique d'entente et de réconciliation entre les peuples, à base de justice, avec la pensée que tous les êtres humains ont les mêmes droits à l'existence.

(Traduction)

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, je désire formuler quelques observations seulement en marge de la discussion de la motion tendant à approuver l'envoi d'une délégation à la conférence internationale de San-Francisco en réponse à l'invitation de quatre grandes puissances. En premier lieu, je crois que la plus étroite collaboration doit régner entre les nations pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité. Il faut donc, à mon avis, accepter l'invitation, et que le Canada doit déléguer ses représentants à la conférence. Celle-ci est, à mes yeux, la plus importante peut-être de toute l'histoire de l'humanité. De fait, lorsque je songe à l'objet de la conférence, lorsque je me rends compte qu'elle peut déterminer pour des siècles à venir les destinées des nations, je suis quelque peu étonné du peu de temps accordé à la Chambre pour l'examen de problèmes d'une telle envergure.

On fixera peut-être, je le répète, pour des siècles le sort des nations. Les propositions ne contiennent qu'une légère réserve, le dernier article, qui interdit de prendre des engagements avant de soumettre les conclusions de la conférence à l'approbation du Parlement. Je crains cependant que ce dernier article ne s'inspire que de la coutume. La question se résume, selon moi, à nous demander quelle sorte de monde nous voulons. Il ne suffit pas de dire que nous voulons un monde pacifique. Nous voulons aussi un monde libre, à l'abri du besoin, de la crainte, libre d'adorer Dieu selon les dictées de la conscience de chacun.

Nous voulons la liberté de parole. Nous désirons un monde où nous seront libres de vivre conformément aux dictées de notre conscience.

D'après ma brève expérience et aussi peut-être d'après mes faibles connaissances il semblerait que deux grandes doctrines existent dans le monde. Dans l'une il s'agit d'autorité ou de totalitarisme, doctrine qui conduit à la

dictature mondiale. Dans l'autre il s'agit du concept démocratique, propre aux hommes libres. Je soutiens que l'une de ces doctrines est antichrétienne; qu'elle tient l'homme pour le serviteur de l'Etat, un rouage dans une machine; doctrine où le principe de la force et de la contrainte est à l'honneur. De l'autre côté nous avons le concept chrétien qui accorde une certaine importance à la dignité de l'individu, qui considère que l'homme est un être moral libre, qu'il a une âme. Cette doctrine met de l'avant le principe de la persuation plutôt que celui de la contrainte.

Mes convictions sur ces questions sont bien ancrées. Les tenants de chacune de ces doctrines ont un programme mondial. L'un conduira éventuellement à une dictature universelle, et à la glorification de tout ce qui est antichrétien dans le monde. Ce programme fait la part de la propagande, et il nous faut être sur nos gardes à ce sujet, car cette propagande est antichrétienne, trompeuse et mensongère; ses fruits sont dictés par celui qui, depuis le commencement, est le père du mensonge.

M. JAQUES: Et un meurtrier.

M. HANSELL: Et, comme l'honorable représentant de Wetaskiwin le fait remarquer, un meurtrier. Si on permet à cette doctrine de porter ses fruits, il en résultera une tuerie mondiale sur une échelle sans précédent dans le monde.

Voilà ce qu'offre de dangereux, à mon sens, cette doctrine.

L'autre doctrine dont je dis qu'elle est chrétienne a aussi son programme,—devrais-je dire de propagande,—bien que le mot soit un peu vulgaire en l'occurrence. Elle préconise la propagation de la vérité, parce que le plus grand des hommes a dit un jour: Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres. Ce principe proclame les bienfaits de la paix et de la droiture.

Bien que mes paroles ne soient pas bien accueillies dans certains milieux, j'oserais dire que toutes les grandes conférences, particulièrement celles qui ont pour objet de déterminer la destinée des nations, ne peuvent pas laisser Dieu de côté et s'attendre à voir régner la justice et la paix. J'ajouterai que la paix ne peut exister sans le retour du Prince de la Paix dont c'est le droit de régner.

J'avoue avoir des idées bien arrêtées dans ce sens, parce que je crois,—et je pense que le premier ministre partagera mon avis,—qu'il est vrai, comme le dit le passage des Livres saints, que nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants en hauts lieux.

Et j'ajoute que lorsque cette délégation se rendra à une conférence de l'importance de celle que tiendront les Nations unies à San-Francisco, elle ne pourra le faire sans reconnaître que dans la coulisse de toute l'activité humaine se livre une bataille qui aboutira à la suprématie du droit et de la vérité, ou à la chute de la justice et de la vérité et au triomphe de tout ce qui est méchant. Voilà un des résultats que, selon moi, nous ne pouvons éviter.

Si, aux délibérations à San-Francisco, la délégation canadienne s'attend de rallier ces deux grandes doctrines de façon qu'elles s'accordent l'une avec l'autre, j'ai bien peur que cette délégation soit déçue. Ces doctrines sont opposées l'une à l'autre.

L'idéal, le but, le désir et la croyance des nations qui forment le Commonwealth britannique, sont que tous les pays de la terre devraient vivre dans un monde d'hommes libres. L'idéalisme anglais, si je puis m'exprimer ainsi, est opposé à la philosophie autoritaire, à la philosophie du totalitarisme et à la dictature mondiale. Que les nations britanniques qui seront représentées à San-Francisco acceptent ce qui pourrait devenir une dictature mondiale et le jour viendra où les gens donneront un nouveau sens aux saintes écritures.

Une VOIX: Il sera trop tard.

M. HANSELL: Oui, il sera trop tard car le temps viendra où Celui qui habite dans les cieux en rira, n'en doutez pas. Je suis convaincu que le Commonwealth britannique en tant qu'association de nations a été, et peut être, un rempart contre le totalitarisme. Il en a été ainsi et il en sera toujours de même parce que, au sein du Commonwealth des nations britanniques, existe une association libre de pays ayant des liens communs.

A ce propos, qu'il me soit permis de lire un extrait du livre de sir Norman Angell, *What comes First*. Afin de ne pas prolonger le débat, je me permettrai de résumer l'article sans détruire le contexte. Sir Norman dit donc:

Sur quoi repose, en dernier ressort, les espoirs de démocratie et de liberté? Les Allemands sont braves mais le monde ne peut guère espérer d'eux la démocratie ou la liberté. Les Français sont braves et ils désirent passionnément la liberté et la démocratie.

Les Russes ont fait preuve d'un courage inégalé peut-être, du moins insurpassé, par aucune des armées aujourd'hui en lice. Ils donnent leurs vies comme aucun autre soldat n'a su le faire, non pas à contre-cœur, non pas par contrainte, mais avec une foi dans leur cause

certainement aussi forte que celle du jeune nazi dans la sienne. Mais la Russie ne connaît pas encore le régime démocratique dans le sens occidental du mot. Elle est conduite par une dictature.

Ce n'est pas seulement ni principalement à cause de leur courage (qui ne l'emporte pas sur celui des autres peuples) que les Britanniques ont bravé la puissance hitlérienne à un moment où la Russie, l'Amérique et tant d'autres pays qui sont intervenus depuis gardaient la neutralité ou même, comme c'était le cas de la Russie, maintenaient une alliance politique avec le Führer. Si la communauté britannique de par le monde entier a rendu service à la cause de la liberté, ce n'est pas seulement ni surtout par son courage. C'est au contraire par une certaine attitude ou par un certain tempérament politique. Ce n'est pas en Grande-Bretagne, ni au Canada, ni en Australie, ni en Nouvelle-Zélande ni en Afrique du Sud qu'un régime de Vichy eût été possible. Dans ce dernier pays, où les circonstances s'y prêtaient davantage, le génie de Smuts a su l'empêcher. Le moral de la nation britannique, sa capacité de résistance, n'était pas surtout une question de cran, c'était une affaire d'unité nationale, faculté qui ne s'est pas développée tout d'un coup avec la déclaration de guerre.

Ces paroles me semblent justes, et ici qu'on me permette une question. Le premier ministre nous a dit que si nous avions des renseignements à lui demander, il nous saurait gré de poser des questions au cours de nos observations afin qu'au moment de clore le débat il puisse nous donner une réponse aussi satisfaisante que possible. Pour ma part, j'estime que nous aurions dû nous former en comité plénier où, en présence de spécialistes du ministère des Affaires extérieures et du premier ministre, nous aurions pu demander tous les renseignements voulus sur cet important sujet. Mais nous ne l'avons pas fait et c'est malheureux puisque, en reprenant la parole, le premier ministre mettra fin au débat et que les questions devront s'arrêter là. Mais puisqu'il consent à répondre à des questions, j'en ai plusieurs à lui poser. Je n'en suis pas nécessairement l'auteur, car les membres de mon parti se sont joints à moi pour les poser, mais nous voulons les réponses.

A propos de l'unité qui existe entre les nations du Commonwealth britannique, je demanderai au premier ministre si l'adoption de ces propositions affaiblirait de quelque façon les liens ou rapports entre les pays qui composent l'Empire et, le cas échéant, de quelle façon et dans quelle mesure? J'ai ici ces questions numérotées dans l'ordre, soit nos 1, 2, 3, 4, 5 et ainsi de suite, mais je puis les commenter un peu et, pour la commodité du premier ministre et afin qu'elles ne soient pas enterrées dans le hansard, je les lui passerai pour qu'il puisse les lire et préparer ses réponses.

Je voudrais savoir si les propositions rédigées pour servir de base à la discussion à la conférence de San-Francisco nous donneront le droit absolu de régir notre propre économie interne, ou bien notre économie interne relèvera-t-elle de quelque autorité externe? Le cas échéant, ce serait le plus grand danger qui menacerait non seulement le Canada mais le Commonwealth des nations britanniques.

Voici ma deuxième question: Si les propositions sont adoptées, le contrôle de la monnaie et du crédit de notre pays resterait-il entre nos mains? Autrement dit, garderions-nous le contrôle absolu de notre monnaie et de notre crédit?

Voici ma troisième question: certaines de ces propositions ou certains de ces principes comportent-ils un retour à l'étalon or et, le cas échéant, la délégation canadienne s'opposera-t-elle à cette mesure, ou le Gouvernement s'y opposera-t-il? A ce propos et pour placer mes questions dans un ordre quelque peu logique, je voudrais poser une autre question qui a son importance au point de vue de notre économie interne et je désire que les honorables députés la comprennent bien. Si les propositions sont adoptées, le Canada et toute autre nation en particulier pourront-ils négocier un traité de commerce donnant satisfaction aux deux pays intéressés sans que que l'Organisation mondiale intervienne? S'ils ne le peuvent pas, nous courons à un danger.

Ma quatrième question se rapporte aux propositions de Bretton-Woods. L'une quelconque des propositions sous-entend-elle l'acceptation des propositions de Bretton-Woods et, le cas échéant, la délégation s'opposera-t-elle à cela, ou bien le Gouvernement s'y opposera-t-il en ce qui le concerne?

Je remarque qu'on exprime actuellement beaucoup d'inquiétude à ce sujet en Angleterre et qu'on tient des assemblées publiques, auxquelles assistent non seulement les personnages importants mais de grandes foules de citoyens qui s'intéressent à la chose publique. Je vois aussi que certains experts commencent à signaler au gouvernement britannique les dangers inhérents à ces questions. Dernièrement je lisais dans l'*Evening Citizen* d'Ottawa un article signé par A. C. Cummings du *London News Bureau,* qui sans doute a été publié par plusieurs autres journaux du pays. J'en extrais le passage suivant:

> Les représentants du Commonwealth britannique, ayant à leur tête le feld-maréchal Smuts, commenceront, le 4 avril, l'étude préliminaire des détails du conseil économique, et de la cour mondiale dont l'établissement est projeté ainsi que d'autres questions inscrites au programme de la conférence.

Ce n'est pas exactement le passage que j'avais l'intention de lire, mais puisque je l'ai lu, je me demande si le Canada sera re-

présenté à cette discussion préliminaire. Il conviendrait que le premier ministre nous le dise.

L'article fait ensuite mention de certains avertissements qu'on entend répéter actuellement en Angleterre. Après avoir parlé des relations entre les trois grandes puissances industrielles, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne, l'auteur signale que cette dernière pourrait se trouver dans une situation nettement défavorable advenant le cas où les Etats-Unis ou la Russie bénéficieraient de l'immense avantage d'une plus grande mise en valeur de leur formidable puissance industrielle. Voici ce qu'il déclare:

En dépit de l'assurance contraire que nous a donnée le ministre des Affaires étrangères Eden, l'éminent économiste Paul Einzig exprime la crainte que les délégués britanniques à la conférence de San-Francisco puissent se trouver dans l'obligation d'accepter les propositions monétaires de Bretton-Woods sous peine d'assister à l'échec du plan de sécurité universelle élaboré à Dumbarton-Oaks. Il est d'avis que, d'après le projet de Bretton-Woolds, la Grande-Bretagne serait tenue de renoncer à ses ententes monétaires actuelles avec les dominions; que, d'ici cinq ans...

Voici une remarque que mes amis conservateurs auront intérêt à écouter:

...la prétendue zone du sterling aura cessé d'exister et que le système d'Ottawa sur les préférences impériales ne saurait survivre.

M. JAQUES: Voilà l'idée fondamentale.

M. HANSELL: En effet.

Un tel affaiblissement du Commonwealth britannique, croit-il, équivaudrait à un suicide, advenant une nouvelle guerre mondiale, surtout si l'on songe qu'en 1940, les dominions furent les seules nations qui aient apporté à la Grande-Bretagne une aide efficace à l'heure la plus critique de son histoire.

Ces paroles méritent d'être prises en considération.

J'avais l'intention de demander si le vote qui aura lieu sur la présente résolution doit être considéré comme un vote de confiance dans la politique extérieure du Gouvernement.

Cette question est peut-être inutile, car l'on s'attend que des élections auront lieu prochainement. Il ne servirait de rien de renverser le Gouvernement à l'heure actuelle, puisqu'il va mourir de sa belle mort, comme c'est le cas de tous les gouvernements lorsque leur mandat expire. Une fois le Gouvernement mort, j'espère qu'on l'enterrera assez profondément pour que jamais il ne puisse se relever.

Parlant d'élections, je ne voudrais pas me laisser aller à des considérations d'esprit de parti. Jusqu'ici, on a réussi assez bien à écarter la politique du débat. En ouvrant le débat, le premier ministre (M. Mackenzie King) a souligné que ce n'était pas un débat politique, que nous ne devions pas rechercher des avantages politiques. On nous dit: "La délégation doit se composer de membres choisis dans les divers partis ou en dehors des cercles politiques." Or, quand les élections seront annoncées, ce qui se fera avant que le comité puisse présenter son rapport à la Chambre, le premier ministre s'abstiendra-t-il de faire de cette question l'objet de discussions politiques au cours de la campagne électorale?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Voilà qui est bien parler.

M. HANSELL: Je lui demanderai également si ce vote doit être considéré comme un vote de confiance à l'égard de la délégation. Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre aurait peut-être dû nous dire, avant le commencement du débat, quels sont ceux qui feront partie de la délégation.

A mon avis, le premier ministre aurait dû également convoquer le Parlement assez tôt pour qu'on pût soumettre toute cette question au comité parlementaire approprié; de cette façon, on aurait pu examiner la question à fond, appeler des témoins et faire le nécessaire pour fournir au Parlement un tableau complet de toutes les difficultés inhérentes à la question. Or, il n'a pas fait cela. Je pourrais peut-être proposer le renvoi de la question à l'un des comités permanents, mais si je le faisais, on recourrait au vote; or, si je comprends bien, une telle motion n'est pas discutable. Mais nous n'avons pas le temps maintenant de recourir à une telle mesure. Nous aurions pu procéder ainsi si le premier ministre ne s'était pas contenté de surveiller l'opinion publique il y a quelques mois. Il est trop tard maintenant. Le premier ministre a gagné une manche aux dépens de tous les partis représentés à la Chambre. Mais j'ai une question à lui poser, une question que j'adresse également au chef du parti conservateur-progressiste. Je la pose aux deux car j'ignore quel parti sera au pouvoir après les élections.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'honorable député s'en doute bien tout de même.

M. HANSELL: Le parti au pouvoir devra s'occuper de cette question, car les décisions devront être ratifiées par le Parlement. Celui qui sera premier ministre dans le prochain parlement peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il verra à saisir de toute cette question le comité parlementaire de qui elle relève avant de prendre des engagements au nom du Canada?

Le dernier paragraphe de la résolution ne me satisfait pas. Je trouve trop vague la phrase où il est dit que la charte sera "sou-

mise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée". Le premier ministre est-il prêt à déclarer que cette question sera soumise au comité de la banque et du commerce si elle comporte des propositions d'ordre économique, à un autre comité si elle oblige le recours à la force armée, et à un troisième comité si elle soulève des problèmes d'ordre commercial? Autrement dit, verra-t-il à ce que les propositions soient examinées dans le détail par le comité approprié, qui devra faire rapport au Parlement? S'engage-t-il à ne pas surcharger ces comités de ses propres partisans? Les autres partis prennent-ils le même engagement? La question est d'importance et mérite une réponse.

J'ai une déclaration à formuler au nom de notre groupe, puis je proposerai un amendement. Voici ma déclaration:

Au nom du parti du crédit social, je désire déclarer que nous désirons qu'une délégation du Canada assiste à la conférence de San-Francisco et collabore avec les représentants des autres nations dans un effort sincère et déterminé en vue de trouver une formule efficace pour la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la liberté dans l'univers. Puisqu'un vote contre la résolution principale, sous sa forme actuelle, équivaudrait nécessairement à un refus d'assister à la conférence de San-Francisco, nous appuierons la résolution principale. Nous nous opposons cependant à l'adoption des propositions de Dumbarton-Oaks sous toute forme ou modification comportant ouvertement ou tacitement le procédé de stabilisation monétaire internationale de Bretton-Woods, lequel confère à tout conseil de représentants le pouvoir d'intervenir dans le domaine monétaire, financier ou économique de tous les Etats.

Je propose donc l'amendement suivant:

Que la résolution soit modifiée en éliminant les clauses trois (3) et quatre (4) respectivement, en renumérotant la clause cinq (5) comme clause quatre (4) et en substituant à la clause trois (3) ce qui suit:

"3 *a*) Que cette Chambre est d'avis qu'une charte acceptable pour un organisme international destiné au maintien de la paix et de la sécurité internationales devrait être basée sur un plan qui garantisse la plénitude de la souveraineté nationale de chaque nation participante, et d'après laquelle des peuples libres seraient librement associés pour l'avantage mutuel de tous ceux qui s'efforcent d'atteindre un idéal commun de paix, de liberté et de sécurité.

b) Et que la Chambre exprime, en conséquence sa désapprobation de la technique de stabilisation monétaire qui se dégage de la conférence de Bretton Woods destinée à enchaîner tous les peuples à l'étalon or et qui aurait comme résultat d'asservir l'économie canadienne au contrôle étranger?

M. l'ORATEUR: l'honorable député a-t-il terminé ses observations?

M. HANSELL: Oui, monsieur l'Orateur, je les ai terminées avec la présentation de l'amendement.

M. l'ORATEUR: La résolution, que je n'ai pas besoin de lire *in extenso,* propose, dans l'alinéa 1:

1. que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la Conférence;

2. que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

3. que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté.

Je peux me dispenser, je crois, de lire ce qui reste de la résolution. Je ne ferai allusion qu'à l'alinéa 3, lequel, semble-t-il, est l'essence de la résolution actuellement soumise à la Chambre.

Dans l'amendement tel que l'a proposé l'honorable député, le paragraphe 3*a* peut être considéré comme une addition au préambule de cet alinéa, considéré en fonction de l'alinéa 2. Le paragraphe *b* introduit dans la discussion un sujet nouveau qui n'est pas compris dans le texte même de la motion. C'est un sujet qui est étranger à la résolution telle que la Chambre en a été saisie. Je devrai donc déclarer l'amendement irrecevable.

Le règlement est bien établi et a souvent été l'objet d'une discussion par la Chambre. Je vais donner lecture d'une décision rendue par monsieur l'Orateur Lemieux, le 28 février 1929. Les observations que je fais sur l'amendement dont la Chambre est saisie semblent à propos et conformes à cette décision. Je cite:

L'amendement est déclaré irrecevable parce qu'il soulève une question nouvelle qui ne peut être soulevée que par une motion distincte après avis.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth, que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement.

Et le débat continuant;

M. Church, appuyé par M. Gott, propose en amendement:

Que tous les mots de la motion après le mot "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:

"l'on soumette à l'examen du Comité permanent de Mines, Forêts et Cours d'eau, pour enquête et examen, tous les baux, permis et concessions accordés durant la dernière année relativement aux ressources naturelles connues sous le nom de "force hydraulique" qui sont sous la juridiction de la Puissance du Canada; avec

pouvoir d'envoyer quérir papiers et documents, assigner et interroger témoins au sujet de ces baux, concessions et permis.

"Et, de plus, le Comité aura le pouvoir de faire un rapport sur la question de savoir si ces baux, concessions ou permis sont à l'avantage du public, ou si les intérêts du gouvernement fédéral sont amplement protégés.

"Et, en outre, de faire un rapport sur la question de savoir si, de l'avis du Comité, ledit bail ou permis relatif aux chutes des Sept-Sœurs dans la province du Manitoba, devrait être annulé et cancellé, et, le cas échéant, à quelles conditions.

"Et de rapporter toute cette affaire et ses découvertes à la Chambre".

M. l'Orateur: A mon humble avis l'amendement constitue une violation du Règlement pour les motifs suivants: Beauchesne, au commentaire 397, déclare ce qui suit.

"Un amendement ne doit soulever aucune question qui, d'après les règlements de la Chambre, ne peut être soulevée que par une motion distincte après avis."

L'honorable député remarquera que la motion dont est saisie la Chambre est une proposition abstraite. En voici le texte:

"La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement."

Par son amendement l'honorable député demande, *inter alia*, que le Comité des Mines, Forêts et Cours d'eau, fasse une enquête sur le bail des forces hydrauliques déterminées que l'on appelle les chutes des Sept-Sœurs. Quelles sont les règles qui doivent s'appliquer dans ce cas? Bourinot, quatrième édition, page 321, dit ce qui suit:

C'est une règle absolue que tout amendement doit être pertinent à la motion à laquelle cet amendement est proposé et les Orateurs canadiens ont invariablement insisté sur l'observance de cette règle.

Et plus loin:

Si on tolérait une telle coutume, tous les avantages de donner un avis régulier d'une motion et de donner à la Chambre le bénéfice complet de prendre une question en considération seraient pratiquement perdus. Un député serait alors en position de surprendre en aucun temps la Chambre avec une motion importante...

Et la motion devant nous est certainement une proportion importante.

...et la nécessité de donner avis serait certainement rendue inefficace de toutes manières. En conséquence, il n'est donc pas surprenant que les dernières décisions britanniques soient conformes à celles des Orateurs canadiens. Sir Erskine May, dans ses dernières décisions cependant, établit "comme une règle absolue que tout amendement doit être pertinent à la motion à laquelle cet amendement est proposé".

En plus d'une rencontre j'ai examiné avec soin la question bien controversée des amendements et des sous-amendements, et les décisions ont toujours été unanimes à l'effet qu'un amendement ne peut introduire aucune nouvelle question; l'amendement doit être pertinent à la motion principale. En la présente occurrence la résolution soulève une question abstraite tandis que l'amendement a trait à un sujet déterminé bien différent du sujet principal.

Aucune question nouvelle ne peut être introduite par un amendement à la question

[M. l'Orateur.]

dont la Chambre est saisie. Or, l'alinéa *b*, que voici, introduit en amendement dans la discussion une question nouvelle:

Et que la Chambre exprime, en conséquence, sa désapprobation de la technique de stabilisation monétaire qui se dégage de la conférence de Bretton-Woods destinée à enchaîner tous les peuples à l'étalon or et qui aurait comme résultat d'asservir l'économie canadienne au contrôle étranger.

Je suis convaincu que l'alinéa *b* de l'amendement qui est maintenant présenté introduit des questions nouvelles qui ne peuvent être introduites que par une motion distincte précédée d'un avis. L'amendement ne se rapporte pas à la résolution dont la Chambre est saisie. Je le déclare donc irrecevable.

M. BLACKMORE: Est-il permis, monsieur l'Orateur, de discuter votre décision?

M. l'ORATEUR: Il n'y a qu'une méthode de discuter une décision de l'Orateur, c'est d'en appeler.

M. J. W. BURTON (Humboldt): N'ayant pas l'intention de prolonger inutilement le présent débat, je me contenterai ce soir de très brèves observations. Cependant, en ma qualité de jeune membre de ce groupement, j'aimerais dire quelques mots sur le sujet à l'étude. Je me permettrai de féliciter le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) de l'exposé clair et net de la motion dont il a saisi la Chambre. Ce procédé s'éloigne tellement de ce qui semble être son habitude qu'il n'y a pas à s'étonner si nos amis du parti conservateur-progressiste ont été pris à l'improviste et se sont trouvés incapables de continuer la discussion après le discours du premier ministre.

M. GRAYDON: J'invoque le Règlement sur un fait d'intérêt personnel. Je sais que l'honorable député n'a pas l'intention de mésinterpréter la situation. En prenant la parole sur un fait d'intérêt personnel plus tôt, cet après-midi, je croyais avoir bien démontré à tous les honorables députés qu'une déclaration comme celle que vient de faire l'honorable député n'est pas conforme aux faits. Je ne voudrais pas être obligé de protester de nouveau et j'espère qu'on ne reviendra plus à la charge.

M. BURTON: Je regrette que le chef de l'opposition soit si chatouilleux sur cette question. J'accepte sa rectification.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il ne fait que s'en tenir à la vérité.

M. BURTON: Il n'en reste pas moins vrai que les honorables membres du parti conservateur-progressiste ont été pris au dépourvu. C'est notre chef qui a saisi l'occasion au passage et qui a remporté les honneurs.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il a commis un impair.

M. GRAYDON: Ce n'est qu'une partie de l'alliance du groupement de l'honorable député avec le gouvernement, c'est tout.

M. BURTON: Si les honorables députés du parti conservateur-progressiste veulent bien patienter un peu, je dirai quelque chose un peu plus tard qui leur fera plaisir. Avant l'ouverture de la présente session du Parlement, le premier ministre a déclaré bien franchement que certaines personnes ne seraient pas choisies comme délégués à la conférence de San-Francisco. Il a aussi laissé entendre que cette délégation n'aurait aucun caractère de parti, mais serait composée de membres des deux côtés de la Chambre.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Choisis par lui-même.

M. BURTON: Mais il n'a pas dit qu'il y en aurait un nombre égal des deux côtés. Tout autre partage ne serait, à mon avis, qu'une pâle imitation des décisions du président Roosevelt relativement à la délégation qui représentera les Etats-Unis. Si nous considérons que le président Roosevelt s'est vu confier un autre mandat par la population des Etats-Unis et que notre Parlement aura cessé d'exister avant la tenue de cette conférence, nous nous rendons compte que notre délégation se trouvera embarrassée et affaiblie si la majorité de ses membres sont les tenants d'un parti au sujet duquel on peut se demander s'il réussira à obtenir un mandat des électeurs canadiens.

Si je soulève cette question, c'est parce que je désire et espère sincèrement que notre délégation sera en mesure d'exercer le plus d'influence possible à la conférence et ne fournira pas aux délégués des autres nations l'occasion de se demander si réellement nos délégués représentent bien l'opinion concertée de toute la population du Canada.

C'est avec la plus grande franchise que je puis demander l'égalité des représentants, parce que je n'ai aucun désir ni aucune ambition d'être membre de cette délégation; il n'en reste pas moins que nous ne manquons pas, de ce côté-ci de la Chambre, de députés expérimentés parmi lesquels on pourrait faire un choix. Lorsqu'on invitait les diverses nations pacifiques à se faire représenter, bien des gens se sont demandés pourquoi on n'invitait que les nations qui avaient déclaré la guerre. J'ai répondu à ces questions en disant qu'en certains endroits et à certains moments, la seule façon de chérir la paix est d'être prêt à prendre les moyens de la défendre.

Certaines personnes, en effet, et même quelques députés oublient qu'il ne s'agit pas d'une conférence de la paix pour le règlement de la guerre. Hier, l'honorable député de Vegreville (M. Hlynka) a prononcé un éloquent plaidoyer en faveur du peuple de l'Ukraine. Avant lui, l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann) avait, le jeudi 22 mars, plaidé la cause de la malheureuse Pologne qui a si longuement souffert. Il convient de féliciter ces deux députés de la façon habile avec laquelle ils ont présenté leur point de vue. S'ils veulent bien me le permettre, j'aimerais me joindre à leur appel en faveur de la justice. Mais, par suite de la déclaration du premier ministre au début du présent débat, j'oserais dire que nous plaidons mal à propos et devant le mauvais tribunal. Permettez-moi de citer le passage suivant du discours du premier ministre du 20 mars dernier que j'extrais de la page 25 des *Débats*:

> On semble se faire, en certains milieux, de fausses idées au sujet de ce que la conférence de San-Francisco est appelée à accomplir. Il conviendrait peut-être de dissiper, dès le début, l'une d'entre elles qui est assez répandue. La communication du 5 mars faite au nom des gouvernements émettant les invitations et que je viens de lire, expose clairement le but de la conférence. La conférence de San-Francisco n'est pas une conférence de paix. Elle ne s'occupera aucunement de la préparation des traités de paix. Elle n'étudiera pas les termes que les Nations Unies imposeront à l'Allemagne et au Japon tôt ou tard. Elle ne s'occupera que de la structure constitutionnelle de la future Société des Nations. Son but est d'assurer le maintien de la paix, une fois que nous l'aurons obtenue.

Donc, à mon sens, toute discussion concernant les conditions de paix, les questions de frontière, et le reste, avec un pays quelconque ne saurait être d'aucun profit à l'heure actuelle vu que pareilles questions ne peuvent se traiter qu'après l'arrêt des hostilités. Nos délégués à la conférence de la paix devront s'occuper de ces problèmes mais nous espérons qu'on saura instituer à San-Francisco un organisme appelé à sauvegarder la paix dans le monde pour bien des années à venir. Si, par malheur, la conférence de la paix laissait sans solution des questions du genre de celles dont ont parlé les honorables députés, celles-ci pourraient être confiées au Conseil de sécurité en vertu de la section A du chapitre VIII des propositions de Dumbarton-Oaks. Chaque député doit avoir un exemplaire du fascicule intitulé: "Propositions relatives à l'établissement d'une organisation internationale générale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales". A la page 15, le chapitre VIII a pour titre: "Arrangements relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales y compris la prévention et la

répression de l'agression." Je prétends que des cas comme ceux qu'on a soulevés à la Chambre, s'ils existent après l'établissement de l'organisation, seront étudiés de façon à ce que les peuples des différents pays intéressés puissent exposer leur point de vue.

D'aucuns se montrent fort vexés quand nous osons mettre les délégués en garde contre certains écueils ou dangers. On dirait qu'ils prennent ces mises en garde comme des affronts personnels aux chef des trois grandes puissances. A ceux qui pensent ainsi je tiens à dire que la jeunesse des Nations Unies a été appelée à payer une terrible rançon pour libérer l'univers d'une telle obéissance servile à un führer. Tout disposés que nous sommes à reconnaître le talent et les qualités de chefs du premier ministre Churchill, du président Roosevelt et du maréchal Staline, notre population démocratique ne leur permettra jamais soit individuellement soit collectivement, de faire pendant à Hitler. Si nos délégués se donnent la peine de prendre bonne note des conseils et des avertissements que leur a donnés le chef de notre groupe l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), ils seront plus en mesure, je crois, de contribuer au succès de la conférence.

J'estime aussi que les observations du chef des créditistes, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), au sujet de Bretton-Woods étaient bien fondées. Cependant, il est un passage du discours prononcé par ce dernier que je ne saurais approuver. Il a dit, en effet, que la force militaire conjugée de l'Empire britannique, de la France et des Etats-Unis n'ont pas suffi à faire respecter les sanctions en matière de pétrole décrétées contre l'Italie au moment où celle-ci se livrait à l'agression. A mon sens, si ces sanctions sont restées lettre morte, si nos délégués qui les avaient proposées ont été si vite réprimandés, c'est surtout que des intérêts pétroliers étaient en cause dont l'influence était plus puissante que celle du peuple qui, par son labeur, son sang et ses sacrifices, a dû faire les frais de cette négligence à agir. Les mêmes intérêts et d'autres cartels florissent encore dans certains pays. Seront-ils représentés dans les coulisses de San-Francisco? A vous d'en juger, monsieur l'Orateur, mais mon opinion vaut bien celle d'un autre et je ne serais pas surpris que leurs émissaires cherchent à s'imposer.

Les événements du dernier quart de siècle nous font un devoir encore plus impérieux d'avoir une délégation aussi représentative et aussi imposante que possible. Plusieurs décisions importantes exigeront une étude approfondie. N'allons pas nous leurrer nous-mêmes ni leurrer la population en disant qu'il n'y a rien à craindre. Nous ne devons rien ménager pour assurer la création d'un organisme juste et effectif pour le maintien de la paix dans le monde à venir. Si nos efforts devaient aboutir à un échec, la prochaine guerre universelle sonnerait peut-être le glas de toute notre civilisation. Je suis donc certain que les prières de notre jeune et forte nation chrétienne accompagneront le premier ministre et la délégation qu'il dirigera à San-Francisco.

J'aimerais ajouter un mot à ce que l'honorable député de Macleod (M. Hansell), qui vient de reprendre son siège, a dit à ce propos. J'ai été fort touché quand il a traité cette question. La formation qu'il a reçue dans le passé lui permet d'exprimer sa pensée beaucoup mieux que je ne puis le faire, mais je tiens à dire que je suis convincu que notre délégation et toutes celles qui se grouperont autour de la table de conférence de San-Francisco bâtiront sur le sable si elles ne prêtent pas l'oreille aux avertissements de l'honorable représentant de Macleod, si elles ne sont pas prêtes à faire place à Dieu dans leurs conseils et ne s'efforcent pas d'adopter des mesures justes et équitables.

Il en est qui railleront l'idée de chercher à établir une organisation chargée de maintenir la paix dans le monde. Ils rappelleront les échecs du passé. Je leur rappellerai que lorsque Thomas Edison apprit l'échec de sa deux millième tentative de découvrir un filament propre à donner la lumière électrique, il répondit, dit-on: "J'aurai deux mille essais de moins à faire à l'avenir." S'est-il découragé? Imaginez la perte que la civilisation aurait éprouvée s'il s'était découragé. D'autres gens se livrent au désespoir et affirment que, puisqu'il y a toujours eu des guerres il y en aura tant que l'homme habitera le globe. Ce n'est que partiellement exact. Il est vrai que nous devons toujours nous attendre à des luttes entre les puissances du bien et celles du mal, mais seulement jusqu'à ce que le Prince de la Paix règne complètement dans les cœurs des hommes. Les humains ont-ils jamais essayé cette méthode? Le Prince de la Paix est venu il y a deux mille ans apporter la paix au monde. Cela me rappelle les paroles de l'Evangile:

> Il était de ce monde et le monde a été fait par Lui et le monde ne l'a point connu.
>
> Il est venu chez lui et les siens ne l'ont pas reçu.

Après deux mille ans, la plus grande partie du monde n'observe que des lèvres ce grand commandement qui nous ordonne d'aimer nos voisins comme nous-mêmes. Non seulement nous avons négligé, mais nous avons refusé de suivre Son exemple et Ses

enseignements. Il a chassé les vendeurs du temple, mais la plupart des nations se prosternent encore devant le veau d'or.

Arrivés au temps de l'année où nous commémorons sa mort douloureuse et sa résurrection il convient que nous nous souvenions également des souffrances et de la mort de plusieurs de ses frères, de nos compatriotes, qui ont fait le sacrifice suprême afin que nous vivions.

Adoptons la motion à l'unanimité et demandons à nos délégués de mener la discussion selon ces principes pour que cet édifice ne repose pas sur des paroles. Et cela étant, plus tard nous regarderons le temps actuel de Pâques comme l'aube de la paix.

M. J. SASSEVILLE ROY (Gaspé): Avant de commencer mes observations sur la résolution à l'étude, j'aimerais dire quelques mots de bienvenue aux honorables députés de Laval-Deux-Montagne (M. Lacombe), de Québec-Montmorency (M. LaCroix) et de Rimouski (M. d'Anjou), qui sont passés de notre côté. Je suis vraiment heureux que ces honorables représentants se soient joints au groupe des indépendants. C'est un élément important qui contribuera à l'élection de tous les candidats indépendants du Québec aux prochaines élections.

Le discours de l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) m'a fort surpris. L'honorable député a mis ma logique en doute et a tenté de démontrer que je contredisais ce que j'ai dit le 8 février de l'an dernier au sujet de conférences antérieures des trois ou quatre grandes puissances mais où le Canada n'avait pas été invité. On est surpris de voir un homme chercher à trouver des contradictions entre les paroles prononcées autrefois et celles qu'on prononcera ou ne prononcera pas à l'avenir. C'est certainement là un exemple de logique. Toutefois, l'honorable député peut faire des commentaires sur ce qu'il croit être mes vues touchant certaines questions précises, bien que je n'aie jamais discuté ses opinions surtout quand je ne sais pas ce qu'il dira ou fera. Même si je le savais, je ne manquerais pas au devoir qu'il y a certainement pour tout honorable député de respecter les opinions d'autrui. Mais qu'il ne s'inquiète pas, ses paroles ne m'ont pas blessé, elles m'ont amusé et m'ont fourni l'occasion de me détendre un peu.

L'honorable député a rappelé les paroles que j'ai prononcées l'an dernier, lorsque j'ai blâmé le Gouvernement de n'avoir pas insisté pour se faire représenter à ces grandes conférences, celle où l'on a élaboré la Charte de l'Atlantique, celle de Casablanca, celles de Québec et de Ialta et les autres. Ce soir je veux encore blâmer le Gouvernement à ce même sujet. C'est là une des raisons très importantes pour lesquelles je n'appuie pas la résolution dont la Chambre est saisie.

L'honorable député de Beauharnois-Laprairie a donné lecture de certaines clauses de la résolution dont le paragraphe (3) se lit ainsi:

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

Bien que, dans la suite de ses remarques, l'honorable député ait souligné sa désapprobation des conséquences de ces propositions formulées à Dumbarton-Oaks, il n'en a pas moins déclaré au début de son discours que tout ce que le Gouvernement propose est acceptable. Il me semble y avoir là une contradiction.

Je désire dire quelques mots à propos des observations qu'a faites vendredi dernier le ministre des Pêcheries (M. Bertrand) lorsqu'il a soulevé la question du séparatisme. Je cite ses paroles, telles qu'elles sont reproduites à la page 176 du compte rendu:

La classe de la population à qui ces honorables députés font appel n'a qu'un article précis à son programme: la séparation du Québec du reste du pays. Voilà un programme qui ferait immédiatement éclater une guerre civile, si Québec tentait de l'appliquer.

C'est ce qu'on ne cesse de nous répéter, monsieur l'Orateur; néanmoins, la vérité a certainement ses droits, même dans la bouche d'un ministre de la Couronne. Je défie qui que ce soit de trouver dans l'un quelconque de nos discours ou de nos actes quelque chose qui pût donner à croire que nous avons pu appuyer une telle politique. Bien au contraire, nous avons toujours prêché et prêchons encore une saine collaboration entre les deux éléments ethniques de notre pays.

Je fais ici une digression, monsieur l'Orateur, pour vous informer qu'à un certain moment dans notre province il y eut un courant d'opinion en faveur du séparatisme. Il y a quelques années, un député libéral de l'Assemblée législative de Québec présenta une résolution demandant la séparation du Québec du reste du Canada. Ce député libéral devint par la suite ministre d'un cabinet libéral québecois. Il vint ensuite à cette Chambre à titre de député libéral et en fin de compte, le présent Gouvernement le nomma à l'un des postes les plus importants de notre province, c'est-à-dire juge de la Cour d'appel. Je veux parler de l'honorable M. Francœur. Si cet homme, le seul dans la province de Québec à favoriser une politique sé-

paratiste, a pu être traité avec autant de générosité, il va sans dire que nous devons tous connaître ceux qui préconisent une telle politique.

Afin de comprendre la question à l'étude, nous devons tout d'abord nous demander quel sera le véritable caractère de la conférence de San-Francisco. Et quand nous serons fixés là-dessus, je serais très surpris s'il s'en trouvait d'autres, comme l'honorable député de Beauharnois-Laprairie, qui ne comprennent pas et ne respectent pas nos opinions.

Trop de gens sont portés à regarder la conférence de San-Francisco comme une conférence de paix. Ils répandent ainsi une fausse impression. Cette conférence vise l'établissement d'un organisme destiné à maintenir la paix.

Nous ne devons pas confondre le maintien de la paix avec l'établissement de la paix elle-même. Ce sont deux choses tout à fait différentes.

Après avoir été témoins de cette horrible tuerie mondiale, monsieur l'Orateur, nous désirons tous ardemment une paix véritable. Le monde entier réclame énergiquement le maintien d'une paix permanente. Avant de décider cependant de participer à la préparation d'un régime du genre de celui que propose la conférence de Dumbarton-Oaks, avant de partir pour San-Francisco, il nous faut connaître d'abord quelle sorte de paix les grandes puissances qui régissent la conférence ont l'intention d'imposer au monde. Dans quel esprit ou sur quel fondement la paix que nous allons nous engager à maintenir sera-t-elle établie? A l'avantage de qui seront les conditions de cette paix?

En deuxième lieu, quels seront les effets de cette conférence sur notre pays? Comment pouvons-nous juger que notre participation à cette conférence nous sera de quelque utilité, de même qu'aux autres nations, lorsque nous savons que notre Gouvernement, après avoir lancé notre pays dans la guerre, n'a pas trouvé moyen de glisser un seul mot à aucune des conférences qui ont eu lieu depuis cinq ans?

Troisièmement, quelle est la situation exacte de notre pays dans l'ordre international, lorsque le Gouvernement déclare dans cette enceinte qu'il essaiera de nous faire reconnaître par les autres nations comme une sorte d'Etat moyen entre les grandes puissances et les petites, alors que, de son côté, l'opposition officielle prétend qu'il devrait y avoir une autre grande puissance, composée des nations du Commonwealth britannique dont notre pays ne serait qu'une partie?

Quatrièmement, quelles sont les garanties éventuelles de paix juste et durable que nous promettent si solennellement nos chefs immédiats et que toute l'humanité appelle de ses vœux, lorsque nous savons ce qui se passe en Europe à l'heure actuelle?

Est-ce bien le moment de créer cette organisation en vue du maintien de la paix avant d'obtenir la paix elle-même? Quelles sont les raisons d'une telle hâte?

Seules les réponses à ces questions peuvent nous permettre de nous former une opinion sur le présent projet de résolution. Les conclusions que l'on en tirera seront positives ou négatives, selon que l'on fondera son attitude sur un programme d'impérialisme et de finance internationale ou d'une politique nationale faisant opposition aux cartels mondiaux et à toutes sortes de plans financiers internationaux.

Vu que le Canada n'était pas représenté aux conférences les plus importantes comme celles de l'Atlantique, de Casablanca, de Téhéran, de Québec ou de Ialta, nous ne sommes pas au courant de la nature des décisions prises à ces conférences. Quels ont été les accords secrets conclus? Ne serait-il pas élémentaire que nous le sachions avant de décider de la ligne de conduite que nous devrions prendre au sujet de la conférence de San-Francisco?

Ce qui doit sembler le plus étrange à des gens intelligents, c'est que nous cherchions à organiser le maintien d'une paix dont nous ne connaissons pas le premier mot.

On pourrait ensuite se demander quel genre de paix nous aurons. Quel rôle le Canada jouera-t-il dans l'établissement de la paix elle-même? Est-ce que comme d'ordinaire nous approuverons toutes les décisions déjà prises par les grandes puissances? Cette paix sera-t-elle fondée sur des principes démocratiques et la justice chrétienne? Est-ce que les seuls gardiens des doctrines sociales du monde,—j'entends les représentants des diverses églises chrétiennes,—seront invités, comme ils l'ont été pour gagner la guerre, à apporter à ces conférences les saines directives sur lesquelles la paix devra reposer si elle doit être fondée sur la justice sociale et durer pour toujours? Cette paix ressemblera-t-elle à la paix de Versailles? C'est-à-dire, sera-t-elle l'œuvre de la finance internationale et de ses représentants? Cette paix ne sera-t-elle que l'expression de la volonté de la puissance dictatoriale et des penseurs matérialistes, de la Russie?

La plus élémentaire prudence, monsieur l'Orateur, ne nous commanderait-elle pas de savoir ces choses avant d'accepter l'invitation de nous rendre à San-Francisco? Cette conférence a pour objet principal d'établir un organisme international auquel on confiera les moyens de maintenir la paix dans le monde.

Son autorité devra être appuyée par des armées et des canons. C'est-à-dire, qu'elle pourrait être à la fois un instrument de paix permanente et un danger permanent de guerre. Cette possibilité dépendra de la nature du traité de paix que l'on conclura à la fin des hostilités. La direction suprême de cette organisation sera entre les mains des quatre grandes puissances seulement. Cela est fort significatif.

L'honorable chef du groupement du Crédit social, le représentant de Lethbridge (M. Blackmore) a fait l'analyse la plus claire de ces conséquences qu'on vous a soumises, monsieur l'Orateur. Voici ce qu'il a dit sur la question et je remercie l'honorable député de m'avoir permis de citer ses paroles. Les voici:

Voici maintenant que le Gouvernement demande à la Chambre d'approuver un programme qui comporte l'établissement d'un organisme mondial dirigé par un corps exécutif qui exercerait une autorité effective sur les forces armées de toutes les nations et pourrait imposer des sanctions économiques à une nation quelconque aux fins de faire respecter ses directives. C'est ce que comportent les propositions de Dumbarton-Oaks qui serviront de base à la conférence de San-Francisco. Quoi qu'il en soit, on ne saurait prendre en considération ces propositions sans tenir compte de celles de Bretton-Woods, lesquelles portent sur la centralisation de la puissance économique dans le monde par l'établissement d'une autorité internationale exerçant son autorité sur la politique monétaire de toutes les nations.

On dira que les propositions de Dumbarton-Oaks portent précisément que chaque pays jouira de sa souveraineté. A quoi sert, cependant, de dire des sottises de ce genre quand on se hâte d'établir un organisme qui mettra un pays quelconque dans l'impossibilité de jouir de sa souveraineté.

On soutiendra que les propositions de Dumbarton-Oaks prévoient que chaque pays pourra contrôler ses propres forces militaires jusqu'à ce qu'il les ait abandonnées; mais tout cet arrangement comportera des mesures, y compris les propositions de Dumbarton-Oaks, l'UNRRA, le fonds monétaire, la banque internationale et le reste, de sorte que la pression exercée sur un pays qui hésitera à abandonner le contrôle de ses forces armées sera telle que ce pays sera obligé d'abandonner ces forces s'il veut subsister.

Nous voyons ainsi que le programme que le Gouvernement demande à la Chambre d'approuver comporte l'abandon à une autorité internationale par le Canada de sa souveraineté effective, et la concentration de la puissance dans un groupe international dominé par des étrangers, qu'aura la haute main d'abord, sur notre programme économique, ensuite, de ce fait, sur notre programme politique, et enfin, sur nos forces armées. Bref, cette autorité internationale que l'on projette d'établir aura un pouvoir absolu. Tout vestige de démocratie véritable disparaîtra et le Canada deviendra un Etat vassal sous une dictature internationale écrasante.

Le Commonwealth britannique sera englouti dans une agglomération fédérée d'états serviles. Le rapport entre notre Parlement et l'autorité mondiale équivaudrait à celui qui existe actuellement entre un conseil de village canadien et le Parlement de notre pays.

La liberté humaine ne serait alors qu'un simulacre et une dictature mondiale totalitaire nous serait imposée jusqu'au jour où elle deviendrait tellement intolérable que des révolutions éclateraient dans le monde pour y mettre fin. Et, monsieur l'Orateur, d'après le plan élaboré par ceux qui ont conçu un tel organisme, quand la révolution universelle éclatera, le monde sera dans un tel état d'impuissance, d'incertitude et de confusion qu'on lui imposera une seconde dictature cette fois par la force des armes.

L'honorable député exprime ensuite son étonnement de voir que le premier ministre soit "si disposé à abandonner le dernier vestige de notre souveraineté nationale aux mains d'un groupe non encore bien défini" dont les intérêts ne sont pas les nôtres.

Tel est le sens, monsieur l'Orateur, des propositions de Dumbarton-Oaks que le Gouvernement nous demande de ratifier par la présente résolution.

C'est une lourde responsabilité qui repose sur les honorables députés que celle d'autoriser à cette heure un gouvernement à se rendre à San-Francisco sans mandat et d'engager le Canada dans une aventure périlleuse,—sachant bien que non seulement le présent gouvernement ne possède aucun mandat, mais n'a plus la confiance de la population, comme le démontrent bien les résultats des élections complémentaires tenues récemment. En outre, le Gouvernement n'a pas osé faire dix élections complémentaires qui, aux termes de la loi, auraient dû avoir lieu.

En dépit d'un mandat dans le sens contraire, le gouvernement libéral a plongé le Canada dans la participation à la guerre et a fait de notre contribution la plus considérable qui se pût concevoir par le plus grand effort d'imagination.

Maintenant que la guerre tire à sa fin, le premier ministre (M. Mackenzie King), non satisfait de ses responsabilités dans la guerre actuelle, fait un pas de plus, avant de se voir chasser de l'arène politique par les électeurs de notre pays, dans un effort désespéré pour engager le Canada non seulement dans les guerres que l'Empire pourra avoir à livrer à l'avenir, mais encore dans toute guerre qui pourra surgir où que ce soit. Le zèle qu'il a déployé en faveur de la participation sera un beau fleuron pour le parti libéral. Le débat sur les propositions de Dumbarton-Oaks peut aboutir à toutes sortes de conséquences. Il en est une qui se rattache au maintien d'une force militaire internationale, ce qui pourrait bien signifier pour le Canada le maintien du service militaire obligatoire. Nous devrions redouter cette éventualité probable. Le premier ministre a beau dire que la déléga-

tion du Canada fera de son mieux pour servir les intérêts du Canada. Mais dans quelle situation nous trouvons-nous, membres de la Chambre, nous à qui on demande d'accepter la très lourde responsabilité d'adopter un programme mondial dont nous ne connaissons rien, vu qu'il est fondé sur des décisions et des accords secrets qu'on ne nous dévoile pas? Notre situation ne peut être que des plus fausses. On veut que nous nous en remettions entièrement à l'habileté du gouvernement ou du premier ministre.

Je regrette de ne pouvoir, pour ma part, placer dans le premier ministre toute la confiance que je voudrais avoir en lui. L'expérience nous a appris à être prudents. Je vais donner quelques exemples de cas où le premier ministre a changé d'avis.

En 1937, après une campagne politique conduite par le parti libéral dans la circonscription de Lotbinière contre toute participation à la guerre, le premier ministre a envoyé au vainqueur le télégramme suivant:

Les électeurs de Lotbinière ont voté en faveur d'un Canadien qui place l'intérêt national au-dessus de tout.

Cette dépêche portait la date du 28 décembre 1937.

Le 11 août 1944, le même premier ministre faisait à la Chambre des communes la déclaration suivante que je trouve au compte rendu de ce jour-là.

Je tiens à dire à la Chambre aujourd'hui que le but de ma visite en Allemagne était d'indiquer clairement qu'advenant une guerre d'agression rien au monde ne pourrait empêcher le peuple canadien de se ranger aux côtés de la métropole. Le gouvernement allemand de l'époque le savait, et le gouvernement britannique avait été dûment informé de ma démarche, mais je n'en ai rien dit à ce moment, car il est tout aussi bien de ne mentionner ces choses que longtemps après.

Une telle contradiction doit bien me justifier de dire que la politique du premier ministre est faite de faux-fuyants et de dissimulation.

Parlant sur le réseau de Radio-Canada le 3 février 1940, il mettait la population canadienne en garde contre le gouvernement national proposé par M. Manion. Il disait:

Rappelez-vous la conscription imposée par le gouvernement d'union.

Le 26 janvier 1942, il prononçait, à l'appui des promesses du parti libéral québecois contre la guerre, les paroles suivantes que je relève au compte rendu:

Tous les honorables membres de cette Chambre savent que, sans la conviction qu'advenant une guerre européenne il n'y aurait pas ici de conscription pour service outre-mer, le Parlement n'aurait pas décidé, de la façon prompte et unanime que l'on sait, de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne pour résister à l'agression et défendre la liberté.

[M. Roy.]

Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec et par des représentants de cette province la Chambre des communes, le verdict de la population québecoise aurait pu être différent.

A cette époque-là, le peuple de la province de Québec a renversé le gouvernement qui avait cherché à entraver l'effort de guerre du Canada, pour mettre au pouvoir, sous la direction de l'honorable Adélard Godbout, un gouvernement disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'avancement de l'effort national. Je doute fort qu'aucun service, à cette époque, ait valu davantage à la cause alliée que ce témoignage, rendu par la population de la province de Québec, de l'unité du Canada dans son effort national.

Oui, ce fut un effort unanime, mais obtenu par de fausses promesses. Je pourrais citer maints autres exemples du même genre. Mais cela devrait suffire à prouver que la population canadienne avait été, alors, délibérément trompée. Nous trouvons aujourd'hui des témoignages prouvant qu'elle a été bernée par certains autres mots d'ordre et certaines promesses, au cours du présent conflit. Ne nous a-t-on pas dit que nous luttions pour la démocratie, pour la liberté et pour la chrétienté? Actuellement, nous surveillons le côté droit nous attendant à voir poindre la victoire de la démocratie et de la chrétienté. On nous a dit que la victoire était sur le point de se réaliser. En même temps, nous regardons du côté gauche et nous apercevons un spectacle tout différent. En d'autres termes, il se peut que nous assistions à la victoire du totalitarisme et du matérialisme sur les principes démocratiques et chrétiens et cela peut être une réalisation au maintien de laquelle on nous demande de travailler.

Prenant la parole vendredi dernier, l'honorable député de Labelle (M. Lalonde)...Je suis heureux de voir qu'il est à son siège...

M. LALONDE: Je suis ici.

M. ROY: Je sais que vous êtes là, sinon d'esprit du moins de corps. L'honorable député a accusé l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) de manquer de logique quand celui-ci a insisté sur la présence des représentants du pape à la conférence de San-Francisco, tout en s'opposant à la participation du Canada à cette conférence. Il a cité Pie XII comme étant favorable à l'institution d'une organisation telle que celle qui fut proposée à Dumbarton-Oaks et mentionnée dans la résolution à l'étude. Mais l'honorable député n'a pas dit dans

quelles conditions fondamentales un tel organisme pourrait fonctionner conformément aux vues du pape. Cela est très important.

Si l'on observait ces conditions et si l'on invitait certains gardiens de la doctrine chrétienne, notre attitude serait différente, car alors on nous offrirait un certain degré de sécurité quant aux résultats.

M. LALONDE: Seriez-vous alors en faveur de la conférence?

M. ROY: Je viens de dire que je le serais. Si l'honorable député ignore ce qui s'est fait en ce sens, il n'a pas qualité pour prendre part à la présente discussion. Qu'il comprenne bien, cependant, que nous sommes en faveur de la tenue d'une telle conférence, mais que nous condamnons la façon dont s'y prennent notre Gouvernement et les grandes puissances. Nous soutenons aussi qu'elle est inopportune pour deux raisons. La première, c'est que la paix n'a pas encore été faite et la seconde c'est que le gouvernement actuel n'a aucun mandat pour engager l'avenir du pays.

M. DUPUIS: Vous voulez y envoyer M. Bracken?

M. ROY: Non, M. Dupuis.

M. DUPUIS: Je m'en remets à mon chef.

M. ROY: Monsieur l'Orateur, pour terminer...

Des VOIX: Bravo!

M. ROY: Vous commencez à vous sentir fatigués, n'est-ce pas?

Une VOIX: Très!

M. ROY: Les gens du Québec aussi commencent à être fatigués, et vous vous en apercevrez aux prochaines élections.

M. DUPUIS: Vos amis les conservateurs s'en réjouissent.

M. ROY: L'honorable représentant de Chambly-Rouville (M. Dupuis) se rapproche plus que moi des tories car il est membre du parti libéral, lequel s'achemine vers l'impérialisme et le torisme et s'accorde avec les tories depuis 1940. Ainsi, un tory libéral ou un tory conservateur n'est en somme qu'un tory.

M. DUPUIS: Vous avez voté avec les tories; j'ai voté contre eux.

M. ROY: Pour terminer, monsieur l'Orateur, si les dirigeants internationaux n'ont d'égards pour le Canada que lorsqu'ils en ont besoin pour des tâches ardues, nous ne pouvons répondre à leur attente. Tels sont certains des motifs pour lesquels nous nous opposons à la résolution à l'étude.

(Texte)

M. ARMAND CHOQUETTE (Stanstead): Monsieur l'Orateur, avant de commencer les observations que je me propose de faire ce soir, je désire relever un passage du discours de l'honorable député de Gaspé (M. Roy). Je tiens à dire immédiatement que je le ferai avec le meilleur esprit possible, simplement pour rendre justice à l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond). L'honorable député de Gaspé dit que le député de Beauharnois-Laprairie lui a reproché d'avoir exigé, l'année dernière, la participation du Canada aux conférences alliées. Bien au contraire, le député de Beauharnois-Laprairie a voté pour la proposition du député de Gaspé, l'année dernière. Ce qu'il a reproché au député de Gaspé, c'est la contradiction entre son attitude de cette année, alors qu'il refuse de participer à la conférence de San-Francisco, et son attitude de l'année dernière, alors qu'il demandait avec instance au Gouvernement d'exiger notre participation aux conférences alliées.

M. LALONDE: Très bien!

M. CHOQUETTE: Le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni, de la Russie et autres, à se faire représenter à la conférence des Nations Unies qui se réunira le 25 avril prochain à San-Francisco dans le but de rédiger la Charte d'un organisme général international, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je ne suis pas opposé à la formation d'un organisme puissant dont les buts seraient de maintenir la paix, et de prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et d'éliminer les menaces à la paix, de favoriser le développement des relations amicales entre nations, tout en travaillant ardemment à réaliser la coopération internationale. Je ne crois pas que personne s'opposerait à une organisation semblable, et qui serait vraiment démocratique.

D'ailleurs, le Pape Pie XII, dans son allocution prononcée à Radio-Vatican la veille de Noël,.

...estime que l'unité de l'humanité, et de la famille des peuples, est une nécessité morale et le couronnement du progrès social.

M. LALONDE: Très bien!

M. CHOQUETTE: Et il ajoute:

Sur la reconnaissance de ce principe reposent l'avenir et la paix. Aucune réforme mondiale, aucune garantie de paix ne peut s'en détacher sans s'affaiblir et sans être illogique avec elle-même.

Les droits inaliénables des individus ont besoin pour être sauvegardés de l'autorité de

l'Etat. Il en est de même pour les nations. Leur souveraineté individuelle sera toujours en danger d'être violée par un voisin plus fort, si elle n'est sanctionnée par l'autorité suprême d'une Société des Nations vraiment démocratique.

Nous avons dans ces paroles la reconnaissance par le Pape de la nécessité d'un organisme international capable de maintenir la paix dans le monde.

Et plus loin dans le même message, Pie XII ne craint pas d'accorder les plus larges attributions à une autorité centrale, qu'il voudrait voir

. . . investie par le consentement général d'un pouvoir suprême auquel il reviendra de frapper en sa source toute menace d'agression individuelle et collective.

S'il y a agression, il y aura intervention judiciaire par les nations et un châtiment, sous forme de sanctions économiques ou autres, sera infligé à l'agresseur par l'organisme chargé de maintenir la paix. Mais, quelles que soient les attributions que l'on conférera à cette autorité, elle ne devra sanctionner aucune injustice, ni déroger à aucun droit au détriment d'une nation quelconque, que cette nation figure parmi les victorieuses, les neutres ou les vaincues.

Monsieur l'Orateur, il est évident aujourd'hui que les hommes sont déchirés entre un immense désir de paix et une véritable épouvante à la pensée que cette horrible guerre pourrait n'être que le prélude de quelque chose de plus affreux encore.

Il est certain que le monde de demain ne sera plus celui que nous avons connu. Trop de choses ont été bouleversées, on a trop souffert.

Les propositions soumises par les quatre grandes puissances, qui serviront de base à la discussion sur le fonctionnement de cet organisme, ne sont pas toutes acceptables; il y en a même qui sont absolument contraires aux principes de la démocratie, notamment la composition du Conseil de Sécurité et le droit de veto accordé à certaines puissances. Il sera du devoir de nos représentants de s'opposer à ces propositions.

En étudiant attentivement les décisions prises à Ialta par les chefs des trois grandes puissances, Etats-Unis, Russie et Angleterre, on se rend compte qu'elles sont basées beaucoup plus sur la brutale politique de la force que sur la politique de la saine justice et du droit. L'organisme qui sera formé devra voir à ce que ces abus cessent.

La Charte de l'Atlantique, sur laquelle on avait bâti tant d'espoirs, qu'en a-t-on fait? On nous dit aujourd'hui que ce n'était pas un document juridique qui comportait des obligations réelles. Est-ce qu'on a voulu rire de nous à ce temps, ou veut-on aujourd'hui rire de nous?

Les décisions prises à Ialta devront être revisées par nos représentants, à cause des injustices qu'elles comportent, car personne n'est lié par ces décisions. Le président Roosevelt lui-même a assuré les délégués américains qui se rendront à la conférence de San-Francisco qu'ils n'étaient nullement liés par les dérisions prises à Ialta, bien que le gouvernement américain et le président fussent présents à cette conférence. Qui avancerait maintenant que nos représentants canadiens pourraient être liés par ces décisions?

Les évêques d'Ecosse condamnent en de durs termes le compromis de Ialta en disant "qu'un peuple chrétien est sacrifié à une nation athée et totalitaire".

Les Polonais de Londres et leurs partisans n'ont pas le choix, ils n'ont qu'à se plier, bon gré mal gré, à cette décision, même s'ils ont le pressentiment que cet accord les abondonne à la merci de la Russie.

Qu'on se rappelle le sort de l'héroïque Pologne, invoqué comme premier mobile de notre entrée en guerre!

Après avoir si valeureusement résisté à l'oppression nazie, la Pologne avait droit à l'admiration et à la protection de toutes les nations civilisées; et, particulièrement, auprès des trois grandes puissances, elle s'était acquis le droit d'être restituée dans ses frontières d'avant 1939.

Depuis le début de ce débat, monsieur l'Orateur, quelques députés ont prétendu que notre participation à la conférence de San-Francisco signifierait que nous devrions, à l'avenir, participer à toutes les guerres. Je ne vois pas que le fait d'assister à une conférence pour discuter l'établissement d'une organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, pour la création d'un organisme chargé de garder la paix dans le monde, puisse nous engager plus que si nous restions chez nous. Bien au contraire, car avant tout la conférence de San-Francisco reste une conférence où l'on discutera des moyens à prendre pour prévenir toute guerre future.

Et il ne faut pas oublier que les décisions prises à San-Francisco et acceptées par nos représentants devront être ratifiées par le Parlement avant d'engager le Canada. Pour ma part, si ces décisions me sont inacceptables parce que je les crois contraires à l'intérêt du Canada, que je veux libre et indépendant, je voterai contre.

Monsieur l'Orateur, j'ai été élu contre la politique de guerre du gouvernement actuel.

J'étais et je suis encore opposé à la participation de notre pays dans ce conflit ruineux. Je me suis déjà prononcé contre la conscription, contre les cadeaux d'un milliard à des pays étrangers, et j'ai de plus voté contre toutes ces mesures.

Aujourd'hui qu'il est question de discuter de notre participation à la création d'un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité, j'en accepte le principe et j'approuve que notre Gouvernement envoie des délégués à cette conférence.

Je ne vois aucune objection à ce que le Canada y participe à titre de pays libre et indépendant, en tenant compte de nos intérêts. Je tiens cependant à dire, à ce moment-ci du débat, que j'estime plus important pour notre pays d'être représenté à la conférence de San-Francisco que d'assister aux conférences du Commonwealth britannique, qui sentent malheureusemnt l'impérialisme.

Je suis d'avis que nous devrions et que nous devons toujours avoir les mains libres. Aux délégués du Canada qui assisteront et prendront part à la conférence de San-Francisco, je rappellerai, pour qu'ils les mettent en pratique, les paroles de l'ancien Gouverneur général, lord Tweedsmuir:

> Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyalisme d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un très mauvais service au Commonwealth.

Monsieur l'Orateur, ces paroles ont actuellement plus d'importance que jamais et nous ne les répéterons jamais trop.

Nous nous sommes plaints, avec raison, dans le passé, de ne pas avoir été invités aux conférences des puissantes nations, conférences où des décisions onéreuses pour notre pays étaient prises. Cette fois, nous sommes invités à discuter, à présenter nos vues, à travailler à l'élaboration de la charte d'un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales; je ne comprends pas pourquoi nous refuserions notre collaboration.

Je n'ai pas approuvé les mesures de guerre du Gouvernement, mais j'approuve les mesures de paix, et celle-ci en est une.

(Traduction)

M. l'ORATEUR: Si le premier ministre prend maintenant la parole, il terminera le débat.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je serais heureux de répondre immédiatement aux questions des honorables députés, mais comme il sera bientôt onze heures, on me permettra de demander que la séance soit levée.

(Sur la motion de M. Mackenzie King, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure et la séance est levée à 10 heures 50 minutes du soir.

Mercredi, 28 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

ALLÉGATION DU BRANCHEMENT D'UNE LIGNE D'ÉCOUTE SUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DES MEMBRES DU PARLEMENT

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je regrette profondément d'avoir à soulever la question de privilège pour faire respecter vos prérogatives et les privilèges dont devraient jouir tous les membres de la Chambre. Je reconnais, monsieur l'Orateur, qu'il faut apporter certaines restrictions à la liberté en temps de guerre, mais il est des droits qui appartiennent aux membres du Parlement et que chacun de nous doit jalousement préserver parce que nous y sommes tous intéressés. Si vous demandez, monsieur l'Orateur, sur quel sujet porte ma question de privilège, je vous répondrai qu'il s'agit d'un abus dont certains d'entre nous ont été victimes depuis quelque temps et que des députés de toutes les parties de la Chambre m'ont mentionné; je veux parler du branchement d'écouteurs par des employés de la compagnie du téléphone Bell ou par des fonctionnaires du Gouvernement sur le réseau téléphonique de membres du Parlement et l'enregistrement de conversations privées.

M. CRUICKSHANK: S'agissait-il d'une blonde?

M. POULIOT: Libre à certains honorables députés de plaisanter, mais je regrette profondément que d'autres trouvent plaisir à des réflexions aussi sottes que celle qui vient d'être proférée. Ils devraient en rougir. C'est la preuve qu'ils ignorent tout des droits des membres du Parlement; ils ne connaissent rien de ce que nous revendiquons comme des droits dans un pays démocratique.

Mercredi ou jeudi de la semaine dernière, j'ai téléphoné à la maison pour avoir des nouvelles de mon fils qui n'est pas bien et j'ai entendu à l'appareil un bruit qui dura deux minutes, je me demande si je devrai payer pour ces deux minutes. Dimanche soir, j'ai téléphoné de Rivière-du-Loup à un de mes amis à la tribune des journalistes à Ottawa, et

le même bruit s'est produit, mais cette fois moins longtemps. Ce matin je me suis entretenu longuement avec un fonctionnaire du ministère du Travail, qui est venu dans mon comté et y a fait un si bon travail, que j'ai félicité par téléphone le ministre du Travail (M. Mitchell) de la compétence de ce fonctionnaire. J'ai entendu encore le même bruit. Cela signifie qu'on capte non seulement nos appels interurbains mais également nos appels locaux. Je me demande s'il y a un honorable député sensé qui tolérerait cela un instant! C'est un abus et un crime et je dénonce cette pratique non seulement en mon propre nom, mais au nom de mes collègues et de tous ceux qui veulent voir respecter les privilèges du Parlement.

Voici ce que je demande. Je désire que l'on somme le président et le directeur général de la compagnie de téléphone Bell de comparaître devant un comité de la Chambre pour témoigner sous serment en cette affaire. Je veux aussi qu'on recueille la déposition sous serment des directeurs de la compagnie de téléphone Bell à Ottawa, à Toronto, à Montréal, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Saint-Jean. Nous verrons bien alors qui tenir responsable de ces agissements.

Ma dernière observation sera celle-ci: alors qu'une lutte pour la démocratie se livre dans le monde entier, je ne vois pas pourquoi de telles méthodes dignes d'Himmler sont employées dans notre pays. J'espère que, lorsque le premier ministre se rendra à San-Francisco, ce ne sera pas à titre de chef d'un gouvernement qui maintient une gestapo et, une ogpou combinées.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne sais trop si j'ai saisi le sens exact des dernières remarques de l'honorable député, mais s'il s'agit d'un blâme à l'adresse du Gouvernement à propos de la question dont il a parlé, je l'invite à formuler une accusation bien définie et nous verrons alors à ce qu'une enquête soit tenue.

Je puis dire à mon honorable ami qu'il n'y a rien de neuf à la possibilité de capter des conversations téléphoniques. Je me rappelle que, il y a plusieurs années, alors que j'avais été nommé commissaire chargé de faire enquête sur les téléphonistes et les conditions de leur travail, je constatai, à ma grande surprise, que les bureaux centraux de téléphone maintenaient ce qu'on appelait des "services d'écoute" dans le but exprès de noter les conversations téléphoniques. La question fut soulevée à la Chambre des communes et, si je ne me trompe, on adopta subséquemment une mesure d'après laquelle la divulgation de tout renseignement ainsi obtenu était considérée comme un délit. Le motif alors invoqué était que les compagnies jugeaient opportun de se rendre compte si le téléphone était employé à des fins particulières ou pour la transaction des affaires. Depuis cette époque, on sait généralement, je crois, qu'il est possible que chaque conversation soit interceptée de cette façon par des tiers. Cependant, le fait d'insinuer qu'un gouvernement recourt à des méthodes d'espionage en ce qui concerne l'usage du téléphone ou du télégraphe, est très grave. Je puis dire à l'honorable député que, à mon sens, personne n'est le moindrement justifiable de croire qu'un ministère quelconque du gouvernement actuel ou tout autre gouvernement, se prêterait à pareille manœuvre.

M. POULIOT: Si le très honorable député veut bien me le permettre, je lui dirai que, si je suis bien renseigné, il s'agit d'un service de guerre rendu au Gouvernement par la cie de téléphone Bell.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Cette question, à mon sens, intéresse tous les membres de la Chambre. Je ne possède aucun renseignement en marge des accusations ou allégations de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) mais si une telle situation existe vraiment, il y a là quelque chose de révoltant. Si des accusations sont lancées, il y aurait peut-être lieu, ainsi que je désire le recommander au premier ministre, de réunir le comité permanent compétent en la matière, c'est-à-dire le comité des privilèges et élections, à supposer que la tenue d'une enquête de ce genre soit nécessaire. Il ne faut pas que nous puissons entretenir le moindre doute à l'endroit du Gouvernement ou du Parlement sur une question d'un intérêt aussi vital pour les membres de la Chambre des communes. J'estime qu'il s'agit de l'un de nos droits fondamentaux et je ne voudrais pas avoir l'impression qu'on y porte atteinte de quelque façon.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis d'avis qu'il faudrait que fût lancée une accusation reposant sur des preuves suffisantes pour justifier une enquête. Le Gouvernement ne saurait enquêter sur toutes les allégations ou toutes les rumeurs qui ont cours. Toutefois, personne plus que moi n'est désireux de dissiper le moindre doute qu'on pourrait entretenir à ce propos.

L'hon. R. B. HANSON: A mon avis, le premier ministre devrait enquêter au plus tôt auprès du ministère des Services de guerre en vue de savoir si l'on y maintient un service d'écoute. Je ne sais rien au sujet de cette accusation,—si toutefois elle mérite cette appellation,—de l'honorable député de Témiscouata. Mais entre 1940 et 1943, alors que

j'avais l'honneur de diriger l'opposition, j'ai soupçonné quelque chose de ce genre et le gérant de la compagnie de téléphone Bell est venu me voir à ce propos. Je sais que tous mes télégrammes étaient censurés et lus et je protestai très énergiquement contre un tel état de choses. On pouvait tirer des extraits de mes télégrammes et de mes lettres. Mais il n'arriva rien de fâcheux et l'affaire en resta là.

L'attitude de l'honorable député de Témiscouata est peut-être motivée; et le seul département qui connaîtrait quelque chose à ce sujet, serait la division de la censure.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Au sujet de cette affaire, on n'a fourni aucune preuve à la Chambre et le premier ministre nous a assurés qu'il ne s'était passé rien d'anormal à cet égard. Si je comprends bien, les Règlements concernant la défense du Canada autorisent cette censure et j'ai entendu dire qu'on s'est prévalu de cette autorisation. A mon avis, le Gouvernement et la Chambre y gagneraient à enquêter. Le ministre de la Justice (M. St-Laurent), qui est chargé d'appliquer les Règlements concernant la défense du Canada, saurait peut-être d'une façon certaine s'il se fait quelque chose de ce genre; il pourrait peut-être aussi dire à la Chambre ce qui se passe exactement, après s'être personnellement renseigné sur cette question. La chose devrait être tirée au clair, étant donné les plaintes que nous entendons de temps à autre. D'ailleurs, cette censure est effectivement autorisée par les Règlements concernant la défense du Canada.

L'hon. M. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): La censure ne s'applique pas, que je sache, aux conversations téléphoniques. Cependant je demanderai au commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada s'il existe actuellement quelque régime de ce genre. C'est de lui que relèvent les services de la sécurité.

L'hon. M. HANSON: Le ministre ferait bien de se renseigner aussi auprès de son collègue, le ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche).

ROYAL AIR FORCE

PERTE D'UN AVION EN ROUTE VERS LE CANADA ET À BORD DUQUEL SE TROUVAIENT DE HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE L'AIR

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre de la Défense nationale pour l'air): Monsieur l'Orateur, j'ai le très profond regret d'informer la Chambre que nous venons d'apprendre que l'avion dans lequel le commandant Brabner et d'autres fonctionnaires supérieurs du ministère de l'Air étaient en route pour le Canada est rapporté disparu et doit être présumé perdu. Ces personnages officiels venaient au Canada pour assister au défilé des "Ailes" qui aura lieu demain à Uplands.

Le gouvernement du Canada exprime ses plus profondes condoléances aux familles des disparus.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'aimerais ajouter quelques mots seulement à ceux du ministre de la Défense nationale pour l'air pour dire combien profondément notre population est affectée ainsi que celle du Royaume-Uni, par la perte de ces fonctionnaires publics, dont quelques-uns étaient bien connus ici et qui tous s'étaient signalés pour leurs éminents services et leur bravoure au cours de la guerre, et dont la vie était des plus précieuses pour l'Etat. Mon honorable collègue a fait allusion aux personnages officiels qui venaient de la Grande-Bretagne au Canada pour assister à la cérémonie qui doit avoir lieu demain. Les noms des victimes seront annoncés plus tard, mais je puis dire que leur nombre comprenait quelques-uns de ceux qui ont joué un rôle de très haute distinction dans l'importante tâche de l'aviation en Grande-Bretagne et dans les activités du plan d'entraînement des aviateurs.

L'hon. M. STIRLING: Dans la Royal Air Force.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, ils étaient tous de la Royal Air Force. Je voudrais qu'il soit bien compris que notre Parlement et notre population sympathiseront profondément avec les parents que les victimes jettent dans une si grande affliction, ainsi qu'avec le gouvernement et la population britanniques dans la perte tragique de ces distingués fonctionnaires publics.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Qu'il me soit permis d'associer mon parti aux sentiments que vient d'exprimer le premier ministre, et de formuler en même temps que nos profondes sympathies, l'espoir qu'il nous arrive de meilleures nouvelles au sujet de tous ceux qui se trouvaient à bord.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Nous désirons à notre tour nous associer aux sentiments qui viennent d'être exprimés. Connaissant la carrière distinguée de ces personnages, nous pouvons dire que la nouvelle de leur absence à la cérémonie de demain causera un vif désappointement, mais l'épreuve qui s'abat sur leurs familles est plus grande encore. Nous offrons nos plus profondes sympathies à ces familles.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Nous désirons faire nôtres les bonnes paroles qui viennent d'être prononcées. Il est un fait remarquable que j'ai observé à maintes reprises au cours de la présente guerre. Des aviateurs qui avaient échappé à toutes sortes de dangers dans leurs séries d'envolées ont perdu la vie en revenant au pays après avoir obtenu un congé. Cela dépasse presque notre entendement, mais c'est la guerre. Notre plus profonde sympathie va à ceux qui sont plongés dans le deuil.

M. E. G. HANSELL (Macleod): On me permettra d'ajouter un mot aux observations que nous venons d'entendre. Nous sommes profondément peinés par la mort des grands hommes, particulièrement lorsque ces hommes ont porté l'humilité à un degré remarquable. Je n'ai pu m'empêcher de songer à un fait qui me touchait personnellement. Lorsque j'ai perdu mon fils, le maréchal de l'air Brabner et quelques officiers supérieurs de l'aviation ont, en dépit de leurs occupations et de leurs responsabilités, pris le temps de m'adresser un témoignage de sympathie signé de leur main. Ce fait met en évidence, il me semble, la différence entre notre mode de vie et celui de certaines populations qui vivent sous une autre forme de gouvernement. Nous regrettons tous la mort de ces grands hommes. En outre, elle plonge dans la douleur les familles des êtres chers qui sont disparus.

PRISONNIERS DE GUERRE

DÉCLARATION RELATIVE À L'ENVOI DE COLIS PAR LES PARENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L.-R. LaFLÈCHE (ministre des Services nationaux de guerre): Dans une déclaration sur la situation des prisonniers de guerre canadiens en Allemagne, le très honorable premier ministre a fait allusion lundi à des renseignements parvenus dernièrement au ministère des Affaires extérieures et à la lumière desquels il est plus que probable qu'il sera impossible, en raison de l'offensive alliée en Allemagne, de faire parvenir à leurs destinataires les colis adressés personnellement à des prisonniers de guerre; il a ajouté que je formulerais une autre déclaration.

Le 15 février, j'ai adressé aux journaux un communiqué expliquant que, en raison de l'évacuation des prisonniers canadiens de certains camps et de leur transfert à d'autres endroits de l'Allemagne, par suite de l'avance des armées alliées, il avait été décidé qu'il ne serait plus expédié de colis personnels, à ces prisonniers par leurs parents le plus proche résidant au Canada, avant l'obtention de renseignements sur les camps auxquels les prisonniers avaient été transférés.

Tous les renseignements reçus de la puissance protectrice, de la Croix-rouge internationale, du gouvernement britannique et des autres ont fait l'objet d'une étude des fonctionnaires de mon ministère et d'autres ministères, y compris ceux des Affaires extérieures et de la Défense nationale, lesquels s'intéressent au bien-être des prisonniers de guerre. La situation née de la récente poussée alliée a été l'objet d'un minutieux examen et ces ministères sont unanimes à dire que, vu la situation actuelle en Allemagne, nous devons concentrer nos efforts pour faire parvenir à nos prisonniers les colis de médicaments et ceux de la Croix-rouge. Il est fort douteux que les colis particuliers atteignent l'Allemagne, et s'ils y réussissent, ils risquent de prendre éventuellement la place des colis de médicaments et d'aliments et même de tomber aux mains de l'ennemi. De plus, détail très important et généralement peu connu ou du moins qui semble être oublié, la distribution des colis portant des adresses personnelles se fait par l'intermédiaire du service postal allemand, lequel, suivant les rapports, est désorganisé et à peu près inexistant en Allemagne. Il semble très improbable que les colis personnels ou autorisés parviennent aux destinataires.

En conséquence, ces ministères recommandent de n'accepter, pour l'instant, en vue de l'expédition, aucun colis destiné à un prisonnier de guerre particulier en Allemagne. Mon ministère fera parvenir à cet effet un avis à chaque parent résidant au Canada, confiant que chacun comprendra les motifs de cette décision. Nous continuerons d'avoir l'œil sur la situation et si la tournure des événements se montre favorable à l'envoi de colis personnels l'interdiction sera levée et les parents promptement avertis. Nous espérons que les succès des forces alliées que nous suivons avec tant d'intérêt amèneront la prompte libération de tous les prisonniers de guerre, réglant ainsi un problème qui nous cause de si graves soucis.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Les colis de la Croix-Rouge parviennent-ils aux prisonniers de guerre?

L'hon. M. LaFLÈCHE: Oui, grâce aux efforts spéciaux que l'on fait pour cela. J'attire l'attention de mon honorable ami sur un article qui a paru, ce matin, dans les journaux, et qui explique comment ces colis sont transportés de Suisse en camions. Ces camions sont peints en blanc afin que nos aviateurs et, espérons-le, nos ennemis les laissent passer.

M. McGEER: N'est-il pas vrai que les colis passent par la Suède et que les Allemands aident à la livraison de ces colis aux prisonniers de guerre qui se trouvent dans les camps? Je crois comprendre qu'on permet même aux prisonniers de conduire les camions et de distribuer les colis. Si cela est vrai, ceux qui s'intéressent aux prisonniers de guerre devraient être mis au courant.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Nous le savons et tout se passe comme l'honorable député vient de le dire mais je ne parlais pas tout-à-l'heure des colis de la Croix-Rouge mais des colis personnellement adressés aux prisonniers de guerre en Allemagne. J'ai expliqué que la livraison de ces colis se faisait par le service postal allemand qui est maintenant désorganisé.

M. McGEER: Mais est-il possible que les Allemands qui aident à la livraison des colis de la Croix-Rouge refusent de coopérer de la même façon à la livraison des colis venant de la parenté?

L'hon. M. LaFLÈCHE: On est à se renseigner pour savoir si cela est possible, mais les conditions changent très rapidement.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquée d'un astérisque.)

NAVIRE-HÔPITAL "LETITIA"

M. AYLESWORTH:

1. Le ministère des munitions et approvisionnements a-t-il demandé des soumissions pour l'outillage technique du nouveau navire-hôpital, qui était autrefois le *Letitia*?
2. Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et quel était le montant des soumissions présentées?

M. CHEVRIER:

1. Non. Au début de 1944, la Wartime Shipbuilding Limited a reçu instruction de diriger la transformation d'un navire marchand armé (le *Letitia*) en navire-hôpital. Les travaux devaient se faire en toute hâte et être terminés le plus tôt possible. On se renseigna immédiatement pour savoir où se procurer l'outillage nécessaire et, dans les cas, où cela n'entraînait aucun délai, des prix de concurrence ont été sollicités et obtenus mais on ne demanda pas de soumissions. Il a été impossible de se procurer au Canada une bonne partie de l'outillage, comme des lits d'hôpital, des meubles en métal et du matériel de cuisine mais on pouvait se procurer ses articles aux Etats-Unis si on les commandait immédiatement. On a donc pu les obtenir, ainsi que d'autre outillage technique, grâce à la coopération de la marine américaine et de la commission maritime des Etats-Unis, ce qui permit de hâter les travaux de transformation. Une bonne partie de l'outillage employé sur le *Letitia* est de même qualité que celui qu'avait acheté le ministère des Munitions et approvisionnements quand celui-ci avait demandé des soumissions pour l'équipement du premier navire-hôpital, le *Lady Nelson,* et cela sans augmentation de prix.
2. Répondu sous le n° 1.

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON—IMPÔT

M. HATFIELD:

1. Combien de magasins et de postes de commerce la Hudson Bay Company possède-t-elle dans les provinces de l'Ouest et en Colombie-Britannique?
2. La Hudson Bay Company est-elle exempte du paiement de l'impôt sur le revenu et de toutes les autres taxes spéciales de guerre?
3. La compagnie est-elle exempte du paiement des droits d'importation et de la taxe de vente?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Pas de renseignements.
2. Non.
3. Non.

CONTRÔLE DU SUCRE

M. BLACKMORE:

1. Qui est l'administrateur du sucre pour le Canada?
2. Qui est l'administrateur suppléant du sucre pour le Canada?
3. L'un ou l'autre de ces particuliers était-il associé directement ou indirectement à l'industrie du sucre de canne?
4. L'un ou l'autre d'entre eux est-il encore associé à l'industrie du sucre de canne?

L'hon. M. ILSLEY:

1. M. S. R. Noble, O.B.E.
2. M. H. J. Hobbins.

3 et 4. M. Noble n'est pas et n'a pas été associé directement ou indirectement à l'industrie du sucre de canne. Les services de M. Hobbins sont prêtés, à temps continu à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, par la Czarnikow (Canada) Limited, courtiers en sucre et ses dérivés.

DEFENCE INDUSTRIES LIMITED—USINE DE PARRY-SOUND

M. NOSEWORTHY:

1. Y a-t-il des clauses d'achat facultatif ou d'autres dans le contrat conclu entre le Gouvernement et la Defence Industries Limited concernant l'utilisation de l'usine exploitée par cette compagnie à Parry-Sound, Ontario?
2. Dans l'affirmative, quelles sont les dispositions de ces clauses?

M. CHEVRIER:

1. Oui.

2. Voici les dispositions: si le Gouvernement désire vendre l'usine, il donnera à la Defence Industries Limited pendant soixan-

te jours le droit de l'acheter en totalité ou en partie à un prix que le Gouvernement pourrait accepter de tout autre client. Si l'offre n'est pas acceptée, le Gouvernement pourra vendre l'usine à quelqu'un d'autre à un prix qui ne sera pas inférieur à celui auquel il l'a offerte à la Defence Industries Limited.

SALAISONS ET ABATTOIRS—CONGÉDIEMENTS D'EMPLOYÉS

M. ROSS (Souris):

Par province et par mois, combien d'hommes les établissements de salaison de viandes ou abattoirs au Canada ont-ils congédiés depuis le 1er décembre 1944?

M. MARTIN:

Congédiements de civils par l'industrie des produits de la viande

Source: UIC 751-B—"Rapport statistique sur l'embauchage industriel"

Durant les quatre semaines terminées le 28 décembre 1944:

	Hommes	femmes	Total
Canada	1,097	441	1,538
Provinces maritimes	37	5	42
Québec	386	50	436
Ontario	178	98	276
Provinces des Prairies	457	275	732
Région du Pacifique	39	13	[illegible]

Durant les cinq semaines terminées le 1er février 1945:

	Hommes	femmes	Total
Canada	1,482	769	2,251
Provinces maritimes	66	17	83
Québec	210	94	304
Ontario	303	137	440
Provinces des Prairies	838	494	1,332
Région du Pacifique	65	27	92

Durant les quatre semaines terminées le 1er mars 1945:

	Hommes	femmes	Total
Canada	2,131	775	2,906
Provinces maritimes	22	13	35
Québec	236	73	309
Ontario	314	160	474
Provinces des Prairies	1,484	513	1,997
Région du Pacifique	75	16	91

C.A.R.C.—AÉRODROME DE DOG-CREEK

M. MacINNIS:

1. Le C.A.R.C. a-t-il un terrain d'atterrissage à Dog-Lake, près de Williams Lake, Colombie-Britannique?
2. Dans l'affirmative, quand a-t-on construit ce terrain d'atterrissage?
3. De qui a-t-on acheté la propriété?
4. Quelle étendue de terrain le Gouvernement a-t-il achetée à cette fin?

[M. Chevrier.]

5. Quel a été le prix d'achat de cette propriété?
6. Cette propriété faisait-elle partie d'un plus grand terrain?
7. Quelle était la valeur d'évaluation de toute la propriété pour les fins de la taxation?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Oui à Dog-Creek, près de Williams Lake (Colombie-Britannique), et non pas à Dog-Lake.
2. Les travaux, commencés en septembre 1942, se terminèrent en novembre 1943.
3. On l'a exproprié à même le *Diamond "S" Ranch Ltd.* (David Spencer Limited), en déposant le plan le 26 avril 1944.
4. La superficie expropriée est de 911·42 acres.
5. Le prix que les propriétaires demandaient en premier lieu pour le terrain exproprié était trop élevé et le cas est soumis à la Cour de l'échiquier du Canada qui déterminera l'indemnité à verser.
6. Oui, elle faisait partie de la propriété appelée *Diamond "S" Ranch Limited.*
7. La valeur d'évaluation de la partie expropriée était de $3,641.49 en 1943.

BLÉ DE QUALITÉ INFÉRIEURE ET CÉRÉALES SECONDAIRES—TARIFS DE TRANSPORT

M. PERLEY:

1. Quels étaient, le 31 juillet 1930, les tarifs de transport pour les céréales secondaires et le blé de qualité inférieure de Moose-Jaw, Saskatchewan, à la côte du Pacifique?
2. A-t-on apporté quelques réductions ou augmentations à ces tarifs?
3. Dans l'affirmative, à quelles dates et de quels montants?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Pour tous les grains, le tarif au wagon, le 31 juillet 1930, de Moose-Jaw (Sask.) à Vancouver (C.-B.), était le suivant: Pour l'exportation en pays britanniques ou étrangers, 25c. les 100 livres; pour la consommation domestique, 50½c. les 100 livres.

2. A compter du 10 mars 1933, de Moose-Jaw à Vancouver, le tarif au wagon pour les céréales secondaires et le blé de qualité inférieure a été établi à 39c. les 100 livres.

Le tarif stipule que les taux mentionnés ne s'appliqueront que sur remise, par le consignataire, d'un certificat portant la signature du sous-ministre de l'Agriculture de la province de Colombie-Britannique et montrant que le grain qui fait l'objet du certificat doit servir à l'alimentation des bestiaux et des volailles; il faut aussi la remise d'un certificat d'inspection émis par la Commission canadienne des grains et certifiant que les grains des expéditions sont conformes aux qualités spécifiées par le tarif.

Pour les autres grains, les taux mentionnés à la réponse n° 1 sont encore en vigueur.

3. Voir réponses aux nos 1 et 2.

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle déjà commencé à fonctionner?
2. Dans l'affirmative, combien de prêts a-t-on effectués?
3. Quel est le montant total des prêts jusqu'à date?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2 et 3. La Banque d'expansion industrielle n'est pas un service du gouvernement fédéral, mais une filiale de la Banque du Canada.

Le paragraphe 1 de l'article 29 de la loi sur la Banque d'expansion industrielle prescrit que "La Banque doit dans les vingt et un jours qui suivent la fin de chaque mois civil, dresser et transmettre au ministre des Finances, en la forme qu'il peut prescrire, un état de son actif et de son passif à la clôture des affaires le dernier jour du mois précédent." Cet état au 28 février 1945 a paru dans la *Gazette du Canada* du 24 mars courant. Il indique que les prêts et placements (à l'exclusion des titres du gouvernement fédéral) s'élèvent à $79,229.77.

De plus, le paragraphe 2 de l'article 29 prescrit que "La Banque doit dresser et transmettre au ministre des Finances, au moins une fois dans son exercice financier ou plus fréquemment si le Ministre l'ordonne, une classification, sous la forme qu'il peut prescrire, des prêts et placements de la Banque et des emprunts garantis par elle." Il est prévu que ce relevé doit être publié dans la *Gazette du Canada* dès qu'il a été communiqué au ministre.

ARMÉE CANADIENNE—FORMATION PROFESSIONNELLE

M. MUTCH:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il institué des procédés d'entraînement au travail dans les établissements permanents de l'armée canadienne au Canada et dans le Royaume-Uni?
2. Dans l'affirmative, quand a-t-on commencé?
3. Quel est le but pratique d'un tel entraînement?
4. De quel pourcentage compte-t-on réduire le nombre de personnes dans ces établissements permanents?
5. Y a-t-il eu une diminution de personnel dans ces établissements depuis l'introduction de ces classes?
6. Dans l'affirmative, de quel nombre?

M. ABBOTT:

1. Oui.

2. Q.G.D.N.—Juillet 1944. Q.G.M.C. et districts—Novembre 1944.

3. Le programme de formation professionnelle se divise en trois parties: la formation d'instructeurs, la formation aux méthodes employées dans les divers métiers et l'enseignement des relations ouvrières.

Formations d'instructeurs: on enseigne l'analyse améliorée des devoirs de chaque groupe et la préparation de l'analyse des fonctions. On obtient ainsi une meilleure méthode de préparer les individus à accomplir leur tâche particulière d'une façon rapide, exacte et consciencieuse.

Formation aux méthodes: enseignement d'analyse critique de tous les métiers en vue d'éliminer les détails inutiles et, en général, de faciliter le travail des formations permanentes. Ce cours vise à enseigner au personnel le meilleur usage possible de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'outillage.

Formation aux relations ouvrières: enseignement au personnel de surveillance de la façon d'obtenir la meilleure collaboration possible des subalternes. C'est en réalité un cours sur la manière de diriger la main-d'œuvre.

4. Il n'est pas possible d'estimer la réduction du personnel que l'on peut attendre de cette formation. Voir aussi la réponse n° 6.

5. Oui.

6. Selon les rapports reçus, 24 ont été libérés dans le Royaume-Uni et 112 au Canada. Cela représente une économie annuelle d'environ $272,000. Ces rapports ne portent pas sur sept districts militaires où le programme de formation professionnelle n'a pas encore été mis en marche.

ARSENAUX DE QUÉBEC

M. LaCROIX:

Combien y avait-il d'ouvriers et d'ouvrières qui travaillaient aux arsenaux de la côte du Palais, de St-Malo et dans Valcartier, dans le district de Québec, *a*) le 1er janvier 1944, *b*) le 15 mars 1945?

M. CHEVRIER:

(*a*)	Ouvriers	Ouvrières	Total
1er janvier 1944:			
St-Malo	3,183	3,943	7,126
Valcartier	944	1,926	2,870
Côte du Palais.	426	125	551
Total			10,547

(*b*)	Ouvriers	Ouvrières	Total
17 mars 1945:			
St-Malo	2,875	792	285
Valcartier	1,962	956	53
Côte du Palais.	4,837	1,748	338
Total			6,923

OTTAWA CAR AND AIRCRAFT—CONGÉDIEMENTS

M. KNOWLES:

1. Combien d'employés ont été congédiés par la Ottawa Car & Aircraft Limited au cours de chacun des mois suivants: décembre 1944, janvier et février 1945?

2. Combien y a-t-on congédié d'employés jusqu'ici au cours du mois de mars 1945?

3. S'attend-on à d'autres renvois?

4. Combien comptait-on d'anciens combattants de la guerre actuelle parmi ceux qui ont été congédiés au cours de chacune des périodes précitées?

M. MARTIN:

1. Décembre 1944—aucun. Janvier 1945—aucun. Février 1945—11 hommes, 2 femmes.

2. 246 hommes et 77 femmes. Du 1er décembre 1944 au 23 mars 1945, 100 employés des deux sexes ont été congédiés pour des raisons suffisantes. Du 1er décembre 1944 au 23 mars 1945, 260 employés des deux sexes ont quitté leur emploi volontairement.

3. Aucun renseignement disponible.

4. Six.

CONFÉRENCE DE QUÉBEC, 1944

M. RAYMOND:

1. La conférence Churchill-Roosevelt tenue à Québec au mois de septembre 1944 a-t-elle été convoquée à cet endroit sur l'invitation du gouvernement canadien?

2. Combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement canadien pour la tenue de cette conférence?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Par sa situation géographique, la ville de Québec convenait tout particulièrement au président des Etats-Unis et au premier ministre du Royaume-Uni ainsi qu'à leurs personnels de conseillers militaires et civils pour la tenue de leur importante conférence touchant la direction suprême de la guerre. Lors de la tenue de la première conférence de Québec, en 1943, les locaux et les services disponibles s'étaient révélés très satisfaisants et avaient contribué dans une large mesure au succès de ces assises. C'est pourquoi, lorsqu'on lui laissa entendre que les progrès militaires nécessitaient une autre conférence à la fin de l'été dernier et que la ville de Québec était le lieu le plus favorable, le gouvernement canadien invita MM. Roosevelt et Churchill à s'y réunir. Son Excellence le Gouverneur général consentit gracieusement à mettre sa résidence à la Citadelle à la disposition des deux hommes d'Etat.

2. $214,240.68.

PUITS DE PÉTROLE DE FORT-NORMAN

M. BLACK (Yukon):

L'armée des Etats-Unis d'Amérique cesse-t-elle les opérations suivantes qu'elle poursuivait au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest par l'entremise de la Standard Oil Company savoir:

[M. Chevrier.]

1. L'extraction du pétrole des puits à Fort-Norman dans les Territoires du Nord-Ouest;

2. La canalisation du pétrole desdits puits jusqu'à Whitehorse, Yukon;

3. L'exploitation de ladite raffinerie de pétrole;

4. La canalisation de l'essence de ladite raffinerie jusqu'à Fairbanks, Alaska, et Watson Lake, Yukon;

5. Si ces opérations sont abandonnées, le gouvernement du Canada se chargera-t-il de continuer la production du pétrole et de ses dérivés à l'usage et à l'avantage des industries et des résidents du nord du Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1, 2, 3 et 4. Selon les renseignements reçus du gouvernement américain, la réponse à ces questions est oui.

5. On est à considérer les nombreux facteurs qui entrent en jeu avant d'en arriver à une décision. Bien entendu, toute décision quant à l'utilisation ultérieure des installations de guerre ne portera pas nécessairement atteinte à la continuation des opérations commerciales d'extraction de pétrole concentrées à Fort-Norman.

LA GRANDE ROUTE DE L'ALASKA

M. BLACK (Yukon):

Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention d'entretenir et maintenir ouverte à la circulation et à l'usage public la route connue sous le nom de route de l'Alaska, dans le Territoire du Yukon, après que ladite route aura été remise au Canada par les Etats-Unis d'Amérique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'agit là d'une affaire que le Gouvernement étudie encore minutieusement. Aucun renseignement précis ne peut être communiqué à présent.

M. BLACK (Yukon):

1. Fera-t-on remise au Canada des édifices érigés à Whitehorse, Alaska, et le long de la route de l'Alaska, au Yukon, par l'armée des Etats-Unis, ou en son nom, et destinés à servir au personnel de ladite armée et au personnel et aux équipes d'ouvriers des entrepreneurs sur cette route?

2. Dans l'affirmative, lesdits édifices pourront-ils être achetés par le public et quelle sera la méthode d'achat et de transfert?

3. Etablira-t-on un fonctionnaire ou des fonctionnaires du Gouvernement à Whitehorse, Yukon, qui auront autorité pour disposer de ces édifices au Yukon?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le gouvernement canadien acquerra ces constructions du gouvernement américain aux conditions prévues par les communications échangées les 22 novembre et 20 décembre 1944, qui ont été déposées aujourd'hui.

2. Les constructions dont le gouvernement canadien n'aura pas besoin seront mises en vente, de la même façon que les biens de surplus canadiens, par l'intermédiaire des rouages établis par le Gouvernement pour disposer de ses excédents de matériel de guerre.

3. Si on le juge utile ou nécessaire, on désignera à cette fin un représentant local.

LE GÉNÉRAL MCNAUGHTON

M. ROSS (Souris):

1. A quelle date le général Andrew McNaughton a-t-il été relevé du commandement de l'armée canadienne?
2. Le général Andrew McNaughton a-t-il été mis à la retraite de l'armée canadienne?
3. Dans l'affirmative, à quelle date la mise à la retraite est-elle entrée en vigueur?

M. ABBOTT:

1. Le 26 décembre 1943.
2. Oui.
3. Le 1er novembre 1944.

DISPONIBILITÉ DE TRACTEURS POUR L'USAGE DES ANCIENS COMBATTANTS ENGAGÉS DANS L'AGRICULTURE

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): L'honorable député de Souris (M. Ross) a posé, hier, une question se rapportant à la disponibilité de tracteurs pour les soldats-colons. S'il me le permet, je déposerai la réponse maintenant. Voici la question et la réponse:

M. ROSS (Souris):

Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants, et je regrette de n'avoir pu la faire précéder d'un avis. Il s'agit de documents déposés hier et qui laissent entendre que la commission établie sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a gelé la distribution des tracteurs et de bien d'autres machines agricoles pour livraison future. Plusieurs jeunes propriétaires de leurs domaines manquent d'outillage, et la saison est avancée. Je demande que ces machines soient livrées aux hommes qui ont fait du service outre-mer avant d'être licenciés et qui sont en mesure de payer les tracteurs au comptant, afin qu'ils puissent ensemencer leurs terres.

L'hon. M. MACKENZIE: Pour ce qui est des tracteurs achetés en vue de faire face aux besoins minimums des anciens combattants qui seront rétablis, au cours de l'année 1945, sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, je désire signaler qu'on a déjà pris des mesures pour remettre sur le marché tous les tracteurs que nous estimons n'être pas requis pour l'usage de cette catégorie d'anciens combattants. Pendant le mois courant, les quantités suivantes ont été retournées aux fournisseurs:

Alberta	82
Manitoba	29
Saskatchewan	110
Provinces Maritimes	19

Nous n'avons commandé aucun tracteur pour la Colombie-Britannique; 100 sont disponibles pour la province d'Ontario et 25 pour le Québec. Nous croyons donc qu'il ne serait pas dans l'intérêt des anciens combattants visés par la loi de remettre plus de tracteurs sur le marché. Les suppléments ont été remis à la disposition des marchands de machines aratoires en conformité de l'accord intervenu au moment où les commandes avaient été placées, et l'administrateur de la machinerie agricole a prié les fabricants de machines aratoires de réserver ces surplus pour les anciens combattants qui exploitent leurs fermes sans assistance de la part du Gouvernement. Il a également averti les fonctionnaires préposés au rationnement de s'assurer que les marchands de machines aratoires se conforment à ses instructions. Nous avons donc de bonnes raisons de croire que les tracteurs remis sur le marché iront aux anciens combattants qui exploitent leurs propres fermes.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE GÉNÉRAL MCNAUGHTON

M. ROSS (Souris):

1. Le général Andrew McNaughton a-t-il reçu à un moment donné quelque pension du trésor fédéral canadien?
2. Dans l'affirmative, quelle somme annuelle et quand a-t-elle été versée?
3. A quelle date et sur quelle base a-t-on octroyé ladite pension?

SERVICES DE LA DÉFENSE—DÉPÔTS DE MATÉRIEL

M. BLACK (Cumberland):

1. A quels endroits au Canada se trouvent les principaux dépôts des munitions et du matériel de guerre des trois services de la défense?
2. Quel a été, à chacun de ces endroits, le coût *a*) des immeubles d'entreposage, *b*) des installations?
3. A quels endroits a-t-on loué des immeubles, et quels sont les noms des propriétaires, le coût des réparations, améliorations et aménagement, le montant annuel du loyer, les charges et coûts additionnels?
4. Quelle était la valeur maxima des dépôts à chacun de ces endroits en 1944?
5. Quel a été le coût total de toutes les fournitures remisées dans lesdits dépôts de munitions et de matériel de guerre?
6. Quel est le coût, à chaque endroit mentionné, des fournitures *a*) de surplus, *b*) désuètes, et quel en est le coût total pour tous les endroits?

AÉRODROMES DES PROVINCES MARITIMES

M. BLACK (Cumberland):

1. Quel est, jusqu'à date, le total des dépenses pour chacun des terrains d'atterrissage dans les Provinces maritimes?
2. Combien de ces terrains d'atterrissage ont été terminés, et quel est le coût estimatif du parachèvement des autres?
3. Combien de terrains d'atterrissage privés ou municipaux dans les Provinces maritimes ont reçu quelques assistance du Gouvernement, et quel est le montant de ces dépenses pour chaque terrain d'atterrissage?

DEMANDES DE DOCUMENTS

BUREAU DE POSTE D'AMSTERDAM, SASK.

M. NICHOLSON:

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que possède le ministère des Postes concernant les plaintes relatives à l'administration du bureau de poste à Amsterdam, Saskatchewan, depuis juin 1940.

CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORT D'UN JOURNAL AU SUJET D'UNE VISITE DE DÉPUTÉS CANADIENS À WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour:

M. T. L. CHURCH (Broadview): J'appelle l'attention du Gouvernement sur un article en provenance de Washington qui a paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, portant que deux honorables députés ont eu des entretiens avec le premier ministre suppléant de l'Australie et le ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec des dirigeants américains. L'article dit qu'ils ont comparu devant une réunion à huis clos du comité des relations étrangères du Sénat américain avec le premier ministre suppléant et le ministre des Affaires extérieures de l'Australie. Ces deux simples députés avaient-ils reçu l'autorisation nécessaire du Gouvernement ou de l'ambassadeur du Canada à Washington et, dans le cas de l'Australie, de l'ambassadeur du Canada en Australie, ou bien ont-ils agi sans consulter le Gouvernement. L'article fait également allusion à l'Association parlementaire de l'Empire. Ces deux députés canadiens, l'honorable (député de Parry-Sound (M. Slaght) et l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) sont de vieux amis à moi qui ont droit à tout mon respect. Cependant ils n'ont agi qu'en qualité de simples membres de l'Association parlementaire de l'Empire. Cette dernière a tenu hier sa réunion annuelle. Elle n'a pas autorisé pareil voyage. Elle n'en savait rien et il n'existe pas de poste de secrétaire de l'exécutif. Le président est l'Orateur et le secrétaire est le greffier de la Chambre des Communes. Je crois qu'un tel article peut causer beaucoup de tort, car il tend à induire en erreur à une époque comme celle-ci et peut être préjudiciable.

M. POULIOT: L'honorable député de Broadview a parfaitement raison. J'aimerais prendre connaissance des lettres de créance des deux honorables députés.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne sais rien de cette affaire, sauf ce que j'ai lu dans l'article en question et ce que je viens d'entendre de la part de l'honorable député; je suppose que la visite à Washington des deux honorables députés dont il a fait mention est une visite tout à fait officieuse au sujet de questions qui ont trait à l'union interparlementaire. Il ne s'agit aucunement d'une visite officielle.

M. CHURCH: A mon sens, l'Association parlementaire de l'Empire s'occupe seulement des affaires de l'Empire; ce n'est pas un organisme panaméricain, et les honorables députés n'étaient aucunement autorisés à représenter l'Association en aucun temps.

IMPÔT SUR LE REVENU

QUESTION SUR LA REMISE AU 31 AOÛT DU PAIEMENT DE L'IMPÔT DE 1944

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Je désire poser une question au ministre des Finances ou au ministre suppléant du Revenu national. Les formules d'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année 1944 devront-elles être remplies le ou avant le 30 avril, ou la date sera-t-elle reportée au 31 août? Je pose cette question parce que les comptables agréés tiendraient à connaître la réponse le plus tôt possible.

L'hon. JAMES A. MacKINNON (ministre suppléant du Revenu national): La question est à l'étude.

ORGANISATION INTERNATIONALE

DUMBARTON-OAKS ET BRETTON-WOODS, ENQUÊTE SUR LE RÔLE DE LÉO PASVOLSKY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je poserai trois questions au premier ministre, mais comme je n'ai pas pu les lui faire parvenir avant la séance, je ne m'attends pas à une réponse aujourd'hui. Le premier ministre voudra-t-il renseigner la Chambre dès qu'il le pourra sur le rôle qu'un certain étranger du nom de Léo Pasvolsky, très en vue dans les milieux financiers des Etats-Unis, a joué aux conférences de Dumbarton-Oaks et de Bretton-Woods? Le premier ministre nommera-t-il à la Chambre les auteurs de l'accord définitif rédigé à la conférence monétaire et financière des Nations Unies tenue à Bretton-Woods, et dévoilera-t-il à la Chambre les noms de ceux qui ont rédigé les propositions de Dumbarton-Oaks visant à l'établissement d'une organisation internationale? Etait-ce, par hasard, M. Léo Pasvolsky?

Le premier ministre nous dira-t-il s'il est au courant du bruit qui veut que ce même Léo Pasvolsky accompagne la délégation des Etats-Unis à San-Francisco en qualité de conseiller intime?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, Je

peux fort bien répondre à mon honorable ami immédiatement. Je ne suis pas en mesure de lui fournir de renseignements sur aucune des questions qu'il a posées, et je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir ces renseignements.

M. BLACKMORE: Il serait de la plus haute importance pour la population canadienne de connaître les réponses à ces questions.

QUAI DE POWELL RIVER

MESURES PRISES AU SUJET DE CE QUAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics, au nom de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Sinclair). Lorsque le Gouvernement a vendu le quai de Powell River, il s'est engagé à fournir des installations convenables pour la navigation locale. Si mes renseignements sont exacts, plusieurs des bateaux de pêche auraient coulé par suite du manque d'installations convenables. Ces dernières seront-elles aménagées immédiatement, et sinon quand le seront-elles?

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): Je viens de recevoir l'avis de cette question. Si l'honorable député veut bien la faire inscrire au *Feuilleton*, j'y répondrai.

M. CRUICKSHANK: Il y a urgence. Des navires-hôpitaux sont aujourd'hui immobilisés par suite du manque d'installations. J'ai donné avis de cette question il y a deux heures et demie. Je dirai en toute déférence, que lorsque des bateaux coulent et qu'un navire-hôpital est immobilisé, il y a certainement urgence.

CHAMBRE DES COMMUNES

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL AU SUJET DES CLASSIFICATIONS, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le 22 mars, la Commission du Service civil a présenté un rapport au Parlement relativement au service de sûreté et à d'autres membres du personnel de la Chambre des communes. Ce rapport se trouve dans le numéro 4 des *Procès-verbaux*. Lorsqu'il fut déposé, je demandai à votre Honneur quelle mesure il y aurait lieu de prendre à ce sujet et, si je ne me trompe, Votre Honneur m'a répondu que la décision devait venir du Parlement. J'imagine qu'il appartient au Gouvernement de prendre l'initiative. Puis-je demander au premier ministre ou au ministre des Finances qui a compétence en la matière, ce que le Gouvernement entend faire à ce propos au cours de la présente session?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'ignore si la question est de ma compétence, mais je sais qu'il appartient au Gouvernement de l'étudier; je puis dire, je crois, qu'il le fera sans tarder.

M. l'ORATEUR: A propos de la question posée par le chef de l'opposition, je dois dire qu'un mémoire qui sera soumis au Gouvernement a été préparé par le greffier.

QUESTION DE PRIVILÈGE

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION FAITE LE 23 MARS

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Je soulève une question de privilège en marge d'une déclaration faite par l'honorable député de Brant (M .Wood). Ainsi qu'en fait foi la page 194 du hansard, l'honorable député aurait prononcé les paroles suivantes:

> Sur la question du service militaire obligatoire, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a dit, aujourd'hui, que si le Canada veut être une force au sein du Conseil de sécurité il lui faut pour cela adopter la conscription.

Puis il a ajouté:

> L'honorable député de Lake-Centre prétend-il que l'Australie doit adopter la conscription avant de pouvoir faire partie du Conseil de sécurité? Croit-il que pour rendre service à la société, le général Smuts devrait imposer le service militaire obligatoire en Afrique du Sud?

Qu'on me permette de dire que je n'ai jamais prononcé les paroles qui me sont attribuées par l'honorable député de Brant. Je n'ai jamais préconisé le recrutement obligatoire au Canada des forces armées fournies par notre pays.

M. WOOD: Sur la question de privilège, je suis heureux d'entendre l'honorable député de Lake-Centre dire qu'il n'a jamais fait une telle déclaration.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 27 mars, de la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand, le 19 de ce mois-ci, j'ai proposé à la Chambre la résolution à l'étude, j'estimais que son objet était si conforme à l'intérêt du Canada, l'importance de la conférence qui doit être tenue à San-Francisco si manifeste et les objectifs à atteindre grâce à cette

conférence si importants, que la résolution recevrait l'appui unanime de la Chambre des communes aussi bien que de l'autre Chambre.

Après avoir suivi de très près le débat, j'éprouve une grande satisfaction à la pensée que lorsque le vote sera pris cet après-midi la résolution recevra en toute probabilité l'appui de tous les honorables députés. Je crois que tous les partis ayant à leur tête des chefs conscients de leurs devoirs ont déjà signifié leur intention d'appuyer la résolution. Mais il y a quatre ou cinq honorables députés de la province de Québec, je ne suis pas sûr du nombre exact,—nous le saurons plus tard,—qui s'intitulent membres indépendants du Parlement, qui ont signifié leur intention de voter contre la résolution. Je voudrais que ma première parole leur soit adressée pour les prier de revenir, dans l'intérêt du pays tout entier, sur leur intention d'agir de la sorte. Il n'est pas trop tard pour le Canada de proclamer unanimement qu'il est opportun d'instituer une organisation qui aidera à maintenir la paix dans le monde. J'aimerais, comme je suis sûr que tous les honorables membres de la Chambre aimeraient également,—je suis même sûr que ces honorables députés eux-mêmes viendront à désirer,—que le monde entier sache que, le temps venu de contribuer à la réalisation de ce noble idéal, le Canada s'est exprimé à l'unanimité. Je m'adresse directement aux honorables députés qui ont déclaré qu'ils voteraient contre la motion. Je veux leur faire comprendre clairement qu'en ce faisant ils ne représentent pas le sentiment du pays. Je veux leur faire comprendre également qu'ils n'expriment pas le sentiment du Québec. Je dirai même qu'ils ne représentent pas sincèrement le sentiment de leurs commettants, s'ils votent contre la résolution.

M. ROY: C'est ce que vous pensez.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est mon opinion et je crois que l'histoire démontrera que j'ai raison. Si mon honorable ami a encore quelque doute, je donnerai encore une fois, pour sa propre édification et celle de ses commettants, lecture de la résolution dont la Chambre est saisie, pour que tous les Canadiens puissent comprendre la portée de leur acte, lorsque l'honorable député et d'autres peut-être voteront contre la résolution. La première partie de la résolution se lit ainsi:

Que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la conférence.

Ils refusent même d'envoyer des représentants du Gouvernement à la conférence de San-Francisco, où se rencontreront les délégués d'environ quarante-quatre nations unies pour défendre la liberté et qui désirent maintenant tenter de se rapprocher davantage pour former une grande organisation mondiale, qui aidera au maintien de la paix, une fois terminée la terrible guerre actuelle. La deuxième partie déclare:

(2) Que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

Je le demande à ces honorables députés, étant donné ce qu'ils connaissent eux-mêmes et ce dont ils ont été témoins au cours de cinq années et demie de guerre, comment pourront-ils voter contre une résolution déclarant qu'il y va de l'intérêt du Canada que soit établi un organisme destiné à prévenir tout conflit de ce genre pour l'avenir? Le troisième paragraphe de la résolution se lit ainsi:

Que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté.

Quels sont les fins et les principes qu'ils sont invités à approuver et contre lesquels ils se trouveront à voter en se prononçant contre la résolution?

Les buts de l'organisation devraient être les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales; et, à cette fin, prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer tout acte d'agression ou autre atteinte portée à la paix, et effectuer, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux susceptibles de troubler la paix;

2. Favoriser le développement de relations amicales entre nations et prendre toutes autres mesures appropriées ayant pour but de consolider la paix universelle;

3. Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre; et

4. Constituer un centre pour l'harmonisation de l'action des nations en vue de l'accomplissement de ces buts communs.

Tels sont les buts que cette Chambre est invitée à approuver, et apparemment ces honorables députés ne sont pas disposés à les agréer. Les principes contre lesquels ils se trouveront à voter, attendu qu'ils font partie de la résolution, sont les suivants:

Dans la poursuite des buts visés au Chapitre I, l'Organisation et ses membres devraient agir en conformité des principes suivants:

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les états qui recherchent la paix.

2. Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'Organisation, tous les membres de l'Organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité des Statuts de l'Organisation.

3. Les membres de l'Organisation régleront leurs différends par des moyens pacifiques, de manière à ce que la paix et la sécurité internationales n'en soient pas menacées.

4. Les membres de l'Organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'Organisation.

5. Les membres de l'Organisation seconderont, dans toute la mesure de leurs moyens, toute action entreprise par l'Organisation en conformité des dispositions de ses Statuts.

6. Les membres de l'Organisation s'abstiendront de prêter assistance à tout Etat à l'égard duquel l'Organisation aura pris des mesures préventives ou coercitives. L'Organisation devrait, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, prendre toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour que les Etats non membres de l'Organisation agissent conformément à ces principes.

Autrement dit, on demande aux membres de la Chambre d'approuver l'envoi à San-Francisco d'une délégation qui collaborera à la préparation d'une charte et verra, autant que faire se peut, à ce que rien n'y soit inséré qui soit étranger aux nobles buts pour lesquels elle est créée, c'est-à-dire l'avancement de la cause de la paix universelle par des moyens pacifiques. J'ai énuméré tous les objectifs qu'on se propose d'atteindre et tous les principes dont on entend s'inspirer; je ne puis concevoir qu'un citoyen de quelque pays que ce soit, qui aime sa patrie et pense à l'avenir, puisse faire autrement qu'accepter de tout cœur ces buts et ces principes.

Le quatrième paragraphe de la résolution se lit ainsi:

Que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Et enfin:

Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Encore une fois, je prie ces honorables députés de considérer leur qualité de citoyens du Canada et surtout celle de membre du Parlement, car les nations étrangères attacheront une importance significative à leur vote. Tout honorable député qui devient membre du Parlement contracte une obligation envers son pays en ce qui concerne ses affaires intérieures; mais à une époque comme celle que nous traversons, il contracte une obligation bien plus grande encore en ce qui a trait à la position du pays dans le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui et tel qu'il risque de devenir, à moins que nous ne fassions tout notre possible pour préserver la paix dans le monde pendant des siècles.

Je demande donc à mes honorables amis de s'acquitter de toutes leurs obligations envers le Canada en général, car l'attitude de notre pays sera examinée par les pays étrangers qui liront le résultat du vote de cet après-midi. J'aimerais voir tous les honorables membres de la Chambre des communes et tous les honorables sénateurs appuyer la résolution. Mais aux honorables députés encore récalcitrants, je demanderais de s'abstenter lors de la mise aux voix, plutôt que de faire savoir au monde qu'au Canada certains honorables membres du parlement se croyaient incapables d'approuver l'établissement d'un vaste organisme mondial comme celui que vise la présente résolution.

Je réponds maintenant aux questions qu'on a posées. J'ai promis au début que j'essaierais de répondre aux questions que poseraient les honorables députés au cours du débat et que j'y répondrais dans mon discours de clôture. J'ai suivi le débat de très près et si je n'ai pas noté toutes les questions, j'ai certainement pris note des plus essentielles d'entre elles. Il y a eu beaucoup de répétition. Je tenterai de répondre uniquement aux points essentiels. Il s'agit ici, en quelque sorte, d'un catéchisme sur l'organisation mondiale. Mon exposé devra, je le crains, se faire en grande partie sous la forme suivante: je lirai d'abord les questions qu'on m'a posées, puis j'essaierai d'y donner réponse.

On me permettra cependant de dire d'abord un mot de la rencontre préliminaire à laquelle nous avons assisté lorsque mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon), et le chef du parti de la C.C.F. (M. Coldwell) ont débattu la question de savoir lequel des deux était le mieux préparé à participer au débat. Etant donné que quelqu'un a insinué qu'il existait une relation étroite entre le discours que j'ai prononcé et celui du chef de la C.C.F., je tiens à déclarer que cette insinuation n'est pas fondée, ni en ce qui concerne le présent débat ni, pour autant que je sache, pour ce qui est de tout discours jamais prononcé par lui ou par moi.

J'ai traité les deux honorables députés de la même façon. J'ai essayé de faire en sorte que chacun d'eux fût prêt à prononcer son discours le moment venu. Je ferai observer que les membres du Parlement et le pays tout entier étaient saisis de la question des propositions de Dumbarton-Oaks depuis le 9 octobre 1944, date à laquelle j'ai fait parvenir aux journaux un bref communiqué relatif à ces propositions. Dans ce communiqué, je proposais non seulement aux membres du Parlement mais à tous les Canadiens d'étudier ces propositions. On ne peut donc pas prétendre que les honorables députés n'ont pas eu le temps de les examiner.

J'ai à la main le texte du communiqué que j'ai remis aux journaux le 9 octobre relativement aux propositions de Dumbarton-Oaks. Voici ce que j'y lis:

La déclaration publiée aujourd'hui traite de sujets qui touchent de près à l'avenir de tous les Canadiens. J'en recommande l'étude soignée et consciencieuse à la population canadienne. Les points qui y sont soulevés ne deviendront jamais, j'espère, matière à controverse des partis, car ils sont vraiment bien au-dessus des lignes de parti.

J'ai expliqué jusqu'où on avait pu s'entendre à la conférence de Dumbarton-Oaks, et fait allusion à la remise pour examen ultérieur de certaines questions.

J'ai conclu par les paroles suivantes:

Est-il nécessaire pour moi de dire que, avant qu'aucun engagement ne soit pris au sujet de la participation du Canada à une organisation internationale générale, le Parlement du Canada aura l'occasion de discuter le problème à fond.

C'était le 9 octobre, alors que j'avertissais non seulement les membres du Parlement mais en général toute la population canadienne que ces propositions étaient importantes et qu'elles méritaient l'étude la plus profonde et la plus attentive, et elles se sont avérées telles. Les journaux du pays ont exprimé de très nombreuses opinions sur ces propositions.

Quant à la convocation du Parlement, j'ai fait savoir le plus tôt que j'ai pu que la question serait discutée durant la session actuellement en cours, et qu'elle serait l'une des deux importantes questions qui allaient être étudiées. C'est ce que j'ai déclaré sans aucune restriction que ce soit. Le réseau national de la Société Radio-Canada l'a annoncé le 2 mars. Au cours de mes remarques j'ai déclaré:

Depuis la conférence de Crimée, une autre raison a surgi pour motiver une courte session du Parlement actuel . . .

Le but de la prochaine conférence à San-Francisco, c'est de mettre sur pied un organisme international chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde d'après-guerre. J'ai déjà dit que le Canada doit nécessairement être représenté à cette conférence. Il est essentiel que le Canada puisse s'exprimer nettement, énergiquement et d'une seule voix dans la discussion des problèmes mondiaux. Il importe donc qu'en partant pour San-Francisco la délégation canadienne puisse compter sur l'appui le plus entier du Parlement. Cet appui, nous tenterons de l'obtenir à la session prochaine.

C'était le 2 mars, et nous nous sommes réunis ici le 19 mars. Dans l'intervalle, j'ai eu une courte entrevue avec le chef de l'opposition et le chef du parti C.C.F. Le chef du Crédit social (M. Blackmore) était alors absent de la ville et malheureusement je n'ai pu l'atteindre. Le vendredi précédent le lundi de notre réunion, j'ai invité à mon bureau les deux chefs dont j'ai fait mention, afin de leur soumettre l'ordre des travaux que le Gouvernement se proposait de suivre le lundi. Je leur ai communiqué nos intentions; bien plus, j'ai lu à chacun d'eux la résolution que je me proposais de présenter, pour les mettre parfaitement au courant du document et leur permettre de préparer leurs remarques et, s'ils le désiraient, d'en faire connaître d'avance la substance aux députés de leurs partis.

Je n'aurais pu faire davantage, si ce n'est leur donner à chacun une copie de mon discours. Il n'était pas encore rédigé ou, du moins n'était pas terminé. Il était en voie de préparation ou n'était pas terminé. Chacun semble prêt à faire ses propres déclarations, et je puis peut-être dire que mon discours n'a été terminé qu'environ une heure avant mon arrivée à la Chambre.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Le point important, c'est que les honorables députés auraient dû exprimer entièrement et librement leurs opinions sur ces propositions et formuler les remarques ou critiques qu'ils jugaient les plus utiles.

Je trouve fort peu à dire en marge des critiques que nous avons entendues, à une exception près. Je veux parler de la présentation erronée et délibérée de ce que j'ai dit, et de la tentative, non d'un mais de plusieurs membres de l'opposition officielle, l'un après l'autre, de donner l'impression que j'avais formulé certaines propositions auxquelles je n'ai eu absolument rien à voir, comme ils le savent bien. J'y reviendrai un peu plus loin. Je traiterai cet état de choses immédiatement, car il témoigne un manque d'ordre assez sérieux dans la discussion d'une question internationale comme celle-ci; dès le début, en effet, j'ai exprimé l'espoir que cette question ne fît pas l'objet d'un débat entre divers partis ou entre le Gouvernement et ses adversaires, mais qu'elle fût examinée en dehors de toute considération de parti, de manière à être jugée par toute la population comme une expression d'unité canadienne. Mais les honorables députés d'en face se sont tellement habitués à lancer leurs attaques contre moi et à représenter mon attitude sous un faux jour qu'ils ne sont pas même capables de déroger à cette coutume au cours d'un grand débat sur une question d'ordre international. Cela nous montre jusqu'à quel point ils poussent leur partialité lorsqu'ils examinent un projet émanant du Gouvernement.

Il y a un autre commentaire que je désire formuler. Comment se fait-il que les honorables députés d'en face doivent toujours,—

si ce n'est pas toujours, cela arrive tellement souvent que je ne puis me rappeler les exceptions,—chercher prétexte à révoquer en doute la vérité de ce qu'on dit? Comment se fait-il, que, de temps à autre du moins, lorsqu'un membre du Gouvernement fait une déclaration qu'il dit être vraie, ces honorables députés ne peuvent le croire sur parole sans chercher quelque motif caché d'ordre politique au fond de cette déclaration? Voilà ce que je ne puis comprendre.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le premier ministre a dit le premier jour que nous pourrions poser des questions; ensuite il nous en a empêchés.

M. ROSS (Souris): Envoyez donc chercher l'ancien ministre de la Défense nationale.

Le très hon. MACKENZIE KING. Mon impatient ami essaiera peut-être de rester tranquille. Je comprends que cela lui est difficile.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Dans ce cas, ne faites pas de déclarations erronées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si les honorables vis-à-vis veulent à tout prix se montrer récalcitrants, je vous prierai, monsieur l'Orateur, de bien vouloir venir à ma rescousse afin que je puisse prononcer mon discours sans interruption. Je saurai bien me défendre, à condition que je puisse me faire entendre, mais au moins voyez à ce que la Chambre m'écoute.

Puis-je passer à la première question qu'on m'a posée, laquelle a trait à l'absence de représentants du Canada à la conférence de Dumbarton-Oaks? C'est l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) qui a posé cette question. L'honorable député ne peut comprendre que le Canada n'ait pas été représenté à Dumbarton-Oaks. Il le regrette, car il y voit, en quelque sorte, une atteinte au prestige du Canada, qui a fourni un effort de guerre extraordinaire et qui a accompli de grandes choses depuis cinq ans et demi.

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que l'absence du Canada à Dumbarton-Oaks tient à la même raison qui a empêché quelque quarante autres Nations Unies d'envoyer des représentants à ces entretiens. Quelqu'un devait prendre l'initiative de lancer cette grande organisation mondiale, et ce sont les grandes puissances qui ont pris cette initiative. A quel groupe de nations aurait-on pu confier le soin d'établir les cadres d'une organisation susceptible d'être bien reçue, sinon aux grandes puissances? A moins que les grandes puissances ne puissent s'entendre sur les principes et les propositions fondamentales, je ne vois pas comment on pourrait établir un organisme de sécurité mondiale susceptible d'avoir quelque chance de succès. S'il est un fait dont doivent se réjouir les peuples de la terre, c'est bien de ce que les quatre grandes puissances alliées aient pu se réunir et s'entendre sur des propositions d'une telle envergure et les proposer comme base à la discussion d'une charte destinée à maintenir la paix à la fin du conflit.

Comme les honorables députés le savent, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Russie se sont rencontrés à Moscou, en novembre 1943 et par le suite des représentants de la Chine, des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont conféré en vue de poser les premiers jalons d'une organisation mondiale pour la préservation de la paix. Les grandes puissances jugèrent qu'il n'était pas trop tôt pour poser ces jalons et la déclaration de Moscou nous apprenait qu'il leur fallait prendre des mesures immédiates pour jeter les bases de l'organisme projeté. Ce sont les représentants de ces puissances qui se sont réunis à Dumbarton-Oaks.

On m'a demandé si le Canada n'avait pas été invité à Dumbarton-Oaks, ou si nous n'y étions pas allés parce que nous n'avions pas eu d'invitation. C'est une des raisons qui motivent notre abstention, et une excellente raison. Mais l'absence d'invitation ne jette aucun discrédit sur le Canada, pas plus qu'elle n'en jette sur la Belgique, la Hollande, le Brésil, ou l'Australie ou toute autre des Nations Unies. Trop de mains à la pâte gâchent parfois le menu, et j'estime qu'on a agi sagement en invitant les représentants des grandes puissances à se réunir en premier lieu pour savoir ce qu'ils pouvaient accomplir. C'est ce qui explique que les invitations à la conférence de Dumbarton-Oaks ont été effectivement limitées aux représentants des grandes puissances.

Mais même à Dumbarton-Oaks, on n'a pas réussi à s'entendre complètement. Des questions ont été remises à un examen ultérieur, et elles ont été abordées à Yalta. Nous n'avons pas été invités à Yalta, pas plus que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du sud ou quelque autre des Nations Unies, à l'exception des grandes puissances qui y étaient représentées.

A Yalta, ces grandes puissances ont essayé de nouveau d'établir quelque terrain d'entente suffisant pour justifier la tenue d'une grande conférence qui réunirait toutes les puissances aux fins de faire naître cette charte de sécurité mondiale. Elles ont pu heureusement y parvenir, et nous sommes saisis d'un accord entre les grandes puissances visant à

l'établissement de cette grande organisation pour le maintien de la paix mondiale. Nous devrions, semble-t-il, nous estimer fort heureux de ce que la mesure la plus difficile de toutes à prendre, celle d'une entente complète entre les grandes puissances en faveur de la paix, soit déjà réalisée. Une fois cet objectif atteint, les nations moins importantes et les autres puissances, de quelque nom qu'on désire les appeler, devraient certes être tout à fait disposées à collaborer avec les grandes puissances à la préparation d'une charte acceptable, autant que toute charte puisse l'être vraiment.

L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) a demandé: La sauvegarde de la paix dépend-elle des grandes puissances, abstraction faite de leur représentation au sein d'un organisme de sécurité?

Evidemment, elle dépend des grandes puissances. Il ne suit pas de là cependant que la participation de toutes à une grande organisation mondiale et leur acceptation de certaines obligations à cet égard n'accroîtront pas considérablement les chances d'harmonie entre les grandes puissances, et c'est là précisément le but de ce traité particulier. Il engagera tout membre de l'organisation, y compris toutes les grandes puissances, à souscrire à la charte et à toutes ses dispositions, ce qui signifie que ces puissances, de propos délibéré, et non pas au hasard ou au petit bonheur, se réuniront, conféreront et entretiendront des rapports continuels les unes avec les autres, moins pour discuter de paix et de guerre lorsque la situation sera envenimée au point de constituer un danger, que pour s'attaquer aux causes de guerre surtout avant que les circonstances n'aboutissent à une impasse pouvant conduire à la guerre. Cette organisation mondiale contribuera donc dans une grande mesure à perpétuer et à rendre plus efficace l'entente entre les grandes puissances. Une partie du travail de l'organisation consistera à permettre à toutes les nations d'étudier dans une assemblée générale les questions relatives à la possibilité de la guerre et les conditions qui provoquent la guerre.

La procédure de l'assemblée générale correspondra de plusieurs façons à celle de notre Chambre des communes. Le conseil ressemble plus ou moins à l'exécutif, au gouvernement, qui est souverain en certaines matières; et tous les honorables membres d'un parlement responsable savent que les actions d'un exécutif sont déterminées par la connaissance de l'attitude que prendront les membres du corps représentatif; et les opinions de l'assemblée législative ne cesseront de s'exercer sur ces pays qui occuperont des sièges permanents au Conseil de sécurité.

La question suivante a trait à la réunion de Londres; on veut savoir pourquoi aucun ministre n'y a été envoyé, quelles instructions ont été données aux délégués canadiens, et quelle collaboration nous accorderons plus tard au Royaume-Uni et aux autres membres du Commonwealth à San-Francisco.

Il est évident, je crois,—en ce moment du moins,—pour quelle raison un ministre n'est pas allé à Londres. Il est assez difficile pour quiconque occupe le poste de ministre des Affaires extérieures et de premier ministre d'être à deux endroits en même temps et, lorsqu'il s'agit de questions de cette nature, il faut décider où le devoir nous commande d'être tout d'abord. Il m'a été impossible de me rendre à Londres en personne cette fois-ci; mais je ferai remarquer que cette invitation nous étant venue du gouvernement anglais, ce dernier a montré qu'il comprenait mieux la situation, et j'ajouterai, qu'il a fait preuve de plus de courtoisie que les honorables députés d'en face qui ont insinué que le Canada avait une raison particulière de ne pas se faire représenter à Londres par un ministre en cette occasion, cette raison étant,—je fais tout aussi bien de parler bien ouvertement,—que le premier ministre actuel cherche toujours à éviter tout contact étroit avec les autres parties du Commonwealth. On répand cette impression le plus possible; les honorables députés de l'opposition la répètent à satiété. Je leur demanderai de me citer une seule occasion de ma vie où je n'ai pas marché de tout cœur avec les autres membres du Commonwealth britannique lorsqu'il s'agissait de favoriser nos intérêts communs. Ils veulent qu'un homme accepte de graves responsabilités, qu'il dirige une délégation à une grande conférence mondiale de ce genre et, avant qu'il se mette en route, ils font de leur mieux pour l'embarrasser et infirmer tous ses efforts, cherchant à créer l'impression que, si je dirige cette délégation du Parlement du Canada à San-Francisco, je me contenterai en quelque sorte de bouder dans un coin durant tout le temps que je serai là, ne voulant aucunement frayer avec les autres membres du Commonwealth britannique. Et cela, après ce que j'ai fait à titre de chef du gouvernement de notre pays pendant cinq années et demie de guerre, sans mentionner les autres années pendant lesquelles j'ai tenté de servir le Canada et le Commonwealth des nations britanniques.

Quand les honorables députés d'en face auront l'occasion,—et je suis content de dire que ce sera avant bien longtemps,—de se

présenter devant la population du Canada, ils verront bien si les Canadiens estiment que j'ai fait mon devoir à l'égard du Commonwealth des nations britanniques, à l'égard de l'Empire britannique, tout le temps que j'ai été premier ministre de notre pays.

L'honorable député demande si nous avons donné des instructions aux délégués qui se rendront à cette conférence. Des instructions? Il y a plus d'un an que nous discutons cette question avec les membres du gouvernement britannique. J'ai moi-même pris part à des séances du conseil, à Downing Street, avec le premier ministre du Royaume-Uni et ses collègues, et nous avons discuté les questions qui portent précisément sur l'organisation mondiale et sur l'attitude que devraient prendre les représentants des différents pays du Commonwealth en présence de propositions comme celles qui furent formulées plus tard à Dumbarton-Oaks. Nous échangeons des communications depuis un an, nous mettant au courant des opinions du gouvernement britannique et des autorités des autres pays du Commonwealth et exposant nos propres vues. Quant à la prochaine réunion à Londres, elle sera, comme je l'ai expliqué, l'occasion d'un échange de vues et nous permettra de voir si, après nouvel examen des différents points qu'on y aura soulevés, il existe encore certains problèmes qui pourraient être réglés de telle ou telle façon, simplement pour servir les fins d'une conférence utile. Nous serons représentés à la réunion de Londres par M. Vincent Massey, le haut-commissaire du Canada, qui est membre du Conseil privé canadien et qui a pris connaissance de toutes les communications échangées entre le gouvernement britannique et nous, et entre d'autres parties du Commonwealth britannique. Le Canada sera également représenté par M. Hume Wrong, sous-secrétaire d'Etat associé aux Affaires extérieures qui, plus que tout autre citoyen du pays, a, depuis les débuts jusqu'à ce jour, suivi chaque démarche en vue de la formation de l'organisation mondiale, et cela dans toute la mesure humainement possible. M. Wrong était présent quand le cabinet a discuté les questions qui nous occupent. Nous avons bénéficié de son expérience et il est pleinement au courant de notre attitude. A l'heure actuelle, il n'a pas besoin d'instructions spéciales avant de se rendre à Londres. Il connaît notre opinion et il sera en mesure de l'exprimer pleinement là-bas. Je puis ajouter qu'il nous tiendra au courant par câblogramme, au jour le jour, de toutes les délibérations et, de même, nous pourrons nous tenir en rapport avec lui pour régler toute question qui pourrait surgir.

Pourquoi, alors, des honorables députés cherchent-ils à créer l'impression que je me tiens délibérément à l'écart de la réunion de Londres où le pays sera pleinement et parfaitement représenté et de façon aussi officielle qu'à toute autre réunion qui pourrait se tenir là-bas?

Je passe maintenant à la question de la collaboration avec les autres pays du Commonwealth à San-Francisco. Les membres de la délégation seront peut-être un peu surpris de voir jusqu'à quel point seront discutées par les représentants des diverses parties du Commonwealth toutes ces questions d'intérêt commun. Dès les débuts, nous nous sommes efforcés d'envisager ces grandes questions internationales avec toute l'unité d'intention qu'il soit humainement possible d'obtenir. Pourquoi alors laisser entendre que nous chercherions de quelque manière à créer des divisions entre nous, et cela surtout lorsque nous avons affaire à des nations étrangères?

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a voulu ensuite savoir quelles observations le Canada avait soumises aux autres puissances. Pour ce qui est de cette question, je dirai que nous avons communiqué à chacune des grandes puissances les opinions que j'ai exprimées en présentant la résolution. Ces mêmes opinions ont été communiquées aussi à tous les membres du Commonwealth britannique et certains autres Etats les ont connues par l'intermédiaire de leurs ministres au Canada. Je crois qu'il eût été impossible d'exprimer nos vues de façon plus complète.

Quant aux amendements projetés par d'autres pays, sujet qui a motivé une autre question, on nous a informés de certaines opinions qui, tout probablement, seront exprimées. On nous a même mis au courant d'une couple d'amendements qui semblent devoir être proposés. Cependant, tous ces renseignements sont confidentiels. Dans la poursuite de négociations, les gouvernements ne font pas connaître publiquement, ne soumettent pas à l'interprétation de chacun, leurs opinions et leurs propositions avant le moment du dénouement final. La coutume est de procéder à un échange aussi complet que possible d'opinions et de points de vue, pour enfin décider quels amendements, le cas échéant, doivent être proposés.

Pour le moment, nous ne songeons à soumettre aucun amendement spécifique, mais il se peut que le moment de la conférence arrivé, alors que le Gouvernement aura échangé des vues avec les autres membres du Commonwealth et d'autres nations, nous jugions opportun d'en proposer. S'il en est ainsi, les

amendements s'expliqueront d'eux-mêmes et le Gouvernement assumera l'entière responsabilité de tous ceux qu'il proposera. Je passerai maintenant à la question de la délégation canadienne. On m'a posé plusieurs questions à ce sujet; on m'a demandé d'abord comment se fera le choix des membres. On les choisira de la même manière qu'ils l'ont été au Royaume-Uni et aux Etats-Unis et, dans toutes les nations du Commonwealth britannique, et autant que je sache, comme le font toutes les nations qui envoient des représentants à la conférence. C'est-à-dire, le gouvernement responsable, le gouvernement en fonctions, assumera la responsabilité du choix des délégués. La délégation de Grande-Bretagne a été nommée par M. Churchill; la délégation qui représentera les Etats-Unis a été désignée par M. Roosevelt et les délégations d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud ont été choisies par les premiers ministres de ces dominions. Le premier ministre du Canada assumera une responsabilité semblable à celle que l'on a assumée dans ces autres pays.

Au sujet de la délégation canadienne, on semble être d'avis qu'il m'incombe de prendre la direction de nos représentants. J'avouerai immédiatement aux honorables membres de la Chambre que j'apprécie hautement ce que je crois pouvoir considérer comme un témoignage de confiance en moi-même, non pas du point de vue politique mais en ce qui concerne cette mission particulière, si j'en juge d'après les observations faites au cours du présent débat. On suppose que j'assumerai ce devoir, et croyant que c'est le désir de la Chambre des communes que je le fasse, je suis prêt à me rendre à San-Francisco à la tête de la délégation.

Cependant, je ferai remarquer au pays et à la Chambre, comme c'est mon devoir de le faire, qu'il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles je me trouve en assumant ces obligations. Certains honorables députés ont eu l'amabilité de faire allusion à une rumeur qui court portant qu'il se peut qu'on me demande d'accepter un poste de grande responsabilité relativement au travail d'organisation de la conférence. Je remercie ceux qui ont eu cette bienveillante pensée à mon sujet. Que d'aucuns aient songé que je puisse être choisi pour occuper un poste de haute responsabilité à la conférence, c'est déjà un compliment et une expression de confiance que j'apprécie vivement. J'ajouterai toutefois que si la chose pouvait se produire, et je ne vois rien qui la justifierait, il me serait impossible d'accepter un poste de ce genre. On doit comprendre que je ne puis me soustraire, pour le reste de la durée de la présente législature du moins, aux responsabilités qui m'incombent à titre de premier ministre du Canada en temps de guerre. Quiconque se trouve dans la même situation comprendra, j'en suis convaincu, qu'il lui faudra consacrer à ce très important aspect des affaires publiques toute sa plus grande attention. Ainsi donc, en me rendant à San-Francisco, je ne me soustrairai pas à cette obligation et à ce devoir, mais j'ajouterai cet autre devoir à ceux que je dois déjà remplir.

Il y a autre chose dont les honorables députés sont bien au courant. Nous aurons des élections générales avant bien longtemps dans notre pays. Je ne puis dire quand maintenant, parce que je n'en puis fixer la date dans le moment, ne sachant pas quand auront lieu les élections en Ontario. C'est là une autre circonstance qui a surgi au cours de ces derniers jours, parce que la date que nous choisirons devra nécessairement tenir compte de la date des élections dans l'Ontario. J'avais pourtant espéré pouvoir faire les élections peu de temps après la dissolution du Parlement. Je ne parle pas ici de la date du vote, mais l'ouverture de la campagne aurait bien pu se faire durant la conférence de San-Francisco. Il serait impossible de penser qu'une fois là-bas on pourrait y rester jusqu'à la fin de cette conférence, dans de telles circonstances. Pour ma part, en acceptant la responsabilité d'y aller, j'ai bien l'impression que c'est de cette obligation que les Canadiens veulent que je tienne tout d'abord compte. Les membres de mon parti comprendront, j'en suis sûr, que s'il m'est impossible de me trouver au Canada pendant au moins un mois, en tout cas en toute probabilité pendant trois ou quatre semaines quand la campagne électorale aura lieu, ce n'est pas du tout parce que je ne tiens pas à faire tout en mon possible pour que l'administration actuelle soit réélue et que son programme politique soit appliqué au cours des prochaines années. C'est plutôt parce que je sens qu'il est de la plus grande responsabilité en ce moment de faire tout en mon pouvoir, au nom du pays, pour aider à l'établissement de ce grand organisme mondial destiné à assurer le maintien de la paix.

Je ne devrais peut-être pas faire mention d'une chose aussi personnelle que l'obligation d'un député envers sa circonscription mais j'ai constaté, au cours des années de guerre, qu'il m'avait été impossible de rendre visite à la circonscription que je représente au Parlement. J'avais maintes fois espéré pouvoir faire un voyage à travers le pays et passer quelques jours dans ma circonscription, mais cela m'a été impossible et, d'après ce que j'entrevois maintenant, si, en sus des autres obligations que j'assume en ce moment, il y

a celle de visiter ma circonscription en période électorale, je crains fort qu'il me soit très difficile de faire face à cette dernière obligation. Je pense, toutefois que la population canadienne comprendra la position dans laquelle je me trouve à cet égard et, même s'il m'est impossible d'être présent à ma propre mise en candidature, j'ai l'assurance qu'on comprendra parfaitement les raisons de mon absence. Si je parle de ces questions, c'est simplement parce qu'elles viendront sur le tapis d'ici quelques semaines. Mes remarques expliquent pourquoi, en assumant l'obligation plus importante d'être à la tête de la délégation canadienne en Californie, il me sera impossible de remplir d'autres responsabilités aussi pleinement que j'aurais aimé le faire.

On a proposé le choix de représentants de l'agriculture, du travail, des anciens combattants, de l'industrie, du commerce, et le reste, pour faire partie de la délégation qui se rendra à San-Francisco. Une telle énumération de représentants démontre la difficulté de faire le choix d'une telle délégation. Il faut imposer une limite, et j'ai cru qu'elle ne saurait mieux s'établir qu'en confinant la délégation à ceux qui sont depuis quelque temps les représentants du peuple dans l'une ou l'autre des Chambres du parlement canadien. En prenant cette décision, j'espère n'avoir fait autrement que de donner au Parlement du Canada la place importante qu'il doit tenir en tout temps aux yeux de la nation comme l'institution représentative de la population de notre Dominion.

Quant à la ligne de conduite que le Gouvernement devrait adopter avant de se rendre à San-Francisco, je ne crois pas nécessaire d'ajouter quoi que ce soit à ce qui a déjà été dit. J'ai exposé clairement notre attitude et je crois qu'en général les honorables députés sont unanimes à reconnaître la justesse de notre point de vue.

Or, on a déclaré que le Gouvernement n'aura aucun mandat pour représenter le Canada après le 17 avril. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement reçoit dès maintenant ce mandat du Parlement. En vertu de la résolution dont la Chambre est actuellement saisie c'est elle qui doit décider si le Canada doit se faire représenter à la conférence et déterminer jusqu'à quel point nos délégués devront appuyer les principes et les propositions. En conséquence, dès que cette résolution aura été approuvée par la Chambre, elle constituera le mandat décerné au présent gouvernement pour le charger d'envoyer une délégation à San-Francisco et d'agir conformément aux différentes dispositions de la résolution.

Je ne puis comprendre pourquoi les honorables députés sont d'avis que, parce qu'il devra y avoir des élections générales, puisque le mandat du Parlement aura expiré, le Gouvernement n'a plus de fonctions ou de devoirs à remplir. Un gouvernement doit rester en fonctions pendant des élections générales comme en tout autre temps. Je ne vois rien qui dispenserait le présent gouvernement de l'obligation qui lui incombe d'assurer au Canada une représentation suffisante et satisfaisante à San-Francisco.

Le Gouvernement britannique envoie une délégation à San-Francisco. Peut-être y aura-t-il des élections générales en Grande-Bretagne pendant le séjour de sa délégation à San-Francisco. S'il en était ainsi, d'aucuns pourraient-ils prétendre que cette délégation devrait retourner chez-elle parce qu'elle n'a pas de mandat? Je ne puis comprendre non plus pourquoi certains honorables messieurs soulèvent toujours, au sujet de tout ce que le présent Gouvernement entreprend ou de tout ce que je puis faire, des questions qu'ils ne songeraient pas à soulever au sujet de tout autre gouvernement ou de tout autre particulier placé dans les mêmes circonstances au Royaume-Uni ou dans l'un ou l'autre des pays du Commonwealth. Cela est devenu une habitude dont ils ont beaucoup de peine à se défaire.

On a voulu savoir quelle serait la situation de la nouvelle organisation par rapport à la Société des Nations. Je ne saurais le dire pour le moment mais je présume que cette organisation une fois constituée, assumera certaines fonctions de maints organismes rattachés à la Société des Nations. Je songe en particulier au Bureau international du travail. De tous les organismes rattachés à la Société des Nations c'était sans contredit le plus important. Soixante pour cent environ des crédits consentis par le Parlement à la Société lui étaient destinés. Les Canadiens songent avec fierté qu'il a eu son siège à Montréal depuis quelques années et même pendant presque toute la durée du présent conflit. Je ne doute pas qu'il soit rattaché à la nouvelle organisation. Les recommandations en ce sens ne manqueront pas, j'en suis sûr, et il en ira de même de bien d'autres organismes relevant de la Société des Nations. Mais ce qui me semble probable, c'est que la Société des Nations soit partiellement conservée pendant quelque temps pour être graduellement absorbée par la nouvelle organisation à mesure que s'avancera la période de transition. Cependant, des ajustements juridiques s'imposeront et ils ne se feront pas du jour au lendemain.

J'en arrive maintenant aux accords et aux engagements militaires qui ont été le point de mire de toute la critique au cours du présent débat. Ici, monsieur l'Orateur, je m'oppose catégoriquement à l'attitude de certains membres d'en face qui ont voulu me rendre responsable de certaines situations auxquelles je suis resté complètement étranger. En discutant ces engagements militaires, certains honorables membres de l'opposition,—à la suite de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green),—ont prétendu que moi, le chef actuel du Gouvernement, j'avais mis de l'avant certaines propositions portant sur ce qu'on devrait faire lorsqu'il s'agirait d'appliquer la force, de recourir à la force en dehors du Canada. On a fait allusion à deux propositions de Dumbarton-Oaks, l'une après l'autre, comme étant les miennes propres. Je le répète, l'honorable député de Vancouver-Sud a tout d'abord affirmé qu'il était possible d'interpréter mes paroles de deux façons. Puis il a donné, non pas la bonne interprétation, mais un sens qu'il savait fort bien n'être pas exact. Or, tous les orateurs de l'opposition officielle qui l'ont suivi, sans exception aucune, je crois, ont de propos délibéré, adopté la mauvaise interprétation tout comme si elle eût été la bonne. Si je prends...

M. GREEN: J'ai dit exactement ce que j'avais à l'esprit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le sais. Les paroles de l'honorable député ne m'ont pas surpris, car ce n'est pas la première fois qu'il prend part à un débat. Si je m'oppose si énergiquement à ce qu'il a dit, c'est ce que mes honorables amis donnent ou s'efforcent de donner à d'autres nations une certaine impression quant à l'attitude du Canada à l'endroit des propositions de Dumbarton-Oaks, ce qui aura des effets très prononcés et très graves sur leurs délégués à San-Francisco.

M. GREEN: Le premier ministre a donné cette impression.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils tentent de répandre l'opinion que le Canada adopte dès maintenant une attitude déterminée sur l'utilisation et l'application de la force; de plus on laisse au Parlement une impression fausse et l'on fait un tort considérable à la cause avant l'inauguration de la conférence. Mes honorables amis ne se rendent peut-être pas compte de l'importance de l'erreur qu'ils ont commise. Permettez-moi une autre remarque sur ce point. Tout ce qu'ils ont dit au sujet du désaccord qui existerait entre les membres du Commonwealth britannique nuira aux délégués du Royaume-Uni et à ceux qui représenteront le Commonwealth à San-Francisco. Il ne s'agit pas des effets que les insinuations de l'opposition pourront avoir sur notre politique nationale.

Nos concitoyens connaissent les honorables députés, et savent ce qu'ils ont dit au cours des vingt dernières années et ils savent aussi quelle importance y attacher. Mais les citoyens de la Hollande, de la Belgique, de la France, du Brésil, de toutes les autres républiques américaines et de tous les autres pays qui seront représentés ne le savent pas, mais ils entendent dire que la délégation canadienne de San-Francisco s'est déjà engagée à prendre ou à ne pas prendre certaines attitudes, de sorte qu'ils doivent avoir des préjugés. Voilà ce qui me cause de réels soucis. Cela me cause une grande peine, car les honorables députés sont mieux renseignés et auraient dû être mieux inspirés dans les expressions dont ils se sont servis.

M. GREEN: Le premier ministre n'aurait pas dû dire cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un instant. Pour qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, j'utiliserai les notes que j'ai sous les yeux. L'honorable chef de l'opposition (M. Graydon), dans son discours du mercredi 21 mars, a posé la question ou fait les remarques suivantes que je relève à la page 72 du hansard:

> Sur ces points j'aimerais que le premier ministre nous dise clairement quand les accords mentionnés dans les propositions de Dumbarton-Oaks, et auxquels il a fait allusion hier dans son discours, seront conclus par les Etats qui sont parties à la charte, et c'est ce que je veux dire par cette déclaration. Des accords seront-ils conclus à San-Francisco, ou bien les accords seront-ils conclus après que les gouvernements respectifs auront approuvé et ratifié la charte, ou bien encore les accords ne seront-ils conclus qu'après la signature des traités de paix?

Je répondrai à cette question comme il suit. Dans mon exposé du 20 mars j'ai dit qu'il y avait beaucoup d'obscurité quant aux façons de donner suite aux propositions relatives aux accords militaires. Je n'aurais pas dit ces choses, si j'avais été en mesure de répondre à la question du chef de l'opposition. Je crois pouvoir élucider complètement un des points de sa question. Aucun accord militaire ne sera négocié à San-Francisco, et aucun des accords ne pourra être mis en vigueur en conformité des propositions sans l'autorisation du conseil de sécurité. Je ne crois pas que quelqu'un puisse prédire la date précise où les accords seront conclus, si les dispositions qui s'y rapportent sont incorporées à la charte. Plus loin le chef de l'opposition a dit:

> Il semble que l'étendue de la force que nous devrons fournir sera régie par les accords plutôt que par la charte. On devrait nous dire s'il

y aura un accord général englobant toutes nos contributions à cet égard ou s'il devra y avoir un accord spécial pour chaque opération particulière au sujet de laquelle l'Organisation peut requérir des hommes et du matériel et, le cas échéant, chacun de ces accords spéciaux devra-t-il être soumis dans chaque cas à l'approbation et à la ratification du Parlement?

A cela je ne puis guère faire plus que déclarer formellement que d'après les propositions formulées, tout accord militaire exigeant que le Canada fournisse une force armée à tout autre Etat membre sera soumis,—et je cite:

à la ratification des états signataires en conformité de leurs procédures constitutionnelles.

Le plan général préconisé dans les propositions est dressé de façon que le conseil de sécurité puisse savoir d'avance quelles forces armées, quelles installations et quels secours seront mis à sa disposition pour faire face à tout danger éventuel. Dans la déclaration que j'ai faite le 20 mars, j'ai dit en partie ce qui suit:

L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à prendre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le Gouvernement du Canada et n'entrerait en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.

J'énonçais alors un fait. Les propositions dont nous sommes saisis n'émanent pas de moi; elles ont été formulées par les grandes puissances agissant de concert, et s'efforçant de s'entendre dans la plus grande mesure possible. Ce sont les propositions qu'elles ont adoptées et, en les lisant, je crois pouvoir imaginer à quoi songeaient les grandes puissances lorsque ces propositions ont ainsi été énoncées. Ces puissances se rendaient compte que, si cet organisme doit atteindre le noble but qui lui est assigné, il aura besoin de l'appui non seulement des grandes puissances mais aussi du plus grand nombre de Nations Unies qu'il sera possible d'amener à faire partie de l'organisme. En élaborant ces propositions, qui n'ont d'autre objet que de servir de base aux discussions lorsqu'il s'agira d'établir une charte, elles ont pris soin de les rédiger de façon qu'il ne soit pas impossible pour quelques-unes des petites puissances ou pour d'autres nations de participer à la création de cet important organisme. On oublie parfois que, dans la préparation de cette charte, si elle doit être efficace, non seulement il sera nécessaire, en premier lieu, d'admettre d'autres nations dans l'organisme, mais il sera en outre essentiel que ces autres nations aient l'appui de l'opinion publique chez elles.

Dans la création d'un important organisme comme celui-là, on a procédé par étapes de façon à dissiper tout motif de défiance. Des honorables députés qui siègent à l'extrême gauche nous ont dit quels étaient leurs soupçons. Rien dans les propositions de Dumbarton-Oaks ne motive ces soupçons. Les propositions ont été rédigées fort soigneusement, afin que l'établissement de cet organisme soit possible. Après qu'il aura été créé, on prendra, l'une après l'autre, les dispositions propres à assurer une paix durable. On a donné l'assurance la plus formelle que, dans les pays où une procédure constitutionnelle est établie pour les corps législatifs, les gouvernements intéressés ne seront liés par aucune décision avant que celle-ci ait été ratifiée conformément à cette procédure. Cela n'émane pas de moi; c'est une déclaration de principe contenue dans les propositions communiquées au monde entier à l'issue de la conférence de Dumbarton-Oaks.

Après que j'eus fait mon exposé, il devenait fort clair qu'il ne s'agissait que d'une déclaration de principe en marge des propositions actuelles. Cela ne prêtait nullement et ne pouvait légitimement prêter à l'interprétation erronée que lui ont donné certains honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Je désire rectifier l'impression qu'ils ont tenté de créer afin que les autres nations sachent qu'elle n'est nullement justifiée. Je ne m'inquiète pas de ce que peut penser la population du Canada de l'attitude de ces honorables députés car le pays saura à quoi s'en tenir; mais on ne saurait en dire autant des autres nations et je veux qu'elles sachent bien que mes paroles ne signifiaient pas,—et je répète ici les assertions des honorables députés d'en face,—que, en adhérant à une organisation internationale, le Canada n'avait pas grand motif de crainte étant donné que les obligations que comporte cette adhésion ne sont que minimes ou, que le Gouvernement cherchait à se réserver un moyen de se dégager des obligations qu'on lui demandera d'assumer à San-Francisco, laissant entendre par là qu'une telle manœuvre était une tentative en vue d'apaiser les isolationnistes du Canada; ou, encore qu'il s'agissait d'une concession à l'isolationnisme ou au canadianisme mesquin d'une minorité en ce pays en vue de gagner leur appui sur cette résolution.

Encore moins avais-je l'intention de créer l'impression dont a parlé l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), savoir que, plutôt que de faire sa part,—et je cite ici ses propres paroles:

...au lieu de souscrire absolument et sans réserve à la sécurité mondiale, le Canada ne s'engagera que conditionnellement et partiellement.

Le fait de vouloir répandre à travers le monde une telle impression touchant l'attitude que le Gouvernement du Canada prendra à San-Francisco cause d'avance un tort irréparable aux délibérations de la conférence. L'honorable député de Vancouver-Sud a dit que le premier ministre n'avait guère servi la cause en prononçant les paroles suivantes qu'il a citées:

L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait pas le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité.

L'honorable député a prétendu ensuite que c'est là revenir à la politique qui consiste à éluder les engagements et qui était en honneur avant la guerre; selon lui, cette déclaration donne l'impression que le Canada assume bien peu d'obligations et que le Gouvernement cherche encore à se soustraire à quelques-unes des obligations que la conférence de San-Francisco pourrait assigner au Canada. Je rappelle à l'honorable député que c'est là une manière de voir assez étrange de la part d'un membre du parti conservateur progressiste. Autant que je sache, les députés conservateurs, à partir de 1930, ne se sont jamais prononcés ouvertement en faveur d'une politique d'engagements à l'avance.

M. GREEN: Voilà dix ans que nous nous plaignons de votre politique d'absence d'engagements.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ma déclaration était un simple énoncé de faits au sujet des propositions de Dumbarton-Oaks, et prétendre qu'en ce faisant, j'ai cherché à apaiser les isolationnistes du Canada, c'est donner à mes paroles un sens qu'elles n'ont pas du tout. Il n'y a qu'une seule réponse à fournir à mon honorable ami quant à cette politique "d'absence d'engagements" et aux principes dont s'inspire le Gouvernement. Le Canada ne s'était pas engagé à participer au présent conflit, comme il le fait si vaillamment. Il ne s'était pas engagé à jouer le rôle qu'il a joué dans cette guerre. La raison pour laquelle le Canada est entré en guerre, qu'il lutte comme il le fait aujourd'hui et qu'il joue un rôle si magnifique dans le présent conflit, c'est que le Canada était entièrement libre de jouer le rôle qu'il a cru devoir jouer pour la grande cause de la liberté du monde.

L'honorable député prétend que nous devrions faire partie de quelque unité du commonwealth qui aurait le droit de dicter une politique commune à tous les membres du commonwealth.

S'il en avait été ainsi, l'honorable député croit-il que le Canada aurait joué le rôle qu'il joue actuellement dans le conflit? La meilleure réponse à cette question de savoir si le Gouvernement a suivi une saine politique nous est fournie par la façon dont le pays a répondu aux besoins du monde en face d'une situation pratique. Si le Gouvernement avait pris des engagements antérieurs, jamais, je le répète, le Canada ne serait entré en guerre uni comme il l'a été. Jamais son armée, sa marine, son aviation, sa production de munitions et de denrées alimentaires, son aide au chapitre des finances et des secours mutuels n'auraient été ce qu'elles ont été si le Gouvernement avait tenté de prendre des engagements d'avance. Le Canada s'est engagé à fond dans un effort de guerre total parce qu'il n'avait pas pris d'engagements, parce qu'il avait le cœur à la bonne place et qu'il n'avait pas besoin de prendre aucun engagement.

Je trouve également extraordinaire ce besoin que ressentent les honorables vis-à-vis de toujours décrier l'effort de guerre du Canada, alors que M. Churchill n'a pas jugé nécessaire de le faire.

M. GREEN: Allons! monsieur l'Orateur.

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. GREEN: Quelques honorables députés qui viennent de crier "Asseyez-vous" ne seront pas ici dans quelques semaines pour lancer un cri semblable. Le premier ministre doit retirer cette observation. Il n'a pas le droit de dire que nous déprécions l'effort de guerre, car c'est tout à fait inexact.

M. REID: Ce ne l'est pas.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Si.

M. GREEN: Nous n'avons jamais cherché à décrier l'effort de guerre du Canada. Mais le premier ministre est d'opinion que l'effort de guerre est celui du parti libéral. Il ne peut me porter cette accusation, et il faut qu'elle soit retirée.

Une VOIX: Et les fusils jetés à la mer?

Une VOIX: Et Bracken dans Grey-Nord?

M. GRAYDON: Il faut de l'ordre, à la Chambre.

Une VOIX: Asseyez-vous.

M. GRAYDON: Une majorité numérique comme celle-ci ne devrait sûrement pas régenter tout le Parlement.

M. CASSELMAN: Monsieur l'Orateur s'est levé.

M. CRUICKSHANK: Nous voulons la vérité au sujet des fusils.

M. l'ORATEUR: Si j'ai bien compris, l'honorable député proteste contre une déclaration du premier ministre. Je ne crois pas qu'il y ait en l'occurrence matière à objection.

M. GRAYDON: Il a mentionné tout honorable représentant de ce côté-ci en faisant une déclaration que ne supportent pas les faits. Personne ici n'a avili l'effort de guerre du Canada, et je sais que, réflexion faite, le premier ministre consentira à retirer ses observations.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai rien à retirer. Je veux qu'il soit bien compris que jamais, au grand jamais n'ai-je prétendu que l'effort de guerre du Canada était l'effort de guerre du parti libéral. J'ai soutenu que c'était l'effort de guerre de la population canadienne, effort de guerre sagement et généreusement orienté.

M. GREEN: Je vous prie de vous prononcer sur la question de Règlement, monsieur l'Orateur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur s'est déjà prononcé.

M. GREEN: J'invite les houspilleurs à un peu de patience. Le premier ministre me visait, quand il a dit que quelqu'un avait décrié l'effort de guerre du Canada...Je n'ai rien fait de tel. La coutume veut qu'une déclaration de ce genre soit retirée, et je demande la protection de Votre Honneur.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a essayé de décrier tout ce que j'ai fait, chaque fois qu'il a pris la parole, ni plus ni moins.

M. GREEN: Je veux la décision de l'Orateur, pas la vôtre.

M. CASSELMAN: L'Orateur veut prendre la parole.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai la parole.

M. CASSELMAN: Non, la parole est à l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Le premier ministre a dit, sauf erreur; "Je ne puis pas comprendre pour quels motifs les membres de l'opposition décrient l'effort de guerre du Canada". Ce n'est pas, selon moi, une allusion au seul député de Vancouver-Sud. C'est une remarque générale sur l'opposition.

Une VOIX: Et c'est ce qu'ils font tous les jours de la semaine.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Nous ne faisons rien de tel.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les honorables députés ont tenté du commencement à la fin de créer l'impression que certaines propositions mentionnées au sujet de l'accord de Dumbarton-Oaks m'étaient imputables, et que j'étais responsable de toute interprétation qu'on leur a donné. Ils ont aussi cherché à donner à ces propositions une interprétation qui n'est nullement justifiable.

Le dernier à prendre la parole au nom de l'opposition hier soir a été l'honorable député de Parkdale (M. Bruce). Si j'avais alors été présent à la Chambre, je me serais opposé de suite à ses remarques. J'en ai pris connaissance cependant et voici ce que rapporte la page 285 du compte rendu:

> Le premier ministre, cependant, n'a pas tardé à retomber dans un état d'absence de réalité quand il a fait connaître son intention...
>
> "son intention"
>
> ...de soumettre au Parlement toutes les questions relatives à l'agression et d'attendre sa décision avant d'intervenir. La mise à exécution de ce projet serait une cause de retard et d'incertitude et le meilleur moyen de nous lancer dans une troisième guerre mondiale.

Monsieur l'Orateur, cette déclaration est tout à fait fausse. Je n'ai jamais déclaré, directement ou indirectement, quoi que ce soit de nature à indiquer que j'avais l'intention de soumettre les questions d'agression au Parlement, et d'attendre sa décision avant d'agir.

L'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce) s'est exprimé ainsi qu'il suit, comme en fait foi la page 286 du compte rendu:

> Si c'est là tout ce que le premier ministre a en vue, l'unanimité sera générale, mais, lorsque la paix est menacée, si l'on ajoute qu'il faut le consentement du Parlement avant de pouvoir utiliser nos forces armées, comme le propose le premier ministre, on prépare ainsi un autre conflit mondial.

Je n'ai fait aucune proposition quant à la manière d'utiliser nos forces armées. Je ne pouvais pas en faire. L'organisation n'existe pas encore et, tant qu'elle n'existera pas et qu'on n'aura pas conclu des traités, personne ne pourra savoir ce que l'on attendra d'une nation quelconque. Et de plus, tant que nous ne connaîtrons pas les conditions de la paix, et que nous ne saurons pas ce que les grandes puissances ont l'intention de faire pour la maintenir et pour contrôler l'Allemagne et le Japon au cours des prochaines années,—et ce ne sont là que quelques-unes des questions à considérer,—nous ne saurons pas quelle force il faudra, ou ce que l'on pourra demander à un pays quelconque.

Je n'ai fait aucune proposition; l'honorable député le sait et, cependant, voici ce qu'il déclare:

...lorsque la paix est menacée, si l'on ajoute qu'il faut le consentement du Parlement avant de pouvoir utiliser nos forces armées, comme le propose le premier ministre, on prépare ainsi un autre conflit mondial.

Je n'attacherais pas une bien grande importance à des propos de ce genre, vu leur source, n'était-ce que ces observations sont notées par les représentants des journaux qui les répandent non seulement dans notre pays mais dans d'autres pays. Jetant un coup d'œil sur un journal du matin rapportant les délibérations d'hier à la Chambre, j'ai lu ce qui suit:

Le docteur Bruce a fait plusieurs déclarations catégoriques. Il a d'abord insisté sur le danger de délai si on donnait suite à l'idée du premier ministre de soumettre d'abord au Parlement chaque demande de forces canadiennes de la part de l'organisme mondial.

Je n'ai jamais entretenu pareille idée. Je n'ai jamais exprimé une opinion de ce genre. Dans le moment, telle n'est pas mon idée. Or ces déclarations sont lancées avant la tenue de la conférence. Elles sont rapportées aux habitants de tous les pays du monde qui en prennent connaissance et qui peuvent, dans une certaine mesure, fonder leurs décisions sur ces déclarations.

Je ne terminerai pas mes commentaires sur cette question sans citer aux honorables députés d'en face un passage d'un article de l'un de leurs journaux, un journal qui les a toujours appuyés énergiquement sur la plupart des questions. Je cite ici un extrait d'un éditorial du *Journal* d'Ottawa du 23 mars 1945, et je le consigne au hansard, parce que j'espère qu'il sera pour mes honorables vis-à-vis une réponse suffisante à la question de savoir comment un des principaux journaux conservateurs interprète les observations que j'ai faites à la Chambre des communes. Sous le titre de "Fausse interprétation de Dumbarton-Oaks", l'article se lit comme suit:

Le débat parlementaire autour de la conférence de San-Francisco paraît accomplir une bonne fin, celle d'éliminer la fausse conception que se fait généralement le public au sujet de Dumbarton-Oaks.

Par exemple, on a exprimé de la surprise au sujet de la "révélation" du premier ministre King dévoilant que le Conseil de l'Organisation de sécurité internationale ne pourrait automatiquement contraindre les nations membres à contribuer en hommes et en ressources au cas d'une guerre d'agression. On voit aussi un journal for bien informé, le *Globe and Mail* de Toronto, parler d'une "force combinée de puissance militaire. . . capable d'entrer en action à la première menace d'agression".

Evidemment, M. King n'a pas fait de révélation: il n'a rien dit de neuf. L'Organisation de sécurité internationale, telle que proposée à Dumbarton-Oaks, n'aura pas sa propre armée et il n'y aura pas de "force militaire combinée". En réalité, l'idée d'une police internationale, déjà préconisée en certains milieux, a été universellement rejetée.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Ce qu'on propose plutôt se trouve à l'alinéa 5 de la section B du chapitre VIII, qui se lit comme suit:

"Afin de pouvoir tous contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres de l'Organisation devraient s'engager à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci et en conformité d'un ou plusieurs accords spéciaux conclus entre eux, les forces armées, les facilités ou l'aide nécessaires en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet accord spécial ou ces accords spéciaux devraient fixer le nombre et le type de ces forces, ainsi que la nature des facilités et de l'aide à fournir. Un tel ou de tels accords spéciaux devraient être négociés aussitôt que possible, et devraient, dans chaque cas, être soumis à l'approbation du Conseil de sécurité et à la ratification des états signataires en conformité de leurs procédures constitutionnelles".

Voici comment le premier ministre King interprète cette clause, telle qu'elle s'applique au Canada:

Les accords limiteraient l'aide militaire promise par les membres à celle que chaque membre offrirait de sa propre initiative. Ils pourraient inclure des dispositions régissant les circonstances dans lesquelles des forces pourraient être appelées à servir à l'étranger. Ces accords nécessiteraient, de la part de chaque pays, une approbation distincte donnée conformément aux exigences de sa constitution. Ce serait, au Canada, l'approbation par le Parlement avant la ratification de ces accords.

Il existe actuellement pas mal d'obscurité au sujet des méthodes d'application pratique de cette partie des propositions. Toutefois, une chose reste claire. L'acceptation des propositions, telles qu'elles sont rédigées à l'heure actuelle, n'obligerait aucunement le Canada à envoyer des forces en dehors de son territoire pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Si l'on visait à prendre un engagement de ce genre, il serait incorporé à un accord subséquent librement négocié par le gouvernement du Canada et n'entrant en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement.

Voici la suite de l'article:

A notre sens, l'interprétation de M. King semble être assez exacte. Nous doutons fort qu'un projet portant qu'un pays comme le Canada devra maintenir une armée, une marine et une aviation, avec en sus du matériel et des armes, pour être prêt à répondre en tout temps à l'appel d'un conseil et pour servir n'importe où, quels que soient les conflits d'opinions qui pourraient surgir quant au bien ou mal fondé des questions en jeu, aurait la moindre chance d'être accepté. Le Conseil de sécurité de cette organisation mondiale ne sera pas infaillible. Il se composera d'êtres humains qui seront tout aussi exposés que nous aux erreurs; en conséquence, prétendre que l'on devrait donner à quelques êtres humains un pouvoir illimité sur les armées et les ressources d'une multitude de nations, pour que leurs caprices fassent loi dans le monde, est une absurdité. Sans faire un fétiche de la souveraineté nationale, nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que les nations du monde, y compris la nôtre, n'approuveraient jamais de telles conditions.

Je crois en avoir dit assez pour que l'on puisse déterminer si j'ai bien interprété les propositions de Dumbarton-Oaks dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre des communes.

On a posé certaines autres questions au sujet, par exemple, de la revision des traités. Je ne puis rien dire à ce sujet jusqu'à ce que je sache ce que la conférence proposera à cet égard.

On a parlé de l'attribution d'un siège permanent au Canada au conseil. Permettez-moi d'en dire un mot. L'honorable député de Lake-Centre a demandé si nous avions tenté des démarches pour nous en assurer un en nous fondant sur la contribution que l'on attend du Canada. Il peut en prendre ma parole, le gouvernement canadien n'a pas cherché à faire valoir un droit à un rang égal à celui des grandes puissances au Conseil de sécurité et il n'entend pas le faire.

On a aussi beaucoup parlé, souvent en mauvaise part, du désir qu'aurait le Gouvernement de placer notre pays au rang des puissances intermédiaires. J'ai bien pris soin au cours de mes observations de ne rien dire qui pût motiver cette assertion gratuite. Le fait est, cependant, que notre pays, bien que peu populeux, a, grâce à l'énergie de ses citoyens et à l'importance de ses ressources, atteint un point où ses intérêts couvrent le monde entier. La contribution possible du Canada aux objets d'une organisation universelle destinée au maintien de la paix ne se mesure donc pas au chiffre de sa population. Elle peut être estimée à la lumière du rôle,—et il ne manque pas d'être considérable,—que de concert avec les grandes puissances, il a joué dans les domaines militaire, économique et financier.

Si j'en avais eu le temps, j'aurais aimé à commenter la proposition voulant que le commonwealth ne s'exprime que "d'une seule voix". Afin de ne pas les retenir trop longtemps, je renverrai les honorables députés à ce que j'ai dit précédemment en cette Chambre. Certains honorables représentants semblent oublier que le sujet a été vidé ici même au cours de la dernière session. J'ai alors fait un long exposé de ce que le Gouvernement pensait de cette idée de demander au commonwealth de ne s'exprimer que par "une seule voix",—comme le disent les honorables députés. Qu'il me suffise ici de leur rappeler mes paroles et de leur signaler que depuis ce discours personne d'entre eux n'a encore répondu à la question que j'avais posée. J'ai dit que le Commonwealth des nations britanniques n'avait jamais été et ne pourrait jamais constituer une seule entité dans le domaine international. Le Commonwealth britannique n'est pas une nation; c'est plutôt une fraternité de nations qui, en vertu d'une définition officielle et d'une longue coutume, constituent "des collectivités autonomes, nullement subordonnées l'une à l'autre sous aucun aspect de leurs affaires domestiques ou extérieures". Jamais il n'a été sérieusement tenté de faire du Commonwealth britannique une seule personnalité dans les affaires internationales. La chose n'a jamais été tentée à la Société des Nations ni dans aucun de ses organismes subsidiaires; on n'en a jamais fait non plus la proposition relativement aux organismes intergouvernementaux créés au cours du présent conflit.

Nous ne pouvons pas, à cette étape de notre histoire de nation libre, revenir sur nos pas après avoir atteint le statut de nation. Or, c'est ce que les honorables vis-à-vis cherchent à faire. Ils cherchent à revenir à la période qui a précédé la dernière guerre et la conférence tenue au cours du traité. Ils s'efforcent d'annuler l'œuvre que sir Robert Borden et ses collègues ont réussi à accomplir en gagnant pour le Canada le droit de signer ce traité en son propre nom, au lieu d'être simplement considéré comme ne faisant qu'un avec les autres nations du commonwealth. Il s'efforcent d'annuler le travail accompli par les conférences impériales de 1923 et de 1926 auxquelles j'ai pris part et dont je puis parler avec quelque autorité, où la déclaration que je viens de citer sur l'égalité de statut et que l'on connaît sous le nom de déclaration Balfour, a été faite non par le Canada seul mais par le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni et qui définissait la position des différentes nations du commonwealth Ils voudraient mettre tout cela complètement au rancart, aussi bien que le statut de Westminster, édicté non par notre Parlement, mais par celui du Royaume-Uni, et établissant clairement la position autonome de chacune des nations, sa personnalité distincte et ses droits particuliers. Les honorables vis-à-vis voudraient mettre tout cela au rancart pour le seul plaisir de faire croire que le présent Gouvernement n'a guère d'enthousiasme à l'égard du commonwealth. Ils mettraient tout cela au rancart pour pouvoir nuire au Gouvernement.

Je ne saurais mieux répondre à la question soulevée par l'honorable député de Vancouver-Sud qu'en lui répétant à lui et à la Chambre la déclaration que je faisais le 4 août de l'an dernier. En terminant certaines observations sur les relations entre les nations du commonwealth et l'organisation de la paix, je disais:

> Au sein du Commonwealth, nous pouvons nous entendre sur les grandes lignes de l'attitude que devraient prendre nos gouvernements afin de traiter d'importantes questions, et nous y réussissons généralement. Nous réussissons à nous entendre parce que nous avons la volonté de le faire et que nous préconisons des idéaux et des buts internationaux semblables. S'il était toutefois nécessaire que les pays du Common-

wealth s'entendent au moyen d'un procédé politique qu'il faudrait imaginer, pour que tous soient liés à une ligne de conduite unique, la situation serait tout autre. Le conseil mondial sera un organisme exécutif. Il doit être en mesure de prendre des décisions promptes et unanimes. Le Royaume-Uni, qui est indubitablement une grande puissance, siégera au conseil de son plein droit et l'influence qu'il y exercera sera renforcée par les rapports spéciaux qu'il entretient avec les pays du Commonwealth. Toutefois, le représentant du Royaume-Uni devra rendre compte à Londres et recevoir ses directives de Londres seulement.

Voici des questions auxquelles les honorables députés n'ont pas répondu:

A supposer que nous désirions modifier la situation afin qu'il représente le Commonwealth britannique, devrait-il différer ses décisions jusqu'à ce qu'il ait reçu des directives d'une demi-douzaine de gouvernements? Que ferait-il si ces directives étaient contradictoires? Devrait-il s'en tenir à l'opinion de la majorité, même si le gouvernement, le parlement et le peuple d'un ou de plusieurs des pays du Commonwealth s'y opposaient énergiquement? En mettant les choses au mieux, cela occasionnerait des retards et donnerait lieu à des décisions embrouillées. Au pis aller, nous nous exposerions au danger de rendre le Commonwealth impuissant en affaires internationales et peut-être aussi à le démembrer.

Je dis aux quelques personnes du Canada qui ont préconisé un tel changement que le prestige du Commonwealth britannique à l'étranger n'a jamais été aussi grand qu'il l'est présentement. Ce prestige est fondé sur la conviction que dans le Commonwealth britannique s'est réalisée une alliance unique d'un caractère particulièrement résistant et durable dont les membres agissent de concert non pas parce qu'ils en ont l'obligation stricte mais parce qu'ils y tiennent. De plus, nos amis à l'étranger ont constaté que les fins primordiales que les membres du Commonwealth cherchent à atteindre en agissant de concert sont des fins que peuvent également viser les autres nations de bonne volonté. Ils comprennent que le Commonwealth n'est pas un bloc de puissances qui cherche à avancer ses intérêts mais un groupe de nations animées des mêmes intentions et dont l'association étroite a constitué dans le passé, et devrait constituer à l'avenir, un élément des plus sûrs au sein de l'ordre mondial.

Je crois avoir terminé les remarques que je voulais formuler cet après-midi en réponse aux questions soulevées au cours du présent débat. Je me rappelle, cependant, que les membres du groupe du Crédit social m'ont aussi posé un certain nombre de questions. Hier soir, l'honorable député de Macleod (M. Hansell) m'a posé plusieurs questions en me priant d'y répondre aujourd'hui. Je pourrais peut-être dire que j'ai répondu au grand questionnaire. J'en arrive maintenant aux remarques de l'honorable député que je pourrais appeler le petit questionnaire.

Voici la première question:

L'adoption de ces propositions affaiblirait-elle de quelque façon les liens ou rapports entre les pays qui composent l'Empire? Le cas échéant, de quelle façon et dans quelle mesure?

[Le très hon. Mackenzie King.]

Voici la réponse: L'établissement d'une organisation internationale générale en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales renforcerait, à mon avis, le lien qui unit les pays du Commonwealth britannique. Cet organisme ne pourrait certainement pas affaiblir ce lien.

La question suivante est celle-ci:

Si les propositions sont adoptées, le contrôle de la monnaie et du crédit de notre pays resterait-il entre nos mains? Autrement dit, garderions-nous le contrôle absolu de notre monnaie et de notre crédit?

Avant que l'honorable député ait posé cette question, j'avais préparé une réponse pour son chef relativement à ses remarques touchant les propositions de Bretton-Woods. Je réponds donc à la fois aux deux honorables députés et aux membres de leur parti.

J'aurais quelques brèves observations à formuler au sujet des discours prononcés par l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) et l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore). La participation de ces honorables députés au débat se résume surtout à une attaque contre les résolutions de la conférence monétaire et financière des Nations Unies, conférence généralement connue sous le nom de propositions de Bretton-Woods. Je suis quelque peu étonné, je l'admets, lorsque je vois le parti créditiste donner aide et encouragement aux banquiers internationaux les plus réactionnaires, qui ont été les plus grands critiques des propositions de Bretton-Woods.

L'honorable représentant d'Acadia a demandé si l'approbation de l'article 3 de la résolution à l'étude comportait l'approbation du dernier chapitre de l'accord de Bretton-Woods. Je lui répondrai brièvement que la présente résolution ne demande pas à la Chambre d'approuver les propositions de Bretton-Woods. Je suis convaincu cependant que la collaboration entre nations dans les domaines économique et financier est une partie vitale de tout régime efficace de sécurité internationale.

Les propositions de Bretton-Woods sont compliquées et elles revêtent un caractère technique. Aussi n'ai-je pas l'intention de les étudier ici. Toutefois, je ne voudrais pas, en m'abstenant de commenter le fond des observations que les honorables députés ont formulées au sujet de Bretton-Woods, laisser à la Chambre l'impression que je les approuve. Je ne crois pas que les honorables députés aient donné aux propositions une juste interprétation et que leurs critiques supportent l'analyse.

Des honorables députés ont, les uns après les autres au cours du présent débat, insisté

à bon droit sur la nécessité de la collaboration internationale dans le domaine économique aussi bien que dans celui de la politique. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la prospérité, comme la paix, est indivisible et qu'elle ne peut s'acquérir par l'anarchie ou par des mesures d'un nationalisme économique poussé à l'extrême. L'édifice de la paix que nous cherchons à élever chancellera s'il n'est pas assis sur des conditions de bien-être matériel dans tout le monde. Ce serait à la vérité bien mal aborder l'étude des grands problèmes qui occuperont les esprits à San-Francisco que ne pas réussir à prendre une attitude pratique devant les propositions que les délégués de quarante-quatre nations réunies à Bretton-Woods ont soumises, après longue étude et mûres délibérations, à la considération des gouvernements.

Voici la question suivante:

Certaines propositions et certains principes comportent-ils le retour à l'étalon-or?

La réponse à cette question est: Non.

M. BLACKMORE: Le premier ministre me permettrait-il une question, à seule fin d'élucider la situation relativement à Bretton-Woods? Rien ne l'y oblige.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois avoir couvert suffisamment ce point.

M. BLACKMORE: Le premier ministre n'en a pas du tout parlé. La conférence de Bretton-Woods a deux propositions précises. L'une a trait à l'organisme de prêt international, et l'autre à l'organisme de stabilisation internationale. Celle qui soulève des protestations chez les banquiers porte sur l'organisme de prêt; celle à laquelle s'opposent les créditistes a trait à l'organisme de stabilisation internationale. Il est important de bien établir cette distinction.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas la question principale pour le moment.

M. GRAYDON: Je crois que le premier ministre devrait en parler.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député renverse les choses, en tout cas.

M. BLACKMORE: Non, j'ai bien saisi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voici la question suivante:

Dans ce cas, le Gouvernement, pour sa part, s'y opposera-t-il?

A mon point de vue, la réponse précédente s'applique ici.

L'autre question de l'honorable député est celle-ci:

Certaines propositions ou certains principes comportent-ils l'adoption des propositions de Bretton-Woods?

La réponse est: non. Question suivante:

Le cas échéant, le Gouvernement s'opposera-t-il à cette mesure?

La réponse est déjà donnée plus haut.

Doit-on considérer ce vote comme un vote de confiance dans la délégation?

La résolution dont la Chambre est saisie précise les points dont on désire l'approbation. La Chambre est invitée à approuver l'acceptation de l'invitation d'envoyer des représentants à la conférence et à convenir que les représentants canadiens doivent s'efforcer d'aider à la préparation d'une charte acceptable en vue d'une organisation internationale visant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai déjà déclaré que le Gouvernement prendra la responsabilité, que lui donne la constitution, de choisir et de nommer les délégués. Je ne crois pas qu'il soit question d'approbation ou de désapprobation, dans un sens ou dans l'autre. Puis:

Le premier ministre voudra-t-il donner l'assurance à la Chambre qu'en ce qui le concerne toute cette question sera soumise aux comités compétents de la Chambre qui en feront une étude complète avant que nous prenions des engagements?

Je remercie l'honorable député de supposer que je continuerai d'être premier ministre après les prochaines élections. Je lui ferai remarquer que le projet de résolution dont la Chambre est présentement saisie porte que la charte établissant ledit organisme international "soit soumise à l'approbation du Parlement" avant d'être ratifiée. Lorsqu'il sera nécessaire de prendre des mesures afin d'obtenir l'approbation du Parlement, si le présent Gouvernement est en fonctions, l'occasion sera fournie de considérer le genre de mesures et le mode de procédure qui permettraient le mieux d'étudier et de discuter ces questions à fond au Parlement.

Voici la dernière question:

Si les propositions sont adoptées, est-ce que le Canada ou toute autre nation pourra négocier un accord commercial satisfaisant pour les deux pays sans que l'organisation mondiale n'intervienne?

La réponse est: certainement; les propositions dont la Chambre est saisie ne se rapportent aucunement à la conduite du commerce international.

On a posé deux autres questions importantes. J'imagine que les honorables députés penseraient que je cherche à les éluder si je n'y répondais pas, et je le ferai très rapidement.

Le chef de l'opposition a dit:

La question de l'ouverture de débouchés commerciaux a été trop peu traitée par le premier ministre et par ceux qui ont pris part au pré-

sent débat. . . Lorsque le premier ministre répondra, je propose qu'il nous donne sa manière de voir sur les fonctions et pouvoirs possibles du conseil économique et social à cet égard.

J'admets de tout cœur avec le chef de l'opposition que la paix mondiale et le commerce mondial sont d'inséparables partenaires. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter de plus à ce que j'ai dit, sous ce rapport, au sujet des fonctions du conseil économique et social. Je ne m'attends pas à ce qu'on soulève directement des questions d'ordre commercial à San-Francisco. Nous devrons nous préoccuper d'un nouvel ordre mondial au sein duquel il est à espérer que le commerce puisse fleurir comme jamais auparavant. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devront voir, au sein de l'Organisation internationale, à faciliter "la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social et autre, et encourager le respect des droits des hommes et des principales libertés". Il y aura les organismes internationaux spécialisés qui seront en relations avec le conseil économique et social pour traiter des divers aspects de ces fonctions générales. L'expansion du commerce est évidemment un élément essentiel destiné à favoriser le bien-être de l'humanité, mais elle doit se faire par l'entremise de plusieurs agences.

Puis une dernière question. L'honorable député d'York-sud (M. Noseworthy) a demandé si la délégation de San-Francisco appuierait l'institution d'un organisme international sur l'éducation comme partie intégrante de toute organisation fondée dans le but de maintenir la paix. Il a également fait allusion aux propositions nées des réunions des ministres alliés de l'instruction publique, qui se sont rencontrés à Londres, et il a demandé si le Canada avait été invité à y prendre part et, dans l'affirmative, quelle était l'attitude du gouvernement canadien.

On songe à créer une organisation ou une agence spéciale comme devant constituer un des organismes intergouvernementaux rattachés à l'organisation internationale, grâce à une entente entre le conseil économique et social et les autorités compétentes de l'Organisation qui doivent s'occuper de l'éducation. Je n'entrevois pas qu'on discute longuement à San-Francisco l'idée de créer un organisme international devant s'occuper de la question d'instruction. On a, pendant quelque temps, discuté certains projets dans ce domaine mais la conférence de San-Francisco aura passablement de besogne. Le gouvernement canadien s'est tenu en relations étroites par l'entremise du haut-commissaire du Canada pour savoir ce qui s'est discuté à Londres au cours de réunions entre les ministres de l'instruction des gouvernement alliés et il a fait part de son espoir de prendre part, dans les limites de ses responsabilités constitutionnelles, à tout organisme d'une telle nature si jamais on en fondait un. On a aussi étudié pendant quelque temps la préparation d'une constitution pour une agence d'instruction et on compte que des propositions définies seront soumises avant longtemps.

J'ai maintenant terminé les réponses que je voulais donner aux questions qui m'ont été posées.

M. GRAYDON: Je pense que le premier ministre a oublié une question que j'ai posée et qui porte sur la discussion; c'est au sujet du statut des délégués que le Gouvernement choisira en dehors des membres de son propre parti. J'ai posé la question au premier ministre et il semble avoir oublié d'y répondre. Je voulais savoir s'ils seront tenus pour des délégués revêtus de pleins pouvoirs ou pour des conseillers; s'ils jouiront de la liberté de parole et de ce qui s'ensuit durant leur séjour là-bas en conformité des arrangements pris dans la république voisine. Le premier ministre voudra peut-être tirer la chose au clair.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je sais gré à mon honorable ami d'appeler mon attention sur cette question. Je l'avais oubliée par mégarde. J'espère que tous les membres seront tenus pour les membres d'une même délégation. J'aimerais voir le Canada représenté par une seule délégation qui sera en mesure de parler au nom de tout le Dominion et sans tenir compte des allégeances de parti. On pourrait encore tenir les membres des partis de l'opposition pour des associés ou des conseillers, mais j'ai lieu de croire que la population du Canada préférerait que tous les représentants, choisis au sein de partis politique différents, ne constituent qu'une seule et même délégation. J'espère vraiment que la discussion qui s'est faite à la Chambre au cours des dix derniers jours pourra établir clairement qu'il ne devrait pas être bien difficile pour des membres de tous les partis de s'entendre sur l'énoncé du point de vue canadien sur toute question. Le Gouvernement devra prendre la responsabilité de toutes les décisions auxquelles on en viendra, mais il ne cherchera aucunement à empêcher un membre de la délégation qui ne partagerait pas l'opinion des autres membres, d'exposer pleinement ses vues. Je ne voudrais imposer de restrictions à qui que ce soit, mais dans les circonstances, chaque délégué devrait accepter la responsabilité de ses paroles et tous devraient en faire autant. J'ai le ferme espoir, cependant, que la Chambre conviendra

que la meilleure forme de représentation du Canada à la Conférence est celle que j'ai moi-même proposée.

M. GREEN: J'ai demandé au premier ministre quelle serait l'attitude du Gouvernement au sujet d'une organisation régionale, surtout dans le Pacifique. Il n'en a pas parlé. Pourrait-il m'en dire quelque chose?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est une autre question que je regrette d'avoir oubliée. Il me semble impossible de se prononcer sur ce qui se fera en matière d'organisation régionale, du moins d'ici la fin du présent conflit. L'honorable député s'intéresse surtout, et avec raison, à la situation de la Colombie-Britannique et il songe sans doute à ce qui pourrait être opportun du point de vue du Pacifique. Pour ce qui est de cette région, le plus important pour le moment est la défaite des Japonais. Tout le monde s'entend, je crois, sur ce point. Une foit le Nippon vaincu, nous connaîtrons les conditions que peuvent lui imposer les nations alliées responsables de sa défaite et nous apprendrons plus tard les dispositions que l'on doit prendre afin de le garder à jamais à sa place,—pour me contenter d'une expression modérée. En attendant ces événements, je doute qu'il me soit possible de dire quelles mesures seront prises en matière d'organisation régionale. Toutefois, il en sera sûrement question dans la charte de l'organisation. La question est difficile à résoudre, je le reconnais, et son règlement définitif ne sera possible qu'à la lumière des conditions qui pourront se présenter.

M. GREEN: De l'avis du premier ministre, une telle organisation pourrait-elle s'imposer?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais le dire avant de connaître les circonstances dont je viens de parler. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de se prononcer.

Un dernier mot en terminant. Si dans vingt ou trente ans, une nouvelle guerre doit se déclarer, elle sera encore plus horrible que la présente, dont les horreurs ont dépassé celles du conflit précédent. La barbarie de l'ennemi excédera celle de nos ennemis d'une génération passée. Advenant une autre guerre, toute contrainte disparaîtra et une sauvagerie effrénée, armée des engins les plus nouveaux et les plus destructeurs, s'abattra sur le monde. Notre plus grand espoir doit donc être de voir la conférence de San-Francisco se terminer par un accord véritable. J'ai voulu clore le débat sur cette pensée, que je sais prédominante dans tout l'univers aujourd'hui. Advenant une autre conflagration comme celle que nous traversons depuis quelques années, le Canada, à cause de ses ressources immenses, de son climat et de sa situation géographique entre le continent européen et le continent asiatique, et de notre position enviable dans l'hémisphère occidental, est exposé à devenir la principale victime. Il sied donc que chacun de ses citoyens travaille de toutes ses forces à prévenir, si possible, le retour d'un tel malheur.

Ici permettez-moi de citer un passage d'une lettre reçue hier soir. Il m'a vivement impressionné,—au point que je me suis pris à me demander si même aujourd'hui nous avons bien saisi l'importance de la conférence prochaine de San-Francisco et la nécessité d'en assurer le succès. J'avais écrit au feld-maréchal Smuts qui, m'avait-on appris, devait se rendre à la conférence de Londres, l'invitant à venir visiter le Canada soit avant soit après ces assises. J'ai le plaisir de dire que le feld-maréchal Smuts a promis d'accepter cette invitation et, nous pouvons l'espérer, il sera, lui, l'un des plus grands hommes d'Etat de l'univers, l'hôte de notre pays. Le général Smuts, tous le savent, a joué un rôle de premier plan dans la dernière guerre. Il a beaucoup contribué à la création de la Société des Nations. Il a plus d'expérience que tout autre, sans aucune exception, en matière d'organisation internationale. C'est pour cette raison que certains termes dont il s'est servi dans sa réponse à mon invitation, hier soir, m'ont causé une si profonde impression. Voici cette réponse:

> Mes plus chaleureux remerciements en retour de votre invitation à visiter le Canada. J'envisage avec un profond intérêt cette perspective que j'espère réaliser, soit avant, soit après la conférence de San-Francisco. J'espère aussi avoir avec vous des rapports agréables, fructueux et fréquents au cours de la conférence, avec toutes ses possibilités de succès ou d'échec.

"Avec toutes ses possibilités de succès ou d'échec." A titre de citoyens du Canada, je le rappelle aux membres de la Chambre, nous ne pouvons pas nous permettre de prononcer certaines paroles, poser certains gestes, susceptibles de nuire au succès de cette conférence, car si elle échoue, Dieu seul sait ce que l'avenir réserve au monde.

(La motion du très honorable Mackenzie King, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Abbott	Blair
Authier	Blanchette
Aylesworth	Bonnier
Bence	Boucher
Bertrand (Laurier)	Bourget
Bertrand (Prescott)	Bradette
Black (Châteauguay-Huntingdon	Brooks
Black (Cumberland)	Bruce
Black (Yukon)	Brunelle
Blackmore	Bryce
	Burton

Cardiff
Cardin
Case
Casselman, Mme (Edmonton-Est)
Casselman (Grenville-Dundas)
Castleden
Chevrier
Choquette
Church
Clark
Claxton
Cleaver
Cloutier
Coldwell
Corman
Côté
Crerar
Crète
Cruickshank
Dechêne
Denis
Desmond
Diefenbaker
Donnelly
Douglas
Dubois
Dupuis
Edwards
Emmerson
Esling
Eudes
Evans
Fair
Farquhar
Fauteux
Ferland
Ferron
Fournier (Hull)
Fraser (Northumberland, Ont.)
Fraser (Peterborough-Ouest)
Fulford
Furniss
Gershaw
Gibson
Gillis
Gladstone
Golding
Goulet
Graham
Grant
Gray
Graydon
Green
Gregory
Hansell
Hanson (Skeena)
Harris (Danforth)
Harris (Grey-Bruce)
Hazen
Healy
Henderson
Hill
Hlynka
Homuth
Howden
Howe
Hurtubise
Ilsley
Isnor
Jean
Johnston (Bow-River)
Johnston (London)
Jutras
King, Mackenzie
Kinley
Kirk
Knowles
Kuhl
Laflamme
LaFlèche
Lafontaine
Lalonde
Lapointe (Lotbinière)
Lapointe (Matapédia-Matane)
Leader
Leclerc
Leduc
Léger
Little
Lockhart
McCann
McCuaig
McCubbin
MacDiarmid
Macdonald (Brantford)
Macdonald (Halifax)
Macdonald (Kingston)
McDonald (Pontiac)
McGarry
McGeer
McGibbon
McGregor
McIlraith
MacInnis
McIvor
MacKenzie (Lambton-Kent)
MacKenzie (Neepawa)
Mackenzie (Vancouver-Centre)
MacKinnon (Edmonton-Ouest)
MacKinnon (Kootenay-Est)
McLarty
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McLean (Simcoe-Est)
McNevin
MacNicol
Marier
Marshall
Martin
Matthews
Maybank
Mayhew
Michaud
Mills
Mitchell
Moore
Mullins
Mulock
Mutch
Neill
Nicholson
Nielsen, Mme
Nixon
O'Neill
Parent
Perley
Picard
Pinard
Pottier
Pouliot
Power
Purdy
Quelch
Ralston
Raymond
Reid
Rennie
Rhéaume
Rickard
Roebuck
Rose
Ross (Calgary-Est)
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Middlesex-Est)
Ross (Moose-Jaw)
Ross (St. Paul's)
Ross (Souris)
Ryan
St-Laurent
Sanderson
Senn
Shaw
Sissons
Soper
Stirling
Stokes
Taylor
Thauvette
Tomlinson
Tremblay
Tripp
Tucker
Turgeon
Tustin
Veniot
Ward
Warren
Weir
White
Whitman
Wood
Wright—202

[Le très hon. Mackenzie King.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
d'Anjou	Lacombe
Dorion	LaCroix
	Roy—5

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Bradette.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Agriculture—Administration:

427.—Comité consultatif sur les services agricoles—Autre somme à voter, $1,000.

M. GRAYDON: Je crois savoir que le comité consultatif sur les services agricoles a été créé par des représentants des principaux agriculteurs du pays et je me demande quel travail particulier de ce comité a pu nécessiter cette année ces frais supplémentaires de déplacement de $1,000. Mes remarques ne sont pas inspirées par le désir de critiquer, car je sais que l'œuvre accomplie par cet organisme fait l'objet de grands éloges de la part de ceux qui s'y intéressent. Au cours d'une session antérieure, je me suis enquis des services que le Gouvernement pourrait requérir ultérieurement de ces spécialistes en agriculture du pays et je me demandais si ce crédit supplémentaire signifiait que le Gouvernement donnait plus d'expansion au travail de ce comité consultatif. Le cas échéant, j'appuie la somme supplémentaire prévue si elle doit servir en ce sens et je crois qu'elle se recommande à l'approbation de la Chambre. Le ministre pourrait-il nous fournir quelques explications?

L'hon. T. A. CRERAR (ministre suppléant de l'Agriculture): Le ministre de l'Agriculture a quitté la ville pour aujourd'hui et demain. L'augmentation s'explique du fait que le comité consultatif a été convoqué plus fré-

quemment qu'on ne s'y attendait quand le crédit primitif a été inscrit au budget des dépenses.

(Le crédit est adopté.)

Service technique:

428. Botanique et phytopathologie—Autre somme à voter, $8,907.

M. PERLEY: Le ministre expliquerait-il à quelle fin doit servir cette somme supplémentaire, qui est considérable?

L'hon. M. CRERAR: Je ne suis que le ministre suppléant durant l'absence du ministre et je n'en connais probablement pas plus long sur ce crédit qu'aucun autre membre du comité, sauf qu'à plusieurs de ces crédits se rattache la question de l'indemnité de vie chère qui expliquerait l'insuffisance du crédit primitif. Cette explication vaut pour plusieurs des crédits suivants.

M. PERLEY: C'est une somme considérable pour de l'aide temporaire. Le ministre peut-il nous dire le nombre des employés et la durée de leur emploi?

M. HAZEN: Je signale au ministre qu'on semble établir une distinction entre l'indemnité de vie chère et l'aide temporaire. S'il veut bien se reporter à la page 9 de ces autres crédits supplémentaires, il verra sous le titre de Commerce le crédit "Indemnité de vie chère et autres articles du bordereau de paye" ainsi qu'une somme pour "Aide temporaire" de sorte que l'aide temporaire et le boni de vie chère semblent constituer deux crédits totalement différents.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami a tout à fait raison. Je suppose qu'il a fallu des commis et des sténographes temporaires.

M. HAZEN: Le ministre ne peut pas nous en indiquer le nombre.

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai pas ces renseignements ici et si mon ami désire connaître les détails nous ferions peut-être mieux de réserver ce crédit et les autres appartenant à l'agriculture jusqu'à l'arrivée d'un des fonctionnaires.

M. BLACKMORE: Je crois qu'il serait sage de réserver les crédits de l'agriculture car je désire me renseigner sur plusieurs d'entre eux.

(Le crédit est réservé).

MINISTÈRE DES FINANCES

435. Inspection des banques (bureau de l'inspecteur général des banques); montant supplémentaire requis, $3,750.

M. PERLEY: Aura-t-on besoin par hasard d'une partie de cette somme de $3,750 pour l'inspection des banques à charte jugée nécessaire à la suite des travaux du comité de la banque et du commerce, l'été dernier?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Non. Ce crédit ne vise que les dépenses courantes du bureau de l'inspecteur général des banques. Cet inspecteur est un employé de l'Etat et a un certain personnel.

M. BLACKMORE: L'inspection de la banque d'expansion industrielle est-elle comprise dans ce crédit et est-elle du ressort du ministère des Finances?

L'hon. M. ILSLEY: La banque d'expansion industrielle ne relève pas, si j'ai bonne mémoire, de l'inspecteur général des banques. La compétence de ce dernier se limite aux banques à charte et aux banques d'épargne du Québec.

M. BLACKMORE: La banque d'expansion industrielle est-elle en activité à l'heure actuelle?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. PERLEY: Combien de demandes de prêts cette banque a-t-elle reçues et quel est le nombre de celles qui ont été présentées sous le régime de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

L'hon. M. ILSLEY: J'ai déposé aujourd'hui même un mémoire relatif à la banque d'expansion industrielle. Bien que la Banque fonctionne depuis quelques mois déjà, la somme globale des prêts n'est pas très élevée. Cette somme est fournie dans la réponse que j'ai déposée aujourd'hui. L'honorable député de Peterborough-Ouest dit qu'elle représentait $79,000 jusqu'à une certaine date dans le mois de février. La loi prévoit qu'un rapport sur certains aspects des opérations de la banque d'expansion industrielle doit être présenté à la fin de l'exercice financier; ce rapport contiendra tous les renseignements exigés par la loi.

Quant aux prêts consentis sous le régime de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, je dois dire que ce n'est que très récemment, tout au plus il y a un mois ou deux, que les règlements édictés sous le régime de cette loi ont été complétés. Les banques ne font que commencer à fonctionner en vertu des dispositions de cette loi et je ne puis pour cette raison, obtenir de renseignements touchant le nombre ou la valeur des prêts consentis jusqu'à ce jour.

M. CHURCH: Au sujet de l'inspection des banques, je désire soulever un point que j'avais espéré soulever en août dernier lors de l'examen de l'article 82 de la loi des banques, mais je ne l'ai pas fait à cause des

grandes chaleurs. Pendant l'intersession, le ministre voudrait-il examiner cette question de l'inspection des banques, surtout en ce qui a trait à la nouvelle disposition qui autorise les banques à construire des gratte-ciel au Canada. La loi prévoit que les banques ne peuvent pas se lancer dans la construction d'immeubles à moins qu'il ne s'agisse d'une garantie subsidiaire. A cet égard, les banques enfreignent la loi dans bien des cas et l'on devrait enquêter à ce sujet. Il est important que nous sachions ce qu'est la situation des banques à charte et de quel droit elles construisent ces vastes édifices, beaucoup plus spacieux que ne l'exigent leurs affaires, dans les grandes villes du pays. Au bout de sept ans, ces édifices deviennent la propriété de la couronne, mais le Conseil du trésor, si je comprends bien, peut accorder une autre extension de sept ans. On devrait respecter la loi. Les banques jouissent de certains pouvoirs mais ces derniers ne devraient pas aller jusqu'à permettre aux banques de spéculer sur les immeubles en se servant de valeurs en dépôt pour ériger par tout le pays des édifices qui rivalisent avec ceux que construisent les autres institutions mercantiles s'adonnant à la construction.

Encore une fois, j'espère que le Conseil du trésor étudiera cette question. J'ai signalé le même point à M. Dunning, prédécesseur du présent ministre et il m'avait promis d'y voir. Nous avons maintenant une nouvelle loi des banques et j'affirme qu'on devrait appliquer cette disposition très importante. Etablissons un régime convenable d'inspection. Nous nous rappelons tous la faillite de la Home Bank et les misères qu'elle a entraînées, en particulier dans la ville que j'habite. Cette faillite fut surtout attribuable au manque d'inspection.

Des modifications ont été apportées à la loi, et je signale au comité qu'à cet égard la loi n'est pas observée. La banque qui affecte de 10 à 15 millions de dollars à la construction d'un gros immeuble, alors que pour ses propres fins un immeuble d'au plus un million devrait lui suffire, se livre au commerce des biens immobiliers et devient une véritable entreprise de location. Les banques se livrent à ces opérations au moyen de contrats qui éludent la loi. Apparemment cet aspect de la situation a échappé au comité de la banque et du commerce lorsqu'il a adopté l'article en cause. Le ministre devrait conférer avec les inspecteurs et se rendre compte de ce que les banques se permettent dans ce domaine.

L'hon. M. ILSLEY: J'approfondirai la question que l'honorable député vient de mentionner.

[M. Church.]

M. BLACKMORE: Le ministre peut-il nous dire où se trouve, en Alberta, la succursale de la Banque d'expansion industrielle? Une personne m'a fait tenir, ce matin, une demande de renseignement au sujet d'un emprunt, et j'ignore où elle doit s'adresser.

L'hon. M. ILSLEY: Je regrette de ne pas le savoir moi non plus.

M. FAIR: Le cultivateur doit-il être dans une très bonne situation financière vis-à-vis des banques à charte pour obtenir un prêt en vertu des mesures relatives aux prêts destinés aux améliorations agricoles?

L'hon. M. ILSLEY: Les banquiers doivent exercer leur sens des affaires lorsqu'ils consentent un prêt. Toutefois, lorsqu'on leur accorde une garantie allant à 10 p. 100 des pertes encourues, on peut s'attendre qu'ils se montrent plus généreux que dans les cas ordinaires.

M. TUSTIN: Sous le titre "Inspection des banques", je trouve le poste "divers". Au crédit suivant le poste "divers" revient encore. La liste de ces crédits supplémentaires représente une forte somme d'argent qu'on demande aux postes "divers". Le ministre nous donnerait-il des explications à ce sujet? On semble avoir fait un usage fréquent de ce mot dans le cas de fortes sommes d'argent.

L'hon. M. ILSLEY: Un des fonctionnaires sera ici sous peu, et je donnerai à l'honorable député quelques exemples compris dans les "divers".

(Le crédit est adopté.)

FINANCES

Pensions et indemnités de retraite:

436. Application des lois de pension et de retraite, autre montant requis, $3,000.

M. GILLIS: Qu'a-t-on fait pour corriger ce que j'estime une injustice? Le ministre se souviendra qu'à la dernière session le ministre de la Justice s'est fait le parrain à la Chambre d'un projet de loi qui modifiait les règlements régissant la retraite de façon à mettre les fonds des fonctionnaires décédés à la disposition des belles-mères. Jusque-là, la "mère" et le "père" étaient mentionnés, mais non la "belle-mère". Un cas m'intéressait depuis un an, et lorsque les règlements ont été présentés l'article en question a été modifié de façon à inclure la belle-mère, ce qui permettait, à mon avis, de régler des cas en délibération alors. Quand le ministre a soumis ce crédit même à l'approbation de la Chambre, je lui ai demandé si la modification projetée allait s'appliquer aux cas déjà en cours. Il m'a répondu: il se peut que non, car il pourra devenir nécessaire d'adopter un décret du con-

seil; il ne prévoyait toutefois aucune difficulté. Depuis que la loi a été modifiée, j'ai cherché auprès du ministre des Finances et de quelques autres fonctionnaires à faire régler ce cas particulier. Il faut croire que les cas qui étaient en cours dans le temps échappent à l'application du changement, et il semble impossible de faire rendre le décret du conseil nécessaire. A mon avis, c'est une grave injustice. La part résiduelle du fonds de retraite du fonctionnaire défunt entre dans sa succession, laquelle peut éventuellement échoir à son beau-père, à sa belle-mère ou à un proche parent et cette somme particulière pourrait s'y ajouter. Le ministre est, je crois, bien au courant du cas dont je parle. Est-il possible de faire quelque chose en faveur des cas en cours de règlement au moment où cette disposition a été modifiée?

L'hon. M. ILSLEY: Je dirais non, et j'en suis même assez convaincu étant donné que la loi doit être appliquée en conformité de ses dispositions à un moment donné. Je ne me rappelle plus les détails du cas, mais l'honorable député m'a écrit, je le sais, à ce sujet et je lui ai répondu à peu près dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. Lorsque la loi est modifiée de façon à comprendre une autre catégorie de bénéficiaires, elle s'applique aux décès à venir, aux cas postérieurs à l'adoption de la loi. Autrement, il faudrait revenir à un an, deux ans, trois ans en arrière, et ainsi de suite, et il n'y aurait, en justice, aucune limite réelle à la rétroactivité. Nous n'oserions pas, je crois, entrer dans cette voie.

D'après l'honorable député, le fonds fait partie de la succession du défunt; tel n'est pas cependant le principe sur lequel s'appuie la loi des pensions. Le fonds s'apparente à l'assurance pour l'employé civil à la retraite et certaines catégories déterminées de personnes à sa charge, et, à défaut de celles-ci, le montant n'échoit à personne; c'est ce qui en explique les taux. Les taux tiennent compte de cette disposition. Si le montant était versé à quelqu'un dans tous les cas, les taux devraient, j'imagine, être beaucoup plus élevés. Je ne crois pas que la loi puisse avoir des effets rétroactifs dans ces cas, car telles étaient alors ses dispositions, et les cas ont été réglés en conformité de la loi en vigueur à l'époque. Bien que le fonctionnaire de l'Etat qui prend sa pension après la modification de la loi se trouve en meilleure posture que celui qui est mort avant la modification, il en est souvent ainsi lorsqu'on modifie des lois. Il est presque impossible d'en rendre l'application rétroactive.

M. GILLIS: Je ne suis pas satisfait. Le raisonnement du ministre est justifié dans une certaine mesure. Je ne dis pas que ces paiements devraient être effectués sans discernement, mais on a reconnu la justice des réclamations dans un cas particulier car on a modifié les règlements. Ils étaient certes trop rigides, autrement on ne les aurait pas changés, et on a effectué ce changement afin de comprendre cette catégorie particulière. Si on l'a fait c'est peut-être surtout à cause du grand nombre de personnes qui ont réclamé dans le cas auquel je songeais. Cette famille se trouvait réellement dans la destitution et il y avait là une injustice qui nécessitait une modification des règlements. Pour ma part, je soutiens que dans un cas particulier, s'il y a des circonstances atténuantes, il est tout à fait régulier d'adopter un décret du conseil, vu que nous en avons adopté des milliers depuis le début de la guerre. Je soutiens encore, en conformité de ce que disait le ministre de la Justice lorsqu'il a présenté ce bill à la Chambre, qu'il ne devrait pas être difficile de passer un décret du conseil dans un cas où il y a au moins des circonstances atténuantes, comme il y en avait sûrement dans le cas dont j'ai parlé.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable représentant de Lethbridge m'a demandé où des personnes habitant l'Alberta devraient s'adresser si elles désiraient communiquer avec la banque d'expansion industrielle. Apparemment elles doivent s'adresser à Vancouver. D'après le mémoire que j'ai sous la main les habitants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique doivent adresser leurs demandes au bureau de Vancouver. Il semblerait qu'il n'y a pas un bureau dans chacune des provinces.

(Le crédit est adopté.)

437. Contribution du Gouvernement au fonds de pensions—Autre montant requis, $40,795.

M. O'NEILL: Un fonctionnaire qui touche des appointements de $150 par mois et une indemnité de vie chère de $18 par mois paie l'impôt sur le revenu sur ces $150 plus les $18, mais sa contribution au fonds de pension ne s'applique pas au $18, ce qui fait une différence au cours de quatre ou cinq années dans le calcul de la pension des employés. Le ministre peut-il nous expliquer comment on en est venu à cette conclusion?

L'hon. M. ILSLEY: L'indemnité de vie chère peut bien ne durer que pendant un certain temps et ne fait pas partie des appointements du fonctionnaire. Ses appointements sont fixés dans la classification et l'indemnité de vie chère est un montant ajouté en temps de guerre. Je ne sais pendant combien de temps cela durera, ni si le montant en sera augmenté ou réduit, mais on n'a jamais tenu cette indemnité pour une partie de ses appointements permanents pour les fins de la

pension. Que ce montant soit sujet à l'impôt sur le revenu, cela ne me paraît pas être un détail pertinent. Ce montant est une partie de son revenu, mais n'est pas une partie de ses appointements réguliers, et c'est d'après ses appointements réguliers que le chiffre de sa pension est calculé.

M. BOUCHER: Cet article se rattache-t-il à la ligne de conduite adoptée à la dernière session et voulant que certains employés sous le régime des salaires régnants aient été admis au bénéfice de la loi de la pension du service civil?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas ici les détails à ce sujet. L'honorable député désire-t-il que nous réservions ce crédit?

M. BOUCHER: Le ministre pourrait peut-être me dire si ce crédit se rattache à l'adoption, au cours de la dernière session, du principe reconnaissant à certains employés sous le régime des salaires régnants le droit d'être admis au bénéfice de la loi de la pension. J'ai cru que tel pouvait être le cas. Si oui, il semblerait que bien peu d'employés jouissent de ce privilège.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne saurais dire si c'est cela qui a nécessité ce montant supplémentaire. Je pourrais écrire à l'honorable député afin de lui fournir le renseignement. Si, cependant, il pense que la question est d'un intérêt public suffisant pour réserver le crédit, je suis bien prêt à y consentir.

M. BOUCHER: Je suis prêt à ce qu'on l'adopte, s'il est bien compris que le ministre me fournira le renseignement que je demande afin de savoir si les fonctionnaires rémunérés aux salaires régnants ont profité de la loi adoptée l'an dernier et quelle a été la part du Gouvernement sous ce rapport.

L'hon. M. ILSLEY: C'est entendu.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Crédit n° 438—Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et à la teinture, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 19 décembre 1942—Autre montant requis, $85,000.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre peut-il nous dire quelle a été cette année la part du Canada dans la répartition des peaux de phoques?

L'hon. ERNEST BERTRAND (ministre des Pêcheries): Cette année, il nous a fallu faire apprêter les peaux de phoques aux Etats-Unis au lieu d'en Grande-Bretagne, vu la pénurie de main-d'œuvre dans ce dernier pays. Nous n'aurions pas pu obtenir une livraison assez rapide pour faire face aux exigences du marché canadien et il nous a fallu acquitter des droits de douane beaucoup plus élevés. C'est ce qui explique la différence. Il nous a fallu faire apprêter 3,977 peaux et le droit de douane a été de $88,096.20, ce qui a fait un excédent de $85,000.

L'hon. M. STIRLING: N'est-il pas vrai que la part du Canada, maintenant que le Japon est exclu, a considérablement augmenté et qu'en conséquence nous avons eu une plus forte part de fourrures?

L'hon. M. BERTRAND: Ce n'est pas la raison; c'est à cause des droits d'accise et de douane que nous avons été obligés d'acquitter vu que les peaux avaient été apprêtées aux Etats-Unis plutôt qu'en Grande-Bretagne. Depuis deux ou trois ans nous avons eu plus de fourrures qu'auparavant car le Japon est exclu de l'accord.

M. BROOKS: Si j'ai bien compris, on expédie les fourrures brutes aux Etats-Unis pour y être apprêtées, puis elles sont renvoyées au Canada.

L'hon. M. BERTRAND: Oui.

M. BROOKS: Pourquoi sont-elles assujetties au droit de douane?

L'hon. M. BERTRAND: Parce que les règlements le prescrivent. Nous devons payer la taxe de guerre, la taxe de guerre sur le change et les droits de douane et d'accise. Ce n'est qu'une écriture comptable.

M. BROOKS: L'argent nous est-il remboursé?

L'hon. M. BERTRAND: Oui.

L'hon. M. STIRLING: L'argent est-il remboursé au retour des peaux apprêtées?

L'hon. M. MICHAUD: Lorsque les peaux sont mises sur le marché.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre voudrait-il nous donner des explications?

L'hon. M. BERTRAND: Les peaux nous ont coûté $158,000 et nous ont rapporté $282,000, ce qui laisse un bénéfice net de 123 mille dollars, mais sur cette somme nous avons dû acquitter les droits de douane grevant les peaux apprêtées.

M. BROOKS: Si les peaux restaient aux Etats-Unis, faudrait-il payer quand même les droits de douane?

L'hon. M. BERTRAND: Oui, mais il y a un droit à payer aux douanes canadiennes sur celles qui nous sont réexpédiées.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

439. Administration—Crédit supplémentaire, $28,000.

M. MacINNIS: Un mot de ce crédit destiné à l'administration du ministère. Il nous faudra attendre longtemps avant de pouvoir discuter de questions ouvrières et je tiens à signaler deux ou trois grandes causes de mécontentement parmi les employés à l'heure actuelle. Je veux parler d'une partie du décret C.P. 1003 et du décret régissant les salaires, le C.P. 9384 dont l'un remonte à décembre 1943 et l'autre à février 1944, je crois. Jamais encore, que je sache, on n'a cessé de réclamer leur modification. De fait, l'adoption du n° 9384 en décembre 1943 a soulevé d'un littoral à l'autre une vague de protestations comme on en avait rarement vu dans le monde ouvrier. Ce décret a bien subi des modifications sur certains points, mais il reste toujours peu satisfaisant puisque la principale cause d'objection subsiste toujours. Ce décret a fait l'objet de nombreux commentaires au cours du débat sur l'Adresse en 1944, et j'ai moi-même signalé ce qui me semble son principal défaut. On l'appelle un décret régissant les salaires. J'ai soutenu que ce titre est mal choisi, que le décret visait non pas à la réglementation, mais à la stabilisation des salaires. Le fait ressort à l'évidence de l'alinéa *a*), article 14 du décret. En voici le texte:

La présente ordonnance a pour objet

a) d'assurer l'établissement de taux de salaires comprenant les indemnités de vie chère payables en raison de la hausse du coût de la vie;

b) de stabiliser au Canada la structure des salaires ainsi établis afin de maintenir la stabilité des prix et d'empêcher l'augmentation du coût général de la vie; et

c) de fournir les moyens d'assurer le redressement méthodique des inégalités et injustices flagrantes que comportent les taux de salaire ainsi établis, dans la mesure où la chose est possible et compatible avec le principe primordial de la conservation de l'équilibre dans les prix; et l'ordonnance sera appliquée et mise à exécution en vue d'atteindre ces objectifs.

Il s'agit d'assurer le maintien des prix. La justesse des remarques que j'ai faites en cette circonstance a tout récemment été confirmée par une autorité éminente, le Conseil national du travail en temps de guerre. Je lirai ce qu'il a dit à ce sujet. Il étudiait un barème de prix en particulier, celui des employés de la Canada Starch Company. La décision est du 28 novembre 1944. Le Conseil régional du travail en temps de guerre pour Ontario avait recommandé ou ordonné une augmentation de salaire variant de 5c. à 5½c. l'heure. La compagnie ayant porté la décision en appel, voici ce que le Conseil national avait à dire à l'adresse du conseil régional.

Les Conseils du travail en temps de guerre ont le pouvoir d'autoriser ou d'ordonner des augmentations des barèmes de salaires ainsi établis seulement dans la mesure nécessaire pour remédier à une injustice ou une inégalité flagrantes.

Puis, il définit les expressions "injustice flagrante" et "inégalité flagrante" par les termes "injustice ou inégalité manifeste ou évidente". Avant cette date, les conseils régionaux du travail en temps de guerre s'estimaient libres de juger les cas quant au fond, compte tenu de la situation dans les municipalités intéressées. Cependant, la décision de l'organisme national prive les conseils régionaux de ce droit. Au fait, je l'ai dit en février 1944, le résultat de cette ordonnance n'est pas de réglementer les salaires, mais bien de perpétuer des injustices. Citant à nouveau de la décision du conseil:

J'estime qu'on ne peut prétendre que l'objet de l'ordonnance soit de stabiliser le régime des salaires tel que nous le connaissons, sans affirmer que le barème des salaires doit demeurer tel qu'il est jusqu'à ce qu'un requérant ait prouvé que son cas répond en tout aux conditions établies.

C'est-à-dire qu'il ait démontré que la situation dont il se plaint constitue une injustice ou une inégalité manifeste ou flagrante. Peu importe le bas niveau des salaires ou leur disproportion en regard des autres taux de rémunération, ils doivent demeurer tels quels, à moins que, de l'avis du Conseil, il y ait injustice flagrante.

Il est ensuite déclaré, dans la décision du Conseil national:

Le Conseil régional semble, dans ce cas-ci, s'être fondé sur ce qu'il estimait être un taux juste et raisonnable, mais nous devons dire que les conseils du travail en temps de guerre régis par le décret du conseil C.P. n° 9384, ne sont pas des commissions chargées de fixer des salaires raisonnables ni des organismes ayant mission de déterminer les salaires minimums; ce sont des conseils de stabilisation des salaires établis en vue de l'application des règles positives édictées par l'Etat.

Rien ne peut être plus clair. Je le répète, j'ai signalé ce point à la Chambre il y a plus d'un an. J'ai démontré que les conseils régionaux n'étaient nullement autorisés à aborder le problème en se fondant sur la connaissance plus appronfondie de la situation qu'ils peuvent avoir dans ces cas. Toutefois, voici ce que la décision du Conseil national du travail en temps de guerre a de particulier. Il s'est occupé du cas comme si celui-ci lui avait été soumis en premier lieu. Il a rejeté les augmentations de cinq cents et de cinq cents et demi recommandées par le conseil de l'Ontario, mais il a approuvé l'augmentation de trois cents que la compagnie était disposée à accorder. Voici ce que le Conseil a déclaré en accordant cette augmentation de trois cents:

Eu égard à la nature des opérations de l'employeur et compte tenu de l'endroit où elles s'effectuent, nous constatons que ces taux, avec

l'addition de trois cents que la compagnie est prête à verser, soutiennent très favorablement la comparaison avec les taux payés par des industries exploitées à des endroits analogues.

En un paragraphe antérieur, le Conseil national avait déclaré que ces organismes n'étaient pas chargés de fixer des salaires raisonnables ou des salaires minimums, mais qu'ils étaient des conseils de stabilisation. En vertu du même principe, il accorde lui-même une augmentation; remarquez qu'il s'agit d'un relèvement que la compagnie était déjà disposée à accorder. Il devrait y avoir une meilleure coordination entre les opérations des organismes régionaux et celles du Conseil national du travail en temps de guerre. Dans ma propre ville de Vancouver, nous avons eu la preuve la plus flagrante du manque de coordination entre les opérations de ces organismes national et régionaux. Dans une cause intéressant les employés et les propriétaires du tramway, le conseil régional formula une recommandation générale comportant un relèvement de 3½c. par heure. Appel ayant été interjeté, le Conseil national renversa la recommandation. Les employés se mirent en grève. Le Conseil national lança un ultimatum portant qu'il ne s'occuperait de l'affaire que si les employés retournaient au travail. A leur tour, les employés firent savoir au Conseil national qu'ils se retourneraient pas à l'ouvrage tant qu'il n'aurait pas retiré son ultimatum. C'était, en d'autres termes, une bataille à coups d'ultimatums. Ce qu'il y a d'étonnant dans cette affaire, c'est que le ministre du Travail s'en mêla,—je ne l'en blâme pas,—à moins que ce ne soient ses fonctionnaires; ils continuèrent les négociations avec ces employés jusqu'à ce qu'on en vint à un règlement. Je pourrais peut-être en dire davantage sur la question, mais je m'en abstiendrai pour le moment.

Je voudrais faire comprendre au ministre l'importance d'apporter des amendements qui régleraient efficacement la question que je viens de lui signaler, chose qui cause beaucoup d'ennuis. Pour ma part, j'estime que le Conseil national devrait tenir davantage compte des décisions ou recommandations des conseils provinciaux.

Je désire signaler une autre question que j'ai mentionnée il y a un an, savoir que la tâche de maintenir la structure des salaires est laissée aux plus bas salariés des industries les moins protégées. Les travailleurs d'une industrie essentielle et plus ou moins protégée peuvent d'ordinaire faire en sorte qu'on s'occupe de leurs griefs en cessant de travailler, que ce procédé soit légal ou non. Les employés d'une industrie maigrement rétribuée sans garantie contre la concurrence et où, conséquemment, les salaires sont particulièrement bas, ne peuvent que sourire et endurer. Je ne crois pas que ce soit là une situation satisfaisante.

Maintenant j'aimerais faire quelques observations très brèves sur le code ouvrier et l'arrêté C.P. 1003 touchant les relations ouvrières. Il y a trois amendements en particulier qui se font attendre depuis longtemps au sujet de l'arrêté en question. Cet arrêté était à mon sens un pas dans la bonne voie et qui a reçu un bon accueil de la part de tous ceux qui s'intéressent aux relations harmonieuses entre patrons et employés. Le premier amendement à apporter à l'arrêté se rattache à l'article 5 qui traite de l'attestation des représentants-négociateurs. Ce ne sont pas les représentants-négociateurs qui ont besoin d'une attestation mais l'agence négociatrice. Une fois qu'une agence négociatrice a été choisie, elle nommera ses représentants. L'arrêté parle cependant continuellement de représentants-négociateurs et par le fait même ne reconnaît pas les syndicats ouvriers. Si le paragraphe 3 de l'article 4 ne mentionnait pas une convention collective, ce qui ne peut exister qu'entre un syndicat ouvrier ou un organisme ouvrier et les patrons on n'aurait d'alternative que de conclure qu'on a de propos délibéré, omis de nommer les syndicats ouvriers une seule fois. Voilà une rectification à apporter.

En deuxième lieu le choix d'une agence négociatrice devrait être déterminé à la majorité des votes, du moins si plus de la moitié des employés intéressés se sont donné la peine de voter. L'application du principe voulant que le syndicat obtienne l'assentiment de la majorité de tous les employés de l'usine est un procédé défectueux. Si on appliquait ce principe à la Chambre, très peu d'honorables députés pourraient occuper leur siège, cependant nous croyons avoir été élus d'une manière démocratique. Je demanderais donc au ministre d'étudier sérieusement la possibilité de modifier cette disposition.

Mon troisième point porte sur une disposition qui ne figure pas dans le code mais qui devrait s'y trouver. Je suis d'avis que les syndicats patronaux devraient être absolument et totalement interdits. Ils n'ont pas leur raison d'être dans les relations entre employeurs et employés, et aucune organisation démocratique des travailleurs ne sera possible tant que ces syndicats patronaux continueront d'exister. Si le ministre veut bien s'enquérir de ces questions, il constatera, j'en suis sûr, que les points que j'ai soulevés causent de l'inquiétude aux ouvriers syndiqués du pays.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Mon honorable ami a d'abord

parlé du décret du conseil C.P. 9384 concernant la stabilisation des salaires. Je lui dirai bien franchement, et je crois pouvoir l'affirmer sans aucune crainte d'être contredit, que les mesures de stabilisation des prix et des salaires appliquées par le gouvernement actuel ont comporté plus d'avantages pour les ouvriers et les ouvrières et pour les cultivateurs du pays qu'aucune autre loi insérée dans les statuts par un gouvernement quelconque.

M. MacINNIS: Cette mesure ne figure pas dans les statuts.

L'hon. M. MITCHELL: Je dirai alors qu'elles ont été plus avantageuses que toute initiative prise par un gouvernement quelconque sous le régime de la loi des mesures de guerre. Quels sont les faits? A l'heure actuelle, le revenu agricole du Canada atteint $1,800,000,000, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé depuis 1935. Si j'ai bonne mémoire, et je ne crois pas me tromper sur ce point, les salaires versés au Canada en 1939 représentaient une somme de $2,300,000,000. Aujourd'hui ils atteignent $4,800,000,000. Depuis l'inauguration de la politique d'immobilisation des salaires dont mon honorable ami a parlé, l'indice du coût de la vie au Canada a monté de 3.1 p. 100. Dans ce même laps de temps au cours de la dernière guerre, il avait subi une hausse vingt fois supérieure à celle-là; cela donne une idée des avantages que représente cette politique pour la population du Canada.

Considérant l'avenir, tout ce que je puis dire, c'est qu'aucune méthode imaginée par l'homme n'est parfaite. S'il existe au pays de ces gens parfaits, j'aimerais bien les rencontrer et leur confier des postes aussi bien rémunérés qu'ils le voudront. Quelques-uns de ceux qui ont critiqué cette politique avec le plus de violence seront parmi ceux qui, à la fin des hostilités, demanderont qu'elle demeure en vigueur. Ceux qui sont de mon âge,—mon honorable ami a probablement un an ou deux de plus que moi,—gardent un vivant souvenir de ce qui s'est passé après la dernière guerre. A l'époque, il n'existait aucune réglementation, c'était l'anarchie totale au pays en ce qui concerne l'échelle des prix. Le coût de la vie avait à peu près doublé depuis 1914. Je conserve un saisissant souvenir de la situation qui existait lorsque je revins au pays après le dernier conflit.

Je me rappelle avoir payé $60 un complet qui n'en valait pas $15. Le sucre se vendait 25c la livre et je me souviens d'avoir déboursé 90c. la livre pour la viande de mon premier dîner de Noël. Les pommes de terre, sur le marché de Hamilton, se vendaient non pas au sac ou au panier mais à l'unité. Si vous jetez un coût d'œil sur l'ensemble du monde à l'heure actuelle vous constaterez que le chaos et le désordre règnent dans les pays qui n'ont pas eu la réglementation des prix ni les mesures qui s'y rattachent. Vous n'avez qu'à songer à la Chine de l'heure présente où des avions transportent de la monnaie des Himalayas pour atténuer le bouleversement causé par l'inflation.

Je dirai,—et ceci est matière d'opinion,—que certaines conditions qui existaient en Grèce provenaient sans doute dans une large mesure de l'effondrement complet et de l'inflation de la monnaie. Quels sont ceux qui sont atteints par un tel état de choses?

Ce ne sont pas des gros bonnets dont aiment à parler mes honorables amis, mais l'homme moyen. Quant aux premiers, ils peuvent souvent acquitter leurs obligations avec ce que certaines gens appellent de la monnaie dépréciée. J'ai toujours pensé que ce n'est pas la quantité d'argent qu'on a qui compte mais ce qu'il est possible d'obtenir avec cet argent.

Je me rappelle très bien, comme se le rappellent sans doute mes honorables amis, le mouvement inflationnaire qui s'est produit en Allemagne. A un certain moment, les choses en étaient rendues au point où l'on payait les gens deux fois par jour et où on leur accordait une demi-heure de congé par jour pour leur permettre de dépenser leur argent, car s'ils gardaient cet argent plus d'une heure, il perdait sa valeur. En fait d'enrégimentement et de discipline, je doute qu'il existe dans le monde une race qui l'emporte sur le peuple allemand.

C'est un bel hommage à rendre à la population canadienne,—je ne reproche pas ceci à mes honorables amis,—que de pouvoir dire que, en dépit des quelques personnes peu sérieuses qui s'attaquent à ce geste courageux, elle comprend le but de cette mesure et qu'elle a coopéré en vue de rendre possible cette politique de stabilisation des prix et des salaires.

Le Canada est le seul pays au monde, je crois, où les conseils régionaux et national comptent, exception faite des présidents, des représentants des industries et des ouvriers. Comme nous le savons tous, aux Etats-Unis le public général est représenté, tandis qu'en Australie il existe des tribunaux spéciaux à cette fin. A mon avis, la collaboration que nous ont fournie les gens sérieux dans la mise à exécution de cette politique est un gage de succès pour l'avenir.

Mon honorable ami a parlé des groupes organisés ou de quelque chose de ce genre. J'appellerais cette politique de stabilisation des prix et des salaires une charte et un organisme pour les gens sans défense, surtout les femmes à qui incombe le soin de dépenser

l'argent que gagnent leurs maris. Cette charte comporte des imperfections comme tout autre document élaboré par les hommes. Je conseillerais à ceux qui adoptent à l'égard de ce programme une attitude susceptible de le faire échouer de l'étudier plus à fond avant d'aller plus loin.

Quel que soit le parti qui occupe plus tard ces banquettes, que ce soit la C.C.F. ou l'opposition officielle, il s'apercevra qu'il lui faut maintenir un programme de ce genre. Cela sera particulièrement vrai dans la période d'après-guerre, alors que nous assisterons à une détente, comme cela se produit après tous les grands conflits, et que nous aurons à faire face à une énorme demande de biens de consommation, comme ce fut le cas après la dernière guerre. C'est alors que le programme sera véritablement mis à l'épreuve. Son application sera alors aussi difficile qu'elle l'a été en 1941 ou 1942, lorsque le Canada était la seule des Nations Unies à recourir à semblable stabilisation. C'est tout ce que je puis dire pour le moment. J'ai fait part à la Chambre des observations particulières et générales que je jugeais nécessaires.

Il est facile, je le répète, de critiquer. J'apprécie la critique d'ordre pratique, qu'elle vienne de la Chambre ou d'ailleurs, mais je ne veux pas qu'on puisse dire de moi que j'ai permis l'abaissement du niveau de vie de la masse des Canadiens. Je laisse à d'autres l'honneur discutable de se faire les champions d'une politique de ce genre ou de lancer une propagande de cette nature.

Je passe maintenant au décret C.P. 1003 et j'apprécie la critique d'ordre pratique que l'honorable député a formulée à cet égard. Ce décret est un document révolutionnaire, en ce sens que, pour la première fois dans l'histoire du pays, le gouvernement canadien adoptait comme politique les principes fondamentaux des conventions du travail ou du droit des ouvriers de se syndiquer. Que nous a-t-il fallu faire? En temps normal, les relations ouvrières, en vertu de la constitution canadienne, relèvent des gouvernements provinciaux. Nous avons commencé par tenir une conférence avec tous les gouvernements provinciaux, qui ont reconnu le principe fondamental du droit des ouvriers de se syndiquer.

Nous avons ensuite consulté les organismes ouvriers et les employeurs, et nous avons préparé un document de base qui nous semblait très juste. Nous en avons fait tenir des copies aux provinces ainsi qu'aux associations ouvrières et patronales. Nous avons reçu de toutes ces sources 170 propositions d'amendement. Nous nous sommes efforcés d'en faire entrer le plus grand nombre possible dans le document primitif et, après une lecture attentive de la part de tous ceux qui avaient participé à sa rédaction, le document était approuvé par les représentants des ouvriers, des gouvernements provinciaux et des employeurs.

J'admets volontiers qu'en matière de relations ouvrières le dernier mot n'est jamais dit. C'est ce que j'ai déjà reconnu lorsque j'ai annoncé ces mesures à la Chambre des communes. C'est comme une convention du travail. Je suis sûr qu'une des fraternités de la propre organisation de l'honorable député a accusé les dirigeants de négocier une entente qu'il deviendrait facile de démolir. Attendu que trois modifications seulement y ont été proposées, j'estime que les auteurs méritent des félicitations. En somme, une entente syndicale n'est pas un document légal; elle se fonde sur le caractère, la bonne volonté et l'esprit de conciliation des deux contractants, et vous constaterez dans les organisations ouvrières du pays que toute entente qui a été conclue dans cet esprit subit victorieusement l'épreuve du temps. Nulle partie contractante ne saurait aujourd'hui traiter l'autre de canaille et espérer conclure une entente syndicale satisfaisante le lendemain.

Prenons, par exemple, le cas de nos organisations de cheminots. D'une manière générale, leurs membres sont probablement les mieux payés, et de toutes les industries du Canada ce sont peut-être celles qui entretiennent avec les employeurs les meilleures relations. Je suppose qu'avec le temps, des organisations nationales responsables de part et d'autre et des gouvernements provinciaux nous demanderont des modifications, mais l'honorable député conviendra avec moi, je pense, que lorsque les relations sont normales et stables, quels que puissent être ceux qui demandent des changements, il est nécessaire de consulter les parties qui ont d'abord rédigé l'entente. C'est une manière de procéder qui n'est que juste et convenable, et l'honorable député peut être assuré qu'au moment propice c'est ce qui se fera.

A tout événement, le document doit avoir son côté pratique, puisque durant la première année de sa mise en vigueur les grèves du pays ont diminué de plus de la moitié. La qualité se révèle à l'usage. Le mérite en revient non seulement à nos syndicats ouvriers mais dans une certaine mesure à nos employeurs. On peut conclure aussi que le document a été rédigé dans le sens de relations ouvrières stables. J'espère avoir répondu à quelques-uns des points qu'a soulevés l'honorable député.

Du point de vue économique, j'estime que la politique du Gouvernement a été courageuse. C'est une politique qu'ont suivie la plupart des nations. Du point de vue des relations ouvrières nous avons au moins jeté les

assises de relations ouvrières stables au Canada pourvu qu'il y ait des deux côtés esprit de conciliation et aptitude à saisir le point de vue de l'autre partie.

M. MacINNIS: Je désire répondre quelques mots. Si le ministre du Travail avait pris au début le même ton qu'à la fin, je n'aurais rien dit, car je voulais simplement lui signaler certaines choses. Lorsqu'il tente cependant de donner à la Chambre l'impression que notre groupe et moi, en particulier, nous voulons supprimer tous les règlements, il extravague. Cette allusion au transport d'une cargaison de monnaie de papier par avion et d'autres paroles du même genre ne sont une recommandation ni pour le ministre ni pour la Chambre; on peut en dire autant de son récit sur les événements d'Allemagne après la dernière guerre. Ce sont là des billevesées et l'honorable député le sait mieux que personne. Je n'ai aucun désir de voir disparaître tous les règlements. Aucun membre de la Chambre ne se rend compte mieux que moi de la nécessité des règlements même après la guerre. Ce qui s'est produit, au témoignage de l'honorable député, après la dernière guerre, est survenu, qu'on se le rappelle, sous le régime de la liberté d'entreprise.

L'hon. M. MITCHELL: La même chose s'est produite en Allemagne sous l'empire du socialisme.

M. MacINNIS: Les occasions de collaborer cependant n'ont pas été nombreuses, je veux que l'honorable député s'en souvienne.

Qu'il se rappelle aussi un autre point au sujet des grèves. Il y a aujourd'hui dans le monde ouvrier une situation anormale qui, le ministre le sait, aide à l'harmonie; la situation cependant peut changer très rapidement parce que les plus ardents apôtres de l'harmonie aujourd'hui étaient il n'y a pas très longtemps les ouvriers militants qui la combattaient. Un rien peut suffire à les faire passer un jour ou l'autre de l'autre côté de la barricade et le ministre ne doit pas être trop confiant au sujet de ce qui pourrait alors se produire dans les industries. Je sais par expérience comment ces choses se passent dans le monde ouvrier et je ne pousse pas trop loin l'optimisme sur la durée de cette harmonie.

M. DIEFENBAKER: J'aimerais que le ministre me renseigne sur un ou deux points suscités par la déclaration de l'honorable préopinant. Il s'agit des enquêtes que l'on a instituées l'an dernier pour savoir si l'on peut s'attendre, après la guerre, à un accroissement de l'embauche plus général que ne le croient bien des défaitistes. J'ai lu avec grand intérêt les nombreux discours que le ministre a prononcés depuis la dernière session sur cet important problème et qui dénotent tout l'intérêt bien réfléchi qu'il y porte, car il s'agit d'une question d'importance transcendante pour le Canada et les autres pays.

Voici donc ce que je veux savoir: qu'a fait et que fait actuellement le Gouvernement pour assurer de l'emploi après la guerre, surtout quand on tient compte de la diminution de la production qui s'opère dans les industries de guerre et qui se continuera de façon plus accentuée au cours des prochains mois? Il y a quelques semaines, le ministre disait à la radio que le Canada avait un excellent organisme prêt à faire face à toutes les demandes d'emploi après la guerre. Il a ajouté ceci et j'approuve les sentiments qui l'ont animé alors:

> Je suis de ceux qui croient que nous pouvons obtenir l'emploi intégral en temps de paix comme nous l'avons eu durant la guerre.

Mais, il y a un mois, il prononçait ces paroles significatives dans son discours à la radio:

> Le seul fait de dire qu'il y aura un emploi pour tous ceux qui veulent travailler ne suffit pas à procurer cet emploi.

Un des actes du Gouvernement a été d'instituer, sous les auspices du ministère du Travail, un comité chargé d'enquêter sur les possibilités d'emploi après la guerre. Ce comité a soumis son rapport mais celui-ci n'a pas été déposé au Parlement, bien qu'on l'ait demandé à maintes reprises. Jusqu'à ce jour, il reste le secret du Gouvernement et le public n'en a pas eu connaissance. Nous, du Parlement, avons le droit d'exiger la production de ce rapport ou, du moins, qu'il soit mis à jour jusqu'à fin février, pour que nous puissions le discuter au cours de la présente session. Sinon, il en sera sûrement question au cours de la campagne électorale qui semble imminente. Aucun de ceux qui ont foi dans le régime de la libre entreprise n'auront d'indication relativement aux plans que le ministère du Travail a préparés par l'entremise de ses experts dans le but d'assurer que le maximum d'embauchage susceptible d'être atteint le sera de fait. En conséquence, je demande au ministre de produire ce rapport. On le lui a demandé à plusieurs reprises, non pas à la Chambre mais pendant que la Chambre n'était pas en session, et jusqu'à présent, rien n'indique que le Gouvernement soit prêt à produire ce rapport.

Il y a une autre question au sujet de laquelle j'aimerais que le ministre nous fasse connaître les plans du Gouvernement. Elle a trait aux 250,000 femmes qui travaillent actuellement dans les diverses industries de guerre. Si je pose cette question, c'est que le

ministre, lors d'une visite à Winnipeg en novembre dernier, fut interrogé, d'après la *Winnipeg Free Press,* sur les plans qu'il pouvait avoir quant à l'embauchage dans d'autres industries, ou sur quels plans en général il avait relativement à ces femmes qui nécessairement, en raison de la diminution de la production de guerre, se trouveront sans emploi. La réponse qu'il a donnée d'après le compte rendu des journaux se résume à ces simples mots, "Je n'en sais rien". Je crois que maintenant, si l'on tient compte du relevé qui a été fait, le ministre doit avoir un plan qui apportera un peu d'espoir à ces femmes, qui pour des motifs de patriotisme se sont sacrifiées pendant la guerre afin d'assurer une production maximum.

Je passe à une autre question qui intéresse l'agriculture. Je vois dans le *Canada en Guerre,* numéro de mars, qu'on y fait une revue assez longue de la situation de la main-d'œuvre relativement à l'industrie et à l'agriculture, et on y déclare que dans les industries à priorités élevées au Canada actuellement, à l'exclusion de l'agriculture, il y a environ 90,000 vacances. On y voit aussi que, pour ce qui est de l'agriculture, la pénurie de la main-d'œuvre est très grave aujourd'hui et qu'en 1945 le problème de la main-d'œuvre agricole sera encore plus difficile à résoudre, pour la prochaine saison de 1945, qu'il ne l'était en 1944. Je reconnais les difficultés qu'offre l'industrie agricole, et celles que les cultivateurs ont eu à surmonter de nos jours, difficultés qui existent dans les familles où des personnes âgées doivent s'occuper des travaux de la ferme parce qu'ils ont deux, trois et même quatre fils sous les armes. Je constate avec plaisir que le ministre a l'intention de prendre des mesures pour améliorer la situation. Toutefois, les plans sont encore, à ma connaissance, à l'état de projet. Tout cela paraît beau en théorie, mais c'est quand vient le temps de les exécuter que les difficultés commencent. Je me rappelle fort bien qu'en juin 1944, le ministre a déclaré que le ministère du Travail allait interroger individuellement les 500,000 hommes qui ont été rejetés du service militaire aux fins de les envoyer là où ils pourraient être placés dans des emplois plus essentiels. Pour ce qui est de l'agriculture, le nombre des hommes qu'on a envoyés dans cette industrie est insignifiant comparé au nombre de ceux qui ont été placés dans d'autres emplois. En fait, le problème du capital humain est aujourd'hui très grave pour ceux qui nous reviennent d'outre-mer.

J'étais de passage à Regina l'autre jour et, au cours d'une conversation avec un homme qui est bien au courant des plans de rétablissement du gouvernement, je lui demandai quels sont les emplois disponibles aujourd'hui dans ma propre province pour les soldats qui nous reviennent d'outre-mer. Il me répondit: "Nous ne pouvons leur offrir que des emplois sur les fermes et dans les mines, et c'est à peu près tout." Voilà une situation très grave. Ces hommes qui reviennent au pays en petits groupes ne peuvent obtenir d'emplois. Quelle sera la situation quand se fera la démobilisation générale?

Je sais que le ministre a fait d'autres amendements,—et un amendement aux règlements du Service sélectif national pour les civils le 19 mars, puis que des pouvoirs plus étendus sont conférés au ministère. Le ministère a le droit d'assigner à un emploi agricole tout homme de seize à soixante-cinq ans, qu'il travaille ou non. Comme le ministre l'a déclaré dans le discours qu'il a prononcé dernièrement à Windsor, cela sert à démontrer davantage qu'aucun homme dans l'histoire du Canada ne jouit ou n'a joui d'aussi vastes pouvoirs que lui.

Je prie le ministre de nous dire combien d'hommes ont été assignés à des emplois agricoles par son ministère au cours de 1944; combien d'hommes faudra-t-il, selon le recensement qui a été établi dernièrement par son ministère, diriger vers l'agriculture afin de maintenir la production des vivres qui est si nécessaire à la poursuite de la guerre et surtout en ce moment où la pénurie de vivres se fait sentir dans différentes parties du monde?

J'approuve sans réserve cet amendement, qui donne au ministre le pouvoir de prendre de telles mesures. De quelle façon se propose-t-il d'exercer les pouvoirs qui lui ont été octroyés? Les pouvoirs dont on ne tire aucun parti sont inutiles. Il possède maintenant un nouveau pouvoir sous ce rapport, car il est maintenant autorisé à défrayer les frais de transport des travailleurs ainsi que les frais de déménagement de leurs familles pour les envoyer dans les régions qu'il peut désigner et pour les périodes qu'il peut stipuler. Qu'entend-il faire? Quels sont ses projets immédiats, à l'approche des travaux du printemps, pour s'assurer que l'agriculture dans toutes les parties du Canada ait toute la main-d'œuvre nécessaire? Dans quelle mesure se propose-t-on de diriger vers l'agriculture les hommes trouvés inaptes au service militaire à la suite du recensement de 1944?

Je sais que le ministre a là une tâche difficile, aussi je ne cherche pas du tout à le blâmer. Ma seule intention est de me renseigner. Partout dans ma province, les ouvriers agricoles se sont enrôlés sous les drapeaux avec un empressement qui a fait l'admiration du Ca-

nada tout entier et ceux qui restent sur les lieux se demandent: "maintenant que nos jeunes sont là-bas, qu'ils servent leur pays, nous ne nous plaignons pas mais nous voudrions savoir du ministre immédiatement si, durant l'année qui commence, nous aurons la main-d'œuvre nécessaire". J'invite donc le ministre à nous dévoiler assez longuement ses projets, à dire aux cultivateurs ce qu'il entend faire, car ces derniers se rendent compte que si le problème se présente la solution est aussi possible à la suite du relevé qui a été fait.

L'hon. M. MITCHELL: Voici une tâche assez difficile. Il ne s'agit ici que des crédits supplémentaires; les crédits de guerre seront soumis au comité dès que nous aurons terminé ceux-ci.

M. DIEFENBAKER: Il ne s'agit pas de crédits de guerre.

L'hon. M. MITCHELL: Le Service sélectif national relève des crédits de guerre. Toutefois, je veux bien me rendre au désir de l'honorable député. Il y a tout d'abord fait allusion à ce que j'aurais dit des précautions à prendre pour la période d'après-guerre. Voici ce que je prévois à ce sujet. Tout dépendra de ceux qui dirigeront la barque administrative car, comme mon honorable ami, je suis en faveur de la libre entreprise et, à mon sens, à moins de savoir de quoi il s'agit avant d'assumer les responsabilités, on n'est jamais renseigné, puisque le temps de s'instruire manque, les affaires étant trop pressantes.

Tout observateur impartial qui songe à l'expansion agricole, industrielle et économique du pays, ainsi qu'au nombre de militaires que nous avons placés sur la ligne de feu, doit admettre, il me semble, que nous ne nous sommes pas trop mal tirés d'affaire. Naturellement, il est toujours facile d'arrêter de beaux plans, ce qui ressemble d'assez prêt à la composition d'une symphonie. On peut choisir un programme qui paraît très bien en théorie, mais si mes honorables amis d'en face ont jamais la chance, ou peut-être devrais-je dire la malchance, d'occuper nos places un de ces jours, ils s'apercevront que l'application du programme ne donne pas toujours les résultats anticipés. L'auteur d'une symphonie n'en peut apprécier la valeur que lorsqu'il l'entend jouer sur les instruments. De même, quel que soit le gouvernement au pouvoir, il doit éprouver la valeur de ses mesures législatives sur les citoyens du pays, hommes et femmes.

Mes honorables amis admettront, je crois, que la direction des choses matérielles est beaucoup plus simple que la direction des êtres humains. C'est une tâche très difficile et, je le répète, lorsqu'on tient compte de tous les facteurs on doit reconnaître que nous n'avons pas mal réussi.

L'honorable député a rappelé des paroles que j'ai prononcées à Winnipeg. Ce que j'ai dit tout à l'heure de la connaissance qui doit précéder l'acceptation des responsabilités s'applique ici encore. Je suis parfaitement convaincu que si nous adoptons un programme approprié, nous n'avons rien à craindre de la période d'après-guerre pour notre pays; par contre, si le désordre et la chicane doivent régner sous un gouvernement trop faible pour diriger énergiquement nos destinées, je préfère ne pas songer à ce qui nous attend. Je ne crois pas que nous puissions aller de l'avant comme nous l'avons fait au cours du présent conflit si nous n'avons pas un gouvernement stable. Certes, la chose est élémentaire. Nous ignorons ce qui se passera en Europe. Bien fin serait celui qui pourrait prédire quelle sera la situation en Allemangne, en France, en Italie, en Grèce ou dans l'un quelconque des pays libérés, d'ici six mois ou un an.

Prenez n'importe quelle nation qui, dans l'histoire du monde, a joué un rôle de quelque importance, et vous constaterez que sa prospérité dépend de sa faculté de commerce, et cela fait intervenir les questions de finance et de tarif douanier et tous les autres problèmes connexes.

Une autre question que mon honorable ami a soulevée est celle du relevé effectué dans les industries. Je ne crois pas que ce soit le premier relevé fait dans notre pays soit par le Gouvernement soit par mes honorables amis soit par la C.C.F. J'ai dit l'autre jour que je me souvenais bien que leur chef affirmait il y a dix-huit mois que nous aurions le printemps dernier quelque cent mille chômeurs. Quelle était alors la véritable situation? Nous avons eu le printemps dernier l'une des plus graves pénuries de main-d'œuvre de toute l'histoire et si nous n'avions pas eu les rouages du service sélectif, je me demande ce que nous aurions fait.

Je ne crois pas qu'aucun régime politique, quelle que soit sa composition, sa philosophie, sa doctrine économique ou sa forme de gouvernement ne puisse arriver au pouvoir et s'y maintenir en bâtissant sur la crainte, car ce serait une chose dangereuse. La façon d'envisager les choses doit être positive plutôt que négative; il ne faut pas susciter trop de mirage. Sans doute, les politiciens doivent jeter un peu de poudre aux yeux, mais je leur donnerai cet avertissement: quand vous aurez fait monter les gens dans les nuages, vous devrez les en faire revenir; ne l'oubliez pas.

Une VOIX: Notre pays est le plus riche au monde.

L'hon. M. MITCHELL: Oui, mais on ne peut pas édifier un pays avec de la monnaie fictive. Ma définition de l'argent est bien simple. Je l'ai déjà donnée et je vais la répéter; si cela s'obtient sans difficulté, ce n'est pas de l'argent. Je suppose que tous les honorables députés ici présents savent parfaitement ce qui s'est produit après la dernière guerre, ils savent quelle était la situation non seulement au Canada mais dans tous les pays d'Europe. Je me rappelle les nombreux gouvernements qui se sont succédés en Grande-Bretagne, et je crois qu'il est raisonnable de dire que la politique adoptée par certains d'entre eux était fondée sur ce que j'ai appelé du mirage. Quand ils furent au pouvoir, ils ne surent que faire.

Mon honorable ami a donné des chiffres et a parlé d'un relevé qui se poursuivait. Quand il sera terminé, s'il a quelque valeur, il sera publié, mais je me méfie toujours de quiconque se promène avec une serviette pleine de chiffres sous le bras. A l'époque de la crise, je me rappelle que beaucoup de gens du pays pensaient avoir trouvé une solution dès qu'ils possédaient un tableau montrant le nombre de chômeurs au pays.

Une VOIX: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. MITCHELL: S'il vous plaît pas d'interruption. Je serai à la Chambre jusqu'au 16 avril au besoin. Je ne cherche pas à éviter la question. Pour revenir à mon sujet, je soutenais alors que ce n'étaient pas les chiffres qu'il nous fallait mais des emplois. Je me rappelle, et je suis certain que l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) se rappelle aussi les discussions que nous avions alors dans cette enceinte sur les inaptes au travail. Aujourd'hui ils ont disparu comme la neige au printemps. Ils travaillent. On ne peut pas appeler les gens inaptes au travail avant de leur avoir offert un emploi qu'ils ne peuvent pas remplir, et si nous appuyons sur les emplois plutôt que sur les statistiques nous ferons du progrès. Voilà pour ce qui est des statistiques.

Je passe maintenant à la main-d'œuvre agricole.

M. DIEFENBAKER: Le ministre produira-t-il ce relevé que font ses propres experts?

L'hon. M. MITCHELL: J'ai répondu à cette question l'autre jour; vous trouverez ma réponse à la page 157 du hansard.

M. NOSEWORTHY: Qu'est-ce qu'elle contient?

L'hon. M. MITCHELL: Vous pouvez lire. Vous êtes allé à l'école puisque vous êtes un instituteur. Mon honorable ami est maître d'école et s'il réussit à compliquer une chose au point de n'y plus rien comprendre, il s'adresse à moi pour une explication.

Quant à la situation au point de vue de la main-d'œuvre agricole, je dirai bien franchement qu'elle nous cause chaque année de graves soucis. Sachons envisager les faits. Il est impossible d'enlever aux fermes un demi million de travailleurs, d'enrôler dans les forces armées près d'un million de citoyens et d'accroître d'environ trois quarts de million le nombre de personnes employées dans l'industrie,—je ne fais là qu'une estimation,—et d'être dans la même situation qu'auparavant. C'est là une vérité élémentaire. Néanmoins, soit dit à l'honneur des cultivateurs canadien, nous avons pu, depuis le début de cette guerre, nous assurer des récoltes de plus en plus fortes chaque année. Ce résultat a été rendu possible. Je me rappelle les décisions que j'ai dû prendre lorsque je suis entré dans le cabinet et que j'ai noté l'énorme déperdition de main-d'œuvre des fermes du pays. Nous avons dû dire aux cultivateurs: vous ne pouvez quitter la ferme; vous ne pouvez être appelés.

Je dirai à mon honorable ami que, s'il devient jamais membre du cabinet, il constatera que c'est un poste plutôt solitaire; on s'y trouve souvent dans une impasse, on doit prendre des décisions rapides. J'espère que s'il a jamais la bonne ou la mauvaise fortune d'occuper mon poste, il aura à prendre quelques-unes des décisions que j'ai dû prendre de jour en jour. C'est là un des actes que nous avons dû accomplir. Pour l'instant, on peut dire franchement, je crois, que les cultivateurs ont été traités quant à la question de la main-d'œuvre, ou que le problème de la main-d'œuvre a été abordé, d'une façon plus pratique peut-être chez nous que dans n'importe laquelle des Nations Unies. A l'heure actuelle, environ 168,000 cultivateurs bénéficient de sursis, comparativement à 33,000 ouvriers industriels seulement. Cela donne une idée de la façon dont nous avons résolu le problème.

Je tiens à rendre hommage à chacun des gouvernements provinciaux du Canada. Tous ont coopéré de bon gré avec le gouvernement fédéral. L'an dernier, nous avons dépensé plus de $600,000 pour la mutation et le placement intermittent d'hommes et de femmes dans l'agriculture au Canada. Nous avons envoyé dans l'Ouest des gens de l'Ontario. L'hiver nous avons dirigé des ouvriers agricoles vers les industries essentielles, pour les renvoyer sur les fermes l'été. Nous avons tenté de tirer parti des conditions climatiques spéciales du pays et de déplacer la main-d'œu-

vre de l'une à l'autre de ces deux sphères d'activité durant les mortes-saisons. Il va de soi que cette mutation devait être réglée sur les saisons. Je suis convaincu que les honorables députés se rendront compte des difficultés que présentait l'application de ce plan. Dans l'élaboration d'un projet relatif à un problème d'une telle ampleur, il est parfois bien difficile de prévoir l'avenir. Nous cherchons en conséquence à faire coïncider le déplacement des travailleurs avec le début ou la fin d'une saison dans les diverses parties du pays. Je crois que nous y avons assez bien réussi. Les provinces nous ont apporté leur collaboration. Ce que nous avions en vue était la mobilisation la plus parfaite possible de la main-d'œuvre, dans les diverses provinces.

M. SENN: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

M. SENN: Au sujet du déplacement de la main-d'œuvre d'une partie du pays vers une autre, le ministre ne croit-il pas qu'il eût été sage, surtout étant donné que nous avons établi un plafond des prix, de réglementer les salaires de ces travailleurs aussi bien que leur mutation?

L'hon. M. MITCHELL: Je me rends compte du problème que l'honorable député vient de soulever. Je répondrai à sa question, car il m'importe peu qu'on rompe le fil de mes idées. Je ne connais rien de plus difficile que la réglementation des salaires agricoles au Canada. Nous avons tenté cette expérience avec les soldats. Nous les avons pris dans l'armée pour les envoyer sur des fermes et cela a donné lieu à des ennuis interminables. Dans une même province, il peut se faire que l'échelle des salaires soit différente dans deux comtés avoisinants. C'est un problème très épineux. Nous l'avons étudié, mais nous avons dû renoncer à le résoudre à cause du caractère pressant de la situation. Nous avons crû que nous ferions plus de mal que de bien en cherchant à réglementer les salaires. Je saisis le problème soulevé par la question de mon honorable ami. C'est un problème ardu qui, dans certaines parties du pays, a été la cause de nombreux soucis de part et d'autre, tant du côté des employeurs que de celui des employés.

Je passe maintenant à la question de la mobilisation de la main-d'œuvre pour l'agriculture. Il existe aussi, avec nos amis les Américains, une entente qui est en vigueur surtout dans l'Ouest canadien; en vertu de cette entente et afin d'aider les deux pays, il est permis de laisser entrer en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba des moissonneuses combinées venant des Dakota et du Montana et de les renvoyer aux Etats-Unis. Puis il y a les militaires qui obtiennent des congés; mais l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale est plus en mesure d'expliquer cette politique.

Nous avons fait un pas de plus cette année. Les règlements du Service sélectif nous permettent d'affecter n'importe qui à des tâches agricoles. Je me permets de prédire qu'avant la fin de l'année, la situation des vivres dans le monde sera plus critique que ne l'a jamais été celle des munitions. J'en suis fermement convaincu. C'est tout simplement une conjecture et je puis me tromper, mais nous aurons à faire face à un très grave problème et cela avant bien longtemps, je l'espère, et ce problème ce sera celui des vivres. La mobilisation de la main-d'œuvre dans ses aspects généraux ne devrait pas être traitée comme question politique, mais comme question d'intérêt national. Il y a trois ou quatre ans, nous avons parlé de la confusion dans laquelle se trouvait la main-d'œuvre et ainsi de suite. Il est évident que lorsqu'on se met en train d'organiser l'économie nationale, on est forcément au commencement, en butte à un peu de confusion. Mais dans le domaine agricole, on peut dire en toute vérité que les cultivateurs, en collaboration avec les provinces, et en particulier les gens qui habitent les petites villes de nos diverses provinces, ont accompli une tâche immense en ce qui concerne la production de vivres au pays. Peu m'importe à qui le mérite en revient. Pourvu que le travail se fasse, je suis satisfait. Et s'il se trouve quelque honorable député qui peut nous faire part d'une idée pratique touchant la main-d'œuvre et la production agricole, qu'il nous la fasse connaître, car il ne s'agit pas d'une question de politique, la chose est trop importante pour cela.

J'ai répondu de mon mieux aux questions qu'on m'avait posées. J'espère l'avoir fait à la satisfaction des honorables députés. Si l'on en a d'autres à me poser, je ferai mon possible pour y répondre. Je rappelle aux honorables députés que je parle surtout de mémoire et que mon ministère est considérable.

M. ROSS (Souris): Tout en appuyant la demande de l'honorable représentant de Lake-Centre, je désire dire un mot de la main-d'œuvre agricole. Le ministre a commencé par nous dire tout le bien que la main-d'œuvre industrielle et agricole avait retiré de la stabilisation. Je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il affirme que la main-d'œuvre est stabilisée. Je suis de ceux qui, chaque session, ont demandé au ministre de l'Agriculture de faire quelque chose pour stabiliser la main-

d'œuvre agricole, pour établir les salaires sur une base satisfaisante pour l'ouvrier agricole et pour le cultivateur qui l'emploie. On devrait faire quelque chose en ce sens. La question a été soulevée ce soir par l'honorable représentant d'Haldimand. D'autres honorables députés l'ont mentionnée au cours de la dernière session. On a élaboré des mesures en vue de prendre des ouvriers dans l'industrie pour les envoyer sur la ferme, mais l'agriculture n'en est pas moins en très mauvaise posture, parce que les salaires industriels sont encore beaucoup plus élevés que les salaires agricoles, même si ces derniers ont plus que doublé depuis le début des hostilités.

Le ministre a parlé du revenu agricole, qui s'est certainement multiplié depuis le début de la guerre. Je lui rappellerai que la production agricole a, pendant ce temps, augmenté de plus du tiers. La situation du cultivateur, du moins dans ma région et dans les provinces des Prairies en général, est plus pénible aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été depuis 1919. Personne ne peut soutenir le contraire. De vieux cultivateurs vendent leurs fermes alors que d'autres laissent les leurs inactives cet été. Voilà ce que je constate dans ma circonscription. Le problème est des plus difficiles. Je conviens avec le ministre de l'éventualité probable d'une pénurie de vivres. C'est ce que je crains aussi.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai parlé des conditions internationales.

M. ROSS (Souris): J'allais ajouter que le respect de nos obligations internationales créera chez nous une pénurie de vivres. Je regrette que le ministre de l'Agriculture ait dû s'absenter ce soir, car j'estime que ces deux ministères devraient être étudiés en fonction étroite l'un de l'autre. J'ai soutenu cette thèse il y a un an, mais mes arguments ne paraissent guère avoir fait impression sur le ministre de l'Agriculture. Je les ai examinés de nouveau, et je constate, à mon grand regret, que mes prédictions d'alors, pures conjectures, se sont réalisées. L'élevage du porc, la production laitière, et le reste, ont baissé. Ce que je disais il y a un an n'était qu'une expression d'opinion, mais les faits me donnent actuellement raison. L'élevage du porc a baissé d'environ 32 p. 100 dans tout le pays, et la diminution deviendra encore bien plus forte à la fin de l'année.

M. WOOD: N'oubliez pas que la production du bœuf de boucherie a monté.

M. ROSS (Souris): D'accord, mais la façon dont nous disposons de la production du bœuf de boucherie chez nous n'a pas de quoi nous rendre fiers. Il est vrai que cette production a augmenté de 25 à 30 p. 100, mais la façon dont nous en disposons n'a rien qui puisse nous rendre fiers.

M. WOOD: Vous êtes le seul à grogner sur ce point.

M. ROSS (Souris): Prenez patience, vous aurez tout loisir de poser vos questions plus tard.

M. le PRÉSIDENT: Bien que la discussion soit générale, j'estime qu'il ne faudrait pas pour l'instant aborder le sujet de l'agriculture.

M. ROSS (Souris): Je parle du travail agricole, question que je crois très pertinente en ce moment. Encore une fois, je suis toujours d'avis que le ministère du Travail devrait réglementer les salaires agricoles. Durant la dernière récolte, certaines gens ont craint de ne pas louer suffisamment cher leurs services, et ils se sont totalement abstenus de travailler. Il se trouvera toujours quelque cultivateur pour payer des salaires exorbitants; ce qui suffit à détraquer toute l'armature des salaires d'une collectivité. Le Gouvernement aurait dû prendre des mesures à cet égard. Je ne préconise pas des salaires mesquins pour la main-d'œuvre agricole, je crois qu'il y a lieu d'édifier une échelle de salaires qui donne justice au travailleur agricole et à l'ouvrier industriel. C'est ce que je préconise depuis le début de la guerre, et le Gouvernement aurait dû, je crois, apporter une solution à ce problème.

Au témoignage du ministre, la question de nos effectifs humains était peut-être embrouillée il y a quelques années mais se présente aujourd'hui sous un jour meilleur. La crise de la main-d'œuvre est aussi grave aujourd'hui qu'à toute autre époque dans le passé, surtout en ce qui concerne l'agriculture. Je n'ai jamais demandé de laisser les hommes sur les fermes au détriment des services armés. Loin de là, aucun membre de la Chambre n'a fait plus que moi pour essayer de grossir nos effectifs militaires. Nous devrions cependant, je crois, avoir un programme précis dans le domaine de nos effectifs humains et aucun ministre actuel n'est plus responsable de cette absence de politique que le ministre de l'Agriculture. Dès 1940, alors qu'il dirigeait le ministère des Services nationaux de guerre, eut lieu au pays l'inscription nationale. J'ai cru alors que le ministre élaborerait une politique tendant à orienter les gens vers l'industrie, les forces armées et l'agriculture. Rien n'a encore été fait en ce sens, et nous avons au pays une situation déplorable au point de vue de la main-d'œuvre.

Aucune branche de l'industrie n'a plus souffert cependant que l'agriculture. Nous devons continuer de songer d'abord aux forces armées jusqu'à la victoire, mais je soutiens que la politique actuelle est faite d'expédients et de demi-mesures comme elle l'a toujours été dans le passé. Pour que la production agricole nous permette de remplir nos obligations à l'égard des Nations Unies, le ministère du Travail et celui de l'Agriculture devront s'employer à réglementer les salaires de la main-d'œuvre agricole au pays, et ce dans l'intérêt de l'employé et de l'employeur.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député cherche à se montrer plus sage que Salomon, et c'est impossible.

M. ROSS (Souris): Pourquoi est-ce impossible?

L'hon. M. MITCHELL: J'ai dit que vous ne pouviez pas être plus sage que Salomon.

M. ROSS (Souris): Il y a deux ans j'ai demandé au ministre de préparer une échelle de salaires pour l'agriculture, exactement comme on l'avait fait sous les régies administrées par son ministère. Je ne suis pas de ceux qui aiment les régies, mais je crois que cela aurait pu se faire, tout comme dans le cas de la main-d'œuvre industrielle. Je crois qu'on aurait facilement pu y arriver en appliquant le régime de la parité. Si maintenant, avec l'expérience que nous avons acquise depuis 1939, vous prétendez qu'il est encore équitable de réglementer l'échelle des salaires dans l'industrie, de contrôler les prix auxquels on peut vendre les produits agricoles, et obliger quand même le producteur à rechercher sa main-d'œuvre sur le marché libre du travail, alors je ne comprend rien à votre formule. J'espère encore que vous ferez quelque chose à ce sujet, parce que nous avons à faire face au problème de la main-d'œuvre agricole le plus grave qui nous ait affronté depuis 1939.

M. MacNICOL: Les paroles du ministre m'ont fort intéressé; mais lorsqu'il affirme que l'embauchage a bien augmenté depuis 1939, je me permettrai de lui rappeler que c'est une conséquence directe de la guerre. La demande se trouva fort accrue dans l'industrie en vue de la production de munitions, naturellement; mais j'espère que la guerre se terminera bientôt, et alors le ministre se trouvera en face de la pénurie d'emplois à laquelle il a fait allusion il y a un moment, à la pénurie d'avant-guerre. Demain un ministre quelconque du Gouvernement le mettra en face d'un exemple concret de ce qui s'en vient. Une forte délégation sera ici demain relativement à la fermeture des chantiers de construction maritime à Toronto. Je ne sais trop combien d'ouvriers on congédiera à cet endroit, mais je sais que, lors de ma dernière visite à ce grand établissement, plusieurs hommes y travaillaient. Voilà le problème qu'il vous faudra résoudre. La faute n'en est pas au ministre. Il n'y peut rien, et je n'ai pas l'intention de lui jeter la pierre; mais je voudrais savoir s'il a arrêté un programme qui procurerait un emploi à ceux qui en ont besoin. Ainsi, quand cette délégation viendra ici, demain, le ministre responsable sera-t-il en mesure de dire: "Nous pouvons dès maintenant placer ces 500 hommes dans d'autres emplois". Ce n'est qu'un commencement. Si la guerre prend fin, il y en aura 500,000 à placer, et je voudrais savoir si le ministère a réellement quelque programme en vue. Il se peut que ce problème ne relève pas du ministre du Travail; il est peut-être du domaine du ministre de la Reconstruction. Ce problème, il faut tout de même que quelqu'un s'en occupe. On m'en parle chaque fois que je vais chez moi. Il en sera encore question samedi prochain. Bien des hommes sont aujourd'hui en quête d'un emploi. J'ai reçu, ce matin, de Toronto, trois lettres de personnes qui cherchent du travail. En quoi consiste le programme, s'il en existe un? Il se peut que la question ne se rattache pas au crédit que nous étudions en ce moment, et si le ministre ne tient pas à la discuter maintenant, je n'insisterai pas. Il devrait, cependant, exister un programme. Un des prédécesseurs du ministre, un homme de grands talents, feu l'honorable Norman Rogers, a étudié la question à fond et avait arrêté un programme. Le ministre en a-t-il un?

L'hon. M. MITCHELL: La question de l'honorable député ne m'effraie pas, mais je crois qu'elle relève principalement du ministre de la Reconstruction. Le ministère du Travail s'occupe de placement. Nous avons un organisme de placement, l'assurance-chômage, et le reste. Je ne veux pas entreprendre un raisonnement qui pourrait différer de celui que nous exposera le ministre de la Reconstructoin quand la Chambre sera saisie des crédits de ce ministère.

M. MacNICOL: Le ministre sait fort bien qu'après la guerre le travailleur s'adressera au ministre du Travail. A sa place, je me considérerais tenu de m'assurer qu'il y ait du travail pour tout le monde et de préparer et de mettre en œuvre un plan à cette fin. Nous avons un ministre de la Justice, un ministre de ceci et de cela, mais c'est au ministre du Travail que s'adressera le travailleur. Demain, quelqu'un devra recevoir cette délégation qui est en route pour Ottawa. Au fait, le ministre sait-il qu'une délégation doit arriver ici demain?

L'hon. M. MITCHELL: N'embrouillons pas les choses. S'il y a dix-neuf membres du Gouvernement, c'est à cause de l'ampleur de la tâche. Je me rappelle le temps où un premier ministre pensait pouvoir tout régler lui-même.

M. GRAYDON: C'est ce qu'il fait actuellement.

M. LOCKHART: Il n'y a rien de changé.

L'hon. M. MITCHELL: Et il n'y a pas si longtemps, non plus. Vous admettrez que je ne dis pas cela dans un esprit de critique: c'est une simple observation. Chacun son métier. Je crois en l'entreprise privée mais je sais aussi que, lorsque le socialisme frappe à la porte de devant, la liberté se sauve par la porte de derrière. Je ne puis me faire à l'idée de voir la Chambre des communes, avec ses 245 membres, diriger n'importe quelle entreprise. Je parle au point de vue pratique.

M. MacNICOL: J'approuve ce que vous dites au sujet du Gouvernement.

L'hon. M. MITCHELL: Mes honorables amis ont eu leur chance. Il régnait plus de chômage, quand leur gouvernement était au pouvoir, qu'à toute autre époque dans l'histoire du pays. Je dis, sans crainte d'être contredit, qu'il y a eu plus d'emploi durant la vie du présent gouvernement, que durant celle de tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Les faits se passent de commentaires.

Je le répète, chacun son métier. Je crois que la tâche qui m'incombe et qui consiste à trouver des emplois pour les hommes par l'intermédiaire du service de placement est déjà assez onéreuse.

M. MacNICOL: J'en conviens.

L'hon. M. MITCHELL: Je ne crois pas pouvoir diriger deux ministères. Je ne saurais m'occuper des finances et du travail quoique le travail touche de près aux finances. La tâche principale du ministère de la Reconstruction est la reconstruction, et mon honorable ami aura l'occasion de prendre la parole sur cet aspect de la politique du Gouvernement lorsque le comité sera saisi des crédits du ministre de la Reconstruction.

M. MacNICOL: Le ministre a donné à entendre à Winnipeg ou ailleurs dans l'Ouest qu'il avait un programme, et j'aimerais connaître ce programme, car c'est au ministre du Travail que l'ouvrier s'adressera pour avoir un emploi. Je m'intéresse beaucoup à cette question, car ces hommes seront ici demain. Lorsque je retourne chez-moi, ils me demandent: "Que fera-t-on pour nous après la guerre?" Je ne puis les rassurer et apparemment le ministre ne peut me renseigner quoique ce soit là la tâche du ministère du Travail.

Le ministre a déclaré il y a quelques instants que sa tâche était de trouver des emplois, et j'en ai convenu. Il a dit que le Gouvernement ou le ministère ne dirigeait pas tout, et j'en ai convenu également. Je parle au point de vue pratique.

L'hon. M. MITCHELL: Je tiens à ce qu'il soit bien compris que je parle moi aussi au point de vue pratique.

M. MacNICOL: On n'a qu'à se rendre à Fort-McMurray où l'Etat a dépensé un million et demi pour construire une usine, mais j'y reviendrai plus tard. L'Etat ne peut pas administrer une entreprise. Dans l'usine en question, le personnel est aujourd'hui de 203, me dit-on, alors qu'il n'était auparavant que de 67 et même à ce compte, la production quotidienne qui était de 300 à 400 barils n'est plus que de 50 barils. Non, l'Etat ne vaut rien en affaires. N'empêche que, le conflit terminé, les ouvriers s'adresseront au ministre du Travail. Vers quel autre pourraient-ils tourner les yeux? Non pas vers le ministre des Finances, non pas vers le ministre de la Justice ou le ministre des Pêcheries ou un autre. Le ministre du Travail sera leur seul recours.

La délégation qui arrivera ici demain représente de 400 à 500 ouvriers congédiés au chantier maritime. Le Gouvernement va-t-il lui indiquer où ces hommes pourront trouver un emploi? Mais ce n'est là qu'un commencement. Mon seul désir est de me rendre utile au ministre, de le voir prendre les choses en mains et faire les préparatifs nécessaires pour trouver des emplois. A leur retour au pays, nos combattants ne se contenteront pas, ou j'en serais fort surpris, de se tourner les pouces en demandant poliment un emploi. Ils exigeront qu'on leur en trouve.

Que le ministre n'aille pas adopter la même attitude que certains de ses collègues et me dire que la question n'est pas de son domaine. Je suis à la fois ouvrier et homme d'affaires. Je me suis peut-être occupé plus que quiconque en cette Chambre d'embaucher des ouvriers. J'ai fait mon chemin jusqu'à la tête d'une entreprise après être parti du premier échelon. Toute ma vie, je me suis occupé de syndicalisme et mes sympathies ont toujours été acquises aux ouvriers.

M. DONNELLY: Quel homme!

M. MacNICOL: Oui, quel homme. Naturellement, l'honorable député de Wood-Mountain ignore tout des questions ouvrières. Il est bien plus à sa place lorsqu'il s'agit d'ex-

traire une dent ou un ongle, d'administrer un purgatif ou quelque chose du genre...

Une VOIX: Ou de délivrer un permis de liqueur.

M. MacNICOL: Je ne l'en croirais pas capable. Je demande donc au ministre de placer 100 hommes, de leur donner du travail et de les rémunérer à même les bénéfices. J'aimerais le voir entreprendre cette tâche et je le dis sans méchanceté. J'ai toujours aimé le ministre du Travail et je n'ai pas changé de sentiment à son égard, mais c'est un ancien ouvrier syndiqué. Je ne sache pas qu'il ait jamais été chargé de donner du travail, ce qui est une tout autre affaire. L'industrie fournit de l'emploi à des hommes qu'elle rémunère à même les bénéfices de l'entreprise, qui peuvent être légers ou importants,—je ne m'arrêterai pas à ce point,—mais il est impossible d'offrir des emplois dans d'autres conditions que celles-là. On ne peut puiser sans cesse au compte de banque; les bénéfices sont esesntiels au maintien de la main-d'œuvre. L'industriel achète ses matières premières aux sources les plus avantageuses qu'il connaisse et vend ses produits sur les marchés les plus rémunérateurs possibles. Peut-être mes observations ne sont-elles pas conformes au Règlement ou ne s'appliquent-elles pas au crédit à l'étude, mais puisque le ministre a affirmé que ses fonctions consistaient à trouver des emplois, je l'approuve et désire lui venir en aide.

J'ai hâte de voir qui s'occupera de la délégation qui doit venir au nom de cinq cents employés des chantiers maritimes qui désirent savoir où ils trouveront du travail.

Une VOIX: Doit-elle venir bientôt?

M. MacNICOL: Ces jours-ci. Bien plus, une autre usine importante enverra des représentants, non pas de cinq cents employés, mais de dix mille, peut-être. Voilà ce qui se produira après la clôture des hostilités, car on ne pourra continuer à remplir d'explosifs des obus dont on ne saura que faire. Un employé d'une usine m'a dit qu'il faudra continuer l'exploitation, car elle assure l'existence à quatorze mille personnes des deux sexes. La vie utile d'un obus est bien courte et les explosifs se détériorent, mais aucun directeur d'une usine d'obus, en pleine possession de ses facultés, ne fera remplir des projectiles qui ne serviront pas.

Le ministre a réussi jusqu'ici, à faire de la bonne besogne à cause de la demande intense de main-d'œuvre, mais il ne faut pas oublier que la rareté de bras cessera en même temps que le conflit prendra fin, tout comme après la dernière guerre. Je me souviens de 925 hommes heureux qui travaillaient, touchant de bons salaires toutes les quinzaines, avant le 11 novembre 1918. Sept ou dix jours plus tard, j'ai oublié le chiffre exact, le personnel ouvrier était tombé à 150; en trois semaines l'usine ne fonctionnait plus que trois jours par semaine et, trois mois après l'armistice, tout le monde était congédié sauf les employés de bureau. Le ministre croit-il que ces fabricants de munitions feront fonctionner leurs machines pour le plaisir de les voir tourner? Non. C'est un grand problème et je voudrais que le ministre nous fasse part de son programme. Je crois que c'est à Winnipeg qu'il a dit qu'il avait un programme. C'est par centaines de milliers que les hommes seront déplacés et c'est un problème que nous devrons envisager. Cette fois-ci, les gens ne se contenteront pas de se tourner les pouces ou de vendre des lacets de chaussures au coin des rues ou d'aller vendre des épingles aux portes. C'est du travail qu'ils veulent et comment le ministre s'y prendra-t-il pour leur en donner?

L'hon. M. MITCHELL: Je ne tiens pas à me répéter et je ne tiens pas non plus à ce que l'honorable député pense que je cherche à éviter ses questions. Jusqu'ici nous avons pu placer à peu près tout le monde grâce au service sélectif. L'honorable député était lui-même industriel et nul ne sait mieux que lui qu'il est impossible de passer de la guerre à la paix sans qu'il en résulte ici et là du chômage. C'est la raison de l'établissement de l'assurance-chômage dans notre pays. Nul ne peut maintenir la continuité de l'emploi dans le sens que l'honorable représentant a indiqué. Le ministre de la Reconstruction a déjà déclaré qu'il réserverait un jour par semaine, le lundi je crois, pour conférer avec les syndicats ouvriers s'ils le désirent et c'est ce qu'il fait. Une certaine somme de chômage se produit inévitablement quand des usines cessent leur production de guerre et s'outillent pour une nouvelle opération. Mon honorable ami comprend cela. Ainsi que je le disais plus tôt dans la soirée, il faut prendre bien garde après la guerre de ne pas créer un état d'âme qui sera difficile à orienter.

M. BRYCE: Je profite de l'occasion pour renouveler certaines des demandes que j'ai adressées au ministre du Travail. Ce serait ridicule de ma part de la laisser passer quand il semble si bien disposé et si joyeux ce soir. J'obtiendrai peut-être cette fois-ci de meilleurs résultats que dans le passé.

Au cours de la dernière session, j'ai demandé des renseignements au ministre au sujet de l'appel des fils de cultivateurs sous les drapeaux et il m'a donné l'assurance qu'il y verrait, mais je puis lui certifier que les

choses n'ont pas changé. J'estime qu'il est injuste que le troisième fils d'une veuve soit appelé à l'armée quand les deux premiers se battent déjà outre-mer. Je peux en fournir la preuve au ministre. Je connais près de chez mois un cultivateur dont les deux seuls fils ont été appelés. L'intérêt de l'agriculture exige que ces deux hommes obtiennent un sursis d'appel. Le ministre a dit tantôt que nous obtenons de meilleures et plus fortes récoltes que jamais. C'est vrai: nous produisons de meilleures et de plus fortes récoltes de ce que le ministre de l'Agriculture ne veut pas—de blé. Nous n'avons plus besoin de blé; le ministre de l'Agriculture l'a dit dans les discours qu'il a prononcés dans tout le pays. Par ailleurs, nos stocks de beurre sont aussi bas que jamais. Nous manquons de beurre. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas sur les fermes la main-d'œuvre voulue pour traire les vaches. L'honorable député de Souris a dit que la production a baissé de 32 p. 100. La production de porcs a baissé de moitié au Manitoba et il n'y a pas d'espoir que la situation s'améliore d'ici quelque temps parce que nous manquons de bras.

Je ne désire pas prendre trop de temps, mais je tiens à demander au ministre s'il ne peut pas faire quelque chose au sujet de l'appel des fils de cultivateurs sous les drapeaux. Une fois qu'un fils de cultivateur a reçu son appel, il faut mobiliser un régiment pour le faire sortir de l'armée. Le ministre le sait, car il a été comme moi dans l'armée. Vous pouvez parler tant que vous voulez au commandant, mais c'est une rude tâche que de faire sortir un homme de l'armée une fois qu'il y est entré. Il devrait toutefois être facile pour le département du ministre de voir quelle est au juste la situation des fils de cultivateurs avant qu'ils soient versés aux effectifs. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il fera quelque chose cette fois-ci ou nous donnera-t-il seulement une promesse qui n'aura pas de suite?

L'hon. M. MITCHELL: L'ignorance de la loi n'est jamais une excuse. Nous avons, à la radio et ailleurs, fait la plus large publicité aux règlements relatifs à l'appel militaire des fils de cultivateur et des ouvriers agricoles en général. Je ne puis pas me rendre chez des dizaines de milliers de gens pour leur dire qu'ils n'ont pas à s'enrôler. Mais, par l'entremise des journaux et de la radio, nous expliquons à la population en quoi consistent les règlements relatifs à ceux qui travaillent sur la ferme. Toutes ces explications ont également été consignées au hansard. Comme je le disais à l'honorable député l'an dernier, il m'est impossible d'expliquer à chacun des intéressés en quoi consistent les règlements. Mes fonctionnaires ne peuvent pas le faire non plus. L'honorable député vient du Manitoba. Je connais un peu le conseil qui siège là-bas, sous la présidence de monsieur le juge Adamson. C'est un conseil qui fonctionne de façon excellente. Il y a une limite à ce que je puis faire. J'écouterai toujours volontiers les observations de tout honorable député, quel que soit son parti, mais je ne puis pas (et le pourrais-je que je ne le ferais pas) indiquer à ces commissions, à la dérobée ou autrement, ce qu'elles ont à faire. Celui qui entre dans l'armée échappe à mes pouvoirs entièrement. Son cas relève maintenant des autorités militaires. Si l'honorable député peut me conseiller une autre méthode de renseigner ces hommes sur la situation dans laquelle les placent la loi et les règlements, j'aimerais la connaître.

M. BRYCE: Lorsque le jeune homme fait partie de l'armée, le ministre ne peut rien faire pour lui. C'est justement la situation que je vise. Je sais que le ministre ne peut pas entrer en contact avec chacun des intéressés. Mais c'est son ministère qui lance les appels et celui-ci pourrait se renseigner sur l'emploi que détient le jeune homme avant de lui ordonner de se présenter à l'armée. Voilà comment le ministre peut entrer en contact avec ces jeunes gens, et c'est ici que quelque chose cloche.

L'hon. M. MITCHELL: Si un fils de cultivateur veut faire partie de l'armée, de la marine ou de l'aviation, je ne puis pas l'empêcher de s'enrôler, car, grâce à Dieu, nous vivons encore dans un pays libre. Cependant je crois que tous les intéressés connaissent les dispositions de la loi relatives aux ouvriers agricoles. S'ils les ignorent, je ne sais pas comment nous pouvons les leur apprendre. Celui qui travaille sur la ferme n'a même pas besoin de se soumettre à l'examen médical. Tout ce qu'il a à faire lorsqu'il reçoit son appel, c'est de déclarer qu'il est employé à une tâche agricole. On le laisse en paix jusqu'à ce que son cas soit examiné.

M. HATFIELD: Oh, non.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député prétend qu'il n'en est pas ainsi. J'aimerais connaître des exemples du contraire. En somme, lorsqu'on adresse plus d'un million d'appels, il est inévitable que des erreurs se commettent de temps à autre. Soit dit en passant, je me demande parfois comment il se fait que des gens qui réclament en public l'appel sous les drapeaux de tous les jeunes gens prennent ensuite la défense de ceux qui ne veulent pas entrer dans l'armée. Le pro-

gramme que j'ai à appliquer en toute justice, sans distinction de personnes, est loin d'être facile.

Quant à la question soulevée par mon ami, s'il a une réponse j'aimerais la connaître. Le procédé est si simple. On enseigne à tous les garçons et filles du pays à lire et à écrire et les journaux se publient encore. Nous y publions des annonces, nous leur envoyons des lettres. Je doute qu'on puisse faire davantage.

M. LOCKHART: Que dire des mille cas urgents qui surviennent?

L'hon. M. MITCHELL: Eh bien, passons aux mille cas urgents. Parce que mon honorable ami dit qu'il y a mille cas urgents, il ne s'ensuit pas qu'ils existent.

M. LOCKHART: Il y en a. Je peux en énumérer cinquante tout de suite.

M. BOUCHER: Je désire signaler au ministre un cas récemment survenu à propos de l'appel à l'armée par le service sélectif et qui mérite l'attention du ministre. Dans le cas qu'on m'a rapporté dernièrement, il s'agit du fils unique d'un cultivateur, qui a fait trois années de service dans l'aviation au pays et était disposé à passer au service actif, mais qui a appris que l'aviation n'avait plus un besoin d'hommes aussi pressant que par le passé, tandis que son père et sa mère avaient sérieusement besoin de son aide. Il demanda un sursis, et son chef de corps l'avertit que, dans son cas, il était juste qu'il fût libéré pour pouvoir retourner sur la ferme. On lui accorda 21 jours de congé, après quoi il devait obtenir sa feuille de libération. Cela se passait en février, au moment où une nouvelle mesure fut adoptée qui prévoyait qu'il n'avait plus droit à la libération après avoir servi durant trois ans au pays avant d'avoir reçu son appel, mais qu'il pouvait être muté de l'aviation à l'armée. Par cela je veux démontrer que si le Service sélectif national appelle un homme, il devrait indiquer la place où ses services sont requis. L'homme dont je parle n'a pas la moindre chance de retourner sur la ferme; la libération qu'on lui avait promise lui est maintenant refusée en vertu d'un changement apporté aux règlements et qui veut qu'après avoir servi trois ans au pays au lieu de trois ans outre-mer, il soit appelé dans l'armée malgré la promesse qu'il a reçue, et bien qu'il soit nécessaire sur la ferme. A la place du ministre du Travail, qui dirige le Service sélectif national, je dirais que ce particulier devrait être envoyé sur la ferme et non pas dans l'armée surtout actuellement. Il a fait trois ans de service, était prêt tout ce temps-là à se rendre outre-mer faire sa part, mais n'en reçut pas la permission; aujourd'hui on manque de main-d'œuvre sur la ferme pour continuer la production dont on a un si pressant besoin. On devrait lui permettre de présenter une nouvelle requête de libération et d'exposer son cas pour retourner sur la ferme, mais au lieu de cela on le fait passer de l'aviation dans l'armée. Il est possible que l'armée soit bien à court d'effectifs, mais nous avons certainement besoin d'aide sur nos fermes, et à mon avis, le ministre chargé du Service sélectif aurait dû garder son autorité sur la main-d'œuvre au lieu de laisser régler cette question par deux divisions du ministère de la Défense nationale, qui font des échanges pour augmenter leur personnel.

L'hon. M. MITCHELL: Mon honorable ami est partisan de la conscription totale et malgré cela il a démontré comment on peut adopter une attitude équivoque.

M. BOUCHER: Pas du tout.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député pourrait attendre un instant, je ne l'ai pas interrompu. Il veut des soldats dans l'armée, mais il les veut également en dehors. Il dit qu'il ne savait pas pourquoi cet homme avait passé trois ans dans l'aviation au Canada, qu'il ne savait pas s'il devrait faire partie de l'armée ou non. Il peut se permettre ces changements d'attitude, moi, je ne le puis pas. L'homme qui a été dans l'aviation au pays a les mêmes droits que le civil assujéti au service militaire. Il doit y avoir quelque erreur dans les renseignements que mon honorable ami a reçus. Le droit de différer d'opinion est l'un des principes fondamentaux de la liberté humaine, mais je pourrais néanmoins rappeler à l'honorable député que, d'après lui, il eût fallu que tous nos hommes fussent dans l'armée ou dans nos forces combattantes. Lui et son parti ont parlé de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Quelle est donc la situation dans ces pays? En Grande-Bretagne, les hommes entrent dans l'armée, la marine et l'aviation et en sortent pour ainsi dire automatiquement, sur un ordre reçu. Si l'honorable député ignore la façon dont fonctionne ce système il n'a qu'à aller s'en rendre compte sur place. Aux Etats-Unis on fait de même. Je répète que cet homme a, autant que n'importe quel civil qui n'a pas encore été appelé sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales, le droit de demander un sursis.

M. HATFIELD: Je pourrais citer au ministre des centaines de cas où le dernier jeune homme demeurant sur la ferme a été appelé; une circulaire accompagne la lettre

d'appel et il y est dit que, si l'intéressé désire un sursis parce qu'on a besoin de lui sur la ferme, il lui est loisible d'écrire pour le demander. Dans chacun de ces cas, le jeune homme a écrit pour obtenir un sursis. Les registraires ne répondent à ces lettres qu'après l'expiration de la période de délai; le jeune homme se présente alors et le voilà dans l'armée.

L'hon. M. MITCHELL: Où se trouve située cette ferme?

M. HATFIELD: Des centaines de ces hommes ont demandé des sursis et expliqué leur cas mais ils n'ont pas reçu de réponse à leurs lettres.

L'hon. M. MITCHELL: Mon honorable ami parle de "centaines" de cas.

M. HATFIELD: Oui.

L'hon. M. MITCHELL: Je pourrais lui demander de nommer les centaines d'intéressés, s'il le peut; je le prie tout au moins d'en nommer un. J'ai déjà dit qu'il ne suffisait pas de prendre la température d'un homme pour savoir s'il était réellement cultivateur. J'ajouterai, à l'intention d'un autre honorable député, qu'on ne peut non plus de cette façon savoir s'il est socialiste. Un homme n'est pas cultivateur du simple fait qu'il prétend l'être. Il se peut qu'il soit le seul homme de cet avis dans tout le pays.

J'ai à appliquer cette mesure et je sais à quelles difficultés et à quelles complications elle peut donner lieu. Un homme peut travailler sur ce que nous appelons une ferme de bois de pulpe; mon honorable ami a entendu parler de ces fermes, formées de lots de dix ou quinze acres, suivant le cas, et où, durant la plus grande partie de l'année, on fait l'abatage des arbres. Il se peut que ce ne soit pas véritablement une ferme. Quoi qu'il en soit, je me ferai un plaisir d'examiner le cas mentionné par mon honorable ami. Comme je l'ai rappelé, plus tôt au cours de la soirée, les réglementations qui touchent l'agriculture sont aussi généreuses au Canada que dans n'importe quelle autre des Nations Unies. A l'heure actuelle, 168,000 cultivateurs bénéficient de sursis. Je parle de mémoire et on voudra bien rétablir les faits, si je me trompe. Cependant, si je me reporte à la période d'avant-guerre, je constate qu'il n'y avait au Canada à cette époque-là que 50,000 employés agricoles environ. A mon avis, lorsque mes honorables amis parlent de centaines de cas et qu'un autre va même jusqu'à parler de milliers de cas, il n'est pas difficile d'imaginer ce qu'on dit dans les milieux où se fait la propagande socialiste; je suppose qu'on y parle de millions et de milliards.

M. HATFIELD: Je connais un fils de cultivateur qui s'est présenté au dépôt pour son examen médical et à qui on a fait signer la feuille d'enrôlement. Il n'a su qu'il s'était enrôlé que lorsqu'il fut revenu chez lui et qu'on mit la gendarmerie royale à ses trousses.

M. WRIGHT: Le ministre a demandé qu'on lui fasse part de propositions de nature à aider à satisfaire la demande de main-d'œuvre pour l'agriculture. Il a dit que 168,000 hommes étaient en sursis à titre d'ouvriers agricoles. Chaque automne, ces hommes reçoivent un avis du service sélectif leur enjoignant d'accepter de l'emploi dans quelque autre industrie pour les mois d'hiver. Quiconque travaille sur une ferme, et surtout sur une ferme d'élevage, sait qu'on a besoin des employés, en hiver autant sinon plus qu'en été, pour l'élevage des porcs et le soin des bestiaux et des vaches laitières. Néanmoins, au Canada, surtout durant les deux derniers hivers, ces aides ont été enlevés aux cultivateurs; je vois là l'une des raisons principales du fléchissement constaté actuellement dans notre production agricole. L'un des moyens de mettre fin à cet état de choses, c'est de voir à ce qu'on permette à ces hommes de demeurer sur les fermes pendant les mois où l'on en a besoin. C'est ce qu'on n'a pas fait dans le passé.

L'hon. M. MITCHELL: Je conviens que l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre au pays, de même qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, a été celui des fermes d'élevage; il a été plus difficile à résoudre que celui qui a trait à l'agriculture générale. Nous n'aurions pas pu produire autant de pâte de bois, n'eût été le mouvement des ouvriers agricoles vers les forêts, en hiver, et je sais ce qu'on a pu accomplir dans l'industrie du fer malléable par suite de ce transfert de la main-d'œuvre. Quand on a à déplacer un quart de million d'hommes, il arrive nécessairement que quelques-uns trouvent le moyen de ne plus retourner sur la ferme, mais nous avons insisté pour qu'ils reprennent leurs occupations agricoles avec le retour de la saison au printemps. J'ai reçu des lettres de gens qui ont quitté l'agriculture et qui ne veulent plus y retourner, mais il faut absolument qu'ils y retournent, voilà tout. Nous devons insister sur ce point si nous voulons une production égale à celle du passé.

M. CRUICKSHANK: Le ministre voudrait-il nous donner les noms des 168,000 hommes?

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. MITCHELL: Je puis dire que l'honorable député n'est pas du nombre.

M. CRUICKSHANK: Ils sont tous du Québec.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! Nous examinons à l'heure actuelle les crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1945. Si je comprends bien, nous nous formerons, au début de la semaine prochaine, en comité des subsides pour l'étude du bill des crédits de guerre et tous les ministères seront appelés de nouveau, de sorte que la discussion qui a lieu ce soir sera répétée. Cette façon de procéder est de nature à retarder nos travaux; c'est pourquoi, je demande aux honorables députés de s'en tenir autant que possible aux crédits dont le comité est maintenant saisi.

M. GILLIS: Je partage l'avis du président, mais l'on s'est éloigné un peu du sujet. A mon avis, des décisions comme celles-là auraient dû être prises au commencement du débat. Il est un peu tard maintenant pour commencer à appliquer une règle inflexible. Je ne parlerai pas du Service sélectif et je n'examinerai pas les nombreuses ramifications du ministère; je comprends en effet, que ce sont là des ministères de guerre qu'il convient plutôt d'examiner lors de la mise en délibération des crédits de guerre. Je désire, toutefois, faire une observation. J'ai écouté les discours des honorables députés à ma droite; j'ai écouté les observations de l'honorable député de Davenport, qui vient de s'absenter; il a prétendu que l'entreprise privée constitue l'unique moyen de fournir de l'emploi après la guerre. On a dit que les entreprises commerciales se chargeront de ce problème, mais aussitôt après ces gens demandent au Gouvernement de trouver du travail aux milliers de gens qu'on congédie dans le moment. Toutefois, on n'est pas intervenu dans le cas de l'entreprise privée; elle a toujours le droit de congédier des ouvriers et, en réalité, c'est tout ce qu'elle fait à l'heure actuelle. Si mes honorables amis veulent confier le problème de l'embauchage à l'Etat, c'est parce que l'entreprise privée a failli à sa tâche à cet égard. Elle est à l'essai depuis 76 ans; il est donc temps que quelqu'un s'en occupe.

Je n'étudierai pas le point soulevé par l'honorable député de Vancouver-Est. A mon sens, c'est un sujet sur lequel on devrait prendre une décision quelconque au cours de la présente session, à cause de son étroite relation avec l'embauchage au cours de l'après-guerre. Le ministre se rappelle que, lorsque furent soumis à la Chambre le décret relatif aux salaires et le code national, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même avons signalé, en particulier, ce que nous considérions comme les défauts de ces mesures. Dans le temps, le ministre avait prétendu que toute législation serait améliorée en temps et lieu après avoir été mise à l'essai. Au cours des sept ou huit derniers mois, nous avons constaté des défauts assez évidents dans ces mesures. Je n'examinerai pas en détails le décret relatif aux salaires, mais à mon avis, l'application de cette mesure depuis plusieurs mois laisse grandement à désirer. Les termes sont d'une grossière injustice qu'il y a lieu de corriger, car le conseil du travail en temps de guerre se compose de trois hommes et le décret de stabilisation des salaires est appliqué en fonction de la régie des prix. Le conseil n'a envisagé le problème qu'en fonction de la régie des prix. Le minimum prévu par le Gouvernement dans le domaine des salaires est de 35c. l'heure et un salaire qui n'est pas inférieur à ce niveau n'est pas jugé injuste, et aux termes du décret, c'est la seule façon dont le conseil puisse envisager le problème.

L'hon. M. ILSLEY: Il n'en est pas ainsi.

M. GILLIS: Oui. Vérifiez et vous constaterez qu'il en est bien ainsi.

L'hon. M. ILSLEY: On a haussé beaucoup de salaires qui n'étaient pas inférieurs à 35c. l'heure.

M. GILLIS: C'est exact, mais en même temps, si le conseil veut s'en tenir à la lettre du décret il peut légalement arrêter cette décision et l'imposer. Les termes du décret devraient être modifiés et se lire ainsi: "fondé sur l'aptitude de l'industrie à payer". Le conseil aurait alors une certaine latitude pour déterminer ce qui est juste ou injuste dans une industrie donnée.

L'hon. M. MITCHELL: C'est exactement ce que l'on ne veut pas.

M. GILLIS: Qui ne veut pas?

L'hon. M. MITCHELL: Les ouvriers—un prix maximum fixé d'après l'aptitude à payer. Dans ce domaine, un plafond, établi d'après l'aptitude à payer, ne laisserait aucune chance aux employés.

M. GILLIS: Je ne parle pas de plafond des prix, mais de taux de salaires.

L'hon. M. MITCHELL: Si l'on s'appuyait sur l'aptitude à payer, je doute fort que le conseil national eût consenti à accorder, comme il l'a fait, une augmentation de salaires aux mineurs.

M. GILLIS: Si vous voulez vous engager sur ce terrain...

L'hon. M. MITCHELL: Je ne le veux pas.

M. GILLIS: Aujourd'hui, dans le domaine de l'industrie, et j'entends par là presque

toutes les industries du pays, les salaires proviennent, sauf erreur, de la trésorerie canadienne. Quiconque a quelque chose à vendre au pays touche une subvention.

L'hon. M. ILSLEY: Non.

M. GILLIS: Vous pouvez protester tant que vous voudrez, mais lorsque le ministre tente d'établir une comparaison entre les prix de la dernière guerre et les prix actuels, tient-il compte de l'échelle de l'impôt lors de la dernière guerre comparée à celle des impôts actuels? Ce n'est pas là un critérium. Les faits relatifs à la dernière guerre sont choses du passé. Abordons les chiffres de la Dominion Steel and Coal Company, publiés par cette compagnie elle-même. Je doute fort de leur exactitude, et avant l'analyse impartiale de son aptitude à payer, le ministre ignore, et moi de même, si nous avons tort ou raison de subventionner cette industrie. Une commission étudie la question.

Dans l'application du décret sur les salaires, on abuse, je crois, de ces deux mots à l'heure actuelle. Avec l'honorable député de Vancouver-Est j'ai signalé que, dans une couple des décisions qu'il a rendues, le conseil a interprété ces termes dans un sens qui indique un écart flagrant entre les salaires en cause et ceux des autres industries. Je sais qu'il faut une régie des salaires, je n'ai rien là contre; peut-être même cette régie sera-t-elle aussi nécessaire immédiatement après la guerre que pendant la guerre. Je n'accepte pas davantage toutes les théories que j'entends au sujet de l'inflation, parce que vous n'entendez parler d'inflation que lorsqu'il est question de relever les taux de base. Personne ne se plaint lorsque vous enlevez le plafond sur les salaires. C'est une excellente chose.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, il y a des plaintes.

M. GILLIS: Personne ne trouve à redire lorsque les bénéfices des industries accusent des augmentations d'année en année, ou lorsqu'il en est de même des bénéfices des banques. C'est toujours fort bien. Mais lorsqu'on parle de relever de 5c. ou de 10c. le salaire de l'ouvrier ordinaire on dit que c'est de l'inflation, que tels seront les effets de cette augmentation. Je sais que ce n'est pas le moment d'entamer une discussion sur ces théories.

L'hon. M. ILSLEY: Le plafond des traitements et des bénéfices est beaucoup plus rigoureux que le plafond des salaires, et il l'est à dessein.

M. GILLIS: Pas à en croire les chiffres publiés par le Gouvernement de temps à autre. Les dernières statistiques que j'ai vues indiquent que 80 p. 100 des salariés du Canada se rangeaient encore dans la catégorie des contribuables qui touchent un millier de dollars. Je parle de la moyenne du revenu. Cela n'est pas une indication bien prononcée d'inflation. Vous ne pouvez pas acheter bien des choses avec un tel revenu.

M. KINLEY: Quatre-vingt pour cent?

M. GILLIS: Ce sont les chiffres fournis par le Gouvernement même. L'honorable député ferait mieux de les examiner. La grande difficulté dans le cas de la plupart des députés ministériels, c'est qu'ils ne lisent pas les chiffres publiés par le Gouvernement.

L'hon. M. MITCHELL: Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il y a lieu de décomposer ces chiffres. Le chiffre global de 80 p. 100 de personnes gagnant moins de mille dollars par année comprend tout le monde, les apprentis et tous les autres. En faisant ces observations je dirai à l'honorable député, que je ne cède ma place à personne au pays lorsqu'il s'agit de défendre les droits des ouvriers, mais il n'est pas bien équitable de faire des déclarations générales comme celle-ci sans donner d'explications au sujet de ces chiffres. Je suis au courant des chiffres dont l'honorable député vient de nous parler.

M. GILLIS: C'est ainsi qu'ils ont été publiés. Je ne donne pas les détails. C'est ainsi que j'ai vu ces chiffres, et c'étaient des chiffres publiés par le Gouvernement. Tout danger d'inflation devrait disparaître avec un tel pouvoir d'achat. Je me contente de signaler au ministre que le temps est venu de prendre des mesures à ce sujet. Je ne retiendrai pas le comité par la consignation au hansard des opinions des associations ouvrières de notre pays. Si on les étudiait, on verrait qu'elles demandent ou réclament à grands cris l'occasion de discuter avec les membres du Gouvernement et de reviser ce décret sur les salaires. Je pourrais en dire long au ministre au sujet des dernières négociations relatives aux salaires des mineurs. Le Conseil du travail en temps de guerre a usurpé les droits de négociation des syndicats. On interjette un appel; il rend une décision de laquelle il n'y a pas d'appel et le syndicat cesse d'exister. On devrait trouver un moyen de revenir à la conciliation, plaçant le conseil dans la situation du patron et lui enjoignant de rendre une décision qui serait maintenue par un arbitre impartial. On pourrait effectuer bien des changements qui seraient avantageux. Je me contente de conseiller au ministre de discuter, un de ces jours, avec ceux qui doivent des comptes aux associations ouvrières de tout le pays les moyens d'en venir à certains rajustements.

L'autre question qui m'intéresse porte sur le décret C.P. 1003. Lors de son adoption, le premier ministre a annoncé à la Chambre qu'il choisissait un avocat éminent et lui conférait l'autorité et la responsabilité de préparer une jurisprudence ouvrière pour le Canada, d'appliquer l'autorité de la loi au mouvement des syndicats ouvriers. Nous avons beaucoup entendu parler du règne du droit dans les affaires internationales depuis quelques jours. On a tenu des réunions dans tout le pays, on a étudié les opinions venant de toutes part et finalement on a rédigé deux rapports, un rapport de la majorité et un rapport de la minorité. Ensuite cette personne éminente a démissionné, a repris l'exercice de sa profession et est devenue un des chefs du parti tory. J'espère qu'on ne la retrouvera pas à San-Francisco.

L'adoption du décret du conseil C.P. 1003 marquait déjà une amélioration. Quand la Chambre en a pris connaissance, quelques honorables députés de notre groupe ont trouvé à redire sur deux ou trois points. D'abord, il ne décrétait pas comme illégaux les syndicats d'entreprises comme il aurait dû le faire. Ensuite, sur la question de reconnaissance syndicale, on voit qu'au lieu de reconnaître le syndicat comme l'agent négociateur, c'est le représentant du syndicat qui est reconnu comme tel. Voici dans quelle posture se sont trouvés les syndicats dans l'application du code du travail. Ils avaient un agent travaillant pour eux. Or, si celui-ci tombait malade ou s'en allait ailleurs, le patron, selon le code, avait le droit d'exiger qu'un autre représentant du syndicat agisse comme négociateur au nom des employés de la même organisation. Je prétends que le texte du code est ambigu. Il devrait spécifier clairement qu'il s'agit de reconnaissance syndicale plutôt que de celle d'un représentant.

Depuis quelques semaines, il s'est opéré une nouvelle tendance dans l'application du code. Des gens non syndiqués qui désiraient devenir membres soumettaient leur requête au conseil. Celui-ci a décidé qu'avant d'ordonner un scrutin dans une usine quelconque afin de déterminer l'intermédiaire chargé des négociations, le syndicat doit démontrer qu'au moins la moitié des employés sont membres du syndicat. Cela est une impossibilité et annule complètement le but que se proposait le code. Je demande au ministre de vérifier cela car on juge de la valeur d'une loi par sa mise en vigueur, par ceux qui l'appliquent, par la façon dont elle fonctionne, et le reste. Le personnel chargé de son application y est pour beaucoup. Je ne crois pas que ceux qui l'ont rédigée aient voulu qu'elle s'applique d'une telle façon, de sorte qu'elle devrait être modifiée. Quand des employés d'une usine demandent de faire partie d'un syndicat, le seul moyen de connaître le pourcentage de ceux qui expriment un tel désir est de recourir au scrutin libre et suffisamment contrôlé. Si, par leur vote, la majorité des ouvriers sont en faveur d'une reconnaissance syndicale, ils devraient pouvoir former ce syndicat. Voilà un point qu'on devrait rectifier immédiatement. On pourrait longuement discourir sur ce décret du conseil C.P. 1003 mais j'ai indiqué les correctifs à y apporter. Tout l'objet du décret du conseil 1003 était de pourvoir aux conventions collectives.

J'aimerais à ajouter quelques mots concernant le Service sélectif. Ce service m'intéresse car il sera, à mon avis, un de nos organismes les plus importants après la guerre. Il s'agit du contrôle de l'emploi, du renversement du procédé qui consistait à diriger les hommes vers l'armée. Ce service possède un personnel bien au courant de sa tâche, car il a beaucoup appris. L'organisme a pourtant un défaut. Le Service sélectif a le droit de proposer un employé à un employeur mais celui-ci n'est pas obligé de l'accepter. On devrait remédier à cet état de choses. Si l'organisme constitué par le Gouvernement dans le domaine de l'emploi a le droit de me dire où je dois aller travailler, alors le patron devrait être obligé de m'accepter quand je me rends chez lui. Je ne puis refuser, sinon je suis sans emploi. Si je suis assujetti à l'assurance-chômage et que je refuse un emploi, je perds mes droits à l'assurance-chômage. Dans les centres miniers où les emplois ne sont pas nombreux, j'ai maints exemples de patrons qui refusent d'engager des hommes réformés de l'armée parce que ceux-ci ne sont pas en parfait état physique. L'organisme du Service sélectif devrait être plus sévère. A la vérité, si celui-ci a le droit de me dire où je dois aller travailler, le patron ne devrait pas avoir le droit de refuser mes services. Voilà tout ce que j'avais à dire, mais j'aimerais que le ministre vérifie ces deux ou trois points non pas parce que je viens d'en parler mais parce qu'ils m'ont été soumis par ceux qui sont directement intéressés et qui sont membres des mouvements ouvriers.

L'hon. M. MITCHELL: Je remercie mon honorable ami de ses remarques, surtout de celles qui ont trait au service sélectif. C'est là un aspect auquel je n'ai jamais songé; mais j'espère que, dans un avenir assez rapproché, toute direction disparaîtra.

M. GILLIS: Vous ne verrez pas ce jour-là.

M. KNOWLES: J'ajouterai quelques mots aux remarques formulées par mes collègues de Vancouver-Est et de Cap-Breton-Sud.

M. le PRÉSIDENT: Je ne tiens pas à me montrer trop sévère sous ce rapport, mais je suis certain que, lorsque le comité des subsides sera saisi des crédits de guerre, on répétera les remarques que l'on a formulées ce soir. Nous n'étudions en ce moment que les crédits supplémentaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 1945. Lorsque les hauts fonctionnaires des divers ministères seront présents, on aura toutes les occasions voulues de poser toutes les questions que l'on désirera. De fait, je crois que la majeure partie de la discussion qui a eu lieu ce soir constituait une infraction au Règlement. Je ne veux pas être trop rigoureux, mais c'est le devoir du président de s'assurer que la discussion porte sur la question à l'étude.

M. KNOWLES: Je comprends votre attitude, monsieur le Président, mais il me semble que le ministre lui-même a eu raison de traiter de ces questions au chapitre de l'administration ministérielle.

L'hon. M. MITCHELL: Soit dit sans malice, les honorables députés de Vancouver-Est et de Cap-Breton-Sud me paraissent avoir débattu sous tous leurs angles les points qui relèvent du décret C.P. 1003. Si mon honorable ami se propose de discuter les mêmes points, ne pourrions-nous pas adopter le crédit tel qu'on l'a présenté? Il se fait tard et je reviendrai la semaine prochaine présenter les crédits de guerre.

M. KNOWLES: Le ministre a frappé juste. Je ne me propose pas de discuter les questions débattues par les deux honorables députés qu'il mentionne. J'entends soulever un ou deux autres points et signaler au ministre qu'au moins une organisation ouvrière avec laquelle je suis en relation a réclamé nettement auprès du Conseil des relations ouvrières en temps de guerre du Manitoba. Je veux parler du Conseil des métiers et du travail de Winnipeg et du district. Le ministre et moi-même avons assisté il n'y a pas longtemps à Winnipeg à un magnifique banquet à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Je tiens à rappeler au ministre que, lorsque nous discutions ce sujet l'an dernier, le 28 avril et le 5 mai, il a déclaré catégoriquement qu'il y aurait peut-être lieu de modifier cette mesure législative, et surtout le décret C.P. 1003, à la lumière de l'expérience que l'on acquerrait au cours des mois suivants. Nous espérons qu'il se rend compte maintenant que ses prédictions se sont réalisées. De fait, en discutant le décret C.P. 1003, il a dit ce qui suit:

> Je ne connais aucune mesure législative qui n'ait eu besoin de modifications de temps à autre.

[M. Knowles.]

Il vaudrait peut-être mieux que je résume les propositions concrètes qui ont été formulées à ce sujet par le Conseil des métiers et du travail de Winnipeg et du district. En premier lieu, il recommande que lorsqu'un groupement ou un organisme demande d'être reconnu, et que l'on constate que la compagnie a contribué de quelque façon à la formation de ce syndicat, on fasse en sorte d'enquêter à fond sur l'activité de ce syndicat, et on devrait y voir dans l'ordonnance. En outre, il demande, comme l'honorable député de Cap-Breton-Sud et moi-même l'avons réclamé l'an dernier, que le décret C.P. 1003 proscrive définitivement toute forme de syndicat patronal. Le ministre se souvient que nous avons alors échangé des remarques à ce sujet, mais ce que nous voulions faire ressortir, c'est que le décret devrait être plus précis sur ce point; qu'il devrait être resserré et qu'il devrait comporter des sanctions.

La deuxième recommandation, c'est que lorsqu'il y avait lieu de tenir un scrutin secret, seuls les représentants du syndicat ou des syndicats et du Conseil devraient être présents.

On recommande aussi que le décret prévoie le contrat obligatoire dans les cas de syndicats certifiés par le Conseil des relations ouvrières en temps de guerre et l'exclusion des ouvriers non-syndiqués à la demande de la majorité des employés. La lettre dont j'ai ici copie se trouve sans doute en la possession du ministre ou de son département. Il y trouvera le texte d'un amendement proposé par cet organisme à l'alinéa 2) (*c*), article 19 du décret C.P. 1003, destiné à établir hors de conteste le droit des syndicats à inclure l'exclusion des non-syndiqués au nombre des stipulations des contrats collectifs.

L'organisme recommande encore que le conseil ait le pouvoir de donner des directives visant à la réintégration des employés congédiés, suspendus ou réduits à un rang inférieur pour contravention aux dispositions des règlements, pour le versement d'arriérés de salaires à ces mêmes ouvriers et pour la méconnaissance d'un syndicat dominé par les patrons.

Je me contente d'énumérer ces points un peu à la hâte sans insister pour que le ministre me fournisse la réponse ce soir même puisque, il l'a dit, cette question doit revenir plus tard, mais dans l'espoir qu'il accordera une considération sympathique aux réclamations de ce genre présentées par les organisations ouvrières de tout le pays.

Il me reste une dernière recommandation à signaler et je la mentionne même si le ministre doit y voir une louange à l'endroit de son code du travail. On demande au Gouvernement de s'aboucher avec les autorités provinciales pour faire en sorte que le code

national du travail devienne partie intégrante de nos Statuts et cela non seulement en vertu de la loi des mesures de guerre, mais même en temps de paix. J'espère donc que le ministre, ce soir ou lorsque la question reviendra à l'ordre du jour, la semaine prochaine, indiquera les résultats obtenus et s'occupera des diverses réclamations que je viens d'énumérer.

L'hon. M. MITCHELL: Je sais quel langage se tient dans les réunions syndicales et lorsqu'il s'agit de se faire élire. Si j'ai bien compris l'honorable député, il a dit, du moins en substance, qu'il obtiendrait une législation nationale. Il doit savoir, mieux que moi-même peut-être, que d'après la Constitution, et sans une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, nous ne pouvons en ce domaine adopter des lois de portée nationale. L'Acte constitutionnel réserve ce champ aux provinces. On dira peut-être qu'il devrait en être différemment; n'empêche que, lorsque vous vous adressez à vos membres, vous devriez en toute justice, ce me semble, leur signaler ce point et leur dire qu'il ne s'agit pas de faire adopter des mesures par un gouvernement national, mais que la question est du domaine provincial. Que la responsabilité retombe donc sur ceux qui en sont chargés.

M. KNOWLES: Si le ministre veut bien prendre connaissance de mes paroles, il verra que j'ai parlé de la nécessité de collaborer avec les provinces en ce domaine. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit, mais je lui renouvelle mon invitation d'étudier les points que je viens de lui soumettre et de répondre lorsque la question reviendra sur le tapis.

(Le crédit est adopté.)

MINES ET RESSOURCES

Division des terres, parcs et forêts:

443. Administration générale, exploitation et entretien des services, y compris le parc de Wood-Buffalo—Crédit supplémentaire, $15,000.

M. TUSTIN: Le ministre des Finances nous a promis une explication du terme "divers". Voici un crédit de $15,000 et j'aimerais obtenir cette explication.

L'hon. M. CRERAR: Eh bien, le mot "divers" est un terme générique employé pour désigner quelques-uns de ces crédits. Ce crédit est destiné à faire les frais d'un arpentage sur la rivière de l'Ours depuis le fleuve Mackenzie jusqu'au Grand Lac de l'Ours le long d'une chaîne de rapides, ainsi que le coût du transport d'une partie de l'outillage. L'honorable député sait probablement que les mines de radium sont situées à l'extrémité orientale du Lac de l'Ours et qu'à part la route aérienne, la seule voie de communication franchit le Lac de l'Ours, suit la rivière du même nom jusqu'au fleuve Mackenzie et remonte ce cours d'eau jusqu'aux voies fluviales qui aboutissent à Edmonton. Afin de réduire les frais de transport on est à construire une route le long des rapides.

(Le crédit est adopté).

446. Division des Affaires indiennes—Hospitalisation et soins généraux donnés aux Indiens—Crédits supplémentaires, $240,000.

M. PERLEY: Le ministre pourrait-il nous donner plus de détails que n'en contient la page 7? On y voit que, de ces $240,000, un total de $193,000 est consacré aux services professionnels et spéciaux.

L'hon. M. CRERAR: Ce crédit s'ajoute à celui de l'an dernier pour acquitter les frais médicaux des Indiens. Au cours de l'année le chiffre s'en est augmenté considérablement. La division des Affaires indiennes exploite plusieurs hôpitaux et le coût des vivres et des fournitures, ainsi que la rémunération des employés, s'est augmenté beaucoup plus qu'on ne l'avait prévu au moment de la préparation du budget soumis à la Chambre il y a plus d'un an. J'en donne les détails à l'honorable député: fournitures et accessoires, $30,000; frais de déplacement, $8,000. Ce montant n'avait pas été prévu et il est requis à cause de quelques épidémies qui se sont déclarées chez les tribus de l'extrême nord où il a été nécessaire de fournir certains services médicaux.

M. LOCKHART: Plus complets qu'à l'ordinaire?

L'hon. M. CRERAR: Oui; $8,000 ont été dépensés à cette fin.

Transport et messagerie, $500. Il y a ensuite le montant important de $193,000 pour "services professionnels et spéciaux".

M. PERLEY: Où la plus grande partie de cette somme a-t-elle été dépensée?

L'hon. M. CRERAR: Un peu partout au Canada. Il nous a fallu des sommes supplémentaires pour le traitement de la tuberculose chez les Indiens et les frais de déplacement des médecins se sont accrus: leurs honoraires ont également augmenté par suite de la rareté des membres de cette profession, attribuable au grand nombre d'entre eux qui font partie des services armés.

M. LOCKHART: Avez-vous les chiffres équivalents de l'an dernier pour le traitement de la tuberculose?

L'hon. M. CRERAR: Le crédit est sensiblement plus élevé cette année. Le budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1946, déposé sur le bureau l'autre jour,

contient à la page 22, un crédit de $2,425,000 pour Service médical—hospitalisation et soin général des Indiens, alors que l'an dernier il n'était que de $1,829,000. Les $193,000 du présent crédit sont destinés à combler l'insuffisance du montant voté l'an dernier.

M. LOCKHART: Le ministre nous a dit qu'une partie de l'augmentation était attribuable au traitement de la tuberculose chez les Indiens et je désire qu'on nous donne le chiffre de l'an dernier.

L'hon. M. CRERAR: Je parle des services professionnels et spéciaux pour lesquels nous demandons $193,000 du total de $240,000.

M. LOCKHART: Vous nous avez dit que dans ce chiffre étaient comprises les dépenses nécessitées par le traitement de la tuberculose.

L'hon. M. CRERAR: Un nombre accru d'Indiens ont bénéficié de traitements médicaux et chirurgicaux, y compris les tuberculeux et, de plus, les tarifs des hôpitaux où les Indiens ont été soignés sont sensiblement majorés. Il nous a fallu augmenter le montant quotidien versé aux hôpitaux pour les soins donnés aux Indiens. Souvent, les honoraires des médecins ont été plus élevés parce que les membres de la profession médicale n'étaient plus à leurs postes habituels, s'étant enrôlés dans les services armés. Il nous a donc fallu payer davantage pour le déplacement des médecins depuis leurs places d'affaires.

M. PERLEY: Quelle fraction de ce montant doit être dépensée en Saskatchewan, et combien d'hôpitaux pour les Indiens a-t-on dans cette province?

L'hon. M. CRERAR: Il n'y en a qu'un, celui de Fort-Qu'Appelle.

M. PERLEY: Quelle fraction de ce montant y sera dépensée?

L'hon. M. CRERAR: Ce renseignement me fait défaut, mais il sera disponible lors de l'étude des crédits principaux du ministère.

M. BRYCE: Le ministre pourra-t-il alors décompenser ce montant par province?

L'hon. M. CRERAR: Je viens de dire à l'honorable député de Qu'Appelle que ce renseignement me fait défaut. Nous sommes aux crédits supplémentaires.

M. BRYCE: Le ministre nous le fournira-t-il plus tard?

L'hon. M. CRERAR: Je puis le faire préparer pour le transmettre à l'honorable député, s'il s'y intéresse particulièrement.

[L'hon. M. Crerar.]

M. BRYCE: Le ministère d'Ottawa a affecté des sommes à des services que les Indiens n'ont jamais reçus. La faute n'en est pas au ministère, parce qu'il a vu à procurer certains services aux Indiens de ma circonscription, mais ils ne les ont jamais eus. Je veux savoir qui est à blâmer, et je prie le ministre de m'y aider.

L'hon. M. CRERAR: Je ne sais à quoi l'honorable député fait allusion, lorsqu'il...

M. BRYCE: Je vous renseignerai.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député me permettra-t-il de terminer? J'ignore à quoi il fait allusion lorsqu'il dit que des dispositions ont été prises pour procurer des services spéciaux à sa circonscription, et qu'on n'a jamais reçus. Avec qui ont-elles été prises? Avec l'honorable député?

M. BRYCE: Le ministre des Mines et ressources semble irritable.

L'hon. M. CRERAR: Je proteste contre cette remarque.

M. BRYCE: Asseyez-vous maintenant.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député n'est pas très ancien membre de la Chambre, car il se conduirait autrement.

M. GRAYDON: Je crois que les honorables députés devraient aller se coucher. Nous pourrions déclarer qu'il est onze heures.

L'hon. M. CRERAR: J'avais la parole, lorsque l'honorable député m'a interrompu. Nous ne progresserons pas beaucoup de cette façon. Je suppose que le crédit peut être réservé jusqu'à demain.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

A onze heures la séance est levée d'office conformément au Règlement.

Jeudi 29 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 29 mars 1945.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, député de Son Excellence le Gouvernement général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, jeudi le 29 mars 1945, à 6 heures du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu, de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

ÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS SUR DES TERRES—COMTÉ DE HALDIMAND

M. SENN:

1. Jusqu'à présent quelles propriétés a-t-on achetées dans le comté de Haldimand pour servir à l'établissement des anciens combattants sur des terres?
2. De qui a-t-on acheté ces propriétés?
3. Quel a été le montant total payé dans chaque cas?
4. Quelle étendue de terrain a-t-on obtenue avec chacun de ces achats?

L'hon. M. MACKENZIE:

Voici les renseignements au 28 février 1945.

1. Moitié nord du lot 36, concession 2, township de North Cayuga; moitié nord du lot 26, concession 4, township de South Cayuga; moitié est du lot 8, concession 2, township de Moulton; partie du lot 18, concession 3, township d'Oneida; moitié sud du lot 9, concession 1, township de Seneca; lot 17, concession 1, township de Sherbrooke; partie des lots 16 et 17, concession 1, township de Rainham.

2. A. E. Nablo, E. Norrington, W. I. Walker, W. I. Mitchell, H. Cowling Estate, J. Meinczinger, J. Daley.

3. $4,600, $4,800, $2,800, $4,800, $4,300, $3,800, $4,600.

4. 100 acres, 100 acres, 14 acres, 85 acres, 100 acres, 100 acres, 92 acres.

BLÉ—RÉCOLTES DE 1935-1936 À 1944-1945—ENTREPOSAGE

M. PERLEY:

Au cours de chacune des années de récolte de 1935-1936 à 1944-1945 inclusivement, quelle somme la Commission canadienne du blé a-t-elle payée pour l'entreposage du grain *a*) aux compagnies d'élévateurs intérieurs, *b*) aux élévateurs terminus intérieurs, *c*) aux élévateurs terminus?

L'hon. J. A. MacKINNON:

a) Somme versée et créditée aux compagnies d'élévateurs de campagne pour l'entreposage du blé:

1935-36	$	2,300,942 89
1936-37		32,311 10
1937-38		—
17938-39		5,002,872 41
1939-40		8,279,105 97
1940-41		14,509,003 28
1941-42		12,514,785 16
1942-43		9,978,455 82
1943-44		10,596,975 74
	$	63,214,452 37

b) et c) Somme versée aux compagnies d'élévateurs terminus:

1935-36	$	1,402,132 57
1936-37		70,834 74
1937-38		—
1938-39		1,807,670 18
1939-40		3,823,632 70
1940-41		7,158,510 72
1941-42		7,824,575 20
1942-43		6,233,418 30
1943-44		4,667,454 01
	$	32,988,228 42

Voici les paiements qui ont été versés au cours de la saison de 1944-45, jusqu'au 28 février:

Frais d'entreposage versés aux élévateurs de campagne	$	5,613,020 08
Frais d'entreposage versés aux élévateurs terminus	$	3,096,144 40

(Ce dernier chiffre ne comprend pas les frais accrus d'entreposage)

IMPÔT SUR LE REVENU—ENQUÊTEURS RURAUX—COÛT DE PERCEPTION SUR LES CULTIVATEURS

M. WINKLER:

1. Les enquêteurs ruraux du ministère du Revenu national sont-ils rémunérés à commission?
2. Par province, au cours des années 1943 et 1944, ou pour toute autre période plus commode de ces années, combien en a-t-il coûté pour percevoir l'impôt sur le revenu parmi les cultivateurs, en se basant sur la perception d'un impôt de cent dollars?

L'hon. J. A. MacKINNON:

1. Aucun fonctionnaire de la Division des impôts du ministère du Revenu national ne reçoit de commission. Tous reçoivent un traitement seulement.

2. On n'a aucun chiffre concernant les frais de perception de l'impôt des cultivateurs ou de toute autre classe de la population. Toutefois, le coût total de perception des impôts par le Service des impôts au cours de l'exercice de 1943-44 a été de 49 cents par $100 perçus.

ENTREPRISES D'IRRIGATION EN ALBERTA

M. GERSHAW:

1. Quelles mesures a-t-on prises pour mettre en valeur les entreprises d'irrigation de St. Mary et de Redcliff Ronelane?
2. Est-on à négocier une entente avec la province de l'Alberta pour parachever ces travaux?

L'hon. M. GARDINER:

1. La préparation des plans et les travaux de levés avancent. Le fédéral commencera les travaux de construction au projet d'irrigation Redcliffe-Ronelane en 1945 si les conditions le permettent.

2. L'entreprise de la rivière St. Mary est considérée comme un projet d'après-guerre. Quand viendra le temps où l'on pourra songer à entreprendre les travaux, on tâchera d'en arriver à une entente formelle avec les autorités de l'Alberta. La construction de l'aménagement d'irrigation Redcliffe-Ronelane se fera en vertu d'une entente générale conclue avec la province d'Alberta le 30 avril 1943, et portant sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

ÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMRATTANTS SUR DES TERRES—ACHAT DE TERRES

M. WRIGHT:

1. Quelle est l'étendue totale des terres que le Gouvernement a achetées pour l'établissement des anciens combattants sur des terres dans chacune des provinces du Canada, jusqu'à date: *a*) des lopins de terres, *b*) des fermes permanentes?

2. Quelle est l'étendue totale *a*) des lopins de terre, *b*) des fermes permanentes dont le Gouvernement a approuvé l'achat, mais dont l'achat n'est pas encore terminé?

3. Quel est le nombre total d'unités achetées jusqu'à date dans chaque province: *a*) des lopins de terre, *b*) des fermes permanentes?

4. Quelle est, jusqu'à date la moyenne du coût, de l'acre, des terres achetées dans chaque province: *a*) des lopins de terre, *b*) des fermes permanentes?

L'hon. M. MacKenzie:

(Au 28 février 1943)

1.

	(a)	(b)
Colombie-Britannique ..	8,727.77	11,246.80
Alberta	558.76	92,476.03
Saskatchewan	3.66	71,507.00
Manitoba	522.14	70,655.45
Ontario	2,465.37	15,126.08
Québec	81.75	2,743.00
Provinces Maritimes ...	2,315.25	25,313.50

2. Renseignements non disponibles. Nombre de propriétés dont l'achat a été approuvé mais non encore complété.

	(a)	(b)
Colombie-Britannique ...	675	236
Alberta	32	602
Saskatchewan	18	423
Manitoba	35	606
Ontario	177	236
Québec	28	96
Provinces Maritimes	127	380

3.

Colombie-Britannique ...	650	227
Alberta	24	295
Saskatchewan	5	211
Manitoba	29	258
Ontario	111	153
Québec	5	25
Provinces Maritimes	94	204

4.

Colombie-Britannique ..	$ 134 49	$ 66 60
Alberta	192 96	18 02
Saskatchewan	1,095 96	14 29
Manitoba	170 90	18 70
Ontario	214 86	44 51
Québec	308 00	36 00
Provinces Maritimes	83 73	25 28

NATIONAUX JAPONAIS—LEUR DÉPLACEMENT DANS L'APRÈS-GUERRE

M. REID:

1. L'une ou l'autre province a-t-elle exposé certains faits à la Commission de sécurité des Japonais ou au Gouvernement relativement au déplacement des personnes d'origine ou de nationalité japonaise après la guerre?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces provinces, et quel exposé de faits a-t-on présenté?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

RADIODIFFUSION—PROGRAMMES DU VENDREDI SAINT

M. CHURCH:

Quels services, s'il en est, seront diffusés à Toronto, Vendredi saint, le 30 mars, par les postes de Radio-Canada ou par les postes privés?

L'hon. M. LaFLÈCHE: La Société Radio-Canada est à préparer, pour ses réseaux, des programmes spéciaux pour le Vendredi saint. Elle n'est pas en mesure de dire à l'avance si les postes privés se proposent d'irradier des services religieux ce jour-là.

M. CHURCH: La réponse du ministre, telle qu'elle lui a été communiquée par la Société Radio-Canada, est qu'on est à préparer des programmes spéciaux pour le réseau; mais, par ailleurs, le ministre déclare qu'il ne possède pas de renseignements au sujet des stations indépendantes. La liste des programmes de demain ne comporte aucun service de ce genre et je suis d'avis que le ministre devrait songer à appliquer au Vendredi saint les dispositions de la loi sur le jour du Seigneur étant donné que jusqu'ici, au cours de la guerre actuelle, il n'y a pas eu de programmes religieux spéciaux le Vendredi saint. J'attends encore la réponse à ma question.

L'hon. M. LaFLÈCHE: J'ai déjà expliqué à l'honorable député que je lui avais remis la réponse que m'a communiquée la Société Radio-Canada. J'ai ajouté que, comme j'avais l'impression qu'un programme imprimé avait été préparé pour la semaine dans laquelle tombe le Vendredi saint, c'est-à-dire cette semaine, je m'étais efforcé de m'en procurer un exemplaire. Je désirais donner une réponse à mon honorable ami dès cet

après-midi étant donné que nous sommes à la veille du Vendredi saint. Quant aux dernières remarques de l'honorable député, il me fera plaisir d'en faire part au bureau des gouverneurs de la Société.

M. CHURCH: Jusqu'ici les programmes ont consisté en pièces d'opéras, en morceaux de jazz, mais depuis le début de la guerre, ils émanent principalement de Hollywood.

M. HOMUTH: Et des fabricants de savon et de tablettes digestives.

M. CHURCH: Depuis le début des hostilités, la radiodiffusion de musique religieuse ce jour-là est devenue traditionnelle, que cela plaise ou non à la Société Radio-Canada.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Je sais que je ne devrais pas trop m'étendre sur ce sujet mais je dois dire qu'il n'est guère de mise de dénigrer l'œuvre de la Société Radio-Canada. Dans la réponse que j'ai donnée cet après-midi, il était mentionné que la Société prépare des programmes spéciaux pour demain à l'occasion du Vendredi saint. La Société observe cette fête en diffusant des programmes spéciaux et appropriés.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE—AIDE AUX PRODUCTEURS

M. BLACKMORE:

1. Des représentants de l'Association nationale des producteurs de betterave à sucre ont-ils présenté une demande à MM. S. R. Noble, J. L. Ilsley et J. G. Gardiner, vers le 7 février 1945, à Montréal, dans le but d'obtenir de l'aide financière pour les producteurs de betterave du Canada?
2. Dans l'affirmative, quelle espèce et quelle mesure d'assistance ont-ils demandées?
3. A-t-on accédé à leur demande?
4. Sinon, pourquoi?
5. Vers le 12 février 1945, des représentants du même groupement ont-ils présenté une demande à MM. Ilsley et Gardiner à Ottawa?
6. Dans l'affirmative, quelle espèce et quelle mesure d'assistance ont-ils demandées?
7. A-t-on accédé à leur demande?
8. Sinon, pourquoi?
9. Quel prix le gouvernement fédéral paie-t-il, à l'heure actuelle, pour le sucre de canne raffiné?
10. Quel prix le gouvernement fédéral paie-t-il, à l'heure actuelle, aux raffineries de sucre de betterave pour le sucre de betterave raffiné?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le document.

ÉCOLE D'AVIATION MILITAIRE DE LA R.A.F. À PENHOLD—DOMMAGES MATÉRIELS

M. SHAW:

1. Quelque ministère du Gouvernement a-t-il reçu, depuis septembre 1944, un rapport relatif à certains dommages matériels survenus aux ameublement et/ou installations de l'école d'aviation militaire (de la R.A.F.) à Penhold?
2. Dans l'affirmative, a-t-on tenu enquête?
3. Qu'a révélé cette enquête?
4. S'il y a eu des dommages matériels, quel a été le coût total des réparations et remplacements?
5. Quelles mesures, s'il en est, ont été prises contre les responsables de ces dommages?

CIVILS AUTORISÉS À VISITER LES CHAMPS DE BATAILLE

M. WINKLER:

1. Combien de civils du Canada ont obtenu transport et logement gratuits pour aller visiter les forces armées en Angleterre et sur les zones de bataille, *a*) en 1944, *b*) en 1945 (jusqu'à mars)?
2. Qui étaient-ils, et combien de temps a duré leur visite, y compris le voyage, dans chaque cas?

ENTREPRISES DE DÉFENSE DE L'ARMÉE AMÉRICAINE—FORT MCMURRAY

M. DECHÊNE:

1. Est-ce que certains des édifices érigés par l'armée américaine à Fort McMurray, Alberta, et non autrement aliénés, sont remis au gouvernement canadien?
2. Le Gouvernement a-t-il reçu une demande d'utilisation de l'un de ces édifices de la part des vétérans de la guerre de la région de Fort McMurray? Dans l'affirmative, quelle mesure adopte-t-il?

FORCES ARMÉES DU CANADA—CONTRÔLE DES PERMISSIONS DANS LES TRAINS

M. CHURCH:

1. Combien de soldats voyagent chaque jour sur les trains à travers le Canada et dans chaque district militaire pour contrôler les permissions des membres des forces, *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation?
2. Quelques-uns de ces particuliers appartiennent-ils au Corps féminin de l'armée canadienne et combien de chaque catégorie?
3. Faut-il que ces personnes appartiennent à chacun des services?
4. Quelles sont leur solde et autres allocations?

ENTRAÎNEMENT DES AVIATEURS DU COMMONWEALTH

CÉRÉMONIES POUR MARQUER LA FIN DU PLAN AU CANADA—MESSAGES DE GRANDE-BRETAGNE, D'AUSTRALIE ET DE NOUVELLE-ZÉLANDE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Comme le savent les honorables députés, des cérémonies ont lieu aujourd'hui aux postes du Corps d'aviation royal canadien à travers le pays pour marquer la fin du Plan d'entraînement aérien du commonwealth. Ces cérémonies nous rappeleront de façon frappante les grands changements opérés dans le monde par les événements qui se sont déroulés au cours des mois et des années qui ont suivi la signature de l'entente, le 17 décembre 1939, par des représentants du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

Le Plan d'entraînement d'aviateurs constitue l'une des plus belles contributions du Canada à la victoire. Ce plan a formé plus de 150,000 membres d'équipages aériens. Tous ces hommes ont participé à cette camaraderie d'armes, dont cette vaste fraternité d'aviateurs combattants sont plus fiers peut-être que de toute autre chose. Nombreux sont ceux qui ont donné leur vie pour la défense de la grande cause de la liberté du monde. Ils appartiennent à la chevalerie de Dieu.

Aussitôt qu'on eut approuvé le principe d'un plan conjoint d'entraînement d'aviateurs, quelques semaines seulement après la déclaration des hostilités, le premier ministre de Grande-Bretagne à ce moment-là, le très honorable Neville Chamberlain, disait ce qui suit dans un message qu'il m'adressait: "Grâce aux moyens dont dispose le Canada, cet effort coopératif deviendra peut-être un facteur essentiel et décisif." Les progrès réalisés par ce plan nous ont valu les éloges des chefs de plusieurs des Nations Unies. Les honorables députés se rappellent que le très honorable Winston Churchill, parlant en cette enceinte le 30 décembre 1941, fit allusion au "merveilleux et gigantesque plan d'entraînement aérien de l'Empire" qu'il appela "une autre importante contribution faite par le Canada". Quelque temps après le président Roosevelt appelait le Canada "l'aérodrome de la démocratie".

A travers tous les périls et les hasards de la guerre, des aviateurs formés au Canada ont, avec une vigueur et une efficacité sans cesse croissantes, livré la lutte pour la liberté avec vaillance et audace. Ils ont survolé, à toutes les altitudes, les lignes de l'ennemi dans tous les coins du monde et ils ont pénétré profondément à l'intérieur de son territoire.

C'est un moment historique que celui de la dissolution d'une entreprise aussi considérable et aussi puissante que le Plan d'entraînement aérien de l'Empire. Puisse l'esprit de camaraderie dont nos aviateurs ont fait preuve au combat les accompagner dans la paix. Puissent-ils continuer à traverser les espaces souverains, non pas comme des messagers de mort pour ceux qui ont trahi leurs frères, mais comme annonciateurs de la paix pour tout le genre humain.

J'ai reçu aujourd'hui du premier ministre de Grande-Bretagne, du premier ministre d'Australie et du premier ministre suppléant de la Nouvelle-Zélande des messages qu'il importe, il me semble, de consigner au compte rendu et dont je vais maintenant donner lecture. Voici d'abord le message du premier ministre suppléant de la Nouvelle-Zélande, l'honorable Walter Nash:

[Le très hon. Mackenzie King.]

Les cérémonies d'aujourd'hui marquent la fin d'une des entreprises les plus remarquables dans les pages d'histoire que le Commonwealth a écrites pendant la présente guerre. Le projet d'entraînement au Canada d'un personnel naviguant et d'un personnel d'entretien venus de toutes les parties du commonwealth ne manquait ni d'audace ni d'imagination. Les auteurs du projet ont rendu un service exceptionnel aux populations du commonwealth et elles n'oublieront jamais la tâche qu'ils ont accomplie.

Nous ne pouvons suffisamment rendre hommage au Gouvernement et à la population du Canada pour la part qu'ils ont prise à l'exécution de ce programme. Les jeunes gens venus de tous les coins du Commonwealth des nations britanniques que le Canada a formés ont rallié les forces aériennes en Grande-Bretagne pour participer à la magnifique défense aérienne de ce pays et aux grands bombardements de l'Allemagne, bombardements dont les résultats se font sentir de façon tangible en ce moment. Les hommes formés au Canada ont combattu sur tous les fronts. Tous se sont acquittés de leurs tâches avec la plus haute distinction et le plus grand courage. Ils ont donné une preuve de la formation solide qu'ils ont acquise au Canada.

Non seulement le Plan d'entraînement aérien a-t-il joué un rôle éclatant dans la marche victorieuse des nations du commonwealth, mais il a rapproché davantage les populations de nos divers pays. Celle de la Nouvelle-Zélande se sent plus étroitement liée au gouvernement et à la population du Canada et les liens d'amitié que nos aviateurs ont formés dans les foyers canadiens,—où on les a toujours reçu avec hospitalité,—sont des liens durables. Bien que notre union dans cette grande entreprise prenne fin aujourd'hui, notre association, durant les dernières années du conflit et toutes les années à venir, demeurera intime et, s'il est possible, même plus étroite qu'actuellement. Elle inspirera la coopération qui, si le progrès doit être maintenu, devra exister pendant toutes les années à venir entre les nations et les peuples de toutes les parties du Commonwealth et de l'Empire. En travaillant ensemble, nous apprenons à vivre ensemble.

Voici maintenant le message du très honorable John Curtin, premier ministre de l'Australie:

L'Australie a été fière et honorée d'avoir été associée au Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, plan qui cesse maintenant d'exister. Nos hommes qui y ont été formés ont joué un rôle inoubliable dans tous les théâtres de guerre où ils ont par la suite été affectés, et leur conduite a été telle que la nation peut en être fière.

L'Australie salue les camarades des nôtres qui ont été formés sous l'empire de ce plan. Les relations que les Australiens ont nouées avec leurs camarades britanniques ont de quoi nous inspirer de grands espoirs de coopération en temps de paix.

La population et le gouvernement d'Australie offrent au Gouvernement et à la population du Canada leurs plus sincères remerciements de la merveilleuse hospitalité accordée à l'Australie. Elle ne l'oubliera jamais.

Enfin, voici le message du très honorable Winston Churchill, premier ministre de la Grande-Bretagne:

A ce moment où le mémorable Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique prend officiellement fin, je vous adresse, au gou-

vernement canadien et au Corps d'aviation royal canadien, mes plus chaleureuses félicitations à la suite de l'heureuse réalisation d'une immense tâche conçue magnifiquement et exécutée avec la plus grande fidélité.

Ce maître plan a beaucoup contribué à accélérer notre marche sur le chemin de la victoire. Au Canada seulement, des équipages aériens compétents, composés en majeure partie de Canadiens, ont été produits au rythme moyen de vingt-cinq mille par année depuis plus de cinq ans.

De plus, la qualité de l'entraînement a été exceptionnelle; elle s'est affirmée triomphalement dans la supériorité que nous avons gagnée sur l'ennemi dans tous les genres de combat aérien.

Témoins que nous sommes de l'achèvement d'une magnifique réalisation, il convient que nous rappelions à l'attention l'entraînement qui a été donné avec un égal succès, bien que pas nécessairement sur une aussi grande échelle, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, et aussi, bien entendu, l'entraînement supérieur qui a été donné en notre pays pour toutes les parties du Commonwealth britannique. Nous avons partout accompli des merveilles.

Je suis content d'apprendre que si le plan d'entraînement en commun doit prendre fin, la formation au Canada d'équipages aériens fournis par notre pays se continuera, et je remercie très chaleureusement le gouvernement canadien et la population canadienne de cette aide supplémentaire.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): En souscrivant, au nom de notre parti, aux observations du premier ministre à l'occasion de la fin officielle du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, je signale à la Chambre que cette entreprise non seulement a été couronnée de succès au point de vue de la collaboration entre les diverses parties du commonwealth en temps de guerre, mais aussi est de bon augure pour les relations futures entre les nations du commonwealth, car la collaboration nous permettra certainement de réaliser en temps de paix des œuvres analogues à celles que nous avons pu accomplir ensemble en temps de guerre.

La fin de ce plan me rappelle immédiatement deux choses. D'abord, sur 150,000 jeunes gens qui, selon la parole du premier ministre, ont subi l'entraînement, les pertes dans les rangs des Canadiens, depuis le début, s'élèvent à environ 12,000. Nous devons reconnaître aujourd'hui que cette perte en hommes est lourde au cours de la guerre, et le sacrifice de 12,000 hommes appartenant à la fleur de notre jeunesse au cours des opérations aériennes démontre le lourd tribut que notre nation doit acquitter dans des circonstances comme celles que nous traversons.

En second lieu, vient le point signalé par certains premiers ministres des autres dominions, soit, les liens créés, cimentés et soudés grâce à l'accueil si cordial fait à tant de jeunes gens des autres parties du commonwealth et à la magnifique hospitalité que leur ont offerte les foyers canadiens.

Du point de vue social, c'est, il me semble, l'un des résultats pratiques du Plan d'entraînement aérien du commonwealth. Je dis donc, monsieur l'Orateur, en souscrivant aux paroles du premier ministre, que nous entretenons au Canada l'espoir que plusieurs de ces jeunes gens seront plus tard nos concitoyens. Connaissant notre hospitalité et les grandes ressources de notre pays, et les chances de réussite qu'il offre, ils viendront, espérons-nous, s'établir et deviendront citoyens du Canada. S'ils le font, ils recevront un accueil royal.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Nous tenons, nous aussi, à nous associer aux remarques du premier ministre (L'honorable M. King) et du chef de l'opposition (M. Graydon). A l'heure où l'exécution de ce vaste plan tire à sa fin, la population canadienne est, certes, reconnaissante de voir que le premier ministre a reçu les messages qu'il vient de communiquer à la Chambre. En en écoutant la lecture, je pensais aux jeunes gens venus de tous les coins du commonwealth et même de pays occupés par l'ennemi et dont plusieurs ont fait le sacrifice de leur vie après avoir suivi leur entraînement ici, en vertu de ce magnifique plan. Il convient aussi de ne pas oublier le ministère chargé de la mise à exécution d'un tel plan ainsi que l'ex-ministre qui a joué un si grand rôle dans son organisation. Plusieurs jeunes gens à qui j'ai fait l'enseignement et qui sont au nombre des plus brillants élèves que j'aie connus ont été formés sous l'empire de ce plan. Plusieurs ont fait le sacrifice suprême. Nous devrions nous rappeler que, quelques-uns de ces jeunes ne pouvaient même pas trouver place dans notre vie sociale, avant la déclaration de la guerre. Nous avons aussi contracté une dette de reconnaissance envers les maisons d'enseignement qui ont préparé ces jeunes gens. J'espère que même si les temps deviennent difficiles après la guerre, on n'osera plus prétendre, comme des critiques l'ont fait, qu'on enseignait des matières superflues ou que l'instruction était inutilement poussée. Pour faire taire ces vains reproches, on n'aura qu'à citer le rôle qu'ont joué dans la guerre actuelle les jeunes gens sortis de nos maisons d'enseignement.

Ceux d'entre nous qui ont voyagé à travers le pays, pendant la guerre, et qui ont eu l'occasion de rencontrer ces jeunes Canadiens, ainsi que les jeunes gens de toutes les Nations Unies, dans les trains ou ailleurs, devraient les féliciter de leur admirable conduite au cours du conflit. Il nous fait donc plaisir

de joindre nos félicitations à celles qu'a reçues le ministère pour avoir organisé ce plan aérien et lui dire combien nous avons été heureux de pouvoir contribuer à cet important et efficace service de nos forces armées. Le premier ministre a dit que cette contribution avait été l'une des plus grandes qu'eût faites le Canada. Je suis enclin à croire que l'histoire la considérera comme la partie la plus importante de notre effort de guerre commun.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): C'est là une occasion dont nous pouvons à juste titre nous montrer fiers. Quel que soit le parti auquel nous appartenons, nous devons admettre franchement et sans lésiner que le Gouvernement a fait preuve d'une grande sagesse en établissant le Plan d'entraînement aérien du commonwealth. Il a droit également à des éloges pour avoir fait entreprendre par le Canada ce programme qui en fin de compte, à eu un effet si important sur le résultat de la guerre.

Je ne puis m'empêcher de songer, toutefois, qu'en cette occasion, nous devrions, au Parlement, recommander la prudence. J'espère que la dissolution du Plan d'entraînement aérien du commonwealth n'est pas un indice que le Gouvernement ou le commonwealth britannique sont portés à se relâcher trop tôt dans leurs efforts, avant d'être certains que la guerre est terminée.

Nous, les Britanniques, avons commis de graves erreurs dans le passé en négligeant de nous préparer suffisamment à toute éventualité soudaine. J'ose croire que nous ne mettons pas prématurément fin à ce programme et que nous nous tiendrons sur le qui-vive jusqu'à ce que nous ayons l'assurance que tout danger a disparu.

M. J. W. ROSS (Moose Jaw): Je saisis cette occasion car je tiens à formuler quelques remarques. L'été dernier, en compagnie de trois collègues, l'honorable député de Danforth (M. Harris), l'honorable député de Vancouver Est (M. MacInnis) et l'honorable député de Wood Mountain (M. Donnelly) j'ai parcouru l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous avons visité presque toutes les villes de ces deux dominions, et partout les gens nous ont manifesté leur appréciation de la façon dont la population canadienne a traité ceux de leurs jeunes compatriotes qui sont venus au Canada sous le régime du Plan d'entraînement aérien.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Je me suis intéressé et pour cause, ayant eu pas moins de six écoles dans ma circonscription, au progrès du Plan d'entraînement aérien du commonwealth. La population canadienne par l'entremise de ses divers organismes administratifs et des états-majors des pays intéressés a vraiment accompli une grande tâche et je me prends à regretter quelque peu que l'ancien ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) n'ait pas pu garder son poste jusqu'à l'heure actuelle. A lui, je crois, revient une large part du mérite. J'ai entendu avec grand plaisir le premier ministre et d'autres parler des aviateurs formés par ce projet qui sont allés jusqu'au suprême sacrifice.

Pendant que le premier ministre lisait un éloge à l'adresse du plan de formation aérienne, j'ouvrais justement une lettre qui m'arrivait d'une dame d'Edmonton, dont un fils vient de tomber au combat. J'y trouvais aussi une carte à la mémoire du cher disparu, le sergent-observateur Donald F. McDonald. Alors que le premier ministre parlait des fils, je ne pouvais m'empêcher de songer aux sacrifices des mères dont les fils sont morts pour la patrie. Permettez-moi de consigner au compte rendu une couple de strophes qui sont évidemment dues à la plume de la mère:

In the sombre land of Germany,
They have laid my son to rest;
The 'wings' he won while here on earth
Lie still upon his breast—
But his soul, the indestructible,
Flew far above the sod—
And joined the throng of worshippers
Right at the feet of God!

Sleep peacefully beloved son
In earth's last little bed,
What matter that 'tis German soil
Supports your lovely head—
Your Soul, by His eternal grace,
Hath seen the beauty of His face.

So rest, my dearest one, rest,
Your loved "crew" by your side,
That hallowed plot in Germany
By your young blood sanctified,
Shall always and forever be, of
Canada a part—
Your Canada—our Canada—to which
You gave your heart!

M. T. L. CHURCH (Broadview): Dans tout plan de formation aérienne, l'Empire doit occuper la première place et ce n'est qu'ensuite que nous pourrons passer au domaine international comme entité. Toutes les bases devraient appartenir à l'Empire britannique. Que nous permettions aux autres de s'en servir, très bien, mais nous devons en garder la possession exclusive.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION CONCERNANT LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Mardi, les honorables députés de Bow-River (M. Johnston) et de

Macleod (M. Hansell) ont demandé des renseignements concernant les mesures destinées à assurer la main-d'œuvre nécessaire à l'ouverture de la saison agricole. Je voudrais compléter ce que j'ai dit à ce sujet pendant le débat sur les crédits supplémentaires, hier soir.

Nous avons donné des instructions aux bureaux du service sélectif de tout le pays, stipulant que tous les ouvriers agricoles détenant des permis temporaires de travailler dans d'autres industries essentielles pendant les mois d'hiver, doivent retourner à l'agriculture le 1er avril ou à toute date subséquente fixée par entente mutuelle entre les provinces et nous-mêmes. Nous ferons appel aux ouvriers d'autres industries afin qu'ils se portent à l'aide des cultivateurs en leur offrant leurs services quand faire se pourra aux époques de grande activité agricole. Les préposés régionaux du Service sélectif sont autorisés à diriger directement vers des emplois agricoles déterminés les hommes de seize à soixante-cinq ans. Nous verrons à transférer les ouvriers agricoles des fermes moins productives à celles qui le sont davantage. Des fonctionnaires du ministère du Travail ont déjà discuté avec cinq ministères provinciaux de l'agriculture un projet d'entente concernant la main-d'œuvre agricole et ils s'aboucheront bientôt avec les autres provinces.

Nous croyons que les engagements totaux relativement aux ententes visant à répartir les dépenses d'enrôlement, de déplacement et de placement de la main-d'œuvre agricole dans les limites des provinces intéressées, dépasseront le chiffre de l'an dernier qui était de $660,000. Nous nous proposons encore cette année, d'assurer le transport des ouvriers d'une province à une autre pour faire face aux besoins urgents des moissons. Le gouvernement fédéral assume lui-même les frais de ce service. De plus, nous nous attendons à un déplacement plus prononcé des ouvriers agricoles dans les limites des provinces. Un encouragement important à ce déplacement, c'est la réduction des tarifs, consentis dernièrement par les chemins de fer. Les provinces et l'administration fédérale se répartissent le coût de ce dernier service.

Des négociations ont déjà été entamées avec les dirigeants de la main-d'œuvre agricole des Etats-Unis pour l'envoi d'ouvriers et de machines agricoles de l'autre côté de notre frontière commune. Nous étudions aussi, en collaboration avec les provinces, la question du recrutement d'ouvriers agricoles dans Terre-Neuve, pour aider aux travaux dans les Provinces maritimes.

Nous sommes maintenant à établir des méthodes d'opérer un relevé plus complet des hommes obtenant des sursis d'appel pour les travaux de la ferme. Nous faisons cela en vue de nous assurer que ces gens apportent à la production agricole la contribution que nous sommes en droit d'attendre d'eux.

Nous songeons à employer davantage les prisonniers de guerre aux travaux des champs. Plusieurs nouveaux projets sont actuellement à l'étude. Nous ne négligerons rien relativement à l'utilisation de toutes les autres sources spéciales de main-d'œuvre: Indiens, objecteurs de conscience et Canadiens d'origine japonaise.

Les honorables députés sont au courant des renforts dont on a besoin outre-mer. Cela étant, nous ne pouvons compter au cours de l'été prochain sur une aide aussi forte des trois services, que celle dont nous avons pu disposer les deux dernières saisons. J'ai cependant discuté cette question avec chacun des ministres de la Défense nationale. En ce qui concerne l'aviation, les dispositions relatives aux congés du printemps ont de nouveau été mises en vigueur. Etant donné les devoirs accrus de la marine nous ne pourrons pas compter obtenir une aide importante de ce côté.

Du côté de l'armée, nous avons l'assurance que les représentants des commandants de district qui comparaissent devant les commissions de mobilisation recevront instruction de ne pas s'opposer à l'octroi de sursis aux hommes employés à la production laitière ou à celle de produits animaux. On continuera d'accorder des congés agricoles, y compris des congés spéciaux pour les travaux printaniers et pour ceux de la moisson. Le nombre en sera limité, cela va de soi, du fait que des hommes antérieurement disponibles ont été envoyés outre-mer. Toutefois, les hommes revenus d'outre-mer en congé de roulement seront disponibles cette année pour les travaux agricoles.

LA RADIODIFFUSION

ENQUÊTE SUR L'ÉMISSION DE PERMIS À DES POSTES DE L'OUEST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements, de qui relève apparemment pendant la guerre l'émission de permis à des compagnies exploitant des postes de radiodiffusion. Il y a une journée ou deux la *Free Press* publiait la nouvelle qu'une station de radiodiffusion serait immédiatement ouverte à St-Boniface (Manitoba) et qu'on projetait l'installation d'autres sta-

tions à Gravelbourg et à Prince-Albert (Saskatchewan) ainsi qu'à Edmonton (Alberta). Vu que le poste CBK et les stations privées s'étendent déjà à 90 p. 100 de la superficie, est-il vrai que le ministre a permis d'ouvrir ces nouvelles stations supplémentaires, comme on le dit dans l'article dont j'ai parlé? Sinon, étudie-t-il actuellement la possibilité de les permettre?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, mes fonctions ne s'étendent qu'à l'application de la loi sur la radio, qui ne traite que de l'allocation technique des longueurs d'onde. Les recommandations relatives à l'installation de nouvelles stations de radiodiffusion relèvent de Radio-Canada, par l'intermédiaire du ministre des Services nationaux de guerre. Si j'ai bonne mémoire, on a émis un permis pour une station à St-Boniface et on a en même temps demandé des permis pour les trois autres stations dont mon honorable ami a parlé. Le permis concernant la station de St-Boniface a été émis avec l'entente spéciale que cela ne nuirait pas aux demandes de permis venant d'autres endroits. Le permis a été émis sur la recommandation de Radio-Canada. Quand Radio-Canada enverra d'autres recommandations, le Gouvernement les étudiera.

M. DIEFENBAKER: Je demanderais en outre si Radio-Canada a recommandé au ministre, qui est, d'après lui, chargé de l'allocation des longueurs d'onde, l'émission de permis pour Prince-Albert, Gravelbourg et Edmonton?

L'hon. M. HOWE: Absolument pas.

POMPES DESTINÉES AUX FERMES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE CELLES DONT LA VENTE EST AUTORISÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. ROSS (Souris): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Je me fonde sur une lettre de la Brandon Pump and Windmill Works m'informant que cette compagnie a reçu quatre-vingt-dix commandes pour des pompes de ferme, que certaines de ces commandes datent d'octobre dernier, et que ces pompes sont réellement requises. La compagnie a demandé qu'il lui soit permis de vendre un plus grand nombre de ces pompes, étant donné qu'elle possède les matériaux nécessaires à leur fabrication. La demande a été rejetée, et l'on a fait savoir à la compagnie qu'elle pouvait fabriquer des pompes pour distribution après le 1er juillet seulement. Ces pompes sont immédiatement requises, du moins par les cultivateurs du Manitoba, afin qu'ils puissent continuer à faire leur part dans la réalisation du programme de production de denrées alimentaires. Le ministre voudra-t-il faire modifier l'ordonnance en question afin que ces pompes puissent être livrées?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je ferai part de cette demande à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, mais je sais, d'après la correspondance qui est parvenue à mon bureau, que la demande de pompes dépasse de beaucoup les disponibilités et que la distribution équitable des pompes déjà fabriquées est très difficile à régler de façon satisfaisante. Ainsi, je lisais dans mon bureau hier soir ou ce matin les plaintes amères formulées par le propriétaire d'une maison à trois logements habités par des familles comprenant quinze enfants, qui était dans l'impossibilité d'obtenir une seconde pompe pour cette propriété, malgré le pressant besoin qu'il en avait, à cause, disait-il, de la priorité accordée aux cultivateurs dans la distribution des pompes. "En d'autres termes", a-t-il ajouté, "le Gouvernement se préoccupe plus des bestiaux que des enfants". J'ai cité ce cas afin de démontrer combien il est difficile de distribuer les pompes de façon à satisfaire tous ceux qui en ont besoin.

QUAI DE LA RIVIÈRE POWELL

AMÉNAGEMENTS POUR LA NAVIGATION LOCALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je prie le ministre des Pêcheries ou le ministre suppléant de nous dire s'il a reçu une requête de la part des pêcheurs de la rivière Powell en vue de l'installation d'un quai convenable. La question est pour eux d'importance.

L'hon. C. D. HOWE (ministre suppléant des Pêcheries, ministre des Munitions et approvisionnements): Comme le ministre des Pêcheries n'est pas présent, je demanderai que la question serve d'avis et qu'il y soit répondu à la prochaine séance.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Bradette.

MINISTÈRE DES MINES ET RESSOURCES

Division des Affaires indiennes:

446. Hôpitaux indiens et soins généraux de la population indienne; autre montant requis, $240,000.

M. BRYCE: Avant la levée de la séance hier soir, j'ai tenté vainement d'obtenir cer-

tains renseignements du ministre; aujourd'hui cependant, cette information m'a été communiquée par son ministère et je dois dire par conséquent que j'ai obtenu pleine et entière satisfaction.

M. MacINNIS: Il y a quelque temps, j'ai lu dans un rapport que le ministre devait désigner une commission chargée de faire enquête sur l'incidence de la tuberculose chez les Indiens. Cette commission a-t-elle été constituée, et, le cas échéant, quels en sont les membres?

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): Je crois qu'il doit y avoir malentendu si l'honorable député a l'impression qu'il a été question d'instituer une commission spéciale avec mission de faire enquête sur l'incidence de la tuberculose parmi les Indiens. L'été dernier, on a fait des enquêtes spéciales parmi les Indiens des Territoires du Nord-Ouest et de la vallée du Mackenzie; il s'agissait non seulement de l'état de santé des Indiens mais aussi de leur instruction. C'est peut-être de ces enquêtes que parle mon honorable ami.

La tuberculose parmi les Indiens est un problème sans cesse à l'étude. Le ministère peut profiter de l'expérience des services de la santé de chacune des provinces, car je puis dire en effet, je crois, que toutes les provinces possèdent un ou plusieurs hôpitaux spéciaux pour le traitement de la tuberculose et que nombre d'Indiens y sont en traitement. En outre, le ministère a ouvert plusieurs sanatoriums pour le traitement exclusif des Indiens tuberculeux. Ce programme est en voie d'expansion. Il y a dix ans, le ministère n'accordait aucune attention spéciale à la présence de la tuberculose chez les Indiens, mais au cours de la présente année financière, on a affecté quelque $700,000 à cet aspect particulier de la santé des Indiens. Le ministère se propose d'étendre ce travail de façon constante. La tuberculose chez les Indiens non seulement nuit à ces derniers mais elle influe aussi de façon capitale sur la santé de la population de race blanche.

M. MacINNIS: J'accepte l'explication du ministre; j'avais l'impression, toutefois, d'avoir entendu dire à la radio ou d'avoir lu dans les journaux que cette commission avait été nommée. Mais si une telle commission n'a pas été instituée, la question pourra être discutée une autre fois. Il y a deux ou trois ans, j'appelais l'attention du ministre sur la question de la tuberculose chez les Indiens et je me réjouis de ce qu'on ait effectué les enquêtes mentionnées.

Je désire soulever une autre question; si elle a déjà été élucidée, il suffira qu'on le dise. J'ai reçu une lettre du secrétaire de l'Association des hôpitaux de la Colombie-Britannique disant que certains hôpitaux dans l'île de Vancouver, ceux de Port-Alberni, de Duncan et de Nanaïmo, avaient averti la Division des Affaires indiennes qu'ils n'accepteraient plus de malades indiens, sauf si le ministère consentait à payer le tarif journalier reconnu et exigé. Le ministère l'a payé dans le cas de ces trois hôpitaux, mais l'hôpital Saint-Joseph de Comox fit une demande du même genre qui fut rejetée. Le ministre pourrait-il dire au comité pourquoi on a refusé une demande et accordé les trois autres? Ou peut-être a-t-on accordé la demande relative à l'hôpital Saint-Joseph?

L'hon. M. CRERAR: Je crains de ne pouvoir donner une réponse précise à cette question. Si j'ai bonne mémoire, le tarif a été augmenté dans nombre d'hôpitaux, sinon dans tous. Il faut tenir compte des frais d'exploitation, qui peuvent varier suivant l'endroit où est situé l'hôpital. Le ministère administre plusieurs hôpitaux pour les Indiens, et l'un d'eux se trouve en Colombie-Britannique, à quelque soixante milles à l'est de Vancouver. Nos hauts fonctionnaires sont d'avis que l'administration de ces hôpitaux leur permet de vérifier d'assez près les frais d'exploitation. L'augmentation que nous demandons dans ce crédit supplémentaire s'explique assez bien,—je ne saurais dire exactement dans quelle mesure,—lorsque l'on sait que les tarifs ont augmenté.

M. MacINNIS: Le ministre pourrait-il répondre par écrit à la question que je lui ai posée?

L'hon. M. CRERAR: Si l'honorable député veut me donner par écrit le détail des renseignements qu'il désire, je verrai à ce que mon ministère lui fournisse ces renseignements, si la chose est possible.

M. MacINNIS: J'imagine qu'ils figureront au hansard, mais je vais faire ce que le ministre me demande.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la Santé:

447. Lutte contre les maladies vénériennes; administration—Montant supplémentaire requis, $90,250.

M. COLDWELL: Quelle est la situation au sujet de ce fléau particulier, et que fait-on pour renseigner la population?

L'hon. BROOK CLAXTON (ministre de la Santé nationale et du bien-être): Ce crédit de $90,200 vise exclusivement une campagne

d'éducation qu'a entreprise le ministère, l'an dernier, pour combattre les maladies vénériennes. Lors d'une assemblée qui avait lieu dès 1943, on a constitué un comité spécial composé de représentants des forces armées, des ministères d'hygiène provinciaux, d'autres personnes intéressées et du Conseil national d'hygiène publique. Les réunions de ce comité ont abouti à une assemblée, le 9 août 1944, qui a décidé de lancer cette campagne. L'autorisation en a été donnée par un décret du conseil du même jour.

La campagne devait se faire par voie de réclame dans les journaux et à la radio, par films cinématographiques et autres initiatives du même genre. Le ministère y a travaillé de concert avec les autres ministères et les forces armées. C'était sous la direction de mon prédéceseur, actuellement ministre des Affaires des anciens combattants. La campagne a réussi à intéresser l'opinion publique, et a contribué, pensons-nous, à créer des conditions plus favorables qui ont permis aux organismes provinciaux et autres de se mettre à la besogne. La coopération a été étroite entre le service du ministère qui s'occupe des maladies vénériennes, les fonctionnaires provinciaux de l'hygiène, et les forces armées.

L'honorable député veut savoir quelle est présentement la situation au sujet de ce fléau. Je puis affirmer, je crois, qu'il y a eu amélioration constante et assez visible, dans le domaine des maladies vénériennes, pour l'armée et les autres armes depuis 1942, et nous estimons aussi que l'amélioration a été considérable chez la population civile. La statistique des maladies vénériennes, chez nous comme dans tous les autres pays, est notamment douteuse puisque tous les cas ne sont pas ignalés. Il devient donc réellement impossible d'exposer, en ce qui concerne la population civile, la situation avec quelque degré d'exactitude. Nous croyons toutefois qu'il y a eu amélioration.

N'ayant eu rien à voir à la préparation de la campagne, dont le mérite revient exclusivement à mon prédécesseur, je puis dire à la Chambre que la publicité a reçu un excellent accueil dans tout le pays. D'autres pays l'ont approuvée, car plusieurs autorités étrangères en matière d'hygiène ont manifesté le désir d'utiliser les mêmes moyens dans des campagnes analogues.

M. COLDWELL: Le ministère a-t-il préparé, de concert avec les services de santé des provinces et les ministères de l'instruction publique, un programme en vue d'assurer un certain enseignement en ce sens aux grands élèves de nos écoles secondaires, de nos écoles techniques et de nos universités? Aux Etats-Unis, comme tous l'ont appris par les statistiques qui nous ont été signalées, ce fléau est très répandu chez les jeunes arrivés aux dernières années de l'adolescence. Les autorités sont aux prises avec la difficulté de découvrir les contagieux, dont plusieurs ne sont pas du type que l'on supposait auparavant. La guerre a amené un relâchement considérable dans les mœurs et je me demande si on a élaboré un plan en vue de renseigner les étudiants de nos écoles secondaires et de nos universités, ou même les jeunes gens en dehors de nos institutions. Les écoles et universités nous en fournissent déjà les moyens.

L'hon. M. CLAXTON: Le programme dont j'ai parlé s'adresse à toutes les classes de la collectivité, ce qui comprend les grands élèves des écoles secondaires et collèges. La publicité s'est faite par les journaux, magazines, par la radio et le cinéma. Du 8 au 11 août 1944, les directeurs de la lutte antivénérienne ont tenu une conférence fédérale-provinciale où la question soulevée par l'honorable député a été mise à l'étude. Cette question relève en fin de compte des autorités provinciales. Je ne sache pas que le ministère ait fait de propositions précises à ce sujet aux autorités provinciales mais je tiens à assurer mon honorable ami que nous étudierons soigneusement sa proposition. Je la ferai soumettre à la prochaine réunion du Conseil national d'hygiène publique.

M. COLDWELL: Je tiens beaucoup à ce que le Gouvernement s'en occupe. Certaines provinces n'ont pas dépensé les crédits alloués pour ce genre de travail. Il y a peut-être eu négligence de la part de certains gouvernements provinciaux. Au cours des dernières années, les autorités fédérales ont tenté d'améliorer la situation.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je crois savoir que l'honorable R. P. Vivian, ministre du Bien-être public de l'Ontario, mène depuis deux ans une campagne à cet égard, qu'il la fait mener jusque dans les écoles et qu'il emploie aussi des conférenciers à cet effet.

M. COLDWELL: Je ne parlais pas de l'Ontario.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Non, mais je tenais à en faire mention. Je sais que la question a été discutée avec les conseils féminins locaux dans tout l'Ontario.

M. COLDWELL: Franchement, je songeais à la Saskatchewan.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le besoin d'une œuvre analogue se fait sans doute sentir dans tout le pays. Je voulais demander

au ministre si les sociétés d'hygiène nationale, dont il cherche à établir, crois-je savoir, des succursales dans les usines et ailleurs, s'occupent de cette œuvre.

L'hon. M. CLAXTON: La Ligue d'hygiène du Canada est de celles qui ont fait un grand travail dans ce domaine. Elle bénéficie d'une subvention annuelle de $5,000 du gouvernement fédéral et les fonctionnaires du département lui accordent aussi, je crois, une étroite collaboration. Plusieurs autres sociétés s'occupent activement aussi de cette question, mais elles ne touchent pas de subvention du fédéral. Outre l'Ontario que l'honorable député a mentionné, plusieurs autres provinces et dirigeants de l'instruction publique donnent des causeries et démonstrations du genre dont il a parlé et qu'a également mentionné l'honorable député de Rosetown-Biggar.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Dans l'Ontario, il a été bien difficile, au début, de venir à bout de la fausse honte qui régnait en matière de maladies vénériennes. C'est surtout en discutant la question avec les conseils féminins locaux du pays et principalement de l'Ontario, qu'on a pu abattre les préjugés sous ce rapport et je sais que le sujet est maintenant ouvertement discuté à leurs réunions.

L'hon. M. CLAXTON: Le comité trouvera peut-être intéressant d'apprendre que cette campagne de publicité était quelque chose de neuf dans l'histoire de l'hygiène n'importe où au monde, et je crois que ce n'est pas sans quelque appréhension que mon prédécesseur s'y est engagé. Cette question y était traité avec franchise bien que d'une façon convenable et sobre. Je puis dire à mon prédécesseur, et je suis convaincu qu'il s'en réjouira, que non seulement cette campagne fut acueillie avec beaucoup d'éloges partout au pays, mais qu'elle n'a fait l'objet d'aucune plainte que ce soit, et je pense qu'elle contribua dans une large mesure, comme l'a remarqué l'honorable député de Peterborough-Ouest, à faire disparaître le mystère qu'on faisait autour de cette maladie.

M. CRUICKSHANK: J'admets qu'il est temps de nous débarrasser de cette fausse honte mais je n'aime pas ce qu'on a dit des forces armées. Je ne fais pas d'excuses pour ce qui s'est produit en Ontario car, personne ne peut rendre compte de ce qui s'y passe.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): C'est la province la plus saine du pays.

M. CRUICKSHANK: Pas si l'on en juge par tout ce qu'on a vu, mais on a fait sur le compte des militaires une observation qui me déplaît fort et je demande au ministre de rectifier toute mauvaise impression qu'elle pourrait produire. Personne au pays a quelque chose à craindre de nos militaires et, en ma qualité d'ancien combattant, je m'oppose à toute insinuation voulant que cette maladie soit propre aux forces armées.

M. MacINNIS: Je crois comprendre que le colonel Williams, qui était chargé de la lutte antivénérienne, a repris sa pratique à Vancouver. Quelqu'un l'a-t-il remplacé ici?

L'hon. M. CLAXTON: Je suis heureux de dire que le Dr Georges Leclerc, ci-devant adjoint du colonel Williams, et que ce dernier, qui a accompli aussi une excellente besogne, a employé à ce travail dans l'armée puis au ministère, a succédé à son chef. Après avoir obtenu son diplôme à l'Université de Montréal, le major Leclerc a fait à New-York, et à Johns Hopkins des études post-universitaires dans ce domaine; il a en outre complété une longue période d'internat à Montréal, et il est absolument compétent dans sa spécialité.

L'hon. M. MACKENZIE: Qu'on me permette de rappeler l'œuvre admirable accomplie par le colonel Williams, non seulement en Colombie-Britannique, où il a pris l'initiative de réformes en ce sens, mais aussi pour le compte du ministère de la Défense nationale et pour l'ancien ministère des Pensions et de la Santé nationale. Comme le sait mon honorable ami, les services du colonel Williams ont été sollicités en diverses occasions par des autorités mondiales qui voulaient lui confier des travaux d'ordre international dans ce domaine. Quant à son successeur, dont le ministre actuel a parlé, je dirai que lorsque cette campagne a été lancée l'an dernier, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre la parole à une réunion tenue à Ottawa, à laquelle assistaient environ 1,500 personnes. Cet homme fort compétent était présent et a prononcé une allocation lors de cette même réunion et je puis me porter garant de tout ce que le ministre a dit au sujet des aptitudes exceptionnelles qui le rendent digne de succéder à l'une des plus éminentes autorités du monde, le colonel Williams.

M. FULFORD: Il y a environ un an, tous les honorables députés ont été invités à se rendre à la salle du comité des chemins de fer pour entendre une allocution du Dr Williams. Malheureusement, l'assistance était bien peu nombreuse. Cette allocution était illustrée au moyen de films cinématographiques préparés à l'intention des forces armées. Je tiens à faire une mention spéciale de ceux qui avaient été préparés pour le corps d'aviation. J'estime que ces films, quelque peu modifiés, devraient être montrés dans chaque

école supérieure du Canada. Ils étaient de beaucoup les meilleurs que j'eusse jamais vus relativement aux maladies vénériennes.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je suis également de cet avis.

L'hon. M. CLAXTON: L'honorable député a demandé des renseignements au sujet de la campagne éducative menée dans les écoles. J'ai ici une note dans laquelle il est dit que des programmes que l'on est à élaborer pour les écoles feront tout prochainement l'objet de discussions avec les autorités provinciales.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Division de l'impôt sur le revenu.

448. Bureaux régionaux; montant supplémentaire requis, $775,000.

M. PERLEY: Le ministre aura-t-il l'obligeance de nous fournir certaines explications en marge de ce crédit qui est passablement élevé? Dans la ventilation que je trouve à la page 8, la plus grande partie de la somme porte sur l'aide temporaire. Qu'entend-on par là? Les inspecteurs spéciaux de la Division de l'impôt sur le revenu y sont-ils inclus?

A ce propos, je dois dire que je me suis rendu récemment au bureau de l'impôt sur le revenu à Régina en vue d'aider certains cultivateurs qui éprouvaient quelques difficultés à préparer leurs déclarations. Le fonctionnaire qui dirige ce bureau m'informa qu'un assez grand nombre d'inspecteurs spéciaux avaient été désignés pour se rendre dans les diverses régions et municipalités en vue de s'aboucher avec les cultivateurs, non seulement pour obtenir d'eux des déclarations complètes mais aussi, dans une certaine mesure, pour les aider, ce qui, à mon sens, est très louable. Je suis fier de constater que, d'après le rapport du ministère, les cultivateurs de la Saskatchewan ont versé l'an dernier près de la moitié de la somme globale payée en impôt sur le revenu par l'ensemble des cultivateurs du pays. Le ministre est sans doute au courant de ce rapport; je tiens, pour ma part, à féliciter les cultivateurs de la Saskatchewan et à leur exprimer toute la fierté que je ressens à la vue de ce qu'ils ont accompli. Je me demande néanmoins si ces inspecteurs n'ont pas été plus nombreux en Saskatchewan qu'ailleurs. On constate en effet, dans le rapport publié par le ministère que les paiements effectués par les cultivateurs d'une province, l'an dernier, n'étaient que de $5,000, bien qu'il y ait dans cette province autant de cultivateurs que nous en avons en Saskatchewan. Je suppose que ce n'est pas parce que nos cultivateurs versent une plus grande somme en impôt sur le revenu que ceux des autres provinces, que le nombre d'inspecteurs y a été accru. J'espère qu'on ne profite pas de cette circonstance pour les pressurer. Je saurais gré au ministre de nous dire si ces inspecteurs sont compris sous la désignation d'"aide temporaire".

L'hon. M. MacKINNON (ministre suppléant du Revenu national): Ce crédit supplémentaire de $775,000 devra répondre aux besoins du nombre très accru de fonctionnaires dans mon ministère. Au moment où furent préparés les crédits pour 1944-1945, on comptait 3,961 employés travaillant dans les divers bureaux régionaux à travers le Canada. Le 31 janvier de cette année, le nombre de fonctionnaires dans tous les bureaux régionaux s'élevait à 5,606. Ce crédit est destiné à défrayer le coût des indemnités de vie chère de ces employés temporaires, dont le nombre est si élevé dans les diverses régions du pays, de l'Atlantique au Pacifique. Il n'existe aucune concentration d'employés dans une province ou une région en particulier. Il s'agit tout simplement d'une augmentation du nombre de fonctionnaires dans le pays en général; ils sont chargés d'accomplir les énormes tâches supplémentaires relatives aux impôts, par suite de la grande prospérité qui règne au pays.

M. PERLEY: Le chef du bureau d'inspection à Regina m'a dit lui-même qu'il y avait dix ou douze fonctionnaires qui faisaient la tournée en Saskatchewan. Ce chiffre comprend-t-il ces inspecteurs?

L'hon. M. MacKINNON: Si ces hommes ont été engagés au cours de l'année dernière, ils sont temporaires et seront inclus dans ce crédit, mais je ne puis dire dans quel cas ils se trouvent, avant de m'informer et de consulter les dossiers afin de savoir à quel moment on les a engagés.

M. DIEFENBAKER: Y en a-t-il qui travaillent à commission?

L'hon. M. MacKINNON: J'ai déjà répondu à cette question aujourd'hui. Il n'y en a pas qui travaillent à commission. Ils touchent un traitement.

M. ROSS (Souris): C'est là un crédit élevé pour ces fonctionnaires temporaires. En ma qualité de représentant de cette circonscription, on m'a posé beaucoup de questions pertinentes à ce sujet, car depuis deux ans, les inspecteurs, dans ma province, ont passé beaucoup de temps à chaque bureau municipal de ma circonscription. Je ne soulève pas d'objection mais je ferai une comparaison. Ils tiennent des réunions à chaque bureau régional de ma circonscription; ils se sont mis en

relations avec chaque cultivateur, de sorte que le Gouvernement en a probablement profité financièrement. Mais dans la circonscription voisine, qui se trouve dans une autre province, je me suis entretenu avec les hauts fonctionnaires municipaux, qui m'ont dit n'avoir jamais eu connaissance de la présence, dans la municipalité, d'un inspecteur de l'impôt. Dans certains cas, ils ignorent si le cultivateur reçoit une formule d'impôt sur le revenu. Cependant la production, dans cette circonscription, est à peu près la même que dans ma région. Je me demande depuis si la ligne de conduite est la même dans toutes les provinces, ou si l'on accorde une certaine latitude à diverses provinces en ce qui concerne l'impôt fédéral sur le revenu. J'aimerais savoir si certaines provinces ont la faculté d'établir une ligne de conduite et un régime d'inspection conformes à leur propre administration. Il serait également utile de connaître le nombre d'employés dans chaque province. Ce que je tiens à savoir toutefois, c'est si deux provinces voisines peuvent suivre une ligne de conduite différente, étant donné que les sommes perçues dans des régions semblables ne sont pas les mêmes. On m'interroge à ce sujet, et je ne sais que répondre.

M. COLDWELL: Tous les honorables députés de la Saskatchewan ont été interrogés à ce sujet, car il est vraiment extraordinaire que les cultivateurs de la Saskatchewan aient acquitté presque la moitié de l'impôt sur le revenu versé par tous les cultivateurs.

M. CRUICKSHANK: C'est absurde.

M. COLDWELL: Ai-je raison?

L'hon. M. MacKINNON: Il y a deux ans, je crois.

M. PERLEY: Quarante-cinq pour cent.

M. ROSS (Souris): Quarante-deux pour cent.

M. COLDWELL: Nous avons essayé de savoir si les méthodes varient ou quelle est au juste la différence. En effet, si nous considérons que, depuis à peu près deux ans, les cultivateurs de la Saskatchewan ont eu de bonne récoltes, et des prix, sinon très élevés, du moins supérieurs à ceux sur lesquels ils avaient pu compter, il semble étrange que les conditions soient telles qu'on les a décrites. On concluait à la nécessité, dans les provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta, où les revenus présentent d'aussi fortes fluctuations d'une année à une autre, de quelque méthode pouvant s'appliquer sur une longue période d'années. Je dirai de plus à l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) qu'on nous demande comment il se fait que les cultivateurs de la Saskatchewan paient beaucoup plus d'impôts sur le revenu que ceux des autres provinces, et nous ne pouvons donner à cela de réponse satisfaisante.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je soulevais l'an dernier un point sur lequel j'appelle de nouveau l'attention du ministre. J'espère que, lorsqu'il dépensera cet argent l'an prochain—en fait, je ne crois pas qu'il en ait la faculté, l'an prochain...

L'hon. M. MacKINNON: Non, je retournerai au ministère du Commerce.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): J'allais ajouter: j'espère que Peterborough ne sera pas oublié. Actuellement, il faut aller jusqu'à Kingston, à soixante-quinze milles de distance, pour obtenir quelque satisfaction. Autrement, il faut procéder par correspondance, ce qui laisse toujours à désirer. Les comptables agréés de Peterborough doivent chaque année dépenser beaucoup d'argent en appels téléphoniques et en correspondance avec Kingston et, comme le personnel dans cette ville est le plus réduit de tout le pays, il lui devient difficile de suffire à la tâche. Je ne lui en adresse aucun reproche, car il est incomplet. L'an dernier, il a dû prendre un employé supplémentaire pour s'occuper des droits successoraux. Le ministre ne pourrait-il pas, lorsque les impôts deviennent payables, envoyer quelqu'un à Peterborough pour aider les gens à remplir leurs formules, car il faut que quelqu'un les aide. Nous sommes la ville le plus importante du district, et personne ne s'occupe de nous lorsque vient le moment de payer l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. MacKINNON: Plusieurs honorables députés ont cité le chiffre, paru dernièrement dans les journaux financiers, du total des impôts versés par les cultivateurs des diverses provinces. Je puis vous assurer, monsieur le président, que j'ai moi-même posé des questions; toutefois, je me suis adressé au ministère. On m'a affirmé, et je suis convaincu qu'il en est bien ainsi, que la perception de l'impôt se fait sur la même base dans toutes les provinces. Nous n'avons concentré les agents ou percepteurs de l'impôt dans aucune province en particulier. Cependant, les chiffres que j'ai cités démontrent qu'entre le moment où les crédits à l'étude pour la présente année ont été préparés et la fin de janvier de l'année courante, le nombre en est passé de 3,961 à 5,606. Or, cette augmentation est répartie entre tous les bureaux du Canada.

Je n'ai pas très bien saisi la portée de la question posée par l'honorable député de Peterborough-Ouest, mais je la lirai dans le compte rendu et si elle a bien le sens que je lui attribue, je la signalerai au sous-ministre

qui s'occupe de l'impôt sur le revenu. Je m'assurerai qu'elle soit portée à son attention.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Merci beaucoup.

M. HATFIELD: Le rapport publié dans le journal est-il exact? Selon lui le montant versé par le Nouveau-Brunswick ne serait que de $449. Or je connais un cultivateur qui a payé $2,500 en 1943.

L'hon. M. MacKINNON: Peut-être n'est-il pas rangé dans la catégorie des cultivateurs, je ne sais. Je serai très heureux d'obtenir le nom de l'homme en cause; je pourrai alors vérifier et faire rapport à l'honorable député.

M. PERLEY: Je n'ai pas exprimé toute ma pensée au sujet de l'inspecteur spécial, parce que l'honorable député de Souris est venu près de dire ce que je voulais dire. Les inspecteurs spéciaux, sauf erreur, travaillent plus dans certaines circonscriptions de la Saskatchewan que dans d'autres. Je ne désignerai pas les circonscriptions, mais je désire protester contre ces inspecteurs spéciaux et leurs adjoints temporaires. Combien travaillent en Saskatchewan et dans quelles régions ou circonscriptions? Nous n'aurons peut-être pas d'ici la fin de l'automne l'occasion de revenir sur cette question.

L'hon. M. MACKENZIE: Peut-être pas même alors.

M. PERLEY: J'ose dire que nous aurons peut-être plus à y voir que les honorables vis-à-vis. Plusieurs cultivateurs ont parcouru quelques milles pour venir à mon bureau se plaindre de l'impôt qu'ils versent, et d'avoir été rangés dans une catégorie supérieure en raison des produits de leurs fermes, de leurs troupeaux, et le reste. Ils me demandent de signaler la situation au ministre. Le moment n'est peut-être pas bien choisi, mais je désire m'acquitter de cette tâche dès maintenant. Un cultivateur en particulier manque de main-d'œuvre. Il n'a aucun fils. Il n'a pu obtenir les services d'un aide, mais il a pu mener à bien ses opérations agricoles, grâce à un tracteur et à une moissonneuse-batteuse combinée; il a exécuté lui-même tout le travail avec l'aide d'un homme à l'automne, à l'époque du battage et du transport. Son épouse et ses deux filles trayaient les vaches, donnaient la nourriture aux poulets et aux porcs. Grâce au travail qu'elles ont fourni pour traire dix vaches et nourrir quelques porcs et au revenu du blé et d'autres produits, les recettes ont augmenté de quelque $1,500. Cela le plaçait dans une catégorie plus élevée, de sorte qu'il a dû verser près de $800 de plus en impôt. C'est ce qu'il m'a prié de faire savoir au ministre. Il a dit que l'on devrait prendre en considération le cas d'un cultivateur qui s'occupe de ce genre d'exploitation agricole. Il prétend que la vente du lait et de la crème de ses dix vaches le place dans une catégorie plus élevée et lui coûte $700. Il m'a dit: "Vous imaginez-vous que ma femme et ma fille vont traire ces vaches cet été? Pas du tout: nous laisserons les vaches allaiter leur veau." On devrait accorder quelque considération à un cultivateur de cette catégorie. Il devrait être exonéré d'impôt sur les produits laitiers. S'il a un certain nombre de vaches, il ne devrait pas tomber dans la catégorie d'un producteur laitier qui a un troupeau de vingt à trente vaches. Or, parce que sa femme et ses deux filles font la traite de ses dix vaches, le producteur dont je parle doit verser l'impôt entre $700 et $800 de plus qu'il aurait à acquitter sans cela. Il m'a dit que sa femme et sa fille ne s'occuperaient pas de la traite des vaches cet été. Une autre de ses filles est malade. Je connais deux ou trois autres cas du même genre que je pourrais mentionner au comité mais je ne veux pas accaparer tout son temps. Le moment opportun venu, on devrait s'occuper du cas de ces cultivateurs afin qu'ils ne perdent pas tout leur revenu parce qu'ils sont placés dans une catégorie plus élevée.

Le ministre pourrait-il me dire où les inspecteurs travaillent en Saskatchewan. Je sais qu'il n'a pas ce renseignement sous la main mais je lui saurais gré de me le procurer. Ce n'est pas nécessaire de l'insérer au compte rendu mais je tiens tout de même à l'obtenir.

L'hon. M. MacKINNON: Je me ferai un plaisir d'obliger l'honorable député. Pour son bénéfice et celui de deux autres honorables députés de la Saskatchewan qui ont posé des questions, je tiens à leur dire que mes collègues de la Saskatchewan, non pas des membres du Gouvernement mais des représentants de cette province qui siègent à droite, m'ont appris que les inspecteurs dont parle l'honorable député de Qu'Appelle se trouvent rassemblés dans leurs circonscriptions et qu'ils travaillent à leur détriment.

M. MacINNIS: Ils y sont peut-être allés par inadvertance.

M. LEADER: Monsieur le président, si je n'enfreins pas le Règlement, je désirerais formuler quelques remarques au sujet des cultivateurs qui paient l'impôt sur le revenu. J'espère que vous serez indulgent, car je n'aurai peut-être pas d'autre occasion d'adresser la parole au comité au sujet de cette question ou de toute autre question importante.

Lorsque je suis entré à la Chambre, il y a quelques instants, l'honorable député de

Rosetown-Biggar terminait son discours. Il a déclaré qu'on lui avait demandé pourquoi les cultivateurs de la Sasaktchewan payaient le gros de l'impôt sur le revenu. Eh bien, je lui dirai ceci...

L'hon. M. MacKINNON: En 1941.

M. LEADER: Je crois qu'il en est ainsi encore aujourd'hui, monsieur le président. Je l'engage à répondre aux cultivateurs de la Sasaktchewan, ou de toute autre province du reste, que s'ils adoptaient un système de culture plus diversifiée, ils auraient des dépenses à inscrire en regard de leurs revenus. Cela aiderait nos gens, leur assurerait une situation plus stable et contribuerait mieux au succès de l'agriculture au pays que la culture exclusive du blé dont la moisson s'opère au moyen de la moissonneuse combinée. Ils pourraient ainsi engager des hommes comme on le fait sur les fermes à culture diversifiée. Voilà la réponse que je donnerais aux producteurs de blé de la Saskatchewan et du Manitoba. Nous nous intéressons vivement, à Portage-la-Prairie, à la question de l'impôt sur le revenu payé par les cultivateurs. Nous avons un répartiteur qui perçoit une somme rondelette. Je crois qu'il s'efforce d'accomplir ses devoirs au meilleur de sa connaissance. Je crois aussi que les cultivateurs paient volontiers leur impôt; si leurs revenus sont suffisants pour qu'ils soient assujettis à l'impôt, je crois pour ma part qu'ils sont chanceux.

Lorsqu'un répartiteur rencontre un cultivateur, voici ce qui se passe. Le répartiteur pose au cultivateur certaines questions et celui-ci admet qu'il n'a pas tenu de livres, que ses réponses sont plutôt des conjectures. Le premier en conclut que l'autre veut frauder le Gouvernement, il poursuit son interrogatoire et finit par lui demander pourquoi il n'a pas tenu de livres. Alors le cultivateur s'imagine que le répartiteur prend tous les agriculteurs pour des fripons. Voilà la manière dont on procède dans la préparation des formules d'impôt sur le revenu. Il me semble que les cultivateurs devraient garder des comptes et alors à condition que les répartiteurs remplissent leur devoir,—et je ne doute pas qu'ils le fassent,—on verrait disparaître une forte partie du mécontentement qui existe aujourd'hui.

A Portage-la-Prairie, la question nous cause beaucoup de soucis et elle a déjà motivé deux ou trois réunions. J'ai ici des résolutions adoptées à ces réunions et visant l'impôt sur le revenu agricole. Avec votre permission, monsieur le président, et la bienveillance du comité, je désire les consigner au compte rendu et peut-être y ajouter quelques commentaires. Il y en a quatre ou cinq.

M. le PRÉSIDENT: Il est possible que la même discussion s'élève de nouveau au sujet des crédits de guerre. Si nous poursuivons ainsi, je crains que nous n'en arrivions à de simples répétitions.

M. LEADER: J'y suis habitué et c'est parce que je voulais me montrer équitable que j'ai demandé l'indulgence du comité. S'il veut bien me l'accorder et si je n'enfreins pas le Règlement, je prendrai peut-être cinq ou six minutes pour traiter ces questions.

Des VOIX: Allez-y.

M. LEADER: Voici la première recommandation:

Qu'aux fins de l'impôt sur le revenu, le revenu moyen d'une période de quatre années soit considéré comme étant le revenu des cultivateurs.

Je sais que les cultivateurs ont demandé que leur revenu soit établi d'après le revenu moyen d'une période de cinq ans et j'ai été assez étonné d'apprendre que le conseil local de la fédération des agriculteurs de Portage-la-Prairie avait retranché un an. Je n'ai rien dit, mais cela montre simplement jusqu'à quel point ils tiennent à ce que des mesures soient prises, en vue de parer aux pertes qu'ils subissent dans les mauvaises années. Voici la deuxième recommandation:

Attendu que l'application de l'impôt sur le revenu au produit des ventes de liquidation du bétail sur pied cause de graves inconvénients, qu'il soit en conséquence résolu que 75 p. 100 du produit des ventes de liquidation du bétail sur pied élevé sur les fermes soit exonéré de l'impôt sur le revenu en tant que revenu de capital et 25 p. 100 soit reconnu comme revenu courant.

Je crois que c'est exactement ce que la Fédération des agriculteurs a demandé il y a deux ou trois ans, c'est-à-dire que 75 p. 100 du produit des ventes de bétail sur pied soit classé comme capital plutôt que comme revenu, mais le département a persisté à le classer comme revenu. Je puis mentionner le cas d'un homme qui, pendant trente ans, s'était constitué un excellent troupeau de vaches laitières. Quand il se fit vieux, il fut incapable d'obtenir de l'aide et se vit obligé de vendre son troupeau et son outillage agricole. Ses bestiaux lui rapportèrent $5,000 et il est encore aux prises avec le département de l'impôt sur le revenu, parce qu'on lui demande de verser l'impôt sur les $5,000 que lui a rapporté la vente des bestiaux. Il a pris plusieurs années à constituer ce troupeau et s'il y a quelque chose qui doive être considéré comme capital, je suis d'avis que son troupeau devrait en être. Je sais bien que les répartiteurs peuvent l'étendre sur une durée de cinq ans, mais ce n'est certainement pas suffisant. Les cultivateurs doivent payer l'impôt en fin de compte, cela veut dire une

comptabilité considérable et peu d'épargnes pour eux. La troisième recommandation se lit ainsi:

Qu'on enlève aux cultivateurs l'obligation de retenir l'impôt sur le revenu des salaires payés à leurs employés, car l'expérience démontre que le cultivateur doit acquitter lui-même cet impôt en payant des salaires plus élevés.

Au cours de la discussion sur ce point, on m'a laissé entendre que si un cultivateur se met à la recherche d'employés,—et ils sont bien difficiles à trouver,—et leur offre le salaire courant, ces derniers lui demanderont s'il fera sur leur salaire une déduction aux fins de l'impôt sur le revenu. Le cultivateur répondra qu'il doit le faire, à quoi les hommes répliqueront: "Vous devrez donc me verser en plus le montant de la déduction." Les cultivateurs soutiennent donc qu'ils payent de ce chef des salaires plus élevés. Le répartiteur répondra que ces augmentations peuvent être inscrites comme salaires à déduire du revenu. Et c'est vrai, mais dans plusieurs cas cela signifie que les ouvriers agricoles ne paieront pas d'impôt, et ils ne devraient pas en payer, et tout cela cause un travail inutile au cultivateur. La résolution suivante déclare:

Qu'on fait une injustice au couple marié sur la ferme qui a une exemption de $1,200 seulement, quand le couple marié vivant à la ville peut être exempt d'impôt pour un montant de $1,860. L'exemption des cultivateurs devrait donc être égale à celle que reçoit le couple de citadins, pourvu que cette somme soit un revenu de la ferme.

Je vois que le ministre des Finances occupe son siège et il se demandera peut-être où ces gens veulent en venir. Il est stipulé sur la formule imprimée que l'épouse d'un contribuable peut occuper un emploi et réclamer l'exemption de $660 accordée à une personne non mariée, et cela sans que l'époux soit privé de son statut d'homme marié, qui lui donne droit à une exemption de $1,200. Par conséquent, l'exemption totale que les conjoints peuvent réclamer est de $1,860. Cela est d'occurrence générale. Les épouses de cultivateurs ne peuvent prendre un emploi de dehors. Les gens de la campagne n'ont pas l'avantage de pouvoir prendre leurs repas au restaurant du coin, comme les citadins, et seule une exemption de $1,200 leur est accordée. Toutefois, ainsi que l'honorable député de Qu'Appelle l'a rappelé récemment, c'est l'épouse du cultivateur, aidée de ses jeunes enfants, garçons et filles, qui trait les vaches, soigne les porcs et s'efforce de maintenir à un niveau élevé la production, où il est impossible de trouver de l'aide. Les cultivateurs engageraient bien volontiers des aides, mais ils ne peuvent en trouver. Ce sont donc l'épouse du cultivateur, et ses jeunes enfants qui doivent accomplir ce travail, mais néanmoins un tel couple ne bénéficie que d'une exemption de $1,200. Si ces gens habitaient à la ville, l'épouse pourrait obtenir du travail au dehors, et leur exemption globale serait de $1,860. Ne serait-il pas possible d'accorder un tel avantage au cultivateur dont l'épouse doit demeurer chez elle et contribuer à maintenir la production au pays, au lieu de chercher un emploi ailleurs? Je soutiens que ce serait possible. Les cultivateurs de Portage-la-Prairie demandent ce privilège, et j'appuie de tout cœur leur requête. Vient ensuite la recommandation que voici:

[M. Leader.]

Qu'un montant fixe de $1 par jour soit alloué pour la pension des aides sur les fermes.

A l'heure actuelle, une allocation allant jusqu'à $1 par jour peut être faite, je crois, mais plusieurs des repartiteurs interprètent cette disposition de diverses façons. D'aucuns accordent 75c., 85c. ou peut-être $1 par jour. Ils sont autorisés à allouer ce maximum, et les cultivateurs demandent que cette disposition soit reproduite sur la formule de déclaration du revenu, de façon que les répartiteurs ne puissent l'intépréter différemment, comme ils le font aujourd'hui dans bien des régions.

Voici la sixième recommandation:

Que l'impôt sur le revenu soit absolument clair et précis, de façon que les décisions des répartiteurs soient uniformes.

On confère à ces répartiteurs des pouvoirs discrétionnaires et les rajustements qu'ils opèrent ne concordent pas entre eux. Parfois ces gens se réunissent en vue de déterminer d'où proviennent les écarts constatés. Je tiens cette information du bureau chef de Winnipeg. Un contribuable peut se voir allouer $15 pour les dépenses personnelles de son épouse alors qu'un autre répartiteur estime que la femme d'un cultivateur doit avoir droit à $100 ou $150 pour ces mêmes dépenses. On peut s'imaginer la confusion à laquelle donne lieu un tel état de choses. C'est pourquoi l'on demande que la loi détermine un montant quelconque et qu'il en soit fait mention sur les formules d'impôt de façon à enlever aux répartiteurs ce pouvoir discrétionnaire, bien que, pour ma part, je sois d'avis que ces gens agissent au meilleur de leur connaissance. Les relations que j'ai eues avec les répartiteurs m'autorisent à dire qu'ils s'efforcent de faire le mieux possible.

La septième recommandation est la suivante:

Que les enfants à charge âgés de moins de 18 ans dont les frais d'entretien s'élèvent à $400 par an, ou moins, (pension comprise) soient exemptés. Cette disposition devrait figurer sur la formule d'impôt sur le revenu.

Voilà un point qui était totalement ignoré d'un grand nombre de gens à Portage-la-Prairie. Je crois que ce n'est que grâce à mes efforts personnels qu'ils ont été amenés à constater qu'on pouvait invoquer comme dépense une somme allant jusqu'à $400, pension comprise, pour un enfant à charge. Quelques-uns avaient pris avantage de cette disposition; d'autres en ignoraient l'existence. Je ne crois pas que les répartiteurs se soucient beaucoup de signaler ces choses. Ils se préoccupent surtout de mettre la main sur les impôts auxquels les cultivateurs, dans de nombreux cas à leur avis, tentent de se soustraire. C'est pourquoi l'on demande que ces dispositions soient clairement énoncées sur la formule d'impôt sur le revenu.

Je tiens à présenter des excuses, monsieur le président, pour avoir retenu si longtemps l'attention de la Chambre, bien que, à vrai dire, j'eusse pu en dire davantage sur cette question. Quoi qu'il en soit, j'ai fait mon devoir tel que je l'entends et je remercie le comité de son indulgence à mon endroit.

M. ROSS (Souris): Outre les remarques que j'ai déjà formulées et les questions que j'ai posées, je désire appuyer les arguments exposés par l'honorable député de Portage-la-Prairie. Lors de l'examen des crédits il y a un an, nous avons débattu ces questions avec assez de chaleur. En ce qui concerne les cultivateurs, cette question est peut-être la plus importante après celle de la pénurie de main-d'œuvre agricole qui a occasionné les réductions que j'ai mentionnées hier soir dans le domaine de l'élevage des porcs et de la production laitière. Je puis vous assurer que dans la région que j'habite, les pourcentages que j'ai indiqués hier soir ne donne qu'une faible idée des réductions en ce qui concerne l'élevage des porcs et la fabrication des produits laitiers. J'ai rencontré de nombreux cultivateurs qui, après avoir interrogé l'inspecteur de l'impôt aux bureaux municipaux, ont dit: "Je vais envoyer les veaux avec les vaches aussitôt que possible," et c'est ce qu'ils ont fait. J'ai un voisin dont l'épouse et les enfants lui aident à traire vingt vaches. Après avoir parlé à l'inspecteur de l'impôt l'automne dernier et avoir fait établir son impôt, il commença à traire juste assez de vaches pour suffire aux besoins de sa famille et à livrer quelquefois un petit bidon de crème une fois par semaine; les veaux ont consommé tout le reste. C'est là la situation qui prédomine dans toute la région que j'habite. Des cultivateurs qui élevaient peut-être plus de cent porcs, ne possèdent plus qu'une seule truie d'élevage. Ces gens disent, à tort ou à raison, que la traite de ces vaches et le soin de ces porcs, sans l'aide nécessaire, équivaut aux heures supplémentaires de travail dans le cas des ouvriers syndiqués. Au cours des saisons pressées, ils doivent traire les vaches et alimenter les porcs avant le jour et après le coucher du soleil; je veux parler du temps des semailles et du temps de la moisson. Ils ne veulent plus continuer ce labeur alors que le gouvernement fédéral les assujettit à un impôt semblable, bien qu'ils soient prêts à acquitter leur juste part.

L'hon. M. ILSLEY: Les ouvriers acquittent l'impôt sur leurs heures de travail supplémentaire, et la majorité d'entre eux ne refusent pas de faire des heures supplémentaires en raison de l'impôt.

M. ROSS (Souris): J'en connais une foule qui refusent, et quelques-uns d'entre eux exercent des métiers bien rémunérés et parfaitement bien syndiqués. Non seulement ils ne font pas d'heures supplémentaires, mais ils prennent un congé de temps à autre. Ils n'admettent pas la raison qui les pousse à agir ainsi, mais je la connais: ils veulent éviter de payer un impôt très lourd. Je sais que le Gouvernement a besoin de se procurer des fonds, mais il est allé trop loin dans ce domaine. J'ignore comment il va pouvoir empêcher la supercherie de se généraliser. J'estime cependant que les époux qui, sur la ferme, fournissent de longues heures de travail et une production élevée devraient bénéficier de l'exemption accordée aux époux des villes qui travaillent tous les deux. La production agricole accuse une diminution marquée, et les effets du régime d'impôt commencent seulement à se faire sentir. J'ai cité quelques chiffres à ce sujet hier soir, et je puis dire qu'à pareille date l'an prochain la situation sera beaucoup plus grave. Le Gouvernement est allé trop loin, et il devrait tenir compte dès maintenant des effets que sa ligne de conduite a eus sur la production.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne tiens pas à prolonger la discussion sur les crédits supplémentaires. J'avais entretenu l'espoir que cette étude aurait été terminée à six heures, ce qui nous aurait permis de faire parvenir un projet de loi au Sénat et d'obtenir la sanction royale. Mais on a abordé des questions très importantes, et je regrette que le temps dont nous disposons ne nous permette pas de les discuter à fond. Si nous procédions ainsi pour chacun de ces postes, nous ne pourrions jamais adopter tous les crédits supplémentaires, car nous abordons presque tous les ministères et le comité étudie chaque poste comme s'il s'agissait des crédits ordinaires, et il couvre beaucoup de terrain.

Je veux dire un mot des propositions formulées en marge de l'impôt que doit acquitter le cultivateur. Celui-ci est assujetti à l'impôt comme tous ceux qui se livrent à des opérations commerciales. Actuellement, je n'aperçois aucune différence. A mon avis, les cultivateurs ne jouissent d'aucune faveur et ne sont soumis à aucune injustice. L'an dernier ou l'année précédente, la loi de l'impôt de guerre sur le revenu permettait de tenir compte de certaines pertes ou de les reporter sur l'année précédente ou suivante, disposition plus avantageuse pour les cultivateurs que pour tout autre domaine des affaires, mais je crois qu'actuellement tous sont sur un pied d'égalité.

Quant à l'épouse qui aide son mari dans le magasin, elle ne peut pas plus profiter de cette situation pour les fins des impôts sur le revenu que toute autre épouse qui aide son mari dans l'exercice de sa profession. Au début de la guerre nous avons apporté à ce principe un changement qu'il nous était à peu près impossible de justifier, dans le cas de l'épouse qui va occuper un emploi rémunéré. Mais nous savons combien elle reçoit. Nous savons qu'elle travaille tous les jours régulièrement, et nous avons constaté que pour amener les femmes mariées à travailler dans les industries,—et la production de guerre s'imposait de toute nécessité,—il fallait établir leur impôt en les considérant comme célibataires sans exiger du mari qu'il fasse le sacrifice de son état congugal pour les fins de l'impôt sur le revenu. Alors, les femmes mariées commençaient de déserter en masse les usines pour le foyer, et c'est ce qui a motivé le changement.

Dans le cas de l'épouse du cultivateur, il serait impossible, bien que je sois disposé à le reconsidérer, d'étendre l'application de cette règle lorsque aucun salaire n'est payé à l'épouse qui partage son travail entre la ferme et la maison et qu'aucun contrôle n'est applicable. La règle doit donc être générale; autrement, il faudrait faire une exception pour les femmes qui accomplissent du travail domestique pour leurs maris, dans les cités et les villes. Le résultat, c'est que les dégrèvements seraient accrus d'autant. Si quelque honorable député trouve le moyen d'éviter cette conséquence, qu'il m'en fasse part.

Quant aux enfants, leur travail peut être rétribué sans qu'on leur fasse perdre leur état de personnes à charge, si leur rétribution ne dépasse pas $400 par année. S'ils touchent plus de $400 par année, ou plus qu'une certaine somme, ils perdent, si je ne me trompe sur le sens de la loi, leur titre de personnes à charge; le montant cependant peut être déduit du revenu du cultivateur et figurer comme dégrèvement.

[L'hon. M. Ilsley.]

On a beaucoup pensé à l'adoption d'une moyenne de quatre ou cinq ans. Je ne connais aucun pays où existe une moyenne d'impôts. Je ne saurais me prononcer sur les autres pays, mais aux Etats-Unis, si je me rappelle bien, les pertes peuvent être réparties sur deux ans avant ou après. Ici elles peuvent l'être sur l'année précédente et sur les trois à venir.

M. ROSS (Souris): N'y a-t-il par une moyenne en Grande-Bretagne? Je le crois.

L'hon. M. ILSLEY: J'en doute fort, mais je n'en suis pas sûr. L'adoption d'une moyenne comporte certains inconvénients. Elle peut exposer un cultivateur à payer un lourd impôt une année où il n'a aucun revenu parce qu'il a eu un revenu élevé trois ou quatre ans auparavant. Un cultivateur à la retraite et sans revenu devrait continuer à verser l'impôt après avoir cessé de gagner un revenu. Je n'ai pas étudié la situation aux fins de me renseigner sur les inconvénients de l'établissement d'une moyenne, mais nous n'avons recours à cette pratique ni pour le commerce ni pour les cultivateurs à cause de ces inconvénients. L'administration en deviendrait très difficile à cause de ce rapport des années antérieures.

Quant aux troupeaux, en principe, je ne vois pas comment l'accroissement de la valeur d'un troupeau peut être considéré comme une augmentation de capital. Dans le commerce d'achat et de vente de bêtes à cornes, ou d'achat, d'engraissement et de vente de bêtes à cornes ou de la traite et ensuite de la vente des vaches, les revenus comprennent l'accroissent de valeur du troupeau tout comme les recettes courantes dans le cas du commerce laitier. Je ne vois pas comment on peut voir là un accroissement de capital sauf que, s'il acquitte l'impôt sur le revenu de la même manière qu'un homme d'affaires, c'est-à-dire selon inventaire, on ne considère comme revenu que la valeur accrue de son troupeau tout comme, pour un marchand, l'accroissement de valeur de son inventaire. Les autorités du fisc ont donc essayé de fournir aux cultivateurs tous les moyens de revenir au système d'inventaire au lieu du système basé sur les opérations au comptant. Dans ce cas, ils pourront considérer une partie du placement primitif comme un capital mais, évidemment, tout accroissement de valeur sera tenu pour recettes, tout comme le sont les recettes courantes. Quand un cultivateur achète de l'outillage de ferme, il n'est pas comme celui qui s'occupe de l'achat et de la vente des instruments aratoires. Il en va de même quand il achète une ferme et tout accroissement de valeur, étant un accroissement de capital n'est pas imposable. Toutefois,

tout accroissement de valeur de son troupeau n'est pas une majoration de son capital mais de quelque chose qu'il peut acheter et vendre et sur quoi il réalise un profit. Je crois que les autorités fiscales ont fait tout ce qu'elles ont pu pour aider l'agriculture à passer du système au comptant au système de l'inventaire. Si l'agriculture avait toujours suivi le système de l'inventaire, cette question n'aurait jamais surgi. C'est parce qu'elle suivait le système au comptant que le problème s'est présenté.

Voilà certaines des difficultés avec lesquelles les autorités sont aux prises lorsqu'elles traitent de ces questions. On n'éprouve pas autant de difficulté avec l'application de l'impôt sur le revenu qu'avec le fardeau qu'il impose. Il pèse lourdement sur tout le monde, le salarié, celui qui reçoit un traitement fixe, le député, le cultivateur et le reste.

Il est possible que l'impôt sur le revenu tende à abaisser la production. Mais je songe à ce que le peuple a accompli pendant la guerre. Il a payé son impôt sur le revenu sans récriminer; il est peut-être vrai dans certains cas qu'il ne pouvait faire autrement. Nombreux sont ceux qui ont volontiers travaillé après les heures, et même jusqu'à l'épuisement. Ces gens ont consenti à payer l'impôt sur leur rémunération. Bien entendu, certains ont refusé de travailler après les heures. Quoi qu'il en soit, je crois que le peuple canadien s'est très bien conduit malgré les lourds impôts qu'il a dû acquitter à cause de la guerre.

J'espère qu'un jour viendra où il sera possible d'alléger l'impôt sur le revenu. Je crois que cela vaudra mieux que de tenter de placer l'exploitation agricole dans une situation privilégiée sous ce rapport par comparaison aux autres entreprises.

M. LEADER: Pourquoi ne pas accepter la recommandation que la Fédération des agriculteurs, avec l'appui des cultivateurs a soumise au ministre il y a quelques années? Cette recommandation portait que, dans le cas des bestiaux, vingt-cinq p. 100 seraient considérés comme une augmentation pour les fins de l'impôt sur le revenu, et les 75 p. 100 restants seraient considérés comme capital. Autrement, la difficulté va se perpétuer, puisque le règlement varie avec chaque évaluateur. C'est là que se trouve la cause de tout le mal. Je tiens à affirmer que la condition décrite tout à l'heure par l'honorable député de Souris existe aussi dans ma région.

La production porcine est en baisse d'au moins 30 p. 100 et cela surtout, je crois, parce que le Gouvernement refuse de reconnaître à l'épouse et aux enfants du cultivateur accomplissant la tâche de deux ou trois hommes le droit à une rémunération pour leur travail. Une simple modification suffirait à aplanir cette difficulté. On me répondra, je le sais, qu'il est impossible de faire exception pour une classe en particulier, mais en voulant placer sur un même pied le cultivateur et le marchand le ministère fait erreur.

L'homme d'affaires ordinaire n'encourt pas les mêmes risques que l'agriculteur. Consentez à l'homme marié un dégrèvement de $1,860 par année et vous verrez disparaître une forte partie du mécontentement, de la rancœur et de la mésentente qui existent aujourd'hui. Du fait même, vous augmenterez la production des vivres puisque le cultivateur est bien prêt à travailler pourvu qu'il en soit rémunéré.

M. HARRIS (Danforth): Le ministre nous a dit que bien des Canadiens étaient prêts à travailler en surtemps bien qu'une forte partie de la rémunération supplémentaire prenne le chemin du Fonds du revenu consolidé, sous la forme d'impôt. Il a maintenant eu deux ans pour trouver une formule applicable à ceux qui refusent de travailler le temps régulier de crainte de passer à un taux plus fort d'imposition. Le ministre a-t-il trouvé un remède à la situation?

L'hon. M. ILSLEY: L'abolition de l'épargne obligatoire a marqué une amélioration sensible.

M. BLACKMORE: Il est malheureux que ce débat surgisse en ce moment. Personne ne désire plus que moi l'adoption des crédits supplémentaires. Toutefois, puisque cette question est sur le tapis, je désire m'associer aux paroles des honorables députés de Portage-la-Prairie et de Souris.

Laissant de côté les considérations théoriques sur la justice ou l'injustice du régime d'impôt sur le revenu en ce qui concerne le cultivateur, le grand problème que nous sommes appelés à résoudre en ce moment, c'est celui de la production. J'ai entendu, à la radio, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture prier les cultivateurs de ne pas abandonner l'élevage des porcs de crainte de perdre le marché britannique. C'est à croire que les auteurs de ces appels n'ont jamais vécu sur la ferme, qu'ils évoluent dans un monde nébuleux et ne se rendent pas compte que le cultivateur est en face de problèmes commerciaux précis et pratiques. Il doit s'efforcer de réaliser quelque bénéfice de son entreprise.

Le cultivateur a l'impression que les autorités fédérales ont tendance à évaluer ses bénéfices, lorsqu'ils existent, à leur pleine valeur, mais refusent de lui venir en aide lorsqu'il éprouve des pertes.

L'hon. M. ILSLEY: C'est manifestement faux. Sous l'empire des modifications apportées, l'été dernier, à la loi de l'impôt sur le revenu, il est permis de répartir les pertes sur trois années. Notre pays ne frappe pas d'impôt la plus-value du capital. Il est absolument faux de dire que nous voulons prendre le bénéfice du cultivateur quand il en fait et que nous ne lui accordons aucun avantage lorsqu'il éprouve une perte. Il jouit de certains avantages en cas de perte et si la valeur de ses placements augmente, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

M. BLACKMORE: Permettez-moi d'exposer le cas concret suivant. A la mort de mon père nous avions un troupeau de vaches d'une valeur de $135 chacune. C'était à l'automne de 1919. Nous avons payé $45 la tonne de provende pour les nourrir l'hiver, mais nous avons dû vendre les animaux $45 par tête au printemps. Quelle disposition trouve-t-on dans le régime de l'impôt sur le revenu en vue de parer à ces pertes formidables?

L'hon. M. ILSLEY: Il y a un chiffre à prévoir pour les pertes de l'année. L'honorable député veut-il citer un chiffre pour la perte globale?

M. BLACKMORE: Elle était d'environ $15,000.

L'hon. M. ILSLEY: S'il y avait eu un bénéfice au cours de l'année précédente ou de l'une quelconque des trois années suivantes, les $15,000 pourraient en être déduits. Cette somme pourrait être soustraite du chiffre des bénéfices de l'année précédente, jusqu'à concurrence du chiffre des bénéfices, et le reste pourrait être soustrait au cours des trois années suivantes. De cette façon, la perte serait répartie sur une période de cinq ans.

M. BLACKMORE: Mais supposons que le cultivateur soit obligé de liquider son bien après avoir subi cette perte. L'impôt qu'il a déjà acquitté lui sera-t-il remboursé?

L'hon. M. ILSLEY: Assurément non.

M. BLACKMORE: Voilà où je veux en venir; voilà de quoi le cultivateur se trouve menacé. Je désire donner lecture d'une résolution adoptée par la succursale de la Saskatchewan des Fermiers unis du Canada.

M. le PRÉSIDENT: La discussion s'écarte pas mal du sujet. Nous discutons les crédits supplémentaires et nous devrions restreindre nos commentaires au crédit en délibérations.

[M. Blackmore.]

M. BLACKMORE: Vu que d'autres résolutions ont pu être lues, je voudrais donner lecture de celle-ci. Il ne me faudra qu'une minute.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, les cultivateurs doivent payer leur impôt d'après leur revenu moyen durant cinq ans, et toute partie de leur revenu qui est employée à rembourser le principal que représente la demi-section de terre sur laquelle ils ont construit leur domicile ainsi que les intérêts (sauf les dettes contractées pour des dépenses normales d'entretien) doit être classée comme frais de production et être exempte d'impôt. Les paiements de dettes contractées antérieurement à la campagne de 1939-1940, faits à même le revenu courant de la ferme, seront exempts de l'impôt sur le revenu.

Pour le moment je ne ferai qu'appuyer les honorables députés qui ont déjà pris la parole. Lorsqu'on aura une discussion régulière de cette question, j'en aurai probablement beaucoup à dire, car il faut appuyer beaucoup sur ce point, si nous ne voulons pas voir baisser la production du pays à un niveau dangereux.

M. PERLEY: Le troisième jour après notre arrivée, j'ai envoyé une lettre au sous-ministre lui demandant d'apporter une attention spéciale au cas que j'exposais. Je ne dirai pas en ce moment ce dont il s'agissait, mais je le prierais d'y voir et de me donner une réponse.

L'hon. M. MacKINNON: Je m'en occuperai.

M. FAIR: Je tiens à me joindre aux honorables députés qui ont déjà pris la parole à ce sujet. Il n'est probablement pas nécessaire d'entrer dans les détails, car, lorsque nous avons étudié le budget de 1942, j'ai soumis à la Chambre plusieurs considérations auxquelles on n'a pas encore porté une attention convenable. Les chiffres que nous a fournis le ministre sont très bien en principe, mais en pratique, quand il faut rembourser les pertes qu'ont subies les cultivateurs, ils ne valent plus rien. Tant qu'on ne placera pas l'industrie agricole sur une base convenable et sûre, nous verrons des inégalités de traitement, des injustices et du mécontentement. Je souligne particulièrement ce point, car notre production agricole baisse beaucoup à cause, entre autres choses, de notre système d'impôt sur le revenu.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES POSTES

450. Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains, ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission, montant supplémentaire requis, $2,071,056.

M. HAZEN: L'automne dernier—je ne me rappelle plus la date exacte,—une pétition a,

me dit-on, été présentée par certaines gens qui habitent en bordure de ce qu'on appelle la route Cottage et la route Old Black River, dans le village de Simons, comté de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour demander l'établissement d'un service gratuit de livraison postale. On n'a pas répondu à cette pétition et on n'a pris aucune disposition en l'occurrence. Le 7 février, j'ai écrit au ministre des Postes, à la demande de quelques-uns de ces pétitionnaires, lui faisant remarquer que plus de cinquante familles qui habitent en bordure de ces routes ne bénéficient pas de la livraison postale et que pour obtenir leur courrier ces gens devaient se rendre au bureau de poste de Little River, ce qui représente pour quelques-uns d'entre eux un trajet d'environ sept milles. Je lui ai déclaré qu'un tel service est extrêmement nécessaire dans cette région et j'ai exprimé l'espoir qu'il envisagerait favorablement cette demande. J'ai reçu de lui une lettre en date du 14 février, dans laquelle il me disait qu'il s'occuperait de la question et verrait quelles mesures pourraient être prises. Je désirerais savoir s'il lui a été possible de s'occuper de cette question et de prendre cette demande en considération. S'il l'a fait, à quelles conclusions en est-il venu? S'il n'a pas encore pris une décision, s'occupera-t-il immédiatement de l'affaire?

L'hon. N. A. McLARTY: (secrétaire d'Etat): Je signalerai bien volontiers cette question au ministre des Postes. Le sujet est d'un intérêt plutôt local, et j'imagine que, si mon collègue communique personnellement sa réponse à mon honorable ami, ce sera suffisant.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU COMMERCE

Subsides postaux et subventions aux navires—Services locaux de l'Est:

457. Service entre Mulgrave, Arichat et Canso; montant additionnel requis, $27,000.

M. GRAYDON: A propos des services locaux de l'Est sur le détroit de Canso, je me demande, bien qu'il soit possible que ma question n'ait pas trait au crédit à l'étude, si un ministère ou l'autre a envisagé, en marge du programme de reconstruction, l'amélioration du service de traverse à cet endroit. Lorsque j'ai visité cette localité il y a un an, les gens de l'île du Cap-Breton se préoccupaient grandement de cette question. A-t-on pris de nouvelles mesures en vue de la construction d'un pont ou de l'établissement de moyens permanents de transport entre l'île du Cap-Breton et la terre-ferme, en Nouvelle-Ecosse? Le ministre pourrait sans doute nous dire s'il a quelque projet en vue, car il me semble qu'il s'agit là d'un problème assez pressant et dont il faudra se préoccuper dès que la situation militaire le justifiera.

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Transports): A la suite des recommandations du comité de la reconstruction, et des observations présentées par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ainsi que par les membres du Parlement qui représentent cette partie de la province, le ministre de la Reconstruction a demandé au ministère des Transports de voir à ce que la question soit de nouveau examinée en vue de l'établissement d'installations permanentes, soit un pont soit une chaussée, sur le détroit de Canso.

(Le crédit est adopté.)

Loi des grains du Canada:

459. Elévateurs du gouvernement canadien, y compris l'outillage—Montant supplémentaire requis, $114,160.84.

M. BRYCE: J'aimerais savoir combien d'élévateurs de l'Etat exploite le Gouvernement?

L'hon. M. CRERAR: Le ministre du Commerce s'est absenté de la Chambre pour quelques minutes.

M. BRYCE: Je pourrais peut-être consigner mes questions au hansard afin qu'il y réponde.

L'hon. M. CRERAR: Il le fera certainement avec plaisir.

M. BRYCE: Combien d'élévateurs de l'Etat exploite le Gouvernement? Quels sont ceux qui sont loués et à qui sont-ils loués? A quel taux les loue-t-on? Quelle est la capacité de l'élévateur?

L'hon. M. CRERAR: On appellera l'attention du ministre sur ces questions et je ne doute pas qu'il puisse renseigner l'honorable député.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Division de la réhabilitation:

465. Division de la réhabilitation—Montant supplémentaire requis, $173,000.

M. HARRIS (Danforth): Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire brièvement si l'on a établi à Toronto les services de réhabilitation et si l'on en a complété l'organisation?

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Il convient peut-être que j'explique d'abord la destination du crédit. Il sera appliqué intégralement aux traitements et aux indemnités de vie chère versés au personnel supplémentaire re-

quis dans l'administration des services de rétablissement des militaires (personnel que les prévisions budgétaires ne visaient pas), ainsi qu'au paiement des meubles et du matériel requis par ce personnel supplémentaire. Un décret en date du 17 novembre 1944 autorisait une dépense de $50,000 pour l'achat de ces meubles et de ce matériel, dépense devant être effectuée à même les crédits de guerre et imputée plus tard aux crédits supplémentaires.

Pour ce qui est du second poste,—et je propose que, si le comité y consent, nous abordions les deux à la fois, car cela serait plus commode,—je dirai que la loi des gratifications pour services de guerre, 1944, est entrée en vigueur le 1er janvier 1945. Il nous a fallu engager, à compter de cette date, un personnel supplémentaire pour appliquer la partie II de cette loi, c'est-à-dire celle qui a trait aux crédits. A ces fins, on a créé des emplois au siège social ainsi qu'aux bureaux régionaux. Voici la liste de ces emplois: directeur des gratifications pour services de guerre, directeur adjoint des gratifications pour services de guerre, surveillant de la région administrative, préposés aux gratifications de rétablissement, avocats, conseillers juridiques et commis.

Les crédits ordinaires pour l'année 1945-1946 prévoient les dépenses devant être effectuées au chapitre des traitements de ce personnel pendant la prochaine année financière. Les montants demandés ici sont donc ceux les dépenses encourues jusqu'à la fin de la présente année financière. On pourra étudier ces deux postes lors de l'examen des crédits ordinaires ou encore lors de l'étude des crédits de guerre.

Quant à la question posée par l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol), je puis dire que nous faisons pas mal de progrès dans la région de Toronto en ce qui concerne le rétablissement. Nous avons naturellement à faire face aux problèmes d'hospitalisation, mais nous avons pour nous aider un excellent comité consultatif composé de simples citoyens. Ceux-ci aident nos soldats à leur retour du front. Ils sont parfaitement au courant des mesures législatives adoptées par le Parlement depuis cinq ans, soit par des bills soit par décrets. Nous avons bénéficié de l'aide de citoyens éclairés comme l'honorable député dans le règlement de certains problèmes d'hospitalisation et dans la prise des dispositions suffisantes pour recevoir près de deux cents jeunes gens à l'hôpital de l'est de Toronto.

M. HARRIS (Danforth): A l'hôpital général de l'est de Toronto.

[L'hon. M. Mackenzie.]

L'hon. M. MACKENZIE: En effet. Le problème de l'hospitalisation est en bonne voie de solution. Le mauvais temps des quelques derniers mois a quelque peu retardé les travaux de construction à l'hôpital à Sunnybrook, mais celui de la rue Christie a été complètement rénové. Nous pouvons recevoir d'autres malades à Saint-Thomas et ailleurs, de sorte que nous pouvons raisonnablement espérer résoudre le problème.

Quant au problème général, il ne sera réglé ni cette année ni l'an prochain. Des problèmes nouveaux surgissent sans cesse, et il faut les résoudre à mesure qu'ils se présentent. Mais nous avons de solides prémisses d'une mesure de rétablissement, et les discussions de la Chambre des communes y apporteront des améliorations constantes.

M. HARRIS (Danforth): Mais un bureau régional fonctionne actuellement à Toronto?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui. Nos difficultés principales ont été de deux sortes. Il faut d'abord trouver assez d'espace, et ensuite un personnel suffisant. Une fois ces deux points réglés, je suis d'avis que la loi réglera toutes les autres questions, à mesure qu'elles se poseront.

M. HARRIS (Danforth): Actuellement, l'espace est insuffisant et le personnel incomplet?

L'hon. M. MACKENZIE: En effet, nous n'avons pas tout l'espace que nous cherchons pour fonctionner.

M. BLACKMORE: Sans vouloir retarder l'adoption des crédits et tout en croyant que le ministre a réalisé des progrès dans son ministère, je ferai observer que la situation générale laisse encore beaucoup à désirer, en ce qui regarde les anciens combattants. Le ministre lui-même, j'en suis sûr, conviendra de l'exactitude de cette déclaration. Je désire donner lecture à la Chambre d'un court extrait d'une lettre écrite le 27 mars 1945 par le lieutenant-colonel John Wise de l'Association des anciens combattants invalides, Vancouver:

> Le hansard rapporte la déclaration suivante de l'honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants:
>
> "Les hommes n'ont pas besoin de demander leurs pensions; elles leur seront accordées automatiquement lorsque l'examen médical en révélera le besoin".
>
> Cette déclaration est tout à fait douteuse, puisque, dans une foule de cas, ces pensions ou ces droits n'ont pas été accordés.
>
> Les dossiers précis de cette association révèlent la gravité de la situation; ils montrent que plusieurs cas ont déjà été soumis à la Commission canadienne des pensions, en faveur d'anciens combattants de 1914-1918, durant une période dite de jugement s'étendant à un quart de siècle, sans qu'on ait rendu un jugement convenable de caractère définitif sur leurs droits.

Je n'apporterai aucun détail à l'appui de ces assertions. J'inscris le passage au hansard à titre de confirmation de ce que je disais au début, savoir qu'il y a encore beaucoup à faire. Je ne suis pas satisfait de la façon dont nous avons traité les combattants de la dernière guerre et nous commençons, je le crains, à maltraiter plusieurs de ceux qui reviennent de la guerre actuelle.

L'hon. M. MACKENZIE: Je tiendrai compte des remarques de l'honorable député. J'ai reçu plusieurs lettres de l'auteur du passage qui vient d'être cité. Nous avons enquêté dans tous les cas qui nous ont été soumis et il a tout à fait dénaturé ma déclaration publique. J'ai dit que désormais il y avait automatiquement examen de tous les cas et qu'il n'était pas nécessaire de demander la pension. Ce n'est pas une déclaration que des pensions seront accordées dans tous les cas; ce serait impossible; or c'est bien ce qui se dégage de la phrase lue par l'honorable député. On conviendra, je crois, que la Chambre, je ne parle pas d'un gouvernement ou d'un parti, s'est donné beaucoup de peine depuis cinq ans pour légiférer judicieusement en faveur des soldats. La tâche n'est pas terminée et j'espère que, quel que soit celui qui dirigera le ministère après les prochaines élections, un comité législatif sera immédiatement institué afin de s'occuper des pensions, des allocations, de la formation professionnelle et technique des anciens combattants et couvrira tout le domaine que nous avons embrassé au cours des cinq dernières années afin de pouvoir consolider, dans le prochain Parlement, tout ce que nous avons promulgué par décret du conseil ou autrement. J'espère, de plus, que l'on verra à la Chambre plus d'anciens combattants de la guerre actuelle afin qu'ils puissent apporter des idées nouvelles à l'étude de nos problèmes. Nous pourrons ainsi avoir une solide refonte des lois adoptées en faveur des anciens combattants, lois qui n'auront d'égales dans aucun autre pays.

M. DIEFENBAKER: J'approuve ce que vient de dire le ministre. Ce qu'il y a de consolant au Parlement c'est que, à l'égard des affaires des anciens combattants, nous nous sommes efforcés, en marge des partis, de contribuer de notre mieux à un programme de rétablissement qui sera celui du Parlement et qui n'appartiendra à aucun parti en particulier.

Au sujet de la question de rétablissement, il existe un point sur lequel j'appellerai l'attention du ministre. Quand il y a quelque chose qui cause du ressentiment ou de l'inquiétude, il est très difficile d'obtenir l'appui de la population si elle pense qu'il existe quelque injustice dans ce que nous avons décidé au sujet des réclamations en vue du rétablissement civil. Je songe ici à la loi sur les subventions afférentes au service de guerre. En vertu de cette loi, les anciens combattant ont droit à une gratification de service, à leur retour, sauf dans certains cas définis. Ce dont on se plaint principalement, en ce qui concerne la gratification de rétablissement et des droits des personnes à charge, c'est l'absence de toute disposition visant le versement de subventions aux parents ou aux héritiers des soldats qui, s'ils avaient pu revenir, auraient eu droit à une subvention mais qui, étant morts au service de leur pays, ne peuvent transmettre ce droit à leur héritiers.

C'est de ce point qu'on parle partout et les associations d'anciens combattants de tout le pays réclament une mesure du Gouvernement à ce sujet. Si leurs êtres chers avaient survécu, ils auraient eu droit à cette gratification pour les services qu'ils ont rendus; mais parce qu'ils ont fait le sacrifice de leur vie, on refuse de verser cette gratification à leurs héritiers. Voilà, à mon sens une injustice criante. Je sais que le ministre a étudié cette question, mais je le prie de proposer aussitôt que possible un amendement à cette fin et de ne pas confier cette tâche au nouveau parlement. Je sais que le Parlement ne pourrait être saisi d'un tel amendement à la Loi, mais on pourrait le faire par un décret du conseil...

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député approuverait-il une telle mesure?

M. DIEFENBAKER: Il est vrai, M. le président, que personne plus que moi de ce côté de la Chambre n'a reproché au Gouvernement sa façon de légiférer par décrets du conseil. J'en ai signalé les dangers et les difficultés, mais je me rends compte toutefois que dans certains cas il faut recourir aux décrets du conseil. Je n'excuse en aucune façon le Gouvernement d'avoir attendu jusqu'à la dernière minute pour convoquer le Parlement, nous empêchant ainsi de donner à ces questions toute l'attention qu'elles méritent. Mais comme le temps est court, comme je sais qu'une telle mesure s'impose, je serais le dernier à refuser cette gratification à ceux qui y ont droit parce que je m'oppose, comme je le fais généralement, à mettre une mesure législative en vigueur au moyen d'un décret du conseil.

Il y a une autre question à laquelle je tiens à faire allusion; c'est le paiement de la gratification aux êtres chers des jeunes Canadiens qui, en mai, juin, juillet et août 1940, au-dessus de Londres, ont combattu pour sauver la civilisation. Plusieurs d'entre eux s'étaient enrôlés dans la R.A.F. en 1938 et

1939. Lorsqu'un jeune homme a perdu la vie, le paiement ne peut être versé aux personnes à sa charge. Je connais le cas d'un fils unique qui était au nombre des héros qui ont alors sauvé la Grande-Bretagne.

L'hon. M. MACKENZIE: Il faisait partie de la Royal Air Force.

M. DIEFENBAKER: Oui. Il a payé de sa vie. Rien n'autorise le versement de la prime à sa succession.

L'hon. M. MACKENZIE: A-t-il droit à la prime britannique?

M. DIEFENBAKER: Pas d'après ce qu'ont appris ses parents. On devrait, me semble-t-il, inclure les cas de ce genre.

Un mot maintenant de l'hospitalisation. J'apprends que jusqu'ici les soldats revenus, pas encore en très grand nombre mais en un flot qui grossit de plus en plus, ont eu beaucoup à se plaindre des services mis à leur disposition. Au cours de la dernière session, j'ai mentionné un endroit en Saskatchewan où se trouve une eau minérale avérée très efficace dans les cas de troubles nerveux. Je veux parler de Watrous, sur le lac Manitou en Saskatchewan. Je rappelle la question à l'attention du ministre. Les soldats de cette province revenus d'outre-mer souffrant de troubles nerveux désireraient, bien entendu, une institution aussi rapprochée que possible de leurs foyers. Watrous est l'endroit tout désigné. Au dire des hommes de science, l'eau minérale qui s'y trouve ne le cède en rien à celle de Spa. Ses propriétés curatives ont été établies en maintes occasions. Un endroit réservé par les autorités provinciales en 1931 ou 1932 se prêterait à la construction d'un hôpital. Il serait possible d'y ajouter. Je sais que les anciens soldats souffrant de ce genre d'affections en bénéficieraient beaucoup.

Il est maintenant une troisième question que je désire soumettre au ministre dans le même esprit qui a animé ses paroles tout à l'heure. Ceux d'entre nous qui étaient membres de l'armée canadienne au cours de la dernière guerre ne le cèdent en rien à tout autre groupe de la Chambre dans leur désir de collaborer entre eux. Une des choses qui m'ont le plus frappé et que je n'oublierai jamais, c'est le bel esprit de camaraderie qui existe en ce Parlement entre tous ceux, à quelque parti qu'ils appartiennent, qui ont eu l'honneur de servir dans nos armées, soit pendant la dernière guerre, soit au cours du conflit actuel.

L'hon. M. MACKENZIE: Quelques mots seulement. Je désire remercier l'honorable député non seulement de ses observations, mais également de l'esprit dans lequel il les a formulées. Voici les chiffres qui se rapportent aux hôpitaux, au 3 mars 1945: hospitalisés de la dernière guerre, 2,315; pour le ministère de la Défense nationale, militaires non démobilisés du conflit actuel, 2,918; démobilisés de la guerre actuelle, 3,337; autres, 208; total, 8,778. Les malades étaient répartis comme il suit: dans les hôpitaux du ministère, 6,653; dans les hôpitaux qui ont signé des contrats, 2,125; total, 8,778. Espace occupé dans les hôpitaux: hôpitaux du ministère, 6,653; lits inoccupés, 1,425; soit un total de 8,078 lits habituellement disponibles. Hospitalisation d'urgence: hôpitaux du ministère, 1,381. C'est dire que les hôpitaux du ministère peuvent accommoder un maximum de 9,459 malades. Nouvelles constructions, devant être terminées le 1er juillet 1945: espace pour 2,623 lits; le 1er décembre 1945, 2,650 lits; le 1er juillet 1946, 2,330 lits; nombre de lits additionnels, 1,050; total pour les hôpitaux en construction, 8,653 lits. Le total global des 8,122 lits habituellement disponibles et des 8,653 lits des hôpitaux en construction est de 16,775.

Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il s'agit comme il le sait déjà non pas d'un problème national, mais d'une question régionale, à cause du désir des proches parents des blessés de les voir hospitalisés à proximité de leurs demeures. C'est un sentiment naturel très facile à comprendre.

Mon honorable ami, je crois, m'a posé une question à la Chambre, l'autre jour, au sujet des primes de démobilisation. Je lui ai dit, il me semble, que le Gouvernement s'occupait activement de ce problème. L'honorable député n'ignore pas qu'en février dernier, l'Angleterre a adopté une modification à sa loi de primes de démobilisation, afin de mettre la partie payée en espèce à la disposition de la succession. Ce pays n'accorda pas les crédits de rétablissement dont jouissent les militaires canadiens.

M. DIEFENBAKER: Voilà ce que j'ai à l'esprit.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous avons discuté cette question trois ou quatre mois, et le département a établi des comités spéciaux pour l'étudier de concert avec les trois ministères de la Défense nationale. On en fait maintenant l'étude avec la plus grande bienveillance. Il reste encore à décider si l'on peut agir jusqu'à un certain point par décret du conseil ou s'il faut procéder conformément au principe et déposer un projet de loi à la Chambre.

M. DIEFENBAKER: Quel argument semble-t-on invoquer contre les versements à la succession?

L'hon. M. MACKENZIE: Chose étrange, lorsque la mesure législative accordant des allocations de service de guerre était à l'étude, l'an dernier, l'honorable député qui, d'ordinaire, a l'esprit fort en éveil, n'a présenté aucun argument en ce sens. La question n'a pas été soulevée à la Chambre. Nous avons apporté une restriction précise.

M. GRAYDON: Permettez que je fasse une remarque à cet égard. Il va de soi que la raison pour laquelle il peut y avoir des défauts dans la mesure législative de l'an dernier—et je me demande pourquoi on n'en relève que quelques-unes au lieu de douzaines —c'est que le Gouvernement envisageait dans le discours du trône, en janvier, le dépôt d'une mesure législative, mais ce n'est que bien plus tard qu'elle fut déposée. Nous en demandions continuellement le dépôt, mais le Gouvernement n'y fut prêt qu'à la toute dernière minute. J'ai maintes fois demandé au ministre quand nous en serions saisis et je ne crois pas que nous ayons jamais eu moins de chances de discuter une importante mesure législative que cette fois-là. C'est fort bien de dire que nous en avons eu le temps, mais si j'ai bonne mémoire, on nous a demandé de procéder à la discussion le lendemain même de la première lecture. Nous n'avons eu aucune chance de nous rendre compte de la réaction des groupements d'anciens combattants ou de la population en général et, étant donné le peu de chances que les honorables députés ont eu de discuter la mesure, je me demandais quand se produirait la première explosion à l'occasion des lacunes qu'elle contenait. Voilà la réponse à la question du ministre qui demandait pourquoi les gens ne se sont pas aperçus des lacunes de la mesure au moment de son adoption. Quand on presse trop l'adoption d'une mesure législative, on ne peut s'attendre à ce que les honorables députés la discutent à fond. La responsabilité retombe nettement sur le Gouvernement et pas ailleurs.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne prise certes pas la note politique que l'on introduit dans ce bel entretien que j'avais avec l'honorable représentant de Lake-Centre. Je tiens à dire au chef de l'opposition que nous avons travaillé pendant deux années entières à la préparation de cette mesure législative. Nous y avons travaillé dans cet édifice-ci jusqu'à deux et trois heures du matin. Nous avons consulté des groupements d'anciens combattants de tout le pays relativement à la rédaction du projet de loi. Je tiens aussi à dire à l'honorable député qu'en fait d'allocations pour services de guerre c'est la plus généreuse mesure législative actuellement en cours n'importe où au monde. Je n'aime pas la petite attaque politique que mon honorable ami mêle à une discussion, jusqu'ici sans parti pris, avec l'honorable député de Lake-Centre.

M. GRAYDON: Mais vous avez dit que l'honorable député de Lake-Centre dormait lorsque la loi a été adoptée, et je ne faisais que répondre à ces paroles.

L'hon. M. MACKENZIE: Je réponds à certains points que l'honorable député de Lake-Centre a soulevés par esprit de justice, et le chef de l'opopsition a défiguré mes paroles en jouant sur les mots pour faire de la basse politique. J'en suis très froissé.

M. GRAYDON: Vous faites de la politique en ce moment.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exactement ce à quoi vous visiez par votre interruption, et nous ne faisons pas de politique en ce moment.

M. GRAYDON: Gardons notre calme et ne continuez pas dans ce sens.

L'hon. M. MACKENZIE: Si vous pouvez rester calme quand tous ceux qui vous entourent s'émeuvent... Voilà la situation quant à la première question que mon honorable ami a soulevée. On ne l'a pas encore réglée. C'est ce qui s'est fait en Angleterre, mais l'an dernier la Chambre a imposé une restriction, comme mon honorable ami le sait, à ceux qui recevaient des allocations en vertu de la loi sur les allocations familiales, et il est possible que cela réduise énormément le nombre des gens qui y ont droit.

M. DIEFENBAKER: L'amendement a-t-il des chances d'être adopté?

L'hon. M. MACKENZIE: Je suis trop écossais pour faire des promesses en ce moment.

Le troisième point que mon honorable ami a soulevé se rapporte à la R.A.F. On étudie aussi cette question actuellement, et elle est très épineuse. Il y a là-bas des lois pourvoyant à des gratifications, mais j'étudierai la question pour savoir jusqu'à quel point nos jeunes gens qui sont allés dans les vieux pays avant 1939 y sont protégés par les mesures de gratifications. Je pourrai peut-être revenir sur ce sujet mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

M. DIEFENBAKER: Il y avait aussi la question des installations de Watrous, que j'ai soulevée l'an dernier et dont le ministre devait s'enquérir.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne manquerai certainement pas de m'occuper immédiatement de cette question.

M. FAIR: Puisque le ministre montre de si bonnes dispositions, je lui demanderai si le mémoire présenté le 5 mars par le président et le secrétaire de l'Association des soldats-colons du Canada a été pris en considération par le cabinet, et, dans l'affirmative, si la décision a été un peu plus favorable que précédemment?

L'hon. M. MACKENZIE: Je dois louer mon honorable ami de sa persistance et de sa sincérité à cet égard. La question a été examinée de nouveau par le Gouvernement le 25 août dernier, et la recommandation a été rejetée. Il y a environ un mois, mon honorable ami et deux délégués, je crois, sont venus me voir à mon bureau, et je leur ai promis de soumettre de nouveau l'affaire au Gouvernement. Ce dernier a confirmé son attitude précédente, mais il a décidé que le taux d'intérêt exigible des soldats-colons établis depuis longtemps serait réduit de 5 à 3½ p. 100. Cette réduction s'appliquera non seulement aux colons visés par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou à ceux qui étaient d'anciens soldats-colons et se sont enrôlés dans la guerre actuelle, mais aussi à tous les soldats-colons visés par la loi d'établissement des soldats.

M. FAIR: Cette décision sera-t-elle rétroactive jusqu'à 1919, ou jusqu'au moment où le contrat a été conclu?

L'hon. M. MACKENZIE: Il n'en sera pas ainsi, je le crains.

M. FAIR: Alors je dirai au ministre qu'après les élections je reviendrai ici avec beaucoup plus d'aide, pour livrer une lutte décisive sur ce point.

M. TUCKER: En tant que membre du comité qui a fait enquête sur les affaires des anciens combattants lors de la dernière session, et comme cette question m'intéresse vivement, je tiens à dire que je ne saurais trop insister auprès du ministre, pour qu'il accueille aussi favorablement que possible l'idée de reconnaître la gratification pour service de guerre comme faisant partie de la succession d'un soldat. Ceux qui ont perdu des êtres chers en cette guerre et qui s'attendaient qu'à leur retour ces soldats bénéficieraient de cette gratification, ne comprennent pas pourquoi on la supprimerait pour la raison que leurs fils sont tombés pour la défense de leur pays. Je suis persuadé que cette décision ne sera pas ratifiée par les futurs gouvernements et, à mon avis, on a tout avantage à la modifier le plus tôt possible.

Voici maintenant l'autre question sur laquelle je désirais appeler l'attention du ministre. Sauf erreur, d'après les règlements, quiconque s'est rendu en Angleterre au cours de la guerre actuelle aura droit aux gratifications prévues par la loi sur les allocations aux anciens combattants alors que, durant le dernier conflit, ceux qui y avaient été retenus, même sans que ce soit de leur faute, n'avaient droit à aucune prestation. Je me rends compte que le nombre de cas auxquels je fais allusion peut n'être pas très élevé, étant donné que tout titulaire d'une pension, si modeste soit-elle, tombe sous le coup de la loi même s'il n'a pas quitté le Canada, et étant donné également la disposition en vertu de laquelle tout ancien combattant des deux guerres reçoit l'allocation. Cependant, je connais quelques gens très estimables qui ont servi durant la dernière guerre, qui se sont rendus jusqu'en Angleterre, sans aller plus loin cependant, bien qu'ils n'y aient été pour rien, et à qui l'on répond aujourd'hui qu'il est impossible de leur venir en aide avant qu'ils aient atteint l'âge de soixante-dix ans, c'est-à-dire l'âge où tous les citoyens, même ceux qui n'ont jamais fait partie de l'armée, ont droit à l'assistance. Comme il semble que ceux qui se sont rendus en Angleterre durant la présente guerre pourront bénéficier de l'allocation aux anciens combattants, j'insiste auprès du ministre pour qu'un traitement aussi généreux soit accordé également aux anciens combattants du dernier conflit.

M. KNOWLES: Pour revenir, avant qu'on s'en écarte trop, je tiens à rappeler que l'honorable député de Lake-Centre a demandé au ministre de nous énumérer les raisons pour lesquelles elles ne sont pas versées. La seule que j'aie entendu énoncer est que la loi adoptée l'an dernier par le Parlement pose certaines restrictions, bien que certains d'entre nous n'aient pas compris alors la chose. Cette réserve faite, il nous est impossible de comprendre que l'on refuse de verser ces gratifications et les personnes intéressées n'y comprennent rien non plus. Je saurais gré au ministre de nous dire s'il existe vraiment quelque raison qu'on puisse invoquer contre le versement de la gratification aux parents, sans qu'on fasse de difficultés. Si nous connaissions les arguments exposés, nous pourrions peut-être y répondre. Nous aimerions connaître l'attitude du Gouvernement et savoir pour quelle raison il a pris tant de temps à se rallier au point de vue que professent à cet égard les honorables députés en général.

L'hon. M. MACKENZIE: A mon avis, la Chambre devrait attendre qu'on ait suffisamment examiné les arguments pour et contre avant que je réponde à la question qu'on vient de me poser.

(Le crédit est adopté.)

Versement direct aux vétérans et aux personnes à charge:

466. Les allocations de commisération aux veuves, ces allocations devant être versées aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil—Montant supplémentaire requis, $20,000.

M. KNOWLES: Ce crédit donnerait-il suite, par hasard, aux demandes supplémentaires faites au Gouvernement de temps à autre par les associations de femmes représentant ceux à qui s'applique le crédit à l'étude? Je ne prendrai pas le temps d'aller au fond de cette affaire; mais je le ferais certainement si nous disposions du temps voulu. Le ministre connaît les divers points sur lesquels ces femmes ont appelé son attention à plusieurs reprises, comme par exemple, l'augmentation du montant de l'allocation à ces veuves; l'abaissement de la limite d'âge; le versement de cette allocation aux veuves des vétérans qui ont servi dans la dernière guerre, même s'ils ne se sont pas rendus plus loin qu'en Angleterre; le versement de l'allocation aux veuves des vétérans de l'Empire qui ont demeuré quelque temps au Canada; et aussi l'hospitalisation gratuite et plusieurs autres questions. Je sais que cet organisme a, assez fréquemment, soumis des observations au Gouvernement et j'aimerais savoir si le présent crédit en est le résultat.

L'hon, M. MACKENZIE: En réponse à l'honorable député, je donnerai au comité les détails que voici:

En date du 31 décembre 1944, 1,953 personnes touchaient cette allocation. La mesure en cause est entrée en vigueur le 1er avril 1943. Des allocations ont été accordées dans les cas suivants:

Du 1er avril 1943 au 31 mars 1944....	1,298
Du 1er avril 1944 au 31 décembre 1944.	732
Rétablissements, du 1er avril 1944 au 31 décembre 1944.....	4
	2,034
Annulations	81
Nombre de personnes touchant une allocation en date du 31 décembre 1944.	1,953

Les sommes déboursées jusqu'au 31 décembre s'élèvent à $507,396.04. Le crédit adopté était de $700,000. On estime qu'il faudra une somme additionnelle de $20,000 pour faire face aux déboursés jusqu'au 31 mars 1945.

Le montant d'un million de dollars a été autorisé par le crédit n° 412 pour l'année financière 1945-1946.

L'honorable député de Verdun (M. Coté) a formulé des observations dans le sens de celles de l'honorable député, au nom de la Canadian Non-Pensioned Veterans' Widows' Association,—non titulaires de pensions jusqu'au moment où nous leur en avons accordées,—et l'association a adopté les résolutions suivantes:

1. Que les allocations aux veuves soient élevées à $40 par mois, payables à toutes les veuves non pensionnaires des hommes du service canadien, qu'ils aient servi sur des théâtres de guerre ou ailleurs.
2. Que les allocations pour personnes à charge payées à la mère d'un homme en service dans toute force britannique soient élevées à $35 par mois.
3. Que les mères à la charge de leurs fils morts par suite du service dans quelque force que ce soit de Sa Majesté reçoivent une pension permanente de $60 par mois.
4. Que les enfants des anciens combattants, indépendamment de leur âge, invalides mentalement ou physiquement au point de ne pouvoir gagner leur vie, puissent bénéficier des allocations aux orphelins.

La loi et les règlements précédemment adoptés par la Chambre y pourvoient, et n'accordent aucun bénéfice nouveau.

M. KNOWLES: Rien n'a été fait à la suite de ces résolutions?

L'hon. M. MACKENZIE: Non, et j'estime que nous avons très bien fait.

M. KNOWLES: Trop peu et trop tard.

M. GRAYDON: Peut-être songerez-vous à faire un peu mieux à l'avenir.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

434. Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $15,000. Autre montant requis, $3,000.

M. GRAYDON: C'est, sauf erreur, le dernier des crédits de l'agriculture, et au cas où le point serait soulevé plus tard, je tiens à expliquer pourquoi nous ne posons pas de questions au Gouvernement en marge des crédits à l'étude. Si le ministre n'avait pas dû forcément s'absenter, nous lui aurions demandé plusieurs renseignements; nous en remettons la demande à l'étude des crédits correspondants de guerre ou du budget civil des dépenses. Je fais cette déclaration afin de prévenir tout malentendu, et pour expliquer pourquoi ces crédits ont été adoptés de la façon qu'ils viennent de l'être.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la deuxième fois et adoptées.

VOIES ET MOYENS

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette.

L'hon. M. ILSLEY propose:

Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1945, la somme de $5,654,976.27 soit octroyée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la deuxième fois et adoptée.

L'hon. M: ILSLEY demande à déposer le bill N° 2, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1945.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première et la deuxième fois, étudié en comité, rapporté, lu pour la troisième fois et adopté.

SANCTION ROYALE

M. CHARLES H. LAROSE, adjoint de l'huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Honneur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour,

Monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1945.

Sur la proposition de l'honorable M. Crerar la séance est levée à 6 heures et 20 minutes du soir, jusqu'au mardi 3 avril 1945, à trois heures de l'après-midi.

Mardi 3 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

DROITS DE VOTE À L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES—PARTICIPATION DE LA POLOGNE ET DE L'ARGENTINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire poser au premier ministre les questions suivantes, dont je lui ai donné avis aujourd'hui:

[L'hon. M. Ilsley.]

Le Canada a-t-il été complètement informé de chacune des décisions prises par les trois grandes puissances à la conférence de Crimée? Le cas échéant, quand le gouvernement canadien a-t-il été informé de la proposition accordant à la Russie et aux Etats-Unis d'Amérique des votes additionnels à l'assemblée des Nations Unies?

Le Canada a-t-il communiqué son avis à l'une quelconque des puissances à l'égard de cette proposition? Le cas échéant, quel avis a-t-il exprimé?

A-t-on consulté le Canada au sujet de la participation éventuelle de la Pologne et de l'Argentine à la conférence de San-Francisco? D'autres puissances ont-elles fourni au premier ministre certains renseignements qui puissent donner à entendre que la conférence de San-Francisco serait remise à plus tard?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je répondrai aux questions de l'honorable député dans l'ordre même qu'il les a posées, et afin de me faire bien comprendre, je répéterai chacune des questions:

Le Canada a-t-il été complètement informé de chacune des décisions prises par les trois grandes puissances à la conférence de Crimée?

Voici ma réponse: je ne saurais le dire.

Le cas échéant, quand le gouvernement canadien a-t-il été informé de la proposition accordant à la Russie et aux Etats-Unis d'Amérique des votes additionnels à l'assemblée des Nations Unies?

Réponse: Comme l'a fait observer le président Roosevelt, il ne s'agissait pas d'accorder à l'Union des républiques socialistes soviétiques trois votes à l'assemblée générale projetée, mais d'admettre les républiques de l'Ukraine et de la Russie blanche à titre de membres distincts des Nations Unies.

Je puis dire à mon honorable ami que Washington vient d'annoncer que le président Roosevelt a décidé que les Etats-Unis ne demanderont pas de votes additionnels à l'assemblée qu'on se propose d'organiser à la conférence de San-Francisco. Cette décision a été annoncée ce matin par le secrétaire d'Etat, M. Stettinius.

Voici la question suivante: Le Canada a-t-il communiqué son avis à l'une quelconque des puissances à l'égard de cette proposition? Le cas échéant, quel avis a-t-il exprimé?

Il s'agit de la proposition au sujet des votes additionnels. La réponse est celle-ci: Le Canada n'a exprimé aucun avis à ce sujet.

L'honorable député a ensuite demandé:

A-t-on consulté le Canada au sujet de la participation éventuelle de la Pologne et de l'Argentine à la conférence de San-Francisco?

La réponse est non. Le sujet relève uniquement des puissances qui lancent les invitations.

La dernière question est la suivante:

D'autres puissances ont-elles fourni au premier ministre certains renseignements qui puissent donner à entendre que la conférence de San-Francisco serait remise à plus tard?

La réponse est non.

M. COLDWELL: Pour ce qui est de la deuxième question, le premier ministre ne nous a pas dit,—du moins je ne l'ai pas entendu,—quand le Gouvernement avait été mis au courant de la demande relative à une plus grande représentation à la conférence de San-Francisco.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saisis pas très bien la question de l'honorable député.

M. COLDWELL: Quand le Gouvernement a-t-il appris que les Etats-Unis et la Russie allaient demander d'être plus largement représentés? J'ai compris ce que le premier ministre vient de dire au sujet des Etats-Unis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement n'a rien appris à ce sujet. Les renseignements qu'il a obtenus portaient sur la possibilité que l'Ukraine et les républiques de la Russie blanche devinssent membres distincts des Nations Unies à la suite d'une décision de la conférence de San-Francisco.

M. COLDWELL: Quand le Gouvernement a-t-il reçu ces renseignements?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis répondre à cette question au pied levé. Je crois que ces renseignements faisaient partie de quelque communiqué relatif à la conférence de Crimée.

QUAI DE LA RIVIÈRE POWELL

AMÉNAGEMENTS POUR LA NAVIGATION LOCALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant des Pêcheries a bien voulu accepter jeudi dernier que la question que j'avais posée au ministre des Pêcheries au sujet du quai de la rivière Powell tînt lieu d'avis de question. J'ai reçu plusieurs nouveaux télégrammes, et j'aimerais savoir pourquoi la question est restée sans réponse. On me permettra de la formuler de nouveau. Je prie le ministre des Pêcheries ou le ministre suppléant de nous dire s'il a reçu une requête de la part des pêcheurs de la rivière Powell en vue de l'installation d'un quai convenable.

L'hon. ERNEST BERTRAND (ministre des Pêcheries): La question ne relève pas du ministère des Pêcheries. Les quais sont de la compétence du ministre des Travaux publics.

M. CRUICKSHANK: Il n'est pas au courant de la question.

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): La question a été inscrite au *Feuilleton* et j'espère pouvoir y répondre demain.

APPROVISIONNEMENTS DE DENRÉES ESSENTIELLES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LA CONFÉRENCE AVEC LES NATIONS UNIES SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES ET LA PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Un communiqué a été remis aux journaux, cet après-midi, au sujet de la conférence sur les approvisionnements de denrées essentielles, particulièrement les vivres, qui vient d'avoir lieu pendant deux ou trois jours à Ottawa entre deux membres du gouvernement britannique et des représentants de l'administration actuelle. J'ai cru qu'il convenait tout d'abord d'en informer le Parlement.

M. Lyttelton et le colonel Llewellin, respectivement ministre de la Production et ministre des Vivres dans le gouvernement du Royaume-Uni, ont passé trois jours à Ottawa pour discuter en détail, avec le gouvernement canadien, le problème des approvisionnements de denrées essentielles, particulièrement les vivres. Une attention spéciale a été donnée aux besoins pressants des régions libérées en Europe, et à la fourniture des denrées alimentaires comme la viande, les gras et les huiles, les produits laitiers et le sucre, devenues rares dans tous les pays du monde. Ces entretiens servaient à préparer les discussions qui auront lieu sous peu à Washington. Le président des Etats-Unis a invité des ministres du Canada à prendre part aux discussions de Washington, et l'invitation a été acceptée.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler *inter alia*,

1. Que des sommes d'au plus $2,000,000,000 soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer

des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1946, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement;

d) Les fins de la Loi de 1943 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies), telle que modifiée par la Loi de 1944 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies); et

e) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $2,000,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (Deuxième session), 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944.

—Cette résolution demande l'autorisation de présenter une mesure qui, si elle est adoptée par le Parlement, sera citée sous le titre: Loi sur les crédits de guerre n° 1, 1945.

Je désire dire d'abord quelques mots sur la forme du projet de loi. Abstraction faite des modifications nécessaires apportées aux montants et aux dates, et de deux dispositions sur lesquelles je reviendrai plus loin, le projet de loi se présente exactement sous la même forme que celui des principaux crédits de guerre adopté l'an dernier. Il possède donc les caractères essentiels suivants:

1) Une autorisation de dépenser, subordonément aux affectations du Conseil du trésor, pour diverses fins de guerre énumérées, la somme de deux milliards de dollars, de même que toutes les sommes reçues en recouvrement ou remboursement d'avances, de prêts ou de dépenses consentis sous l'empire des lois antérieures sur les crédits de guerre;

2) La continuation de certains pouvoirs accordés au Gouvernement pour lui permettre de remplir certaines fonctions liées à la guerre, à titre d'agent du gouvernement de tout pays allié, et, dans l'exercice de ces pouvoirs, d'effectuer certaines dépenses ou d'assumer certaines obligations provisoires; et

3) L'autorisation pour le Gouverneur en conseil de lever, au besoin par des emprunts, les sommes d'argent nécessaires aux fins de la législation.

J'ai dit, il y a un instant, que la forme du bill, comparée à celle des mesures précédentes de même nature, a subi deux modifications, dont la seconde est l'addition à l'article 2 du bill d'un nouvel alinéa *d*, lequel prévoit que l'une des fins auxquelles le crédit peut être affecté est le don d'aide mutuelle aux autres Nations Unies en conformité des dispositions de la loi de 1943 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies), modifiée par la Loi de 1944 sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies).

Ainsi, nous avons l'intention de demander au Parlement de ne voter qu'un seul crédit pour couvrir toutes les dépenses relatives à l'effort de guerre du Canada, dépenses directes et indirectes, au cours des prochains mois. En d'autres termes, les deux milliards que nous demandons embrasseront non seulement les dépenses concernant nos propres forces armées et les autres se rattachant directement à la guerre, mais aussi toutes celles qu'exige le fonctionnement de la Commission d'aide mutuelle. On n'a apporté aucun changement aux fonctions et aux pouvoirs de cette commission et, en conséquence, il n'y a pas lieu de modifier la loi à son sujet.

Le premier des deux changements auquel j'ai fait allusion n'a que peu d'importance, mais il attire l'attention sur le caractère essentiel du bill, c'est-à-dire qu'il s'agit de crédits provisoires seulement. On trouvera ce changement dans le préambule du bill, où il est indiqué que la vie de la présente législature prendra fin le 17 avril prochain, et que par conséquent il est opportun de voter des fonds pour assurer la poursuite de notre effort de guerre jusqu'à la convocation de la prochaine législature.

Il n'y a pas lieu de rappeler que la présente législature en est à sa sixième et dernière session, et qu'elle devra se terminer le 17 avril. Il incombera donc à une nouvelle législature, choisie par le peuple canadien, d'administrer les affaires du pays et de décider de la forme de l'effort de guerre du Canada, du moins pendant la principale partie de la nouvelle année financière. C'est un Gouvernement responsable au nouveau Parlement, qui devrait revenir, en grande partie du moins, la tâche de formuler non seulement la nature et l'étendue de l'effort de guerre du Canada à ce moment-là, mais aussi d'arrêter les mesures et le programme financiers nécessaires à la poursuite de cet effort de guerre. Le Gouvernement n'a donc pas cru devoir, à ce

moment-ci, exposer des plans portant sur toute l'année financière ou faire quoi que ce soit qui pût sembler engager le prochain Parlement à s'en tenir à un programme précis et bien arrêté pour la période qui relèverait uniquement de son administration. Au contraire, tout semblait nous porter à croire préférable de nous limiter, en dressant le programme des finances de guerre durant la présente législature, à obtenir les crédits requis pour défrayer les dépenses de la période s'étendant jusqu'au jour où le prochain Parlement pourra prendre la direction des affaires, et à ne pas entreprendre de modifier sensiblement notre programme pour le moment.

Voilà pourquoi les crédits que nous demandons maintenant sont des crédits provisoires destinés à défrayer les dépenses probables au cours des cinq prochains mois pour les fins de la guerre et de l'Aide mutuelle, en tenant compte surtout des programmes et des engagements actuellement en vigueur. Cette période nous a semblé être le minimum de temps pour lequel il était raisonnablement prudent de voter des crédits. Il se peut fort bien, naturellement, que le prochain Parlement se réunisse avant le 1er septembre mais, dans ce cas, il n'y aurait rien de mal à ce que nos crédits s'étendent à quelques semaines après la date de sa réunion, ce qui fournirait un certain délai permettant l'adoption de nouveaux crédits provisoires pour les fins de la guerre.

Les honorables députés trouveront peut-être intéressant de savoir comment nous en sommes arrivés à ce chiffre de deux milliards de dollars. Je vais maintenant essayer de faire ici un peu de lumière. Pas n'est besoin de dire que toute prévision concernant les dépenses de guerre d'une période à venir doit comporter, de toute nécessité, une marge sensible d'erreur. Par le passé j'ai plusieurs fois appelé l'attention de la Chambre sur les difficultés qu'il nous a fallu surmonter en préparant ces prévisions et sur l'hésitation avec laquelle nous en sommes venus à ces décisions. A l'heure actuelle, toutefois, les difficultés sont anormalement grandes. Nous savons maintenant que la victoire en Europe est certaine, et la plupart d'entre nous croyons également qu'elle est assez rapprochée, mais personne ne peut dire si la guerre finira dans un mois ou dans trois ou six mois. Et, à coup sûr, il serait téméraire de faire preuve de trop d'optimisme sous ce rapport. Si nous relâchons nos efforts, nous prolongerons certainement la guerre. Même à supposer que la guerre avec l'Allemagne prenne fin à une date donnée, le rapatriement et la démobilisation de nos hommes outre-mer exigeront beaucoup de temps; en outre, il règne bien des incertitudes quant à la nature et au cours de la guerre en Extrême-Orient, et au rôle le plus efficace que nous pourrons y jouer afin d'y mettre fin. Providentiellement, les développements qui ont eu lieu ces derniers mois sur ce théâtre de guerre ont dépassé notre attente, et il semble même au profane que les forces de nos alliés sous les ordres du général MacArthur soient bien en avance de leur programme. Quoi qu'il en soit, la guerre est dynamique et aléatoire. Nous avons déjà éprouvé des surprises et des déceptions, et nous pouvons en éprouver d'autres aussi bien en Europe qu'en Asie. Dans ces circonstances, nous nous sommes inspirés du principe général voulant que ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de supposer que nos dépenses directes et indirectes de guerre se maintiendraient, au cours des cinq prochains mois, à un niveau à peu près égal à celui des cinq ou six derniers mois.

Voilà comment nous avons atteint le chiffre de deux milliards. Nous avons simplement établi, pour les cinq prochains mois des prévisions basées sur le taux des dépenses encourues au cours des cinq ou six derniers mois, à supposer qu'il ne se produise aucun changement dans les principaux programmes et dans les conditions. Comme je l'expliquerai plus tard, nous prévoyons que, lorsque les livres pour l'exercice de 1944-1945 seront clos, nos dépenses totales pour la guerre et l'aide mutuelle pendant l'année s'établiront à environ 4,652 millions. Les cinq-douzièmes de cette somme représenteraient 1,938 millions. Mais, et cela va de soi, les dépenses encourues au cours de ces derniers mois ont été plus considérables que pendant les premiers mois de l'année financière. En présumant que les prévisions que j'ai fournies pour l'année entière sont exactes, si nous en déduisons les dépenses inscrites par le contrôleur du Trésor pour les sept premiers mois et calculées de façon à tenir compte des dépenses mensuelles de certaines avances temporaires dans la comptabilité, on constate que les dépenses pour les cinq derniers mois de l'année financière s'établiront à 2,282 millions de dollars. On pourrait établir aussi ce calcul en prenant les cinq sixièmes des dépenses prévues pour les six derniers mois de la dernière année financière et cela donnerait 2,218 millions. Cependant, les deux montants que je viens de citer sont plus élevés que ne seront probablement les dépenses pour les cinq premiers mois de la nouvelle année financière parce que les dépenses pour les derniers mois de toute année financière comportent toujours un certain montant prévu pour acquitter les comptes impayés. Donc, compte tenu de toutes les circonstances, le Gouvernement a jugé que les

crédits que le Parlement devra autoriser étaient actuellement de deux milliards de dollars. Je compte que ce montant recevra l'approbation de la Chambre.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous nous sommes efforcés de prévoir les dépenses combinées pour la poursuite de la guerre et pour les fins d'Aide mutuelle pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1945 et nous sommes arrivés au total de 4,652 millions de dollars. Tout en prévoyant, à cette date ultime de l'année financière, que ce total subira quelque variante quand on bouclera les comptes, on le trouvera probablement trop élevé plutôt que trop modique. Evidemment, une telle variante s'explique par suite de la difficulté d'obtenir la reddition de tous les comptes et de compléter la vérification des factures, et autres détails de comptabilité. Cela présente surtout des difficultés dans le cas d'achats et d'autres transactions dans les pays étrangers où nos troupes pourraient se trouver et où nous pourrions acheter des approvisionnements. Néanmoins, je ne m'attends pas à ce que les chiffres que j'ai donnés varient beaucoup et modifient les conclusions générales auxquelles nous en sommes venus concernant les crédits dont nous aurons besoin au cours des cinq prochains mois. Les honorables députés comprendront plus facilement nos crédits de guerre pour l'année courante si nous leur soumettons la ventilation des dépenses prévues au cours de l'année financière 1944-1945. Avec la permission de la Chambre, j'insère donc aux *Débats* un tableau indiquant les dépenses totales prévues pour les fins de la guerre et de l'Aide mutuelle au cours de l'année financière 1944-1945, classées par ministère et par principaux services. Pour fins de comparaison, le tableau donne aussi les chiffres correspondants pour les dépenses réelles au cours de l'année financière 1943-1944, bien qu'on trouve également ces chiffres dans les comptes publics pour cette dernière année, lesquels ont été déposés le premier jour de la session.

Dépenses de guerre (y compris l'Aide mutuelle) prévues pour l'année financière 1944-1945 en regard des dépenses de guerre effectuées en 1943-1944

	Dépenses prévues 1944-1945	Dépenses effectuées 1943-1944
	(en milliers de dollars)	
Agriculture	$ 95,839	$ 64,293
Bureau de l'Auditeur général	275	196
Commission du service civil	541	496
Affaires extérieures, y compris le bureau du premier ministre	342	661
Finances:		
Contrôleur du Trésor	9,258	8,404
Programme de transformation des logements	4,122	841
Commission des prix et du commerce en temps de guerre	13,400	13,728
Corporation de stabilisation des prix des denrées, Ltée	110,468	81,519
Commission canadienne de la laine	500	221
Pensions de vieillesse	8,750	3,062
Versements aux meuniers et autres fabricants de produits du blé destinés à l'alimentation humaine, etc	19,700	20,500
Primes pour l'achat de titres enregistrés du Dominion du Canada	15	13
Contribution à la caisse d'assurance-chômage	940	....
Divers	409	173
Pêcheries	636	234
Justice	73	77
Travail	24,086	19,639
Service législatif:		
Sénat	19	....
Chambre des communes	73	23
Mines et ressources:		
Immigration	747	351
Terres, parcs et forêts	432	578
Mines et géologie	1,698	1,793
Levés et génie	3,719	6,682
Munitions et approvisionnements:		
Administration	9,500	9,957
Expansion industrielle et production de fournitures militaires	205,000	677,804
Défense nationale:		
Services de l'armée	1,355,000	1,312,348
Services navals	407,000	369,556
Services aériens	1,325,000	930,666
Services divers	60,000	16,457

	Dépenses prévues 1944-1945	Dépenses effectu?es 1943-1944
	(en milliers de dollars)	
Revenu national	$	$ 4
Santé nationale et Bien-être social	1,536	1,164
Services nationaux de guerre	25,072	13,967
Office national du film	1,260	1,220
Postes	1,347	280
Conseil privé	66	85
Commission d'information en temps de guerre	2,185	759
Travaux publics	7,024	6,467
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	3,885	4,267
Secrétariat d'Etat	268	364
Etablissement des soldats canadiens	35	58
Commerce (y compris le Conseil national des recherches)	11,549	12,183
Transports	36,599	76,088
Conseil des ports nationaux	369	453
Affaires des anciens combattants:		
Traitements—armée de défense	11,000	6,456
Pensions—armée de défense	13,000	5,637
Primes de démobilisation (statutaires)	18,000	....
Crédits de rétablissement (statutaires)	2,000	....
Défense civile	650	1,724
Divers	8,973	2,972
Total des dépenses de guerre	3,802,360	3,674,420
Actif productif:		
Prêts et avances imputables sur les crédits de guerre	35,018	91,906
Déboursés aux termes de l'Aide mutuelle	815,000	912,603
Total: Crédits de guerre, Aide mutuelle et prêts et avances imputables sur les crédits de guerre	4,652,378	4,678,929

On remarquera que le total est énorme. Il se rapproche du sommet de 4,679 millions de dollars atteint en 1943-1944 sous le chapitre des dépenses de guerre directes et indirectes, sommet attribuable à la nécessité coûteuse de fournir le matériel initial à nos armées, de compléter les ouvrages de défense et de fournir le capital requis pour la production de guerre. Toutefois, il n'est que naturel que nos dépenses militaires soient élevées en une année où nous avons atteint le point culminant de la guerre contre notre ennemi principal et au cours de laquelle nos troupes ont été constamment et activement engagées dans le conflit sur terre, sur mer et dans les airs, ce qui provoque, bien entendu, une destruction extrêmement élevée de matériel et de fournitures militaires. Lorsque j'ai présenté le bill des crédits de guerre, l'an dernier, j'estimais que la réduction pour 1944-1945, serait beaucoup plus importante que les 27 millions de dollars que je prévois maintenant; toutefois, quelques mois plus tard, dans mon exposé budgétaire, j'ai averti la Chambre que non seulement nos besoins en espèces, mais même nos dépenses réelles, seraient beaucoup plus élevés que nous ne l'avions tout d'abord prévu. Les frais majorés de l'entretien de nos armées en campagne ajoutés à l'obligation assumée par nous de voir à l'instruction avancée et au maintien de réserves suffisantes de matériel pour nos escadrilles aériennes outre-mer sont les principaux facteurs de l'augmentation du coût de nos services.

Croyant que la Chambre désire un aperçu préliminaire du total global de nos dépenses de toutes sortes pour l'année financière 1944-1945, j'ajouterai que nous prévoyons des dépenses ordinaires de 754 millions de dollars, des immobilisations au chiffre de 3.9 millions, des déboursés spéciaux de 7.6 millions, des frais relatifs aux entreprises d'Etat de 1.4 million et d'autres déboursés de 47.8 millions, soit un total global de 5,467 millions de dollars. Ce chiffre se compare à l'estimation budgétaire de 5,152 millions de dollars et aux dépenses réelles, pour l'année 1943-1944, de 5,414 millions (y compris, dans chaque cas, l'augmentation d'actifs productifs) imputable sur les crédits de guerre.

Passant maintenant à la ventilation des dépenses de guerre de 1944-1945, qu'il me soit permis de signaler quelques-uns des articles les plus importants.

Le chiffre estimatif des dépenses de l'armée est maintenant de 1,355 millions de dollars, comparativement au chiffre estimatif primitif de 1,535 millions et à celui des dépenses

réelles de 1,312 millions en 1943-1944. On estime à 407 millions de dollars les dépenses du Service naval, comparativement au chiffre estimatif original de 410 millions et aux dépenses réelles de 370 millions en 1943-1944. Le chiffre estimatif du Service de l'Air est maintenant de 1,325 millions de dollars, soit une augmentation de 235 millions sur le chiffre estimatif primitif et de 394 millions sur les dépenses réelles de 1943-1944. Ces variations sont attribuables surtout aux frais accrus des opérations d'outre-mer. Comparativement à 1943-1944, le nombre d'escadrilles du C.A.R.C. s'est sensiblement accru et il y a une proportion plus grande de types d'escadrilles entraînant des frais plus élevés. L'augmentation, par comparaison avec le chiffre estimatif original, est primordialement attribuable à l'inclusion des frais de la formation supérieure outre-mer des escadrilles du C.A.R.C. et du coût des stocks de réserve détenus outre-mer pour ces escadrilles. Le Canada s'est engagé à acquitter ces dépenses parce qu'elles font à proprement parler partie des frais d'opération d'une force aérienne canadienne sur le front de combat. Les services divers de la Défense nationale qui comprennent maintenant le coût des secours militaires, nouvel article dont on a donné l'explication l'an dernier à la Chambre, comportent un chiffre estimatif de 60 millions comparativement au chiffre estimatif de 22 millions, exclusion faite des secours militaires.

Le ministère des Munitions et approvisionnements accuse une réduction sensible de ses dépenses. On évalue maintenant à 215 millions le budget total pour ce ministère, en comparaison des prévisions primitives de 183 millions et des 688 millions dépensés au cours de l'année financière 1943-1944. Cette réduction sensible sur l'an dernier indique que les besoins de construction et d'outillage d'usines de guerre ont été moindres et que les sommes à placer comme fonds de roulement pour la production de guerre n'ont plus été nécessaires. En fait nous nous attendons à ce qu'il nous reste un solde créditeur au compte du fonds de roulement et, en vertu de la loi, ces remboursements font partie des crédits de guerre.

Pour ce qui est des travaux de guerre effectués par tous les autres départements ou organismes de l'Etat, nous prévoyons pour 1944-1945 que les dépenses totales se chiffreront par environ 440 millions en comparaison de l'estimation budgétaire primitive de 375 millions et des 358 millions dépensés durant l'année financière de 1943-1944. Je vais énumérer plusieurs des éléments auxquels cette augmentation est attribuable.

[L'hon. M. Ilsley.]

Les dépenses de guerre du ministère de l'Agriculture sont maintenant évaluées pour l'année à 96 millions au lieu des 74 millions que l'on avait d'abord prévus et des 64 millions dépensés en 1943-1944. Ces augmentations proviennent des subsides plus élevés que l'on a versés pour encourager la production des denrées agricoles durant la guerre. Au ministère des Finances, les subsides versés par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, organisme subsidiaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et autres frais encourus par ladite Corporation, s'élèveront probablement à 110 millions, comparativement à l'estimation de 140 millions et aux dépenses réelles de 82 millions en 1943-1944. Les dépenses de guerre du ministère du Travail, surtout pour les fins du Service sélectif national et les programmes de formation professionnelle en temps de guerre, égaleront à peu près l'estimation d'abord soumise, mais dépasseront les dépenses réelles de 1943-1944 par près de 5 millions. Les dépenses de guerre du Ministère des Services nationaux de guerre sont présentement estimées à 26 millions de dollars, ce qui représente une augmentation sensible par comparaison avec les crédits primitifs de 16 millions et les dépenses de 15 millions effectuées en 1943-1944. Ces augmentations sont presque entièrement attribuables aux besoins accrus des services auxiliaires de guerre et à l'inclusion d'une somme de 5 millions à titre de contribution de l'Etat aux frais qu'entraîne l'envoi d'un nombre beaucoup plus considérable de colis de vivres aux prisonniers de guerre en Europe et en Extrême-Orient. La seule autre augmentation notable qui se soit produite, comparativement à l'année 1943-1944, est celle de près de 37 millions de dollars qui est indiquée dans les déboursés du ministère des Affaires des anciens combattants. Le coût des traitements et des pensions accordés aux anciens combattants de la guerre actuelle et diverses imputations ont augmenté sensiblement et, en outre, par suite de l'adoption lors de la dernière session du Parlement, de la loi sur les gratifications pour service de guerre, le ministère s'attend de verser 20 millions de dollars en gratifications et en crédits de réadaptation au cours de l'année financière 1944-1945.

Le seul autre sujet qui mérite, à mon sens, une mention particulière est l'Aide mutuelle. Nous estimons présentement que les dépenses totales effectuées de ce chef en 1944-1945 seront d'environ 815 millions de dollars. Les crédits votés s'élevaient à 887 millions, ainsi qu'on s'en souvient sans doute, et ils comprenaient une somme de 87 millions reportée de l'année précédente. En 1943-1944 les dépen-

ses pour l'Aide mutuelle ont atteint 913 millions de dollars. L'Aide mutuelle a entraîné au cours de l'année financière qui vient de se terminer des dépenses beaucoup plus fortes pour le compte de l'U.R.S.S., de l'Australie, de l'Inde, de la France, de la Chine, et de l'UNRRA, alors que les sommes requises par la Grande-Bretagne à titre d'Aide mutuelle ont temporairement diminué du fait que la Grande-Bretagne a été en mesure d'acquitter une forte partie de ses besoins à même les recouvrements exceptionnellement élevés de dollars canadiens qu'elle a encaissés l'an dernier, par suite du paiement des frais d'entretien des forces canadiennes outre-mer.

Au cours du présent résumé, je me suis contenté d'une simple mention des principaux chapitres de dépenses de l'année financière 1944-1945. Etant donné la méthode suivie pour le calcul des crédits provisoires demandés à la Chambre, il semble que cet exposé des dépenses de l'exercice 1944-1945 se prêtera davantage aux questions et à la discussion par les honorables députés qu'une imprécise ventilation des crédits de deux milliards pour les cinq prochains mois. En conséquence, nous n'avons pas tenu à répartir cette somme entre les divers ministères car il serait difficile de le faire à l'heure actuelle avec quelque précision à cause des incertitudes de la situation militaire. Cependant, si la Chambre désire des prévisions quant à la façon dont cette somme sera en fin de compte répartie, chacun des ministres intéressés pourra indiquer les montants approximatifs dont son département aura vraisemblablement besoin.

Lorsque les honorables députés auront eu l'occasion d'examiner le tableau que j'ai consigné au hansard, il seront mieux en mesure de choisir parmi les crédits ceux qui pour eux présentent un intérêt spécial et je suis persuadé que mes collègues qui dirigent les divers départements ou services se feront un plaisir de fournir à la Chambre tous les renseignements et éclaircissements supplémentaires qu'elle pourra désirer.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne consacrerai pas beaucoup de temps à l'examen de la question dont la Chambre est présentement saisie, mais je désire formuler certaines observations pertinentes au sujet de certains aspects généraux de la résolution relative au crédit de guerre, et de la situation en général.

L'administration d'un pays en guerre est une tâche difficile et astreignante. Le Gouvernement par un seul parti d'un pays en guerre ne peut manquer d'ajouter aux difficultés des gouvernants; cela est inévitable. Il cause également des difficultés aux membres de l'opposition. J'ai toujours prétendu qu'en temps de guerre, la loyale opposition de Sa Majesté avait un rôle sérieux et difficile à jouer. Je n'ai jamais cru que, dans l'accomplissement de nos fonctions conformément aux principes en honneur dans les institutions démocratiques, il appartenait à l'opposition de critiquer le Gouvernement pour le seul plaisir de la chose. Cela ne rendrait justice ni à l'opposition ni au Gouvernement. Notre tâche consiste à collaborer avec le Gouvernement, lorsqu'une telle collaboration est nettement avantageuse pour le pays. Notre tâche consiste aussi à faire de l'obstruction au Gouvernement chaque fois que nous sommes convaincus que ses politiques ne favorisent plus les intérêts bien entendus de la population canadienne.

Notre devoir ne consiste jamais à céder au gouvernement, même si la Chambre semble croire parfois que toute ligne de conduite autre qu'une capitulation complète indique un manque de collaboration de la part de l'opposition. Fidèle à la politique qu'il s'est tracée, notre parti peut se vanter de ne pas s'être opposé, depuis le début du conflit, à l'adoption d'un seul crédit de guerre. S'il a formulé des critiques,—ce qui est non seulement le privilège de l'opposition, mais son devoir sacré envers la population,—il n'est jamais allé jusqu'à faire de l'obstruction. Il continuera aujourd'hui à suivre la même politique en ce qui concerne les crédits de guerre.

La collaboration cependant ne doit pas s'exercer en un seul sens. L'opposition ne reçoit pas toujours du présent Gouvernement la collaboration à laquelle elle est en droit de s'attendre. Entre les sessions du Parlement, on en fait peu de cas. Son sort, à cet égard, n'est pas pire que celui du public en général. Les circonstances dans lesquelles la présente session du Parlement a été convoquée démontre bien la façon dont le Gouvernement traite, à l'occasion, l'opposition, le Parlement et la population du Canada. Je m'explique.

A la fin de la session, soit le 7 décembre dernier, le premier ministre ajourna les Chambres jusqu'au 31 janvier. Lorsque je lui ai demandé s'il convoquerait une nouvelle session à cette date, il a observé une prudente réserve. On n'entendit plus parler de la question jusqu'au moment où le premier ministre commença à échanger une longue correspondance avec les citoyens de Grey-Nord, en janvier dernier. Il déclara alors que le ministre de la Défense nationale devait être présent aux Communes pour participer aux débats, mais il se garda bien de dire aux électeurs de Grey-Nord s'il avait l'intention de convoquer le Parlement. Ce dernier se réunit le 31 janvier et fut prorogé jusqu'au 28 février. Puis ce fut de nouveau le grand silence sur la

question de la convocation jusqu'au 28 février, alors que le premier ministre annonça que la durée de la prorogation était prolongée jusqu'au 31 mars. Deux jours plus tard, le premier ministre annonçait à la radio que les Chambres seraient convoquées pour le 19 mars. Tous ces agissements laissaient à penser que le Gouvernement bousculait le Parlement et la population, et, ce qui était pis encore, à un moment où tout indiquait, y compris l'élection complémentaire de Grey-Nord, qu'il avait perdu la confiance populaire, perdu confiance en lui-même, et ne pouvait compter que sur la confiance artificielle d'une législature élue il y avait cinq ans.

Il aurait fallu ou bien convoquer les Chambres à la mi-janvier, ou bien tenir des élections générales. Parce qu'il n'a pas fait d'appel au peuple et s'est contenté pour la forme d'une session du Parlement, le Gouvernement donne l'impression qu'il éprouvait de la répugnance non seulement à se présenter devant le peuple mais à faire face à une session régulière du Parlement.

Le Gouvernement savait que la durée de la législature expire le 17 avril, et d'autant plus que le premier ministre lui-même a promis à maintes occasions de ne pas demander une prolongation de la législature. Il a toutefois laissé s'écouler deux bons mois avant de convoquer les Chambres et a cherché de faire entrer dans un peu plus de trois semaines un programme d'affaires nationales qui pourraient nous occuper pendant trois mois. C'est la réponse qu'il convient de donner aux questions suivantes, que tous se posent aujourd'hui: d'abord, pourquoi n'y a-t-il pas eu débat sur l'Adresse? Ensuite, pourquoi avons-nous si peu de temps pour discuter les crédits de guerre et les crédits civils? Enfin, pourquoi le monde des affaires et en général les contribuables doivent-ils attendre le prochain budget jusqu'en septembre ou octobre prochain?

Le Parlement n'a plus maintenant qu'une dizaine de jours de séance pour étudier, examiner et approuver plus de 500 millions de dollars au chapitre des crédits civils et deux milliards de dollars au chapitre des crédits de guerre. Pareille session ne permet à l'opposition que d'effleurer quelques-uns des principaux points contestables. La population devra comprendre que nous ne pouvons pas, en raison du temps dont nous disposons, nous acquitter de la tâche qui normalement nous incombe.

Nous ne retarderons pas l'adoption des crédits de paix ou de guerre et, dans la mesure où l'opposition en a le pouvoir, nous verrons à allouer ces subsides au Gouvernement avant l'expiration du Parlement. Notre parti agit ainsi cependant à la condition expresse que nous ne soyons pas nécessairement liés à la politique ou aux sommes en cause lorsque le parti conservateur progressiste prendra le pouvoir et estimera les crédits militaires et civils en vue de les soumettre au prochain Parlement. Comme dans le cas des crédits provisoires au cours d'autres sessions, l'adoption de ces crédits provisoires ne comporte donc la perte ou l'abandon d'aucun de nos droits. Je ne fais ici que les réserves ordinaires apportées précédemment lors de la présentation des crédits provisoires.

Le parti a étudié avec soin la meilleure façon d'utiliser dans l'intérêt public les quelques jours de session qui restent. Ces crédits de guerre étant provisoires, le ministre conviendra, je crois, qu'il est peut-être impossible de s'en tenir rigoureusement à la ligne de conduite suivie lors de la discussion sur la résolution relative aux crédits de guerre aux sessions antérieures. Des honorables députés peuvent désirer prendre la parole sur la résolution lorsque l'Orateur est encore au fauteuil afin que certains points particuliers qui les intéressent ne soient pas exclus du débat en comité; il est possible que le temps ne permette pas de tout étudier avant la fin de la législature actuelle. J'invite donc le ministre à ordonner autant que possible les délibérations en comité de façon à éliminer cette éventualité. Le ministre comprendra, je crois, le point que je veux mettre en lumière, et c'est que certains des ministères les plus importants de l'administration n'aient pas à constater que l'on ne s'est pas occupé d'eux d'ici la fin de la session.

Il ne pouvait pas en être ainsi, naturellement, au cours d'une session ordinaire pour la bonne raison que le comité prenait tout le temps que pouvait exiger l'étude de chacun des ministères de guerre de l'Administration. Je tiens à insister qu'il importe en l'occurrence de tirer le meilleur parti possible du peu de temps à notre disposition afin que le public n'ait pas le sentiment que nous avons négligé un ministère quelconque. Sans doute le peuple se rendra-t-il compte que, pendant cette courte période, nous ne pouvons aborder que les dépenses les plus importantes mais, par ailleurs, il voudra que l'on en omette le moins possible. Tenant compte de ces faits, notre parti facilitera l'adoption des crédits de guerre, ainsi que les crédits de l'administration civile. Cependant, nous exigerons le plus de renseignements possible au cours de la discussion.

Avant de terminer, j'aimerais faire une autre observation. Une bonne partie des dépenses de guerre engagées par le présent gouvernement sont prélevés au moyen d'emprunts du peuple. Durant le mois en cours, on va lancer le huitième emprunt de la victoire du

Canada. On inaugurera la campagne dans des circonstances où il faudra que le public comprenne très bien que, plus que jamais, ce n'est pas le temps d'abandonner la partie. Comme le ministre l'a laissé entendre cet après-midi, le conflit en Europe n'est pas encore terminé. Je suis heureux qu'il n'ait pas fait preuve d'un trop grand optimisme à ce sujet. Il reste aussi la guerre dans le Pacifique à terminer victorieusement. Un fléchissement aujourd'hui comporterait l'abandon demain de ceux qui, sur les différents théâtres de guerre, ne nous ont jamais fait défaut. Nous ne pouvons pas les abandonner, nous ne le devons pas, nous ne le ferons pas.

Le Canada, à la fin de décembre dernier, comptait plus de 30,974 morts et 41,540 blessés parmi les membres de nos forces armées. N'oublions donc pas le rôle que chaque dollar prêté jouera dans l'hospitalisation des blessés et le rétablissement de nos forces armées. Elles ont accompli cette besogne pour nous. C'est maintenant à nous de travailler pour elles. Faisons du huitième emprunt de la victoire l'emprunt le plus remarquable et couronné du plus grand succès. Notre parti, comme pour les emprunts précédents, offre son appui sincère et chaleureux pour la réalisation de ce but.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, tant que les membres de la Chambre n'auront pas pris connaissance des renseignements que le ministre des Finances (M. Ilsley) a consignés au hansard cet après-midi, il leur sera difficile de discuter ces crédits de guerre d'une façon quelque peu détaillée. Le ministre a déjà déclaré que le Gouvernement demande les cinq douzièmes des sommes annuelles requises, en se fondant sur les dépenses de l'année dernière et sur l'expérience des quelques mois qui viennent de s'écouler. J'estime que, en cela le ministre et le Gouvernement agissent sagement, car, ainsi que le chef de l'opposition (M. Graydon) l'a dit en commentant les remarques du ministre, bien que la victoire semble proche, la guerre pourra néanmoins durer encore quelque temps, sous forme de combats de guérilla sinon de lutte méthodique, et par conséquent la participation du Canada au conflit pourra se poursuivre au delà de la période où plusieurs d'entre nous auraient espéré la voir cesser. Par conséqent, les crédits dont la Chambre est saisie devraient recevoir l'appui de tous les honorables députés, puisque ces derniers se réservent le droit de discuter un poste quelconque et de scruter les dépenses que feront les départements de guerre pour des fins militaires.

Je tiens à souligner l'importance de pourvoir amplement à l'aide économique. Je remarque que l'on prévoit de l'aide mutuelle pour les Nations Unies. Quoi que nous puissions être appelés à accomplir d'ici quelques mois en fait d'opérations militaires en Europe ou dans le Pacifique, il est certain que le Canada devra fournir une forte quantité de vivres et d'approvisionnements au Royaume-Uni et aux peuples des régions occupées de l'Europe. Il me semble donc que ces crédits, fondés, ainsi que le ministre l'a déclaré, sur les dépenses de l'année précédente et sur l'expérience des quelques mois qui viennent de s'écouler, reposent sur une supposition qui est fondamentalement juste.

Le mandat du présent Parlement expirera bientôt. Après dix autres jours de session il aura pris fin; par conséquent, il est tout naturel que, dans les circonstances, nous entretenions un espoir qui, je crois, en dépit des paroles qui viennent d'être prononcées, a taujours été présent au cours de la guerre actuelle, celui de ne pas voir le pays engagé dans une campagne électorale pendant que d'importants combats se déroulent outre-mer. J'espère que nous sommes maintenant parvenus au point où des élections générales immédiates, puisque le moment en est bel et bien venu, pourront porter sur des questions plus vastes que le problème unique et, en ce sens restreint, de gagner la guerre. En somme, lorsque le nouveau budget sera présenté par le Gouvernement élu, il visera surtout, quelle que soit la nuance politique du Gouvernement, et à l'encontre des budgets et crédits des cinq dernières années, non plus l'affectation de sommes et d'approvisionnements considérables à la poursuite de la guerre, mais plutôt les prévisions budgétaires pour la période de l'après-guerre. Par conséquent, je crois que tous les honorables députés voudront appuyer de tout cœur toutes les mesures envisagées dans ces crédits de guerre en tant qu'elles visent le passage au pied de paix de l'économie canadienne.

Avant la fin d'une autre année et même avant la première session du prochain Parlement, un grand nombre de nos hommes et femmes des forces armées seront, nous l'espérons, revenus au pays. Nous devons dresser des plans et prévoir des crédits en vue de la réintégration dans la vie civile des hommes et des femmes qui ont rendu au pays des services dont tout le monde reconnaît la valeur et qui, jamais n'ont été surpassés au cours de notre histoire. Nous devrons trouver pour tous des emplois utiles et leur créer des occasions de réussir. Les crédits y pourvoient dans une large mesure.

Il y a également le domaine national; puis la vaste sphère des relations internationales, d'où la nécessité de tourner les yeux vers les

nations d'outre-mer et de leur fournir l'aide mutuelle. Car, il importe de nous rappeler, monsieur l'Orateur, que notre pays est demeuré uni à une seule fin, celle de gagner la guerre. Dans la mesure où nous le pouvons, nous devons demeurer unis en vue de jeter les bases d'une paix durable. A mon avis, la période d'après-guerre dans laquelle nous allons nous engager bientôt constituera à bien des égards un défi encore plus grand aux peuples démocratiques que ne l'a été la guerre elle-même; les problèmes que nous aurons à résoudre et auxquels s'appliquera dans une certaine mesure le présent crédit pendant les cinq prochains mois, vont exiger ce qu'il y aura de meilleur en fait de gouvernement dans nos pays démocratiques.

Parlant au nom de mon parti à la Chambre, je puis dire que nous sommes disposés à faciliter l'adoption de ces crédits sous tous rapports, à condition que nous puissions nous renseigner convenablement sur les dépenses à effectuer. Voilà ce que le pays attend de nous. Voilà ce que nous désirons faire. Nous ferons d'autres commentaires lorsque nous aurons reçu les détails des dépenses que se proposent de faire les divers ministères.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, comme tous le savent, le Canada est encore en guerre et les guerres ne se livrent pas sans argent, sans beaucoup d'argent. Les membres du parti du crédit social sont déterminés à gagner la guerre. Ils comprennent que c'est au Gouvernement qu'il incombe de conduire notre effort de guerre. Nous présumons que le Gouvernement sait combien il lui faut d'argent. Il nous l'a dit et les membres de notre parti entendent appuyer le Gouvernement en votant les crédits nécessaires.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de formuler quelques observations cet après-midi au sujet du ministère des Affaires des anciens combattants. En effet, il est tout à fait probable que nous n'aurons pas à nous occuper de ce ministère avant les derniers jours de la session et même on ne disposera peut-être pas du temps voulu pour examiner les divers problèmes intéressant les hommes et les femmes qui représentent le Canada sur les champs de bataille.

J'espère que le Gouvernement daignera présenter au cours de la présente session certaines mesures relatives aux anciens combattants. C'est là demander beaucoup, sans doute, mais notre législation actuelle concernant les vétérans comporte certaines lacunes auxquelles nous pourrions très bien remédier pendant cette session-ci; ces lacunes,

[M. Coldwell.]

les députés de tous les côtés de la Chambre les reconnaîtront, de sorte qu'il ne faudrait pas beaucoup de temps pour faire adopter les modifications nécessaires. A tout événement, il est essentiel qu'on agisse d'ici l'automne. La prochaine Chambre ne se réunira probablement pas de six mois sinon davantage, de sorte que le délai qui se produira dans l'intervalle pourrait bien donner lieu à de graves injustices envers des milliers de nos jeunes gens, hommes et femmes.

Depuis cinq ans le Parlement canadien s'est principalement occupé de poursuivre la guerre; mais la poursuite de la guerre doit toujours s'accompagner du soin de ceux qui se battent et du bien-être de leurs familles. Je suis d'avis que le jour n'est pas loin où le plus impérieux souci de la population et du Parlement du Canada sera celui de prendre soin de ces hommes, de ces femmes et de leurs familles.

Pour résoudre ces problèmes, nous devons compter avec un temps limité. Nous n'avons qu'un certain délai pour effectuer les changements qui s'imposent. Dans quelques mois, des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes reviendront au pays et nous devons être prêts afin qu'ils soient convenablement traités à leur retour. Je pense que les Canadiens ne sont pas tout à fait rassurés sur la question de réintégrer ces hommes et ces femmes dans notre vie nationale. J'ai l'impression que l'on désire ardemment et résolument que ces hommes et ces femmes soient placés, dès le début, dans des conditions convenables. Nos gens veulent qu'ils soient l'objet d'un traitement équitable et ce, sans délai.

Pour montrer aux membres de la Chambre l'intensité des sentiments des civils dans certaines régions de notre pays, je dirai que dans la ville que j'habite, Vancouver, on a constitué un conseil de réintégration dans la vie civile pour Vancouver et la banlieue, et que ce conseil est composé des principaux citoyens de tous les partis et de toutes les professions. Je pense que le Gouvernement a bien accueilli la formation de ce conseil, mais ceux qui en font partie n'ont pas voulu accepter des fonds quelconques de l'Etat. Ils recueillent des fonds au moyen de souscriptions, convaincus que s'ils s'en tiennent à cette méthode, ils ont bien plus de chances de faire appel à la bonne volonté de ceux qui seront démobilisés et qu'ils seront bien plus libres de soumettre des plans et des griefs au Gouvernement qui sera alors au pouvoir.

Le ministre des Affaires des anciens combattants sait sans doute si l'on a établi de tels conseils dans d'autres villes. Je suppose qu'on l'a fait.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. GREEN: L'idée me paraît excellente car, en définitive, on ne pourra s'occuper des anciens combattants qu'avec le concours de tous les citoyens canadiens.

Quant aux changements que l'on devrait apporter, je propose que nous modifions notre façon d'aborder le problème que présenteront nos jeunes gens qui nous reviendront d'outre-mer. A l'heure actuelle, nous nous contentons de parler de rétablissement, et de trouver du travail pour ces jeunes gens. Bien entendu, c'est une très bonne chose de leur trouver des emplois, mais en agissant ainsi je crains que nous ne revenions à 1939.

On pourrait peut-être mieux décrire la situation en disant que l'on s'efforce d'établir un Canada "modèle 1939". Je ne crois pas du tout que ce soit ce que veulent ces jeunes gens. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas un Canada modèle 1939 mais quelque chose de bien mieux. Ils veulent un Canada modèle 1946 car, comme vous le savez monsieur l'Orateur, ils se sont développés. Ils ont reçu dans les forces armées une formation très poussée. En effet, la formation donnée aux militaires dans les trois armes au cours de la présente guerre a été beaucoup plus considérable que pendant la dernière guerre. Ces jeunes ont beaucoup voyagé. Bien des gens se sont récriés contre les déplacements de nos soldats, de nos marins et de nos aviateurs d'une extrémité à l'autre du pays. Pourtant, des centaines de milliers de nos jeunes ont pu ainsi apprendre à connaître le pays beaucoup mieux que bien des députés.

Nombre de ces jeunes, au cours de leurs voyages à l'étranger, ont acquis des aptitudes, une pénétration d'esprit qu'ils n'auraient certainement pas acquises autrement. Prenons le cas d'un jeune homme de 18 ou 19 ans qui est sorti du collège pour s'enrôler dans l'aviation. Il a suivi un cours admirable, grâce au plan d'entraînement aérien, et il a peut-être atteint le grade de commandant d'escadre. Ce jeune homme est maintenant en mesure d'assumer un poste comportant une grande responsabilité. Il ne revient pas pour prendre son ancien poste: il revient au pays comme citoyen canadien bien formé et digne de confiance, capable d'assumer de grandes responsabilités. Or ils sont à peu près tous dans cette situation. Bien rares doivent être nos jeunes gens des forces armées qui ne se sont pas améliorés au cours de leurs années de service.

Ainsi, à mon sens, la meilleure façon d'envisager le problème, ce n'est pas tant de parler de rétablissement civil ni de trouver des emplois à tous ces jeunes gens mais plutôt de les considérer comme un précieux actif et profiter de toutes les occasions pour utiliser leurs services dans l'agriculture, les travaux manuels, l'industrie, le commerce, les carrières professionnelles ou dans la vie publique, bref dans tous les champs d'action qui s'offrent au Canada. Profitons de la chance d'infuser dans notre vie du sang nouveau en utilisant les capacités de ces jeunes hommes et de ces jeunes femmes des forces armées.

Il se peut qu'ils manquent d'expérience pendant un an ou deux. Sans doute se sentiront-ils d'abord désemparés: ils seront peut-être impatients et il sera difficile de s'entendre avec eux. Mais, ils apporteront dans le monde des affaires ou des professions libérales des idées neuves, des vues plus larges et un meilleur esprit. Ils nous fourniront donc une contribution précieuse et éventuellement seront d'un grand secours pour toute entreprise qui voudra bien retenir leurs services.

Je propose au ministre des Affaires des anciens combattants d'organiser sa propagande en conséquence. Qu'il rédige les annonces de son ministère en abordant le problème de cette façon: qu'il fasse ressortir aux chefs d'entreprises du Canada et à la population en général la grande valeur de ces jeunes gens. Qu'il dise à la population de voir à retenir les services de ces jeunes qui réintègrent la vie civile.

Les membres de la Chambre devraient agir de même. La plupart d'entre nous auront à entreprendre une campagne électorale d'ici quelques semaines. Cette campagne durera plusieurs semaines et nous adresserons la parole aux milliers de citoyens qui voudront bien nous entendre. Eh bien, voici un point sur lequel ils seront tous unanimes. Chaque député pourrait, au cours de la campagne électorale, faire ressortir à ses auditeurs la grande valeur des jeunes gens de retour de la guerre. En agissant de la sorte, ils leur rendraient, ainsi qu'au pays, le plus grand des services.

En résumé, je prétends qu'une occasion s'offre à nous de renforcer et d'améliorer notre peuple en faisant entrer ces jeunes gens de plein pied, et non comme des débutants, dans notre vaste association nationale aux ressources illimitées. Bien d'autres propositions découlent de celle-là, mais je me contenterai pour aujourd'hui d'en formuler une couple seulement. La première, c'est de donner à ces nouveaux associés dans la vie nationale canadienne la meilleure formation possible. Il me semble quelque peu désappointant de voir si peu de nos licenciés des deux sexes profiter de la formation professionnelle, technique ou collégiale qui leur est offerte. Ne vaudrait-il pas la peine, peut-être, de leur permettre ces

mêmes cours en plus de leur crédit de rétablissement ou des droits que peut leur accorder le programme d'établissement sur des terres? En ce moment, la loi sur les primes de guerre ne prévoit rien de tel. En vertu de l'article 8, ont seuls droit au crédit de rétablissement ceux qui ne demandent pas à bénéficier de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ni des cours de formation professionnelle, collégiale ou technique. Nous ferions un bon placement, je crois, en permettant à tout jeune Canadien ou Canadienne désireux de bénéficier de ces mesures de le faire tout en gardant intact son crédit de rétablissement.

Je comprends l'hésitation de certains d'entre eux à s'inscrire aux cours de formation, puisqu'ils tiennent avant tout à leur crédit de rétablissement. Ces sommes ont pour but de permettre à l'ancien combattant de s'acheter une maison, des meubles, de disposer de capitaux d'exploitation pour son ancienne profession ou entreprise, de se procurer des outils, de verser les primes exigées par un plan d'assurance destiné aux anciens combattants et ainsi de suite. Mais les anciens militaires qui optent pour les cours universitaires ou professionnels veulent eux aussi un foyer; eux aussi veulent bénéficier de cette assurance, eux aussi veulent s'acheter des meubles et que sais-je encore. Je propose donc de faire disparaître cette restriction contenue dans l'article 8. Il va sans dire que pour accorder ce nouvel avantage à nos combattants il faudrait modifier la loi sur les primes de démobilisation.

L'hon. M. ILSLEY: Un ancien soldat pourrait ainsi obtenir un crédit de $6,000 à $7,000 tandis qu'un autre n'obtiendrait que $500 peut-être. L'honorable député admettrait-il un tel passe-droit?

M. GREEN: Il me semble que tous les anciens militaires, hommes et femmes, devraient pouvoir suivre des cours de formation professionnelle ou des cours scolaires ou universitaires s'ils le désirent, sans, pour cela, perdre droit à leur crédit de rétablissement. Le premier de ces avantages ne devrait pas nuire au second. A l'heure actuelle, trop peu nombreux sont ceux d'entre eux qui se soucient de suivre des cours de formation et j'estime que notre pays ferait un bon placement en élargissant le cadre des avantages offerts.

Je ne veux pas critiquer le travail déjà accompli dans ce domaine. Ce qu'on a fait est excellent, mais il faut y ajouter et le nouveau gouvernement canadien, quel qu'en soit la couleur, devra poursuivre l'exécution des projets entrepris et les développer considérablement.

[M. Green.]

Je propose qu'on fasse disparaître tous les obstacles qui se dressent sur la route des jeunes gens qui sortent de l'armée. Voici un exemple que je tire des journaux de Vancouver d'il y a environ quinze jours. La dépêche publiée portait le titre suivant: "Une ordonnance de la Commission des prix retarde le rétablissement d'un ancien aviateur militaire.' Il s'agissait d'un ancien combattant qui voulait exploiter une entreprise de taxis, service auquel il était adonné avant son enrôlement. Il était alors propriétaire de deux ou trois voitures et, à son retour, lorsqu'il tenta de reprendre son commerce, il s'aperçut qu'une ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, l'ordonnance A-58 de l'administrateur, en date du 31 mars 1942, stipulait qu'on ne peut émettre de nouveaux permis de taxis ou de voitures de location sans chauffeur. Cet obstacle est peut-être disparu depuis.

L'hon. M. ILSLEY: Depuis un an.

M. GREEN: Il existe tant de milliers de ces ordonnances que le Gouvernement devrait s'assurer que les anciens combattants n'y rencontrent pas d'obstacle à leur rétablissement dans le monde commercial.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député me donnera-t-il la date de l'article qu'il a cité?

M. GREEN: C'est de la *Province* de Vancouver, numéro du 16 mars 1945.

L'hon. M. MACKENZIE: De la ville de Vancouver?

M. GREEN: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: Les gens sont libres depuis près d'un an de se lancer dans de nouvelles affaires.

M. GREEN: Le désavantage consistait en ce que le conseil municipal ne pouvait pas délivrer de permis à cause de ce décret. Il importe surtout que les hommes qui nous reviennent d'outre-mer soient encouragés à se lancer dans leurs propres affaires. Ils ont fait preuve de grande initiative, comme l'ont fait les soldats de la dernière guerre et l'on ne doit les empêcher d'aucune façon de se lancer dans l'entreprise de leur choix.

Une autre difficulté qui s'est produite a trait aux approvisionnements. Prenez, par exemple, l'achat d'aspirateurs de poussière ou de lessiveuses mécaniques pour usage domestique. A l'heure actuelle, il y a pénurie de ces articles. Les maisons de commerce établissent des listes de futurs clients. Une seule de ces maisons peut avoir plusieurs centaines de personnes sur sa liste. Un aviateur revient au pays et veut fonder foyer. Il trouve qu'il est le six ou le sept centième sur la liste, ce

qui veut dire qu'il a bien peu de chances d'acheter cet appareil à sa femme. Il faudrait prendre des dispositions pour que les militaires revenus au pays puissent obtenir une proportion raisonnable de ces appareils.

Le paiement des gratifications devrait être accéléré. Je conçois que la tâche est difficile; les bénéficiaires se comptent par milliers, mais ils attendent parfois bien trop longtemps. Un cas est venu tout récemment à ma connaissance: un militaire avait fait sa demande en octobre de l'an dernier et, jusqu'à la semaine dernière, la gratification n'avait pas encore été réglée. Il ne peut toucher son allocation de rétablissement tant qu'il n'a pas reçu son premier chèque de gratification. Le rétablissement subit donc un retard qui cause beaucoup de mécontentement dans plusieurs régions. Si le personnel disponible n'est pas assez nombreux, il faudrait l'augmenter. En tout cas, on a beaucoup trop tardé à envoyer les chèques de gratifications. Il me semble que l'on devrait prendre les mesures nécessaires pour que des gratifications soient versées aux pères et mères des militaires décédés. Prenons l'exemple de parents qui avancent en âge, qui ont 69 ou 70 ans. Il se peut qu'ils n'aient pas été à la charge de leur fils quand il s'est enrôlé il y a cinq ans, mais ils comptaient avec raison sur son aide dans leurs vieux jours. Sous le régime de la loi actuelle, cette gratification ne peut leur être versée à cause de l'article 4 de la loi sur les gratifications pour service de guerre, laquelle est entièrement fondée sur l'état de personne à charge. A moins d'être à la charge du militaire, les parents ne peuvent toucher aucune gratification. Il y aurait lieu de modifier la façon de procéder. Je ne demande pas qu'on verse la gratification à un parent éloigné ou à toute autre personne non directement intéressée, mais qu'on l'accorde au père et à la mère. Le Gouvernement devrait étudier l'opportunité d'effectuer ce changement sans plus tarder.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député me permettra de lui poser une question. Propose-t-il que la gratification soit versée au père et à la mère et non aux héritiers du défunt, comme cela devrait se faire en vertu du régime anglais des gratifications?

M. GREEN: Cet aspect de la question a été abordé l'autre jour. Je n'irai pas jusqu'à dire que la gratification devrait, dans tous les cas, être versée aux héritiers du défunt. C'est peut-être la bonne façon de procéder. Il y a de bonnes raisons d'agir ainsi. Mais, pour le moment, je me contente de proposer que le versement aille au père et à la mère. Dans plusieurs cas, ceux-ci n'en voudront pas. Rien ne leur répugnerait plus que de toucher une gratification par suite du décès de leur fils. Mais il est des cas où les parents ont grandement besoin d'une telle gratification, et on devrait la leur verser. On m'a également signalé le cas d'un jeune homme qui déléguait une partie de sa solde à son père afin de l'aider à payer sa maison. Le père n'est pas, dans ce cas, considéré comme étant à la charge de son fils et on ne peut lui accorder la gratification.

L'hon. M. MACKENZIE: Pour plus de précision, l'honorable député est-il d'avis que les parents demandent la gratification ou qu'elle leur soit versée automatiquement?

M. GREEN: Il vaudrait mieux que demande fût faite. C'est du moins mon avis, mais je n'ai pas approfondi ce point. On devrait également faire en sorte que les hommes et les femmes qui reviendront de la guerre atteints d'une infirmité reçoivent une compensation convenable. La loi actuelle ne garantit rien à ce sujet. La Commission des pensions peut décider que le militaire libéré souffre d'une invalidité d'origine antérieure à l'enrôlement. Cela vaut pour ceux qui ont servi outre-mer aussi bien que pour ceux qui n'ont pas quitté le pays. Nombreux sont les cas où telle a été la décision de la commission. J'estime bien peu sages ces décisions de la Commission des pensions, et la loi des pensions devrait, à mon avis, être modifiée de la façon suivante:

Il sera présumé que l'état du requérant, tel qu'il a été établi à son admission dans le service, sera effectivement son état à cette époque, et que toute invalidité subséquente est imputable à son service militaire.

Les hommes qui se sont enrôlés ont été examinés, dans la guerre actuelle, avec beaucoup plus d'attention que lors du conflit précédent. Deux ou trois années ensuite, à la réforme, la commission statue: "Vous aviez cette affection avant votre enrôlement; vous n'avez donc pas droit à une pension." J'ai eu à m'occuper du cas d'un important industriel du bois de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Enrôlé dans le corps forestier, il a été réformé après avoir reçu des blessures outre-mer. Il ne pouvait plus reprendre ses anciens travaux. La commission a statué que son état, parce qu'antérieur à l'enrôlement, ne lui donnait pas droit à une pension intégrale, malgré l'aggravation provenant du service. Une modification comme celle que j'ai proposée, si on l'apportait à la loi, en ferait disparaître semblable injustice.

En outre, la loi devrait être modifiée de façon à appliquer le principe de la pension-assurance à quiconque a servi au Canada et s'est enrôlé dans l'active. Le point a été maintes fois soulevé à la Chambre depuis cinq ans; à chacune des sessions, on en a

énergiquement parlé. Le principe de l'assurance valait, jusqu'au 21 mai 1940; depuis cette date, le requérant qui n'a servi qu'au Canada doit établir que son invalidité découle de son service militaire ou s'y rattache directement, ce qui est à peu près impossible à établir dans le cas des maladies. C'est ce qui a fait que plusieurs milliers de jeunes Canadiens qui n'ont pu se rendre outre-mer, bien qu'ils y aient parfaitement consenti, sont maintenant invalides sans aucun espoir d'indemnisation. La disposition devrait être modifiée. Le principe de la pension-assurance n'aurait jamais dû être ôté de la loi. En guise de compensation, on a rédigé, les honorables députés le savent, le paragraphe 3) de l'article 11 pour prévoir les cas de misère, mais il comporte tout l'odieux d'une épreuve des moyens et n'est réellement, en somme, qu'une échappatoire permettant à l'Etat de se soustraire à ses obligations. Je ne m'oppose pas au maintien du paragraphe 3) visant les cas de misère, mais il faudrait adopter l'autre disposition en rétablissant le principe de la pension-assurance.

A tout événement et indépendamment du rétablissement de ce principe, il faut prévoir le traitement des infirmités encourues pendant le service. Même si par suite de l'abolition du principe de la pension-assurance, un homme n'a aucun titre à la pension, lorsque ses infirmités sont imputables au service et qu'il ne peut obtenir de pension, il ne peut même pas obtenir de traitement sauf pendant la première année après sa réforme, à moins de montrer qu'il a presque droit au secours direct, qu'il est presque réduit à la misère. On a prévu un genre de traitement chiche, des hommes cependant qui ont contracté des infirmités pendant leur service devraient avoir droit au traitement leur vie durant. Cette disposition devrait certainement être insérée dans la loi ou dans les règlements.

Vient ensuite la pension pour double service. L'automne dernier, après l'ajournement de la Chambre, un décret du conseil a prévu ce que l'on appelle la pension pour double service. Elle est destinée aux membres de la Garde des vétérans, du fait que les titulaires ont servi dans deux guerres. Le principe est très bon. Il n'y a aucun doute que ces hommes, après avoir donné peut-être dix ans au service de l'Etat, devraient toucher une pension; malheureusement, le versement n'est pas effectué sous forme de pension; il n'est qu'une allocation pour les anciens combattants et est aussi subordonné à l'épreuve des moyens. Le requérant ne peut obtenir cette pension s'il n'est vraiment nécessiteux. Je signale au ministre que ce versement devrait se fonder sur les états de service du sujet, il devrait être une récompense, en d'autres termes une pension militaire comme celle que nous versons au général McNaughton ou à tout autre qui a servi dans l'armée permanente du Canada. Tel devrait être le principe de la pension. Je ne propose aucun montant particulier, mais ce devrait être une pension militaire. La disposition actuelle signifie que les revenus du sujet sont limités. S'il travaille et gagne plus qu'une somme très légère, $10 par mois, je crois, s'il est célibataire, il perd l'allocation ou le montant en est réduit. Le principe est faux, le versement ne s'appuie pas sur un fondement sain. En outre, la disposition ne s'applique pas, sauf erreur, à un membre de la Garde des vétérans qui, au cours de la dernière guerre, faisait du service dans l'armée impériale. Il ne peut acquérir de titre à la pension pour double service. Cette restriction devrait être levée. Une grande proportion des membres de la Garde des vétérans ont servi, me dit-on, lors de la dernière guerre, non dans l'armée canadienne mais dans les forces impériales. Je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas droit à la pension.

Et puis, les hommes et les femmes qui reçoivent l'allocation des anciens combattants devraient pouvoir toucher un revenu plus élevé sans réduction de leurs allocations. A l'heure actuelle, une personne seule ne peut gagner que dix dollars par mois environ, en plus de ce que nous appelons des gains casuels, sans que son allocation soit réduite. Durant la guerre, plusieurs de ces personnes ont travaillé et elles devront être encouragées à le faire dans l'après-guerre. Il leur serait fort avantageux de pouvoir gagner davantage ou bien d'avoir un revenu plus élevé.

L'allocation des anciens combattants devra aussi s'étendre à ceux qui ont fait partie des troupes impériales durant la dernière guerre et qui avaient leur domicile au Canada avant la déclaration du présent conflit.

J'ai une autre proposition à soumettre. Elle a déjà été formulée maintes fois et en particulier, je crois, par mon bon ami l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Il s'agit de ceux qui ont servi dans la marine marchande, dans le corps des sapeurs-pompiers et dans les services auxiliaires d'outre-mer comme la Y.M.C.A., les Chevaliers de Colomb, l'Armée du Salut et la Légion canadienne. Ces hommes devraient être traités de la même façon que ceux de la marine, de l'armée et de l'aviation. N'ont-ils pas couru également de grands risques? En réalité, ils ont constitué une de nos armes et on devrait les traiter comme ayant fait partie des services.

Je pourrais soumettre plusieurs autres propositions mais je ne le ferai pas aujourd'hui. En terminant, je répète qu'il serait injuste

pour la population canadienne et pour les jeunes gens qui devraient être les derniers à souffrir d'un manque d'égards de notre part, de remettre à six mois ou à plus tard la discussion des questions que je viens de soulever.

Je prie le ministre de vouloir bien les étudier et de soumettre, au cours de la présente session, une loi qui remédierait à bien des défectuosités, sinon à faire une déclaration, avant la dissolution des Chambres, et à prendre une décision le plus tôt possible. Rappelons-nous toujours que les jeunes garçons et les jeunes filles qui ont fait partie des services armés constituent notre plus grande richesse. Quoi que nous fassions, nous n'arriverons jamais à les récompenser convenablement pour ce qu'ils ont souffert, pas plus que les personnes à la charge de ceux qui ne reviendront pas, pour les sacrifices accomplis sur l'autel de la patrie.

M. GARFIELD CASE (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est la première occasion qui m'est offerte de faire part de mes sentiments à la Chambre. Vous pouvez être certains que mon séjour ici m'a laissé plusieurs impressions. Il n'y a pas de moment plus solennel dans la vie d'un homme que le fut celui de ma présentation au Parlement par mon honorable ami le leader du parti conservateur progressiste à la Chambre (M. Graydon), et par l'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Hanson).

Je me suis senti à la fois humble et fier: humble, parce que c'était une grande occasion dans ma vie que de m'avancer dans l'allée, puis-je dire, à la vue de tous ceux qui ont participé aux événements historiques auxquels notre grande nation a été mêlée; fier, parce que j'avais été élu par une majorité des habitants dans une circonscription qui restera à jamais historique; élu par une majorité de la population de Grey-Nord pour servir dans un parlement libre, unique grande institution qui reste le véritable trésor de tous les peuples épris de liberté.

Mes commettants ont les yeux sur moi. Ils s'intéressent aux actes que je poserai. Ils espèrent que je jouerai mon rôle, et dans la mesure de ma compétence je m'y emploierai, confiant que le jugement éclairé d'hommes de bonne volonté prévaudra, afin que nous soyons à la hauteur de la situation, et que notre pays participe pleinement aux progrès de la civilisation.

Je suis très heureux que mon premier vote à la Chambre ait été donné pour indiquer mon espoir que l'on trouvera une formule garantissant la paix de l'univers. Quel moment solennel ce fut!

J'aimerais vous dire un mot de mes commettants et de ma circonscription. Parfois nous sommes trop enclins à oublier les gens qui nous ont confié un mandat. Cependant, je n'oublierai pas qu'en face d'obstacles inouis, dans une atmosphère de confusion et de doute, on a laissé entendre que l'élection complémentaire pourrait être contremandée; qu'une seule question se posait, celle de trouver un siège à mon honorable adversaire, le ministre de la Défense nationale (M. McNaughton). Dans cet arène de doute et de confusion j'ai exposé avec toute la clarté et toute l'énergie possible l'attitude prise par mon parti au cours de la session spéciale du Parlement. Cette attitude a été pesée par mes électeurs de Grey-Nord, non pas à la lumière des intérêts de parti, mais dans son application la plus étendue.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, je prends place à la Chambre avec un mandat direct et bien précis de la population,—un mandat qui dit en une langue claire et nette que le présent Gouvernement devra rendre un compte sévère de l'adoption de tout programme qui n'atteindra pas l'objectif visé, soit "l'égalité de sacrifices et l'égalité de service". Mes électeurs ont dit qu'à leur avis le Gouvernement n'a pas mis à exécution un tel programme; ils ont laissé entendre que son programme concernant le capital humain est faible, incertain, fragmentaire, insuffisant, et que c'est un programme d'expédients.

L'histoire du monde est en réalité l'histoire des grands hommes et mon ami hautement estimé, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) aura sa place dans l'histoire à côté des grands hommes de sa génération; mais il aurait occupé une place plus grande encore dans le cœur et dans l'esprit des Canadiens s'il avait donné suite aux vœux exprimés par eux dans les bureaux de scrutin. La chose aurait été très importante pour nos soldats d'outre-mer, comme en font foi les nombreux messages que j'ai reçus d'eux. Ils s'y attendaient, je vous l'assure.

La guerre,—c'est inévitable,—exige beaucoup des institutions démocratiques. Nous avons certainement perdu du terrain,—à la vérité, comme dirait l'honorable représentant de Trinity (M. Roebuck), "nous ne sommes pas loin du fascisme." Je fais des vœux et je prie pour qu'au lendemain de la conférence de San-Francisco nous puissions, sans passion, arrêter notre programme futur concernant notre capital humain de façon que ceux qui ont le bonheur d'être citoyens canadiens au sein du Commonwealth des nations britanniques apprennent à comprendre qu'ils doivent accepter leur part de responsabilité. La récompense suit le sacrifice et le sacrifice

mérite une récompense. "On ne peut pas avoir le drap et l'argent", a dit le philosophe. Il est injuste que le fardeau qui incombe au citoyen responsable pèse plus lourdement sur une classe ou une région que sur une autre.

Ma circonscription couvre une vaste étendue et les 90 p. 100 de sa population se composent d'Anglais, d'Irlandais et d'Ecossais. Les autres 10 p. 100 sont les meilleurs citoyens du monde, le sel de la terre, et ils se rendent pleinement compte de leurs responsabilités. Ils sont tout aussi épris des idéaux et des institutions britanniques que ceux d'ascendance ou d'origine britannique. Ma circonscription compte un fort pourcentage de cultivateurs et de villageois. Au cours de la guerre, le comté de Grey a produit plus de bestiaux que tout autre comté de l'Ontario. La nature et la qualité de nos grandes cultures sont telles qu'elles rendent de réels services. Les pommes du comté de Grey jouissent d'une renommée mondiale. Leur texture et leur saveur sont hors de pair.

Et pourtant nos cultivateurs ont souffert de la politique inefficace du présent gouvernement en ce qui concerne le capital humain. Les femmes et les enfants des cultivateurs du comté de Grey ont droit à tous mes éloges. Ces familles agricoles ont travaillé ferme malgré de grandes difficultés tandis que leurs fils combattaient sur les théâtres de guerre. Elles se sont efforcées de tirer du sol fertile du comté de Grey une nourriture abondante pour nourrir le peuple ainsi que les forces armées du Canada et de ses alliés. Ma circonscription compte trois gagnants de la Croix de Victoria; ce sont Billy Bishop, V.C., Tommy Holmes, V.C. et David Currie, V.C. Pas un seul homme du comté de Grey n'a été porté absent sans permission ou déserteur; c'est tout à l'honneur des citoyens et des soldats de mon comté. Nos industries se consacrent à la production de guerre avec un rendement sans précédent et leurs employés s'acquittent consciencieusement de leur tâche. Bon nombre de ces travailleurs appartiennent à des syndicats et les meilleures relations existent entre patrons et ouvriers. Les produits de nos manufactures, le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) le sait, sont d'un genre essentiel à l'effort de guerre national.

Somme toute, j'ai toutes les raisons d'être fier de ma circonscription et de sa population. Tous, agriculteurs, ouvriers, chefs d'industrie, commerçants et autres, ont bien accompli leur devoir durant le présent conflit. Chaque emprunt de la victoire, et le ministre des Finances n'est pas sans le savoir, a été sursouscrit. D'autres le seront également. Tous les appels en faveur de la Croix-rouge, toutes les campagnes en faveur des œuvres de guerre

[M. Case.]

ont reçu des réponses pleinement satisfaisantes, témoin ce dernier appel en faveur de la Croix-rouge. Bien que l'objectif ait été plus élevé que jamais, il a été dépassé de 133 p. 100. Nous sommes donc un peuple qui s'est fixé un but, qui l'a fait d'une façon sérieuse et qui est bien déterminé à faire tout en son pouvoir pour assurer la fin heureuse du conflit. Une fois la paix venue nous voulons aussi envisager sérieusement les problèmes qu'elle posera. Nous voulons surtout que nos militaires soient rétablis comme il convient dans la vie civile, qu'ils jouissent d'emplois assurés et j'espère qu'un peuple reconnaissant saura ne pas lésiner lorsqu'il s'agira de leur accorder la récompense qu'ils ont si bien méritée et qui leur revient de droit. N'allons pas tout donner aux généraux; gardons quelque chose pour les simples soldats. Dieu sait que jamais nous ne pourrons nous acquitter de notre dette envers eux et c'est dans leur intérêt que je veux poursuivre mes efforts. Il nous faut éviter une répétition de ce qui s'est passé en 1919, alors que d'anciens militaires ont dû se dépouiller de leurs insignes pour trouver des emplois. Peut-être nous faudra-t-il faire preuve de sentiments plus humanitaires dans notre programme de rétablissement en encourageant au besoin les employeurs à prendre envers nos anciens soldats une attitude sympathique, à favoriser leur retour normal à la vie civile. La manière dont les patrons s'acquittent de leur tâche m'a vivement impresssionné. L'industrie mérite sûrement des félicitations et certains chefs d'entreprise ont contribué d'une façon merveilleuse au bien-être des familles en assurant aux militaires leurs salaires d'avant-guerre.

Il nous est facile de parler de justice et de générosité lorsqu'il s'agit de rétablir ces jeunes gens, hommes et femmes. Il nous faut cependant aller plus loin. Nous devons nous assurer que ces deux principes soient mis en pratique. Si nous devons commettre quelque erreur, que ce soit par excès de générosité plutôt que par une interprétation trop mesquine de ce qui est juste.

On me permettra de donner un exemple d'injustice attribuable à des règlements par trop rigides. On se rappelle que l'allocation vestimentaire tout à fait insuffisante que nous accordions au début de la guerre a été relevée de $35 à $65, après que les membres de l'opposition, ainsi que les anciens combattants et leurs associations, eurent fait pression auprès des autorités compétentes; or, le dernier montant était encore insuffisant pour habiller convenablement un ancien combattant. De nouvelles démarches eurent pour résultat de faire relever cette allocation au niveau actuel de $100, somme encore insuffisante, à mon avis.

Chaque fois qu'on a relevé le chiffre de l'allocation, on a omis de donner à cette décision un effet rétroactif. On a porté à ma connaissance le cas d'hommes ayant perdu des membres à Dieppe qui ont malheureusement été démobilisés quelques jours avant l'adoption de la nouvelle allocation plutôt que quelques jours après. Ils ont dû se contenter du montant tout d'abord prévu tandis que d'autres qui n'avaient jamais quitté le Canada, mais qui eurent la bonne fortune d'être démobilisés quelques jours plus tard, ont touché l'allocation plus élevée. Il sera difficile de convaincre ces hommes de Dieppe et d'autres qui sont dans des cas analogues qu'on a usé de justice et de générosité à leur endroit.

Passons maintenant à ceux qui méritent tous nos égards parce que, deux fois au cours de leur vie, ils ont endossé l'uniforme pour défendre leur pays menacé; je veux parler des anciens combattants qui ont participé aux deux grandes guerres.

En mentionnant ces gens, je veux rendre un hommage particulier non seulement à ceux qui se trouvent dans les services réguliers des forces armées au pays et à l'étranger, mais surtout aux membres de la garde canadienne des anciens combattants qui, ne l'oublions pas, sont ceux qui, parmi tous nos hommes et femmes des services armés, ont eu le plus long contact avec l'ennemi.

Je ne crois pas que la population se fasse une idée exacte de la tâche ardue que ces combattants de deux guerres ont accomplie et sachent jusqu'à quel point ils l'ont bien remplie. La garde des anciens combattants a eu charge des prisonniers allemands dès la première fois qu'ils ont été amenés au Canada, il y a des années. Ces hommes ont fait leur devoir dans des conditions difficiles. Ils ont dû être jour et nuit sur le qui-vive, surveillant un ennemi dont la ruse et la détermination étaient très grandes. Ils se sont acquittés de leur tâche non dans le confort relatif de camps comme ceux de Borden, de Debert et d'ailleurs, mais dans des régions isolées situées à de grandes distances du foyer et avec beaucoup moins de chances que la moyenne des autres militaires de voir leurs parents à cause des distances et des difficultés de voyager. Ils ont poursuivi leur tâche sans se plaindre, par quarante degrés au dessous de zéro ou dans la chaleur étouffante des régions éloignées. Ils se sont magnifiquement conduits dans des endroits désolés comme Angler et Neys où ils étaient chargés de garder dans l'ordre les ennemis confiés à leur charge. Ils ont été une fois de plus, dans tous les sens de l'expression et certainement en esprit, des soldats de première ligne et j'estime, par conséquent, qu'ils devraient toucher, pour le service accompli au Canada, les mêmes gratifications que les hommes qui sont allés outre-mer, au lieu de toucher les sommes moindres accordées pour le service au Canada.

Leur rétablissement ne sera pas chose facile. Plusieurs des plans que le Gouvernement a conçus leur seront fort peu utiles. Il est impossible à l'homme de 55 ans de tirer parti des occasions de s'instruire accessibles aux hommes plus jeunes. Il est inutile de placer un homme de 55 ans sur la terre sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et avec un contrat de vingt-cinq ans à honorer. C'est trop demander même d'hommes qui ont fait preuve d'une grande résistance, et ne l'oublions pas, d'hommes qui n'ont pas eu beaucoup de chance après la dernière guerre, avant que le pays ait appris comment traiter ses enfants de retour de leur service contre l'ennemi.

Le ministère des Affaires des anciens combattants n'a pas suffisamment étudié les problèmes de ces hommes qui, en toute justice et bon sens, méritent tous les égards dont le pays soit capable. Il est vrai que la loi des pensions pour service durant les deux guerres a été établie à leur profit, mais en quoi consiste cette loi? C'est tout simplement la loi des allocations aux anciens combattants sous un autre nom. Ce n'est rien d'autre qu'une sorte de secours, présenté d'une manière plus attrayante. En bon français c'est un secours. Il a causé beaucoup de mécontentement parmi les membres de la garde, qui, le voyant sous son vrai jour, sont vexés avec raison de ce qu'on reconnaît leur long service par une aumône qui leur permet tout juste de subsister.

Je répète que leur problème est particulier et pressant. L'âge de ces hommes ne leur permet pas de tirer profit de plusieurs dispositions de nos plans de rétablissement. C'est pour cela aussi qu'ils seront dans une position très désavantageuse, lorsque sur le marché de la main-d'œuvre ils entreront en concurrence avec des hommes de plusieurs années plus jeunes qu'eux. L'adoption d'une loi de secours ne suffit pas. Le ministère des Affaires des anciens combattants doit s'arrêter beaucoup plus longtemps à leurs problèmes et dresser des plans capables de leur faire une place convenable dans notre économie nationale. Ils ont donné plusieurs années de service utile au pays, ils ont encore bien des années à vivre. On doit leur donner du travail, non leur faire la charité.

Il est un autre groupe de gens envers qui nous avons une lourde dette de gratitude, mais que nous négligeons, à mon sens. Je veux parler des matelots de la marine marchande, sans lesquels nos forces armées et

celles de nos alliés n'auraient pu accomplir grand'chose. Au sens précis de l'expression, ces hommes ont fait du service actif. Plusieurs d'entre eux m'ont fait savoir quelle inquiétude leur cause le fait qu'on ne s'occupe guère de leur avenir. On a déclaré en maintes occasions, je le sais, que la question est à l'étude. Une étude s'impose certainement, mais il faut également des actes. Nos propos concernant la réadaptation, la justice et la générosité sonnent faux aux oreilles des membres du groupe dont je viens de parler.

Je tiens à dire aussi, au sujet des gratifications, que, à mon sens, les proches parents d'un soldat défunt, ses bénéficiaires, exécuteurs ou administrateurs, devraient toucher la gratification qu'il aurait reçue s'il avait vécu. Cela est assurément juste et raisonnable et j'estime qu'on devrait se fonder, pour effectuer un règlement, sur les états de service que le soldat aurait eus jusqu'à la fin de la guerre s'il avait vécu.

On me permettra de dire que l'atmosphère de la Chambre des communes m'a vivement impressionné. Toutefois, un doute surgit dans mon esprit à propos de San-Francisco. Je me demande en effet comment le Gouvernement ou nos délégués pourront parler au nom du Canada, attendu que le mandat du Parlement sera alors expiré. A qui la délégation canadienne soumettra-t-elle son rapport? Le premier ministre n'est pas justifiable de tabler sur la composition du prochain parlement, dont il ne fera peut-être pas partie. Plusieurs des délégués ne siégeront peut-être pas dans le prochain parlement. Le Parlement possède une autorité suprême et il doit rendre compte de ses actes au peuple. J'affirme monsieur l'Orateur, que le premier ministre a placé le Canada dans une position intenable. Les élections générales devraient être tenues à une date rapprochée afin que le gouvernement élu ait un mandat du peuple. Or, pendant la période la plus critique de l'histoire du monde, le Canada se trouvera dépourvu de parlement. Le premier ministre comparait récemment notre situation à celle de la Grande-Bretagne. La comparaison est impossible. Là, c'est un gouvernement national dont la durée d'office est protégée; ici, notre Parlement ne se réunira plus jamais, après le 17 avril. M. Churchill ne dissoudrait certainement pas la Chambre des communes britannique pour se rendre ensuite à San-Francisco; il voudrait faire rapport au Parlement même qui l'aurait autorisé à participer à la conférence.

Je désire aussi parler des avantages exceptionnels que ma circonscription offre pour l'après-guerre. J'espère arriver à persuader le

[M. Case.]

Gouvernement de ne pas aller dépenser tous ses fonds ailleurs, sans dresser un soigneux inventaire de ces avantages.

L'hon. M. ROWE: Il a déjà beaucoup dépensé dans cette circonscription lors de l'élection partielle.

M. CASE: Nos nombreux et longs cours d'eau sont le paradis du pêcheur; nos lacs intérieurs et la grande baie Georgienne, les délices de l'homme d'affaires en quête de repos. En fait, nous sommes un grand centre de tourisme que coupe la route Blue Water, reliant Sarnia à Orillia. Nous aimerions améliorer les conditions pour mieux accueillir nos nombreux amis qui envahiront notre région à l'époque des vacances. Une partie de mon comté se trouve dans l'historique Huronie, de plus en plus populaire parmi les touristes—il en sera davantage question bientôt. Le tourisme nous crée notre meilleur marché d'exportation, puisque les fonds viennent s'accumuler chez nous et que nos denrées et nos produits sont consommés sur place.

Je songe à un immense projet de conservation et de reboisement pour mon comté. J'y voudrais un parc national et un sanctuaire du gibier. Le reboisement est une opération rentable, et nos possibilités sont illimitées. Nous voulons de meilleurs moyens de transport. Dès que le temps le permettra, j'ai l'intention de faire dresser un inventaire complet de tous nos avantages.

Je n'oublierai jamais mon expérience municipale. Les administrations municipales sont les assises mêmes de la démocratie; elles sont tout près du peuple, elles peuvent comprendre et prévenir ses désirs et ses besoins. J'ai l'intention de travailler en collaboration étroite avec chaque conseil municipal de ma circonscription. Je puis m'en tenir à leur avis, et, en esprit de collaboration, nous édifierons l'avenir avec un désir sincère de laisser des œuvres qui éveilleront la gratitude et la fierté des générations futures.

Puis-je formuler l'espoir que nous regardions tous au delà de l'horizon immédiat, que tous nous nous rendions compte que les moyens de communication et de transport modernes ont raccourci les distances, que nous sommes citoyens de l'univers et que pour récolter notre juste récompense, nous devons accepter certaines obligations.

Un aéroport est très nécessaire quelque part dans le voisinage d'Owen-Sound ou de Meaford. A l'avenir nous devons figurer sur la carte de l'aviation. Dans l'intervalle, Owen-Sound a, de son propre mouvement, fait le relevé d'un endroit pour un aéroport éventuel. Cette région offre de formidables possibilités d'ordre national, car elle peut servir aux avions ordinaires, aux avions amphibies

et aux hydravions. Nous avons aussi besoin d'améliorations ferroviaires. Nos chemins de fer sont une nécessité nationale, particulièrement en temps de guerre, et l'expérience nous a appris que les développements futurs doivent entrer dans les cadres de la défense de la nation. Un débouché entre Owen-Sound et Meaford apporterait une grande amélioration. L'essor de ces deux centres a souffert et a été entravé du fait qu'ils sont à l'extrémité de la ligne.

Il m'a toujours été difficile de comprendre pourquoi certains centres de formation navale étaient situés dans des régions plutôt étranges alors que nous avons des ports naturels si magnifiques à Owen-Sound, à Meaford et à Thornbury. Owen-Sound est fière de posséder l'un des plus beaux ports naturels sur les Grands Lacs. Il est le dernier à geler à l'automne et le premier libre au printemps. Cette année marque un record, les navires ont démarré le 24 mars. On a négligé cependant l'aménagement du port. Il faut améliorer les murs de soutènement et les quais. J'ai l'intention d'inviter le ministère à faire l'inspection des ports d'Owen-Sound et de Meaford, afin que les crédits prévoient une affectation convenable pour l'entretien et l'amélioration de ce grand actif national. Owen-Sound, ville pittoresque, la principale des comtés Grey, a un comité de rétablissement qui se compose en grande partie d'anciens combattants de la première guerre. Il s'emploie à réintégrer dans la vie civile les membres de nos forces armées, et la succursale locale de la Légion canadienne fait un travail méritoire en ce sens. Partout où la région possède un local de réunion, je prierais le Gouvernement de chercher à obtenir son entière collaboration. On y comprend les problèmes des anciens combattants, et le Gouvernement pourrait fort bien désigner certains membres de la Légion comme agents du ministère, et les payer en conséquence.

Owen-Sound est dotée d'un comité de l'après-guerre qui s'occupe de la préparation de programmes de travaux publics et d'améliorations municipales. Cependant, comme la plupart de ces corps qui dressent des plans, ses membres attendent une direction du Gouvernement. Le gouvernement de l'Ontario, —qui demandera au peuple de renouveler son mandat,—a déjà consulté les autorités municipales sur leurs plans d'après-guerre. On attend maintenant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale en vue de coordonner les plans. Cette conférence se fait attendre depuis trop longtemps déjà, et les honorables députés d'en face en reconnaîtront certes la nécessité si nos plans doivent être efficaces et éviter le chevauchement. Le comté de Grey a également établi un comité de rétablissement, dont le but est de réintégrer les membres de nos forces armées dans la vie civile normale.

Monsieur l'Orateur, j'ose croire que les observations sur ma circonscription ont été assez intéressantes. En somme, je représente Grey-Nord,—je suis son seul porte-parole,— et sans me désintéresser des questions d'importance nationale, je ne dois pas oublier mes commettants. Aucun organisme n'est plus fort que sa partie la plus faible,—et je désire que nos liens soient forts et vivaces.

La ville de Meaford est l'une des plus jolies en Ontario. C'est là qu'on tient les concours de pêche. Sa nombreuse flottillle de bateaux de pêche y attire des milliers de touristes et de visiteurs tous les ans. De fait cette industrie est d'importance nationale. Meaford est aussi un centre de pomiculture et d'industries florissantes, toutes occupées au maximum, je suis heureux de le dire. Dans le township St. Vincent, tout proche, se trouve le terrain réservé aux chars d'assaut et on dit que c'est celui de tout le Canada qui convient le mieux à ce genre d'instruction. C'est ainsi que ma circonscription a fourni les moyens et les aménagements voulus pour enseigner à nos hommes des méthodes de guerre essentielles et de la plus haute importance.

Owen-Sound possède une arène civique qui sert de salle publique. C'est un centre pour les jeunes gens, et il a largement contribué à réduire les délits chez les jeunes. Je recommande à tous les honorables députés d'encourager par tous les moyens à leur disposition les centres de jeux sains dans les villes qu'ils habitent. Ils contribueront certainement à faire de meilleurs citoyens. Donnons à nos jeunes gens l'occasion de dépenser dans des sports et des jeux sains, leurs réserves d'énergie. Un enfant fort, robuste et en santé est vraiment un actif pour la nation,— occupons-les à jouer à des sports sains,—apprenons-leur à jouer franc jeu. Les problèmes de la vie seront pour eux moins compliqués s'ils sont sains de corps et d'esprit.

Thornbury, entourée par le township de Collingwood, est le centre de la région d'Ontario où se trouvent les plus beaux vergers. On y trouve des entrepôts pour ces produits, et à Thornbury et à Clarksburg se trouvent des usines de préparation. C'est là, à mon sens, un point très important, car nous devrions toujours nous efforcer de mettre en conserve chez nous nos propres produits. La préparation de nos produits fournit de l'emploi à nos citoyens et le produit achevé peut être entreposé plus facilement et vendu plus régulièrement que si on le garde à l'état naturel.

Près d'Owen-Sound se trouvent les townships de Sydenham, de Keppel, de Sarawak, de Derby et de Holland ainsi que le village de Shallow-Lake,—jadis le centre d'une importante industrie de fabrication de ciment. Le township d'Euphrasia possède les usines d'énergie électrique Eugenia et la chute d'eau y est trois fois aussi élevée que celle de Niagara. Le township Osprey complète une grande circonscription dont je suis fier à juste titre,—comprenant treize municipalités dont douze ont appuyé le programme du parti conservateur progressiste relativement à notre capital humain.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, dire un mot en passant de la Pologne afin que la chose soit consignée dans le compte rendu. Au cours des années 1941 et 1942, nous avions à Owen-Sound la Légion polonaise. Nous avons appris à apprécier hautement ces braves gens. Chacun sait combien ils ont souffert et nul doute qu'ils ont opiniâtrement cherché à faire tout en leur possible. Je souhaite sincèrement que les décisions que l'on prendra en vue de la solution des problèmes d'après-guerre seront à la satisfaction générale, et j'ai confiance qu'il en sera ainsi.

Nul discours d'un nouveau membre élu d'un grand parti ne serait complet sans quelque allusion au chef de ce parti. Je tiens à dire que M. John Bracken a cherché à se préparer pour la grande tâche qu'il désire accomplir plus que tout autre chef dans le passé. Les contacts qu'il a pris avec la population d'un bout à l'autre du Canada l'ont sûrement préparé pour le haut poste de premier ministre et je suis convaincu qu'il remplira ses fonctions avec honneur et distinction pour lui-même et pour la population du Canada.

Sachant apprécier de tout cœur ceux qui cherchent à servir leur pays dans la vie publique, je sais que mon prédécessur de Grey-Nord était respecté de tous les membres de la Chambre, tout comme nous le respectons et l'honorons dans notre circonscription. Je sais que tous regrettent que sa santé ne se soit pas améliorée autant que ses amis l'auraient espéré, mais je sens que je puis lui rapporter d'ici nos meilleurs souhaits de rétablissement et de bonheur futur. M. W. P. Telford a été député de Grey-Nord pendant près de quinze ans et feu son père a aussi été député de la circonscription. Je tiens à rendre hommage à celui qui a si longtemps servi son pays et qui a joui de façon si marquée de la confiance de ces concitoyens.

J'apprécie la courtoisie avec laquelle m'ont reçu les membres et les fonctionnaires de la Chambre et j'espère qu'ils se montreront

indulgents tandis que j'essaie de me familiariser avec mon nouveau milieu et à remplir mes devoirs envers ma circonscription et mon pays.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): Je désire revenir sur la question soulevée par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) mais auparavant je ferai quelques observations en marge du discours que nous venons d'entendre. Comme j'ai pris part dans une certaine mesure à la campagne dont a parlé l'honorable député de Grey-Nord (M. Case), je puis très bien comprendre qu'il soit fier d'avoir remporté cette élection. Je suis persuadé que l'un et l'autre des deux autres candidats, de même que les partis qu'ils représentaient, eussent été animés de ce même sentiment, en pareil cas.

Je suis d'accord avec l'honorable député quant à ce qu'il a déclaré au sujet de ses commettants et de sa circonscription. J'ai eu l'avantage de jouir de leur hospitalité pendant quatre ou cinq semaines. Je suis porté à donner raison à l'honorable député de Grey-Nord relativement à la question sur laquelle les électeurs de Grey-Nord se sont prononcés à l'occasion de cette élection. Je suis convaincu que ceux qui se sont rendus aux bureaux de scrutin n'avaient qu'une chose en vue, c'est-à-dire la question de savoir si le Gouvernement avait fourni à leurs proches en service outre-mer des renforts amplement suffisants.

L'allusion que l'honorable député a faite à son chef m'a intéressé, mais j'ai remarqué qu'on n'insiste guère sur la contribution apportée par ce chef à la victoire de l'honorable député. Je songeais surtout à une déclaration faite à la veille de l'élection par le chef de l'honorable député; une telle déclaration venait trop tard pour être réfutée par qui que ce soit au cours de la campagne électorale et elle n'était à l'honneur ni de l'élu, ni de son chef ni du parti que ce dernier dirige.

Je traiterai brièvement quelques points soulevés par l'honorable député de Vancouver-Sud, surtout celui de l'instruction des anciens combattants revenus d'outre-mer. J'ai déclaré à maintes reprises en cette Chambre qu'on devrait fournir à tous les hommes et femmes qui ont fait du service au cours de la guerre actuelle, toutes les occasions possibles d'entreprendre ou de poursuivre des études à leur retour au pays. A mon avis, le Canada ne saurait faire de meilleur placement que de fournir, sans mesquinerie ni restriction, à chaque homme et à chaque femme qui ont servi dans les forces armées l'occasion de poursuivre leurs études dans la mesure où le permettent leurs talents et selon leurs désirs.

Un grand nombre de ceux que j'ai rencontrés m'ont appris qu'ils s'étaient abstenus de suivre des cours de formation professionnelle ou tout autre cours d'études, parce que, en acceptant de suivre ces cours, ils se verraient privés d'autres allocations et d'autre aide financière. Je prie le Gouvernement d'examiner sérieusement la question de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher un homme ou une femme ayant servi dans les forces armées de suivre un cours de formation professionnelle ou d'autres cours d'études.

Ces gens, surtout les jeunes gens et les jeunes femmes, ont donné les meilleures années de leur vie. Beaucoup d'entre eux ont sacrifié les années pendant lesquelles, en temps normal ils auraient pu s'instruire. Rien de ce que peut faire le Gouvernement ou le pays ne saurait pleinement compenser la perte de ces années. Le moins que nous puissions faire pour eux, c'est de leur fournir toutes les occasions de poursuivre leurs études aussi longtemps qu'ils le désirent et, dans la mesure où leurs talents le leur permettent.

Je formulerai une brève observation concernant les gratifications. Je ne puis comprendre comment il se fait que le Gouvernement refuse de verser la gratification du soldat à son proche parent, à la mort du militaire. Je songe à plusieurs cas où le père et la mère n'avaient pas été déclarés personnes à charge par le soldat qui a servi outre-mer mais qui avaient consenti de grands sacrifices pendant plusieurs années afin de faire instruire ce jeune homme. Ces parents avaient sans doute songé au jour où ils recevraient quelque récompense, au jour où ces garçons et ces filles seraient en mesure de leur aider en retour de tout ce qu'ils avaient fait pour leurs enfants pendant leur jeunesse.

Dans certains cas, ces gens ont besoin de la gratification que leur fils aurait touchée s'il n'était pas mort avant qu'elle pût être versée. Je songe à un cas, que le ministère étudie présentement. Il s'agit d'un jeune homme qui, après avoir passé un an à l'hôpital de la rue Christie, apprit du Gouvernement, quelques jours avant de mourir, qu'il avait droit à une gratification de $400. Sa mère réclama la gratification quelques jours après sa mort, et elle espérait bien l'obtenir. On lui apprit, naturellement, que la gratification devait être retournée au Gouvernement, vu qu'elle n'était pas considérée comme une personne à la charge du défunt.

Que les parents de ce jeune homme n'aient pas pu toucher la gratification, que leur fils leur aurait remise s'il n'était pas mort quelques jours avant de la recevoir, voilà qui me paraît injuste. Il y a lieu de modifier les règlements.

On me permettra de mentionner une fois de plus la situation des mères à charge. Celles-ci sont toujours l'objet d'une distinction injuste par rapport au traitement accordé aux épouses. J'ai maintes fois abordé le sujet à la Chambre, et je prie de nouveau le Gouvernement de modifier les règlements qui limitent les sommes que les mères à charge peuvent recevoir et celles qu'elles peuvent gagner si elles désirent recevoir intégralement l'allocation pour personnes à charge.

On a soulevé d'autres questions concernant les soldats qui reviennent d'outre-mer. Je prie le ministre, lorsqu'il prendra la parole à ce sujet, d'expliquer clairement à la Chambre quels sont les facteurs qui rendent un ancien combattant admissible à l'aide offerte sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

On m'a soumis hier le cas d'un homme qui a pris part aux deux guerres. Je crois que dans la première guerre mondiale, il passa deux ans outre-mer et fut honorablement libéré après quatre années de service au cours de la présente guerre. Il désirait obtenir de l'aide pour lui permettre d'acquérir un petit lopin de terre près de Toronto. Or ce n'est que cinq mois après qu'il eut présenté sa demande qu'il reçut une communication du fonctionnaire nommé en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. On lui demandait dans cette communication de comparaître devant un comité. On lui avait donné tout lieu de croire...

L'hon. M. MACKENZIE: De quelle date est cette lettre?

M. NOSEWORTHY: C'est en septembre dernier qu'il présenta sa première demande et qu'on le pria de fournir des détails, et il reçut ensuite des nouvelles des fonctionnaires le 12 mars de cette année.

L'hon. M. MACKENZIE: Mon honorable ami voudrait-il être assez bon de me dire le nom de cet homme privément?

M. NOSEWORTHY: Avec plaisir. Je disais donc que le comité d'admissibilité, devant lequel il comparut, lui avait donné à entendre —il n'avait pas reçu d'assurance mais il avait raison de croire—que ses titres étaient satisfaisants, et qu'il n'aurait aucune difficulté à obtenir de l'aide pour acheter ce petit lopin de terre sur lequel il se proposait de cultiver des petits fruits et d'élever des volailles. Ce modeste domaine se composait d'une acre et demie de terre et d'une maison de trois pièces dans la banlieue de Toronto et le tout devait lui coûter $2,500. Le 28 mars, il reçut un avis,—et j'ai cet avis sous la main,—l'informant qu'il ne possédait pas les titres nécessaires pour obtenir, sous le régime de la loi, l'aide qu'il désirait. Lorsqu'il demanda des explications aux fonctionnaires, on lui apprit que sa position actuelle n'était pas perma-

nente. Apparemment c'est là la raison du refus. Il est maintenant employé dans une fabrique de Toronto, et sa position semble bien permanente. Son intention était de travailler là pendant un an environ pour ensuite gagner sa vie comme maraîcher sur ce lopin de terre.

Deux questions se posent. Pour ce particulier qui dépasse la cinquantaine, la question de son âge et la nature de son emploi constitueront-elles des facteurs importants lorsqu'il s'agira de décider si en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il a droit à quelque secours, pour l'achat de cette propriété près de la ville?

Voici maintenant un autre fait que je désire signaler au ministre. La semaine dernière je rencontrais à la campagne un vétéran du présent conflit qui s'est fait amputer une jambe et a obtenu un appareil de prothèse à l'hôpital de la rue Christie. Il boitait et se plaignait de malaise. Il me dit qu'il était revenu plusieurs fois à l'hôpital et qu'on avait tenté d'améliorer l'appareil qui lui avait été donné. Je lui recommandai de s'adresser de nouveau aux autorités et qu'on ne manquerait pas, sûrement, de lui trouver une jambe qui lui éviterait ces embarras. Mais fatigué de toutes ces démarches il était décidé à mettre l'appareil de côté et à s'en acheter un autre à ses frais, d'une société privée. Dans mes conversations avec lui et avec d'autres, j'ai appris qu'un certain nombre de militaires de la présente guerre ont abandonné les appareils de prothèse fournis par l'hôpital et le Gouvernement pour d'autres plus satisfaisants, du moins à leur dire, fabriqués par des sociétés particulières. Si le ministre possède quelques renseignements à ce sujet, j'aimerais qu'il nous les fasse connaître. L'impression se répand parmi les anciens combattants—et j'ai causé avec plusieurs d'entre eux—que les membres artificiels fournis à l'hôpital de la rue Christie sont inférieurs à ceux que vendent les fabricants particuliers.

L'hon. M. MACKENZIE: Puis-je interrompre l'honorable député? Je serai très heureux qu'on me transmette les noms des anciens combattants dont il parle. L'hôpital de la rue Christie occupe le premier rang de tous les hôpitaux qui fournissent des membres artificiels. Cette opinion n'est pas celle des Canadiens seulement, mais aussi de citoyens d'autres pays. Je serai heureux de fournir à l'honorable député des témoignages sur ce point.

M. NOSEWORTHY: Les renseignements que je donne ne tendent pas à critiquer le ministère. Il se peut que d'aucuns cherchent à exploiter les anciens combattants.

[M. Noseworthy.]

L'hon. M. MACKENZIE: C'est vrai.

M. NOSEWORTHY: Ou tentent de leur faire croire qu'ils peuvent offrir...

L'hon. M. MACKENZIE: Je puis assurer mon honorable ami que son récit n'a rien de neuf.

M. NOSEWORTHY: ...un appareil de prothèse de qualité supérieure. Il faudrait, il me semble, faire comprendre clairement au public canadien et aux anciens combattants intéressés que le Gouvernement leur fournit, ce à quoi ils ont droit, ce qu'on peut trouver de mieux en fait d'appareils de prothèse.

On a déjà mentionné plusieurs fois la marine marchande. Je désire m'arrêter un instant à ce service. J'ai en ma possession une lettre d'un officier servant à bord du navire à vapeur *Coronation Park*. L'en-tête porte la mention: "Quelque part dans le Pacifique méridional" et l'auteur est un de mes commettants, un homme que je connais personnellement et en l'intégrité de qui je crois pouvoir me fier. La lettre soulève plusieurs points qui méritent des éclaircissements, à mon avis. La première question qu'elle pose est celle-ci: prend-on des mesures pour que les membres de la marine marchande puissent exercer leur droit de suffrage aux prochaines élections fédérales? Le 12 mars, jour où cette lettre a été écrite, les membres de l'équipage de ce navire n'avaient rien appris qui pût indiquer qu'on prenait des dispositions pour leur permettre d'enregistrer leurs votes. A ce moment-là, ils avaient entendu la radio de Tokyo, annoncer qu'il y aurait probablement des élections au Canada vers le 17 avril ou peu après, et ils étaient fort inquiets de ce que, jusqu'alors, aucune disposition n'avait été prise en vue de leur permettre de voter.

Autre point, que je désire signaler à l'attention du Gouvernement et qui est soulevé dans cette lettre: cet officier affirme que l'équipage du navire en question quitta Vancouver pour se rendre dans le Sud du Pacifique, c'est-à-dire dans des régions où des Blancs n'avaient guère pu vivre avant la guerre, et où l'on est exposé aux diverses maladies épidémiques qui sévissent là-bas, telles que la malaria, la fièvre jaune, le choléra, et ainsi de suite. Nul membre de cet équipage n'a reçu avant de s'embarquer, d'inoculation d'aucune sorte ni aucune protection contre des maladies comme celles qui sévissaient d'ordinaire dans cette région. Il semble que les autorités médicales ont fait preuve, en l'occurrence, d'une grossière négligence. On me dit que les hommes devaient voir à leur propre protection sur ce navire et ils n'ont reçu aucune espèce d'inoculation ni avant ni après leur embarquement, jusqu'à la date de cette lettre.

La troisième question a trait à la nature du contrat conclu par l'Etat ou par ceux qui ont la charge des navires de l'Etat, alors que ces navires sont loués au ministère de la Guerre ou à la Commission de la marine marchande à Washington. Ces hommes servent sur un navire de l'Etat, exploité par une compagnie privée de Vancouver. Ils ont été loués par cette compagnie à la Commission de la marine marchande à Washington. Ils sont occupés à transporter du matériel de guerre aux soldats américains dans le sud du Pacifique. Ils travaillent exactement dans les mêmes conditions et accomplissent la même tâche que les marins américains sur les navires des classes Liberty et Victory. On m'informe, cependant, qu'ils touchent une indemnité mensuelle de risques de guerre de $44.50, tandis que les Américains qui courent les mêmes risques et accomplissent le même travail touchent une indemnité de guerre de $5 par jour en plus de la totalité de leur salaire de base; on me dit aussi que les marins américains ont un revenu de cinq à sept fois supérieur à celui des marins canadiens qui font le même travail sur à peu près le même genre de navires.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable représentant a-t-il dit de cinq à sept fois supérieur?

M. NOSEWORTHY: Oui.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce ne peut assurément pas être exact.

M. NOSEWORTHY: On me dit qu'ils touchent des salaires et des indemnités de cinq à sept fois supérieurs à ce que touchent les marins canadiens.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député a-t-il des chiffres concrets pour appuyer cette assertion?

M. NOSEWORTHY: Sur la foi des chiffres que donne cet officier, il y a des Américains qui toucheraient jusqu'à $350 par mois, bonis compris, durant leur service dans cette zone particulière.

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle en est la source?

M. NOSEWORTHY: Ces chiffres sont contenus dans la lettre que voici, qui vient d'un officier en service sur un navire canadien dans cette zone. Quelque fonctionnaire responsable du ministère pourrait peut-être m'apprendre quels salaires reçoivent les marins canadiens à l'emploi de la commission de navigation en temps de guerre de Washington, qui transportent du matériel de guerre aux soldats des Etats-Unis et courent les mêmes risques que les marins américains, et comment leurs salaires se comparent avec ceux des marins des Etats-Unis.

Tels sont les points sur lesquels je désirais appeler l'attention du Gouvernement en ce moment. J'en aborderai quelques autres, lorsque nous étudierons les crédits des différents ministères.

M. J. A. ROSS (Souris): Je suis de ceux qui croient que la Chambre aurait dû être convoquée il y a deux mois pour l'examen des immenses dépenses dont nous sommes maintenant saisis. Nous comprenons que le budget provisoire actuel est sur la même échelle que celui de l'an passé, qui a été le plus considérable dans l'histoire du pays. Bien que nous ayons siégé durant quelque sept mois l'an dernier, il nous a été impossible de nous procurer tous les détails que nous aurions aimé entendre sur ledit budget. Je crois donc que la population comprendra qu'avec moins de dix jours de session à notre disposition, il nous sera impossible d'obtenir tous les renseignements que nous désirerions des différents ministres. Si nous considérons qu'il y a environ dix ministères en cause, cela veut dire que nous ne pouvons consacrer qu'un seul jour à chacun d'eux avant la dissolution des Chambres. Je voudrais donc parler de quelques questions sur les ministères dont nous n'aurons peut-être pas l'occasion d'étudier les crédits avant la dissolution, afin de démontrer combien il est difficile de nous renseigner. Certaines questions sont inscrites au *Feuilleton* depuis le 19 mars sans qu'on leur ait encore répondu. C'est particulièrement le cas de celles touchant le capital humain, matière sur laquelle je veux poser certaines questions et faire certaines observations. Je mentionne la question où l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) demande:

1. Au 1er mars 1945, combien d'hommes, conscrits en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales et envoyés outre-mer aux termes du décret du conseil de novembre 1944, qui ne se sont pas engagés pour le service actif, sont arrivés dans le Royaume-Uni?

2. Au 1er mars 1945, combien de ces hommes ont été envoyés sur le continent?

3. Au 1er mars 1945, combien de ces conscrits se sont engagés pour le service général avant de quitter le Canada?

4. Au 1er mars 1945, combien de ces conscrits se sont engagés pour le service général après leur arrivée dans le Royaume-Uni?

5. Au 1er mars 1945, combien de ces conscrits qui ne se sont pas engagés pour le service actif, soit avant de quitter le Canada, soit après leur arrivée dans le Royaume-Uni, ont été envoyés sur le continent?

6. Au 1er mars 1945, combien, s'il en est, de ces conscrits qui ne se sont pas engagés pour le service actif, soit avant leur départ du Canada, soit après leur arrivée dans le Royaume-Uni, ont pris part active dans les combats?

Voilà une question qui est au *Feuilleton* depuis le 22 mars. Une autre posée par

l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) y est inscrite depuis le 19 mars, et se lit ainsi:

1. Des 16,000 conscrits qu'un décret du conseil a désignés dernièrement pour servir outremer, combien sont actuellement outre-mer?
2. Est-ce que certains de ces hommes ont été en service avec la première armée canadienne sur le front occidental? Dans l'affirmative, en quel nombre et dans quelles unités?
3. De ces 16,000 hommes, combien sont absents irrégulièrement?
4. De ceux qui sont absents irrégulièrement combien sont classés comme déserteurs?
5. A-t-on arrêté quelques-uns de ceux qui appartenaient à chacune des catégories mentionnés aux questions trois et quatre? Dans l'affirmative, combien?
6. Combien d'entre eux ont été jugés par un tribunal militaire et quelle sentence a-t-on imposée dans chaque cas?
7. Est-ce que tous ces hommes seront traduits devant un tribunal militaire?
8. Est-ce que ces conscrits absents irrégulièrement avaient avec eux fusils et munitions?
9. Dans l'affirmative, a-t-on recouvré ces fusils et munitions?

Ce sont là des questions auxquelles, il me semble, on aurait dû répondre, car il y a encore de la controverse au pays au sujet du problème du capital humain. Je parle de ces deux questions, parce que j'ai vu des lettres écrites le mois dernier par des jeunes gens au front qui ne sont pas satisfaits de la situation actuelle des renforts, en dépit des paroles prononcées le 2 mars par le premier ministre sur le réseau national et d'autres déclarations émanant du ministère de la Défense nationale. Ces jeunes gens se plaignent encore, dans leurs lettres chez eux, de la situation des renforts et nous ne pouvons pas obtenir de réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* depuis l'ouverture de la session.

J'ai à discuter une autre question qui peut sembler d'un caractère personnel. Toutefois, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a rappelé le fait que les simples soldats ne semblent pas être traités avec autant de considération que ne le sont certains généraux en ce qui concerne les pensions et ainsi de suite. Je tiens à louer l'honorable député de l'excellent plaidoyer qu'il a prononcé cet après-midi en faveur des anciens combattants de la guerre actuelle et du conflit précédent. Il a accompli une bonne œuvre et, en le félicitant, je tiens à dire que j'appuis tout ce qu'il a dit à propos de ces anciens combattants.

Plusieurs membres des forces armées m'ont demandé quelle pension ou allocation de retraite avait été accordée au général McNaughton, et en l'occurrence j'ai fait inscrire trois questions au *Feuilleton*. Je ne sais trop si les ministres évitent à dessein de me renseigner. Toutefois, je me permettrai de rappeler ces trois questions, étant donné que, ainsi que je l'ai dit, plusieurs membres des forces armées m'ont demandé quelle pension ou allocation de retraite le général McNaughton, aujourd'hui ministre de la Défense nationale, touche du trésor public.

[M. Ross (Souris).]

Lorsque ces demandes m'ont été formulées, il m'incombait de me procurer autant de renseignements que possible pour mes commettants, et dans ce but, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, au début de la session actuelle la question que voici:

1. A-t-on accordé une pension au général Andrew McNaughton à la suite de sa retraite de l'armée canadienne au cours de la guerre actuelle?
2. Dans l'affirmative, quel en est le montant annuel?
3. Sur quoi s'est-on fondé pour accorder cette pension?

On a répondu négativement à la première partie de cette question, et en ce qui concerne les deuxième et troisième parties, on a déclaré que la réponse était comprise dans celle du n° 1.

D'aucuns ont fait remarquer que le général n'a peut-être pas été mis à la retraite. Songeant à cela, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une autre question ainsi rédigée:

1. A quelle date le général Andrew McNaughton a-t-il été relevé du commandement de l'armée canadienne?
2. Le général Andrew McNaughton a-t-il été mis à la retraite de l'armée canadienne?
3. Dans l'affirmative, à quelle date la mise à la retraite est-elle entrée en vigueur?

La réponse donnée à la première partie de cette question fut "le 26 décembre 1943"; la réponse à la deuxième partie fut "Oui" et à la troisième "le 1er novembre 1944." Il semble par conséquent que sa retraite date effectivement du 1er novembre 1944.

Estimant que cette réponse était en quelque sorte technique, j'inscrivis au *Feuilleton* une troisième question qui ne portait pas exclusivement sur la mise à la retraite. Un de mes collègues m'a déclaré que j'aurais dû consulter un avocat. Il avait probablement raison car je me demande si en l'occurrence, même un avocat n'eût pas été pris au dépourvu.

Voici ma troisième question:

1. Le général Andrew McNaughton a-t-il reçu à un moment donné quelque pension du trésor fédéral canadien?
2. Dans l'affirmative, quelle somme annuelle et quand a-t-elle été versée?
3. A quelle date et sur quelle base a-t-on octroyé ladite pension?

La réponse à cette question fut qu'aucune pension n'avait été accordée par la Division des pensions.

Une quatrième question de ma part figure actuellement au *Feuilleton;* j'y demande si, à un moment ou à l'autre, le trésor fédéral a versé une pension ou une allocation de retraite. J'ai fouillé de multiples rapports de

l'Auditeur général, depuis la dernière guerre jusqu'à maintenant. On se rendra compte que ces rapports sont encore un an en retard. Bien que j'aie découvert qu'il a reçu du trésor fédéral environ un quart de millions de dollars, rien n'indique qu'il ait jamais bénéficié d'une pension ou d'une allocation de retraite; du moins, je ne puis trouver aucun renseignement sur ce point.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) devrait pouvoir nous dire si une ordonnance a été émise par le Conseil du trésor. J'aimerais obtenir ce renseignement avant l'adoption de ces crédits ou avant la clôture de la présente législature.

Puis, si je reviens à la question de la main-d'œuvre, c'est que le Gouvernement continue de s'en tenir, à cet égard, à sa politique de ces dernières années. Immédiatement avant mon départ pour Ottawa, un groupe de jeunes cultivateurs qui venaient d'atteindre l'âge militaire allèrent offrir leurs services dans l'armée active. On n'a informé aucun d'eux qu'il devait demeurer sur la ferme, bien que, j'en assure la Chambre, on avait grandement besoin de chacun de ces jeunes gens pour participer aux travaux agricoles au cours du printemps et de l'été. Mais, comme beaucoup d'autres, ces jeunes gens ne tenaient pas à être appelés en vertu du régime actuel d'appel au service militaire. Afin de tourner cette difficulté, ils se sont enrôlés volontairement. Voilà la politique de la main-d'œuvre que nous avons aujourd'hui. Elle n'a guère changé. J'affirme qu'on avait besoin de chacun de ces jeunes gens sur la ferme. Dans plusieurs cas, chacun d'eux aurait pu rendre un meilleur service sur la ferme que n'importe où ailleurs. On les accepta dans les forces armées.

De plus, nous avons encore aujourd'hui le même régime injuste d'appel à l'instruction militaire que nous avons eu depuis le début de la guerre. Les régions qui fournissent la plus forte production des vivres dont on a si grandement besoin, sont aussi celles qui fournissent, par tête de population, le plus grand nombre d'hommes pour les forces armées. Voilà la situation qui existe encore aujourd'hui, en dépit du chambardement dont nous avons été témoins l'automne dernier au ministère de la Défense nationale et des déclarations formulées au sujet de la main-d'œuvre et de la façon dont on allait s'en occuper à l'avenir. On s'en tient toujours à la même méthode et les gens qui s'efforcent de produire ces immenses quantités de denrées si nécessaires sont également ceux qui fournissent les hommes pour les forces armées.

En soulevant cette objection, je n'ai pas l'intention de reprendre les arguments déjà avancés. Toutefois la statistique fournie par l'Etat nous apprend que la production canadienne, au lieu d'augmenter, est en train de diminuer. J'ai, l'autre soir, cité des chiffres indiquant que notre production de porc accuse déjà une diminution de 32 p. 100. Cette diminution va être encore plus considérable d'ici la fin de la guerre. La production des produits laitiers est à la baisse, de même que celle de plusieurs autres denrées essentielles à nos besoins et à ceux d'autres pays. Nous avons même engagé une controverse avec nos bons amis du Sud au sujet de la fourniture de certaines denrées aux Nations Unies.

Un tel état de choses n'a pas sa raison d'être. Après cinq ans et demi de guerre, la situation de la main-d'œuvre est aussi confuse que jamais. L'agriculture s'en ressent plus qu'à toute période antérieure.

A ce sujet, je me propose de demander au ministre du Travail (M. Mitchell), lorsque ses crédits seront à l'étude, de répondre à l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui a demandé où en était rendue l'enquête sur les membres des forces armées et sur ceux qui ont été rejetés pour inaptitude physique. Que fera-t-on de ces hommes? Les renverra-t-on aux travaux des champs? Le ministre pourrait faire une déclaration à ce sujet.

De fait, comme le disait aujourd'hui le ministre des Finances, la victoire semble assurée et elle devrait être complète d'ici quelques mois. Mais, la guerre terminée, nous aurons à résoudre le problème si important que pose la reconstruction. Le Gouvernement n'a pas de programme convenable à cet égard. Je regrette que le premier ministre (M. Mackenzie King) ait refusé de tenir une conférence du Dominion et des provinces, car je suis de ceux qui croient, à tort ou à raison, qu'il est impossible d'établir un programme convenable de rétablissement sans consulter les gouvernements provinciaux. J'ai discuté l'affaire avec les autorités provinciales et municipales et ces messieurs sont d'avis que nous ne pourrons avoir un bon programme de rétablissement tant qu'il n'y aura pas de conférence entre le Dominion et les provinces pour débattre la question.

Pour revenir à l'attitude concernant l'utilisation des effectifs humains, je dirai mon étonnement d'avoir entendu, aujourd'hui, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) parler du problème secondaire qui consiste à gagner la guerre. C'est ce qu'il a dit, cet après-midi, en discutant ce sujet. Quant à moi, c'est le problème le plus important qui soit pour le pays et pour l'univers. Personne en Chambre ne se sentira très fier de régler nos problèmes d'après-guerre, si nous ne remportons pas d'abord la victoire et ne faisons pas tout notre possible pour aider nos

vaillants jeunes gens qui ont si bien rempli leur rôle et dont plusieurs ont fait le suprême sacrifice dans ce conflit le plus grave qu'ait connu notre pays.

M. MacINNIS: L'honorable député de Rosetown-Biggar n'a pas du tout employé le terme "secondaire". Il a parlé de "problème restreint", et c'était à mon sens l'épithète qui convient.

M. ROSS (Souris): Je reconnais mon erreur. L'honorable député a donc dit "le problème restreint". Or, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Pour moi, gagner la guerre, c'est le problème capital. En tout cas, j'ai cité ce passage parce que je pensais que nos projets d'après-guerre ne diraient pas grand'chose à notre population si le premier et le plus grand problème n'était pas de remporter d'abord la victoire. A mon sens, nous devons beaucoup de reconnaissance aux jeunes gens qui nous ont assuré la victoire et qui permettent de projeter pour l'après-guerre.

Pour revenir à la question des effectifs humains, je prétends que le ministère de la Défense nationale devrait nous éclairer sur cette question et nous dire où il en est à ce sujet dans les forces armées. J'ai déjà fait allusion à deux questions qui ont déjà...

M. ABBOTT: Si la question posée par l'honorable député est restée sans réponse c'est parce qu'il nous faut obtenir une foule d'autres renseignements d'Angleterre. Nous espérons qu'ils nous parviendront d'un jour à l'autre. Une telle question comporte bien des choses, comme mon honorable ami s'en rendra compte en l'examinant bien. Jusqu'à présent, nous n'avons pu obtenir tous les renseignements voulus. Toutefois, dès que nous les aurons, nous répondrons à la question.

M. ROSS (Souris): Mais, j'ai posé cette question il y a seize jours et je me souviens que, l'hiver dernier, nous pouvions obtenir les renseignements demandés au bout de quelques heures ou de quelques jours, afin de pouvoir renseigner la population sur la pénurie de munitions et de matériel de guerre, ce qui était alors beaucoup plus important que la question des effectifs. D'ordre du ministère de la Défense nationale, on interdit aux journaux de faire allusion à la situation des effectifs qui régnait alors.

J'aimerais que le ministère nous dise le nombre des hommes qui se sont absentés sans permission ou qui ont déserté jusqu'à ce jour. Je suis certain que le chiffre dépassera celui de 16,000 mentionné dans le décret du conseil au sujet des recrues.

M. ABBOTT: Vous serez peut-être surpris.

[M. Ross (Souris).]

M. ROSS (Souris): Peut-être, mais je répète que les chiffres pour l'armée canadienne jusqu'à date dépasseront, j'en suis sûr, ceux qui nous ont déjà été communiqués. L'adjoint parlementaire a répondu juste lorsqu'il a dit que je serais peut-être surpris.

M. ABBOTT: Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais l'honorable député sera peut-être surpris quand il les obtiendra.

M. ROSS (Souris): J'affirme quand même que ce chiffre sera supérieur à 16,000, c'est-à-dire tout compris jusqu'à ce jour.

M. ROSS (Moose-Jaw): Voulez-vous parler de la période entière de cinq ans? Voulez-vous dire tous ceux qui se sont absentés sans permission depuis le début des hostilités?

M. ROSS (Souris): Je suis convaincu qu'un grand nombre de ces gens ne seraient pas maintenant considérés comme déserteurs n'eût été le programme timide et fragmentaire de mobilisation des effectifs. Vous vous préoccupez fort de ceux qui ont jeté leur fusil, mais je prétends que nombre de ces soldats ont jeté leur fusil et ont déserté...

L'hon. M. GIBSON: Encore de la boue.

M. ROSS (Souris): Je ne lance pas de boue, je ne cite que des faits. J'ai de la sympathie pour plusieurs de ces hommes. Ils m'ont dit que c'était le devoir du Gouvernement de décider où ils pourraient le mieux servir. Je le répète, je sympathise avec plusieurs de ces jeunes gens qui ont affirmé que le Gouvernement aurait dû prendre une décision sur l'endroit où ils devaient être envoyés.

J'aimerais qu'on réponde à quelques-unes de ces questions, car j'estime qu'il sera impossible d'étudier les crédits de tous les ministères dans les dix jours qui restent. Il m'a été impossible de découvrir pourquoi le Parlement n'a pas été convoqué deux mois plus tôt pour nous permettre d'obtenir plus de renseignements de cette nature. La population du pays, qui acquitte de lourds impôts, y a droit. Je le répète, une bonne partie de cet argent, que le contribuable fournit volontiers, est gaspillé par certains ministères.

Je n'en dirai pas plus long pour l'instant, mais j'insiste pour qu'on réponde à ces questions. J'espère que, pendant l'étude de ses crédits, le ministre traitera ces points et nous donnera des renseignements aussi complets que possible.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, notre intention était de remettre les quelques observations que nous avons à formuler jusqu'à après la ventilation du chiffre que l'on nous a fourni.

Mais comme le débat semble s'être engagé, il en est quelques-unes que je désire soumettre dès maintenant. L'honorable préopinant (M. Ross, Souris), a mal interprété les paroles de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Ce semble là maintenant une habitude en cette Chambre. Je me trouvais juste en arrière de l'honorable député et je ne vois pas qu'il fût possible de le mal comprendre.

Il a parlé du problème restreint de gagner la guerre . . .

Une VOIX: De gagner la guerre.

M. GILLIS: Du problème restreint de gagner la guerre, en ce sens qu'il se rapporte au problème d'ensemble de l'établissement d'une paix convenable. La création d'un organisme universel se place sur un plan beaucoup plus vaste que la contribution du Canada au conflit. En parlant de la guerre, nous devons, nous en tenir aux problèmes domestiques tout en aidant le plus possible à la solution de ceux qui se posent en dehors de nos frontières. Quand il s'agit de la paix, au contraire, nous avons affaire à une organisation qui, nous l'espérons, réglera tout le problème et assurera la sécurité dans le monde. Nous attendons de cette organisation la réalisation de notre objectif en ce présent conflit. Il me semble qu'il n'y a pas moyen de se méprendre à ce sujet.

Sans vouloir critiquer trop fortement les honorables députés, les débats que nous avons en cette Chambre nous porteraient à croire que certains craignent la fin du conflit parce qu'alors il ne leur restera plus rien à dire. J'ai pitié d'eux. On nous dit qu'aucun programme de reconstruction n'est possible sans consultation préalable avec les provinces. Ce n'est pas ainsi que j'entends les choses. Je soutiens au contraire qu'aucun programme convenable n'est possible sous un régime d'entreprise privée. Un tel programme exigera des changements fondamentaux et définis à notre régime économique.

Je voudrais traiter brièvement quelques questions qui relèvent du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). J'estime que c'est ici même que nous constatons la nécessité de la reconstruction. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a fait un excellent exposé et a fait au ministre plusieurs remarques que j'approuve. Je m'efforcerai de les éviter si possible, car la répétition n'ajoute pas grand'chose à la discussion.

Pendant la dernière session, nous avons établi un ministère qui, si j'ai bien compris, devait s'occuper des problèmes des anciens combattants. J'ai cru que c'était une excellente idée que de réunir tous les problèmes des militaires et de les confier à un département à la direction duquel se trouverait un ministre au courant de ces problèmes et les envisageant avec bienveillance. Je crains cependant qu'il ne dirige pas les affaires du département comme j'aimerais qu'il le fît.

Je veux parler surtout des décisions prises en matière de gratifications. Elles ne sont pas prises par le ministre ou le département des Affaires des anciens combattants mais par le ministère de la Défense nationale. A mon sens, ce n'est pas ainsi que l'on entendait procéder quand le ministère des Affaires des anciens combattants fut institué et c'est une chose que la Chambre devrait rectifier. Nous devrions nous en occuper dès maintenant.

L'hon M. MACKENZIE: Puis-je interrompre l'honorable député uniquement pour tirer la situation au net? Les gratifications sont payées, comme telles, par le payeur général des divers districts, tandis que les gratifications de rétablissement sont versées par le ministère des Affaires des anciens combattants après qu'il a été notifié du chiffre de la gratification.

M. GILLIS: Les octrois en argent sont versés par le ministère de la Défense nationale?

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

M. GILLIS: Et c'est aussi le ministère de la Défense nationale qui décide à qui doit aller la gratification? A mon avis, le ministère de la Défense nationale ne devrait aucunement s'occuper de cette question particulière. Elle intéresse l'ancien combattant et c'est le ministère des Affaires des anciens combattants qui devrait la régler. Je me rappelle que, lorsque fut présentée la loi des allocations aux anciens combattants, on a demandé au ministre si, pour ce qui est des personnes à la charge des membres des forces armées morts ou tués outre-mer pendant leur service militaire, ces gratifications seraient versées à ses proches parents. Le ministre répondit que ces allocations leur seraient versées s'il y avait eu délégation de solde.

La première fois que je sus qu'on ne s'en tenait pas à ce procédé, c'est lorsque je reçus une lettre d'une femme dont deux fils avaient été tués outre-mer. Dans le cas d'un de ces fils, il y avait eu délégation de solde depuis 1939 à décembre 1943, mais on avait discontinué l'envoi de sa solde quelques semaines seulement avant sa mort. Du fait que la délégation de solde n'était pas effective au moment de sa mort, aucune gratification n'était indiquée. On examina cette question dans tous les sens, et on introduisit une modification. On décida alors qu'aucune gratification ne

devait être accordée si ce n'est aux personnes totalement ou partiellement à charge. Cette décision fut adoptée à la Chambre et les honorables députés quittèrent cette enceinte avec l'impression que la délégation de solde au plus proche parent, pas nécessairement au père ou à la mère, était la seule condition essentielle. Mais alors le ministère de la Défense nationale ou quelque brigadier chargé de l'application des règlements assuma le droit de tout changer. L'idée que je me fais d'une loi des pensions, c'est que tout dépend de son application. On peut rédiger les lois sous n'importe quelle forme dans la Chambre, mais si on nomme pour les appliquer quelqu'un qui n'est pas bien disposé et qui arrange les règlements à son gré, il peut tout gâcher, et je soutiens que c'est ce qui arrive en matière de gratifications.

Le ministre a d'abord demandé à l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), s'il pensait que les gratifications devraient être versées à la succession du soldat décédé. Je réponds que oui. Cela lui appartient et devrait faire partie de sa succession. Le ministre demande ensuite si le plus proche parent devrait demander la gratification ou bien si celle-ci devrait lui être envoyée automatiquement. Je suis d'avis que ce devrait être automatique.

L'hon. M. MACKENZIE: Si elle va à la succession, c'est automatiquement.

M. GILLIS: C'est juste, mais j'affirme qu'elle devrait être remise automatiquement, vu que le ministre a posé la question.

Il y a un autre groupe du service que l'on traite mal et dont je vais parler brièvement, il s'agit des matelots de la marine marchande. Je crois comprendre qu'on a apporté quelque modification étendant la portée des règlements, et je ne toucherai pas à ce point avant d'entendre la ventilation des crédits et l'exposé du ministre. Cependant, je ferai remarquer au ministre qui s'occupe des pensions et de la santé nationale et des hôpitaux qu'on devrait faire quelque chose pour les matelots de la marine marchande qui sont blessés en service. J'en connais un qui a été dans un hôpital de Sydney pendant quatre mois souffrant de la fracture d'une vertèbre et de fractures aux deux jambes. Il a été hospitalisé durant quatre mois, loin de chez lui, et pendant son séjour à l'hôpital il ne recevait pas de paie, ni d'allocation, ni aucun dédommagement,—rien du tout. Il a demandé de l'aide à tous ceux à qui il a pensé mais la réponse était toujours la même: on ne peut rien faire. On cherche encore s'il aura droit à une pension à sa sortie de l'hôpital.

[M. Gillis.]

L'hon. M. MACKENZIE: S'agit-il d'un matelot de la marine marchande canadienne?

M. GILLIS: Oui.

L'hon. M. MACKENZIE: En service à bord d'un navire canadien?

M. GILLIS: Oui. Ce matelot a rempli une quantité de formules mais on n'a rien fait pour lui alors qu'il a été hospitalisé pendant quatre mois, sans même les moyens de s'acheter des cigarettes. Il a été blessé en service. Il est tombé dans la cale d'un navire alors qu'il était en haute mer. Un matelot de la marine marchande qui est envoyé à l'hôpital dans de telles circonstances devrait recevoir une allocation ou un dédommagement quelconque pour l'aider pendant son hospitalisation. Mais aucune mesure ne prévoit ce cas présentement. Voilà un cas dont on devrait s'occuper et le plus tôt possible.

Il y a ensuite la question de la pension pour double service. C'est une vieille, vieille histoire. La Légion canadienne demande depuis vingt-cinq ans qu'on rende la loi canadienne applicable aux anciens combattants de l'armée impériale, qui habitaient le Canada mais qui se sont enrôlés dans l'armée britannique. Je le répète, c'est de l'histoire ancienne et il n'y a pas lieu que je m'y attarde parce que tous les honorables députés ont reçu de longs mémoires et de nombreuses résolutions sur le sujet, adoptées par la garde des anciens combattants d'un bout à l'autre du pays. On y demande que les anciens combattants des deux guerres, domiciliés au Canada en 1939, soient admissibles aux avantages du décret concernant la pension double, s'ils servent dans la garde des anciens combattants et s'ils habitaient le Canada au moment de leur enrôlement. Le ministre qui s'occupe depuis longtemps des problèmes des anciens combattants connaît probablement cette question mieux que tout autre membre de la Chambre.

L'hon. M. MACKENZIE: Dans quelle province se trouvait hospitalisé le matelot dont a parlé l'honorable député?

M. GILLIS: En Nouvelle-Ecosse, à l'hôpital de la Marine, à Sydney.

Je veux maintenant dire quelques mots de la question de la libération. Il y en a six sortes et toutes sont indiquées par des numéros convenus. Il y a ce qu'on connaît sous le numéro 1029 (12),—"Les services ne sont plus requis." Il y a ici certaines restrictions. Je ne puis comprendre moi-même ce genre de libération. J'ai écrit au ministère de la Défense nationale plusieurs fois à ce sujet, mais on s'en tient apparemment au centre,—c'est

la forme,—la façon dont se fait la libération,—aucune raison n'en motive la modification d'après la Défense nationale. J'ai rencontré un jeune homme d'environ vingt-huit ans qui avait passé trois années outre-mer et qui, après son retour à son district militaire au Canada, a été libéré. Or, son certificat de libération portait le numéro 1029 (12), soit que ses "Services ne sont plus requis." Quand on lit sa formule de libération sans connaître ce que cela signifie, on a tout de suite l'impression que la libération est peu honorable, car cet homme est en bon état physique et paraît bien, la guerre se poursuit, on cherche partout des hommes pour nos services armés, et nous sommes en présence d'un homme qui a l'air bien portant, ne souffre d'aucune infirmité et on le renvoie de l'armée parce que ses services ne sont plus requis. Je n'y comprends rien, et ce genre de libération est de nature à nuire de plusieurs façons aux perspectives d'avenir de cet homme. Quand il se présente chez un employeur et lui demande un emploi, l'employeur, qui constate qu'il a été libéré de l'armée parce que ses services n'étaient plus requis, tout en constatant en même temps qu'il a l'air bien portant, ne peut s'empêcher de conclure, "ce ne serait pas bien prudent de prendre un tel homme à mon service." Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on libère un homme de cette façon. La feuille de libération mentionne si le militaire a été libéré pour inaptitude physique. S'il a été rayé des cadres de l'armée pour inconduite, la chose est mentionnée en toutes lettres. Mais quelle raison peut-on invoquer lorsqu'on libère un homme apte au point de vue physique? Je n'ai jamais pu comprendre la chose. Je me suis renseigné auprès du ministère, et on m'a dit qu'il ne s'agit pas d'une libération déshonorante. On m'a dit: Il nous faut le libérer. Mais on ne m'a pas dit pourquoi. L'intéressé ne peut pas obtenir une pension. Il lui est difficile d'entrer à l'hôpital. Je ne suis pas certain qu'il touche les prestations de rétablissement. On devrait abolir ce genre de libération et indiquer clairement sur la feuille de libération pourquoi, dans le cas en cause, le militaire a été libéré. Le ministre de la Défense nationale ou son représentant à la Chambre devrait se renseigner au sujet de la libération 1029 (12), et nous dire pourquoi on libère un homme qui, à toutes fins pratiques, est apte au point de vue physique, qui n'est pas renvoyé pour des raisons de santé, qui semble se bien porter et qui est libéré pour l'unique raison que "ses services ne sont plus requis." J'aimerais savoir ce qui fait défaut chez cet homme.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GILLIS: Lors de la suspension de la séance, je parlais de la question de la libération des militaires. Il y a une libération d'un autre genre qu'il conviendrait d'examiner et au sujet de laquelle on devrait accorder une certaine latitude. Je veux parler de la libération pour mauvaise conduite. Cette remarque vaut pour les hommes et les femmes de l'armée et de l'aviation. Tout militaire libéré par suite de mauvaise conduite perd immédiatement ses droits aux prestations de rétablissement, aux gratifications et ainsi de suite. Je ne m'oppose pas à ce qu'on recoure à ce moyen contre le déserteur habituel, qui s'absente sans permission et dont la mauvaise conduite lui vaut, en général, une libération de ce genre.

Je songe à ceux qui se sont enrôlés à l'âge de 18 ou 19 ans, quittant leur foyer pour la première fois et qui ont commis une première infraction, peut-être, après avoir pris quelques verres de bière. Ils ont, en conséquence, maille à partir avec les autorités civiles, ils sont condamnés par les tribunaux civils et immédiatement rayés des contrôles, après avoir très bien servi leur pays deux, trois ou même quatre ans. On supprime immédiatement cette classification.

On devrait accorder une certaine latitude quand il y a lieu de prendre en considération l'âge de la personne et le nombre de fois qu'elle a enfreint les règlements; on devrait la dédommager des services qu'elle a rendus au pays. Voici comment j'envisage la chose: Le civil ordinaire qui a affaire aux tribunaux civils est condamné par ces derniers et lorsqu'il recouvre sa liberté, sa dette envers la société est acquittée. Mais un membre des services armés qui a commis une infraction semblable à la loi civile, en plus de recevoir toute la peine infligée aux civils, est condamné à une sorte d'amende correspondant aux gratifications qu'il perd; en outre, on lui remet un certificat de libération sur lequel sont inscrits en gros caractères les mots suivants: "Mauvaise conduite". Lorsque l'intéressé cherche un emploi, on lui demande s'il a fait partie des forces armées et on veut ensuite voir son certificat de libération. Il lui suffit de l'exhiber pour perdre immédiatement toute chance d'embauchage. Nous marquons ces jeunes gens pour la vie. Nous leur remettons une feuille de libération qui les empêche de se procurer un emploi.

J'ai vu les feuilles de libération de deux jeunes filles, des enfants, qui avaient commis quelque légère infraction à la loi militaire. Comme le régime d'agences d'emploi actuellement établi par tout le pays restera sans doute en vigueur dans la période d'après-

guerre, ces jeunes filles,—et il en va de même pour les jeunes gens,—des forces armées, en plus d'avoir subi la punition imposée par les tribunaux militaires ou civils, subiront les conséquences que les civils n'ont pas à redouter pour des infractions du même genre. Elles en souffriront le reste de leur vie.

Un pareil geste est nécessaire en certains cas. Mais on devrait tenir compte des circonstances et permettre aux autorités militaires une certaine latitude dans les questions de ce genre. Je me contente de ces quelques observations, car je suis convaincu qu'on étudiera la question. C'est une terrible façon de libérer une jeune fille des forces armées. La chose n'est peut-être pas aussi grave pour un jeune homme bien qu'on lui impose une sentence que les civils n'ont pas à craindre pour une infraction de même nature.

Il est une autre question qu'on n'a pas abordée. Il s'agit d'une branche du service qui a été oubliée. Lors de l'établissement du plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire, on trouvait difficilement le personnel expérimenté à qui confier les cours élémentaires d'aviation. C'est alors, si je ne m'abuse, que des pilotes de l'aviation commerciale ont ouvert des écoles d'un bout à l'autre du pays. Ces pilotes avaient acquitté eux-mêmes leurs frais d'instruction et ils avaient un permis pour poursuivre ce genre de travail. Un règlement limite, je crois, les opérations de l'aviation commerciale canadienne d'après-guerre à ceux de nos aviateurs qui auront servi outre-mer dans l'armée de l'air. Ils auront la préférence, ce qui exclut complètement ceux qui sont passés de la pratique de leur profession à l'établissement du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth. Voici un mémoire d'un groupe de pilotes, que le ministre et d'autres honorables députés ont sans doute reçu. Sans m'étendre longuement sur le sujet, je crois que le Gouvernement tiendra attentivement compte du concours que cette classe a apporté. Le plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth est sans doute la plus précieuse contribution que le Canada ait donnée à la guerre, et ceux qui l'ont réellement mis en train et qui de ce fait n'ont pu aller outre-mer ou s'engager dans le travail régulier des aviateurs qu'ils formaient, devraient recevoir pleine considération.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député vise-t-il les clubs d'aviation civile?

M. GILLIS: Oui, et je dis que leurs membres devraient recevoir pleine considération au même titre que ceux de l'armée de l'air en activité de service, car j'estime qu'au commencement de la guerre, ils ont accompli une tâche essentielle, et même pendant toutes les hostilités. Nous n'avons que des louanges à adresser à ceux qui ont formé les aviateurs que nous avons eus et qui ont soutenu l'honneur du Canada dans les opérations d'outre-mer.

Les allocations présentent un autre aspect que je tiens à porter à l'attention du ministre. Je mentionne la plupart de ces problèmes parce que j'en ai vainement recherché la solution auprès du ministère. Souvent deux ou trois enfants d'une même famille se sont enrôlés dans le service. La mère est décédée depuis quelques années, et le cas que j'ai à l'esprit intéresse deux jeunes gens qui ont passé environ quatre ans outre-mer. Leur sœur tenait maison pour eux depuis douze ans. La maison leur appartient, et les jeunes gens l'entretenaient. Leur sœur a vainement essayé de se faire attribuer des allocations; elle n'a d'autre revenu que la délégation de solde de ses frères, et ce revenu ne suffit même pas à acquitter les taxes foncières. Aussi, les taxes en souffrance s'accumulent-elles d'une année à l'autre, et la municipalité menace-t-elle de vendre la propriété.

Ces jeunes gens ont laissé leur emploi pour se porter à la défense de leur pays et de leur foyer. A leur retour, il se peut que les taxes aient réussi à manger la propriété, et que leur sœur, qui a tenu la maison pendant douze ans, soit quelque part dans une pension.

Je me suis efforcé, auprès du Bureau des indemnités pour charges de famille, d'obtenir une allocation, mais sans y réussir. Je me suis adressé au comité consultatif des indemnités pour charges de famille afin de savoir s'il serait possible de protéger par quelque moyen cette propriété, mais on m'a répondu qu'avant d'intervenir, il faut qu'une allocation soit déjà versée. Voilà où en sont les choses. Les impôts de trois ans grèvent cette propriété. La sœur ne peut la sauver et les frères, menacés de la perdre, font leur service militaire. Il faudrait, je crois, prendre certaines dispositions sous l'empire desquelles le comité consultatif des indemnités pour charges de famille jouirait de la latitude nécessaire pour protéger les biens des jeunes gens de l'armée dans les circonstances que je viens de décrire. Ce cas n'est pas le seul, plusieurs sont venus à ma connaissance.

Je désire m'adresser directement au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet des hôpitaux qui relèvent de son ministère. Je ferai une mention particulière de l'hôpital de Camp Hill à Halifax. Cet hôpital est excellent, il compte un grand nombre de malades, mais le personnel est tout à fait insuffisant. Il laisse beaucoup à désirer quant au

nombre des médecins. Je le visite de temps à autre. Je connais bien le personnel et je sais qu'il s'acquitte très bien de sa tâche, mais j'ai dû constater que les médecins ne sont pas assez nombreux. En second lieu, l'hôpital lui-même laisse beaucoup à désirer au point de vue du traitement à accorder à ceux qui doivent subir une opération grave. Il n'y a aucun endroit où l'on puisse transporter les malades pour leur permettre d'être seuls et tranquille. Les salles sont vastes. Ceux qui doivent subir une amutation ou une opération abdominale grave sont placés dans l'une de ces salles. On ferait aussi bien de les placer dans un atelier. On y est incommodé par beaucoup de bruit et toutes sortes de choses. Ces hôpitaux devraient être munis de petites chambres privées où les hommes gravement malades pourraient se reposer. Si l'on n'augmente pas le personnel médical, les deux médecins qui s'occupent des malades seront bientôt, je crois, malades eux-mêmes. On a prétendu il y a deux ou trois ans, qu'il n'y avait pas de médecins disponibles. L'argument n'a plus de valeur aujourd'hui, car les hôpitaux de l'aviation, de l'armée et autres fonctionnent dans tout le Canada. On peut tirer de ces hôpitaux le personnel suffisant pour répondre aux besoins des institutions permanentes, comme le seront à l'avenir les hôpitaux de la Défense nationale. Je suis moi-même d'avis que ce sont là les hôpitaux qui devraient être pourvus dès maintenant du personnel et de toutes les installations nécessaires, afin qu'ils puissent rendre les services que l'on réclamera d'eux plus tard.

Je considère les autres hôpitaux comme de simples établissements temporaires pour faire face aux cas d'urgence et autres de ce genre. Pour ce qui est des hôpitaux réguliers du ministère de la Défense nationale se pose la question du personnel d'entretien et du personnel des services de rétablissement requis pour mettre à exécution le programme que le Gouvernement a esquissé comme les gratifications, la formation professionnelle, les prestations aux sans-travail, et le reste. Il faudrait augmenter ces personnels de 100 p. 100. Lorsque le ministre répondra, il dira vraisemblablement qu'on ne peut pas trouver ces personnes. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi en Nouvelle-Ecosse. Avant de me rendre à la Chambre, j'ai fait un relevé des bureaux du Service sélectif national de la région d'où je viens. J'ai constaté qu'il y avait 800 chômeurs inscrits dans cette région. Plusieurs d'entre eux étaient des anciens combattants. Un bon nombre de ces derniers possédaient les aptitudes requises pour tenir des emplois dans le service administratif de l'Etat. De fait, certains avaient présenté des demandes à cet effet et je crois que l'on pourrait trouver chez les anciens combattants de cette guerre, en quête d'un emploi, le personnel nécessaire pour mettre en marche ce système.

L'hon. M. MACKENZIE: De quelle région s'agit-il?

M. GILLIS: De la région du Cap-Breton, dans l'île du Cap-Breton. Si l'on s'arrête à considérer la situation de la guerre dans l'ouest de l'Europe actuellement, on se rend compte que l'un des besoins les plus pressants au pays c'est le perfectionnement du personnel qui sera chargé de la démobilisation, du rétablissement, de la réintégration des hommes dans des emplois civils, de la formation professionnelle et autres choses de ce genre. Voilà le problème dont il faudrait s'occuper immédiatement. Le service nécessaire à l'accomplissement de cette tâche devrait être perfectionné maintenant plutôt qu'au moment de la démobilisation, alors qu'il y aura beaucoup de confusion, de malentendu et le reste.

J'aimerais exprimer ici, à l'intention du ministre, une autre pensée qui n'est pas nouvelle. Je veux parler du problème que pose le retour des membres de nos forces armées dans l'industrie lourde. J'ai été mêlé assez intimement au règlement de ces questions après la dernière guerre, ayant collaboré au travail de commissions, de tribunaux et autres corps de ce genre. On réforme des hommes souffrant d'une invalidité de 10 p. 100. Pour toutes fins pratiques, c'est ce que représente leur invalidité du point de vue médical. Ces gens s'en vont dans une ville où il y a des emplois de disponibles dans des bureaux et autres endroits de ce genre. Leur degré d'invalidité ne dépasse peut-être pas 10 p. 100, mais s'ils s'en vont dans une région où il n'y a que des industries lourdes, des aciéries, des mines de charbon, des terres à cultiver et le reste, ils sont effectivement invalides à 100 p. 100 du point de vue de l'obtention d'emploi dans ces industries. Ils ne peuvent trouver à se placer dans ces industries lourdes. Telle est la situation dans bien des régions du pays. Des soldats reviennent dans des régions où il n'y a d'emplois que dans les industries dont j'ai parlé. Bien que leur invalidité ne soit pas bien considérable du point de vue médical, ils ne s'en trouvent pas moins, quand ils se présentent au bureau du Service sélectif, tout à fait invalides puisqu'ils ne peuvent pas accepter ces emplois.

Je voudrais ensuite demander instamment au ministre de prendre tous les moyens possibles dans son ministère pour établir immédiatement au Canada toutes les écoles de for-

mation professionnelle nécessaires pour exécuter cette partie du programme de rétablissement. Je tiens pour le plus important point du programme de rétablissement l'admission des hommes dans des écoles où ils pourront suivre un cours de formation à l'emploi pour lequel ils ont le plus d'aptitudes afin qu'ils puissent être placés dans des occupations qui leur assureront un rétablissement permanent et une place dans la société. Il est beau d'accorder des gratifications, mais cela ne dure pas. Lorsque les fonds sont dépensés, le soldat se trouve exactement dans la situation où il se trouvait avant de les recevoir. Il est nécessaire qu'il reçoive cette subvention dans les cinq ou six premiers mois afin de lui enlever tout souci et de lui permettre de chercher un emploi. Il importe aussi d'ouvrir ces écoles afin qu'une fois sa gratification épuisée, il soit en mesure de gagner sa vie. Dans les débuts, les anciens combattants sont remplis de bonnes dispositions, mais il n'est pas si facile de dire à un jeune homme de retourner à l'école quand il s'est baladé ici et là pendant cinq ou six mois. Si les écoles de formation sont ouvertes dès le retour du soldat, il en suivra le cours. Mais, s'il doit flâner plusieurs mois, il se découragera probablement et alors, il ne sera pas si disposé à travailler. Je prie le ministre de réfléchir à tout cela, car voilà des pensées auxquelles il faut songer en vue de l'après-guerre.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Il y a plusieurs questions que j'aimerais traiter tandis que le débat est à son stade préliminaire. Nous constatons qu'actuellement, un grand nombre de combattants reviennent au pays. Ils doivent faire face au problème de leur réintégration dans la vie civile. Dans ma circonscription, on reconnaît que, si plusieurs ont réussi à se placer, il en est encore un grand nombre qui sont aux prises avec de grandes difficultés. Les honorables députés se rendent compte, sans doute, de l'énormité de la tâche qui confronte non seulement le Parlement mais toute la population. A ce propos, les anciens combattants et leurs parents comptent sur le Parlement et le Gouvernement pour les guider et ils ont bien raison. Ils s'attendent également à trouver, dans les gestes du Gouvernement et du Parlement, l'appréciation que nous devons manifester à l'égard de leurs actions héroïques.

On a parlé du versement d'une gratification pour service de guerre pour la famille d'un militaire mort au champ d'honneur. Aucun membre de notre groupe n'a encore exprimé une opinion à ce sujet; en conséquence, afin d'appuyer le ministre qui, je crois, luttera pour que la gratification soit versée aux héritiers d'un soldat décédé, je tiens à exprimer notre attitude. Tout dernièrement, l'assemblée législative de l'Alberta a adopté à ce sujet une résolution qui fut étudiée sans tenir compte des considérations de parti. Nous approuvons cette résolution qui fut proposée par M. Williams, candidat des anciens combattants à l'assemblée législative provinciale, et appuyée par M. Ward, l'un des représentants des forces armées. Je sollicite l'indulgence de la Chambre si je donne lecture de cette résolution qui a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée législative provinciale:

Considérant que l'article 1 de la Loi de 1944 sur les subventions afférentes au service de guerre, qui prévoit le versement de gratifications pour service de guerre aux membres des services armés, lors de leur libération, stipule que si un membre des forces décède pendant son service ou après sa libération, mais avant d'avoir reçu l'intégralité de sa gratification de service de guerre, le versement de la totalité ou de quelque partie de la gratification, ou du solde impayé de ladite gratification, ne peut être effectué qu'à une personne à qui, ou relativement à laquelle, immédiatement avant le décès dudit membre, une indemnité pour charges de famille était payable en son nom; et

Considérant qu'un grand nombre d'hommes et de femmes dans les forces armées ont à leur charge des personnes à l'égard desquelles ils ne peuvent obtenir d'allocation familiale;

A ces causes, il est résolu que nous, les membres de l'assemblée législative de l'Alberta ici réunis, demandons par les présentes au gouvernement fédéral de modifier ledit bill afin que les gratifications de service de guerre puissent être versées aux héritiers de tous les membres des forces qui décèdent pendant leur service ou après leur libération mais avant d'avoir reçu l'intégralité de leur gratification.

Permettez-moi de souligner que cette résolution a reçu l'appui unanime des membres de l'assemblée législative de l'Alberta. Il est possible qu'elle ait déjà été communiquée au ministre.

Un cas en particulier me vient à l'esprit en discutant cette question et, sans mentionner de noms, je crois devoir donner quelques détails à ce sujet. Un père a dû hypothéquer son entreprise pour payer à son fils des cours universitaires. Après deux ou trois ans d'études, le jeune homme s'est enrôlé dans le Corps d'aviation royal canadien et il est allé donner sa vie outre-mer. Il était entendu,—verbalement il va de soi,—qu'aussitôt ses études terminées le fils rembourserait l'argent de l'hypothèque. Il a bien fait certains versements durant son séjour outre-mer mais, pour couper court,—après la mort du fils le père n'a rien pu réclamer, l'entreprise est restée hypothéquée et a occasionné de graves embarras. Le père ne verrait pas dans la prime

une compensation pour la perte de son fils. Ah, cela non. Il me semble toutefois qu'en toute équité la prime devrait faire partie de la succession et être versée en cas de décès d'un membre des services armés.

Je désire parler aussi de la remise de la Croix du Souvenir à la veuve ou à la mère d'un militaire mort en service. Les règlements à ce sujet se trouvent dans le décret C.P. 4210 du 27 août 1940 et le décret modificateur C.P. 2135 du 28 mars 1941. Voici comment on y définit le terme "mère":

"Mère" signifie la femme qui a donné naissance au marin, soldat, aviateur ou matelot.

Permettez-moi de signaler des faits auxquels cette définition a donné lieu. Dans ma circonscription deux jeunes gens avait été adoptés dès leur plus tendre enfance et avaient vécu avec ceux qu'ils appelaient leurs parents depuis vingt-cinq ou trente ans. Un jour ils se sont enrôlés et ils ont donné leurs vies. Aux termes de ces règlements, les mères n'ont pas droit à la Croix du Souvenir. Pourtant ces croix ne coûtent pas cher et ces jeunes n'avaient pas d'autres mères, ils les désignaient sous ce vocable. De leurs côtés, les malheureuses les considéraient comme leurs fils. On comprend facilement leurs sentiments à la nouvelle qu'elles n'avaient pas droit à la Croix du Souvenir parce que ces jeunes ne leur devaient pas d'être nés.

L'hon. M. MACKENZIE: Quel est le numéro du décret modificateur?

M. SHAW: Le numéro 2135, du 28 mars 1941. Je puis ajouter que la correspondance avec la mère dont il est question ici s'est poursuivie ces quelques dernières semaines. Dans le cas qui nous occupe en ce moment, la mère a donné deux autres fils aux services armés. Ils n'ont pas perdu la vie, mais servent outre-mer. Son époux exploitait une ferme d'assez grande étendue et est décédé il y a un an. Elle attribue son décès au surcroît de travail causé par l'absence de ses deux fils et l'impossibilité d'obtenir une aide suffisante qui lui aurait permis de poursuivre sa besogne. Je prie les intéressés de songer sérieusement à modifier les règlements. Je pourrais comprendre qu'on fasse des difficultés s'il s'agissait d'accorder une pension ou de dépenser des sommes importantes. Il s'agit seulement de donner une croix reconnaissant qu'une mère a sacrifié un fils, même s'il s'agit d'un fils adoptif.

La question suivante que je désire aborder est ce qu'on est convenu d'appeler le congé de débarquement. Je crois savoir que, lorsqu'un militaire est blessé pendant l'accomplissement de ses fonctions et est rapatrié pour fins de démobilisation, il a droit à un mois de congé, pourvu qu'il puisse le prendre dans les trois mois de son arrivée. Ce règlement a causé bien du mécontentement, si je puis m'exprimer ainsi, parmi les militaires, parce que le soldat qui a été blessé assez gravement pour nécessiter son hospitalisation pendant plus de trois mois n'a pas droit à ce congé de débarquement. Au fait, voici une lettre d'un membre des forces armées; le paragraphe que j'en lirai ne manquera pas d'intérêt. Ce jeune homme a fait du service outre-mer pendant trois ans. Il a subi des blessures graves au cours du service et est maintenant revenu au Canada. Il s'est vu refuser ce congé de trente jours et voici ce qu'il dit à ce sujet:

Les militaires semblent se méprendre sur l'annulation de ce congé de débarquement après trois mois passés au Canada. Il paraît injuste qu'un homme blessé par un gros obus perde son congé du fait qu'il a passé trois mois ou plus au lit, alors qu'un autre, blessé par un petit projectile, peut jouir de ce privilège. Vous devriez proposer à la Chambre qu'à la prochaine guerre, ou dans la continuation du présent conflit, tous les projectiles aient la même taille afin qu'ils ne soient pas cause de traitements différents.

L'auteur fait évidemment du sarcasme, car il ajoute:

M. King se ferait peut-être un plaisir de faire discuter cette question à la conférence de San-Francisco.

En tout cas, j'y vois l'indication qu'il y a là une injustice. Ces jeunes gens sont nécessairement portés à donner une importance considérable à des choses qui pour nous au pays semblent en avoir peu.

J'ai reçu plusieurs lettres de militaires ayant un grade à titre provisoire en campagne. Je parle des caporaux provisoires et,—j'ignorais que le grade existait,—de sergents provisoires. Le militaire en question était sergent provisoire et avait été blessé sur le champ de bataille. Pour préciser, le jeep dans lequel il voyageait est disparu à la suite de l'explosion d'une mine terrestre. Il est de retour, mais je doute qu'on ait retrouvé le jeep et les soldats qui y étaient.

Cet homme avait un grade à titre provisoire en campagne, mais lorsqu'il fut renvoyé en Angleterre et avant son retour au pays, il fut automatiquement forcé de reprendre le grade inférieur et de toucher la solde correspondante. Il a l'impression que le gouvernement agit ainsi seulement à cause des dollars en jeu entre le grade de caporal et

celui de sergent provisoire. Avec de telles pensées on comprend ses sentiments. Je soutiens qu'en toute justice le grade plus élevé devrait être reconnu.

J'ai un autre cas à l'esprit, mais je n'en dévoilerai pas beaucoup de détails, car le ministre s'est montré très généreux à ce propos. Il y travaille actuellement et j'espère qu'on en arrivera à un règlement satisfaisant. En ce moment je ne désire traiter que du principe en jeu. Ce jeune homme, père de deux enfants, s'est enrôlé pour le service outre-mer. Il n'y avait pas longtemps qu'il y était, lorsque sa femme... je suppose qu'on pourrait dire qu'elle perdit la tête. Je ne suis pas certain si c'est l'expression qui convient. Toutefois elle abandonna ses enfants et il s'ensuivit qu'une tante dut s'en charger. Plus tard le père fut tué sur le champ de bataille.

A quel montant exact ces enfants ont-ils droit? Dans ce cas-ci, la Commission a accordé, pour les deux enfants, une pension de $27 par mois qui devait continuer d'être versée jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge de 16 ans. J'ai peine à croire que cette somme de $27 représente autre chose qu'une pension fixée arbitrairement par la Commission des pensions. Je ne puis comprendre pourquoi ces enfants n'auraient pas droit à une allocation à peu près équivalente à celle que l'épouse aurait touchée si elle était demeurée avec eux et que son mari eût été tué. Je crois savoir que la pension de cette femme aurait de beaucoup dépassé $27.

Je ne fais aucun reproche au ministre, car je dois dire qu'il s'est montré bien disposé en l'occurrence, et j'espère qu'on pourra trouver une solution satisfaisante. Quoi qu'il en soit, les inspecteurs de la commission vont retourner là-bas afin de chercher à se rendre compte de ce que coûte effectivement l'entretien de ces enfants. On aurait dû, à mon sens, faire une telle enquête avant de fixer la somme de $27. Ceux d'entre nous qui ont des enfants à leur charge et qui doivent leur assurer la nourriture, le vêtement, le logement, ainsi que les soins médicaux, dentaires et optiques, l'instruction et ainsi de suite, savent que cette somme de $27 est ridicule. J'espère qu'on n'ira pas dire à cette mère "Vous avez plusieurs enfants à vous; par conséquent vous pouvez vous charger du soin de ces deux autres moyennant un surplus de quelques dollars". J'espère qu'on ne procédera pas de cette façon. Il doit assurément être possible de déterminer quelle somme il y aurait lieu de verser. En citant ces faits, je parle au nom de tous ceux qui sont en butte à des difficultés analogues. J'ai entendu des plaintes de la part de plusieurs anciens combattants, qui sont rentrés au pays grâce au congé par roulement accordé à ceux qui ont passé plusieurs années outre-mer.

Nous avons l'impression que ces soldats touchent leur solde et leurs allocations d'un mois, outre 50c. par jour. Ils disent: "Pour ceux d'entre nous qui ont des foyers, cette somme de 50c. est peut-être tout à fait suffisante. Mais que dire de ceux qui n'ont pas de foyers?" Le soldat qui m'a posé cette question avait passé cinq années outre-mer, et il s'était conduit en excellent soldat. Il m'a dit que durant la campagne de l'Emprunt de la victoire il agissait comme organisateur dans son unité; il usa de tous les moyens de persuasion en vue d'amener les soldats à souscrire. Il ajouta qu'ils s'étaient rendus à son appel avec la plus grande générosité et qu'il était confus de constater que quelques-uns de ces jeunes gens, de qui il avait obtenu pour ainsi dire jusqu'à leur dernier dollar, revinrent au pays en vertu des congés par roulement, en ne disposant que de quelques dollars qui leur étaient remis à raison de 50c. par jour.

Je n'ai aucune recommandation spéciale à formuler à ce propos; je tiens simplement à déclarer qu'il m'arrive malheureusement trop souvent de rencontrer de tels cas. J'ai également une autre question à traiter. J'ignore combien souvent ces cas se produisent mais lorsqu'un concours de circonstances fait qu'il m'arrive deux ou trois fois au cours du même mois d'en être saisi, je suis forcé de conclure qu'il s'agit d'un état de choses généralisé. Je songe en ce moment à un cultivateur âgé de 52 ans qui s'est enrôlé dès le début de la guerre et s'est rendu outre-mer avec la première division. Il a combattu avec bravoure en Afrique du Nord et en Sicile puis est passé en Italie. Il a été blessé quatre fois et cité à l'ordre du jour. Cet homme est revenu au pays sous le régime des congés par roulement. Pour le temps de son absence, il avait embauché un homme et son épouse pour diriger sa ferme et il dut débourser à peu près tout l'argent qu'il put se procurer, en plus des revenus de sa ferme, pour honorer ses obligations envers ce couple.

A son retour, il demanda sa libération ou la faveur de retourner sur le champ de bataille. Qu'on me permette de rappeler ici que

cet homme était dans l'armée depuis plus de cinq ans, dont quatre passées outre-mer, qu'il avait été blessé à quatre reprises et cité à l'ordre du jour. Il était âgé de 52 ans et néanmoins on refusa de le libérer. Au contraire, on l'envoya à Calgary où on lui donna un simulacre d'emploi qui consistait à servir le thé l'après-midi aux officiers et à des membres du Corps auxiliaire féminin de l'armée.

Je ne mentionnerais pas ces cas, n'était le principe en jeu. Les honorables députés peuvent se rendre compte de l'état d'esprit de cet homme et peuvent s'imaginer ce qu'il a pu trouver à dire à son retour chez lui. Or, ce militaire éprouve les mêmes sentiments que nous tous et les mêmes sentiments que le ministre. Le ministre aurait l'impression, j'en suis sûr, que le militaire qui se verrait obligé d'accomplir une mission de ce genre, ne recevrait pas par le fait même une récompense appropriée pour les services qu'il a rendus à son pays.

Je crois avoir traité à peu près tous les points que j'avais dans l'esprit. Je n'ai pas le droit de poser de questions à ce stade du débat; j'aimerais, cependant, que le ministre des Finances (M. Ilsley) nous dise si la taxe d'accise de 8c. imposée sur les cigarettes envoyées par la Croix-rouge aux militaires s'applique également aux cigarettes expédiées outre-mer. Le paquet qu'on m'a fait tenir était adressé à un militaire en service au Canada. Comme ce jeune homme s'exprime avec une facilité extraordinaire, le ministre serait intéressé, je n'en doute pas, à entendre ce qu'il dit. En passant, je tiens à dire qu'il a été gravement blessé; il est au Canada, mais malheureusement, est encore à l'hôpital; il espère, toutefois, le quitter prochainement. Voici ce qu'il dit:

> Je vous fais parvenir un paquet de cigarettes pour illustrer le point que je vous signale; il me semble que ma proposition serait tout à fait pratique au cours de la période que nous traversons, étant donné que la Croix-rouge demande au public des contributions volontaires.

Les mots "contributions volontaires" sont soulignés. Il poursuit:

> Vous remarquerez sur le paquet un timbre d'accise de 8c.; on le trouve sur tous les paquets livrés. Il semble que le Gouvernement cherche à boucler son budget à même ces contributions volontaires, procédé qui me paraît très injuste.
>
> Les cigarettes portent le signe de la Croix-rouge, ce qui est une preuve de la fin à laquelle elles doivent servir.

Le public contribue généreusement aux initiatives de la Croix-rouge, et il a raison de le faire. Des témoignages nous viennent de nos soldats d'outre-mer et de ceux qui sont de retour au pays au sujet de l'œuvre remarquable accomplie par cet organisme. Mais je me demande jusqu'à quel point il est connu de ceux qui donnent leur obole à la Croix-rouge que le ministre,—il s'agit peut-être du ministre du Revenu national, mais cela n'a guère d'importance car ils appartiennent tous deux à la même famille,—prélève ses 8c. sur chaque paquet de cigarettes acheté avec l'argent que la population a versé à la Croix-rouge, croyant que tout cet argent servirait à l'achat de douceurs pour les membres des forces armées. Le ministre devrait s'occuper de cette question. Ceux qui font partie de l'armée depuis longtemps ont passé par de rudes moments. Ils se sont acquittés de leur tâche de façon magnifique. Comme je le disais tantôt, ces détails peuvent nous sembler bien secondaires, mais peut-être les intéressés y attachent-ils beaucoup d'importance.

Nul d'entre nous ne doit chercher à avancer les chances de son parti lorsqu'il s'agit des membres de nos forces armées ou de questions les intéressant. Je disais au début de mes observations que ces jeunes gens comptent sur les membres du Parlement. Ils espèrent également que le Gouvernement posera les gestes qui s'imposent afin de montrer, par les mesures qu'il adopte à leur endroit, qu'il apprécie comme il convient la tâche héroïque qu'ils ont accomplie.

M. L. A. MUTCH (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, attendu que la discussion a dévié vers le rétablissement des anciens combattants, j'en profiterai pour aborder ce problème parce que je me suis occupé d'assez près du programme du rétablissement que rend nécessaire le licenciement plus ou moins partiel qui s'effectue actuellement. Pour peu que nous abordions cette question dans l'esprit de la mesure de rétablissement, laquelle vise à récompenser ceux qui ont fait du service actif, quoi qu'entreprennent ceux qui se font une juste idée de la contribution que les anciens combattants ont apportée à notre sécurité, voire à notre existence même, ils resteront bien en-deçà de leurs désirs.

C'est pourquoi les membres de tous les partis, comme ceux du Gouvernement, qui partagent le fardeau de nos obligations envers les anciens combattants, s'appuieraient sur quelque chose de plus solide si au lieu de considérer le programme et les mesures de rétablissement comme une récompense du service, ils y voyaient des moyens d'aider les combattants qui seront démobilisés à se tirer d'affaire.

J'ai quelque peu étudié les mesures de rétablissement que l'on place les unes après les autres dans le recueil de nos lois et que l'on applique les unes après les autres à ceux qui

nous reviennent du service actif. Je suis convaincu que le grand principe qui les anime toutes est celui d'aider ceux qui ont fait des sacrifices trop considérables pour être récompensés convenablement à reprendre, avec le moins d'inconvénients possibles attribuables à leur service, la place qui leur revient dans la société. Examinez les lois telles que nous les avons, et vous conclurez qu'intentionnellement parce que si logiques elles vont réellement au but.

D'abord, à son retour d'outre-mer, le soldat se voit accorder dès son départ du dépôt un congé d'un mois afin de lui donner un peu de temps pour s'adapter à la famille et à la vie civile avant qu'il lui soit nécessaire de prendre une décision sur le rôle qu'il veut jouer dans la société civile. Les dispositions actuelles lui assurent, à son retour, au sein même du ministère de la Défense nationale, les moyens de se rendre pleinement compte des avantages qui s'offrent à lui. On ne néglige rien pour l'aider à comprendre ses propres aptitudes. Jamais ou presque jamais on ne tente de l'affecter à la première occasion au premier emploi disponible. On s'inspire plutôt du désir de l'encourager à retourner à la vie civile, non pas dans des conditions aussi bonnes qu'auparavant, mais d'après les chances de succès que font espérer ses aptitudes.

Ceux d'entre nous qui ont fait la dernière guerre et connu la période de rétablissement postérieure se rappellent les désavantages dont ont souffert tous les anciens combattants à leur rentrée dans la vie civile. Lorsque les hommes de retour du front devaient, après avoir perdu peut-être une partie de leur adresse, entrer en concurrence avec ceux qui avaient exercé leur métier pendant toute la guerre, ils se trouvaient dans une situation désavantageuse. S'ils n'avaient pas eu l'occasion d'amasser des économies, s'ils étaient partis adolescents et revenus adultes, ils étaient presque dans l'impossibilité d'assumer les obligations inhérentes à un foyer, dans plusieurs cas, pour des années.

Les militaires qui reviennent à l'heure actuelle jouissent d'un avantage, d'abord du fait qu'ils touchent leurs gratifications par périodes variant en moyenne de quatre à sept mois. Ils peuvent ainsi chercher dans la société la place qu'ils désirent occuper sans avoir à prendre une décision hâtive. S'ils ont perdu de leur compétence pendant leur service, ils peuvent suivre des cours de rafraîchissement et ainsi retourner à leur métier en état de concurrencer ceux qui ont servi au pays.

[M. Mutch.]

S'ils se sont mariés pendant la période de leur service ou s'ils ont l'intention de prendre femme peu de temps après leur retour au pays ils jouissent de l'avantage, s'ils sont employés dans un métier assurable, d'être traités du point de vue de l'assurance-chômage comme s'ils n'avaient pas cessé de travailler. D'ici un mois ou deux, ils bénéficieront des allocations familiales. Ces deux mesures législatives visent, non pas à les récompenser pour ce qu'ils ont fait mais à diminuer l'écart qui sépare leur situation dans la société de celle des personnes qui ont servi au pays.

Les dispositions de la loi concernant l'assurance permettent au soldat qui a été blessé en service d'obtenir la même mesure de protection pour sa famille, en s'assurant à des taux plus favorables que ceux qu'a pu obtenir son frère plus fortuné pendant la période où il avait un emploi dans le civil.

Les membres du Parlement sont bien au courant de la loi qui vise à protéger le soldat qui désire retourner à l'emploi qu'il a quitté avant de s'enrôler. Ils savent aussi qu'on met des cours à la portée de ceux qui n'avaient pas d'emploi avant de s'enrôler mais qui ont fait preuve d'aptitudes particulières dans un métier ou emploi quelconque et qui désirent se préparer à remplir un poste de ce genre.

La plupart des plaintes relatives à la formation professionnelle proviennent surtout de ce que, dans une large mesure, les plans de formation ont été conçus en fonction d'une démobilisation en masse. Dans le moment, alors que la démobilisation, bien qu'elle soit déjà assez forte, n'est encore qu'une fraction de ce qu'elle sera plus tard,—et avant bien longtemps, espérons-le,—il n'est pas toujours possible d'envoyer des particuliers dans certaines régions choisies et de leur fournir le genre de formation professionnelle qu'ils désirent, à moins qu'ils ne puissent se former dans les occupations qu'ils espèrent un jour obtenir. Les écoles de formation professionnelle sont déjà plus que remplies par des civils, et aussi par les membres des forces armées qu'il a fallu former à des emplois techniques. C'est parce qu'on se rend compte de l'impossibilité d'accorder à chaque soldat dès son licenciement le genre de formation professionnelle à l'endroit où il désire recevoir cette formation que la loi l'autorise à demander de suivre cette formation au cours d'une période de quinze mois après sa libération ou après la fin de la guerre, selon celle de ces deux dates qui tombe la dernière. Dans la majorité des cas, il n'en

résultera aucun inconvénient parce que dans presque toutes les régions de notre pays, se trouvent aujourd'hui en disponibilité des emplois temporaires de guerre qui devront être remplis pendant l'intervalle.

Je n'aimerais pas qu'à la suite du présent débat l'opinion se répande que la question assez souvent débattue du paiement de la gratification d'un soldat décédé à sa succession ou à sa famille n'ait été portée à l'attention du gouvernement que par les membres de l'opposition. Je puis affirmer avec une certaine autorité que le mérite d'avoir convaincu le ministre et le gouvernement de se montrer plus généreux dans le paiement des gratifications aux familles des soldats décédés peut correspondre à peu près aux pourcentages que représentent à la Chambre le groupe de l'opposition et celui du gouvernement. Il n'est pas toujours à souhaiter ni efficace de voir s'exercer au cours d'un débat public l'influence que peut exercer un membre de la Chambre. Je sais, à la suite de nombreuses conversations avec des membres du gouvernement, quelle pression on a exercée sur eux relativement à cette question, et je sais aussi dans quelle mesure certains commentaires des membres de l'opposition ont été utiles au gouvernement qui se rend compte de la nécessité d'une disposition de ce genre. Qu'il me soit permis de dire en mon propre nom que les imperfections qui existent et qui surgiront à l'occasion n'ont pas été découvertes par des députés ou des partis, pris individuellement, et que c'est grâce aux explications bienveillantes que nous donnerons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, que nous aurons plus de chance d'opérer les changements qui s'imposeront de temps à autre.

Certains citoyens du Canada craignent, comme l'ont laissé entendre des membres de la Chambre, que nous nous trouverons aux prises avec des problèmes de rétablissement civil semblables à ceux qui nous ont confrontés non pas immédiatement après l'autre guerre mais qui se sont aggravés avec plus ou moins d'intensité dans les dix ou douze années qui ont suivi. Il se peut qu'à ce sujet nous ayons perdu de vue une considération qui aurait le mérite d'amoindrir le choc qu'ont éprouvé les anciens combattants de la Grande Guerre quand ils ont réintégré la vie civile. Je crois savoir que 95 p. 100 des hommes et des femmes qui font partie de nos effectifs sont nés au Canada. Ils viennent de toutes les parties du pays et ils retourneront d'abord dans leur localité où se trouvent leurs parents, leur famille, leurs amis, leurs patrons, les hommes d'affaires de l'endroit avec qui ils se sont maintenus en contact,—comme l'a démontré l'activité des divers comités civils du pays,—contact que n'avaient pas tous les anciens combattants de l'autre guerre puisque, si je ne me trompe, seulement 225,000 des 600,000 soldats canadiens de la Grande Guerre avaient vu le jour au Canada. Des milliers de soldats qui ont combattu dans l'armée canadienne, qui ont fait honneur au Canada et qui sont revenus au pays pour contribuer à son développement jusqu'à nos jours, n'habitaient au Canada que depuis fort peu de temps avant le dernier conflit. Ils sont revenus à un pays qu'ils connaissaient à peine mais à un pays à la gloire et à la réputation duquel ils ont si hautement contribué. Il y a une vaste différence entre le retour à une société où votre naissance vous a donné droit à une place avec votre famille, et le retour non pas à un foyer, non pas à une position, non pas à une place bien établie dans la société mais à un pays qui était heureux de vous revoir sans avoir pris toutefois un intérêt personnel à votre bien-être comme le feront les parents, les familles et les amis des combattants de la présente guerre.

En conséquence, nous devons considérer le rétablissement non pas comme quelque chose que doivent façonner les membres de la Chambre des communes, non pas comme une récompense décernée par le Gouvernement pour les services rendus, mais comme une œuvre, qui, la guerre finie, mérite la plus complète coopération de la part du peuple canadien; alors, à mon sens, si nous l'envisageons dans cet esprit le problème du rétablissement ne doit pas nous effrayer. Mais parce que nos jeunes gens retourneront à leurs propres collectivités, où ils sont nés, cela ne nous relève en rien de notre responsabilité. Si, par les discours que nous prononçons ici ou que nous prononcerons au cours de la prochaine campagne électorale nous donnons, ou nous cherchons à donner, même sans le vouloir, l'impression que nous entendons rivaliser les uns avec les autres pour offrir des récompenses, alors nous perdrons une bonne partie du fruit des efforts que nous avons tentés et de la prévoyance dont nous avons fait preuve dans la préparation de notre programme de rétablissement, et nous courrons le risque de créer un autre groupe de nomades mécontents, malgré l'occasion qui s'offre maintenant à nous d'unir nos efforts afin de réin-

tégrer dans la vie de la société canadienne nos propres fils et nos propres filles et de leur faire sentir non pas que nous entendons les récompenser mais que nous sommes résolus à voir qu'ils ne souffriront pas davantage après tout ce qu'ils ont fait pour nous.

Il ne suffira pas de dire à ces gens: "Voici un emploi qui vous procurera l'indépendance économique." Il ne suffira pas de leur dire: "Vous êtes allés accomplir ce qui n'était en somme que votre devoir", car cela ils l'auront compris. Il ne suffira pas de leur dire: "Maintenant que vous êtes de retour et que vous n'êtes pas en plus mauvais état, vous pouvez vous débrouiller tout seuls." Non, cela ne suffira pas. La Chambre et toute la population doivent avoir toujours présent à la mémoire ce que je crois être la conception du département, c'est-à-dire que c'est pour nous une obligation, un devoir et un grand privilège d'aider ces gens à se tirer d'affaire, à reprendre la place qui leur revient parmi la Collectivité, dans notre vie sociale et politique. Si nous sommes bien pénétrés de cela, ces injustices, ces inégalités qui se produisent de temps à autre, ne présenteront pas de grandes difficultés, à condition que nous les attaquions dans cet esprit.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Je voudrais, avant l'adoption de la motion, faire quelques remarques au sujet des mesures législatives édictées depuis le début du conflit. Comme le printemps est sur le point d'arriver et qu'il règne même déjà dans plusieurs régions, et vu que plusieurs combattants de cette guerre-ci s'établiront bientôt sur la terre et commenceront leurs travaux régis par la loi récemment adoptée, je crois de mon devoir de faire quelques commentaires à cet égard. Cependant, avant d'aborder ce sujet, il est une autre question qu'il faudrait examiner et qui se rapporte à une mesure analogue adoptée sur la fin de la dernière Grande Guerre.

Cette question a été discutée en plusieurs occasions, mais je regrette de dire que la présente administration et celle qui l'a précédée ne l'ont pas considérée avec grande bienveillance. Nous avons plusieurs fois signalé à l'attention de la Chambre la situation des soldats-colons relevant de l'ancienne Commission d'établissement des soldats. Les soldats-colons ont été fort actifs en 1944 et ils ont même été jusqu'à envoyer à Ottawa neuf de leurs représentants pour discuter leur cas. Le Gouvernement ne nous avait alors guère donné satisfaction au sujet de la réponse qu'il ferait à la requête des vieux colons, laquelle consistait, cela va de soi, en ce que le titre incontesté de propriété de leur terre leur soit accordé.

Au début de la présente année, le ministre des Affaires des anciens combattants m'a répondu que le Gouvernement n'accorderait pas ces titres incontestés après quoi l'Association des soldats-colons envoya deux représentants à Ottawa—et je les ai accompagnés ici—pour présenter un autre mémoire au ministre. Pour que la Chambre puisse se faire quelque idée de la situation de ces colons, je ne crois pouvoir mieux faire que de consigner ce mémoire au compte rendu. Il fut présenté le 5 mars par le président, M. Harold Baker et par le secrétaire, M. Alfred J. Sibley, de l'Association canadienne des soldats-colons, et il est ainsi libellé:

Le 5 mars 1945.

A l'hon. Ian A. Mackenzie,
Ministre des Affaires des
anciens combattants,
Ottawa, Ont.

Monsieur,

A notre titre de représentants de l'Association canadienne des soldats-colons, nous avons l'honneur d'ajouter à notre requête du 23 mars 1944 adressée au Gouvernement le mémoire suivant. Comme antérieurement, nous demandons des titres incontestés à toutes les terres détenues par des soldats-colons le 31 mars 1944 aux termes de la loi de 1919 sur l'établissement de soldats.

Presque tous ces colons dépassent maintenant la soixantaine et il se trouve même parmi eux des octogénaires. Par suite des renseignements fournis dans votre lettre du 3 courant à M. Robert Fair, député, force nous a été de revenir à Ottawa pour tâcher d'en arriver à une entente acceptable par ces vieux soldats que nous représentons. Au 31 mars 1944, 6,153 soldats-colons détenaient encore des contrats sur leurs fermes et la valeur en cause s'élevait à $7,715,954.01.

La dette moyenne pour tous ces soldats-colons était de $4,358 et celle pour les soldats qui détiennent des contrats de $1,254, au 31 mars dernier.

Cette somme représente 29 p. 100 du prêt moyen initial. Malgré diverses réductions consenties sur la dette primitive et bien que, en outre, ces colons, leurs épouses et leurs enfants aient travaillé pendant vingt-cinq ans, 4,130 ou 16 p. 100 d'entre eux seulement ont obtenu des titres incontestés et 6,153 ou 25 p. 100 détiennent encore des contrats, tandis que près de 60 p. 100 d'entre eux sont partis volontairement ou de force. A propos des chiffres précités, il faut se rappeler que, parmi les colons qui ont obtenu leurs titres ou ont respecté les termes de leurs contrats, bon nombre ont employé à ces fins de l'argent dont ils auraient eu besoin pour leur propre subsistance et celle de leurs familles, pour l'entretien de leurs bâtiments, de leurs machines ou autre outillage ou encore de l'argent gagné par des membres de leurs familles dans des industries de guerre ou dans l'armée. Les frais d'administration s'élèvent annuellement à près de $1,100,000 ou à environ un septième du total dû par les colons au 31

mars dernier, de sorte que sept années de cette administration coûteront au pays le montant de la dette actuelle.

Dans ces circonstances, nous avons la conviction que l'Etat économiserait de l'argent en accordant dès aujourd'hui et sans autres versements des titres incontestés. De plus, en omettant de ce faire, le Gouvernement exposera bon nombre des colons en cause à réclamer des secours aux termes de l'allocation aux anciens combattants et le coût de ce chef sera de $720 annuellement pour un colon et son épouse. En deux ans, le Gouvernement aura donc versé plus que le montant actuel de la dette tandis que la délivrance de titres incontestés éviterait dans nombre de cas de telles réclamations.

La loi sur les terres destinées aux anciens combattants entre maintenant en vigueur et plusieurs des détenteurs de contrats sous l'empire de cette mesure sont les fils ou les filles d'anciens soldats-colons. Si l'on permet à ces derniers de demeurer dans le triste état où ils sont actuellement, l'effet sur le moral des nouveaux colons pourrait bien être désastreux, puisque le traitement injuste des anciens colons et les misères qu'ils ont endurées sont bien connues de tout le pays. Sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le colon reçoit une allocation équivalente à 38 p. 100 de la valeur du prêt initial. Le montant que doivent présentement les anciens colons ne s'élève qu'à 29 p. 100 de leurs emprunts initiaux. Le taux d'intérêt prévu par la nouvelle loi est de 3½ p. 100, tandis que le taux fixé par la loi d'établissement de soldats sur les comptes courants était de 5 p. 100 et de 7 p. 100 sur les arrérages.

Vu que la loi d'établissement de soldats a été adoptée pour assurer le rétablissement des anciens combattants de la première Grande Guerre et vu que la situation économique des dernières années ne leur a pas permis de s'acquitter de leurs obligations, nous estimons que notre requête est raisonnable et juste. Elle jouit de l'appui de milliers de personnes qui ont signé une requête au début de l'an dernier, de l'assemblée législative albertaine, des 20,000 membres du cercle des agriculteurs de l'Alberta, de l'Association des municipalités rurales de Saskatchewan, du Syndicat du blé de la Saskatchewan, des Fermiers unis du Canada, succursale de la Saskatchewan, des Fermiers unis de l'Alberta, de la Fédération canadienne de l'agriculture et des conseils exécutifs pour l'Alberta et la Colombie-Britannique de la Légion canadienne. Nous estimons que notre requête demandant d'octroyer des titres incontestés à tous ceux qui, le 31 mars 1944, étaient détenteurs de contrats sous l'empire de la loi de la Commission d'établissement de soldats, est raisonnable et juste, et nous apprécierions l'étude favorable et immédiate de cette requête.

Respectueusement vôtres,

Harold C. Baker,
président,

Alfred J. Sibley,
Secrétaire,

Association canadienne des soldats-colons.

Je puis dire qu'au cours de l'année actuelle l'assemblée législative de la Saskatchewan a appuyé ceux qui avaient déjà signé et que l'assemblée législative de l'Alberta ainsi que l'Union des cultivateurs albertains ont aussi encore une fois appuyé la requête. J'ai les résolutions ici, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les lire, car les journaux les ont publiées et elles ont fait le sujet de discussions par tout l'Ouest canadien et dans maints endroits de l'Est.

Après la soumission du dossier, nous avons eu un bon entretien avec le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). Je suis certain que le ministre est bien disposé. Si ce n'est pas exact, le ministre voudra peut-être me contredire. Je crois que plusieurs membres du cabinet sont également bien disposés, et mon seul désir est que l'occasion soit fournie aux honorables députés de voter sur cette question. Si cela arrivait, nous aurions une très forte majorité qui l'appuierait. Mais je regrette que la Chambre compte aussi certains hommes,—des hommes qui semblent jouir d'une certaine influence,—qui ne veulent pas l'adoption de cette mesure. J'en remarque un en ce moment. Le ministre des Finances (M. Ilsley) ne voit pas cela d'un bon œil. Il est d'avis que nous recueillons de jolies contributions de ces hommes, et il croit aussi que l'on doit respecter les contrats. Nous partageons tous cette dernière opinion, mais lorsqu'un contrat injuste est conclu, il me semble qu'un ajustement quelconque s'impose même envers des civils. Ce n'est que justice.

On a adopté des lois sur l'ajustement des dettes, et qui ont été en vigueur depuis des années, et comme les collectivités agricoles dans tout le pays en général étaient dans une posture désavantageuse durant des années, surtout entre 1930 et 1940, il me semble qu'on devrait prendre des mesures rigoureuses au sujet de ces contrats. Si le gouvernement de l'époque,—et j'entends par là les conservateurs et les libéraux,—avait vu à ce que les cultivateurs reçoivent le pourcentage convenable du revenu national durant les années où ces contrats étaient en vigueur, il ne me serait pas nécessaire de revendiquer encore l'octroi de titres incontestés aux anciens combattants colons.

Au cours des années de crise, au moins 33 p. 100 de la population du Canada vivaient sur les fermes, et étant donné que cette partie de la population du pays ne touchait pas plus de 5 p. 100 du revenu national, je demande au ministre des Finances si le Gouvernement se montrait alors fidèle à ses engagements et à ses obligations. Pourquoi les autorités sont-elles demeurées inactives? Elles se sont montrées indifférentes. Les cultivateurs subissaient les effets de la crise, et l'on ne se préoccupait nullement d'eux. En 1932, les cultivateurs ne touchaient que 5 p. 100 du revenu national mais les colons et les cultivateurs en général étaient tenus d'acquitter leurs dettes.

Je pourrais, si je le voulais, parler d'autres gens qui ne sont pas traités de cette façon.

Pour en revenir au ministre des Affaires des anciens combattants, j'ai dit il y a quelques instants que je le croyais bien disposé, mais il y a au poste de directeur de la Commission des soldats-colons établie conformément à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, un personnage qui n'a apparemment pas d'aussi bonnes dispositions. Si ce directeur n'éprouve pas de sympathie envers les soldats-colons, je pense qu'il y en a d'autres qui sont bien disposés envers eux et qui sont tout aussi compétents que lui, et j'estime que, pour que l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants donne de bons résultats, un changement devrait être effectué au département.

L'argument invoqué par le ministre des Affaires des anciens combattants—cet argument émanait, je crois, du directeur de ce service—est que des paiements et des versements par anticipation se font en ce moment. J'avouerai bien franchement que les cultivateurs sont plus à même à l'heure actuelle, de faire des paiements qu'ils ne l'ont été depuis assez longtemps, mais je crois que la rançon en vies humaines et en sacrifices est beaucoup trop élevée. Il a fallu qu'une guerre éclate pour que les cultivateurs soient assez prospères pour acquitter leurs dettes, et cela n'est à l'honneur ni du Canada ni d'aucun autre pays. Si des paiements sont effectués, c'est aussi parce que des membres des familles d'anciens soldats travaillent aujourd'hui dans des usines de guerre et que d'autres servent dans les forces armées. De plus, des paiements se font parce que plusieurs de ces anciens soldats craignent d'être jetés sur le pavé, comme bien d'autres soldats l'ont été, et de ne plus avoir de foyer pour accueillir leurs enfants à leur retour. Quelques-uns déclarent qu'aucun soldat-colon n'est expulsé de sa terre, ou que, s'il en est, ils sont très peu nombreux. Tout récemment, j'ai obtenu le dépôt d'un document qui, à mon sens, justifie mes avancés. Au cours de la période 1930-1931 à 1943-1944, soit quatorze ans, non moins de 2,064 de ces soldats-colons ont signé des actes de renonciation à leurs droits. Cela revient à une moyenne de 147 colons par année pour cette période de 14 ans. Pourquoi ont-ils signé ces actes de renonciation? Tout simplement, parce qu'ils étaient incapables d'effectuer leurs paiements. Durant ces mêmes années financières allant de 1930-1931 à 1943-1944, 934 de ces anciens combattants de la première Grande Guerre ont été jetés sur le pavé et, dans bien des cas, ils n'avaient aucun endroit où se réfugier. Pourquoi leur a-t-on servi ces avis de trente jours? Simplement parce qu'ils n'étaient pas en mesure de payer. Cela fait une moyenne de 67 anciens combattants expulsés chaque année durant la période 1930-1931 à 1943-1944.

Il est un point sur lequel je désire appeler particulièrement l'attention de la Chambre. En 1938-1939, 143 de ces anciens combattants ont été expulsés de leurs terres; en 1939-1940, année de la déclaration de guerre, leur nombre fut de 162 et en 1940-1941 il fut de non moins de 192.

Nous avons adopté un grand nombre de lois fort louables; toutefois, à moins de modifications que j'ai l'intention de proposer avant de reprendre mon siège, notre loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne deviendra en somme qu'une réplique de la loi concernant l'ancienne commission d'établissement de soldats. Je ne crois pas qu'on puisse demander à nos hommes et à nos femmes, après les sacrifices auxquels ils ont consenti depuis des années, d'accepter le même traitement que celui qu'on a accordé à nos anciens soldats.

Un autre argument soumis au ministre par le directeur, je crois, portait que si l'on accordait maintenant ces titres de propriété aux anciens combattants de la première Grande Guerre, les soldats placés sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'abstiendraient de payer et réclameraient le même traitement. Je vois là la reconnaissance par le Gouvernement de l'échec de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Si on accorde à ces hommes des conditions satisfaisantes, ils ne se verront pas dans la nécessité de réclamer des titres de propriété qu'ils n'auront pas entièrement payés. A mon sens, cet argument signifie que le Gouvernement reconnaît qu'il se produira un fléchissement des prix des produits agricoles, ce qui empêchera ces colons d'honorer leurs obligations.

Avant de passer à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qu'on me permette de dire qu'au moment où ce plan fut mis en vigueur, nous n'avions sur les terres que 25,017 soldats-colons. Le 31 mars 1944, 4,130 d'entre eux, soit 16 p. 100 possédaient leurs titres de propriété après vingt-cinq ans de labeur sur leur ferme; 6,153 détenaient encore des contrats. Cela représente 25 p. 100; il y en avait donc près de 60 p. 100 qui avaient quitté leur terre ou en avaient été expulsés. Sont-ce là de brillantes perspectives pour ceux qui envisagent de s'établir sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants? Pour que cette loi donne de bons résultats, il faudrait à mon sens que son application soit confiée à un directeur compétent et sympathique. J'ai déjà souligné ce point et je tiens à déclarer clairement qu'un autre directeur doit être placé à la tête de l'organisme en question. Il y

aurait lieu d'accroître le montant prévu pour les bestiaux et l'outillage. A l'heure actuelle il n'est que de $1,200 et cela ne représente qu'environ les deux tiers du prix d'un tracteur.

Peu importe la compétence du cultivateur; s'il n'a pas l'outillage nécessaire, il ne pourra réussir. Jusqu'ici, nous avons dépensé des millions de dollars pour enseigner à ces hommes les moyens efficaces de détruire les vies humaines et les propriétés. Pourquoi ne pas dépenser aujourd'hui quelques millions pour les installer sur des terres, afin qu'ils puissent gagner leur vie sur la ferme? Ces colons sont liés par un contrat. Je dis "liés par un contrat" parce qu'ils ont signé un contrat en vue d'obtenir un terrain, des animaux et de l'outillage d'après les prix actuels des produits agricoles. Si nous voulons que ces hommes réussissent et qu'ils obtiennent un titre incontesté de propriété, le Gouvernement doit, à mon avis, leur garantir les mêmes prix pour leurs produits pendant tout le temps qu'ils remboursent leur emprunt. Je veux dire par là que si le blé vaut $1.25 le boisseau aujourd'hui et que, plus tard, ces colons doivent le vendre 75c. le boisseau, le Gouvernement devrait leur accorder un crédit de 50c. le boisseau, afin de leur permettre d'entrer en possession de leur ferme. Peu importe qu'on leur donne gratuitement le terrain, les animaux et l'outillage; si on les oblige à produire au-dessous du prix de revient, une seule chose les attend: un directeur dictateur les chassera de leur ferme, comme cela est arrivé dans le cas d'un certain nombre de soldats-colons de la première Grande Guerre.

On répondra, je supose, qu'on a adopté une loi prévoyant que les prix des produits agricoles seront maintenus à certains niveaux. J'en conviens volontiers, mais le Gouvernement avouera de son côté qu'on ne nous a pas indiqué les chiffres qui serviront à stabiliser ces prix; or, le succès de cette mesure dépendra entièrement du niveau qu'on fixera pour les prix des produits de la ferme. Entre 1930 et 1940, les cultivateurs ont touché 9.4 p. 100 du revenu national. Si l'on se sert de cette base pour établir les cours des produits agricoles, la loi ne vaudra pas le papier sur lequel elle est imprimée. Si les prix des produits agricoles sont établis à un niveau qui permette aux cultivateurs canadiens de recevoir leur juste part du revenu national, la loi produira des résultats pratiques.

Je ne tiens pas à retarder davantage les travaux de la Chambre, mais je rappellerai aux honorables députés que les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont pris des dispositions en vue d'accorder des terres aux militaires de ces deux provinces qui voudraient s'établir sur la terre. Je laisse aux honorables députés de la Colombie-Britannique le soin de nous donner des détails sur ce qui se fait dans leur province, mais le citoyen de l'Alberta qui s'est enrôlé recevra une terre d'une demi-section dans une région dont le sol a été mis à l'épreuve. Dans les trois premières années de son établissement, la province ne lui demendera pas un sou. Dans les sept années suivantes, il sera tenu de verser le huitième du produit de sa récolte. Le gouvernement de la province est allé plus loin. Il a proposé au gouvernement fédéral de payer la moitié des frais de défrichement de quarante acres de terre, si le Dominion voulait acquitter l'autre moitié. Puis, au bout de dix ans, au lieu de faire chasser le militaire par l'huissier, il lui remettra ses titres à cette demi-section. En définitive, ce régime sera moins coûteux, et je crois que nous ne pouvons pas faire moins envers les anciens combattants.

Ensuite, afin d'effacer une tache de nos statuts, je propose que le Gouvernement, même avant les prochaines élections, affecte quelque 8 millions de dollars, ou même une somme moindre, à la liquidation de la dette de ces anciens soldats qui sont encore assujettis aux dispositions de la loi d'établissement des soldats. La présente guerre nous coûte quelque 16 millions de dollars par jour. Ne pouvons-nous pas consacrer la moitié de cette somme à la libération de ces vieux soldats-colons? Je demande de nouveau au Gouvernement d'étudier attentivement la question, car ce qui a été fait ne suffit pas. Je ne veux pas que les vétérans du présent conflit soient traités comme l'ont été ceux de la dernière guerre.

(Texte)

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, on nous demande dans la présente résolution de voter deux milliards de dollars pour la conduite des opérations navales, militaires et aériennes hors du Canada, et la plus grande partie de cette somme servira pour la guerre contre le Japon. Je tiens à formuler immédiatement mes objections contre toute conscription, sous quelque forme que ce soit, pour l'envoi de soldats, de marins et d'aviateurs dans la guerre contre le Japon, guerre que le Canada a déclarée avant que les Etats-Unis la décident eux-mêmes. Et cela, pour les raisons suivantes: Premièrement, le coût de cet envoi de troupes de toutes armes sera la cause du maintien des taxes actuelles au pays, et j'estime que notre industrie et notre commerce, qui seront appelés, après la fin de la guerre avec l'Allemagne, à procéder à une réorganisation de leurs affaires en vue d'une transformation en

organisme de paix, ne pourront rien faire en ce sens tant qu'il n'y aura pas de dégrèvement d'impôts. Deuxièmement, notre petite population de 12 millions, qui est actuellement fortement réduite par notre effort de guerre, ne pourra, étant donné l'étendue de notre territoire, s'organiser en vue de l'exploitation de nos ressources naturelles de façon à faire concurrence à ceux qui, n'étant pas en guerre avec le Japon, auront nécessairement pris de l'avance en profitant de la période que durera encore la guerre avec ce pays, et cela à notre détriment sur les marchés mondiaux, car cette guerre peut durer encore un an ou deux.

Troisièmement, il est contraire à toutes les promesses faites antérieurement par le gouvernement libéral à notre population du Québec d'envoyer contre son gré un seul des nôtres se battre en dehors du pays, et spécialement contre le Japon, que ce soit sous la forme d'un volontariat qui comporte une conscription hypocrite et déguisée, comme l'a révélé l'application de la loi de mobilisation des ressources humaines et nationales, ou encore en vertu d'une loi de conscription pour service outre-mer franchement exprimée, comme c'est le cas dans le bill 80, adopté en cette Chambre quelque temps après la démission comme ministre de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), et en vertu duquel on a passé l'arrêté ministériel de l'automne dernier.

Pourquoi laisserions-nous notre pays s'endetter encore davantage, alors que le monde entier reconnaît que nous avons fait plus que nous étions humainement capables de faire? Et nul ne peut prédire encore combien de temps durera la guerre avec le Japon. C'est le président Roosevelt lui-même qui a déclaré que la lutte pour parvenir à Tokyo serait beaucoup plus dure que celle qui nous conduira à Berlin. Pourquoi ne saisirions-nous pas l'occasion qui nous est offerte, et qui est basée sur le bon sens et la logique, pour affirmer que nous sommes capables, sans les dictées de Londres, d'une indépendance d'action?

J'entendais, l'autre jour, l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) déclarer dans un discours que la conférence de San-Francisco sera l'affirmation de notre indépendance. Or, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) s'est chargé lui-même de lui donner le plus flagrant démenti puisqu'il a déclaré, immédiatement après le discours de l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (voir page 326 de la version française des débats de la Chambre des communes du mercredi 28 mars 1945):

Quand les honorables députés d'en face auront l'occasion—et je suis content de dire que ce sera avant bien longtemps—de se présenter devant la population du Canada, ils verront bien si les Canadiens estiment que j'ai fait mon devoir à l'égard du Commonwealth des nations britanniques, à l'égard de l'Empire britannique, tout le temps que j'ai été premier ministre de notre pays.

[M. LaCroix.]

Et encore cette autre déclaration faite par le très honorable premier ministre du Canada, la veille, (voir page 272 de la version française des débats de la Chambre des communes),—je cite:

Pourquoi l'honorable député dit-il que le Canada ne fera pas toute sa part dans le Commonwealth britannique, si nous tenons compte de ce que nous avons fait durant le présent conflit?

Ce qui veut dire que le Canada continuera à être une colonie de l'empire, comme il l'a toujours été.

En outre, l'honorable député de Beauharnois-Laprairie a dit dans son discours que notre groupe aurait désiré que le Canada prenne part aux conférences antérieures, telles que Dumbarton-Oaks, Bretton-Woods, Ialta, etc.; que cela devrait être une raison pour nous inciter à assister à celle de San-Francisco. Mais c'est justement parce que le Canada n'a pris part à aucune de ces conférences,—malgré nos protestations,—que nous sommes justifiables de ne pas assister à celle de San-Francisco; car, à toutes ces conférences antérieures, on a pris, sans notre approbation, des décisions telles que la spoliation de la Pologne; le droit de veto et les trois votes accordés à la Russie; la mainmise par la finance internationale sur notre système économique par les décisions de Bretton-Woods. Toutes décisions qui seront ratifiées par la conférence de San-Francisco, tel qu'admis par le très honorable premier ministre lui-même dans son discours.

Pourquoi irions-nous payer le prix de conventions secrètes ou publiques au sujet desquelles nous n'avons jamais été consultés? Pourquoi laisserions-nous entraîner notre pays dans une autre guerre, à la suite de décisions auxquelles nous n'avons jamais donné notre adhésion?

L'honorable député de Beauharnois-Laprairie ne me surprend pas du tout, car il n'a pas voté contre la loi de mobilisation des ressources humaines et nationales, dont les conséquences ont été, pour notre population, une conscription hypocrite et déguisée et l'établissement chez nous d'une dictature économique qui a tué complètement le petit commerce et la petite industrie, en supprimant les contingents de marchandise et de matériel auxquels ils avaient droit, et, cela, au bénéfice des grands monopoles qui avaient, grâce à la loi de mobilisation des ressources nationales, des représentants attitrés dans toutes nos organi-

sations gouvernementales, qui s'appelaient des contrôleurs à un dollar par année.

Je respecte le point de vue de l'honorable député de Beauharnois-Laprairie, mais par son attitude sur la loi de mobilisation des ressources nationales il a contribué à créer chez nous la pire dictature économique que nous ayons jamais subie et dont les répercussions se feront sentir longtemps encore après la guerre.

Le représentant d'un journal formulait, dans sa chronique quotidienne, le souhait que l'honorable député de Beauharnois-Laprairie soit nommé représentant du Canada à la conférence de San-Francisco. Je crois sincèrement qu'il mérite cette nomination, et j'ose espérer que, cette fois, il réussira mieux que lorsqu'il était question de le nommer représentant du Canada à Paris, et cela au moment même où il votait, en 1938, les crédits de guerre qui ont entraîné notre pays à une participation désastreuse.

(Traduction)

M. BRADETTE (Orateur suppléant): La motion est-elle adoptée?

M. ROY: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette.)

L'hon. ANGUS A. MacDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Monsieur le président, le ministère de la Défense nationale pour le service naval a besoin, pour les cinq mois d'avril à août 1945, d'approximativement $140,043,500.

Avant que le comité étudie les crédits du Service naval, je vais essayer, comme cela s'est fait les années précédentes, de donner un aperçu général du travail accompli depuis douze mois par la Marine royale canadienne.

A cette fin, il me semble, à certains points de vue, que je ne saurais mieux faire que d'inviter le comité à lire un article qu'a publié le *Canadian Geographical Journal*, numéro de novembre 1944, sous la signature du commander William Strange, R.V.M.R.C., brillant écrivain et journaliste. Le commander Strange a intitulé son article: "The Wonderful Year", titre qu'il a emprunté à la marche navale vieille de deux cents ans, "Hearts of Oak":

> Come, cheer up, my lads, 'tis to glory we steer,
> To add something new to this wonderful year.

L'année dernière a été vraiment pour la Marine canadienne une année de merveilleuses réalisations.

Navires. La dernière fois que j'ai adressé la parole au comité, il y a un peu plus d'un an, lors de l'examen des crédits de mon ministère, j'ai dit que le nombre des navires de combat de la Marine canadienne était d'environ 250. Aujourd'hui, notre marine de guerre compte près de 370 unités. Nous avons donc ajouté quelque 120 navires de combat à notre marine au cours de l'année dernière, soit un croiseur, plusieurs destroyers, plusieurs frégates, corvettes, dragueurs de mines et unités de combat, plus légères. Outre les navires de combat, plus de 550 vaisseaux patrouilleurs et auxiliaires arborent maintenant le drapeau blanc, soit une augmentation de cent navires du genre au cours de l'année.

Personnel. Les effectifs de la Marine royale canadienne comptent plus de 95,000 membres, y compris 6,000 membres de la division féminine du même service. Ce chiffre accuse un accroissement d'environ 15,000 sur celui de l'an dernier. La marine a rempli les cadres prévus de ses effectifs. Désormais le recrutement n'aura d'autre objet que de combler les vides causés par les réformes et les pertes de vie.

Au sujet du personnel, monsieur l'Orateur, je désire signaler que six au moins de mes collègues du cabinet ont des fils dans la Marine canadienne. En outre, plusieurs autres honorables membres de la Chambre des communes comptent des fils et des filles dans ce service.

Le tableau suivant indique le nombre d'enrôlements dans la marine, par province:

	Officiers	Matelots
Ile du Prince-Edouard ...	55	1,368
Nouvelle-Ecosse	626	6,515
Nouveau-Brunswick	162	2,570
Québec	1,280	11,792
Ontario	2,284	41,218
Manitoba	281	8,110
Saskatchewan	185	6,782
Alberta	218	7,792
Colombie-Britannique ...	1,126	11,868

Je passe maintenant à la question suivante, à celle des opérations, particulièrement des convois. Notre principale tâche a encore consisté l'an dernier à escorter les convois dans le nord de l'Atlantique. C'est à ce travail que nous avons consacré nos énergies depuis le commencement de la guerre et nous devrons continuer à déployer presque tous nos efforts à cette tâche jusqu'à ce que nous ayons mené la guerre avec l'Allemagne à une fin heureuse. L'importance de la route de l'Atlantique, la grande voie maritime qui relie les Iles-Britanniques au continent américain, a été signalée si souvent et par tant de personnes que je n'ai pas à recommencer en ce moment.

Au début de l'automne 1940, une de nos premières corvettes entreprenait son premier voyage en partance de Halifax. Elle était sous le commandement du lieutenant George Hay Stephen, R.V.M.R.C., originaire

d'Ecosse, qui habitait Montréal depuis plusieurs années. Le lieutenant Stephen est maintenant le commander Stephen. Il a été décoré de l'O.B.E., de la Croix du service distingué avec agrafe, et a été cité. On a cru bon d'organiser une cérémonie quelconque en une occasion qui semblait historique et en conséquence on plaça une fanfare sur l'un des grands quais de ce port. Comme le petit navire quittait la sécurité du port pour faire face aux périls du grand Atlantique, la fanfare, à la demande du capitaine canado-écossais de la corvette, joua un air bien connu et très populaire, à juste titre: "The Road to the Isles." De fait, ce petit navire prenait "la route à destination des îles", non pas, il est vrai, la route de la chanson mais la route immense de l'océan qui conduit aux grandes îles elles-mêmes, les grandes îles qui alors se dressaient seules en Europe contre la puissance et la sauvagerie de l'attaque allemande.

Le comité me permettra de lui dire que depuis septembre 1939, plus de deux cent millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur cette route. Sans l'énorme quantité de produits alimentaires et de matériel de guerre et sans les troupes qui ont traversé la mer sans encombre, il n'est pas exagéré de dire que la lutte n'aurait pu être poursuivie en Europe. Si les Nazis avaient réussi à faire le blocus des routes océaniques qui conduit en Angleterre, les armées libérées des Alliés ne seraient pas dans l'ouest de l'Europe à l'heure actuelle. L'invasion et tous les événements qui l'ont suivie n'auraient pas été possibles,—ne l'oublions jamais,—si ce n'était que, durant les jours sombres et terribles où les sous-marins ennemis menaçaient de nous écraser, les marins ont assuré le libre passage dans les routes océaniques, ont accompagné les convois, ont nourri et approvisionné la forteresse d'Angleterre, ont enduré avec courage les effroyables difficultés du nord de l'Atlantique, sont morts en héros quand c'était nécessaire et ont mérité pour leurs efforts la gratitude de tous les peuples civiliés.

La tâche d'accompagner les convois dans le nord de l'Atlantique a été immense et je ne veux pas laisser entendre que c'est à la seule marine canadienne qu'il faut en attribuer tout le mérite. Les navires anglais et ceux des Etats-Unis ont contribué largement au succès de ces vastes opérations. D'autres part, je suis fier de proclamer qu'à certaines périodes, au cours des quelques dernières années, plus de la moitié de la tâche d'escorter les convois sur l'océan Atlantique a été accomplie par la marine canadienne. A un certain moment, durant l'été de 1944, les navires canadiens ont effectué entièrement le travail d'escorte dans le nord de l'Atlantique et constituaient en même temps 30 p. 100 des forces de combat dans cette région. L'été dernier le plus considérable convoi qui ait traversé l'Atlantique, un convoi de 167 navires marchands, transportant une cargaison de plus d'un million de tonnes, a quitté les rives de l'Amérique du Nord et est arrivé à destination sans perdre un seul navire. Cette grande flotte de guerre était protégée par des navires d'escorte de la marine canadienne.

[L'hon. M. Macdonald.]

Parlons maintenant de l'invasion. Je me rappelle qu'il y a deux ans, lors de l'étude des crédits de la Marine, un honorable député a exprimé le regret de ce que la marine canadienne n'eût pas de navires capables de prendre part à l'invasion de l'Europe. L'honorable député voulait évidemment parler d'une classe de navires d'un tonnage plus fort que ceux que nous avions alors. Toutefois, je puis dire, aujourd'hui, que, lors du grand assaut du 6 juin dernier contre le territoire occupé par les nazis, la flotte canadienne, en plus de sa tâche d'escorter les convois sur l'Atlantique, a pu fournir pour cet assaut plus de 100 navires et près de 10,000 marins. A cette fin, nous avons fourni deux destroyers de ligne, neuf destroyers d'escorte, deux groupes d'appui de frégates, dix-neuf corvettes, deux flottilles de dragueurs de mines, deux flottilles de bateaux torpilleurs, deux navires de débarquement, quatorze embarcations d'assaut et trente péniches de débarquement pour infanterie.

En même temps et de même qu'auparavant, nos quatre destroyers *Iroquois, Athabaskan, Huron* et *Haida* étaient à l'attaque avec quatre navires de même classe de la marine royale dans la Manche et dans le golfe de Gascogne. Ces navires faisaient partie de la dixième flottille de destroyers et, d'avril à septembre 1944, ils accomplirent un des plus remarquables exploits de la guerre navale. En un peu moins de quatre mois, ces huit navires ont coulé trente-six navires allemands, y compris des destroyers, des dragueurs de mines, des chalutiers, des navires marchands armés, des pétroliers et un sous-marin et ils ont avarié quinze autres navires ennemis, contre la perte d'un seul navire, l'*Athabaskan*.

Il est difficile de faire une mention spéciale des hommes d'équipage mais les commandants de ces navires méritent d'être mentionnés. Ce sont le capitaine H. G. DeWolf, du *Haida* qui, pour bravoure et adresse, a mérité l'Ordre du service distingué, la Croix du service distingué et qui a été quatre fois cité à l'ordre du jour; le capitaine Rayner, du *Huron*, qui a reçu une agrafe à sa Croix du service distingué et deux citations; le commander J. C. Hibbard, de l'*Iroquois* qui a eu une agrafe ajoutée à sa Croix du service distingué; enfin le lieutenant-commander John Stubbs, de

l'*Athabaskan*, qui avait deux ans plus tôt mérité l'Ordre du service distingué et qui reçut la Croix du service distingué pour son travail préliminaire à l'invasion mais qui, hélas, manque encore à l'appel.

J'aimerais aussi parler des grands succès de nos deux flottilles de vedettes-torpilleurs avant, durant et depuis l'invasion. Ces embarcations de petit tonnage mais extrêmement rapides et efficaces, ont agi pendant plusieurs années avec les unités côtières du Royaume-Uni. Leur tâche est hasardeuse et astreignante. Elles manœuvrent surtout la nuit et quand elles attaquent l'ennemi, elles doivent le faire à très courte portée.

Ces navires ne portent pas un nom mais un numéro. J'aimerais, toutefois, citer le nom du lieutenant-commander Anthony Law, de la ville de Québec, qui commandait une des flottilles, qui a reçu la D.S.C. et a fait l'objet d'une citation. Je citerai également le nom du lieutenant-commander James R. Kirkpatrick de Kitchener, province d'Ontario, commandant de l'autre flottille qui a aussi été décoré de la Croix du service distingué et qui a été cité à l'ordre du jour.

Pertes ennemies. Depuis mon dernier exposé, il y a environ un an, les navires canadiens ont détruit ou contribué à détruire dix sous-marins et en ont probablement coulé six autres.

Depuis le début de la guerre, les vaisseaux canadiens ont détruit ou contribué à détruire vingt-deux sous-marins ennemis; ils en ont probablement coulé huit autres et endommagé sept.

Au cours de la même période, c'est-à-dire depuis l'ouverture des hostilités, nos navires ont participé au coulage de quarante-quatre vaisseaux ennemis de surface, ils en ont fortement endommagé vingt-six autres et ont contribué à en capturer un. Les navires ennemis coulés ou avariés comprennent des destroyers, des dragueurs de mines, des chalutiers, des vaisseaux de patrouille et des navires marchands.

Si l'on additionne ces résultats, on constate que les navires de guerre canadiens ont coulé, soit seuls, soit de concert avec d'autres navires, un nombre total de soixante-six vaisseaux ennemis de diverses catégories, qu'ils en ont endommagé vingt-six autres, qu'ils en ont capturé un et en ont probablement coulé huit et endommagé sept.

Dispositifs ennemis.—La campagne de l'Atlantique, car il s'agit d'une campagne plutôt que d'une bataille, se continue. Au cours des derniers mois, l'ennemi a eu recours à certaines tactiques nouvelles et a apporté des améliorations à ses sous-marins. Il en a fréquemment été fait mention dans les déclarations officielles de même que dans les dépêches de journaux. L'un des nouveaux dispositifs les plus importants est le "Schnorkel" ou appareil de renouvellement de l'air qui permet au sous-marin de s'aérer et de recharger ses batteries sans avoir à venir à la surface. Cet appareil rend beaucoup plus difficile le repérage des sous-marins. Il ne fait aucun doute que l'ennemi continue de produire des sous-marins en dépit des attaques aériennes sur les chantiers où ils sont construits.

Il y a lieu de croire aussi que la vitesse en plongée de certains des sous-marins allemands est supérieure à ce qu'elle était autrefois. En ces derniers mois, les sous-marins ennemis ont limité, plus qu'autrefois, leurs incursions aux eaux côtières. A cause de cette tactique, nous ne croyons pas que les eaux côtières du Canada soient libérées prochainement de ces maraudeurs. Il se peut fort bien que les attaques par les sous-marins dans les eaux canadiennes prennent de l'ampleur. Je ne voudrais pas alarmer le comité ou la population, mais je rappelle ce qu'ont dit, il y a quelques jours, le président des Etats-Unis et le premier ministre de Grande-Bretagne dans leur déclaration conjointe mensuelle touchant la guerre sous-marine; ils ont dit qu'un ennemi qui possède beaucoup de sous-marins constitue toujours une menace à notre navigation. Nul ne saurait dire à quels endroits auront lieu ces attaques au cours des mois qui vont suivre, mais nous n'avons aucune raison de croire que nos eaux seront à l'abri de ces attaques; c'est pourquoi, nous ne pouvons négliger aucune des mesures destinées à faire la guerre aux sous-marins.

Pertes de navires marchands.—Il est permis de révéler aujourd'hui qu'au cours des années 1940, 1941 et 1942, l'ennemi a coulé les vaisseaux marchands plus vite que nous ne pouvions les remplacer. Nous n'avions pas encore notre nombre maximum de vaisseaux d'escorte et de navires marchands; mais en 1943, la situation se modifia. En 1943, les pertes des navires marchands appartenant aux Nations Unies n'étaient que la moitié environ de celles de 1942. En 1944, elles ne représentaient que le tiers environ de celles de 1943. Ces chiffres démontrent que le nombre de nos navires de guerre allait en augmentant et que nous étions en mesure d'offrir une plus grande protection à nos convois.

L'année 1943 a été remarquable à un autre point de vue: non seulement les coulages de nos navires marchands étaient moindres que l'année précédente mais le nombre de vaisseaux marchands que nous avons construits dépassait de beaucoup celui de l'année 1942. La même remarque vaut pour l'année 1944.

A la fin de cette année-là, le tonnage de nos navires marchands était beaucoup plus considérable qu'au début de l'année.

Pour la présente année 1945, s'il est vrai que l'ennemi a déployé une plus grande activité que dans les mois immédiatement antérieurs, il n'en est pas moins vrai que les pertes de navires marchands, cette année, ne sont pas de nature à nous alarmer, cependant que nous avons remporté, le mois dernier, des succès satisfaisants dans la lutte contre les sous-marins.

Je passe maintenant aux pertes de navires de guerre canadiens. J'ai le regret d'annoncer que depuis ma dernière déclaration au comité jusqu'au 28 février 1945,—c'est-à-dire pour une période de près d'un an,—l'ennemi nous a fait perdre le destroyer *Athabaskan*, de la catégorie Tribal, la frégate *Valleyfield*, les corvettes *Regina*, *Alberni*, *Shawinigan* et *Trentonian*, le drageur de mines *Clayoquot* et deux vedettes-torpilleurs.

Du début des hostilités au 28 février 1945, nous avons perdu 20 navires aux mains de l'ennemi et 12 pour d'autres causes.

Pertes.—Voici les pertes subies par le personnel de la marine du début des hostilités au 28 février 1945:

Tués en service actif	1,498
Autres décès	224
Blessés ou estropiés	388
Prisonniers de guerre	87
Disparus	44

Les parents et amis de ces braves qui ont donné leur vie pour leur pays ont toute la sympathie du comité et de la Chambre.

Décorations.—D'autre part, je suis fier de dire que, depuis le début de la guerre, 1,168 officiers et matelots de la marine canadienne ont reçu des décorations de Sa Majesté le Roi et de gouvernements étrangers pour leur bravoure et leur dévouement. L'an dernier, je consignais au hansard une liste de 519 membres de la marine ainsi décorés. Au cours de l'année écoulée, les décorations méritées par les membres de la marine canadienne s'élèvent à 649. Elles dépassent donc le nombre de toutes celles qui ont été reçues dans toutes les années antérieures de la guerre. Ce fait suffirait à lui seul à indiquer combien notre marine s'est développée et combien ses opérations se sont multipliées. Avec le consentement du comité, je déposerai au hansard, sans en donner lecture, la liste de ceux qui ont reçu des décorations depuis mon dernier rapport jusqu'au 20 mars (compris) de la présente année.

[L'hon. M. Macdonald.]

HONNEURS ET DÉCORATIONS

Décorations accordées au personnel du Service naval pour opérations du 7 mars 1944 au 20 mars 1945, inclusivement:

Ordre du Service distingué	1
Officier du très excellent ordre de l'Empire britannique	5
Croix du service distingué	56
Membre du très excellent ordre de l'Empire britannique	5
Médaille pour acte de bravoure signalée	1
George Medal	1
Médaille du service distingué	57
Médaille de l'Empire britannique	22
Citations:	
Officiers	174
Autres marins	261
Décorations étrangères	5
Total	588

MARINE ROYALE CANADIENNE

Légende

D.S.O. (Ordre du Service distingué)
C.B. (Compagnon de l'Ordre du Bain)
C.B.E. (Compagnon de l'Ordre de l'Empire britannique)
O.B.E. Officier de l'Ordre de l'Empire britannique)
M.B.E. (Membre de l'Ordre de l'Empire britannique)
B.E.M. (Médaille de l'Ordre de l'Empire britannique).

R.C.N.: Marine royale canadienne;
R.C.N.R.: Réserve de la marine royale canadienne;
R.C.N.V.R.: Réserve volontaire de la marine royale canadienne;
E.: Ingénieur;
F.R.: Réserve des pêcheurs;
Able Seaman: Matelot breveté;
Acting A.B.: Matelot breveté suppléant;
Acting yeoman of signals ou A/yeoman of signals: Maître timonier suppléant;
A/Captain: Capitaine de vaisseau suppléant;
A/Chief E.R.A. ou Actig chief E.R.A: Maître mécanicien suppléant;
A/Chief P.O. ou Acting Chief P.O. ou A/C.P.O.: Premier maître suppléant;
A/Commander: Commander suppléant;
A/E.R.A. 4/class: Mécanicien de 4e classe suppléant;
A/Gunner: Canonnier suppléant;
A/Leading cook: Quartier-maître cuisinier suppléant;
A/Leading seaman ou Acting leading seaman: Quartier-maître suppléant;
A/Leading sig: Quartier-maître timonier suppléant;
A/Leading stoker: Quartier-maître chauffeur suppléant:
A/Lieutenant ou A/Lieut.: Lieutenant de vaisseau suppléant;
A/Lieut. Cdr. ou A/Lt. Cdr.: Lieutenant-commander suppléant;
A/P.O. ou A/Petty Officer ou Acting P.O.: Second maître suppléant;
A/Stoker P.O.: Second maître chauffeur suppléant;
A/Warrant engineer: Maître ingénieur suppléant;
Captain: Capitaine de vaisseau;
Chief E.R.A.: Maître mécanicien;
Chief motor mechanic: Mécanicien de moteurs en chef;
Chief P.O.: Premier maître;

Chief P.O. steward: Premier maître distributeur;
Chief Skipper: Patron de bateau en chef;
Chief stoker: Chef de chauffe;
Chief stoker P.I.: Premier maître chauffeur;
Coder: Chiffreur;
Commander: Commandeur;
Commissioned engineer: Mécanicien breveté;
Commissioned gunner (t): Canonnier breveté (torpilleur);
Cook: Cuisinier;
Coxswain: Patron de chaloupe;
E.R.A. ou Engine room artificer 2/C, 3/C, 4/C: Mécanicien de deuxième classe, troisième classe, quatrième classe;
Leading cook: Quartier-maître cuisinier;
Leading Smn. ou Leading Seaman: Quartier-maître;
Leading Seg. ou Leading Signalman: Quartier-maître timonier;
Leading steward: Quartier-maître distributeur;
Leading stoker: Quartier-maître chauffeur;
Leading supply assistant: Quartier-maître distributeur adjoint:
Leading telegrapher: Quartier-maître télégraphiste;
Leading torpedo operator: Quartier-maître torpilleur;
Lieut. ou Lieutenant: Lieutenant de vaisseau;
Lieut. commander ou Lieut. Cdr.: Lieutenant-commander;
Master-at-arms: Capitaine d'armes;
Mate: Second maître;
Midshipman: Aspirant;
Motor mechanician: Mécanicien de moteurs;
Ordinary seaman; Matelot de pont;
Ordinary telegraphist: télégraphiste subalterne;
P.O. ou petty officer: Second maître;
P.O. Electrician: Second maître électricien;
P.O. Cook: Second maître cuisinier;
P.O. Telegraphist ou P.O. Telegrapher ou Petty Officer Telegraphist: Second maître télégraphiste;
P.O. Torpedo gunner's mate:Second maître torpilleur;
Regulating petty officer: Second maître régulateur;
Sailmaker's mate: Second maître voilier;
S.B.A.: Infirmier;
Shipwright 4/Class: Charpentier de navire de quatrième classe;
Signalman: Timonier;
Skipper: Patron de bateau;
Skipper Lieut.: Lieutenant-patron;
Steward: Distributeur;
Stoker 1/class: Chauffeur de première classe;
Stoker P.O. ou Stoker petty officer: Second maître chauffeur;
Sub-Lieutenant ou Sub-Lieut.: Enseigne de vaisseau de première classe;
Supply Chief P.O.: Premier maître de ravitaillement;
Supply P.O.: Second maître de ravitaillement;
Surg. Lieutenant ou Surg. Lieut. ou Surgeon Lieut.: Lieutenant-chirurgien;
Telegraphist ou Telegrapher: Télégraphiste;
Temp. Lieut.: Lieutenant de vaisseau provisoire;
Temp. Lieut. Cdr.: Lieutenant-commander provisoire;
Warrant mechanician: Maître mécanicien.

Suit la liste des noms et des décorations:

DÉCORATIONS POUR BRAVOURE DURANT LES OPÉRATIONS DU 12 AOÛT 1944 AU 20 MARS 1945

D.S.O.

DeWolf, Harry George, Capitaine, R.C.N., 123 Range Road, Ottawa (Ont.), 3 mai 1944.

O.B.E.

Carter, Roderick Chrysler, Lieut. Cdr., RCNVR., Ottawa, Ont. (Toronto), 1er janvier 1945.
LePage, Théodore Nelson, Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., 2592 ouest, ave Nelson, Vancouver (C.-B.), 3 mai 1944.
Palmer, Ivor James Llewellyn, Lieut. Cdr. (E), R.C.N.R., Montréal (Qué.), 14 novembre 1944.
Pickard, Anthony Fenwick, Lieut. Cdr. R.C.N.R., South Porcupine (N.-E.), 8 juin 1944.
Rankin, Angus Hetherington, Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 8 juin 1944.

D.S.C.

Balfrey, Charles Patrick, Lieut. Cdr. R.C.N.R., 165 rue Longueuil, St-Jean d'Iberville (P.Q.), 20 mars 1945.
Benoit, Cecil Julien, Lieut. R.C.N., Halifax N.-E.), 14 novembre 1944.
Bishop, Lennox Craig, Lieut. R.C.N.V.R., Sherbrooke (Qué.), 14 novembre 1944.
Bishop, Lennox Craig (1re agrafe), 26 décembre 1944.
Boulton, Angus George, Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., Russel (Man.), 1er janvier 1945.
Bradley, James Richard, Lieut. R.C.N.V.R., Avenue Cayuga, Port-Credit (Ont.), 20 mars 1945.
Brock, Frederick, A/Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., Rothesay (N.-B.), 6 mars 1945.
Budge, Patrick David, Lieut. R.C.N., Halifax (N.-E.), 29 août 1944.
Burk, Charles Arthur, Lieut. R.C.N.V.R., 43 avenue Gormley, Toronto (Ont.), 2 mai 1944.
Burk, Charles Arthur (1re agrafe), 14 novembre 1944.
Burk, Charles Arthur (2e agrafe) 26 décembre 1944.
Burke, Cornelius, A/Lieut. Cdr., R.C.N.V.R., 1290 rue Robson, Vancouver (C.-B.), 30 mai 1944.
Burke, Cornelius (1re agrafe), 26 janvier 1945.
Campbell, Hugh, A/Lieut. Cdr. R.C.N.R., Toronto (Ont.), 26 décembre 1944.
Cosh, Digby Rex Bell, A/Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., 316 rue O'Connor, Ottawa (Ont.), 30 mai 1944.
Coughlin, Clifton Rexford, Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., Ottawa (Ont.), 18 juillet 1944.
Davie, John Chapman, Lieut. R.C.N.V.R., Duncan (C.-B.), 14 novembre 1944.
DeWolf Harry George, D.S.O., Captain, R.C.N., Ottawa (Ont.), 29 août 1944.
Draney, Robert William, Lieut. Cdr. R.C.N.R., New-Westminster (C.-B.), 12 septembre 1944.
Fraser, James Philip, lieut. Cdr. R.C.N.R., Halifax (N.-E.), 4 juillet 1944.
Fuller, Thomas George, (1re agrafe), A/Cdr., R.C.N.V.R., 300 ouest, rue Somerset, Ottawa (Ont.), 4 avril 1944.
Fuller, Thomas George, (2e agrafe), 5 septembre 1944.
Gooderham, William George, Lieut. R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 18 juillet 1944.
Groos, David Walter, A/Lieut. Cdr. R.C.N.,

D.S.C.—*Fin*

Victoria (C.-B.) (Surrey, Angleterre), 1er janvier 1945.

Hadrill, Peter Geoffrey, Lieut. R.C.N.V.R., Montréal (Qué.), 28 novembre 1944.

Heslam, Richard Murray, Lieut. R.C.N.V.R., Halifax (N.-E.), 14 novembre 1944.

Hibbard, James C. D.S.C. Cdr. R.C.N., (1st Bar to D.S.C.), Halifax (N.-E.), 14 novembre 1944.

Howitt, David Mickle, A/Lieut., R.C.N.V.R., Kings Bridge Road, St-Jean (Terre-Neuve), 20 mars 1945.

Kelly, George, Lieut., R.C.N.R., Northumberland (Angleterre), 1er janvier 1945.

King, Clarence Aubrey D.S.O., D.S.C., (1st Bar to D.S.C.) Cdr. R.C.N.R., Oliver (C.-B.), 24 octobre 1944.

Kirpatrick, J. R. H., Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., 128 rue, St-George Toronto (Ont.), 7 mars 1944.

Ladner, Thomas Ellis, Lieut. R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 1er janvier 1945.

Ladner, Thomas Ellis (1re agrafe), 26 janvier 1945.

Law, Charles Anthony, A/Lieut. Cdr., R.C.N. V.R., 220 Grande-Allée, Québec (Qué.), 29 août 1944.

Lincoln, John Hobart, Lieut. R.C.N.V.R., Calgary (Alb.), 4 juillet 1944.

Mackay, Thomas Colson, Lieut., R.C.N., Victoria (C.-B.), 15 août 1944.

Maitland, John Douglas, A/Lieut. Cdr., R.C. N.V.R., 1277 ouest, 33e avenue, Vancouver (C.-B.), 30 mai 1944.

Maitland, John Douglas (1re agrafe), A/Lieut. Cdr. R.C.N.V.R., 26 janvier 1945.

Martyn, W. H., D.S.C. (1re agrafe) A/Lieut. Cdr. (A), R.N., Calgary (Alb.), 5 septembre 1944.

Mawer, Charles Needham, Lieut. Cdr., R.C.N. V.R., Calgary (Alb.), 29 août 1944.

Parker, Charles Rodger, Lieut., R.C.N.V.R., 76 Weyburn Crescent, Toronto (Ont.), 30 mai 1944.

Pavillard, Louis-Raymond, A/Lieut. Cdr., R.C. N.R., Halifax (N.-E.), 19 décembre 1944.

Plomer, James, D.S.C. (1re agrafe), A/Commander, R.C.N.V.R., 593 avenue McMillan, Winnipeg (Man.), 18 avril 1945.

Prentice, James Douglas, D.S.O., A/Captain, R.C.N., Victoria (C.-B.), 28 novembre 1944.

Prentice, James Douglas, (1re agrafe), 5 décembre 1944.

Rayner, Herbert Sharples, (1re agrafe), A/Captain, R.C.N., Bedford (N.-E.), 29 août 1944.

Stacey, William Roland, Lt. Cdr., R.C.N.R., 2045 avenue Whyte, Vancouver (C.-B.), 20 mars 1945.

Stead, Gordon Wilson, (1re agrafe), A/Lieut. Cdr., R.C.N.V.R., 2908 rue Oak, Vancouver (C.-B.), 30 mai 1944.

Stephen, George Hay, O.B.E., D.S.C., (1re agrafe), A/Cdr., R.C.N.R., Montréal (Qué.), 15 août 1945.

Storrs, Anthony Hubert Gleadow, A/Commander, R.C.N.R., Victoria (C.-B.), 1 janvier 1945.

Storrs, Anthony Hubert Gleadow, (1re agrafe), 13 février 1945.

Stubbs, John Hamilton, D.S.O., Lt. Cdr., R.C.N., Keslo (C.-B.), 11 juillet 1944.

Wadsworth, Rein Boulton, Cdr., R.C.N.V.R. retiré), 6 Castlefrank Road, Toronto (Ont.), 30 mai 1944.

[L'hon. M. Macdonald.]

Webber, Reginald Amand, Lt. Cdr., R.C.N., Vancouver (C.-B.), 1 janvier 1945.

Willson, William Herbert, A/Lt. Cdr., R.C.N., Calgary (Alb.), 5 décembre 1944.

Campbell, Ross, Lieut., R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 16 janvier 1945.

M. B. E.

Arsenault, James-William, Mate, R.C.N.R., Grindstone, Iles Madeleines, (Qué.), 8 juin 1944.

Baker, Herman, A/Skipper Lt., R.C.N.R., Yarmouth-Nord (N.-E.), 8 juin 1944.

Darrach, Claude Kenneth, Skipper Lieut., R.C.N.R., Herring Cove (N.-E.), 8 juin 1944.

Forster, Dennis Thompson, A/Lt. Cdr. (E), R.C.N., Enderby (C.-B.), 26 décembre 1944.

Idiens, Leonard, Sub-Lt., R.C.N.V.R., Campbell-River (C.-B.), 8 juin 1944.

C. G. M.

Kerwin, Michael Roderick, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-32313, Billings-Bridge (Ont.), 14 novembre 1944.

George Medal

Robertson, Owen Connor, Captain, R.C.N.R., Halifax (N.-E.), 8 juin 1944.

D. S. M.

Abbott, Douglas, C.P.O., R.C.N., 2479, Victoria (C.-B.), 11 juillet 1944.

Abbott, Douglas, D.S.M., (1re agrafe), Chief Petty Officer, R.C.N., 2479, Victoria (C.-B.), 29 août 1944.

Babineau, D. B., C.P.O., R.C.N., 2857, Halifax (N.-E.), 3 octobre 1944.

Badger, Edward, P.O., R.C.N.V.R., V-7899, Toronto (Ont.), 18 juillet 1944.

Barker, Douglas William, C.P.O., R.C.N., 2827, 961 rue Cowichan, Victoria (C.-B.), 20 mars 1945.

Bédard, Paul, C.P.O. Writer, R.C.N., 40828, Greenock, Ecosse, et Mattawa (Ont.), 1er janvier 1945.

Bloomfield, G. H., Yeo of Sigs., R.C.N.V.R., V-9856, Winnipeg (Man.), 3 octobre 1944.

Boyle, James, C.P.O., R.C.N., X-1918, Canaan Station, Westmoreland County (N.-B.), 1er janvier 1945.

Brewster, Bernard Edward, Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-17355, Woodstock (Ont.), 1er janvier 1945.

Brown, Ernest Thomas, A/Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-23731, Lachine (P.Q.), 5 décembre 1944.

Bushfield, William Arthur, Able Seaman, R. C. N., 4657, Stratford (Ont.), 29 août 1944.

Candy, George Watson, C.P.O. Torpedo Gunner's Mate, R.C.N. 2360, Victoria (C.-B.), 28 novembre 1944.

Carroll, George Alvin, P.O., R.C.N., 40563, Bagot (Man.), 14 novembre 1944.

Craig, Frances Dudley, Able Seaman, V-32905, Kamsack (Sask.), 18 juillet 1944.

Deane, Robert Crothers, V-50218, Able Seaman (ty) R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 3 octobre 1944.

Dublack, William, V-47341, Able Seaman, R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 29 août 1944.

Elwell, J. B., Ord. Art. II, R.C.N.V.R., V-30802, New-Westminster (C.-B.), 3 octobre 1944.

Emberley, Percy, E.R.A. 2nd Class A-2290, R.C.N.R., Halifax (N.-E.), 28 novembre 1944.

Firkins, Whitney, V-30236, C.P.O. Cook (8), R.C.N.V.R., Victoria (C.-B.), 1er janvier 1945.

D.S.M.—*Fin*

Forrester, Thomas Houston, V-50539, A/Ldg. Stoker (M), R.C.N.V.R., 164 Street, Nanaimo (C.-B.), 20 juin 1944.

Gill, Leslie Francis, V-30176, A/Chief Ordnance Artificer, RCNVR, Victoria (C.-B.), 14 novembre 1944.

Goodhew, W. J., M.M., R.C.N.V.R., V-39152, Halifax (N.-E.), 3 octobre 1944.

Gravelle, Joseph, P.O. Steward V-12603, R.C.N.V.R., Edmonton (Alb.), 1er janvier 1945.

Haagenson, Lloyd Palmer Ambrose, A/Ldg. Seaman, R.C.N.V.R., V-11712, Sanctuary (Sask.), 20 mars 1945.

Haywood, James Mervin, 40727, A/Chief Ordnance Artificer, R.C.N., Port-Arthur (Ont.), 29 août 1944.

Kaminski, John Joseph, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-38104, Stettler (Alb.), 19 décembre 1944.

Lipton, John Francis, C.P.O., R.C.N., 2851. Stellarton (N.-E.), 10 octobre 1944.

Longbottom, Arthur, E.R.A. III, V-10650, Moose Jaw (Sask.), 18 juillet 1944.

MacIntyre, Roderick James, Acting Petty Officer, R.C.N., 3137, Bawlf (Alb.), 24 octobre 1944.

Mackenzie, James Wilson McLeod, Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-24415, 758 Whytold Road, St-James (Man.), 20 mars 1945.

Masters, F. A., A/B, R.C.N.V.R., V-49589, Niagara-on-the-Lake (Ont.), 3 octobre 1944.

Montgomery, William Merrill, C.P.O., R.C.N., 2561, Victoria (C.-B.), 14 novembre 1944.

Moon, George Cyril, P.O., R.C.N., 3134, Victoria (C.-B.), 15 août 1944.

Nunn, Allen, A/B, R.C.N., 4118, Vancouver (C.-B.), 11 avril 1944.

Pederson, Magnus, V-11549, Ordnance Artificer II, R.C.N.V.R., Victoria (C.-B.), 29 août 1944.

Perkins, Elwyn, Petty Officer, R.C.N., 3449, Victoria (C.-B.), 15 août 1944.

Reid, William Wilson, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-32837, Calgary (Alb.), 29 août 1944.

Richards, Harold Douglas, Chief Stoker, R.C.N., 21925, Victoria (C.-B.), 15 août 1944.

Richards, Harold Douglas, D.S.M. (1re agrafe), 14 novembre 1944.

Rickard, John Herren, A/B, V-16076, R.C.N.V.R., Port-Arthur (Ont.), 4 juillet 1944.

Royds, William Edward, Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-27580, 127 avenue Eastbourne, Toronto (Ont.), 20 mars 1945.

Salsiccioli, Peter Paul, C.E.R.A., R.C.N., 21602, Trail (C.-B.), 28 novembre 1944.

Saunders, Frederick William, C.P.O., R.C.N., 2614, Londres (Angleterre), 14 novembre 1944.

Starr, John, Ldg. Signalman, V-24919, R.C.N.V.R., Winnipeg (Man.), 18 juillet 1944.

Steen, Charles Scott, A/P.O., R.C.N.V.R., V-24734, Dauphin (Man.), 12 septembre 1944.

Stephenson, Thomas, A/B, V-17675, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 4 juillet 1944.

Stone, Daniel George, A/B, R.C.N.V.R., V-9998, 693 avenue Jessie, Winnipeg (Man.), 20 mars 1945.

Stone, Leonard Sidney, C.P.O. Tel., R.C.N., 2178, Victoria (C.-B.), 29 août 1944.

Stoner, Beverley Murray, A/B, V-48169, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 4 juillet 1944.

Stubbins, Albert George, Ltd. Smn., R.C.N.V.R., V-40004, Humberstone (Ont.), 14 novembre 1944.

Taylor, David Swanson, C.P.O., R.C.N., 3393, New-Westminster (C.-B.), 29 août 1944.

Tennant, D., A/B, R.C.N.V.R., V-31723, Hamilton (Ont.), 14 novembre 1944.

Walker, Murray Hutchinson, A/P.O., R.C.N., 4019, London (Ont.), 14 novembre 1944.

Watson, William James Brown, A/B, R.C.N.V.R., V-23372, Rosemount (Qué.), 5 décembre 1944.

White, Robert Edward, Ldg. Smn., R.C.N., 4127, Orillia (Ont.), 15 août 1944.

Wispinski, Peter Paul, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-43955, Haight (Alb.), (Edmonton), 29 août 1944.

Wright, James Bernard, A/A.B., R.C.N.V.R., V-26288, New-Glasgow (N.-E.), 29 août 1944.

B.E.M.

Allan, Peter Christie, C.E.R.A., R.C.N.V.R., V-10347, Weyburn (Sask.), 8 juin 1944.

Aves, Frank Edward, C.P.O., R.C.N., 2617, Preston (Ont.), 8 juin 1944.

Ball, James Ramsay, Chief Shipwright, R.C.N.V.R., V-25218, Halifax (N.-E.), 26 décembre 1944.

Baulne, Joseph-Emile-René, A/B, R.C.N.V.R., V-6893, Hull (Qué.), 5 décembre 1944.

Biddle, Henry, C.P.O., R.C.N.V.R., V-10186, Regina (Sask.), 8 juin 1944.

Blandin, René-Alex., A/Stoker, P.Q., R.C.N.R., A-1273, Dartmouth (N.-E.), 12 septembre 1944.

Boyd, Alfred Albert, E.R.A. IV, R.C.N.R., A-5361, Montréal (Qué.), 1 janvier 1945.

Butland, Clarence, A/P.O., R.C.N.V.R., V-5308, Verdun (Qué.), 1 janvier 1945.

Campbell, Albert Bruce, A/B, R.C.N.R., (F.R.) F.R. 244, Victoria (C.-B.), 8 juin 1944.

Carson, William Spence, C./Stoker P.O. (F.F.), Toronto (Ont.), 8 juin 1944.

Cox, William John, Shipwright III, R.C.N.V.R., V-40761, Montréal (Qué.), 12 septembre 1944.

Curtis, Edward George, Shipwright R.C.N. 2nd Class, 40811, Victoria (C.-B.), 19 décembre 1944.

McNally, Robert Vardon, A/Able Seamen, R.C.N.V.R., V-62756, Toronto (Ont.), 6 février 1945.

Pickering, William Clifton, C.P.O., R.C.N.R., A-2654, Toronto (Ont.), 8 juin 1944.

Roberts, Allen John, Ldg. Cook (S), R.C.N.V.R., V-36211, Powell-River (C.-B.), 8 juin 1944.

Rowe, John Joseph, Chief Stoker, R.C.N.V.R., V-2345, Cornwall (Ont.), 27 février 1945.

Sainsbury, Edward Stephen, C.P.O., R.C.N.V.R., V-9598, Halifax (N.-E.), 19 décembre 1944.

Scott, Peter Wilson, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-7623, Toronto (Ont.), 12 septembre 1944.

Smith, William, C.P.O., R.C.N., 2333, Winnipeg (Man.), 1er janvier 1945.

Tait, John Rowan, A/Elect. Art. IV, R.C.N.V.R., V-13882, Calgary (Alb.), 26 décembre 1944.

Wenzel, William Max, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-38269, Elk-Point (Alb.), 1er janvier 1945.

Wilson, Frederick William, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-24839, Transcona (Man.), 12 septembre 1944.

Mention in Despatches (Officiers)

Annesley, John Crispo Leckie, A/Lieutenant Commander, R.C.N., Montréal (Qué.), 29 août 1944.

Annesley, John Crispo Leckie, A/Lieutenant Commander, R.C.N., Montréal (Qué.), 15 août 1944.

Arnason, Steinthor Arni, Warrant Engineer, R.C.N.R., 54 Bloomfield Street, Halifax (N.-E.), 1 janvier 1945.

Atherton, Thomas Herbert, Lieutenant, R.C.N. V.R., Parry-Sound (Ont.), 18 juillet 1944.

Audette, Louis de la Chesnaye, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Québec (Qué.), 1 janvier 1945.

Baird, Samuel Lawson, A/Lieutenant Commander (E), R.C.N.V.R., Winnipeg (Man.), 28 novembre 1944.

Barrett, Raiffe Dillon, Lieutenant Commander, R.C.N.R., Glyn P.O., Victoria (C.-B.), 1 janvier 1945.

Barrick, Geoffrey Herbert, Gunner, R.C.N., Victoria (C.-B.), 14 novembre 1944.

Bauld, H.S.D., Lieutenant, R.C.N.V.R., Halifax (N.-E.), 3 octobre 1944.

Bell, Gordon, Commissioned Engineer, R.C.N.R., Sudbury (Ont.), 1er janvier 1945.

Bell, Ian Hunter, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 8 juin 1944.

Berry, Peter Cushing, A/Lieutenant, R.C.N.V. R., Ottawa (Ont.), 28 novembre 1944.

Biggs, Jeffrey Reginald, Lieutenant. R.C.N.R., Montréal (P.Q.), 1er janvier 1945.

Blanchard, Henry Blair, Lieutenant, R.C.N. V.R., 362 Morris Street, Halifax (N.-E.), 20 mars 1945.

Bolus, Hal Baldwin, Lieutenant (E), R.C.N., Ottawa (Ont.), 11 juillet 1944.

Boyer, Frederick John, (posthume) Lieutenant, R.C.N.V.R., Edmonton (Alb.), 21 novembre 1944.

Boyle, Douglas Seaman, Lieutenant, R.C.N., Revelstoke (C.-B.), 18 juillet 1944.

Brock, Jeffry Vanstone, Commander, R.C.N. V.R., 75 Havard Avenue, Winnipeg (Man.).

Brooks-Hill, Frederick Bancroft, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 8 juin 1944.

Burk, Charles Arthur (D.S.C. et deux agrafes), Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 30 janvier 1945.

Burke, Cornelius, (D.S.C.) A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 11 juillet 1944.

Burrows, Freeman Elkins, Lieutenant, R.C.N. V.R., Toronto (Ont.), 8 juin 1944.

Buxton, Sydney William, Lieutenant, R.C.N.V. R., Vancouver (C.-B.), 8 juin 1944.

Campbell, Gordon Duncan, Lieutenant, R.C.N. V.R., Victoria (C.-B.), 8 juin 1944.

Chaffey, Charles Donald, Lieutenant, R.C.N.V.R., Montréal (Qué.), 26 décembre 1944.

Charles, D'Arcy Allen Adsit Hughes, Lieutenant, R.C.N.V.R., North-Hattig (P.Q.), 26 décembre 1944.

Charles, John Alexander, Lieutenant, R.C.N., Rouleau (Sask), 2 janvier 1945.

Chenoweth, Richard Cassels, Lieutenant, R.C. N.V.R., Montréal (Qué.), 1er janvier 1945.

Chipman, William Pennock, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., 173 rue Stewart, Ottawa (Ont.), 13 juin 1944.

Clarance, Charles Douglas, Lieutenant, R.C.N. V.R., Vancouver (C.-B.), 3 octobre 1944.

Coates, John Jeffery, Lieutenant, R.C.N.V.R., Paris (Ont.), 10 octobre 1944.

[L'hon. M. Macdonald.]

Conrad, Ralph Anderson, Commissioned Engineer, R.C.N.R., McNab's Island, Halifax (N.-E.), 1er janvier 1945.

Corbett, John Harper, Lieutenant, R.C.N.V.R., 10951-123 Street, Edmonton (Alb.), 20 mars 1945.

Cosburn, Ronald Thomas, Prob. Sub-Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 1er janvier 1945.

Cosh, Digby Rex Bell (décédé), A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., 316 rue O'Connor, Ottawa (Ont.), 30 mai 1944.

Coughlin, Clifton Rexford, D.S.C. (décédé), Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Ottawa (Ont.), 14 novembre 1944.

Cuthbert, James, A/Lieutenant Commander, R.C.N.R., Vancouver (C.-B.), 1er janvier 1945.

Davis, Donald, Lieutenant, R.C.N.V.R., Victoria (C.-B.), 26 décembre 1944.

Davis, James Sinclair, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Oakville (Ont.), 8 juin 1944.

De Wolf, Henry George (D.S.O., D.S.C.), Captain, R.C.N., Bedford (N.-E.), 10 octobre 1944.

De Wolf, Henry George (D.S.O., D.S.C.), Captain, R.C.N., Ottawa (Ont.) (Bedford, N.-E.), 14 novembre 1944.

Dolmage, Wilfred Gordon, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., 1835 rue Barclay, Vancouver (C.-B.), 3 mai 1944.

Donald, James Clouston, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., 79 Main Street, Winnipeg (Man.), 3 mai 1944.

Dunn, James Alexander, A/Lieutenant Commander. R.C.N.V.R, Vancouver (C.-B.), 4 juillet 1944.

Earnshaw, Eric Phillip, Lieutenant, R.C.N., Ottawa (Ont.), 1er janvier 1945.

Easton, A. H., D.S.C., Lieutenant Commander, R.C.N.R. (T), London (Ont.), 3 octobre 1944.

Edwards, Gordon Cheeseman, A/Lieutenant Commander (A), R.C.N.V.R., Montréal (P.Q.) (Southsea, Hants, Eng.), 1er janvier 1945.

Edwards, Thomas Bottrell, A/Lieutenant Commander (T) R.C.N.R., Cornwall (Angleterre), 28 novembre 1944.

Ellis, Martin Henry, A/Commander, R.C.N. V.R., Halifax (N.-E.) (Victoria, C.-B.), 1er janvier 1945.

Evans, Philinp Cabell, Lieutenant Commander, R.C.N.R., Miami, Floride, 8 juin 1944.

Everett, A. W., Lieutenant, R.C.N., Winnipeg, (Man.), 3 octobre 1944.

Farmer, James, Lieutenant, R.C.N.V.R., London, Ontario, 4 juillet 1944.

Ferguson, Alexander John, Lieutenant, R.C.N.R., Hantsport, Hans Co., N.-E., 8 juin 1944.

Flitton, Ralph Johnston, Lieutenant, R.C.N.-V.R., Mount Royal, (Qué.), 5 décembre 1944.

Fowler, Frederick Knight, Lieutenant, R.C.N.-V.R., St. John (N.-B.), 2 janvier 1945.

Freeman, Russell, Gunner (T), R.C.N., Hamilton, Ontario, 1er janvier 1945.

Frewer, John De La Fosse, A/Lieutenan Commander, R.C.N.V.R., 196—Indian Road, Toronto, Ont., 1er janvier 1945.

Frewer, Philip George, Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto, Ontario, 15 août 1944.

Fuller, Thomas George (D.S.C. et 2 agrafes), A/Commander, R.C.N.V.R., Ottawa, Ontario, 5 décembre 1944.

Gardner, Alan, Lieutenant, R.C.N.V.R., Calgary, Alberta, 8 juin 1944.

Gibson, William Simpson, Lieutenant (E), R.C.N.V.R., 86—Cheritan Ave., Toronto, Ontario, 8 juin 1944.

Mention in Despatches (Officiers)—*Suite*

Gladwell, James William, Lieutenant, R.C.N.V.R., 1 Survey Gardens, Montréal, Qué., 30 mai 1944.

Goad, James Barclay, Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto, Ontario, 26 décembre 1944.

Godfrey, Valentine Stuart, Captain, R.C.N., Victoria, C.-B., 14 novembre 1944.

Godwin, Donald Harold, Probationary Sub-Lieutenant, R.C.N.V.R., Hamilton, Ontario, 5 décembre 1944.

Goodwin, Geoffrey Lionel, Electrical Lieutenant (R), R.C.N.V.R., R.R. No 3 St, Catherines, Ontario, 8 juin 1944.

Gould, Grant Allenby, Surgeon Lieutenant (T), R.C.N.V.R., Winnipeg, Manitoba, (Uxbridge, Ontario), 17 octobre 1944.

Grant, H. T. W. D.S.O., Captain, R.C.N., Ottawa, Ontario, 28 novembre 1944.

Gray, Robert Hampton, Lieutenant, R.C.N.V.R., Nelson, C.-B., (Transcona, Man.), 16 janvier 1945.

Groos, David Walter, A/Lieutenant Commander, R.C.N., Victoria, C.-B., 14 novembre 1944.

Groos, David Walter, A/Lieutenant Commander, Victoria, C.-B., 3 octobre 1944.

Groos, Harold Victor William, Lieutenant Commander, R.C.N., Victoria, C.-B., 18 juillet 1944.

Hall, George Stanley, A/Commander, R.C.N.R., Esquimalt, C.-B., (Halifax, N.-E.), 1er janvier 1945.

Hall, Kenneth William Newman, A/Lieutenant Commander, R.C.N.R., Westmount, P.Q., 26 décembre 1944.

Harding, John, Lieutenant Commander, R.C.N.R., Montréal, Québec, 1er janvier 1945.

Harley, Frank, Lieutenant (E), R.C.N.R., Glasgow, Ecosse, 18 juillet 1944.

Harris, Herbert Cecil, A/Warrant Engineer, Moncton, N.-B., 8 juin 1944.

Hart, Richard Wallace, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Belleville, Ontario, 8 juin 1944.

Hayes, William Prine, Lieutenant, R.C.N., Swift-Current (Sask.), 14 novembre 1944.

Heayberd, Valentine Maxwell, Lieutenant, R.C.N.V.R., Montréal (Qué.), 14 novembre 1944.

Heslam, Richard Murray, Lieutenant, R.C.N.V.R., Montréal (Qué.), 11 juillet 1944.

Hill, Henry Knox, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Kingston, (Ont.), 4 juillet 1944.

Hill, Henry Knox, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Kingston (Ont.), 8 juin 1944.

Hinchcliffe, Cecil Irving (R.D.), Commander (E), R.C.N.R., Victoria (C.-B.), 26 décembre 1944.

Hunter, Robert Laird Borden, Lieutenant, R.C.N.V.R., Kamsack (Sask.), (East Florence Ville, N.-B.), 1 janvier 1945.

Jackson, Thomas James, A/Pay Commander, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 1 janvier 1945.

Jeffreys, David E., Lieutenant R.C.N.R. (licencié), Swansea (Wales), 14 novembre 1944.

Jess, Robert Edmond, D.S.C., Lieutenant, R.C.N.V.R., Québec (Qué.), 1 janvier 1945.

Johnson, Rendell James Godschall, A/Commander, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 8 juin 1944.

Jones, Lloyd Irwin, Commissioned Gunner (T), R.C.N., Vancouver (C.-B.), 15 août 1944.

Kaizer, George Murray, Lieutenant Commander R.C.N.R., Centreville, Kings Co. (N.-E.), 1 janvier 1945.

Karr, Sandon Alexander, Warrant Engineer, R.C.N.R., Chemaines (C.-B.), 8 juin 1944.

King, Clarence Aubrey, D.S.O., D.S.C., Commander, R.C.N.R., Oliver (C.-B.), 15 août 1944.

King, Dudley Gawen, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Victoria (C.-B.), 8 juin 1944.

Kirkpatrick, Archibald Miller, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Windsor (Ont.), 8 juin 1944.

Kirkpatrick, James Ralph Hilborn, D.S.C., Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Kitchener (Ont.), 3 octobre 1944.

Knight, Vadim Michael Shaligo, Lieutenant (g), R.C.N.V.R., Halifax (N.-E.), 20 février 1945.

Kyle, Lorne Samuel, Lieutenant R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 14 novembre 1944.

Ladner, Thomas Ellis, Lieutenant, R.C.N.V.R., 4850 Connaught Drive, Vancouver (C.-B.), 30 mai 1944.

Ladner, Thomas Ellis, D.S.C. et agrafe, Lieutenant, R.C.N.V.R., Vancouver (C.-B.), 20 février 1945.

Lamb, James Barrett, Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 26 décembre 1944.

Law, Charles Anthony, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., 220 Grande Allée, Québec (Qué.), 30 mai 1944.

Lay, Horatio Nelson, Captain, R.C.N., Walkerton (Ont.), 26 décembre 1944.

Layard, Arthur Frank Capel (D.S.O.), Commander, R.N., (Prêté à la R.C.N. ("St. John"), 27 février 1945.

Little, Fred, Gunner, R.C.N., Victoria (C.-B.), 15 août 1944.

Lucas, Francis William Tindall, Lieutenant Commander (s), R.C.N.V.R., Victoria, C.-B., 27 février 1945.

McCully, W. S. T., Lieutenant, R.C.N., London, Ontario, 3 octobre 1944.

McKenzie, Ronald Orr, A/Lieutenant Commander, R.C.N.R., Victoria, C.-B. (Auckland, N.-Z.), 1er janvier 1945.

McPhillips, W. C., Su-Lieutenant, R.C.N.V.R., London, Ontario, 3 octobre 1944

McQuarrie, John Glover, Lieutenant, R.C.N.R., New Westminster, C.-B., 8 juin 1944.

MacLeod, Donald MacGregor, Lieutenant, R.C.N.V.R., Miami, Floride, 25 juillet 1944.

Mabee, Oliver Band, Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto, Ontario, 3 octobre 1944.

Mahoney, Richard Alexander, Lieutenant, R.C.N.V.R., Winnipeg, Manitoba, 5 décembre 1944.

Maitland, John Douglas, D.S.C., A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Vancouver, C.-B., 12 septembre 1944.

Mawer, Charles Needham, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Calgary, Alb., 11 juillet 1944.

Maxwell, Herries Stirling, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Montréal, Québec, 1 janvier 1945.

Mayne, Arthur Hugh Shaw, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Westmount, P.Q., 8 juin 1944.

Meredith, Ralph Morton, Lieutenant, R.C.N.R., Darmouth, N.-E., 26 décembre 1944.

Milburn, John Edwards, Lieutenant (T), R.C.N.V.R., Vancouver, C.-B., 24 octobre 1944.

Miller, Jack, A/Warrant Engineer, R.C.N., Halifax, N.-E., 18 juillet 1944.

Minogue, Howard Douglas, Lieutenant (E), R.C.N.V.R., Outremont, Québec, 12 septembre 1944.

Moffat, William Purvis, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Montréal, P.Q., 18 juillet 1944.

Monteith, Donald Joel, Lieutenant, R.C.N.V.R., Aylmer, Ontario, 19 décembre 1944.

Mention in Despatches (Officiers)—*Fin*

Naptel, Frederick Robb Knyvet, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Chateauguay Bassin, Québec, 8 juin 1944.

Nixon, Charles Patrick, A/Lieutenant Commander, R.C.N., Victoria, C.-B., 5 décembre 1944.

Nixon, Charles Patrick, A/Lieutenant Commander, R.C.N., Victoria, C.-B., 18 juillet 1944.

Noseworthy, Frank George, Commissioned Engineer, R.C.N.V.R., Kenora, Ontario, 19 décembre 1944.

O'Brien, John Barry, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Ottawa, Ontario, 8 juin 1944.

Osborne, Fred Francis, Lieutenant, R.C.N.R., Guysboro, N.-E., 8 juin 1944.

Percy, James Leslie, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Toronto, Ontario, 8 juin 1944.

Petersen, Charles, Lieutenant Commander, R.C.N.R., Victoria, C.-B., 5 décembre 1944.

Phillips, Geoffrey, Lieutenant (E), R.C.N., Ottawa, Ontario, 29 août 1944.

Phillips, Raymond, Lieutenant, R.C.N., Ottawa, Ontario, 29 août 1944.

Pickard, Hervert Marquis, Lieutenant, R.C.N.V.R., 297 Yale Avenue, Winnipeg, Manitoba, 30 mai 1944.

Platt John Cleveland, A/Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto, Ontario, 10 octobre 1944.

Pratt, James Charles, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Windsor, Ontario, 8 juin 1944.

Pringle, Roderick John Cornell, A/Commander (n), R.C.N.V.R., Toronto, Ontario (Halifax, N.-E.), 1 janvier 1945.

Quinn, Howard Lee, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Victoria, C.-B., 1 janvier 1945.

Rayner, Herbert Sharples, D.S.C. et agrafe, A/Captain, R.C.N., Bedford, N.-E., 10 octobre 1944.

Rayner, Herbert Sharples, D.S.C., A/Captain, R.C.N., St. Catharines, Ontario, 11 juillet 1944.

Robarts, John Parmenter, Lieutenant, R.C.N.V.R., 931 Waterloo Street, London, Ontario, 23 mai 1944.

Robinson, Stephen Clive, Lieutenant, R.C.N.V.R., Duncan, C.-B., 13 mars 1945.

Ross, John Donald, A/Warrant Engineer, R.C.N.V.R., Fort William, Ontario, 1er janvier 1945.

Ross, James Findlay, Sub-Lieutenant, R.C.N.V.R., 30 Willow Street, Truro, N.-E., 16 janvier 1945.

Russell, P. F. X., Lieutenant, R.C.N., Halifax, N.-E., 14 novembre 1944.

Russell, P. F. X., Lieutenant, R.C.N., Victoria, C.-B. (Halifax, N.-E.), 3 octobre 1944.

Scobie, Thomas Keith, Lieutenant, R.C.N.V.R., Ottawa, Ontario, 14 novembre 1944.

Shaw, Harold Campbell, Lieutenant, R.C.N.V.R., Westmount, P.Q., 26 décembre 1944.

Spicer, William Wright, Lieutenant, R.C.N.V.R., Calgary, Alb. (Regina, Sask.), 1er janvier 1945.

Spinney, Charles Wallace, Lieutenant (SB), R.C.N.V.R., Kentville, N.-E., 8 juin 1944.

Stacey, William Roland, Lieutenant Commander, R.C.N.R., Vancouver, C.-B., 8 juin 1944.

Sutton, Arthur William, Lieutenant (T), R.C.N.V.R., Saskatoon, Sask., 31 octobre 1944.

Sylvester, Roy Howard, Lieutenant, R.C.N.V.R., Charlottetown, I. P.-E., 1er janvier 1945.

[L'hon. M. Macdonald.]

Taylor, James, Lieutenant, R.C.N.V.R., Montréal, P.Q. (Ottawa, Ontario), 1er janvier 1945.

Thompson, Theo Walter, Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Halifax, N.-E., 12 septembre 1944.

Thomson, George Alexander Victor, Lieutenant, R.C.N.V.R., Victoria, C.-B., 26 décembre 1944.

Thomson, Walter Herbert Bruce, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Hamilton, Ontario (Kingston, Ont.), 1er janvier 1945.

Timbrell, Robert Walter, D.S.C., Lieutenant (A/S) R.C.N., Hollyburn, C.-B. (Vancouver, C.-B.), 5 décembre 1944.

Todd, Terence Charles, Lieutenant, R.C.N.V.R., 18 juillet 1944, Victoria, C.-B.

Ward, Walter George, Elect. Lieutenant (R) R.C.N.V.R., Peterborough, Ontario, 14 novembre 1944.

Watson, Alan Graeme, Lieutenant, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 29 août 1944.

Watson, John Manuel, A/Lieutenant Commander, R.C.N.R., Owen-Sound (Ont.), 15 août 1944.

Welch, Albert Gordon, Lieutenant (N), R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 14 novembre 1944.

Welland, Robert Philip, A/Lieutenant Commander, R.C.N., McCreary (Man.), 14 novembre 1944.

Weyman, Ronald C., A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 7 novembre 1944.

Whiting, T., A/Warrant Engineer, R.C.N.V.R., Brantford (Ont.), 3 octobre 1944.

Williams, John Elliott, A/Warrant Engineer, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 18 juillet 1944.

Williams, Norman Lindsay, Lieutenant, R.C.N.V.R., Winnipeg (Man.), 1er janvier 1945.

Willson, William Herbert, A/Lieutenant Commander, R.C.N., Calgary (Alb.), 28 novembre 1944.

Wilson, Harry Parks, Lieutenant, R.C.N.V.R., 21 rue Brant, Orillia (Ont.), 30 mai 1944.

Woods, John Robinson, Lieutenant, R.C.N.V.R., 30 Avondale Road, Toronto (Ont.), 2 mai 1944.

Woods, John Robinson, Lieutenant, R.C.N.V.R., 30 Avondale Road, Toronto (Ont.), 20 juin 1944.

Wright, Charles Edmond, A/Lieutenant Commander, R.C.N.V.R., Toronto (Ont.), 1er janvier 1945.

Mention in despatches (matelots)

Adams, John Sylvester, A/Leading Cook (s) R.C.N.R., A-2077, St. Peters, Richmond Co., Cap-Breton (N.-E.), 1er janvier 1945.

Alerie, John George Petty Officer, R.C.N.V.R., V-5626, Pte. St-Charles, Montréal (P.Q.), 8 juin 1944.

Allan, John Neil Murdoch, Ldg. Sick Berth Attendant, R.C.N.V.R., V-4720, Hollyburn (C.-B.), (Vancouver), 1er janvier 1945.

Anderson, Charles Malcolm, Sto. Petty Officer, R.C.N.R., A-2436, Owen-Sound (Ont.), 1er janvier 1945.

Anderson, Frank Philip, Sailmakers Mate, R.C.N.R., A-1241, Burgeo (Terre-Neuve), 26 décembre 1944.

Andrews, Alfred John, Yeoman of Signals, R.C.N., 2946, Calgary (Alb.), 29 août 1944.

Armstrong, Frederick Thomas, A/Able Seaman, R.C.N.V.R., V-61371, Utterson (Ont.), 29 août 1944.

Armstrong, Robert Edgar, Petty Officer, R.C.N., 4011, Trenton (Ont.), 14 novembre 1944.

Mention in Despatches (matelots)—*Suite*

Artmont, Peter, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-17281, London (Ont.), 10 octobre 1944.

Artmont, Peter, London (Ont.), 29 août 1944.

Aveling, William Haig, Chief Petty Officer, R.C.N., 2908, Burnaby (C.-B.), 14 novembre 1944.

Baker, Robert Reginald, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-18007, Kingston (Ont.), 15 août 1944.

Balch, Kenneth James, E.R.A. 3rd Class, R.C.N.V.R., V-37499, London (Ont.), 26 décembre 1944.

Barker, Robert Alexander, Chief Petty Officer, R.C.N., 2112, Esquimalt (C.-B.), 29 août 1944.

Barrett, Fred, Chief Petty Officer, Cook (s), R.C.N., (Official Number 40455), Victoria (C.-B.), (Eburne (C.-B.), 27 décembre 1944.

Bazley, Albert Samuel, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-37024, Toronto (Ont.), 29 août 1944.

Bell, Clifford John, Petty Officer, R.C.N.V.R., V-5316, Montréal (P.Q.), 1er janvier 1945.

Bell, Percy Alexander, A/C.E.R.A., R.C.N.V.R., V-25470, Saint-Jean (N.-B.), 1er janvier 1945.

Belliveau, Joseph Gerald Bernes, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-50977, Campbelltown (N.-B.), 26 décembre 1944.

Berryman, John Desmond, A/Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-17162, London (Ont.), 15 août 1944.

Bingham, Harold Wesley, A/Petty Officer Coxswain, R.C.N.V.R., V-24409, Indian-Head (Sask.), 1er janvier 1945.

Blackburn, James William, A/Able Seaman, R.C.N.V.R., V-49988, Ottawa (Ont.), 14 novembre 1944.

Blair, Douglas Duncan, A/Able Seaman, R.C.N.V.R., V-43301, Oshawa (Ont.), 14 novembre 1944.

Bland, James Gordon, Petty Officer Cook (s), R.C.N.V.R., V-30186, Simcoe (Ont.), Grand-Forks (C.-B.) 1er janvier 1945.

Bockus, Donald Roland, Stoker Petty Officer, R.C.N.R., A-4117, Montréal (Qué.), 26 décembre 1944.

Boniowski, Bert Thomas, Leading Sick Berth Attendant, R.C.N.V.R., (Official Number, V-7064), East-Kildonan (Man.), 27 février 1945.

Bourne, Leslie Norman, A/Ldg. Smn., R.C.N., 4023, Vancouver (C.-B.), 18 juillet 1944.

Boutilier, Clyde, B.E.M., E.R.A. 2/c R.C.N.V.R., V-25257, Halifax (N.-E.), (Bridgeton, Maine, E.-U.), 14 novembre 1944.

Bowden, James, Chief Petty Officer (T.C.), R.C.N.V.R., (Official Number A-4787), Windsor (Ont.), 1er janvier 1945.

Bowyer, M. H., Able Seaman, R.C.N.V.R., V-10607, Hazlet (Sask.), 3 octobre 1944.

Boyd, Clifford Douglas, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-2741, Saint-Jean (N.-B.), 18 juillet 1944.

Brace, Ernest Robert, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-23145, Verdun (P.Q.), 18 juillet 1944.

Brown, Alexander, Stoker Petty Officer, R.N., (Official Number D/KX 81709), Winnipeg (Man.), 4 avril 1944.

Brown, David Edgar, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-51452, Eburne (C.-B.), (Posthume), 5 décembre 1944.

Brown, David Henry, Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-19206, Roseland (Ont.), 5 décembre 1944 (Posthume).

Brown, Earl Clarence, Petty Officer Steward, R.C.N.V.R., V-25256, Endaka (C.-B.), 1er janvier 1945.

Brown, Ernest Thomas, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-23731, Lachine (P.Q.), 28 novembre 1944.

Bryne, John Eugene, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-49186, Toronto (Ont.), 26 décembre 1944.

Bungay, Creighton Benjamin, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., A-5101, Cap-Breton (N.-E.), 15 août 1944.

Burch, Charles Philip, Chief Petty Officer, R.C.N., X-2016, Londres (Angleterre), 29 août 1944.

Butler, Edmund Harold, A/Ldg. Telegraphist, R.C.N.V.R., V-7654, Toronto (Ont.), 18 juillet 1944.

Cameron, Chester Henry, Ldg. Smn., R.C.N.R., A-2352, Port-Colborne (Ont.), 28 novembre 1944.

Carey, Arthur Rutherford, Stoker 1/c, R.C.N.V.R., V-40856, Winnipeg (Man.), 1er janvier 1945.

Carrington, Arthur John, Chief Petty Officer Tel., R.C.N.V.R., V-13194, Calgary (Alb.), 18 juillet 1944.

Chapman, Francis Reginald, Chief Petty Officer, R.C.N., 3165, Edmonton (Alb.), 26 décembre 1944.

Chipperfield, Walter Francis, Electrical Artificer 4/c, R.C.N.V.R., V-46, Calgary (Alb.), 26 décembre 1944.

Coke, Robert Henry, Petty Officer, R.C.N.V.R., V-6699, Toronto (Ont.), 19 décembre 1944.

Cole, James William, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-3989, Hamilton (Ont.), 14 novembre 1944.

Coleman, Charles Robert, Stoker 1/c, R.C.N.V.R., V-46725, Victoria (C.-B.), 5 décembre 1944.

Connolly, James Francis, Able Seaman, R.C.N., 4264, Vancouver, (C.-B.), 24 octobre 1944.

Cowan, Ronald, Chief Petty Officer, R.C.N., 2670, Winnipeg (Man.), 1er janvier 1945.

Crossi, Jack Alexander, Petty Officer Telegraphist, R.C.N.V.R., (Official Number V-30004), Victoria (C.-B.), 5 décembre 1944.

Cummings, William Alfred, A/Ldg. Stoker, R.C.N.V.R., V-947, Toronto (Ont.), 15 août 1944.

Cundell, D'Arcy, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-6607, Ottawa (Ont.), 28 novembre 1944.

Cuthbert, Thomas Frederick, A/Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-24058, Winnipeg (Man.), 10 octobre 1944.

Dann, George William, Able Seaman (Radar I) R.C.N.V.R., V-17463, London (Ont.), 1 janvier 1945.

Davey, John Henry, Petty Officer R.C.N.V.R., V-1071, Charlottetown (I.P.-E.), 1 janvier 1945.

Dempster, Lawrence Atherton, Petty Officer, R.C.N., 3782, Calgary (Alb.), 11 juillet 1944.

Desrochers, Gabriel Symon, Stoker Petty Officer R.C.N.V.R., V-7976, Houston (Texas), Penetanguishene (Ont.), 1 janvier 1945.

Dibnah, Quentin Harold, Chief Petty Officer Writer, R.C.N., 40895, Winnipeg (Man.), 1 janvier 1945.

Doyle, D. F., Chief Petty Officer, R.C.N., 2204, Halifax (N.-E.), 3 octobre 1944.

Drew, Gordon Albert, A/Ldg. Smn. R. D. F. 3, R.C.N., 3877, Victoria (C.-B.), (Calgary, Alb.), 1 janvier 1945.

Dryden, Albert Gordon, A/E.R.A. 4/c R.C.N.V.R., V-24854, Rainy-River (Ont.), 8 juin 1944.

Dryden, Henry Norris, Chief Stoker R.C.N., 21304, Halifax (N.-E.), 12 septembre 1944.

Mention in Despatches (matelots)—*Suite*

Duncan, George Edward, Shipwright 3/c R.C.N.V.R., V-39965, Lachute (Qué.), 14 novembre 1944.

Dunphy, Harold Edward, Chief Stoker Petty Officer, R.C.N.R., A2047, Kingston (Ont.), 1 janvier 1945.

Eakins, John Smiley, Prob-Sub-Lieutenant, R.C.N.V.R., V-34738, Toronto (Ont.), 5 décembre 1944.

Earthy, Bernard Alfred, Stoker Petty Officer, R.C.N.V.R., V-30278, Victoria (C.-B.), 26 décembre 1944.

Easter, Kenneth Lorne, Stoker 1/c R.C.N.V.R., V-63523, Prescott (Ont.), 5 décembre 1944.

Edge, Harry, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-12551, Edmonton (Alb.) (Victoria, C.-B.), 1 janvier 1945.

Errickson, Leonard Gustave, Chief Stoker, R.C.N.V.R., V-12381, Edmonton (Alb.), 1 janvier 1945.

Evans, Frank Stanley, Ldg. Signalman, R.C.N., 3909, Nanaimo (C.-B.), 26 décembre 1944.

Evans, William Thomas, A/Ldg. Smn., R.C.N. V.R., V-45046, Toronto (Ont.), 1 janvier 1945.

Fairnie, James Suttle, Ldg. Smn., R.C.N., 4091, Ottawa (Ont.), 5 décembre 1944.

Faulkner, Richard Albert, E.R.A. 3/c R.C.N.R., A-4678, Owen Sound (Ont.), 15 août 1944.

Fennell, Marcus Buller, Ldg. Signalman, R.C.N.V.R., V-11682, Saskatoon (Sask.), 1 janvier 1945.

Ferrier, Louis Rose, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-10844, Regina (Sask.), 24 octobre 1944.

Finch, John Ray, Leading Seaman, R.C.N., 3840, New-Westminster (C.-B.), 15 août 1944.

Fleming, Alexander Hay, Chief Stoker, R.C.N.R., A-1354, Montréal (Qué.), 1 janvier 1945.

Fleming, Joseph Keith, E.R.A. 4/c R.C.N.V.R., V-55387, Malartic (Qué.), 8 juin 1944.

Fletcher, Arlington George, A/Chief Petty Officer, R.C.N.R., A-1455, Toronto (Ont.), 1 janvier 1945.

Fletcher, Robert John, Stoker 1/c R.C.N.V.R., V-6670, Ottawa (Ont.), 1 janvier 1945.

Foley, A., Stoker Petty Officer, R.C.N.V.R., V-31892, Glace Bay (N.-E.), 3 octobre 1944.

Ford, James Thomas, Stoker Petty Officer, R.C.N.R., A-2796, Channel, (Terre-Neuve), 14 novembre 1944.

Fortune, John Terrence Martin, A/Petty Officer H.S.D., V-15166, Prince Rupert (C.-B.), 4 juillet 1944.

Fox, John Hamilton, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-52123, Toronto (Ont.), 27 février 1945.

French, Cyril John, Ldg., Smn., R.C.N.V.R. V-11558, Saskatoon (Sask.), 14 novembre 1944.

Friest, Howard Kenneth, Able Seaman, R.C.-N.V.R., V-49568, Riverside (Ont.), 1 janvier 1945.

Fryer, James Nolan, Chief Petty Officer, R.C.-N.V.R., V-5172, Montréal (Qué.), 3 octobre 1944.

Fuller, Bernard George, E.R.A. 3/c R.C.N.V.R., V-12826, Edmonton, Alb. (Winnipeg, Man.), 1 janvier 1945.

Gander, G. I., Stoker I (M), R.C.N.V.R., V-45526, Blenheim (Ont.), 3 octobre 1944.

Garand, Léo Robert Omer, Petty Officer Motor Mechanic, R.C.N.V.R., Official Number V-53424, Dunrea (Man.), 13 janvier 1945.

Gardiner, George, Electrical Artificer 2/c R.C.N., 40814, Victoria (C.-B.), 1 janvier 1945.

[L'hon. M. Macdonald.]

Gerrie, Francis Davis, A/Petty Officer (T.C.) R.C.N.R., A-4257, Owen-Sound (Ont.), (Toronto), 1 janvier 1945.

Gibson, William John, Leading Stoker, R.C.-N.R., A-1495, Montréal-Est (Qué.), 1 janvier 1945.

Gosnell, Henry William (Posthume) A/Ldg. Smn. R.C.N., 2791, Saint-Jean (N.-B., 11 juillet 1944.

Grange, A. E., Petty Officer Cook (s) R.C.-N.V.R., V-17386, Goderich (Ont.), 3 octobre 1944.

Grant, Ronald, Able Seaman R.C.N.V.R., V-4779, Norham (Ont.), 1 janvier 1945.

Grantham, William Hugh, Yeoman of Signals R.C.N.V.R., V-9532, Winnipeg (Man.), 14 novembre 1944.

Gray, David, A/Petty Officer (T) R.C.N.V.R., V-23092, Lachine (Qué.), 1 janvier 1945.

Green, Virgil, A/Ldg. Stoker, R.C.N.V.R., V-54609, Guelph (Ont.), 8 juin 1944.

Halliday, Ronald Laurence, Able Seaman R.C.-N.V.R., V-38193, Vancouver (C.-B.), 26 décembre 1944.

Hanley, Daniel James, Leading Supply Assistant R.C.N.V.R., V-2962, Saint-Jean (N.-B.), 1 janvier 1945.

Hannivan, J. J., Able Seaman, R.C.N.V.R., V-39781, Mimico (Ont.), 3 octobre 1944.

Harrietha, Michael Angelo, Sto. Petty Officer, R.C.N.R., A-4664, Passchendale, Cap-Breton (N.-E.), 1 janvier 1945.

Harrison,, William J., Petty Officer Tel., R.C.N.V.R., V-25129, Parsboro (N.-E.), 14 novembre 1944.

Hatchwell, Norman James, Petty Officer, R.C.-N.V.R., V-22410, Mount-Dennis (Ont.), 1 janvier 1945.

Haugen, Gerald Ludvig, Stoker Petty Officer R.C.N.R., A-764, 10—Albro Lake Road, Dartmouth (N.-E.), 8 juin 1944.

Haywood, James Mervin, A/Chief Ordnance Artificer, R.C.N., 40727, Port-Arthur (Ont.), 11 juillet 1944.

Hemsley, Benjamin, E.R.A. 3/c, R.C.N.V.R., V-19282, Windsor (Ont.), 1er janvier 1945.

Hockley, Ronald Charles, Chief Petty Officer, R.C.N., 2188, Dartmouth, Halifax Co., (N.-E.), 14 novembre 1944.

Honsinger, Benjamin Paul, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-19515, St Thomas (Ont.), 29 août 1944.

Honsinger, Benjamin Paul, St-Thomas (Ont.), 11 juillet 1944.

Houle, Roméo, Chief Motor Mechanic, 3/c, R.C.N.V.R., V-4196, Montréal, P.Q., 1er janvier 1945.

Houston, Reginald Strachan, C.E.R.A., R.C.N. V.R., V-7820, Toronto (Ont.), 14 novembre 1944.

Howitt, John William, A/Leading Stoker (M), R.C.N.V.R., V-25836, Alberni, C.-B., 2 mai 1944.

Hughes, George Frederick Arthur, Chief Petty Officer, R.C.N.V.R., V-14227, New Westminster, C.-B., 1er janvier 1945.

Hurtubise, Albert Joseph, A/Ldg. Smn., (T) R.C.N.V.R., V/6971, Ottawa (Ont.), 24 octobre 1944.

Hutchinson, Leon Gordon, Petty Officer, R.C.N. V.R., V-233, Sydney, N.-E., 14 novembre 1944.

Imrie, Dinnie Donald, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-45103, Lachine, P.Q., 3 octobre 1944.

Irving, George Quinney, Chief Stoker, R.C.N., 21328, Simcoe (Ont.), 14 novembre 1944.

Mention in Despatches (matelots)—*Suite*

Jeannotte, R. J. (Posthume) Telegraphist, R.C.N.V.R., V-11421 St. Walburg (Sask.), 3 octobre 1944.

Jodoin, Lawrence James (Posthume), A/Able Seaman, R.C.N.V.R., V-57427, Edmonton, Alb., 26 décembre 1944.

Johnstone, David, Petty Officer Steward, R.C.N.V.R., V-12503, Edmonton, Alb., (Ecosse), 1er janvier 1945.

Kaplan, Irving Jack, A/Yeoman of Signals, R.C.N.V.R., V-23343, Montréal, P.Q., 14 novembre 1944.

Kaplan, Irving Jack, 5 décembre 1944.

Katzberg, Henry, E.R.A., 4/c, R.C.N.R.V., V-46233, The Pas (Man.), 1er janvier 1945.

Keep, Albert John, A/Regulating Petty Officer, R.C.N.V.R., V-10168, Esquimalt, C.-B., (Regina, Sask.), 1er janvier 1945.

Keleher, Francis, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-7776, Toronto (Ont.), 14 novembre 1944.

Kelly, William Ambrose, Chief Petty Officer, R.C.N., 2740, Victoria, C.-B., 1er janvier 1945.

Kenecke, Kenneth Richard, A/Ldg. Smn., R.C.N. V.R., V-12424, Edmonton, Alb., 19 décembre 1944.

Knight, Robert Dell, Ordinary Seaman, R.C.N. V.R., V/53675, Cranbrook, C.-B., 1er janvier 1945.

La Belle, Rowel Joseph, Petty Officer Telegraphist, R.C.N.V.R., V-6282, Ottawa (Ont.), 1er janvier 1945.

LaDeroute, Norbert Joseph, C.E.R.A., R.C.N.R., A-1666, Fort-William (Ont.), 18 juillet 1944.

Lang, George Pryce, Chief Stoker, R.C.N., 21372, Montréal, P.Q., 11 juillet 1944.

Lauder, Lester John, A/Petty Officer, R.C.N. V.R., V-5731, Montréal, P.Q., 18 juillet 1944.

LeBeau, Cyril Arthur, A/E.R.A. 4/c, R.C.N. V.R., V-42389, West Kildonan (Man.), 20 mars 1945.

LeBlanc, Hubert, Chief Motor Mechanic, R.C. N.R., A-1960, Cap-Breton (N.-E.), 13 mars 1945.

Liabo, Halvor Wilhelm, C.E.R.A., R.C.N.R., A-2604, Haugesund, (Norv.), 20 mars 1945.

Liddell, Robert, Able Seaman, R.C.N.R., A-4701, Kingston (Ont.), 26 décembre 1944.

MacKenzie, Ian Daniel, E.R.A. 3/c R.C.N., 21684, Toronto (Ont.), (Halifax, N.-E.), 1er janvier 1945.

MacLeod, Robert Haig, A/Able Seaman, R.C. N.V.R., V/34148, Saskatoon (Sask.), 10 octobre 1944.

MacNair, George Malcolm, Able Seaman, R.C. N.V.R., V-50984, Bathurst (N.-B.), 12 septembre 1944.

Maloney, James Wilbert, Leading Seaman, R.C. N.V.R., A-2873, St. Andrews West (Ont.), 26 décembre 1944.

Mann, Clement Cecil Wallace, Chief Petty Officer, R.C.N., 2809, Victoria (C.-B.), 14 novembre 1944.

Mann, Lawrence Pentreith, A/P.O. Telegraphist, R.C.N., 3361, Victoria (C.-B.), 1er janvier 1945.

Manning, John, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-18448 Oshawa (Ont.), 29 août 1944.

Mannix, George Henry, Signalman, R.C.N., 4760, Saanich (C.-B.), 29 août 1944.

Markle, John William, A/Ldg. Smn. R.C.N.V.R., V-7909, Swansea (Ont.), 5 décembre 1944.

Marshall, Robert, Chief Petty Officer, R.C.N., 4775, Regina (Sask.), 8 juin 1944.

Martin, Lloyd Angus, A/leading Stoker (M), R.C.N.V.R., V-1603, Hopefield (I.-P.-E.), 1er janvier 1945.

Mason, Cecil, Chief Stoker, R.C.N., 21418, Ottawa (Ont.), (Canning, Kings Co., N.-E.), 1er janvier 1945.

Mason, Charles R. (posthume), Leading Seaman, R.C.N., 3884, Vancouver (C.-B.), 3 octobre 1944.

Matthews, John Leslie, C.P.O. Tel., R.C.N., 2559, Victoria (C-B.), (Swift Current, Sask.), 1er janvier 1945.

Maxwell, Gordon Douglas, A/Ldg. Smn., R.C. N.V.R., V-27130, Mount Dennis (Ont.), 1er janvier 1945.

McAuley, Edwin Benedict, A/Able Seaman, R. C.N.V.R., V-59006, Oshawa (Ont.), 14 novembre 1944.

McCabe, John, E.R.A. 4/c, R.C.N.V.R., V-38932, Windsor (Ont.), 1er janvier 1945.

McCarthy, Ramon Bruce, Motor Mechanic, R.C.N.V.R., V-72290, Vancouver (C.-B.), 14 novembre 1944.

McCartney, John Lockhart, Supply Assistant, R.C.N.V.R., V-43125, Saint-Jean (N.-B.), 11 juillet 1944.

McCartney, John Lockhart, Supply Assistant, R.C.N.V.R., V-43125, Saint-Jean (N.-B.), 29 août 1944.

McClure, William Arthur, Acting Petty Officer, R.C.N., 4453, Wellington (C.-B.), 15 août 1944.

McDonald, George John, Paris (Ont.), A/Able Seaman, R.C.N.V.R., V-32867, 5 décembre 1944.

McDonald, J. O., Ord. Art. 2/c, R.C.N.V.R., V-11813, Prince-Albert (Sask.), 3 octobre 1944.

McGee, Aubrey, Acting Petty Officer, R.C.N., 2580, Halifax, N.-E., 4 juillet 1944.

McGee, Robert Emmett, Petty Officer Motor Mechanic, R.C.N.V.R., V-25243, New Glasgow, N.-E., 14 novembre 1944.

McGinn, George Hunter, A/Petty Officer, R.C.N., 21592, Kamloops, C.-B., 18 juillet 1944.

McLean, Leslie Charles Bruce, E.R.A. 3/c R.C.N., 21807, Victoria, C.-B., 24 octobre 1944.

McLeod, Francis Kelly, A/Able Seaman, R.C. N.V.R., V-60713, St. John, N.-B., 26 décembre 1944.

McMillan, Duncan Joseph, Stocker Petty Officer, R.C.N.V.R. V-16732, Sault Ste. Marie, Ontario, 1 janvier 1945.

McMillan, Robert Strang, E.R.A. 3/c. R.C.N. V.R., V-30347, Victoria, C.-B., 19 décembre 1944.

McMullin, Thomas Alexander, Able Seaman R.C.N.V.R., V-43497, Sydney, N.-E., 20 mars 1945.

Mein, Stewart Ferguson, Chief Ordnance Artificer, R.C.N., 40626, Moose Jaw, Saskatchewan, 11 juillet 1944.

Miller, Lyle, A/Petty Officer Coxswain, R.C. N.V.R., V-8903, Baden, Ontario (Fergus, Ont.), 1 janvier 1945.

Millions, Arthur Stanley, A/Ldg. Smn., R.C. N.V.R., V-18430, South Porcupine, Ontario, 15 août 1944.

Milne, George Ralph, Yeoman of Signals, R.C.N., 4773, St-Hyacinthe, Québec. (Regina, Sask.) 1 janvier 1945.

Montgomery, Joseph Cameron, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-7910, Toronto, Ontario, 1 janvier 1945.

Montgomery, William Merrill, Chief Petty Officer, R.C.N., 2561, Eastview, Ontario, 8 juin 1944.

Moon, Harold Clifford, Leading Telegraphist, R.C.N., 3866, Weston, Ontario (Toronto, Ont.), 1 janvier 1945.

Mention in Despatches (matelots)—*Suite*

Moorcroff, Thomas Edward, A/PO R.C.N., 4055, Vancouver, C.-B., 14 novembre 1944.

Moore, Clarence Watson, Petty Officer, R.C.N.V.R., V-5547, Montréal, P.Q., 1er janvier 1945.

Moore, Raymond Alexander, E.R.A. 3/c, R.C.N., 21764, Durham, England. (Elmsdale, Hants Co., N.-E.), 1 janvier 1945.

Mulligan, Roland James, A/Petty Officer Tel., R.C.N., 2784, Big Valley, Alb., 14 novembre 1944.

Munt, Oliver Philip, Chief Stoker (Fire Fighter), R.C.N.V.R., V-46590, Truro, N.-E., 8 juin 1944.

Newman, William Thomas, Able Seaman, R.C.N.R., A-2808, Verdun, Québec, 1 janvier 1945.

North, Lloyd Victor, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-10323. Regina, Saskatchewan, 8 juin 1944.

Novek, Maurice, Supply Petty Officer, R.C.N.V.R., V-587, Montréal, P.Q., 19 décembre 1944.

O'Brien, John Gerald, E.R.A. 3/c, R.C.N.V.R., V-48991, Montréal, P.Q., 4 juillet 1944.

O'Hara, George Dennis, Leading Tel. R.C.N.V.R., V-14328, Vancouver, C.-B., 12 septembre 1944.

Oneschuk, William, Ldg. Sick Berth Attendant, R.C.N.V.R., V-34142, Windsor, Ontario, 13 mars 1945.

Orton, Alfred Thomas, A/Petty Officer, R.C.N., 4050, Galt, Ontario, 14 novembre 1944.

Owens, Joseph, Stoker Petty Officer, R.C.N.R., A-4046, Toronto, Ontario, 1 janvier 1945.

Page, Gerald Frederick, Sick Berth Attendant, R.C.N.V.R., V-33556, Kapuskasing, Ontario, 1 janvier 1945.

Palmer, Harold, Chief Petty Officer, R.C.N.R., A-653, Conway, I. P.-E., 1 janvier 1945.

Palmer, Walter Raymond, C.P.O. R.C.N.R. A-2798, Hamilton Beach, Ontario, 19 décembre 1944.

Parker, John Edward Fitzgerald, Chief Stoker, R.C.N., 21345, Red Deer, Alberta, 18 juillet 1944.

Patry, J. E., Chief Stoker, R.C.N., 21178, Québec, Qué., 3 octobre 1944.

Patton, Clifford, Petty Officer Cook (s), R.C.N.V.R., V-36340, Vancouver, C.-B., 1 janvier 1945.

Pederson, Magnus, A/Chief Ordnance Artificer, R.C.N.V.R., V-11549, Victoria, C.-B., 15 août 1944.

Peters, Herbert Thomas James, Chief Petty Officer (H. S. D.), R.C.N. 3437, Halifax, N.-E. (Victoria, C.-B.), 1 janvier 1945.

Pineau, Joseph Harold, Petty Officer, R.C.N.V.R., V-16191, Port-Arthur, Ontario, 26 décembre 1944.

Pitts, John Maurice, Leading seaman, R.C.N., 4341, Regina, Saskatchewan, 14 novembre 1944.

Polischuk, Fred, Petty Officer, R.C.N.V.R., V-7424, Toronto, Ontario, 11 juillet 1944.

Polischuck, John, E.R.A. 4/c R.C.N.V.R., V-24915, Winnipeg, Manitoba, 1 janvier 1945.

Porter, Allan, Able Seaman, R.C.N.R., A-1533, Fox Island, Terre-Neuve, 8 juin 1944.

Potter, Lawrence Irvin Willis, Sick Berth Attendant, R.C.N.V.R., V-44883, Grand Valley, Ontario, 19 décembre 1944.

Potts, Judson Wallace, Chief Stoker Petty Officer, R.C.N., 21272, Halifax, N.-E., 15 août 1944.

[L'hon. M. Macdonald.]

Puncheon, Alfred Morley, E.R.A. 3/c, R.C.N.V.R., V-7325, Toronto, Ontario, 1 janvier 1945.

Rainsford, Charles Frederick, C.E.R.A., R.C.N., 21531, Victoria, C.-B., 11 juillet 1944.

Ridge, Samuel Archibald, Chief Petty Officer, R.C.N., 22226, Errington, C.-B. (Newcastle-on-Tyne, Ang.), 14 novembre 1944.

Rigby, E. A., Chief Petty Officer, R.C.N., 2796, Halifax, N.-E., 3 octobre 1944.

Robertson, Charles, Chief Stoker, R.C.N.V.R., V/25575, Victoria, C.-B. (Toronto, Ontario), 1er janvier 1945.

Rodgerson, Morrill Henry, A/Petty Officer, R.C.N.R., A-4854, Shag-Harbour, N.-E., 8 juin 1944.

Rowan, Robert, A/Yeoman of Signals, R.C.N., 3623, Victoria, C.-B., 28 novembre 1944.

Rowe, William Arthur, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-7966, Toronto, Ontario, 5 décembre 1944.

Salsiccioli, Peter Paul, D.S.M. Chief Engine-room Artificer, R.C.N., 21602, Trail, C.-B., 1er janvier 1945.

Saretsky, R. M., Able Seaman, R.C.N.V.R., V-45575, Humboldt, Saskatchewan, 3 octobre 1944.

Scott, Bruce Simon, A/Petty Officer, R.C.N.V.R., V-2435, Saint-Jean, N.-B. (8 juin 1944)

Searway, Norman Lawrence, Petty Officer (T.C.) R.C.N.V.R., V-7766, Toronto, Ontario, 1er janvier 1945

Secord, George Erwin, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-26165, St. Catharines, Ontario, 1er janvier 1945.

Shannahan, Leonard Garfield, A/Ldg. Smn., R.C.N., 4821, Ottawa (Ont.), (Victoria, C.-B.), 1er janvier 1945.

Short, Samuel, Chief Petty Officer, R.C.N., 2681, Toronto (Ont.) (Halifax, N.-E.), 20 février 1945.

Shute, Thomas, A/Petty Officer Tel., R.C.N.V.R., (Official Number, V-17066), London (Ont.), 8 juin 1944.

Simmons, Ernest Frederick, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-14912, Vancouver (C.-B.), 1er janvier 1945.

Simpson, Herbert Douglas, AB, R.C.N.V.R., V-57265, Wallaceburg (Ont.), 26 décembre 1944.

Singleton, Leonard Charles Holmes, Able Seaman, R.C.N., 4123, Sarnia (Ont.), 5 décembre 1944.

Skavn, Freddy Ove Friberg, A/Petty Officer (H.S.D.) R.C.N.V.R., V-2565, Little-River, Saint-Jean (N.-B.), 1er janvier 1945.

Snider, Sidney, Able Seaman, R.C.N.R., A-5526, Windsor (Ont.), 1er janvier 1945.

Snow, Henry, Able Seaman, R.C.N.R., A-2212, Regina (Sask.), 8 juin 1944.

Spragg, Jonathan Henry, Sick Berth Petty Officer, R.C.N.V.R., V-2376, Saint-Jean (N.-B.), 1er janvier 1945.

Steadman, Leslie John, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-24338, Winnipeg (Man.), 1er janvier 1945.

Stephenson, Carmen Ernest (Posthume) A/Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-5646, Montréal (Qué.), 8 juin 1944.

Stewart, Ernest Stanley, Signalman, R.C.N.V.R., V-8497, Hamilton (Ont.), 1er janvier 1945.

Strachan, Douglas Robert, Chief Petty Officer, R.C.N.R., A-4161, Toronto (Ont.), 8 juin 1944.

Stubbins, Albert George, Leading Seaman, R.C.N.V.R., V-40004, Humberstone (Ont.), 14 novembre 1944.

Mention in Despatches (matelots)—*Fin*

Sweet, Walter Valentine, Stoker Petty Officer, R.C.N.V.R., V-10003, Regina (Sask.), 8 juin 1944.

Tate, J. F., E.R.A. 4/c R.C.N., 21393, Victoria (C.-B.), 3 octobre 1944.

Taylor, Kenneth Norman, Telegraphist, R.C.N., 4259, Powell River (C.-B.), 26 décembre 1944.

Taylor, Reginald, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-16072, Fort-William (Ont.), 8 juin 1944.

Thomasset, G. M., Petty Officer, R.C.N., 3396, Fife-Lake (Sask.), 29 août 1944.

Townson, Douglas Edmund, A/Leading Seaman, R.C.N., 3423, Edmonton (Alb.), 14 novembre 1944.

Tuttle, Ernest Charles, A/Sto. Petty Officer, R.C.N.R., A-4137, Morrisburg (Ont.), 26 décembre 1944.

Tweedie, James, A/Ldg. Smn., R.C.N.V.R., V-5718, Verdun (Qué.), 29 août 1944.

Vincent, James Wesley, Yeo. of Sigs., R.C.N. V.R., V-7601, Toronto (Ont.), 1er janvier 1945.

Virtue, Reid Howard, A/Able Seaman, V-65076, Bowmanville (Ont.), 20 mars 1945.

Vodden, Edward George, A/Petty Officer, V-71909, Chilliwack (C.-B.), 1er janvier 1945.

Von Zuben, Adolph, Steward, R.C.N.V.R., V-45167, Toronto (Ont.), 1er janvier 1945.

Warburton, Robert William, A/C.P.O., R.C.N.R., A-298, 15 Duff St., Hamilton (Ont.), 20 mars 1945.

Ward, Dennis Harry, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-10264, Regina (Sask.), 14 novembre 1944.

Warnock, Raymond Russell, A/P.O., R.C.N., 4580, Vancouver (C.-B.), 26 décembre 1944.

Walden, Frederick Arthur, Motor Mechanic, R.C.N.V.R., V-27674, Toronto (Ont.), 30 janvier 1945.

West, George, P.O., R.C.N.V.R., V-18132, Kingston (Ont.), 14 novembre 1944.

Westbrook, George Arnold, Petty Officer, R.C.N., 3574, 32 Victoria Drive, Vancouver (C.-B.), 20 mars 1945.

Williams, Owen Glendower, Supply Petty Officer, R.C.N.V.R., V-11263, Saskatoon (Sask.), 1er janvier 1945.

Wilson, Cyril Herbert Gordon, Chief Yeo. of Sigs., R.C.N., X-60922, Victoria (C.-B.), 14 novembre 1944.

Wilson, William Joseph Henry, P.O. Tel., R.C.N., 3062, Windsor, Ontario, 29 août 1944.

Woods, Mervyl Harrison, Able Seaman, R.C.N. V.R., V-50658, Montréal (P.Q.), 21 novembre 1944.

Workman, Garnet Rodney, Able Seaman, R.C.N.V.R., V-52749, Kemptville (Ont.), 26 décembre 1944.

Wright, Edward Joseph, A/P.O., R.C.N.V.R., V-23143, Outremont (P.Q.), 1er janvier 1945.

Yarrow, Wilbert Lyon, Steward, R.C.N.V.R., V-4765, Trenton, (Ont.), 1er janvier 1945.

Yetman, Arnold Charles, Petty Officer, R.C.N. V.R., V-5868, Montréal (P.Q.), 26 décembre 1944.

Zelinsky, Fred, Cook (S), R.C.N.V.R., V-35076, Reserve Mines, Cap-Breton (N.-E.), 1er janvier 1945.

Bronze Star Medal (U.S.A.)

Dolmage, Wilfred Gordon, Lieut. Cdr., R.C.N. V.R., 2530 rue York, Vancouver (C.-B.), 18 septembre 1944.

Grant, Harold Taylor Wood, D.S.O., Captain, R.C.N., 148 rue Cooper, Ottawa (Ont.), 14 septembre 1944.

Lepage, Theodore Nelson, Lieut. Cdr., R.C.N. V.R., 2592 ouest, ave Nelson, Vancouver (C.-B.) 18 septembre 1944.

Legion of Merit (U.S.A.)

Storrs, Anthony Hubert Gleadow, A/Cdr., R.C.N.R., 11 Commodore Apts., rue Oxford, Halifax (N.-E.), 14 septembre 1944.

Bronze Medal—Order Orange Nassau
Pays-Bas

Hardy, Arthur John, L/signalman, R.C.N.V.R V-8319, 62 rue Bay, Hamilton (Ont.), 31 août 1944.

Honneurs et décorations accordés à des membres non combattants du personnel du Service naval du 7 mars 1944 au 20 mars 1945, inclusivement:

Compagnon de l'honorable Ordre du Bain	1
Commandant du très excellent Ordre de l'Empire britannique	2
Officier du très excellent Ordre de l'Empire britannique	23
Membre du très excellent Ordre de l'Empire britannique	14
Croix rouge royale	1
Croix rouge royale (associé)	1
Médaille de l'Empire britannique	15
Albert Medal	2
Royal Human Society Medal	2
Total	61

Guerre du Pacifique.—J'ai dit à plusieurs reprises, et je l'ai répété ce soir, que le rôle par nous assumé au début de la guerre, c'est-à-dire l'escorte des navires marchands sur la route de l'Atlantique, demeure notre tâche première. L'automne dernier, un grand nombre de personnes croyaient que la guerre en Europe était sur le point de se terminer. D'aucuns nous exhortaient à prendre quelques-unes de nos unités dans l'Atlantique et à les envoyer dans le Pacifique, afin de permettre au personnel en cause d'acquérir une certaine expérience navale dans ce théâtre de guerre.

Nous n'avons pas accédé à cette proposition et ce fut sage, je crois. Tant que ne sera pas terminée cette vaste campagne de l'Atlantique, dont les opérations s'étendent du golfe Saint-Laurent à l'ouest jusqu'aux ports septentrionaux de la Russie à l'est, du cercle arctique au sud du Cap de Bonne-Espérance,—tant que nous n'aurons pas gagné cette campagne, dis-je, nous ne saurions diriger vers d'autres théâtres nos navires d'escorte.

Ce n'est pas dire que nous n'avons pas encore songé à la guerre du Pacifique. Nous n'avons pas oublié que nous avons été parmi les premiers pays, sinon le tout premier, à déclarer la guerre au Japon. Je puis en assurer le comité, les chefs de notre service ont échangé bien des communications, ils ont eu de nombreux entretiens avec les chefs de l'amirauté britannique et de la marine américaine au sujet du Pacifique.

Déjà nous avons obtenu du gouvernement britannique un beau croiseur, le navire canadien de Sa Majesté *Uganda*. Cette unité est maintenant prête pour les hostilités contre le Japon, elle se trouve actuellement dans le Pacifique sous le commandement du capitaine E. R. Mainguy, O.B.E., de la Marine royale canadienne. D'ici peu, nous aurons un autre croiseur canadien. Nous désirons que ces unités portent les noms de nos provinces canadiennes, tout comme nos contre-torpilleurs portent ceux de nos rivières et nos frégates et corvettes ceux de nos villes. Toutefois, l'*Uganda*, bien qu'il fût presque neuf lorsque nous en fîmes l'acquisition, s'était déjà distingué dans la marine britannique, et pour cette raison de même que pour nous rendre à la demande insistante du Protectorat de l'*Uganda* et de l'Amirauté britannique, nous avons cru préférable d'en garder le nom.

Quant au nouveau croiseur, nous lui avons choisi le nom de la principale province canadienne et, d'ici quelques semaines, le navire canadien de Sa Majesté *Ontario* sera armé et portera, comme tous les navires canadiens une grande feuille d'érable peinte sur sa cheminée. Il y a quelques semaines, j'avais le plaisir de visiter l'*Ontario* dans les grands chantiers de Belfast où il avait été construit. C'est un navire moderne sous tous rapports. Son commandement sera confié à un vétéran de la mer qui a fait ses preuves, le capitaine Harold Grant, O.S.D., de la marine royale canadienne.

Avec ces deux croiseurs, nous avons l'intention d'envoyer dans le Pacifique deux porte-avions si nous pouvons conclure, comme je le crois, les arrangements nécessaires à leur acquisition. Pour ce qui est du personnel naval de ces porte-avions, il sera entièrement canadien. Quant aux aviateurs, ils viendront de la division de l'air de la flotte anglaise, mais j'espère que plusieurs d'entre eux seront des Canadiens qui se sont enrôlés dans ce brillant service.

Nous songeons à faire accompagner ces deux croiseurs et ces deux porte-avions par un certain nombre de contre-torpilleurs et de frégates. Je ne puis divulger le nombre exact de navires que nous enverrons, non plus que le nombre exact des hommes qui les monteront, mais je puis dire que l'unité navale canadienne du Pacifique, bien qu'elle ne puisse pas du tout être comparée en importance à la force navale anglaise ou à la magnifique flotte américaine du Pacifique, sera néanmoins beaucoup plus qu'une simple force symbolique. Je crois qu'elle représentera dignement le Canada dans la guerre du Pacifique.

Service naval.—Les neuf dixièmes de nos marins appartiennent à la réserve de volontaires de la marine. Ce sont des civils qui ont pris le goût des choses de la mer. Ce sont des gens qui ont quitté leur ferme, leur usine, leur bureau ou leurs livres, mais ils ont appris vite et bien. Plusieurs d'entre eux commandent maintenant des navires. Je rends hommage à ces hommes, mais je n'oublie pas les officiers et matelots de la force navale permanente du Canada qui ont tant fait pour instruire et former les membres actuels de la marine.

Le sort échu aux membres des forces permanentes de nos trois armes n'était guère brillant entre les deux guerres. Les réductions opérées d'année en année dans les prévisions budgétaires des services de défense furent suivies de réductions correspondantes dans les effectifs, et la vie des officiers de l'armée permanente fut remplie d'incertitude et de tristesse. J'ai toujours soutenu que si nous voulons avoir des services de défense, nous devons y attirer les jeunes gens aptes, et à cette fin il faut leur assurer un emploi assez continu et assez sûr, et nous devons leur rendre durant la paix les hommages que nous sommes heureux de leur rendre durant la guerre.

Il ne faut pas être surpris que nos services de défense aient fait quelques erreurs, mais plutôt qu'ils aient accompli un si bon travail durant la présente guerre, lorsqu'on songe aux difficultés et aux misères que ces services ont dû endurer.

Je rends aussi hommage à ces civils, membres des personnels des bureaux du service naval, surveillants, fonctionnaires de toute catégorie, ouvriers de nos chantiers maritimes qui ont rempli un rôle si important et si prisé dans la réalisation de notre effort naval.

Je voudrais aussi remercier encore une fois la grande foule de Canadiens qui, civils ou militaires, mais étrangers au service naval, ont tellement contribué à encourager et à soutenir nos efforts dans ce domaine. Je comprends dans ce groupe les membres de la *Navy League* de tout le pays, les officiers du corps des cadets de la marine, les membres des services auxiliaires féminins, les fonctionnaires civils et les autres dans des centaines de nos villes et villages, qui se sont empressés d'adopter des navires et de fournir des douceurs à leur équipage et les milliers de personnes que le temps ne me permet pas de nommer individuellement, qui ont applaudi et encouragé de mille et une manières le Service naval à l'œuvre.

En 1941, quand il nous fallut décider si certains édifices à ériger devaient l'être à titre permanent ou temporaire, il devint nécessaire d'en arriver à une décision quant à l'importance que devrait avoir notre marine d'après-

guerre. Au cours de cette même année 1941, le Gouvernement décida que la marine d'après-guerre devrait comprendre environ 9,000 officiers et marins. Je reconnais que ce n'est pas beaucoup. Il se peut qu'on ne considère ce chiffre que comme minumum, en tout cas il est cinq fois supérieur à celui de septembre 1939.

La force navale permanente d'après-guerre sera naturellement appuyée par la réserve navale et la réserve des volontaires de la marine, et un comité d'officiers de la marine a préparé un rapport complet soigneusement rédigé sur l'organisation future de ces réserves.

Comme c'est la cinquième fois que j'expose le budget des dépenses du Service naval, je revois avec orgueil ce que les officiers et les hommes de ce service, grâce à l'appui de la population, ont accompli en cinq ans et demi. Notre marine de six navires de guerre s'est multipliée soizante fois et nos effectifs qui comptaient 1,700 hommes en activité de service en comptent maintenant cinquante fois plus. Nos chantiers maritimes, qui étaient inactifs avant la guerre, sont passés à une activité débordante et féconde et ont construit plus de 90 p. 100 des navires dont nous nous servons actuellement et ont également construit plusieurs navires pour d'autres Nations Unies. Nos bassins de radoub sont plus nombreux, nous avons érigé des quais et tracé des chemins de fer navals; nous avons construit des habitations permanentes pour presque toutes les divisions de la réserve, lesquelles étaient à loyer au début de la guerre. Nous avons fondé divers établissements de formation où nos hommes reçoivent non seulement la formation générale dont nos matelots ont besoin, mais où ils peuvent, comme plusieurs l'ont déjà fait, se spécialiser dans des métiers comme ceux de machinistes, mécaniciens électriques, mécaniciens de radio, charpentiers de navire, soudeurs, mécaniciens automobilistes et autres. Ce qui, ensemble, monsieur l'Orateur, constitue un tableau de croissance et de progrès dont personne n'avait rêvé au début de la guerre.

A cette époque, à l'automne de 1939, pour le personnel du service naval canadien la tâche de notre marine était, pour me servir de leurs propres expressions, "d'assurer une protection raisonnable au commerce dans nos ports et aux endroits stratégiques à proximité de nos côtes". Quelques mois plus tard, on était d'avis que le chiffre maximum des nouvelles recrues que la Marine canadienne pouvait former était de 4,500. On recommandait de verser à l'Amirauté britannique en vue de servir dans la Marine royale, l'excédent éventuel de ce chiffre. Ces estimations et recommandations se fondaient sans doute sur les souvenirs du rôle naval du Canada dans la dernière guerre. Ils étaient loin cependant de ce que nous avons réalisé. Peu à peu la puissance de la marine a crû et ses responsabilités ont augmenté. Nos hommes ont livré combat sur toutes les mers du monde. Ils ont été pour notre pays un sujet d'honneur et de gloire. Ils ont pris part au grand drame qui semble maintenant tirer implacablement à sa fin. Ceux qui survivent reviendront bientôt des grands océans où ils se sont converts de lauriers et de gloire. Ils reviendront démêler l'écheveau embrouillé de leur vie, et quelques-uns d'entre eux demeureront loin de l'élément qui a été un certain temps leur demeure et leur champ de bataille. J'ose dire cependant que, aussi longtemps que brillera le flambeau de leur mémoire, ils garderont le souvenir de ces glorieux jours et que, avec la conscience du devoir accompli, ils porteront à jamais dans leur cœur l'image d'un vaillant navire et le charme du vaste océan.

L'hon. M. STIRLING: Les observations que le ministre vient de nous faire constituent un chapitre de plus de la magnifique histoire que nous transmettrons à nos descendants des exploits de la marine royale canadienne. Il admettra qu'il n'a fait qu'esquisser les faits d'armes accomplis par la marine canadienne au nom du Canada. De multiples questions se présentent à notre esprit que nous aimerions lui poser afin d'obtenir plus de détails à ce sujet, mais nous comprenons qu'il nous faut attendre à plus tard pour obtenir de plus amples renseignements alors qu'on pourra en donner.

Je suis très heureux que le ministre nous ait parlé des grandes difficultés rencontrées au début alors que l'idéalisme du désarmement nous envahissait. Cependant, si la marine du Canada a pu accomplir ce qu'elle a fait, il faut l'attribuer en partie aux plans et aux travaux de base édifiés après la dernière grande guerre en préparation des besoins futurs. Je songe à sir Charles Kingsmill, au contre-amiral Hose, au vice-amiral Nelles, quand on parle de la mise à exécution de ces plans. En quelques mots ces plans prévoyaient l'existence d'une petite force permanente, compacte et hautement aguerrie. Il était aussi entendu que nous pourrions toujours faire appel à la marine royale et lui confier, au besoin, le soin de former nos marins. Je me rappelle qu'il y a dix ans la force permanente de la marine royale canadienne comptait 900 officiers et matelots, la Réserve navale royale canadienne comprenait un peu moins de 200 officiers et matelots et la Réserve volontaire de la marine royale canadienne consistait d'un peu moins de mille officiers et marins. Si vous faites l'addition

de ces chiffres, vous obtenez un total d'un peu plus de 2,000, et le ministre nous a dit ce soir que les chiffres de l'an dernier s'étaient accrus et que maintenant 90,000 officiers et marins servent sous le drapeau blanc. J'ai été heureux de l'entendre rendre hommage à ces chefs d'état-major du service naval dont nous gardons le souvenir et dont nous apprécions les services. Je me rappelle fort bien, au temps où nous étions tous pris de l'idéal du désarmement, suivant ma propre expression, avoir eu une conversation avec le contre-amiral Hose. Il était alors chef d'état-major du service naval, et vraiment presque à bout d'endurance par suite des réductions que l'on apportait aux crédits et que l'on jugeait nécessaires, par suite aussi des nombreuses critiques qu'on lançait trop souvent contre la petite marine du Canada. Je l'ai rencontré de nouveau la veille de sa retraite. Il rentrait justement d'un voyage à travers le Canada au cours duquel il avait visité les postes de la Réserve volontaire de la Marine royale canadienne. Il était des plus satisfaits de voir, au moment de sa retraite, ces divers centres dans toutes les provinces du Canada, dont les sept huitièmes étaient très éloignés de l'océan, non seulement au complet, bien que les cadres en fussent alors très petits, mais possédant chacun une liste de noms de personnes qui attendaient leur tour. Il est certainement à l'honneur de la population du Canada que, fût-ce en réponse à l'appel du sang ou pour toute autre cause, dès le premier appel les habitants de toutes les provinces du Canada aient répondu généreusement, comme le ministre l'a rappelé ce soir.

Je voudrais en ce moment rendre hommage au beau travail accompli par le vice-amiral Percy W. Nelles. Il est entré dans la marine canadienne, on s'en souvient, comme cadet et il a gravi tous les degrés de l'échelle faisant son temps de service et de perfectionnement dans la Marine royale et, évidemment, il en bénéficia. Il nous aida à traverser ces années de crise économique alors que, malheureusement, les crédits étaient très minimes et il surmonta les difficultés qui surgirent alors. Je rappellerai aux honorables députés qu'au nombre de ces difficultés était le reproche des gens ignorants qui étaient trop souvent enclins à prétendre que l'argent dépensé pour la Marine royale canadienne aurait pu être affecté à un meilleur usage ailleurs. Pensez un peu à ce qui serait arrivé, s'il avait fallu écouter ces hommes. Cela veut dire qu'au moment de l'appel, quand le moment critique survint, nous n'aurions pas possédé ce magnifique premier contingent qui devait prendre une telle expansion. Le projet dont je viens de parler consistait à grouper ces marins fort expérimentés pour en faire le noyau de notre nombreux corps de réserve de la Marine royale canadienne composée des hommes de la marine marchande et du Corps de réserve volontaire de la marine qui forma plusieurs groupes à travers le pays, suivant en cela le chemin tracé par le ministre qui nous a si bien décrit, ce soir, les résultats obtenus.

Nous n'avons pas encore la victoire. Le ministre a laissé entendre qu'une fois la paix rétablie dans l'Atlantique, notre flotte devra jouer son rôle dans le Pacifique comme tous les Canadiens le désirent. Mais je présume qu'avant d'en arriver là, il se fera un peu de démobilisation. A ce propos, je signale au ministre deux questions sur lesquelles j'aimerais qu'il me donne son point de vue. Il y a d'abord la priorité des emplois accordés par la Commission du service civil et dont on tient compte lorsqu'il s'agit de nouvelles nominations. Si je comprends bien, on n'accorde une telle priorité qu'à ceux qui ont servi outre-mer. Le ministre en a mentionné un grand nombre et de ce nombre, il doit y en avoir plusieurs qui auraient été enchantés de servir outre-mer si on leur en avait fourni l'occasion. Le devoir les contraignait de rester au pays et je me demande si on ne pourrait pas trouver un moyen d'étendre cette préférence à ceux qui en feront la demande après la démobilisation. La seconde question a trait aux arrangements conclus en vue du congé de démobilisation qui, je crois, est différent dans les trois armes. Il serait fort avantageux que les arrangements soient les mêmes dans les trois services afin que, lors de leur rétablissement, les marins profitent des mêmes occasions que celles des deux autres armes. J'aimerais que le ministre nous donne son avis sur ce dernier point. Peut-être nous renseignera-t-il également sur les progrès réalisés par la marine quant à la question de rétablissement et nous dise où l'on en est rendu.

M. ROSS (St. Paul's) : monsieur le président, en étudiant les crédits de la Marine canadienne, la première chose qui me vient à l'esprit c'est la bravoure dont ont fait preuve les hommes de la marine marchande. Nous savons ce qu'ils ont enduré, les périls qu'ils ont affrontés, qu'ils aient servi avec la marine royale, la marine canadienne ou dans nos eaux territoriales. Nous n'avons pas oublié les jours sombres où les sous-marins ennemis coulaient tant de navires dans l'Atlantique; et cependant on se demande pourquoi le Gouvernement canadien n'a pas accordé à ces hommes un traitement égal à celui dont ont bénéficié ceux qui servent dans la marine canadienne. Les hommes de la marine mar-

chande se sont enrôlés presque pour la durée entière de la guerre. Personne ne peut prétendre qu'ils n'ont pas rendu de merveilleux services, et à mon sens on devrait s'efforcer de leur accorder des pensions qui correspondent de plus près à celles dont jouit la marine. J'espère que le Gouvernement tiendra compte de ces représentations.

Personne autre qu'un Ecossais n'aurait pu prononcer le discours en l'honneur de notre marine que nous avons entendu ce soir. Un Anglais aurait peut-être pu en faire autant, tandis qu'un Irlandais n'aurait peut-être pas réussi aussi bien. Les premiers Anglais, Irlandais et Ecossais qui sont venus dans ce pays étaient, pour la plupart, des marins, ayant l'esprit d'aventure dans le sang. Ils vinrent au pays pour s'y établir, mais la mer avait pour eux de l'attrait, et lorsqu'ils entendirent l'appel des armes, ils s'empressèrent de s'enrôler dans la marine canadienne. Jadis, partout où ils trouvaient une petite mare d'eau, ils fondaient un club de yachting ou bien ils s'arrangeaient de façon à pouvoir se promener en bateau; ils aimaient toujours aller sur l'eau. Voilà, à mon sens, l'une des raisons pour lesquelles nous avons aujourd'hui des gars avec de l'étoffe dans la Marine royale canadienne.

Les Canadiens sont toujours volontiers venus en aide à la marine. Et à ce propos je tiens à rendre hommage à la Navy League of Canada qui a tant fait pour le pays et dont plusieurs de mes meilleurs amis ont fait partie.

Aucune nation de l'univers ne vaudra jamais son sel à moins qu'elle ne soit une nation maritime. N'oublions jamais le "Hearts of Oak", Même ces jeunes gens des Prairies, où l'eau n'est guère abondante, doivent garder les traditions de ces petites îles, les traditions de la mer et de la marine; ils doivent se rappeler tout ce qu'il y a eu là de civilisation et de progrès universel.

Je prends un vif plaisir à la pensée de ce qu'ont accompli nos jeunes de Toronto enrôlés dans la marine de guerre. Je m'enorgueillis aussi des belles réalisations obtenues par les clubs de yachting de ma ville. Ce qu'il faut à Toronto c'est d'être reconnue. Avec notre grand amour de la mer, avec notre compréhension de la dépendance du commerce international vis-à-vis de la marine, nous demandons la reconnaissance de nos droits.

De plus, nous devrions avoir cet accès facile à la mer que depuis des années nous réclamons. Déjà l'Ouest est relié à l'Est jusqu'à Toronto. Mais ce que nous voulons maintenant, c'est la canalisation du Saint-Laurent. Lorsque nous l'aurons obtenue, nous aurons de quoi satisfaire les jeunes de ma région. Ils seront heureux de voir se développer chez nous un port océanique.

Le ministre a parlé de construction maritime. Qu'on me permette de le souligner, bon nombre de ces frégates et corvettes ont pris corps dans des chantiers maritimes de Toronto.

L'hon. M. MACDONALD: C'est juste.

M. ROSS (St. Paul's): Ce sont les meilleurs chantiers au Canada.

M. POTTIER: Oh, oh!

M. ROSS (St. Paul's): L'honorable député s'exclame. Ose-t-il me contredire?

M. POTTIER: J'approuve l'honorable député.

M. ROSS (St. Paul's): Très bien; il me donne raison. Je tenais seulement à préciser ce point, car les jeunes gens de la marine veulent savoir ce qui s'est accompli dans les chantiers maritimes de Toronto. Je le répète, les chantiers maritimes de Toronto sont les mieux organisés de tout le pays et ils ont construit des navires à un coût inférieur à tout autre chantier canadien. J'apprends au comité des choses qu'il est utile de savoir.

Je ne veux sûrement pas assister au démantèlement de ces chantiers. Nous savons qu'après la dernière guerre, beaucoup de membres de la marine marchande se sont retirés des services maritimes. Toronto n'étant pas un port océanique, plusieurs des chantiers situés dans ses environs ont été démantelés et leurs affaires liquidées. Ce qui, à mon sens, est le plus remarquable, c'est que ces hommes qui s'intéressaient si fort à la marine, aient conservé leur allégeance, malgré tout ce qu'on a fait à leur ville natale de Toronto. Certains contrats de construction de navires sont allés à Port-Arthur, d'autres, à divers endroits plus ou moins éloignés.

Comme je l'ai dit au ministre, aucune ville canadienne s'intéresse autant aux choses maritimes que Toronto. Je sais qu'il ne me contredira pas lorsque j'affirmerai que le Royal Canadian Yacht Club et le Queen City Yacht Club, ont formé plus d'officiers que presque tout autre club canadien, ou peut-être même étranger, du même genre.

Je le félicite de nouveau de son discours et le remercie de ce qu'enfin, Toronto aura sa caserne permanente de la Marine royale canadienne. Je rends hommage à tous ceux qui ont tant fait pour le service naval et en particulier la Navy League. Le ministre me permettra de le féliciter brièvement de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche.

M. GREEN: Le ministre donnera-t-il au comité une idée des projets de recrutement de la Marine pour l'année financière courante?

L'hon. M. MACDONALD: Nous nous proposons de n'enrôler que ceux qu'il faudra pour combler les vides causés par les pertes et la démobilisation, pour diverses raisons. Nous croyons qu'il ne nous faudra, à ces fins, qu'environ 500 recrues par mois. C'est sur ce chiffre qu'est fondé notre présent système de recrutement.

M. GREEN: Le nombre global du personnel de la marine ne sera-t-il pas accru à la fin de l'année financière?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne le pense pas. L'effectif est maintenant à peu près à son maximum.

M. MacINNIS: Il y a eu, pendant quelque temps, une liste de candidats à la marine. Existe-t-elle encore?

L'hon. M. MACDONALD: Oui. Il y a encore plus de candidats à la marine que celle-ci ne peut en accepter. La liste est encore longue.

L'hon. M. STIRLING: Viennent-ils tous de la Réserve volontaire de la Marine royale canadienne?

L'hon. M. MACDONALD: Presque tous. Quelques-uns viennent des unités permanentes de la Marine royale canadienne, mais la masse des futurs marins viennent de sa Réserve volontaire.

L'hon. M. STIRLING: A quelle condition les accepte-t-on dans la force permanente? En a-t-on besoin d'un certain nombre?

L'hon. M. MACDONALD: L'effectif total des unités permanentes de la Marine royale canadienne était de 4,371 hommes le 28 février 1945. C'est un peu moins de la moitié de l'effectif autorisé de la marine permanente. Par conséquent, on pourrait accepter un jeune homme, ayant l'aptitude voulue qui désire passer de la réserve à la marine permanente.

L'hon. M. STIRLING: Que fait-on du jeune homme qui tient à entrer dans la marine et qui a peut-être suivi le cours de cadet de la marine? Non seulement désire-t-il entrer dans la marine, mais il tient à en faire sa carrière. Ce jeune homme passe-t-il directement dans la Marine royale canadienne ou doit-il y entrer en passant par la Réserve et attendre sa chance de passer dans la force permanente?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne puis répondre d'une manière définitive à mon honorable ami. Il pourrait s'adresser directement à la M.R.C. s'il le désire. Il y a encore une différence énorme entre les effectifs actuels et les effectifs autorisés. Je peux me renseigner et donner demain une réponse définitive à mon honorable ami.

M. EDWARDS: J'ai récemment entendu parler d'un jeune homme qui voulait s'enrôler dans la marine, mais qui ne pouvait pas être admis à moins de s'engager pour sept ans.

L'hon. M. MACDONALD: C'est une règle qui a toujours existé pour la marine permanente.

M. EDWARDS: Il ne peut pas s'engager pour la durée des hostilités.

L'hon. M. MACDONALD: Il peut faire partie de la réserve pour la durée de la guerre, mais s'il veut s'engager dans la marine permanente, il doit le faire pour une période déterminée. Je crois que ce fut toujours pour sept ou cinq ans.

M. EDWARDS: Le jeune homme dont je parle voudrait s'engager dans la marine pour la durée de la guerre.

L'hon. M. MACDONALD: Il devrait s'engager dans la réserve des volontaires de la marine.

M. EDWARDS: Je crois comprendre qu'il ne pouvait pas s'engager dans la R.V.M.R.C., et qu'il devait s'engager dans la Marine royale canadienne, vu qu'il n'y a pas de place libre dans le corps des volontaires. J'aimerais savoir si on engage encore des hommes pour la R.V.M.R.C. et, le cas échéant, détermine-t-on des contingents pour les différentes régions du pays?

L'hon. M. MACDONALD: On n'accepte que 500 recrues par mois, et une fois ce chiffre réparti entre vingt divisions, cela ne veut dire que 25 par mois pour chaque division, ce qui signifie moins d'un par jour. C'est un très petit nombre pour chaque division. De plus une division peut avoir un surplus à sa disposition, de sorte que le recrutement peut languir beaucoup. Le contingent de 500 est divisé aussi également que possible d'une côte à l'autre.

M. ISNOR: Je suis certain que tous les membres du comité ont écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé du ministre du Service naval, et je sais que nous nous associons tous au témoignage d'appréciation qu'a exprimé l'honorable député de Yale au sujet des exploits remarquables accomplis par la marine canadienne. Un point qui m'intéresse tout particulièrement n'a pas été abordé par le ministre. Je veux parler de la ligne de conduite qu'on entend suivre à l'avenir en ce qui concerne les réparations aux navires de guerre.

Comme le ministre le sait fort bien, nous avons un excellent chantier naval à Halifax. Les installations de ce chantier ont été accrues dans une large mesure et il est maintenant à même de réparer la plupart des navires. Ceux d'entre nous qui habitent le littoral de l'Atlantique peuvent voir les vaisseaux entrer à Halifax et en sortir; nous pouvons voir également les nombreux vaisseaux du Service naval qui font escale dans ce port pour y subir des réparations. Je me demande si l'on a adopté une ligne de conduite quant à l'exécution de travaux de radoub après la guerre, surtout en ce qui concerne les navires de guerre.

Je me rappelle m'être efforcé, en 1924 et pendant plusieurs années dans la suite, de convaincre divers ministres de la Défense, et surtout feu l'honorable E. M. MacDonald, que nous avions au port d'Halifax un excellent chantier naval, possédant l'équipement voulu pour l'exécution de tous genres de radoub. A cette époque, la plupart de ces réparations étaient confiées à des établissements de l'extérieur et j'ai toujours considéré que nous devrions maintenir un effectif suffisamment considérable pour les réparations dont ont besoin les navires de la marine royale canadienne.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami veut-il parler du chantier naval d'Halifax ou de l'outillage de radoub que possède le port?

M. ISNOR: Je veux parler du chantier naval d'Halifax et du fait qu'il est en mesure de recevoir les navires de la Marine royale canadienne.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami sait que, outre les installations de radoub d'Halifax et de la région, nous possédons de telles installations à d'autres endroits de la province, surtout des cales de halage sur la rive sud de la Nouvelle-Ecosse, à Sydney (Cap-Breton), à Pictou, et dans d'autres localités. Je voudrais que l'honorable député ne se montre pas trop optimiste dans sa façon d'envisager le problème des réparations de vaisseaux au cours de la période d'après-guerre. Dans le passé la difficulté consistait à trouver quelque navire à réparer. Quoi qu'il en soit, je suis d'avis qu'il a tout à fait raison de demander que nous suivions la pratique qui a généralement cours en Grande-Bretagne, c'est-à-dire celle d'effectuer dans les chantiers navals une bonne partie des réparations. Mon unique espoir est que la marine demeure suffisamment forte pour qu'un problème de ce genre puisse se poser.

M. ISNOR: On a à cet endroit un excellent chantier naval de même que les installations et la main-d'œuvre nécessaires; il faudrait cependant un bassin capable de recevoir les navires de guerres, tant ceux de la Royal Navy que les nôtres. Je voudrais que l'on fasse en sorte que les navires de guerre britanniques et canadiens soient réparés à notre base navale de l'Atlantique, à Halifax, au lieu d'être acheminés vers les ports des Etats du sud.

L'hon. M. MACDONALD: Je comprends mieux maintenant la proposition de l'honorable député. Il se rappelle sans doute que nous avons aménagé à Halifax un bassin flottant où peuvent entrer des navires jaugeant jusqu'à 25,000 tonnes, c'est-à-dire à peu près tous les navires exception faite des cuirassés. On peut facilement y recevoir toutes les catégories de vaisseaux comme les croiseurs, les destroyers, les frégates, les corvettes et les dragueurs de mines. Les vaisseaux d'un plus fort tonnage, comme les cuirassés, peuvent être réparés à Saint-Jean où il existe un vaste bassin de radoub pouvant accueillir les plus gros navires du monde. Je reconnais parfaitement que nous devrions passéder au Canada des installations pour la réparation de nos propres navires, quel que soit leur tonnage, ainsi que des vaisseaux de nations amies qui peuvent se trouver en péril. Nos bassins de radoub et nos installations devraient être suffisants à cette fin et je compte que nous serons en mesure avec le temps, de les maintenir et de les perfectionner.

M. POTTIER: Je ne voudrais pas prolonger le débat; cependant, je crains que la centralisation ne soit poussée trop loin dans la période d'après-guerre. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires n'oublieront pas,—le ministre l'a d'ailleurs mentionné,—qu'il existe des installations à d'autres endroits qu'à Halifax et Saint-Jean. On y possède le personnel, l'outillage et la machinerie nécessaires pour tout genre de réparations. Ces chantiers ont donné jusqu'à présent de bons résultats et le temps viendra, je crois, où on aura besoin d'eux. Il faudrait tout au moins qu'on les maintienne en bon état et en exploitation, quand la chose est possible.

M. HAZEN: Quel est l'effectif actuellement à l'entraînement à Deep-Brook et quel personnel se trouve à ce même endroit?

L'hon. M. MACDONALD: Le nombre total des marins à Deep-Brook est de 6,917, soit près de 7,000. Combien font partie de l'état-major, combien sont instructeurs et occupent d'autres postes, je ne saurais le dire dans le moment, mais je fournirai ces détails demain à l'honorable député.

M. GREEN: Quel programme entend exécuter le Gouvernement relativement à la construction des gros navires de guerre? Je crois savoir qu'on construit des destroyers à Halifax. A-t-on l'intention de construire au Canada, à l'avenir, tous les destroyers destinés à la marine canadienne? Et que fera-t-on au sujet des croiseurs? J'ai ici une dépêche en date du 17 octobre 1944 dans laquelle on rapporte des paroles de M. Edmond Sharp, expert en construction navale qui a été envoyé de Grande-Bretagne pour aider à la construction de destroyers à Halifax. Je cite:

Je serai fort désappointé, pour ma part, si le Canada ne continue pas à construire des destroyers.

Et il a ajouté que les croiseurs également pouvaient être construits dans les chantiers maritimes canadiens. La Chambre et le pays seraient sans doute heureux d'apprendre quels sont les plans à ce sujet.

Relativement à la construction des plus gros navires, l'an dernier la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association a soumis un mémoire au Gouvernement dans lequel on faisait certaines recommandations relativement au maintien d'une industrie de la construction maritime au Canada durant les années d'après-guerre. L'une de ces recommandation se lisait ainsi qu'il suit:

Que tous les navires de guerre canadiens soient construits au Canada, et que le Gouvernement fasse des représentations au gouvernement anglais le priant d'adopter un programme en vertu duquel il placerait au Canada des commandes de navires de guerre anglais ayant pour objet la formation de techniciens durant la période d'après-guerre.

Le ministre voudrait-il faire une déclaration concernant l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette recommandation de la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association?

L'hon. M. MACDONALD: Nous n'avons aucun programme de construction de destroyers pour l'après-guerre. Nous possédons aujourd'hui quelques unités de ce genre, quatre de la catégorie Tribal. Nous n'avons formé aucun autre projet d'avenir. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi le Canada ne construirait pas lui-même ses destroyers et même au besoin ses croiseurs. Il n'y a là rien d'impossible. Un de nos destroyers, construit à Halifax, sera armé d'ici quelques mois. Les travaux ont été quelques peu retardés. La construction de destroyers était nouvelle au Canada pour ce qui est de la coque et des machines et des problèmes de main-d'œuvre sont venus ajouter aux difficultés des entrepreneurs.

[L'hon. M. Macdonald.]

M. GREEN: Est-là le premier destroyer de construction canadienne armé au pays?

L'hon. M. MACDONALD: Il n'est pas encore armé, mais il le sera d'ici quelques mois.

M. GREEN: Et ce sera le premier destroyer de construction canadienne?

L'hon. M. MACDONALD: Oui. Rien ne nous empêche de construire ici même des destroyers, et si nous pouvons en construire, nous pouvons également bâtir des croiseurs.

Pour ce qui est de l'autre point soulevé par l'honorable député, je ne saurais dire si l'on pourrait induire le gouvernement anglais à placer chez nous des commandes en vue de la formation de techniciens. Après la guerre, la Grande-Bretagne cherchera sans doute des marchés d'exportation et elle a toujours été au premier rang des pays constructeurs de navires. Je doute que la Grande-Bretagne soit disposée à céder une parcelle quelconque de cette très précieuse partie de son commerce d'exportation. C'est tout ce que je puis dire pour le moment. Autant que je sache, le Gouvernement n'a pris aucune décision à ce sujet.

M. GREEN: Il y a une autre question touchant la marine canadienne d'après-guerre. Le ministre a dit que le Gouvernement se propose de maintenir quelque 9,000 hommes dans la marine canadienne. Peut-il nous donner une idée des navires qui composeront cette marine? Y aura-t-il des unités sur la côte du Pacifique et sur celle de l'Atlantique?

L'hon. M. MACDONALD: Nous avons toujours considéré Halifax comme l'une de nos grandes bases de l'Est, et Esquimalt, l'une de nos grandes bases de la côte occidentale, et je crois qu'il y aura toujours des unités de la marine sur les deux côtes orientale et occidentale.

Quant à la composition exacte de la marine après la guerre, mon honorable ami comprendra que la composition des marines varie. J'espère qu'au cours des années d'après-guerre, le service de l'aviation navale occupera la place qui lui revient. C'est pourquoi nous avons eu d'humbles débuts, mais des débuts tout de même, dans le domaine de la guerre navale qui se livre en ce moment. Quels seront exactement les navires qui feront partie de la marine, je ne sais pas. Il y aura toujours des destroyers, je pense, et si l'on en juge d'après la marche de la guerre, nous aurons des porte-avions. Il est bien difficile

de prédire davantage. J'espère que nous pourrons avoir une couple de croiseurs, mais je ne puis pas entrer dans plus de détails pour le moment.

M. GREEN: On songe à affecter certains de nos plus gros navires à chacune de nos côtes. Est-ce exact?

L'hon. M. MACDONALD: Oui, si l'on peut se servir du pluriel pour notre marine d'après-guerre. Si nous avons de ces gros navires, nous espérons certainement en affecter au littoral occidental.

M. GREEN: J'ai dit à chacune de nos deux côtes.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre serait-il assez bon de répondre aux deux questions que j'ai posées?

L'hon. M. MACDONALD: Je voudrais avoir un peu plus de temps pour y réfléchir.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

La séance est levée d'office à 11 heures du soir, conformément au Règlement.

Mercredi, 4 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

LOI SUR LES TERRES AUX ANCIENS COMBATTANTS —VICTORIA ET CARLETON, N.-B.

M. HATFIELD:

1. Combien a-t-on acheté de fermes dans les comtés de Victoria et de Carleton, Nouveau-Brunswick, en vertu de la Loi sur les terres aux anciens combattants?
2. De qui a-t-on acheté chacune de ces fermes?
3. Quel en a été le prix d'achat pour chacune?
4. Sur combien de ces fermes se sont établis des anciens combattants?
5. Si ces fermes ne sont pas toutes occupées, quelles mesures prend-on pour les maintenir en culture jusqu'à leur occupation?

L'hon. M. MACKENZIE:

Les réponses qui suivent ne visent que les domaines agricoles par opposition aux lots acquis aux fins d'exploitation restreinte.

1. 25

2. Arthur Le Bel, C. H. Grath, Mme S. Rideout, R. Green, W. B. McIntyre, Mme R. Clark, J. P. Millie, W. Murchie, C. Wilson, H. Black, Mme J. MacBride, A. White, C. Culberson, D. C. Smith, Mme L. M. Daye, L. Kilpatrick, J. H. Kilpatrick, R. W. Williamson, W. Pryor, Mme M. J. Hayward, T. Neill, J. Jewett, R. B. Tompkins, A. W. Wilson, H. Webb.

3. $2,000, $4,250, $3,800, $3,600, $3,800, $4,000, $1,800, $2,800, $4,500, $2,750, $3,000, $4,600, $4,000, $2,000, $2,800, $2,300, $6,200, $2,000, $1,200, $3,950, $3,100, $4,000, $1,650, $1,500, $3,200.

4. Aucune.

5. Les terres achetées et attendant le futur propriétaire sont maintenues dans un état au moins aussi bon qu'au moment de leur achat. Chaque fois que la chose est possible, nous voyons à les améliorer, en concluant dans chaque cas des baux d'exploitation assurant entre autres choses les réparations aux clôtures et aux systèmes de drainage, l'amélioration des systèmes d'aqueduc, les réparations ordinaires aux bâtiments, les procédés de culture destinés à l'amélioration du sol, les travaux contre l'érosion et dans certains cas l'ensemencement en légumineuses et herbes fourragères. La possibilité d'établir un bail convenable est toujours un facteur déterminant lorsqu'il s'agit d'acheter une terre.

CASERNE DE SAINT-JEAN, TERRE-NEUVE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Existe-t-il une caserne navale ou d'autres casernes sur la partie sud du port à Saint-Jean, Terre-Neuve?
2. Dans l'affirmative, quel est le coût total des casernes?
3. A-t-on fait usage de ces casernes?
4. Dans l'affirmative, à quel usage ont-elles servi?
5. Sinon, quand seront-elles utilisées?

L'hon. M. MACDONALD:

1. Il existe, du côté sud du port à Saint-Jean (Terre-Neuve), une caserne navale, construite afin de loger le personnel naval employé dans les nouveaux ateliers de machines, les entrepôts, et le reste, érigés du côté sud du port, à Saint-Jean, dans le but d'augmenter le rendement des chantiers de radoub de cet endroit. Tous les immeubles ont été construits avec l'approbation de l'Amirauté britannique et à ses frais, sous la surveillance des Services navals canadiens. Les titres de propriété de tous ces terrains et immeubles sont détenus par l'Amirauté britannique; le gouvernement canadien n'est chargé que de leur exploitation et de leur entretien.

2. Coût total, $747,232.62, imputé au compte de l'Amirauté britannique.

3. Oui, mais pas à pleine capacité.

4. Occupées en partie comme logement, salles de récréation et quartier-général du commissaire des incendies et comme ateliers.

5. On avait prévu que ces immeubles seraient complètement utilisés vers le 1er

mai 1945, mais cela tient à la marche de la campagne de l'Atlantique et aux exigences des services de l'Amirauté.

LIGNES AÉRIENNES TANS-CANADA—GANDER, TERRE-NEUVE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La compagnie Air-Canada possède-t-elle une propriété à Gander, Terre-Neuve?

2. Dans l'affirmative, quel a été le coût de construction et d'entretien de cette propriété?

3. Que comprend cette propriété?

4. Quel personnel emploie-t-on sur cette propriété?

M. CHEVRIER:

1. Les lignes aériennes Trans-Canada ne possèdent aucun immeuble à Gander, Terre-Neuve; toutefois, elle y est propriétaire de services de radio et de matériel d'entretien des avions, de même que de certains meubles et fournitures de bureau, placés dans des immeubles loués du C.A.R.C. et utilisés comme bureaux et salles affectées aux voyageurs.

2. La valeur totale de ce matériel s'élève à $45,809.83.

3. Réponse au numéro 1.

4. Le personnel des lignes aériennes Trans-Canada, à Gander, se compose de douze hommes.

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA—TORBAY, TERRE-NEUVE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Les lignes aériennes Trans-Canada ont-elles une propriété à Torbay, Terre-Neuve?

2. Dans l'affirmative, quelles dépenses a-t-on faites sur cette propriété?

3. Quel personnel emploie-t-on sur cette propriété?

M. CHEVRIER:

1. Les lignes aériennes Trans-Canada ne possèdent aucun terrain à Torbay (Terre-Neuve), mais elles y ont des services radiophoniques et du matériel destiné à l'entretien des avions, ainsi que certaines fournitures de bureau.

2. Valeur globale de l'outillage, $8,493.37.

3. Personnel global à Torbay, 14 hommes.

ESPACE DE BUREAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À RED-DEER, ALB.

M. SHAW:

1. Quel est le montant total payé en loyer par le gouvernement fédéral pour les édifices et/ou pour l'espace de bureaux loués pour son usage dans la ville de Red-Deer, Alberta?

2. De qui loue-t-on ces immeubles, et quel est le prix du loyer dans chaque cas?

3. Quel usage fait-on de l'espace ainsi loué?

L'hon. M. FOURNIER:

1, 2 et 3.

Locaux	Locateur	Occupant	Loyer annuel
Espace au 2e étage du Snell Block, avenue Gaetz	M. Harold J. Snell	Ministère des Affaires des anciens combattants	$3,216
Deux pièces contiguës, Metro Block, ave. Gaetz	Dr F. E. Dodds	Commission des prix et du commerce en temps de guerre	360
Bureau attenant, 2e plancher, Metro Block, ave. Gaetz	Dr F. E. Dodds	Commission des prix et du commerce en temps de guerre	300
Trois pièces contiguës, 2e plancher, Block, ave. Gaetz	Dr F. E. Dodds	Commission d'assurance-chômage	660
		Total	$4,536

Le bail pour les trois pièces contiguës du Metro Block occupées par la Commission d'assurance-chômage expire le 9 mai 1945. La commission nous a fait savoir que ces locaux ne lui conviennent pas et en a demandé de plus spacieux. Pour nous rendre à cette demande, nous avons autorisé la location de locaux dans le Snell Block, avenue Gaetz, au loyer annuel, établi par l'administrateur des loyers, de $2,280.

MAISONS PRÉFABRIQUÉES—LIVERPOOL, N.-E.

M. GILLIS:

1. Combien en a-t-il coûté en tout pour construire des maisons préfabriquées à Liverpool, N.-E.?

[L'hon. M. Macdonald.]

2. Combien en a-t-il coûté, de l'unité pour construire des maisons préfabriquées à Liverpool, N.-E.?

M. CHEVRIER:

1.

Coût du terrain et des améliorations pour 75 maisons	$112,716 25
Coût de construction de 50 maisons	152,968 82
Coût de l'aménagement (poêles, etc.)	3,619 46
Total	$269,304 53

2.

Genre H3 & H4 28 maisons, coût moyen	$ 2,855 00
Genre H13 & H14 15 maisons, coût moyen	3,491 00
Genre H21 & H22 7 maisons, coût moyen	2,952 00
Total	$152,969 00

(Sans services ou terrain)

Note: On se proposait tout d'abord de construire 75 maisons à Liverpool, mais après que la construction eut commencé, l'industrie nous avisa qu'on n'avait besoin que de 50 maisons au lieu de 75. Dans l'entre-temps, on avait terminé les travaux souterrains. On expédia alors à Halifax les matériaux de construction pour les 25 autres maisons que l'on est à construire à cet endroit.

CLARE SHIP BUILDING COMPANY, METAGHAN, N.-E.

M. GILLIS:

1. Quel intérêt résiduel le gouvernement canadien possède-t-il dans l'usine de la Clare Ship Building Company à Metaghan, Nouvelle-Ecosse?
2. Quelle était la valeur des terrains et de l'immeuble qui ont été expropriés pour la construction?
3. Quel a été le coût total du dragage et de la construction des quais?
4. Quelles ont été les dépenses de la ligne du chemin de fer maritime?
5. Quelle était la valeur de l'outillage obtenu par prêt-location et quelles étaient les conditions de l'entreprise?

M. CHEVRIER:

1. $51,161, y compris $46,661 versés à des propriétaires privés de biens-fonds, pour l'expropriation de terrains, et $4,500 pour matériel d'incendie.

2. $46,661 versés à des propriétaires privés de biens-fonds. Aucune évaluation n'a été effectuée et aucune somme n'a été versée pour des propriétés expropriées, appartenant à la province de Nouvelle-Ecosse et à la *Clare Ship Building Company.*

3. Le coût du dragage le long du quai public du Gouvernement et de la construction d'un prolongement à ce quai a été de $78,965.01. Aucun nouveau quai n'a été construit.

4. Le Gouvernement canadien n'a encouru aucune dépense pour la construction d'un chemin de fer maritime.

5. Néant.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES—BUREAUX À SYDNEY, N.-E.

M. GILLIS:

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il un bureau à Sydney, Nouvelle-Ecosse?
2. Dans l'affirmative, où est-il situé, en donnant la rue, l'adresse, etc.?
3. De qui est-il loué?
4. Quel en est le loyer annuel?

L'hon. M. FOURNIER:

1. Oui.

2. Trois bureaux au deuxième étage du Masonic Building, 4 rue Dorchester.

3. John MacNeil, K.C.

4. $498 par année.

RÉGIMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. BLACK (Cumberland):

1. Quels étaient les effectifs à l'embarquement du Régiment de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard (North Novas)?
2. Combien de renforts a-t-on donnés à ce régiment depuis qu'il est parti pour outre-mer?
3. Combien de pertes a-t-on rapportées dans ce régiment depuis l'embarquement?
4. Combien de ces pertes ont été rapportées deux fois ou plus?
5. Combien de soldats ont été portés comme morts ou disparus?
6. Combien ont été portés comme prisonniers de guerre?

M. ABBOTT: J'ai déjà parlé à l'honorable député qui a posé la question. Il n'est pas jugé conforme à l'intérêt public ou à la sécurité de donner publiquement la majeure partie des renseignements demandés. Je pourrais en fournir certains privément. Je demande donc de biffer la question.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

ROUTE DE L'ALASKA—CHEMIN DE RACCORDEMENT DE HAINES

M. BLACK (Yukon):

1. Pourquoi a-t-on abandonné la route que les Etats-Unis avaient construite à partir de Haines, Alaska, et qui était destinée à faire raccordement avec la route de l'Alaska?

2. Le Gouvernement se chargera-t-il d'ouvrir et d'entretenir cette route comme artère conduisant de la côte au Yukon, ou même cette partie située au Canada et rejoignant Whitehorse, Yukon, pour qu'elle serve à l'exploitation des dépôts de minéraux canadiens de grande valeur desservis par ladite route?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le Gouvernement n'a reçu aucun avis du gouvernement américain l'informant que celui-ci avait décidé d'abandonner la route.

2. C'est là une question qui exige considération de la part du Gouvernement et à laquelle il ne peut répondre pour le moment.

ENTREPRISE DE CANOL

M. BLACK (Yukon):

1. Par suite de la déclaration publique à l'effet que l'entreprise de Canol au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest prendra fin le 30 juin prochain, donnera-t-on suite à l'entente entre les gouvernements du Canada et des

Etats-Unis, voulant qu'une évaluation de l'entreprise soit faite et que le gouvernement du Canada ait une option de trois mois pour en faire l'achat à la valeur estimative?

2. Le gouvernement du Canada achètera-t-il cette entreprise et en continuera-t-il l'exploitation pour la mise en valeur du Yukon et du nord de la Colombie-Britannique?

3. Le Gouvernement a-t-il étudié et discuté avec les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Alaska et de la Colombie-Britannique l'à-propos d'une exploitation commune de l'entreprise pour la mise en valeur et pour le bénéfice du Yukon, de l'Alaska et du nord de la Colombie-Britannique?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. L'entente entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis est encore en vigueur.

2. Le Gouvernement continue à considérer sérieusement cette question. Aucun renseignement ne peut être fourni pour le moment.

3. Il n'y a pas eu de tels pourparlers bien que le Gouvernement ait discuté de l'avenir de cette entreprise avec le gouvernement des Etats-Unis.

FORCES ARMÉES DU CANADA—AFFAIRE DE DRUMMONDVILLE

M. CHOQUETTE:

1. Y a-t-il eu enquête dans l'affaire de Drummondville survenue le 24 février dernier?

2. Qui a fait enquête, et un rapport a-t-il été remis au ministre de la Justice?

3. Le ministre de la Justice a-t-il donné instructions pour qu'enquête soit faite?

4. Le ministre de la Justice se propose-t-il de donner des instructions à cet effet?

5. L'inspecteur Zaneth, de la Gendarmerie royale à cheval, était-il autorisé de communiquer à l'avance à certains journalistes, la descente qui serait faite à Drummondville, le 24 février 1945?

6. Dans l'affirmative, qui l'y a autorisé?

7. Des procédures ont-elles été prises contre cet inspecteur?

8. Le Gouvernement entend-il en prendre?

9. Quel est le pays d'origine de l'inspecteur Zaneth?

10. Quelle est son origine raciale?

11. Quand est-il entré au Canada?

12. A-t-il été naturalisé? Dans l'affirmative, à quelle date?

13. Depuis combien d'années fait-il partie de la Gendarmerie royale à cheval?

14. L'inspecteur Zaneth parle-t-il couramment français et anglais?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. Oui.

2. La Royale gendarmerie à cheval du Canada. Oui.

3. Répondu au n° 2.

4. Répondu au n° 2.

5. Non. Il n'a pas donné de renseignements à l'avance.

6. Répondu au n° 5.

7. Répondu au n° 5.

8. Répondu au n° 5.

9. Italie.

10. Italienne.

11. En 1911.

12. Oui, le 17 janvier 1915.

13. Depuis plus de 27 ans.

14. Oui.

DROIT DE VOTE DES FEMMES DES MEMBRES DES SERVICES ARMÉS

M. HATFIELD:

Y aura-t-il des dispositions dans la Loi des élections pour donner le droit de vote aux femmes des membres des forces armées qui n'ont pas résidé au Canada pendant une année entière avant la date de l'élection?

L'hon. M. McLARTY: Non.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—PERMIS POUR LA CONFECTION DE VESTONS CROISÉS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le régisseur des vêtements masculins a-t-il octroyé des permis pour la confection de vestons croisés?

2. Dans l'affirmative, à qui a-t-on octroyé ces permis?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2. Des permis pour la confection de vestons croisés ont été émis dans les cas suivants:

a) Dans les cas de difformité physique.

b) Dans les cas où les mesures physiques spéciales d'un individu exigent le port d'un veston croisé, tels les cas de personnes de taille supérieure à la moyenne ou obèses.

c) Dans le cas des membres et des employés du corps diplomatique ou d'autres personnes jouissant de l'immunité diplomatique.

d) Dans le cas des pompiers, des conducteurs de chemin de fer, de préposés aux trains, etc. (dans chacun de ces cas il est entendu que les vestons croisés sont permis lorsqu'on ne porte pas de gilet avec l'uniforme).

e) Sur présentation d'un certificat de médecin établissant la nécessité d'un veston croisé dans le cas de maladies spéciales.

CHANTIER DE CONSTRUCTION NAVALE DE TORONTO

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement a-t-il décidé de fermer l'usine de construction navale située sur le terrain qui relève de la Commission d'embellissement du port de Toronto, à l'angle de la rue Fleet et de l'avenue Spadina, une fois terminés les contrats de guerre?

2. Cette usine sera-t-elle affectée à la construction navale pour d'autres fins civiles *a*) au cours de la guerre actuelle, *b*) après la guerre?

3. Quelle mesure a-t-on adoptée ou adoptera-t-on à ce sujet?

4. Le Gouvernement a-t-il reçu des communications à ce sujet de la part de la ville de Toronto ou d'autres corps publics?

M. CHEVRIER: Ce chantier de construction navale a été construit pour répondre à un pressant besoin de guerre et est la propriété de l'Etat. On y construit actuellement des releveurs de mines pour le compte du Royaume-Uni. Nous ne savons pas dans le moment quelles mesures seront prises quand seront achevés les contrats en cours. Il y a eu échange de correspondance entre la ville de Toronto et le ministère relativement à l'usage auquel pourrait servir cette usine quand les contrats auront été exécutés.

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS SUR DES TERRES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE QU'APPELLE

M. PERLEY:

1. Combien a-t-on acheté de fermes dans le district électoral de Qu'Appelle dans le but d'y établir des anciens combattants, et de qui les a-t-on achetées?

2. Quelle somme a-t-on payée de l'acre?

3. Combien a-t-on pris d'options sur des fermes?

4. Combien d'anciens combattants a-t-on établis ou installés sur des fermes dans le district électoral de Qu'Appelle jusqu'à date?

L'hon. M. MACKENZIE:

A la date du 28 février 1945.

Bien que la préparation de nos dossiers ne tienne pas compte des frontières des circonscriptions, voici les cas où il est possible, dans le présent de fournir les renseignements sous la forme désirée.

1. 11. M. E. Wilde, F. Horsley, Directeur de l'Etablissement des soldats. F. O. Callin, Mme M. D. Woodward, Banque Canadienne du Commerce, Directeur de l'Etablissement des soldats, Mme M. Murton, C. H. Murton, Succession Schupp, G. W. Prior.

2. $11.10,—y compris les améliorations existantes.

3. Il n'est pas conforme au programme de l'administration de prendre des options. On a approuvé l'achat de 46 propriétés de ferme dans la région de Regina, laquelle comprend la circonscription de Qu'Appelle, mais les transactions ne sont pas encore complétées.

4. 2.

EXPORTATIONS DE 1939 À 1944

M. HANSELL:

1. Quel est le montant des exportations du Canada aux pays suivants: *a*) Royaume-Uni, *b*) Etats-Unis, *c*) Australie, *d*) Argentine, *e*) Espagne, *f*) Russie, pour les années écoulées de 1939 à 1944 inclusivement?

2. Quel est, pour les mêmes années, le total des importations en provenance de chacun des pays susmentionnés?

L'hon. M. MacKINNON:

1 et 2

Exportations (produits canadiens)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944
	$	$	$	$	$	$
a) Royaume-Uni	328,099,242	508,095,949	658,228,354	741,716,647	1,032,646,964	1,235,030,206
b) Etats-Unis	380,392,047	442,984,157	599,713,463	885,523,203	1,149,232,444	1,301,322,402
c) Australie .	32,028,744	33,860,272	37,289,830	78,865,637	46,685,907	43,513,019
d) Argentine	4,116,923	6,107,215	7,172,104	4,164,516	3,676,780	3,644,997
e) Espagne .	210,819	346,824	239,679	10,609	169,021	89,801
f) Russie ...	275,314	591	5,331,405	36,602,778	57,660,335	103,264,280
Importations						
a) Royaume-Uni	114,007,409	161,216,352	219,418,957	161,112,706	134,965,117	110,598,584
b) Etats-Unis	496,898,466	744,231,156	1,004,498,152	1,304,679,665	1,423,672,486	1,447,225,915
c) Australie .	11,268,594	16,570,676	19,235,081	12,889,201	11,452,951	12,539,796
d) Argentine	4,406,456	6,541,862	4,763,752	9,738,479	10,198,617	9,563,674
e) Espagne .	662,516	1,110,777	519,766	406,270	907,708	3,024,203
f) Russie ...	442,948	98,779	78,038	108	2,533	16,188

QUAI DE POWELL RIVER

M. CRUICKSHANK:

1. A-t-on vendu le quai de Powell River et, dans l'affirmative, quelles dispositions a-t-on adoptées à l'égard des navires de pêche et des autres petites embarcations?

2. A-t-on installé des flottes temporaires satisfaisantes?

3. Que fera-t-on pour aider tous propriétaires dont les bateaux ont été perdus pendant qu'ils étaient amarrés aux flottes temporaires?

4. Si d'autres bateaux sont perdus, le Gouvernement les remplacera-t-il?

5. Combien s'écoulera-t-il de temps avant le parachèvement du nouveau quai de Westview?

6. L'accès actuel aux flottes temporaires est-il considéré comme sûr?

L'hon. M. FOURNIER:

1. *a*) Oui.

b) La vente a été faite sous la réserve que la compagnie devait permettre au trafic actuel d'accoster à son propre quai à la rivière Powell jusqu'au moment où la Couronne aurait établi des installations de quaiage à l'usage du public à Westview.

2. On a installé des flotteurs temporaires, mais le ministère demande qu'on les améliore.

3. La question est à l'étude.

4. Répondu sous le n° 3.

5. Décembre 1945.

6. La question est présentement à l'étude.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA RÉFORME DES PRISONS

M. CHURCH:

1. A quelles recommandations de la commission royale d'enquête sur la réforme des prisons a-t-on donné suite, et quand l'a-t-on fait?

2. S'est-on efforcé d'établir le système Borstal au Canada?

3. Pourquoi n'y a-t-on pas donné suite, et l'absence de mesures en ce sens est-il dû aux frais d'établissement?

4. Quelles dispositions, s'il en est, prendra-t-on pour donner suite aux remarques faites hier, le 28 mars 1945, par le juge en chef R. S. Robertson, de la Cour d'Appel, à Toronto, devant le groupe local du Council of Women, à l'effet que "les méthodes employées sont un vestige des cinquante dernières années" et que les condamnations scandalisaient la cour?

5. A-t-on l'intention d'établir, au cours de 1945, le système Borstal sur le plan suivi en Angleterre il y a vingt-cinq ans?

6. Offrira-t-on l'occasion de discuter de la question avant la fin de la session actuelle?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. Voir la liste annexée au rapport déposé le 18 avril 1944, en réponse à une question posée par M. Church le 9 mars 1944, comme en fait foi la page 1399 du hansard, édition non revisée. Outre les recommandations contenues dans ladite liste, depuis le 1er avril 1944, on a appliqué les mesures suivantes:

1) Pourvoirs plus étendus accordés aux gardiens et au bureau de classification en matière de dissociation des forçats.

2) Divertissements plus nombreux approuvés pour les forçats.

3) Hausse de base des traitements inférieurs à $2,100 accordée, à compter du 1er avril 1945.

4) On est en train de confectionner pour certains fonctionnaires des uniformes du même matériel employé dans la confection des uniformes des hauts fonctionnaires.

5) On a prolongé de beaucoup la période consacrée aux exercices de gymnastique libre.

6) Il est maintenant permis de fumer pendant les périodes d'exercice physique.

[M. Cruickshank.]

2. La question est à l'étude. Voir réponse à la première question dudit rapport déposé le 18 avril 1944.

3. Voir réponse à la question n° 2 ci-dessus, et la déclaration faite par le ministre de la Justice le 21 juillet 1944, rapportée à la page 5561 du hansard non revisé, laquelle signale deux raisons, à part les frais, savoir, *a*) l'aspect constitutionnel découlant du fait que les pénitenciers relèvent de la juridiction fédérale et les autres prisons de celle des provinces, et la nécessité d'avoir un système général applicable à tous les condamnés à la détention, et *b*) la difficulté d'obtenir les services d'un personnel approprié pendant la guerre.

4. Le ministère de la Justice n'en prend actuellement aucune. Il semble que l'institution dont il est question relève de la juridiction provinciale. Voir réponse à la question n° 3 ci-dessus.

5. Non. Voir réponses aux questions 2 et 3.

6. Aucune disposition n'a été prise en vue d'allouer du temps spécial à la discussion de cette question à la session actuelle.

LE GÉNÉRAL MCNAUGHTON

M. ROSS (Souris):

1. Le général Andrew McNaughton a-t-il à un moment ou l'autre reçu une pension ou une allocation de retraite du trésor fédéral?

2. Dans l'affirmative, quelle en est la somme annuelle et quand a-t-elle été versée?

3. A quelle date et sur quelle base a-t-on octroyé ladite pension ou allocation de retraite?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non.

2 et 3. Voir réponse au n° 1.

ÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS AU MANITOBA

M. ROSS (Souris):

1. Combien a-t-on acheté de fermes jusqu'à date dans la province du Manitoba aux termes de la Loi sur les terres aux anciens combattants?

2. Dans quelles municipalités et combien dans chacune d'entre elles?

3. Quelle est la moyenne du prix, de l'acre, que l'on a payé pour ces fermes?

4. Sur combien de ces terres se sont établis des vétérans?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. 258.

2. Rockwood, 7; Springfield, 2; St-Clémens, 1; Taché, 1; Brokenhead, 4; Woodlands, 2; Rosser, 1; Roland, 2; Dufferin, 3; Cartier, 2; Portage-la-Prairie, 10; Stanley, 1; Pembina, 13; Thompson, 3; Lorne, 6; Louise, 5; Roblin, 2; Lansdowne, 2; Glenella, 1; Strathcona, 3; Rosedale, 3; North-Cypress, 1; Turtle-Mountain, 3; Riverside, 1; Oakland, 6; Elton, 5; Odanah, 1; Dauphin, 2; Morton, 9; White-

water, 11; Saskatchewan, 2; Glenwood, 8; Whitehead, 5; Daly, 6; Blanshard, 10; Strathclair, 6; Gilbert-Plains, 5; Cameron, 5; Winchester, 1; Sifton, 1; Woodworth, 9; Ramiota, 14; Grandview, 16; Brenda, 4; Shoal-Lake, 1; Rossburn, 1; Miniota, 2; Birtle, 6; Minitonas, 5; Swan-River, 17; Ellice, 3; Russell, 1; Shellmouth, 4; Shell-River, 10; East St. Paul, 1; West St. Paul, 2.

3. $18.70 (améliorations actuelles comprises).

4. Trois.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CORPORATION DES BIENS DE GUERRE—CHAUSSURES DU CORPS D'AVIATION

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des chaussures du corps d'aviation?
2. Dans l'affirmative, à quelles maisons de commerce les a-t-elle vendues?
3. Combien de paires a-t-on vendues?
4. A combien la paire les a-t-on vendues?

THOMPSON MACHINERY COMPANY, LIVERPOOL, N.-É.

M. GILLIS:

1. Quel intérêt résiduel le gouvernement canadien, possède-t-il dans la Thompson Machinery Company située à Liverpool, N.-E.?
2. Quelle dépréciation sur les surplus de bénéfices a-t-on allouée à cette compagnie pour faire face à la construction nécessitée par la guerre et à l'aménagement de garages à Liverpool, N.-E.?

EXPÉDITIONS DE BŒUF

M. CASTLEDEN:

1. Quelle quantité de bœuf a été expédiée *a*) aux Etats-Unis, *b*) en Grande-Bretagne, au cours de chaque année depuis 1940?
2. Quelle a été la consommation domestique canadienne de bœuf pour chaque année depuis 1940?
3. Quel était le nombre de bestiaux au Canada au 1er janvier de chaque année depuis 1940?
4. A-t-on fait quelque demande au Canada pour qu'il expédie *a*) du bœuf, *b*) des bestiaux aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne?
5. Quelle quantité de bœuf a été expédiée dans d'autres pays au cours de 1944?

COMMISSION DE L'INFORMATION EN TEMPS DE GUERRE—ORATEURS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. La Commission de l'information en temps de guerre a-t-elle retenu les services d'orateurs pour prononcer des discours au Canada, aux Etats-Unis ou ailleurs?
2. Dans l'affirmative, à quels endroits ont-ils prononcé des discours?
3. Quels étaient les orateurs à chaque endroit?
4. Ont-ils été payés pour leurs discours: *a*) en honoraires: *b*) en frais de déplacement?
5. Dans l'affirmative, quels orateurs ont été rénumérés?
6. Quel a été le montant de chaque versement?

TERRAINS DE L'EXPOSITION NATIONALE CANADIENNE À TORONTO

M. CHURCH:

1. Combien de soldats sont logés sur les terrains de l'Exposition nationale canadienne, à Toronto, et à quelles unités de l'armée active appartiennent-ils?
2. Remettra-t-on cette propriété à la ville aussitôt que possible?
3. Quels édifices utilise-t-on pour les fins de démobilisation?
4. Quelle somme le Gouvernement a-t-il dépensée pour la propriété mentionnée ci-dessus depuis le commencement de la guerre; a-t-on fait appel à des soumissions pour ces travaux, et quelle somme a-t-on dépensée en réparations, réfection et agrandissement de ces édifices?
5. Quel ministère a effectué ces réparations et qui a assumé la direction de ces travaux pour le Gouvernement?
6. Ce camp a-t-il été utilisé pour les soldats de Toronto ou pour les soldats appartenant à des unités provenant de toutes les parties du Canada?
7. A-t-on reçu des demandes de la part de l'Exposition nationale canadienne ou de la ville de Toronto pour mettre fin au bail actuel lorsque la marine déménagera dans ses nouvelles casernes et le C.A.R.C. à Trenton?
8. Combien de soldats logés sur les terrains mentionnés ci-dessus se rendront outre-mer (comme membres de l'armée active), et combien appartiennent à l'armée territoriale, au personnel administratif ou travaillent pour le dépôt régional?

SERVICES ARMÉS DU CANADA—OFFICIERS DE LIAISON DE PRESSE ET DE RELATIONS PUBLIQUES

M. CHURCH:

1. Est-ce que le règlement enjoignant aux membres des forces armées de ne pas écrire aux journaux ou de ne pas parler dans les réunions publiques s'appliquent *a*) aux officiers de liaison de presse, *b*) aux officiers de relations publiques et aux officiers de publicité ministérielle de toutes catégories?
2. Ces divers officiers portent-ils l'uniforme; font-ils partie de l'organisation militaire et, dans dans l'affirmative, quel grade détiennent-ils?
3. Quels ont été leurs frais et allocations de déplacement, d'hôtel et de toute autre espèce depuis le début de la guerre?
4. Quels officiers ou fonctionnaires dans le district militaire n° 2 ont prononcé des discours publics outrageants pour la ville de Toronto et quels ont été leurs salaires, honoraires et autres frais de déplacement depuis le début de la guerre?

DEMANDES DE DOCUMENTS

ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DE L'EMPIRE

M. LACOMBE:

Etat détaillé indiquant les sommes versées par l'Association parlementaire de l'Empire, ainsi que les noms des particuliers à qui elles ont été payées, à même l'octroi de $25.000 accordé par le Gouvernement lors de la conférence de l'association tenue à Ottawa en 1943.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LOYER DE LOCAUX À REGINA

M. KNOWLES:

Copie de la décision concernant les loyers maximums n° S1-20-8915, portant l'approbation par l'administration des loyers de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre d'une augmentation du loyer de certains locaux loués de la Banque de Montréal dans la ville de Regina pour le compte de la Commission de l'assurance-chômage.

CRUE DES EAUX À PEMBINA, ALBERTA

M. KUHL:

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés, d'avril 1944 jusqu'à date, entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et le gouvernement de la provonce de l'Alberta relativement à la situation créée par la crue des eaux dans la vallée de Pembina en Alberta.

LA RADIODIFFUSION

QUESTION AU SUJET DE L'OCTROI DE PERMIS DANS DES COMPAGNIES AUX FINS D'EXPLOITER DE NOUVELLES STATIONS DE RADIODIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre des Services nationaux de guerre. Durant le congé, me trouvant en Saskatchewan, j'ai constaté qu'on y faisait des demandes de vente d'actions de compagnies aux fins d'exploiter de nouvelles stations de radiodiffusion à Prince-Albert et à Gravelbourg (Saskatchewan). On me dit qu'une campagne du même genre se poursuit dans l'Alberta. L'autre jour, j'ai posé une question à ce sujet au ministre des Munitions et approvisionnements. Cette fois, ma question s'adresse au ministre des Services nationaux de guerre. Radio-Canada a-t-elle conseillé au ministre de prendre certaines mesures concernant l'émission de permis d'exploitation de nouvelles stations aux endroits que je viens de mentionner; puis, avant que ces permis soient émis, la population du Canada aura-t-elle l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si ces permis doivent être accordés ou refusés dans ces provinces?

L'hon. L.-R. LaFLÈCHE (ministre des Services nationaux de guerre): Je suis très heureux de confirmer ce qu'a dit l'autre jour mon collègue le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), soit que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada n'a pas conseillé l'émission de permis à des stations à Prince-Albert, Gravelbourg et Edmonton. J'espère que cette confirmation que je fais présentement sera acceptée par l'honorable député. Quant aux personnes qui peuvent exposer leurs vues au Bureau des gouverneurs sur cette question, je dirai que toutes sont libres de s'adresser à Radio-Canada. Il est bien certain que si l'honorable député désire faire quelques commentaires à ce sujet, il a parfaitement le droit de se mettre en communication avec Radio-Canada.

[M. Lacombe.]

APPROVISIONNEMENTS DE DENRÉES ESSENTIELLES

CONTRATS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE—REPRISE DU RATIONNEMENT DE LA VIANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Le ministre de l'Agriculture a-t-il, au nom du Gouvernement, signé une entente avec les autorités britanniques ayant pour but de leur fournir cette année des quantités additionnelles de viande et autres denrées agricoles? S'il en est ainsi, cela entraînera-t-il la reprise du rationnement de la viande au Canada et, le cas échéant, à quelle date commencerait le rationnement?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Hier, j'ai signé trois contrats avec le colonel Llewellyn, ministre britannique des Vivres. Le premier comportait la livraison de tout le bacon et le jambon que le Canada pourrait exporter en 1946. Il existe déjà un contrat par lequel le Canada s'est engagé à livrer tout le bacon et le jambon possibles en 1945. Nous avons aussi signé un contrat pour la livraison en 1946 de tout le bœuf que nous pouvons expédier en Grande-Bretagne. Pour 1945, le Canada s'est engagé par contrat à fournir à l'Angleterre au moins cinquante millions de livres de bœuf. Ce contrat spécifie également une quantité maxima mais, l'été dernier, nous avons reçu un câblogramme du ministère britannique des Vivres disant que la Grande-Bretagne était prête, en vertu du contrat en question, à recevoir tout le bœuf dont le Canada pourrait disposer, de sorte que, en fait, il n'y a pas de quantité maxima pour le bœuf pour 1945. Le nouveau contrat signé hier concerne les œufs et prescrit la livraison d'une quantité un peu supérieure à celle que nous avons livrée, l'an dernier, mais les Anglais sont prêts à en accepter plus encore que n'en prévoit le contrat, si nous pouvons les leur fournir.

La seconde question est du ressort du Gouvernement et est encore à l'étude.

M. SENN: Le ministre peut-il dire si les contrats font mention des prix auxquels ces différentes denrées seront vendues?

L'hon. M. GARDINER: Les prix du bacon et du jambon demeurent les mêmes que depuis deux ans, 1944 et 1945. Le prix du bœuf est le même que celui du contrat de 1945.

M. SENN: Et les œufs?

L'hon. M. GARDINER: Le prix des œufs est établi un peu différemment, attendu que cette année ce sont en grande partie des œufs nature, tandis que l'an dernier, ils étaient pulvérisés. Toutefois les prix demeurent sensiblement les mêmes.

PRIME SUR LES PORCS

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Le ministre sait-il que la production de porcs va diminuer très fortement dans l'Ouest canadien? J'ai reçu aujourd'hui même une lettre d'un cultivateur qui avait produit 250 porcs l'an dernier, mais qui n'en produira pas plus de 100 cette année. Les cultivateurs s'inquiètent au sujet du boni versé sur les porcs des catégories A-1 et B-1. Le ministre voudrait-il dire s'il songe à rétablir ce boni tel qu'il existait avant qu'on l'eût réduit l'an dernier, et à le rendre uniforme dans tout le Canada, afin d'encourager la production de porcs cette année?

L'hon. M. GARDINER: Je ne suis pas certain de pouvoir fournir des renseignements précis sur la production des porcs, sauf ceux qu'indiquent les statistiques des ventes. Or la situation actuelle à cet égard, c'est que, s'il faut en juger par les livraisons effectives jusqu'ici cette année et les livraisons estimatives pour le reste de l'année, il se vendra en 1945 à peu près autant de porcs qu'en 1943. Il est vrai qu'il s'en est vendu beaucoup plus en 1944 et que, comparativement à l'année dernière, les livraisons seront moindres cette année.

La question du versement d'une prime plus élevée doit être envisagée à la lumière de ce qui s'est fait ailleurs. Il est vrai que la législature de la Saskatchewan a adopté une résolution en vue de porter à $5 la prime sur les porcs de la catégorie A et à $3, je crois celle des porcs de la catégorie B, et que l'assemblée législative de l'Alberta a adopté ou songe à adopter une résolution analogue. J'ai répondu à des gens de ces deux provinces que, à l'heure actuelle, nous versons une prime de $3 sur les porcs de la catégorie A et de $2 sur ceux de la catégorie B-1, et que cette prime s'applique à tout le Canada. L'Ontario verse une prime supplémentaire d'un dollar pour les porcs de la catégorie A et de 50 cents pour ceux de la catégorie B. Chacune des autres provinces, de l'Ontario à l'Atlantique, pourvoit à une certaine aide en sus de celle accordée par le gouvernement fédéral, en vue d'encourager l'élevage. J'ai laissé entendre aux gens des deux provinces intéressées que rien, à mon avis, ne les empêchait d'en faire autant et je fondais cette recommandation sur l'expérience acquise avec les autres provinces. Le fromage a été la première denrée envisagée à ce point de vue. Il se fabrique principalement en Ontario et dans le Québec; aussi, lorsqu'on nous a demandé de hausser la prime sur le fromage dans tout le pays nous avons fait remarquer que cela amènerait probablement les producteurs d'autres régions à faire concurrence aux fabricants canadiens les mieux en mesure de produire le fromage. Nous avons donc répondu que, si les provinces désiraient une hausse de la prime et un accroissement de production, elles devraient verser elles-mêmes la prime. C'est ce qu'elles ont fait.

La même chose est arrivée en ce qui concerne les porcs. Comme je l'ai dit, on nous a prié de garantir le prix des pommes de terre. Nous avons apporté la même réponse à cette demande, c'est-à-dire que cela pourrait influer sur la production et la vente dans certaines régions. Je n'ai qu'un mot à dire à propos des résolutions adoptées par la province en question et c'est que si les autorités provinciales le désirent, il leur est loisible de verser des primes supplémentaires sur les porcs.

M. CRUICKSHANK: Le ministre est-il sûr que la prime soit uniforme dans tout le Canada?

L'hon. M. GARDINER: Elle l'est pour autant que le gouvernement fédéral est en cause. Nous versons partout au Canada $3 pour les porcs de la catégorie A et $2 pour ceux de la catégorie B.

LE LOGEMENT

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION AU SUJET DE LA SITUATION DANS LES GRANDS CENTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Je désire donner avis d'une question à l'adresse du ministre des Munitions et approvisionnements et regrette de n'avoir pu lui en fournir un avis officiel. Voudrait-il faire une déclaration touchant la situation du logement dans nos grandes agglomérations urbaines? Je le prierais, en particulier, de tenir compte des représentations qu'on lui a fait parvenir de la vaste région métropolitaine de Toronto, au nom de ceux qui n'ont pas de logement convenable et qui sont d'avis que cette pénurie de logements est peut-être imputable en partie au gouvernement fédéral. Le ministre voudrait-il faire une déclaration avant la levée de la séance?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je tiens à dire à mon honorable ami que cette question du

logement relève du ministère des Finances. Ma responsabilité se limite à fournir des logements aux ouvriers de guerre, bien que nous soyons parfois allés jusqu'à remédier à des situations urgentes.

M. HARRIS (Danforth): Dans ce cas, je demande à la Chambre de bien vouloir me permettre de poser ma question à la fois au ministre des Finances et au ministre des Munitions et approvisionnements.

SITUATION DES OCCUPANTS DE LOGEMENTS DU TEMPS DE GUERRE

M. N. J. M. LOCKHART (Lincoln): Je désire ajouter quelques mots à ce que vient de dire l'honorable député de Danforth (M. Harris). Le Gouvernement pourrait-il bientôt faire une déclaration expliquant à ceux qui occupent présentement des logis de guerre dans quelle situation ils vont se trouver prochainement? Ils s'en inquiètent beaucoup déjà, surtout depuis les bonnes nouvelles qui nous viennent du front. Ils craignent qu'il ne leur arrive quelque chose de fâcheux. Il serait juste qu'on leur fasse connaître dès maintenant la situation dans laquelle ils se trouveront à la fin de la guerre.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le mardi 3 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

DÉCLARATION CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES APRÈS LA VICTOIRE EN EUROPE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant que le ministre de la Défense nationale pour les services navals aborde la question en comité je prierais les honorables députés de me permettre de faire une brève déclaration générale qui s'applique aux forces de tous les services. Je crois qu'elle facilitera la discussion en comité sur tous les services.

Vu que la guerre en Europe s'achemine vers une fin heureuse, il est opportun que je fasse un bref exposé des autres services que l'on pourra exiger des forces armées du Canada sur terre, sur mer et dans les airs, compte tenu des circonstances qui existeront lorsqu'on aura remporté la victoire en Europe. Il importe tout particulièrement que j'indique le rôle que le Canada sera appelé à jouer par la suite dans la guerre contre le Japon.

[L'hon. M. Howe.]

En Europe, il est nécessaire non seulement de remporter une victoire complète mais aussi d'en confirmer la réalisation et d'assurer le maintien de la paix. L'armée interalliée continuera l'occupation de l'Allemagne après la cessation des opérations militaires, selon que le besoin s'en fera sentir. La force de cette armée a été fixée de manière à garantir que l'Allemagne ne puisse résister à l'occupation ou se soustraire au règlement qui lui sera imposé.

Le fardeau du maintien de cette force sera réparti entre les Alliés et tous y participeront de façon appropriée.

De temps à autre, selon les progrès accomplis, et autant que les considérations de sécurité le permettront, les effectifs de cette armée d'occupation seront réduits. Le contingent que le Canada a entrepris de maintenir est modeste, compte tenu de nos ressources et de l'intérêt direct que nous avons dans le maintien et la sauvegarde de la paix mondiale.

Immédiatement après la cessation des hostilités dans le nord-ouest de l'Europe, commencera la réduction progressive des effectifs de notre armée de terre et de l'air outre-mer; elle s'effectuera au rythme le plus accéléré que permettront les moyens de navigation. Le nombre des navires est actuellement restreint, et il faut en faire le partage suivant les besoins de tous. On croit donc qu'il faudra quelque temps pour que nos forces soient réduites au faible contingent permanent dont les forces alliées auront besoin pour occuper l'Allemagne.

Les honorables députés le savent, la marine canadienne a été agrandie surtout pour assurer la sécurité des routes de navigation dans le nord de l'Atlantique. C'est ce que déclarait hier soir le ministre de la Défense nationale pour le service naval. Ces exigences survivront quelque temps à la cessation de la guerre avec l'Allemagne, et s'imposent avant tout le reste, suivant nos moyens.

Jusqu'à présent, les Alliés ont eu pour principe de concentrer contre l'Allemagne toutes les forces qu'ils pouvaient y diriger. En définitive, les Etats-Unis ont pu, avec les effectifs disponibles, organiser un assaut formidable contre le Japon. Un détachement de la marne anglaise s'est récemment joint à la flotte des Etats-Unis sur le théâtre de guerre du Japon.

Au Canada, ces plans signifiaient que presque tout notre effort militaire, exception faite des expéditions de Hong-Kong et des Aléoutiennes, a été appliqué à la guerre européenne. Par conséquent, la décision finale quant à notre participation aux efforts supplémentaires qui doivent être déployés dans la guerre

en Extrême-Orient a dû être remise jusqu'au jour où nous serons libres de porter notre attention sur ce théâtre des hostilités.

Le Pacifique est une région aux distances immenses. Les transports, qui constituaient un difficile problème en Europe et imposaient des limites à nos opérations, soulèveront encore plus de difficultés sur ce théâtre-là. L'importance des forces qui peuvent y être employées avec avantage se trouve, de ce fait, strictement limitée. L'effort que fera le Canada pour maintenir sa juste part dans la poursuite ultérieure des hostilités contre le Japon se trouvera, évalué en chiffres, nécessairement bien inférieur à ce qu'il était dans la guerre européenne. Ces considérations sont fort importantes en ce qui concerne la contribution de l'armée canadienne, mais elles valent aussi à l'égard de notre marine et notre corps d'aviation.

D'autre part, il y aura un besoin continuel de grandes quantités d'approvisionnements et de munitions ainsi que de matériel de genres spéciaux, dont plusieurs ont été inventés et perfectionnés par nos ingénieurs et nos spécialistes, et dont quelques-uns ne peuvent être fournis que par le Canada.

Toutes les denrées alimentaires que nous avons pu produire sont non seulement toujours nécessaires pour aider à nourrir le Royaume-Uni et les forces armées, mais ces besoins se sont notablement accrus de ceux des populations libérées de l'Europe.

Abstraction faite de toute autre considération, il est de notre intérêt d'aider de toute façon au rétablissement des peuples ruinés par la guerre. Ils ont reçu le coup qui sans cela aurait pu nous atteindre chez nous. Nous devons leur prêter toute l'aide possible. Ce que nous ferons nous sera rendu amplement, lorsque dans l'avenir, nous pourrons encore jouir de relations normales et possibles et reprendre notre commerce avec eux.

Les considérations générales que j'ai exposées exigent que, dès la fin des hostilités en Europe, nous fassions porter dans une large mesure les efforts que nous consacrons actuellement aux opérations de nos forces armées, au maintien de notre industrie de guerre et à l'accroissement de notre contribution en denrées alimentaires, en matériaux nécessaires à la reconstruction, aux secours et au rétablissement.

Pour tous ceux qu'il nous sera possible de démobiliser, le travail ne manquera pas au Canada,—travail pressant, d'importance immédiate, tant pour la poursuite future de la guerre que pour la réadaptation et le développement de notre économie interne.

En présentant hier à la Chambre le projet de résolution dont elle est actuellement saisie, le ministre des Finances a pris bien soin de spécifier que c'est à un nouveau Parlement, nouvellement élu par la population canadienne, qu'il appartiendra d'administrer la chose publique et de poursuivre l'effort militaire du pays durant au moins la majeure partie de la présente année financière. Je cite ses paroles que l'on trouve au hansard.

C'est un gouvernement responsable au nouveau Parlement, à qui devrait revenir, en grande partie du moins, la tâche de formuler non seulement la nature et l'étendue de l'effort de guerre du Canada à ce moment-là, mais aussi d'arrêter les mesures et le programme financiers nécessaires à la poursuite de cet effort de guerre. Le Gouvernement n'a donc pas cru devoir, à ce moment-ci, exposer des plans portant sur toute l'année financière ou faire quoi que ce soit qui pût sembler engager le prochain Parlement à s'en tenir à un programme précis et bien arrêté pour la période qui relèverait uniquement de son administration. An contraire, tout semblait nous porter à croire préférable de nous limiter, en dressant le programme des finances de guerre durant la présente législature, à obtenir les crédits requis pour défrayer les dépenses de la période s'étendant jusqu'au jour où le prochain Parlement pourra prendre la direction des affaires, et à ne pas entreprendre de modifier sensiblement notre programme pour le moment.

Passant au rôle que jouera le Canada avec les armées alliées dans la guerre contre le Japon, le ministre a dit:

Il règne bien des incertitudes quant à la nature et au cours de la guerre en Extrême-Orient, et au rôle le plus efficace que nous pourrons y jouer afin d'y mettre fin. Providentiellement, les développements qui ont eu lieu ces derniers mois sur ce théâtre de guerre ont dépassé notre attente, et il semble même au profane que les forces de nos alliés sous les ordres du général MacArthur soient bien en avance de leur programme.

S'il est vrai qu'il soit impossible de prédire avec exactitude la nature et la marche de la guerre dans l'Extrême-Orient, ou de fixer dès à présent, le rôle que le Canada pourra le mieux remplir pour contribuer à hâter la fin des hostilités contre le Japon, le Gouvernement n'a jamais perdu de vue la nature de notre participation et il y a consacré une étude soignée et prolongée. La question est intimement liée aux projets d'ensemble des Alliés et à la stratégie commune adoptée pour la campagne de l'Extrême-Orient. On ne peut donc que faire allusion en termes généraux à ce que l'on projette. Il m'est à peine nécessaire d'ajouter que les besoins de la situation, qui se manifesteront de temps à autre, seront le facteur déterminant.

Avant la Conférence de Québec, qui a eu lieu en septembre 1944, il avait été décidé que, la guerre européenne finie, le Canada prendrait part à la guerre du Pacifique dans

les théâtres d'opérations qui l'intéressent plus directement, c'est-à-dire le nord ou le centre du Pacifique.

La question fut discutée en principe à Québec. Il fut alors convenu qu'on ne pouvait définitivement décider le nombre des effectifs canadiens qui y participeront, ni quel rôle ils y joueront, tant que l'on ne pourrait estimer avec plus d'exactitude la situation stratégique qui existera lorsque les hostilités européennes auront pris fin et que, ce moment venu, le rôle que jouera le Canada dans la défaite du Japon sera déterminé conjointement avec les autorités du Royaume-Uni et des Etats-Unis, à la lumière de la situation qui régnera alors. En conséquence, tout ce que nous pouvons faire pour le moment, c'est de décrire dans ses grandes lignes la participation projetée des forces canadiennes à la guerre du Pacifique.

Il a été convenu, ainsi que l'a déjà déclaré le ministre de la Défense nationale pour le Service naval, que la marine royale canadienne coopérera avec la flotte britannique du Pacifique. Ces forces navales seront constituées dans le Pacifique au fur et à mesure que le permettra la situation dans l'Atlantique nord.

Quant à l'armée, on se propose de fournir des effectifs qui travailleront de concert avec l'armée des Etats-Unis. Ces effectifs seront concentrés au Canada, où on les réorganisera et on les entraînera avant de les diriger sur le théâtre de guerre du Pacifique.

Des escadrilles du Corps d'aviation royal canadien participeront aux opérations contre le Japon et les territoires détenus par le Japon, en collaboration avec la Royal Air Force.

Ces contingents de la marine, de l'armée et de l'aviation seront constitués de membres de nos forces armées outre-mer et d'hommes qui subissent actuellement l'instruction au Canada. Nous n'avons pas l'intention de désigner ceux qui devront prendre du service dans le Pacifique. Cette observation s'applique au personnel du service général aussi bien qu'à tout autre personnel. Les hommes qui formeront les effectifs que nous enverrons contre le Japon seront choisis parmi ceux qui manifesteront le désir de servir sur le théâtre de guerre du Pacifique.

Personne en service dans le théâtre européen ne passera à la zone du Pacifique sans avoir, au préalable, l'occasion de revenir au pays. On accordera à tous les effectifs de retour d'outre-mer un congé de débarquement d'une durée de trente jours, en plus du congé normal auquel ils pourront avoir droit pendant leur service au Canada durant la réorganisation des diverses armes.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Il est trop tôt pour prédire à quel moment nous en viendrons à une décision définitive sur l'apport respectif des divers services ou sur les effectifs que chacun devra fournir. La ligne de conduite adoptée se fondera essentiellement, je le répète, sur la mesure dans laquelle on aura besoin des forces disponibles et sur les résultats visés.

Comme le présent Parlement aura cessé d'exister le 17 du mois courant, il appartiendra au gouvernement responsable au nouveau Parlement de déterminer non seulement la nature et l'ampleur de l'effort de guerre ininterrompu du Canada mais aussi la politique et le programme financiers nécessaires. Dans de telles circonstances, l'administration actuelle s'est abstenue d'agir de façon à engager le prochain Parlement, même en apparence, à l'exécution de programmes précis et définis. Dans l'exposé que j'ai fait des projets à l'étude, je n'ai parlé qu'au nom du présent gouvernement et n'ai soumis que le programme et la politique que nous entendons suivre si le peuple nous renouvelle sa confiance.

M. GRAYDON: J'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de sa déclaration. Le premier ministre a parlé de la situation différente qui se manifeste en Europe et des forces à employer pour l'occupation de territoires allemands et autres. J'aimerais connaître la politique que le Gouvernement suivra pour ce qui est du rappel au pays des militaires de nos forces armées. On a parlé de temps à autre d'un système voulant que les premiers engagés soient les premiers licenciés. Il me semble que le Gouvernement devrait indiquer le principe général qu'on adoptera à ce propos. Le Gouvernement devrait dire dans une certaine mesure combien de temps après la cessation des hostilités ceux qui ont longtemps supporté le choc et le feu de la bataille pourront revenir aux êtres chers qu'ils ont laissés au pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis prêt à répondre à toute question que mon honorable ami peut poser, mais je crois qu'il serait préférable que l'adjoint parlementaire, qui remplace le ministre de la Défense nationale, réponde aux questions touchant l'armée. De même les ministres des services navals et de l'aviation devraient répondre aux questions touchant leur domaine respectif. Ce sont là des questions qui, jusqu'à un certain point, sont du ressort des divers départements, et je préférerais, si les honorables députés d'en face n'y ont pas d'objections, que les ministres chargés de la direction immédiate de ces départements, fournissent les renseignements désirés.

M. GRAYDON: Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que cette question

recevra une réponse de la part de l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. GRAYDON: Je désire poser une autre question à laquelle le premier ministre désirera peut-être répondre lui-même. Il s'agit de la levée des forces canadiennes pour la guerre contre le Japon. Si j'interprète bien les paroles du premier ministre, ces forces ne seront pas levées par contrainte et recrutées partout au Canada, mais elles se composeront de ceux qui sont disposés à servir contre le Japon bien qu'ils aient peut-être déjà soutenu la lutte en Europe. Le premier ministre voudrait-il indiquer la ligne de conduite du Gouvernement à cet égard?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a terminé ses remarques en disant que certains soldats auraient à combattre en dépit du fait qu'ils auront soutenu la lutte en Europe. Aucune contrainte ne sera exercée en ce qui concerne le service dans la guerre contre le Japon.

M. GRAYDON: Ce que je voulais démontrer, c'est que quelqu'un devra soutenir la lutte contre le Japon et je désirais signaler au premier ministre que, d'après la ligne de conduite qu'il établit, ceux qui ont servi au front en Europe constateront peut-être que, pour assurer la levée des forces nécessaires, ils devront offrir volontairement leurs services dans la guerre contre le Japon.

Le très hon. MACKENZIE KING: Seuls ceux qui seront disposés à servir seront compris dans les forces mises en campagne contre le Japon.

M. GREEN: Le même principe s'appliquera-t-il aux hommes qui feront partie des troupes canadiennes d'occupation en Allemagne?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi la question de mon honorable ami.

M. GREEN: Appliquera-t-on le même principe dans le cas des hommes qui serviront dans l'armée canadienne d'occupation en Allemagne, après la signature de la paix en Europe? Le premier ministre doit se rendre compte qu'il faudra continuellement remplacer les hommes de cette armée par des troupes venant du Canada. Ces dernières troupes seront-elles recrutées par contrainte?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'avais pas saisi toute la portée de la question de mon honorable ami lorsqu'il l'a posée pour la première fois.

M. GREEN: Mais le très honorable député la saisit maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, toutefois je préférerais que le ministre directement intéressé y répondît lui-même plutôt que moi.

L'hon. M. ROWE: Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si cela signifie que les hommes enrôlés sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales seront les premiers à être démobilisés?

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL

M. le PRÉSIDENT: La résolution est-elle adoptée? Au moment de la levée de la séance hier soir, nous étions à étudier les crédits de la marine.

L'hon. M. STIRLING: Je crois que le ministre devait fournir des réponses à certaines questions qui lui ont été posées.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): L'honorable député de Yale m'a d'abord interrogé au sujet de la priorité accordée par la Commission du service civil aux personnes qui ont fait du service outre-mer. Je dirai à mon honorable ami,—ce qu'il sait déjà d'ailleurs en toute probabilité,—que seuls ceux qui ont servi outre-mer bénéficient actuellement de la priorité dans le fonctionnarisme. La loi du service civil ne prévoit aucune priorité en faveur de ceux qui n'ont servi qu'au Canada, même s'ils se sont volontairement engagés, comme plusieurs d'entre eux l'ont fait, pour service n'importe où. Cette question a été longtemps étudiée par trois représentants des services de la défense, l'un de l'armée, l'autre de l'aviation et un troisième de la marine. Ces représentants ont à s'occuper des questions se rattachant à la démobilisation. Ils ont mûrement étudié cette question, comme l'ont fait aussi les chefs des divisions du personnel et les ministres des trois services. La question intéresse aussi le ministère des Affaires de anciens combattants. Tout ce que je puis dire à mon honorable ami, c'est que je continuerai avec plaisir à étudier ce problème avec mes collègues, avec les chefs des deux autres services et avec le ministre des Affaires des anciens combattants, en vue d'en arriver à une solution satisfaisante.

L'hon. M. STIRLING: A ce sujet, puis-je demander à quels lieux s'applique le mot "outre-mer"? Certains vaisseaux ont servi dans le golfe Saint-Laurent, sur les côtes immédiates du Canada, même jusque dans le détroit de la baie d'Hudson et en Islande. Les

militaires à bord de ces navires se rangent-ils dans la catégorie de ceux qui ont servi outre-mer?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne saurais sur ce point tracer une ligne de démarcation géographique bien précise, mais il existe une définition bien connue de l'expression "service outre-mer". Tout vaisseau qui navigue en haute mer est considéré, sauf erreur, comme servant outre-mer.

Mon honorable ami m'a également demandé de le renseigner au sujet des congés de démobilisation, et signalait qu'il y a des différences dans les congés accordés par les trois divisions du service. Il m'a fallu étudier cette question pendant quelque temps, car je n'étais pas très au courant de la pratique suivie dans les autres armes. Comme je m'y attendais, je constate que l'honorable député avait tout à fait raison. L'ortroi de congés de démobilisation aux membres des divers services armés ne se fait pas de la même façon. Je conviens avec mon honorable ami que ces congés devraient être accordés d'une façon uniforme. Les chefs des divers services étudient présentement la question. Je remercie l'honorable député de m'avoir signalé ce point.

L'honorable député a aussi demandé des renseignements sur les progrès accomplis par la Division de démobilisation et de rétablissement de la marine. Nous avons dans le Service naval un officier désigné sous le nom d'officier en chef de l'état-major, réserves. Il fait partie de la Commission navale et de plusieurs autres conseils et comités militaires, mais l'une de ses principales fonctions consiste à surveiller le rétablissement des marins. Il dirige, au quartier général, un personnel de sept officiers et de plusieurs matelots, un officier au Royaume-Uni qui visite les divers navires et effectifs là-bas, et aussi deux officiers sur la côte de l'Ouest et cinq sur la côte de l'Est, cette dernière comprenant, cela va de soi, la région de Terre-Neuve. Tous ces officiers ont été formés à leur genre particulier de travail; depuis environ un an, ces hommes expliquent aux officiers et matelots des navires et d'ailleurs notre programme de rétablissement et répondent aux questions que ces officiers et matelots veulent bien leur poser. Leur travail se continuera et j'ai confiance que nous pourrons augmenter ce personnel, afin que tout homme qui quitte la marine puisse se familiariser, s'il ne l'est déjà, avec la loi des gratifications des services de guerre et les règlements établis sous l'empire de cette loi, de même qu'avec toute autre mesure susceptible de lui aider à se rétablir dans la vie civile. Je ferai remarquer que ce n'est pas au ministère du Service naval qu'incombe le rétablissement de son personnel. Cette tâche relève du ministère des Affaires des anciens combattants et du ministère du Travail. Cependant nous sommes heureux d'apporter notre aide bénévole à ces deux ministères chaque fois que la chose est possible, même s'il s'agit d'une tâche ne nous incombant pas directement.

L'hon. M. STIRLING: Le travail de cette branche du service embrasse-t-il la division féminine de la Marine royale canadienne?

L'hon. M. MACDONALD: Oui. Au nombre des préposés au rétablissement que j'ai mentionnés se trouve une femme, dont j'oublie le nom.

M. MacNICOL: Dans ces remarques préliminaires d'hier, le ministre, comme en fait foi le hansard à la page 425, a cité des chiffres très éloquents relativement au nombre d'enrôlements dans la marine, par province. A titre d'habitant de l'Ontario, je m'enorgueillis du rôle joué par la province dans ce domaine. Elle a fourni 43,502 officiers et matelots sur un total de 98,015 enrôlements. Elle ne manque certainement pas de patriotisme puisque, éloignée comme elle l'est de la mer, elle a fourni un si grand nombre de recrues à la marine. Les chiffres en cause parlent éloquemment en faveur des provinces de l'Ouest, qui sont très éloignées de la mer. Le Manitoba a fourni 8,391 recrues et il se place au quatrième rang parmi les provinces. La population du Manitoba a raison d'être fière du rôle que ses fils ont joué dans notre marine, bien que la province soit au moins à 2,000 milles de l'Atlantique et à plus de 1,000 milles du Pacifique. Ces chiffres démontrent que les jeunes gens élevés sur la ferme et dans des régions éloignées du pays ne manquent ni de patriotisme ni d'enthousiasme pour la marine. L'Alberta, qui n'est pas une de nos provinces les plus populeuses, a donné 8,020 recrues. Elle peut donc être fière de la place qu'elle occupe à cet égard. Je n'ai pas établi de pourcentage pour chacune des provinces. Ce calcul donnerait peut-être des chiffres encore plus favorables dans certains cas. La Saskatchewan, province la plus agricole, a fourni 6,967 officiers et matelots. La Navy League du Canada, et le ministre pensera sans doute comme moi, mérite beaucoup de reconnaissance pour le travail d'éducation qu'elle a inlassablement exécuté pendant quatre ans. Elle a d'excellentes filiales au Manitoba et en Saskatchewan, en Alberta aussi je crois, mais je ne connais pas aussi bien la situation dans cette province. De tous les ministres que nous avons eus à la direction du service naval, aucun n'a mieux appuyé la Navy League que l'actuel ministre du Service naval. Nous en avons remarqué les effets en Ontario.

M. BROOKS: Nous n'avons eu qu'un ministre du Service naval.

M. MacNICOL: Sans doute, mais nous avons eu plusieurs ministres de la Défense et, je le répète, nul n'a mieux appuyé la Navy League du Canada que le ministre actuel. Des enrôlés sont venus de l'Ontario, les matelots comptent pour 42 p. 100 et les officiers pour 36.7 p. 100 du total pour tout le Canada. Le ministre aurait-il des renseignements, préparés un peu comme ceux qu'il déposait hier, sur la production de navires par province, avec mention du nombre de tonnes, en Ontario, où la construction a été considérable, et aussi ailleurs? Le ministre pourrait peut-être aussi établir les pourcentages.

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai pas ces renseignements en ce moment, mais je me ferai un plaisir de les fournir à l'honorable député. La production navale a été excellente en Ontario. L'honorable député connaît les grands chantiers de construction qui existent dans cette province: celui de Toronto, dont on a fait mention hier, et ceux de Kingston, Collingwood, Midland, Port-Arthur, et les autres, d'où sont sortis en grand nombre les unités d'importance secondaire,—et nous en avons eu aussi en Colombie-Britannique. Certains navires ont été construits au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, et un bon nombre le long du fleuve St-Laurent. Je puis donner des chiffres et me ferai un plaisir de le faire.

M. REID: Nous avons tous écouté hier soir le discours du ministre du Service naval et je tiens à lui dire, pour ma part, que c'est, à mon avis, le plus brillant qu'il ait prononcé à la Chambre. J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que dès 1941 le Gouvernement songeait à un programme d'après-guerre pour la marine. Etait-ce la seule fois ou la dernière fois que le Gonvernement envisageait la situation de la marine après la guerre? D'après les statistiques du ministre, la marine s'est accrue l'an dernier de 120 navires et elle en compte maintenant 370. S'il faut réduire à 9,000 les effectifs de la marine, un grand nombre de ces navires devront être mis de côté. J'aimerais savoir si la question a été mise de nouveau à l'étude et comment, à la lumière de la situation mondiale à cette époque, il était possible de faire des prévisions au sujet de la marine d'après-guerre. Le ministre pourrait-il nous fournir des éclaircissements au comité et à moi-même et nous dire si, après la guerre, nous aurons ce que l'on pourrait appeler sur notre continent une marine bisocéanique.

L'hon. M. MACDONALD: L'honorable député a posé une question très intéressante, et je lui dirai bien franchement que, depuis 1941, aucune modification n'a été apportée à nos estimations concernant la marine d'après-guerre. La question a fait évidemment de temps à autre l'objet d'une vague discussion, mais jusqu'ici, nous nous en tenons aux chiffres de 1941. Quant à la question de savoir si nous aurons une marine bisocéanique, elle a été soulevée hier soir par un honorable vis-à-vis, et j'exprimais l'espoir, je le répète, que nous aurons après la guerre une marine suffisante pour assurer un nombre raisonnable de navires sur la côte occidentale et sur la côte orientale.

M. NICHOLSON: A Pâques, j'ai eu l'honneur de visiter l'hôpital naval d'Halifax, et je félicite le ministre de son brillant exposé, qui nous permet de nous rendre mieux compte du rôle de la Marine canadienne dans le conflit actuel. Le ministre peut-il nous faire une déclaration sur les recherches faites sur les maladies tropicales aux fins de les combattre dans le Pacifique?

L'hon. M. MACDONALD: Oui, je suis heureux de pouvoir dire à l'honorable député que depuis un bon nombre d'années nous profitons à cet égard de l'expérience d'un médecin, le lieutenant-commander Little. Il est originaire de Guelph, je crois, et a exercé sa profession en Orient, pendant quelques années à l'île Formose, et peut-être à certains endroits du continent asiatique. Il est certes très au courant des maladies tropicales. De concert avec d'autres médecins du Service naval il a consacré beaucoup d'études à cette question depuis la déclaration de la guerre au Japon. On a fait des recherches considérables; on a consulté les médecins des Etats-Unis et d'ailleurs, et je crois que cette question n'offre pas de difficultés.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre ou son ministère a-t-il songé à accorder aux membres des forces armées qui ont fait du service à Terre-Neuve des gratifications égales à celles que reçoivent ceux qui servent outre-mer ou sur l'océan? Je pose cette question car certains de nos gars sont en service à Terre-Neuve et il leur est assez difficile de revenir au Canada en congé. Le trajet en bateau est assez long et le voyage par chemin de fer dure une journée et demie. Nos gars ne sont pas trop à l'aise à cet endroit. Ce n'est pas comme à Halifax ou à Esquimalt.

L'hon. M. MACDONALD: Apparemment l'honorable député a examiné cette question. Je suppose que Terre-Neuve n'est pas considérée outre-mer. L'hémisphère occidental comprend Terre-Neuve et en conséquence ceux qui y servent ne reçoivent que le taux

inférieur de gratification. Mon honorable ami a parfaitement raison. Je lui avouerai que je n'ai pas étudié cette question. J'imagine qu'il parle des hommes qui servent à Terre-Neuve sur terre et non sur mer.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): J'ai soulevé cette question l'an dernier. Prenez le cas d'un releveur de mines. Il fait son service aux environs du port mais il y entre peut-être tous les soirs.

L'hon. M. MACDONALD: Dans ce cas, je pense que la situation serait différente.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je ne sais pas si une décision a été rendue à ce sujet; s'il n'y en a pas eu, le ministre devrait en obtenir une.

L'hon. M. MACDONALD: D'abord, un homme en service à bord d'un releveur de mines serait probablement éloigné du port pendant plus d'une journée. Ces releveurs de mines prennent la mer durant plusieurs jours, des semaines peut-être.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Un certain nombre.

L'hon. M. MACDONALD: Sans approfondir davantage la question, je pense qu'il devrait avoir droit à la plus forte gratification.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il y en a qui sont en mer pendant plus d'une journée, mais on me donne à croire que d'autres ne le sont que durant une journée et rentrent au port le soir.

L'hon. M. MACDONALD: S'ils vont en service sur la haute mer, la question est réglée. La loi sur les subventions afférentes au service de guerre fait allusion au service en dehors des eaux territoriales du Canada sur un navire de haute mer. Si ces gens font ce genre de travail, ils auraient certainement droit à la plus forte gratification, et je pense que le fait de se trouver dans le port peut-être un soir ne les en priverait pas. Je me ferai un plaisir d'étudier davantage cette question.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Aujourd'hui, j'ai obtenu une réponse à une question que j'avais posée au sujet des casernes maritimes sur la rive sud du port de Saint-Jean (Terre-Neuve). La réponse laisse entendre que ces casernes sont pour le compte de l'Amirauté.

L'hon. M. MACDONALD: Oui.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Cela veut-il dire que c'est l'Amirauté britannique qui en a payé le coût, ou bien est-ce le gouvernement canadien?

[L'hon. M. Macdonald.]

L'hon. M. MACDONALD: Nous espérons que l'Amirauté britannique en paiera le coût un jour ou l'autre. Nous avons nous-mêmes payé l'entrepreneur pour tous les édifices qui ont été construits à Saint-Jean, mais le montant est inscrit au compte de l'Amirauté.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Cela serait sur la rive nord?

L'hon. M. MACDONALD: Non.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Avalon et les chantiers navals?

L'hon. M. MACDONALD: Oui, et c'est la même chose.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le coût est imputé à l'Amirauté?

L'hon. M. MACDONALD: Oui.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre compte-t-il que la somme sera remise au Canada après la guerre?

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami ferait mieux de poser une telle question aux experts financiers du ministère des Finances. Il s'agit d'un compte fort élevé. Ils feront de leur mieux. Il s'agit d'une forte somme.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'Amirauté britannique a-t-elle choisi l'emplacement des casernes?

L'hon. M. MACDONALD: Je n'en suis pas sûr. On a certainement dû la consulter puisque c'est elle qui payait le coût de construction. Elle avait au moins son mot à dire. Cependant, on ne pouvait pas choisir un autre emplacement vu l'usage auquel les bâtiments devaient être affectés. La nouvelle boutique des machinistes et les entrepôts se trouvent sur le côté sud du port. Par conséquent, il était nécessaire ou, du moins opportun, d'ériger les casernes à proximité.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Les marins qui sortaient des casernes dans l'obscurité couraient le risque de tomber sur le quai du port vu que l'endroit est fort escarpé.

L'hon. M. MACDONALD: En effet, il fallait beaucoup d'adresse et de sobriété pour ne pas faire un faux pas.

M. CARDIFF: Quant à l'allocation vestimentaire, n'a-t-on pas, le 1er octobre dernier, porté la somme à $100? A-t-on tenu compte de ceux qui ont été libérés avant cete date?

L'hon. M. MACDONALD: Non, nous ne l'avons pas rendue rétroactive. Cette question a fait l'objet d'une discussion approfondie, mais on a finalement décidé de ne pas le faire.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre a déclaré hier que l'un des croiseurs canadiens sillonne déjà le Pacifique et qu'un autre croiseur et peut-être deux porte-avions et quelques destroyers et autres navires iront le rejoindre. Voudrait-il nous dire de quelle façon la déclaration que le premier ministre a faite il y a quelques instants s'appliquerait à la marine et surtout au croiseur qui est déjà en service dans le Pacifique? Le premier ministre a donné à entendre que nous devrions nous adresser aux trois ministres de la Défense nationale pour toute explication de sa déclaration. Le ministre voudrait-il nous décrire avec un peu plus de détails la façon dont cela s'appliquera à l'un des navires canadiens de Sa Majesté? Les officiers et l'équipage de ce croiseur ont-ils eu l'occasion de dire s'ils désiraient, oui ou non, servir dans le Pacifique? Demandera-t-on aux équipages des autres navires que l'on se propose d'y envoyer s'ils désirent servir dans le Pacifique? Un grand nombre de ceux qui servent sur nos navires font partie de la Réserve volontaire de la marine royale canadienne et ils se sont enrôlés pour la durée de la guerre. Quel effet cela aura-t-il sur leur affectation aux différentes parties du monde où l'on désire qu'ils servent?

L'hon. M. MACDONALD: Je répondrai d'abord à la dernière question. Ces hommes ont consenti à servir pour la durée entière de la guerre, y compris la guerre contre le Japon. Tout homme qui fait partie de la marine canadienne est sujet à servir n'importe où jusqu'à la paix finale. Maintenant, prenons le cas du croiseur qui se trouve dans le Pacifique. Aucune question du genre de celle que mon honorable ami a soulevée n'a surgi au sujet de ce croiseur parce que la guerre européenne durait toujours. Je suis certain que tout membre de la marine irait partout où on l'enverrait. La question que mon honorable ami a soulevée se posera lorsque la guerre européenne sera terminée et lorsqu'un certain nombre d'hommes désireront sans doute réintégrer la vie civile. Si l'on compare le nombre requis aux effectifs actuels, le recrutement des volontaires pour la marine devrait se faire sans difficulté aucune. Il va de soi que tous les marins sont des volontaires; nous n'avons pas de mobilisés.

L'hon. M. STIRLING: En effet, et je comprends ce que nous dit le ministre au sujet du navire déjà dans ces eaux. Si j'ai bien saisi ses paroles, le conflit européen terminé, aucun marin ne sera envoyé dans le Pacifique à moins d'offrir volontairement ses services. Toutefois ceux qui servent déjà sur ce nouveau théâtre d'hostilités n'auront pas le choix: ils devront rester où ils sont.

L'hon. M. MACDONALD: Ce navire est déjà en service depuis six mois et, advenant qu'au cours de l'été ou de l'automne certains membres de son équipage jugent préférable de rentrer au pays, je crois que nous le leur permettront, à condition bien entendu que le conflit européen ait pris fin et qu'il nous soit possible de les remplacer. Peut-être ne devrais-je pas ainsi généraliser, mais je dirai que tout homme ayant servi pendant une année sur l'*Uganda,* et qui, le conflit européen terminé, désire retourner dans son foyer peut compter sur une considération très sympathique. J'ose affirmer que sa demande sera l'objet du plus grand soin et de la plus grande bienveillance.

L'hon. M. STIRLING: Et le ministre estime que, même si le nombre devait en être assez considérable, il serait possible de trouver des volontaires pour combler les vides?

L'hon. M. MACDONALD: Oui. Et c'est bien tout ce qui nous resterait à faire après ce que je viens de dire.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre peut-il nous dire combien de marins se sont enrôlés pour la guerre du Pacifique? J'apprends qu'il y en a beaucoup.

L'hon. M. MACDONALD: Nous avons envoyé un questionnaire à tout notre personnel, mais les résultats qui nous sont parvenus sont encore incomplets. Nous avons demandé à ces hommes non pas de signer un engagement, mais uniquement de nous indiquer s'ils étaient disposés à aller combattre sur ce nouveau théâtre d'hostilités. Nos navires sont dans des endroits si éloignés les uns des autres qu'il est difficile d'obtenir tous les renseignements.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): N'ont-ils pas signé un engagement?

L'hon. M. MACDONALD: Non. Peut-être considèrent-ils qu'ils l'ont fait; certains d'entre eux ont exprimé le désir de se rendre sur le Pacifique, tandis que d'autres ont demandé à être démobilisés dès que le conflit européen sera terminé. Il n'y a pas eu, à proprement parler, de signature d'engagement.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le questionnaire contient-il aussi une question comme la suivante: "Désirez-vous vous enrôler dans la M.R.C.?" J'ai reçu des lettres de matelots dont certains disent s'être engagés pour la campagne du Pacifique, tandis que d'autres affirment qu'ils se sont enrôlés dans la marine permanente.

L'hon. M. MACDONALD: Depuis quelques années, nous avons offert aux membres de la réserve volontaire et de la réserve navale l'enrôlement dans la Marine canadienne. Nous leur demandons s'ils désirent passer à la marine permanente. Des officiers et de simples matelots ont exprimé le désir de le faire et une telle décision leur est toujours possible. Je ne saurais dire si cette question spéciale fait partie du questionnaire concernant le conflit du Pacifique; j'ignore même si elle est posée en toutes lettres. Ce qui est certain, c'est que des épreuves ont eu lieu et que les officiers ont été priés de trouver des recrues.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il n'y a pas de campagne spéciale de recrutement pour la guerre du Pacifique?

L'hon. M. MACDONALD: Non, aucune campagne spéciale, aucune pression exercée, ni rien de semblable.

M. GREEN: Se propose-t-on de tenir une campagne spéciale de recrutement pour la guerre du Pacifique? Devra-t-on s'enrôler spécialement pour combattre sur cet océan?

L'hon. M. MACDONALD: Je me demande si le mot "enrôlé" est bien choisi. Il est entendu que ceux qui ont formulé le désir de se rendre sur ce théâtre de guerre auront la préférence. Il n'y a pas de doute sur ce point.

M. GREEN: Si un homme répond dans son questionnaire qu'il aimerait prendre du service dans le Pacifique, il y ira et on ne lui demandera de signer aucun autre document?

L'hon. M. MACDONALD: Sa feuille d'enrôlement l'engage pour la durée de la guerre du Pacifique comme c'était le cas pour celle d'Europe.

M. GREEN: De sorte qu'en répondant oui sur son questionnaire, un homme s'engage à servir dans le Pacifique?

L'hon. M. MACDONALD: Si on a besoin de lui. Il va de soi que les demandes peuvent être trop nombreuses. Nous nous efforçons, par ce questionnaire, d'envoyer dans le Pacifique les hommes qui tiennent à y aller. Nous pensons qu'ils seront plus heureux et que les navires auront ainsi de meilleurs équipages. Nous visons à plaire.

M. GREEN: En ce cas, ceux qui auront manifesté le désir de servir dans le Pacifique n'auront pas à signer d'autre document; ils y seront envoyés automatiquement?

L'hon. M. MACDONALD: C'est exact.

M. LOCKHART: Ceux qui sont partis ont-ils déjà signé un autre document?

[M. Fraser (Peterborough-Ouest).]

L'hon. M. MACDONALD: Non, pas ceux qui sont déjà partis.

M. DIEFENBAKER: Il ressort des réponses du ministre qu'il sera difficile d'appliquer la déclaration que le premier ministre a faite cet après-midi, bien qu'au point de vue politique elle soit de première importance. Si je comprends bien, et le ministre semble être de mon avis, la difficulté est de savoir comment cette annonce pourra recevoir une application pratique. La chose n'est pas nouvelle, car j'ai ici une coupure de journal du 1er novembre dernier prédisant, dans presque tous ses détails, ce que le premier ministre a annoncé cet après-midi. Dans son exposé de la politique prévue, le journal fait observer que tous ces hommes en service dans le Pacifique seront recrutés volontairement et que l'on accordera un congé d'un mois au Canada à ceux qui ont fait du service actif dans d'autres zones de guerre.

L'hon. M. MACDONALD: Il ne s'agit pas là d'une annonce officielle, n'est-ce pas?

M. DIEFENBAKER: Non, monsieur le président, elle n'était pas officielle, mais l'auteur avait certainement des aptitudes extraordinaires pour prévoir l'avenir et il ne s'est pas trompé beaucoup dans ses conclusions sur ce que contiendrait la déclaration. Est-il donc exact que tout membre de la marine canadienne reviendra au pays en congé d'un mois avant de servir dans le Pacifique?

L'hon. M. MACDONALD: C'est dit dans la déclaration du premier ministre et, naturellement, c'est la politique adoptée.

M. DIEFENBAKER: C'est donc là la ligne de conduite qu'on a décidé de suivre. Mais la déclaration dit que, pour ce qui est du service dans le Pacifique, on a l'intention de le restreindre autant que possible aux célibataires. Je demande au ministre, si on a pris une telle décision au sujet des effectifs navals qui serviront dans le Pacifique.

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai rien entendu à ce propos, et je ne crois pas que le premier ministre ait rien dit à ce sujet.

M. DIEFENBAKER: Alors que faites-vous de la force internationale? On a récemment dit à Washington qu'une très grande partie de la contribution du Canada au Conseil de sécurité sera fournie par la marine canadienne. Puis-je demander au ministre si l'on a décidé ou non de suivre cette ligne de conduite?

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami aborde un domaine qui est étranger à la marine. En tant que ministre d'un département de guerre, je dois dire que je ne crois pas qu'une décision ait été prise quant à la

composition des forces de sécurité qui pourront être formées après la guerre. Toutefois, si de telles forces sont effectivement établies et que notre pays doive en faire partie, j'espère que le service qui s'est si bien acquitté de sa tâche y jouera un rôle.

M. DIEFENBAKER: Je n'ai pas d'autre question à poser à cet égard. Le premier ministre a dit que nous n'avions qu'à questionner les ministres et que ces derniers nous fourniraient les renseignements voulus. Sans vouloir critiquer le ministre du Service naval, je dois dire que, apparamment, ce qui a été annoncé aujourd'hui est tout aussi surprenant pour lui que pour la plupart des autres membres de la Chambre.

L'hon. M. MACDONALD: Non, c'est une question d'administration que le Gouvernement doit régler.

M. DIEFENBAKER: Toutefois, en prenant la parole, je voulais surtout poser au ministre quelques questions au sujet des chances que les matelots possédant les aptitudes requises ont d'obtenir des brevets d'officiers. En parcourant la liste reproduite à la page 441, je remarque que si, dans certaines provinces, un dixième de l'effectif a quelque chance d'obtenir des brevets d'officiers, par contre, dans d'autres provinces, la proportion n'est que d'un quarantième ou un cinquantième. Bien que cela puisse s'expliquer, jusqu'à un certain point, par le fait que quelques-uns de ces matelots ont vécu à proximité de la mer ou ont reçu la formation requise, j'ai une plainte à signaler au ministre. Il s'agit des gens des provinces de l'Ouest qui servent dans la marine. Ils constatent de temps à autre que, tout en étant recommandés pour des brevets d'officier et bien qu'ils possèdent les aptitudes nécessaires, les recommandations qui les visent ne vont dans bien des cas qu'au commandant du navire à bord duquel ils se trouvent. J'imagine qu'on pourrait faire en sorte de fournir aux matelots l'occasion de comparaître devant une des multiples commissions, sur leur propre demande et sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation de l'officier commandant le navire à bord duquel le marin intéressé est en service.

Je puis citer le cas d'un ou deux jeunes gens qui sont demeurés en mer passablement longtemps. Ils possèdent l'instruction nécessaire et sont compétents, ainsi qu'en font foi les notes qu'ils ont reçus aux examens. Or, il leur est impossible de faire parvenir leurs demandes aux commissions chargées de déterminer le degré de compétence comme futurs officiers. Je prierais le ministre de nous décrire avec suffisamment de détails le système actuellement en vigueur et de rendre l'avancement plus accessible aux jeunes gens ambitieux. En effet, rien n'est plus décourageant pour un jeune homme bien doué qui rêve au jour où il aura une occasion d'améliorer sa situation que de constater que ses demandes d'avancement ou d'une occasion d'avancement, ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent.

J'ai aussi une autre question à aborder. Qu'entend faire le Gouvernement au sujet du maintien du Collège naval canadien? Voici où je veux en venir. Il y a des jeunes gens qui voudraient choisir la marine comme carrière. Quelles occasions leur fournira-t-on de s'enrôler dans la Marine royale canadienne après la guerre? Sur quoi se fondera-t-on pour faire un choix si le nombre des candidats est plus élevé que le chiffre des effectifs prévus pour la marine après la guerre? Quant à moi, je suis d'avis que tous les jeunes gens du pays devraient être placés sur le même pied en ce qui concerne l'enrôlement dans le service permanent. Les mêmes occasions devraient être offertes à tous et l'on devrait faire savoir aux intéressés que toutes les demandes feront l'objet de la même attention de la part des commissions compétentes.

L'hon. M. MACDONALD: En réponse à la première question, je puis dire qu'en date du dernier rapport dont je dispose, c'est-à-dire jusqu'au 28 février de la présente année, le nombre des officiers sortis des rangs s'élève à pas moins de 3,254. Ce chiffre représente 40 p. 100, sinon plus, de tous les officiers que compte la marine canadienne. On pourrait difficilement trouver une meilleure preuve des chances d'avancement qu'ont les membres de la marine.

Si l'on étudie des cas particuliers, il peut arriver qu'une commission commette une erreur ou qu'un commandant sous-estime la compétence d'un marin postulant un brevet d'officier. J'ignore le moyen de remédier à pareils cas. Les constatations des commissions sont au nombre des tâches qui me causent le plus de soucis, mais je ne puis faire mieux que de choisir les meilleurs officiers comme membres de ces commissions et de m'en tenir à leurs décisions.

Nombreux sont les parents, et c'est tout naturel, qui croient que leur fils mérite un brevet et qu'il a la compétence voulue pour occuper un poste élevé dans la marine, mais leur jugement n'est pas toujours impartial. Je crois que les membres des commissions font de leur mieux. Il est vrai que celui dont le cas est examiné par une commission doit être recommandé par son commandant. Nous ne saurions procéder autrement sans obliger les commissions à siéger constamment et à se

déplacer continuellement, ce qui serait très ennuyeux, pour ne pas dire impossible.

Le matelot qui se croit lésé a le droit d'exposer ses griefs et, en théorie du moins, on y remédie. Je doute qu'on puisse modifier le régime en ce moment.

Pour ce qui est de la disproportion qui existe, en certaines provinces, entre le nombre des matelots et celui des officiers, je reconnais qu'il en est ainsi. Il suffit d'un coup d'œil sur les chiffres que j'ai cités pour constater que le nombre des officiers par rapport à celui des matelots est plus élevé dans certaines provinces que dans d'autres. J'ai longuement expliqué la chose l'an dernier et l'année précédente en disant que certaines provinces comptaient au début de la guerre un grand nombre d'hommes formés dans la marine marchande, soit sur les Grands Lacs ou sur les fleuves, soit sur l'Atlantique ou le Pacifique. Ces hommes étaient prêts à devenir officiers et à prendre le commandement d'un navire. Voilà comment il se fait que le nombre des officiers est proportionnellement plus élevé pour ces provinces que pour celles de l'intérieur, telles que la Saskatchewan et l'Alberta, qui n'offrent pas de tels avantages à leurs citoyens.

M. BROOKS: Si je l'ai bien compris, le ministre a dit, hier soir, que nous aurions deux porte-avions dans le Pacifique. J'aimerais donc savoir où il trouvera les équipages de ces navires. Je crois comprendre que ces porte-avions exigent des hommes recrutés parmi les membres de l'aviation de la marine. Forme-t-on de ces hommes au Canada ou en Grande-Bretagne ou les recrutera-t-on parmi ceux qui servent dans les forces britanniques?

L'hon. M. MACDONALD: Avant de répondre à cette question, je prie l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) de bien vouloir m'excuser de n'avoir pas répondu à sa question touchant le collège naval. Je désire et j'espère ardemment que le collège naval sera maintenu après la guerre. Le collège avait fermé ses portes pendant près de vingt ans et, comme résultat, le nombre d'officiers qui se sont enrôlés dans la Marine royale canadienne a été beaucoup moindre que si le collège était resté ouvert. Pendant ce temps, il a fallu confier la formation de nos jeunes gens à la Marine royale. Il est vrai qu'ils y recevaient une formation suffisante, mais inévitablement, le nombre de ceux qui étaient prêts à se rendre en Angleterre était moins élevé que le nombre de nos jeunes gens qui auraient été disposés à recevoir leur instruction dans un collège au pays même. J'ai le ferme espoir que le collège sera maintenu après la guerre avec son magnifique emplacement en Colombie-Britannique et qu'on y maintiendra également l'excellent personnel présentement à son service et chargé de l'instruction et de la discipline.

Pour ce qui est de l'inscription au Collège, les examens sont les mêmes pour tout le Canada. Chaque élève, quelle que soit la province qu'il habite, doit subir les mêmes examens. Le seul changement qu'on y ait apporté cette année, c'est que les questions sont imprimées en français pour les élèves de langue française, mais cela ne constitue pas une différence essentielle touchant les moyens de reconnaître leurs aptitudes. A mon avis, le système actuel est juste. Chaque province a sa part des admissions, puis les jeunes gens les plus méritants se partagent les autres.

M. BLACK (Cumberland): Le ministre laisse-t-il entendre que l'ancien collège naval de la Nouvelle-Ecosse sera rétabli là même où il se trouvait avant de disparaître? Certains travaux qui relevaient du collège naval ont été entrepris dans cette province depuis quelques années, et on pense que le collège sera rétabli en Nouvelle-Ecosse, là où il faut qu'il soit et où il se trouvait avant de disparaître après les malheurs qui ont frappé Halifax et détruit les immeubles du collège.

L'hon. M. MACDONALD: Malheureusement, l'explosion d'Halifax a détruit les immeubles du collège et l'institution a dû se transporter en terre étrangère.

L'hon. M. STIRLING: Non.

L'hon. M. MACDONALD: Ailleurs. Après avoir travaillé pendant quelque temps avec le Collège royal militaire de Kingston, le collège naval s'est transporté à Esquimalt. C'est de là que naissent les difficultés de l'honorable député de Cumberland. Lorsque le collège a fermé ses portes il se trouvait à Esquimalt, de sorte qu'Esquimalt peut invoquer certains droits puisque cet endroit était le dernier où le collège était situé.

On me dit ensuite qu'en hiver, et je refuse l'argument en ce qui concerne l'été, le temps se prête dans cette partie du pays aux exercices extérieurs, à la construction navale, et le reste. Naturellement, il y aura toujours plusieurs chantiers considérables de construction navale en Nouvelle-Ecosse. La position de cette province sur l'immense Atlantique, et le port sans égal d'Halifax, rendent la chose inévitable. La province est mêlée depuis deux cents ans à l'existence navale du pays, et restera forcément une grande base navale.

Pour cette raison, certains immeubles érigés depuis le début de la guerre sont d'un caractère permanent. Il sera peut-être impossible

d'établir au pays deux collèges navals et celui que nous avons restera peut-être en Colombie-Britannique. J'espère cependant, comme je le disais hier soir, que les autres activités navales en Nouvelle-Ecosse seront plus que suffisantes pour compenser la perte de cette institution d'enseignement. La Nouvelle-Ecosse possède un grand nombre d'institutions d'enseignement et celle dont il s'agit devrait peut-être fonctionner ailleurs.

M. BLACK (Cumberland): La marine britannique ne s'est pas formée et n'a pas acquis sa réputation sur des eaux calmes comme celles que l'on dit baigner le littoral de la Colombie-Britannique. Sous Drake et Nelson, ou sous Bruce Fraser au cours de la guerre actuelle, la marine britannique n'a pas été formée sur des mers de ce genre. Elle s'est formée au large de la côte britannique, dans la Manche, dans la mer du Nord au large de l'Ecosse et dans les eaux qui baignent la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve. Le ministre porte un profond intérêt à la Nouvelle-Ecosse et la province compte sur lui pour la sauvegarde de ses intérêts. Je ne puis comprendre que l'on établisse ce collège naval à un endroit où se retirent pour mener une vie tranquille et diriger sur les eaux calmes leurs petits bateaux à voile les gens des Prairies, de l'Angleterre et de toutes les parties du monde. C'est dans les eaux qui baignent la Nouvelle-Ecosse et le littoral de l'Atlantique que les matelots britanniques et néo-écossais ont été formés. Ils possèdent des traditions qui remontent à plusieurs siècles et quiconque est associé à la marine britannique ou à la marine canadienne est fier des hauts faits du temps de Drake, du temps de Nelson et de Bruce Fraser et de ses compagnons de lutte.

Les marins de la Nouvelle-Ecosse possèdent de nobles traditions, cette province a à son crédit de superbes réalisations et elle sera vivement désappointée d'apprendre que ce collège naval établi chez elle depuis des années lui sera enlevé pour être établi en permanence près des eaux calmes du Pacifique.

J'aurais beaucoup plus à dire à ce sujet, monsieur le président. Je ferai une déclaration que le ministre, j'en suis certain, aimerait prendre à son compte s'il en avait la liberté, mais il ne l'a pas. Je regrette de ne pas avoir été présent hier lorsqu'il a fait son exposé au comité mais il indique que, au moment de la compilation du tableau, les enrôlements dans la marine de gens de la Nouvelle-Ecosse s'établissaient à 626 officiers et à 6,515 matelots, soit un total de 7,141, ce qui représente la plus forte proportion d'enrôlements de toutes les provinces au Canada. Je n'ai pas fait de calculs pour toutes les provinces mais je suis d'avis que les enrôlements en Nouvelle-Ecosse sont de moitié plus élevés que ceux de toute autre province. Je sais que le ministre n'est pas libre de parler au nom de ces hommes de la Nouvelle-Ecosse, mais je le ferai. J'affirme que tous les hommes de la Nouvelle-Ecosse qui se sont enrôlés volontairement sont prêts à servir sur n'importe quel théâtre de guerre jusqu'à la fin des hostilités. Il n'est pas nécessaire de leur demander de s'offrir parce qu'ils sont prêts, oui bien prêts, conformément à la tradition de la marine britannique. Ils ne veulent pas que nos ennemis les Japonais ou que nos amis et alliés, les Etats-Unis, s'imaginent qu'il faut les prier d'aller se battre dans le Pacifique contre le Japon. Ils sont prêts, oui bien prêts, jusqu'au dernier homme, à servir leur patrie et le drapeau britannique partout, et ils ne seraient pas satisfaits de la déclaration faite aujourd'hui à la Chambre, à la nation canadienne, aux Etats-Unis et à tous nos alliés par le premier ministre du Canada. Je sais que le ministre qui s'est admirablement conduit à la direction de la marine canadienne, n'est pas satisfait de la déclaration que le premier ministre a faite à l'univers il y a quelques instants. Je répète que tous ceux qui se sont enrôlés en Nouvelle-Ecosse sont prêts à servir jusqu'à la fin de la guerre,—et que l'ennemi et nos alliés le sachent.

M. REID: Nous de la côte du Pacifique ne voulons pas nous mêler à cette querelle qu'on vient de soulever en Chambre mais après avoir écouté l'honorable préopinant je me suis dit que ce dernier devait se demander pourquoi le ministre a permis à la marine canadienne de se rendre sur la côte du Pacifique. En tout cas, tenant compte des chiffres donnés au comité par le ministre et constatant que la Colombie-Britannique a fourni plus d'hommes à la marine que les trois Provinces maritimes, si cela ne vaut pas au littoral du Pacifique un mérite spécial, je me demande ce qui pourrait le faire. Des observations de l'honorable préopinant m'est restée l'impression que l'enthousiasme pour la marine britannique ne se manifeste que sur la côte de l'Atlantique. Cependant, les chiffres authentiques sont incontestables.

M. PURDY: L'honorable représentant de Cumberland s'est chargé d'une lourde mission quand il a entrepris de parler au nom de tous les citoyens de la Nouvelle-Ecosse. Il ne représente qu'une seule circonscription de cette province et, si je voulais me montrer désagréable, je pourrais ajouter qu'il ne représente qu'une minorité. Libre à lui de pren-

dre ici la parole et de raconter les réalisations de la Nouvelle-Ecosse. Nous n'avons pas été accoutumé, toutefois, de manquer de réserve. L'histoire dira ce qu'a fait la Nouvelle-Ecosse quand le temps sera venu de parler de ces choses. L'honorable représentant de Cumberland veut envoyer dans le Pacifique pour aller combattre le Japon tous les citoyens de cette province enrôlés dans la marine. Je ne doute pas qu'ils soient bien prêts à y aller, mais je dis que les jeunes garçons de cette province qui se sont enrôlés à dix-sept ans et demi ou à dix-huit ans, sans avoir terminé leurs études, devraient pouvoir le faire quand sera terminée la guerre en Europe. J'ajoute que le Canada ne doit contribuer que partiellement à la guerre dans le Pacifique. On devrait permettre à ces jeunes gens de continuer leurs études afin qu'ils soient en état de se tailler des places raisonnables dans le monde à titre de citoyens de la Nouvelle-Ecosse et aussi du Canada. L'honorable représentant de Cumberland voudrait envoyer tous ces jeunes gens prendre part à la guerre du Pacifique.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ce n'est pas ce qu'il a dit; mais bien que tous seraient prêts à y aller.

M. PURDY: Certainement, si le besoin s'en fait sentir, et je l'ai moi-même affirmé. Mais, si la chose ne s'impose pas, je proteste quand il cherche à envoyer tous les jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse faire la guerre dans le Pacifique et permettre aux autres de n'y pas prendre part. Nous pouvons faire notre devoir; nous l'avons déjà accompli à maintes reprises. Toutefois, nos jeunes gens espèrent pouvoir réintégrer la vie civile comme ceux des autres régions du Canada et l'honorable député de Cumberland a certainement entrepris une tâche au-dessus de ses forces quand il a dit que, pour sa part, il enverrait ces hommes prendre part à la guerre du Pacifique.

M. ROSS (Souris): Je ne tiens pas à m'immiscer dans ce débat entre députés de la Nouvelle-Ecosse sur la question de fournir des effectifs pour la guerre du Pacifique, mais je veux appeler l'attention du ministre sur une autre question. Les jeunes matelots et gradés qui suivent actuellement le cours de formation dans les écoles navales m'ont dit qu'on leur donnait le choix de sortir du service et de s'enrôler dans l'armée ou de signer leur engagement pour le théâtre de guerre du Pacifique. S'il en est ainsi, on procède de la même façon pour la guerre dans le Pacifique que pour les recrues de l'armée quant à la mobilisation des effectifs. Ceux qui m'ont renseigné à ce sujet m'ont dit qu'ils aimeraient à se préparer à la vie civile, une fois la guerre terminée en Europe, vu que plusieurs d'entre eux ont abandonné leurs études au collège ou à l'université pour s'enrôler. Nous savons tous comment fonctionne la Loi de mobilisation et comment, une fois que vous êtes enrôlé, on vous force à vous engager comme volontaire pour servir sur un certain théâtre de guerre. Plutôt que de se résigner à cela, les jeunes marins en question m'ont dit qu'ils préféraient demeurer dans les rangs de la marine et s'engager à combattre dans le Pacifique. Je suppose leur déclaration basée sur des faits, sinon le ministre pourra me corriger.

L'hon. M. MACDONALD: Ces jeunes gens ont dû certainement mal comprendre. Je ne vois pas un officier de marine dire à ses hommes qu'ils doivent démissionner de la marine ou signer leur engagement pour la guerre du Pacifique, car il est évident, comme l'a dit le premier ministre cet après-midi et comme nous le savons tous, que les besoins de la marine pour la guerre du Pacifique seront beaucoup moins grands que pour la guerre de l'Atlantique. Il s'ensuit que, dès que la guerre de l'Atlantique finira, un grand nombre de marins seront démobilisés. Je ne vois pas comment on puisse dire à un marin: "Sortez maintenant des cadres de la marine ou enrôlez-vous volontairement pour la guerre dans le Pacifique". Si on a prononcé de tels propos je le regrette fort et je prendrai tous les moyens pour me renseigner et voir à ce que cela ne se produise plus. Mais je pense qu'il y a eu malentendu.

M. MAYHEW: Combien il y a-t-il d'hommes dans le service naval royal canadien et combien de Canadiens se sont enrôlés dans la marine britannique?

L'hon. M. MACDONALD: En ce qui a trait à cette dispute entre l'Est et l'Ouest, je citerai la parole d'un officier très distingué. N'oublions jamais, dit-il, que notre pays est borné par deux océans. Je suis donc certain que l'honorable député de Cumberland ne voudrait pas que tous les établissements navals fussent situés en Nouvelle-Ecosse. Cet officier a déclaré aussi que, même s'il est vrai que les cadets reçoivent leur formation en Colombie-Britannique, ils doivent passer une bonne partie de leur temps sur la mer dans le voisinage de la Nouvelle-Ecosse. Ces explications suffiront peut-être à élucider la question.

Mon honorable ami a demandé si nous formions des hommes pour l'aviation navale. Comme je l'ai expliqué hier, nous fournissons actuellement le personnel naval tandis que les Anglais fournissent les aviateurs et les

avions pour les navires. Nous avons maintenant au total 725 officiers et hommes qui ont reçu ou qui recoivent actuellement l'instruction comme équipages, mécaniciens et personnel d'entretien.

M. BROOKS: Où reçoivent-ils leur instruction?

L'hon. M. MACDONALD: Ils en ont reçu une partie au pays même et une autre partie en Angleterre. Je crois que quelques-uns des mécaniciens peuvent obtenir leur formation ici. Les aviateurs reçoivent une partie de leur instruction ici pour la compléter en Angleterre. Il est possible qu'ils reçoivent une partie de leur instruction aux Etats-Unis, mais je n'en suis pas certain; toutefois, c'est outremer qu'ils pratiquent le décollage et l'atterrissage sur les porte-avions. Je crois qu'il est possible d'accomplir une bonne partie des travaux préliminaires au pays. Une partie des travaux des mécanicens peut s'effectuer au Canada.

M. BROOKS: Tenterons-nous d'obtenir les services des Canadiens qui font partie de l'aviation navale britannique?

L'hon. M. MACDONALD: Oui.

M. BROOKS: Ou bien obtiendrons-nous des aviateurs britanniques?

L'hon. M. MACDONALD: Je l'ai dit hier, lorsque nous empruntons des hommes de l'aviation navale britannique nous espérons des Canadiens chaque fois que la chose est possible. Nous comptons ainsi sur de meilleurs résultats puisque la question de solde et autres du même genre ne se posent pas entre les marins et les aviateurs canadiens servant sur un même navire. Les aviateurs navals à l'instruction ou déjà formés sont plus que suffisants pour une seule unité. Avec ce nombre et les autres Canadiens que nous pourrons emprunter de l'aviation navale britannique nous pourrons croyons-nous, satisfaire amplement aux besoins des deux porte-avions.

M. ROY: Le ministre veut-il me dire si les Allemands détiennent encore une parcelle du territoire français, dans cette région qui comprend Dunkerque, Saint-Nazaire et Bordeaux, et, le cas échéant, s'il s'y trouve des bases de sous-marins?

L'hon. M. MACDONALD: Je crois qu'ils détiennent encore Dunkerque et une faible bande de territoire dans les environs, mais ils n'y ont pas que je sache de bases sous-marines. Ils en ont eu pendant assez longtemps plus loin le long de la côte occidentale, à Saint-Nazaire, Lorient et ailleurs. Il est probable qu'ils n'en ont plus aujourd'hui.

M. ROY: Je trouve étrange que les Alliés aient pu repousser les Allemands sur tous les points, de la France, de la Belgique et de la Hollande jusque bien avant dans leur propre territoire et qu'ils leur aient permis de garder cette bande de terre. Bien des gens se demandent pourquoi.

Une VOIX: Demandez-le à Hitler.

L'hon. M. MITCHELL: Pourquoi ne vous adressez-vous pas au Bloc populaire?

M. CRUICKSHANK: Ces gens ne sont plus qu'un souvenir.

L'hon. M. MACDONALD: Voilà une question qui relève de la stratégie militaire et à laquelle les chefs de l'armée sont beaucoup mieux en mesure de répondre. J'imagine qu'ils y ont songé. Peut-être faudrait-il un bon nombre d'hommes pour prendre Dunkerque d'assaut. Au dernier rapport, les Allemands étaient au nombre de douze mille dans cette ville; les Alliés devraient donc envoyer des troupes assez nombreuses pour la réduire. Ils estiment peut-être, et je suis de leur avis, que les soldats peuvent rendre de plus grands services dans la campagne d'envergure qui bat son train actuellement, quitte à régler plus tard le sort de Dunkerque.

M. MAYHEW: Je ne veux pas m'engager dans le débat sur l'Atlantique contre le Pacifique. Je dirai toutefois au ministre qu'il a fait preuve de courage en situant le collège à Royal-Roads et qu'il fera preuve de jugement en le laissant en cet endroit. Il disait l'autre jour que la marine canadienne comptait 90,000 hommes. Combien d'entre eux font partie de la Marine royale canadienne?

L'hon. M. MACDONALD: Je regrette n'avoir pas encore répondu à la question de l'honorable député. Le nombre des officiers et autres matelots faisant partie de la marine royale canadienne s'élève à 4,371. Il s'agit des effectifs réguliers.

M. MAYHEW: Vous avez dit l'autre jour qu'environ 7,000 recrues recevaient l'instruction à Deep-Brook. Combien y en a-t-il à Esquimalt?

L'hon. M. MACDONALD: A Naden et Givenchy, il y en a 2,700 en tout.

M. MAYHEW: S'agit-il d'hommes à l'instruction?

L'hon. M. MACDONALD: Il s'y trouve des officiers et des matelots. Je suppose qu'un certain nombre sont à l'instruction. D'autre part, nombreux doivent être les membres du personnel administratif. Cela me ramène à une question, posée hier par l'honorable député de Saint-Jean-Albert, qui, je le regrette,

est absent en ce moment. Il m'a demandé quel était le nombre d'hommes postés à Deep-Brook, c'est-à-dire Cornwallis. Je lui ai dit qu'il s'y trouvait un total d'environ 7,000 personnes dont 2,625 membres du personnel administratif et 4,167 recrues à l'instruction, soit un total de 6,792. Ce nombre est plus considérable que celui d'Esquimalt. Depuis l'établissement du centre de Cornwallis, pas moins de 40,190 personnes y ont reçu une formation d'un genre ou de l'autre, soit comme officiers, soit comme élèves-officiers, soit comme nouvelles recrues pour les cours de comptabilité, pour la division féminine, pour le cours d'artillerie, pour celui des arts mécaniques,—environ 8,000 ont reçu l'instruction dans ce seul domaine,—la formation dans le service de santé, en culture physique et en d'autre domaines.

M. MAYHEW: Bien que le Collège naval ait été établi à Victoria, le ministre ne s'est pas désintéressé de ses propres gens. Combien de membres de la Marine canadienne, tant de la M.R.C. que de la R.V.M.R.C. ont pris du service dans la Marine royale?

L'hon. M. MACDONALD: Le nombre total que j'ai ici est de 654. Il représente une réduction considérable sur ce qu'il était auparavant, alors que plus de 2,000 hommes y avaient pris du service. Je veux dire qu'ils étaient prêtés à la Marine royale. Ce chiffre ne comprend pas ceux qui servaient dans les bateaux lance-torpilles à moteur et autres navires dont les équipages sont entièrement canadiens. Le chiffre de 654 comprend, je crois, les cas où quelques Canadiens peut-être deux ou trois officiers sur chaque navire servent sur des navires anglais. N'y figurent pas les cas où les équipages sont entièrement canadiens, même si les navires appartiennent à la Marine royale.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'an dernier et l'année précédente j'ai demandé au ministre si l'on s'occupait de fournir à nos gens un manuel royal canadien de manœuvre. Nous nous servons actuellement du manuel anglais qui est démodé.

L'hon. M. MACDONALD: Je ne crois pas que nous ayons rien fait sous ce rapport. Nous imprimons beaucoup de livres pour les Anglais. Il se peut que nous imprimions pour eux certains de ces manuels de manœuvre, mais je n'en suis pas sûr. Nous n'avons pas entrepris la rédaction d'un nouveau manuel de ce genre. Je doute que nous tenions à entreprendre un tel travail pendant la guerre, mais nous y pourrons songer en d'autre temps.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je sais que certains matelots ont acheté pour leur propre usage le *Manual on Seamanship* de Knight, qui est le manuel autorisé aux Etats-Unis et est à jour à quelques mois près.

L'hon M. BRUCE: Dans l'exposé général que le ministre a fait du travail de la marine, dont nous sommes tous fiers, je ne l'ai pas entendu parler du service de santé royal canadien ni du travail que celui-ci a accompli. Le ministre pourrait-il nous donner la liste des hôpitaux, l'endroit où ils sont, le nombre des hospitalisés dans chacun d'eux, le nombre des blessés et celui des malades, le nombre des membres du personnel de santé et celui des gardes-malades, les effectifs de ce service en mer et le nombre de ceux qui travaillent dans les hôpitaux à terre ou occupent un autre emploi à terre? Si le ministre ne possède pas ces renseignements actuellement, il pourra peut-être nous les communiquer à une autre occasion.

J'aimerais rendre hommage au travail que le service de santé royal canadien a accompli sous l'habile direction du chirurgien-capitaine MacCallum, qui a fait merveille dans l'organisation du travail du service, son expansion et l'élan qu'il lui a donné. J'aimerais également rendre hommage au travail du chirurgien-capitaine Best, à qui l'on doit une part considérable des travaux de recherche. Je pourrais mentionner un sujet qui intéresse non seulement ceux de la marine mais beaucoup aussi ceux qui voyageront en mer plus tard. Je veux dire son travail sur le mal de mer, d'abord en en recherchant la cause, puis en proposant un remède à cette maladie fâcheuse. Il nous intéresserait d'apprendre exactement la somme de travail que le service de santé royal canadien a accompli. Si le ministre ne peut pas nous fournir cette documentation en ce moment, pourra-t-il nous la fournir plus tard?

L'hon. M. MACDONALD: Je suis certain que le directeur du service de santé, le chirurgien-capitaine MacCallum, et tous ses aides, apprécieront hautement, comme je les apprécie moi-même, les remarques élogieuses de l'honorable député de Parkdale, qui a lui-même servi dans le Corps de santé de l'Armée canadienne au cours de la dernière guerre et qui jouit partout au pays d'une excellente réputation dans sa profession. Je ne puis lui fournir des renseignements complets, mais je suis en mesure de lui en communiquer quelques-uns et je lui ferai part des autres plus tard.

La Marine canadienne compte actuellement 407 médecins et 298 infirmières. Il existe neuf hôpitaux réguliers et deux hôpitaux de convalescence. Il y a deux hôpitaux à Terre-Neuve et un à Sydney. L'honorable député de Cumberland apprendra cela avec intérêt. Il

y a un hôpital à Sydney, un à Halifax qui est très bien aménagé et qui est en partie permanent et en partie temporaire, un à Shelburne, un à Cornwallis—celui-ci est également fort bien aménagé—un à Saint-Hyacinthe, un à Esquimalt et un à bord du *Niobe,* ce dernier étant notre hôpital de base outremer. Il y a en outre un hôpital de convalescence à Toronto—il porte le nom d'Eaton Hall, et l'édifice qu'il occupe a été prêté à la marine par Lady Eaton pour la durée de la guerre. Il se trouve, je crois, à une vingtaine de milles de la ville. L'honorable député de Parkdale connaît probablement cet établissement.

L'hon. M. BRUCE: Oui, c'est un joli site et un superbe immeuble pour un hôpital de convalescence.

L'hon. M. MACDONALD: Il y a à Montréal un hôpital de convalescence, appelé Peter Holt House, dont Madame Holt a fait don à la marine pour la durée de la guerre.

L'hon. M. BRUCE: Si l'on me permet de poser une autre question, je demanderai s'il existe des hôpitaux navals canadiens outremer. En outre, le Gouvernement entend-il réduire après la guerre le nombre des hôpitaux et, dans l'affirmative, le ministre peut-il nous donner une idée de ce que sera cette réduction? De même, le Gouvernement a-t-il l'intention de diminuer le nombre de médecins et d'infirmières et, le cas échéant, de combien ce nombre sera-t-il réduit?

L'hon. M. MACDONALD: Il existe un hôpital outre-mer; il se trouve à bord du navire ravitailleur *Niobe,* près de Greenock, en Ecosse. Je ne saurais dire pour le moment combien de ces hôpitaux seront maintenus après la guerre; cela dépendra naturellement des effectifs de la marine. Il est également difficile à l'heure actuelle de déterminer le nombre de médecins et d'infirmières qui demeureront en service. Lorsque nous avons établi l'effectif de la marine en 1941, nous avons prévu l'emploi d'un certain nombre de médecins, quinze en tout je crois, à titre permanent. Toutes ces questions auront à être réglées plus tard.

L'hon. M. BRUCE: Le service de santé de la marine dispose-t-il de moyens d'hospitalisation suffisants pour recueillir tous les malades de cette arme qui ont présentement besoin de traitement?

L'hon. M. MACDONALD: Je le crois. Je n'ai entendu aucune plainte à cet égard. Je consulterai volontiers cependant le directeur général du service de santé afin d'être mis au courant de toute insuffisance. Pour le moment, on ne m'en a signalé aucune et je crois que les moyens d'hospitalisation suffisent aux besoins.

M. BRYCE: Je désire poser une question ou deux au ministre relativement aux règlements de la marine concernant le mariage. Si je suis bien renseigné, lorsqu'un marin épouse une civile celle-ci touche immédiatement l'allocation réglementaire de $35, mais lorsqu'il épouse une jeune fille des services armés cette dernière ne reçoit l'allocation qu'au bout de six mois. Si tel est le cas, j'estime que cette distinction est des plus injustes car il se peut que l'épouse civile ait gagné $100 ou $150 par mois tandis que l'autre ne recevait que $1.20 par jour. Le ministre peut-il me fournir des explications à ce sujet?

L'hon. M. MACDONALD: J'examinerai cette question. Sauf erreur, il existe un règlement, ou à tout événement, on en a proposé un en vertu duquel un militaire ne devrait pas se marier pendant les six mois qui suivent son enrôlement dans le service, ou quelque chose d'approchant. C'est peut-être ce que l'honorable député a dans l'esprit. L'allocation aux épouses n'est pas refusée, que je sache, à la femme d'un marin pendant les premiers six mois, mais il existe un règlement concernant un avis de six mois, une attente de six mois ou quelque chose comme cela.

M. BRYCE: Le ministre ne m'a pas compris. Si la jeune fille vient de l'armée, on l'empêche de recevoir deux versements. Cela me semble très injuste. Je me demande si le ministre m'écoute en ce moment.

L'hon. M. MACDONALD: Je me renseignerai. L'honorable député est-il d'avis que dans le cas d'un militaire qui épouse une militaire, les deux devraient continuer à toucher leur solde et que l'épouse devrait recevoir en outre l'allocation aux épouses?

M. BRYCE: Elle ne touche cette allocation qu'au bout de six mois.

L'hon. M. MACDONALD: J'examinerai ce cas.

M. BRYCE: Le ministre voudrait-il aussi me dire quelle est l'allocation versée à un homme qui habite la ville d'Halifax? Est-elle de $1.25 par jour?

L'hon. M. MACDONALD: Oui.

M. BRYCE: Le ministre est-il d'avis qu'elle est suffisante?

L'hon. M. MACDONALD: Je l'ignore. Pour plusieurs elle suffit, je suppose. D'aucuns la trouvent peut-être insuffisante.

M. BRYCE: Je n'aime pas la réponse du ministre. Ce n'est pas une bonne réponse. Essayons de vivre avec $1.25 par jour à Halifax ou à Ottawa et nous verrons que

c'est impossible. Ces hommes, qui ont offert leur vie pour que nous puissions continuer à vivre en pays démocratique, ont droit à plus de $1.25 par jour.

M. MACDONALD (Halifax): J'ai plusieurs questions à poser, mais avant de les poser, je ferai quelques observations. J'ai beaucoup prisé l'excellent exposé qu'a fait le ministre sur le travail de la marine. Voilà des faits intéressants bien racontés! On peut dire aujourd'hui qu'en fait de puissance navale le Canada occupe le troisième rang parmi les Nations alliées. Les allusions que le ministre a faites au port d'Halifax m'ont particulièrement intéressé. On me permettra de signaler au comité que deux des officiers mentionnés hier parmi ceux qui ont atteint un poste très élevé et qui ont été décorés pour leur vaillance au combat sont des citoyens d'Halifax. Ce sont le capitaine H. G. de Wolf, D.S.O., D.S.C., et le capitaine Harold Grant, D.S.O. Je pourrais mentionner également que le vice-amiral Jones, chef du personnel du service naval, est lui aussi natif d'Halifax. L'un et l'autre ont appris à naviguer sur les eaux du port d'Halifax.

Je n'ai pas l'intention d'entrer en controverse avec l'honorable représentant de Cumberland, qui compare la valeur des marins de l'Atlantique à celle des marins du Pacifique. Je ne doute pas qu'il ait établi sa comparaison après mûre réflexion. Je reconnais avec lui que les habitants de la Nouvelle-Ecosse aimeraient revoir un jour le vieux collège naval dans le port d'Halifax. La ville compte de solides institutions d'enseignement, mais elle pourrait trouver de la place pour le collège naval canadien. Je tiens à dire que, depuis le début des hostilités, Halifax est devenu une base navale de premier ordre, pourvue d'un outillage remarquable. Il est juste qu'il en soit ainsi, car ce port constitue la principale base de la marine canadienne dans l'Atlantique. Si nous ne possédons pas le collège naval canadien, nous avons cependant à Halifax le *H.M.C.S. Stadacona*. On en a fait une grande caserne navale et un grand centre d'instruction. Cet établissement possède une école de marine, où l'on donne un cours complet de manœuvre et matelotage et où l'on forme des marins, à partir du simple matelot jusqu'au grade de premier maître. Il possède également une école de torpillage et une école d'art mécanique, où l'on forme le personnel des chambres des machines. L'arsenal maritime d'Halifax a été remis presque entièrement à neuf. Je mentionnerai la grande cale sèche flottante dont le ministre nous parlait hier, on a également construit un nouveau quai, de nouveaux magasins maritimes, de nouveaux édifices pour fins administratives et de nouveaux ateliers. De l'autre côté du port se trouve un nouveau dépôt d'armements navals. Il est moderne et pourvu d'un outillage complet. Le dépôt central des subsistances a également été rénové et agrandi. J'en fais mention pour exprimer, en ma qualité de l'un des représentants d'Halifax, ma reconnaissance de l'excellent travail que la marine a accompli dans ma circonscription.

Le ministre a dit quelque chose hier qui m'a plu autant qu'intéressé. Il a dit qu'il ne voyait pas pourquoi le Canada ne pourrait, après le guerre, construire les destroyers et les croiseurs de la marine canadienne. Le fléchissement que l'entre-deux-guerres a provoqué dans les besoins de la navigation a beaucoup nui à l'aménagement de nos chantiers et au recrutement des ouvriers compétents de la construction navale. A l'ouverture des hostilités, il a fallu former des maîtres ouvriers depuis les rudiments. Heureusement, les navires que la guerre nous demandait étaient relativement faciles à construire. La construction en a été rapide, et elle répondait à un pressant besoin. Par la suite, il a fallu embaucher de meilleurs spécialistes, attendu que la construction des navires de guerre modernes exige beaucoup plus d'habileté que la construction des navires marchands. Ceci dit, pour montrer quel malheur ce serait si, après les hostilités, toute construction navale allait être abandonnée. Il serait à peu près impossible d'exagérer les entraves qu'aurait subies l'heureuse poursuite de notre effort de guerre naval, si le Canada n'avait pu fournir lui-même quelques-uns des navires devenus nécessaires à cette fin.

Il est certain, je pense, qu'à différents moments de la guerre nous ne pouvions obtenir des autres pays les unités qu'il nous fallait, et qu'on devait se reposer dans une grande mesure sur notre propre production. J'invite donc le Gouvernement à songer, lorsque le programme de reconstruction d'après-guerre sera examiné dans tous ses détails, à affecter nos chantiers à la construction au moins des unités qui devront remplacer les navires de notre propre marine canadienne. Lorsque les anciens navires ne seront plus réparables, il faudra les remplacer par d'autres unités, petites ou grandes, qui sortiront de nos chantiers de construction navale. On ne devrait pas permettre que nos experts en construction navale perdent leur efficacité et disparaissent.

Voici les questions que je désire poser au ministre:

1. Quel nouvel établissement se propose-t-on d'établir pour des fins navales dans le port d'Halifax ou aux abords?

2. Projette-t-on de concentrer davantage les immeubles navals dans une partie quelconque d'Halifax en vue de réduire le besoin d'immenses moyens de transport naval?

3. Quels terrains acquis dans Halifax pour des fins navales depuis le début de la guerre seront déclarés comme surplus de la Corporation des biens de guerre?

L'hon. M. MACDONALD: L'honorable député a demandé d'abord quel nouvel établissement est projeté à Halifax pour la Marine canadienne. On est à préparer les plans d'un nouvel immeuble que l'on se propose d'y ériger. C'est un édifice où se fera l'épreuve des chaînes qu'il nous faut actuellement envoyer en dehors du pays à cette fin. En fait de construction, le bassin n° 3 du chantier sera amélioré, et nous songeons à aménager un endroit pour l'entreposage des caisses de cordite en attendant qu'on ait besoin de les remplir. Ces caisses ne peuvent être laissées en plein air et il faut un immeuble pour les abriter.

Voilà nos trois projets de construction, et peut-être des améliorations seront-elles apportées à l'entrée du chantier. C'est possible. L'honorable député a demandé si nous songions à concentrer les immeubles navals à Halifax. Il voulait parler, j'imagine, de la possibilité de réduire...

M. MACDONALD (Halifax): De réduire le nombre des immeubles exempts d'impôt de la ville.

L'hon. M. MACDONALD: Presque tous les biens de la marine à Halifax seront concentrés dans cinq endroits dans la ville et aux abords.

M. MACDONALD (Halifax): On épargnerait ainsi des frais de transport.

L'hon. M. MACDONALD (Kingston): Il y aurait une économie dans les frais de transport. Il y a d'abord l'arsenal maritime, puis les casernes de la Marine royale canadienne, *H.M.C.S. Stadacona* et le dépôt central de ravitaillement. Ces installations, j'imagine, renfermeraient presque tous les services navals à Halifax après la guerre. En dehors de la ville, nous aurions l'arsenal du bassin de Bedford et le dépôt d'armes du côté de Dartmouth. Ces cinq édifices pourraient fort bien englober tout ce qui a trait au service naval à Halifax et aux environs.

Relativement aux terrains et aux constructions qui pourraient devenir de surplus, il est assez difficile de dire en ce moment lesquels peuvent le devenir. Il y a des édifices dans la ville qui ne seraient probablement pas utilisés après la guerre, mais il ne serait pas facile de les désigner présentement. Il est fort probable qu'un bon nombre des constructions autres que les cinq dont j'ai parlé deviendraient de surplus.

L'honorable représentant de Selkirk a posé une question au sujet des allocations aux familles des membres des forces armées, mais je lui ferai remarquer que les règlements à cette fin sont établis par le Bureau des indemnités pour charges de famille. On y déclare qu'on n'accorde pas d'allocation à l'épouse d'un officier ou d'un matelot si cet officier ou ce matelot était célibataire au moment de son appel pour le service actif, à moins qu'il n'ait complété six mois de service à compter de la date de son entrée dans le service actif. Je suppose que ce règlement visait à empêcher les mariages hâtifs chez les membres des forces.

M. JACKMAN: Parmi les membres du personnel naval canadien, combien sont en mer et combien dans des établissements sur terre?

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je dirais un peu moins de 39,000,—approximativement 40,000.

M. JACKMAN: Le ministre a dit être bien convaincu qu'il y aurait suffisamment de volontaires dans la marine pour fournir le nombre d'hommes requis pour la guerre dans le Pacifique. Pourrait-il nous dire le nombre des Canadiens qui prendront probablement part à la guerre du Pacifique?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne crois pas pouvoir en donner le chiffre à l'honorable député.

M. JACKMAN: Le ministre s'est déclaré bien convaincu que les volontaires dans la Marine royale canadienne seront suffisamment nombreux pour fournir la contribution du Canada dans cette guerre. Nous avons dans le moment environ 90,000 hommes et femmes dans la Marine royale canadienne et le ministre doit avoir une idée de ce que sera la contribution du Canada.

J'aimerais aussi savoir si nos alliés, en particulier l'Angleterre et les Etats-Unis, suivent la même ligne de conduite que celle qu'a exposée le premier ministre, cet après-midi, en disant que les enrôlements lors de l'entrée dans le service ne compteraient plus et que, si notre pays participait à la guerre du Pacifique, il faudrait avoir recours à ce qui équivaudrait à un nouvel enrôlement.

L'hon. M. MACDONALD: En réponse à la première question, je ne puis que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que

le nombre des hommes qui seront envoyés dans le Pacifique sera considérablement inférieur à celui de ceux qui ont pris part à la guerre européenne. Je ne crois pas qu'il serait dans l'ordre de dire ici le nombre de ceux qui prendront part à cette guerre.

Pour ce qui est de la ligne de conduite adoptée par les Etats-Unis et l'Angleterre relativement à la guerre dans le Pacifique, je ne sais pas si ces pays ont modifié leur méthode actuelle d'enrôler les hommes dans leurs services armés. L'honorable député sait que les Etats-Unis et l'Angleterre ont, tous deux, eu recours depuis le commencement des hostilités à la conscription ou enrôlement obligatoire.

M. JACKMAN: Le Canada se propose de réduire son personnel naval pour la guerre du Pacifique et j'aimerais savoir si nos alliés, et surtout la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en feront autant.

L'hon. M. MACDONALD: Je ne sais pas au juste quelle sera l'importance de la flotte britannique dans le Pacifique. On a dit qu'on y enverra une flotte assez puissante, mais cela ne signifie pas, bien entendu, que ce sera la flotte anglaise complète comme elle existe actuellement.

Il y a des navires qui peuvent rendre d'utiles services à proximité des côtes mais qu'on ne voudra peut-être pas envoyer dans le Pacifique. Je n'en sais pas plus long là-dessus que mon honorable ami.

M. JACKMAN: Puis-je demander si les navires qui transporteront des munitions outre Pacifique devront être escortés?

L'hon. M. MACDONALD: Je m'attends à ce qu'il y ait quelques navires d'escorte. Partout où il y a des sous-marins ou des avions ennemis et où l'on peut s'attendre à des attaques de la part de l'ennemi, il faudra aviser à des moyens de protection.

M. JACKMAN: A-t-on assigné à la marine canadienne une tâche particulière dans le Pacifique?

L'hon. M. MACDONALD: Non.

M. BLACK (Cumberland): J'aimerais que le ministre nous dise quel est le coût de la propriété, des améliorations, de la construction et de l'outillage à Deep-Brook, à Sydney et à Esquimalt. S'il ne l'a déjà fait, le ministre pourrait-il nous dire où en est rendue la construction des navires de la catégorie Tribal à Halifax? J'aimerais savoir combien de ces navires sont maintenant en service, ou quand on compte en achever la construction, les mettre en service. Se propose-t-on d'accroître le programme primitif?

[L'hon. M. Macdonald]

L'hon. M. MACDONALD: Je ne saurais fournir à l'honorable député une réponse complète mais voici quelques statistiques sur Deep-Brook. Le coût estimatif de la principale entreprise était de $8,663,000 en chiffre ronds et, jusqu'à ce jour, les frais de construction, par la Dominion Construction Company, s'élèvent à $8,645,000. A cela il faut ajouter le coût du terrain $57,000, et l'aménagement des lignes de transmission, des conduits et des voies d'évitement, ce qui porte les dépenses encourues jusqu'à date à $8,893,000.

M. BLACK (Cumberland): Y compris l'outillage?

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai ici que les immobilisations, mais je me renseignerai plus tard sur le coût de l'outillage et je l'indiquerai à part. Ces chiffres sont de nature à désappointer quelques-uns, puisqu'on les avait prévus beaucoup plus élevés. Pour ce qui est du terrain, des bâtiments et des autres immobilisations, les dépenses sont restées en deça des prévisions.

M. BLACK (Cumberland): Le ministre ne nous a pas indiqué le coût de l'outillage.

L'hon. M. MACDONALD: Non, et je ne l'ai pas sous la main. J'ai dit à l'honorable député que je me procurerais le renseignement.

M. BLACK (Cumberland): Très bien. Je ne veux pas du tout ennuyer le ministre, mais j'ai tenu à tirer les faits au clair.

L'hon. M. MACDONALD: Je comprends parfaitement mon honorable ami. Je lui ai dit que le seul chiffre en ma possession était celui des frais d'immobilisation, mais j'aurai plus de détails ce soir ou demain.

Je passe à Sydney: frais d'immobilisation de tous genres, y compris, terrain, immeubles, quais, dragues, réservoir à pétrole, routes, ber roulant, entrepôts, gicleurs automatiques, service de téléphone, et le reste, $10,698,000 au 28 février dernier, si les chiffres que j'ai devant moi sont exacts, ce que je crois. Le coût estimatif était de $11,218,000. Nous avons donc réussi à dépenser un peu moins que les sommes prévues. Ici encore, je n'ai que le chiffre des frais d'immobilisation. J'aurai plus de détails demain.

M. BLACK (Cumberland): Les travaux sont-ils terminés ou projette-t-on d'autres ouvrages en cet endroit?

L'hon. M. MACDONALD: Peut-être reste-t-il quelques travaux insignifiants à compléter, mais on peut dire que les contrats sont à peu près terminés. Je vais me renseigner sur ce qui reste à faire.

Je ne possède pas les chiffres pour Esquimalt. L'installation navale, en cet endroit, était déjà très étendue avant la guerre, mais nous y avons ajouté depuis le début des hostilités. Je puis obtenir le chiffre de nos dépenses sous ce chef.

M. POTTIER: Quelles dépenses ont été effectuées à Shelburne?

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai pas ce renseignement, mais je me le procurerai.

M. GILLIS: Le chiffre fourni à l'honorable député de Cumberland au sujet de Sydney se rapportait aux travaux de Point-Edward, où une jetée a été détruite avant d'être terminée, n'est-ce pas?

L'hon. M. MACDONALD: Celle que l'incendie a détruite?

M. GILLIS: Oui.

L'hon. M. MACDONALD: Elle était presque terminée, je crois.

M. GILLIS: L'a-t-on reconstruite?

L'hon. M. MACDONALD: Oui.

M. GILLIS: Le coût de la reconstruction est compris dans les chiffres que le ministre a cités?

L'hon. M. MACDONALD: Je n'ai pas fait de recherches. J'ignore si quelque assurance a été prise. Je suppose que l'entrepreneur a dû y voir.

M. GILLIS: C'est exactement à quoi je songeais.

L'hon. M. MACDONALD: J'examinerai la chose.

M. GRANT: Pour que tout soit dans l'ordre, je voudrais rectifier une erreur que l'honorable député de Cumberland a commise il y a quelques minutes. Il a dit que la Nouvelle-Ecosse a fourni à la marine moitié plus d'hommes que toute autre province.

M. BLACK (Cumberland): Non, moitié plus que, la moyenne de tout le pays.

M. GRANT: Je désire simplement faire observer que, selon les propres chiffres du ministre, l'Ile du Prince-Edouard a, fourni, proportionnellement à sa population, plus d'hommes à la marine que toute autre province, y compris la Nouvelle-Ecosse. L'honorable représentant de Cumberland a entremêlé son discours de remarques si apaisantes que j'ai failli laisser passer son erreur.

M. BLACK (Cumberland): Je ne jalouse nullement l'Ile du Prince-Edouard, car nos deux provinces, au cours de la guerre, se sont donné la main sous le rapport des enrôlements dans l'armée, la marine et l'aviation. Elles ont toutes deux été à l'honneur. Leurs hommes se sont enrôlés pour servir sur tout théâtre de guerre et je suis très fier, certes, d'être associé aux honorables représentants de l'Ile du Prince-Edouard et je leur rends les hommages qu'ils méritent.

M. PERLEY: Vu que les honorables représentants des Provinces maritimes se vantent un peu au sujet des enrôlements, je voudrais consigner au compte rendu quelque chose que la population devrait connaître. Je crois que nous admettons tous que la Marine canadienne accomplit un travail merveilleux et qu'on ne saurait trop louer nos hommes du rôle qu'ils ont joué. D'après la déclaration du ministre, à la page 441 du hansard, 25 p. 100 de nos 90,000 matelots viennent des provinces des Prairies et près de 7,000 d'entre eux, de la Saskatchewan. Avant de s'engager dans la marine, un très grand nombre de ceux qui viennent de ma province n'avaient pas mis le pied dans une chaloupe, et encore moins dans un canot, et n'avaient pas vu une étendue d'eau de 10 acres. Mais ces mêmes hommes se sont fait une bonne renommée. Ils semblent s'habituer facilement à la mer. Ils ont fait un beau travail. Plusieurs d'entre eux ont mérité de l'avancement simplement à cause de leur état de service dans la marine. Je trouve qu'il est digne de signaler dans le compte rendu que les trois provinces des Prairies ont contribué 25 p. 100 des effectifs de la Marine canadienne. Je voulais simplement dire un mot de louange à l'adresse de ceux de la Saskatchewan et des autres provinces des Prairies, qui se sont engagés dans la Marine canadienne.

M. CRUICKSHANK: La Colombie-Britannique compte cinq Croix de Victoria. Avez-vous mieux dans les Maritimes?

M. MacNICOL: Le ministre pourrait-il nous dire en quel endroit les 87 membres du service naval ont été fait prisonniers?

L'hon. M. MACDONALD: La plupart d'entre eux ont été fait prisonniers quand l'*Athabaskan* a été coulé au large des côtes de France juste avant l'invasion. Il y eut aussi un ou deux prisonniers en Méditerranée.

M. MacNICOL: Ces prisonniers de l'*Athabaskan* ont-ils été recueillis par un sous-marin allemand?

M. MACDONALD: Je crois qu'ils ont été recueillis par un navire de surface allemand.

M. MacNICOL: Le ministre a-t-il une ventilation par province des 1,498 morts en activité de service?

M. MACDONALD: Je puis me procurer ce renseignement pour mon honorable ami.

M. CASTLEDEN: Le département a-t-il adopté une méthode quelconque pour le recrutement d'officiers et de matelots du service naval permanent au Canada? S'il en est ainsi, dans quelle mesure le recrutement se fait-il?

L'hon. M. MACDONALD: Nous avons discuté ce point assez longuement hier soir, mais mon honorable ami n'était peut-être pas à son siège. J'ai dit que la Marine royale canadienne, c'est-à-dire la marine permanente, comptait un effectif d'environ 4,300 officiers et matelots, et que nous songions à recruter un effectif total de 9,000 hommes pour l'après-guerre. La marine permanente peut donc enrôler environ 4,700 hommes de plus. Nous avons enrôlé dans le service permanent quelques officiers, de même qu'un certain nombre de matelots. Nous avons invité tous ceux qui font partie de la réserve—la réserve volontaire navale ou la réserve navale—à demander à passer dans la marine permanente s'ils le désiraient. Quelques-uns,—le nombre n'en est pas bien considérable—se sont prévalus de cette offre. Je crois que la plupart attendent la fin de la guerre pour prendre une décision. Toutefois quelques permutations ont eu lieu de cette façon et il y a eu aussi quelques enrôlements directs dans la Marine royale canadienne.

(Le crédit est adopté.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE POUR L'AIR

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre de la Défense nationale pour l'air): Monsieur le président, le ministre de la Défense nationale pour l'air a l'habitude de faire au comité un exposé détaillé et complet de la situation et de l'essor du Corps d'aviation royal canadien. Les honorables députés comprendront, j'en suis sûr, que j'hésite à aborder cette tâche. Mes rapports avec le ministère de l'Air sont de date récente et je ne prétends pas en maîtriser tous les problèmes ni en connaître à fond toutes les activités.

Tout homme cependant aurait raison, je crois, d'éprouver un véritable orgueil de pouvoir parler d'un organisme aussi magnifique que le C.A.R.C.

Mon orgueil est sans arrogance, car je n'ai eu rien à voir à ses réalisations. S'il est un homme entre tous qui peut en réclamer tout le mérite, ce doit être l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), qui a dirigé l'expansion de l'aviation militaire durant les jours sombres et difficiles de la guerre.

[L'hon. M. Macdonald.]

De l'assentiment du comité,—les honorables députés ne voudront pas que je prenne le temps du comité pour en donner lecture,—j'aimerais déposer un état des estimations en espèces pour les cinq premiers mois de l'exercice 1945-1946, au montant de $453,876,000, et comme point de comparaison, un état des dépenses réelles pour la période de cinq mois terminée le 31 janvier 1945.

Corps d'aviation royal canadien

1. Montant estimatif requis en espèces	$453,876,000
Comprenant:	
Plan d'entraînement aérien	$ 95,555,000
Opérations dans l'hémisphère occidental	103,290,000
Etablissement de guerre outre-mer	254,985,000
Administration du département	46,000
	$453,876,000
2. Dépenses réelles: (5 mois terminés le 31 janvier 1945)	$651,754,278
Comprenant:	
Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique.	$151,567,745
Opérations dans l'hémisphère occidentale	80,507,952
Etablissements de guerre outre-mer	419,635,856
Administration du département.	42,725
	$651,754,278

Des dépenses spéciales outre-mer se sont élevées à environ $150,000,000 durant ladite période.

M. GRAYDON: Est-ce que ce tableau est décomposé de la même manière que l'ont été les précédents?

L'hon. M. GIBSON: Oui, de la même manière.

Vous avez déjà appris que deux objectifs ont tenu la première place dans le programme canadien dans la guerre aérienne contre nos ennemis. Le premier, qui visait à la formation de membres du personnel navigant pour nous assurer la maîtrise de l'air sur l'ennemi, a été atteint de façon surabondante par l'entremise du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. Le deuxième objectif,—la création d'une puissante aviation de combat,—a été également réalisé au point qu'une gloire impérissable en a rejailli sur notre Dominion.

Le plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique.—Je vous parlerai d'abord de la réalisation du premier objectif. On a dit et écrit bien des choses sur le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, mais il me reste encore à rencontrer un seul exemple d'exagération à ce sujet.

Les membres de cette Chambre, j'en suis certain, ont suivi avec intérêt les progrès de

ce plan. Ils se rappellent ces jours de péril alors qu'il était évident que les Iles Britanniques seraient constamment l'objet de fortes attaques aériennes de la part de l'ennemi, tandis que les vastes terrains agricoles et prairies du Canada, situés à des milliers de milles d'attaques possibles de l'ennemi, se révélaient un endroit idéal pour l'entraînement d'un grand nombre d'aviateurs de l'Empire.

Inutile de vous rappeler les décisions lourdes de conséquences qu'il a fallu prendre lors de la chute de la France et au moment où l'invasion allemande du Royaume-Uni semblait imminente. Il s'agissait alors de décider si on devait abandonner le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique et envoyer tous les membres et tous les appareils du C.A.R.C. outre-mer pour défendre les Iles Britanniques.

On a décidé qu'il était plus sage d'adopter le plan à longue échéance qui comportait la formation d'un nombre plus considérable d'aviateurs à une date subséquente plutôt que d'envoyer une force symbolique à la défense de la Grande-Bretagne, et le bien-fondé de cette décision se trouve dans le compte rendu quotidien de nos opérations aériennes. On peut également se rendre compte de la sagesse de cette décision par le fait que l'on a créé des réserves de personnel navigant suffisantes pour faire face à tous les besoins prévisibles.

On se rappellera qu'à la session qui a eu lieu le printemps dernier, on fit connaître à la Chambre qu'à la suite d'un examen minutieux de la situation, il était possible de commencer à réduire graduellement le Plan d'entraînement aérien. Ce travail de ralentissement de l'immense tâche entreprise par tout le Canada depuis le mois de décembre 1939 s'est continué régulièrement.

L'automne dernier, nos associés dans ce plan ont examiné de nouveau la situation et en sont venus à la conclusion que les réserves étaient suffisantes pour faire face à toutes les éventualités de la guerre des airs jusqu'à la fin du conflit. En conséquence, d'un commun accord, les associés ont décidé qu'il ne serait plus nécessaire de maintenir le plan d'entraînement après la date à laquelle il devait normalement prendre fin,—le 31 mars 1945.

Les dernières classes d'élèves ont obtenu leurs ailes aux écoles disséminées dans tout le pays le 29 mars et des cérémonies ont alors marqué de façon convenable l'achèvement de la première phase de la plus importante contribution distincte du Canada à la victoire.

Je n'ai pas l'intention d'imposer à la Chambre un tas de statistiques, mais avant de passer en revue les circonstances nombreuses et variées que crée la fin de cette phase de l'effort de guerre du Canada, je voudrais dire aux honorables députés que sous le régime de ce plan ont été formés 131,000 aviateurs. De ce nombre, 72,729, soit plus de 55 p. 100, faisaient partie du Corps d'aviation royal canadien.

Au cas où d'aucuns garderaient l'impression que la cessation du travail du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique indique que nous réduisons notre effort avant de parcourir le dernier tour du circuit qui nous conduira à la victoire, je voudrais insister sur le fait que la décision de laisser le Plan d'entraînement aérien prendre fin à la date convenue doit être uniquement attribuée au fait que le Plan d'entraînement a atteint l'objet visé.

En examinant les décisions prises en vertu du plan, il convient de se rappeler que l'on a organisé et réglé le recrutement et la formation des hommes, non pas pour répondre aux besoins immédiats mais pour faire face aux exigences des opérations de guerre pour une période de 18 mois à deux ans à l'avance et d'après les prévisions du haut commandement. Notre programme d'entraînement ne s'est jamais exécuté au jour le jour, comme le faisait l'Allemagne. En tout temps, on a formé au Canada des hommes qu'on ne comptait pas devoir utiliser avant deux ans.

L'instruction se continue.—La dissolution du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique ne veut pas dire qu'on cessera de former des aviateurs au Canada. Pour d'évidents motifs de sécurité, je ne puis indiquer combien d'hommes nous formerons en vertu du présent programme mais on peut révéler que, pour l'instruction du seul personnel de la R.A.F., le Corps d'aviation royal canadien gardera ouvertes trois écoles élémentaires d'aviation, quatre écoles d'aviation militaire, une école de navigation aérienne, une école centrale de navigation aérienne et une école de reconnaissance et de navigation aérienne.

De plus, nous maintiendrons en service six unités d'entraînement par équipage pour l'instruction régulière de la R.A.F. et du C.A.R.C. de même que sept écoles de différents caractères qui donneront des cours de rafraîchissement et de spécialisation pour le C.A.R.C.

Au cas où la marche du conflit prendrait une tournure défavorable, nous gardons également neuf écoles en bon état d'entretien sous une direction restreinte, en attendant de disposer de la propriété. Ces écoles peuvent être rouvertes, le cas échéant, à quelques jours d'avis.

Toutes les écoles où l'instruction a cessé et qui ne sont pas sous une direction restreinte continuent d'être entretenues en bon état

jusqu'à ce qu'on décide d'en disposer. Je dirai plus tard de quelle façon on entend vendre les biens de surplus.

Permutations à l'armée.—Les conséquences de l'achèvement du Plan d'entraînement présentent un autre aspect qui offre un intérêt fondamental pour les députés. Il est évident que l'on cessa d'avoir besoin d'un grand nombre de ceux qui étaient chargés du programme de formation—instructeurs, officiers administratifs, préposés aux écritures et personnel d'entretien. Il en fallait quelques-uns comme remplacements outre-mer, mais on a pu en libérer plusieurs. Comme vous le savez, quelques-uns de ces hommes devinrent sujets à l'appel sous le régime de la Loi de mobilisation des ressources nationales et pendant quelque temps on les libérait de l'aviation, et la pratique normale d'appel suivait son cours. Tout dernièrement, cependant, on a édicté de nouveaux règlements qui mettent immédiatement à la disposition de l'armée, comme renforts, les hommes qui doivent être libérés du C.A.R.C. et qui sont sujets à l'appel.

Un conseil médical de l'armée examine ces hommes immédiatement avant leur libération du C.A.R.C. et, si l'on constate qu'ils sont physiquement aptes au service, ils reçoivent un avis d'appel qui entre en vigueur, après toute période de congé à laquelle ils ont droit, dès qu'ils ont été formellement libérés du C.A.R.C.

En ce qui concerne les aviateurs mécaniciens et les aviateurs-chefs, lors de leur enrôlement dans l'armée pour service général, on tient compte de leur service dans le C.A.R.C. en déterminant la solde militaire qu'ils reçoivent au début (savoir, jusqu'à 4 mois de service, $1.30 par jour; de 4 à 6 mois, $1.40 par jour et, plus de 6 mois, $1.50 par jour).

En outre, l'armée et l'aviation ont conclu une entente portant que les aviateurs sous-officiers, y compris les sous-officiers brevetés, 2e classe (bien qu'ils s'enrôlent comme simples soldats) reçoivent la solde de leur grade du C.A.R.C., aux taux normaux, au cours de leur période d'instruction dans l'armée et pendant six mois additionnels, avec un maximum de dix mois. Au bout de cette période, on compte que plusieurs de ces hommes, grâce à leurs aptitudes déjà acquises, auront mérité un grade équivalent dans l'armée.

Toutes les primes et les allocations vestimentaires seront portées au compte des militaires pour leur être versées à la fin de leur service.

Cette disposition ne vise pas, évidemment, les membres des équipages aériens ni les aviateurs qui ont fait du service outre-mer.

[L'hon. M. Gibson.]

Réserves.—Quant au personnel naviguant, la situation était différente. Lorsque, l'automne dernier, on a décidé de ne pas prolonger le terme du plan d'entraînement aérien ce groupe d'effectifs était en nombre plus que suffisant pour les besoins immédiats. A ces hommes sont venus s'ajouter, à la fin de leurs cours, les élèves des dernières classes. Les disponibilités dépassaient alors de beaucoup les besoins, mais il fallait être prudent. Nous avons donc décidé de verser dans la réserve du C.A.R.C., en nous gardant le droit de les rappeler, tous les jeunes qui obtiendraient leurs diplômes. Ils étaient libres d'accepter des emplois dans la vie civile, mais en même temps ils nous offraient une garantie contre toute éventualité.

Cette éventualité s'est présentée il y a quelques semaines. La recrudescence de l'activité aérienne contre l'ennemi sur le front occidental a eu pour résultat, non pas une augmentation des pertes, mais l'achèvement plus rapide des séries réglementaires d'envolées de combat. Alors qu'auparavant les attaques contre des objectifs ennemis se limitaient à une couple par semaine, les envolées sont devenues presque quotidiennes et même, dans le cas de courtes distances, elles peuvent aller jusqu'à deux par jour.

Pour combler les vides à mesure que les hommes terminaient leurs séries d'envolées, nous avons dû recourir à certaines catégories de réservistes. Nous avons donc appelé certains membres de toutes les catégories sauf les pilotes et les navigateurs de la classe "W", dont nous avions encore un nombre suffisant. Ici encore, il m'est impossible pour des raisons de sécurité de vous fournir les statistiques, mais vous pouvez en prendre ma parole notre réserve est amplement suffisante pour faire face à tous les besoins prévisibles.

Une autre catégorie de membres du C.A.R.C. est également versée à la réserve au moment de sa démobilisation. Elle est formée des aviateurs qui sont revenus au pays après avoir complété une série d'envolées de combat. Ils ont tous fait au moins une de ces séries et, de plus, ont terminé leurs périodes de service soit comme instructeurs, soit comme préposés à d'autres fonctions.

Tous les membres des équipages aériens qui ont complété une série d'envolées de combat ont droit à une permission de 30 jours au Canada avant d'entreprendre une seconde série.

Avant de jouir de leur permission, les équipages aériens qui ont complété une série d'envolées de combat peuvent être requis de faire une période de service à titre de non-combattants, mais, toutefois, on leur ac-

corde un congé au Canada avant d'entreprendre une nouvelle série d'envolées stratégiques ou tactiques.

On n'exige pas que tous les membres des équipages aériens entreprennent une deuxième série d'envolées; cependant, l'habileté et l'expérience de certains d'entre eux sont mises à contribution dans nos escadrilles d'outremer où on leur confie la direction d'équipages moins expérimentés.

Les membres des équipages qui ont terminé une ou deux séries d'envolées de combat ou qui ont passé trois ans outre-mer sont rapatriés pourvu que le personnel requis à l'étranger soit suffisant. A l'expiration de leur permission, on peut leur assigner des fonctions d'ordre général au Canada ou des fonctions ne comportant pas d'envolées. Pourvu qu'ils ne fassent pas partie de certaines catégories spécifiées, ceux qui désirent être démobilisés peuvent être versés à la réserve d'où ils pourront être rappelés si leurs services étaient requis.

Je voudrais qu'il soit bien compris que les membres des équipages aériens, ne retournent jamais outre-mer, après avoir terminé leur deuxième série d'envolées de combat, qui à titre de volontaires.

Pour ce qui est des autres membres du C.A.R.C.: officiers dont les fonctions ne comportent pas d'envolées, membres des services d'aéroports, et membres de la Division féminine, dès qu'ils ont terminé leur troisième année de service outre-mer, ils peuvent choisir entre le rapatriement ou un nouveau stage à l'étranger. S'ils optent pour le rapatriement, on fait en sorte de le leur accorder dès qu'on leur trouve des remplaçants, et s'ils préfèrent rester outre-mer, ils y restent s'ils peuvent trouver un emploi convenable.

Vous reconnaîtrez qu'une telle ligne de conduite ne prête pas à critique. Ces hommes et ces femmes ont accompli la tâche qui leur était confiée. Leur nombre n'a toutefois pas encore atteint un chiffre fort élevé. Dorénavant, il augmentera assez rapidement mais en janvier, par exemple, seulement 185 officiers et 224 sous-officiers et hommes de l'aviation qui avaient servi outre-mer ont été licenciés, mis à la retraite ou ont démissionné.

Services de rétablissement.—En vue de préparer nos gens à passer du service actif à la vie civile, nous avons établi dans tout le pays des centres de libération. Ils y subissent leur examen médical définitif et passent sous les soins du ministère des Affaires des anciens combattants, mais longtemps avant leur arrivée au centre de libération et pendant qu'ils sont encore en service actif, les membres du C.A.R.C. peuvent commencer à se préparer au retour à la vie civile.

Dès les premiers jours de la guerre, le corps d'aviation avait élaboré un système hautement efficace de sélection du personnel, système que les Etats-Unis ont pris plus tard pour modèle. Il consistait à trouver pour chaque emploi l'homme voulu.

Maintenant que nous préparons le retour des hommes à la vie civile, nous renversons le système pour trouver à chaque homme l'emploi voulu et, pour lui venir en aide, nous avons institué des services d'enseignement qui préparent l'homme à l'emploi.

On a formé à même le service de classement du personnel de l'aviation un organisme chargé de ce qu'on désigne par "Orientation du personnel".

Il en est résulté une équipe d'une très haute valeur qui se compose de l'orienteur du personnel et du directeur de l'instruction. L'orienteur du personnel reçoit une formation qui le rend apte à guider et à aider les membres du corps, dont plusieurs n'ont qu'une idée très vague de ce qu'ils feront après la guerre. Le directeur de l'instruction aide les membres à entreprendre un cours de formation ou d'étude, et on fournit, aux hommes et aux femmes du service, l'occasion de poursuivre leurs études au moyen de cours par correspondance, dans le but de perfectionner leurs connaissances générales ou d'acquérir une formation professionnelle.

Grâce aux installations des services d'instruction de la Légion canadienne, il y a moyen de suivre plus de 150 cours, dont plusieurs comportent une mention reconnue par les ministères de l'instruction publique et les universités du pays.

A titre d'exemple je donnerai le cas d'un lieutenant de section à qui il manquait des points en trigonométrie pour obtenir son immatriculation senior. Le directeur de l'instruction lui fournit toute l'aide possible, et cet aviateur compléta son cours d'études durant son cycle d'opérations de combat. Puis on l'avisa de l'endroit et de la date où se tiendrait son examen. Il revint de bonne heure le matin d'une envolée contre l'ennemi, vola 100 milles pour aller répondre aux questions, mais s'aperçut qu'il ne pouvait pas demeurer tout le temps qu'on lui accordait pour l'examen, parce qu'il devait encore prendre part à un combat aérien ce soir-là. Toutefois, il répondit à toutes les questions, fit son envolée de combat, mérita cette nuit-là la Croix du service distingué (aviation) et il apprit par la suite qu'il avait aussi réussi son examen.

Plusieurs milliers de nos hommes ont profité de ces avantages dans le domaine de l'instruction et je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper que tout en faisant la guerre le

C.A.R.C. fait également tout son possible pour préparer ses membres, hommes et femmes, pour la paix.

Affectation finale des excédents d'équipement.—J'ai déclaré il y a quelques instants que je désirais discuter brièvement une autre question découlant de la liquidation du Plan d'entraînement aérien, c'est-à-dire l'affectation finale des biens en excédent.

La majeure partie des excédents du Corps d'aviation royal canadien a été déférée au Comité de répartition des biens de la couronne pour être liquidée par l'entremise de la Corporation des biens de guerre. Au moment de la fermeture des divers établissements une partie de leur équipement est requise par d'autres camps du C.A.R.C. et le reste est inscrit pour affectation finale. En outre, les stocks conservés aux dépôts d'équipement font l'objet d'une revision graduelle et méthodique fondée sur les besoins futurs du C.A.R.C. et les excédents constatés sont inscrits pour affectation finale.

Bien entendu, un grand nombre d'avions ont cessé d'être requis et ils sont inscrits pour affectation finale par le comité de répartition auquel a été confiée la tâche d'en disposer d'une façon aussi avantageuse que possible pour le pays.

L'accumulation de fortes quantités d'équipement non requis a nécessité la formation de plusieurs unités d'entretien de l'équipement de réserve en vue de l'entreposage des articles destinés à répondre aux besoins futurs du C.A.R.C. et de plusieurs unités de conservation de l'équipement de réserve auxquelles sont confiés les biens en excédent destinés à être liquidés par la Corporation des biens de guerre. Dans certains cas, cette corporation prendra possession de tout l'établissement ainsi que de tous les stocks entreposés dans les édifices. A la date du 1er mars 1945, le ministère de l'Air avait annulé 232 baux et signalé au comité de répartition des biens de la couronne 94 établissements reconnus comme étant en excédent.

A la fin de février, le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique avait à lui seul apporté au Comité des biens de la couronne des excédents d'une valeur estimative de $131,630,138.00. En outre, un équipement excédentaire d'une valeur de quelque 30 millions de dollars a été fourni par la division des opérations de l'hémisphère occidental, pour être liquidé.

Opérations—J'en viens maintenant à ce que j'ai appelé au début de mes remarques, notre deuxième objectif en importance, c'est-à-dire la création d'une puissante aviation de combat. Naturellement, je voudrais discuter ce sujet assez longuement jusque dans ses moindres détails. Mais je suis lié par les restrictions de sécurité ce qui m'empêche de fournir des renseignements de nature à aider l'ennemi.

Les honorables députés, j'en suis convaincu, ne me demanderont pas de leur parler de l'œuvre magnifique des membres du C.A.R.C. tant dans nos unités canadiennes qu'au service de la R.A.F. Le récit de leurs hauts faits est raconté quotidiennement dans les journaux; toutefois il est certains points que je pourrais mentionner dans le dessein d'aider le comité à se faire une idée des exploits inouïs de nos combattants de l'armée de l'air.

Un des faits qui illustre le mieux le caractère exceptionnel des services rendus par les membres du C.A.R.C. est que, à la fin de janvier dernier, 5,166 citations et décorations leur avaient été décernées. Dans 2,372 de cas cas, il s'agissait de la Croix du service distingué (aviation) et dans 433 autres de la Médaille de service distingué (aviation).

A la fin de mes remarques pour la gouverne du comité, je déposerai un tableau concernant le résumé des citations et décorations décernées.

Avec le consentement du comité, je déposerai également une liste donnant les noms et adresses de ceux qui ont mérité des décorations pour bravoure depuis que la dernière liste a été déposée à la Chambre.

Comme exemple des actes de bravoure qui ont valu ces décorations à ces militaires, je lirai la citation accompagnant la remise de la Médaille pour acte de bravoure signalée (aviation) au sergent de section W. E. Crabe de Fingal, Ontario. Je choisis cet exemple au hasard et parce qu'il est récent. Il est caractéristique de beaucoup d'autres.

Le sergent de section Crabe était le mitrailleur du centre supérieur d'un avion assigné à une sortie une nuit de février. L'équipage laissa tomber ses bombes sur l'objectif mais peu de temps après avoir quitté sa cible, l'avion subissait de graves dommages. La tourelle de la mitrailleuse arrière fut démolie. Le sergent de section Crabe s'en alla aussitôt porter secours au mitrailleur d'arrière. Aidé d'un autre membre de l'équipage, il coupa le côté de la tourelle et, s'attachant un câble autour du corps, le sergent de section Crabe monta dans la tourelle démolie. Il était entièrement exposé au sillage d'air, en danger imminent de tomber et il ne portait pas son volumineux parachute. Sans songer au danger et en dépit du froid intense, Crabe n'avait point de cesse qu'il n'eût réussi à libérer le mitrailleur et à le ramener dans la carlingue. Malheureusement le mitrailleur était mort, mais bien que les efforts du sergent de section Crabe eussent été vains, sa tentative hardie et résolue de sauver son co-mitrailleur, lui valut le plus grand des éloges.

Il y a un autre exploit qui a peut-être déjà été signalé aux honorables députés et qui illustre si bien le courage commun aux

militaires de tous rangs, du simple combattant au plus haut officier, dans toutes les parties du pays.

Dans le présent cas, des décorations furent décernées à un commodore de l'air, à un sergent de section, à un caporal et à deux aviateurs-chefs, qui s'étaient tous distingués dans le même exploit.

Au commodore de l'air Arthur Dwight Ross, O.B.E., de Toronto et de Winnipeg, commandant d'une importante base de bombardiers du C.A.R.C., fut décernée la George Cross, la décoration la plus élevée de l'Empire pour un acte de bravoure non accompli en présence de l'ennemi.

Furent également honorés quatre aviateurs qui participèrent au sauvetage. La George Medal fut décernée au sergent de section Joseph-Marcel St-Germain, de Montréal, et au caporal Maurice Marquet, de Meadow-Lake (Saskatchewan). La Médaille de l'Empire britannique (division militaire) fut accordée à l'aviateur-chef Melvin Muir McKenzie, de Tehkummeh (Ontario) et à l'aviateur-chef Robert Rubin Wolfe, de Toronto (Ontario).

La citation conjointe qui accompagnait ces décorations se lit ainsi qu'il suit:

Un soir de juin 1944, un avion, qui tentait d'atterrir, s'écrasa sur un autre avion, chargé de bombes, stationné dans la région de dispersion. Le premier avion se brisa en trois parties; il prit feu et l'incendie fit bientôt rage. Le commodore de l'air Ross se trouvait à l'aéroport. Il était chargé de surveiller le retour des avions envoyés en mission et d'interroger les équipages. St-Germain, un bombardier, revenait d'une sortie, et le caporal Marquet avait la direction du service terrestre de nuit. Quant aux aviateurs-chefs McKenzie et Wolfe, ils faisaient partie de l'équipe de secours. Le commodore de l'air Ross, avec l'aide du caporal Marquet, dégagea le pilote qui était gravement blessé. A ce moment, dix bombes de 500 livres, qui se trouvaient dans le second avion, à quelque 80 verges de distance, firent explosion en projetant par terre l'officier et l'aviateur. Une fois terminée la pluie de débris, des cris se firent entendre de la tourelle arrière de l'avion qui venait de s'écraser. En dépit du danger éventuel d'autres explosions de bombes ou de réservoirs à pétrole, le commodore de l'air Ross et le caporal Marquet sont retournés à la carlingue embrasée et ont tenté en vain de faire pivoter la tourelle afin de dégager le mitrailleur d'arrière. Malgré les flammes qui faisaient rage au stabilisateur de bâbord, le commodore de l'air Ross s'attaqua à coups de hache à la coupole transparente et par la tourelle passa la hache au mitrailleur qui agrandit l'ouverture. Saisissant de nouveau la hache le commodore de l'air, avec l'aide du sergent d'aviation St-Germain, de même que du caporal Marquet, réussit à briser les attaches du cadre d'acier de la coupole transparente et à dégager le mitrailleur d'arrière. Une autre bombe de 500 livres éclata et jeta par terre les trois sauveteurs. Le sergent d'aviation St-Germain se redressa promptement et se jeta sur l'une des victimes lui faisant de son corps un bouclier contre les éclats de projectile qui pleuvaient. La seconde explosion faillit arracher l'avant-bras du commodore de l'air Ross entre le poignet et le coude. Il se rendit avec calme à l'ambulance et à son arrivée à l'hôpital de la station, on pratiqua d'urgence l'amputation. Dans l'intervalle, le caporal Marquet fit l'inspection des alentours et, constatant que du pétrole s'écoulait dans la direction de deux aéronefs voisins, il dirigea le transport de ceux-ci à une certaine distance au moyen de tracteurs. Les aviateurs-chefs McKenzie et Wolfe ont rendu de précieux services en essayant de maîtriser les flammes et ils ont aussi aidé à dégager de sa prison le mitrailleur d'arrière et tous deux ont été grièvement blessés par la pluie des débris. Le commodore de l'air Ross a fait preuve de brillantes qualités de chef et de pur héroïsme dans un geste qui a sauvé la vie du pilote et du mitrailleur d'arrière. Il a eu le concours précieux du sergent d'aviation St-Germain et du caporal Marquet qui ont tous deux déployé un courage remarquable. Les aviateurs-chefs McKenzie et Wolfe ont aussi rendu de précieux services dans des circonstances très périlleuses.

"Courage d'un ordre élevé". "Digne des plus grands éloges". Certes ce langage modéré des citations officielles peut s'appliquer également aux milliers de membres du C.A.R.C. qui font du service en Europe, au-dessus de la Méditerranée, de l'Inde, de la Birmanie, et des régions solitaires des océans Atlantique, Pacifique et Indien.

On a réussi à éloigner de nos rives la menace de l'ennemi, mais il a cependant été essentiel de maintenir des unités suffisantes en service dans l'hémisphère occidental et, naturellement, notre campagne contre les sous-marins n'a pas ralenti. Le C.A.R.C. est chargé de patrouilles visant à protéger les convois et à combattre les sous-marins dans la moitié ouest de l'Atlantique nord et il faut attribuer une grande partie de l'insuccès des sous-marins à ces hommes, qui jour après jour, par des températures des plus inclémentes, font ces longues envolées de patrouille solitaires et ardues qui les conduisent fréquemment jusqu'au milieu de l'Atlantique et assez souvent jusqu'outre-mer. Les occasions de s'attaquer à l'ennemi sont assez rares mais nos hommes ont eu leurs "incidents" comme ils disent.

Inutile de rappeler aux membres de cette Chambre que feu le lieutenant de section Hornell, le seul membre du C.A.R.C. a être décoré de la Croix de Victoria pendant cette guerre, pilotait un avion faisant partie d'une escadrille postée en Islande, lorsqu'il se lança à l'attaque d'un sous-marin au mépris complet de sa propre sécurité.

D'autres escadrilles du C.A.R.C. postées en Angleterre font une lutte aussi implacable aux sous-marins.

Groupe des avions de bombardement: Le C.A.R.C. comprend un groupe d'avions de bombardement posté en Grande-Bretagne. Il relève de la divisions des avions de bombar-

dement et, de concert avec la R.A.F. et l'aviation des Etats-Unis, il faut lui attribuer le mérite d'avoir hâté le jour de la victoire. Le vice-maréchal de l'air McEwen, qui commande ce groupe, était de passage au Canada récemment. Or, pour donner une idée de l'importance de la contribuation du corps d'aviation royal canadien à l'offensive aérienne, les membres du comité apprendront avec intérêt qu'il nous a déclaré qu'au mois d'octobre dernier le Groupe canadien a envoyé le plus considérable essaim d'avions de bombardement quadrimoteurs qui ait jamais été lancé contre un objectif par un groupe quelconque dans toute l'histoire de la division de bombardement.

En 1943 notre groupe d'avions de bombardement a fait 7,355 sorties et a laissé tomber 13,639 tonnes de bombes. L'an dernier, le groupe a effectué 25,353 sorties en service et a laissé tomber 86,503 tonnes de bombes. Ajoutons que tout cela a été accompli avec le plus faible pourcentage de perte d'avions quadrimoteurs dans toute la division de bombardement.

A la suite de l'invasion de la Normandie, les opérations du groupe ont été quelque peu modifiées. Jusque là, le groupe ne s'était occupé que de bombardement stratégique la nuit. Cependant, par suite du débarquement des troupes, le groupe se mit à effectuer des bombardements de tactique au cours de ses envolées. Du crépuscule du 5 juin à l'aurore du 7 juin, les avions du groupe ont effectué 478 sorties et n'ont perdu qu'un seul appareil. Depuis ce temps-là, le groupe du C.A.R.C. a continué à fournir son plein appui à l'armée et aussi à faire sa part dans les coups stratégiques portés contre les ressources de guerre de l'ennemi,—c'est-à-dire les centres industriels et ferroviaires.

Unités de combat.—Maintenant, de l'autre côté de la Manche se déroule une autre phase de l'activité du C.A.R.C. Notre corps d'aviation y comprend une grande partie du 2e groupe tactique d'aviation qui fournit un puissant appui à la Première armée canadienne et à la Deuxième armée britannique.

Du début de l'année jusqu'au 15 mars, les Spitfires et les Typhoons des escadrilles de chasse et de bombardement du C.A.R.C. ont fait 10,575 sorties au cours desquelles ils ont démoli 61 locomotives et avarié 165 autres; démoli 648 et avarié 228 wagons de chemin de fer; démoli 214 et avarié 413 véhicules-moteurs. Ils ont aussi coupé 395 voies ferrées et ont détruit 124 et avarié 11 avions ennemis.

Je mentionne en dernier lieu les avions et pour une bonne raison: c'est que le fait d'abattre des avions ennemis n'est plus la tâche primordiale de nos pilotes de chasse. Ils ont depuis longtemps subjugué le Boche dans les airs. Leur mission consiste maintenant à le vaincre au sol. Ils l'ont fait avec un succès phénoménal, non pas seulement à l'aide de leurs canons mais avec des fusées et avec des obus. Les chiffres que je viens de citer sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été atteints à une époque où le mauvais temps nuisait le plus aux opérations aériennes.

Jamais un corps d'aviation n'a opéré si près des lignes ennemies que celui de ces avions de chasse et de bombardement qui ont été l'extrême avant-garde de l'invasion l'été dernier. Ce parapluie aérien que formait un tel groupe d'avions monomoteurs de la R.A.F. se composait pour 60 p. 100 de pilotes canadiens et le premier aéroport établi sur le continent européen le fut par le C.A.R.C., quatre jours après l'invasion.

Le 18 août, notamment, alors que toute résistance ennemie venait de s'effondrer en Normandie et que les chemins conduisant à la Seine étaient encombrées d'Allemands en déroute, ce groupe d'avions de bombardiers de chasse détruisit 1,074 véhicules et en avaria 1,929, en plus de détruire 73 chars d'assaut et d'en avarier 91. Une escadre canadienne de Spitfires l'emporta, ce jour-là, comme en bien d'autres occasions, pour le nombre de véhicules de guerre détruits au sol comme d'avions abattus dans les airs. A elle seule, elle détruisit 230 véhicules et en endommagea 445 autres, en plus de démolir 4 chars d'assaut avec le canon des Spitfires, et d'en avarier 19 autres. Cela vous donne une idée de la besogne qu'accomplissent outre-mer nos escadrilles de bombardiers-chasseurs, poursuivant en Hollande et en Allemagne la poussée qu'elles ont commencée sur les plages normandes, au mois de juin dernier. Ils continuent de se battre sans relâche. Ils harcèlent et désorganisent l'ennemi aux endroits les plus vitaux, immédiatement derrière les lignes auxquelles nos forces terrestres s'attaquent constamment.

Puis il y a les escadrilles de chasse nocturne, de harcèlement nocturne et de repérage d'artillerie; il y a une escadrille de chasse en Italie et deux escadrilles de transport dans l'Inde; il y a également les milliers de membres du C.A.R.C. qui servent dans les unités de la R.A.F. dans des théâtres de guerre disséminés dans toutes les parties du globe et qui toutes ajoutent chaque jour un lustre nouveau aux ailes du C.A.R.C.

Dans la récente traversée du Rhin, une escadrille de transport du C.A.R.C. a été chargée du transport des parachutistes ainsi que des fournitures et de l'équipement.

[J/hon. M. Gibson.]

Au total, outre les milliers de Canadiens qui servent dans la R.A.F., il y a plus de 45 escadrilles du C.A.R.C. qui servent comme unités outre-mer.

Escadrille postale outre-mer.—Il y a un aspect des opérations du C.A.R.C., assez peu connu des membres du comité et auquel je tiens à faire allusion en particulier; c'est l'exploitation d'un service de poste aérienne outre-mer. Vous vous souvenez sans doute qu'en décembre 1943, le Corps d'aviation s'est chargé d'aider au transport du courrier destiné aux forces armées situées dans les divers théâtres de guerre. C'est le 15 décembre 1943 que la première forteresse volante transformée spécialement à cette fin s'envola de Rockcliffe chargée de courrier. En janvier 1944, l'escadrille transporta 11,600 livres de courrier. Douze mois plus tard, elle en transportait 469,638 livres par mois et, au cours de cette période, le service avait pris une telle extension que les avions de l'escadrille parcouraient 9,923 milles de routes régulières contre 3,500 milles au début de 1944.

En plus du service entre le Canada et le Royaume-Uni, nous en avons un à l'avantage des soldats canadiens stationnés dans la région méditerranéenne et un autre, quotidien celui-là entre le Royaume-Uni et l'armée canadienne sur le front occidental. Nous comptons en outre un service régulier entre Goose-Bay et l'Islande.

L'escadrille a maintenant à son crédit 235 traversées de l'Atlantique et le courrier transporté dépasse les 400,000 livres par mois.

Projets d'avenir.—Parce que nous avons pu mettre fin au Plan d'entraînement aérien du Commonwealth et libérer certains membres de notre personnel, des gens en ont conclu, comme ont pu s'en rendre compte les honorables députés, qu'avec la perspective d'une victoire prochaine, nous nous reposons sur nos lauriers.

Rien n'est plus faux. Notre corps d'aviation restera à la tâche jusqu'à la fin et si, à cause de circonstances nouvelles nous avons pu réduire nos effectifs au pays, il ne faut pas en conclure que notre acharnement contre l'ennemi s'est ralenti.

Même lorsque les hostilités auront pris fin en Europe, notre aviation continuera à jouer son rôle avec les troupes d'occupation. Je ne saurais indiquer au juste pour le moment en quoi consistera ce rôle, mais la police aérienne requise pour l'occupation de l'Allemagne comprendra sûrement des unités, c'est-à-dire des escadrilles, du Corps d'aviation royal canadien.

De plus, des pourparlers se poursuivent actuellement, et depuis quelque temps déjà, sur l'ampleur de notre participation aérienne à la deuxième phase du conflit,—la guerre contre le Japon.

On peut dire que des escadrilles du C.A.R.C. collaboreront avec la R.A.F. dans les attaques contre le Japon; toutefois, nous n'avons pas encore déterminé quel sera le nombre et la composition de nos unités affectées à cette tâche.

Certaines escadrilles seront choisies pour faire du service dans la région du Pacifique, mais seulement après que nous en aurons consulté les membres. Ils se sont déjà engagés volontairement pour la durée de la guerre à faire du service dans tout l'univers, mais il est inévitable que certains d'entre eux préfèrent être remplacés par d'autres au moment du départ pour la campagne contre le Japon. Tous ceux qui seront choisis pour aller combattre les Nippons jouiront d'une permission au Canada avant de prendre part aux opérations sur le Pacifique.

Je me rends compte de l'imperfection du tableau que j'ai brossé, mais il me semble assez fidèle pour donner à mes collègues une idée de l'efficacité du C.A.R.C. comme arme d'attaque. Sans la moindre trace de fausse fierté, j'estime que nous pouvons dire que le Canada, toute proportion gardée, contribue autant à la guerre aérienne que tout autre membre du commonwealth britannique ou que toute autre Nation Unie.

Après qu'on aura tout dit et tout écrit au sujet de nos grands projets et de notre vaste contribution, ce sont les faits d'armes de nos aviateurs qui resteront gravés dans les cœurs de nos concitoyens. Ceux qui ont assuré le succès du Plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique et du C.A.R.C. étaient issus de famille appartenant à toutes les classes de la population canadienne: riche et pauvre, agricole et urbaine, scolaire et universitaire. Les moins professionnels de tous nos militaires, ils sont les plus valeureux de nos citoyens. Provenant de diverses écoles d'idées d'une nation aux opinions multiples, ils ont réussi à s'unir dans un commun patriotisme et à poursuivre un idéal unique.

Leur dévouement désintéressé, leur patriotisme collectif et leur intrépidité inébranlable sont un noble exemple pour nous, Canadiens, dans l'accomplissement de notre tâche.

Je désire consigner au hansard une liste de récompense et de décorations accordées aux membres du Corps d'aviation royal canadien.

LÉGENDE

L/A/C, Aviateur-chef; F/O, Sous-lieutenant d'aviation; A/W/C, Commandant d'escadre suppléant; F/L, Lieutenant de section; A/S/L, Chef d'escadrille suppléant; S/L, Chef d'esca-

drille; A/F/L, Lieutenant de section suppléant: W/C, Commandant d'escadre; P/O, Officier-pilote; W/O, Sous-officier breveté; W/O 1, Sous-officier breveté de 1re classe; A/W/O, Sous-officier breveté suppléant; T/S/L, Chef d'escadrille temporaire; F/Sgt, Sergent de section; Sgt. Sergent; F/S, Sergent d'aviation; Cpl, Caporal; A/C 1, Aviateur mécanicien de 1re classe.

(VC) CROIX VICTORIA

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J7594 F/L Hornell, D.E., 19 rue Harbord, Toronto, Ont.

GEORGE CROSS

J19379 F/O Gray, R. B., 337 rue Home, Winnipeg, Man.
C111 A/C Ross, A. D., O.B.E., 92 Golfdale Rd., Toronto.

ORDRE DU SERVICE DISTINGUÉ (D.S.O.)

J25399 F/L Anderson, J. A., 367 rue Scotia, Winnipeg.
J10503 A/W/C Avant, A. F., 1012 rue Aird, Saskatoon.
J15248 A/S/L Bennet, G. DFC, 396 rue Home, Winnipeg.
C1009 W/C Chapman, C. G. W., Woodstock Rd., Fredericton, N.-B.
J24086 A/F/L Curtis, R. E. DFM, 8 rue Water, Albion, Pa., E.-U. d'A.
J15042 F/L Dale, R. G., 84 Woodlawn Ave. E., Toronto, Ont.
V325 G/C Davoud, P. Y., Rigi Apts. 495 ouest, rue Prince-Arthur, Montréal.
J11265 F/O Denomy, B. C., Drawer B., Témiscamingue, P.Q.
J5691 A/S/L Dow, J. R., 1111 Wolseley Ave., Winnipeg.
J11442 S/L Ellwood, G. B., DFC, C.P. 673, Portage-la-Prairie, Man.
J27659 A/F/L Foote, W. L., Penticton, C.-B.
J3701 A/W/C Godefroy, H. C., 120 Oriole Parkway, Toronto, Ont.
J39394 F/O Hay, C. M., 409 rue Linton, Winnipeg.
J15707 A/F/L Hay, H. B., DFC, 67 Canada Rd., Edmunston, N.-B.
J12324 S/L Hayward, R. K., DFC, 129 rue Gower, St-Jean (Terre-Neuve).
J4771 A/S/L Ingalls, R. B., DFC, 4217 ave Kensington, N.-D.-G., Montréal.
J6494 S/L Kallio, O. C., DFC, R.R. No 2, C.P. 76, Ironwood, Michigan.
J5022 A/W/C Keefer, G. C. Jr., 167 rue Euston, Charlottetown, I.P.-E.
J7548 A/S/L Keillor, H. G., Mitchell, Ont.
J6002 F/L Kerrigan, H. F., DFC, 387 ave Roslyn, Westmount, P.Q.
J4743 A/S/L Kipp, R. A., 359 rue Nicola, Kamloops, C.-B.
J8341 A/S/L Koester, G. D. S., Finca "Seamay" Senahu A.V., Guatémala. A.C.
J19973 F/O McGillivray, D. A., 15 rue Gilmour, Ottawa, Ont.
J19268 S/L MacKinnon, L L. DFC, C.P. 65, Ponoka, Alb.
J7978 A/S/L McDonald, J. R., 631 Longford St., Victoria, C.-B.
J4912 A/S/L McLeod, H. W. DFC et agrafe, 2311 Garnet St., Regina, Sask.
J4745 A/W/C McNair, R. W., 1462 Edward St., North-Battleford, Sask.
J22754 F/O Moore, K. O., 2645-5th Ave. W., Vancouver, C.-B.
J4898 A/W/C Morrison, H. A. DFC, 3790 Ontario St., Vancouver, C.-B.

[L'hon. M. Gibson.]

Ordre du Service distingué (D.S.O.)—*Fin*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J15088 S/L Northcott, G. W. DFC, et agrafe, R.R. No1, C.P. 47, Minnedosa, Man.
J5125 A/S/L Olmster, W. A. DFC, 15 Chedoke Ave., Hamilton, Ont.
J9192 A/S/L Perry, J. W., Woodbridge, Ont.
C1319 A/W/C Russel, B. D. DFC et agrafe, 807 ave Clarke, Westmount, P.Q.
C871 A/W/C Ruttan, C. G., 9 Ridley Ave., Belleville, Ont.
J12483 F/O Shulemson, S. S., 5150 boulevard Décarie, Montréal, P.Q.
C1999 A/W/C Somerville, J. D., 33 Victoria Cresc., C.P. 814, Parry-Sound, Ont.
C823 A/F/L Stephen, W. M., 62 ouest, rue King, Gananoque, Ont.
J24504 F/O Strange, M. S., 7 ave Rosehill, App. 7, Toronto, Ont.
J9783 S/L Sweany, G. A., App. 5, 314 Lonedale Rd., Toronto, Ont.
J15176 A/W/C Swetman, W. H. DFC, a/s A. M. Dewar, Metropolitan Bldg., Toronto, Ont.
J7343 A/S/L Wilson, H. DFC, 17 McCallum Blk., Regina, Sask.
C1697 S/L Trainor, H. C., Bedford, I.P.-E.
J15603 S/L Vanexon, W. C. DFC, 402 rue Winston, Ottawa, Ont.
J16644 F/L Walker, H. A., Shawville, P.Q.
J19885 P/O Webb, J. L., 74 Mayflower Ave., Hamilton, Ont.
J6650 A/S/L Westerman, C. F. DFC, 1263 Athol St., Regina, Sask.
J6991 S/L Williams, D. J. DFC, 1874 ouest, 10e Ave., Vancouver, C.-B.

CROIX DE SERVICE DISTINGUÉ (AVIATION)

J36330 F/O Abell, J. W., Elgin Ave., Goderich, Ont.
J27509 F/O Adams, D. A., 415 est, 10e Ave, Vancouver, C.-B.
J17235 A/F/L Adams, W. E., 732 Agnes St., New-Westminster, C.-B.
J55979 F/O Adamson, A. C., Vegreville, Alb.
J17646 F/O Agrios J. E., Camrose, Alb.
J7460 F/O Aikman, A. F., 178 Albertus Ave., Toronto, Ont.
C28055 A/F/L Ainslie, T. E. C., Comber, Ont.
J88596 P/O Ainsworth, G. W., 355-3e Ave, Verdun, P.Q.
J14793 F/O Albert, E. T., Emerson, Man.
J17224 A/F/L Alberts, E. J., Melville, Sask.
J25825 F/O Aldred, E. M., 2221 Montague St., Regina, Sask.
J5766 F/L Aldwinckle, R. M., Verna, Ont.
J15543 A/F/L Alexander, E. S. DFM, 3519 ouest, 26e Ave, Vancouver, C.-B.
J19255 F/O Allan, G. I., C.P. 10, Imperial, Sask.
J19586 F/O Allan, J. L., C.P. 299, Tisdale, Sask.
J89062 P/O Allard, B. L. P., 157 ave Patrick, Le Pas, Man.
J21435 F/O Allen, E. 2nd, 215 S. Normandie Ave, Los-Angeles.
J87111 F/O Allen, R. P., 141 Sackville St., London, Ont.
J6173 F/L Anderson, R. A., 26 rue Steadman, Moncton, N.-B.
J25399 F/L Anderson, J. A., 367 rue Scotia, Winnipeg, Man.
J16379 P/O Anderson, P. M., Union-Point, Man.
J8924 A/S/L Anderson, W. B., 367 rue Scotia, Winnipeg, Man.
J24471 A/F/L Anderson, W. J., rue Bedford, Westport, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J24423 F/L Andrew, E. W., C.P. 313, Collingwood, Ont.
J87068 P/O Andrews, D. R., 70 Holmstead Ave, Toronto, Ont.
J85622 P/O Angell, G. E. L., 315 B.C. Mining Bldg., Vancouver, C.-B.
J22435 F/O Angus, A. G., 392 McIntyre St. W., North-Bay, Ont.
J88535 P/O Annesley, G. W., 10649-124 St., Edmonton, Alb.
J85881 A/F/O Anthony, R. F., a/s Mme G. Branch, R.R. No 1, Beamsville, Ont.
J26064 A/FL Appleton, C. A. P., 15 Burnaby Blvd, Toronto 12, Ont.
J17202 FO Arbuckle, W. M., 103 Lakeshore Rd., Lakeside, P.Q.
J23445 A/S/L Arbuckle, G. F. 930 Queen St. E., Toronto, Ont.
J26495 F/O Ardis, B. D., Friendship, New-York, E.-U. d'A.
J13824 F/O Armstrong, S. W., 605 Agnes St., Winnipeg, Man.
J18086 P/O Armstrong, W. N., C.P. 137, West-Summerland, C.-B.
J21168 F/O Arnold, A. J., 80 Gibson Ave., Hamilton, Ont.
J25304 F/O Arnold, H. F., Hardy-Island, C.-B.
R137690 W/O Arnott, M. A., 61 Brook St., Barrie, Ont.
J15538 F/L Ashbaugh, F. A., 33300-20e Ave, W. Vancouver, C.-B.
J21982 A/F/L Atkins, E., Cremona, Alb.
J14000 A/F/L Atkins, J., a/s M. R. L. Millar, 8, ave Westminster, Montréal-Ouest, Qué.
J35746 F/O Aubrey, G. A., 95 Monarch Park, Toronto, Ont.
J20136 F/L Audet, R. J., 902-8th Ave. S., Lethbridge, Alb.
J15710 F/O Austen, R. J., 58 Leuty St., Toronto.
J15254 T/F/L Austin, L. F., 78 Jackman Ave., Toronto.
J24467 F/O Baer, R. E., R.R. No 2, Beamsville, Ont.
J86729 P/O Bailey, T. R., Roasdene, Sask.
J14781 A/F/L Baker, E., 339 Sherwood Dr., Ottawa, Ont.
J7804 A/S/L Baker, O. N. W., 454 Hamilton St., Preston, Ont.
J19777 A/F/L Baker, R. P., R.M.D. No 1, Ganges, C.-B.
J13609 F/L Ballachey, J. M., High River, Alb.
R118197 W/O Balmer, D. H., C.P. 294, Courtenay, C.-B.
J25124 F/O Balsdon, C. G., 533-13th Ave. W., Calgary.
C22669 F/O Bamford, J., 158 Cameron Ave., Hamilton, Ont.
J27401 F/O Bamford, R., 7011 ave Stuart, Outremont, Montréal.
J86552 P/O Banika, N., 2380 Bellevue St., Niagara Falls, Ont.
J23958 F/O Banister, R. K., Okotoka, Alb.
J12855 F/O Banks, H. C. C., Ste. 6, Colgrove Apts., Calgary, Alb.
J12311 F/L Banks, W. J., 88 Hanna Rd., Leaside, Ont.
J28388 P/O Banning, J. E. V., 62-5th Ave., Timmins, Ont.
C1086 S/L Bannock, R., 12320-67th St., Edmonton, Alb.
J87469 P/O Bannoff, E., 6753 Culloden St., Vancouver, C.-B.
J10809 F/L Banting, D. W., Fort-San, Sask.
J23882 F/O Barber, J. D., 9756-89th Ave., Edmonton, Alb.
J87609 P/O Barbour, D., 22 Wallace Ave., Yorktown, Sask.
J6807 A/W/C Barker, A., Ashenhurst, Todmarden, Lancs., Angleterre.
J24401 A/F/L Banker, J. M., Glenboro, Man.
J25692 F/O Barker, N. G., 139 Even Ave., Toronto, Ont.
J85385 F/O Barlow, J. T., 54 Walnut St., Paris, Ont.
J25035 F/O Barnett, R. V. M., 62 Brooklyn Ave., Toronto, Ont.
J14199 F/O Barnhart, H. W., 375 Deuxième ave., Ottawa, Ont.
J19400 F/L Barony, R. B., 48 Thomas St., Arnprior, Ont.
J18930 F/O Barrett, W. L., Foresthill, Fredericton, N.-B.
J9161 F/L Barron, J. H., a/s Mme A. Player, New-Liskeard, Ont.
J85618 P/O Barrowman, A. M., Tisdale, Sask.
J21033 A/F/L Bartleman, J. M., C.P. 324 Wolseley, Sask.
J87199 P/O Bartleman, K. E., 20 Doehn St., Kitchener, Ont.
J14654 F/O Bartlett, A. H., 999 Old Orchard Ave., N.-D.-G., Montréal.
J85663 P/O Bartman, M., Vegreville, Alb.
J24258 F/O Barton, G. G., 421 ave. Cartier, Sudbury, Ont.
J86138 P/O Bassett, G. A., 930-19th Ave. W., Calgary.
J19840 P/O Basson, R. A., 709-7th Ave., South Lethbridge, Alb.
C22661 F/O Bateman, L. J., 2A Hampson Ct. 47 Kennedy St., Winnipeg.
J86093 P/O Bateman, L. F., 359 Davenport Rd., Toronto, Ont.
J5810 A/S/L Bayly, G. H. U., 47 Castelfield Ave., Toronto, Ont.
J24725 F/O Rayne, R. J., 437 rue McLeod, Ottawa, Ont.
J86692 F/O Beairsto, F. W., Sedgewick, Alb.
J36688 P/O Beamish, R. W., 201 Torrens Ave., Toronto, Ont.
J25438 F/O Beard, J. S., 601 North-Rosbury Dr., Beverly Hills, Cal.
J17090 F/O Beattie, R. L., Londesboro, Ont.
J20162 F/L Beauchamp, S.-N.-E., Buchanan Cresc., Dauphin, Man.
J21913 F/L Beaudoin, M. J. A., 337 Yonge St., Winnipeg, Man.
J23346 F/O Beck, W. D. C., 737 Lower Main St., Woodstock, N.-B.
C48205 P/O Bedwell, W., Marchwell, Sask.
C13458 S/L Beirnes, J. R., Tofield, Alb.
J14413 F/O Bell, A. G., 37 Golding St., St-Jean, N.-B.
J35329 F/O Bell, D., C.P. 87, Baker St., Yarmouth, N.-E.
J17535 F/O Bell, D. A. L., 64 Campbell Ave., Toronto, Ont.
J4821 S/L Bell, J. F. M., Las 3 Lagunas, Lasrosas, F.C.C.A., Arg.
J16345 P/O Bell, J. K., New Glasgow, N.-E.
J86078 P/O Bellman, W. A., 9641-105A Ave., Edmonton, Alb.
J15964 F/L Bennett, C. E., C.P. 1123, Penticton, C.-B.
J27537 F/O Bennet, R. C., 3862 W. 41st St., Vancouver, C.-B.
J21557 F/O Bennett, W. R., 663 Pape Ave., Toronto 6, Ont.
J19671 F/O Bentson, M. W., Broderick, Sask.
R117327 W/O Bergevin, J. J. C., Cochrane, Ont.
J29412 F/O Bernier, J. W. L. F., 1180 rue Wolfe, Montréal, P.Q.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J16898 F/O Berrigan, L. T., Dunedin, Clyde-River, I.-P.-E.
J18864 P/O Berry, D. A., 2353 Rockland Ave., Trail, C.-B.
J23390 A/F/L Berry, G. A., 3826 Quadra St., Victoria, C.-B.
J24513 F/O Berryman, L. F., 657 King St. E., Hamilton, Ont.
J20078 A/F/L Betvher, B. E., 717 Hunter St., Crookston, Minn., E.-U. d'A.
C18263 P/O Beurling, G. F., Verdun, P.Q.
J15070 S/L Beveridge, M. W., 3241 ave. des Cèdres, Westmount, Qué.
J24434 F/O Biden, D. E., 183 Church St., Moncton, N.-B.
J87292 P/O Bill, E. J. D., 3856 Marine Dr. W., Vancouver, C.-B.
J35981 P/O Billings, John, 844 W. 18th Ave., Vancouver, C.-B.
J22744 F/O Billingsley, H. G., a/s Great Northern Rly., 4414 Main St., Winnipeg, Man.
J15465 P/O Bing, L. P. S., Graystone Arms, 383 ave. Assinaboine, Winnipeg, Man.
J23888 F/O Birch, J. O., 49 Donwoods Dr., York Mills, Toronto, Ont.
J85057 P/O Black, S. B., 104 Yala Rd. W., Chilliwack, C.-B.
J26061 F/O Black, V. J., a/s Lynn Marshall, Vancouver St., Yarmouth, N.-E.
C486 A/W/C Blackburn, A. P., 119 McKay St., Glasgow, N.-E.
J87461 P/O Blackburn, W. J., 213-7th Ave., Cochrane, Ont.
J10609 F/L Blair, C. E., 146 Pownel St., Charlottetown, I. P.-E.
J86752 F/O Blake, M. R., Blairmore, Alb.
J14132 F/O Blake, W. V., 25 Glenfern Ave., Hamilton.
J19258 A/F/L Blamey, D. O., 235½ King St. E., Apt. 3, Hamilton, Ont.
J19669 F/L Bleakley, R. M., 398 Ash St., Winnipeg, Man.
J86752 F/O Blake, M. R., Blairmore, Alb.
J3467 A/S/L Blenkinsop, E. W., 1076 Joan Cresc., Victoria, C.-B.
J88466 P/O Bloomfield, M. R., 1566, rue Goyeau, Windsor, Ont.
J27322 F/O Bly, K. E., 812 Broadview Ave., Toronto, Ont.
J45410 P/O Boadway, J. M., Sedgewick, Alb.
J85009 P/O Boal, E. W., 1141 Rae St., Regina, Sask.
J88329 P/O Bodaly, S. H., Ealing, London, Ont.
J86079 F/O Bodard, G. P. A., Manville, Alb.
J20065 A/F/L Boe, R. L. Manville, Alb.
J23870 F/O Boileau, L. C., 223-3rd St., Fort-Frances, Ont.
J19306 P/O Bolduc, W. J., 2054 Grand blvd., N.-D.-G., Montréal, P.Q.
J20055 F/O Bolger, C. M., 63 Argyle St., Renfrew, Ont.
J16264 F/L Bonnar, R., 41, rue Florence, Ottawa, Ont.
J27231 F/O Bonner, J. F., R.R. No 1, Blenheim, Ont.
186 W/O Bongard, K. J., 408 Athlone Ave., Westboro, Ont.
J85416 P/O Booth, R. J., DFM, 1319-8th Ave. N., Saskatoon, Sask.
J17932 F/O Borden, J. W., 77 Gore St., Stratford, Ont.
J19536 P/O Borrowes, R. D., 1140 ouest, ave des Pins, Montréal, P.Q.
J85054 P/O Bouchard, V. J., 2676 Broder St., Regina, Sask.

[L'hon. M. Gibson.]

J19867 P/O Boulanger, J. H. G., Montmagny, Qué.
J86211 A/F/L Bourassa, J. A. C., 103, rue St-Maurice, Trois-Rivières, Qué.
J85941 A/F/O Bourassa, J. M., Peace-River, Alb.
R136575 W/O.2 Bourassa, P. E., St-Rémi, (Portneuf), Qué.
J10254 F/L Bouskill, R. R., 21 Fern Ave., Toronto, Ont.
J21646 F/O Bower-Binns, J. R., 23, rue Principale, Aylmer, P.Q.
J14628 F/O Bowers, A., 294 Horton Ave. E., Transcona, Man.
J20711 F/L Boyd, W. H. C., 23 St. Andrews Gardens, Toronto, Ont.
J87310 F/O Boyden, R. G., Walkerville, Alb.
J87859 P/O Boyer, A. V. J., 44 Peel St., Penetanguishene, Ont.
J87100 P/O Boyle, T. E., 36 Eastmount Ave., Lakeview, Ont.
J87278 F/O Brackett, E. W. C., 123 Curzon St., Toronto.
C166 W/C Bradshaw, D. A. R., 259 George St., Belleville, Ont.
J12278 F/L Bradshaw, F. B., 9220-89th St., Edmonton, Alb.
J87394 P/O Branch, A. H., Diamond, Alb.
J10762 F/L Brannagan, T. A., 877 ave Langlois, Windsor, Ont.
J23408 F/O Brasnett, W. G., 2878 Angus St., Regina, Sask.
J9536 F/L Brawn, H., 151 Wellington Ave., Victoria, C.-B.
J86280 P/O Bray, J. R., 50 Rideau-Terrace, Ottawa, Ont.
J17271 F/O Breithaupt, W. R., 450 Russell Hill Rd., Toronto, Ont.
J29236 F/O Brennan, W. R., 806-7th Ave. W., Calgary, Alb.
C85792 F/O Brewer, D. L., 2711-W-26th Ave., Vancouver, C.-B.
J35244 F/O Brewster, J. G. R., 3216 W. 12th Ave., Vancouver, C.-B.
J10742 F/L Bridges, H. E., 222 Millsdale East, Toronto, Ont.
J26317 F/O Bright, W., Waskada, Man.
J87845 P/O Brittain, D. G., 180 Woodbridge Rd., Winnipeg, Man.
J24431 F/L Britten, R. I. E., Arichat, N.-E.
J19441 P/O Britten, T. B., Little-Current, Ont.
J85998 P/O Britton, H., 7 Walter St., Toronto, Ont.
J85412 A/F/L Brochu, L. R., Ste-Marie-de-Beauce, (Beauce), P.Q.
J35288 F/O Brodie, R. J., 393 ave Roslyn, Westmount, P.Q.
J10422 F/O Brook, A. C., Boissavain, Man.
J15469 F/L Brook, P. R., 144 Water St. E., Burlington, Ont.
J28086 F/O Brown, A. G., R.R. No 1, Millbrook, Ont.
J9354 F/L Brown, A. L., Hawarden, Sask.
J25969 A/F/L Brown, D. R., R.R. No 4, Fredericton, N.-B.
R104757 W/O Brown, G. F., Danville, P.Q.
J19704 A/F/L Brown, J. A., 286 McIntyre St. W., North-Bay, Ont.
J9065 S/L Browne, J. D., Ridgedale Ave., Florham Park, N.J., E.-U. d'A.
J18143 P/O Brown, J. F. C., 185, rue St-Cyrille, Québec, P.Q.
J24432 A/F/L Brown, N. F., Muscow, Sask.
J89231 P/O Brown, P. R., Ligne, P. Q.
J26755 F/O Brown, W. J., 135 Peter St. N., Orillia, Ont.
J27222 F/O Brownell, F. H., Ave. Carling, Westboro, Ont.
J21638 F/O Browhill, J. K., 237 Phippe St., Fort-Erié N., Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

C87693 F/O Browning, C. H., 407-5th Ave. North-Saskatoon, Sask.
J16285 F/O Bryers, C. P., C.P. 595, 10-2nd Ave., Schumacher, Ont.
J25317 F/O Bryson, A. A., 370 Arlington St., Winnipeg, Man.
J23886 F/O Buchanan, M. A., 18 Fox St., Leamington, Ont.
J16657 F/O Bugden, H. C., 27 Queen's Rd., St-Jean (T.-N.).
J20632 F/O Bull, C. F., R.R. No 4, Hamilton, Ont.
R124688 W/O Bulley, G. H., 92 Edward St., Halifax, N.-E.
J23808 F/L Bullock, D. C., 3593 W. 25th Ave., Vancouver, C.-B.
J86703 P/O Bullivant, R. G., Okotoks, Alb.
J21143 F/O Burgess, C. L. C.P. 625, Fredericton, N.-B.
J19249 P/O Burgess, F. W., C.P. 28, Drumheller, Alb.
J22533 F/L Burk, J. M., 157, rue Albert Sault-Ste-Marie, Ont.
J87193 P/O Burke, E. A., R.R. No 3, Perth, Ont.
C2980 A/S/L Burnand, L. B., 14 Helena Ave., Toronto
J8605 F/L Burns, C. A., Ogema, Sask.
J86462 P/O Burns, J. M., 10364-93rd St., Edmonton, Alb.
R160639 W/O Burrows, C. D., 938-3rd Ave. N.W., Calgary, Alb.
J18363 A/F/L Burns, R., 472 rue North, Sault-Ste-Marie, Ont.
J9392 F/L Burroughs, G. W., 92 Bowie Ave., Toronto 10, Ont.
J18959 A/F/L Burton, W. D., 9 Riddolls Ave., Brantford, Ont.
J85126 F/O Burton, W. R., 93 Myrtle St., St. Thomas, Ont.
J37727 P/O Bush, D. G., R.R. No 1, Kelowna, C.-B.
J20961 F/O Butcher, R. W., C.P. 143, Sackville, N.-B.
J32809 F/O Butler, A. L., 1437 Salsbury Dr., Vancouver, C.-B.
J24616 F/O Butler, G. D., 595 Alverston Ave., Winnipeg, Man.
J18848 A/F/L Buttar, P., C.P. 411, Rosetown, Sask.
J19507 F/O Byers, W. B., 1913 W. 5th Ave., Vancouver, C.-B.
J22142 F/O Byford, A. J. P., 550 rue Bay, Ottawa, Ont.
J24654 F/O Cacchioni, T. A., Kelowna, C.-B.
J86251 A/F/O Cadegan, P. C., 3 Reserve St., Glace-Bay, N.-E.
J86111 F/O Caine, A. M., 41 Riverdale Ave., Toronto, Ont.
J22379 F/L Caine, J. T., Poste restante, South-Edmonton, Alb.
J6149 F/O Calder, J. A., 71 Roxborough App., Ave. Laurier, Ottawa, Ont.
J24292 F/O Calder, J. H., 3629 rue Ste-Famille, App. 6, Montréal, P.Q.
J14118 F/O Calder, J. M., a/s W. E. Davies, 3036 Cedar Hill Rd., Victoria, C.-B.
J27605 F/O Calderbank, J. R., 261 Wenworth St., Hamilton, Ont.
J4899 FL Camacho, C. E., Georgetown, Guyane Anglaise.
J15378 A/S/L Cameron, L. M., Roland, Manitoba.
J17785 F/O Cameron, T. H., Sylvan-Lake, Alb.
J85895 P/O Camire, J. J. P., 330-4e Ave., Québec, P.Q.
J88034 P/O Campbell, D. C., 4440 ave Oxford, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
J24406 F/O Campbell, D. R., Foxboro, Ont.
J25414 F/L Campbell, E. A., 250 Queensbury Ave., Humber-Bay, Toronto, Ont.
J26921 F/O Campbell, G., 3015 E. 18th. Ave., Vancouver, C.-B.
J28490 F/O Campbell, H. H., Ste. 17, 1206 Haro St., Vancouver, C.-B.
J85810 F/O Campbell, J. H., 1406-79th St., Edmonton, Alb.
J88294 P/O Campbell, R. M., Hartney, Man.
J85691 P/O Cambell, S. E., Box 521 Bridge St., Drumheller, Alb.
J22909 A/F/L Campbell, T., 416 Davisville, Ave., Toronto, Ont.
R155553 W/O Campbell, W. C., Ethelton, Sask.
J20820 F/O Campbell, W. J., No 2 Fire Hall, Lethbridge, Alb.
J23719 F/O Cantrell, G. A., Milford, Ont.
J85061 F/O Card, R. K., 11054-87th Ave., Edmonton, Alb.
J87548 P/O Cardno, M. B., 83 Belview Ave., Hamilton, Ont.
J8947 F/L Carlson, A. T., 3808-7A St. S. W., Calgary, Alb.
J88788 P/O Carmichael, R. E., 396 Randolph St., Windsor, Ont.
J23590 F/O Carr, D. D., 703 Dease St., Fort-William, Ont.
J13090 F/O Carr, W. K., 124 rue St. Jean. Fredericton, N.-B.
J86983 P/O Carruthres, D. E., Kazabazua, Qué.
J25157 F/O Carruthers, G. F., Girvin, Sask.
C148 W/C Carscallen, H. M., 104 Young Ave., Halifax, N.-E.
J85484 F/O Carson, M. A., R.R. No 4, C.P. 44, Edmonton, Alb.
J19667 F/O Cassor, T., 4047 Clayton Ave., St. Louis, Missouri, E.-U. d'A.
J22971 F/O Carter, A. J. E., Ste. 11, Reinhorn Apts., Regina, Sask.
J16830 A/F/L Carter, C. M., 10 King St., Lewisville, N.-B.
J24018 F/O Carter, S. M., a/s Commercial Chemicals Pier "H", Vancouver, C.-B.
J11213 F/O Carter, G. H. F., 85 Parkway Rd., Bronxville, N.-Y.
J23466 F/O Casey, W. P., 56 ave Lorne, Ottawa, Ont.
J19902 P/O Cattiny, G., 5A-15e Ave, Lachine, Qué.
J85439 F/O Cawsey, E. H., Cecil Hotel, Moose-Jaw, Sask.
J85404 P/O Cerat, J. A. Y. W., 6415 rue Louis-Hébert, Montréal, P.Q.
J29782 F/O Charlebois, J. H. H., 38 rue Albert, Cornwall, Ont.
J24697 A/F/L Charley, W. A. R.R. No 2, La Crescent, Minn., E.-U. d'A.
J85402 P/O Chase, G. W., 12 Clarendon, St., St-Jean, N.-B.
J9135 P/O Cheater, A. P. V., 1012 Angus St., Regina, Sask.
J24172 A/F/L Chekaluk, H. R., Shepard, Alb.
J18295 F/O Cheney, D. H., 24 ave Wendover, Ottawa, Ont.
J9356 F/L Childs, A. F., Malton, Ont.
J27672 A/F/L Chisholm, M.D., C.P. 51, La-Flèche, Sask.
J15044 A/F/L Chisholm, W. L., 18 Orchard Rd., Kentville, N.-E.
C2234 A/S/L Chislett, J. R., R.R. No 3, Port-Hope, Ont.
J19991 F/O Chown, C. W., Mirror, Alb.

J27454 F/O Christian, C. D., 1536 Belcher Ave., Victoria, C.-B.
J88370 P/O Christie, K., Rocanville, Sask.
C1508 F/L Christie, R. D., 2225 Ral St., Regina, Sask.
J86550 T/F/O Christiansen, P. E., Ponoka, Alb.
J15143 A/S/L Christison, W. R., 23 Church St., Lenoxville, P.Q.
J9139 F/L Cirko, A., 329 Ogden St., Fort-William, Ont.
J39101 A/F/L Clacken, C. O. R., a/s D. A. Martin, 3459 ave Vendôme, N.-D.-G., Montréal, P. Q.
J18905 P/O Clark, G. F., R.R. No 1, Summerland, C.-B.
J9331 F/L Clark, W., C.P. 894, Weyburn, Sask.
C18639 A/W/C Clayton, A. C. P., 1686 W. 61st. Ave., Vancouver, C.-B.
C18133 F/O Clement, R. S. AFM, Russel, Man.
J5765 S/L Cleveland, H. D., 3490 Cypress St., Vancouver, C.-B.
J11621 F/L Cliff, E G., 11211-85th St., Edmonton, Alb.
J15680 F/L Clothier, R. A., 1979 Waterloo Rd., Vancouver, C.-B.
J10313 F/O Cloutier, W. B. B., 35 Parkway Ave., Toronto, Ont.
J25354 F/O Coatsworth, E. S., 17 Dinnick Cresc., Toronto, Ont.
J18127 P/O Coburn, L. G., 400 rue Ketchen, Témiskamingue, P.Q.
J88460 P/O Cochrane, J. M., 514 Winthrop Ave., Jackson, Mich., E.-U. d'A.
J87549 P/O Code, A. W., Phippen, Sask.
J86050 F/O Coffey, J. R., Provost, Alb.
J10256 F/L Coffey, R. E., Greenwich, Ill, E.-U. d'A.
R157880 W/O Cole, E. F., 2821 Marine Dr. W., Vancouver, C.-B.
R61668 W/O Cole, H. C., Tompkins, Sask.
J86733 P/O Cole, J. H., Sioux-Lookout, Ont.
J88249 P/O Cole, M. W., 60 William St., Parry Sound, Ont.
J87759 F/O Colliver, H. R., Wellandport, Ont.
J14215 F/O Combe, C. J., 530 Dominion St. Winnipeg, Man.
J18328 F/O Conley, W., Humboldt, Sask
J8157 A/S/L Connor, D. W., Ste. 404, 1140 W. Pender St., Vancouver, C.-B.
R124700 W/O Connor, P. M., Kingston, N.-E.
J25511 F/O Conrad, R. G., Allbro Lake Rd., Dartmouth, N.-E.
J20971 F/O Cook, C. T., 199 Division St., Welland, Ont.
J18875 P/O Cook, D. T., Kelowna, C.-B.
C1059 W/C Cook, G. M. AFC, Northern Arm, (T.-N.).
J17563 F/O Cook, H. R., R.R. No 1, Abbotsford, C.-B.
J6276 A/F/L Cook, R. G., 15 Chicora Ave., Toronto, Ont.
J16201 F/O Cook, W. F., Clinton, Ont.
J86874 A/F/O Cook, W. L., Leamington, Ont.
J11462 F/O Cooke, T. C., Dauphin, Man.
R52693 W/O Cooke, W. G., 16 Woodland Ave., St. Catharines, Ont.
J86384 P/O Cooper, E. M., Varsity-View, Man.
J85602 A/F/L Cooper, J. J., 750 Stella Ave., Winnipeg, Man.
J4539 S/L Cooper, W. B., 517—25th St., St. Peterburg, Floride.
J26329 F/O Corbett, L. A., 1564 Inverness St., New-Westminster, C.-B.
J23909 A/F/L Corrigan, J. F., Billings-Bridge, Ont.
J20167 F/O Coutts, G. L., Basswood, Man.
[L'hon. M. Gibson.]
J18330 F/O Corbeil, J. L., 4278 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
J40290 F/O Corcoran, E. L., 1940 Greatford Place, Victoria, C.-B.
J20958 F/O Corbett, W. G., Swift-Current, Sask.
J23397 F/O Cosman, W. M., Yarmouth, N.-E.
J19722 F/O Côté, J.-Y.-J., 759 rue Manseau, Joliette, P.Q.
J85354 A/F/L Côté, J.-Y.-A., 147 rue Scott, Québec, P.Q.
J4874 F/L Cotterill, S.H.R., 3 Claxton Blvd., Toronto, Ont.
J19380 P/O Coulombe, J.-A.-R., R.R. #1, comté de Montmagny, Québec.
J88449 P/O Courtois, J.-H.-R., 18 rue de la Gare, Victoriaville, Qué.
J18986 P/O Coutlee, C. M., 53 ave Findlay, Ottawa, Ont.
J5304 F/L Court, G. L., 38 Deuxième ave., Ottawa, Ont.
J88515 P/O Cowan, W. J. H., 30 Lola Rd., Toronto, Ont.
J88380 P/O Cox, D. M., Armdale, Halifax, N.-E.
J26413 A/F/L Cox, R. L., Box 182, Shelburne, N.-E.
J17793 F/O Craddock, B. A., 9 Norwich Ave., Woodstock, Ont.
J15694 S/L Craig, F. Y., Vulcan, Alb.
J18420 A/F/L Craig, G. L., Fitzroy-Harbour, Ont.
J21466 T/F/O Craig, J., 399 Victor St., Winnipeg, Man.
J87344 P/O Crain, A. F., 285 ave Clemow, Ottawa, Ont.
J19373 P/O Cramer, L. G., Arborfield, Sask.
J15545 F/L Crawford, H. A., 10543—125th St., Edmonton, Alb.
J12954 A/S/L Crawford, N., Chatham, N.-B.
J88295 P/O Crook, N. J., 347 Woodfield Rd., Toronto, Ont.
J12986 A/F/L Cruickshank, J. A., 70 Hewitt Ave., Howard Park, Toronto, Ont.
J16533 P/O Cummins, W. D., 94 McDonnell St., Guelph, Ont.
J10105 F/L Cunningham, C. C., 4718 Douglas Rd., Burnaby, C.-B.
J11079 A/S/L Curlee, T. H., 436 Oakwood Ave., Albermarle, North-Carolina, E.-U. d'A.
J9340 P/O Curtin, D. J., 208 Alexander Ave., New-York, N.-Y., E.-U. d'A.
R92557 W/O Curtis, R. D., 2073—2nd Ave., Trail, C.-B.
J86474 P/O Curtis, W. A., Melfort, Sask.
J86582 P/O Cuthbert, H. E., 10027—115th St., Edmonton, Alb.
J86386 P/O Dakin, D. D., C.P. 423 Kimberley, C.-B.
J10795 F/L Dale, J. P. B., R.R. No 2, New-Westminster, C.-B.
J85337 P/O Dalgleish, W. B., 143 Silverbirch Ave., Toronto, Ont.
J17608 P/O Dalby, E. G., 3 Western Tce., The Park, Nottingham, Angleterre.
J87295 P/O Dalton, R. W., Midale, Sask.
J35706 F/O D'Alvise, G. G., 15 Muskoka Rd., Long-Branch, Ont.
J21355 F/O Daly, R. V. J., 356 rue Booth, Ottawa, Ont.
J24475 F/O Damgaard, H. E., Salmon-Arm, C.-B.
J29636 F/O Danby, C., 23 Agnes Street, Hamilton, Ont.
J26647 F/O Daniel, W. A., Rivers, Man.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J29243 F/O Dargis, J. G. J., 715 rue des Forges, Trois-Rivières, Québec.
J18075 F/O Date, H. B., R.R. No 3, Woodrowe Beach, Sarnia, Ont.
J18048 F/O Davenport, R. M., C.P. 484, Russellville, Arkansas, E.-U. d'A.
J87003 P/O Davidson, A. E., 220 Tragina Ave., N., Hamilton, Ont.
J19161 P/O Davidson, A. M., 1235 6e Ave., S., Lethbridge, Alb.
J19143 P/O Davidson, S., Clover Bar, P.O., Alb.
J85334 P/O Davie, J., C.P. 207, Biggar, Sask.
J22413 A/F/L Davies, D. P., 1610 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
J85093 P/O Davies, F. C., 81 East Young Street, Halifax, N.-E.
J2936 A/S/L Davis, J. T. J., Côme, Qué.
J36374 F/O Davis, K. K., 19 Frederick Ave., Vital, Winnipeg, Man.
J87124 P/O Davis, R. H., Aylmer Ouest, Ont.
R107107 W/O Davy, H. W., 449 7e rue E., Prince-Albert, Sask.
J26435 F/O Dawber, N. E., 42 Hovie Ave., Toronto, Ont.
J87702 P/O Day, A. L., Consort, Alb.
J13104 F/L Dean, Jr., T. H., Courtlands Street, Martins Rd., Caerphilly Glen.
J23714 F/O De Beck, H. K., 2830 Somass Drive, Victoria, C.-B.
J21418 F/O De Bow, E. S., Pleasant Vale (Elgin-Albert), N.-B.
J16052 F/O Decher, K. A., 35 King Street, W., Kitchener, Ont.
J18889 A/S/L Deegan, R. C., 124 Beckwith Street, Smiths-Falls, Ont.
J2938 A/S/L De La Haye, A. L., 3348 Marine Drive, Hollyburn, C.-B.
J22419 F/O Delaney, A. L., Peterboro, Ont.
J8964 A/F/L De Le Paulle, J. A. H., 1700 Massachussetts Ave., Washington, D.C.
J21039 F/O Dempsey, S. W., 639 Christie Ave., Oshawa, Ont.
J23952 F/O De Nevers, R. A., Vandura, Sask.
J25933 F/O Dennett, W. E., 127 Woodfield Road, Toronto, Ont.
J87961 F/O Dent, L. R. G., 2466 West, 8th Ave., Vancouver, C.-B.
J14650 F/O De Pelham, W. C. L., 22 Clifford Street, Hamilton, Ont.
J14804 F/O De Rosenroll, J. A., 1148 Clifton Ave., Moose-Jaw, Sask.
J21005 F/O De Rosier, L. J., San-Antonio, Floride, E.-U. d'A.
J87112 A/F/O Desmarais, J. R. J. M., 98A ave. Laurier, Sherbrooke, P.Q.
J14707 A/F/L De Solla, H., 105-41-65th Rd., Forest Hill, N.-Y., E.-U. d'A.
J15901 F/O Destonis, D., 6696 rue Christophe-Colomb, Montréal, P.Q.
J86985 P/O Devine, F. J., 81 Pine Street, Thorold, Ont.
J19510 F/O Devitt, R., 3071 Dundas Street, W., Toronto, Ont.
J16690 F/O De Zorzi, S. J., 60 Taunton Rd., Toronto, Ont.
J86836 F/O Diamond, R. C., 2864 West 32nd Avenue, Vancouver, C.-B.
J85975 P/O Dickinson, J. C., 329-19 Street, W., Prince-Albert, Sask.
J21461 F/O Dickson, T. R., 570 Ingersoll Street, Winnipeg, Man.
J19107 P/O Dingley, W., 2130 1st Avenue, N.W., Calgary, Alb.
J89033 P/O Dingwall, M. M., Shellbrook, Sask.
J27305 A/F/L Dixie, J. P., 4036 Imperial Street, New-Westminster, C.-B.
J85086 P/O Dobbin, I. H., 1409 Camosun Street, Victoria, C.-B.
C1583 S/L Dobson, R., 4154 W. 11th Ave., Vancouver, C.-B.
J15674 F/O Dodds, A. F., Beachwood, Brunton Park, Newcastle on Lyne 3, Angleterre.
J13094 F/L Dohaney, V. C., Plaster Rock, N.-B.
J88127 A/F/O Dionne, C. A. J., 1631 ave Aird, Montréal, P.Q.
J27490 F/O Dobson, M. R., 23 Jarvis Street, Orillia, Ont.
J27952 F/O Dolan, S. E., 581 ave. Highland, Westboro, Ont.
J88073 P/O Donald, R. G., 620 E. 99th Street, Cleveland, O., E.-U. d'A.
J8203 P/O Donkersley, H. W., Moosomin, Sask.
J88959 P/O Donaldson, J. D., 1174 2nd Avenue, W., Owen Sound, Ont.
R147280 W.O. Douglas, C. L., Rossburn, Man.
J17076 A/F/L Douglass, R. N., 9550-83 Ave., Edmonton, Alb.
J22578 F/O Dourley, M. R., 746B ave De L'Epée, Outremont, P.Q.
J16342 A/F/L Dover, D. H., 24 Cordella Ave., Mount Dennis, Toronto, Ont.
J4893 A/W/C Dow, H. R., 145 Briar Hill Ave., Toronto, Ont.
J5691 F/L Dow, J. R., 1111 Wolseley Ave., Winnipeg, Man.
J23224 F/O Dowding, E. G., 41 Rushbrooke Ave., Toronto, Ont.
J35760 F/O Downey, W., 9 Kingdon Street, Weston, Ont.
J6008 A/F/L Dowie, C. S., Leader, Sask.
J24544 F/O Downing, G. O., 205 Vaughan Rd., Toronto, Ont.
J5709 F/L Draper, L. A., 70 Cambridge Ave., Toronto, Ont.
J16306 F/O Drimmie, G. R., 1547 Comox St., Vancouver, C.-B.
J25922 A/F/L Dubois, M. L., 135 Hill Street, Norwood, Man.
J11502 F/O Duchesnay, A. A. H. J. N. A., 263 rue Fraser, Québec, Qué.
J21786 F/O Duern, S. B., 143 Bold Street, Hamilton, Ont.
J16125 F/O Duff, T. R. N., 436-13th Street, W., Prince-Albert, Sask.
J7073 F/O Duffy, W. A., Wolfville, N.-E.
J21327 A/F/L Dumas, W. V., 4536 ave Hingston, Montréal, P.Q.
J19955 P/O Duncan, J. D., Antler, Sask.
J16267 T/F/L Dunn, W. G., 26 Morningside Ave., Swansea, Toronto 3, Ont.
J28079 F/O Dutkowski, R., 2237 Rae Street, Regina, Sask.
J13821 F/O Dunbar, H. G. S., 141 Farnham Ave., Toronto, Ont.
J35954 F/O Duncan, R., 506 Blvd., N.W., Calgary, Alb.
J12204 A/S/L Duncanson, D. A., Dutton, Ont.
J25964 A/F/L Dundas, J. O., 28 Pine Street North, Thorold, Ont.
J19623 P/O Dunlop, J. F., 3266 Oak Street, Vancouver, C.-B.
J20571 A/S/L Dunphy, A. V., Upper-Blackville, N.-B.
J85013 A/F/L Dupuis, L. P. J., Merivale Rd., Carlington, Ont.
J7992 F/L Durocher, J. E., 181 Première ave., Verdun, Montréal, P.Q.
J5699 A/S/L Dyer, H. R. F., Minnedosa, Man.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

C86178 P/O Dykes, G., Hillhouse, Troon Ayrshire, Ecosse.
J21809 F/O Dyson, E., Vedder-Crossing, C.-B.
J86872 A/F/O Earl, R. S., Pinto, Sask.
J12095 F/O Easson, J. G., 137 Strathallan Blvd., Toronto, Ont.
J9549 S/L Easton, J. F., 76 Maple Street South, Timmins, Ont.
J20236 A/F/L Ebdon, F. A., 7916-79th Avenue, Edmonton, Alb.
R188477 W/O Eby, G. A. C., 409 Hill St., Kitchener, Ont.
J26464 F/L Eckel, E. A., 550 Dovercourt Road, Toronto, Ont.
J10272 F/L Edinger, C. E., 2957 Pasadena Ave., Detroit, Michigan, E.-U. d'A.
J86254 P/O Edmondson, F. R., Oakville, Man.
J19320 P/O Edson, I. G., Unity, Sask.
J14045 S/L Edwards, G. J. J. 368 avenue Putney, St-Lambert, P.Q.
J19824 P/O Edwards, J. F., 73 Garside Ave., Hamilton, Ont.
J22622 A/F/L Edwards, T. K., 6913 Ternes Avenue, Dearborn, Michigan, E.-U. d'A.
J24375 A/F/L Edwards, W. F., 10945-90th Avenue, Edmonton, Alb.
J85133 A/F/O Egli, H. D., 89 Douglas Drive, Toronto, Ont.
J26711 F/O Ell, J., Dilke, Sask.
J13468 F/L Ellison, T., 3525-W-41st Avenue, Vancouver, C.-B.
J86870 P/O Ellwood, W. J., 414 Jarvis St. Apt. 46A, Toronto, Ont.
J10489 F/L Emeny, F. E., R.R. No 1, Enderby, C.-B.
J27571 F/O Merson, E. P., Nestleton, Ont.
J16917 A/F/L Empey, G. G., 1303 Lyall St., Esquimalt, C.-B.
C23861 F/L English, W. M. H., 1715 Coy Avenue, Saskatoon, Sask.
J22234 F/O Emmott, N. W., 504 Brandon Avenue, Winnipeg, Man.
J25411 F/O Emond, C. E., 663 rue St-Patrice, Ottawa, Ont.
J21898 F/L Enns, J. A., La Salle, Man.
J89201 P/O Enos, I. R. R., 4659 rue Fabre, Montréal, P.Q.
J11552 S/L Epps, R. F., 306 Parkview St., St. James, Man.
J19397 A/F/L Escaravage, P. V. M., Suite 1, 249 Ellen St., Winnipeg, Man.
J24793 F/O Essery, R. K., 844 Davenport, Toronto, Ont.
J22233 F/L Evans, D. C., 2979 West 39th Ave., Vancouver, C.-B.
J18702 A/F/L Evans, R. E., 1620E 84th St., Cleveland, Ohio, E.-U. d'A.
J85812 P/O Evans, W. G., Laurier, Man.
J19792 P/O Evans, W. T., 484 Beverley St., Winnipeg, Man.
J23253 A/F/L Evenson, L. R., 259 Laura St., Winnipeg, Man.
J6222 F/L Everard, H. J., 101 Tamarack St., Timmins, Ont.
C949 G/C Ewart, F. J., 144 rue Drummond, Ottawa, Ont.
J16328 A/F/L Ewer, H. F., C.P. 1326, Kelowna, C.-B.
J87964 P/O Ewing, F. H., 75 Main Street, Kirkland Lake, Ont.
J20947 F/O Eyjolfson, E., Otto, Man.
J85015 P/O Eyjolfsson, H. C., 148 West 3rd Ave., North-Vancouver, C.-B.
J8799 F/L Eyolfson, K. M., Leslie, Sask.
J16440 F/O Facey, H. R., 10632-104th Street, Edmonton, Alb.

[L'hon. M. Gibson.]

J9069 F/L Fairbanks, D. C., 424E State St., Ithaca, New-York, E.-U. d'A.
J14324 A/F/L Fairey, W. M., Lloydminster, Sask.
J86801, P/O Fallon, H. R., Wayne, Pa., E.-U. d'A.
J16828 F/O Fallis, A. H., Hôtel Mayfair, Portage-la-Prairie, Man.
J1422 F/O Farb, H. R., 193 Lonsmount Dr., Toronto, Ont.
R134906 W/O Farmer, A. C., Box 93, Pine Falls, Man.
J15976 F/O Farquharson, G. H. T., Corbyville, Ont.
R144254 W/O Farquharson, J. E., 117 Glengrove Ave., Toronto, Ont.
J29517 A/F/L Farris, L. W., 71 Park Street, Sydney, N.-E.
J22749 F/L Faulder, J. M., 18 Rosewood Avenue, London, Ont.
R127997 W/O Faulkner, V. H., 91A Geoffrey St., Niagara Falls, Ont.
J86875 P/O Fawcett, H. A., 25 rue Hunter, Huntingdon, P.Q.
J19673 F/O Fenton, W. I., Ladner, C.-B.
J28917 F/O Ferguson, R. M., Erin, Ont.
J92660 P/O Ferris, C., 322 28th Avenue N.E., Calgary, Alb.
J20924 F/O Ferris, J. R., 248 Hiawatha Road, Toronto, Ont.
J21354 F/O Ferstman, A. N., 74 blvd Charest, Québec, P.Q.
J85181 F/O Fetherston, J. D., 1050 Yonge St., Apt. 15 B, Toronto, Ont.
J11101 F/L Finch, G. H., Birtle, Man.
R96333 W/O Findlay, J. B., Fitzroy Harbour, Ont.
J21630 F/O Fink, R. G., 117 Ruby St., Winnipeg, Man.
J85089 F/O Finkelstein, C. L., 27 Sanahurst Apts., Calony St., Winnipeg, Man.
J14734 F/L Finlay, S. S., 10 Balsam Ave, Toronto, Ont.
J88637 P/O Finlayson, D. M., 448 E. 30th Ave., Vancouver, C.-B.
J13956 F/O Finlayson, C. G., 1040 Craigdarroch Rd., Victoria, C.-B.
J9078 S/L Fiset, K. J., 875 ave Stuart, Montréal, P.Q.
J36391 F/O Fish, F. H., 1509-19 Avenue W., Calgary, Alb.
J15636 F/L Fisher, C. C., Englehart, Ont.
J24228 F/O Fisher, J. E., 71 Vanderhoof Avenue, Leaside, Ont.
J15898 F/O Fitzgerald, R. E. J., 402 Gore St., Amherstburg, Ont.
J28561 F/O Fitzsimmons, E. F., Govan, Sask.
J19797 P/O Fjeldsted, T. B., Arborg, Man.
J86730 F/O Fleck, A. B., 1296 The Crescent, Vancouver, C.-B.
J85087 P/O Fleming, R. J. C., 142 John St., London, Ont.
J88048 P/O Fleming, J. C., R.R. No 2, New-Westminster, C.-B.
J89169 P/O Fleming, M., Drinkwater, Sask.
J24920 F/O Fleming, R. M., 60 Queen St., Dartmouth, N.-E.
J18927 A/F/L Flewelling, M. F., 512-22nd Ave. West, Calgary, Alb.
J10514 F/L Fockler, E. M., 1756-W-10th Ave., Vancouver, C.-B.
J19524 A/F/L Foley, J. C. C., Box 111, Wellington, Ont.
J18382 P/O Folkes, R. W., 362 Bleecker St., Toronto, Ont.
J21918 F/O Fonger, O. W., Apt. 5, 383 Bayview Ave., Leaside, Ont.
J21372 F/L Ford, C. G., Melfort, Sask.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J12688 F/L Ford, J. A. L., c/o Mrs. A. Ford, Box 77, Fergus, Ont.
J85684 P/O Ford, L. E., Box 23, Kelvington, Sask.
J87189 P/O Forgrave, R. A., 180 1re rue, Iberville, Qué.
J11616 F/L Forman, G. W., 703 Queen St., Geraldton, Ont.
R107547 W/O Forsberg, W. G., Riceton, Sask.
J11310 F/L Forsyth, D., 108 East 36th St., New York East, E.-U. d'A.
J14458 F/L Foster, W. D., 208 Lochiel St., Renfrew, Ont.
R114420 W/O Foster, W. P., R.R. No 6, Guelph, Ont.
C910 S/L Foster, W. M., 84 Palmer St., Guelph, Ont.
J18636 A/F/L Fowler, V. T., Camrose, Alb.
J22528 F/L Fownes, L. E., Baddeck, N.-E.
J90093 P/O Fox, B. A. M., Cupar, Sask.
J6364 F/L Fox, C. W., 337A Woolwich St., Guelph, Ont.
J85607 P/O Fox, G. W., Weyburn, Sask.
J86179 P/O Fox, K. C., R.R. No 2, Belleville, Ont.
J85446 F/O Foy, H. O., Admaston, Ont.
J10690 F/O Francis, G. E., 11 Train St., Sydney, N.-E.
J85367 F/O Frankel, B., 453 Pembine Highway, Winnipeg, Man.
J14225 F/O Franklin, A. E., Zealandia, Sask.
J14038 A/F/L Franklin, E. M. C., Box 115, Digby, N.-E.
J90500 P/O Fraser, A. D., 287 Beverley St., Winnipeg, Man.
C1350 F/L Fraser, R. B., R.R. No 1, Pictou, N.-E.
J87011 P/O Fraser, R. C., Grosse Isle, Man.
J86757 P/O Fraser, L. M., 756-8th Avenue East, Vancouver, C.-B.
J22321 F/O Fraser T., 365 Belfast St., Medicine-Hat, Alb.
J35289 F/O Freeborn, D. B., 141 ave Bayswater, Ottawa, Ont.
J14457 F/L Freeman, A. B., C.P. 125, Yarmouth-North, N.-E.
J85937 F/O French, A. B., 3 Adelaide St., Amherst, N.-E.
C1617 A/W/C French, D. T., 110 Province St. S., Hamilton, Ont.
J12548 F/L French, J. A., 598½ Concession St., Hamilton, Ont.
J29859 F/O Friesen, J. K., Altona, Man.
J85330 F/O Frith, R. D. F., 470 Granville St., Vancouver, C.-B.
J24265 A/F/L Fritz, H. J., Shaunavon, Sask.
J21359 F/L Frost, G. R., 77 Wells Hill, Toronto, Ont.
J19861 F/O Fry, C. W., 38 Temperence St., Aurora, Ont.
J27575 F/O Fulton, K. R., Windsor, Hants County, N.-E.
J28913 F/O Fultz, J. G., 123 Beech St., Halifax, N.-E.
J18391 P/O Galan, P. R., Wisla, Man.
J26644 F/O Galbraith, J. A., 5479-2e Avenue, Rosemont, Montréal, P.Q.
J23960 F/O Galbraith, J. R., 396 rue Lisgar, Ottawa, Ont.
J86428 P/O Galbraith, L. J., 606 15th Avenue N.-E., Calgary, Alb.
J36436 A/F/L Galipeau, J., 132 rue Water, Ottawa, Ont.
J26811 F/O Gallen, R. M., 1374 Bruce Avenue, Windsor, Ont.
J85386 F/O Galloway, I. M., 23 15th St., New Toronto, Ont.
J22864 F/O Galvin, J. W., 82 St. Clarens Ave., Toronto, Ont.
J87383 F/O Ganley, C. J., Shaunavon, Sask.
J11245 A/F/L Gardner-Medwin, A. G., Rose Cottage, Old Couldon, Surrey, Angleterre.
C18867 P/O Gargett, E., 284-6th St., Medecine Hat, Alb.
J17155 F/L Garland, J. W., R.R. No 1, Richmond, Ont.
J26358 F/O Garneau, J. F. R., 178 est, rue Laurier, Montréal, P.Q.
J16299 F/O Garrett, E. W., 363 Wolverleigh Blvd., Toronto 6, Ont.
J29620 F/O Garrett, F. M., 55 Arthur N., Elmira, Ont.
J87389 P/O Gaudry, L. A. J., Somerset, Man.
J45287 P/O Gauthier, J. R. 501 rue Langevin, St-Boniface, Man.
J12450 A/F/L Gauthier, J. J. A. R., 2080 rue Jeanne-Mance, App. 9, Montréal, P.Q.
J85521 F/O Gauvreau, R. J., 11 avenue Miller, Parc Greenfield, Montréal, P.Q.
J19209 A/F/L Gee, Wilbur Thomas, 5881 ave Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, P.Q.
J19058 F/O Geeves, G. E., 2230 avenue Harward, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
J12273 F/O Gibbons, N., 2355 Marine Drive, West Vancouver, C.-B.
J17590 F/O Gibbs, J. C., Beech Ave., Bowmanville, Ont.
J15108 F/L Gibbs, P. L., Harlan, Sask.
J23624 F/O Giddens, J. A., Rolling Dam, N.-B.
J85413 A/F/L Gilbert, A. E., Yonge Street, Aurora, Ont.
J26356 F/O Gilbert, J. E. J., 4 rue Ferland, Québec, P.Q.
J14754 F/O Gillette, A. B., a/s Potsdam Hospital, Potsdam, New-York, E.-U. d'A.
J88089 P/O Gill, F. A., 2791 West 11th Avenue, Vancouver, C.-B.
J27402 F/O Gillespie, G. C., Carleton, I. P.-E.
J25875 F/O Gillis, D. J., 10718-106 St., Edmonton, Alb.
J28672 F/O Gilmour, B. C., R.R. No 6, Galt, Ont.
J6189 F/L Gilmour, B. T., 32 Woodworth Ave., St. Thomas, Ont.
J16762 A/F/L Gillmore, J. H., Picardville, Alb.
J92004 P/O Girling, D. E., Ponoka, Alb.
J23208 F/O Girvan, R. M., Rexton, Kent County, N.-B.
J92197 P/O Glasgow, A. D., Irma, Alb.
J22584 F/O Glazebrook, J. R., 11 Princess Place, Halifax, N.-E.
J14092 F/O Glen, I., 85 ave Kindersley, Mont-Royal, Montréal, P.Q.
J27226 F/O Gliddon, W. J., Le Pas, Man.
J14713 F/L Glover, V. R., 2046 Cornwall St., Vancouver, C.-B.
J15765 F/L Glustien, A., Heelen St., New Waterford, N.-E.
J29970 F/O Goatcher, R. E., 515 Jubilee Avenue, Winnipeg, Man.
J22395 A/F/L Goeres, R. J., 238 Stadacona St. W., Moose-Jaw, Sask.
J5981 F/L Goldie, J. K., C.P. 26, Creelman, Sask.
J19871 P/O Golding, W. H., C.P. 44, Meadow Lake, Sask.
J85064 A/F/L Goldsmith, J. E., 283 Oxford Street, Halifax, N.-E.
J25985 A/F/L Gonyou, G. L., 43 Humbolt St., Humberstone, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J89963 P/O Goodhew, W. K., 830 Broadway Ave., Saskatoon, Sask.
J87056 P/O Goodhue, W. R., a/s Leon W. Eldridge, RFD No 3, Portland, Maine, E.-U. d'A.
J10608 A/S/L Gooding, H. O., 76 ave Kennilworth, Ottawa, Ont.
C18336 A/F/L Goodman, G. M., C.P. 104, Wellington, Ont.
J88817 P/O Goodman, R. M., 560 Delaware Ave., Toronto, Ont.
J16942 F/O Goodwin, D. W., Maynooth, Ont.
J17399 F/O Goodwin, H., 168 Fernbrook Ave., Wyncote, Pa., E.-U. d'A.
J86308 P/O Gordon, J. C., 608 Hillcrest Ave., Calgary, Alb.
J22418 A/F/L Gordon, J. S., 48 Berkeley Apts., 59 Maxwell St., Toronto, Ont.
J12461 F/L Gorman, O. C., 102 West 39th St., Baltimore, Maryland, E.-U. d'A.
J18534 F/O Gorrill, V. I., Camp Lister, Creston, C.-B.
J15224 A/S/L Gosman, H. G., a/s Dr. A. D. McKee, Dauphin, Man.
J88027 P/O Goudreault, J. A. G., Roberval, P.Q.
J28993 A/F/L Goudreau, J. E. H., 5 d'Estimauville, Québec, P.Q.
J85351 P/O Goulet, N. A., C.P. 195, Dalhousie, N.-B.
J21811 F/O Gourlay, J. L., 34 Dave., Ladysmith, C.-B.
J86353 F/O Gourley, D. M., Watson, Sask.
J12820 A/S/L Gowans, J. R., Grand-Forks, C.-B.
J19963 P/O Grace, M. A., 46 Reid Street, Corner Brooks, (T.-N.).
J18335 P/O Graham, D. D., 780 East 31st Ave., Vancouver, C.-B.
J16364 F/L Graham, E. B., Fort Saskatchewan, Alb.
J14729 F/O Graham, G. T., 1039 Schuyler St., Saskatoon, Sask.
J88381 P/O Grant, D. A., Williamstown, Ont.
J5056 S/L Grant, F. G., 614 Elbow Drive, Calgary, Alb.
J86001 F/O Grant, H. G., 35 Carlyle Apts., Winnipeg, Man.
J28351 F/O Grant, I. C., 545 avenue Lansdowne, Westmount, Québec.
J14183 F/L Gray, E. G., 4115 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Qué.
J21518 F/O Gray, J. M., 411-10th St., New-Westminster, C.-B.
J19799 P/O Gray, R. A., 827 Elias Street, London, Ont.
?7547 A/S/L Gray, R. G., 560 Hillsdale Rd., Rockcliffe, Ont.
J86561 P/O Gray, R. T., Indian-Head, Sask.
J25043 F/O Gray, W. G., 356 East 26th Street, North Vancouver, C.-B.
J24023 F/O Gray, W., C.P. 818, Campbellton, N.-B.
J20863 F/O Greco, J. P., 42 Parkhill Rd., Toronto, Ont.
J26697 F/O Gregg, R. B., River Plate London Committee 10, Finsburg Circus, London, Angleterre.
C1970 S/L Green, J. F., 180 Centre St., St. Thomas, Ont.
J22852 F/O Greene, G. A., 502 Third St., Saskatoon, Sask.
J19060 F/O Greenwood, E. A., 1229 Third Ave., N.W., Moose Jaw, Sask.

[L'hon. M. Gibson.]

J26501 F/O Gregson, H. H., Castor, Alb.
J5683 S/L Grierson, J. W. R. F., 52 Wellington St. E., Guelph, Ont.
J17375 F/O Griffiths, R. M., 137 West 13th St., New-York, N.-Y., E.U. d'A.
J27282 F/O Grimble, H. F., 3866 W. 35th Ave., Vancouver, C.-B.
J17625 F/O Grimes, R. A., Heaslip Station, Man.
J17559 F/O Grout, A. C., 1294 Clyde Ave., Vancouver, C.-B.
J19386 P/O Gruninger, E., Sunny Brook, Alb.
J25934 F/O Guilfoyle, H. B., 880 Avenue Road, Toronto, Ont.
J88643 P/O Guillet, G. J., 351 rue Chapel, Ottawa, Ont.
C24448 A/F/L Gullevin, F. E., 11 Williams St., Halifax, N.-E.
J86500 P/O Gundy, R. M., 9 Ridge Drive Park, Toronto, Ont.
J87695 P/O Gurski, N., 816 Crowe Ave., Fort-Francis, Ont.
J85157 F/O Hache, P. J. D., Petit-Rocher, N.-B.
J14437 F/L Hagerman, G., Mallorytown, Ont.
J6795 F/L Halcrow, A. F., C.P. 1199, Penticton, C.-B.
C1408 W/C Hale, E. B., House 21, R.C.A.F., Dartmouth, N.-E.
J6498 A/S/L Hales, F. W., 11421-96th Street, Edmonton, Alb.
C17597 A/F/L Hall, D. G., C.P. 129, Sundridge, Ont.
J25156 F/O Hall, J. C., 859 Winnipeg Avenue, Winnipeg, Man.
J14776 F/O Hall, J. B., 1197 avenue Seymour, Montréal, P.Q.
J25802 F/O Hall, J. T., 516-15th Avenue, Calgary, Alb.
J22416 F/O Hall, T. S., 5 Gotham Avenue, Gerritsen Beach, Long Island, N.-Y., E.-U. d'A.
JS7592 A/F/O Hall, W. S., 12729 Stony Plain Road, Edmonton, Alb.
C19689 F/O Halladay, H. D., Glenside, Sask.
J85078 F/O Hallatt, H. E., R.R. 1, Main W., Hamilton, Ont.
J22057 F/O Hallikas, E. O., 335 Scott St., Fort-Frances, Ont.
C1625 A/W/C Hamber, E. C., 17 Chilton Place, Hamilton, Ont.
J13388 F/O Hamblin, W. D. M., 1606 Defer Place, Detroit, Michigan, E.-U. d'A.
J20900 F/O Hamilton, C. E. T., 345 rue Douglas, Sault-Ste-Marie, Ont.
C86340 F/O Hamilton, C. S. V., 155 Mill St., Oshawa, Ont.
J16121 F/O Hamilton, F. F., Mazenod, Sask.
J27149 F/O Hamilton, J. D., 127 Third Avenue, Schumacher, Ont.
J20580 A/F/L Hamilton, J. K., 12936-116 St., Edmonton, Alb.
J23939 F/O Hamilton-Jones, J. E., 2 Spruce Street, Great Neck, Long Island, New-York, E.-U. d'A.
J17352 A/F/L Hammond, A. B., 5854 rue McLynn, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
J26423 F/O Hammond, H. H., 773 rue Pelissier, Windsor, Ont.
J10645 A/S/L Hammond, J. W., 815 West Canadian Avenue, Vinita, Okla, E.-U. d'A.
J88664 P/O Hammond, W. K., 428 Rectory St., London, Ont.
J25249 F/O Hample, M. A., Eagle-River, Ont.
J38752 F/O Hancox, E. R., 96 Brisbin St., London, Ont.
J86018 F/O Hanna, K. C., 98 John St., Brockville, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J22850 F/O Hanson, C. E., Hay Lakes, Alb.
J15599 A/F/L Hanson, J. R., 454 avenue Mount-Stephen, Westmount, Montréal, P.Q.
J17377 F/O Harding, J. R., C.P. 31, Windsor, Ont.
J19301 P/O Hardy, A. V., 9655-87th Ave., Edmonton, Alb.
C25250 F/L Hardy, G. E. A., 2450—28th Ave. S.W., Calgary, Alb.
J9132 F/L Hargrove, W. W., Sombra, Ont.
J14242 F/O Harkins, G. F., R.R. #3, Sarnia, Ont.
J11481 F/L Harling, D. W. A., 231 avenue Melville, Westmount, P.Q.
J9316 F/L Harland, G. R., 113 Villaire Ave., Riverside, Ont.
J87953 F/O Harlow, R. G., C.P. 84, Prince-George, C.-B.
C19525 F/O Harper, O. J., 38 Brunswick Apts., Winnipeg, Man.
J9498 F/L Harris, A. A. C., 2257 McIntyre St., Regina, Sask.
J25098 F/O Harris, A. A., 461 Kingswood Road, Toronto, Ont.
J85038 P/O Harris, A. M. P., 301 Lumberman's Bldg., Richards St., Vancouver, C.-B.
J20064 F/L Harris, F. R., 611 Wilson St., Victoria, C.-B.
J9766 F/L Harris, W. J., 5 Visart St., St-Jean, N.-B.
J5908 F/L Harris, W. N., Minnedosa, Man.
J88062 P/O Harrison, F. A., 1328 Howe Street, Vancouver, C.-B.
J16686 F/O Harrison, R., 4237 Pine Crescent, Vancouver, C.-B.
J22483 F/O Hart, D. A., 365 Wiley St., Port Arthur, Ont.
J16995 F/O Harty, J. C., 3403 Amherst St., Dallas, Texas, E.-U. d'A.
J86736 P/O Hartford, G. P., a/s de l'Hôpital, Hazelton, C.-B.
J85081 P/O Harvey, J. D., 54 Lavinia Ave., Toronto, Ont.
J87004 P/O Harvey, R. C., 911—12th Street, New-Westminster, C.-B.
J35172 F/O Harvey, T. S. W., Hines-Creek, Alb.
C1075 F/L Hill, G. U., C.P. 55, Shubenacadie, N.-E.
J11307 A/S/L Haton, J. A., 145 Douglas Drive, Toronto, Ont.
J27535 F/O Hawkes, R. C., 2756 West, 37th Avenue, Vancouver, C.-B.
J18020 A/F/L Hawkins, A., 68 Wardell St., Toronto, Ont.
R109508 W/O Hawks, E. S., 73 Victoria Ave., Leamington, Ont.
J9242 F/L Hawn, E. J., Maple-Creek, Sask.
J21640 F/O Haworth, R. J., 90A Hiawatha Road, Toronto, Ont.
J85823 F/O Hawthorne, T., 2663 Eton St., Vancouver, C.-B.
J26743 F/O Hawtin, G. F., Cannington, Ont.
J15707 P/O Hay, H. B., 82 Rice St., Edmundston, N.-B.
J5489 A/S/L Hay, W. B., a/s Chase Nat. Bank of New York, Park Avenue at 60th St., New-York, N.-Y., E.-U. d'A.
R140172 W/O Hayes, J. H., 335 Martin St., Banff, Alb.
R105406 W/O Hayward, F. R., Emsdale, Ont.
J12324 A/F/L Hayward, R. K., 129 Gower St., St-Jean, T.-N.
J86040 F/O Hea, R. W. K., Grand Coules, Sask.
J14508 F/O Head, J. T., 254 Centre Avenue, New-Aberdeen, Glace-Bay, N.-E.
J22838 F/O Healey, T., Suite 26, Eugenie Apts., Norwood, Man.
J21121 F/O Healey, W. A., 141 Gibson St. N., Parry-Sound, Ont.
J23343 F/O Heaney, H. C., a/s A. G. Heaney 540 Atlantic Ave., Boston 10, Mass., E.-U. d'A.
J86859 P/O Heaton, J., R.R. #1, Scarlet Rd., Weston, Ont.
J16485 F/O Hebert, J., 7252 rue des Ecores, Montréal, P.Q.
C1469 A/S/L Hebert, R. J. C., Magog, P.Q.
J85353 P/O Hegseth, A. H., 529 Second Avenue, South, Kenora, Ont.
J16650 F/O Heide, C. L., 1254 Venables St., Vancouver, C.-B.
J19426 F/L Heimpel, E. S., Collège MacDonald, Québec.
J13447 F/L Hemphill, R. D., 2153 West, 51st Avenue, Vancouver, C.-B.
J9123 F/L Henderson, C. H. D., 3 Westcott St., London, Ont.
J10516 F/L Henrickson, D. C., 977 Dominion St., Winnipeg, Man.
J16469 A/F/L Henry, E. R., Kincardine, Ont.
J85016 F/O Henry, J. C., 113 Spruce Hill Road, Toronto, Ont.
J29585 F/O Hepburn, H. R., 14 Keystone Avenue, Toronto, Ont.
J85050 A/F/L Herbert, R. G., C.P. 540, Kelowna, C.-B.
J27687 A/F/L Heron, G. L., 3708 W., 27th St., Vancouver, C.-B.
J11139 A/F/L Heron, P. W., 7818—104 St., Edmonton, Alb.
J29846 F/O Hethrington, J. N., 1112 Nanaimo St., New-Westminster, C.-B.
J21294 A/F/L Hewitt, H. A., Lac-Vert, Sask.
J85562 A/F/L Hewitt, J. T., 30 Machedash St., Orillia, Ont.
J18834 P/O Hicks, V. C., 3613 7A Street W., Calgary, Alb.
J15695 A/S/L Higgins, C. W., St. Avards, Charlottetown, I.P.-E.
J87596 P/O Higgins, G. R., 6281 rue De Gaspé, Montréal, P.Q.
J25798 A/F/L Hill, D. J. L., Mt. Brydges, Ont.
J24296 F/O Hill, W. F., Strome, Alb.
J16255 F/O Hill, V. P. B., R.R. #3, St. Catharines, Ont.
J19496 P/O Hind, J. P., 1207 Duke St., Victoria, C.-B.
J92003 P/O Hinds, R. H., 2780 West 8th Ave., Vancouver, C.-B.
J26290 F/O Hinman, G. W., Cardston, Alb.
J85245 P/O Hirschfeld, G. D., Goldenville, N.-E.
J29571 A/F/L Hiscott, R. W., Sutton West, Ont.
J28772 F/O Hislop, J. V., 16 Lavinia Avenue, Toronto, Ont.
J18609 P/O Hodges, S. C., 744 Ingersoll St., Winnipeg, Man.
J41894 F/L Hodgins, R., 123 rue Albert, Ottawa, Ont.
C428 S/L Hodgson, W. B., Stratton Lodge, Inverness, Ecosse.
J12828 F/L Hodson, A. H., C.P. 86, Vancouver Island, Alberni, C.-B.
J9067 F/L Hoffman, J. W., 274 blvd Giles, App. 412, Windsor, Ont.
J21119 A/F/L Hogg, J. M., 563 rue McLeod, Ottawa, Ont.
J28141 F/O Holden, R. G., 245 E. 37th St., New-York, N.-Y., E.-U. d'A.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J86467 P/O Holding, S. R., Welwyn, Sask.
J85039 P/O Holland, J. R., 29 Newton Avenue, West Kildonan, Man.
J18740 A/F/L Hollingworth, J. M., 3410 ave Hingston, App. 26, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
J92116 P/O Holman, W. G., Garafraxa St., Fergus, Ont.
J91076 P/O Holmes, A. M., New-Liskeard, Ont.
J14350 F/O Hooke, E. N., 159 Westminster Ave., Toronto Ont.
J87397 P/O Hope, W. J., 388 ave Riverdale, Ottawa, Ont.
J28985 F/O Hopkins, D. B., R.R. No 2, Langley-Prairie, C.-B.
J5812 F/L Hopkins, J. D., Orangeville, Ont.
J19003 P/O Hopton, C. G., 310 S. Archibald Street, Fort-William, Ont.
J28929 F/O Horbul, T., Nokomis, Sask.
J85627 P/O Hordal, S. G., C.P. 126, Wynyard, Sask.
J23110 F/O Horswill, T. S., 412 Silica Street, Nelson, C.-B.
R82755 W/O Houston, J. T., C.P. 49, Carleton, Ont.
J5100 A/S/L Hovey, J. C., Apt. 4 13 Government Road., W., Kirkland-Lake, Ont.
J8790 F/L Howard, J. P. O., 377 ave Daly, Ottawa, Ont.
J22203 F/O Howard, M. E., R.R. No 4, Mitchell, Ont.
J85337 P/O Howard, T. J., R.R. No 7, Lucknow, Ont.
J15930 F/O Hown, N. C. R., 58 Charles St. E., Apt. 19 Manhattan Apts., Toronto, Ont.
J29268 A/F/L Howes, J. H., Rockhaven, Sask.
J87595 F/O Hoy, J. C., 35 Dinnick Cres., Toronto 12, Ont.
R154623 W/O Hudson, E. B., Cascumpec, I.P.-E
J21976 F/O Huget, C. M., 2225 E. 44th Avenue Vancouver, C.-B.
J19234 F/L Hughes, B. G., 210-29th Ave. S.E., Calgary, Alb.
J12639 F/O Hughes, J. R., R.R. No 1, Northwood, Ont.
J26927 F/O Hughes, L. G., Cangallo 2630, Buenos-Ayres, Argentine.
J28282 F/O Hughes, L. G., 464 Kelly St., New-Westminster, C.-B.
J10708 F/O Hughes, P. G., C.P. 519, Courtenay, Vancouver Island, C.-B.
J22196 F/O Huletsky, P., 6319 3e Ave, Rosemont, Montréal, P.Q.
C1256 A/W/C Hull, A. C., 199 rue Chapel, App. 11, Ottawa, Ont.
J24929 F/O Humphrey, H. J., 134 Larch St., Sudbury, Ont.
J18053 F/O Hunt, H. S., C.P. 291, Kinistino, Sask.
J5037 F/L Hunter, H. R., 1726 W. 60th Ave., Vancouver, C.-B.
J13816 F/O Huntley, F. J., 966 Ossington Ave., Toronto, Ont.
C18877 P/O Hurd, E. J., Sawyerville, P.Q.
R58023 W/O Hurst, H. R., C.P. 316, Grimsby, Ont.
C22662 A/S/L Hurley, F., Hale Haven Store, Road 42 Route 1, Rex, Georgia.
J88936 F/O Hurly, J. R., 202 Fraser St., North-Bay, Ont.
J17192 F/L Husband, D. F., 3 Calleyview Gardens, Toronto, Ont.
J88082 P/O Husband, M. L., Robsart, Sask.
J19887 A/F/L Huston, S., 2 Greendale Ave., Mt. Dennis, Toronto, Ont.

[L'hon. M. Gibson.]

J86648 F/O Hutcheon, A., 393 Dawson St., Port-Arthur, Ont.
J21893 F/L Hutcheon, D. R., Davidson, Sask.
J16831 F/O Hutchinson, E. B., 23 Rankin Ave., Amherstburg, Ont.
J17380 A/F/L Hyslop, M. C., 10612-124 St., Edmonton, Alb.
J86472 F/O Idle, F. I., 5793 St. Margarets St., Vancouver, C.-B.
J4425 A/S/L Imrie, B. S., 131 Oakwood Ave., Toronto, Ont.
J17096 A/F/L Ingalls, B. J., Sayabec Station P.Q.
J5907 S/L Ingrams, R. R., a/s Rév. W. M Rodger, Norton, N.-B.
J86461 P/O Ingleby, W. G., 36 Leopold Street Toronto, Ont.
J86686 P/O Irvine, J. V., 724-11th St., Saskatoon, Sask.
J10245 F/L Irving, W. J., C.P. 116 Colleman Alb.
J22132 A/F/L Irwin, A. K., Princeon, C.-B.
J12868 S/L Irwin, W. A., 120 Geoffrey Street, Toronto, Ont.
J12339 A/S/L Jack, R. A., No 1 C.N.S., RCAF., Rivers, Man.
J21827 F/O Jackman, F. D., Stirling, Ont.
J11231 F/L Jackson, A. H., 36 St .Matthews Ave., Hamilton, Ont.
J19710 F/O Jackson, H., 1430-21st Ave., N.W., Calgary, Alb.
J18946 P/O Jackson, H. N. C.P. 24 R.R. No 2, Millet, Alb.
J23716 F/O Jackson, L. E., 2807-7th Avenue, Vancouver, C.-B.
J85576 P/O James, G. B., Kelvington, Sask.
J85056 P/O James, J. L., 67 Cameron Crescent, Toronto, Ont.
J22093 F/O James, R. H., 941 West 20th Ave., Vaucouver, C.-B.
J19196 F/O Jamieson, D. R. C., 140 Symington Ave., Toronto, Ont.
J19705 P/O Jarman, R. H., 11525-88th St., Edmonton, Alb.
J10611 F/L Jasper, C. M., 170 South Post St., Hotel Clark, Spokane, Washington, D.C., E.-U. d'A.
J85358 P/O Jean, J. E. F., 93 rue De Montmorency, App. 2, Québec.
J9441 F/L Jenkins, F. Aroostook, Jct., N.-B.
R153179 W.O. Jennings, D. R., Elmsvale Hfx. U. d'A.—(M. A. E. Jennings). 68 Washington St., W., Warwick, R.I. E.-U. d'A.—(M. A. E. Jennings).
J85173 F/L Jennings, W. T., Université du Manitoba, Fort-Garry, Man.
J26908 F/O Jessee, James, Pyle, 1915 Hard Street, Vancouver, C.-B.
J86086 P/O Johnson, A. B., 235 St. Johns Rd., Toronto, Ont.
J22577 F/O Johnson, C. H., Strome, Alb.
J9262 F/L Johnson, G. W., 102 Beechwood Ave., Hamilton, Ont.
J14873 F/L Johnson, J. R. F., Onemee, Ont.
J20834 F/O Johnson, M. J., Baldur, Man.
J20050 A/F/L Johnson, P. G., 11 Beach St., Bethel Conn., E.-U. d'A.
J13346 F/L Johnson, I. 6177 avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, P.Q.
J87545 A/F/O Johnson, R. E., 249 Balmoral Street, Winnipeg, Man.
J85807 F/O Johnson, T. R. M., 6307 rue Drolet, Montréal, P.Q.
J15583 F/L Johnston, A. J., a/s W. V. Maybin, C.P. 424, Souris, Man.
J25407 F/O Johnston, B., 164 London Rd. Guelph, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J25509 F/O Johnston, E. C. W., 164 McIntyre, East, North-Bay, Ont.
J18596 P/O Johnston, F. E., 283 blvd Demarchais, Verdun, P.Q.
J192599 P/O Johnston, J. I., 65 Avenue Rd., Toronto, Ont.
C18844 F/L Johnston, K. E., 66 Lee Street Peterboro, Ont.
J27556 F/O Johnston, V. R., 735 Danforth Avenue, Toronto, Ont.
Stanley Barracks (Toronto).
J24724 F/O Johnston, W. H., 263 Westwood Avenue, Toronto 6, Ont.
J85017 A/F/L Jones, C. R., Mme Lillian M. Jones, 1995-W-5th Avenue, Vancouver, C.-B.
M. Thomas Jones, 2968 W., 9th Avenue, Vancouver, C.-B.
J19171 P/O Jones, E. T., 9602-149th Street, Edmonton, Alb.
J13827 F/O Jones, K. W., 1399-3rd Ave., Trail, C.-B.
J87422 P/O Jones, L. E., 1399-3rd Ave., Trail, C.-B.
J87406 P/O Jones, O. E., Kellam Mills, West County, N.-B.
J9508 A/F/L Judah, F. T., 11314-99th Ave., Edmonton, Alb.
J26321 F/O Jutras, J. R., Plessisville, P. Q.
J26354 F/O Kabbash, A. D., 6696 De Normanville, Montréal, P.Q.
J28482 F/O Kallal, J. T., Tofield, Alb.
J19881 P/O Kalle, R. A., 1022 avenue Bruce, Windsor, Ontario.
C19796 F/O Kalyniuk, A., 48 ave Messines, Timmins, Ontario.
J16135 F/O Keane, H. W., 50 rue Ste-Julie, Québec, P.Q.
J19422 A/F/L Keane, J. H., Orono, Ont.
J14117 F/O Keefe, E. J., Wainwright, Alb.
J4876 F/L Keefer, R. G., 1461 rue Mountain, Montréal, P.Q., App. 46.
J86148 P/O Keegan, K. E., 78 Mill St., Brampton, Ont.
J25807 F/O Keelan, L. H., 2940 Victoria Ave., Regina, Sask.
J87496 P/O Keen, W. D., 107 Walnut St., Paris, Ont.
J23599 A/F/L Keighley, Jr, F. E., 2647 Eastwood Avenue, Evanston, Ill., E.-U. d'A.
J9074 F/L Keller, J. W., 54 Fairmount St., Brookline, Mass., E.-U. d'A.
J7548 S/L Keillor, H. G., Mitchell, Ont.
J17332 F/L Kelly, P. G., 4109 ave. Northcliffe, Montréal, P.Q.
J86309 P/O Kelly, P. J., 155 Pembroke Steet, W., Pembroke, Ont.
J20729 F/O Kelly, R. L., Miniota, Man.
J86452 A/F/L Kelly, W. W., 195 Ferry Road, Winnipeg, Man.
J88367 P/O Kemp, W. G., Fort Fraser, C.-B.
J19974 A/F/L Kennedy, L. J., 208 Prince Ave., Portage-la-Prairie, Man.
J25793 A/F/L Kent, R. W., 149 Proctor St., Sarnia, Ont.
J18428 F/O Kent, W. E., Bathurst, N.-B.
J19139 P/O Kennedy, H. R., 475 Washington St., New-Glasgow, N.-E.
J17500 A/F/L Kerr, C. G., 2205 McIntyre Street, Regina, Sask.
J86532 P/O Kerr, J. A., Alexander, Man.
J11940 F/L Kerr, J. W., 18 Williamson Apts., Regina, Sask.
J89277 P/O Kerr, R. D., Langford-Park, Alb.
J6002 F/L Kerrigan, H. F., 387 Roslyn Ave., Westmount, P.Q.
J87067 P/O Keslick, J. L., 147 Heath Street, Toronto, Ont.
J24254 A/F/L Kettlewell, T. W., 208 Canada Bldg., Prince-Albert, Sask.
J87069 A/F/O Kicak, J., 374 Victor Street, Winnipeg, Man.
J22340 F/O Kidd, K. R., 417 Main Street, W., North-Bay, Ont.
J35983 F/O Kinball, D. H., Oromocto, N.-B.
J18976 P/O Kimmett, T. H., 303-10th St., N.W., Calgary, Alb.
J17505 F/L King, D. B., a/s 259 Kitson St., Winnipeg, Man.
J25379 F/L King, J. L., 146 Earlsdale Ave., Toronto, Ont.
J7659 S/L King, R. B., C.P. 508, Dunnville, Ont.
J88850 P/O King, W. H., 54 Lakeview Ave., Toronto, Ont.
J25139 A/F/L Kingsland, R. R., 4377 ave. Westmount, Westmount, P.Q.
J4743 A/S/L Kipp, R. A., 359 Nicola St., Kamloops, C.-B.
J86565 F/O Kipper, C. W., 10 Parkside Drive, Westdale, Hamilton, Ont.
J20662 F/O Kirkpatrick, C. J., 149 Arkell St., Westdale, Hamilton, Ont.
J87765 P/O Kirkwood, W. G., 10747-104 St., Edmonton, Alb.
J11048 F/L Kirsch, L. V., 174 Tupper Ave., Yorkton, Sask.
J88375 P/O Kirstiuk, W. A., 4338 Beatrice, St., Vancouver, C.-B.
J12199 F/O Klersy, W. T., 14 Harcroft Rd., Toronto, Ont.
R145973 W.O. Knight, D. H., 629 Simcoe Street, Winnipeg, Man.
J28738 F/O Knobovitch, H., 4518 rue St-Urbain, Montréal, P.Q.
J86465 F/L Knowles, W. G., Nurses Residence, South Vickers St., Fort-William, Ont.
C1174 S/L Knox, D. G., C.P. 314, Shelburne, N.-E.
R125200 W.O. Knox, J. H., 551 rue Gilmour, Ottawa, Ont.
J21636 F/O Knox, K. W., 72-2nd Street, New Toronto, Ont.
J17760 F/O Koch, J. D., Cannington, Ont.
J85940 F/O Koresky, J., 1037 ave. Marion, Windsor, Ont.
J87665 P/O Krantz, W. T., Wadena, Sask.
J22195 F/O Kritzer, Solomon, 1537 King St., E., Hamilton, Ont.
J89016 P/O Kubiak, W., 2687 rue Knox, Pointe St-Charles, Montréal, P.Q.
J16781 F/O Kuebler, F. G., 1346 W 6th Ave., Vancouver, C.-B.
J24633 F/O Kuzma, A., 1225 E., 15th Ave., Vancouver, C.-B.
J21328 A/F/L Kogan, M., 141 Delaware Ave., Toronto, Ont.
R130008 W.O. Korman, I. A., 17-8e rue, Noranda, P.Q.
J35526 F/O Krakovsky, M. S., 426 Markham St., Toronto, Ont.
J16392 A/S/L Krugar, F. C., Rede, Man.
J85882 F/O Labelle, P. A., 3720 West 6th Avenue, Vancouver, C.-B.
J85836 F/O Lafond, L. E., R.R. No 2, Sarnia, Ont.
J14639 F/O Lafond, P. C. E., 117 Hôtel-de-Ville, Hull, Qué.
J35881 F/O Lafrenière, J. R. H., 745 St-Maurice, Trois-Rivières, Qué.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J16271 F/L Lagacé, H. P., 2148 Bleury, Montréal, Qué.
J18786 F/L Laine, S. R. W., 341 Clavet St., Port-Arthur, Ont.
J22778 A/F/L Laing, G. H., 351 ave Assiniboine, Winnipeg, Man.
J25984 F/O Lakeman, J. C., 477 Cannon Street, Hamilton, Ont.
J20360 F/O Lambert, J. M. L., Moose-Jaw, Sask.
J22906 F/O Lamont, R. A., 248 East 10th Ave., Vancouver, C.-B.
J16020 A/F/L Lambros, A., Wiarton, Ont.
J86569 P/O Lamoureux, J. B. A., Fort-Kent, Alb.
J86683 A/F/O Landry, J. G. M., 8497 Foucher, Montréal, Qué.
J27240 A/F/L Langlois, R J. M., Val-Brillant, Matapédia, Qué.
J5051 S/L Langmuir, J. W. C., 19 Oriole Road, Toronto, Ont.
J85825 F/O Lanin, M., 172 Aberdeen Ave., Winnipeg, Man.
R148486 W/O Lapierre, J. J. B. G., 3452 ave Verdun, Verdun, Qué.
J15507 A/S/L Lapp, E. G., C.P. 172, Medicine Hat, Alb.
J27164 F/O Larouche, C. J., 60 ave Putman, Ottawa, Ont.
J7438 A/S/L Larson, J. M., 11232-94th St., Edmonton, Alb.
J26133 F/O Lasek, J. 98 Edward St., London, Ont.
J19900 A/F/L Laskoski, H. P., Gleichen, Alb.
J14013 F/O Laubman, D. C., 11649-90th St., Edmonton, Alb.
J87630 P/O Launey, G. L. W., 6992 Champagneur, Montréal, Qué.
J20602 F/O Laurence, R. H., Edson, Alb.
J19886 F/O Lauzon, L. R., 394 Leslie St., Toronto, Ont.
J86466 F/O La Valley, L. E., Princeton, C.-B.
J5102 A/S/L Lawlor, R. J., C.P. 425, Pictou, N.E.
R92986 W/O Lawrence, J. W., a/s CPR Irrigation Office, 207-7th St. S., Lethbridge, Alb.
J23494 F/O Lawrence, W. J., Newdale, Man.
J21377 F/O Lawrenson, R. E., Pathlow, Sask.
J24695 F/O Lawson, G. H. L., 3842 Triumph St., Vancouver, C.-B.
J21424 F/O Leask, M. R., Clandeboye, Man.
J85624 P/O Lebel, G. Y., Cacouna, Qué.
C1181 A/W/C Lecomte, J. H. L., Acton-Vale, Qué.
J19641 P/O Ledger, W. H., 202 Belgravia, Ave., Toronto 10, Ont.
J9311 F/L Lee, J. G., 100 Wallington St., St. Thomas, Ont.
J87498 P/O Lee, J. S., Teulon, Man.
J86274 P/O Lafurgey, B. H., 2267 Cornwall St., Regina, Sask.
J87433 A/F/O Legault, P. H., 3591, rue Université No 5, Montréal, Qué.
J21858 F/O Lehman, A. R., 68 Southwick St., St. Thomas, Ont.
J23735 F/O Lehti, H. W., 56 Irwin St., Nanaïmo, C.-B.
J9775 F/O Leitch, A. K., 49 MacDonald Ave., Weston, Ont.
J85378 P/O Lennox, W. B., Kingston, Kings County, N.-E.
J85534 P/O Leslie, A. B., Snipe-Lake, Sask.
J3484 A/W/C Lewington, A. J., Kingston Road West, Oshawa, Ont.

[L'hon. M. Gibson.]

R182122 W/O Lindo, W. A., 42 Myrtle Ave., Toronto, Ont.
J9081 F/L Lindsay, J. D., 205 Daniel St., Arnprior, Ont.
J38181 F/O Lindsay, S. B., Rossburn, Man.
J4816 S/L Lindsell, R. C., Dos Hermanos Los Pinos, F. C. Sud., Argentine.
J18839 F/O Lineker, G. W., 10949-84th St., Edmonton, Alb.
J22978 F/O Linklater, J. D., Dawson-Creek, C.-B.
J17417 A/F/L Linton, K. R., Plaster-Rock, N.-B.
J15205 A/F/L Linton, O. M., 98 York Mills Rd., Toronto, Ont.
J10601 F/L Lipsit, R. R., Grimsby, Ont.
J4330 A/S/L Lisson, H. S., 19 Edgewood Crescent, Toronto, Ont.
J85597 P/O Liwiski, P. E., Gilbert-Plains, Man.
J8948 F/L Lock, W., 939 Esquimalt Road, Victoria, C.-B.
J28479 P/O Locke, L. E., Bovar, Ont.
J10978 F/L Lockhart, A. W., 296 Rosewell Ave., Toronto, Ont.
J22618 A/F/L Lockie, G. M., R.R. No 3, Sutton West, Ont.
J86689 P/O Lofthouse, J., 306 Melrose Ave., East Kildonan, Winnipeg, Man.
J19067 P/O Logan, E. A., 308 Aberdeen St., Medicine Hat, Alb.
R153257 W/O Logan, F. W., Halifax County, Caribou Gold Mines, N.-E.
J22427 F/O Logan, J. E., 483 Burbrook Place, London, Ont.
J25982 F/O Long, H. H., R.R. 1, Fredericton, N.-B.
J18760 A/F/L Long, R. W., 824 avenue Howard, Windsor, Ont.
J4883 A/F/L Lord, F. G., 31 Newton, Sherbrooke, Qué.
J86570 P/O Loubert, J. C., Smooth-Rock-Falls, Ont.
J8946 F/L Loudoun, N. G., 2546 Dalhousie, Victoria, C.-B.
C1477 A/S/L Lowe, A. D. R., 1207-15th Ave., W., Calgary, Alb.
J25344 F/O Lownds, E., 150 Queenston, Winnipeg, Man.
J86770 P/O Lowry, A. E., 64 Close Ave., Toronto, Ont.
J90446 P/O Luckhart, R. C. F., C.P. 124, Hanover, Ont.
J22982 F/O Lumsden, J. P., 21 Mapleside Ave., Hamilton, Ont.
J85179 F/O Lumn, R. R., Millbrook, Ont.
J24246 F/O Lybbert, D. H., Glenwoodville, Alb.
J16573 P/O Lymburner, J. A. L., 7085 Boyer, Montréal, Qué.
J8143 F/L Lynch, F. E., 189 Hay Avenue, Mimico, Ont.
J16674 F/O Lyndon, A. B. S., Bracebridge, Ont.
J92830 P/O Lyon, A., a/s Gale Bros. Ltd., 30 St-Anselme, Québec, Qué.
J12689 A/F/L MacBain, K., 438-13th St., Brandon, Man.
J9267 F/L MacBride, R. E., 248 Grover St., Woodstock, N.-B.
J19189 A/F/L MacDonald, A. C., Marble Mountain, Inverness County, N.-E.
J10111 F/L MacDonald, A. I., 5613 Boundary Rd., Vancouver, C.-B.
C1634 A/W/C MacDonald, D. C., Apt. 522, Carlyn Hotel, 2500 Q St., Washington, D.C., E.-U. d'A.
J15099 F/L MacDonald, G. W., Wanham, Alb.
J21612 F/O MacDonald, H. M., 3290 Marine Dr., West Vancouver, C.-B.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J22550 A/F/L MacDonald, J. A., 59 avenue Findlay, Ottawa, Ont.
C890 W/C MacDonald, J. K. F., Church St., Antigonish, N.-E.
J16282 F/O MacDonald, J. R., 1690-6A St., N.W., Calgary, Alb.
J85326 F/O MacDonald, K. A., a/s E. W. Todd, Brampton, Ont.
J26198 F/O MacDonald, N. J., 1443 East 11th Avenue, Vancouver, C.-B.
J3103 F/L MacFadyen, D. A., 29 Chestnut Park Rd., Toronto, Ont.
J88752 P/O MacFarlane, L. J., Aylsham, Sask.
J29615 F/O MacFarlane, M. C., 160 Galley Ave., Toronto, Ont.
J21755 F/O MacInnis, E. G., Armadale, I.P.-E.
J39031 F/O MacKay, W., 894 Queen, Toronto, Ont.
J19197 F/O MacKenzie, D. M., 1225 King, London, Ont.
J86524 P/O MacKenzie, D. R., 3220 Victoria Ave., Regina, Sask.
J14101 F/O MacKenzie, R. W., Stettler, Alb.
J19268 F/L MacKinnon, L. L., C.P. 65, Ponoka, Alb.
J19336 A/F/L MacLean, D. H., Sparling, Man.
J19396 F/O MacLennan, A. V., 22 Burnett, Glen Ridge, N.-J.
J13367 F/L MacLeod, D. R., 127 Nelson, Kingston, Ont.
J16777 F/O MacLeod, G. G., 323 Glenholme Ave., Toronto, Ont.
J25178 F/O MacLeod, N. G., 611 Hall St., Nelson, C.-B.
J21806 F/O MacNaughton, A. E., 235 Harrison Ave., Winnipeg, Man.
J87594 P/O MacNeil, M., 685 Arthur St., Glace-Bay, N.-E.
J85606 A/F/O MacNeil, W. C., 4204 Pandora St., Vancouver, C.-B.
R160184 W/O McAdam, W. D., 263 Westwood Ave., Toronto 6, Ont.
J13316 F/L McAllister, J. E., Queen Street, Milltown, N.-B.
J18293 F/O McArter, D. M., 62 Ainslie St., North-Galt, Ont.
J18888 A/F/L McAuley, A. G., Marmora, Ont.
J23638 A/F/L McBain, A. H. A., Camrose, Alb.
J18046 F/O McBurney, R. W., 338 Dundas St., Woodstock, Ont.
J17636 A/F/L McCabe, D., a/s Banque de Montréal, St. Catharines, Ont.
J10049 F/L McCamus, W. H., Millbrook, Ont.
J27578 F/O McCann, R. L., 32 Chestnut St., Merritton, Ont.
J14006 F/L McClarty, S. M., 32 Atholl Apts., Winnipeg, Man.
J22404 F/O McConkey, E. J., 40 Hilldale Ave., West, Toronto, Ont.
J15887 F/L McConnachie, N., 1412-11th Avenue, W, Calgary, Alb.
J28487 F/O McConnell, W. A. S., 2704 Liberty Blvd., South Gate, Californie, E.-U. d'A.
J6136 A/F/L McCormack, J. E., Estevan, Sask.
J19000 F/O McCracken, G., 2520 Elcor St., Toronto, Ont.
J87060 P/O McCrory, J. A., 1062 Richmond, Montréal, Qué.
J19784 P/O McCullough, R. B., Dorset Street East, Port Hope, Ont.
J87696 P/O McCunn, R. M., 261 Kitson St., Norwood, Man.
J27538 A/F/L McDonald, B. K., Stranraer, Sask.
J14218 F/O McDonald, L. G., 151 McGillibray,, Ottawa, Ont.
J19372 F/O McDonell, J. L., Rossland, C.-B.
J27278 F/O McDowell, J. S., 220 Mayfair Ave., Winnipeg, Man.
J87493 P/O McEachern, T. W., 33 Wildwood Cres., Toronto, Ont.
J27417 P/O McElroy, G. W. E., 110 1ère avenue est, Cornwall, Ont.
J7230 F/O McElroy, J. F., 196 St. Paul St., Kamloops, C.-B.
J38574 F/O McEwan, B. D., 707 Eglinton Ave. W., Apt. 206, Toronto, Ont.
J18808 P/O McEwan, I. G., 2486-8th Ave. W., Vancouver, C.-B.
J17765 F/O McFall, S.E., 4586 blvd Décarie, App. 2, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
J14401 F/O McGee, S. P., 2511 Carolina Ave., Louisville, Kentucky, E.-U. d'A.
C19702 P/O McGill, M. D., Homewood, Man.
J85472 P/O McGillivray, J. J., Kaslo, C.-B.
J20070 A/F/L McGowan, D. W., C.P. 125, Kelfield, Sask.
J15712 A/S/L McGuffin, W. C., Suite 1, Yale Apts., Calgary, Alb.
J18816 P/O McInnis, W. N., Yank, C.-B.
J23956 F/O McIntosh, D. N., Stanstead, Qué.
J19308 P/O McIntosh, J. A., C.P. 175, Revelstoke, C.-B.
J19933 F/O McIntyre, W. J., 140 Brock St. E., Oshawa, Ont.
J85628 P/O McIvor, R. W., Rockhaven, Sask.
J19619 F/O McKay, G. C., Vulcan, Alta.
J15175 A/W/C McKay, W. A., 3116 West Second Ave., Vancouver, C.-B.
J86029 P/O McKean, G. T., Box 362, Bingham, Maine, E.-U. d'A.
C1051 A/W/C McKenna, A. G., 80 Earl St., Kingston, Ont.
J26463 F/O McKenzie, C. A., Aurora, Ont.
J85711 P/O McKillop, S. B., 31 Westholme Ave., Toronto, Ont.
J24990 F/O McKinley, H. E., Canyon Creek, Alb.
J24177 F/O McKinley, H. J. L., La Movette, West Bay St., Nassau, Bahamas.
J21892 F/O McKinnon, W. R., Delburne, Alb.
J8408 F/L McLachlan, H., Aden, Alb.
J85328 F/O McLaughlin, J. R., King St., Colborne, Ont.
J86627 P/O McLean, M.N., 41 Victoria St., Maltby, Yorks.
R102304 W/O McLean, O. D., 1325 Princess Ave., Brandon, Man.
J4886 A/S/L McLeish, W. A. G., 128 Grosvernor, Ave., S., Hamilton, Ont.
R121043 WO1 McLeod, C., 1259-6th Ave South, Lethbridge, Alb.
C1637 A/W/C McLernon, A. R., a/s Col. T. S. Morrisey, 3275 Cedar Ave., Westmount, Qué.
J5211 F/L McLung, J. E., 561 ave. Lansdowne, Wesmount, Qué.
J23726 A/F/L McNabney, H., 155 Symington Ave., Toronto, Ont.
J26351 FL McNamee, G. A., Suite 9, Willingdon Court, Moose-Jaw, Sask.
J25956 F/O McNaughton, D. A., C.P. 1300, Kelowna, C.-B.
J87880 P/O McNaughton, J. G., 44 Merriton St., Merriton, Ont.
J85609 F/O McNeill, D. D., Murray St., New Liskeard, Ont.
J10419 F/L McNicol, W. J., Meyronne, Sask.
J38594 F/O McNulty, G. P., 599 Bathurst St., Toronto, Ont.
J89347 P/O McPhie, L. W., 57 E. Woodstock Ave., Vancouver, C.-B.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J19570 P/O McQuade, A. R. R., 189 ave. Bergemont, Québec, Qué.
J20176 F/O McRae, J. M., C.P. 883, Yarmouth, N.-E.
J12537 F/O McRoberts, R. C., 1827-17A Street W., Calgary, Alb.
J27274 F/O McRorie, E. R., Avonlea, Sask.
J87335 A/F/O McTaggart, D. O., 2749 West 11th Ave., Vancouver, C.-B.
R70185 WO2 McVeigh, H. G., 18 Nugent St., Port-Arthur, Ont.
J87030 A/F/L McVicar, H. C., Otterburne, Man.
J86051 P/O McWhirter, R. E., Foxdale, Sask.
J21738 F/O McFarlane, P. A. 637 Sydenham Ave., Westmount, Qué.
J14051 F/O McInnis, D. E., R.R. No 1, Iroquois, Ont.
J35153 A/F/L McKechnie, D. S., 14719 Summit Dr., Edmonton, Alb.
J24560 F/O Macklin, E. V., R.R. No 1, Scarboro Junction, Ont.
J18192 A/F/L Mackett, R. E., 266 ave. Hall, Windsor, Ont.
C19690 F/O Madder, W. J., 2211 Gallagher Ave., Winnipeg, Man.
J85614 P/O Maddock, D. B., Shellbrook, Sask.
J22527 F/L Maddocks, D. W., 5 Wilberton Road, Toronto, Ont.
J24264 A/F/L Magee, C. C., 10 McMaster Ave., Toronto, Ont.
J89838 P/O Magill, J., 1305 Eleven St. W. Saskatoon, Sask.
J88837 P/O Magnusson, H. F., Great-Falls, Man.
J87579 F/O Magnusson, J. F., Leslie, Man.
J17168 S/L Magnusson, N. L., Suite 1 Hague Apts., 875 Westminster Ave., Winnipeg, Man.
J7679 F/L Mahoney, W. A., North Bend, C.-B.
C87153 P/O Malec, J., Biggar, Sask.
J86470 P/O Mann, F. G., Angusville, Man.
J15633 F/L Manning, R. V., 4623-10th W., Vancouver, C.-B.
J85770 P/O Mansfield, R. G., 34 ave Thornton, Ottawa, Ont.
R148965 WO2 Manson, J. S., 107 ave Russell, Toronto, Ont.
J16120 A/F/L Mara, N. D., 2129 Gerrard St. E., Toronto, Ont.
J3258 S/L March, I. A., 4 Kimberley Row, St-Jean, (T.-N.).
J86833 F/O Marcotte, J. L. A. L., 6297 Cartier, Montréal, Qué.
J7337 F/L Margerison, C. C. W., Gucho Rd., Langley Prairie, C.-B.
J86715 P/O Marshall, G. T., 6412 Christophe-Colomb, Montréal, Qué.
J11068 F/L Marshall, M. G., Lancaster, Ont.
J85583 F/O Marshall, N. W., 7189 Nagle St., Detroit (13), Michigan, E.-U. d'A.
J19504 F/O Marshall, R. G., R.R. No 1, Melancthon, Ont.
J7792 F/L Martin, O. A. J., 385 Chapel, Ottawa, Ont.
J2932 F/L Martin, J. E. R., 708 Goulding St., Winnipeg, Man.
J25054 F/O Martin, W. F., 734 Adelaide St., London, Ont.
J18724 A/F/L Marvin, J., 258 Cornwallis St., Kentville, N.-E.
J87969 P/O Masse, J. J. C. U., 4254 ave De Lorimier, Montréal, Qué.
J87654 P/O Matheson, C. N., 123 Canfield St., Winnipeg, Man.
J24370 A/F/L Matheson, K. A., 308-4th St., New-Westminster, C.-B.

[L'hon. M. Gibson.]

J22227 F/O Matheson, S. E., 225 Anderson St., Nelson, C.-B.
J87678 P/O Mathews, A. T., 146 Blackthorn Ave., Toronto, Ont.
J35928 P/O Matten, W. C., 159 Golfview Ave., Toronto, Ont.
J22604 F/O Martin, W. S., 48 Gormley Ave., Toronto, Ont.
J23880 F/O Mawhinney, B. A., 98 Blackthorne Ave., Toronto, Ont.
J19057 A/F/L Mawson, J. D., 14 St. Catharines St. Kingston, Ont.
J88575 P/O Maxwell, J. J. H., Chemainus, C.-B.
J35980 P/O Maxwell, W. C., 9 Bartonville Ave., Mount Dennis, Toronto 9.
J14318 F/O May, L. F., 89 Ypres Road, Toronto, Ont.
J18290 P/O Meaden, W. H. D., 9745-86 Ave., Edmonton, Alb.
J29411 F/O Mears, J. D., 366-3e Ave., Ottawa, Ont.
J85486 F/O Meek, R. J., 3195 W 23rd Ave., Vancouver, C.-B.
C19081 P/O Meeks, S. A., 22 Earl St., Kingston, Ont.
J13695 F/O Menaul, A., 38 Victoria Ave. N., Lindsay, Ont.
J17795 A/F/L Mercer, G. F., 77 Church St., St. Mary's, Ont.
R89830 W/O Metcalfe, G. W., 71 Chatham St., Hamilton, Ont.
J11553 F/L Metcalfe, L. W., 50 Scott St., St. Thomas, Ont.
J6145 T/F/L Meyer, S. O., 1690 Canora Road, Mont-Royal, Qué.
C86456 P/O Michael, F. E., C.P. 163, Gleichen, Alb.
J15958 A/F/L Middlemiss, R. G., 6970 DeNormanville, Montréal, Qué.
J19404 F/L Middlemiss, W. S., Aneroid, Sask.
J7820 F/L Middleton, B. E., 1904 Grove Ave., Richmond, Virginia, E.-U. d'A.
J20853 F/O Miles, A. J., Gannon St., North-Sydney, N.-E.
J24480 F/O Miller, C. R. D., 831 Avenue E.N., Saskatoon, Sask.
J21288 F/O Miller, G. N., 10710-110th St., Edmonton, Alb.
J17356 A/F/L Miller, H. H., 3 Marley Place, London, Ont.
J85773 P/O Miller, W. D., C.P. 118, Peachland, C.-B.
J28254 A/F/L Milligan, K. I. R., 1107-W-70th Ave., Vancouver, C.-B.
J86842 P/O Milliken, S. E. M., 39 White Birch Rd., Toronto, Ont.
J19630 P/O Milne, G. S., 10025-83rd Ave., Edmonton, Alb.
C1596 S/L Milne, R. F., 61 Lancaster Ave., St-Jean, N.-B.
J85121 P/O Mims, C. L., 511 South Third, Houston, Texas, E.-U. d'A.
J26761 A/F/L Minhinick, S. H., 132 E. Broadway, Vancouver, C.-B.
R69302 W/O Minogue, J. S., 264 King St. W., Ingersoll, Ont.
J9158 F/L Mitchell, J. D., 2049 avenue Grey, Montréal, Qué.
J4101 F/L Mitchell, J. F., 460 Beresford Ave., Toronto, Ont.
J3496 F/L Mitchell, J. F. B., 105 Davisville Ave., Toronto, Ont.
J86237 P/O Mitchell, J. E., 501 Lansdowne Ave., Saskatoon, Sask.
J18424 A/F/L Mitchell, J. M., Biggar, Sask.
J86016 P/O Mitchell, L. L., Kinistino, Sask.
J17713 A/F/L Moher, D. L., 63 Newcastle St., Mimico, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J86250 P/O Monahan, J. M., 38 Paddock St., St-Jean, N.-B.
J17857 A/F/L Moore, L. A., 1328 Hale St., Philadelphia 11, Pa., E.-U. d'A.
J22010 A/S/L Monson, A. E., 7335 Cleon Ave., Roscoe, California, E.-U. d'A.
J25972 F/O Montgomery, G. H., New-Richmond, (Bonaventure), P.Q.
J15697 F/L Montgomery, W. D. C., Témiscaming, Ont.
J85151 P/O Moore, A. A., R.R. No 1, Maple, Ont.
J21034 F/O Moore, E. A., 709-5th St., New-Westminster, C.-B.
J86164 F/O Moore, J., 1525 chemin Bernard, Windsor, Ont.
J90155 P/O Morgan, L. P., West Hill P.O., Ont.
J87365 P/O Morin, G. P. A., 82 Prefontaine, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.
J20709 F/L Morison, D. W., 403 Main Street W., North-Bay, Ont.
J16091 F/L Morrice, J. M., 62 Dundas St., London, Ont.
J86481 P/O Morris, G. H., Waskada, Man.
J89342 P/O Morris, J. W., 532 Chilver Rd., Windsor, Ont.
J4898 A/S/L Morrison, H. A., Lauder, Man.
J15523 P/O Morrison, J. R., 143 Canora St., Winnipeg, Man.
J13721 A/F/L Morrison, N. B., 581 Logan Ave., Toronto, Ont.
J85734 P/O Morrison, S. R., 1849 Eglinton Ave. W., Toronto, Ont.
J27017 F/O Morse, H. F., Heney, C.-B.
J8773 A/S/L Moseley-Williams, W. R., North-Bay, Ont.
J87782 A/F/L Mossman, L. M., Riverport (Lunenburg), N.-E.
J7920 A/S/L Motherwell, V. G., 2539-W-33rd Ave., Vancouver, C.-B.
J22319 A/F/L Mott, G. E., 108 Durand St., Sarnia, Ont.
R74757 W/O Mower, A. J. C., 185 Main St. Corn. Verdun Ave., Porth-Dalhousie, Ont.
C5645 A/F/L Muir, G. A., 181 Kilbride Ave., Winnipeg, Man.
J25562 F/O Munn, J., 2856 Colquitz Ave., Victoria, C.-B.
R188011 W/O Murie, L. M. T., 169 Hibernia St., Cobourg, Ont.
J20392 F/L Murphy, C. E. J., 15 Harriet St., Belleville, Ont.
J20191 F/O Murphy, L. E. J., Norfolk Cottage, Britannia Heights, Ont.
J28171 F/O Murray, D. H., 101 Drayton Rd., Pointe-Claire, Qué.
J85076 F/O Murray, D. G., 2775-W-42nd St., Vancouver, C.-B.
J7212 F/L Murray, B. A., 2341 Yonge St., Toronto, Ont., Apt. 21.
J21443 A/F/L Murray, F. N., Grosvenor Aquatic Court, Barbados, B.W.I.
J18113 F/L Murray, F. T., 36 Queen Square, St-Jean, N.-B.
J87955 P/O Murray, G. E., 463 Dundas St. London, Ont.
J17952 F/O Musgrove, G. A., 708-4A St. N.E., Calgary, Alb.
J88125 F/O Musselman, H. J., 341 Park St., Kitchener, Ont.
J27470 F/O Myers, C. V., 92 Willow St., Halifax, N.-E.
J18688 F/O Myers, W. J., 3236 Linwood Place, Windsor, Ont.
J16477 F/O Myles, J. R., 13 Lewin Park, West, St-Jean, N.-B.
J87763 P/O Nash, Walter Norman, Reston, Man.
J17272 F/O Naylor, William Keith, Coleman, Alb.
J16638 F/L Neil, John William, 423 Watfield Avenue, Nanaimo, C.-B.
J14744 F/L Neilans, J. F., 2140 Epworth St., Victoria, C.-B.
J3202 F/L Neilly, L. G., Gilford, Ont.
J24623 F/O Nelson, F. I., 960 Dorchester Avenue, Winnipeg, Man.
J27166 F/O Nelson, R. L., Clifton (Colchester), N.-E.
J85008 F/O Ness, D. E., 17 Cobalt Street, Coppercliff, Ont.
C18984 A/F/L Nevins, C. W., Pennant, Sask.
J21644 F/O Newman, W. B. F., 2717 Asquith Street, Victoria, C.-B.
J23154 A/F/L Nicholl, G. F., 1438 Rae Street, Regina, Sask.
J27904 A/F/L Nicholl-Carne, T. D. I., 34 Drayton Road, Pointe-Claire, P.Q.
J6187 F/L Nixon, H. J., 115 St Clair Avenue, Hamilton, Ont.
J26784 F/O Nixon, J. D. R., C.P. 261, Cumberland, C.-B.
J21041 F/L Noble, S. R., 1160 Robson Street, Vancouver, C.-B.
J85551 P/O Noble, J. G., 3744 West, 1st Avenue, Vancouver, C.-B.
J23968 A/F/L Noble, P. N. J., 10 St. Albans Street, Toronto, Ont.
J4863 F/L Noonan, D. E., 146 Willingdon Avenue, Kingston, Ont.
J25932 F/O North, A. K., 47 Henry Street, St. Catharines, Ont.
J88004 F/O Norton, L. R., 1924 Ottawa Street, Regina, Sask.
J5114 S/L Norsworthy, H. H., 10 Prospect Avenue, Moores-Town, New Jersey, E.-U. d'A.
J25973 F/O Novick, W., 4100 rue Rivard, Montréal, P.Q.
J85573 P/O Nowazek, J., 612 No. 1 Road, Steveston, C.-B.
J18461 P/O Noyes, W. R. S., Marshall, Sask.
J15872 A/F/L Obee, Robert Thomas, 20 Menzies St., Victoria, C.-B.
J21398 F/O Ockenden, C. F., 10923—81st, Edmonton, Alb.
J35128 F/O O'Driscoll, J. W., 196 St. Clair Ave, Point Edward, Ont.
J19731 F/O O'Gorman, N. W., 21 Baker Street, Sudbury, Ont.
J26089 F/O O'Gorman, J. F., R.R. No 4, Perth, Ont.
J5125 S/L Olmsted, W. A., 15 Chedoke Avenue, Hamilton, Ont.
J88426 P/O Olson, C. R., 121 Oakdale Dr., Varsity View, Charleswood, Man.
J85701 F/O O'Mara, R. J., 250 Kingswood Road, Toronto, Ont.
J25410 A/F/L O'Neill, E. Y., 53 rue Drummond, Granby, P.Q.
J18543 F/O O'Neill, J. H., 3686 Ste-Famille, Montréal, P.Q.
C87213 P/O O'Reilly, M. D., Jan Marie, Ferndown Rd., Lyne Regis Dorset, Angleterre.
J28324 A/F/L Orendorff, O. L. F., First Avenue, Coniston, Ont.
J10391 F/L Orr, J. D., 4089 Osler Avenue, Vancouver, C.-B.
J9930 A/F/L Orr, R. W., 206 Livingstone Ave., Toronto, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J86150 P/O Oshell, L. N., 60 O'Hara Avenue, Toronto, Ont.
J29817 A/F/L Ottewell, L. W., Vulcan, Alb.
J12882 A/S/L Ough, G. B., Newmarket, Ont.
J15676 F/O Ovens, G., Enniskillan, Irlande.
J6832 F/L Owens, J. R., Windsor, Ont.
J88024 P/O Painchaud, J. A. E., 4038 rue Des Erables, Montréal, P.Q.
J88997 P/O Palen, J. F., 57 Columbine Avenue, Toronto, Ont.
J26781 F/O Palidwar, W., 2800 Princess Avenue, Brandon, Man.
J15818 P/O Palmer, C. W., Dundalk, Ont.
J86263 A/F/L Palmer, E. B., 66 Northcote Avenue, Toronto, Ont.
J85738 P/O Pappas, L., 1741 Dundas Street, Toronto, Ont.
J17951 F/O Pare, I. M., 3635 Queen Street, Windsor, Ont.
J28553 F/O Parker, C. H., 295 Scotia Street, Winnipeg, Man.
J25850 A/F/L Partridge, J. A., a/s Smith Bros. & Wilson, Prince-Rupert, C.-B.
J85007 P/O Paterson, W., Mullingar, Sask.
J28881 F/O Paterson, W. P., Uphan Rectory, N. Southampton Hants, Angl.
J25045 F/O Paton, A. T., 257 E. 60th Avenue, Vancouver, C.-B.
J85561 P/O Patrick, W. B., 54 St. George Street, London, Ont.
J20152 F/L Pattee, L. R., Hawkesbury, Ont.
J19721 A/F/L Patten, G. W., 2219 East, 1st Avenue, Vancouver, C.-B.
J25838 F/O Patten, L. W., Benito, Man.
J10296 A/S/L Patterson, B. D. C., 204 Laurance Exchange Bldg., Calgary, Alb.
J15159 A/S/L Patterson, H. T., Maryland Hill, Fredericton, N.-B.
J14552 A/F/L Patterson, R. K., Little Current, Ont.
C4591 F/O Patterson, W. S., C.P. 251, Neepawa, Man.
J25762 F/O Paul, H. G., 460 Mathilda Street, Stratford, Ont.
J23029 A/F/L Pattison, R. H., 38 Crescent Road, Toronto, Ont.
J27840 F/O Paul, M. W., 975-W—10th Avenue, Vancouver, C.-B.
J13984 F/O Pawlyshyn, J., Bright's Court, Annex 2, 364 King's St., London, Ont.
J85841 F/O Payne, G. D., 224—93rd St., Brooklyn, N.-Y., E.-U. d'A.
J90597 P/O Perry, J., 1267—9th Avenue, North Lethbridge, Alb.
J23470 F/O Paynter, V. F., 1450 Douglas Street, Victoria, C.-B.
J24476 A/F/L Passmore, C. K. T., Hensell, Ont.
J18630 F/L Patterson, A. L., 18 Matchedash St., N., Orillia, Ont.
J87217 F/O Peterson, J. A., 62 Noble Avenue, Winnipeg, Man.
J86654 P/O Peacock, W. T. F., 334 Cardline Street, Windsor, Ont.
J20915 F/O Peake, J., a/s Mr. A. Forget, Room 107, British Air Commission Bldg., 1785 Massachlussett Ave., Washington, D.C., E.-U. d'A.
J89640 A/F/O Pearce, G. W. A., 827 Dufferin St., Woodstock, Ont.
J86373 P/O Pearson, W. J., Ardill, Sask.
C18516 P/O Peck, G. R. H., 1 Belvedere Road, Westmount, P.Q.

[L'hon. M. Gibson.]

J20216 F/L Peden, D. M., 140 Arnold Avenue, Winnipeg, Man.
J20909 A/F/L Peden, J., 217 West Avenue, Wayne Pa., E.-U. d'A.
J24988 F/O Pederson, L. M., Port St. John, C.-B.
J7892 F/L Peglar, W. B., 144 Glengarry Avenue, Toronto, Ont.
J36415 F/O Pelletier, J. I., Island Falls, Sask., via Flin Flon, Man.
J16920 F/O Peloquin, A. M. J., 10593 Saint-Charles, Ahuntsic, Montréal, P.Q.
J24486 F/O Penrose, R. C., 1379 West 15th Avenue, Vancouver, C.-B.
J3204 A/S/L Pentland, W. H., Canada Hotel, Ste-Anne de Bellevue, P.Q.
J89008 P/O Pepin, J. R., R.R. #2, Mont St-Grégoire, Iberville, P.Q.
R139455 W/O Perrin, J. H., R.R. #1, Ayr, Ont.
J19050 F/O Perry, John Kenneth, Hawarden, Sask.
J9192 F/L Perry, J. W., Woodbridge, Ont.
J24058 F/O Peters, L., 4689 Jeanne Mance, Montréal, P.Q.
J18238 F/O Peterson, I. N., Grassy Lake, Alb.
J85243 A/F/O Pethick, L. W., 132 avenue Strathearn, Montréal, P.Q.
J27718 F/O Phelan, W. G., 9 Glenayr Road, Toronto, Ont.
J13999 A/S/L Philbin, G. B., 497 Blvd. Havre, Valleyfield, P.Q.
J25744 F/O Phillips, A. H., 2127-W—40th Avenue, Vancouver, C.-B.
J17013 A/F/L Phillips, A. J., 906 University Drive, Saskatoon, Sask.
J19065 P/O Phillips, G. I., C.P. 96, West Selkirk, Man.
J11274 F/L Phillips, J. H., 219 Wanless Avenue, Toronto, Ont.
J19005 P/O Phillips, W. G., 471 avenue Victoria, St-Lambert, P.Q.
J29592 A/S/L Pierce, W. C., C.P. 102, Reston, Man.
J19053 P/O Pigeon, P. E., Williams Lake, C.-B.
J88577 P/O Pitzek, A. C., 27½ Inkster Blvd., Winnipeg, Man.
J8921 F/L Plamondon, J. M. G., 270 St-Cyrille, Québec, P.Q.
J23469 F/O Plommer, R. D. L., 1091 Broughton, Vancouver, C.-B.
J10802 F/L Plumer, B. E., Bassano, Alb.
J14032 F/O Plummer, A. G., 214 Pitt St., St. John, N.-B.
J19905 P/O Plummer, W. A., 102 Cambridge St., Ottawa, Ont.
R136519 W/O Plunkett, E., R.R. #1, Compton, P.Q.
J26145 F/O Plyley, G. E., 1604 Dunn St., Niagara Falls, Ont.
J88835 P/O Poirier, P. N., Miscouche, I.P.-E.
J17792 F/O Popplestone, D. H., Pilot Mound, Man.
J15613 F/L Portz, J. M., Weyburn, Sask.
J86477 P/O Posner, S. W., 455 Alfred Avenue, Winnipeg, Man.
J35236 F/O Poste, J. R., 41 Bexley Street, Woodstock, Ont.
R104431 W/O Pothier, B. F., Pinkney's Point, Yarmouth, N.-E.
J26299 F/O Potts, R. M., 16 O'Hara Avenue, Toronto, Ont.
J23728 F/O Poushinsky, V. W., 423—7A St., N.E., Calgary, Alb.
J17055 F/O Powell, H. J., R.R. #4, Frankford, Ont.
J11222 F/L Powell, P. A., Copper Mountain, C.-B.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J19064 P/O Powers, T. E., Toronto, Ont.
J12254 F/L Power, J. L., 2868 W. 4th Avenue, Vancouver, C.-B.
J25783 F/O Prange, B. W., 93 Bingeman Street, Kitchener, Ont.
J16236 F/O Pratt, J. H., Windsor, Ont.
J19004 F/O Pratt, R. A., 35 Meneva Avenue, Toronto, Ont.
J19480 P/O Prebble, F. N., Toronto, Ont.
J86208 P/O Prentice, F. W., C.P. 18, Abbey, Sask.
J27360 F/L Prentice, V. D., Abbey, Sask.
J19829 P/O Price, R. W. D., Booth Street, Campbellford, Ont.
J29327 F/O Price, S. R., 65 Spruce Street, Sault Ste Marie, Ont.
J25203 F/O Pringle, T. H., 2326 St. John Street, Regina, Sask.
J9348 F/L Pritchard, J. E., Middleton, Wisconsin, E.-U. d'A.
J23364 A/F/L Prosser, C. A., 1642 Pillette Rd., Windsor, Ont.
J14679 F/O Protheroe, D. H., C.P. 91, Elmora, Alb.
J20720 F/O Prysziak, M., 28 Barrie Avenue, Toronto, Ont.
J87957 P/O Pue, P. R., Melita, Man.
J18049 A/F/L Pullar, W. S., 620-15 Avenue, West, Calgary, Alb.
J4342 F/L Purves, J. K. B., 271 Tower Road, Halifax, N.-E.
J86936 P/O Puskas, S., 92 Peter Street, Hamilton, Ontario.
J21296 A/F/L Puterbough, C. C., Norland, Ontario.
J24216 A/F/L Queale, L. W., 626 Dunedin Street, Victoria, C.-B.
J24971 F/O Quinlan, A. S., 71 Hampton Avenue, Toronto, Ont.
J88459 A/F/O Quinlan, G. J., 1250 Avenue Woodland, Verdun, P.Q.
J86259 P/O Rabchak, J. J., Kamsack, Sask.
R108311 W/O Racette, J. F., 3442 St. Hubert, Montréal, P.Q.
J5800 F/L Racine, G. G., 1455 Drummond, Apt. 118, Montréal, P.Q.
J14658 F/O Rackham, P. R., a/s Chas. R. Rogers, Central, St. Summerside, I.-P.-E.
J87783 P/O Ramey, H. D., Talbotville, Ont.
J25093 A/F/L Rance, T. F., 309 Rosewell Avenue, Toronto, Ont.
J22572 F/O Rand, D. R., 1845 West 11th Avenue, Vancouver, C.-B.
C834 W/C Randall, L. H., Bristol, N.-B.
J24721 F/O Raney, L. S. J., Cannington, Ont.
J10421 A/F/L Ratcliffe, R. E. D., 375 Alfred Street, Kingston, Ont.
J22902 F/O Ray, D. G., Second Street, Port Credit, Ont.
J17589 F/O Ray, F. L., 80 Maple Street, London, Ont.
J14742 F/O Raynsford, L.T., 2 Borden Avenue, Timmins, Ont.
J22187 F/O Rees, H. L., 1123 Front Street, Nelson C.-B.
J87157 P/O Redmond, H. C., 9818-108 Street, Edmonton, Alb.
J17767 F/O Reekie, J., Versity View P.O., Man.
J86987 A/F/O Reesor, E. M., Dauphin, Man.
J14794 A/F/L Regimbald, J. G. M. E., 6282 St. Vallier, Montréal, P.Q.
J87673 P/O Regimbal, P. E., C.P. 18, Chapeau, P.Q.
J86586 P/O Reid, C. A., 476 McKay Avenue, Windsor, Ont.
J18696 F/O Reid, D. M., Shubenacadie, N.-E.
J8751 F/O Reid, E. F., 38 Selby, Westmount, P.Q.
J23359 F/O Reid, K. P. J., 328 Montreal Street, Kingston, Ont.
J9936 A/S/L Reid, R. F., 106 Raglan Avenue, Toronto, Ont.
J23371 F/O Reid, R. T., 129 Eastwood Road, Toronto, Ont.
J8391 F/L Reid, T. C., Deloro, Ont.
J16290 F/O Reid, W. H., 141 Old Forest Hill Road, Toronto, Ont.
J15197 F/L Reinhart, W. L., 148 Rebecca Street, Stratford, Ont.
J22940 F/O Rennie, J. P., 1033 Villa Avenue, Edmonton, Alb.
J22484 A/F/L Renton, W. D., 1418 Vining Street, Victoria, C.-B.
J85976 A/F/O Rhodes, T. A. T., 550 Harbinger Avenue, Victoria, C.-B.
J19195 F/O Rhude, H. B., C.P. 291, Halifax, N.-E.
J85844 P/O Rick, G. A., 94-8th Street, New Toronto, Ont.
J9169 F/L Rice, J. D., Springford, Ont.
J85552 F/O Richards, J. K., 275 Pine Street, Collingwood, Ont.
J23518 A/F/L Richard, J. O., Sydney Mines, Cape Breton, N.-E.
J86243 F/O Richardson, A. L., C.P. 161, Union Bay, C.-B.
J29330 F/O Richardson, A. T., Kimberley, C.-B.
J85309 F/O Richardson, J. A., C.P. 1014, St. Marys, Ont.
J89161 P/O Richmond, D. E., 5 Louise Street, Parry Sound, Ont.
J21262 F/O Rideout, C. F., 371 Higginson Road, Sardis, C.-B.
J14577 F/O Ridgers, C. F., 156 Flatt Avenue, Hamilton, Ont.
J85399 P/O Ridley, M. P., 28 Thomas St., Oakville, Ont.
J26655 F/O Riome, W. E., 45 Queen Street, N. Thorold, Ont.
J86888 P/O Ritch, J. G., 12 Lynwood Avenue, Toronto, Ont.
C7940 F/O Ritchie, J., 5234 Hutchison, Outremont, P.Q.
J10229 F/L Robb, J. M., 83 Alberta Avenue, Toronto, Ont.
R117140 W/O Robertson, D. F., 339 Cathcart St., Sault-Ste-Marie, Ont.
J13712 F/L Robertson, D. R., 2285-11th Avenue, East, Vancouver, C.-B.
J15113 A/S/L Robertson, G. D., 3 Lamport Avenue, Toronto, Ont.
J9756 F/L Robertson, M. R., 19 Buffalo St., Brantford, Ont.
J20812 F/L Robertson, W. D., Drawer B., Indian Head, Sask.
J20412 F/O Robinson, G. D., 93 Kanata, St., Transcona, Man.
J14214 F/O Robson, W. W., 224 Minnesota Avenue, Croockton, Minnesota, E.-U. d'A.
J17973 F/O Rocheleau, J. R. U., Stoney Point, Ont.
J9070 F/L Rodd, D. B., a/s H. A. Laughlin, Concord Mass., E.-U. d'A.
J16289 F/O Roddick, F. J., Viking, Alb.
J36324 F/O Roden, T. R., 474 Avenue Rd., Apt. 20, Toronto, Ont.
J10160 A/F/L Rodger, D., 115 Biggings Ave., Sault-Ste-Marie, Ont.
J14220 F/O Rogers, G. M., Rolph Street, Tillsonburg, Ont.
J67027 P/O Rollo, K. P., 108-16th Avenue, N.E., Calgary, Alb.
J21025 F/O Romano, A., 912 Glover Rd., Trail, C.-B.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J86660 F/O Rosko, M., Melrose, Man.
J19864 P/O Ross, A. J., Pitman, Sask.
C8323 F/L Ross, A. S., 1514 Beacon St., Brookline, Mass., E.-U. d'A.
J24120 F/O Rohmer, R. H., C.P. 33, Ft. Erie, N. Ont.
J19988 P/O Routledge, J. D., 511 Horne Ave., Mission, C.-B.
C16030 A/F/L Row, Daniel N., 365 Roehampton Avenue, Toronto, Ont.
J8954 A/F/L Rowand, J. G., Bethume, Sask.
J16034 P/O Rowe, F. L., 2590 Trimble St., Vancouver, C.-B.
J37072 A/F/L Rowe, J. E., 4445 avenue Mayfair, N.D.G. Montréal, P.Q.
J29626 P/O Roy, A. M., Maitland, Hants Co., N.-E.
J29845 F/O Roy, P. D., 922-3rd Avenue, S. Lethbridge, Alb.
J17397 F/O Roy, P. J., 339 Cameron St., Moncton, N.-B.
J87734 P/O Rudman, S. D., 115-13th Avenue, E. Calgary, Alb.
J17512 F/O Rugienius, A. V., 6634 Jogues, Montréal, P.Q.
J23331 A/F/L Rush, F. J., Spiritwood, Sask.
R140888 W/O Russell, C. A., Russell, Man.
J8136 F/L Russell, N. G., 2339 Dow Avenue, New-Westminster, C.B.
J12247 F/O Russell, W. A., Le Roy, Sask.
J8401 A/S/L Russell, W. A., 25 Buttonwood Avenue, Mt. Dennis, Ont.
J87866 P/O Ryan, J. A. 22 Neville Pk. Blvd., Toronto, Ont.
J86032 P/O Rutherglen, R. A., a/s Stirling Hotel, Nelson, C.-B.
J8638 A/S/L Sager, A. H., 158 Oxley St. S., West, Vancouver, C.-B.
J24039 F/O Sait, F. F., New Hazelton, C.-B.
J19899 F/O Samson, R. G., 180 Leighton Ave., Winnipeg, Man.
J6275 F/L Sanderson, J. H., R.R. 2, Dresden, Ont.
J21356 F/O Sanderson, J. H., 304 Lee Ave., Toronto, Ont.
J89028 P/O Sanderson, J. S., Elstow, Sask.
J67066 P/O Sangster, G. A., Hensell, Ont.
J18874 F/O Sauvé, A. M., 63 Dollard, Hull, Qué.
J14539 F/L Sawers, W., 1924 St. Catherine, Montréal, Qué.
J19932 F/O Sayeau, H. E., Cardinal, Ont.
J26421 F/O Schmit, K. L., Humboldt, Sask.
J26714 F/O Schultz, C. W., 462 Kennedy St., Winnipeg, Man.
J17140 F/O Scott, G. R., 303 St. John St., Fredericton, N.-B.
J20948 A/F/L Scott, H. N., 998 Dorchester Ave., Winnipeg, Man.
J18809 P/O Scott, I. J., 135 Russell St., Brandon, Man.
J23848 F/L Seaman, S. M., 151 Dunn Ave., Toronto, Ont.
R149294 W/O Seaton, J. A. McN., Castlegar, C.-B.
J22036 F/O Seid, S. P., 5816 Geary Bldg., San Francisco, Cal., E.-U. d'A.
J26276 F/O Selby, D. G., Fonthill, Ont.
J21292 A/F/L Shannon, C. P., 1758 W. 14th St., Vancouver, C.-B.
J22103 F/O Sharer, N. M., 298 Sorauren Ave., Toronto, Ont.
J85651 F/O Sharp, H. G., 9725-110th St., Edmonton, Alb.

[L'hon. M. Gibson.]

J19986 P/O Sharples, J. D., 52 Wineva Ave., Toronto, Ont.
J17172 A/F/L Shearer, H. McL., 189 William St., London, Ont.
J3471 F/L Shedd, F. R., 124 Glenlake Ave., Toronto, Ont.
J22076 F/O Shedden, J. K., 325-11th St. N.W., Calgary, Alb.
J18030 P/O Shellington, W. R., 82 Erie Ave., Brantford, Ont.
J6289 A/S/L Sheppard, J. E., 3615 W. 36th Ave., Vancouver, C.-B.
C1606 F/L Sheppard, W. J., 2015 Université, Apt. 12, Montréal, Qué.
J19633 F/O Sheppard, W. J., 869 Jubilee Ave., Winnipeg, Man.
J25828 F/L Sheridan, J. T., 326 Bleecker Ave., Belleville, Ont.
J15488 F/O Sherlock, A. A., 17 Ridley Gardens, Toronto, Ont.
J15489 F/O Sherlock, E. T., 17 Ridley Gardens, Toronto, Ont.
J5343 F/L Sherlock, F. J., 530-21st Ave. West, Calgary, Alb.
J10591 F/O Sherman, L., Yarmouth, N.-E.
J28960 F/O Sherwood, C. H., 1519 Third Ave., Seattle, Washington, E.-U. d'A.
J23409 F/O Sherwood, M. C., 711-3rd Ave., West, Calgary, Alb.
J14126 F/L Shiach, J. S., Ste. 12, 377 Home St., Winnipeg, Man.
J21634 F/O Shields, W. C., 76 Maple St., S., Timmins, Ont.
J85611 F/O Shore, T. A., Signals Section R.C.A.F. Station Croft
J16511 A/F/L Shortt, H. S., 119 Kent Street, Whitby, Ont.
J12483 F/L Shulemson, S. S., 5150 Boulevard Décarie, Montréal, Qué.
J17102 A/F/L Shuttleworth, J. C., R.R. 2, Ingersoll, Ont.
J87150 A/F/L Sicotte, J. W. R. G., 2570-14th Ave., St. Hyacinthe, P.Q.
J13832 F/O Siddall, C. E., 206 Nicola St., Kamloops, C.-B.
J19612 P/O Sim, F. C., Tisdale, Sask.
J86680 A/F/O Simmons, S. A., 12 Cliff St., Copper Cliff, Ont.
J16625 A/F/L Simpson, J. A. T., 52 Govt. Rd. W., Apt. 8, Bolton Bldg., Kirkland Lake, Ont.
J28667 F/O Simpson, R. H., 1186 York St., North Battleford, Sask.
J86657 A/F/O Simpson, W. J., Gainsborough, Sask.
J17656 A/F/L Sinclair, A. L., 29 St. Andrew St., Paris, Ont.
J12784 A/F/L Sinclair, D., 17 Laurier Ave., Toronto, Ont.
J19013 F/O Sinclair, Jr., J. H., 222 Somerset St. E., Ottawa, Ont.
J20166 F/O Singleton, C. M., 514 Walmer Rd., Saskatoon, Sask.
J37838 F/O Sitlington, L. W., R.R. 4, Watford, Ont.
C18818 S/L Skene, D. C., 157 King St. E., Kingston, Ont.
J35109 F/O Skerik, W. G., Camp Lister, Creston, C.-B.
J87369 F/O Skinner, W. A., a/s County Hospital, Otley, Yorkshire, Angleterre.
J20919 F/O Skolnik, J., 5416 Avenue Esplanade, Montréal, P.Q.
J88820 P/O Skosov, M. N., 187 Davis St., Sarnia, Ont.
J86976 P/O Sled, J. E., Prescott, Ont.
J20265 F/O Slayden, P., 3520 Carnegie St., Houston, Texas, E.-U. d'A.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J24056 F/O Slessor, E. C., 644 Castle Ave., Winnipeg, Man.
J9360 F/L Slocombe, G., 1894 W. 13th Ave., Vancouver, C.-B.
J85259 F/O Slywchuk, A., 14 Mount Joy St. S., Timmins, Ont.
J27491 F/O Small, L. V. J., Antelope, Sask.
J86213 P/O Smeaton, G. B., R.R. No 2, Brantford, Ont.
J88967 P/O Smiley, N. G., 183 Louis St., Sudbury, Ont.
J10025 F/L Smith, A. P., Sceptre, Sask.
J16237 A/F/L Smith A. R., 1119-22nd Ave. West, Calgary, Alta.
R78011 W/O Smith, A. T., 4 Greenway Kenton-Harrow, Middlesex, Angleterre.
J28699 F/O Smith, C. R., Morris, Man.
J8371 S/L Smith, C. W., 3050 Alexander Blvd., Windsor, Ont.
J14195 F/O Smith, D. E., 49 Edith Drive, Toronto, Ont.
J14627 F/O Smith, H. F. E., 1 Burnfield Ave., Toronto, Ont.
J87249 F/O Smith, H. M., Ridgeway, Ont.
J9532 A/S/L Smith, H. M., 1771 Kingsway, New Westminster, C.-B.
J13399 F/L Smith, G. M., 612-3rd Street, Nelson, C.-B.
J18445 A/F/L Smith, H., 1251 Closse, Montréal, P.Q.
J22257 A/F/L Smith, H. H., Clandeboye, Man.
J87910 P/O Smith, H. S., 1116 Duke St., Preston, Ont.
J17929 A/F/L Smith, H. F., 606 Eastwood Crestcent, Niagara Falls, Ont.
J4420 F/L Smith, J., 174 Patrick St., St. Johns, T.-N.
J86215 P/O Smith, J. S. M., 169 Beaver St., Thorold South, Ont.
J16632 F/L Smith, M. C., 83 Roseneath Gardens, Toronto, Ont.
J18593 F/L Smith, N. U., 3436 W-7th Ave., Vancouver, C.-B.
J8656 F/L Smith, R. S., 127 Inkerman St., St. Thomas, Ont.
J27259 F/O Smith, V. E., 8 Lydon Ave., Toronto, Ont.
J85030 P/O Snell, P. F., 418 Claremont Ave., Apt. 41, Westmount, P.Q.
J25869 F/O Snelgrove, H. B., 41 South St., Port Hope, Ont.
J18668 A/F/L Snelgrove, J. McL., 44 Church Road, Barnes, London SW 13.
J18140 A/F/L Snell, C. R., East St., Sarnia, Ont.
J19789 F/O Snider, D. L., 1 Spring St., Brantford, Ont.
J25566 F/O Sobotin, A. J., 2583 Grant St., Vancouver, C.-B.
J86368 F/O Solonos, H., 7808 Casgrain, Montréal, P.Q.
C1999 S/L Somerville, J. D., 33 Victoria Crescent. C.P. 814, Parry Sound, Ont.
J18403 F/O Sorge, F. S., Pincher Creek, Alta.
J86177 P/O Soumis, J. A. M., 4461 St-Denis, Montréal, P.Q.
J21823 F/O Soutar, J. R., 102 Queen St., Truro, N.-E.
J85956 P/O Southcott, G. C., 34 Henry St., St. Catharines, Ont.
J23988 F/O Spackman, G. L., C.P. 201, Raymond, Alta.
J14328 F/L Spafford, W. H., 235 Ask St., Winnipeg, Man.
R163686 WO2 Spannier, E. G., Claybank, Sask.
J35117 F/O Speak, W. P., Brussels, Ont.
J15805 F/L Spector, H., 46 Halton St., Toronto, Ont.
J86681 F/O Speight, H. C., Sioux Lookout, Ont.
J24153 F/O Spruston, L., 805-7th Ave. N., Saskatoon, Sask.
J13402 F/L Stalberger, J. J., 17 3rd Ave. S., Cloud, Minn., E.-U. d'A.
J85611 A/F/L Stark, A. G., Meadow Lake, Sask.
J85641 A/F/L Stark, G. D., 1426 East 20th Ave., Vancouver, C.-B.
C1647 F/L Stayner, R. M., 319-10th St., Saskatoon, Sask.
J20246 F/O Steele, T. L., 976 Edmonds St., New Westminster, C.-B.
J28673 F/O Steels J. W., R.R. No 1, Wilton Grove, Ont.
J27097 F/L Steele, F. S., Wallace, Cumberland, N.-E.
J21985 A/F/L Steele, M., Chester Basin, N.S. a/s Mrs. O. Jaudrey.
J90124 P/O Steele, W. B., Barnet Sub Div., Renfrew, Ont.
J86217 F/O Stemkoski, P. C., 608-3rd St. North, Kenora, Ont.
J21661 F/O Stephens, Windsor Hants Co., N.-E.
J19030 P/O Stephen, G. C., 22 Melita Ave., Toronto, 4, Ont.
J88517 P/O Sterling, I. R., 1170 Queen St. East, Toronto, Ont.
J86310 P/O Steuart, J. W., Prince Albert, Sask.
J9502 F/L Stevens, C. D., 120 Creighton St., Ottawa, Ont.
J87794 P/O Stevens, R. M., Hoosier, Sask.
J87158 P/O Stevenson, H. O., 46 Spruce St., Toronto, Ont.
J35037 F/O Stevenson, R. L., 21 Purcell Ave., Winnipeg, Man.
J35027 F/O Stewart, C. M., 857 Boyd Ave., Winnipeg, Man.
J10959 S/L Stewart, J. G., 3438 rue Stanley, Montréal, P.Q.
J86306 P/O Stewart, J. C., 4125 Ledger St., Burnaby, via New Westminster.
J20414 A/F/L Stewart, L. W., 205 Barrie Rd., Orillia, Ont.
J14796 F/O Stewart, W. A. R., 385 Broadview Ave., Toronto, Ont.
J87334 P/O Stewart, W. R., Marshall Ave., West Ferris P.O. 352, North-Bay, Ont.
J89972 P/O St. Germain, J. R. M., 46 Appleton Crescent, County Willington, Durham, Angleterre.
J25368 A/S/L St. Jean, J. E. G., 142 Arlington Ave., Ottawa, Ont.
J86256 P/O Stinson, J. G., 168 Winnipeg Ave., Port Arthur, Ont.
J10407 A/F/L Stockdale, A. M., 5477 Coolbrooke, Montréal, P.Q.
J8922 A/S/L Stover, C. H., 14 Grove Rd., Thorton Heath Survey.
J21761 F/L Strange, J. F., Ste. 5A Westmoreland Apts., Cor. Chestnut & Preston, Winnipeg, Man.
J24504 S/L Strange, M. S., 7 Rosehill Avenue, Apt. 7, Toronto, Ont.
J19613 F/O Strath, J. W., 222 Glenholme Ave., Toronto, Ont.
J27638 F/L Streight, N. E., Vanguard, Sask.
J9653 A/F/L Stringer, R. H., Davyroyd Willows, Sask.
J26456 F/O Stunden, G. R., Carleton Place, Ont.
J86114 P/O Sutherland, C. B., R.R. 2 Truro, N.E.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J16044 A/F/L Sutherland, G. G., 802 Governor Ave., Winnipeg, Man.
J19842 A/F/L Sutherland, N., 11 Queens Road, Bournemouth Hants.
J85858 P/O Styles, A. E., Kinbarn, Ont.
J90327 P/O Sullivan, J. C., 42 Parkdale Rd., Toronto, Ont.
J28038 F/O Sunstrum, V. C., 41 Gordon St., Abbey Hey, Gorton, Manchester, Angleterre.
J89942 P/O Sutherland, J. R., Box, 756, Westville, N.-E.,
J23907 F/O Swann, G. W., 46 E. 31st St., Hamilton, Ont.
J26343 A/F/L Swartz, R. A., West Lorne, Ont.
J85720 P/O Swayze, C. R., 31 Cartwright St., London, Ont.
J22543 F/O Swenerton, L. D., 500 East 8th Ave., Vancouver, C.-B.
J88458 P/O Swent, W. H., Selkirk, Ont.
J88733 P/O Swicker, D. E. C., Fairview P.O., Halifax, N.-E.
J20389 F/O Symons, J. H., 658 St. Joseph, Lachine, P.Q.
J87614 P/O Taggart, L. McI., Box 1408,Kelowna, C.-B.
R115740 W/O Taggart, R. L., 858-4th Street East, Prince Albert, Sask.
J22425 F/O Talmage, M. E., 2655 Bloor St. W., Toronto, Ont.
J16189 F/L Tapp, L. A. P., 45 Geneva St., Ottawa, Ont.
R70700 W/O Tatham, W. N., Kelliher, Sask.
J27484 F/O Taylor, B., c/o Mr. E. H. McKinney, Phippen, Sask.
J20993 F/O Taylor, E. A. T., 3441 Salsbury Way, Victoria, C.-B.
C19526 F/O Taylor, E. F., Box 212, Arcola, Sask.
J22498 F/L Taylor, D. R., 1180 Cameron St., Regina, Sask.
J15177 S/L Taylor, F. V., Gull Lake, Sask.
J27472 F/O Taylor, J. E., Fillmore, Sask.
J14909 F/O Taylor, P. H., 14-W-10th St., Kansas City, Missouri, E.-U. d'A.
J85567 F/O Taylor, W. J., 1041 Waterloo St., London, Ont.
J89303 P/O Tease, J. A., 364 Ottawa Ave., Winnipeg, Man.
J85134 F/O Tees, J. F., Bruce Mines, Ont.
J25350 F/O Telford, W. S., R.R. No 2, Breslan, Ont.
J90711 P/O Temple, J. J., 215 E. Amelia St., Ft. William, Ont.
J85107 F/L Terroux, L. J. J. H., 12364 Ste Croix, Cartierville, P. Q.
J89195 P/O Thistle, L. B., Amherstburg, Ont.
J5473 F/L Thomas, L. D., 13973 Rosemont Rd., Detroit, Michigan.
J85113 P/O Thompson, E. C., 649 Woodbine Ave., Toronto, Ont.
J22515 F/O Thompson, J. H., Felert, Ont.
J87831 P/O Thompson, H. L., Box 150, Zealandia, Sask.
C20880 A/F/L Thompson, J. G., 3 Peel Ave., Brampton, Ont.
J86711 A/F/O Thompson, J. E., 6 Group Hdqr. Allerton Hall, Knaresboro, Yorks.
J86830 F/O Thompson, N. L., 11 Woodlawn Ave. E., Toronto, Ont.
J19187 P/O Thompson, W. A., Lipton, Sask.
J85670 P/O Thompson, T. A., R.R. No 1, Marshall, Saskatchewan.
R57750 W/O Thorburn, W. F., 3518 Feorgia St. E., Vancouver, C.-B.
[L'hon. M. Gibson.]
J19374 F/O Thorn, D. F., 4673 West 7th Ave., Vancouver, C.-B.
J88052 P/O Thrasher, C. R., 113 Dalhousie St., Amherstburg, Ont.
C1697 F/L Trainor, H. C., Bedford, Prince Edward Island.
J27660 F/O Thybesen, V. A. C., Oyen, Alta.
J25833 F/O Tidy, M. R., 79 King St. W., Toronto, Ont.
J86583 P/O Tindale, G. F., South Slocan, C.-B.
J28523 F/O Tite, 214 Ottaway Ave., London, Ont.
J86020 T/F/O Thompson, J., 234 Brooklyn St., St. James, Man.
J85325 F/O Tinmouth, A. W., Herring Cove, Halifax, N.-E.
J18651 A/F/L Tobias, W. V., Morden, Man.
J24267 F/O Todd, I. B., Herschel, Sask.
R109164 W/O Todd, L. H., C.P. 413, Stettler, Alb.
J25199 F/O Tomes, J., 602 Maryland St., Winnipeg, Man.
J86053 P/O Tomkinson, A. E., 843 Fort St., Victoria, C.-B.
J22012 F/O Tompkins, H. E., 211 W. 27th St., South Sioux City, Neb., E.-U. d'A.
J16079 A/F/L Toms, L. J., 444 Bridge St., Niagara-Falls, Ont.
J85108 F/O Torgrimson, R. A., Sheadle, Alb.
J18995 F/O Torppa, E., Geraldton, Ont.
J7913 F/L Thring, G. H., R.R. No 5, Rockwood, Ont.
J19286 P/O Tremblay, J. A. G., 109-8e Avenue, Québec, P.Q.
J10722 F/L Trick, J. D., Stonewall, Man.
J19643 A/F/L Trotter, E. J., Tuberose, Sask.
J28797 F/O Trottier, J. A. C. A., 2006 Notre-Dame, Trois-Rivières, P.Q.
J14210 S/L Trow, W. A., 743 Millwood Rd., Leaside, Ont.
J17744 F/O Tucker, M. D. C., Westmount Ave., Lake View, Ont.
J17956 F/O Tucker, W. W., Greencastle, Indiana, E.-U. d'A.
J20072 F/L Tully, M. J., Poste restante, Fernie, C.-B.
J15054 W/C Turnbull, R. S., Govan, Sask.
J21370 A/F/L Turnbull, J. C., Govan, Sask.
J18177 F/O Turnbull, W. W. W., 433 West Woodlan Ave., San Antonia, Texas, E.-U. d'A.
C1577 W/C Turner, S. D., 131 Olive St., Victoria, C.-B.
J7424 F/L Turvey, D. L. G., 101 Walmsley Blvd., Toronto, Ont.
J20202 A/F/L Tynan, G. G., 6138 Churchill St., Vancouver, C.-B.
J27698 F/O Ungerman, D., 216 Royce Ave., Toronto, Ont.
J14220 F/O Utas, M. G., Lacombe, Alb.
J28073 F/O Vaessen, C. L., Leipzig, Sask.
R12376 W/O Valentine, P. R., 416 ave Laurier, App. 5, Ottawa, Ont.
J23617 F/O Vance, A. R., Spanish, Ont.
J87611 P/O Vanier, J. B. F. X., 27 rue Ontario, Sherbrooke, P.Q.
J9367 F/L Van Kleeck, L. R., 2819 West 35th Ave., Vancouver, C.-B.
J10507 F/L Van Nes, J. C., 623-9th St., Saskatoon, Sask.
J10246 F/L Van Slyek, E. B., Laura, Sask.
J86685 P/O Vaughan, E. G., C.P. 181, Cumberland, C.-B.
J28256 F/O Vawter, E. LeR., Allan, Sask.
J10677 F/O Veira, B. V. L., 1431 MacKay, App. 12, Montréal, P. Q.
J24327 F/O Vernon, H. A., Vanceboro, Maine, E.-U. d'A.

Croix de service distingué (aviation)—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J25147 A/F/L Veronneau, J. F. X., Bruderheim, Alb.
J86173 F/L Verry, P. E., 185 Monck Avenue, Norwood, Man.
J86473 P/O Vincent, G. R., 425 Karl Place, Windsor, Ont.
J28068 F/O Vincent, H., 564 Toronto St., Winnipeg, Man.
C88225 P/O Vine, W. E., R.R. No 1, St. George, Ont.
J27576 F/O Vogan, R. R., Mildmay, Ont.
J89158 P/O Waddell, J. A., Box 126A, R.R. No 1, Winnipeg, Man.
J27533 F/O Wade, J. M. C., 247 West 8th St., North Vancouver, C.-B.
R97194 W/O Wagar, D. A., 90 Vine St., Darlington, Co., Durham, Angleterre.
J35150 F/O Wagman, J., 2030 Broad St., Regina, Sask.
J21225 F/L Wainman, H. L., 220 John St., Orillia, Ont.
J87893 P/O Waite, Jr C. F., 6 Holmesdale Crescent, Toronto, 10, Ont.
J87424 A/F/O Walker, C. S., 1543 York St., Windsor, Ont.
J85876 F/O Walker, J. D., R.R. No 4, Sussex, N.-B.
J8757 F/L Walker, W. E., Blubber Bay, C.-B.
J10793 F/L Walker, W. L. E., 2321 Quebec St., Regina, Sask.
J14570 F/O Walls, G. M., Aneroid, Sask.
J88998 A/F/O Walsh, P. T., 245 Rose Park Drive, Toronto, Ont.
R119127 WO1 Watt, C. A., 38 Afton Ave., Toronto, Ont.
J18309 F/O Watt, R. H., 327 Cambridge St., Winnipeg, Man.
J26095 F/L Whittall, H. R., No 27-1311 Beach Ave., Vancouver, C.-B.
J18784 P/O Weaver 111, C., 1201 Nort West 38th Street, Oklahoma City, Oklahoma, E.-U. d'A.
J19026 P/O Weeks, H. A., 426 Mary St., Chilliwack, C.-B.
J22042 F/O Weldon, G. A., R.R. No 1, Dartmouth, N.-E.
R115716 W/O Westad, R. A., 3870 Lonsdale Ave. N., Vancouver, C.-B.
J16965 A/F/L Westell, R. A., 19 Huxley Ave. South, Hamilton, Ont.
J9072 A/S/L Westland, J. A., 1386 Ouellette Ave., Windsor, Ont.
J23795 F/O White, A. S., 19 Union St., Sydney, N.-E.
J85716 P/O Wilding, J. A., 199 Wellant Par.
J11131 F/O Wiley, D. R., 769 Dufferin Ave., London, Ont.
J85043 P/O Wilkie, G. A., 147 The Glen, St. Vital, Man.
J17906 F/O William, J. E., Collingwood Rd., R. No 5 N.O., Grand Rapids, Michigan, E.-U. d'A.
J27379 F/O Winch, A. W., 217 Paisley St., Guelph, Ont.
J24657 F/O Wickens, E. D., 1142-3rd Avenue, N.O., Moose Jaw, Sask.
J86726 P/O Williams, A. W., 2046 East 1st Avenue, Vancouver, C.-B.
J26105 A/F/L Ward, G. O., C.P. 619, Cranbrook, C.-B.
R165311 W/O2 Watts, G. B., 269 Bedford Park Avenue, Toronto, Ont.
J85374 A/F/L Walker, J. R., 25 Ewart Drive, RFD No 3, Akron, Ohio, E.-U. d'A.

[L'hon. M. Gibson.]

J23478 F/O Walker, R., 63 McRae Drive, Leaside, Ont.
J22474 F/O Walker, T. C., 55 Rainsford Road, Toronto, Ont.
J14790 F/O Wallace, J. S., Niverville, Man.
J23316 F/O Wallace, R. A., R.R. No 1, Port-Arthur, Ont.
J88866 P/O Ward, F. J., C.P. 144, North Portal, Sask.
J86721 P/O Ward, J. G., 781 Winnipeg Ave., Winnipeg, Man.
J87065 P/O Wardell, W. H., 706-14th St. E., Calgary, Alb.
J9286 F/L Warren, B., Ponoka, Alb.
J9735 F/L Warren, D., R.R. No 4, Ponoka, Alb.
J29457 P/O Waterbury, D. J. C., Wolfeville, N.-E.
J26919 F/O Watkins, A.A., C.P. 25, Aylesbury, Sask.
J7690 A/W/C Watkins, F. H., 572 Arlington St., Winnipeg, Man.
J26311 F/O Watson, A. V., Plumas, Man.
J19884 F/O Watson, W. T. G., 93 Willingdon Blvd., Toronto, 9, Ont.
J22143 F/O Watt, R. S., Raymore, Sask.
J16410 F/O Wattie, C. F., 17 Worsley St., Barrie, Ont.
J88141 P/O Weaver, A. L., 16 St. John's Place, Toronto, Ont.
J19654 F/O Webb, G. W., 577 Wellington St., S., Hamilton, Ont.
J19532 F/O Webb, L. W., Geraldton, Ont.
J17941 A/F/L Webster, W. V. H., 260 Silverthorne Ave., Toronto, Ont.
J23840 F/O Weeks, W. R., Loggieville, N.-B.
J15301 F/L Weicker, W. J. L., 281 Wellington St., Kitchener, Ont.
J24474 F/O Weir, J. A., 1328 Elsmere Avenue, Windsor, Ont.
J87220 P/O Weir, K. S., 760 Shakespeare St., Trail, C.-B.
J86459 F/O Wells, E. A., 964 E. 16th Ave., Vancouver, C.-B.
J13780 A/F/L Wells, J. C., 2335 West 6th Avenue, Vancouver, C.-B.
J26054 F/O Welsh, J. F., 796 E. 12th Ave., Vancouver, C.-B.
J28342 F/O West, L. E., Bradford, Ont.
C5450 F/O Wheeler, J. G., 8705-104th Street, Edmonton, Alta.
J18199 F/O Wheler, T. R., 10 Beaufort Rd., Toronto, Ont.
J85721 P/O White, D. E., Instow, Sask.
J18468 F/O White, W. L., 186 McEwan Ave., Windsor, Ont.
J20041 F/O Whitelaw, D. S., 383 Talbot St., St. Thomas, Ont.
J27459 F/O Whitney, E. C., 668-16th St., West Vancouver, C.-B.
J23742 F/O Widdis, J. L., Lakeside, Ont.
J85391 P/O Wilcock, A. J., 23 Sherwood Place, St. Vital, Man.
J87370 P/O Wilde, K. G., 238 Russell St., Brandon, Man.
J27908 F/O Wilding, J. A., 2298 Washington Ave., New-York, N.-Y., E.-U. d'A.
J88314 P/O Wilkins, G. F., 4 Times Road, Toronto, Ont.
J27122 F/O Wilkinson, D. S., 1925 Prud'homme Avenue, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
R167021 W/O Williams, F. A., 7 Tullis Drive, Toronto, Ont.
J26698 A/F/L Williams, G. A. T., 357 Clarke Avenue, Westmount, P.Q.
J17270 F/O Williams, J. F. H., 22 Norwood Road, Toronto, Ont.

Croix de service distingué (aviation)—*Fin*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J23124 F/O Williams, L. D., 601 South Norah Street, Fort William, Ont.
C836 W/C Willis, C. A., 1115 West 32nd Ave., Vancouver, C.-B.
J90457 P/O Williams, R. G., 536-10th St. E., Prince-Albert, Sask.
J22228 F/O Willner, O. E., Davidson, Sask.
J23777 F/O Wilmot, B. E., 834 McMillan Ave., Winnipeg, Man.
J88560 P/O Wilshire, T. V., 125 Barasdale North, Hamilton, Ont.
J85676 P/O Wilson, F. A. W. J., 91 Crown St., Port-Arthur, Ont.
J19402 A/F/L Wilson, G. E., 221 Army Ave., Louisville, Ky. E.-U. d'A.
J19982 P/O Wilson, P. J., Ste. "M" Commodore Apts., Edmonton, Alb.
J86699 P/O Wilson, R., Leo, Alb.
J87132 P/O Wilson, T. P., 81 Bruce Ave., South Porcupine, Ont.
J19668 F/O Winn, F. A. R., Eustic Hall, 3831 Porter St. N.W., Washington, D.C., E.-U. d'A.
J9187 F/L Winslow, T. R., St-Agathe-Des-Monts, P.Q.
J8804 F/L Wiskin, E. W., Island Falls, via Cochrane, Ont.
J18773 A/F/L Wolton, G. W., 1134 Westmount Blvd., Calgary, Alb.
J21768 F/O Wondolowski, C. A., 198 William St., Bridgeport, Conn., E.-U. d'A.
J9868 A/S/L Wonnacott, G., R.R. No 7, Edmonton, Alb.
J19016 P/O Wood, E. H., Kelwood, Man.
C1158 A/S/L Wood, E. P., 75 Elwood Bldv., Toronto, Ont.
J19815 F/O Wood, J. Q., 5958 E. Hastings, Vancouver, C.-B.
J16617 F/O Wood, J. R., 11 Church St., Moncton, N.-B.
J25200 F/O Wood, P. A., 3899 Marguerite Ave., Vancouver, C.-B.
J23602 F/O Wood, R. W., Melfort, Sask.
C18886 A/F/L Wood, W. M. B., a/s George Till, R.R. No 3, Uxbridge, Ont.
J85075 P/O Wood, W. J., 125 Birch Ave., Victoria Beach, Man.
J14173 F/O Woodland, F. E., Revelstoke, C.-B.
J22077 F/O Woodley, D. H., 211-18th Ave., N.W., Calgary, Alb.
J9535 F/L Woodruff, H. P., General Delivery, Vancouver, C.-B.
J16183 F/O Woods, R. E., 1727 Brookfield Ave., Niagara Falls, Ont.
J16361 F/O Woods, V. T., St-Félix-de-Valois, P.Q.
J19180 F/O Woodward, A. G., Vulcan, Alb.
J90903 P/O Woolf, T. C. K., 1581-4th Ave., Trail, C.-B.
J20965 F/O Wordsworth, T. E., 695 Gladstone Ave., Toronto, Ont.
J89989 P/O Wray, T. D., Eatonia, Sask.
J37353 F/O Wright, H. R., Kenilworth, Ont.
J24659 F/O Wright, J. D., Rosthern, Sask
J19820 A/F/L Wright, R. W., 903 Sixth Ave. N., Saskatoon, Sask.
J22840 F/O Wright, T. S., 123 Kaslo St., Vancouver, C.-B.
J26746 F/O Wright, W. G., R.R. No 4, New-Westminster, C.-B.
J86486 P/O Wright, W. H., 942 Carlaw Ave., Toronto, Ont.

[L'hon. M Gibson.]

J27473 F/O Wuori, C. O., C. P. 457, Kapuskasing, Ont.
J18944 F/O Yarema, P., C.P. 8, Dufrost, Man.
J16100 A/F/L Yates, G. P. A., Delta, Ont.
J89722 P/O Young, C. A., 108 Osborne St., Winnipeg, Man.
J39819 F/L Young, F. B., 1395 W. 12th Avenue, Vancouver, C.-B.
J29849 F/O Young, J. Y. H., 133-7th Ave. E., Vancouver, C.-B.
R153261 W/O Young, W. G., 26 E. Valley Rd., Corner Brook, T.-N.
J9261 F/L Zary, H. P. M., 2357 Davidson Ave., New-York, N.-Y.

CROIX DE SERVICE DISTINGUÉ

(AGRAFE)

J20136 F/L Audet, R. J., 902-8th Avenue, St. Lethbridge, Alb.
J12311 F/L Banks, W. J., 88 Hanna Road, Leaside, Ont.
C1086 A/W/C Bannock, R., 12320-67th Street, Edmonton, Alb.
J19400 F/L Baroni, R. B., 48 Thomas St., Arnprior, Ont.
J15187 F/L Beach, A. M., 4474-4th Avenue, Vancouver, C.-B.
J85941 A/F/L Bourassa, J. M., Peace River, Alb.
J15246 A/S/L Buckham, R. A., C.P. 1036, Vancouver, C.-B.
J22142 F/L Byford, A. J. P., 550 Bay Street. Ottawa, Ont.
J86251 A/F/L Cadegan, P. C., 3 Reserve Street, Glace Bay, N.-E.
J10883 F/L Clark, R. J., 11038-81 Avenue, Edmonton, Alb.
J86050 A/F/L Coffey, J. R., Provost, Alb.
J5023 A/SL Conrad, W. A. G., Richmond, Ont.
J85354 AFL Cote, J. Y. A., 147 rue Scott, Québec, P.Q.
J16342 A/S/L Dover, D. H., 24 Cordella Avenue, Mt. Dennis, Toronto, Ont.
J16027 S/L Dowding, H. J., 162 John St., Sarnia, Ont.
J5691 A/S/L Dow, J. R., 1111 Wolseley Avenue, Winnipeg, Man.
J16077 S/L Edwards, J. F., Battleford, Sask.
J13956 F/O Finlayson, C. G., 1040 Craigdarroch Rd., Victoria, C.-B.
J6364 F/L Fox, C. W., 337A Woolwich Street, Guelph, Ont.
J16299 A/F/L Garrett, E. W., 363 Wolyvorleigh Blvd., Toronto, 6, Ont.
J16942 F/O Goodwin, D. W., Maynooth, Ont.
J16469 F/L Henry, E. R., Kincardine, Ont.
J85050 A/F/L Herbert, R. G., C.P. 540, Kelowno, C.-B.
J17343 A/F/L Hoover, H. C., Yeoman, Sask.
J19196 P/O Jamieson, D. R. C., 140 Symington Avenue, Toronto, Ont.
J9262 F/L Johnson, G. W., 102 Beechwood, Ave, Hamilton, Ont.
J15273 F/L Kennedy, I. F., Cumberland, Ont.
C4801 S/L Kenney, D. H., 93 Colborne St., Lindsay, Ont.
J12199 F/L Klersy, W. T., 14 Harcroft Rd., Toronto, Ont.
J22778 A/F/L Laing, G. H., 351 Assiniboine Avenue, Winnipeg, Man.
J5795 A/G/C Lane, R. J., 1468 Begbie Street, Victoria, C.-B.
J14013 F/L Laubman, D. C., 11649-90 St., Edmonton, Alb.
J3484 A/W/C Lewington, A. J., Kingston Road West, Oshawa, Ont.

Croix de service distingué (agrafe)—*Fin*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J11224 A/F/L Lewis, J. F., 77 Wilson Avenue, London, Ont.
J16573 F/O Lymburner, J. A. L., 7085 Boyer, Montréal, P.Q.
J16765 A/F/L McClelland, R. C., Herbert, Sask.
J16989 A/F/L McDonald, C. P., Apt. 6, 1384 King Street, W. Toronto, Ont.
J6389 A/S/L McQuoid, J. A., Summerberry, Sask.
J10255 A/W/C Millward, J. B., 155 rue Victoria Sherbrooke, P.Q.
J4101 A/S/L Mitchell, J. F., 460 Beresford Avenue, Toronto, Ont.
J7459 A/S/L Morris, J. A., 138 Cairnfield, Avenue, London N.W. 2, Eng.
J16247 F/L Moyer, R. C., R.R. No 1, Beamsville, Ont.
C983 A/W/C Newson, W. F. M., 1092 Transit Rd., Victoria, C.-B.
J5125 S/L Olmted, W. A., 15 Chedoke Avenue, Hamilton, Ont.
J17080 A/F/L Patterson, J. W., 898 College Street, Toronto, Ont.
J23029 F/L Pattison, R. H., 38 Crescent Road, Toronto, Ont.
J16080 A/S/L Pettit, M. W., 291 Glenholme Avenue, Toronto, Ont.
J8608 F/L Pierce, T. W., C.P. 233, Bracebridbe, Ont.
J8921 F/L Plamondon, J. M. G., 392 Rue St. Cyrille, Québec, P.Q.
C17739 F/O Pridday, R. G., Port Carling, Ont.
J24216 A/F/L Queale, L. W., 626 Dunedin St., Victoria, C.-B.
J16157 A/S/L Quinn, R. N., Bromptonville, P.Q.
J8421 A/S/L Reynolds, J. A., 165 Montrose Street, Winnipeg, Man.
J15488 F/L Sherlock, A. A., 17 Ridley Gardens, Toronto, Ont.
J15489 F/L Sherlock, E. T., 17 Ridley Gardens, Toronto, Ont.
J16625 A/F/L Simpson, J. A. T., 52 Govt. Rd. W. Apt. 8, Bolton, Bldg., Kirkland Lake, Ont.
J4561 A/S/L Smith, R. I. A., 3052-18th Avenue, Regina, Sask.
J86114 P/O Sutherland, C. B., R.R. No 2, Truro, N.-E.
J26343 A/F/L Smartz, R. A., West Lorne, Ont.
J16517 A/F/L Tait, G. B., 2598 W. 33rd Avenue, Vancouver, C.-B.
C1697 A/S/L Trainor, H. C., Bedford, I.P.-E.
J15054 A/G/C Turnbull, R. S., Sioux Lockout, Ont.
J16709 A/F/L Van Rassel, A. J. G., C.P. 168, 38 Floral Avenue, Timmins, Ont.
J4688 A/S/L Watts, J. V., 404 Hunter St., W. Hamilton, Ont.
J23777 A/S/L Wilmot, B. E., 834 McMillan Avenue, Winnipeg, Man.
J19982 A/F/L Wilson, P. J., 10922-66 Avenue, Edmonton, Alb.
J21768 F/L Wondolowski, C. A., 198 William St., Bridgeport, Conn., E.-U. d'A.
J9868 A/S/L Wonnacott, G., R.R. No 7, South Edmonton, Alb.

CROIX DE L'AVIATION

J11610 F/L Attle, J., 310 Riverside Drive, Sudbury, Ont.
J7645 S/L Cohen, S. J. J., 1004 avenue Van Horne, Outremont, Mtl.
C24742 F/O Coombes, J. S., 326-9th St., E. Prince-Albert, Sask.
C45233 P/O Crich, H. C., Griffin, Sask.
J10714 F/O Holloway, P. W., General Delivery, Yarmouth, N.-E.
C1175 S/L Lay, H. M., 1307 Devonshire Crescent, Vancouver, C.B.
C1176 S/L Lowrey, R. H., 33 Wanless Crescent, Toronto, Ont.
J5698 F/L Lyon, Henry Gorden, 16 Apsley Rd., Toronto, Ont.
J3473 S/L Neale, A. C., 1227 Sherbrooke, A., Montréal, P.Q.
J9117 S/L Renwick, R. D., Teeswater, Ont.
J15370 F/O Rigby, J. J., 10978-126th Avenue, Edmonton, Alb.
J12275 F/O Routledge, R. H., Fort Saskatchewan, Alb.
J2970 S/L Thompson, J. A., Listowel, Ont.
C10734 F/O Westaway, H. W., 6 Gordon Avenue, Sault Ste-Marie, Ont.
C8544 F/L Wood, W. G., Queens Hotel, Moncton, N.-B.

MÉDAILLE GEORGES

J7526 F/O Abel, G. C., 3B Bevin Court, Workton, Sask.
J87554 P/O Hooker, R. J., Erinferry, Sask.
[L'hon. M. Gibson.]
R103014 W/O McGrath, W. K., R.R. No 1, Bartonville, Ont.
R87217 Cpl Marquet, M., Meadow Lake, Sask.
J89972 P/O St. Germain, J. R. M., 1876 Poupart St., Montréal, P.Q.

MÉDAILLE DE BRAVOURE ÉCLATANTE

R173576 F/L Cooke, J. C., 9 Division Street, Oakville, Ont.
R140754 Sgt. Engbrecht, P., 290 Water St., Box 415, Summerside, I.P.-E.
J89628 P.O. Maxwell, R. B., 66 Glen Rd., Toronto, Ont.
R138466 W.O. Meek, R. J., 3195 W., 23rd Ave., Vancouver, C.-B.

MÉDAILLE DE SERVICE DISTINGUÉ

(AVIATION)

J87001 P/O Allen, D. W., Armdale, P.O., Halifax, N.-E.
J85441 P/O Allin, H. R., 186 Gibbon St., Oshawa, Ont.
J89416 P/O Annable, H. C., 17 St. Paul St., Lindsay, Ont.
J88782 P/O Armstrong, A. W., Box 356, Petrolia, Ont.
J92439 P/O Ashcroft, J. A. H., Lanark, Ont., P.O. C.P. 97
R191683 F/Sgt Barber, C. A., R.R. No 8, Woodstock, Ont.
J92622 P/O Bergeron, J. C. Y., 10729 Ave Veanny, Montréal, P.Q.
J88434 P/O Bessent, W. F., Grande Prairie, Alb.
J15819 P/O Bishop, A. A., New Mines Kings Co., N.-E.
R180986 F/Sgt Bodnoff, I. J., 69 Nelson St., Ottawa, Ont.
J90974 P/O Bogle, F. V., Townsite, Britannia Beach, C.-B.
R191829 F/Sgt Boland, E. R., 736 Lorne Ave., London, Ont.
R110387 Sgt Boynton, B. D., 1505—15 St. East, Calgary, Alb.
J57697 F/S Brooks, R., Goodwater, Sask.
R218062 F/S Browne, E. J., 1230 Ave., D North, Saskatoon, Sask.
R82918 Sgt Brown, O. M., 68 Cartier St., Ottawa, Ontario.

Médaille de service distingué—*Suite*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

R136423 Sgt Bruce, N., 64 Beresford Ave., Toronto, Ont.
R200588 Sgt Budd, R. E., 122½ Kenmore Blvd., Hamilton, Ont.
R257182 Sgt Burgess, S. M. C., Bowmanville, Ont.
R195900 Sgt Burnett, M. R., Chelsea, P.Q.
R208596 F/Sgt Burton, P., 634—8th Street, Beloit, Wise, E.-U. d'A.
J90104 P/O Bujold, C. M., Debden, Sask.
R171696 F/S Cable, A. B., Big Valley, Alb.
R198720 F/S Callas, C. E., Wainwright, Alb.
R72673 Sgt Campbell, T. E., 99 Pownal St., Charlottetown, I. P.-E.
R159333 F/S Cantera, D. R., 9266—110A Ave., Edmonton, Alb.
R186671 F/S Cassels, S. C., 108 Fernleigh Rd., Glasgow, Ecosse.
R197676 Sgt Champion, L. J., 3786 Main St., Vancouver, C.-B.
R193070 F/Sgt Champion, W. H. R., R.R. No 4, London, Ont.
R58024 Sgt Chappell, E. M., Caulfeild Service Stn., West Vancouver, C.-B.
R262844 Sgt Christie, T. W., Billings Bridge, Ont.
R207967 F/S Churchill, J. R., R.R. No 4, Perth, Ont.
R187051 F/S Clay, F. J., Red Deer, Alb.
R179577 F/S Cole, S. R., 256 Lake Promenade Long Branch, Ont.
J92802 P/O Cowan, J. A., 1021—14th Ave. W., Calgary.
22030A Sgt Cromarty, R. F., 1080 George St., Sydney, N.-E.
J88456 P/O Cumbers, J. W., 463 Hetherington Ave.
R187075 Sgt Croteau, J. M. A., Bonnyville, Alb.
R107427 Sgt Edie, R. A., Langham, Sask.
R94919 F/S Emerson, T. H. N., 1124—1st Ave., N.W., Moose Jaw, Sask.
J92583 P/O Engemoen, Lyle K., Wadena, Sask.
R215210 F/S Fitzgerald, J. E., 2317 Maple Avenue, New Westminster, C.-B.
R195070 Sgt Florence, J. P. A. A., 1418 rue Viau, Montréal, P.Q.
J88069 P/O Foster, B. W., 279 Norfolk St., Simcoe, Ont.
R188973 Sgt Fraser, N. C., 76 McDonald St., Ottawa, Ont.
R155391 F/S Galarneau, H. P., 590 Match St., Woodstock, Ont.
R164571 F/Sgt Gaston, J. M., Noranda, P.Q.
R56103 Sgt George, E. O., 1262—3rd Ave. E., Owen Sound, Ont.
R189496 F/S Gillanders, G. C., 3435 West 18th Ave., Vancouver, C.-B.
R156584 Sgt Glass, H., 287 Queen St., E., Toronto, Ont.
R157861 W/O Halvorsen, S. J., 856—13 Ave., E., Vancouver, C.-B.
R156289 F/S Hamblin, K. de H., 751 Carlaw Ave., Apt. 6, Toronto, Ont.
J89337 P/O Hamilton, J. D., 21 Browning Ave., Toronto.
R206488 Sgt Harkness, D. G., 400 Woodfield Road, Toronto, Ont.
J92710 P/O Hart, K. A., 68 Byron Ave., London, Ont.
J90489 P/O Hawrelechko, N. J., Tofield, Alb.
R129608 F/S Hexter, G. E., 83 Smith St., London, Ont.

[L'hon. M. Gibson.]

J87899 P/O Higgins, R. E., 117 Highland Ave., St. Catharines, Ont.
J91066 P/O Hunter, R. O., 1430 Harwood St., Vancouver, C.-B.
J88139 P/O Hutchings, F. J., Leader, Sask.
J88412 P/O Jerry, T., R.R. No 1, Beeton, Ont.
R164464 F/Sgt Kaufman, H. K., Box 124, Gottam, Ont.
R124369 W/O Kerbrat, F. M., Camper, Man.
R91887 F/Egt King, D. B., 259 Kitson St., Norwood, Man.
R139543 F/Sgt Kondra, W., Box 75, Prud'homme, Sask.
R81621 F/S Lacaille, V. J. P., 2 MacDonald, Magog, P.Q.
J16962 P/O Leet, R. J., 420 avenue Grosvenor, Westmount, P.Q.
R187643 F/S Lefave, E. J., 1078 Lena St., Windsor, Ont.
J89990 P/O Lewis, J. W., 825 Granville St., Vancouver, C.-B.
R155760 W/O Lightfoot, D. G., Burnham, Sask.
R159115 F/S Long, K. L., Devonshire Apt., 112th St., Edmonton, Alb.
R264224 Sgt. Main, J. R., 322 Kenilworth Ave., Toronto, Ont.
R195860 Sgt. Mangione, J., 53 Louise St., Ottawa, Ont.
R197168 F/S Mann W. F., 126½ Alfred St., Brantford, Ont.
C42277 P/O Martin, L. F., 476 Spence St., Winnipeg, Man.
R165361 Sgt. McEvoy, D. R., 29 Glenelg St. West, Lindsay, Ont.
J90502 P/O McLean, L. E., Langley, Prairie, C.-B.
R191057 Sgt. McRae, C., Vivian Stn., Man.
R163206 Sgt. Metcalfe, W. P., 9 Blong Ave., Toronto, Ont.
J18410 F/O Mitchell, F. E., 221 Darling Str., Brantford, Ont.
R124098 F/S Mitchell, P. D., Kamloops, C.-B.
R162554 F/S Modeland, N. R., 3339-27th Ave. W., Vancouver, C.-B.
J90581 P/O Morrison, A. H., 1467 West 7th Ave., Vancouver, C.-B.
R79681 Sgt. Moritz, F. J., Gull Lake, Sask.
R160850 F/S Murray, D. M., Lousana, Alb.
J90187 P/O Nicklen, D. J., 102 Fuller St., Vernon, C.-B.
J92628 P/O Niles, E. G., 57 Leuty St., Toronto, Ont.
R85461 Sgt. Osler, E. E., 2238 Montague St., Regina, Sask.
J18125 P/O Pennington, S., 67 Sydenham St., Dundas, Ont.
R163541 F/S Penny, D. R., Abernethy, Sask.
R216097 Sgt. Petsche, J., 56-6e Ave., Ville-la-Salle, P.Q.
J87606 F/O Phillis, J. A., R.R. No 4, Florenceville, N.-B.
R111339 F/S Pilon, J. N. J., Luskville, P.Q.
R179322 F/S Price, M. G., 1621 Queen St. W., Apt. 27, Toronto, Ont.
J86810 P/O Prime, H. C., C.P. 470, Carleton Place, Ont.
R160329 Sgt. Ranson, N. E., 29 Logie Street, Lindsay, Ont.
R211243 Sgt. Ritchie, G. J. M., 4348 Melrose Montréal, P. Q.
J92912 P/O Robertson, T. M., 351 North Archibald St., Fort-William, Ont.
J89242 P/O Robinson, H. W., Fenelon-Falls, Ont.
J90151 P/O Ross, J. H., Bainsville, Ont.
J85488 P/O Salkeld, H. A. B., 133 Sherbrooke St., North Bay, Ont.

Médaille de service distingué—*Fin*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J86812 P/O Salmon, D. D., 22-47-42 St. Astoria, Long-Island, N.-Y., E.-U. d'A.
J90745 P/O Seaman, H. L., Garrick, Sask.
R110459 F/S Selfe, C. A., 3505 East 23 Ave., Vancouver, C.-B.
J90214 P/O Shepherd, A., Barnhart Vale, C.-B.
J90339 P/O Shopland, 10229-114th St., Edmonton, Alb.
J88218 P/O Sloan, H. C., Cardston, Alb.
R217366 F/S Smith, R. A., 29 Silverthorne Ave., Toronto, Ont.
J88585 P/O Snider, E. A., Haliburton, Ont.
J90615 P/O Soldan, P., Two Hills, Alb.
R193787 F/S Stewart, C. H., 670 Annette St., Toronto, Ont.
R184363 Sgt. Sullivan, J. B., 28 Baker St., Cobalt, Ont.
R165313 W/O Steedsman, C. P. E., 131 Church St., Parry Sound, Ont.
J85311 P/O Sumak, L. S., R.R. No 1, Hannon, Ont.
R210846 Sgt. Swanson, B. C., 18 Leila St., St. Thomas, Ont.
R135221 F/S Tinmouth, A. W., Herring Cove, Halifax, N.-E.
A222756 F/S Toane, R. A., R.R. No 3, South Edmonton, Alb.
R271093 F/S Trotter, W. C., 290 Westmoreland Ave., Toronto, Ont.
J87584 P/O Venn, H. J., 9 Hawthorne Ave., Hamilton, Ont.
R123425 Sgt. Walton, W. J., 41 Beachdale Ave., Toronto, Ont.
R83374 Sgt. Weaver, C., 12-1N.W.—38th St., Oklahoma City, E.-U. d'A.
R205706 F/S Vince, E. L., R.R. No 2, Waterford, Ont.
R201625 F/S Waugh, J. H., Wilmot Valley, I.P.-E.
R110337 Sgt. Webb, D. J., 53 Martin Ave., Kelowna, C.-B.
J88576 P/O Widdis, G. H., 23 Stewart St., Brockville, Ont.
R191347 Sgt. Williams, W. R., 103 Sherburn St., Winnipeg, Man.
R197583 F/S Woolsey, A. R., 4320 Atlin St., Vancouver, C.-B.
R207740 Sgt. Wright, D. H., 817 Bank St., Ottawa, Ont.
R207226 Sgt. Ziomko, W. J., 2857 Ontario, Montréal, P. Q.
R190589 Sgt. Wing, A. V., 7 River St., Capreol, Ont.

MÉDAILLE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

R205457 Cpl. Riglin, W. W., Saltcoats, Sask.
R48350 Sgt. Bion, P. C., Ganges, C.-B.
R64436 F/S Brooks, C. H., 28 Edward St., Hamilton, Ont.
R187991 Sgt. Bunt, R. T., R.R. No. 1, Roseland, Ont.
R71925 Sgt. Campbell, J. A., Westclock, Alta.
R107072 LAC. Carter, H. R., Kelfield, Sask.
R57739 LAC. Conlin, P. C. C. P., 1601 Comox St., Vancouver, C.-B.
2122 Cpl. Dabree, R. O., R.R. No. 1, Parksville, C.-B.
9953 F/S Dupuis, R. N. J., Gaspé, P.Q.
R101827 Sgt. Dzinkowski, K. E., 287 Boyd Ave., Winnipeg, Man.
2338 F/S Engelbert, R. A., 716 E., 15th Ave., Vancouver, C.-B.
R284266 Sgt. Gelineau, J. E., 60 Dobie, Mont Royal, P.Q.
R112133 LAC. Gillis, J. M., R.R. No 1, Southport, I.P.E.
R85802 Cpl. Georgianni, C. E., Barrie, Ont.
R50881 Sgt. Gowda, E., 9302-109th Ave., Edmonton, Alta.
C43643 P/O Harrison, H. W., Cluny, Alta.
R51006 Cpl. Hayton, A. S., 621-33rd St., W., Saskatoon, Sask.
R57684 Sgt. Hoye, J. S., 5646 Fleming St., Vancouver, C.-B.
9926 LAC. James, C. R., Semans, Sask.
R76064 F/S Longard, R. E., 296 Eglington Ave., W., Toronto, Ont.
R152815 AC.2 Machan, E. G., Bagot, Man.
R89934 Sgt. Moote, P. W., 15 Fitzgerald St., St. Catharines, Ont.
J89260 P/O Neill, E. S., 347 Campbell Ave., Windsor, Ont.
R74646 Sgt. Nichols, A. W., 3280-20th Ave., W., Vancouver, C.-B.
R123279 Sgt. Picard, R. A., 272 Pacific Ave., Toronto, Ont.
R73037 Sgt. Reardon, G. K., St. George, N.-B.
R112983 Sgt. Saye, H. G. J., 48 Amroth Ave., Toronto, Ont.
R97816 Cpl. Twiss, G. L., 1741 E. 4th Ave., Vancouver, C.-B.
R118153 LAC. Wilkinson, P. P., Box 26, Ladysmith, C.-B.

Membre de l'Ordre de l'Empire britannique

C9700 F/L Beever-Potts, L., 65 Stewart Ave., Nanaimo, C.-B.
J86530 P/O Brownlee, D. G., Woodbridge, Ont.
C5630 F/O Doehler, R. J. O., 5514 Queen Mary Rd., Montréal, P.Q.
R58132 F/S Major, J. O., 756 Thomas Ave., New Westminster, C.-B.
J14331 T/F/L Semple, E. Q., 1 Chemin de la petite rivière, Québec, P.Q.
C15749, P/O Young, R. E., 72 Black Block, Regina, Sask.

MÉDAILLE AMÉRICAINE DE L'AVIATION ET FEUILLE DE CHÊNE

J17884 F/O Brown, J. A., 336 Confederation St., Sarnia, Ont.
J17877 F/O Carr, A. L., P.O. Box 78, Kyle, Sask.
J13478 F/O Cochand, L. E., Chalet Cochand, Ste. Marguerite, P.Q.
J11464 F/L Cox, R. S., 739 Wolseley Ave., Winnipeg, Man.
J17887 P/O Cruickshank, D. H., 69 Mecklenburg St., St. John, N.-B.
J18025 F/O Emery, C. E. M., 235 Clarke, Westmount, P.Q.
J17125 P/O Fleck, C. S., Middle Stewiacke, N.-E.
J11978 F/O Galbraith, R. F., Shelburne, Ont.
J17127 F/O Gall, R. D., Rose Valley, Sask.
J17882 F/O Hall, S. L., 16 Prospect Ave., St. Catharines, Ont.
J26909 P/O Hobbie, N. H., c/o Dr G. M. Maxwell, R.R. 4, Roanoke, Va.
J17130 T/F/O Lamoureux, A. P., 11251-92nd St., Edmonton, Alta.
J18373 F/O MacLean, C., 302 Foord St., Stellarton, N.-E.
J12044 F/O MacLean, W. M., 6 Athol St., Campbellton, N.B.
J11967 F/O McDuff, D. M., R.R. No 2, Mona Rd., Ont.
J17876 F/O Martin, A. A., Squamish, C.-B.
J17880 P/O Martino, G. W., 5499 Bourette, Montréal, P.Q.
J17883 F/O Miron, A. J., 111 Lellington Ave., Toronto, Ont.

Médaille américaine de l'aviation et feuille de chêne—*Fin*

Numéro—Grade—Nom—Adresse

J17129 P/O Paradis, J. J. P., 522 St. Jean, Québec, P.Q.
J6159 F/L Robertson, D. P., 410-2nd Ave. E., Owen Sound, Ont.
J17881 P/O Robertson, F., 605-33rd St. W., Saskatoon, Sask.
J17128 P/O Robertson, R. D., Roblin, Man.
R85924 Sgt Rodgers, A. L., 23 Maughan Crescent, Toronto, Ont.
J4116 F/L Roseland, A. W., a/s Mme A. E. Weiler, Neustadt, Ont.
J17878 F/O Sibbald, R. E., Cockrane, Alb.
J3205 S/L Walker, B. R., 189 John Street, London, Ont.

MÉDAILLE DE L'AVIATION

Bulmer, W. H., 773 Winnipeg St., Regina, Sask.
R60718 Sgt Chandler, A. J., Ribstone, Alb.
Chaussé, L. J. R., 4566 Cartier, Montréal, P.Q.
R74882 F/S Corbett, E. S., 3440 Bethune Ave., Victoria, C.-B.
R145602 Cpl De Marco, A., Haig Boulevard, Lakeview, Ont.
R59225 Sgt Hunt, W. J., 769W-26th Ave., Vancouver, C.-B.
Sutherland, V. A., 1070 Douglas St., Westminster, C.-B.
R51871 Cpl Werry, E. W., 36 Roslyn Rd., Halifax, N.-E.

OFFICIER DE L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

C2645 S/L Curry, J. H., 3719 Miramar Ave., Dallas, Texas, E.-U. d'A.
C1775 G/C Hanchet-Taylor, A. J., Barrack House, Southport, Conn., E.-U. d'A.
C1775 G/C Hanchet-Taylor, A. J. Barrack Vancouver.

CROIX AMÉRICAINE DE SERVICE DISTINGUÉ (Aviation)

J17877 F/O Carr, A. L., C.P. 78, Kyle, Sask.
J16176 F/O Churchill, J. M., 338-11 St. E. Prince Albert, Sask.
J9689 F/O Mackie, A. J., 611 Balfour Apts., Regina, Sask.
J17876 F/O Martin, A. A., Squamish, C.-B.
J17126 P/O Rennie, H. T., Elora, Ont.

MÉDAILLE MILITAIRE AMÉRICAINE

R116959 Cpl Harrett, D. M., 7 Montgomery Crescent, Wallaceburg, Ont.

MÉDAILLE GRECQUE DE SERVICE DISTINGUÉ

J16144 F/O Hionides, H. T., 68-16th Ave., Paterson, N.-Jersey, E.-U. d'A.

Honneurs et Décorations accordés aux membres du C.A.R.C. depuis le commencement de la guerre jusqu'au 31 janvier 1945

Décorations	Officiers	Officiers W/D	Aviateurs	W/D	Total
Croix de l'aviation (AFC)	195		6		201
Agrafe à la Croix de l'aviation	1				1
Médaille de l'aviation (AFM)			39		39
Associé de la Croix rouge royale	9				9
Décoration pour l'efficacité (AFA)	36		9		45
Médaille de l'Empire britannique (BEM)			133	8	141
Citation	114		17		131
Bravoure éclatante			11		11
Comm. de l'Ordre de l'E. Brit. (COBE)	18				18
Compagnon de l'Ordre du Bain (COB)	15				15
Médaille canadienne d'efficacité (CEM)	2		54		56
Médaille can. d'eff. (1ère classe)	1		5		6
Décoration canadienne d'efficacité (CED)	33				33
Croix de Guerre—Etoile d'argent	1				1
Croix de service distingué (aviation)	2,220		152		2,372
Agrafe à la CSD (DFC)	106		1		107
Médaille de service distingué (DSM)			433		433
Agrafe à la MSD (DSM)			1		1
Ordre du service distingué (DSO)	55				55
Agrafe à l'OSD (DSO)	4				4
Médaille Georges (GM)	6		11		17
Croix Georges (GC)	1		2		3
Médaille de long service et bonne conduite	99		54		153
Mention dans les dépêches	602	4	502	3	1,111
Membre de l'Ordre de l'Empire brit. (MOBE)	86	6	17		109
Croix militaire (MC)	1				1
Médaille militatire (MM)			1		1
Officier de l'Ordre de l'Empire brit. (OOBE)	37				37
Croix américaine de service distingué	9				9
Médaille américaine de l'aviation	19		1		20
Médaille américaine de l'aviation et feuille de chêne	16		1		17
Médaille américaine de l'aviateur			1		1
Croix Victoria (VC)	1				1
Médaille tchécoslovaque	1				1
Croix de guerre belge—1940	1				1
Croix militaire tchèque	2				2
Croix militaire belge (1ère classe)	1				1
Médaille russe pour bravoure			1		1
Médaille grecque de service distingué	1				1
Total	3,693	10	1,452	11	5,166

[L'hon. M. Gibson.]

M. CASTLEDEN: Je suis sûr que le comité a écouté avec grand intérêt l'exposé des beaux états de service du corps d'aviation. Etant donné le grand nombre de membres de ce corps qui sont prisonniers de guerre en Allemagne, les ravages croissants infligés au Reich allemand et le danger que courent ces prisonniers, il m'est venu à l'esprit de demander au ministère quelles mesures le département s'efforce de prendre en vue de trouver dans le Reich quelque territoire neutre où ces hommes pourront être mis à l'abri des dangers auxquels les expose leur présence dans des camps de concentration et dans d'autres camps de prisonniers de guerre. Divers comptes rendus de journaux ont causé bien des angoisses aux familles qui ont de leurs membres dans les camps de prisonniers de guerre. C'est le cas non seulement de membres du corps d'aviation mais aussi de l'armée. Le ministère voudrait-il nous dire ce que le département fait à cet égard?

L'hon. M. GIBSON: Il m'est impossible de rien dire à ce sujet, car les opérations de bombardement menées contre l'ennemi relèvent du chef de ces opérations en Europe. Je ne doute nullement que toutes les précautions possibles soient prises en vue d'éviter que des bombes ne soient lâchées sur des concentrations de nos propres prisonniers ou sur des endroits où il est probable que nos hommes sont logés à l'intérieur de l'Allemagne.

M. GRAYDON: Quelle ligne de conduite le département suit-il en ce qui concerne l'octroi de brevets à nos hommes retenus dans les camps de prisonniers en Allemagne? Il me vient en mémoire un cas particulier où un brevet aurait normalement été accordé n'eût été le fait que l'intéressé a été fait prisonnier. Je crois que quelques brevets ont été accordés. Si le ministre consentait à faire une enquête particulière sur le cas en question, je lui en serais fort reconnaissant. Cet homme se trouvait dans un avion descendu en territoire allemand en 1941 et il est dans un camp de prisonniers depuis. Il semble que d'autres hommes qui se sont trouvés dans des circonstances analogues ont obtenu leurs brevets. Je me demandais si le département avait établi une ligne de conduite définie pour des cas de ce genre.

L'hon. M. GIBSON: Le fait d'être prisonnier n'empêche pas le militaire de recevoir son brevet, lorsqu'on en a présenté la demande avant que le sous-officier ait été forcé d'atterrir ou fait prisonnier; dans ces conditions les brevets sont accordés suivant la méthode ordinaire. Il ne s'ensuit pas que chacun recevra son brevet, car on procède en cela comme pour toutes choses à une élimination préalable. Mais si la recommandation a été faite, le brevet ne sera pas refusé au militaire, parce qu'il a été fait prisonnier. Si on me donne le nom de l'aviateur en question, je me ferai un plaisir d'enquêter sur son cas.

M. COLDWELL: Je suis convaincu que le comité apprécie l'exposé splendide de ce soir. Comme je l'ai dit l'autre jour, je crois que l'avenir regardera notre plan d'entraînement aérien et notre corps d'aviation comme la plus grande contribution du pays à la guerre. Des nombreuses grandes choses que le pays a faites durant la guerre, on prisera probablement celle-là comme sa plus grande contribution à la victoire, et quelles que fussent nos opinions sur la nécessité de maintenir une armée quelconque durant la période antérieure à la guerre, je suis certain qu'aujourd'hui la population et la Chambre sont unanimes à croire que nous devrions conserver notre plan d'entraînement aérien ainsi que des forces suffisantes pour faire face à toute situation qui peut surgir. Je pense que la leçon que nous a donnée la guerre, pousse chacun de nous, quoi qu'il ait pu penser autrefois, à cette conclusion inéluctable.

La raison pour laquelle j'ai pris la parole est que durant notre séjour outre-mer, l'automne dernier, nous avons entendu certaines critiques venant des équipes terrestres. Le ministre a parlé ce soir des citations pour bravoure qu'ont méritées les membres d'une équipe terrestre. J'ai appris en maintes occasions de membres d'équipages aériens à qui nous sommes tous unanimes à accorder les louanges qu'ils méritent à juste titre,—et je ne voudrais pour rien au monde que mes paroles soient interprétées comme visant à déprécier les services exceptionnels que les membres des équipages aériens ont rendus au cours de la guerre actuelle,—qu'on est peut-être enclin, dans notre pays, à méconnaître le rôle que les membres des équipes terrestres ont joué outre-mer. On m'a dit que par beau ou mauvais temps, et quelles que pussent être les circonstances, ces hommes ont assumé la tâche de mettre au point les avions et d'y charger les bombes, s'exposant ainsi à de très grands dangers, et que nous n'avons peut-être pas su reconnaître autant que nous l'aurions dû l'importance de leurs services. Lors de notre visite outre-mer, quelque-uns de ces hommes ont laissé entendre qu'ils attendaient depuis très longtemps de l'avancement, et qu'il arrivait de temps à autre que des hommes récemment promus au Canada étaient envoyés en Angleterre, détenant les grades qu'ils avaient acquis au Canada, et qui dans bien des cas, étaient plus élevés que ceux de

certains hommes qui avaient servi longtemps dans des équipes terrestres en Grande-Bretagne. J'ai cru devoir saisir cette occasion de porter la chose à la connaissance du ministre, non pas dans le but de formuler des critiques contre lui ou contre son précécesseur, que je tiens en haute estime, mais plutôt afin qu'on s'en occupe. Si les plaintes qui ont été formulées et dont j'ai fait part au ministre sont le moindrement fondées, on devrait je crois y apporter remède. C'est dans ce seul dessein que je les ai portées à son attention.

L'hon. M. GIBSON: Cela présente toujours évidemment un problème fort épineux. Celui qui est monté en grade ne peut être retenu au pays simplement parce qu'il a obtenu de l'avancement et on ne peut pas non plus le forcer à accepter un grade inférieur, à son arrivée outre-mer. Le système qui a été adopté et qui consiste à faire revenir au pays les hommes qui ont trois années de service outre-mer permettra dans une certaine mesure de surmonter cette difficulté. Quoi qu'il en soit, je ferai volontiers vérifier ces faits afin de constater s'il y a eu injustice dans certains cas.

M. GERSHAW: Je désire demander au ministre de nous fournir de plus amples explications sur la procédure suivie pour la liquidation des articles dont l'aviation n'a plus besoin. Ainsi, quelques-unes des écoles d'entraînement aérien sont abandonnées; depuis des mois, elles ont cessé de fonctionner bien qu'elles possèdent de l'équipement qui est partout en grande demande. Les conseils de ville et les commissions scolaires voudraient utiliser les édifices commes dortoirs et se servir d'autres articles à diverses fins. Le ministre peut-il nous dire comment on procédera? Quels sont ceux qui jouiront de priorités et de quelle façon les édifices et autres aménagements seront-ils liquidés?

L'hon. M. GIBSON: J'en ai déjà parlé, quoique brièvement il est vrai. Il n'est guère facile d'entrer dans les détails lorsqu'il s'agit d'une question comme celle-là, mais le Corps d'aviation détermine quel matériel, quels édifices et quel outillage il lui faut. Ensuite, on permet aux autres services de déterminer ce dont ils ont besoin. Si certain matériel ou certains édifices ne sont pas requis par les services ils sont remis au Comité de répartition des biens de guerre. Ce comité demande aux divers ministères s'ils peuvent utiliser le matériel qu'il possède. S'ils ne peuvent s'en servir, ce matériel est cédé à la Corporation des biens de guerre, chargée d'en disposer. Le Corps d'aviation n'écoule aucun des biens dont il a cessé de se servir.

[M. Coldwell.]

M. GERSHAW: Les gouvernements provinciaux ont-ils la préférence?

L'hon. M. GIBSON: C'est là une question qu'il faudra étudier avec la Corporation des biens de guerre. Dans chaque cas, on prend tous les moyens possibles pour collaborer avec les municipalités et parfois avec les gouvernements provinciaux, afin de venir en aide aux municipalités, surtout lorsqu'il y a des édifices qui peuvent servir de logements. Mais il n'est pas facile de distribuer tout ce matériel ou de s'en débarrasser d'une seule fois. A quelques-unes de nos écoles, nous avons des unités chargées de garder les excédents de matériel et nous devons y retenir des hommes pour prendre soin de ce matériel jusqu'à ce que la Corporation des biens de guerre puisse le vendre. C'est là une question qu'examinera la Corporation des biens de guerre.

M. CASTLEDEN: Le ministre pourrait-il nous fournir les détails du matériel qu'il a au Canada à l'heure actuelle? On se propose de maintenir 32 écoles: écoles d'entraînement, écoles de navigation ou écoles où se donnent des cours spéciaux. Si je ne me trompe, il y avait jusqu'ici une centaine d'écoles à travers le pays. Nous allons donc en maintenir environ le tiers. Le ministre pourrait-il nous donner le chiffre des biens capitaux des écoles qui ne servent plus à l'heure actuelle? Il a dit qu'on avait remis à la Corporation des biens de guerre du matériel pour une valeur de 131 millions de dollars. Le ministre peut-il nous dire quelle partie de ce montant représente les édifices et l'outillage qu'il y a au pays dans le moment et peut-il nous faire connaître la valeur des biens qu'on se propose de conserver?

L'hon. M. GIBSON: Non, je n'ai pas ces chiffres sous la main. Je vais essayer de me procurer la liste. Si je l'obtiens, je me ferai un plaisir de la communiquer à l'honorable député. La préparation d'une liste de ce genre demandera peut-être un peu de temps.

M. MacNICOL: Le ministre nous a dit que le C.A.R.C. comptait 72,729 membres. Peut-il, comme l'a fait le ministre du Service naval dans son rapport, décomposer ce total par provinces?

L'hon. M. GIBSON: Je ne crois pas avoir cité le chiffre que mentionne l'honorable député.

M. MacNICOL: Le ministre nous a dit que 131,000 aviateurs avaient été formés en vertu du Plan d'entraînement aérien.

L'hon. M. GIBSON: C'est-à-dire qu'ils ont reçu leur diplôme du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth et qu'ils ont été versés dans la R.A.F.

M. MacNICOL: Et 72,729 sont passés au C.A.R.C.?

L'hon. M. GIBSON: Oui.

M. MacNICOL: Le ministre peut-il décomposer ce chiffre par provinces?

L'hon. M. GIBSON: Je n'ai pas le détail sous la main. Je pourrais sans doute l'obtenir. Il s'agit des jeunes gens, venus de tous les coins du pays, qui ont été formés en vertu du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth. Je vais voir si je puis me procurer ce renseignement. Je tiendrai l'honorable député au courant.

M. MacNICOL: J'aimerais connaître quelque chose du programme que le ministère a arrêté en vue de fournir de l'emploi à ces jeunes gens. Ils ont fourni au service quelques-uns de ses meilleurs hommes. Règle générale, ils ont reçu une bonne instruction. Comme d'autres honorables députés, j'en connais un grand nombre. Ils détiennent leur certificat d'admission à une université. D'aucuns possèdent une formation universitaire. Cela est particulièrement vrai des pilotes. Si je ne m'abuse, on exige des navigateurs un certificat d'admission à une université. Tous sont jeunes. Plusieurs se sont enrôlés à dix-sept, dix-huit et dix-neuf ans, avant d'avoir acquis de l'expérience dans quelque domaine que ce soit. Ils sortaient de l'école. Leur expérience, à leur retour, se limitera aux connaissances acquises pendant leur service, ce qui est évidemment excellent. Quel programme a-t-on préparé en vue d'assurer à ces jeunes gens un emploi convenable lorsqu'ils quitteront l'aviation?

L'hon. M. GIBSON: Il n'est évidemment pas du ressort de l'aviation de leur chercher un emploi pour le jour où ils la quitteront, mais nous avons pris sur nous, entre autres choses, d'aider à leur formation et à leur instruction pendant leur séjour dans le service afin de les mettre en état de prendre des emplois après leur libération. Nous avons à cette fin les orienteurs professionnels dont j'ai fait mention, lesquels établissent quelles sont les aptitudes des hommes. Nos officiers préposés à l'enseignement les aident à choisir la formation ou les cours d'études dont ils ont besoin afin que, lors de leur libération, leur formation intellectuelle soit terminée ou assez avancée pour leur éviter autant que possible de perdre du temps à leur programme de formation après la guerre. Les mesures à prendre en vue du rétablissement des hommes dans la vie civile ne ressortissent pas au ministère de l'Air.

M. MacNICOL: Je croyais que le ministre avait parlé d'orienteurs et de la mise au point d'une organisation en vue de s'assurer les services de ces experts. Les jeunes gens, j'imagine, pourront se présenter à ces orienteurs. C'est très bien, car ils sauront à peine ce qu'ils veulent faire. Quelqu'un doit les orienter en ce sens. La partie de la ville de Toronto que j'habite, par exemple, compte des centaines d'usines; peu importe celui à qui incombera la tâche d'assurer de l'emploi à ces jeunes gens à leur sortie du service militaire,—il est question ce soir des membres de l'aviation,—il lui faudra, je le répète, entrer en relations avec les gérants, les ingénieurs, les techniciens et les autres représentants des compagnies privées. Ces gens, j'en suis sûr, seraient heureux d'étudier la question avec un groupe d'orienteurs. Ces compagnies souscriraient volontiers des fonds pour payer les services d'un membre de ce conseil ou groupe d'orienteurs auxquels ces jeunes gens pourraient demander conseil avant de prendre une décision sur ce qu'ils veulent faire après la guerre. En raison de leur âge à leur entrée dans le service, ils n'ont aucune expérience et auront besoin de conseil. Doit-on constituer un conseil ou organisme quelconque composé, comme je l'ai dit, de gens qui ont des employés,—je ne vois pas de quelle utilité pourraient être des orienteurs qui n'ont jamais employé personne et sont peu renseignés sur l'embauchage,—et auprès desquels les jeunes gens pourraient venir chercher, après la guerre, une orientation conforme à leur aptitude. maîtresse.

L'hon. M. GIBSON: On m'a signalé un cas l'autre jour. Il s'agissait d'un membre de la division féminine qui manifestait le désir d'embrasser plus tard la carrière médicale. Après une entrevue avec l'orienteur professionnel, il lui a été conseillé, je crois, d'opter pour la chimie. Lorsqu'elle était affectée à l'une des écoles d'instruction, des mesures ont été prises pour lui permettre de consacrer un peu de temps dans la soirée à des entretiens avec un chimiste local et d'acquérir une certaine connaissance du genre de travail qui lui avait été proposé. De cette manière elle a pu se rendre compte par elle-même si réellement elle avait des dispositions pour ce travail. C'est là ce que s'efforce de faire l'orienteur; il essaie de découvrir les aptitudes des divers membres du corps et leur fournit l'occasion d'acquérir de l'expérience en ce sens.

M. MacNICOL: Les jeunes gens dont je vous ai parlé ont été soit des pilotes, soit des navigateurs, soit des mitrailleurs et ainsi de suite, et tous avaient fait des études assez avancées. Que ferez-vous dans le cas du personnel d'entretien? Ce sont des hommes d'une catégorie différente. Il s'agit peut-être d'employés de garage ou de machinistes de diverses catégories, parce que pendant la

guerre ils ont été affectés à réparer les avions, à les tenir en état de voler. Ce sont des hommes d'un âge plus avancé. Je me demande si le ministère a conservé dans ses dossiers les noms des compagnies d'où sont venus ces hommes et si ces compagnies se sont engagées à réintégrer leurs anciens employés dans les postes qu'ils occupaient autrefois.

L'hon. M. GIBSON: La loi garantit cela naturellement aux membres du corps, ils ont droit à reprendre l'emploi qu'ils ont quitté pour s'enrôler. Il se présentera des cas où les intéressés particulièrement s'ils étaient très jeunes au moment de leur enrôlement et s'ils ont acquis beaucoup d'expérience depuis ne voudront pas retourner aux emplois qu'ils occupaient avant la guerre. Celui qui se trouve dans cette situation cherchera à savoir quelles aptitudes on exige dans le cas d'un meilleur emploi.

M. CARDIFF: J'ai suivi la déclaration du ministre très attentivement, et j'ai été fort intéressé de l'entendre dire qu'on garderait un certain nombre de ces aéroports en fonctionnement pendant quelque temps. Il y a plusieurs aéroports et écoles d'aviation dans le comté de Huron, et je me demandais si on avait pris une décision quant à ceux qu'on garderait. Le ministre pourrait-il nous faire un rapport relativement aux endroits où se trouvent les écoles et les aéroports qu'on a l'intention de garder en opération?

L'hon. M. GIBSON: Je ne veux pas rendre publique la liste des aéroports que nous maintenons en service. D'ailleurs, cette liste ne saurait être définitive ou complète dans le moment et certaines des stations dont nous nous servons seront tôt ou tard abandonnées. Quoi qu'il en soit, si l'honorable député veut m'indiquer les aéroports qui l'intéressent en particulier, je ferai de mon mieux pour connaître le sort qui leur sera fait.

M. CARDIFF: Je pense que nous avons quatre aéroports et écoles dans le comté de Huron et je me demandais si on en maintiendrait quelques-uns.

L'hon. M. GIBSON: J'irai aux renseignements.

M. HANSELL: Afin que je ne revienne pas à la charge trop souvent, le ministre voudrait peut-être prendre note d'une ou deux questions que je voudrais lui poser au cours de mes observations. Je veux tout d'abord remercier le ministre de la façon efficace et très louable dont il m'a accueilli relativement aux cas que je lui ai soumis depuis qu'il dirige ce ministère. Je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour remercier aussi son prédécesseur à qui, selon moi, nous devons beaucoup de gratitude pour la façon dont il a dirigé le Plan d'entraînement aérien depuis le début. Je veux encore remercier son prédécesseur, non seulement pour la façon dont il a dirigé tout ce plan d'entraînement, mais aussi pour l'accueil qu'il a fait aux diverses questions que je lui ai exposées personnellement. Je veux du même coup remercier tous les ministres du présent Gouvernement pour la façon dont ils m'ont traité. Je n'ai eu absolument rien à leur reprocher chaque fois que je leur ai soumis des cas particuliers. Je dois les en remercier ici parce que, même si je suis moi-même de retour après les élections, je crains fort que certains d'entre les ministres ne soient plus ici.

Le ministre a parlé de la question des décorations et je suis convaincu que nos cœurs ont battu plus vite quand il nous a raconté les exploits d'un certain nombre des membres de notre corps d'aviation. Je suis certain que ces faits pourraient être multipliés plusieurs fois. Je voudrais parler d'une question à laquelle j'ai pensé et à laquelle ont fait allusion d'autres honorables députés, mais aucunement dans un esprit de critique ou de plainte. Je consens volontiers à laisser la question des décocations à ceux que cela regarde car ils en savent plus long que moi. Toutefois, il me semble que les officiers reçoivent plus facilement des décorations que les sous-officiers et les simples aviateurs. Le ministre pourrait peut-être dire ce qu'il en pense. J'ai lu quelque part qu'un bombardier avait été fort avarié par le tir antiavion et les cannonades. Doutant fort de pouvoir ramener son appareil au point de départ, le pilote donna la permission à son équipage de sauter en parachute. C'est ce que fit une partie de l'équipage mais deux ou trois restèrent avec le pilote. J'oublie bien des détails, mais je sais que le pilote réussit à ramener son avion à sa base et il raconta qu'il n'aurait jamais pu le faire sans l'aide héroïque qu'il reçut des deux ou trois hommes qui demeurèrent à bord. Je pense qu'ils ont dû jeter des câbles et attacher l'empennage de l'avion. Ils sont demeurés dans l'appareil au risque de leur vie. Le pilote fut décoré et les autres hommes ont reçu une citation. Je ne veux pas aller plus loin et j'admets que les autorités ont agi comme il convenait mais je ne puis m'empêcher de penser: "Pourquoi n'a-t-on pas décoré les autres?" Je reconnais que le pilote était l'homme responsable de l'avion, mais les autres se sont montrés aussi braves que lui. Ceux-ci n'étaient pas officiers mais sergents de section.

A propos de décorations, j'aimerais à ajouter quelque chose à ce qu'a dit, hier soir, l'honorable député de Red-Deer au sujet de la Croix commémorative. Selon les règlements, la Mé-

daille du Souvenir est décernée à la mère ou à la veuve du soldat, de l'aviateur ou du marin décédé. J'exhorte le ministre à faire pression afin que cette médaille soit attribuée au plus proche parent si la mère ou la veuve sont décédées, et je le prie de me donner l'assurance qu'il agira ainsi, car ce n'est que juste. Certains de nos soldats ont fait le sacrifice suprême, mais comme ils n'étaient pas mariés et que leur mère était décédée, aucun membre de leur famille n'a reçu la médaille. J'espère que le ministre informera la Chambre qu'il fera tout son possible pour que les règlements soient modifiés sous ce rapport. Le soldat a fait le sacrifice de sa vie et parce que sa mère ne lui a pas survécu la famille est privée de la Médaille du Souvenir.

J'aborde maintenant la question des nominations au grade d'officier. On devrait songer à accorder le grade d'officier à tous les membres de l'équipage qui font des envolées de combat. Il est peut-être un peu tard pour faire une telle recommandation. Quoi qu'il en soit, la guerre se poursuivra dans le Pacifique et, si je formule une telle recommandation, c'est que je suis bien convaincu qu'elle est bien fondée.

Je ne suis pas un expert dans ce domaine, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'être pour avoir une certaine somme de bon sens; or, nous savons qu'il y a des officiers, qui sont peut-être très compétents et qui ont peut-être bien mérité leur grade, mais qui néanmoins n'ont jamais pris part à une envolée de combat. Je prétends que lorsqu'un homme, peu importe qu'il soit mitrailleur de l'air, mitrailleur de tourelle intermédiaire, ou qu'il occupe un autre poste, est suffisamment compétent pour survoler le territoire ennemi dans un bombardier et faire face au feu nourri de l'artillerie antiaérienne, ainsi qu'à la mitraille des chasseurs ennemis, il mérite le grade d'officier. Je prie le ministre de nous exprimer ses vues sous ce rapport et de nous dire qu'il s'efforcera de prendre de telles mesures.

Je ne m'attarderai pas à la question des biens de guerre, me contentant d'insister auprès des autorités pour que, surtout dans certains cas que je pourrais mentionner, les municipalités, les provinces et mêmes les associations désireuses d'obtenir cet outillage jouissent de la priorité. Loin de moi l'intention d'y attacher une importance imméritée, puisque l'affaire est maintenant du passé, mais s'il faut en croire les journaux d'il y a quelques mois, on a brûlé à Calgary certains avions désuets. L'incident semblait vouloir prendre des proportions, mais les hauts fonctionnaires ont réponse à tout. Il n'est pas si sûr cependant que ces mêmes réponses soient toujours de nature à satisfaire le gros bon sens. Ils ont donc prétendu que les avions brûlés avaient d'abord été démontés, que toutes les pièces de valeur en avaient été retirées et que les parties brûlées ne pouvaient être d'aucune utilité.

Je le veux bien, mais ont-ils fait des démarches pour s'assurer que ni le capot ni aucune autre pièce qui s'y trouvait ne pouvait servir à quelqu'un?

Peu de temps après cet incident, un certain club s'est adressé à moi me demandant s'il lui serait possible d'obtenir un de ces avions. Je répondis que je ne savais trop et m'enquis de ce qu'il voulait en faire. Mon interlocuteur me dit: "Peu importe qu'il fontionne ou non; nous ne voulons pas nous en servir pour des envolées. Nous voudrions le placer dans un terrain de jeu et nous sommes prêts à défrayer son transport de l'école d'aviation ou d'ailleurs. En tout cas, faites-le placer sur le terrain de jeu pour que les jeunes puissent jouer autour et s'en donner à cœur joie." L'idée m'a paru excellente et je ne dis pas que, pour quelque temps, je ne chercherais pas moi-même à oublier un peu mon âge et à retourner au terrain de jeux. J'ai promis de m'en occuper, mais jusqu'ici le temps m'a fait défaut pour aller voir un des hauts fonctionnaires. Les présentes observations serviront peut-être d'avis à mes démarches en ce sens.

Je crois savoir que le ministre des Munitions et approvisionnements prendra part au débat. Aurons-nous l'avantage de lui poser des questions en comité?

L'hon. M. MACKENZIE: Si l'occasion s'en présente, le ministre ou son adjoint parlementaire prendront part au débat.

M. HANSELL: Merci. En ce cas, je puis attendre. Je désire poser quelques questions vu que les biens de guerre sont, comme quelqu'un l'a dit, d'un intérêt brûlant. C'est maintenant le temps de nous renseigner.

Il est une autre chose que je désire signaler avant de reprendre mon siège. Ce n'est rien de nouveau. La question a déjà été discutée. Je veux parler du transfert des primes de démobilisation à la succession des militaires morts au champ d'honneur. On estime, je crois, que ces primes sont accordées surtout pour fins de réadaptation. Il me semble que, surtout lorsqu'il s'agit de veuves, même si elles ont droit à une pension intégrale, elles méritent également qu'on leur verse les primes de démobilisation que leurs époux recevraient s'ils n'avaient pas perdu la vie. Ne mettons donc pas de côté les mères et les épouses.

L'hon. M. MACKENZIE: Je le regrette, mais je n'ai pas compris l'honorable député, car j'étais engagé dans une conversation au moment où il m'a posé sa question. Je le prierais donc de répéter.

M. HANSELL: Sauf erreur, la prime de démobilisation est versée surtout pour fins de réadaptation ou comme récompense. Voici de quoi il s'agit. Je propose que ces primes soient versées aux veuves des soldats ou des aviateurs.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est ce qu'on fait. La loi sur les subventions afférentes au service de guerre se divise en trois parties. Il y a tout d'abord la prime en espèces versée sans distinction de grade; ensuite, l'allocation restreinte fondée, jusqu'à un certain point, sur le grade du militaire intéressé et, enfin, la prime de réadaptation qui relève directement du ministère des Affaires des anciens combattants. La loi de l'an dernier contient des dispositions en vertu desquelles ces primes peuvent aller, dans certains cas, à ceux qui reçoivent les allocations par charge de famille et, dans d'autres, aux personnes à charge qui bénéficient de la solde déléguée.

Quelqu'un a proposé, au cours de la présente session, que les gratifications soient toujours payables à la succession du soldat, de l'aviateur ou du marin décédé.

M. HANSELL: Dois-je comprendre que c'est ainsi que l'on procède maintenant?

L'hon. M. MACKENZIE: La mesure législative votée l'an dernier trouve application en l'occurrence.

M. HANSELL: Je veux savoir si la gratification est versée au plus proche parent du militaire défunt ou à sa succession.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas ce que vous demandiez précédemment; vous parliez de paiement à la veuve.

M. HANSELL: Mettons qu'elle soit payable à la succession. En réalité cela n'a guère d'importance. Je ne tiens pas à ce que le ministre consacre plus de temps à fournir cette explication, mais je veux qu'il sache que les gens sont d'avis que la gratification devrait être versée à la succession.

L'hon. M. MACKENZIE: Je crois avoir dit l'autre jour à l'honorable député de Lake-Centre que nous avons nommé il y a deux ou trois mois un comité représentatif des trois services de la Défense et du ministère des Affaires des anciens combattants pour étudier la question de savoir si les gratifications doivent être versées au plus proche parent ou à la succession du défunt. Je suis heureux d'annoncer au comité ce soir que des mesures ont été prises pour que les gratifications soient payables aux successions des militaires décédées.

M. CASTLEDEN: Cela se fait-il automatiquement?

[L'hon. M. Mackenzie.]

M. HANSELL: Le réponse du ministre des Affaires des anciens combattants me réjouit.

L'hon. M. GIBSON: Je pourrais peut-être répondre aux questions de l'honorable député de McLeod. Il a donné à entendre que la proportion des décorations accordées aux officiers lui paraissait trop forte. Le fait est reconnu que dans l'aviation la proportion des officiers est plus élevée que dans tout autre service. L'octroi des brevets dans l'aviation n'a été restreint par aucune considération comme celle d'attaches à certaines coteries. Celui qui s'est distingué en activité de service peut recevoir un brevet et conséquemment les plus brillants et ceux qui sont reconnus comme meneurs d'hommes sont ceux qui obtiennent les brevets. Il est possible qu'ils décrochent surtout des décorations.

D'après l'honorable député, tous les membres d'un équipage aérien devraient recevoir un brevet. Il peut avoir raison et c'est matière d'opinion, mais je ne crois pas que notre aviation dût se composer exclusivement d'officiers. On n'accorde pas les brevets à cause des risques courus, ils accompagnent la responsabilité qu'on doit assumer. Bien que l'aviation possède un fort pourcentage d'officiers, on n'a jamais cru opportun que tous les membres d'un équipage aérien dussent automatiquement devenir officiers.

Un autre point soulevé est celui de la médaille du Souvenir. L'honorable député était d'avis que cette décoration devrait être remise au plus proche parent au lieu de l'être seulement aux mères. Je ne suis pas de cet avis et je ne supporterai pas son opinion. La Médaille du Souvenir n'est pas décernée au militaire, mais à sa mère. C'est une récompense qui est surtout destinée à la mère ou à l'épouse. Le plus proche parent peut avoir droit aux médailles que le soldat, matelot ou aviateur a méritées, mais on ne lui décerne pas la Médaille du Souvenir. Elle est décernée à sa femme ou à sa mère en reconnaissance du sacrifice spécial qu'elles ont fait en perdant leur mari ou leur fils.

Je puis assurer mon honorable ami que sa demande d'un aéroplane pour un terrain de jeux sera étudiée pour voir si on peut y satisfaire. Je suis heureux d'annoncer à mon honorable ami, comme il vient de l'entendre de la bouche du ministre des Affaires des anciens combattants, que les gratifications sont maintenant versées à la succession des anciens combattants décédés.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ces gratifications seront-elles versées automatiquement?

L'hon. M. MACKENZIE: J'espère être en mesure de déposer demain le décret du conseil.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Dans le cas de l'aviation, un homme peut être porté disparu et ne pas être présumé mort avant un délai de six mois. Qu'arrivera-t-il dans ce cas?

L'hon. M. MACKENZIE: Si j'ai bonne mémoire, sur 188,000 hommes qui avaient été libérés jusqu'aux trois ou quatre dernières semaines, 103,000 ont touché la gratification. Mon honorable ami se rappelle sans doute que, lorsque la loi a été adoptée en août dernier, le ministre de la Défense nationale a annoncé que les premiers versements ne pourraient être effectués avant le 1er janvier. Dans plusieurs cas, les trois premiers versements ont été effectués par les payeurs des divers départements de la défense. Dès que le ministère des Affaires des anciens combattants a été averti qu'une demande de gratification en espèces a été autorisée par ceux qui ont examiné les dossiers, nous inscrivons des crédits au compte du district intéressé. Nous avons déjà inscrit environ 80,000 de ces crédits visant la partie de la loi sur les octrois pour service de guerre qui a trait au crédit de réadaptation. Les officiers payeurs ont été très actifs, mais dans certains cas il a été nécessaire d'obtenir des documents d'outre-mer et il en est résulté un retard. Toutefois, je crois que, d'ici un mois ou deux, les versements seront effectués dans le cas de toutes les demandes.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Dans l'aviation, un homme porté disparu n'est pas présumé mort avant l'expiration d'une période de six mois. Dans quel délai après cette période la gratification sera-t-elle versée? Les circonstances dans le cas de l'aviation diffèrent quelque peu de celles qui existent dans le cas de l'armée ou de la marine.

L'hon. M. MACKENZIE: La gratification est payable dès que le certificat a été émis.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le certificat de décès?

M. JACKMAN: En est-il ainsi dans tous les cas?

L'hon. M. MACKENZIE: Mon honorable ami aurait-il l'obligeance d'attendre jusqu'à ce que le décret du conseil ait été déposé demain?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui. Je désirais également demander au ministre quelles étaient les mesures prises à l'endroit des jeunes gens du service de météorologie attaché au C.A.R.C. J'ai ici une lettre que m'a adressée un membre de ce service. Il y déclare que les hommes des corps auxiliaires, c'est-à-dire ceux qui dirigent les cantines ou accomplissent d'autres travaux analogues, ont des feuilles de route et bénéficient de l'hospitalisation et ainsi de suite, alors que les membres du service météorologique ne jouissent pas de ces mêmes avantages. Parlant de l'un de ces derniers, mon correspondant écrit:

> Ce copain, blessé et à l'article de la mort, ne pouvait légalement être admis à l'hôpital bien qu'il fût en service à la station depuis trois ans. On lui administra les premiers secours et le commandant le conduisit à l'hôpital de l'armée et dut ensuite faire plusieurs communnications téléphoniques interurbaines en vue de savoir ce qu'il ferait de cet homme.

Au sujet d'un de ses amis qui s'était enrôlé dans la marine, il déclare ce qui suit:

> Cela ne vous est peut-être jamais venu à l'idée, mais supposez que Gord et moi-même retournions à l'enseignement, disons en juin prochain, mon ami recevrait (peut-être par versements) au moment de sa libération environ $700 comptant plus un mois de congé au moins (en d'autres termes, une partie de l'allocation en espèces serait constituée par un mois de solde versée à l'avance). Je crois qu'en plus on défraie le coût du transport jusqu'au foyer. Quant à moi, autant que je sache, je ne recevrais rien, pas même un billet de chemin de fer pour Toronto. Quelques-uns de ces jeunes gens ont déjà perdu leur emploi et ils se trouvent sans ressources. Tout cela en dépit du fait qu'une formation universitaire spéciale est nécessaire pour accomplir mon travail tandis qu'un grand nombre d'officiers du service de Gord n'ont jamais fréquenté l'université. Je serais prêt à parier un mois de solde que le cours de météorologie qu'on nous a donné était plus difficile que tous ceux que Gord a pu suivre et, en outre, notre besogne nous oblige à assumer de plus lourdes responsabilités.

Je ne lirai pas le reste. Ce sont tous des universitaires. Le ministre actuel ou l'ancien ministre a correspondu avec eux et je me demande si le ministre nous dirait ce qu'on se propose de faire de ces jeunes gens employés dans le service météorologique. Pourquoi ne les verse-t-on pas dans le C.A.R.C.? Ils travaillent tous pour le C.A.R.C.

L'hon. M. GIBSON: Les membres du service météorologique constituent un organisme civil. Ils relèvent du ministère des Transport. Ils ne font pas partie du Corps d'aviation et en conséquence, ne sont pas traités comme des membres de ce corps.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ils travaillent au poste aéronautique?

L'hon. M. GIBSON: En effet. Cependant ils travaillent non seulement pour le Corps d'aviation mais pour les Lignes aériennes Trans-Canada. Comme je viens de le dire, il s'agit d'un organisme civil. Le Corps d'aviation songe à accepter à son service un certain nombre de météorologistes, mais jusqu'ici il n'y a eu aucune division dans laquelle les météorologistes pouvaient être acceptés comme membres du Corps d'aviation.

M. BROOKS: Je désire poser quelques questions touchant les jeunes gens qui font maintenant partie de la réserve du Corps d'aviation. Beaucoup de ces jeunes gens n'étaient que des enfants au début de la guerre, mais lorsqu'ils ont atteint l'âge de dix-sept ans et demi ou dix-huit ans, leur seule ambition a été de s'enrôler dans le Corps d'aviation. Après cette formation, ils sont dans la réserve à l'heure actuelle et n'ont plus rien à faire. J'aimerais savoir s'il leur est possible de s'enrôler dans l'armée et si l'on s'est entendu avec l'armée pour que cette dernière les accepte. Le cas échéant, quelle solde leur verse-t-on dans l'armée et pendant combien de temps continuera-t-on à la leur verser?

Ceux qui s'enrôleront dans l'armée seront-ils rappelés dans l'aviation si on a besoin d'eux? Une rumeur veut qu'on soit à prendre des dispositions en vue de permettre à ces jeunes gens de s'enrôler dans l'armée. On les rappellerait dans l'aviation en cas de besoin. Le ministre me répondra, je le sais, qu'ils devraient se trouver un emploi ou retourner à l'école. Il est facile de leur donner ce conseil. Il n'est pas aussi facile à ces jeunes gens de le suivre après la formation qu'ils ont reçue et l'expérience qu'ils ont acquise. Ils sont nombreux. Le ministre connaît sans doute un grand nombre de cas, et il a probablement échangé une volumineuse correspondance à cet égard. C'est une question qu'il convient d'élucider en ce moment.

M. MAYBANK: Si l'on veut me permettre quelques observations dans le même sens, le ministre pourra nous répondre en même temps. Si j'ai bien saisi, l'honorable représentant de Royal faisait allusion aux pilotes.

M. BROOKS: Non, aux équipages aériens.

M. MAYBANK: Ma question porte surtout sur les pilotes. J'en connais un grand nombre qui sont désappointés de ce qu'on ne leur fournisse pas l'occasion de servir dans l'aviation. Personne n'est à blâmer d'un tel état de choses, et ils ne songent pas à blâmer qui que ce soit. Cependant le fait reste qu'une certaine irritation mêlée de dépit se rencontre chez ces jeunes gens placés dans la réserve des pilotes et qui craignent de n'être jamais appelés. Le ministre pourrait-il nous donner une idée du nombre qu'on a appelé à même cette réserve? Il pourrait peut-être établir une comparaison entre les pilotes, les navigateurs, les mitrailleurs et les autres qu'on a appelés, afin que les intéressés puissent calculer leurs chances d'être appelés à leur tour. Je comprends que ni eux ni d'autres ne veuillent proposer qu'on libère quelques-uns de ceux qui font présentement partie de l'aviation, afin que ceux qui attendent leur tour puissent prendre leur place. Nombre de ces jeunes s'inquiètent de l'inactivité à laquelle ils sont forcés, car il est certain qu'ils ne peuvent pas se procurer un emploi convenable en ce moment. Je sais qu'il en est ainsi dans des centaines de cas.

Je ne veux pas dire qu'ils ne peuvent trouver aucun emploi, mais ils ne peuvent pas obtenir le genre d'emploi qu'ils choisiraient s'ils étaient définitivement hors de l'aviation, car dès que l'employeur auquel ils s'adressent constate qu'ils appartiennent à la réserve, il sait que leurs services peuvent être de courte durée et pour cette raison il n'est pas très disposé à les embaucher. En somme, bien des éléments conspirent à miner beaucoup le moral de ces garçons, et si le ministre peut dire quelque chose pour leur apporter plus d'espoir, j'aimerais qu'il le fasse.

L'hon. M. GIBSON: Lorsque des hommes sont versés dans la réserve de l'aviation, ils peuvent, s'ils le désirent, demander d'être transférés à l'armée, et s'ils détiennent un brevet d'officier dans l'aviation et veulent un brevet d'officier dans l'armée, ils l'obtiennent, je crois. Par contre, s'ils ne sont pas aptes, ils ont la faculté de rallier la réserve des équipages aériens. Ceux qui ne détiennent aucun brevet d'officier sont transférés de la façon ordinaire, conservant dans l'armée le même grade que dans l'aviation, sous l'empire des conditions dont j'ai déjà parlé ce soir.

M. BROOKS: Pendant combien de temps conserveront-ils ce grade?

L'hon. M. GIBSON: Pour une durée maximum de dix mois. J'ai une profonde sympathie pour celui qui, ayant qualité pour faire partie de l'équipage aérien, n'y peut être accepté tout de suite et passe à la réserve. Un grand nombre d'hommes, je le sais, appellent de leurs vœux le jour où l'aviation les réclamera. Quelques-uns ont déjà été appelés. Des avis ont été expédiés à un grand nombre. Nous essayons de les appeler suivant l'ordre de la liste; c'est-à-dire que celui qui est diplômé depuis quelque temps sera probablement appelé de préférence à celui qui a été diplômé la semaine dernière.

M. MAYBANK: Comment ces appels sont-ils répartis?

L'hon. M. GIBSON: D'après les demandes d'outre-mer. Actuellement on n'a pas besoin d'autres pilotes et nous n'en appelons pas de la réserve, mais à mesure qu'on aura besoin de pilotes, nous en appellerons.

M. MAYBANK: Je comprends qu'on les appelle au besoin, mais je me demandais si le

ministre pouvait nous dire quelle est la proportion de pilotes, de mitrailleurs et d'autres appelés par rapport au total?

L'hon. M. GIBSON: Non, je ne saurais le dire, car cela dépend entièrement des besoins. On pourra, par exemple, nous demander des mitrailleurs sans-filistes.

M. MAYBANK: Je voulais parler du passé.

L'hon. M. GIBSON: L'honorable député demande que je lui indique le taux auquel ces jeunes gens sont appelés parce que cela permettrait à ces jeunes réservistes de savoir, dit-il, s'ils seront appelés bientôt. Nous renseignerions par le fait même l'ennemi quant à la rapidité avec laquelle nous appelons nos hommes. Je n'aimerais pas fournir les chiffres relatifs aux appels ou aux catégories.

M. BROOKS: Si quelques-uns de ces jeunes gens ont obtenu des emplois qu'ils ne désirent pas quitter, peuvent-ils obtenir des sursis?

L'hon. M. GIBSON: Je suis content que l'honorable député ait soulevé cette question. Lorsqu'ils ont été placés dans la réserve, les hommes ont été avertis qu'ils ne seraient probablement pas appelés avant six mois et qu'en tout cas ils recevraient un avis de trois mois. D'aucuns ont reçu un avis au cours des trois mois leur disant qu'ils pourraient être appelés avant l'expiration de la période de six mois. On leur disait aussi que s'ils occupent des positions ou ont d'autres raisons pouvant les empêcher de se présenter au moment indiqué, ils doivent faire connaître ces raisons le plus tôt possible. Un homme qui, par exemple, suit un cours dans une université ou vient d'accepter un emploi ne désire peut-être pas abandonner ce cours ou cet emploi tout de suite. Nous avons sur nos listes de réserve les noms de plusieurs aviateurs qui désirent ardemment être appelés, de sorte que nous ajournons l'appel de ces jeunes gens, ou d'un grand nombre d'entre eux, qui, pour une raison ou pour une autre, désirent rester dans la réserve.

M. CARDIFF: Revenant à la question des gratifications, je voudrais poser une question pour élucider un point auquel je songe. Il s'agit d'un jeune garçon qui a été tué et qui n'avait droit à aucune indemnité pour charge de famille. On s'est demandé si son plus proche parent n'aurait pas droit à une gratification dans ce cas. Il faisait partie d'une famille nombreuse, et son père et sa mère ne réussissent même pas à assurer convenablement leur propre subsistance. Je me demandais s'il était possible d'obtenir une gratification pour ces personnes.

L'hon. M. MACKENZIE: Aux termes du nouveau décret du conseil que j'espère pouvoir déposer demain après-midi, la partie de la gratification qui irait au défunt sera versée à sa succession, et je pense que dans 90 p. 100 des cas, elle sera versée aux parents. En tout cas, cette partie de la gratification sera versée à la succession du défunt.

M. BROOKS: Je pense que le ministre n'a pas encore répondu à l'une des questions que je lui ai posées. Quand ces jeunes gens s'enrôlent dans l'armée, perdent-ils tout contact avec le corps d'aviation, ou peuvent-ils encore être appelés dans l'aviation au moment où ils auraient été appelés s'ils ne s'étaient pas enrôlés dans l'armée?

L'hon. M. GIBSON: Celui qui passe à l'armée n'est pas sujet à rappel dans l'aviation. Il doit se défaire de toute attache sans quoi l'armée ne pourrait bien fonctionner s'il fallait tenir en lisière un grand nombre de ses officiers. Mais, je le répète, si cet homme rate ses examens comme officier dans l'armée il a droit de revenir dans le corps de réserve de l'aviation. Si la permutation s'opère et que l'officier devienne un membre actif de l'armée, il gardera son grade.

M. BROOKS: Je me demande si cela est parfaitement équitable. Si un jeune homme s'enrôle dans l'armée et qu'il lui soit possible de retourner dans l'aviation, il devrait pouvoir profiter de l'occasion. Il a acquis beaucoup d'expérience dans l'aviation et il a attendu longtemps pour arriver à ce point. Si, plus tard, il voulait retourner dans l'aviation, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le lui permettre. A mon avis, voilà une injustice de plus commise à l'égard de ce jeune homme. J'espère que le ministre portera quelque attention à un tel cas.

M. MacINNIS: Vu qu'on débat cette question, il serait à propos de parler du rétablissement civil des membres de l'aviation. A plusieurs reprises, on a rappelé que ces jeunes gens avaient quitté le collège ou leur premier emploi pour devenir pilotes ou officiers d'aviation à un taux de rémunération qu'ils n'auraient peut-être pas reçu avant plusieurs années dans la vie civile et plusieurs même se sont enrôlés sans avoir jamais occupé d'emploi. Les gens avec qui j'ai pu causer, au Canada comme aux Etats-Unis, m'ont dit que le problème de rétablissement de ces jeunes gens allait offrir bien des difficultés pour diverses raisons. Je me souviens que l'ex-ministre de l'Air, l'honorable député de Québec-sud, avait soulevé cette question il y a quelque temps à la Chambre. Voici ce que je tiens à recommander au ministre. Le pays dépense beaucoup d'argent pour former ces

hommes pour la tâche qu'ils doivent accomplir dans l'aviation, et qui à tout événement n'aura qu'une courte durée. Ils ont maintenant terminé ou ils termineront sous peu leur tâche et retourneront à la vie civile; or, il faudra les former non pas pour une position qui ne durera que quelques mois ou quelques années, mais la vie entière. J'engage donc le présent gouvernement ou tout autre gouvernement qui s'occupera de cette question après la guerre à ne pas se montrer parcimonieux en assurant la formation de ces hommes mais à consacrer autant de soins et d'argent afin de les former pour le travail qu'ils accompliront leur vie durant qu'il en a affecté pour leur donner la formation nécessaire à leur tâche dans l'aviation. Si nous agissons ainsi, le pays en bénéficiera en dernier ressort. Ces jeunes gens ont enduré des choses que nous ne pouvons comprendre; la tension, j'en suis sûr, a été terrible. Ils auront changé et la période de réadaptation sera longue. J'engage donc le gouvernement qui s'occupera de cette question à consacrer autant de temps et d'argent à former ces hommes afin qu'ils deviennent les futurs citoyens du Canada qu'il en a consacré à leur formation aérienne. Si nous le faisons, j'ai la certitude que nous obtiendrons des résultats tout aussi satisfaisants.

L'hon. M. MACKENZIE: Si mon collègue veut bien me pardonner cette intervention dans la discussion de ses crédits, je dirai à l'honorable député de Vancouver-Est que je partage entièrement ses vues. En ma qualité de titulaire du ministère des Affaires des anciens combattants, je suis responsable dans une certaine mesure des mesures déjà été adoptées en ce qui concerne la formation de ceux qui nous reviennent d'outre-mer, et je me rends fort bien compte de l'esprit avec lequel il a abordé cette question. Personne n'a oublié, j'en suis sûr, le touchant et éloquent discours prononcé ici même il y a deux ans par l'honorable député de Québec-Sud sur le même sujet précisément dont parle actuellement mon honorable collègue de Vancouver-Est. A mon sens, le plus beau champ d'action qui s'offre à mon ministère est la formation professionnelle et scolaire de nos aviateurs. En général, ils nous ont quitté pour aller nous défendre plus jeunes que les membres des autres armes. L'honorable député a eu raison de le dire, quels que soient les membres élus lors de la prochaine consultation populaire, quel que soit le parti au pouvoir, rien ne pourra contribuer davantage au progrès national que l'extension la plus large possible des dispositions actuelles du décret sur le rétablissement de nos militaires, de façon à donner à ces jeunes tous les avantages possibles dans la vie nationale, sociale, économique et,—je l'ajoute,—politique du pays. Non seulement devraient-ils jouir d'une formation professionnelle et scolaire, mais je crois humblement et sincèrement que nous devrions trouver en eux nos chefs de demain.

M. JACKMAN: Me permettra-t-on plusieurs questions? La première se rapporte aux gratifications. Si je soulève le point aujourd'hui pour qu'il soit tiré au clair, c'est qu'en ce qui concerne l'allocation vestimentaire, la disposition n'a pas été rendue rétroactive et personne n'en peut comprendre la raison. Le ministre veut-il m'assurer que dans le décret actuellement en voie de rédaction...

L'hon. M. MACKENZIE: Je crains qu'il ne soit déjà adopté. Autrement je ne saurais en parler.

M. JACKMAN: Le ministre veut-il faire tout en son pouvoir pour que tous les cas survenus durant la guerre soient inclus, pour qu'il n'y ait pas de date de démarcation comme pour l'allocation vestimentaire et d'autres cas?

L'autre question à laquelle je désire m'arrêter est celle des brevets d'officier. Aux sessions précédentes, la discussion s'est prolongée sur ce point. Le ministre nous donnera-t-il quelques renseignements sur les membres du C.A.R.C. qui font partie d'équipages aériens des escadrilles de la R.A.F.? Les années passées, nous avons vu que nos aviateurs rattachés à la R.A.F. devaient attendre longtemps avant d'obtenir leur brevet d'officier. Le ministre consentira peut-être à nous donner le nombre des officiers et des sous-officiers parmi les membres des équipages aériens du C.A.R.C., ainsi que les chiffres correspondants pour nos aviateurs rattachés à la R.A.F.

Les années passées, nous avons étudié les méthodes de démobilisation du Corps d'aviation. Si j'ai bonne mémoire, l'honorable député de Québec-Sud nous a décrit plusieurs autres méthodes et nous a ensuite demandé ce que nous ferions en de telles circonstances. Comme nous ne pouvions rien proposer de mieux, nous n'en sommes pas arrivés à une conclusion définitive. Le ministère a-t-il découvert une méthode de démobilisation qui rende justice à chacun? S'en tiendra-t-il au principe de démobiliser tout d'abord les premiers enrôlés ou tiendra-t-il compte non seulement de la durée du service, mais aussi des personnes à la charge des aviateurs et d'autres facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte?

J'aimerais que le ministre traite plus à fond la question des orienteurs professionnels du Corps d'aviation et de la division

féminine. Il en a parlé. En quoi consiste exactement ce service? Combien d'orienteurs compte-t-il? Pourrait-il nous dire quel en est le nombre par mille aviateurs ou par unité, afin de nous rendre la question intelligible?

J'ai été un peu surpris de l'entendre nier sa responsabilité concernant l'avenir des membres du Corps d'aviation. Le ministre, il me semble, n'a pas voulu se décharger entièrement de sa responsabilité à l'égard de ces jeunes gens, dès qu'ils sont formellement démobilisés. Certes, les autorités du service aérien ont l'obligation de faire tout ce qu'elles peuvent pour leur personnel. Le fait que ces orienteurs du personnel ont été nommés est l'indice que le Corps d'aviation est conscient de ses obligations à cet égard. Qui sera responsable du placement des hommes démobilisés du Corps d'aviation? La chose relèvera-t-elle en partie du ministère des Affaires des anciens combattants et en partie de la Commission d'assurance-chômage qui sont censés pouvoir procurer des emplois aux gens qui n'en ont pas?

Une autre question au sujet de la Ligue des cadets de l'air. Quelle relation a-t-elle avec le ministère de la Défense nationale pour l'air? Votons-nous maintenant des fonds pour son maintien? Je crois savoir que la Ligue des cadets de l'air entend garder 30,000 membres, d'où que lui vienne son argent pour le moment. Voici ma dernière question. Le ministre voudrait-il nous dire un mot du rôle que le C.A.R.C. jouera dans la guerre du Pacifique? Dans quelle mesure le personnel actuel sera-t-il réduit quand nous aurons remporté la victoire en Europe et que nous ne serons plus engagés que dans la guerre du Pacifique?

L'hon. M. GIBSON: Je ne crois pas avoir la mémoire assez rapide pour pouvoir répondre à toutes les questions de mon honorable ami. Il les a posées avec une telle vitesse qu'il est assez difficile de pouvoir même se les remémorer. Je vais cependant m'efforcer d'y répondre aussi bien que possible. Je me renseignerai plus tard au sujet de celles auxquelles je ne pourrai pas répondre. En ce qui concerne la Ligue des cadets de l'air, elle est un groupement civil qui a été d'un grand secours à notre Corps d'aviation. Elle s'est occupée de la formation des cadets d'aviation. Le C.A.R.C. s'est efforcé dans le passé de maintenir d'étroits rapports avec elle et de lui venir en aide par tous les moyens possibles. J'ai eu le plaisir d'assister à un dîner de la Ligue des cadets de l'air à Ottawa il y a à peu près une semaine et, bien que je n'aie pu lui donner d'assurance positive quant à l'étendue de l'aide que nous pourrions lui accorder après la guerre, je lui ai dit que nous voulions garder les étroites relations que nous avons avec elle, que nous aiderions les cadets comme nous l'avions fait dans le passé. On prend encore cette année des mesures pour recevoir les cadets au camp et leur procurer quelques envolées. Ils reçoivent une assistance pécuniaire de l'Etat, bien que je n'en connaisse pas le montant.

A un certain moment je crois comprendre qu'ils avaient quelques difficultés relativement aux officiers brevetés. On estimait alors qu'il y avait peut-être plus d'officiers brevetés qu'il n'était raisonnable. On a apporté les rectifications voulues à cela, et il s'en est suivi que chaque corps de cadets d'au moins 75 membres a droit de compter des officiers brevetés dans ses rangs.

Au sujet des orienteurs du personnel, nous en avons actuellement 256 qui sont parfaitement formés. Ils ont été distribués dans les unités par tout le pays. De plus, on a ouvert 65 positions outre-mer, y compris le Royaume-Uni, l'Egypte, l'Italie et l'Inde. On affecte ces orienteurs aux centres de libération du pays, où ils devront remplir les formules aussi bien qu'orienter les militaires qui jusqu'à leur arrivée aux centres de libération n'avaient pas eu l'occasion de...

M. JACKMAN: Ces orienteurs ont-ils d'autres fonctions dans l'aviation, ou est-ce la seule qui leur incombe?

L'hon. M. GIBSON: Je crois comprendre qu'ils n'ont que cette fonction. Quant à la question de licenciement, on verra en principe à ce que le premier engagé soit le premier libéré, bien que nous ne puissions pas garantir qu'on puisse s'en tenir invariablement à cette règle. Si l'on ramène une unité et qu'on la licencie en entier, il se pourra qu'elle compte des militaires ayant moins de service que d'autres qui sont dans une autre unité encore en service outre-mer. Mais dans l'aviation, ce travail nous est peut-être moins difficile que dans les autres armes. En fait, nous ramenons au pays les aviateurs qui y ont fait trois années de service, de sorte que, peu à peu, nous avons rétabli dans la vie civile les plus anciens à mesure qu'ils avaient terminé leurs longues années de service dans cette arme.

M. JACKMAN: Il n'y a pas de formule rigide?

L'hon. M. GIBSON: Aucune formule rigide ne garantit qu'un homme qui a accompli une certaine durée de service ne sera pas démobilisé avant un autre dont la durée de service a été plus longue. D'autre part, on verra autant que possible à ce que les premiers enrôlés soient les premiers libérés.

L'honorable député a aussi demandé dans quelle mesure le C.A.R.C. contribuera à la seconde phase de la guerre contre le Japon. Cette question a fait l'objet de discussions prolongées, mais on n'a pas encore définitivement arrêté la mesure de leur participation. Cela dépendra largement de la situation qui existera à la fin de la première phase, c'est-à-dire à la fin de la guerre contre l'Allemagne. Notre aviation opérera en liaison avec la R.A.F. Il m'a été donné de causer avec l'officier qui commandera la R.A.F. Il était parmi nous il y a quelques semaines. Nous avons alors discuté la chose, mais nous ne pouvons prendre de décision tant que nous ne connaîtrons pas exactement notre objectif et la mission qui nous sera assignée, que nous ne saurons pas combien d'aéroports seront mis à notre disposition, ou si nous devrons tout d'abord commencer par en aménager avant que nos escadrilles puissent se rendre sur place et commencer les opérations. Ce sont là des questions qui ne peuvent être effectivement réglées à l'heure actuelle, bien que, comme je l'ai dit, les discussions se poursuivent et que l'on mette tout en œuvre pour en arriver à un arrangement aussi précis que possible en vue de dresser des plans pour le retour au pays, par exemple, des escadrilles qui seront désignées pour le service dans le Pacifique. Les membres de ces unités seront les premiers à revenir; on leur accordera un congé puis les unités seront de nouveau formées et les hommes subiront l'entraînement en vue de leur envoi dans la zone du Pacifique.

M. JACKMAN: Les hommes auront-ils à s'enrôler volontairement une deuxième fois avant de participer à la guerre contre le Japon?

L'hon. M. GIBSON: En réalité, bien que nous désignions les unités qui seront envoyées là-bas, les hommes qui manifesteront le désir d'être libérés seront remplacés par d'autres. Nous n'aurons pas de difficulté à leur trouver des remplaçants, étant donné que ceux qui voudront se rendre là-bas seront très nombreux.

M. JACKMAN: L'autre question que je désirais poser a trait aux brevets d'officier dans le cas des membres des équipages aériens. Sous ce rapport, nous avons jadis constaté que les services des membre du C.A.R.C. attachés à la R.A.F. n'étaient pas aussi facilement reconnus que ceux des jeunes gens de nos propres unités. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire quelques commentaires à ce propos? Je lui ai également demandé de nous communiquer des chiffres, s'il en a en sa possession, sur la proportion des officiers et des subalternes dans les équipages aériens du C.A.R.C. de même que les statistiques correspondantes pour ces mêmes équipages dans la R.A.F.

[L'hon. M. Gibson.]

L'hon. M. GIBSON: Je ne possède pas de chiffres sur ces proportions mais je puis dire que mon prédécesseur a pris une attitude de fermeté à propos de la question de l'avancement et si je ne me trompe, l'élévation au rang d'officier des membres du C.A.R.C. attachés à la R.A.F. relève entièrement du premier de ces deux services. Il en est ainsi depuis assez longtemps. Le C.A.R.C. se charge de l'octroi des brevets d'officier à ses membres, qu'ils soient attachés au C.A.R.C. ou à la R.A.F.

M. CASTLEDEN: Le comité en général approuvera les plans que le ministre vient d'expliquer, surtout ceux qui ont trait au corps de formation réduit qu'on institue à travers le pays. Je voudrais mentionner que la région d'Yorkton félicite les fonctionnaires du bon sens dont ils ont fait preuve en choisissant Yorkton comme l'une des bases permanentes d'entraînement. L'école d'aviation n° 23 a remplacé l'école n° 11 qui a été l'une des plus efficaces au Canada, et Yorkton se trouve sur la route qui relie directement Winnipeg à Edmonton.

Pour ce qui est de cet entraînement aérien, la population canadienne est heureuse de constater l'initiative qu'a prise ce ministère relativement aux cours de formation d'orienteurs professionnels. Le ministre pourrait-il nous dire combien d'hommes et de femmes auront besoin *a*) d'une formation universitaire et *b*) d'une formation technique par suite du travail de ces orienteurs jusqu'ici? Ceux qui ont étudié la situation s'inquiètent quelque peu au sujet des moyens qui existent au pays d'acquérir une formation universitaire et technique. Si le Gouvernement entend mettre ce plan à exécution, il ferait bien de songer à la possibilité de se servir de quelques-unes des écoles qui sont déjà en mesure d'accepter ces élèves. La plupart des provinces, je n'en doute pas, seraient heureuses de profiter de la collaboration que le gouvernement fédéral voudrait bien leur fournir en vue de mettre leurs plans de rétablissement à exécution; le Dominion et les provinces finiraient peut-être par en arriver à un plan conjoint en vertu duquel ils travailleraient en collaboration dans ce domaine particulier. Ce serait dommage que quelques-unes de ces écoles fussent remises à la Corporation des biens de guerre, sans songer à la possibilité de les utiliser comme écoles d'entraînement.

En ce qui regarde le rétablissement, aux centres d'enseignement, un bon nombre des

anciens combattants ne pourront dire au moins avant quelques mois ce qu'ils aimeraient faire. Il faudra peut-être un ou même deux ans à certains de ces jeunes gens pour se choisir un emploi normal dans la vie civile. Cela pourrait peut-être nous aider beaucoup, si le Gouvernement pouvait nous donner une idée du nombre d'hommes qu'il veut former en une sorte de corps permanent.

Le Gouvernement a-t-il l'intention de maintenir un corps d'aviation plus ou moins régulier, ou se propose-t-il de donner, dans les diverses écoles d'aviation, un cours de récapitulation aux anciens membres de l'aviation et aux autres qui désireraient suivre ce cours? Cette dernière solution permettrait à un assez grand nombre de simples citoyens de recevoir un entraînement aérien, sans qu'il leur soit nécessaire de faire partie d'un corps régulier d'aviation. Je crois que nombre d'anciens membres de l'aviation aimeraient à continuer ce genre de vie, pour lequel ils se sont reconnu des aptitudes. Ils aimeront savoir s'il leur sera possible de continuer à faire partie d'un corps d'aviation plus ou moins régulier.

Il est un point que j'aimerais signaler au Gouvernement. Je suis venu en contact avec des garçons qui ont participé au programme des cadets de l'air. Ces garçons de nos écoles secondaires se sont vivement intéressés au plan en cause et à l'aviation en général. Il est malheureux que, lorsqu'on a décidé de ne plus accepter de recrues, on n'ait pas fourni à ces garçons l'occasion de s'enrôler dans l'aviation. Ils ont été vivement désappointés. Pendant deux ans, ils ont suivi les cours donnés aux cadets, ils ont obtenu les plus grands succès aux examens, et, lorsqu'ils ont atteint l'âge de s'enrôler, ils n'ont pas pu entrer dans le corps d'aviation. L'armée était la seule arme dans laquelle ils pouvaient s'enrôler. Il existe une sorte d'esprit de corps chez ceux qui ont fait partie de l'aviation ainsi que chez les jeunes qui se sont préparés à en faire partie. Lorsque le ministre a déclaré qu'on libérerait de l'aviation ceux qui étaient en surnombre et qu'on les prendrait dans l'armée, je me suis dit qu'il aurait pu rendre un grand service aux intéressés s'il s'était entendu avec le ministère de la Défense nationale, afin qu'ils pussent passer à l'armée à titre de division de l'aviation affectée à l'armée. La chose aurait peut-être été impossible, pour des raisons d'ordre militaire, mais je me suis entretenu avec des aviateurs qui ont été forcés de passer à l'armée et je suis convaincu qu'un arrangement de ce genre aurait été à l'avantage des deux services.

L'hon. M. GIBSON: Je tiens à dire à l'honorable député que je suis très fier de mes rapports avec l'aviation. Mais, lorsque je songe aux rapports que j'ai entretenus autrefois avec l'armée, je ne prise pas beaucoup l'entendre dire que "l'armée était la seule arme dans laquelle ils pouvaient s'enrôler".

Je crois que tout homme qui a eu l'honneur de servir dans l'armée devrait en être fier, bien que je comprenne le grand désappointement éprouvé par les cadets de l'air qui avaient espéré servir dans le Corps d'aviation. Cependant, nous n'aurions pas été justifiés de continuer à enrôler des hommes dans ce service après en avoir entraîné un nombre suffisant pour répondre à tous les besoins.

Je partageais l'idée de l'honorable député, savoir que c'eût été une excellente chose de former des bataillons du Corps d'aviation dans l'armée; de permettre ainsi à ceux qui avaient été libérés du Corps d'aviation, ou qui avaient été cadets de l'air, de continuer à porter l'uniforme et de servir à titre d'unités du Corps d'aviation dans l'armée canadienne. J'ai discuté cette question avec le ministre de la Défense nationale, et j'ai constaté que plusieurs bonnes raisons militaient contre ce projet. Une des raisons, c'est qu'ils ne pouvaient pas servir outre-mer comme unité vu que notre armée avait ses effectifs voulus. Remplacer une unité aurait signifié le licenciement d'une unité servant déjà dans une de nos divisions outre-mer. On a compris qu'une unité d'outre-mer qui s'était particulièrement signalée au cours de la guerre n'aurait pas aimé qu'on la licencie pour faire place à un bataillon de l'armée de l'air nouvellement formé. On a donc rejeté une telle idée.

Je laisserai à l'adjoint parlementaire le soin de parler de la formation universitaire vu qu'il est au courant de ce que font les universités pour les militaires.

L'hon. M. MACMILLAN: A propos des remarques que vient de faire l'honorable député de Yorkton (M. Castleden), il serait intéressant de savoir que les universités canadiennes ont pris toutes les dispositions possibles pour employer certains de ces jeunes gens. On peut s'attendre à ce qu'un grand nombre cherchent à suivre des cours universitaires. L'aéronautique exige en général un niveau d'instruction plus élevé que les autres services de l'armée. On estime que plus de 60 p. 100 des membres de l'aviation ont passé leurs examens de première ou de deuxième année d'immatriculation ou ont fait deux ou trois années de collège. Il y a eu interruption d'un à quatre ans dans leurs études et ces jeunes gens devront reprendre leur cours là où ils l'ont abandonné. A l'université de ma ville, par exemple, plus de 300 étudiants sont revenus cette année, et on en comptait 220 de retour en janvier. Au lieu de fixer une

seule date d'inscription au commencement de l'année, les universités ont maintenant trois dates pour l'inscription. Par exemple, si un jeune homme est libéré du service militaire en décembre, il n'est pas obligé d'attendre à septembre suivant pour commencer son cours universitaire. Il peut le commencer soit en janvier soit le 1er juin. Grâce à des cours accélérés, il peut faire trois années de collège en deux années civiles.

Je suis certain que le comité sera heureux d'apprendre également que ces hommes ont créé une excellente impression sur les autorités des universités par tout le Canada. Personne n'ignore qu'au cours des années de guerre le nombre d'étudiantes a fortement augmenté tandis que le nombre d'étudiants diminuait, et dans l'intérêt de notre pays il est absolument essentiel, comme l'honorable député l'a déclaré, de prendre des dispositions pour permettre à ces jeunes gens de parfaire leur éducation à leur retour au pays. Certains d'entre eux sont allés outre-mer à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans. Ils reviendront à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans pour reprendre leurs études interrompues. Or, on a constaté que pendant les premiers jours après leur retour ils trouvent la vie un peu étrange, mais ils s'y habituent vite. C'est mon avis, que partagent d'autres personnes qui sont venues en contact avec eux, que ces jeunes gens contribueront à stabiliser le pays et il faut que nous prenions soin d'eux et que nous leur tracions la voie à suivre. Il ne faut rien épargner afin d'atteindre ce but; autrement nous courrons au désastre. Ces jeunes hommes ont démontré qu'ils étaient industrieux, diligents et sérieux et qu'ils savaient se plier à la discipline. Ils constituent le plus grand actif du pays à l'heure actuelle.

M. CASTLEDEN: J'ai demandé quelques chiffres quant au nombre approximatif d'étudiants qui désireront fréquenter l'université et en outre si les moyens offerts par les universités canadiennes sont suffisants et s'il serait possible d'utiliser quelques-unes des écoles d'instruction pour faire face aux besoins. Sinon, les moyens qui existent actuellement au Canada pour permettre à ces jeunes gens de fréquenter l'université sont-ils suffisants? Il ne faut pas oublier les milliers qui nous reviendront de l'armée.

L'hon. M. MACMILLAN: Il est difficile de prévoir le nombre de jeunes gens qui désireront fréquenter l'université. A l'heure actuelle, les universités canadiennes n'ont pas la place requise pour recevoir un plus grand nombre d'étudiants, mais elles prennent les moyens nécessaires pour agrandir leurs édifices et leurs laboratoires et augmenter leur personnel enseignant.

[L'hon. M. Macmillan.]

M. CASTLEDEN: Ceci s'applique-t-il à la formation technique par tout le pays?

L'hon. M. MACMILLAN: Je le crois.

M. DIEFENBAKER: Il est un point que je désire tirer au clair. Il s'agit de la démobilisation des aviateurs et des divers règlements adoptés depuis octobre dernier sur la mobilisation de ces hommes pour l'armée. Au début, si je me rapelle bien un règlement dispensait du service obligatoire dans l'armée tout homme ayant servi au moins deux ans dans l'aviation. En octobre dernier, une modification a porté la durée de ce service dans l'aviation à au moins trois ans. Un autre changement s'est produit le 15 janvier, assujettissant au service militaire tous les aviateurs, sans égard à la durée de leur service, qui n'ont pas servi en dehors du Canada ou n'ont pas été affectés à la patrouille côtière. Notre plus grand désir doit être de prévenir au sein de nos militaires tout ressentiment et toute impression d'avoir été frustrés. Les démobilisations au cours de novembre ont été au nombre de 4,200. Les personnes en cause sont passées à la vie civile. Certaines ont accepté leur démobilisation et d'autres ont fini par s'enrôler dans l'armée. A leur libération du Corps d'aviation, elles ont reçu l'allocation vestimentaire de $100. Lors de leur enrôlement, volontaire dans bien des cas, elles avaient bien l'impression de garder cette allocation, mais on leur a fait connaître par la suite que leur solde serait réduite mensuellement jusqu'à concurrence des $100 touchés.

M. BLACKMORE: C'est mesquin.

M. DIEFENBAKER: Les jeunes gens en cause arrivent difficilement à comprendre cette façon d'agir. Ils sont entrés dans l'armée après avoir été normalement démobilisés. Il semble difficile de comprendre pourquoi on a adopté une mesure aussi enfantine. C'est d'autant plus surprenant que ces jeunes gens se rendent compte que des officiers haut gradés, démobilisés du Corps d'aviation à cause de leur âge avancé ou de l'expiration de leur période de service, jouissent de pensions de retraite s'élevant à plusieurs milliers de dollars. Je ne connais rien,—et je parle surtout de l'Ouest canadien qui a fourni une bonne partie de ces 4,200 hommes,—qui cause autant de mécontentement. Ne serait-il pas possible de rétablir les choses telles qu'elles étaient autrefois et d'abroger le décret actuellement en vigueur?

J'ai d'autres questions à poser, mais je voudrais qu'on réponde à celle-là. Ce décret a causé du mécontentement et la chose semble inexcusable, quand on s'arrête à l'insignifiance des sommes recouvrées. Ces hommes

sont en quelque sorte punis de s'être enrôlés dans une arme où ils se sont engagés à servir dans n'importe quelle partie de l'univers, car, lorsque les exigences de la guerre les empêchent de demeurer dans le service de leur choix et les forcent à passer à une autre arme, ils doivent rembourser l'allocation vestimentaire à laquelle la loi leur donnait droit au moment de la démobilisation.

L'hon. M. GIBSON: C'est une question sur laquelle je ne puis vraiment rien dire parce qu'elle relève de l'armée. Le C.A.R.C. a licencié ces hommes et s'est occupé de procéder normalement au licenciement. Il leur a accordé une allocation vestimentaire et un congé avec solde. Quand les hommes du premier groupe furent licenciés, il fut entendu que le Service sélectif ne les appellerait pas s'ils avaient eu deux années de service. Plus tard, la période de service fut portée à trois ans. Il fut ensuite annoncé que ceux qui n'avaient pas fait de service outre-mer étaient susceptibles d'être appelés à l'armée.

Certes, cela a causé de la confusion dans le Corps d'aviation parce que nous avions adopté pour ligne de conduite, quand nous avons dû réduire les effectifs, de donner aux hommes la faculté de se retirer s'ils avaient tant d'années de service. Un homme qui avait eu deux ou trois années de service avait l'impression qu'il ne serait pas appelé à l'armée, s'il était licencié. Mais une modification fut ensuite apportée aux règlements du Service sélectif national et ces hommes voulaient rester dans le Corps d'aviation plutôt que d'aller dans l'armée. Notre propre corps d'aviation a donc subi certains inconvénients du fait que des hommes en voie de démobilisation voulaient y rester. Nous ne voulions pas les renvoyer contre leur gré, de sorte que notre démobilisation se trouvait réellement retardée. Nous avons gardé ceux qui voulaient rester puis, afin de réduire le personnel à l'effectif fixé, nous avons dû renvoyer ceux qui avaient le moins d'années de service.

L'armée est en train de procéder au remboursement de l'allocation vestimentaire de $100 pour que, crois-je savoir, un homme ait cette somme à son crédit lorsqu'il sera éventuellement démobilisé de l'armée. Il a déjà touché une allocation vestimentaire et il ne serait pas convenable que celui qui a servi pendant toute la guerre en retire plus d'une. L'armée arrange donc les choses de cette façon. Il faudrait s'enquérir sous le prochain crédit, si on a apporté quelque changement à cette méthode.

M. DIEFENBAKER: Il y a un principe d'établi. Ces hommes ont été licenciés. L'argument qu'évoqué le ministre ne me dit rien. En supposant qu'un militaire soit libéré et qu'il s'engage de nouveau plus tard, après avoir obtenu un classement qui le lui permette, il n'y a aucune raison de l'en punir en ne lui accordant pas l'argent auquel il avait droit à sa libération. Je demande au ministre d'étudier cette question. Elle n'est pas très importante, mais elle a tout de même causé du mécontentement.

C'est dans des questions de ce genre qu'il incombe une certaine responsabilité au Parlement. J'étais heureux d'entendre les paroles que le ministre des Affaires des anciens combattants a prononcées ce soir sur le décret du conseil qui a été édicté aujourd'hui. On a saisi le Parlement de cette question à cause de l'étude qu'on en avait faite, et comme résultat de l'attitude décidée du public. Les gratifications seront donc désormais versées aux successions. N'eût été la création du courant de l'opinion publique, la question aurait fort bien pu demeurer pendante.

Aujourd'hui le premier ministre a expliqué en donnant quelques précisions, quel sera l'effort de guerre du pays après la fin des hostilités en Europe. Lorsqu'on lui a posé certaines questions, il a déclaré qu'elles devraient être posées aux ministres. Je veux donc poser quelques questions au ministre sur l'aviation en particulier.

D'après le premier ministre, le service dans le Pacifique sera exclusivement volontaire. Je pense aux membres du C.A.R.C. qui font partie d'équipes terrestres ou d'équipages aériens dans différentes régions de l'Extrême-Orient. Ils y furent envoyés naturellement durant leur service et à cause de l'arme où ils s'étaient enrôlés. Lorsque la guerre cessera en Europe, ces hommes seront-ils mis à même de décider s'ils doivent continuer de servir en Extrême-Orient ou revenir au Canada? C'est là une question d'une importance particulière et une réponse de la part du ministre serait fort opportune pour les centaines et les milliers de Canadiens qui servent aujourd'hui dans les régions lointaines du Pacifique.

En Grande-Bretagne, on prend des dispositions analogues à celles dont le premier ministre a parlé aujourd'hui à propos de la démobilisation d'une partie des forces armées après la cessation des hostilités en Europe. Toutefois, on a pris des mesures spéciales en Grande-Bretagne, de même qu'aux Etats-Unis, je crois, dans le cas des hommes qui décideront de rester sous les armes après la fin de la guerre en Europe. Ils toucheront une solde plus élevée ou des allocations spéciales outre celles que reçoivent présentement les militaires en service dans une partie quelconque du monde.

A-t-on l'intention de suivre cette méthode dans notre pays et de verser aux membres des forces du Pacifique ce que l'on appelle en Grande-Bretagne une solde de campagne spéciale? En octobre dernier la Presse canadienne a publié une dépêche portant que la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui surviendrait vers le 1er novembre. On y disait que la question d'une solde de campagne spéciale pour les forces du Pacifique serait réglée et que des détails seraient fournis à cet égard au moment où le plan serait annoncé.

D'après le plan communiqué, il y a environ six mois dans le Royaume-Uni, l'allocation spéciale pour les opérations contre le Japon variera depuis $1.54 par semaine dans le cas des simples soldats disposés à servir dans le Pacifique, jusqu'à £3.17.0 par semaine.

On a dit que les premiers à être démobilisés seront ceux qui ont les plus longs états de service. Autant vaudrait envisager la question une fois pour toutes. Etant donné la solidarité ministérielle, je suis convaincu que le ministre pourra me répondre si je lui demande ce qu'il adviendra de l'armée qui se trouve actuellement au Canada et qui a été recrutée sous le régime de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales. Que fera-t-on de ceux qui sont inaptes pour le service outre-mer? Que fera-t-on de ceux qui seront encore à l'instruction au moment où la guerre en Europe prendra fin? Seront-ils libérés, à l'exception de ceux dont on aura besoin sur les fermes ou qui seront spécialisés dans quelque industrie? Leur permettra-t-on d'obtenir les emplois qui normalement devraient revenir aux hommes qui ont servi le plus longtemps sur les théâtres de guerre?

Ces hommes font mille suppositions à ce sujet. Nous parlons de projets de réintégration; toutefois, il importe en premier lieu de faire en sorte que les emplois soient d'abord accessibles à ceux qui auront les plus longs états de service, au moment où ils seront libérés des forces armées. On entend souvent parler de la période d'après-guerre et des mesures de réintégration. On nous dit qu'il y aura des emplois pour tout le monde. Je suis d'avis que, avant la fin de la présente session, le ministre de la Reconstruction devrait fournir à la Chambre et au pays quelques explications sur les projets du Gouvernement afin de permettre aux honorables députés d'exprimer leurs vues au ministre de façon qu'on se préoccupe comme il convient de cette très importante question. Si je mentionne la chose, c'est que quelqu'un a demandé ce soir si le ministre des Munitions et approvisionnements allait être à la disposition de la Chambre

avant la fin du présent débat. L'on a répondu, si je me rappelle bien, que lui-même ou son adjoint parlementaire serait présent, si l'on dispose du temps voulu. Il n'y a pas de question plus importante que le rétablissement de ces hommes dans la période d'après-guerre et c'est le ministre lui-même, et non son adjoint parlementaire, qui devrait être à la Chambre. Nous avons le droit de connaître les plans du Gouvernement; nous avons le droit de savoir si le Gouvernement a d'autres projets que de brillantes promesses d'emplois sans l'assurance que ces emplois seront disponibles. Je prie le Gouvernement d'assurer le comité que le ministre de qui relève ce travail sera présent à la Chambre pour exposer ses plans au Parlement.

Il y a d'autres questions que j'aurais pu traiter, mais j'ai voulu signaler ces points à l'attention du ministre. Je n'ai observé aucun ordre à ce sujet, mais je ne voulais pas continuellement poser des questions. Je demande au ministre de fournir à la Chambre et au pays les réponses à ces questions.

Un dernier mot au sujet de la question du rétablissement. J'ai été vivement impressionné par la déclaration de l'adjoint parlementaire relativement à la formation que reçoivent ces hommes dans les universités et à l'accueil enthousiaste qu'ils accordent à cette formation, mais à mon avis, on devrait apporter un changement à ce programme de formation. Nous voyons aujourd'hui ces jeunes gens revenir au Canada après des années de service outre-mer; ils doivent prendre une grave décision, savoir s'ils se lanceront dans les affaires, s'ils accepteront de l'aide en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou s'ils suivront un cours dans une école secondaire ou dans une université. Ils se rendent compte que leur choix sera définitif.

Après avoir passé des années dans le service, ils craignent d'être très mal partagés s'ils décident de suivre un cours dans une université ou dans une école secondaire. En effet, s'ils subissent deux échecs aux examens, ils perdront non seulement le droit de poursuivre leurs études, mais aussi les autres chances de rétablissement qui, autrement, leur seraient offertes. La règle en vertu de laquelle l'ancien combattant qui subit deux échecs perd ses droits à un cours d'instruction devrait être modifiée. Les autorités devraient jouir d'une certaine latitude afin que ceux qui ont de l'ambition puissent poursuivre leurs études même s'ils ont subi deux échecs aux examens.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est ce qui se fait actuellement dans le cas de la formation professionnelle. Le ministre a toute latitude pour agir.

M. DIEFENBAKER: Je comprends, mais les pouvoirs discrétionnaires devraient également être accordés au directeur de l'institution d'enseignement en cause.

L'hon. M. MACKENZIE: On ne peut exercer aucun contrôle de cette façon.

M. MAYBANK: La décision du ministre ne dépendrait-elle pas dans une large mesure de la recommandation qu'il recevrait des autorités des institutions d'enseignement?

L'hon. M. MACKENZIE: Sans aucun doute.

L'hon. M. GIBSON: L'honorable représentant de Lake-Centre a parlé du ressentiment (c'est le terme qu'il a employé, je crois), que suscitait l'allocation de retraite versée à quelques officiers des forces permanentes qui ont quitté le service. Il convient de préciser que les officiers des forces permanentes qui prennent leur retraite et qui touchent une pension sont dans le même cas que les fonctionnaires, en ce sens qu'ils ont effectué des versements pendant leurs années de service en vue de cette pension. Ils ne reçoivent donc pas une pension pure et simple de l'Etat, mais une pension à laquelle ils ont contribué pendant toutes leurs années de service.

L'honorable député a en outre déclaré que ceux qui servent actuellement en Extrême-Orient ne sauront trop si on leur demandera de s'enrôler volontairement là-bas pour une période additionnelle de service sans que l'occasion leur soit fourni de revenir au Canada. Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que, avant que des unités soient envoyées en Orient, on fera revenir leurs membres au Canada pour un congé de trente jours avant qu'ils reprennent leur service.

La question d'une solde plus élevée pour les militaires servant en Orient n'a pas été envisagée. De fait, j'en ai entendu parler pour la première fois aujourd'hui. Il se peut que, du fait que la solde est plus faible dans les forces britanniques que dans l'armée canadienne, il soit nécessaire d'accorder un surplus. J'ignore si cette disposition s'applique au service dans tout l'Orient ou uniquement dans les régions tropicales. Toutefois, nous étudierons la question afin de nous rendre compte de ce qui se fait ailleurs et de constater s'il y aurait lieu d'en faire autant pour nos propres forces.

L'honorable député de Davenport, qui est présentement à son siège, m'a demandé les chiffres par province des effectifs du C.A.R.C. Je les ai ici et avec le consentement du comité, je les consignerai au hansard.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre consigne ces chiffres au compte rendu? J'imagine que ce consentement lui est accordé.

L'hon. M. GIBSON: Voici les chiffres en question:

Zones de résidence permanente	Effectifs au 28 février 1945 C.A.R.C.	S.F.
Ontario	71,008	3,678
Québec	19,070	868
Ile du Prince-Edouard	1,210	84
Nouvelle-Ecosse	6,016	603
Nouveau-Brunswick	5,241	522
Manitoba	15,996	925
Saskatchewan	17,302	1,779
Alberta	15,358	1,330
Col.-Brit., T. du N.-O. et Yukon	16,107	1,649
Autres parties de l'Empire britannique	796	532
Etats-Unis	1,887	67
Autres pays	90	4
Total	170,081	12,041

M. HARRIS (Danforth): J'aimerais poser quelques questions au ministre mais je me rends compte, avec mes collègues, qu'il ne connaît pas encore très bien les rouages du département qu'il dirige. Néanmoins, certaines de ses déclarations, si on les soumet à un examen rigoureux, ne sont pas conformes aux faits.

L'honorable ministre nous dit: Premier inscrit, premier libéré, mais il ajoute qu'il n'y a pas de formule rigide sur ce point. Il sait, comme son adjoint parlementaire et comme nous tous, qu'il existe une formule rigide en faveur du licenciement accordé de préférence à ceux qui se sont enrôlés les premiers et que les appels adressés au ministre et aux officiers qui l'entourent n'ont pas trouvé d'oreilles attentives.

L'honorable député d'Yorkton dit que certains aviateurs qui ont connu l'ivresse de l'air pendant trois ou quatre ans veulent demeurer dans l'aviation. Le ministre sait autant que nous que ces aviateurs n'ont pas eu à se prononcer sur leur libération du service. Plusieurs ont été libérés samedi dernier, le 31 mars, sans beaucoup de discrétion ni de considération de la part du ministre et de ceux qui sont en charge de son ministère.

En terminant, je formulerai une demande: n'allons pas congédier sommairement ceux qui veulent nous servir,—ils ne représentent peut-être que 1 ou 2 p. 100,—ceux qui ont servi pendant des années et qui ont cherché à nous rendre de réels services. Il doit y avoir un endroit, un poste quelconque auquel on puisse les assigner pour qu'ils continuent de demeurer dans ce service. S'il nous faut réformer ceux qui désirent retourner à la vie civile et qui représentent 90 ou 95 pour 100 du total, ne décourageons pas les autres, ne les renvoyons pas sans plus de formalités. Ils peuvent ren-

dre de grands services au pays, car la guerre n'est pas encore finie. La guerre en Europe est à la veille de se terminer, mais cela ne veut pas dire que la lutte sera finie. Après avoir parcouru un grand nombre de milles, j'ai eu le privilège de rencontrer ces jeunes Canadiens qui composent ce qu'on appelle "l'escadrille perdue" du Corps d'aviation royal canadien. Je les ai vus dans l'Inde il y a six ou sept mois. Je les ai passés en revue et j'ai appris qu'ils se considéraient l'escadrille perdue du C.A.R.C. J'ai appris également qu'ils avaient sauvé des centaines de survivants de navires de la marine marchande coulés par les sous-marins japonais. C'est en faisant la patrouille de l'océan Indien qu'ils ont effectué ces sauvetages, à des milliers de milles de cette Chambre. Ils étaient heureux de rendre ce service. Ils sont très nombreux ceux qu'on renvoie de façon aussi sommaire,—"Premiers entrés, premiers sortis",—et qui aimeraient continuer à faire honneur au Canada en rendant des services comme celui que je viens de signaler. Pourquoi alors acceptons-nous sans broncher la déclaration du ministre voulant que ceux qui désirent rester dans le service aient la faculté d'y demeurer, alors que cette déclaration, à mon humble avis, ne correspond pas à la réalité? Qu'on leur permette de continuer à servir dans les eaux indiennes et dans le Pacifique. L'un d'eux me disait, il y a deux ou trois jours: "Si le Canada n'a pas besoin de mes services, après tout ce que j'ai fait pour lui dans son aviation, je vais m'enrôler dans l'aviation de la Chine ou d'un autre pays. Je tiens à continuer mon métier d'aviateur." Je ne comprends pas très bien leur point de vue, mais ils appartiennent à la jeune génération et, s'ils veulent demeurer dans l'aviation, permettons-leur d'y rester et de faire honneur à leur pays. Ne les privons pas du métier qu'ils ont choisi pour leur confier un emploi dont ils ne veulent pas.

Je ne condamne pas l'idée d'une formule rigide pour ce qui est de la conduite des questions militaires pas plus que je veux condamner la conduite de cet important service du ministère de l'Air. Mais, songeons un peu à ces jeunes gens qui, pendant les quatre ou cinq dernières années, n'ont connu que l'aviation et qui reçoivent subitement l'ordre d'avoir à quitter le service. En voyant ce qui se passe, je ne puis rester coi et me contenter d'écouter le ministre nous dire qu'il n'existe pas de formule rigide. Cette formule, elle existe mais elle blesse la sensibilité de jeunes gens qui ont tant fait pour nous et pour le salut de la civilisation au cours des quatre ou cinq dernières années.

Je demande à l'adjoint parlementaire, qui sait de quoi il s'agit, et qui connaît le cas de ce jeune homme qui a passé 1,600 heures de jour et 500 heures de nuit dans les airs, s'il ne m'a pas dit, dans le couloir, il y a quatre jours ou plus, qu'il n'y avait rien à faire, que cet aviateur devait être démobilisé.

N'empêche que nous écoutons en cette enceinte les réponses d'un gouvernement qui nous dit: "Nous n'avons pas de formule toute faite". J'admets que la question n'était pas suffisamment importante pour la signaler au ministre qui est un homme très occupé, mais elle a été examinée par tous les services administratifs et même par l'adjoint parlementaire à qui l'on a dit que je me verrais obligé de signaler la chose à la Chambre. Et nous, membres de la Chambre des communes, qui devons obtenir considération pour ceux que nous représentons, devons écouter ces réponses polies du Gouvernement qui nous dit qu'il n'existe aucune formule toute faite. Et l'on s'attend, je présume, à ce que nous soyons satisfaits. J'affirme que cela ne suffit pas. La chose n'a guère d'importance pour nous, mais elle importe pour ces jeunes gens âgés de vingt-cinq à trente ans qui sont les véritables citoyens canadiens à l'heure actuelle et qui ont été blessés dans leurs sensibilités les plus vives lorsqu'ils se sont vus libérés sans considération alors que, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Yorkton, ils voulaient continuer à servir. Mais ce soir le ministre affirme à cet honorable comité que ceux qui veulent continuer à servir seront maintenus en fonctions, alors qu'au cours des dernières 96 heures nous avons des preuves que ceux qui veulent rester à leur poste, et ils ne sont pas nombreux, sont sommés de partir, pour m'expliquer de façon précise. J'espère que vous-même, monsieur le président et le ministre comprendrez que je ne me contenterai pas d'écouter cette explication alors qu'elle ne correspond nullement à la réalité.

L'hon. M. GIBSON: Lorsque j'ai mentionné le programme "Premiers entrés, premiers sortis", je visais la démobilisation qui suivra la guerre. Mon honorable ami s'est écarté du sujet pour en venir à traiter des réductions que le corps d'aviation a été forcé d'effectuer par suite de l'abandon du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth. Lorsqu'il devint nécessaire, par suite de ces réductions, de libérer des hommes dont on n'avait plus besoin dans l'aviation, on a d'abord fourni l'occasion de prendre leur retraite à ceux qui avait été le plus longtemps en service.

M. HARRIS (Danforth): Bon gré mal gré.

L'hon. M. GIBSON: Si le nombre de ceux qui étaient disposés à prendre leur retraite n'était pas suffisant, on libérait ceux qui avaient les moins longs états de service et qui,

venant à peine d'entrer dans l'aviation pouvaient être appelés par l'armée. C'est là la ligne de conduite suivie par le corps d'aviation. Il ne faut pas confondre cette mesure avec celle qui a trait à la démobilisation après la guerre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(A onze heures la séance est levée d'office conformément au Règlement.)

Jeudi 5 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

GRATIFICATIONS DE SERVICE DE GUERRE

MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE ET DU CORPS DE POMPIERS

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Je dépose un règlement en vertu de la Loi des mesures de guerre, édicté par décret du conseil C.P. 2239, du 4 avril 1945, modifiant les règlements concernant les gratifications de service de guerre.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Puisque le ministre dépose le décret du conseil en question, puis-je lui demander si le Gouvernement étudie les questions qu'ont posées divers députés au cours du présent débat et auparavant afin de savoir s'il n'améliorerait pas la situation des membres de la marine marchande et du corps des pompiers canadiens en leur accordant la gratification de service de guerre et autres privilèges.

L'hon. M. MACKENZIE: Je n'ai pas reçu d'avis à cette question mais je puis assurer mon honorable ami que le Gouvernement et les comités fonctionnant sous l'égide du comité central de démobilisation étudient de temps en temps toutes les questions de cette nature. Le Gouvernement a pris en considération toutes les questions soulevées au cours du présent débat.

M. GRAYDON: Le ministre prévoit-il d'autres modifications, par décret du conseil ou autrement, au cours de la présente session?

L'hon. M. MACKENZIE: Le Gouvernement s'empressera de faire part de toutes les décisions qu'il prendra à l'occasion.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LOI DE MOBILISATION—RENFORTS—ABSENCES IRRÉGULIÈRES ET DÉSERTIONS

L'hon. M. BRUCE:

1. Des 16,000 conscrits qu'un décret du conseil a désignés dernièrement pour servir outre-mer, combien sont actuellement outre-mer?

2. Est-ce que certains de ces hommes ont été en service avec la première armée canadienne sur le front occidental? Dans l'affirmative, en quel nombre et dans quelles unités?

3. De ces 16,000 hommes, combien sont absents irrégulièrement?

4. De ceux qui sont absents irrégulièrement combien sont classés comme déserteurs?

5. A-t-on arrêté quelques-uns de ceux qui appartenaient à chacune des catégories mentionnées aux questions trois et quatre? Dans l'affirmative, combien?

6. Combien d'entre eux ont été jugés par un tribunal militaire et quelle sentence a-t-on imposée dans chaque cas?

7. Est-ce que tous ces hommes seront traduits devant un tribunal militaire?

8. Est-ce que ces conscrits absents irrégulièrement avaient avec eux fusils et munitions?

9. Dans l'affirmative, a-t-on recouvré ces fusils et munitions?

M. ABBOTT: Réservé.

L'hon. M. BRUCE: Quand puis-je espérer obtenir une réponse à cette question, inscrite au *Feuilleton* depuis le 19 mars?

M. ABBOTT: J'en ai parlé l'autre jour. Nous y répondrons quand nous aurons reçu d'Angleterre certains renseignements que nous devons connaître avant de pouvoir donner une réponse. J'espère pouvoir fournir des renseignements généraux à mon honorable ami quand je ferai ma déclaration sur les crédits, mais il nous faut obtenir d'Angleterre une partie des renseignements qu'il demande. Or, ces derniers temps, les autorités militaires ont été fort occupées outre-mer.

COMMISSION DE L'INFORMATION EN TEMPS DE GUERRE—SALAIRES ET ALLOCATIONS DE SUBSISTANCE

M. POULIOT:

1. Qu'a-t-on payé *a*) comme salaire, *b*) comme allocations, aux personnes suivantes de la Commission de l'information en temps de guerre; savoir: Mlle Hamel (division de l'extérieur); Mlle M. Mascoe (Service de rédaction des nouvelles); Mlle C. N. Logan (section Amérique latine), et Mlle C. M. Kuhn (section des magazines)?

2. Quel est *a*) l'âge, *b*) l'emploi et *c*) l'expérience antérieure de ces personnes?

3. Qu'a-t-on payé *a*) comme salaire, *b*) comme allocations aux personnes suivantes de la Commission de l'information en temps de guerre, savoir: Mme M. Fielden et Mme B. Thompson (section de rédaction des nouvelles); Mme L. E. Bangs (section de la poste aérienne et des câblogrammes), et Mme E. Fulford (section des archives de l'information)?

4. Quel est *a*) l'âge, *b*) l'emploi, *c*) l'expérience antérieure et *d*) le nom et l'adresse du mari de chacune d'entre elles?

5. Quelles sont les femmes, s'il en est, qui reçoivent plus de $3,000 par année à la Commission de l'information en temps de guerre?

6. Quel est l'emploi et le salaire (y compris les allocations de subsistance) de chacune d'entre elles?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. *a*) Traitement annuel: Mlle J. Hamel, $1620; Mlle M. Mascoe, $1200; Mlle C. N. Logan, $1920; Mlle C. N. Kuhn, $1500. *b*) Allocation de subsistance: Mlle J. Hamel, nil; Mlle M. Mascoe, nil; Mlle C. N. Logan, nil; Mlle C. N. Kuhn, nil.

2. *a*) Age: Mlle J. Hamel, 30; Mlle M. Mascoe, 28; Mlle C. N. Logan, 33; Mlle C. N. Kuhn, 32. *b*) Occupation: Mlle J. Hamel, secrétaire; Mlle M. Mascoe, sténographe; Mlle C. N. Logan, rédactrice (espagnol); Mlle C. N. Kuhn, sténographe, *c*) Expérience: Mlle J. Hamel, secrétaire; Mlle M. Hascoe, sténographe; Mlle C. N. Logan, secrétaire (espagnol); Mlle C. N. Kuhn, sténographe.

Remarques: Mlle C. N. Logan a démissionné en septembre 1944; Mlle C. N. Kuhn a démissionné en février 1945.

3. *a*) Traitement: Mme M. Fielden, $2520; Mme B. Thompson, $1080; Mme L. E. Bangs, $1140; Mme E. Pulford, $1380. *b*) Allocation de subsistance: Mme M. Fielden, nil; Mme B. Thompson, nil; Mme L. E. Bangs, nil; Mme E. Pulford, nil.

4. *a*) Age: Mme M. Fielden, 36; Mme B. Thompson, 49; Mme L. E. Bangs, 32; Mme E. Pulford, 39. *b*) Occupation: Mme M. Fielden, rédactrice; Mme B. Thompson, sténographe; Mme L. E. Bangs, sténographe; Mme E. Pulford, sténographe. *c*) Expérience: Mme M. Fielden, reportage et collaboration; Mme B. Thompson, sténographe; Mme L. E. Bangs, sténographe; Mme E. Pulford, sténographe. *d*) Mari: Mme M. Fielden (Officier-pilote Fielden, tué au front en 1941); Mme B. Thompson (M. H. Thompson, Banque de Nouvelle-Ecosse); Mme L. E. Bangs (M. W. S. Bangs, C.A.R.C.); Mme E. Pulford (M. H. L. Pulford, Min. des Munitions, Ottawa).

Remarques: Mme B. Thompson a démissionné en février 1944; Mme L. E. Bangs a démissionné en janvier 1945.

5 et 6: Mlle B. Thomas, fonctionnaire de la radio, New-York, $3,900 par année.

LICENCES DE RADIO—RENÉ VÉZINA, MONTMORENCY VILLAGE

M. LACROIX:

1. M. René Vézina de Montmorency Village, a-t-il déjà été nommé chef d'équipe pour prendre la direction de la solliciation à domicile pour l'émission des licences de radio à Montmorency Village et à l'Ile d'Orléans, dans la circonscription électorale fédérale de Québec-Montmorency, Qué.?

2. Dans l'affirmative à quelle date?

3. A-t-il été destitué depuis cette date? Dans l'affirmative, à quelle date, et pour quel motif?

M. CHEVRIER:

1. Oui.

2. Le 6 mars 1945.

3. *a*) Oui, le 20 mars 1945. *b*) On considérait que M. Vézina, qui est étudiant, ne pouvait consacrer suffisamment de temps à la sollicitation à domicile.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CONTRATS ADDITIONNELS À UNE AVIONNERIE DE WINNIPEG—CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Munitions et approvisionnements une question dont je lui ai donné avis aujourd'hui. Le ministre se rappelle sans doute que, le 31 janvier et le 1er février, il s'est rencontré avec une délégation d'ouvriers en avionnerie de Winnipeg, qui étaient accompagnés de l'honorable député de Selkirk (M. Bryce) et de moi-même. Le ministre a alors déclaré que l'on adjugerait à la MacDonald Brothers Aircraft Limited de Winnipeg des contrats suffisants pour obvier aux congédiements dont il était question à ce moment-là. Etant donné que les congédiements ont continué à cette usine et qu'un grand nombre d'ouvriers sont en quête d'emploi à Winnipeg, le ministre aurait-il l'obligeance de dire si le travail qu'il avait promis, le 1er février, de confier à cette entreprise de Winnipeg lui a été fourni, et sinon voudrait-il faire une déclaration relativement à la situation?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je me suis rencontré avec une délégation d'ouvriers en avionnerie de Winnipeg, et j'ai déclaré aux délégués que le contrat pour des avions d'entraînement était à la veille d'expirer mais qu'un autre contrat serait adjugé. Je leur ai fait remarquer que le nouveau contrat n'exigerait pas l'emploi d'un aussi grand nombre d'ouvriers que l'ancien. La promesse que j'avais faite a été tenue. Un nouveau contrat fort important a été adjugé à cet établissement. J'ai dit aux ouvriers qu'une certaine période devrait être consacrée à l'installation d'un nouvel outillage et que les effets du nouveau contrat ne se feraient pas sentir avant juin. Je crois que mes précisions se réalisent. J'ignore combien d'ouvriers sont actuellement employés à l'usine MacDonald, mais j'estime que leur nombre augmente plutôt qu'il ne diminue.

LA GUERRE

DÉMISSION DU CABINET JAPONAIS—LE GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE DÉNONCE LE PACTE DE NEUTRALITÉ AVEC LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, deux événements distincts mais qui ne sont peut-être pas tout à fait étrangers l'un à l'autre se sont produits ce matin et nous fournissent des signes encourageants quant aux difficultés toujours croissantes auxquelles doivent faire face les Japonais.

En premier lieu, nous avons appris la démission du Gouvernement du général Koiso. Avant que les chefs japonais aient pu se remettre de leur défaite à Iwo-Jima, ils ont reçu au cours des quelques derniers jours un coup encore plus terrible, c'est-à-dire le bombardement des îles Ryukyu par les forces navales américaines et britanniques et le succès du débarquement de troupes américaines à Okinawa, l'île la plus importante de l'archipel. Okinawa fait partie d'une préfecture du Japon proprement dit et, par conséquent, c'est la première fois que le sol même du Japon est envahi.

En deuxième lieu, des nouvelles radiodiffusées de Moscou nous ont appris que le Gouvernement soviétique avait dénoncé son pacte de neutralité avec le Japon. Ce pacte, comme se le rappellent les honorables députés, a été signé à Moscou le 13 avril 1941 et ratifié par les deux gouvernements intéressés le 25 avril de cette même année. Ce n'était pas un pacte de non-agression, ni un traité d'amitié, mais strictement un pacte de neutralité. L'article 3 était ainsi conçu:

> Le présent pacte entre en vigueur à compter du jour de sa ratification par les deux parties contractantes et est valide pour cinq ans. Si ni l'une ni l'autre de ces parties ne le dénonce un an avant son expiration, le pacte sera considéré comme étant automatiquement renouvelé pour une autre période de cinq ans.

Bien que la dénonciation du pacte par le Gouvernement soviétique ne change rien aux relations diplomatiques officielles entre les deux gouvernements, nous pouvons prendre pour acquis que ce geste du gouvernement soviétique a aggravé considérablement l'inquiétude et les ennuis des états-majors japonais.

COURS DE JUSTICE INTERNATIONALE

INVITATION D'ENVOYER UN DÉLÉGUÉ CANADIEN À LA RÉUNION DE WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Gouvernement canadien a reçu une invitation du gouvernement des Etats-Unis, au nom de ce dernier et au nom des gouvernements du Royaume-Uni, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la république de la Chine, d'envoyer un représentant à une réunion du comité des juristes des Nations Unies, qui aura lieu à Washington le 9 avril 1945, en vue de préparer un avant-projet de la loi établissant une cour de justice internationale.

En acceptant cette invitation, nous avons informé le gouvernement des Etats-Unis que le représentant canadien qui fera partie du comité en question sera M. John E. Read, K.C., conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures.

Les questions relatives à la préparation d'une loi établissant une cour de justice internationale ont été étudiées par l'Association du barreau canadien. On a organisé des groupements régionaux représentant la magistrature et le barreau des diverses provinces canadiennes, et tenu des assemblées à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Edmonton, à Vancouver et à Victoria. Les études soumises par les groupements régionaux furent considérées par un comité général de l'Association du barreau canadien, y compris le président et tous les anciens présidents, de même que des représentants des groupements régionaux. Le comité était sous la présidence du juge en chef Farris de la Colombie-Britannique et les études en général se firent sous la direction du président de l'Association du barreau canadien, M. Philippe Brais, C.R., de Montréal. A tous les stades de la discussion, on s'est tenu en relation étroite avec l'Association du barreau américain qui avait procédé à peu près de la même façon que chez nous.

Afin que les résultats de ces études puissent être mis à la disposition des délégués aux réunions de Washington, on a prié M. Phillipe Brais et le juge en chef Farris de participer à la réunion du comité des juristes, à titre de conseillers du Gouvernement canadien.

QUESTION DE PRIVILÈGE—LE TRÈS HON. MACKENZIE KING

M. MACKENZIE KING—MENTION D'UN ÉDITORIAL PUBLIÉE PAR LA *Gazette* DE MONTRÉAL, LE 5 AVRIL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est un autre sujet que j'aimerais mentionner. Il s'agit en même temps d'une question de privilège. Il m'arrive rarement de parler ici d'articles publiés dans la presse, mais il s'agit dans le présent cas d'une affirmation qu'il y a lieu de rectifier.

Dans un éditorial intitulé "L'injustice continue" la *Gazette* de Montréal, numéro de ce matin, publie le paragraphe suivant:

Le premier ministre a déclaré que la guerre que le Canada livrera au Japon sera modérée et bien inférieure à celle qu'il livre actuellement contre l'Allemagne. Il a donné plusieurs raisons d'une diminution aussi importante de notre effort de guerre. Il a mentionné que le Pacifique était une région aux distances immenses et qu'il était difficile d'y concentrer de vastes effectifs. Mais il a fait suivre cette explication d'une autre qui est bien différente.

Les mots suivants sont ensuite cités:

"Le contingent que le Canada a entrepris de maintenir est modeste, compte tenu de nos ressources et de l'intérêt direct que nous avons dans le maintien et la sauvegarde de la paix mondiale."

Si les honorables députés veulent consulter le hansard, ils constateront que le passage cité venait expliquer des observations précédentes. Il ne se rattache pas du tout à ce qui précède dans l'éditorial. On pourrait croire, en lisant cet éditorial, qu'il s'agit du contingent que le Canada enverra au Japon. Je ne parlais pas à ce moment-là du contingent que le Canada enverrait au Japon, mais du contingent que le Canada maintiendrait en Allemagne occupée, afin d'assurer la situation là-bas. Le texte, comme on peut le lire à la page 475 du compte rendu, ne saurait être plus clair. Je cite:

En Europe, il est nécessaire non seulement de remporter une victoire complète mais aussi d'en confirmer la réalisation et d'assurer le maintien de la paix. L'armée interalliée continuera l'occupation de l'Allemagne après la cessation des opérations militaires, selon que le besoin s'en fera sentir. La force de cette armée a été fixée de manière à garantir que l'Allemagne ne puisse résister à l'occupation ou se soustraire au règlement qui lui sera imposé.

Le fardeau du maintien de cette force sera réparti entre les Alliés, et tous y participeront de façon appropriée.

De temps à autre, selon les progrès accomplis, et en tant que les considérations de sécurité le permettront, les effectifs de cette armée d'occupation seront réduits. Le contingent que le Canada a entrepris de maintenir est modeste, compte tenu de nos ressources et de l'intérêt direct que nous avons dans le maintien et la sauvegarde de la paix mondiale.

Je n'avais pas encore parlé de la guerre contre le Japon. Cependant cet éditorial affirme que mon explication concernant les éléments de distance et la difficulté de concentrer de grandes masses d'hommes a été suivie d'une autre tout à fait différente portant sur le contingent que le Canada enverrait contre le Japon. Il serait vraiment regrettable qu'un tel article de fond semât l'erreur dans le pays. Voilà pourquoi je tenais à signaler l'éditorial.

[Le très hon. Mackenzie King.]

LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

PAIEMENTS PRÉSUMÉS EXAGÉRÉS POUR DES TERRES DANS LA RÉGION DE WINDSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. ROSS (Souris): Sur la foi d'un article publié dans le *Daily Star* de Windsor le 27 mars 1945 et, aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, au sujet d'une lettre adressée à M. Paul Martin, K.C., représentant d'Essex-Est et adjoint parlementaire du ministre du Travail, je désire, monsieur l'Orateur, m'adresser au ministre des Affaires des anciens combattants. La lettre en question émane du président du Canadian Real Estate Board, S. C. Askin, et proteste contre le versement, sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de $20,000 à M. et Mme Ernest Oliver, de Sandwich-Ouest, pour une ferme de moins de quatre-vingts acres. Ce qui représente $250 l'acre pour une terre pour laquelle aucun cultivateur ne donnerait plus de $75 l'acre. Cette vente de la propriété Oliver au directeur, sous le régime de la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, a été consignée au bureau des archives de Windsor en janvier dernier. L'honorable député d'Essex-est a, je crois, porté la question à l'attention du département. Le ministre peut-il nous dire quelle enquête a été faite ou est actuellement en cours au sujet de cette propriété?

L'hon. Ian A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Je n'ai pas reçu avis que mon honorable ami poserait ces questions, mais on a attiré mon attention sur cette affaire pour la première fois hier. Le directeur du service d'établissement des anciens combattants sur les terres me fait savoir qu'on a déjà institué une enquête minutieuse et que l'achat en question a été conclu sur la recommandation d'un conseil consultatif composé de citoyens très estimables de Windsor. On procède actuellement à une nouvelle enquête et l'on s'abouchera avec les représentants du comité des biens immeubles de Windsor au sujet des prix payés pour le terrain en question.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le mercredi 4 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'AIR

M. CRUICKSHANK: Monsieur le président, j'ai une couple de questions à poser au ministre de l'Air. Si je prends aujourd'hui la parole c'est peut-être, entre autres causes, parce qu'il se tient actuellement à Ottawa un congrès. On me dit qu'il a lieu dans une certaine maison du centre de la ville mais je n'y ai pas été invité. J'apprends cependant que ses membres s'étonnent de ce que l'honorable député de Fraser-Valley ne se soit pas encore fait entendre. Eh bien, le voici. Hier, par hasard je marchais dans le couloir en arrière de certaines de ces gens et j'en ai entendu un dire: "Jamais nous ne pourrons entrer, je suppose". Un autre a répondu: "Bien sûr que nous entrerons, le député de Peterborough-Ouest est là".

M. GRAYDON: Ils parlaient du Sénat, n'est-ce pas?

M. CRUICKSHANK: L'honorable député de Peel et moi-même sommes d'excellents amis. Lorsqu'il a voulu se reposer des soucis et des tracas que lui imposait son titre de chef de l'opposition il s'en est venu dans la vallée du Fraser. Ici, je désire féliciter l'opposition. Au cours du débat sur la conférence de San-Francisco, j'ai été désappointé, surtout du rôle joué par les honorables représentants de ma province. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) m'a semblé débiter de pures inepties. Cependant, lorsqu'il a pris la parole sur les affaires des anciens combattants, son discours en valait réellement la peine. Il nous a offert une critique pratique, ce que je compte faire moi-même avant de reprendre mon siège.

Ce groupe de 75 hommes a été réuni à Ottawa à grands frais. Ils ont évidemment été désappointés de ce qu'ils ont vu en cette ville et je ne puis les en blâmer. L'opposition, il me semble, a été très impartiale dans sa critique du traitement des anciens combattants. L'honorable député de Souris (M. Ross) a raison d'être parfois surpris et quelque peu irrité.

M. ROSS (Souris): A quel sujet?

M. CRUICKSHANK: Si j'avais offert de céder mon siège et qu'on m'ait ensuite forcé d'attendre deux ans et demi avant de passer à l'autre Chambre, je serais désappointé. Je le répète, l'opposition m'a paru tout à fait juste à ce sujet, sauf peut-être la petite opposition de l'angle éloigné de la Chambre qui fait fonction d'une épine dans le flanc, bien qu'elle ne nous gêne pas beaucoup. Le groupe dont je parle a été réuni ici à grands frais de tous les points du pays par les gros bonnets de Toronto. J'ai lu quelque chose d'intéressant dans le *Journal* d'Ottawa, numéro du mardi 3 avril. Je désire déposer cette coupure du journal afin qu'elle soit consignée au hansard, car je ne puis blâmer ce groupe d'avoir été désappointé. Dans une annonce payée, on trouve la liste des divers amusements, représentations théâtrales, et le reste, et, en tête de cette liste, l'annonce de l'assemblée C.C.F. On y lit que M. E. B. Jolliffe, chef de l'opposition à Toronto, sera l'orateur.

M. CASTLEDEN: Mitch Hepburn sera-t-il présent?

M. CRUICKSHANK: Il sera le chef du prochain gouvernement d'Ontario.

Une VOIX: Ce serait réellement amusant.

M. CRUICKSHANK: Toronto a dépensé la forte somme pour amener ici ces membres de la Chambre. Non, pas des membres de la Chambre...

Une VOIX: Ils le deviendront.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Voilà qui est bien parlé.

M. CRUICKSHANK: Ça va! vous pouvez faire votre discours plus tard. Vous n'avez pas assez de cran pour en faire un. Je dis donc que ces messieurs sont venus ici de toutes les parties du pays. L'idée me semble admirable, car c'est la première fois qu'ils verront Ottawa. Ils la visiteront aux frais de Toronto, tandis que j'y viens avec une passe.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur le président...

M. CRUICKSHANK: Je désire faire quelques propositions. Chaque jour, l'honorable député de Peterbourough-Ouest prend la parole à l'ordre du jour et dit: "J'ai ici une affaire au sujet de laquelle je désire poser une question." Or je désire moi-même en poser quelques-unes au ministre de la Défense nationale pour l'Air.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Vous devez écouter ce que je dis.

M. CRUICKSHANK: Il faut bien écouter des sornettes pour tuer le temps. La proposition de l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a beaucoup de bon. Il y a des membres du parti libéral qui pensent que toute idée émanant des conservateurs ne vaut rien, et de même, certains membres du parti conservateur pensent que toute proposition faite par les libéraux est mauvaise. J'approuve ce que disait hier soir l'honorable représentant de Lake-Centre au sujet du remboursement, par les hommes li-

cenciés du C.A.R.C., de leur allocation vestimentaire au taux, je pense, de 10c. par jour.

Le premier ministre est à son siège et je tiens à dire que le Canada est trop généreux, que notre effort est trop admirable pour que nous agissions de cette façon-là. J'ai pris connaissance dans le journal d'hier soir des épreuves qu'ont endurées certains de nos prisonniers de guerre. Je répète que le Canada est un pays trop généreux pour demander à quelqu'un de nos combattants de rembourser son allocation vestimentaire. Le ministère de la Défense nationale pour l'air a agi de bonne foi en licenciant ces hommes. Je ne suis pas avocat, mais je doute qu'une telle façon d'agir trouve l'appui d'un tribunal. Ces hommes ont été licenciés mais, par suite des exigences du service, ils ont été rappelés. Comme je l'ai dit, le Canada est un pays trop noble, trop généreux, et trop fier de son effort de guerre pour demander que l'allocation vestimentaire soit remboursée. Si nous avons commis une erreur, admettons-le. La population ne reprochera pas au Gouvernement actuel ni à un autre de s'être trompé, à condition qu'il soit assez franc pour le reconnaître. Cette question m'intéresse vivement, et elle intéresse également mes commettants.

Il y a un autre point que je voudrais signaler au ministre da la Défense nationale pour l'air. Il me semble qu'on demande à trop d'aviateurs revenus au pays après leur cycle de service, de retourner outre-mer, surtout quand nous avons ici tant d'autres aviateurs aptes et expérimentés qui brûlent d'envie d'y aller. Nous avons beaucoup dépensé à les former, bien que la question d'argent soit sans importance, et on devrait certainement leur accorder le privilège d'aller outre-mer, même si cela signifiait une formation supplémentaire, afin que nous puissions garder au pays ceux qui ont déjà accompli leur cycle de service.

Voici une autre question que je voudrais signaler au ministre de la Défense nationale pour l'air et que je me propose de signaler également au ministre suppléant de la Défense nationale. Je ne cherche d'aucune manière à amoindrir le rôle magnifique de notre aviation. Mais qui, aujourd'hui, gagne la guerre? C'est l'infanterie et l'armée, rien de plus certain. Il en est ainsi dans toute guerre.

Je dirai au ministre de l'Air que la Colombie-Britannique, du moins ma région, la plus belle de cette province, proteste énergiquement contre la présence dans l'aviation,—et qu'on n'aille pas mal interpréter mes remarques,—de tant d'hommes qui combattent si vaillamment au Canada depuis le commencement des hostilités. Je n'arrive pas à comprendre, vieux soldat que je suis, pourquoi on a libéré de l'aviation des hommes pour leur permettre de prendre part à des joutes professionnelles de hockey, quand ils ne pouvaient peler des pommes de terre dans l'armée de l'air. C'est contre le sens commun. Je ne suis pas moi-même joueur de hockey, mais comment un homme peut-il faire partie d'une équipe de hockey dirigée par quelqu'un de Toronto qui trouve que nous n'avons pas suffisamment de troupes entraînées, lorsqu'il ne peut peler les pommes de terres ou se rendre autrement utile à l'aviation, pendant que tous les jours les fils des cultivateurs des provinces de l'Ouest sont appelés sous les drapeaux? Il n'y a aucun doute sur ce point, on libère des membres de l'aviation pour leur permettre de jouer au hockey, et l'on appelle les fils des cultivateurs. Si les membres de la Gendarmerie royale canadienne désirent appréhender certains déserteurs, ils devraient fréquenter la Ligue nationale de hockey et Conny Smythe. C'est assez sur ce point pour l'instant; je reviendrai à la charge lors de l'examen des crédits de l'armée. C'est l'armée qui gagne la guerre, et elle mérite considération.

Un mot maintenant à l'opposition.

Une VOIX: Nous pouvons nous en passer.

M. CRUICKSHANK: Un navire sans gouvernail n'ira pas loin; il en est de même d'un parti sans chef. L'opposition demande toujours à hauts cris de fournir au peuple l'occasion de décider qui administrera la chose publique durant les quatre prochaines années. Fort bien. Mais alors, pourquoi ne pourrions-nous pas, dès ce soir, terminer la session pour permettre au peuple de se prononcer?

Un honorable député me dit que c'est impossible. Tous les crédits adoptés maintenant seront soumis à la surveillance du nouveau Parlement, et si l'opposition a confiance de remporter la victoire, qu'elle s'adresse à la population et s'en remette à son verdict.

M. NOSEWORTHY: J'invite le ministre ou l'adjoint parlementaire à nous donner un peu plus de renseignements sur le personnel des orienteurs dont il a été question hier. Je désire des éclaircissements sur les qualités exigées de ceux qui suivent le cours, sur le nombre d'orienteurs déjà formés, sur le nombre de ces derniers exerçant actuellement leurs fonctions d'orienteurs, sur le nombre de ceux qui ont été libérés et sur le nombre de ceux qui ont rallié leurs unités. J'ai d'autres questions à poser sur la formation professionnelle. D'abord quelles dispositions prend-on pour fournir dans tout le pays les immeubles et l'outillage nécessaires pour permettre à notre système d'enseignement d'assurer la formation professionnelle des hommes libérés de l'avia-

tion comme des autres services? J'ai entendu dire qu'une forte proportion de la formation professionnelle visera des métiers qui demandent fort peu de préparation, un peu à la façon dont on a procuré une certaine formation professionnelle à la fin de la dernière guerre. Plusieurs soldats s'étaient alors préparés au métier de barbier, par exemple, ou à un grand nombre d'autres métiers réclamant peu de formation ou très peu de dépenses. Prend-on aujourd'hui des dispositions en vue de permettre aux hommes libérés du service militaire de se préparer à la fabrication d'outils ou à d'autres professions qui comportent une longue formation et des dépenses d'argent considérables?

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre de la Défense nationale pour l'air): L'honorable député de Fraser-Valley a dit que l'allocation vestimentaire était reprise aux membres de l'aviation qui ont été libérés. Comme je l'ai dit hier soir, ce n'est pas l'aviation qui recouvre l'allocation vestimentaire des hommes appelés au service dans l'armée. C'est l'armée elle-même, aux fins de constituer une caisse pour les hommes lors de leur libération de l'armée. La question devrait être débattue lors de l'examen des crédits de l'armée.

Quant au personnel navigant de retour d'outre-mer après une série d'envolées de combat, nous nous efforçons de les garder au pays. Cependant, comme il nous faut des chefs d'escadrilles expérimentés pour diriger les nouveaux venus, nous devons exiger d'un certain nombre une deuxième série d'envolées.

L'honorable député d'York-Sud a voulu des renseignements sur notre personnel d'orienteurs professionnels. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je ferai préparer la réponse et la lui fournirai.

Il a voulu savoir aussi quelles mesures nous prenions pour préparer à certains métiers le personnel démobilisé de l'aviation et des autres armes. La question relève du ministère du Travail, et j'en laisse la réponse au ministre.

Je répondrai maintenant aux questions posées hier soir par l'honorable député de Rosedale. Il a demandé quelle était la proportion des officiers et celle des simples soldats parmi le personnel navigant du C.A.R.C. Il a aussi laissé entendre que la proportion des officiers parmi les membres canadiens de la R.A.F. était inférieure à celle qui existe dans nos escadrilles canadiennes. Je suis heureux de signaler que, d'après la liste que je veux consigner au compte rendu, la proportion est à peu près la même. Des membres du C.A.R.C. servant avec la R.A.F. outre-mer, la proportion des officiers est d'environ 62 p. 100. Avec la permission du comité, je dépose la liste au compte rendu:

Pourcentage de distribution du personnel navigant du C.A.R.C. par officiers et autres aviateurs*

Groupe	% Officiers	% Autres
Unités du C.A.R.C. outre-mer.	63	37
Membres du C.A.R.C. attachés à la R.A.F. outre-mer.....	62	38
Membres du C.A.R.C. au Canada	66	33
Unités du C.A.R.C. au Canada et unités du C.A.R.C. outre-mer	65.4	34.6
Personnel total navigant du C.A.R.C. entraîné	64.8	35.2

*Non compris les membres d'équipages aériens encore sans grade.

L'hon. M. MITCHELL: Le comité n'est pas encore saisi de mes crédits, mais qu'il me soit permis de fournir à l'honorable député d'York-Sud les renseignements demandés sur la formation professionnelle des militaires démobilisés. Depuis la chute de la France en 1941, le ministère du Travail avec le concours des provinces a donné la formation à plus de 400,000 Canadiens. Ce seul chiffre suffit à démontrer que nous sommes en mesure d'assurer la formation des démobilisés. Il a parlé du métier d'outilleur. C'est un des métiers très spécialisé de la métallurgie. Si l'honorable député a quelque expérience de la métallurgie, il doit savoir qu'on ne peut former des outilleurs dans des écoles, mais seulement dans les ateliers des industries elles-mêmes. J'admets qu'il est possible d'inculquer à un jeune homme les principes de la mécanique à l'école technique; toutefois, il ne peut devenir un outilleur qu'après avoir fait un stage dans l'industrie elle-même; ce métier ne peut s'apprendre dans les livres.

M. NOSEWORTHY: Je n'ai pas prétendu qu'on pouvait obtenir l'expérience voulue dans les écoles, j'ai simplement demandé si le Gouvernement s'occupait de fournir aux démobilisés l'occasion d'obtenir la formation dans ces métiers plus spécialisés. Je n'ai cité celui d'outilleur que comme exemple.

L'hon. M. MITCHELL: Pour ma part, j'étais électricien, du moins je le croyais, ayant fait quatre ans d'apprentissage. J'ajouterai qu'à mon sens, le métier d'outilleur est encore plus spécialisé, si je puis m'exprimer ainsi, et je ne crois pas me tromper car, je le répète, les outilleurs sont souvent plus rares que les brigadiers. On ne se rend compte des aptitudes réelles d'un homme pour ce métier que dans l'industrie elle-même. Mon honorable ami, qui est instituteur, sait que l'école ne peut inculquer que les principes d'un art. Je me rappelle très bien m'être rendu

à l'école technique pour augmenter mes connaissances du métier que j'avais appris lorsque j'étais encore tout jeune; je ne crois cependant pas qu'il soit à recommander ou qu'il soit même possible d'apprendre un tel métier dans les livres ou à l'école.

M. REID: C'est absolument impossible.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député de New-Westminster m'approuve en ceci. Si mon honorable ami connaît quelque moyen d'accélérer l'apprentissage de l'outilleur, je lui saurais gré d'être mis au courant.

M. NOSEWORTHY: Le ministre n'a pas encore répondu à ma question. Je lui ai demandé si le département prend des dispositions par lesquelles les hommes qui suivent telle partie, l'outillerie par exemple, du cours qu'ils peuvent obtenir dans une école, peuvent recevoir de l'aide après avoir terminé leur formation professionnelle dans l'école, afin de pouvoir devenir très compétents en fabrication d'outils ou dans tout autre métier mécanique qui exige une formation complétant celle qui se donne dans les écoles.

L'hon. M. MITCHELL: Je croyais avoir répondu à l'honorable représentant. Il est aussi bien renseigné que moi, je suppose, sur ces questions. Je ne crois pas qu'aucun organisme d'Etat ou autre puisse exiger d'un patron qu'il emploie qui que ce soit. C'est au fruit qu'on juge l'arbre. A propos d'outillerie, on a estimé qu'il y avait au Canada, au début des hostilités, 2,300 outilleurs. Ce n'est pas beaucoup. En 1941 et 1942 on a constaté qu'il y avait embouteillage dans l'industrie de la machine. Malgré cela, nous avons établi la plus grande armature industrielle que le pays ait jamais connue. L'honorable député peut être assuré que nous avons les mécaniciens voulus et que nous pourrons, d'une façon générale, offrir la formation nécessaire à ces jeunes gens s'ils la désirent. Ainsi que le ministre des Affaires des anciens combattants l'a déjà fait observer, bien que 200,000 hommes soient déjà libérés des services armés, son département et le mien n'ont eu à pourvoir à la formation que de 7,040 d'entre eux. La question posée par mon honorable ami est sans portée pratique.

M. HAZEN: Le ministre peut-il nous dire si des hommes du C.A.R.C. qui étaient prisonniers de guerre ont pu s'évader ou ont été libérés en raison de l'avance de l'armée russe en Allemagne orientale? Plusieurs camps allemands de prisonniers de guerre se trouvaient dans cette partie du pays et ont été déplacés de temps à autre à mesure que les Russes avançaient. Je sais que les femmes et les parents de certains de nos prisonniers de guerre se demandent où ces derniers se trouvent actuellement. Le ministre voudrait-il aussi nous faire connaître le chiffre des pertes du C.A.R.C. depuis l'ouverture des hostilités, et le nombre des aviateurs qui sont prisonniers en Allemagne; pourrait-il répartir le nombre des pertes entre les équipages aériens et les équipes terrestres.

L'hon. M. GIBSON: Le total des pertes depuis le 9 septembre 1939 jusqu'au 28 février 1945 s'élève à 18,206 morts et disparus en activité de service. De ce nombre 8,842 étaient officiers et 9,364, sous-officiers ou simples aviateurs. Je ne sais pas encore d'une manière précise, si certains membres du C.A.R.C. ont été libérés des camps de prisonniers sur le front russe, mais naturellement dès que la nouvelle me parviendra, les parents intéressés en seront immédiatement informés.

M. HAZEN: Le ministre ne nous a pas indiqué séparément les pertes des équipes terrestres et des équipages aériens. Aurait-il ces chiffres?

L'hon. M. GIBSON: Je ne les ai pas, mais je puis les obtenir.

M. HAZEN: Le ministre n'a pas non plus fait savoir le nombre de nos aviateurs qui sont prisonniers de guerre. A-t-il ce chiffre?

L'hon. M. GIBSON: Non, je n'ai pas le nombre des prisonniers de guerre, mais je l'obtiendrai pour mon honorable ami.

M. HAZEN: L'autre soir, au cours de son exposé, le ministre de la Défense nationale pour le service naval a dit que le Gouvernement avait décidé en 1941 que la marine d'après-guerre compterait environ 9,000 officiers et matelots. Le Gouvernement a-t-il envisagé quel effectif il autoriserait pour le C.A.R.C. après la guerre?

L'hon. M. GIBSON: L'état-major du C.A.R.C. est à dresser divers plans pour l'aviation d'après-guerre. On en est arrivé à aucune décision définitive sur les effectifs que comprendra notre aviation d'après-guerre. A mon sens, cela dépendra dans une certaine mesure des relations internationales qui auront été établies à la fin des hostilités. Nous n'avons pour l'instant aucune idée précise de ce que seront alors ces effectifs.

M. HAZEN: Le Gouvernement a-t-il l'intention de maintenir ouverte l'école d'aviation de Pennfield Ridge, ainsi que celles de Charlottetown et de Chatham (N.-B.)? Quelle formation donne-t-on présentement à ces deux écoles?

L'hon. M. GIBSON: L'école de Pennfield sert à l'entraînement d'aviateurs pour les opérations militaires et elle demeurera ouverte à cette fin.

M. HAZEN: On a l'intention de la laisser ouverte, n'est-ce pas?

L'hon. M. GIBSON: Tant que l'entraînement en vue des opérations militaires se poursuivra, elle demeurera ouverte.

M. HAZEN: Est-il possible que soit rouverte l'école de Chatham, (Nouveau-Brunswick), qui a été fermée?

L'hon. M. GIBSON: Je ne dirai pas que cela est impossible, mais il n'est pas probable qu'elle soit rouverte.

M. FAIR: On a pris dans le passé des mesures en vue d'assurer une formation aux hommes libérés des forces aériennes. Quelqu'un impose-t-il des restrictions aux officiers qui s'occupent de cette formation? Je songe à certains membres des forces aériennes qui ont abandonné la profession d'instituteur pour s'enrôler dans le corps d'aviation et qui ont manifesté le désir de suivre, après leur libération, des cours universitaires. Je crois savoir que cet avantage a été refusé à plusieurs instituteurs. On leur a dit qu'ils étaient instituteurs et qu'ils pouvaient gagner leur vie dans l'exercice de cette profession. Nous savons tous, cependant, que bien des gens qui se font instituteurs envisagent cet emploi comme une étape vers un avenir plus avantageux, et je me demande si ces instituteurs libérés des forces aériennes ne devraient pas être encouragés à suivre des cours universitaires.

L'hon. M. MITCHELL: Cette question relève de mon département et il est opportun, je crois, que je l'aborde dès maintenant. Il y a eu, surtout dans la province de mon honorable ami, une grande pénurie d'instituteurs. A un moment donné, on m'a laissé entendre qu'un grand nombre d'écoles devraient fermer leurs portes. Cela remonte à un an environ et les choses en sont encore au même point. Il est indispensable d'appliquer à cette profession une réglementation tout comme dans le cas de l'extraction de la houille, des bas métaux et ainsi de suite. Personne plus que moi n'approuve les paroles de l'honorable député lorsqu'il déclare que parfois l'enseignement constitue le fondement d'une carrière; cependant, tant que les conditions de travail au pays ne seront pas stabilisées,—et je parle ici au point de vue général,—il sera nécessaire d'avoir recours à une certaine réglementation afin de nous assurer que les jeunes gens reçoivent une instruction suffisante qui leur permettra plus tard de fréquenter les universités. Je serai tout aussi heureux que mon honorable ami lorsque viendra le jour où toutes les réglementations concernant la population civile pourront être relâchées, et j'entends par civils les instituteurs aussi bien que les autres.

M. FAIR: Je ne voulais pas parler expressément de l'Alberta mais de l'ensemble des instituteurs. J'ai lu dans les journaux, hier ou avant-hier, qu'après le premier septembre, certaines catégories d'emplois pourraient cesser d'être immobilisés. Si la raison que le ministre a donnée est bien celle pour laquelle on ne permettait pas aux instituteurs de fréquenter l'université, peut-on en conclure que ces restrictions prendront fin après le 1er septembre?

L'hon. M. MITCHELL: J'ai fait mention de l'Alberta tout simplement parce que c'est la province de mon honorable ami. Je puis lui donner l'assurance que mon département coopère avec tous les gouvernements provinciaux, et celui de l'Alberta est l'un de ceux qui ont manifesté le plus d'empressement. Cependant, bien que certains emplois cessent d'être immobilisés, pour employer l'expression de l'honorable député, la profession d'instituteur sera dans la catégorie A au point de vue des priorités.

M. FAIR: Ce n'est pas précisément ce que je voulais savoir. J'ai demandé si cette restriction, censément attribuable à une pénurie d'instituteurs, prendra fin lorsqu'on aura obtenu tous les hommes dont on a besoin.

L'hon. M. GIBSON: On devrait laisser ces questions en suspens jusqu'à ce qu'on examine les crédits du ministère du Travail. Elles n'ont rien à voir au ministère de l'Air.

M. CASE: Je désire soumettre certaines observations au ministre touchant les personnes à charge des membres du Corps d'aviation. Mes observations s'appliquent, en réalité, à tous les services, mais puisque nous nous occupons présentement du ministère de l'Air, je tiens à faire ces remarques au titulaire de ce ministère. Au cours de l'exposé du ministre des Affaires des anciens combattants, j'ai été heureux d'apprendre que la gratification ira aux héritiers des anciens combattants décédés. Je prie le Gouvernement de songer à la possibilité de verser le crédit de rétablissement à la veuve du soldat, de l'aviateur ou du marin. A mon avis, il est très urgent qu'on procède de cette façon si l'on tient compte de la situation de ces personnes qui restent en général sans autres ressources. Je prierais aussi le Gouvernement de songer à l'élaboration d'une politique en vertu de laquelle on pourrait avancer de petits prêts en vue de l'établissement de petites

entreprises commerciales. Il est vrai que la loi actuelle est assez vaste d'application et qu'elle prévoit le prêt de sommes importantes, mais à l'heure actuelle, il y a dans ma circonscription des gens qui pourraient utiliser avantageusement du crédit et qui mériteraient d'en recevoir. On devrait, par conséquent, songer à la question de prêter de petites sommes en vue de l'établissement de petites entreprises commerciales.

L'hon. M. GIBSON: Je soumettrai ces questions au ministre des Affaires des anciens combattants, étant donné qu'elles relèvent de ce ministre. En réponse à l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Hazen) qui désire connaître le nombre global de prisonniers de guerre que compte le Corps d'aviation, le nombre de prisonniers de guerre et d'internés au 31 mars était de 2,216.

M. MAYBANK: Je reviens à la question des hommes qui ont été libérés du Corps d'aviation et versés dans l'armée et qui doivent rendre l'allocation vestimentaire de $100. Quelle est la situation des membres du Corps d'aviation qu'on a versés dans la réserve? S'ils ont touché l'allocation de $100 et s'ils ont été rappelés dans le Corps d'aviation, doivent-ils rendre cette allocation, comme le font présentement ceux qui passent à l'armée? N'en est-il pas ainsi de ceux qui quittent la réserve?

L'hon. M. GIBSON: Ceux qui sont versés dans la réserve touchent l'allocation vestimentaire. S'ils sont appelés, on entend ne pas la leur enlever.

M. DIEFENBAKER: Il est une autre question au sujet de laquelle je désire être renseigné. Il s'agit de la mise à la retraite d'un certain nombre d'officiers supérieurs du Corps d'aviation depuis un an environ. Il y a eu récemment la mise à la retraite du maréchal de l'Air Breadner et dernièrement aussi celle d'un autre officier supérieur. Sur quoi sont fondées les allocations de retraite? Ces officiers ont servi pendant un certain nombre d'années: 22, 23, 25 et 28 ans et ils prennent leur retraite à l'âge de 49, 50 et 51 ans; dans l'ensemble, ils reçoivent des allocations qui sont exceptionnellement élevées.

Je vais citer au ministre les noms de quelques-uns de ces officiers qui ont pris leur retraite, car je veux qu'il me dise pourquoi l'on n'a pas jugé opportun d'utiliser leurs services. Je mentionne en particulier le maréchal de l'air Edwards, le vice-maréchal de l'air Kenny, le vice-maréchal de l'air Croil, le vice-maréchal de l'air Godfrey, le vice-maréchal de l'air Cuffe et le vice-maréchal de l'air Shearer. Ces officiers ont pris leur retraite en 1943 ou en 1944, avant le 17 mars de cette dernière année. Le ministre nous disait hier soir qu'ils ont pris leur retraite après avoir versé pendant leurs années de service, 5 p. 100 de leur solde annuelle à un fonds de pension. Ce qui saute aux yeux à ce sujet, c'est que, si le maréchal de l'air Edwards avait été mis à la retraite, disons au début de la guerre, en 1939, au rang qu'il occupait alors, il aurait touché une pension de $2,484 par année. En moins de quatre ans, en raison de ses services et de l'avancement rapide accordé aux officiers pendant cette période, sa pension a atteint la somme de $5,744.61 par année. Quant au vice-maréchal de l'air Kenny, il aurait reçu $2,464; lors de sa mise à la retraite, sa pension était de $4,170.40. Le vice-maréchal de l'air Croil aurait touché une pension de $3,450 au début du conflit; lorsque le moment est venu de prendre sa retraite, il a obtenu une pension de $5,600. Le vice-maréchal de l'air Godfrey aurait touché $3,024; au moment de prendre sa retraite, sa pension était de $5,720.15. De même la pension du vice-maréchal de l'air Cuffe est passée de $3,072 en 1939 à $5,026.80, à la date de sa mise à la retraite, et celle du vice-maréchal de l'air Shearer de $2,376 en 1939 à $5,027, lors de sa mise à la retraite.

N'aurait-on pas pu utiliser de quelque façon les services de ces officiers? On dira que leur mise à la retraite permettait à d'autres d'obtenir de l'avancement. Mais ces officiers possèdent de l'expérience. Lorsque le ministre a répondu au chef de l'opposition, le 20 mars, au sujet de la mise à la retraite du maréchal de l'air Breadner, il a parlé de certaines rumeurs. Pourquoi un homme possédant la compétence et la formation du maréchal de l'air Breadner prendrait-il sa retraite au moment où ses services pourraient être si précieux pour son pays? L'explication fournie par le ministre n'était guère rassurante. On lui a demandé si le maréchal de l'air, M. Breadner, avait ou non accepté le changement apporté, après l'avènement du ministre actuel à la direction du ministère, dans la façon antérieure, tout à fait extraordinaire, pour employer l'expression du ministre, de faire rapport.

M. SLAGHT: L'honorable député permet-il une question?

M. DIEFENBAKER: Certainement.

M. SLAGHT: Ai-je raison de dire qu'après l'incident mentionné par l'honorable député, le maréchal de l'air Breadner, a déclaré publiquement que sa mise à la retraite était la décision qui s'imposait?

M. DIEFENBAKER: Voici donc, monsieur le président, un nouveau sous-secrétaire. Je posais ma question au ministre, qui peut, je pense, se passer de toute assistance, même de

celle de l'honorable représentant de Parry-Sound. Le ministre peut sans doute répondre sans son aide.

M. SLAGHT: L'honorable député ne m'a-t-il pas permis de lui poser une question? Voilà maintenant qu'il élude la réponse. Comme il voudra.

M. DIEFENBAKER: S'agit-il d'un contre-interrogatoire?

M. SLAGHT: C'est la réaction ordinaire de celui qui, après avoir admis une question, élude la réponse.

M. DIEFENBAKER: En somme, monsieur le président, l'honorable député peut prononcer un discours, ou même tenter quelque contre-interrogation. Il n'en reste pas moins qu'il assiste rarement aux séances de la Chambre, et je suis content de le voir à son siège aujourd'hui. Je pose ma question au ministre, et je veux savoir s'il y a eu désaccord.

M. SLAGHT: En réponse à cette calomnie intentionnelle, je dirai à l'honorable député qu'il a la vue très courte, car j'assiste aux séances de la Chambre aussi fréquemment que lui.

M. DIEFENBAKER: La question qu'a posée l'honorable député d'York-Sunbury se trouve à la page 20 du hansard. La voici:

L'hon. M. Hanson: Tout de même, il n'approuvait pas le nouvel arrangement.
L'hon. M. Gibson: Je n'ai pas dit cela.
L'hon. M. Hanson: Mais moi je le dis.
L'hon. M. Gibson: Je ne suis pas de cet avis.
L'hon. M. Hanson: A-t-il, oui ou non approuvé le nouvel arrangement?

Après quelques mots supplémentaires de l'honorable député d'York-Sunbury, le ministre a repris:

L'hon. M. Gibson: Je n'ai pas affirmé qu'il n'avait pas approuvé le nouvel arrangement, mais qu'il ne voulait pas continuer à servir sous le nouveau plan.

Le cas mérite, je crois, des éclaircissements. Le maréchal de l'air Breadner a de brillants états de service. Après la discussion qui a eu lieu à la Chambre, le maréchal de l'air Breadner a fait, il est vrai, comme le dit l'honorable député de Parry-Sound, la déclaration dont ce dernier a fait mention. C'est ce qu'il a dit; mais la façon dont le ministre a répondu à la question donne l'impression que tout n'allait pas bien à cet égard. Le pays a droit de savoir pourquoi on a modifié le plan existant. Quelle en a été la raison? Quelle allocation touchera le maréchal de l'air Breadner à sa retraite de l'aviation? Je désire aussi obtenir du ministre la liste de tous les officiers du grade de vice-maréchal de l'air ou d'un grade supérieur à celui-ci qui ont été mis à la retraite depuis le 1er juillet 1944 jusqu'aujourd'hui, et le montant de la pension que touche chacun d'eux.

L'hon. M. GIBSON: Ceux qui sont à la retraite depuis juillet 1944 sont le vice-maréchal de l'air Cowley, le vice-maréchal de l'air Stephenson, le vice-maréchal de l'air Ferrier, le vice-maréchal de l'air Anderson, et le maréchal de l'air Breadner. Le vice-maréchal de l'air Ferrier touche une pension de $5,027.65. Le vice-maréchal de l'air Cowley touche $4,730.93, et le vice-maréchal de l'air Stephenson, $5,566.32. Le montant des pensions du vice-maréchal de l'air Anderson et du maréchal de l'air Breadner n'est pas encore fixé. J'estime que le vice-maréchal de l'air Anderson touchera une somme approximative de $5,148, et le maréchal de l'air Breadner environ $7,028.

On m'a demandé sur quoi l'on se fonde pour fixer le montant des pensions. On tient compte à la fois de la longueur du service, du grade et de la solde du titulaire au moment où il prend sa retraite. Ces questions sont toutes prévues dans les règlements concernant la pension, et leur solution est plus ou moins automatique. Si ces officiers s'étaient retirés avant la guerre, a-t-on dit, ils auraient touché des pensions moins élevées. Cela est parfaitement exact: ces hommes auraient pris leur retraite avec un grade bien inférieur. Il faut se rappeler que l'aviation s'est développée de façon extraordinaire durant la guerre. Ceux qui faisaient partie de la force permanente avant la guerre ont été naturellement promus afin d'occuper des postes supérieurs dans le corps d'aviation qui prenait un grand développement. Ayant obtenu de telles promotions et ayant assumé de plus grandes responsabilités, ils devaient avoir droit à une pension plus forte le jour où ils prendraient leur retraite.

On nous a conseillé de ne pas mettre à leur retraite les officiers supérieurs. Dans un corps d'aviation jeune comme le nôtre et composé d'hommes jeunes, ce ne serait pas encourageant pour ces derniers de voir les postes supérieurs occupés et de savoir que le jour où ils ne pourraient plus conduire un avion il n'y aurait pas de place pour eux dans l'état-major. Par conséquent, il y a eu progression dans les rangs supérieurs afin de faire place à ceux qui méritaient de monter en grade.

Je regrette que mes paroles aient pu créer l'impression d'un désaccord avec le maréchal de l'air Breadner quand celui-ci a pris sa retraite, car il n'y en a certainement pas eu. Je le répète, quand il s'est rendu en Angleterre, c'était à la suite d'une entente spéciale grâce à laquelle il devait faire rapport di-

rectement au ministre. Il a été chef de l'état-major de l'Air à Ottawa, le plus haut poste qui existe dans l'aviation permanente. En Angleterre, il était chef de l'état-major outre-mer et relevait directement du ministre.

On a décidé que le représentant de l'aviation outre-mer relèverait du chef d'état-major à Ottawa. Le maréchal de l'air Breadner y consentit. Il consentit également à prendre sa retraite, ayant atteint le plus haut poste et jugeant bon de faire place à de plus jeunes. Il n'y eut aucun désaccord. La déclaration même du maréchal de l'air Breadner, qu'il a faite en Angleterre, a tiré ce point au clair.

M. BROOKS: Je tiens à faire allusion encore une fois à une question que j'ai posée au ministre hier soir au sujet des jeunes gens qui quittent l'aviation de réserve pour s'enrôler dans l'armée, car je ne suis pas certain si j'ai bien compris sa réponse. Je sais que cela intéresse un grand nombre d'officiers et de sous-officiers. Le ministre a répondu ceci:

Celui qui passe à l'armée n'est pas sujet à rappel dans l'aviation. Il doit se défaire de toute attache, sans quoi l'armée ne pourrait bien fonctionner s'il fallait tenir en lisière un grand nombre de ses officiers.

Cela vise les officiers, mais cela s'applique-t-il également aux sergents? Je veux savoir si la règle qui s'applique aux officiers qui quittent l'aviation pour s'enrôler dans l'armée vise également les sergents. Les sous-officiers pourraient-ils retourner au Corps d'aviation plus tard s'ils reçevaient un appel de ce service?

L'hon. M. GIBSON: Il n'y a rien de défini; par exemple, nous avons des sergents qui font partie des équipages et qui ont été versés à la réserve du C.A.R.C. S'ils s'enrôlent dans l'armée, on ne pourrait, normalement, les rappeler dans l'aviation. Si un officier ratait ses examens, il serait versé à nouveau dans la réserve des équipages du Corps d'aviation. Quant aux sous-officiers qui font partie du personnel d'entretien et qui sont libérés, ces hommes ne sont pas versés à la réserve du Corps d'aviation. Ils reçoivent leur libération et, s'ils s'enrôlent dans l'armée, ils ne peuvent revenir au Corps d'aviation.

M. BROOKS: Je comprends. Par conséquent, les officiers et les sous-officiers qui font partie des équipages et qui s'enrôlent dans l'armée ne sont pas sujets à être rappelés dans la réserve advenant le cas où l'on aurait besoin de leurs services?

L'hon. M. GIBSON: Le Corps d'aviation ne peut les rappeler.

M. BROOKS: Au cours de mon récent voyage outre-mer, j'ai eu l'honneur de rendre visite à nos escadrilles canadiennes dans le

[L'hon. M. Gibson.]

Yorkshire (Angleterre). Je me sentais orgueilleux du travail accompli par ces aviateurs et ce n'est pas sans une vive émotion que je les ai vus partir pour leurs envolées. La série réglementaire est de trente-quatre envolées, n'est-ce pas?

L'hon. M. GIBSON: Je ne voudrais pas me prononcer d'une façon trop catégorique. Ce nombre varie d'après le genre d'appareil; il ne sera pas le même pour un bombardier que pour un chasseur. Trente-quatre est peut-être le nombre requis pour une catégorie particulière d'avions.

M. BROOKS: C'était le nombre requis pour l'escadrille que j'ai visitée. Il m'a semblé plutôt élevé. Le ministère a-t-il jamais songé à le réduire de façon à permettre aux aviateurs diplômés qui brûlent de se rendre outre-mer,—et ils sont nombreux,—d'aller remplacer ceux qui ont déjà fait une certaine période de service? J'ai rencontré un certain nombre de nos aviateurs. Certains d'entre eux m'ont semblé fatigués et j'ai cru qu'ils se contenteraient volontiers d'un nombre moins grand d'envolées. Ce serait peut-être, pour le ministre, un moyen de fournir à ces hommes qui veulent aller outre-mer l'occasion de s'y rendre.

L'hon. M. GIBSON: Les envolées sont beaucoup moins difficiles aujourd'hui qu'au début de l'an dernier. Alors, un avion parti d'Angleterre devait traverser une grande étendue de territoire ennemi ou sous occupation ennemie, avant d'atteindre son objectif. Aujourd'hui bon nombre d'aviateurs peuvent survoler des territoires alliés et n'être en pays ennemi que peu de temps avant de regagner leurs bases. Les dangers ont donc beaucoup diminué.

Mais il y a plus. Un pilote acquiert de l'expérience. On estime qu'à mesure qu'un aviateur approche de la fin de sa série réglementaire, d'envolées de combat, il devient plus précieux pour son escadrille que le nouvel arrivé. C'est pourquoi nous ne voulons pas limiter le nombre de séries au point où nos escadrilles de bombardement se constitueraient presque exclusivement d'aviateurs sans expérience. La deuxième série, lorsqu'elle est exigée, est toujours beaucoup plus courte que la première.

M. BROOKS: N'est-il pas vrai que lorsqu'on forme un équipage de bombardement, on lui confie tout d'abord des missions faciles, lui permettant ainsi d'acquérir une expérience qui lui profitera au cours des envolées plus difficiles? Il me semble qu'on pourrait confier à ces jeunes gens des tâches faciles tout d'abord et devenant graduellement plus difficiles par la suite.

L'hon. M. GIBSON: Sauf erreur, c'est ce qu'on fait.

M. PERLEY: Je désire signaler au ministre un cas spécial. Je commencerai toutefois par exprimer mon appréciation de la réception courtoise dont j'ai joui de la part de l'adjoint parlementaire du ministre. Il m'a souvent aidé à aplanir des difficultés et je profite de l'occasion pour l'en remercier.

L'adjoint parlementaire se souviendra, je crois, que, dans le cas qui m'occupe, il s'agit d'un prisonnier de guerre qui désirait passer de la R.A.F. au C.A.R.C. Les circonstances sont bien spéciales, puisque cet homme est le premier Canadien fait prisonnier outremer. Il était pilote avant la guerre et s'est rendu en Angleterre au tout début du conflit pour s'enrôler dans la R.A.F. Fait prisonnier, il est resté entre les mains de l'ennemi depuis plus de cinq ans. La dernière fois qu'il a écrit à sa mère, il lui a dit qu'il s'attendait à son élargissement. J'ignore comment la nouvelle a pu parvenir par courrier, mais il affirmait que les Russes étaient déjà à proximité du camp qu'il occupait. Vous comprenez que cet homme, s'il avait pu permuter au C.A.R.C., aurait joui d'une solde beaucoup plus avantageuse.

Il y a aussi la question des primes que recevront ces prisonniers lorsqu'ils seront relâchés et reviendront au pays. Sur quoi se fondera-t-on pour établir le chiffre de ces allocations? Accordera-t-on un traitement de faveur aux cas du genre que je viens de mentionner? Ce jeune homme n'a pas eu la moindre occasion d'obtenir un brevet d'officier ou une décoration pour action d'éclat. Il est demeuré prisonnier depuis le début des hostilités, ce qui ne devrait pas l'empêcher de bénéficier d'un traitement spécial.

Ce cas est intéressant à un autre point de vue. Un autre jeune homme, qui fréquentait la même école que lui avant d'entrer dans le C.A.R.C. a également été fait prisonnier il y a environ quatre ans et demi. Envoyé au même camp, ils ne se sont jamais séparés depuis. Le membre du C.A.R.C. reçoit une solde plus élevée que son ami de la R.A.F., bien qu'ils aient été élevés ensemble, qu'ils aient fréquenté la même école et qu'ils aient été faits prisonniers à six mois d'intervalle. J'espère avoir bien expliqué qu'il s'agit d'un cas particulier, cet homme étant le premier Canadien fait prisonnier de guerre.

Je voudrais dire un mot au sujet de jeunes gens licenciés. En moins de deux mois, cinq jeunes gens de ma localité ont été libérés du service, chacun d'eux ayant passé quatre ans ou plus outre-mer. J'ai examiné leurs cas avec le ministre et je suis heureux de pouvoir dire que trois d'entre eux sont maintenant à l'université et que les deux autres sont sur le point d'obtenir de l'emploi satisfaisant. La question de l'enseignement universitaire est venue sur le tapis cet après-midi et j'ai cru bon de signaler au comité ce qui a été accompli dans les cas mentionnés.

L'hon. M. GIBSON: Un grand nombre de jeunes gens sont allés prendre du service dans la R.A.F. après la déclaration de guerre et plusieurs d'entre eux ont été autorisés à se faire transférer dans le C.A.R.C. En ce qui concerne le jeune homme que l'honorable député a mentionné en particulier, j'ignore à quelle date précise il s'est enrôlé dans la R.A.F. et s'il aurait droit à se faire transférer.

M. PERLEY: Il a fait quelque temps de l'aviation au Canada avant la guerre. Il désirait beaucoup faire sa part et il est immédiatement allé outre-mer, pensant que c'était la seule façon d'y réussir.

L'hon. M. GIBSON: Un brevet ne peut être accordé avant la libération d'un prisonnier de guerre, car il est nécessaire qu'il subisse l'examen médical ordinaire. Quand cet homme sera libéré et qu'il présentera sa demande de transfert, elle sera certainement prise en considération.

M. MACDONALD (Halifax): Je désire signaler au ministre une question que mon collègue de Halifax et moi avons déjà soumise à l'ancien ministre de la Défense nationale pour l'Air et à l'adjoint parlementaire. Je veux parler du cas de Harold M. Cassidy, d'Halifax. M. Cassidy est un ancien combattant de la première Grande Guerre. Il s'est enrôlé pour outre-mer et a servi dans un bataillon d'infanterie de la Nouvelle-Ecosse.

Lorsqu'éclata la guerre, il se considéra tenu d'y prendre part, offrit ses services et obtint finalement un emploi dans le C.A.R.C. à titre de casernier. Il fut pris à l'effectif de la région de l'Atlantique en novembre 1941. On m'informe qu'il avait reçu l'assurance des dirigeants de cette région, qu'il serait logé et nourri gratis. Je ferai observer que la solde d'un casernier est bien modique.

M. Cassidy fut affecté à l'aéroport de Gander (Terre-Neuve). A son arrivée il s'aperçut qu'on ne tiendrait pas compte des promesses de pension. Il protesta énergiquement et finalement l'autorisation fut accordée de lui verser une allocation de $1.70 par jour à compter du 1er avril 1942, c'est-à-dire plusieurs mois après son arrivée à Terre-Neuve. Cette allocation lui fut versée jusqu'à son départ de Terre-Neuve et ce n'est pas de cette période qu'il s'agit. Toutefois il n'a jamais reçu d'allocation pour le temps qu'il a passé à Terre-Neuve avant le 1er avril 1942. Il n'a pas cessé de protester, mais ce fut en vain.

Non seulement il n'a pas obtenu satisfaction, mais on a retenu l'un de ses chèques pour en déduire les frais de mess qu'on lui attribue à Gander. Il soutient qu'il les avait tous acquittés et je dois dire qu'il avait pour appuyer ses réclamations ce qui paraissait être des reçus en bonne forme, qu'il avait obtenus avant de quitter Gander. On se souviendra que le bien fondé de sa revendication a été reconnu par l'autorisation accordée par le Conseil du trésor ou quelque organisme que ce soit, de lui verser une allocation à compter du 1er avril 1942. Il me semble que, par le versement de cette allocation, les autorités admettaient qu'on lui faisait une injustice à laquelle il fallait remédier, et que, par conséquent, le paiement de son allocation devrait dater de novembre 1941.

J'exhorte le ministre à se constituer lui-même ou voir à ce que son sous-ministre se constitue lui-même en jury, ou nomme un jury d'un homme pour étudier le cas. J'ai en ma possession un dossier volumineux à ce sujet, mais les points importants pourraient être résumés et présentés en quelques minutes. Mon collègue et moi-même avons consacré beaucoup de temps à ce cas et je suis certain que, si le ministre ou son sous-ministre l'envisageait à la façon d'un jury, on accorderait sans hésitation les demandes de M. Cassidy. J'ai mentionné la chose à l'adjoint parlementaire et il a sans doute parcouru le dossier. Je lui ai dit hier que j'en parlerais aujourd'hui.

L'hon. M. GIBSON: Je crois savoir que cette affaire Cassidy est passablement compliquée et qu'elle présente certains aspects exceptionnels. Elle fait depuis longtemps l'objet d'une étude au département et je m'en occuperai bien volontiers.

M. BENCE: Je ne suis pas entièrement satisfait des explications qui ont été données à propos du maréchal de l'air Breadner et des pensions considérables versées aux membres du corps d'aviation que l'on met présentement à la retraite. Je dois dire que, pour ma part, j'approuve l'attitude que le ministre a prise quand il a assumé la direction de son ministère et décidé que la situation redeviendrait ce qu'elle était avant le départ du maréchal de l'air Breadner pour outre-mer, alors que l'officier qui détenait ce poste devait faire rapport au chef de l'état-major aérien au Canada. Il semble évident, pour le public, que le maréchal de l'air Breadner désirait vivement aller outre-mer. Je ne le connais nullement, toutefois. J'imagine qu'il est excellent officier, et il est certain qu'il a de bons états de service. Il voulait aller outre-mer et jouir, pendant son service là-bas, des avantages qui lui étaient assurés au point de vue de l'impôt sur le revenu et sous d'autres rapports, mais il a refusé d'accepter l'inconvénient que représentait pour lui le fait d'avoir à faire rapport à un nouveau chef de l'état-major aérien, puisqu'il avait lui-même occupé ce haut poste au Canada, et s'adressa directement au ministre.

L'hon. M. POWER: Il m'est peut-être possible de fournir des éclaircissements à mon honorable ami sur ce point, puisque j'ai été mêlé à cette question. Le maréchal de l'air Breadner n'y a été pour rien. Je lui ai donné instruction de s'adresser directement à moi. J'assume toute la responsabilité.

M. BENCE: Puisque l'honorable député de Québec-Sud est à son siège, il pourrait peut-être expliquer, après que j'aurai terminé mes remarques, pourquoi le maréchal de l'air Breadner doit être dispensé de faire rapport au chef de l'état-major aérien au Canada et pourquoi un homme aussi peu âgé que lui doit être laissé libre de prendre sa retraite simplement parce qu'il ne désire pas faire rapport au chef de l'état-major aérien au Canada. Il me semble que les hommes qui occupent un rang élevé dans les forces armées, et principalement dans les forces permanentes, jouissent de certains privilèges qui sont refusés à leurs subalternes. Ainsi pourquoi donnerait-on au maréchal de l'air Breadner l'occasion de prendre sa retraite pendant qu'une guerre est en cours? Un homme aussi éminemment doué devrait demeurer au service de son pays. Je ne crois pas qu'en pareille circonstance on doive tenir compte des préférences de la personne en cause. Après tout, la guerre n'est pas terminée et nous devrions profiter des services de ces hommes.

L'an dernier j'ai abordé la question qu'a traitée l'honorable député de Lake-Centre, celle des pensions élevées versées aux membres de l'armée permanente sous prétexte que nous avons pris part à une guerre. Le public ne comprend pas comment un individu ou une branche quelconque des services armés, peut,—pour employer un terme modéré,—profiter à ce point d'avancements dont il a bénéficié au cours des quatre ou cinq dernières années. La population ignore pourquoi un homme qui, s'il eût pris sa retraite il y a cinq ans, eût reçu une pension de $2,400, peut maintenant jouir d'une pension de plus de $5,000 alors qu'il n'a guère dépassé la cinquantaine. La plupart des honorables députés qui ont atteint l'âge de cinquante ans s'estiment encore jeunes et capables de rendre d'utiles services à leur pays. Je crois qu'il eût été à l'avantage du Canada de maintenir ces gens dans les forces armées. Je prierais le ministre de nous indiquer la somme glo-

bale que représentent les pensions versées aux membres permanents de l'aviation qui ont pris leur retraite.

Le ministre a dit que les gratifications pour service de guerre relevaient du ministre des Affaires des anciens combattants dont le département doit s'occuper des grands problèmes qui concernent les anciens soldats. J'espère qu'il prendra en considération, s'il ne l'a déjà fait, le cas des Canadiens qui se sont enrôlés dans la R.A.F. soit avant la guerre soit depuis le début des hostilités et qui, depuis, ont été rattachés au C.A.R.C. J'ai ici une communication émanant du département du ministre; il y est dit que ces hommes, ou s'ils sont morts, leurs veuves, n'ont pas droit aux gratifications pour service de guerre en dépit du fait que, dans certains cas, ces aviateurs ont servi pendant nombre d'années dans le C.A.R.C.

Cette question m'est venue à l'idée il y a environ deux ans. Un homme de la ville que j'habite avait été attaché au C.A.R.C. pendant près de deux ans, bien qu'il fût membre de la R.A.F., s'étant rendu en Angleterre soit avant la guerre, soit au début du conflit. Comme le sait le ministre, la différence entre la pension que le gouvernement britannique verse à la veuve et celle que le gouvernement canadien paie normalement dans le cas d'un homme tué au service de son pays, est comblée par le gouvernement canadien. Dans ce cas, le gouvernement anglais a versé la gratification à la veuve et lorsque le gouvernement canadien a commencé à payer la différence entre les taux des pensions, il y déduit tant par mois en vue de compenser la gratification versée par le gouvernement britannique. Voici ce à quoi je veux en venir. Puisque le présent gouvernement et d'autres gouvernements ont eu pour principe d'accorder la pension à la veuve du militaire tué en servant son pays et ce, au taux que verse son pays, il me semble qu'on devrait agir de la sorte dans le cas des gratifications pour services de guerre et que cette veuve devrait avoir droit à la gratification pour services de guerre qu'elle aurait touchée si son mari s'était enrôlé dans le C.A.R.C. au lieu de se rendre en Angleterre au début de la guerre et de s'enrôler dans la R.A.F. J'appelle l'attention du ministre sur cette question car elle semble relever de son ministère; on devrait la soumettre également au ministre des Affaires des anciens combattants.

L'hon. M. GIBSON: Il est vrai que la différence entre la gratification de la R.A.F. et celle du C.A.R.C. sera payée par le gouvernement canadien, si l'aviateur était domicilié au Canada lors de la déclaration de la guerre, à condition qu'il revienne au Canada et fasse sa demande au cours de l'année qui suit sa libération. Cette question soulève celle de l'homme qui n'était pas domicilié au Canada avant la guerre mais s'était rendu outremer pour s'enrôler dans la R.A.F. ou l'armée britannique et avait cessé d'être citoyen canadien pour devenir sujet britannique. Cet homme n'a pas droit à la pension. Hors ce cas, celui qui aura servi dix ou quinze ans dans l'armée britannique pourrait venir au Canada et réclamer la différence entre la gratification versée par le gouvernement anglais et celle qu'il aurait reçue du gouvernement canadien, s'il était resté au Canada toute sa vie.

M. BENCE: Le ministre n'a sans doute pas compris où je voulais en venir. Le ministère des Pensions prétend que la gratification fait partie de la pension et, dans le cas qui nous occupe, il a, au moment de verser la pension à la veuve, déduit la gratification qui avait été payée. J'ai alors demandé au ministère si la simple justice n'exigeait pas que le C.A.R.C. versât la gratification pour service de guerre qu'il aurait versée si l'aviateur en cause avait fait partie du C.A.R.C. à titre de Canadien.

L'hon. M. GIBSON: Je reconnais avec l'honorable député que la gratification versée aux aviateurs canadiens ne dépend aucunement de la pension et qu'il ne convient pas de déduire de la pension payable à la veuve toute gratification déjà versée. Si l'honorable député veut bien me fournir les détails de ce cas, je me ferai un plaisir de les examiner.

L'hon. M. POWER: Je n'ai pas à prendre la défense du ministre, car il a clairement montré, depuis que l'étude de ses crédits est commencée, qu'il n'a pas besoin qu'on vienne à son secours. Cependant, étant donné qu'on s'en est pris à certaines méthodes pour lesquelles il n'a à accepter aucun blâme, si blâme il y a, j'aimerais dire quelques mots, car c'est moi qui ai adopté ces méthodes et qui les ai mises au point en dépit d'une certaine opposition de la part d'une foule de gens.

L'honorable député de Lake-Centre a fait allusion aux pensions; le comité devrait savoir qu'elles sont régies par la loi. La loi des pensions de la milice s'applique à la fois à l'aviation, à l'armée et à la marine. Elle établit clairement les droits de ces hommes en matière de retraite. J'oublie quand elle a été modifiée la dernière fois, mais ses dispositions sont en vigueur depuis au moins trente ans. Je ne pourrais dire à brûle-pourpoint si les récentes modifications offrent de meilleurs avantages à ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite. Il me faudrait

consulter le texte. Mais il est certain qu'aucune modification n'a été apportée à aucune loi des pensions de la milice depuis l'ouverture des hostilités. Tous les hommes sans exception ont contribué à la caisse: le régime est contributif, dans le même sens que les pensions de retraite des fonctionnaires civils. Si la loi présente des inconvénients, c'est le devoir du Parlement d'y voir.

Les pensions sont-elles trop généreuses? Peut-être. Mais ces hommes ne jouissent que des avantages que le Parlement a jugé sage de leur accorder.

On a comparé les pensions qu'ils auraient touchées s'ils avaient pris leur retraite avant la guerre avec celles qu'ils reçoivent effectivement à l'heure présente. Peut-être la comparaison est-elle juste. Il convient d'admettre, par contre, que par suite de l'expansion considérable et très rapide qu'a prise l'aviation, qui est passée d'un effectif de 4,000 hommes à un effectif de 200,000 hommes, les dirigeants de cette arme, ceux qui l'ont fait prospérer, doivent jouir d'un grade au moins comparable à ceux des autres armes. Voudrait-on faire du chef de l'état-major de l'air du Canada, qui a la haute direction sur 200,000 hommes, un simple commandant d'escadre, ou même un capitaine de groupe? Ceux qui, dans la Royal Air Force, dans l'aviation des Etats-Unis ou dans quelque autre armée de l'air, ont à diriger beaucoup moins d'hommes et à accomplir au jour le jour une tâche beaucoup moins lourde, ont des grades qui équivalent à ceux de maréchaux de l'air, et ainsi de suite. Je refuse, pour ma part, de placer l'aviation canadienne dans un état d'infériorité.

Quant à la politique relative à la retraite, si elle est défectueuse, la faute en est à moi seul. Après mon retour de la dernière guerre et mon entrée au Parlement, j'ai entendu maintes et maintes fois, à la Chambre ou au cours de mes relations avec les troupes qui avaient fait la guerre des griefs sur le nombre d'officiers de parade encore affectés au bureau de la milice dans l'immeuble "Canadian". Les militaires de retour de la dernière guerre se plaignaient en général qu'il y eût trop de généraux, que trop de ceux qui avaient servi comme officiers supérieurs fussent encore à la tête des affaires et déclaraient qu'il était temps de donner une chance à ceux qui avaient réellement combattu. A la lumière de cet état de choses et afin de soutenir le moral des jeunes gens qui travaillaient outre-mer, j'ai élaboré, non sans opposition de la part de plusieurs, un programme de mon cru, que j'étais prêt à défendre envers et contre tout, et sous l'empire duquel, advienne que pourra, tout homme ayant servi outre-mer pourrait

comprendre qu'il avait droit à l'avancement jusqu'au brevet le plus élevé dans l'aviation. J'ai pu me tromper, et le cas échéant, je suis prêt à en subir le blâme, mais il n'y a pas lieu, je crois, d'adresser des reproches au ministre qui dirige actuellement l'administration de ce ministère. J'ai voulu faire saisir à tous les membres des équipages aériens et de l'aviation militaire que rien n'entraverait leur avancement durant ou après la guerre, et que, à leur retour au pays, s'ils restaient dans l'aviation ou demeuraient liés à elle de quelque manière, ils ne se heurteraient pas à une muraille solide d'officiers de parade causant la stagnation dans tous les grades du service. J'ai peut-être fait erreur. Dans ce cas, je m'en remets au jugement de la Chambre.

M. BENCE: L'honorable député parle de l'aviation militaire permanente, n'est-ce pas?

L'hon. M. POWER: Il s'agit de l'aviation permanente.

Quant au maréchal de l'Air Breadner, voici quelle était la situation jusqu'au milieu et la fin de 1943. Le Plan d'entraînement aérien allait atteindre son point culminant. La tâche avait été préparée et elle était sur le point de porter des fruits. Les écoles étaient presque toutes fondées. En tout cas, nous savions où aller et comment établir nos écoles. Nous n'avions plus autant besoin d'hommes habiles dans l'organisation. D'autre part, nous envoyions des milliers d'hommes outre-mer et nous organisions nos escadrilles outre-Atlantique. Les unes l'étaient déjà, d'autres devaient l'être. Le nombre croissant d'aviateurs outre-mer nous donnait plus de responsabilité et augmentait notre tâche. Cette responsabilité nous l'avions non seulement envers les aviateurs mais aussi envers leurs parents et la population du Canada. Le chef de l'état-major de l'Air avait été Breadner. Nous nous rencontrions tous les jours et nous nous consultions constamment autant sur ce qui se passait au Canada qu'outre-mer. Je n'hésite pas à dire, et chacun le sait, que tout ne se passait pas harmonieusement avec le ministère de l'Air et d'autres autorités outre-mer. Il m'a même fallu traverser l'océan pour aller régler certaines questions; d'autres fois, des représentants du ministère de l'Air durent venir au Canada. Il a fallu régler certaines questions par voie d'entrevues et d'ententes personnelles. Il y avait les questions de congé, la durée des séries d'envolées, de commandement des escadrilles canadiennes, et une foule d'autres problèmes. Breadner avait toute ma confiance. Il était au courant de tout ce qui s'était passé. Les câblogrammes de ses prédécesseurs lui étaient adressés et nous les discutions ensemble.

Nous avions, d'un autre côté, au Canada le vice-maréchal de l'air Robert Leckie que la R.A.F nous avait prêté au début de la guerre. Il était chargé de l'instruction des aviateurs et il s'acquitta admirablement de cette tâche mais, cela se comprend, il ne connaissait rien de nos relations par rapport à nos escadrilles en service actif outre-mer. Breadner était au courant; Leckie ne l'était pas.

Je crois que Breadner méritait d'aller outre-mer. Il était bien compris, parmi les officiers supérieurs du Corps d'aviation, que tôt ou tard les chefs devraient se retirer pour céder la place aux hommes qui avaient combattu outre-mer. Je croyais que Breadner méritait la chance d'aller outre-mer. Je croyais que c'était le meilleur homme, car il avait du tact, une bonne connaissance de la situation, il était bien connu des membres de la R.A.F., il s'entendait bien avec eux et il était tout à fait acceptable au ministère de l'Air. Je lui dis donc: "Pour qu'il n'y ait pas trop de formalités administratives et pour qu'on ne se donne pas trop de peine, je veux que vous envoyiez vos câblogrammes directement de 'Breadner à Power' et je vous répondrai de la même façon de 'Power à Breadner' ". Voilà la situation qui régnait; le maréchal de l'air Leckie fut alors nommé chef d'état-major ici. Lorsque le nouveau ministre prit la direction du ministère, il adopta une certaine méthode pour des motifs connus de lui-même. Il avait peut-être raison. Il ne connaissait pas Breadner aussi bien que je le connaissais, il n'avait pas pris une part aussi grande aux négociations et aux discussions avec le ministère britannique de l'Air, et vraisemblablement il désirait avoir ici, à ses côtés, quelqu'un qui pût le renseigner sur ce qui se passait outre-mer. Il lui fallut donc décider s'il devrait retenir Leckie ou faire revenir Breadner au Canada. Je ne critique ni ne blâme le ministre pour la décision qu'il a prise. J'estime que dans les circonstances il n'avait pas le choix. Je me trouvais dans une situation où je pouvais, si l'on peut dire, tenir les deux bouts. Son cas était différend. Sans aucune faute de sa part, il en possédait ni les connaissances voulues ni les relations avec les hommes avec qui il devait transiger. C'est peut-être là ce qui explique le changement.

Encore un mot. Au son de ma voix, on a pu se rendre compte que Breadner était un de mes amis. Je suis fier de le reconnaître. Leckie l'était aussi. Tous deux ont beaucoup mérité du pays et mettre en doute les intentions de Breadner, soit lorsqu'il est allé outre-mer soit lorsqu'il en est revenu, est une chose qui me blesse tout comme si la personne en cause était mon plus cher ami. Breadner a bien mérité de la population canadienne. Il a perdu son fils unique dans l'arme à laquelle il a consacré toute sa vie, et il sied mal à qui que ce soit d'entre nous de le critiquer ou de lui prêter des intentions.

M. BENCE: Le ministre peut-il nous indiquer le montant global des pensions versées aux membres du Corps permanent d'aviation?

L'hon. M. GIBSON: L'honorable député veut-il parler des pensions revenant aux membres du Corps d'aviation?

M. BENCE: Des pensions de retraite.

L'hon. M. GIBSON: A partir de quelle date? Le Corps d'aviation a maintenant 21 ans d'existence et nous versons des pensions à ses membres permanents mis à la retraite à diverses dates durant cette période. Je puis me procurer le chiffre global.

L'hon. M. POWER: Obtenez aussi, en même temps, les chiffres pour l'armée et la marine.

M. NOSEWORTHY: Je désire d'autres précisions sur ce même sujet. Le ministre peut-il consigner plus tard au compte rendu, s'il n'a pas le renseignement sous la main:

1. Une liste des noms des vice-maréchaux de l'air et des hommes plus haut gradés mis à la retraite depuis le 1er janvier 1943? 2. Le nombre d'années de service au crédit de ces pensionnaires. 3. La liste de ceux qui ont été promus au grade de vice-maréchal de l'air ou à un rang plus élevé depuis le 1er janvier 1943, de même que le nombre d'années de service que compte chacun. 4. Le nombre d'officiers du grade de vice-maréchal de l'air ou de rang plus élevé que compte maintenant le C.A.R.C. et le nombre d'officiers de ce rang que notre aviation comptait le 1er janvier 1943.

J'ai une autre question à poser au sujet des pensions. Tous ces hommes, mis à la retraite, reçoivent-ils la pension à partir du jour de leur mise à la retraite ou s'agit-il de sommes qu'ils toucheront après un certain nombre d'années? En est-il parmi eux qui doivent continuer à verser des contributions à la caisse de retraite?

L'hon. M. GIBSON: La pension est payable depuis la date de la mise à la retraite et le chiffre en est déterminée par l'âge et la durée du service. La pension n'est versée aux officiers mis à la retraite que s'ils ne font plus partie des services permanents. Les grades élevés de nature temporaire obtenus pendant la guerre ne donnent pas droit à la pension.

M. JACKMAN: Ces pensions sont-elles assujetties à l'impôt?

L'hon. M. GIBSON: Oui, à titre de revenu.

M. JACKMAN: N'a-t-on pas, il y a quelque temps, adopté une modification des règlements en vertu de laquelle une pension d'invalidité est soustraite à l'impôt?

L'hon. M. GIBSON: En effet.

M. JACKMAN: Toutefois, si la pension est accordée par suite de la durée du service, elle tombe sous le coup de l'impôt?

L'hon. M. GIBSON: Oui, elle est sujette à l'impôt sur le revenu.

M. BENCE: Le ministre nous dira-t-il, tout d'abord, s'il s'est fait du recrutement pour l'aviation permanente depuis le début de la guerre?

L'hon. M. GIBSON: Non.

M. BENCE: A l'heure actuelle, combien de membres du C.A.R.C. font partie des services permanents et combien de l'aviation non-permanente?

L'hon. M. GIBSON: Je n'ai pas de ventilation à cet égard. Je pourrais obtenir les chiffres. Nous n'avons pris personne en permanence dans l'aviation depuis le début des hostilités.

M. BENCE: La chose m'intéresse, étant donné que l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) a donné à entendre qu'il avait coutume de mettre des officiers supérieurs à la retraite pour que des membres de la force permanente puissent être promus à ces postes. Je voudrais savoir s'il est possible d'accorder de l'avancement aux membres du corps non-permanent de l'aviation qui ont eu de magnifiques états de service et qui, la guerre terminée, ne toucheront, comme tous les autres, que la gratification de service de guerre. Je m'intéresse particulièrement à ces hommes qui ont donné quatre ou cinq ans au Corps d'aviation, après avoir quitté des emplois civils sans avoir eu la chance de s'assurer une pension suffisante ou une allocation de retraite à la fin de cette période. Le département devrait s'occuper davantage de cet aspect de la question.

M. MacNICOL: L'automne dernier, quand s'est produit la crise relativement aux renforts d'infanterie en France, il a été révélé au cours du débat qu'on encourageait bien des jeunes à s'engager dans l'aviation et dans la marine, bien que pour l'instant il ne s'agisse que de l'aviation, ou que plusieurs prenaient du service volontaire dans ces deux armes. Nous avons appris aujourd'hui qu'il y a actuellement 200,000 hommes dans le C.A.R.C. C'est beaucoup. Je n'ai pas encore entendu parler du traitement le plus injuste dont sont l'objet un grand nombre de jeunes gens instruits, diplômés d'universités ou d'écoles primaires supérieures qui se sont enrôlés dans le C.A.R.C. et qui, après un, deux ou même souvent trois ans de service sont renvoyés, licenciés ou libérés sans cérémonie et qui, peu de temps après, leurs noms ayant été communiqués aux quartiers généraux de l'infanterie, ont été appelés dans l'armée. Je songe en ce moment à un jeune homme, parmi des centaines d'autres, qui avait servi trois ans dans l'aviation. C'est un brillant jeune homme qui avait été associé de quelque façon aux équipes terrestres. C'est un mécanicien assez compétent. Je crois que c'est à cette partie de l'aviation qu'il a été affecté. Après avoir été licencié de l'aviation, il fut appelé dans l'armée, à sa grande consternation, car il aimait l'aviation. Je suppose qu'il avait subi dans l'aviation une certaine formation militaire, comme les exercices de marche et autres, parce qu'après son arrivée en Angleterre, il n'y demeura que trois mois avant d'être envoyé en France et éventuellement en Hollande, je suppose, pour combler un vide. Sa femme a reçu une lettre où il lui disait qu'il était demeuré trois mois en Angleterre et qu'au moment où il écrivait, il y avait trois jours qu'il était en France et qu'on l'envoyait immédiatement au front. Presqu'en même temps, ou du moins peu après, elle recevait la nouvelle de sa mort. Il me semble que ce n'est pas là la formation convenable à donner à un jeune homme qui avait passé trois ans dans l'aviation, et je me suis demandé pourquoi on devait libérer bien malgré eux tant de jeunes gens qui avaient reçu une formation complète dans le C.A.R.C. pour les envoyer ensuite dans une autre arme. C'était injuste. Pourquoi l'a-t-on fait? Pourquoi leur a-t-on permis de s'enrôler dans l'aviation? Etait-ce pour les traiter ainsi?

L'hon. M. GIBSON: La raison en est bien simple. Nous avons établi dans notre pays un organisme chargé de former un très grand nombre d'aviateurs. Cet organisme fonctionna parfaitement, il nous a fourni le nombre d'équipages aériens voulu, et il fut donc nécessaire par la suite de fermer plusieurs des écoles qu'on avait édifiées d'un bout à l'autre du pays. La fermeture de ces écoles entraîna la libération d'un grand nombre d'hommes qui avaient servi au Canada seulement. Aucun aviateur ne fut versé dans l'armée après avoir servi outre-mer. Tout homme libéré de l'aviation après avoir servi au pays seulement, et qui était sujet à être appelé pour son service militaire en vertu des règlement du Service sélectif national devint apte à être appelé pour servir dans l'armée.

M. MacNICOL: Lorsque je suis allé chez moi samedi dernier, j'ai rencontré un jeune homme, sans doute comme bien d'autres,—

plus tard je vais demander combien il y en a,—qui va aussi subir un grand désappointement. Il a passé trois ans dans l'aviation à devenir pilote. Il a dû consacrer aussi une partie de son temps à d'autres cours d'instruction parce que, durant ces trois ans, il recevait sa formation à Lachine. Il a fréquenté une certaine école à Montréal; on l'a envoyé à Calgary et il a aussi fait un séjour soit au Manitoba, soit dans la Saskatchewan. Finalement, il a suivi un cours de formation à Uplands, près d'Ottawa. Pourquoi a-t-on envoyé ce jeune homme à divers endroits du pays, d'abord à une école, puis à une autre, au lieu de lui permettre d'acquérir la formation qu'il désirait et d'entrer dans le service actif? Pourquoi a-t-il été nécessaire de l'envoyer d'un bout à l'autre du pays et de dépenser ainsi des sommes considérables?

L'hon. M. GIBSON: Il m'est impossible de fournir de détails à propos de ce cas particulier.

M. MacNICOL: Les cas de ce genre sont nombreux.

L'hon. M. GIBSON: Je ne sais si le jeune homme a subi avec succès les examens des cours qu'il suivait. Je ne sais pas non plus à quels cours il était inscrit, ni s'il est passé d'une école élémentaire à une école d'entraînement aérien pour entrer ensuite dans une école d'entraînement pour équipage. Entre temps, il a peut-être suivi des cours d'un genre ou d'un autre à titre de spécialiste en certaines matières. Je ne pourrais fournir de renseignements sans connaître le nom et le numéro matricule du jeune homme. Possédant ces détails, je pourrais, bien entendu, examiner son dossier et me rendre compte de ses allées et venues.

M. MacNICOL: J'ai dit qu'il y avait bien des cas de ce genre. Le jeune homme en question a maintenant obtenu son certificat de pilote, et il est, j'imagine, un des derniers qui aient obtenu un tel certificat. Je lui ai demandé: "Qu'allez-vous faire maintenant? Serez-vous envoyé outre-mer?" Il m'a répondu: "Non. Je ne sais ce que je vais faire. On m'a versé dans une réserve quelconque, mais apparemment je ne suis pas en service actif". Je lui ai ensuite demandé s'il allait toucher une solde. J'imagine qu'il pourra être appelé à un moment quelconque, si ses services sont requis. Il m'a dit, je crois, qu'il en était ainsi. Je ne me rappelle plus ce qu'il m'a dit à propos de sa solde pendant cet intervalle, mais je désire demander au ministre si ce jeune homme dont le cas, autant que je sache ne constitue qu'un exemple entre des centaines ou peut-être des milliers, qui a reçu une formation complète et qui est maintenant pilote, va toucher une solde pendant cet intervalle. Il ne peut prendre aucun emploi, car il pourra être appelé à un moment quelconque.

L'hon. M. GIBSON: Non; le nom des hommes transférés à la réserve ne figure pas sur les bordereaux de paye. Ils peuvent accepter un emploi civil ou fréquenter les universités et suivre les cours qu'ils veulent mais ils ne reçoivent pas de solde pendant qu'ils sont dans la réserve.

M. MacNICOL: Le cours universitaire sera-t-il donné aux frais du département?

L'hon. M. GIBSON: Assurément.

M. MacNICOL: C'est déjà quelque chose mais, par ailleurs, je crois sincèrement qu'il est bien injuste de laisser ces jeunes gens sans ressources. A ce propos, je voudrais savoir combien il y a au Canada de jeunes gens qui ont récemment obtenu leurs certificats et qui sont susceptibles d'être appelés.

L'hon. M. GIBSON: Je ne crois pas devoir fournir ce renseignement. Il y en a plusieurs milliers, mais je ne tiens pas à citer le chiffre exact.

M. MacNICOL: Plusieurs milliers?

L'hon. M. GIBSON: Oui, mais je ne désire pas citer le chiffre exact.

M. MacNICOL: Peut-être aurais-je dû m'abstenir de le demander; cependant la réponse qu'a donné le ministre semble indiquer une situation tout à fait irrégulière. Je ne blâme ni le ministre ni son prédécesseur qui, grâce à ses hautes qualités personnelles et à son activité était tout désigné pour édifier une puissante aviation et qui certes mérite d'être chaleureusement félicité de ce qu'il a accompli. Comme il n'est pas présent à la Chambre à l'heure actuelle, je puis lui décerner ce compliment. Je regrette son départ du ministère; il méritait beaucoup plus que ce qu'il a eu, car il a laissé une réputation d'initiative et de succès. Par ailleurs, il me semble injuste envers tous les services armés que plusieurs milliers de ces jeunes gens soient laissés à eux-mêmes et soient susceptibles d'être appelés, sans qu'ils aient droit à une solde ou à des allocations et surtout qu'ils n'aient rien à faire.

L'hon. M. GIBSON: Je regrette que mon prédécesseur n'ait pu prévoir exactement à quel moment la guerre prendrait fin; cependant, il y a deux ans, il assumait la terrible responsabilité de l'établissement de cours qui ne devaient se terminer qu'au bout de dix-huit mois ou deux ans.

Si le jour-J n'avait pas été réussi; si nous n'avions pas été en mesure de repousser les Allemands dans leur pays, comme nous le faisons maintenant, nous n'aurions pas eu ces réserves, car il nous aurait fallu envoyer ces hommes outre-mer pour remplacer les nombreux aviateurs que nous aurions perdus. Nous avons débarrassé les airs des Huns; nous n'éprouvons pas de lourdes pertes, Dieu merci; c'est pourquoi, nous avons une réserve. Cela est dû à la perspicacité de mon prédécesseur; il ne s'agit pas d'une erreur ou d'un mauvais calcul de sa part; il fallait, en effet, qu'il prît toutes les précautions voulues pour éviter une pénurie.

M. MacNICOL: Je ne critique pas ce qu'a fait le prédécesseur du ministre; je songe tout simplement à ces milliers de jeunes gens qui ne savent où aller dans le moment. A cet égard, j'ai une autre question à poser. Le ministre est-il en mesure de nous dire ce que coûte approximativement au pays la formation de ces milliers de jeunes gens qui ne peuvent maintenant rendre aucun service à leur pays?

L'hon M. GIBSON: Le coût est estimé en chiffres ronds à quelque $30,000.

M. MacNICOL: Chacun?

L'hon. M. GIBSON: Oui.

M. MacNICOL: On a parlé des champs d'aviation. J'en ai visité plusieurs, et autant que j'ai pu le constater, ils ont été bien construits. J'aimerais savoir ce qu'on en fera. On ne saurait les abandonner. Si on faisait cela, ils seraient transformés en champs de mauvais herbes, d'arbustes et ainsi de suite. Va-t-on permettre que ces champs d'aviation retournent à leur état primitif?

L'hon. M. GIBSON: Si le corps d'aviation n'en a plus besoin, il les remet au Comité de répartition des biens de guerre, qui charge la Corporation des biens de guerre d'en disposer. J'ignore ce qu'on en fera. J'imagine qu'un certain nombre iront à des clubs d'aviation. Ce que je sais, c'est que le Corps d'aviation ne garde que ceux dont il a besoin et qu'il remet les autres pour qu'on en dispose.

M. MacNICOL: On a parlé hier du rétablissement de ces jeunes gens, bien formés, compétents, possédant, pour la plupart, une belle instruction, qui se sont enrôlés dans l'aviation et qui nous ont rendu de si grands services au-dessus de l'Europe en mettant à profit leurs aptitudes personnelles et les connaissances qu'ils ont acquises. Quel sera leur sort à leur retour au Canada? Aucun ministère n'a, que je sache, arrêté un programme concret et convenable en vue de leur permettre de gagner leur vie d'une façon vraiment digne des services qu'ils ont rendus.

Je songe à un genre d'emploi particulier qu'on pourrait offrir et qui serait peut-être avantageux pour certains. Avant la guerre, le Canada comptait au moins une école de premier ordre qui s'efforçait d'enseigner l'aéronautique. Je veux parler de la Central Technical School de Toronto, sise rue Harbord. Sous le gouvernement de M. Bennett, il me fut donné de venir à Ottawa avec d'autres représentants d'un comité du Toronto Board of Education et de l'école technique en cause, afin de demander qu'on nous prêtat des moteurs d'avions jugés déclassés, mais que l'école aurait pu utiliser en vue de préparer des jeunes gens à la tâche qu'un si grand nombre d'entre eux ont dû accomplir dans la présente guerre.

L'outillage, relativement médiocre, que le gouvernement nous prêta généreusement, permit de faire du bon travail. Je propose donc qu'à la fin du conflit le Gouvernement donne aux diverses écoles techniques du pays les avions de divers types dont elles auront besoin pour former des jeunes gens au cours des prochaines années. Ce genre de service s'imposera après la guerre, et ces jeunes gens pourraient suivre des cours d'aéronautique dans les écoles techniques, à la disposition desquelles on pourrait mettre ces aéronefs.

Je voudrais aussi que le ministère offre aux écoles techniques les services de quelques centaines même de ces magnifiques jeunes héros, qui y deviendraient autant d'instructeurs. Je vois par la pensée l'un de ces jeunes gens, la poitrine couverte d'une demi-douzaine de décorations bien méritées, debout dans sa classe ou devant un aéronef, dans une école de Toronto, peut-être la grande école technique centrale de la rue Harbord. Ces hommes seraient tout indiqués pour enseigner les sciences aéronautiques et le maniement des moteurs d'avion. Quelle favorable impression ces instructeurs créeraient les trois ou quatre prochaines années sur tout groupe d'élèves!

Que le ministère s'abouche donc avec les écoles techniques du pays, en commençant peut-être par la grande école technique de Toronto, dans le but de leur faire accepter les services de ces aviateurs de retour comme instructeurs. Ces héros pourraient, de cette façon, avoir l'occasion de rendre service. L'Etat pourrait prendre à sa charge le paiement des salaires pendant deux ou trois ans, au lieu de demander à ces jeunes gens de se trouver eux-mêmes des emplois.

L'hon. M. GIBSON: L'honorable député a demandé hier quelles mesures sont prises pour assurer du travail aux anciens combattants après leur libération. Je crois que dans à peu près toutes les cités et les villes il y a un comité de citoyens bénévoles qui s'en occupera. Dans la région de Toronto, le président de ce comité est M. J. S. Clark, de la maison Robert Simpson, et on a vu à ce qu'un officier à la retraite ou libéré de l'armée de l'air serve d'agent de liaison entre le comité et l'armée de l'air, afin d'assurer les relations les plus étroites possibles entre le comité local et les démobilisés.

M. MacNICOL: Le ministre répondra-t-il à ma dernière question, sur l'utilisation de ces aviateurs dans les écoles techniques de tout le Canada?

L'hon. M. GIBSON: Cette question ne ressortit vraiment pas à mon ministère. Elle tombe sous la juridiction du ministère du Travail.

M. MacNICOL: Le ministère pourrait très bien s'intéresser à son propre personnel. Ces jeunes gens ont accompli des merveilles au-dessus de l'Europe et leurs services pourraient très bien être prêtés à ces écoles techniques pour deux ou trois ans.

M. BRYCE: Je désire m'enquérir des fils de cultivateurs qui ont été libérés de l'aviation et qui, à leur retour sur la ferme, ont été appelés immédiatement. A-t-on pris des dispositions en vue de leur accorder un sursis. Les délais actuels ne sont que de deux mois. Le Gouvernement a-t-il songé qu'il pourrait être sage de les libérer pour deux ans ou à peu près. Ils ont fait leur service dans l'aviation. Celle-ci n'en a plus besoin, mais l'Ouest canadien en a grand besoin aujourd'hui.

L'hon. M. GIBSON: Ils ne sont pas appelés par l'aviation; cette section du service est exclusivement volontaire. Les commandants des diverses régions cependant reçoivent l'ordre de libérer, lorsque la chose est possible, en vue du travail agricole au printemps et à l'automne, quiconque demande un congé agricole et peut être dégagé.

On a aussi posé une question sur les pertes comparées des équipages aériens et des équipes terrestres. Voici un tableau:

Au 28 février 1945:

	Equipages	Equipes d'entretien	Total
Tués ou décédés..	12,004	902	12,906
Portés manquants	3,045	45	3,090
Prisonniers de guerre	2,172	38	2,210
Gravement ou dangereusement blessés (non mortellement) .	879	357	1,236
	18,100	1,342	19,442

Les équipes d'entretien comprenaient 17 membres du corps auxiliaire féminin tués ou décédés et 21 blessés.

M. TUSTIN: Dans quelle position se trouve un jeune homme qui, après avoir reçu ses ailes et avoir été mis dans la réserve, suit des cours à l'université? Au cas où il serait appelé, pourra-t-il terminer son année d'études ou devra-t-il immédiatement quitter l'université?

L'hon. M. GIBSON: Plusieurs jeunes gens ont été versés dans la réserve. Dans la plupart des cas où il s'agissait d'étudiants à l'université ou de jeunes gens qui avaient un emploi spécial, nous accordions un sursis afin de leur permettre de poursuivre leurs études.

M. JOHNSTON (Bow-River): Rappelle-t-on actuellement tous les membres de la réserve? Avant de quitter Calgary, j'ai appris que plusieurs jeunes réservistes étaient licenciés du corps d'aviation et, par conséquent, ne touchaient plus de solde. Ils ont beaucoup de difficulté à se procurer de l'emploi. Certains d'entre eux sont exposés à chômer tant qu'ils feront partie de la réserve du Corps d'aviation. Ils se sont rendus aux bureau du Service sélectif mais on n'avait pas d'emplois convenables à leur offrir. Dans un cas en particulier, le gouvernement fédéral annonça une vacance au bureau de poste de Calgary et un jeune homme qui avait été officier-pilote, posa sa candidature. On lui dit: "Vous faites partie de la réserve?" et lorsqu'il répondit par l'affirmative, on lui répliqua: "Nous ne pourrions vous nommer à ce poste, car il est possible qu'on vous rappelle." Il demanda alors ce qu'il devait faire dans l'entre-temps et on lui répondit que l'on était désolé mais que, s'il devait crever de faim, c'était son affaire. Beaucoup de ces hommes n'ont pas été rappelés et sont dans une situation semblable.

L'hon. M. GIBSON: Les membres de la réserve n'ont pas tous été rappelés, et je conviens de ce que l'honorable député a dit. Je sais que des hommes qui faisaient partie de la réserve se sont présentés aux bureaux du Service sélectif afin d'obtenir de l'emploi et qu'on leur a dit que, parce qu'ils étaient dans la réserve, on ne pouvait leur trouver du travail. J'ai discuté la question avec le ministre du Travail et, si j'ai bien compris, la situation a été réglée et ces hommes ne seront pas évincés parce qu'ils font partie de la réserve.

M. JOHNSTON (Bow-River): Les bureaux du Service sélectif ont-ils reçu instruction de placer ces hommes? A moins qu'on n'ait pris de telles mesures, il est possible qu'ils s'y rendent et qu'on leur dise qu'il n'y a pas d'emplois pour eux. Il faut voir à ce que

ces jeunes gens obtiennent des positions qui leur permettront de gagner leur vie. Ils devraient recevoir leur solde jusqu'au moment où on leur procurera du travail. Je crois que le Gouvernement a une responsabilité bien définie sous ce rapport.

L'hon. M. GIBSON: Ils touchent un mois de solde au moment de leur libération.

M. JOHNSTON (Bow-River): Certains sont à pied depuis trois mois. L'allocation ne saurait donc leur suffire. Il leur faut bien manger. Le ministre pourrait peut-être tâcher de leur obtenir un prolongement en attendant qu'ils se trouvent un emploi. C'est la seule solution.

M. LOCKHART: J'approuve sans réserve les paroles de l'honorable préopinant. Nombreux sont les hommes qui sont restés à pied pendant trois mois. Je sais que le ministre s'intéresse beaucoup à la question et je lui recommande de s'aboucher à ce sujet avec le Service sélectif. Un mot aussi des allocations vestimentaires. Le ministre dit que la question n'est plus de son ressort, mais qu'il songe un peu à la situation de ces hommes qui ont touché les $100 et qui aujourd'hui, dans l'armée, doivent rembourser par des déductions de solde le montant reçu. Dans bien des cas, l'argent a été dépensé. D'ailleurs cette somme ne suffit guère qu'à acheter un complet et un paletot. Il ne faudrait pas exiger des hommes en cause le remboursement, quitte à les priver de l'allocation à leur sortie de l'armée. Bon nombre d'entre eux m'ont demandé de me faire leur interprète à la première occasion. Il suffirait d'une simple inscription comptable pour laisser à ces hommes l'argent reçu et ne pas le leur verser une seconde fois lorsque leur service dans l'armée prendra fin. Je prie donc le ministre d'exercer son influence auprès du quartier général de l'armée pour que la chose reste en suspens et attende un règlement à la fin du conflit.

M. BENCE: De temps à autre, les membres du Parlement ont connaissance de demandes de transfert de Grande-Bretagne ou d'autres théâtres de guerre au Canada, motivées par des raisons de commisération. J'ai présentement à l'esprit le cas d'un couple comptant deux fils sous les drapeaux. L'un d'eux a été tué outre-mer, puis le père est décédé. La mère étant dans un état de santé précaire, nous avons demandé, pour raisons de commisération, que l'autre fils soit ramené de Grande-Bretagne au pays.

Le ministre devrait nous dire comment on procède lorsqu'il s'agit de décider si une permutation peut être accordée pour raisons de commisération. J'ai reçu, du bureau du ministre, une comunication m'apprenant qu'en pareils cas, une enquête sérieuse a lieu et un rapport expédié outre-mer. Alors, les autorités stationnées outre-mer décident s'il y a lieu de donner suite à la requête. Il est plutôt surprenant que la décision ne soit pas prise au Canada, puisque la plus grande partie de l'état-major s'y trouve, après que des renseignements sur la situation sont obtenus d'outre-mer. En d'autres termes, pourquoi ne pas prendre la décision au Canada plutôt qu'en Grande-Bretagne? Il se peut que ce soit pour des raisons valables, mais l'explication m'en paraît difficile. Peut-être le ministre nous mettra-t-il au courant en quelques mots.

L'hon. M. GIBSON: Il est assez difficile de donner suite à ces requêtes pour raisons de commisération. Nous devons enquêter sur de nombreux cas de ce genre et nous abandonnons la décision finale aux autorités stationnées outre-mer parce qu'elles savent s'il est possible de rapatrier l'intéressé. En somme, les besoins de la guerre priment tout; toutefois, nous faisons tous nos efforts pour accéder aux demandes de rapatriement, pour raisons de commisération, sans nuire à la poursuite des hostilités. Il est souvent impossible de permettre à un homme de revenir au pays parce qu'un de ses parents est malade. Il arrive qu'il se trouve, au Canada, d'autres membres de la famille qui peuvent en prendre soin.

La question se complique du fait que les équipages d'avions de bombardement sont entraînés ensemble comme équipes. On m'apprend qu'en général, les membres d'un équipage estiment que la perte d'un des leurs réduit la confiance de l'équipe tout entière, en sa propre efficacité. On a toujours admis en principe qu'il ne fallait jamais, sans nécessité absolue, désorganiser un équipage en permettant à l'un de ses membres de réintégrer le Canada.

S'il s'agit d'un pilote de Spitfire, par exemple, ou d'un autre qui vole seul, il peut être plus facile de s'en passer que d'un membre d'un équipage d'avion de bombardement. C'est pour cela que nous laissons les autorités stationnées outre-mer décider si elles peuvent se passer d'un homme en particulier; par contre, l'enquête sur les circonstances qui ont motivé la requête relève des autorités d'ici.

M. GILLIS: Je suis d'accord avec l'honorable représentant de Bow-River sur les remarques qu'il vient de faire. Cette question est une des plus importantes de l'aviation qui ait été discutée depuis que le ministre a comparu devant le comité. Un grand nombre de

membres du Corps d'aviation quittent maintenant le service et beaucoup d'autres attendent le moment de partir. Ils sont fort désireux de savoir s'il y aura des emplois pour eux et dans quel domaine ils seront casés à leur libération. Cet état d'esprit est général parmi ces hommes depuis trois ou quatre mois. Ainsi que l'a fait observer l'honorable représentant de Bow-River, il est manifeste qu'il n'y a pas d'entente entre le ministère de l'Air, le service sélectif et les autorités responsables de l'entretien de ces hommes pendant qu'ils attendent d'être appelés à quelque autre section du service. Cette question devrait être réglée une fois pour toutes avant la fin de la session. Nul homme du service qui a été libéré, attend d'être appelé ou est en réserve,—il se peut qu'il attende d'être appelé pour la guerre du Pacifique,—ne devrait rester inactif et sans solde pendant trois ou quatre mois ou même pendant un mois ou même une semaine. S'il est affecté à la réserve, il reste nettement à la charge de l'Etat et le ministre devrait conclure avec le Service sélectif une entente bien précise stipulant que ces hommes devraient être placés chaque fois que la chose est possible, sans quoi ils devraient rester à la charge de l'Etat. C'est une chose qui s'impose.

En ce qui concerne les membres du personnel de l'aviation qui quittent actuellement le service, le ministre a déclaré très catégoriquement que s'ils trouvaient de l'emploi, on ferait tout ce qui est raisonnable pour ne pas les en faire sortir. Mais cette déclaration ne se trouve pas corroborée par les faits. J'ai sous la main une lettre de la Légion canadienne de la Nouvelle-Ecosse, qui a discuté pendant quelques semaines avec le Gouvernement un cas particulier qui me vient à l'esprit et qui illustre bien le principe. Il s'agit d'un sergent de section qui a obtenu sa libération pour se lancer dans une entreprise à lui. Il a été libéré à cette fin en janvier de cette année après quatre ans et demi de service. En société avec un autre membre de l'aviation, il a placé de l'argent dans une petite entreprise, et à toutes fins pratiques il avait effectué lui-même son propre rétablissement. Mais moins d'un mois après sa libération il était rappelé par l'armée.

L'hon. M. GIBSON: L'armée ou l'aviation?

M. GILLIS: L'armée. La direction de la Légion pour la région de la Nouvelle-Ecosse échangea bien des lettres avec le département à ce propos, mais en vain. Cet homme décida de ne pas obéir après qu'il eut reçu son appel pour l'armée. Il avait accepté sa libération de l'aviation expressément pour commencer une petite entreprise de concert avec un autre aviateur; les deux s'entendirent et lancèrent leur entreprise; après avoir pourvu de la sorte à son propre rétablissement, cet homme fut appelé à l'armée moins d'un mois après avoir été libéré. N'est-ce pas là un exemple de pure stupidité?

L'hon. M. GIBSON: Il ne faisait pas partie de la réserve?

M. GILLIS: Non, il a été libéré à seule fin de pouvoir lancer une petite entreprise à son compte.

L'hon. M. GIBSON: Je veux dire qu'il n'a pas été rappelé de la réserve.

M. GILLIS: C'est la même chose.

L'hon. M. GIBSON: Oh non!

M. MARTIN: L'honorable député aura-t-il la bonté de me communiquer le nom de cet homme privément?

M. GILLIS: Je me ferai un plaisir de passer le dossier à mon honorable ami. Il y a au pays, des aviateurs dont les services ne sont pas requis à l'heure actuelle. On place dans la réserve certaines catégories. Par le fait qu'ils passent à la réserve cela leur permet de chercher autour d'eux et de décider ce qu'ils feront désormais. Ces militaires qui ne sont pas nécessaires dans le service sont libérés, afin qu'ils puissent se rétablir dans la vie civile. C'est ce que cet homme a fait. Il s'est organisé une petite entreprise, et ensuite l'armée l'a appelé moins d'un mois après sa libération. Cette manière d'agir est cause de beaucoup de mécontentement, d'inquiétudes et de difficultés, et l'on devrait établir des règlements formels pour y mettre fin. Le cas de ce sergent de section et de son associé est loin d'être unique. Néanmoins, il a été soumis à tous les groupements de la Légion canadienne en Nouvelle-Ecosse, il a été pris en considération par le département, et la Légion, après avoir mis tout en branle, n'a abouti à rien et m'a soumis le cas en désespoir de cause. Je dis que de tels cas dénotent une stupidité extrême, et qu'il en résulte beaucoup de bouleversement et de froissements qui pourraient facilement être évités.

J'ai trois questions à poser au ministre. Dans quelle situation se trouvent les citoyens canadiens en service dans la R.A.F. en ce qui concerne les gratifications, la réadaptation et ainsi de suite? D'après les statistiques les plus récentes que je possède, il y a environ 2,500 de ces citoyens canadiens dans la R.A.F. Ils ont quitté leur pays en 1937, 1938 ou 1939, c'est-à-dire avant la formation du C.A.R.C.

L'hon. M. GIBSON: Avant la formation du C.A.R.C.?

M. GILLIS: Oui.

L'hon. M. GIBSON: Avant la guerre?

M. GILLIS: Oui.

L'hon. M. GIBSON: Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un citoyen canadien.

M. GILLIS: C'est un citoyen canadien. Il y en a eu 2,500 qui sont partis en 1937, 1938 ou 1939, et qui servent actuellement dans la R.A.F. La question de leur permutation a été discutée à la Chambre au cours de la dernière session, et l'on a pris des mesures en vue de leur permettre de passer dans l'aviation canadienne, mais ceux qui ont ainsi été transférés ne sont guère nombreux. Ce sont des citoyens canadiens qui ont pris part à la guerre un peu plus tôt que nous, et la plupart d'entre eux reviendront au Canada après la guerre. Je désirerais savoir dans quelle situation ils se trouveront en ce qui concerne la réadaptation, s'ils reviennent au Canada après la guerre. Ils prennent part au même conflit que nous, combattent le même ennemi, ont le même but et sont des citoyens canadiens.

Le ministre voudra bien aussi dire au comité quel est le statut des pilotes commerciaux qui, au début de la mise à exécution du plan d'entraînement aérien du Commonwealth, ont servi au Canada à titre d'instructeurs dans les écoles élémentaires d'aviation. Ils ont à vrai dire joué un rôle essentiel dans l'exécution du plan. Ce sont des pilotes commerciaux qui se sont formés eux-mêmes, ont défrayé le coût de leur permis et qui servent depuis le début de la guerre. On les a empêchés de se rendre outre-mer parce qu'on avait absolument besoin d'eux au Canada. Si je suis bien renseigné, la priorité sera d'abord accordée aux membres des forces armées qui ont effectivement combattu outre-mer. Ce règlement élimine totalement ces pilotes commerciaux. J'ignore quel est leur statut en matière de gratifications et de réintégration, et je prierais le ministre de renseigner le comité sur ce point. Veut-il nous donner des explications?

J'ai une autre question à poser relativement à nos forces permanentes. Un assez grand nombre de membres du C.A.R.C. font partie de l'aviation permanente. Je ne parle pas des vice-maréchaux de l'air mais plutôt des subalternes ou encore de ceux qui accomplissent les besognes les plus humbles. Plusieurs d'entre eux demeureront dans le service après la guerre. Un grand nombre y étaient entrés sept ou huit ans avant l'ouverture des hostilités. Quel sera leur statut après la guerre, en ce qui concerne les gratifications et autres avantages accordés à ceux qui sont présentement libérés?

Je ferai remarquer que le poste d'orienteur est réservé aux officiers. Il y a cependant des centaines de sergents de section, de mi-

[L'hon. M. Gibson.]

trailleurs et ainsi de suite qui ont toutes les qualités requises mais à qui ce poste demeure inaccessible simplement parce qu'ils ne sont pas officiers. Plusieurs des jeunes gens rapatriés et possédant les qualifications voulues ne peuvent suivre le cours. Ils en sont fort mécontents et je les comprends. Si je ne me trompe, on ne forme plus d'officiers au Canada afin de qualifier des sous-officiers comme orienteurs professionnels. On a tort. Un jeune garçon assez intelligent et suffisamment instruit pour être navigateur, pilote, canonnier, etc., a autant le droit qu'un officier d'être à son retour, orienteur professionel, s'il possède les qualités requises. Voilà une ombre au tableau, une distinction de classe et il est temps que nous nous affranchissions d'une telle façon d'agir.

L'hon. M. GIBSON: On étudie actuellement le cas des jeunes Canadiens qui se sont enrôlés dans la R.A.F. Je veux parler de ceux qui sont allés outre-mer avant la déclaration de la guerre. Ceux qui sont partis une fois la guerre déclarée et qui font partie de la R.A.F. touchent la différence entre la gratification versée par la Grande-Bretagne et celle qu'ils auraient eue s'ils avaient fait partie du C.A.R.C.

Les pilotes commerciaux offrent un cas différent car ils sont considérés comme des civils et si, comme l'a dit mon honorable ami, il se peut qu'on les ait empêchés d'aller outre-mer, il faut se rappeler qu'ils ont touché des salaires civils beaucoups plus élevés que la solde du C.A.R.C.

M. GILLIS: Ce revenu est assujetti à l'impôt, n'est-ce pas?

L'hon. M. GIBSON: Oui, mais en comparaison de ce qu'ils touchent par rapport aux pilotes de l'aviation militaire, ils sont beaucoup mieux rémunérés, même compte tenu de l'impôt. N'allez pas croire qu'ils ne rendent pas de précieux services. Certains d'entre eux ont à leur crédit jusqu'à 2,000 heures, consacrées au travail important de l'instruction dans les écoles d'entraînement. Cependant, ils ne font pas partie du C.A.R.C.

Quant à la prime due aux membres de l'aviation permanente, elle leur sera versée à la fin des hostilités et non pas seulement lors de leur mise à la retraite.

La question des orienteurs professionnels est assez compliquée. Il faut bien établir certaines normes quant aux connaissances requises. Je comprends qu'il se trouve aujourd hui des sujets précieux, mais il ne faut pas oublier qu'il existe des restrictions quant aux personnes admissibles à ce poste dans l'aviation.

L'hon. M. MACKENZIE: Permettez-moi d'ajouter aux observations de mon collègue. Il existe deux services d'orientation professionnelle, celui qui a été formé dans l'arme même et celui que le ministère des Affaires des anciens combattants a organisé de concert avec les trois armes. Nous espérons qu'à la fin de la présente année les diverses armes et le ministère nous auront fourni un millier de ces orienteurs bien formés, ayant suivi des cours de plusieurs semaines à Ottawa, et prêts à donner leurs services au cours de l'après-guerre. Il s'agit là des orienteurs attachés aux diverses armes par opposition à ceux qui ne relèvent pas de l'armée.

M. GILLIS: Seront admissibles comme orienteurs ne relevant pas de l'armée les hommes de tous grades?

L'hon. M. MACKENZIE: Sûrement.

M. GILLIS: La façon la plus équitable de procéder aux nominations est à mon sens par voie de concours. Si j'étais simple soldat, le dernier que je voudrais consulter au sujet de mon avenir serait bien un officier. Je préférerais m'adresser à un camarade de l'armée ou de l'aviation, à un homme qui me connaît et que je connais. Il va sans dire que l'orientation postérieure au licenciement est fort importante et je crois que c'est dans ce domaine que la vraie besogne s'accomplira. L'orientation entreprise dans le service se limite plus ou moins à des conseils sur la façon de s'y prendre et ainsi de suite. Je suis heureux d'entendre le ministre dire que les orienteurs civils seront recrutés de tous les grades, car il y a des cerveaux dans tous les grades. Le fait que vous portez quatre galons dans la marine ne veut pas dire que vous avez le monopole de l'intelligence.

M. BLACKMORE: Le ministre a mentionné cet après-midi la question de la vente du matériel dont le Corps d'aviation n'aura pas besoin et il nous a dit, comme il l'a fait hier soir, que le matériel provenant de la liquidation des centres d'instruction passerait d'abord entre les mains d'un organisme dont j'ai oublié le nom, puis dans celles de la Corporation des biens de guerre, après quoi, ce qui restera sera vendu d'autre façon. Pourrait-il nous dire au juste quelles mesures on prendra lorsque, par exemple, un aéroport passera entre les mains de la Corporation des biens de guerre? Supposons qu'une ville quelconque désire acheter du matériel d'une succursale de la Corporation des biens de guerre établie près de cette ville, à qui devra-t-elle s'adresser? La Corporation annoncera-t-elle, par exemple, dans tous les journaux canadiens, que ce matériel est à vendre et permettra-t-elle à qui le désire de soumissionner, ou vendra-t-elle ce matériel sur le marché libre où tout le monde a la même chance?

L'hon. M. GIBSON: Cette question devrait être posée lors de l'étude des crédits du ministre des Munitions et approvisionnements qui pourrait fournir tous les renseignements à l'honorable député. Je ne puis expliquer comment on procédera.

M. BLACKMORE: J'ai de nouveau soulevé la question, bien que cela ait été fait déjà deux fois, pour qu'elle serve en quelque manière d'avis, afin que le ministre responsable de ce travail puisse y répondre. Plusieurs de nos concitoyens soupçonnent des gens d'obtenir des renseignements particuliers et d'avoir le premier choix des objets que j'ai mentionnés d'où il résulte que les villes ne pourront pas se les procurer.

M. BENCE: Quant aux questions posées et auxquelles on n'a pas encore répondu, le ministre pourra-t-il, dans le cas où il terminerait son exposé en peu de temps, fournir ensuite à la Chambre les renseignements que divers honorables députés lui ont demandés?

L'hon. M. GIBSON: Oui, tous les renseignements à ma disposition. J'ai déjà reçu les renseignements à une question, savoir combien d'officiers et de simples aviateurs appartenant à la force permanente sont actuellement dans le C.A.R.C. Il y a actuellement dans la force permanente 232 officiers et 2,406 simples aviateurs qui ont conservé le même rang. En plus il y a 1,104 officiers de la réserve spéciale qui faisaient autrefois partie de la force permanente.

M. BENCE: Qu'est-ce que le ministre entend par "le même rang"? Faisaient-ils partie de l'aviation avant la guerre?

L'hon. M. GIBSON: Oui, ils y étaient avant la guerre.

M. GREEN: Je demanderais au ministre d'exposer au comité d'une façon très générale la ligne de conduite que suivra le Gouvernement au sujet des installations de téléphones et de télégraphes dans les endroits isolés du pays. Je crois comprendre par exemple qu'on en a installé plusieurs dans la péninsule de Gaspé, dans le nord du Manitoba, la région du Mackenzie, le nord de la Colombie-Britannique, le territoire du Yukon, le long de la côte du Pacifique et dans le nord de l'île de Vancouver. Ces installations ont coûté plusieurs millions de dollars. Je crois qu'elles relèvent de quatre départements savoir ceux de l'Air, de l'Armée, des Transports et des Travaux publics. On s'inquiète du sort ré-

servé à ce splendide système de communication après la guerre. Par exemple certaines gens du centre et le long de la côte de la Colombie-Britannique se demandent si la corporation des biens de guerre va se charger d'une grande partie de cet outillage pour le vendre comme surplus. Il importe de songer à cette question dès maintenant et de ne pas attendre la fin de la guerre, car on voudra alors tout régler à la fois. A notre avis, ce service de communication est de la plus haute importance pour la défense du pays et surtout pour la mise en valeur de ces régions éloignées. Je crois, par exemple, qu'on devrait établir de petites lignes secondaires qui se rattacheraient aux lignes principales, dont la plupart sont déjà établies. Ces petites lignes secondaires aideraient grandement à la mise en valeur des diverses régions où elles seraient élevées. On pourrait ensuite, dans ces régions éloignées, louer de petits radios portatifs aux mineurs, aux prospecteurs ou aux trappeurs afin de leur permettre, en quelque endroit qu'ils se trouvent, de prendre contact avec la ville où ils ont leurs foyers. Ce serait un grand bienfait pour ces régions.

Une ligne principale n'est pas terminée. C'est celle qui va de Prince-George au bloc de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique. On a proposé d'établir une ligne de Prince-George à Dawson. Un autre aspect de ce projet, c'est qu'il aiderait au rétablissement, disons, de ceux qui ont servi dans le corps des signaleurs. On pourrait employer des centaines ou même des milliers d'hommes.

A l'heure actuelle, la direction est partagée. J'ai mentionné quatre départements, et pas un d'eux ne semble savoir qui a la haute direction. Si cet état de choses continue après la guerre, il sèmera la confusion et on ne verra pas les progrès qui s'imposent. Je propose que ces moyens de communication téléphonique relèvent d'une direction unique. On pourrait peut-être établir une division spéciale dans un des ministères intéressés, et même nommer éventuellement un ministre des communications. Je soumets ces propositions au ministre et je lui demande de nous dire si le Gouvernement a un programme bien arrêté à cet égard.

L'hon. M. GIBSON: Je ne puis indiquer les grandes lignes d'un programme dans ce sens. La question est actuellement à l'étude. Un relevé est en cours et, comme l'a dit l'honorable député, il y a des lignes excellentes. On se demande s'il vaudrait mieux maintenir certaines lignes de terre qui existent présentement ou s'il faudrait les remplacer par la t.s.f. et le téléphone. La question est à l'étude, et le relevé indiquera quelles lignes devraient être remises à des sociétés privées, quelles lignes il faudra retenir à l'usage de l'Etat, et quels ministères devraient les exploiter.

M. GREEN: Une autre question, qui porte sur les météorologistes au service de l'aviation. J'étais absent de la Chambre hier soir, lorsque l'honorable député de Peterborough-Ouest a soulevé le point. Le ministre n'a pas suffisamment expliqué la situation. Apparemment, ces hommes avaient travaillé avec l'aviation pendant plusieurs années.

L'hon. M. GIBSON: Sans relever de l'aviation.

M. GREEN: Mais ils avaient travaillé avec l'aviation pendant des années et avaient demandé de relever de l'aviation. On m'a dit que l'armée de l'air aimerait les avoir comme officiers de l'aviation mais que le ministère des Transports refusait de s'en départir. Est-ce le cas, je n'en sais rien mais, à tout événement, plusieurs d'entre eux sont victimes de graves injustices. Ils n'ont pas droit aux avantages des mesures de rétablissement. Ils ne sont pas censés avoir pris du service, et perdent ainsi toute préférence. Un météorologiste dont le cas a été porté à ma connaissance désirait entrer au service de la commission scolaire, mais il n'y a pas réussi, faute de jouir d'une préférence. La commission scolaire accorde la préférence aux anciens combattants, et elle l'a refusée à cet homme. On lui a dit: "Vous étiez un civil à l'emploi du ministère des Transports." Il serait encore temps d'y remédier. Je voudrais que les hommes qui ont travaillé avec l'aviation et qui l'ont fait sans interruption deviennent des officiers de l'aviation et ne soient pas traités comme des civils, s'ils ont constamment été au service des stations de l'aviation. Le ministre peut-il nous fournir de plus amples explications?

L'hon. M. GIBSON: Bien que certains fassent partie du Corps d'aviation, ils n'en font pas tous partie, loin de là. Il y en a quelques-uns qui sont postés à des stations du Corps d'aviation, dans la région de Terre-Neuve et de la Baie d'Hudson, mais ce sont des civils qui relèvent du service des transports. Parce que certains servent à une station où se trouve une escadrille du Corps d'aviation cela ne signifie pas qu'ils font partie du Corps d'aviation. Certains fonctionnaires du Corps d'aviation sont d'avis que nous devrions en compter parmi nos effectifs afin qu'on puisse les envoyer outre-mer, et l'on songe à en nommer quelques-uns officiers pour qu'ils fassent partie du Corps d'aviation.

M. GREEN: Le C.A.R.C. n'a pas de météorologistes parmi ses effectifs outre-mer?

L'hon. M. GIBSON: Non.

M. GREEN: Se propose-t-on d'en enrôler dans la région du Pacifique?

L'hon. M. GIBSON: C'est ce que l'on se propose de faire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le président, l'atmosphère amicale et sympathique dans laquelle s'est déroulé le débat jusqu'ici m'a fort agréablement surpris et j'ose exprimer l'espoir que la même ambiance régnera au cours de la discussion des crédits de l'armée.

Tout d'abord, j'aimerais à déposer sur le Bureau, comme l'ont fait les ministres qui m'ont précédé, une liste de noms de 2,461 membres de l'armée canadienne qui ont mérité des décorations et des récompenses pour bravoure. Le comité se rappelle que nous avons déjà déposé deux autres listes, ce qui porte le total des noms à 3,365. Sur cette liste on lit les noms de deux membres de l'armée qui ont été décorés de la Croix de Victoria par Sa Majesté le Roi lui-même, et on sait que c'est la plus haute décoration qui puisse être accordée. Le ministre de la Marine a lu à la Chambre, le 29 novembre dernier, la citation qui accompagnait la remise de la Croix de Victoria au major David Vivian Currie. L'autre décoré de la Croix de Victoria est le soldat Ernest Alvia Smith, des Seaforth Highlanders du Canada. J'aurai l'occasion de faire allusion à cette dernière citation au cours de mes remarques.

M. GRAYDON: Il s'agit de "Smoky" Smith?

M. ABBOTT: En effet.

APPENDICE A

(Liste des décorations déposée par M. Abbott le 5 avril 1945)

Sommaire des décorations

Unités combattantes—		
Croix de Victoria (V.C.)	2	
Ordre du Service distingué (agrafe) (Bar to D.S.O.)	5	
Ordre du Service distingué (D.S.O.)	104	
Croix militaire avec agrafe (Bar to M.C.)	6	
Croix militaire (M.C.)	243	
Médaille de Conduite distinguée avec agrafe (Bar to D.C.M.)	1	
Médaille de Conduite distinguée (D.C.M.)	57	
Médaille militaire avec agrafe (Bar to M.M.)	3	
Médaille militaire (M.M.)	397	
Médaille de l'Empire britannique (B.E.M.)	4	
Mentions dans les dépêches	1,525	
		2,347
Décorations étrangères—		
Décorations des Etats-Unis	48	
		48
Unités auxiliaires—		
Médaille George (G.M.)	2	
Membre de l'Ordre de l'Empire britannique (M.O.B.E.)	6	
Médaille de l'Empire britannique (B.E.M.)	18	
Citations	7	
		33
		2,428

	Déjà publiées			
	Hansard 6/3/44	Hansard 12/8/44	Liste présente	Totaux
Unités combattantes	393	392	2,428	3,213
Unités auxiliaires	88	31	33	152
	481	423	2,461	3,365

ABRÉVIATIONS, GRADES QU'ELLES DÉSIGNENT, CORPS ET SERVICES, AINSI QUE LES TERMES ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS

Grades

A/.... (Acting): intérimaire.
Armt. QMS. (Armament Quartermaster Sergeant): sergent quartier-maître d'armement.
Armt. SM. (Armament Sergeant-Major): sergent-major d'armement.
Armt. S/Sgt. (Armament Staff Sergeant): sergent-chef d'armement.
Artisan S/Sgt. (Artisan Staff Sergeant): sergent-chef artisan.
Bdr. (Bombardier): caporal d'artillerie.
BQMS (Battery Quartermaster Sergeant): sergent quartier-maître de batterie.
Brig. (Brigadier): brigadier.
BSM (Battery Sergeant-Major): sergent-major de batterie.
Capt. (Captain): capitaine.
Cfn. (Craftsman): artisan.
Col. (Colonel): colonel.
Condr. (Conductor): conducteur.
Cpl. (Corporal): caporal.
CQMS (Company Quartermaster Sergeant): sergent quartier-maître de compagnie.
CSM (Company Sergeant-Major): sergent-major de compagnie.
Dietitian: diététicienne.
Dvr. (Driver): chauffeur.
Fus. (Fusilier): fusilier.
Gdsm. (Guardsman): garde.
Gen. (General): général.
Gnr. (Gunner): canonnier.
H/.... (Honorary): honoraire.
L/.... (Lance): suppléant.
Lt. (Lieutenant): lieutenant.
Lt.-Col. (Lieutenant-Colonel): lieutenant-colonel.
Lt.-Gen. (Lieutenant General): général de corps d'armée.
Maj. (Major): major.
Maj.-Gen. (Major-General): major-général.
MSM (Machinist or Mechanic Sergeant-Major): sergent-major mécanicien ou machiniste.
N/S. (Nursing Sister): infirmière.
P/Matron (Principal Matron): infirmière-major principale.
Pte. (Private): soldat.
QMS (Quartermaster Sergeant): sergent quartier-maître.
Rfn. (Rifleman): fusilier.
RQMS (Regimental Quartermaster Sergeant): sergent quartier-maître régimentaire.
RSM (Regimental Sergeant-Major): sergent-major régimentaire.
2nd Lt. (Second Lieutenant): sous-lieutenant.
S/Condr. (Staff Conductor): conducteur-chef.
Sgmn. (Signalman): signaleur.
Sgt. (Sergeant): sergent.
SM (Sergeant-Major): sergent-major.
Spr. (Sapper): sapeur.
SQMS (Staff Quartermaster Sergeant): sergent quartier-maître d'état-major.
S/Sgt. (Staff-Sergeant): sergent d'état-major.
SSM (Staff Sergeant-Major): sergent-major d'état-major.
Supervisor: surveillant.
Tpr. (Trooper): cavalier.
WO I (Warrant Officer class I): sous-officier breveté de 1ère classe.
WO II (Warrant Officer class II): sous-officier breveté de 2e classe.

Corps et services

Canadian Armoured Corps: Corps blindé.
Canadian Army: Armée canadienne.
Canadian Chaplain Services: Service d'aumônerie.
Canadian Dental Corps: Service dentaire.
Canadian Infantry: Infanterie.
Canadian Intelligence Corps: Renseignements.
Canadian Postal Corps: Corps postal.
Canadian Provost Corps: Prévôté.
Canadian Women Army Corps: Corps auxiliaire féminin.
Corps of Military Staff Clerks: Corps des commis d'état-major.
Corps of Royal Canadian Engineers: Génie.
General List: Liste générale.
Royal Canadian Army Medical Corps: Service de santé.
Royal Canadian Army Pay Corps: Trésorerie militaire.
Royal Canadian Army Service Corps: Intendance.
Royal Canadian Artillery: Artillerie.
Royal Canadian Corps of Signals: Transmissions.
Royal Canadian Electrical and Mechanical Engineers: Génie électrique et mécanique.
Royal Canadian Ordnance Corps: Magasins militaires.

APPENDICE "A"

DÉCORATIONS POUR BRAVOURE DÉCERNÉES AUX UNITÉS COMBATTANTES

Croix de Victoria (V.C.)
Ordre du Service distingué (agrafe) (Bar to D.S.O.)
Ordre du Service distingué (D.S.O.)
Croix militaire (agrafe (Bar to M.C.)
Croix militaire (M.C.)
Médaille de Conduite distinguée (agrafe) (Bar to D.C.M.)
Médaille de Conduite distinguée (D.C.M.)
Médaille militaire (agrafe) (Bar to M.M.)
Médaille militaire (M.M.)
Médaille de l'Empire britannique (B.E.M.)
Mentions dans les dépêches
Décorations étrangères

CROIX DE VICTORIA (V.C.)

Nom et grade—Unité—Adresse

Major D. V. Currie, Corps blindé, 180-2nd ave., Owen-Sound, Ont.
Soldat E. A. Smith, Infanterie, 713 Fifth St., New-Westminster, C.-B.

ORDRE DU SERVICE DISTINGUÉ (Agrafe)

(Bar to D.S.O.)

Lt-col (Brigadier/s.) I. S. Johnston, DSO ED, Infanterie, 81 Bincarth Rd., Toronto. Ont.
Lt-col J. V. Allard, DSO, Infanterie, 512 rue Bureau, Trois-Rivières, P.Q.
Lt-col D. Cameron, DSO, Infanterie, 308 rue Pitt, Cornwall, Ont.
Lt-col. D. F. Forbes, DSO, ED, Infanterie, 25 rue Union, Sydney, N.-E.
Lt-col R. Rowley, DSO, Infanterie, 383 Chemin Mariposa, Ottawa, Ont.

[M. Abbott.]

ORDRE DU SERVICE DISTINGUÉ (D.S.O.)

Nom et grade—Unité—Adresse

Lt-col F. D. Adams, Corps blindé, Calgary, Alb. (D.S.O.), Corps blindé, Calgary, Alb.
Brigadier J. D. B. Smith, O.B.E., Armée Canadienne, 240 St-George, London, Ont.
Lt-col J. S. H. Lind, Infanterie, St. Mary's, Ont.
Major G. A. Burton, Corps blindé, 296 Douglas Drive, Toronto, Ont.
Major (Lt-col/s.) G. C. Corbould, Infanterie, 503 6th Ave., New-Westminster, C.-B.
Lt (Capt./s.) E. J. Perkins, Corps blindé, 666 Lakeshore Rd., Lachine, P.Q.
Lt-col. R. S. E. Waterman, Infanterie, Metcheson, Vancouver, C.-B.
Major (Lt-Col/s) D. Cameron, E.D., Infanterie, 308 rue Pitt, Cornwall, Ont.
Major (Lt-col./s.) E. D. Danby, Infanterie, 1606 Nelson, Vancouver, C.-B.
Major W. de N. Watson, M.C., Infanterie, Banff, Alb.
Capt. (Major/s.) J. C. Allan, Infanterie, 5538 Crown, Vancouver, C.-B.
Capt. (Major/s.) J. R. O. Counsell, Infanterie, 965 Avenue Road, Toronto, Ont.
Lt N. A. Ballard, Infanterie, 266 Dalhousie, Brantford, Ont.
Major G. M. Bastedo, Service de santé, 54 St-Vincent, Stratford, Ont.
Major C. E. Corrigan, Service de santé, 307 Waterloo, Winnipeg, Man.
Brigadier H. A. Young, Armée canadienne, 1702, 17e ave, Calgary, Alb.
Lt-col J. M. Rockingham, Infanterie, Sydney, C.-B.
Capt. (Major/s.) J. P. E. J. W. Ostiguy, Infanterie, 1514 rue McGregor, Montréal, P.Q.
Major gén. (Lt-gén./s.) E. L. M. Burns, O.B.E., M.C., Armée canadienne, 541 Besserer, Ottawa, Ont.
Lt-col (Brigadier/s.) W. C. Murphy, E.D., Armée canadienne, 4326 Cartier, Vancouver, C.-B.
Capt I. M. Grant, Corps blindé, 543 ave. Linden, Victoria, C.-B.
Lt-col D. K. Black, Génie, 418 ave Mount-Stephen, Westmount, P.Q.
Lt-col J. G. Gauvreau, Infanterie, 2739 ave Maplewood, Montréal, P.Q.
Lt-col M. B. K. Gordon, E.D., Corps blindé, 14 Second St., Oakville, Ont.
Lt-col. F. M. Griffiths, Infanterie, 927 ave Welland, Niagara-Falls, Ont.
Lt-col T. C. Lewis, Corps blindé, 52 Academy Road, Westmount, P.Q.
Lt-col D. G. MacLaughlan, Infanterie, 1026 14e ave, Calgary, Alb.
Lt-col H. E. Murray, E.D., Artillerie, 2914 Angus, Regina, Sask.
Lt-col N. J. W. Smith, Génie, 25 ave Rothnally, Toronto, Ont.
Major (Lt-col/s.) C. M. Drury, M.B.E., Artillerie, 57 Cluny Drive, Toronto, Ont.
Major M. C. S. Brown, Génie, Victoria, C.-B.
Major D. H. McCallum, Génie, Lachute, P.Q.
Lt-col R. L. Purves, Corps blindé, Sorel, P.Q.
Capt. (A/Major) A. Chambers, Infanterie, 2396 ave San Carlos, Victoria, C.-B.
Lt-col J. A. Roberts, Corps blindé, 150 ave Balmoral, Toronto, Ont.
Lt-col J. D. Stewart, E.D., Infanterie, 23 North River Rd., Charlottetown, I. P.-E.
Lt-col G. D. de S. Wotherspoon, E.D., Corps blindé, Mont-Rolland, P.Q.
Major (Lt-col/s.) J. E. Anderson, Infanterie, New-Castle, N.-B.
Major (Lt-col/s.) S. M. Lett, Infanterie, 60 Waverley Rd, Pointe-Claire, P.Q.
Major L. S. Henderson, Infanterie, rue York, Sackville, N.-B.
Major D. C. MacDonald, Infanterie, 85 Blvd Walmsley, Toronto, Ont.
Brig. (Maj. gén./s.) C. Foulkes, CBE, Armée canadienne, London, Ont.
Brigadier H. W. Foster, Armée canadienne, Picton, Ont.
Brigadier E. R. Suttie, Armée canadienne, Yarmouth, N.-E.
Brigadier P. A. S. Todd, OBE, ED, Armée canadienne, 228 Rideau Terrace, Ottawa, Ont.
Lt-Col H. S. Griffin, Artillerie, 5041 ave. Glencairn, Montréal, P. Q.
Lt-Col J. D. Mingay, MBE, Liste générale, 2033 Niagara, Windsor, Ont.
Lt-Col R. E. A. Morton, Corps blindé, Rothesay, N.-B.
Lt-Col N. H. Ross, Infanterie, River Ave., Winnipeg, Man.
Lt-Col R. H. Webb, Artillerie, Kingston, Ont.
Major C. S. T. Tubb, Infanterie, 1122 Henry, North-Battleford, Sask.
Colonel H. M. Elder, ED, Service de santé, 3940 Côte-des-Neiges, Montréal, P.Q.
Lt-col R. Rowley, Infanterie, 383 chemin Mariposa, Ottawa, Ont.
Major (Lt-col/s.) Infanterie, 25 Union, Sydney, N.-E.
Major J. A. Dextraze, Infanterie, 3745 ave. Lacombe, Montréal, P.Q.
Major J. M. Pigott, Infanterie, 14 ave. Edgemont, Hamilton, Ont.
Major C. R. H. Porteous, Corps blindé, 1461 Mountain, Montréal, P.Q.
Major J. G. Stothart, Infanterie, 18 ave. Fulton, Ottawa, Ont.
Brigadier R. H. Keefler, CBE, ED., Armée canadienne, 227 Kensington, Montréal, P.Q.
Major B. McKenzie, Infanterie, 383, 10ième rue, Medicine-Hat, Alta.
Capt. (Major/s.) M. H. C. W. Allan, Génie, 1008 Dial, Victoria, C.-B.
Lt-col R. C. Clark, Infanterie, London, Ont.
Lt-col W. W. G. Darling, ED, Corps blindé, 29 ave. Farham, Toronto, Ont.
Major (Lt-col/s.) W. W. Reid, ED, Infanterie, 815, 1st ave., Calgary, Alta.
Major W. J. Bright, Génie, 52 ave. Elmwood, London, Ont.
Major H. L. Glendinning, Infanterie, Vancouver, C.-B.
Major F. H. McDougall, Infanterie, Weyburn, Sask.
Major G. A. Ross, Infanterie, 1190 ave. Kenilworth, Mount-Royal, P.Q.
Major (Lt-col/s.) J. R. Stone, MC, Infanterie, Blueberry Mountain, Alb.
Major E. H. Anderson, Service de santé, Digby, N.-E.
Major R. W. Boyden, Service de santé, 30 ave. Laurence, Toronto, Ont.
Major R. B. Cameron, Génie, 1165 ave. Woodland, Verdun, P.Q.
Major E. W. Cutbill, Infanterie, 225 James, Hamilton, Ont.
Major L. F. Trudeau, Infanterie, 73 ave. Orrin, Ottawa, Ont.
Major (Lt-col/s.) E. M. Smith, Corps blindé, 190 ave. Carling, Ottawa, Ont.
Major (Lt-col/s.) P. W. Strickland, Infanterie, Cloverlea, Kingsville, Ont.
Major (Lt-col/s.) E. P. Thompson, Infanterie, 339 ave. Maplewood, Winnipeg, Man.

Ordre du Service distingué (D.S.O.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Major E. A. C. Amy, MC, Corps blindé, Kentville, N.-E.
Major G. E. Armstrong, Infanterie, Beeton, Ont.
Major H. G. Dawson, Infanterie, St.-Patricks Square, Port-Arthur, Ont.
Capt. (Major/s.) M. C. M. Gauvin, Infanterie, 91 chemin Ste-Foye, Québec, P.Q.
Capt. (Major/s.) T. H. Murray, Infanterie, 122 College, Port-Arthur, Ont.
Major A. L. Brady, Corps blindé, Fort-William, Ont.
Major J. K. Rhodes, Infanterie, Middleton, N.-E.
Major C. V. W. Vickers, Corps blindé, 4567 ave. Kensington, Montréal, P.Q.
Capt. (Major/s) R. Cole, Infanterie, 357, rue Victoria, Xingston, Ont.
Major (Lt-col/s), Infanterie, J. P. Ensor, MBE, Ste-Stephen, N.-B.
Major R. M. Horsey, Infanterie, 1025 Joan Cres., Victoria, C.-B.
Major W. J. Veitch, Corps blindé, 445, ave Strathcona, Westmount, P.Q.
Lieut. W. D. L. Roach, Infanterie, 39, ave Victoria, Brockville, Ont.
Brigadier W. J. Megill, Armée canadienne, Kingston, Ont.
Lt.-col. S. H. Dobell, Artillerie, 1490, ave des Pins, Montréal, P.Q.
Lt.-col. J. E. G. P. Mathieu, ED, Infanterie, 16, rue des Remparts, Québec, P.Q.
Major (Lt-col/s) F. E. White, Corps blindé, 213, ave Kingsway, Winnipeg, Man.
Major J. G. Armstrong, Infanterie, 211, ave Rutherford, Peterborough, Ont.
Major M. R. Dare, Infanterie, 329, rue Bentink, Sydney, N.-E.
Major A. G. Goldie, Artillerie, 22, ave Chestnut, Brantford, Ont.
Major J. F. Peterson, Infanterie, Blenheim, Ont.
Major E. W. Tremblay, Artillerie, 2179 Sherbrooke, Montréal, P.Q.
Capt. (Major/s) G. W. Gordon, Corps blindé, 38, ave St-Hildas, Toronto, Ont.
Lt.-col. F. A. Clift, Infanterie, 1002, ave Lansdowne, Saskatoon, Sask.
Lt.-col. D. A. MacKenzie, Infanterie, 4, ave Newmarket, Toronto, Ont.
Major/H R. C. H. Durnford, Aumônier, Prince-Rupert, C.-B.
Major J. A. Farmer, E.D., Infanterie, 45, ave Charleton, Hamilton, Ont.

CROIX MILITAIRE (AGRAFE) (BAR TO THE MILITARY CROSS)

Lieut J. C. Woodsward, MC, Infanterie, 201—5th Ave., Ottawa, Ont.
Capt. F. W. Hayter, MC, Service de santé, Alameda, Sask.
Capt. J. A. Dougan, MC, Infanterie, 8526—89th St., Edmonton, Alb.
Lieut J. K. Heath, MC, Artillerie, 33 Dupont, Toronto, Ont.
Capt. P. G. Newell, MC, Artillerie, Harrow, Ont.
Capt. D. E. Smith, MC, Infanterie, 194 Gilford, St-Jean, N.-B.

CROIX MILITAIRE (M.C.)

Capt. (Major/s) M. F. MacLachlan, Infanterie, Great-Village, N.-E.
Lieut. F. W. Maund, Génie, North-Bay, Ont.
Capt. W. R. Dalziel, Service de santé, Milton, Ont.
Lieut. F. J. M. Archibald, Artillerie, Woodstock, Ont.
Lieut. C. D. Nickerson, Infanterie, Mahome-Bay, N.-E.
Capt. (Major/s) F. N. Ritchie, Corps blindé, rue Redpath, Montréal, P.Q.
Capt. (Major/s) D. C. Taylor, Corps blindé, 44 Huntley, Toronto, Ont.
Capt. H. A. G. Kingsmill, Magasins militaires, 96 blvd Lawton, Toronto, Ont.
Capt. G. L. Patton, Magasins militaires, 201 Enfield Crescent, Norwood, Man.
Lieut. W. V. Hill, Corps blindé, 35, ave Aberdeen, Toronto, Ont.
Lieut. C. B. Ewart, Infanterie, Princeton, C.-B.
Lieut. C. G. Short, Infanterie, Brooks, Alb.
Lieut. J. M. Suttie, Infanterie, Wellwood, Man.
Capt. L. J. Calvert, Service de santé, Goderich, Ont.
Capt. D. G. Cameron, Service de santé, Ottawa, Ont.
Capt. C. B. Caswell, Service de santé, 125 ave Highland, St. Catharines, Ont.
Capt. J. J. Conway, Infanterie, 4211 Pine Crescent, Vancouver, C.-B.
Capt./H S. B. East, Aumônier, 39 Duncannon Drive, Toronto, Ont.
Capt. R. C. Mellow, Service de santé, 112 Third St., New Toronto, Ont.
Capt. J. S. Orton, Artillerie, 130 Robertson, Victoria, C.-B.
Capt. A. Robinson, Artillerie, 137, Charles, Kingston, Ont.
Lieut. (Major/s) W. G. Harrod, Corps blindé, 183 ave Coxwell, Toronto, Ont.
Lieut. (Capt./s) P. G. Newell, Artillerie, Harrow, Ont.
Lieut. (Capt./s) G. K. Saunders, Artillerie, 33 ave Melgund, Ottawa, Ont.
Lieut. P. R. V. Carr-Harris, Génie, Collège militaire Royal, Kingston, Ont.
Lieut. W. R. Chamberlain, Corps blindé, 304 ave Wright, Toronto, Ont.
Lieut. J. S. Osborne, Génie, 740 ave Rosalyn, Westmount, P.Q.
Lieut. G. Potts, Infanterie, 11 Cherry, Kingston, Ont.
Lieut. W. Rich, Infanterie, St. Catharines, Ont.
Lieut. J. A. Sheriff, Corps blindé, 243 Bruce, Oshawa, Ont.
Lieut. L. R. Smith, Corps blindé, 256 blvd Rankin, Windsor, Ont.
Lieut. T. E. Woolley, Infanterie, 41 Victor, London, Ont.
Lieut. G. K. Wright, Infanterie, Montréal, P.Q.
Capt. (Major/s) L. E. Baker, Artillerie, Main, Yarmouth, N.-E.
Lieut. F. E. Ladner, Génie, 3926 Kingsway, New-Westminster, C.-B.
Capt. (Major/s) T. E. Steele, Infanterie, 23 ave Stanley, Chatham, Ont.
Capt. G. E. Wodehouse, Service de santé, 38 ave Blackburn, Ottawa, Ont.
Lieut. L. Dallain, Service de santé, New-Carlisle, P.Q.
Lieut. H. E. Harrison, Infanterie, 38 ave Stanley, Hamilton, Ont.
Lieut. W. A. James, Artillerie, Rosser, Man.
Lieut. F. A. Farrow, Corps blindé, New-Westminster, C.-B.
Capt. (Major/s) R. E. Lucy, MBE, Artillerie, 3041-7th St., Calgary, Alb.
Capt. (Major/s) S. V. Radley-Walters, Corps blindé, Shigawake, P.Q.
Capt./H J. M. Anderson, Aumônier, 30 Bruce, London, Ont.

[M. Abbott.]

Croix militaire (M.C.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Capt. R. D. Barron, Service de santé, 1602 Bathurst, Toronto, Ont.
Capt. E. E. Miller, M.M., Corps medical, 101 ave Redwood, Toronto, Ont.
Capt. A. B. Smith, Artillerie, 22 ave Kensington, Kingston, Ont.
Capt. W. J. Waddell, Artillerie, Hotel Imperial, Grand Bend, Ont.
Lieut. (Capt/s.) J. Flintoft, Artillerie, 4305 ave Montrose, Westmount, P.Q.
Lieut. (Capt/s) J. H. Pollard, Artillerie, 521 Markland, Toronto, Ont.
Lieut. G. J. Booth, Infanterie, 817 Lyon, Ottawa, Ont.
Lieut. C. D. Campbell, Infanterie, 315 Hedley, Preston, Ont.
Lieut. E. T. Harshman, Infanterie, 25 ave Belmont, Hamilton, Ont.
Lieut. J. K. Heath, Artillerie, 33 Dupont, Toronto, Ont.
Lieut. J. H. Hitchcock, Infanterie, 2551 37e ave Ouest, Vancouver, C.B.
Lieut. J. G. Horsburg, Génie, 847 Fleet, Winnipeg, Man.
Lieut. I. P. Phelan, Corps blindé, 6502-2e ave, Montréal, P.Q.
Lieut. W. T. Sharp, Infanterie, 15 ave Roslyn, Ottawa, Ont.
Lieut. G. A. White, Génie, 10 Hemlock, Timmins, Ont.
Lieut. R. J. Labrosse, Renseignements, 257 Wilbrod, Ottawa, Ont.
Lieut. (Capt/s) J. A. Jennings, Infanterie, 67 St-George, St. Thomas, Ont.
Lieut. J. R. Fetterly, Génie, Crawford-Park, Man.
Lieut. C. R. MacLellan, Intendance, 31 Company, New Glasgow, N.S.
Lieut. L. B. Robertson, Infanterie, Pictou, N.S.
Lieut. H. A. Taylor, Infanterie, Aldershot, Ont.
Capt. (Major/s) J. A. Baldwin, Infanterie, 86 ave Devonshire, London, Ont.
Capt. (Major/s) W. F. Sharon, Génie, Napanee, Ont.
Capt. H. H. Griffin, Artillerie, 308 Edifice Board of Trade, Montréal, Qué.
Capt. W. F. MacKenzie, Service de santé, 64 ave Summer Hill, Toronto, Ont.
Capt. R. A. Reid, Infanterie, 3985 Berri, Montréal, P.Q.
Capt. J. A. Watt, Infanterie, 155 O'Connor, Ottawa, Ont.
Lieut. (Capt/s) R. D. Baugh, Artillerie, Moosomin, Sask.
Lieut. (Capt/s) A. E. Biddlecombe, Corps blindé, 2111, ave Carleton, Niagara Falls, Ont.
Lieut. (Capt/s) C. H. Clerkson, Artillerie, 1988 Western Parkway, Vancouver, C.B.
Lieut. (Capt/s) R. R. Counsell, Infanterie, 817 Edifice McArthur, Winnipeg, Man.
Lieut. D. H. Ayer, Corps blindé, Kitnery Point, Maine, E.U. d'A.
Lieut. T. S. Brunstrom, Corps blindé, 405 Riverside Drive, St-Lambert, P.Q.
Lieut. J. Cochrane, Infanterie, Milliken, Ont.
Lieut. B. R. L. Gooday, Corps blindé, Rothesay, N.B.
Lieut. L. M. Hanway, Corps blindé, 86 Niagara, Winnipeg, Man.
Lieut. R. H. Honeyford, Artillerie, 45 ave Victor, Toronto, Ont.
Lieut. G. W. MacGregor, Artillerie, John, Napanee, Ont.
Lieut. J. C. R. K. MacRae, Infanterie, 78 Arran, Campbellton, N.B.
Lieut. D. J. Matheson, Artillerie, 2912 ave College, Regina, Sask.
Lieut. V. E. Poulin, Infanterie, 46 Mona, Port Arthur, Ont.
Lieut. J. A. Rillie, Corps blindé, 4158 ave Hampton, Montréal, P.Q.
Lieut. O. A. Robertson, Infanterie, Pleasant, Yarmouth, N.S.
Lieut. M. O. Rollefson, Génie, Wisdom, Sask.
Lieut. J. L. Ward, Génie, 130 ave Close, Toronto, Ont.
E.0168 SO/1 (RMS) W. F. McRae, MBE, Infanterie, Campbellton, N.B.
H.19489 SO II (CSM) A. Arbour, Infanterie, 254, ave Magus, Winnipeg, Man.
Capt. C. Cuddihy, Infanterie, 5009 Chemin Côte Des Neiges, Montréal, P.Q.
Capt. H. L. Handford, Service de santé, 686 Horton, Renfrew, Ont.
Capt. W. S. Huckvale, Corps médical, 3142—37e ave Ouest, Vancouver, C.-B.
Capt. J. P. C. MacPherson, Infanterie, 237 Wilbrod, Ottawa, Ont.
Lieut R. C. Eddy, Génie, Bathurst, N.-B.
Lieut D. I. Grant, Liste générale, 451, blvd Rosedale, Windsor, Ont.
Capt. D. H. George, Transmission, 190 Bradford, Barrie, Ont.
Capt./H. D. C. Smith, Service d'aumônerie, 118, ave Raglan, Toronto, Ont.
Lieut G. D. Hutton, Infanterie, 1ère ave, Sardis, C.-B.
Capt. A. Maw, Artillerie, 734 Boulevard N.W., Calgary, Alb.
Capt. A. D. McKenzie, Service de santé, Kelowna, C.-B.
Capt. C. A. Richardson, Service de santé, 107, ave Renfrew, Ottawa, Ont.
Lieut (Capt./s) A. E. Adams, Artillerie, Beeton, Ont.
Lieut (Capt./s) G. C. MacLean, Artillerie, 190, ave Claremont, St-Boniface, Man.
Lieut (Capt./s) W. D. Stevenson, Artillerie, 198 Connell, Woodstock, N.-B.
Lieut E. T. Galway, G.M., Génie, 324 Glen Road, Toronto, Ont.
Lieut. F. C. Goodman, Infanterie, 425, ave Pape, Toronto, Ont.
Lieut R. M. Grainger, Infanterie, 273 Grande Ave Est, Chatham, Ont.
Lieut A. Hanson, Génie, 607—4th St. Est, Calgary, Alb.
Lieut A. B. R. Lawrence, Corps blindé, 223 Somerset Ouest, Ottawa, Ont.
Lieut J. N. Orr, Infanterie, 3461, ave Harvard, Montréal, P.Q.
Lieut A. A. H. Parker, Infanterie, 112 Herkimer, Hamilton, Ont.
Lieut A. K. Paton, Corps blindé, 7562 Angus Drive, Vancouver, C.-B.
Lieut C. S. Ridgway, Corps blindé, 58 Gifford, Toronto, Ont.
Lieut P. B. Smellie, Infanterie, 129 Cooper, Ottawa, Ont.
Lieut J. R. Stobo, Infanterie, 2530—17th St. E., Calgary, Alb.
Lieut W. J. Stainton, Infanterie, Edsen, Alb.
Lieut N. R. F. Steenberg, Infanterie, 50 D. College, Kitchener, Ont.
Lieut G. V. Wright, Infanterie, Ancaster, Ont.
Capt. K. A. C. Clarke, Service de santé, 11115—89e ave, Edmonton, Alb.
Capt. N. L. J. Mould, Liste générale, 2148 Gerrard E., Toronto, Ont.
Capt. W. J. Riley, Artillerie, Toronto, Ont.
Lieut (Capt/s) R. M. Cornelius, Artillerie, Cornelius Apt., Winnipeg, Man.

Croix militaire (M.C.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Lieut H. F. Ditchburn, Génie, Kennecook, N.-E.
Lieut E. Eperson, Intendance, 81, ave Murray, Greenfield Park, P.Q.
Lieut A. Keller, M.M., Infanterie, 543, ave Machray, Winnipeg, Man.
Lieut R. I. Luker, Infanterie, 306 Earl, Kingston, Ont.
Lieut A. B. McAdam, Génie, 95 Aqueduct, Welland, Ont.
Lieut L. E. Pope, Infanterie, 228, ave Balfour, Winnipeg, Man.
Lieut J. H. Wright, Infanterie, 239 Russell Hill Rd., Toronto, Ont.
Capt. (Major/s) W. J. Salter, Corps blindé, Ottawa, Ont.
Capt/H. W. W. Burnett, Service d'aumônerie, Aurora, Ont.
Capt. R. H. Lahaie, Infanterie, 5600, ave Decelles, Montréal, P.Q.
Capt. H. F. Owen, Service de santé, 5862 Notre Dame de Grâce, Montréal, P.Q.
Capt. W. K. G. Savage, Artillerie, 6 Place Parkside, Montréal, P.Q.
Capt. F. E. Southby, Infanterie, Port Hope, Ont.
Capt. E. R. Zavitz, Artillerie, 905 Avenue Rd., Toronto, Ont.
Lieut. (Capt./s.) J. Looney, Corps blindé, Rossland, C.-B.
Lieut (Capt./s.) O. J. Price, Infanterie, 359 Cameron, Moncton, N.-B.
Lieut (Capt./s.) R. B. Sellars, Corps blindé, 3177 East Georgia, Vancouver, C.-B.
Lieut (Capt./s.) J. C. H. Simard, Infanterie, 53 4e ave., Limoilou, P.Q.
Lieut H. R. Grant, Infanterie, 242 McNab S., Hamilton, Ont.
Lieut W. C. Hesler, Artillerie, 24, ave Wilton, Welland, Ont.
Lieut H. A. Miller, Infanterie, 2e ave S., Port Alberni, C.-B.
Lieut. J. L. Thirwell, Infanterie, 2720, 10e rue O., Calgary, Alb.
Lieut R. A. Wild, Génie, Melville Cove, N.-E.
Capt. (Maj./s.) C. A. Greenleaf, Corps blindé, 4345, ave Draper, Montréal, P.Q.
Capt. (Maj./s.) P. Malach, Infanterie, 231 Algoma S., Port Arthur, Ont.
Capt. (Maj./s.) M. J. McCutcheon, Infanterie, 719 Bender Hill, Niagara Falls, Ont.
Capt. (Maj/s.) A. G. V. Smith, Corps blindé, 43 Burnside Drive, Toronto, Ont.
Capt. J. A. Brayley, Infanterie, 8, ave Fenwick, Montréal-Ouest, P.Q.
Capt. J. B. Forbes, Artillerie, 168, ave Claremont, Kitchener, Ont.
Capt. D. M. Gillis, Artillerie, Centreville, N.-B.
Capt. H. E. Kent, Infanterie, 149 Lytton Blvd., Toronto, Ont.
Capt. H. O. M. Lambert, Infanterie, 3024, ave Fairfield, Cincinatti, Ohio, E.-U. d'A.
Capt. W. M. McNabb, Artillerie, 2065, ave Maple, Burnaby, C.-B.
Capt. D. J. Selvage, Infanterie, 27, ave Spring Grove, Toronto, Ont.
Lieut (Capt./s.) W. L. Hogg, Artillerie, Edifice Banque Royale, Toronto, Ont.
Lieut (Capt./s.) M. D. G. Levesque, Infanterie, 1060, Ouest Bernard, Montréal, P.Q.
Lieut (Capt./s.) E. J. Reid, Infanterie, Souris, Man.
Lieut E. G. Andrews, Infanterie, 43½ Peter, St. John, N.-B.

[M. Abbott.]

Lieut M. G. Berry, Infanterie, 1085 Blvd. Graham, Montréal, P.Q.
Lieut J. E. Boos, Infanterie, 52, ave Pepler, Toronto, Ont.
Lieut E. J. Canavan, Corps blindé, Halifax, N.-E.
Lieut R. B. Coates, Infanterie, 1132 Burnside, Montréal, P.Q.
Lieut L. W. K. Crabtree, Corps blindé, Crabtree Mills, P.Q.
Lieut J. G. Des Biens, Service de santé, 70 St-Joseph, Dorval, P.Q.
Lieut B. Harley, Infanterie, 4489 Angus Drive, Vancouver, C.-B.
Lieut G. D. Hebb, Infanterie, Bristol, N.-B.
Lieut C. L. Kadey, Infanterie, Duchess, Alb.
Lieut D. G. Innes, Artillerie, 2, ave Evans, Toronto, Ont.
Lieut J. A. McIntosh, Infanterie, Kildare Capes, Tignish, I. P.-E.
Lieut L. L. Pleasance, Infanterie, 353, ave Eglinton E., Toronto, Ont.
Lieut D. H. Struck, Infanterie, 440 Waterloo, Preston, Ont.
Capt. W. L. Graydon, Infanterie, 132 Barrie, Kingston, Ont.
Capt. T. H. Montgomery, Artillerie, Philipsburg, P.Q.
Capt. T. Statten, Service de santé, 193 Glendonwynne Blvd., Toronto, Ont.
Capt./H. L. F. Wilmot, Service d'aumônerie, 55 Kingston Row, St-Vital, Man.
Lieut (Capt./s) C. E. Brown, Artillerie, 21 Centre, Truro, N.-E.
Lieut (Capt./s) S. A. Turner, Artillerie, 9, Edgewood Cres., Toronto, Ont.
Lieut L. E. Brannen, Artillerie, Port-Williams, N.-E.
Lieut E. E. Chambers, Infanterie, Montréal, P.Q.
Lieut G. F. Downham, Infanterie, Strathroy, Ont.
Lieut J. D. Graham, Génie, Napanee, Ont.
Lieut F. W. Philpot, Génie, 61 chemin Williamson, Toronto, Ont.
Lieut G. L. Rawlinson, Corps blindé, 18 Weybourne Cres., Toronto, Ont.
Capt. A. B. Dowker, Artillerie, 77, Thornton, London, Ont.
Capt. D. E. Spencer, Artillerie, Quill Lake, Sask.
Lieut. J. H. Alexander, Génie, 24, Rupert, Port-Arthur, Ont.
Lieut. B. E. A. Caw, Corps blindé, Virden, Man.
Lieut. J. C. Hooke, Artillerie, Vancouver, C.-B.
Lieut. A. C. Lawrie, Infanterie, Neepawa, Man.
Lieut. E. G. Macleod, Corps blindé, 186, Prince, Charlottetown, I.P.-E.
Lieut. E. A. McLeish, Infanterie, Forest, Ont.
Lieut J. T. Pullam, Corps blindé, 322, ave Redfern, Westmount, P.Q.
Lieut A. E. Street, Génie, 309-10e rue, E., Prince-Albert, Sask.
G.22439 SO II (CSM) F. E. Daley, Infanterie, Clifton, N.-B.
Capt. J. M. Porritt, Infanterie, 91, ave Lingham, Belleville, Ont.
Lieut V. A. Moore, Génie, 3440, Shuter, Montréal, P.Q.
Lieut D. J. Telfer, Corps blindé, 370, Cooper, Ottawa, Ont.
Capt. M. Lerner, Service de santé, 359, ave College, Winnipeg, Man.
Capt. J. G. Wilkin, Magasins militaires, 7, ave Abbott, Islington, Ont.
Lieut A. H. Nicolson, Génie, 1211-17e ave., O., Calgary, Alb.
Capt. K. W. Eagan, Artillerie, 5356, ave Monkland, Montréal, P.Q.

Croix militaire (M.C.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Capt. J. C. Portnuff, Service de santé, 96, Scotia, Winnipeg, Man.
Lieut. A. R. Bélanger, Génie, Swastika, Ont.
Lieut J. J. Black, Corps blindé, 6, Oswald Cres., Toronto, Ont.
Lieut J. A. Cambridge, Infanterie, North Road, Burquitlam, C.-B.
Lieut G. B. Darling, Génie, 134, ave Wilson, Timmins, Ont.
Lieut J. T. Fraser, Infanterie, Bancroft, Ont.
Lieut E. L. Healy, Génie, Kirkland Lake, Ont.
Lieut J. E. Reesor, Génie, 116 Est, 15e rue, Vancouver-Nord, C.-B.
Lieut D. C. Wicklow, Corps blindé, 2150 Ouest, 49e ave, Vancouver, C.-B.
Lieut J. V. H. Wilson, Génie, 3938 Yale Rd., Abbotsford, C.-B.
Lieut (Capt./s) M. F. Watson, Artillerie, Oliver, C.-B.
Lieut T. Cooper, Infanterie, 50, ave Eagle, Brantford, Ont.
Lieut P. A. Edmundson, Artillerie, 2723, Retallack, Regina, Sask.
Lieut W. E. Harrington, Infanterie, 1934, ave Mission, San Diego, E.-U. d'A.
Lieut G. E. Skaling, Infanterie, ave Park, St-Jean-Est, N.-B.
Major J. H. Browning, Artillerie, Winnipeg, Man.
Major H. L. Thorne, Artillerie, 3027-6e rue, Ouest, Calgary, Alb.
Capt. J. A. Clancy, Infanterie, Maryhill, Ont.
Capt. J. H. Fraser, Service de santé, Cobden, Ont.
Capt. J. R. Ross, Infanterie, Woodstock, N.-B.
Capt. C. D. A. Tweedale, Corps blindé, 1070 ouest 26th ave., Vancouver, C.-B.
Lieut. (Capt./s.) M. P. Thomas, Renseignements, 1481 Chomedey, Montréal, P.Q.
Lieut. A. G. Cardy, Artillerie, 87 Rosedale Hts. Dr., Toronto, Ont.
Lieut. R. J. Everett, Artillerie, 39 Church, Lennoxville, P.Q.
B.41630 SO I (SMR), A. G. Murray, Infanterie, 636 Simcoe, Niagara Falls, Ont.
Capt. (Major/s.) J. W. G. Hunter, Artillerie, Deseronto, Ont.
Capt. W. G. Angus, Infanterie, 120 ave., Roehampton, Toronto, Ont.
Capt. S. Worobetz, Service de santé, Krydor, Sask.
Lieut. G. H. Cressey, Corps blindé, 114 ave Gladstone, Sault Ste-Marie, Ont.
Lieut. A. M. Deans, Infanterie, 313 ave Lauder, Toronto, Ont.
Lieut. L. E. Fraser, Infanterie, Pictou, N.-E.
Lieut. E. M. K. Mac Gregor, Infanterie, 2417 ouest 1st St., Calgary, Alb.
Lieut. J. E. Pickering, Infanterie, 1189 Dundas, London, Ont.
Lieut. B. W. Wright, Infanterie, 908 ave Aberdeen, Winnipeg, Man.
Lieut. D. B. Pettigrew, Corps blindé, 2114-16A St. Ouest, Calgary, Alb.
Lieut. J. C. Fraser, Infanterie, Stellarton, N.-E.
Lieut. S. W. Nichols, Infanterie, Red Deer, Alb.

MÉDAILLE DE CONDUITE DISTINGUÉE (AGRAFE)

(Bar to Distinguished Conduct Medal)

D.51078 SO II (CSM) L. R. Drapeau, DSM, Infanterie, 1867 Wolfe, Montréal, P.Q.

MÉDAILLE DE CONDUITE DISTINGUÉE (D.C.M.)

B.19158 Soldat M. S. De Vries, Infanterie, Gunn, Barrie, Ont.
H.19165 Sgt S. L. McMullen, Infanterie, Londonderry, N.-E.
K.37029 S.O./II (CSM), M. Duddle, Infanterie, Vernon, C.-B.
G.18024 S.O./II (CSM), D. E. Upton, Infanterie, Minto, N.-B.
C.5636 Sgt J. H. Hill, Infanterie, 107 Aylmer, Peterborough, Ont.
H.16019 Cpl (Sgt/s.), F. W. Snell, Infanterie, Stony Mountain, Man.
H.165 Cpl J. B. Matthews, Corps blindé, 288 Traverse, Norwood, Man.
D.57655 Sgt B. Lacourse, Infanterie, 5 Lafleur, Verdun, P.Q.
B.37591 Cpl H. V. Sawyer, Infanterie, 1102 Robert, Niagara Falls, Ont.
K.45219 Troupier (Cpl/s.), L. Kreger, Corps blindé, 7609 Ontario, Vancouver, C.-B.
H.26395 Sgt L. W. Cuddie, Corps blindé, 642 Erin, Winnipeg, Man.
A.59661 Sgt A. P. H. Herchenratter, Infanterie, 481 Park, Kitchener, Ont.
D.51289 Sgt/s J. A. G. Lambert, Infanterie, 1166 rue St-Urbain, Montréal, P.Q.
A.50491 Cpl (Sgt/s.), S. B. Kirkland, Infanterie, Cedar Springs. Ont.
K.8085 Mitrailleur P. L. Pearce, Artillerie, 606 Hoover, Nelson, C.-B.
L.86683 Soldat (Sgt/s.) M. F. McAuley, Infanterie, 542 Mercer, Windsor, Ont.
K.57216 S.O./II (CSM) J. S. Grimmond, Infanterie, 2110 ave Musgrave, Victoria, C.-B.
B.46319 S.O./II (CSM) G. M. Mitchell, Infanterie, 7 Place Roden, Toronto, Ont.
L.18011 Sgt R. S. Casey, Artillerie, 970 Elphinstone Regina, Sask.
D.157727 Cpl R. Richards, Infanterie, 45 St-Benoit, La Tuque, P.Q.
M.51216 Sgt K. A. Barnhouse, Corps blindé, 11023-64th St., Edmonton, Alb.
D.26248 Sgt S. M. Hurwitz, MM, Corps blindé, 6093, ave du Parc, Montréal, P.Q.
A. 303 Sgt F. B. Kenyon, Corps blindé, 31 Flin St., Halifax, N.-E.
F.89382 L/Sgt P. J. Jessome, Génie, 2 Woodland Rd. Florence. Cap-Breton.
L.55515 L/Bdr. B. Clark, Artillerie, Bangor. Sask.
K.2190 Soldat W. C. Brown, Infanterie, Oakland, Cal. U.S.A.
H.16361 S.O. II (CSM) W. H. Clare, Infanterie, 729 Furby St., Winnipeg, Man.
K.998 Sgt W. P. Fleck, Corps blindé, Kelowna, C.-B.
A.11385 L/Sgt K. M. Rowe, Infanterie, Victoria St., Kincardine, Ont.
K.53850 L/Cpl. D. G. Skinner, Infanterie, Kilkerran, C.-B.
A.102717 L/Sgt M. O. Van Hende, Infanterie, Aylmer, Ont.
B.129531 Sgt R. F. Gamble, Artillerie, 9 Bessez St., Merritton, Ont.
B.73005 Cpl. (Sgt/s.) S. J. Johnson, Infanterie, 923 Willmott Ave., Niagara Falls, Ont.
L.13235 Cpl. (Sgt/s.) J. F. Townsend, Corps blindé, Nipewin, Sask.
H.46459 Soldat F. J. Richard, Corps blindé, 34 Antonisen Ave., Port Arthur, Ont.
B.132561 Soldat (Cpl s.) N. J. McMahon, Infanterie, Forks of Credit, Ont.
B.54548 S.O. II (CSM) A. A. Fricker, Infanterie, 53 First Ave. W., North Bay, Ont.
M.35070 Sgt C. K. Crockett, Infanterie, Airdrie, Alb.

Médaille de condutie distinguée (D.C.M.)—*Fin*

Nom et grade—Unité—Adresse

K.52168 Sgt E. J. Laloge, Infanterie, Pouce-Coupé, C.-B.
D.77454 Sgt L. G. Thomson, Infanterie, 5181 Côte St-Antoine, Montréal, P.Q.
D.15060 L/Sgt A. E. Yeates, Génie, 3694, St-Joseph, Verdun, P.Q.
K.74053 Cpl L. E. Russel, Infanterie, 140 Lalysmith St., Victoria, C.-B.
C.63438 Pte G. C. Crozier, Infanterie, Renfrew, Ont.
M.31085 Fusilier S. J. Letendre, Infanterie, Lac Ste-Anne, Alb.
M.15559 Sgt (S.O.S. II) (CSM) W. G. Davies, Infanterie, 2078 Penzance Rd., Victoria, C.-B.
P.21422 Sgt (S.O.S. II) (CSM) J. D. Wood, Infanterie, 621 Gambie St., Vancouver, C.-B.
K.53228 Sgt K. P. Thompson, Infanterie, 1241 East 24th St., Vancouver, C.-B.
C.65591 Cpl G. E. Kingston, Infanterie, 528 Dundas St., E., Whitby, Ont.
M.106615 Soldat M. Berry, Infanterie, Cardston, Alb.
B.44464 Sapeur F. Z. Collins, Génie, Watford, Ont.
H.17820 Soldat (A/Cpl) J. McGrath, Infanterie, Murillo, Ont.
L.12550 S.O. II (CSM) D. S. Allan, Infanterie, Creelman, Sask.
D.81093 S.O. II (CSM) W. F. L. Frost, Infanterie, 820, 6e Ave., Verdun, P.Q.
B.63919 S.O. II (CSM) C. C. Martin, Infanterie, Toronto, Ont.
A.50218 Soldat (Cpl/s.) N. E. Tuttle, Infanterie, 1079 Trafalgar St., London, Ont.
D.61016 S.O. II (CSM) N. McLean, Infanterie, Duck Lake, Sask.
B.83344 Soldat J. H. Kimberley, Infanterie, Emsdale, Ont.

MÉDAILLE MILITAIRE (AGRAFE)
(Bar to Military Medal)

D.61748 Cpl R. Vanier, MM, Infanterie, St-Antoine de Padoue, Abitibi, P.Q.
A.21209 S.O. II (CSM) F. L. Dixton, MM. Infanterie, Old Barns, N.-E.
A.49541 Cpl J. W. Marshall, MM. Infanterie, 64 Margaret Ave., Wallaceburg, Ont.

MÉDAILLE MILITAIRE (M.M.)

B.78521 S.O. II (CSM) W. Hemmings, Infanterie, 233 Garden Ave., Toronto, Ont.
B.11426 Bombardier (Sgt/s.) H. C. Munro, Artillerie, 114 Moberley Ave., Toronto, Ont.
M.55245 L/Sgt R. F. Seabrook, Transmissions, Wainwright, Alb.
B.42004 Cpl A. C. Cullaton, Infanterie, 94 Polloch Ave., Galt, Ont.
H.17589 Cpl J. Laing, Infanterie, 690 Minto St., Winnipeg, Man.
M.54402 Cpl J. D. Laloge, Génie, Pouce Coupé, C.-B.
F.60189 Cpl C. T. MacDonald, Artillerie, Kensington, I.-P.-E.
D.137936 Soldat (Cpl/s.) J. L. Derrick, Infanterie, 5218, ave Saranac, Montréal, P.Q.
A.61080 L/Cpl H. Bonneville, Infanterie, 1518 Pillette Road, East Windsor, Ont.
B.29856 L/Cpl G. E. Shidley, Génie, 187 Lakeshore Rd., Mimico, Ont.
M.101770 L/Cpl C. E. Enarson, Infanterie, 510-5th Ave., W., Calgary, Alb.
A.103083 L/Cpl A. M. O'Donnell, Infanterie, Kenilworth, Ont.

[M. Abbott.]

F.5652 Sapeur H. E. Anstie, Génie, Peakes Station, I.-P.-E.
K.24136 Sapeur C. D. Wardell, Génie, Port Reeve, Sask.
K.5046 Bombardier E. L. Dale, Artillerie, Cranbrook, C.-B.
F.14223 Artilleur F. E. MacDonald, Artillerie, Harmony Junction, I.P.-E.
D.118023 Sgt J. B. West, Artillerie, Cameron, Missouri, E.-U. d'A.
A.47597 Cpl (Sgt/s.) P. J. Ruetz, Service de santé, 105 Mill St., Kitchener, Ont.
A.48559 Soldat D. H. Thompson, Infanterie, Princeton, Ont.
F.25506 Cpl (Sgt/s.) W. P. Minard, Infanterie, Bridgewater, N.-E.
K.52889 Sgt F. L. Carson, Corps blindé, 2029 Turner St., Vancouver, C.-B.
F.86440 Troupier G. MacLean, Corps blindé, Sydney Mines, N.-E.
B.48857 Troupier W. R. Meads, Corps blindé, Priceville, Ont.
D.36087 Troupier R. St-Louis, Corps blindé, 728 Valère, Cap-de-la-Madeleine, P.Q.
M.27156 Cpl G. A. Nelson, Corps blindé, Eckville, Alb.
C.4800 S.O. II (CSM) G. E. Ponsford, Infanterie, Millbrook, Ont.
G.44204 Sgt J. A. Boudreau, Génie, Rogersville, N.-B.
B.73246 Sgt S. Coldwell, Infanterie, 3068 Dundas St., W., Toronto, Ont.
G.10067 Sgt W. S. Fulton, Infanterie, 618 Brunswick St., Fredericton, N.-B.
D.93642 Sgt W. Gill, Service de santé, 1408 Pierce, Montréal, P.Q.
C.6408 Sgt J. W. Loshaw, Infanterie, Frankford, Ont.
F.49817 Sgt L. J. Newcombe, Infanterie, Pugwash, N.-E.
A.3034 Sgt C. R. Palmer, Infanterie, 525 Cheapside St., London, Ont.
B.73142 Sgt R. J. Shaw, Infanterie, 72 Wolfrey Ave., Toronto, Ont.
F.91434 Sgt H. W. Shiers, Génie, Harrigan Cove, Nouvelle-Ecosse.
F.40106 Sgt A. Vingar, Infanterie, 74 Brooklyn St., Glace Bay, N.-E.
M.7015 Sgt G. Ontoniuk, Corps blindé, Vilna, Alb.
H.3738 L/Sgt A. Irvine, Génie, 227 Donald St., Winnipeg, Man.
F.39668 L/Sgt R. T. McKinnon, Infanterie, Milton, N.-E.
A.2059 L/Sgt N. A. Walker, Transmissions, 416 Horton St., London, Ont.
B.100594 Cpl (Sgt/s.) L. R. Boulaine, Infanterie, 120 Brock St., Brantford, Ont.
K.37015 Cpl (Sgt/s.) D. G. Davie, Corps blindé, Le Pas, Man.
H.16133 Cpl. (Sgt/s.) R. D. Edkins, Infanterie, Clearwater, Man.
E.5741 Cpl (Sgt/s.) Y. Pinze, Infanterie, 27 rue Jacques Cartier, Montmorency, P.Q
C.6423 Cpl. (Sgt./S.) J. G. Stapley, Infanterie, Halloway, Ont.
K.67094 Cpl. C. M. Andersen, Infanterie, 1866-12th Ave., E., Vancouver, C.-B.
H.16632 Cpl. R. Armstrong, Infanterie, Winnipeg, Man.
B.19108 Cpl. J. L. Harris, Corps blindé, Markham, Ont.
B.31467 Cpl. C. L. Jones, Corps blindé, 38 Ste-Marie, Collingwood, Ont.
B.89926 Cpl. W. M. Loten, Service de santé, 42 James St., Dundas, Ont.
C.92038 Cpl. D. C. Peden, Intendance, 414 Albert, Ottawa Ont.

Médaille militaire (M.M.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

A.4000 Cpl. R. A. Riley, Infanterie, 714½ Barrington St., Halifax, N.-E.
A.82041, soldat (Cpl./s.) R. F. Deadman, Infanterie, 583 Canterbury St., Woodstock, Ont.
B.114359 Spr. (Cpl./s.) O. L. Harrison, Génie, John St., Port Credit, Ont.
B.60979 Troupier (Cpl./s.) R. D. Haynes, Corps blindé, 1156½ Queen St., E., Toronto, Ont.
K.53130 Soldat (Cpl./s.) W. Henderson, Infanterie, Kelliler, Sask.
P.10774 Sapeur (Cpl./s.) G. E. Parker, Génie, 439 Brunswick St., Halifax, N.-E.
B.34626 L/Cpl. A. A. Ferris, Transmissions, 8 Cumberland Ave., Hamilton, Ont.
L.10458 L/Bombardier A. H. Leigh, Artillerie, Usherville, Sask.
A.23341 Soldat D. E. Cake, Infanterie, 3649 Lemon St., Long Beach, Cal., E.-U. d'A.
A.28207 Artilleur L. F. Catton, Artillerie, Norwich, Ont.
E.57702 Soldat J. A. Côté, Infanterie, Montréal, P.Q.
M.60720 Soldat G. F. Derbyshire, Infanterie, Coleman, Alb.
G.53024 Artilleur L. Frigault, Artillerie, Miscou Centre, N.-B.
B.75912 Soldat A. Glendinning, Infanterie, 128 Withrom Ave., Toronto, Ont.
B.135527 Soldat J. J. Griggs, Infanterie, London, Ont.
B.6490 Artilleur A. C. Hemsley, Artillerie, Waterford, Ont.
B.13132 Bonbardier P. N. Higley, Artillerie, 76 Winnett St., Brantford, Ont.
B.89780 Soldat A. Jackson, Service de santé, Reid Ave., Hamilton, Ont.
G.20082 Soldat E. R. Jamieson, Infanterie, St. Stephen, N.-B.
K.69461 Soldat W. Kadeniuk, Infantrie, 793 Pritchard, Ave., Winnipeg, Man.
M.107836 Soldat E. A. Kidd, Infantrie, 1932 Cameron St., Regina, Sask.
D.41177 Soldat J. R. E. Larivière, Intendance, 1608 rue Darling, Montréal, P.Q.
G.63265 Soldat A. LeBlanc, Infanterie, Memramcook, E., N.-B.
H.35790 Soldat C. H. MacQueen, Service de santé, Windsor, Ont.
K.85398 Troupier W. Pasfield, Corps blindé, Booth Siding, Sask.
K.15352 Soldat R. H. Phipps, Intendance, 1103 East 10th Ave., Vancouver, C.-B.
D.11612 Artilleur R. Poirier, Artillerie, 145 London, Sherbrooke, P.Q.
M.107023 Soldat D. Robb, Infanterie, 1102-5th Ave., W., Calgary, Alb.
G.18057 Soldat S. A. Robbins, Infanterie, 36 Tulip St., Dartmouth, N.-E.
B.67387 Sgt. J. R. Corbett, Infanterie, 13 Holmesdale Rd., Toronto, Ont.
B.36526 Sgt. T. W. MacDonald, Infanterie, 213 Napier St., Hamilton, Ont.
B.37555 Sgt. J. T. Procter, Infanterie, 102 Fulton St., Brantford, Ont.
B.54920 Sgt. O. C. Tryon, Infanterie, 387 Concord Ave., Toronto, Ont.
A.9087 L/Cpl. L. D. Little, Intendance, Newbury, Ont.
B.64313 Soldat P. B. McEachern, Service de Santé, 55 Browning St., Toronto, Ont.
A.102940 Soldat R. D. Meloche, Infanterie, 949 Hall Ave., Windsor, Ont.
B.70313 Soldat J. A. Smith, Infanterie, 64 May Ave., Mount Hamilton, Ont.
E.29476 Soldat R. Turcotte, Service de santé, Rimouski, P.Q.
B.60506 Sgt B. Wood, Corps blindé, 91, Wellesley, Toronto, Ont.
B.74702 Troupier F. H. Harrison, Corps blindé, rue George, Georgetown, Ont.
H.19044 S.-O. II (CSM) D. M. Sutherland, Infanterie, Ste 3, King George Apts., Winnipeg, Man.
D.81041 S.-O. II (CSM) J. P. Young, Infanterie, 240, ave Emrick, Fort Erie Nord, Ont.
E.52641 Sgt H. G. Bailey, Infanterie, 4814, Jeanne-Mance, Montréal, P.Q.
D.46374 Sgt R. R. Beardsley, Corps blindé, 57, Argyle, Ottawa, Ont.
D.82913 Sgt V. B. Blake, Infanterie, 4, Blvd Ste-Rose, Ste-Rose, P.Q.
A.37234 Sgt B. R. Francis, Infanterie, 62, Forest Rd., Galt, Ont.
A.19315 Sgt J. J. Holland, Génie, Seaforth, Ont.
D.26248 Sgt S. M. Hurwitz, Corps blindé, 903, ave du Parc, Montréal, P.Q.
A.37281 Sgt J. P. Kelley, Infanterie, 93, Northumberland, Guelph, Ont.
D.82786 Sgt J. P. McInnis, Infanterie, 42, ave Brua, South Porcupine, Ont.
B.31239 Sgt T. J. Ryan, Transmissions, 2, Dean, Toronto, Ont.
B.74606 L/Sgt E. C. Knott, Infanterie, 174, Elm N., Timmins, Ont.
H.87328 L/Sgt P. R. McCorriston, Infanterie, Ste 302, Apts Warwick, Winnipeg, Man.
H.40825 Cpl (Sgt/s) F. C. Trumbley, Infanterie, Shoal Lake, Man.
G.16013 Cpl N. F. Daley, Transmissions, 15, First, St-Jean, N.-B.
D.6674 Bombardier G. E. Denison, Artillerie, Richmond, P.Q.
K.63163 Cpl J. E. Dodd, Infanterie.
D.16073 Cpl J. L. Kelly, Infanterie, 5668, ave Western, N.D.G., Montréal, P.Q.
C.100306 Cpl J. M. Kyd, Intendance, 21, ave Lakeside, Ottawa, Ont.
D.62574 Cpl P. Lebrun, Infanterie, Rue Principale, L'Annonciation, P.Q.
D.66323 Cpl J. M. L. Roy, Infanterie, 1889, rue Davidson, Montréal, P.Q.
B.32954 Cpl M. S. Scott, Transmissions, 61, ave Lakeview, Toronto, Ont.
B.87861 L/Cpl G. D. Berton, Prévôté, 38, Tiffany, Hamilton, Ont.
K.25432 L/Cpl A. T. Blackmore, Prévôté, 616, Catherine, Victoria, C.-B.
K.57783 L/Cpl F. A. Cherry, Infanterie, 2620, Government, Victoria, C.-B.
M.104592 L/Cpl G. Kawiuk, Infanterie, 5630, Dunbar, Vancouver, C.-B.
B.88867 L/Cpl E. A. Mabee, Prévôté, 1518, King O., Toronto, Ont.
B.6147 L/Cpl W. C. Moss, Prévôté, 58, ave Hay, Mimico, Ont.
D.81404 L/Cpl J. F. Paterson, Corps blindé, 7211, rue Casgrain, Montréal, Qué.
D.57066 soldat (Cpl/s) L. Nantel, Infanterie, 951, rue Plessis, Montréal, P.Q.
A.37319 Soldat M. P. Borodaiko, Infanterie, 226, Water, Preston, Ont.
G.3413 Artilleur W. H. K. Macneill, Artillerie, Dalhousie, N.-B.
C.21046 Soldat J. J. Massey, Infanterie, Ste-Gertrude, P.Q.
B.80954 Soldat D. G. McLellan, Intendance, 531, Yonge, Toronto, Ont.
L.2992 Soldat G. T. Munroe, Infanterie, Davis, Sask.
C.65313 Soldat D. R. Nicholas, Infanterie, 272, ave Pape, Toronto, Ont.
M.102609 Artilleur J. Osinchuk, Artillerie, Three Creeks, Alb.

Médaille militaire (M.M.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

H.41541 Fusillier G. W. Sinclair, Infanterie, Pequis, Man.
E.5875 Soldat J. P. A. Thibault, Infanterie, Bic, P.Q.
C.1342 Artilleur L. J. Vallee, Artillerie, Carleton Place, Ont.
F.44705 Sgt. S. Dudka, Infanterie, Stellarton, N.-E.
M.3328 Sgt. S. A. L. Wright, Infanterie, Grande Prairie, Alb.
H.25272 soldat (Sgt/s.) T. Prince, Infanterie, Selkirk, Man.
B.73033 S.O. 11 (CSM) F. Wigmore, Infanterie, 179 Gowan ave, Toronto, Ont.
B.25602 Sgt. A. V. Burlton, Intendance, Toronto, Ont.
C.58384 Sgt. N. L. Cavan, Corps blindé, Thurso, P.Q.
K.37627 Sgt. W. H. Clendinning, Corps blindé, 1258 Tamarao ave, Trail, C.-B.
K.46862 Sgt. A. Gri, Infanterie, Kelowna, C.B.
H.77022 Sgt. D. M. Keele, Corps blindé, 62 Palson ave, Winnipeg, Man.
H.20449 Sgt. J. Mahon, Infanterie, La Vallee, Ont.
M.15567 Sgt. A. McLaren, Infanterie, Camrose, Alb.
B.12008 Sgt. J. R. Thorp, Artillerie, 118 Edgemont N., Hamilton, Ont.
H.26442 L/Sgt. R. D. Gauthier, Corps blindé, Ste. 8 Sherbrooke Block, Winnipeg, Man.
H.77534 Cpl. (Sgt/s.) R. J. Bell, Corps blindé, 492 Banning St., Winnipeg, Man.
H.3032 Bdr, (Sgt/s.) G. A. Chalmers, Artillerie, 563 Princess St., Kingston, Ont.
K.53856. Cpl. (Sgt/s.) R. G. Fleming, Corps blindé, 650 Kingsway, Vancouver, C.B.
L.84636 Cpl. (Sgt/s.) A. E. Halkyard, Corps blindé, Carnduff, Sask.
B.37718 Cpl. (Sgt/s.) J. C. Pirie, Corps blindé, 256 Park Row ave S., Hamilton, Ont.
H.46445 Cpl. G. C. Jackson, Infanterie, Nipigon, Ont.
M.45513 Cpl. A. Haddow, Corps blindé, Carleton Place, Ont.
D.77029 Cpl. J. R. Tetreault, Corps blindé, Montréal, P.Q.
F.42573 soldat (Cpl./s.) F. A. Brannen, Infanterie, Stony Island, N.-E.
B.65450 soldat (Cap./s.) T. R. Davis, Infanterie, 589 Runnymede Rd., Toronto, Ont.
B.54168 soldat (Cap./s.) R. McLennan, Infanterie, Alexandria, Ont.
H.46201 soldat (Cap./s.) C. A. McMillan, Infanterie, 124 Avenue Prospect, Port Arthur, Ont.
L.84592 troupier (Cap./s.) M. Ottenbreit, Corps blindé, Grayson, Sask.
B.139427 soldat (Cap./s.) W. L. Patterson, Infanterie, 218 North Hampton, Buffalo, N.-Y., E.-U. d'A.
H.62871 soldat (Cap./s.) R. M. Tabor, Infanterie, 1205 Ford, Fort William, Ont.
B.64867 soldat (Cap./s.) N. Zamaria, Infanterie, lre rue, Port Credit, Ont.
B.142873 artilleur A. L. Anderson, Artillerie, 104 Avenue Harlandale, Lansing, Ont.
H.60748 bombardier F. Bartlett, Artillerie, Poste restante, Sussex, N.-B.
L.102897 artilleur P. F. Cammer, Artillerie, Dauphin, Man.
H.101836 soldat W. M. B. Cook, Infanterie, Grand Rapids, Man.
B.45511 soldat W. F. Cooper, Infanterie, Port Credit, Ont.

[M. Abbott.]

H.45667 soldat R. G. Currie, Infanterie, 289 rue Guildford O., St. John, N.-B.
A.105460 troupier A. Devreker, Corps blindé, Harrow, Ont.
L.54686 sapeur C. H. Kreuger, Génie, 532 Campbell Blk, Winnipeg, Man.
M.10935 soldat K. M. Lysne, Infanterie, Alberni, C.-B.
A.68187 troupier R. E. Morris, Corps blindé, Tilbury, Ont.
K. 45178 artilleur D. Patrick, Artillerie, Vanderhoof, C.-B.
G.22818 soldat C. Springer, Infanterie, Chatham, N.-B.
H.63981 soldat D. S. Weiss, Service de santé, Winnipeg, Man.
K.48824 soldat S. A. Wright, Infanterie, Steveston, C.-B.
L.100789 troupier T. P. Young, Corps blindé, Findlater, Sask.
D.81300 Sgt W. F. Clements, Infanterie, 3546 Désiré, Montréal, Qué.
M.43906 Sgt H. E. R. Roberts, Artillerie, Claresholm, Alb.
K.20028 Sgt C. H. van Aggelen, Artillerie, 216 Marine Drive, West Vancouver, C.-B.
K.18077 Sgt J. M. Wilson, Artillerie, Vancouver, C.-B.
A.19360 L/Sgt C. V. Hebner, Génie, London, Ont.
B.36695 soldat C. W. Burrows, Infanterie, 304, ave Charlton, Hamilton, Ont.
H.41064 fusilier M. O. Slemmon, Infanterie, Grandview, Man.
C.12037 Sgt R. L. Hurry, Génie, 55, ave Stirling, Ottawa, Ont.
D.21258 Cpl W. A. Chergwin Transmissions, 5991, ave du Parc, Montréal, Qué.
F.55507 Cpl H. MacCormack, Infanterie, Crambury Town, Sydney Mines, N.-E.
B.43749 Général F. W. Turner, Artillerie, 37, ave Balsam, Toronto, Ont.
L.22864 W.O. II (CSM) J. A. Smith, Infanterie, Assiniboia, Sask.
G.32527 Sgt M. S. Dickson, Infanterie, 100 Manawagonish Rd., Fairville, N.-B.
A.28244 Sgt H. D. Ford, Artillerie, 59, rue Edward, London, Ont.
A.19479 L/Sgt R. C. Burn, Génie, rue Oxford, Tillsonburg, Ont.
M.186 L/Sgt I. L. Johnson, Artillerie, 615—16 St. S., Lethbridge, Alb.
B.94795 L/Sgt R. L. Robbins, Artillerie, 380 Third Ave., Niagara Falls, Ont.
B.55736 Cpl E. Freve, Infanterie, 12, rue Richmond, Hamilton, Ont.
L.1555 Cpl R. Hartshorne, Transmissions, 220—2nd Ave. N., Saskatoon, Sask.
H.77620 Cpl J. R. Spence, Corps blindé, 226, rue Dufferin, Toronto, Ont.
B.70494 Soldat (Cpl/s) G. A. Burmaster, Infanterie, 49, ave Pardee, Sault Ste-Marie, Ont.
A.107083 Soldat (Cpl/s) J. Alexander, Infanterie, 14, rue William, Galt, Ont.
B.136447 L/Cpl G. Marchand, Infanterie, Lower Water St., Penetanguishene, Ont.
B.98686 Soldat G. H. Daub, Service de santé, 137 Rebecca, Stratford, Ont.
D.82579 Soldat F. Delutis, Infanterie, 5065 De Laroche, Montréal, Qué.
A.35525 Bombardier J. M. Mitchell, Artillerie, Chatsworth, Ont.
K.4035 Soldat C. Moraes, Infanterie, Port Simpson, C.-B.
H.77550 Troupier H. Nicholson, Corps blindé, 60 Berkely, Charleswood, Man.
G.3112 Général W. Roy, Artillerie, Hartland, N.-B.

Médaille militaire (M.M.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

M.552 Sapeur L. Schan, Génie, Lethbridge, Alb.
C.20729 Soldat C. A. Spratt, Infanterie, 54, ave Lees, Ottawa, Ont.
B.32096 Sgt B. Craine, Transmissions, 159a, ave Gladstone, Toronto, Ont.
H.26485 Sgt A. B. Jones, Corps blindé, Griswold, Man.
M.41440 Sgt N. H. Loiselle, Génie, Grande-Prairie, Alb.
B.25812 Sgt P. MacPhail, Génie, River Denys Station, N.-E.
M.12091 Sgt T. J. Reed, Infanterie, Peace-River, Alb.
O.23258 Cpl (Sgt/s) Infanterie, 3024 W. 26th Ave., Denver, Colorado, E.-U.
D.81213 Soldat (Sgt/s) Infanterie, 61 Montée Ste-Marie, Ste-Anne de Bellevue, P.Q.
B.42231 Soldat (Sgt/s) E. F. Brady, Infanterie, 1163, rue Huron, Niagara Falls, Ont.
G.3408 L/Sgt A. G. Alexander, Génie, Upper Charlo, N.-B.
P.1141 L/Sgt A. G. Boyle, Corps blindé, 197, ave Howland, Toronto, Ont.
B.38086 L/Sgt E. H. Dearden, Infanterie, East-Angus, P.Q.
B.25299 L/Sgt B. West, Génie, 126, ave Montrose, Toronto, Ont.
D.3336 Cpl A. R. Sands, Corps blindé, Swift-Current, Sask.
F.44768 soldat (A/Cpl) J. R. McDonald, Infanterie, Brookfield, N.-E.
M.41246 sapeur (A/Cpl) G. R. Wilson, Génie, 12148, 96th St., Edmonton, Alta.
H.36242 L/Cpl C. O. Overby, Génie, Harperville, Man.
K.8014 L/Bdr. T. W. E. Wilson, Corps blindé, Erickson, C.-B.
C.121731 soldat N. G. V. Field, Infanterie, 276 Lansdowne, Peterborough, Ont.
F.22375 sapeur J. H. Hawkins, Génie, Farman, North-Sydney, N.-E.
E.10424 soldat G. Leblanc, Infanterie, Matapédia, P.Q.
E.28357 sapeur R. Le Boutillier, Génie, Gaspé, P.Q.
M.41333 sapeur D. J. McReady, Génie, Calgary, Alta.
D.140913 soldat L. G. Norton, Infanterie, 7759 avenue Querbes, Montréal, Qué.
L.104596 soldat R. S. Pressley, Infanterie, Blue-Bell, Sask.
B.97214 sapeur H. D. Thicke, Génie, 113 Duncan, Kirkland-Lake, Ont.
B.73055 W. O. II (CSM) V. G. Jackson, Infanterie, 1404 Létourneux, Montréal, Qué.
F.49875 Sgt F. E. Blakeney, BEM, Infanterie, 109 King, Truro, N.-E.
D.11657 Sgt H. H. Browning, Corps blindé, 185 avenue Dennison, Granby, Qué.
G.197 Sgt K. H. Fisher, Corps blindé, Saint-Jean, N.-B.
K.881 Sgt F. A. Glover, Corps blindé, Vancouver, C.-B.
A.56606 Sgt W. G. W. Lane, Prévôté, 122 Delatie, Woodstock, Ont.
B.72961 Sgt S. Montgomery, Infanterie, 423 Maybank, Toronto, Ont.
K.92306 Sgt D. G. Neil, Artillerie, Nanaïmo, C.-B.
M.31000 Sgt H. O. W. Powell, Infanterie, 10703, 98th ave., Edmonton, Alta.
M.16408 Sgt W. N. Ross, Infanterie, 934, 19th ave., Calgary, Alta.
B.79353 Sgt W. C. Stephenson, Infanterie, Yonge St., Aurora, Ont.
K.53360 Cpl (A/Sgt) R. E. Jenkins, Infanterie, Plaster Rock, N.-B.
C.5209 Cpl (A/Sgt) J. H. Ruttan, Infanterie, Fort-Stewart, Ont.
M.2130 bombardier (A/Sgt) H. A. Swinton, Artillerie, Tofield, Alb.
D.7097 L/Sgt L. Berthiaume, Artillerie, Montréal, Qué.
B.31675 Cpl R. W. James, Transmissions, 67 Cameron Cres., Leaside, Ont.
K.85269 Cpl H. A. La Claire, Infanterie, Salmon Arm, C.-B.
F.32901 Cpl G. J. Meadows, Infanterie, Ingonish-Ferry, N.-E.
E.42356 Cpl T. Nadeau, Infanterie, Padowe, Matapédia, Qué.
D.21362 Cpl H. T. O'Neill, Transmissions, 4730 Queen Mary Rd., Montréal, Qué.
B.69509 Cpl T. W. E. Ruff, Corps blindé, 31 Glenmore Rd., Toronto, Ont.
M.31841 Cpl W. S. Westlund, Infanterie, Meeting-Creek, Alb.
B.12175 bombardier C. Williams, Artillerie, 157 Hunter St., Hamilton, Ont.
B.92910 L/Cpl S. B. Dent, Génie, Milton, Ont.
B.100060 L/Cpl J. A. Lawler, Infanterie, 48 Gage ave., S., Hamilton, Ont.
L.22572 L/Cpl F. J. Pickstock, Artillerie, Clair, Sask
H.95410 L/Cpl R. W. Weind, Génie, 52 Faucett, Winnipeg, Man.
G.13118 soldat (A/Cpl) B. E. Holmes, Artillerie, Sackville, N.-B.
K.42053 soldat (A/Cpl) W. R. Howard, Infanterie, 844 Johnson, Victoria, C.-B.
M.16815 soldat L. Blair, Infanterie, Hanna, Alb.
M.63881 troupier H. Boettcher, Corps blindé, Coronation, Alb.
F.30996 sapeur C. V. Lightfoot, Génie, Middleton, N.-E.
G.50948 soldat C. F. MacDonald, Infanterie, Pointe-au-Car, N.-B.
G.1154 Soldat M. J. Manderville, Artillerie, St. George, N.-B.
H.5111 Artilleur F. McLean, Artillerie, 574 Young, Winnipeg, Man.
A.104633 Soldat A. W. Meacham, Infanterie. Princetown, Ont.
B.144963 Soldat R. D. Saunders, Infanterie, 568 Bathurst, Toronto, Ont.
B.62105 Troupier N. Tarnawsky, Corps blindé, 1929 Avenue Victoria, Niagara Falls, Ont.
A.11956 Soldat A. J. Vertulia, Infanterie, 19 Victoria, Stratford, Ont.
C.2087 Sapeur, J. R. R. Whelan, Génie, 555 Rideau, Ottawa, Ont.
F.34820 Gnr S. R. Witt, Artillerie, 13 Walker St., Truro, N.-E.
G.22774 W.O.II (CSM) H. L. Poley, Infanterie, Campbellton, N.-B.
D.3212 Sgt F. G. Giles, Corps blindé, Cartierville, P.Q.
H. 75122 Sgt M. E. Johnston, Artillerie, 385 ave William, Winnipeg, Man.
H.45580 Sgt K. P. Morrison, Infanterie, Winnipeg, Man.
D.3252 Sgt G. B. Scott, Corps blindé, 297-2e Avenue, Verdun, P.Q.
B.41056 Sgt C. Skelding, Infanterie, Beachcliff-Cottage, Carnarvon, Ont.
G.27200 Sgt J. A. Williams, Infanterie, Point de Butte, N.-B.
D.3353 Sgt J. Young, Corps blindé, 1560 rue Aird, Montréal, P.Q.
B.45512 L/Sgt T. V. Dewell, Infanterie, 123 Avenue Waterloo, Guelph, Ont.

Médaille militaire (M.M.)—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

D.82836 L/Sgt E. J. D. Wellington, Corps blindé, 3508 Durocher, Montréal, P.Q.
M.45515 Cpl (A/Sgt) H. Roulston, Corps blindé, 33 Fife St., Hamilton, Ont.
F.59896 Soldat (A/Sgt) H. G. Rafuse, Infanterie, Georgetown, I. P.-E.
B.60804 Cpl G. M. Hunt, Infanterie, Gravenhurst, Ont.
C.54208 Cpl D. J. Milne, Infanterie, Petersburg, Ont.
B.43530 Cpl W. J. A. Mitchell, Infanterie, 98 Leuty, Toronto, Ont.
M.3426 Général H. D. Gingell, Artillerie, 2873 E-43 Rd., Vancouver, C.-B.
G.7587 Soldat R. D. Jones, Infanterie, Coldstream, N.-B.
E.106699 Soldat J. P. E. Ouellet, Infanterie, Ste. Adelme, P.Q.
G.3766 Bombardier H. W. Sulis, Artillerie, Alberton, Ont.
H.69882 Fusilier F. Tascona, Infanterie, 686 Avenue Taché, St. Boniface, Man.
F.54608 CQMS (A/WO II, CSM) D. L. Bellefontaine, Infanterie, 195 Rockdale Ave., Sydney, N.-E.
H.13199 Sgt A. E. Critchley, Génie, Winnipeg. Man.
G.17969 Sgt D. S. Knowlton, Infanterie, Plaster Rock, N.-B.
B.78970 Sgt W. Tod, Infanterie, 103 Ascot Ave., Toronto, Ont.
B.73900 L/Sgt A. J. Gauthier, Infanterie, 103 Robert St., Penetanguishene, Ont.
B.28372 L/Sgt K. N. Henderson, Génie, 2051 Culp St., Niagara-Falls, Ont.
K.52143 L/Sgt H. R. Hammond, Infanterie, Melville, Sask.
K.75278 Cpl E. F. Dayton, Infanterie, 2710 Scott St., Vancouver, C.-B.
B.19676 Cpl R. Duhaime, Infanterie, Espanola, Ont.
H.16558 Cpl C. A. W. Lowen, B.E.M., Infanterie, 40 Tecumseh, St., Toronto, Ont.
H.238 Cpl G. McLean, Corps blindé, Hargrave, Man.
B.61425 Cpl C. J. Paterson, Corps blindé, 306 Monarch-Park, Toronto, Ont.
B.87627 Cpl M. P. Thomas, Infanterie, 53 King St., E., Dundas, Ont.
B.19647 Soldat (A/Cpl) W. B. Donaldson, Infanterie, 73 Lindsay Ave., Toronto, Ont.
B.132816 Soldat (A/Cpl) L. M. Wilson, Infanterie, 24 St. Elmo Rd., St. Vital, Man.
M.33960 Troupier B. Conlon, Corps blindé, Rusylvia, Alb.
D.51304 soldat J. P. L. Favron, Infanterie, 10179 Talhurst, Montréal, P. Q.
C.5002 soldat B. N. May, Infanterie, Bloomfield, Ont.
H.8018 soldat C. J. Mills, Infanterie, Gilbert Plains, Man.
B.21687 Artilleur G. L. Morland, Artillerie, Toronto, Ont.
L.64271 Artilleur F. Spellay, Artillerie, Gorlitz, Sask.
D.81729 Sgt R. J. A. Delaney, Corps blindé, New-Carlisle, P. Q.
M.29607 Sgt W. M. Ironside, Service de santé, Blackfalds, Alberta.
B.79538 Sgt R. Jack, Corps blindé, Newton, Ont.
A.20385 L/Sgt W. H. Gunness, Génie, Strathroy, Ont.
B.88021 Cpl J. M. Stull, Service de santé, 22 Haynes Ave, St. Catharines, Ont.

[M. Abbott.]

B.67508 soldat (A/Sgt) H. E. Foster, Infanterie, 52 Dufferin St., Barrie, Ont.
B.23018 Cpl F. Johansen, Génie, 46 Balfour Ave, Toronto, Ont.
D.36484 troupier (A/Cpl) W. J. Kay, Corps blindé, 200, rue Governor, New-Britain, Connecticut U.S.A.
L.26318 L/bombardier O. Shaw, Artillerie, Vibank, Sask.
B.97085 L/Cpl R. G. Wolfe, Infanterie, Burketon, Ont.
L.100759 fusilier H. Adams, Infanterie, Lac Pelletier, Sask.
A.109125 soldat C. R. J. Batty, Infanterie, 67 Wellington St. N., Kitchener, Ont.
B.149472 soldat J. C. Carrière, Infanterie, Hearst, Ont.
D.77639 soldat S. M. Enair, Infanterie, 4832 rue de Bullion, Montréal, P. Q.
B.59723 soldat J. C. Friyia, Infanterie, 204 Goulais Ave, Sault Ste-Marie, Ont.
M.39528 soldat N. E. Smith, Infanterie, Brandon, Man.
B.138266 soldat G. K. Taylor, Infanterie, Creemore, Ont.
C.26366 Artilleur J. G. Tully, Artillerie, 10 Kent St. W., Lindsay, Ont.
D.27039 Sgt G. T. Jones, Corps blindé, Montréal, P. Q.
B.72753 Sgt E. C. Ralph, Infanterie, 24 McCord Rd, Toronto, Ont.
D.1525 L/Cpl T. A. Smith, Corps blindé, 1496 rue St-Rouque, Montréal, P. Q.
B.100691 soldat (A/Cpl) N. G. Baker, Infanterie, 1188 Davenport Rd., Toronto, Ont.
A.117883 soldat W. Bertrand, Infanterie, Demers-Centre, P. Q.
K65821 soldat J. C. Bohemier, Infanterie, 545E, 22e Ave, Vancouver, C.-B.
K.11190 soldat G. V. Carrington, Infanterie, Mission City, C.-B.
M.31801 soldat B. D. Desjarlais, Infanterie, Tort, Alberta.
M.38055 soldat A. J. Laforce, Infanterie, Legal, Alberta.
F45988 soldat R. A. MacDonald, Infanterie, Fairmont, N.-E.
B.304 troupier J. M. Papps, Corps blindé, 3 Monk St., Paris, Ont.
B.149305 soldat N. Rauta, Infanterie, Wabos, Ont.
M.5294 Sgt S. M. Armstrong, Génie, Elnora, Alberta.
B.79368 L/Sgt D. G. Black, Infanterie, Shaw River, Lakeview, Ont.
F.60131 Cpl L. A. MacDougall, Infanterie, Tracadie Cross, I.-P.-E.
F.51529 soldat (A/Cpl) M. C. Rawding, Infanterie, Main St, Liverpool, N.-E.
A.108410 soldat A. M. Hayward, Infanterie, Bickford, Ont.
G.23199 soldat B. Pitre, Infanterie, Robertville, N.-B.
K.47193 Sgt W. E. Barnum, Infanterie, Hilliers Crossing, Vancouver, C.-B.
B.63259 L/Sgt V. P. J. Taylor, Corps blindé, Thornhill, Ont.
M.5260 Cpl R. I. Gold, B.E.M., Génie, 411 Wilson St, New Westminster, C.-B.
B.127788 Cpl C. J. Johnston, Infanterie, Bracebridge, Ont.
K.38666 Soldat (Cpl/s.) J. Beresh, Infanterie, 91 Gertrude St., Hamilton, Ont.
F.15231 bombardier R. J. MacLean, Artillerie, Souris River, I.P.-E.

Médaille militaire (M.M.)—*Fin*

Nom et grade—Unité—Adresse

M.3246 artilleur V. W. H. Hansen, Artillerie, Banfield, C.-B.
L.162 artilleur J. Hogan, Artillerie, Regina, Sask.
M.107277 soldat V. D. Jensen, Infanterie, Dickson, Alta.
F.5187 soldat A. K. Minard, Infanterie, Kempt, N.-E.
B.146231 sapeur D. A. Vosdingh, Génie, Charlton, Ont.
F.16190 Sgt R. J. Cormier, Artillerie, 9 Agricola St., Halifax, N.-E.
K.74189 L/Sgt J. D. Cruickshank, Artillerie, Saulox, C.-B.
M.54427 L/Sgt G. L. Hansen, Génie, Glen Leslie, Alb.
C.4230 Cpl. L. R. Annis, Infanterie, 303 Albert St., Oshawa, Ont.
B.49450 Cpl. R. R. Hudson, Corps blindé, Barrie Rd., Ouest, Orillia, Ont.
A.3487 L/Cpl L. Gibbins, Infanterie, 51 Brookfield St., Toronto, Ont.
L.100006 L/Cpl. J. W. A. Mackie, Transmissions, Scotsguard, Sask.
M.26562 signaleur P. V. Kallal, Transmissions, Tofield, Alb.
A.49848 soldat C. Schmadl, Infanterie, 62 Roy St., Kitchener, Ont.
K.16074 soldat E. A. St. Godard, Artillerie, 4436 Woodland St., Burnay, New-Westminster, C.-B.
D.46072 WO II (SSM) E. A. Howland, Corps blindé, 1985 rue Leber, Montréal, P.Q.
A.2303 Sgt T. J. Johnson, Transmissions, 70 Spring St., Brantford, Ont.
B.55534 Sgt R. J. Sammon, Infanterie, New Liskeard, Ont.
A.33021 Sgt G. R. Whitby, Artillerie, Lucknow, Ont.
P.10905 L/Sgt M. A. O. Brodsky, Génie, 62 rue Murray, Ottawa, Ont.
D.26205 Cpl. (A/Sgt) J. H. Andrews, Corps blindé, 3415 Blvd Gouin, Cartierville, P.Q.
B.62282 Cpl. (A/Sgt) G. W. Green, Infanterie, 16 Madison Ave., Creeskill, N.J., U.S.A.
K.57071 Cpl (A/Sgt) A. E. MacDonald, Infanterie, 942 Balmoral Rd., Victoria, C.-B.
D.77276 Cpl J. M. Bass, Corps blindé, 340 College St., Toronto, Ont.
B.27929 Cpl G. A. Durand, Génie, 30 Alexander St., Toronto, Ont.
B.41555 soldat E. Antonelli, Infanterie, 20 Belgravia Ave., Toronto, Ont.
H.6586 Sgt W. Blueue, Infanterie, 368 Spence St., Winnipeg, Man.
P.1136 Sgt L. F. Turner, Corps blindé, 5824 Ave Bannantyn, Verdun, P.Q.
H.46448 L/Cpl J. H. Kryviak, Infanterie, 591 Selkirk Ave., Winnipeg, Man.
G.11045 L/Cpl M. LeMarquand, Infanterie, Belle-Anse, Québec, P.Q.
H.200179 L/Cpl M. L. Nedohin, Infanterie, 603 William Ave., Winnipeg, Man.
B.108561 soldat (A/Cpl) J. R. Church, Infanterie, 141 Boston Ave., Toronto, Ont.
M.16025 soldat (A/Cpl) T. C. MacKenzie, Infanterie, Wembley, Alb.
K.4547 soldat A. E. Boehler, Infanterie, Barthel, Sask.
A.59236 soldat W. H. Cake, Infanterie, 564 York St., London, Ont.
M.65965 soldat R. J. Maubert, Infanterie, Boyle, Alb.
M.105926 soldat D. R. Ostrem, Service de santé, Eureka-River, Alb.
L.58748 Cpl B. Enns, Corps blindé, Tugaske, Sask.
F.36485 L/Cpl A. P. MacMaster, Infanterie, 73 Westville Rd., New Glasgow, N.-E.
H.49544 soldat (A/Cpl) C. H. Byce, Infanterie, 106 Orahar St., Truro, N.-E.
G.53672 soldat (A/Cpl) K. J. Carrier, Infanterie, Chatham Head, N.-B.
D.106174 soldat H. Girard, Infanterie, Senneterre, Abitibi, P.Q.

MÉDAILLE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE (B.E.M.) (UNITÉS COMBATTANTES)

A.9009 Sgt/E.M. L. D. Vousden, Intendance, 482 York, London, Ont.
P.3513 Sgt. J. R. Burns, Corps blindé, 658 Minto, Winnipeg, Man.
B.7154 Sgt. D. McMullen, Artillerie Canadienne, Toronto, Ont.
B.62350 Cpl. C. L. Hughan, Corps blindé, 3728-79e Rue, Jackson Heights, N.Y., U.S.A.

CITATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Capit. A. G. Magee, Infanterie Canadienne, 3767 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
Brig. A. B. Connelly, Armée Canadienne, Wolfville, N.-E.
Brig. T. G. Gibson, Armée Canadienne, 754 Spadina Road, Toronto, Ont.
Brig. J. F. A. Lister, O.B.E., Armée Canadienne, 2149 Granite, Victoria, C.-B.
Brig. E. C. Plow, Armée Canadienne, Kingston, Ont.
Brig. H. A. Sparling, Armée Canadienne, 75 John, Ottawa, Ont.
Col. S. A. Lee, MC, Corps des Signaleurs, Barrie, Ont.
Col. G. A. Sinclair, ED, Corps médical, Brimsby, Ont.
Lt-col (Brig./int.) T. E. Snow, Infanterie Canadienne, Vernon, C.-B.
Lt-col (Brig./int.) D. C. Spry, DSO, Infanterie Canadienne, St-Jean, P.Q.
Lt-col H. H. Angle, Corps blindé, Kelowna, C.-B.
Lt-col R. W. Armstrong, Artillerie Canadienne, 19 Rosedale Rd., Toronto, Ont.
Lt-col M. P. Bogert, DSO, Infanterie Canadienne, 1227, rue Sherbrooke ouest, Montréal, P.Q.
Lt-col J. A. Calder, Corps blindé, 3538, ave Vendome, Montréal, P.Q.
Lt-col/hon. J. Logan-Vencta, Service d'aumônier, 146, ave Carling, Ottawa, Ont.
Lt-col W. H. Montague, ED, Intendance, 13, ave Lake, Stoney Creek, Ont.
Lt-col J. H. Palmer, Corps médical, 4039, ave Grey, Montréal, P.Q.
Lt-col W. S. Rutherford, ED, Infanterie Canadienne, 83 Oriole Rd., Toronto, Ont.
Lt-col G. W. Robinson, Corps blindé, 277 Regent, London, Ont.
Lt-col R. L. Tindall, Infanterie Canadienne, 4665 Grand Blvd., Montréal, P.Q.
Lt-col Lord Tweedsmuir, Infanterie canadienne, Osfordshire, Angl.
Lt-col R.S.E. Waterman, Infanterie canadienne, Metchosin, Ile de Vancouver, C.-B.
Maj. (Lt-col int.) A. H. Birks, Artillerie, canadienne, 20 Old Forest Hill Rd., Toronto, Ont.
Maj. (Lt-col int.) K. J. Southern, DSO, Génie royal canadien, 584 Red River Rd., Port Arthur, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Maj. C. B. Arrell, ED, Infanterie canadienne, Thorndale, Ont.
Maj. R. Barker, Artillerie canadienne, 1902 Cook, Victoria, C.-B.
Maj. G. M. Bastedo, Corps médical, 54 St-Vincent, Stratford, Ont.
Maj. J. K. Bell, Corps médical, Sarnia, Ont.
Maj. J. R. Black, Infanterie canadienne, 22 Ave Palmer, Oakville, Ont.
Maj. J. A. Bradshaw, Corps médical, 10 Ave Ravenscliffe, Hamilton, Ont.
Maj. G. P. Cowan, Artillerie canadienne, Vancouver, C.-B.
Maj. W. W. G. Darling, ED, Corps blindé, 29 Ave Farnham, Toronto, Ont.
Maj. D. W. Davidson, Infanterie canadienne, 1531 Ave Beach, Vancouver, C.-B.
Maj. L. W. Diehl, Intendance, Thamesville, Ont.
Maj. R. G. Farrell, Génie, 50 Courcelette Rd., Toronto, Ont.
Maj. W. L. Finlay, Corps dentaire, 311 Ave Fairmont, Ottawa, Ont.
Maj. F. W. Fullerton, Artillerie canadienne, 68 Gordon, Moncton, N.-B.
Maj. W. R. Gilchrist, ED, Artillerie canadienne, 10938 88e ave, Edmonton, Alb.
Maj. M. H. Hodgins, Intendance, 696 Waterloo, London, Ont.
Maj. E. D. E. Hoskin, Infanterie canadienne, 91 ave Harvard, Winnipeg, Man.
Maj. W. A. Kelsall, Corps postal, 15 Manor Rd., W., Toronto, Ont.
Maj. B. A. Kennedy, Infanterie canadienne, St. Stephen, N.-B.
Maj. P. B. Kennedy, Infanterie canadienne, 99 Lyman, Truro, N.-E.
Maj. C. D. Kingsmill, Artillerie canadienne, 75 Walmer Road, Toronto, Ont.
Maj. R. R. MacDonald, Intendance, ave Jasper, Edmonton, Alb.
Maj. D. R. E. MacLeod, Corps médical, 37, ave Classic, Toronto, Ont.
Maj. R. MacLeod, Intendance, Victoria, C.-B.
Maj. E. A. MacNaughton, Corps médical, 976, Montcrieff Rd., Mount Royal, P.Q.
Maj. W. W. K. McConnell, Génie royal canadien, 23, Braemore Gardens, Toronto, Ont.
Maj. C. M. McDougall, Infanterie canadienne, Montréal, P.Q.
Maj. P. J. Maloney, Corps médical, 621, ave King Edward, Ottawa, Ont.
Maj. J. A. Melanson, Corps médical, 91, ave Portledge, Moncton, N.-B.
Maj. J. D. M. Morison, Corps payeur, 460, Wellington Crescent, Winnipeg, Man.
Maj. E. Quehl, Corps médical, Edmonton, Alb.
Maj. L. J. Quinn, Corps médical, 1511, Closse, Montréal, P.Q.
Maj. W. W. Reid, Infanterie canadienne, 100, Prince, Charlottetown, I. P.-E.
Maj. W. G. M. Robinson, Infanterie canadienne, 100, ave Highland, Toronto, Ont
Maj. A. L. Saunders, Infanterie canadienne, Toronto, Ont.
Maj. J. G. Shannon, Corps médical, 37, Ontario S., St. Catharines, Ont.
Maj. F. L. Shipp, Corps médical, Napanee, Ont.
Maj. P. M. Spence, Corps médical, 400, St. Vickers, Fort-William, Ont.
Maj. A. R. Tanner, Corps médical, 799, ave Dorchester, Winnipeg, Man.
Maj. P. H. Tedman, Artillerie canadienne, 67, ave Farnham, Toronto, Ont.
Maj. P. Templeton, Corps blindé, Bondville, P.Q.

[M. Abbott.]

Maj. P. K. Tisdale, Corps médical, 813, ave Grosvenor, Winnipeg, Man.
Maj. J. C. Valentine, Corps payeur, 1815-7e Ave O., Calgary, Alb.
Maj. E. T. Winslow, Artillerie canadienne, 1354, Cragdarroch Rd., Victoria, C.-B.
Maj. G. Wright, Artillerie canadienne, 145, Grande O., Guelph, Ont.
Capt. (Maj. int.) F. T. Burgess, Corps postal, 22, Lowell, Galt, Ont.
Capt. (Maj. int.) E. M. Counsell, Artillerie canadienne, Montréal, P.Q.
Capt. (Maj. int.) Davies, Infanterie canadienne, 467, Oriole Parkway, Toronto, Ont.
Capt. (Maj. int.) J. E. Dufour, Liste générale, 147, ave Abbott, Westmount, P.Q.
Capt. (Maj. int.) C. B. Howey, Infanterie canadienne, 26, Alma, London, Ont.
Capt. (Maj. int.) T. D. Jotcham, Infanterie canadienne, Winnipeg, Man.
Capt. (Maj. int.) N. L. C. Mather, Infanterie canadienne, 3050, ave Trafalgar, Montréal, P.Q.
Capt. (Maj. int.) W. B. G. Reynolds, Artillerie canadienne, 80, ave Ossington, Ottawa, Ont.
Capt. R. A. Barrington, Corps médical, 32, Clergy, Ouest, Kingston, Ont.
Capt. G. W. Beal, Infanterie canadienne, 126, Bridge, Est, Belleville, Ont.
Capt. T. W. Beauclerk, Infanterie canadienne, 2174, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, P.Q.
Capt. G. C. Bowes, Corps médical, 138, Henry, Halifax, N.-E.
Capt. B. I. F. Breakey, Génie royal canadien, 264, ave Westwood, Toronto, Ont.
Capt. F. D. Brooks, Artillerie canadienne, 175-15e Rue, Ouest, Prince-Albert, Sask.
Capt. P. E. Chassé, Infanterie canadienne, 312, St-Cyrille, Québec, P.Q.
Capt. F. O. Classey, Corps blindé, Thornhill, Ont.
Capt. S. F. Donnelly, Corps payeur, Apts Floyd, rue James, Cobourg, Ont.
Capt. J. L. Dubreuil, Corps blindé, 7540, Drolet, Montréal, P.Q.
Capt. J. Eccleston, Corps des signaleurs, Rue Vaughn, Moose-Jaw, Sask.
Capt. D. H. Evers, Corps du génie royal canadien, 237, Second Ave., N.-E., Calgary, Alb.
Capt. K. C. S. Folkers, Intendance, 377, Ominica Ouest, Moose-Jaw, Sask.
Capt. B. G. Foreman, Service des renseignements, Shawville, P.Q.
Capt. J. A. Gow, Corps médical, 11 Sydenham, Dundas, Ont.
Capt. J. A. Grant, Intendance, 5154 Sherbrooke ouest, Montréal, P.Q.
Capt. D. G. Green, Corps des signaleurs, Mair, Sask.
Capt. J. A. Handley, Corps médical, 124, ave Pretoria, Ottawa, Ont.
Capt. A. W. Harding, Infanterie canadienne, 234, 2e rue, New Westminster, C.-B.
Capt. C. F. Harrington, Artillerie canadienne, 3510 Redpath, Montréal, P.Q.
Capt. H. W. Hart, Corps dentaine, 1607, 20e ave Est, Vancouver, C.-B.
Capt H. L. Hulme, Artillerie canadienne, 797 Nassau, Winnipeg, Man.
Capt. H. A. Hyman, Liste générale, 1880 Ottawa, Regina, Sask.
Capt. A. E. Jackson, Corps payeur, 11 Old Orchard Grove, Toronto, Ont.
Capt. C. Kennedy, Corps des signaleurs, 269 North Brock, Sarnia, Ont.
Capt. J. D. Kerr, Liste générale, 45, ave Tétreau, Val-Tétreau, P.Q.
Capt. G. H. Large, Corps payeur, 345 Rankin Blvd, Windsor, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Capt. D. S. Larter, Corps des signaleurs, 2220—14e ave, Regina, Sask.
Capt. J. D. Muir, Artillerie canadienne, 68 Barrie, Kingston, Ont.
Capt. E. F. Munro, Intendance, Kentville, N.-E.
Capt. F. J. Rapp, Corps des signaleurs, 234, ave Yale, Winnipeg, Man.
Capt. W. J. Ridge, Infanterie canadienne, King, Millbrook, Ont.
Capt./H. D. P. Rowland, Service d'aumônerie, 1761, ave Prince Edward, Niagara Falls, Ont.
Capt. W. A. Ruse, Corps des signateurs, Ave Woodlawn, Port Credit, Ont.
Capt. S. J. Simons, Génie royal canadien, 20 Lower William, Kingston, Ont.
Capt./H. L. G. Smyth, Service d'aumônerie, 6 Playter Crescent, Toronto, Ont.
Capt. T. Statten, Corps médical, 197 Hillhurst Blvd., Toronto, Ont.
Capt. A. M. Stephenson, Liste générale, Kaslo, C.-B.
Capt. J. F. Stewart, Magasins militaires, 131 Warren Rd., Toronto, Ont.
Capt. F. Thrasher, Intendance, 113 South Park, Halifax, N.-E.
Capt. H. M. Travers, Liste générale, 211 Grand River, Paris, Ont.
Capt. J. F. Wolfe, Artillerie canadienne, 80 Lawton Blvd., Toronto, Ont.
Capt. G. W. Wright, Corps blindé, 25 Floyd, Kitchener, Ont.
Lt. (Capt. int.) A. O. Ames, Génie, Nelson, C.-B.
Lt. (Capt. int.) W. H. Burden, Infanterie canadienne, 187, ave Fairleigh S., Hamilton, Ont.
Lt. (Capt. int.) W. E. Cavell, Génie électrique et mécanique, 317, ave Willard, Toronto, Ont.
Lt. (Capt. int.) L. Cullen, Intendance, 1806 Ramsay, Calgary, Alb.
Lt. (Capt. int.) S. H. Hulme, Magasins militaires, 72 E. 61e Ave, Vancouver, C.-B.
Lt. (Capt. int.) G. M. Logan, Infanterie canadienne, Ave Archibald, North Sydney, N.-E.
Lt. (Capt. int.) J. M. MacLeod, Génie électrique et mécanique, Centralia, Ont.
Lt. (Diététicien) M. J. Angus, Corps médical, 2630, ave Bowker, Victoria, C.-B.
Lt. (N/S) M. E. Arnold, Corps médical, 955, ave Gladstone, Ottawa, Ont.
Lt. K. S. Arrell, Infanterie canadienne, Caledonia, Ont.
Lt. J. H. Arseneau, Intendance, 83-B Chemin St-Foy, Québec, P.Q.
Lt. L. H. Atrill, Artillerie canadienne, 77, ave Eastmount, London, Ont.
Lt. (N/S) A. W. Auger, Corps médical, 8 Mallory Gardens, Toronto, Ont.
Lt. H. C. Brown, Corps des signaleurs, 642 ave Landsdowne, Westmount, P.Q.
Lt. J. A. Charters, Infanterie canadienne, 2033 Clark, Montréal, P.Q.
Lt. P. W. W. Corfe, Infanterie canadienne, 262 James S., Hamilton, Ont.
Lt. (N/S) A. H. Craig, Corps médical, Kars, Ont.
Lt. N. K. Cram, Corps des Signaleurs, 1009 Avenue B. N., Saskatoon, Sask.
Lt. W. L. Delaney, Infanterie canadienne, Grand Falls, N.-B.
Lt. (N/S) A. M. Eklund, Corps médical, Roseray, Sask.
Lt. L. J. Forest, Corps des Signaleurs, 828 Blvd St-Joseph, Montréal, P.Q.
Lt. J. F. Foxe, Corps postal, 355 Esplanade, Sydney, N.-E.
Lt. L. W. Glanville, Artillerie canadienne, 623 Main E., Hamilton, Ont.
Lt. (N/S) E. M. Gordon, Corps médical, 366 North, Sault Ste. Marie, Ont.
Lt. (N/S) J. T. Hackland, Corps médical, 7 Castle Frank Drive, Toronto, Ont.
Lt. J. R. Heppell, Infanterie canadienne, Calgary, Alb.
Lt. J. R. Hession, Intendance, 322 Ave Central, London, Ont.
Lt. H. D. Hume, Artillerie canadienne, 459 Lillooet Ouest, Moose Jaw, Sask.
Lt. J. N. Jeffers, Infanterie canadienne, 318 Frederick, Kitchener, Ont.
Lt. K. M. Johnson, Artillerie canadienne, 2858 W. 49e Ave, Vancouver, C.-B.
Lt. R. E. Ketcheson, Infanterie canadienne, 32 River, Parry Sound, Ont.
Lt. (N/S) M. J. Latour, Corps médical, 8408 rue Des Belges, Montréal, P.Q.
Lt. (N/S) M. M. McCulloch, Corps médical, 231 Ave Balfour, Winnipeg, Man.
Lt. J. M. McKinnon, électrique et mécanique, Dufrost, Man.
Lt. J. T. Meyer, Prévôté canadienne, Port Burwell, Ont.
Lt. M. Orenstein, Magasins militaires, 50 Comberwell Rd., Toronto, Ont.
Lt. (N/S) E. A. Pepper, Corps médical, 239 Frank, Ottawa, Ont.
Lt. K. E. Richardson, Corps blindé, 107 Ave Renfrew, Ottawa, Ont.
Lt. M. J. D. Roy, Infanterie canadienne, 5687 Ave Durocher, Outremont, P.Q.
Lt. W. H. Salter, Artillerie canadienne, 19 Fenwick, Montréal, P.Q.
Lt. J. W. Sheen, Corps des Signaleurs, 283 Sherbourne, Toronto, Ont.
Lt. L. A. Smith, Infanterie canadienne, Kentville, N.-E.
Lt. M. Sterlin, Infanterie canadienne, 4703 Blvd Decarie, Montréal, P.Q.
Lt. A. E. Warnes, Infanterie canadienne, Bladworth, Sask.
Lt. R. G. Whatmough, Génie royal canadien, 1188 Garfield, Winnipeg, Man.
Lt. G. J. Wood, Infanterie canadienne, 33 Ave Holley, Weston, Ont.
C.15571 (WO I) (S/Condr) H. A. D. Adams, Magasins militaires, 17 Marlowe Crescent, Ottawa, Ont.
M.15614 (WO I) (SMR) R. Bowen, Infanterie canadienne 10228-107e rue, Edmonton, Alb.
P.38220 (WO I) (SM) H. R. Brewster, Commis d'état-major, Apts. Mount Royal Smith, Winnipeg, Man.
L.22191 (WO I) (SM) B. M. Crouse, Génie électrique et mécanique, Sherredon, Man.
P.7243 (WO I) (SMR) H. W. Drummond, Artillerie canadienne, 668 Princess, Kingston, Ont.
C.15610 (WO I) (Condr) S. J. Floyd, Magasins militaires, 552 Gilmour, Ottawa, Ont.
D.9000 (WO I) (SMR) W. L. F. Glover, Artillerie canadienne, 754-2e Ave, Verdun, P.Q.
C.42017 (WO I) (SMR) A. MacKenzie, Prévôté canadienne, Stornaway, Scotland.
C.11361 (WO I) (MSM) J. A. Mason, Intendance, 735 Albert, Ottawa, Ont.
B.82659 (WO I) (MSM) R. B. May, Intendance, 470 ave Danforth, Toronto, Ont.
M.63004 (WO I) (MSM) H. Merkley, Intendance, 526, 8A N.E., Calgary, Alta.
M.62304 (WO I) (Armt SM) R. R. Millar, Génie électrique et mécanique, Drumheller, Alta.
H.35363 (WO I) (RSM) J. E. Murray, Artillerie canadienne, 440 McKay, Pembroke, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

P.35061 (WO I) (S/Condr) V. H. Nicholds, Magasins militaires, 145 ave Lees, Ottawa, Ont.
K.7016 (WO I) (RSM) H. H. Stinson, Artillerie canadienne, Rossland, B.C.
D.10670 (WO I) (RSM) W. J. Watson, Artillerie canadienne, Amos, P.Q.
B.84448 (WO I) (RSM) H. Wilkes, Intendance, 19 ave Howie, Toronto, Ont.
K.70644 (WO II) (SQM) J. L. Anderson, Génie électrique et mécanique, Rock Creek, B.C.
G.5 (WO II) (SQMR) F. B. Ayer, Corps blindé, Middle Saskville, N.B.
A.47956 (WO II) (Armt SQM) G. S. Cameron, Génie électrique et mécanique, 447, 13e A. Ouest, Owen Sound, Ont.
B.90919 (WO II) (CSM) G. A. Coates, Corps médical, 38 Park, Brampton, Ont.
M.15837 (WO II) (CSM) W. F. Cumiskey, Magasins militaires, 324-E. 5e Ave., Vancouver, B.C.
K.98472 (WO II) (SQM) J. F. Donnelly, Intendance, 2123 Pasqua, Regina, Sask.
H.51774 (WO II) (CSM) J. Glennie, Intendance, 301 ave Morley, Winnipeg, Man.
A.11799 (WO II) (CSM) J. N. Grainger, Infanterie Canadienne, 44 Bruce, London, Ont.
F.34718 (WO II) (CSM) B. W. Harvey, Infanterie canadienne, Newport Corner, Hants, N.S.
B.17640 (WO II) (BSM) E. A. Hook, Artillerie canadienne, 36 ave Bartlett, Toronto, Ont.
D.21181 (WO II) (SQM) M. Lafond, Corps des signaleurs, 2127 St. Urbain, Montréal, P.Q.
M.7028 (WO II) (CSM) H. W. Lewis, Génie royal canadien, 4406-5th Ave., Ouest, Vancouver, B.C.
G.17560 (WO II) (CSM) M. E. Martell, Infanterie canadienne, Woodstock, N.B.
M.5257 (WO II) (CSM) E. G. Montalbetti, Génie royal canadien, Blairmore, Alta.
P.38208 (WO II) (SQM) C. D. Neve, Commis d'état-major, 1820-12e Ave., Ouest, Calgary, Alta.
A.329 (WO II) (SGMS) W. W. Page, Corps payeur, 2 ave Salem, Toronto, Ont.
A.29014 (WO II) (CSM) R. J. Plank, Corps dentaire, 230 Maitland, London, Ont.
D.92505 (WO II) (SQM) W. J. Plumpton, Corps médical 5257 Queen Mary Rd., Montréal, P.Q.
B.88293 (WO II) (CSM) L. G. Quance, Intendance, 149 ave Rosemount, Toronto, Ont.
A.742 (W.O. II) (S.M.E.-M.) C. S. Raven, Corps blindé, 288 Langside, Winnipeg, Man.
D.11553 (W.O. II) (S.M.B.) F. J. Sanders, Artillerie canadienne, Cookshire, P.Q.
C.27237 (W.O. II) (S.Q.M.) B. W. Stewart, Corps médical, 178, Fifth Ave, Ottawa, Ont.
G.5015 (W.O. II) (S.M.B.) J. T. Thompson, Artillerie canadienne, 477 Charlotte, Fredericton, N.-B.
D.21002 (W.O. II) (S.M.C.) M. C. J. Tracey, Corps de signaleurs, 4590 ave. Howard, Montréal, P.Q.
L.9082 (W.O. II) (S.M.C.) D. J. Trower, Magasins militaires, 348 Iroquois, Moose-Jaw, Sask.
M.24056 (W.O. II) (S.M.C.) V. B. Watson, Corps médical, 107 8e ave, N.-O., Calgary, Alta.

[M. Abbott.]

P.7137 (W.O. II) (S.Q.M.R.) J. L. Younker, Artillerie canadienne, Winnipeg, Man.
L.17003 S/Sgt. (W.O. I int. (S.M.R.)) E. A. Drewery, Corps médical, 374 Lillooet Ouest, Moose-Jaw, Sask.
M.115569 C.Q.M.S. (W.O. II int. (S.M.C.)) N. Alexander, Infanterie canadienne, 5808 ave. Esplanade, Montréal, P.Q.
M.9076 S.Q.M.T.C. T. R. Baines, Corps des signaleurs, Calgary, Alta.
B.17599 Sgt. d'E.-M. J. R. Booth, Artillerie canadienne, 300 ave. Kenilworth, Toronto, Ont.
K.83021 Armt. Sgt. d'E.-M. J. Brereton, Génie électrique et mécanique, 2927 Wascana, Victoria, C.-B.
D.9166 S.Q.M.B. A. G. Brown, Artillerie canadienne, 5664, Sherbrooke Ouest, Montréal, P.Q.
B.83197 S.Q.-M./E.M. W. R. Burns, Corps blindé, 260 Dunn, Toronto, Ont.
D.115573 Sgt/E.-M. P. E. Desroches, Intendance, Montréal, P. Q.
A.9027 Sgt/E.-M. M. Devereux, Génie électrique et mécanique, 754 King, London, Ont.
G.45211 Sgt/E.-M. T. Donovan, Corps dentaire, 75 Wesley, Apt. 2, Moncton, N.-B.
B.73227 S.Q.-M./C. R. Dooley, Infanterie, Toronto, Ont.
B.84307 S.Q.M./C. L. A. Gilkinson, Intendance, 2 Wellington, Lindsay, Ont.
D.114993 S.Q.-M./C. G. W. Groves, Intendance, 432 Ave Egan, Verdun, P. Q.
D.71165 Sgt/E.-M. J. A. J. Harris, Corps blindé, 1644 Grand Trunk, Montréal, P. Q.
D.96140 Sgt/E.-M. L. Hastings, Magasins militaires, Montréal, P. Q.
B.21178 Sgt/E.-M. A. E Houston, Artillerie, 142 7th St, New Toronto, Ont.
B.89636 Sgt/E.-M. H. E. Kline, Intendance, 43 Brockvale, Toronto, Ont.
K.91676 Sgt/E.-M. F. A. Knights Commis d'état-major, 2776 W. 13th Ave, Vancouver, C.-B.
H.5061 S.Q.-M./B. D. W. Leckie, Artillerie 453 Centennial, Winnipeg, Man.
B.4006 Sgt/E.-M. J. H. McGillis, Corps payeur, 123 Chamber, Smiths-Falls Ont.
E.16043 Sgt/E.-M. J. L. Martel, Corps médical, 80 rue Lavala, Gifford, P. Q.
B.82701 Sgt/E.-M. H. H. Pickering, Intendance, 9 Bushell, Toronto, Ont.
B.93721 Sgt/E.-M. J. Rhodes, Corps médical, 8 Scarlet Rd, Weston, Ont.
B.33216 S.Q.-M./C. R. F. Stothers, Corps des signaleurs, 1451 King St, W., Toronto, Ont.
B.91136 Sgt/E.-M. J. H. Watters, Corps médical, 318 Deloraine, Toronto, Ont.
D.95763 Sgt/E.-M. W. H. Workman, Corps médical, 340 Fourth Ave, W., Calgary, Alberta.
D.131015 Sgt (S./O./B1, S.-M./R.) (R.S.M.) D. J. O'Keefe, Corps médical, 3 Dufferin, Campbellton, N.-B.
L.119 Sgt (S./E.-M./S.) F. H. Brazier, Artillerie, 54 High St, W., Moose-Jaw, Sask.
L.17177 Sgt (S./E.-M./S.) M. W. Dodd, Corps médical, Wellington, C.-B.
B.42223 Sgt (S.Q.-M./C./S.) W. J. Hall, Infanterie, 20 Cedar, Belleville, Ont.
B.24293 Sgt H. R. Adams, Commis d'état-major, 44 Scarboro Beach Blvd., Toronto, Ont.
M.20514 Sgt R. J. Arthur, Intendance, 630, 17th Ave, W., Calgary, Alberta.
C.27271 Sgt A. Aubin, Intendance, 6 rue Dallousie, Aylmer, E., P. Q.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

H.16271 Sgt J. E. A. Barker, Infanterie, 479 King Edward, St. James, Man.
C.40632 Sgt H. S. Bennett, Infantrie, 83 Elemel., W., Lindsay, Ont.
A.64153 Sgt W. E. Black, Magasins militaires, Water, N., St. Mary's, Ont.
B.98579 Sgt F. G. Boyden, Intendance, 844 Manning, Toronto, Ont.
E.5478 Sgt T. Braconnier, Infanterie, 3845 rue Evelyn, Verdun, P. Q.
L.7108 Sgt C. R. Bumstead, Intendance, Swift-Current, Sask.
G.7116 Sgt R. S. Butt, Artillerie, Dorchester, N.-B.
H.57846 Sgt A.E. Campbell, Intendance, Teulon, Man.
C.25784 Sgt J. A. W. Chadwick, Génie, 103 Carling, Ottawa, Ont.
B.84043 Sgt F J. Coombs, Intendance, Hamiota, Man.
P.40289 Sgt N. W. Cooper, Corps des signaleurs, Grenfell, Sask.
H.16527 Sgt J. E. Coulter, Infanterie, Lakeview, Ont.
M.24096 Sgt W. W. Culley, Corps médical, 1416, 24th Ave. W., Calgary, Alberta.
D.36544 Sgt H. W. Curran, Corps blindé, 5572 rue Jeanne-Mance, Montréal, P. Q.
F.39585 Sgt W. J. Dagley, Infanterie, Italy Cross, N.-E.
B.91138 Sgt L. A. Dick, Corps médical, 34 Annette, Toronto, Ont.
K.47427 Sgt J. Duhig, Infanterie, 698, 20th Ave, New-Westminster, C.-B.
B.34558 Sgt. W. W. Dyke, Corps des signaleurs, 716 King St., E., Hamilton, Ont.
C.11430 Sgt. J. M. Fahey, Intendance, 30 Sherbrooke, Ottawa, Ont.
B.31437 Sgt. A. A. Ferris, Corps des signaleurs, 423 Manor Rd., E., Toronto, Ont.
F.34673 Sgt. J. E. Gagnon, Infanterie, 301 Agricola, Halifax, N.-E.
K.47068 Sgt. G. B. Gibson, Infanterie, 1937 Dublin St., New Westminster, C.-B.
B.95389 Sgt. W. H. B. Glover, Intendance, Hannon, Ont.
L.2069 Sgt. G. J. Goldworthy, Infanterie, 24 Rose, Dartmouth, N.-E.
B.61409 Sgt. A. J. Greenhill, Corps blindé, Sudbury, Ont.
B.90912 Sgt. J. Hamilton, Corps médical, 778 Broadview, Toronto, Ont.
A.2098 Sgt. W. L. Harvey, Corps des signaleurs, 106 Wharncliffe Rd., N., London, Ont.
M.16246 Sgt. S. Hately, Infanterie, Ardrossan, Alta.
G.17241 Sgt. H. A. Hayman, Infanterie, rue Water, St. Stephen, N.-B.
B.33034 Sgt. G. M. Higgins, Corps des signaleurs, 61 Chisholm, Toronto, Ont.
B.33198 Sgt. H. Hutcheon, Corps des signaleurs, 175 Stibbard, Toronto, Ont.
B.73055 Sgt. V. G. Jackson, Infanterie, 1404 Letourneux, Montréal, P.Q.
M.24117 Sgt. J. Jess, Corps médical, 1608-16th Ave, W., Calgary, Alb.
B.5269 Sgt. R. G. Kelly, Corps dentaire, 112 Booth, Toronto, Ont.
L.17246 Sgt. O. C. Kennedy, Corps médical, 514-3rd Ave. N., Saskatoon, Sask.
B.73445 Sgt. W. S. Kerton, Infanterie, Southampton, Ont.
B.60648 Sgt. J. R. Keys, Corps blindé, 20 Carré Palmerston, Toronto, Ont.
C.40904 Sgt. A. J. Kirkey, Infanterie, 327 Seventh St. E., Cornwall, Ont.
F.14239 Sgt. V. J. Lacey, Artillerie, Tracadie-Cross, I. P.-E.
K.34738 Sgt. W. J. Lothrop, Corps des signaleurs, 2772 East 7th Ave., Vancouver, C.-B.
B.91440 Sgt. S. Luker, Intendance, 67 Simcoe, Collingwood, Ont.
M.25876 Sgt. F. McCallum, Corps médical, 9829-108th St., Edmonton, Alb.
C.42019 Sgt. J. E. McCardie, Prévôté, Kenora, Ont.
C.97247 Sgt. T. A. Morris, Poste Militaire, Edmore, Sask.
H.11171 Sgt D. E. Murphy, Corps médical, Murillo, Ont.
K.80005 Sgt. J. T. Murray, Corps médical, 1179 Hornby, Vancouver, C.-B.
D.93599 Sgt. T. Noon-Ward, Corps médical, 92 Shelly, Montréal, P.Q.
B.94158 Sgt. F. W. Pearce, Génie électrique et mécanique, Toronto, Ont.
C.63516 Sgt. H. I. Pearse, Artillerie, 105 Admiral Rd., Toronto, Ont.
D.36581 Sgt. L. Perrault, Corps blindé, 350 Alexandre, Longueuil, P.Q.
H.51759 Sgt. G. Pittendreigh, Intendance, Birtie, Man.
M.5364 Sgt. J. R. Robinson, Génie, 1216-5th St., E., Calgary, Alb.
A.27133 Sgt. N. C. Rung, Corps médical, Port-Elgin, Ont.
B.58450 Sgt. R. E. Sargent, Génie électrique et mécanique, 74 Cedar, Belleville, Ont.
H.87510 Sgt. M. K. Scott, Intendance, 260 Sharpe Blvd., Winnipeg, Man.
B.69737 Sgt. W. Sewell, Corps blindé, 232 Manor Rd., Toronto, Ont.
K.37469 Sgt M. Skilnick, Corps blindé, Edburgh, Sask.
D.9182 Sgt K. F. Spracklin, Artillerie, 34 Charlton, Saint-Jean, Terre-Neuve.
F.77117 Sgt. C. F. Stuart, Artillerie, 51 Victoria Rd., Halifax, N.-E.
B.33214 Sgt. E. S. Thompson, Corps des signaleurs, 213 Clinton, Toronto, Ont.
B.28161 Sgt H. H. Thompson, Génie, 212 Commonwealth, Scaboro-Jct., Ont.
C.5660 Sgt V. G. Thraves, Infanterie, Lakefield, Ont.
C.9333 Sgt H. Trueman, Artillerie, Seeleys-Bay, Ont.
B.93840 Sgt J. F. Weir, Prévôté, Alexandria, Ont.
M.4119 Sgt D. C. Wells, Artillerie, Red-Deer, Alb.
M.55374 Sgt L. Williams, Intendance, Bruce, Alb.
B.9048 Sgt W. T. Williams, Prévôté, 31 Grosvernor St., Toronto, Ont.
M.5034 Sgt C. B. Wilson, Artillerie, Meanook, Alb.
D.9301 Sgt C. C. Wood, Artillerie, Montréal, P.Q.
A.2219 Sgt J. T. Wormald, Corps des signaleurs, 908 Monmouth St., Windsor, Ont.
H.16691 Sgt N. Zroback, Infanterie, Dencross, Man.
M.2050 Sgt/S. R. J. Conn, Artillerie, 11511-95A St., Edmonton, Alb.
H.33045 Sgt/S. A. J. Evans, Corps médical, 72 Humboldt Ave., St. Vital, Man.
B.34584 Sgt/S. W. H. Gerry, Corps des signaleurs, 48 East 24th St., Hamilton, Ont.
D.21126 Sgt/S. T. G. Hanson, Corps des signaleurs, Richmond, P.Q.
B.31370 Sgt/S. J. Jordan, Corps des signaleurs, 248 Highfield Road, Toronto, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

M.50113 Sgt/S. J. M. Murland, Corps des signaleurs, 9608-81st Ave, Edmonton, Alb.
M.55245 Sgt/S. R. F. Seabrook, Corps des signaleurs, Wainwright, Alb.
L.174 Sgt/S. A. M. Watt, Artillerie, Moosomin, Sask.
H.36447 Sgt/S. J. Wearden, Génie, 122 Bryce Winnipeg, Man.
B.92946 Cpl. (Sgt/S.) G. F. Baker, Génie, 20 Sproat, Toronto, Ont.
M.3538 Cpl. (Sgt/S.) C. Fielder, Prévôté, Hodgeville, Sask.
D.91916 Cpl. (Sgt/S.) D. Fox, Corps médical, 2388 Rozel, Montréal, P.Q.
D.16181 Cpl. (Sgt/S./S.) A. Dufour, Génie, 625 Duquesne, Montréal, P.Q.
E.9427 Cpl. (Sgt/S./S.) E. Lagacé, Infanterie, Saint-Pascal, P.Q.
B.93551 Cpl. R. G. Allen, Corps médical, 311 Nassau, Oshawa, Ont.
F.29722 Cpl. G. D. Aspen, Infanterie, Leash, Sask.
M.50387 Cpl. R. L. Aubrey, Génie électrique et mécanique, Lyalta, Alb.
K.52083 Cpl. A. Bamford, Infanterie, Ocean-Falls, C.-B.
E.4404 Cpl. A. Boileau, Infanterie, 7441 Berri, Montréal, P.Q.
D.98744 Cpl. E. Burkitt, Corps médical, 1192 Crescent, Montréal, P.Q.
D.81342 Cpl. A. Cheers, Infanterie, Montréal, P.Q.
G.7183 Cpl/A. H. R. Cole, Artillerie, Sussex, N.-B.
C.36056 Cpl. K. D. Currah, Corps des signaleurs, Gelert, Ont.
K.53112 Cpl. H. M. Dunn, Infanterie, 1416 S. 25th Ave. Vancouver, C.-B.
B.34631 Cpl. T. E. Dyson, Corps des signaleurs, 174 Rosslyn Ave., N., Hamilton, Ont.
F.35453 Cpl. J. C. Fisher, Infanterie, Hantsport, N.-E.
C.4476 Cpl. J. J. Garrison, Infanterie, Trenton, Ont.
B.37711 Cpl. C. Glencross, Infanterie, 231 Greenwood, Toronto, Ont.
M.9075 Cpl. J. Hayley, Corps des signaleurs, Charlottetown, I.-P.-E.
L.1569 Cpl. A. H. Hepburn, Prévôté, 614-3rd St., Saskatoon, Sask.
B.46130 Cpl. W. E. Howes, Intendance, 65 Willow, Paris, Ont.
B.6592 Cpl/A. J. M. Jackson, Artillerie, Rosseau, Ont.
M.16390 Cpl. J. Johnman, Infanterie, 12248-101st St., Edmonton, Alb.
B.94008 Cpl. E. G. Johnston, Corps médical, 52 Monarch Park Ave., Toronto, Ont.
M.54402 Cpl. J. D. Laloge, Génie, Pouce-Coupe, C.-B.
L.35111 Cpl./A. D. A. Lane, Artillerie, Kisbey, Sask.
A.56606 Cpl. W. G. W. Lane, Prévôté, 122 Delatre, Woodstock, Ont.
D.6756 Cpl./A. M. Lapointe, Artillerie, 744 Bourgeais, Montréal, P.Q.
G.7088 Cpl./A. G. A. Leaman, Artillerie, 830 Mountain Road, Moncton, N.-B.
K.75717 Cpl. L. J. McKenna, Corps médical, Ashcroft, C.-B.
U.1932 Cpl. R. R. Manning, Génie électrique et mécanique, Provost, Alb.
M.9091 Cpl. R. W. Maxwell, Corps des signaleurs, 401 12th Ave., N.E., Calgary, Alb.

[M. Abbott.]

B.94137 Cpl. G. M. Nicholson, Génie électrique et mécanique, 32 Dagmar, Toronto, Ont.
H.35761 Cpl. L. Paquette, Corps médical, 477 Elgin, Winnipeg, Man.
E.5741 Cpl. Y. Piuze, Infanterie, 27 Jacques-Cartier, Morency, P.Q.
D.71023 Cpl./A. C. Robinson, Artillerie, Montréal, P.Q.
D.21387 Cpl. W. H. Russell, Corps des signaleurs, 2231 Beaulieu E., Montréal, P.Q.
B.89939 Cpl. L. V. Snider, Corps blindé, 106 Ward Ave., Hamilton, Ont.
C.42039 Cpl. C. Stanyer, Prévôté, 1540 Glenholme Ave., Niagara-Falls, Ont.
H.52033 Cpl. L. C. Todd, Intendance, Ninga, Man.
D.21157 Cpl. H. J. Tooman, Corps des signaleurs, 629 Des-Erables, Laval-sur-le-Lac, P.Q.
A.64136 Cpl. K. E. White, Magasins militaires, 678 William, London, Ont.
L.35169 Cpl./A. A. B. Wunsch, Artillerie, 492 River, Winnipeg, Man.
B.78894 Cpl./S. J. E. Clegg, Infanterie, 973 Eastern Ave., Toronto, Ont.
F.77087 Cpl./S. W. P. Cochrane, Prévôté, 312 North, Halifax, N.-E.
B.19024 Cpl./S. F. T. Cross, Génie électrique et mécanique, 138 Julian St. N., Normanhurst, Ont.
F.2699 Cpl./S. A. J. D'Eon, Intendance, Pubnico, N.-E.
L.2241 Cpl./S. W. A. Fodey, Intendance, 237 Horton, London, Ont.
C.4095 Cpl./S. J. M. Fox, Infanterie, Thomasburg, Ont.
M.1155 Cpl./S. A. J. Gillis, Prévôté, Margaree, N.-E.
A.2293 Cpl./S. P. R. Gunn, Corps des signaleurs, 178 Woodward, London, Ont.
A.28085 Cpl./S./A. R. Hamilton, Artillerie, 152 Waterloo, Guelph, Ont.
A.29451 Cpl./S. R. O. Hillis, Génie électrique et mécanique, Strathroy, Ont.
D.21148 Cpl./S. P. R. Holdaway, Corps des signaleurs, 470 Willibroid, Verdun, P.Q.
K.83555 Cpl./S. J. Koshevoy, Intendance, 1316—11th Ave. W., Vancouver, C.-B.
K.37112 Cpl./S. G. M. Lightheart, Corps blindé, Smeaton, Sask.
D.118493 Cpl./S./A. J. Lothian, Artillerie, 346 Egan, Verdun, P.Q.
P.4640 Cpl./S./A. G. J. Mahoney, Artillerie, 1208 Fort, Montréal, P.Q.
A.19432 Cpl./S. W. J. Mitchell, Génie électrique et mécanique, 492 Highbury, London, Ont.
M.24059 Cpl./S. G. J. Pelletier, Corps médical, 309—19th Ave. W., Calgary, Alb.
K.75088 Cpl./S. G. H. Price, Génie, 1836 E. 13th Ave., Vancouver, C.-B.
B.39693 Cpl./S. G. Richard, Génie, 422 Main, Moncton, N.-B.
M.41521 Cpl./S. W. T. Robertson, Génie, Clairmont, Alb.
L.17294 Cpl./S. W. J. Savage, Corps médical, Chagoness, Sask.
D.91485 Cpl./S. C. Smith, Intendance, 1950 Kamouraska, Montréal, P.Q.
H.66706 Cpl./S. B. M. Stuart, Prévôté, Shoal-Lake, Man.
M.42026 Cpl/S. A. L. Taylor, Prévôté, 165 N. MacDonnell St., Kingston, Ont.
H.20823 Cpl/S. J. Todd, Infanterie, Benito, Man.
B.60852 Cpl/S. L. J. Toye, Corps blindé, Englehart, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

A.29486 Cpl/S. A. R. A. Washington, Génie électrique et mécanique, Tracey St., St-Mary's, Ont.
B.86017 Soldat (A/Sgt) E. Atkin, Intendance, 67 Strathcona Ave., S., Hamilton, Ont.
C.3546 Sig. (A/Cpl) W. P. Brenan, Corps des signaleurs, 518 Besserer, Ottawa, Ont.
G.17029 Soldat (A/Cpl) A. C. Miller, Infanterie, Hartland, N.-B.
G.52784 Soldat (A/Cpl) N. Ringuette, Corps médical, River Verte, N.-B.
B.69684 Tr. F. C. Back, Corps blindé, 222½ Albany, Toronto, Ont.
C.31029 Soldat A. L. Baker, Magasins militaires, Garson, Ont.
M.37656 Soldat F. C. Baldwin, Génie électrique et mécanique, 1804—24th Ave., N.W., Calgary, Alb.
B.79488 Soldat D. R. Bell, Infanterie, 16 Hugo, Toronto, Ont.
C.79286 Soldat S. C. Bell, Infanterie, 18 Sword, Toronto, Ont.
D.128997 Soldat W. Boyce, Génie électrique et mécanique, 2363 Centre, Montréal, P.Q.
F.78572 Soldat C. Burke, Infanterie, Main-A-Dieu Shore, N.-E.
C.40765 Sap. H. D. Cameron, Génie, 1—9th St. W., Cornwall, Ont.
B.59628 Soldat H. C. Carter, Infanterie, Sault-Ste-Marie, Ont.
C.90073 Sap. G. V. Casey, Génie, 684 Somerset, Ottawa, Ont.
M.41527 Sap. K. Chambers, Génie, Raymond Hotel, Edmonton, Alb.
A.18293 Soldat L. Charbonneau, Infanterie, 53 Well, Stratford, Ont.
M.106838 Soldat V. Chiesa, Infanterie, Mountain-Park, Alb.
F.77747 Tr. J. R. Chisholm, Corps blindé, Cardigan, I. P.-E.
M.25813 Soldat E. J. Christensen, Intendance, 11915-95A St., Edmonton, Alb.
M.2111 Sap. E. F. Cowen, Génie, 600 N. Albert St., Kingston, Ont.
M.5354 Sap. J. Crate, Génie, 343-43rd Ave., N.-E., Calgary, Alb.
C.1057 Can. J. M. Drady, Artillerie, Lavant Station, Ont.
L.13588 Soldat J. A. Fitzpatrick, Infanterie, Swift Current, Sask.
M.104762 Soldat C. R. Fountain, Infanterie, Barrhead, Alb.
B.52298 Soldat A. E. J. Gavin, Infanterie, 1383 Queen, Toronto, Ont.
B.25718 Sap. J. O. Giasson, Génie, Thessalon, Ont.
D.105800 Soldat E. J. Gozdz, Infanterie, Montréal, Qué.
L.66432 Sap. E. C. Harder, Génie, Eston, C.-B.
B.56051 Sap. C. E. Harper, Intendance, 9 Francis, St. Catharines, Ont.
M.100255 Tr. W. Horgus, Corps blindé, 914 West Pender, Vancouver, C.-B.
C.35 Can. F. A. Lappon, Artillerie, Sand Bay, Lansdowne, Ont.
A.102984 Tr. J. E. Lee, Corps blindé, 1981 Pillette Rd., Windsor, Ont.
F.5500 Fus. V. I. Lunn, Infanterie, East Advocate, N.-E.
C.5338 Soldat R. J. MacGibbon, Infanterie, Detlor, Ont.
F.55454 Soldat H. MacLean, Infanterie, Chéticamp, N.-E.
D.5773 Can. H. A. MacMillan, Artillerie, 250 Wonham, Ingersoll, Ont.
L.64598 Tr. J. W. MacPherson, Corps blindé, Chamberlain, Sask.
B.26695 Sap. J. E. McAllister, Génie, 45 Cannon Rd., Humber-Bay, Ont.
M.25823 Soldat J. J. McCaskill, Corps médical, 10950-80th Ave., Edmonton, Alb.
B.108602 Sig. D. A. McKay, Corps des signaleurs, Meaford, Ont.
K.85206 Soldat W. L. McKay, Infanterie, Camrose, Alb.
C.11526 Soldat C. D. McKee, Corps dentaire, 127 Main, Ottawa, Ont.
B.92945 Sap. T. S. McLay, Génie, 81 Carleton, Toronto, Ont.
M.56893 Soldat J. L. Makokis, Infanterie, Saddle-Lake, Alb.
A.76023 Soldat W. R. Mansfield, Infanterie, 23 Mansion, Kitchener, Ont.
M.41360 Sap. E. Martin, Génie, Broadview, Sask.
B.53513 Soldat R. A. Martin, Magasins militaires, 220 Delaware, Toronto, Ont.
G.17797 Soldat G. C. Meredith, Infanterie, 472 Robinson, Moncton, N.-B.
H.2469 Soldat J. Metcalfe, Intendance, 397 Selkirk, Winnipeg, Man.
B.87963 Soldat D. J. Milne, Intendance, 1358 Elm, Niagara-Falls, Ont.
M.55748 Soldat R. A. Mitchell, Intendance, Hines-Creek, Alb.
D.6602 Can. E. E. Morse, Artillerie, Abercorn, Qué.
H.11088 Soldat F. G. Myles, Corps médical, 822—5th Ave., W., Owen-Sound, Ont.
M.16586 Sig. K. H. O'Neil, Corps des signaleurs, Vilna, Alb.
F.86040 Can. J. P. Otto, Artillerie, 12 Rose, Dartmouth, N.-E.
F.87043 Soldat L. F. Palmer, Corps dentaire, Berwick, N.-E.
B.11582 Soldat M. A. Parkinson, Corps médical, 126 Neville Park Blvd., Toronto, Ont.
H.13074 Sap. A. G. Reid, Génie, 416 Albany, Winnipeg, Man.
A.86350 Soldat L. A. Renaud, Corps médical, 863 Ellrose, Windsor, Ont.
B.83470 Can. T. P. Richardson, Artillerie, Queen St., W., Hespeler, Ont.
M.28126 Soldat W. A. Roberts, Magasins militaires, Forest-Lawn, Alb.
B.132420 Sig. J. B. G. Rose, Corps des signaleurs, 314 Winona Dr., Toronto, Ont.
M.56224 Sap. J. E. Rowland, Ingénieurs, Ponoka, Alb.
D.11620 Soldat J. Roy, Corps médical, Verchères, Qué.
B.102636 Cav. C. E. Rusk, Corps blindé, 195 Regent, Sudbury, Ont.
H.3680 Can. M. Saltner, Artillerie, Sherbrooke St., Winnipeg, Man.
B.92811 Sap. F. B. Sheard, Ingénieurs, Barrie, Ont.
B.34581 Sig. G. R. Simpson, Transmissions, Stone-Creek, Ont.
F.14249 Can. J. R. Smith, Artillerie, 61 Chestnut St., Charlottetown, I.P.-E.
L.7730 Soldat J. J. Snyder, Intendance, Indian-Head, Sask.
F.78057 Fus. R. A. Stewart, Infanterie, Clam-Point, N.-E.
C.36844 Soldat A. A. Stubbins, Magasins militaires, 126 Alma St., Oshawa, Ont.
M.24077 Soldat G. F. Tate, Corps médical, 1030—9th St., E., Calgary, Alb.
K.73951 Soldat D. Thompson, Infanterie, Williams-Lake, C.-B.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

G.4344 Can. E. A. Tibbits, Artillerie, Upper-Woodstock, N.-B.
C.11358 Sig. J. A. Tierney, Transmissions, 426 Alonzo Ave., Westboro, Ont.
C.77010 Sig. K. W. Umpherson, Transmissions, Poland, Ont.
A.47566 Soldat F. W. Vanderlip, Corps médical, 449 Main St., Toronto, Ont.
A.34913 Sap. W. F. Walsh, Ingénieurs, 528 Québec St., London, Ont.
D.8207 Can. J. H. Webb, Artillerie, Ave Cedar, Shawinigan-Falls, Qué.
M.65518 Soldat H. A. Woods, Corps médical, Lacombe Alb.
F.95460 Sap. B. V. Wynn, Ingénieurs, 72 Pleasant St., Truro, N.-E.
B.114915 Sap. W. Zarwin, Ingénieurs, 1861 Osler St., Regina, Sask.
Surveillant E. C. Burton, Services auxiliaires, Edmonton, Alb.
Surveillant W.R., M. B. E. MacCoy, Services auxiliaires, Sydney, N.-E.
B.46519 Sgt./s C. J. Fisher, Infanterie, Little-Current, Ont.
Brig. H. O. N. Brownfield, C.B.E., M.C., Armée canadienne, Brockville, Ont.
Brig. C. P. Fenwick, C.B.E., M.C., E.D., Armée canadienne, 202 Rosedale Heights Dr., Toronto, Ont.
Brig. H. V. D. Laing, C.B.E., E.D., Armée canadienne, 53 Cambridge St., Halifax, N.-E.
Brig. S. Lett, D.S.O., M.C., E.D., Armée canadienne 1728-40e Ave., O., Vancouver, C.-B.
Brig. R. O. G. Morton, Armée canadienne, McKenzie Apts., 190 McLeod St., Ottawa, Ont.
Brig. G. E. R. Smith, Armée canadienne, Ottawa, Ont.
Brig. A. E. Walford, C.B.E., M.M., E.D., Armée canadienne, 60 Arlington Ave., Westmount, Qué.
Col. (Brig. int.) G. M. Grant, Armée canadienne, 170 Laurier Ave., Ottawa, Ont.
Col. (Brig. int.) D. H. Storms, O.B.E., M.C., Armée canadienne, 108 St. Leonard's Ave., Lawrence Park, Toronto, Ont.
Col. M. C. Watson, E.D., Armée canadienne, 20 Thornwood Rd., Toronto, Ont.
Lt.-Col. (Brig. int.) W. B. Wedd, D.S.O., M.C., E.D., Armée canadienne, Toronto, Ont.
Lt.-Col. W. A. B. Anderson, Artillerie, 75 Lower Union St., Kingston, Ont.
Lt.-Col. G. W. Ball, Prévôté, Ste. 1, Lonsdale Apts., Edmonton, Alb.
Lt.-Col. J. R. W. T. Bessonette, Intendance, Thorn-Vale, Norht West Arm, Halifax, N.-E.
Lt.-Col. S. S. T. Cantlie, E.D., Infanterie, 3065 ave. des Cèdres, Montréal, Qué.
Lt.-Col. R. J. Cassidy, O.B.E., Ingénieurs, 291 Lyon St., Ottawa, Ont.
Lt.-Col. E. A. Cote, M.B.E., Liste générale, 70 Chateau St.-Louis, Québec, Qué.
Lt.-Col. F. M. Griffiths, D.S.O., Infanterie, 927 Welland Ave., Niagara-Falls, Ont.
Lt.-Col. W. J. Hastie, Intendance, 224 High Park Ave., Toronto, Ont.
Lt.-Col. A. J. Hay, Infanterie, West-Hill, Ont.
Lt.-Col. C. H. Hillier, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 36 Grand Ave., London, Ont.
Lt.-Col. A. T. Law, D.S.O., Infanterie, 369 Queenston St., River-Heights, Winnipeg, Man.
Lt.-Col. C. U. Letourneau, Corps médical, 6701 rue Sherbrooke, Montréal, Qué.

[L'hon. M. Bertrand.]

Lt.-Col. D. F. MacRae, M.C., Liste générale, 214 Pitt St., Cornwall, Ont.
Lt.-Col. J. E. G. P. Mathieu, E.D., Infanterie, 16 rue des Remparts, Québec, Qué.
Lt.-Col. J. M. Meldram, Infanterie, 422 Simcoe St., Victoria, C.-B.
Lt.-Col. E. D. Nighswander, E.D., Artillerie, 9 Swanwick Ave., Toronto, Ont.
Lt.-Col. M. J. Scott, E.D., Corps blindé, 5550 Côte St.-Luc, Montréal, Qué.
Lt.-Col. T. M. Sieniewicz, E.D., Corps médical, 52 Mecklenburg, Saint-Jean, N.-B.
Lt.-Col. D. G. Worthington, Corps blindé, 2635 W. 1st Ave., Vancouver, C.-B.
Maj. (Lt.-Col. int.) F. W. Court, E.D., Infanterie, 597 Oriol Parkway, Toronto, Ont.
Maj. (Lt.-Col. int.) H. O. Moran, M.B.E., Transmissions, 216 Waverley Rd., Toronto, Ont.
Maj. J. H. Adams, Infanterie, Cranbrooke, C.-B.
Maj. J. G. Armstrong, Infanterie, 211 Rutherford Ave., Peterborough, Ont.
Maj. H. M. A. Baker, Prévôté, 661 ave. Victoria, Westmount, Qué.
Maj./Hon. W. F. Bannister, Aumônier, Millbrook, Ont.
Maj. T. S. Baron, Corps blindé, Vancouver, C.-B.
Maj. W. G. Beamish, Intendance, 585 O'Connor, Ottawa, Ont.
Maj. P. W. Bennett, Infanterie, 67 Yonge St., Toronto, Ont.
Major W. C. Bowen, Corps blindé, 450 Ave Victoria, Westmount, Qué.
Major A. G. Bowes, Intendance, 90 Ave Martin, Winnipeg, Man.
Major K. N. R. Brands, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, Riverband, P.Q.
Major J. M. Carson, Infanterie, 625 Ave. Rd., Toronto, Ont.
Major C. J. Carter, Liste générale, 1172 Ave. Rd., Toronto, Ont.
Major J. M. Churchill, E.D., Corps blindé, 789 Preston Ave., Winnipeg, Man.
Major E. D. Clarke, Ingénieurs mécaniciens et électriciens, Montréal, Qué.
Major G. J. Côté, Ingénieurs, 2395 St-Jacques, Montréal, Qué.
Major J. A. D. Craig, M.B.E., E.D., Infanterie, 204 Heath St., Toronto, Ont.
Major D. G. Crofton, Infanterie, Ganges, C.-B.
Major J. L. Déry, Artillerie, 332 Côte Ste-Catherine, Outremont, Montréal, Qué.
Major H. E. Dickson, Ingénieurs, Catalone Gut, Cap-Breton, N.-E.
Major D. N. Durward, Infanterie, 44 Lorne Crescent, Brantford, Ont.
Major G. R. Flawn, E.D., Artillerie, 65 Hawthorne St., Dartmouth, N.-E.
Major N. C. Fraser, Corps blindé, 12 South Hight St., Port-Arthur, Ont.
Major F. P. Griffin, Infanterie, Montréal, Qué.
Major, W. G. Hamilton, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 58 Clergy St. E., Kingston, Ont.
Major M. R. Harries, Intendance, Grimsby-Beach, Ont.
Major E. L. Hartley, Ingénieurs, 2934 Rosebery, West-Vancouver, C.-B.
Major P. G. Ingram, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 52 Gladstone Ave., St-Thomas, Ont.
Major G. L. Lalonde, Infanterie, 5272 Mentana, Montréal, Qué.
Major J. G. Lamb, Intendance, 37 Melgund Ave, Ottawa, Ont.
Major R. M. Lendrum, Infanterie, Duncan, C.-B.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Major D. J. Lequesne, Infanterie, 544 Castlefield, Toronto, Ont.
Major C. W. MacLean, Corps blindé, 244 rue St-Jacques, Montréal, Qué.
Major R. R. MacDougall, Corps blindé, 5962 Ave du Parc, Montréal, Qué.
Major J. A. MacNaughton, E.D., Infanterie, Black-River-Bridge, N.-B.
Major C. A. Mair, Intendance, 825 Fitzwilliam, Nanaïmo, C.-B.
Major J. P. Manion, Liste générale, 8 Delaware Ave, Ottawa, Ont.
Major. G. C. McGarry, Corps médical, 219 Huron St., Niagara Falls, Ont.
Major C. L. McGowan, Liste générale, 127 Rupert's Land, West-Kildonan, Man.
Major J. C. McKellar, Corps médical, 3 Old Park Rd., Toronto, Ont.
Major H. E. Miller, Intendance, 221 Woodley Rd., London, Ont.
Major L. J. Mills, Magasins militaires, 342 Manor Rd. E., Toronto, Ont.
Major Hon. P. W. Murray, Aumônier, 5591 Bannantyne, Verdun, Qué.
Major R. B. Murray, E.D., Corps médical, 77 Kensington Ave, Kingston, Ont.
Major A. B. Peene, Artillerie, 145 Emerald St. E., Hamilton, Ont.
Major A. H. Plows, Infanterie, Duncan, C.-B.
Major H. E. C. Price, Infanterie, 16 Ave Dennis, Québec, P.Q.
Major H. A. Rapsey, Magasins militaires, 425 Avenue Rd., Toronto, Ont.
Maj. P. H. Riordon, Artillerie, 388 Côte St-Antoine, Westmount, Qué.
Maj. E. G. Scott, Artillerie, 26 Pottinger St., Lindsay, Ont.
Maj. D. C. Shaw, Intendance, Montréal, Qué.
Maj. T. E. Sisson, Infanterie, 34 Craighurst Blvd., Toronto, Ont.
Maj. C. H. Smith, Ingénieur, 2 Cobalt Ave., Oshawa, Ont.
Maj. F. J. Smith, Magasins militaires, Aylmer, Ont.
Maj. H. W. Sterne, Artillerie, 190 Chatham St., Brantford, Ont.
Maj. G. F. Stevenson, Intendance, 309 Oriole Parkway, Toronto, Ont.
Major. P. W. Strickland, Infanterie, Kingsville, Ont.
Maj. E. G. Styffe, Infanterie, Port-Arthur, Ont.
Maj. J. A. Tindal, Magasins militaires, 49 The Ridgeway, London, Ont.
Maj. H. R. Varcoe, Transmissions, 627-13th St., Brandon, Man.
Maj. C. R. Waller, Intendance, 57 Prospect, Sherbrooke, Qué.
Maj. L. F. Wass, Ingénieur, 5 Beucastle Garden, Enfield, Middlesex, Eng.
Maj. A. Webster, Ingénieurs, 827-16th St., New-Westminster, C.-B.
Maj. W. N. Wickwire, Liste générale, 11 Oakland Rd., Halifax, N.-E.
Maj. H. A. Williams, Corps médical, 21 Stanley Ave., Hamilton, Ont.
Maj. D. M. Wilson, Artillerie, 14 Gore St., Perth, Ont.
Capt. (Maj. int.) J. S. Aikins, Corps blindé, 1712 Cedar Crescent, Vancouver, C.-B.
Capt. (Maj. int.) J. E. A. G. G. Beaudry, Infanterie, 1530 St-Mathieu, Montréal, Qué.
Capt. (Maj. int.) E. R. Bennett, Infanterie, 1300 Redpath Crescent, Montréal, Qué.
Capt. (Maj. int.) C. S. Campbell, Infanterie, 10018-83rd Ave., Edmonton, Alta.
Capt. (Maj. int.) R. A. Cottrill, Infanterie, B301 E. 44th St., New-York, N.Y.
Capt. (Maj. int.) M. R. Dare, Infanterie, 329 Bentick St., Sydney, N.-E.
Capt. (Maj. int.) E. W. Finlayson, Magasins militaires, 171 Cameron, Ottawa, Ont.
Capt. (Maj. int.) J. B. Harris, Prévôté, Prescott, Ont.
Capt. (Maj. int.) J. A. Hutchins, Infanterie, 4967 ave Dorval, Montréal, Qué.
Capt. (Maj. int.) D. A. Keith, Infanterie, 9 Kingsgrove Blvd., Toronto, Ont.
Capt. (Maj. int.) P. Labelle, Infanterie, 56 Ouest, blv St-Joseph, Montréal, Qué.
Capt. (Maj. int.) G. F. Levenston, Corps blindé, 21 Claxton Blvd., Toronto, Ont.
Capt. (Maj. int.) R. B. MacNeill, Infanterie, 506 Driveway, Ottawa, Ont.
Capt. (Maj. int.) M. Morris, Ingénieurs, 19 Yorke St., Glace Bay, N.-E.
Capt. (Maj. int.) C. R. Payan, Infanterie, 5265 route St-Luc, Montréal, Qué.
Capt. (Maj. int.) R. D. Ramsay, Artillerie, 147 Kathleen Ave., Sarnia, Ont.
Capt. (Maj. int.) E. J. Rider, Liste générale, Petrolia, Ont.
Capt. H. S. Andrews, Artillerie, 4519 West 45th Ave., Vancouver, C.-B.
Capt. H. S. C. Archbold, Infanterie, 1505 Beach Drive, Victoria, C.-B.
Capt. H. C. Belcher, Magasins militaires, 820 Elias St., London, Ont.
Capt. J. A. Berthiaume, Infanterie, 1220 Morrison, St-Hyacinthe, Qué.
Capt. J. T. Brodie, Transmissions, Toronto, Ont.
Capt. H. L. Brown, Corps blindé, 64 St. Clair Ave, Toronto, Ont.
Capt. A. C. Campbell, Corps blindé, 512 Wardlaw Ave, Winnipeg, Man.
Capt. D. A. Carmichael, Magasins militaires, Lorne, Ont.
Capt. V. H. V. Catling, Intendance, 217 Pretoria Ave, Ottawa, Ont.
Capt. K. A. C. Clarke, Corps médical, 11115, 89th Ave, Edmonton, Alb.
Capt. M. S. Cranston, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 43 Burnside Drive, Toronto, Ont.
Capt. H. W. Davis, Artillerie, 533 Ave Clarke, Westmount, Qué.
Capt. G. A. Donald, Magasins militaires, 1523 Crescent, Montréal, Qué.
Capt. W. A. Duckett, Artillerie, 1225 Ave Bernard, Outremont, Qué.
Capt. G. B. Duhamel, Artillerie, 100 Cameron Ave, Ottawa, Ont.
Capt. G. V. Eckenfelder, Transmissions, Trochu, Alberta.
Capt. G. R. F. Filliter, Infanterie, Moncton, N.-B.
Capt. G. E. Franklin, Infanterie, Dayspring, N.-E.
Capt. J. H. Fraser, Corps médical, Combden, Ont.
Capt. B. E. Ghewy, Corps blindé, 5551 Queen Mary, Hampstead, Qué.
Capt. J. M. Gray, Renseignements, 112 Bedford Rd., Toronto, Ont.
Capt. R. S. Gray, Infanterie, 2148 Granite St, Victoria, C.-B.
Capt. J. F. M. Hall, Corps blindé, 133 Rose Park Dr, Toronto, Ont.
Capt. D. E. Harker, Corps blindé, 4112, 8th St, W., Calgary, Alberta.
Capt. D. A. Harper, Intendance, 105 Beach St, Halifax, N.-E.
Capt. A. V. Holland, Ingénieurs, 77 Cartwright, St, London, Ont.
Capt. E. J. M. Hughes, Intendance, 9 McDonald Ave, London, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Capt. A. H. Innes, Intendance, Lakeview, Ont.
Capt. S. E. Jamieson, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 3558 Ave Marlowe, Montréal, Qué.
Capt. Hon. J. P. Kaye, Aumônier, 15 Allston St., Boston, Mass, E.-U.
Capt. S. P. Lafontaine, Infanterie, 248 William, Belleville, Ont.
Capt. S. J. Lea, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 3276 West, 36th Ave, Vancouver, C.-B.
Capt. J. A. K. Leger, Transmissions, Newcastle, N.-B.
Capt. D. E. Lewis, Intendance, Calgary, Alb.
Capt. R. A. MacDonald, Intendance, Saskatoon, Sask.
Capt. A. R. MacFarlane, Intendance, 47 Harmer Ave, Ottawa, Ont.
Capt. D. H. MacLean, Transmissions, Almonte, Ont.
Capt. H. Marantz, Corps médical, 170 Bartlette Ave, Winnipeg, Man.
Capt. R. C. Martin, Artillerie, 228 Academy Rd, Winnipeg, Man.
Capt. W. J. A. May, Transmissions, 2354A Yonge St, Toronto, Ont.
Capt. A. B. McFarlane, Magasins militaires, 19 Norwood Rd, Hamilton, Ont.
Capt. W. R. Mead, Intendance, Winnipeg, Man.
Capt. A. Mendelsohn, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, Ste-Agathe-des-Monts, Qué.
Capt. J. M. Michaud, Ingénieurs, 349 Notre-Dame, Thetford-Mines, Qué.
Capt. A. H. Miller, Artillerie, 32 Roseberry St., Campbellton, N.-B.
Capt. W. H. Morgan, Intendance, 1718 5A St., Calgary, Alb.
Capt. J. K. Motzfeldt, Renseignements, L'Orignal, Ont.
Capt. J. L. Murdoch, Artillerie, 180 St. Clair Ave., Toronto, Ont.
Capt. C. L. Nelson, Corps blindé, Banff, Alb.
Capt. E. H. Palmason, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 236 George Rd., Victoria, C.-B.
Capt. J. A. R. Renwick, Corps blindé, 46 Collegeview Ave., Toronto, Ont.
Capt. W. H. Robinson, Artillerie, 430, ave Daly, Ottawa, Ont.
Capt. C. A. Robson, Intendance, 101—3rd St., New-Westminster, C.-B.
Capt. G. F. Rogers, Renseignements, 2095, ave Lincoln, Montréal, Qué.
Capt. H. J. F. Rose, Artillerie, 1515 Fort St., Victoria, C.-B.
Capt. W. D. Sherren, Artillerie, 14 Spring Park Rd., Charlottetown, I. P.-E.
Capt. R. G. Shinnan, Infanterie, 602 Dewdney Ave., Regina, Sask.
Capt. J. C. Stewart, Artillerie, 1222 Rockland Ave., Victoria, C.-B.
Capt./Hon. R. L. Taylor, Aumônier, 486 Wardlaw Ave., Winnipeg, Man.
Capt R A Tiffin, Corps blindé, Dresdon, Ont.
Capt. P. White, Artillerie, 249 Dunvegan Rd., Toronto, Ont.
Capt. J. C. Wilson, Intendance, Halifax, N.-E.
Capt. E. G. Vernon, Transmissions, 403 Rushton Rd., Toronto, Ont.
Capt. R. E. Viscount, Intendance, 816 Strathcona St., Winnipeg, Man.
Lt. (Capt. int.) D. L. Cowan, Ingénieurs, 14 Ahernes St. W., Kitchener, Ont.
Lt. (Capt. int.) D. B. Dawson, Artillerie, 214 Woolwich St., Guelph, Ont.

[M. Abbott.]

Lt. (Capt. int.) C. M. De Salaberry, Infanterie, 209, ave Laurier, Hull, Qué.
Lt. (Capt. int.) A. M. Ervin, Transmissions, Stellarton, N.-E.
Lt. (Capt. int.) C. M. Gay, Infanterie, 9 Arthur, Ottawa, Ont.
Lt. (Capt. int.) G. W. Gordon, Corps blindé, 38 St. Hildas Ave., Toronto, Ont.
Lt. (Capt. int.) G. E. Humphries, Ingénieurs 111 Westlake Ave., Toronto, Ont.
Lt. (Capt. int.) G. F. Judges, Intendance, 1159 Clencairn, Toronto, Ont.
Lt. (Capt. int.) J. G. Karasivich, Infanterie, 717 Jarvis Ave., Winnipeg, Man.
Lt. (Capt. int.) J. B. Kirk, Ingénieurs, 1629 Haro St., Vancouver, C.-B.
Lt. (Capt. int.) F. J. J. Lynch, Infanterie, 144 Cline Ave., Hamilton, Ont.
Lt. (Capt. int.) E. D. L. Miller, Corp blindé, 216 St. George, London, Ont.
Lt. (Capt. int.) P. C. Neil, Ingénieurs électriciens et mécaniciens, 2050 Metcalfe, Montréal, Qué.
Lt. (Capt. int.) R. L. J. Rankin, Infanterie, Niagara-on-the-Lake, Ont.
Lt. (Capt. int.) J. I. Thompson, Ingénieurs, 12 Dublaine Ave., Toronto, Ont.
Lt. W. F. Aitken, Infanterie, 703 Clifton St., Winnipeg, Man.
Lt. J. G. Alley, Infanterie, 7 Ave. Rd., Forest Hill Village, Toronto, Ont.
Lt. E. W. Anderson, Corps blindé, 363 Bruse St., Sault-Ste-Marie, Ont.
Lt. F. P. Ansell, Infanterie, 650, ave Royale, Beauport-est, Qué.
Lt. G. G. Armour, Infanterie, 133 Pearson Ave., Toronto, Ont.
Lt. L. T. Bartlett, Ingénieurs, Liste générale, Vancouver, C.-B.
Lt. L. H. Bartlett, Ingénieurs, Edmunston, N.-B.
Lt. R. A. Beattie, Infanterie, 468 Walker Ave., Winnipeg, Man.
Lt. A. H. Brown, Artillerie, 656—15e rue, Brandon, Man.
Lt. A. G. S. Brown, Transmissions, 5 Patricia, Timmins, Ont.
Lt. J. T. R. Brownridge, Artillerie, 10720—107e Ave, Edmonton, Alb.
Lt. W. R. Buchner, Artillerie, 855 Wellington, London, Ont.
Lt. S. D. Cameron, Génie, 11602—97e rue, Edmonton, Alb.
Lt. R. E. Christmas, Infanterie, 505 Rosedale, Winnipeg, Man.
Lt. A. O. Compton-Lundie, Infanterie, Duncan, C.-B.
Lt. M. T. Cooper, Service de Santé, 712 Old Westen Rd., Toronto, Ont.
Lt. H. C. Craig, Transmissions, MacLeod, Alb.
Lt. A. E. Doig, Corps blindé, Montréal, Qué.
Lt. R. J. A. Dorion, Infanterie, 12370 Lefebvre, Cartierville, Qué.
Lt. L. M. Fourney, Prévôté, Lancaster, Ont.
Lt. W. B. Fraser, Infanterie, 240—13e rue, Brandon, Man.
Lt. R. Frechette, Service de santé, 17 Malouin, Lévis, Qué.
Lt. J. H. Geldart, Infanterie, Sussex, N.-B.
Lt. J. R. W. Gerstman, Magasins militaires, 960 Broder, Regina, Sask.
Lt. W. Gilling, Prévôté, Larder Lake, Ont.
Lt. G. E. Good, Corps blindé, 829 Tobruk, Vancouver, C.-B.
Lt. J. R. Gregoire, Infanterie, 33 Murray, Québec, Qué.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Lt. E. R. Hoskinson, Artillerie, 5735 Deom, Montréal, Qué.
Lt. P. R. Jack, Génie, 126 Albert, Ottawa, Ont.
Lt. L. D. Johnson, Corps blindé, 610 Québec, Outremont, Qué.
Lt. J. L. Johnston, Infanterie, 138 Stirton, Hamilton, Ont.
Lt. V. F. Kilpatrick, Infanterie, 121—10e Ave, Calgary, Alb.
Lt. A. P. Ladas, Infanterie, 835 Somerset O., Ottawa, Ont.
Lt. J. MacKie, Service de santé, Ste-Anne-de-Bellevue, Qué.
Lt. G. R. Marcolm, Artillerie, Kincardine, Ont.
Lt. J. G. Martin, Infanterie, 41 Allen, Waterloo, Ont.
Lt. J. N. Mathieu, Infanterie, 8467 Bellerive, Montréal, Qué.
Lt. P. H. McCann, Infanterie, Grand Falls, N.-B.
Lt. P. B. McGarrity, Artillerie, St. Stephen, N.-B.
Lt. O. McKenna, Corps blindé, 5962 Ave du Parc, Montréal, Qué.
Lt. H. R. McQuarrie, Infanterie, 256 Cameron, Moncton, N.-B.
Lt. L. J. McQueen, Infanterie, 672 Fleet, Winnipeg, Man.
Lt. T. H. Mitchell, Génie, 729 Dupont, Toronto, Ont.
Lt. W. W. Niles, Infanterie, 64 Gorham, Newmarket, Ont.
Lt. D. A. J. Pare, Infanterie, 56 St-Michel, Québec, P.Q.
Lt. A. A. H. Parker, Infanterie, 112 Herkimer, Hamilton, Ont.
Lt. J. Paul, Artillerie, Linden Manor, Regina, Sask.
Lt. E. M. Peto, Génie, 337 Stanley, St. Lambert, Qué.
Lt. D. M. Philp, Transmissions, 359 Indian Grove, Toronto, Ont.
Lt. W. T. Purkis, Artillerie, 164 St. Leonards, Toronto, Ont.
Lt. L. N. Ray, Artillerie, 209—7e rue, Saskatoon, Sask.
Lt. J. S. Rogers, Infanterie, 253 Niagara, Winnipeg, Man.
Lt. C. M. Ross, Infanterie, 484 MacLaren, Ottawa, Ont.
Lt. S. R. Ross, Infanterie, Duncan, C.-B.
Lt. K. C. Rowe, Infanterie, Gardenvale, Qué.
Lt. M. E. Savage, Corps auxiliaire féminin, 860 Shaw, Toronto, Ont.
Lt. R. G. Saville, Infanterie, 84 Palmer, Guelph, Ont.
Lt. O. H. Taylor, Génie, Bridgetown, N.-E.
Lt. R. K. Templeton, Infanterie, 1 Heath, Toronto, Ont.
Lt. R. J. Waldie, Artillerie, 4139 Crown Crescent, Vancouver, C.-B.
K.52401 S./O. I (S.M.) A. H. Campbell, Intendance, 3494-30e ave O., Vancouver, C.-B.
L.25609 S./O. I (S.M.) W. C. Carbert, Commis d'E.-M., Ste. 1 Beta Apt., Regina, Sask.
D.2600 S./O. I (S.M.R.) J. M. H. Cloutte, Corps blindé, 3411 Northchliffe, Montréal, Qué.
D.31091 S./O. I (S.M.) G. A. Griffiths, Transmissions, 4119 Blvd. Décarie, Montréal, Que.
D.98555 S./O. I (S.M.R.) E. C. Harper, Corps de prévôté, 5482, ave. Coolbrooke, Montréal, Qué.
D.96015 S./O. I (S.M.Arm.) E. W. Hoffmann, Génie électrique et mécanique, 879 Reille, Verdun, Qué.
K.37210 S./O. I (S.M.R.) R. D. Jay, Corps blindé, Port Alberni, C.-B.
B.33173 S./O. I (S.M.) J. D. Mossman, Transmissions, 3 Kingswood, Toronto, Ont.
P.34998 S./O. I (cond. chef) E. E. Robinson, Magasins militaires, Lakeview, Ont.
C.15772 S./O. I (Cond.) E. F. Saunders, Magasins militaires, Carleton Place, Ont.
H.2507 S./O. I (Cond.) R. J. Vant, Magasins militaires, 564 River, Winnipeg, Man.
K.57034 S./O. II (S.M.C.) (S./O. I S.M.R. supp.) F. Fisher, Infanterie, 2862 Park View, Victoria, C.-B.
C.96101 S./O. II (S.M.Q.) J. W. Armstrong, Commis d'E.-M., 155 Kent, Charlottetown, I.P.-E.
E.10027 S./O. II (S.M.C.) J. R. E. Audet, Infanterie, St-Anselme, Qué.
B.23143 S./O. II (S.Q.M.) B. L. Beechener, Génie, 26 St. Mary, Toronto, Ont.
F.49602 S./O. II (S.Q.M.R.) W. P. Beed, Infanterie, Hillsborough, N.-B.
K.75644 S./O. II (S.M.C.) H. Bridgment, Intendance, Burquitlam, New-Westminster, C.-B.
G.22439 S./O. II (S.M.C.) F. E. Daley, Infanterie, Clifton, N.-B.
H.12003 S./O. II (S.Q.M.R.) A. Errington, Artillerie, 632 Maryland, Winnipeg, Man.
D.81021 S./O. II (S.M. chef) R. C. Galley, Corps blindé, 334 Elm, Westmount, Qué.
E.21801 S./O. II (S.M.B.) L. A. Hanson, Artillerie, Loretteville, Qué.
B.29053 S./O. II (S.M.C.) W. A. M. Herron, Génie, 2259 Dorchester, Montréal, Qué
B.83820 S./O. II (S.Q.M.) E. N. Long, Intendance, Crescent Valley, C.-B.
K.29198 S./O. II (S.Q.M.) K. P. McClure, Génie, Fairbanks, Alb.
P.35244 S./O. II (S.Q.M.) T. S. Martin, Magasins militaires, 118 Wentworth, Saint John, N.-B.
H.26157 S./O. II (S.M. chef) W. Martin, Corps blindé, 657 Valour, Winnipeg, Man.
E.41440 S./O. II (S.M.C.) W. Metayer, Génie, 144 Loyola, Gifford, Qué.
B.50150 S./O. II (S.M.-chef) W. S. Miller, Corps blindé, Hoyle, Ont.
C.9348 S./O. II (S.M.B.) J. W. V. Needham, Artillerie, 4188 Décarie, Montréal, Qué.
P.38206 S./O. II (S.M.C., S.Q.M./s) F. R. S. Nicks, Commis d'E.-M., Sunlock Lakeview, Armdale, N.-E.
A.20179 S./O. II (S.M.C.) W. J. Porter, Génie, 130 Alfred, Pt. Edward, Ont.
C.96005 S./O. II (S.Q.M.) A. L. Riddle, Commis d'E.-M., 653 George, Peterborough, Ont.
M.23623 S/O II (S.M.B.) T. P. Rimmer, Artillerie, 50 Dennison, Weston, Ont.
D.81023 S/O II (S.M.-chef) J. Schultz, Corps blindé, 2 Oldfield, Montréal, Qué.
K.98342 S/O II (S.M.B.) H. Sessor, Artillerie, Courtenay, C.-B.
B.67472 S/O II (S.M.-chef) C. L. Smith, Corps blindé, Barriefield, Ont.
A.44192 S/O II (S.M.-chef) W. T. Stollery, Corps blindé, 38 Mondamin, St. Thomas, Ont.
A.17021 S/O II (S.Q.M.) L. G. Sutherland, Service de Santé, Woodstock, Ont.
D.72258 S/O II (S.M.B.) G. Toutant, Artillerie, 4023 Ethel, Verdun, Qué.

ÉDITION REVISÉE
32284—37

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

B.28444 S/O II (S.Q.M.) R. L. Warren, Commis d'E.-M., Chapleaux, Ont.
D.16429 Sgt-chef (S/O II-supp, S.M.C.) J. D. Carmichael, Génie, Pembroke, Qué.
B.84214 Sgt-chef H. L. Boyce, Intendance, 6 Nairn, Toronto, Ont.
D.82045 Sgt-chef G. A. Brazier, Infanterie, 7561 St. Denis, Montréal, Qué.
C.51549 Sgt-chef A. H. Burke, Service de Santé, 150 Rideau, Ottawa, Ont.
C.28852 Sgt-chef M. H. Christmas, Commis d'E.-M., 462 Princess, Kingston, Ont.
L.17045 Sgt-chef A. O. Slark, Service de Santé, 904-3e Ave., Moose Jaw, Sask.
H.51991 Sgt-chef P. E. Crook, Intendance, 172 Ronelston, Transcona, Man.
B.41510 S.Q.M.C. R. Fisher, Infanterie, 324 Hamilton, St. Johns, T.-N.
C.26211 Sgt-chef V. H. Holdaway, Artillerie, 51 Adelaide, Lindsay, Ont.
D.94506 Sgt-chef J. Isaac, Service de Santé, 3045 Gouin, Montréal, Qué.
D.17086 S.Q.M.C. W. J. Keep, Génie, 5384 Jeanne Mance, Montréal, Qué.
K.71648 Sgt-chef d'arm. R. B. Kelleway, Genie mécanique électrique, 4396 Perry, Vancouver, C.-B.
B.89433 Sgt-chef F. A. LeFeuvre, Magasins militaires, 216 Withrow, Toronto, Ont.
M.25628 Sgt-chef F. H. Long, Service de Santé, 11244-89e rue, Edmonton, Alb.
B.94617 Sgt-chef d'arm. J. A. Ravenhill, Génie mécanique électrique, 188 Dupont, Toronto, Ont.
D.91245 Sgt-chef R. M. Thomas, Intendance, 679 Desmarais, Verdun, Qué.
A.29497 Sgt-chef artisan W. J. Tilford, Génie mécanique électrique, 143 Sydenham, London, Ont.
A.63116 S.Q.M.C. L. S. Watson, Intendance, 15 Thornton, London, Ont.
H.39114 Sgt. (S/O II supp. S.Q.M.) E. J. Fatsock, Génie, 843 Paitchard, Winnipeg, Man.
B.86145 Sgt. (S/O II supp. S.Q.M.) P. J. McGrinder, Intendance, 242 Tarrens, Toronto, Ont.
C.86 Sgt. (S/O II supp. S.Q.M.) O. Lange, Artillerie, 5904 Waverley, Montréal, Qué.
L.27240 Sgt (S/O II supp. S.M.C.) J. A. Snyder, Infanterie, Battleford, Sask.
G.6094 Sgt W. L. Amisson, Artillerie, Dorchester, N.-B.
B.31208 Sgt C. A. Asher, Transmissions, 2178 Queen, Toronto, Ont.
D.21559 Sgt J. Atkinson, Transmissions, 993 Manning, Verdun, Qué.
K.29240 Sgt E. W. Balden, Génie, 2496 Ottawa, Hollyburn, C.-B.
L.6113 Sgt P. H. H. Barrett, Artillerie, Indian Head, Sask.
C.73003 Sgt E. A. Betteridge, Artillerie, 7 Island View, Mimico, Ont.
H.66602 Sgt A. E. Blake, Commis d'E.-M., Brandon, Man.
H.45797 Sgt F. M. Boomhower, Infanterie, Dryden, Ont.
A.18193 Sgt W. C. Bongard, Génie, 2435 Portland, Minneapolis, Minn., U.S.A.
L.27848 Sgt R. W. Britten, Infanterie, Coppen, Sask.
D.71105 Sgt K J. Bryan, Artillerie, 1992 Kamouraska, Montréal, Qué.
G.18385 Sgt G. E. Buttimer, Prévôté, Black Land, N.-B.
K.24073 Sgt T. D. Carney, Infanterie, Victoria, C.-B.
B.23357 Sgt W. H. Cartwright, Génie, Matheson, Ont.
A.44194 Sgt H. L. Cascadden, Corps blindé, 17 Division, Kingsville, Ont.
C.21587 Sgt G. H. Cole, Infanterie, 134 Brighton, Ottawa, Ont.
B.43116 Sgt H. L. Cook, Infanterie, 643 Glenholme, Toronto, Ont.
K.71060 Sgt W. E. Dale, Génie mécanique électrique, 3836, 17e Ave, Vancouver, C.-B.
D.8007 Sgt F. W. Doyle, Artillerie, 32, 2e Ave, Verdun, Qué.
G.3676 Sgt J. F. Duguay, Artillerie, Atholville, N.-B.
L.26276 Sgt E. L. Fox, Artillerie, Muscow Petung Reserve Cupar, Sask.
H.32052 Sgt T. S. Giles, Prévôté, 520½ Notre-Dame, Winnipeg, Man.
B.33229 Sgt J. G. Grant, Transmissions 242 Silverbirch, Toronto, Ont.
F.54607 Sgt F. Greene, Infanterie, Sydney River, Sydney, N.-E.
W.2167 Sgt L. A. Green, Corps aux. féminin, 14 Division, Lindsay, Ont.
C.3539 Sgt T. D. Harris, Transmissions, 53 Sussex, Ottawa, Ont.
B.76380 Sgt A. S. Hill, Commis d'E.-M., 17 Croydon, Mount Dennis, Ont.
M.9065 Sgt S. D. Hodge, Transmissions, Innisfail, Alberta.
P.38248 Sgt J. M. J. Hughes, Commis d'E.-M., 10 Parker, Aylmer, Qué.
F.50275 Sgt G. G. Hunter, Infanterie, 60 Croft, Amherst, N.-E.
D.77318 Sgt J. G. Hunter, Infanterie, 5284 Bannantyne, Verdun, P.Q.
A.5001 Sgt J. A. G. Kennedy, Commis d'E.-M., 32 Spruce, Toronto, Ont.
K.57413 Sgt G. F. Kent, Infanterie, Daysland, Alberta.
A.3829 Sgt R. Mc. Kingswell, Prévôté, Goderich, Ont.
B.68058 Sgt M. Korman, Infanterie, 209 Gladstone, Toronto, Ont.
D.76080 Sgt W. Kowalski, Corps blindé, 701 Grosvenor, Westmount, Qué.
B.39681 Sgt S. R. La Brash, Génie, 103, 5e Ave, Kirkland Lake, Ont.
C.12353 Sgt W. LaHaise, Intendance, Carlington, Ont.
D.21420 Sgt R. W. Laing, Transmissions, 1071 Gladstone, Ottawa, Ont.
E.22986 Sgt J. R. La Pointe, Artillerie, Disraeli, Qué.
H.35564 Sgt H. S. LeLeu, Artillerie, Avoca Blk., Winnipeg, Man.
A.37928 Sgt R. J. Lindstone, Infanterie, 66 Alma, St. Thomas, Ont.
A.88 Sgt R. G. Lilley, B.E.M., Corps blindé, 8573 Boyce, Montréal, Qué.
A.22052 Sgt C. S. Lumley, Corps blindé, 280 Erie, Windsor, Ont.
D.27103 Sgt H. W. MacDonald, Corps blindé, 906 des Pins, Montréal, Qué.
B.60815 Sgt C. P. McCarthy, Intendance, 85 Riverview Garden, Toronto, Ont.
F.29707 Sgt H. B. McIssaac, Corps blindé, Spryfield, N.-E.
K.29038 Sgt N. C. Maddy, Génie, Kitchener, C.-B.
D.117273 Sgt I. Oilgisser, Génie mécanique électrique, 182 King, Oshawa, Ont.
C.96458 Sgt H. H. Parks, Commis d'E.-M., Kingston, Ont.
D.16346 Sgt F. Potts, Génie, 6572 Boyer, Montréal, Qué.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

M.37145 Sgt D. N. Rainford, Commis d'E.-M., Exshaw, Alberta.
H.45769 Sgt W. D. Reid, Infanterie, Dryden, Ont.
G.32323 Sgt W. H. Reynolds, Infanterie, 22 Suffolk, St. John, N.-B.
H.65163 Sgt. H. M. Roberts, Intendance, 405-9 Qu'Appelle, Winnipeg, Man.
D.7516 Sgt. W. C. Rowley, Artillerie, 3801 Clark, Montréal, Qué.
G.6008 Sgt. F. H. Ruddock, Artillerie, St.-Stephen, N.-B.
A.99455 Sgt. H. A. Ryan, Magasins militaires, Aliston, Ont.
H.38644 Sgt. S. W. Smith, Transmissions, Sandy-Lake, Man.
B.77178 Sgt. J. P. Spence, Infanterie, 108 Park, Suffolk, Virginia, E.-U. d'A.
L.20022 Sgt. J. M. Strachan, Transmissions, Saskatoon, Sask.
M.41154 Sgt. C. H. Symmonds, Commis d'E.-M. White-Rock, C.-B.
A.331 Sgt. G. F. Utter, Corps blindé, 48 Briscoe, London, Ont.
B.28716 Sgt. G. E. Wake, Génie, Pine, Hespeler, Ont.
B.75060 Sgt. G. F. Wells, Infanterie, 66½ McKay, Toronto, Ont.
D.7518 Sgt. K. J. Willock, Artillerie, 221 Clark, Westmount, Qué.
M.55444 Sgt./s. J. F. Code, Intendance, 1612-22e Ave., Calgary, Alb.
D.7651 Sgt./s. G. B. Dobby, Artillerie, 6164 Hutchison, Montréal, Qué.
A.2446 Sgt./s. W. F. McCormick, Transmissions, 23 Arthur, Elmira, Ont.
H.20459 Sgt./s. S. K. McIntyre, Infanterie, McConnell, Man.
C.34748 Sgt./s. C. H. McKenzie, Transmissions, 361 Dominion, Ottawa, Ont.
A.19126 Sgt./s. G. F. Percy, Génie, 321 Ontario, Toronto, Ont.
A.35314 Sgt./s. S. A. Purkis, Artillerie, 1371 Melrose, Preston, Ont.
D.7624 Sgt./s. A. J. Symington, Artillerie, 150 Rielle, Verdun, Qué.
M.1106 Sgt./s. R. A. Willis, Artillerie, East Coulee, Alb.
L.27537 Cpl. (Sgt./s. int.) R. E. Bartley, Infanterie, Canwood, Sask.
A.22219 Cpl. (Sgt. int.) R. E. A. Burdick, Infanterie, 66 Oak, River-Rouge, Michigan, E.-U. d'A.
K.13101 Bdr. (Sgt. int.) L. R. Punt, Artillerie, 2137 York, Vancouver, C.-B.
M.42131 Cpl. (Sgt. int.) J. F. Tarrant, Service de Santé, 234-8e Ave., Calgary, Alb.
A.61727 Cpl. J. P. Boland, Infanterie, Ailsa Craig, Ont.
C.51288 (bombardier) J. C. Cairns, Artillerie, Napanee, Ont.
D.26903 Cpl. J. L. B. Casey, Corps blindé, 2551 Rouen, Montréal, Qué.
M.1026 (bombardier) G. A. Grassick, Artillerie, Blairmore, Alb.
C.20799 Cpl. R. A. Henderson, Infanterie, 167 Florence, Ottawa, Ont.
L.27630 Cpl. W. N. Hicks, Infanterie, Eastleigh, Sask.
K.100023 Cpl. R. E. Hutcheson, Corps blindé, 1165 Richards, Vancouver, C.-B.
M.101069 Cpl. W. C. Kimmel, Transmissions, Brightview, Alb.
B.55484 Cpl. W. J. L. Lafontaine, Infanterie, 112 Cassell, North Bay, Ont.
C.21008 Cpl. W. M. Loney, Infanterie, 42 Morphy, Carleton Place, Ont.
C.21180 Cpl. A. H. S. MacCarthy, Infanterie, 286 Daly, Ottawa, Ont.
M.11617 Cpl. D. T. MacIver, Infanterie, 10173 115e rue, Edmonton, Alb.
M.44838 Cpl. J. G. McRae, Infanterie, Westlock, Alb.
F.26407 Cpl. G. J. McWade, Transmissions, 74 Bayfield, Charlottetown, I. P.-E.
A.28306 (bombardier) W. A. Mann, Artillerie, Fergus, Ont.
C.19572 (bombardier) C. S. May, Artillerie, 146 Elm, Ottawa, Ont.
H.19593 Cpl. W. D. Murray, Commis d'E.-M., 34 Carleton, Winnipeg, Man.
C.12257 Cpl. R. Nicol, Intendance, Renfrew, Ont.
H.16837 Cpl. B. J. D. Oliver, Commis d'E.-M., 247 Young, Winnipeg, Man.
K.74885 Cpl. G. V. R. Perrin, Infanterie, Cumberland, C.-B.
L.22473 Cpl. W. W. Pichette, Transmissions, Lestock, Sask.
D.24025 Cpl. H. H. Ponting, Transmissions, 21 Ste-Hélène, Montréal, Qué.
H.17367 Cpl. W. Ritchie, Infanterie, Portage-La-Prairie, Man.
D.27161 Cpl. D. H. Robertson, Magasins militaires, 3862 W. 12e ave., Vancouver, C.-B.
L.27883 Cpl. W. J. Shaw, Infanterie, Compass, Sask.
D.24032 Cpl. G. D. Wark, Transmissions, 4346 Beaconsfield, Montréal, Qué.
A.38237 Cpl. F. R. Weitzel, Infanterie, Woodstock, Ont.
B.23670 bombardier C. P. H. White, Artillerie, 303 Jones, Toronto, Ont.
C.58255 Cpl. S. P. Windle, Infanterie, Renfrew, Ont.
H.37014 Cpl./s. A. F. Berry, Génie, 96½ Terilt, Owen Sound, Ont.
D.82986 Cpl./s. D. H. Birch, Prévôté, 269 Cinquième ave., Lachine, Qué.
H.26558 Cpl./s. N. A. J. Cantin, Corps blindé, McCreary, Man.
B. 135301 Cpl./s. W. H. Davis, Corps blindé, Wellington, Norwood, Ont.
B.39644 Cpl.-s. A. J. Derbyshire, Génie, Niagara-On-The-Lake, Ont.
D.105781 Cpl./s. L. F. Dewey, Intendance, 3454 Delisle, Montréal, Qué.
D.123511 Cpl./s. J. R. C. Francœur, Intendance, Rivière Mekinac, Qué.
M.3112 bombardier supp. F. F. Gentry, Artillerie, Albert Park, Calgary, Alb.
M.69609 Cpl./s. W. C. Gillespie, Génie mécanique électrique, Bowness, Alb.
C.582222 Cpl./s. J. W. Henderson, Corps blindé, Renfrew, Ont.
D. 13653 bombardier supp. L. E. Hodge, Artillerie, 15 Magog, Sherbrooke, Qué.
M.104533 caporal/s. R. L. James, Génie mécanique électrique, Burdett, Alb.
B.94811 caporal/s. W. R. Jamieson, Magasins militaires, 118 Rosthorne, Toronto, Ont.
H.20120 caporal/s. E. Larocque, Génie, 21 Nugent, Port-Arthur, Ont.
C.36024 caporal/s. R. D. Marcellus, Infanterie, Iroquois, Ont.
M.28314 caporal/s. T. Miller, Intendance, Red Deer, Alb.
G.53897 caporal/s. C. E. Ogden, Prévôté, 114 Pine, Moncton, N.-B.
C.21183 caporal/s. R. L. Parker, Infanterie, Billings Bridge, Ont.
C.53145 caporal/s. J. J. Pasquino, Infanterie, Donald, Ont.
F.50119 caporal/s. R. Phillips, Infanterie, River Herbert, N.-E.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

D.166899 canonnier/s. J. H. Plouffe, Artillerie, 4838 Ave. Palm, Montréal, Qué.
A.6059 caporal/s. H. J. Pryski, Prévôté, 2671 Rouen, Montréal, Qué.
F.15318 canonnier/s. B. G. Riley, Artillerie, Summerside, I. P.-E.
F.77559 caporal/s. E. C. Rose, Magasins militaires, Truro, N.-E.
H.54848 caporal/s. W. G. Sabadoz, Prévôté, 521-5e rue, Nord, Kenora, Ont.
M.50512 caporal/s. L. W. Saunders, Prévôté, Noral, Alb.
D.13071 canonnier/s. R. Savard, Artillerie, St-Ulric, Matane, P.Q.
M.59085 canonnier/s. E. Schauer, Artillerie, Warbing, Alb.
B.11925 canonnier/s. W. H. Stanley, Artillerie, 1434 King, O., Toronto, Ont.
C.101042 caporal/s J. M. Stevenson, Génie, 740 Beverley, Winnipeg, Man.
K.38144 caporal/s. W. B. Wyllie, Corps blindé, 4380 Prince Edward, Vancouver, C.-B.
B.42513 Fus. sergent int. A. Jackson, Corps blindé, 29 Huff, Brantford, Ont.
B.9735 Soldat (Sergent int.) D. K. King, Infanterie, 50 Warsley, Barrie, Ont.
B.64668 Soldat (Caporal int.) H. J. Brasier, Infanterie, 55 Kennedy, Toronto, Ont.
C.100099 Mitrailleur (Canonnier int.) R. Dumoulin, Artillerie, Billings-Bridge, Ont.
B.59656 Soldat (Caporal int.) H. M. Manninen, Infanterie, 171 Pines Ouest, Sudbury, Ont.
C.120978 Soldat (Caporal int.) D. C. Mason, Infanterie, rue Division, Bowanville, Ont.
L.58615 Fus. (Caporal int.) F. A. Montour, Infanterie, Merryflat, Sask.
M.10830 Soldat (Caporal int.) R. M. Potter, Infanterie, Ponoke, Alb.
B.63593 Soldat (Caporal int.) R. J. Ritchie, Infanterie, Latchford, Ont.
K.53232 Soldat (Caporal int.) R. H. Shore, Infanterie, Indian Head, Sask.
L.35265 Soldat (Caporal int.) A. Watchman, Intendance, Estevan, Sask.
A.37467 Soldat A. P. Ableson, Infanterie, 15 MacKenzie, Galt, Ont.
B.68269 Soldat J. R. Allen, Service de santé, 15 Highland Crescent, West Hill, Ont.
D.116619 Sig. S. G. Ashford, Transmissions, 430 Rielle, Verdun, Qué.
B.131379 Mit. C. de L. Askin, Artillerie, 542 Woburn, Toronto, Ont.
A.38208 Soldat R. G. Bailey, Infanterie, 139 Borden, Toronto, Ont.
C.120965 Cfm. W. R. Bailey, Génie mécanique électrique, Stradan, Port Hope, Ont.
H.62622 Mit. W. Barlow, Artillerie, Swastika, Ont.
B.31236 Sig. J. Barr, Transmissions, 177 Sammon, Toronto, Ont.
C.58701 Garde W. O. Bebb, Corps blindé, 132 Pretoria, Ottawa, Ont.
B.11564 Mit. W. C. Bittle, Artillerie, 948 Dufferin, Toronto, Ont.
D.14101 Mit. P. E. Bonin, Artillerie, 1322 Gilford, Montréal, P.Q.
A.105676 Soldat G. R. Bortwick, Infanterie, 170 Merritt, Ingersoll, Ont.
B.113249 Soldat A. F. Buck, Service de santé, 710 Islington, Islington, Ont.
L.27409 Fus. J. Byzick, Infanterie, 1449 Rae, Regina, Sask.
G.27784 Soldat H. L. Carter, Infanterie, Salisbury, N.-B.
K.79174 Soldat J. G. Cathcart, Service de santé, Banff, Alb.
C.19545 Mit. A. R. Clark, Artillerie, 200 Perth, Brockville, Ont.
D.66146 Mit. J. M. A. Clement, Artillerie, 1—24e Ave, Lachine, P.Q.
K.52340 Soldat G. H. Collins, Infanterie, 2376—18e Ave, Vancouver, C.-B.
A.472 Cav. A. Cooper, Corps blindé, 33 Larmont, Aurora, Ont.
B.45511 Soldat W. F. Cooper, Infanterie, Port Credit, Ont.
B.101111 Soldat P. F. Corbeil, Service de santé, 5162 Gatineau, Côte des Neiges, Montréal.
M.31591 Soldat J. Corrins, Infanterie, Jasper, Alb.
H.64836 Sig. H. C. Coulter, Transmissions, Sioux Lookout, Ont.
D.59036 Soldat G. Coursol, Infanterie, Ste-Anne des Plaines, P.Q.
K.91708 Soldat B. K. Cross, Commis d'état-major, 4756 Reed, Vancouver, C.-B.
L.9091 Soldat H. R. Currie, Magasins militaires, Dysart, Sask.
D.118401 Mit. G. K. R. Darling, Artillerie, Hudson Heights, P.Q.
B.133368 Soldat W. H. Davey, Infanterie, 268 Pacific, Toronto, Ont.
D.126341 Soldat G. Desjardins, Intendance, 2137 rue Davidson, Montréal, P.Q.
M.41595 Soldat R. Dickie, Intendance, Wildwood, Alb.
C.64151 Sap. P. W. Diffey, Génie, Griffith, Ont.
G.51103 Sig. C. M. Dobbin, Transmissions, Fair Vale Station, N.-B.
B.82067 Soldat H. W. Evans, Intendance, 214 chemin Stirling, Toronto, Ont.
L.2494 soldat G. A. Farn, Infanterie, Mozart, Sask.
K.46443 sapeur F. D. Farr, génie, Whitehorse, Territoire du Yukon.
D.46268 cavalier E. Fidler, Corps blindé, North Hatley, P.Q.
B.48438 soldat C. J. Fitzpatrick, Infanterie, Bridgeview Survey, Hamilton, Ont.
L.101518 mitrailleur L. H. Flager, Artillerie, 400-12e rue, ouest, Prince Albert, Sask.
F.97915 signaleur H. S. Ford, Transmissions, Pitts St., Florence, N.-E.
E.10130 soldat R. Fortier, Infanterie, Weedon, P.Q.
B.87508 soldat W. Gates, Intendance, 40 Ezard, Toronto, Ont.
K.76842 sapeur J. E. Goforth, Génie, McNeill Block, Calgary, Alta.
D.9508 mitrailleur J. Grenier, Artillerie, 2620 Jeanne D'Arc, Montréal, Qué.
L.84719 soldat N. V. Grigsby, Infanterie, Ohswegan, Ont.
M.106047 soldat J. G. Gunson, Service de santé, Crandall, Man.
L.105618 soldat W. R. Hamilton, Infanterie, 1409 Garnet, Regina, Sask.
L.22579 signaleur L. H. Hanson, Transmissions, Limebrick, Sask.
B.77135 soldat L. Harrington, Infanterie, Fort Riley, Kansas, E.-U.
B.82058 soldat B. E. Harrison, Intendance, 25 Sylvan, Toronto, Ont.
K.80021 soldat J. J. Holloway, Service de santé, Oyen, Alb.
A.63375 soldat E. S. Huber, Intendance, Mildway, Ont.
B.92586 soldat D. Jameus, Intendance, Blind River, Ont.
A.102663 soldat F. E. Janisse, Intendance, 572 Mill, Windsor, Ont.
H.46317 soldat E. R. Johnson, Infanterie, Fort William, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

B.41427 soldat W. Kading, Infanterie, Saltcoats, Sask.
B.44231 mitrailleur E. F. Keane, Artillerie, 188 rue Bay Nord, Hamilton, Ont.
D.82297 soldat F. J. Kelly, Infanterie, 285 Richelieu, St. Johns, Qué.
K.48240 soldat D. B. Kessler, Infanterie, Chilliwack, C.-B.
A.63321 soldat F. H. Kirkland, Service de santé, Parkhead, Ont.
E.0280 mitrailleur A. P. La Couvee, Artillerie, Gaspé, P.Q.
K.92130 soldat K. Lawes, Service de santé, 32 Railway, Vernon, B.C.
D.123460 soldat R. Leclerc, Service de santé, 4110 Notre-Dame E., Montréal, P.Q.
E.10340 soldat J. P. Lessard, Infanterie, St. Fabien de Panet, P.Q.
H.26298 cavalier F. A. Lusk, Corps blindé, Dauphin, Man.
D.6937 mitrailleur J. Macdonald, Artillerie, Lachute, P.Q.
H.45576 soldat C. A. MacNicol, Infanterie, Collingwood, Ont.
M.59315 mitrailleur D. McDonald, Artillerie, Didsbury, Alb.
M.101432 garde L. McDonald, Corps blindé, Mirror Landing, Alb.
H.101047 mitrailleur H. McKay, Artillerie, Erickson, Man.
D.21398 signaleur M. M. McKillop, Transmissions, 1158 St. Marc, Montréal, P.Q.
G.23460 soldat M. Manuel, Service de santé, Eel River Bridge, N.-B.
D.6833 mitrailleur W. P. Metcalfe, Artillerie, 419 Aqueduc, Montréal, P.Q.
M.107139 soldat E. F. Middlemiss, Infanterie, 3504-11e Ave., Calgary, Alb.
B.19577 cavalier E. Moreau, Corps blindé, 1012 de Bullion, Montréal, P.Q.
M.103741 signaleur R. L. Mork, Transmissions, Mountain View, Alb.
D.76707 cavalier J. H. Muchmore, Corps blindé, Morton, Ont.
B.110658 soldat D. D. Murray, Infanterie, 33 Gordon, Verdun, P.Q.
A.50210 soldat W. L. Nicol, Infanterie, Exeter, Ont.
K.75887 soldat R. Oelrich, Service de santé, Princeton, C.-B.
B.82035 soldat J. O. O'Donnell, Service de santé, Feronia, Ont.
G.51226 sapeur J. L. O'Leary, Génie, 47 Douglas, Saint John, N.-B.
C.100923 soldat H. Piché, Intendance, 24 Lois, Wrightville, P.Q.
B.45993 soldat R. M. Ramsay, Infanterie, 163 St. George, Brouns Line, Ont.
A.35178 mitrailleur G. H. Ritchie, Artillerie, 2755 Yonge, Toronto, Ont.
C.77011 soldat G. S. O. Rock, Infanterie, 78 Armstrong, Ottawa, Ont.
L.84630 cavalier E. J. H. Rodgers, Corps blindé, Paddockwood, Sask.
B.40870 soldat R. J. Ross, Infanterie, 5 Simpson, Toronto, Ont.
A.102474 soldat W. Royant, Intendance, Tilbury, Ont.
K.65696 soldat T. Seefried, Infanterie, Althon, Sask.
K.46163 soldat R. C. Selfe, Infanterie, Courtenay, C.-B.
B.108643 sapeur B. C. Shipley, Génie, Shallow Lake, Ont.
L.66421 soldat E. G. Snow, Infanterie, 315—11e rue, Mount Vernon, Wash, E.-U.
A.328 soldat W. A. Spencer, Infanterie, 54 Briscoe ouest, London, Ont.
M.101053 sapeur J. Steger, Génie, 9649—103e Ave, Edmonton, Alb.
D.81913 soldat R. E. Stephen, Infanterie, 1494 Darling, Montréal, P.Q.
D.62359 soldat A. St. George, Infanterie, 1656 Paterson, Montréal, P.Q.
B.25297 sapeur J. M. Street, Génie, Spring Grove, P.A., E.-U.
L.59716 mitrailleur D. G. Toy, Artillerie, Wadena Cape, Sask.
E.42098 soldat J. H. Vachon, Infanterie, 41 Montcalm, Kenogami, P.Q.
L.39088 soldat F. Vogel, Infanterie, Loone Lake, Sask.
F.87118 soldat C. A. Wilson, Service de santé, Kentville, N.-E.
B.131381 mitrailleur E. J. Wilson, Artillerie, 254 John, Oshawa, Ont.
F.87354 soldat G. E. Wood, Intendance, Springhill, N.-E.
K.98107 mitrailleur J. Yestadt, Artillerie, Glenelle, C.-B.
M.65246 caporal J. A. Cordingley, Corps blindé, Boyle, Alb.
C.30842 caporal L. J. Welch, Corps blindé, Starks Corners, P.Q.
Major G. A. Wiggan, Génie mécanique et électrique, Drumheller, Alb.
B.133053 caporal/s. L. L. Weatherson, Infanterie, 1031 Bridge, Niagara Falls, Ont.
Brig. J. E. Genet, C.B.E., M.C., Armée canadienne, Kingston, Ont.
Brig. N. A. Gianelli, Armée canadienne, 18 James, Barrie, Ont.
Brig. J. F. A. Lister, O.B.E., Armée canadienne, 2149 Granite, Victoria, C.-B.
Brig. A. T. MacLean, C.B.E., M.C., V.D., Armée canadienne, Ste. 209-1235 Nelson, Vancouver, C.-B.
Brig. C. C. Mann, C.B.E., D.S.O., Armée canadienne, 150 Balmoral, Toronto, Ont.
Brig. A. B. Matthews, C.B.E., D.S.O., E.D., Armée canadienne, 3 Clarendon Cres., Toronto, Ont.
Brig. N. E. Rodger, C.B.E., Armée canadienne, Hull, P.Q.
Col. G. E. Beament, O.B.E., E.D., Armée canadienne, 9 Malborough, Ottawa, Ont.
Col. D. G. J. Farquharson, O.B.E., Armée canadienne, Toronto, Ont.
Col. H. L. Meuser, O.B.E., Armée canadienne, "The Willows", Ancaster, Ont.
Col. G. E. Wight, Armée canadienne, 5353 Chemin de la reine Marie, Montréal, P.Q.
Lt./Col. (col. int.) R. H. Cooper, Armée canadienne, Ste. 2, Anvers Apts., Winnipeg, Man.
Lt./Col. (col. int.) B. Matthews, O.B.E., Armée canadienne, Forest Hill Village, Ont.
Lt.-col. hon. (col. hon. int.) M. L. Roy, Aumônier, 10, rue du Parloir, Québec, P.Q.
Lt.-col. E. F. Allen, Corps dentaire, 4610 Beverley Cres., Vancouver, C.-B.
Lt.-col. B. M. Alway, Corps blindé, 41 Herkimer, Hamilton, Ont.
Lt.-col. W. B. Bredin, Liste générale, Kelowna, C.-B.
Lt.-col. W. A. Capelle, Génie, 291 Trent Est, Kildonan, Man.
Lt.-col. W. H. Colling, Intendance, 35 Alberta, Toronto, Ont.
Lt.-col. W. G. Dawson, Corps dentaire, 390 South, Halifax, N.-E.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Lt.-col. E. H. Dean, Intendance, 66 Denegal Drive, Leaside, Ont.
Lt.-col. W. G. Denney, MBE, Magasins militaires, 3320 Angus, Regina, Sask.
Lt.-col. W. W. Halpenny, ED, Corps blindé, 57 Edmonton, Winnipeg, Man.
Lt.-col. J. W. Johanson, ED, Transmissions, 84 Byron, London, Ont.
Lt.-col. J. R. B. Jones, Génie, 10044—147ième rue, Edmonton, Alb.
Lt.-col. W. A. Kelsall, Corps postal, 15 Manor Ouest, Toronto, Ont.
Lt.-col. C. D. S. Leef, Service de santé, 695 Broadview, Toronto, Ont.
Lt.-col. L. G. C. Lilley, Génie, 280 Charlotte, Fredericton, N.-B.
Lt.-col. J. W. McClain, ED, Liste générale, 29 Dunbar Rd., Toronto, Ont.
Lt.-col. D. F. W. Porter, ED, Service de santé, St-Stephen, N.-B.
Lt.-col. H. W. Rick, ED, Corps blindé, 164 Brock Nord, Montréal Ouest, P.Q.
Lt.-col. A. S. Rutherford, Génie, 4355 Montrose, Westmount, P.Q.
Major (Lt.-col. int.) A. B. Dewolfe, Magasins militaires, 599 Trenton Rd., New Glasgow, N.-E.
Major (Lt.-col. int.) V. C. Hamilton, Génie, 524 Drummond, Montréal, P.Q.
Major (Lt.-col. int.) R. A. Keane, Infanterie, 126 Chatham, Brantford, Ont.
Major (Lt.-col. int.) J. A. Nicklin, Infanterie, 538 Rathgar, Winnipeg, Man.
Maj. (Lt.-col. int.) C. E. Parish, Corps blindé, 481 Roslyn, Westmount, P.Q.
Maj. (Lt.-col. int.) J. W. Weir, Liste générale, 2519 1ère ave Ouest, Vancouver, C.-B.
Major L. F. Allanach, Corps dentaire, 123 Percival, Montréal, P.Q.
Major J. L. Blue, Infanterie, 38 High, Sherbrooke, P.Q.
Major A. J. Brochu, Infanterie, Colonsay, Sask.
Major J. W. Burgess, Infanterie, 616 Elisabeth, Wallaceburg, Ont.
Major W. P. Carr, Artillerie, 157 Blythewood Road, Toronto, Ont.
Major G. A. W. Currie, Service de santé, 35 Chateau Apts, Regina, Sask.
Major J. O. Curry, Infanterie, 309 Riverside Drive, Toronto, Ont.
Major F. G. Doney, Service de santé, 252 Wortley Road, London, Ont.
Major J. F. Ellis, Infanterie, 40 Chestnut Park Rd., Toronto, Ont.
Major C. W. Fletcher, Corps blindé, McCreary, Man.
Major D. Grant, Transmissions, 1361 Harwood, Vancouver, C.-B.
Major M. W. Harshaw, Génie, Hamilton, Ont.
Major R. J. Hegan, Artillerie, 1027 University Drive, Saskatoon, Sask.
Major P. M. Hopkins, Magasins militaires, 3439 Victoria, Regina, Sask.
Major A. M. Irvine, Liste générale, 243 York, Cornwall, Ont.
Major R. D. Jennings, Liste générale, 107 Park Road, Toronto, Ont.
Major T. C. Keeper, Génie, 4200 Sherbrooke O. Westmount, P.Q.
Major W. S. Keith, Service de santé, 55 St. Leonards Crescent, Toronto, Ont.
Major H. Kramer, Intendance, Broadway Ave., Winnipeg, Man.
Major R. K. MacKenzie, Artillerie, 352—8th St., West, Owen Sound, Ont.
Major R. W. McBride, Magasins militaires, Lakefield, Ont.
Major S. W. Milnes, Génie, 1832 Sherbrooke, Montréal, P.Q.
Major O. A. Nickson, Infanterie, 1509 Sherbrooke ouest, Montréal, P.Q.
Major L. J. Perry, E.D., Intendance, 2341 Yonge, Toronto, Ont.
Major J. W. Pink, Intendance, 117 King, Weston, Ont.
Major E. V. Pinkham, Infanterie, 314 Eglington est, Toronto, Ont.
Major R. S. Pitt, Intendance, 378 Spring Garden Rd., Halifax, N.-E.
Major E. G. Radley, Liste générale, 5246 Byron, N.-D.-G., Montréal, Qué.
Major (inf.-princ.) E. L. Riach, Service de santé, Georgetown, I. P.-E.
Major J. G. Ross, Liste générale, 110 Belvedere, Québec, P.Q.
Major C. H. Smith, Génie, 2 Cobalt, Ottawa, Ont.
Major G. I. Smith, Liste générale, 51 Willow, Truro, N.-E.
Major J. A. Stairs, Intendance, 425 Daly, Ottawa, Ont.
Major T. E. Steele, M.C., Infanterie, 23 Stanley, Chatham, Ont.
Major H. W. Thomas, Génie mécanique électrique, 6579 Beaulieu, Ville Emard, Montréal, P.Q.
Major B. C. Thomson, Artillerie, Regina, Sask.
Major A. S. W. White, E.D., Intendance, 18 James, Barrie, Ont.
Major G. A. White, Infanterie, Saint John, N.-B.
Capt. (major int.) J.-F.-G. Beaudet, Génie, 4905 Hutchison, P.Q.
Capt. (major int.) L.-P. Coderre, Infanterie, Coderre, Sask.
Capt. (major int.) J.-H.-J. Gauthier, Infanterie, 405 St-Hubert, Montréal, P.Q.
Capt. (major int.) E. A. Goodman, Corps blindé, 308 Glendys Rd., Toronto, Ont.
Capt. (major int.) W. B. Hancock, Artillerie, 626 Selkirk, Fort William, Ont.
Capt. (major int.) A. C. Logie, Infanterie, 323 Lonsdale Road, Toronto, Ont.
Capt (major int.) I. H. Martin, Infanterie, 251 St. James, London, Ont.
Capt. (major int.) J. St. C. Moffat, Service de santé, 284 Old Orchard Grove, Toronto, Ont.
Capt. (major int.) H. Popplewell, Transmissions, 151 Brant, Brantford, Ont.
Capt. (major int.) L. E. Sarantos, M.B.E., Intendance, Nelson, Alliston, Ont.
Capt. E. F. Bastedo, Corps blindé, 11 Duggan, Toronto, Ont.
Capt. H. L. Beanlands, Génie mécanique électrique, 111 Columbus Place, Halifax, N.-E.
Capt. J. M. Berry, Intendance, 30 Windsor, Ottawa, Ont.
Capt. J. W. Blatchford, Génie électrique, 9215-110e Avenue, Edmonton, Alb.
Capt. H. E. Bowes, Service des renseignements, Ingersoll, Ont.
Capt. E. M. Brown, E.D., Artillerie, Portage-La-Prairie, Man.
Capt. J. F. Brown, Artillerie, Montmartre, Sask.
Capt. G. W. Carnegie, Intendance, 2 Bain, Toronto, Ont.
Capt. M. L. A. Chabot, Artillerie, 125 University, Cobourg, Ont.
Capt. H. H. Chace, M.M., E.D., Service de santé, 830 Queen's Blvd, Kitchener, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Capt. T. F. Chandler, Intendance, 199 St. Clair, Toronto, Ont.
Capt. hon. J. C. Clough, Aumônier, 463 Armadale, Toronto, Ont.
Capt. A. C. Cluff, Génie, 102 St. Maurice, Thetford Mines, P.Q.
Capt. H. R. Crossley, Transmissions, East Saint John, New Brunswick.
Capt. C. R. Daly, Infanterie, 203 Sherwood, London, Ont.
Capt. D. M. Davies, Artillerie, 410, 14e rue, Lethbridge, Alberta.
Capt. H. P. Deans, Magasins militaires, Fergus, Ont.
Capt. R. G. B. Dickson, Artillerie, 10242, Connaught Drive, Edmonton, Alberta.
Capt. D. C. Dingwall, Intendance, 375, Niagara, Winnipeg, Man.
Capt. W. D. Dix, Intendance, 1108 ouest, Georgie, Vancouver, C.-B.
Capt. M. R. Douglas, Infanterie, 2151, Retallack, Regina, Sask.
Capt. O. L. Fuson, Infanterie, 1102 ouest, 10e rue, Calgary, Alberta.
Capt. J. J. Garnett, Génie mécanique électrique, 14, Garden, Halifax, N.-E.
Capt. V. H. Goad, Infanterie, 95, boul. Lawton, Toronto, Ont.
Capt. M. Gravel, Infanterie, 3447, ave Park, Montréal, P. Q.
Capt. R. L. Grout, Infanterie, 5186, Ave Westbury, Montréal, P. Q.
Capt. G. L. M. Hanssen, Corps des forestiers, 1216, Connaught Dr., Vancouver, C.-B.
Capt. A. M. Hayes, Liste générale, Sarnia, Ont.
Capt. B. W. Howard, Artillerie, 14, Ave Castleview, Toronto, Ont.
Capt. C. G. Hunter, Intendance, 28, Conroy, Québec, P. Q.
Capt. F. S. Jenkins, Transmissions, Hount Herbert, I.-P.-E.
Capt. N. Kaufman, Service de santé, 84, St-Louis, Lachine, P. Q.
Capt. A. C. Kinnear, Renseignements, 1230, Chapman, Victoria, C.-B.
Capt. hon. J.-A. Latour, Service des aumôniers, 393 est, Ave Laurier, Montréal, P. Q.
Capt. W. L. Lawson, Artillerie, 6, May, Toronto, Ont.
Capt. A. W. Lees, Génie, Chilliwack, C.-B.
Capt. J. P. MacNaughton, Infanterie, Brockville, Ont.
Capt. J. B. P. Mahony, Magasins militaires, 70, Ave Leonard, Ottawa, Ont.
Capt. hon. J.-A.-D. Marcoux, Services des aumôniers, Beauport-Est, P. Q.
Capt. A. H. McGill, Services de santé, 1191, Ave Gladstone, Ottawa, Ont.
Capt. hon. T. E. Mooney, Services des aumôniers, Portland, Ont.
Capt. G. A. Nicholas, Génie, 972, Ave Grovenor, Winnipeg, Man.
Capt. R. H. Noble, Renseignements, 55 Glossop Rd., Manchester, Eng.
Capt. T. R. O'Donnell, Artillerie, 660 est, 6e Ave, Drumheller, Alberta.
Capt. T. Oldford, Intendance, Red-Deer, Alb.
Capt. K. B. Parkinson, Intendance, Thornbury, Ont.
Capt. B. L. Pryce, Intendance, 10107, 81e Ave, Edmonton, Alberta.
Capt. A. L. Richardson, Services de santé, Petiteodiac, N.-B.
Capt. B. T. Saunders, Liste générale, Courtenay, île de Vancouver, C.-B.
Capt. hon. N. F. Sharkey, Services des aumôniers, Beachburg, Ont.
Capt. G. D. Sherwood, Corps blindé, 1258, Pacific, Vancouver, C.-B.
Capt. M. Shulman, Renseignements, 222, Dovercourt Rd., Toronto, Ont.
Capt. M. Skelton, Artillerie, 3421, boul. Grand, Montréal, P.Q.
Capt. L. E. E. Snelgrove, Infanterie, Preston, Ont.
Capt. H. Sorensen, Liste générale, 927, 6e Ave., Calgary, Alberta.
Capt. R. M. Sparling, Corps dentaire, 3, boul. Du Marier, Toronto, Ont.
Capt. J. P. Stewart, Prévôté, 45, Hargrave, Winnipeg, Man.
Capt. C. L. Stuart, Infanterie, 232, boul. Union, St-Lambert, Montréal-Nord, Qué.
Capt. W. J. Sutherland, Génie mécanique électrique, 42 Prospect, Sherbrooke, Qué.
Capt. R. W. Tisdale, Services de Santé, Delhi, Ont.
Capt. D. W. Turnbull, Intendance, 372 est, King, Oshawa, Ont.
Capt. A. J. S. Turvey, Intendance, 101 boul. Walmsley, Toronto, Ont.
Capt. G. D. E. Warner, Intendance, Marcy State Hospital, Marcy, N.-Y., E.-U.
Capt. D. Whiteside, Intendance, 4563 Oxford, Montréal, Qué.
Capt. C. L. Wilson, Corps blindé, Farnham, Qué.
Capt. R. H. Young, Génie, Duncan, C.-B.
Lieut. (Capt. int.) D. R. Brown, Infanterie, 12 Brubacher, Kitchener, Ont.
Lieut. (capt. int.) H. L. Cohen, Génie, rue Bank, Renfrew, Ont.
Lieut. (Capt. int.) L. N. Davies, Corps blindé, Rapide-Blanc, Qué.
Lieut. (Capt. int.) J. W. Gross, Transmissions, 52 Water, Kitchener, Ont.
Lieut. (Capt. int.) J. W. T. Jackson, Corps postal, Whitewood, Sask.
Lieut. (Capt. int.) J. R. McDonald, Intendance, 1939 ave Portage, St-James, Man.
Lieut. (Capt. int.) E. K. McDougall, Artillerie, 900 ouest, Sherbrooke, Montréal, Qué.
Lieut. (Capt. int.) W. W. McLellan, Intendance, Shediac, N.-B.
Lieut. (Capt. int.) T. D. Murray, Infanterie, 137 Summit, Halifax, N.-E.
Lieut. (Capt. int.) J. E. Shell, Artillerie, 244 Dean, Simcoe, Ont.
Lieut. (Capt. int.) R. A. Spencer, Artillerie, 5101 ave Western, Montréal, Qué.
Lieut. (Capt. int.) D. L. Stewart, Infanterie, 4161 ouest, Dorchester, Westmount, Qué.
Lieut. (Capt. int.) D. H. Turner, Magasins militaires, 86 ave Hanson, Toronto, Ont.
Lieut. M. L. Baker, Infanterie, 72 St. Albans, Toronto, Ont.
Lieut. H. W. Ball, Génie, Santa Barbara, Californie, E.-U.
Lieut. G. D. Birks, Infanterie, 1469 Drummond, Montréal, Qué.
Lieut. K. M. Brown, Génie, Richmond Hill, Ont.
Lieut. K. C. Clarke, Corps blindé, 369 ave Wardlaw, Winnipeg, Man.
Lieut. H. J. Cobbald, Corps postal, 308 ave Euclid, Toronto, Ont.
Lieut. J. J. H. Connors, Services de santé, 180 McKenzie King, Saint-Jean, Qué.
Lieut. G. Couture, Intendance, Mégantic, Qué.
Lieut. A. J. Dalpé, Infanterie, 118 Maisonneuve, Hull, Qué.
Lieut. W. E. Delaney, Infanterie, 127 Ste-Anne, Québec, Qué.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

Lieut. J. H. Derij, Corps blindé, 429 ave Morley, Fort-Bouge, Winnipeg, Man.
Lieut. D. F. G. Dreyer, Infanterie, 122 Albert, New-Glasgow, N.-E.
Lieut. T. C. Duthcher, Infanterie, Elmvale, Ont.
Lieut. B. F. Engler, Génie, 51 Spruce, Ottawa, Ont.
Lieut. M. J. Fitzpatrick, Corps blindé, 8 ave Glenholme, Toronto, Ont.
Lieut. G. S. Foster, Intendance, Tillsonburg, Ont.
Lieut. J. C. Gornall, Transmissions, 6727 Nisgord, Victoria, C.-B.
Lieut. N. T. Gray, Intendance, 356 est, 26e rue, Vancouver-Nord, C.-B.
Lieut. W. A. Harvie, Corps blindé, Hotel Sask., Regina, Sask.
Lieut. S. Hellyer, Artillerie, 135 est, 51e Ave, Vancouver, C.-B.
Lieut. H. F. Henry, Infanterie, 4062, ave Beaconsfield, Montréal, P.Q.
Lieut. G. E. Irving, Corps blindé, 817 ouest, 6e ave, Calgary, Alb.
Lieut. D. C. Kerr, Transmissions, 510, ave Eglinton, Toronto, Ont.
Lieut. T. E. Lamb, Artillerie, London, Ont.
Lieut. V. L. Leatherdale, Liste générale, 378, Campbell, Winnipeg, Man.
Lieut. E. C. H. Lowe, Corps blindé, 331 Duffield, Moose-Jaw, Sask.
Lieut. H. H. MacDonald, Corps blindé, 1357, Barclay, Vancouver, C.-B.
Lieut. A. I. MacMillan, Transmissions, 153, ave Wolfrey, Toronto, Ont.
Lieut. A. C. McCallum, Transmissions, 2285, Woodlawn Crescent, Victoria, C.-B.
Lieut. E. B. Mann, Infanterie, Summerside, I. P.-E.
Lieut. C. W. Marshall, Corps postal, 304, Rigby-Penticon, C.-B.
Lieut. R. F. Meredith, Artillerie, 272 sud, 7e ave, Lethbridge, Alb.
Lieut. J. A. S. Milne, Corps blindé, 163, ave Sellers, Toronto 5, Ont.
Lieut. L. M. Palmer, Corps blindé, 533, Percy, Ottawa, Ont.
Lieut. C. W. Phelps, Corps blindé, Winnipeg, Man.
Lieut. P. N. Pitcher, Génie, Wells, C.-B.
Lieut. M. F. Quinn, Infanterie, 281, Brunswick, Fredericton, N.-B.
Lieut. W. A. Riches, Artillerie, Aberdeen, Sask.
Lieut. V. L. Robbins, Transmissions, Vancouver, C.-B.
Lieut. C. S. Ross, Corps blindé, 133, Dunvegan Rd., Toronto, Ont.
Lieut. R. W. Ross, Infanterie, 9761, 90e ave., Edmonton, Alb.
Lieut. E. G. Schwandt, Infanterie, Strasbourg, Sask.
Lieut. J. T. Scudamore, Corps blindé, Sardis, C.-B.
Lieut. F. J. Shaughnessy, Artillerie, 131, sud, ave Brock, Montréal-Ouest, P.Q.
Lieut. D. J. Sherwood, Corps blindé, 1625, MacGregor, Montréal, P.Q.
Lieut. L. G. Sneath, Infanterie, Dauphin, Man.
Lieut. V. L. Soucisse, Infanterie, 4624, ave Marril, N.-D.-G., Montréal, P.Q.
Lieut. H. R. Turley, Corps blindé, 4407, Coalbrook, Montréal, P.Q.
Lieut. B. G. Turnbull, Services de santé, 921 nord, 4e ave, Saskatoon, Sask.
Lieut. W. Victor, Transmissions, 65 nord, ave Glendale, Hamilton, Ont.
Lieut. H. Vodden, Génie, Ramsayville, Ont.
Lieut. J. E. Walsh, Artillerie, 62, Aberdeen, Oshawa, Ont.
D.15660 s./o. 1 (S.M.R.) G. H. Claridge, Génie, 2394, St-Zotique, Montréal, P.Q.
P.30125 s./o. 1 (S.M.R.) A. W. Grint, Services de santé, Parrsboro, N.-E.
K.25201 s./o. 1 (S.M.R.) F. A. MacVicar, Artillerie, 966 ouest, 13e ave, Vancouver, C.-B.
A.99414 s./o. 1 (Comdr) C. S. McIntosh, Magasins militaires, Watford, Ont.
B.72745 s./o. 1 (S.M.R.) J. M. Rae, Prévôté, Ave Bain, Toronto, Ont.
F.15294 s./o. II (S.M.B.) W. T. Crockett, Artillerie, 104, Water, Charlottetown, I. P.-E.
B.98228 s./o. II (S.M.C.) H. K. Duckett, Infanterie, 132 sud, rue Queen, Thorold, Ont.
A.335 s./o. II (S.Q.M.) L. Erskine, Corps blindé, 425, Ridout, London, Ont.
B.81545 s./o. II (S.M.C.) E. A. Foster, Intendance, 90, Russell Rd., Weston, Ont.
M.7040 S./O. II (S.Q.M.), R. W. Houser, Génie, mécanique électrique, Strome, Alb.
B.93781 S./O. II (S.Q.M.), N. E. Izon, Service de santé, 49 est, ave Glendale, Toronto, Ont.
B.26098 S./O. II (S.Q.M.), F. D. Jacobs, Génie mécanique électrique, 526, Darling, Brantford, Ont.
B.60818 S./O. II (S.Q.M.R.), L. McKinnon, Corps blindé, Collingwood, Ont.
L.24024 S./O. II (S.M.C.), J. H. Pratt, Commis d'E.-M., 3109 est, 5e Ave, Vancouver, C.-B.
D.18010 S./O. II (S.Q.M.R.) A. Taylor, Génie, 25, ave Springfield, Greenfield, P.Q.
E.1153 S./O. II (S.M.B.) E. Tremblay, Artillerie, Village St-Georges, Cté Lac St-Jean, P.Q.
L.25604 Sgt/chef A. R. Butcher, Commis d'E.-M., 3930, ave Dewdney, Regina, Sask.
C.12063 Sgt/chef J. Cornblat, Intendance, 192, Osgoode, Ottawa, Ont.
M.7259 Sgt/chef J. C. Davidge, Génie, Edson, Alb.
B.30526 Sgt/chef S. E. Knight, Corps dentaire, 378, ave Lauder, Toronto, Ont.
K.25516 Sgt/chef C. A. Leonard, Service de santé, Quesnel, C.-B.
D.16086 Sgt/chef B. McAleer, Génie, 693, Shearce, Montréal, P.Q.
H.95362 Sgt/chef W. McGowan, Magasins militaires, 255, Hugo, Winnipeg, Man.
B.28338 S.Q.M.C. P. A. McIntosh, Génie, 890, Davenport Rd., Toronto, Ont.
M.68655 S.Q.M.B. J. McLaughlin, Artillerie, 724 sud, 8e rue, Lethbridge, Alb.
E.15117 Sgt/chef M. Martin, Services de santé, Montmagny, P.Q.
L.33087 S.Q.M.C. D. Mitchell, Génie, Climax, Sask.
A.99906 Sgt/chef F. J. Morkin, Service de santé, 77, ave Rogers, London, Ont.
K.75385 Sgt/chef F. Partington, Génie mécanique, 245, Howe, Victoria, C.-B.
H.16376 Sgt/chef C. M. Suttie, Intendance, Wellwood, Man.
L.9167 S.Q.M.C. E. T. Thompson, Magasins militaires, Indian-Head, Sask.
B.84525 S.Q.M.C. C. F. Tye, Intendance, 86, ave Montview, Toronto, Ont.
D.81742 Sgt. (S./O./s. II S.M.C.), C. C. Hunt, Infanterie, 719, ave Rielle, Verdun, P.Q.
H.41679 Sgt. (S./O./s. II S.M.C.), H. H. Klohn, Infanterie, 415, ave Brandon, Fort-Rouge, Man.
B.12107 Sgt. (S./O./s II S.M.B.), E. Lunt, Artillerie, 22 sud, ave Gage, Hamilton, Ont.
C.30975 Sgt. B. A. Adair, Intendance, Kincardine, Ont.

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

H.56921 Sgt. S. V. Adkin, Artillerie, 1840, ave Logan, Winnipeg, Man.
B.84709 Sgt. B. K. Bagshaw, Intendance, 794, ave Carlaw, Toronto, Ont.
B.52165 Sgt. E. H. Barradell, Infanterie, 171, ave Harmony, Hamilton, Ont.
U.1830 Sgt. E. H. Brayham, Magasins militaires, 29, Pensford Kew, Richmond, Surrey, Angleterre.
C.50050 Sgt. N. K. Bruton, Artillerie, Orona, Ont.
K.35477 Sgt. T. W. Brydon, Transmissions, Kelowna, C.-B.
B.33101 Sgt. J. W. Burroughs, Transmissions, 92, ave Bowie, Toronto, Ont.
B.130205 Sgt. G. Capraru, Infanterie, 516, 25e Ave, Calgary, Alb.
D.46103 Sgt. R. A. Cathcart, Corps blindé, 5, Warren, Lennoxville, P.Q.
B.94275 Sgt. W. H. Chaplin, Génie mécanique électrique, 93, ave Elmer, Toronto, Ont.
H.26066 Sgt. H. J. C. Cook, Corps blindé, 3, Norman, Winnipeg, Man.
L.64878 Sgt. L. J. Cunningham, Intendance, Woodrow, Sask.
K.75248 Sgt. L. T. Davies, Génie mécanique électrique, 1165, ave Green, Trail, C.-B.
D.81729 Sgt R. J. A. Delaney, Corps blindé, New-Carlisle, P.Q.
A.99495 Sgt W. W. Dickson, Génie mécanique électrique, 735 William, London, Ont.
L.20125 Sgt J. Fairbrother, Transmissions, Asquith, Sask.
C.15502 Sgt W. Feller, Magasins militaires, 116 Wurtenburg, Ottawa, Ont.
H.77657 Sgt E. T. Finch, Corps blindé, 663 Sherbrooke, Winnipeg, Man.
L.17139 Sgt M. E. Green, Génie mécanique électrique, 319 ouest, Pender, Vancouver, C.-B.
B.34532 Sgt B. W. Hadfield, Transmissions, 21 St. Patricks, St. Catharines, Ont.
K.72942 Sgt E. W. Hall, Corps des forestiers, 678 Pine, Kamloops, C.-B.
A.3672 Sgt J. K. Handysides, Infanterie, 149 Hale, London, Ont.
B.15666 Sgt G. T. Henderson, Artillerie, 141 Alfred, Brantford, Ont.
L.27947 Sgt A. H. J. James, Infanterie, 22 Elm, Truro, N.-E.
D.24142 Sgt S. Joseph, Génie mécanique électrique, 5001 ave Victoria, Montréal, Qué.
C.12686 Sgt H. F. Klock, Intendance, 535 ouest Somerset, Ottawa, Ont.
D.95164 Sgt R. J. Lapointe, Service de santé, 8195 St-Denis, Montréal, Qué.
M.37325 Sgt F. Lees, Génie, 2004 ouest—10e Ave, Calgary, Alb.
H.41464 Sgt D. A. Lovett, Infanterie, Morden, Man.
B.33089 Sgt E. A. R. Lyon, Transmissions, 209 ave Emrick, Forterie, Ont.
E.36183 Sgt L. J. McArthur, Corps des forestiers, 30 ave Mallon, Toronto, Ont.
B.83084 Sgt E. McDonald, Intendance, 48, Mathilda, Toronto, Ont.
B.129513 Sgt W. V. McIlveen, Artillerie, 35 Jones, Hamilton, Ont.
B.25865 Sgt J. McIntosh, Génie, 29 Toxley, Toronto, Ont.
L.9601 Sgt D. H. McIsaac, Génie mécanique électrique, 134 Dorchester, Charlottetown, I. P.-E.
F.42658 Sgt F. J. McKinnon, Génie, Inverness, N.-E.
B.38048 Sgt A. E. Mavin, Infanterie, Newcastle, Ont.
B.34506 Sgt M. J. Meins, Transmissions, 107 ave Stapleton, Hamilton, Ont.
D.76158 Sgt R. W. Mellor, Infanterie, 114 Selby, Westmount, Qué.
E.47081 Sgt E. Mercier, Artillerie, Mont St-Pierre, comté de Gaspé, Qué.
H.3121 Sgt L. F. Millon, Artillerie, 615 ave Anderson, Winnipeg, Man.
L.22017 Sgt F. J. Mitchell, Prévôté, Kendal, Sask.
D.46609 Sgt R. V. Olivier, Corps blindé, 10A nord Wellington, Sherbrooke, Qué.
H.51731 Sgt E. Pike, Intendance, 156 Furby, Winnipeg, Man.
C.53548 Sgt T. Plumridge, Infanterie, 112 Charles, Kingston, Ont.
D.106969 Sgt N. J. M. E. Poitras, Intendance, 3746 boul. Lasalle, Verdun, Qué.
H.12152 Sgt D. R. Pratt, Artillerie, 169, ave Portland, St-Vital, Man.
M.45358 Sgt D. S. Prenevost, Corps blindé, St-Paul, Alb.
K.25806 Sgt T. St. G. W. Racey, Génie mécanique électrique, 21 St. Andrew, Paris, Ont.
H.45997 Sgt J. L. Reynolds, Infanterie, 448 Walmer Rd., Toronto, Ont.
B.28780 Sgt S. A. Roach, Magasins militaires, Markham, Ont.
B.51864 Sgt. C. C. Robb, Infanterie, 49 Church, Paris, Ont.
H.15182 Sgt. F. H. Sedman, Artillerie, 309, ave Hazeldell, Winnipeg, Man.
D.108011 Sgt. L. Silver, Artillerie, 5084, Côte St-Antoine, Montréal, Qué.
A.29006 Sgt. H. E. Steels, Génie mécanique et électrique, 107, ave Beaconsfield, London, Ont.
B.36731 Sgt. G. Stone, Corps blindé, 169½, nord James, Hamilton, Ont.
A.57207 Sgt. F. W. Taylor, Infanterie, 99, rue Harvey, Chatham, Ont.
H.53495 Sgt. W. J. Taylor, Corps des forestiers, 2275 Archibald, Fort-William, Ont.
G.7199 Sgt. E. J. Terris, Génie, 876 Main, Moncton, N.-B.
H.42200 Sgt. W. J. Walsh, Infanterie, 496, ave Walker, Winnipeg, Man.
B.29064 Sgt. C. G. Van Cise, Génie, 19 Huron, Collingwood, Ont.
K.75667 Sgt. A. J. Waddington, Intendance, 8438 Osler, Vancouver, C.-B.
D.7509 Sgt./Suppl. R. G. Allen, Artillerie, 6026, ave Bannantyne, Verdun, Qué.
A.4217 Sgt./Suppl. W. Boyce, Artillerie, 15, ave Paddington, London, Ont.
L.67859 Sgt./suppl. F. R. Chapman, Génie, Le Pas, Man.
D.26281 Sgt./suppl. A. G. Comer, Corps blindé, 330 Anne, Montréal, Qué.
L.56669 Sgt./suppl. R. H. Dunkeld, Génie, 1316 Retallack, Regina, Sask.
H.37269 Sgt./suppl. W. B. Forrester, Intendance, Flin-Flon, Man.
B.28702 Sgt./suppl. S. Fulton, Génie, 22, ave Emerson, Toronto, Ont.
A.2424 Sgt./suppl. C. H. Harkness, Transmissions, 253 Rusholme Rd., Toronto, Ont.
M.8286 Sgt./s. R. A. Harold, Infanterie, Mossleigh, Alb.
M.633 Sgt./s. G. Hughes, Artillerie, 219 est, 87th Place, Los-Angeles, Calif., E.-U.
D.46602 Sgt./s. L. M. Jenne, Corps blindé, Compton, P.Q.
M.36273 Sgt./s. I. E. Klein, Génie, 730 North Broadway, Baltimore, Maryland, E.-U.
L.27983 Sgt./s. L. G. Klughart, Infanterie, 950—18th St. W., Prince-Albert, Sask.

ÉDITION REVISÉE
32284—38

Citations à l'ordre du jour—*Suite*

Nom et grade—Unité—Adresse

D.139757 Cpl. (S./O./S. II SMC) J. E. V. Gauthier, Infanterie, 1088 St-Dominique, Montréal, P.Q.

K.76140 Cpl. (Sgt./s.) H. H. Burt, Génie mécanique et électrique, Monte Lake, C.-B.

M.56809 Cpl. (Sgt./s.) H. P. Dickie, Corps postal, 10554—104e rue, Edmonton, Alb.

D.93901 Cpl. (Sgt./s.) S. G. du Fresne, Commis d'E.-M., 95 Selby, Westmount, P.Q.

L.65045 Cpl. (Sgt./s.) W. G. Farwell, Commis d'E.-M., Assiniboia, Sask.

B.22317 Bombardier (Sgt./s.) L. G. Furniss, Artillerie, 203 Torrens, Toronto, Ont.

B.135019 Cpl. (Sgt./s.) R. J. Gowlett, Génie, 486, McNab, Hamilton, Ont.

A.484 Cpl. (Sgt./s.) L. J. McIntosh, Corps blindé, Parkhill, Ont.

K.100022 Cpl. (Sgt./s.) J. A. Stevens, Corps blindé, 6138 Chester, Vancouver, C.-B.

F.55266 Cpl. F. Andrecyk, Infanterie, Reserve Mines, N.-E.

A.103200 Cpl. N. A. Bethune, Intendance, 31 Spruce, Paris, Ont.

M.41754 Cpl. S. H. Boyd, Génie, 510—6e ave ouest, Calgary, Alb.

L.101952 Cpl. J. A. Campbell, Intendance, 21 Frost Block, Moose-Jaw, Sask.

K.50481 Cpl. G. J. Carson, Infanterie, 661 ouest, 20e ave, Vancouver, C.-B.

B.85925 caporal H. Cunliffe, commis d'E.-M., 55, avenue Belview, Hamilton, Ont.

U.1609 caporal J. W. Durling, commis d'E.-M., 302, High Road, London SW 16, Eng.

D.17064 caporal W. Dutka, génie, 5040, Louis-Veuillot, Montréal, P.Q.

M.15665 caporal R. W. Ellenwood, M.M., infanterie, Red-Deer, Alb.

K.48926 caporal H. H. Gardiner, génie, 309 est, 12e rue, Vancouver, C.-B.

B.58498 caporal A. J. Glenham, intendance, 87, avenue Garden, Toronto, Ont.

K.53782 caporal H. T. Grant, infanterie, Vancouver, C.-B.

F.67763 caporal K. J. MacKenzie, service de santé, 65, View, New-Glasgow, N.-E.

H.70411 caporal H. J. MacKerracher, infanterie, 154, Spence, Winnipeg, Man.

D.108087 caporal A. Mordente, génie mécanique électrique, 7732, St-Dominique, Montréal, P.Q.

D.77214 caporal R. Murdoch, infanterie, 3812, Newmarch, Verdun, P.Q.

B.72221 caporal R. C. Murdock, service de santé 36, avenue South Bonnington, Toronto, 13, Ont.

L.7285 caporal J. W. Powter, infanterie, 3257, Norfolk, Burnaby, New-Westminster, C.-B.

H.70207 caporal L. G. Reith, commis d'E.-M., 224, Aubrey, Winnipeg, Man.

M.41163 caporal R.-E. Roy, commis d'E.-M., 828-3e avenue, Calgary, Alb.

A.31180 bombardier H. C. Schnurr, artillerie, Walkerton, Ont.

M.102650 caporal D. A. Scott, transmissions, 346-7e rue, Mèdecine-Hat, Alb.

B.83316 caporal G. Scott, intendance, 5, Blvd Playter, Toronto, Ont.

M.100029 caporal F. B. Shannon, génie, 1179, Ross, Medecine-Hat, Alb.

B.84088 caporal W. H. Shearn, intendance, Unionville, Ont.

A.59505 bombardier W. J. Simon, artillerie, 224, Waterloo, Kitchener, Ont.

D.81091 caporal W. G. Steel, infanterie, 2385, Joliette, Montréal, P.Q.

H.38509 caporal J.-M. Vincent, infanterie, 92, avenue Smithfield, Winnipeg, Man.

B.25429 caporal J. J. Young, génie, Preston, Ont.

F.35114 caporal/s A. C. Brightman, infanterie, Five Mile River, N.-E.

M.101621 caporal/s R. M. Brown, intendance, Edmonton, Alb.

D.14029 bombardier/s D. C. Cooper, artillerie, Stanstead, P.Q.

M.65669 caporal/s H. R. Davis, intendance, 11607-68e rue, Edmonton, Alb.

F.93535 caporal/s M. J. Dixon, prévôté, 59, Gerrish, Halifax, N.-E.

C.3014 caporal/s L. F. Hammond, transmissions, Westboro, Ont.

B.32415 caporal/s W. V. Hance, transmissions, 78, Blvd Orchard Park, Toronto, Ont.

W.15070 caporal/s E. D. MacDonald, division féminine, 390, Beverly, Winnipeg, Man.

C.101760 caporal/s R. B. McKraken, génie, 9, Foster, Ottawa, Ont.

C.53315 caporal/s E. G. May, infanterie, 176, avenue Cowan, Toronto, Ont.

D.118553 bombardier/s H. T. Mitchell, artillerie, 12436 est, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles, P.Q.

B.43009 caporal/s F. S. Nicholas, infanterie, 54, avenue Gladstone, Brantford, Ont.

M.26561 caporal/s T. B. Plunkett, transmisions, 2021-7th St., W., Calgary, Alb.

K.17063 bombardier/s W. H. Richards, artillerie, 1031-16th Ave., W., Vancouver, C.-B.

H.32062 caporal/s D. A. Russell, prévôté, 234, Belvidere, St. James, Winnipeg, Man.

K.37519 caporal/s G. L. Simpson, corps blindé, Birch-Hills, Sask.

M.41638 caporal/s E. C. Slack, génie, Appartement Diamond, Regina, Sask.

B.45654 caporal/s L. A. Webb, infanterie, Haggersville, Ont.

H.26167 caporal/s C. J. Wesa, corps blindé, 1902, avenue Bannatyne, Winnipeg, Man.

A.3290 caporal/s. R. Wright, Prévôté, 46, Silver, Paris, Ont.

C.12642 soldat (sgt./s.) B. W. Armstrong, 99, Gloucester, Ottawa, Ont.

E.5968 soldat (sgt./s.) E. Lacroix, Infanterie, 438, St-Joseph, Québec, P.Q.

A.38211 soldat A. Nieznamy, Infantrie, 199 est, avenue Courtland, Kitchener, Ont.

D.157688 soldat (sgt./s.) P. Perron, Infanterie, Bagot, P.Q.

L.9110 soldat (sgt./s.) L. P. Rennie, Magasins militaires, Codette, Sask.

D.57848 soldat (caporal/s.) M. Bosse, Infanterie, Lac-des-Aigles, P.Q.

B.12622 soldat (caporal/s.) F. N. Brisebois, Infanterie, 234, Leslie, Sudbury, Ont.

F.33305 sapeur (caporal/s.) J. J. Eddy, génie, 24, avenue Glebe, Sydney, N.-E.

C.5603 soldat (caporal/s.) W. E. Hamilton, Infanterie, Parkhead, Ont.

K.50877 soldat (caporal/s.) G. H. Jickels, Infanterie, Vancouver-Nord, C.-B.

F.30736 sapeur (caporal/s.) G. H. Joudrey, Génie, Chester Basin, N.-E.

F.97037 Cfn. (caporal/s.) H. L. Mills, Génie mécanique électrique, 94-5th St. Hub. Glace-Bay, N.-E.

B.19574 soldat (caporal/s.) H. V. Richardson, Corps blindé, 156, Elm, Timmins, Ont.

B.27628 sapeur (caporal/s.) J. Shedden, Génie, 105, avenue Prospect, Kirkland-Lake, Ont.

A.32076 canonnier C. Baptie, Artillerie, 626, avenue Lorne, London, Ont.

M.28832 cavalier M. E. Bergquist, Corps blindé, Hardisty, Alb.

Citations à l'ordre du jour—*Fin*

Nom et grade—Unité—Adresse

E.49417 soldat G. Bernard, intendance, Rimouski, P.Q.
L.35511 canonnier W. G. Black, Artillerie, Wawota, Sask.
P.10692 sapeur L. C. W. Blick, Génie, Halifax, N.-E.
G.19189 soldat C. K. Board, Infanterie, Woodstock, N.-B.
A.626 cavalier R. Burns, Corps blindé, Parry-Sound, Ont.
B.132969 signaleur W. J. Carson, Transmissions, 140, avenue Byng, Toronto, Ont.
A.37833 soldat L. A. Carty, Infanterie, Granton, Ont.
B.54888 soldat G. D. Copeland, Infanterie, 11, avenue Gray, Toronto, Ont.
B.59203 sapeur G.-E. Coté, Génie, St-Pierre, Man.
B.84175 soldat R. W. Couzens, Intendance, 70 est, Charles, Toronto, Ont.
D.123070 cavalier J. B. Curnyn, Corps blindé, 42, Gordon, Tramingham, Mass, U.S.A.
D.141864 soldat J.-L. Delage, Infanterie, St-Pie-de-Bagot, P.Q.
C.54288 soldat D. E. Denny, Infanterie, South-Lancaster, Ont.
C.64157 sapeur S. E. Downer, Génie, Omemee, Ont.
B.80745 soldat F. J. Dubroy, Intendance, Timmins, Ont.
H.67677 canonnier F. Duchnicki, Artillerie, 912, Gore, Fort-William, Ont.
G.6139 canonnier M. H. Duplissea, Artillerie, St. Stephen, N.-B.
M.104655 sapeur J. J. Edwards, Génie, Taber, Alb.
H.39024 soldat E. C. Exchange, Infanterie, 253, avenue Gordon, Winnipeg, Man.
D.15061 sapeur R. Fisher, Génie, 5639, Waverley, Montréal, Qué.
H.67370 canonnier J. H. Gamble, Artillerie, Carberry, Man.
A.49811 soldat E. J. Girard, Infanterie, 125, Robertson, Chatham, Ont.
D.118111 canonnier A. J. Guillotte, Artillerie, 3738, avenue Laval, Montréal, P.Q.
G.49316 Cfn. A. J. Hachey, Génie mécanique électrique, Bathurst, N.-B.
B.103226 soldat W. R. Holmes, Infanterie, 34, avenue View Point, Hamilton, Ont.
A.107033 soldat D. Houghton, Infanterie, 13, Chapman, Galt, Ont.
A.2381 signaleur A. E. Jackson, Transmissions, 629, avenue Central, London, Ont.
A.35228 canonnier W. D. Kearns, artillerie, 191, Douro, Stratford, Ont.
A.27111 soldat W. H. Knack, infanterie, 40, avenue Fairview, Kitchener, Ont.
G.27937 soldat J. Landry, infanterie, Dupuis-Corner, N.-B.
D.16826 soldat O. Lavoie, magasins militaires, 762, Bucde College, Montréal, P.Q.
G.32223 soldat R. F. McCann, infanterie, 200, avenue Broadview, St-Jean, N.-B.
G.3245 sapeur R. P. McCrum, génie, McAdam-Junction, N.-B.
M.28747 canonnier K. McMahon, artillerie, Champion, Alb.
M.57020 soldat D. Malbeuf, infanterie, Grand-Centre, Alb.
U.1682 canonnier G. S. Margesson, artillerie, 99, avenue Keewatin, Toronto, Ont.
A.28705 canonnier L. C. Mills, artillerie, Glencoe, Ont.
M.36780 cavalier J. V. Mulvey, corps blindé, rue Jasper, Maple-Creek, Sask.
B.23868 canonnier L. R. Munce, artillerie, 36 nord, avenue Balsam, Hamilton, Ont.
B.38736 soldat T. C. Murray, intendance, Mount-Forest, Ont.
L.1732 signaleur W. C. Nayler, transmissions, Biggar, Sask.
F.24350 soldat J. E. Nicol, infanterie, Victoria Mines, N.-E.
K.49288 soldat C. G. Patriquin, infanterie, 536-14th Ave. East, Calgary, Alb.
L.107689 soldat E. M. Paul, infanterie, Indian-Head, Sask.
B.29190 sapeur E. Pearce, génie, 84, Riverside Drive, Sudbury, Ont.
G.22176 soldat J.-B. Pelletier, infanterie, Culligan, N.-B.
E.35262 canonnier P. Plante, artillerie, Gaspé, P.Q.
C.33457 sapeur A. T. Reece, génie, 2, Wood, Rockland, Ont.
C.21631 garde F.-P.-E. Riendeau, corps blindé, 163, Dalhousie, Ottawa, Ont.
M.21083 soldat W. Rublatz, intendance, 916-5e Ave. n.-e., Calgary, Alb.
M.43424 canonnier L. E. Schultz, artillerie, Queenstown, Alb.
M.102907 soldat M. L. Silbernagel, infanterie, Water Valley, Alb.
B.54209 soldat L. J. Sipos, intendance, 212 nord, Hughson, Hamilton, Ont.
D.95781 soldat J. S. Smith, service de santé, 2005, Mansfield, Montréal, P.Q.
B.23615 canonnier W. A. Smith, artillerie, Malton, Ont.
U.1521 signaleur J. J. Spearing, transmissions, 39, Okelampton Rd. Kinsal Rise, N.W. 10, London, Angleterre.
D.21010 signaleur A. Stead, transmissions, 114, Ordnance, Kingston, Ont.
H.82234 sapeur M. W. Suggitt, génie, 1588, avenue Wolseley, Winnipeg, Man.
G.18600 soldat R. J. Swift, infanterie, Minto, N.-B.
F.20536 soldat J. R. Uloth, infanterie, Cole-Harbour, N.-E.
B.40176 signaleur R. E. White, transmissions, 1, Galbraight, South-Porcupine, Ont.
K.57261 soldat G. H. Wiles, infanterie, 412, avenue Kerr, Victoria, C.-B.
H.40719 sapeur J. Williams, génie, Oak-Lake, Man.
M.102502 sapeur S. G. Wilson, génie, 2430, Jutland, New-Westminster, C.-B.
M.7076 sapeur N. K. Yerex, génie, 9927, Sandison Blk., Edmonton, Alb.
Capitaine W. E. McAleese, corps blindé, 553, avenue Carlow, Toronto, Ont.
Lieut. J. L. Fairweather, infanterie, Rothesay, N.-B.
Lieut. M. Veness, infanterie, 777, Charlotte, Fredericton, N.-B.
D.81507 soldat P. Cormack, infanterie, 7441, avenue Stuart, Montréal, P. Q.
H.62861 soldat W. R. LeBar, infanterie, Port-Coldwell, Ont.

DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES (États-Unis)

Distinguished Service Cross

B.92211 Caporal (sgt./s.) J. H. McInnis, Infanterie, Indian-River, I.P.-E.
B.111439 Sgt. J. T. Barlow, Infanterie, 209-18e avenue est, Calgary, Alb.
M.3328 Sgt. A. L. Wright, Infanterie, Grande-Prairie, Alb.
C.75979 Sgt. (sgt./s./int.) R. W. Orr, Infanterie 131 chemin d'Oka, St-Eustache, Qué.

Décorations étrangères (Etats-Unis)—*Fin*

SILVER STAR

Nom et grade—Unité—Adresse

Lieut. (capt./s.) T. C. Gordon, Infanterie, 112 ouest Merritt, Welland, Ont.
M.51553 (sgt./s.) R. N. Cuff, Infanterie, 1413 5e Ave. nord, Lethbridge, Alb.
B.49301 caporal (sgt./s.) W. A. F. Harris, Infanterie, Collingwood, Ont.
B.131211 soldat C. W. Litster, Infanterie, Oro-Station, Ont.
D.119648 soldat J. J. Griffith, Infanterie, Westmount, Qué.
Capitaine W. M. W. Wilson, Infanterie, Prince-Albert, Sask.
Lieut. J.-C. Legault, Infanterie, 330 Clarence, Ottawa, Ont.
Lieut. C. J. McNair, Infanterie, 10 avenue Monarch Park, Toronto, Ont.
B.53066 soldat W. J. F. E. Magee, Infanterie, 167 avenue Pearson, Toronto, Ont.
B.63763 soldat E. V. Mitchell, Infanterie, 84 avenue Wolfrey, Toronto, Ont.
P.9475 s./o. II (S.M.C.) G. H. Lee, Infanterie, 8027 chemin de la Côte St-Luc, Montréal, P.Q.
F.85014 sgt. (sgt./s./int.) G. H. Peppard, Infanterie, 17 Alice, Truro, N.-E.
D.132112 Sgt. A. Gentile, Infanterie, 6834 Bordeaux, Montréal, P.Q.
L.41387 soldat (sgt./s.) W. H. W. Reeve, Infanterie, Spruce-Lake, Sask.
Lieut.-Col. R. W. Becket, Infanterie, 269 Queen, Charlottetown, I.P.-E.
Sgt./s. F. L. Elliott, Infanterie, Ermine, Sask.
D.72006 sgt./s. S. Biblowitz, Infanterie, 601 Chaucer, Helena, Montana, U.S.A.
A.20717 caporal (sgt./s.) W. F. Hanrahan, Infanterie, 474 Blvd. Askin, Windsor, Ont.
A.62067 soldat R. J. Scully, Infanterie, 351 avenue Hall, Windsor, Ont.
Major S. C. Waters, Infanterie, 10220-129e rue, Edmonton, Alb.
M.34048 sgt./s. J. L. Knight, Infanterie, Woolford, Alb.
M.35060 Sgt. D. F. Peterson, Infanterie, Cardaton, Alb.
H.25272 Sgt T. Prince, M.M., infanterie, Selkirk, Man.
A.29576 Sgt. G. Rainville, infanterie, Bonfield, Ont.
D.81272 soldat C. A. Bowman, infanterie, 1216, avenue Sussex, Montréal, P.Q.
D.7744 soldat C. Murdock, infanterie, 497, St-François-Xavier, Trois-Rivières, P.Q.

BRONZE STAR MEDAL

Lieut. W. R. Bennet, infanterie, So. Potomac St., Hagersville, Md., U.S.A.
M.30931 Sgt H. E. Webb, infanterie, Bremmer, Alb.
M.66360 Sgt G. A. W. Hart, infanterie, Dawson-Creek, C.-B.
D.71519 caporal (sgt/s) T. E. Fenton, infanterie 563A, Bourbonnière, Montréal, P.Q.
D.132238 soldat (sgt/s) W. Malcolm, infanterie, 6, Bullard, Magog, P.Q.
M.25848 Sgt (Sgt/s/int) R. S. Meiklejohn, infanterie, 11339-rue 95A, Edmonton, Alb.
B.80158 soldat R. G. Briddon, infanterie, 165, Blvd Northcliffe, Toronto, Ont.
H.40708 Sgt/s J. A. Playford, infanterie, Dauphin, Man.
F.13255 Sgt J. T. Jamieson, infanterie, Canso, N.-E.
M.106249 soldat T. R. Kinch, infanterie, 12109-112e Ave., Edmonton, Alb.
A.58613 Sgt G. T. Bundy, infanterie, 186, Bruce, London, Ont.
F.33186 Sgt L. H. Devison, infanterie, 628, Roost, Glace-Bay, N.-E.
D.72202 soldat J. Barnett, infanterie, 3068, Dickson, Montréal, P.Q.
F.30467 soldat D. E. Dickie, infanterie, Truro, N.-E.
L.36407 soldat P. T. Filleul, Jr, infanterie, 2236, Argyle, Regina, Sask.
A.117875 soldat D. L. Fitzpatrick, infanterie, 1525, avenue Hall, Windsor, Ont.
B.53066 soldat W. J. F. E. Magee, infanterie, 167, avenue Pearson, Toronto, Ont.
H.42002 Sgt W. G. Bagley, infanterie, 606, Banning, Winnipeg, Man.

APPENDICE "B"

Décorations pour bravoure hors des opérations
Médaille George (George Medal) (G.M.)
Membre de l'Ordre de l'Empire britannique
Member of the Order of the British Empire (M.B.E.)
Médaille de l'Empire britannique
(British Empire Medal) (B.E.M.)

MENTIONS ÉLOGIEUSES

MÉDAILLE GEORGE (G.M.

M.50784 soldat (caporal/s) A. M. Shields, magasins militaires, Midlandvale, Alb.
Capitaine H. W. Mulherin, infanterie, Grand-Falls, N.-B.

MEMBRE DE L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE (Member of the Order of the British Empire) (M.B.E.)

Capitaine J. E. Fox, infanterie, 492, avenue de la Montagne, Westmount, P.Q.
Lieut. A. R. Thomsen, corps blindé, Glen-Margaret, N.-E.
Capitaine honoraire A. P. Silcox, aumôniers, Greenwood, Ont.
Lieut. B. M. Armstrong, MC, prévôté, Tees, Alb.
Lieut. L.-J.-G. Brunelle, corps blindé, 131 avenue Brown, Québec, P.Q.
Lieut. E. I. Young, magasins militaires, 52 Academy, Liberty, N.Y., U.S.A.

MÉDAILLE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE (B.E.M.)

B.57381 Sgt/s. E. Rule, génie mécanique électrique, 33, avenue Long Branch, Long-Branch, Ont.
H.6817 Sgt G. J. Gardiner, Infanterie, 187, Smith, Winnipeg, Man.
K.57754 caporal/s. F. H. Jensen, Infanterie, Santa-Barbara, California, U.S.A.
C.25791 caporal/s. W. Richardson, Génie, 47, William, Trenton, Ont.
D.16444 sapeur T. Heavers, Génie, 6158, avenue Durocher, Outremont, P.Q.
B.128001 soldat R. Clark, Intendance, 136, avenue Cavell, Hamilton, Ont.
K.45923 Sgt/s. D. H. Kenning, Intendance, 5519, Melbourne, Vancouver, C.-B.
D.123310 soldat J. R. S. Bourret, Intendance, Ste-Hélène, P.Q.
K.80518 caporal G. B. Morgan, Service de santé, 228, Pine, Nanaïmo, C.-B.
K.52216 soldat F. C. Smalley, Intendance, 1638, avenue Marpole, Vancouver, C.-B.
F.49964 Sgt. A.-J. Arseneau, Infanterie, Rue Maple, Springhill, N.-E.
G.436584 caporal (sgt/s.) P.-J. Roy, Corps blindé, Legere-Corner, N.-B.
D.138740 caporal/s. H. Ashworth, Infanterie, 819, ouest, Jean-Tallon, Montréal, P.Q.
D.91769 caporal/s. L. M. Broderick, Intendance, 851, Quatrième avenue, Verdun, P.Q.
W.20044 caporal/s. P. M. Marriott, Division féminine, 64, Chalmers, Galt, Ont.

Médaille de l'Empire britannique (B.E.M.)—*Fin*

Nom et grade—Unité—Adresse

W.20018 caporal/s. I. Sheppard, Division féminine, 108, Fontaine, Hull, P.Q.
B.117218 Signaleur (A/Cpl.) T. H. Brogden, Transmissions, 79, avenue Albany, Hamilton, Ont.
D.62730 soldat H.-G. Lalonde, Infanterie, 1 est, rue Regent, Hawkesbury, Ont.

Mentions élogieuses

H.25059 Sgt W. J. M. Hunter, génie, Swan-River, Man.
H.82300 sapeur J. S. Fox, génie, Carman, Man.
Lieut. W. H. Powell, corps blindé, 24, Thornwood Rd., Toronto, Ont.
K.52964 soldat W. A. Zelisney, infanterie, 79, avenue Supper, Yorkton, Sask.
W.80197 soldat H. Kovalchuk, division féminine, 859, avenue Jefferson, Cleveland, Ohio, U.S.A.
W.21831 caporal/s G. A. Newman, division féminine, Waterford, Ont.
Lieut. J. E. Thomson, infanterie, Westmount, P.Q.

Je désire tout d'abord faire un bref exposé des opérations de nos forces depuis le jour J. Je sais que mes connaissances sont bornées sous ce rapport, mais comme c'est une coutume établie je tiens à m'y conformer encore une fois. Le 6 juin, comme le comité s'en souvient, notre troisième division canadienne, avec la deuxième brigade blindée, ont atterri sur la côte normande. Elles étaient alors sous le commandement de la Deuxième armée britannique avec laquelle elles avaient pratiqué les tactiques préalables à l'invasion pendant plusieurs mois avant l'assaut. Bien que nos troupes n'eussent pas d'expérience sous le feu, elles ont fait honneur aux meilleures traditions du Corps canadien de la dernière guerre, et ce fut la première unité de la deuxième armée qui a atteint son objectif, un exploit qui lui a valu les éloges du commandant de l'armée. Des troupes appartenant au premier bataillon de parachutistes canadiens étaient parmi les premières à atterrir sur le sol de France, et je crois que nous devons nous féliciter de ce que l'un d'entre nous, notre bon ami l'honorable député de Lotbinière (M. Lapointe), en tête de sa compagnie, a atterri ce premier jour sur les rives normandes.

A la fin de juillet, toutes les formations de campagne de l'armée canadienne, autres que celles qui servaient en Italie, prenaient part au combat. Vers la fin du mois, le général Crerar, commandant de l'armée, prit le commandement du secteur est du front anglo-canadien, à la tête du Deuxième corps canadien et d'un corps britannique. Le comité se souvient qu'en juillet la bataille a fait rage. Les gains réalisés ne furent pas extraordinaires; néanmoins, une tâche extrêmement importante avait été assignée à nos troupes, celle de maintenir le flanc gauche. Elles durent affronter un nombre sans cesse croissant de blindés allemands, si bien qu'à un certain moment neuf divisions, je crois, leur faisaient face. La façon dont elles se sont comportées a constitué un important facteur en permettant aux forces américaines, sur notre droite de faire une percée dans la péninsule bretonne.

Le 7 août, le deuxième corps canadien se lançait à l'attaque dans la direction de Falaise et réussissait une trouée qui a contribué sensiblement à la fermeture de la brèche Falaise-Argentan, exploit qui a coûté à l'armée allemande 32,000 morts et 90,000 prisonniers. C'est au cours de ces opérations que le major David Currie a mérité la Croix Victoria dont je parlais à l'instant.

Cette attaque fut suivie vers la fin du même mois d'une rapide avance le long de la Manche. Les forces canadiennes protégeaient toujours le flanc gauche. La traversée du fleuve donna lieu à une certaine opposition et ensuite dans une autre avance rapide nos troupes se portèrent contre Dieppe. Le comité apprendra avec intérêt sans doute que la deuxième division canadienne réussit à franchir 62 milles en un jour pour atteindre la ville. Ce fait peut sembler aux vétérans de la dernière guerre à peu près impossible. C'est ainsi que s'effectua la prise de Dieppe et de son port presque intact. L'avance s'était faite avec une telle rapidité que les Allemands furent absolument pris par surprise. Nos soldats purent localiser les charges d'explosifs dans le port à cause du ciment encore humide qui les recouvrait. Ils purent ainsi s'emparer du port alors qu'il était encore intact et ce succès se révéla d'une grande importance pour les opérations qui devaient suivre immédiatement. En dix jours environ, 50,000 tonnes de matériel absolument indispensable, en particulier de l'essence et des munitions, purent y être déchargées, ce qui permit le succès rapide des opérations le long de la côte. On se rappelle que les Allemands avaient adopté pour tactique, et avec un vif succès soit dit en passant, de se cramponner à certains ports de la Manche afin de nous empêcher de raccourcir nos lignes de communication. Le Havre a résisté assez longtemps et Dieppe est le seul port que nous ayons réussi à prendre intact aux premiers temps de l'offensive.

Nos troupes ont continué leur marche à travers ce territoire que, me dit-on, elles ont baptisé du nom de "Doodlebug Alley" à cause des nombreuses fortifications bétonnées de toutes sortes qui s'y trouvaient. L'opposition a été faible, sauf quelques escarmouches d'arrière-garde le long de la Somme; ce nom est bien connu de bon nombre d'entre nous qui avons fait du service militaire pendant la dernière guerre. A ce moment, nos troupes

avançaient dans un territoire que nous n'avons pas oublié, mais la résistance ne s'est resserrée qu'aux approches de la rive sud de l'embouchure de l'Escaut. Ces opérations, entreprises par le corps d'armée canadien, ont été couronnées de succès, comme le comité le sait. Le 6 octobre, nos troupes établissaient une tête de pont sur le canal Léopold, événement suivi d'un débarquement amphibie à l'arrière des troupes allemandes qui défendaient l'estuaire et dont les lignes établies sur le canal furent ainsi tournées. Une poussée des Canadiens vers l'ouest, le long de la péninsule, à la rencontre des troupes britanniques qui avaient franchi l'Escaut, réussit à débarrasser la rive nord de l'estuaire des ennemis qui sy trouvaient. En réalité, la tâche des Canadiens dans cette opération prenait fin le 4 novembre. Or, le 28 du même mois, un convoi important de navires arrivait au port d'Anvers, précédé, bien à propos, il me semble, d'un cargo canadien.

Le comité n'ignore pas que ces opérations étaient des plus difficiles et, comme la chose était sans doute inévitable dans les circonstances, nous avons subi des pertes importantes. Ceux d'entre nous qui avons combattu en Belgique, pendant les automnes et les hivers de 1916 et 1917, nous faisons une idée de la situation qui existait l'automne dernier; mais des gens qui y étaient m'ont dit que la Hollande est encore pire que la Belgique.

L'engagement de l'Escaut terminé, le corps d'armée canadien s'est trouvé disponible pour d'autres opérations et, défendant toujours le flanc gauche, il s'est acheminé vers le secteur de Nimègue.

Après cette offensive de la fin de novembre jusqu'à l'offensive qui a servi à débarrasser la rive ouest du Rhin, lancée de bonne heure en février, il y a eu une période relativement calme. Sans qu'il y ait eu de notre faute, je suppose, von Runstedt s'est attaqué au sud de notre ligne, et le corps d'armée canadien n'a pas participé à des opérations actives depuis le moment où il avait terminé sa tâche de dégager l'estuaire de l'Escaut jusqu'au déclenchement de l'offensive du 6 février, pour débarrasser la rive ouest du Rhin.

L'offensive a été déclenchée, je le répète, le 6 février, entre la Meuse et la Waal, contre de fortes positions et sur un terrain inondé et saturé d'eau. Durant la première phase des opérations, l'opposition de l'ennemi n'a pas été particulièrement rude, mais une fois devant les défenses préparées elle est devenue vive, et l'avance a été lente et particulièrement difficile.

L'effet des opérations, sans être éclatant, a été important; un grand nombre de divisions ennemies ont reculé. C'était le premier coup comparable à l'offensive que la neuvième et la première armée des Etats-Unis devaient lancer deux semaines plus tard dans la plaine de Cologne et qui valut la conquête de tout le territoire allemand à l'ouest du Rhin et au nord de la Moselle.

Il n'est pas nécessaire de faire une revue des opérations de l'armée des quelques dernières semaines. Elles sont familières à tous les membres du comité. Comme elle l'a toujours fait depuis le Jour J, le 6 juin, l'armée canadienne tient encore le flanc gauche.

Passons aux opérations d'Italie, en remontant un peu plus loin que le jour J. Le comité se rappellera que les premières troupes alliées à entrer dans la ville de Rome au commencement de juin étaient composées d'un groupe de 150 Canadiens et Américains, qui faisaient partie du premier service auxiliaire de campagne. A ce moment-là, nos troupes étaient surtout concentrées autour de Cassino, au sud de Rome, après avoir brisé et traversé la ligne Adolf-Hitler. Pendant un certain temps après la rupture de la ligne la première division canadienne a opéré dans la région de Florence. Vers la mi-août cependant, le corps s'est transporté dans le secteur de l'Adriatique, et a pris part à cette lente et opiniâtre poussée le long de la côte orientale de l'Italie, poussée qui l'a conduit à la rivière Senio. Cette poussée n'offre rien de très spectaculaire, rien qui frappe l'attention publique à la manière des opérations du nord-ouest de l'Europe. C'était cependant une lutte pénible et dure, d'une rivière à une autre, dans des circonstances pires que tout ce que nous avons connu en France il y a vingt-six ou vingt-sept ans.

Dans les jours qui ont suivi le premier novembre, le Corps n'est pas entré en ligne, mais il y est entré au début de décembre et a immédiatement déclenché un assaut sur un terrain difficile en dépit d'une farouche opposition. En janvier et février, le front italien est demeuré stationnaire, et les opérations du corps étaient presque limitées à des activités de patrouille sous d'abondantes chutes de neige.

Ces opérations, dis-je, n'ont pas été spectaculaires, pas autant que d'autres; elles ont néanmoins eu pour résultat de retenir en Italie quelque vingt à vingt-cinq divisions allemandes qui auraient certainement pu être utiles ailleurs.

Mon exposé des opérations de nos troupes depuis huit ou neuf mois et de leurs réalisations est plutôt sommaire. Il n'y est pas fait mention du courage, de l'endurance et des autres qualités de ces milliers de jeunes Canadiens qui ont rendu possibles ces réalisations. Je pourrais, je crois, illustrer jusqu'où vont le

courage et l'endurance, si je donnais lecture de la citation qui accompagne l'octroi de la Croix Victoria au simple soldat? Voici la citation:

Le Roi a gracieusement consenti à approuver l'octroi de la Croix Victoria au:

Soldat K.52880 Ernest Alvia Smith des Seaforth Highlanders du Canada.

En Italie, dans la nuit du 21 au 22 octobre 1944, une brigade canadienne d'infanterie reçut l'ordre d'établir une tête de pont sur la rive opposée de la rivière Savio. Les Seaforth Highlanders du Canada furent désignés comme avant-gardes de l'attaque et, malgré la température très défavorable, ils franchirent la rivière et s'emparèrent de l'objectif malgré une forte opposition de l'ennemi.

Des pluies torrentielles avaient haussé le niveau de la rivière Savio de six pieds en cinq heures et, comme le sol mou et escarpé des deux rives ne permettait pas de jeter un pont, aucun char d'assaut ni aucun canon antitank ne purent franchir le courant rapide pour appuyer les compagnies de fusiliers.

Comme la compagnie d'avant-garde de droite consolidait son objectif, elle fut soudainement contre-attaquée par une troupe de trois tanks Panthers, Modèle 5, appuyée par deux canons automoteurs et par environ trente fantassins. La situation semblait désespérée.

Sous le feu nourri des tanks ennemis qui approchaient, le soldat Smith, faisant preuve d'une grande initiative et d'un courage héroïque, entraîna ses deux compagnons armés d'un piat à travers un champ afin de se poster à un endroit où ils pourraient le plus avantageusement se servir de leur piat. Laissant un des fusiliers avec l'arme, le soldat Smith franchit la route avec son autre compagnon et s'arma d'un autre piat. Presque immédiatement, un tank ennemi arriva sur la route en faisant feu de ses mitrailleuses le long des fossés du chemin. Le camarade du soldat Smith fut blessé. A une portée de trente pieds et bien que devant s'exposer à la pleine vue de l'ennemi, le soldat Smith fit feu de son piat et toucha le tank, le mettant hors de combat. Dix fantassins allemands sautèrent de derrière le char et foncèrent sur lui avec des schmeissers et des grenades. Sans hésiter, le soldat Smith se plaça au milieu de la route et, à bout portant, il tua de sa mitraillette quatre Allemands et força les autres à reculer. Presque aussitôt, un autre char ouvrit le feu et de nouveaux fantassins ennemis chargèrent la position que tenait le soldat Smith. S'emparant de quelques chargeurs de mitraillette abandonnés dans un fossé, il défendit résolument la position, protégeant son camarade et combattant l'ennemi avec sa mitraillette jusqu'à ce que celui-ci renonce au combat et se retire en désordre.

Un tank et deux canons automoteurs avaient alors été avariés mais un autre tank balaya la position de son tir à plus longue portée. Faisant preuve d'un mépris absolu du feu ennemi, le soldat Smith aida son ami blessé à se mettre à l'abri et fit panser ses blessures derrière le mur d'une construction voisine. Il retourna alors à son poste près de la route pour faire face à toute nouvelle attaque possible.

L'ennemi n'ayant pas attaqué immédiatement, le bataillon réussit à consolider la tête de pont qui offrait une importance vitale au succès de l'opération qui aboutit finalement à la prise de San Giorgio di Cesena et à une nouvelle avance jusqu'à la rivière Ronco.

Ainsi, la détermination opiniâtre, le dévouement extraordinaire et la superbe bravoure dont a fait preuve ce soldat ont inspiré ses camarades si bien que la tête de pont a été défendue contre toutes les attaques de l'ennemi jusqu'à l'arrivée, quelques heures plus tard, de tanks et de canons anti-chars.

Le soldat Smith vient de Colombie-Britannique, mais c'est avec plaisir que j'ajouterai que sa mère est une Canadienne-française originaire du comté de Bonaventure dans la province de Québec.

M. REID: Pour préciser davantage, le soldat Smith vient de New-Westminster.

M. ABBOTT: Toutefois, il a fallu payer le prix de ces opérations dont j'ai donné une esquisse sommaire et bien incomplète. Comme le comité s'en souvient, d'après les chiffres publiés l'autre jour, les pertes subies par l'armée depuis le 6 juin 1944, jour de l'invasion, s'élèvent à 46,866 hommes, y compris 11,638 morts ou tués, 537 portés manquants, 2,131 prisonniers de guerre ou internés et 32,560 blessés.

Je sais que je me fais l'interprète du comité en présentant nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Je tiens maintenant à donner au comité un bref exposé de l'organisation de l'armée canadienne outre-mer, de la façon dont on lui assure des renforts et de l'organisation de notre armée au Canada, suivis de quelques chiffres sur les effectifs actuels de l'armée et des changements dans les effectifs qui se sont produits au cours de l'exercice qui a pris fin samedi dernier.

Etant donné le grand intérêt que l'on porte à ce sujet, je n'ai pas à m'excuser de décrire l'organisation de l'armée canadienne d'outre-mer. Je sais qu'un grand nombre d'honorables députés sont au courant du sujet que je vais traiter, mais il sera utile, je pense, que cette description soit consignée au compte rendu.

L'armée canadienne d'outre-mer se compose fondamentalement de trois divisions d'infanterie, de deux divisions blindées, de deux brigades blindées indépendantes, de deux groupes d'artillerie lourde et de plusieurs groupes d'ingénieurs spécialisés et de signaleurs avec, cela va de soi, certaines troupes auxiliaires nécessaires au maintien et au service de ces effectifs.

Le plan de l'armée canadienne, adopté en 1942, prévoyait une armée de deux corps. Au début, les trois divisions d'infanterie et les deux brigades blindées devaient constituer le premier corps et les deux divisions blindées le second corps.

Il va sans dire que vous ne pouvez pas constituer un corps d'armée en groupant simplement deux ou trois divisions. Les différentes divisions doivent être maintenues ensemble par un quartier général de corps d'ar-

mée un chef et un état-major de corps d'armée ainsi que plusieurs unités d'intendance et d'approvisionnement et des formations connues sous le nom de troupes de corps.

De même, lorsqu'on réunit deux corps d'armée ou plus en une seule armée, il doit y avoir encore un quartier général d'armée, un commandant d'armée et des unités analogues de service et d'approvisionnement ainsi que des formations désignées sous le nom de troupes du quartier général et troupes d'armée.

En général, on peut dire qu'une division est une formation qui a normalement une certaine composition et des effectifs définis. Il y a deux sortes de divisions dans l'armée canadienne,—la division d'infanterie comptant trois brigades d'infanterie et la division blindée comptant une brigade blindée et une brigade d'infanterie, chacune possédant les éléments requis d'artillerie, de génie et le reste. Ce qu'il convient de dire d'un corps d'armée ne convient pas nécessairement à une armée. Celle-ci est de toute nécessité beaucoup plus flexible dans sa composition. Lorsqu'on parle des effectifs allemands du front occidental, on ne mentionne toujours que des divisions et non des corps d'armée au des armées.

Le corps d'armée peut comprendre deux divisions ou plus, blindées ou d'infanterie selon le besoin des circonstances; l'armée peut comprendre deux corps ou plus. Dans une guerre de manœuvres, il faut quelquefois, pour des raisons tactiques, faire passer des divisions d'un corps d'armée à un autre. Dans la guerre actuelle le commandant en campagne a souvent été obligé de faire passer tout un corps d'armée d'une armée à une autre, selon des besoins ou des développements stratégiques. Depuis le jour-J, chacune des divisions canadiennes, sans exception, a occasionnellement combattu sous le commandement britannique et, dans le Nord-Ouest de l'Europe, toutes les divisions britanniques, sauf une, ont, à un certain moment, combattu sous le commandement canadien.

Par conséquent, lorsque notre première division et une de nos brigades blindées indépendantes sont allées, avec leurs services auxiliaires, en Sicile au mois de juillet 1943, elles ont été attachées à un corps d'armée britannique faisant partie de la Huitième armée britannique. Plus tard, lorsqu'on a décidé d'envoyer en Italie la Cinquième division (blindée), l'état-major du premier corps d'armée canadien a également été envoyé en Italie. Ce corps relevait de la Huitième armée britannique et, de temps à autre, il avait à s'occuper des divisions canadiennes, britanniques et autres, selon que la situation tactique l'exigeait.

La Deuxième, la Troisième et la Quatrième divisions et l'autre brigade blindée ont été regroupées en Angleterre pour former le Deuxième corps d'armée canadien. En outre, nous avions en Angleterre l'état-major de l'armée et les services auxiliaires qui avaient tous été établis avant que l'on eût songé à envoyer des troupes canadiennes en Italie. Il était donc tout naturel qu'on appelât un corps d'armée britannique à servir avec l'armée canadienne en Angleterre. C'était simplement le pendant de la disposition d'après laquelle un corps d'armée canadien avait servi avec une armée britannique en Italie.

En d'autres termes, le fait que des troupes britanniques ou polonaises servent avec la première armée canadienne ne signifie nullement qu'il n'y a pas outre-mer suffisamment de divisions canadiennes pour la formation d'une armée exclusivement canadienne. Cela veut simplement dire que, du fait qu'un corps d'armée canadien a servi en Italie, un autre corps d'armée comprenant des troupes non canadiennes doit le remplacer comme partie intégrale de l'armée canadienne dans le Nord-Ouest de l'Europe.

Pendant quelque temps depuis l'occupation de l'estuaire de l'Escaut, la Première armée canadienne a été formée de plus de deux corps d'armée. Il est donc arrivé parfois que la plupart des soldats commandés par le général Crerar n'étaient pas des Canadiens. Mais notre Première armée n'en est pas moins véritablement canadienne à cause de son commandant, de son état-major et du plus grand nombre de ses troupes, c'est-à-dire que son commandement et sa direction sont entièrement entre les mains de Canadiens. La population du Canada a pleinement raison d'être fière de l'hommage tacite qu'on a rendu à l'efficacité de notre état-major en confiant à maintes reprises au général Crerar et à ses aides de lourdes responsabilités.

De temps à autre, des critiques sont formulées à propos de la décision prise en 1942 de créer la Première armée canadienne. On prétend que le Canada aurait dû se contenter d'entreprendre tout au plus la constitution d'un corps d'armée, comme durant la Grande Guerre. Au point où nous en sommes, il est inutile à mon sens, d'ouvrir une controverse sur ce point. L'armée canadienne existe et il est impossible de la modifier. Mais on doit néanmoins faire remarquer que cinq divisions, deux brigades blindées, deux unités d'artillerie lourde et divers corps de signaleurs et d'ingénieurs eussent constitué un vaste corps d'armée passablement disparate.

Il est un autre point qui a sa place ici. La dispersion du même nombre de divisions canadiennes sous un commandement autre que canadien n'aurait pas atténué mais au contraire aurait tout probablement aggravé le besoin de renforts. Une telle ligne de con-

[M. Abbott.]

duite aurait aussi rendu presque impossible l'organisation au Canada de services médicaux et postaux convenables et d'autres services similaires.

Il est un point que je voudrais rendre absolument clair, étant donné qu'il y a eu des malentendus à ce sujet. Toutes les divisions canadiennes et les autres formations moins importantes d'outre-mer ont été renforcées exclusivement par des Canadiens. Quand nous entendons parler de troupes britanniques, polonaises ou américaines dans la première armée canadienne, il faut comprendre par là un corps ou une division de ces troupes qui combat sous les ordres des autorités canadiennes.

Lors de la récente offensive en basse Rhénanie, environ le tiers seulement des troupes de la Première Armée canadienne se composait de Canadiens. N'empêche que cette offensive a été tout à l'honneur du Canada. On m'a dit qu'à un certain moment de sa glorieuse histoire en la présente guerre, la fameuse huitième armée britannique ne comptait pas de divisions britanniques. Mais personne ne mettait en doute son droit de s'appeler une armée anglaise.

Rien ne serait plus facile que de donner au comité un grand nombre d'exemples de regroupements de corps d'armée, tirés de la présente guerre. Cette coutume, il va sans dire, n'est pas nouvelle. Beaucoup d'honorables députés se rappellent qu'au cours de la dernière guerre les formations canadiennes à la seconde bataille d'Ypres devinrent une partie de la deuxième armée anglaise. Seize mois plus tard, sur la Somme, le corps d'armée canadien formait une partie de la quatrième armée anglaise. A Vimy, le Corps canadien faisait partie de la première armée britannique. A Passchendaele, les troupes canadiennes combattaient au sein de la seconde armée britannique. En même temps, d'autres troupes canadiennes combattaient à titre de partie intégrante de la troisième armée britannique.

Dans mon cas, la batterie dont je faisais partie n'était même pas rattachée au corps d'armée canadien, mais au premier corps britannique. J'ai de bonnes raisons de m'en souvenir, car après la bataille de Passchendaele, j'ai pu obtenir une permission pour visiter l'Italie, ce qui était impossible pour ceux qui relevaient du corps canadien.

Au printemps de 1918, certaines troupes canadiennes furent réparties entre les première et troisième armées britanniques dans le voisinage de Vimy, tandis que d'autres forces canadiennes combattaient près d'Amiens avec la cinquième armée britannique. Il est aussi intéressant de rappeler que, en 1917, à Vimy, des troupes de la cinquième division britannique combattirent avec les divisions canadiennes comme faisant partie du Corps canadien. Je rappelle ces faits d'abord parce qu'ils appartiennent à l'histoire des armes canadiennes et aussi parce qu'ils illustrent très bien le principe qui préside au transfert des formations d'une armée à une autre, en conformité des exigences du combat.

Je veux profiter encore de l'indulgence du comité pour décrire en peu de mots l'organisation destinée à fournir des renforts à l'armée canadienne au Royaume-Uni et sur les théâtres réels de combat.

On appelle unités canadiennes de renfort l'organisation chargée d'assurer les renforts à l'armée canadienne au Royaume-Uni. Sous la direction d'un seul quartier général se groupent des unités ayant chacune un objectif précis, destinées à maintenir les troupes de renfort et à continuer leur instruction pour chacun des services et chacune des armes de l'armée. Naturellement, le nombre d'unités de renfort pour chaque arme ou service dépend du nombre de troupes de renfort qu'il faut maintenir. Il y a par exemple, plus d'une unité pour le Corps blindé et l'Artillerie. Les Ingénieurs, les Signaux et le Corps des services auxiliaires ont chacun une unité de renfort. Il y a une unité générale de renfort pour les services moins considérables et qui n'ont pas besoin d'une unité de renfort distincte.

Le caractère de l'organisation en vue de maintenir, les renforts d'infanterie et de les entraîner est quelque peu différent. Cette organisation est constituée de deux brigades d'entraînement de l'infanterie composée de régiments d'entraînement de l'infanterie, ayant chacun un bataillon de dépôt pour diriger les renforts et deux bataillons d'entraînement pour les former dans des conditions qui ressemblent le plus possible à celles de troupes en campagne. Chaque régiment détient, administre et forme des renforts pour des bataillons déterminés d'infanterie se trouvant en campagne.

Chaque mois, des renforts se dirigent du Canada vers les unités canadiennes de renfort établies au Royaume-Uni. Ces renforts varient suivant les besoins prévus outre-mer et, cela va sans dire, suivant les cales disponibles. Ils sont envoyés à l'unité de renfort ou au régiment de formation de fantassins auxquels on les destine. En débarquant, ils se dirigent directement vers ces unités.

A leur arrivée, l'unité de renfort vérifie le degré de formation qu'ils ont reçu. S'ils ont besoin d'un entraînement supplémentaire, ils le reçoivent avant de se rendre sur le théâtre de guerre. S'ils n'ont pas besoin d'un entraînement supplémentaire, ils font en sorte de conserver leur bonne forme et de maintenir

leur entraînement au même degré jusqu'à ce qu'ils soient appelés à se rendre sur un théâtre de guerre.

C'est l'officier général chargé des éléments canadiens des lignes de communications sur le théâtre de guerre qui fait venir les renforts du Royaume-Uni. Il convient peut-être d'expliquer que, pour faciliter les mouvements et le reste, le quartier général, qui doit, entre autres choses, voir aux renforts et qui est dirigé par cet officier général canadien que je viens de mentionner, est divisé en deux groupes désignés sous le nom de 1er et 2e échelons.

Les demandes de renforts que nous adresse le Royaume-Uni sont remplies hebdomadairement, ou plus fréquemment si la chose est nécessaire. Elles sont établies d'après les renforts estimatifs qu'il faut pour refaire le plein des réserves de chaque arme ou service en activité de combat ainsi que d'après les pertes éventuelles jusqu'à l'arrivée des renforts.

Sur le théâtre de guerre, il y a un groupe de renfort de la base canadienne qui se compose d'un nombre de bataillons de renfort. Ces bataillons servent à retenir les renforts et à les maintenir en état d'entraînement jusqu'à ce qu'ils soient appelés à l'action.

En plus des bataillons qui composent le groupe à la base, il y a un bataillon de renfort de campagne, normalement situé dans la zone occupée par un corps d'armée. Ce bataillon se subdivise en compagnies comprenant un nombre approprié de renforts pour chaque unité de chaque division et des troupes de corps.

A chaque quartier général de division et au quartier général du corps d'armée, il y a un officier qui représente l'officier du deuxième échelon de la base. Cet officier reçoit des unités une copie des rapports sur les pertes quotidiennes. Se fondant sur ces rapports, il demande des renforts au bataillon de renfort de campagne et en informe le deuxième échelon.

La présence des officiers représentant les organismes de renfort attachés aux formations de combat, qui peuvent formuler directement leurs demandes de renforts au bataillon de renfort de campagne, permet d'accélérer le mouvement des renforts, lesquels peuvent rejoindre leurs unités aussi rapidement que le permettent les facilités de transport. Leur mouvement vers l'avant dépend naturellement des conditions de la bataille à ce moment.

L'organisation des renforts pour les unités blindées diffère quelque peu. Dans ce cas, il faut que les renforts et les chars d'assaut qui remplacent ceux qui ont été avariés marchent de pair. En dirigeant leur char vers les lignes, les équipes de renfort doivent se faire la main au char qu'ils conduiront dans la bataille. Mais, si l'organisation diffère, le principe fondamental subsiste. Les renforts montent vers les lignes et viennent appuyer immédiatement les formations de combat.

L'organisation des renforts est comme un défilé ininterrompu. A mesure que des renforts montent au front, d'autres prennent leur place dans les unités avancées, tandis qu'un autre groupe part du Royaume-Uni pour rejoindre les unités à la base et qu'un quatrième contingent s'embarque du Canada pour l'Angleterre.

Grâce à sa flexibilité, l'organisation permet de combler immédiatement les vides des unités d'une division. Quel que soit le corps d'armée dans lequel sert une division, celle-ci est à même d'obtenir ses propres renforts. A ce propos, je tiens à faire remarquer que le renforcement des unités en campagne s'opère autant que possible avec les hommes d'une même région. Sauf en cas d'extrême urgence, les renforts provenant d'une certaine région du Canada joignent une unité de la même région sur le champ de bataille. En outre, sauf dans les cas d'urgence, qui surgissent parfois au cours des combats, un soldat qui a servi dans une unité, qui l'a quittée pour une raison ou pour une autre et qui plus tard rejoint le flot des renforts est versé dans sa propre unité primitive.

Finalement, je tiens à dire un mot au sujet des difficultés que l'on éprouve souvent à transporter des hommes vers les lignes lorsque le combat fait rage, surtout lorsqu'il s'agit d'un combat de manœuvres. Bien entendu, il n'est pas possible de combler immédiatement toutes les pertes. Il y a également le problème que présente l'assimilation des renforts aux unités de combat et l'effet qu'elle exerce sur le moral de l'unité. Tous les vétérans savent qu'aucune unité et qu'aucun commandant ne sont jamais satisfaits, tout d'abord des renforts qu'on leur envoie. Les vieux soldats savent également que si l'on choisit avec soin les hommes et qu'on leur donne une bonne formation, ils s'assimilent rapidement à l'unité et au bout de quelques jours ils sont devenus des vétérans prêts à critiquer les prochains renforts.

Armée stationnée au Canada.—J'en arrive maintenant à l'armée stationnée au Canada. Notre pays reste la base des opérations de l'armée canadienne outre-mer. C'est d'ici que lui viennent ses renforts, ainsi que les armes, les munitions, l'équipement et les fournitures nécessaires aux unités combattantes. On apprendra avec surprise sans doute que l'armée compte au Canada quelque 175,000 hommes et environ 13,000 femmes. A part les militaires hospitalisés et ceux qui atten-

dent leur libération, tous ces militaires sont occupés à des travaux que les conseillers de l'armée jugent essentiels à la poursuite des hostilités. Dans la plupart des cas il s'agit d'activités directement rattachées au soutien de l'armée d'outre-mer.

L'armée doit aussi, de concert avec les autres armes, protéger le pays et les régions avoisinantes, comme Terre-Neuve, contre les attaques directes, les raids par exemple. Au fur et à mesure que la zone de combat s'est éloignée, cette tâche a heureusement, perdu de son envergure et a exigé moins d'effectifs. Cependant, il nous faut maintenir des garnisons dans les régions côtières et dans les endroits plus vulnérables ou stratégiques si nous ne voulons pas courir de risques inutiles.

La principale tâche des effectifs stationnés au pays est donc de soutenir l'armée canadienne d'outre-mer. Il nous faut les hommes et les services nécessaires pour voir à l'enrôlement, à l'administration, à la discipline, aux soins médicaux et dentaires ainsi qu'à l'instruction et à l'expédition des renforts. De plus, l'armée a pour fonction d'organiser le personnel et les services chargés de recevoir, classer, conseiller et démobiliser ceux dont la vie militaire a pris fin. L'armée canadienne ne fabrique pas elle-même des armes, du matériel et des munitions, mais elle compte un nombre important de militaires chargés d'éprouver, d'inventer et d'améliorer les munitions, d'en accepter livraison des fabricants, de voir à les entreposer, à les distribuer et à les expédier à nos troupes d'outre-mer et aux armées de nos alliés qui utilisent les munitions canadiennes.

Au Canada, l'armée s'occupe de diriger et de surveiller des milliers de prisonniers de guerre. De plus, elle remplit certaines fonctions pour la marine et l'aviation, afin de faire meilleur usage de nos ressources humaines.

Les effectifs de l'armée canadienne sont répartis à peu près comme il suit:

1. Cinquante pour cent du total global des membres de l'armée au Canada s'occupent directement d'assurer le renfort de nos unités stationnées outre-mer.

a) Trente-cinq pour cent de nos militaires au Canada sont à l'entraînement comme troupes de renfort, destinées au service outre-mer. Vu que ce nombre représente des hommes à toutes les étapes de la formation, il est beaucoup plus considérable que celui des hommes qui ont terminé leur instruction et sont prêts à partir au premier signal.

b) Quinze pour cent des soldats stationnés au Canada constituent le personnel des centres d'instruction où les renforts pour outre-mer reçoivent leur formation. Dans cette proportion sont compris les instructeurs, le personnel administratif, les préposés aux travaux domestiques et au bien-être.

2. Environ 10 p. 100 des soldats au Canada constituent les troupes de combat et assurent la sécurité de notre base militaire nationale. Elles comprennent les militaires préposés aux ouvrages de défense côtière, ceux qui sont chargés des canons antiavions, etc.

3. Quinze pour cent des militaires au Canada sont affectés aux dépôts de recrutement et de licenciement, travaillent pour le compte de la marine et du corps d'aviation, gardent les prisonniers de guerre et les internés et sont affectés à divers autres emplois.

4. Le reste, c'est-à-dire quelque 25 p. 100 de tous les soldats au Canada constituent les personnels domestiques pour le reste de l'armée au Canada, y compris les préposés aux services médicaux et dentaires, à la prévôté, aux approvisionnements, aux machines et à leur entretien, ainsi que les services des payeurs, des aumôniers, etc.

Ces chiffres démontrent que la majeure partie de l'armée au pays n'est pas affectée à ce qu'on comprend vaguement par "défense territoriale". Les troupes affectées aux opérations de combat forment actuellement moins de 10 p. 100 des effectifs totaux et on continue à réduire cette proportion. L'armée au pays est surtout affectée aux services essentiels qui tendent directement à aider et à soutenir l'armée d'outre-mer.

Le très grand nombre des soldats employés au Canada (exception faite de ceux qui sont à l'instruction comme renforts pour outre-mer) comprend les plus âgés, ceux qui appartiennent aux catégories médicales inférieures ou bien les membres du C.F.A.C. Le Gouvernement et les autorités militaires ont adopté depuis longtemps une ligne de conduite de retirer des unités stationnées au pays ceux qui sont aptes à servir outre-mer à mesure qu'on a besoin d'eux, et aussi rapidement qu'on peut les remplacer par les militaires de catégories inférieures.

Il est peut-être opportun de mentionner ici un fait qu'on semble avoir très peu saisi au pays, c'est-à-dire, que jamais au cours de la présente guerre il y eut au pays plus du tiers des soldats dans la réserve, ou ce qu'on appelle la défense territoriale. Du nombre des soldats actuellement au pays, il y a environ 35,000 conscrits et 140,000 militaires du service général.

L'effectif de l'armée.—Passons maintenant à l'effectif de l'armée et aux changements qu'on lui a fait subir au cours de la dernière année financière.

Pour ce qui est de l'armée d'outre-mer, des raisons de sécurité m'empêchent de faire plus que donner une idée d'ensemble, mais dans le

cas de l'armée stationnée au Canada et dans les territoires adjacents à notre pays, je puis fournir un peu plus de détails.

Les effectifs de l'armée d'outre-mer, c'est-à-dire, de celle qui se trouve dans le Royaume-Uni et sur le contient européen, sont passés durant l'année financière d'environ 240,000 à environ 285,000 hommes.

Près de la moitié de ce surplus d'environ 45,000 hommes comprend des soldats employés ou gardés en réserve comme renforts. Le reste comprend des soldats hospitalisés et d'autres non inclus dans les effectifs. Des augmentations dans ces catégories sont à prévoir étant donné les opérations auxquelles l'armée a pris part au cours de l'année.

L'accroissement a été effectué par l'envoi outre-mer d'environ 80,000 soldats. Ainsi que la Chambre l'a appris en février de l'an dernier, on avait projeté de n'envoyer outre-mer que 48,000 hommes durant l'année financière. Le comité reconnaîtra, j'en suis sûr, l'ampleur de l'effort qui a été accompli afin que pussent être envoyées outre-mer, au cours de l'année financière, un nombre d'hommes dépassant de deux tiers le chiffre d'abord prévu.

L'armée d'outre-mer comprend environ 2,000 infirmières militaires et d'autres membres des services d'infirmerie et environ 1,500 membres de la division féminine de l'armée sont employées dans le Royaume-Uni mais quelques-unes se trouvent dans des régions encore plus éloignées. Les infirmières sont en service dans les hôpitaux tant au Royaume-Uni que sur les théâtres de guerre.

Je n'ai pas l'intention pour le moment de fournir des détails sur la situation actuelle au point de vue des renforts mais j'y reviendrai plus tard au cours de mon exposé.

Quant à l'armée qui se trouve au Canada et dans les territoires environnants, le ministre de la Défense nationale de l'époque, en présentant à la Chambre ses crédits en février 1944, a déclaré qu'elle comptait plus de 215,000 hommes. A l'heure actuelle, les effectifs de l'armée au Canada et dans les territoires environnants s'établissent à environ 175,000, plus environ 9,000 autres qui, tout en faisant partie de l'armée, ont obtenu un congé prolongé pour aller travailler sur les fermes, dans les mines ou dans diverses industries essentielles. La diminution de 40,000, c'est-à-dire de 215,000 à 175,000, s'explique comme suit: 80,000 hommes ont été envoyés outre-mer et environ 55,000 ont été rayés des effectifs pour divers motifs, ce qui fait une diminution brute de 135,000 hommes.

Par ailleurs, le nombre des enrôlements s'est élevé à près de 65,000 et environ 30,000 hommes sont revenus d'outre-mer, ce qui donne une augmentation gloale de 95,000 laissant une diminution nette d'environ 40,000 hommes.

Sur les 175,000 hommes qui forment maintenant les effectifs territoriaux, 15,000 environ sont dans des unités combattantes et quelque 80,000 s'occupent d'entraînement ou font partie d'unités auxiliaires. Il y a un an, ces chiffres étaient de 55,000 et 75,000 respectivement.

Le total des deux chiffres est la véritable base de comparaison, étant donné qu'on a reclassifié certaines unités, considérées autrefois comme unités combattantes et qui sont devenues des unités auxilaires. Ainsi, les unités d'entretien dans les régions côtières étaient l'an dernier presque toutes classées comme unités combattantes, puisque leurs fonctions se rapportaient surtout à l'entretien des troupes combattantes des unités d'infanterie et d'artillerie de ces régions. Etant donné la réduction des défenses par suite de changements d'ordre stratégique, ces unités d'entretien sont devenues en grande partie des unités auxiliaires et elles sont maintenant classées en conséquence.

En tout, il y a dans les unités combattantes et les unités auxiliaires 95,000 hommes, soit 35,000 de moins que l'an dernier.

On ne cesse de libérer du service au Canada le plus grand nombre possible de sujets aptes afin qu'ils puissent se rendre outre-mer comme renforts. Exception faite des officiers, le nombre d'hommes d'âge militaire, dont l'état physique les rend aptes à servir comme fantassins outre-mer et qui font encore partie des unités combattantes et des unités auxiliaires n'est plus que de 21,000 environ et beaucoup d'entre eux ont déjà servi outre-mer. Ce chiffre comprend les membres de certaines unités d'infanterie qu'il n'a pas encore été possible de relever de leurs opérations militaires, soit au Canada soit dans diverses îles de l'Atlantique, ainsi que les membres de certaines unités occupées à des épreuves sous un climat froid. Dès que ces unités pourront être relevées de leur tâches, ceux qui en font partie et qui sont aptes au combat seront envoyés outre-mer comme renforts.

Le comité comprendra, cela va sans dire, qu'il nous faut garder au Canada, pour fins d'entraînement, pour les besoins de la prévôté et pour d'autres tâches spéciales, un certain nombre d'hommes répondant aux normes physiques les plus élevées. En outre, nous devons garder au pays un certain nombre de sous-officiers brevetés et de techniciens, même s'ils appartiennent à une catégorie médicale leur permettant de prendre du service outre-mer. Quoi qu'il en soit, ces hommes seront envoyés outre-mer dans la mesure où on pourra les remplacer par des soldats revenus d'outre-mer.

Quant au nombre de ceux qui suivent actuellement la filière de l'entraînement, c'est-à-dire ceux qui subissent l'instruction dans les divers centres et écoles de formation du pays et ceux qui, récemment, ont été engagés ou se sont enrôlés dans les dépôts régionaux, il est d'environ 65,000. Dès que ces hommes auront terminé leur entrainement, ils iront renforcer notre armée outre-mer. Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas aptes au service outre-mer seront versés dans des unités au Canada où on les emploiera suivant leurs aptitudes. Chaque fois que la chose sera possible, ils serviront à libérer pour service outre-mer des hommes aptes à ce service.

Dans les dépôts de district, en plus des hommes nouvellement versés dans l'armée qui sont puisés dans le cycle d'entraînement, il y a environ 15,000 hommes. Ces hommes sont dans ce qu'on appelle les ailes d'estimation ,de placement et de rétablissement. Elles comprennent les hommes qui, revenus d'outre-mer, sont stationnés aux dépôts de district pendant leur congé de débarquement. Lorsque le congé est expiré ils se présentent à leurs dépôts respectifs; ou bien on leur trouve un emploi convenable, ou bien on les libère. Les hommes des unités au Canada qui sont libérés, ou ceux qui sont trouvés inaptes à suivre des cours ou à occuper l'emploi qu'ils avaient, peuvent être stationnés aux dépôts jusqu'à ce qu'on leur trouve un autre emploi ou qu'ils soient versés dans la vie civile.

En plus des 175,000 hommes dont j'ai fait mention, il y a à peu près 1,000 aides-infirmières et autres membres du service infirmier, et environ 12,000 membres de la division féminine de l'armée canadienne.

Le ministère emploie aussi près de 10,000 civils à temps continu dans les établissements militaires. Ces civils remplissent plusieurs positions qu'il aurait autrement fallu confier à des hommes des catégories supérieures.

Au nombre des 175,000 hommes dans l'armée au Canada et les territoires adjacents il y a, je le répète, environ 35,000 mobilisés de la L. M. R. N. De plus, 6,000 des 9,000 hommes en congé prolongé sont des mobilisés de la L.M.R.N.

Les 35,000 hommes levés sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales sont répartis dans les diverses unités qui constituent l'armée au Canada. Il y en a dans tous les centres d'instruction du pays, dans tous les dépôts, et dans presque toutes les unités combattantes ou auxiliaires et dans les nombreuses unités qui servent dans les îles au large du littoral atlantique et sur le territoire du Labrador.

Le comité me pardonnera, je l'espère, d'insister sur ce point, mais en dépit de déclarations répétées, certains milieux semblent encore partager l'opinion erronée que les hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales forment un corps séparé et distinct des autres troupes. Il n'en est pas ainsi; ces mobilisés ne sont pas séparés et concentrés dans un ou plusieurs camps, mais, je le répète, ils sont disséminés dans toute l'armée au Canada.

Les chiffres concernant les hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales en novembre dernier ont été publiés d'une façon très détaillée. A cause de l'intérêt que ces chiffres inspirent, j'en suis sûr, aux membres du comité, j'ai fait faire un tableau comparé des effectifs à cette date et des effectifs actuels. Avec le consentement du comité, j'insérerai ces tableaux au hansard. Les voici, avec les données en chiffres ronds:

TABLEAU N° 1

Effectif des troupes recrutées en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales—Canada et territoires adjacents (sauf ceux qui sont en congé prolongé)

	30 septembre 1944		31 mars 1945	
Genre d'unités	Effectif total	Aptes à l'infanterie	Effectif total	Aptes à l'infanterie
Unités combattantes	31,100	2,600	7,500	5,000
Unités auxiliaires	15,500	8,000	12,500	5,000
A l'instruction	11,200	8,000	12,500	10,000
Dans les dépôts	2,200	....	2,500	....
Total	60,000	42,000	35,000	20,000

TABLEAU N° 2

Effectif des troupes recrutées en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales—Canada et territoires adjacents (sauf ceux qui sont en congé prolongé)

	30 septembre 1944		31 mars 1945	
District d'enrôlement militaire	Effectif total	Aptes à l'infanterie	Effectif total	Aptes à l'infanterie
1, 2 et 3—Ontario	15,000	10,250	8,200	4,600
4 et 5—Québec	22,800	16,300	14,200	8,000
6 et 7—Maritimes	4,300	2,600	2,500	1,200
10, 12 et 13—Prairies	13,800	10,000	8,100	5,000
Région du Pacifique (Col.-Britannique)	4,100	2,850	2,000	1,200
Total	60,000	42,000	35,000	20,000

TABLEAU N° 3

Effectifs des troupes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales—Canada et territoires adjacents (sauf ceux qui sont en congé prolongé)

Année d'enrôlement:	30 septembre 1944 Effectifs totaux	31 mars 1945 Effectifs totaux
1941	6,200	3,200
1942	25,400	13,600
1943	17,900	9,200
1944 et 1945	10,500	9,000
Total	60,000	35,000

Le tableau I indique que ces 35,000 hommes se répartissent à peu près comme suit: 7,500 dans les unités combattantes, 12,500 dans les unités auxiliaires, 12,500 à l'instruction et 2,500 dans les dépôts. Des 20,000 aptes à l'infanterie, il y en a 5,000 dans les unités combattantes, 5,000 dans les unités auxiliaires et 10,000 à l'instruction. Conformément à la ligne de conduite adoptée, le nombre de sujets aptes à l'infanterie versés dans les unités combattantes et les unités auxiliaires sera réduit davantage et ces hommes serviront de renforts.

Le tableau II indique que les effectifs actuels se répartissent ainsi: 8,200 de l'Ontario; 14,200 de Québec; 2,500 des provinces Maritimes; 8,100 des provinces des Prairies et 2,000 de la région du Pacifique.

Je dois ajouter que ces statistiques sont compilées par districts militaires. Ainsi, la répartition entre les provinces n'est qu'approximative car le district militaire n° 10 comprend une partie de l'Ontario et le district militaire n° 3 une partie du Québec.

Le tableau III indique que sur les 35,000 hommes qui font actuellement partie des effectifs, 3,200 se sont enrôlés en 1941; 13,600 en 1942, 9,200 en 1943 et 9,000 en 1944 et 1945.

Ainsi qu'on l'annonçait ici même l'an dernier, nous projetions d'ajouter à nos effectifs, soit par l'enrôlement volontaire soit en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, 5,000 recrues par mois soit au total 60,000 durant l'année terminée le 31 mars dernier. Cet objectif, nous l'avons atteint et même légèrement dépassé.

Ces enrôlements au nombre de plus de 5,000 par mois durant l'année financière ne représentent pas une réduction équivalente de notre main-d'œuvre. Les licenciements se faisaient au rythme de près de 4,000 par mois, ce qui laisse une réduction nette des effectifs civils d'un peu plus seulement de 1,000 par mois, soit d'environ 15,000 pour l'année entière.

Un certain nombre des licenciés ont été placés dans une catégorie médicale inférieure et d'aucuns ne pouvaient s'adonner à des travaux aussi lourds qu'avant leur enrôlement. Il n'en reste pas moins que ces 45,000 hommes retournés à la vie civile constituent un apport important à la main-d'œuvre canadienne.

[M. Abbott.]

Au début de la dernière année financière, nous comptions au Canada plus de 55,000 hommes classés comme combattants, dont plusieurs pouvaient, au besoin, être envoyés outre-mer comme renforts à l'armée canadienne.

On sait que le besoin s'en est présenté et, avant comme après l'adoption du décret C.P. 8891, plusieurs de ces unités sont allées combler les vides créés dans nos rangs outre-mer.

Je ne saurais terminer mes observations sur l'armée que nous maintenons au Canada sans m'arrêter au rôle de l'armée de réserve. Ce rôle est bien connu, et il me suffira de dire que le Gouvernement se rend parfaitement compte qu'il n'est pas facile pour des hommes, dont un grand nombre sont assez avancés en âge et tenus de subvenir aux besoins de leurs familles ou sont employés à des tâches civiles fatigantes et exténuantes du temps de guerre, de consacrer leurs veillées et leurs congés à l'armée de réserve. Il est toutefois important qu'ils continuent à se dépenser pour ce service. Ils contribuent de façon précieuse à maintenir l'intérêt général de notre population à l'armée canadienne et à ses fonctions et aux choses militaires; ils donnent aux citoyens du pays un exemple nécessaire de vigilance, surtout à nos jeunes qui souvent s'enrôlent dans l'armée active après un stage de peu de durée dans l'armée de réserve. Ceux qui ont pris part aux travaux de l'armée de réserve et continuent de le faire méritent notre reconnaissance pour leur excellente contribution à l'effort de guerre canadien.

Les renforts.—J'en arrive à la situation relative aux renforts et aux événements qui se sont déroulés depuis la session spéciale de novembre et décembre derniers.

Je ne puis révéler en séance publique le nombre exact de nos renforts, mais je puis dire qu'à l'heure actuelle la situation à leur égard est, dans l'ensemble et dans l'infanterie en particulier, bien meilleure que nous ne l'avons prévu dans les chiffres estimatifs fournis à la Chambre en séance secrète.

A la fin de mars la proportion de nos renforts d'infanterie complètement formés, en bon état et disponibles dans les théâtres d'opérations ou dans le Royaume-Uni était au delà de 75 p. 100 supérieure à celle que nous avons prévue dans les plans soumis à la Chambre

en séance secrète. Nous avons en outre à l'instruction dans le Royaume-Uni plus de renforts d'infanterie que nous ne comptions en avoir.

Si la situation de l'infanterie est meilleure que nous ne l'avons prévue c'est surtout, bien entendu, parce que nos pertes sont inférieures à nos prévisions, bien qu'elles aient été contrebalancées en partie par une plus grande fréquence de maladie et d'autres pertes ne résultant pas de combat et provenant des conditions extraordinairement difficiles dans lesquelles se sont trouvées nos troupes de combat. Bien que nos pertes aient été moins nombreuses, nos envois prévus de renforts outre-mer ont été non seulement pleinement maintenus mais dépassés dans une bonne mesure.

Je vais m'efforcer maintenant d'exposer d'une façon assez détaillée au comité ce qui s'est passé depuis l'adoption du décret C.P. 8891.

La première mesure consistait à choisir les bataillons qui partiraient en renforts outre-mer. Il fallut faire abstraction de certains bataillons, ou du moins renoncer à les y envoyer tout de suite, parce qu'ils étaient de garnison à la Jamaïque, et à Terre-Neuve tandis que d'autres avaient déjà été désignés pour les exercices en climats froids, qui se sont tenus dans le nord de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Des unités qui restaient, on dut naturellement en garder quelques-unes pour assurer au pays le service de défense requis. Il s'agissait donc de décider quelles seraient les unités qui partiraient et lesquelles resteraient.

Bien que certaines unités devaient être gardées au pays, les aptitudes physiques requises dans celles-ci ne sont pas aussi élevées que celles qu'on exige pour les unités de combat outre-mer, et dans la mesure où on pouvait s'en passer ici les militaires d'une catégorie élevée furent mutés de ces unités à celles qui partaient comme unités de renfort.

Le choix des unités a été fait par l'état-major général, après consultation de l'officier général commandant (en chef) de la région du Pacifique, parce que la plupart de ces unités y étaient stationnées.

Pour trouver les 10,000 autres militaires qu'il fallait envoyer avant la fin de janvier, on décida que dix unités partiraient avec un effectif de 1,000 hommes chacune. Ce chiffre est environ 25 p. 100 supérieur à l'effectif normal d'un bataillon d'infanterie.

Le premier contingent qui a quitté le Canada comprenait l'état-major de la 14ième brigade, les Oxfords Rifles, le régiment d'infanterie légère de Winnipeg, les Royal Rifles of Canada, les St. John Fusiliers et les Prince of Wales Rangers.

Le deuxième contingent, parti une semaine après le premier, comprenait l'état-major de la 15ième brigade, les Fusiliers de Sherbrooke, le Régiment de Joliette, le Régiment de Châteauguay, les Fusiliers du Saint-Laurent et les Highlanders de l'Ile du Prince-Edouard. Il y avait en outre les Irish Fusiliers et le régiment de Midland.

Bien que les noms de ces diverses unités indiquent leurs endroits d'origine, je dois préciser que leurs effectifs avaient été tirés, dans chaque cas, de plusieurs districts militaires.

Depuis lors, le 31ième régiment de reconnaissance (Alberta) et le régiment de Dufferin et Haldimand sont aussi partis pour outremer.

Une unité qui était en service à Terre-Neuve au moment de l'adoption du décret C.P. 8891 a maintenant été remplacée par une autre formée en grande partie d'hommes appartenant à des catégories médicales inférieures. L'unité ainsi remplacée est présentement au Canada et elle sera éventuellement envoyée outre-mer.

Les soldats attachés à des unités chargées d'effectuer des épreuves d'endurance contre le froid devront aussi partir bientôt pour outremer. Une de ces épreuves a déjà été terminée, mais l'autre, au cours de laquelle on se propose d'observer les effets de la température printanière, se poursuivra pendant quelque temps encore.

En tout, le nombre de ceux à qui on a fait savoir qu'ils seraient envoyés outre-mer comprenait près de 18,000 subalternes parmi lesquels se trouvaient un peu plus de 14,500 hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Le 16 janvier, on a déclaré n'avoir aucune nouvelle de 6,311 hommes parmi ceux qui avaient reçu ordre de se présenter pour le premier ou le deuxième départ. A la fin de mars, 1,993 d'entre eux s'étaient livrés ou avaient été appréhendés. Après enquête, on a constaté que 639 autres se trouvaient à l'hôpital ou ayaient quelque motif d'absence, ce qui laissait un total de 3,679 dont on restait sans nouvelles.

Parmi ceux qui ont reçu instruction de se présenter pour le troisième départ, 736 ont été portés absents et on ignorait où ils se trouvaient au moment de l'embarquement. Depuis, 339 d'entre eux se sont livrés ou ont été appréhendés, ce qui laisse 397 hommes dont on reste sans nouvelles.

Quant à ceux qui avaient été désignés pour le quatrième départ, 13 ne se sont pas présentés et étaient portés absents au moment de l'embarquement. Depuis lors, 7 d'entre eux se sont livrés ou ont été appréhendés, ce qui laisse un total de 6 hommes dont on est sans nouvelles.

En résumé, à la fin de mars, il y avait encore 4,082 absents.

La répartition approximative de ces hommes d'après les districts militaires où a eu lieu leur enrôlement s'établit comme suit:

District d'enrôlement	Nombre
1, 2 et 3 (Ontario)	450
4 et 5 (Québec)	2,400
6 et 7 (Provinces maritimes)	100
10, 12 et 13 (province des Prairies)	1,000
Région du Pacifique	150
Total	4,100

Les détails ci-dessus s'appliquent aux unités qu'on désigne parfois sous l'appellation vague d'unités enrôlées sous l'empire de la L.M.R.N. Comme on l'a déjà dit, environ 20 p. 100 des effectifs de ces unités se composent d'hommes enrôlés pour service n'importe où.

Outre les hommes appelés sous l'empire de la L.M.R.N. et envoyés outre-mer par unités, des renforts ont également été recrutés parmi ceux qui sont à l'entraînement.

Le nombre global des hommes enrôlés sous l'empire de la L.M.R.N. et envoyés outre-mer jusqu'à la fin de mars s'élève à 11,836. Voici les chiffres pour les divers districts militaires:

Districts militaires nos 1, 2 et 3 (Ontario)	3,466
Districts militaires nos 4 et 5 (Québec)	2,391
Districts militaires nos 6 et 7 (Provinces maritimes)	888
Districts militaires nos 10, 12 et 13 (provinces des Prairies)	3,899
Région du Pacifique	1,192
Total	11,836

En outre, plus de 2,400 hommes qui étaient, en octobre dernier, des conscrits en vertu de la L.M.R.N. se sont depuis rendus outre-mer à titre de membres du service général. Ainsi le total dépasse les 14,000 hommes de renfort additionnels provenant des conscrits en vertu de la L. M. R. N. que nous nous attendions à envoyer outre-mer avant la fin de mars.

Depuis le 1er novembre, le nombre des conscrits qui ont passé à l'armée active est de 10,279. Quant aux nouveaux enrôlements dans l'armée constituée sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources natio nales ils se chiffrent par 4,626.

Enfin, monsieur le président, pour compléter la statistique que je viens de fournir au comité, il y a lieu, je crois, de dire que les engagements et les enrôlements dans l'armée canadienne depuis septembre 1939 dépassent 700,000 militaires de tous grades, y compris plus de 20,000 femmes. Ce chiffre se compare avantageusement aux engagements et enrôlements de la dernière guerre, dont le total approximatif fut de 619,000.

Au cours des remarques qui précèdent, je me suis efforcé de fournir au comité tous les détails qui m'ont semblé de nature à l'intéresser. Mais s'il reste des chiffres que l'on désire et qui peuvent être divulgués sans danger pour notre sécurité, je les fournirai. Je regrette d'avoir été aussi long. Je reconnais mon impuissance à décrire les hauts faits de notre armée ainsi que la situation actuelle. Toutefois, à mon titre d'ancien soldat,—bien humble je le sais,—je me suis réjoui de l'occasion qui m'était offerte de parler au nom de l'armée canadienne. C'est une armée magnifique, dont nous avons tous raison d'être fiers. Elle a su maintenir les traditions qu'avait établies notre corps d'armée durant la dernière guerre. Elle nous vient de toutes les parties du Canada. Chaque province, chaque ville, chaque village et même chaque hameau y compte des représentants. Nombreux sont ceux qui ont contribué à sa création, mais j'estime que certains de nos concitoyens y ont joué un rôle tout particulier. Je veux parler du ministre actuel de la Défense nationale (M. McNaughton) et de son prédécesseur immédiat, l'honorable député de Prince (M. Ralston). Il ne m'appartient sûrement pas de comparer les rôles que ces deux Canadiens éminents ont joués, mais je puis dire et j'affirme que leur contribution a été de tout premier plan et qu'elle leur a valu la reconnaissance de tous leurs compatriotes, hommes, femmes et enfants.

M. DIEFENBAKER: Il est toujours difficile de prendre la parole à la suite d'un ministre ou d'un adjoint parlementaire qui a prononcé un discours aussi détaillé que celui que nous venons d'entendre. Toutefois, je crois exprimer les sentiments de tous mes collègues de la Chambre en félicitant l'adjoint parlementaire du tableau précis et complet qu'il nous a fait des problèmes de l'armée et de la situation des renforts en général.

Ce soir, je n'ai pas de discours préparé, mais je désire poser quelques questions qui découlent des observations de l'honorable député, afin d'élucider certains points qui ont inquiété le public depuis quelques mois et qui, même après l'exposé de l'adjoint parlementaire, restent sans explication.

Quand il parle avec tant d'orgueil de l'armée canadienne et de ses exploits, il se fait l'écho des honorables députés de tous les angles de la Chambre. Notre armée accomplit à l'heure actuelle des exploits qui lui ont mérité des éloges dans toutes les Nations Unies.

En l'entendant faire l'exposé de l'organisation originale prévue pour notre armée, j'ai exprimé l'espoir, comme je l'ai fait il y a près d'un an et demi, que dans un avenir prochain les forces canadiennes d'outre-mer constitueraient une véritable armée canadienne et que nos hommes seraient réunis en un seul

corps et ajouteraient aux exploits accomplis outre-mer par les Canadiens non seulement au cours du présent conflit mais aussi au cours du précédent.

J'ai dit tantôt que certaines questions étaient restées sans explication, que certaines choses ont troublé l'esprit public. La question des ressources humaines reste toujours au premier plan et des événements récents ont intensifié l'intérêt que la population portera à l'étude du rapport de l'honorable député. Le discours que le premier ministre a prononcé hier et la série d'événements commencée en novembre dernier exigent qu'ils soient mieux élucidés que ne l'a fait ce soir l'honorable député. Ce n'est pas par manque d'égards que je parle du maintien en fonctions du ministre de la Défense nationale après la défaite qu'il a subie dans la circonscription de Grey-Nord; du renvoi ou de la démission forcée du major général Pearkes, Croix de Victoria, l'un des grands héros du Canada; des incidents qui se sont produits dans diverses régions du pays et qui ont abouti à la récente affaire de Drummondville; des graves manquements à la discipline révélés par le fait que sur 18,000 hommes destinés à aller outre-mer il y en a encore aujourd'hui 4,082 qui restent introuvables; de la continuation dans notre pays d'une politique d'inégalité de service et de sacrifice. Toutes ces choses et d'autres encore ont, dans leur ensemble ou séparément, fait surgir des doutes graves dans les esprits, doutes qui disparaîtront si l'honorable député en donne une plus complète explication.

Il y a une chose qu'il n'a pas mentionnée ce soir, c'est que depuis quelques mois, un grand nombre d'hommes en service outre-mer depuis cinq ans sont revenus en congé au pays. Voilà une chose digne de louange. L'idée vint en premier lieu d'honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, lorsque nous déclarâmes que nous étions d'avis que les militaires outre-mer depuis le plus longtemps devraient avoir l'occasion de revenir dans leur famille.

J'aborde maintenant la question des absences. Ces jours derniers, on a posé des questions sur ces absences, et sur les mesures prises pour arrêter ceux qui ont délibérément bravé les lois du pays. J'affirme qu'on n'a pris aucune mesure sérieuse pour appliquer la loi à leur égard, et à titre d'exemple je vais parler de quelque chose qui s'est passé dernièrement.

L'on m'a rapporté que la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, tout en ayant reçu l'ordre de rechercher les insoumis ainsi que d'assurer l'égalité de tous devant la loi, a reçu, depuis le malheureux incident survenu récemment et le procès qui a suivi l'arrestation d'un homme qui avait enfreint la loi, un mémoire l'empêchant de remplir son devoir à cet égard. Je parle d'une directive donnée, si je ne me trompe, à la Royale Gendarmerie l'empêchant en fait de mettre la loi en vigueur sous ce rapport.

Je crois comprendre que ce mémoire a été remis à la Royale Gendarmerie il y a plusieurs mois et se lit ainsi:

> Tous les membres de la force devraient se familiariser avec le Code criminel et le livre d'instruction C.I.D. relativement à l'usage d'armes à feu dans l'exercice de leurs fonctions policières. Si à cause de l'usage d'armes les membres de la force sont traduits devant les tribunaux, les membres en question sont totalement responsables de leurs actes et doivent, le cas échéant, payer eux-mêmes leurs avocats.

Or, monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une grave question. On demande à ces hommes de retrouver les absents et de les ramener à leur unité; cependant, on les avertit que s'il leur est nécessaire d'avoir recours à la force, c'est-à-dire aux armes à feu, ils en assumeront toute la responsabilité et auront à répondre de leurs actes et payer eux-mêmes leurs avocats.

M. MAYBANK: Existe-t-il une différence entre ces instructions et celles qui sont généralement données aux officiers de police?

M. DIEFENBAKER: Ce sont là, comme je l'ai dit, les instructions qu'on a données il y a quelques mois dans un mémoire adressé aux intéressés.

M. MAYBANK: Ne s'agit-il pas des instructions habituelles?

M. DIEFENBAKER: Je tente d'établir une démonstration; si mes honorables amis ne sont pas de mon avis ils auront l'occasion de me répondre plus tard.

M. CLEAVER: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

M. ROSS (Moose-Jaw): Ne vous préoccupez pas des insinuations et venez-en au point.

M. DIEFENBAKER: Je ne me permets jamais d'interrompre les honorables députés et j'écoute leurs arguments; par conséquent je puis leur demander de se montrer envers moi aussi courtois que je le suis toujours envers eux. Que ces instructions soient ou non les mêmes que celles que l'on donnait auparavant, il n'en reste pas moins, à mon sens, que c'était la première fois qu'elles étaient émises, précisément en un temps où les agents de la sûreté ont besoin de l'appui et de l'approbation unanime du peuple canadien et doivent être revêtus des pouvoirs les plus étendus dans l'exercice de leurs fonctions.

L'hon. M. ST-LAURENT: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire de qui, à ce qu'il croit, émanaient ces instructions? Par qui furent-elles données?

M. DIEFENBAKER: Elles furent données à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada.

L'hon. M. ST-LAURENT: L'honorable député voudrait-il me dire quels sont les renseignements qu'il possède quant à la source dont provenaient ces instructions?

M. DIEFENBAKER: Le ministre me demande la source de ces renseignements. De mon côté, je lui demande si l'on a donné ces instructions.

L'hon. M. ST-LAURENT: Je ne saurais dire. Personne n'a donné d'instructions sauf le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada; il les a données de son propre chef en se fondant sur son expérience dans l'administration de ce corps. Le ministre responsable à la Chambre ne connaissait rien jusqu'à ce moment-ci des instructions que vient de lire l'honorable député.

M. DIEFENBAKER: Nonobstant cette circonstance, j'ai fait allusion aux instructions qui ont été données, ainsi qu'on me l'a appris. Au sujet de la punition des coupables, le ministre veut-il dire qu'on s'est sérieusement efforcé d'appliquer les règlements relatifs à la mobilisation en vigueur au pays, quand on songe au nombre d'absences injustifiées qu'a révélées ce soir l'adjoint parlementaire du ministre? Peut-on dire qu'on a cherché sérieusement à appliquer la loi, alors qu'en 1944, 4,503 hommes seulement furent punis pour ne pas s'être conformés aux règlements et que, de ce nombre, la moitié furent accusés de l'infraction relativement légère d'avoir négligé de signifier leur changement d'adresse aux fonctionnaires chargés de la mobilisation? Dans 980 cas, l'accusation fut retirée quand les hommes manifestèrent le désir de se conformer à la loi.

Tous conviendront, le ministre comme les autres, que si une loi mérite l'appui de la population canadienne, elle mérite aussi l'appui de ceux qui sont chargés de l'appliquer. Je constate que l'adjoint parlementaire ne nous a pas dit ce qu'on avait fait de ceux qu'on a arrêtés. Je me rappelle que dans une de ses déclarations, le général McNaughton avait informé la population que les coupables allaient être punis, que ceux qui s'absentaient pour plus de 21 jours seraient punis comme déserteurs. A cet égard, je prie l'adjoint parlementaire de fournir à la Chambre et au pays tous les renseignements touchant les punitions infligées à ceux qui ont délibérément enfreint la loi du pays.

M. ABBOTT: C'est se que nous allons faire.

L'hon. M. MITCHELL: Je pourrais peut-être dire à l'honorable député pourquoi nous avons fait grâce à un certain nombre d'entre eux.

[L'hon. M. St-Laurent.]

M. DIEFENBAKER: Le nombre de ceux qui ont été acquittés est certes extraordinairement élevé. Si le Gouvernement entend faire respecter la loi, s'il désire vraiment punir les coupables, pourquoi ne rend-on pas publics les noms de ceux qui ont délibérément fait fi de la loi, afin que la population puisse les connaître? Il faut faire comprendre aux transgresseurs de la loi qu'ils seront punis à la fin de la guerre, peu importe le moment où on les retrouvera ou celui qu'ils choisiront pour retourner à la maison. Autrement dit, le moment est venu de nous donner l'assurance que la loi va être mise en vigueur.

Le degré et l'étendue des désertions démontrent bien le manque de fermeté, comme ils démontrent l'indifférence de l'opinion publique. En pleine guerre et les circonstances étant ce qu'elles sont aujourd'hui, 4,082 hommes sur un total de 18,000 entraînés pendant deux ou trois ans n'ont pu être retrouvés et 6,300 du premier contingent qui devait se rendre outre-mer ne se sont pas présentés à l'embarquement. C'est un sérieux état de choses, dont les répercussions se font sentir au cœur même du pays. Nous sommes en face d'un délit que très peu d'entre nous aurait cru possible en temps de guerre.

Mes observations précédentes ont porté sur la mise en vigueur de la loi et sur la nécessité de nous donner l'assurance que l'on ne négligera rien pour faire respecter la loi. Je passe maintenant à une autre question qui a déjà été étudiée à la Chambre. Il faut y revenir car, en dépit des protestations qui se sont élevées dans le passé, le Gouvernement continue toujours à suivre la même ligne de conduite. Pour nous, il n'y a qu'un moyen d'unir les Canadiens, et c'est de réaliser l'égalité de sacrifices dans tout le Dominion. A l'aide de quelques données récentes, je me propose de montrer que, même actuellement, on ne s'efforce guère sérieusement d'appliquer la loi sur la mobilisation des ressources nationales avec équité et justice.

Nous ne pourrons espérer cimenter l'union canadienne que lorsque dans tout le pays tous les citoyens se sentiront égaux devant la loi. J'affirme sans hésiter, après avoir entendu les renseignements que l'honorable député nous a communiqués ce soir, que depuis que le présent régime est aux affaires, il ne s'efforce pas, il ne s'est jamais efforcé d'assurer cette égalité devant la loi. J'ai souligné, en 1941, les injustices commises dans les appels militaires, mais on a pu prétexter alors qu'on n'en savait rien. Etait-ce coïncidence en 1942, mais il n'y avait pas alors égalité. Mais lorsque les mêmes injustices se sont répétées en 1943, puis en 1944, puis enfin en 1945, sur la foi des derniers rapports, notam-

ment *Canada en guerre*, numéro 44, de février et mars 1945, je dis que le gouvernement cherche délibérément, avec pleine connaissance de cause, à ne pas appliquer la loi du pays avec égalité, courage et justice dans toutes les parties du Dominion.

Lorsque les Chambres se sont réunies en novembre dernier, et que nous avons appris que, sous l'empire d'un décret du conseil, 16,000 mobilisés de la L.M.R.N. seraient envoyés outre-mer, nous, de l'opposition, nous avons cherché à obtenir du Gouvernement l'assurance qu'il y aurait égalité dans le choix de ces hommes, que la distribution en serait faite justement partout. L'honorable député de Souris a posé au général McNaughton, sur le parquet de la Chambre, une question que le hansard reproduit à la séance du 23 novembre 1944:

M. Ross (Souris): On a beaucoup discuté aujourd'hui sur la question des 16,000 hommes qui seront appelés en vertu de la nouvelle politique conscriptionniste qu'on a annoncée. Le choix de ces hommes ou d'une partie de ces hommes se fera-t-il proportionnellement à la population des districts militaires canadiens où ces hommes se sont enrôlés en premier lieu?

Voici la réponse du général McNaughton:

L'hon. M. McNaughton: Non. Ils seront recrutés dans n'importe quelle partie du Canada.

L'adjoint parlementaire inscrira-t-il au hansard non seulement la composition, il vient de le faire, des effectifs tirés des diverses provinces, mais aussi la proportion qu'ils représentent de l'ensemble des effectifs recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales disponibles pour le service outre-mer?

M. ABBOTT: L'honorable député veut-il dire qu'il aurait fallu envoyer outre-mer des hommes non préparés?

M. DIEFENBAKER: Non. Les hommes, j'imagine, reçoivent l'instruction sans égard à la province ou au territoire. J'imagine que les autorités militaires ne forment pas les hommes d'une province et laissent sans instruction ceux d'une autre. L'instruction, j'imagine, se donne de façon uniforme, indépendemment de l'endroit d'où viennent ces hommes.

M. ABBOTT: Le renseignement a déjà été fourni en chiffres ronds.

M. DIEFENBAKER: Je demande la proportion de ceux qui ont été choisis dans chaque province en fonction de la totalité des hommes disponibles. La chose est très simple et ne comporte aucune difficulté. Si les chiffres révèlent qu'il y a eu égalité, je serai le premier à en féliciter le Gouvernement. Je conviens qu'on critiquera une telle attitude, qu'on ira même jusqu'à la tourner en ridicule mais, monsieur le président, le peuple canadien tient à ce que le Gouvernement lui assure que, par l'application du décret du conseil et dans l'envoi des troupes outre-mer, il a vu autant que possible à maintenir la proportion par rapport à la population de toutes les sections du pays.

D'après la question qu'il m'a posée, l'adjoint parlementaire semble laisser entendre qu'il y a eu égalité. J'ai pris la peine de consulter les chiffres colligés par le Gouvernement dans le numéro de février-mars de *Canada en Guerre* et de lire les derniers rapports par province afin de m'assurer d'abord du pourcentage des enrôlements volontaires dans chaque province et, ensuite, du pourcentage des recrues dans les différentes provinces. Selon ces chiffres, voici le pourcentage des volontaires pour chaque province:

Province	Pourcentage
Ile du Prince-Edouard	42.4
Nouvelle-Ecosse	41.3
Nouveau-Brunswick	38.4
Québec	16.2
Ontario	40.9
Manitoba	39.4
Saskatchewan	33.3
Alberta	35.9
Colombie-Britannique	41.1

Je répète: Tels sont les chiffres publiés d'après une déclaration officielle du ministère concernant les volontaires.

J'en arrive maintenant aux recrues. Je ne puis comprendre pourquoi, à moins que cela ne soit intentionnel, le pourcentage des recrues dans les diverses provinces varie de 4.7 p. 100 à 7.2 p. 100. Pourquoi cette marge entre provinces quand il s'agit des recrues? Pourquoi, dans certaines provinces, on trouve un si petit nombre de recrues proportionnellement au nombre disponible tandis qu'en d'autres provinces, le total des recrues appelées est beaucoup plus élevé?

Il ne saurait y avoir égalité tant que les recrues de toutes les provinces ne seront pas, autant que possible, en nombre égal, compte tenu des circonstances. On se plaint, aujourd'hui, de la pénurie de la main-d'œuvre sur les fermes et cela par tout le pays. Vous pouvez m'en croire, monsieur le président, les appels aux drapeaux en Saskatchewan sont parmi les plus nombreux au Canada et ils se continuent au sein de la classe agricole. Dans cette province, ils sont d'environ 2.3 p. 100 plus nombreux que le chiffre le plus bas obtenu dans une ou plusieurs autres provinces du Dominion. Pourquoi, monsieur le président? Je demande à l'honorable député de me l'expliquer. Qu'il me dise aussi pourquoi en cette sixième année de guerre, nous trouvons encore ces inégalités de traitement dont nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous plaignons depuis 1941.

Il est maintenant certains renseignements que je désire obtenir. En novembre dernier, l'honorable député de Prince a demandé au général McNaughton si les membres de l'armée territoriale pouvaient s'enrôler dans l'armée active et être considérés comme volontaires, c'est-à-dire échapper au décret du conseil. Je le demande maintenant à l'adjoint parlementaire, ce droit de passer à l'active a-t-il été accordé en dehors du territoire canadien? A-t-on permis aux soldats rendus outremer de passer ainsi à l'active et par là de se soustraire aux dispositions du décret?

M. ABBOTT: Ils doivent demander leur permutation avant de s'embarquer.

M. DIEFENBAKER: D'après les chiffres fournis ce soir, 11,836 des 16,000 prévus au décret ont été envoyés outre-mer?

M. ABBOTT: Qui étaient de cette catégorie au moment de leur départ.

M. DIEFENBAKER: Précisément, et qui tombaient par conséquent dans la catégorie des 16,000 visés par le décret.

M. ABBOTT: A ce nombre il faut en ajouter 2,400 autres pour aller jusqu'à la fin de mars. Mes statistiques étaient celles du 8 mars environ.

M. DIEFENBAKER: De sorte qu'aujourd'hui environ 13,400 des 16,000 visés par le décret sont partis.

M. ABBOTT: Le nombre que représente la somme de ces deux chiffres; c'est exact.

M. DIEFENBAKER: Vu l'offensive qui se poursuit actuellement sur le front occidental et en territoire allemand, vu aussi le taux actuel des pertes et celui des pertes prévues, l'adjoint parlementaire pense-t-il qu'un autre décret s'imposera pour assurer les renforts nécessaires? L'honorable député doit être parfaitement au courant. Advenant une pénurie de renforts, le Gouvernement songe-t-il à recourir à un autre décret?

Pour résumer toutes ces questions, je désire savoir ce qui en est au juste des renforts et ensuite quelles mesures on prend pour assurer l'égalité de sacrifices. Troisièmement, compte tenu des exigences anticipées d'outre-mer, la situation relative aux renforts est-elle arrivée au point où il faut s'attendre à un nouveau décret du conseil ou bien en est-il un en voie de préparation?

M. ABBOTT: Je ne sais si l'honorable député veut que j'explique en détail la méthode adoptée relativement à l'arrestation de ces déserteurs; en ce cas je le ferai avec plaisir.

Je vais d'abord répondre à ses remarques au sujet des appels au service et de ce qu'il appelle l'"égalité de sacrifice". Je lui ferai remarquer que c'est évidemment là une question qui ne relève pas du ministère de la Défense nationale. Nous demandons au ministère du Travail de nous fournir tant d'hommes par mois, et c'est à lui qu'il incombe de trouver ces hommes, ceux qui sont appelés.

A sa troisième question, soit celle de savoir si un nouveau décret sera rendu en vue de fournir des renforts, il va de soi que je ne puis dire s'il en sera adopté un ou non, mais je sais que s'il en faut un pour obtenir des renforts, le décret sera rendu.

Passons maintenant aux mesures prises en vue d'appréhender les absents sans congé et les déserteurs. Les voici. Le huitième jour de l'absence, l'officier commandant l'unité émet un signalement détaillé de l'homme: description physique, renseignements concernant son domicile, les lieux où il se rendra probablement et ainsi de suite. Ce signalement est immédiatement transmis d'abord au quartier général de la Défense nationale à Ottawa; deuxièmement aux corps policiers provinciaux et municipaux du voisinage immédiat de l'unité du soldat; troisièmement, à toutes les unités actives du dépôt qui peuvent aider à repérer l'homme; quatrièmement, à la police civile de la région où le soldat a pu se rendre; cinquièmement, si l'on croit qu'il a pu passer aux Etats-Unis, l'attaché militaire à Washington est averti et il voit à la transmission du signalement et des autres détails au Federal Bureau of Investigation. Sixièmement, le prévôt adjoint, le quartier général de district et les autres sont avertis, et en dernier lieu, la Royale Gendarmerie par le prévôt. Voilà la filière suivie dans l'avis donné aux diverses autorités chargées de l'application des règlements.

Puis je passe à la marche suivie en matière d'arrestation. Tout d'abord des enquêtes sont faites localement dans les régions où l'on croit que le déserteur est allé. Ensuite, les membres de la prévôté travaillent en étroite collaboration avec les corps de police provinciaux et municipaux et avec la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. En troisième lieu, les compagnies de prévôté comprennent des escouades spécialement préposées aux arrestations, qui se chargent d'appréhender les absents et les déserteurs. Quatrièmement, les prévôts peuvent recevoir la permission de porter des habits civils dans le but de poursuivre leur enquête. Cinquièmement, lorsqu'on le juge à propos, on communique avec le plus proche parent, on le renseigne sur les conséquences d'une absence prolongée et on l'avertit qu'elle amènera éventuellement la cessation du versement de la délégation de solde et des allocations de famille. Sixièmement, on a maintenant conclu avec la Royale Gendarmerie des accords pour qu'elle prenne une part active à l'arrestation d'absents ou

de déserteurs, soit de son propre chef soit de concert avec les membres du corps de prévôté. Septièmement, certains membres d'escouades spéciales d'arrestation ont été nommés agents spéciaux en vertu de la loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada dans le but d'arrêter les absents et les déserteurs, et ils peuvent maintenant effectuer des perquisitions de la même façon que le fait la police civile. En dernier lieu, un avis sur le délit de désertion dont les insoumis se rendent coupables a été publié dans tous les quotidiens le ou vers le 26 ou le 27 janvier. Cet avis contenait les articles appropriés de l'*Army Act,* du code criminel, de la loi de la Milice et des règlements sur la défense du Canada, qui se rapportaient à l'absence sans permission, à la désertion, à l'encouragement à déserter, et à l'action de cacher des absents et des déserteurs. Un résumé de la teneur de cette annonce a été radiodiffusé à cette même date.

Je crois que mon honorable ami m'a demandé des détails quant aux dispositions prises à l'égard des déserteurs. Je n'ai pas ce renseignement en ma possession. Je pense pouvoir me le procurer de façon à le lui communiquer demain.

M. WHITE: L'adjoint parlementaire nous a fait part du nombre de soldats qui devaient se rendre outre-mer et qui ne se sont pas présentés ainsi que du nombre des déserteurs et de ceux qui sont absents sans permission. Pourrait-il nous dire combien d'autres soldats des divers districts militaires sont actuellement absents sans permission?

M. ABBOTT: Je puis fournir à mon honorable ami les chiffres au 28 février, les plus récents que je possède. Si j'ai bonne mémoire, l'honorable député de Prince, en présentant les crédits l'an dernier, a déclaré qu'il y en avait environ 11,000. Or mon honorable ami veut connaître, je suppose, le chiffre global de ces absents, depuis le commencement de la guerre jusqu'à l'heure actuelle, n'est-ce pas?

M. WHITE: Oui.

M. ABBOTT: Le 28 février, ce total était de 18,943. Cela inclut tous les services de l'armée, y compris la division féminine et ainsi de suite; c'est le chiffre global à compter du début de la guerre.

M. WHITE: L'adjoint parlementaire peut-il répartir ce chiffre par province et par district militaire?

M. ABBOTT: Oui; j'ai ici cette ventilation. Le tableau se divise en deux colonnes, dont l'une donne le district où l'absence s'est produite et l'autre celui de l'enrôlement et du domicile. J'imagine que mon honorable ami désire une ventilation par district d'enrôlement et de domicile.

M. WHITE: Oui.

M. ABBOTT: Voici les chiffres:

District militaire	Nombre
1	945
2 (et camp Borden)	2,092
3 (et Petawawa)	602
4	7,800
5	3,713
6	262
7	391
10	1,083
11	629
12	736
13	690
	18,943

M. WHITE: L'adjoint parlementaire peut-il nous dire comment on procède lorsqu'un déserteur est ramené. Est-il traduit devant la cour militaire? Quelle condamnation, quelle peine reçoit-il? Quel cas fait-on de l'équipement disparu?

M. ABBOTT: Je doute que je puisse fournir beaucoup de détails sur ces points. Je devrai me renseigner auprès de mes fonctionnaires. Toutefois, la pratique courante est suivie. L'appréhendé comparaît d'abord devant son commandant. Je ferai observer en passant, au sujet des hommes qui se sont absentés sans permission après avoir reçu l'avis d'aller outre-mer, qu'ils se sont absentés ou ont déserté afin d'éviter le service outre-mer, et que, si on les jugeait ici et si on les condamnait à l'emprisonnement ou qu'on leur infligeait quelque autre peine, ils réussiraient dans leurs intentions. Ainsi, lorsqu'un absent ou un déserteur de cette catégorie est appréhendé, on l'envoie généralement au camp de base et on l'expédie outre-mer dans le plus court délai. La plupart de ces cas ont été réglés outre-mer, généralement par voie sommaire, à la discrétion des commandants des unités. Un certain nombre de cas ont été traduits en cour martiale, et j'ai promis à l'honorable député de Lake-Centre d'essayer de lui procurer demain plus de détails sur les décisions rendues à leur sujet.

L'hon. M. RALSTON: Puis-je offrir d'abord à l'honorable député mes félicitations très sincères pour son lumineux exposé et sa façon de le présenter. Je ne l'attendais pas si tôt. J'aurai peut-être besoin de poser certaines questions. Je songe depuis quelque temps à la réduction du chiffre des pertes, ce dont nous rendons grâces à Dieu. Je me demande si l'honorable député pourrait révéler au comité ce que l'on pourrait appeler l'économie réalisée dans le domaine des pertes comparativement aux estimations faites en

novembre dernier pendant la session. En raison de certaines estimations faites alors, on voulait atteindre certains résultats; un certain nombre d'hommes devaient se tenir en disponibilité à la fin de chaque mois si les pertes correspondaient aux prévisions et si les contingents expédiés outre-mer étaient en conformité des plans. Si j'ai bien compris l'honorable député, le nombre des conscrits envoyés outre-mer en vertu de la L.M.R.N. a été légèrement plus élevé et les pertes,—j'ai fait un calcul, mais c'est à l'honorable député de fournir les chiffres,—se chiffrent par des milliers de moins. J'aimerais savoir si l'honorable député pourrait nous dire combien le nombre de pertes a été inférieur, jusqu'à la fin de mars, au chiffre prévu à la séance de novembre.

M. ABBOTT: Je n'ai pas la moindre objection à fournir ce renseignement. Je ne l'ai pas ici dans le moment, mais je présume qu'il est facile de l'obtenir. Je l'obtiendrai et je le communiquerai au comité. Pour ce qui est des pertes, l'honorable député m'a rappelé un point que je m'étais proposé de traiter au début de mes remarques. Je ne désire pas louer d'une façon spéciale une section particulière du service, mais l'une des raisons pour lesquelles nos pertes ont été moindres pendant cette guerre que dans l'autre, c'est, entre autres choses, l'excellent travail accompli par le Corps de santé. Les médecins sont à l'œuvre dans les régions avancées du front; ils font de graves opérations aux postes de pansement et, soit dit en passant, les infirmières travaillent pendant cette guerre jusque sous le feu des canons. Grâce à l'évacuation des blessés au moyen des avions, aux nouvelles drogues que nous possédons et aux promptes transfusions de sang,—et à cet égard, la population civile a grandement contribué à fournir le plasma sanguin,—les morts dues aux blessures ont été beaucoup moins nombreuses qu'au cours de la dernière guerre. Je suis content que l'honorable député ait soulevé cette question, car je ne voulais pas manquer de rendre un hommage spécial au travail des services de santé de l'armée. J'obtiendrai les renseignements désirés.

L'hon. M. RALSTON: Sur les 11,800 recrues appelées en vertu de la L.M.R.N. et envoyées outre-mer jusqu'à la fin de février, plus les 2,400 envoyées au cours du mois de mars, combien étaient des fantassins entraînés?

M. ABBOTT: Je n'ai pas les chiffres exacts dans le moment, mais une forte proportion d'entre eux étaient bien entraînés. Si je puis obtenir les chiffres exacts, je les ferai connaître à la Chambre demain.

[L'hon. M. Ralston.]

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député sait qu'on se propose d'envoyer outre-mer un certain nombre de fantassins entraînés. J'aimerais savoir si l'on a dépassé ce nombre. S'il est vrai que le nombre de fantassins entraînés dépasse celui qu'on s'était proposé d'envoyer d'abord (l'on se souvient du nombre des pertes envisagées en novembre dernier, et l'on connaît le nombre de pertes publiées dans les journaux jusqu'ici), il doit y avoir là-bas des milliers de fantassins de plus qu'on avait d'abord songé à y envoyer. J'aimerais savoir si l'on a l'intention d'augmenter considérablement le nombre des hommes qui reviennent au pays à tour de rôle pour y passer un congé.

M. ABBOTT: On a songé à la chose et si je ne me trompe, environ 4,000 sont déjà de retour au pays en congé. On a l'intention d'en accroître le nombre.

(Texte)

M. DORION: Monsieur le président, les quelques remarques que j'ai l'intention de faire seront d'un caractère général, car nous avons devant nous, en entier, la résolution nous demandant de voter un montant de deux milliards pour les dépenses qui peuvent être faites pour les fins mentionnées dans la résolution.

Comme il est arrivé la plupart du temps dans les résolutions présentées par le Gouvernement, je vois dans cette résolution des choses qui, à mon point de vue, sont presque contradictoires. En effet, on nous demande de voter deux milliards "pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada"; deuxièmement, pour "la conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada"; troisièmement, pour "favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurances ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement".

Je désire ici faire une remarque. Il est évident que, s'il s'agissait d'adopter un budget pour les fins mentionnées au paragraphe *c*) de la résolution, personne ne pourrait s'y opposer, parce que nous devons, en autant qu'il est possible de le faire, "favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurances ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement". Dans cette résolution, si l'on avait divisé les buts que l'on se propose de poursuivre avec le montant que l'on nous demande de voter, si, par exemple, on nous avait demandé de voter un milliard pour les fins de guerre et un milliard pour les fins du paragraphe *c*), je n'ai aucune hésita-

tion à dire que, quant à ce qui concerne le but prévu au paragraphe *c*), il n'y aurait pas pu y avoir d'objection; mais, comme je le disais tout à l'heure, dans cette résolution, comme dans à peu près toutes les autres qui nous ont été soumises, le Gouvernement a inséré certaines choses qui sont acceptables alors que tout le reste ne peut pas l'être. C'est pourquoi je désire énumérer en quelques mots les raisons pour lesquelles je dois m'opposer à cette résolution.

Il est évident que nous sommes ici en face du septième budget de guerre, le premier ayant été voté lors de la déclaration de guerre, en 1939. Il est évident aussi que cette année, alors que les événements nous démontrent que nous approchons assez rapidement de la fin de la guerre, les citoyens du Canada auraient pu s'attendre à un dégrèvement d'impôts et à des dépenses moins considérables pour les fins de la guerre. Or, nous avons ici un budget comparable à ceux qui ont été votés durant les dernières années, en 1942, 1943 et 1944. C'est donc dire que, à l'heure actuelle, alors que chacun peut entretenir l'espoir d'une fin de guerre prochaine, alors que les citoyens du Canada, qui ploient sous le fardeau des impôts depuis plusieurs années, pourraient espérer un soulagement prochain, le Gouvernement actuel ne nous offre aucune chance de voir réaliser cet espoir que tout le peuple canadien entretient depuis si longtemps.

C'est pourquoi je ne vois pas comment il se fait que l'on soit encore obligé, cette année, de voter des sommes aussi considérables pour les dépenses qu'entraînera l'occupation de l'Allemagne. On a dit que nos armées devraient rester en Allemagne pendant un certain temps, mais il serait assez facile et assez logique, il me semble qu'il découlerait de l'expérience de l'histoire que ces frais d'occupation soient payés par les ennemis, par les pays que nous occupons plutôt que par nous-mêmes. En effet, il me semble qu'après l'effort de guerre que le Canada a fait, lorsqu'il s'agira simplement de maintenir toutes ces armées d'occupation, ces frais devraient être payés par les pays que nous occuperons.

Il reste un autre item; c'est celui qui me fait le plus peur et c'est probablement pour cela aussi que le budget de cette année est aussi considérable que celui des dernières années: c'est que nous voulons poursuivre la guerre contre le Japon comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant contre l'Allemagne. Cet après-midi même, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) avertissait la Chambre que, bien que certains journaux aient voulu prétendre qu'il voulait faire une guerre modérée contre le Japon, ce n'était pas exact; et il a cité les paroles qu'il avait prononcées, pour bien démontrer que, lorsqu'il a parlé d'un effort modéré, il ne s'agissait pas de modération dans la guerre contre le Japon mais bien en ce qui concernait notre armée d'occupation en Allemagne. Cela veut donc dire que l'on entreprend contre le Japon une guerre qui nous conduira on ne sait où et qui nous coûtera, en matériel, en hommes et en argent, probablement autant que la guerre d'Europe. Si nous nous engageons dans cette voie, nous nous dirigerons vers une situation dont personne ne peut entrevoir l'issue. C'est à cela que je veux m'opposer, parce que je prétends que nous n'avons aucune raison d'envoyer une armée expéditionnaire de l'autre côté du Pacifique et que nous ne devrions mobiliser personne pour faire la guerre contre le Japon, quand il y a en Asie d'énormes populations qui ne demandent qu'à combattre les Japonais; il y a la Chine, par exemple, où des centaines de milliers d'hommes ne demandent qu'à combattre le Japon, à condition qu'on leur fournisse les armes et les munitions nécessaires. Après cinq ans de guerre en Europe, il serait logique, juste et raisonnable que nous n'envoyions pas d'autres soldats, mais que nous nous occupions plutôt de fournir des armes et des munitions à ceux qui ne demandent qu'à se battre contre le Japon.

Je disais tout à l'heure que le présent budget n'offre aucun espoir de soulagement à la population canadienne, contrairement à l'attente de celle-ci. J'ai, par exemple, quelques remarques à faire en ce qui concerne certains contrôles dont nous souffrons depuis trop d'années. Lorsque nous approchons de la fin de la guerre, comme c'est le cas à l'heure actuelle, le Gouvernement aurait pu soulager un peu notre population des contrôles qui existent dans le moment.

Il y a le contrôle des camions dont je veux dire un mot parce que, dans mon comté, comme dans tous les autres, je suppose, la situation devient de plus en plus intolérable et même désastreuse. Dans mon comté de Charlevoix-Saguenay, c'est l'industrie du bois qui est d'une importance primordiale et qui prédomine. En effet, de ce comté sortent des quantités considérables de bois, tant pour les besoins de la fabrication du papier et pour le bois de chauffage que pour le commerce en général. Or, l'an dernier, il est resté dans la forêt de grandes quantités de ce bois, pourtant si utile, parce que les contrôleurs n'ont pas voulu accorder les demandes de permis qui leur étaient faites pour l'achat de camions. Cette année, alors qu'au cours de ces derniers mois je me suis adressé personnellement et très souvent à ces contrôleurs, on dirait que l'état de choses est encore pire

que l'an dernier. Nos gens ne peuvent pas obtenir les permis nécessaires pour acheter les camions dont ils ont besoin, alors que les marchands ne cessent d'annoncer dans tous les journaux qu'ils ont des camions à vendre. Il y a donc des camions à vendre mais nos gens ne peuvent pas les acheter, et il restera encore dans la forêt, cet hiver, des quantités considérables de bois, ce qui entravera le commerce en général, soit pour le bois de chauffage ou autre.

Encore au sujet de ces commissions de contrôle, pour démontrer qu'en bien des circonstances elles sont administrées d'une manière étrange, je vais vous citer un cas particulier. Dans la paroisse de Saint-Tite-des-Caps, dans le comté de Montmorency, un nommé Ludger Duclos possède deux beurreries. Or, l'été dernier, alors que la production du beurre était à son maximum, ce monsieur, ne pouvant pas vendre son beurre sans recevoir les coupons exigés par la commission des prix et du commerce, n'a pas pu disposer de toute la quantité de beurre qu'il avait. Il se rendit alors à Québec pour essayer de placer son beurre dans des entrepôts frigorifiques, des entrepôts publics, des entrepôts du Gouvernement, aussi bien que dans tous les entrepôts frigorifiques commerciaux qui pouvaient exister. Malheureusement, en aucun endroit il n'a pu trouver l'espace nécessaire pour le placer. Or, au lieu, de s'en retourner chez lui et de détruire une quantité considérable de beurre dont il ne pouvait disposer parce que ses clients n'étaient pas en état de lui fournir les coupons nécessaires, il a fait ce que tout homme raisonnable aurait fait dans les circonstances, il a disposé de son beurre sans exiger les coupons requis. J'ai sous la main une déclaration assermentée établissant que, s'il a été obligé d'agir ainsi, c'est parce qu'il a été dans l'impossibilité absolue de trouver un endroit approprié, dans Québec, pour placer le surplus de beurre qu'il avait. Quelque temps après, ce monsieur était traduit devant la cour de police de Québec, sur une plante de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et il était condamné à une amende de $500.

Il me semble que, vu la fin prochaine de la guerre, on pourrait bien se débarrasser de ces contrôles, de manière à permettre à nos gens d'écouler leurs produits sur le marché domestique sans être obligés de passer par les formalités souvent ridicules de ces commissions.

Monsieur le président, il y a une anomalie qui existe chez nous, à l'heure actuelle. Le premier ministre a dit hier que, pour faire la guerre au Japon, il n'était pas question d'autre chose que du volontariat, et les journaux d'aujourd'hui annoncent en grandes manchettes que, pour la guerre contre le Japon, il n'y aura que des volontaires. Or, s'il ne doit y avoir que des volontaires pour aller faire la guerre au Japon, pourquoi maintenir la loi de mobilisation qui a été adoptée en 1940? Cette loi de mobilisation, que l'on retrouve au chapitre 13 des statuts 3 et 4, George VI, a un préambule qui se lit comme suit:

Considérant que les événements survenus depuis le début de la présente guerre ont amené une circonstance critique extraordinaire et que la sécurité nationale du Canada se trouve compromise;

Considérant qu'il est ainsi devenu opportun de conférer au gouverneur en conseil des pouvoirs d'urgence spéciaux pour permettre la mobilisation de la totalité des ressources effectives de la nation, en hommes comme en matières, aux fins de la défense et de la sécurité du Canada;

Et considérant qu'il convient que le gouverneur en conseil soit investi desdits pouvoirs pour la durée de l'état de guerre existant, etc., etc.

Et la loi a été adoptée.

Les motifs qui pouvaient peut-être exister alors,—ce que je n'admets pas,—les motifs que l'on pouvait penser exister en 1940, ces motifs-là existent-ils encore aujourd'hui? Il est évident pour quiconque examine la situation, alors que l'on prévoit la fin prochaine de la guerre en Europe, il est évident qu'il ne peut plus être question, pour le moment, de défense et de sécurité intérieure pour notre pays; il est évident que le Canada, s'il a pu être exposé à des attaques dans le passé, ne l'est certainement plus à l'heure actuelle. Donc, ce qui devrait être fait, ce serait d'abroger cette loi de mobilisation de 1940.

Si l'on veut être sincère et prétendre que, pour aller faire la guerre au Japon, on ne demandera que des volontaires, que l'on abroge, alors, cette loi de mobilisation de 1940, de manière à ne pas aller chercher nos jeunes gens, comme on le fait encore dans le moment, menottes aux mains, pour les conduire aux camps militaires. La conscription déguisée existe encore aujourd'hui, peut-être plus que jamais, et, comme nous l'avons exposé dans cette Chambre, c'est avec ces conscrits que l'on fera des soldats pour aller combattre le Japon en Asie.

C'est pourquoi je soumets que, si l'on veut être honnête envers la population du pays, il faut immédiatement abroger cette loi de mobilisation de 1940. Si, au moins, on accordait aux cultivateurs, à l'heure actuelle, les congés qu'ils demandent pour aller travailler sur leurs fermes, je dis que l'on pourrait apporter, au moins temporairement, un adoucissement à la loi de mobilisation de 1940 pour éviter une situation franchement désastreuse dans certains cas. En effet, j'ai ici un exemple, parmi cent autres peut-être que je pourrais signaler, qui démontre bien que nos fils de cultivateurs ne peuvent pas obtenir les

congés dont ils ont besoin pour aller travailler sur les fermes. Il s'agit du cas du soldat E. Villeneuve, dont le numéro matricule est E-463443. Ce jeune homme servait dans l'armée et a obtenu un congé l'an dernier pour travailler sur la ferme de son père. Or, l'automne dernier, se fiant aux instructions et avis publiés un peu partout dans les journaux, même dans les bureaux des registraires du service sélectif, ce jeune homme partit au mois de décembre pour aller travailler pendant deux ou trois mois dans la forêt. On sait qu'en général un cultivateur, durant l'hiver, lorsqu'il ne s'agit que de l'entretien de quelques animaux dans l'écurie, n'a pas besoin d'autant de main-d'œuvre que durant la saison des semences, le printemps, ainsi que durant l'été et l'automne. Or, un mois après être allé travailler dans le bois, il recevait un avis que son congé se terminait le 15 janvier 1945 et qu'il devait nécessairement retourner au camp militaire, parce qu'il n'était pas resté à travailler sur la ferme, raison pour laquelle il avait obtenu son congé. Je me suis mis alors en communication avec le ministère de la Défense nationale, même avec le ministre lui-même, et je vais vous lire des extraits de la correspondance échangée, pour vous démontrer que si, théoriquement, le département avait le droit d'annuler le congé de ce soldat, il est évident que ce jeune homme était justifiable de croire qu'il avait le droit d'aller travailler dans la forêt durant les deux ou trois mois d'hiver. J'ai sous la main un avis publié par le ministère de la Défense nationale, en date du 21 décembre 1944, dans lequel je prends le passage suivant:

(Traduction)

En certains cas, le ministère du Travail (Service sélectif national) a, par inadvertance, adressé à des militaires en congé agricole de commisération un avis leur disant que, si leur travail sur la ferme était terminé, on pourrait leur assigner un emploi dans l'exploitation forestière. Ces cas ont été signalés à l'attention du ministère du Travail.

(Texte)

C'était le 21 décembre. On s'aperçoit immédiatement, par cet avis, qu'il y avait discussion dans le département afin de savoir si l'on devait accorder à ces soldats, qui avaient obtenu un congé pour travailler sur la ferme, la permission d'aller travailler dans le bois durant l'hiver. Après avoir fait mes représentations, je recevais, le 12 février 1945, une lettre du secrétaire particulier du ministre de la Défense nationale qui se lit comme suit:

(Traduction)

J'ai reçu votre lettre du 23 janvier 1945, dans laquelle il est de nouveau question du soldat Villeneuve.

Le ministère de la Défense nationale n'a pas émis d'instructions à l'effet que les soldats ayant obtenu un congé agricole de commisération pussent continuer à jouir de ce congé durant les mois d'hiver et accepter du travail dans l'exploitation forestière. Il est devenu apparent dernièrement qu'il existait à ce sujet une fausse impression dans les milieux agricoles et forestiers, et qu'on croyait que de tels changements d'emploi étaient permis.

Afin de corriger cette fausse impression, mon ministère a donné des instructions à cet égard aux autorités militaires intéressées, et le ministère du Travail a fait de même en ce qui concerne les hauts fonctionnaires du Service sélectif national. Ces instructions stipulent que le congé agricole de commisération est accordé uniquement aux fins que son nom indique, et qu'il ne sera pas accordé de prolongement d'un tel congé, sauf s'il s'agit de prendre de l'emploi sur la ferme d'un proche parent.

(Texte)

Or, monsieur le président, il est démontré par cette lettre que l'on a eu à faire face à ce que l'on appelle des "misunderstanding instructions". Par conséquent, si, dans le département même de la Défense nationale, on est obligé assez souvent de corriger des avis et de donner des avis contraires, il est évident que l'on ne peut pas blâmer ces pauvres soldats qui, pour gagner quelque argent, travaillent dans le bois durant l'hiver, après avoir travaillé sur une ferme le reste de l'année. Après avoir fait mes représentations à l'effet que le printemps arrivait, et que le père, étant malade n'était pas capable de cultiver sa ferme convenablement, il est arrivé, malgré tout cela, que je n'ai pas pu obtenir son congé.

Un autre point sur lequel je désire attirer l'attention est celui-ci: à l'heure actuelle, alors que le fin de la guerre en Europe est en vue, il y a une classe de jeunes gens sur laquelle on devrait porter une attention toute spéciale. Je veux parler des étudiants. Il me semble que le Gouvernement, dès maintenant, devrait permettre à tous les étudiants que l'on a appelés en vertu de la loi de mobilisation de retourner à leurs études, afin de leur permettre de se préparer pour l'après-guerre. A l'heure actuelle, on devrait licencier de l'armée tous ceux qui ont commencé un cours et qui voudraient poursuivre leurs études. Cela n'affecterait pas les forces armées mais contribuerait à fournir à la société en général les éléments qui lui sont absolument nécessaires pour son développement et qu'elle peut se procurer par le perfectionnement de l'éducation de notre jeunesse. Le cas que j'ai à signaler est un exemple de la nécessité qu'il y aurait d'accorder un congé général à tous les étudiants, et de l'injustice qui est commise par l'application intégrale de la loi de mobilisation. Il y a environ un mois, je recevais de Baie-Comeau, sur la Côte Nord, une lettre de madame Héliodore Montigny, dont je tire le passage suivant:

En 1938, l'aîné de la famille, garçon alors âgé de 15 ans, désirait s'instruire, et les Pères

Eudistes du collège Sainte-Anne, Church Point, Nouvelle-Ecosse, de passage à Baie Comeau, faisaient du recrutement, car à cette époque les élèves étaient rares. Alors, comme les conditions étaient favorables, nous décidions d'envoyer son frère avec lui, alors âgé de 12 ans. Ce collège étant bilingue, c'était un double avantage, car mon mari est journalier,—c'est dire que les économies sont minimes. Enfin, ayant eu de la maladie—ce qui a aggravé les dépenses —afin de laisser ces deux garçons poursuivre leurs études, nous avons vendu la propriété, retiré les assurances; enfin, nous avons été dans l'obligation de faire discontinuer le plus jeune afin qu'il travaille pour aider son frère à finir son cours. Il a obtenu son baccalauréat èslettres avec succès, en juin 1944. Par conséquent, en septembre 1944, il commençait en philosophie, ayant été au collège pendant sept ans et suivi l'entraînement obligatoire. En octobre dernier, il a reçu un appel du district de Halifax l'obligeant à se rapporter là. Ils n'ont pas voulu le transférer dans la province de Québec.

Voilà un jeune homme pour lequel les parents ont fait des sacrifices énormes. Comme le dit la lettre, ils ont même vendu leurs propriétés pour essayer de le faire instruire. Et voici qu'au moment de terminer son cours, il reçoit son appel pour instruction militaire. A l'heure actuelle, alors que nous n'aurons plus besoin—probablement bientôt—d'envoyer des forces armées au combat, il me semble que le cas de ce jeune homme, ainsi que tous les autres cas semblables, devrait se régler de façon à lui permettre de poursuivre ses études. Ce qui est plus grave, comme le dit la lettre, c'est que cet étudiant, poursuivant ses études à Halifax parce que ses parents voulaient lui procurer l'avantage de faire son cours dans un collège bilingue, a été appelé au service dans le district de Halifax. Je suis intervenu auprès du ministre de la Défense nationale (M. McNaughton) pour le faire transférer dans le district de Québec, le district de son domicile. Je vais lire la lettre que j'ai reçue du ministre lui-même, en date du 19 mars:

(Traduction)

Sujet: F-602624, soldat J.-P. Montigny

J'ai reçu votre lettre du 19 mars au sujet du soldat ci-dessus mentionné qui n'a pas été autorisé à poursuivre le cours commercial qu'il avait commencé et qui sert maintenant dans l'armée, dans le district militaire n° 6.

Bien qu'on ait adopté une disposition autorisant les étudiants inscrits à certains cours techniques dans les universités à poursuivre leurs cours, pourvu que les services des intéressés fussent, à la fin de leurs études, mis à la disposition des forces armées, nulle disposition de ce genre n'a été prise à l'endroit des étudiants inscrits aux cours commerciaux. A tout événement, c'est à la commission de mobilisation du Service sélectif national qu'il appartient de décider s'il y a lieu d'engager l'intéressé.

Je remarque que vous vous élevez contre le fait que le soldat Montigny est obligé de prendre du service dans le district militaire n° 6. Vous comprendrez cependant, j'en suis certain, qu'il est nécessaire que les autorités militaires aient la liberté d'affecter le soldat enrôlé dans l'armée canadienne au poste où ses services sont requis, et qu'on ne saurait, sans désorganiser toute l'armée, tenir compte des préférences particulières de chaque soldat.

Général McNaughton.

(Texte)

Monsieur le président, il me semble qu'il n'aurait pas été embarrassant pour les autorités militaires que ce jeune homme soit appelé à servir dans le district militaire de son domicile, dans le district militaire de Québec. D'ailleurs, je crois qu'il est temps que le département de la Défense nationale, de concert avec le département du Travail, cesse de faire l'appel de nos étudiants et leur permette de continuer à suivre leurs cours.

Il y a aussi un autre fait qui nous étonne dans la conduite actuelle des affaires et qui découle de la résolution devant nous. Nous sommes appelés à voter deux milliards, comme je le disais tantôt, presque uniquement pour fins de guerre. Rien ne nous indique qu'une partie de cet argent servira à organiser la paix. Rien ne nous indique qu'il y aura dans ce budget des sommes dont on pourrait disposer pour des travaux de paix et pour essayer d'organiser l'après-guerre, alors que nos ouvriers sortent de nos usines par milliers. Cela a été démontré l'autre jour par la réponse à une question posée par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix), alors que l'on a appris que dans les arsenaux de Québec, depuis un an, 4,000 ouvriers et ouvrières ont cessé de travailler. Et je crois que la même chose se produit dans toutes les usines du pays. Par conséquent, à l'heure actuelle, on devrait plus que jamais aider ces gens et leur donner de l'emploi. Les travaux publics ont considérablement diminué; il n'y en a pratiquement pas eu depuis cinq ans. Dans mon comté de Charlevoix-Saguenay, le long de la côte, il y a des quais publics qui n'ont pas été améliorés ou réparés depuis cinq ou six ans. Les tempêtes de l'année dernière ont pratiquement rasé les quais à différents endroits. Il est inutile pour nous de demander au Gouvernement de les réparer ou de les améliorer. On nous rappelle toujours que tout le matériel ainsi que tout l'argent dont on peut disposer sont employés pour fins de guerre. A mon avis, il serait temps, cette année, alors que nous nous attendons à la fin prochaine de la guerre en Europe, de commencer certains travaux. La population aurait une preuve qu'elle peut entretenir un espoir de soulagement, si l'on décidait de dépenser au moins quelques deniers pour l'avantage des citoyens et pour l'amélioration des services publics.

Il y a également un autre point que je désire signaler. Je ne vois rien dans notre

organisation actuelle qui permette à nos industries de préparer des marchés extérieurs pour l'exportation des produits canadiens. Et, à ce point de vue, je tiens à signaler un article qui a paru dans le numéro du 2 avril 1945 du *Time*, où l'on décrit ce qui se passe en Angleterre. Ceci devrait nous servir d'exemple. Sous le titre de "Signs of Peace", voici ce que je lis:

Traduction:

Signes de paix

Il y avait d'autres signes de paix prochaine. Sur une route rurale des Midlands, les vieux paysans n'en revenaient pas de voir les voitures luisantes dont on faisait l'essai pour les automobilistes d'après la guerre. Dans une fabrique de boîtes de munitions du Warwickshire, les poêles à gaz pour les civils commençaient de sortir de la chambre de montage au rythme d'une centaine par semaine. Les maisons démontables du Gouvernement poussaient avec la rapidité des champignons dans toute la Grande-Bretagne bombardée.

Le ministère des approvisionnement a discrètement annoncé que dix-neuf fabriques appartenant à l'Etat, employant 50,000 ouvriers, ont été réaffectées à la production civile. En même temps arrivait la nouvelle que l'un des principaux fabricants d'automobiles de la Grande-Bretagne, la maison Standard, de Coventry, dont la marque industrielle est l'Union Jack, avait été libéré de la production de guerre depuis un mois. La maison Dunlop, de Speke (manufacturier de produits en caoutchouc), avait reçu la même libération il y a deux semaines. Les réadaptations industrielles se multiplieront de semaine en semaine. Les contrats de guerre doivent être exécutés en premier lieu, mais les usines peuvent opérer leur réadaption industrielle avant la fin de la guerre avec l'Allemagne. Pour les Britanniques qui n'ont plus d'abri et qui marchent péniblement mais patiemment au travail avec un pantalon luisant et des vêtements râpés, la production du front domestique donnera priorité aux vêtements, aux matériaux de construction, aux articles de ménage. Les automobiles, les pneus, les glacières, les articles d'électricité, les machines, jouiront de la préférence pour les marchés essentiels d'exportation.

(Texte).

Nous devrions prendre exemple sur ce qui se passe là-bas et préparer plus que nous ne le faisons à l'heure actuelle nos marchés extérieurs.

Pour terminer ces quelques remarques, monsieur le président, il est un autre point que je désire signaler à l'attention du Gouvernement. Il est encore temps, avant que cette session ne se termine, de réparer une injustice envers une partie importante de notre population. Je voudrais que le Gouvernement accorde, pour les prochaines élections fédérales, le droit de vote à tous les jeunes gens de 18 ans et plus. Ces jeunes gens de 18 ans, qui ont su faire leur grande part dans l'armée et en dehors de l'armée, ont le droit de dire leur mot dans la conduite des affaires du pays. N'est-il pas vrai, monsieur le président, que ce sont eux qui, lors des crises comme celles que nous avons traversées durant les dernières années, ont eu le plus à souffrir et à payer pour les décisions et les actes du Gouvernement?

En ce qui concerne la finance, il est toujours possible pour les gens qui ont des capitaux et qui emploient leurs capitaux, même pour des fins de guerre, de récupérer ces capitaux; mais, quant aux jeunes gens qui font du service dans les armées, que l'on appelle sous les armes dès l'âge de 18 ans et demi, je dis que ce sont eux qui sont primordialement intéressés à la conduite des affaires du pays, et même ceux qui ne servent pas dans les forces armées. Personne ne devrait donc avoir objection à permettre à ces jeunes gens de 18 ans et plus de voter lors des prochaines élections générales.

(Traduction)

M. LACROIX: L'alinéa *b* de la résolution est ainsi conçu:

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada.

Le ministre peut-il me dire si on invoquera l'autorité conférée par la loi sur la mobilisation des ressources nationales, modifiée par le bill 80, pour mettre en application l'alinéa *b*?

M. ABBOTT: Je me demande si je saisis bien le sens de la question de l'honorable député.

(Texte)

M. LACROIX: Ma question est la suivante. L'alinéa *b*) se lit comme suit:

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

Est-ce que, pour l'application de cette partie de la résolution, on se servira de l'acte de mobilisation, tel qu'amendé par le bill 80?

(Traduction)

M. ABBOTT: Un bill, fondé sur la présente résolution, sera présenté octroyant à Sa Majesté la somme de 2 milliards de dollars, dont une partie servira à défrayer les opérations navales, militaires et aériennes au Canada et à l'étranger. Je ne puis voir aucun rapport entre la loi sur la mobilisation des ressources nationales et le bill 80 d'une part et d'autre part les dispositions financières incorporées au bill fondé sur le présent projet de résolution. L'honorable député me fournira peut-être de plus amples explications?

M. LACROIX: Vous devez affecter ce crédit.

M. ABBOTT: L'honorable député est plus ancien que moi en cette Chambre et il sait

qu'après l'adoption de la présente résolution, en supposant qu'elle soit adoptée, un bill de crédits sera présenté octroyant à Sa Majesté la somme de 2 milliards de dollars pour les fins y spécifiées. Ces fins seront à peu près celles qui se trouvent dans le projet de résolution.

M. GRAYDON: L'Association canadienne des pharmaciens, sauf erreur, est entrée en relations avec les trois armes du service de temps à autre depuis un, deux ou trois ans. De temps à autre des mémoires ont été portés à l'attention des chefs des trois services armés, en particulier de l'armée, au sujet du statut de pharmaciens faisant partie des forces armées, et l'association a proposé la création d'une unité de pharmaciens dans l'armée. J'ai des copies de la correspondance qui m'a été adressée en marge des mémoires de l'association et je demande à l'adjoint parlementaire de nous dire avant la fin de l'étude de ses crédits ce que le Gouvernement a l'intention de faire au sujet de cette demande. Ce serait trop exiger que de lui demander une réponse immédiate, mais après consultation avec les hauts fonctionnaires de son ministère, il exposera peut-être à grands traits au comité la situation actuelle et les intentions du Gouvernement à cet égard.

M. ABBOTT: Je ne suis pas en relations avec ce ministère depuis très longtemps, le comité le sait, et j'ignorais l'existence de ces recommandations. J'irai aux renseignements et j'essaierai de donner demain une réponse à l'honorable député.

M. WHITE: Y a-t-il eu des blessés ou des morts parmi les officiers ou les membres de la gendarmerie au cours de la récente émeute à Drummondville?

M. ABBOTT: Je sais que personne n'a été tué, et je ne crois pas que personne ait été blessé. Je me renseignerai et pourrai, je l'espère, fournir demain à l'honorable député les renseignements qu'il désire. Le ministère a publié, je crois, une déclaration peu après l'incident.

M. WHITE: Le Gouvernement a-t-il songé à hausser la solde des troupes lorsqu'elles s'embarquent pour outre-mer, et songe-t-on à accorder ce que l'on appelle la solde pour service de longue durée?

M. ABBOTT: Je n'en sais rien, mais je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements et de répondre plus tard à la question de l'honorable député.

M. GRAYDON: Une lettre que j'ai reçue, cet après-midi, d'outre-mer me fait penser à une question qui mérite l'attention de l'adjoint parlementaire. Cette lettre fait part d'un grief dont j'ai déjà entendu parler mais j'ignorais qu'il fût aussi répandu chez nos militaires de là-bas. L'enveloppe porte la date du 22 mars, ce qui prouve que le service postal n'a pas subi de longs retards. Celui qui m'écrit vient de ma ville et il me dit ce qui suit:

> Je me demande pourquoi nous ne recevons pas de cigarettes canadiennes avec notre ration, au lieu de cigarettes anglaises?

Et il ajoute:

> Les Anglais nous disent que les nôtres sont meilleures que les leurs.

Je n'ai pas de scrupule à soulever cette question devant le comité, car on m'en a parlé à maintes occasions. Toutefois, cette lettre est de date si récente que je demanderai à l'adjoint parlementaire, puisque nous en sommes au moment des questions et réponses en comité, de vouloir bien enquêter à ce sujet afin de se mettre au courant des faits réels et de voir s'il ne pourrait pas y remédier. Voilà un de ces petits détails qui revêt une grande importance aux yeux des soldats d'outre-mer et je saurais gré à l'adjoint parlementaire de m'éclairer là-dessus.

M. ABBOTT: J'irai certainement aux renseignements. J'ai appris de mes amis qui ont été outre-mer que l'approvisionnement de cigarettes canadiennes était satisfaisant et qu'on n'en manquait pas. J'ignore pourquoi la ration de cigarettes comprend des cigarettes anglaises plutôt que des cigarettes canadiennes, mais je me ferai un devoir de me renseigner et de fournir une réponse à mon honorable ami.

M. HAZEN: Je désire féliciter l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale de l'exposé clair, concis et fort instructif qu'il nous a fait ce soir sur l'armée.

Il est une question que je désire lui poser et qui s'inspire non pas de son exposé, mais d'une dépêche de Ross Munro, correspondant de guerre de la Presse canadienne, publiée dans le numéro du 4 avril de la *Gazette* de Montréal. L'article débute comme il suit:

> Avec la 1re armée canadienne en Hollande septentrionale, 3 avril (dépêche P.A.)—Réunis encore une fois en une armée, les Canadiens établissent aujourd'hui deux têtes de ponts sur le canal Twente.

Un peu plus loin il ajoute:

> Toute l'infanterie et toutes les formations blindées canadiennes sont de nouveau placées sous le commandement du général Crerar, ainsi que certaines troupes britanniques, mais ces dernières sont en minorité.

Il circule des rumeurs de toutes sortes et l'article en question donne peut-être lieu à certaines conjectures. Voici la question que je voudrais poser à l'adjoint parlementaire:

Les deux corps de l'armée canadienne ont-ils de nouveau été réunis sous le commandement du général Crerar? S'il répond par la négative, voudrait-il nous dire si les autorités militaires ont l'intention de réunir les deux corps de l'armée canadienne sous un unique commandement?

M. ABBOTT: Je regrette de ne pouvoir répondre à la question de mon honorable ami pour des motifs qu'il comprendra probablement.

M. ROSS (Souris): Lorsque les crédits des deux autres armes du service ont été mis en délibération, nous avons eu une longue discussion au sujet de la déduction faite sur l'allocation vestimentaire des hommes libérés de l'aviation ou de la marine et qui se sont enrôlés dans l'armée. On a déduit un certain montant de leur solde. Un grand nombre de ces jeunes gens se croient ainsi lésés et la façon dont les choses ont été réglées a soulevé un grand mécontentement dans le pays. J'imagine que c'est au ministère de la Défense nationale à fournir cette explication étant donné que cela se rapporte à un prélèvement effectué par l'armée.

Avant de reprendre mon siège, je désire me joindre aux autres honorables députés qui ont félicité l'adjoint parlementaire qui, après avoir occupé ce poste pendant si peu de temps, a fourni ce soir au comité un clair exposé des affaires de son département.

M. ABBOTT: La question de l'allocation vestimentaire est actuellement à l'étude et je demanderais à mon honorable ami de bien vouloir me permettre d'en renvoyer à plus tard la discussion. Je pourrai peut-être fournir quelques explications demain.

M. HANSELL: Je ne crois pas que l'adjoint parlementaire ait apporté une réponse satisfaisante à la question qu'a posée il y a quelques instants l'honorable député de Québec-Montmorency. Je ne pense pas que l'adjoint parlementaire ait éludé la question, je crois qu'il ne l'a peut-être pas bien saisie. Je ne la comprends peut-être pas non plus. Mais voici ce que j'en ai saisi. Il n'est conféré aucune autorité au Gouvernement, en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales modifiée par le bill 80, d'envoyer des hommes sur le théâtre de guerre japonais. En vertu de l'article 6 de la résolution, la conduite d'opérations navales, militaires et aériennes dans le pays ou en dehors exige un vote de crédits spéciaux, tout probablement, pour l'envoi de troupes sur le théâtre de guerre japonais. Mais comment cette résolution peut-elle être mise en vigueur, quand en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, le Gouvernement ne peut pas le faire? Je crois avoir la réponse à l'esprit, mais il se peut que celle du ministre jette plus de lumière sur la question.

M. ABBOTT: Mon honorable ami veut-il une réponse maintenant?

M. HANSELL: Oui.

M. ABBOTT: La réponse est naturellement très simple. Le Gouvernement a toute l'autorité voulue pour envoyer partout où il le juge à propos, les forces militaires du Canada qui se sont enrôlées volontairement, et l'on peut se servir des sommes comprises dans le crédit de guerre voté pour défrayer les dépenses d'un corps expéditionnaire de volontaires n'importe où dans le monde.

M. HANSELL: Et la loi sur la mobilisation des ressources nationales modifiée s'applique-t-elle aux forces de conscrits pour le service outre-mer?

M. ABBOTT: C'est exact.

M. GILLIS: Moi aussi je tiens à rendre hommage à l'adjoint parlementaire pour la façon dont il a traité ce soir une question très délicate. Cela démontre bien que l'intelligence n'est pas le monopole de ceux qui siègent au premier rang.

M. ABBOTT: Ni des Provinces maritimes.

M. GILLIS: Il a fait de l'excellent travail et nous a donné des explications tellement claires que nous ne pouvons guère le critiquer, du moins si nous voulons nous montrer justes envers lui.

Je désire poser une question au sujet de l'octroi des gratifications. Si j'en juge d'après ce qui s'est produit depuis quelques semaines, j'imagine que c'est le ministère auquel nous avons présentement affaires qui devra s'occuper de ce problème. A-t-on pris quelque mesure en vue d'étendre aux services auxiliaires l'application de la loi sur les gratifications? Je m'intéresse tout particulièrement à un service. Le ministre des Affaires des anciens combattants et l'ancien ministre de la Défense nationale se rappellent sans doute que lors de la dernière session j'ai mentionné le cas du service de l'Ambulance St-Jean; à l'époque, on m'avait déclaré que cet organisme n'était pas visé par la loi. Je reviens sur ce sujet, car il m'est impossible de m'expliquer une telle décision. Tout d'abord, le service de l'Ambulance St-Jean est attaché au corps de santé de l'armée canadienne et, à toutes fins pratiques, ses membres accomplissent un travail semblable en tout point à celui des infirmières militaires. Prenons par exemple celles qui sont en service au Canada: elles doivent s'enrôler; elles sont assujetties à la discipline militaire;

elles reçoivent une allocation vestimentaire; elles travaillent dans les hôpitaux et ont charge d'un étage; en un mot elles font le même travail que les infirmières militaires, qui, elles, ont le rang d'officiers et tombent sous le coup de tous les règlements. Je ne vois pas pourquoi on établirait une distinction, étant donné que ce service est attaché au Corps de santé de l'armée, qu'il est soumis aux rations, à la discipline et à tous les règlements de la vie militaire.

L'hon. M. RALSTON: "Ration, discipline et cantonnement" est bien l'expression que cherche l'honorable député.

M. GILLIS: C'est exact. Je ne puis comprendre comment on ne s'est pas efforcé de rectifier ce que je crois être une injustice. La même observation s'applique dans le cas des pompiers et des services de guerre de la Légion canadienne. Quelques-uns de ces derniers s'y sont rendus au jour-J et se sont installés juste en dehors de Caen; ils y ont organisé des spectacles; ils ont été au plus fort du combat; ils ont enduré toutes les épreuves; ils ont suivi les troupes à travers tout le pays jusqu'au Rhin. Quand on accorde la gratification à ceux qui sont restés ici au pays, je ne puis concevoir que le Gouvernement ait raison de la refuser aux gens qui ont franchi la mer et qui sont passés par tous les dangers et toutes les épreuves, comme l'ont fait les services auxiliaires qui se sont rendus outre-mer. Je demande que le Corps ambulancier Saint-Jean, attaché au corps médical de l'armée et qui accomplit à peu près le même travail que les infirmières, soit placé dans la même catégorie à cette fin.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député n'était peut-être pas à la Chambre quand j'expliquai que toutes ces catégories dont il a parlé, ont été examinées dans une brève déclaration que je faisais au comité au cours des discussions qui ont eu lieu à ce sujet; elles ont fait l'objet d'un examen général de la part du comité de la démobilisation et du rétablissement et de sous-comités qui ont étudié chacune des catégories mentionnées par l'honorable député. J'affirme que la question des services auxiliaires, des surveillants et des pompiers est à l'étude dans le moment. Toute la question fait l'objet de considérations répétées, mais on n'en est pas encore arrivé à une décision. Je puis assurer l'honorable député que la chose n'a pas été oubliée.

M. GILLIS: Cela comprend-il le Corps ambulancier Saint-Jean?

[M. Gillis.]

L'hon. M. MACKENZIE: Je le pense, mais je n'en suis pas très certain. Cela comprend, en tout cas, les services auxiliaires, les surveillants et les pompiers.

M. GRAHAM: Comme c'est probablement la dernière occasion que les membres de la présente législature auront de signaler à l'attention des fonctionnaires du ministère des questions très importantes, j'ai cru bon d'appeler l'attention de l'adjoint parlementaire sur un point qu'il connaît déjà sans doute. La première préoccupation des membres de nos forces armées d'outre-mer, leur plus cher désir, une fois la guerre terminée en Europe, sera de revenir dans leurs foyers. Je sais que le Gouvernement doit songer aux besoins qui surgiront une fois que la lutte organisée aura pris fin là-bas, mais j'espère qu'il tiendra compte de ce vif désir de nos militaires. J'espère que tous les départements intéressés ne perdront pas de vue ce désir bien naturel qu'éprouveront nos soldats d'outre-mer de revoir leur sol natal, et qu'ils songeront constamment à la nécessité de se rendre à ce désir le plus tôt possible, quelles que soient les circonstances.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je crois que l'adjoint parlementaire mérite les compliments qu'on lui a décernés de part et d'autre. S'il s'aperçoit demain matin que son chapeau n'est plus assez grand, je suis prêt à verser mon écot pour qu'il puisse s'en acheter un autre.

M. ABBOTT: J'accepte l'offre de l'honorable député. J'ai besoin d'un nouveau chapeau.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'adjoint parlementaire nous a dit un mot des moyens merveilleux dont on dispose sur le front pour prendre soin des blessés. Je recevais l'autre jour une lettre d'un jeune homme qui est né sur une ferme, à quelques milles de l'endroit où j'habite. Voici ce qu'il m'écrivait:

> Je me suis remis un peu de mes blessures, mais je ne suis pas complètement guéri. Bien que je porte encore des pansements, je suis revenu à la ligne de feu.

Est-ce l'habitude de les y renvoyer?

M. ABBOTT: Absolument pas. Cela me dépasse, et si l'honorable député veut bien me donner les détails de l'affaire, je demanderai une enquête. Ce n'est pas la coutume.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ce n'est pas le premier cas du genre. Je sais que le soldat n'écrirait pas ces choses à son

épouse, s'il n'en était pas ainsi. Je vérifierai le numéro, je l'ai à mon bureau, et je le ferai connaître au ministre.

Le ministère ne collabore pas aussi étroitement qu'il le devrait avec le Service sélectif. Voici pourquoi je fais cette assertion. Un jeune homme de Peterborough était employé à un travail essentiel et avait obtenu un sursis; comme il ne pouvait pas être remplacé, étant expert dans son métier, son employeur a demandé au registraire de renouveler le sursis. Il n'a pas reçu de réponse du registraire et une semaine avant l'expiration du premier sursis, il lui a téléphoné pour lui exposer le cas. On lui a dit qu'aucune décision n'ayant encore été prise au sujet du jeune homme, le registraire ne pouvait rien dire, il a cependant conseillé à l'employeur de garder le jeune homme à son travail. Avant l'expiration du sursis cependant le jeune homme a été appelé au bureau du Service sélectif. L'employeur l'y a accompagné et le fonctionnaire du service sélectif a dit qu'aucune décision n'avait été prise mais qu'il ne croyait pas que le jeune homme obtiendrait un autre sursis. Il n'a jamais dit cependant que le jeune homme devait se présenter. Celui-ci est donc allé reprendre son travail. Son sursis expirait un samedi et 21 jours plus tard, le Service sélectif, sachant que le jeune homme travaillait à cette usine,—il n'y avait pas à en douter,—en a averti les officiers qui se sont présentés chez lui à trois heures du matin, l'ont fait sortir du lit et l'ont mis au violon au camp d'entraînement de Peterborough. A onze heures, le lendemain matin, comme on s'était adressé aux autorités, celles-ci libérèrent le jeune homme en lui faisant promettre de revenir au camp à deux heures de l'après-midi pour signer son engagement dans l'armée active. Quand il obtint son premier sursis, ce jeune garçon était bien disposé, s'il le fallait, à s'enrôler dans l'armée active. Il habitait à sept ou huit milles de la ville et, comme il revenait à la ville, un peu avant deux heures, pour revenir au camp, il fut accosté par les autorités militaires qui le mirent de nouveau au violon. Toutefois, il fut libéré et on lui dit qu'on ne porterait aucune accusation contre lui. Cependant, une fois rendu au camp militaire,—j'ignore lequel mais le dossier est au ministère du Travail,—on lui dit: "Comme vous ne vous êtes pas présenté, nous vous privons de votre solde du premier mois, 21 jours."

M. ABBOTT: Voici le premier point de la critique de mon honorable ami qui touche directement l'armée.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Mais le militaire attitré se présenta quand le jeune homme sortit du violon à trois heures du matin. Voilà pourquoi je dis qu'il n'y a pas de coopération entre le Service sélectif et les autorités militaires, car les fonctionnaires du Service sélectif auraient dû les prévenir de ce cas particulier.

M. ABBOTT: Si l'honorable député veut bien me laisser le nom du soldat, j'enquêterai. Toutefois, c'est le Service sélectif qui décide si l'armée peut enrôler un homme ou le laisser libre. Dans le cas présent, les autorités du Service sélectif ont dû avertir l'armée que ce jeune homme avait été appelé et ne s'était pas présenté et elles ont dû lui demander d'aller le chercher.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Mais les gens du service sélectif savaient où il travaillait et qu'il n'essayait pas de fuir ou de se cacher. Il était consentant à s'engager en premier lieu.

M. ABBOTT: D'après les faits exposés, cette façon d'agir me semble arbitraire. Si l'honorable député veut bien m'indiquer le nom, j'irai aux sources.

M. LOCKHART: Il est une couple d'autres points que je tiens à élucider au cas où je sentirais le besoin d'en parler plus longuement plus tard. Le ministre des Affaires des anciens combattants nous a dit que le sujet était à l'étude et j'aimerais obtenir de plus amples renseignements au sujet de deux ou trois accidents survenus outre-mer à des membres du corps de pompiers. Songe-t-on à leur verser une indemnité? Les conséquences peuvent être graves dans certains cas. Ils n'ont droit à aucune prime. Le ministre veut-il me fournir des précisions?

L'hon. M. MACKENZIE: Dans tous les cas que je viens de mentionner, si les blessures sont survenues durant le service outre-mer les victimes ont droit à la pension, mais ces hommes n'ont pas encore droit aux diverses allocations de réadaptation.

M. LOCKHART: Voilà qui élucide la question.

L'hon. M. MACKENZIE: Je dois ajouter cependant, en guise de rectification, à moins de toucher une pension. Les pensionnés ont droit aux allocations de réadaptation.

M. LOCKHART: Autre question. A-t-on formé des listes, par théâtre d'hostilités, des militaires revenus d'outre-mer? Je veux parler ici des hommes qui ont servi quatre ou cinq ans. A-t-on dressé des listes de ce genre?

M. ABBOTT: Je ne saurais le dire. Je doute fort que nous ayons des listes des hommes, dressées d'arprès leurs zones d'activités.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous obtenons les détails complets sur la durée du service.

M. ABBOTT: Mais l'honorable député parle de théâtres de guerre. J'irai aux renseignements.

M. LOCKHART: Les hommes revenus en congé à tour de rôle ont-ils reçu des avis? Cela signifierait quand même que des hommes ont quatre années de service. A-t-on envoyé à ces hommes des avis spécifiant la date à laquelle ils seront rappelés pour servir outre-mer?

M. ABBOTT: Non, je ne le crois pas.

M. LOCKHART: En êtes-vous bien sûr?

M. ABBOTT: La ligne de conduite établie veut que les hommes qui reviennent au pays conformément à un tour de rôle ne soient pas renvoyés outre-mer à moins qu'il n'en expriment le désir.

M. LOCKHART: Vous en êtes sûr?

M. ABBOTT: Je crois être dans le vrai. Il se peut que, par inadvertance, un homme ait reçu l'ordre de se présenter de nouveau à un dépôt qu'il croyait être de ceux qui le renverraient outre-mer, mais la ligne de conduite établie veut que les hommes ayant de longs états de service et qui reviennent au pays par roulement ne soient pas renvoyés outre-mer à moins qu'ils n'en expriment le désir.

M. CHURCH: Le Gouvernement devrait, en ce qui concerne l'armée, avoir un programme de prêt pour l'après-guerre. La mère patrie a un plan, Washington en a un et nous ne devons jamais plus laisser notre pays dans l'état de défensive où il se trouvait avant la guerre. Bien que nul pays ne puisse, en temps de paix, maintenir des effectifs comparables à ceux du temps de guerre, il n'en reste pas moins que nous devons avoir un système national et le Gouvernement devrait être prêt à présenter un plan pour l'armée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.)

Vendredi 6 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

LE MANDAT DU PARLEMENT

MOTION D'AJOURNEMENT SOUS L'EMPIRE DE L'ART. 31 DU RÈGLEMENT

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne afin de discuter une question urgente d'intérêt public. Voici ma motion:

Considérant que le 3 août 1940, le premier ministre, avec l'appui du leader de l'opposition d'alors et de l'honorable député de Rosetown-Biggar, a proposé un ajournement prolongé de la Chambre, pourvu toutefois que, "si, pour des raisons qui intéressent l'Etat, il devenait nécessaire, dans l'intervalle, de convoquer les honorables députés le Gouvernement pourra toujours, en s'entendant avec son Honneur l'Orateur, réunir les membres dans le plus bref délai possible";

Considérant que cette motion a été adoptée et que des motions semblables ont été adoptées le 6 décembre 1940, le 14 juin 1941, le 14 novembre 1941, le 1er août 1942, le 24 juillet 1943, le 14 août 1944 et le 7 décembre 1944;

Considérant que de 1940 au 31 janvier 1945, à l'exception du 6 novembre 1940, l'ouverture de chaque session a eu lieu immédiatement après le jour de la prorogation de la session précédente;

Considérant que "le Parlement est l'endroit tout désigné pour discuter les questions de défense du Canada, advenant un accroissement du danger qui nous menace";

Considérant que, surtout en temps de guerre, "le haut tribunal qu'est le Parlement ne doit pas cesser de fonctionner";

Considérant qu'à dix différentes reprises depuis le commencement de la guerre des questions d'importance primordiale pour notre pays et pour le monde entier ont été déférées pour étude au Parlement;

Considérant que le Parlement est une institution démocratique et nationale dont on ne peut se passer, surtout en temps de guerre;

Considérant que l'existence du présent Parlement prendra fin dans onze jours, c'est-à-dire le 17 avril prochain;

Considérant qu'il serait d'intérêt public et conforme à la tradition parlementaire britannique de prolonger d'un an la vie du parlement actuel;

Je propose que la Chambre s'ajourne afin de discuter la question urgente d'intérêt public que voici: le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que la vie du présent parlement soit prolongée d'un an.

Telle est la conclusion, monsieur l'Orateur, que justifie apparemment la motion. Mais je la formulerais un peu différente. Je conclurais que nous devrions avoir des élections générales dès maintenant, et que le Parlement devrait être dissous avant l'expiration de son terme...

Des VOIX A l'ordre.

M. POULIOT:...ou il faudrait en prolonger la durée.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. J'ai reçu une copie de cette motion, qui m'est parvenue avant mon entrée à la Chambre, et j'en ai lu soigneusement le texte.

La motion est présentée sous l'empire de l'article 31 du Règlement de la Chambre, que voici:

1. Tout député qui désire proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire

déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, doit en demander l'autorisation après que les travaux de routine ont été achevés (article 15 du Règlement) et avant la prise en considération des avis de motion ou des ordres du jour.

2. Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion de cette affaire grave et urgente et fait connaître ce dont il s'agit.

Tout cela a été fait.

3. Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de la question dont il propose la mise en discussion. Si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre et qu'elle est d'un caractère grave et urgent, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à faire ladite motion. S'il y a opposition, l'Orateur demande aux députés qui appuient la motion de se lever de leur place...

Et le reste. La lecture du texte de la motion me donne des doutes sur son degré d'urgence. La responsabilité est laissée à l'Orateur de décider si la motion présente le degré d'urgence qui justifierait sa mise en discussion. Je prierais l'honorable représentant de nous expliquer au moins sommairement pourquoi, à ses yeux, la motion dont il saisit la Chambre présente ce degré d'urgence.

Je ferai de plus observer à l'honorable député que, lorsque la Chambre se sera formée en comité des subsides, il aura alors le droit de discuter ce qui constitue le fonds de la motion qu'il présente maintenant. Je veux m'assurer de l'urgence de la question en cause et je doute fort qu'elle soit suffisante pour autoriser l'honorable député à présenter sa motion. Cependant, pour être juste envers lui, je l'invite à nous démontrer que l'affaire est pressante.

M. POULIOT: Je vous suis infiniment reconnaissant, monsieur l'Orateur, de me permettre de dire pourquoi cette question me semble urgente. Comme vous l'avez souligné avec tant d'à-propos, le Règlement veut qu'une motion présentée par un honorable député et visant à l'ajournement de la Chambre avant que soit abordé l'ordre du jour porte sur "une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique".

Il est évident que la vie du Parlement expirera dans onze jours. Or, comme il y a d'ici là deux dimanches, il ne nous reste donc que neuf jours de séance avant la fin du présent Parlement. C'est là un fait connu de tous. Avant d'exposer mes arguments, je tiens à dire que ce n'est pas la crainte des élections qui m'a porté...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Contrairement à la coutume régulière j'ai permis à l'honorable député d'exposer sa motion. Il m'a semblé que je devais lui fournir l'occasion de démontrer, du moins à moi-même, que l'urgence de la question justifiait sa motion. Je l'invite donc à s'en tenir au terme "urgent" tel qu'il se trouve au Règlement.

M. POULIOT: Je ne puis m'exprimer par des gestes de la main. C'est ainsi que nous conversons avec les sourds qui ne sont pas aveugles, mais nous ne sommes ici ni sourds ni aveugles. J'ai beaucoup de respect pour vous, monsieur l'Orateur, mais il y a un axiome juridique qui dit "Donner et retenir ne vaut", ce qui signifie qu'on ne peut donner et conserver la même chose. Si vous m'accordez ce droit, je vous en suis reconnaissant, mais accordez-moi le privilège de l'exercer.

Je désire prouver un point qui est aussi clair que le soleil de midi. Si le Parlement avait expiré hier, nous ne siégerions pas aujourd'hui et j'avertis la Chambre que le Parlement aura cessé d'exister après neuf jours de session au plus.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. J'ai accordé un privilège plutôt rare à l'honorable député, mais j'ai cru que, si ce n'était pas son droit, la courtoisie nous enjoignait du moins de lui permettre d'établir l'urgence de sa question. C'est ce qui me fait hésiter à prendre une décision. Le texte de la résolution ne me semblait pas indiquer que la question était urgente et j'ai donné à l'honorable député l'occasion de me renseigner à ce sujet.

M. POULIOT: J'apprécie vos paroles, monsieur l'Orateur, mais je ne goûte pas l'insinuation que vous vous disposez à formuler. Vous retirez d'une main ce que vous m'aviez offert de l'autre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je n'aurais pas donné à l'honorable député l'occasion de discuter sa motion, sans le doute qui existait dans mon esprit. Je lui demande de démontrer l'urgence de sa motion.

M. POULIOT: Oui, monsieur, maintenant parlons du droit dont jouissent tous les membres de la Chambre. Aucun député qui occupe une banquette ou un siège ministériels n'a plus de droits que le député de l'arrière-plan. Je suis étonné d'avoir à prendre seul la défense du Parlement. J'espère que des députés d'autres parties de la Chambre prendront la défense de nos institutions parlementaires.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député jouit en ce moment de tous les droits et privilèges d'un membre du Parlement et peut-être plus, je le répète, que je ne suis en droit de lui concéder. J'aimerais que l'honorable représentant en restât à la seule question d'urgence.

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, je ne répéterai indéfiniment pas le mot "urgence", mais je vais m'efforcer de démontrer qu'elle existe nettement et clairement à cet égard. Elle ressort bien clairement de la motion même. Je n'ai pas de copie de ma motion parce que je vous ai fait tenir la première, puis celle qui m'a servi à en donner lecture et j'ai aussi envoyé des copies aux chefs des partis, mais l'un d'eux a eu maintenant l'obligeance de me rendre la mienne.

Pour résumer le tout, nous en sommes rendus au point où le Parlement est comme un homme sur son lit de mort qui serait dans un état d'esprit tel que les tribunaux pourraient révoquer en doute son testament. La raison même de l'urgence c'est précisément le peu de temps qui reste avant la mort du Parlement, dans à peu près neuf jours de séances et, si cette raison ne suffit pas pour permettre de discuter toute la question en vue de dissiper l'atmosphère d'incertitude qui règne depuis le début de la guerre, nous y verrons, mais les honorables députés devront consigner leur vote et dire s'ils sont pour ou contre. Ils devront cesser de craindre l'opinion publique et assumer leurs propres responsabilités.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. J'ai fourni à l'honorable député l'occasion de me donner quelque preuve de l'urgence de sa motion. Je dois déclarer qu'à mon avis l'honorable député n'a pas justifié cette urgence.

FORCES ARMÉES CANADIENNES

NOMBRE DES MILITAIRES LICENCIÉS QUI SUIVENT UN COURS DE FORMATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier en répondant à l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) j'ai dit que les dispositions prises pourvoyaient à la formation de 3,000 militaires licenciés. Je voulais dire 7,000. En fait, les chiffres reçus récemment indiquent qu'il y en a 7,040. La déclaration que je désire corriger se trouve à la page 556 du hansard.

LE CANADA ET L'INDE

ÉCHANGE DE HAUTS COMMISSAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. D'après une dépêche de Londres, paru dans les journaux du matin, le représentant de l'Inde a dit hier à la conférence du Commonwealth qu'il avait la promesse formelle du premier ministre Mackenzie King que le haut commissaire canadien dans l'Inde y arriverait sous peu et que des pourparlers en vue d'un échange de hauts commissaires étaient en cours. J'aimerais que le premier ministre renseigne la Chambre sur le point que le représentant hindou a soulevé et qu'il indique, si possible, qui sera nommé haut commissaire du Canada dans l'Inde.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puis-je dire en réponse à mon honorable ami que l'échange de hauts commissaires entre le Canada et l'Inde est à l'étude depuis quelque temps. Il est absolument exact que nous avons l'intention d'envoyer un haut commissaire dans l'Inde et que ce pays se propose d'en envoyer un au Canada. Ce sera un échange réciproque. Le Gouvernement n'a pas encore décidé définitivement qui sera nommé haut commissaire du Canada, mais j'espère que la nomination se fera bientôt.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le jeudi 5 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le PRÉSIDENT: Nous sommes à étudier les crédits de l'armée.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): A la suite des délibérations du comité hier soir, certains points sont demeurés en suspens; on me permettra donc d'y revenir avant que de nouvelles questions soient posées.

Dans mon exposé d'hier, j'ai omis de mentionner que les crédits demandés pour les services armés s'établissent en tout à $699,235,000 pour une période de cinq mois. De cette somme, $640,917,000 sont destinés aux services armés et $58,318,000 aux services divers, ce qui porte le total au chiffre que je viens d'indiquer.

L'honorable député de Prince m'a demandé s'il serait possible de donner des précisions quant à l'écart entre les pertes prévues et les pertes effectivement subies pour les mois de novembre, décembre, janvier et février. Il

désirait également savoir quelle était parmi les 11,836 conscrits envoyés outre-mer la proportion de ceux qui avaient reçu une formation dans l'infanterie. En ce qui concerne l'économie réalisée en hommes par rapport aux prévisions, il ne m'est pas possible, comme le sait l'honorable député, de divulguer le nombre exact de nos pertes. Celles dont il est fait mention dans les journaux ne représentent pas l'ensemble des pertes subies car, ainsi que je l'ai dit hier soir, il faut aussi faire entrer en ligne de compte, les pertes au combat, les malades, les victimes d'accident et ainsi de suite. Je tiens à faire observer qu'au cours des mois envisagés les conditions nous ont été nettement défavorables et que les pertes ont été exceptionnellement élevées étant donné que ces mois terminent une période prolongée de combats. Toutefois, les fonctionnaires du ministère m'apprennent qu'au cours des quatre mois, novembre à février inclusivement, l'économie totale des pertes nettes, dans la mesure où ils ont pu l'établir et compte tenu des hommes qu'on a repris, s'élève à un peu moins de 10,000. Et, sur l'économie totale des pertes, 7,000 environ ont été dans l'infanterie. On a réalisé d'autres économies en mars, mais ces chiffres ne sont pas encore classés.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député peut-il fournir les chiffres pour chaque mois?

M. ABBOTT: Je ne les ai pas dans le moment. Je me rappelle maintenant que l'honorable député a déjà demandé ce renseignement; je pourrai peut-être le fournir au cours de l'après-midi.

J'en arrive maintenant à la formation qu'ont reçue les conscrits en vertu de la L.M.R.N. On m'informe qu'il est très difficile de donner des chiffres définitifs concernant le nombre de fantassins parfaitement entraînés qui se sont rendus outre-mer en octobre dernier et qu'on a recrutés parmi ces conscrits. Cette difficulté provient de ce qu'un nombre considérable de ces hommes sont passés dans le service général avant de partir pour outre-mer. J'ai mentionné la chose hier soir. Jusqu'à la dernière minute, des changements furent effectués par suite des absences injustifiées et des rajustements entre l'infanterie et les autres corps d'armée. Tout ce que je puis dire, c'est qu'environ la moitié des fantassins qui se sont rendus outre-mer avaient reçu la formation normale, soit par les cours d'instruction ordinaires, soit par un long stage dans un bataillon d'infanterie, soit dans certains cas par les deux moyens à la fois. Autrement dit, la moitié des hommes qui se sont rendus outre-mer ont reçu le minimum de formation élémentaire et d'entraînement comme fantassins. Les fantassins qui étaient censés avoir reçu un entraînement complet suivirent les cours ordinaires de perfectionnement au Royaume-Uni, tandis que ceux dont la formation n'était pas complétée au moment de leur départ suivirent des cours de perfectionnement en vue du service dans leur propre arme ou subirent un nouvel entraînement comme fantassins. La vaste majorité de ceux qui n'étaient peut-être pas parfaitement entraînés au moment de leur départ ont maintenant complété leur formation. Le comité se rappellera que le premier contingent est arrivé vers le 10 janvier, et le second vers le 17 janvier.

L'hon. M. RALSTON: Je crois comprendre que ces 11,000 hommes sont tous passés à l'infanterie?

M. ABBOTT: Non, un grand nombre en faisaient déjà partie.

L'hon. M. RALSTON: Je sais. Ces 11,000 hommes faisaient déjà partie de l'infanterie ou ils y ont été versés?

M. ABBOTT: C'est exact, je crois.

L'hon. M. RALSTON: Ils ont été affectés à l'infanterie ou ils étaient déjà membres de l'infanterie?

M. ABBOTT: Je crois que c'est cela.

L'hon. M. RALSTON: En est-il ainsi des 2,400 hommes?

M. ABBOTT: Je ne puis pas répondre à cette question immédiatement. Je suppose qu'il en est ainsi. Quoi qu'il en soit, je vérifierai ce détail. Je crois que ce sont là les deux questions qu'a posées l'honorable député de Prince.

L'honorable député de Lake-Centre m'a demandé de lui dire quelles dispositions nous prenions en ce qui concerne les déserteurs ou ceux qui s'absentent sans permission. J'ai répondu que l'on s'efforçait d'embarquer ces déserteurs et de les envoyer outre-mer, où des mesures disciplinaires seraient prises, étant donné qu'ils avaient déserté afin de ne pas se rendre outre-mer. Si nous les soumettions ici à la cour martiale ou à d'autres mesures disciplinaires, ces hommes réaliseraient leurs désirs. Les tribunaux militaires ont jugé 70 conscrits en vertu de la L.M.R.N. qui s'étaient absentés sans permission ou qui avaient déserté après avoir été prévenus qu'ils iraient outre-mer. Un cas a été renvoyé et dans trois cas le jugement n'a pas encore été rendu. J'ai le dossier de l'affaire. Dans les soixante-six autres cas, je ne sais si l'honorable député veut en connaître le détail, les peines varient de l'emprisonnement avec travaux forcés pen-

dant quatorze mois à la détention pour quinze jours. Je puis fournir les détails si l'honorable député les désire particulièrement. C'est le commandant de l'unité outre-mer, je le répète, qui, dans la majorité des cas, a rendu un jugement sommaire. Dans la plupart des cas, la punition a consisté en une réduction de solde pour des périodes variées. Après tout, on voulait faire des soldats de ces hommes.

M. DIEFENBAKER: Que sont devenus les autres?

M. ABBOTT: J'aborde précisément cette question. A l'exception des quelque soixante-dix qui sont passés devant le conseil de guerre, les cas ont fait, de la manière ordinaire, l'objet d'un jugement sommaire des commandants de leurs unités; le sort de la plupart a été réglé outre-mer où ces hommes ont été expédiés. En d'autres termes, on s'est efforcé d'en faire des soldats et non de les soumettre à la détention pendant des mois ou un an. Ils se sont absentés ou ont déserté pour ne pas aller outre-mer. Ils ont été expédiés outre-mer avec l'espoir d'en faire des soldats et l'on me dit que dans la majorité des cas on a pris les mesures dont j'ai fait mention.

Je désire apporter une correction à ma réponse à l'honorable député de Lake-Centre sur le statut de ces hommes à l'embarquement. Comme le rapporte la page 590 du hansard, il a dit:

> Je le demande maintenant à l'adjoint parlementaire, ce droit de passer à l'active a-t-il été accordé en dehors du territoire canadien? A-t-on permis aux soldats rendus outre-mer de passer ainsi à l'active et par là de se soustraire aux dispositions du décret?

J'ai répondu:

> Ils doivent demander leur permutation avant de s'embarquer.

Ma réponse est tout à fait exacte. Cependant, il se peut qu'on l'interprète mal. Un mobilisé peut passer au service général une fois rendu outre-mer, mais ce transfert ne figure pas au relevé des 16,000 mobilisés qui ont été conscrits par le décret du conseil. En d'autres termes, si on veut considérer qu'il tombe sous le coup du décret du conseil,—pour me servir du langage de l'honorable député,—il faut qu'il ait changé de statut avant de s'embarquer.

M. DIEFENBAKER: L'honorable député voudra-t-il me permettre une question? Lorsque le mobilisé, après son arrivée en Angleterre, effectue le changement, devient-il un volontaire?

M. ABBOTT: Je ne saurais dire s'il devient un volontaire; il fait partie du service général et a droit au statut des soldats de cette catégorie. Je suppose qu'il devient un volontaire: je ne m'intéresse guère aux subtilités du sens des mots.

M. DIEFENBAKER: Je crois que c'est là un bel exemple de "subtilité". Mais voici ce à quoi je songe. On a adopté un décret du conseil récemment, si je comprends bien, qui autorise le paiement des gratifications de rétablissement à tous ceux qui ont été envoyés outre-mer, peu importe qu'ils passent à l'autre service ou non outre-mer ou au Canada. Pour quelle raison a-t-on modifié le décret ou changé les instructions comme l'a dit le général McNaughton: on ne pouvait changer de service qu'avant l'embarquement.

M. ABBOTT: Je ne sais trop à quelle déclaration l'honorable député fait allusion. Je ne suis pas au courant de tous les détails concernant les gratifications de rétablissement. Cependant on me dit que le mobilisé, en passant au service général outre-mer, bénéficiera de certains avantages financiers à son retour au Canada. C'est ce qu'on me dit.

M. DIEFENBAKER: Quel en est l'avantage?

M. ABBOTT: Je ne puis répondre à l'honorable député dans le moment. Je pourrai lui donner une réponse dans quelques minutes. Je ne suis pas suffisamment au courant des détails de ces gratifications de rétablissement.

M. DIEFENBAKER: Dans ce cas combien d'hommes ont changé de service outre-mer, après leur arrivée.

M. ABBOTT: Je n'ai pas ce renseignement. Je puis dire à l'honorable député qu'en général il y en eut très peu.

Monsieur le président, je me demande si les membres du comité me permettraient de régler un certain nombre de demandes de renseignements qui m'ont été faites hier soir. Je n'avais pas alors les renseignements sous la main.

M. CHURCH: Hier soir, à onze heures moins 5 minutes, je voulais donner certains conseils d'ordre pratique à l'adjoint parlementaire relativement à l'armée.

M. le PRÉSIDENT: Je pense que les membres du comité préféreraient entendre maintenant les réponses de l'adjoint parlementaire.

M. ABBOTT: La dernière question que m'a posée l'honorable représentant de Lake-Centre avait trait à une déclaration au sujet du choix des 11,000 mobilisés, par provinces ou districts, je crois. Je possède ce renseignement, et je vais le résumer. Les 11,836

recrues expédiées outre-mer représentent 19.7 p. 100 du total de 60,000 recrues disponibles dans le temps et 28.2 p. 100 des 42,000 qui (mon honorable ami s'en souvient) étaient tous des hommes aptes à l'infanterie. Voici comment ils sont répartis par district militaire: districts 1, 2 et 3, Ontario, 33.8 p. 100 du nombre de ceux qui sont aptes à servir dans l'infanterie; districts 4 et 5, Québec, 14.7 p. 100; districts 6 et 7, Provinces maritimes, 34.2 p. 100; districts 10, 12 et 13, provinces des Prairies, 39 p. 100; région du Pacifique, 41.8 p. 100. J'ajouterai que les 11,836 hommes expédiés outre-mer ne comprenaient par les quelque 2,400 qui se sont engagés à servir n'importe où avant leur embarquement et si on les incluait, ainsi que les absents et les déserteurs, le pourcentage par districts militaires serait à peu près égal.

M. DIEFENBAKER: L'adjoint parlementaire peut-il nous indiquer le pourcentage de ceux qui ont allés outre-mer ainsi que le pourcentage des absents?

M. ABBOTT: Je n'ai pas ces chiffres sous la main mais les chefs de service me disent qu'en incluant les 2,400 hommes et les autres, on modifierait les pourcentages, bien que, évidemment, cela ne puisse être d'une exactitude absolue. Voilà pour les questions posées par l'honorable député de Lake-Centre.

L'honorable député de Lincoln m'a posé une question sur les congés par roulement et de quelle façon on les répartissait entre les soldats du front italien et ceux du front du nord-ouest de l'Europe. Le nombre des congés accordés pour décembre, janvier, février et mars a été de 2,278, dont 1,066 pour les troupes du front italien et 1,212 pour celles du Royaume-Uni et du front nord-ouest. En ajoutant ceux qui sont arrivés ou qui sont en route à l'heure actuelle, nous avons 1,431 permissionnaires d'Italie et 2,370 du nord-ouest de l'Europe et de l'Angleterre, soit un total de 3,801 pour les mois que je viens de mentionner.

Le chef de l'opposition m'a posé une question au sujet de la distribution des cigarettes canadiennes. On me dit que c'est le service britannique des approvisionnements qui fournit à l'armée canadienne d'outre-mer toutes les rations, y compris les cigarettes. La ration de service est de six cigarettes par jour, mais chaque paquet en contient sept. Il ne serait pas pratique que les Britanniques distribuent à l'armée canadienne d'outre-mer un genre de ration, qu'il s'agisse de cigarettes ou d'autres choses, qui différerait de la distribution générale. Les cigarettes que l'on distribue sont parfois de fabrication britannique et parfois de fabrication canadienne. En outre, comme mon honorable ami le sait, outre les cigarettes distribuées avec les rations, nos troupes d'outre-mer peuvent se procurer des cigarettes canadiennes de deux sources: premièrement, des services auxiliaires; ces cigarettes proviennent de la réserve commune et sont distribuées à raison de 25 par homme et par mois en moyenne...

M. GRAYDON: Est-ce que ce sont toujours des cigarettes canadiennes?

M. ABBOTT: Ce sont invariablement des cigarettes canadiennes; il y a aussi les dépôts de tabac canadien d'outre-mer où l'on puise les 900 cigarettes par mois que les soldats peuvent recevoir en cadeau; sinon les soldats eux-mêmes peuvent acheter ces 900 cigarettes pour $3.

M. GRAYDON: L'adjoint parlementaire sait-il la proportion de rations de cigarettes distribuées aux troupes par le service britannique, qui sont de fabrication canadienne? Il a dit qu'il y avait des cigarettes de fabrication britannique ainsi que de fabrication canadienne. D'après les renseignements que j'ai reçus des soldats, il y a très peu de cigarettes canadiennes; il semble qu'elles sont toutes de fabrication britannique et c'est de cela qu'ils se plaignent.

M. ABBOTT: C'est possible, car je n'ai aucun renseignement quant aux proportions. Ces rations de campagne sont mises dans des boîtes de fer-blanc qui contiennent des cigarettes et autres choses et ce sont les rations normales qui sont distribuées à nos forces ainsi qu'aux forces britanniques.

M. GRAYDON: Comme il y a eu beaucoup de plaintes, l'adjoint parlementaire voudra-t-il signaler la chose aux autorités compétentes d'outre-mer? Il vaut toujours la peine d'essayer de remédier à cet état de choses. Les soldats ne devraient pas avoir à se plaindre de la sorte.

M. ABBOTT: Je me rendrai volontiers au désir de l'honorable député. L'honorable représentant de Souris m'a demandé certains renseignements sur cette question tant discutée des allocations vestimentaires et des déductions de solde; je me suis presque engagé à lui répondre aujourd'hui. Je dois l'avouer en toute franchise, la situation n'est pas jugée satisfaisante. Les plaintes sont justifiées, mais les règlements actuels suscitent un problème administratif très compliqué. Nos officiers s'en occupent aujourd'hui et je crois avoir raison de prédire un ajustement. Dès que nous en aurons trouvé le moyen, nous accorderons un rabais, le remboursement de toute la somme déduite. Le problème ne s'applique qu'à d'anciens cas, puisqu'il ne s'en présente plus de nouveaux. Maintenant, lorsqu'un ancien aviateur doit recevoir son appel,

le corps d'aviation en est avisé par l'armée ou le Service sélectif et l'allocation vestimentaire n'est pas versée. De ce fait, aucune déduction de solde ne s'impose. Les officiers s'intéressent de près à la question et je ne doute pas qu'ils en arriveront à une solution fort satisfaisante.

M. ROSS (Souris): Alors, les sommes déduites seront toutes remboursées?

M. ABBOTT: Oui, on peut le présumer.

M. GILLIS: Pendant que nous en sommes à l'allocation vestimentaire, j'aimerais savoir si l'on a pris les moyens de faire disparaître les griefs, absolument fondés, existant aujourd'hui et venant de ce que certains militaires ont touché $35, d'autres $65, alors que le chiffre actuel est de $100. Je reçois des lettres assez violentes. Des hommes qui ont fait quatre années et demie de services, qui ont été parmi les premiers enrôlés, n'ont reçu que le plus faible de ces montants. Le coût des vêtements n'a pourtant pas monté, mais d'autres n'ayant passé que deux mois dans l'armée touchent les $100.

M. ABBOTT: Le chiffre régulier actuel est de $100, et je crois savoir que l'on songe à remettre à l'étude le cas de ceux qui n'ont reçu que $35. Je m'en assurerai.

M. GRAYDON: L'effet devrait en être rétroactif.

M. ABBOTT: Enfin, on s'est plaint de retards survenus dans le versement des gratifications pour service de guerre. Le paiement de ces sommes relève du ministère de la Défense nationale, bien qu'elles soient en réalité une partie de l'allocation de réadaptation. On m'a appris ce matin que, jusqu'à hier soir, 90 p. 100 des demandes avaient été transmises à la Trésorerie qui doit acquitter ces gratifications,—de plus, les chèques sont émis dans les 48 heures qui suivent l'approbation par le ministère de la Défense nationale. Le nombre total de requêtes à l'étude, hier soir, était d'environ 7,000, et ce nombre diminue chaque jour. Tout fonctionne normalement. Je pourrais ajouter que les plaintes sont attribuables à deux causes principales. Tout d'abord, il arrive que le militaire ignore qu'il doit faire sa demande et ne la fait donc pas; ensuite, certaines requêtes sont rejetées et les intéressés estiment que ce rejet n'est pas justifié.

M. LOCKHART: Pour quelles raisons les rejette-t-on?

M. ABBOTT: Je l'ignore.

M. McCANN: Faut-il transmettre une demande?

[M. Abbott.]

M. ABBOTT: Les gratifications pour service de guerre ne sont versées que sur réception d'une demande écrite.

M. McCANN: Qu'arrive-t-il si le militaire a été tué?

M. ABBOTT: J'aurais dû ajouter que lorsque le minitaire a été tué, la question relève exclusivement du ministère des Affaires des anciens combattants.

M. BENCE: Les formules qui s'appliquent à ces derniers cas ne sont pas encore distribuées.

M. CHURCH: Hier soir, j'ai posé à l'adjoint parlementaire une question d'ordre pratique . Il a élucidé certains points que j'avais signalés et je n'y reviendrai pas. J'ai vu à la dernière guerre, au camp de Niagara, la batterie McGill placée sous le commandement du colonel Stark. Le jeune adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale était, je crois, membre de cette batterie. Je désire le féliciter pour les réponses qu'il a consignées au hansard. Je n'ai de critique à formuler contre personne, mais je tiens à signaler au gouvernement une couple de bévues qui ont été commises au cours de la guerre, en ce qui concerne premièrement, notre travail d'outre-mer et notre armée au front et, deuxièmement, l'armée territoriale, afin que nous ne retombions pas dans les erreurs fatales que nous avons commises entre les deux conflits.

Mon seul objet en venant à Ottawa comme membre du Parlement, il y a quelques années, était de me rendre utile aux anciens combattants et de faire quelque chose pour eux et pour la défense du pays. Je visais en particulier à améliorer les conditions des soldats qui s'étaient enrôlés pour la dernière guerre. Nous avons eu, entre les deux guerres, un conflit à la Chambre. Tout le monde semblait croire qu'il n'y aurait plus de guerres, de sorte que nous avons mis nos moyens de défense et nos amis au rancart et, avec la mère patrie, avons gaspillé ce qu'il y avait de mieux au monde en fait d'armée, de marine et d'aviation. Il faudra une génération pour les remettre sur pied.

J'ai été déçu, sous certains rapports, de la façon dont la guerre a été conduite outremer. Je n'ai pas critiqué les messieurs qui ont tenu le portefeuille de la Défense entre les deux conflits. J'ai trouvé que l'ancien ministre de la Défense nationale (M. Ralston) était fort obligeant et je pouvais obtenir de lui une réponse en une couple de jours. Autant que je puisse en juger, il a fait de son mieux pour faire face à la situation. Mais certaines bévues ont été commises dans la conduite de

la guerre. En premier lieu, j'ai été fort désappointé que nos forces d'outre-mer soient restées si longtemps en Angleterre et n'aient pas eu l'occasion de franchir le désert avec les généraux Montgomery et Alexander. Nous n'avons pas été représentés dans cette campagne-là. C'est peut-être dû aux décisions du commandant d'outre-mer; je ne l'en blâme pas, mais j'affirme que l'ancien ministre a eu absolument raison de dire qu'en dernière analyse c'est le ministre de la Défense nationale et le Gouvernement du jour, en tant qu'il en existe un, qui sont responsables de la conduite de la guerre. Le ministre a dit,—et il peut rectifier mes paroles si je fais erreur,—qu'en définitive la décision appartient au ministre de la Défense nationale. Ce ne sont pas les termes dans lesquels il l'a dit, mais c'en est bien le sens.

Je crois que nous avons prolongé la guerre sur le front de l'ouest en retirant certains navires et l'aviation au profit d'autres théâtres de guerre,—j'ignore s'il en fut de même pour l'armée. A mon avis, nous n'avons pas assez d'effectifs de renforts sur ce front et l'on en retire pour les envoyer dans le Pacifique. Cela a sans doute contribué à prolonger la guerre. Les communes britanniques ont discuté cette même question et il a été démontré par les listes de divisions qu'on y a soumises, que la Grande-Bretagne, les Dominions, la France et la Belgique n'avaient environ que 15 divisions sur le front occidental alors que nos adversaires en comptaient beaucoup plus. On a prétendu que la guerre a été prolongée de ce fait. On a aussi démontré que, du fait de la pénurie de navires due à des retraits, les pays libérés par lesquels nos armées passaient ne possédaient pas la nourriture qui leur était nécessaire, ce qui les porta à se retourner contre les alliés qui les avaient délivrés. J'espère qu'on pourra remédier à cette situation d'ici quelques jours.

Je voudrais aussi parler d'une ou deux autres questions. Je crois qu'on a mis beaucoup de temps à faire revenir les hommes au pays. A la Noël, il n'y en eut qu'un quart d'un pour cent à revenir, soit de cinq cents à mille. J'ai la ferme espérance que nos hommes outre-mer qui ont supporté le fardeau durant cinq ans recevront un congé quelconque. Plusieurs des personnes à leur charge au pays font entendre des plaintes. Je ne blâme pas le ministère. C'est la guerre. Comme Sherman a dit, "la guerre c'est l'enfer". C'est encore pire que cela actuellement.

On a fait d'autres bévues, et j'en signalerai une, savoir l'aménagement de camps à même des propriétés appartenant aux municipalités du pays. Nous avons un grand camp sur les terrains de l'exposition à Toronto. Ces terrains et bâtiments de même que ces expositions permanentes coûtent environ 27 millions à la ville. Elle a permis au Gouvernement de s'en servir gratuitement durant la guerre. Des changements surprenants se sont produits au cours de la guerre dans le volontariat. Il y eut des changements dans la façon de mobiliser nos hommes. On a envoyé des hommes dans les camps des diverses régions. Des soldats de Hamilton et de la région de Niagara sont allés sur la côte. D'autres ont été envoyés dans les Provinces maritimes. Lors de la Grande Guerre, ces unités d'outre-mer étaient attachées à quelque unité de milice de l'endroit, pour le service d'outre-mer. A mon sens, c'était là une meilleure méthode. Elles étaient attachées à une unité de la milice, de sorte qu'elles recevaient un appui local pour le recrutement d'unités d'outre-mer dans leurs propres régions. Cette modification a été mal inspirée dans le présent conflit. Le déplacement de tous ces hommes par tout le Canada a entraîné des dépenses inutiles. On a éloigné ces hommes de leur milieu habituel. Ils auraient pu suivre l'instruction militaire tout aussi bien dans leurs propres localités.

Je ne désire nullement critiquer les autorités du ministère. Je ne veux faire de reproche à aucun des fonctionnaires car quelques-uns d'entre eux sont probablement mieux renseignés que les membres de la Chambre des communes. J'estime qu'on a commis une grave erreur au sujet des archives militaires, et il en résulte que le bureau de ces archives militaires est incapable de nous dire combien d'hommes se sont enrôlés dans chaque municipalité. Ce renseignement sera requis après la guerre. D'autres départements de l'administration fédérale sont en mesure de fournir des précisions de ce genre. Les fonctionnaires chargés d'organiser les emprunts de la victoire peuvent annoncer d'une journée à l'autre quelle somme a été souscrite partout au Canada; il leur est possible d'indiquer le chiffre des souscriptions à Hamilton, à Vancouver, et ainsi de suite. Le bureau de l'impôt sur le revenu peut fournir de tels détails dans un délai d'une journée, et la Croix-Rouge est en mesure d'en faire autant pour chaque municipalité. Le bureau des archives militaires devrait suivre une méthode différente. La méthode actuelle date de la guerre de l'Afrique du Sud.

La même remarque s'applique à l'utilisation des édifices. Bien peu de soldats de Toronto occupent actuellement les édifices de cette ville. Le Gouvernement a dépensé une forte somme, soit 7 ou 8 millions de dollars, au Camp Borden. On aurait pu ajouter au camp

de Niagara des camps en bordure des routes, autour de Toronto, et jusqu'à Niagara, des camps qui se prêtent à cet usage. Après la guerre, le Gouvernement devra arrêter une nouvelle ligne de conduite relativement à l'armée. Nous pratiquons ce genre de nationalisme sur une vaste échelle. Nous devrons fournir pendant quelques années une armée pour le service d'outre-mer. Nous aurons à fournir une armée de 100,000 hommes, si nous voulons être en mesure de réaliser le programme proposé par les internationalistes à San-Francisco. La guerre est entrée dans sa sixième année. Avant la fin de la session, le Gouvernement devra nous fournir une réponse quant à son programme en ce qui regarde l'armée régulière, la milice, l'armée de réserve, la garde territoriale et les corps de cadets.

Certaines gens de Toronto nous disent que nous n'avons pas le droit de siéger au Parlement étant donné que notre mandat de député est expiré. J'ai reçu deux lettres du comté de l'honorable député de Parkdale dans lesquelles on nous affirmait que nous n'étions pas autorisés à venir siéger ici, parce que le mandat du Parlement est expiré. Si l'on en juge par les nouvelles que nous apportent certains journaux, Toronto n'a plus ici un seul représentant. Nous pourrions tout aussi bien nous réunir à huis clos, à juger par la façon dont le public est parfois renseigné sur ce qui se passe ici même.

Au point de vue de nos forces armées, il vaudrait beaucoup mieux que des élections aient lieu immédiatement. La victoire doit être notre premier souci, car le reste n'est qu'accessoire. A mon avis, il serait préférable que nous adoptions le principe suivi à Washington, c'est-à-dire celui de la tenue d'élections fédérales à date fixe, soit le 4 novembre, soit quelque autre jour. De cette façon, nos forces armées n'auraient pas à subir les mêmes ennuis qu'à l'heure actuelle.

Si nous voulons adhérer à un programme d'internationalisme tel que celui qui sera envisagé à la conférence de San-Francisco, il nous faudra une armée de 75,000 hommes. Je le répète, j'estime que l'ancien ministre avait raison. Il m'a approuvé entièrement, quand j'ai déclaré que tout Canadien devrait savoir se servir d'un fusil. C'est sur ce principe que repose le recrutement en Norvège depuis de longues années avant la guerre et j'ai fait mention de ce fait au Gouvernement entre les deux guerres. J'espère qu'on se décidera d'agir à ce sujet.

Quant au service des cadets, c'est depuis la Confédération, la division la plus importante de l'armée. Jusqu'à la deuxième année de la guerre actuelle, leur formation était confiée aux commissions scolaires ou aux commissions d'éducation du pays. Il faudrait revenir immédiatement à cette méthode et distribuer généreusement des subventions, comme on le faisait auparavant. Les uniformes et autres articles devraient être fournis. On ne devrait permettre à aucun organisme extérieur d'avoir la haute main sur le service des cadets dans les écoles d'Etat. Certains directeurs d'écoles s'y opposent. Ils ne veulent pas que d'autres organismes s'immiscent dans leurs écoles et se mêlent des services de cadets. Les services de cadets formaient, à beaucoup d'égards, l'armature de la milice. J'espère qu'on fera quelque chose pour eux.

J'ai ensuite demandé qu'on accorde quelque considération à la situation des terrains de l'exposition à Toronto. Combien de soldats sont logés à cet endroit? La propriété sera-t-elle remise à la ville? Comme nous le savons, les membres du Corps d'aviation royal canadien qui logeaient là sont rendus à Trenton et on est à construire une nouvelle caserne immense pour la marine sur le bord du lac, à côté du terrain de base-ball; elle sera prête dans quelques mois.

Je suis passé devant ces édifices deux ou trois fois la semaine dernière; je n'y ai vu aucun soldat, sauf quelques gardes; mais il n'y avait à peu près pas de militaires aux environs des terrains de l'exposition. Il y a sur ce terrain un immense édifice, le pavillon des bestiaux, qu'occupait autrefois le Corps d'aviation. Si je me rappelle bien, j'ai posé la pierre angulaire de cet édifice, mais je n'y suis pas entré depuis que la guerre a commencé. Les membres du Parlement de la ville de Toronto durant la guerre n'ont pas été invités à visiter quoi que ce soit à cet endroit. Le pavillon des bestiaux sert maintenant aux fins de démobilisation; on pourrait choisir un autre endroit, surtout quant on se rappelle que le ministère des Munitions et approvisionnements possède un certain nombre de baraquements le long du lac. Je le sais, car je passe à pied près de ces édifices presque tous les jours. Je n'y vois que peu de gens. Ces édifices pourraient être utilisés par quelque service de l'état, pour les fins de démobilisation et tous les terrains de l'exposition pourrait être remis à la ville. Si je me rappelle bien, le Gouvernement a dépensé à cet endroit deux ou trois millions de dollars en rénovations sous la direction d'un directeur de l'exposition.

Je crois comprendre que peu de soldats de Toronto ont logé dans ces édifices durant la guerre actuelle. Des soldats de tout le Canada durent aller au camp Borden et à d'autres endroits où ils n'auraient pas dû aller. L'armée au début de la guerre semble avoir été l'arme oubliée. Elle l'était certaine-

ment avant la déclaration de la guerre. Entre les deux conflits, l'armée permanente fut ridiculisée même dans cette Chambre des communes. Personne n'a jamais eu un bon mot pour la milice ni pour les collèges militaires et autres choses de ce genre. On nous disait qu'il n'y aurait plus de guerres, on nous faisait toutes sortes de déclarations de ce genre. Aussi, lorsque le conflit a éclaté, les soldats ont-ils été les grands oubliés. D'aucuns croyaient que, avec l'aide de la divine Providence ou autrement, l'aviation pourrait détruire l'Allemagne et que nous n'aurions pas besoin d'une armée ou d'un corps expéditionnaire. Entre les deux guerres, j'ai prétendu et soutenu qu'il nous faudrait un corps expéditionnaire, et qu'il devrait être muni des armes les plus modernes.

Autre question. Trop de gens se mêlent de parler des forces armées à la radio et dans les conférences de presse. A mon sens, la radio nous a rendu un mauvais service dans l'entre-deux-guerres. On nous prêchait alors le désarmement, et le reste. On ne parlait jamais en faveur des forces armées ou du réarmement. Si je ne m'abuse, l'ancien ministre s'était préoccupé de cette question, et j'en avais été heureux. L'adjoint parlementaire se rappellera qu'entre les deux guerres les membres de la milice devaient acheter eux-mêmes leurs machines à écrire, payer le loyer de leurs bureaux, faire les frais des services de cadets, et le reste. Un tel état de choses ne devrait jamais exister. Le Gouvernement consacre 4 milliards de dollars à la guerre: il devrait être prêt à remédier à un tel état de choses dans notre armée du temps de paix. Je réclame un meilleur traitement pour la milice, un meilleur traitement pour l'armée à l'avenir et pour les personnes à la charge de nos soldats. J'espère que le Gouvernement y verra.

Il y a lieu également de s'occuper du traitement fait aux familles de nos militaires. Nous avons écouté un long exposé sur le versement des gratifications et sur la preuve de moyens d'existence qu'on doit établir avant de verser les allocations. J'admets que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) a déposé un décret du conseil relatif à l'armée de campagne du Nord-Ouest, mais je déplore que l'épreuve des moyens ait été appliquée. Les hommes qui ont traversé le lac Supérieur à une température de quarante degrés sous zéro pour sauver l'Ouest canadien de la dislocation, lors de la rébellion, en ont été atteints. L'épreuve des moyens s'applique ainsi à un grand nombre d'hommes avancés en âge, dont un certain nombre n'ont pu obtenir de pensions et quelques autres ont obtenu une faible pension de $40 par mois peut-être, sous forme de pension de vieillesse. Voilà le traitement qu'ils reçoivent: la pension leur est octroyée comme une faveur, et non en exécution d'un droit.

On aurait pu apporter remède dans bien des cas, entre les deux guerres. Voici un autre point, que je désire porter à l'attention de l'adjoint parlementaire. L'ex-ministre en a cherché la solution, et la question intéresse les soldats des forces armées qui ne sont pas censés écrire dans les journaux. L'un d'entre eux s'est plaint à un journal, samedi dernier, de ce que j'avais employé l'expression "Ready, aye, ready". Je sais que l'adjoint parlementaire, lui aussi, a adopté ce dicton. Je connaissais tout des Grenadiers et des Queen's Own bien avant que l'auteur de cette lettre ait pu les connaître.

Nous savons que les règlements interdisent à tout militaire d'écrire des lettres aux journaux ou d'échanger quelque correspondance avec les membres du Parlement en vue de se plaindre ou de discuter les conditions dans les camps. On a signalé la chose à l'ex-ministre, et je crois qu'il a contremandé ces instructions. Puis un nouveau ministre prend la direction du ministère. Je pourrais produire une masse de lettres d'un pied d'épaisseur concernant le ministre actuel de la Défense nationale sur son retour au Canada. J'ai une pile de journaux qui reproduisent des entrevues qu'il a données, avant comme après son retour au pays. Le règlement doit-il être différent pour le simple soldat, pour le colonel, et pour le capitaine? Je dis: non. Nous avons une armée de citoyens, et le citoyen qui s'enrôle dans cette armée ne devrait pas perdre tous les droits et privilèges dont jouit le simple citoyen. Il faut que ces droits et privilèges soient protégés, et qu'il puisse en jouir. J'espère que l'adjoint parlementaire signalera ces questions au ministre.

Avant de terminer mes remarques, je désire poser quelques questions. Je ne prendrai peut-être pas plus de cinq minutes car j'aimerais que ces crédits soient adoptés cet après-midi. D'abord, le Gouvernement a-t-il un programme pour l'après-guerre? Avons-nous des projets concernant l'armée et la milice, l'armée de réserve ou la garde territoriale? A-t-on fait un relevé des services projetés outre-mer, en prévision de la prochaine conférence internationale de San-Francisco? S'est-on assuré des bases outre-mer que le Canada devra protéger? Allons-nous commettre au sujet de l'armée la même erreur qu'entre les deux guerres? Nous savons comment cette erreur était fatale pour la défense du pays. L'armée manquait vraiment de tout lorsque la guerre a éclaté.

A l'ouverture des hostilités nous savions qu'il nous manquait tous les éléments néces-

saires à la conduite d'une guerre. Nous avions entendu dire qu'il y aurait des bombardements aériens, et qu'il ne fallait rien autre chose qu'une aviation militaire au-dessus de l'Allemagne, à l'exclusion de toute force expéditionnaire. Si nous ne maintenons pas une armée, il nous faudra des années pour en équiper une, car la guerre entre des armées modernes a un caractère hautement technique. On ne peut lever ces armées en un jour.

La guerre moderne est une entreprise complexe, comme le révèle amplement l'organisation mise au point par le ministère des Munitions et approvisionnements. Avant la guerre, l'armée manquait de tout. La même chose s'est produite dans la métropole. Au début du conflit, elle avait, sauf erreur, une armée permanente d'environ 225,000 hommes. Il lui manquait à ce moment-là, vingt-cinq mille hommes, et elle ne pouvait obtenir des recrues.

Nous devons, comme Parlement, avoir notre mot à dire sur les mesures à prendre en matière de mobilisation, et en particulier si nous devons nous attendre à tant d'internationalisme. Etant donné, comme je le disais hier soir, le niveau élevé de notre impôt sur le revenu, aucun pays ne peut recourir à une mobilisation en temps de paix aussi intense qu'en temps de guerre. Un Gouvernement ne peut aller au delà de la limite que la population du pays autorise.

Avant l'ouverture des hostilités, j'ai préconisé une politique de service national et d'égalité de service et de sacrifice. Les conditions changent. Le régime du volontariat comporte le recrutement. En 1940-1941, j'ai vu des recrues attendre sur l'avenue de l'Université parce qu'ils ne pouvaient pas entrer dans l'armée. Ces hommes venaient d'Aurora, de Mimico et d'autres endroits. Le résultat fut que notre système volontaire a fait faillite sans qu'on puisse en blâmer qui que ce soit.

J'ai toujours préconisé le service national depuis que je suis membre de la Chambre. A la lumière de notre expérience dans la présente guerre, peut-on dire que le volontariat a suffi à fournir une armée régulière suffisante en temps de crise, ou pour la défense territoriale ou pour le service outre-mer? Peut-on l'affirmer à la lumière de l'expérience acquise au cours de la présente guerre, et de la période entre les guerres aussi bien que pendant le présent conflit?

Lorsque les membres de l'armée, de l'aviation et de la marine reviendront au pays, je crois que le gouvernement de l'époque sera forcé par une révolution de l'opinion publique à assumer l'obligation d'imposer le service national à tous les citoyens sans distinction de classe, de croyance, ou de quoi que ce soit. Je crois que ce jour s'en vient.

[M. Church.]

Aucun sport, amateur ou professionnel, ne devrait modifier de quelque façon les devoirs d'un citoyen sous l'empire du service national. On devrait réglementer les sports comme ils le sont dans certains pays. Si la participation à un sport rend un homme inapte qui autrement pourrait faire du service militaire, alors l'Etat devrait intervenir et réglementer ce sport. Il incombe à l'Etat d'imposer l'égalité de service et de sacrifice à tous les citoyens. A mon avis, le volontariat ne pourra jamais fournir une armée convenable et j'espère qu'on y verra. Le ministre de la Santé nationale et du bien-être inaugure un programme d'aptitude physique. Au lieu d'en laisser l'application à quelqu'un dans le ministère qui n'a aucune expérience en la matière, on devrait la confier aux différents bureaux d'éducation. On devrait accorder des allocations dans le sens que j'ai indiqué. J'aimerais connaître ce que le Gouvernement se propose de faire.

Nous avons besoin d'une garde territoriale pour la défense du pays et il ne saurait y avoir de doutes quant aux mesures que le Gouvernement devrait prendre. Nos troupes outremer ont porté le poids et la chaleur du jour. Ils ont écrit les pages les plus glorieuses de l'histoire de notre pays. J'ai reçu des lettres de douzaines de ces hommes et tous me disent espérer qu'on prendra des mesures en vue d'établir l'égalité de service et de sacrifice afin qu'il n'y ait pas un aussi grand nombre d'hommes "qui restent au foyer" quand ils devraient être au front.

M. POULIOT: Monsieur le président, je n'approuve pas absolument tout ce qu'a dit l'honorable représentant de Broadview, mais il a fait d'excellentes observations. Un peu partout dans le pays, certaines gens répètent que l'honorable représentant de Broadview et quelques autres n'ont pas renoncé à leurs droits en échange du privilège de se rendre à San-Francisco en voiture Pullman.

Je voudrais, par l'intermédiaire de l'adjoint parlementaire, poser quelques questions au ministre de la Défense nationale. Je regrette que son prédécesseur ait démissionné, parce qu'il m'a toujours bien accueilli lorsque je m'intéressais au bien-être des soldats. Le présent adjoint parlementaire est un avocat de grande expérience, homme très cultivé et gentilhomme comme son prédécesseur. Il est toujours agréable de discuter entre gentilshommes. Je voudrais poser quelques questions, mais je voudrais tout d'abord obtenir une réponse à une question en particulier.

On m'a dit qu'il y avait eu un changement dans la direction du ministère de la Défense nationale. J'ai laissé entendre à celui qui occupe actuellement ce poste que certaines ré-

formes s'imposaient au quartier général. Je saurais gré à mon honorable ami de bien vouloir me dire quelles réformes ont été effectuées au quartier général du ministère de la Défense nationale depuis que le nouveau ministre en a pris la direction. Quand j'aurai obtenu la réponse à cette question, j'en aurai d'autres à lui poser.

M. ABBOTT: Il y a bien peu de temps que je m'occupe de ce ministère, et il est bien certain que je ne puis pas faire connaître en détail à l'honorable député toutes les réformes qui y ont été effectuées. Evidemment, on fait constamment des améliorations. J'irai aux renseignements et je tâcherai de fournir à mon honorable ami une réponse dans la soirée.

M. POULIOT: Je ne crois pas que les réformes aient été tellement nombreuses qu'il soit impossible à un homme de l'intelligence et de l'expérience de mon honorable ami de les énumérer.

M. ABBOTT: Je n'en suis pas si sûr.

M. POULIOT: J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre de la Défense nationale à cause des injures qu'il a essuyées avant, durant et après l'élection de Grey-Nord. Comme défenseur des veuves et des orphelins, j'ai toujours éprouvé du chagrin pour ceux qui souffrent persécution. Je suis toujours près à tendre la main à ceux qui ont des ennuis et qui souffrent d'injustice. Il y a des choses que ni moi ni personne au pays ne pouvons comprendre quant à ce qui est survenu au ministère de la Défense nationale. Mais, ce que nous comprenons c'est qu'au cours de l'élection de Grey-Nord, on ne s'est pas préoccupé du salut de l'armée ni de celui du pays, mais exclusivement de propagande politique pour des avantages politiques. J'aperçois le nouveau député de Grey-Nord. Je le félicite d'avoir été élu sans pouvoir le féliciter de sa victoire parce qu'elle n'est pas la sienne mais bien celle du pasteur Shields.

Si le ministre de la Défense nationale a été battu dans Grey-Nord, c'est aussi parce que, selon l'expression même du premier ministre, le Gouvernement a fourni à John Bracken tous les moyens de se rendre outremer, au cours de la campagne électorale, pour solliciter les suffrages de l'armée en faveur de son candidat contre le ministre de la Défense nationale. Puis, il est revenu au Canada, après un voyage entrepris surtout aux frais des contribuables du pays, auréolé d'une gloire et d'un prestige dont il n'aurait jamais joui si certaines personnes n'avaient pas été assez stupides pour l'envoyer outre-mer aux dépens du public se couvrir de cete auréole. Il est tout naturel que les gens soient accourus en foule à Grey-Nord pour écouter l'homme qui revenait d'outre-mer. La même chose se serait produite dans n'importe quelle circonscription, car M. John Bracken était porteur d'un message des soldats d'outre-mer à leurs parents au Canada. Il venait leur donner des nouvelles des soldats qu'il y avait rencontrés. Il avait voyagé d'un champ de bataille à un autre dans des avions qui apartenaient au pays et il avait coudoyé nombre de galonnards. Il ne s'est pas fait photographier avec eux mais il s'est fait photographier avec quelques infirmières tories qu'il rencontra outre-mer. Il vint à Grey-Nord afin de donner à leurs parents des nouvelles des soldats d'outre-mer. Ce ne sont pas les stratèges du parti qui y avait songé; c'est le Gouvernement qui avait eu cette idée, probablement afin de se débarrasser de M. John Bracken au cours de la campagne électorale pour que le ministre fût élu par acclamation. C'était pure folie—F-O-L-I-E—et si le ministre de la Défense nationale a été défait dans Grey-Nord, il peut remercier tout d'abord le pasteur Shields, puis ses collègues du Gouvernement qui ont organisé la visite de M. John Bracken outremer aux frais du public.

M. GRAYDON: Et les ouvriers-progressistes.

M. POULIOT: Qui serait allé entendre M. John Bracken s'il n'avait pas fait un voyage outre-mer aux frais des contribuables canadiens? Mais on en a fait un héros à son retour, et il était porteur d'un message, non à Garcia mais à l'adresse non seulement des gens de Grey-Nord mais du peuple canadien en général, de tous les parents et amis des centaines de milliers de soldats canadiens qui se trouvent outre-mer. Par conséquent, il est malheureux qu'il en soit ainsi, mais si le ministre actuel de la Défense nationale a été défait, il peut en remercier ses collègues du cabinet conjointement et solidairement.

Il y a une autre chose que je ne puis comprendre. M. John Bracken et quelques autres piliers conservateurs ont critiqué la confusion qui régnait au sein du ministère de la Défense nationale, mais pourtant M. John Bracken a eu l'audace d'engager le premier ministre du Canada à congédier le général McNaughton et à le remplacer par son prédécesseur immédiat qui précisément était responsable de la confusion dont il se plaignait. Est-ce là une attitude logique. Qui a fourni aux électeurs sensés et intelligents de Grey-Nord, un des plus beaux comtés du Dominion, l'occasion de penser à le dire? Il est important de fournir aux électeurs l'occasion de penser à certaines choses, mais le

fond de la question en jeu était si clairement l'intérêt politique qu'il est inutile d'insister pour amener la population à le comprendre.

Je le répète, M. John Bracken a recommandé le congédiement du ministre de la Défense nationale et son remplacement par l'honorable député de Prince, (M. Ralston) bien que ce même John Bracken se fût plaint de l'administration du ministère dont l'honorable député de Prince avait eu la direction pendant environ cinq années. Une telle attitude me dépasse. Lorsque l'honorable député qui représente aujourd'hui la circonscription de Grey-Nord a soulevé la question j'ai très bien compris que toute l'affaire avait été machinée par deux hommes qui étaient au service de l'Etat, qui ont démissionné en même temps, le même jour, et qui se trouvent maintenant dans la même étude légale. Ils ont dit: "Il nous faut la conscription pour le service outre-mer". Qui étaient ces deux hommes? MM. Harry Borden et McTague, deux des principaux conseillers de M. John Bracken. M. Harry Borden a occupé le poste de régisseur des régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements, le poste le plus important jamais confié à un civil durant la guerre, et l'autre avait été président du Conseil national du travail en temps de guerre,—c'étaient deux beaux spécimens d'un civisme éclairé. Ils étaient là, ayant la haute-main sur tout, pour réglementer l'effort de guerre de la nation. Ils inspiraient les discours de M. John Bracken,— s'ils n'allaient pas jusqu'à les lui dicter.

Et maintenant, monsieur le président, je vous le demande, qui a recommandé M. Harry Borden au poste de conseiller général du ministère des Munitions et approvisionnements? Qui a recommandé l'ancien juge McTague à celui de président du Conseil national du travail en temps de guerre? Voilà des questions que j'ai posées, mais un ordre de la Chambre les a transformées en ordres de dépôt de documents et j'attends encore les réponses. Elle auraient dû être données avant l'inauguration du présent débat. Il n'y a pas de raison de refuser ces renseignements. Plusieurs de mes questions n'exigeaient que des réponses simples: un oui ou un non. Pourquoi n'y a-t-on pas répondu? C'est le privilège des membres du Parlement d'exiger qu'on dépose sans délai les documents visés par un ordre de la Chambre.

Ne croyez-vous pas, monsieur le président, que c'était de la pure stratégie politique, pour MM. Borden et McTague, de faire mousser, par M. John Bracken, la candidature de l'honorable député de Prince au poste de ministre de la Défense nationale aux dépens du titulaire actuel? Je soumets ce point à monsieur le président et à mes collègues.

[M. Pouliot.]

C'est une chose qui intéresse la population. Ces gens se tendaient secrètement la main. J'ai averti le premier ministre, il y a plus de quatre ans, le 21 février 1941. Je lui ai dit alors que certaines gens se trouvaient là pour le poignarder dans le dos. On s'est moqué de moi. On me dit de me mêler de mes affaires. On me dit que je n'étais pas un bon libéral. Je ne prenais pas alors la défense de mon propre parti seulement; je défendais les institutions parlementaires, comme je l'ai fait à trois heures cet après-midi. Mais là encore j'étais seul.

Il y a peut-être à la Chambre deux ou trois membres du parti conservateur, pas plus, qui déblatèrent parfois contre ma province natale. Ils n'ont aucune raison de le faire. En dehors de cette enceinte, ce sont de charmants collègues. Presque tous les membres du parti conservateur progressiste à la Chambre sont dignes de leurs électeurs et j'en dirai autant du nouveau député de Grey-Nord. Je n'ai rien à lui reprocher; ce sont les électeurs qui l'ont envoyé ici et il sera jugé non d'après ce qu'il a dit au cours de la campagne électorale mais d'après ce qu'il fera à la Chambre. J'ai bien des amis de tous les côtés de la Chambre et je les respecte. Je regrette que le parti conservateur, qui était un grand parti, soit dirigé à l'heure actuelle —je ne dis pas cela de mon honorable ami le chef de l'opposition à la Chambre, un ami à moi, qui se tire fort bien d'affaire et aurait dû être le chef de son parti—par des ânes qui ne sont pas membres du Parlement: âne numéro un, M. John Bracken; âne numéro deux, M. Harry Borden; âne numéro trois, l'ancien juge McTague; âne numéro quatre, l'ancien secrétaire particulier de M. R. B. Bennett qui a brisé les vitres de toutes les fenêtres des bureaux des députés, au sixième étage, le jour où il fut remercié de ses services et dont M. Bennett a dû faire les frais. Et ce sont les cerveaux du parti conservateur progressiste! Si j'étais un conservateur progressiste, je me révolterais et je dirais à M. John Bracken: "Laissez tomber l'âne Borden, l'âne McTague, l'ancien âne de Bennett, sans quoi je vais démissionner". C'est ainsi qu'ils devraient parler. Maintenant, ils n'ont rien à dire et imaginez combien c'est humiliant pour eux. Ils ne devraient pas avoir confiance dans John Bracken, car ce n'est pas un tory à tout crin, ce n'est pas un conservateur progressiste sincère, c'est un faux libéral. Ils ne devraient pas trop lui faire confiance. En outre, pourquoi devraient-ils avoir confiance dans Harry Borden, qui est l'un des directeurs de la banque Barclay, une institution qui sert de trait d'union entre la finance internationale et le gouvernement canadien. Et puis l'ancien juge McTague: "Juge", quel nom, "juge!"

L'autre homme n'est qu'un scribe qui a beaucoup de facilité pour écrire les discours que lit celui qui ne les compose pas. Si mes honorables amis du parti conservateur veulent parler de politique, je les attends et je brosserai un tableau de leurs saints. Je n'ai jamais visité leur salle, mais ils doivent y avoir les icônes de tous ces grands esprits qui se sont substitués à eux dans l'élaboration d'une politique.

Maintenant, revenons à Grey-Nord. Voici ce qu'on a souvent répété, l'égalité de sacrifice. Et les galonnards d'Ottawa qui n'ont jamais été sur un théâtre de guerre sont censés se sacrifier plus que les conducteurs de train dans leur cabine, plus que ceux qui fabriquent des explosifs, plus que ceux qui travaillent dans les cales des navires de la marine marchande, plus que les cultivateurs, plus que tous les autres. La question de la conscription n'est pas neuve. Je l'ai combattue depuis cinq ans, jamais pour des raisons de politique, mais pour le bien du pays. Nous aurons bientôt un emprunt de la victoire. La population qui est surchargée d'impôts, se fera un plaisir d'y souscrire. L'armée, naturellement, se montrera généreuse comme par le passé. Mais les principaux souscripteurs se trouvent parmi les civils qui fournissent non seulement de l'argent mais travaillent à l'effort de guerre. Mais qu'est-ce qu'on fait? Qu'est-ce qu'on dit? Il ressort de tout ce qu'ont dit les orateurs du parti conservateur que le seul homme à faire sa part pour la guerre c'est le militaire. Je poserai la question à chacun d'eux, à l'honorable député de Grey-Nord, à l'honorable député de Parkdale, (M. Bruce), à l'honorable député de Lake-Centre, (M. Diefenbaker), et à l'un des honorables représentants de Peterborough non pas à celui qui est présentement à son siège, mais l'autre...

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il n'y a qu'un député de Peterborough.

M. POULIOT: Peterborough est vaste.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Merci.

M. POULIOT: Et la région est représentée par deux députés.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oh non!

M. POULIOT: Il s'agit de l'honorable député qui siège habituellement plus près de nous.

Des VOIX: L'honorable député de Hastings-Peterborough.

M. POULIOT: Je ne veux pas qu'il existe le moindre malentendu, car l'honorable député de Peterborough-Ouest ne mérite aucun blâme. C'est un député de calibre supérieur, qui s'échauffe parfois un peu dans les discussions, mais je n'y vois rien de mal; cela me va parfaitement. Il a le droit de le faire et il s'en tire fort bien.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Nous ne sommes pas loin de manifester un tel état d'esprit.

M. POULIOT: Je le demande à ces trois honorables députés et à l'honorable représentant qui vient d'être élu: quand ils parlent d'égalité de sacrifice, veulent-ils dire que les cultivateurs ne font pas leur devoir dans la guerre actuelle? Veulent-ils dire que les employés de chemins de fer, les mineurs et tous ceux qui participent à l'effort de guerre ne font pas leur devoir? Veulent-ils dire que ceux qui fabriquent des munitions et dont quelques-uns ont été brûlés vifs dans l'accomplissement de leur travail, ne jouent pas leur rôle dans notre effort de guerre? Ils ne s'exprimeront jamais de cette façon, mais leurs paroles peuvent être interprétées ainsi.

Voyant que nous avions à faire face à la question du service sélectif et des ressources humaines, j'ai suggéré cet après-midi une prolongation du mandat du Parlement et je n'ai pas changé d'avis, cette question étant tellement lourde de conséquence. On a tenté de bien faire comprendre aux membres de la Chambre le rôle véritable des ressources humaines en cette guerre. Pour quelques honorables députés, non pas tous cependant, cette expression désigne tous ceux qui sont aptes à l'entraînement militaire; or, il existe de multiples emplois qui sont essentiels à l'effort de guerre et que ne peuvent occuper les gens qui sortent de l'hôpital ou du sanatorium de tuberculeux. J'ai déjà demandé au ministre du Travail quel était le premier devoir d'un homme valide d'âge militaire et il m'a répondu que c'était de s'enrôler. Cette assertion est fausse. Je ne suis pas du tout isolationniste. J'appuie l'armée, j'appuie les soldats et ceux qui sont à leur charge et parfois j'ai été le seul à réclamer de meilleurs soins médicaux pour l'armée. Je remercie de nouveau l'honorable député d'Halifax (M. Macdonald) qui était adjoint parlementaire du ministre, de tout ce qu'il a fait pour ces hommes, en dépit du fait qu'on m'a ridiculisé en certains milieux parce que j'étais trop persistant.

Si c'est cela le service sélectif, le Gouvernement ne devrait jamais en parler. Pourquoi garder dans l'armée des hommes malades? Ils pourraient peut-être rendre d'utiles services ailleurs. Je connais des hommes qui occupaient des emplois essentiels et accomplissaient à titre de techniciens un travail nécessaire; maintenant ils sont dans les camps à

peler des pommes de terre, une besogne qui pourrait convenir à des jeunes filles ou femmes du corps auxiliaire féminin qui ne possèdent aucune autre expérience. Ces hommes seraient beaucoup plus utiles dans leurs anciennes occupations. Je plaide la cause des classes laborieuses et je suis surpris de constater que de prétendus représentants des ouvriers parlent si fort pendant que je défends les droits de ceux-là mêmes qu'ils devraient protéger.

J'ai déjà parlé des employés de chemin de fer. Qui s'est levé pour les défendre et pour signaler qu'ils occupaient des postes essentiels? Le ministre du Service naval et l'ancien ministre de l'Air ont écrit au ministre du Travail qu'ils ne s'opposeraient pas à laisser partir ces hommes si leurs services étaient requis sur les chemins de fer. Le seul qui ait soulevé de l'opposition fut le ministre de la Défense nationale du temps. Si les gens formulaient parfois des critiques lors de leur enrôlement dans l'armée, c'est tout simplement parce que l'ancien ministre n'a pas voulu tenir compte des observations que je faisais en vue d'améliorer son ministère. J'ai proposé des réformes mais je n'ai pas obtenu de meilleurs résultats que lorsque je m'adressais à M. R. B. Bennett. C'est comme si j'avais parlé à une pierre ou à un poteau. Aucune réforme n'était possible. Les galonnés avaient toujours raison. "Vous êtes un civil, donc vous avez tort." Il suffisait que je fusse un civil: j'avais tort, croyait-on, de me battre pour la poursuite de la guerre.

Je tiens à dire à l'honorable député de Grey-Nord qu'il a eu bien tort en proposant le retour de l'ancien ministre de la Défense nationale à ce poste. Il a commis une grave erreur. Il a probablement été inspiré par MM. Borden et McTague, ou quelque autre personne de ce calibre. Je le regrette pour lui.

M. CASE: J'ai été inspiré par l'ancien ministre.

M. POULIOT: Il vous a demandé de faire de la réclame en sa faveur?

M. CASE: J'ai suivi son travail de près.

M. POULIOT: C'est encore pire que je ne pensais. Encore une fois, je le regrette pour lui. Il est de ma génération, mais comme parlementaire il est plus jeune que moi. Puisqu'il est mon collègue, je me garderai bien de lui donner des conseils. Je lui dirai, cependant, qu'il ne devrait pas trop s'empresser de croire tout ce que peuvent dire les virtuoses de la réflexion après coup, à moins qu'il ne puisse lire dans leurs cerveaux et y découvrir leurs pensées. La lutte qui a été livrée dans Grey-Nord a été déplorable à certains points de vue. Elle fut déplorable non seulement en ce sens que l'honorable député a été élu, mais en ce sens qu'elle fut un encouragement pour la poignée d'hommes qui n'accordent aucune attention à ce qui se passe au ministère de la Défense nationale, qui n'ont aucunement à cœur le bien-être du soldat et de l'ancien combattant mais qui veulent s'emparer des ressources naturelles du pays pour les cinq années qui suivront la fin de la guerre.

M. le PRESIDENT: A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. GREEN: J'ai plusieurs questions à poser à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale. Tout d'abord, je répéterai la question que je posais au premier ministre le 4 avril et qu'on peut trouver à la page 478 du hansard. Le premier ministre avait exposé la politique du Gouvernement relativement à la guerre dans le Pacifique et à la fin de son exposé, le chef de l'opposition lui posa une question à laquelle il répondit ce qui suit:

> Aucune contrainte ne sera exercée en ce qui concerne le service dans la guerre contre le Japon.

Je lui demandai ensuite si le même principe s'appliquera aux hommes qui feront partie des troupes canadiennes d'occupation en Allemagne. Le premier ministre avait dit aussi que l'armée d'occupation en Allemagne compterait des troupes canadiennes. J'ai signalé au premier ministre que le remplacement des membres de notre armée d'occupation devrait se faire de façon continue, que le Canada devrait constamment envoyer là-bas de nouvelles troupes. Je lui ai ensuite demandé si l'on emploierait la contrainte à cet égard. Le premier ministre a répondu oui dans un cas, mais je crois quand même que sa réponse n'était pas assez précise. Il a ensuite rejeté la responsabilité sur l'adjoint parlementaire, qui me rendrait service en répondant aujourd'hui à cette question.

M. ABBOTT: Je savais que l'honorable député allait me demander de répondre à cette question, mais j'espère qu'il se rend compte qu'on ne peut y répondre par un oui ou par un non. Voici la situation. Les troupes que nous nous sommes engagés à fournir pour l'occupation de l'Europe sont bien faibles si on les compare aux effectifs actuels de notre armée d'outre-mer. A la fin du conflit européen, toutes les cales disponibles seront mises en commun et la priorité ira aux forces armées qui devront se rendre dans le Pacifique. L'honorable député sait que les Alliés mettent leurs cales en commun et que c'est l'état-major qui décide l'usage qu'on en fait. Le principe suivi après la guerre sera

le même. Voilà pourquoi, me dit-on, il s'écoulera quelques mois avant que nous puissions rapatrier assez de nos troupes pour réduire nos effectifs au nombre que nous nous sommes engagés à fournir pour fins d'occupation. Le problème ne présente donc pas de grandes difficultés pour les premiers mois. S'il devenait nécessaire d'ajouter aux troupes qui, par suite des cales disponibles, devront rester en Europe, nous suivrons la ligne de conduite que voici: (1) Ceux qui manifesteront le désir d'accomplir ce service jouiront de la priorité au chapitre de l'embauchage, pourvu bien entendu, qu'ils possèdent les qualités requises et le reste. (2) Nous puiserons les autres troupes dont nous aurons besoin à même ceux qui auront servi le moins longtemps outre-mer.

M. GREEN: Mais on les désignera parmi ceux qui ont servi outre-mer?

M. ABBOTT: Parmi ceux qui ont servi le moins longtemps.

M. GREEN: On n'a donc pas l'intention d'affecter à l'armée d'occupation des troupes actuellement au Canada, soit du service général soit des effectifs mobilisés sous l'empire de la L.M.R.N.?

M. ABBOTT: Voici: nous n'avons pas l'intention d'envoyer des troupes après trois, quatre, cinq, ou tant de mois à compter d'aujourd'hui. Nous n'avons pas l'intention d'utiliser les transports maritimes pour envoyer d'autres troupes du Canada. Ceux qui sont outre-mer, pourvu qu'ils aient les qualités requises, pourront les premiers s'offrir comme volontaires s'ils en ont le désir. Si le volontariat ne donne pas de résultats satisfaisants, ceux qu'il faudra encore pour remplir les cadres seront désignés. C'est-à-dire qu'on leur dira de rester, et ceux qui recevront l'ordre de partir seront ceux qui auront servi le moins longtemps outre-mer. Pour que la question se pose d'une façon pratique, il faudra quelques mois, voire même un an.

M. GREEN: Telle est la politique définitive du Gouvernement?

M. ABBOTT: C'est ce qu'on me dit.

M. GREEN: Si le présent régime est encore au pouvoir après les élections, l'armée d'occupation de l'Allemagne se composera d'abord d'hommes actuellement outre-mer qui s'offriront comme volontaires?

M. ABBOTT: L'honorable député dit: "l'armée d'occupation"; il faut dire la fraction canadienne relativement faible de cette armée.

M. GREEN: En effet. Encore une fois, elle se composera d'abord de ceux qui, parmi les troupes actuellement outre-mer, offriront volontairement leurs services dans l'armée canadienne d'occupation...

M. ABBOTT: Je prie l'honorable député de ne pas appeler ces troupes "l'armée canadienne d'occupation". Ce ne sera pas une armée du Canada. Le Canada aura une unité dans l'armée d'occupation.

M. GREEN: ...en second lieu, ceux qui sont actuellement outre-mer depuis le moins de temps seront désignés pour combler toute lacune dans les effectifs?

M. ABBOTT: Encore une fois, pas actuellement outre-mer. C'est outre-mer au moment où ces effectifs seront constitués. L'honorable député se rend compte qu'un flot continu d'hommes se dirige actuellement outre-mer. J'ai dit assez clairement, je crois, dans mon exposé en quoi consisteront ces effectifs.

M. GREEN: J'essaie d'obtenir des explications un peu plus claires de l'adjoint parlementaire.

M. ABBOTT: L'honorable député devra déployer de grands efforts.

M. GREEN: On n'a nullement l'intention d'envoyer en Allemagne les hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales afin de permettre à la fin des hostilités, à ceux qui y combattent de revenir au Canada? Est-ce exact?

M. ABBOTT: Autant que je sache, j'ai fourni à l'honorable député des explications assez claires en termes simples sur ce que l'on me dit être le programme. Je ne puis faire davantage.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire dira-t-il...

L'hon. M. GARDINER: Ce que vous pensez.

M. GREEN: Vous n'avez pas à intervenir.

M. ROSS (Souris): Vous faites mieux de vous en tenir aux porcs et aux poulets.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire dira-t-il que ma déclaration est inexacte?

M. ABBOTT: Je ne dirai pas que la déclaration de l honorable député est inexacte, mais je vais répéter ce que j'ai déjà dit être la politique du Gouvernement, et c'est assez clair. C'est dit en un langage simple et précis. D'abord, ceux qui exprimeront le désir de continuer leur service recevront cette affectation à condition de posséder les qualités re-

quises. Deuxièmement, on obtiendra le reste des effectifs requis parmi ceux qui ont servi le moins longtemps outre-mer. L'honorable député pourra tirer les conclusions qu'il voudra de cette déclaration. Je crois que c'est une déclaration bien nette.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire a dit hier qu'il y avait actuellement 20,000 mobilisés au Canada aptes à servir dans l'infanterie.

M. ABBOTT: Je crois avoir dit qu'il y en a 10,000 à l'entraînement en ce moment.

M. GREEN: Il me semble que l'adjoint parlementaire a dit qu'il y en aurait 20,000 lorsque les mobilisés à l'entraînement auraient terminé leur période d'instruction.

M. ABBOTT: C'est probablement exact. Je n'ai pas les chiffres sous la main en ce moment. Si c'est ce que j'ai dit, c'est exact.

M. GREEN: Appelle-t-on des hommes en ce moment?

M. ABBOTT: Oui, on en appelle.

M. GREEN: Il n'y a aucun doute qu'il y aura assez de mobilisés disponibles au Canada, si la guerre avec l'Allemagne cesse d'ici deux ou trois mois, pour remplir les cadres de l'armée d'occupation que le Canada fournira.

M. ABBOTT: Je ne dirais pas cela. Je ne sais trop ce que l'on exigera. Je ne sache pas que l'armée d'occupation ne comprendra que de l'infanterie. J'imagine qu'elle comprendra des représentants des autres services.

M. GREEN: Il y a des mobilisés dans d'autres services aussi, n'est-ce pas?

M. ABBOTT: Oui.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire pourrait-il nous dire combien de soldats le Canada s'est engagé à fournir à l'armée d'occupation?

M. ABBOTT: Je crains de ne pouvoir le lui dire.

M. GREEN: J'ai lu dans les journaux, il y à peine un ou deux jours, une dépêche disant que les Etats-Unis s'engageraient à fournir 200,000 hommes. L'adjoint parlementaire pourrait-il donner au comité et à tout le pays une idée de ce que nous devons fournir? Cela a trait à l'après-guerre, quand la bataille aura pris fin. Je ne vois pas comment on pourrait soutenir que le fait de dévoiler ces chiffres serait de nature à nuire à notre effort de guerre. Il me semble, monsieur le président et honorables membres du comité, qu'il est du devoir du Gouvernement de donner à la population canadienne au moins une idée du chiffre approximatif du nombre d'hommes que le Canada enverra dans l'armée d'occupation.

[M. Abbott.]

M. ABBOTT: Je crains fort de ne pas pouvoir faire connaître ce chiffre, et cela pour l'excellente raison qu'il n'est pas encore fixé. Quant la question sera réglée, j'ose dire que je pourrai fournir promptement ce renseignement.

M. GREEN: Le nombre que le Canada devra fournir représentera-t-il au moins une division?

M. ABBOTT: Je ne suis pas en mesure de répondre à la question que me pose l'honorable député. Je pense que c'est le premier ministre qui a dit dans l'exposé qu'il a fait l'autre jour,—je ne me rappelle plus ses propres paroles,—que le chiffre en était relativement modeste au regard de celui de notre armée d'outre-mer. Or, les honorables députés savent que cette armée compte maintenant 285,000 hommes. Cest le seul renseignement que je puisse fournir dans le moment. Il me semble que la question est un peu prématurée. Nous n'avons pas encore gagné la guerre, et voici que nous sommes en train de discuter en détails la question de l'armée d'occupation.

M. GREEN: Si le nombre d'hommes compris dans ce contingent canadien équivalait à celui d'une division, combien de soldats nous faudrait-il pour maintenir les cadres de cette division? Cela voudrait dire qu'il y aurait la division elle-même, puis certaines troupes le long des lignes de communication et enfin des renforts. Il paraît assez évident que l'Allemagne fera une guerre d'embuscades. Il pourrait y avoir bien des pertes. Evidemment, nous espérons le contraire mais il est possible que les pertes soient considérables. Puis il y aura la maladie, et les hommes nous reviendront pour une raison ou pour une autre. Combien d'hommes cela représentera-t-il si le Canada doit maintenir une division dans l'armée d'occupation?

M. ABBOTT: Mon honorable ami est assez habile avocat pour savoir que je ne répondrai pas à une question reposant sur une hypothèse.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire cherche ainsi à éluder la question.

M. ABBOTT: Je ne l'élude pas. J'ai simplement dit que je ne répondrais pas à une question reposant sur une hypothèse.

M. GREEN: Il ne s'agit pas d'une question hypothétique. L'adjoint parlementaire n'a pas voulu condescendre à amener ses chefs de service à la Chambre et ceux-ci auraient pu répondre à ma question sur-le-champ.

M. ABBOTT: C'est à moi de décider si je dois ou ne dois pas répondre, que mes chefs de service soient ici ou non.

M. GREEN: Pourtant, à titre de ministre, c'est ce que le général McNaughton a fait, lors de la session d'automne. Il n'en connaissait pas tellement qu'il pût se dispenser de ses chefs de service pour l'aider à fournir les renseignements.

M. ABBOTT: C'est injuste, et mon honorable ami ne veut certainement pas insinuer cela. Si le comité insiste, je puis faire venir ici les chefs de service. Mais les autres ministres ne l'ont pas fait. Je reconnais que je n'ai ni la compétence ni les connaissances que les autres ministres pourraient posséder mais ils ont répondu aux questions sans le secours de leurs chefs de service et je pense que je puis agir de même.

En tout cas, même si j'avais une douzaine de hauts fonctionnaires devant moi, je ne répondrais pas à la dernière question de mon honorable ami.

M. GREEN: L'attitude que l'on prend au sujet des crédits de l'armée semble se résumer à ceci: "Nous avons présenté notre exposé". Les membres du parti ministériel ont tenté d'en hâter l'adoption, d'en finir hier soir. Je soutiens que le comité a droit aux réponses à ces questions.

M. ABBOTT: Ma réponse c'est qu'il s'agit d'une question d'ordre administratif et que les renseignements seront fournis en temps opportun.

M. GREEN: Quoi? Le nombre des effectifs?

M. ABBOTT: Oui. La question de savoir si nos troupes d'occupation représenteront une division ou non est du domaine administratif et le Gouvernement fera connaître sa décision en temps opportun.

M. GREEN: Inutile pour l'adjoint parlementaire de tant se monter.

M. ABBOTT: Je ne me monte pas. Cela m'amuse tout simplement.

M. GREEN: La question de savoir si nous contribuerons ou non une division à l'armée d'occupation est du domaine administratif. Mais voici un renseignement que les experts de l'adjoint parlementaire peuvent me fournir. Quel serait le nombre d'hommes requis pour maintenir une division d'infanterie pour l'occupation de l'Allemagne? C'est une question à laquelle les hauts fonctionnaires devraient être en mesure de répondre.

M. ABBOTT: L'honorable député le sait probablement aussi bien qu'eux.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire me fournira-t-il la réponse?

M. ABBOTT: Non; pourquoi le ferais-je? Il s'agit là d'une question purement hypothétique. L'honorable député dit si,—si, notre armée d'occupation doit comprendre une division, combien nous faudra-t-il d'hommes? Je suis peut-être un peu trop scrupuleux. Peut-être la réponse ne présenterait-elle aucun danger; je l'ignore.

M. GREEN: Je ne le pensais pas.

M. ABBOTT: Je verrai s'il m'est permis de répondre.

M. GREEN: Merci beaucoup. Ces dernières années, l'ancien ministre de la Défense nationale n'a jamais manqué d'expliquer à la Chambre et à la population canadienne les projets du Gouvernement pour l'année financière suivante en ce qui concerne le nombre d'hommes qu'on se proposait de recruter. C'est ainsi qu'il y a un an, il nous a dit qu'il lui faudrait 60,000 hommes au cours de l'année financière du 1er avril 1944 au 31 mars 1945. L'honorable député de Prince, qui était alors ministre de la Défense nationale, me reprendra si j'ai tort. Sauf erreur, 12,000 d'entre eux devraient être des mobilisés et 48,000 des membres de l'armée active.

Cette année, l'adjoint parlementaire, par oubli, peut-être, ne nous a pas donné ces chiffres. Nous avons droit à ce renseignement et nous devrions savoir quels sont les projets pour l'année financière courante se terminant le 31 mars 1946.

M. ABBOTT: L'honorable député comprendra, je crois, que la situation est bien différente de ce qu'elle était l'an dernier. Les projets d'avenir doivent se fonder sur de nouveaux éléments, vu la fin probable des hostilités. Je dirai à mon honorable ami que le nombre d'appelés en mars s'est élevé à 7,500, chiffre beaucoup plus important que l'an dernier.

Autant que je sache,—mais je ne puis l'affirmer catégoriquement,—les besoins pour le mois courant sont un peu moins élevés. Cette année, les décisions devront être prises d'un mois à l'autre. En d'autres termes, nous maintiendrons nos services de formation tant que nos conseillers estimeront que la situation militaire l'exige.

M. GREEN: Ainsi, à l'heure actuelle, on se propose de verser dans l'armée 7,500 hommes par mois.

M. ABBOTT: C'est ce qu'on a fait en mars, 7,500 environ. Je ne puis affirmer que le chiffre soit le même pour avril; en tout cas, il ne lui est probablement pas beaucoup inférieur.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire ne peut donc pas dire ce qu'il en sera après le mois d'avril?

M. ABBOTT: Non; le plan, tel que je le comprends maintenant, consiste en ce que nous devons surveiller la situation presque de jour en jour et de mois en mois. J'aurais peut-être dû dire cela dans mon exposé. Mais puisque nous ne faisions pas de prévisions pour l'année entière d'après cette base, j'ai omis d'en parler.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire n'a-t-il pas une idée du nombre minimum requis en mai et en juin? Le ministère de la Défense nationale a dû en arriver au moins à un chiffre estimatif. Il se peut qu'il soit nécessaire de modifier ce chiffre subséquemment; tous les honorables députés le comprendraient. Mais le département n'a-t-il pas fait d'estimation du nombre requis pour toute l'année financière?

M. ABBOTT: Je n'en suis pas sûr. Mon honorable ami doit avoir raison en disant qu'une estimation a dû être faite. Tout ce que je sais pour l'instant, c'est que nous avons agi conformément à ce que j'ai indiqué: tant en mars et tant en avril. La situation fait l'objet d'une constante révision, car tout indique que la phase active de la guerre sera probablement terminée dans un laps de temps relativement court. Il n'est manifestement pas dans l'intérêt public de prélever sur les occupations civiles ou sur les fermes plus d'hommes qu'il n'est nécessaire.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire aurait-il quelque objection à faire connaître le chiffre estimatif au comité?

M. ABBOTT: Je ne suis pas prêt à le faire de mon propre chef. Il faudra que je m'assure si je puis le faire ou non. Franchement, je ne vois pas quel avantage particulier il y aurait à cela. Je puis toutefois me renseigner sur ce point.

M. GREEN: Pendant la dernière année financière, les besoins étaient établis à 5,000 par mois.

M. ABBOTT: Je crois que c'était 4,000 par mois au début.

M. GREEN: Sauf erreur, on nous a dit en novembre qu'on appelait 5,000 hommes chaque mois.

M. ABBOTT: C'est exact; le chiffre avait été augmenté, mais d'après le plan primitif, le chiffre mensuel était de 4,000, soit 48,000 par année.

M. GREEN: Et de ces 5,000 hommes on n'obtenait que 4,000 par mois; est-ce exact?

M. ABBOTT: Il me faudra vérifier ce chiffre, mais je crois qu'on obtenait pour l'année à peu près le nombre complet d'hommes pour le service général. Ainsi que je le disais dans mon exposé d'hier, nous en avons enrôlé un peu plus de 60,000.

M. GREEN: Si l'on en demandait 5,000, on en obtenait environ 4,000. Les déchets se chiffrant par environ un millier, il en restait 3,000. Ce chiffre de 3,000 se décomposait en 2,000 hommes d'infanterie et environ 1,000 pour les autres armes. Est-ce exact?

M. ABBOTT: Je crains de ne pouvoir dire si c'est exact ou non.

M. GREEN: Est-ce ce qu'on a fait la constatation?

M. ABBOTT: Je ne saurais répondre à l'honorable député. Il sait que je ne suis pas dans le département depuis longtemps.

M. GREEN: Mais est-ce exact?

M. ABBOTT: Peut-être que l'honorable représentant de Prince pourrait le dire de mémoire?

L'hon. M. RALSTON: Pas sans avoir les fonctionnaires près de moi.

M. ABBOTT: Il me faudrait le vérifier.

M. GREEN: Qu'a-t-on constaté dans le département au sujet de cette demande de 7,500 hommes? Quel nombre a-t-on obtenu?

M. ABBOTT: J'obtiendrai ce renseignement et le communiquerai à mon honorable ami un peu plus tard.

M. GREEN: Le nombre des conscrits au pays a diminué considérablement. Le chiffre que le premier ministre nous a donné le 9 novembre de l'an dernier était d'environ 68,000 conscrits dont 9,000 étaient en congé agricole ou autre ce qui mettait à 59,000 le nombre de ceux qui servaient au pays; est-ce exact?

M. ABBOTT: C'est à peu près cela.

M. GREEN: Si je comprends bien les chiffres que l'adjoint parlementaire nous a fournis, il y a actuellement 35,000 conscrits servant au pays dont 6,000 environ sur les fermes ou en congé à un autre titre; ces chiffres sont-ils justes?

M. ABBOTT: Oui.

M. GREEN: Le nombre des conscrits au pays a donc diminué considérablement.

M. ABBOTT: Oui, de beaucoup.

M. GREEN: Il y en a un bon nombre qui ont été envoyés outre-mer. A-t-on l'intention de faire disparaître l'armée de conscrits au pays? Je comprends qu'ils ne constituent pas une armée, mais est-ce là l'intention?

M. ABBOTT: Je ne crois pas pouvoir dire que nous avons l'intention de nous en débarrasser. Mais on continuera à tâcher de réduire le nombre des conscrits autant que possible en les versant dans le service général ou autrement. On a déjà obtenu un résultat appréciable. Comme je l'ai signalé dans mon exposé hier, nous avons au pays un grand nombre de conscrits physiquement inaptes au service outre-mer et qui sont maintenant occupés à divers travaux domestiques qu'il faudrait autrement confier à des militaires du service général.

M. GREEN: Songe-t-on à abandonner le système actuel des appels?

M. ABBOTT: Autant que je sache, non.

M. GREEN: Le même système sera-t-il en usage pour la guerre du Pacifique, si le Gouvernement reste au pouvoir?

M. ABBOTT: Probablement que non.

M. GREEN: En d'autres termes, dès la fin de la guerre en Allemagne, on cessera d'appeler les gens?

M. ABBOTT: C'est une question d'ordre administratif, mais je crois qu'ont peut à juste titre tirer cette conclusion de la déclaration faite l'autre jour.

M. GREEN: C'est là l'opinion de l'adjoint parlementaire?

M. ABBOTT: J'avoue que c'est une opinion tout à fait personnelle.

M. GREEN: Ce n'est pas suffisant. Je voudrais que l'adjoint parlementaire se renseigne sur les intentions du Gouvernement à ce sujet.

M. ABBOTT: Je le ferai avec plaisir.

M. GREEN: Où en est-on dans les efforts que l'on exerce pour amener les conscrits à passer au service général? Le ministère de la Défense nationale poursuit-il toujours sa campagne?

M. ABBOTT: Je ne l'appellerais pas une campagne. Les commandants de districts ont actuellement quelques instructions de faire tout leur possible pour que les conscrits s'enrôlent dans l'active, mais les méthodes n'ont pas changé.

M. GREEN: Si j'ai posé cette question, c'est que j'ai lu dans le numéro du 16 février 1945, du *Victoria Colonist* une dépêche intitulée "Les mobilisés qui sont rendus outremer peuvent encore offrir volontairement leurs services". Cela confirme la déclaration qui a été faite aujourd'hui.

M. ABBOTT: En effet.

M. GREEN: Il est dit dans l'article en question:

On a appris hier que, malgré la politique de conscription adoptée par le gouvernement fédéral en novembre dernier, les autorités multiplient d'une façon méthodique les appels personnels en vue de persuader aux hommes mobilisés sous le régime de la loi sur la mobilisation des ressources nationales d'acquérir le statut de volontaire pour le service général, que ces mobilisés soient en service au Canada ou outremer.

Cette déclaration est-elle exacte?

M. ABBOTT: Je ne suis pas disposé à accepter cette déclaration telle quelle, en ce qui concerne les mobilisés rendus outre-mer. Je ne crois pas qu'il y ait eu le moindre changement dans leur cas. Une fois qu'un mobilisé est rendu là-bas, il doit agir selon les dictées de sa conscience.

M. GREEN: Aucune campagne n'est menée en vue de les persuader de passer dans le service général?

M. ABBOTT: A quoi servirait une telle campagne? Ces soldats sont déjà au combat.

M. GREEN: Il est dit ensuite dans l'article:

C'est là le premier indice révélant que l'idée de persuader aux mobilisés de passer dans le service général est maintenant appliquée outremer et que les mobilisés qui ont été envoyés outre-mer par contrainte peuvent passer dans le service général même après avoir atteint une zone de combat ou y avoir servi.

On croit savoir qu'ordre a été donné à tous les officiers recruteurs...

Ainsi que je l'ai dit, cet article porte la date du 16 février.

...et aux commandants dans tout le Canada de mener une campagne énergique auprès des conscrits en vue d'en amener le plus grand nombre possible à passer au service général.

Cela est-il exact?

M. ABBOTT: Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit, autant que je sache, la ligne de conduite n'a pas été modifiée; cependant j'irai aux renseignements afin de savoir si oui ou non des instructions supplémentaires ont été données. J'incline à croire que cette nouvelle se rapporte simplement à la campagne qui dure depuis plusieurs mois déjà.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire aurait-il l'obligeance de vérifier si un ordre n'a pas été envoyé par l'adjudant général quelque temps avant la publication de cet article, c'est-à-dire avant le 16 février, pour énoncer la ligne de conduite à suivre en vue d'amener les mobilisés à passer au service général?

M. ABBOTT: Je vais vérifier et fournirai une réponse à mon honorable ami dans quelques minutes.

M. GREEN: Si un tel ordre a été donné je demanderais qu'on nous en communique le texte.

M. ABBOTT: Je le ferai volontiers.

M. GREEN: Plus loin dans ce même article, il est dit:

On fait remarquer qu'un mobilisé peut passer volontairement au service général en n'importe quel temps pendant qu'il se trouve au Canada ou outre-mer et les commandants sont priés de collaborer à la campagne permanente en vue d'amener les mobilisés à s'offrir volontairement.

Cette campagne doit se poursuivre à tous les stades de l'entraînement des mobilisés ainsi que par la suite et doit être menée conformément à un plan méthodique.

On est d'avis que ce programme doit avoir la priorité sur les autres devoirs des officiers recruteurs et de tous ceux qui s'occupent de la formation militaire ou de la surveillance des mobilisés.

Evidemment, la même réponse s'applique à cette dernière partie de l'article.

M. ABBOTT: Cela me paraît exact, mais je vérifierai.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire ne sait peut-être pas si le régime des appels militaires se continuera en ce qui concerne la guerre du Pacifique; s'il est maintenu, continuera-t-on de demander aux hommes enrôlés sous l'empire de la L.M.R.N. de passer dans le service général?

M. ABBOTT: Je puis répondre en rappelant que, d'après la déclaration le Gouvernement ne recourra pas, relativement à la guerre du Pacifique, au présent régime des appels militaires. Voilà qui répond à la deuxième question de l'honorable député.

M. GREEN: Il n'y aura pas de régime d'appels dans le cas de la guerre du Pacifique?

M. ABBOTT: C'est exact.

M. GREEN: Tout le plan du ministère du Travail pour recruter des hommes tombera et les hommes qui voudront participer à la guerre du Pacifique ou qui partiront du Canada pour s'enrôler dans l'armée d'occupation en Allemagne seront des volontaires?

M. ABBOTT: C'est exact, à la condition que le présent gouvernement revienne au pouvoir. Si c'est le parti de l'honorable député qui monte au pouvoir, je ne sais ce qui se passera.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député d'York-Sunbury n'a pas dit que ces hommes seraient des volontaires.

M. ABBOTT: Je sais, mais c'est une simple remarque que je formule.

M. GREEN: Dans son exposé, l'adjoint parlementaire a mentionné le décret C.P. 8891, c'est-à-dire l'importante mesure mise en vigueur l'an dernier et autorisant le Gouvernement à envoyer outre-mer 16,000 conscrits en vertu de la L.M.R.N. Il a dit que jusqu'ici, 11,836 de ces hommes avaient été envoyés outre-mer.

M. ABBOTT: Jusqu'à la fin de mars.

M. GREEN: Il a été question des autres 2,400 hommes.

M. ABBOTT: Ces hommes étaient, en octobre dernier, des conscrits sous l'empire de la L.M.R.N., mais ils se sont enrôlés dans l'active avant de partir. Je me suis servi de ce chiffre pour montrer que 14,000 de ceux qui étaient des conscrits sous l'empire de la L.M.R.N. lors de la session spéciale se sont rendus outre-mer. Les 2,400 hommes ne sont pas portés au crédit, si je puis me servir d'un terme de comptabilité, des 16,000.

M. GREEN: Ce sont les 11,836 qui sont portés au crédit de ces 16,000?

M. ABBOTT: Je pourrais peut-être m'expliquer un peu plus clairement. Je ne crois pas que nous disposions des chiffres en cause jusqu'à la fin de mars. Je vérifierai ce détail, car je constate qu'il existe un peu de confusion à ce sujet.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire nous donnerait-il le nombre de ceux qu'on a pris parmi ces 16,000 hommes?

M. ABBOTT: Je le ferai volontiers dans quelques minutes.

M. GREEN: Pourquoi le Gouvernement ne veut-il pas adopter un décret l'autorisant à envoyer outre-mer comme fantassins les autres 20,000 conscrits en vertu de la L.M.R.N. qui sont présentement au Canada?

M. ABBOTT: Parce qu'il n'a pas été nécessaire jusqu'ici de le faire.

M. GREEN: A combien s'élève le nombre des conscrits présentement au pays et qui sont véritablement aptes au service d'outre-mer? L'ancien ministre de la Défense nationale et le premier ministre nous ont dit en novembre qu'il y avait dans le temps 42,000 conscrits aptes au service d'outre-mer. Combien y en a-t-il aujourd'hui?

M. ABBOTT: Le nombre de ceux qui sont aptes à servir de renforts à l'infanterie est de 20,000. Je ne saurais dire en ce moment s'il y en a un certain nombre d'autres qui pourraient servir dans d'autres branches de l'armée. Des 35,000 conscrits présentement au Canada, 20,000 appartiennent à une catégorie médicale leur permettant de servir de renforts à l'infanterie.

M. GREEN: Ce n'est pas ce que je veux savoir. Combien sont aptes au service d'outre-mer?

M. ABBOTT: Combien ont reçu un entraînement suffisant, voulez-vous dire?

M. GREEN: Non. L'adjoint parlementaire a dit que 20,000 se sont rendus outre-mer comme fantassins. Y en a-t-il d'autres qui pourraient être envoyés outre-mer dans d'autres services?

M. ABBOTT: On pourrait, parmi les 15,000 qui restent, en trouver un certain nombre aptes à prendre du service parmi les troupes des lignes de communication. Je vais vérifier ce détail et je le communiquerai à l'honorable député dans quelques minutes. Comme la discussion a surtout porté sur les militaires appartenant à une catégorie élevée, ceux qui peuvent servir de renforts à l'infanterie, je n'ai pas cru que le comité désirerait des détails sur les hommes des catégories inférieures. Ceux-ci ne représentent évidemment qu'une partie des 15,000. Néanmoins, je vais me procurer ce renseignement et je le communiquerai à l'honorable député.

M. GREEN: Ainsi donc, jusqu'à date, des 16,000 hommes en cause, 11,836 ont été envoyés outre-mer?

M. ABBOTT: Oui. Il faut ajouter à ce nombre ceux qui sont passés à l'armée active et dont je donnais le total tantôt.

M. GREEN: Le général McNaughton, en annonçant son programme l'automne dernier, nous disait qu'on enverrait outre-mer 5,000 conscrits en décembre, 5,000 en janvier, 2,000 en février, 2,000 en mars, et les autres en avril.

M. ABBOTT: C'est exact.

M. GREEN: Atteindra-t-on ces chiffres estimatifs?

M. ABBOTT: Je ne suis pas prophète. On a atteint l'objectif à la fin de mars, et j'ai lieu de croire qu'on l'atteindra à la fin d'avril.

M. GREEN: De combien les conscrits envoyés outre-mer dépassent-ils le nombre nécessaire au maintien des renforts?

M. ABBOTT: Tout ce que je puis répondre à cette question, c'est que les 14,000 hommes envoyés outre-mer étaient en surcroît des renforts que nous avions projeté d'expédier lors de la session de novembre.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire nous a cités quelques chiffres relatifs au nombre de conscrits qui sont passés au service général. Peut-il nous dire le nombre de ceux qui sont ainsi passés à l'armée active le premier mois après leur enrôlement, ainsi que le nombre des autres qui faisaient partie de l'infanterie et d'autres branches du service? Ces chiffres nous ont été fournis l'automne dernier, je crois, et il serait intéressant de savoir où l'on en est aujourd'hui. Si je demande ce renseignement, c'est que je crois comprendre qu'une bonne partie de ceux qui passent à l'armée active le font dans la première semaine qui suit leur enrôlement. Il ne s'agit pas alors d'une conversion proprement dite, du moins leur cas est-il différent de ceux qui s'engagent dans l'active après avoir passé un an ou deux dans l'armée des conscrits en vertu de la L.M.R.N.

M. ABBOTT: Nous avons ces chiffres. Leur compilation demandera peut-être un peu de temps, mais il sera facile de se les procurer.

M. GREEN: Je passe à la guerre du Pacifique: l'armée canadienne qui ira combattre contre le Japon ne sera-t-elle qu'une armée pour la forme, une simple brigade, ou moins encore?

M. ABBOTT: L'honorable député ne peut espérer de ma part des lumières sur ce point, car c'est matière de politique officielle qui sera annoncée en temps et lieu.

M. GREEN: Je dis à la Chambre et au pays que la population canadienne ne devrait pas être appelée à envoyer combattre des maris et des fils sans savoir l'importance des troupes canadiennes qui seront envoyées sur le Pacifique, car cette connaissance est pour elle le seul moyen d'en arriver à la décision qui s'impose en ce qui concerne l'intervention des troupes canadiennes dans cette région. Tout semble indiquer que le Gouvernement refuse de jeter plus de lumière sur ce point, de fournir à la population les renseignements qui motiveraient sa décision, et je déclare à l'adjoint parlementaire et au cabinet que c'est être injuste envers les intéressés. Ils ont droit à ces renseignements, et la Chambre a le droit de savoir si dans la guerre contre le Japon le Canada n'enverra des troupes que pour la forme. L'adjoint parlementaire se recuse-t-il?

M. ABBOTT: Il ne se recuse pas, mais il ne le dira pas. Encore une fois, c'est une question de politique officielle qui sera annoncée en temps et lieu. Je ne l'annoncerai certainement pas aujourd'hui.

M. ROSS (Souris): Vous n'avez pas de politique officielle.

M. GREEN: On demande à la Chambre des fonds pour poursuivre la guerre contre le Japon, et nous avons sûrement le droit de savoir quels projets l'on prépare. Lorsque

l'ex-ministre de la Défense nationale formulait ses déclarations à la Chambre, il nous faisait scrupuleusement part de ses intentions. Il nous disait quels projets étaient envisagés chaque année, combien de troupes devaient être expédiées, combien il y en aurait de disponibles, et ainsi de suite. Tous ces renseignements nous parvenaient. Cette fois, que les conditions n'imposent plus autant de secret...

M. ABBOTT: Pourquoi?

M. GREEN: Aucune date n'est fixée pour l'envoi des troupes, rien n'est encore arrêté. Le premier ministre a dit que toute la question de la guerre du Pacifique a été discutée à Québec l'automne dernier.

M. ABBOTT: L'honorable député voudrait-il que nous annoncions les dates du départ des troupes?

M. GREEN: L'adjoint parlementaire ne peut s'en tirer aussi aisément. Le cabinet doit certainement nous laisser savoir si le Canada n'enverra que pour la forme des troupes dans la guerre contre le Japon. L'adjoint parlementaire nous le dira-t-il?

M. ABBOTT: Non. Je ne suis pas dans la boîte aux témoins. Deux ou trois fois déjà j'ai dit que c'est une question de politique officielle qui sera annoncée en temps et lieu, et que je n'annoncerai pas aujourd'hui. Combien de fois dois-je le répéter encore? L'honorable député peut être d'opinion que cette politique devrait être annoncée; je lui en reconnais le droit, mais je l'ai averti que je n'annoncerai pas cette politique. Un point, c'est tout.

M. GREEN: Je dis à la Chambre et au pays que le Gouvernement est au courant des projets, mais que pour des fins de politique électorale il préfère n'en rien dire à la population canadienne.

M. ABBOTT: C'est là une inférence que rien ne justifie.

L'hon. M. CRERAR: Je dirai à mon tour que l'honorable député ne pose sa question que pour des fins de politique électorale. Il accuse l'adjoint parlementaire et le Gouvernement d'agir pour des fins de politique électorale. J'aimerais lui retourner cette insinuation avec ses remarques.

L'hon. M. GARDINER: C'est une question purement politique.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je dire à l'honorable député...

M. GREEN: Dites tout ce que vous voulez.

L'hon. M. CRERAR: Très bien; je le dirai avec ou sans sa permission.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oh non, vous ne le ferez pas. C'est lui qui a la parole.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous sommes en comité.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député sait, comme tout le monde, que la guerre européenne n'est pas encore terminée.

M. JACKMAN: Ainsi en est-il du premier ministre; or il fait une déclaration.

L'hon. M. CRERAR: Il sait que bien des problèmes resteront obscurs jusqu'à la fin de la guerre en Europe.

M. JACKMAN: Pourquoi alors fait-il un exposé de politique?

L'hon. M. CRERAR: Comme l'a dit le premier ministre, c'est à la lumière des circonstances que le Gouvernement prendra en temps et lieu ses décisions. Lorsque l'honorable député dit: "Vous devez nous dire maintenant le nombre d'hommes qui iront", je soutiens qu'il adopte une attitude déraisonnable.

M. GREEN: Le ministre ne doit pas dénaturer mes paroles. J'ai demandé s'il ne s'agissait que d'une armée symbolique. C'est à cette question que ladjoint parlementaire refuse de répondre.

L'hon. M. CRERAR: Que veut dire l'honorable député par l'expression "armée symbolique"?

M. GREEN: Le ministre le saurait s'il n'avait pas été absent de la Chambre. Je veux dire une brigade ou moins.

M. SLAGHT: Je me demande si l'honorable député me permet de le renvoyer aux paroles du premier ministre.

M. GREEN: Non, j'ai la parole.

L'hon. M. MACKENZIE: Rien de tel n'est possible en comité plénier.

M. GREEN: Monsieur le président, je demande qu'on me permette de poser ma question. J'ai la parole.

L'hon. M. GARDINER: Vous reprenez votre siège.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député a la parole depuis plus de quarante minutes.

M. GREEN: Oh, non. Je me suis levé pour demander une réponse à l'adjoint parlementaire.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Non, l'honorable député a parlé pendant plus de quarante minutes, environ

quarante-cinq minutes. Je crois que c'est un geste de courtoisie que de permettre de poser la question.

M. GREEN: Le président déclare-t-il que je dois m'arrêter?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Non, l'honorable député peut poser sa question. Je crois que c'est un acte de courtoisie que de lui permettre de poser cette question.

M. SLAGHT: L'honorable député voudra bien me permettre de lui dire que je ne consacrerai qu'un instant au point qu'il discute, parce qu'il a dit qu'on avait traité cette question à Québec. Il a entendu le premier ministre dire à la Chambre exactement quelles ont été les dispositions prises à Québec. Je me contenterai de lire ces paroles, et de rendre ainsi la situation parfaitement claire; puis je reprendrai mon siège, et si l'honorable député désire continuer je ne veux pas qu'il s'imagine que j'ai l'intention de l'empêcher de parler. Voudra-t-il écouter la lecture de ce passage que je trouve à la page 476 du hansard:

La question fut discutée en principe à Québec. Il fut alors convenu qu'on ne pouvait définitivement décider le nombre des effectifs canadiens qui y participeront, ni quel rôle ils y joueront, tant que l'on ne pourrait estimer avec plus d'exactitude la situation stratégique qui existera lorsque les hostilités européennes auront pris fin et que, ce moment venu, le rôle que jouera le Canada dans la défaite du Japon sera déterminé conjointement avec les autorités du Royaume-Uni et des Etats-Unis, à la lumière de la situation qui régnera alors.

Après avoir laissé croire qu'il savait que la question avait été réglée à Québec, l'honorable député posait une question de parti politique au jeune adjoint parlementaire quand il cherchait à l'interroger sur l'absence ou la présence d'une armée symbolique, car il savait fort bien, sauf oubli de sa part,—je veux croire à un oubli,—que l'attitude exposée par moi au comité était bien celle dont on avait convenu à Québec.

M. GREEN: Maintenant que ce petit mouvement d'humeur est passé...

M. CASSELMAN: Il en aura un autre tout à l'heure.

M. SLAGHT: L'honorable député se l'était attiré.

M. GREEN: Je vais donc poser ma question. Apparemment le Gouvernement ne sait pas lui-même encore le nombre de Canadiens dont ou aura besoin dans la guerre du Pacifique.

M. ABBOTT: Je ne pense pas devoir me donner la peine de répondre à cette nouvelle question.

Des VOIX: Oh, oh!

M. ABBOTT: L'honorable député veut-il avoir la bienveillance de reprendre son siège quand je me lève et prends la parole. Il est toujours debout et dirige...

M. ROSS (Souris): Tiens, tiens!

M. ABBOTT: ...un interrogatoire des plus destructeur avec sa crânerie accoutumée. Si je comprends bien les règles d'un débat parlementaire, quand un orateur prend la parole, l'autre doit s'asseoir. Je vais reprendre mon siège et écouter encore une autre question, mais quand un honorable député parle, que l'autre s'asseoie à son tour.

M. GREEN: Je n'aurais pas repris mon siège, si j'avais su que l'adjoint parlementaire allait lui-même s'asseoir. Voici ce que je voudrais savoir. Le ministre des Mines et ressources a déclaré,—il me reprendra si je fais erreur,—que le Gouvernement n'est pas encore en mesure de savoir quel...

L'honorable M. CRERAR: Les paroles du premier ministre sont très explicites. Il a clairement exposé la situation dans les remarques dont l'honorable député de Parry-Sound vient de lire un passage.

M. GREEN: Je pose au ministre la question suivante...

M. SLAGHT: Si l'honorable député n'a pas compris la première fois, nous lui donnerons une autre leçon.

Des VOIX: A l'ordre.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député de Vancouver-Sud a la parole.

M. GREEN: Puis-je demander au ministre des Mines et ressources, si la question est tellement incertaine et si le Gouvernement lui-même l'ignore, pourquoi vient-on nous annoncer comme officiel que la participation à la guerre du Pacifique sera volontaire et, qu'il abolira en outre le mode d'appel des recrues? Le ministre peut-il répondre à cela?

L'hon. M. CRERAR: Le premier ministre a exposé, l'autre jour, le point de vue du Gouvernement.

M. GREEN: J'aimerais obtenir une réponse à ma question.

L'hon. M. MITCHELL: Jetez donc un regard sur votre propre programme politique.

M. GREEN: Le ministre des Mines et ressources refuse-t-il de répondre à ma question?

L'hon. M. CRERAR: Quelle question?

M. GREEN: Le ministre est le doyen du cabinet; il devrait être au courant de ces choses-là.

L'hon. M. CRERAR: Eh! bien, répétez votre question.

M. ABBOTT: Et puis, asseyez-vous, de grâce.

L'hon. M. CRERAR: Et puis, prenez votre siège et donnez-moi une chance.

L'hon. M. MACKENZIE: Il a oublié de quelle question il s'agissait.

M. GREEN: Le ministre des Mines et ressources a dit, au cours de ses remarques, que le premier ministre a expliqué que le Gouvernement ne possédait pas suffisamment de faits pour se prononcer sur le nombre des troupes qu'il expédierait, et ainsi de suite. Puis, le ministre s'est moqué de moi parce que je tentais d'obtenir une réponse à une question portant sur ce sujet. Voici ce que je lui demande: S'il est vrai que le Gouvernement ignore quelle responsabilité prendrait le Canada, pourquoi fait-il savoir qu'il a décidé que la participation du pays à la guerre du Pacifique se fera exclusivement avec des troupes volontaires et que, de plus, on abolira l'appel des recrues?

L'hon. M. MACKENZIE: Votre leader a dit la même chose, l'an dernier, à la Chambre.

M. GREEN: Ma question est légitime et je désire une réponse.

L'hon. M. CRERAR: Le premier ministre a exposé notre ligne de conduite, l'autre jour. Pendant les quinze dernières minutes, mon bon ami...

M. CRUICKSHANK: Pendant vingt minutes.

M. SLAGHT: Quarante-cinq minutes.

L'hon. M. CRERAR:...n'a cessé d'insister pour que le Gouvernement dévoile le nombre d'hommes qui seront envoyés dans la zone de guerre du Pacifique.

M. GREEN: Je n'ai jamais demandé le nombre d'hommes mais une idée approximative.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, je n'ai pas interrompu mon honorable ami et je lui saurais gré de ne pas m'interrompre.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. Un instant, je vous prie. Je me demande si l'honorable député ne devrait pas reprendre son siège.

M. GREEN: Je m'asseois.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député ne s'asseoit que sur le bord de son siège.

[L'hon. M. Crerar.]

L'hon. M. CRERAR: L'extrait des remarques formulées par le premier ministre l'autre jour, et que l'honorable député de Parry-Sound a citées il y a quelques instants, a établi clairement les faits. On étudiera la situation après la guerre européenne avec nos alliés dans le Pacifique, et si j'ai bien compris, on déterminera le rôle que le Canada y jouera à la lumière des circonstances qui existeront alors. Personne ne le sait, mais il est possible que le Japon s'effondre avant l'Allemagne.

M. GREEN: Pourquoi donc faites-vous connaître maintenant votre programme d'effectifs humains et d'appel militaire avant de connaître les faits?

L'hon. M. MACKENZIE: Vous avez bien annoncé le vôtre de deux façons différentes l'an dernier et par l'entremise de deux chefs différents à deux jours d'intervalle.

M. GREEN: Nous pourrions peut-être revenir à l'adjoint parlementaire. Lorsqu'il aura les renseignements...

M. ABBOTT: J'en ai une partie maintenant.

M. GREEN: ...sur le nombre d'hommes qui seront requis pour maintenir la division dans l'armée d'occupation de l'Allemagne, voudrait-il aussi obtenir les chiffres concernant la division que l'on maintiendra dans le théâtre du Pacifique? Les hauts fonctionnaires du ministère ont sans doute soigneusement établi ces chiffres. C'est une question d'importance primordiale, car les pertes seront probablement beaucoup plus élevées qu'elle ne l'ont été en Europe. Je crois aussi que le nombre des malades sera beaucoup plus élevé.

M. ABBOTT: Ce ne sont là que des suppositions.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire pourrait-il obtenir ces chiffres ainsi que ceux relatifs à un corps composé de deux divisions d'infanterie et à un corps composé d'une division d'infanterie et d'une division blindée?

L'hon. M. MITCHELL: Puisque mon honorable ami fait des conjectures, a-t-il songé que, malgré ses suppositions, il se peut que la guerre avec le Japon prenne fin avant la guerre européenne?

M. GREEN: Je dirai au ministre du Travail que personne plus que moi n'espère plus ardemment qu'elle prenne fin dès demain.

M. ABBOTT: Qu'on le sache bien, je n'ai pas promis de fournir ces chiffres, mais je verrai ce qu'il est possible de faire.

Peut-être devrais-je donner certaines précisions au sujet d'une question posée. Des

16,000 mobilisés visés par le décret ministériel, 11,836 étaient partis à la fin de mars. Les autres 2,454 s'étaient enrôlés dans l'active avant leur départ et, en conséquence, ils ne font pas partie des 16,000. Voilà des précisions.

M. GREEN: Il vous en reste encore combien?

M. ABBOTT: La différence entre 11,836 et 16,000. Je ne suis pas très fort en calcul mental, mais il est toujours possible de faire la soustraction.

M. GREEN: Au sujet du Pacifique, le premier ministre a dit aussi que nos soldats combattraient aux côtés des Américains.

M. ABBOTT: Il a dit, n'est-ce pas, qu'ils seraient sous le commandement américain?

M. SLAGHT: Qu'ils seraient forcés de combattre avec l'armée des Etats-Unis.

M. GREEN: L'automne dernier, on nous a dit que des troupes canadiennes avaient été envoyées en Australie. Il s'agissait d'un petit nombre et elles s'y étaient rendues, nous a-t-on dit à l'époque, en mission spéciale ou pour prendre connaissance des conditions. On semblait croire qu'elles combattraient aux côtés des Australiens. Je ne cherche pas ici à dicter à nos troupes leurs zones de combat. Je veux simplement savoir quand s'est faite la modification du programme et quelles mesures s'imposent pour permettre à nos troupes d'utiliser l'équipement américain. L'adjoint parlementaire sait très bien que l'utilisation d'un équipement différent par les divers corps de troupes serait de nature à provoquer des difficultés, et mêmes des difficultés très graves.

M. ABBOTT: Le second point est très important, je l'admets avec l'honorable député; il ne doit cependant pas s'attendre à une réponse immédiate ou même au cours du présent débat. La question du matériel est, bien entendu, très importante.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire nous donnera-t-il les raisons du changement d'attitude?

M. ABBOTT: Je crains de ne pouvoir le faire. Il n'y a pas eu de modification que je sache.

M. GREEN: On a aussi demandé quel serait la solde versée aux militaires qui prendraient part aux hostilités contre le Japon. En Grande-Bretagne, on a majoré la solde des soldats qui doivent faire du service en Orient. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas décidé d'en faire autant pour les troupes canadiennes?

M. ABBOTT: On peut dire tout d'abord que la solde canadienne est tellement supérieure à celle des soldats britanniques qu'elles ne sont pas comparables. Il me semble que le ministre de l'Air a touché ce point l'autre jour, pendant l'étude de ses crédits. L'augmentation accordée aux soldats britanniques qui combattront dans l'Extrême Orient n'est que modérée, mais la solde canadienne est tellement plus élevée que la leur que c'est probablement pour cette raison qu'on n'a pas songé à relever le niveau de la nôtre pour un service équivalent.

M. GREEN: Je demanderais à l'adjoint parlementaire de mettre cette question à l'étude, car si nos troupes combattent aux côtés des Américains, leur solde sera bien inférieure à celle de leurs compagnons d'outre-frontière et rien n'est plus propre à causer du mécontentement. Il serait injuste de placer nos soldats dans une telle situation et je propose donc qu'on songe à les mieux rémunérer.

Quand le général McNaughton a annoncé son plan l'an dernier il a déclaré qu'il y aurait un corps canadien d'artisans recrutés sous l'empire de la loi de mobilisation. Ils devaient exécuter des travaux manuels, des travaux publics et il s'attendait à ce que le nombre en serait d'environ 9,000. Ce corps ne devait pas se composer d'hommes de la plus haute catégorie d'aptitude physique. L'adjoint parlementaire pourrait-il nous dire si ce plan a été mis à exécution et, s'il ne l'a pas été, pour quelle raison?

M. ABBOTT: Le décret C.P. 4729, rendu le 3 octobre 1944, pourvoit à l'affectation de militaires de l'armée canadienne y compris des conscrits, à des travaux au Canada, entreprises que les ministres de la Défense nationale et du Travail jugent être dans l'intérêt national, les hommes ainsi affectés restant astreints à la discipline et aux règlements de l'armée et ils sont considérés comme accomplissant des devoirs militaires. Voici ce que l'on considérait être dans l'intérêt national: 1. Hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale, 2. Briquetteries fournissant de la brique pour les hôpitaux, 3. Moulins à farine et à provende, 4. Etablissements frigorifiques, 5. Raffineries de sucre, 6. Transformation d'aliments, 7. Manutention du grain, 8. Entretien des voies ferrées, 9. Scieries, 10. Industrie du fer malléable, 11. Infirmières employées dans les hôpitaux civils et ceux du ministère des Pensions et de la Santé nationale, 12. Construction d'élévateurs pour l'emmagasinage de fèves soya, 13. Mines de métaux de base, 14. Obus, parties composantes et remplissage, 15. Fabriques de pneus synthétiques, 16. Chantiers de houille et livraison de la houille. On

n'employait toutefois des militaires que pour les choses indiquées aux numéros 1, 2, 8, 10, 12 et 16. Mention particulière est faite de ceux qui sont employés à l'entretien des voies ferrées, dont le nombre global était de 500 répartis également entre le National-Canadien et le Pacifique-Canadien et dont 300 travaillaient de Port-Arthur et Fort-William à Winnipeg et les autres dans le sud de l'Ontario. La chose cessa en partie dès la première neige et définitivement le 2 décembre 1940.

Le 27 février 1945, 171 soldats étaient répartis dans l'industrie comme il suit: 32 dans les travaux de construction d'hôpitaux pour le ministère des Affaires des anciens combattants, 85 dans des briqueteries, 44 dans l'industrie du fer affiné, 10 dans la livraison du charbon à Toronto. Le problème propre à l'armée se résume à la solde, au logement et à la pension, et il fut résolu de la façon suivante: d'abord pour la solde, le militaire la touche ainsi que ses allocations ordinaires. Tout excédent reçu comme salaire n'est pas versé à son compte de solde, mais est versé aux frais d'administration. En deuxième lieu, pour le logement et la pension, le patron paie les frais de pension et de logement et les impute à la somme payable pour le travail. Au sujet des sous-officiers surveillants, on a demandé que ces derniers reçoivent le prix réel du logement et de la pension plutôt qu'un taux fixé. Aucun autre problème n'a surgi à ce sujet pour le ministère de la Défense nationale. Le ministère du Travail a apparemment dû faire face à une certaine opposition locale contre l'emploi de troupes dans certaines industries, y compris la répugnance manifestée par quelques civils à travailler à côté de militaires conscrits, et le ministère a également expérimenté à plusieurs reprises quelque difficulté à obtenir le logement et la nourriture. Un autre arrêté en conseil C.P. 9148 du 5 décembre 1944, prévoit que les soldats en service dans l'industrie ne recevront que la solde et les allocations propres à leur grade.

M. GREEN: Quel est le nombre total de ceux qui sont employés dans l'industrie?

M. ABBOTT: Le 27 février, 71. Avant le 2 décembre, il y en avait au total 500 d'employés dans des travaux d'entretien.

M. GREEN: Au lieu de 9,000 il y en a 171 actuellement...

M. ABBOTT: Je ne sais pas si le "au lieu de" convient. Il y en avait 171 à la fin de février.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami me permettrait-il de dire un mot. Je le regrette beaucoup, mais il m'est impossible d'être ici ce soir. Il est un point que je désire mentionner avant la suspension de la séance, savoir la question des éléments qui entreront en ligne de compte à propos de la démobilisation lorsque viendra l'heure tant attendue. Je crois qu'on n'a encore rien annoncé à ce sujet du moins en ce qui concerne l'armée.

M. ABBOTT: Oui; je devrai me contenter d'une déclaration d'une portée générale. En principe, les premiers enrôlés seront les premiers démobilisés. Cependant, les membres du comité, quelques-uns d'entre eux du moins, se rappellent les difficultés auxquelles fut en butte l'armée britannique après la dernière guerre pour s'en être tenue trop rigoureusement à ce principe. Les autorités du ministère travaillent assidûment à l'heure actuelle à l'élaboration de projets en vue d'effectuer la démobilisation dans les conditions les plus justes possible. Dans l'ensemble, on agira d'après la règle que les premiers enrôlés doivent être les premiers démobilisés. Cependant, il faudra tenir compte de motifs de commisération; de la nécessité de réunir aussitôt que possible les familles; de l'état civil des hommes et ainsi de suite. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage pour l'instant. Voilà où en sont les choses à l'heure actuelle.

L'hon. M. RALSTON: J'ai entendu de nombreux commentaires sur cette question lors de mon passage en Italie et en France, en octobre dernier, et j'espérais que les projets de l'armée seraient passablement à point et qu'une déclaration pourrait être faite à cet égard dès maintenant. Je me suis entretenu avec les hommes là-bas et j'ai essayé de leur indiquer quels éléments entreraient en ligne de compte. Je mentionne ces faits à mon honorable ami simplement pour que le ministère en soit saisi. Je crois que les autorités du département connaissent assez bien mes vues sur ce point. Cependant, la question est tellement importante que je me dois peut-être de les exprimer de nouveau. Pour ma part, j'estimais, comme l'a dit mon honorable ami, que la durée du service devait constituer l'élément principal à considérer lorsqu'il s'agira de la démobilisation de nos troupes d'outre-mer,—car c'est d'elles surtout que je parle,—mais qu'on devait également tenir compte dans une certaine mesure de la durée de la période de service outre-mer. En d'autres termes, un homme peut avoir servi pendant quatre années mais n'avoir passé que trois mois outre-mer. Il n'aurait peut-être pas droit à autant de considération que celui qui aurait servi trois ans et demi, dont huit mois ou un an au Canada et près de deux ans et demi outre-mer. A mon avis, on devrait faire en sorte de tenir compte de la durée du service outre-mer, comme dans le cas de ceux qui

viennent au pays à tour de rôle pour y passer un congé. Ainsi, il y a au Canada bien des hommes qui désirent servir outre-mer. Ils restent ici en relations assez étroites avec leurs familles. Quand ils obtiennent un congé, ils peuvent le passer chez eux, mais l'homme qui est outre-mer n'a pas ce privilège. En second lieu, ils sont dans une situation bien différente de celle des soldats d'outre-mer. A mon avis, on devrait tenir compte du facteur séparation lorsqu'il s'agit de déterminer quels hommes doivent passer les premiers. Autrement dit, l'homme qui sert depuis peu de temps outre-mer mais qui a servi le plus longtemps en tout et partout pourrait peut-être attendre jusqu'à ce que revienne au pays celui qui n'est dans l'armée que depuis peu mais qui sert outre-mer depuis plus longtemps. Ce facteur a semblé influencer les hommes outre-mer. Ils n'ont pas voté sur cette question. Je n'ai pas entendu de critiques à ce sujet, mais c'est la conclusion que j'ai tirée de mes conversations avec eux.

Un autre facteur dont on devrait tenir compte et que j'envisagerais de la même façon, c'est la question de savoir si l'homme est marié ou célibataire. Prenons le cas d'un homme marié et d'un célibataire qui ont servi également longtemps. A mon avis, l'homme marié devrait avoir la préférence.

Si je comprends bien, l'aviation et la marine ont annoncé leur politique. Les Britanniques ont annoncé la leur depuis quelque temps déjà, avant que je me rende outre-mer. C'était en vue de sonder l'opinion de ces hommes que je leur ai parlé de cette affaire.

Il est un autre facteur dont il faut tenir compte. Il en a été question ici l'an dernier et mon attitude a été ferme à cet égard. Il s'agit de l'assurance qu'il convient de donner aux hommes outre-mer que leur droit à un emploi sera sauvegardé, au cas où les conscrits seraient licenciés avant eux. Il sera peut-être nécessaire de licencier les troupes qui sont au pays avant celles qui sont outre-mer, étant donné que le retour de ces dernières demandera un assez long temps, par suite du manque de cales nécessaires. Il y aurait donc lieu de prendre des mesures à cet égard et de déclarer que ceux qui sont outre-mer peuvent être assurés que leur droit à un emploi sera sauvegardé. Autrement, tous les emplois pourraient être pris par ceux qui seront licenciés au Canada, particulièrement les conscrits en vertu de la L.M.R.N. Je mentionne ces questions à l'adjoint parlementaire afin qu'il puisse en faire part au ministre ainsi qu'aux hauts fonctionnaires du département. La question ne saurait être étudiée trop attentivement et on ne saurait annoncer trop tôt la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre à ce sujet. En effet, ceux qui sont outre-mer de même que leurs familles doivent être renseignés le plus tôt possible sur cette question afin de savoir à quoi s'en tenir.

A-t-on modifié les normes exigées des recrues au point de vue physique? On me dit que ceux qui avaient été placés dans les catégories S-4 et S-3 de la cote Pulhems,—le S a trait à la stabilité,—ont été mis dans la catégorie S-2. La chose me préoccupe, bien que je me rende compte qu'il est possible d'exagérer à cet égard. Les préposés au recrutement sont d'avis que les psychiatres sont allés trop loin en plaçant des hommes dans cette catégorie. L'expérience démontre que lorsqu'on tente d'enrôler des hommes placés dans des catégories inférieures, et ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la cote S, on le regrette plus tard, car ces hommes ne restent pas longtemps à la ligne de feu et il faut les envoyer aux centres de rééducation établis outre-mer. J'espère qu'on a étudié cette question attentivement et qu'on n'a abaissé la catégorie qu'après avoir consulté les autorités compétentes, c'est-à-dire les psychiatres, les médecins et les fonctionnaires chargés du choix du personnel.

L'honorable député peut-il me fournir des renseignements sur l'un ou l'autre de ces points?

M. POULIOT: Il est six heures.

M. ABBOTT: Je remercie d'abord l'honorable député de ses paroles sur le programme de démobilisation. Le comité de guerre est maintenant à étudier des recommandations précises, et il sera possible, j'espère, de faire une déclaration dans quelques jours.

Sur ce point, je ne suis pas en mesure de répondre immédiatement à l'honorable député, mais je me ferai un devoir de le faire dès la reprise de la séance.

M. POULIOT: Il est six heures.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. POULIOT: Il est six heures.

Des VOIX: Continuez.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député fournira le plus tôt possible des renseignements sur les pertes d'un mois à l'autre. J'aimerais qu'il mentionne *a*) les pertes de l'infanterie et *b*) les pertes totales.

Je désire aussi autre chose et c'est un renseignement que j'ai demandé au ministre. Ce dernier a prétendu alors que le renseignement ne pouvait pas être fourni et qu'il serait difficile d'en rassembler les éléments. En second lieu, des raisons de sécurité en empêchaient la divulgation. Je veux parler d'un tableau comparé, du pourcentage des hommes

disponibles pour l'infanterie à la fin de chacun des mois de décembre, janvier, février et mars, si on peut le donner. Aux fins de la sécurité cependant, les chiffres pour le mois de mars sont peut-être trop récents. J'aimerais comparer ces chiffres au nombre estimatif des hommes disponibles d'après l'estimation donnée à la Chambre en novembre dernier. J'aimerais comparer les deux, non au moyen des chiffres réels, mais au moyen des proportions des effectifs d'infanterie vraiment disponibles à la fin de chacun de ces mois, en fonction du nombre estimatif des hommes disponibles à la fin de chaque mois lors de la session de novembre.

Il me semble que si la réponse est exprimée en pourcentage, on ne révélera d'aucune façon des renseignements qui doivent être tenus secrets. Cela ne ferait que renseigner les honorables députés qui étaient présents aux séances antérieures. Le ministre m'a offert de me communiquer ces données, à titre confidentiel mais j'ai cru ne pas devoir accepter, car j'estime que tous les honorables députés devraient être mis au courant de ces faits.

Etant donné que ces chiffres portent sur une période révolue, c'est-à-dire que ceux de décembre remontent à trois mois, ceux de janvier à deux mois et ceux de février à un mois, j'espère que l'adjoint parlementaire sera en mesure de les communiquer au comité.

M. ABBOTT: J'essaierai de le faire.

M. POULIOT: De même que le nombre de parents qui sont maintenus dans l'armée, bien qu'ils soient incompétents et physiquement inaptes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ABBOTT: Lorsque le comité a suspendu ses travaux à six heures, l'honorable député de Prince venait de me demander si nous avons modifié les normes physiques requises pour l'entrée dans l'armée. On me dit que ces normes sont encore sensiblement les mêmes qu'au départ de l'honorable député comme ministre de la Défense nationale.

Ensuite l'honorable député de Vancouver-Sud, après avoir cité divers extraits de journaux, m'a demandé entre autres choses si, de la fin de novembre au 16 février, l'adjudant général a fait parvenir aux commandants de districts des instructions spéciales leur enjoignant d'inciter les mobilisés à s'enrôler dans l'armée active. Les seules instructions de ce genre envoyées à tous les commandants de districts se trouvaient dans la circulaire du 13 janvier dernier, dont voici le texte:

1. Il importe à tous les intéressés de bien comprendre qu'il est toujours loisible aux membres de l'armée territoriale, durant leur service au Canada ou outre-mer de passer à l'armée active.

2. Il importe que le plus grand nombre possible de permutations se fasse avant le départ des mobilisés pour outre-mer et les efforts à cette fin doivent être à la fois énergiques et constants.

3. On devra étudier soigneusement la méthode actuellement suivie dans les dépôts de districts pour amener les mobilisés à s'enrôler dans l'active dès leur entrée dans l'armée afin de s'assurer qu'absolument rien n'est négligé. L'expérience démontre en effet que l'opposition à l'enrôlement volontaire s'accentue dès que le soldat commence son instruction et qu'il revêt le statut de mobilisé.

4. S'il est vrai qu'un bon nombre d'enrôlements volontaires devraient se faire au point de réception des mobilisés, les efforts pour obtenir la permutation à l'armée active devraient continuer auprès du mobilisé durant toute la période de formation et même après.

5. Les efforts pour recruter des volontaires dans les rangs des mobilisés doivent se faire avec méthode et les officiers recruteurs de district doivent considérer qu'il est de leurs principaux devoirs d'établir et de mettre en pratique une telle méthode et d'en surveiller les effets. De plus, tous les officiers et autres gradés qui s'occupent de la formation des mobilisés et de l'administration des services qui leur sont réservés devraient s'intéresser à cette méthode et en considérer l'application comme partie de leurs fonctions.

6. Les officiers généraux commandants, les commandants de district et autres sont priés de s'assurer que les officiers recruteurs de district et les commandants sont, non seulement mis au courant de ces instructions, mais qu'ils les portent à l'attention de tous leurs subalternes. On devra avertir les commandants qu'ils sont tenus de s'occuper eux-mêmes de cette question, de ne pas ménager leurs conseils et d'aider leurs officiers et subalternes à continuer leurs efforts pour obtenir des permutations d'un service à l'autre.

On m'informe que ce sont là les seules instructions émises entre les dates que mon honorable ami a mentionnées. Pour revenir aux mobilisés et compléter la réponse que j'ai faite à l'honorable député de Lake-Centre au sujet de leur transfert au service général, je dirai qu'aux fins de calculer la longueur du service pour l'établissement des gratifications de service de guerre et de service général, le soldat se voit attribuer le crédit à partir de la date où il passe au service général, quel que soit le lieu où il sert. Le mobilisé ne touche cependant la gratification qu'à partir de la date de son départ du Canada pour servir dans le nord-ouest de l'Europe ou dans le secteur de la Méditerranée jusqu'à la date de son retour au pays. L'avantage dont bénéficie le conscrit en passant au service général pour aller outre-mer ou pendant qu'il est outre-mer se limite à la gratification pour cette période, car il peut rester dans le service après son retour au Canada.

J'espère m'être bien fait comprendre sur ce point. Autrement, sa gratification date du temps où il sert outre-mer jusqu'à son retour

au pays. S'il revient au Canada sans être passé au service général, sa gratification est calculée d'après la période qui s'est écoulée entre le moment où il a commencé de servir outre-mer et celui de son retour au Canada, tandis que s'il passe au service général outremer, la gratification est calculée d'après la période qui va jusqu'à sa libération au Canada. L'honorable député de Vancouver-Sud a posé une couple d'autres questions, dont une hypothétique, avait trait au nombre d'hommes...

M. GREEN: Je n'admets pas qu'elle fût hypothétique.

M. ABBOTT: Soit. Il a demandé combien il nous faudrait d'hommes si la part de l'armée d'occupation qui nous serait attribuée en Allemagne était, disons, d'une division. Il est impossible de répondre à cette question d'une façon précise. S'il s'agit d'une division d'infanterie, tout le monde sait que ce serait environ 19,000 hommes. Le nombre requis pour combler les pertes dépendrait des conditions régnant en Allemagne. S'il y avait des combats isolés où des hommes seraient tués, nos pertes seraient plus élevées que les pertes normales dues à la maladie, aux congés par roulement, et le reste. Il m'est donc impossible de fournir à mon honorable ami des renseignements plus précis en me basant sur les rapports de mes fonctionnaires. Si les conditions de l'occupation étaient normales, on me dit que les pertes s'élèveraient à environ 1 p. 100 par mois, mais il est presque impossible de formuler des prévisions sur les pertes possibles, qui auraient une valeur pratique.

Quant à la situation dans le Pacifique, je ne saurais même pas formuler une telle estimation. Les effectifs d'une division seraient probablement les mêmes, mais le nombre des hommes requis pour la maintenir dépendrait de l'endroit dans le Pacifique où elle combattrait. Puisqu'il est probable qu'une telle division opérerait avec les forces américaines, je ne peux pas déclarer à toutes fins pratiques quel serait le taux des pertes.

M. GREEN: Y a-t-il un taux de pertes normal?

M. ABBOTT: Il varie considérablement selon le degré d'intensité des combats. Je crois comprendre que c'est un calcul très compliqué et je ne puis pas répondre en termes plus précis à mon ami. Il a posé une ou deux autres questions, mais comme elles exigent une compilation de chiffres, les réponses ne sont pas encore prêtes. Je les consignerai au compte rendu, s'il y a possibilité d'obtenir les données requises.

M. GREEN: J'ai demandé combien il y a de mobilisés qui sont aptes au service d'outremer.

M. ABBOTT: J'ai demandé aux officiers d'effectuer les calculs voulus, mais comme je ne les ai pas encore reçus, je suppose qu'ils n'ont pas pu les préparer.

M. GREEN: Je sais gré à l'adjoint parlementaire de m'avoir fourni ces renseignements. Je crois qu'il serait avantageux pour les honorables députés et pour la population du pays d'avoir un sommaire des règles de conduite qui ont été énoncées au cours de la discussion qui a eu lieu cet après-midi. La méthode expliquée par l'adjoint parlementaire comporte, à mon sens, une injustice extrême à l'égard des jeunes Canadiens qui ont soutenu la lutte. Considérons tout d'abord le cas de l'armée d'occupation en Allemagne. Elle sera composée de jeunes gens déjà rendus outre-mer qui auront accepté de demeurer sous les armes, mais toute insuffisance, en ce qui concerne le nombre de soldats que le Canada se sera engagé à fournir, devra être comblée par l'envoi d'hommes présentement stationnés outre-mer.

M. ABBOTT: Mon honorable ami se rend sans doute compte qu'il anticipe beaucoup sur les événements.

M. GREEN: Nous avons au Canada au moins 20,000 mobilisés dont les services pourraient être utilisés. S'ils ne doivent pas combattre dans le Pacifique, ils pourraient assurément être envoyés en Allemagne afin que les soldats qui ont effectivement combattu en Europe puissent revenir au Canada.

En ce qui concerne la guerre dans la Pacifique, il ne faut pas que nous nous imaginions qu'il ne s'y livrera pas de sanglantes batailles et que nous n'y subirons pas de lourdes pertes. J'espère tout aussi ardemment que les autres membres du comité, et cela pour des motifs personnels, que les Canadiens n'auront pas à combattre dans le Pacifique, mais nous ne pouvons le supposer d'avance. Les pertes pourront être très lourdes si la guerre doit être livrée sur le continent asiatique, en Chine et en Mandchourie, aussi bien que sur les îles nipponnes. Il est fort probable que les pertes résultant de la maladie seront beaucoup plus considérables qu'elles ne l'ont été en Europe. Le nombre des jeunes Canadiens qui prendront part au conflit contre le Japon atteindra peut-être le chiffre de 100,000. Or, on invitera ceux qui ont combattu en Europe à s'enrôler volontairement pour la lutte dans le Pacifique. On ne devrait pas leur demander d'aller là-bas défendre notre pays ni s'attendre qu'ils viennent offrir leurs services alors que nous avons au Canada d'autres hommes qui n'ont pas participé au conflit. On demandera également à de jeunes Canadiens qui se trou-

vent au pays de s'enrôler volontairement pour la guerre contre le Japon. Le système des appels n'a jamais été bien équitable mais maintenant qu'on l'a rejeté pour le service en Extrême-Orient, l'injustice du plan d'enrôlement volontaire n'apparaît que plus clairement. Les Britanniques ont envisagé ce problème différemment. Voici un entrefilet de journal portant la date du 4 février 1944 et intitulé: "Les soldats britanniques demeureront en service jusqu'à la défaite du Japon". On y reproduit la question suivante posée au ministre du Travail Bevin par l'un des députés travaillistes de la Chambre des communes britannique:

Lorsque la guerre avec l'Allemagne aura pris fin, la plupart de nos hommes voudront revenir au pays. J'imagine qu'on demandera des volontaires pour la lutte contre le Japon.

C'est alors que M. Bevin intervint dans les termes suivants:

Je crois de mon devoir de dissiper cette fausse impression. On ne demandera pas de volontaires pour la lutte contre le Japon. Il n'y a présentement qu'une seule guerre et la loi sur le service national sera appliquée jusqu'à ce qu'elle ait pris fin partout.

On fera exactement le contraire au Canada si le Gouvernement actuel est maintenu au pouvoir aux prochaines élections. On renoncera à la tentative faite, au moyen du système des appels, pour réaliser l'égalité de service et de sacrifice. Ceux de nos jeunes gens qui sont les plus courageux sont destinés à aller mourir dans le Pacifique. J'espère que la population canadienne exigera qu'il n'en soit pas ainsi. J'espère que dans la guerre contre le Japon, elle exigera qu'on fasse justice à tous et qu'on n'accorde aucune faveur à qui que ce soit. C'est sur un tel principe seulement que nous réaliserons l'union au sein de la nation.

M. McIVOR: Monsieur le président, l'envoi d'hommes au Japon ne me préoccupe pas outre-mesure, car les dirigeants japonais me paraissent plus raisonnables que les chefs allemands et par conséquent la guerre contre le Japon sera peut-être terminée avant celle de l'Europe.

Je désire, cependant, poser une question qui préoccupe un bon nombre de gens au pays à l'heure actuelle. Le ministère de la Défense nationale et le ministère du Travail pourraient-ils s'entendre et faire en sorte que les fils de cultivateurs présentement en uniforme puissent retourner sur la ferme? On a grandement besoin de certains de ces jeunes gens sur la ferme et en s'adonnant à l'agriculture, ils pourraient contribuer plus à l'effort de guerre qu'en accomplissant leur travail actuel. Le ministre de l'Agriculture pourrait nous dire qu'avec moins d'aide, nos cultivateurs ont produit beaucoup plus qu'ils ne l'ont jamais fait dans le passé. La chose me fut démontrée de façon frappante il y a environ deux mois quand je suis allé voir le commandant d'un régiment pour lui demander de libérer un jeune homme, fils de cultivateur, afin qu'il pût retourner chez lui travailler sur la ferme, son père étant tombé malade et ayant été transporté à l'hôpital. Je ne gagnai pas mon point. Le père sortit de l'hôpital plus tôt que ne le désirait son médecin. Peu de temps après, je fus appelé à officier à ses funérailles. Il possédait une belle ferme; le jeune homme doit quitter l'armée et revenir chez lui si l'on veut que la ferme continue d'être exploitée. Ne serait-il pas possible d'avertir les fonctionnaires du Service sélectif ou les registraires de faire une enquête dans chacun des camps militaires du Canada en vue de libérer du service tous les jeunes cultivateurs afin qu'ils puissent revenir sur la ferme et permettre à leurs vieux parents, qui travaillent trop dur aujourd'hui, de se reposer?

Je me rendais récemment à une ferme située à une trentaine de milles de Fort-William. Le fils avait été tué outre-mer et sa mère voulait garder la ferme pour l'autre fils. Elle avait plus de neuf vaches à traire, s'occupait d'un certain nombre d'autres bestiaux, devait récolter les légumes, et elle portait une salopette rapiécée. On devrait faire quelque chose pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre agricole. Nos cultivateurs méritent qu'on s'occupe d'eux. Notre effort de guerre et notre effort d'après-guerre exigent que nous produisions à plein rendement.

J'aimerais savoir quand on avertira les registraires chargés des appels militaires que le pays n'a plus besoin de soldats? On m'a écrit d'Angleterre pour me dire que quelques-uns de nos soldats de Fort-William brûlent d'être les premiers à entrer dans Berlin, et qu'ils ne peuvent pas se rendre sur le continent. Ils y entreront peut-être les premiers quand même, car il est difficile de les retenir. Je veux savoir quand la conscription prendra fin. On n'a plus besoin d'hommes dans l'armée. Les fils de cultivateur en particulier devraient être renvoyés sur la ferme. C'est là où on a besoin d'eux. Leurs pères et mères sont à l'âge où ils devraient cesser de travailler, prendre un peu de repos et recevoir un peu d'encouragement.

M. GILLIS: Je vais changer de sujet. L'adjoint parlementaire croira peut-être au début de mes observations que la question que je vais aborder relève plutôt du ministère des Affaires des anciens combattants. Cependant, s'il veut bien m'écouter un instant, je pourrai

peut-être le convaincre que le ministère de la Défense nationale se doit de faire quelque chose dans ce domaine.

Les honorables députés ont peut-être remarqué dans la *Gazette* de Montréal, numéro de ce matin, qu'environ le quart de toutes les libérations de l'armée sont dues à des troubles mentaux, névroses et le reste. Cette nouvelle est alarmante lorsque l'on sait qu'il n'existe pas dans tout le pays un seul établissement pouvant recevoir et soigner convenablement les soldats qui nous reviennent atteints de ces maladies mentales.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce n'est pas exact.

M. GILLIS: Il n'y en a pas dans ma province. S'il en existe dans d'autres provinces, j'aimerais apprendre de quelques honorables députés ce qui se fait chez eux, car ces maladies chez les militaires libérés présentent un problème angoissant. Le chiffre de 25 p. 100 que cite la *Gazette* est tiré du dernier numéro du *Canadian Medical Journal*. La proportion est vraiment alarmante. Voici où je veux en venir. Lorsqu'on a étudié la loi des pensions en vue de l'adapter aux forces armées de la présente guerre, on a fait disparaître la disposition qui permettait de refuser la pension au requérant souffrant d'une affection d'origine congénitale. J'en ai conclu que cette fois les névropathes qui sont réformés ne seraient plus laissés indifféremment de côté parce que leur affection a été jugée antérieure à l'enrôlement, même si elle a été quelque peu aggravée pendant le service, sans leur accorder ni pension ni traitement, ni chance de se faire soigner dans une institution. J'avais cru cette phase de notre régime des pensions complètement révolue. A tout événement, des hommes sont réformés pour ce motif, et la commission des pensions statue que l'affection est antérieure à l'enrôlement, qu'elle se soit aggravée légèrement ou pas du tout par le service, et nous constatons que l'ancien régime que le comité parlementaire des pensions a voulu éliminer existe toujours. C'est ce qu'il faut conclure de la façon dont on traite les membres du service.

L'ex-ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il y a actuellement dans l'armée des spécialistes en psychiatrie chargés d'examiner les hommes et de déterminer leur degré d'invalidité. Je croyais, que lors de ces examens, on prenait des mesures pour les faires soigner dans une institution. Mais il n'en est rien.

L'hon. M. MACKENZIE: Au contraire.

M. GILLIS: Le ministre peut m'indiquer en quoi j'ai tort. Voici, pour sa gouverne, quelques exemples.

L'hon. M. MACKENZIE: Il me faut corriger l'honorable député sur une question de faits.

M. GILLIS: Voici donc quelques exemples, pour finir. Ces psychiatres, payés par les contribuables, font partie du rouage médical que le Canada a établi pour examiner et soigner les membres du service. Or, il arrive que des soldats sortent du service après avoir fait la guerre, et sont réformés parce qu'ils souffrent d'épuisement au combat ou autres affections semblables. Voilà des cas qui devraient retenir l'attention professionnelle de ces psychiatres. On devrait faire traiter par eux, à leur libération, ceux dont l'équilibre mental a souffert, au lieu de renvoyer ces derniers dans la vie civile et de les abandonner sur le marché du travail à se chercher un emploi, déséquilibrés mentaux, après quatre ou cinq ans de vie militaire. Celui dont l'état mental laisse à désirer à la sortie du service sera bientôt mûr pour un certain genre d'institution.

Avant de venir à la Chambre, j'ai eu la visite d'un jeune homme qui a passé quatre ans outre-mer et qui est au pays depuis sept ou huit mois. J'ai son nom et son numéro-matricule. Il n'a reçu aucune gratification. Il a fait le tour des bureaux du Service sélectif, mais son état mental lui fermait l'accès à tout emploi. Deux ou trois fois, on lui a procuré du travail, mails il n'a pas pu y rester plus qu'un jour ou deux. On l'a envoyé à l'asile régulier des aliénés, à Halifax; il en est sorti après un court séjour. Lorsque je l'ai rencontré, il n'avait pas de logement, personne pour s'occuper de lui et pas d'argent. Il a parcouru vingt milles pour me voir, et son état mental était tel alors qu'il aurait dû être sous les soins de quelqu'un dans une institution. Il était cependant laissé à lui-même. Avant mon départ de Sydney je l'ai confié à des représentants du Service sélectif, afin qu'ils essaient de faire quelque chose pour lui. Dans l'intervalle, j'ai essayé d'obtenir le versement de sa gratification.

Nous n'avons, à ma connaissance, au Canada,—je le disais il y a un instant,—aucune institution exclusivement affectée par le ministère des Pensions à l'hospitalisation et au traitement convenable de cas de ce genre. Je sais qu'il n'y en a aucune en Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est inexact.

M. GILLIS: Il n'y en a pas en Nouvelle-Ecosse. Le comité de reconstruction Dawson y siège depuis plusieurs mois pour étudier les conditions générales. Le ministre pourrait lire à profit l'éditorial qui a paru, le 4

avril, dans le *Herald* d'Halifax et qui parle des institutions publiques et des questions de bien-être en général. Je n'en lirai que le passage qui traite de l'asile régional, la seule institution de la Nouvelle-Ecosse où l'on peut envoyer des hommes comme celui dont je viens de mentionner le cas et qui a été interné dans cette institution. On ne peut dire que le rapport de la commission Dawson cherche à faire de la propagande dans un but politique, puisque c'est le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse qui l'a instituée et ce gouvernement est du même parti que le gouvernement fédéral. Voici ce qu'écrit le *Herald* au sujet du rapport:

> Au cours de son enquête sur place, la commission a visité neuf de ces institutions et elle a constaté une différence lamentable entre les meilleurs asiles régionaux et les plus pauvres. Les plus grands, de construction plus moderne pour la plupart, sont propres, sains et confortables et la garde des internés se fait de façon digne et humanitaire. Les autres institutions, plus vieilles et plus petites, sont sombres, déprimantes, nauséabondes et sales à tel point qu'elles donnent presque la nausée au visiteur qui les parcourt. On ne peut s'imaginer ce qu'elles doivent représenter pour les malheureuses loques humaines condamnées à passer la plus grande partie de leur vie dans de tels milieux.

Voilà le seul genre d'institutions qui existe dans cette province pour prendre soin des réformés qui, d'après le dernier numéro du *Canadian Medical Journal,* représentent le quart des cas d'invalidité qui viennent de nos effectifs.

J'ai soulevé cette question, l'an dernier, en parlant des cas semblables d'invalidité survenus dans l'aviation. L'ancien ministre de l'Air en avait également parlé avec insistance en disant que ces cas présentaient un grave problème à travers tout le Canada. J'ai souligné moi-même à cette époque le besoin d'institutions de ce genre. Je ne blâme pas le ministre des Affaires des anciens combattants, et je tiens à mettre les honorables députés en garde, car nous n'avons pas créé ce ministère pour qu'il laisse de côté jusqu'après la guerre un problème qui ressortit aux trois ministères de la Défense nationale et pour qu'il accepte tout le blâme s'il n'est pas en mesure de le résoudre. Je crois que ce sont les ministères de l'Air, de la Marine et de l'Armée qui en sont responsables. Ils ont des experts, en sus de leurs conseils médicaux, qui sont chargés d'examiner les militaires avant leur libération, de déterminer leur invalidité pour les fins de la pension et de s'assurer s'ils ont besoin de faire un séjour dans une institution. En effet, quand on réforme un jeune homme dont les facultés mentales se sont altérées par suite de son service militaire, il ne faut pas le lancer dans le civil avec mission de tirer parti s'il le peut du mécanisme compliqué de rétablissement que l'on a institué; il faut plutôt le placer dans une institution appropriée, où il puisse recevoir un traitement efficace qui lui permettra ensuite de se débrouiller pour gagner sa vie. J'ai vu plusieurs cas de ce genre, et en ma qualité de député de la Nouvelle-Ecosse, j'affirme qu'il n'y a dans ma province aucune institution qui soit en mesure de s'occuper de ces cas. Je ne compte pas que l'on puisse traiter ces cas à l'hôpital de Kamp Hill, car cette institution et son personnel se consacrent à la médecine et à la chirurgie. Il n'y a pas à cet endroit de spécialistes en psychiatrie. L'institution n'a pas les installations voulues pour recevoir ces cas et les asiles ordinaires d'aliénés ne sont pas ce qu'il leur faut. Je crois qu'il incombe au service de santé de la Défense nationale de s'occuper de ces cas avant leur réforme et si le ministre des Affaires des anciens combattants a raison et qu'il y ait une institution à Québec, à Montréal ou à Vancouver, la Défense nationale doit donc voir à ce que le soldat, l'aviateur ou le matelot réformé par exemple en Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick où il n'y aurait pas d'institution à cette fin, soit envoyé dans l'endroit du pays où se trouve ladite institution. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est de laisser un homme battre le pavé dans l'état où j'ai trouvé le jeune homme dont j'ai parlé, et qui cherchait seul à se tirer d'affaire.

M. RAYMOND: Quel est le nombre des effectifs canadiens actuellement engagés dans la guerre contre le Japon? Deuxièmement, je crois comprendre, d'après l'exposé fait cette après-midi que des 2 milliards visés par la présente résolution, on demande 699 millions pour l'armée. Peut-on avoir une ventilation de cette somme? Comment est-elle répartie?

M. ABBOTT: Quant à la première question, je puis seulement répondre que le nombre des hommes engagés contre le Japon est très peu élevé, et comprend seulement quelques spécialistes. Il m'est impossible de dévoiler leur nombre exact. Quant à la ventilation des dépenses, le montant total de 699 millions se répartit comme il suit:

Armée canadienne d'outre-mer....	$306,543,000
Armée active au Canada et dans les territoires adjacents.....	324,011,000
Armée de réserve, Corps Ecole des officiers canadiens et services de cadets.....	10,365,000

Soit un total de $640,917,000 pour l'armée et les services connexes, et il y a en outre les postes suivants:

Station d'expérimentation de Suffield	$ 909,000
Opérations d'internement, quote-part du Canada.....	1,025,000
Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.....	3,576,000

Administration du ministère.....	706,000
Commission des indemnités pour charges de famille.....	390,000
Caisse des allocations familiales supplémentaires	1,703,000
Commission impériale des sépultures de guerre.....	9,000
Secours militaires.....	50,000,000

M. ROSS (Souris): Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi ce qu'a dit l'adjoint parlementaire au sujet de l'ordonnance d'après laquelle les mobilisés peuvent travailler outre-mer, mais je crois comprendre que quelques-uns de ces mobilisés ont le privilège de passer dans le service général outre-mer. Je veux parler de ceux qui se trouvent en Grande-Bretagne.

M. ABBOTT: Tous sont à même de passer dans le service général outre-mer.

M. ROSS (Souris): A un moment quelconque et n'importe où?

M. ABBOTT: A n'importe quel moment. J'ai discuté assez longuement ce point cet après-midi.

M. ROSS (Souris): Combien de mobilisés ont été envoyés de Grande-Bretagne dans une zone de combat sur le continent européen?

M. ABBOTT: Je ne puis fournir ce renseignement à mon honorable ami et je ne sais trop si je pourrais l'obtenir bien promptement. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudrait en faire la demande au quartier-général canadien à Londres, car nous n'avons pas ces détails quand les hommes passent des effectifs stationnés au Canada à ceux qui se trouvent là-bas. En tout cas, j'ignore si l'on note ce détail. Si mon honorable ami le désire, je pourrai envoyer un câblogramme.

L'hon. M. HANSON: Il me semble que j'ai moi-même demandé ce renseignement.

M. ABBOTT: Cette question figure peut-être parmi celles que mon honorable ami a posées. S'il en est ainsi, je dois dire qu'un câblogramme a été envoyé.

L'hon. M. BRUCE: J'ai posé cette question le 19 mars.

M. ABBOTT: Oui et la raison que je viens de donner explique dans une certaine mesure pourquoi la réponse à la question de l'honorable député n'est pas venue plus tôt.

M. ROSS (Souris): L'honorable député de Vancouver-Sud a demandé des renseignements sur le chiffre estimatif des besoins mensuels de l'armée en hommes. On doit établir une certaine base d'après laquelle sont effectués les calculs. Des jeunes gens ont reçu l'ordre de se présenter le 1er mai.

M. ABBOTT: Je fournirai une réponse plus détaillée que celle que j'ai déjà donnée.

M. ROSS (Souris): Avant que mon honorable ami donne des explications, aura-t-il l'obligeance de nous dire quelles sont les demandes qu'il adresse au ministère du Travail, avant que le territoire soit divisé en districts militaires et que les appels pour les mois suivants soient expédiés? Peut-il nous dire quelques mots de la pratique suivie de mois en mois? Cela peut se rattacher à la question posée par l'honorable député de Fort-William et tout renseignement de cette sorte aiderait aux cultivateurs à savoir à quoi s'en tenir quant au nombre de jeunes gens qui recevront vraisemblablement leur appel à l'avenir. L'autre jour, je m'entretenais avec quelques jeunes hommes qui avaient été appelés quelques jours auparavant et qui sont maintenant sur des fermes. Comme ils auront bientôt atteint l'âge militaire, leurs parents se demandent lesquels seront appelés parmi ceux qui auront bientôt 18 ans et demi. Bien des gens trouveraient avantageux d'avoir des explications sur ce point.

M. ABBOTT: A l'heure actuelle, on procède pour ainsi dire mois par mois. Le contingent de mars est fixé à 7,500. Le ministère doit avertir le Service sélectif national un mois à l'avance. Je ne saurais donner de chiffre précis quant au contingent d'avril; il me faudrait vérifier. Je sais qu'il est fixé à moins de 7,500, mais j'ignore s'il sera de 5,000 ou 6,000. On vient de m'informer que le contingent d'avril sera le même que celui de mars, soit 7,500. Le nombre doit être fixé chaque mois, à cause de la situation militaire de l'heure. Les membres de l'état-major m'informent qu'ils ne veulent pas déterminer le nombre d'hommes qu'il leur faut plus d'un mois à l'avance. Le nombre est donc établi de mois en mois.

M. ROSS (Souris): A quelle date faut-il soumettre les demandes pour le mois de mai? Je cherche à renseigner ces gens.

M. ABBOTT: Le ministre du Travail m'informe que ces demandes doivent être faites demain.

M. ROSS (Souris): L'honorable député peut-il nous dire ce que seront ces demandes?

M. ABBOTT: Je pourrai peut-être obtenir ce renseignement un peu plus tard dans la soirée.

M. ROSS (Souris): J'aimerais bien l'obtenir, car il rendrait de grands services à ceux dont les fils atteignent l'âge militaire.

Les remarques de l'ancien ministre de l'Air ont donné lieu à une autre question. Il y a eu une discussion assez longue touchant le nombre d'officiers supérieurs mis à leur retraite avec des allocations de retraite. L'ad-

joint parlementaire pourrait-il consigner au compte rendu la liste des officiers supérieurs, ceux dont le grade est supérieur à celui de lieutenant-colonel, qui ont été mis à leur retraite depuis le 1er janvier 1940 jusqu'à ce jour et indiquer l'allocation de retraite ou la pension qu'on leur a accordée? J'ai inscrit au *Feuilleton* des questions afin de pouvoir renseigner les militaires désireux de savoir quelle pension ou allocation de retraite touchera le présent ministre de la Défense nationale. Pour ce qui est de sa mise à la retraite, le 1er novembre 1944, à quelle pension ou à quelle allocation de retraite aurait-il droit et à quelles conditions?

M. ABBOTT: On prépare la réponse à cette question. Quant aux autres renseignements désirés, on les préparera et on les consignera au hansard.

M. McIVOR: J'ai repris mon siège avant d'avoir terminé, mais comme nous sommes en comité je puis bien me reprendre. Je tiens à corriger une erreur d'un magnat du hockey qui a tenté d'en remontrer à notre collègue de l'Ouest, l'homme de gros bon sens qu'est l'honorable député de Fraser-Valley, en disant qu'un homme inapte aux travaux de la ferme peut avoir les qualités requises pour se mesurer contre les meilleurs joueurs de la ligue senior. Tous ceux d'entre nous qui ont pratiqué l'athlétisme savent ce qu'il faut de jugement et d'endurance pour garder sa place dans une équipe. Que l'on ne vienne ensuite pas me dire qu'il est plus facile de jouer au hockey que de surveiller une ou deux trayeuses mécaniques. Pendant que cette équipe était à l'instruction, à Port-Arthur je crois, la manutention des céréales dans le port a provoqué un véritable problème. Grâce aux efforts du ministre du Travail et de son représentant, un ancien membre de cette Chambre, ces jeunes gens ont dû quitter la patinoire et aller prêter main-forte. Il est à l'honneur du gérant de l'équipe de l'avoir permis. Mais il n'avait pas le choix; il lui fallait marcher ou ne plus songer au hockey. Les jeunes s'en sont bien tirés et, leur travail à l'élévateur terminé, il leur a suffi d'un bon bain et d'un bon massage pour être tout aussi propres que jamais. Je tenais à rectifier cette erreur voulant qu'il faille plus d'énergie et être meilleur homme pour traire une vache que pour prendre part à une joute quelle qu'elle soit.

M. DIEFENBAKER: L'adjoint parlementaire a répondu aujourd'hui à certaines questions que je lui avais posées hier soir en parlant de la mise en vigueur des règlements, de ceux surtout qui visent les désertions au sein des membres de l'armée territoriale choisis pour outre-mer. J'avais soutenu que l'application de ces règlements n'était pas aussi rigide qu'elle aurait dû l'être. Je parle ici des conscrits visés par le décret de novembre dernier, mais qui ont déserté. Je me permettrai maintenant de résumer les réponses fournies et de les réunir sous une même rubrique. Tel que je vois les choses, la façon dont les règlements sont appliqués ridiculise la loi et le maintien de l'ordre en notre pays. Cette question mérite l'attention la plus soignée de tous les honorables députés. Les lois, si excellentes soient-elles, doivent être sérieusement appliquées, si on veut qu'elles commandent le respect général.

L'adjoint parlementaire du ministre a donné la liste des déserteurs des diverses provinces et districts militaires. J'ai converti ses chiffres en pourcentages. Mes données sont fondées sur un exposé paru dans la livraison de novembre 1944 numéro 12, page 47, de la revue *Le Canada en guerre*. On y donne en détail, par districts militaires, la répartition des 42,000 mobilisés aptes aux fonctions de fantassins à cette époque. Ces chiffres indiquent qu'en Ontario, c'est-à-dire dans les districts militaires 1, 2 et 3, il y en avait 10,250. S'il faut en croire ce que nous a dit l'honorable député cet après-midi, 450 d'entre eux, ou 8.6 p. 100, ont déserté. Ce chiffre se fonde sur le nombre réel de ceux qui ont été appelés, soit 3,916. Par "appelés" je veux dire choisis pour aller outre-mer.

Vient ensuite Québec. Le nombre des hommes aptes à servir dans l'infanterie était de 16,300. D'après la réponse qu'on nous a donnée cet après-midi, 4,791 ont reçu l'ordre de s'embarquer et 2,400, soit un peu plus de la moitié d'entre eux, ont déserté. Dans les Provinces maritimes, districts 6 et 7, 2,600 étaient disponibles pour l'infanterie. Neuf cent quatre-vingt-dix-huit ont reçu l'ordre de se rendre outre-mer et 100, ou environ 10 p. 100, ont déserté. Dans les provinces des Prairies, district militaires 10, 12 et 13, 10,000 étaient aptes au service dans l'infanterie, 4,899 ont reçu l'ordre de s'embarquer et 1,000, ou 25 p. 100, ont déserté. Sur le littoral du Pacifique, de 2,850 mobilisés disponibles, 1,342 ont reçu l'ordre de passer outre-mer et 150, ou 11 p. 100, ont déserté.

C'est une situation sérieuse. C'est un chiffre de désertions qui mérite de retenir l'attention de tous ceux qui veulent une application convenable et équitable de la loi. Que fait-on sous le rapport de sa mise en vigueur? Je n'adresse aucun blâme à la Gendarmerie royale qui agit du mieux qu'elle peut étant donné le nombre d'hommes dont elle dispose dans certaines provinces, mais s'efforce-t-on sérieusement de retrouver les 4,000 déserteurs ou plus qui sont encore en liberté?

M. ABBOTT: Certainement.

L'hon. M. MITCHELL: Bien sûr.

M. DIEFENBAKER: En ce cas, je ferai observer que, le 2 février, le département de la Défense a été fier d'annoncer que le nombre des déserteurs avait été réduit de 6,300 à 4,631. Par conséquent, le 2 février, il y en avait encore 4,631 qui n'avaient pas été retracés.

M. TRIPP: Comment ces chiffres se comparent-ils avec ceux de la dernière guerre?

M. DIEFENBAKER: Je suis heureux que l'honorable député ait posé cette question car j'ai les chiffres sous la main et je vais en parler. Je n'en avais pas l'intention, mais je vais consigner maintenant au compte rendu les chiffres relatifs à ceux qui ont été envoyés outre-mer et en général tous les faits à cet égard.

M. TRIPP: Le nombre d'appelés.

M. DIEFENBAKER: Je reviendrai à cela dans un instant. Je n'ai pas le nombre d'appelés, mais j'entends souvent dire que la conscription a fait envoyer peu d'hommes outre-mer. J'ai les chiffres ici, mois par mois.

M. ABBOTT: Je crois que le Canada, en ce qui concerne les absences injustifiées, peut soutenir la comparaison avec n'importe quel pays en guerre.

M. DIEFENBAKER: Monsieur le président, je ne fais que citer ce qu'a dit le général McNaughton. J'ai donné les chiffres relatifs à la conscription. La proportion des désertions varie de 8.6 à 50 p. 100.

M. ABBOTT: J'en ai assez de cette manie de publier à son de trompe que le Canada est un pays de déserteurs.

M. DIEFENBAKER: Il ne s'agit pas de cela, mais de signaler les faits. Je tente d'exposer ma thèse franchement et je signale que le Gouvernement ne se préoccupe pas suffisamment de faire respecter la loi.

M. ABBOTT: Je nie cette affirmation, et je la nie carrément. Je puis formuler une affirmation aussi bien que l'honorable député.

M. DIEFENBAKER: Certainement. Seulement, moi, je donne des preuves.

M. ABBOTT: Ce que l'honorable député croit en être.

M. DIEFENBAKER: Je fournis la preuve de ce que j'avance.

M. GRANT: Parlez-nous des fusils.

M. DIEFENBAKER: Et cette preuve, je la puise dans les dossiers du ministère.

M. GRANT: Dites-nous un mot des fusils jetés par-dessus bord.

Une VOIX: Etes-vous encore désemparés à ce sujet?

L'hon. M. MITCHELL: Dites-nous un mot du soldat Smith qui jeta son fusil par-dessus bord.

M. DIEFENBAKER: Malheureusement, je ne puis saisir ces interruptions à demi-voix du ministre du Travail.

L'hon. M. MITCHELL: J'ai demandé à l'honorable député de nous dire un mot du soldat Smith qui jeta son fusil par-dessus bord. Le seul article au programme électoral de M. John Bracken.

M. DIEFENBAKER: Que le ministre nous dise un mot de cette affaire. Je parle, pour ma part, des dossiers du Gouvernement. Il ne s'agit pas de points comme ceux qu'a soulevés l'honorable député. Si l'ordre peut être rétabli, je poursuivrai.

D'après l'adjoint parlementaire, c'est un bon résultat. Le général McNaughton a dit...

M. ABBOTT: Que l'honorable député ne me cite pas à faux. Je n'ai pas employé cette expression.

M. DIEFENBAKER: Le général McNaughton a dit tout le contraire. Un journal, rapportant sa déclaration sur les cas de désertion, a écrit, dans son numéro du 24 janvier:

C'était très bien, a-t-il dit, pour 6,300 de ceux qui avaient été désignés pour le service outre-mer, de déserter.

M. GRANT: Et Bracken, qu'a-t-il dit?

M. DIEFENBAKER: Le journal ajoute:

On a pu ainsi séparer le bon grain du mauvais grain.

M. GRANT: Et qu'a dit Bracken?

M. DIEFENBAKER: Alors, le général McNaughton a dit:

J'avais le sentiment qu'un certain nombre étaient très bien, mais que plus encore ne valaient absolument rien.

C'est ce qu'a déclaré le ministre, et c'est bien différent de ce qu'a dit l'adjoint parlementaire.

Le 2 février, il y avait 4,631 déserteurs. Soixante jours plus tard, vers la fin de mars, il y en avait 4,082. Ainsi, en deux mois, après toutes les offres faites, tous les efforts déployés par le Gouvernement, le nombre des déserteurs appréhendés s'établissait à environ neuf par jour. C'est un résultat peu satisfaisant, et peu sérieux.

L'adjoint parlementaire désire autant que quiconque, je le sais, que la loi soit convenablement appliquée, et voici la question que je veux lui poser: Pourquoi ne fait-on pas tout

le tintamarre possible autour du nom de ces hommes? Ceux qui sont coupables d'un délit aussi grave en temps de guerre seront-ils punis, à quelque date qu'on les retrouve?

D'abord, le 26 janvier, le ministère dans une déclaration publique a précisé les peines rigoureuses que recevraient les délinquants...

L'hon. M. HANSON: Qu'ils étaient passibles de recevoir.

M. DIEFENBAKER: ...et la nature des infractions à la loi militaire. Un peu plus tard, il y eut d'autres annonces. Quel châtiment réserve-t-on à ces hommes le jour où on les atteindra?

L'hon. M. HANSON: Rien; tout est pardonné.

M. DIEFENBAKER: Le nombre total des punitions imposées par le conseil de guerre est d'environ soixante-dix. Je demande à l'adjoint parlementaire de nous révéler le genre de punitions infligées, après jugement sommaire en particulier au Canada, par les commandants. Il dit n'avoir pas reçu de renseignements d'outre-mer. On n'a pas encore répondu aux questions posées il y a deux semaines par l'honorable député de Parkdale. On nous dit qu'on ne peut pas obtenir les renseignements d'outre-mer. Au Canada, cependant, les renseignements peuvent être obtenus. Que l'on dise au comité quelles punitions ont été imposées ici au Canada.

Il s'agit de l'application de la loi en général, question actuellement grave, et qui réclame non la dérision mais l'intervention du Gouvernement, non le ridicule, mais tout le poids de l'opinion publique en vue d'assurer l'application de la loi.

La démission du major-général Pearkes est-elle liée de quelque façon à l'application de la loi? Quelles ont été les circonstances de sa démission? On n'a pas encore publié ces renseignements. Un membre du Gouvernement a prétendu que le général Pearkes entravait délibérément l'effort de guerre du pays. Aucun autre membre du Gouvernement n'a encore nié cette assertion. Il y a un homme qui peut le faire, et c'est le représentant du général McNaughton à la Chambre. Le général Pearkes a le droit d'attendre du général McNaughton, par l'intermédiaire de son représentant à la Chambre, qu'il le lave de toute insinuation du genre de celle qui a été portée dernièrement contre lui.

M. POULIOT: Un général n'a pas le droit d'être insubordonné.

M. DIEFENBAKER: Quelles mesures doit-on prendre en vue de l'application de la loi? Quel est le nombre des officiers préposés à l'application de la loi dans chaque district militaire?

Après quoi, j'aborderai d'autres sujets. Si l'honorable député d'Assiniboïa désire les données relatives à la dernière guerre, je me ferai un plaisir de les inscrire au hansard. Du premier janvier 1918 à décembre de la même année, 71,550 ont été envoyés outremer. Le nombre des recrues qu'on a enrôlés durant cette période est de 83,355. D'après le directeur de la section historique du ministère de la Défense nationale, environ la moitié des recrues se sont rendues outre-mer, à savoir près de 42,000 hommes.

L'hon. M. HANSON: Combien de ces conscrits sont allés au front? Il n'y en a pas un qui soit allé au front sans l'avoir fait volontairement.

M. HANSON (Skeena) Qu'en savez-vous?

L'hon. M. HANSON: Je cherche à obtenir ce renseignement depuis trois semaines, mais on refuse de me le donner; j'ai donc le droit de tirer mes conclusions.

M. ABBOTT: L'honorable député de Lake-Centre a demandé deux ou trois choses, entre autres de publier les noms de ceux qui sont absents sans permission. J'ai pris note de ses remarques et le ministère verra s'il y a lieu de lui répondre. Je ne puis ajouter autre chose pour le moment.

Il y a aussi la question concernant la démission du général Pearkes. Celui-ci a résigné avant que je devienne adjoint du ministre, mais je crois savoir qu'il a donné sa démission de son propre gré. Je tiens à dire, incidemment, qu'il en va tout autrement de la démission des officiers supérieurs que de celle des artilleurs des grades inférieurs de l'autre guerre. Les officiers supérieurs peuvent résigner mais il n'en était pas ainsi pour nous.

M. DIEFENBAKER: Cela ne répond pas à ma question.

M. ABBOTT: Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce qu'on a dit en révélant que le général Pearkes s'était retiré à sa propre demande.

L'hon. M. HANSON: Il nie cela.

M. ABBOTT: Je n'ai pas eu connaissance que le général Pearkes l'ait nié. Mon honorable ami peut-il m'en donner la preuve?

L'hon. M. HANSON: Si j'ai bien compris, il a déclaré, au cours d'une entrevue, qu'il avait pris sa retraite parce que le ministère le lui avait ordonné.

M. ABBOTT: Il ne m'a pas accordé d'entrevue et je n'ai jamais entendu le général Pearkes dire cela.

En ce qui concerne les déserteurs, je tiens à répéter ce que j'ai dit il y a quelques instants. Mon honorable ami a parfaitement le droit, comme tout autre honorable député du reste, de discuter cette question à n'importe quel moment, mais je tiens à lui faire remarquer ceci. Lorsque le comité a été saisi des crédits de ce ministère en février dernier, on a déclaré qu'il y avait alors 11,000 hommes dont on ne pouvait trouver aucune trace, et cela n'a causé aucun émoi. Personne n'a posé de questions quant à l'application des règlements et ainsi de suite. Tout le monde sait que dans une armée de six à sept cent mille hommes, plusieurs hommes s'absentent sans permission, et comme notre pays couvre une immense étendue, il est possible qu'on ne puisse les repérer.

Hier, j'ai dit que le total global des hommes qui étaient encore absents sans permission était de 18,000. Je puis dire que ce chiffre soutient favorablement la comparaison avec celui des forces armées de tout autre pays. Pour ma part, je suis fatigué d'entendre toujours cette vieille rengaine. Un de mes amis, qui est allé aux Etats-Unis, m'a dit qu'on parlait du Canada là-bas comme ayant une armée de déserteurs. A mon sens, et je n'exprime que mes propres vues, nous en avons assez de tout cela.

M. ESLING: Monsieur le président, afin d'éviter toute controverse à l'avenir, j'invite l'adjoint parlementaire à obtenir du Gouvernement et à nous transmettre une déclaration sur le statut des quelque 300 infirmières canadiennes enrôlées pour aller servir en Afrique du Sud. Les autorités ont lancé un appel pour obtenir des volontaires et ont avancé à celles qui se sont présentées l'argent nécessaire pour l'achat des uniformes et le transport. Une centaine d'entre elles ont maintenant démissionné et sont allées faire du service en Angleterre.

Ces personnes prétendent qu'elles n'avaient pas bien saisi les termes de leur enrôlement. Elles ne connaissaient pas la solde qu'elles devaient toucher. Un autre point qu'on avait omis de leur préciser, c'est qu'elles devaient consentir à des déductions pour leur entretien. Plusieurs de ces personnes, originaires de ma région, m'ont écrit me disant qu'elles ignoraient quelle était leur situation. Les infirmières sont payées £14 de moins en Afrique du Sud qu'au Canada; encore leur faut-il verser £10 pour leur entretien, et c'est ce qu'elles n'avaient pas saisi.

Elles aimeraient savoir si elles auront droit à certaines gratifications. On me dit que si elles acceptent la gratification sud-africaine, elles devront se contenter de 15 shillings, au lieu de la gratification que l'on versera aux infirmières au Canada. Si je soulève la question au comité, c'est que j'en ai saisi le ministère il y a déjà une quinzaine de jours et que jusqu'ici aucun haut fonctionnaire n'a voulu se prononcer. L'affaire est maintenant entre les mains du juge avocat général.

Pour éviter toute confusion à l'avenir, il importe d'en arriver à quelque chose de précis. Ces jeunes filles veulent savoir ce que leur réserve l'avenir. Une d'entre elle désire suivre des cours d'hygiène à l'université de Toronto et elle se demande si elle y aura droit. Elles ne semblent assurées d'aucun avantage. Elles se sont enrôlées volontairement, mais prétendent qu'elles ne savaient rien des sommes qui leur étaient dues, des déductions de subsistance, ni des gratifications qu'elles toucheraient après la guerre.

Beaucoup d'entre elles se sont engagées pour la durée du conflit; d'autres sont revenues au foyer. Il y en a également un certain nombre dans la Méditerranée centrale. Bien qu'elles se soient enrôlées pour le Sud africain, aujourd'hui elles prennent soin des Canadiens et de nos alliés en Italie et dans d'autres pays méditerranéens. Je me crois justifié de demander à l'adjoint parlementaire de faire préparer une déclaration sur la situation où se trouvent placées ces infirmières.

M. ABBOTT: Je remercie l'honorable député d'avoir porté cette question à mon attention. N'étant pas moi-même au courant, j'irai aux renseignements et tâcherai de préparer un exposé portant sur les points qu'il mentionne.

M. MacINNIS: Monsieur le président...

M. DIEFENBAKER: Puis-je répondre aux observations...

M. le PRÉSIDENT: D'après la liste d'orateurs qu'on m'a fournie, je crois que l'honorable député de Vancouver-Est a la parole.

M. DIEFENBAKER: En ce cas, je soulève la question de privilège.

M. le PRÉSIDENT: Je ne vois rien qui justifie l'honorable député de soulever la question de privilège.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député a sûrement le droit de soulever la question de privilège.

M. MacINNIS: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. MACKENZIE: Dirigez-vous les travaux de la Chambre?

M. DIEFENBAKER: Je soulève la question de privilège.

M. le PRÉSIDENT: Avant que l'honorable député n'expose ses raisons de soulever la

question de privilège, je dirai à l'honorable député d'York-Sunbury que le président s'est efforcé de se montrer impartial à l'endroit de tous les membres du comité. En ce moment, un grand nombre d'honorables députés désirent prendre la parole et je désire leur accorder justice. Tous les membres de la Chambre ont le droit d'exprimer leurs vues l'un après l'autre, mais ils ne peuvent parler tous ensemble.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député de Lake-Centre a voulu répondre à l'adjoint parlementaire et monsieur le président l'en a empêché. Il a ensuite dit: "J'invoque la question de privilège", et le président a répondu: "Il n'y a pas de question de privilège', ce qui est absolument faux.

M. le PRÉSIDENT: Non, le président n'a pas dit cela.

L'hon. M. HANSON: Le compte rendu corroborera mes paroles, à moins qu'il ne soit changé d'ici demain, ce qui arrive souvent.

M. le PRÉSIDENT: Je nie avoir prononcé ces paroles.

L'hon. M. HANSON: Je les ai entendues.

M. DIEFENBAKER: Monsieur le président, j'invoque de nouveau la question de privilège. L'honorable député a voulu éviter de répondre à mes arguments en cherchant à laisser l'impression que c'est moi qui ai soulevé la question de désertion. Qu'il me soit permis de lui dire que le premier à la soulever a été le général McNaughton qui, le 26 janvier, a fait observer combien la situation s'était aggravée du fait que 6,300 recrues n'étaient pas rentrées.

M. ABBOTT: J'ai fait observer que la question des désertions avait été soulevée à la Chambre en février dernier.

L'hon. M. MACKENZIE: Si l'honorable représentant d'York-Sunbury veut bien consulter le hansard du 28 février, il y verra qu'une liste de déserteurs, tant d'hommes du service général que de conscrits, a été déposée ce jour-là par le ministre de la Défense nationale.

M. DIEFENBAKER: Nul n'avait encore soulevé en cette enceinte la question de désertion avant que l'adjoint parlementaire eut pris hier soir, comme on peut le voir à la page 586 du hansard, une page et demie pour expliquer à la population ce qui est inexplicable. Il s'est efforcé de montrer ce qu'était la situation et il a cité les chiffres des désertions et, maintenant qu'on lui demande s'il fera à leur sujet autre chose que d'en parler, il se réfugie dans l insulte.

[M. le Président.]

M. ABBOTT: J'ai donné ces renseignements hier parce que mon honorable ami et ses partisans ont donné à la question une portée politique au pays.

L'hon. M. MACKENZIE: Menées tory, voilà tout.

M. MacINNIS: Si je puis obtenir le silence pour quelques instants, nous pourrons en venir à des choses plus importantes. L'une d'elles est la question que l'honorable député de Cap-Breton-Sud a soulevée il y a quelques minutes, et j'avais espéré que l'adjoint parlementaire y aurait répondu de quelque manière, car je suis convaincu que l'argument avancé par l'honorable député et son plaidoyer méritent une réponse. Nous ne pourrons pas régler tous les problèmes du pays durant les cinq ou six jours de session qui nous restent, mais il y a plusieurs questions très importantes au sujet desquelles nous devrions recevoir l'assurance que des mesures seront prises avant la dissolution, parce que le Parlement ne sera pas convoqué de longtemps et, si la population sait qu'on s'occupe de ces questions importantes, les questions secondaires se résoudront d'elles-mêmes.

Je pense qu'il est de la plus haute importance que les cinq ou six cents hommes,—leur nombre peut avoir augmenté ou diminué,—qui ont servi durant la présente guerre et qui souffrent de troubles mentaux ou de troubles émotifs par suite de leur service, devraient être soignés convenablement. C'est bien plus important que de jeter les hauts cris au sujet de ceux qui n'ont fait aucun service. Je ne défends pas les déserteurs. Ils devraient être appréhendés si possible, et forcés à accomplir leur devoir envers le pays. Mais le point que l'honorable député de Cap-Breton-Sud a soulevé se rapportait à ceux qui ont accompli leur devoir envers le pays et qu'on a libérés sans qu'il y ait quelqu'un pour s'en occuper dans leur détresse. Voilà l'état de la question.

Peu après le début de la guerre, j'ai signalé un cas de ce genre à l'attention du ministre des Pensions et de la santé nationale. Un jeune soldat était devenu dément et, sauf un asile d'aliénés, il n'existait alors soit sur la côte de l'est soit sur la côte de l'ouest, aucune institution,—j'ignore s'il y en a aujourd'hui,—où ce jeune homme eût pu être admis. Après une brève période de traitement, il recouvra la raison et il est demeuré tout à fait normal depuis lors.

Nous devrions avoir, avant la fin de la présente session, la certitude, que des mesures appropriées seront prises afin que les anciens combattants souffrant de troubles mentaux ou émotifs par suite de leur service de

guerre soient convenablement soignés. Lorsque quelqu'un est malade ou blessé, son état peut être constaté après un examen même sommaire, mais il n'en est pas ainsi dans le cas d'un homme souffrant de troubles mentaux ou d'instabilité émotive. Il peut sembler très bien portant mais un concours de circonstances difficiles peut entraîner pour lui un affaissement complet. Son état est plus difficile à déterminer que celui d'un blessé ou d'un malade, et de ce fait il peut arriver qu'on ne lui accorde pas autant de considération. Je sais que l'adjoint parlementaire envisage ces cas avec sympathie. Je sais par expérience que le ministre des Affaires des anciens combattants leur accorde beaucoup de sollicitude. De fait, je crois qu'on a généralement l'impression parmi les membres du cabinet, qu'il se montre trop sympathique mais ce que je veux démontrer, c'est que nous devrions avoir la certitude que des dispositions convenables seront prises à l'égard de ces cas, car tout prochainement,—avant la prochaine session, je l'espère,—nos combattants nous reviendront d'outre-mer en grand nombre. Non seulement les cas de ce genre seront-ils plus nombreux, mais la situation au pays même, la difficulté d'obtenir de l'emploi et de soutenir la lutte pour l'existence seront beaucoup plus difficiles qu'à l'heure actuelle. J'espère que l'excellent plaidoyer de l'honorable député du Cap-Breton-Sud ne demeurera pas sans réponse.

M. ABBOTT: Je désire tout d'abord prier mon excellent ami l'honorable député de Cap-Breton-Sud de m'excuser de n'avoir pas répondu à ses remarques. Je les ai écoutées avec la plus grande attention et la plus grande sympathie et je puis en dire autant des commentaires de l'honorable député de Vancouver-Est; cependant je ne crois pas qu'ils s'attendent que je fasse ce soir une déclaration sur la politique du Gouvernement. Je répète donc que j'ai écouté très attentivement toutes les remarques formulées sur ce sujet et que je ferai part au ministre et aux membres du cabinet des observations des honorables députés de Cap-Breton-Sud et de Vancouver-Est. J'exprime l'espoir qu'elles seront accueillies favorablement.

Pendant que j'ai la parole, je désire répondre à une question de l'honorable député de Souris quant au nombre d'appels projetés pour le mois de mai. Le ministre du Travail m'a autorisé à dire que le contingent demandé pour ce mois a été fixé à 5,000.

L'hon. M. HANSON: N'y a-t-il pas des institutions où les anciens combattants atteints de troubles mentaux ou émotifs peuvent aller se faire traiter? J'ai été stupéfait d'entendre dire qu'il n'en existait aucune. J'avais l'impression qu'il y en avait quatre ou cinq.

L'hon. M. MACKENZIE: Je n'ai pas relevé la déclaration de l'honorable député de Cap-Breton-Sud à ce moment-là parce que j'avais l'intention de différer ma réponse jusqu'au moment où mes propres crédits seront soumis au comité, si jamais nous parvenons jusque là. Je me vois obligé de différer d'avis avec lui au sujet de la déclaration générale qu'il a formulée. Tous les honorables députés savent par expérience que, quelque excellente que soit une mesure intéressant les soldats ou les marins ou les aviateurs qui ont servi leur pays, il se présentera nécessairement des cas qui soulèveront de justes critiques. Je puis assurer l'honorable député que le traitement des maladies nerveuses a fait l'objet d'une attention toute spéciale au cours des deux ou trois dernières années, non seulement au ministère des Affaires des anciens combattants qui a remplacé l'ancien ministère des Pensions et de la Santé nationale, mais dans les trois services armés en collaboration avec leurs services médicaux.

On me permettra d'exposer brièvement ce soir les mesures que l'on a prises. J'y apporterai plus tard des développements. Tout d'abord, le ministère des Affaires des anciens combattants a pris l'initiative de mesures qui n'avaient jamais été entreprises au pays jusqu'ici pour le traitement du genre de maladie qu'a mentionné l'honorable député de Vancouver-Est et qualifiée de trouble émotif bénin. Nous avons déjà commencé à établir des centres d'hygiène et de travail pour le traitement de ce genre de maladie nerveuse où le sujet perd confiance en soi ou, si je puis dire, tout désir de travailler. C'est un des troubles nerveux les plus difficiles à guérir. Nous avons l'intention d'organiser un de ces centres dans chacune des provinces canadiennes.

L'hon. M. HANSON: Vous avez fait cette promesse il y a un an, mais il n'y a encore rien de fait.

L'hon. M. MACKENZIE: Que si! Trois de ces centres sont présentement en construction et, ainsi que je viens de le dire, nous nous proposons d'en établir un dans chaque province. En principe, il y aura une vingtaine de modeste petits édifices avec du terrain cultivable y attenant; on n'exercera pas une grande discipline mais on fournira à ces gens l'occasion d'accomplir librement du travail en vue de faire renaître leur confiance et leur désir de travailler d'une façon normale. Cette ligne de conduite repose en grande partie sur l'expérience tentée par la commission de compensation des accidents du travail de l'Onta-

rio. On sait que cette expérience a obtenu un grand succès. C'est le premier stade et c'est aussi le plus facile. La durée moyenne du traitement dans ces cas n'est que de six mois.

Nous avons ensuite, en certains endroits, des centres de traitements spéciaux, établis sur la recommandation du comité de guerre sur l'hospitalisation, organisme qui représente non seulement mon ministère, mais aussi les directeurs des services de santé de nos trois armes. Il se réunit, si je ne me trompe, deux ou trois fois par semaine. Il étudie constamment cette question, qui intéresse tout le pays.

La question des centres neurologiques a été soulevée à la Chambre l'an dernier. Il s'agit, en l'occurrence, des cas chirurgicaux. Nous sommes à augmenter les centres de traitement pour les cas qui entrent dans cette catégorie.

L'hon. M. HANSON: Où sont-ils situés?

L'hon. M. MACKENZIE: A l'heure actuelle, nous en avons à cinq endroit différents. Je crois qu'on est à la veille d'en ouvrir un dans les Provinces maritimes. Nous en avons dans divers hôpitaux de l'Ouest. Nous devrons en ouvrir par tout le pays.

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a affirmé que le Canada ne compte pas un seul établissement pour le traitement des cas relevant de la neuro-psychiatrie. Je lui dirai qu'il y a deux ans nous avons envoyé nos spécialistes en Grande-Bretagne où l'on trouve, à Mill-Hill, la plus fameuse institution du monde pour le traitement des cas qu'il a mentionnés. Nous avons établi un hôpital à Scarborough-Hill, à quinze milles de Toronto. Samedi dernier, j'y passais trois heures à m'entretenir avec les militaires qui y subissent des traitements. S'il faut en croire les spécialistes, ce qu'accomplissent là des médecins canadiens peut se comparer à tout ce qui se fait dans le monde dans le domaine de la neuro-psychiatrie. Les résultats ont été merveilleux. Les hommes qui ont pu se préparer ainsi à retourner au travail sont en nombre encourageant. Dans quelques années, ou plus tôt, nous devrons sans doute étendre ces facilités à d'autres centres du Canada.

Le dernier et le plus malheureux de tous ces différents cas de débilité nerveuse est celui du type mental. Les honorables députés savent que nous avons depuis des années nos propres institutions, qui sont la propriété de l'Etat, où chaque cas reçoit l'attention des meilleurs spécialistes. Très souvent il nous faut la coopération des institutions provinciales, et je dois dire que tous les gouvernements provinciaux ont donné le plus bel exemple possible de coopération avec le ministère dans le soin de ces maladies. Les institutions des provinces, sans aucune exception pour ainsi dire, font sur ce point un excellent travail.

J'ai parlé en profane, sans trop d'hérésies médicales j'espère, des quatre grands types de maladies nerveuses qui devront intéresser la population canadienne pendant plusieurs années encore. Il y a malheureusement une grande part de vérité dans la première partie de la déclaration de l'honorable député, à savoir qu'un grand nombre des anciens combattants qui reviennent se faire soigner se plaignent plus d'affections nerveuses que d'affections nécessitant quelque intervention chirurgicale. Ce sont, a-t-il dit, les cas les plus difficiles à restaurer à l'activité normale et à l'existence régulière. C'est, monsieur le président, un problème dont le Parlement devra s'occuper quand plusieurs parmi nous n'en seront déjà plus membres. Il s'imposera à l'attention pour encore vingt-cinq or trente ans. Je suis persuadé, quelle que puisse être la composition du prochain Parlement, la nature politique du prochain Gouvernement, qu'il faudra continuer ce travail, lui donner de l'expansion, afin que tout soldat dont l'état mental a été atteint reçoive, si possible, autant de soin, de sympathie, de considération, d'attention et d'assistance que celui dont le corps a été blessé. Les blessures de l'un sont visibles, elles peuvent attirer facilement l'attention; celles de l'autre sont invisibles, mais d'une nature qui, j'en suis sûr, aura toujours l'attention bienveillante et l'entière sympathie du Parlement canadien.

M. GILLIS: Monsieur le président...

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Témiscouata.

M. POULIOT: Je donne une chance à l'honorable député de Cap-Breton-Sud.

M. GILLIS: Je remercie l'honorable député de Témiscouata de sa bienveillance. Je veux simplement dire que je suis plus heureux que jamais d'avoir soulevé la question. Le ministère se propose de faire quelque chose; les centres dont le ministre a parlé sont en voie de construction; d'autres services s'organisent. Ce qui me préoccupe, c'est que la guerre en Europe tire à sa fin, que la démobilisation pourra s'imposer dans quelques mois, et qu'il y a dans la région que je représente plusieurs cas qui ne sont pas en mesure d'obtenir de traitement dans une institution. S'il y a dans le centre du Canada des institutions qui donnent ce genre de traitement, la Défense nationale manque à son devoir lorsqu'elle licencie ces hommes sans les envoyer à ce centre qui, au témoignage du ministre existe en Ontario et accomplit un travail très digne

d'éloges. Je n'en savais rien et je suis très heureux de l'apprendre; je demande avec instance que les commissions de la Défense nationale, au lieu de laisser à la rue les malades de ce genre qu'elle libère du service, les dirige plutôt vers le centre établi. Je suis très heureux que le ministre ait fait une telle déclaration.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): A propos de ce que l'ex-ministre a dit, cet après-midi, l'adjoint parlementaire ne croit-il pas que les normes d'aptitude des hommes enrôlés ont été abaissés en ce qui concerne la stabilité émotive? On avait l'habitude de les enrôler quand leur fiche portait S2 et aujourd'hui il faut S5.

M. ABBOTT: J'ai déjà répondu à cela, ce soir.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Cela leur nuira en ce sens que bien des hommes licenciés seront, dans bien des cas, inaptes au point de vue mental.

M. ABBOTT: Je ne voudrais pas que mon honorable ami laisse entendre, et il n'a certes pas l'intention de créer cette impression au dehors, que les normes de notre armée se sont amoindries et que, par conséquent, il se peut qu'un plus grand nombre de soldats soient réformés à cause d'aliénation mentale. Nous n'avons pas abaissé les normes d'aptitude. Je l'ai expliqué bien clairement au début de la séance ce soir.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): On a abaissé la norme à S5.

M. ABBOTT: Il n'y a pas eu de changement appréciable dans les catégorisations médicales depuis que l'honorable député de Prince n'est plus ministre de la Défense nationale. On a opéré quelques modifications au système Pulhems, système, je l'avoue, que je ne comprends pas. Les chefs de services du ministère m'assurent qu'il n'y a pas de changement appréciable dans les normes médicales.

M. LOCKHART: Le transfert des hommes à Scarborough-Hill change-t-il, au point de vue du versement des allocations aux personnes à leur charge, le statut de ces hommes? Cette semaine, on a porté à mon attention le cas d'une mère de famille et de ses enfants qui avaient dû attendre deux mois avant de recevoir leur allocation. Je porte ce cas à l'attention des deux ministres afin qu'il ne se renouvelle pas. Celui que je viens de soulever était grave mais on l'a finalement réglé.

M. ABBOTT: Je prends note des remarques de mon honorable ami.

L'hon. M. MACKENZIE: Il s'agit de savoir si le soldat a quitté l'institution. S'il en est ainsi, ils relèvent du ministère des Affaires des anciens combattants et ils ont droit à des prestations et à des allocations correspondantes.

M. POULIOT: J'ai une profonde admiration pour l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale. Sa tâche est très ingrate, et je ne conçois pas que des députés expérimentés assument des responsabilités qui ne leur incombent pas, afin de défendre la direction d'un ministère auquel ils n'ont rien à voir. Bien que les adjoints parlementaires qui sont actuellement en fonctions se soient acquittés admirablement de leurs devoirs, je suis d'avis qu'ils se trouvent dans une situation absurde, surtout lorsque certains ministres détiennent plusieurs portefeuilles. On devrait accorder une promotion aux adjoints parlementaires afin qu'ils aient la responsabilité des ministères qu'ils doivent défendre en Chambre. Mon honorable ami le député de St-Antoine-Westmount (M. Abbott) s'est très bien acquitté de sa tâche. Il a très bien répondu aux questions. Cependant, deux choses m'ont frappé. En ce qui concerne la question qu'a posée l'honorable député de Peterborough-Ouest concernant les catégories médicales, tout le monde a lu la *Gazette* officielle. Tous connaissent les changements qui ont été apportés au système de classification Pulhems.

Maintenant, pour qu'un homme soit inapte, il faut qu'il soit presque mort; il faut qu'il soit sur le point d'expirer comme le présent parlement. Il faut qu'il soit au moins moribond. Lutter pour les humbles est une tâche bien ingrate, monsieur le président. Il y en a qui sont bafoués dans l'armée, comme dans la vie civile. Ce sont les humbles qui, souvent, n'ont pas précisément peur d'exprimer ce qu'ils ressentent, mais sont trop gênés pour le faire. Ils ont besoin de quelqu'un qui aime ses concitoyens pour prendre leur défense et le meilleur endroit pour ce faire est la Chambre des communes.

Or, monsieur le président, les cotes établies d'après l'épreuve Pulhems ont été modifiées. Elles sont changées du tout au tout. Depuis qu'on a adopté ce mode de classement, plusieurs modifications y ont été apportées, si bien qu'un homme qui eût été rejeté comme inapte au service militaire, il y a deux ans, lorsque l'épreuve Pulhems est entrée en vigueur, est maintenant conservé dans l'armée pour y accomplir les corvées, récurage des planchers, pelletage des cendres, attisage des feux, et le reste. Il est absurde de retenir ces hommes qui ont des métiers particuliers essentiels à l'effort de guerre. Ils sont spécialisés dans leur métier, ils ont reçu une formation des plus utiles à l'effort militaire et, cepen-

dant, on les garde dans les camps pour accomplir des tâches qu'on pourrait confier à des boîteux, des borgnes, des goîtreux, autrement inaptes au service. Souvent, ces hommes pourraient remplir des fonctions beaucoup plus utiles dans la vie civile, mais on les garde dans l'armée. Il est impossible de les en faire sortir. Pourquoi? Parce que chaque homme malade est tout de même un soldat de plus. Il n'est question ni des aptitudes, ni de l'état de santé, mais du nombre seulement. Ce qui compte c'est chaque homme additionnel. Voilà! Nous le gardons. Impossible de le libérer. Il arrive même qu'on garde des sujets à l'hôpital, en observation, pendant plus d'une année. D'aucune utilité pour l'armée ni pour le pays, on les a payés tout en les gardant en observation. Je me demande si les médecins militaires doivent surveiller un homme pendant un an pour décider de son aptitude au service.

Il y a plus. Mon honorable ami a parlé des déserteurs. Je sais pourquoi certains jeunes gens désertent. Tous ceux qui manquent à l'appel ne sont pas des déserteurs. Il n'y a pas longtemps, j'ai écrit au ministère de la Défense nationale pour lui soumettre le cas d'un homme qu'on m'avait signalé comme déserteur. On s'est aperçu subséquemment que l'erreur avait été commise par les préposés aux archives de l'unité. L'homme en question n'était pas du tout déserteur, mais à cause de la stupidité des officiers de son unité, la flétrissure propre à un déserteur est restée attachée à son nom. Il n'était pas plus déserteur que le général Crerar.

Pensez-vous qu'il est intéressant pour un cultivateur qui n'a jamais quitté son village d'être appelé ou rappelé à l'armée, lorsqu'il sait qu'un de ses cousins a été condamné à deux ans de prison pour absence de trois mois de son unité? La question a été mentionnée à l'adjoint parlementaire du ministre. Ce n'était intéressant ni pour lui ni pour n'importe quel cultivateur d'apprendre qu'un agronome inapte au service a été déclaré apte par les ânes médicaux de l'armée et a reçu l'ordre de se présenter. Il ne l'a pas fait. La police procéda à son arrestation et l'envoya en prison pour neuf mois, et lorsqu'il fut libéré, on le ramena subir un autre examen médical, et il fut reconnu inapte. Si les médecins avaient été compétents, cet homme aurait été d'abord reconnu inapte au service militaire. On ne l'aurait pas traité de déserteur et il ne l'aurait pas été.

Autre chose. Les commandants des unités ne sont pas tous de même acabit, mais ils sont indépendants les uns des autres et peuvent interpréter librement les règlements. L'un dit noir, l'autre dit blanc. Le troisième dit noir et le quatrième peut dire noir ou

[M. Pouliot.]

blanc. Les décisions des commandants varient autant que les couleurs de l'arc-en-ciel. Mais il y a pire, monsieur le président. Il y a le type classique de celui qui souffre de troubles cardiaques. Les spécialistes du cœur avaient indiqué son état sur la feuille pulhems. Le président de la commission biffa cette indication. L'homme fut subséquemment envoyé à son unité. Il fit rapport à son sergent qu'il était malade. Le sergent rit, se moqua de lui, lui dit qu'il était un carottier, car sa fiche médicale était vierge. Elle ne portait aucune indication d'affection cardiaque. On le mit au lit. Il demanda le prêtre et le médecin. La demande fut refusée et, le lendemain matin, on trouva l'homme mort dans son lit. Voilà un bel encouragement pour un jeune homme à s'enrôler dans l'armée, quand il est au courant d'un tel fait.

J'ai demandé une enquête. Cette enquête fut une farce tragique. Les déclarations n'étaient pas faites sous serment. J'ai demandé à l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount d'ordonner une enquête à laquelle je serais présent pour demander au président ce qui s'était passé, afin que le département puisse se débarrasser de ces charlatans des commissions. Quand cela sera fait, les jeunes gens seront alors heureux de s'enrôler. Ils ne veulent pas le faire quand ils savent que bien des Canadiens français ne peuvent pas avoir d'officiers parlant leur langue. Ils ont besoin d'interprètes pour communiquer avec leurs officiers. On les brime et on les envoie loin de chez eux.

On nous dit que nous sommes dans un pays libre. Mais on les met au pied du mur, et ceux qui ne veulent pas s'enrôler doivent reculer d'un pas. Le mur les en empêche. On les humilie. Lorsqu'on organise des défilés pour l'emprunt de la victoire, ils ne peuvent pas en être. Ils doivent subir toutes sortes d'humiliations.

Puis ensuite, nous entendons des honorables députés, comme celui de Lake-Centre (M. Diefenbaker) se plaindre qu'il y a des déserteurs qui viennent d'une certaine partie du pays, la province de Québec. Il a toujours cette province devant les yeux. Ce ne sera pas à son avantage. L'honorable député est l'un de nos plus brillants collègues, mais je regrette profondément qu'il ne fasse pas un meilleur usage des talents que la Providence lui a accordés. Il pourrait contribuer notablement à la bonne entente, ou favoriser ce qu'on appelle l'unité nationale. Mais au lieu de cela il joue toujours la même corde d'un violon faux. C'est très malheureux. J'ai personnellement de l'estime pour l'honorable député, mais je ne puis pas comprendre qu'il se lève si brusquement comme un diable

en boîte, lorsqu'il lui vient une idée sur la province de Québec, qui, à son sens, est le mouton noir de la Confédération. Voilà une juste appréciation de ce qu'il dit.

L'honorable député de Parkdale (M. Bruce) donne la même impression, ainsi que l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White). Ils donnent l'impression qu'ils considèrent tous les habitants du Québec comme des intouchables, au vrai sens hindou, qu'ils ne se rendent pas compte de leur devoir, qu'ils ne le remplissent pas, que la province de Québec est arriérée, que les Canadiens français forment un mauvais groupe, qu'ils sont menés par les prêtres, qu'ils parlent une langue qui ne devrait pas être parlée au pays et qu'ils sont tous isolationnistes.

Voilà l'impression que laissent les discours de ces honorables députés, ce qui est malheureux. Cela est malheureux parce que nous devons vivre ensemble, et nous aider mutuellement. Je ne puis voir comment nous du Québec serions jetés par dessus bord, comme Jonas.

Quand je vois les honorables députés conservateurs-progressistes qui sont d'estimables citoyens, y compris ceux dont j'ai fait mention, je ne puis comprendre pourquoi certains d'entre eux ne protestent pas contre les paroles prononcées par des membres de leur parti et ne leur disent pas qu'ils ont tort. Je les invite tous à visiter la province de Québec et à se rendre dans mon comté. Je les invite à venir rencontrer les soldats revenus du front; parmi ces derniers, d'aucuns ont été gravement blessés, quelques-uns marchent à l'aide de béquilles, d'autres portent des yeux artificiels et d'autres encore souffrent de quelque autre forme d'invalidité. Je désire qu'ils rencontrent les parents et les personnes à charge des soldats de Témiscouata qui sont morts outre-mer, et d'autres qui ont été décorés. Je désire qu'ils rencontrent les parents de soldats décorés pour bravoure au combat—non seulement de soldats, mais aussi d'aviateurs. Je désire qu'il soient renseignés au sujet des soldats et des aviateurs qui n'obtiennent que rarement l'avancement auquel ils ont droit et qu'ils ont mérité, mais qui est accordé à d'autres. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que, dans bien des cas, ces militaires n'ont pas d'officiers de langue française pour se faire porter sur la liste des décorations.

Ce n'est pas tout. Pour revenir à la question des déserteurs, je dirai que ce n'est pas l'honorable député de Lake-Centre qui a demandé au ministre de la Défense nationale (M. McNaughton) de voir à ce que fût pris en considération le cas du soldat qui avait rendu inoffensive la bombe qui aurait pu détruire la cathédrale de Saint-Paul, à Londres. Ce n'est pas l'honorable député de Parkdale ni l'honorable député de Hastings-Peterborough qui ont signalé à l'attention du ministre de la Défense nationale que le sergent Philip Konowal, C.V., de l'armée canadienne, n'avait pas été traité comme il aurait dû l'être et ce ne sont pas eux non plus qui ont rappelé combien il était honteux que cet homme eût à nettoyer les crachoirs et les cabinets d'aisance au sous-sol de la Chambre des Communes, et pourtant cet homme a été décoré de la Croix de Victoria par le roi George V lui-même. Nous devrions avoir honte! J'ai saisi de ce cas le ministre de la Défense nationale qui m'a répondu qu'il s'en occuperait dès que la question des renforts aurait été réglée. Mais il ne se rendait pas compte que la meilleure façon de régler ce problème était de faire disparaître les causes de mécontentement, de traiter les anciens soldats avec justice et équité, de les respecter et de leur fournir des emplois correspondant à leurs aptitudes.

Quelle inscription lit-on sur la légende de la Croix de Victoria? On y lit "Pour héroïsme". Cela s'applique également au major Triquet qui, sergent à Valcartier, est un soldat de carrière. Je l'ai recommandé aux galonnards du ministère de la Défense nationale et ils m'ont répondu qu'il n'était pas du calibre dont ont fait les officiers. Néanmoins tout le monde était honoré de lui serrer la main. Voilà la réponse que j'ai eue de gens qui n'ont pas le moindre état de service, qui n'ont jamais mis le pied sur un théâtre d'hostilités mais qui ont gagné deux guerres dans la capitale, à Ottawa,—qui ont gagné des guerres et de l'avancement.

Il y a peut-être là-dessous un certain degré d'affectation. Il y a un imbécile qui a le grade de brigadier dans le service du juge avocat général. C'est un tory et il est poussé par les tories; il est impossible de dire quoi que ce soit sur son compte. Mais ce n'en est pas moins un sot.

Par ailleurs, il y en a d'autres qui subissent des humiliations et qui ne sont pas traités comme ils le méritent. On ne leur donne rien. Je plaide leur cause et je continuerai de le faire. Je persisterai jusqu'à l'expiration du présent Parlement, et même après, si son mandat n'est pas renouvelé...

M. CASTLEDEN: Adopté.

M. POULIOT:...j'irai jusqu'à Yorkton et j'y poursuivrai ma lutte. Je dirai à la population du Canada pourquoi il nous faut lutter pour les déshérités afin qu'ils soient réintégrés et qu'on les traite comme ils le méritent, c'est-à-dire comme des héros.

J'aurais autre chose à dire mais je désire fournir à chacun l'occasion de prendre la parole.

M. GRAHAM: Au cours de mes brèves remarques hier soir, j'ai soulevé une question qui à mon avis est suffisamment importante pour qu'il me soit permis d'y revenir ce soir. La question à laquelle je faisais allusion est celle des plans qu'il faudra élaborer bientôt en vue de faire revenir au pays ceux et celles qui servent en Europe. Je l'ai dit hier soir et je le dis de nouveau avec insistance: il est clair que les hommes qui servent en Europe n'ont qu'un seul désir et c'est, dès la guerre finie et leur tâche accomplie, de revenir au Canada, de revoir leur foyer et les lieux qui leur sont familiers et dont ils ont été éloignés depuis si longtemps.

J'ai été heureux de constater qu'au cours de ce débat, la plupart des questions qu'on a posées à l'adjoint parlementaire avaient trait au bien-être et au rétablissement des militaires. Toutes ces questions sont très importantes et quand ces hommes reviendront et seront rétablis dans la vie civile, toutes ces choses les intéresseront dans une grande mesure. Quoi qu'il en soit, à la fin des hostilités, ces hommes voudront naturellement revenir chez eux le plus tôt possible.

Dans la conduite de notre effort de guerre, nous avons profité grandement de l'expérience du passé et j'espère que le Gouvernement fera preuve de la même perspicacité en ce qui a trait au retour de ces hommes. Cette question constitue en quelque sorte un problème interallié. Le problème qu'auront à résoudre les Etats-Unis sera encore plus vaste que le nôtre et il se peut que dans l'ensemble, la question ne se règle que par un appel à la collaboration des pays alliés.

Nous devons nous rappeler que la guerre contre le Japon peut se prolonger et qu'il faudra beaucoup de navires sur toutes les mers du monde. Comme nous le savons, nous manquons, même à l'heure actuelle, de navires pour le transport des hommes et du matériel. Même si ces navires ne servent pas au transport du matériel de guerre, ils seront nécessaires pour transporter les approvisionnements, les vivres et autres articles essentiels aux pays libérés de l'Europe. C'est pourquoi, il nous faudra peut-être chercher ailleurs la solution de ce problème.

Si nous n'avons pas assez de navires et d'hommes d'équipage pour ramener ces combattants, n'oublions pas que nous avons des avions et des aviateurs capables de se charger d'une bonne partie de cette tâche. La science aéronautique a rendu possible, dans la présente guerre, le transport aérien de troupes considérables. Les troupes transportées

par avion ont joué, et continueront vraisemblablement à jouer un plus grand rôle dans le présent conflit. A la fin des hostilités, nous aurons probablement un fort surplus d'avions. Il est vrai qu'ils ne seront pas tous propres au transport d'êtres humains, mais on pourrait en transformer un certain nombre et les faire servir au transport de nos soldats d'Europe au Canada.

On me permettra une autre proposition. De tous les pays du monde, c'est peut-être l'Allemagne qui a construit les meilleurs et les plus gros avions de transport. A la fin des hostilités, les Alliés devraient disposer d'un grand nombre de ces avions de transport que possédait l'Allemagne. Le gouvernement canadien, de concert avec les autres gouvernements alliés, devrait voir à ce que ces avions fussent mis à la disposition du Canada, des Etats-Unis et peut-être d'autres pays alliés, en vue de parer à la pénurie de navires et de ramener les combattants dans leurs foyers le plus tôt possible.

Le Canadien fait un excellent soldat. En face du danger ou de l'ennemi, il se soumet à la discipline, car il comprend qu'elle est nécessaire à la bonne exécution de la tâche qui lui incombe. Mais, cette tâche accomplie, alors qu'il n'a plus de but précis à atteindre, il met de côté ce besoin de discipline, il devient impatient et il est porté à prendre en mauvaise part les ordres qu'il reçoit, à un degré bien plus prononcé que le soldat des pays où la tradition guerrière est solidement implantée. Nous aurons peut-être à faire face à un problème semblable à celui qui s'est posé après la dernière guerre, si nous attendons trop longtemps pour ramener au pays ceux dont nous n'aurons pas besoin pour terminer la besogne en Europe.

J'espère que non seulement le ministère de la Défense nationale, représenté par l'adjoint parlementaire, mais le ministère de la Défense nationale pour l'air, le ministère de la Défense nationale pour le service naval, le ministère de la Reconstruction et tout autre ministère que ce problème concerne assurera l'élaboration d'un programme en vue de hâter le plus possible le retour d'Europe du plus grand nombre de nos militaires une fois la tâche accomplie.

M. ISNOR: Je ne sais pas si les observations de l'honorable député de Cap-Breton-Sud méritent une réponse, mais il m'a été agréable d'entendre la réponse si juste et si complète du ministre des Affaires des anciens combattants. L'honorable député de Cap-Breton-Sud n'a pas été tout à fait juste pour sa province natale lorsqu'il a dit qu'elle n'avait pas d'institution capable d'assurer le traitement des psychasténiques à la réforme.

M. GILLIS: J'ai dit outillée.

M. ISNOR: Ou outillée, je l'ajoute. Evidemment il n'est pas renseigné sur les hôpitaux qui existent actuellement en Nouvelle-Ecosse. Ses remarques donnent aussi à entendre qu'il ne visait pas seulement les maisons de santé mais aussi toutes les institutions sanitaires de la province.

M. GILLIS: Je citais le rapport Dawson. Cet organisme a été créé par votre propre Gouvernement.

M. ISNOR: L'honorable député a la mauvaise habitude d'interrompre sans cesse. Il a donné lecture d'un article éditorial, excellent à mon sens, du *Herald* d'Halifax. Il a lu un paragraphe en particulier de manière à appliquer la déclaration à toutes les institutions, tandis qu'elle ne s'applique qu'à celles de moindre importance, Je l'invite à le relire. Je l'invite aussi à consulter le rapport de l'hôpital de la Nouvelle-Ecosse pour l'année qui vient d'expirer. Il constatera que les services armés y ont envoyé 101 cas. L'hôpital est situé à l'est du port d'Halifax. Il est très bien outillé pour traiter les déficiences de l'intelligence. La situation en est idéale, le terrain est superbe et les alentours sont de ceux qui, d'après le ministre, apporteront un peu de soulagement aux malheureux atteints d'une affection mentale qui les diminue comme citoyens. Nous espérons que par le moyen de ces institutions, particulièrement l'hôpital de la Nouvelle-Ecosse, ces hommes pourront, après traitement, reprendre la place qui leur revient dans notre collectivité. Pour la gouverne du comité et en toute justice pour la Nouvelle-Ecosse, je consignerai au compte rendu le nombre des cas qui ont été soignés l'an dernier à notre hôpital provincial. Il y en a eu 42 de l'armée, 26 de la marine, 9 de l'aviation, 24 de la marine marchande, 11 des services autres que ceux des forces armées, ce qui fait, pour l'année, un total de 101 cas.

Je rappelle aussi à l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) que, depuis l'ouverture des hostilités, 325 cas ont été traités dans cette institution. Ainsi, lorsqu'il déclare qu'il n'existe pas d'institution de ce genre en Nouvelle-Ecosse, il se montre peu juste envers sa province natale.

M. GILLIS: C'est un asile pour aliénés. C'est précisément ce contre quoi je proteste. Un ancien combattant n'est pas à sa place dans un asile de ce genre, et si l'honorable député en est satisfait, moi, je ne le suis pas.

M. ISNOR: J'aborde la question un peu de la même façon, quoique d'un point de vue différent, que l'honorable député de Cap-Breton-Sud. C'est-à-dire que j'en parle en profane. Evidemment, les médecins de profession qui représentent des circonscriptions de la Nouvelle-Ecosse peuvent s'exprimer sur le sujet avec meilleure connaissance de cause que l'honorable député de Cap-Breton-Sud ou moi-même, mais je suis d'avis que le profane autant que l'homme de profession conviendront que l'hôpital de la Nouvelle-Ecosse est bien outillé, non pas, comme le voudrait l'honorable député, pour soigner exclusivement les cas d'aliénation mentale mais plutôt les cas de maladies mentales. Il est vrai qu'il y a plusieurs années l'hôpital passait pour un asile d'aliénés, mais aujourd'hui ce qualificatif ne s'y applique plus, et l'institution est devenue un établissement psychothérapique.

M. GILLIS: Où est la différence?

M. ISNOR: Elle est considérable.

M. GILLIS: Quelle est-elle?

M. ISNOR: Mon honorable ami peut souffrir d'affection mentale mais n'être pas un aliéné. Ceci n'est pas une remarque personnelle mais une réponse à la question de l'honorable député. Elle peut aussi bien s'appliquer à moi qu'à n'importe qui. L'hôpital de la Nouvelle-Ecosse a un personnel exceptionnellement compétent, y compris un surintendant médical et son adjoint, un médecin adjoint, un administrateur, un chirurgien-dentiste, un spécialiste consultant des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge, une surintendante des gardes-malades, des infirmiers et des infirmières admirables et des surveillants de jour et de nuit.

Cette institution a eu 841 cas, l'an dernier, avec une moyenne quotidienne de patients de 403. On pourra juger par les renseignements que je viens de donner que nous avons, à l'hôpital d'Halifax, une magnifique institution pour les maladies mentales, en plus des autres hôpitaux qui rendent de précieux services. L'hôpital de la Nouvelle-Ecosse traite les patients de toute la province mais se trouve dans la circonscription d'Halifax. J'ai cru, en toute justice, devoir exposer clairement la situation en Nouvelle-Ecosse, afin de répondre à l'honorable député de Cap-Breton-Sud.

L'hon. M. BRUCE: En ma qualité de médecin, il est temps qu'un d'entre nous de la profession médicale dans cette enceinte prenne la parole, après avoir entendu tant de sages propos sur les questions médicales de la bouche de profanes. Je remarque que quatre ou cinq autres médecins n'ont pas encore pris part au débat. Je me suis cru, pour un temps, au sein d'une réunion de la Société médicale du Canada.

J'approuve ce qu'a dit le ministre des Affaires des anciens combattants quand il a parlé de l'attention que les médecins portaient au service de santé et j'espère qu'il recevra la même attention de la part des membres de ma profession qui font partie du ministère. Je tiens à rappeler que l'ancien directeur des services de santé, le général Chisholm, était un éminent psychologue parfaitement au courant de tous les cas mentionnés, ce soir. S'il y a au Canada un homme qui a la compétence voulue pour diriger ce travail maintenant et après la guerre, c'est le général Chisholm. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de s'alarmer en ce qui concerne le traitement de ces malades qui, comme l'a déclaré le député de Cap-Breton-Sud, sont misérables et méritent considération. Je suis certain qu'ils recevront un traitement approprié et qu'on prendra bien soin d'eux.

J'hésite à ajouter aux éloges qu'on a adressés à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour son magnifique exposé d'hier. Les connaissances qu'il semble avoir acquises en si peu de temps et la clarté avec laquelle il a fait son exposé à la Chambre m'ont surtout impressionné.

Je tiens à dire, tout d'abord, que j'approuve tous ces éloges des vaillants services que rendent nos forces armées. Nous sommes tous très fiers de ce qu'elles ont accompli, et lorsqu'il a donné lecture de la citation du brave soldat Smoky Smith, je suis certain que nous avons tous été touchés. Il a cité un superbe exemple d'initiative, de courage, d'endurance et d'intelligence et nous nous enorgueillissons avec tous les autres Canadiens de son magnifique exploit.

A ce propos, et en raison d'une remarque formulée par l'honorable député de Témiscouata, je tiens à dire que la citation du major Triquet, un autre soldat de la province de Québec qui a reçu la Croix de Victoria, nous a causé tout autant d'émotion. Mon honorable ami fait erreur s'il croit que j'ai des griefs particuliers contre les habitants de la province de Québec. Je compte plusieurs amis parmi les Canadiens français de cette province et je les admire en tant que citoyens. Toute critique que j'ai pu formuler n'a pas été adressée aux Canadiens français comme tels. C'est parce que certains dirigeants les ont portés à croire qu'ils ne seraient jamais contraints de servir dans la présente guerre ou dans toute autre guerre. Je crois que, sous ce rapport, ils ont grandement desservi le pays.

On aurait sans doute contribué à l'unité canadienne si durant ces années on avait fait comprendre à ces gens que leurs privilèges de citoyens, les libertés dont ils jouissaient et leur droit de bénéficier des ressources naturelles du pays comportaient le devoir d'aller défendre ce même pays contre l'agresseur dans les circonstances comme celles que nous avons connues depuis cinq ou six années.

Parlant des Croix de Victoria, je désire soumettre une requête à l'adjoint parlementaire. Elle est brève et elle m'est parvenue aujourd'hui d'un décoré de la dernière guerre, un vétéran de l'armée impériale. Je veux parler de M. Harry H. Robson, sergent d'armes à l'assemblée législative ontarienne Il m'adresse sa requête en son propre nom ainsi qu'au nom des autres titulaires d'une Croix de Victoria de l'armée impériale. Ils sont au nombre de quatre. M. H. H. Robson a servi dans le 2e bataillon du Royal Scots Regiment. M. L. C. J. Toombs faisait partie du régiment de Liverpool et le sergent Best était du premier bataillon du Derbyshire Regiment. Tous sont sous-officiers. Je trouve aussi le nom du capitaine H. Geary, du East Surrey Regiment. Chacun de ces titulaires demeure au Canada depuis plus de vingt ans. Chacun a élevé sa famille en notre pays, y a acquitté des impôts et M. Robson soutient que le Canada devrait se charger de la minime indemnité annuelle attachée à cette décoration. J'en ai oublié le chiffre, mais il est minime.

M. CRUICKSHANK: Dix livres.

L'hon. M. BRUCE: Le Gouvernement britannique serait soulagé d'autant et les bénéficiaires n'auraient pas à acquitter le taux du change qui existe actuellement. Je soumets cette requête à la bienveillante considération de l'adjoint parlementaire.

M. ABBOTT: Je verrai à ce qu'elle soit prise en considération.

L'hon. M. MACKENZIE: J'apprendrai à l'honorable député que, jusqu'à l'an dernier, toutes les sommes payées aux décorés de la Croix de Victoria étaient versées par la Trésorerie impériale. Depuis, le Chambre a modifié cette manière d'agir en ce qui concerne les Canadiens; les sommes ont été majorées et sont maintenant payées par la Trésorerie canadienne.

L'hon. M. BRUCE: Voulez-vous parler des Canadiens?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

L'hon. M. BRUCE: De ceux qui sont citoyens canadiens maintenant? Alors les hommes dont je m'occupe seraient visés?

L'hon. M. MACKENZIE: Pas encore. Toutefois, le Parlement a apporté une modification à la mesure l'an dernier.

L'hon. M. BRUCE: Je désire ardemment qu'elle s'applique désormais à ces hommes.

L'hon. M. MACKENZIE: Je comprends.

L'hon. M. BRUCE: Ma demande me paraît très raisonnable.

Une autre chose, c'est qu'on a fait précéder le nom de plusieurs unités du mot "Royal", le Royal Canadian Army Medical Corps, par exemple. Il y a cependant une unité, le Canadian Armoured Corps qui n'a pas cette distinction. Je conseille au ministre de prendre les mesures nécessaires pour que cette unité soit désignée sous le nom de Royal Canadian Armoured Corps.

Je rappellerai à l'adjoint parlementaire une question à laquelle j'ai fait allusion aujourd'hui et qu'on avait posée le 18 mars dernier. Il nous avait dit qu'il ne pouvait donner une réponse complète, qu'il attendait des rapports d'outre-mer. Je comprends la situation dans laquelle il est placé. Cependant, dans son rapport d'hier ou d'aujourd'hui, deux ou trois questions sont restées sans réponses et j'estime qu'il devrait me fournir les renseignements demandés dès maintenant ou à la prochaine occasion. La quatrième partie de la question n'a pas eu de réponse que je sache. Je demandais combien de soldats absents sans permission étaient considérés comme des déserteurs.

M. ABBOTT: Je puis fournir ce renseignement à mon honorable ami immédiatement. J'en ai une partie ici même. Le nombre des mobilisés qui faisaient partie d'unités envoyées outre-mer et qui ont été radiés des contrôles comme déserteurs à la suite des constatations de tribunaux d'enquête, et ne se sont pas livrés aux autorités ou n'ont pas été appréhendés, s'élève à 3,323. Cela répond à la quatrième question.

L'hon. M. BRUCE: Je pense que je puis moi-même trouver la réponse à la cinquième question d'après ce que l'adjoint parlementaire a dit aujourd'hui.

M. ABBOTT: Je crois avoir donné la majeure partie de ces renseignements.

L'hon. M. BRUCE: Oui. Passons à la sixième question.

M. ABBOTT: J'ai donné ce renseignement; c'est-à-dire que 70 hommes ont comparu devant les cours martiales.

L'hon. M. BRUCE: Et vous avez répondu à la septième. Il reste à savoir combien de ces conscrits se sont évadés avec leurs fusils et leurs munitions.

M. ABBOTT: A peu près 140 hommes signalés absents sans congé avaient emporté leur fusils. Aucun n'avait de munitions.

L'hon. M. BRUCE: Et la question suivante suit naturellement: A-t-on retrouvé beaucoup de ces fusils?

M. ABBOTT: Je puis y répondre: on en a récupéré 126. Je regrette que, pour les autres questions, nous ayons besoin de renseignements d'outre-mer qui ne nous sont pas encore parvenus.

L'hon. M. BRUCE: J'espère recevoir la réponse la semaine prochaine.

Dans son exposé, l'adjoint parlementaire a fait une comparaison avec ce qui s'est produit à cette époque-là. Puis-je lui rappeler que nous avions alors de 400 à 500 mille hommes outre-mer dans cinq divisions, dont quatre ont servi en France; la cinquième était restée en Angleterre et avait été morcelée pour servir de renforts.

M. ABBOTT: En effet.

L'hon. M. BRUCE: Ces quatre divisions servirent en France en qualité de Corps canadien sous le commandement de sir Arthur Currie. Dans la guerre actuelle nous avons, si j'ai bien saisi, cinq divisions outre-mer, comptant 285,000 hommes en activité de service.

M. ABBOTT: Comme je l'ai expliqué dans mon exposé, nous avons cinq divisions, dont deux blindées; nous avons deux brigades blindées et deux corps d'artillerie lourde,—je crois que c'est la désignation qu'on leur donne,—et plusieurs corps de spécialistes, génie, signaleurs et autres.

L'hon. M. BRUCE: Qu'est-ce qu'on entend par services auxiliaires?

M. ABBOTT: Outre cela il y a aussi les services auxiliaires, qui constituent des formations bien définies.

L'hon. M. BRUCE: Voici le point que je voulais éclaircir. En 1911, trois ans avant la dernière guerre la population du pays comptait 7,206,643 âmes. En 1941 elle est de 11,506,655 âmes. Cela veut dire qu'au début de la guerre actuelle la population était en somme 60 p. 100 plus élevée qu'au début de la dernière guerre, et à cause de ce fait le pays devrait être en mesure de fournir plus de troupes. Je n'ai peut-être pas tenu compte ici de l'aviation et de la marine.

M. ABBOTT: Je pourrais peut-être dire à mon ami, pour qu'il puisse s'en servir dans sa discussion s'il le désire, que, généralement parlant, l'enrôlement total dans les trois services dépasse actuellement le million, soit un million vingt ou trente mille.

L'hon. M. BRUCE: Plus d'un million?

M. ABBOTT: Oui.

L'hon. M. BRUCE: Je n'ai pas calculé le nombre de ceux qui servaient dans l'aviation pendant la dernière guerre, de sorte que l'écart, ainsi que le démontrent les chiffres que l'honorable député m'a fournis, n'est pas aussi

considérable que je l'avais tout d'abord cru et j'estime que le Canada a fait bonne figure à cet égard.

Je désire m'associer aux remarques que l'honorable député de Vancouver-Sud a faites à propos de la guerre contre le Japon. J'ai éprouvé un vif regret en entendant le premier ministre dire que lorsque nos militaires qui ont servi en Europe rentreront au pays ils seront priés d'offrir volontairement leurs services pour la guerre dans le Pacifique. Ces hommes ont servi outre-mer pendant des périodes variant d'un an à cinq ans. Ils ont été éloignés de leur famille et des êtres qui leur sont chers pendant très longtemps et tous se sont enrôlés volontairement. Lorsqu'ils reviendront je suis absolument certain, si je ne me méprends pas sur le compte de ces jeunes gens, et je crois en connaître plusieurs, qu'ils auront à cœur de s'offrir volontairement pour combattre au Japon ou dans le Pacifique afin de mettre fin à cette guerre. Car après tout, la cessation des hostilités en Europe n'entraînera nullement la fin de la guerre. Un ou deux honorables députés ont déclaré aujourd'hui que la guerre contre le Japon pourrait bien se terminer avant le conflit européen. Je suis d'avis qu'ils prennent leurs désirs pour des réalités. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs militaires qui ont servi dans la guerre actuelle en Extrême-Orient et qui sont bien au courant de ce qui se passe dans l'immense étendue du Pacifique, et ils opinent que la guerre contre le Japon ne se terminera pas d'ici un an et demi et peut-être même deux ans. C'est dire qu'il nous faudra accomplir une tâche longue et ardue avant de pouvoir maîtriser cette race perfide. Les nippons peuvent facilement s'échapper de leurs petites îles. Il y a quelques années, j'ai visité le Japon et la Chine, de sorte que je connais assez bien cette partie du monde. Les Japonais peuvent s'en aller en Chine, en Mandchourie, région qu'ils ont enlevée à la Chine il y a quelques années et à laquelle ils ont donné le nom de Manchoukouo, et où ils possèdent présentement des fabriques de munitions. Je suis convaincu qu'ils peuvent poursuivre la guerre très longtemps.

Nous nous sommes engagés à combattre contre le Japon, et je suppose qu'on attend plus de notre part qu'un simple contingent de soldats fournis comme gage de notre bonne volonté. Le ministre du Service naval a déclaré qu'une forte portion de notre marine serait envoyée dans le Pacifique et j'imagine qu'on y expédiera également des escadrilles de notre aviation. Pour atteindre le but ultime qui est la victoire, il sera nécessaire cependant, en outre de tout cela, d'envoyer aussi une armée. Je crois que cette vérité a été suffisamment démontrée par l'écrasement de l'ennemi en Normandie, en Hollande, en Belgique, et actuellement en Allemagne.

Il me semble qu'il n'est pas juste que nous laissions retomber le fardeau sur les épaules des hommes qui ont déjà soutenu si bravement la lutte en Europe. Plusieurs d'entre eux sont jeunes et n'ont pas encore fait le choix d'une carrière. Lorsqu'ils reviendront au pays, il faudra qu'ils trouvent de l'ouvrage, qu'ils puissent obtenir un emploi. Il ne coûte rien de parler de l'emploi pour tous après la guerre mais je n'ai encore entendu parler d'aucun projet de nature à me rassurer sur ce point. J'espère que ces anciens combattants pourront compter sur un emploi. Quoi qu'il en soit, nous avons au Canada environ 35,000 hommes valides dans l'armée de la défense territoriale et il me semble qu'avant de demander à ceux qui ont soutenu la lutte outre-mer pendant deux ans ou plus de combattre de nouveau, nous devrions faire servir ces soldats de l'armée territoriale dans la guerre contre le Japon.

C'est la seule solution qui me paraisse logique et c'est pourquoi j'ai été déçu d'entendre le premier ministre annoncer que telle n'était pas son intention.

Il est un autre point sur lequel je désire m'arrêter. L'armée territoriale sera-t-elle démobilisée au Canada, une fois que la guerre aura pris fin en Europe? En pareil cas, ces soldats occuperont-ils tous les emplois qui seront alors offerts? S'il en est ainsi, il deviendra plus difficile pour ceux qui auront servi outre-mer de se trouver une occupation à leur retour ici. Un tel état de choses serait donc injuste.

Je désire qu'il y ait égalité de service et égalité de sacrifice et à mon avis, l'unité n'existera jamais au pays sans une telle égalité. Je ne tiens pas à prolonger le présent débat.

M. CASTLEDEN: Je regrette que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) ne soit pas présentement à la Chambre.

M. ABBOTT: Il se prépare à aller vous prêter main-forte dans votre comté lors de la campagne électorale.

M. CASTLEDEN: En tout cas, on lui a fait parvenir une invitation urgente et j'espère qu'il l'acceptera. J'ai toujours goûté ses remarques à la Chambre, mais quand il répand des calomnies sur les membres de notre groupe, quand il affirme que nous ne luttons pas pour les déshérités du sort et que nous ne connaissons pas les problèmes des militaires, les faits existent pour prouver le contraire à tous les gens bien pensants. Si l'on veut bien repasser la liste des honorables membres de cette Chambre, on constatera que notre groupe

compte des députés qui ont servi dans la dernière guerre et qui sont au courant des problèmes des militaires.

J'ai une question à poser à l'honorable député chargé de ce ministère sur la réaffactation des militaires. Depuis six mois, il y a eu un grand nombre de nouvelles affectations au Canada et outre-mer. Les militaires en sont très mécontents. J'ai traité cette question lors de l'examen des crédits du ministère de l'Air, mais dans l'armée, lorsque des soldats sont mutés, souvent contre leur gré, des autres branches des services dans l'infanterie, ils acceptent ce déplacement nécessaire. Mais nos combattants éprouvent du ressentiment lorsque, après avoir passé parfois plusieurs années à se préparer à une tâche spéciale dans l'aviation, après avoir reçu une solde de spécialité, après avoir été promu au grade de caporal, sergent, sous-officier breveté et même officier, ils s'aperçoivent en recevant une nouvelle affectation qu'ils perdent leur grade. Entre-t-il dans la ligne de conduite du ministère de la Défense nationale de leur faire perdre leur grade et d'annuler leur solde de compétence spéciale en les affectant à l'infanterie?

M. ABBOTT: Je vais me renseigner sur le point soulevé par l'honorable député. J'essaierai de lui donner lundi la réponse que je ne suis pas en mesure de lui fournir ce soir. Ces hommes sont des soldats; ils doivent faire ce qu'on leur commande de faire et aller là où on les envoie.

M. CASTLEDEN: Cela me semble malheureux et injuste à l'endroit des intéressés. L'esprit de corps s'en ressent.

M. ABBOTT: Je ne discuterai pas ce point maintenant, car je me renseignerai auprès de l'adjudant général sur ce qui se fait actuellement.

M. CASTLEDEN: L'adjoint parlementaire pourrait-il par la même occasion obtenir le nombre d'hommes que l'on a pris dans d'autres unités pour les affecter à l'infanterie?

M. ABBOTT: Depuis quand?

M. CASTLDEDEN: Depuis novembre. Cette question porte également sur les hommes qui sont outre-mer, sur les fronts d'Europe ou d'Italie.

Le sujet que je tiens à mentionner maintenant m'a été signalé. Je n'ai pas tous les chiffres ni tous les faits voulus, mais il s'agit du nombre d'officiers de l'armée canadienne qui, en 1942, 1943 et 1944, étaient en excès des besoins canadiens et qui ont été prêtés à l'armée anglaise. A combien s'élève le nombre de ces officiers qui ont été cédés ou prêtés à l'armée anglaise? Quelle période d'entraînement ont-ils subie dans leurs nouvelles unités ou les unités britanniques avant d'aller au combat? Combien de ces officiers ont été blessés ou tués? Je veux savoir si ces hommes sont passés par une période convenable d'entraînement dans leurs unités britanniques, s'ils ont entretenu des relations suffisantes avec les membres de ces unités, si au moment d'aller au combat ils comprenaient leurs hommes et ceux-ci les comprenaient. L'adjoint parlementaire se rend compte de toute l'importance de ce point.

M. ABBOTT: L'honorable député espère-t-il une réponse immédiate?

M. CASTLEDEN: Si c'est possible, oui.

M. ABBOTT: A l'automne de 1943 il y avait grande pénurie d'officiers subalternes dans l'armée britannique, et les forces canadiennes, parce qu'elles n'avaient pas pris une part active au combat, comptaient de nombreux officiers. Afin de fournir aux officiers canadiens qui désiraient servir sur un théâtre actif de guerre l'occasion de se rendre outremer à une date rapprochée, on a étudié la possibilité de prêter à l'armée britannique un certain nombre d'officiers subalternes. En février 1944, une entente conclue avec le War Office britannique permettait au Canada de prêter à l'infanterie de l'armée britannique les officiers qui pouvaient être mis en disponibilité de service. Plus tard, l'entente a inclus un groupe d'officiers des magasins militaires. L'entente était que l'affectation au service dans l'armée britannique s'inspirerait du volontariat et que les officiers seraient prêtés jusqu'au moment où leurs services deviendraient nécessaires à l'armée canadienne. Pour faciliter leur retour, le cas échéant, le service dans l'armée britannique devait être circonscrit aux théâtres de guerre de l'Europe et de la Méditerranée. Les officiers ainsi prêtés devaient conserver la solde et les allocations canadiennes et le gouvernement canadien prenait la responsabilité des soldes, des réclamations de pensions, et ainsi de suite. Le War Office a convenu d'accepter les officiers choisis par le Canada pour une période d'au moins trois mois. Une école spéciale d'entraînement des officiers, sous le commandement du brigadier Milton F. Gregg, C.V. a été ouverte à Sussex, dans le Nouveau-Brunswick. Tous les officiers qui ont accepté d'être ainsi prêtés sont allés y suivre les cours et c'est là que se faisait le choix définitif de ceux qui étaient expédiés outre-mer. Du 8 avril au 9 juillet 1944, un total de 623 hommes d'infanterie et 50 officiers non spécialisés des magasins militaires sont débarqués au Royaume-Uni. Des officiers d'infanterie ont été aussitôt dépêchés à des unités de campa-

gne ou détachés comme renforts de première ligne, et des officiers particuliers ont eu l'occasion de servir avec des unités britanniques d'affiliation canadienne ou avec leurs amis selon leur désir.

Ce prêt d'officiers canadiens de renfort à l'armée britannique a eu lieu à un moment très opportun, et plusieurs ont pris part aux opération du jour-J. Leur conduite au combat a été tout à fait exemplaire et les services qu'ils ont rendus à l'armée britannique sont considérés comme une précieuse contribution aux relations canado-britanniques après la guerre. Voici un extrait du rapport soumis par l'officier de liaison prêté par l'armée canadienne.

Tous les quartiers généraux de formation ont louangé les officiers canadiens de renfort, et le quartier général du sous-adjudant général a déclaré qu'il n'était pas seulement satisfait, mais très satisfait des sujets canadiens prêtés et qu'il serait content d'absorber tous les officiers d'infanterie qui pourraient être mis à sa disposition.

Je ne puis fournir à l'honorable député aucun renseignement sur les pertes subies parmi ces officiers mais je m'informerai et verrai s'il est possible d'obtenir à ce sujet un rapport séparé.

M. CASTLEDEN: Ces données ne comprennent pas le nombre d'officiers transférés des unités canadiennes en Angleterre à des unités britanniques en vertu du prêt canadien, s'il y en a eu.

M. ABBOTT: Je n'ai pas ce renseignement, mais je l'obtiendrai et je le fournira à l'honorable député lundi.

M. CASTLEDEN: Je veux aussi parler du nombre d'hommes actuellement en service sur le front italien et dont le service en Italie est de plus de deux ans et demi ou trois ans.

M. ABBOTT: Le nombre d'hommes ayant servi plus de deux ans et demi sur le théâtre de guerre italien?

M. CASTLEDEN: Qui sont encore là-bas.

M. ABBOTT: Quand j'aurai le renseignement, j'en ferai part à l'honorable député.

M. CASTLEDEN: Je tiens à poser une autre question qui se rattache au ministère des Affaires des anciens combattants. Elle concerne la succession des soldats décédés après leur libération. Au décès d'un soldat, la division des successions, si je ne me trompe, remet à ses héritiers la gratification que celui-ci aurait dû retirer. Comment procéderait-on dans le cas d'un soldat démobilisé touchant la pension totale à cent pour cent mais qui n'a pas pu toucher sa gratification? En cas du décès de cet homme, que fera-t-on de sa gratification? Le ministère de la Défense nationale la remettra-t-il aux héritiers ou restera-t-elle au ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. M. MACKENZIE: Le ministère des Affaires des anciens combattants a remis aux trois ministères de la Défense le soin de payer la gratification, c'est-à-dire la portion en argent comptant. La part de la gratification qui comprend le crédit de rétablissement reste aux soins du ministère des Affaires des anciens combattants. Dans le cas d'un homme décédé ou tué, il y a un an ou deux, c'est le ministère dont il relevait qui s'occupera de son cas. Demande devra en être faite par la personne reconnue comme héritière en vertu des dispositions de la loi qui a été adoptée, je crois, en 1940.

M. CASTLEDEN: La demande ne devra pas nécessairement venir de ceux qui recevaient la délégation de solde?

L'hon. M. MACKENZIE: D'après la loi adoptée l'an dernier, ceux qui ont droit aux indemnités pour charges de famille et ceux qui sont partiellement à la charge parce qu'ils reçoivent la délégation de solde, sont autorisés à soumettre la demande, mais on a jugé que la restriction était trop forte. Maintenant, la gratification en espèces due à un soldat, un marin ou un aviateur décédé, va à la personne désignée comme plus proche parente dans sa succession.

M. CASTLEDEN: Cela s'applique également dans le cas d'un soldat qui a été réformé et qui touche une pension, disons pendant un an?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. BENCE: A ce sujet, l'adjoint parlementaire a dit, je crois, cet après-midi, que toute demande du plus proche parent ou de celui qui est désigné comme héritier dans le testament, devra être adressée au ministère des Affaires des anciens combattants.

M. ABBOTT: Je n'ai parlé, cet après-midi, que de la demande faite par le soldat lui-même. Mais je crois comprendre qu'en vertu du décret rendu l'autre jour, le ministère des Affaires des anciens combattants se chargera d'effectuer les versements.

M. BENCE: C'est précisément ce que je dis.

M. ABBOTT: C'est exact. On me dit qu'il en sera ainsi et le ministre des Affaires des anciens combattants pourrait confirmer la chose.

M. BENCE: Mais le ministre des Affaires des anciens combatants a dit le contraire à l'honorable député d'Yorkton.

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

M. BENCE: Il a dit que les versements se feraient par l'entremise du service des successions de la division intéressée et que les demandes devaient être faites à ce service.

L'hon. M. MACKENZIE: Les services de la Défense possèdent peut-être les dossiers des conditions de la succession telles qu'établies par la personne décédée. Ces dossiers doivent être envoyés au ministère des Affaires des anciens combattants avant qu'on puisse effectuer les versements appropriés.

M. BENCE: Dois-je comprendre que, dans le cas de toutes ces successions, le service approprié de l'armée, de la marine ou de l'aviation communiquera au ministère des Affaires des anciens combattants le nom de ceux qui sont désignés dans le testament pour recevoir les biens en cause, et que ces derniers les recevront automatiquement?

L'hon. M. MACKENZIE: Les renseignements que renferme le testament seront communiqués au ministère intéressé. Cependant il pourra se présenter des cas où le testament ne mentionne rien à ce sujet. Les hauts fonctionnaires me disent que les personnes désignées dans la succession doivent présenter une demande.

M. BENCE: Etant donné que chaque ministère possède ses propres dossiers au sujet des combattants décédés, on devrait faire savoir à la personne désignée dans le testament qu'elle a droit aux gratifications pour services de guerre.

Je dis ceci parce qu'à mon avis il y en a un grand nombre, même sous l'empire de la loi telle qu'elle existait avant l'adoption du décret du conseil, qui ignoraient avoir droit aux gratifications pour les services de guerre rendus par le mari ou un fils tué au front. Je compte que chaque branche du service fera savoir aux intéressés qu'ils peuvent formuler une demande, ou que le ministère remettra leurs cas au ministère des Affaires des anciens combattants.

L'hon M. MACKENZIE: Le point s'est déjà présenté au sujet du paiement des gratifications, lorsqu'elles étaient accordées, sous l'empire de la loi de l'an dernier. Parfois, des demandes n'ont pas eu lieu. Je sais toutefois que la trésorerie militaire a très bien agi. Lorsqu'elle jugeait la réclamation fondée, elle en avertissait la personne directement intéressée.

L'honorable député de Vancouver-Sud a fait mention de certains cas où ceux qui avaient droit à des bénéfices ne désiraient ni les demander ni les accepter. Je tâchais de bien faire comprendre qu'il faut à la fois que le ministère intéressé avertisse les personnes du droit qu'elles peuvent faire valoir, et qu'il fournisse à celles qui ne veulent pas prendre avantage des bénéfices l'occasion de les refuser, si elles le désirent.

M. BENCE: Cette déclaration du ministre a de quoi m'étonner, car dans bien des cas venus à ma connaissance aucun avertissement n'a été donné, et les intéressés n'avaient aucune idée des droits qu'ils possédaient.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce qui a été corrigé par la suite.

M. BENCE: L'avis sera donc envoyé dans tous les cas, désormais.

M. GRAYDON: L'adjoint parlementaire peut-il renseigner le comité sur la politique du ministère pour procurer des logements aux membres du service qui se sont mariés? Quelles mesures dans ce sens a-t-on prises jusqu'ici, et combien ont coûté les dispositions prises pour loger les membres de l'armée qui ont contracté mariage? Je tiens à ce que l'adjoint parlementaire me fournisse le renseignement.

M. ABBOTT: Je le fournirai volontiers lundi.

M. EDWARDS: J'ai d'assez longues observations à formuler au sujet de l'hygiène et du bien-être de nos combattants, surtout en ce qui a trait à la création d'un service de pharmacie. Mais comme je ne saurais me contenter de quatre minutes, voudrait-on déclarer qu'il est onze heures?

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Parkdale désire poser une question.

L'hon. M. BRUCE: Je voulais seulement rectifier une erreur commise hier par l'adjoint parlementaire, faute de connaissances médicales peut-être. Il a prétendu qu'il y avait eu une réduction des pertes attribuables à la qualité supérieure des traitements et des services médicaux. J'admets que les traitements ont été excellents depuis l'ouverture du présent conflit et qu'il y a eu une amélioration sensible par rapport à la dernière guerre, à cause de nouveaux médicaments apparus, tels les sulfamides, la pénicilline, le sang anhydre. Les hôpitaux de campagne sont placés tout près des premières lignes. Tous ces éléments ont assuré un service plus rapide et meilleur. Ils n'ont pas diminué le nombre de pertes, mais plusieurs vies ont été sauvées.

M. ABBOTT: Ce que j'ai dit,—et le hansard en fera foi, je crois,—c'est que les décès attribuables aux blessures sont moins nombreux qu'au cours de la dernière guerre.

L'hon. M. BRUCE: Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.

Lundi 9 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN—SALAIRES DES SURINTENDANTS

M. KNOWLES:

1. Quelle est l'échelle des salaires que paie le National-Canadien à tous ses employés faisant fonctions de surintendant, à compter du vice-président, à l'exception de ces catégories visées par des ententes de salaires?

2. Quelle est l'échelle des salaires payés par le Pacifique-Canadien à tous les employés faisant fonctions de surintendant, à compter du vice-président, à l'exception des catégories affectées par des ententes de salaires?

3. Comment lesdites échelles de salaires soutiennent-elles la comparaison avec celles des chemins de fer de première classe des Etats-Unis?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Il ne serait pas dans l'intérêt public de répondre à cette question. Elle porte sur la régie interne du National-Canadien et est de celles auxquelles tous les gouvernements ont invariablement refusé de répondre.

2. Aucun renseignement disponible.

3. Aucun renseignement disponible.

BILLETS DU TRÉSOR

M.CASTELDEN:

1. Quel est le montant total des billets du Trésor délivrés au ministère des Finances par chacune des provinces?

2. Quelles demandes de remboursement de ces billets du Trésor a-t-on faites à chacun des gouvernements provinciaux depuis 1930?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Manitoba, $24,774,950.27; Saskatchewan, $96,863,996.40; Alberta, $26,237,500.00; Colombie-Britannique, $34,467,140.05; Ontario, aucun; Québec, aucun; Nouveau-Brunswick, aucun; Nouvelle-Ecosse, aucun; Ile-du-Prince-Edouard, aucun.

2. Dans le cas des provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, les billets du trésor provinciaux détenus par le Dominion ont la forme de billets d'un an qui ont été renouvelés d'année en année à leur échéance. Ils portent intérêt à 3 p. 100 par année, et le plein montant de l'intérêt a été versé régulièrement. En 1941 et de nouveau en 1943, vu que la situation financière de ces deux provinces était grandement améliorée et que le Dominion était obligé de prélever de fortes sommes d'argent pour les besoins de la guerre, le ministre des Finances a demandé à ces provinces de rembourser en espèces au moins une partie des émissions de billets du trésor à leur échéance plutôt que de continuer à demander le renouvellement du plein montant des billets à mesure qu'ils devenaient dus. Cependant, il n'y a pas eu de demande formelle de paiement en présentant une partie quelconque des billets du trésor échus à la banque désignée sur ledit billet du trésor comme agent-payeur de la province. La province de l'Alberta a remboursé un faible montant relativement à une émission de billets du trésor donnée en nantissement d'un excédent de subventions versé en 1914, 1915 et 1916.

Dans le cas du Manitoba, les billets du trésor provinciaux détenus par le Dominion sont remboursables "sur demande" et portent intérêt à 3 p. 100, et l'intérêt a été payé régulièrement. Aucune demande formelle relative au remboursement de ces billets du trésor n'a été faite.

Dans le cas de la Saskatchewan, les billets du trésor provinciaux détenus par le Dominion sont remboursables "sur demande" et, à l'exception d'une émission au montant de $42,240, l'intérêt est fixé à 3 p. 100. Cependant, la province n'acquitte le plein montant de l'intérêt que dans le cas de billets du trésor au montant de $7,008,600.03. Le seul cas où l'on ait fait une demande formelle de remboursement, c'est au sujet de billets du trésor de la Saskatchewan au montant de $16,468,-852.49 donnés par le gouvernement de cette province en nantissement de sa dette relative aux emprunts pour grain de semence en 1938. Ces billet ne répondaient pas aux exigences formulées par le ministre des Finances conformément à la loi fédérale et à l'accord avec la province. Cependant, le ministre des Finances, lors de la livraison des billets les présenta pour en obtenir le remboursement d'après les termes convenus, et sur refus de remboursement pria cette province de s'acquitter de cette dette envers le Dominion graduellement au cours d'une période de cinq ans. Des avances semblables pour achat de grain de semence furent consenties en 1938 dans la province de l'Alberta; avances garanties en premier lieu par l'Alberta et en second

lieu par le Dominion, et le gouvernement de l'Alberta s'est acquitté du plein montant de la dette aux banques au moment de l'échéance.

SAINT-HONORÉ, P.Q., AÉROPORT

M. LACOMBE:

1. Le Gouvernement a-t-il ordonné l'exécution de travaux concernant des pistes d'envol à Saint-Honoré, dans la région du Lac St-Jean, province de Québec?
2. Dans l'affirmative, a-t-il requis les services d'ingénieurs?
3. Quels sont les noms de ces ingénieurs?
4. Où sont situés leurs bureaux?
5. Leur a-t-on payé des honoraires pour leurs services professionnels? Dans l'affirmative, quel en est le montant total?
6. Les travaux exécutés ont-ils été acceptés par le Gouvernement tels que d'abord exécutés?
7. Dans le cas contraire, le Gouvernement a-t-il donné instruction de procéder à la réfection des travaux?
8. Le Gouvernement a-t-il fait de nouveaux déboursés concernant ces travaux?
9. Dans l'affirmative, à qui ces sommes d'argent ont-elles été payées et quel en est le montant total?

M. CHEVRIER:

1. Oui, sous l'empire du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique.

2. Oui.

3. Du personnel du génie du ministère des Transports: M. O. L. Colborne, ingénieur régional d'aviation, jusqu'au 31 juin 1943; M. J. H. Curzon, ingénieur régional d'aviation, du 1er juillet 1943 jusqu'à ce jour; M. G. L. Taylor, ingénieur sur place; M. Carl Warren, inspecteur. Société d'inspection: F.-J. Leduc et associés.

4. Le bureau de l'ingénieur régional d'aviation est à la chambre 904, immeuble de la Confédération, Montréal (P.Q.); la société F.-J. Leduc et associés est au n° 354 est, rue Sainte-Catherine (angle rue Saint-Denis), Montréal (P.Q.).

5. Montant total versé pour services du génie du ministère des Transports (salaires, frais, etc.): $20,156.18; montant total des honoraires versés à F.-J. Leduc et associés: $11,968.36.

6. Oui.

7. Voir réponse au n° 6.

8 et 9. Aucun nouveau déboursé n'a été effectué jusqu'ici relativement à cet aéroport, mais une entreprise a été adjugée à M. Louis-H. Tremblay pour clôturer le chemin d'entrée, au coût estimatif de $2,700. M. Tremblay a commencé ce travail, mais aucune somme ne lui a encore été versée.

TRANSBORDEUR DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. M. HANSON:

1. A-t-on réellement commencé la construction de la coque du nouveau bac transbordeur destiné à desservir l'Ile du Prince-Edouard?
2. Sinon, quelle est la raison du retard?
3. Si on a réellement commencé la construction de la coque, à quel point en est-on rendu?
4. Qui a le contrat de construction?
5. Quel est le prix du contrat?
6. Le prix du contrat inclut-il le navire terminé ou y a-t-il un contrat spécial pour la machinerie?
7. A-t-on octroyé un contrat pour la construction des machines?
8. Dans l'affirmative, à quel stage la construction en est-elle rendue?
9. Quand les machines doivent-elles être livrées aux termes du contrat?
10. Quand compte-t-on en recevoir la livraison?
11. Quel nom a-t-on donné au navire, le cas échéant?
12. Pour quand prévoit-on le commencement du service du navire sur la route qui lui a été désignée?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Oui.

2. Voir la réponse n° 1.

3. Les travaux de construction de la coque en acier en sont rendus au point suivant:

a) On a complété la quille et la poutre centrale;

b) on a posé les planchers, les poutres et le blindage supérieur sur une longueur d'environ 140 pieds du bateau;

c) 50 tôles de bordé.

Les parties suivantes sont fabriquées:

a) 70 couples principaux et intermédiaires, des deux côtés;

b) longerons sur une longueur d'environ 140 pieds;

c) 1 cloison étanche.

On a complété le patron pour la proue et les ¾ de la structure de la poupe;

Les gabarits sont complétés pour 15 planchers des deux côtés, et les poutres latérales des deux côtés sur une longueur de 140 pieds.

4. Marine Industries Limited, Sorel (P.Q.).

5. Sur la base du coût, plus une somme forfaitaire. Le coût estimatif total est de $4,750,000.00.

6. Le prix du contrat est celui du bateau terminé.

7. La compagnie Marine Industries Limited a passé à des sous-traitants, la Dominion Engineering Company, Limited, la construction des machines.

8. L'outillage de propulsion comprend un groupe moto-propulseur formé de 16 moteurs à 6 cylindres en groupes jumelés, chaque groupe directement raccordé à un généra-

teur de 1050 K.W. La propulsion est effectuée par quatre hélices actionnées chacune par un moteur électrique de 3850 c.v.

L'outillage auxiliaire comprend un groupe moteur formé de 3 moteurs à 4 cylindres raccordés directement chacun à un générateur de 330 K.W. Ce groupe moteur est destiné à fournir l'électricité pour l'éclairage et tous les services du bateau.

Pour les moteurs de l'outillage de propulsion toutes les pièces moulées et environ les ¾ des pièces forgées ont été livrées aux ateliers. Les cylindres, les chemises de cylindres, les têtes, les principales pièces moulées du moteur, les arbres moteurs et les arbres à cames sont tous usinés. Toutes les autres pièces moulées et forgées sont au tiers usinées.

Vingt-quatre des cylindres complets avec lignes sont assemblés sur les châssis des carters et on installe deux arbres moteurs dans les carters. Tous les plans des moteurs sont complétés.

Tous les matériaux pour les huit générateurs de 1050 K.W. ont été livrés à l'usine de moteurs électriques et on travaille à leur fabrication. On commencera à faire des livraisons au constructeur de moteurs pour l'assemblage vers le mois d'août avec un envoi de deux générateurs, et elles se continueront à raison de deux par mois, de façon que les générateurs soient tous livrés au début de novembre.

De même, tous les matériaux pour les quatre moteurs à propulsion de 3850 c.v. ont été livrés à la fabrique. Ces moteurs étant les plus gros de ce genre encore construits au Canada, la fabrication prendra plus de temps. Les envois au constructeur du navire commenceront par l'envoi de deux moteurs en janvier et de deux autres en février 1946.

Tous les matériaux pour la commande de ce groupe moteur ont été commandés et environ 90 p. 100 de ces matériaux se trouvent à la fabrique de moteurs électriques. On n'a pas encore commencé le travail d'assemblage en attendant l'achèvement des plans et des dessins. Le tracé des plans est achevé dans une proportion d'environ 90 p. 100, et l'assemblage des pièces de commande commencera sous peu.

Pour ce qui est du groupe moteur auxiliaire, la moitié des pièces moulées et des pièces forgées sont à l'atelier et près de la moitié sont usinées. Tous les matériaux pour la construction des trois générateurs auxiliaires de 330 K.W. ont été livrés à la fabrique de moteurs électriques et la fabrication en est bien avancée. Les envois au constructeur de moteurs pour l'assemblage seront probablement complétés au début de novembre.

9. En février 1946.

[L'hon. M. Michaud.]

10. A la date à laquelle on l'a demandée.

11. Aucun nom n'a encore été donné au navire.

12. Au cours de l'été 1946.

BRETTON-WOODS

M. McGEER:

1. Quels pouvoirs, droits, privilèges, bénéfices ou avantages dont jouissent actuellement le Gouvernement et le peuple du Canada seront abandonnés, en tout ou en partie, à la suite de l'acceptation et de l'adoption de l'entente conclue à la conférence monétaire et financière des Nations Unies tenue à Bretton-Woods, New-Hampshire, en 1944, pour l'établissement d'un fonds monétaire international et une banque internationale de reconstruction et d'expansion?

2. Quels pouvoirs, droits, privilèges, bénéfices ou avantages le Gouvernement et le peuple du Canada recevront-ils de l'adoption de l'entente ci-dessus mentionnée?

L'hon. M. ILSLEY: Je désire faire quelques remarques à ce propos. Il serait impossible de répondre à la question sans soulever une discussion au cours de laquelle seraient formulés des arguments pour ou contre les recommandations de la conférence de Bretton-Woods. L'honorable député s'est entretenu avec moi de cette question et j'ai consenti à ce qu'elle soit consignée au *Feuilleton*, mais, réflexion faite, je ne crois pas qu'il soit possible d'y répondre. Pour donner les renseignements voulus, il conviendrait de faire, dans un livre blanc, une analyse des propositions de Bretton-Woods. Je suis prêt à étudier l'utilité qu'il y aurait de publier un livre blanc et de le déposer à la prochaine session du Parlement.

M. l'ORATEUR: Rayé.

DOCK DE HECLA, MANITOBA

M. BRYCE:

1. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée ou dépensera-t-on pour réparations au dock de Hecla, Manitoba, au cours de l'année financière 1944-45?

2. Qui a reçu des paiements pour ces travaux?

3. Qui embauche les journaliers travaillant à cette entreprise et à quel taux de salaire?

L'hon. M. FOURNIER:

1. $2,023.42 (travail complété).

2. G. A. Williams bois d'œuvre, $257.03; stock du département bois d'œuvre, $77.11; H. B. Magnusson déboursés, $4.00; Fedor Thordasson pierre, $601.00; H. B. Magnusson contremaître, $560.00; S. K. Johnson, charpentier, $257.42; W. E. Bell charpentier, $211.06; Reggie Johannesson journalier, $49.68; timbres de la Commission d'assurance-chômage, $6.12.

3. *a*) Un contremaître embauche les ouvriers par l'entremise du Service sélectif; *b*) contremaître, $7 par jour; charpentiers, 61c. de l'heure; journaliers, 46c. de l'heure.

C.A.R.C.—DÉPÔT DE MATÉRIEL N° 12, MONTRÉAL

M. ROSS (Souris):

Quelle est la valeur totale des fournitures et du matériel perdus, volés et détériorés au dépôt du matériel n° 12 du C.A.R.C., à Montréal, Qué., depuis le commencement de la guerre?

L'hon. M. GIBSON: Jusqu'au 31 mars 1945, pertes, $27,111.35; vols, $130.78; détériorations, $6,414.50; total, $33,656.63.

EXPORTATIONS D'AVOINE ET D'ORGE AUX ÉTATS-UNIS

M. PERLEY:

Depuis 1943, combien de boisseaux d'avoine et d'orge ont été exportés aux Etats-Unis en vertu d'un permis de producteur, ou directement par la Commission du blé ou par toute autre entremise, et quel prix, le boisseau, a-t-on payé aux Etats-Unis?

L'hon. M. MacKINNON: L'exportation de l'avoine et de l'orge n'est tombée sous la régie de la Commission canadienne du blé qu'en avril 1943 et, depuis lors, la commission conserve les statistiques relatives aux exportations au moyen de l'émission de permis d'exportation. Les chiffres suivants comprennent les permis d'exportation en vue de l'expédition à des pays autres que les Etats-Unis; leur importance cependant est relativement légère.

D'avril à juillet 1943, des permis d'exportation ont été émis pour un total de 30,806,605 boisseaux d'avoine (y compris l'avoine préparée, le gruau d'avoine et l'avoine de provende mélangée), pour lesquels on a perçu une redevance de peréquation de $1,159,762.76. Sur cette quantité, 7,241,509 boisseaux, ayant fait l'objet de permis d'exportation, n'ont pas été assujettis à cette redevance de peréquation parce que les contrats avaient été passés avant l'établissement de la caisse de peréquation. Le taux moyen des redevances de peréquation perçues au cours de cette période sur les permis d'exportation d'avoine assujettis à une redevance a été de 4.92c. par boisseau. Pour la même période on a émis des permis d'exportation pour un total de 28,618,309 boisseaux d'orge (y compris l'orge préparée, le malt d'orge et l'orge mondé et l'orge perlé) pour lesquels on a perçu une redevance de peréquation de $479,974.32. Jusqu'au 28 mai 1943, le niveau comparé des prix au Canada et aux Etats-Unis ne justifiait pas l'établissement de redevances sur l'orge; des permis non assujettis à des redevances ont donc été émis pour 25,471,055 boisseaux. Le taux moyen des redevances de peréquation perçues au cours de cette période sur les permis d'exportation d'orge sujets à une redevance a été de 15.25c. par boisseau.

Voici le tableau des permis d'exportation émis et des redevances perçues au cours de la campagne du 1er août 1943 au 31 juillet 1944:

Avoine (y compris l'avoine préparée, le gruau d'avoine et l'avoine de provende mélangée) permis émis, (boisseaux) 69,163,151-08; redevances de compensation perçues, $23,912,449.29; moyenne par boisseau, 34.57c.

Orge (y compris l'orge préparée, le malt d'orge et l'orge mondé et l'orge perlé), permis émis (boisseaux), 27,920,010-30; redevances de compensation perçues, $11,796,937.06; moyenne par boisseau, 42.25c.

Le coût de l'avoine et de l'orge de l'Ouest canadien pour l'acheteur des Etats-Unis correspond au prix maximum de ces grains aux entrepôts à Fort-William-Port-Arthur, soit pour l'avoine, 51½c. le boisseau, et pour l'orge 64¾c. le boisseau, à quoi s'ajoutent la redevance de peréquation et les frais d'expédition de Fort-William-Port-Arthur au point de destination.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE RÉGION DES PROVINCES MARITIMES

M. HAZEN:

1. Combien de particuliers sont à l'emploi de la Commission de l'assurance-chômage dans la région des Provinces maritimes?
2. Combien d'entre eux sont des anciens combattants de cette guerre ou de la dernière guerre?
3. Combien de nominations permanentes ont été faites dans la région des Provinces maritimes?
4. Quels sont les noms et adresses de tous les particuliers détenant des positions permanentes dans la région des Provinces maritimes, et lesquels d'entre eux ont pris du service au cours de la guerre actuelle ou de l'autre?

M. MARTIN: En répondant à cette question, je ferai observer que la réponse à la première partie de la question n'est pas complète, en ce qu'elle ne fournit pas de ventilation du nombre de femmes employées et qu'on pourrait ainsi se faire une idée erronée des renseignements. J'espère toutefois pouvoir déposer plus tard une réponse supplémentaire à cette partie de la question et, cette réserve faite, je réponds maintenant à la question.

M. l'ORATEUR: Il a été réjondu à la question avec la réserve apportée par l'adjoint parlementaire.

M. MARTIN:

1. 430
2. 69
3. 45
4. Nom—Adresse—Service de guerre

Grace Whitney Anderson (Mlle), 35 Mountain Road, Moncton.

Wm. George Archibald, 300 Marsh, New Glasgow.

Frederick T. Armstrong, Yarmouth.

Hamilton Baird, 324 High, Moncton, ancien combattant de la guerre actuelle.

Frank Belliveau, 18 McAllen Lane, Moncton, ancien combattant de la dernière guerre.

Hugh A. Bruce, 32 School, Sydney, ancien combattant de la dernière guerre.

John E. Burgess, 452 Main, Kentville.

Elda L. Caldwell (Mlle), 396 Lower Road, Halifax.

H. S. Calver (Mme), 12 South Bentick, Sydney.

Edith E. Cox (Mlle), 101 Weymouth, Charlottetown.

Leo J. Curry, a/s Commission de l'assurance-chômage, Immeuble du Gouvernement, Moncton.

E. C. Dolan (Mlle), 39 Carleton, St-Jean (N.-B.).

M. M. Dunsworth (Mlle), 378 Robinson, Moncton.

E. L. Foster (Mlle), 32 Carleton, St-Jean (N.-B.).

K. S. Foster (Mlle), 161 Botsford, Moncton.

R. W. Goss, 34 Seymour, Halifax, ancien combattant de la dernière guerre.

R. P. Hartley, 366 Highfield, Moncton.

M. A. Hennessey (Mlle), 4, Ave Belleview, Moncton.

G. V. Jacques, New Glasgow.

I. P. Jollymore (Mlle), 126 Steadman, Moncton.

J. P. Keating, 66 Ave Broadview, Moncton, ancien combattant de la dernière guerre.

W. M. Kisson, 377 Union, North Devon.

H. Livingstone, 46 Dominion, Glace Bay, ancien combattant de la dernière guerre.

G. A. Lough, 25 Cobourg Rd., Halifax, ancien combattant de la dernière guerre.

M. R. McCormick, Sydney River.

F. E. Manson, 43 Inglis, Halifax.

A. V. Milton, Pictou, ancien combattant de la dernière guerre.

E. L. Morris, a/s Commission Assurance-chômage, Immeuble du Gouvernement, Moncton, ancien combattant de la dernière guerre.

J. B. Murley, 83 Upper Prince, Charlottetown, ancien combattant de la dernière guerre.

J. R. O'Connell, 281 Mountain Road, Moncton.

C. C. Ogilvie, 48 York, Glace Bay, ancien combattant de la dernière guerre.

H. M. O'Neil, ave Highland, Yarmouth.

G. H. Purdy, 71 ave Portledge, Moncton.

T. B. Radford, 137 Gordon, Moncton.

W. M. Roberts, 67 Archibald, Moncton.

E. Rundle (Mlle), Greenwood, Westville.

W. J. Ryan, 126 ave Douglas, St-Jean (N.-B.), ancien combattant des deux guerres.

A. H. Sherren (Mme), 108 Archibald, Moncton.

W. I. Steeves, 43 Winter, Moncton.

[M. Martin.]

René Surette, Leger Corner (N.-B.).

L. F. Ward (Mlle), 410 ave Douglas, St-Jean (N.-B.).

S. C. Wright, 22 ave Portledge, Moncton, ancien combattant de la dernière guerre.

J. M. Gibson, 77 Spurr, Moncton.

Edmund Burke, inconnu, actuellement en service actif.

E. M. Steeves (Mlle), inconnue, actuellement en service actif.

LA PUBLICATION "MONEY"

M. BLACKMORE:

1. A-t-on interdit l'entrée au Canada d'exemplaires d'un petit périodique intitulé "Money" et publié à 1165 Broadway, New-York?
2. Dans l'affirmative, à quel titre ou pour quelle raison?
3. Quand cette interdiction a-t-elle prise effet?
4. Qui a imposé cette interdiction?
5. Sous l'autorisation de qui?
6. Quelle raison donne-t-on pour maintenir cette interdiction?
7. Quelque particulier au Canada ayant en sa possession une copie de ce périodique serait-il tenu comme coupable de délit?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Oui.
2. L'entrée de cette publication a été interdite à la recommandation des autorités de la censure, car elle disséminait de la propagande allemande.
3. Le 20 juin 1941.
4. Par le ministère du Revenu national.
5. En vertu de l'article 39A des Règlements de 1939 concernant la Défense du Canada, sur la recommandation des censeurs en chef des publications; et en vertu de l'article 13 et du poste 1201 de l'annexe "C" du Tarif douanier.
6. Voir réponse à la question n° 2.
7. Toute personne possédant un exemplaire de cette publication serait passible de poursuite en vertu de l'article 63 des Règlements concernant la défense du Canada.

SEPTIÈME EMPRUNT DE LA VICTOIRE

M. TRIPP:

1. Quelle a été la durée de la campagne lors du septième emprunt de la victoire?
2. Quelles en ont été les dates d'ouverture et de fermeture?
3. A-t-on requis quelque extension de temps pour mener à bonne fin la sollicitation?
4. Quel était le montant de l'objectif à atteindre et a-t-il été atteint?
5. Combien de solliciteurs y ont pris part?
6. Quel était le montant de l'objectif à atteindre pour la province de la Saskatchewan?
7. A-t-on atteint cet objectif au cours de la campagne?
8. Quelle a été la somme totale souscrite par cette province?
9. La province de la Saskatchewan a-t-elle, sous le gouvernement Douglas, organisé une campagne dans le but de prélever des fonds pour commanditer les entreprises que possède le Gouvernement ou pour aider à leur financement?

10. Dans l'affirmative, quelle a été la durée fixée pour la campagne?

11. Quelles en ont été les dates d'ouverture et de fermeture?

12. Quel était le montant de l'objectif?

13. Combien de solliciteurs y ont pris part?

14. Avait-on atteint l'objectif fixé au moment de la clôture de la campagne et quel montant avait été souscrit à cette date?

15. A-t-il été nécessaire de retarder la date de fermeture de la campagne afin d'atteindre l'objectif fixé?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Trois semaines.

2. Du 23 octobre au 11 novembre 1944.

3. Non.

4. $1,300,000,000 en espèces. Les souscriptions en espèces se sont chiffrées effectivement par $1,517,642,700; (toutefois, les chiffres définitifs ne sont pas encore connus).

5. 14,742.

6. Objectif (en espèces) $35,355,000.

7. Oui.

8. Ventes en espèces—$50,554,400.

9 à 15. Les dossiers officiels du Gouvernement ne contiennent aucun renseignement à ce sujet.

ÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS SUR DES TERRES—COMTÉ DE SIMCOE

M. McCUAIG:

1. Quelles propriétés a-t-on achetées dans le comté de Simcoe pour l'établissement d'anciens combattants sur des terres?

2. Quelle en a été l'étendue et le coût d'achat dans chaque cas?

3. Quel est le nombre de propriétés dont l'achat a été approuvé mais non encore complété?

L'hon. M. MACKENZIE:

Voici les renseignements au 28 février 1945: 1 et 2.

Terrain	Superficie	Prix d'achat
Moitié nord du lot 5, concession 12, township de Tecumseh..	100	$4,700
Moitié sud du lot 17, concession 7, township d'Essa.....	100	4,500
Quart nord-est du lot 21, concession 8, township de Flos.	50	3,000
Quart nord-ouest du lot 6 et quart nord-est du lot 5, concession 7, township d'Innisfil.	100	3,500
Partie est du lot 15, concession 1, township d'Oro.....	85	4,600
Partie ouest de la moitié ouest du lot 20, concession 4, township de Vespra.....	25	3,200

3. Les statistiques sont établies par région. Au bureau régional de Toronto, qui comprend le comté de Simcoe, on n'a pas encore terminé les négociations pour l'achat de 7 propriétés approuvées.

[M. Tripp.]

LE DR BELA EISNER

M. KNOWLES:

1. Le Dr Bela Eisner a-t-il été chargé par le ministre des Services nationaux de guerre, ou par le ministère des Services nationaux de guerre, ou par le Comité de coopération dans la citoyenneté canadienne, d'accomplir quelque travail pour le compte dudit comité? Dans l'affirmative, quelle est la nature du travail assigné au Dr Eisner?

2. A-t-on consulté quelques groupements de Hongrois au Canada au sujet du choix du Dr Eisner et avant sa nomination? Dans l'affirmative, quels groupements, et quelles opinions y a-t-on exprimés au sujet de la nomination du Dr Eisner?

3. Le Dr Eisner reçoit-il quelque rémunération du Gouvernement pour le travail qu'il accomplit? Dans l'affirmative, quelle est-elle?

L'hon. M. LaFLÈCHE:

1. Nous avons eu recours aux services du Dr Bela Eisner, pendant une période de trois mois, septembre, octobre et novembre 1942, afin d'obtenir un rapport sur la situation générale des collectivités canadiennes d'origine hongroise. Il n'a pas eu d'autres relations avec notre ministère depuis.

2. C'est le Conseil culturel des Canadiens d'origine hongroise qui nous avait recommandé le Dr Bela Eisner.

3. Nous n'avons acquitté que ses frais de déplacement au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1942, au total de $414.95.

DRAPEAU ET HYMNE NATIONAUX

M. LaCROIX:

Quand le premier ministre donnera-t-il suite à la promesse qu'il a faite en 1944 de donner à notre pays un drapeau national et un hymne national?

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela dépendra des occasions qui se présenteront, ainsi que des circonstances qui entoureront ces mêmes occasions.

AMERICAN STERILIZER

M. AYLESWORTH:

1. Quelle maison de commerce représente la compagnie American Sterilizer au Canada?

2. Le lieutenant-colonel Wheeler, chef de la division du matériel et des fournitures d'hôpitaux, est-il administrateur de l'entreprise susmentionnée?

M. ABBOTT:

1. Ingram and Bell Limited.

2. Oui.

SUJETS JAPONAIS—INTERPRÈTES

M. MacINNIS:

1. Le gouvernement britannique, ou l'un de ses organismes ou ministères, a-t-il demandé au gouvernement du Canada ou à l'un de ses organismes ou ministères les services de particu-

liers d'origine japonaise au Canada comme interprètes ou pour d'autres fins se rapportant à la guerre?

2. Dans l'affirmative, quel est le nombre des particuliers d'origine japonaise que l'on a demandé?

3. Quelle suite a-t-on donnée à cette requête?

4. Si elle a été rejetée, pour quelle raison?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Les gouvernements du Royaume-Uni et d'autres membres du Commonwealth britannique se sont adressés aux autorités canadiennes afin d'obtenir les services de Canadiens d'origine japonaises pour diverses fins se rattachant à la poursuite des hostilités.

Nous avons répondu aux intéressés que nous nous rendrions à leurs désirs à condition de trouver les personnes possédant les qualités requises.

EDMONTON À FAIRBANKS—LIGNES TÉLÉPHONIQUES

M. BLACK (Yukon):

1. Lorsque le personnel de l'armée américaine quittera le Yukon, l'Alberta et l'ouest de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada fera-t-il l'acquisition des lignes téléphoniques que ladite armée a construites d'Edmonton, Alberta, et qui se rendent jusqu'à Fairbanks, Alaska, en passant par Whitehorse, Yukon?

2. Le Gouvernement étudiera-t-il l'à-propos de rattacher lesdites lignes à son réseau télégraphique?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. En vertu des notes échangées les 23 et 27 juin 1944, le gouvernement canadien s'est engagé à rembourser au gouvernement des Etats-Unis les frais de construction des lignes de communication par téléphone, télégraphe et télétype qui vont d'Edmonton à la frontière de l'Alaska. L'accord prévoit que ces moyens de communication passeront aux mains du gouvernement canadien.

2. L'emploi qu'on fera de ces lignes fait actuellement le sujet d'une étude, et il est impossible de faire une déclaration pour le moment.

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

M. COLDWELL:

1. Quels prêts la Banque d'expansion industrielle a-t-elle consentis, par mois, depuis qu'elle a commencé à fonctionner?

2. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle ouvert, ou se propose-t-elle de le faire, d'autres succursales que celles de Toronto et de Vancouver?

L'hon. M. ILSLEY:

1. L'article 29 (1) de la loi sur la Banque d'expansion industrielle prescrit que "La Banque doit, dans les vingt et un jours qui suivent la fin de chaque mois civil, dresser et transmettre au ministre des Finances, en la forme qu'il peut prescrire, un état de son actif et de son passif à la clôture des affaires le dernier jour du mois précédent." Cet état, portant la date du 28 février 1945, a paru dans le numéro du 24 mars 1945 de la *Gazette du Canada* et indiquait que les prêts et placements (à l'exclusion des titres de l'Etat) se chiffraient à $79,229.77.

L'article 29 (2) stipule en outre que "La Banque doit dresser et transmettre au ministre des Finances, au moins une fois durant son exercice financier ou plus fréquemment si le Ministre l'ordonne, une classification, sous la forme qu'il peut prescrire, des prêts et placements de la Banque et des emprunts garantis par elle." La loi prévoit la publication de cet état dans la *Gazette du Canada* après sa transmission au ministre.

2. La Banque d'expansion industrielle a ouvert des succursales à Toronto et à Montréal et en ouvrira prochainement une à Vancouver. En ce qui concerne l'ouverture d'autres succursales, la ligne de conduite sera déterminée par le conseil d'administration selon le volume des prêts consentis dans d'autres localités.

FORCES ARMÉES DU CANADA—CONGÉS À TOUR DE RÔLE

M. CASE:

1. Quelles règles suit-on au sujet du congé actuellement accordé à tour de rôle aux membres des forces armées outre-mer?

2. Est-il accordé automatiquement?

3. Un soldat doit-il faire la demande d'un tel congé?

4. Dans l'affirmative, combien de demandes ont été accordées?

5. En a-t-on refusé?

6. Dans l'affirmative, combien et pour quelles raisons?

M. ABBOTT:

1. Les congés octroyés à tour de rôle sont accordés à un nombre déterminé de militaires tous les mois. Les commandants en campagne, pour les troupes stationnées sur les théâtres de guerre et le quartier-général militaire canadien, pour celles qui sont demeurées en Grande-Bretagne, sont chargés de faire le choix des permissionnaires, en se fondant sur la durée du service outre-mer ou sur le front, l'état civil, la conduite, et le reste, des candidats.

2. Non.

3. Oui.

4, 5 et 6. Ce renseignement n'est pas disponible au Canada, mais on pourrait l'obtenir du quartier-général militaire canadien. Toutefois, cela représenterait un travail d'enquête très prolongé puisqu'il faudrait s'adresser, pour tous détails, aux commandants des unités en campagne ce qui exigerait beaucoup de

temps et de labeur. Jusqu'ici, 4,084 militaires de tous grades ont été ramenés au Canada en vertu de ce projet.

PRESCOTT-OGDENSBURG FERRY COMPANY

M. COLDWELL:

1. Le Gouvernement a-t-il versé quelque subvention à la Prescott-Ogdensburg Ferry Company depuis le commencement de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quelles sommes ont été versées?

3. Envisage-t-on d'autres versements de quelqu'une de ces subventions?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Oui.

2. 1942-1943, $11,640.00; 1943-1944, $11,640.00; 1944-1945 (jusqu'au 31 déc. 1944), $8,730.00.

3. Oui, nous effectuerons un autre versement de $2,910 pour le trimestre terminé le 31 mars 1945, dès que les réclamations auront été reçues et approuvées.

INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES

M. CHURCH:

1. Qui sont les membres de l'Institut canadien des Affaires internationales, qui représentent-ils et quels emplois publics occupent-ils au Canada?

2. Combien ont reçu un permis de sortie du Canada pour se rendre en Angleterre; quels sont leurs noms et dans quel but y sont-ils allés?

3. Lesquels d'entre eux, le cas échéant, sont des soldats qui ont servi outre-mer dans cette guerre ou dans l'autre et, à quel titre y ont-ils servi?

4. Le Gouvernement a-t-il approuvé ce voyage et l'a-t-il autorisé?

5. Au cours de la guerre, quel est le nombre de ces voyages qui ont été autorisés, et à destination de quels pays?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. On me dit que l'Institut canadien des Affaires internationales est un organisme sans caractère officiel ayant pour but d'encourager l'étude des questions internationales. Il est associé au Royal Institute of International Affairs du Royaume-Uni et à d'autres organismes similaires dans d'autres pays.

2. En février 1945, les personnes dont le nom suit sont allées au Royaume-Uni pour prendre part à une conférence non officielle sur les relations du Commonwealth britannique tenue sous les auspices du Royal Institute of International Affairs:

MM. A. J. Tarr, Victor Sifton, W. A. Irwin, B. K. Sandwell, le Prof. R. G. Trotter, Unwin, D. R. Michener, A. Brewin.

Je suppose qu'il s'agit en l'occurrence de ces messieurs.

3. Aucun renseignement.

4. Ils n'y sont pas allés à un titre officiel.

5. Il n'est pas nécessaire d'un permis officiel pour voyager au Royaume-Uni à la condition d'être muni du passeport ordinaire et de s'en tenir aux règlements.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

TROUPES DE L'ARMÉE TERRITORIALE

M. DIEFENBAKER:

1. Combien d'hommes des troupes de l'armée de défense territoriale qui étaient au Canada le 28 février 1945 étaient: *a*) dans des unités affectées aux opérations, *b*) dans des unités non-affectées aux opérations, *c*) à l'entraînement?

2. Combien d'hommes faisant partie des troupes de défense territoriale se sont engagés pour le service actif au cours de chacun des mois de janvier, février et mars 1945?

3. Combien d'hommes des troupes de défense territoriale, notamment *a*) par province, *b*) par district militaire, ont obtenu un congé prolongé des dépôts?

4. Combien d'hommes des troupes de défense territoriale ayant reçu l'ordre de partir pour outre-mer ou pour quelqu'autre partie du Canada ou ayant été en permission, ont omis de se rapporter au cours de chacun des mois de novembre et décembre 1944 et janvier, février et mars 1945: *a*) par province, *b*) par district militaire?

5. Combien de ces hommes ont été appréhendés au cours de chacun des cinq mois?

6. Combien ont été poursuivis et cesdits hommes ont-ils été punis pour s'être absentés sans permission ou à titre de déserteurs?

7. Quel en est le nombre dans chaque province?

8. Combien dans chaque district militaire?

9. Combien ont été poursuivis pour complicité avec les réfractaires au cours de chacun desdits mois?

TIDEWATER CONSTRUCTION COMPANY—EASTERN WOODWORKERS

M. BLACK (Cumberland):

Depuis le 1er janvier 1944, quels contrats ont été conclus avec la Tidewater Construction Company Limited et la Eastern Woodworkers, de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, ou quels achats ont été faits de ces compagnies par les trois ministères de la Défense, le ministère des Munitions et approvisionnements, le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports et le National-Canadien, en faisant connaître le but de ces contrats, les paiements effectués jusqu'à date et l'estimation des sommes à verser?

FORCES ARMÉES CANADIENNES—NOMBRE DES ENRÔLÉS, ETC.

M. PURDY:

1. Par province et/ou par district militaire et par service respectif, à combien évalue-t-on, jusqu'à date, le nombre des admissions dans les forces armées?

2. Par province et/ou par district militaire et par service respectif, combien y a-t-il d'hommes actuellement enrôlés dans les forces armées qui ne se sont pas engagés pour servir outre-mer?

3. Quel est, dans chaque province et/ou dans chaque district militaire, le nombre des hommes d'âge militaire tels qu'indiqués par la statistique de l'inscription nationale, moins le nombre total des engagements?

4. Quelle est la quote-part d'hommes actuellement fixée pour chaque province ou district militaire par le ministère de la Défense nationale par l'intermédiaire des commissions de mobilisation?

5. Au cours des six derniers mois, quel a été le rendement, par province et/ou par district militaire, du pourcentage de la quote-part fixée?

HÔPITAL DE SUNNYBROOK

M. CHURCH:

1. Où en sont rendus les travaux de construction du nouvel hôpital de Sunnybrook à Toronto, et quand sera-t-il prêt à être habité?
2. Quelles autres facilités d'hospitalisation a-t-on établies depuis l'enquête de 1940?

ARMÉE CANADIENNE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CONGÉ AGRICOLE ACCORDÉ AUX SOLDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. GROTE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale des renseignements touchant l'application actuelle de la politique de l'administration sur le congé agricole accordé aux soldats?

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Je peux les donner mais peut-être serait-il préférable pour tous que je les donne lorsque mes crédits seront mis en délibération. J'ai le dossier ici même.

IMPÔT SUR LE REVENU

UNITED MINE WORKERS—DISTRICT N° 26—DÉDUCTIONS SUR LE REVENU DE 1943

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je désire poser au ministre des Finances une question découlant d'un télégramme que j'ai reçu du secrétaire-trésorier du district n° 26, des United Mine Workers.

Il me semble que pour l'année 1943 l'impôt sur le revenu des employés de la Dominion Steel and Coal Company ait été perçu à la source, mais une certaine proportion de cet impôt n'a pas été déduit. Les employés prétendent aujourd'hui que le Gouvernement a donné instruction à la compagnie de déduire le solde non acquitté de l'impôt de 1943 en plus de l'impôt pour l'année courante. Cela cause de l'inquiétude à ces gens et les membres du syndicat ont proposé que la somme due pour 1943 et représentant la partie remboursable de l'impôt soit appliquée au solde de 1943, ce qui réglerait la difficulté. Le ministre a-t-il reçu quelque communication du syndicat dont j'ai parlé et, dans l'affirmative, se propose-t-il d'agir?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question vise le ministre du Revenu national plutôt que le ministre des Finances. Je ne connais rien de l'affaire et je n'ai reçu aucune communication, mais il convient peut-être que je fasse une observation. J'imagine qu'il s'agit en réalité d'une demande selon laquelle la partie remboursable de l'impôt servirait à acquitter l'arriéré d'impôt. La loi ne permet pas une telle mesure, étant donné que la partie remboursable de l'impôt ne pourra être remise aux contribuables que dans un délai de deux ans après la guerre.

M. GILLIS: Je n'ignorais pas que la question visait plus précisément le ministre du Revenu national, mais le télégramme que j'ai reçu m'a laissé l'impression que l'on avait effectué des démarches à ce sujet auprès du ministre des Finances, et c'est pourquoi je me suis adressé à lui.

L'hon. M. ILSLEY: La question n'avait pas été portée à mon attention. Les fonctionnaires de mon ministère en ont peut-être été saisis, mais s'il en a été ainsi, je n'en ai pas entendu parler.

MAÏS DE SEMENCE

QUANTITÉS DE MAÏS D'EXPORTATION REQUISES PAR LA GRÈCE ET LA YOUGOSLAVIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): J'ai un renseignement à demander au ministre de l'Agriculture ou au ministre du Commerce. Si je le demande, c'est que les semailles sont déjà commencées dans le sud-ouest de l'Ontario. Il s'agit du maïs de semence. Si je comprends bien, la Yougoslavie et la Grèce ont commandé, l'an dernier, de fortes quantités de maïs de semence provenant du Canada. Avant que les producteurs de maïs du sud-ouest de l'Ontario puissent déterminer comme il faut les quantités de cette céréale qu'ils ensemenceront, ils aimeraient savoir si l'on a reçu une commande de ce genre cette année. Si le ministre ne peut me répondre aujourd'hui, peut-être sera-t-il en mesure de le faire demain.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, aucune demande de ce genre ne m'a été signalée. Il se peut, cependant, que la Commission du blé en ait reçu une. Je me renseignerai, et j'en informerai l'honorable député.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

EXPÉDITIONS DE VIANDE DE BŒUF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances ou au ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement des Etats-

Unis ou les autorités de l'Etat de Californie ont-ils demandé l'envoi de quelque 500,000 livres de viande de bœuf à l'occasion de la prochaine conférence de San-Francisco? J'imagine que les délibérations ne pourront être que plus fructueuses si les délégués peuvent compter sur une bonne table et c'est pourquoi j'aimerais savoir si l'on a pris quelque mesure à cet égard.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au juste quelle demande a été faite ni à qui elle a été adressée; toutefois on s'est enquis si le Canada pourrait fournir un certain nombre de wagons de viande à l'occasion de la conférence de San-Francisco. Si je ne me trompe, il a été répondu qu'en vertu d'un arrangement entre les trois gouvernements, nous avions disposé de toute la viande de bœuf et de porc qu'il nous est possible d'expédier hors du pays mais que nous pouvions fournir une certaine quantité de dindes. Nous vendons nos volailles aux Etats-Unis et une grande partie va à l'armée américaine. Sauf erreur, les dindes seront expédiées à San-Francisco.

M. CRUICKSHANK: J'aurais à poser une autre question, savoir si j'ai raison de supposer que nous n'avons pas au Canada, d'excédent de viande de bœuf par rapport à nos moyens de transport. Les dindes que nous expédierons seront-elles frigorifiées?

L'hon. M. GARDINER: Ce sont des dindes qui sont en grande demande. Les gens croient que ce sont les meilleures sur le marché.

M. CRUICKSHANK: Et quelle est la situation quant à la viande de bœuf?

L'hon. M. GARDINER: Nous expédions à la Grande-Bretagne tout notre excédent.

ANNONCE D'UNE DÉLÉGATION CANADIENNE DE SEPT MEMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque le 29 mars dernier, je parlai en cette enceinte de la conférence des Nations Unies à San-Francisco le 25 courant je fis allusion à la délégation qu'on se proposait de nommer pour représenter le Canada; voici ce que je disais:

Il importe au Canada que ses délégués à la Conférence de sécurité mondiale puissent compter sur l'appui le plus ample possible du Parlement et de la population. Il convient que nos délégués parlent d'une voix claire, ferme et une. Il y a tout lieu de croire que l'immense majorité des Canadiens, à quelque parti qu'ils appartiennent, tiennent à ce que le Canada participe aux mesures propres à sauvegarder la paix que nous souhaitons voir régner après ce terrible conflit. Pour cette raison, aussi bien que pour d'autres motifs, il importe que la délégation canadienne à la Conférence de San-Francisco soit largement représentative. Ainsi que je l'ai déjà annoncé, le Gouvernement se propose de choisir des représentants dans les deux Chambres du Parlement et des deux côtés de chaque Chambre. Il va sans dire que le Gouvernement prendra lui-même toutes les responsabilités que lui impose la constitution en ce qui concerne et le choix de la délégation et les décisions qu'on pourra prendre à San-Francisco. Il est préférable que la Chambre prenne une décision sur le projet de résolution qui lui est soumis avant que l'on désigne les délégués à la conférence. La résolution adoptée, j'espère être en mesure d'annoncer sans délai la décision à cet égard. En ajoutant au nombre des délégués des membres des autres partis politiques, le Gouvernement s'efforce de placer la question d'une paix durable au-dessus des querelles politiques.

On se rappelle que, le 28 mars, la Chambre adoptait presque à l'unanimité une résolution qui tendait à accepter l'invitation des Etats-Unis et d'autres grandes puissances et à envoyer des représentants canadiens à la conférence qui s'ouvrira, comme je l'ai dit, à San-Francisco le 25 de ce mois. J'ai maintenant le plaisir d'annoncer à la Chambre le nom des délégués que nous avons l'intention d'envoyer à cette conférence.

Comme je l'ai déjà dit, la délégation comptera des représentants des deux Chambres du Parlement et des deux côtés de chacune de ces Chambres. Lorsqu'il s'est agit de décider du nombre de nos représentants, il a fallu, en premier lieu, tenir compte du nombre de ceux qu'enverraient les autres pays. J'ai cru qu'il y avait lieu, en particulier, de tenir compte du personnel de la délégation du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni sera représenté par neuf membres du Parlement dont quatre ministres de la couronne. Les cinq autres ont été choisis parmi les secrétaires parlementaires de différents ministres. Tous les délégués britanniques font partie du Parlement. Il m'a semblé que, dans les circonstances, une délégation composée de sept membres serait la plus nombreuse que notre pays pût envoyer. Je parle des délégués officiels, et non pas des experts, des aides et des secrétaires dont les services pourront être nécessaires.

Après qu'il eût été décidé que la délégation canadienne compterait sept membres, il a fallu déterminer la répartition des délégués entre les deux Chambres. Il semblait que, nécessairement, la Chambre des communes compterait le plus grand nombre de délégués. Nous avons donc décidé que cinq des délégués seraient choisis parmi les membres de la Chambre des communes et deux parmi ceux du Sénat.

Ainsi que je l'ai déjà dit, nous désirons que la délégation de chaque Chambre représente à la fois le Gouvernement et l'opposition.

On conviendra généralement que, si les deux délégués du Sénat doivent représenter le Gouvernement et l'opposition, il sera convenable et logique que le Gouvernement compte parmi la délégation de la Chambre des communes au moins un représentant de plus que l'opposition.

Quant au choix des représentants du Gouvernement, ainsi que les honorables députés ont bien voulu le laisser entendre, ils s'attendent, je crois, à ce que je dirige la délégation. J'ai prié mon collègue le ministre de la Justice (M. St-Laurent) de m'accompagner. Je crois que la population du pays désire que les femmes canadiennes soient représentées dans la délégation, et je suis heureux d'annoncer que Mme Casselman, représentante d'Edmonton-Est, a consenti à faire partie de la délégation.

Quant à l'opposition, je suis certain que nous serons tous heureux de ce que le chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Graydon) soit un des délégués.

Il reste un autre délégué à désigner et je puis dire qu'il n'est pas toujours facile de faire un choix entre divers personnages. Cependant, comme le savent les honorables députés, j'estime pour ma part qu'il n'est pas dans l'intérêt de ce que la procédure parlementaire britannique comporte de meilleur d'accorder trop volontiers aux différents groupes une reconnaissance officielle. A mon sens, tout se ramène au Gouvernement et à l'opposition. Ceux qui nous appuient figurent du côté du Gouvernement et ceux qui nous combattent, du côté de l'opposition, qu'ils soient conservateurs progressistes, créditistes, membres de la C.C.F. ou de quelque autre groupe. Il ne faut pas considérer que le choix en l'espèce ne porte pas sur un groupement comme tel; c'est simplement la nomination d'un deuxième délégué parmi les membres de l'opposition au Parlement, c'est-à-dire parmi les députés qui, à titre de représentants du peuple en cette Chambre, ont assumé la responsabilité de leur opposition au Gouvernement à l'endroit de certaines mesures. J'ai cru que si, autant que possible, le choix était déterminé d'après le nombre de représentants qui appuient le chef de tel ou tel groupe, on aurait tout lieu de croire qu'il a été fait avec justice. C'est pourquoi je me suis dit que la Chambre accueillerait favorablement la nomination du chef de la Fédération du commonwealth coopératif, M. Coldwell, à titre de deuxième représentant de l'opposition au sein de la délégation.

On me permettra de dire à mon bon ami le chef du Crédit social (M. Blackmore) que je n'aurais pu désirer un compagnon de voyage plus agréable que lui et je regrette infiniment qu'il m'ait paru impossible de l'inclure dans la délégation. En choisissant le chef de la C.C.F. comme l'un des délégués, j'ai tenu compte du fait que son parti compte à la Chambre des adhérents de plus d'une provinces et qu'en conséquence il représente dans une plus large mesure les diverses régions du pays et possède les caractéristiques d'un parti national. Le parti de l'honorable député de Lethbridge ne compte de représentants que dans une seule province, je crois.

M. BLACKMORE: Nous en avons au Manitoba.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Pas dans cette Chambre. Les autres groupes, si je comprends bien, se limitent à une province ou à certaines parties d'une province; et il ne serait guère possible d'accroître le nombre des délégués pour qu'ils représentent mieux les divers groupes que la délégation proposée.

Quant aux représentants du Sénat, j'ai cru que la meilleure solution consistait à choisir le leader du Gouvernement et celui de l'opposition. J'ai donc prié l'honorable J. H. King, leader du Gouvernement au Sénat de représenter au sein de la délégation le parti du Gouvernement au Sénat et l'hon. C. C. Ballantyne de faire partie de la délégation à titre de leader de l'opposition à la Chambre haute. J'espérais fort que M. Ballantyne acceptât cette invitation, étant donné surtout qu'il est un des plus anciens membres du Parlement et qu'il possède une expérience exceptionnelle des questions internationales. Sauf erreur, il était aux côtés de sir Robert Borden, à la conférence de Londres, quand furent discutées les questions relatives à la formation de la Société des Nations, et aux conférences impériales où furent débattues des questions connexes. J'ai cherché à convaincre le sénateur Ballantyne que, grâce à son expérience et étant donné les questions qui ne manqueraient pas de surgir à San-Francisco, sa présence parmi les membres de la délégation serait très utile et hautement apprécié. Malheureusement, le sénateur Ballantyne, pour des raisons personnelles, s'est trouvé dans l'impossibilité de se rendre à mon invitation. Il m'a écrit une lettre qu'il a bien voulu m'autoriser à lire si je le jugeais à propos. Je vais donc en donner lecture:

Le Sénat, Canada, 5 avril 1945.

Mon cher premier ministre,

Pour faire suite aux deux entrevues que vous avez daigné m'accorder la semaine dernière à Ottawa et au cours desquelles vous m'avez invité à être l'un des délégués canadiens à la conférence des Nations Unies qui doit s'ouvrir à San-Francisco le 25 avril, veuillez croire que

j'apprécie hautement le grand honneur que vous me faites en m'invitant à faire partie de cette délégation.

Franchement, j'aimerais bien me rendre à votre invitation mais, pour les nombreuses raisons personnelles que je vous ai mentionnées lors de nos entrevues, je regrette de ne pouvoir le faire.

Permettez-moi de vous souhaiter, de même qu'à tous les délégués, un heureux et agréable voyage, ainsi que tout le succès possible à la délégation qui sera sous votre conduite distinguée.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

C. C. Ballantyne.

Le très honorable
W. L. Mackenzie King, C.P., C.M.G.
Ottawa.

Lorsque j'ai constaté que le sénateur Ballantyne ne pouvait pas être du nombre des délégués, j'ai invité l'honorable Lucien Moraud à être le second représentant de la Chambre haute dans la délégation. En invitant le sénateur Moraud, le Gouvernement songeait non seulement à la représentation du parti conservateur, l'opposition au Sénat, mais aussi à l'opportunité de choisir, au Sénat comme à la Chambre des communes, un représentant de langue française aussi bien qu'un de langue anglaise. Le sénateur Moraud possède une vaste expérience des problèmes internationaux. Il connaît particulièrement bien les questions intéressant les pays de l'Amérique du Sud. Pour ces raisons, et pour d'autres encore, je suis convaincu que son nom sera très bien vu des membres des deux Chambres comme il le sera certainement de la population canadienne. Si l'honorable sénateur Ballantyne avait pu accepter cette offre, le fait qu'il réside depuis si longtemps dans le Québec et représente depuis si longtemps une circonscription de cette province lui aurait donné à mon sens, qualité de représentant de l'élément français comme de l'élément anglais de cette province, ainsi que d'autres régions du pays.

A la délégation proprement dite il faudra adjoindre des conseillers. Je dirai sans tarder que le Gouvernement a dû examiner soigneusement la nécessité de nommer à la conférence des conseillers qui y représentent les intérêts spéciaux. Mais ces intérêts spéciaux sont si nombreux qu'il serait besoin, à cause de cela, de leur donner un nombre exorbitant de représentants.

Etant donné la nature même de la conférence, qui sera appelée à créer une organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, il est évident que les conseillers qu'il y faudra devront posséder des qualités spéciales et une expérience des relations internationales, expérience acquise en grande partie dans le service public.

Le service public du Canada, les honorables députés le savent, est un organisme qui se compose particulièrement d'experts des deux sexes, d'une formation exceptionnelle, qui sont devenus des spécialistes dans les domaines particuliers qui les intéressent directement, et qui ont, pendant des années, beaucoup étudié ces questions.

Le Canada est particulièrement heureux, je crois, de compter dans notre ministère des Affaires extérieures des fonctionnaires bien formés et dont la réputation, non seulement chez nous mais encore à l'étranger, soit au niveau de celle de tout groupe correspondant, dans tout autre pays. C'est pourquoi le choix des conseillers s'est arrêté sur ceux qui pourront donner des conseils de spécialistes, aider d'une façon spéciale et pratique à la création d'un organisme international. Autant qu'on le pourra, les intérêts spéciaux et les groupements spéciaux retiendront l'attention, et trouveront protection dans le choix général des délégués. A tout événement, l'occasion sera évidemment fournie de faire une revue spéciale de l'accord qui sortira de la conférence, lorsqu'on le soumettra à la ratification du Parlement. Voici la liste des conseillers senior:

N. A. Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures;

H. Hume Wrong, sous-secrétaire d'Etat associé aux Affaires extérieures;

L. B. Pearson, ambassadeur du Canada aux Etats-Unis;

Jean Désy, ambassadeur du Canada au Brésil;

L. D. Wilgress, ambassadeur du Canada en U.R.S.S.;

W. F. Chipman, ambassadeur du Canada au Chili;

Le major-général M. A. Pope, C.B., M.C., officier d'état-major militaire auprès du premier ministre, secrétaire militaire du comité de guerre du cabinet, et membre du comité des chefs d'état-major.

C'est un rare bonheur, les honorables députés s'en rendront compte, de pouvoir compter, à la conférence, comme conseilleurs spécialisés un nombre de jeunes hommes qui, après avoir été au service du ministère des Affaires extérieures au Canada, servent maintenant dans d'autres pays, à titre de ministres ou d'ambassadeurs. Le temps qu'ils ont passé à servir dans d'autres pays les a mis au courant des problèmes qui se présenteront probablement à l'esprit de ceux qui dirigeront les délégations de ces pays, et de cette façon ils seront on ne peut plus en mesure de donner à la délégation des conseils autorisés.

Puis-je, à titre d'exemple, faire mention de M. Pearson, notre ambassadeur aux Etats-Unis, et des lumières qu'il possède déjà sur bien

des questions qui se présenteront et à l'examen desquelles il a consacré beaucoup de temps. Je pourrais aussi mentionner M. Wilgress, notre ambassadeur en Russie, et M. Désy, notre ambassadeur au Brésil, et les connaissances qu'ils ont acquises sur les problèmes internationaux par leur séjour en Russie et en Amérique du Sud. Il en est de même de M. Chipman, notre ambassadeur au Chili, qui pendant plusieurs années s'est intéressé aux questions internationales, et qui jouit d'une haute réputation comme juriste.

Aucune délégation à une conférence sur la paix et les problèmes mondiaux pourrait être plus fortunée que d'avoir comme conseiller principal M. Norman Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et M. Hume Wrong, sous-secrétaire d'Etat associé aux Affaires extérieures. Nuls conseillers plus avertis sur les questions concernant les relations internationales de leur pays ne se trouvent dans aucun autre service public.

Je pourrais peut-être ajouter qu'il y aura aussi six ou sept conseillers techniques qui s'occuperont des problèmes particuliers dont la solution exigera des connaissances spéciales, et aussi, naturellement, le personnel de bureau requis pour permettre aux délégués de s'acquitter efficacement de leurs devoirs.

La conférence s'ouvrira le 25 courant, et les mesures prises jusqu'ici prévoient que les délégués quitteront Ottawa pour San-Francisco le 19, c'est-à-dire jeudi de la semaine prochaine. Je pourrais ajouter que les délégations des autres pays ont déjà commencé à se mettre en route pour San-Francisco. Certains délégués d'autres pays arriveront à Ottawa cette semaine en route pour San-Francisco en passant par le Canada.

Afin que nous puissions être rendus à San-Francisco à temps pour assister aux cérémonies d'ouverture, le matin du 25 avril, nous avons cru bon de prendre les mesures voulues pour que notre délégation arrive sur place le 23 au plus tard, ce qui nous accordera probablement un délai d'une journée.

J'ai fait connaître à la Chambre les noms des représentants qui feront partie de la délégation canadienne et j'ai désigné ceux qui les accompagneront, et les raisons qui ont motivé ce choix; j'espère sincèrement que les honorables députés garderont l'impression qu'en faisant un tel choix, le Gouvernement a voulu faire ce qu'il croyait être éminemment juste.

M. GORDON GRAYDON: (Chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'invitation que m'a faite le premier ministre à mon titre de chef de l'opposition de faire partie de la délégation canadienne qui se rendra à San-Francisco ne me surprend pas tout à fait, mais elle me fournit l'occasion de dire un mot.

La décision arbitaire que l'on a prise d'exclure de la délégation canadienne mon chef M. John Bracken..

M. CRUIKSHANK: Il n'a qu'à s'en prendre à lui-même.

M. GRAYDON: ...est à la fois regrettable et injustifiée. Nous sommes d'avis que M. Bracken est celui qui est le mieux autorisé à nous représenter, et à ce sujet il y a unanimité complète au sein du parti conservateur progressiste. Je suis convaincu que la plus grande partie des Canadiens impartiaux partagent cette opinion. Les intérêts du Canada seraient des mieux servis si la délégation canadienne à la conférence de sécurité comptait parmi ses membres le successeur le plus probable du premier ministre actuel. Nous avons fortement appuyé sur ce point au cours de la discussion, mais apparemment on ne nous a pas écoutés.

J'ai prévu que le premier ministre pourrait me demander de faire partie de notre délégation et, en conséquence, j'ai recherché les avis et les conseils de mon chef il y a quelques jours quant à l'attitude que je devrais prendre au cas où on me transmettrait cette invitation. M. Bracken est fermement d'avis que mon devoir à l'égard de la nation et du parti me commande d'accepter. Je suivrai cet avis et, sous réserve des explications qu'on me donnera relativement à mon rôle dans la délégation, j'accepte les obligations que comporte cette représentation.

La tâche que les délégués du Canada devront assumer à San-Francisco est à la fois lourde et astreignante, mais je m'efforcerai de m'en acquitter de mon mieux dans la mesure de mes forces, de ma capacité et de ma compétence avec l'espoir que le Canada, fort de l'appui de toute la délégation, apportera une contribution notable au but élevé et à la noble cause de la paix et de la sécurité mondiales.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, en acceptant l'invitation de faire partie de la délégation, je tiens à dire que j'apprécie hautement cet honneur, non pas pour en retirer un avantage politique, mais parce que je crois que peut-être dans l'avenir, peu importe le parti qui sera au pouvoir, ceux d'entre nous qui auront assisté à cette conférence, seront appelés à collaborer avec le premier ministre de ce temps-là en vue d'assurer le triomphe de la cause de la paix universelle et de la justice dans le monde. Je serai donc heureux de me rendre utile par tous les moyens à ma disposition.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Si je prends la parole, ce n'est aucunement pour m'insurger contre la décision que l'on a prise.

Il m'a paru opportun de faire remarquer à la Chambre et au pays que cette situation présente plusieurs aspects graves. Tout d'abord, le premier ministre (l'honorable Mackenzie King) a fait savoir il y a quelque temps à la population qu'il tenait à ce que l'opposition fût représentée à la conférence. Jusqu'ici, seuls les députés du Crédit social ont exprimé au Parlement leur opposition aux propositions générales qui serviront de base à la conférence de San-Francisco. Il s'ensuit qu'en choisissant les délégués, le premier ministre, qu'il l'ait fait de son propre gré ou en prenant conseil de quelqu'un, a réussi à éliminer toute opposition à la Chambre comme dans le pays.

En passant, je défie n'importe quel citoyen canadien qui se considère qualifié de me démontrer quelque point de différence entre les libéraux et les progressistes conservateurs.

M. CRUICKSHANK: C'est une insulte.

M. BLACKMORE: Un instant, je vous prie. Mais, il y a plus: je défie tout citoyen qui se prétend qualifié de me contredire et de me démontrer quelque différence essentielle entre les tendances actuelles du libéralisme et le programme politique avoué de la C.C.F.

Je répète que le premier ministre a réussi à éliminer toute opposition au sein du personnel de la délégation qui doit se rendre à San-Francisco. Mais, il est une autre question d'une importance vitale. Nous voulons tenir une conférence afin d'abolir, si possible, toute guerre future. Nous voulons tenir une conférence en vue de l'établissement d'une organisation mondiale qui puisse garantir à toute nation participante la pleine mesure de souveraineté compatible avec la réalisation des buts de l'organisation. Le parti du Crédit social est le seul au Canada et dans cette enceinte qui ait jamais offert une contre-proposition, qui ait jamais indiqué un moyen de mettre sur pied un organisme en mesure de réaliser les fins projetées tout en sauvegardant la souveraineté nationale.

Un autre aspect de cette question est celui de l'élimination de la cause de la guerre. Ceux qui m'ont fait l'honneur d'écouter le discours que j'ai prononcé le 23 mars...

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. BLACKMORE:...se souviendront que j'ai fait remarquer que les propositions de San-Francisco n'avaient pas pour objet d'éliminer la cause de la guerre.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur est debout.

M. BLACKMORE: Le parti du Crédit social est le seul organisme qui ait proposé un moyen d'éliminer la cause de la guerre. Il devrait donc être représenté à la conférence. En éliminant les créditistes, le premier ministre a éliminé de la conférence toutes les possibilités...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député a-t-il terminé ses remarques? Je dois lui faire remarquer que rien dont nous sommes saisis actuellement ne concerne le pour et le contre de la conférence qui aura lieu à San-Francisco. Nous n'avons qu'une simple déclaration de la part du premier ministre concernant la composition de la délégation, et cela ne peut donner lieu à aucune discussion.

M. BLACKMORE: D'autres honorables députés ont exprimé leur attitude générale envers la déclaration du premier ministre et je me proposais d'en faire autant.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

À-PROPOS D'UNE CONCLUSION PROCHAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Peut-être devrais-je, avant que nous abordions l'ordre du jour, dire quelques mots sur l'à-propos d'en arriver à une entente relativement à la conclusion de la présente session. Deux raisons me portent à prendre la parole. D'abord, il importe que la Chambre soit fixée le plus tôt possible sur la date de la fermeture, afin que le Gouvernement puisse prendre les mesures voulues pour la prorogation du Parlement et la sanction des bills adoptées d'ici là. L'autre raison se rapporte au départ de la délégation pour San-Francisco. Ma seule raison d'insister sur ce fait est la nécessité d'indiquer à la Chambre et au pays tout ce que comporte pour moi ma préparation pour mon départ avec les autres membres de la délégation jeudi de la semaine prochaine.

Comme la conférence doit s'ouvrir le 25 avril, ainsi que je l'ai annoncé, la délégation devra partir d'Ottawa jeudi en huit, pour arriver à temps à San-Francisco et terminer les dispositions qui s'imposent avant l'ouverture. Si la Chambre doit siéger jusqu'à onze heures lundi prochain, le 16,—et le terme du présent Parlement se produit le seize à minuit,—je me trouverai, je le crains, dans l'impossibilité de partir avec les autres. Je devrai donc les rejoindre un peu plus tard.

On comprendra sans doute ce que représente pour moi d'obligations une absence d'un mois ou plus, tout probablement, et cela à un moment où la situation militaire outre-mer présente des problèmes qui ne pourraient ni ne sauraient surgir en quelque autre temps.

Je désire discuter avec mes collègues, avant de partir, certaines questions se rapportant au progrès de la guerre, ce que je n'ai pu faire au cours des quelques semaines ou le Parlement a siégé; je voudrais également prendre des mesures en prévision de ce qui pourra se produire pendant le prochain mois. En outre, à cause de mon absence de quatre semaines ou plus, je devrai discuter avec mes ministres, en plus des questions intéressant l'administration du pays pendant mon voyage, d'autres sujets qui doivent être étudiés, avant mon départ et celui du ministre de la Justice (M. Saint-Laurent) qui m'accompagnera.

Il ne faut pas oublier non plus les élections qui auront probablement lieu à une date très rapprochée. Là encore, tout dépendra du temps qui s'écoulera entre la fin de la session et l'expiration de la vie du Parlement. Je devrai étudier certaines questions avant de partir pour San-Francisco. Je ne mentionnerais pas ces choses, si cela n'était pas nécessaire pour la bonne gestion des affaires publiques. Je ne demande de faveurs de personne; cependant, je prie tous les groupes de la Chambre de m'accorder leur collaboration dans l'intérêt public, à un moment où le Parlement touche à son terme et où des questions militaires très importantes et de nature pressante doivent être mises à l'étude, avant que je m'absente un mois ou plus, pour remplir une mission publique à l'étranger, à la veille d'élections générales.

J'ose affirmer que je ne vois aucune raison pour que la Chambre tarde à terminer ses travaux à moins que l'opposition ne veuille empêcher le plus longtemps possible le Gouvernement de consulter la population. Les honorables députés d'en face ont...

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le plus tôt vous consulterez la population le mieux ce sera.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si les honorables députés d'en face veulent terminer, dès aujourd'hui, les travaux de la Chambre, j'annoncerai la date des élections demain. Je désire être bien compris: aussitôt que la Chambre aura terminé ses travaux,—et c'est l'opposition qui décidera si nous devons rester ici bien longtemps encore,—je suis disposé à annoncer la date des élections générales, dans un délai d'au plus quarante-huit heures.

A en juger par cette déclaration, la question de terminer les travaux aujourd'hui ou demain, ou après-demain ou le jour suivant dépend des honorables vis-à-vis; mais si nous siégeons beaucoup plus longtemps, je me trouverai dans l'impossibilité de partir pour San-Francisco jeudi de la semaine prochaine avec la délégation, bien que celle-ci doive partir quand même. Pour ce qui est de fixer la date...

Des VOIX: Oh! oh!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne vois pas comment l'expression "fixer la date" peut prêter à rire, car j'ai déjà dit qu'elle dépend des honorables vis-à-vis. S'ils consentent à terminer les travaux en cours, je serai prêt, comme je l'ai dit, à leur indiquer la date des élections d'ici quarante-huit heures.

En ce qui concerne la question de terminer les travaux de la Chambre, il est manifeste que la session a été convoquée à deux fins, premièrement pour nous occuper de la conférence de San-Francisco et des questions auxquelles elle donne lieu et, deuxièmement, pour voter les crédits nécessaires à la poursuite de la guerre et ceux dont le Gouvernement aura besoin pour lui permettre d'administrer le pays pendant la période des élections et jusqu'à ce qu'un nouveau Parlement entre en fonction. La première question, celle de la conférence de San-Francisco, est réglée. Quant à la seconde, le Parlement a déjà voté les crédits supplémentaires dont le Gouvernement avait besoin pour le reste de l'année financière écoulée et nous demandons maintenant qu'on nous accorde cinq douzièmes des crédits de guerre et des crédits ordinaires de l'année en cours pour nous permettre d'administrer le pays pendant le temps des élections jusqu'à la réunion d'un nouveau Parlement.

Certains honorables députés ont dit que nous votons de vastes sommes sans consacrer beaucoup de temps à leur étude, que le pays pourrait penser que nous accordons bien peu d'attention aux fortes sommes que nous votons. Je ferai observer que nous ne demandons rien au sujet d'une fin qui n'a pas déjà été approuvée, que nous ne demandons rien dont la fin n'ait déjà été sanctionnée par la Chambre au cours d'une session antérieure. Tout le monde admet que les crédits de guerre s'imposent, et nous nous basons ici sur le montant qu'il a fallu durant la période correspondante de l'année financière qui vient de prendre fin. Quand aux fonds requis pour l'administration nous ne demandons que des sommes correspondantes aux crédits civils de l'an dernier, afin de permettre au Gouvernement de poursuivre sa tâche durant la période des élections et durant le temps requis pour rassembler le nouveau Parlement. L'examen plus minutieux des paiements est donc hors de saison dans le cas présent. Ils ont été étudiés et revisés. Toutefois il dépend des

honorables députés de l'opposition de prolonger la discussion, s'ils jugent la chose nécessaire.

Mais il me semble que la Chambre ne se fait pas une juste idée du temps qu'il va falloir pour faire les élections et former une nouvelle Chambre ni de la raison pour laquelle il est opportun d'avoir des élections aussitôt que possible. C'est ce que je vais expliquer brièvement. Après la dissolution du Parlement et l'émission des brefs d'élections, en fait il s'écoulera deux mois de là aux élections. Un mois doit s'écouler entre les nominations et les élections et avant la date des nominations il faudra un autre mois pour permettre au directeur général des élections de donner les instructions voulues et de prendre les dispositions nécessaires pour recueillir le scrutin outre-mer. Après les élections, il faudra encore deux mois d'après les prévisions du directeur général des élections avant que tous les brefs d'élection soient reçus et avant qu'un nouveau Parlement puisse être convoqué. Il faudra même plus de deux mois, parce qu'une fois que le directeur général des élections aura reçu tous les brefs, il devra en avertir le greffier de la Chambre des communes, lui donnant ainsi l'autorisation de convoquer le nouveau Parlement. L'intervalle minimum requis pour convoquer un nouveau Parlement est de sept jours, il faudra peut-être un plus long délai; s'il y avait quelque retard dans le retour des brefs, il faudrait encore plus de temps. C'est un long lapse de temps, mais la limite en a été fixée par une loi que le Parlement actuel a adoptée et qui s'imposait en partie parce que les scrutins seront recueillis un peu partout dans le monde.

Comme je comptais qu'un honorable député de l'opposition soulèverait la question, j'ai demandé au Directeur général des élections, deux jours avant l'ouverture de la session actuelle, de bien vouloir me préparer un mémoire dont je pourrais donner lecture à la Chambre et qui renfermerait, sous forme d'une déclaration officielle, ce que je viens de faire pour mon propre compte. Il vaut mieux, je crois, que je donne lecture de cette déclaration afin qu'elle soit consignée au hansard:

Bureau du Directeur général des élections,
Ottawa, le 17 mars 1945.

Mémoire pour le très honorable
W. L. Mackenzie King,
Premier ministre du Canada.

Relativement aux prochaines élections générales, je suis d'avis qu'une période minimum de soixante jours devra s'écouler entre la date de l'émission des brefs et le jour de la votation.

La loi prescrit que l'énumération dans les arrondissements de scrutin urbains et ruraux devra commencer le lundi, quarante-neuvième jour avant la votation, et les onze autres jours sont requis par les directeurs du scrutin pour la nomination des énumérateurs, ainsi que l'émission des instructions et la distribution des fournitures nécessaires à ces fonctionnaires.

Avant que commence l'énumération, le quarante-neuvième jour avant la votation, le directeur du scrutin doit communiquer à chaque énumérateur les dates de l'émission des brefs et de la votation, lesquelles influent sur l'habilité de certains électeurs.

Je ne crois pas que, au cours de la susdite période de soixante jours, il survienne de difficulté en ce qui concerne l'enregistrement du vote des électeurs en service de guerre stationnés au Canada et outre-mer.

En tenant soigneusement compte du délai requis, après la votation aux prochaines élections générales, pour le renvoi des brefs dans le cas des districts électoraux qui présentent le plus de difficulté, j'en suis venu à la conclusion que la date la plus raprochée à laquelle le Parlement pourrait être convoqué serait deux mois après le jour de la votation.

Il ne sera possible, dans aucun district électoral, de faire une compilation définitive des votes et de déclarer ensuite l'élection de tel candidat avant un délai de huit jours à compter de la tenue du scrutin. Dans plusieurs districts électoraux, par suite des difficultés de communications, la compilation finale des bulletins n'a pas lieu habituellement moins de trois semaines après la votation.

On doit prévoir le renvoi à plus tard de la compilation définitive des votes dans plusieurs districts électoraux où des boîtes de bulletins pourront manquer. Il faut tenir compte également des opérations de recomptage, étant donné que les nouveaux dépouillements des bulletins de vote des électeurs en service de guerre dans les territoires d'outre-mer, prendront plus de temps qu'aux élections précédentes. Ainsi, si l'on demande un nouveau dépouillement du scrutin dans la circonscription d'Ottawa-Ouest, les bulletins des votants en service de guerre dans l'Inde, en Australie, en Egypte, en Italie, en France, au Royaume-Uni et ainsi de suite, destinés à cette circonscription, devront être recomptés en même temps que les bulletins déposés par les civils.

Respectueusement soumis,
Le Directeur général des élections,
(Signé) Jules Castonguay.

Voilà, je le répète, une déclaration officielle quant à la situation de ce côté. Je tiens à signaler aux honorables députés que, de toutes les sommes votées dorénavant, en ce qui concerne spécialement le Gouvernement actuel, par opposition à ce qui concerne également les membres de tous les partis, est la portion des crédits pour une période de quelque deux semaines seulement, c'est-à-dire depuis le premier jour de l'année financière jusqu'au 17 avril. Des élections générales font partie de la procédure nécessaire du gouvernement au pays. Elles ont lieu, non pas pour un parti en particulier mais pour le peuple. Au cours des discussions, j'ai entendu certains honorables députés dire qu'en leur qualité de représentants de la population qui désire obtenir des renseignements supplémentaires, ils ont le droit d'exiger ces renseignements, et que le Parlement constitue l'autorité suprême. Le Parlement n'est pas l'autorité suprême; l'au-

torité suprême c'est le peuple, et nous demandons qu'on nous permette de consulter ce peuple, pour savoir quel gouvernement ou quelle autorité doit administrer les affaires publiques au cours des cinq prochaines années.

Tout ce que nous demandons au Parlement, c'est qu'il vote l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre et à l'administration du pays au cours de la période électorale et jusqu'à la réunion du nouveau Parlement. Les honorables députés d'en face disent qu'ils désirent des élections, ils prétendent qu'ils seront réélus, qu'ils espèrent être à la tête du prochain gouvernement, et le reste. Nous ne demandons qu'une chose: c'est qu'on vote les crédits nécessaires pour les prochains quatre mois et demi. Si les honorables vis-à-vis l'emportent, cela leur permettra de monter au pouvoir d'autant plus vite. Nous ne sollicitons pas une faveur pour nous-mêmes.

Le Gouvernement ne demande pas de faveur à qui que ce soit quand il invite la Chambre à abréger la session. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on fournisse le plus tôt possible à la population l'occasion de dire si elle désire le retour du présent Gouvernement au pouvoir ou si elle préfère que les membres d'un autre parti forment un autre gouvernement.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, mes observations n'auront probablement pas la fougue du plaidoyer du premier ministre visant à nous faire abréger la durée de la session.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il ne s'agit pas de fougue, mais d'enthousiasme inspiré par un ardent désir.

M. GRAYDON: Notre parti s'est efforcé consciencieusement à la présente session, comme toujours d'ailleurs, de faciliter les travaux de la Chambre, tout en tenant compte de l'obligation qui lui incombe de scruter convenablement les crédits des divers ministères dont la Chambre est saisie. Le ton provocateur des observations formulées cet après-midi par le premier ministre n'a pas été sans m'étonner.

Le très hon. MACKENZIE KING: On me permettra de m'élever contre cette accusation. L'honorable député aime, je le sais, à faire consigner au compte rendu, des remarques destinées à produire un certain effet, mais je tiens à lui dire que je n'ai pas été provocateur. Je tentais de seconder son prétendu désir, je m'efforçais de lui faire comprendre ainsi qu'à d'autres notre désir d'en appeler au peuple le plus vite possible.

M. GRAYDON: Si le premier ministre n'aime pas le mot "provocateur" dans les pages du hansard, il n'a qu'à adopter une attitude qui ne nous permette pas de l'accuser de provocation. Intentionnellement ou non, il a tenté, aujourd'hui, d'appliquer ici la politique de la force. S'il désire s'assurer la collaboration des divers groupes de la Chambre afin de hâter nos travaux, il ferait mieux, il me semble, de ne pas user de la force, comme il a apparemment tenté de le faire.

Nous ne désirons nullement empêcher le Gouvernement de se présenter devant le peuple. Quelle raison aurions-nous de le faire? Pour ce qui est de notre parti, le Gouvernement peut tenir des élections quand bon lui semblera. Nous ne demandons pas mieux qu'il fasse appel au peuple. Il y a plus, car depuis longtemps déjà le premier ministre craint d'en appeler au peuple.

Des VOIX: Oh, oh!

M. GRAYDON: Le premier ministre vient d'ouvrir de nouvelles perspectives. Il est on ne peut plus évident qu'il a peur du verdict populaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député devient provocant.

M. GRAYDON: Le premier ministre est allé à ses funérailles politiques en sifflant, et je ne veux pas lui enlever cette satisfaction.

J'affirme en toute sincérité que la session, du commencement à la fin, nous a enserrés dans ses filets. Le Gouvernement aurait dû convoquer les Chambres en janvier, et c'est lui qui porte la responsabilité de l'impasse où nous sommes. Il a cherché à enfermer dans un peu plus de trois semaines un programme de travaux de trois mois. Je doute qu'il soit séant au premier ministre de formuler cette proposition.

Notre parti désire examiner, non pas du point de vue politique mais du point de vue de l'intérêt national, les crédits des différents ministères présentés sous la forme de crédits de guerre. Le premier ministre nous donne l'impression, par le ton de ses remarques, que les questions que pose l'opposition et la critique qu'elle fait deviennent quelque peu trop sévères, et qu'il veut dissoudre le Parlement pour nous empêcher d'étudier plus à fond les ministères qui soumettent des crédits de guerre.

Nous avons toujours coopéré à l'exécution du travail sessionnel, et nous continuerons de le faire. Aucune menace ou tentative d'intimidation ne nous empêchera de vaquer aux affaires nationales, ce pour quoi la population nous a donné un mandat.

Mes partisans et moi-même, nous allons étudier la proposition que vient de présenter le premier ministre et nous ferons connaître en temps et lieu l'attitude que nous jugeons conforme à l'intérêt national.

M. COLDWELL: Le temps est compté et nous ferions mieux, je crois, de nous attaquer aux crédits.

M. MacNICOL: Le premier ministre a omis dans le mémoire dont il vient de donner lecture un détail qu'il aurait dû mentionner. Quelle période doit s'écouler entre l'expiration du Parlement le 17 et la date des élections générales?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne vois aucune bonne raison d'inclure cette annonce dans le mémoire que je viens de lire. Le Parlement expirera à minuit le seize, s'il n'y a pas auparavant de dissolution de la Chambre des communes. L'honorable député demande, sauf erreur, combien de jours s'écouleront ensuite avant l'annonce de la date des élections.

M. MacNICOL: Combien de jours doivent s'écouler avant la date des élections; quelle est la plus courte période possible avant le jour du scrutin?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a aucun délai bien défini. Il y a eu des cas où, après la dissolution du Parlement, plusieurs semaines se sont écoulées avant l'annonce de la date du scrutin. J'ai déjà dit à la Chambre que je n'avais pas l'intention de suivre cette ligne de conduite. Je suis prêt à annoncer la date des élections avant l'expiration du Parlement actuel si les honorables vis-à-vis m'en donnent l'occasion.

M. E. G. HANSELL (McLeod): J'aimerais poser au premier ministre une question que je fonderai sur les observations assez longues qu'il vient de faire. Je ne crois pas pouvoir ajouter grand'chose à ce que vient de dire le chef de l'opposition. Le premier ministre nous a souvent demandé de collaborer avec le Gouvernement, mais il semblerait qu'il entend la collaboration comme une chose unilatérale. C'est toujours à l'opposition qu'on demande de collaborer. Je suis prêt à le faire en tout temps, mais puisque le premier ministre a dit que le peuple est l'autorité suprême je vais me demander si cette collaboration est bien conforme à la volonté du peuple. C'est une fort belle déclaration en soi mais, effectivement, c'est le premier ministre lui-même qui constitue l'autorité suprême au Canada. Il n'y a pas à en sortir.

Le premier ministre a dit que si nous terminions la session rapidement il serait prêt à faire connaître la date des élections. Je demanderais qu'on collabore dans l'autre sens. Que le premier ministre annonce la date des élections maintenant et qu'il laisse à l'opposition le soin de décider si les travaux de la Chambre devraient être terminés au cours de la semaine.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas prendre sur moi de violer les prescriptions découlant de la constitution ou de l'autorité du Parlement. Lorsque le Parlement a terminé son travail, il m'incombe alors d'annoncer les élections. Si j'agissais de la sorte à l'avance, non seulement je m'arrogerais une autorité que l'honorable député a eu l'amabilité de dire à tort que je possédais et qu'il a qualifiée d'autorité suprême, mais j'irais encore bien plus loin.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

MISE À LA RETRAITE DU GÉNÉRAL PEARKES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je désirerais poser une question à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, vu que la présente session doit prendre fin d'ici quelques jours comme le premier ministre vient de le dire, et comme nous le savons tous. J'ai inscrit un certain nombre de questions au *Feuilleton*; elles y apparaissent depuis trois semaines; la Chambre a, de plus, adopté des ordres de dépôt de documents et cependant on n'a pas encore répondu à mes questions. J'aimerais obtenir ces réponses avant la fin de la présente législature. Je demanderais donc à l'adjoint parlementaire de me remettre, si possible, copies de toute la correspondance, des dépêches et autres communications échangées entre le général Pearkes et le ministère de la Défense nationale, et que j'ai demandées il y a environ vingt et un jours.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Cette question a été transformée en ordre de dépôt de documents. Il se peut que le secrétaire d'Etat soit en mesure de répondre à la question de l'honorable député.

L'hon. M. BRUCE: La Chambre a approuvé le dépôt de ce document.

M. ABBOTT: Parfaitement.

L'hon. M. BRUCE: J'aimerais savoir quand les documents seront déposés.

L'hon. N. A. McLARTY: (secrétaire d'Etat): L'honorable représentant de Parkdale a soulevé la question qu'il vient d'adresser à l'adjoint parlementaire, vendredi dernier, et je suis allé aux renseignements en ce qui concerne le général Pearkes. La question de l'honorable député, telle qu'il l'a formulée vendredi dernier, laissait plutôt entendre que la question transformée en ordre de dépôt de

documents avait trait au général Pearkes seulement, mais de fait elle se rapportait non seulement au général Pearkes mais aussi à tous les officiers de la division du Pacifique. Dans les circonstances je crois que l'honorable député et la Chambre comprendront très bien que cette question comporte l'examen d'un grand nombre de dossiers, non seulement ici, mais au quartier général de la côte du Pacifique. Ce qui, je crois, a retardé le dépôt du document à la Chambre c'est l'injonction que comportait le texte même de la question.

M. ABBOTT: Il y avait un autre ordre demandant à déposer la correspondance et les instructions données. Je pense que les documents seront déposés demain.

L'hon. M. BRUCE: Je répondrai à l'honorable Secrétaire d'Etat que la correspondance est toute dans les dossiers et cela importe peu qu'elle se rapporte au général Pearkes ou à ses officiers.

L'hon. M. McLARTY: La question ne se limitait pas à la correspondance. Elle demandait aussi des renseignements.

L'hon. M. BRUCE: Voici la question qui a été transformée en ordre de dépôt de documents, le 26 mars dernier.

1. Le ministre de la Défense nationale possède-t-il quelques renseignements lui permettant de croire que le général Pearkes et ses officiers de la région militaire du Pacifique n'aient pas rempli ses instructions les invitant à déployer leurs meilleurs efforts pour persuader les conscrits de se joindre à l'armée active?
2. Dans l'affirmative, quels sont ces renseignements et quelles sont les bases de cette opinion?
3. Trouve-t-on dans les dossiers du ministère de la Défense nationale quelques renseignements qui démontrent que le général Pearkes n'ait pas fidèlement accompli ses devoirs en obtenant que le personnel de l'armée de défense territoriale relevant de son commandement s'enrôle pour le service général?

Et le reste. On peut certainement répondre dès maintenant à ces trois questions. C'est faire le malin que de prétendre que cela exige plus de temps.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député de Parkdale doit, comme tous les autres députés, supposer que chaque ministère agit avec la meilleure bonne foi du monde et cela n'est pas digne de l'honorable député de Parkdale que de prétendre que l'on joue au malin quand le dépôt de tels documents exige de nombreuses recherches dans les dossiers et demande une somme considérable de travail. Bien qu'il prétende qu'on puisse répondre sur-le-champ à cette question, il doit admettre, comme tout autre honorable membre de la Chambre, la réponse du ministère et l'explication qu'il fournit du retard.

[L'hon. M. Bruce.]

L'hon. M. BRUCE: L'été dernier, durant la session j'ai eu ma leçon quand j'ai répété les mêmes questions au ministre des Pensions et de la Santé nationale et le dernier jour, je lui ai demandé s'il était trop tard pour déposer les dossiers dont il avait différé jusque-là le dépôt. Il s'est mis en colère et la session a pris fin sans que j'obtienne les renseignements. Je crains que la même chose ne se répète.

L'hon. IAN MACKENZIE: (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question que vient de soulever l'honorable député de Parkdale, je dois dire que j'avais les renseignements sous la main le dernier jour, mais que l'honorable député a préféré s'en aller.

L'hon. M. BRUCE: J'ai passé ici assez de temps pour les obtenir, mais vous ne les avez pas fournis.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je soulève une question de privilège monsieur l'Orateur. Puisque j'ai été mis en cause, je désire déposer certaines lettres à ce sujet entre le conseil Victoria de la Légion et moi-même.

M. GRAYDON: De quoi le ministre veut-il parler?

L'hon. M. GARDINER: Du sujet soulevé par l'honorable député de Parkdale.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le vendredi 6 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le PRÉSIDENT: Nous en sommes aux crédits de l'armée.

M. LACOMBE: Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques au sujet de la résolution qui est ainsi libellée:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler *inter alia*,

1. Que des sommes d'au plus $2,000,000,000 soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1946, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

et ainsi de suite. Le premier ministre a annoncé tantôt que nous enverrons des délégués à la conférence de San-Francisco. Il a déclaré aussi qu'il est nécessaire de tenir des élections générales pour savoir en qui repose la confiance de la population canadienne. Je dirai au premier ministre que les délégués à San-Francisco ne répondront pas de leurs actes devant le pays parce qu'ils ne seront plus membres de la Chambre des communes non plus que les élus de la population. En outre, ce ne sera pas une conférence de paix.

M. le PRÉSIDENT: Il est temps que le comité borne ses commentaires aux crédits en délibération. Nous ne discutons pas maintenant la question de la conférence de San-Francisco.

M. LACOMBE: Je passe alors à d'autres sujets.

(Texte)

Cette résolution embrasse toutes les phases de la guerre. Le premier ministre (M. Mackenzie King) l'a confirmé en exposant devant le comité l'effort de guerre que le Canada entend entreprendre contre le Japon, après la victoire de nos armes en Europe. Il ressort de ses déclarations que les jeunes gens mobilisés pour la défense du pays prendront part à la guerre contre le Japon. Encore une autre aventure dont doivent être tenus responsables ceux qui ont appuyé la participation et la mobilisation. Tel que je l'ai affirmé au cours du débat sur la conférence de San-Francisco ...

Des VOIX: A l'ordre!

M. LACOMBE: Je demande à monsieur le président si je puis au moins la mentionner, puisque nous discutons actuellement une résolution rédigée en ces termes:

Que des sommes d'au plus $2,000,000,000 soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil, au cours de l'année expirant le 31 mars 1946, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada.

Je suis assuré, monsieur le président, qu'il n'y a pas dans cette Chambre deux poids et deux mesures et que nous pouvons au moins mentionner, en passant, la conférence de San-Francisco, sans que les honorables députés de la droite se récrient que c'est contraire au Règlement.

M. ABBOTT: Monsieur le président, la conférence de San-Francisco n'a pas de rapport avec la résolution devant le comité.

Un DÉPUTÉ: Très bien!

M. le PRÉSIDENT: Sur la question d'ordre. Nous sommes actuellement à étudier les crédits de guerre du département de la Défense nationale pour l'armée. Sachant que l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) est le dernier des honorables députés qui oseraient enfreindre le Règlement, je lui demande de se tenir autant que possible dans les limites du sujet présentement à l'étude.

M. LACOMBE: L'interruption de l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale me surprend. En effet, j'ai entendu dans cette Chambre, vendredi dernier, l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) ainsi que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) faire toute une revue du programme du parti progressiste-conservateur. Mais, peu importe, nous allons nous en tenir au débat.

Le service militaire obligatoire existera ici même après la guerre. Je m'oppose à cette politique ruineuse, comme je me suis toujours opposé à la participation, à la mobilisation et à la conscription. La résolution actuellement à l'étude prévoit l'application de la conscription au Canada dans sa participation à la guerre contre le Japon.

Je cite l'alinéa *b*) du paragraphe premier:

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada.

Les crédits que l'on nous demande de voter serviront donc à conscrire nos soldats sur tous les théâtres de guerre et dans la guerre contre le Japon, à moins que la loi de mobilisation ne soit abrogée et que le décret du conseil 8891 ne soit rappelé immédiatement, vu que la loi de mobilisation est toujours en force, ainsi que la conscription. Le décret du conseil 8891 sera appliqué.

Au début de mes remarques, j'attire l'attention du comité sur des extraits des débats du 30 et du 31 mars 1939. Le comité constatera, une fois de plus, de quelle façon le Gouvernement a respecté ses promesses solennelles. Les citations que je lirai dans quelques instants ont été publiées et reproduites par l'Association libérale nationale du Canada, dont le siège social est à Ottawa. Voici les engagements sacrés que prenait le Gouvernement à l'endroit du peuple canadien sur la conscription. Le très honorable premier ministre disait:

Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'aussi longtemps que le présent gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée. (Page 2466 des débats français de la Chambre des communes, 30 mars 1939.)

L'ancien ministre de la Justice, le très honorable Ernest Lapointe, ajoutait:

Je crois être fidèle à ma conception de l'unité canadienne en affirmant que je combattrai toujours cette politique, que je ne ferais pas partie d'un gouvernement qui l'adopterait; bien plus, pleinement conscient de ma responsabilité envers la population du Canada, j'affirme que je combattrais tout gouvernement qui mettrait la conscription en vigueur (page 2510).

Sur la participation, le très honorable premier ministre disait:

Un fait stratégique ressort avec netteté: le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans, j'exprimais, dans cette enceinte, l'avis qu'il est extrêmement douteux qu'aucun des dominions britanniques n'envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe. Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous, celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire face à l'énorme fardeau de la dette nationale, de préparer la défense du Canada et d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure que nous le permettent nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins; nous devons donc, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre vaquer aux affaires de notre pays et essayer de sauver l'Europe et l'Asie. (Page 2458 et page 2466 des *Débats* français, 30 mars 1939, sur la participation.)

Le très honorable Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, à la page 2510 des *Débats* français du 31 mars 1939, disait:

Je partage l'avis exprimé hier par le premier ministre et par le chef de l'opposition, avis que M. Bruce, de l'Australie, a aussi fait sien, c'est-à-dire que le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires, et que nous ne prendrions pas le bon moyen d'aider nos alliés si nous adoptions cette méthode. Nous aurions besoin des hommes ici et, en tout cas, c'est le Parlement qui en décidera.

Veuillez noter, monsieur le président, que ces paroles ont été prononcées par le premier ministre, et par l'ancien ministre de la Justice, cinq mois à peine avant que le Canada ne participe à la guerre, par la volonté expresse du Gouvernement. A ce stade de mes remarques, monsieur le président, je désire faire distribuer à mes anciens collègues libéraux un imprimé de l'Association libérale nationale, dont le siège social est à Ottawa. Je remets ce document à l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) qui se charge de le remettre aux pages,—afin que tout le monde revienne à la page.

Et c'est ce même gouvernement qui ose nous taxer d'isolationnisme, par la bouche du ministre des Pêcheries (M. Bertrand). C'est ce même parti, qui pendant vingt-cinq ans a prêché l'isolationnisme au Canada, qui a l'audace de poser au professeur de patriotisme?

Et que dire de la volte-face soudaine du gouvernement actuel qui, dès le mois de juin

1940, imposait le service militaire obligatoire au Canada? Suivant l'expression de la revue *Le Canada en Guerre,* édition février-mars 1945, page 74:

L'appel militaire a été établi en 1940. Cet été-là, le Parlement a voté la Loi de Mobilisation des Ressources Nationales, communément désignée par les lettres L.M.R.N. C'est cette loi qui a donné au gouverneur en conseil l'autorité d'appeler les hommes pour l'entraînement militaire obligatoire.

L'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix), dans un discours récent prononcé en cette Chambre, a mis en garde le Gouvernement contre notre participation à la guerre du Pacifique. Cependant, le ministre de la Marine (M. Macdonald) a laissé entendre que cette participation était déjà un fait accompli. Elle existait antérieurement aux déclarations du ministre, et sans l'autorisation du Parlement. Encore une fois, les représentants du peuple ont été ignorés concernant des événements d'une telle gravité, qui engagent une fois de plus toutes nos resssources. Je n'en veux pour preuve que cette autre citation de la revue *Le Canada en Guerre,* de février et mars 1945, page 86:

Le ministre de la Marine, M. Macdonald, a donné pour la première fois, en février, une indication de ce que serait la force navale canadienne dans le Pacifique. Elle comprendra des navires allant des frégates aux porte-avions et travaillera en étroite collaboration avec la Marine royale. Peu de corvettes, s'il en est, prendront part aux opérations.

Le croiseur H.M.C.S. *Uganda* sera bientôt en opération dans le sud du Pacifique. Il sera probablement rejoint par le H.M.C.S. *Ontario,* un croiseur en construction à Belfast. On prévoit que deux porte-avions en construction au Royaume-Uni feront partie de la force navale canadienne dans le Pacifique. Chacun aura un équipage de 1,250 hommes, tous Canadiens à l'exception du personnel aérien.

Les destroyers canadiens de la classe *Tribu* y compris les quatre actuellement en construction au Canada, serviront aussi dans le Pacifique. Il est probable qu'au plus 250 navires canadiens et à peu près 39,000 marins serviront dans le Pacifique. A l'exception de marins spécialisés, ils seront enrôlés pour service dans le Pacifique sur une base volontaire.

Le premier ministre a d'abord prétendu que la participation du Canada à la guerre du Pacifique serait, cette fois, volontaire. Le chef du Gouvernement a violé tant de promesses et d'engagements et a si peu respecté sa parole qu'il m'est impossible d'ajouter foi à ses déclarations. La conscription totale qui existe déjà sera appliquée dans la guerre du Pacifique, comme elle l'a été sur tous les autres théâtres de guerre dans le monde. De telles affirmations ne sont que de la propagande électorale à la veille d'un appel au peuple. Si le Gouvernement croit naïvement que ce dernier se laissera tromper jusqu'à la fin, il est dans l'erreur, mais si le Gouverne-

ment est sincère et loyal, en face de cette déclaration, qu'il abroge immédiatement la loi de mobilisation et qu'il rappelle le décret du conseil 8891, passé au mois de novembre dernier. Le chef du Gouvernement a d'ailleurs affirmé que les mobilisés à l'entraînement au Canada participeraient à la guerre contre le Japon. Il ne peut pas être question de volontaires,—ce sont des conscrits,—on a changé le nom des "mobilisés" en celui de "conscrits pour la défense du Canada". J'ai donc bien agi en m'opposant toujours à la politique extérieure du Gouvernement.

M. LEDUC: C'était pour sauver le pays.

M. LACOMBE: J'entendais le député de Labelle (M. Lalonde) prononcer dans cette enceinte, le 23 mars dernier, les paroles suivantes (page 201 des *Débats*):

Refuser une telle coopération me semble une trahison des intérêts de l'humanité! Que ceux qui s'en font les hérauts en portent la responsabilité devant les jeunes Canadiens tombés au champ d'honneur, devant ceux qui ont souffert et qui espèrent que leurs martyrs inspireront, à ceux qui n'ont pas encore pleuré, d'autres motifs humanitaires que de mesquins avantages électoraux.

Et un peu plus loin au cours de ses remarques, à la page 204 des *Débats* du même jour, il disait: "Nous ne sommes ni poltrons, ni traîtres".

L'honorable député devrait être d'une extrême prudence, parce qu'il habite une maison de verre. Je lui prouverai dans quelques instants que nous pouvons nous passer de ses leçons de courage et de loyauté.

Au moment où le seul député de l'Assemblée législative de Québec qui combattait en Europe bravait le feu de la mitraille sur les plages de Normandie, le parti libéral, dont le député de Labelle s'érige en défenseur, le frappait dans le dos comme un traître. Le lieutenant-colonel Sauvé...

M. LALONDE: Il était plus brave que vous.

M. LACOMBE: Mais vous n'avez pas eu la bravoure de venir le défendre dans son comté, pendant que je contribuais à sa victoire. L'honorable député pourra me répondre plus tard. Pendant que le lieutenant-colonel Paul Sauvé, député à l'Assemblée législative de Québec, se voyait en butte à une lutte de corsaire dans ce même comté, par le fait, la faute et le fanatisme du parti du député de Labelle...

M. LALONDE: Monsieur le président, sur une question d'ordre...

M. LACOMBE: ...qui, le premier...

M. LALONDE: Sur une question d'ordre, monsieur le président...

M. LACOMBE: ...osait opposer un candidat au député des Deux-Montagnes.

M. le PRÉSIDENT: On invoque le Règlement. L'honorable député doit reprendre son siège.

M. LALONDE: Je demande à l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes de retirer les paroles qu'il vient de prononcer. Je ne crois pas que l'expression dont il s'est servi soit digne d'un député. Cette expression n'est pas parlementaire, et je lui demande de la retirer. D'ailleurs, je n'ai rien eu à voir dans la candidature du lieutenant-colonel Paul Sauvé dans Deux-Montagnes. Ceux qui lui ont suscité de l'opposition n'étaient pas des membres du parti libéral fédéral. Si mon honorable ami en veut à certains députés du parti libéral de Québec pour avoir, à ce qu'il dit, manqué à une promesse de ne pas faire d'opposition au lieutenant-colonel Sauvé, qu'il aille voir M. Godbout et qu'il nous laisse tranquilles, à Ottawa.

M. LACOMBE: Est-ce que l'honorable député parle sur une question d'ordre ou est-ce qu'il fait un discours?

M. le PRÉSIDENT: La question d'ordre a été soulevée avec raison par l'honorable député de Labelle. Je désire faire remarquer aux honorables députés qu'ils doivent s'en tenir au sujet à l'étude. Nous discutons les dépenses qui se rapportent à l'armée. C'est ce que le comité étudie actuellement. Il ne s'agit pas de discuter les discours qui ont été prononcés au sujet de la conférence de San-Francisco.

Un DÉPUTÉ: Qu'il fasse amende honorable.

M. LACOMBE: Je ne parle pas de la conférence de San-Francisco, je parle de la lutte faite à un commandant de compagnie sur la ligne de feu. Je n'ai jamais parlé du fanatisme de l'honorable député de Labelle, j'ai parlé du fanatisme du parti de l'honorable député de Labelle. Je crois qu'il m'a mal compris.

M. LALONDE: Alors, vous retirez vos paroles?

M. LACOMBE: Je ne retire rien, je n'ai rien à retirer. Aussi, permettez qu'à ce stade de mes remarques je cite *Le Canada en guerre*, édition des mois de février et mars 1945, à la page 58:

Résumant le travail de la première armée canadienne depuis son entrée dans la première grande bataille qu'elle ait livrée en France le 7 août 1944, le général Crerar déclara dans son message de Noël: "Elle a avancé d'environ 450 milles à travers la France, la Belgique et la Hollande. Elle a rencontré et défait, soit en

totalité ou en partie, 59 divisions ennemies, dont 11 étaient des troupes d'élite et des Panzerdivisionen et 48 des troupes d'infanterie ou autre. Elle a pris à l'ennemi près de 120,000 prisonniers. Elle a droit d'être fière de ses exploits."

C'est donc au moment même où se livrait la grande bataille de France que le parti libéral entreprenait une campagne honteuse contre un commandant de compagnie qui exposait sa vie à chaque instant sur la ligne de feu.

Même le ministre de la Réhabilitation (M. Claxton) y est allé de son petit boniment, le 27 mars. Il pourrait peut-être commencer par réhabiliter sa popularité dans le comté qu'il représente au Parlement. Pourquoi ne nous indiquerait-il pas, par exemple, les motifs de l'humiliante défaite du ministre de la Défense nationale (M. McNaughton) dans Grey-Nord? Monsieur le président, les tire-au-flanc qui ont permis et encouragé l'opposition à la candidature du lieutenant-colonel Paul Sauvé dans Deux-Montagnes seraient sans doute en mesure de le renseigner au sujet de l'opposition faite au général McNaughton. Isolationnistes et défaitistes, s'écrie le benjamin du cabinet. Je réponds: défaitiste vous-même, dont le parti a tout fait pour consommer la défaite d'un officier au combat pendant que je n'épargnais rien pour sa victoire.

La défaite du ministre de la Défense nationale lors de l'élection complémentaire de Grey-Nord a été la cause de l'hésitation du premier ministre à convoquer le Parlement. Mais il avait depuis longtemps décidé de gouverner jusqu'à l'extrême limite. Le premier ministre aurait dû conseiller à Son Excellence le Gouverneur général de dissoudre le Parlement dès le 18 juin 1940...

M. LEDUC: Avant cela même.

M. LACOMBE: Il n'avait en effet aucun mandat le 18 juin 1940, au moment même où le Gouvernement proposait la loi de mobilisation. Il n'avait aucun mandat pour le faire. Il avait été élu le 26 mars 1940 sur une politique de guerre modérée, volontaire et libre.

Le plébiscite de 1942 ne fut rien autre chose qu'une odieuse tromperie. Avait-il besoin d'être relevé des engagements qu'il avait violés deux ans auparavant? Il avait fait la promesse solennelle de ne jamais imposer la conscription, et trois mois à peine s'étaient écoulés depuis son élection, le 26 mars 1940, qu'il l'imposait déjà.

Et l'on voudrait nous faire croire que la conscription n'existe que depuis le mois de novembre 1944? Ruse et fourberie que tout cela! Demandez donc aux jeunes gens appelés à l'entraînement militaire depuis 1940 si la conscription est en vigueur au Canada, et depuis quand elle est en vigueur.

UN DÉPUTÉ: Depuis le début de la guerre.

M. LACOMBE: Demandez aux familles des mobilisés qui ont été blessés ou même abattus par la police militaire, depuis quand la conscription existe. Demandez aux jeunes gens qui, depuis 1940, ont été traînés devant les tribunaux, et le sont depuis bientôt cinq ans, pour avoir omis de répondre à un ordre les convoquant à l'instruction militaire, si nous avons la conscription depuis 1940 ou si nous ne l'avons pas.

Le peuple a-t-il été assez trompé par les "politicailleurs" de tout acabit? Il languit depuis trop longtemps dans la crainte, l'incertitude et l'avalanche des mensonges de toute une légion d'hommes publics. Il ne demande que l'occasion de remettre la vérité à sa place et de rendre justice à son pays tant de fois trahi. Si la constitution n'est pas un rêve, le Parlement devrait être dissous immédiatement. Il aurait dû l'être dès que le Gouvernement a violé ses engagements, moins de trois mois après les élections générales, le 26 mars 1940. Peu importe que Londres prolonge le terme parlementaire du Parlement britannique. Nous ne voulons pas être à la remorque de Londres. Nous réclamons des élections générales sans délai et sur-le-champ. Les raisons invoquées par le premier ministre pour retarder les élections générales jusqu'à présent ne sont que des prétextes futiles. L'emprunt de la victoire et la conférence de San-Francisco ne sauraient retarder l'appel au peuple. Qui donc a prouvé qu'une campagne électorale serait nuisible à la campagne de l'emprunt? Personne. Ce n'est là qu'un cauchemar électoral. Quant à la conférence de San-Francisco, ceux qui y représenteront le Canada n'auront pas de mandat pour le faire, puisque le terme parlementaire sera alors expiré.

Que le Gouvernement accepte ses responsabilités et qu'il se présente aux électeurs. Je comprends son appréhension. Il n'est guère intéressant de rencontrer des électeurs après les avoir trompés et trahis tant de fois. Mais l'échéance est là. Qu'il s'exécute! L'intérêt personnel d'un député ou d'un gouvernement importe si peu. Il y a tant de problèmes dont la solution s'impose. L'intérêt de la nation, voilà ce qui compte et voilà ce que le peuple décidera lors des prochaines élections générales. Il brisera les derniers liens qui le rattachent à un gouvernement qui a fait absolument le contraire de ce qu'il avait maintes fois promis de faire ou de ne pas faire. Il enlèvera l'administration du pays des mains

de ceux qui, par un effort de guerre exagéré et au-dessus de nos forces, l'ont conduit aux portes de la ruine. Il repoussera les offres alléchantes et le camouflage d'un gouvernement qui n'a cessé de le tromper depuis et avant l'entrée du Canada en guerre. Le premier ministre ne vient-il pas de déclarer, en réponse à un journal de Montréal, que notre participation à la guerre contre le Japon ne saurait être un effort modeste? Il est déjà loin de sa politique de guerre volontaire, libre et modérée. Puisque, de l'aveu même du premier ministre, nos soldats qui prendront part à la guerre contre le Japon font déjà partie des mobilisés pour la défense du Canada, il ne peut s'agir de volontariat, mais bien de conscription. La conscription sera encore appliquée. C'est ce que nous ne voulons pas. C'est ce que nous ne cesserons jamais de combattre.

Le Gouvernement s'achemine donc vers la conférence de San-Francisco avec des dispositions guerrières amplifiées. Le Canada y prendra des engagements internationaux plus redoutables encore. L'atmosphère de guerre dominera l'atmosphère de paix à cette conférence. Les événements que j'avais prévus se réalisent déjà. Le Canada a été jusqu'ici une bonne poire. Il continuera d'être le dindon de la farce. Nous n'avons pas de possessions à défendre ni de territoire à réclamer. Pendant que nous défendrons les intérêts britanniques et les revendications des Etats-Unis dans le Pacifique, grâce à une prétendue conférence de paix tenue dans une atmosphère de guerre extrêmement tendue, nos délégués conviendront, à cette conférence, que le Canada, après tous les sacrifices consentis, peut accepter d'être et de devenir, en outre, la police du monde. Pour ce faire, la conscription sera établie au Canada même en temps de paix. Le service militaire obligatoire sera imposé à notre jeunesse une fois la guerre finie. C'est là une politique des plus condamnables. Elle sortira des assises de San-Francisco, où les nations de proie imposeront leurs vues aux moyennes et aux petites nations, comme toujours. "Qu'allons-nous faire dans cette galère?" Personnellement, j'ai déjà dégagé ma responsabilité de cette politique ruineuse et je demeure opposé à toutes ces déplorables aventures.

(Traduction)

M. EDWARDS: Dès le début, je voudrais rendre de très humbles hommages au brillant et très renseigné honorable député qui a présenté les crédits et le rapport du ministre de la Défense nationale. Je désire, par son entremise, faire parvenir mon témoignage d'admiration à l'éminent homme de science, au grand soldat, à ce grand Canadien qui a créé notre armée canadienne, le ministre qu'il a l'honneur de représenter. A titre d'homme de science, le ministre est à même de juger le talent, les connaissances et la compétence scientifiques. Sous son commandement, l'armée canadienne en est venue à être considérée comme la plus efficace peut-être de toutes les forces combattantes alliées; c'est pour cette raison que, par l'intermédiaire de son adjoint parlementaire, je l'ai saisi d'un problème dont peuvent dépendre dans une large mesure le bien-être et l'efficacité de nos soldats, marins et aviateurs canadiens et dont la solution peut amener la reconnaissancce tardive d'un domaine de l'activité scientifique au Canada actuellement.

Mes remarques visent principalement les services pharmaceutiques de l'armée, de la marine et de l'aviation. Au cours des quatre dernières années, bien que je n'aie appris ce fait que l'automne dernier, l'association pharmaceutique du Canada, qui compte plus de quatre mille pharmaciens dûment spécialisés et pour la plupart diplômés, a insisté auprès des autorités militaires en faveur de l'emploi, comme tels, dans les services armés, de pharmaciens spécialisés et a demandé que l'on reconnaisse officiellement leur formation professionnelle et les services qu'ils rendent, au point de vue de l'aptitude physique et l'efficacité au combat, aux hommes et aux femmes de nos forces armées.

J'ai appris avec étonnement, comme bien d'autres honorables députés j'en suis convaincu, que ce mouvement n'a pas été accueilli avec l'empressement et la spontanéité auxquelles on aurait pu raisonnablement s'attendre. En étudiant la question, j'ai constaté que ce n'est qu'en 1943, après trente ans d'effort, de publicité et d'appels, qu'un décret présidentiel basé sur un acte du Congrès a donné naissance aux Etats-Unis à une unité pharmaceutique. Depuis vingt ans, les pharmaciens de notre pays demandent avec instance la création d'une telle unité pour desservir nos forces armées; en Grande-Bretagne la campagne en faveur de cette idée remonte à beaucoup plus loin. Pas plus tard que l'autre jour, je lisais dans un journal anglais des observations formulées par un pharmacien canadien qui disait que la pharmacie, telle qu'on la pratique dans l'armée anglaise, n'a pas changé depuis l'époque de la guerre de Crimée; les mêmes remarques pourraient s'appliquer, je crois, aux services pharmaceutiques rendus aux hommes et femmes de nos forces combattantes à l'heure actuelle. Dans chacune des provinces canadiennes aucun pharmacien n'est autorisé à exécuter une ordonnance où il entre des drogues sans détenir un permis, après avoir obtenu un

diplôme universitaire ou s'être soumis à un apprentissage de plusieurs années; mais si je comprends bien ce qui se passe aujourd'hui, j'ai appris avec étonnement, et j'ai raison de croire que la chose est vraie, que des drogues et des produits pharmaceutiques sont administrés aux hommes et femmes de nos forces armées par des hommes et des femmes qui ne possèdent aucune des qualités que j'ai mentionnées, qui ne connaissent rien de ces drogues et produits chimiques et qui n'ont reçu qu'une formation hâtive de deux ou trois mois sur la façon de préparer ces médicaments.

J'étais curieux de savoir pourquoi une telle situation devait exister dans l'armée et dans la marine et, à un moindre degré, dans l'aviation. Autant que je puisse savoir, au Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, l'opposition est venue du corps médical, lequel semble s'être opposé et continue à s'opposer à tout empiétement sur leurs droits d'hommes de profession. Aux Etats-Unis, toute l'opposition est venue, comme l'attestent les dossiers que possède le Congrès, des divisions médicales et chirurgicales des services armés. Chez nous, l'opposition est également venue de ce service de l'armée. C'est ce même service qui, pendant trente ans, s'est opposé à la formation d'un corps dentaire. Les honorables députés savent-ils qu'en 1939, pour la première fois, nous avions, à la suite de la déclaration de la guerre, un corps dentaire canadien s'occupant des trois armes: l'armée, la marine et l'aviation? Dans la mesure où j'ai pu me renseigner auprès des membres du corps dentaire, il semble que là aussi, l'opposition soit venue du service médical. Il est vrai de dire, je crois, que jamais les membres de l'armée, de la marine et de l'aviation canadienne n'ont reçu de meilleurs soins et traitements dentaires. Il est également vrai, je crois, que les avantages dont ils bénéficient à cet égard sont supérieurs à tout ce qui se fait dans n'importe quelle autre armée alliée. A mon sens, cela est dû à ce que le corps dentaire canadien est complètement libre et indépendant. Il n'a pas de compte à rendre au service de santé de l'armée, ni d'ordre à en recevoir. Il rend compte à l'adjudant général de l'armée. Il s'occupe, par tout le pays et outre-mer, de la marine, de l'armée et de l'aviation sans aucune intervention des services médicaux de nos trois armes.

Nos combattants ont droit, en matière de produits et de soins pharmaceutiques, à être aussi bien partagés, sinon mieux, que les civils. Les membres de nos trois armes ont assez de faire face aux risques du combat sans encourir celui d'absorber ou de se faire injecter des drogues ou autres produits pharmaceutiques qui ne seraient pas manipulés et préparés par les personnes les plus compétentes.

[M. Lacombe.]

Voilà pourquoi je crois avoir raison de dire à l'adjoint parlementaire qu'il y a lieu de faire une enquête approfondie sur la situation. La chose s'impose d'abord pour le bien-être de nos combattants et, en second lieu, afin de reconnaître enfin les services, jusqu'ici trop peu appréciés, des membres de la profession libérale en cause, et de leur accorder le statut, les promotions et la solde qu'ils méritent.

On a reconnu les services des infirmières, ceux des dentistes et des ingénieurs. La concession a été faite aux commis sans doute parce qu'il y a un corps distinct de commis. Il y a une trésorerie organisée et établie comme telle, qui se rémunère et se régit elle-même. Le moment semble venu d'agir de notre propre initiative. Au lieu de se demander ce qu'on fait en Grande-Bretagne ou ce que nous avons fait dans le passé, nous devrions procéder comme nous avons fait au sujet des vêtements et des articles d'équipement des services armés, des mesures prises pour assurer des engins de guerre. Le soldat canadien a droit à ce que l'intelligence et l'ingéniosité des Canadiens peuvent lui procurer de mieux, et le même principe devrait s'étendre aux préparations et médicaments pharmaceutiques dont ont besoin les unités combattantes et qui devraient être les meilleurs possibles.

L'établissement du corps dentaire a beaucoup contribué à relever l'état de santé et de bien-être dans nos services combattants sans rien ajouter aux dépenses officielles, et j'estime que l'établissement d'un corps pharmaceutique qui serait à la disposition des trois armes de nos forces combattantes permettrait de mettre à contribution l'adresse, les connaissances et l'habileté que nous possédons et aiderait aussi par conséquent à réduire d'autant les dépenses. S'imagine-t-on qu'il soit possible de procurer des services pharmaceutiques distincts, des dépôts, des moyens de transport et de distribution, chaque service étant administré séparément, à aussi bon compte et aussi efficacement que s'il s'agissait d'un corps centralisé sous la même direction, comme l'est lui-même le corps dentaire?

Je sais, et l'adjoint parlementaire aurait pu en faire mention, que dès le mois de mai de cette année un ordre courant a été adopté qui couvre en partie les représentations que je viens de formuler aujourd'hui. L'Ordre courant n° 4444 de l'Armée canadienne, du 6 mai 1944, est ainsi conçu:

1. Il est essentiel d'établir des normes au sujet des qualités requises des pharmaciens, officiers et hommes de troupe, qui peuvent avoir la garde des stupéfiants ou autres drogues dangereuses ou les administrer. Cette prescription s'applique surtout au personnel suppléant en

l'absence de pharmaciens dans tous les hôpitaux militaires et les salles d'inspection médicale.

2. Voici donc les normes à appliquer:

a) Tous les membres de l'armée canadienne (active) employés comme pharmaciens ou préparateurs devront être dûment diplômés en pharmacie d'une université ou d'une école de pharmacie reconnue.

b) Le personnel ayant qualité pour faire partie des groupes B et C en vertu des "Instructions concernant les épreuves de métier et les taux de solde, pharmaciens et préparateurs" peuvent être employés comme adjoints, lorsque l'établissement le permet.

3. Les membres non compétents du personnel doivent donc être remplacés immédiatement par des personnes compétentes en conformité des dispositions ci-dessus.

4. Cet ordre abroge les autres instructions émises au sujet des qualités requises des pharmaciens.

Je signale à votre attention que cet ordre, le premier du genre, ne date que du 6 mai 1944, après plus de quatre ans de guerre.

L'aviation est moins liée par les précédents. Règle générale, elle est plus en éveil et plus prête à se rendre compte de la valeur et de la nécessité d'assurer à ses membres les meilleurs services pharmaceutiques et autres. Après avoir reçu certaines représentations, ses chefs ont pris des mesures propres à fournir à nos aviateurs les services d'hommes compétents en matière de produits pharmaceutiques et de drogues. Dans une lettre du 20 juillet 1944, le chef de l'état-major de l'air déclare au président de l'Association canadienne des pharmaciens:

Au sujet de votre lettre du 12 juillet 1944, les renseignements suivants peuvent vous être utiles.

a) Environ 80 pharmaciens diplômés sont employés en leur qualité professionnelle dans le C.A.R.C. Tous les hôpitaux du C.A.R.C., comprenant trente lits ou plus, comportent l'emploi de pharmaciens diplômés.

b) Les grades détenus par les pharmaciens, à quelques exceptions près, varient de celui de sergent à celui de sous-officier breveté de 1re classe. Récemment on a créé des postes d'officiers brevetés pour les pharmaciens employés dans les hôpitaux du C.A.R.C. de 150 lits ou plus.

c) Une division de la pharmacie a été établie dans la division des Services de Santé de l'Aviation. Deux officiers, du grade de lieutenant de section et d'officier pilote, en ont la direction et relèvent du directeur du Service de Santé de l'Aviation en ce qui a trait aux normes de pratique pharmaceutique dans le C.A.R.C. Ces deux officiers sont des pharmaciens diplômés.

d) Tous les sous-officiers pharmaciens dans le C.A.R.C. sont rangés dans le groupement le plus élevé de cette profession et, en conséquence, ils reçoivent un supplément de 75c par jour du fait de leur grade.

On n'est pas allé assez loin. La profession de la pharmacie, et aussi les pharmaciens consultés parmi ceux qui sont dans les forces armées, sont d'avis qu'ils pourraient servir le Canada et les forces combattantes de façon efficace et économique si on établissait un service de pharmaciens. Je crois que le moment est venu de donner suite à l'opinion désintéressée et réfléchie d'hommes qui sont le mieux en état de se prononcer sur cette question. Malheureusement ma santé ne m'a pas permis de prendre part à la dernière guerre non plus qu'à la guerre actuelle, mais il y a des honorables députés qui l'ont fait. Je me demande si certains d'entre eux ont constaté ce que je vais leur mentionner. Un ancien combattant de deux guerres antérieures qui est maintenant pharmacien m'écrit dans les termes suivants,—mais pour des raisons bien évidentes je n'aimerais pas dévoiler son nom:

On a établi à Ottawa des centaines de règlements concernant la vente des drogues dangereuses, tels les stupéfiants, le phénobarbital, les sulfamidés, et même l'hydrate de méthyle pour servir à des fins civiles, mais on permet à ceux qui n'ont qu'une formation rudimentaire de les mettre à la disposition de la crème de la population. Le militaire n'a-t-il pas droit à autant de protection que le civil?

Quand le médecin se rend sur la ligne de feu, c'est le sergent qui fait la visite des malades, quelles que soient ses connaissances. J'ai avalé des numéros neuf sur l'ordre de ces vendeurs de papier; j'ai ingurgité des aromates d'ammoniaque qui m'ont été administrés par des personnes également incompétentes.

Un autre pharmacien qui est dans l'armée écrit ce qui suit:

Ici, au camp, dans la S.I.M...

Je pense qu'il s'agit de la salle d'inspection médicale.

...on livre les médicaments pour le rhume et les autres médicaments dans de vieilles bouteilles de Coca-Cola et de whiskey qui ne portent aucune étiquette. Il me semble que des gens ayant les connaissances voulues pour faire ce travail devraient se trouver dans ces endroits à la place de ceux qui n'ont aucune formation.

Il y a moins d'un mois, je causais avec un pharmacien diplômé qui est en congé, chez lui, à Calgary. Je l'ai interrogé au sujet de cet aspect particulier de la vie dans l'armée. Or, il m'a dit que dans un centre médical, à Montréal, où les membres de l'armée peuvent se présenter pour y être traités, le préposé au dispensaire n'était pas un homme ayant les connaissances voulues, ni un pharmacien diplômé. Je cite ses paroles:

J'y ai passé un mois, et comme il était plus ancien que moi, je l'ai aidé.

Un autre diplômé de l'Université d'Alberta, ayant le grade de bachelier en pharmacie, a obtenu du Service sélectif un sursis d'un an et demi pour terminer son cours de pharmacie afin d'être plus utile à l'armée, à la marine ou à l'aviation, quel que soit le cas. Or, que lui est-il arrivé? On lui a dit qu'il n'y avait pas d'avenir pour lui comme pharmacien de l'armée ou de la marine et qu'il ferait mieux de s'adresser à un autre service

militaire. Il se rendit à l'établissement naval de Cornwallis et, en dépit de tous ses efforts pour permuter de l'artillerie au service pharmaceutique de la marine, on lui a dit péremptoirement de rester où il était, sinon il prendrait la mer comme matelot breveté. Dans le même établissement se trouvait un de ses amis, un étudiant qui avait obtenu la médaille d'or en pharmacie en sa dernière année à l'université et qui était infirmier adjoint à l'infirmerie navale, prenant ses ordres et instructions d'un supérieur n'ayant reçu aucune formation pharmaceutique, diplômé d'aucune école de pharmacie et qui ne serait jamais autorisé à bénéficier de la formation reçue dans la marine pour vendre des remèdes dans la vie civile. Ce lauréat prenait donc ses instructions et ses ordres de cet autre qui était son supérieur dans le service.

A cause de cette façon d'agir, nous nous trouverons donc en face de deux problèmes quand il s'agira de s'occuper du rétablissement civil de ces hommes. Le jeune pharmacien diplômé perdra intérêt dans sa profession parce qu'on ne lui a pas fourni l'occasion de la pratiquer. D'un autre côté, vous avez un comptable ou un commis de bureau agissant comme pharmacien et administrant des remèdes à nos héros alors qu'on ne lui permettrait jamais de vendre des remèdes dans une pharmacie du Canada. Voilà non seulement un gaspillage de talents, mais une façon condamnable de causer un tort réel aux jeunes gens pleins d'enthousiasme qui désirent servir leur pays au mieux de leurs aptitudes.

Je pourrais fournir bien d'autres exemples dont on m'a fait part. J'espère que, dans sa réponse, l'adjoint parlementaire mettra le comité au courant de la situation et justifiera les raisons qu'on invoque à l'encontre d'une proposition qui me semble juste, raisonnable et pratique et qui donne la priorité aux connaissances scientifiques, au talent et à l'habileté, plutôt qu'à l'ancienneté et aux traditions.

L'association pharmaceutique a recommandé aux ministres des trois armes l'établissement d'un service canadien de pharmacie, ayant son quartier général à Ottawa et dirigé par un colonel relevant directement de l'adjudant général,—comme dans le cas du corps dentaire. Le service devait se composer en outre de trois directeurs adjoints remplissant les fonctions d'agents de liaison l'un avec l'armée, le deuxième avec la marine et le dernier avec l'aviation. Nous pourrions sûrement bénéficier de l'expérience d'hommes de science, d'hommes possédant des aptitudes commerciales et d'hommes, enfin qui, à la dure école de la vie ont appris à servir le public, à le servir véritablement et selon les données de la science. Je reste convaincu qu'à cette époque de médicaments compliqués, il se trouve des médecins au pays pour apprécier à leur juste valeur les services des pharmaciens militaires et pour appuyer leur requête et celle de la profession, visant l'établissement d'un corps pharmaceutique. Je crois que la population intelligente et sérieuse de notre pays, exigera qu'un service jugé convenable pour les marins et les soldats d'il y a quarante, cinquante, soixante ou soixante-dix ans passés ne convient plus à nos soldats, marins et aviateurs modernes.

M. ABBOTT: Le chef de l'opposition a soulevé la même question l'autre soir et je porterai les observations de l'honorable député à l'attention des officiers du ministère. Je me crois tenu de lui signaler que, cependant, les représentations dont il vient de parler ont fait l objet d'un examen sérieux et l'on a jugé qu'un service de pharmacie n'a pas sa raison d'être, que la proposition n'est pas d'ordre pratique, puisque, semble-t-il, les effectifs en cause ne justifieraient pas le maintien d'un service distinct. D'après les dossiers, tout le personnel, tant au Canada qu'outre-mer, comprend moins de trois cents pharmaciens diplômés. Ces services furent formés après une étude approfondie des besoins de l'armée canadienne. On n'ignore pas que plusieurs pharmaciens compétents ont reçu leur brevet d'officier. Au fait, un de mes vieux amis, avec qui j'ai fréquenté l'école, il y a déjà bien longtemps, est stationné outre-mer depuis 1939. Il y est pharmacien et major. Toutefois, il a été décidé qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de raisons suffisantes pour expliquer l'organisation d'un service spécial. Cependant, le conseil ne manque pas d'utilité, car, bien que nous touchions au terme du conflit actuel, il est possible que nous nous engagions dans un autre. Je crains qu'il ne soit trop tard, maintenant, pour former un service de pharmacie et on m'informe que la décision prise à ce sujet est presque définitive.

M. JOHNSTON (Bow-River): En quoi pourrait-on le comparer au service dentaire?

M. ABBOTT: Je n'ai pas ce renseignement, mais je suis convaincu que le nombre des dentistes est beaucoup plus élevé que celui des pharmaciens.

Le chef de l'opposition m'a posé une autre question, il y a quelques jours, au sujet du programme du Gouvernement en ce qui concerne les quartiers pour militaires mariés. Après enquête, je m'aperçois que les quartiers de ce genre sont très peu nombreux au Canada. On en avait tout d'abord construit à Halifax, Québec, Kingston, Toronto, Camp-

Borden, London, Winnipeg, Calgary et Esquimalt, mais, dans bien des cas, il est devenu nécessaire d'en utiliser une certaine partie pour loger les officiers et les soldats de l'active. Pour ce qui est de notre programme à ce sujet, le voici: pendant la guerre actuelle, nous n'avons pas, d'une façon générale, entrepris la construction de quartiers pour militaires mariés à cause de la rareté des matériaux et de la main-d'œuvre. J'ignore ce qu'on décidera de faire à l'avenir.

Une seule autre question pendant que j'ai la parole. L'honorable député de Yale m'a demandé de faire une déclaration au sujet des congés agricoles.

Le comité sait probablement qu'il y a maintenant trois sortes de congés agricoles: premièrement, le congé de commisération; deuxièmement, le congé pour aider à la production de porcs, de bœuf et de laitages, troisièmement, le congé pour les semailles et la moisson. Peut-être ferais-je bien de donner un aperçu des conditions qui régissent ces trois sortes de congés.

Premièrement, le congé de commisération. Pour obtenir sans solde ni allocations un congé agricole de commisération qui est accordé aux fins de travailler sur des fermes qui sont la propriété de membres de la famille immédiate d'un soldat, alors que le refus du congé causerait de grands embarras, le militaire doit en faire la demande par écrit à son commandant qui, après enquête, l'envoie avec sa recommandation à l'officier général commandant ou au commandant du district, lequel peut autoriser un congé pour la durée qu'il juge convenable mais qui ne doit toutefois pas dépasser six mois. Sous réserve des exigences du service, les mêmes officiers peuvent accorder des prolongations pour des périodes ne dépassant pas six mois, selon qu'ils le jugent à propos. Lorsqu'on le juge nécessaire ou opportun, on peut recourir, en vue de faire enquête sur les déclarations soumises au nom du soldat, aux services du Bureau du service sélectif (mobilisation), du conseil d'administration des allocations familiales supplémentaires ou de tout organisme auxiliaire provincial, municipal ou civique.

M. SENN: Le quartier général renverse-t-il parfois la décision du commandant?

M. ABBOTT: Je ne puis répondre de mémoire à la question, mais je puis me renseigner. Les décisions sont généralement prises par le commandant du district.

M. SENN: Oui, je le comprends.

M. ABBOTT: Puis il y a un autre genre de congé agricole, celui pour la production de porcs, de bœuf et de denrées laitières. Pour pouvoir obtenir ce congé-là qui est accordé sans solde ni allocations, le soldat doit en faire la demande par écrit à son commandant et on suit la ligne de conduite suivie dans le cas du congé agricole de commisération qui a déjà été indiqué. Il est accordé à tout soldat inapte à faire partie des troupes de renfort, y compris les militaires revenus d'outre-mer en congé de roulement, qui de l'avis de l'officier général commandant, du commandant du district ou de son commandant sera en mesure d'aider à la production de porc, de laitages et de bœuf, et ce congé est surtout accordé aux soldats qui ont déjà accompli ce genre de travail. Le soldat n'a pas besoin d'être parent du propriétaire de la ferme ou de l'entreprise en question.

Finalement il y a le congé des semailles et des récoltes, qui est accordé également sans solde ni allocations aux militaires dont on peut se dispenser aux fins des semailles et des récoltes et des travaux du printemps et d'automne, pourvu que le soldat en question ait de l'expérience sur la ferme. La demande écrite doit être présentée par le soldat à son commandant qui, après enquête, l'envoie, accompagnée de ses commentaires à l'officier général commandant ou au commandant du district intéressé, qui peut autoriser le congé pour une durée d'au plus deux mois et peut aussi exiger tous les renseignements qu'il juge à propos avant de l'accorder.

Voilà les trois sortes de congés agricoles.

M. SENN: Après qu'un soldat est parti outre-mer, lui est-il jamais accordé un congé pour motifs de commisération ou pour l'une des autres raisons?

M. ABBOTT: Un soldat peut être renvoyé au pays pour des raisons de commisération, et si je ne me trompe, je crois que ces raisons comprennent le congé agricole à titre de commisération. Naturellement il se peut qu'on se renseigne plus minutieusement dans le cas d'un soldat outre-mer que d'un autre ici, mais il est possible que le congé de commisération soit accordé à un soldat d'outre-mer.

M. SENN: Il doit quand même en faire la demande à son commandant d'outre-mer?

M. ABBOTT: Certainement et le cas est étudié par les autorités militaires d'outre-mer.

M. FAIR: Y a-t-il quelque méthode à suivre permettant d'abréger le temps requis pour obtenir un congé? Il me semble que les autorités militaires et les fonctionnaires du Service sélectif prennent un temps considérable pour accorder un congé ou pour décider s'ils peuvent l'accorder. Nous sommes main-

tenant au printemps et un certain nombre de militaires devraient être en congé et ils ne le sont pas encore.

M. ABBOTT: Autant que je sache, aucune méthode spéciale n'est en voie d'être élaborée. On a donné instruction de s'occuper de ces demandes avec la plus grande diligence possible, car on se rend compte que la saison est venue où l'on a besoin des hommes qui peuvent obtenir un congé pour les semailles. J'imagine que la même remarque s'applique à la nouvelle catégorie de congés en vue d'aider la production laitière.

M. FAIR: J'ai encore une autre question à poser. Le Gouvernement verra-t-il à prendre les mesures nécessaires afin que les militaires qui ont présenté à leurs commandants une demande de congé et sont passés dans un autre camp au Canada, à quelques centaines de milles peut-être de leur domicile, avant que le congé sollicité leur ait été accordé, n'aient pas à acquitter leur transport sur les trains?

M. SENN: Je désire insister sur ce point car je sais pertinemment que certains hommes ont été transférés à d'autres camps. Pour une raison ou pour une autre, leurs demandes ont été laissées de côté et il leur a fallu beaucoup de temps pour en préparer de nouvelles. On a eu de la difficulté à faire parvenir ces hommes chez eux en temps utile.

M. ABBOTT: Je verrai à faire part de ces observations aux autorités du ministère.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'ai reçu dernièrement plusieurs demandes concernant les congés aux cultivateurs. L'adjoint parlementaire nous a rappelé qu'il existait trois catégories de congés accordés aux jeunes gens des forces armées pour le travail sur des fermes. Dans presque tous les cas, cependant, il semble y avoir quelque échappatoire. Ainsi on n'accorde des congés qu'à ceux dont les services ne sont pas indispensables. J'ignore s'il s'agit d'une attitude systématique, mais dans bien des cas, lorsque de jeunes cultivateurs sollicitent un congé, on leur dit bien ouvertement qu'ils peuvent être plus utiles dans l'armée que dans l'agriculture.

L'adjoint parlementaire devrait savoir que parfois les officiers qui dirigent les camps où des demandes sont présentées, refusent d'accorder des congés pour travaux agricoles. Je n'irai pas jusqu'à dire que les commandants agissent toujours ainsi. Dans certains cas, avant même que ces jeunes gens aient eu le temps de s'entretenir avec le commandant, on les a dissuadés de faire une demande. Puis, dès qu'ils demandent un congé agricole, ils sont aussitôt envoyés à quelque autre camp.

Il est évident que celui qui agit ainsi le fait en vue d'une fin déterminée, c'est-à-dire en vue de soustraire ces jeunes gens à ce milieu avant que l'on puisse exercer une pression pour obtenir un congé agricole. On m'a signalé quelques cas de ce genre. Je ne les récapitulerai pas tous car, à l'heure actuelle, on enquête en cette matière. Je tiens à reconnaître, du reste, que le ministère a fait preuve de bonne volonté en s'efforçant d'approfondir cette question.

Dans certains cas, cependant, des jeunes gens se sont adressés aux officiers de leurs camps, surtout dans l'Ouest,—et je songe en particulier à la ville de Calgary,—et on leur a dit tout simplement: "Nous avons besoin de vous dans l'armée et c'est là que vous irez; rien ne vous sert de demander un congé agricole, car si votre père n'est pas en mesure d'exploiter sa ferme, il ferait mieux de la vendre".

A mon avis, ce n'est pas du tout ce que veut le Gouvernement. L'armée peut soutenir qu'on demande tant d'hommes par district et qu'elle ne peut les trouver ailleurs que sur les fermes. L'un des fonctionnaires de la Commission de mobilisation me disait d'un ton sec: "Ottawa nous demande de trouver tant d'hommes pour l'armée, 25,000 peut-être. Vous savez aussi bien que moi que nous avons recruté presque tous ceux qu'il est possible de trouver au pays, à l'exception des jeunes cultivateurs. Si Ottawa nous demande de recruter 25,000 hommes dans ce district militaire ou dans cette partie du pays, voulez-vous nous dire où nous allons les prendre, si nous n'allons pas les chercher sur les fermes?" Et tant qu'on demandera à ces gens de trouver 25,000 hommes, ils nous diront qu'ils devront les prendre là où ils se trouvent.

Pour ce qui est de l'armée, il se peut qu'on ait à faire face à une tâche impossible. On leur demande de trouver des renforts pour l'armée. Ils doivent aller chercher ces renforts là où ils se trouvent, c'est-à-dire sur les fermes.

L'adjoint parlementaire vient de nous dire qu'on accorde un congé aux militaires ne pouvant pas servir de renforts afin qu'ils puissent s'adonner à la production du bœuf et du porc. Si ces militaires portent l'uniforme, que ce soit dans l'armée de la défense territoriale ou dans celle du service général, ils peuvent servir de renforts.

M. ABBOTT: Je voulais parler de ceux qui, par suite de leur aptitude physique, de leur formation ou de tout autre motif semblable, sont placés dans une catégorie qui

est pas susceptible de fournir des renforts. S'il s'agit de troupes de lignes de communication, très bien.

M. JOHNSTON (Bow-River): Prenons le cas d'un jeune homme de l'armée territoriale qui est placé dans la catégorie A-1. Les services de ce jeune homme sont peut-être requis sur la ferme. Il est peut-être fils unique.

M. ABBOTT: Il a droit à un congé de commisération, mais non à celui que nous accordons en vue d'aider à l'industrie laitière et à la production du porc et du bœuf.

M. JOHNSTON (Bow-River): Si j'ai bonne mémoire, il y avait une condition relative au congé que peut obtenir le jeune homme. De quelle catégorie s'agit-il?

M. ABBOTT: Du congé en vue d'aider à l'industrie laitière et à la production du bœuf et du porc. Il ne lui est pas nécessaire pour cela d'être cultivateur ou d'être parent de la personne qui l'emploie. On peut supposer qu'il n'obtiendrait pas de congé s'il ne possédait pas quelque expérience des travaux agricoles. Mais, et c'est ce qui distingue ce genre de congé des deux autres, il n'est pas nécessaire qu'il soit parent du cultivateur qui l'emploie ou qu'il lui soit allié de quelque façon. Il suffit qu'on le juge capable d'accomplir le genre de travail en cause. Il faut naturellement qu'il ne possède pas l'aptitude physique ni la formation lui permettant de faire partie des renforts pour outre-mer. Il nous faut fournir un certain nombre de renforts à même les hommes appartenant à la catégorie voulue. Cela passe avant tout, y compris l'aide à l'industrie laitière et à la production du porc et du bœuf.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je suis d'accord avec l'adjoint parlementaire. Je suis de ceux qui trouvent que l'armée devrait avoir toute priorité. Mais je conviens aussi avec le ministre de l'Agriculture qui disait à la dernière session qu'il fallait protéger le cultivateur.

M. ABBOTT: Je ferai observer à l'honorable député, s'il me permet de l'interrompre, qu'il ne faut pas confondre dans la discussion la conduite adoptée par les commissions de mobilisation et les congés accordés aux militaires déjà dans l'armée. On m'a appris que les représentants militaires dans les commissions de mobilisation, lesquelles sont sous la direction du Service sélectif du ministère du Travail, ont reçu les instructions de ne pas s'opposer à ces sortes de congés accordés aux cultivateurs. On constatera, je pense, que bien peu nombreux sont aujourd'hui les cultivateurs que le Service sélectif appelle, s'ils optent pour l'exemption. Dans bien des cas, des cultivateurs se sont enrôlés et sont parfaitement satisfaits de rester dans l'armée. Mais lorsqu'on les désigne pour aller servir outre-mer, ils demandent un congé agricole. Le comité comprendra qu'il faut user de beaucoup de discrétion dans l'octroi de congés de cette sorte, vu les circonstances.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je sais que les commissions de mobilisation ont été saisies de quelques-unes de ces questions.

M. ABBOTT: De tous les cas d'appel militaire.

M. JOHNSTON (Bow-River): Oui, et ces cas relèvent nécessairement du ministère du Travail. Mais parfois l'armée et les commissions de mobilisation se partagent la responsabilité. Je songe au cas d'un jeune homme revêtu de l'uniforme. Il a adressé sa demande à la commission de mobilisation du Service sélectif, dont le président était le juge en chef Harvey, d'Edmonton. On a tout fait pour le dissuader de prendre un congé agricole. Lorsqu'il lui a fallu saisir le commandant de sa demande, il n'a pu même l'atteindre. Les cas de ce genre sont nombreux. Si la production doit s'élever au niveau que demande le ministre de l'Agriculture, surtout dans l'Ouest canadien, il faut écouter les requêtes de ces jeunes gens. Le ministère peut très bien, au moyen de règlements qu'il édicte, leur accorder des congés agricoles de commisération, mais si les autorités militaires peuvent passer outre, et si les jeunes gens qui formulent une demande doivent être transférés dans quelque autre camp, les cultivateurs de l'Ouest manqueront de main-d'œuvre, au printemps. L'adjoint parlementaire devrait pousser plus loin son enquête sur l'attitude que prennent les autorités militaires et les commissions de mobilisation du Service sélectif en transférant ces hommes en vitesse et en ne leur permettant pas de retourner à l'agriculture.

M. ABBOTT: Je m'enquerrai de la chose.

M. SENN: Avant de clore la discussion, je désirerais savoir si les commandants reçoivent des instructions à cet égard?

M. ABBOTT: Exactement. Des instructions ont été publiées au sujet de ce congé et d'autres instructions l'avaient été antérieurement au sujet des deux autres genres de congés.

M. SENN: Les instructions obligent-elles, ou le commandant peut-il, à sa discrétion, accorder ou refuser le congé? C'est ce que je me demande.

M. ABBOTT: En matière de congé de commisération, il ne peut y avoir d'obligation, car il faut user de discrétion. En d'autres termes,

le commandant, ou le commandant de district doit prendre connaissance des circonstances et user de discrétion pour décider si le congé est justifié.

M. SENN: Dans le cas où une demande est bien fondée, y a-t-il obligation de suivre les instructions?

M. ABBOTT: Dans ce cas, le commandant général du district...

M. SENN: En est-il de même pour le congé en vue de la récolte et des semailles.

M. ABBOTT: Il en est ainsi pour le congé en vue de la récolte et des semailles, mais je n'en suis pas sûr en ce qui concerne le nouveau genre de congé. C'est nouveau, et je ne m'en suis pas assuré. Il en est certainement ainsi des congés de commisération et de récolte et de semailles.

M. SENN: J'invite l'adjoint parlementaire à y regarder de nouveau, car je doute que les instructions aient un caractère obligatoire.

M. ABBOTT: Je dis que la chose n'est pas obligatoire, je suis certain que les congés de commisération, de récolte et de semence ne le sont pas. Je suis convaincu que la question est laissée à la discrétion du commandant du district. Quant aux autres, je ne saurais dire. Le ministre de l'Agriculture me dit que le même principe s'applique dans le cas de ce nouveau genre de congé; c'est laissé à la discrétion du commandant.

M. McGARRY: J'aimerais faire quelques observations au sujet des crédits du ministère de la Défense nationale, mais tout d'abord je féliciterai l'adjoint parlementaire de son exposé éloquent et clair. Il s'est révélé un digne adjoint d'un digne ministre. Naturellement, il a d'excellentes choses à nous dire et ces choses sont toujours faciles à raconter. On les accepte d'ordinaire avec bonne grâce. Cependant, si ce n'était du travail efficace accompli par le ministre qui jusqu'à tout récemment dirigeait le ministère de la Défense nationale, et de l'excellent travail accompli par son successeur, l'adjoint parlementaire n'aurait pas de si belles choses à nous dire.

Je me contenterai de quelques observations au sujet des crédits et je relèverai tout d'abord certaines remarques faites en comité vendredi soir dernier relativement aux mesures suffisantes et appropriées qui s'imposent à l'égard de nos anciens combattants, revenus à la suite de leur service de guerre atteints malheureusement de maladies et de blessures mentales. L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a été le premier à parler de cette question, je crois,—et je suis certain qu'il est convaincu que tous les honorables députés partagent ses sentiments de

compassion et de sollicitude à l'endroit de ces malades et désirent qu'on fournisse les locaux appropriés pour ces cas. Cependant, je suis porté à croire que lui-même tout aussi bien que moi et les autres honorables membres ne possédaient pas alors tous les renseignements disponibles quant aux mesures prises pour venir en aide à ceux qui à cause des horreurs et des misères qu'ils ont endurées pendant ce conflit sont atteints d'une infirmité qui demande plus de compassion que le sont ceux qui sont atteints de toute autre maladie. Je mentionne cela, parce qu'en écoutant l'honorable député, on serait porté à croire qu'on ne pourvoyait pas aux soins requis dans ces cas. Le ministre des Affaires des anciens combattants,—et je pense que cette question aurait été plus à sa place lors de l'étude de ses crédits,— a renseigné non seulement l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud, mais aussi d'autres honorables députés et moi-même. Je suis convaincu qu'un grand nombre d'entre nous n'étions pas au courant des moyens qu'on y trouve maintenant, et nous ne connaissions pas grand'chose au programme arrêté en vue d'accroître ces moyens, et qui est déjà en voie d'exécution.

Je voudrais ici dire un mot d'un passage de la discussion dont a parlé l'honorable député senior d'Halifax relativement à l'hôpital de la Nouvelle-Ecosse. Je connais moi-même un peu cet hôpital, car j'ai eu de nombreuses relations avec cette institution. Il m'est arrivé d'y envoyer des malades et je m'y suis rendu plusieurs fois. L'hôpital de la Nouvelle-Ecosse est muni de tous les moyens voulus pour le traitement des cas de névrose ou de neurasthénie que l'on pourrait trouver dans toute autre institution pour le traitement des mêmes cas. On y trouve toutes les méthodes de thérapie. Les traitements à l'insuline, l'électrothérapie, l'hydrothérapie, la thérapie professionnelle, la thermothérapie et les méthodes récréatives. Je le répète, on y trouve tous les moyens qu'offrent les hôpitaux qui s'occupent du traitement de ces cas. Comme l'a dit l'honorable député, ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'on y trouve des déments. Cependant, on ne peut pas dire que l'hôpital de la Nouvelle-Ecosse soit un asile d'aliénés. Il y a quelques années on le tenait pour un hôpital de détenus. Aujourd'hui, c'est plus que cela; je connais des gens de ma circonscription qui, croyant qu'ils étaient fatigués de travailler ou qu'ils avaient le cerveau épuisé, ont librement consenti à aller suivre un traitement dans cet hôpital. Dans tous les cas, à la suite des méthodes de thérapie appliquées individuellement ou collectivement, sur l'avis des médecins, les résultats ont été satisfaisants et

durables. Donc, jusqu'à ce que nous possédions de tels hôpitaux spécialement affectés au traitement de pareils cas, ceux de la Nouvelle-Ecosse peuvent fort bien continuer à traiter ces maladies mentales. De fait, depuis le début de la guerre, ils ont traité avec grand succès 325 cas de maladie mentale de membres de l'armée, de la marine et de l'aviation. Quant à la question d'avoir des personnes saines d'esprit dans les mêmes hôpitaux, chaque malade admis est placé dans la même salle que ceux qui souffrent de la même maladie, selon le diagnostic et le pronostic. J'ai donc toutes raisons de croire que les malades, civils ou militaires, qui réclament traitement pour quelque maladie mentale que ce soit, peuvent être traités de façon très satisfaisante dans les hôpitaux de la Nouvelle-Ecosse. Quand on s'occupera de la démobilisation, il est hors de doute que le besoin de ces hôpitaux spéciaux augmentera. Mais, tant que nous aurons un ministre des Affaires des anciens combattants aussi compatissant et aussi généreusement disposé envers toutes les recommandations qu'il reçoit; aussi longtemps que nous aurons à la tête un aussi éminent psychologue que le major Chisholm, si bien au courant de la médecine et des maladies mentales comme des questions administratives; aussi longtemps que nous jouirons de la coopération empressée de toutes les provinces, je crois que les malheureux qui ont besoin d'être soignés peuvent être assurés, avec leurs amis, qu'on mettra à leur disposition tous les moyens voulus.

Mais, il est une autre question qu'on a soulevée vendredi dernier et que j'aimerais traiter brièvement. L'honorable député de Fort-William a insisté fortement auprès de l'adjoint parlementaire pour qu'on libère les jeunes gens qui voudraient travailler sur les fermes. Je me joins à l'honorable député en sollicitant pour ces hommes soit un congé prolongé soit leur libération de l'armée. Je suis étonné de voir qu'on n'ait rien dit en faveur des fils de pêcheurs quand on a parlé de libération de l'armée ou de congé prolongé. Ce sont pourtant des producteurs bien essentiels et la pêche, surtout la pêche côtière, est un métier très dangereux. D'ordinaire, ces hommes ont une barque à moteur. La pêche côtière ne se fait pas par un homme seul; il en faut deux par bateau. Dans ma circonscription, je compte à la douzaine des hommes avancés en âge qui ont fait de la pêche la carrière de toute leur vie. Ils possèdent les bateaux et tous les agrès nécessaires. Plusieurs d'entre eux ont passé l'hiver dans des hangars froids à réparer et à peinturer leurs barques ainsi qu'à mettre leurs agrès en état pour le printemps. Mais, aujourd'hui, à moins que leurs fils n'obtiennent leur libération ou du moins des congés prolongés, un bon nombre devront laisser leurs bateaux à l'ancre. Je soutiens que ce n'est pas justice. J'invite l'adjoint parlementaire, le ministre du Travail et toutes les personnes en cause à étudier la question avec beaucoup de soin. En fait de production, le pêcheur ne le cède en rien à l'agriculteur et il me semble que, pour ce qui est de la libération de ses fils, il devrait jouir des mêmes avantages que lui ou que tout autre producteur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. d'ANJOU: Monsieur le président, comme toujours, je désire établir bien clairement ma position au sujet des crédits de guerre actuellement sous discussion en cette Chambre.

On nous demande de voter deux milliards pour continuer notre participation irraisonnée et sans limite à la présente guerre. Sur cette somme d'argent fantastique, près d'un milliard sera encore donné cette année en pur cadeau, en tribut à l'Angleterre. Je reviendrai sur ce sujet au cours de mes remarques.

Pour être logique et rester conséquent avec l'attitude que j'ai tenue depuis toujours sur les crédits militaires, je condamne, avec toute la force et l'énergie dont je suis capable, la demande du Gouvernement de lui voter encore des milliards pour des œuvres de mort et de destruction. La banqueroute est aux portes du Canada et le Gouvernement continue néanmoins de saigner à blanc notre pays au profit de l'Angleterre et des infâmes profiteurs de guerre, qui accumulent des fortunes colossales et scandaleuses, pendant que des milliers et des milliers de jeunes Canadiens meurent sur des champs de bataille étrangers pour la protection d'intérêts qui ne sont pas les nôtres.

Tant que la guerre servira la cupidité des vautours de la finance internationale, elle se prolongera et la boucherie qui ensanglante le monde continuera sans aucun répit pour les populations atteintes par le présent conflit. Ce à quoi je m'oppose dans la présente résolution, c'est aux sommes demandées pour continuer notre participation à la guerre, et à l'octroi d'un nouveau cadeau à la Grande-Bretagne.

Suivant sa détestable habitude, le Gouvernement nous présente des résolutions qu'il embrouille à plaisir. Il le fait dans l'unique but de mettre en contradiction ceux qui ont le courage de combattre son infâme politique de guerre.

Monsieur le président, comme je l'ai fait depuis le commencement de la présente guerre, je dénonce le plus fortement possible le cadeau à l'Empire britannique contenu dans la présente résolution. Ce tribut annuel payé à l'Angleterre démontre bien que nous sommes toujours à sa remorque. Pourquoi faire des cadeaux à un pays cent fois plus riche que nous, pendant que la misère noire règne en maîtresse dans certaines parties de notre pays? Dans mon comté, il existe plusieurs jeunes colonies où la population souffre de bien des maux et manque souventes fois du nécessaire. Au lieu de faire des largesses à un pays à qui nous ne devons rien, si ce n'est le pardon chrétien, le Gouvernement ferait beaucoup mieux de voir à soulager ceux qui souffrent dans notre pays. Tout pour l'Angleterre et rien pour le Canada, c'est la devise du Gouvernement, qui pense sans cesse à la Grande-Bretagne et oublie qu'il existe un bien beau pays, qui s'appelle le Canada et que je reconnais comme mon seul pays, mon unique patrie.

L'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, au nom de son ministre et du Gouvernement, a déclaré que les soldats, aviateurs et marins iraient combattre au Japon et qu'ils y iraient volontairement. Je crains, monsieur le président, que ce ne soit qu'une promesse électorale. Pendant vingt-cinq ans, surtout au cours des dernières élections de mars 1940, nous en avons entendu de ces solennelles promesses et de ces engagements sacrés que l'on n'a pas hésité à violer depuis les élections.

En ce qui me concerne, je crois que si le Gouvernement est sincère il fera une chose immédiatement: il abrogera la loi de conscription. S'il ne le fait pas, nous sommes en droit de craindre que ce qui s'est produit depuis 1940 puisse se reproduire. On a promis que l'application de la loi de conscription cesserait dès que les hostilités se termineraient en Europe. Malheureusement, elles ne sont pas encore terminées, et Dieu sait quand elles se termineront.

S'il faut en croire les journaux, les pertes canadiennes sont élevées de ce temps-ci. Hier soir, j'écoutais à la radio un rapport disant que l'Allemagne résistait très fortement dans le cœur du pays et que les armées canadiennes s'y battaient. Quand nous consultons les communiqués publiés tous les jours, nous y lisons: Tué au combat, tué au combat.

Je crains que le Gouvernement continue non seulement à envoyer les conscrits de l'autre côté, mais qu'il ne se contente pas de volontaires pour la guerre du Japon.

Maintenant, je désire attirer l'attention du Gouvernement sur ce qui se passe dans mon

comté. Je me souviens qu'en 1917 et en 1918, alors que j'avais l'honneur, comme aujourd'hui, de représenter le comté de Rimouski, le gouvernement du temps, dont faisait partie le bras droit du premier ministre actuel (M. Mackenzie King), l'honorable ministre des Mines (M. Crerar), avait envoyé une armée de membres de la prévôté dans le comté de Rimouski, afin de pourchasser les fils de cultivateurs jusque dans les forêts les plus reculées du comté. J'ai dénoncé cette méthode odieuse à cette époque, et plusieurs députés qui siègent actuellement du côté du Gouvernement l'ont dénoncée comme moi. C'était odieux du temps du gouvernement d'union et cela l'est d'autant plus de la part d'un gouvernement libéral. Actuellement, les membres de la prévôté vont dans le comté de Rimouski dans tous les rangs, dans toutes les paroisses et ils vont même la nuit enfoncer les portes pour tâcher de trouver les jeunes conscrits qui ont négligé de se présenter aux camps militaires,—ce sont des fils de cultivateurs, en majorité. Lorsqu'on peut les trouver, on leur met les menottes et on les conduit à la prison de Rimouski. Après les avoir gardés quelques heures en prison, on les conduit à Valcartier et, de là, on les embarque à bord de navires à destination de l'Europe.

Eh bien! ce que j'ai dénoncé en 1917 et en 1918, je le dénonce aujourd'hui. La chose est encore plus odieuse de la part d'un gouvernement qui s'est fait le champion anti-conscriptionniste dans le pays, et surtout dans la province de Québec, durant vingt-cinq ans.

Je me souviens qu'en 1917 et en 1918, on a compté jusqu'à 150 fils de cultivateurs dans la prison de Rimouski. Grâce à mon intervention dans cette Chambre, bien qu'alors ce n'était pas un gouvernement libéral qui était au pouvoir mais un gouvernement d'union, j'ai obtenu la libération de ces 150 fils de cultivateurs, qui avaient été jetés en prison parce qu'ils étaient des insoumis, disait-on, comme ceux que l'on traite d'insoumis et de déserteurs aujourd'hui.

Monsieur le président, je demande de nouveau l'abrogation immédiate de la loi de conscription. Non seulement je veux que l'on cesse de pourchasser ceux qui tombent sous le coup de la loi de conscription, pour les envoyer outre-mer, mais je demande de plus que les fils de cultivateurs, ainsi que les cultivateurs et les aides-cultivateurs, qui sont actuellement dans les camps d'instruction militaire au Canada, soient définitivement libérés de l'armée.

Maintenant, monsieur le président, pour l'édification des partisans du Gouvernement, je me permettrai de vous donner lecture d'une circulaire que j'ai en main, énumérant les promesses faites par le premier ministre et

par un de ses collègues, feu le très honorable M. Lapointe, concernant la conscription et notre participation aux guerres de l'Empire. Voici ce que disait M. Mackenzie King sur la conscription—et cet imprimé a été publié par l'organisation libérale, qui a ses bureaux à Ottawa:

Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'aussi longtemps que le présent gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée.

M. Lapointe, pour sa part, déclarait ceci:

Je crois être fidèle à ma conception de l'unité canadienne en affirmant que je combattrai toujours cette politique "de conscription"; que je ne ferais pas partie d'un gouvernement qui l'adopterait; bien plus, pleinement conscient de ma responsabilité envers la population du Canada, j'affirme que je combattrai tout gouvernement qui mettrait la conscription en vigueur.

Et, relativement à la participation, voici ce que le premier ministre déclare;

Un fait stratégique ressort avec netteté: le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans, j'exprimais, dans cette enceinte, l'avis qu'il est extrêmement douteux qu'aucun des dominions britanniques envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe. Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous, celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire face à l'énorme fardeau de la dette nationale, de préparer la défense du Canada et d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure que nous le permettent nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins; nous devons donc, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre vaquer aux affaires de notre pays et essayer de sauver l'Europe et l'Asie.

M. Lapointe déclare plus tard:

Je partage l'avis exprimé hier par le premier ministre et par le chef de l'opposition, avis que M. Bruce de l'Australie a aussi fait sien, c'est-à-dire que le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires, et que nous ne prendrions pas le bon moyen d'aider nos alliés si nous adoptions cette méthode. Nous aurions besoin des hommes ici et, en tout cas, c'est le Parlement qui en décidera.

(Extraits des débats de la Chambre des communes des 30 et 31 mars 1939.)

M. FAUTEUX: Monsieur le président, l'honorable député de Rimouski me permet-il de lui poser quelques questions?

M. d'ANJOU: Certainement.

M. FAUTEUX: Est-ce que j'ai bien compris que tous ces fils de cultivateurs, qui ont été arrêtés dans le comté de l'honorable député de Rimouski, l'ont été parce qu'ils n'avaient pas fait de service militaire et que, par la suite, on les avait envoyés outre-mer à cause de cela?

M. d'ANJOU: C'étaient des conscrits.

M. FAUTEUX: Est-ce que j'ai bien compris que ces jeunes gens n'avaient pas fait leur service militaire, bien qu'ils aient été appelés à le faire?

M. d'ANJOU: Oui. Je dis à l'honorable député que c'étaient des conscrits; ils ne s'étaient pas présentés pour faire leur service militaire.

M. LALONDE: C'est une autre affaire, ce n'est pas la même chose.

M. FAUTEUX: Si vous voulez me le permettre, monsieur le président, la deuxième question que je désire poser à l'honorable député de Rimouski est la suivante: est-ce que les fils de cultivateurs qu'il vient de mentionner et qui ont été envoyés outre-mer avaient fait une demande pour être exemptés du service militaire comme fils de cultivateurs?

M. d'ANJOU: Non, ils ne l'avaient pas fait. Mais c'est justement pour la même raison que l'on condamnait le gouvernement d'union, je l'ai dit tout à l'heure, et c'est bien facile à comprendre quand on veut s'en donner la peine. J'ai parlé d'insoumis; des insoumis, ce sont généralement ceux qui ne répondent pas à l'appel. On désapprouvait cette façon d'agir du gouvernement en 1917 et 1918; alors, je me demande pourquoi on l'approuverait maintenant.

M. FAUTEUX: Ils n'étaient pas exemptés, en 1917 et en 1918.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! Je demande à ceux qui parlent de bien vouloir s'adresser au président d'abord.

M. d'ANJOU: Je comprends, monsieur le président, mais ils sont deux ou trois qui me parlent en même temps, comme s'il y avait deux ou trois présidents en Chambre; alors, à qui puis-je m'adresser?

C'est justement ce qui est arrivé en 1917 et en 1918. L'honorable député de Sainte-Marie n'était pas à la Chambre à ce moment-là; l'honorable député de Labelle (M. Lalonde) non plus; mais je me souviens qu'il y avait alors des députés qui le sont encore aujourd'hui.

M. FAUTEUX: En 1917 et 1918, monsieur le président, les fils de cultivateurs n'étaient pas exemptés par la loi.

Des VOIX: Oui.

M. d'ANJOU: Oui, monsieur, ils l'étaient, et nous avions même un tribunal d'exemption

chez nous. Ce qui était un crime pour le gouvernement d'union est un crime plus atroce et plus outrageant sous un régime libéral qui nous a promis depuis vingt-cinq ans que jamais la conscription ne serait imposée au pays.

(Traduction)

M. ABBOTT: Je regrette que l'honorable représentant de Lake-Centre qui a exprimé des doutes quant au zèle que l'on mettait à rechercher les déserteurs, ne comprenne pas le français, parce que, s'il avait entendu l'honorable représentant de Rimouski (M. d'Anjou) raconter en termes poignants comment la prison de Rimouski est remplie de déserteurs, il aurait certes changé d'opinion.

M. EMMERSON: Je regrette de ne pas avoir été à mon siège vendredi lorsque l'honorable représentant de Kootenay-Ouest a soulevé la question des infirmières canadiennes qui se sont enrôlées dans les forces sud-africaines. Les honorables députés se rappelleront qu'en 1941, par suite d'une pénurie d'infirmières dans les forces sud-africaines, le gouvernement de l'Afrique du Sud entama des négociations en vue d'obtenir des infirmières canadiennes et le représentant de l'Afrique du Sud au Canada en enrôla trois cents chez nous avec le concours du ministère de la Défense nationale. Les conditions de l'enrôlement étaient énoncées dans un document qui fut soumis à toutes les jeunes filles qui offrirent leurs services,—il y était question de la durée de l'enrôlement, de la solde et de certaines autres conditions.

On se rappellera qu'à ce moment-là, quantité de jeunes filles désiraient s'enrôler et, jusqu'au milieu de 1940, plusieurs attendaient encore l'occasion de s'enrôler dans le service des infirmières du Canada. Lorsqu'elles prirent du service dans les forces sud-africaines, on leur donna lecture des conditions de l'enrôlement qui leur étaient soumises, et bien qu'elles sussent qu'elles toucheraient une solde inférieure à celle des infirmières en service dans les forces canadiennes, la rédaction du document n'était pas très claire et elles ne comprirent pas que les conditions de l'enrôlement différaient de celles des forces du Canada. Elles pensaient recevoir là-bas les rations et le logement en plus de leur solde, mais arrivées là, elles constatèrent qu'il n'en était pas ainsi. Ce fut, naturellement, un vif désappointement, pour certaines surtout qui avaient des charges de famille. On doit se rappeler qu'on avait dit à ces jeunes filles qu'elles devaient se munir d'assez d'équipement pour leur durer deux ans, vu la difficulté de se procurer des uniformes en Afrique du Sud. La plupart durent donc s'acheter des uniformes pour une valeur de 300 dollars ou plus, alors que leur allocation vestimentaire n'était que de $150. Aussi plusieurs d'entre elles durent-elles emprunter et s'engager à rembourser leur dette par voie de délégation de solde. Naturellement, celles qui devaient déléguer leurs soldes à leurs familles constatèrent, une fois rendues là-bas, qu'il ne leur restait plus rien, à cause des déductions pour la pension, le logement et aussi, je pense, le blanchissage. La durée de l'enrôlement devait être d'un an avec faculté de renouveler l'engagement. Nous devons savoir gré au gouvernement de l'Afrique du Sud pour cette raison-ci. Un certain nombre de ces jeunes filles, bien qu'enrôlées pour un an, ont été réformées pour pouvoir se marier avant la fin de l'année. Quelques-unes sont revenues, mais celles qui sont restées pour une deuxième année ont obtenu une augmentation de solde, ce qui était encore loin, cependant, d'atteindre le chiffre de ce que reçoivent les infirmières canadiennes dans les forces armées du Canada.

J'ai cru utile de faire cette mise au point, bien que, naturellement, cela ne serve à rien. Ce qui me frappe le plus et ce que je voudrais signaler, c'est, comme l'a dit l'honorable représentant de Kootenay-Ouest, la question des gratifications à accorder à ces infirmières qui sont revenues et qui ont été licenciées. Le représentant de l'Afrique du Sud à Ottawa, me dit qu'il n'a pas été question d'accorder des gratifications aux infirmières canadiennes qui ont fait du service dans son pays. Il se peut simplement qu'on ne l'ait pas mis au courant de la question des gratifications. A tout événement, nos infirmières, qu'elles aient fait du service au Canada, en Afrique du Sud ou dans toutes autres forces armées du Commonwealth, ont droit à des gratifications aux termes des lois canadiennes, mais, cela va sans dire, déduction faite de toute gratification payée par d'autres gouvernements. Mais notre ministère de la Défense nationale ne verse pas de gratifications maintenant parce qu'il attend de savoir ce que ces autres gouvernements paieront. Il se peut qu'à cet égard il n'y ait pas de mesure législative.

M. GRAYDON: Certaines de ces jeunes filles ont été transférées de l'Afrique du Sud au front d'Italie, n'est-ce pas?

M. EMMERSON: Elles font encore partie de l'armée territoriale sud-africaine, mais elles servent dans le nord avec les unités sud-africaines. D'autres sont rentrées au Canada et ont obtenu leur libération et certaines se sont enrôlées dans le service de santé de l'armée canadienne.

M. GRAYDON: Par conséquent, celles qui sont en Italie font réellement partie des unités sud-africaines?

M. EMMERSON: Pas nécessairement. Sauf erreur, celles qui ont servi en Afrique du Nord ne sont pas sorties de ce continent. Il est possible qu'elles soient allées en Italie avec les forces sud-africaines, mais je n'en suis pas sûr. Je sais que certaines sont parties vers le nord avec ces forces et ont servi une couple d'années en Cyrénaïque.

M. GRAYDON: Je sais qu'une infirmière de ma localité était à Pietermaritzburg, en Afrique du Sud, qu'elle a été transférée en Italie et qu'elle y est encore, sauf erreur.

M. EMMERSON: C'est possible. Notre ministre de la Défense nationale devrait se mettre en communication aussitôt que possible avec les autorités intéressées, afin que des gratifications puissent être envoyées à ces infirmières qui n'ont pas été trop payées quand elles ont servi là-bas.

Je désire aussi signaler, en ce qui concerne les équipages aériens, la ligne de conduite que le Gouvernement a annoncée. Un grand nombre de membres de nos équipages aériens, ceux en particulier qui ont été diplômés au cours de l'année dernière, sont placés dans la réserve et ne peuvent être appelés à l'armée. J'estime que tous les honorables députés conviennent que c'est une bonne façon d'agir. Je veux signaler la position des pilotes civils qui, en 1940, alors que nous commencions à mettre en œuvre le programme de formation de l'Empire, se sont empressés de prendre du service. Ces hommes qui avaient appris à voler à leurs propres frais furent employés comme pilotes civils et pilotes instructeurs dans nos écoles élémentaires et écoles d'observation. Or on est à fermer ces écoles et ces hommes n'ont pas droit à une priorité d'emploi, mais sont susceptibles d'être appelés par l'armée, et je proteste contre cet état de chose. Ces hommes qui ont rendu service en enseignant à nos pilotes dont plusieurs sont versés dans la réserve, rentrent dans la vie civile, ne font plus partie du service et sont susceptibles d'être appelés par l'armée. Je préconise énergiquement une modification du règlement, s'il est tel que je le crois. On ne m'a mis au courant de cette question que tout dernièrement et autant que je sache ces pilotes des services civils sont susceptibles d'être appelés. L'adjoint parlementaire pourrait-il me fournir quelques renseignements à ce sujet et me dire si je me trompe.

M. ABBOTT: Je ne sais pas. Cette question ne relève pas d'abord du ministère de la Défense nationale mais seulement du Service sélectif national. Nous réquisitionnons du ministère du Travail un certain nombre d'hommes chaque mois et on nous les fournit.

Quant à la question des infirmières de l'Afrique du Sud, j'ai dit à l'honorable député de Kootenay-Ouest la semaine dernière que je veillerais à ce que ses observations soient portées à l'attention du ministre ainsi que du ministère. On le fait actuellement. Je ne puis pas répondre d'une manière plus précise qu'en affirmant que la question fait le sujet d'une étude des plus sérieuses de la part des autorités appropriées dans le but de la régler.

M. GRAYDON: Il leur semble certainement qu'on les traite avec injustice.

M. ABBOTT: Sans doute. Beaucoup de gens ont la même impression.

M. GRAYDON: Ce n'est pas précisément une réponse.

M. ABBOTT: Non, mais vous ne vous attendez pas à ce que je me prononce moi-même sur cette question, n'est-ce pas?

M. GRAYDON: Je commence à attendre moins de vous.

M. ABBOTT: Vous avez raison en cela.

(Texte)

M. RAYMOND: Monsieur le président, avant de formuler les observations que je désire faire au sujet de la résolution présentement à l'étude, je désire relever une allusion de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) à mon égard.

L'honorable député a déclaré que je n'avais pas voté contre la loi de mobilisation des ressources humaines et nationales, bien qu'il ait déjà été démontré dans cette Chambre, comme en fait foi le journal officiel des *Débats* (voir page 952 du hansard, 1940) que le vote pris au cours de la discussion de cette loi fut un vote sur une décision de l'Orateur.

Eh bien! cette fois, je vais lui répondre par le témoignage de son bon ami l'honorable député de Gaspé (M. Roy), dont il n'osera pas, je crois, mettre en doute la véracité. Voici ce qu'il disait dans un interview paru dans *L'Action Catholique* du 9 août 1940:

> Parlant de la dernière session, M. Sasseville Roy a déclaré qu'il avait essayé de défendre les opinions de ses concitoyens sans fanatisme. Il a souligné qu'aucun vote n'avait été pris sur le bill de mobilisation et qu'il ne fallait pas interpréter comme le sentiment de la Chambre le vote qui fut pris pendant la discussion sur une décision de l'Orateur. De l'avis de la grande majorité des députés, l'Orateur avait alors raison et il était bien difficile de voter contre lui.

Que pense l'honorable député de Québec-Montmorency du témoignage de son ami l'ho-

norable député de Gaspé, qui dit qu'aucun vote n'a été pris sur le bill de mobilisation?

Toutefois, comme il y eut un vote sur une décision de l'Orateur, la Chambre a intérêt à savoir ce que l'honorable député de Québec-Montmorency répliquait à son ami l'honorable député de Gaspé. Dans *L'Action Catholique* du 10 août 1940, sous le titre: "Monsieur LaCroix accuse M. Roy d'avoir fui lors du vote", voici ce que disait le député de Québec-Montmorency:

> Je crois que M. Roy aurait été mieux de vous dire franchement qu'il ne trouvait pas les portes de la Chambre assez grandes pour en sortir le plus rapidement possible et s'abstenir de voter, afin de ne pas déplaire à son chef, M. Hanson. D'ailleurs, cela a été remarqué par toute la députation et a provoqué l'hilarité générale, car M. Roy est sorti au moment précis où le vote était pour se donner.

Je laisse, pour le moment, à la méditation respective de ces deux honorables députés leurs propres déclarations.

La résolution qui fait l'objet de la présente la résolution qui fait l'objet de la présente discussion n'est qu'une procédure préliminaire à la présentation d'un projet de loi qui sera soumis à notre approbation. Toutefois, la résolution indique en termes généraux l'usage que l'on entend faire de la somme de deux milliards que nous serons appelés à voter, et j'entends exposer mes vues, dès maintenant, à ce sujet.

Selon la résolution, la somme de deux milliards servira, entre autres choses, à défrayer les dépenses pour la conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada.

Après l'effort de guerre exagéré et ruineux pour notre pays, disproportionné à nos moyens, supérieur à celui des autres pays intéressés, et la tournure actuelle des événements, le contribuable canadien aurait pu s'attendre à une diminution notable de ce chef.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi.

Quelle est la situation présente sur le théâtre de la guerre?

D'abord en Europe:—Tout le monde s'accorde à dire que la fin des hostilités est proche, même très proche. Les pays qui avaient été envahis par l'ennemi ont été presque totalement libérés. L'Allemagne, à son tour, est envahie de toutes parts. C'est la déroute générale—avec la conséquence que, du côté de l'ennemi, il y a une armée réduite, affaiblie, privée des moyens de production qu'elle utilisait dans les pays sous sa domination, et du côté des Alliés, il y a en Europe même une augmentation des usines de production pour fins de guerre, de nouvelles armées constituées avec la population de la Belgique et de la France libérées, désireuses de prendre leur revanche.

Cependant, on maintient les mêmes effectifs canadiens outre-mer, on continue d'appeler à l'entraînement au Canada de nouvelles recrues, on refuse des sursis aux fils de cultivateurs, on paralyse la production industrielle et agricole, et notre population en souffre.

Je n'hésite pas à dire que l'on devrait suspendre immédiatement l'appel des hommes à l'entraînement—le Canada n'est sûrement pas en danger présentement—et à plus forte raison suspendre la loi de conscription pour service outre-mer. Qu'on libère graduellement nos soldats outre-mer et qu'on les remplace par ceux des pays libérés.

On parle de les garder, même après la guerre finie, pour faire la police de l'Europe. C'est inconcevable! Après cinq ans et demi de guerre, nous n'en aurions pas encore fait assez? Je m'y oppose absolument.

Que l'on ne vienne plus nous dire que nous nous sommes battus ou que nous nous battons pour la civilisation, pour le respect des traités, pour protéger l'intégrité territoriale des petites nations. Après la violation de tous les traités par la Russie, depuis septembre 1939, pour s'emparer du territoire des petits pays voisins, après la persécution exercée par la Russie dans les pays baltes et le massacre de milliers de Polonais, après la violation de la Charte de l'Atlantique avec l'assentiment de M. Churchill, nous ne pouvons plus douter des motifs de guerre. Le massacre des Polonais par les Allemands était un acte de barbarie, mais je ne puis admettre que le massacre des Polonais par les Russes soit un acte de civilisation.

Actuellement, en Europe, on fait des compromis aux dépens des petites nations pour le partage des sphères d'influence entre la Russie et la Grande-Bretagne, et l'on nous demande de continuer encore nos sacrifices de toutes sortes!

Que l'on contribue à soulager les populations affamées, très bien, mais que l'on se ruine pour assurer la domination matérielle d'un pays plutôt que d'un autre, aux dépens de petits pays, je n'en suis pas.

Passons au théâtre de la guerre en Asie, contre le Japon. A l'issue de la conférence de Québec, en septembre dernier, M. Churchill a déclaré que M. Mackenzie King avait réclamé pour le Canada une part dans la participation à la guerre contre le Japon. Je ne comprends pas cette ambition du premier ministre de vouloir que le Canada se batte sur toutes les mers, partout dans les airs et partout sur terre où il y a guerre, et ce, au prix de la ruine de son pays.

Je suis en faveur de protéger nos côtes sur le Pacifique, mais je m'oppose à ce que l'on

envoie nos forces armées combattre à des milliers de milles en Asie, où nous n'avons aucun intérêt à protéger.

Pourquoi enverrions-nous nos soldats se battre en Asie?

Pas parce que l'on en a besoin. Actuellement, les Japonais sont sur la défensive et les alliés gagnent constamment du terrain, sans l'appui de nos effectifs.

L'adjoint parlementaire pour le service de l'armée (M. Abbott) m'a informé l'autre jour que nous n'avions présentement que quelques spécialistes engagés dans le combat contre le Japon.

Or, quand on considère la population des pays directement intéressés dans le conflit asiatique, savoir: la Chine, 500 millions, les Indes, 400 millions, les Etats-Unis, 140 millions, la France, 40 millions, la Grande-Bretagne, 45 millions, l'Australie, 6 millions, et la Russie, qui vient de mettre fin au traité de neutralité avec le Japon, 180 millions; en tout 1,300 millions, contre une population japonaise inférieure à 100 millions, on se demande pourquoi le Canada, avec une population de 11 millions et demi, ambitionnerait encore d'augmenter son effort de guerre en allant défendre les intérêts des autres dans les eaux du Pacifique.

Est-ce que notre effort de guerre n'est pas assez considérable? On se vante qu'il dépasse, toute proportion gardée, celui de tout autre pays. Il en résulte que le contribuable canadien est lourdement taxé.

Le bulletin mensuel de la Banque Royale du Canada, février 1943, disait:

Notre impôt sur le revenu est le plus élevé qui soit au monde pour plusieurs catégories de revenus.

Voici maintenant ce que le bulletin mensuel de la même banque, numéro de février 1945, publiait:

Il est intéressant de comparer l'impôt sur le revenu au Canada et aux Etats-Unis, deux pays voisins tellement semblables sous le rapport de l'économie et du niveau d'existence. Les chiffres ci-dessous, compilés en décembre par le *Financial Post*, s'appliquent à un homme marié sans personnes à sa charge, pour l'année 1944:

Revenu brut	Canada	Etats-Unis	Pourcentage d'impôts de plus au Canada qu'aux Etats-Unis
$2,000	$ 329	$ 130	153%
3,000	732	360	103%
5,000	1,628	850	92%
10,000	4,262	2,400	78%

Et quels intérêts avons-nous à protéger, en Asie? Aucun. Nous n'avons aucune possession à défendre ou à reprendre. Les Etats-Unis sont intéressés à reprendre possession des Philippines et à s'assurer des bases navales; la France est intéressée à reprendre l'Indo-Chine; la Grande-Bretagne est intéressée à déloger les Japonais de Singapour et de Hong-Kong pour rétablir son commerce asiatique. Que ces pays défendent leurs intérêts. Ce n'est pas à nous de le faire. D'après la résolution, une partie de la somme de deux milliards ira en cadeau aux Nations Unies sous la forme d'aide mutuelle aux nations.

Je me suis toujours opposé aux cadeaux annuels faits à la Grande-Bretagne seule, d'abord, puis ensuite partagés dans une faible proportion avec deux ou trois autres nations, dont la Russie particulièrement.

Mais, cette année, nous avons des raisons additionnelles de nous y opposer.

La principale préoccupation de l'Angleterre est son commerce d'après-guerre. Je cite quelques extraits de journaux à l'appui. D'abord, le *Citizen* du 30 mai 1944 disait ce qui suit:

(Traduction)

Citizen, 30 mai 1944.—Les usines britanniques projettent d'exporter des automobiles prochainement

Londres, 30 mai.—Les manufacturiers britanniques d'automobiles s'attendent que le gouvernement leur permette de commencer à fabriquer un certain nombre d'automobiles en vue de l'exportation, surtout sur les marchés coloniaux, au cours des quelques prochaines semaines, a déclaré aujourd'hui le *Daily Mail*.

Le journal ajoute que la puissance de ces voitures sera de dix ou douze chevaux et leur prix d'environ $1,000.

Ensuite, le *Star* du 19 octobre 1944:

Le Grande-Bretagne inaugure une campagne commerciale

Londre, 19 octobre.—Des centaines de voyageurs de commerce, à la recherche de marchés mondiaux pour l'après-guerre, ont déjà quitté la Grande-Bretagne avec l'aide du Gouvernement pour inaugurer dans le monde entier une campagne en vue de stimuler l'achat des produits britanniques, a déclaré aujourd'hui le *Daily Express*.

D'après cette nouvelle, M. Harcourt Johnstone, secrétaire du département du commerce d'outre-mer, aurait déclaré que le Gouvernement coupait court aux formalités administratives pour hâter le départ des envoyés et que les fabricants britanniques obtenaient leurs passeports et visas moins de trois semaines après les avoir demandés.

M. Johnstone a déclaré que, dans les efforts pour la conquête des marchés mondiaux, la Grande-Bretagne "ne sera pas laissée à l'écart".

(Texte)

Pendant que nous donnons nos produits, l'Angleterre songe à vendre les siens dans le monde entier. En certains milieux, on avait prétendu que ces cadeaux faciliteraient notre commerce d'exportation avec l'Angleterre après la guerre.

Eh bien! voici ce que déclaraient récemment des représentants du Royaume-Uni. Je cite le *Financial Post* du 6 janvier 1945:

(Traduction)

Cependant lorsque Lord Keynes et d'autres autorités britanniques sont venus ici récemment, ils ont déclaré clairement que le Royaume-Uni était tout à fait disposé à adopter une attitude ombrageuse dans ses relations commerciales futures avec les pays du dollar ou les pays à monnaie "forte" comme le Canada.

En somme la Grande-Bretagne déclare: "En dehors de l'assistance que vous nous apportez à titre gratuit ou à titre d'aide mutuelle, nous sommes résolus, à l'avenir, à subvenir nous-mêmes à nos besoins commerciaux. Nous nous passerons des denrées canadiennes plutôt que de nous endetter ou d'accepter à crédit vos produits excédentaires".

(Texte)

Ces faits se passent de commentaires. L'Angleterre est prête à recevoir des produits canadiens pourvu qu'on les lui donne en cadeaux. Quant à les acheter, elle songe plutôt à se les procurer ailleurs.

Voilà les conséquences de notre générosité sans bornes, qui nous conduit à la ruine.

La Russie, de son côté, a bénéficié aussi de notre loi d'aide mutuelle, jusqu'à concurrence d'environ 25 millions, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1944. Je n'ai pas de chiffres pour l'année qui vient de s'écouler.

Comme je le disais il y a un moment, je me suis toujours opposé aux cadeaux faits à la Grande-Bretagne et aux autres nations alliées. Cette année, je formule mon opposition avec plus de force, parce que faire cadeau à l'Angleterre, c'est l'aider à développer son commerce à nos dépens; faire cadeau à la Russie, c'est devenir le complice des cruautés et des injustices commises à l'égard de la Pologne et des petits pays voisins.

Nous n'avons pas le droit de taxer le contribuable canadien pour aider la Russie à s'enrichir de nouveaux territoires, à étendre sa domination sur l'Europe et à tenir en esclavage de petites nations qui réclament à bon droit leur liberté.

M. LALONDE: Monsieur le président, je ne peux passer sous silence les remarques de l'honorable député de Rimouski (M. d'Anjou) au sujet des fils de cultivateurs. Quelques minutes me suffiront pour mettre les choses au point, afin que le comité ne soit pas sous l'impression que nous avons été maltraités au sujet des sursis accordés aux fils de cultivateurs. Si je comprends bien l'argument de mon honorable ami, il s'oppose à ce que les membres de la prévôté, ou les policieurs militaires, recherchent les délinquants et les déserteurs. Je ne comprends pas la mentalité de mon honorable ami, qui s'oppose à ce que le Gouvernement et l'autorité militaire fassent observer la loi. Si ces pauvres jeunes

gens, soit qu'ils aient été mal conseillés ou qu'ils aient été ignorants des faits, n'ont pas demandé de sursis et sont devenus des hors la loi, malgré toute la sympathie que j'ai à leur endroit, il me semble que les policiers ont le devoir de faire observer la loi. D'un autre côté, mon expérience personnelle m'oblige à affirmer que, dans mon district, tous les cultivateurs *bona fide* qui ont demandé un sursis pour l'instruction militaire et qui ont suivi avec scrupule les exigences de la loi, n'ont pas eu de difficulté à obtenir un sursis. Il a suffi à ces jeunes gens de signer un affidavit devant notaire établissant leur bonne foi et l'importance de leur ferme. Je puis affirmer qu'il n'y a qu'une très faible proportion de ces jeunes gens qui n'ont pas obtenu de sursis pour l'instruction militaire.

M. FAUTEUX: Peut-être est-ce parce qu'ils avaient été bien conseillés.

M. LALONDE: Ou plutôt, peut-être ceux qui se plaignent avaient-ils été mal conseillés.

Quoi qu'il en soit, je désire rendre hommage à l'honorable ministre du Travail (M. Mitchell) et à son département, ainsi qu'au registraire du district de Montréal. En autant que je suis concerné, monsieur le président, je dois féliciter ces messieurs, car ils ont donné justice aux cultivateurs du comté de Labelle. Tous et chacun des cultivateurs de bonne foi qui ont pris la peine, comme on dit dans le peuple, de se "déplacer les pieds" et de ne pas compter sur le voisin pour obtenir une exemption, ont obtenu un sursis et ils sont encore sur la ferme, où ils travaillent à l'effort de guerre.

Des DÉPUTÉS: Très bien!

M. LALONDE: Je ne sais pas comment les choses se sont passées dans le comté de Rimouski, et je n'en parle pas. Mais ce qui me surprend, c'est de voir l'honorable député de Rimouski se lever pour la défense de ces jeunes gens qui sont des hors la loi. Cette attitude me surprend énormément. Je crois que si l'honorable député de Rimouski, qui est mon aîné dans cette Chambre et à qui je dois tout le respect qui lui est dû, veut aller au fond des choses, il verra que, dans chaque cas où un jeune délinquant a eu des difficultés, ce n'est pas la faute de l'honorable ministre du Travail ni du Gouvernement, mais bien la faute de ce pauvre jeune homme, qui n'a pas su suivre les prescriptions de la loi.

Le deuxième point que je désire soulever, c'est l'exemption de certains cultivateurs actuellement dans l'armée. L'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale voudra prendre en note—et ce n'est pas une critique défavorable que je fais—que le

ministère de la Défense nationale devrait nommer un officier de liaison auquel nous puissions nous adresser, nous, les députés, qui recevons de nombreuses demandes de jeunes soldats qui se prétendent utiles sur la ferme ou dans les industries essentielles et qui désirent sortir de l'armée. Aujourd'hui, il nous faut adresser nos demandes au ministre de la Défense nationale (M. McNaughton), qui, naturellement, est surchargé de travail, ou il nous faut nous adresser au commandant du district militaire. Les demandes, je le dis en toute sincérité, ne semblent pas recevoir toute l'attention qu'elles méritent.

Dans mon comté, comme dans tous les autres, certains cultivateurs se sont engagés volontairement. Ils ont voulu, en toute liberté, servir leur pays. Aujourd'hui, à cause d'une situation extraordinaire,—par exemple, la mort d'un père, la disparition d'un frère ou l'augmentation de leur capital,—ils veulent revenir sur la ferme. Je suis obligé d'avouer que parfois il est quasi impossible d'obtenir des sursis. Je demande à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale dans cette Chambre, qui a conduit le débat avec tant de doigté et de tact, qu'il propose au ministre de la Défense nationale d'établir, entre les ministres et nous-mêmes, les députés, et même les civils qui font des demandes semblables, un organisme de liaison. Je crois que cela faciliterait notre tâche et donnerait plus entière justice aux jeunes soldats qui, aujourd'hui, dans quelques cas, seraient plus utiles sur la terre que dans l'armée.

(Traduction)

M. MACDONALD (Halifax): Je félicite l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, de la revue qu'il nous a faite des activités de l'armée canadienne pour l'an dernier. L'exposé est complet à tout point de vue. Les Canadiens se sentiront toujours fiers de la participation de nos forces armées dans l'invasion de la Normandie et dans les opérations du jour J. Les divisions canadiennes ont eu les lignes les plus difficiles à tenir le long de la côte. Elles ont constitué le flanc gauche des armées alliées, la charnière de toute la ligne. Nous savons maintenant que le succès de tout le plan de la bataille a reposé sur la persistance des troupes canadiennes à conserver leurs positions devant les fortes divisions allemandes. Dans la suite, les divisions canadiennes ont été au moins cinq mois de presque toutes les batailles, et l'histoire révélera que durant cette période ont eu lieu les rencontres décisives qui réglèrent le sort des hordes allemandes en Europe occidentale. Au cours de ces cinq mois, nos troupes ont dû absorber un grand nombre de renforts. Ces renforts étaient présents à la poussée de Falaise, dont Eisenhower a pu dire que chaque grain de poussière était un diamant et chaque pied de terrain valait dix milles ailleurs. Ces troupes ont pris part au déblayage de l'estuaire de la Seine, à la prise de flanc de la ville de Rouen, au siège et à la prise finale d'importants points de la Manche. Vint ensuite la grande bataille de l'Escaut, le déblayage de l'estuaire et l'ouverture du port d'Anvers à la navigation alliée. Le feld-maréchal Montgomery a dit que ces opérations sont autant de merveilles de toute la campagne du front occidental.

C'est un bel hommage rendu à la formation et à l'esprit des hommes, tant des bataillons primitifs que des unités de renfort, qui ont été assignés au nord-ouest de l'Europe. Ce n'est pas par accident que, le moment venu de traverser le Rhin et de pénétrer en territoire allemand, l'armée canadienne se soit encore trouvée au flanc gauche pivotant de la ligne alliée. L'offensive du Rhin a été déclenchée, je crois, le 6 février, et dès le 15 suivant, le major George Fielding Eliot, peut-être le plus célèbre commentateur militaire des Etats-Unis, rendait hommage au bon travail de la première armée canadienne.

Sous la rubrique "Le Canadien fait du bon travail", le major Eliot s'exprime ainsi:

> Le moment est peut-être opportun de signaler que le général Crerar et son état-major de la première armée canadienne se sont acquittés, avec beaucoup d'adresse et avec une précision de bons ouvriers, de toutes les tâches qui leur ont été dévolues. Lui et son armée ont acquis une profonde expérience des opérations en terrains saturés d'eau, surtout dans la campagne menée dans l'estuaire de l'Escaut.
>
> La première armée canadienne peut se plaindre avec raison d'avoir eu, à cause des hasards de la guerre, plus que sa part des "'sales besognes", mais elle s'est bien acquittée de toutes ses tâches, tout comme de celle-ci.

Les journaux du soir rapportent que les troupes canadiennes ont coupé du gros des forces allemandes les grandes villes d'Amsterdam, de la Haye, de Rotterdam et d'Utrecht.

Quant à nos troupes d'Italie, elles ont livré une lutte longue, âpre et dure. Elles comptent dans leurs rangs plusieurs des soldats les plus aguerris et les plus expérimentés des armées alliées. Elles ont livré des combats ardus, mais elles ont rempli avec un entier succès toutes les missions qui leur ont été confiées. Des jeunes gens qui ont servi sur ce théâtre de guerre et qui sont de retour en Nouvelle-Ecosse m'ont parlé de l'ennui des patrouilles et de l'isolement dont souffrirent les pelotons d'infanterie et les autres unités ou détachements. Ces hommes combattaient loin de leur foyer sur un terrain très difficile.

Ils ont pris les montagnes d'assaut, je le répète, et c'est littéralement vrai. Ces jeunes gens me disent qu'ils semblaient se trouver toujours dans une situation permettant aux Allemands de les épier de positions plus élevées. De célèbres militaires ont loué le travail de nos soldats en Italie. L'avenir dira de quelle valeur ils ont été pour la cause alliée et je suis sûr que le rôle qu'ils ont joué sera digne des meilleures traditions de l'armée canadienne et de notre pays.

Il est une autre question sur laquelle je tiens à attirer l'attention du ministère de la Défense nationale. Avant la déclaration de la guerre, un grand nombre de jeunes Canadiens se sont enrôlés dans l'armée permanente anglaise. Quelques-uns d'entre eux ont quitté le Canada parce qu'ils ne pouvaient pas alors trouver d'emploi convenable; d'autres sont partis dans un esprit d'aventure et avec le désir de voir le monde. Ces jeunes gens se battaient déjà en 1939 et plusieurs furent évacués de Dunkerque. Certains d'entre eux étaient partis de la circonscription d'Halifax et la plupart s'enrôlèrent dans le régiment de Manchester. Les survivants ont continué de se battre en Europe, en Afrique et en Asie.

Après plus de cinq ans de combat, plusieurs commencent à manifester le désir d'être transférés à l'armée canadienne. Plusieurs comptent revenir finalement au Canada soit pour profiter, si possible, de notre plan de rétablissement, soit pour continuer leurs études. La plupart étaient d'âge collégial quand ils sont partis. On a discuté leur cas avec le War Office anglais et voici la réponse qu'on a donnée dans le cas de ceux qui m'intéressent: comme ils font partie de l'armée permanente, ils ne peuvent obtenir actuellement leur permutation. S'ils s'étaient simplement enrôlés pour la durée de la guerre, il n'y aurait vraisemblablement pas d'obstacle ou de difficulté à leur transfert à l'armée canadienne.

En tout cas, la difficulté provient de ce qu'ils font partie de l'armée permanente et les règlements britanniques actuels ne permettent pas leur permutation. Vu les progrès de la guerre qui, de l'avis de tous je crois, touche à sa fin, j'invite le ministère à s'aboucher avec le War Office pour obtenir que ces jeunes gens aient le droit de permuter outremer à l'armée canadienne. De la sorte, ils pourraient sans doute, le moment venu, jouir de tous les avantages de notre programme de rétablissement.

Voyant le ministre des Affaires des anciens combattants à son siège, j'en profite pour aborder un autre sujet dont je l'ai maintes fois entretenu et sur lequel je veux revenir ce soir. Il s'agit des membres de notre marine marchande. Depuis deux ans, ils ont fait l'objet de nombreux débats. Certains d'entre eux sont venus me voir de temps à autre, cherchant à savoir dans quelle mesure ils pourraient bénéficier de notre vaste programme de rétablissement.

Plusieurs d'entre eux servent en haute mer ou dans nos eaux limitrophes depuis deux, trois, quatre et même cinq ans. Personne, je crois, n'oserait nier les risques de leur profession. J'ai sous la main certaines statistiques qui me sont parvenues ce matin et que je voudrais signaler au comité pour bien faire saisir les dangers auxquels ces hommes sont exposés et pour les opposer aux statistiques comparatives fournies l'autre jour par le ministre des Services navals relativement aux membres de notre marine de guerre.

D'après les renseignements fournis par le ministère des Transports, il se trouve au registre central du ministère 59,648 fiches de marins marchands canadiens, actifs ou non actifs. Au 1er avril 1945, le nombre des certificats émis était de 39,308. A la même date, on portait manquants ou présumés morts à la suite d'attaques ennemies 665 marins marchands membres d'équipages de navires immatriculés au Canada et 381 de navires d'immatriculation alliée, soit un total de 1,046 pertes.

Or, il y a quelques jours, le ministre des Services navals nous disait que les effectifs de la marine de guerre canadienne s'élevaient à environ 90,000 et que les pertes au 28 février 1945 étaient les suivantes: tués en service actif, 1,498; portés manquants, 44; prisonniers de guerre, 87, soit, au total, 1,629.

Il est vrai que la loi canadienne des pensions prévoit une indemnité à la victime ou à sa famille dans le cas d'invalidité ou de perte de vie due à des attaques ennemies ou à des contre-attaques. Mais, nous le savons tous, la plupart des accidents fatals survenus en mer sont dues non pas tant aux attaques de l'ennemi qu'aux périls de la mer et du métier de marin. Depuis le début de la guerre ces navires voyagent en convois, sans feux, et j'ose dire qu'en Atlantique les collisions ont été plus meurtrières que le feu de l'ennemi. En prenant des dispositions suffisantes à l'égard des matelots de la marine marchande en service sur la haute mer nous devrions aussi prendre en considération le cas de ceux qui, sans être des matelots de la marine marchande, sont en service dans des occupations aussi hasardeuses et également essentielles à notre effort de guerre. Lorsque fut présenté à la Chambre, au mois d'août dernier, le bill pourvoyant au paiement de gratifications de service de guerre et sur

lequel a été fondé la loi, le premier ministre a déclaré que ses dispositions n'avaient pas pour objet de fermer la porte aux réclamations des matelots de la marine marchande ou de tous ceux qui pourraient avoir droit à des indemnités pour des blessures non directement attribuables à l'action de l'ennemi. Il a dit bien clairement que la porte n'était pas fermée aux réclamations de ce genre. Les services armés ont été les premiers dédommagés parce que les renseignements concernant l'étendue de leurs services se trouvaient dans les ministères et qu'il était relativement facile d'en venir à une solution de ces cas.

Quant on prendra en considération les réclamations des matelots de la marine marchande,—et le ministre des Affaires des anciens combattants nous a dit que la chose se ferait,—je demande qu'on tienne compte en même temps des réclamations des pilotes à Halifax. Ils ont été en service à des postes hasardeux depuis le début de la guerre. Ils relèvent du ministère des Transports; ils ne sont pas directement à l'emploi des autorités navales, mais dès le début de la guerre, les fonctionnaires du ministère des Transports firent savoir à ces hommes qu'ils relèveraient en partie des autorités navales. Au cours de la guerre, plusieurs d'entre eux ont dû sortir du port d'Halifax. Il est vrai que presque tout leur travail est exécuté dans le port d'Halifax et dans les eaux territoriales du Canada, mais il leur arrive d'aller au large à bord des navires qu'ils pilotent, parce que, faute de temps ou à cause de la température. les petits bateaux-pilotes ne peuvent retourner au bassin à l'entrée du port intérieur. Aux fins de donner aux membres du comité une idée des dangers qu'ont eu à surmonter les pilotes dans le port d'Halifax durant la guerre, je rappelle qu'au début de la guerre il y avait vingt pilotes à titre permanent et aucun à titre temporaire. Cependant, par suite d'un seul désastre, alors que le bateau-pilote *Hebridean* fut perdu dans le port d'Halifax, au cours d'une collision avec un navire étranger, pas moins de six de ces vingt pilotes se noyèrent, ainsi que le cuisinier et le mécanicien du bateau-pilote et un matelot. Il n'y a actuellement que vingt pilotes permanents et dix-sept pilotes temporaires. Je demanderais au Gouvernement, tout particulièrement au ministre des Affaires des anciens combattants, qui je le sais comprend les problèmes auxquels doivent faire face non seulement les membres des forces armées et les personnes à leur charge mais aussi les membres de ces services auxiliaires, si c'est là l'expression appropriée.

L'hon. M. MACKENZIE: A quelle distance ces pilotes se rendent-ils en mer?

M. MACDONALD: (Halifax): D'ordinaire pas beaucoup en dehors des eaux territoriales du Canada. Ils vont jusqu'à sept ou huit ou dix milles parfois mais leur service dans la plupart des cas ne les conduit pas en dehors des rives du port d'Halifax.

L'hon. M. MACKENZIE: Il leur arrive de fréquenter les eaux infestées par les sous-marins?

M. MACDONALD (Halifax): Oui, en certaines occasions. Quelques-uns ont été transportés jusqu'aux Etats-Unis et même jusqu'au Royaume-Uni ou à quelque autre point de destination du navire, plutôt que de les exposer aux dangers et au retard que comporterait le retour du pilote au quai à bord d'un petit bateau-pilote.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député pourrait-il nous dire si les pertes chez ces gens ont été élevées au cours de la présente guerre?

M. MACDONALD (Halifax): Non pas du fait d'actes de l'ennemi, mais j'aimerais faire remarquer...

M. ISNOR: Il y a eu neuf pertes de vie.

M. MACDONALD (Halifax): Oui, mais non pas par suite d'actes de l'ennemi. Six pilotes et les trois autres membres de l'équipage du bateau-pilote que j'ai mentionnés ont perdu la vie à la suite de cette collision désastreuse entre le bateau-pilote et un navire étranger. Ces gens n'ont droit pour ainsi dire à aucune indemnité. Aucune loi provinciale des accidents du travail ne s'appliquait à eux. Ils ont droit à une petite pension versée à même la caisse de retraite des pilotes, mais les familles de cinq seulement de ces pilotes avaient droit de bénéficier de cette caisse et elles touchent une pension moyenne de $42 par mois. La pension la plus élevée versée à la famille de ces cinq pilotes est de $55 par mois et la moins élevée est de $28. Chacun des cinq avait plus de trois enfants. Trois d'entre eux en avaient sept, huit et neuf respectivement, tous âgées de moins de dix-huit ans. Ces détails aideront le comité à se faire une idée de la situation dans laquelle les personnes à leur charge ont été laissées à la suite de ce désastre imprévisible. Je remercie le comité de l'attention qu'il a prêtée à mon récit et je demande vigoureusement qu'on étende aux marins de notre marine marchande et à nos pilotes les avantages dont jouissent les membres de nos services armés.

M. CRUICKSHANK: J'aimerais poser une couple de questions à l'adjoint parlementaire. L'autre jour je lui en ai posé une sur les joueurs professionnels de hockey et le candidat conservateur de Trinity, M. Conny Smythe m'a fourni une explication, mais je

n'y vois pas encore très clair. Ma question de l'autre jour à l'adjoint parlementaire se rapportait aux joueurs professionnels de hockey qui quittent le service pour jouer, et le major Smythe, qui, si je ne me trompe, est un excellent soldat, m'a répondu dans le *Toronto Star*:

Je ne savais pas que l'épluchage des pommes de terre était une occupation utile.

Le major Smythe n'a-t-il jamais vu un soldat peler des pommes de terre?

M. ABBOTT: Bravo, j'en ai pelé.

M. CRUISKSHANK: Le major Smythe ajoute que si l'épluchage des pommes de terre constitue une occupation utile, les députés conservateurs à la Chambre devraient en peler, ou quelque chose dans le même sens.

M. MacNICOL: Va encore pour les pommes de terre de la vallée du Fraser.

M. CRUICKSHANK: Certainement, car alors vous pèleriez ces pommes de terre farineuses qui fondent dans la bouche. Je parle sérieusement. La question est sérieuse en ce qui me concerne, et elle reçoit apparemment une grande publicité dans tout le Canada. M. "Red" Dutton qui occupe un poste important dans une ligue de hockey dont les intérêts se chiffrent par millions de dollars, disait de ces jeunes gens vigoureux qui jouent au hockey que ce sont "tous des militaires réformés ou libérés pour inaptitude physique ou qui jouissent d'un sursis pour travaux agricoles saisonniers ou que ce sont des étudiants". Je voudrais que l'adjoint parlementaire me dise en quel endroit du pays on accorde un sursis à un cultivateur pour lui permettre de jouer au hockey? C'est M. "Red" Dutton, président de la N.H.,—je ne me souviens plus du nom,—qui affirme qu'ils ont obtenu un sursis comme cultivateurs pour faire du travail saisonnier. Je me souviens d'un monsieur de Détroit qui fait trois ans de prison pour avoir embauché de cette "aide saisonnière"; et je ne puis comprendre pourquoi, dans la vallée du Fraser des fils de cultivateurs sont appelés à se battre—comme tout homme doit l'être,—et ne jouent pas au cultivateur pour obtenir un sursis saisonnier afin de jouer au hockey. Quand je vois M. Con. Smythe, ce valeureux soldat, revenir encourager les mères canadiennes en leur disant que nous avons eu plus de tués à cause du manque de renforts...

M. MacNICOL: C'est vraiment un soldat courageux.

M. CRUICKSHANK: Je n'ai pas dit qu'il ne l'est pas, mais ce n'est pas très courageux de sa part de dire aux mères canadiennes que nos pertes ont été plus lourdes parce que les renforts étaient insuffisants, alors qu'il gagne de l'argent en employant des jeunes gens jouissant d'un sursis d'appel pour travail agricole.

M. BROOKS: C'est la ligne de conduite du Gouvernement. C'est sa politique.

M. CRUICKSHANK: Selon votre chef conservateur de Toronto, M. Con. Smythe, nous sommes endormis et ne faisons rien. Je m'efforce de faire quelque chose.

M. BROOKS: Vous vous y prenez trop tard. Il y a longtemps que vous auriez dû commencer.

M. CRUICKSHANK: Si vous voulez vous donner la peine de lire le hansard, vous y verrez que j'ai commencé il y a quatre ans.

M. BROOKS: En ce cas, je serais découragé.

M. CRUICKSHANK: Jamais les libéraux ne se découragent.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Mais il leur faut bien du temps pour sortir de leur torpeur.

M. CRUICKSHANK: J'ai reçu encore aujourd'hui une lettre de Peterborough. Voici une photographie que m'adressait aujourd'hui quelqu'un de Peterborough que je ne connais point. J'y vois un de ces braves bénéficiaires de sursis, lorsque les besoins de renforts sont si pressants qu'il faut prendre n'importe qui. On lui présente une coupe, à St. Catharines, et au-dessous je lis ce qui suit: "Employé comme expéditeur dans le hangar d'une maison commerciale de St. Catharines, il poinçonne l'horloge," son repas sous le bras. N'y a-t-il pas au Canada suffisamment de soldats manchots pour poinçonner l'horloge, si nous manquons tant de renforts? Que l'adjoint parlementaire me dise donc, et je ne veux pas qu'on prétexte chaque fois que la question relève du Service sélectif car je n'aurai, je le crains, le temps d'obtenir une réponse du ministre du Travail, qu'il me dise donc, à supposer que l'armée appelle les fils de cultivateurs, s'il doit y avoir d'autres congés ou sursis d'accordés aux hommes physiquement aptes pour leur permettre d'aller prendre part à quelque joute professionnelle?

M. ABBOTT: L'honorable député peut être assuré que l'armée n'accorde aucun congé ou sursis pour permettre d'aller jouer au hockey ou de participer à quelque joute sportive. C'est le ministère du Travail, par le Service sélectif, qui a, il est vrai, la responsabilité d'appeler les hommes au service, mais personne, que je sache, n'a droit à une exemption du service militaire pour aller jouer au hockey

ou prendre part à quelque autre manifestation sportive. Il se peut que certains jeunes gens aient joué le Service sélectif en se faisant passer pour cultivateurs, puis soient allés jouer au hockey. La chose est possible. J'ignore toutefois si tel a été le cas. Rien cependant dans les règlements n'autorise quelque exemption afin d'aller jouer au hockey. L'armée n'accorde jamais, que je sache, de congé à pareille fin, et je ne connais absolument rien dans les règlements de l'armée ou du Service sélectif qui permette à quelqu'un de se faire exempter du service militaire pour aller jouer au hockey.

M. GLADSTONE: La situation faite aux gardes-malades canadiennes qui ont fait du service en Afrique du Sud a été bien expliquée par les honorables députés de Kootenay-Ouest et de Westmorland. Je désire appuyer leur plaidoyer en faveur de ces femmes canadiennes. Je ne vois pas la nécessité de revenir sur les faits. Si j'ai bonne mémoire, tous les points ont été expliqués. Il se peut toutefois que ces jeunes femmes soient maintenant dans la triste situation de n'être pas reconnues au Canada bien qu'elles aient fait du service actif pour la cause des allliés. J'ai reçu des lettres d'au moins deux de ces gardes-malades, et elles sont très inquiètes de leur position future et de leur statut, après avoir fait leur part dans l'effort de guerre allié.

Pour exposer leur point de vue, il vaut peut-être mieux que je cite une partie d'une lettre que j'ai reçue d'une de ces gardes-malades canadiennes:

> Je vous adresse la présente lettre et sollicite votre appui en faveur des gardes-malades canadiennes qui se sont enrôlées pour le Sud-africain. En 1941, ce dernier s'est adressé au Canada pour en obtenir un personnel de gardes-malades. Trois cents Canadiennes répondirent à l'appel et s'enrôlèrent aux centres militaires du pays. Elles reçurent un uniforme canadien, avec insigne du Canada sur l'épaule et, plus tard, elles s'embarquèrent pour le Sud-africain où elles aidèrent à soigner les blessés alliés de la campagne d'Afrique, de l'Inde et de Madagascar, pour être ensuite envoyées avec les hôpitaux sud-africains en Egypte, en Sicile et en Italie.
>
> La solde était minime en comparaison de celle des gardes-malades canadiennes qui ont servi sur d'autres théâtres de guerre.
>
> J'étais l'une de ces gardes-malades et j'ai récemment été rapatriée après trente-deux mois outre-mer. M'étant présentée à mon district militaire, personne ne put me renseigner sur mon cas. On me laissa froidement entendre que nous n'avions jamais appartenu aux forces canadiennes et, évidemment, n'avions aucun statut au Canada pour nos services outre-mer.
>
> Plusieurs autres revenues dans toutes les parties du Canada sont en butte aux mêmes difficultés. Celles qui sont revenues pour être hospitalisées ont été informées que le Gouvernement canadien n'avait assumé aucune responsabilité dans leur cas.
>
> Je m'adresse à vous pour demander que vous aidiez à obtenir une décision sur notre cas de façon que les infirmières, bien que peu nombreuses, bénéficient des avantages tels que les gratifications et ainsi de suite, à titre de Canadiennes ayant servi dans les armées impériales. Après tout, nous représentions le Canada puisque nous étions des Canadiennes, portant l'uniforme canadien et aidant au succès d'une cause commune.

Je prie le Gouvernement d'étudier avec soin cette situation. Il me semble qu'elle est du ressort de deux ministères, celui de la Défense nationale, pour le moment, en ce qui concerne les gratifications, et plus tard peut-être, celui des Affaires des anciens combattants, en ce qui concerne l'hospitalisation. Si ces femmes n'ont aucun statut militaire, qu'adviendra-t-il si plus tard l'une d'elles est victime de la guerre? Sera-t-elle laissée aux soins du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, ou, par esprit de générosité et de justice, reconnaîtrons-nous le rôle qu'ont joué ces femmes dans l'effort de guerre?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Les autorités étudient en ce moment avec la plus grande diligence le cas de toutes les personnes qui, comme celles-là, étaient domiciliées au Canada et ont fait partie de forces alliées durant la présente guerre ou ont servi avec ces forces.

M. GILLIS: Je désire poser à l'adjoint parlementaire quelques questions sur l'application des règlements concernant nos forces armées. D'abord, il y a, sauf erreur, en matière de congé, de la différence entre l'aviation et l'armée. Les membres de l'aviation en service au Canada ou sur tout autre théâtre de guerre reçoivent, à leur libération, trente jours de congé et l'allocation de rétablissement. En réalité, ils touchent deux mois de solde supplémentaire à leur sortie du service.

Les membres de l'armée qui servent sur un théâtre de guerre obtiennent, je crois, trente jours de congé et l'allocation de rétablissement à leur retour. Ceux de ses membres cependant qui ne servent qu'au Canada n'obtiennent pas ce congé additionnel, et à leur libération du service, ils ne touchent que l'allocation de rétablissement de trente jours.

Je ne m'oppose pas à ce que touchent les aviateurs, mais je suis d'avis que l'armée a droit à des avantages égaux en matière de congé avant le licenciement. L'aviation procède par gradation. La disposition ne s'applique pas au service d'une seule année. Après deux ans de service, ses membres ont droit à quatorze jours. Pour deux à trois ans de service, c'est 21 jours. Après au moins trois ans, les trente jours complets. J'invite l'adjoint parlementaire à vérifier cette situation avec les autres services, et s'il constate qu'il existe des différences à cet égard, il y a lieu d'y remédier afin d'assurer égalité de traitement à toutes les branches du service.

Lors de l'examen des crédits de l'aviation, j'ai insisté sur la situation de plusieurs jeunes gens qui, à leur enrôlement, ont laissé à leurs sœurs plus âgées le soin de leurs foyers. Dans plusieurs cas, ces sœurs ont consacré le meilleur de leurs énergies à l'entretien des foyers. Je connais en particulier deux cas de jeunes gens aujourd'hui outre-mer. Aucune allocation pour charge de famille n'a été accordée, dans un cas, malgré la demande qui en a été faite. Il arrive que le revenu de la sœur ne suffit pas à acquitter les impôts qui frappent la maison. Il y a accumulation d'impôts et possibilité de perdre une maison dans laquelle les jeunes gens ont passé toute leur vie. Je me suis adressé à tous les départements auxquels j'ai pensé, y compris le comité consultatif des indemnités pour charges de famille.

On pourrait accorder une certaine latitude de ce côté en permettant d'étendre les règlements de manière à englober les cas de ce genre, alors même que le gouvernement n'accorde pas d'indemnité pour charges de famille. Je n'ai jamais compris pour quelle raison une femme qui se trouve dans cette situation n'aurait pas droit aux indemnités pour charges de famille. J'ai examiné ces cas avec soin, et aucune raison ne justifiait le refus de verser les allocations. C'est là un autre point que je demanderais à l'adjoint parlementaire de porter à l'attention de son ministère, parce que ces cas relèvent, je crois, du ministère de la Défense nationale. On me dira peut-être qu'ils devraient être soumis au ministère des Affaires des anciens combattants, ou ici, ou là ou ailleurs. Cependant, tant qu'un homme est dans le service il relève du ministère de la Défense nationale, et c'est ce ministère, qui, à mon avis, devrait s'occuper de lui.

M. ABBOTT: Oui.

M. GILLIS: Et c'est ce ministère qui devrait aplanir ses difficultés. D'aucuns ont essayé de se débarrasser de moi, et m'ont dit de présenter ce cas ailleurs.

M. MACDONALD (Halifax): Il y a une disposition, je crois, qui s'applique au cas d'une sœur qui n'a aucun autre moyen de subsistance.

M. GILLIS: Dans le cas qui m'intéresse il n'y avait certes pas d'autres moyens de soutien. L'administration a dû pécher par quelque côté.

M. ABBOTT: Toutes les allocations sont, naturellement, laissées à la discrétion du conseil d'administration des indemnités pour charges de famille.

[M. Gillis.]

M. GILLIS: J'ai en main un mémoire publié par la Commission d'information en temps de guerre au sujet des plans d'après-guerre. Ces messieurs semblent être la cause d'une foule de difficultés. Je constate qu'à la page 2, où il est question du décret accordant certains dégrèvements d'impôt aux membres des forces armées après leur libération, il conclut en disant qu'une fois réformés, les membres des forces reprennent leur statut civil, peu importe la durée ou le théâtre de leurs services, et sont immédiatement assujettis à l'impôt sur le revenu. Quand on les a retenus en service après leur retour au Canada on leur a accordé certains avantages comportant l'exemption de l'impôt sur le revenu. Cependant, dès qu'ils acceptent un emploi et touchent quelque argent, ils deviennent sujet à l'impôt sur le revenu. Voici ce à quoi je songe: Les gratifications payées aux membres des forces armées qui acceptent immédiatement un emploi seront-elles sujettes à l'impôt sur le revenu?

M. ABBOTT: Non.

M. GILLIS: Elles ne le seront pas?

M. ABBOTT: Non:

M. GILLIS: J'aurais lieu de croire, d'après ce que j'ai lu, que lorsqu'on ne peut trouver quelqu'un de sympathique, l'impôt est censé s'appliquer à tout ce qu'un homme a gagné.

M. ABBOTT: Non, la gratification est exemptée de l'impôt.

M. GILLIS: Vendredi soir, j'ai dit un mot du fort pourcentage de membres des forces armées qui sont réformés pour des motifs d'ordre psychiatrique, et j'ai déploré le manque d'institutions convenables, en particulier dans la province d'où je viens, pour prendre soin de ces cas. Au cours de la discussion, j'ai été très content d'entendre l'adjoint parlementaire partager mon opinion, du moins jusqu'à admettre que dans la province en question, aucune institution n'a été établie pour travailler à la solution de ce problème. Je lui sais gré de son appui.

J'ai été quelque peu étonné, toutefois, d'entendre un honorable député de la Nouvelle-Ecosse exprimer l'opinion qu'en soulevant cette question à la Chambre et en signalant le manque de locaux convenables dans cette province, j'avais commis une erreur.

M. McGARRY: J'invoque la question de privilège. Si l'honorable député veut parler de moi, je dirai que ce n'est point là ce que j'ai dit. Je l'ai félicité de son geste.

M. GILLIS: Je ne faisais pas allusion à l'honorable député d'Inverness-Richmond mais plutôt au député senior d'Halifax. Je tiens à

préciser que ce n'est pas moi qui ait soulevé le sujet. En réalité, c'est l'Association médicale du Canada qui l'a soulevé dans le dernier numéro du *Canadian Medical Journal* en faisant remarquer que le quart des réformés l'ont été pour les raisons que je viens de donner. En second lieu, je n'ai pas condamné les institutions de la Nouvelle-Ecosse. La Commission Dawson, nommée par le gouvernement de la province, s'en est chargée. J'avoue que j'ai lu à la Chambre fort peu de choses du rapport de la Commission Dawson.

M. ISNOR: L'honorable député en a-t-il lu au moins une ligne?

M. GILLIS: J'ai tout lu.

M. ISNOR: Tout?

M. GILLIS: Oui, tout ce qui touche au bien-être et je ne crois pas que vous en ayez fait autant. Je suis plutôt convaincu du contraire.

M. ISNOR: Je me demande si l'honorable député...

M. GILLIS: Vous, reprenez votre siège: j'ai la parole.

M. ISNOR: Je me demande si l'honorable député peut nous dire combien de volumes comprend le rapport Dawson.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. GILLIS: Le rapport de la Commission Dawson?

M. ISNOR: Oui.

M. GILLIS: Plus de pages que vous en lirez d'ici la fin de vos jours.

M. ISNOR: Vous éludez la question.

M. GILLIS: Je fais allusion à la question du bien-être public qui occupe une bien faible partie du rapport. La Commission a énergiquement condamné la pénurie des installations des hôpitaux de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai visité cette institution de Dartmouth et, pour la gouverne de l'honorable député senior d'Halifax, je dois dire que j'en ai vu tous les recoins et que je n'oublierai pas de sitôt certaines choses dont il m'a été donné d'y être témoin. Il ne voudrait pas voir son fils, je crois, et je ne le voudrais sûrement pas s'il s'agissait d'un des miens, placé dans une telle institution à son retour d'outre-mer souffrant de l'invalidité qui a fait le sujet du débat jusqu'ici. Avec une atmosphère appropriée, j'estime que la cure pourrait être complète au bout d'une couple de mois. Mais ma visite ne m'a sûrement pas porté à croire qu'il y avait là ce qu'il faut pour rendre à la santé un jeune homme souffrant de délabrement nerveux, d'épuisement ou de ces autres troubles dont nos jeunes sont affectés à leur retour d'outre-mer.

Le ministre nous dira peut-être qu'il n'a rien négligé pour obtenir les bâtiments et les institutions les plus convenables,—et je sais qu'il y a travaillé,—mais tout de même, cette guerre dure depuis cinq ans. Depuis quatre ans au moins, ces malades nous reviennent et puis, lorsqu'il s'agit de construire une usine, une fabrique, un navire de guerre ou un croiseur, n'arrive-t-on pas à se procurer la main-d'œuvre et les fonds nécessaires pour en assurer la construction le plus rapidement possible.

Quant aux traitements médicaux durant l'activité du service, je tiens à dire qu'ils sont excellents. J'ai vu en France les hommes du Dr Penfield procéder à des opérations du cerveau. Ils ne manquaient de rien. Mais il me semble que nous ne nous faisons pas honneur à nous-mêmes en ne fournissant pas à ces hommes à leur retour du service, une fois leur tâche achevée, tout ce qu'il y a de mieux en fait de traitements et de spécialistes. Ils ont droit au meilleur possible dans tous les domaines.

J'ai rencontré un homme qui est passé par cette institution d'Halifax que l'honorable député senior de cette ville croit être l'institution qui convient...

M. ISNOR: Elle est quoi?

M. GILLIS: L'honorable député a dit qu'elle est très bien, qu'on ne peut rien lui reprocher, que c'est une bonne institution. J'ai rencontré un homme qui y a passé quelque temps. Les autorités n'ont pas fait grand'chose pour lui. Quand je l'ai rencontré, il n'était certainement pas sous les soins de l'institution; il ne touchait pas de gratification; son état mental ne lui permettait pas de prendre de l'emploi. Les autorités lui en ont trouvé une demi-douzaine, mais il ne pouvait pas les garder. Jamais on n'aurait dû permettre qu'il quitte cette institution.

Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que la condamnation que j'ai consignée au compte rendu fut formulée par la commission Dawson, organisme nommé par le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. En second lieu, les faits que le *Canadian Medical Journal* a établis relativement à cette catégorie d'invalidité et le pourcentage d'hommes revenus des services à cette époque-là devraient nous inciter à prendre des mesures immédiates sur cette question. Sans doute le ministre reconnaît-il, de son propre aveu, que la province ne possède pas d'institution appropriée pour répondre à ce besoin, mais il n'a pas indiqué ce que l'on compte faire à cet égard dans les Provinces

maritimes. J'espère donc qu'en soumettant son rapport à la Chambre, il nous dira au juste ce que l'on se propose de faire à ce sujet pour ces provinces.

M. HANSELL: Je ne tiens pas à interrompre la continuité d'un sujet, mais j'ai à dire quelques mots qui n'ont rien à voir avec Halifax. J'ai deux questions à poser à l'adjoint parlementaire, mais peut-être ferais-je mieux de les faire précéder de quelques remarques qui l'aideront dans ses réponses. En matière de recrutement volontaire, le Gouvernement a eu pour politique, du moins en ces dernières années, de laisser un homme s'enrôler dans l'arme de son choix. Je veux savoir si cette ligne de conduite est maintenue. Il était un temps—je ne m'en suis pas aperçu récemment—où l'on faisait beaucoup de publicité pour pousser les jeunes gens à s'enrôler. On les encourageait à s'enrôler en leur affirmant qu'ils pouvaient entrer dans quelque branche du service où ils pourraient recevoir une certaine formation ou instruction qui leur serait utile après la guerre. Je me souviens d'avoir reçu à mon bureau quelques brochures dans ce sens qu'on distribuait dans les endroits publics. Or on m'informe que ce plan ne fonctionne pas toujours dans la pratique et que des jeunes gens qui s'enrôlent constatent parfois qu'ils ne sont pas versés en fin de compte dans la branche du service où ils comptaient arriver. J'ai à citer un cas d'espèce. Je ne le citerai qu'à titre d'exemple. On a dit qu'on peut prouver n'importe quoi en citant un exemple, car il y a un exemple pour tout. Je citerai donc le cas et prierai l'adjoint parlementaire de répondre aux questions que je lui poserai ensuite. Voici donc ce que m'écrit le père d'un jeune homme:

> Je vous écris au sujet des promesses qu'à faites le Gouvernement aux garçons atteignant l'âge militaire en les assurant que, s'ils s'engageaient volontairement, ils auraient l'occasion de passer à la branche du service qu'ils préfèrent et pour laquelle ils semblent avoir le plus d'aptitude. Or mon propre fils, enrôlé en août 1944, a été versé dans l'infanterie sans avoir eu la chance d'aller dans quelque autre branche du service. Sa demande a été rejetée par l'aviation et la marine pour raisons de santé et parce qu'il n'y avait pas de vide dans les rangs à l'époque. Il demanda de passer à l'artillerie ou à tout autre service que l'infanterie, préférant le corps des cheminots, l'intendance, le transport motorisé ou les transmissions. Mais chaque fois qu'il souleva la question, on le remit à plus tard en lui disant qu'il aurait l'occasion de permuter au stade subséquent de formation.
>
> J'estime que le Gouvernement devrait tenir les promesses qu'il fait aux jeunes gens à cet égard.
>
> Mon fils est maintenant sur la liste des mobilisés pour outre-mer, et la formation d'infanterie qu'il a reçue est actuellement d'environ trois mois.

[M. Gillis.]

Cette lettre date de janvier dernier. Le Gouvernement continue-t-il à permettre aux volontaires de s'engager avec l'entente qu'ils pourront choisir n'importe quel service dans l'armée? Le cas échéant, j'aimerais savoir comment il se fait qu'on ait forcé cet homme à demeurer dans l'infanterie. Si ce n'est pas la ligne de conduite suivie présentement, quand a-t-on cessé de la suivre?

Ayant posé cette question j'aimerais faire une autre observation. Il me semble que si nous voulons contenter les soldats de l'armée, et les parents des jeunes garçons qui s'enrôlent à leur sortie du high school, nous devons nous acquitter de nos promesses envers eux et être absolument justes. J'imagine qu'il y a actuellement au Canada dans l'armée un bon nombre de soldats qui sont dans les forces depuis assez longtemps, peut-être un an ou peut-être de quatre à cinq ans. Ils sont encore au Canada. Il ne me semble pas juste qu'un jeune homme de cet âge,—peut-être de l'âge requis,—s'enrôle à sa sortie du high school et au bout de trois mois se voie envoyer outre-mer. J'ai discuté ce cas avec le ministère, et on a examiné la question; je le répète, je ne cite ce cas que comme exemple. Le jeune homme a été enlevé du groupe destiné à partir pour outre-mer pendant une semaine ou deux, puis il y a été versé de nouveau. Je ne sais où se trouve ce jeune homme maintenant; peut-être est-il outre-mer ou n'y est-il pas. Cependant, j'aimerais savoir de l'adjoint parlementaire si le programme du Gouvernement comporte l'envoi outre-mer en premier lieu de ceux qui font partie des forces depuis plus longtemps. L'adjoint parlementaire voudrait-il répondre à ces questions, dont la première est en deux parties?

M. ABBOTT: En premier lieu, je répondrai qu'un volontaire s'engage à servir dans n'importe quel service de l'armée. Je ne me rappelle pas qu'il y ait jamais existé de disposition en vertu de laquelle un homme pouvait choisir le service qu'il préférait. D'habitude on le consulte, et si on constate que ses aptitudes le destinent à l'artillerie, au service des transmissions, ou à quelque autre division du service, il y sera versé à condition toujours qu'il y ait une vacance à cet endroit.

Cependant, il s'enrôle dans l'armée à titre de soldat. Il est regrettable qu'il n'y ait pas place dans l'intendance ou dans un autre service pour tous ceux qui voudraient en faire partie, mais il lui faudra aller où on l'enverra.

Je passe à la deuxième question: l'honorable député a demandé si l'on avait pris une décision au sujet du moment où un homme serait, pour me servir de l'expression de l'honorable député, envoyé outre-mer, bien qu'à mon avis cette expression ne soit pas la bonne. Un homme s'enrôle dans l'armée, probablement parce qu'il consent à aller se battre; puis on l'envoie outre-mer au bout de trois mois, quatre mois, ou quelle que soit la période écoulée, selon le degré de formation qu'il a atteint et les moyens de transport disponibles. Il ne sera envoyé au combat sur la ligne de feu que lorsqu'il sera complètement formé; mais, j'ai l'impression que tout jeune Canadien qui s'enrôle avec l'intention de se battre doit désirer ardemment se rendre au front le plus tôt possible.

M. HANSELL: Je ne veux pas que les choses en restent là. Voilà le résultat de deux programmes, ou de l'établissement de deux armées au Canada. D'un côté nous avons un jeune homme qui s'enrôle de sa propre initiative. Le Gouvernement peut bien prétendre avoir un plan arrêté et on peut lui dire, "si vous vous enrôlez nous vous enverrons là où nous pensons que vous pourrez être le plus utile. Naturellement, nous vous aiderons si vous avez déjà fait un choix". Je ne sais pas si la pression exercée est aussi considérable maintenant, mais nous savons tous qu'il fut un temps où les autorités de l'armée déployaient un grand zèle pour obtenir des enrôlements volontaires, puis on avait recours à toutes sortes de moyens d'encouragement pour pousser les jeunes gens à s'enrôler volontairement. Ces jeunes gens ne sont peut-être pas aussi mûris que certains des hommes âgés qui se trouvent dans cette enceinte, qui perdent leurs cheveux et commencent à grisonner autour des tempes. Ces jeunes veulent connaître la vie et ils s'enrôlent en se disant qu'ils pourront peut-être entrer dans une division particulière du service. Je n'ai absolument aucun doute qu'on les a encouragés à ce faire. Nous ne pouvons pas parler au nom de chacun des officiers de recrutement, mais nous savons qu'on a exercé une pression sur les jeunes gens de notre pays pour les pousser à s'enrôler. L'adjoint parlementaire a fait une déclaration. Je souhaite que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance et savoir que lorsque ces jeunes gens s'enrôleront dans l'armée, ils seront envoyés là où les autorités de l'armée voudront les envoyer et placés dans le service où elles voudront les placer. L'adjoint parlementaire a fait une déclaration bien catégorique à ce sujet. Il se conduit d'ordinaire assez bien dans cette enceinte. Lorsqu'il m'a répondu, tout à l'heure, j'ai cru comprendre qu'il commençait à montrer des marques d'impatience. Je ne lui adresse aucun blâme non plus, après les heures et les heures qu'il a passées à écouter toutes sortes de questions et toutes sortes de plaintes. Que le Canada sache de quoi il retourne, et que le jeune homme se rende compte que lorsqu'il s'enrôle il entre dans l'armée comme soldat. Un point, c'est tout.

M. ABBOTT: Très bien.

M. HANSELL: Je n'approuve pas toute la déclaration, mais je dis qu'il devrait le savoir. Ne leurrons plus les jeunes gens à ce sujet. Nous devrons, bon gré mal gré, nous contenter de la réponse du ministre, je suppose.

M. ROSS (Souris): L'opposition a reçu cet après-midi du premier ministre une semonce sur la longueur que prenait la discussion. On nous a dit que ces crédits n'étaient pas adoptés suffisamment vite pour que le Parlement soit dissous. Aujourd'hui, je suis le premier membre de l'opposition à me prononcer sur ces crédits. Il est bien étrange qu'une dizaine de députés élus pour appuyer le Gouvernement aient occupé les délibérations du comité pendant les sept dernières heures. L'adjoint parlementaire n'a pas eu le temps de consigner au compte rendu les réponses à des questions que nous avons posées depuis vendredi, bien qu'il ait eu toute la fin de la semaine pour les préparer. Or j'aimerais obtenir en même temps la réponse à une ou deux autres questions.

Je n'ai pas pris part à la discussion relative à la conférence de sécurité de San-Francisco, mais j'ai une objection à formuler à ce sujet. J'avoue qu'elle vient un peu tard, mais quelques-uns de mes collègues et d'autres honorables députés l'ont déjà formulée à la Chambre. Je désirais hâter la discussion de ces crédits, et c'est ce qui explique mon attitude d'alors. Toutefois, si nous établissons la comparaison entre les délégués du Canada et ceux qu'enverront la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, il est fort étrange qu'en une pé-

riode où la jeunesse est appelée à consentir de si grands sacrifices, les délégués du groupe parlementaire canadien, ne comptent absolument personne qui ait fait du service actif. Parmi les gens sur qui le Gouvernement pouvait arrêter son choix, dans les rangs de ses partisans, pour ne pas faire mention de l'opposition à la Chambre et au Sénat, il aurait sûrement pu inclure un représentant des forces armées. Sans être de ceux qui fondent des espoirs exagérés sur les résultats de cette conférence, à cause des enseignements de l'histoire, je crois que les services armés d'abord et ensuite l'agriculture et le travail auraient dû y être représentés si l'on veut arriver à quelque chose. Nous avons dans tout le pays des hommes de vaste expérience non seulement dans les services armés mais dans divers postes publics, qui auraient pu accompagner le premier ministre et son groupe à San-Francisco, et je tiens à formuler ma désapprobation du choix des membres dont la délégation se compose.

Vendredi j'ai demandé à l'adjoint parlementaire le nombre d'hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales expédiés en Grande-Bretagne et acheminés de là vers un théâtre réel de guerre sur le continent et l'honorable député m'a promis, je crois, de me donner une réponse. J'ai aussi demandé d'inscrire éventuellement au hansard la liste des officiers supérieurs mis à leur retraite, et le montant de leurs pensions de retraite, du premier janvier 1940 jusqu'aujourd'hui. L'ex-ministre de la Défense nationale a aussi posé une autre question sur le nombre des pertes subies jusqu'ici par l'armée canadienne, en morts et blessés, dans l'infanterie; la totalité des pertes, et leur répartition entre chaque mois. Je veux dire qu'il exigeait les chiffres depuis le 1er novembre dernier. J'espère que l'adjoint parlementaire pourra consigner le renseignement aux *Débats*.

L'honorable député de Lake-Centre a soulevé une autre question, à la séance de vendredi, sur la retraite du général Pearkes. L'adjoint parlementaire croit comprendre que le général a lui-même résigné, mais je lis dans le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui que le général Pearkes avait reçu de l'adjudant général le message suivant:

Il n'existe pas dans l'armée canadienne d'emploi approprié pour lequel on puisse vous recommander.

Le ministre de l'Agriculture a déposé, cet après-midi, d'autres lettres échangées entre le ministère et les dirigeants de la Légion canadienne, où l'on parle du général Pearkes mais qui ne se rapportent pas à la question que nous débattons. Mais ce point mérite d'être éclairci. Le ministère devrait faire une déclaration appropriée concernant les circonstances qui ont amené la retraite du général Pearkes.

J'espère que l'adjoint parlementaire pourra inclure au compte rendu le renseignement que je demande.

M. ABBOTT: Je crois être en mesure de donner les renseignements presque complets. Mon honorable ami a d'abord demandé combien de mobilisés ont réellement atteint la ligne de feu en Europe. Le dernier total que je possède est de 238 et il remonte à un mois. Nous n'avons pas reçu le rapport pour le dernier mois.

M. ROSS (Souris): Ces recrues étaient-elles de l'active. S'étaient-elles enrôlées volontairement avant leur départ?

M. ABBOTT: Je n'ai aucun renseignement là-dessus.

M. ROSS (Souris): Avant leur départ de Grande-Bretagne alors.

M. ABBOTT: Je n'ai aucune précision sur ce point. L'honorable député de Lake-Centre a demandé combien d'hommes étaient passés à l'active à leur arrivée outre-mer et d'après nos dossiers il y a eu 189 enrôlements au cours de la traversée et 94 après l'arrivée outre-mer. Rien ici ne m'indique si les 238 dont j'ai parlé s'étaient enrôlés ou s'ils avaient simplement été envoyés. Il n'y a aucune distinction outre-mer entre les deux groupes.

L'honorable député m'a demandé aussi la liste des officiers supérieurs mis à la retraite.

M. ROSS (Souris): Le chiffre de 238 fourni par l'adjoint parlementaire me semble bien faible en regard du nombre global envoyé en Grande-Bretagne. Quel est le programme...

M. ABBOTT: J'ai fait remarquer que ces statistiques étaient vieilles d'un mois, qu'elles étaient celles de la fin de février. Je n'en possède pas de plus récentes. J'ai la liste des officiers mis à la retraite, mais comme elle est assezlongue, peut-être me serait-il permis de la déposer.

M. le PRÉSIDENT: Du consentement unanime du comité.

M. ABBOTT: Voici cette liste:

Nom et corps	Date de la mise à la retraite	Age lors de la mise à la retraite	Pension brute
Brig. C. B. Hussell, Liste générale	1- 8-41	55	$4,811 40
Brig. J. L. Potter, R.C.A.M.C.	4- 7-40	63	4,219 40
Col. R. L. Fortt, R.C.A.	17-11-40	52	3,000 34
Maj.-Gén. E. C. Ashton, Liste générale	15- 2-41	67	6,891 50
Brig. H. E. Boak, Liste générale	8- 3-41	57	5,103 00
Brig. C. V. Stockwell, R.C.A.	25- 4-41	57	3,790 80
Brig. G. P. Loggie, R.C.O.C.	12- 1-42	58	5,304 60
Maj.-Gén. E. J. C. Schmidlen, Liste générale	23- 8-42	58	5,366 40
Brig. C. E. Connolly, Liste générale	11- 9-42	59	4,609 08
Col. E. Forde, R.C.C.S.	15-11-42	57	4,081 00
Col. H. O. Lawson, R.C.A.S.C.	28-12-42	57	4,337 28
Maj.-Gén. T. V. Anderson, Liste générale	12- 3-43	62	7,000 00
Brig. L. W. Miller, Liste générale	14-12-42	60	4,376 39
Col. W. S. Lawrence, R.C.E.	18- 7-43	63	4,014 04
Brig. J. E. Lyon, R.C.E.	7- 9-43	47	3,983 56
Col. D. McNiven, R.C.R.	10- 4-44	66	4,139 10
Maj.-Gén. C. F. Constantine, Liste générale	17- 4-44	60	6,066 83
Col. J. Q. Gillan, R.C.A.P.C.	19-12-43	60	4,643 10
Brig. V. Hodson, R.C.R.	4- 4-44	60	4,468 27
Col. C. S. Jones, R.C.A.S.C.	1- 4-44	62	3,729 26
Maj.-Gén. W. H. P. Elkins, Liste générale	21- 3-44	61	7,088 83
Col. W. E. L. Coleman, C.M.S.C.	4- 6-44	65	4,661 58
Maj.-Gén. B. W. Browne, Liste générale	9- 6-44	60	5,720 15
Col. J. Jeffery, C.I.C.	7- 4-44	61	3,789 37
Col. C. W. Devey, C.I.C.	15- 8-44	60	4,278 33
Brig. R. J. Leach, R.C.A.	1-10-44	53	4,468 27
Maj.-Gén. C. R. S. Stein, R.C.E.	8-10-44	58	4,947 00
Brig. R. G. Whitelaw, R.C.R.	15- 9-44	50	4,240 25
Brig. R. M. Gorssline, R.C.A.M.C.	26- 1-45	59	5,202 74
Maj.-Gén. H. F. H. Hertzberg, Liste générale	10- 4-45	60	6,183 75

Mis à la retraite avec pension supplémentaire en vertu de O.G. 404/42

Nom et corps	Date de la mise à la retraite	Age lors de la mise à la retraite	Pension primitive	Pension supplémentaire
Col. W. Neilson, R.C.R.	13- 1-44	62	$1,477 52	$486 84
Col. P. A. Piuze, C. Pro. C.	3- 9-43	56	1,800 00	415 26
Col. comte H. R. V. de Bury et de Bocarme, R.C.O.C.	16-12-43	71	2,741 44	310 38
Col. A. E. Snell, R.C.A.M.C.	28-10-43	67	4,095 30	121 71
Maj.-Gén. E. deB. Panet, Liste générale	21- 8-43	62	2,075 55	345 62

On a posé une autre question au sujet de la retraite du ministre actuel de la Défense nationale le 1er novembre 1944, de l'allocation qu'il toucherait et de ce qui servait de base à l'établissement de ce montant. L'honorable député comprendra qu'il ne touche pas d'allocation de retraite.

M. ROSS (Souris): Je voulais savoir ce à quoi il avait droit.

M. ABBOTT: D'après les renseignements que j'ai ici, son allocation de retraite sera de $8,960.

M. ROSS (Souris): C'est l'allocation annuelle?

M. ABBOTT: Oui, sa pension annuelle. Je ne crois pas que l'honorable député de Souris ait posé d'autres questions.

M. ROSS (Souris): Il y avait une autre question qu'avait surtout abordée l'honorable député de Prince, celle des pertes subies jusqu'ici et réparties par mois.

M. ABBOTT: J'ai le renseignement sous la main. Vendredi dernier, j'ai dit au comité que, sur les pertes subies au cours des quatre mois de novembre 1944 à février 1945 inclusivement nous avons pu récupérer environ 10,000 hommes par comparaison avec les pertes prévues. On m'a fait savoir qu'après avoir fait la révision des chiffres, les officiers ont conclu que nous avons pu récupérer un chiffre plus près de 12,000 et que, de ce chiffre, 6,500 ont été récupérés en novembre et décembre 1944, environ 3,500 en janvier 1945 et environ 2,000 en février 1945. Les récupérations dans l'infanterie se sont chiffrées par environ 75 p. 100 des récupérations globales.

L'hon. M. RALSTON: Avez-vous les chiffres pour le mois de mars?

M. ABBOTT: Non, pas encore.

L'hon. M. RALSTON: Pourrez-vous les avoir?

M. ABBOTT: Je le crois. Je verrai à les obtenir et je les déposerai plus tard. L'honorable député de Prince a aussi demandé les chiffres mensuels des hommes disponibles. Comme je l'ai déjà dit au comité, à la fin de mars, le nombre de nos renforts d'infanterie bien formés dépassait nos prévisions de plus de 75 p. 100. Mon honorable ami a demandé si je pouvais fournir ces détails par mois. A la fin de décembre, l'excédent était d'au-delà de 10 p. 100. A la fin de janvier notre chiffre prévu était dépassé d'au delà de 40 p. 100.

M. RALSTON: Mon honorable ami dit "au delà", je suppose qu'il veut dire près de.

M. ABBOTT: Près de, c'est l'expression réglementaire en usage. A la fin de février nous en avions au delà de 50 p. 100 de plus que le chiffre prévu et, comme je l'ai dit, nous avions à la fin de mars, au delà de 75 p. 100 de plus que nous ne l'avions prévu. Outre que nous avons plus de fantassins de renfort complètement formés que nous ne l'avions prévus, nous possédions aussi plus de troupes de renfort à l'instruction dans le Royaume-Uni à la fin de chacun de ces mois que nous ne nous y attendions.

Je saisis cette occasion pour commenter une réponse que j'ai faite à l'honorable député de Prince au sujet d'un changement possible des aptitudes physiques requises pour les forces armées. Après la suspension de la séance vendredi, j'ai dit qu'on m'avait informé qu'aucun changement important n'avait eu lieu. C'est vrai, mais néanmoins, on a apporté quelques modifications et afin de mettre les choses au point je crois qu'il est préférable de les signaler.

On m'a informé que l'acuité visuelle requise pour le service outre-mer était abaissée par l'ordre général 548/44 du 22 décembre 1944 publié dans l'O.C.A. 5222 du 27 décembre 1944. L'ordre a pour effet de classer "E-1" d'après les nouvelles normes requises les militaires qui pour l'acuité visuelle étaient autrefois classés "E.2" et "E.3". En conséquence, on peut fournir comme renforts un chiffre plus élevé de soldats en service au Canada et le nombre des sujets qui auparavant étaient dans la catéogrie "E.3" et qui sont maintenant dans la catégorie "E.1" vient accroître le nombre de ceux qui sont acceptés aux centres de réception. On m'informe que, par suite de ces changements, les nouvelles normes au point de vue de la vision sont plus conformes à celles des armées britannique et américaine bien qu'elles soient encore un peu plus élevées. Elles ont été établies compte tenu des devoirs à accomplir et du théâtre de service.

[L'hon. M. Ralston.]

Un changement a aussi été apporté à l'élément "S" par la suppression de la catégorie "3" par l'ordre général 58/45 du 24 février 1945 et l'ordre courant de l'armée 5410 du 28 février de cette même année. Cela comprenait un léger abaissement des normes et les membres de la catégorie "S.3", d'après le profil Pulhems passent dans les catégories "S.1" ou "S.4" après un nouvel examen médical, suivant les normes remaniées. Je répète que les nouvelles normes de la catégorie "S.1" sont légèrement moins élevées que les anciennes. Les soldats en service au Canada passent de "S.3" à "S.1" et la stabilité émotive des recrues de la catégorie "S.1" qui ont reçu l'entraînement militaire est par conséquent légèrement inférieure aux anciennes normes.

Grâce à l'application des nouvelles normes de la catégorie "S", un nombre relativement restreint de soldats en service au Canada sont passés de "S.3" à "S.1" et deviennent disponibles comme renforts. La catégorie "S.3" n'a pas été en usage aux centres de réception depuis 1943, car les cas douteux entre "S.1" et "S.3" ont été acceptés et examinés de nouveau par la suite pour être rangés dans la catégorie "S.1".

Voilà les seuls véritables abaissements de normes de quelque importance survenus depuis les premiers temps de la guerre. On signale toutefois que les points minimums du profil pulhems établis pour tel genre de travail varient constamment suivant les besoins, sauf en ce qui concerne les troupes combattantes dont le minimum n'a jamais varié de façon appréciable.

L'hon. M. RALSTON: N'y a-t-il absolument aucune catégorie "S 2"?

M. ABBOTT: Je confesse mon ignorance à peu près complète d'un système qui me semble très compliqué, et je suis incapable de répondre à la question de l'honorable député.

L'hon. M. RALSTON: Voici: l'honorable député a dit que des hommes de la catégorie "S 3" ont été mis dans la catégorie "S 1". C'est une élévation de deux crans, si je comprends bien. D'autres ont perdu un cran, et ont été placés dans la catégorie "S 4". Je me suis demandé pourquoi, s'ils ont changé de catégorie, ils n'ont pas été placés dans la catégorie "S 2". Pourquoi les a-t-on fait monter de deux crans? Je crois qu'on a établi de nouvelles normes pour la catégorie "S 1", que les normes en sont un peu inférieures, pour employer l'expression même de l'honorable député, à celles de la catégorie actuelle "S 1", et que cette différence explique pourquoi quelques autres sont venus s'ajouter à ceux qui tombaient dans la catégorie antérieure.

M. ABBOTT: C'est exact.

L'hon. M. RALSTON: Je me rappelle qu'en novembre, lorsque la question a été discutée, on espérait, en abaissant quelque peu les normes, surtout en ce qui concerne la catégorie "S" du système Pulhems, et aussi la catégorie "E", mais je n'en suis pas certain, pouvoir lever cinq cents hommes de plus.

M. MacNICOL: Sur combien d'appelés?

L'hon. M. RALSTON: On se rappellera qu'alors on espérait enrôler 4,500 hommes additionnels du service général puisés dans les effectifs du service général au Canada, et on proposa d'en enrôler 500 autres, à condition d'abaisser quelque peu les normes du système Pulhems. J'ai exprimé alors mon mécontentement. J'estimais en effet qu'il ne fallait pas abaisser les normes, et mon successeur en est arrivé à la même conclusion. Je me demandais si ce changement que nous constatons maintenant constitue une volte-face, ou comment ont été abaissées les normes attendu que la catégorie "S 1" n'est plus maintenant aussi élevée, du point de vue stabilité, que la catégorie "S 1" antérieure au changement effectué en février.

M. MacNICOLL: Devons-nous conclure de ces paroles que l'on range maintenant dans la catégorie A1 des hommes d'aptitude physique inférieure aux normes établies auparavant?

M. ABBOTT: Non. Ce système Pulhems d'estimation du degré d'aptitude est très compliqué et sérieux. Au lieu de procéder comme lors de la dernière guerre, de frapper la poitrine et de jeter un regard sur les yeux et de déclarer que vous appartenez à la catégorie A1 ou A2 ou C1 ou C2, nous avons pendant cette guerre un système très complexe de classification, le système Pulhems. On examine à des points de vue divers, en vue d'analyser l'état de la vue, celui de la poitrine et une foule d'autres choses, et cette estimation subit des modifications constantes. Le système comporte je ne sais combien de permutations et de combinaisons.

Voici tout ce que je puis répondre à l'honorable député de Prince. Vendredi après-midi, lorsque j'ai demandé aux officiers s'il y avait eu au cours des derniers mois des changements considérables, ils m'ont dit qu'il y avait eu des changements légers, mais pas de,—le mot exact m'échappe mais je crois que c'était pas de changement appréciable.

L'hon. M. RALSTON: Pas de changement important.

M. ABBOTT: C'est le mot, je crois, pas de changement important depuis que l'honorable député a été ministre. J'ai pu employer un terme trop fort et c'est pourquoi j'apporte cette explication ce soir. J'ai eu l'assurance qu'il n'en faut pas conclure que l'armée a absorbé des hommes de catégorie inférieure.

M. MacNICOL: C'est exactement ce qui se fait. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce qui vient de se dire. Je serai bref, car je veux suivre l'avis du premier ministre en vue de raccourcir le débat, et l'on remarquera que notre groupe n'a pas abusé du temps de la Chambre aujourd'hui. Depuis quelque temps on a pour ligne de conduite, je le répète, de verser dans l'armée les boiteux, les infirmes et les aveugles dans le désir, semble-t-il, de remplir les cadres. Je songe à un cas en particulier. J'ai rendu visite à une certaine famille. Je ne savais pas que leur fils unique s'était fait tuer à la guerre mais, pendant que j'étais chez ces gens, je constatai qu'ils étaient fort affligés et, m'étant enquis de la cause de leur chagrin, j'appris de la mère et d'un voisin, qui était venu consoler la famille, que leur fils unique avait été tué au combat. Il s'était enrôlé, bien qu'il eût la vue très basse et qu'il dût porter des verres très épais. Le voisin m'indiqua du pouce et de l'index l'épaisseur des verres. Je demandai comment l'armée avait pu accepter ce jeune homme qui avait une vue aussi mauvaise? La mère répondit que son fils avait bien dit au médecin qu'il avait la vue basse, mais le médecin répliqua au jeune homme qu'il serait très bien dans l'armée. On l'a d'abord envoyé à Camp Borden. Il y est resté un peu moins de neuf mois, puis on l'a envoyé en Angleterre. Arrivé en Angleterre on a constaté que sa vue n'était pas assez bonne pour lui permettre de tirer du canon, et on l'a mis dans un tank parce qu'il ne voyait pas beaucoup et devait porter des verres épais. Le tank fut frappé par un obus et ce jeune homme fut tué avec les autres membres de l'équipage. Imaginez-vous un garçon portant des verres épais, et que le choc des obus sur le tank lui fasse perdre ses verres; il se trouverait tout à fait incapable de voir. Il serait complètement perdu sans ses verres. J'aimerais que le ministre suppléant nous donne l'assurance que les estropiés, les boîteux et les aveugles ne sont pas dirigés vers l'armée.

M. ABBOTT: Je donnerai cette assurance à l'honorable député très volontiers et de façon très catégorique. Je ferai également remarquer à l'honorable député de Prince qu'on vient de m'apprendre qu'il n'existe pas de catégorie "S 2". Je ne sais trop pourquoi.

L'hon. M. RALSTON: On passe de "S 1" à "S 3".

M. ABBOTT: Apparemment.

M. ISNOR: J'aimerais faire quelques observations en réponse aux questions posées par l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Je regrette qu'il n'ait pas aimé l'attitude que j'ai prise en me levant pour défendre la réputation des institutions de sa province natale et de la mienne. Il a lu un article de rédaction d'un journal de la Nouvelle-Ecosse. J'aimerais lire au comité un article d'un autre journal de la Nouvelle-Ecosse, publié à un endroit plus rapproché de la circonscription de l'honorable député. Je veux parler d'un article de rédaction de l'*Eastern Chronicle,* de New Glasgow, daté du jeudi 5 avril, traitant du même sujet, à savoir du rapport Dawson. L'article signale que le professeur Dawson est venu de Toronto faire un certain travail et a présenté un rapport en plusieurs volumes, traitant de diverses ressources y compris les hôpitaux de la province. L'*Eastern Chronicle* résume la question en un paragraphe:

> Puis un auteur particulier, George F. Davidson, un expert d'Ottawa se mit de la partie au sujet des maisons de santé et des prisons de la Nouvelle-Ecosse, et les condamna très sévèrement. Il y en a peut-être qui ne sont pas ce qu'ils devraient être, mais apparemment ce type-là ne les a pas tous visités. Nous pouvons lui apprendre qu'il y a un asile dans le comté de Pictou qui, au point de vue du soin, de la direction et de l'aménagement, peut se comparer avec le meilleur d'Ontario. Il n'a fait aucune exception. Il les a tous compris dans son relevé général; ou, pour être juste, il aurait dû faire . . . C'était déloyal et injuste.

Et l'éditorial conclut par ces mots:

> Le rapport Dawson devrait être enterré, non embaumé. Ne perdons pas notre temps avec cela. Oublions-le. Payons la note et portons-la au compte de l'erreur.

J'ai protesté contre les paroles de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) allèguant qu'il n'y avait aucune institution en Nouvelle-Ecosse en état de prendre soin des cas de maladies mentales du genre de celles qu'il a décrites...

M. GILLIS: J'ai dit "aménagées".

M. ISNOR: ...et j'ai fait observer, pour la gouverne des membres du comités, qu'au cours de la dernière année un hôpital de la Nouvelle-Ecosse avait pris soin de 42 malades qui venaient de l'armée, de 26 qui venaient de la marine, de 9 qui venaient de l'aviation, de 24 qui venaient de la marine marchande et de 11 autres, ce qui fait un total de 101 cas traités par cette institution l'an dernier. J'ai aussi déclaré que, depuis le début de la guerre, 325 cas avaient été traités dans cet hôpital en question. Je ne parlerai pas des autres institutions qui jouissent d'une belle réputation dans notre province, mais je tiens à dire que je ne puis absolument pas comprendre, pourquoi l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud s'évertue sans cesse à ternir le bon renom de notre province de la manière dont il parle généralement de tout ce qui touche à la Nouvelle-Ecosse. Il n'y a pas si longtemps que,—et tous les honorables députés s'en souviennent,—l'honorable représentant s'est rendu à Hamilton et a fait une déclaration au sujet du premier ministre d'Angleterre. Naturellement l'honorable député approuve d'un signe de tête; il s'en souvient. En une autre circonstance, il a dit que nous devrions nous défaire d'hommes comme Churchill.

M. GILLIS: Vous faites complètement erreur.

M. ISNOR: Il voulait dire: après la guerre mais c'est, du moins, l'impression générale qu'il a créée. L'honorable député fait des déclarations qui laissent l'impression qu'on devrait se débarrasser d'hommes comme M. Churchill mais, évidemment, après la guerre. Qu'aurions-nous fait sans M. Churchill au cours de la guerre actuelle?

M. MacNICOL: Nous aurions été vaincus.

M. ISNOR: J'ose dire même: que ferions-nous après la guerre sans des hommes du calibre de M. Churchill, quand on songe à son magnifique programme de reconstruction.

M. GILLIS: Quel rapport cela peut-il avoir avec les hôpitaux d'aliénés de la Nouvelle-Ecosse

M. ISNOR: Je ne fais que signaler les déclarations extravagantes que fait couramment l'honorable député. Je rappellerai aussi, bien que cela ne touche pas directement à la discussion en cours, que l'honorable député a prédit, en 1943, en Nouvelle-Ecosse que nous aurions des élections fédérales avant le Noël de cette année-là. Nous sommes arrivés à 1945 et il n'y a pas encore eu d'élections.

Mais, je reviens aux hôpitaux de la Nouvelle-Ecosse. L'honorable député est toujours prêt à bondir pour m'interrompre et il voudra, sans doute, répliquer à ce que je viens de dire.

M. GILLIS: J'ai tout de même réussi à vous faire lever et c'est déjà beau.

M. ISNOR: Ne vous en faites pas. Je suis capable de voir à mon affaire et je continuerai de défendre la Nouvelle-Ecosse. J'ai montré ce qu'avaient accompli les hôpitaux, et j'ai donné des chiffres l'autre jour. Les hôpitaux ont guéri 30 p. 100 des cas d'aliénation mentale qu'ils avaient sous leurs soins. Je de-

vrais, il me semble, répéter ici ce que j'ai dit au sujet de l'Hôpital de la Nouvelle-Ecosse qui est une splendide institution qui continue son excellent travail, de pair avec les institutions moins importantes de la province. Pour tirer l'affaire au clair, je vais inscrire aux *Débats* une question à laquelle le ministre des Affaires des anciens combattants pourra répondre quand il soumettra son rapport à la Chambre. La voici: "Le ministre des Affaires des anciens combattants considère-t-il l'Hôpital de la Nouvelle-Ecosse comme l'endroit convenable pour traiter les maladies mentales?"

C'est par cette question, que je termine mon argumentation, afin de savoir si l'Hôpital de la Nouvelle-Ecosse est bien l'endroit tout désigné pour traiter les cas de folie.

M. NICHOLSON: Ces jours derniers, l'adjoint parlementaire a déposé le rapport de l'enquête sur l'hygiène nationale conduite par la Commission canadienne de recrutement et de répartition du personnel médical. Qu'il me soit permis de remercier ici l'ancien ministre de la Défense nationale d'avoir permis la préparation et la publication de ce rapport. Aux termes du décret ministériel adopté en juillet 1942, "la principale fonction de la commission était de trouver des médecins pour les forces armées et, en même temps, de chercher à maintenir les services médicaux nécessaires à la population civile". Notre plus grand désir est sûrement d'assurer aux membres de nos trois armes les meilleurs services médicaux possibles.

Sauf erreur, alors qu'il se trouvait à Ottawa il y a un an, l'honorable T. C. Douglas, à la fois premier ministre et ministre de l'Hygiène de la Saskatchewan, s'est abouché avec le ministre de la Défense nationale afin d'obtenir pour certaines régions de sa province les services de médecins de l'armée, de la marine et de l'aviation. Inutile pour moi de rappeler que les médecins civils de toutes les régions canadiennes ont eu la tâche bien dure depuis le début des hostilités.

Au dire du rapport, plus du quart de notre personnel médical est aujourd'hui sous les drapeaux, et d'après la page 21, le Manitoba viendrait en tête de la liste des provinces canadiennes avec une proportion de 32 p. 100, suivie de la Saskatchewan avec 31.7 p. 100. Selon un autre tableau, le nombre de citoyens par médecin civil, en mars 1943, était le suivant dans les diverses provinces: Nouveau-Brunswick, 2,136; Saskatchewan, 2,078; Ile du Prince-Edouard, 1,659; Alberta, 1,626; Nouvelle-Ecosse, 1,450; Manitoba, 1,438; Québec, 1,206; Colombie-Britannique, 1,168 et Ontario, 1,068. Il semble inconcevable qu'en Ontario, où se trouvent de bonnes routes pavées et de bons moyens de communications, il y ait 1 médecin par 1,068 citoyens alors qu'en Saskatchewan, où les routes sont surtout en terre, 1 seul médecin doit desservir 2,078 personnes. Dans ma circonscription, par exemple, nous n'avons que dix médecins pour 57,000 habitants, soit un par 5,700. Dans ma propre localité, à une certaine époque, six médecins pouvaient vivre à l'aise; nous n'en avons maintenant plus que deux et ils sont obligés de travailler vraiment jour et nuit. Je ne puis comprendre comment ils font pour tenir le coup. Je suis allé à dix heures du soir à leurs bureaux qui étaient pleins de gens attendant leur tour de consultation.

Je crois savoir que le ministère de la Défense nationale examinerait la question de libérer plus de médecins ayant passé quelque temps dans le service, à condition qu'on puisse prouver qu'il y a pénurie dans une localité. L'adjoint parlementaire pourrait-il nous dire combien de médecins ont été libérés jusqu'ici, et le nombre de ceux qui ont pu être mis à la disposition de la Saskatchewan pour le soin des civils?

M. ABBOTT: Je ne crois pas avoir ce renseignement sous la main, mais je pourrai probablement l'obtenir et le communiquer demain à l'honorable député. Je doute qu'ils soient nombreux, car nous manquons encore pas mal de médecins.

M. NICHOLSON: Quelle est la ligne de conduite générale?

M. ABBOTT: Je ne suis pas en mesure de rien dire à ce sujet maintenant, sauf, bien entendu, que la politique générale consiste à libérer des médecins militaires à mesure que la chose est possible. Certains ont déjà été libérés. Dans ma propre ville de Montréal je connais un médecin qui avait eu deux ou trois ans de service outre-mer et qui a été libéré pour revenir exercer sa profession dans un des plus grands hôpitaux civils à cause de la pénurie de médecins dans cette institution. Je ne puis dire jusqu'où on a pu pousser cette ligne de conduite.

M. KNOWLES: Je crois comprendre que les militaires revenant d'outre-mer et qui ont droit à un congé de trente jours reçoivent pour la durée du congé une allocation de pension de 50 cents par jour, en plus de leur solde et allocations régulières. Tant mieux, mais on me dit qu'au sujet des officiers,—et c'est absolument vrai pour le district militaire n° 10,—on leur accorde une allocation supplémentaire de logement de $1.20 par jour. Cela signifie qu'en plus des autres différences auxquelles on est arrivé, il y en a une

nouvelle par laquelle certains hommes en congé d'outre-mer touchent $1.70 de plus par jour, s'ils sont officiers, et seulement 50 cents s'ils ne le sont pas. L'adjoint parlementaire est-il au courant de la situation? Sinon, se renseignera-t-il à ce sujet tout en voyant s'il y a moyen de faire disparaître un état de choses qui semble être une industrie à l'égard des sous-officiers et des simples soldats.

M. ABBOTT: Je m'informerai.

M. KNOWLES: J'ai encore une question à poser et cette fois-ci, il s'agit du versement des gratifications au plus proche parent d'un soldat décédé. Si ce dernier qui n'a pas déclaré son état de personne à charge, doit faire la demande de la gratification, à quel ministère doit-il s'adresser? Il est clair que les militaires adressent leur demande au service dont ils font partie. Lorsqu'une personne à charge est mise à la pension, elle s'adresse au ministère des Affaires des anciens combattants. Mais lorsqu'il s'agit du plus proche parent qui n'a pas déclaré être à charge, qu'y a-t-il à faire? Plusieurs dans ce cas ont fait une demande qui a été rejetée. A quel ministère doivent-ils adresser leur requête?

M. ABBOTT: Au ministère des Affaires des anciens combattants.

M. KNOWLES: Il est clair que la demande est nécessaire?

M. ABBOTT: Oui.

M. KNOWLES: L'adjoint parlementaire sait-il, si on avertit le grand nombre de personnes qui ont fait une demande avant l'adoption du décret du conseil C.P. 2239 du 5 avril 1945? Les gens qui ont fait leur demande avant l'adoption de ce décret et qui ont reçu un refus sont-ils maintenant avisés qu'ils peuvent encore présenter une demande?

M. ABBOTT: Je ne puis répondre ni oui ni non. Je me demande si on leur en fait part mais j'irai aux renseignements. On a beaucoup parlé dans les journaux ces jours derniers du nouveau décret du conseil en vertu duquel les légataires ont droit à la gratification. La nature humaine étant ce qu'elle est, j'imagine que tous les intéressés ont appris la nouvelle. Cependant je ne saurais dire à mon honoramle ami si les gens qui ont demandé cette gratification alors qu'ils n'y avaient aucun droit légal et qui par conséquent ont vu leur demande refusée, seront invités à s'adresser de nouveau au ministère des Affaires des anciens combattants. J'irai aux renseignements.

M. KNOWLES: J'estime qu'on devrait les y inviter car ...

[M. Knowles.]

M. ABBOTT: C'est ce qu'on a préconisé l'autre soir.

M. KNOWLES: J'appuie cette proposition parce que, avant l'adoption du décret du conseil, plusieurs personnes ont été profondément offensées par le refus qu'on leur a signifié. De fait, les lettres qu'on leur a adressées les ont littéralement insultées. En dépit de toute la publicité donnée à cette nouvelle par les journaux, plusieurs de ces personnes ne seront guère disposées à présenter une nouvelle demande. Il n'est que juste qu'on les avise.

M. ABBOTT: Je crois que la question est à l'étude et je verrai à ce qu'elle soit examinée de nouveau.

M. KNOWLES: Merci.

L'hon. M. BRUCE: L'honorable Secrétaire d'Etat a déclaré cet après-midi qu'il éprouvait quelque difficulté à se procurer les renseignements qu'il lui faut pour répondre à l'une de mes questions. J'ai en effet demandé que soit produite la correspondance, c'est-à-dire les lettres et télégrammes, échangée entre le général Pearkes et tous ses officiers quels qu'ils soient et le ministère de la Défense nationale. Il m'a répondu qu'il faudrait fouiller un grand nombre de dossiers, tant ici qu'aux bureaux de la côte du Pacifique. Afin de simplifier la question et de faciliter les choses au ministère je modifierai ma demande. En me reportant au hansard, je constate après la reprise de la séance le 6 avril, que l'adjoint parlementaire a apporté une réponse à une question posée plus tôt au cours de l'après-midi par l'honorable député de Vancouver-Sud. C'était en marge d'une lettre circulaire adressée par l'adjudant général aux commandants de district le 13 janvier 1945. Si l'adjoint parlementaire pouvait obtenir copie du télégramme ou de la lettre, ou des deux, en réponse à cette circulaire, ce serait, à mes yeux, une réponse très satisfaisante. Ce devrait être facile.

L'hon. M. McLARTY: Quel que soit le désir de l'honorable député de Parkdale de hâter le travail, lorsque la Chambre a approuvé un ordre de dépôt de document,— et je signale que nous sommes en comité,— aucun honorable député présentant une résolution pour demander un document, n'a le droit sans le consentement de la Chambre, de modifier cet ordre. La procédure ordinaire serait, je crois, d'inscrire une question au *Feuilleton*. Nous ne pouvons pas nous contenter de la bonne volonté de l'honorable député de Parkdale, si grande qu'elle soit, et considérer ce geste comme l'abrogation de l'ordre que la Chambre elle-même a approuvé.

L'hon. M. BRUCE: Il faudrait alors attendre deux jours pour que la question soit au *Feuilleton* et quelque temps encore pour obtenir la réponse à la Chambre. Ce qui irait à l'encontre de mes désirs.

M. ABBOTT: La motion de l'honorable député visait la production de documents. J'en ai accepté l'adoption avec la réserve ordinaire que toute correspondance confidentielle était privilégiée et, en conformité de la règle admise, ne serait pas produite.

La réponse à la question sera probablement déposée demain. Je constate cependant, à l'examen de la correspondance échangée entre le général Pearkes et le ministre et les officiers du ministère que la totalité, sans aucune exception, porte la marque "confidentielle et secrète", indépendemment de la règle générale voulant, à ma connaissance, qu'il n'ait jamais été dans la coutume de produire à la Chambre la correspondance entre les officiers supérieurs du ministère et d'autres officiers du même ministère.

Il s'agit d'un ministère militaire. Le général Pearkes était commandant de district. Je puis dire dès maintenant à l'honorable député que la réponse ne comprendra pas la correspondance échangée entre le général Pearkes et le ministre ou d'autres officiers du ministère de la Défense nationale.

M. JACKMAN: Vous avez peur.

M. ABBOTT: Non, nous n'avons pas peur; et si l'honorable député insiste, je me ferai un devoir d'exposer la situation concernant le général Pearkes.

L'hon. M. BRUCE: L'adjoint parlementaire a répondu à la question n° 1, mais il n'a pas répondu aux numéros 2 et 3. Déposera-t-il la réponse demain?

M. ABBOTT: Il n'est pas régulier de le demander maintenant. Je ferai certainement mon possible.

L'hon. M. BRUCE: Je désire aborder maintenant une déclaration que, d'après la presse canadienne, le ministre de la Défense a faite le 18 mars, au cours de sa visite à l'hôpital militaire de London.

Ma plus forte tâche en ce moment, c'est de voir à ce que les hôpitaux du pays soient prêts aussitôt que possible afin que les blessés des hôpitaux outre-mer puissent être ramenés au Canada. Je désire qu'on ramène ces gens au pays aussi promptement que possible.

A-t-on apporté des modifications aux règlements antérieurs qui confiaient au ministre des Affaires des anciens combattants ou son ministère le soin des blessés qui reviennent d'outre-mer?

M. ABBOTT: Je ne suis au courant d'aucun changement. Comme l'honorable député doit le savoir, les soldats à leur retour d'outre-mer sont envoyés aux hôpitaux militaires avant d'être confiés à ceux du ministère des Pensions et de la santé nationale ou du ministère des Affaires des anciens combattants, mais les règlements, que je sache, n'ont subi aucun changement.

L'hon. M. BRUCE: Est-ce un fait qu'il y a une grande pénurie d'hôpitaux disponibles, et qu'en conséquence nos soldats blessés ne peuvent revenir au pays pour y être traités; on doit les garder outre-mer plus longtemps qu'il ne faudrait?

M. ABBOTT: Non, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Naturellement, tout comme dans bien d'autres domaines, nous avons à résoudre des problèmes d'hospitalisation pour nos soldats rapatriés. L'honorable député a rapporté une déclaration faite par le ministre à London. Certes, c'est un problème de solution difficile, et nous y consacrons sans cesse beaucoup d'étude. Il comportera de véritables difficultés surtout pendant la période où un grand nombre de médecins des forces armées ne peuvent pas encore être mis à la disposition des hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants. L'honorable représentant de Mackenzie a parlé de cette question il y a un instant. Ce sont là les difficultés auxquelles nous sommes en butte.

L'hon. M. BRUCE: N'est-ce pas un fait que cette difficulté a trait aux hôpitaux du ministère de la Défense nationale et non à ceux du ministère des Affaires des anciens combattants?

M. ABBOTT: Je n'en sais rien. Je n'ai pas eu connaissance de la déclaration à laquelle l'honorable député fait allusion. J'ai bien peur de ne pas pouvoir donner d'explications à ce sujet.

M. MacNICOL: Au début de ses observations, l'adjoint parlementaire a dit, je pense, ou admis qu'un certain nombre des soldats mobilisés qui ne s'étaient pas enrôlés volontairement avant de quitter le Canada, refusaient encore avec persistance, à leur arrivée en Angleterre, de s'enrôler volontairement pour faire du service en France.

M. ABBOTT: Non, je n'ai pas dit cela.

M. MacNICOL: Que fait-on de ces hommes?

M. ABBOTT: Je pense que l'honorable représentant de Lake-Centre m'a demandé combien d'hommes avaient changé de service outre-mer et j'ai dit que les derniers rensei-

gnements à ma disposition en fixaient le chiffre à 189 enrôlés volontairement au cours du voyage, plus 94 après leur arrivée là-bas. Aucun n'a refusé de servir comme soldat. Il y en a encore 11,000 là-bas qui ont gardé le statut de mobilisés.

M. MacNICOL: Que fait-on de ceux qui refusent de s'enrôler volontairement?

M. ABBOTT: Rien. Ce sont des soldats. Ils sont là-bas. Ils seront envoyés au front. Un certain nombre y ont déjà été envoyés. Il n'y a aucune distinction entre eux et les membres du service général.

M. MacNICOL: On ne les garde pas en Angleterre jusqu'à ce qu'ils s'enrôlent volontairement?

M. ABBOTT: Non.

M. DIEFENBAKER: Il n'y aura plus de distinction entre eux et les autres après leur arrivée en Angleterre. Quand on les envoie sur un théâtre de guerre, leur remet-on l'insigne du service général pour porter sur leurs uniformes?

M. ABBOTT: Non. Je ne le crois pas. Je ne voudrais pas me prononcer catégoriquement à ce sujet, mais je ne le crois pas. Je ne savais pas qu'ils portaient l'insigne du service général outre-mer.

L'hon. M. HOWE: Personne ne porte l'insigne du service général outre-mer.

M. DIEFENBAKER: Il y a certaines questions qui n'ont pas encore obtenu de réponses. Or, je voudrais bien obtenir une réponse de l'adjoint parlementaire.

Cependant, je voudrais avant cela, faire allusion à une déclaration qui a été faite tout à l'heure par l'adjoint parlementaire en réponse à l'honorable représentant de Parkdale. L'honorable député de Parkdale a réclamé le dépôt de certaines lettres échangées entre le général Pearkes et le ministre de la Défense nationale, et l'adjoint parlementaire l'a refusé en disant que ces lettres étaient de nature confidentielle.

M. ABBOTT: Et privilégiée.

M. DIEFENBAKER: Parlons d'abord de leur caractère confidentiel. Les lettres faisaient-elles mention de ce caractère?

M. ABBOTT: Oui.

M. DIEFENBAKER: En était-il de même des lettres du général Pearkes au ministre?

M. ABBOTT: Oui, toutes sans exception.

M. DIEFENBAKER: Toute la correspondance sans exception?

M. ABBOTT: Toute la correspondance que je possède à ce sujet porte la mention "confidentielle".

M. DIEFENBAKER: Voici ce à quoi je songeais en demandant cela: Cet après-midi, on a parlé des congés pour travaux agricoles, des congés de commisération et autres. Dans le numéro de novembre, *"Le Canada en Guerre"* donne en détail le nombre des recrues enrôlées en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales qui sont absentes en congé prolongé.

M. ABBOTT: Environ six mille, n'est-ce pas?

M. DIEFENBAKER: A la date du numéro en question, le total était de 8,500. L'article énumère les diverses raisons qui ont motivé les congés: travaux agricoles, congés de commisération, moissons, travaux industriels, transport du bois, emplois dans les mines, etc. Voici la question que j'ai inscrite au *Feuilleton*. Elle porte le n° 11:

Combien d'hommes des troupes de défense territoriale, notamment *a*) par province, *b*) par district militaire, ont obtenu un congé prolongé des dépôts?

L'adjoint parlementaire est-il maintenant en mesure de répondre à cette question et de donner les précisions qu'elle demande? Cette question est inscrite au *Feuilleton* depuis le 3 avril.

M. ABBOTT: Je n'ai pas le renseignement sous la main. Je l'avoue franchement, je ne m'étais pas préparé à répondre aux questions qui apparaissent au *Feuilleton*. Celle-ci devra être transformée en ordre de dépôt de documents puisque sa partie 9 est d'ordre juridique. Pour répéter ce que j'ai dit en particulier à l'honorable député aujourd'hui même, la réponse aux trois premières parties est facile; les nos 4 à 8 inclusivement exigeront une somme immense de travail, une étude des ordonnances de la partie II par tout le Canada. Quant au n° 7, il me semble de réponse assez facile par le ministère de la Justice. Je ne vois donc aucun moyen de répondre aux nos 4, 5, 6, 7, et 8 avant l'expiration du Parlement. Quant aux trois premières parties, je compte y répondre demain, jour réservé aux questions. Sauf erreur, cette demande de renseignements devra être transformée en ordre de dépôt de documents pour les raisons que je viens d'indiquer.

M. DIEFENBAKER: Il me semble difficile d'accepter les explications de l'adjoint parlementaire et cela pour la raison suivante. Le n° 4 est ainsi conçu:

Combien d'hommes des troupes de défense territoriale ayant reçu l'ordre de partir pour outre-mer ou pour quelqu'autre partie du Canada

ou ayant été en permission, ont omis de se présenter au cours de chacun des mois de novembre et décembre 1944 et janvier, février et mars 1945;

Le renseignement doit sûrement se trouver au quartier général.

M. ABBOTT: C'est possible, mais l'honorable député veut l'obtenir par province et par district militaire. Nous pourrions peut-être à la rigueur le fournir par district militaire, mais,—nous l'avons maintes fois répété,— nous ne gardons pas ces statistiques par province. Je n'ai pas pour mission de rédiger les questions pour les honorables députés. Si on les pose de telle sorte que la réponse en est difficile et exige beaucoup de temps, je n'y suis pour rien. Je fournis volontiers les renseignements disponibles et je l'ai expliqué aujourd'hui même à l'honorable député. Cependant, je ne peux pas les chercher moi-même. Mes officiers sont des plus consciencieux et lorsqu'ils me préviennent qu'il leur est bien difficile sinon impossible de répondre à une question dans un délai raisonnable je prends leur parole. Je ne fouille pas moi-même pour le trouver, mais chaque fois qu'un renseignement peut être obtenu nous le faisons connaître.

M. DIEFENBAKER: Il est donc évident que le ministère ne possède pas le renseignement sur les militaires absents sans permission.

M. ABBOTT: Nous pouvons l'obtenir, mais je ne dirais pas avant lundi prochain.

M. DIEFENBAKER: Pas avant lundi prochain?

M. ABBOTT: Non, je ne saurais le promettre, d'après ce que me disent mes officiers.

M. DIEFENBAKER: Ainsi donc, le ministère ne peut nous renseigner d'ici lundi prochain sur le nombre des militaires absents sans permissions et classés comme déserteurs. C'est bien cela n'est-ce pas?

M. ABBOTT: J'ai déjà cité certains chiffres. Ainsi que je l'ai dit dans mon exposé de l'autre soir, environ 6,000 conscrits sont en congé prolongé. Je puis donner dès maintenant à l'honorable député ce renseignement en chiffres ronds répartis par districts militaires.

M. DIEFENBAKER: Je le crois volontiers.

M. ABBOTT: Mais pas par provinces.

M. DIEFENBAKER: Qu'on nous les donne alors par districts militaires.

M. ABBOTT: La question de l'honorable représentant ne se borne pas seulement aux districts militaires; elle comprend aussi les provinces et il a été impossible d'obtenir ce dernier renseignement. Les chiffres se répartissent comme il suit entre les districts militaires:

D.M. 1	700
D.M. 2	400
D.M. 3	200
D.M. 4	800
D.M. 5	2,000
D.M. 6	100
D.M. 7	100
D.M. 10	200
Région du Pacifique	300
D.M. 12	700
D.M. 13	500
Total	6,000

L'hon. M. RALSTON: A propos des chiffres que l'honorable député a cités relativement aux renforts existants et à la diminution des pertes, chose que j'attribue à l'amélioration de la situation en matière de renforts, je m'efforçais l'autre soir de faire admettre ceci à mon honorable ami. A supposer que les prévisions qu'on nous a données en novembre dernier représentent une situation satisfaisante si on pouvait les réaliser en supposant que ce que l'honorable député vient de dire soit vrai, savoir que la situation s'est améliorée du fait qu'on a pu récupérer 12,000 blessés de toutes armes et qu'environ 9,000, ou 75 p. 100, soient des fantassins, je demande alors s'il n'est pas possible de faire servir ces 9,000 hommes supplémentaires à accorder un plus grand nombre de congés par rotation qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il me semble que cela pourrait se faire, à condition que compte non tenu d'une réduction des pertes, la situation soit telle qu'elle a été prévue en novembre dernier.

A ce propos je veux signaler à mon honorable ami qu'il devrait vérifier les chiffres et trouver si la situation aurait été telle que prévue en novembre dernier, n'eût été la diminution du nombre des pertes. L'autre soir mon honorable ami a dit à la Chambre ces paroles qu'on trouve au hansard:

> Si la situation de l'infanterie est meilleure que nous ne l'avons prévue, c'est surtout, bien entendu, parce que nos pertes sont inférieures à nos prévisions, bien qu'elles aient été contrebalancées en partie par une plus grande fréquence de maladie et d'autres pertes ne résultant pas de combat et provenant des conditions extraordinairement difficiles dans lesquelles se sont trouvées nos troupes de combat.

Il me semble qu'au sujet des chiffres donnés par mon honorable ami, si je m'y connais le moindrement, quand il dit que si la situation relative à l'infanterie est meilleure que prévue, c'est surtout parce qu'il y a moins de pertes, il reste bien au-dessous de la vérité; et mon honorable ami devrait tâcher de se représenter ce que serait la situation des renforts si les pertes avaient été telles que pré-

vues. J'avoue qu'après un calcul rapide il me semble à moi, mais je laisse à mon honorable ami le soin de vérifier, que la situation aurait été beaucoup plus grave n'eût été que les pertes ont diminué.

M. ABBOTT: Je puis assurer à mon honorable ami que tel n'est pas le cas, du moins si je m'en remets aux affirmations de mes fonctionnaires. Ils me le disent, mais je ne puis l'affirmer par moi-même.

L'hon. M. RALSTON: Je suis heureux de l'apprendre, mais si mon honorable ami veut bien tenir compte du nombre des effectifs que l'on comptait avoir à la fin de chaque mois, et s'il y ajoute le pourcentage qu'il vient de mentionner ce soir et obtient ainsi le nombre des effectifs présentement disponibles; puis s'il met ce chiffre en regard de la diminution du nombre des pertes essuyées au combat, il pourra constater que non seulement le pourcentage accru provient de cette diminution, mais encore qu'elle représente une partie considérable du chiffre primitif que l'on comptait avoir.

Je souligne le fait que si mon honorable ami a raison, un assez grand nombre de renforts doivent être disponibles pour remplacer ceux qui attendent depuis quatre ou cinq ans et pour accroître ainsi de façon appréciable le nombre des militaires qui pourraient profiter des congés par roulement.

M. ABBOTT: C'est ce qu'on fait.

L'hon. M. RALSTON: C'est ce qu'on fait, déclare mon honorable ami. L'autre jour il a dit que quelque quatre mille hommes en tout avaient bénéficié de congés par roulement. Je sais quel en est le nombre; ce chiffre n'a rien de secret et je crois l'avoir communiqué à la Chambre. En Italie, il y avait probablement en novembre de dix à onze mille hommes qui avaient droit au congé par roulement; or, quatre mille hommes ne représentent que les quatre-dizièmes de ce nombre. Cela ne vaut que pour l'Italie. J'affirme que si on a en main le nombre disponible prévu en novembre, plus le nombre d'hommes que l'honorable député a indiqué comme étant l'économie réalisée, on doit être en mesure d'accorder le congé par roulement à au moins six mille autres soldats, si le programme prévu s'est réalisé. Je fais cette observation en toute sincérité, car cela m'a impressionné lors de mon passage en Italie; c'est un des problèmes que j'avais en vue à mon retour au pays et l'une des choses dont je me suis occupé a été de préparer des plans pour l'octroi des congés par roulement et j'étais encore à les étudier lorsque mon successeur a pris la direction du ministère. Comme je l'ai dit à la Chambre en novembre, l'avant-veille de mon départ, un arrangement concernant le transport des permissionnaires avait été approuvé. Cette question des congés par roulement est de la première importance et je ne saurais trop insister auprès de mon honorable ami et du ministère pour que le cas de ces hommes soit envisagé, si réellement on dispose de renforts supplémentaires composés de recrues formées. Je signale à mon honorable ami qu'il se doit de vérifier strictement l'existence des effectifs supplémentaires qu'indiquent les chiffres qu'il a cités ce soir.

M. ABBOTT: J'ai la certitude qu'ils sont disponibles. Le nombre des combattants revenant au pays par roulement s'élève, pour le présent mois, à 1,500, et nous augmenterons ce nombre aussi rapidement que nous le permettront les moyens de transport.

M. ROSS (St. Paul's): Je songeais justement à ce que vient de dire l'honorable représentant de Prince. J'ai reçu des lettres de combattants enrôlés en 1939 et outre-mer depuis plusieurs années. Ils veulent savoir quand ils obtiendront un congé. Ils ont fait la campagne d'Italie. J'ignore où ils se trouvent en ce moment, mais ils veulent savoir quand ils reviendront au pays. Si les chiffres que nous a cités l'adjoint parlementaire correspondent à la réalité, il y a lieu de faire quelque chose.

M. ABBOTT: L'honorable député comprend certes que tous ne peuvent revenir en même temps. Il y a le problème du transport.

M. ROSS (St. Paul's): Dans ce cas, l'honorable député nous dira-t-il si le ministère voit à ramener en premier lieu tous ceux qui sont traversés en 1939?

M. ABBOTT: Oui. Du moins, tel est le principe que nous avons adopté, et je crois qu'il est observé.

M. ROSS (St. Paul's): Parmi ceux qui se sont enrôlés en 1940 ou en 1941, y en a-t-il qui reviennent de ces régions en congé, tandis que ceux qui se sont enrôlés en 1939 restent là-bas? J'ai reçu des lettres de ces hommes; ils pensent qu'il n'est pas juste que certains de ceux qui se sont enrôlés plus tard soient envoyés chez eux tandis que ceux qui se sont enrôlés en 1939 sont encore là-bas.

M. ABBOTT: Tout ce que je puis dire c'est que le choix des militaires qui doivent revenir au pays à tour de rôle y passer un congé, est laissé aux officiers sur les divers théâtres de guerre. Le principe à la base des congés est la durée du service; l'homme qui est là-bas depuis le plus longtemps passe avant celui

qui l'est depuis moins longtemps. Il est évident qu'on ne saurait établir une règle précise, inflexible; en tout cas, c'est là le principe dont on tient compte.

M. ROSS (St. Paul's): Si l'on se fonde sur la durée du service, comment se fait-il que les hommes qui se sont enrôlés en 1940 s'en reviennent et que ceux qui se sont enrôlés en 1939 restent là-bas?

M. ABBOTT: Peut-être que ceux qui sont partis en 1939 ne désirent pas revenir.

M. ROSS (St. Paul's): J'ai reçu beaucoup de lettres de ces hommes; je ne puis comprendre pour quelle raison on n'agirait pas.

Des VOIX: Onze heures.

M. le PRÉSIDENT: Le comité désire-t-il que nous continuions jusqu'à ce que les crédits soient adoptés?

Des VOIX: Adopté.

Des VOIX: Non.

M. ABBOTT: Nous poursuivrons demain.

M. CASTLEDEN: Vendredi dernier, j'ai posé à l'adjoint parlementaire des questions auxquelles il n'a pas répondu.

M. ABBOTT: Nous continuerons demain.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

Mardi, 10 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

LE LOGEMENT

PRÊTS DESTINÉS À DES PARTICULIERS EN SASKATCHEWAN—GARANTIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Comme il est peu probable que le ministre aura l'occasion de discuter devant la Chambre les sujets relevant de son département, je tiens à appeler son attention sur la question n° 3 qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 3 avril et qui a trait aux prêts consentis à des particuliers de la Saskatchewan sous le régime de la loi nationale sur le logement. Je crois savoir que plusieurs demandes ont été présentées mais qu'on attend pour y donner suite qu'une entente ait été conclue entre les institutions de prêts d'une part et les gouvernements fédéral et provincial de l'autre, quant aux garanties applicables à ces prêts. La situation du logement dans ma circonscription de Saskatoon est pour ainsi dire désespérée; j'espère donc que le ministre nous fournira aussitôt que possible le renseignement demandé.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ferai de mon mieux pour qu'il soit répondu, avant l'ajournement de la Chambre, à la question inscrite au *Feuilleton*.

LOGEMENT DANS LA RÉGION DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Le ministre des Finances ou celui des Munitions et approvisionnements peuvent-ils nous fournir de nouveaux renseignements quant à la demande adressée au Gouvernement fédéral au sujet de l'aménagement d'un plus grand nombre de logements dans la région de Toronto?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): On a réalisé quelque progrès en ce domaine. M. Piggott est à Ottawa aujourd'hui même et l'on est d'avis qu'il sera possible dans quelques jours de faire une déclaration sur ce point.

PÉNURIE MONDIALE DE VIVRES

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX DISCUSSIONS ANGLO-CANADO-AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Les journaux d'aujourd'hui font allusion aux discussions anglo-canado-américaines touchant la pénurie mondiale de vivres. Le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre qui représentera le Canada à cette conférence?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je puis peut-être répondre à cette question. Des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture assistent à la conférence dans le moment, et l'on s'attend que le ministre de l'Agriculture lui-même (M. Gardiner) s'y rende plus tard.

LE RATIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, en marge des remarques que vient de formuler le chef de notre parti, le ministre de l'Agriculture est-il en mesure de faire connaître la politique du Gouvernement en ce qui concerne la possibilité de la remise en vigueur du rationnement au Canada?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): La situation est celle qu'on a annoncée l'autre jour: dans le moment, des techniciens étudient la question à Washington; et

des discussions sur un plan plus élevé doivent avoir lieu plus tard. D'ici là, nous ne ferons pas d'autre déclaration.

ARMÉE CANADIENNE

CONGÉ AGRICOLE POUR LES SOLDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): Monsieur l'Orateur, étant donné que la Chambre doit clore ses débats dans un avenir très rapproché, je demanderais au ministre du Travail, en face des rapports qui nous viennent des fonctionnaires du Service sélectif national dans ma collectivité et qui s'appliquent sans doute à l'ensemble du pays, de nous dire en quoi consistent les dispositions spéciales que, me dit-on, on est à prendre en vue d'accorder des congés agricoles destinés à remédier à la grave pénurie de main-d'œuvre agricole qui sévit dans le pays.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Il n'en tient qu'à l'honorable député. Si nos progrès ne sont pas plus rapides qu'ils l'ont été jusqu'ici, il se peut que le Parlement s'éteigne en pleine activité.

M. CRUICKSHANK: Qu'on fasse venir des joueurs de hockey.

M. LOCKHART: Je m'attendais à une réponse intelligente de la part du ministre. Je veux savoir si l'on est à prendre des dispositions en vue d'assurer aux cultivateurs l'aide dont ils auront besoin au moment de la prochaine récolte.

M. FRASER: Que l'honorable député se renseigne auprès de M. Conny Smythe.

L'hon. M. MITCHELL: Je ne veux pas que l'honorable représentant de Lincoln se brise un vaisseau sanguin.

M. HOMUTH: Le ministre ne devrait pas faire le gouailleur. Cela ne lui va pas.

L'hon. M. MITCHELL: Si l'honorable député était plus souvent à la Chambre, il apprendrait quelque chose.

M. HOMUTH: Je me suis absenté afin de m'acquitter de mon devoir envers le pays en assurant la défaite du gouvernement libéral.

L'hon. M. MITCHELL: Il y a quelques jours—j'ignore si mon honorable ami était présent ou non—j'ai exposé la ligne de conduite du ministère du Travail relativement à la situation de la main-d'œuvre dans l'agriculture cette année. En le faisant, je répondais à une question de l'honorable député de Macleod (M. Hansell) et à une autre d'un des membres du parti de la C.C F. Si l'honorable député n'était pas présent, je n'y peux rien.

M. LOCKHART: Non, monsieur l'Orateur, le ministre a fait une déclaration de politique, mais elle était bien vague. Nous ignorons encore en quoi elle consiste par rapport aux membres des forces armées et il nous faudrait plus de précisions que nous n'en avons eu. Je signale la chose au ministre.

M. CRUICKSHANK: Vous changez d'avis d'un jour à l'autre.

RECONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT AU RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. ROY (Gaspé): J'ai une question à poser au président du comité parlementaire de la reconstruction d'après-guerre.

L'hon. M. MICHAUD: Il n'y a pas de comité de ce nom.

M. ROY: Le rapport de ce comité sera-t-il déposé avant la fin de la présente session?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je répondrai à l'honorable député qu'il n'y a pas de comité de ce nom.

M. SENN: Il en existait un l'an dernier.

Le très hon. MACKENZIE KING: La Chambre n'a pas nommé de comité au cours de la présente session.

M. ROY: Je veux parler du comité qui siégeait à la dernière session et dont je n'ai pas encore vu le rapport.

L'hon. M. MACKENZIE: Il a été déposé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je viens de m'assurer que les rapports ont été déposés à la fin de la dernière session.

MAÏS DE SEMENCE

EXPORTATIONS REQUISES POUR LA GRÈCE ET LA YOUGOSLAVIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Haldimand (M. Senn) a posé hier une question touchant le maïs de semence. Cette question relève de la division des grains de semence du ministère de l'Agriculture, et j'aurais donc dû essayer d'y répondre hier. En février dernier, le comité mixte des affaires civiles et des secours militaires a demandé 3,000 tonnes de maïs de semence, que nous avons expédiées par la suite. M. Nelson Young, régisseur des grains de semence me dit qu'il a assisté le 28 mars à une assemblée du comité des grains de se-

mence de la Commission mixte des vivres, où il a essayé de savoir si on recevrait d'autres demandes de maïs de semence. Bien que les représentants des pays libérés y fussent, personne ne put lui fournir ce renseignement. M. Young est d'avis qu'on ne peut pas encourager les producteurs de maïs de semence à en semer dans les circonstances, alors que ces demandes peuvent nous arriver d'un moment à l'autre et qu'en toute probabilité elles ne seront faites que l'hiver prochain.

M. SENN: Le ministre pourrait-il nous dire où ce maïs de semence a été expédié?

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas ce renseignement mais je puis l'obtenir.

(Texte)

L'EMBARGO SUR LE FOIN

MOTION D'AJOURNEMENT SOUS L'EMPIRE DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. MARTIAL RHÉAUME (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, je demande l'ajournement des travaux de la Chambre en vertu de l'article 31 du Règlement pour discuter une question urgente qui concerne la classe agricole du pays.

Le 20 octobre 1944, un décret du conseil mettait un embargo sur le foin. Dans les premiers jours de mars 1945, un second décret du conseil prohibait l'exportation et mettait un embargo sur la paille. Il y a au pays 150,000 tonnes de foin à vendre. Dans mon comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville, au moins 600 cultivateurs sont intéressés à ce que cet embargo soit levé, parce qu'il leur reste à vendre au moins 15,000 tonnes de foin, et de 5,000 à 6,000 tonnes de paille. Il est urgent que cet embargo soit levé.

(Traduction)

M. l'ORATEUR: La question que pose l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville est de celles qui, je crois, devraient être inscrites au *Feuilleton*.

VÉHICULES À MOTEUR

PERMIS D'ACHAT—PÉNURIE DE FONCTIONNAIRES BILINGUES AU BUREAU D'ÉMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que personne ne parle français à la division d'émission des permis pour les véhicules ici à Ottawa. Il n'y a pas non plus de traducteurs. Je ne me plains pas des employés, qui sont des gens estimables, mais ils ignorent tous l'une des langues officielles du pays et c'est pourquoi ils s'occupent en premier lieu des demandes rédigées en anglais; il est trop tard ensuite lorsque les demandes françaises ont été traduites. Je prie par conséquent le Gouvernement de voir à ce que soient nommés des employés qui parlent, ou comprennent tout au moins, le français et de fournir les services d'un traducteur. Une demande faite à la Rivière-du-Loup est envoyée à Québec, puis de là à Montréal et enfin à Ottawa et, s'il s'agit d'une demande en français, on la remet à un traducteur de sorte qu'il faut attendre un mois avant que la formule traduite en anglais parvienne aux autorités intéressées. J'espère que le Gouvernement prendra des mesures pour faciliter les choses à la population de langue française.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le lundi 9 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le PRÉSIDENT: Le comité est saisi des crédits de l'armée.

M. CASTELDEN: Si je ne fais erreur, l'adjoint parlementaire doit répondre à un certain nombre de questions que je lui posais vendredi après-midi.

M. ABBOTT: En effet; je dois répondre à des questions qu'on m'a posées vendredi et hier. L'honorable député d'Yorkton m'en a posé une, si je ne me trompe, au sujet de la réaffectation. Il voulait savoir quelles mesures sont prises pour protéger les sous-officiers et soldats versés d'une division du service dans une autre. Voici le règlement à ce sujet:

L'adjudant général peut continuer à verser la solde et les allocations aux sous-officiers qui ont été retirés en vue de recevoir un nouvel entraînement ou qui ont été réduits à un grade inférieur ou qui ont été réaffectés ou transférés, au taux que touchaient ces sous-officiers immédiatement avant d'être ainsi retirés en vue de recevoir un nouvel entraînement, réduits à un grade inférieur, réaffectés ou transférés. On continuera à verser cette solde et ces allocations, telles que mentionnées ci-dessus, pendant l'entraînement et pour une période de six mois à compter de l'affectation ou du transfert à une unité combattante ou à toute autre unité où

les services de ces sous-officiers sont requis, nonobstant le grade détenu par ces sous-officiers dans ces unités ou formations.

Autrement dit, ce règlement offre une protection considérable. On continue de verser la même solde et les mêmes allocations pendant la période d'entraînement et pendant les six mois qui suivent la fin de cette période. Au bout de ce temps, je présume qu'ils doivent courir leurs chances avec les autres.

Des règlements semblables à ceux qui s'appliquent aux sous-officiers, sont également en vigueur; ils ont trait aux artisans s'adonnant à une spécialité ou au soldat ordinaire, lorsque la solde normale est inférieure à celle que l'artisan touchait auparavant.

Ces renseignements devraient donner satisfaction à l'honorable député. Quant au nombre des intéressés lors de la session spéciale, il a été fait mention que certains sous-officiers, hommes de métier, devenaient disponibles sous l'empire de l'accord, et l'on a estimé à 750 dans chaque cas le nombre des hommes qui deviendraient tôt disponibles pour servir outre-mer. Le nombre de ceux qui ont été tirés des unités canadiennes à cette fin s'établit à un peu moins de 1,000 dans chaque cas, et à l'exception de ceux qui ont failli dans leurs cours de perfectionnement, tous sont déjà rendus outre-mer.

L'honorable député s'est enquis des pertes subies parmi les officiers prêtés à l'armée britannique. Voici les chiffres: tués ou morts de blessures, 103; blessés, 274; manquant à l'appel et prisonniers de guerre, 37. Soit un total de 414.

M. CASTLEDEN: Ces pertes souffrent-elles avantageusement la comparaison avec celles subies par l'armée canadienne?

M. ABBOTT: Je ne puis établir de comparaison directe, mais je dirais que les premières sont plus élevées, attendu que ces officiers sont allés en majorité dans des régiments d'infanterie. Quelques-uns étaient capitaines, mais la plupart étaient lieutenants, et les pertes dans les rangs des lieutenants, dans l'infanterie particulièrement, sont plus élevées que dans ceux des officiers en général. J'oublie si l'honorable député désirait encore d'autres renseignements.

M. CASTELDEN: J'ai demandé combien d'hommes du front d'Italie s'y trouvent depuis plus de deux ans et demi.

M. ABBOTT: Il n'y en a aucun, car nos troupes ne sont en Italie que depuis juillet 1943.

M. CASTLEDEN: Depuis un an et demi, alors.

M. ABBOTT: Ce renseignement me fait défaut, mais je pourrais me le procurer avec assez de précision. Je le transmettrai directement à l'honorable député, ou bien je le consignerai au hansard plus tard.

[M. Abbott.]

Des honorables députés ont demandé combien de mobilisés de la L.M.R.N. ont été libérés et renvoyés dans la vie civile depuis novembre. Voici les chiffres qu'a demandés, je crois, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green):

Novembre 1944	696
Décembre 1944	643
Janvier 1945	544
Février 1945	461
Mars 1945	467
Total	2,811

Environ 60 p. 100 de ces libérations sont imputables à l'inaptitude physique, plus de 35 p. 100 entrent dans la catégorie de ceux dont les services ne sont plus requis, qui ont droit à la commisération et le reste. Les libérations effectuées sous cette rubrique comprennent une forte proportion d'hommes de catégorie inférieure puisque l'on peut toujours utiliser les services des hommes des catégories supérieures.

L'honorable député de Vancouver-Sud a demandé un aperçu du nombre d'hommes obtenus sur les 7,500 requis pour le mois de mars. Le chiffre exact est 6,179. L'expérience nous apprend que sur six hommes appelés sous les drapeaux, à peu près 4 finissent par aller outre-mer. Un ne termine pas son instruction, pour des raisons d'ordre médical ou autre, un autre quitte les effectifs d'entraînement pour passer dans une catégorie inférieure, et quatre suivent l'instruction et sont aptes au service outre-mer. A la lumière de l'expérience, c'est là une bonne moyenne.

M. GREEN: Sur ces 7,500 hommes combien appartiennent aux troupes levées en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales et combien au service général?

M. ABBOTT: Je n'en puis fournir la proportion exacte, mais les hommes levés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales nous arrivent maintenant en très petit nombre. Dès que les hommes sont appelés à l'examen médical, ils offrent leurs services comme volontaires et très peu d'hommes acquièrent, si je puis dire, le statut de membres des troupes levées en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

L'honorable député a aussi demandé le nombre d'hommes passés des rangs de ces mobilisés au service général au cours de ces quatre mois. Voici ces chiffres:

Novembre 1944	2,244
Décembre 1944	2,841
Janvier 1945	1,445
Février 1945	1,892
Mars 1945	2,115
Total	10,537

M. GREEN: L'adjoint parlementaire peut-il décomposer ces chiffres afin de nous dire combien ont changé de service au cours du premier mois?

M. ABBOTT: Je suis allé aux renseignements à ce sujet et les officiers me disent qu'il est presque impossible de le faire. On ne tient pas les archives de cette manière. Pour obtenir ce renseignement, il faudrait examiner les dossiers de chaque soldat individuellement et on m'assure que la chose est à peu près impossible. Je ne puis donc fournir ce renseignement.

M. BROOKS: L'adjoint parlementaire a-t-il raison de dire que quatre sur six se rendent outre-mer, n'est-ce pas plutôt que quatre sur six restent dans l'armée?

M. ABBOTT: Quatre sur six sont aptes à se rendre outre-mer et dans le cours ordinaire des choses iront vraisemblablement. Ce que j'ai voulu faire comprendre, c'est que sur six hommes enrôlés dans l'armée en bonne santé, quatre sont jugés aptes du point de vue médical à devenir des soldats en état de se rendre outre-mer.

M. BROOKS: Vous avez dit, "à se rendre outre-mer".

M. POULIOT: Si j'ai bien compris, ceux qui ont servi dans l'armée au Canada, qui ne sont pas allés outre-mer, sont temporaires dans le service civil, tout comme certains civils qui obtiennent des emplois dans le service. L'adjoint parlementaire voudrait-il me dire s'il est vrai qu'ils détiennent ces emplois à titre temporaire et que les membres des forces armées (hommes et femmes) pourront prendre leur place à leur retour d'outre-mer.

M. ABBOTT: L'honorable député fait-il allusion aux postes dans le service administratif général du Canada?

M. POULIOT: Oui.

M. ABBOTT: Pas des emplois de caractère militaire?

M. POULIOT: Non.

M. ABBOTT: Je crains de ne pouvoir répondre à cette question. Je crois savoir qu'en vertu de la loi du service civil ou d'un décret du conseil quelconque, je ne sais trop lequel, les anciens combattants du présent conflit et de la dernière guerre jouissent d'une préférence lorsqu'il s'agit de remplir des postes permanents dans le service administratif. Je ne saurais vous en dire davantage à ce sujet.

M. POULIOT: A mon avis, cette préférence est injuste et je vais dire pour quelle raison à l'honorable député. Tant qu'une personne se conforme à la loi du pays, elle ne devrait pas être remplacée par une autre. Par exemple, si un homme ou une femme se présente au registraire pour l'instruction et est trouvé inapte, cette personne se trouve dans une situation d'infériorité par rapport à celle qui s'enrôle avant d'avoir reçu l'appel du registraire. La première n'est pas volontaire, mais la deuxième est ainsi désignée même si elle se savait physiquement inapte avant de se présenter. Je tiens à exposer mon cas bien clairement, car je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur le sens de mes paroles. Voici un homme qui souffre d'une hernie. Il attend l'appel du registraire, répond à l'appel et se présente au médecin examinateur qui constate son inaptitude au service militaire. Cet homme ne jouira d'aucune préférence. Un autre type qui se trouve dans la même catégorie médicale souffre, lui aussi, d'une hernie. Il peut se présenter au bureau du service de santé avant d'être appelé. On lui remettra un insigne indiquant qu'il s'est conduit de façon différente du premier, même s'il ne fait pas davantage partie de l'armée; mais ni l'un ni l'autre ne jouira d'une préférence. La préférence sera accordée à celui qui est allé outre-mer.

Il y a une autre classe d'hommes qui sont physiquement aptes au service; ils s'enrôlent et sont acceptés dans l'armée. Ils sont dans l'active et l'ont été depuis leur enrôlement. Ils désirent aller outre-mer, mais on les garde ici pour une raison quelconque. Après la guerre, ces gens qui se sont enrôlés volontairement et qui ont été acceptés dans l'armée ne jouiront d'aucune préférence précisément parce qu'on n'aura tenu aucun compte de leur désir d'aller outre-mer. C'est là, il me semble, une injustice envers ces hommes et ces femmes qui ont fait tout ce qu'on exige de ceux à qui on accorde ces préférences. Des gens qui ne possèdent aucune compétence, mais qui sont allés outre-mer, même au cours d'un voyage organisé par l'agence Cook, peuvent se présenter aux positions actuellement détenues par des personnes compétentes qui possèdent une expérience de plusieurs années. Il n'est pas nécessaire de se rendre sur un théâtre de guerre pour avoir le privilège d'être un ancien combattant qui a fait du service outre-mer. Ceux qui se sont rendus à Terre-Neuve jouissent de ce privilège. Ceux qui sont allés en Angleterre, même avant le blitz, sont rangés dans la catégorie de ceux qui sont allés outre-mer, et ce qu'il y a de plus ridicule c'est que des gens qui ne sont pas des Canadiens mais qui nous sont venus d'outre-mer peuvent

jouir de ce privilège de préférence à des Canadiens qui ont fait leur devoir, qui se sont conduits en conformité de la loi, mais qui se trouvent désavantagés du fait qu'ils ne sont pas allés outre-mer. Et c'est à ces gens que l'on accordera ces positions. Voilà un des plus graves problèmes qu'il nous faudra résoudre après la guerre. Mon honorable ami devra voir à modifier la loi du service civil, cette abomination grâce à laquelle des gens de tous les pays du monde qui ont signé le Traité de Versailles à titre d'alliés ont la préférence sur des Canadiens pur sang. A venir jusqu'au début de la présente guerre, ces gens, de quelque origine qu'ils fussent et même les Japonais et les Italiens avaient la préférence sur les Canadiens pur sang. Mon honorable ami devra voir à ce qu'il n'en soit plus ainsi.

La loi du service civil aurait pu être modifiée par un décret du conseil promulgué en vertu de la loi des mesures de guerre, mais aucune mesure législative de ce genre nous a été présentée à titre de membres du Parlement. Nous nous intéressons à la défense des droits des hommes et des femmes qui font partie de l'armée et à qui les portes du service civil seront fermées quand ils seront licenciés. Je me demande quelle loi régit actuellement le service civil. J'ai eu l'occasion de causer avec un jeune garçon et une jeune fille qui se sont enrôlés volontairement dans l'armée, dès le début. Ils voulaient se rendre outre-mer mais ils n'en ont pas eu la chance. La guerre finie, ils pourront occuper quelque emploi dans des entreprises privées mais le fonctionnarisme leur sera interdit. Est-ce la façon de traiter ces jeunes gens qui ont fait leur devoir selon les lois en vigueur du pays?

Je voudrais aussi signaler autre chose. Depuis le début de la guerre, on a incité tous les hommes à se rendre outre-mer. On a ensuite inclus les femmes. On a dit aux hommes que c'était leur devoir non seulement de s'enrôler mais de le faire volontairement, voulant par là laisser entendre qu'un homme faisant partie de l'armée comme recrue, après avoir observé toutes les dispositions de la loi, n'était pas un bon citoyen mais passait pour un citoyen inférieur, vu qu'il n'avait pas signé l'engagement de se rendre outre-mer. Combien y a-t-il de militaires à Ottawa qui se sont enrôlés pour outre-mer avec l'entente qu'ils resteraient ici et qui mènent toute l'affaire non seulement dans l'armée mais dans l'aviation et la marine?

Je poserai ces questions au Gouvernement: Combien y a-t-il dans le C.A.R.C. de vice-maréchaux de l'air, de commodores de l'air, de capitaines de groupe, de commandants d'escadre, de chefs d'escadrille, de lieutenants de section qui n'ont jamais fait d'envolées de combat? J'ai posé de semblables questions au sujet de l'armée et l'on m'a dit qu'il était très difficile d'obtenir ces renseignements et que cela exigerait beaucoup de temps. Toutefois, je les attends toujours. Mon honorable ami m'a dit la semaine dernière qu'il ne pourrait peut-être pas les obtenir. Je ne les ai pas encore reçus mais j'honore toujours un homme qui tient sa parole.

M. ABBOTT: Ou qui s'efforce de le faire.

M. POULIOT: Je fais peut-être erreur, mais je lui donne le bénéfice du doute. Il en est de même dans la marine; la même situation règne dans les trois armes. Or, qu'arrivera-t-il? Après la guerre, ces hommes qui ont été détachés auprès des trois ministères reprendront leur position. Ce ne sera pas les hommes qui reviendront d'outre-mer qui auront ces positions. La bureaucratie d'Ottawa est une classe à part. Je ne parle pas de tous les fonctionnaires. Il en est certains que je respecte. Mais je vois en cette Chambre l'honorable député de Vancouver-Sud qui a fait partie, avec moi, du comité du service civil. Lui et les autres membres ont fait leur devoir. Nous n'avons pas toujours été du même avis, mais le comité a su trouver les points faibles de toute l'organisation. Nous voulons la justice pour tous. Nous voulons que les fonctionnaires honnêtes n'aient pas à souffrir de leur association avec les autres plus habiles à accaparer les gros morceaux. Je prie mon honorable ami l'adjoint parlementaire de voir à ce que certaines mesures soient prises pour que les employés qui se sont conformés aux dispositions de la loi, alors que cette loi était encore en vigueur, ne soient pas de ce fait placés dans une situation désavantageuse.

Je demande aussi à l'honorable député de faire en sorte que les fonctionnaires les plus compétents des ministères du temps de paix gardent leurs emplois. Toutefois, si la préférence doit être accordée, qu'elle le soit à tous. Si nous devons accorder la priorité à ceux qui ont fait du service outre-mer, procédons de façon à ne pas désappointer les personnes en cause, et de façon à ne pas tromper les titulaires actuels des postes temporaires. Je ne veux de passe-droits contre quiconque et j'espère que mon honorable ami parlera de la chose avec son ministre afin qu'on en arrive à prendre les mesures qui s'imposent. La chose est possible, pourvu que le chef du ministère n'ait pas peur de régler leur cas aux parasites qui relèvent de lui. On compte dans le ministère des hommes qui ne font absolument rien, des nullités, gardés là parce que leur travail a certains rapports avec celui de M. Un Tel, parce qu'ils sont les neveux de l'illustre M. Un Tel, parce qu'ils ont été généreux envers

quelqu'un, parce qu'ils dévoilent de petits secrets, passent des notes, ou se servent d'autres petits procédés de la sorte. Il faut que cela cesse. Il est indigne d'hommes possédant un véritable sens du devoir de récompenser des mouchards politiques même lorsqu'ils sont couverts de galons de la tête aux pieds.

L'honorable député et le comité me permettront-ils une question sur le maréchal de l'air Leckie? Nous n'en sommes pas, je le sais, aux crédits de l'aviation...

M. ABBOTT: Nous étudions les crédits de l'armée.

M. POULIOT: Je le sais; toutefois, ces deux ministères de guerre s'enchevêtrent à un tel point que le comité me permettra, j'espère, de poser la question suivante:

Le maréchal de l'air Leckie a-t-il fait transformer un avion pour son propre usage? Dans le cas de l'affirmative, qu'a-t-il coûté? Ledit avion n'est-il utilisé que pour les missions officielles? Sinon, pourquoi? Ledit maréchal de l'air, son épouse et quelques amis ont-ils pris part à un voyage d'agrément au moins dans ledit avion? L'appareil a-t-il été endommagé au cours d'un de ces voyages d'agrément et qu'en a-t-il coûté pour le réparer? Quelle quantité d'essence a-t-on consommée dans ces voyages d'agrément? Quel a été le coût de ces diverses excursions pour le contribuable canadien? Quelle quantité d'essence a ainsi été soustraite aux activités militaires essentielles?

Voilà une question à laquelle je désire une réponse. J'en poserai une autre au sujet du colonel Joan Kennedy, membre de l'armée canadienne, stationnée à Ottawa. J'aimerais savoir combien de véhicules militaires s'arrêtent à sa porte tous les jours et quelle quantité d'essence est consommée par ces autos pour des visites sociales. J'aimerais qu'on me dise combien du temps des chauffeurs est ainsi gaspillé en travail inutile et s'il est vrai que l'essence est rare. Nous voyons des militaires conduisant des hommes qu'on estime être des propagandistes. Il s'agit de jeunes chauffeurs en parfaite santé occupés à conduire M. Un Tel qui écrit de beaux articles sur l'état-major. Tout cela est du gaspillage. Mon honorable ami aura-t-il l'obligeance d'enquêter sur ces points et de répondre à mes questions. Elles sont très intéressantes pour moi.

M. ABBOTT: J'enquêterai sûrement sur les plaintes portées par l'honorable député contre l'armée. Je ne doute pas que le ministre de l'Air s'occupe des autres questions.

M. GREEN: Monsieur le président...

M. POULIOT: Qu'on me permette de poser une seule autre question. Je remercie mon honorable ami de Vancouver-Sud que je tiens en haute estime. Je ne partage pas sa façon de voir mais, même lorsque je ne suis pas d'accord avec lui, j'admire sa ténacité et son courage. Je crois savoir que lorsqu'un militaire viole les règlements de l'armée on l'envoie dans une prison civile où l'on relève ses empreintes digitales et où on le traite comme s'il avait commis une infraction à la loi civile. Je crois savoir aussi qu'on agit de la sorte afin que ces hommes soient gardés en prison quand la guerre sera terminée. Autrefois, un homme qui violait les règlements et ordres militaires était envoyé à la salle de police, mais maintenant c'est à la prison commune qu'il va. Je prie l'honorable représentant de me dire s'il en est vraiment ainsi et pour quel motif l'armée enverrait ces hommes aux prisons civiles.

M. ABBOTT: Si un homme est trouvé coupable d'une infraction d'ordre purement militaire, il purge sa peine à la prison militaire. S'il est accusé d'un délit relevant du Code criminel, on le défère aux autorités civiles qui lui font subir son procès. S'il est trouvé coupable et condamné, il purge sa sentence, je crois, dans une prison civile ordinaire, ce qui est naturel. Mais je ne connais aucune disposition donnant droit à l'armée même de demander aux autorités militaires de détenir des hommes en permanence pour des infractions aux règlements militaires. J'irai aux renseignements pour voir s'il y a du vrai dans ce que l'honorable député vient de dire.

M. POULIOT: Je vais m'expliquer clairement. Voici un homme qui commet un cambriolage et dont le délit relève par conséquent du Code criminel. Il peut être condamné à la prison ou au pénitencier. Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi un militaire qui s'absente sans permission serait envoyé à la prison avec l'entente qu'il y restera après la guerre jusqu'à ce qu'il ait purgé toute sa peine. Mon honorable ami pourra difficilement nier le cas. Je suis informé que le ministère de la Défense nationale a donné des instructions spéciales à cet effet.

M. ABBOTT: Je ferai enquête. Pour ma part, je suis persuadé qu'aucun militaire n'est incarcéré dans des prisons civiles pour des délits militaires. Un militaire peut être jugé par un tribunal civil pour un délit civil et dans ce cas il serait condamné à la prison civile. Toutefois, j'examinerai la situation.

M. POULIOT: L'honorable représentant aura-t-il l'obligeance de consulter les dossiers au sujet des instructions données?

M. ABBOTT: Volontiers.

M. GREEN: L'honorable représentant de Témiscouata a parlé de préférence du service civil pour les hommes et les femmes des forces armées. Pendant qu'il parlait, je recevais une lettre d'un jeune homme de Victoria qui avait été observateur aérien pendant quatre ans et demi. Il avait terminé son instruction le 9 décembre 1941, c'est-à-dire une couple de jours après l'attaque des Japonais à Pearl-Harbour. Il avait été affecté au service outre-mer puis, à cause de l'attaque japonaise, son affectation fut annulée et il fut envoyé sur la côte du Pacifique. Depuis lors il fait des envolées d'observation le long de cette côte. Ce sont en réalité des envolées de patrouille antisous-marine. Tous les honorables députés venant de la côte du Pacifique savent que ce travail est dangereux, et que les pertes ont été nombreuses dans les rangs des aviateurs qui y sont affectés. Toutefois, bien que ce service lui donne droit à l'agrafe et à la médaille du service volontaire, ainsi qu'à la même gratification que pour le service outre-mer, le service civil ne lui accorde aucune préférence, advenant une demande d'emploi de sa part. Je signale donc à l'adjoint parlementaire que c'est injuste et qu'on devrait remédier sans délai à cette situation.

M. ABBOTT: Je partage l'opinion de mon honorable ami. Je ne suis pas très au courant des règlements du service civil, mais j'admets que le service de patrouille est en service de guerre et que ceux qui y sont affectés devraient bénéficier de la même préférence que les militaires qui ont servi outre-mer.

M. GREEN: Il me dit dans sa lettre qu'il y a plusieurs autres jeunes aviateurs qui se trouvent dans la même position, sans pouvoir obtenir de traitement privilégié.

M. ABBOTT: Je m'engage à faire étudier cette question.

M. CHURCH: J'aimerais à signaler une couple de questions à l'adjoint parlementaire. Tout d'abord, il y a les tribunaux civils et criminels en Ontario, surtout dans la région de Toronto. Je crois comprendre d'après les paroles de son prédécesseur que le barreau a adopté une mesure à l'avantage des soldats qui sont brouillés avec la justice et par laquelle ils pouvaient se procurer des avocats pour les représenter devant les tribunaux. Toutefois, d'après les journaux, je ne remarque pas beaucoup de ces avocats aux procès sommaires de cour de police dans la région de Toronto.

Je sais que, dans certaines causes déférées aux magistrats de la province, des officiers de l'armée qui n'ont aucune autorité légale viennent du département de la milice pour écouter les témoignages rendus devant le magistrat, ou pour témoigner eux-mêmes, sans quelque fois être assermentés. C'est une chose qui ne devrait pas se faire. Ces soldats incapables de payer l'amende peuvent être condamnés à la détention dans des édifices trop délabrés pour qu'on y incarcère des civils. Un grand nombre des prisons de la province ne sont pas en assez bon état pour les civils, et, partant, elles ne devraient pas être utilisées pour la détention de soldats. Je ne demande pas au ministre de répondre aujourd'hui même, car je me rends compte qu'il n'a pas eu avis de cette plainte. Je sais qu'il est d'une famille qui a vécu dans la région de Toronto. Un membre de cette famille a longtemps dirigé notre bureau municipal du contentieux et il y a fait preuve d'une très grande compétence.

En outre, n'existe-t-il pas une entente en vertu de laquelle la ville pourrait reprendre possession de plusieurs des édifices des terrains de l'exposition aujourd'hui utilisés par le département? J'ai fait remarquer l'autre jour à l'adjoint parlementaire que certains membres du corps d'aviation ont été transférés à Trenton. La marine a un vaste édifice à proximité du terrain de baseball. Les autres édifices sont occupés par le dépôt régional, ainsi que par le ministère des Affaires des anciens combattants pour des fins de démobilisation.

Etant donné que plusieurs des soldats n'ont pas de logements ou qu'ils auront à déménager le 1er mai, ne serait-il pas possible que plusieurs de ces édifices fussent occupés non seulement par le ministère de la Défense nationale, mais aussi par d'autres départements fédéraux et qu'ils fussent utilisés pour loger des soldats? Ainsi, la ville a pris possession de la caserne Norway, qui se trouve en arrière du terrain de baseball; elle y a aménagé d'excellents appartements, où ont pu se loger un grand nombre de soldats de Toronto. Je prie le ministre de s'occuper de la chose et de remettre ces édifices à la ville aussitôt que possible. A l'heure actuelle ils ne sont guère utilisés par des militaires en service actif.

Je dois aussi rappeler les taux élevés que les chemins de fer du pays exigent encore des soldats pour le transport et les repas. Les hommes stationnés à Petawawa et à d'autres

endroits éloignés doivent dépenser près d'une semaine de solde pour aller visiter leurs familles à l'occasion de leurs congés en fin de semaine. Ne pourrait-on pas suivre l'exemple de l'ancien ministre et réclamer des taux moins élevés sur les trains, ainsi que des repas moins coûteux et une allocation pour frais de déplacement dont bénéficieraient les militaires qui ont à parcourir de longs trajets. Dans bien des cas, quelques-uns de ces hommes sont à peine parvenus chez eux qu'ils doivent songer à repartir.

Comme nous en sommes à la sixième année de la guerre, il est grand temps qu'on nous fasse part des projets relatifs à notre future milice active. Avons-nous dressé des plans pour une armée et une marine après la guerre? Je pose cette question car, si nos délégués s'engagent dans l'internationalisme, ils constateront qu'il nous faudra 100,000 hommes pour aider à la protection de nos bases sur les mers du monde. En outre, il nous en faudra 50,000 autres pour la défense territoriale, le long des côtes du Pacifique et de l'Atlantique ainsi que sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Quant aux articles de journaux, je ne puis comprendre comment un général ou un autre officier haut gradé puisse se permettre de violer les règles établies par le ministère en écrivant aux journaux alors que ce privilège est refusé aux subalternes. Notre armée se compose de citoyens et j'estime que les règlements devraient s'appliquer à tous.

En ce qui concerne le retour de nos troupes au pays, je tiens à signaler que je représente une circonscription qui comprend surtout des travailleurs. J'estime qu'il y aurait lieu d'améliorer la situation de ceux qui ont pris part à la campagne d'Italie et qui sont outre-mer depuis cinq ans. Un grand nombre d'unités de Toronto ont combattu en Italie. Je connais un homme marié de ma circonscription qui se trouve outre-mer depuis le début des hostilités puisqu'il faisait partie du premier contingent. Cet homme a fait la dernière guerre et a été envoyé en Italie pendant le conflit actuel. Il a contracté une pneumonie et fut hospitalisé pendant assez longtemps. Après avoir été en butte à de graves difficultés, il fut transporté en Angleterre et admis de nouveau dans un hôpital. Or, il constate maintenant qu'il ne peut rentrer chez lui parce que nos moyens de transport ne le permettent pas et que l'on a besoin de ses services dans d'autres sphères. En conséquence, on assigne à l'intéressé des travaux de garde et autres du même genre. La règle devrait être la même pour tous, savoir que les premiers enrôlés devraient être les premiers démobilisés.

M. ABBOTT: Je prends note des observations de mon honorable ami et je verrai à en faire part aux autorités compétentes.

M. SLAGHT: Monsieur le président, je tiens à dire, à propos de la première question traitée par l'honorable député de Broadview, tant pour sa gouverne qu'à l'intention de l'ensemble des membres du comité et, de peur que ses paroles n'aient laissé une fausse impression, que les membres des forces armées domiciliés dans la région de Toronto,—et c'est de ceux-là qu'il a parlé principalement,—peuvent bénéficier, s'ils éprouvent quelque difficulté, des services d'avocats dans n'importe quelle cour de justice, depuis le tribunal de police jusqu'à la cour d'assises. Ces services sont rendus gratuitement en vertu d'un arrangement avec les membres de la Law Society of Upper Canada et de la York County Law Society qui ont dressé une liste des plus jeunes membres du barreau disposés à offrir volontairement leurs services sur la demande d'un procureur de la Couronne, d'un magistrat ou d'un juge, pour défendre gratuitement tout membre des forces armées. En ce qui concerne la région de Toronto, il n'y a pas lieu de craindre quoi que ce soit à ce sujet. Le ministre de la Justice serait plus en mesure que moi de dire que la Dominion Law Society dans tout le pays a pris des mesures quelque peu semblables dans toutes les grandes villes. L'honorable député de Vancouver pourrait l'affirmer lui aussi.

M. ABBOTT: La chose est vraie en ce qui concerne Montréal.

M. SLAGHT: En effet; et cette société s'est donné pour mission de voir à ce qu'aucun jeune homme, n'importe où au Canada, ne soit mis dans l'impossibilité de se défendre parce qu'il n'aurait pas les fonds voulus.

M. DIEFENBAKER: Ce que l'honorable député de Parry-Sound vient de dire est conforme à ce qui se passe partout au pays. Aucun militaire, quelle que soit la région qu'il habite, n'est obligé de se passer d'un défenseur. On ne refuse pas de lui rendre justice, du fait qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour défrayer le coût de sa propre défense. Mais ce n'est pas de cette question que je veux parler.

Je n'aime pas soulever une question plus d'une fois, mais je dois le faire parfois, afin d'obtenir des renseignements. Je ne mentionnerai que deux questions et à l'égard de ces dernières le comité et le pays ont droit à plus de renseignements qu'on n'en a fourni jusqu'ici. Quant à la première question, si l'adjoint parlementaire adopte la même attitude qu'hier soir, je n'insisterai plus et comme

le disait le premier ministre hier, il appartiendra à la population de décider qui a raison.

Je veux parler de la mise à la retraite du général Pearkes. On a donné, en cette Chambre, toutes sortes de réponses à cette question. On a dit qu'il serait candidat aux élections et qu'il s'était proposé de se porter candidat pendant qu'il faisait encore partie de l'armée permanente, bien que, d'après les règlements, aucun officier de l'armée permanente ne puisse devenir candidat. Le général Pearkes a le droit de savoir, comme la population canadienne d'ailleurs, pourquoi l'adjudant général lui a dit,—et je cite les mots dont il s'est servi dans l'entrevue qu'il a accordée hier à la presse,—que:

> Il n'y a pas de poste convenable pour lequel on pourrait vous recommander dans l'armée canadienne.

Voilà la déclaration que le ministre de la Défense nationale aurait faite au général Pearkes.

M. ABBOTT: L'adjudant général.

M. DIEFENBAKER: L'adjudant général qui donnait suite, j'imagine bien, aux désirs du ministre lui-même. La déclaration en cause est grave. Cependant, lorsque l'honorable représentant de Parkdale a demandé hier le dépôt de la correspondance et des documents relatifs à cette affaire, l'adjoint parlementaire lui a répondu:

> Je constate cependant, à l'examen de la correspondance échangée entre le général Pearkes et le ministre et les officiers du ministère que la totalité, sans aucune exception, porte la marque "confidentielle et secrète", indépendemment de la règle générale voulant, à ma connaissance, qu'il n'ait jamais été dans la coutume de produire à la Chambre la correspondance entre les officiers supérieurs du ministère et d'autres officiers du même ministère.

Je ne discuterai pas cette réponse en ce moment, bien que je ne l'accepte pas comme étant définitive et exacte en tous points. Le fait reste qu'on commet une injustice envers un officier qui ne peut pas dire à la Chambre et à la population ce qui s'est passé. Si c'est le Règlement qui le veut ainsi, je demande alors, dans l'intérêt de la justice, que l'on passe outre au Règlement dans le présent cas.

M. ABBOTT: Je suis prêt à faire un exposé complet de la situation. Je le ferai dès que l'honorable député aura terminé ses observations.

M. DIEFENBAKER: C'est précisément où j'allais en venir. L'adjoint parlementaire dit qu'il va faire un exposé complet. Si cet exposé repose sur la correspondance dont il dispose, je lui demanderais de ne pas tirer ses propres conclusions, de ne pas soumettre ses propres conclusions à la population, mais de nous permettre de consulter cette correspondance an que nous puissions tirer nous-mêmes nos propres conclusions.

M. ABBOTT: L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. DIEFENBAKER: Oui.

M. ABBOTT: Le général Pearkes l'a-t-il prié de demander le dépôt de cette correspondance? J'ai dit hier soir qu'indépendamment de toute question de privilège, chaque lettre porte la mention: "Confidentielle".

M. DIEFENBAKER: La réponse sera sans équivoque. C'est: Non. Je n'ai non plus échangé aucune correspondance avec le général Pearkes. Mais le Parlement a des devoirs et des responsabilités, en l'espèce. C'est sa raison d'être. Je n'ai jamais vu le général, et je ne lui ai jamais parlé. La population veut toutefois savoir pourquoi un homme de son expérience et de sa distinction militaire, sans égale et certainement jamais dépassée, se fasse avertir par l'adjudant général: "Il n'y a pas, dans l'armée canadienne, de poste convenable où l'on puisse vous recommander." Le Parlement ne peut souffrir que des chinoiseries viennent entraver la justice, et je suis certain que l'adjoint parlementaire, membre très distingué du barreau, admettra que très souvent, dans l'intérêt de la justice, les tribunaux étendent la loi de la preuve de manière à couvrir des circonstances particulières.

M. ABBOTT: Il ne s'agit pas de la loi de la preuve, comme l'honorable député s'en rend parfaitement compte.

M. DIEFENBAKER: Non, et si l'honorable député a raison, il s'agit du règlement de la Chambre.

M. ABBOTT: En effet, mais il convient d'ajouter que toutes les lettres portent la mention: "Confidentielle". Cette mention est claire et nette. Je ne veux pas interrompre inutilement l'honorable député, mais il pourra sans doute juger un peu mieux s'il devrait persister à demander le dépôt de la correspondance après avoir entendu la déclaration que je suis prêt à formuler sous ma propre responsabilité.

M. DIEFENBAKER: Prétexter une question de privilège pour nous priver d'examiner les documents.

M. ABBOTT: Ineptie! Il n'y a pas de prétexte.

M. DIEFENBAKER: Pas d'inepties, des faits. Nous ne demandons pas d'explication directe de l'honorable député. L'honorable

député de Parkdale demande les documents. Ils nous permettront de tirer nos conclusions sans l'aide de l'honorable député.

M. ABBOTT: J'ai dit à l'honorable député de Parkdale qu'il n'avait aucun droit à ces documents.

M. DIEFENBAKER: C'est précisément le point.

M. ABBOTT: Et je ferai ma déclaration, qu'elle lui plaise ou non.

M. DIEFENBAKER: J'accepte qu'on me pose des questions, monsieur le président, mais je n'aime pas les interruptions qui prennent les proportions d'un discours. L'honorable député a pris la décision de ne pas déposer les documents. Est-ce une attitude définitive que prend l'adjoint parlementaire, indépendamment des injustices, des manques d'équité, qu'aurait pu subir le général Pearkes?

M. ABBOTT: C'est exact.

M. DIEFENBAKER: Très bien; je n'insisterai pas davantage. Je ne demande pas la publication de documents pouvant contenir des renseignements secrets, mais est-il vrai que l'adjudant général a écrit en ces termes au général Pearkes: "Il n'y a pas dans l'armée canadienne, de poste convenable où l'on puisse vous recommander"? Je suis sûr que la réponse à cette question est très simple, et n'exige la production d'aucune lettre.

M. ABBOTT: La réponse est oui. Et même...

M. DIEFENBAKER: Non, monsieur le président.

M. ABBOTT: Lorsque l'honorable député me permettra de m'expliquer je traiterai ce sujet de même que plusieurs autres.

M. DIEFENBAKER: Nous avons maintenant la réponse que je voulais. Quant à produire les documents, l'honorable député dit qu'il n'en fera rien, et c'est définitif. La population sait maintenant que l'adjudant général a dit à cet homme dont les états de service sont si brillants: "Il n'y a pas de place pour vous dans le service du pays que vous avez si bien servi."

M. MacNICOL: Et il a gagné la croix de Victoria.

M. DIEFENBAKER: J'aborde maintenant les réponses données hier soir par l'honorable député aux questions de l'honorable député de Souris sur les hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales qui sont passés au service outre-mer. Parlant à la suite de l'honorable député, je lui ai demandé, vous vous le rappelez, si en vertu d'un nouveau règlement, ces hommes expédiés outre-mer sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales pouvaient après leur arrivée outre-mer passer au service actif. Au début, le général McNaughton a dit à l'honorable député de Prince que la limite serait la date de l'embarquement; et l'honorable député ne semble pas être lui-même au courant du règlement, car, à l'entendre, je n'aurais pas raison de dire que le transfert peut avoir lieu outre-mer.

M. ABBOTT: J'ai fait une rectification aussitôt après.

M. DIEFENBAKER: Oui; je comprends. Voici ce que je voudrais savoir. Hier soir, l'honorable député a déclaré que 189 étaient passés au service général au cours de la traversée et 94 autres, après leur arrivée outre-mer. Il a ajouté que 238 avaient été envoyés soit aux centres de renforts soit...

M. ABBOTT: ...sur un théâtre réel de guerre.

M. DIEFENBAKER: ...soit sur un théâtre réel de guerre. Tenant compte du fait que 8,000 mobilisés étaient parfaitement entraînés pour servir dans l'infanterie et prêts à servir outre-mer au mois de novembre dernier, comment se fait-il que le nombre versé dans les unités de renforts pour servir sur les théâtres de guerre n'était que de 238 à la fin du mois dernier? L'honorable député pourrait-il me dire combien de mobilisés qui ne sont pas passés au service général étaient rendus sur des théâtres de guerre ou dans des unités de renforts à la fin de mars? L'honorable député a dit hier que ses renseignements ne remontaient pas plus loin qu'à la fin de février.

M. ROSS (Souris): Ils remontent à six semaines.

M. DIEFENBAKER: C'est une situation grave, monsieur le président. Les renseignements qui nous viennent d'outre-mer, quant au nombre de mobilisés envoyés comme renforts à des unités d'outre-mer, mettent six semaines à nous atteindre. Je suis certain que l'honorable député possède d'autres renseignements que ceux qu'il nous a fournis.

M. ABBOTT: Non, je n'en ai pas d'autres.

M. DIEFENBAKER: Vous n'en avez pas?

M. ABBOTT: Non, je n'en ai pas, mais je vais essayer de m'en procurer. J'ai envoyé une dépêche en Angleterre demandant s'il nous sera possible d'obtenir ces statistiques allant jusqu'à la fin de mars.

M. DIEFENBAKER: Quand cette dépêche a-t-elle été envoyée?

M. ABBOTT: Elle a dû être transmise hier soir. J'ai demandé qu'on la fasse envoyer; je ne sais si elle est partie.

M. DIEFENBAKER: C'est difficile à comprendre.

M. ABBOTT: Nous ne gardons pas ces renseignements dans nos dossiers. J'ai fourni à l'honorable député de nombreux renseignements et je lui fournirai volontiers tous ceux que je pourrai obtenir.

M. DIEFENBAKER: C'est précisément ce renseignement-là que les Canadiens veulent obtenir.

M. ABBOTT: Nous essaierons de le leur procurer.

M. DIEFENBAKER: Nous voulons savoir exactement comment cette partie du programme est exécutée, car il semble bien y avoir quelque chose qui cloche quelque part quand, à la suite de l'envoi outre-mer de 8,000 hommes bien formés, on constate qu'au cours de deux ou trois mois à peine 238 se rendent dans un centre de renforts ou sur un théâtre de guerre. La chose est assez difficile à comprendre.

M. ABBOTT: Ces chiffres vont jusqu'à la fin de février.

M. DIEFENBAKER: Jusqu'à la fin de février.

M. ABBOTT: L'honorable député se rappellera que le premier groupe est parti en janvier.

M. DIEFENBAKER: Oui. Je comprends cela. A quelle date en janvier?

M. ABBOTT: Au début du mois.

M. DIEFENBAKER: L'honorable député peut-il nous dire si ce renseignement nous sera fourni avant la fin de la présente semaine?

M. ABBOTT: Je ne puis garantir qu'il le sera avant la fin de la semaine. Je l'espère. Sinon, je pourrai probablement voir à remettre un communiqué aux journaux ou le rendre public d'autre façon. Je m'engage à le faire.

Quant à la seconde question, je répondrai qu'un seul des 238 conscrits en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales s'était engagé volontairement avant de se rendre au front et que les 237 autres étaient encore de la catégorie des mobilisés quand ils s'embarquèrent pour outre-mer, et ce, d'après les chiffres de février.

[M. Abbott.]

Pour en venir à la démission du général Pearkes...

M. POULIOT: Avant que mon honorable ami ne réponde...

M. ABBOTT: Si mon honorable ami n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais à régler tout de suite la question de la démission du général Pearkes. Je ne tenais pas particulièrement à discuter les circonstances entourant la démission du général Pearkes, du moins je n'ai pas proposé moi-même de donner une explication. J'ai fait l'autre soir à la Chambre une déclaration que je crois exacte, savoir que le général avait pris sa retraite de son plein gré. Je crois toujours pour des raisons que je vais fournir au comité, que c'est là la vérité. D'après les journaux de l'autre jour le général Pearkes trouvait que j'avais été mal renseigné et disait que ce n'est pas à sa propre demande, mais à celle du ministère qu'il avait pris sa retraite.

Je dirai tout d'abord que le général Pearkes était évidemment un officier de l'armée permanente et que le montant de sa pension variait selon le cas. S'il ne prend pas sa retraite de son plein gré, sa pension est de 25 p. 100 plus forte que s'il se retire volontairement. Voilà un point qui a quelque importance et qui, naturellement, intéresse de très près un officier qui songe à prendre sa retraite.

Le 26 novembre 1944, le général Pearkes avait indiqué son intention de prendre sa retraite donnant comme principal motif que le ministre de la Défense nationale paraissait ne plus avoir confiance en lui comme commandant de district. A l'époque, on ne s'était pas rendu à sa requête, parce qu'on jugeait que le général Pearkes était un officier compétent et efficace, physiquement apte à remplir ses devoirs et on croyait qu'il n'y avait aucune raison de le mettre à sa retraite. Le général Pearkes renouvela sa demande le 5 janvier 1945, en disant, cette fois, que le poste de commandant de la région du Pacifique était devenu moins important qu'auparavant, qu'il serait désirable d'offrir de l'avancement à des officiers plus jeunes et que, pour ces raisons, il demandait d'être relevé de ses fonctions comme commandant en chef de la région du Pacifique. C'était le 5 janvier. On ne s'est pas alors conformé à cette requête et à cette recommandation pour les mêmes raisons qui avaient motivé la décision de ne pas mettre le général Pearkes à la retraite le 26 novembre. Le 23 janvier, le général Pearkes réitéra sa requête d'être mis à la retraite d'office et, comme principale raison à l'appui de sa recommandation, déclara n'avoir plus confiance dans le régime que le

Gouvernement lui demandait de mettre à exécution. Comme je viens de le dire, cela se passait le 23 janvier; et je dois ajouter qu'à cette époque le général Pearkes a fait savoir qu'il se rendait compte qu'il n'y aurait probablement pas d'autre région appropriée où ses services pussent être utilisés. On ne donna pas suite à cette nouvelle recommandation et, le 12 février, le général Pearkes réitéra sa requête et sa recommandation d'être mis à la retraite d'office. Le 14 février il revint à la charge et finalement, le 14 mars, l'adjudant-général avisa le général Pearkes, dans le sens indiqué par l'honorable député de Lake-Centre, qu'il n'y avait dans l'armée canadienne aucun poste qu'il pût remplir et qu'il allait être mis à la retraite.

Bien entendu, le résultat de cette décision, c'est que le général Pearkes reçoit une pension de vingt-cinq p. 100 plus élevée que celle qu'il aurait reçue s'il s'était volontairement démis de ses fonctions militaires, si je puis m'exprimer ainsi. Il est évident que, lorsqu'un officier déclara qu'il n'a pas confiance dans l'attitude du Gouvernement—et qu'il s'en rend compte lui-même—il ne convient pas qu'il soit nommé à un autre commandement. En conséquence, à moins d'inférer que le général Pearkes comptait rester à rien faire dans les cadres de l'armée active tout en recevant intégralement sa solde, nous ne pouvons conclure qu'une chose, c'est qu'il comptait être mis à la retraite avec pleine pension.

Voilà, monsieur le président, un bref exposé des circonstances qui ont conduit à la mise à la retraite du major-général Pearkes. Je m'en suis tenu strictement à l'ordre chronologique. Chacune des lettres et des dépêches échangées entre le général Pearkes et l'adjudant général—et c'est uniquement avec ce dernier et le secrétaire du ministère que le général a communiqué,—chacune des lettres et des dépêches que j'ai vues, dis-je, portait l'annotation "Confidentielle" ou "Secrète" et, pour les raisons exposées ici hier soir, je ne crois pas dans l'intérêt public d'en faire connaître la teneur. S'est-il retiré à sa propre demande ou a-t-il été forcé de le faire? Il me semble que c'est là une simple question de mots. Il l'a fait, et avec raison, d'une façon qui lui a permis, à lui un officier distingué, de longue carrière, de toucher 25 p. 100 de plus que s'il avait tout simplement demandé sa mise à la retraite.

M. GREEN: Le cas du général McNaughton a-t-il été le même?

M. ABBOTT: Je ne suis pas en mesure de le dire pour le moment. Je viens d'exposer les circonstances entourant la mise à la retraite du général Pearkes. Je tiens à bien préciser que ce n'est pas moi qui ai soulevé la question. Je suis très heureux de fournir le renseignement, mais, encore une fois, ce n'est pas moi qui ai amorcé la discussion. Je pense avoir fourni les détails avec concision, en même temps qu'avec la plus grande exactitude.

M. DIEFENBAKER: Puisque l'honorable député est allé aussi loin, peut-être voudra-t-il nous dire à quoi le général Pearkes a trouvé à redire?

M. ABBOTT: Je pensais l'avoir fait. Mes excuses. C'est aux instructions reçues du ministère de la Défense nationale l'enjoignant de continuer ses efforts auprès des mobilisés pour les faire enrôler dans l'active. Cela et rien de plus.

M. GREEN: Ces instructions ont-elle été consignées au compte rendu?

M. ABBOTT: Oui, celles-là et les précédentes. En somme, on peut dire qu'il ne se croyait pas justifié à poursuivre le programme qui consistait à persuader les mobilisés de s'enrôler dans l'armée active. Je croyais avoir expliqué clairement ce point.

M. DIEFENBAKER: L'honorable député a-t-il une copie des instructions qu'il a données?

M. ABBOTT: Les seules instructions données au général Pearkes sont les instructions générales transmises à tous les commandants régionaux. Je crois avoir fait consigner au hansard hier, ou du moins déposé sur le bureau de la Chambre, les instructions transmises à la mi-janvier. Je l'ai fait en réponse à une question de l'honorable député de Vancouver-Sud.

M. GREEN: Sont-ce là les instructions?

M. ABBOTT: En partie. Le général Pearkes n'a reçu aucune instruction spéciale. Des circulaires contenant les instructions ont été transmises à tous les commandants de district du Canada et les siennes ne différaient en rien de celles des autres. Elles étaient les mêmes pour tous.

M. POULIOT: Malgré l'excellence des nouvelles reçues d'octobre à décembre, alors que les troupes alliées faisaient des progrès en Europe, et telle était bien la situation au moment de la session spéciale de novembre et décembre derniers, le débat qui s'est engagé en cette enceinte n'a pas aidé la cause de nos militaires. Je suis profondément convaincu que si l'ancien ministre de la Défense nationale, l'honorable député de Prince (M. Ralston), l'honorable député de Parkdale (M. Bruce), l'honorable député de Lake-Centre (M.

Diefenbaker) et quelques autres n'avaient pas affirmé partout que nos troupes manquaient de renforts, que nos lignes d'attaque étaient affaiblies, il est fort probable que l'armée allemande n'aurait pas utilisé ses dernières troupes de choc pour tirer parti du point faible des forces canadiennes, lequel avait été décrit par l'ancien ministre de la Défense nationale, par l'honorable représentant de Parkdale et par l'honorable député de Lake-Centre, qui est en train de quitter la Chambre, —je constate avec plaisir qu'il y revient. Je n'ai pu comprendre pourquoi lecture avait été faite à la Chambre,—même avec le consentement de Son Excellence,—de la correspondance échangée entre l'ancien ministre de la Défense nationale et le premier ministre. Son Excellence n'avait pas le droit d'autoriser le premier ministre à communiquer à la Chambre des renseignements venant à l'encontre des règlements concernant la défense du Canada.

Tous les wagons de chemin de fer affichent un placard avertissant les voyageurs d'être très prudents dans leurs conversations. On voit l'image d'un marin noyé par suite de quelque indiscrétion. Rien n'allait plus à l'encontre des règlements concernant la défense du Canada que le dépôt de la correspondance échangée entre le premier ministre et l'ancien ministre de la Défense nationale, que les questions tendancieuses posées en cette enceinte par l'ancien ministre de la Défense nationale à celui qui lui succéda à la tête du ministère, que les déclarations formulées par un ancien lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario et un homme de la réputation de l'honorable représentant de Lake-Centre, qui prétendaient que nos troupes étaient épuisées, qu'elles avaient besoin de renforts, qu'elles en avaient toujours besoin. C'était indiquer au quartier général allemand qu'il y avait un point faible dans l'armée canadienne, que ce point faible était d'une telle importance qu'il fallait étaler la question au Parlement, et qu'un ministre avait résigné son poste parce que les troupes manquaient de renforts.

Il y eut même une campagne de presse. On nous dit de ne pas même chuchoter un renseignement qui pourrait parvenir aux oreilles de l'ennemi. Or, je suis sûr que les propos de l'ancien ministre de la Défense nationale, que j'accuse en ce moment, de l'honorable représentant de Parkdale, que j'accuse, et l'honorable député de Lake-Centre, que j'accuse de mon siège de député, ont donné plus de satisfaction à l'ennemi que tout ce qu'on a pu dire au pays depuis le début des hostilités. Et quel a été le résultat? L'armée allemande, découragée et repoussée, s'est ranimée et a repris courage après ces déclarations inutiles et intempestives; elle a organisé une contre-attaque qui a fait 60,000 victimes dans l'armée canadienne et les troupes américaines. Bien plus, si ces honorables messieurs avaient gardé le silence, en décembre dernier, notre armée serait probablement déjà à Berlin, bien avant la Russie.

M. CHURCH: J'ai une mise au point à faire. Je ne voudrais pas laisser au comité une fausse impression de ce que j'ai dit du barreau. Je ne l'ai jamais critiqué d'aucune manière. A l'honorable député de Parry-Sound et à l'honorable député de Lake-Centre je dirai que je suis parfaitement au courant de ce qu'ont fait au pays les sociétés juridiques, surtout les jeunes membres de la profession, durant la dernière guerre et pendant celle-ci. Toutefois, ils n'ont pas plus fait, dans ces heures de crise, que les pasteurs, et surtout les chirurgiens et les dentistes n'ont fait bénévolement pour les soldats et leurs familles. Mes observations visaient les tribunaux de l'Ontario. Dans certains cas de procès par voie sommaire, l'accusé n'a pas de représentant juridique. Au début des hostilités, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale, malheureusement victime d'un accident, de nommer un avocat dans le district numéro 2, pour représenter les soldats dans les cours de police et les tribunaux inférieurs. Le comité sait que plusieurs doivent répondre à l'accusation d'avoir enfreint les règlements de régie. Sans l'état de guerre, les actes qu'ils ont posés ne seraient pas des délits. L'accusation portée contre ces hommes inflige des souffrances aux épouses et aux enfants.

Je sais très bien quels services les avocats rendent dans tout le pays. J'ai été sept ans à la direction de la commission de police la plus considérable de tous les dominions britanniques. Je sais très bien que plusieurs juges et plusieurs représentants du ministère public et avocats de ce district sont eux-mêmes d'anciens combattants, et qu'ils tentent tout ce qu'ils peuvent en faveur de ces jeunes gens. Mais n'oublions pas que le soldat jouit de droits civils. Il ne perd pas ses droits civils en devenant soldat. Les enquêtes des tribunaux civils sont devenues lettre morte en ce qui regarde les soldats tués au Canada. Les cours martiales ne comptent pas assez d'anciens combattants parmi leurs membres. Dans notre district les amendes imposées par les tribunaux sont beaucoup plus lourdes qu'ailleurs. Mes observations s'inspirent jusqu'à un certain point des remarques du juge en chef Robertson de la Cour d'appel d'Ontario sur le traitement

des mineurs, et le système Borstal ne s'applique pas à eux. Je n'adresse aucun blâme aux tribunaux, magistrats, juges ou membres du barreau. Il serait injuste de dénaturer le sens de mes paroles.

M. WHITE: Les journaux du matin publient un article intitulé: "On dit aux jeunes gens de dix-huit ans de s'enrôler dans l'armée de réserve." L'adjoint parlementaire a-t-il une copie de l'avis qui a été envoyé? Je lui serais obligé de l'inscrire au hansard ou d'en donner lecture au comité. Sous l'empire de quelle disposition, ou de quelle loi, est-on autorisé à donner aux jeunes de dix-huit ans l'ordre de s'enrôler dans une unité de réserve? D'où vient le pouvoir de les astreindre à l'exercice et au camp d'été et à obtenir du commandant un certificat à remettre au principal de l'école? Puisque, au dire de l'adjoint parlementaire, le système actuel d'appel doit prendre fin dès la cessation de la guerre en Europe, il semble très étrange qu'on publie en ce moment une loi, un ordre ou une ordonnance en ce sens. A combien d'écoles du district militaire n° 3 a-t-on envoyé cet avis?

M. ABBOTT: Je suis heureux que l'honorable député ait posé cette question, car j'aurai ainsi l'occasion de faire une déclaration au comité à ce sujet. On a porté cet article à mon attention ce matin, et nous sommes allés aux renseignements pour savoir dans quelles circonstances cette lettre a été écrite. J'ai ici une copie de la lettre, qui porte la signature du major H. R. Starr, pour le compte du brigadier F. L. Armstrong, commandant du district militaire n° 3, et il serait peut-être à propos de la consigner au hansard, ou de la déposer, au gré du comité.

En réponse à la question de l'honorable député quant aux motifs qui pourraient justifier l'expédition d'une telle lettre, voici quelle est la situation. L'article 12 des règlements du Service sélectif national concernant la mobilisation, en 1944, portait que le commandant de district peut exiger de tout étudiant qui atteint l'âge requis pour le service militaire qu'il s'enrôle dans le C.-E.O.C. de son institution, ou dans telle autre unité que le commandant de district puisse désigner. L'étudiant devra suivre les cours d'instruction militaire à la satisfaction du commandant de district.

En vertu d'une proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, le 20 juin 1944, tous les hommes nés en 1926 étaient ainsi visés. Cependant, bien qu'ainsi visé, aucun homme ne peut être appelé à faire du service actif avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans et six mois. Le commandant du district militaire n° 3, le brigadier Armstrong, a prescrit que les étudiants âgés de dix-huit ans qui fréquentent les high schools suivent les cours d'instruction militaire dans les unités de la réserve. Cette prescription ne découle d'aucun nouveau règlement. Le commandant de district agit d'après l'autorité que lui confère les règlements de mobilisation dont je viens de parler. Cependant, il est entendu que les jeunes gens qui ont quitté l'école pour accepter un emploi ne sont pas tenus par les règlements de suivre les cours d'instruction militaire tant qu'ils ne recevront pas leur appel de l'armée, et le commandant du district militaire n° 3 a décidé de modifier ses instructions à la suite de conversations aujourd'hui avec les autorités du quartier général. L'ordonnance ne s'appliquera maintenant qu'aux étudiants qui ont atteint l'âge de l'appel, soit dix-huit ans et six mois, et qui jouissent d'un sursis dans l'active. Pour la gouverne du comité, j'ai ici la copie d'une lettre circulaire qui a été émise de la part ou au nom du commandant du district militaire n° 3 et que je pourrais peut-être déposer. Elle contient des instructions de même que la liste des troupes de réserve que l'on peut utiliser, et il ne serait probablement pas nécessaire de la consigner en entier au hansard. Les membres du comité seront peut-être satisfaits des explications que j'ai pu leur donner.

M. WHITE: Cet avis a-t-il été envoyé à tous les high schools du district?

M. ABBOTT: Je ne suis pas en mesure, dans le moment, de répondre de façon précise à cette question. J'incline à croire qu'il l'a peut-être été, mais je devrai m'en assurer et je répondrai à l'honorable député plus tard, peut-être dans quelques minutes.

M. WHITE: Suit-on la même ligne de conduite dans tous les autres districts militaires, ou seulement dans le district militaire n° 3?

M. ABBOTT: Les règlements s'appliquent à tous les districts militaires. Comme je l'ai fait observer dans ma déclaration, cependant, et comme l'honorable député s'en rendra compte en la lisant, l'officier représentant le commandant du district militaire a peut-être déployé un peu plus de zèle que celui que semblerait demander la lettre formelle des règlements. Encore une fois, l'ordonnance ne s'appliquera maintenant qu'aux étudiants qui ont atteint l'âge militaire de dix-huit ans et six mois et qui ont obtenu un ajournement de service dans l'active.

M. WHITE: Je voudrais maintenant demander à l'honorable député d'autres renseignements concernant le nombre approximatif des 35,000 mobilisés qui se trouvent présentement au Canada. Je ne pense pas que l'adjoint parlementaire ait expliqué clairement

aux membres du comité quel sera le statut de ces hommes après la guerre en Europe. Si je l'ai bien compris, l'honorable député a dit que, dès la fin de la guerre en Europe, le système d'appel prendra fin. Il a ajouté que les troupes qui iront combattre dans le Pacifique seront recrutées d'après le système du volontariat et il a dit comment seront obtenus ceux qui formeront le contingent du Canada dans l'armée d'occupation. J'aimerais qu'il explique aux membres du comité quel sera le statut des mobilisés qui se trouveront au Canada à la fin de la guerre en Europe et ce qu'on en fera. Va-t-on les licencier ou les garder dans les rangs de l'armée? Dans ce dernier cas, pourquoi le seraient-ils et quelles seront leurs fonctions?

M. ABBOTT: Je ne sais pas si je pourrai fournir à mon honorable ami une réponse définitive à ce sujet. Je puis simplement répondre qu'ils ne seront pas licenciés. On les gardera dans l'armée et on observera la coutume suivie en cas de démobilisation: les premiers enrôlés seront les premiers libérés. Evidemment, je ne suis pas en mesure de dire ce qu'on en fera. Il est évident, comme s'en rendra compte mon honorable ami, qu'il y aura une foule de tâches militaires à accomplir au Canada assez longtemps après l'armistice, par exemple le maintien des dépôts d'effectifs et les corvées ordinaires de l'armée. Tout ce que je puis lui garantir, c'est qu'on ne licenciera pas les hommes dès que la guerre sera terminée en Europe.

M. WHITE: L'adjoint parlementaire peut-il aller jusqu'à dire qu'aucun de ces hommes ne sera expédié en dehors du Canada?

M. ABBOTT: Voilà une question qui est du ressort du Gouvernement et à laquelle je ne suis pas en mesure de répondre pour le moment.

L'hon. M. ROWE: Le premier ministre a dit, l'autre jour, que ces hommes n'iront pas à l'étranger.

(Texte)

M. CHOQUETTE: Monsieur le président, je désire prononcer seulement quelques paroles avant que ne prenne fin la discussion sur la résolution qui recommande que des sommes de plus de deux milliards soient mises à la disposition du Gouvernement, dont la plus grande partie sera employée pour continuer cette guerre ruineuse et faire cadeau de centaines de millions de dollars à des étrangers.

Ce n'est plus la danse des millions mais la danse des milliards qui, depuis six ans, se continue effrénée, désespérée. On nous dit que nous approchons de la fin de la guerre en Europe. Nous aurions pu nous attendre à des dépenses beaucoup moins considérables cette année; mais non, le budget est aussi élevé que ceux des dernières années. Le milliard de 1942, le milliard de 1943 et les 800 millions de 1944 ajoutent autant à la dette du pays. C'est la guerre, nous dit-on.

De 1930 à 1939 le Gouvernement refusait de voter quelques millions pour soulager le chômage, pour aider les ouvriers et les cultivateurs. Rien, au temps de la crise, pour soulager l'infortune, pour relever le moral de ceux qui voulaient du travail. Et, depuis la guerre, on trouve des millions, et même des milliards. Le Canada fait dans cette guerre plus que tout autre pays au monde, en proportion de sa population et, pourtant, notre pays est beaucoup moins intéressé dans ce conflit que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

A l'heure actuelle, des milliers de familles sont incapables de trouver des logements convenables, et d'autres doivent se contenter de misérables taudis, alors que le Gouvernement s'apprête encore à faire un don aux Nations Unies, dont la majeure partie ira à l'Angleterre. Quand donc aurons-nous à la tête du pays des gens qui agiront en véritables Canadiens, soucieux de l'avenir de notre cher Canada?

Monsieur le président, puisqu'on fait miroiter à nos yeux une victoire prochaine contre l'Allemagne, pourquoi continuer d'appeler les cultivateurs sous les armes? C'est la saison des durs travaux du printemps, et le Gouvernement devrait plutôt libérer les fils de cultivateurs et les aides-fermiers qui sont actuellement dans l'armée.

Le Canada poursuit un effort de guerre disproportionné à ses moyens. Aussi, je m'oppose avec la dernière énergie au montant affecté aux fins militaires dans la présente résolution. Avant de dépenser aussi follement pour les autres nations, le Gouvernement a le devoir impérieux de subvenir à nos besoins. Qu'a-t-il fait dans ce sens? Il serait trop long d'énumérer tous nos besoins; il y a pénurie de main-d'œuvre à la campagne, causée par une loi de mobilisation qui ne tient pas assez compte des besoins de l'agriculture, des opérations forestières, des usines de toutes sortes, et la question du bois de chauffage n'est pas réglée. Elle sera peut-être un problème national l'hiver prochain, dans un pays pourtant riche en forêts. Faire des dons, dépenser des milliards, c'est bon pour les impérialistes. Quant à moi, je suis opposé à ce que le Canada reste encore, au sein de l'Empire, une colonie, à qui on peut tout demander et qui doit tout donner sans rien dire. Monsieur le président, j'ai toujours été contre la

participation du Canada à cette guerre d'Europe et je suis non moins énergiquement opposé à notre participation à la guerre impérialiste contre le Japon. Il est temps plus que jamais que le gouvernement du Canada songe enfin aux intérêts du pays.

(Traduction)

M. BROOKS: Je ne suis pas certain que la question que je soumettrai maintenant au comité ressortisse au ministère de l'adjoint parlementaire. Toutefois, j'ai cru comprendre qu'il avait dit l'autre jour que le ministère de la Défense nationale étudierait plus ou moins toutes les questions concernant les soldats.

Tous les honorables députés savent qu'un grand nombre de nos soldats ont pris femme outre-mer. Plusieurs milliers d'épouses venant d'Angleterre et d'autres pays sont arrivées au Canada et d'autres les y suivront. La plupart de ces mariages, je l'espère, seront heureux. Plusieurs, toutefois, ne l'ont pas été et tout indique qu'il y en aura d'autres de ce genre.

J'ai échangé de la correspondance avec les organisations de la Croix-rouge de ma propre province, et aujourd'hui même j'ai reçu une lettre me priant de signaler cette question à la Chambre. Plusieurs épouses qui sont venues au pays ont été abandonnées par leur mari. Elles sont seules au Canada et elles n'ont pas d'amis. Quelques-unes d'entre elles ont demandé à retourner en Angleterre, mais toutes sortes de difficultés les en empêchent et personne ne semble s'en occuper. Je crois qu'il y a partout au Canada nombre de cas de ce genre. Le ministère de la Défense nationale s'intéresse-t-il à cette question, source de graves soucis pour la Croix-rouge et ses organisateurs canadiens?

Peut-être devrais-je exposer à l'adjoint parlementaire les détails d'un cas porté à mon attention. En 1940, un soldat canadien épousait une Anglaise en Angleterre. Après deux ans et demi de vie commune, pendant laquelle l'épouse a travaillé et économisé $750, le mari fut envoyé en Italie, où il a été blessé, ce qui lui a valu son retour en Angleterre et son rapatriement au Canada. Il est arrivé au pays en juillet 1944 et son épouse le 24 octobre dernier. Le couple est allé demeurer dans un appartement à Woodstock. Le mari, un ivrogne paraît-il, obtint sa libération de l'armée. Au cours d'un accident d'automobile, sa femme reçut des blessures graves au dos et aujourd'hui, abandonnée par son mari, elle se trouve sans soutien au Canada.

Elle se demande à qui s'adresser pour obtenir des conseils et une aide financière. Le Gouvernement a-t-il prévu ces cas? Peut-être me répondra-t-il qu'ils relèvent des autorités civiles, mais, à part les œuvres bénévoles, les petites municipalités n'ont aucun moyen de venir en aide à ces personnes. Il me semble que la responsabilité du Gouvernement est engagée. Je le répète, nos soldats ont épousé ces jeunes filles en Angleterre ou ailleurs et à leur arrivée au Canada ils les ont abandonnées. Les victimes se trouvent donc loin de leurs foyers et de leurs proches. Elles n'ont personne à qui s'adresser et nous devrions, ce me semble, prendre tous les moyens de les renvoyer dans leurs familles, en Angleterre.

A-t-on pris des mesures quelconques en vue des cas de ce genre, dont le nombre, je n'en doute pas augmentera sensiblement sous peu.

M. ABBOTT: Je suis heureux que l'honorable député ait signalé se problème. Il a raison de dire qu'il est des plus importants et qu'il devient de plus en plus difficile de le résoudre. J'ai justement assisté à une réunion, ce matin, où ce point a fait l'objet d'une étude assez prolongée. L'adjudant-général et ses officiers ne le perdent pas de vue. L'honorable député n'ignore pas que cet officier n'est retourné d'outre-mer que dernièrement et qu'il est bien au courant de la situation à laquelle on a fait allusion.

M. GREEN: Le ministère de la Défense nationale met-il en doute la bonne foi et la compétence du général Pearkes ou l'à propos de ses actes, la période où il a occupé le poste de général commandant de la région du Pacifique?

M. ABBOTT: La question est d'une portée assez vaste. Non, le ministère ne met pas en doute l'à-propos de ses actes.

M. GREEN: Alors...

M. ABBOTT: Je n'ai peut-être pas été assez explicite. Il ne met pas, non plus, en doute l'à-propos de la requête qu'il a présentée, comme je l'ai dit dans mon exposé. J'ai simplement donné les faits en réponse à la question de l'honorable député de Lake-Centre.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire admettra-t-il avec moi que le général Pearkes mérite, pour la tâche qu'il a accomplie comme général commandant de la région du Pacifique, non seulement de grands éloges, mais même la reconnaissance de la population canadienne?

M. SLAGHT: Le général a-t-il déjà été choisi comme candidat?

M. ABBOTT: L'honorable député n'a aucune raison que je sache d'exiger que je prononce l'éloge de la tâche accomplie par le général Pearkes. J'ai déjà dit que le général est un soldat qui a servi son pays pendant de longues années et avec distinction. Il

n'est ni nécessaire ni utile, il me semble, que je m'aventure plus loin dans l'expression de mes sentiments personnels.

L'hon. M. GARDINER: Monsieur le président...

M. GREEN: J'ai la parole. Nous avons des idées assez arrêtées sur cette question. Etant donné la nature de l'attaque lancée contre le général Pearkes, je pourrais peut-être faire quelques autres commentaires. Le comité se souvient que c'est le 7 décembre 1941 que les Japonais ont attaqué Pearl-Harbor. La nuit suivante nous avons eu l'obscuration à Vancouver et nous nous attendions bien à un bombardement. Si la flotte des Etats-Unis et son corps aérien n'avaient pas ultérieurement défait la flotte japonaise à Midway, je pense que notre pays eût été envahi. C'était des jours sombres pour le littoral du Pacifique et nous étions fort inquiets au sujet des ouvrages de défense que nous y possédions.

C'est dans ces circonstances que le général Pearkes est venu nous trouver, non seulement comme commandant de l'armée du littoral mais aussi comme commandant de la force aérienne et de la marine. Il commandait en chef les trois services groupés. Le public et moi-même sommes d'avis—et l'adjoint parlementaire ne le révoquera pas en doute—que le général Pearkes s'est magnifiquement acquitté de ses fonctions. Il a rendu efficace notre défense de cette côte et a accompli une tâche splendide à tous points de vue. Puis plus tard il a organisé les forces canadiennes qui sont allées a Kiska. Les honorables députés se rappelleront que ces soldats étaient des conscrits et c'est surtout au général Pearkes que nous sommes redevables de la bonne formation de cette force, de son expédition et aussi de la façon dont ils se sont conduits à Kiska. Dès les débuts, il a été aimé des gens de la Colombie-Britannique ainsi que des officiers américains et il avait leur confiance. Il a toujours reçu dans l'exercice de ses fonctions la collaboration des forces américaines et est toujours demeuré en contact avec elles. Les commandants de ces dernières le tiennent en grande estime.

Puis après le retour des troupes de Kiska, on a mené une campagne à la demande du ministère de la Défense nationale pour tâcher de faire enrôler les conscrits dans l'active, de les transférer au service général. Cette campagne fut conduite par le général Pearkes, et il l'a conduite avec le même zèle qu'il a mené ses troupes durant la dernière guerre et celle-ci. J'ai ici une coupure du *Vancouver Sun* de cette époque C'est un journal qui appuie le Gouvernement actuel. Cet article daté du 21 avril de l'an dernier décrit ce qui s'est produit quand le général Pearkes est allé dans la ville de Vernon située dans la circonscription de Yale et qu'il fit personnellement appel aux troupes qui y étaient alors. Voici en partie ce que l'article dit:

Le général Pearkes parla de l'honneur qu'elles s'étaient acquis "par leur travail ardu à Kiska". Pendant quelques instants, il parla de généralités puis il ajouta: "J'ai une remarque importante à faire".

Les soldats se sont immédiatement redressés et ceux qui avaient parlé jusque-là gardèrent le silence.

Ils prévoyaient que les quelques paroles qui suivraient auraient une portée considérable sur leur avenir.

"Le Gouvernement a décidé", dit-il d'un ton grave, "qu'une partie des militaires appartenant actuellement à la réserve au Canada seront envoyés outre-mer.

Il y a à peine trois jours que j'ai reçu l'avis officiel d'Ottawa m'annonçant que ce groupe partirait comme unité".

Il y eut alors du mouvement chez les hommes, qui s'entreregardèrent pour voir comment chacun accueillait cette nouvelle.

Le général Pearkes ajouta, presque tout d'une haleine:

"Dans un avenir rapproché, vous aurez quitté Vernon et serez en route".

Je prie les honorables députés de bien analyser ces paroles car elles donnent une idée du caractère de l'homme et indiquent la façon dont le général Pearkes exécutait les ordres qui lui avaient été donnés de tenter d'amener les mobilisés à passer au service général.

Permettez-moi de lancer en ce moment un appel à ceux d'entre vous qui hésitent, pour vous demander de vous joindre aux autres.

Il n'entre pas dans les habitudes d'un général de faire ce que je fais ici aujourd'hui.

C'est une chose un peu exceptionnelle pour un général que de lancer un appel à de simples soldats.

Mais j'ai été moi-même soldat et je suis sorti des rangs; j'aime le simple soldat.

Ce que vous avez fait à Kiska et votre désir d'y rencontrer l'ennemi vous ont créé une réputation enviable partout au Canada.

Je regrette que nous n'ayons pu chasser le Japonais jusque dans sa terre natale mais cela ne dépendait pas de moi.

Je suis très fier de vous dire que l'expérience que vous avez acquise à Kiska fait de vous des forces d'invasion d'une valeur inestimable.

Le besoin est pressant. Jouez un rôle d'hommes, le rôle qui revient aux jeunes du Canada.

Cette année nous devrions faire de grands progrès sur la route de la victoire mais nous aurons besoin de l'aide et de la coopération de chacun de vous.

De nouveau, permettez-moi de vous insuffler l'esprit du Canada, de vous rappeler la mémoire de vos camarades qui sont tombés et de vous prier de vous enrôler dès maintenant de façon à prouver à nos troupes d'outre-mer que vous êtes de tout cœur avec elles.

Que chacun de vous se joigne à ceux qui partent.

Et plus loin on lit:

Des soldats aux chevaux gris, vétérans de la première Grande Guerre, en écoutant cet appel du général Pearkes se sont demandé en grognant comment il se faisait qu'un commandant avait à supplier ses hommes d'entrer dans la bataille.

Le général Pearkes s'est rendu de Vernon à Victoria et y a lancé le même appel. Dans un autre compte rendu, on constate qu'il est allé à Vernon demander aux soldats de la défense territoriale de passer au service général. Voici le texte de ce compte rendu:

Les efforts du général Pearkes sont envisagés comme la dernière tentative possible en vue d'amener les hommes à s'enrôler dans l'armée active, avant que le Gouvernement ne prenne des mesures à cette fin. La politique future du Gouvernement dependra peut-être principalement du degré de succès obtenu par cet appel.

Puis le général Pearkes, poursuivant sa campagne en vue d'amener les mobilisés à s'enrôler dans l'armée active, se rendit à Victoria. J'ai ici une dépêche de Victoria datée du 29 avril. Elle a pour titre: "Pearkes remporte une victoire. Tout un régiment passe à l'armée active". La dépêche dit que tout le bataillon décida, après avoir entendu l'appel du général Pearkes, de passer à l'armée active. Voici l'article en question:

Un porte-parole nous a dit que ces résultats étaient le fruit d'une campagne active menée par le général Pearkes, aidé du major Paul Triquet, C.V.

Il nous a déclaré également que d'aussi bons résultats auraient été obtenus à Vernon, où le général Pearkes doit faire l'inspection de la brigade.

Le régiment parfaitement entraîné et d'une belle apparence défila devant le lieutenant-gouverneur W. C. Woodward.

"Je suis ému et content après la parade encourageante de ce matin", a dit le général Pearkes au bataillon, après l'inspection.

Il y a trois semaines le régiment comptait moins de 100 hommes qui avaient manifesté le désir d'entrer dans l'armée active.

Aujourd'hui, plus de 600 ont paradé devant Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

"Vous êtes tous des volontaires. Plusieurs sont sortis de ce régiment; d'autres ont, de leur propre mouvement, quitté d'autres unités afin de se rendre outre-mer avec vous.

"Pour quelques-uns, c'est l'occasion longtemps attendue. D'autres ont dû combattre de vieux préjugés avant de prendre courageusement cette décision.

"Voilà votre réponse. Elle est la même qu'en 1914 et qu'en 1939.

"C'est la réponse que donneront toujours les Canadiens lorsque le besoin est grand et qu'il leur faut atteindre un objectif suprême.

"Au revoir. Bonne chance. Que Dieu vous protège."

Voici une autre dépêche, intitulée "2000 hommes de la défense territoriale passent à l'active". Elle vient du *Sun* de Vancouver et porte la date du 28 juin 1944. Voici ce que j'y lis:

"Depuis le 1er juin" dit le major R. E. MacBean, "nous avons enrôlé 1,700 anciens membres de l'armée de la défense territoriale.

"Les enrôlements ont été des plus encourageants."

L'article fournit ensuite quelques détails et finit sur ces mots:

Ces hommes sont ceux à qui le major-général George R. Pearkes, commandant de la région du Pacifique, faisait ses adieux, lorsqu'il leur adressa la parole, récemment, à Vernon.

La plupart d'entre eux étaient alors des membres de l'armée territoriale qui venaient de s'enrôler dans l'armée active.

Je puis dire en toute franchise que le général Pearkes s'est efforcé sincèrement de mettre à exécution la politique du Gouvernement. Il obtint tellement plus de succès que n'importe quel autre officier au Canada, qu'on ne saurait établir de comparaison à ce sujet.

Puis, quand éclata la crise de l'automne dernier, quand on se mutina dans divers camps de la Colombie-Britannique, le général Pearkes n'est pas resté à Vancouver pour donner des instructions. Il prit l'avion immédiatement et se rendit à Terrace où les désordres étaient les plus graves; il prit cette mutinerie en main et finit par la régler. Voilà quel genre de chef il est. Voilà le travail qu'il a accompli dans la région du Pacifique!

Au sujet des hommes qui s'étaient absentés sans permission, on a même dit que ces absences étaient attribuables au général Pearkes.

Or, les chiffres relatifs à sa région indiquent que moins de militaires s'y sont absentés sans permision que dans n'importe quelle autre région et que le pourcentage de ces absences est très faible. A cet égard, il n'y a rien qui cloche. Il n'y a donc aucune raison de s'attaquer comme on le fait présentement au général Pearkes.

L'automne dernier aussi, lors de la session spéciale, nous avons eu des déclarations prouvant l'excellent travail accompli par le général Pearkes. J'ai ici un article éditorial du *Sun*, de Vancouver, lequel comme je viens de le dire, appuie le présent gouvernement. Voici ce que j'y trouve:

Il est vrai que ces officiers...

Il s'agit des officiers au sujet desquels une enquête fut faite par le lieutenant-général Sansom.

...ont contribué plus que partout ailleurs au Canada à soutenir le régime du volontariat. Le major-général Pearkes s'est montré probablement plus agressif que tout autre commandant au pays.

Voici le dernier paragraphe de l'éditorial:

Dans la pratique, on verra qu'aucune autre région au Canada n'a fait plus que la Colombie-Britannique pour le régime du volontariat et qu'aucun autre commandant n'a plus contribué au soutien de ce régime que le général Pearkes. La même remarque s'applique à ses commandants de section qui ont eu leur franc-parler cette semaine en faisant connaître l'attitude des hommes à qui ils avaient affaire.

ÉDITION REVISÉE
32284—48

Enfin, après avoir été attaqué, le colonel W. G. Swan, O.B.E., D.S.O., fit une déclaration.

Le colonel Swan vient de prendre sa retraite de l'armée canadienne, dans laquelle il a rempli les fonctions d'ingénieur en chef, région du Pacifique.

Le colonel Swan semble appuyer le régime actuel, mais je ne suis pas fixé sur ses idées politiques. Parlant du général Pearkes, il a dit:

J'ai eu l'honneur de servir pendant deux ans sous les ordres du général Pearkes, période qui comprend le recrutement dont il est question. Jamais, et d'aucune manière, le général Pearkes n'a laissé entendre qu'il n'était pas de tout cœur favorable à la campagne du Gouvernement d'enrôler dans le service actif les hommes de la L.M.R.N., bien que, j'en suis persuadé, la chose ait dû lui répugner considérablement, comme elle répugnait à un grand nombre de ses officiers, moi conpris.

Aux résultats obtenus, on peut juger de la qualité du travail accompli. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je suis sûr qu'aucun district militaire du pays n'a fait aussi bonne figure que la région du Pacifique.

Puis il fait allusion aux déclarations formulées contre le général Pearkes.

Tel est le passé du général, monsieur le président, sans tenir compte de ses brillants états de service de la dernière guerre, alors qu'il obtenait la Croix de Victoria, était créé compagnon de l'Ordre du Bain, gagnait l'Ordre du Service distingué et la Croix Militaire, et devenait probablement le grand soldat canadien de la première guerre mondiale. Dans la guerre actuelle, le général McNaughton lui avait confié le commandement d'une brigade, la seconde, je crois, de la première division. Il remplaça ensuite le général McNaughton au commandement de la première division canadienne, et de là s'est rendu à la région du Pacifique. Voici un homme avec des états de service et dont le Canada peut se montrer fier. Il siérait mal à quiconque au Canada de chercher à vilipender le général Pearkes. Ses états de service parlent par eux-mêmes, et il faudra beaucoup de temps pour que le pays produise un meilleur soldat que lui.

L'hon. M. GARDINER: Il m'est un peu difficile de comprendre pourquoi les honorables vis-à-vis tournent tous autour de cette question. Je m'étonne que le *Globe and Mail* ne s'adresse pas directement à moi lorsqu'il désire connaître les prémisses de mes conclusions. J'ai toujours tenté de répondre aux questions qui me concernent, et je n'ai jamais hésité à exposer les motifs de mes jugements, il m'est donc très difficile depuis deux ou trois jours de comprendre pourquoi les honorables députés font ces allusions sans dire de quoi ils parlent réellement. L'honorable député qui vient de prendre son siège a mis beaucoup de soin à tourner autour de la question qui l'intéresse, mais il s'est gardé de poser une question directe...

M. GREEN: Le ministre est assez bon liseur de pensées.

L'hon. M. GARDINER: ...sur ce que je pensais réellement lorsque, à une date antérieure, j'ai fait cette déclaration. En toute justice pour le comité et afin de calmer certains esprits qui semblent très inquiets, je dois faire connaître certains faits et laisser aux gens le soin de juger eux-mêmes si mes raisons justifient les remarques que j'ai formulées.

Je dois d'abord inscrire au hansard le rapport des journaux sur ce que j'ai dit. Le *Journal* d'Ottawa, du samedi, 17 février, s'exprime, je crois, en termes aussi clairs que les autres articles publiés sur le sujet; je citerai donc l'article du *Journal* d'Ottawa:

Le ministre de l'Agriculture Gardiner a dit hier soir que le major général G. R. Pearkes, C.V., ci-devant commandant de la côte du Pacifique, a fait le jeu des Tories depuis son retour d'outre-mer et qu'il n'y a aucune raison pour qu'il ne se présente pas aux élections comme un des leurs.

Outre que la déclaration n'indique pas ce qui l'a motivée, c'est un rapport très clair de ce que j'ai dit. Plus loin on indique qu'il s'agit d'une conversation téléphonique avec un reporter,—en fait avec plus d'un reporter,—et chaque fois on a répété la même chose. Ce qui précéda cette déclaration fut l'annonce qu'on me fit que le général Pearkes avait démissionné. C'était la première fois que j'en entendais parler. Ainsi je ferai remarquer que l'allusion faite il y a quelques instants par l'honorable représentant de Lake-Centre ne se rapporte aucunement à ce qui a été dit. Il a laissé entendre que, au dire de quelqu'un, et je suppose qu'il visait le ministre de l'Agriculture, le général Pearkes avait démissionné à cause d'actes d'un caractère politique qu'il aurait posés à l'époque où il était général dans l'armée et je répète que les observations qui ont été faites l'ont été le matin où les journaux ont rapporté sa démission, et après qu'il eut cessé de faire partie des forces armées. Le reporter me signala que le général avait démissionné et me demanda si je le savais. Je répondis que non; je ne le savais pas, mais que je m'y attendais. Le reporter mentionna alors que la même nouvelle du journal rapportait qu'il serait candidat dans Nanaïmo. J'ai demandé alors ce que le général Pearkes avait à dire à ce sujet, et on me répondit qu'on l'avait consulté et qu'il avait refusé de faire des commentaires. J'ai alors ajouté que, si le général Pearkes n'était pas prêt à nier qu'il se présenterait contre un officier qui était, et qui avait été depuis presque le début des hostilités en service outre-mer,—rien ne l'empêchait de se pré-

senter sous l'étiquette Tory puisqu'il avait constamment servi les intérêts de ce parti depuis son retour d'outre-mer.

A ce sujet j'aurai quelques observations à faire, mais je vous ferai part d'abord du reste de l'interview. Les autres observations n'exigent pas les mêmes explications. Ce journal continua dans les termes suivants:

Une dépêche de Vancouver, vendredi, faisait dire à un journal qu'il était question que le général Pearkes soit candidat conservateur progressiste dans la circonscription de Nanaïmo aux prochaines élections fédérales.

Puis on y citait mes paroles de la façon suivante:

"J'ajouterai", a dit M. Gardiner au cours d'un bref interview au téléphone, "que les déclarations du général Pearkes et de quelques-uns de ses officiers ont été plus que toute autre chose responsables des absences dans l'armée."

Il a ajouté, sans plus de détails: "la rumeur nous est constamment venue de la Colombie-Britannique que l'on avait conseillé aux troupes dans les camps de ne pas s'enrôler volontairement, que leur entrée volontaire dans l'active ferait le jeu du gouvernement et qu'ils devraient obliger le Gouvernement à les contraindre à aller outre-mer".

Je signalerai au comité que, dans cette troisième et dernière déclaration qui, comme le dit l'article du journal, mit un terme à mes observations à ce sujet, je ne fis aucune allusion au général Pearkes. Je n'ai jamais dit que le général Pearkes avait fait une telle déclaration ni qu'il avait donné de tels ordres. Mais, plusieurs honorables députés ont entendu la même rumeur sur ce qui se passait dans la région militaire du Pacifique, tout comme proportion gardée l'a entendue la population du Canada. Personne ne doute que cette rumeur venait du district militaire du Pacifique alors qu'on se disposait à transporter les troupes de la Colombie-Britannique dans d'autres districts du Canada l'automne dernier. Mais, je tiens à répéter que jamais, ni au cours de la courte entrevue que j'ai donnée aux journaux par téléphone ni en aucune autre circonstance j'ai dit que le général Pearkes avait donné de tels ordres ou n'a eu quoi que ce soit à faire avec ce qui se passait alors dans le district du Pacifique.

Je signale l'autre affaire dont il a été question en ces termes:

J'ajouterai que les déclarations du général Pearkes et de quelques-uns de ses officiers ont contribué plus que toute autre chose à augmenter les absences dans l'armée.

Il n'a donc pas été question des choses que l'honorable député de Vancouver-Sud a soulevées, cet après-midi, ni des sujets débattus au long dans la presse de l'opposition dans tout le pays. On a tenté de rattacher de telles paroles aux efforts qu'on avait faits, en juin dernier, pour enrôler des hommes dans l'armée active d'outre-mer et les articles qu'on a lus, cet après-midi, à la Chambre avaient trait à ce qu'avait accompli le général Pearkes en vue d'obtenir des volontaires pour le service d'outre-mer, au cours du mois de juin de l'an dernier. Mais, jamais et nulle part, ni dans l'entrevue en question ni ailleurs, ce que j'ai dit ne se rapportait aux démarches que le général Pearkes avaient faites, en juin dernier, afin d'obtenir des hommes pour l'armée active. Ce que j'ai dit se rapportait à d'autres questions.

Il est bon d'avoir un général compétent à la tête d'une armée et il n'y a qu'une seule question qui me vienne à l'esprit au sujet des remarques qui ont été formulées,—et je ne devrais peut-être pas même y faire allusion,—c'est que le général Pearkes fut nommé commandant de la région du Pacifique à son retour d'Angleterre. Je n'en dirai pas plus long.

M. GREEN: Encore du dénigrement.

L'hon. M. GARDINER: Mon honorable ami crie au dénigrement. Cela ne comporte pas la moitié autant de dénigrement que les déclarations formulées par mon honorable ami et qu'il n'a pas eu le courage d'attribuer à qui que ce soit.

M. GREEN: J'ai suffisamment de courage, allez.

L'hon. M. GARDINER: Dans les discours qui ont été prononcés dans cette enceinte depuis une dizaine de jours, et dans les remarques formulées par la presse conservatrice d'un bout à l'autre du pays, ainsi que dans les remarques formulées par des orateurs tory dans toutes les parties du pays, aucun homme n'a été plus violemment dénigré que le général McNaughton, et il soutient la comparaison avec le général Pearkes sous tous rapports.

Une VOIX: Comment le savez-vous?

L'hon. M. GARDINER: Je suis tout autant en mesure de le savoir que mon honorable ami. Je n'ai jamais parcouru le pays pour me vanter des services que j'ai rendus à telle ou telle époque, et pourtant ces services soutiennent la comparaison avec ceux rendus par tout autre membre de la Chambre, et surtout ceux du parti conservateur. On n'a aucunement à l'esprit la question d'obtenir des recrues pour les forces armées.

Nous avons conduit la guerre en trois domaines différents. En premier lieu, il nous fallait produire des munitions et des engins de guerre; c'est ce que nous avons fait dans les premières phases de la guerre lorsque nos forces armées n'étaient pas encore au front, sauf nos aviateurs qui ont très bien réussi. En deuxième lieu, il nous fallait cultiver nos fermes et produire des vivres, et en troisième lieu, fournir des hommes à nos forces armées.

Les preuves sont là, je crois, pour indiquer que chacune de ces trois entreprises a fait l'objet de beaucoup de soin tant dans sa préparation que dans son exécution et que les résultats obtenus se passent de commentaires. J'estime qu'ils n'ont jamais été aussi éloquents que dans les chiffres fournis en cette enceinte depuis quelques jours.

Ma grande surprise a été qu'après l'exposé des faits il se soit élevé des voix discordantes. Le premier ministre s'est présenté devant la députation l'automne dernier et a déclaré que, tant du point de vue de la formation que de celui des recrues, la situation de l'armée était bonne. La population, semble-t-il, n'a pas voulu y croire et l'opposition s'y est refusée.

M. HOMUTH: Le Gouvernement n'y croyait pas non plus; il a changé son programme du jour au lendemain.

L'honorable M. GARDINER: L'honorable député prétend que le Gouvernement ne le croyait pas non plus. Ce n'est pas ce qu'a dit le premier ministre lorsqu'il s'est présenté à la Chambre à la dernière session, mais à la suite des débats que nous avons eus les honorables députés et la population canadienne ont pu se rendre compte par eux-mêmes si la situation de l'armée était convenable ou non. Et maintenant, lorsque l'adjoint parlementaire vient nous dire que les renforts dépassent de 75 p. 100 les besoins...

M. GREEN: Parce que, heureusement, les pertes ont été de 12,000 inférieures aux prévisions.

L'hon. M. GARDINER: Nos amis d'en face avec leurs grandes connaissances de la guerre et de la stratégie s'imaginaient que nous avions dans la personne de M. Eisenhower un généralissime qui prendrait nos armées de l'automne dernier...

M. GREEN: Les prévisions étaient les vôtres.

L'hon. M. GARDINER: ...et après les avoir retenues au front pendant quatre semaines...

M. GREEN: C'est vous qui le prévoyiez.

L'hon. M. GARDINER: ...il les y garderait pendant encore trois ou quatre mois sans leur accorder aucun répit. Ces prévisions n'étaient pas les miennes.

M. ABBOTT: Elles étaient celles de l'ancien chef de l'état-major général.

L'hon. M. GARDINER: Il s'agissait des prévisions de l'ancien chef de l'état-major général et maintenant, je suis surpris d'entendre des honorables députés dire à la Chambre qu'en réalité nous ne voulions pas conscrire les hommes pour aller outre-mer, mais pour revenir d'outre-mer. En d'autres termes, les résultats des opérations militaires ont été si heureux que c'est ce genre de critique que nous entendons maintenant sur le parquet de la Chambre.

Occupons-nous un instant de la situation à laquelle je songeais, relativement aux agissements du général Pearkes. En vérité, j'ai été enchanté de la démission de cet officier. J'avais eu des difficultés avec lui, non pas au sujet du recrutement, mais relativement à la question soulevée hier soir par l'honorable député de Haldimand (M. Senn). Je lui répondrai par les ordres du général Pearkes et par les propres paroles de l'honorable député, telles que les reproduit le hansard. D'après les *Débats* d'hier, l'honorable représentant de Haldimand aurait dit:

> Je désire insister sur ce point car je sais pertinemment que certains hommes ont été transférés à d'autres camps. Pour une raison ou pour une autre, leurs demandes ont été laissées de côté et il leur a fallu beaucoup de temps pour en préparer de nouvelles. On a eu de la difficulté à faire parvenir ces hommes chez eux en temps utile.

C'est-à-dire pour prendre part aux travaux de la ferme. Un peu plus loin, il ajoute:

> Avant de clore la discussion, je désirerais savoir si les commandants reçoivent des instructions à cet égard?

Et plus loin encore:

> Les instructions obligent-elles, ou le commandant peut-il, à sa discrétion, accorder ou refuser le congé? C'est ce que je me demande.

Je pourrais continuer la lecture de questions du même genre et portant sur le même sujet. Autrement dit, la question qui tracassait l'honorable représentant de Haldimand est la même que celle qui me tracassait en tant que ministre de l'Agriculture depuis que le général Pearkes est revenu à son commandement de la côte du Pacifique après le séjour qu'il avait fait en Angleterre. J'ai justement dans mes dossiers quelques-uns des nombreux documents relatifs à cette question en particulier. J'en consignerai seulement quelques-uns au hansard afin d'indiquer quelle était réellement l'attitude et de montrer à l'honorable député de Haldimand ce qu'était vraiment la situation à cet égard. En voici un du 1er mai 1944. Tout le monde comprendra que c'était en pleine saison des semailles de l'an dernier. Des membres de l'opposition s'en prenaient hier soir et hier après-midi à l'adjoint du ministre de la Défense nationale, pour savoir quelles sont réellement les dispositions des règlements en ce qui concerne la sortie d'hommes de l'armée pour aider aux travaux agricoles et comment s'appliquent les règlements aux hommes en sursis qui ont été appelés à l'armée sous le régime des règlements de mobilisation. Certaines assertions ont été faites à cet égard. Les règlements de

l'an dernier étaient à peu près analogues à ceux de cette année. Des groupements agricoles de tout le pays exortaient le Gouvernement en février et mars, à publier ces règlements et à faire savoir aux gens quelle était réellement la situation. En mars, on était assez bien renseigné à cet égard.

Le 1er mai, alors que les autorités examinaient le cas d'un homme de la région du Pacifique dont la demande de congé agricole devait être soumise au commandant de cette région, la réponse suivante revint sous la signature du brigadier.

M. GREEN: Qui était-ce, s'il vous plaît?

L'hon. M. GARDINER: Le nom du brigadier n'est pas indiqué ici, mais je puis lire à l'honorable député l'ordonnance suivante qui est du général Pearkes. C'est une copie que j'ai ici. Elle est signée pour le brigadier par le commandant de l'administration. Elle se lit ainsi:

Cette demande a été soumise à l'attention de la Commission de la mobilisation du Service sélectif national. La commission a proposé d'accorder deux mois de congé.

Voilà le cas d'un cultivateur qui a fait une demande de congé que l'armée a apparemment renvoyée à la Commission de mobilisation du Service sélectif national, et voici la réponse qu'il a reçue.

M. GREEN: S'agit-il d'un conscrit?

L'hon. M. GARDINER: Oui, d'un conscrit, ou du moins je le crois. Il se peut qu'il soit dans le service général, en tout cas il est artilleur.

M. GREEN: C'était durant la campagne de réaffectation.

L'hon. M. GARDINER: Je fournirai tous ces renseignements dans quelques instants. Souvenez-vous que la Commission de mobiliation avait recommandé un congé de deux mois. Je continue la lecture de la lettre:

Toutefois comme il a été décidé qu'on ne doit accorder aucun congé agricole actuellement, la demande est rejetée.

Je l'affirme à l'honorable député de Haldimand, alors même qu'on avait annoncé quelle serait la ligne de conduite du Gouvernement à cet égard, et bien que des demandes fussent soumises à d'autres camps militaires par tout le pays, voilà quelle était la situation.

M. HOMUTH: Non.

L'hon. M. GARDNER: Je passerai à cette question dans une minute. Telle était la situation.

M. HOMUTH: Non.

M. DIEFENBAKER: De quelle Commission de mobilisation s'agit-il?

L'hon. M. GARDINER: J'imagine que c'est celle de la Saskatchewan, car il s'agit d'un homme de cette province et c'est elle qui a recommandé l'initiative. En passant, je dois dire que la Commission de mobilisation de la Saskatchewan a essuyé beaucoup d'insultes. Elle recommande le congé agricole, mais les autorités militaires de la région du Pacifique le refusèrent, et l'intéressé ne put se rendre chez lui, bien que la Commission de mobilisation eût recommandé son congé. C'était la seule source de renseignement. Puis, en date du 25 avril, il y a un ordre signé du major-général commandant de la région du Pacifique. Adressé à tous les commandants d'unité dans la région du Pacifique, il se lit comme suit:

Voici la ligne de conduite à suivre dans notre région. En ce qui concerne les congés agricoles de commisération autorisés par l'ordonnance de service courant n° 3456, modifiée par l'ordonnance n° 4259, vu que les membres du service général,...

Ceci s'applique au point soulevé par l'honorable député de Vancouver-Sud.

...pourront être retirés des unités combattantes à bref délai et que tous les membres de l'armée territoriale doivent être encouragés à s'enrôler dans le service général, afin qu'ils puissent eux aussi se rendre outre-mer dans un bref délai, les commandants ne recommanderont aucun soldat ayant l'âge ou l'aptitude physique voulus pour le service outre-mer, sauf en cas de circonstances extraordinaires et urgentes. Ces cas me seront soumis et je verrai s'il y a lieu de les approuver ou non.

M. HOMUTH: Voilà la réponse.

L'hon. M. GARDINER: J'ose dire que dans le cas d'une ordonnance de ce genre aucun officier de cette division n'accorderait un congé à celui qui le demanderait.

M. GREEN: En avez-vous saisi le ministère de la Défense nationale?

L'hon. M. GARDINER: Oui, et je possède de nombreux documents à ce sujet.

M. GREEN: Quels résultats a obtenu le ministre?

L'hon. M. GARDINER: J'ai fini par obtenir des résultats que je ferai probablement connaître à l'honorable député, si j'en ai le temps.

M. SLAGHT: Quel droit avait-il d'établir un règlement pour ce district?

L'hon. M. GARDINER: C'est précisément le point que je veux soulever.

M. ROSS (Souris): En quoi ce règlement différait-il de celui des autres districts?

L'hon. M. GARDINER: J'y viendrai. J'ai ici une lettre du ministère de la Reconstruc-

tion, du travail et du bien-être public de la Saskatchewan. Elle porte sur cette question...

M. GREEN: Avez-vous lu l'ordonnance du général Pearkes en entier?

L'hon. M. GARDINER: Non, mais l'autre partie ne fait qu'empirer la situation. Voulez-vous la connaître toute?

M. GREEN: Dans ce cas, il est préférable que le ministre ne la lise pas.

L'hon. M. GARDINER: Je ferais peut-être aussi bien de la consigner au hansard au lieu de la lire en entier; mais le 27 mai 1944, la lettre suivante m'a été adressée. Tous les honorables députés de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta savent qu'un congé pour les travaux de semailles n'est d'aucune utilité pour qui que ce soit le 27 mai d'une année quelconque. Ce que je veux faire comprendre au comité, c'est qu'il y avait trois tâches à accomplir. Le gouvernement s'occupait de fournir les hommes nécessaires dans nos forces armées par un moyen, et on a assez clairement établi, je crois, que ces hommes avaient été fournis, ont été fournis et le sont encore. On demandait en même temps au gouvernement de fournir des hommes dans les régions agricoles. Alors que l'honorable député s'est formé une opinion sur ce qui s'est passé dans la division du Pacifique, il n'a pas dit que la plupart des hommes de cette division venaient de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec.

M. GREEN: Ils venaient de toutes les régions du Canada.

L'hon. M. GARDINER: Oui, mais la plupart sont venus de ces trois provinces.

L'hon. M. ROWE: Qu'est-ce que cela peut bien faire?

L'hon. M. GARDINER: L'honneur qui revient aux troupes réunies en cet endroit, et il n'est pas mince, j'en suis convaincu, ne rejaillit pas sur la Colombie-Britannique, province du Pacifique, mais sur les provinces d'où venaient les militaires stationnés dans les camps de cette province occidentale.

Cette lettre m'était adressée. J'avais écrit à cet organisme de la Saskatchewan, me portant à la défense des actes du général Pearkes, des autorités de la région du Pacifique et d'autres qui étaient impliqués dans cette question et je l'avais fait après avoir consulté le ministre. Voici la réponse que j'ai reçue, en date du 27 mai 1944:

Mon cher monsieur Gardiner,

Je vous remercie de votre lettre du 17 mai. Nous nous efforçons d'obtenir quelque résultat dans le cas de celui dont le nom est mentionné ci-haut...

[L'hon. M. Gardiner.]

Ils mentionnent alors un des hommes au sujet desquels ils essayaient d'obtenir des résultats.

...mais, en dépit des certitudes que vous a données Ottawa, je regrette de ne pouvoir admettre que les demandes de congés dans la région du Pacifique se fondent sur le mérite. Le télégramme de l'officier général commandant de la région du Pacifique à l'honorable J. L. Ralston, ministre de la Défense nationale, affirme qu'aucune interdiction en bloc n'a été décrétée, sauf que les dispositions contenues dans l'article 3456 des règlements de l'armée canadienne doivent être observées.

J'ai justement lu l'ordre donné et il n'était pas conçu en de tels termes. Puis, il ajoute:

Ci-joint copie d'une lettre que j'ai reçue du commandant du 1er bataillon des Fusiliers canadiens qui indique que sa brigade, du moins, agissait conformément aux instructions bien définies reçues du commandant de district du Pacifique disant qu'en vertu de cet ordre, il n'y aurait aucun congé d'accordé. Je prétends que telle était la situation générale dans la région du Pacifique et qu'une demi-douzaine environ de congés accordés...

Ecoutez bien ceci:

...en comparaison de plusieurs centaines de congés accordés dans les autres districts militaires, prouve que la région du Pacifique ne tenait pas compte de ce qui se faisait généralement ailleurs.

M. GREEN: Evidemment, les unités combattantes étaient sous le commandement du chef du district militaire du Pacifique.

L'hon. M. GARDINER: Je continue:

Je dois avouer que les officiers du district militaire n° 12 ont fort bien coopéré avec nous et n'ont refusé aucune demande raisonnable de congé. Les districts militaires autres que celui du Pacifique se sont montrés très bien disposés.

Voici le texte de la lettre en question, datée du 19 avril 1944 et signée par le capitaine C. L. Carey, adjudant, et le lieutenant-colonel C. M. MacMillan, commandant le 1er bataillon des Fusiliers canadiens, de l'armée canadienne.

En réponse à votre note ministérielle, je dois vous informer qu'en conformité des directives reçues du commandant de la région du Pacifique, aucun congé en vertu de l'article 3456 des Règlements de l'armée canadienne ne sera accordé à ce bataillon à l'heure actuelle, en raison des exigences du service.

Je pourrais lire tout un volume de correspondance échangée à ce sujet. Après ces discussions, le Gouvernement a pris certaines mesures qui ont produit quelques résultats, mais les honorables députés de Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta savent que, malgré tous les efforts tentés, la plupart des hommes qui ont demandé un congé pour travailler sur des fermes ont éprouvé beaucoup de difficulté à l'obtenir à temps pour qu'ils

pussent en profiter. De fait, j'ai signalé au ministre et finalement au commandant de la région du Pacifique le cas d'un jeune homme qui avait demandé un congé au printemps et qui ne l'avait pas obtenu. Il renouvela sa demande à l'automne et encore une fois on la lui refusa. Finalement, le 7 septembre on lui permit de retourner chez lui pour aider à la moisson, lorsque tous les travaux de moisson étaient terminés.

L'hon. M. ROWE: C'est ce qui s'est produit partout.

L'hon. M. GARDINER: Mais pas au même point. Finalement, depuis des changements qui font l'objet de cette discussion, il a été réformé. Si je citais les chiffres se rapportant à la question soulevée il y a quelques instants par l'honorable député de Vancouver-Sud, on verrait qu'un seul facteur a finalement permis à un plus grand nombre d'hommes de la région du Pacifique d'obtenir un congé, bien que la plupart d'entre eux l'aient obtenu trop tard. C'est parce qu'il y avait beaucoup plus d'hommes dans la région du Pacifique que dans les autres régions, de sorte que les chiffres à cet endroit étaient plus élevés qu'ailleurs.

Si je soulève ce point, c'est pour répondre aux questions de l'honorable député d'Haldimand. Que lui et tous les autres intéressés, à la Chambre et ailleurs, se le tiennent pour dit, s'il faut d'autres preuves je suis prêt à les fournir. On y constatera de plus qu'à cause de ces décisions tardives, des jeunes gens ne sont revenus de la région du Pacifique qu'après seulement qu'une pression se fût exercée pour la mise en vigueur du décret. Ils sont revenus, mais certains d'entre eux ont dû retourner à la région du Pacifique avant d'avoir pu demander une prolongation de leurs permissions. Dans certains cas, il leur a fallu obtenir un nouveau congé et refaire le voyage avant de pouvoir terminer leurs travaux de ferme.

M. GREEN: Pourquoi ne vous en êtes-vous pas pris à l'honorable député de Prince (M. Ralston)?

L'hon. M. GARDINER: Je l'ai fait; et finalement l'honorable député de Prince n'était pas ministre. Celui qui l'a remplacé à la direction du ministère a pris des mesures et les succès ont été plus marqués par la suite. Et voilà. Je n'en dirai pas davantage au sujet du général Pearkes. Permettez-moi de l'ajouter cependant, peut-être était-il le meilleur officier au monde, mais il n'avait pas une juste conception du rôle de notre pays, comme producteur de denrées alimentaires, dans la poursuite heureuse du conflit. A cause de cette déficience, il n'était plus l'homme qu'il nous fallait à la direction de la région du Pacifique.

L'hon. M. ROWE: Pas sous un régime de demi-mesures.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député parle beaucoup de programme de demi-mesures. Je ne sache pas qu'aucun parti au Canada l'ait emporté sur les conservateurs en fait de demi-mesures sur ce point particulier. Ils n'ont pas eu le cran, à aucun moment des hostilités, de se prononcer pour la conscription. Ils n'ont eu le courage de se prononcer catégoriquement sur aucune question d'effectifs humains. Ils se sont contentés d'en rester là et de nous dire qu'à notre place ils agiraient un peu différemment, mais sans jamais nous exposer quelle serait leur façon d'agir.

M. ABBOTT: A une exception près, l'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce).

L'hon. M. GARDINER: Oui, mais il n'est pas le parti.

L'hon. M. ROWE: Et notre chef, M. Bracken, tant avant que depuis qu'il est devenu notre chef.

L'hon. M. GARDINER: Les cultivateurs ont le droit de se faire entendre à ce sujet, tout aussi bien que ceux qui sont associés aux autorités militaires. Les membres de l'opposition, aussi bien que ceux de la droite, ont démontré qu'il y avait lieu de parler au nom des cultivateurs. Au cours des deux ou trois derniers jours la critique de l'opposition a porté principalement sur la question de savoir si on accordera encore des congés pour les travaux agricoles cette année. Je ferai remarquer que nous de l'Ouest canadien serons plus satisfaits de la situation relative aux congés agricoles maintenant que le général Pearkes n'a plus rien à y voir.

Cette situation n'a pas surgi tout d'un coup en 1944. J'ai tout un dossier rempli de correspondance dont je pourrais vous donner lecture, indiquant qu'on a pris exactement la même attitude en 1943. Il a fallu se battre chaque fois qu'il a été question d'appliquer ce régime, afin de pouvoir obtenir des hommes du Pacifique pour les travaux de la ferme.

M. GREEN: Vous avez eu à vous battre avec le ministre, et non avec le commandant.

L'hon. M. GARDINER: Non, nous avons eu à nous battre avec les officiers de la région militaire du Pacifique, afin d'obtenir qu'ils adoptent à temps la même ligne de conduite que dans les autres régions du Canada. Eventuellement, ne pouvant gagner ce point avec

des supplications, il a fallu prendre d'autres mesures qui ont donné des résultats, mais le délai a été fatal. D'aucun peuvent croire que je suis le seul au Canada à critiquer le général Pearkes. J'aimerais porter à votre attention d'autres lettres que j'ai dans mes dossiers. Je n'ai pas soulevé la question lors de mon interview au sujet des enrôlements l'été dernier, mais il se peut que ma déclaration au sujet des soldats absents sans permission ait été interprétée en certains milieux comme si elle se rapportait à cette question. Il est donc à propos que je complète le dossier en consignant au hansard quelques-unes des observations qui ont été faites relativement à cette question. J'ai sous la main une lettre d'un jeune homme dans l'armée, qui illustrera bien mon point de vue. Elle porte la date du 22 avril 1944 et se lit ainsi:

Cher monsieur Gardiner,

Je vous écrivais, il y a quelques semaines, pour vous demander des renseignements sur la politique du Gouvernement relativement à l'appel d'hommes pour l'armée et à leur maintien dans la réserve parce que leur cote médicale est trop basse pour leur permettre de s'enrôler dans l'active. Cette lettre a sans doute été considérée comme celle d'un de ces plaignards typiques happés par l'armée et refusant de faire leur devoir. Et puisque je n'ai pas reçu de réponse de vous, je crains que vous n'ayez donné une telle interprétation à ma lettre.

Comme explication, il suffira de dire que je lui avais écrit, mais que ma lettre lui avait été envoyée à l'endroit où il demeurait antérieurement, car on l'avait déplacé dans l'intervalle. A mon avis, on ne saurait critiquer ce déplacement; il fut fait probablement dans son propre intérêt et dans celui de la population en général. Il poursuit:

Je persiste à croire, toutefois, que j'ai été placé dans une situation des plus humiliantes. Comme je l'ai dit dans ma première lettre, on m'a gardé dans l'armée de réserve après que j'eus été rejeté quatre fois pour l'active et le Corps d'aviation.

J'inclus deux coupures de journaux qui font voir précisément l'attitude des autorités militaires du pays, de même que celle d'une forte proportion des militaires et de la population civile à l'égard des hommes qui se trouvent dans une situation analogue à la mienne.

Je sais que mon activité politique sera très limitée pendant quelque temps, mais au moment opportun, je puis vous assurer que je ferai tout en mon pouvoir pour amener la défaite d'un gouvernement qui a permis un tel état de choses. Quand les journaux vont jusqu'à dire d'un homme que c'est un "cadavre humain sans âme" simplement parce qu'il est né avec un petit défaut physique, cet homme a raison, à mon avis, de se plaindre.

Votre dévoué,

Et voici l'article inclus dans sa lettre et dont il s'est servi pour tenter de justifier les sentiments qu'il éprouva après avoir essayé quatre fois de s'enrôler et en se trouvant enfin au nombre des mobilisés en vertu de la

L.M.R.N. Mais il n'avait rien à redire. Il critiquait les paroles, les gestes de certains officiers. Cet article a trait à la réunion même dont vient de parler l'honorable député de Vancouver-Sud; voici la phrase contre laquelle il s'élève...

M. GREEN: Dans quoi lisez-vous cela?

L'hon. M. GARDINER: Dans un communiqué de la *Presse canadienne* daté du 22 avril 1944.

M. GREEN: Quel est le journal?

L'hon. M. GARDINER: Je crois que c'est un des quotidiens d'Ottawa, mais c'est la même citation qui a paru dans le journal dont on a lu un passage plus tôt dans la journée. La voici:

Dans son discours devant un groupe de soldats au camp d'instruction de Vernon, le général Pearkes a dit: "N'hésitez plus, agissez comme des hommes et enrôlez-vous dans l'armée active canadienne".

Je conviens que le conseil est très bon pour certaines personnes, mais qu'on le donne à de jeunes conscrits qui, nous a-t-on dit l'automne dernier, comptaient 17,000 inaptes au service et qu'un homme de la vie publique ainsi que les journaux du pays qualifient ces hommes de *zombies*, lorsque comme cet homme le dit, il a essayé quatre fois de s'enrôler, ce n'est pas seulement une insulte à leur faire, mais c'est une insulte à toute la population.

L'hon. M. ROWE: Trouvez-vous cela pire que la déclaration du ministre actuel de la Défense nationale (M. McNaughton) à Grey-Nord durant la campagne électorale, lorsqu'il a dit que tous ceux qui ne voudraient pas s'engager dans l'armée volontaire générale n'étaient utiles ni à Dieu ni aux hommes.

L'hon. M. GARDINER: Je ne l'ai jamais entendu dire ces paroles et j'attendrai qu'elles soient vérifiées avant d'essayer d'en parler.

L'hon. M. ROWE: Il les a dites.

L'hon. M. GARDINER: Puis l'article rapporte le rôle que le major Triquet a joué dans ces réunions. Cela me revient à l'esprit à cause de déclarations provenant de l'autre côté de la Chambre durant la dernière petite session. Il y a des hommes qui se glorifient dans certaines de nos villes de n'avoir pas peur de parler à la Chambre de théâtres où les spectateurs, jusque là tranquilles, commencent à siffler quand on leur montre certaines images sur l'écran. Je n'oublierai jamais l'expérience que j'ai eue..

M. ROSS (Souris): Qui a-t-on hué?

L'hon. M. GARDINER: Mes honorables amis d'en face ont parlé de photographies représentant le chef du Gouvernement, qu'on aurait hué.

Je n'oublierai jamais le jour où, dans un théâtre d'une ville de l'Est, je voyais se succéder sur l'écran les portraits de personnes attachées au service de certains de nos alliés et où j'écoutais les applaudissements, auxquels je joignais les miens, d'ailleurs. Puis, immédiatement après, on représentait le major Triquet, photographié peu de temps après qu'il eut reçu la Croix de Victoria. A l'apparition de cette photographie personne, dans ce théâtre, n'applaudit.

Une VOIX: Honte!

L'hon. M. GARDINER: C'est le meilleur incident que je connaisse, la meilleure réponse que je puisse donner aux soi-disant patriotes qui fréquentent les théâtres de certaines parties du Canada.

L'expression de sentiments de ce genre n'a sa place ni dans notre Dominion, ni dans aucun autre pays. En vérité, il n'y a pas beaucoup de pays libres au point où on tolérerait de telles choses.

M. GREEN: Pourquoi n'avez-vous pas commencé à applaudir?

L'hon. M. GARDINER: C'est ce que j'ai fait. Je suis entré au théâtre au moment même où cette scène apparaissait sur l'écran et j'ai remarqué que personne n'applaudissait. A la représentation suivante, j'ai commencé à applaudir et à peu près une douzaine de personnes ont joint leurs applaudissements aux miens.

Je dois dire que j'ai été témoin d'une scène semblable, il y a moins d'une semaine, dans le même théâtre.

L'hon. M. ROWE: Vous réussissez habituellement mieux que cela ici.

L'hon. M. GARDINER: La façon de discuter les questions publiques à la Chambre, alors que des représentants se contentent de répéter les uns après les autres: Tant d'hommes venaient de cette partie du Canada et tant venaient d'ailleurs; tant étaient rappelés de cet endroit et tant d'un autre endroit; tant ont répondu à leur appel de cette région et tant d'une autre région. Eh bien! avec une telle méthode, on ne saurait réaliser l'unité dans aucun pays. Dans notre jeune pays, plein de promesses, réunissant ici sous un seul gouvernement, des gens de toutes les parties du monde, nous pourrions sûrement trouver une meilleure manière d'apprécier le travail de ces hommes pour l'avancement du pays que celle qui consiste à perpétuer de tels sentiments.

A tout événement, c'est là la seule critique qu'ait trouvée dans les journaux le jeune homme qui m'a envoyé cette lettre et d'autres m'ont écrit sur le même sujet.

Je me rappelle un article du *Fress Press* de Winnipeg; ce journal, sauf erreur, a depuis longtemps blâmé certaines des critiques formulées par le général Pearkes. Voici ce que je relève dans ce journal en date du 22 novembre 1944:

> Pour le moment, il est clair que les officiers du général Pearkes ont cru bon fouler aux pieds toutes les traditions de leur profession. Il n'est pas permis à des militaires de se mêler de politique, tant qu'ils n'ont pas quitté le service du Roi. Or, certaines des déclarations faites hier ne sont autre chose que de la politique, qu'une question politique des plus controversables. Quelle que soit la valeur de leurs opinions, quelle que soit leur sincérité, aucune armée, surtout en temps de guerre, ne peut fonctionner lorsqu'elle s'engage dans des question de controverse politique.

M. GREEN: Il y a eu une enquête à ce sujet.

L'hon. M. GARDINER: Oui, mais l'enquête ne s'est pas prononcée sur le compte rendu de la *Presse canadienne* qui a paru dans le *Free Press* de Winnipeg du 21 novembre et qu'a commenté l'éditorial en question. On relève ce qui suit dans le compte rendu de la *Presse canadienne*:

> Le général Pearkes dit à ses officiers: "Cette conférence aura lieu privément, mais je vous donnerai quelques minutes avant le début de la réunion pour que vous puissiez parler aux représentants de la presse et exprimer vos propres idées au sujet de la question de la défense territoriale".

Puis ils exposèrent leurs vues sur la question de l'armée de la défense territoriale. Ils le firent de telle sorte que, intentionnellement ou non, ils encouragèrent les soldats à s'absenter sans permission. Et ce sont ces gestes,—refus d'accorder aux hommes un congé agricole, alors qu'ils y avaient droit, ainsi que le refus de leur accorder le même traitement qu'aux autres militaires de districts en dehors de la région du Pacifique,—qui ont poussé les soldats à rester dans leurs foyers. à s'absenter sans permission. D'autres gestes encore furent posés, y compris les propositions formulées dans le discours auquel j'ai fait allusion.

Quelles que soient les vues du général Pearkes sur cette question, quelles que soient celles de mes honorables amis du parti conservateur-progressiste, je crois,—et je le redirai,—que ces discours où l'on flétrissait des jeunes gens en les qualifiant de "zombies", les procédés de ce genre, et les critiques à l'endroit des soldats venant de régions du pays autres que celle que nous habitons, je crois, dis-je, que toutes ces choses ont provoqué

les soldats à s'absenter sans permission. Or, les cas de ce genre ont été bien plus nombreux dans le district du Pacifique que dans toute autre région du Canada au cours de cette période. Il se peut qu'on puisse attribuer cela au fait qu'il y avait un grand nombre d'hommes de la province de Québec dans le district du Pacifique.

M. CRUICKSHANK: Et de la Saskatchewan.

L'hon. M. GARDINER: Et aussi un grand nombre de la province de la Saskatchewan, de même qu'un grand nombre de la province de la Colombie-Britannique, se trouvaient dans le district du Pacifique. Ce fut peut-être là le véritable motif des déclarations. Cependant, quelles qu'en aient été les raisons, elles ont eu pour effet non seulement d'encourager, mais de contraindre dans certains cas, les hommes à s'absenter sans permission afin de répondre à un besoin qui se faisait sentir dans leurs foyers.

Je tiens à dire, en terminant, que j'ai bien l'intention, pour ma part, non seulement dans cette enceinte, mais aussi à l'extérieur, de rester fidèle aux hommes et aux femmes de notre pays qui ont tout donné dans nos forces armées et dans les forces qui ont travaillé dans nos usines de munitions et aussi dans les forces qui ont peiné sur nos fermes pour produire ce qu'ils ont produit et obtenir des résultats dont nous avons raison d'être fiers. Nous n'avons pas besoin de défendre un particulier qui a peut-être été un bon général durant la guerre et qui aurait peut-être pu faire un bon travail ailleurs, et priver ainsi qui que ce soit du droit de critiquer ses actes, si ses actes ont retardé de quelque façon la production qui était indispensable à la poursuite de la guerre jusqu'à la fin, et plus particulièrement à l'établissement d'une paix définitive afin que notre monde ne connaisse plus jamais les horreurs de la guerre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ROSS (Souris): Avant la suspension de la séance, nous avons entendu le ministre de l'Agriculture se lancer pendant presque une heure dans une diatribe contre le général Pearkes V.C., D.S.O., M.C., qui a récemment pris sa retraite de l'armée. Ce même ministre de l'Agriculture, l'honorable député de Melville, dirigeait le département des Services nationaux de guerre au début du conflit actuel, c'est-à-dire en 1940, au moment où fut effectué le relevé des ressources humaines du pays, un relevé dont il n'est jamais sorti rien qui vaille ni rien de ce que j'en attendais. Depuis cette époque, durant ces années de guerre, les ministères de l'Agriculture et des Munitions et approvisionnements d'une part et les services armés de l'autre ont rivalisé en vue de s'approprier les ressources humaines du pays. La coordination entre l'agriculture, l'industrie et les forces armées a grandement fait défaut et, depuis le plébiscite d'avril 1942 jusqu'à l'heure actuelle, le Gouvernement a passé outre au sentiment exprimé par la population du pays.

Le ministre n'a fait qu'embrouiller les choses davantage par le discours qu'il a prononcé avant la suspension de la séance. Il a illustré la différence notable qui existe entre la politique du ministère de l'Agriculture et celle du département de la Défense nationale. Les deux sont diamétralement opposées.

M. ABBOTT: Quelle différence voyez-vous entre les deux?

M. ROSS (Souris): La suivante: le ministre a déclaré qu'il serait impossible de produire les denrées alimentaires nécessaires à moins que des hommes ne soient libérés de l'armée; et il en revenait toujours au commandement du Pacifique. J'aurais pu, tout comme le ministre de l'Agriculture, citer de multiples exemples de tentatives faites en vue de ramener des jeunes gens sur des fermes, mais dans la majorité des cas dont j'ai eu connaissance, ces efforts ont été tentés dans les districts de l'Est. Nous avons, lui et moi, absolument la même expérience. On comprendra tout de même que nos troupes combattantes se trouvaient, et avec raison, assez bien concentrées dans la région du Pacifique. D'où les différends qui se sont élevés.

Le ministre a dit qu'il n'avait pas étalé dans tout le pays ses états de service. J'espère qu'on m'épargnera pareille accusation et que je serai bien compris quand je dirai que j'ai eu l'avantage de travailler avec le général Pearkes, il y a quelques années. Or il a rendu de précieux services à son pays, non seulement comme valeureux soldat pendant la guerre; mais encore comme éminent citoyen en temps de paix. Il a fait sa marque dans toute collectivité où il a vécu, et a bien accompli ses devoirs de militaire. C'est ce que je conclus des relations directes que j'ai entretenues avec lui. Il convient de regretter, semble-t-il, que son passé ait été attaqué de pareille façon.

Voici, à ce propos, une coupure de journal qui a pour titre: "Pearkes qualifie de calomnieuse l'attaque de Gardiner", et qui porte la date du 8 mars 1945:

En réponse aux accusations portées contre lui par l'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, le major-général Pearkes, C.V.,

qui a pris récemment sa retraite du poste de commandant général de la région du Pacifique, a fait cette semaine la déclaration suivante:

"Le 19 février paraissaient dans les journaux des déclarations attribuées à l'honorable J. G. Gardiner, nous accusant de déloyauté, quelques officiers de la région du Pacifique et moi-même. Le ministre a renouvelé ces accusations dans une lettre parue sous sa signature dans la *Tribune*, de Winnipeg, numéro du 27 février.

"Ces déclarations sont fausses et calomnieuses. Toutefois, comme elles portaient sur mes fonctions officielles, je ne pouvais les réfuter sans divulguer, sur des affaires militaires, certains renseignements, que j'avais obtenus dans l'exercice de mes fonctions officielles.

"J'ai donc demandé au ministre de la Défense nationale de faire une déclaration pour protéger la bonne réputation des officiers de son ministère. Il est en possession de tous les détails, et connaît tous les résultats concernant l'effort tenté l'été dernier, dans la région du Pacifique, en vue d'obtenir des volontaires pour le service outre-mer parmi les hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, et il possède aussi des renseignements complets sur les mesures recommandées et prises pour prévenir l'absence des hommes ayant reçu l'ordre de se rendre aux camps de rassemblement de l'est du Canada en vue de leur expédition outre-mer, lors de la publication du décret du conseil autorisant l'envoi de 16,000 membres des forces recrutées sous l'empire de la loi précitée.

"Il ne m'est pas permis de divulguer les faits et les chiffres que je possède, parce qu'ils sont considérés comme appartenant au ministère de la Défense nationale, mais le ministre de la Défense nationale aurait pu défendre ma réputation et celle des autres officiers intéressés.

"Il a cependant refusé de le faire sous prétexte qu'il n'est pas tenu de corriger les déclarations publiées dans les journaux et n'émanant pas de son ministère.

"J'estime donc de mon devoir de déclarer en réponse à l'attaque personnelle de M. Gardiner dans les journaux que, durant tout le cours de l'année dernière, les officiers de cette région ont essayé consciencieusement d'appliquer les mesures décrétées par le Gouvernement et que toute déclaration en sens contraire est absolument fausse."

Et voilà.

L'adjoint parlementaire a dit cet après-midi que le général aurait dû être mis à la retraite lorsqu'il a dit qu'il n'approuvait pas la politique du Gouvernement. C'est peut-être vrai. Il est à propos cependant de comparer ce cas avec celui du ministre actuel de la Défense nationale, lequel a aussi déclaré qu'il n'approuvait pas la politique actuelle du Gouvernement. Il a aussi pris sa retraite le 1er novembre et, si mes souvenirs sont exacts, il a été nommé ministre du gouvernement actuel le 2 novembre. Depuis il a essayé d'appliquer un programme contraire à celui qu'il a toujours préconisé, un programme que le gouvernement actuel a formulé depuis lors. Je ne vois pas beaucoup de différence; les deux généraux ont été mis à la retraite, mais l'un a été promu ministre dans un gouvernement au programme duquel il n'a pas foi.

M. ABBOTT: Il y a cependant cette différence. Un soldat peut ne pas approuver le programme du Gouvernement, mais j'ai toujours compris qu'un soldat acceptait les directives de l'autorité civile et ne cherchait pas à imposer sa volonté à cette autorité. A ma connaissance, un soldat n'a jamais agi de la sorte dans aucun pays britannique depuis l'époque d'Oliver Cromwell.

M. ROSS (Souris): Voilà donc la situation relativement à ces deux généraux, qui tous deux ont bien servi la nation.

Avant la suspension de la séance, le ministre a insisté sur les désavantages dont souffre l'agriculture de notre pays, mais je n'ai cessé d'en faire autant à toutes les sessions depuis 1940, et j'ai désapprouvé le programme des effectifs humains en vigueur dans notre pays depuis lors. Il a donc bien tort de prétendre que ses adversaires n'ont pas de programme car j'ai toujours défendu la même opinion depuis la chute de la France et des Pays-Bas en 1940, au moment de la première session de la présente législature, et je ne m'en suis pas écarté depuis.

Il est bien vrai que notre production agricole a fléchi récemment, mais c'est en grande partie une conséquence du programme de l'Administration actuelle. J'ai fait remarquer il y a un an un facteur qui ferait tomber la production des porcs au pays et c'était le paiement d'une prime de 10c. le boisseau sur l'avoine et de 15c. le boisseau sur l'orge pendant la saison de la livraison.

L'hon. M. GARDINER: Si on veut bien me permettre une interruption: c'est bien vrai que la production porcine a fléchi, mais on ne peut dire que la production agricole soit à la baisse: elle ne l'est pas.

M. ROSS (Souris): Il y a tout de même eu fléchissement de la production de certaines denrées agricoles, à cause de la mise à exécution des programmes du présent gouvernement. J'ai consigné au hansard ce qui, selon moi, allait se produire dans le cas des porcs, parce que le cultivateur qui se livrait à la culture de ces céréales n'était pas autorisé à les donner en pâture à ses porcs sur sa propre ferme et toucher la prime. Ce n'est que rendre plus intenses encore les problèmes du transport et du capital humain dans notre pays, abstraction faite de la production sur la ferme. Or c'est une décision dont le ministre actuel doit accepter la responsabilité.

Un autre article du programme du Gouvernement qu'un certain nombre d'entre nous ont commenté ici-même chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, c'est l'écart qui existe entre l'impôt sur le revenu du cultivateur et de sa femme et l'impôt sur le revenu à d'autres gens

mariés. Je m'écarte peut-être un peu du sujet à l'étude sous ce chapitre...

M. ABBOTT: Un tout petit peu!

M. ROSS (Souris): ...mais, avant la suspension de la séance, le ministre a exposé toutes sortes de raisonnements à l'appui de sa thèse et je me contente de dire, bien qu'il soit loin de ma pensée de dire des personnalités ou de me montrer injuste, qu'à mon avis le ministre est tout aussi responsable de ces difficultés que tout autre membre du Gouvernement dans le moment.

Pour ce qui est du capital humain, le programme est encore ce qu'il a été depuis le début de la guerre. Dans ma région, il n'y a pas eu beaucoup d'appelés, parce que les jeunes gens se sont enrôlés volontairement; cependant je ne connais aucun autre district qui produise plus de denrées alimentaires que nous au prorata de la population. Juste avant mon départ pour Ottawa, un groupe de jeunes cultivateurs qui venaient d'avoir dix-huit ans se sont enrôlés volontairement parce que, à tort ou à raison, ils ne voulaient pas qu'on dise qu'ils avaient été mobilisés. Je connais personnellement ces jeunes gens et leurs familles et je sais que, même au point où en est la guerre, ils auraient probablement été plus utiles sur la ferme. Toutefois, ils ne voulaient pas passer pour conscrits. Je reconnais avec le ministre qu'il faut actuellement activer la production agricole afin de répondre aux demandes des autres pays, mais le système d'utilisation des effectifs humains tel qu'appliqué par le Gouvernement est toujours en vigueur et le ministre intéressé doit, avec ses autres collègues, assumer sa part de responsabilité à ce sujet. De fait, sa responsabilité est plus grande que celle des autres ministres.

L'hon. M. GARDINER: Pour éviter tout malentendu, je dois dire que le ministère du Travail a donné instruction à la Commission de mobilisation d'accorder les sursis demandés aux jeunes gens qui les sollicitent si ceux-ci travaillent sur la ferme, qu'ils soient fils de cultivateurs ou qu'ils viennent des villages ou des villes, pourvu qu'ils travaillent sur une ferme au moment où ils ont dix-huit ans et demi. En tout cas, dans les trois provinces des Prairies, sur 1,293 jeunes gens qui ont sollicité un sursis en décembre et en janvier, 1,200 l'ont obtenu.

M. ROSS (Souris): Je ne conteste pas cela. J'ai toujours soutenu que nous devrions avoir un système d'utilisation des effectifs humains qui permettraient aux bureaux de recrutement de dire aux jeunes gens dans quelle sphère ils pourraient le mieux servir leur pays, dans l'industrie, dans l'agriculture ou dans l'armée. Je puis assurer le ministre que les jeunes gens qui se sont enrôlés volontairement, l'autre jour, ne sont pas de ceux qui demanderaient un sursis, car ils ne tiennent pas à ce que les soldats qui reviendront d'outre-mer leur reprochent cela. A tort ou à raison, telle est la situation qui existe sous le système actuel.

On a parlé aujourd'hui des pertes subies, et l'adjoint parlementaire a dit qu'il avait 75 p. 100 plus de renforts que le nombre requis.

M. ABBOTT: Je sais que mon honorable ami veut être exact. J'ai dit que nous en avions 75 p. 100 de plus que les prévisions. Je n'ai pas dit 75 p. 100 de plus que le nombre requis.

M. ROSS (Souris): Quelles prévisions?

M. ABBOTT: Les prévisions établies à la session spéciale de l'automne dernier. Nous en avons 75 p. 100 de plus que le nombre prévu à cette époque.

M. ROSS (Souris): Nous regrettons tous assurément toutes pertes, si petites soient-elles. Il a dit qu'il y a eu depuis la session de l'automne dernier, 12,000 pertes de moins que celles qu'on avait prévues.

M. ABBOTT: Assurément, personne ne le regrette.

M. ROSS (Souris): Je viens de dire que nous nous en réjouissons tous, mais cela s'explique. Nous regrettons qu'il y ait eu des pertes, mais pendant la session de l'automne dernier, notre armée sur le front ouest est restée inactive pendant quelque temps.

M. ABBOTT: Pardon; elle n'est jamais restée inactive. Il est vrai qu'elle défendait un secteur tranquille, mais elle n'a jamais été entièrement inactive.

M. ROSS (Souris): Les opérations militaires ont grandement changé d'aspect, mais nous ne sommes pas en mesure d'en discuter le pour et le contre; toutefois il y a des raisons qui expliquent la situation dont nous nous réjouissons tous.

Avant la levée de la séance, le ministre a fait une déclaration à laquelle je tiens à faire allusion, et je suppose que ses paroles ont été fidèlement rapportées. S'il avait du général Pearkes l'opinion qu'il nous a exprimée dans le discours qu'il a alors prononcé, en sa qualité de membre du cabinet il lui incombait plus qu'à tout autre membre du Gouvernement de prendre promptement les mesures nécessaires en l'occurrence. C'était son devoir de le faire et c'est ce qu'il a probablement fait en temps et lieu. Toutefois, il y a un autre rapport qui a paru dans les journaux concernant le ministre, et cela a suscité des doutes dans mon esprit. C'est au sujet

d'une réunion en date du 11 décembre 1944. J'ai ici un un article de journal portant sur une assemblée tenue à Welland le 10 décembre. Je cite:

"L'opinion publique n'est pas infaillible", dit M. Gardiner.

Et l'article continue ainsi:

"L'opinion publique, si elle n'est pas bien éclairée, peut être erronée", a dit hier soir au cours d'une assemblée M. Gardiner, ministre de l'Agriculture. Il a aussi attribué l'expédition dirigée par les Canadiens contre Dieppe en 1942 à une demande publique prématurée d'un second front. Parlant devant l'association libérale du comté de Welland à l'occasion du choix de M. Mitchell, ministre du Travail et député actuel, comme candidat aux prochaines élections fédérales, M. Gardiner a dit au cours de ce qui semblait une allusion au récent décret ministériel sur la conscription pour le service outre-mer: "Quand on vient nous parler d'une grande victoire de l'opinion populaire, il faut se rappeler que cette opinion n'est pas infaillible. Pour remporter une victoire véritable, cette opinion doit être bien éclairée. Jamais le public ne s'est trompé aussi lamentablement qu'en 1942 lorsque la pression exercée par lui a fait marcher contre Dieppe le groupe d'hommes le plus valeureux qui jamais se soit porté au combat, et cela à seule fin de prouver que nous n'étions pas encore prêts pour un second front". "D'après ce qu'apprend le Gouvernement, d'ajouter M. Gardiner, le moment est venu où le mieux à faire est de chercher dans le calme, avec les conseils du Gouvernement lorsque nous sommes en mesure de les mettre en pratique, les moyens de servir le plus efficacement les Alliés dans la poursuite victorieuse du conflit".

Sur ce point, je m'accorde avec le ministre.

L'hon. M. GARDINER: Sur le premier aussi, du moins vous le devriez, puisqu'il y a eu une mise au point.

M. ROSS (Souris): Alors, le public a droit à des explications de la part du ministre. Il était alors membre du cabinet et, à ce titre, il a eu sa part de responsabilité dans cette opération. Il ne veut sûrement pas insinuer que le Gouvernement a envoyé ces hommes tout simplement pour faire taire l'opinion publique et cela malgré les renseignements qu'il possédait, renseignements que l'on avait refusés tant aux membres ministériels de la Chambre qu'à nous de l'opposition. Je ne puis croire que, en possession des renseignements, exacts s'il faut en croire le contexte de son discours, il a envoyé ces jeunes dans une expédition qui nous a coûté tant de sacrifices à seule fin de satisfaire l'opinion publique. Non, sûrement, tel n'était pas son seul mobile. Je ne puis pas croire cela d'un ministre et il devrait nous donner des précisions.

L'hon. M. GARDINER: Si l'honorable député veut bien se reporter aux corrections, il constatera que j'ai dit que, si tel était le résultat, le public se trouvait alors fort mal renseigné.

M. ROSS (Souris): Ce n'est pas ainsi que l'article est rédigé.

L'hon. M. GARDINER: Prenez l'article corrigé. Vous trouverez qu'il a été corrigé en ce sens à peine deux jours après la publication de cette déclaration.

M. ROSS (Souris): J'ai justement cet article tel qu'il a été publié.

L'hon. M. GARDINER: Le *Globe and Mail* contient un compte rendu intéressant qui rectifie plusieurs des assertions faites alors. Prenez-en connaissance.

M. ROSS (Souris): Je n'ai pas le temps de lire tous les journaux du pays ces jours-ci; c'est tout un travail. Toutefois, je m'en remets au ministre pour les rectifications qu'il apporte. Venant d'un membre du cabinet, cela me paraissait étrange dans les circonstances.

Je tenais à éclaircir ces points sur la politique du pays en matière de capital humain, car les assertions du ministre avant l'heure du dîner m'ont un brin surpris, sachant qu'il était en mesure de faire un peu mieux que plusieurs de ses collègues du cabinet en matière de politique appropriée de main-d'œuvre, vu qu'il était à la tête des services de guerre quand l'inscription nationale a eu lieu en 1940. A partir de cette époque-là, je pensais que nous aurions eu des organismes chargés de diriger les gens vers les entreprises appropriées, soit vers l'industrie soit vers l'agriculture ou les services de guerre, en un mot, là où ils pourraient le mieux servir le pays selon la formation qu'ils avaient reçue. Mais c'est une chose qui ne s'est pas réalisée. Tous les embarras dont il nous a entretenus avant la suspension de la séance au sujet de la région du Pacifique eussent été évités et le pays eût épargné de fortes sommes d'argent. Cette deuxième armée a coûté 150 millions de dollars au pays chaque année, et n'a eu d'autre objet que de retirer de l'industrie, de l'agriculture, des opérations militaires, et des autres domaines, un groupe d'hommes qui sont cependant très onéreux pour la trésorerie. A mon sens, c'est un mauvaise affaire. Cependant, cette politique est toujours en vigueur.

Je désire ajouter quelques mots pour appuyer les paroles de l'honorable député de Vancouver-Sud au nom d'un homme qui ne peut lui-même prendre la parole ici. A mon arrivée en cette enceinte, j'ai critiqué certaines gens d'un autre coin de la Chambre, parce qu'ils ne cessaient de médire de personnes qui ne pouvaient se défendre elles-mêmes.

L'hon. M. GARDINER: Y compris le général McNaughton.

M. ROSS (Souris): Peut-être; toutefois, le général McNaughton a été nommé par le Gouvernement et se trouve dans une situation différente de celle de la plupart des autres employés civils qui n'ont jamais cherché à devenir membres de la Chambre des communes. Après tout le Gouvernement professe le respect de l'opinion publique. Lorsque le public en a eu l'occasion, il a déclaré qu'il ne voulait pas du général McNaughton comme député, je crois donc que nous devons respecter l'opinion publique. Je ne veux pas passer plus de temps sur ce sujet.

M. WARREN: Il est tout à fait clair que l'honorable député de Souris est plutôt piqué de la tournure qu'a prise le débat sur la région du Pacifique. Il est tout aussi évident qu'il n'a pas aimé les éclaircissements que le ministre de l'Agriculture a fournis au cours de la discussion. Mais qu'il se rappelle que l'affaire n'a pas été déclenchée par un des députés ministériels. Il doit aussi se rappeler qu'on a exercé une grande pression sur les ministres au sujet de la situation dans la région du Pacifique. Personnellement j'ai pris beaucoup d'intérêt à la déclaration que le ministre de l'Agriculture a faite cette après-midi et je tiens à l'en féliciter.

J'aimerais signaler au ministre qu'il n'occupait pas son siège lorsque l'honorable député de Souris a commencé ses remarques. J'ai écouté très attentivement le ministre de l'Agriculture et je dois dire qu'il ne s'en est pris ni aux états de service ni à la réputation, ni au caractère ni au patriotisme du général Pearkes, ni à quoi que ce soit de la sorte. S'il lui est arrivé de critiquer certaines décisions prises par le général Pearkes au sujet de la politique relative à la main-d'œuvre, c'est une tout autre question. Il n'a certainement pas parlé des états de service du général Pearkes.

Je n'ai pas pris la parole dans le but de discuter ce point, mais l'honorable député de Souris a parlé d'un groupe de jeunes gens de sa municipalité qui se sont enrôlés. Je suppose que sa municipalité ressemble beaucoup à celle où je vis. Nous manquons beaucoup de main-d'œuvre. Le travail de la ferme est bien difficile. Que peut-on faire lorsqu'un jeune homme croit qu'il est de son devoir de s'enrôler? Qui pourra lui dire que sa place est chez lui? Il se peut que, si le jeune homme se croit tenu de servir dans les forces armées et qu'on exerce une pression sur lui pour le persuader de demeurer au foyer, sa vie entière en soit gâchée car il aura toujours le sentiment d'avoir négligé l'occasion de servir son pays.

[M. Ross (Souris).]

On me permettra de dire quelques mots au sujet du fléchissement de la production de porcs à cause de la prime sur le grain. Je me demande si l'honorable député de Souris sait que parce qu'une subvention a été versée à l'égard de l'orge et de l'avoine expédiés de l'Ouest vers l'Ontario, il en est résulté un très fort accroissement de la production de porcs dans l'Est. Cette subvention sur le grain de l'Ouest a permis l'élevage de centaines de milliers de porcs.

Cette occasion est la première depuis que je siège à la Chambre où j'ai cherché à traiter des questions propres à ma circonscription. Je sais que plusieurs honorables députés ont l'habitude d'aborder dans cette enceinte leurs problèmes locaux. Je n'ai jamais cru devoir le faire, et il ne m'arrive guère souvent de me rendre au bureau d'un ministre de la couronne. J'estime que les membres du cabinet ont une si lourde tâche à accomplir qu'il m'incombe de chercher à résoudre les problèmes qui intéressent ma circonscription sans m'adresser à eux, et je ne veux pas non plus retarder les délibérations de la Chambre en les discutant ici.

Comme la plupart de mes collègues, j'ai à m'occuper d'un bon nombre de problèmes de ce genre. Bien des gens m'écrivent, et un grand nombre viennent me voir. En cette occasion, m'inspirant du discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé cet après-midi, je vais raconter un incident survenu il y a environ un an dans ma propre circonscription. Lorsque des jeunes gens étaient appelés ou sur le point de l'être, les parents ou les jeunes gens eux-mêmes sont fréquemment venus m'expliquer que leurs services étaient requis sur la ferme, et ainsi de suite. Or, je prenais la peine de m'enquérir de tous les faits, pour les porter à la connaissance des fonctionnaires compétents. L'expérience que j'ai acquise dans les cas de ce genre me permet de dire que les fonctionnaires se sont efforcés d'être juste et que je n'ai pas eu lieu de me plaindre, sauf dans l'unique cas dont je veux parler. Il s'agit d'un jeune homme en service dans la zone du Pacifique; j'ignore comment il a pu être envoyé là, mais le fait est qu'il s'y trouvait. Il est venu me rendre visite en une occasion et il était accompagné de sa vieille mère. Il était revenu à son foyer comme permissionnaire. Tous deux m'ont fait part de leur cas. Ils possédaient plus de cent acres de très bonne terre. Leur maison avait été rasée par le feu mais on était en voie de la reconstruire. Ce jeune homme était le seul fils qui restait sur la ferme, les autres ayant été appelés loin du foyer. La mère, âgée de 70 ans, vivait seule. Ils avaient des vaches à traire, des porcs à engraisser et des moutons et au-

tres animaux dont il fallait prendre soin. Cette femme essayait de se tirer d'affaire seule. A mon sens, il s'agissait là d'un cas où le jeune homme aurait dû être libéré ou du moins obtenir un sursis. Je m'occupai de la chose en prenant les moyens ordinaires mais je n'eus aucun succès. Plus tard au cours de la saison, le jeune homme est effectivement revenu chez lui pour un certain temps, trop tard pour les semailles mais assez longtemps pour aider à la récolte du foin; par la suite il dut retourner à son unité. Je crois que c'est à l'époque de Noël, après une violente tempête de neige, que cette dame et son beau-frère sont venus me rendre visite. J'imagine que le jeune homme était revenu chez lui pour le congé de Noël et je soupçonnai, sans qu'on me l'eût dit, qu'il était demeuré chez lui après l'expiration de sa permission. Il faut cependant tenir compte du fait que les bestiaux à soigner étaient très nombreux et que la vieille dame s'était efforcée de suffire à la tâche. Son beau-frère avait plus de besogne qu'il n'en pouvait accomplir. Il demeurait sur la côte et chaque matin se frayait un chemin dans la neige pour aller s'assurer que la vieille dame était encore vivante. Je m'occupai de nouveau du cas et un peu plus tard une lettre de cette femme m'annonçait que deux policiers étaient venus chercher le jeune homme et l'avaient amené avec eux. Elle était seule. Les policiers relevaient de la région du Pacifique. Je ne crois pas qu'une telle chose eût pu se produire dans le district que je connais le mieux mais elle est arrivée dans celui du Pacifique et cela vient confirmer les affirmations formulées cet après-midi par le ministre de l'Agriculture. L'honorable représentant de Souris a fait observer qu'il semblait y avoir une politique d'opposition. Il me semble que les autorités militaires de la région du Pacifique cherchaient à établir leur propre politique, à régler ces questions comme elles l'entendaient, sans tenir compte des instructions reçues du Gouvernement ou de la politique du Gouvernement en la matière.

M. POULIOT: Le cas Pearkes est évidemment clair et simple. Voici un soldat dont la poitrine est couverte de médailles et de décorations, que son courage lui a values au cours de la dernière guerre. Nous sommes d'accord là-dessus. Le ministre de l'Agriculture n'a pas dit le contraire. Nous sommes tous d'accord sur ce point. La première chose à considérer est la suivante: le militaire qui a fait preuve de courage sur les champs de bataille il y a un quart de siècle et dont la bravoure a été récompensée a droit au respect de la collectivité.

M. BLACKMORE: Très bien. Il a droit au respect des libéraux également.

M. POULIOT: Parfaitement. Il a droit au respect de tous. D'autre part, cela veut-il dire que cet homme est infaillible pour le reste de ses jours, qu'il ne commettra jamais une erreur? C'est aller un peu loin. Si nous devons éprouver du respect pour ceux qui ont reçu, de la main même du roi, la décoration élevée de la Croix de Victoria, il faut que ceux qui détiennent cette décoration montrent qu'ils sont de véritables frères d'armes. Ils ne doivent pas infliger d'affronts à l'un des leurs parce qu'il porte une cicatrice au visage, comme ils l'ont fait en ne l'invitant pas au pèlerinage de Vimy, non plus qu'à la réunion que les détenteurs de la Croix de Victoria ont tenue, à Toronto, le printemps dernier, en l'honneur du major Triquet. Ils devraient nous donner un exemple de fraternité. Mais ce n'est pas ce qu'a fait le général Pearkes.

J'en arrive maintenant au point critique de la discussion. Il n'était pas question l'an dernier de la conscription pour service outre-mer, si ce n'est dans l'esprit du ministre chauvin que nous avions dans le temps et dans celui de quelques galonnards patriotards et quelques autres qui tentaient par tous les moyens de substituer leur propre volonté à la loi du pays, dans le plus pur style fasciste. A titre de libéral et de démocrate, j'ai le droit de leur dire, comme je l'ai déjà dit au major-général Pearkes: "Vous êtes trop fascistes. Vous voulez substituer votre loi à celle du pays". Cette accusation peut être lancée autant à l'ex-ministre qu'au général Pearkes. L'honorable député de Souris (M. Ross) s'est montré très habile, celui de Lake-Centre très éloquent, et celui de Vancouver-Sud très ingénieux, cet après-midi. Mais pour peu qu'ils envisagent le cas d'une façon objective, ils devront en arriver à la même conclusion que moi; ils seront obligés d'admettre qu'ils ont commis une erreur en prenant fait et cause pour Pearkes, qui est fasciste, pendant que nos troupes se battent pour la liberté.

L'hon. M. ROWE: L'honorable député parle ainsi parce que la guerre est à peu près finie.

M. POULIOT: Je prie l'honorable député de me laisser poursuivre. S'il désire exprimer plus tard ses idées de façon que je puisse l'entendre, je serai en mesure de lui répondre. Je me réserve toutefois le droit de dire à l'honorable député de Dufferin-Simcoe que lui aussi est fasciste.

L'hon. M. ROWE: Mais je ne suis pas aussi clown dans mon parti que vous-même dans le vôtre. Allez-y.

M. POULIOT: Je rappellerai à l'honorable député que la population de l'Ontario, qui ne voulait pas de lui, l'a empêché de prendre le pouvoir.

L'hon. M. ROWE: Vous n'en êtes jamais approché vous-même. Poursuivez.

M. POULIOT: Je n'ai pas de leçon à recevoir de mes honorables amis. Je les appelle fascistes, et l'honorable monsieur se fâche.

L'hon. M. ROWE: Vous êtes un maître-clown depuis vingt ans.

M. POULIOT: Je prie l'honorable député, qui a été l'associé de R. B. Bennett, de bien vouloir me laisser continuer.

L'hon. M. ROWE: Vous restez toujours le maître-clown de la Chambre. Vous avez laissé votre parti pour le coin que vous occupez de la Chambre, mais vous êtes toujours le maître-clown.

M. le PRÉSIDENT (M. Golding): A l'ordre.

M. POULIOT: Laissez-le faire; il m'amuse. La vérité blesse. Il fait de la politique, et il ne devrait pas faire de politique avec du sang et des larmes, ce qu'il n'a cessé de faire depuis le commencement de la guerre.

L'hon. M. ROWE: Cette session est courte. Vous avez moins de temps pour la bouffonnerie.

M. POULIOT: Je puis dire à l'honorable député de Dufferin-Simcoe...

L'hon. M. ROWE: Je vous connais très bien, mieux que vous me connaissez.

M. POULIOT: Comment l'honorable député peut-il tenir ce langage après s'être prononcé contre la motion que j'ai présentée, avec l'appui de l'honorable député de Kamouraska, pour la défense des cultivateurs? Nous n'avons jamais eu son appui. Il en parlait sans cesse, mais au moment du vote, nous n'avions pas son appui. Nous avons eu celui d'autres membres de son parti, y compris l'honorable député de Broadview.

M. BROOKS: Avez-vous jamais songé à défendre le pays? Vous parlez de la défense des cultivateurs.

M. le PRÉSIDENT (M. Golding): A l'ordre. Je signale à l'attention des honorables députés que l'honorable député de Témiscouata a la parole.

L'hon. M. ROWE: Il l'a eue toute la journée. Il provoque les interruptions.

M. le PRÉSIDENT (M. Golding): L'honorable député de Dufferin-Simcoe devrait au moins s'adresser au président s'il veut parler.

[L'hon M. Rowe.]

M. POULIOT: J'ai été si désappointé lorsque l'honorable député a été interrompu. Je regrette maintenant d'avoir à faire une légère digression. Qu'il me soit permis de rappeler à l'honorable député que maintes et maintes fois nous avons présenté des motions demandant, comme eux le faisaient dans leurs discours, de ne pas conscrire les cultivateurs; lors du vote cependant, ils se rangeaient toujours du côté de ceux qui ne partageaient pas nos vues.

M. HOMUTH: Parlez de votre propre parti.

M. POULIOT: C'était fort bien lorsqu'il faisaient des discours, mais lorsque le moment de voter est venu...

M. HOMUTH: Retournez où vous devriez être.

M. POULIOT: Je suis ici parce que je l'ai voulu, mais je ne puis avaler les tories; ils sont trop indigestes.

M. ROSS (Souris): Vous avez dit quelque chose là.

L'hon. M. ROWE: Monsieur le président, cessons cette bouffonnerie.

M. POULIOT: J'entends que le toryisme est indigeste et qu'un homme avec un estomac ordinaire ne peut le digérer.

M. HOMUTH: Alors pourquoi n'avez-vous pas un estomac comme les ministres?

L'hon. M. ROWE: Faites venir le général McNaughton; il a un bon estomac lui.

M. BOUCHER: Vous réussissez au moins à amuser vos anciens collègues.

M. POULIOT: J'avais cru jusqu'à présent que l'honorable représentant de Carleton n'était pas un tory, mais tout bonnement un conservateur progressiste sincère. Je n'ai jamais pensé qu'il était tory.

M. BOUCHER: Vous parvenez à amuser vos anciens collègues du côté du Gouvernement.

M. BROOKS: Il essaie de s'y traîner de nouveau.

M. HOMUTH: Vous l'approuvez lorsqu'il critique les tories, mais vous le haïssez lorsqu'il vous met en cause.

M. CHURCH: Les théâtres d'Ottawa sont vides ce soir.

M. POULIOT: Une preuve que les tories sont des fascistes, c'est qu'ils ne peuvent concevoir qu'on ne soit pas de leur avis. D'après eux, ils sont l'arche de la vérité révélée. Je suis d'avis que cette opinion qu'ils ont d'eux-mêmes renferme un élément d'exagération.

Et j'ajouterai qu'en établissant une distinction entre les tories et les conservateurs progressistes honnêtes, il y a toute la différence au monde entre ces deux catégories de messieurs. Les tories sont noirs, et les conservateurs progressistes sincères sont presque blancs.

M. HOMUTH: Et nous ne sommes pas tachetés non plus.

M. POULIOT: Non, pas tachetés, mais ils ont l'air aussi cruels que des léopards.

L'hon. M. ROWE: J'invoque le Règlement. Je voudrais vous demander, monsieur le président, si le Parlement est devenu une bouffonnerie?

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. ROWE: Nous avons des fils qui se battent jusqu'à la mort pour assurer notre liberté.

L'hon. M. MACKENZIE: Qui a commencé?

L'hon. M. ROWE: Et le Parlement a été retenu le 1er janvier,—il a été embrouillé, joué et trompé...

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. ROWE: Et voici que quelques jours avant l'expiration de la présente législature, nous devons être les témoins d'une telle bouffonnerie quand nos fils outre-mer font tout ce qu'ils peuvent...

L'hon. M. MACKENZIE: Vous êtes le grand coupable.

M. POULIOT: J'invoque le Règlement.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Sur l'appel au Règlement...

M. HOMUTH: De quoi parle l'honorable député?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): En réponse à l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), je dirai que j'ai bien cherché à maintenir l'ordre et qu'il a été lui-même l'un des plus empressés à ne pas maintenir l'ordre ou à ne pas entendre l'appel à l'ordre. Il a continué de parler sans même s'adresser à celui qui occupe le fauteuil. L'honorable député peut donner le bon exemple, et je conviens avec lui que nous devrions maintenir l'ordre dans cette enceinte. Toutefois, je demande son aide.

L'hon. M. ROWE: Monsieur le président, je m'excuse si je vous ai blessé dans votre orgueil. Néanmoins, cela ne change rien au rappel à l'ordre dont la Chambre est actuellement saisie.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Vous ne me blessez en rien et j'admets que vous avez raison quant au rappel à l'ordre. Nous devrions mieux garder l'ordre que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

L'hon. M. ROWE: Ce n'est pas du tout ce dont il s'agit.

M. POULIOT: J'approuve ce qui s'est dit. Les remarques de l'honorable député de Dufferin-Simcoe au sujet de bouffonneries à la Chambre ont immédiatement suivi celles de l'honorable député de Waterloo.

M. HOMUTH: N'oubliez pas aussi le "sud" de Waterloo.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député de Témiscouata a la parole et je prie les honorables députés des deux côtés de ne pas interrompre.

M. POULIOT: J'approuve ce que vous avez dit, monsieur le président; nous procéderons donc maintenant avec l'importante question que nous traitions.

Il ne faut pas perdre de vue que, le printemps dernier, nous nous sommes plaints de la façon dont on traitait un grand nombre de recrues, dans la région militaire du Pacifique que commandait le général Pearkes et qui a gardé son poste jusqu'à ce que nous nous réunissions pour la courte session de novembre dernier. On n'a pas réparé le tort causé à cette époque. Nous nous plaignions de ce que des jeunes gens qui avaient observé la loi étaient contraints à faire plus que la loi n'ordonnait. Qui étaient ces jeunes gens? Plusieurs d'entre eux étaient de ceux qui avaient commencé leur instruction militaire en 1940 à une époque où le ministre de l'Agriculture était également ministre des Services nationaux de guerre. C'était une chose incroyable. Le ministre a dû assumer la responsabilité des règlements des Services nationaux de guerre, d'après lesquels l'agriculture, l'exploitation minière et la pêche, ainsi que l'exploitation des chemins de fer, étaient des occupations saisonnières, et les jeunes gens qui s'adonnaient à ces occupations reçurent leur appel à l'instruction militaire. J'ai appris que ces règlements avaient été rédigés par trois personnes, un avocat de Québec et un brigadier de Toronto qui ont fait rapport à une troisième personne, l'honorable député qui plus tard devint le ministre de l'Air. Ces règlements étaient tout à fait de travers. C'était absurde de désigner l'agriculture comme occupation saisonnière. Une fois les règlements rédigés, on demanda à cinq sous-ministres de corroborer cette description, et ils déclarèrent que l'agriculture était en effet une occupation

saisonnière et que les cultivateurs ne travaillent qu'une partie de l'année, ce qui est faux. Alors le député de Témiscouata écrivit des articles en français dans les journaux et en envoya des copies à chaque membre du cabinet pour les renseigner sur le travail du cultivateur de l'Est, leur apprendre qu'il travaille de l'aurore au crépuscule et parfois plus tard, toute l'année, y compris les dimanches, de sorte qu'il ne peut jouir d'un repos légitime. Je sais qu'après la période de sécheresse qui a sévi dans les provinces des Prairies, il y a eu du chômage parmi les cultivateurs. Bien entendu, avant la guerre la situation de l'agriculture dans l'Ouest différait entièrement de celle qui régnait dans l'Est. Dans l'Ouest, le cultivateur n'avait à peu près rien à faire en hiver.

M. FAIR: Vous feriez mieux de venir dans l'Ouest pour essayer.

M. POULIOT: Je sais qu'aujourd'hui, où la culture mixte se pratique sur une grande échelle, les conditions sont différentes. Je parlais de ceux qui cultivent des céréales exclusivement, qui possèdent des orangeries en Californie et qui font leurs semailles et leur moisson au moyen d'outillage motorisé. Je décris ce que je connais. Je ne veux pas dire que tous les cultivateurs de l'Ouest possèdent une orangerie en Californie.

M. BURTON: Les troupeaux sont souvent plus nombreux dans l'Ouest que dans la région de l'honorable député .

M. POULIOT: L'honorable député ne s'en rend peut-être pas compte, mais je lui rappellerai ce que j'ai déjà dit, que notre ministère fédéral de l'Agriculture ne voit que les trois provinces des Prairies et qu'il n'accorde ni à l'Est ni à la Colombie-Britannique la même mesure d'assistance. Je ne m'étonne pas d'entendre l'honorable député nous vanter les réalisations de l'Ouest, mais elles se font aux dépens de l'Est. L'intention était de favoriser la culture mixte dans l'Ouest et les cultivateurs de l'Est n'ont reçu aucune assistance, au point que si mon honorable ami veut pousser le souci d'équité jusqu'à consulter le compte rendu, il y verra que, trois ans passés, j'ai proposé l'abolition du ministère de l'Agriculture et la répartition des fonds dépensés par ce même ministère entre les diverses provinces au prorata de leur population agricole. C'est là, bien entendu, matière d'opinion.

Ce que je soutiens, c'est que les cultivateurs canadiens n'ont eu pour les défendre qu'un petit nombre de parlementaires qui ont profité de toutes les occasions pour renseigner le Gouvernement sur leurs activités essentielles. Voilà ce qui s'est passé, et le compte rendu est là pour le prouver.

[M. Pouliot.]

On a trompé les cultivateurs en les appelant pour un mois d'instruction militaire. Pendant que le ministre de l'Agriculture était à la direction du ministère des Services nationaux de guerre, cette période d'instruction a été portée à quatre mois et celle-ci n'était pas achevée que nous avions un autre ministre et que la période était étendue à la durée des hostilités. Nous avons fait entendre nos protestations.

Avant l'imposition de la conscription, j'ai offert au Gouvernement de lever en une semaine un régiment dans ma seule circonscription, ajoutant que si tous les honorables députés consentaient à faire la même chose nous aurions une armée de 245,000 hommes en moins d'une huitaine. Mais voici ce que le premier ministre m'a répondu de son siège à la Chambre. Il a répondu que ma proposition n'était pas acceptable parce qu'elle n'était dans l'intérêt ni de l'agriculture, ni de l'industrie forestière, ni des industries de guerre et que ce serait la pire erreur que d'appeler au service militaire les cultivateurs, les bûcherons et le reste. Ces faits sont consignés au compte rendu.

Comment se fait-il que les agriculteurs canadiens n'aient trouvé en cette enceinte qu'un groupe de défenseurs dont un seul cultivateur conservateur? La Chambre compte des agriculteurs parmi ses membres, mais plusieurs n'ont absolument rien fait pour le cultivateur lorsque l'occasion s'est présentée de voter en sa faveur. Le compte rendu en fait foi.

Je me suis indigné lorsqu'on a prétendu que les agriculteurs, les bûcherons et les ouvriers des industries de guerre étaient des tire-au-flanc. Ils accomplissaient leur devoir sur les fermes, dans les camps forestiers ou les industries de guerre. Je voulais assurer la réhabilitation du cultivateur canadien et, chaque fois qu'on a prolongé la période d'entraînement militaire des fils de la ferme, qu'ai-je fait? Je me suis efforcé de faire modifier les règlements à l'avantage des cultivateurs, non seulement de ma circonscription ou de ma province, mais du Canada tout entier. J'ai cependant dû déployer beaucoup d'énergie pour y parvenir. Je me souviens de l'assistance qu'on m'a donnée pour faire modifier les règlements et faire reconnaître que le cultivateur accomplissait une tâche essentielle à l'effort de guerre. Les règlements considéraient l'agriculture comme un emploi saisonnier. J'ai réussi à faire reconnaître l'importance du travail des cultivateurs, des cheminots, des bûcherons et de tous les autres qui contribuent si efficacement à l'effort de guerre. Je le répète, je me souviens de ceux qui m'ont aidé dans cette tâche. Les modifications ont été adoptées grâ-

ce à l'appui que m'a accordé mon ami regretté, l'ancien ministre de la Justice, M. Lapointe.

Deux mois ou un mois et demi avant sa mort, en octobre 1941, les règlements furent modifiés; je ne m'en vanterai pas, n'ayant fait que mon devoir, mais le député qui a le plus fait pour obtenir ces modifications c'est le représentant de Témiscouata, non pas celui de Dufferin-Simcoe, bien que les électeurs de cette dernière circonscription en aient bénéficié.

Et maintenant, que se passe-t-il ici? On nous dit que nous n'avons pas fait notre devoir, alors qu'un avocat, avocat de campagne si vous voulez, a fait précisément ce qu'aurait dû faire un autre monsieur, cultivateur de renom, cultivateur bien connu dans les cercles agricoles de l'Ontario, un ancien membre du conseil privé, un ancien chef de son parti dans cette province-ci. Il n'a rien fait pour les cultivateurs. Ce sont des gens du Québec qui ont fait le travail et quelques-uns de l'Ontario, à l'un desquels je dois rendre hommage, c'est-à-dire à l'honorable représentant conservateur d'York-Est (M. McGregor), qui nous a donné son appui comme l'ont fait, de temps à autre, des membres des groupes C.C.F. et créditiste.

Dans la question du plébiscite, je rends hommage à l'honorable député de Broadview qui a voté avec nous sans qu'il professe les mêmes croyances politiques, mais qui a quand même voté avec nous et a montré qu'il avait du courage.

Quand les cultivateurs ont été appelés pour la première fois à l'instruction militaire d'un mois, on a choisi la morte-saison pour le faire; ils étaient à l'instruction en hiver et ils avaient confiance que le service ne durerait pas plus longtemps que cela. Ils avaient rêvé qu'ils allaient se reposer dans le sein du ministre de l'Agriculture et ils se sont réveillés dans les camps d'instruction. Voilà ce qui est arrivé. Il va sans dire que je ne me plains pas de ce que le ministre ait accepté les règlements, mais ceux-ci ont été établis pour que tout le monde soit conscrit dans l'armée, les cultivateurs comme les autres. Si nous n'avions pas protesté, si nous avions suivi la même ligne de conduite que l'honorable représentant qui m'a interrompu tantôt, je n'aurais pas été surpris de voir les cultivateurs cinq ou peut-être dix fois plus nombreux dans l'armée qu'ils ne le sont.

Qu'avons-nous gagné en prenant cette attitude? Nous avons comme récompense les bons sentiments de la population. Nous jouissons de leur respect. Nous pouvons aller partout et les cultivateurs ainsi que les cheminots et tous les employés des industries de guerre savent quels sont les députés qui les ont défendus à la Chambre, non seulement pour les exempter du service militaire, mais pour les réhabiliter aux yeux et dans l'opinion de leurs concitoyens. Ils ont le cœur plein de reconnaissance et d'appréciation pour ce qui a été fait pour eux. On n'a qu'à regarder les *Procès-verbaux* de 1942, surtout ceux à l'époque du plébiscite et même avant, pour voir le travail accompli par une poignée de députés, qui ont souffert l'humiliation parce qu'ils sont restés fidèles à leurs principes, parce qu'ils connaissaient les gens au milieu desquels ils vivaient et ne craignaient pas de prendre leur défense à la Chambre. Au Sénat il n'y eut rien. La lutte a eu lieu dans cette enceinte. Elle a été menée par une poignée d'hommes qui ne craignaient pas de défendre les droits de ceux qui leur avaient montré leur confiance en les envoyant comme leurs représentants à la Chambre.

Je vais vous dire maintenant, monsieur le président, pourquoi j'ai appuyé l'honorable député de Charlevoix-Saguenay quand il a été élu en 1942. C'était parce que les femmes d'un certain âge s'étaient inscrites peu de temps avant son élection. On m'a dit que les femmes seraient conscrites, et c'est pourquoi j'ai cru alors qu'il était important que ce candidat indépendant fût élu dans la province de Québec pour montrer que le Québec ne voyait pas d'un bon œil la conscription des femmes. Voilà ce qui est arrivé.

Je dis ces paroles sans malice ni colère, mais avec calme. Je les dis parce que c'est ma conviction. Comment se fait-il que l'on respecte la croyance de ceux qui se disent objecteurs de conscience? On respecte les croyances des Doukhobors et d'autres sectes. La loi y pourvoit de façon spéciale et leur accorde des exemptions. Mais parce que les cultivateurs de la province de Québec se respectent trop pour opposer la religion à la politique, ils sont forcés de s'enrôler. Si le ministre affirme que la production n'a pas fléchi par suite du fait que des cultivateurs dont les services étaient indispensables sur les fermes ont été enrôlés, je lui dirai que les chiffres confirment peut-être ses allégations; par ailleurs, la production agricole eût été beaucoup plus considérable si l'on n'avait pas trompé comme on l'a fait les fils de cultivateurs.

Passant maintenant à la question de l'industrie et des chemins de fer, je vous demande, monsieur le président, quel est le député conservateur-progressiste qui, en cette Chambre, a plaidé la cause des cheminots? Qu'ont fait les honorables députés pour démontrer que les employés de chemin de fer sont dignes du respect de la population canadienne et ont fait leur part dans notre effort de guerre, même s'ils ne portaient pas d'uniformes militaires et même s'ils étaient vêtus de salopettes? Je me rappelle la lutte que

je dus mener l'an dernier et la difficulté que j'ai éprouvée à me procurer la correspondance échangée entre le ministre du Travail et les présidents de nos deux grandes entreprises ferroviaires, correspondance dans laquelle ces deux personnages n'ont fait que répéter intégralement ce que l'honorable député de Témiscouata affirmait depuis des mois et des années, savoir que les employés de chemin de fer occupaient des postes essentiels, que leur travail était indispensable à l'effort de guerre, qu'ils n'étaient pas des embusqués et qu'on devrait leur permettre de poursuivre leur tâche pour le plus grand bien du pays. De nouveau, j'ai eu à faire face aux Junkers. J'ai eu à combattre l'ancien ministre de la Défense nationale dont la réputation était plus que surfaite et qui n'est devenu ce qu'il est et n'a eu d'influence que grâce à ses collègues du cabinet. Je remercie ceux qui ne se sont jamais levés pour le défendre et je regrette sincèrement que le premier ministre ait commis la gaffe monumentale de vouloir prendre sa part après que je l'eus averti que son collègue était sur le point de le poignarder dans le dos.

A l'époque où le ministère de la Défense nationale possédait l'autorité suprême en matière de service sélectif, le major général Tremblay était inspecteur général de la zone de l'Est. Il était absent la plupart du temps; tout comme un commis, il devait occuper un bureau. Si les soldats de la zone de l'Est éprouvaient des difficultés, c'est que l'inspecteur général, au lieu de s'acquitter de sa tâche comme tel, devait, suivant les instructions reçues, demeurer dans un édifice d'Ottawa afin de recruter le plus possible de cultivateurs, de bûcherons et autres, pour le compte de l'armée. Pourquoi le recrutement a-t-il été si difficile? Parce que le ministère de la Défense nationale n'était pas administré d'une façon bien ordonnée, parce que le ministre en fonctions était trop occupé à placer ses amis, ses préférés dans des postes grassement rémunérés, au lieu de surveiller l'administration de son département, ce qui constituait la tâche la plus importante de la guerre. Voilà ce qui est arrivé, et qui a combattu ce ministre incompétent, sinon le député de Témiscouata? Si j'ai agi ainsi, ce n'était pas par rancœur; c'était parce que j'étais absolument convaincu de son incompétence. Les événements nous ont prouvé qu'il est incompétent et quand le chef du parti conservateur est allé à Grey-Nord se plaindre du désarroi qui régnait au ministère de la Défense nationale, il a été assez absurde et illogique pour ne pas montrer du doigt l'ancien ministre comme le seul responsable de ces gâchis. Certains honorables députés ont écouté ses questions comme si elles avaient émané d'un expert. Quel expert! Il n'est que le "Charlie McCarthy" d'un Bergen galonnard. Néanmoins, on écoute ses propos. En outre, j'ai défendu seul, ou presque seul, avec l'appui d'un petit nombre seulement de députés courageux, la cause des cultivateurs. Avec mon ami l'honorable député de Lévis et avec l'honorable député de Rimouski, j'ai combattu, sauf ces exceptions, absolument seul pour défendre les employés de chemins de fer contre l'ancien ministre de la Défense nationale en sa qualité de chef de ce département et maintenant est-il encore en odeur de sainteté? Est-il encore un héros?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. L'honorable député a dépassé son temps de parole.

M. GREEN: L'adjoint parlementaire pourrait-il développer ce qu'il a dit l'autre jour au sujet de l'armée de réserve, laquelle, ainsi que le savent les honorables députés, est ce qu'on appelait auparavant la milice non-permanente? Dans sa déclaration l'adjoint parlementaire a dit que l'armée de réserve continuerait d'exister pendant une autre année...

M. ABBOTT: Je n'ai, que je ne sache, mentionné aucune période déterminée.

M. GREEN: En tout cas, il a dit qu'elle continuerait d'exister. Il a rappelé quelques-unes des difficultés que cette armée doit surmonter. Je lui dirai que le temps est venu de reviser toute cette politique de l'armée de réserve. Un grand nombre des membres de cette armée sont des hommes âgés occupant des postes de haute responsabilité à travers le pays. Ils ont dû faire de réels sacrifices pour s'enrôler dans la réserve; ils ont dû consacrer leurs soirées à s'entraîner et se rendre au camp chaque été; au point où en est la guerre, il conviendrait d'effectuer certains changements. Quelqu'un me disait que le réserviste qui a servi trois ans devrait avoir droit à une libération honorable et à un insigne quelconque pour son service. Il y a quelque chose qui ne va pas et l'on devrait apporter certaines modifications à cette armée sans plus de retard.

M. ABBOTT: Je remercie l'honorable député de ses propositions. Par mes brèves remarques de l'autre jour au sujet de l'armée de réserve, je voulais rendre hommage à son excellent travail; j'ajoutais que pour le moment, vu que nous continuons à fournir le nombre voulu de renforts, l'armée de réserve devait poursuivre son travail. Je partage l'avis de l'honorable député lorsqu'il dit que le temps est probablement venu d'examiner très attentivement la future tâche de la ré-

serve; je le remercie d'avoir soulevé cette question. Je verrai à ce que ses propositions parviennent au ministre, aux fonctionnaires du ministère et surtout au général Phelan de qui relève la réserve.

M. GREEN: Combien d'hommes compte l'armée de réserve à l'heure actuelle?

M. ABBOTT: Je n'ai pas les chiffres ici.

L'hon. M. ROWE: 100,000.

M. ABBOTT: Je pourrai peut-être donner une réponse dans un instant.

L'hon. M. ROWE: Elle en compte 100,000, n'est-ce pas?

Mme CASSELMAN: L'autre jour, l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) a posé une question au sujet des appareils de prothèse fournis aux amputés de la présente guerre. Il m'a semblé qu'une mauvaise impression avait été créée relativement à la qualité de ces appareils. J'ai étudié la question de nouveau. Ce n'est pas la première fois que je cherche à me renseigner sur le genre de service qu'on accorde aux grands amputés de ces derniers mois. Je crois que leur nombre, depuis le jour J, s'élève à 1,640. Ce nombre est de beaucoup inférieur à celui des 4,000 mutilés de la dernière guerre qui ont repris une occupation civile ordinaire.

Ces amputés méritent toute notre admiration pour la façon dont ils se comportent, pour la grande force morale dont ils font preuve pendant leur séjour à l'hôpital, de même que pendant la période où on leur essaie leurs nouveaux membres et où on leur montre à s'en servir.

Le ministère possède un service où l'on fabrique ces appareils. La manufacture et les magasins principaux sont à Toronto. On compte, à travers le pays, douze postes où les amputés peuvent recevoir les appareils ordinaires. Aux Etats-Unis, le département des anciens combattants s'adresse à cet égard à des compagnies privées. En Grande-Bretagne, on procède par voie de contrats avec des maisons de commerce. Ici, nous fabriquons nous-mêmes des appareils qui peuvent soutenir la comparaison avec tout ce qui se fait à l'étranger. Les anciens combattants peuvent faire modifier leurs appareils tout le temps de leur vie. S'ils avaient affaire à une compagnie privée, comme on le proposait dans une question posée à la Chambre, ils devraient se contenter d'un ou deux essayages. Le service en cause n'emploie que la meilleure matière première.

En février 1944, on a tenu au pays une conférence internationale, à laquelle assistaient des représentants des Etats-Unis, de l'Australie, des Républiques socialistes soviétiques et de la Grande-Bretagne, où l'on étudia les moyens d'obtenir les meilleurs appareils possibles. On a également tenu une conférence de ce genre à Chicago, en février dernier. Tous les grands fabricants d'appareils de prothèse y ont envoyé des représentants venus des Etats-Unis. Les appareils canadiens exposés à la conférence ont été jugés aussi bons que ceux de n'importe quel pays.

Pour ce qui est des yeux artificiels, le service a fait des progrès énormes. Avant la guerre, il fallait, dans ce domaine, s'approvisionner auprès d'un cartel allemand. Le ministère a le seul fabricant d'œil de verre au Canada. De concert avec l'établissement Corning de New-York et l'université de Toronto, il a mis au point un œil excellent. Je désirais simplement corriger la mauvaise impression un peu répandue que l'on ne prenait pas soin à cet égard de rétablir le plus possible ceux qui ont été victimes de mutilations de ce genre.

L'adjoint parlementaire aurait-il l'obligeance de me dire à quelle période de son hospitalisation celui qui a subi un accident grave, entraînant par exemple, l'amputation est évacué de l'hôpital de l'armée à celui du ministère des Affaires des anciens combattants? Ses solde et allocation sont-elles maintenues jusqu'à sa libération? Y a-t-il une différence dans la solde à compter de son entrée à l'hôpital de l'armée et pendant le temps où il est sous les soins du ministère des Affaires des anciens combattants, au cas où il aurait besoin d'autres traitements?

M. ABBOTT: Je demande à mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants de répondre à cette question.

L'hon. M. MACKENZIE: Je remercie d'abord l'honorable représentante d'Edmonton-Est de ses remarques sur les appareils de prothèse tant au point de vue des membres que des yeux. Après avoir entendu au comité d'autres observations sur le sujet, j'ai eu l'occasion de faire un relevé complet de l'opinion mondiale sur ce que le Canada accomplit dans ce domaine, et je puis répéter ce soir ce que j'ai dit alors, que le Canada ne le cède à aucun pays de l'univers au point de vue des appareils qui sont fournis à ceux de nos jeunes gens qui ont été mutilés outre-mer. J'ai remarqué il y a quelque temps que, aux Etats-Unis, on nous plaçait au premier rang de tous les pays. Il y a quelque mois, j'ai eu le plaisir de m'entretenir personnellement avec une délégation de l'U.R.S.S. et de lui donner trois échantillons de membres artificiels à titre gratuit de léger cadeau du Dominion du Canada. Les Russes reproduiront

ces membres artificiels dans leur grand pays. J'ai eu aussi une entrevue avec l'un des plus grands chirurgiens du continent qui assistait à la convention dont l'honorable député a parlé. J'avais aussi le plaisir, la semaine dernière, d'assister au congrès national des amputés de guerre du Canada, l'une des plus belles associations que nous ayons dans le Dominion. Elle nous aide, comme elle le fait depuis des années, au placement des amputés. Les placements de ce genre sont à la vérité très nombreux, et ils le seront encore pour des années à venir. Les grands blessés montrent eux-mêmes beaucoup de courage à se rétablir, et depuis des années ils accordent au ministère le concours le plus entier et le plus précieux dans tout programme qui intéresse leur traitement, après que leurs cas sont soumis au ministère des Affaires des anciens combattants, qui a succédé au ministère des Pensions et de la Santé nationale. Ils nous ont donné leur plus entière coopération, et l'un de leurs dirigeants est devenu surveillant dans notre ministère. Vous constaterez, je pense que, de tous nos anciens combattants, le groupe le plus satisfait, le plus heureux et le plus pratique est celui des amputés.

Mme CASSELMAN: Je suis au courant du travail accompli par l'Association des amputés du Canada. Elle réalise des merveilles. Elle a un préposé au placement, à Halifax je crois, qui attend chaque navire-hôpital, converse avec les malades qui reviennent, et essaie de leur faire comprendre ce qui les attend. C'est une excellente œuvre que de mieux faire comprendre aux gens quel sort les attend. L'association fait très bien d'envoyer un de ses membres dans les maisons où quelque infirme se trouve, afin qu'un invalide de la dernière guerre, qui éprouve les mêmes souffrances, dise à l'épouse ou à la mère avec quel courage l'époux ou le fils a pu vaincre ses difficultés. Les amputés ont droit aux plus grands éloges, et j'estime que l'individu a aussi le même droit s'il se montre courageux et s'efforce de son mieux à se rétablir dans la vie civile normale. Je remercie le ministre de ses bonnes paroles.

M. ABBOTT: J'ai une courte réponse à donner à l'honorable député de Vancouver-Sud. Les effectifs les plus récents de l'armée de réserve s'établissent à 83,000 membres.

M. GILLIS: J'aimerais commenter les observations du ministre des Affaires des anciens combattants afin d'en obtenir certains renseignements. L'honorable représentant d'York-Sud n'a pas laissé entendre qu'on devrait confier à des particuliers le soin de fournir des appareils de prothèse. C'est l'impression que nous a laissée l'honorable représentante d'Edmonton-Est il y a quelques instants. Voici ce qu'il aurait dit d'après ce que j'ai compris: Nous avons un service d'appareils de prothèse dans la plupart des hôpitaux du ministère des Pensions et de la santé nationale depuis les vingt-cinq dernières années. Ces services ont répondu aux besoins des anciens combattants de la dernière guerre pendant les vingt-cinq dernières années. C'est une tâche fort importante en soi. Il faut réparer ces appareils assez souvent. La question posée par l'honorable représentant d'York-Sud avait trait aux amputés du présent conflit. Vu le grand nombre d'amputés qui nous reviennent au cours de la présente guerre est-ce que le ministère des Pensions et de la santé nationale a augmenté ses services de manière à pouvoir répondre au travail additionnel que comporte la fabrication d'appareils de prothèse?

M. ABBOTT: Oui.

Me permettra-t-on de répondre à une ou deux questions posées par certains honorables députés. L'honorable représentant de Mackenzie m'a demandé combien de médecins l'armée avait prêtés à la population civile. On me dit que le nombre en est de 23, dont quatre en Saskatchewan. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre m'a demandé où les parents d'un soldat défunt devaient s'adresser pour obtenir les gratifications de service de guerre. Je crains que certaines de mes déclarations sur ce sujet n'aient pas été très claires; en conséquence, j'y reviendrai une dernière fois. La requête est adressée au service dont le défunt faisait partie. En réponse à la question où il a demandé si ceux qui peuvent avoir droit de présenter une déclaration sont avertis de la chose, je dirai que tous les services se font préparer des listes des plus proches parents des défunts par la division des successions et que les intéressés seront avertis, c'est-à-dire les plus proches parents, et pourvus des formules nécessaires.

M. KNOWLES: Qu'ils aient présenté une demande avant ou non?

M. ABBOTT: C'est exact. A seule fin de vider la question de l'avis envoyé aux écoles relativement à l'appel des garçons de dix-huit ans, on me dit que la première circulaire a été envoyée à toutes les écoles secondaires et aux commandants de toutes les unités de réserve, à l'officier des cadets du district militaire n° 3, et au commandant de la 33e brigade de réserve du district militaire n° 3...

M. BLACKMORE: L'adjoint parlementaire me permettrait-il de lui poser une question?

M. ABBOTT: Oui.

M. BLACKMORE: Permettrait-on à un jeune homme qui atteindrait sa dix-huitième année en mars ou avril de terminer ses études au high school avant de l'appeler au service militaire?

M. ABBOTT: Oui; on ne l'appelle à faire du service militaire que lorsqu'il est âgé de dix-huit ans et six mois. S'il est encore étudiant à dix-huit ans et six mois, il peut demander d'être exempté si les études qu'il poursuit sont d'un caractère qui lui permettrait d'être exempté. En tout cas, un jeune homme n'est pas appelé au service militaire avant d'avoir dix-huit ans et six mois.

M. BLACKMORE: Est-il rangé dans la catégorie des étudiants quand il atteint ses dix-huit ans et six mois au cours des vacances d'été?

M. ABBOTT: S'il est, de fait, étudiant et s'il peut établir qu'il poursuit un cours d'études qui est de nature à le faire exempter, je réponds: oui.

Enfin, l'honorable représentant de Haldimand (M. Senn) m'a demandé de déposer les diverses circulaires contenant les instructions qui ont été envoyées relativement aux divers genres de congés pour travaux agricoles, y compris les nouvelles méthodes de production de l'industrie porcine, de l'industrie laitière et de l'industrie bovine. Je dépose maintenant ces documents.

L'hon. M. STIRLING: L'adjoint parlementaire voudrait-il nous dire pourquoi on nous demande de voter des crédits plus considérables pour l'armée qui est au Canada que ceux de l'armée d'outre-mer, soit 324 millions de dollars dans le premier cas et 306 millions dans l'autre?

M. ABBOTT: Je ne puis que fournir une explication générale. Parlant de mémoire, je crois que la différence provient de ce que l'armée canadienne assume le coût de l'outillage mécanique, du matériel et des munitions qu'elle achète au Canada. Cela explique la différence. Le gros des dépenses de l'armée d'outre-mer comprend les vivres, le vêtement, la solde et les allocations, etc. Le montant qu'on impute à l'armée au Canada inclut également ces choses, en plus des dépenses considérables que représente l'achat des transports motorisés, des canons, des munitions, ainsi que le versement des gratifications, des allocations aux personnes à la charge des militaires, et le reste.

L'hon. M. STIRLING: Bien que les transports motorisés s'en aillent outre-mer, on en impute le coût à l'armée au Canada?

M. ABBOTT: En effet, puisque c'est au Canada qu'elle les paye.

L'hon. M. STIRLING: J'aimerais à parler aussi des incendies regrettables aux hangars de matériel de guerre dans différentes parties du Canada. L'adjoint parlementaire pourrait-il nous fournir la liste de ceux qui ont été détruits par les flammes ainsi que la cause des incendies?

M. ABBOTT: Je crois pouvoir obtenir ces renseignements.

L'hon. M. STIRLING: Pourrions-nous avoir une déclaration à ce propos?

M. ABBOTT: Oui, un peu plus tard.

M. BENCE: Je voudrais soulever un point qui m'a souvent déconcerté. Assez fréquemment, les députés reçoivent des lettres ou des visites de leurs commettants demandant pourquoi ils n'ont pas reçu de réponse aux lettres qu'ils avaient adressées à divers ministères, principalement au ministère de la Défense nationale. Chaque fois que je me suis adressé au bureau du ministre, j'ai pu obtenir des réponses assez rapides à mes demandes mais je ne tiens pas à toujours déranger le bureau du ministre. En diverses occasions, j'ai été bien désappointé de ne pas recevoir de réponse aux lettres que j'adressais au ministère de la Défense nationale et aux autres. Il doit y avoir une raison pour cela, mais je dois faire remarquer à l'adjoint parlementaire que nos commettants sont convaincus que leur député est le seul homme à Ottawa auquel ils puissent s'adresser pour obtenir des renseignements, et lorsqu'un député écrit à un ministère, il me semble qu'on devrait au moins lui envoyer un accusé de réception dans des délais raisonnables.

M. ABBOTT: J'en conviens parfaitement.

M. BENCE: Vendredi dernier, l'adjoint parlementaire a déclaré qu'en général on n'éprouvait que peu de difficultés au sujet des gratifications, sauf lorsque la personne intéressée n'y avait pas droit.

M. ABBOTT: Je crois avoir dit que l'on éprouvait des difficultés premièrement lorsque aucune demande n'avait été présentée et, deuxièmement, lorsque la demande avait été présentée et refusée.

M. BENCE: J'ai un cas à signaler. C'est peut-être une question de peu d'importance en ce moment, mais elle servira à souligner ce que je veux dire au sujet des réponses à la correspondance. Dans ce cas particulier, on envoya un avis qui portait la mention suivante: "Votre chèque vous sera transmis par la poste le 20 février 1945". L'intéressé vint

me voir à Saskatoon onze jours après le 20 février et me pria de m'informer pourquoi il n'avait pas reçu son argent. Le 3 mars, j'adressais donc une lettre-avion au secrétaire du ministère de la Défense nationale pour l'armée, à Ottawa. Lorsque je suis parti de chez moi pour venir à Ottawa, je n'avais pas encore reçu de réponse. Le 28 mars, après mon arrivée à Ottawa, j'ai écrit une deuxième lettre. Nous sommes rendus au 10 avril et je n'ai encore rien reçu. Assurément, en ma qualité de représentant d'un assez grand nombre de citoyens, je mérite une réponse d'un ministère du gouvernement.

M. ABBOTT: J'en conviens absolument.

M. BENCE: Si je ne reçois pas de réponse, je ne puis fournir d'explications à mon commettant.

M. ABBOTT: Je ne puis blâmer l'honorable député et je ne puis non plus lui fournir aucune explication. Si mon honorable ami veut bien me remettre une copie de sa lettre, je puis l'assurer qu'il recevra une réponse de bonne heure demain.

M. WRIGHT: J'ai éprouvé les mêmes difficultés avec ce ministère au sujet des gratifications; le cas dont l'honorable député de Saskatoon a fait mention n'est donc pas une exception.

M. ABBOTT: Lorsqu'on parle de gratifications, il faut se rappeler qu'il s'agit d'un service relativement nouveau du ministère. Certains d'entre nous se rappellent les difficultés qu'ont présentées au début du conflit les chèques d'allocations familiales. A mon arrivée en cette Chambre, il y aura bientôt cinq ans, bien des gens venaient me voir et se plaignaient d'irrégularité dans l'émission de ces chèques. L'organisation des rouages nécessaires avait causé certains retards. Avec le temps, le problème s'est aplani, les difficultés sont disparues et aujourd'hui le système me semble donner de bons résultats puisque les plaintes se font très rares. Comme je le disais l'autre soir, les demandes de gratifications nous arrivent en assez grand nombre. A cette date-là, nous en avions 7,000. L'étude des demandes se fait sans retards indus, mais nous ferons encore mieux sûrement dès que les circonstances nous le permettront. Règle générale, l'émission du chèque se fait dans les quarante-huit heures qui suivent l'approbation de la demande. Quoi qu'il en soit, je signalerai au ministère les observations de l'honorable député. Je regrette qu'on ait, à ce qu'il appert, omis d'accuser réception de certaines lettres. Je reconnais que surtout celles que nous adressent les membres du Parlement méritent une attention immédiate.

M. KNOWLES: L'adjoint parlementaire veut-il me dire s'il existe des catégories spéciales de cas où l'envoi du chèque au plus proche parent retarde d'une façon toute particulière? Un des mes collègues m'a fait voir cet après-midi une lettre où l'on disait que le cas devrait être soumis à la division des successions et que la succession du soldat mort devrait être close avant que le plus proche parent puisse toucher la gratification. Le soldat était mort depuis six mois. L'on se demande si, dans tous les cas, les versements s'effectueront sans trop de délai ou si, dans les cas que j'ai mentionnés, il faudra attendre assez longtemps.

M. ABBOTT: L'honorable député comprendra que je ne suis pas un spécialiste en administration ministérielle ni un expert dans l'étude des demandes de ce genre; toutefois, comme je l'ai dit tout à l'heure, au sujet des observations d'un autre honorable représentant, je porterai sa déclaration à l'attention des hauts fonctionnaires du ministère spécialement chargé de ces questions et leur demanderai de faire tout en leur pouvoir pour accélérer le plus possible l'étude de ces réclamations. Pour ma part, je ne connais aucun cas particulier qui présente des difficultés spéciales. L'honorable député comprend que les demandes doivent évidemment être contrôlées; il faut vérifier la durée du service, le montant des primes réclamées, et ceci prend nécessairement un certain temps. Le cas ne peut être réglé en une heure ou deux ou même en deux ou trois jours.

M. KNOWLES: Lorsque j'ai pris connaissance de cette lettre, je suis devenu inquiet, car je me rappelais les termes du décret ministériel déposé l'autre jour sur le bureau de la Chambre; il prescrivait que, dans les cas de ce genre, la prime devait être portée au crédit de la succession militaire du soldat décédé. Si c'est bien le cas, il arrivera que des retards prononcés se produiront. J'espérais qu'étant donné qu'il est reconnu que la prime doit être versée au plus proche parent, il serait possible d'éviter tout retard de cette nature. La question a causé tant d'incertitude et de désappointements qu'un effort sera fait, je l'espère, pour régler ces cas le plus tôt possible.

M. ABBOTT: Il est évident qu'il faut apporter les soins voulus pour s'assurer que la prime est versée à la personne qui y a droit, mais mon honorable ami peut être convaincu que ces réclamations seront réglées aussi rapidement que possible.

M. QUELCH: La prime ne pourrait-elle pas être versée au plus proche parent de la même façon que les arriérés de solde?

M. ABBOTT: Je le suppose.

M. QUELCH: Si les personnes à la charge du militaire peuvent prouver leur droit aux arriérés de solde, il me semble que leur droit à la prime se trouve automatiquement établi du même coup.

M. ABBOTT: Il semble que ce soit raisonnable.

M. ROSS (St. Paul's): Les proches du militaire peuvent-ils obtenir l'aide qui leur est nécessaire pour remplir les formules requises? L'honorable député étant un avocat, il comprendra ce que je veux dire.

M. ABBOTT: Les intéressés peuvent obtenir cette aide au quartier-général de tous les districts militaires. Au besoin, on fournit au plus proche parent, l'assistance juridique nécessaire; la division des successions s'en charge volontiers.

M. ESLING: L'adjoint parlementaire a répondu à plusieurs questions ce soir, mais il ne nous a rien dit du statut des infirmières de l'Afrique du Sud en matière de gratifications.

M. ABBOTT: Je ne puis rien dire.

M. ESLING: L'adjoint parlementaire comprendra qu'au point de vue juridique elles pourront dire: "Vous avez un contrat." Mais ces infirmières soignent actuellement, dans la région centrale de la Méditerrannée, de jeunes Canadiens, Australiens et Néo-Zélandais. Elles ne demandent qu'à toucher les mêmes gratifications que les infirmières canadiennes. Voici bientôt trois semaines que j'enquête là-dessus. Je sais qu'une certaine décision a été prise et je voudrais que l'adjoint parlementaire fasse savoir au comité quel est le statut de ces infirmières.

M. ABBOTT: Le ministre des Affaires des anciens combattants a donné une réponse hier soir et il se peut qu'il ait répondu à la question soulevée par l'honorable député. J'ai aussi ajouté que certaines autres questions sont encore à l'étude et qu'aucune décision n'a encore été prise à leur égard. Je maintiens cette assertion.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

M. ABBOTT: Je ne suis en mesure de rien annoncer d'autre ce soir. J'ai donné à l'honorable député l'assurance que nous tiendrons soigneusement compte de ses observations. Le sujet a aussi été discuté par les honorables députés de Wellington-Sud et de Westmorland et je puis dire que les observations des trois honorables représentants sont portées à la connaissance des fonctionnaires du département et que ceux-ci étudient la question avec soin et, j'espère, avec bienveillance.

M. ESLING: Pourrons-nous avoir une déclaration de politique du Gouvernement à cet égard avant la fin de la session?

M. ABBOTT: Je crains de ne pouvoir faire de promesse sur ce point. Nous la ferons si la chose est possible.

L'hon. M. ROWE: A propos de la sollicitude qu'a exprimée l'honorable député d'Edmonton-Est pour les amputés et les inaptes, je demanderais à l'adjoint parlementaire s'il n'étudierait pas la possibilité de prolonger au moins dans une certaine mesure les privilèges que les compagnies de chemin de fer accordent. Je crois comprendre que dès leur réforme ils doivent payer le plein prix pour leurs billets et ils ont peine à effectuer leur rétablissement dans les différents endroits d'où ils viennent.

Il est naturel qu'après quatre ou cinq ans dans le service, ils aient le désir de visiter leurs amis dans différents endroits du pays. Je crois que l'adjoint parlementaire pourrait signaler à son département ainsi qu'au ministre des Affaires des anciens combattants l'opportunité qu'il y a de leur accorder au moins pour la durée de la guerre le privilège qui est accordé à ceux qui sont en activité de service. Il me semble injuste que des hommes qui ont perdu un bras ou une jambe et qui ont été absents quatre ou cinq ans, paient le plein prix sur les chemins de fer, lorsque des militaires en parfaite santé jouissent d'une réduction. Je demande instamment qu'on leur accorde ces privilèges au moins pour six ou douze mois sinon jusqu'à la fin des hostilités.

L'hon. M. MACKENZIE: Le ministère des Affaires des anciens combattants continuera à collaborer de toute façon possible aux soins et à l'attention bienveillants donnés aux amputés du pays.

M. BURTON: Je voudrais parler d'une question qui a causé bien des malaises. Il s'agit d'une situation qu'on devrait selon moi éviter, car il semble très injuste d'exiger ce dont je vais parler de gens qui ont fait un si grand sacrifice.

L'automne dernier certaines gens de ma circonscription reçurent un télégramme leur annonçant que leur fils était disparu à la suite d'un combat en Italie. Durant quelque temps ils ne reçurent pas d'autre nouvelle. Puis plus tard la confirmation officielle du télégramme leur parvint, déclarant que leur fils était toujours du nombre des disparus, que les autorités regrettaient de ne pouvoir pas donner

de plus amples détails pour le moment, mais que tous espéraient pour le mieux.

Longtemps après, les parents reçurent une lettre d'un ministre dont les fonctions officielles n'ont aucun rapport avec les travaux de l'un quelconque des ministères de la Défense; ce ministre leur exprimait sa profonde sympathie. Tout cela était très bien, mais dans le même courrier ils reçurent une lettre dans laquelle la Commission des indemnités pour charges de famille leur faisait savoir que, étant donné que leur fils était porté disparu depuis si longtemps, elle ne pouvait plus leur verser d'allocations. Il semble ridicule qu'une telle lettre soit parvenue à ces gens en même temps qu'une autre où un membre du gouvernement leur offrait un témoignage de sympathie et exprimait l'espoir que de meilleures nouvelles viendraient plus tard. Il me semble que le département n'est pas administré comme il devrait l'être.

Je soutiens que, sans égard au fait que le fils de ces gens pouvait être disparu ou non, l'allocation n'aurait pas dû être supprimée en l'absence d'une preuve de désertion, et surtout qu'on n'aurait pas dû procéder de cette façon. Je suis heureux de dire que les craintes des parents se sont trouvées dissipées quelques mois plus tard,—de fait, depuis mon arrivée à Ottawa,—alors qu'ils ont appris de source officieuse, et non par l'intermédiaire du département, que leur fils était prisonnier de guerre en Allemagne. Si nous voulons mesquiner autant dans le calcul de ce qui est dû à ces gens, pourquoi tombons-nous dans l'autre extrême en leur écrivant des lettres pour leur faire savoir combien nous admirons les services et les sacrifices de ces hommes?

M. QUELCH: Je crois savoir qu'un soldat ne peut toucher le crédit de réadaptation que s'il a obtenu une libération honorable. L'adjoint parlementaire voudrait-il dire au juste ce qui peut empêcher un soldat d'obtenir une telle libération? Si, au cours de six années de service outre-mer, il a six mois aux arrêts, cela l'empêche-t-il d'obtenir une libération honorable? Je songe au cas d'un aviateur en service sur les côtes, qui avait été condamné pour avoir volé à faible altitude. On lui a dit que, à cause de sa condamnation à six mois d'arrêt, il recevrait une libération infamante. Le fait qu'un homme a été aux arrêts pendant six mois ne devrait certes pas entraîner automatiquement une mention infamante sur le certificat de libération.

M. ABBOTT: Je ne connais pas les règlements de l'aviation. Mon honorable ami a tout à fait raison de dire qu'un militaire n'a droit aux gratifications que s'il a été libéré honorablement. Naturellement une disposition prévoit la possibilité d'un appel contre les décisions de la cour martiale. Je crois savoir qu'un conseil de revision examinera de nouveau ces cas non pas nécessairement dans le dessein de modifier les décisions rendues mais en vue de vérifier tous les détails.

Quoi qu'il en soit, l'honorable député a parfaitement raison de dire que le droit aux gratifications n'est conféré qu'à ceux qui ont été libérés pour des motifs honorables. Evidemment, un militaire condamné à six mois d'emprisonnement pour un délit susceptible d'entraîner une telle condamnation ne pourrait pas, je crois, être libéré honorablement.

M. QUELCH: Le ministre sait très bien que durant la dernière guerre, plusieurs soldats qui possédaient par ailleurs de magnifiques états de services, ont pu s'écarter temporairement de leur devoir et recevoir une condamnation. Pour cette raison, en dépit des services rendus, ils n'ont pas été libérés honorablement. Je crois que le bénéfice du doute devrait aller au soldat qui a de bons états de service bien qu'il ait été condamné à quelques mois d'emprisonnement et n'ait pu en conséquence être libéré honorablement.

M. ABBOTT: Je crois que le conseil qui se compose de représentants des trois armes envisagera les cas de ce genre avec la plus grande sympathie.

M. MacNICOL: A propos de la question des libérations infamantes, je demanderai à l'adjoint parlementaire s'il est au courant du programme suivi actuellement aux Etats-Unis où l'on tente par tous les moyens de réhabiliter les militaires qui se sont écartés temporairement de leur bonne conduite habituelle et de leur fournir l'occasion de se reprendre et de faire effacer de leurs certificats de libération la mention d'inconduite. Il y a quelques jours, un homme est venu me voir à propos de son fils libéré avec mention d'inconduite. Après avoir pris part à un combat durant lequel, aux dires du père, le jeune homme a été frappé et pris d'étourdissement, il s'écarta de la ligne de combat et fut ensuite envoyé à un camp de détention. Plus tard, à la suite d'un procès, il fut mis aux arrêts. Il est actuellement emprisonné en Angleterre. Si aux Etats-Unis il est possible de réhabiliter un militaire au point de faire disparaître de son certificat de libération une mention infamante, j'imagine que nous pouvons en faire autant au Canada. Une fois la guerre terminée, plusieurs de ces jeunes gens auront participé à de terribles combats et échappé de justesse à la mort. A leur retour au pays, ils auront suffisamment de difficulté à rivaliser, dans la recherche d'un emploi, avec ceux qui peut-être ne sont pas

allés outre-mer ou qui sont revenus avec des états de service méritoires. A mon avis, nous pourrions rétablir dans la vie civile la grande majorité de nos militaires dont les documents portent la mention "libéré pour inconduite", afin qu'ils ne soient pas désavantagés lorsqu'ils solliciteront un emploi. Il va sans dire que si le patron à qui ils s'adressent apercevait ces mots sur leur certificat de libération, ces militaires éprouveraient beaucoup de difficulté à se placer. Je prie donc l'adjoint parlementaire d'examiner, s'il ne l'a fait déjà, la méthode adoptée aux Etats-Unis, que j'ai mentionnée, afin de voir si au Canada nous ne pourrions pas fournir à ces jeunes gens qui ont été libérés pour inconduite l'occasion de retourner dans la vie civile, si nous ne pourrions pas faire disparaître de leurs documents les mots "libéré pour inconduite", afin qu'ils aient la chance de gagner leur vie.

M. ABBOTT: Je me renseignerai avec plaisir.

M. BLACKMORE: L'an dernier, quand nous examinions le bill des crédits de guerre, je faisais remarquer au ministre intéressé qu'à mon avis, le règlement en vertu duquel le militaire perdait sa gratification en raison d'une infraction commise, était très injuste. Je persiste à croire que j'avais tout à fait raison. Prenons le cas soulevé par l'honorable député d'Acadia. Supposons qu'un militaire ait fourni un excellent service pendant quatre ans et qu'il commette alors une infraction pour laquelle il doit passer six mois en prison. Quelle punition lui inflige-t-on pour cette infraction? Six mois de prison. Si, en plus de ces six mois de détention, nous lui enlevons ses gratifications pour service de guerre, gratifications que lui ont mérité ses quatre années de bon service, nous lui infligeons une punition beaucoup plus grande que celle qu'il mérite en réalité. A mon avis, nous devrions accorder au militaire la gratification que lui a méritée chaque jour de bon service, même s'il a commis une infraction et même s'il a été libéré par la suite pour inconduite. Je tenais à signaler ce point à l'adjoint parlementaire. L'application de la loi telle qu'elle est rédigée dans le moment donnera lieu à beaucoup de confusion, de mécontentement et d'injustices, et cela pour les raisons que j'ai mentionnées.

M. GILLIS: Je ne reviendrai pas sur cette question, car je l'ai déjà étudiée deux ou trois fois et mes vues à ce sujet sont bien connues. L'adjoint parlementaire a parlé d'une commission de revision.

M. ABBOTT: Ce n'est peut-être pas son nom véritable. Il s'agit en tout cas d'une commission.

M. GILLIS: Le soldat a-t-il la faculté de soumettre son cas à cet organisme, ou s'agit-il tout simplement d'une enquête à huis clos conduite par deux ou trois personnes qui examinent les documents en cause?

M. ABBOTT: Je ne saurais dire. Il s'agit d'une initiative tout à fait nouvelle. Je ne suis pas sûr que toutes les dispositions voulues aient été prises. Je n'aurais peut-être pas dû parler de cet organisme si tôt. A tout événement, on est à établir un tel organisme, si ce n'est déjà fait.

M. GILLIS: Je crois qu'il a commencé à fonctionner. J'ai signalé un cas à la Chambre l'autre soir, et un haut fonctionnaire du ministère m'a demandé hier le nom et le numéro matricule du militaire en cause.

L'hon. M. MACKENZIE: C'était un fonctionnaire de mon ministère.

M. GILLIS: C'est exact.

L'hon. M. MACKENZIE: Cela démontre combien nous sommes vigilants.

M. GILLIS: J'en conviens. Je disais donc que la commission fonctionne. Je veux savoir si le soldat a la chance de soumettre sa version de l'affaire à la commission. Ce qu'il y a de plus pénible dans tout cela, c'est que la réforme infamante fait perdre au jeune homme toute chance d'obtenir du travail pendant le reste de sa vie. En effet, la première chose qu'on lui demande lorsqu'il sollicite un emploi, c'est son certificat de libération.

M. ABBOTT: L'honorable député est un ancien militaire. Il sait qu'il faut maintenir la discipline.

M. GILLIS: J'en conviens. J'ai dit, à une autre occasion, que celui qui est âgé de vingt-quatre ou vingt-cinq ans et qui enfreint délibérément la loi militaire devrait savoir à quoi s'en tenir, et qu'il devrait être puni. Dans la plupart des cas, il s'agit de jeunes gens de dix-huit ou dix-neuf ans qui ne sont pas au courant, et le délit n'est pas toujours délibéré. Un jeune soldat, revenu d'Italie, célébrait le lendemain soir son retour, et avait des démêlés avec la police. Comme il portait l'uniforme, il fut condamné à neuf mois de prison, et la libération devint automatique. Il n'avait enfreint aucune loi militaire pendant son service, et lorsqu'il commit l'infraction, il célébrait simplement son retour, ce dont il avait bien le droit. La punition qu'on lui a toutefois infligée ne l'aurait jamais été à un civil. Je ne lui reproche pas d'avoir célébré son retour. Je sais que si tous ceux d'entre nous qui ont fait la dernière guerre avaient été appréhendés pour les nombreuses infractions que nous avions commises pendant que nous célébrions notre retour, il en resterait bien peu dans cette enceinte. Je dis donc que le soldat devrait pouvoir exposer sa version devant la commission, qui serait alors en mesure

de trier les vrais coupables et d'assurer que justice soit rendue.

M. BLACKMORE: L'honorable représentante d'Edmonton-Est a posé deux questions, qui restent encore sans réponse. J'ai écouté attentivement les observations du ministre des Affaires des anciens combattants, mais j'ai gardé l'impression qu'il n'avait pas entendu les questions qui lui ont été posées. L'honorable représentante a demandé à quel moment le soldat amputé passe des soins de l'armée aux soins du ministère des Affaires des anciens combattants. Le ministre aurait-il l'obligeance de donner ce renseignement?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui; si le soldat est grièvement blessé et s'il est impossible de le rétablir assez pour être apte à servir de nouveau, il est naturellement évacué au ministère des Affaires des anciens combattants et tombe sous nos soins. L'amputé demeure à l'hôpital jusqu'à ce qu'il soit muni d'un appareil et soit capable de retourner à un emploi dans sa collectivité grâce aux mesures de réadaptation. A l'heure actuelle nous en avons plusieurs centaines dans les divers hôpitaux du Canada.

M. BLACKMORE: L'honorable représentante a aussi demandé quelles sont la solde et l'allocation du soldat sous le régime de l'armée comparée à celles des malades sous les soins du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député constatera que, dans un cas aussi grave, le ministère des Affaires des anciens combattants est très généreux. Il en a toujours été ainsi. Il y a très peu de griefs au Canada au sujet des allocations des amputés. C'est ce que constatera l'honorable député s'il consulte les association de militaires.

M. BLACKMORE: Je désirais signaler plusieurs cas à l'attention du Gouvernement, mais j'ai cru qu'il fallait les présenter lors de l'examen des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. Il me semble qu'une forte proportion des cas que les honorables députés ont présentés étaient tout à fait irréguliers, et il en est résulté beaucoup d'inconvénients pour moi, car j'ai essayé de m'en tenir au Règlement. Puisque nous en sommes là-dessus et que la discussion semble libre de toute contrainte, je soumettrai un cas que j'invite le ministre à élucider. J'ai reçu l'autre jour d'un citoyen de la Colombie-Britannique une lettre contenant une révélation qui m'a stupéfié; sa pension, dit-il, est estimée à 14 p. 100 et il ne touche que 10 p. 100, et il ajoute que plusieurs autres anciens combattants de sa connaissance sont, à cet égard, dans la même catégorie que lui.

L'hon. M. MACKENZIE: Il me faudrait étudier le cas particulier. Si l'honorable député veut bien m'en fournir les détails demain matin je me ferai un devoir de l'examiner immédiatement.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements):

Monsieur le président, les années passées, j'ai présenté à la Chambre les crédits du ministère des Munitions et approvisionnements sous huit chapitres. Je vais donc déposer au hansard, sous une forme semblable, les dépenses prévues de 1944-1945; les dépenses jusqu'au 28 février 1945, une estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1945 et une estimation des dépenses pendant la période du 1er avril au 31 août 1945:

Projets de crédits 1944-1945, 1945-1946

	Besoins approximatifs 1944-1945	Dépenses au 28 février 1945	Dépenses approximatives au 31 mars 1945	Besoins approximatifs 1945-1946 au 31 août 1945
1. Additions et agrandissements aux usines	60,000,000	22,119,958	27,319,958	12,500,000
2. Cargos exploités par la Park Steamship Co	75,000,000	190,805,489	192,805,489	12,500,000
3. Construction de logements	11,000,000	4,022,062	4,822,062	4,500,000
4. Biens divers acquis	3,000,000	2,650,833	9,150,833	2,000,000
5. Primes de production et autres frais de guerre	25,000,000	23,057,392	25,557,392	12,500,000
	174,000,000	182,655,734	193,655,794	44,000,000
6. Administration du ministère	9,000,000	7,924,958	9,500,000	4,500,000
	183,000,000	190,580,092	203,155,734	48,500,000
7. Prêts à des sociétés commerciales	.....	19,791,977 Cr.	21,000,000 Cr.	
8. Fonds renouvelables qui servent de capital d'exploitation (Avances recouvrables)	.....	135,939,326 Cr.	150,000,000 Cr.	
Total des fonds administratifs	183,000,000	34,848,789	32,155,734	

[M. Gillis.]

Bien qu'il soit impossible de donner le montant définitif des dépenses du ministère jusqu'à la fin de l'année financière, les montants des deuxième et troisième colonnes suffisent à démontrer que le ministère est resté en deçà des crédits qui lui ont été votés. Comme je l'ai fait par les années passées, je dois rappeler au comité, que le montant total des crédits du ministère des Munitions et approvisionnements n'est pas en rapport avec les sommes que le ministère doit dépenser. Le ministère des Munitions et approvisionnements agit à titre d'acheteur des forces armées du Canada et de ses alliés, et les fonds nécessaires pour les achats de munitions et d'approvisionnements sont fournis par les organismes qui donnent les commandes. Le ministère des Munitions et approvisionnements fournit le capital de roulement nécessaire à l'exécution des contrats jusqu'à l'ajustement final par l'organisme qui donne les commandes. Par conséquent, les sommes fournies par notre ministère sont des avances recouvrables. L'article 8 qui a pour titre "Fonds renouvelables pour capital de roulement" expose notre situation à cet égard.

En présentant mon exposé au comité, en ce qui concerne notre programme de production pour cette sixième année de la guerre, je désire vous citer les chiffres suivants qui ne manquent pas d'éloquence: Jusqu'à la fin de 1944 les engagements du ministère des Munitions et approvisionnements et de ses prédécesseurs, la Commission des achats de la défense et la Commission des approvisionnements de guerre, s'élèvent à près de $13,900,000,000. Cette somme comprend, outre la valeur pécuniaire des contrats de production qui ont été accordés, les engagements de fonds d'immobilisation pour fins de production, la valeur des commandes accordées à l'étranger, les entreprises de construction pour la défense et pour le logement, et autres item divers tels que les frais d'inspection. Les contrats de production accordés jusqu'à la fin de 1944 atteignaient une valeur globale de $10,340,000,000. Le comité aimerait peut-être connaître comment se répartit le pourcentage des livraisons faites en vertu de ces contrats, entre le Canada et ses alliés. Ce pourcentage est le suivant:

Canada	34%
Royaume-Uni et autres pays du Commonwealth britannique	53%
Etats-Unis	12%
Autres pays des Nations Unies	1%

Au début de la guerre nous avons concentré nos efforts à subvenir aux besoins de nos propres forces armées. En ces dernières années, il y a tendance à mettre à la disposition de nos alliés un plus fort pourcentage de notre production. Ainsi, en 1944, nous avons livré aux forces armées de nos alliés 72 p. 100 de notre production. En 1945, ce pourcentage s'élèvera à 80 p. 100.

La valeur globale de la production de guerre proprement dite pour l'année financière 1944-1945, à l'exclusion des livraisons faites contre les commandes accordées à l'étranger, des entreprises de construction et des fonds d'immobilisation pour les établissements de production, s'estime à $2,206,000,000, comparativement à $2,499,000,000 au cours de l'année financière 1943-1944. C'est là une diminution, en 1944-1945, de près de 293 millions de dollars, soit 12 p. 100. Le comité n'a pas oublié que dans mon exposé du mois de juin j'avais laissé prévoir une diminution d'environ 7 p. 100. Les changements dans les besoins militaires occupent une large part dans cette diminution, mais l'expérience acquise dans la production constitue aussi un facteur. Nous avons fait d'immenses progrès au cours des cinq dernières années dans le développement de nos méthodes techniques. Il me fait plaisir de faire part au contribuable canadien qu'une administration efficace et une main-d'œuvre experte ont pour corollaire un prix coûtant moins élevé. Une fois de plus, me sera-t-il permis de payer un tribut de louange à l'égard des milliers de femmes et d'hommes, qui dans l'industrie des munitions, ont permis d'atteindre à un si beau progrès. Les derniers chiffres connus indiquent que 675,000 hommes et femmes travaillaient, le 1er janvier 1945, à la fabrication de l'outillage de guerre. C'est là une forte diminution depuis le 1er janvier 1944, mais, malgré cela, tout indique que notre plus forte pénurie de main-d'œuvre se fera sentir au cours des six prochains mois.

J'ai pris l'habitude au cours des années passées de déposer un état des fonds d'immobilisation consacrés aux moyens de production. J'ai fait reviser cet état au 31 décembre 1944, et je demanderais qu'il soit inséré comme supplément aux Procès-verbaux.

Au cours de mes exposés antérieurs, je me suis efforcé de présenter au comité une esquisse des grandes lignes du programme pour la production des munitions au cours de l'année qui devait suivre, donnant du mieux que je le pouvais le volume prévu de la production pour chaque item en particulier. Evidemment, il est difficile de donner un tel aperçu au stage actuel de la guerre en Europe. Au cours du bref exposé du programme que je me propose de présenter au comité, sous les chapitres accoutumés, je donnerai la production pendant l'année civile de 1944, la production totale jusqu'au 31 décembre 1944, et un aperçu de la producton de 1945. Je ferai remarquer aux honorables députés que, toutefois, sauf en ce qui concerne les articles

du programme qui doit s'appliquer à la guerre du Pacifique, les chiffres sont susceptibles de revisions qui devront se faire une fois la guerre terminée en Europe. Comme je le disais dernièrement, d'après les renseignements actuellement à notre disposition, nous comptons sur une diminution d'au plus 35 p. 100 au programme de la production des munitions dès la cessation des hostilités en Europe.

Avionnerie.—En 1944, nous avons fabriqué 4,178 aéronefs contre 4,133 en 1943, soit une production globale de 14,696 à la fin de 1944. Bien que le nombre d'avions produits en 1944 ne soit que de peu supérieur à la production de 1943, sa valeur monétaire est d'environ 10 p. 100 supérieure, par suite de la production de modèles de plus en plus gros et de plus en plus compliqués. Je ne saurais mieux donner un exemple de cette différence qu'en calculant la production en livres. Notre production de 1943 était de 20,088,864 et de 27,892,414 livres en 1944. En 1945, nous comptons fabriquer 2,261 aéronefs d'un poids total d'environ 21,300,000 livres. Il est bon de constater que bien que notre production de 1945 accuse une diminution dans le nombre d'appareils, elle est de près de 50 p. 100 de moins que la production de 1944, elle n'accuse qu'environ 25 p. 100 de moins dans le poids. On fabriquera surtout, en 1945, des avions devant servir sur la ligne de feu. Au cours de l'année, la Victory Aircraft, compagnie de la Couronne, va changer sa production du Lancaster à un bombardier quadrimoteur de plus gros modèle. On entreprendra aussi la fabrication d'un modèle amélioré du bombardier Mosquito. L'avion de bombardement Curtiss Hell-Diver continuera d'être fabriqué au même taux de production. Nous continuerons également la production du Harvard, avion d'entraînement supérieur, et du Norseman qui sert maintenant de transport. Comme je l'ai déclaré au mois de juin, la fabrication des modèles d'entraînement a pris fin dernièrement ou doit prendre fin tout prochainement. Nous avons eu l'heureuse fortune d'obtenir des contrats des Etats-Unis pour la fabrication des pièces d'avions en quantité suffisante pour suppléer à la cessation du programme de construction d'avions d'entraînement.

Navires marchands.—Jusqu'à la fin de 1944 nous avions livré 345 cargos. De ces navires, 314 jaugeaient 10,000 tonnes et 31 jaugeaient 4,700 tonnes. Les livraisons de 1945 comprennent 40 cargos de 10,000 tonnes et 12 de 4,700 tonnes. Parmi les cargos de 10,000 tonnes livrés jusqu'à la fin de 1944, plusieurs étaient aménagés en navires de ravitaillement et d'autres en ateliers flottants pour l'entretien des navires d'escorte. Le programme actuel comprend aussi des navires de ce genre. Nous avons dernièrement accordé des contrats de navires caboteurs de deux modèles, celui de 350 tonnes et celui de 1,350 tonnes, pour la guerre du Pacifique.

Navires de guerre.—En 1944, nous avons livré 123 navires d'escorte, portant le total des livraisons depuis le commencement de la guerre à 454 navires d'escorte; chiffre qui comprend: 70 frégates, 122 corvettes à une hélice, 88 patrouilleurs Fairmile et 174 dragueurs de mines. Outre le programme de production des navires d'escorte, nous avons aussi livré 1,026 barges Minca, 1,612 allèges à rampe pour cargos, 182 remorqueurs, des pétroliers et une grande variété d'embarcations plus petites. Notre programme de production des frégates, des corvettes à une hélice et des patrouilleurs Fairmile a été parachevé en 1944. Au cours de l'année courante, nous livrerons 52 transports, 41 dragueurs de mines, 73 remorqueurs, et plusieurs embarcations plus petites. Nous comptons aussi livrer deux contre-torpilleurs de la classe Tribal qui sont en voie de construction sur les côtes de l'Atlantique.

Munitions.—Au cours de l'année 1944 notre production de munitions pour canons s'est élevée à 30 millions d'obus. Il est vrai que j'avais annoncé à la Chambre, au mois de juin dernier, qu'il y aurait réduction au programme de la production des munitions pour les canons, mais l'invasion du continent européen a augmenté considérablement les besoins dans ce domaine, c'est pourquoi nous avons dû reviser notre programme à cette fin. Tous nos moyens de production de munitions pour les canons sont employés au plus haut rythme possible. Actuellement, le taux de production par trimestre s'élève à 6,000,000 d'obus et, de plus, à 2,000,000 d'étuis d'obus, et nous comptons augmenter ce taux, au cours du deuxième trimestre, à 7,000,000 d'obus et à 5 autres millions d'étuis d'obus. En outre, nous avons de fortes commandes pour des pièces remplies et des pièces vides. Je crois que le comité pourra se faire une idée de l'importance des munitions pour pièces d'artillerie, lorsque je dis que, au point de vue dollars, la valeur de notre production à ce chapitre sera plus forte en 1945 qu'au cours d'aucune des autres années de la guerre.

La production de munitions pour armes portatives est tombée de 1,500,000,000 de cartouches, en 1943, à 1,200,000,000 de cartouches en 1944, portant ainsi la production globale jusqu'à la fin de 1944 à 4,200,000,000 de cartouches. Actuellement nous fabriquons 300,000,000 de cartouches par trimestre.

Produits chimiques et explosifs.—Notre production globale de produits chimiques et d'explosifs s'est élevée en 1944 à 1,350,000,000 de

livres, portant notre total, le 31 décembre 1944, à 3,350,000,000 de livres. Au cours des douze mois écoulés, l'accroissement des besoins en fait de produits chimiques et d'explosifs a rendu nécessaire la réouverture d'usines qui avaient été fermées et a exigé un accroissement de production dans d'autres usines qui travaillaient au ralenti. La production de produits chimiques et d'explosifs se continuera sur la haute échelle actuelle tant qu'il y aura besoin de munitions.

Canons et armes portatives.—En 1944, nous avons produit 16,100 barils et pièces de forge et 3,200 affûts mobiles et affûts fixes, portant ainsi notre production globale à la fin de 1944 à 82,000 barils et pièces de forge pour canons et à 27,200 affûts mobiles et affûts fixes. Bien que la production de canons ne se soit élevée en 1944 qu'à 50 p. 100 de notre production de 1943, des commandes reçues dernièrement pour des barils, des pièces de forge et des canons maintiendront notre production de 1945 pratiquement au même niveau qu'en l'année 1944, calculée en dollars. Quant au nombre de pièces, nous comptons produire en 1945 environ 24,000 barils et pièces de forge et 2,200 affûts fixes et affûts mobiles.

En 1944, notre production d'armes portatives, ce qui comprend les mitrailleuses, les fusils, etc., s'élevait à 530,000 pièces, soit un grand total de 1,475,000 pièces à la fin de l'année 1944. La production de 1945 accusera une nouvelle diminution, et nos dernières prévisions portent la production à 250,000 armes.

Véhicules blindés de combat, transports motorisés et outillages de chemins de fer.—En 1944, la production de véhicules blindés de combat était de 14,200, formant un grand total, à la fin de 1944, de 45,700 véhicules. Bien que la production de certains modèles de ces véhicules doive prendre fin plus tard cette année, la situation militaire en ces derniers mois a exigé un nombre supplémentaire de quelques-uns des modèles actuellement en voie de production et de certains autres modèles non encore fabriqués au Canada.

La production des transports motorisés est tombée de 173,000 véhicules, en 1943, à 147,000 en 1944, ce qui donne une production globale de 700,000 véhicules à la fin de 1944. Il y eut, néanmoins, une augmentation dans la valeur de la production de 1944, à cause de la fabrication de modèles plus lourds et par suite de l'augmentation dans la fabrication des pièces et des remorques. Nous comptons que la production des transports motorisés pour fins militaires sera réduite d'environ 17 p. 100 en 1945, comparativement à 1944.

La production de l'outillage de chemins de fer a atteint en 1944 un très haut niveau, et la production sera encore beaucoup plus active en 1945. En 1944, nous avons fabriqué 187 locomotives et nous nous proposons d'en fabriquer 439 en 1945. Les wagons de chemins de fer fabriqués en 1944 s'élevaient à 8,948, chiffre qui sera porté à 14,500 en 1945. Une forte partie de cet outillage est destiné à l'exportation.

Instruments et appareils de communication.—La production des instruments et des appareils de communication avait, en 1944, une valeur de 215 millions de dollars comparativement à 165 millions en 1943. La valeur globale de la production à la fin de 1944 était de 480 millions.

Construction.—Les projets de défense et autres travaux de construction entrepris par le ministère en 1944 atteignaient, en valeur, à 100 millions de dollars soit une diminution de 50 p. 100 sur 1943. La valeur globale des travaux de construction, y compris les logements, entrepris par le ministère depuis le commencement de la guerre est de 745 millions. Une autre diminution appréciable dans les travaux de défense se fera sentir en 1945, alors que nous comptons que les dépenses s'élèveront à près de 35 millions.

Achats généraux.—Le total des achats pour des articles personnels, des denrées alimentaires, du combustible, des articles de quincaillerie et autres articles divers s'élevait, au 31 décembre 1944, à 3,405 millions de dollars. La valeur de ces achats en 1944 s'élevait à 417 millions. C'est là une diminution sur l'année précédente et l'on s'attend à une égale diminution en 1945.

Régies.—Le contrôle des matières stratégiques continue d'être une des principales fonctions du ministère des Munitions et approvisionnements. Chaque fois que la chose s'est imposée pour la bonne conduite de la guerre, nous avons contrôlé la production et l'emploi des matières. De même, lorsqu'une matière devient moins rare, par suite d'une diminution dans les besoins, nous abolissons, ou du moins nous relâchons les restrictions. Depuis que j'ai présenté à cette Chambre mon dernier rapport sur la Commission de contrôle des industries en temps de guerre on y a apporté certains changements dans l'administration. Au mois de mars 1944, nous avons fusionné la Régie du bois de chauffage avec la Régie du bois, et, au mois de décembre 1944, nous avons aboli la Régie des machines-outils.

M. MacNICOL: Le ministre a-t-il dit que la Régie des machines-outils a été formellement abolie?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. MacNICOL: Il n'existe plus de restrictions sur les machines-outils?

L'hon. M. HOWE: Non. Vous pouvez les acheter librement.

Je vais maintenant vous donner un bref aperçu de l'état des approvisionnements à l'égard de chacune des matières sous régie.

Régie des produits chimiques.—A la fin de 1944, comme les besoins de munitions diminuaient, il devint possible de rendre moins sévères les dispositions de plusieurs ordonnances des régies. Le plus grand besoin de munitions auquel j'ai fait tout à l'heure allusion, a eu sa répercussion sur les approvisionnements, et, pour le moment du moins, nous avons dû remettre à plus tard le soin d'adoucir encore plus les règlements en vigueur.

On a maintenu à son plus haut point la production de l'acide sulphurique, de la cendre de soude, du chlore, et de la soude caustique. A cause des besoins de la guerre, il a été impossible d'augmenter la production de l'antigel du genre glycol d'éthylène, ce qui veut dire que les approvisionnements destinés à l'usage civil ont dû être rationnés avec rigueur. Les approvisionnements de colorants blancs, de colorants à l'acide chromique et au chrome sont devenus très rares, et l'on en surveille étroitement la consommation. Comme les journaux l'ont annoncé, on peut maintenant se procurer la pénicilline sur les marchés. Actuellement, notre propre production est suffisante pour satisfaire aux besoins militaires et une quantité importante est à la disposiion des civils.

Régie du charbon.—Au sujet du charbon, je ne pourrai jamais trop insister sur la gravité de notre situation actuelle. Durant l'année civile 1944, la consommation du charbon au Canada a été d'environ 45 millions de tonnes, tandis qu'avant la guerre elle n'était que d'environ 26 millions de tonnes. Pour nos besoins, nous avons dû importer 29 millions de tonnes. La production réduite de nos mines des Provinces maritimes et la diminution de nos importations des Etats-Unis ont été causes dans cette partie du pays de la rareté du charbon qu'on emploie dans le commerce et dans les maisons privées, et cela de la côte de l'Atlantique jusqu'à la tête des Grands Lacs. Heureusement nous avons pu remplacer le charbon anthracite par du coke et résoudre ainsi jusqu'à un certain point le problème du chauffage des chefs de maison. Pour ajouter au problème de la rareté du charbon, nous nous sommes trouvés en face de difficultés de transport, et les distributeurs ont manqué de main-d'œuvre. Nous avons tâché d'obvier à ces inconvénients en réglementant et la quantité et les sortes de charbon qu'on livrait à chaque chef de maison. Je crois pouvoir dire que ces mesures de régie ont empêché qu'il y ait de la misère. Heureusement que la situation à l'ouest de la tête des Grands Lacs n'a pas été aussi mauvaise. Les mines locales qui fournissent la majeure partie du charbon consommé dans cette région ont pu répondre à tous les besoins. La production de plus en plus réduite dans les mines de l'est du pays et la probabilité que nos importations des Etats-Unis seront encore plus réduites que par le passé sont une indication que la saison de chauffage de 1945-1946 posera des problèmes tout aussi aigus, sinon plus, que ceux de l'an dernier.

Régie des huiles.—Comme je l'ai déjà indiqué plusieurs fois à la Chambre, nous produisons moins de 15 p. 100 de nos propres besoins de l'huile brute qui sert à fabriquer tous nos pétroles; ce qui veut dire que, quant au reste de nos besoins, nous devons les tirer des mêmes réserves qui servent aux forces armées de même qu'aux besoins civils de nos alliés. Pareillement, la flotte de nos bateaux-citernes qui transporte l'huile brute à Halifax, à Portland pour les besoins du pipeline de Montréal, et à Vancouver, est la même flotte qui sert à transporter l'huile aux théâtres de guerre. Que ce soit sur terre, sur mer ou dans les airs, tous les genres d'armements exigent l'emploi de pétrole, d'une sorte ou d'une autre. Le problème de l'approvisionnement devient évident si l'on considère l'étendue et l'intensité des opérations militaires des alliés en Europe et dans le Pacifique, ainsi que les distances à parcourir. Un seul bombardement au-dessus de l'Allemagne peut requérir jusqu'à 1,500,000 gallons d'essence d'aviation. A cause de cela, il nous est facile de comprendre pourquoi nous avons encore le rationnement de l'essence et pourquoi il se continuera tel qu'il est, au moins jusqu'à la fin de la guerre en Europe. C'est à cause de ces mesures de conservation qu'il nous a été possible de faire face à nos besoins de guerre et aux autres besoins essentiels, en ce qui concerne l'essence pour aviation et pour moteurs, l'huile combustible, les lubrifiants et les autres produits du pétrole.

Régie du caoutchouc.—Lors du dernier rapport que j'ai fait à la Chambre, j'ai fait remarquer que l'usine de caoutchouc synthétique que possède le Gouvernement avait commencé sa production juste au moment opportun pour compenser l'épuisement rapide de nos réserves de caoutchouc brut. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'usine a produit à plein rendement, et le fait est que sa production de caoutchouc Buna-S et de butyle de première qualité est faite à un prix qui se compare favorablement avec celui de toute

autre usine de caoutchouc synthétique du continent. La production est suffisante pour faire face à tous nos besoins de caoutchouc pour la guerre et les autres usages essentiels, mais les besoins de guerre étant aussi pressants que jamais, il nous est impossible de satisfaire pleinement la demande civile, de sorte que nous devons maintenir le rationnement des pneus. Nous avons tâché de procurer des pneus à tous les camions et aux automobiles de tourisme qui faisaient un service essentiel. Il me fait plaisir d'annoncer qu'en 1944, nous avons pu distribuer plus de pneus pour automobiles de tourisme qu'en 1943.

Régie des métaux.—En 1944, la production canadienne de métaux non ferreux a atteint un tel volume que nous avons pu faire face à nos besoins de guerre et à nos autres besoins essentiels, et que nous avons en même temps contribué dans une large mesure à approvisionner nos alliés. En plus d'avoir exporté des métaux raffinés, nous avons aussi fait l'exportation de minerais concentrés. Durant la dernière moitié de 1944, il y a eu une diminution sensible en ce qui concerne les demandes de guerre pour quelques-uns des principaux métaux non ferreux. Cela nous a permis de diminuer les restrictions dans l'usage de ces métaux, mais au cours de ces derniers mois, les demandes ont augmenté, surtout quant à l'aluminium, au plomb, au cuivre, au zinc et au molybdène. Pour donner une idée du changement survenu dans la situation des approvisionnements, je citerai le cas de l'aluminium. Il y a quelques mois, les demandes d'aluminium ont considérablement diminué, ce qui a eu pour effet de réduire de beaucoup la production à Arvida. Il y a quelques semaines, nous avons reçu avis que les Etats-Unis auraient un grand besoin du métal en question, et, en conséquence, la production redeviendra à peu près aussi forte que par le passé, et cela pendant les quelques mois à venir.

Même en tenant compte de l'augmentation de nos besoins domestiques, il nous sera possible de fournir en 1945 une grande quantité de métaux non ferreux aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, à la Russie et aux autres pays des Nations Unies.

Régie de l'acier.—Notre production d'acier usiné pour l'année 1944 a été de 2,494,353 tonnes courtes. Notre consommation totale a été de 3,330,886 tonnes courtes, ce qui veut dire que nous avons dû importer à peu près 25 p. 100 de notre consommation totale.

Durant la première partie de 1944, notre situation, quant aux réserves d'acier, était comparativement bonne, à l'exception des tôles et des tiges, ce qui a rendu possible une distribution plus généreuse d'acier pour fins civiles. Au cours des mois derniers, la situation des approvisionnements a changé, et, dans le moment, l'acier sous presque toutes ses formes est aussi rare que jamais depuis le début de la guerre. Cette situation sera la même au moins jusqu'à la fin des hostilités en Europe. Cela s'applique surtout à la tôle, qui est la forme d'acier le plus en demande pour la fabrication d'articles de ménage. On prévoit qu'à la fin de la guerre en Europe, la situation de l'acier s'améliorera considérablement et que l'on pourra s'en procurer en plus grande quantité pour fins civiles.

M. MacNICOL: Et les plaques d'acier?

L'hon. M. HOWE: La situation des plaques n'est pas si mauvaise que celles des tôles. Nous avons au Canada une grande capacité de production de plaques et nous avons pu répondre à la demande sans recourir à l'importation, tandis que nous avons dû importer une grande quantité de tôles.

Régie des véhicules automobiles.—La demande de véhicules militaires de toutes sortes et de pièces de rechange, nécessaires au maintien du matériel de guerre sur les champs de bataille, continue d'être très grande, ce qui a eu pour résultat de ne permettre qu'une production limitée de camions pour usages civils. Malgré que la production des camions ait un peu augmenté en 1944, la demande est beaucoup plus grande que ce que l'on peut fournir. Le Canada compte sur les Etats-Unis pour s'approvisionner de camions lourds, et comme les besoins militaires de ce dernier pays sont toujours très considérables, le contingent des importations qui a été déterminé par la Commission de production de guerre, est bien au-dessous de la demande. Comme le Canada n'a pas produit d'automobiles de tourisme depuis 1942, et comme cette production ne pourra reprendre que plusieurs mois après la fin des hostilités en Europe, je tiens à faire remarquer à tous les propriétaires d'automobiles qu'il est absolument nécessaire pour eux de maintenir leurs voitures en bon état. Il n'y a qu'un très petit nombre de voitures de tourisme dont on peut permettre la distribution, mais encore faut-il que ce ne soit qu'à ceux qui en ont un besoin essentiel. Heureusement, il nous a été possible de maintenir une assez bonne réserve de pièces pour la réparation des voitures de tourisme et des camions.

Régie du bois.—Parce que la main-d'œuvre a été plus nombreuse, la production du bois, en 1944, a augmenté de 100 millions de pieds sur celle de l'année précédente. Il y a eu aussi une augmentation d'à peu près 850,000 cordes dans la production du bois à pâte. La production du bois d'œuvre, en 1944, a été d'environ

4,725,000,000 de pieds. La distribution en a été faite comme suit: 2,750,000,000 de pieds pour consommation domestique et 1,945,000,000 de pieds exportés pour fins de guerre. Pour l'année 1945, on estime que la production sera de 4,850,000,000 de pieds, dont, croyons-nous, 2,840,000,000 de pieds seront à la disposition du Canada pour les besoins militaires et civils. Il est à noter que cela représente environ 154 p. 100 de la quantité que le Canada a consommée en 1939. Comme je l'ai mentionné plus haut, la régie du bois de chauffage est passée, l'an dernier, à la régie du bois. Il me fait plaisir de signaler que, grâce aux diverses mesures prises pour stimuler la production, des approvisionnements suffisants de bois de chauffage ont pu être obtenus partout au Canada.

Régie de la construction.—Depuis sa création, la régie de la construction n'a eu qu'un seul but: conserver, pour les besoins de la guerre et les autres besoins essentiels, les matériaux de construction, surtout le bois d'œuvre et l'acier. Malgré que les besoins de matériaux de construction pour les entreprises de défenses aient diminué, ils ont cependant augmenté à cause des entreprises qui se rattachent au programme de réadaptation, comme la construction d'hôpitaux militaires et autres édifices destinés aux institutions. A cause de cela, et à cause aussi de la rareté de la main-d'œuvre dans plusieurs régions du Canada et du manque d'acier et de bois d'œuvre, il est absolument nécessaire qu'on continue de contrôler strictement les permis de construction. En déterminant la question de priorité à ce sujet, nous nous sommes efforcés de tenir compte de l'urgent problème de la crise du logement.

Je ferai remarquer, cette année comme l'an dernier, que nous retardons un nombre considérable de constructions jusqu'au temps où il sera possible de se procurer de la main-d'œuvre et des matériaux de construction. La période de réadaptation en bénéficiera grandement. En attendant, j'espère que le public continuera de nous seconder dans nos efforts pour conserver les matériaux de construction.

Réparations das navires et sauvetage.—Nous maintenons un service de réparations pour les navires de notre marine de guerre et de notre marine marchande, et ce service s'étend aussi à la marine marchande du Royaume-Uni, de la Russie et des autres pays des Nations Unies. De janvier 1940 jusqu'à la fin de février 1945, plus de 23,000 vaisseaux ont été mis en cale sèche et réparés dans les ports canadiens.

Régie de la circulation.—On peut avoir un aperçu du problème de la circulation si l'on compare le nombre des voyageurs en 1938 et en 1944. Pour ce qui est de la circulation urbaine, les chiffres indiquent que le nombre de voyageurs, de 625 millions qu'il était en 1938, est passé à un 1,404 millions en 1944, et que les services d'autobus interurbains ont transporté en 1939, 16·6 millions de voyageurs contre 73·4 millions en 1944. Le maintien de l'échelonnement des heures de travail a permis de faire face à cette augmentation sans trop désorganiser nos réseaux de transport. Le Plan de la circulation industrielle en temps de guerre a atteint son point maximum d'efficacité, il y a déjà plus d'un an, mais il y a encore aujourd'hui environ 50,000 automobiles qui conduisent 200,000 ouvriers au travail et qui les en ramènent. Malgré qu'on ait pu diminuer les restrictions s'appliquant aux services interurbains d'autobus, la rareté continuelle de l'essence et de caoutchouc nous obligera à maintenir en vigueur la réglementation des services de taxis et de camions.

Régie de l'énergie.—Vu que nous pouvons maintenant nous procurer plus d'énergie électrique, le régisseur de l'énergie a abrogé, en octobre 1944, l'ordonnance qui prohibait l'emploi de l'électricité pour certains usages non indispensables dans des régions désignées par le régisseur comme étant des régions de rareté d'énergie. Le régisseur de l'énergie a aussi abrogé toutes les ordonnances qui avaient pour but de conserver l'électricité en limitant son usage.

Au cours des dernières années, la production du gaz naturel, en Ontario, a été considérablement réduite. Cependant, jusqu'au 1er janvier 1945, l'écart entre la quantité de gaz que l'on pouvait se procurer de toutes sources et les besoins des industries de guerre et des services civils essentiels, a été comblé par l'exploitation de la nouvelle usine de gaz de four à coke, construite par le gouvernement à Hamilton, et de l'usine de gaz de cornue, construite par la compagnie Union Gas, à Sarnia, et aussi par l'emploi du propane importé des Etats-Unis dans des wagons-citernes.

M. MacNICOL: Le ministre a-t-il les chiffres concernant l'essence?

L'hon. M. HOWE: Je les donnerai plus tard. En Alberta, la situation du gaz est satisfaisante, et, en Colombie britannique, malgré que la réserve des autres sortes de combustible soit assez bonne, la réserve de gaz n'est pas suffisante.

Service des priorités.—Le Service des priorités continue de servir de lien entre les industries canadiennes et le Service des priorités de la Commission de la production de guerre des Etats-Unis. Au cours des derniers mois, le Service a eu pour tâche de s'occuper

des demandes pour importer du Royaume-Uni de l'outillage industriel dont on désire se servir au Canada après la guerre.

Pour terminer, je puis dire aux honorables députés que l'organisation de la production de guerre au Canada fonctionne actuellement à son plus haut degré d'efficacité. Au cours de l'année financière de 1943-1944, la production de guerre de l'industrie manufacturière au Canada atteignait, en valeur, 2,500 millions de dollars. Au mois de juillet 1943, l'embauchage dans les industries de guerre s'élevait à 848,000 hommes et femmes. Depuis, on retire continuellement des hommes de l'industrie de guerre pour les verser dans les forces armées ou les affecter à des travaux civils, de sorte qu'aujourd'hui l'industrie emploie à des travaux de guerre seulement 675,000 hommes et femmes. Grâce à l'expérience acquise, il n'y a eu qu'une faible diminution dans la valeur des produits de guerre qui, en 1944-1945, s'élevait à 2,200 millions de dollars. Nos fabriques atteignent actuellement l'apogée de leur rendement, dans la mesure où la main-d'œuvre est disponible. Ce rendement se maintiendra à ce niveau au moins jusqu'à la fin de la guerre en Europe. Après quoi, la guerre avec le Japon exigera un fort pourcentage du rendement de notre industrie. Toute installation qui ne sera plus requise pour la guerre sera immédiatement réadaptée à la production civile.

La puissance de production de l'industrie canadienne en temps de guerre a étonné l'univers, et elle doit être pour chaque homme et pour chaque femme qui y a pris part un motif de fierté. Je considère que ce fut pour moi un réel privilège d'avoir été associé à des femmes et à des hommes si conscients de leurs responsabilités et qui ont accompli leur tâche quotidienne avec une si grande diligence. Ce fut une grandiose collaboration qui a remporté un merveilleux succès.

L'hon. M. STIRLING: Il me semble qu'on a déjà effectué des réductions dans certains domaines du département du ministre, tant au point de vue du personnel que dans le volume du travail à accomplir. Le ministre pourrait-il prédire comment ces réductions vont se continuer durant les cinq mois pour lesquels il demande au comité de voter des crédits? Il est évident que par exemple dans la construction d'édifices pour le Gouvernement il y a eu une baisse considérable. Jusqu'à quel point d'après le ministre ces réductions se produiront-elles dans un avenir rapproché?

L'hon. M. HOWE: J'ai essayé de donner des prévisions pour chaque division. Je crois que, si l'honorable député revoyait mes remarques dans le hansard, il trouverait que j'ai donné les meilleures prévisions possibles au sujet de ces réductions. Par exemple j'ai parlé des canons, j'ai donné le nombre de canons produits en 1944, leur nombre estimatif jusqu'en avril 1945 et les prévisions pour les cinq mois qui suivront avril 1945. Ce sont les cinq mois pour lesquels nous demandons des crédits, et on trouvera les chiffres relatifs à ces cinq mois dans mon exposé. La chose incertaine est naturellement la date où la guerre prendra fin en Europe. Il y aura réduction mais pas aussi appréciable qu'on pourrait raisonnablement s'y attendre, vu que toutes nos forces armées se battent sur le front européen.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Les honorables députés préféreraient-ils déclarer qu'il est onze heures, afin de pouvoir étudier le rapport dont le comité est maintenant saisi?

L'hon. M. STIRLING: Puis-je finir ma question? Je n'ai évidemment pas été clair. Dans chaque cas je remarque qu'il prévoit des réductions pour les prochains mois. Je parlais surtout du personnel employé par le ministère. A mesure qu'il y aura réduction, les employés en cause chercheront d'autres emplois. Je me demande dans quelle mesure le ministre s'attend à les voir retourner à un emploi civil, ou dans quelle mesure il croit qu'il leur est possible de trouver un emploi dans l'administration.

L'hon. M. HOWE: Je n'ai aucun doute que nous serons témoins, le reste de l'année, d'une très grande pénurie de main-d'œuvre. Elle l'est déjà maintenant, au point que nous ne pouvons pas réaliser certaines tâches urgentes que nous voudrions entreprendre. Par exemple, dans l'industrie du bâtiment, il est impossible de trouver des manœuvres. Ils ont complètement disparu. La main-d'œuvre est toujours rare dans les métiers spécialisés. Aucune fonderie au pays n'a le nombre d'hommes qu'il lui faut. Cette situation retarde la réadaptation des industries.

La réadaptation exige des bras, et la main-d'œuvre n'est disponible qu'à mesure qu'elle est libérée des entreprises de guerre. L'opposition se fait illusion en prédisant un fort excédent de main-d'œuvre. Je voudrais qu'on puisse me donner l'assurance que nous en aurons même suffisamment.

L'hon. M. STERLING: Je me demande où ils iront.

L'hon. M. HOWE: Je puis donner l'assurance à l'honorable député que les emplois ne manqueront pas. Je voudrais seulement être assuré que la main-d'œuvre sera suffisante pour exécuter les tâches indispensables qui devraient

être réalisées à la fin de 1945. Je crains que nous ne puissions accomplir tout ce que nous devrions.

Pour créer du travail, il faut de la main-d'œuvre. Nous ne pouvons mettre aujourd'hui en marche plusieurs entreprises civiles parce que nous n'avons pas les bras voulus. Si nous le pouvions, la réadaptation s'opérerait bien plus facilement les années suivantes. Je sais que l'honorable député est suffisamment au courant des opérations de production pour comprendre qu'il faut d'abord poser les fondations avant de bâtir. Or, nous manquons de main-d'œuvre pour poser les fondations dont nous avons actuellement besoin pour procéder à la réadaptation des industries aux fins civiles.

M. SENN: Je fais peut-être erreur, mais j'ai écouté attentivement le ministre et je ne l'ai pas entendu donner d'explication au sujet de la fourniture d'instruments aratoires. Il a parlé de priorité et de machines industrielles, mais pas d'instruments aratoires ni de tracteurs. Voudrait-il nous renseigner demain à ce sujet?

L'hon. M. HOWE: La raison en est que les instruments aratoires sont des articles à l'usage des civils et non des articles de guerre. Les instruments aratoires sont régis par les règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Cependant, si l'honorable député le désire, je donnerai des précisions demain, mais la question relève plutôt des crédits du ministre des Finances. Va sans dire que les tracteurs ne sont pas fabriqués au Canada.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'AIR

L'hon. M. MACKENZIE: Avant que le comité ne lève la séance, le ministre de la Défense nationale pour l'Air désire faire une brève déclaration au sujet d'une question posée plus tôt au courant de la soirée.

L'hon. M. GIBSON: Lorsque l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale était devant le comité, l'honorable député de Témiscouata lui a posé plusieurs questions au sujet du ministère de la Défense nationale pour l'Air. J'étais absent de la Chambre à ce moment et j'aimerais répondre à ses questions. Voici la première:

Le maréchal de l'air Leckie s'est-il fait fabriquer un avion pour son usage personnel?

La réponse est non. Question suivante:

Le cas échéant, à quel prix?

Le coût de la modification est inconnu. Le travail a été exécuté par les membres de l'escadrille des transmissions, surtout pendant leurs loisirs, dans les ateliers de la station.

[L'hon. M. Howe.]

Voici la question suivante:

Ledit avion ne sert-il qu'au travail officiel?

Oui. Autre question:

Sinon pourquoi?

Réponse: La question ne se pose pas.

Son autre question est la suivante:

Le maréchal de l'air, son épouse et quelques amis ont-ils accompli au moins un voyage d'agrément dans ledit avion?

A cela je réponds non. Mme Leckie cependant a plusieurs fois accompagné, dans cet avion, le maréchal de l'air, au cours de voyages commandés et ce, à titre officiel de présidente du service auxiliaire féminin, une fois entre autre à Washington pour aller discuter avec Mme Arnold de l'organisation des services auxiliaires féminins du Corps d'aviation militaire américain.

Question suivante:

L'avion a-t-il été endommagé pendant un de ces voyages d'agrément? Dans l'affirmative, pour quel montant?

Je réponds que l'avion n'a jamais été endommagé de quelque façon que ce soit.

Question suivante:

Combien d'essence a-t-on brûlé dans ces voyages d'agrément et combien ces voyages ont-ils coûté aux contribuables du pays?

Réponse: la question ne se pose pas.

Dernière question:

Combien d'essence a été enlevée aux fins pressantes de guerre?

Réponse: la question ne se pose pas.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'hon. M. MACKENZIE propose l'ajournement.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir.)

Mercredi 11 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. ABBOTT

ALLUSION À UN ÉDITORIAL DU "GLOBE AND MAIL" DE TORONTO, NUMÉRO DU 11 AVRIL

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je soulève pour la première fois une question de privilège, en marge d'un éditorial paru dans le *Globe and Mail* de ce matin et intitulé: "Peut-on s'attendre à une fraude pire encore?" En voici le premier paragraphe:

Si les chiffres des renforts mobilisés, que citait lundi à la Chambre des communes M. Douglas Abbott, adjoint parlementaire du mi-

nistre de la Défense, M. McNaughton, ont le sens que l'on paraît avoir voulu leur prêter, nous avons encore à faire face à la pire des fraudes relatives au capital humain. Dans son premier exposé, donné la semaine dernière, sur la politique des renforts, M. Abbott présentait d'encourageantes statistiques qui tendaient à démontrer que le nombre des renforts destinés à l'armée canadienne outre-mer dépassait de 75 p. 100 le nombre estimatif établi l'automne dernier.

Je n'importunerai pas la Chambre en lisant l'éditorial au complet. On y cite ensuite quelques chiffres. Cependant, le deuxième paragraphe se termine ainsi:

Mais lundi, en réponse à des questions, M. Abbott révéla que sur ces 11,836 mobilisés, 238 seulement s'étaient rendus au front. Il ne put dire combien de ces hommes étaient des "réaffectés" ou des volontaires tardifs.

J'ai dit à la Chambre hier après-midi que, sur les 238, 237 étaient encore de la catégorie des mobilisés. Je dirais au service de la rédaction du *Globe and Mail* que, s'il voulait se donner la peine de consulter son correspondant parlementaire, il pourrait peut-être fournir des renseignements plus exacts.

L'éditorial renferme encore beaucoup de ces prétendues analyses de chiffres, et l'avant-dernier paragraphe termine sur ces mots:

Cela confirme que les seuls mobilisés à atteindre les régions de combat sont ceux qui sont passés dans l'armée active.

L'éditorial termine par ces mots:

Tout ce qui est arrivé, c'est que 11,836 mobilisés (moins 238 ayant passé à l'armée active) ont changé de domicile: ils ont quitté le Canada pour se rendre au Royaume-Uni. Là comme ici, on les traite comme des "zombies".

Cette affirmation est tout à fait inexacte. Les mobilisés dépêchés outre-mer sont placés dans des unités de renfort au Royaume-Uni, et ils sont traités de la même façon que les soldats du service général. Dans son énoncé de politique, le Gouvernement a bien dit qu'ils ne devaient pas être traités injustement. A leur arrivée en Grande-Bretagne, ils prennent place dans ce que, en langage courant, on appelle "la queue", c'est-à-dire la ligne de renforts qui subissent une formation spéciale, y compris des exercices supplémentaires de maniement des armes, que nos réserves restreintes de certaines munitions ne nous permettent pas de leur faire subir au Canada, et un entraînement destiné à les endurcir. Ceux qui ont atteint les normes requises au chapitre de l'aptitude physique et de la formation se tiennent prêts à partir pour le théâtre de guerre où on en aura besoin afin de maintenir les effectifs au complet. Cette ligne de conduite est celle que l'on suit dans le cas des mobilisés comme dans celui des membres du service général. Il n'existe aucune raison pour qu'on envoie les mobilisés au front avant les soldats du service général; ils y vont à leur tour. J'ai mentionné les 238 mobilisés qui s'étaient rendus au feu à la fin de février. J'ai adressé un câblogramme en Angleterre afin qu'on me fasse tenir les chiffres les plus récents. Ils indiqueront sans doute que d'autres les ont rejoints. J'ai cru bon de faire cette mise au point, car je sais tout le souci qu'a le *Globe and Mail* de faire connaître à la population canadienne toute la vérité en ce qui concerne notre armée d'outre-mer.

M. GRAYDON: Voilà un reproche que ce grand journal ne mérite pas.

LE MANDAT DU PARLEMENT

MOTION D'AJOURNEMENT SOUS L'EMPIRE DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne afin de discuter une question urgente d'intérêt public. Voici ma motion:

Considérant que l'article 50 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, se lit comme il suit:

50. La durée de la Chambre des communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le Gouverneur général.

Considérant que le rapport des derniers brefs des dernières élections générales porte la date du 17 avril 1940;

Considérant que le terme du mandat de cette dix-neuvième législature expirera à cette même date;

Considérant que, durant les quinze premiers jours de la sixième session de cette dix-neuvième législature, la Chambre n'a pris en considération que les crédits supplémentaires de la dernière année financière et les crédits des trois ministères de guerre;

Considérant que tous les crédits des autres ministères et le budget des dépenses civiles n'ont pas encore été considérés par la Chambre;

Considérant que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, a été adopté par le parlement impérial, et considérant que ce Parlement a suivi le principe de faire modifier par le parlement impérial les lois qui ont été adoptées par le parlement impérial;

Considérant que les Chambres du Parlement de Westminster s'ajourneront demain jusqu'au lundi 16 avril, pour une longue fin de semaine;

Considérant qu'aujourd'hui est le dernier jour où ce Parlement pourrait formuler une requête tendant à étendre le mandat du Parlement afin de fournir à la Chambre l'occasion de considérer à fond les crédits de guerre ainsi que le budget des dépenses civiles de l'année financière courante;

Considérant qu'en ces heures graves et critiques, le pays ne peut s'exposer à être sans Parlement alors qu'une situation urgente pourrait en motiver la convocation à un moment d'avis;

M. Pouliot propose que la Chambre s'ajourne afin de discuter une question dont l'urgence sollicite l'attention publique, soit l'extension du mandat de cette dix-neuvième législature, afin de fournir le temps et l'occasion de considérer les crédits de guerre et le budget des dépenses civiles de l'année courante, qui se chiffrent par milliards de dollars.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a eu la bienveillance de me faire tenir une copie de sa motion avant mon entrée à la Chambre, ce qui m'a permis de l'étudier attentivement.

Je dois faire observer que la forme de la motion n'est conforme ni à la pratique ni aux usages de la Chambre. Le texte a presque la forme d'une pétition, et renferme certaines allégations qui pourraient prêter à la controverse.

Je ne me propose pas d'aborder la motion de ce point de vue, qui pourrait sembler technique, mais je crois que tous les honorables membres de la Chambre feraient bien d'énoncer clairement toute motion proposant l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et de donner effectivement comme raison ce qui se trouve dans la conclusion de la présente motion.

Lundi dernier, une motion visant la même fin a été présentée par le même honorable député, le représentant de Témiscouata. Je l'ai considérée alors simplement du point de vue de la question d'urgence, comme l'exige l'article du Règlement. J'ai conclu à l'absence de l'état d'urgence, dans le sens que donne cet article de notre Règlement, et j'ai déclaré la motion irrecevable.

La motion actuelle diffère de l'autre par la forme, mais la conclusion est effectivement la même que celle de la motion présentée lundi dernier par l'honorable député. Je crois que la signification de l'article en cause de notre Règlement a été bien exposée dans une déclaration de l'Orateur de la chambre du Royaume-Uni, que l'on trouvera à la page 78 des *Parliamentary Rules and Forms,* de Beauchesne, troisième édition, commentaire numéro 180:

L'article 10 du Règlement de la Chambre du Royaume-Uni, en vigueur depuis 1882, prévoit également qu'un député peut proposer l'ajournement de la Chambre "afin de discuter une affaire dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique". Le 13 avril 1894, un député demanda l'autorisation de proposer cette motion afin de discuter "l'omission du Gouvernement de prendre des mesures tendant à soulager la crise agricole durant la session actuelle". Quarante députés s'étant levés en faveur de la motion, le débat fut permis, mais dès qu'il fut terminé l'Orateur dit: "A mon avis, l'article adopté en 1882 ne pouvait pas viser une motion de ce genre, dont la portée est si vaste. Il prévoyait plutôt, à mon sens, une affaire urgente d'ordre soit domestique, soit extérieur. Mais,—si la Chambre me permet d'exprimer mon opinion,—je ne pense pas que ses auteurs aient jamais prévu que des questions aussi vastes, dont la solution, pour être efficace, exigerait des mesures législatives, pussent faire l'objet d'une motion demandant l'ajournement de la Chambre. Une telle interprétation de cet article permettrait à l'opposition de l'heure de proposer cette motion à tout propos, non pas tant en vue de censurer le Gouvernement pour des actes qu'il a posés ou omis, ou de signaler quelque grief exigeant des mesures réparatrices immédiates, que d'exprimer le désir de présenter certaines lois en des domaines particuliers. Tel n'est pas, à mon sens, l'objet de l'article de 1882, et j'estime qu'une telle façon de procéder en annulerait l'esprit même.

Je n'ai pas le désir, et ce serait peu convenable de ma part, de me prononcer sur les mérites ou les démérites de la proposition que renferme la motion. On me permettra toutefois de faire observer à la Chambre que cette motion, si la Chambre devait l'adopter, devrait subséquemment prendre la forme d'une résolution conjointe des deux Chambres pour être transmise au parlement du Royaume-Uni. Si ce que dit la motion est exact, à savoir: "Considérant que les chambres du Parlement de Westminster s'ajourneront demain jusqu'au lundi 16 avril, pour une longue fin de semaine", la question de temps deviendrait un facteur de la plus haute importance.

Il ne m'appartient cependant que de considérer cette motion uniquement à la lumière des exigences de l'article de notre Règlement qui, dans ses effets et presque dans les mêmes termes, est le même que l'article du règlement du parlement du Royaume-Uni visant les motions semblables, et vu la déclaration faite par l'Orateur de la chambre britannique, que j'ai lue et que j'approuve, je ne crois pas que la présente motion tombe sous les dispositions de l'article 31 du Règlement. Je décide donc que la motion est irrecevable, parce que le caractère d'urgence lui fait défaut.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marqués d'un astérisque.)

DEFENCE INDUSTRIES LIMITED—PARRY SOUND

M. NOSEWORTHY:

1. Le contrat que le Gouvernement a conclu avec la Defence Industries Limited, de Parry-Sound, contient-il des conditions d'aliénation autres que celles qui ont été énumérées, en réponse à une question, à la page 315 des *Débats* du 28 mars 1945?

2. Quelles sont les conditions d'aliénation au cas où l'usine n'est pas vendue à la Defence Industries ou à quelque autre acheteur?

3. Quelles sont, le cas échéant, les restrictions relatives à l'utilisation de cette usine dans le cas de sa vente à quelqu'un d'autre que la Defence Industries Limited?

M. CHEVRIER:

1. Non.

2. Il n'y en a pas.

3. Il n'y a pas de restrictions relatives à l'utilisation de l'usine à moins que l'acheteur ne se propose de fabriquer des explosifs en se

servant des procédés qui sont la propriété de la Defence Industries Limited. Si l'acheteur se propose d'utiliser ces procédés, il doit obtenir à cette fin un permis dont les termes doivent être fixés par un accord conclu entre la Défence Industries Limited et l'acheteur, faute de quoi les termes seront fixés par le commissaire des brevets.

OFFICE NATIONAL DU FILM—SALAIRES

M. KNOWLES:

1. Quelle est l'échelle des salaires que l'Office national du film paie *a*) aux jeunes messagers, *b*) aux encadreurs?

2. Sur quelle échelle ou sur quelle base fixe-t-on les salaires que paie l'Office national du film?

3. Y a-t-il quelque particulier qui est responsable de l'établissement desdits salaires? Dans l'affirmative, quel poste occupe ce particulier?

4. Quelles dispositions y a-t-il relativement aux augmentations?

5. Fait-on entrer en ligne de compte la question des personnes à la charge d'un employé en fixant les salaires de l'Office national du film?

L'hon. M. LAFLÈCHE:

1. (*a*) Les jeunes messagers reçoivent un traitement de $60 par mois.

(*b*) Il n'y en a pas d'employé.

2. On prend pour norme l'échelle de salaires établie par la Commission du service civil.

3. D'ordinaire c'est la Commission du service civil et le commissaire national du film, lorsqu'il agit en vertu de l'article 12 (1) de la Loi nationale sur le cinématographe.

4. On fait un relevé périodique des salaires pour déterminer s'il y a lieu de recommander des augmentations.

5. Le taux du salaire dépend des fonctions.

LE LOGEMENT—ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITÉS

M. COLDWELL:

1. Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été constituées sous ce régime de la loi nationale de 1944 sur l'habitation?

2. A-t-on conclu des ententes avec des municipalités sous le régime de la loi nationale de 1944 sur l'habitation et, dans l'affirmative, avec quelles municipalités?

3. A-t-on accordé des octrois pour des fins de recherches aux termes de la loi nationale de 1944 sur l'habitation et, dans l'affirmative, pour quels montants?

L'hon. M. ILSLEY:

1 et 2. Toutes les parties de la loi nationale sur le logement, sauf la Partie IV, qui se rapporte aux prêts effectués en vue de l'amélioration et de l'agrandissement des logements, sont entrées en vigueur par proclamation le 18 janvier 1945. A cette occasion, le ministre des Finances a fait publiquement la déclaration suivante:

"En mettant en vigueur la loi nationale sur le logement, le Gouvernement se trouve aussi à rendre possible la réalisation d'entreprises de logements à loyer modique par des compagnies à dividende limité, financées jusqu'à concurrence de 90 p. 100 par le gouvernement fédéral, le placement direct de fonds, par des compagnies d'assurance-vie, dans des projets d'habitations d'un prix moyen ou modique, l'octroi de subventions fédérales aux municipalités en vue de favoriser l'élimination des taudis, et l'exécution de projets expérimentaux spéciaux et de plans d'urbanisme. Ce sont là, pour la plupart, des projets d'après-guerre...".

Les quantités restreintes de matériaux ainsi que la main-d'œuvre présentement disponibles pour des fins de logement sont utilisées par la Wartime Housing Limited surtout en vue de fournir, dans certaines régions surpeuplées, des logements aux personnes à charge des membres des forces armées et aux anciens combattants rapatriés, ainsi que par le directeur chargé de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, par l'Administration nationale du logement en vue de la transformation d'habitations, et pour la construction de maisons et d'appartements d'un prix moyen ou modique.

Plusieurs enquêtes et discussions préliminaires ont eu lieu relativement à la formation de sociétés à dividende limité et à l'octroi de subventions aux municipalités en vue de l'élimination des taudis, mais les négociations n'ont été menées à bonne fin dans aucun cas, et il est évident que le nombre de projets susceptibles d'être réalisés immédiatement est subordonné aux matériaux et à la main-d'œuvre disponibles.

3. Non.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION—LE LOGEMENT

M. COLDWELL:

1. La Commission du service civil a-t-elle établi la position de directeur de l'habitation, ou quelque position semblable, au ministère de la Reconstruction?

2. Quelles initiatives ou quelle autorité en matière de logement ont été confiées au ministère de la Reconstruction?

3. Quelle position, le cas échant, J. M. Pigott a-t-il occupée ou occupe-t-il actuellement au ministère de la Reconstruction?

M. CHEVRIER:

1, 2 et 3. La Commission du service civil a créé le poste de directeur général de la construction de logements, au ministère de la Reconstruction. Par le décret du conseil C.P. 114/9151 du 6 décembre 1944, M. J. M. Pigott était nommé à ce poste, sans rémunération. Toutefois, M. Pigott n'a jamais agi comme tel et le décret du conseil sera révoqué.

En vertu d'une entente avec le ministre des Finances, la question du logement continuera de relever directement de son département. Le ministère de la Reconstruction se contentera de collaborer avec celui des Finances et d'encourager la construction d'habitations.

M. Pigott est le président non rémunéré de la Wartime Housing Limited, une compagnie d'état s'occupant de la construction de maisons temporaires pour les ouvriers de guerre. Cette société est naturellement à la disposition des autres ministères et les aide à faire face aux situations pressantes.

BRISE-GLACE DU SAINT-LAURENT

M. LACOMBE:

1. A quelles dates, en 1939, 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944, les brise-glace du Gouvernement ont-ils commencé leur travail dans le Saint-Laurent?
2. A quelle date, pour chacune des années susmentionnées, sont-ils arrivés à Montréal?
3. A quelle date ont-ils commencé leurs opérations en 1945 et à quelle date sont-ils arrivés au port de Montréal?
4. Des dommages ont-ils été causés aux propriétaires riverains du St-Laurent lors de la débâcle ce printemps?
5. Le Gouvernement a-t-il fait enquête à ce sujet?
6. Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?
7. Si le Gouvernement n'a pas fait enquête, se propose-t-il de le faire pour déterminer les responsabilités pour les dommages subis par les propriétaires riverains du St-Laurent?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Pour l'ouverture du chenal de Trois-Rivières à Montréal, les opérations de rupture des glaces ont commencé: en 1939, le 6 mars; en 1940, le 26 février; en 1941, le 25 février; en 1942, le 18 février; en 1943, le 12 février et en 1944 le 20 février.

2. En 1939, le 4 avril; en 1940, le 22 mars; en 1941, le 29 mars; en 1942, le 23 mars; en 1943, le 8 avril et en 1944, le 23 mars.

3. En 1945, les travaux ont commencé à Trois-Rivières le 1er mars et l'arrivée à Montréal a eu lieu le 29 mars.

4. On ne possède pas de renseignement à ce sujet.

5. Non.

6. Voir la réponse au numéro 5.

7. Non. Le Gouvernement n'assume aucune responsabilité pour des dégâts imputables aux intempéries.

WATERVILLE, N.-E., TERRAIN D'ATTERRISSAGE FORCÉ

M. BLACK (Yukon):

1. Quel est le coût total de la propriété achetée pour l'établissement d'un terrain d'atterrissage forcé à Waterville, Nouvelle-Ecosse?
2. Quels sont les noms et adresses des particuliers de qui on a acheté ladite propriété, en donnant l'étendue achetée et la somme versée ou demandée pour chaque propriété?

[M. Chevrier.]

3. A-t-on effectué quelque paiement final et, sinon, quelles réclamations reste-t-il à régler?
4. Quels ont été les frais d'améliorations et à qui en a-t-on fait le paiement?
5. Quelle est l'estimation des frais qu'il reste à verser?

M. CHEVRIER:

1. $27,990.00.
2. Voir le relevé ci-annexé.
3. Tous les paiements ont été effectués.
4. Paiements à divers petits fournisseurs et pour des travaux effectués par des employés relevant du Ministère .. $ 9,172.91
   Paiements à la Municipal Spraying and Contracting Company, pour l'aménagement du champ d'atterrissage $145,400.78

   $154,573.69

5. Tous les travaux projetés ont été exécutés au coût de $182,563.69.

Détails concernant les propriétés achetées en vue de l'aménagement d'un terrain d'atterrissage à Waterville, N.-E.

Adresse—Nom	Superficie	Montant
Cambridge Station		
H. & I. M. Best	9.6	$ 480.00
W. Duncanson	2.5	75.00
J. F. Durno	49.8	2,084.00
B. B. Forsyth	1.0	2,565.00
W. G. Forsyth	11.3	6,314.00
J. F. Foster	68.9	7,000.00
R. A. Illsley	5.2	429.00
J. L. McDow	0.5	990.00
Mme L. H. Pineo	6.4	176.00
A. Reece	31.2	857.00
Maude Reece	49.2	1,875.00
Helen Reeves	4.2	210.00
C. E. Saunders	0.3	35.00
L. Timmins	8.0	1,715.00
Mme E. M. Webster	34.0	1,600.00
J. T. Webster	2.0	100.00
Cornwallis		
R. H. Ward	0.5	1,485.00
Total		$27,990.00

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

USINE DE RÉPARATIONS D'AVIONS À EDMONTON

M. COLDWELL:

1. Que fera-t-on de l'usine de réparations d'avions à Edmonton, Alberta?
2. Y a-t-il une clause d'achat facultatif ou un autre contrat à l'égard de cette usine? Dans l'affirmative, quelles en sont les clauses?
3. Cette usine ne pourrait-elle pas servir à la formation des personnes licenciées des services armés?

STATION DE WHITE HORSE, YUKON

M. BLACK (Yukon):

Est-ce que le gouvernement du Canada acquerra le poste d'émission radiophonique établi à White-Horse, Yukon, par l'armée américaine, lorsque celle-ci se retirera du Yukon?

DEMANDE DE DOCUMENTS

STATIONS DE RADIO DE LANGUE FRANÇAISE

M. DIEFENBAKER:

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés, depuis mai 1944 jusqu'à date, entre la Société Radio-Canada ou l'un de ses fonctionnaires et le ministre des Services nationaux de guerre, ayant trait ou se rapportant à l'établissement de postes de radio de langue française à Saint-Boniface, Manitoba, Prince-Albert, Saskatchewan, Gravelbourg, Saskatchewan et Edmonton, Alberta.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE—SÉANCES DU MATIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Me permettrait-on quelques observations relatives au travaux de la Chambre. Peut-être vaut-il autant que je les formule maintenant plutôt qu'à l'appel des motions. Au cours de la discussion qui eut lieu lundi avant l'appel des motions, le premier ministre demandait qu'on s'entende pour terminer la session au plus tôt. A la suite de cette demande, j'ai tenté d'exposer au Parlement la situation difficile dans laquelle se trouvent, à cause du refus du Gouvernement de convoquer le Parlement au bon moment, l'opposition officielle et les autres membres de la Chambre qui désirent qu'on administre avec ordre et de façon régulière les affaires du pays en temps de guerre. Je disais alors que mes collègues et moi-même examinerions la proposition du premier ministre et que nous ferions connaître en temps et lieu notre décision en tenant compte de l'intérêt de la nation.

A la lumière de ce qui s'est passé depuis janvier, on ne serait guère justifiable de demander au Parlement de couper court aux discussions. Le fait que le Gouvernement n'a pas convoqué le Parlement quand il aurait dû le convoquer en janvier dernier est à l'origine de tout ce problème. Certains prétendent, dit-on, qu'à en juger par les remarques du premier ministre lundi dernier, il pourrait demander l'ajournement, la prorogation ou la dissolution de la Chambre avant qu'on eût terminé l'étude des bills des crédits de guerre et des crédits civils. A cet égard, je tiens à souligner que notre parti a précisé son attitude au cours du présent débat. En ce qui nous concerne, il importe que le bill des crédits de guerre et celui des crédits ordinaires soient adoptés. Je ne puis croire qu'au moyen d'un ajournement, d'une prorogation ou d'une dissolution, le premier ministre veuille empêcher l'adoption du bill des crédits de guerre ou du bill des crédits ordinaires qu'a présentés son propre gouvernement, lorsque la Chambre a encore le temps de les adopter. Ce serait une catastrophe nationale si le Gouvernement ou quelque autre groupe empêchait l'adoption des crédits absolument nécessaires pour poursuivre la guerre et administrer la chose publique. Nous mettons le Gouvernement et tout autre groupe bien en garde contre une si lourde responsabilité. Ils en subiraient seuls les conséquences. Nous sommes donc prêts, monsieur l'Orateur, à siéger dorénavant l'avant-midi, et le samedi de cette semaine si c'est nécessaire, pour disposer du programme de la session et soumettre à la sanction royale avant la fin de la semaine toutes les mesures législatives qui auront été adoptées. Nous sommes persuadés que cette offre de coopération pratique provoquera une coopération correspondante de la part du premier ministre et du Gouvernement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puis-je dire quelques mots à l'honorable député? Il me fait plaisir naturellement de l'entendre nous déclarer que son parti n'a pas l'intention d'empêcher l'adoption des subsides ou des crédits nécessaires à la conduite de la guerre. La déclaration qu'il vient de faire lui a été inspirée, dit-il, par les remarques que j'ai formulées il y a un jour ou deux, lundi, je crois, et dont on avait conclu que je pourrais faire dissoudre le Parlement avant la date d'expiration prévue par la constitution. Puis-je dissiper les appréhensions de l'honorable député au sujet d'une dissolution sommaire du Parlement? Si les travaux de la Chambre ne sont pas terminés à minuit lundi soir, le Parlement actuel sera dissous parce qu'il sera arrivé à l'expiration de son mandat. Je n'ai jamais eu l'idée ou l'intention de demander la dissolution afin d'empêcher la discussion à la Chambre. En réalité, les honorables députés le savent très bien, seul notre désir d'éviter des élections générales pendant la durée des hostilités a poussé le Gouvernement à tenir jusqu'au bout, presque jusqu'au dernier jour du mandat du Parlement avant d'en appeler au peuple. Le Gouvernement se serait présenté devant la population depuis un an et demi s'il avait songé à ses avantages politiques immédiats au lieu de penser à son devoir à l'égard des hommes qui combattent pour le Canada sur le champ de bataille.

Lundi soir, à minuit, j'aurai la satisfaction de me rendre le témoignage que j'ai été fidèle

à mon mandat depuis le jour où la population canadienne a chargé le gouvernement actuel de poursuivre la guerre à titre de gouvernement libéral. Les honorables députés en effet se souviennent que, parmi les partis qui se présentaient devant l'électorat aux dernières élections, il n'y avait pas que le parti libéral, le parti du commonwealth coopératif et le parti du crédit social, mais aussi un autre connu sous le nom de parti du gouvernement national et qui était le parti conservateur sous un autre nom. Le parti du gouvernement national a perdu les élections et le parti libéral a été réélu pendant la guerre par une écrasante majorité. J'ai cru que la population, s'étant dit qu'elle ne désirait pas avoir un gouvernement national mais plutôt un gouvernement libéral pour diriger la poursuite de la guerre, nous devions remplir la tâche qu'elle nous avait confiée, et mes collègues et moi-même avons agi en conséquence. J'ai donc hâte à lundi soir, car j'ai conscience qu'au cours des difficultés nées de la guerre, nous avons conservé cette confiance et que, durant tout le conflit, nous n'avons cherché qu'à rendre l'effort de guerre du Canada aussi efficace que possible. Nous n'avons jamais manqué de demander à la Chambre d'approuver les crédits qu'il fallait à l'armée, à la marine ou à l'aviation, et les munitions, approvisionnements et vivres réclamés par le peuple. Nous n'avons pas hésité à demander au Parlement d'accorder ce qui était nécessaire et je dois dire qu'il nous a accordé l'appui à cette fin.

La poursuite de la guerre est l'œuvre du peuple canadien lui-même, le Gouvernement agissant comme son agent quand il a mis à exécution ce qu'il croyait être les désirs du peuple. Durant les deux dernières années, quand mon propre parti a jugé sage de ne pas attendre à la dernière minute pour faire face aux obstacles, ou de ne pas attendre plus longtemps que certains autres gouvernements du Commonwealth avant d'en appeler au peuple, je prévoyais l'avantage politique que nous aurions pu obtenir en tenant des élections, mais je décidai bien fermement que, pendant que nos soldats combattaient au front, nous ne devions pas, si possible, tenir des élections au moment où ils ne seraient pas libres de discuter les questions en jeu avec autant de calme et de préoccupation pour leur propre avenir qu'il serait à souhaiter. Il en était ainsi, par exemple, après l'ajournement en août dernier quand nous aurions pu immédiatement soumettre au peuple notre programme de réforme sociale.

D'autres occasions ont surgi qui sont bien connues de tous les honorables députés, quand des élections auraient été à notre avantage politique mais j'ai déclaré chaque fois qu'il n'y avait qu'un obstacle: c'est que je ne voulais pas demander au Parlement de priver le peuple du droit que lui reconnaît la constitution de décider quel gouvernement présidera aux destinées du Canada pendant une période de cinq ans. J'ai ajouté que, lorsque le mandat du présent Parlement aurait expiré, ou même avant cela, je ne demanderais pas de prolonger la vie du Parlement, privant ainsi le peuple du droit de désigner ceux qu'il désire appeler à diriger le pays pour les cinq prochaines années. Je suis resté fidèle à ce mandat. Je répète, j'étais fermement résolu à faire appel au peuple aussitôt que possible après l'expiration de la période de cinq ans. Et j'ai maintenu cette attitude. Heureusement nous avons maintenant atteint un point où nous pouvons dire avec le général en chef Eisenhower, que la résistance allemande sur le front ouest a été écrasée, et je crois que ce ne sera pas long avant que la résistance allemande sur le front est et par toute l'Allemagne ait été effectivement anéantie. Nous avons donc tout lieu de croire que les soldats canadiens obtiendront ce que nous avons tenté de leur assurer par tous les moyens possibles, c'est-à-dire qu'ils auront remporté la victoire avant d'être mêlés aux controverses d'une élection générale.

Personne ne peut dire si la guerre ne durera pas un peu plus longtemps que certains ne le prévoient actuellement. Je serais bien étonné si, avant l'inauguration de la conférence de San-Francisco, comme je l'ai dit à la radio, la guerre en Europe n'avait pas été déclarée officiellement et victorieusement terminée. Nous aurons alors réalisé l'un des buts principaux de la présente administration, c'est-à-dire de mener ce grand conflit à bonne fin par un effort total jusqu'à l'expiration du mandat que nous confère la constitution. Nous nous sommes également rendu compte qu'en retardant l'appel au peuple jusqu'à ce qu'il fût absolument essentiel, en vertu de la constitution, nos soldats auront virtuellement la même occasion d'étudier les importantes questions de l'avenir que les autres citoyens du Canada. En conséquence, mon honorable ami, ou tout autre membre de la Chambre, n'a pas lieu de craindre que le Gouvernement ne décrète la dissolution avant la date fixée par la constitution, à moins que la Chambre elle-même ne décide de terminer ses travaux avant cette date.

J'en arrive maintenant à la question de savoir si les Chambres auraient dû être convoquées plus tôt. La législature actuelle a tenu cinq sessions complètes. L'ajournement s'est fait au début de décembre dernier et les honorables députés comptaient reprendre

leurs travaux le 31 janvier. Au moment de l'ajournement, le 7 décembre, j'ai exposé à mes collègues que, s'il était encore impossible de prévoir avec certitude la date de la cessation des hostilités, il était à désirer que les élections générales précèdent la campagne d'emprunt de la victoire, dans l'hypothèse où la fin du conflit ou des victoires décisives surviennent assez tôt pour nous éviter le risque de priver nos combattants de l'occasion que je viens de mentionner. Si des batailles décisives s'étaient livrées en décembre comme beaucoup le prévoyaient, ou en janvier et février comme l'attendaient d'autres, la Chambre aurait été dissoute alors et la campagne électorale toucherait aujourd'hui à sa fin. J'ai étudié soigneusement la situation avec le comité national de finances de l'emprunt de la victoire, pour savoir s'il ne serait pas possible de retarder quelque peu la date de la campagne en faveur du septième emprunt de la victoire, pour nous permettre d'attendre plus longtemps la fin du conflit européen, avant la dissolution des Chambres, si les élections devaient avoir lieu avant le lancement de l'emprunt. On me répondit qu'en choisissant une date autre que celle qui est maintenant consacrée par la coutume, on risquait de nuire au succès de la campagne. Les raisons fournies m'ont semblé sérieuses et naturellement, en pareilles circonstances, le Gouvernement s'est cru tenu envers l'effort de guerre national de ne rien faire qui pût lui nuire dans ce domaine d'importance primordiale. Ainsi donc, je le répète, s'il avait été possible de tenir des élections avant le lancement de la campagne, ces élections auraient maintenant eu lieu.

Alors, pourquoi avons-nous convoqué le Parlement? Nous avons décidé de le faire, pour la simple raison que, dans l'impossibilité de nous présenter devant le peuple avant la campagne d'emprunt, il nous a semblé préférable de réunir les Chambres et de voir s'il serait possible d'accomplir quelque chose, surtout en matière de crédits de guerre, afin d'alléger d'autant la tâche de la prochaine législature en ce qui regarde l'adoption des crédits nécessaires. Il ne s'agissait pas d'exécuter tous les travaux d'une autre session, ce qui appartient au nouveau Parlement qui sera porté au pouvoir aux prochaines élections générales. Les deux-tiers de la députation nous avaient donné l'assurance que la Chambre aiderait le gouvernement à poursuivre un effort de guerre vigoureux. C'est pourquoi, deux jours à peine après l'ajournement du 7 décembre, nous avons tenté de faire en sorte que le ministre de la Défense nationale eût son siège en cette enceinte à la prochaine session, si la tenue d'une autre session, si brève fût-elle, paraissait possible et nécessaire. Nous estimons que sa présence serait utile, vu que nous nous proposions de discuter tout d'abord les crédits de guerre. Nous avons donc cherché à obtenir un siège pour le ministre. La convocation à une date moins avancée était impossible parce que, d'après nos statuts, tels qu'ils existent aujourd'hui, la tenue d'élections, ne fût-ce que d'élections partielles, exige qu'une période d'au moins deux mois s'écoule entre l'émission des brefs et leur rapport. Je le répète, forts de cette assurance que la Chambre nous accorderait son vigoureux appui pour la poursuite de notre effort de guerre, nous avons présumé,—en fait, j'en prends l'entière responsabilité et je dirai que j'ai présumé,—qu'en temps de guerre tous les honorables députés admettraient un motif de ce genre et qu'aucune opposition ne surgirait pour empêcher le ministre de la Défense nationale de siéger à la Chambre des communes et de nous aider à faire adopter les crédits nécessaires.

Des VOIX: Oh, oh!

Le très hon. MACKENZIE KING: Un instant; j'expliquerai ma pensée aux honorables députés. Je me suis efforcé de rendre service non seulement à tous les partis de la Chambre actuelle, mais également au Parlement qui sera élu sous peu. J'ai cherché à me soumettre à ce que j'estimais être le désir de la population canadienne, à savoir de consacrer tout le temps possible à l'administration du pays. Pour cette raison, je le répète, nous n'avons pas perdu de temps. Deux jours après l'ajournement de la Chambre, nous avions obtenu de l'honorable député de Grey-Nord, M. Telford, dont la santé était malheureusement délabrée, de céder son siège, afin de permettre au ministre de se présenter dans sa circonscription uniquement pour siéger à la Chambre jusqu'au terme du Parlement actuel, et l'aider dans sa tâche. Quand cette proposition eut été portée à la connaissance du peuple, je puis dire à juste titre qu'on était généralement d'avis qu'elle ne susciterait pas d'opposition. J'ai eu de fortes raisons de croire qu'il en serait ainsi, mais je ne parlerai pas des circonstances qui ont suscité l'opposition. Je me contenterai de dire, au sujet de l'élection de Grey-Nord que, si les honorables vis-à-vis croient, comme ils l'affirment, que le résultat de l'élection complémentaire signifiait que leur politique de conscription pour service outre-mer a reçu l'approbation des électeurs de cette circonscription, leur candidat a été élu par une minorité des voix au lieu d'une majorité, à moins que mon honorable ami le chef du parti de la C.C.F. (M. Coldwell) ne soit prêt à affirmer que sa politique était la même que la leur...

M. COLDWELL: Elle ne l'était pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: D'après le candidat, une minorité et non la majorité des électeurs de Grey-Nord a approuvé la politique de conscription. En d'autres termes, les électeurs de Grey-Nord ont rejeté...

M. ROSS (Souris): Le même raisonnement s'applique à certains ministres et au chef du Gouvernement. Le premier ministre a été élu à une minorité des voix.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'honorable député veut placer son mot, je suis prêt à lui céder tranquillement la place, mais je tiens à faire mes remarques sans interruption. C'est une question qui a sa répercussion sur tout le Gouvernement du pays, non seulement pour le présent mais à perpétuité. Que l'honorable député qui vient de m'interrompre me permette d'exposer cette situation-ci. Devons-nous, en premier lieu, prendre pour acquis que nos institutions parlementaires, lesquelles sont fondées sur la collaboration d'un gouvernement et d'une opposition, ne doivent pas recevoir l'aide et l'appui de la population surtout en temps de guerre, alors que le Gouvernement a droit de compter sur la collaboration raisonnable non seulement de tous les partis à la Chambre des communes, mais de toute la population, surtout lorsque les actes du Gouvernement visent entièrement et uniquement à soutenir l'effort de guerre? J'ai cru, compte tenu de toutes les circonstances, qu'il était dans l'intérêt de tous d'avoir au Parlement le ministre de la Défense nationale, alors que nous devions discuter des mesures de guerre. Or, quelle attitude les honorables vis-à-vis ont-ils prise? Ils ont tout fait pour empêcher l'élection du ministre, effort qui leur réussit avec l'appui d'un autre parti. Je vous le demande, était-ce aider le Gouvernement dans son effort de guerre? Quelle est la conclusion logique de tout cela au point de vue du Gouvernement du Canada?

Permettez que j'expose d'abord l'attitude du chef de l'opposition. L'autre jour, lorsque mon honorable ami, en sa qualité de chef de l'opposition officielle à la Chambre fut invité à faire partie de la délégation qui doit aller à San-Francisco, je fus étonné de l'entendre dire qu'il devrait d'abord avoir, sur la question d'accepter ou de ne pas accepter, l'avis de son chef, de quelqu'un qui n'avait jamais siégé au Parlement. Je ferai remarquer que depuis le commencement de la présente législature jusqu'à ce moment, le parti conservateur ou conservateur progressiste à la Chambre des communes n'a pas eu de chef. Depuis les dernières élections générales, nos relations avec le parti conservateur n'ont pas été déterminées par les actes de l'opposition officielle à la Chambre des communes. La direction de ce parti a relevé d'un petit groupe entièrement en dehors de la Chambre. Les honorables députés d'en face n'ont pas discuté les questions à l'étude, et dans leurs discours, ils ont agi, ont été obligés d'agir ou prétendu agir d'après les directives d'autres personnes.

Que deviendront nos institutions parlementaires si ce régime doit se perpétuer? Je n'avais pas l'intention de parler de cette question maintenant. Je me proposais d'en parler au cours des élections générales, mais je ferais aussi bien de m'y arrêter maintenant. Notre procédure parlementaire présuppose un gouvernement et une opposition,—à tel point que le Parlement lui-même a reconnu le rôle officiel d'une opposition, et que le chef de l'opposition devra être investi d'une responsabilité particulière, et à cause de cela lui a voté un salaire équivalent à celui d'un ministre de la couronne. On a agi de la sorte, afin de lui permettre de sa propre responsabilité,—non pas sur les ordres de quelqu'un de l'extérieur,—mais de sa propre responsabilité, en sa qualité de chef de la loyale opposition de Sa Majesté, de prendre une attitude qui lui permettra de respecter les institutions parlementaires conformément à l'autorité et à la dignité de ses fonctions officielles.

Depuis les dernières élections générales, le parti conservateur-progressiste ou conservateur n'a pas eu de chef à la Chambre. Il y a eu un chef suppléant, il y a eu un chef parlementaire, mais c'est tout. Ce n'est pas le chef du parti. Quelle est la situation en ce moment? Nous avons à diverses reprises offert l'occasion au leader du parti conservateur-progressiste de se faire élire à la Chambre des communes. Mais depuis deux ans et demi, il n'y a pas siégé. Le Gouvernement actuel l'accueillerait avec plaisir à la Chambre, simplement afin de faciliter son entrée ici...

Une VOIX: York-Sud.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, Grey-Nord. Pourquoi n'a-t-il pas posé sa candidature dans Grey-Nord?

L'hon. M. ROWE: York-Sud.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si les honorables députés voulaient connaître la force de leur parti et la force de leur chef, ils auraient conseillé à leur chef de se présenter dans Grey-Nord, contre le ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. ROWE: Nous avons laissé aux électeurs de Grey-Nord le soin d'en décider.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle fut son attitude? Il ne voulait pas venir lui-

même au Parlement et il a tout fait pour empêcher un ministre de la couronne de prendre sa place au Parlement. Poussons la chose, et cela est en général officiel, jusqu'à sa conclusion logique et nous constatons que l'opposition ne veut pas être représentée au Parlement mais fera tout son possible pour empêcher ceux qui participent à l'administration du pays, de prendre place au Parlement. Il en résulte un sabotage total de nos institutions parlementaires.

L'hon. M. ROWE: Ce n'est pas exact.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un moment. Ce n'est pas moi qui ai soulevé cette question. L'honorable chef de l'opposition m'a demandé pourquoi je n'avais pas convoqué la présente session plus tôt. Je suis jusqu'à un certain point responsable de la convocation du Parlement et je pose à la Chambre et au pays la question suivante: peut-on croire qu'à la suite du genre de campagne électorale conduite dans Grey-Nord et, à la lumière de tout ce qui s'est passé au cours de cette campagne, que le Parlement du Canada, cette Chambre des communes, si on les avait convoqués à se réunir le lendemain auraient, du premier au dernier jour, parlé et reparlé d'autre chose que de tout ce qui s'était passé dans Grey-Nord?

L'hon. M. ROWE: Le premier ministre en parle maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai clairement expliqué, lors de l'élection complémentaire, que nous aurions été tout disposés à convoquer la Chambre des communes peu de temps après cette élection, si nous avions...

L'hon. M. ROWE: Gagné l'élection.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le ministre avait pu prendre son siège à la Chambre.

L'hon. M. ROWE: Si vous aviez gagné cette élection, vous auriez convoqué le Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai expliqué bien clairement ce que je ferais, et ce que je cherchais à faire. Les honorables députés d'en face auraient eu tout le temps voulu pour critiquer le Gouvernement, s'ils avaient désiré le faire.

L'hon. M. ROWE: Vous n'en avez rien fait, cependant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et mon honorable ami a contribué plus que tout autre,—si je suis bien renseigné,—à occasionner un état de choses qui y mettait obstacle.

L'hon. M. ROWE: Ce sont les électeurs de Grey-Nord qui ont agi ainsi.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ajouterai que, d'après la constitution du Canada, et la procédure parlementaire, le Gouvernement n'était nullement tenu de convoquer une autre session. Il n'y avait absolument rien qui lui imposât cette obligation. Nous avions tenu nos cinq sessions régulières, et nous savons que la présente législature a été une des plus longues dans l'histoire du pays. Il n'y avait aucune obligation de la part du Gouvernement. Cependant, devant l'évidence de l'impossibilité de tenir des élections générales avant la fin de la campagne pour l'emprunt de la victoire, le Gouvernement, soucieux de bien faire, a cru opportun de convoquer la Chambre des communes pour qu'elle votât les crédits requis jusqu'à la date du scrutin et la convocation d'un nouveau parlement.

Une autre raison militait aussi en faveur de la tenue d'une session spéciale. C'est l'invitation qu'on nous a adressée d'assiter à la conférence de San-Francisco. Dès qu'on eut appris qu'aurait lieu cette réunion concernant la sécurité mondiale, il devint évident que le Canada devait y déléguer des représentants. En conséquence, il fallut retarder la date des élections générales jusqu'après la tenue de cette conférence. Et je tiens à dire que, n'étaient la campagne en faveur de l'emprunt de la victoire et la réunion de San-Francisco, et si les batailles décisives avaient été livrées, nous aurions eu d'ores et déjà des élections, ou la campagne électorale serait en cours actuellement et toucherait à sa fin. La nécessité de tenir compte de l'emprunt de la victoire et des assises de San-Francisco, sans parler de la date de la cessation des hostilités, nous obligeait à retarder le moment des élections à une date postérieure à ces deux événements.

De nouveau, je dois dire que le Gouvernement tient à laisser, entre la campagne de l'emprunt et la réunion internationale d'une part et, de l'autre, la tenue des élections générales, une période suffisamment longue pour qu'il soit possible de bien exposer les faits à la population du Canada. Quant à la présente session, je puis dire que tout ce que nous demandons à la Chambre est de donner au peuple canadien le privilège, auquel il a droit en vertu de la constitution, de désigner au cours d'élections générales le Gouvernement qui le dirigera pendant les cinq prochaines années; aussi demandons-nous à la Chambre de fournir au Gouvernement les sommes nécessaires à cette fin au lieu de l'obliger à recourir aux mandats du Gouverneur général. Voilà ce que je cherche à faire et ce sera ensuite au peuple à se choisir un gouvernement.

L'hon. M. ROWE: C'est ce que les gens de Grey-Nord ont fait; c'est au peuple à décider.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mes honorables amis entretiennent une autre illusion. Ils estiment que cette élection complémentaire, conduite de la façon que l'on sait, a permis au peuple canadien de s'exprimer. Jamais ils ne se sont si complètement trompés. Comme le savent les honorables députés, lors de cette élection complémentaire, le Gouvernement s'en est tenu rigoureusement à un but défini, celui de rendre possible la présence à la Chambre du ministre de la Défense nationale, en prévision de l'opportunité et de la possibilité de tenir une autre session. Nous avons refusé de discuter les questions de politique générale. Le but de cette élection complémentaire ne mettait nullement en jeu l'ensemble de notre politique.

M. ROSS (Souris): Il en était certainement question.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'élection n'avait qu'un but. Cependant, les honorables députés de l'opposition ont soulevé toutes sortes de questions, de préjugés et de passions et ont fait tout leur possible pour introduire dans cette campagne électorale les pires tactiques auxquelles peuvent avoir recours des hommes publics dans notre pays.

L'hon. M. ROWE: Ce n'était qu'un manque de confiance dans le Gouvernement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les honorables députés d'en face apprendront, au moment de l'appel au peuple, ce que l'ensemble de la population pense de la façon dont l'élection complémentaire de Grey-Nord a été menée du commencement à la fin.

L'hon. M. ROWE: La population de Grey-Nord vous a répondu.

M. BENCE: Pourquoi ne reprenez-vous pas M. Ralston?

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant de parler de redonner sa place à un homme qui a déjà de longues années de service en cette Chambre, les honorables députés d'en face feraient bien de faire entrer aux Communes leur chef qui n'y a jamais été élu.

L'hon. M. MACKENZIE: Comment aimez-vous cela?

L'hon. M. ROWE: Il occupera le siège du premier ministre l'automne prochain.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député prétend qu'il sera élu. Mais qu'arrivera-t-il, le cas échéant? Si les honorables députés d'en face s'en tiennent à leur coutume des cinq dernières années, ils auront à l'extérieur de la Chambre quelqu'un, un petit groupe,—je ne dis pas où il sera ni de qui il sera composé,—qui dictera au parti toute sa politique.

Pour revenir à la question de mon honorable ami le chef de l'opposition, je rappelle ce que j'ai déjà dit, que le Gouvernement a convoqué la présente session afin de discuter la conférence de San-Francisco et pour faire adopter les crédits militaires et civils nécessaires en attendant les élections générales. Deux moyens seulement se présentent au Gouvernement pour l'administration militaire et civile durant la période électorale: les crédits votés par la Chambre et les mandats du gouverneur général. Le premier jour de la session, j'ai annoncé que la Chambre siégerait du lundi au vendredi et que, contrairement à la coutume régulière, nous ne lèverions pas la séance à six heures le mercredi soir, mais que nous consacrerions tous ces jours en entier aux affaires de l'Etat. Nous comptons nous en tenir à ce programme jusqu'au dernier moment de la session, si la Chambre décide de siéger jusqu'à la dernière minute.

Je demanderai toutefois à mon honorable ami, en réponse à sa proposition de m'entendre avec lui pour que la Chambre poursuive ses séances samedi et le matin, jusqu'à ce qu'elle ait terminé ses travaux, s'il peut garantir qu'aucun autre membre de la députation, sauf lui-même et les membres de son parti, ne parlera durant une période indûment longue. M'assurera-t-il que, si nous siégeons samedi ou même dimanche, les autres honorables députés ne décideront pas de prolonger le débat jusqu'au dernier moment du dernier jour, afin de nous forcer, les crédits de guerre et les crédits ordinaires n'étant pas votés, de gouverner par mandats du Gouverneur général durant les prochains quatre ou cinq mois?

M. GRAYDON: Le premier ministre me permet-il un mot?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

M. GRAYDON: Notre parti a étudié la question et nous désirons vivement terminer le débat afin que la sanction royale puisse être accordée samedi. Je ne puis donner aucune garantie quant aux agissements des membres qui siègent dans l'angle éloigné de la Chambre et des députés ministériels. Je ferai remarquer à mon très honorable ami, qui nous demande de nous hâter, que j'ai pris la peine de m'assurer d'où venaient les retards. J'ai découvert qu'à part l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale qui a parlé pendant assez longtemps, ce dont je ne

me plains pas, vingt-trois colonnes du hansard du même jour rapportent les discours d'orateurs ministériels,—sans parler du ministère de la Défense nationale,—dix-huit colonnes ceux des indépendants, neuf ceux des C.C.F., sept ceux des créditistes et sept colonnes, les discours de notre groupe. Je ne puis prédire ce que d'autres pourront faire, mais je puis assurer le premier ministre que notre parti tient à clore le débat et à adopter les bills des crédits de guerre et des crédits ordinaires assez tôt pour que la sanction royale leur soit accordée samedi de la façon accoutumée.

L'hon. M. ROWE: Nous avons perdu une heure, cet après-midi, à explorer du terrain parcouru.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si les whips et les chefs de partis veulent se réunir et s'entendre pour proroger samedi à condition que la Chambre siège demain matin et vendredi matin à onze heures, je suis prêt à déclarer au nom du Gouvernement que nous consentons à ce programme, mais si nous ne pouvons obtenir cette entente, je ne vois aucun avantage à siéger le matin ou samedi et nous continuerons de siéger au besoin lundi et verrons si nous obtiendrons ou non de la Chambre avant l'expiration du mandat parlementaire ce qu'il est nécessaire à l'administration des affaires du pays durant les quatre ou cinq prochains mois.

A mon honorable ami je dirai que je lui suis obligé de la proposition qu'il vient de faire et je le remercie, lui et son parti, d'être disposés à m'offrir une garantie, comme ils l'ont fait.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas quel avantage nous pouvons tirer d'ententes conclues en vue d'écourter la session, alors que nous avons eu cet après-midi, pendant une heure complète, une discussion politique entre les deux principaux partis. Notre groupe s'est efforcé de faciliter les travaux de la Chambre et je sais que mes amis qui siègent à ma gauche se sont efforcés de leur mieux à atteindre ce résultat et cependant nous avons vu des membres du parti ministériel se lever les uns après les autres pour prononcer des discours qui n'avaient souvent que fort peu de rapport avec le sujet en délibération. Mes collègues et moi avons souhaité vivement voir les travaux de la Chambre se terminer cette semaine, mais si ce genre de discussion se produit tous les jours et si les principaux partis continuent de perdre un temps que l'on pourrait consacrer à la discussion des crédits de guerre et des crédits civils, mes collègues et moi ne pouvons être tenus responsables de ce qui se passe. Il n'est que juste que je fasse cette remarque.

M. FRED ROSE (Cartier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot à ce propos.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. La Chambre n'est saisie d'aucune motion et je n'entends pas qu'il y ait de discussion générale.

M. ROSE: Durant ces jours derniers la Chambre a passé beaucoup de temps à discuter des questions de politique de parti, alors que nous n'avons pas encore étudié les crédits du ministère du Travail ni ceux du ministère des Munitions et approvisionnements. Il me semble qu'on devrait permettre aux honorables députés d'étudier quelques-uns des problèmes qui intéressent la population aujourd'hui, surtout les problèmes relatifs au travail. Nous avons jusqu'à lundi, et je ne vois pas ce qui nous empêche de siéger jusque-là et de prendre le temps d'étudier ces problèmes.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer que la discussion qui a eu lieu entre le chef de l'opposition (M. Graydon) et le premier ministre (M. Mackenzie King) pourrait fort bien se rattacher à la motion que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a mise sur le tapis hier, mais qu'on ne lui a pas permis de proposer, parce que toute la discussion d'aujourd'hui porte sur la question de savoir s'il y a lieu de prolonger la vie du Parlement ou non. Les orateurs d'aujourd'hui ont passé beaucoup de temps à discuter précisément la question que le Parlement se doit d'étudier, mais on dirait qu'il ne nous sera pas permis à nous de participer à la discussion.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

REPRÉSENTATION DE LA POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. HANSELL (Macleod): J'aimerais à poser au premier ministre quelques questions dont je lui ai déjà donné avis. Je voudrais savoir si le Canada a signé la déclaration des Nations Unies émise le 1er janvier 1942 à Washington et si la Pologne était aussi un des pays signataires. Voilà précisément ma question, bien que ce soit la troisième: le gouvernement canadien a-t-il reçu une note ou une communication du gouvernement polonais le ou vers le 12 mars de cette année, protestant contre l'exclusion de ce pays de la conférence des Nations-Unies à San-Francisco? Si oui, a-t-il répondu à cette communication et quelle a été l'attitude du Canada à l'égard de la protestation de la Pologne?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (sécrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Comme il vient de le dire, l'honorable représentant de Macleod m'a informé qu'il poserait ces trois questions. Aux deux premières, dont il a dit qu'elles ne sont pas importantes, je réponds "oui". Quant à la troisième, je réponds ceci: le 19 mars, le gouvernement canadien a reçu du ministre polonais, pour sa gouverne, le texte d'une note que le gouvernement polonais avait envoyée aux puissances qui ont fait les invitations à la conférence qui se tiendra à San-Francisco. Cette protestation n'était pas adressée au gouvernement canadien.

USAGE DES LANGUES OFFICIELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-P. PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser au secrétaire d'Etat uax Affaires extérieures une question dont je lui faisais tenir avis tantôt. Dans quelques jours, s'ouvrira à San-Francisco une des plus importantes conférences tenues jusqu'ici en vue de l'organisation du monde de demain. Certaines rumeurs veulent que, pour la première fois dans l'histoire des temps modernes, le français ne soit pas une des langues officielles à une conférence mondiale. Au moment où la nation française ressuscite après quatre ans d'épreuves sous une domination barbare, au moment où elle reprend le rôle qu'elle a joué dans le passé sur la scène mondiale, il y a lieu de se demander comment il se fait qu'on songe à mettre de côté, pour la première fois, une coutume vieille de cinq sièces. On ne pourrait pas prendre une décision plus inopportune que celle-là, si elle est définitive.

Des VOIX: A l'ordre.

M. PICARD: J'ai terminé mon préambule. Voici mes questions:

1. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a-t-il appris quelles seront les langues officielles à la conférence de San-Francisco?

2. Si, pour la première fois dans l'histoire, le français ne doit pas être une des langues officielles à une conférence mondiale, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a-t-il l'intention de soumettre des observations, afin que la langue qui a été depuis cinq siècles la langue de la diplomatie et qui est, de plus, l'une des deux langues officielles du pays soit reconnue comme l'une des langues officielles à la conférence?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je serais bien surpris si les rumeurs auxquelles l'honorable député a fait allusion étaient fondées. Je n'ai reçu aucun renseignement sur les langues ou le nombre de langues qui seront officielles à la conférence de San-Francisco. On m'a donné à entendre cependant que l'une des premières questions qu'étudiera la conférence sera celle de décider quelle langue ou quelles langues,—une, deux, trois, quatre, ou cinq,—elle adoptera comme officielle ou officielles. Il ne serait pas sage de se prononcer sur la question tant que la conférence ne l'aura pas abordée.

L'ARMÉE CANADIENNE

ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DES ÉLÈVES DES HIGH SCHOOLS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser à l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, une question que j'aurais dû lui poser hier soir. Elle a trait au nouveau règlement et à l'ordonnance modifiée qui s'applique aux étudiants qui fréquentent les écoles secondaires. On y a fait allusion lors de la réponse donnée à l'honorable député d'Hastings-Peterborough (M. White). L'adjoint parlementaire pourrait-il élucider cette question, dans la mesure où elle concerne le district militaire n° 2? A ce sujet, j'ai reçu une demande de renseignements. Dans une seule école de notre district, 1,750 jeunes gens âgés d'environ 18 ans se sont enrôlés et, dans la plupart des écoles secondaires, le nombre des enrôlements s'élève à 1,200. Ils s'adonnent présentement à des exercices militaires dans ces écoles sous la direction de militaires d'expérience venus d'outre-mer et les autres heures sont consacrées à la formation militaire et à la gymnastique. Comme il ne reste que quelques mois de classe, je demanderais à l'adjoint parlementaire, compte tenu surtout d'un district qui a perdu jusqu'ici près d'un millier d'hommes d'âge scolaire, s'il ne s'aboucherait pas avec les autorités militaires et les commissions scolaires du district n° 2, en ce qui concerne l'année scolaire qui s'ouvrira en septembre et s'il ne s'abtiendrait pas d'intervenir dans les mesures qui ont été prises au cours du présent semestre qui se terminera dans deux mois environ. Je dis également au ministre du Travail, qui est au courant de ce qu'ont accompli les écoles secondaires de notre ville, qu'un règlement comme celui qu'on a adopté nuit énormément au recrutement et est surtout mál vu de ceux dont plusieurs comptent un père ou des frères dans l'armée. Je prie le ministre du Travail et l'adjoint parlementaire d'élucider la situation.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le même règlement s'applique au district militaire n°

2 et à tous les districts militaires. Mais ces étudiants ne peuvent être astreints au service militaire tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans et demi, par suite de la modification des règlements.

M. CHURCH: Un brigadier général d'un district militaire a dit qu'il faut examiner le cas de certaines écoles. A mon avis ces règlements absurdes nous suggèrent de surveiller parfois certains de ces galonnards.

PRISONNIERS DE GUERRE

SITUATION DU PERSONNEL CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. H. BENCE (Saskatoon-City): Au cours de la session, le premier ministre et le ministre des Services nationaux de guerre ont eu l'obligeance de faire des déclarations sur le traitement accordé aux prisonniers de guerre; étant donné cependant les rumeurs alarmantes que propagent les journaux et la radio sur la situation pitoyable des prisonniers de guerre, le premier ministre ou un porte-parole du Gouvernement pourrait-il, avant la fin de la session ou peu après, révéler les renseignements les plus récents possible à ce sujet? A cause des difficultés qui surgissent outre-mer, j'invite aussi le Gouvernement à divulguer au plus tôt par la radio et les journaux les renseignements officiels qu'ils reçoivent à cet égard. Ces rumeurs qui, chacun l'espère, ne s'appliquent qu'à des cas isolés, causent beaucoup d'inquiétude aux proches parents.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député est bien inspiré de soulever la question et je puis l'assurer tout de suite que le Gouvernement se tient le plus possible au courant de la situation des prisonniers de guerre. Nous avons demandé en particulier de faire enquête sur certaines de ces rumeurs. Nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune raison de les croire fondées. Je disais à la Chambre le 23 mars à quoi il fallait s'attendre au sujet des camps; or, d'après nos renseignements, ces observations sont encore au point. Nous n'avons reçu de la puissance protectrice avec laquelle nous entretenons des relations particulièrement étroites aucun renseignement tendant à démontrer que la situation ait changé ou qu'elle soit différente de ce que j'ai indiqué dans ma dernière déclaration à la Chambre. L'idée de l'honorable député de diffuser les renseignements disponibles et authentiques par la radio et par tous les moyens jugés sages me semble excellente, et je me ferai un devoir d'en assurer la réalisation.

LA SITUATION OUVRIÈRE

ORDONNANCE CONCERNANT LE CONTRÔLE DES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Travail, bien que je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de lui en donner avis. Le ministre sait sans doute que le monde syndical ouvrier du Canada s'intéresse vivement aux modifications apportées aux décrets du conseil nos 9384 et 1003, qui ont trait à la régie du travail et aux relations ouvrières. Lors de l'étude des crédits supplémentaires du ministre, quelques membres de notre groupe ont fait certaines recommandations au sujet des modifications. Le Gouvernement a-t-il l'intention de modifier les décrets mentionnés?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Cette question a trait au programme du Gouvernement. L'honorable député connaît tout aussi bien que moi la constitution de notre pays. Les représentations qu'on m'a faites ne l'ont pas été par les organismes nationaux de façon personnelle comme on le fait d'ordinaire, mais dans la préparation de ce code,—qui a été approuvé par le gouvernement actuel et par les gouvernements provinciaux,—les syndicats ouvriers et les patrons se sont entendus et, en conséquence, on a présenté un code il y a un an. Ce code a été l'objet de négociations et pourrais-je dire, de compromis et de conciliation. Si l'honorable député se trouvait à ma place, il serait le premier à prendre l'attitude que je prends. Tant que toute la preuve ne sera pas faite, tant qu'on n'aura pas eu l'occasion de consulter ceux qui sont responsables de son application d'après la constitution de notre pays, cette question continuera de recevoir toute l'attention qu'elle mérite, à bon droit.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

ALLUSION À DES COMMENTAIRES FAITS AU COURS DU DÉBAT DU 10 AVRIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Il y a onze ans, M. l'Orateur Black a rendu une décision disant que le mot "clown" adressé à un membre du Parlement n'est pas conforme à la coutume parlementaire et devrait être biffé du hansard. C'est ce qu'avait dit un conseiller privé, membre du cabinet de M. Bennett en s'adressant alors au député de Témiscouata, qui représente maintenant le même comté. L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) m'a adressé plusieurs fois hier les mêmes paroles,

que je n'ai pas saisies au moment où elles étaient prononcées. Je ne vous demanderai pas cependant, monsieur l'Orateur, de l'obliger à les retirer et je ne demanderai pas non plus de les rayer du hansard. Je veux qu'elles y restent comme un témoignage des humiliations que j'ai subies en prenant la défense des cultivateurs et des travailleurs. L'honorable député de Royal (M. Brooks) s'est servi à mon sujet d'une autre expression: "Il essaie probablement de retourner en rampant", a-t-il dit,—il a probablement voulu dire jusqu'aux banquettes du Gouvernement. Je dirai à l'honorable député que c'est un genre de sport que je ne me suis pas permis depuis un demi-siècle. Il y a 54 ans que je me suis traîné pour la dernière fois, alors que je n'avais exactement qu'un an. Depuis, cela ne fait pas partie de ma gymnastique journalière.

CHAMBRE DES COMMUNES

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL TOUCHANT LE CLASSEMENT, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au premier ministre. Au mois d'août dernier, vers la fin de la session, de même qu'au début de la présente session, on a déposé sur le Bureau un rapport de la Commission du service civil. Ce rapport déposé la dernière fois—deux rapports—si j'ai bonne mémoire, porte sur la Chambre des communes et en particulier sur le personnel chargé de la protection de la Chambre, dont il relève. On a déposé ce rapport afin que le Parlement s'en occupât. Mais le Parlement ne peut s'en occuper à moins que le Gouvernement ne prenne l'initiative à cet égard. J'aimerais savoir si le premier ministre a l'intention d'étudier cette question au cours de la présente session.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La présente session, comme l'honorable député n'est pas sans le savoir, a été convoquée pour les fins expresses que j'ai mentionnées. Or le Gouvernement a été saisi d'innombrables demandes visant à lui faire adopter tel ou tel amendement ou telle ou telle mesure législative. Il a jugé nécessaire cependant de s'en tenir uniquement aux fins mentionnées. Dans les circonstances, le Gouvernement n'a pas l'intention de présenter aucune nouvelle mesure en dehors de son programme annoncé. Le sujet auquel l'honorable représentant a fait allusion sera sans doute étudié promptement par le gouvernement, quel qu'il soit, qui siégera ici au début de la première session de la prochaine législature.

[M. Pouliot.]

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le mardi 10 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

M. MacNICOL: J'ai écouté bien attentivement la déclaration du minitre des Munitions et approvisionnements et le principal point que j'entends discuter aujourd'hui, en outre de plusieurs autres que mentionne son discours, a trait à la déclaration suivante que je trouve à la page 000 des *Débats*:

> Les derniers chiffres connus indiquent que 675,000 hommes et femmes travaillaient, le 1er janvier 1945, à la fabrication de l'outillage de guerre. C'est là une forte diminution depuis le 1er janvier 1944, mais, malgré cela, tout indique que notre plus forte pénurie de main-d'œuvre se fera sentir au cours des six prochains mois.

Plus loin, il fournit l'explication suivante:

> Comme je le disais dernièrement, d'après les renseignements actuellement à notre disposition, nous comptons sur une diminution d'au plus 35 p. 100 au programme de la production des munitions dès la cessation des hostilités en Europe.

On a demandé à plusieurs ministres, comme je l'ai fait moi-même, si leur ministère avait un projet destiné à fournir de l'emploi aux anciens combattants quand ceux-ci reviendront au pays. On m'a répondu que le nouveau ministre de la Reconstruction,—c'est le titre qu'on lui donne, je pense,—serait chargé de cette tâche. Or, ce qui m'a frappé au cours de la présente session, c'est l'absence de tout programme et de toute explication de la part de ceux qui ont parlé à la Chambre de ce qu'on fera pour procurer de l'emploi aux anciens combattants. Le ministre des Munitions a fait une déclaration à ce sujet et il a mentionné plusieurs programmes subsidiaires afin de procurer de l'emploi; en conséquence, je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole à ce sujet.

Il y a quelques jours, j'ai assisté à une grande assemblée à Toronto. Il y avait là plusieurs anciens combattants, accompagnés de leurs femmes et de leurs familles, et un soldat très distingué prit la parole. Apparemment, quelques jours avant de participer à cette réunion, il avait assisté à une grande

assemblée de la Légion canadienne ou du Corps canadien, ou peut-être de ces deux organismes. Cet orateur s'alarmait car les anciens combattants qui faisaient partie de ces organisations avaient discuté avec ferveur les problèmes de l'emploiement avec lesquels leurs organisations seront aux prises la guerre finie et ils n'entrevoyaient aucun programme important destiné à procurer de l'emploi. Je regrette de dire que c'est également ce que j'ai constaté; je ne sache pas que l'on ait dressé un programme élaboré afin de fournir de l'emploi après la guerre.

M. BLACKMORE: Monsieur le président, pourrions-nous avoir un peu plus de calme, car je n'entends pas un mot de ce que l'honorable député dit.

M. MacNICOL: Je regrette qu'apparemment peu de députés s'intéressent à la question de pourvoir de l'emploi après la guerre; et pourtant, après avoir gagné la guerre, la question la plus importante que cette Chambre aura à étudier c'est bien celle de l'embauchage. Cela n'atteindra peut-être pas beaucoup certaines circonscriptions mais cela intéresse vivement la mienne. Ma circonscription compte 70,000 personnes, toutes appartenant à la classe ouvrière, 45,000 dans l'industrie, et si l'embauchage n'intéresse pas la plupart des honorables députés, tant pis pour eux. Heureusement, j'ai la certitude que les travailleurs de ma circonscription m'éliront à nouveau aux prochaines élections. Si certains honorables députés ne sont pas réélus, c'est parce qu'ils ne s'intéressent pas à la question de l'emploi. Il y a bien des gens qui ne comprennent rien à ce problème; pourtant ce distingué soldat, qui s'intéresse beaucoup à la question des secours aux chômeurs à Toronto, a déclaré qu'à son sens, la question de fournir de l'emploi était, après la victoire, le problème principal que le pays devra résoudre. Si je n'ai pu m'exprimer assez clairement, je le regrette pour les députés qui passent leur temps à bavarder et qui ne s'intéressent pas à l'embauchage après la guerre, j'en suis désolé.

Le ministre a dit qu'environ 675,000 personnes travaillaient à la fabrication des munitions. Quand le ministre reprendra la parole, j'aimerais qu'il s'étende un peu plus sur le sujet et nous dise si ce nombre ne comprend que ceux qui fabriquent des munitions ou s'il inclut les dix mille et une usines connexes, parce qu'il me semble que ce total de 675,000 hommes et femmes n'inclut pas ceux qui travaillent, directement ou indirectement, dans les usines subsidiaires qui fabriquent des munitions. Quant à moi, cela doit représenter presque un million d'hommes et de femmes C'est à peu près le nombre de ceux qui font des munitions, à temps continu ou intermittent. Si, comme il l'a dit, le ministre s'attend à une diminution de 35 p. 100 dans la production des munitions, quand la guerre européenne sera terminée, cela voudra dire une diminution de 236,000 sur 675,000. Cela représentera un problème immédiat puisqu'il faudra trouver du travail pour ces 236,000 hommes et femmes. C'est un chiffre impressionnant. Comment trouver de l'emploi pour tout ce monde? Voilà un problème qui m'intéresse vu que j'ai passé ma vie au milieu des travailleurs industriels et que je m'en suis toujours préoccupé. J'espère pouvoir m'en préoccuper toujours.

Au cours de ses remarques, le ministre a fait mention d'une foule de choses. Je les discuterai brièvement une à une. Je regrette d'accaparer le temps du comité à ce moment avancé de la session mais, comme je sais que le ministre lui-même s'intéresse de près à ce qui concerne son nouveau ministère, je suis convaincu qu'il accueillera quelques opinions de ma part ainsi que toutes celles qui fourniront les moyens de créer de l'emploi pour tous.

Le ministre a mentionné le problème du charbon. C'est un problème très important. J'ai déjà déclaré, et je le fais encore, qu'une fois la guerre finie, l'Ontario (et j'en parle parce que c'est la province où je demeure) devrait être en mesure d'acheter annuellement un million et demi de tonnes de charbon de la Nouvelle-Ecosse et même plus si possible. C'est le devoir du Gouvernement au pouvoir de prendre des mesures pour assurer des moyens de transport plus rapides et moins coûteux que ceux qui existent actuellement afin de permettre aux houilleurs de la Nouvelle-Ecosse de livrer rapidement leur charbon en Ontario, à des taux de transport plus bas que ceux qui ont cours aujourd'hui.

M. BLACKMORE: Que faites-vous du charbon de l'Alberta?

M. MacNICOL: Si mon honorable ami veut bien prendre patience, j'y ferai allusion à l'instant. Je connais parfaitement le Canada; je l'ai parcouru d'un bout à l'autre, et quand je traite de ces questions je n'exclus aucune région. J'espère que, la guerre finie, on trouvera moyen d'expédier dans Ontario un million et demi de tonnes de charbon de l'Alberta. Mon voisin, l'honorable député de Royal qui défend toujours les intérêts de sa belle province, le Nouveau-Brunswick, me demande ce que j'entends faire du charbon du Nouveau-Brunswick. Eh bien, quand je parle du charbon de la Nouvelle-Ecosse, je songe aux Provinces maritimes en général, car elles sont voisines. J'ai utilisé de grandes

quantités de charbon de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse. Le charbon albertain est un combustible de tout premier ordre. Le moment est venu pour le Gouvernement d'établir un programme national du combustible qui permettrait d'expédier rapidement et à un taux raisonnable du charbon venant de l'est et de l'ouest à la grande province consommatrice, l'Ontario, ainsi qu'à la province de Québec. Je ne parlerai que de ma propre province, car l'Ontario achète plusieurs millions de tonnes de charbon annuellement. Je suis fermement convaincu que notre politique nationale du combustible devrait être conçu de façon à encourager les Canadiens à utiliser du charbon canadien dans la plus grande mesure possible. Pourquoi? Parce que les trains qui apporteraient en Ontario le charbon de l'Alberta, ou de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick rapporteraient des produits fabriqués par les ouvriers et les ouvrières de l'Ontario. Permettez-moi de citer un exemple. L'été dernier, j'ai visité la circonscription de l'honorable député de Yukon. Il m'amena dans un très grand magasin de Dawson. En jetant un coup d'œil sur l'étalage d'outils, je constatai que ces outils avaient été fabriqués dans la circonscription de Davenport par la Granyl Tool Company, de la rue Van Horne, Toronto. Cette compagnie fabrique une grande variété d'excellents outils. Je suis heureux de le dire, cette maison a contribué d'une façon très importante depuis le début de la guerre à fournir les outils nécessaires au ministre des Munitions et approvisionnements ainsi qu'aux puissantes compagnies du pays.

J'ai fait une étude du Yukon dans l'espoir, —il ne m'est pas permis d'aborder ce sujet aujourd'hui mais je le ferai plus tard,—de contribuer, par mon encouragement ou d'autres façons, à l'établissement d'un marché supplémentaire pour le pétrole de Norman-Wells et de Fort-McMurray. Les puits de Norman produisent aujourd'hui en quantité appréciables et j'ai vu à cet endroit un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. En ma qualité de Canadien, je me sens tenu de travailler de toutes mes forces à l'établissement d'un marché qui maintiendra ces gens à l'ouvrage. Il m'a semblé que, si nous arrivions à livrer aux consommateurs du Yukon de l'essence et de l'huile à des prix comparables à ceux que l'on paye dans la vallée du Mac-Kenzie, la production dans cette contrée connaîtrait un grand essor. J'en ai causé avec le marchand où j'étais et il a trouvé l'idée excellente. Comme je lui demandais ce que cela représenterait pour lui, il me répondit qu'il achetait environ cinq tonnes d'outils par année et que cela lui permettrait de quintupler ses achats. Cela voudrait dire une

activité redoublée dans les usines de la Gray Tool Company ainsi que des fabricants d'outils de Galt, Stratford, Hamilton, Montréal et des autres villes de l'Est. Il en irait de même des autres catégories de marchandises vendues par la société en question.

Si nous voulons procurer des emplois, il faut absolument à mon sens, que les fabricants de marchandises et d'outils reçoivent des commandes, et ils n'en recevront que si leurs clients trouvent un débouché dans leur voisinage.

Permettez-moi de revenir à la question du charbon. Si l'Ontario achetait un million et demi de tonnes de charbon de la Nouvelle-Ecosse et autant de l'Alberta, où se trouve, me dit-on, le cinquième de toutes les réserves mondiales de charbon, les fabriques de la province et d'ailleurs obtiendraient de ces régions des commandes pour compenser les achats de combustible. Nous n'arriverons jamais à quelque prospérité si nous n'achetons pas les uns des autres. En achetant du charbon dans l'Est et dans l'Ouest, nous nous y établissons des débouchés. Le pays se doit d'inaugurer des programmes d'envergure nationale nous assurant que les achats se feront entre Canadiens dans toute la mesure du possible. De cette façon, nous favoriserons l'embauchage. Si le ministre est élu aux prochaines élections, —et s'il ne l'est pas il nous faudra lui trouver un remplaçant de notre côté de la Chambre, —il devra lancer des programmes de ce genre.

Il y a quelques années, j'ai tenté de prouver comment nous pourrions faire venir le charbon albertain en Ontario à bien meilleur compte. J'ai tracé un programme. Si nous pouvions rétablir la rivière Saskatchewan dans le rôle que lui destinait la Providence et l'utiliser de nouveau comme artère de communications — et il suffirait pour cela de construire des barrages sur la rivière, — le charbon s'en viendrait par bateau jusqu'à Winnipeg, d'où il serait chargé sur des wagons spéciaux pour franchir les 450 milles qui séparent cette ville de celle où demeure le ministre, Fort-William. Là, le charbon placé de nouveau sur des navires s'en viendrait jusqu'à Toronto. Je propose que le ministre, s'il y est pour quelque chose, après les élections, tente par tous les moyens de faire transporter de la houille de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta vers les provinces centrales, les gros consommateurs, avec plus de rapidité et à moins de frais. S'il demeure à son poste, je serai heureux de l'aider de mes conseils.

Le ministre a parlé d'huile. S'il est appelé à diriger les rédacteurs du traité de paix, ou s'il fait partie de leur nombre, j'espère qu'il s'efforcera d'obtenir, comme part du Canada, que l'Allemagne nous cède quelques-unes de

ses merveilleuses usines d'hydrogénation qui lui ont permis, pendant la guerre, d'extraire annuellement de la houille, de 250 à 300 millions de barils de pétrole. Il semble que ce pays soit bien en avant de tous les autres à cet égard. Si, comme partie de notre compensation, le ministre réussissait à obtenir pour notre pays, une, deux ou trois usines allemandes d'hydrogénation, nous pourrions en ériger une en Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick et une autre en Alberta. Ainsi, la houille qui ne pourrait être expédiée pour servir de combustible, pourrait être transformée en pétrole dans ces deux provinces. Il est reconnu que les champs pétrolifères de l'Alberta, bien qu'ils ne soient pas à dédaigner, ne peuvent suffire à la demande canadienne. Toutefois, l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse possèdent des gisements de houille et nous avons appris, au comité de la réadaptation, que, dans les deux cas, elle s'adapte à la production du pétrole. Peut-être nous en coûterait-il un peu plus, mais il nous faut assurer du travail à notre population. Un emploi vaut mieux que le secours direct. S'il est vrai que nous consacrons aujourd'hui des millions en change étranger pour amener de la houille au pays et des millions de dollars pour importer du pétrole, je préférerais que l'on affectât ces fortes sommes à l'érection d'usines en Nouvelle-Ecosse et en Alberta pour produire le pétrole nécessaire à satisfaire aux besoins de notre pays. Ainsi nous assurerions des emplois à beaucoup de nos citoyens. Je suis du même avis qu'un soldat distingué qui a pris la parole à une réunion à laquelle j'assistais en fin de semaine, à Toronto. Il disait que l'expression la plus importante de la langue anglaise en ce moment, après "win the war" (gagner la guerre), était "jobs" (des emplois.) Tout ce qui est de nature à donner du travail doit faire l'objet d'une étude sérieuse et recevoir tout l'appui possible.

Puisque nous sommes à la question du pétrole, je voudrais dire un mot au sujet des puits de Norman. Je dirai au ministre que si j'avais autorité en la matière, je ferais tout en mon pouvoir pour maintenir l'exploitation de ces puits. J'ai fait l'inspection de ce pipeline. Il est petit, cela va de soi, car ce n'est pas un pipe-line commercial. Si nous pouvions l'obtenir sans bourse délier, il n'y aurait pas de frais de premier établissement et peut-être que même un pipe-line de quatre pouces suffirait pour le présent à envoyer du pétrole à Whitehorse et à approvisionner le Yukon. Je ne soutiens pas du tout que c'est une bonne affaire commerciale, mais elle pourrait le devenir si la demande était créée. Les ingénieurs de là-bas m'ont affirmé que, lorsque la demande existera, un conduit de douze pouces suffira pour très longtemps et pourrait même servir à constituer un excédent pour expédition le long de la côte du Pacifique. J'espère donc que le ministre étudiera la question de maintenir en exploitation les puits de Norman et examinera celle de l'extraction de pétrole du charbon des Provinces maritimes et de l'Alberta pour servir de complément à ce que nous obtenons actuellement des puits au sujet desquels nos ingénieurs nous disent qu'ils ne suffiront jamais à répondre à la demande canadienne.

Le ministre a aussi parlé des transports et je tiens à faire quelques commentaires sur ce sujet. Quel que soit le ministre après la guerre, j'espère qu'il fera tout son possible pour accélérer les transports au Canada et en réduire les frais. Voyez ce qui se passe dans les Provinces maritimes. Nous y avons cette admirable petite île du Cap-Breton où se trouvent peut-être certaines des meilleures houillères du monde. J'ignore quelle est leur capacité; l'honorable député de Cap-Breton-Sud est renseigné à fond à cet égard, mais on nous dit qu'il y a là beaucoup de houille. Voyez la difficulté que l'on éprouve à transporter ce combustible sur la terre ferme. Quand les trains de charbon arrivent au détroit de Canso, voyez ce qui s'y passe, comme je l'ai fait. Certes, on ne devrait plus tolérer une telle situation à notre époque. Il devrait y avoir une digue ou un pont pour permettre à ces trains d'atteindre rapidement la terre ferme de quelque endroit où le charbon est extrait. Comment pouvons-nous rivaliser avec l'univers même dans notre pays, à moins que nous n'accélérions le transport et n'en réduisions les frais? La même remarque vaut pour l'Ouest. J'ai souvent entendu parler l'honorable député de Vancouver-Sud et d'autres de la Colombie-Britannique des taux de transport dans cette province. Le moment est arrivé où le pays, soit par l'entremise d'une commission nationale ou autrement, doit étudier minutieusement ses tarifs-marchandises dans le but de les réduire afin de permettre aux Canadiens de rivaliser sur leurs propres marchés. La Colombie-Britannique est aujourd'hui pour ainsi dire ostracisée quant aux taux de transport. Que l'on considère un peu ce qu'il en coûte pour y faire entrer des marchandises ou les en faire sortir. Rien de surprenant à ce que les gens de cette province soient indignés contre l'Est. Je ne crois pas qu'ils aient à s'indigner, mais ils ont peut-être raison, parce que nous n'élevons pas assez la voix, soit dans cette enceinte ou ailleurs, pour les aider à obtenir un rabais dans les frais de transport.

Je suis prêt à appuyer tout programme raisonnable qui permettra la distribution plus rapide des produits venant des provinces distantes, et par ces mots je veux simplement

dire qu'elles sont très éloignées des grands centres de consommation de l'Ontario et du Québec. Je suis prêt à appuyer tout programme qui permettra aux habitants de cette grande, riche, patriotique et héroïque province d'Ontario de commercer davantage avec nos bons amis des Provinces maritimes et de l'Ouest. Je ne connais pas de meilleur moyen pour favoriser l'unité du pays qu'en ayant un commerce plus volumineux entre toutes ces régions ainsi qu'en jouissant de moyens de transport plus rapides et moins coûteux. Si mon honorable ami garde son portefeuille dans la prochaine administration,—je ne fais aucune prophétie à ce propos,—j'espère qu'il prendra le taureau par les cornes et fera tout ce qui est nécessaire pour augmenter la vitesse du transport et en diminuer les frais entre les différentes régions du pays.

A ce propos j'ai parlé il y un instant de la rivière Saskatchewan. Je l'ai parcourue depuis sa source jusqu'à son embouchure. C'est un long voyage d'environ 8,000 milles. J'ai fait un relevé de ses principaux affluents et de tous les ravins d'une certaine importance dans les Montagnes Rocheuses où il y aurait moyen de construire des réservoirs. Voilà un autre programme à entreprendre. Les autorités chargées d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies possèdent une excellente carte indiquant les endroits où ces réservoirs pourraient être aménagés. Ils devraient être construits. Rien n'est plus précieux que l'eau pour nos provinces de l'Ouest, et surtout pour la Saskatchewan. Cette province doit, plus que toute autre au Canada, posséder des réserves d'eau. Elle n'en a pas qui lui soient propres; l'eau dont elle dispose provient des montagnes Rocheuses, et il s'en perd une bonne partie au printemps. Si le ministre est encore en fonctions après la guerre, il devrait voir à ce que les eaux de chacun des affluents supérieurs de la rivière Saskatchewan soient conservées. Il existe trente-cinq ou quarante excellents emplacements pour l'aménagement d'immenses réservoirs pour lesquels on n'aurait pas besoin d'installer des fondations, puisqu'elles ont déjà été fournies par le Créateur. Je crois sincèrement en Dieu et je vois partout son œuvre. Il a créé ces emplacements où pourraient être aménagés de grands réservoirs, pouvant contenir dans bien des cas jusqu'à un demi-million de pieds-acre d'eau. Je crois que les honorables députés m'ont déjà entendu expliquer ce qu'est un pied-acre d'eau. La partie inférieure de ces réservoirs a une largeur qui ne dépasse guère la longueur de cette salle, ou en tout cas pas plus de deux ou trois fois cette longueur, et elle repose sur la pierre vive.

[M. MacNicol.]

A mon avis, il est criminel de la part des Canadiens de laisser se perdre les eaux de cette grande rivière. Dans le cas de l'Alberta, il est encore plus insensé de laisser persister la situation qui existe dans les montagnes Rocheuses, situation que le gouvernement provincial nous a demandé de lui aider à redresser. Je veux parler de la conservation des forêts. J'ai examiné soigneusement le glacier Crowfoot et celui de la rivière Bow. L'ingénieur qui m'accompagnait m'a déclaré que le volume de ces deux glaciers avait beaucoup diminué. Je ne me rappelle plus à quel point cette diminution s'est produite mais, même si je m'en souvenais, l'hésiterais à le dire, ou à considérer le chiffre comme exact. Ces glaciers avaient primitivement une grande épaisseur mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Les glaciers constituent la source des eaux de la rivière Saskatchewan. Une des raisons qui m'ont été indiquées est la destruction terrible, par l'incendie ou autrement, des forêts qui entouraient les glaciers. Ces forêts se trouvent dans les montagnes et les contreforts de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. L'absence de mesures de conservation dans le cas des forêts est un autre crime qui influera sur la destinée de notre pays, et surtout de nos provinces de l'Ouest. Si je m'exprime ainsi, c'est que je suis certain, après avoir fait une étude sur place, que notre pays ne pourra continuer de prospérer à moins que l'économie des provinces de l'Ouest ne soit stabilisée. Elle ne pourra l'être à moins que les ressources en eau de l'Ouest canadien ne soient aménagées et reconstituées. On pourra y arriver en érigeant des barrages le long de la rivière Saskatchewan et, pour ma part, j'estime que ces travaux sont nécessaires. Dans l'Est canadien, nous avons dépensé quelque 750 millions de dollars et même un milliard peut-être à divers aménagements comme les canaux, les ports, les opérations de creusage et de dragage. Il nous incombait de le faire et nous n'y avons pas manqué. Dans l'Ouest cependant, nos dépenses se sont limitées à une faible somme de $2,500,000 pour les écluses St. Andrews. Il y a également un autre programme que pourrait examiner le ministre qui siégera dans le prochain gouvernement. Si mon honorable ami est encore à son poste, je suis convaincu qu'il se rendra compte de la situation. Grâce à ses connaissances en matière de génie, il reconnaîtra l'importance de la régularisation du débit de la rivière Saskatchewan.

Qu'on ne s'y méprenne pas; il est tragique de constater que l'on néglige une rivière dont le débit moyen est de 270,000 pieds cubes à la seconde, dont le débit maximum va jusqu'à 100,000 pieds cubes par seconde et le dé-

bit minimum ou d'étiage, à Prince-Albert, descend jusqu'à 500 pieds cubes. C'est une perte déplorable et c'est en même temps une menace et un danger pour l'économie des provinces de l'Ouest. En régularisant le débit de ce cours d'eau, le Gouvernement stimulerait les affaires et permettrait aux gens de cette région de gagner leur vie et de se trouver un emploi. Bien que j'aime ma province d'Ontario et que j'éprouve une grande affection pour mes gens, il me plaît toujours de croire que je puis me permettre de dire un mot en faveur des citoyens de toutes les régions du pays. Quoique je sache que l'Ontario a consenti d'immenses sacrifices durant la présente guerre, je n'ignore pas non plus que des régions entières de l'Ouest ont été pendant tellement longtemps dans le marasme que les jeunes gens d'âge militaire ont dû s'enrôler en masse, à tel point qu'il n'en reste plus aucun dans ces régions. Et cela survenait après une crise de dix années que ces gens n'auraient jamais dû avoir à subir. Lorsque la guerre fut déclarée, ils se sont enrôlés en masse et se sont taillé une réputation tant dans les airs que sur le continent européen et sur les mers.

Aussi, quel que soit le sort réservé à notre pays après la guerre, les provinces de l'Ouest devraient être assurées de leur place au soleil. De cette façon, elles fourniront à chaque usine de l'Ontario et du Québec une somme appréciable de travail. Et les gens pourront obtenir des emplois, oui des emplois. Ils n'auront aucune difficulté à en trouver si nous faisons en sorte que les ressources du pays soient exploitées comme elles doivent l'être.

J'ai déjà dit que la Saskatchewan avait besoin d'une route pour le transport de denrées lourdes et encombrantes comme la houille et le blé. Peut-on trouver une raison de ne pas avoir à Saskatoon un élévateur de dix millions de boisseaux? Il devrait y en avoir un également à Riverhurst, à Medicine-Hat et peut-être aussi à Lethbridge. Je mettrais ce programme à exécution si j'en avais la charge. Il n'y a pas de raison pour que les chalands de 50 tonneaux chargés de blé ou de charbon ne puissent descendre le cours de cette rivière, comme il est possible de le faire jusqu'à la Nouvelle-Orléans, sur les rivières Illinois et Ohio. C'est une distance beaucoup plus longue que celle de Medicine-Hat, Lethbrige, Saskatoon ou Riverhurst, à Winnipeg. Si le transport par eau était possible, on pourrait confier aux convois de marchandises d'autres genres de denrées. Les cultivateurs de l'Ouest recevraient davantage pour leur blé et ils auraient un pouvoir d'achat plus élevé. Nos chemins de fer feraient de plus importantes affaires et les marchandises transportées seraient d'une plus grande valeur. Je crois fermement que nous devons aider par tous les moyens nos entreprises ferroviaires.

Le ministre a dit un mot de l'énergie électrique. Nous savons tous que l'Ontario offre un exemple saisissant en ce qui concerne l'utilisation de la force motrice. Dans notre province, de vastes entreprises industrielles ont pu se développer grâce à notre excellent régime d'exploitation hydroélectrique. Bien que je ne puisse citer le chiffre exact, je puis dire que la production s'élève à plus de 2 millions de chevaux-vapeur et atteint peut-être les 3 millions.

Comment les gens de l'Ouest peuvent-ils rivaliser avec nous? Je ne crois pas que la concurrence nous fasse de tort. Au contraire, elle signifierait pour nous un chiffre d'affaires plus élevé. Plus les villes de l'Ouest grandiront, plus le volume des affaires sera considérable pour le reste du pays. Les élévateurs à grains dont j'ai parlé seraient remplis de blé de Saskatoon et des autres points mentionnés et fourniraient du travail à beaucoup de gens; les affaires prendraient de l'ampleur. Ce que nous devons faire, c'est de fournir des emplois. Nos hommes et nos femmes doivent avoir des emplois après la guerre.

Au cours de quelque lecture récente, j'apprenais qu'il est question que les trois provinces de l'Ouest forment un comité en vue de la mise à exécution d'une proposition. Il ne s'agit pas d'une proposition que j'ai faite, bien que j'aie peut-être été le premier à la formuler à la Chambre il y a deux ou trois ans. En vertu de cette proposition, la rivière Saskatchewan relèverait d'une commission. A mon avis, il est essentiel qu'on donne suite à ce projet en vertu duquel le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta pris séparément ne pourraient pas exploiter la rivière à leur guise. Cette rivière appartient aux trois provinces et, pour cette raison, j'appuierais ce mouvement dans l'Ouest, mouvement que je préconisais moi-même il y a deux ou trois ans et qui consisterait à instituer une commission qui ressemblerait à la Tennessee Valley Authority. Elle pourrait s'appeler la Saskatchewan River Authority. Je voudrais qu'on nommât comme président un ingénieur du gouvernement fédéral. Cet ingénieur verrait à ce que chacune de ces provinces obtienne ce qui lui revient et à ce qu'elle obtienne beaucoup plus que ne peuvent recevoir ces provinces dans les circonstances actuelles.

Le ministre a mentionné le caoutchouc. J'ai passé cinq ou six heures dans la magnifique usine de Sarnia à laquelle il a été tellement mêlé. J'ai observé attentivement ce qui s'y fait. J'ai demandé si elle pourrait continuer de fonctionner après la guerre et soutenir la concurrence que lui ferait le caoutchouc de la Malaisie et d'ailleurs, pourvu que le pays,

qui a placé 50 millions de dollars dans cette entreprise, dise: "Voilà l'usine; vous pouvez l'exploiter." Combien d'hommes travaillent dans cette usine à l'heure actuelle?

L'hon. M. HOWE: Je ne me le rappelle pas exactement.

M. MacNICOL: Je sais que le nombre en est très élevé, soit de 4,000 environ. Si l'usine cessait de fonctionner, tous ces hommes seraient sans travail. C'est pourquoi, j'appuierai toute mesure destinée à maintenir l'usine en exploitation. Si elle peut produire du caoutchouc capable de soutenir la concurrence du caoutchouc naturel et si elle peut en produire en quantité suffisante pour les besoins du pays, ce dernier en bénéficiera, même si l'Etat ne retire aucun bénéfice de l'exploitation de l'usine, car elle fournira du travail à quelque 4,000 hommes.

Je ne vois donc pas pourquoi nous nous laisserions arrêter par la question du capital immobilisé. Toute immobilisation de capitaux qui fournit 4,000 emplois directement, et probablement plusieurs milliers d'autres emplois indirectement, constitue un bon placement. Je m'étais dit que je saisirais la première occasion pour proposer qu'on passe outre à cette question des capitaux immobilisés dans l'établissement, à Sarnia, d'une usine de production de caoutchouc. Il a fallu, naturellement, engager des capitaux plus considérables par suite de la guerre. Laissons de côté la question des capitaux immobilisés, mais que l'Etat conserve la direction de l'usine. Le seul facteur à considérer, c'est le maintien d'une usine qui fournira à 4,000 ouvriers ou plus un emploi régulier et bien rémunéré, en même temps que de bonnes conditions de travail. Le Canada en bénéficiera.

On a parlé du logement. Je ne dirai qu'un mot à ce sujet. La situation actuelle est vraiment tragique. Lorsque je suis chez moi, je dois, comme tous les honorables députés, d'où qu'ils viennent, répondre à une foule de braves gens qui me prient de leur trouver un logement. La situation à Toronto est vraiment mauvaise. Je crois que le ministre la connaît bien. J'irai même jusqu'à dire qu'il fait sans doute tout ce qu'il peut pour remédier au problème du logement à Toronto. Le pays reconnaissant ne doit rien négliger afin de fournir des logements aux épouses et aux familles des anciens combattants qui sont de retour parmi nous ou qui nous reviendront bientôt. La construction de ces logements nécessaires procurerait du travail à plusieurs milliers de personnes, et si le rythme de la production doit baisser, ce qui se produira sans doute après la guerre avec l'Allemagne, l'un des grands problèmes consistera à trouver du travail à ceux qui en cherchent. Voici donc un moyen d'en procurer.

Le ministre a parlé du transport aérien. Il ne me reste plus que quelques minutes, mais je tiens à en dire un mot car, après la guerre, le transport aérien deviendra très important pour le Canada et les autres pays. Qu'il soit tout d'abord compris que je n'approuve pas le programme du ministre qui consiste à faire disparaître toutes les autres compagnie pour confier tout le transport aérien aux lignes transcanadiennes. Je suis en faveur de l'entreprise d'Etat jusqu'à certaines limites. L'été dernier, j'ai franchi des milliers de milles à bord d'avions du Pacifique-Canadien. La compagnie, le service et ses aéronefs sont excellents. A tous les champs d'aviation où je me suis arrêté j'ai discuté les problèmes du transport aérien, et j'ai constaté un désappointement général à la nouvelle que les services aériens de cette grande compagnie risquaient de disparaître après la guerre. Je voudrais que cette compagnie exploite ses services après la guerre; la compagnie de la Baie d'Hudson aussi, si elle le désire. J'ignore si elle le désire vraiment. J'accorderais le même privilège à la Toronto Transportation Commission, qui a demandé l'autorisation d'employer des hélicoptères. J'accorderais à quiconque veut exploiter des lignes aériennes tout en se conformant aux règlements du ministère relativement à la sécurité, et le reste, le droit d'effectuer des placements dans des entreprises aériennes, ce qui procurerait des emplois à des milliers de personnes. Nos belles régions septentrionales y gagneraient. J'oublie quelle importance ont pris l'an dernier les services du Pacifique-Canadien dans cette région; j'en lisais les chiffres tout récemment encore. Des éloges reviennent à une compagnie comme celle-là qui affecte des sommes aussi importantes au service de cette partie du pays. Je ne vois pas comment cette région pourrait être ouverte si ce n'est par le service aérien. Après avoir survolé moi-même l'extrême nord je suis très en faveur de tout programme tendant à accroître le transport aérien dans cette région; il en résultera sur tout le parcours de nombreuses occasions d'emploi.

Je n'en dirai pas davantage, mais je veux faire saisir au ministre l'absolue nécessité de conserver l'eau dans l'Ouest. Je pourrais ajouter un mot au sujet de l'Ontario et du Québec. Dans ces provinces, de grands travaux, que je préconise depuis longtemps, restent à accomplir en vue de prévenir les inondations causées par les rivières. Le ministre des Terres et Forêts de la province de Québec m'a fait parvenir une liste de plusieurs rivières dont il faudrait prévenir le débordement et conserver les eaux. Il fait mention de la ri-

vière Portneuf et de plusieurs autres petits cours d'eau; la Chaudière, qui n'est par un petit cours d'eau; la rivière Blondel, la rivière aux Chiens, le ruisseau du Moulin; Casault, Sault-à-la-Puce, et Le Moyne. Il y a aussi le Saint-François et le Richelieu, dans la province de Québec; dans l'Ontario il y a plusieurs rivières dont il faudrait prévenir le débordement, la Thames, par exemple, où à mon avis, des travaux devraient être exécutés bientôt. Je crains tous les jours que les belles villes de London, Ingersoll, Chatham et le village de Thamesville, subissent, si nous n'agissons pas promptement, le triste sort de Dayton (Ohio), par suite du débordement de la rivière Miami. Un programme en vue de parer aux inondations et d'emmagasiner l'eau procurerait des milliers d'emplois et acquitterait ses frais. Un tel programme comporterait la maîtrise des eaux, l'emmagasinage de l'eau, le reboisement, la conservation du sol et tout ce qui en découle. La déclaration du ministre ne fait pas mention de tous ces projets, mais de certains d'entre eux et, en terminant mes remarques, je puis assurer le ministre que je lui donnerai à lui-même ou à tout autre qui sera ministre après la guerre mon entier appui pour la mise en vigueur d'un programme de ce genre qui assurera des emplois, non pas par milliers ou par dizaines de milliers, mais par centaines de milliers au million de soldats qui reviendront au pays et peut-être à un autre million d'hommes et de femmes qui chercheront du travail lorsque les usines de munitions les auront mis à pied.

Cela réclame un programme hardi que l'on doit préparer immédiatement et qui doit être rentable autant que possible, comme les projets d'irrigation que j'ai suggérés pour l'Alberta et la Saskatchewan. C'est là un programme qui assurera du travail directement à plusieurs milliers de personnes dans l'Ouest, et indirectement un nombre égal d'employés d'usines dans l'Est jusqu'à la ville d'Amherst, dans la circonscription de l'honorable député de Cumberland qui se fait toujours le champion des Provinces maritimes. Il me suffit de faire allusion à une partie du Canada pour que l'honorable député s'écrie: "Et les Provinces maritimes?" C'est très bien, j'admire un homme qui veille aux intérêts de sa région. J'ai vu à Lethbridge des quantités considérables d'articles fabriqués dans les villes d'Amherst et de New-Glasgow. Voilà qui illustre l'étendue des avantages.

Il faut relier toutes les parties du Canada de l'est à l'ouest et jusqu'au nord, du Cap-Breton à l'est, à Aklavik sur l'Arctique, et jusqu'au Yukon. Nous devons tous acheter les denrées les uns des autres. De cette façon, le pays n'aura pas un seul chômeur, s'il jouit, à tous égards, de la bienveillance du Gouvernement.

M. GILLIS: J'hésite à faire de longues observations à ce stade du débat; toutefois, le ministère dont le comité étudie les crédits est en ce moment l'un des plus importants de tout le Gouvernement. A mon sens, le ministre des Munitions et approvisionnements, qui est aussi le ministre de la Reconstruction, sera l'homme de l'heure, après la guerre. C'est pourquoi je désire parler de l'avenir de ce service en ce qu'il se rapporte à la restauration de l'industrie sur le pied de paix.

Nous apprécions tous, j'en suis convaincu, l'intérêt que l'honorable député de Davenport porte aux Provinces maritimes. Cependant, notre région a dû depuis cinquante ans, se contenter de la sympathie générale, ce qui ne lui a pas aidé à améliorer son économie. Je propose qu'à l'avenir, au lieu d'exprimer de la sympathie pour les Provinces maritimes, on tente de faire quelque chose de tangible qui permette à cette région d'améliorer sa situation économique.

Je ne parlerai pas du combustible. Au cours des cinq dernières années, j'ai exprimé ici mes opinions sur ce qu'on devrait faire. Le Gouvernement a jugé bon d'instituer une commission qui voyage actuellement d'un océan à l'autre et qui étudie tout le problème dans le but d'établir au Canada un programme national du combustible. J'attends beaucoup de cette commission. Je me suis entretenu avec ses membres et j'ai suivi leurs délibérations pendant qu'ils siégeaient à Sydney. Ils connaissent la question et je suis convaincu que la commission soumettra des propositions concrètes en vue de la bonne répartition du combustible au Canada. Quand ils soumettront leur rapport basé sur les témoignages entendus (et ceux qu'ils entendent sont réellement bons) j'ai confiance que, quel que soit le parti au pouvoir, celui-ci verra à une réorganisation bien définie et bien efficace, car c'est ce dont le pays a besoin. Je laisse le problème à qui de droit; et on s'en occupe effectivement.

Ce qui m'inquiète surtout de savoir du ministre, c'est ce qu'on entend faire de l'industrie de guerre en Nouvelle-Ecosse. La plupart des habitants de cette province se montrent inquiets. Il y a, par exemple, les chantiers maritimes de Pictou. Ce n'est pas une grosse industrie mais elle emploie beaucoup de monde. Or, d'après mes renseignements, on n'a rien décidé à son sujet pour l'après-guerre. J'ai eu l'occasion de visiter la ville et je me suis rendu compte que la situation était assez confuse. Je n'entrerai pas dans les détails mais le ministre a dû entendre les mêmes

bruits que moi. La Maritime Foundation Company exécute le travail moyennant des honoraires d'administration. Je crois savoir qu'elle continuera son exploitation pourvu qu'elle puisse acheter des frères Ferguson leur boutique de réparations. De leur côté, les frères Ferguson sont prêts à prendre à leur charge les chantiers maritimes s'ils peuvent garder leur boutique de réparations. Voilà une affaire à négocier entre le Gouvernement et les deux compagnies. Mais, avant que le ministre mette fin au débat, j'aimerais qu'il nous dise de façon bien définie ce qu'il entend faire de cette industrie de la Nouvelle-Ecosse pendant la période d'après-guerre.

Il y a aussi l'usine de canons à Trenton (N.-E.). C'est une usine purement de guerre. Il est tout probable qu'elle fermera ses portes quand cessera la fabrication des canons. Le nombre considérable d'ouvriers qu'elle emploie seront alors sans travail et les militaires qui reviendront de la guerre ne trouveront d'emploi ni à Trenton ni à Pictou. Le ministre peut-il nous renseigner sur l'avenir de cette industrie?

Je m'intéresse aussi personnellement à l'usine de laminage de Sydney. Le ministre et la plupart des honorables députés se rappelleront qu'en 1940, on avait longuement discuté le cas de cette usine que le gouvernement canadien avait construit à ses frais lors de la Grande Guerre. La machinerie avait été transportée ailleurs. Or, en 1940, le gouvernement restaura l'usine et la mit en état de productivité. Elle a exécuté du bon travail. A l'heure actuelle, elle n'emploie qu'une seule équipe. On s'inquiète fort de l'avenir de cette usine.

J'aimerais aussi parler des salaires qu'on paye à l'aciérie, vu que le sort de celle-ci est intimement lié à celui de la laminerie. Le local 1064 du syndicat des ouvriers de l'acier, qui a un contrat avec l'aciérie de Sydney, tente depuis plusieurs mois de négocier un nouveau contrat de travail ou de le reviser. Récemment, ses délégués étaient à Ottawa et ils sont partis sans avoir reçu l'assurance de ce qu'on entend faire. L'ancien accord sur les salaires était, en réalité, le décret du conseil 689 adopté par le présent gouvernement. La plupart des honorables députés se rappellent de la grève qui a interrompu tout le travail dans les aciéries de Nouvelle-Ecosse et d'Ontario. A la suite de ce malentendu, le Gouvernement a adopté le décret du conseil qui fixait les salaires et modifiait l'entente au sujet de l'indemnité de vie chère, etc. Ce décret demeure toujours en vigueur. Si j'ai été mal renseigné, le ministre voudra bien rectifier, mais j'ai appris que le décret du conseil n° 1952 qui a été adopté le 23 mars de cette année, constituait un accord en ce qui concerne les subventions sur l'acier. On m'a dit que l'on est à reviser ces subventions. On aurait proposé, en vertu de ce décret, de verser une subvention de trois dollars par tonne si les opérations demeurent telles qu'elles sont actuellement, ou de quatre dollars par tonne, si l'usine de laminage de Sydney ferme ses portes. Or cela nous cause de vives inquiétudes. Pour quelle raison accorderait-on un dollar par tonne de plus si l'usine de laminage ferme ses portes? J'ai peut-être été mal renseigné, mais je soulève simplement la question pour que le ministre puisse me donner une réponse qui contribuera à dissiper le sentiment d'inquiétude qui règne actuellement. Si j'ai été mal renseigné, le ministre voudra bien rétablir les faits. Il semble que l'on songe à verser une subvention d'un dollar par tonne pour que l'usine de laminage ferme ses portes; il en résulterait du chômage et la situation sous ce rapport n'est pas trop favorable dans cette région à l'heure actuelle. De fait, il y a actuellement des chômeurs. Les anciens combattants ne peuvent y obtenir de l'emploi. Je dis cela en connaissance de cause, car immédiatement avant d'entrer à la Chambre, plusieurs personnes m'ayant rendu visite à mon bureau, j'ai communiqué avec les autorités du Service sélectif pour voir quelle était la situation en ce qui concerne le chômage, et l'on m'a répondu qu'il n'y avait d'emplois vacants dans aucune région de l'île du Cap-Breton. C'est une partie de ce pays où l'industrie lourde domine: mines et aciéries. Les soldats qui reviennent d'outre-mer sont d'habitude physiquement inaptes pour une raison ou pour une autre. Et bien qu'un homme n'ait qu'une invalidité de 10 ou 15 p. 100 au point de vue médical, il est réformé à 100 p. 100 au point de vue de l'emploi dans ces industries. En conséquence, les anciens combattants de cette catégorie chôment. On n'a pas encore établi la formation professionnelle; il n'y a pas d'école où l'on puisse les envoyer; les choses sont dans le marasme; et si la petite industrie de guerre qui a été établie dans cette province pendant le conflit doit fermer ses portes, la situation sera bien pire qu'elle n'était en 1939 lorsque la guerre fut déclarée. Lorsque le ministre aura eu l'occasion de se renseigner, je l'engage à nous dire la situation exacte de cette laminerie à Sydney.

Il y a une autre question sur laquelle je désire attirer son attention. Un comité de reconstruction a siégé pendant trois sessions du présent parlement, et sous l'habile direction de l'honorable député de Caribou, il s'est bien acquitté de sa tâche. C'est l'un des meilleurs comités dont j'aie eu le plaisir

de faire partie depuis que je suis à la Chambre. Ce comité était chargé d'établir les prévisions d'embauchage d'après-guerre. Il s'est réuni et il a interrogé des témoins venant de toutes les catégories d'industries, et il a présenté certaines recommandations concernant l'avenir. Le ministre des Munitions dirige aussi le ministère de la Reconstruction. Ce comité a déposé à la Chambre le lundi 24 janvier, un rapport qui se trouve au fascicule n° 37 du compte rendu de ses délibérations. Le comité a formulé certaines recommandations incorporées dans son dernier rapport. Lorsque ce rapport fut déposé, je comptais, comme membre de comité, que le ministre chargé de la réadaptation au cours de l'après-guerre aurait en main et qu'il transmettrait à son personnel ces recommandations qui pourraient leur servir dans l'élaboration de plans destinés à favoriser l'embauchage. Je tiens à souligner tout particulièrement la partie visant les Provinces maritimes. Elle se trouve à la page iv. Je cite:

Votre Comité a accordé beaucoup d'attention à la situation économique des Provinces maritimes.

J'en sais quelque chose. La question a fait l'objet d'une étude minutieuse.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, entreprenne de faire un relevé ou une étude des conditions dans le but de conseiller et d'aider les intéressés dans l'élaboration de plans susceptibles d'améliorer l'assistance économique des populations de ces provinces. Cette amélioration peut être amenée en partie par le développement rationnel de l'industrie du poisson, par l'aide aux cultivateurs en appliquant les dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, par l'électrification rurale et par l'extension des facilités d'entreposage frigorifique; par la conservation rationnelle des forêts et une plus grande utilisation des produits forestiers; par l'institution de nouvelles industries secondaires à condition que celles-ci puissent être établies selon des principes économiques sains, c'est-à-dire qu'il y ait des marchés convenables et une production des articles de base dans les Province maritimes ou dans les régions avoisinantes telles que Terre-Neuve.

Cette enquête doit indiquer, s'il y a lieu, l'étendue des dommages causés aux Provinces maritimes par la mauvaise distribution des industries secondaires au Canada, de même que la possibilité d'obtenir plus de marchés canadiens et internationaux pour les produits des Provinces maritimes.

Nous sommes convaincus qu'après la guerre —si les conditions d'avant-guerre se renouvellent—l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse ne pourra pas subsister sans une assistance facilitant la mise en marché de la production minière. Il faudrait donc que le relevé en question s'occupât particulièrement de l'industrie houillère.

On y a vu.

Après la guerre la question du transport jouera un rôle beaucoup plus important qu'auparavant dans le développement économique.

Voici maintenant le point sur lequel je tiens à insister:

C'est pourquoi afin de corriger l'état de choses qui existe dans les Provinces maritimes, nous recommandons fortement au Gouvernement de bien vouloir considérer certains projets d'amélioration relatifs aux moyens de transport. Ces moyens comprennent:

a) Des améliorations destinées à rendre les communications entre l'Ile du Prince-Edouard et le continent constantes, sûres et adéquates.

b) L'amélioration des facilités de transport à travers le détroit de Canso par la construction d'une chaussée ou de la manière jugée la plus satisfaisante en vue des besoins du trafic ainsi que de l'état de la glace, de la marée et du courant.

c) De nouveaux travaux d'engagement et de rectification de la voie et construction d'une voie double sur la ligne des chemins de fer Nations du Canada entre Sydney et des points de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Votre Comité a entendu de nombreux témoignages et un certain nombre de discussions sur les transports au Canada. Nous ne sommes pas encore prêts à faire rapport sur plusieurs aspects de ce problème...

Les chemins de fer et ainsi de suite. Cette question de relier les deux rives du détroit de Canso, de redresser la voie principale et d'en faire une ligne double occupe une place importante dans tout programme du combustible que l'on pourra inaugurer au Canada.

Voici ce qui m'inquiète. Quoique le comité de la restauration ait tenu des séances pendant près de trois ans, discuté cette question sous tous ses angles et soumis maints rapports à la Chambre, le ministre des Transports, il y a un mois environ, a visité la Nouvelle-Ecosse et, à Halifax, à une réunion ou une conférence de presse, il a répondu à des questions sur ce projet en particulier. Ses paroles, en cette circonstance, semblent indiquer qu'il s'agit simplement de déterminer la valeur de l'entreprise comme contribution à l'effort de guerre. Le ministre a dit que le problème, si problème il y a, serait étudié, mais que les Provinces maritimes, ou la population de cette région, seraient appelées à décider quelle somme elles consentiraient à verser pour assurer l'exécution du projet, etc.

Sa déclaration m'a donné l'impression que le rapport avait été oublié. Le Gouvernement n'avait absolument aucune intention d'agir. La guerre étant terminée, on considérait que le problème n'en était plus un. Je m'oppose fortement à une telle attitude et je demande au ministre d'élucider ce point lorsqu'il reprendra la parole. Les gens de la Nouvelle-Ecosse s'intéressent beaucoup à la période d'après-guerre et s'en inquiètent davantage. Nous n'avions aucune industrie importante dans la province au début de la guerre et celles qu'on y a inaugurées ont été graduellement liquidées. Le programme sur lequel nous comptions dans l'extrémité orientale, surtout

dans le but d'obvier à une crise de chômage d'après-guerre, était la chaussée qu'on devait construire sur le détroit de Canso en plus de quelques ouvrages moins importants du ministère des Travaux publics, comme la construction de brise-lames, la réparation des installations de ports, etc.

La chaussée projetée, devant franchir le détroit de Canso, en plus de relier l'île du Cap-Breton au reste du Canada, améliorerait sensiblement les moyens de transport et constituerait une aide à l'industrie de la houille. Ce serait une entreprise d'importance majeure qui, dans ce coin du pays, parerait au chômage possible au moment de la démobilisation. Je demande au ministre d'étudier cette question et de faire une mise au point dès qu'il en aura l'occasion.

Je mentionnerai un autre point pour la gouverne du ministre. Avant d'entrer à la Chambre, je me suis rencontré avec des représentants du conseil du travail du Cap-Breton. Ce conseil comprend des délégués des divers syndicats régionaux de mineurs, se réunit régulièrement pour étudier les possibilités de chômage, l'application plus étendue des lois sociales, la compensation et autres questions du genre. En ce qui concerne l'embauchage, il s'est aussi occupé du Service sélectif, organisme qui lui a donné des réponses semblables à celles que j'ai reçues moi-même. Il est convaincu qu'il n'existe aucune possibilité immédiate de fournir de l'emploi à tout le monde dans cette partie reculée du Canada. Ce groupe de représentants ouvriers s'est chargé d'interviewer les directeurs régionaux du Service sélectif. Etaient présents des représentants du bureau de Moncton ainsi que les fonctionnaires du bureau local du Service sélectif. L'objet de la réunion était de découvrir des moyens d'améliorer la situation.

Elle a formulé une recommandation pratique que le ministre devrait connaître, à mon sens, lorsqu'il discutera de problèmes d'après-guerre en ce qui concerne l'industrie minière: c'est la mise à la retraite des mineurs avancés en âge. A la réunion, on a proposé que le Gouvernement étudie la possibilité de mettre les mineurs à la retraite dès qu'ils atteignent la soixantaine. Bon nombre de gens affirmeront qu'il est encore possible, à l'âge de soixante ans, de bien remplir un emploi. C'est vrai dans bien des domaines d'activité, mais ce n'est pas vrai dans l'extraction de la houille. Dans l'industrie charbonnière, quand vous atteignez cinquante-cinq ou soixante ans, surtout si vous avez pelleté le charbon, vous avez les reins pas mal brisés; vous avez dépassé votre capacité maximum de rendement. Tous ceux qui connaissent cette industrie savent que c'est vrai. Permettez-moi de donner un exemple de ce qui se fait en Nouvelle-Zélande. Dans ce pays, l'âge de la pension est soixante ans, mais les mineurs de houille sont pensionnés à cinquante-cinq ans. On les congédie cinq ans plus tôt parce qu'ils s'épuisent beaucoup plus vite dans cette industrie.

On a fait observer à l'assemblée dont j'ai parlé qu'environ un millier de mineurs de cette région avaient plus de soixante ans, mais qu'ils étaient encore obligés de travailler sous terre parce qu'aucune mesure législative ne les protège ou qu'il n'y a pas d'autres emplois où les placer. Pour cette raison ils doivent rester dans l'industrie et s'efforcer de gagner une maigre pitance. Si le Gouvernement consentait à se charger de ce millier de mineurs ou à peu près et à leur donner de quoi vivre, ils feraient place dans l'industrie à un millier de jeunes gens. Le rendement souterrain pourrait ainsi être augmenté et la production en général s'en trouverait accrue. Cela créerait des emplois pour les moins âgés et les hommes épuisés dans l'industrie auraient peut-être la chance de vivre quelques années de plus en plein air. Cette pension pourrait être appliquée à la façon de l'allocation désuète versée aux anciens combattants. J'ajouterai qu'un homme s'use beaucoup plus vite à charger du charbon qu'à faire la guerre, car la tension physique est beaucoup plus forte. J'en parle en connaissance de cause pour avoir fait les deux choses. La pension ainsi établie pourrait fonctionner de cette façon-ci—je vous exprime maintenant ma propre façon de voir: un travailleur souterrain pourrait toucher une pension mensuelle de $40, $50 ou $60 ou tout autre montant que l'on fixerait. Après quelques mois de repos, il est possible qu'il aime à prendre un autre genre d'occupation. S'il pouvait trouver un autre emploi dans une industrie exigeant un travail moins ardu, il pourrait alors augmenter sa pension.

La Saskatchewan accorde une pension au père de famille totalement invalide. Je ne fais pas cette remarque pour des motifs politiques, mais parce que c'est un fait. Ce n'est pas beaucoup mais c'est un commencement. Je crois comprendre que la pension ou l'allocation n'est que d'environ $10 par mois. Mais la femme reçoit une allocation égale et il y a une allocation de $12 pour chaque enfant. Je conviens que le revenu de la famille est insuffisant, trop bas, mais c'est un début. Ce que je veux exposer actuellement c'est le principe adopté dans cette province à l'égard des invalides. Les ouvriers dans l'industrie du charbon sont invalidés quant à leur emploi mais ils doivent le garder, parce qu'ils ne peuvent pas gagner leur vie autrement. Ils constituent pourtant un véritable fardeau pour l'industrie. Ils ont vécu leurs meilleures années et ne sont plus capables de donner leur

rendement maximum. L'argent que le gouvernement dépenserait pour les enlever de cette industrie serait un bon placement. Si on mettait ces hommes à leur pension et au repos durant quelque temps, en leur fournissant l'argent nécessaire à leur subsistance, il y a des chances qu'ils pourraient être affectés à quelque autre sorte d'emploi et finalement pourraient gagner de l'argent en faisant autre chose. En même temps les jeunes gens entreraient dans l'industrie, la production augmenterait et l'on pourrait probablement recueillir suffisamment d'impôts sur les gains supplémentaires réalisés dans l'industrie pour contre-balancer les frais des pensions versés aux gens plus âgés qu'on lui enlèverait.

J'ai pris la parole cet après-midi seulement pour signaler les quelques points dont j'ai parlé au sujet des Provinces maritimes, car la session touche à sa fin. Le ministre des Munitions et approvisionnements ainsi que le ministre de la Reconstruction ont de la besogne pour longtemps devant eux. Nous ignorons la date des élections, mais ceux qui font des projets d'avenir, qui songent à réadapter l'industrie et à se préparer en vue de la démobilisation doivent poursuivre leurs efforts. Nous ne pouvons ralentir. Le cabinet poursuivra cette tâche. Je désire laisser ces pensées au ministre car, en Nouvelle-Ecosse, les choses que j'ai signalées ont réellement besoin d'une mise au point, ne serait-ce que pour rassurer les gens de cette région sur leur avenir, lequel est fort incertain à l'heure actuelle.

M. PICARD: On a l'habitude de dire à cette étape de la session qu'on n'a pas l'intention de parler longuement. Pour ma part, je n'entends mentionner que deux ou trois organismes de régie dont le ministre a parlé dans son exposé. Je suis venu à en connaître l'un d'eux mieux que les autres parce que l'un des comités des dépenses de guerre en a fait un examen attentif l'an dernier. Je veux parler de la régie du caoutchouc. On a coutume de dire que lorsqu'un médecin veut faire avaler une pilule amère à un patient il l'enrobe d'abord dans du sucre. Je commencerai donc par les compliments. J'estime que l'enquête que nous avons faite sur la régie du caoutchouc a prouvé que le placement de plus de 50 millions de dollars, critiqué dans certains milieux, était amplement justifié et constituait une des décisions les plus opportunes que le ministre ait prises au cours des quelques dernières années. N'eût été la construction de l'usine de Sarnia, le Canada ne serait pas en mesure, comme il l'est aujourd'hui, de maintenir sur roues son matériel militaire et le pays n'aurait pas pu prendre les mesures voulues pour que l'industrie automobile réponde à tant de besoins civils.

Je voudrais parler des vœux formulés par ce comité, parce que si l'on veut que les rapports du comité des dépenses de guerre ou de tout autre comité aient quelque valeur, ils ne devraient pas être mis au rancart sans avoir fait l'objet d'une étude. Le comité des dépenses de guerre a rédigé plusieurs rapports durant les cinq dernières années. Certains avaient une grande valeur, presque tous avaient une utilité raisonnable et étaient impartiaux, mais je crois que peu ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part du cabinet. Quoi qu'il en soit, je crois de mon devoir de donner au comité un aperçu des vœux formulés par le comité des dépenses de guerre, puisque nous n'avons pas eu l'occasion, à la fin de la dernière session, de discuter les questions signalées dans le rapport. Nous avons siégé environ vingt-cinq jours, entendu une vingtaine de témoins et passé en revue tous les travaux de la Polymer Corporation Limited, de la Fairmont Company Limited, du régisseur du caoutchouc, du régisseur des véhicules automobiles et d'autres témoins du bureau des recherches, du ministère de l'Agriculture ainsi que tous les aspects techniques touchant la production du caoutchouc tant naturel que synthétique, ou provenant de plantes croissant au pays ou en dehors. Je n'avais pas l'intention de parler de cela et je n'ai point de notes, mais je crois qu'on devrait dire un mot du rapport présenté l'an passé. J'aimerais lire les recommandations qui y sont contenues. Certaines d'entre elles sont réellement importantes et devraient faire le sujet d'une étude de la part du cabinet. Elles se lisent ainsi:

Comme résultat de l'étude de la situation coutchoutière au Canada, des travaux de la Polymer Corporation Ltd., de la Fairmont Company Ltd., du régisseur du caoutchouc et du régisseur des véhicules automobiles, votre sous-comité formule les recommandations suivantes:

a) Que soit entreprise immédiatement une étude des besoins d'après-guerre du Canada en caoutchouc et véhicules automobiles.

Nous pensions alors qu'en prévision du programme de reconstruction il pourrait être utile à l'industrie du caoutchouc de connaître à l'avance les besoins probables du pays et qu'elle pourrait maintenir son programme de production de façon à pouvoir répondre à ces besoins dans le plus bref délai ou aussitôt que possible après la fin des hostilités.

b) Que les mesures appropriées compatibles avec les conditions de guerre soient prises le plus tôt possible en vue de réaffecter à la fabrication civile les usines de fabrication de pneus actuellement consacrées à la fabrication de pneus spéciaux pour l'armée. Que soient étudiés immédiatement des plans en vue d'accélérer, dès que les conditions de la guerre le permettront, le rajustement de l'industrie automo-

bile d'une base de temps de guerre à une base de paix en tenant un compte spécial des besoins urgents de l'industrie canadienne pour des camions et autres véhicules semblables, afin de permettre au public de réorganiser ses initiatives en matière de construction, qui nécessiteront le transport automobile sur une plus grande échelle et le remplacement du matériel très usé.

Quelques-unes des discussions que nous avons eues à ce propos au comité, tendaient à démontrer qu'il importait extrêmement que, aussitôt que la chose serait humainement possible, l'industrie de l'automobile construisît des camions plutôt que des voitures de promenade, étant donné qu'il existe une forte demande dans tout le pays pour les camions, qui sont essentiels à l'industrie en général. Plusieurs camions ont été utilisés de telle sorte que les compagnies ne disposent plus que d'un équipement de transport insuffisant pour exercer leurs opérations, et il en est surtout ainsi dans certaines régions du pays. Le comité estimait que le département ferait bien de commencer dès maintenant à déterminer l'orientation de l'activité de l'industrie automobile. On ne devrait pas lui permettre de commencer à publier des illustrations représentant de merveilleux modèles d'autos aux lignes aérodynamiques, mais on devrait plutôt l'obliger à s'occuper, pendant une certaine période après la guerre, de suffire aux besoins réels du transport et de fournir les camions si nécessaires à l'industrie.

Les recommandations se poursuivaient en ces termes:

c) Que les méthodes employés en temps de guerre en vue de stabiliser la production dans la fabrication des camions soient étendues au cours de l'après-guere à toute l'industrie automobile afin d'éviter les vicissitudes dans l'emploi de la main-d'œuvre ayant caractérisé cette industrie, lesquelles ont troublé profondément les conditions économiques dans les régions où l'industrie automobile est établie.

A propos des camions aussi bien que des automobiles de promenade, on a déclaré au comité qu'avant la guerre, de nouveaux modèles étaient fabriqués en grande quantité, en certaines périodes de l'année, ce qui nécessitait l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers et que, dès que ces modèles étaient mis sur le marché, le nombre des hommes employés était réduit, de sorte qu'il y avait dans l'industrie automobile, des hausses et des baisses de l'embauchage entraînant de graves perturbations dans les conditions économiques des régions intéressées. On a dit que depuis le début de la guerre, les régisseurs ont pu stabiliser, dans une certaine mesure, la situation; que la fabrication des camions avait été répartie sur une période de douze mois afin qu'à peu près le même nombre d'hommes fussent employés toute l'année. On en embaucha le moins possible de façon que les autres pussent travailler dans les industries de guerre ou s'enrôler; cependant on employa durant toute l'année à peu près le même nombre d'ouvriers. Le comité a exprimé l'avis que ces réglementations devraient subsister après la guerre en vue de régulariser la production des camions et des voitures de promenade sur une base annuelle, afin que le marché de la main-d'œuvre ne soit pas périodiquement bouleversé par suite de l'affluence des demandes à certaines époques de l'année et de leur fléchissement à certaines autres, ce qui résulterait du fait que les nouveaux modèles ne s'enlèveraient peut-être pas aussi rapidement qu'on le prévoyait lorsque les hommes avaient à attendre l'installation de machines-outils avant de pouvoir fabriquer des modèles plus récents. La quatrième recommandation était la suivante:

d) Que les travaux de recherches poursuivis au Conseil national de recherches et au ministère de l'Agriculture sur le caoutchouc synthétique et sur la possibilité de produire le caoutchouc avec des plantes canadiennes soient encouragés davantage en incluant dans le prochain budget de dépenses des sommes importantes consacrées spécialement à ce travail.

Nous avons cru, si je puis parler au nom du comité, ou du moins j'ai cru moi-même que, vu le travail accompli par le Conseil national de rercherches, il y aurait lieu de consacrer à cette fin une somme beaucoup plus élevée. Qu'on en soit rendu ou non au point où l'on pourrait mettre sur pied des usines locales destinées à produire du caoutchouc canadien, il vaut la peine de poursuivre ces expériences. Nous dépensons de façon si prodigue que quelques milliers de dollars de plus affectés à de telles recherches, compte tenu des progrès de la science, auraient peut-être pour résultat de nous exempter d'importer du caoutchouc naturel d'autres pays; ces expériences ne seraient pas vaines. La cinquième recommandation était celle-ci:

e) Qu'après la guerre l'usine de Sarnia reste à la Polymer Corporation Ltd, en tant que compagnie possédée par l'Etat.

Nous nous engageons peut-être ici dans une controverse, mais je suis fermement convaincu que, puisque cette usine a commencé en tant qu'entreprise d'Etat, ce serait folie que de la mettre en vente par l'intermédiaire de quelqu'un des organismes de l'Etat pour qu'elle soit exploitée désormais par une compagnie privée. A mon avis, elle devrait continuer de fonctionner comme elle l'a fait durant la guerre, c'est-à-dire à titre d'entreprise d'Etat. Comme je l'ai dit, nous entrons peut-être ici dans le domaine de lois concernant des questions autres que des questions purement commerciales; nous nous engageons peut-être dans une controverse portant sur les avantages et les inconvénients des compagnies privées

et des entreprises d'Etat. Et sans entrer dans plus de détails, je dirai tout simplement que je suis l'un de ceux qui ont cru qu'après la guerre les compagnies entièrement financées par le gouvernement devraient continuer d'exister comme entreprises d'Etat et ne pas passer, par voie d'achat ou autrement, aux mains de particuliers.

Voici la dernière recommandation:

Que, dès qu'il sera commode après la guerre, la Polymer Corporation Ltd. rajuste ses rapports avec les compagnies qui exploitent actuellement les différentes usines, afin qu'à titre de compagnie possédée par l'Etat, elle exploite et administre toutes ces usines elle-même.

Là encore, nous nous heurtons à la question de savoir si l'entreprise publique l'emporte sur l'entreprise privée. Je crois que le système actuel a été à l'avantage du pays pendant la guerre, mais je crois aussi que toutes les compagnies qui ont administré les affaires de la Polymer Corporation pour ce qui est de la production du caoutchouc devraient être amalgamées afin d'avoir une seule grande compagnie pour faire fonctionner l'usine. Je reconnais qu'il aurait été impossible de trouver des experts pour exploiter les usines au Canada si nous n'avions pas fait appel aux compagnies privées qui exploitaient des usines du même genre aux Etats-Unis. Nous avons agi comme il le fallait dans le temps, mais maintenant que nous avons des hommes expérimentés au Canada pour exécuter le travail, je ne vois pas pourquoi le pays ne se chargerait pas de toute l'affaire vu que nous avons fourni les fonds nécessaires. L'industrie du caoutchouc peut nous dire que cela leur suscitera des concurrents, mais quelques directeurs de compagnies de caoutchouc ont reconnu qu'une telle concurrence serait profitable. Durant la guerre, on a découvert de nouveaux procédés pour traiter ce genre de caoutchouc, si bien qu'on prétend qu'une certaine proportion de caoutchouc naturel mêlé au caoutchouc synthétique peut donner de meilleurs résultats.

Les recherches scientifiques et leur application se poursuivent constamment, si bien que, après la guerre, nous n'aurons peut-être plus à payer au trust ou au cartel du caoutchouc, qui existait autrefois, les prix élevés que nous lui avons parfois versés. Etant donné que le prix de revient du caoutchouc synthétique sera, selon les chiffres qu'on nous a fournis, très bas,—disons 16c. ou 17c. la livre,—il pourra se vendre à un prix correspondant à celui du caoutchouc naturel. De plus, la production de caoutchouc synthétique entraînera peut-être la stabilisation du marché, évitera les hausses et les baisses sur le marché de cette denrée.

Voilà, monsieur le président, qui complète les vœux que nous avons soumis, l'an dernier, dans notre rapport relatif à l'organisation de la production du caoutchouc. J'ai été heureux de constater que le ministre avait fait allusion à cette question et qu'il avait mentionné que la compagnie avait atteint l'objectif qu'on lui avait fixé. Il a ajouté que, malheureusement, on ne pourrait pas mettre à la disposition du public toutes les automobiles à voyageurs qu'on aimerait lui offrir. Il signale cependant que la situation s'améliorera.

Si la situation s'améliore, c'est que le Gouvernement,—et la population devrait s'en rendre compte,—a su voir loin et qu'il a organisé l'usine de Sarnia. En conséquence, on peut aujourd'hui fournir des pneus à un plus grand nombre d'automobiles. Sans cette usine, nous n'aurions pas eu de pneus pour les besoins civils et l'efficacité de notre machine de guerre s'en serait sérieusement ressentie. Je crois que, d'une façon générale, la population peut être satisfaite de ce qui s'est fait dans ce domaine.

Dans notre rapport de l'an dernier, il y avait cependant anguille sous roche. Je veux parler de la régie des voitures automobiles. J'ai encore la même opinion cette année que l'an dernier, que cette régie est loin d'avoir été aussi bien administrée que la régie du caoutchouc, en ce qui concerne la distribution des pneus. Nous n'avons pu obtenir de la régie des véhicules-moteurs aucune règle précise, si ce n'est une déclaration qu'on fournirait des camions aux usagers essentiels. Toutefois, comme cela se passe dans une véritable dictature, on a laissé au régisseur ou à ses représentants le soin de décider quels sont ceux qui entrent dans la catégorie des "usagers essentiels". Mais aucun ensemble de règlements ne nous a été produit par le contrôleur des véhicules-moteurs, tel que l'ont fait les autres contrôleurs, spécialement en ce qui concerne la régie du caoutchouc, alors que la nature des activités d'un propriétaire de voiture détermine dans une large mesure l'octroi d'un permis.

Peut-être devrais-je extraire un autre passage du même rapport que je citais il y a un instant. Voici:

Votre sous-comité a obtenu un rapport sur la répartition de permis entre les grandes catégories d'usagers, mais il n'y a pas de chiffres disponibles sur le nombre de permis accordés dans chaque province ou dans chaque district de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre comme ceux fournis pour les pneus par le régisseur du caoutchouc. Votre sous-comité est d'avis que le public aurait pu se faire une meilleure idée de la répartition des permis si on avait pu donner en plus grand détail les catégories d'usagers à qui les permis ont été accordés et si on avait pu obtenir un

rapport sur le nombre de permis à chaque district de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Le sous-comité a été informé qu'il n'existait pas de chiffres de répartition...

...alors. On m'a appris depuis que la procédure a été modifiée par la suite. On nous a dit pendant l'enquête qu'il était on ne peut plus difficile d'obtenir ces rapports détaillés.

Le sous-comité a été informé qu'il n'existait pas de chiffres de répartition par provinces ou par districts et qu'il n'y avait pas non plus de chiffres détaillés pour indiquer combien de voitures avaient été fournies aux industries minières, pétrolières, forestières, agricoles, etc.

Plusieurs industries étaient groupées ensemble, mais cela ne donnait pas une réponse satisfaisante à la demande du comité.

Le sous-comité a été assuré à plusieurs reprises que les régisseurs s'étaient occupés "non pas de la répartition en général mais des côtés essentiels de chaque cas"...

Mais si nous poursuivons la lecture de ce rapport, nous réalisons que nous n'avons découvert l'existence d'aucuns règlements formels, de règles rigides. Chaque fois on nous dit qu'on a donné des camions aux usagers essentiels.

J'aimerais ici citer quelques questions et réponses tirées du rapport du comité:

M. Factor: En effet puisqu'il n'y a pas de définition du besoin essentiel. D'après la façon de procéder, cela est laissé entièrement au jugement du régisseur.

M. Berry: Je crois que c'est là une juste estimation de la situation.

Le président: Vous dites que le régisseur, ou celui auquel son pouvoir est délégué, décide et établit si la demande est essentielle ou non ou si c'est une demande pour un usager essentiel, et il incombe au régisseur ou à ses délégués d'établir ce besoin essentiel.

M. Berry: Oui.

Le président: Ce point n'est pas défini de façon spéciale mais il est laissé plutôt à la discrétion du régisseur ou de son représentant?

M. Berry: Précisément:

M. Birchard: Mais le requérant doit être un usager essentiel.

Le président: Oui, mais c'est le régisseur ou ses délégués qui déterminent ce qui a trait à l'expression usager essentiel.

Voilà ce qui a motivé la dernière phrase de notre rapport sur la question de régie des véhicules-moteurs, et qui se lisait comme suit:

D'après les témoignages il est donc très difficile pour le sous-comité d'en arriver à quelque conclusion concernant l'application de cet aspect du travail du régisseur, si ce n'est d'espérer que les décisions du régisseur et de ses adjoints étaient justes et sans parti pris et que les plaintes formulées parfois par le public n'étaient pas justifiées.

C'est tout ce que nous pouvions faire puisque nous ne pouvions obtenir assez de renseignements ou de détails nous prouvant qu'il existait un règlement quelconque. Ce dont je me plains, c'est que la distribution n'est pas satisfaisante. Même actuellement, on ne

[M. Picard.]

fabrique qu'un petit nombre de camions et bien des gens en réclament. Chaque jour, un nombre toujours plus grand de vieux camions deviennent hors d'usage. L'agriculture et l'industrie ont besoin de moyens de transport et la pénurie est telle qu'elle présente actuellement un grave problème. Il est bien beau de dire que la situation est assez bonne et de se retrancher derrière le fait que nous devons importer certains camions des Etats-Unis. La phrase la plus vraie cependant de la partie de la déclaration ministérielle sur la régie des voitures automobiles est celle qui révèle que les approvisionnements courants sont bien loin de suffire aux demandes.

C'est parfaitement vrai, et j'imagine que nous n'y pouvons rien. Je m'en prends cependant à la distribution, dans l'ordre de laquelle existe un état de choses qui est loin d'être excellent. A l'automne, par exemple, des gens demandent un camion pour vaquer à leurs affaires le printemps suivant. Cela s'est produit, à ma connaissance, dans ma propre région, où nous sommes ensevelis sous la neige en hiver. Les camions sont conduits au garage à l'automne et le garagiste dit que le camion, étant un modèle de l'année 1928, disons, a déjà servi trop longtemps et n'est plus en état d'être réparé.

Dans ces circonstances, l'intéressé présente sa demande, sa formule en vue de l'acquisition d'un nouveau camion. On lui répond sur-le-champ: "Nous ne pouvons pas considérer la demande maintenant, parce que les chemins sont fermés et que vous n'en avez pas besoin. Nous en ferons l'examen le printemps prochain". Le printemps suivant, au lieu d'obtenir l'examen de sa formule de demande à un moment donné, l'intéressé est contraint de présenter une nouvelle demande. Il peut ignorer ce détail, et attendre avec l'espoir que la demande présentée l'automne sera prise en considération lorsque la neige aura disparu. On lui dira alors: "Vous n'avez pas présenté de demande", et il devra tout recommencer. Cela requiert beaucoup de temps au printemps lorsque les chemins sont fermés. Je pense en particulier à l'exploitation forestière dans Québec. Le régisseur du bois devrait avoir son mot à dire sur le besoin essentiel de faire passer le bois d'une région à une autre.

Dans ma province, l'industrie du bois, règle générale, est hors d'accès en hiver. Les exploitants qui désirent transporter leur bois au printemps ne peuvent pas le faire parce que leurs camions ne sont pas disponibles lorsque les chemins sont ouverts. Leur demande n'a pas été prise en considération.

On m'a signalé le cas d'un homme qui l'an dernier reçut un permis et qui était censé

être un usager essentiel. Bien qu'il eût obtenu un permis, il n'a pu trouver de camion dans la région. Mais en février ou mars de cette année, il trouva un camion neuf à Québec et il présenta son permis, mais ce dernier était expiré. Il doit donc tout recommencer. Il a conclu un contrat avec les chemins de fer pour leur fournir des traverses; l'an dernier il fut reconnu comme usager essentiel et il obtint un permis mais il ne put trouver de camion. Maintenant qu'il a repéré un camion, il constate que son permis est expiré et qu'il n'est plus considéré comme usager essentiel. Le régisseur a déclaré que l'essentialité a changé et qu'il ne peut lui accorder de permis.

Il y a bien d'autres cas, comme, par exemple, celui d'un homme qui est le seul camionneur dans son village. Il détient un permis de la Commission des services publics de Québec, comme étant le seul camionneur public dans son village. Il réclame un permis depuis août dernier. Son camion est usé, il ne peut s'en servir et cependant on n'a pas encore pris de décision à son sujet. Non seulement en est-il ainsi en ce qui concerne l'industrie du bois de construction, mais également en ce qui a trait au transport du bois de chauffage et du bois d'œuvre dans les villes. Tout dernièrement, le ministre a averti les gens de se procurer leur bois de chauffage pour l'hiver prochain, mais parfois il est difficile de voir comment on pourra le transporter.

Il est bel et bien de présenter des chiffres indiquant qu'il faudra couper et transporter tant de milliers de cordes de bois, mais où trouver les camions pour le transporter? Dans un certain village les gens ont plusieurs cordes de bois mais ils n'ont pas de camions, et cela se répétera si le régisseur ne comprend pas mieux la situation du bois de chauffage qu'il ne comprend celle du bois de construction.

Le transport du lait présente des difficultés analogues. Pour son approvisionnement de lait, la ville de Québec, comme toutes les autres villes, dépend des régions rurales avoisinantes. Les camions au service de cette industrie ont fonctionné assez bien à l'avantage des grandes laiteries qui, probablement, connaissent mieux l'art de remplir des formules. Cependant, il se trouve aussi un grand nombre de citoyens qui ne sont pas formés en sociétés et qui font la cueillette du lait dans les régions rurales pour le transporter à Québec. Mais leurs camions sont irréparables. Ils ont eu de la difficulté à se faire entendre auprès du régisseur. L'enquête s'est prolongée et finalement leur requête a été rejetée. J'admets que l'industrie laitière a peut-être moins souffert que celle de la production forestière, car dans les villes les grandes laiteries,—qu'elles aient ou non des spécialistes pour remplir leurs formules, je l'ignore—ont reçu satisfaction, me dit-on. Mais dans ma région, bon nombre de coopératives ont présenté l'automne dernier des demandes de camions pour transporter le lait dans les villes, et jusqu'à date elles n'ont pu obtenir ces voitures.

Ce problème se pose, je le répète, non seulement dans les industries forestière et laitière, mais aussi pour tous les camionneurs en général. Dans de nombreuses localités, on ne pourra amener à la ville les produits du district avoisinant que lorsqu'on aura réussi à se procurer de nouveaux camions. Certains villages de ma région sont à dix et douze milles du chemin de fer et la vie n'y est pas rose en hiver. Il faut y avoir recours aux traîneaux pour transporter les denrées à la gare.

L'été, il leur est relativement facile de faire transporter leurs produits, mais encore faudrait-il qu'il se trouve au bureau de la régie des véhicules-moteurs quelqu'un qui comprenne les besoins de ces régions. Toute la question de la régie des véhicules-moteurs devrait être remise à l'étude pour en améliorer les rouages. Je ne m'attends pas qu'on puisse le faire dans le peu de temps qui reste avant les élections générales, mais je manquerais à mon devoir si j'omettais de porter cette situation à la connaissance du ministre et du comité. Il y a une lacune quelque part dans l'organisation du département. D'abord, l'enquête prend trop de temps. La demande est d'abord faite à Québec mais, ainsi que l'a dit l'autre jour l'honorable député de Témiscouata, des requêtes écrites en français sont souvent envoyées à Ottawa. Il faut donc les traduire, puis elles doivent passer devant les reviseurs de permis,—ou quel que soit le titre attaché à ce poste,—et cela prend du temps. Je puis cependant dire à l'honorable député de Témiscouata que certaines des requêtes que j'ai rédigées en assez bon anglais ont pris aussi beaucoup de temps. Mais c'est encore pire, ainsi que le faisait observer l'honorable représentant de Témiscouata, lorsque le pauvre diable reçoit une formule en français, la remplit de son mieux, puis doit aller voir un commerçant en automobiles pour obtenir de lui un rapport sur son camion et l'expédier à Ottawa comme il est censé le faire. L'enquêteur doit d'abord faire traduire la requête; puis il doit constater si le requérant a besoin ou non du camion, de sorte que souvent il faut deux semaines ou un mois ou peut-être deux mois avant que la demande arrive à celui qui doit prendre la décision. Je ne désire nullement faire entrer en ligne de compte l'origine raciale des gens de ce dépar-

tement, mais il eût été plus équitable s'il y avait eu dans cette division quelques employés de plus comprenant les besoins des gens du Québec; nous n'aurions peut-être pas eu à attendre si longtemps une décision. Mais, même lorsque les demandes sont faites en anglais, il faut deux fois plus de temps que nécessaire pour en arriver à une décision; il faut certes trop de temps. S'il y avait dans cette division quelques employés de plus qui comprennent la situation, les observations faites pourraient recevoir une solution plus rapide et on en arriverait plus vite à une décision. Mais là où les choses en sont actuellement dans la province de Québec, il est difficile d'obtenir satisfaction de la régie des véhicules automobiles quant aux industries forestière et laitière. Je ne veux pas dire que les conditions y sont pires que dans le reste du pays, mais je sais qu'elles sont mauvaises dans ma province.

On pourrait me répondre que nous sommes en guerre et qu'il est impossible d'obtenir la perfection. C'est juste. Le fait demeure tout de même que le nombre de gens voulant un camion est trois ou quatre fois supérieur au nombre de ces véhicules, ce qui nécessite une régie. Nous avons une régie au sujet des pneus mais la distribution de ces objets est juste et équitable et les plaintes sont très rares. Quand il y en a une, on s'en occupe bientôt. Mais lorsqu'il s'agit de la distribution des camions disponibles, comment se fait-il que nous ne recevions pas la même attention ni le même bon service que de la part du régisseur du caoutchouc?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. PICARD: Au moment de la suspension de la séance, à six heures, j'allais parler de la régie de la construction. D'après les paroles du ministre que je relève dans le hansard, à cause de la situation....

...il est absolument nécessaire qu'on continue de contrôler strictement les permis de construction. En déterminant la question de priorité à ce sujet, nous nous sommes efforcés de tenir compte de l'urgent problème de la crise du logement.

Je n'ai pas la moindre objection à cela. C'est une façon rationnelle de résoudre le problème que pose la distribution équitable des matériaux de construction et de la main-d'œuvre disponibles à l'industrie de la construction et aux métiers du bâtiment. Toutefois, dans ce cas encore, je dois ajouter une objection à la méthode d'appliquer les contrôles, semblable à celle que j'ai faite cet après-midi au sujet de la régie des véhicules-moteurs. Je crois que l'application des règles établies par le département s'est faite d'une façon fort bizarre, si la déclaration du ministre doit être interprétée littéralement. Je relève les mots "l'urgent problème de la crise du logement". Nous avons été témoins de la construction, dans la ville de Québec, d'édifices dont le besoin n'est guère justifié pour des fins de logement ou pour d'autres motifs, alors que dans plusieurs régions avoisinantes des permis sollicités pour des fins qui étaient justes et équitables, et qui auraient dû être accordés par suite du besoin de logements, ont été refusés même s'ils comportaient l'utilisation d'une quantité beaucoup moindre de matériaux essentiels que d'autres entreprises de construction qui ont été autorisées dans la ville de Québec.

On me permettra de citer un cas. Il me semble toujours peu souhaitable de s'écarter du point de vue objectif et de traiter un problème ou une question en s'appuyant sur un cas particulier, mais en l'occurrence j'estime que c'est là l'unique façon d'exposer mon point. Je puis citer le cas d'une école qui avait grand besoin d'être transformée. Une demande d'un permis fut présentée en juillet et refusée. On avait l'intention de transformer une maison d'école en un couvent de façon à pouvoir fournir un meilleur enseignement en ayant un plus grand nombre d'institutrices que l'on aurait pu loger dans l'édifice. Comme personne au département n'était au courant des conditions qui règnent à Québec, on invita poliment les religieuses à se trouver des chambres dans diverses maisons de la localité. Les religieuses ne s'y seraient peut-être pas opposées mais cette proposition était, je crois, peu conforme aux règlements de la communauté. La lettre reçue d'Ottawa indiquait qu'il serait beaucoup plus économique de trouver au village des chambres pour les institutrices. Le permis nécessaire ne portait que sur un montant de $4,500 en vue de la transformation d'une vaste école non aménagée pour l'hiver et divisée en deux grandes salles dans chacune desquelles étaient installées trois différentes classes. On demandait à diviser le rez-de-chaussée en quatre pièces, chacune devant contenir une classe différente, tandis que les institutrices seraient logées à l'étage supérieur. Il fallut une correspondance de trois mois avant qu'un des commissaires adjoints put saisir ce dont il s'agissait. Je suis disposé à reconnaître franchement que j'ai agi alors incorrectement: J'ai dit à la commission scolaire qu'elle était tellement éloignée de tout régisseur qu'elle ferait tout aussi bien de mettre son projet à exécution. De fait, le permis fut livré aux religieuses le jour où elles entrèrent dans l'édifice, à la fin d'octobre. Si on eût attendu le permis, elles

n'auraient pu commencer à temps la période scolaire. Un autre fait curieux c'est qu'à un certain moment elles eurent besoin d'appareils de plomberie. Elles demandèrent un permis à cette fin et l'obtinrent. Elles n'avaient pu se procurer un permis pour des transformations et voici qu'on leur en accordait un pour l'installation de la plomberie. Finalement, le 21 octobre, il vint à l'idée des fonctionnaires intéressés de s'adresser au surintendant de l'Instruction publique de Québec pour lui demander s'il y avait lieu d'accorder un permis. Contrairement à tout ce qu'avait prétendu le ministère, la réponse était celle-ci: au lieu de réduire l'accommodation scolaire, ce système améliorerait l'enseignement et tous les gens du village en tireraient un meilleur parti. Le ministère ne perdrait pas de matériel de guerre essentiel. Puis les ouvriers employés à cette tâche étaient des cultivateurs des environs qui firent le travail dans leurs moments libres. Si je n'avais pas eu la hardiesse de dire à ces gens de procéder à cette construction, l'école n'aurait pu ouvrir ses portes en octobre, parce que le permis ne fut reçu qu'à la fin de ce mois-là. Si, à ce moment-là, il y avait eu au ministère un architecte ou un ingénieur au courant de la situation à cet endroit ou qui eût eu soin de demander au Surintendant de l'Instruction publique de Québec ce qu'il pensait de la chose, ce retard n'aurait pas eu lieu et je n'aurais pas été obligé de faire une chose qui n'était pas tout à fait régulière.

Voici un autre cas. Une grande institution, pouvant loger 2,500 personnes, avait besoin d'une grange pour abriter 120 têtes de bestiaux et divers produits agricoles en hiver. Une demande fut envoyée en 1943. Les directeurs de cette institution voulaient une charpente d'acier, mais on leur dit que c'était impossible. Ils modifièrent donc leurs plans au début du printemps de 1944: la seule chose dont ils avaient besoin maintenant, c'était du béton armé pour le plancher inférieur. Le reste de l'édifice serait construit en bois. Mais ils ne reçurent jamais le permis. Il y eut échange de correspondance; on insista pour que ces gens se contentent de la construction qu'ils avaient à ce moment-là. J'ai des copies des lettres qui ont été envoyées au ministère et dans lesquelles ils disaient qu'une partie de leur production de l'automne dernier n'avait pu être mise à l'abri; qu'ils n'avaient pas d'endroit convenable pour entreposer leurs légumes et qu'ils se verraient peut-être obligés de vendre une partie de leurs bestiaux, étant donné qu'il n'y avait aucun bâtiment convenable pour les abriter et que la vieille étable tombait en ruine. Encore une fois, si le ministère avait compté quelqu'un qui eût à cœur de régler équitablement la situation, pareil état de choses n'existerait pas.

A la même époque, le gouvernement de la province de Québec demanda à Ottawa la permission de construire un immeuble énorme destiné à loger les bureaux du service des accidents du travail. Ces bureaux étaient alors situés dans d'autres édifices du gouvernement, mais ils y étaient un peu à l'étroit, et on voulait leur trouver un immeuble plus convenable. On m'a dit qu'Ottawa commença par refuser le permis. Le gouvernement provincial acheta alors un immeuble avoisinant, un ancien couvent de l'Eglise d'Angleterre,—un des deux seuls, me dit-on, qui existent au Canada,—puis il demanda la permission de construire une rallonge ou une annexe à l'immeuble en cause. Ce dernier comptait deux étages et il avait peut-être 60 pieds de long. L'annexe a huit étages, mesure 175 pieds de longueur et, comparativement à l'immeuble primitif, elle est énorme. Il fallait, pour élever cette annexe, de l'acier et du béton armé. L'immeuble ne devait pas servir à des fins de logements d'habitation et il ne devait améliorer en rien la situation du logement dans la ville de Québec. Le permis, comme je le disais tantôt, fut d'abord refusé à l'ingénieur qui en fit la demande, mais il fut ensuite accordé à un autre ingénieur, à titre de réparations et d'extension à l'immeuble déjà existant.

Ce ne sont là que des exemples. D'aucuns les jugeront de bien peu d'importance. Mais comment la population peut-elle faire confiance à une régie, lorsqu'elle est au courant de cas de ce genre? Il ne me fait pas plaisir d'avoir à mentionner ces choses, mais j'ai cru que la justice m'ordonnait de les signaler au comité, même si mes observations ne donnent aucun résultat, étant donné que nous sommes à la fin d'un parlement.

Je n'aime pas à mentionner ici, et je ne l'ai jamais fait avant aujourd'hui, la question de l'origine raciale des fonctionnaires dans divers ministères. Cependant, si chaque service du ministère des Munitions et approvisionnements comptait une proportion convenable de fonctionnaires parlant le français, ces employés pourraient éviter les retards dans la traduction de la correspondance, qui prend parfois des semaines et des mois, et si chaque chef de service disposait d'un fonctionnaire canadien-français capable d'étudier ces questions et de dire immédiatement ce qu'il en pense, ces retards ne se seraient jamais produits.

Cela s'applique aussi bien à la régie de la construction. On aurait pu y voir des gens bilingues mieux au courant des conditions locales. Le ministre a trouvé pour son adjoint

parlementaire l'un des plus brillants jeunes députés de l'autre groupe racial. Pourquoi n'a-t-il pas tenté l'expérience semblable pour les différents services de son ministère? Un député de la province de Québec a demandé en 1940 pourquoi sa province ne comptait pas plus d'empoyés bilingues dans les ministères. On lui a répondu qu'il n'y avait pas de bureaux disponibles pour eux. Depuis, les édifices ont surgi avec la rapidité des champignons dans cette ville, l'espace est devenu beaucoup plus considérable qu'alors, et le nombre de ces employés de langue française n'a pas augmenté. Pourquoi le ministre n'applique-t-il pas le principe qui l'a guidé dans le choix de son adjoint parlementaire et ne va-t-il pas chercher de jeunes employés compétents dans les rangs de l'autre groupe racial? Qu'il applique ce même principe à son propre ministère. Quant aux positions supérieures du ministère, le seul homme qui a été dûment trouvé en possession de toutes les qualités requises au point de vue du ministre était un homme charmant de Montréal, qui est un ami du ministre comme il est un de mes amis. Il s'agit de M. Wilfrid Gagnon. Si le ministre pouvait seulement élargir le champ de ses amis dans la province de Québec, nous pourrions réussir à faire entrer quelques jeunes compétences de plus au service de son ministère. Si l'honorable monsieur est réélu, aux prochaines élections, j'espère qu'il tiendra compte de ma suggestion. Que le ministre ait réussi d'ici là à amener M. Gagnon dans une sphère supérieure, comme le veut la rumeur, ou que pour une autre raison les services de M. Gagnon ne soient plus disponibles, j'espère que le ministre pourra élargir le champ de ses connaissances dans la province de Québec jusqu'à pouvoir prendre un peu plus des nôtres au service de son ministère.

M. GRAYDON: Que veut dire l'honorable député, par "gravir quelques échelons"?

M. PICARD: Un échelon plus élevé qu'employé du ministère pourrait signifier membre du cabinet. Peut-être bien.

M. GRAYDON: L'honorable député laisse-t-il entendre que M. Gagnon devrait devenir membre du cabinet?

M. PICARD: Je ne laisse rien entendre. Je dis qu'il y a des rumeurs, et si le ministre réussit à placer son ami dans une sphère supérieure il faudra le remplacer au poste qu'il occupait auparavant.

M. GRAYDON: M. Gagnon est-il libéral?

M. PICARD: Je le crois.

M. GRAYDON: Alors l'honorable député ferait mieux de ne pas fonder trop d'espoirs là-dessus.

[M. Picard.]

M. PICARD: Je ne partage pas l'avis de l'honorable député. Que le ministre actuel des Munitions et approvisionnements soit ou non à la direction de ce ministère, le parti libéral sera à la tête des affaires du pays après les prochaines élections.

M. GERSHAW: L'honorable préopinant a parlé des difficultés que l'on éprouve dans sa région à obtenir des permis pour camions. Cette situation est générale et en Alberta où les besoins sont grands et les distances considérables nous avons aussi beaucoup de peine à obtenir ces permis. La population canadienne se rend compte cependant que le rationnement est partagé, et tous se soumettent loyalement aux restrictions parce qu'ils connaissent la situation difficile dans laquelle se trouve le ministère.

Peu d'hommes au Canada sont aussi versés en matière de construction industrielle et d'industrie en général que le ministre des Munitions et approvisionnements. Il avait une tâche difficile et, à titre de ministre des Munitions et approvisionnements, il a rendu de grands services. Le problème de reconstruction et de réadaptation de l'industrie de guerre du Canada sera en sûreté entre ses mains.

Je signale au comité une activité d'après-guerre qui, je crois, est riche de promesses pour la population du Canada. Je veux parler du problème d'irrigation des régions desséchées du sud de l'Alberta. Nous connaissons deux petites entreprises qui ont fait l'objet d'études renouvelées et que l'on pourrait compléter en cinq ou six ans au coût de 20 millions de dollars. On pourrait rendre à la culture quatre cent mille acres de terre actuellement inutilisables, ce qui accroîtrait beaucoup le rendement en produits dont nous avons besoin au Canada. Je parle des projets de Redcliff-Roselane et de Sainte-Marie.

On prétend qu'au Canada il y a trop de blé et trop peu de viande, mais si l'on mettait cette région en culture, les cultivateurs qui s'y établiraient pourraient produire de la viande, des légumes et des fruits qui sont nécessaires au régime alimentaire du Canadien moyen. Les Canadiens n'ont pas assez de produits laitiers, de fruits et de légumes. Ils n'ont pas non plus assez de viande et d'œufs et, si l'on aménageait cette région, cela aiderait beaucoup à les nourrir. On pourrait également y construire des raffineries de sucre, des conserveries, des usines de congélation rapide qui permettraient d'apprêter les fruits et les légumes afin de pouvoir les utiliser toute l'année. Du reste, on a démontré qu'il était possible de mettre cette région en culture. Il y a déjà des entreprises en activité dans les deux districts et la provision d'eau est bonne. Si

l'on pouvait mettre à exécution le projet là où le fossé a déjà été creusé, les districts qui sont irrigués à l'heure actuelle auraient une provision d'eau plus abondante et l'on pourrait mettre d'autres régions en culture. Une telle entreprise s'impose si nous voulons utiliser les eaux de ces cours d'eau internationaux qu'un autre pays utilisera si nous ne le faisons pas nous-mêmes. En outre, l'aménagement de ces districts permettrait à ceux qui ont éprouvé tant de difficultés à assurer leur subsistance dans les régions arides de se créer un foyer. Nos soldats qui reviendront d'outremer et qui désirent se livrer à la culture pourront également s'y établir.

M. BROOKS: Il y a encore plusieurs orateurs qui n'ont pas pris la parole et personne, à coup sûr, ne désire accaparer le temps de la Chambre, mais je tiens à mentionner une question qui offre une grande importance pour la région du Nouveau-Brunswick où je demeure. J'y ai songé tout particulièrement cet après-midi en écoutant les honorables députés de Davenport et de Cap-Breton-Sud. Il s'agit de la situation des houillères au Nouveau-Brunswick. Nous avons au Nouveau-Brunswick de petits gisements de charbon, mais bien qu'ils ne soient pas très étendus, ils offrent une grande importance à l'économie de la province. Le charbon que l'on en tire représente environ 2 p. 100 de la valeur nette de toutes les marchandises produites dans la province. Si cette région du Nouveau-Brunswick est peu considérable, elle contient tout de même quelques-unes des plus anciennes mines de charbon bitumineux en Amérique du Nord. L'histoire en faisait mention dès 1667, et au dix-septième siècle la région de Grand Lake, au Nouveau-Brunswick, expédiait du charbon à Boston.

Voici pourquoi elle offre une grande importance. Elle emploie actuellement quelque 1,400 hommes et plus de 6,000 personnes en tirent leur subsistance. Notre principal marché est la province même du Nouveau-Brunswick. L'honorable député de Davenport a fait allusion, cet après-midi, à la possibilité d'expédier du charbon provenant des provinces Maritimes à l'Ontario, à Québec et dans d'autres parties du Canada. Nous n'avons pas, au Nouveau-Brunswick, expédié de charbon en Ontario car ce n'est pas possible. Nous en avons expédié toutefois de petites quantités à la province de Québec ainsi qu'à l'état du Maine. Mais je tiens à souligner que notre marché important se trouve dans notre propre province du Nouveau-Brunswick. Les principaux acheteurs de charbon du Nouveau-Brunswick sont nos deux chemins de fer, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Nous en vendons aussi de grandes quantités aux usines de pâte de bois et de papier de la province, à notre commission hydroélectrique et ensuite aux consommateurs privés dans une proportion de 25 à 30 p. 100. Je ferai remarquer au ministre, bien qu'il le sache déjà, que nous considérons fort injuste la concurrence que nous font les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Avant la guerre, plusieurs exploitants des mines de la région de Minto opéraient à perte. Par suite de la forte demande de charbon, durant la guerre, de la part des provinces de l'Est, les mines de Minto ont été exploitées presque à plein rendement. Après la guerre, nous craignons que la situation ne tourne au détriment de l'industrie du charbon du Nouveau-Brunswick.

Comme exemple de la concurrence injuste dont nous souffrons, je citerai un extrait du rapport soumis à la commission royale par l'association des producteurs de charbon du Nouveau-Brunswick. Le passage suivant se trouve à la page 36:

> En comparant les dépenses de subvention au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, en 1939, on trouve une différence marquée par tonne. La subvention versée pour chaque tonne de charbon expédiée de la Nouvelle-Ecosse était de $1.23 contre 84c. au Nouveau-Brunswick. Basée sur la production totale des deux provinces au cours de la même année (7,051,176 tonnes en Nouvelle-Ecosse, et 468,421 tonnes au Nouveau-Brunswick), l'aide reçue par la Nouvelle-Ecosse a été de 42.3c. par tonne de charbon extrait, contre 9.7c. au Nouveau-Brunswick.

Chacun peut se rendre compte, par un tel exemple, de l'injustice commise. Je tiens à dire ici que les producteurs de charbon de la région Minto-Chipman, au Nouveau-Brunswick, ont approuvé de tout cœur l'aide qu'on avait accordée à l'industrie minière de la Nouvelle-Ecosse. Ils ne tiennent pas du tout à ce qu'on diminue cette aide. Ce qu'ils veulent, c'est que l'industrie houillère du Nouveau-Brunswick soit placée sur un pied d'égalité avec celle de la Nouvelle-Ecosse. Mais cette concurrence s'exerce encore d'une autre manière au détriment de nos producteurs. J'ai dit tout à l'heure qu'un de nos plus importants consommateurs était l'industrie de la pâte et du papier du Nouveau-Brunswick. Or, elle consommerait encore davantage de notre produit sans cette concurrence dont je viens de parler. Je cite un autre passage du rapport soumis à la commission:

> Dans certains cas, le transport ferroviaire coûte moins cher la tonne à partir de Springhill-Junction (N.-E.) qu'à partir des gisements de Minto, comme l'indiquent les chiffres suivants.

De Minto à Bathurst (N.-B.), 169 milles, $1.10, la tonne; de Springhill-Junction au même endroit, 188 milles, 80c. De Minto à Campbelton (N.-B.), 234 milles, $1.50; de

Springhill au même endroit, 253 milles, $1.20. De Minto à Dalhousie (N.-B.), 231 milles, $1.30; de Springhill au même endroit, 250 milles, $1.10. De Minto à Saint-Jean, 101 milles, 90c. et de Springhill au même endroit, 155 milles, 85c.

Ces chiffres comparatifs démontrent que le tarif ferroviaire pour le transport de la houille de la Nouvelle-Ecosse au Nouveau-Brunswick ne se fonde pas sur le coût du service.

Par ces deux exemples je pense avoir établi ma thèse, savoir que l'industrie de la houille au Nouveau-Brunswick ne reçoit pas toute l'assistance voulue et qu'elle ne se trouve pas sur un pied équitable par rapport à celle de la province voisine, la Nouvelle-Ecosse.

Qu'on me permette aussi de l'ajouter, alors que nous du Nouveau-Brunswick devons nous contenter presque exclusivement de notre province, le Nouvelle-Ecosse peut et doit avoir l'occasion, et elle l'a de fait, d'expédier son produit sur le marché ontarien et dans toutes les autres provinces. Qu'elle laisse donc à ma province et à cette faible région la houille qui y est extraite. Mon voisin de pupitre, l'honorable député de Davenport, a dit cet après-midi que toutes les régions du Canada doivent collaborer autant que faire se peut afin de venir en aide aux moins fortunées d'entre elles. Je me souviens qu'il y a quelques mois, étant outre-mer, j'ai eu le plaisir de rencontrer sir Andrew Rae Duncan et de causer avec lui. On se rappelle qu'il est l'auteur du rapport qui porte son nom sur les Provinces maritimes. Il m'a dit que la population de cette région était bien patiente car, à son avis, comme au nôtre, on n'a pas donné suite au rapport Duncan. Il a ajouté qu'il existait dans certaines parties de la Grande-Bretagne des localités qui ne se suffisaient pas à elles-mêmes. Il me semble qu'il les a appelées des régions en voie de développement. Il a dit, de plus, que la Grande-Bretagne, en vertu de son programme de restauration, verrait à ce que les autres parties du pays et la nation tout entière se porte à l'assistance de ces districts. Il m'a signalé, et je le fais remarquer au comité, que la responsabilité de trouver une solution au problème qui se pose dans la région restreinte du Nouveau-Brunswick n'appartient pas uniquement à cette région ou à la province, mais à tout le Dominion. Sir Andrew Rae Duncan a mentionné le district minier de Durham, la partie méridionale de l'Angleterre et du Pays de Galles, ainsi que d'autres régions que la Grande-Bretagne en son entier assisterait. Cette région ne peut se suffire à elle-même. J'ajoute que tout le Dominion se doit de s'assurer qu'une aide efficace lui soit offerte. Le rapport de la commission contient certaines recommandations. J'espère qu'on les suivra à la lettre, que le ministre y verra. Je le répète, je désire ardemment que le ministre de la Reconstruction consacre une étude soignée à cette question.

M. PERLEY: Je suis convaincu que l'exposé et la récapitulation que le ministre nous a faits, hier soir, des activités de son département et des aspects divers de ses fonctions, nous ont tous intéressés au plus haut point. Nous admettons, je le sais, que ce ministère est le plus important de tous ceux qui se rapportent à la guerre. Sans l'outillage et les approvisionnements fournis à nos troupes d'outre-mer, le progrès et les succès actuels n'auraient pas été possibles. Nous devons donc reconnaître le travail excellent du ministère qui était chargé de fournir les munitions et le matériel nécessaires à nos armées pour l'accomplissement de leur tâche.

Je ne récapitulerai pas par le menu les observations du ministre. Il a mentionné des questions se rapportant à la restauration, ce qui s'explique puisqu'il est ministre de la Reconstruction. Il nous a entretenus de l'approvisionnement en houille, en essence, et le reste. L'honorable député de Davenport a exploré cette partie des remarques du ministre, cet après-midi, et lui a demandé d'étudier la possibilité d'exploiter les ressources de l'Ouest canadien, ce qui contribuerait dans une grande mesure à procurer des emplois aux démobilisés et à résoudre le problème de la main-d'œuvre après la guerre. L'honorable député a traité de questions comme celle de la conservation de l'eau, d'aménagements hydrauliques et autres et a montré l'avantage qu'aurait, au point de vue de l'emploi, l'exploitation convenable des ressources des trois provinces des Prairies et en particulier de la Saskatchewan. J'espère que le ministre étudiera très attentivement les propositions de l'honorable représentant de Davenport qui, je suis heureux de le constater, s'intéresse à l'Ouest canadien depuis quelques années. Quand il ira là-bas, il pourra compter sur un bel auditoire chaque fois qu'il voudra prononcer un discours. Je l'ai entendu parler devant une foule qui remplissait la salle, car les gens avaient l'impression d'avoir devant eux un homme de l'Est qui s'intéressait vraiment à l'Ouest canadien. C'est pourquoi j'espère que le ministre prendra en considération certaines des mesures que l'honorable député a préconisées en vue de créer des emplois après la guerre.

Hier soir, juste avant l'ajournement, le ministre a dit qu'il aurait une déclaration à faire au sujet des instruments aratoires. Il avait parlé du matériel et des machines de l'in-

dustrie et, en réponse à une question de l'honorable représentant de Haldimand, il avait ajouté qu'il donnerait les grandes lignes de la politique de son département en matière de machines agricoles. La fourniture de machines aux cultivateurs est actuellement au Canada une question de premier plan. Plusieurs de nos cultivateurs ont procédé à leur exploitation dans des conditions fort difficiles et leurs vieilles machines sont en assez mauvais état. Plusieurs ont des fils outre-mer; ils ont fait eux-mêmes leurs travaux et ils ont besoin d'un nouvel outillage, non seulement de tracteurs qui viennent des Etats-Unis mais aussi de machines fabriquées au Canada. En outre, plusieurs de ceux qui reviendront d'outre-mer prendront eux-mêmes à leur compte des terres sous le régime de la loi des terres des anciens combattants et il importe qu'on s'occupe de remplacer par des neufs les vieux instruments dont se servent actuellement les cultivateurs et de procurer aux jeunes gens qui commenceront les instruments dont ils auront besoin. J'espère que le ministre nous fera, en ce qui concerne l'Ouest, un exposé succinct de la situation en matière d'instruments aratoires.

M. QUELCH: Monsieur le président, le comité spécial de la reconstruction et du rétablissement, sous la présidence du très habile honorable député de Cariboo, a entendu les observations des provinces et des municipalités au sujet des plans d'après-guerre qui les intéressent. Nous avons remarqué que la préparation des plans n'avançait pas beaucoup, parce qu'on ignorait quel serait l'organisme qui devrait financer ces plans.

Je me rappelle en effet que le premier ministre du Manitoba souligna qu'il ne voulait pas faire espérer à la population de sa province que tel ou tel projet pourrait être exécuté tant qu'il n'aurait pas reçu l'assurance du gouvernement fédéral que les fonds nécessaires seraient fournis. Il a dit très clairement que le Manitoba ne pourrait pas financer certains des projets de grande envergure qui intéressaient la population, et qu'il ne pouvait pas aller de l'avant avant d'avoir reçu l'assurance du gouvernement fédéral.

Je voudrais donner un exemple de la sorte d'incertitude qui se répand à la suite de l'absence d'une déclaration semblable. Je parlerai de l'irrigation des régions sèches de l'Alberta. Je pense à l'un des plus vastes programmes jamais conçus sur le continent nord-américain, c'est-à-dire l'entreprise William Pearce. Le premier relevé date de 1922, et le projet visait à irriguer un million et demi d'acres, dont un million dans la Saskatchewan et un demi-million dans l'Alberta, au coût d'environ 100 millions de dollars. On devait détourner l'eau du bras nord de la Saskatchewan dans la rivière Red Deer, et la conduire de là au moyen d'un canal jusqu'au lac Sullivan. Le relevé ne fut suivi d'aucun résultat. En 1938 et 1939 on en fit de nouveaux. On se proposait encore à l'époque d'utiliser l'eau du bras nord de la Saskatchewan, et on prit des mesures relativement à un certain nombre de centrales électriques, dont l'Alberta a grandement besoin, comme le ministre peut s'en rendre compte, si nous voulons établir dans cette province les industries qui lui sont nécessaires. Rien ne s'est produit à la suite de ces relevés, sans doute à cause de la guerre.

Cette question d'irriguer des terres de l'Alberta par le détournement vers la rivière Red-Deer des eaux du bras nord de la Saskatchewan a été discutée dans cette enceinte, et une assez forte opposition s'est manifestée contre ce projet. Je crois que l'honorable député de Davenport connaît bine le genre d'opposition dont je veux parler, puisqu'il était du nombre des honorables députés qui ont fait remarquer qu'une telle opposition s'élèverait. Tenant compte de ces objections, j'ai écrit au surintendant désigné sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies lui demandant s'il serait possible ou non d'établir dans l'Alberta un réseau d'irrigation qui n'utiliserait que les eaux de la rivière Red-Deer. Qu'on le note bien, le projet primitivement conçu en 1922 ne comportait que l'irrigation d'environ un demi-million d'acres dans l'Alberta, l'autre superficie d'un million d'acres se trouvant dans la Saskatchewan. Il me semblait qu'il devait être possible de tirer uniquement de la rivière Red-Deer l'eau nécessaire à l'irrigation dans l'Alberta, les gens de la Saskatchewan utilisant pour irriguer leurs terres l'eau du bras nord ou du bras sud de la rivière Saskatchewan qui arrosent leur province. La réponse que j'ai reçue de M. Spence démontrait qu'il n'était nullement certain qu'il fût possible d'irriguer une vaste superficie par l'utilisation des eaux de la rivière Red-Deer. Il déclarait que ce projet d'irrigation ne pouvait être mis à exécution sans l'établissement de grands réservoirs sur le parcours de la rivière ou dans les montagnes.

Un nouveau levé a été entrepris en 1944, et je crois qu'il soit encore en voie d'exécution. Il révèle qu'il devrait être possible d'irriguer une superficie d'environ un demi-million d'acres en Alberta uniquement par l'utilisation des eaux de la rivière Red-Deer. Il s'agirait de construire un barrage sur cette rivière, à proximité du pont Content, puis de faire passer l'eau dans le lac Hamilton au moyen d'un canal, et d'élever en même temps les eaux du lac Buffalo au niveau qu'elles attei-

gnaient il y a quelques années. Le coût estimatif de ce projet ne serait que d'environ 7 millions de dollars. Il est intéressant de noter que, d'après le projet primitif, il aurait fallu dépenser 100 millions pour irriguer un million et demi d'acres dans l'Alberta et la Saskatchewan. Une modification de ce projet aurait permis d'irriguer environ 427,000 acres dans l'Alberta moyennant un coût d'environ 23 millions de dollars. D'après le projet actuel, il n'en coûterait qu'environ $6,750,000 pour l'irrigation d'un demi-million d'acres en Alberta et, naturellement, les gens de la région ne s'intéressent à l'irrigation que dans les limites de cette province. Si les gens de la Saskatchewan préfèrent utiliser à cette fin les eaux de la rivière Saskatchewan, je ne vois pas pourquoi ils ne le pourraient.

Ce projet fournirait du travail à 1,500 hommes pendant dix-huit mois et l'entreprise comporterait des avantages précis. Tout d'abord un demi-million d'acres de terre seraient irriguées et un approvisionnement d'eau serait fourni à douze cent milles de terres actuellement sèches. La région deviendrait l'une des meilleures de l'Ouest pour la culture et il y a lieu de se rappeler que des services d'utilité publique ont déjà été établis là-bas. Nous n'aurions pas, comme dans un pays neuf, à construire des routes, des chemins de fer, des villes et ainsi de suite. Il deviendrait possible d'installer dans la région 7,500 nouvelles familles ou, en d'autres termes, d'accroître d'environ trente mille le chiffre de la population, en plus naturellement d'assurer un meilleur niveau d'existence aux familles qui s'y trouvent déjà.

Je le répète, ce projet servirait à relever le niveau du lac Buffalo. Autrefois, ce lac était une magnifique station d'été; on pouvait y faire de la pêche, du canotage et de la natation. C'est le seul lac qui existe sur une distance de cent milles au sud et à l'est; c'est pourquoi, comme station d'été, il dessert une vaste région. Malheureusement, depuis 1916, le niveau de ce lac a continuellement baissé, de sorte qu'aujourd'hui un chalet qui était autrefois au bord de l'eau en est maintenant éloigné de cent verges. Comme résultat, on y trouve une vaste étendue de plage stagnante. En outre, ce projet permettrait l'exploitation d'une usine hydroélectrique sur la rivière Red-Deer et l'on a grandement besoin d'énergie en Alberta.

Je ferai remarquer que les gens de cette région s'inquiètent beaucoup de savoir si le Gouvernement a réellement l'intention de mettre ce projet à exécution. Puis il y a la question des chemins de fer. Il y a un tronçon du National-Canadien partant de Scapa et se rendant dans la Saskatchewan. Construite immédiatement avant la crise, cette ligne ne fut jamais terminée. On a posé les rails; on y mit une couche de ballast jusqu'à Hemaruka, mais de cet endroit jusqu'à Scapa le ballastage ne fut jamais terminé. Le président des chemins de fer Nationaux prétend que le trafic n'est pas suffisant pour justifier la dépense qu'occasionnerait le parachèvement de cette voie. Il avoue, cependant, qu'il en serait tout autrement si l'on faisait de l'irrigation dans cette région et que, dans ce cas, la compagnie serait peut-être justifiée à effectuer les dépenses nécessaires pour compléter la voie.

Il est évident, par conséquent, que le seul moyen de financer un projet de ce genre serait de le classer comme une entreprise nationale. C'est une entreprise beaucoup trop vaste pour la province, car elle ne saurait en faire les frais. Nous ne saurions nous attendre à ce que l'entreprise privée mette un tel projet à exécution pour la simple raison qu'on ne saurait imputer le coût initial de l'irrigation sur le terrain du cultivateur. L'histoire du Pacifique-Canadien, section de la colonisation, démontre à l'évidence qu'on ne peut pas imputer ces frais sur la terre sans ruiner le cultivateur. Une fois les travaux d'irrigation terminés et les frais absorbés, le cultivateur serait en mesure de voir à l'entretien des ouvrages en cause.

Si le gouvernement fédéral décidait de financer un projet de ce genre à titre d'entreprise nationale et d'en absorber le coût, il pourrait le considérer comme un projet dont la dette se liquiderait d'elle-même. En effet il se rembourserait facilement grâce au supplément d'impôts et de droits d'accise qu'il toucherait, par suite de l'augmentation des affaires qu'entraînerait une telle initiative. En outre, il n'aurait plus à venir en aide à cette région en période d'extrême sécheresse, comme cela s'est produit dans le passé.

Il est intéressant de noter que, de 1918 à 1935, plus de 10 millions de dollars ont été versés en secours dans la région de sécheresse de l'Alberta. Depuis 1935, on a versé des centaines de milliers de dollars sous l'empire de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies et en vertu des mesures destinées à aider à l'alimentation animale. Des ouvrages d'irrigation construits dans cette région aboliraient une bonne partie de ces déboursés. Je répète donc qu'un tel projet peut être considéré à juste titre comme un projet dont la dette s'acquitte d'elle-même, d'une part parce que les revenus augmentent et de l'autre parce que les dépenses diminuent.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral a le devoir d'encourir ces dépenses, car c'est lui qui a incité les gens à s'établir dans

cette région dans les années qui ont immédiatement suivi 1900. On se rappellera qu'en 1908 et 1909 de grands placards furent affichés en Angleterre qui invitaient les cultivateurs à venir s'établir au Canada. Ceux qui se rendirent à cette invitation et qui s'adressèrent aux bureaux d'inscription des titres pour y choisir une terre n'y apprirent pas que la région de sécheresse n'était pas propre à les recevoir. Cependant le gouvernement fédéral disposait dans le temps des rapports des ingénieurs indiquant clairement que cette région n'était pas propre à la colonisation. Malgré cela, il permit à ces malheureux cultivateurs d'aller s'y établir. On sait toute la tragique histoire de la région. Des placements s'élevant à des millions de dollars ont été irrémédiablement perdus. Plus de six ménages sur dix ont dû déguerpir. Aujourd'hui, on ne voit aucune habitation sur des distances considérables.

Le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas, dans un avenir très rapproché, énoncer sa politique de financement des projets nationaux, non seulement celui dont j'ai parlé, mais tous les autres de même nature? Il ranimerait ainsi la confiance du peuple sur le sort qui l'attend après la guerre. Je sais, pour ma part, que si nous laissons le peuple perdre confiance, il deviendra bien plus difficile par la suite de développer pleinement les ressources du pays.

Autre point, et j'espère, en l'abordant, éviter toute accusation de lancer quelque attaque politique. La population devient quelque peu sceptique sur la façon dont les relevés sont faits. Il semble que le Gouvernement montre plus d'empressement à en faire préparer à la veille même des élections générales, et qu'une fois connu le résultat du scrutin, l'oubli se fait, car rien ne s'accomplit. C'est ce que nous avons constaté en 1938-1939. Et voici qu'en 1944, juste avant un appel au peuple, les relevés recommencent. On se demande si ce n'est pas encore là simplement un moyen de capter des votes en faveur du Gouvernement, et si, une fois le régime réélu, tout le projet tombera à l'eau. Jusqu'à présent, aucun ministère de l'Etat n'a voulu dire définitivement que l'entreprise sera exécutée.

Le ministère de la Reconstruction devrait sûrement pouvoir nettement déclarer que ce projet sera du nombre de ceux qui feront partie du programme de reconstruction d'après-guerre. Je ne m'attends pas que le ministre nous apprenne que les travaux commenceront l'an prochain ou l'année suivante, mais il pourrait nous dire si l'entreprise fera partie du programme d'après-guerre, et si, dès que la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à l'entreprise deviendront disponibles, les travaux commenceront.

Les gens ont peur d'entendre de nouveau la vieille rengaine si souvent entendue pendant les années de crise: des hommes et du matériel en abondance, mais pas d'argent. Il est temps que le Gouvernement donne à la population l'assurance bien précise que la politique financière du temps de guerre sous l'empire de laquelle aucune restriction ne peut entraver l'expansion de l'industrie, continuera de s'appliquer en temps de paix. On devrait dire clairement que l'on s'inspirera après la guerre du principe voulant que tout ce qui est physiquement possible et opportun devienne financièrement possible.

J'espère que le ministre pourra présenter au comité un exposé précis de la politique du Gouvernement à l'égard du financement des entreprises nationales. Le Gouvernement est-il prêt à assumer la responsabilité de les financer en entier? Au cours de la guerre actuelle, si le gouvernement fédéral avait dit aux provinces: "Nous avons besoin de champs d'aviation dans tout le pays. Fournissez 30 p. 100, les municipalités fourniront 30 p. 100 et nous fournirons le solde", nous n'aurions pas eu, nous le savons bien, les aéroports dont nous avions besoin. Nous n'avons pu obtenir les aéroports que parce que le gouvernement fédéral a assumé toutes les charges. Le succès de l'effort de guerre vient de ce que le gouvernement fédéral était décidé de trouver l'argent pour toutes les entreprises nécessaires. Avec les restrictions financières d'avant-guerre, le Canada n'aurait pas pu apporter une aussi magnifique contribution.

M. KNOWLES: J'exprime aussi mes regrets, monsieur le président, de ce que le titulaire du ministère dont les crédits sont maintenant à l'étude ait encore parlé si peu à titre de ministre de la Reconstruction. Je veux aborder cependant une question qui relève de lui à titre de chef du ministère des Munitions et approvisionnements.

Hier soir, au cours de ses remarques, le ministre, comme on peut le lire à la page 774 des *Débats*, a montré l'état actuel de la production aéronautique. Il a fait remarquer qu'il serait nécessaire de diminuer cette production au cours de l'année, mais il a conclu par ces mots:

> Comme je l'ai déclaré au mois de juin, la fabrication des modèles d'entraînement a pris fin dernièrement ou doit prendre fin tout prochainement. Nous avons eu l'heureuse fortune d'obtenir des contrats des Etats-Unis pour la fabrication des pièces d'avions en quantité suffisante pour suppléer à la cessation du programme de construction d'avions d'entraînement.

C'est cette dernière phrase qui me pousse à dire quelques mots de la situation des ouvriers dans les avionneries de Winnipeg. J'ai posé à ce sujet une question au ministre des

Munitions et approvisionnements le 5 avril. Le ministre a alors exprimé des doutes quand j'ai dit que les congédiements continuaient de se produire à l'usine de la MacDonald Brothers Aircraft de Winnipeg. D'ailleurs, voici ce qu'il a répondu:

J'ignore combien d'ouvriers sont actuellement employés à l'usine MacDonald, mais j'estime que leur nombre augmente plutôt qu'il ne diminue.

Comme le ministre s'en souviendra, le 31 janvier et le 1er février de cette année, une délégation d'ouvriers des avionneries de Winnipeg est venue rencontrer le ministre à Ottawa au sujet des contrats de la MacDonald Brothers Aircraft Limited. L'honorable député de Selkirk et moi-même nous avons eu l'honneur d'accompagner la délégation et de la présenter au ministre. Au cours de l'entrevue du second jour, le ministre nous a donné l'assurance formelle qu'on donnerait du travail qui remédierait à la situation de l'usine MacDonald en particulier de la ville de Winnipeg en général. En réalité, le renseignement qu'il nous a fourni est en substance le même que celui qu'il donnait hier soir, quand il dit que son ministère avait obtenu des contrats importants des Etats-Unis pour la fabrication de pièces d'avion.

L'hon. M. HOWE: Je n'ai jamais dit cela. Disons la vérité.

M. KNOWLES: Ma mémoire est assez fidèle, et l'honorable député de Selkirk était aussi présent quand le ministre nous a dit qu'on remédierait à la situation à l'usine MacDonald et, comme nous insistions, il a ajouté que des commandes des Etats-Unis seraient accordées à Winnipeg. Effectivement, le ministre m'a dit à peu près ceci: "Tout ce que vous voulez, M. Knowles, c'est de faire une déclaration en sortant de mon bureau". Je lui ai répondu ceci et il s'en rappellera: "Je tiens à pouvoir dire aux ouvriers de Winnipeg qu'il y aura du travail pour eux." Le ministre a répondu: "Vous pouvez retourner chez-vous et dire aux ouvriers de Winnipeg qu'il y aura du travail en abondance; de fait, dans quelques mois il y en aura plus qu'ils ne pourront en exécuter."

Comme je n'étais pas satisfait de quitter le bureau du ministre sans avoir reçu des renseignements plus précis, j'ai insisté pour qu'il me dise quel genre de travail il avait en vue, et quelle assurance il pouvait nous donner sous ce rapport. Il mentionna alors qu'il comptait recevoir de gros contrats des Etats-Unis et qu'il pourrait en confier quelques-uns à l'usine des frères MacDonald à Winnipeg.

L'hon. M. HOWE: Je n'ai rien dit au sujet des Etats-Unis. Il n'a jamais été question de contrats venant des Etats-Unis car on n'y songeait même pas. J'ai fait part à l'honorable député de faits précis; je lui ai dit que nous étions en train de transférer à Winnipeg un contrat qui avait été confié à la Canadian General Electric Company, à Toronto, et que l'effet s'en ferait sentir en juin. Je saurais gré à l'honorable député de ne plus se présenter à mon bureau à la tête de délégations.

M. ROSS (St. Paul's): Je proteste. Tout député a le droit de se présenter chez un ministre à la tête d'une délégation.

Une VOIX: Que le ministre se rétracte.

M. KNOWLES: Si le ministre veut faire une telle déclaration, cela m'est égal. Mes remarques ainsi que les siennes seront consignées au compte rendu, et les membres de la délégation—nous étions cinq—qui étaient dans son bureau auront intérêt à en prendre connaissance et savent ce qui s'est dit. Le but unique que se proposait la délégation était d'obtenir l'assurance que l'on ferait quelque chose. Les ouvriers d'avionnerie, qui faisaient partie de la délégation, ont dit au ministre: "Pouvons-nous avoir l'assurance que ces nouveaux contrats seront adjugés à temps pour mettre fin aux mises à pied qui se produisent actuellement?" Le ministre a répondu qu'il faudrait peut-être attendre le mois de juin pour en ressentir toutes les répercussions, ajoutant que l'administration actuelle n'était pas de celles qui dicteraient à l'industrie privée sa ligne de conduite, mais que, s'il était le gérant et était en mesure de prévoir les commandes futures, il n'y aurait pas de congédiements.

Il n'en reste pas moins que ces mises à pied continuent. La délégation est revenue à Winnipeg au début de février tout heureuse de ses entretiens avec le ministre et a donné aux ouvriers de l'usine ainsi qu'à leur syndicat l'assurance que le ministre avait pris l'affaire en main et que, malgré certains déplacements temporaires, tout finirait par s'arranger. En dépit de cela, je le répète, les congédiements continuent.

J'ai ici une lettre de M. Frank Murphy, agent d'affaires du Spitfire Lodge, n° 41, de l'International Association of Machinists. Elle est postérieure à la réponse fournie par le ministre à ma question de jeudi dernier et M. Murphy m'y dit que les congédiements à l'usine des frères MacDonald durant les mois de février et mars ont atteint le millier en tout et que les ouvriers restants des 3,500 que comptait l'aéroport au moment de sa production maximum ne sont plus qu'au nombre de 500 à peine.

Je n'avais pas attendu au 31 janvier et au 1er février pour discuter de la question d'embauchage à Winnipeg avec le ministre des Munitions et approvisionnements et celui du Travail. Non, je l'ai fait à diverses reprises depuis mon arrivée en cette Chambre et je dois signaler au Gouvernement que le traitement réservé aux honorables députés par le ministre est assez bien stéréotypé. Lorsque, au nom de la ville de Winnipeg, nous demandons que certains contrats de guerre soient donnés à des industries qui y sont établies, de façon à fournir du travail, souvent on nous répond que le Gouvernement ne peut ordonner la production d'articles que nous ne pouvons utiliser, à seule fin de favoriser l'embauchage. Voilà une déclaration qui serait parfaitement logique si nous n'avions pas reçu des réponses différentes à certaines autres questions que nous avons posées. D'autre part, lorsque nous prions, comme nous l'avons fait il y a quelques mois, le ministre des Munitions et approvisionnements qui est également ministre de la Reconstruction, de commencer la réadaptation d'une usine comme celle des frères MacDonald, de Winnipeg, il nous dit que nous sommes en guerre et que ce n'est pas le temps de s'occuper de telles questions.

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement, car il me semble qu'on ne devrait pas fausser mes paroles. J'apprendrai à mon honorable ami que la situation est si sérieuse à la MacDonald Brothers Aircraft que M. Grant MacDonald est venu me voir aujourd'hui pour m'offrir d'acheter l'usine, à cause des contrats qu'il prévoit. Voilà la différence qui existe entre les faits et l'histoire que l'honorable député nous raconte aujourd'hui.

M. KNOWLES: Le ministre peut-il nous dire combien il y a d'employés à cette usine aujourd'hui?

L'hon. M. HOWE: Il me l'a dit, mais je l'ai oublié. Il me semble cependant que le chiffre qu'il m'a donné était plus élevé que celui de l'honorable député. Combien y en avait-il?

M. KNOWLES: D'après la lettre de l'agent commercial, il y en a 500.

L'hon. M. HOWE: M. Grant MacDonald me l'a dit et il me semble que son chiffre était de 1,400. Il est en ville et j'obtiendrai une déclaration signée de sa main. Cette affirmation de mon honorable ami s'accorde bien avec son exactitude coutumière. J'ai le plus grand respect pour la parole des honorables membres de la Chambre, mais je dois avouer que mon honorable ami me cause de réelles surprises, lorsqu'il relate des entrevues qui ont eu lieu à mon bureau.

M. KNOWLES: Le ministre devrait se rappeler qu'il nous a permis de publier cette entrevue; en fait, il m'a prié de le faire. Mais lorsqu'il a fourni des explications en réponse à la question que j'ai posée à l'appel de l'ordre du jour jeudi dernier, la lecture qu'en ont faite des membres de la délégation qui se trouvaient dans le bureau les a incités à exprimer leur étonnement au sujet de la différence entre la déclaration du ministre à la Chambre et celle qui nous a été faite dans son bureau. Je crois bon de signaler publiquement la chose.

Je désire maintenant poursuivre ce que je disais au sujet du traitement dont nous avons été l'objet quand nous avons réclamé du travail dans la ville de Winnipeg, alors que nous avons reçu la réponse déjà mentionnée et que nous avons insisté pour obtenir des contrats afin de pouvoir donner de l'ouvrage à ceux qui en demandaient. Nous obtenons certaines réponses. On nous dit que la situation de la main-d'œuvre est parfois assez critique. Je reconnais que cela peut être la situation générale au pays et pourtant, presque chaque fois que le ministre des Munitions et approvisionnements et le ministre du Travail ont parlé de pénurie de main-d'œuvre, des hommes inscrits à Winnipeg dans les bureaux de placement du Service sélectif ont été incapables d'obtenir du travail.

Une autre réponse qu'on nous a faite, c'est qu'il y a du travail dans d'autres régions: ces départements ont de fait envoyé des gens à Winnipeg en vue d'obtenir certains de ces travailleurs parce qu'on en avait besoin dans d'autres parties du pays. Il n'en reste pas moins que les salaires offerts ailleurs pour ces emplois ne permettaient pas de partir à ceux qui avaient des familles à Winnipeg, étant donné surtout le peu de temps pour lequel l'emploi était garanti.

Une autre réponse que nous avons obtenue des deux ministres dont j'ai parlé,—c'était de fait la réponse à la première question que j'ai posée au ministre du Travail à la Chambre,—c'est qu'il y a des périodes d'emploi saisonnier que nous devons accepter et que, somme toute, l'emploi n'est jamais général à Winnipeg en février et en mars.

Mais le point que je veux faire ressortir, c'est que tout cela a porté les ouvriers de Winnipeg,—pas seulement les ouvriers, car je sais ce que pensent là-dessus les membres du conseil de cette ville, ainsi que certains organismes comme la Commission d'expansion industrielle du Manitoba,—à croire qu'on nous

a amusés par des promesses de contrats de guerre qui devaient fournir un travail suffisant à Winnipeg.

Cela étant, j'espère toujours que le ministre, même s'il se sent piqué, tâchera de me fournir ces renseignements, que je tiens naturellement à connaître.

Je me demande ce qu'il est advenu des contrats auxquels il pensait lorsqu'il donna l'assurance aux ouvriers le 1er février, qu'ils auraient du travail. Certains contrats offerts à l'usine MacDonald auraient-ils été refusés? Il pourrait peut-être nous dire à quelles conditions les contrats ont été adjugés à cette maison. A-t-on introduit quelque changement, depuis les premières années de la guerre, dans les conditions exigées pour leur adjudication? Je puis aussi ajouter que les ouvriers ont intérêt à savoir quel sort aura l'usine des frères MacDonald.

Je désire faire comprendre aux ministres du Gouvernement, que lorsqu'un d'entre nous prend la parole en cette enceinte, même s'ils nous regardent comme membres d'un autre parti politique et comme des gens qu'il faut tâcher de remettre à leur place, ils devraient se rappeler que nous représentons certains groupes bien déterminés. Je parle en ce moment au nom des ouvriers de l'usine des frères MacDonald, à Winnipeg, qui s'inquiètent de ce que va devenir leur usine.

J'ai remarqué parmi les chiffres intéressants que le ministre des Munitions et approvisionnements a déposés hier soir, et qui ont été publiés dans les *Procès-verbaux* d'hier sous le titre de "Subventions de l'Etat, au chapitre de l'expansion industrielle du Canada, au 31 décembre 1944", que le Gouvernement a placé des montants joliment élevés dans cette usine. La somme effectivement dépensée par le Gouvernement jusqu'à ce jour pour la fabrication d'avions à la Macdonald Brothers Aircraft Limited s'élève à $346,843. Le montant affecté dans cette même usine à l'aménagement d'installations pour la remise à neuf des avions se chiffre par $1,582,238. Le total des fonds placés par le Gouvernement dans cette entreprise est donc de $1,929,081. Un placement de près de 2 millions de dollars représente une somme appréciable. Il donne une idée de la valeur de l'usine. Les ouvriers veulent qu'on leur dise à quelles fins cette entreprise sera utilisée après sa transformation et, même si le ministre juge qu'il n'y a pas lieu de me communiquer le renseignement demandé, il n'en reste pas moins qu'ils voudraient savoir ce qu'il adviendra de ces installations dans lesquelles des fonds publics ont été placés.

L'hon. M. HOWE: Mon honorable ami s'attend d'être membre du prochain Gouvernement, je suppose. Pourquoi ne fait-il pas part de ses idées aux intéressés?

M. CRUICKSHANK: Ne lui donnez pas une nouvelle occasion de prolonger la discussion.

M. GRAYDON: Le ministre veut-il laisser entendre que le groupe de l'honorable député formera le prochain Gouvernement?

L'hon. M. HOWE: C'est son avis. Je ne vois pas pourquoi je serais seul à parler de transformations.

(Texte)

M. LaCROIX: Monsieur le président, concernant la résolution qui est présentement à l'étude, je tiens à dire que, tant que l'on maintiendra la loi de mobilisation des ressources nationales, il n'y a pas de reconstruction possible; car on a réussi, en vertu de cette loi, à faire disparaître le petit commerce et la petite industrie, en permettant à des régisseurs qui sont eux-mêmes intéressés dans les grandes affaires de refuser la matière première, la marchandise et le matériel nécessaires au lancement et au maintien de nouveaux commerces et de nouvelles industries.

Comment voulez-vous qu'un soldat de retour du front ou un citoyen quelconque de ce pays puisse établir un nouveau commerce ou une nouvelle industrie, si on lui refuse le moyen de se procurer le matériel et la marchandise nécessaires pour se lancer dans les affaires? Certes, monsieur le président, les monopoles seront heureux du maintien de ces régies, car il est reconnu qu'il n'y a que ceux qui ont des commerces établis avant la guerre qui puissent actuellement se procurer de la marchandise. Pourquoi ne seraient-ils pas satisfaits, puisque ces régies leur permettent de savoir d'avance le prix de revient de leur article manufacturé, ainsi que son prix de vente? Vous le savez comme moi, monsieur le président, il n'y a que le libre jeu de la concurrence qui puisse permettre à un jeune homme, à un soldat ou à un citoyen de ce pays de se lancer dans l'industrie ou le commerce, en éliminant autant que possible les frais d'administration que peut difficilement supprimer la grande industrie, ce qui permet à un nouveau venu d'offrir sa marchandise ou son article manufacturé à meilleur marché, tout en faisant un bénéfice raisonnable. Je répète, monsieur le président, que la loi de mobilisation des ressources nationales a créé chez nous une dictature économique.

A ce sujet, permettez-moi de relever une allusion de l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), qui a tenté vainement, l'autre soir, d'expliquer qu'il n'y

a pas eu de vote sur la loi de mobilisation des ressources nationales. Il a oublié volontairement de mentionner à cette Chambre que l'amendement proposé par l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), et appuyé par moi-même, au bill de mobilisation des ressources nationales (voir page 951 des *Débats* français de la Chambre des communes du 19 juin 1940) se lisait comme suit:

Que tous les mots après "considérant que" dans le préambule du bill soient retranchés et remplacés par les suivants: "La politique du gouvernement canadien doit demeurer libre et volontaire".

Il oublia également de dire que c'est à la demande du premier ministre lui-même (M. Mackenzie King) que la Chambre a pris le vote (voir page 952 des *Débats* français de la Chambre des communes du 19 juin 1940. Je cite:

Le très honorable premier ministre: Prenons le vote.

Autrement, nous n'aurions été que deux députés pour demander le vote et, suivant le Règlement de la Chambre, il en faut cinq.

Cette intervention du premier ministre était significative, et il l'a expliqué lui-même (voir page 959 des *Débats* français de la Chambre des communes du 19 juin 1940) lorsqu'il a déclaré ce qui suit:

Puis-je placer un mot en réponse à l'honorable député au sujet du vote de cet après-midi? Je croyais, et je crois encore que le temps est venu où le pays doit savoir exactement quelle est l'attitude de certaines gens relativement à des mesures souverainement importantes comme celle-ci. Pour d'excellentes raisons, je ne voulais pas laisser l'impression que plus d'un ou deux honorables députés voteraient pour l'amendement et contre le projet de loi. C'est pour ce motif que j'ai réclamé le vote.

Il est vrai que l'Orateur a déclaré notre amendement irrégulier, mais il est non moins vrai que, n'eût été l'intervention significative du premier ministre, il n'y aurait jamais eu de vote. Comme il est également vrai qu'en vertu du Règlement de la Chambre il y a des dispositions prévoyant l'appel d'une décision de l'Orateur, ce qui indique bien que les décisions de l'Orateur ne sont pas des jugements sans appel et que l'on veut donner ainsi aux députés l'opportunité de faire juger la question en jeu par la Chambre.

Je prétends, monsieur le président, que tant que la loi de mobilisation des ressources nationales, telle qu'amendée par le bill 80, restera dans nos statuts, le très honorable premier ministre ne peut pas parler de volontariat en ce qui concerne la guerre du Japon, car la loi telle qu'elle existe donne le privilège et le droit au Gouvernement d'envoyer des soldats recrutés dans ce pays sur n'importe quel théâtre de guerre. Ce que le très honorable premier ministre n'a pas dit à cette Chambre, c'est le fait indiscutable que la loi de mobilisation est une conscription hypocrite et déguisée et qu'il y a, comme conséquence de cette loi, deux volontariats: le volontariat "volontaire" et le volontariat "obligatoire", et que c'est ce dernier genre de volontariat que le Gouvernement a imposé au peuple par la loi de mobilisation des ressources nationales.

Je tiens à signaler, en outre, que la loi de mobilisation des ressources nationales a créé chez nous une dictature économique telle que le soldat de retour du front qui voudrait s'établir à son compte ne pourra le faire, tant que nous maintiendrons des régisseurs en charge de notre économie nationale; et je m'empresse de le prouver. Un monsieur René Cantin, demeurant à Giffard, dans mon comté, soldat de retour du front, avait adressé une demande à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour un contingent de sucre, afin d'établir une industrie pour la fabrication des bonbons et des chocolats. Or, voici ce que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, par l'entremise de l'administrateur du sucre, m'a écrit à ce sujet. Cette lettre est en date du 10 avril 1945. Je cite:

Cher monsieur LaCroix,

Votre lettre du 27 mars dernier en faveur de M. René Cantin, de Giffard, a ouvert à nouveau une demande que cette Administration avait trouvé nécessaire de refuser.

Néanmoins, en vue de l'intérêt personnel que vous avez dans ce cas, nous avons de nouveau étudié avec grand soin cette affaire, mais avant de vous donner nos conclusions, nous désirons vous exposer les directives reçues de la Commission résultant de hautes décisions gouvernementales concernant l'octroi de "quotas" de sucre à des soldats libérés du service militaire. Nous citons comme suit:

"Pour être qualifié pour une demande d'obtention de "quota" concernant un produit rationné, le demandeur doit avoir eu l'expérience préalable d'une capacité directoriale dans l'industrie où il veut entrer."

Et un peu plus loin:

Nous ne voudrions pas que vous soyez sous l'impression que cette Administration est portée à couper des cheveux en quatre concernant la réhabilitation de militaires libérés, mais, étant donné le grand nombre de demandes de ce genre, une politique définie est essentielle et tout écart à cette politique amènerait des plaintes contre la Commission et cette Administration.

Cela veut donc dire, monsieur le président, qu'un soldat de retour du front désireux d'établir une industrie quelconque devrait nécessairement avoir déjà fait partie d'un conseil d'administration ou avoir été directeur d'une compagnie. Je trouve ridicule d'exiger des conditions semblables.

Je constate la présence en Chambre de l'adjoint parlementaire du ministre des Mu-

nitions et approvisionnements et je lui demande de bien vouloir soumettre ce cas à son département, afin d'éviter qu'à l'avenir on envoie aux députés des lettres aussi idiotes. Cette décision a pour effet d'établir que personne au Canada ne peut réussir à fonder une industrie nouvelle ou à établir un commerce quelconque à moins d'avoir été en affaires avant la déclaration des hostilités, car, autrement, on lui refuse le matériel et la marchandise nécessaires.

J'ai souvent entendu dans cette Chambre des discours cherchant à démontrer que la politique du Gouvernement était de faciliter, par tous les moyens possibles, l'établissement des anciens combattants comme propriétaires d'un petit commerce ou d'une petite industrie. Je crois que la lettre que je viens de citer indique que le Gouvernement a une politique tout à fait contraire.

Monsieur le président, permettez-moi en terminant de formuler le vœu suivant: Que l'on cesse donc, au ministère des Munitions et approvisionnements, ainsi que dans les autres ministères, de nous obliger, nous, du Québec, à adresser toutes nos demandes à Toronto. Il y a quelque temps, je désirais faire établir un contingent de cuir pour un industriel de Loretteville, une des villes de mon comté. Pour obtenir ce contingent de cuir dont cet industriel avait absolument besoin pour son industrie, on m'a référé au régisseur du cuir, dont les bureaux sont à Toronto. J'ai communiqué avec ce régisseur, et savez-vous ce qu'il m'a répondu? Il m'a écrit: monsieur LaCroix, nous avons reçu la demande de M. Gérard Bastien, de Loretteville, mais elle était rédigée en français et il nous a fallu renvoyer cette formule à Ottawa, afin de la faire traduire. Nous attendons encore cette traduction afin de pouvoir vous répondre.

Monsieur le président, cet état de choses est ridicule. J'espère qu'il y aura un changement de politique. Nous sommes actuellement à adopter comme axiome que seuls les monopoles peuvent subsister au Canada.

M. LIONEL CHEVRIER (adjoint parlementaire du ministre des Munitions et approvisionnements): Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député pendant son discours, mais je dois lui dire que les deux questions dont il a parlé ce soir, celle du sucre et celle du cuir, ne relèvent nullement du ministère des Munitions et approvisionnements. Le commerce du sucre relève du ministère des Finances, par l'entremise de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, de même que le commerce du cuir.

(Traduction)

M. KNOWLES: J'avais terminé mes remarques, mais j'ai cru comprendre que le ministre m'avait répondu par une nouvelle question que je n'ai pu saisir. On m'a dit depuis de quoi il s'agissait et je désire faire quelques observations à ce propos. Sauf erreur, le ministre m'a demandé de présenter une solution. Je tiens à lui dire que ce n'était pas une réponse aux questions que je lui avais posées en sa qualité de chef actuel du département; il ne m'a pas non plus communiqué les renseignements que les ouvriers intéressés m'ont demandé d'obtenir pour eux. Quoi qu'il en soit, je suis tout disposé à me rendre à sa demande. Voici ce que j'ai à lui dire: s'il a obtenu des Etats-Unis les contrats dont il a parlé dans son exposé d'hier soir, et qui comportent une quantité de travail suffisante pour suppléer à la cessation du programme de construction d'avions d'entraînement, et qu'il lui soit possible d'adjuger ces contrats à des entreprises de Winnipeg, il devrait le faire. Si cela est impossible, je lui propose,—j'ai déjà fait part plusieurs fois de cette recommandation, en particulier au cours de la session régulière du Parlement le printemps ou l'été dernier,—puisque le moment d'entreprendre le programme de la transformation viendra sûrement bientôt, de commencer par cette usine d'une valeur de 2 millions de dollars à Winnipeg où des ouvriers sont en quête de travail. Les ouvriers eux-mêmes ont fait cette proposition, car les édifices vastes et spacieux pourraient servir à des travaux de recherche sur les maisons préfabriquées. Lorsque mon collègue, l'honorable député de Mackenzie, prendra la parole plus tard au cours du débat, il aura quelques remarques à faire sur ce point.

Je dirai également au ministre qu'il n'a pas fourni aux travailleurs intéressés ni à moi-même les renseignements désirés, lorsqu'il a annoncé que M. Macdonald était à Ottawa pour discuter avec les autorités l'achat possible de cette usine, car M. Macdonald avait déjà mis les ouvriers au courant de son intention et avait dit qu'il était en pourparlers avec le Gouvernement à ce sujet. Je rappelle au ministre que près de 2 millions de dollars du trésor public ont été placés dans cette entreprise qui, je l'espère, ne sera pas vendue au rabais sans que soient protégés les intérêts de la population. A mon sens, l'Etat devrait acquérir cet établissement.

Je passe à un autre point. Le ministre répondra à mes questions ce soir ou demain. Je crois comprendre que dans un cas, il désire fournir une réponse demain après avoir consulté M. MacDonald. Pour ce qui est du nombre des employés, qu'il soit bien compris que je parlais de l'usine située à l'aéroport.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député a mentionné les usines MacDonald.

M. KNOWLES: Pour des fins de comparaison, j'ai indiqué le chiffre de 3,500, c'est-à-dire le plus grand nombre d'employés à l'aéroport. Le nombre actuel des employés est de 500. Si le ministre constate que M. MacDonald possède des chiffres plus élevés, il devra les décomposer en donnant le nombre d'employés à l'aéroport et le nombre à l'établissement Robertson. Je saurais gré au ministre d'obtenir ces chiffres de M. MacDonald; je lui saurais gré également de répondre ce soir ou demain aux questions que je lui ai posées.

M. NICHOLSON: D'après l'exposé qu'a fait le ministre hier soir, nous engagerons d'ici le 31 août prochain des dépenses s'élevant à 4 millions et demi de dollars au chapitre du logement. D'après les *Procès-verbaux*, la dépense globale au chapitre des logements de guerre s'élèvera à $69,262,000. Les honorables députés se rappellent qu'une fois par année au moins, je m'efforce de convaincre le Gouvernement de la nécessité de fournir des logements convenables à la population canadienne, à titre d'effort de guerre. Chez nous et dans les autres pays, on a constaté que le manque de logements convenables a contribué dans une très grande mesure à empêcher le rendement maximum de matériel essentiel. Cela a produit un effet désastreux sur le moral de notre population. Beaucoup de nos jeunes gens ont donné leur vie pour la défense de tout ce qu'ils chérissent. "Ils luttent pour assurer la défense de leurs foyers" dit-on couramment, mais beaucoup de ceux qui reviennent au pays en héros constatent qu'on ne veut pas d'eux lorsqu'il s'agit de trouver un logement. Chaque année, j'ai voulu faire comprendre au Gouvernement que dans la répartition de la matière première et du capital humain disponibles, il doit assurer un bon nombre de nouveaux logements.

Dans la plupart des grandes villes canadiennes, il existe une très sérieuse situation du logement. J'ai passé quelques jours à Halifax dans le temps de Pâques. Je puis dire qu'à mon sens, les membres de nos trois armes qui sont forcés de demeurer à Halifax ont raison de se plaindre qu'on les oblige à vivre dans une région où l'on a si peu tenu compte des besoins en matière de logements. Le chef de notre groupe, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, a eu l'occasion de commenter la gravité de la situation qui existe à Halifax. Le député senior de cette circonscription, s'est élevé, dans une déclaration publique, contre les observations de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar. Un des médecins les mieux connus d'Halifax s'est porté à la défense de l'honorable député de Rosetown-Biggar en disant:

...que M. M. J. Coldwell a été blâmé en certains milieux pour avoir signalé à l'attention de la population les taudis de notre ville. Semblable à l'autruche qui, la tête enfouie dans le sable, n'admet pas que des oiseaux plus intelligents qu'elle puissent voir ce qu'elle ne veut pas voir elle-même, on refuse cyniquement de reconnaître les faits. Les déclarations de M. Coldwell au sujet de nos taudis n'étaient aucunement exagérées. On ne pourrait trop flétrir leur malpropreté repoussante. J'ai travaillé dans les quartiers pauvres de la partie est de Londres de même que dans les environs les moins salubres de Manchester, mais je n'y ai rien vu de pire qu'à Halifax. Nos taudis sont une honte. En les tolérant, nous avons fait preuve d'une indifférence criminelle. Plus qu'une honte, ils sont un véritable cancer qui mine notre santé et abrège nos jours.

Ce que votre rapport renferme de plus extraordinaire cependant, c'est cette déclaration de M. Isnor, qui aurait dit que "de telles déclarations à la Chambre, dans les assemblées politiques ou à la radio ne sont pas de nature à aider notre effort de guerre". Je me demande comment il raisonne pour en venir à une telle conclusion. A son avis, ceux qui vivent dans des taudis seraient-ils de meilleurs ouvriers et de meilleurs soldats, auraient-ils plus d'énergie que ceux qui habitent dans des quartiers convenables, auraient-ils, en tant qu'artisans, plus de ressources et plus d'endurance? Ceux d'entre nous qui connaissent les mauvais effets des taudis et d'une alimentation insuffisante sont convaincus du contraire, et une déclaration comme celle qu'a formulée M. Isnor sonne une note terriblement triste à leurs oreilles.

A Halifax, la situation est plus grave, je suppose, qu'en bien d'autres villes; le problème du logement est toutefois très critique à Ottawa, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et en général dans tous nos centres les plus importants.

Deux séries de réponses ont été déposées aujourd'hui aux questions de l'honorable député de Rosetown-Biggar. Voici une des questions qu'il a posées:

Quelles initiatives ou quelles autorités en matière de logement ont été confiées au ministère de la Reconstruction?

Voici la réponse:

En vertu d'une entente avec le ministre des Finances, la question du logement continuera de relever directement de son département. Le ministère de la Reconstruction se contentera de collaborer avec celui des Finances et d'encourager la construction d'habitations.

Le ministre peut-il nous dire avec plus de détail comment il entend stimuler la construction? La loi adoptée l'an dernier, établissant le ministère de la Reconstruction, stipule que l'un des devoirs du ministre est de formuler des projets pour l'expansion et la transformation industrielles, les travaux publics et les améliorations, le logement, l'aménagement des collectivités, les recherches, ainsi que la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles, et le reste.

A la lumière des réponses données aujourd'hui par le ministre des Finances, je constate que le ministère qui est censé agir en ce sens fait encore moins que le ministère de la Reconstruction qui s'est dégagé de ses obligations. Le premier alinéa de la seconde question est ainsi conçu:

Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été constituée sous le régime de la loi nationale de 1944 sur l'habitation?

Voilà une question précise; on aurait pu répondre, aucune, ou dix, ou cent, mais on a eu besoin de quatre longs alinéas. Je n'ai pas l'intention de prendre le temps de les lire, mais il me semble que, en toute justice pour les honorables députés, une question précise devrait recevoir une réponse précise. Voici le second alinéa de la question:

A-t-on conclu des ententes avec des municipalités sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, dans l'affirmative, avec quelles municipalités?

Nous avons ici une réponse qui tourne autour de la question mais qui n'est pas au point:

Les quantités restreintes de matériaux ainsi que la main-d'œuvre présentement disponibles pour des fins de logement sont utilisées par la Wartime Housing Limited surtout en vue de fournir, dans certaines régions surpeuplées, des logements aux personnes à charge des membres des forces armées et aux anciens combattants rapatriés, ainsi que par le Directeur chargé de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, par l'Administration nationale du logement en vue de la transformation d'habitations, et pour la construction de maisons et d'appartements d'un prix moyen ou modique.

Plusieurs enquêtes et discussions préliminaires ont eu lieu relativement à la formation de sociétés à dividende limité et à l'octrois de subventions aux municipalités en vue de l'élimination des taudis, mais les négociations n'ont été menées à bonne fin dans aucun cas, et il est évident que le nombre de projets susceptibles d'être réalisés immédiatement est subordonné aux matériaux et à la main-d'œuvre disponibles.

Monsieur le président, les membres de la Chambre n'ont-ils pas droit aux renseignements qui leur apprennent exactement ce qui se fait au ministère? L'an dernier, nous avons adopté une loi qui a donné aux membres du Parlement et à la population l'impression que le Gouvernement s'attaquait effectivement à la solution du problème du logement qui se pose au pays. Voici le troisième paragraphe:

A-t-on accordé des octrois pour des fins de recherches aux termes de la loi nationale de 1944 sur l'habitation et, dans l'affirmative, pour quels montants?

On a répondu directement à cette question, et la réponse est: non. Je rappellerai que, le 24 mars de l'an dernier, on déposait le rapport du comité consultatif de la reconstruction, sur le logement et l'aménagement des collectivités. En une ou deux occasions, je me suis donné la peine de féliciter le ministre d'avoir présenté un exposé aussi complet du problème et donné les grandes lignes de quelques-unes des mesures qui devraient être prises. Sur le sujet du besoin de logements urbains au Canada, le rapport formule, à la page 11 des constatations et recommandations, une déclaration des plus directes relativement aux graves conditions du logement qui existent dans les cités du pays. Il y est dit, page 13, qu'il faudrait viser à la construction d'au moins 606,000 logements durant les dix prochaines années. J'ai aussi entendu parler de 750,000 maisons, ce qui voudrait dire 75,000 par année pendant dix ans, et c'est le ministre du Travail, je crois, qui, en s'adressant à une réunion publique, l'an dernier, a laissé entendre que nous devrions en construire au moins un million au cours des dix prochaines années. En envisageant le projet de construction de maisons, les seuls facteurs limitatifs devaient être ceux que comportent la question de savoir si le besoin existe puis si nous avons les matériaux et la main-d'œuvre.

Il est hors de doute qu'au cours des cinq dernières années, les Canadiens ont prouvé qu'ils pouvaient produire et utiliser les matériaux du pays pour la fabrication de chars d'assaut, de canons, d'avions et d'autres engins de guerre. Nous avons donc droit de nous attendre à ce que le ministre de la Reconstruction trace des plans d'une aussi grande ampleur pour la période d'après-guerre et veille à une activité maximum dans les métiers de la construction.

Le chapitre qui traite des différentes échelles de revenu et du programme du logement montre que nous avons un tiers de la population dans la catégorie des revenus supérieurs. Ces gens trouveront toujours le moyen de se loger convenablement, de sorte que l'Administration n'a pas à s'en inquiéter. Le deuxième tiers est celui des gens de revenu moyen qui auront besoin de recourir aux avantages de la loi du logement. Enfin, le dernier tiers est celui des gens à revenu modique qui, au Canada comme ailleurs, n'ont jamais été capables, à même leurs petits salaires, de se payer un logis convenable. L'enquête instituée par le Gouvernement fait remarquer que 89 p. 100 des gens de la dernière catégorie versent plus qu'une proportion raisonnable de leur revenu pour pouvoir se loger. Dans de telles circonstances, les enfants n'ont pas la nourriture et les vêtements suffisants.

Un autre chapitre fort intéressant traite de l'habitation rurale. Malheureusement, nous n'avons jamais compilé des chiffres précis sur les besoins plus ou moins grands de maisons rurales. Cependant, d'après le dernier recen-

sement, les renseignements qu'on a obtenus indiquent le grand besoin qui existe par rapport aux habitations rurales. Certaines choses ont été recommandées, en particulier l'établissement d'un service fédéral d'urbanisme. Mais les malheureux renseignements fournis aujourd'hui nous démontrent que pas un traître sou n'a été déboursé en vertu de la loi adoptée l'an dernier, qu'aucune recherche n'a été tentée aux termes de la loi nationale sur le logement de 1944. Il me semble clair comme le jour que notre pays, arriéré comme il l'est en matière de logement convenable, ne saurait se mettre à la page en un mois, six mois et même un an. La première chose à faire, à mon sens, après l'adoption de la mesure, était d'assurer les travaux de recherches nécessaires.

En parlant de la question il y a maintenant plus d'un an, j'ai recommandé la convocation d'une conférence des autorités fédérales, provinciales et municipales pour une étude complète du problème du logement au Canada et l'adoption d'une formule spécifiant les travaux de démolition de taudis dans les diverses régions du pays et délimitant la part des diverses autorités dans ce programme général. Mais d'après ce que nous en a dit le ministre, bien que M. J. M. Pigott, président de la Wartime Housing, Limited, ait été nommé par décret ministériel en décembre dernier directeur général de la construction de logements, il n'a jamais rempli ces fonctions et le décret lui-même doit être abrogé. Je le répète, je n'ai de longtemps obtenu des renseignements aussi décourageants. Voici la sorte de réponse qu'aujourd'hui, aux derniers jours du conflit, le ministère de la Reconstruction fournit à l'honorable député de Rosetown-Biggar, alors que le ministère des Finances, de qui relève le programme national du logement, trouve moyen de répondre de façon encore moins satisfaisante à d'autres questions. Il me semble qu'avant la conclusion du présent débat, le ministre se doit de nous dire pourquoi il se désintéresse de cette question. Il devrait nous faire savoir quand les gens peuvent attendre de certains départements une direction plus énergique en ce qui concerne la solution d'un si troublant problème d'intérêt immédiat.

Je disais plus tôt que des hommes absents du pays depuis quatre ou cinq ans sont rentrés dans leurs foyers. Quand ils se sont mis à la recherche d'une maison ou d'un appartement, on leur a dit immédiatement qu'ils ne pourraient pas en trouver s'ils avaient des enfants. Quelque département pourrait assurément prendre l'initiative de démontrer que des gens qui élèvent des enfants ont droit d'obtenir d'aussi bons logis que ceux qui ne servent pas le pays de cette manière.

Je voudrais que le ministre indiquât clairement pourquoi son département a refusé d'accepter cette responsabilité à l'égard du logement et nous dise aussi ce qu'il entend faire pour aider le ministère des Finances à stimuler la construction de maisons.

L'hon. M. HOWE: Le ministre des Munitions et approvisionnements a soumis au comité certains crédits qu'il voudrait faire voter. Le ministre de la Reconstruction a d'autres crédits qui seront soumis plus tard à nos délibérations et je suis sûr qu'il sera heureux de les expliquer en temps opportun. Mais je n'ai rien entendu ce soir au sujet des munitions et approvisionnements. Toutes les remarques ont porté sur la reconstruction. J'ajoute que j'y ai trouvé bien du plaisir, mais je pense que nous pourrions peut-être discuter ce soir la question des munitions et approvisionnements, puis discuter en temps et lieu celle de la reconstruction. J'espère pouvoir faire connaître des faits de quelque importance au sujet de la reconstruction, mais je répète que nous discutons ce soir les crédits du ministère des Munitions et approvisionnements.

M. NICHOLSON: Vu que l'Etat a dépensé environ 50 millions pour le logement en temps de guerre, je pense que c'est le moment pour le ministre de déclarer s'il répudie toute nouvelle responsabilité pour ce qu'il a fait dans ce domaine. Depuis les quatre dernières années, nous sommes redevables au ministre des Munitions et approvisionnements de tout ce que s'est fait d'important au Canada, en matière de logement, et le moment serait bien choisi pour lui de nous en parler.

L'hon. M. HOWE: La Wartime Housing Limited a été fondée dans le but de fournir des logements aux ouvriers industriels des usines de guerre. On a entrepris ce travail pour nous permettre de déplacer les ouvriers d'un endroit à un autre et pour être certain qu'ils étaient confortablement logés. Cette fonction relevait du ministère des Munitions et approvisionnements.

Mon honorable ami mêle cette question avec une autre toute différente où il s'agit du logement de la population civile dans les années d'après-guerre.

M. ROSS (St-Paul's): Personne ne peut m'en remontrer sur la question des logements ouvriers. Je l'ai déjà signalée plusieurs fois au ministre. En fait, il a dit qu'il ne pensait pas que cette question relevait de son ministère, mais qu'il incombait à la ville de Toronto de s'occuper des logements destinés au ouvriers d'usines de guerre.

Quand on voit ce qui s'est produit dans d'autres régions du pays, et le comparons à ce qui est arrivé à Toronto, nous comprenons toute la question. Dans cette ville nous trouvons la Victory Aircraft à Malton, la de Haviland Aircraft, et d'autres à Leaside et à Long Branch. Or le total des logis fournis à ces gens est une chose ridicule. Voilà pourquoi la situation est devenue si difficile. Je rends hommage aux gens de Toronto pour l'effort qu'ils ont déployé quand il s'est agit de fournir des logements. Mais lorsque le ministre nous dit qu'il est présent à tel titre ce soir et qu'il sera présent à un autre titre demain je lui dis qu'il porte la double responsabilité au même moment. Cela me rappelle l'opérette *Le Mikado,* où un seul ministre détenait tous les portefeuilles et devait plaire aux deux partis de la Chambre.

Je n'avais nullement l'intention de prendre part au débat actuel avant d'avoir entendu les discours qu'a prononcés le premier ministre lundi et cet après-midi. Je désirais que les crédits qui nous sont soumis fussent adoptés le plus tôt possible. Quand nous les examinons en effet, il nous faut reconnaître que le comité ne peut absolument pas les analyser dans le peu de temps dont il dispose. Quand le premier ministre affirme que le parti conservateur-progressiste a dénigré l'effort de guerre du Canada, je lui renvoie à la figure cette accusation car elle n'est aucunement fondée. De fait, j'appelle l'attention du comité sur un discours prononcé en cette Chambre par l'honorable député de Richelieu-Verchères il n'y a pas très longtemps et dans lequel il affirmait que le Gouvernement n'entreprenait jamais rien avant que l'opposition officielle lui eût forcé la main. C'est une déclaration qui en dit long.

Pendant tout ce temps, l'opposition officielle ne s'est préoccupée que de la poursuite de la guerre et n'a fait que s'efforcer d'amener le Gouvernement à faire ce qu'elle croyait son devoir. Le premier ministre a tenté de nous expliquer pourquoi il n'avait pas convoqué le Parlement plus tôt. Au cours des quatre ou cinq dernières années, il a sans cesse cherché à éviter les discussions au Parlement; à ses yeux, nous n'étions qu'un embarras. Tout a été fait à coup de décrets du conseil. Aucune loi qui vaille n'a été adoptée et l'on a obvié par des règlements à celles qui nous ont été soumises. On laissait à quelqu'un d'autre le soin d'édicter ces règlements.

On nous a privés de l'un de nos droits les plus sacrés, droit qui nous vient de Pym, de Hampton et de Charles Ier, celui qu'a tout citoyen d'exposer ses griefs devant la Couronne, par l'entremise de son représentant à la Chambre des communes. Ce droit nous a été refusé. Je puis dire dès maintenant que nous avons une multitude de sujets de plainte dont nous pourrions faire part à la Couronne.

Songeons à ce qui est arrivé ce soir. Pendant que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre avait la parole, le ministre s'est levé et a dit: "Je vous saurais gré de ne plus m'envoyer de délégations". Quelles paroles déshonorantes! Comme si un membre du Parlement n'avait plus le droit de conduire des délégations à l'endroit approprié, afin que le peuple puisse faire reconnaître ses droits.

La Chambre des communes est menacée depuis décembre dernier. On nous a dit que si nous ne cherchions pas à faire plaisir au premier ministre, nous n'aurions pas de chance et qu'il n'y aurait plus de Chambre des communes. Si tel doit être le cas, et si le premier ministre peut dicter au Parlement sa ligne de conduite, mieux vaut modifier notre constitution au plus tôt.

On nous demande maintenant d'adopter ces crédits du ministre des Munitions et approvisionnements. Plus tard on nous demandera d'adopter ceux du ministre de la Reconstruction. Les gens de ma circonscription s'inquiètent au sujet de l'emploi qu'ils auront après la guerre. Ils travaillent dans des usines de guerre aujourd'hui et ils ne savent pas ce qui arrivera lorsque ces usines fermeront leurs portes. Le ministre ne nous a pas dit quand ces usines allaient fermer leurs portes ni ce qui allait arriver. Peut-être ne le sait-il pas lui-même. Il n'y a pas longtemps, nous avons demandé au ministre du Travail s'il avait fait faire une enquête relativement à la reconstruction d'après-guerre. Il a répondu qu'un rapport avait été soumis mais qu'il ne pouvait nous en révéler le contenu.

Je tiens à lui dire que le fait de ne pas avoir de budget propre à fournir du travail maintenant constitue une véritable tragédie nationale maintenant que la guerre contre l'Allemagne est à la veille de finir.

Ces enquêteurs ont visité les diverses industries et ont interrogé les hommes d'affaires; ils leur ont posé cette question: "Qu'allez-vous faire?" Les hommes d'affaires ont répondu: "Dites-nous ce que vous allez faire vous-mêmes et ensuite nous vous dirons ce que nous pourrons faire." Les hommes d'affaires ont hâte d'élaborer leurs plans pour l'après-guerre mais ils ne savent pas ce que le Gouvernement entend faire. Je doute fort que le Gouvernement ait des plans pour l'après-guerre. Voilà la situation.

L'autre jour une délégation est venue ici de Toronto au sujet du problème de la construction de navires dans cette ville. J'étais l'un des chefs de la délégation et l'un de ceux

qui ont interrogé le ministre à son bureau. Il s'est montré très courtois; nous avons discuté assez longuement mais à la fin les délégués n'étaient guère mieux renseignés. Nous voulions savoir tout simplement si Toronto allait obtenir sa juste part des travaux de construction de navires. Le ministre nous a assurés qu'il en serait ainsi. Mais il n'en demeure pas moins que dans les chantiers de Toronto il y avait des navires dont la construction était plus avancée que dans certains autres ports. Cependant les travaux cessaient à Toronto et d'autres navires étaient remorqués jusqu'à Toronto pour y être terminés. Le ministre sait sans doute ce qu'il fait, mais les gens de Toronto veulent savoir ce que l'avenir leur réserve. Quels emplois auront ces hommes? On devrait nous donner une idée des plans que le Gouvernement a en vue à la suite de l'enquête qui a eu lieu.

Je suis fier de ce qu'ont accompli mes concitoyens et la ville de Toronto. Nous avons accompli autant sinon plus que toute autre ville de la province, voire même du Dominion, en ce qui concerne le recrutement d'hommes pour les forces armées. La ville de Toronto et la province d'Ontario ont produit autant sinon plus de munitions et d'approvisionnements que toute autre partie du pays. Nos ouvriers et nos ouvrières ont rendu de précieux services. Ils ont grandement aidé le ministre et l'ont obligé à prendre certaines initiatives. Nous sommes fiers d'eux. Maintenant nous voulons connaître les plans du ministre de la Reconstruction relativement à la période d'après-guerre, afin d'éviter le chaos si la fin de la guerre contre l'Allemagne entraîne le chômage.

M. ROY: Monsieur le président, le gouvernement libéral continue réellement de jongler avec des milliards plus légèrement que la population canadienne jongle avec des sous. Quoi qu'il en soit, j'aimerais donner les raisons qui font que je m'oppose plus énergiquement que jamais à ce crédit de 2 milliards de dollars destiné à permettre au Gouvernement de continuer sa politique de cadeaux, de gaspillage et de dépenses folles pour des fins de guerre. Cependant, vu que j'ai à maintes reprises exposé mon point de vue sur le sujet en tant que Canadien, je n'y reviendrai pas. Je me bornerai à souligner quelques-unes des raisons qui ont mis le doute dans mon esprit. Le ministre de la Défense nationale pour le service naval disait au comité, la semaine dernière, que les sous-marins allemands pénétreraient probablement dans nos eaux territoriales l'été prochain et que leur activité dans le Saint-Laurent serait peut-être plus grande que jamais. Mercredi dernier, j'ai posé au ministre la question suivante, que l'on trouvera au hansard du 4 avril:

Le ministre veut-il me dire si les Allemands détiennent encore une parcelle du territoire français, dans cette région qui comprend Dunkerque, Saint-Nazaire et Bordeaux, et, le cas échéant, s'il s'y trouve des bases de sous-marins?

Le ministre m'a répondu, et je cite toujours la même page du compte rendu:

L'hon. M. Macdonald: Je crois qu'ils détiennent encore Dunkerque et une faible bande de territoire dans les environs, mais ils n'y ont pas que je sache de bases sous-marines. Ils en ont eu pendant assez longtemps plus loin le long de la côte occidentale, à Saint-Nazaire, Lorient et ailleurs. Il est probable qu'ils n'en ont plus aujourd'hui.

Je lui ai ensuite dit ce qui suit:

Je trouve étrange que les Alliés aient pu repousser les Allemands sur tous les points, de la France, de la Belgique et de la Hollande jusque bien avant dans leur propre territoire et qu'ils leur aient permis de garder cette bande de terre. Bien des gens se demandent pourquoi.

Voici ce que le ministre m'a répondu:

L'hon. M. Macdonald: Voilà une question qui relève de la stratégie militaire et à laquelle les chefs de l'armée sont beaucoup mieux en mesure de répondre. J'imagine qu'ils y ont songé. Peut-être faudrait-il un bon nombre d'hommes pour prendre Dunkerque d'assaut. Au dernier rapport, les Allemands étaient au nombre de douze mille dans cette ville; les Alliés devraient donc envoyer des troupes assez nombreuses pour la réduire. Ils estiment peut-être, et je suis de leur avis, que les soldats peuvent rendre de plus grands services dans la campagne d'envergure qui bat son train actuellement, quitte à régler plus tard le sort de Dunkerque.

J'ai été stupéfait de voir que le ministre du Service naval n'était pas au courant de la situation exacte relativement à la présence en France d'Allemands à qui l'on a permis de rester sur la côte française depuis juin 1944, en possession de ports de mer sur l'Atlantique. Le ministre ignore pourquoi on leur permet de rester là si longtemps. Le ministre ignore également s'ils y ont une base sous-marine, tout comme il ignore leur activité navale. On aura noté que les communiqués de guerre n'ont pas mentionné les Allemands qui restent en possession de cette partie de la côte. Pourquoi? Et l'écho répond: Pourquoi?

Les doutes que j'entretiens me viennent d'autres faits de grande importance restés jusqu'ici sans explication. Voici ce qu'on peut lire dans le *Globe and Mail* du 5 avril 1945, sous le titre "Une revue russe accuse la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'avoir des intelligences avec les Nazis":

Londres, le 4 avril (P.C.).—En pleine guerre mondiale, des cartels internationaux américains et britanniques négocient secrètement en Suisse en vue de préserver leurs relations avec les monopoles allemands afin de pouvoir établir des monopoles après la guerre. Voilà ce qu'a affirmé la revue soviétique *War and the Working Class*, dans un article radiodiffusé de Moscou aujourd'hui.

L'article continue pendant assez longtemps dans le même sens.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. L'honorable député nous dira-t-il en quoi cela se rattache au ministère des Munitions et approvisionnements? Nous sommes à étudier les crédits de ce ministère, et les observations de l'honorable député sont irrégulières.

M. ROY: Avec votre permission, monsieur le président, et tout soumis que je me déclare à votre décision, je désire vous faire observer que la résolution tout entière fait actuellement l'objet de l'examen du comité. Il s'agit de la résolution même, et j'explique pourquoi je m'oppose à son adoption. Depuis cinq ou six jours des discours ont été prononcés dans le même sens, et personne n'a protesté.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député comprendra, je pense, que les crédits d'un seul ministère sont actuellement à l'étude par le comité. Nous avons déjà étudié ceux des ministères de la Défense nationale pour le service naval, pour l'air, et ainsi de suite. Nous en sommes rendus au ministère des Munitions et approvisionnements, et j'invite l'honorable député à limiter ses observations en conséquence.

M. ROY: Monsieur le président, le comité est saisi de la résolution tout entière. Je sais qu'il s'agit d'un ministère particulier, mais il ne faut pas conclure que les observations doivent se limiter à cela. C'est de la résolution tout entière que le comité est saisi. Si je suis dans l'erreur, je me reprendrai une autre fois.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Je suis d'avis que l'honorable député doit limiter ses observations à la question dont le comité est saisi, soit les crédits du ministère des Munitions et approvisionnements. Le ministre a présenté hier un exposé des affaires de son ministère, et nous devrions circonscrire nos observations à cette déclaration et aux points qu'elle renferme.

M. ROY: Je m'efforcerai certainement de rester le plus près possible du sujet tel que l'expose la résolution. Si la résolution est soustraite à l'examen du comité, j'enfreins le Règlement mais, en attendant qu'on le fasse, j'estime avoir le droit de procéder de la même façon qu'on l'a fait dans la plupart des discours que nous avons entendus depuis cinq ou six jours que dure la discussion. J'attends donc votre décision en l'espèce. Si le comité n'est pas saisi de la résolution, eh bien, le sort en est jeté.

[M. Roy.]

Le 17 avril, comme en fait foi la page 2156 du hansard de 1944, je m'adressais au premier ministre en ces termes:

Une dépêche de Londres à la Presse canadienne, en date du 5 avril, cite une revue russe qui accuse des cartels britanniques et américains de poursuivre leurs relations avec des cartels allemands par l'entremise de la Suisse, en vertu de certaines ententes. Le premier ministre est-il disposé à faire une déclaration sur cette très grave accusation?

A quoi le premier ministre a répondu:

L'honorable député m'a posé une question d'une très vaste portée, puisque, si je l'ai bien comprise, elle a trait à des affaires internationales intéressant la Russie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suisse à l'égard des cartels. Non seulement me faudra-t-il du temps pour préparer la réponse, mais encore m'en faudra-t-il beaucoup et même alors, peut-être me sera-t-il impossible de formuler une réponse. L'honorable député a parlé d'une accusation ou d'une supposition et je ne saurais dire s'il s'agit de l'une ou de l'autre.

Ce n'était certainement pas, monsieur le président, la négation de la déclaration russe; c'est plutôt admettre implicitement qu'elle est vraie. On ne peut conclure de cette affaire que de forts soupçons sur ce qui se passe dans le monde secret de la finance internationale qui régit les divers gouvernements des nations en guerre.

D'autres faits de même nature ont attiré mes soupçons sur d'autres milieux, dont l'un n'est rien autre que la Chambre des communes britannique. Voici ce que rapporte la page 930 du hansard britannique d'octobre 1942. M. G. Strauss, a demandé au Chancelier de l'Echiquier si les représentants britanniques de la Banque des règlements internationaux avaient l'autorisation spéciale du gouvernement de Sa Majesté d'entrer en relations d'affaires avec des ressortissants ennemis, et s'il en révélerait les noms; et sir Patrick Hannon a demandé quelle était la situation actuelle de la Banque des règlements internationnaux. Le Chancelier de l'Echiquier, feu sir Kingsley Wood, a répondu que les deux représentants britanniques étaient sir Montagu Norman et sir Otto Niemeyer.

M. BLACKMORE: Mauvais, tous les deux.

M. ROY: Oui, je le sais, Il ajoutait:

Les seuls sujets britanniques qui font partie du personnel à Bâle sont trois fonctionnaires inférieurs, et ils n'ont rien à voir à la direction ou à l'administration de la banque.

Il a dit encore:

Notre pays a divers intérêts et droits dans la Banque des règlements internationaux entre les divers gouvernements, et il ne serait pas dans l'intérêt national de modifier nos relations avec la banque telle qu'elle est à présent constituée et dirigée.

M. Strauss: Etant donné que les nazis détiennent directement ou indirectement la grande majorité des actions, ne serait-il pas de beaucoup préférable que le gouvernement britannique et la banque d'Angleterre se dissocient de la Banque des règlements internationaux par le retrait de tous leurs représentants et par une entente en vue de confier la surveillance de leurs intérêts à la Suisse, à des banquiers suisses?

Sir K. Wood: Non, il n'y aurait à cela aucun avantage. Nous avons des intérêts considérables dans la banque et nous devons les sauvegarder autant que possible.

Plus tard, le 13 octobre 1942, sir Kingsley Wood prononçait les paroles suivantes:

La conférence de La Haye tenue en 1930 autorisait les dix gouvernements créanciers à faire des dépôts à long terme à la Banque des règlements internationaux. La part britannique de ces dépôts s'élève à 26.5 millions de reichsmark. Ces dépôts, aux termes des accords de la Haye, ne portent aucun intérêt. Les placements de la banque en Allemagne constituent une partie de ses valeurs générales, et n'ont aucune relation directe avec ces dépôts, et je crois que l'intérêt est dûment versé à la banque sur ces placements.

Voici ma dernière citation, tirée de la page 1572:

M. G. Strauss: ...Nous avons franchement des soupçons au sujet de la Banque des règlements internationaux, à cause des antécédents de la banque et en particulier vu la conduite de cette banque lors de l'occupation de Prague par l'armée allemande. La banque a alors servi d'intermédiaire pour remettre à l'Allemagne 6 millions de livres en or tchèque, qu'elle avait déposées à la banque d'Angleterre en notre pays. La Chambre se rappelle les très énergiques protestations que cet incident a provoquées dans tous les milieux. Elle se rappelle probablement aussi qu'il a été alors très difficile de tirer du gouvernement la vérité sur ces procédés. On semblait multiplier les efforts pour nous cacher cette transaction. J'estime donc que la Chambre a aujourd'hui le devoir d'étudier avec beaucoup de soin les activités récentes de la Banque des règlements internationaux, et de voir si, dans les circonstances actuelles, il est sage de notre part de demeurer associés à cet organisme.

Et il ajoute:

Le deuxième point est encore plus grave. Le rapport énonce les principes d'un régime économique pour l'après-guerre. La Chambre reconnaîtra qu'il est très dangereux pour un organisme auquel nous sommes nominalement associés,—et, aux yeux du monde, assez intimement liés,—de publier un rapport où sont formulés des projets de reconstruction d'après-guerre. La Banque des règlements internationaux est connue dans le monde entier non seulement comme étant étroitement liée aux nazis mais comme étant dominée par eux. Nos administrateurs siègent encore au conseil et la banque présente dans son rapport annuel des propositions en vue de l'établissement du régime économique de la nouvelle Europe après la guerre. A mon sens, cela est très grave. On y donne à entendre au peuple allemand qu'il existe une certaine forme de collaboration entre les nazis et les Alliés qu'ils sont censés combattre.

[M. Roy.]

Après cette admission de la part du Chancelier de l'Echiquier, sir Kingsley Wood, on me permettra de dire avec M. Strauss que, si la jeunesse canadienne était au courant de tous ces faits, elle ne serait guère empressée de donner sa vie devant un tel exemple de mauvaise foi et de fourberie internationales. Comme j'ai tous ces faits présents à l'esprit lorsque je parcours la liste des jeunes Canadiens blessés ou morts au combat, je ne puis m'empêcher de me demander si tous ces tories, libéraux ou conservateurs, savent réellement ce qu'ils font en insistant pour qu'on envoie de plus en plus d'hommes sur la ligne de feu et pour que le Canada verse de plus en plus d'argent sur l'autel de cette finance dénuée de tout scrupule et de tout sentiment.

Telles sont quelques-unes des étrangetés que j'observe sur la scène politique et financière internationale et qui sont bien peu connues de la population.

Sur notre propre front politique, la situation n'est pas moins fausse. Depuis 1939, nous avons été témoins de la plus inattendue des révolutions, comme des plus incroyables contradictions. On me permettra de citer quelques exemples. Voici les remarques du premier ministre, que je relève à la page 2466 du compte rendu des *Débats* de la session de 1939, volume III:

Un fait stratégique ressort avec netteté: le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans j'exprimais dans cette enceinte l'avis qu'il est extrêmement douteux qu'aucun des dominions britanniques n'envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe.

Il ajouta:

Un fait politique ressort avec autant de netteté: en vue d'une guerre dont l'objet serait de préserver la liberté d'autres nations et la nôtre par voie de conséquence, nous ne devrions pas sacrifier notre propre liberté ni notre propre unité. L'élaboration de plans et la coordination se révéleraient essentielles, mais la coordination nécessaire pourrait être réalisée, et, si le gouvernement actuel était au pouvoir, on y arriverait sans sacrifier ces conditions et ces buts fondamentaux de notre existence...

Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'aussi longtemps que le présent gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. Je dois prier l'honorable député de s'en tenir à la question à l'étude: le ministère des Munitions et approvisionnements.

M. ROY: Eh bien, monsieur le président, je n'arrive plus à savoir si le débat porte sur la résolution ou sur une autre question indéterminée. Il y a cinq jours que j'entends divers

honorables députés nous parler de la résolution dans son entier et cela sans enfreindre le Règlement. Le débat porte-t-il oui ou non sur la résolution? Veuillez me le dire. Dans le cas de l'affirmative, je me plierai à votre décision.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Je dois déclarer irrégulières les paroles de l'honorable député. S'il voulait parler de conscription ou d'autres sujets analogues, il devait le faire pendant le débat sur le ministère de la Défense nationale. Nous en sommes maintenant au ministère des Munitions et approvisionnements.

L'hon. M. ROWE: A quel crédit?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Le ministre nous a fait un exposé hier soir et il nous a fourni les détails dont le comité est maintenant saisi.

M. ROY: Je continue l'exposé de ma thèse, à motiver mon opposition à la résolution. La déclaration du premier ministre est très claire et assez formelle. Je fais l'exposé de ma thèse, je motive mon opposition à la résolution et je m'appuie sur de bonnes raisons. Un vote pour ou contre ces crédits formidables est d'une telle importance qu'un honorable député a bien le droit de s'expliquer, d'utiliser tout le temps à sa disposition. Cependant, le premier ministre a dit à la page 2466 du hansard...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. Je dois insister pour que l'honorable député s'en tienne au sujet à l'étude. La conscription n'est pas actuellement en jeu. Je le répète, si l'honorable député voulait parler de cette question, il devait le faire pendant l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale. Il doit le comprendre aussi bien que moi.

M. ROY: Eh bien, monsieur le président, je le regrette, mais je me vois tenu de me défendre. Plusieurs honorables députés me disent que j'ai raison. Voici le projet de résolution dont nous sommes saisis...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre.

M. ROY: ...et il porte sur toutes sortes de sujets ayant trait à la sécurité du Canada, à la défense, à l'ordre et à la paix, et cela met en cause notre politique extérieure aussi bien que notre politique interne. Tel est le projet de résolution que j'ai sous les yeux.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président demande la parole.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): J'espère que l'honorable député collaborera avec le président. Je ne veux pas me montrer sévère sur des questions de ce genre. J'estime que le comité a joui de beaucoup de latitude jusqu'ici, mais je dois insister,—et j'ai parfaitement raison de le faire,—pour que les honorables députés s'en tiennent à la question. Je rends ma décision en conséquence.

M. ROY: Je ne demande pas mieux que de respecter votre décision, monsieur le président, mais, je le répète, je tiens à consigner ceci au compte rendu. Au cours des cinq derniers jours et à toutes les étapes de la discussion en comité, nous avons entendu des discours de portée générale sur la résolution dans son ensemble. Je relate l'entière vérité et si je ne dois pas jouir du degré de justice accordé aux autres...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre.

M. ROY: ...depuis le début du présent débat, je puis sans enfreindre le Règlement parler assez longtemps pour prolonger la discussion un peu plus que ne le désire le Gouvernement. Tout ce que je réclame, c'est le degré de justice accordé aux autres.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député me semble aller un peu loin en parlant de la sorte. Je veux être juste. En ma qualité de président des délibérations, je tiens à traiter tout le monde sur le même pied, mais, je dois le répéter, l'honorable député enfreint formellement le Règlement en parlant de conscription en ce moment. Je dois insister pour qu'il s'en tienne au sujet à l'étude.

L'hon. M. ROWE: J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Sur quel crédit compris dans la résolution porte actuellement le débat?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Nous en sommes au ministère des Munitions et approvisionnements. Nous avons terminé ceux des Affaires navales, de la Défense nationale et autres, et maintenant la discussion porte sur celui des Munitions et approvisionnements ainsi que sur l'exposé fait hier soir par le ministre.

M. BRYCE: Je ne veux pas prendre part à cette discussion mais je tiens à dire que je faisais partie de la délégation dont vient de parler l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et j'approuve ce qu'il a dit. Je suis entièrement convaincu qu'il a donné un compte rendu fidèle de ce qui s'était passé lors de l'entrevue. Le ministre se rappelle, sans doute, que nous lui avons demandé, avant de partir, de nous assurer qu'il y aurait am-

plement de travail à Winnipeg au cours de l'été; il nous en a donné l'assurance et nous a demandé de le dire. J'ai eu moi-même une conversation avec le ministre concernant la transformation de l'outillage. La conversation fut absolument personnelle et je ne crois pas qu'il en ait été fait mention par un membre quelconque de la délégation ou par le ministre. J'espère que le ministre n'était pas sérieux quand il a dit qu'il ne voulait pas que nous lui amenions une autre délégation. J'espère qu'il n'a pas voulu dire que je n'aurais plus le droit de lui présenter une délégation de ma circonscription de Selkirk, si je le jugeais opportun et qu'il y consentît.

L'hon. M. HOWE: A condition que les honorables députés qui viendront avec des délégations soient prêts à rapporter textuellement mes paroles. L'honorable préopinant ne l'était pas. Mon honorable ami dit se rappeler notre conversation sur la transformation de l'outillage et il parle également d'embauche pour l'été. Je lui rappelle que nous ne sommes qu'au début d'avril. Il cite correctement mes paroles et je ne m'y oppose pas, mais je m'attends que les honorables députés qui veulent citer mes paroles à la Chambre les citent textuellement. Mon honorable ami veut-il laisser entendre que je ne dis pas la vérité?

M. BRYCE: J'ai dit que j'approuvais ce qu'avait déclaré l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. J'affirme qu'il a fait une déclaration absolument conforme à la vérité.

L'hon. M. HOWE: Je vous saurais gré de ne plus m'amener de délégations.

M. BRYCE: Je tiens à assurer les honorables députés que nous avons demandé au ministre la permission de lui présenter une délégation et il y a consenti. En même temps, nous lui avons demandé quand il serait prêt à la recevoir et il a répondu: "Dites donc aux délégués de venir vendredi". Nous lui avons alors fait remarquer: "Si nous les amenons vendredi vous leur direz de rester chez eux", ainsi que nous l'avions appris à nos dépens. Il vous faut d'abord les faire venir à Ottawa et vous arranger pour que le ministre les reçoive.

L'hon. M. HOWE: Je tiens à tirer l'affaire au clair. C'est un syndicat responsable de Winnipeg qui a pris rendez-vous au nom de cette délégation et il n'était pas question d'amener les députés de la C.C.F. Le rendez-vous a été pris à Winnipeg pour une certaine date et j'étais prêt à recevoir la délégation. Je tiens à dire que je n'ai jamais manqué au rendez-vous quand il s'est agi de recevoir les membres d'une délégation ouvrière au jour fixé. Je suis blessé d'entendre dire que je n'aurais jamais voulu recevoir une délégation un vendredi. A moins que mon honorable ami reconnaisse que je suis un ministre responsable de la Couronne et que je fais mon devoir, je le prierais de changer de sujet.

M. BRYCE: Le ministre se rappellera sans doute que nous avons conclu les arrangements voulus pour qu'il reçoive la délégation et il s'est ensuite plaint de ce que la délégation n'eût pas pris rendez-vous. Je n'en parlerai pas davantage, mais je trouve curieux que des gens critiquent les usines appartenant au Gouvernement, les ridiculisent parce qu'elles sont médiocres; pourtant on nous dit qu'il y a des acheteurs prêts à acquérir ces usines afin d'en tirer des bénéfices.

M. MacINNIS: J'avoue qu'il m'est difficile de suivre ce genre de débat. Comme on discutait, il y a quelques jours, les crédits de la Défense nationale, l'honorable député qui se trouve à ma gauche avait prononcé un assez long discours sur l'Aide mutuelle. Ce soir, un autre honorable député commence à traiter le même sujet et, au bout de quelques phrases, passe à un autre sujet. J'aimerais également à parler d'Aide mutuelle, mais ce n'en est peut-être pas le moment. J'entends parler de l'autre aspect de l'Aide mutuelle et, au cas où je n'en aurais plus l'occasion, j'exprime dès maintenant l'espoir que le Gouvernement continue d'accorder dans la plus grande mesure possible pendant la période qui s'écoulera entre la dissolution du présent Parlement et l'élection d'un nouveau, l'Aide mutuelle aux nations qui en ont besoin. Je n'en dirai pas plus long ce soir sur ce sujet, car j'espère avoir une autre occasion de faire de plus amples commentaires à cet égard. J'imagine que le Gouvernement entend agir et continuera d'agir en ce sens et que c'est la raison d'être du crédit.

Je voudrais poser une couple de questions au ministre au sujet de la production à Vancouver. L'honorable député de St. Paul's a dit que Toronto était très fière de sa production. La plainte que la plupart des autres régions du Canada peuvent formuler, c'est qu'elles n'ont pas eu les mêmes chances de produire que Toronto, et vu les chances que nous avons eues, nous avons lieu d'être fiers de ce que nous avons réalisé. Quant à la production sur une grande échelle, Vancouver a eu deux importantes industries, celles de la construction d'avions et de la construction maritime. Le ministre a dit hier soir que sous le rapport du nombre d'aéronefs la production serait réduite de moitié, mais que sous celui de la pesanteur elle serait abaissée du quart. Le ministre pourrait-il nous dire pendant combien de temps le programme de

production en voie d'exécution aux avionneries Boering de Vancouver sera continué et quelles sont les chances de réadaptation à quelque autre production utile après la guerre? Pour ce qui est de la construction maritime, je crois que le sommet atteint dans la région de Vancouver est représenté par le chiffre de quelque trente mille ouvriers des chantiers maritimes. J'ignore quel en est maintenant le nombre, mais je crois qu'il est bien inférieur à ce chiffre. Combien des quarante navires de dix milles tonnes et combien des douze navires de quatre mille sept cents tonnes construira-t-on sur le littoral occidental? Combien de temps ce programme durera-t-il? Je vois dans les journaux que les chantiers de Burrard-Sud doivent être fermés à la fin de l'année. Je voudrais ensuite que le ministre révèle au comité combien on construira sur le littoral occidental des navires qu'il a mentionnés hier soir et combien de temps ces contrats dureront. Et je voudrais savoir ensuite, si toutefois je n'enfreins pas le Règlement, car la chose relève peut-être du ministère de la Reconstruction, quelles sont les chances d'établissement d'un chantier de construction maritime à Vancouver ou en Colombie-Britannique après la guerre.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député donne à entendre que Vancouver n'a pas eu la même chance que d'autres villes de prendre part aux travaux de guerre. Je lui ferai observer que la population de Vancouver a accusé une augmentation beaucoup plus forte pendant la guerre que toute autre ville canadienne et je suppose que les entreprises de guerre y ont été pour quelque chose. Je me contente de lui signaler le fait.

L'honorable représentant a soulevé la question du travail d'avionnerie. Je suppose qu'il sait quand se terminera la guerre avec le Japon, mais moi je l'ignore; je crains donc de ne pouvoir lui donner la date exacte qu'il a demandée. Je puis lui dire que l'entreprise de Vancouver se rapporte à la construction du plus récent et plus grand des bombardiers utilisés jusqu'ici, celui qui fait la plus grande partie de la besogne dans le Pacifique et je crois pouvoir affirmer sans crainte qu'on construira ces bombardiers tant que durera la guerre du Pacifique. Je crois qu'on étudie la question du travail civil, mais bien que mon honorable ami semble pouvoir prédire exactement ce qui se passera dans notre pays d'ici deux, trois ou quatre ans, je ne puis le faire avec la même précision. Toutefois, nous avons à Vancouver un excellent établissement qui a fort bien fonctionné jusqu'ici et nous espérons qu'il continuera de fonctionner.

[M. MacInnis.]

En ce qui concerne la construction maritime sur le littoral occidental, je signalais aujourd'hui à notre représentant la possibilité d'exécuter plus de travaux dans cette région. Il m'a répondu que cela signifierait simplement le transfert de main-d'œuvre d'entreprises existantes, que Vancouver travaille déjà à plein rendement. Je suppose qu'il doit s'y connaître; il a été à la tête de la construction maritime là-bas pendant quelques années et c'est l'opinion qu'il a exprimée. Il déclare que cette situation se maintiendra au moins jusqu'à la fin de l'année. Il est difficile de donner un rendement plus élevé qu'actuellement. Mes honorables amis mènent une campagne depuis trois ou quatre années sur l'hypothèse que tout le monde chômera demain. Il est assez étrange qu'il n'y a eu de chômage nulle part au pays. J'ai ici une liste indiquant qu'il y a actuellement au pays 127,000 emplois jouissant d'une haute priorité qu'il est impossible de remplir. Il est drôle de prédire le chômage à l'avance, mais, depuis trois ou quatre ans, le problème que j'ai à envisager provient d'une pénurie de main-d'œuvre pour le travail en souffrance. Quand la situation changera, je suis certain que nous serons en mesure d'y faire face.

M. MacINNIS: Je n'ai pas fait de prédiction, ni personne d'autre à ma connaissance...

L'hon. M. HOWE: Au printemps dernier votre chef a prédit qu'il y aurait 100,000 chômeurs.

M. MacINNIS: Qui a prédit cela?

L'hon. M. HOWE: L'honorable député de Rosetown-Biggar.

M. MacINNIS: Très bien, mon honorable ami en aura cent mille assez tôt, plus tôt probablement que je ne le désire. Toutefois j'ai posé certaines questions précises auxquelles le ministre n'a pas prêté attention pour se permettre une petite critique. Je ne m'en offusque pas, mais je pose les mêmes questions. Je veux savoir combien des quarante navires de 10,000 tonnes qui doivent être construits durant l'année le seront dans les chantiers maritimes de Vancouver ou ceux de la Colombie-Britannique, et combien des douze navires de 4,700 tonnes y seront aussi construits?

L'hon. M. HOWE: Je crains de n'avoir pas ces renseignements pour le moment. Il y a un certain nombre de navires de 10,000 tonnes qui y sont en construction mais je ne sais pas s'il y en a de 4,000 tonnes. Si mon honorable ami veut bien visiter les chantiers la prochaine fois qu'il ira à Vancouver, il pourra les compter lui-même. Ils sont tous en construction.

M. ROSS (Souris): M. le président...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Nous essayons de suivre une liste afin de fournir à tous les honorables députés l'occasion de parler. La parole est à l'honorable député de Lethbridge.

M. BLACKMORE: J'ai attendu patiemment l'étude des crédits du ministre, mais il me semble que jusqu'à présent les honorables députés soient intéressés à toute autre question, sauf depuis quelques minutes. Je voulais discuter assez longuement, durant l'étude de ces crédits, trois questions, savoir l'irrigation, l'expansion houillère et le logement. Au sujet de l'irrigation, je voudrais discuter le projet de la conservation de l'eau dans la région sud-est de Lethbridge, qu'on appelle quelquefois le projet de développement hydraulique des rivières Ste-Marie et Milk, où il est proposé de mettre en réserve 738,700 pieds-acres d'eau dans dix réservoirs pour irriguer 345,000 acres de terrain, au coût total de $15,178,439, mais il me semble qu'il serait préférable d'aborder cette question après que le ministre aura fait son exposé sur la reconstruction et le rétablissement d'après-guerre. J'aimerais discuter la question de la houille du point de vue de l'extraction de l'huile, du caoutchouc et autres sous-produits. Cela relève probablement aussi de l'autre département du ministre. J'aimerais discuter la question du logement d'une façon assez complète, mais il me semble qu'elle relève du deuxième portefeuille du ministre; je parlerai donc de ces sujets demain et je laisse le ministre à ceux qui ont des questions à poser sur celles de ses fonctions dont on fait actuellement l'étude.

M. EMMERSON: Plusieurs honorables députés ont parlé de la question des régies. Celle qui m'intéresse surtout pour le moment se rapporte aux véhicules automobiles. J'aimerais que le ministre me dise combien de camions seront livrés à l'usage des civils cette année et, si possible, la grandeur de ces camions. Les honorables députés ont probablement tous entendu des plaintes venant de leurs commettants au sujet de permis d'achat de camions, qu'on leur aurait refusés. Si je ne fais erreur, nous avons actuellement environ 257,000 camions en service au pays. En supposant qu'un camion dure 10 ans, bien que je sois certain du contraire, nous pouvons en déduire que 10 p. 100 du nombre donné devraient être remplacés chaque année. Il nous faudrait donc 25,700 camions neufs pour remplacer les vieux. La population aimerait savoir combien de nouveaux camions on mettra à sa disposition cette année et de quelle grandeur ils seront. Les gens à qui on a refusé d'acheter un nouveau camion comprendront alors pourquoi on l'a fait.

L'hon. M. ROWE: La production moyenne de camions au pays pour la période de 1937 à 1940 se chiffrait par 27,259 par année. En 1944 le régisseur permit la construction de 9,000 camions, soit 33 p. 100 de la moyenne d'avant-guerre. Cette année, nous avons pris des dispositions en vue de l'affectation de deux chaînes d'assemblage à la fabrication de camions et nous nous attendons de pouvoir en 1945 distribuer 12,181 de ces véhicules, soit 44.6 p. 100 de la moyenne d'avant-guerre. Il s'agit de camions légers, dans les catégories d'une et de deux tonnes. Nous avons tenté un sérieux effort en vue de maintenir les camions en service et d'assurer le transport des denrées dont la livraison se fait par camions. Je crois que nous avons assez bien réussi. Certaines erreurs peuvent avoir été commises lorsqu'il s'est agi de déterminer si tel ou tel service était essentiel et devait être protégé. Toutefois, il est avéré qu'un effort sérieux a été tenté en vue du remplacement des camions usagés requis pour des services essentiels. En ce qui a trait aux camions, nous sommes en meilleure posture, comparativement à l'avant-guerre, que tout autre pays au sujet duquel nous possédons des renseignements. Je crois que nous devançons de beaucoup les Etats-Unis eux-mêmes au point de vue de la proportion de camions distribués aux camionneurs par comparaison avec le chiffre d'avant-guerre.

En ce qui concerne les camions lourds, nous devons nous en remettre aux Etats-Unis. Le Canada importera cette année à peu près le même nombre de camions de cette catégorie que l'an dernier. Nous espérons suffire aux besoins des industries qui utilisent des camions lourds à peu près dans la même mesure que l'an dernier.

M. SENN: La déclaration du ministre au sujet des camions m'a beaucoup intéressé. Je lui ai fait remarquer hier soir qu'il n'avait guère parlé des machines agricoles, et surtout des tracteurs en usage sur les fermes, et il a dit qu'il aurait certains renseignements à nous communiquer. Ainsi que l'a déclaré le ministre, la situation qui existe dans l'Ontario, au point de vue des tracteurs agricoles, est très difficile. Ces tracteurs se vendent selon un contingentement. L'année de base est 1940 ou 1941, je crois. Les compagnies qui ont vendu un certain nombre de tracteurs en 1940 ou 1941 ont un contingent proportionnel au nombre de ces machines qu'elles ont vendues pendant ces années-là. Cela a entraîné des inconvénients à divers points de vue, car certaines compagnies n'ont vendu

qu'un très petit nombre de tracteurs au cours de ces années. Depuis lors elles n'ont pu obtenir pour leur commerce que bien peu de tracteurs. Je connais une région dans ma circonscription où l'on a commandé à une compagnie trente ou quarante tracteurs; mais elle est autorisée à n'en vendre que trois par année. A ce compte, il lui faudrait énormément de temps pour remplir toutes ses commandes.

Dans l'intervalle, les cultivateurs sont dans l'embarras. Je ne parle pas précisément en faveur des compagnies intéressées. Je cherche plutôt à défendre les cultivateurs de cette région, dont les tracteurs sont tellement vieillis qu'ils ne peuvent plus fonctionner et que ces cultivateurs ne peuvent pas faire leurs travaux. J'aimerais que le ministre nous fît un exposé touchant le nombre de tracteurs disponibles.

L'hon. M. HOWE: J'ai demandé des renseignements à l'administrateur des instruments aratoires attaché à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, mais je ne les ai pas encore reçus. J'espère les avoir demain, et je les communiquerai alors à l'honorable député.

M. NOSEWORTHY: Les questions qui ont trait à la Corporation des biens de guerre chargée de disposer des usines possédées par l'Etat, et les autres questions relatives à l'exploitation des bateaux de la Park Steamship Company Limited relèvent-elles du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction?

L'hon. M. HOWE: La Park Steamship Company est une filiale du ministère des Munitions et approvisionnements. La Corporation des biens de guerre est une division du ministère de la Reconstruction. En conséquence, une discussion portant sur la Park Steamship Company serait régulière, mais il n'en serait probablement pas ainsi d'une discussion qui aurait trait à la Corporation des biens de guerre.

M. NOSEWORTHY: De qui relèvent les contrats de salaires faits au nom des équipages de navires appartenant à la Park Steamship Company, naviguant maintenant dans le sud du Pacifique et loués à la War Shipping Administration de Washington? J'aimerais autant de renseignements que possible touchant la nature des contrats de salaires en faveur des hommes à bord de ces navires.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député veut-il parler de navires appartenant au gouvernement canadien?

M. NOSEWORTHY: Oui.

L'hon. M. HOWE: Ces navires sont confiés à des exploitants qui les utilisent pour le compte du Gouvernement en vertu d'un contrat passé à cet effet. Les contrats entre exploitants et marins sont des contrats négociés, mais les marins sont protégés par leur syndicat. Les conditions d'embauchage sont arrêtées par le syndicat des marins et les exploitants, avec l'approbation de la Park Steamship Company.

M. NOSEWORTHY: Le navire dont il s'agit et qui appartient à la Park Steamship Company fut loué à la Seaboard Shiping Company de Vancouver, qui le loua à son tour, si je ne m'abuse, à la War Shipping Administration. La demande qu'on m'a adressée vient de ce que l'indemnité pour risques de guerre versée aux marins canadiens à bord de ce navire, lequel sillonne le Pacifique sud et transporte des approvisionnements aux troupes américaines postées dans la région, est de $44.50 par mois, alors que les marins américains accomplissant le même travail dans les mêmes eaux touchent une indemnité de $5 par jour, sans compter que leur rémunération ordinaire est bien plus élevée.

Le Gouvernement intervient-il de quelque façon dans le contrat signé par l'agent et la Wartime Shipping Board?

L'hon. M. HOWE: La rémunération des équipages est la rémunération ordinaire. Comme je le disais tantôt, elle est fixée par le syndicat des marins et la Park Steamship Company, agissant au nom de tous ses agents. L'honorable député affirme qu'il existe une différence entre la rémunération et l'indemnité pour risques de guerre que touchent les marins des Etats-Unis et ceux du Canada. Il pourrait ajouter qu'il y a également une différence, à cet égard, entre la marine anglaise et la marine canadienne. La rémunération des marins canadiens est plus faible que celle des marins américains, mais plus élevée que celle des marins anglais. Il pourrait mentionner d'autres marines à cet égard. La rémunération et les allocations que nous versons ne sont pas aussi élevées que celles qu'accordent les Etats-Unis, ce qui se comprend facilement, mais, exception faite pour les Etats-Unis, elles sont plus élevées que celles de tout autre pays.

M. HARRIS (Danforth): Si le ministre avait l'obligeance de charger son organisme de se reporter aux témoignages entendus par le comité des dépenses de guerre, il verrait que l'on a alors fait observer,—avec beaucoup de sens pratique,—qu'il serait bon de tenir constamment disponible un inventaire perpétuel de l'équipement présentement en la possession de l'administration et dont on pourrait avoir besoin ici et là, dans tout le Canada. Je suis au courant d'un cas particulier d'une chaudière H.R.T. d'une forte capacité dont

la nécessité s'imposait presque immédiatement, et il a été très difficile de savoir si l'organisme placé sous la direction du ministre pouvait la fournir. L'unité ne coûtait que $10,000, mais il n'aurait pas été nécessaire d'en fabriquer une autre.

Autre cas: une société désirait établir une usine quelque part entre Cornwall et Oshawa, sur la route numéro 2, et elle a éprouvé de la difficulté à trouver une liste des effets que le ministère ou l'Etat pouvait mettre en disponibilité. Il serait bon, je pense, qu'un inventaire soit dressé des effets dont pourra disposer l'Etat ou le ministère d'ici quelques années, pour la gouverne des intéressés.

L'hon. M. HOWE: Le ministère tient un inventaire central, avec la liste de chaque article appartenant à la Couronne. Mais le public n'y a pas accès. Cette liste est très complète, elle contient plusieurs centaines de mille machines-outils, et si le besoin de l'une de ces machines-outils se faisait sentir, nous pourrions produire immédiatement cette liste.

En ce qui concerne la vente des établissements, la difficulté vient de ce que nous avons atteint actuellement à peu près le plus haut période de production de guerre et qu'il n'y en a que très peu de disponibles; toutefois, le ministère prépare la liste des établissements et certaines données qui s'y rapportent seront prêtes à distribuer dans quelques semaines seulement.

M. POULIOT: Le ministre veut-il me dire avant l'ajournement combien d'hommes de la Banque Barclays sont affectés au ministère des Munitions et approvisionnements ou aux conseils, commissions ou autres organismes relevant du ministère? D'après mes renseignements l'un d'eux est M. Henry Borden, K.C., qui a occupé d'abord un poste important comme conseiller général du ministère. Par la suite, il est devenu coordonnateur des régies et président de la commission des industries de guerre ou quelque chose de ce genre. J'aimerais aussi connaître la nature de ces fonctions et savoir si le coordonnateur des régies régit les régisseurs. Voilà un homme qui a fait partie du bureau de la Banque Barclays du Canada pendant quelque temps. Il est neveu de sir Robert Laird Borden, ancien premier ministre du Canada.

En outre, d'après mes renseignements, cette société a été grassement rétribuée, surtout en ce qui concerne la corporation Polymer et, sauf erreur, rien ne pouvait se faire sans passer par la société Borden qui a profité de ses fonctions au ministère des Munitions et approvisionnements pour engraisser au plus haut point ses collègues et sa société. Il serait aussi intéressant de savoir s'il a été remplacé par M. Godsoe, de la compagnie d'assurance Confederation Life. M. Godsoe est libéral, M. Borden, conservateur. Son chef était M. Macdonald, de la Banque Barclays, qui a démissionné pour donner son siège à l'ex-ministre de la Défense nationale. Ce semble une coalition.

J'aimerais savoir aussi si M. Borden a été recommandé au ministre des Munitions et approvisionnements par l'ex-ministre de la Défense nationale et si d'autres membres du personnel de la Banque Barclays ont été recommandés par l'ex-ministre de la Défense nationale en vue d'un poste au ministère des Munitions et approvisionnements ou à des fins de patronage de quelque sorte.

Voilà bien des questions et je ne m'attends pas qu'on réponde à toutes ce soir, mais j'espère que le ministre sera en mesure de le faire demain après-midi.

J'aimerais aussi savoir quelles sommes d'argent on a payé en frais de déplacement et de subsistance à MM. Borden et Godsoe. M. Godsoe est aussi président de quelque organisation politique ou, du moins, il l'était il y a peu de temps. Cela démontre l'impartialité du ministère qui désigne un libéral pour succéder à un tory à un poste aussi élevé.

J'aimerais aussi connaître la nature exacte de ces trois fonctions afin que nous connaissions le véritable esprit de sacrifice de ces fonctionnaires bénévoles qui ont délaissé une profession lucrative pour augmenter considérablement les revenus de leur société. Ce sont des avocats. J'espère que le ministre aura l'amabilité de répondre. Je l'aperçois là-bas. Je sais qu'il me dira que je ne suis pas raisonnable, que ces hommes ont fait de grands sacrifices, qu'ils travaillent ici pour l'amour de Dieu, pour l'amour du pays et pour l'amour du Roi, et que les membres du Parlement n'ont pas le droit de flétrir la réputation de ces messieurs qui sont des modèles de vertu, de désintéressement et de patriotisme, qu'ils sont de nobles âmes, que M. Harry Borden est un des plus grands Canadiens, qu'il éclipse la mémoire de son oncle, et que M. Godsoe est le plus pur de tous les libéraux du Canada, qu'il n'y a pas d'hommes susceptibles d'aussi grands sacrifices que le sont MM. Borden et Godsoe et qu'un membre du Parlement, surtout le député de Témiscouata, devrait avoir honte de dire de telles choses à l'adresse d'aussi grands hommes qui sacrifient leur vie pour leur pays dans notre effort de guerre.

M. GRAYDON: M. Borden est un Canadien éminent, si je puis m'exprimer ainsi.

M. POULIOT: Peut-être, mais mon honorable ami ne fait que répéter mon discours.

M. GRAYDON: Ce n'est pas de nature à vous déplaire.

M. POULIOT: Je ne m'y oppose pas mais vous devriez traiter MM. Borden et Godsoe sur le même pied, comme des jumeaux.

M. GRAYDON: Je vais laisser cette tâche au ministre.

M. POULIOT: Tous les deux ont occupé le poste le plus élevé au Canada.

L'hon. M. HOWE: Je ne crois pas que nous devrions lever la séance et laisser une telle déclaration sans réponse. M. Borden est l'un des premiers employés du ministère des Munitions et approvisionnements. Il faisait partie de l'ancienne Commission d'achat de défense et il m'a précédé au ministère. Je puis dire à mon honorable ami que M. Borden n'est entré en rapport avec la banque Barclays que lorsqu'il eut quitté le ministère.

M. POULIOT: Mais...

L'hon. M. HOWE: Asseyez-vous, j'ai la parole.

M. POULIOT: Je n'accepterai aucun ordre du ministre; je ne me conformerai qu'aux ordres du président.

L'hon. M. HOWE: M. Borden fut nommé directeur de la banque Barclays lorsqu'il eut mis fin à toutes ses relations avec le ministère des Munitions et approvisionnements. Il a travaillé depuis son entrée dans le ministère, c'est-à-dire depuis le début des hostilités, jusqu'à son départ sans autre rémunération que le remboursement de ses dépenses. Celles-ci étaient soumises à la vérification de l'Auditeur général. Je suppose donc qu'elles étaient bien réelles et que son train de vie n'avait rien de très luxueux.

Son étude, je dois l'ajouter, a fait certains travaux pour le compte de mon ministère. Vu son importance, il n'y avait là rien que de tout à fait compréhensible. Je puis dire cependant à l'honorable député que chaque année l'étude Borden, Sankey et Kelley a remis, de plein gré, au ministère des Munitions et approvisionnements un chèque au montant de tous les honoraires reçus du Gouvernement pour services rendus à mon ministère.

Quant à M. Godsoe, il est arrivé plus tard. Le sort a voulu qu'il remplace M. Borden au départ de ce dernier. Il n'y avait et il n'y a jamais eu aucun rapport entre ni M. Godsoe ni son travail et M. MacDonnell, ainsi que le veut l'honorable député. Ils étaient à l'emploi d'études différentes et à ma connaissance aucun de ces deux hommes n'était administrateur de l'étude de l'autre et il n'y avait aucun rapport entre elles.

Pour ce qui est des affiliations politiques de M. Godsoe, j'ai mon opinion, mais je ne lui en ai jamais parlé, estimant que cela ne me regardait pas. Il est dans le ministère un fonctionnaire très précieux, que je verrais partir avec infiniment de regret.

M. POULIOT: Maintenant que le ministre a répété mon discours, je compte qu'il répondra demain à mes questions.

Des VOIX: Il est onze heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. CRERAR propose l'ajournement. —Demain nous poursuivrons l'étude des crédits du ministère des Munitions et approvisionnements, puis, quand nous en aurons fini, assez tôt, je l'espère, les autres ministres qui demandent des sommes importantes feront des exposés concernant les crédits qui les intéressent. Après quoi le débat pourra s'engager. On nous a proposé ce moyen qui serait peut-être de nature à accélérer le travail du comité. Il se peut que certains honorables députés s'intéressent aux crédits d'un ministre ou d'un autre et il me semble que la manière d'agir expliquée plus haut accélérerait l'étude de la résolution.

M. GRAYDON: Est-ce à dire que, au cours des quelques heures qui nous restent, les ministres prendront la parole l'un après l'autre au sujet des divers ministères qui demandent des crédits?

L'hon. M. CRERAR: Oui. Quand le ministre des Munitions et approvisionnements aura fini, le ministre du Travail pourra prendre la parole, puis le ministre des Affaires des anciens combattants, ministère auquel la Chambre semble apporter un intérêt spécial, suivi d'autres ministres. Les honorables députés pourront noter les questions qu'ils désirent poser au sujet de chacun de ces ministères, et tous les crédits seront étudiés ensemble. C'est ainsi que nous entendons procéder.

M. GRAYDON: Le ministre, j'espère, ne nous propose pas d'assister à une procession ministérielle pendant une journée et demie. Je désire signaler qu'un des ministères importants qui suscitent un très vif intérêt est celui des Affaires des anciens combattants. Quelques membres de notre groupe désirent ardemment avoir l'occasion d'analyser l'exposé que son ministre fera à la Chambre. Puis ils veulent poser certaines questions pertinentes au sujet du rétablissement car, soit

dit sans reproches à l'adresse d'autres départements, c'est l'un des plus urgents problèmes qui se présentent à l'heure actuelle. Je voudrais que le ministre prît l'engagement en sa qualité de ministre des Affaires des anciens combattants d'en faire l'exposé et permît qu'on le questionne quand le ministre des Munitions et Approvisionnement aura terminé le sien.

L'hon. M. CRERAR: Nous pourrons examiner la question. J'imagine que, lorsque le ministre du Travail et le ministre des Affaires des anciens combattants—j'ignore dans quel ordre—auront fait leurs exposés, cela serait acceptable à la Chambre. De plus, si le comité désire discuter l'exposé du ministre des Affaires des anciens combattants, cela pourra fort bien se faire. Je puis donner à l'honorable député l'assurance qu'il y a pire chose qu'un défilé ministériel.

M. GRAYDON: Je ne pouvais trouver rien de pire à ce moment-là, mais après tout, c'est possible.

L'hon. M. ROWE: Le premier ministre en a commencé une aujourd'hui avec son discours préélectoral.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député a fait sa modeste part.

M. BLACKMORE: Je pense que la proposition du ministre est pleine de bon sens. Il y en a parmi nous qui aimeraient aussi entendre l'exposé du ministre de l'Agriculture et je ne vois pas comment il sera possible d'entendre l'exposé de ces ministres à moins de les produire dans une sorte de procession ministérielle. Après tout, nous devrions fournir l'occasion aux honorables députés d'approfondir les questions qui les intéressent.

(La motion est adoptée et la séance est levée à onze heures dix minutes du soir.)

Jeudi, 12 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

INDEMNITÉ DES MEMBRES DU PARLEMENT—IMPÔT SUR LE REVENU

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, de mon siège de député de l'arrière-plan, je pose aujourd'hui la question de privilège. En ma qualité de membre du Parlement, je désire, au terme du mandat de cette législature, dire un mot de notre indemnité parlementaire en fonction de l'impôt sur le revenu. Les journaux du pays se rendent parfaitement compte que la position de membre du Parlement est pire qu'elle ne l'a jamais été. Pauvreté n'est pas vice, mais elle crée de graves ennuis. Quels sont les devoirs des membres du Parlement? Ils doivent, en premier lieu, assister aux séances de la Chambre. Les députés s'absentent de leurs foyers, et leur présence aux séances leur entraîne des frais considérables. J'invite le ministre des Finances (M. Ilsley) à m'écouter, monsieur l'Orateur. Je m'adresse au président, mais je voudrais que le ministre soit tout oreilles. Les membres du Parlement sont jugés une catégorie à part par certaines gens, qui les croient des individus sans importance, indignes d'être convenablement traités.

M. HOMUTH: Il en est qui sont trop bien traités.

M. POULIOT: Je me souviens de deux frères qui, au collège, se battaient toujours ensemble, mais lorsqu'un tiers voulait les séparer ils s'unissaient contre l'intrus.

M. l'ORATEUR: Je prie l'honorable député de poser sa question de privilège le plus vite possible.

M. POULIOT: Très bien, je le ferai sûrement. Puisqu'il se trouve des gens, que la question intéresse, qui n'en saisissent point la gravité, il me faut recourir à des comparaisons, et celle que je faisais porte sur deux frères qui se battaient toujours ensemble mais qui s'unissaient contre quiconque tentait de les séparer. Je n'amorce aujourd'hui aucun débat, mais je tiens à mettre la Chambre et le pays au courant de la teneur d'articles de fond des principaux journaux du pays.

Les membres du Parlement doivent louer les services de sténographes, les bureaux où ils reçoivent leurs commettants, acquitter les comptes de téléphone et de télégraphe et, en dehors de la session, accomplir de fréquents voyages dans l'intérêt de leurs commettants. Ils doivent affecter une somme considérable à l'achat de timbres; or notre indemnité est établie à $4,000. De cette somme il nous faut soustraire $1,200 aux fins de l'impôt sur le revenu, et si nous résidons à une distance de plus de quatre cents milles d'Ottawa, nous avons une allocation globale de $60 pour frais de déplacement. A même $2,800, est-il possible, monsieur l'Orateur, d'entretenir un bureau, de payer une sténographe, des appels téléphoniques, des télégrammes, des timbres, de la papeterie et le reste? En outre, pouvons-nous continuer ainsi sans que la division de l'impôt sur le revenu ne nous tienne aucun compte des dépenses que nous encourons en venant remplir notre devoir.

En Angleterre, la situation est différente. Les membres du Parlement touchent environ

$3,000 par année; la Chambre des communes de Westminster étant beaucoup plus petite que la nôtre cependant, il n'y a de banquettes que pour la moitié des représentants, qui sont payés d'avance et ne sont pas tenus d'assister aux séances. Je me demande si la même façon de procéder serait pratique ici.

Ce que je propose au Gouvernement, c'est, en premier lieu, que l'on déduise de l'impôt sur l'indemnité des membres du Parlement, les dépenses qu'ils encourent dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, frais de déplacement, frais de subsistance, frais de bureau.

Plusieurs honorables députés sacrifient la pratique de leur profession à l'accomplissement de leurs travaux comme membres du Parlement. D'autres honorables députés subissent le même inconvénient. Le Gouvernement se rendra compte, je l'espère, qu'il y a lieu d'étudier sans délai le cas bien méritoire des membres du Parlement.

M. ROSS (ST. PAUL'S)—MENTION DE REMARQUES QUI ONT ÉTÉ FAITES DANS LE DÉBAT DU 10 AVRIL

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège. A titre d'un des députés de la cité de Toronto, il est une remarque, faite par le ministre de l'Agriculture, que je ne puis laisser passer sans dire quelques mots. En effet, mardi dernier, en adressant la parole à la Chambre, le ministre de l'Agriculture a fait la remarque suivante qu'on peut trouver à la page 779 des *Débats*:

Je n'oublierai jamais le jour où, dans un théâtre d'une ville de l'Est...

J'ignore de quelle ville il voulait parler.

...je voyais se succéder sur l'écran les portraits de personnes attachées au service de certains de nos alliés et où j'écoutais les applaudissements auxquels je joignais les miens, d'ailleurs.

Et avec raison.

L'hon. M. GARDINER: Je ne vois pas où est la question de privilège.

M. ROSS (St. Paul's): J'y arrive. Je continue à citer les paroles du ministre:

Puis, immédiatement après, on représentait le major Triquet, photographié peu de temps après qu'il eut reçu la Croix de Victoria. A l'apparition de cette photographie personne, dans ce théâtre, n'applaudit.

Monsieur l'Orateur, j'affirme que cela est un affront à la population de ma ville de Toronto et à chaque honorable député. Je désire aussi ajouter que je suis allé dans plusieurs cinémas alors que la photographie de l'officier en question a paru sur l'écran...

Des VOIX: A l'ordre.

[M. Pouliot.]

M. ROSS (St. Paul's): Un instant! Et il y a eu plus d'applaudissements pour le major Triquet que pour toute autre personnalité dont la photo était projetée sur l'écran.

RECONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL CONCERNANT L'EMBAUCHAGE ET LE REVENU

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction): Monsieur l'Orateur, à titre de ministre de la Reconstruction, je désire déposer sur le bureau de la Chambre une déclaration sur la politique du Gouvernement au sujet de l'embauchage et des revenus, en ce qui a trait tout particulièrement à la première phase de la reconstruction.

Je vous recommande ce document comme digne d'une étude approfondie. Il est peut-être le document le plus important que le Gouvernement ait présenté au Parlement au cours des derniers mois. Il embrasse tous les principaux aspects de cette politique, en ce qui concerne le but déclaré du Gouvernement de maintenir au Canada le travail et les revenus à un niveau élevé. Ce n'est pas un document destiné à être lu à la légère; au contraire, il faut l'étudier et l'analyser, si l'on veut en comprendre toute l'importance. Parce qu'il est d'une vaste étendue et parce qu'il cherche à expliquer la relation qui existe entre les diverses mesures que le Gouvernement se propose d'adopter, vous vous trouverez récompensés de l'attention que vous y apporterez.

Depuis 1939, le Gouvernement a consacré ses efforts à la victoire totale. Nous avons mobilisé l'industrie et la production et nous les avons portées à leur maximum dans la poursuite de ce but. Cependant, le Gouvernement n'a jamais cessé de songer à tirer profit de l'expansion qui surviendrait pendant les années de guerre et à canaliser l'accroissement de notre production, pour assurer le maintien, en temps de paix, d'un niveau élevé de production et d'embauchage. On ne saurait prendre des mesures efficaces à cette fin tant qu'il n'y aura pas diminution dans les exigences de la guerre, mais nous pouvons, dès maintenant, préparer les plans qui permettront d'atteindre à nos fins, et établir les principes ainsi que l'organisation qui rendront possible la mise à exécution de nos plans.

L'an dernier, le Parlement a adopté la Loi sur le ministère de la Reconstruction. Peu après, j'étais nommé ministre de la Reconstruction et j'ai commencé l'organisation de ce nouveau ministère. Aux termes de la loi que vous avez adoptée, mes fonctions sont

clairement définies. Tout d'abord, elles ont comme pivot la coordination des actes des autres ministères et organismes du Gouvernement, afin d'assurer la transition rapide et sans heurt de l'économie de guerre à l'économie de paix; la préparation des plans pour l'expansion et la réadaptation de l'industrie; les travaux publics; le logement; les recherches, et le développement de nos ressources naturelles. C'est le devoir de ce ministère d'adopter des mesures pour mettre à exécution tous ces plans.

Nous avons entrepris l'organisation du ministère de la Reconstruction à un moment où la guerre en Europe prenait une nouvelle ampleur et où les attaques des alliés dans le Pacifique étendait des tentacules qui, en temps et lieu, se refermeront sur le Japon. Au cours des derniers mois, notre production de guerre a atteint son apogée ou peu s'en faut; notre industrie de guerre et notre main-d'œuvre ont été mises à contribution plus qu'en toute autre période. Cette contribution se maintiendra à un très haut niveau jusqu'à la défaite de l'Allemagne. Tant que ce jour ne sera pas arrivé, nous diminuerions notre part si nous nous occupions trop activement des problèmes de reconstruction et de réadaptation.

Cependant, l'importance primordiale accordée à la victoire ne nous a pas empêchés de préparer soigneusement des plans pour la période de reconstruction et de réadaptation et pour la création d'un organisme gouvernemental nécessaire à l'exécution de ces plans. Les lois que le Gouvernement a soumises à l'étude du Parlement au cours de la dernière session, donnent quelques indices de ce que sera notre économie d'après-guerre. La création d'un ministère des Affaires des anciens combattants et les fonctions qui lui ont été confiées pour aider au rétablissement des anciens combattants; la création d'un ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que les allocations familiales; la Loi sur le soutien des prix agricoles et la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche; la Loi nationale sur le logement; la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et la création de la Banque d'expansion industrielle; toutes ces mesures indiquent la voie que le Gouvernement entend suivre. Le ministère des Munitions et approvisionnements, bien que très pris par notre effort industriel dans le domaine de la guerre, a déblayé le terrain en vue d'activer la renégociation des contrats, la terminaison des contrats et la libération des usines de guerre, afin que la réadaptation à l'économie de paix puisse se faire aussi rapidement que possible.

L'œuvre du ministère de la Reconstruction accuse une grande différence avec l'œuvre du ministère des Munitions et approvisionnements. Ce dernier ministère avait pour fonction de mobiliser et d'accroître la production au Canada, pour une seule fin: gagner la guerre. Le Gouvernement fut son plus gros acheteur. La reconstruction et la réadaptation demandent de diversifier de nouveau notre économie industrielle et de retourner à un état où le gouvernement cessera d'être un acheteur important. A plusieurs points de vue, l'œuvre de reconstruction est plus compliquée, et c'est pourquoi elle exige la coopération de toutes les personnes et de tous les organismes, privés et publics. A cause de l'ampleur et de la variété des problèmes, l'organisation de la reconstruction doit englober un champ vaste. Le nouveau ministère est maintenant organisé et il est prêt à entrer en fonction. C'est peut-être le moment de donner un bref aperçu de cet organisme qui commence à fonctionner d'une façon provisoire.

Un service du ministère s'occupe de la réadaptation industrielle et il connaît beaucoup de succès dans la création de nouvelles industries au Canada, dans l'espace limité qui a été libéré du travail de guerre. Bien que ce soit à l'industrie à prendre les devants dans la réorganisation des usines de guerre pour les faire servir en temps de paix, notre service de la réadaptation industrielle cherchera par tous les moyens possibles à rendre l'entreprise facile, à l'encourager et à y aider.

Un petit comité, au sein du ministère, s'occupe des demandes pour la double dépréciation autorisée par le budget de 1944. Ces dispositions du budget ont pour but d'encourager de nouvelles dépenses d'immobilisation et l'expansion et la réadaptation de l'industrie. Ce comité a déjà recommandé une double dépréciation pour des dépenses d'immobilisation dont le montant s'élève à $50,000,000.

Le coordonnateur des régies se tiendra en étroite relation avec tous les organismes de contrôle du temps de guerre. Sa tâche consistera à modifier et à enlever les contrôles de façon à rendre facile l'œuvre de reconstruction et à aider à notre économie au cours de la période de reconstruction.

Une immense quantité de biens de surplus de guerre sont écoulés par l'entremise d'organismes qui relèvent du ministre de la Reconstruction. Les usines et les installations qui sont la propriété de la Couronne passeront à la production civile dès qu'elles ne serviront plus à la guerre et elles seront vendues ou louées à des industries privées qui laissent entrevoir qu'elles pourront offrir du travail d'après-guerre en quantité appréciable. Dans la disposition de ces usines on considère que la stabilité du travail est plus importante que la récupération monétaire sur une grande

échelle. On accorde une attention spéciale à la question de trouver des établissements à louer aux petites entreprises. La Corporation des biens de guerre voit à disposer des matériaux de surplus de façon à ce que notre économie en général en bénéficie et de façon à éviter la spéculation sur les articles utilisables et le gaspillage de ces articles.

Un autre service de ce ministère encouragera les recherches industrielles et rendra service à l'industrie en mettant à sa disposition les techniques industrielles les plus modernes. On compte rendre à l'industrie de paix les mêmes services splendides que les recherches ont rendus à la production de guerre. Ce travail se fera en étroite collaboration avec le Conseil national des recherches. Le but est de permettre à l'industrie canadienne de bénéficier des dernières connaissances et des derniers appareils scientifiques.

Un coordonnateur des travaux publics encouragera la préparation de plans de travaux publics et verra à l'opportunité et à la nature des dépenses du Gouvernement en fait de travaux publics. Le but est de toujours avoir en réserve des travaux publics tout prêts pour être mis à exécution lorsqu'il sera nécessaire de stimuler le travail dans une région.

Un coordonnateur des ressources naturelles encouragera l'adoption de mesures pour la conservation et le développement de nos ressources naturelles. Une attention spéciale sera accordée au développement des Territoires du Nord-Ouest, dont l'administration relève du gouvernement fédéral. On accordera aussi une attention spéciale à recouvrer les pertes que la guerre a fait subir à nos ressources naturelles, telles que les forêts, les mines et l'industrie de la pêche.

L'aviation civile est une responsabilité spéciale du ministère de la Reconstruction. Par l'entremise du directeur général de l'expansion de l'aviation, de la Commission des transports aériens, de la division des services aériens du ministère des Transports et de la compagnie Air-Canada, le développement rapide de l'aviation commerciale sur le territoire canadien et au delà des océans se poursuivra sans retard au fur et à mesure que le matériel nécessaire sera disponible.

Le commerce d'exportation a été, à lui seul, l'un des grands facteurs de l'économie canadienne et son expansion sera nécessairement une caractéristique de notre économie d'après-guerre. Un directeur du commerce étranger a été désigné au ministère de la Reconstruction pour aider le ministère du Commerce à formuler les projets destinés à une politique vigoureuse de commerce avec l'étranger et pour coordonner le travail de ce ministère avec celui des autres organismes du Gouvernement.

Pour tenir le ministère en relations suivies avec chaque région du Canada, des conseils régionaux ont été institués, à raison d'un par province et de deux dans les provinces les plus industrialisées, celles de Québec et d'Ontario. Ces conseils comprendront un personnel administratif permanent. Les comités auront pour fonctions de tenir le ministère au courant de la situation de l'emploi dans leurs régions respectives, de recommander les projets de travaux publics qui conviennent à chaque région et d'y faire connaître à la population l'œuvre du ministère. Ces comités compteront des représentants des divers groupements économiques de la région, y compris des représentants des classes ouvrières.

Le travail du ministère aura directement trait à la main-d'œuvre aussi bien qu'à l'industrie et à la production, et le ministère s'efforcera d'obtenir la collaboration et l'aide complètes des travailleurs pour formuler et mettre en œuvre sa politique de reconstruction. Afin d'établir des relations étroites avec l'ouvrier, notre organisme comprend un Conseiller du travail, qui exercera ses fonctions en collaboration directe avec le ministère du Travail.

Le besoin de mesures immédiates et élaborées en vue de la reconstruction n'est pas encore apparu, mais le rouage est prêt et entrera rapidement en action dès que nous atteindrons la période de transition qui suivra la défaite de l'Allemagne. Cependant, ce mécanisme ne peut fonctionner sans une politique d'ensemble qui guidera son action et fixera les objectifs à atteindre. Ici encore, on a tracé la marche à suivre, formulé les principes et ouvert la voie à l'action. Le document du Gouvernement que j'ai déposé sur le bureau définit la politique qui entrera en application, en particulier quant à la période de transition qui suivra la défaite de l'Allemagne. Ce document est explicite quant aux mesures proposées pour cette période de transition. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'être aussi explicite quant aux mesures ultérieures bien que les grandes lignes de ces mesures soient indiquées dans l'exposé de notre politique que je dépose sur le bureau.

Vouloir résumer ce document serait exposer les honorables députés à éviter l'étude du document lui-même. Je ne tenterai donc pas de faire un tel résumé. De nouveau, permettez-moi de vous recommander avec instance de lire et d'étudier cet exposé de la politique du Gouvernement.

Durant plus de cinq ans, le Canada a, sans répit, mobilisé et développé au maximum sa

capacité de production. Sur le front industriel, le Gouvernement, les patrons et les ouvriers ont uni leurs efforts pour atteindre un objectif commun, celui de gagner la guerre. Sur le front de la production, nos fermes, nos forêts, nos mines et nos pêcheries ont donné une production plus forte que jamais. Tous les habitants du pays se sont associés en vue d'un but commun: appuyer nos combattants. Le même effort commun nous permettra d'atteindre nos objectifs pour l'après-guerre. Le Canada envisage l'avenir avec confiance.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Puis-je demander au ministre des Munitions et approvisionnements, qui a présenté cette déclaration en sa qualité de ministre de la Reconstruction, si le document officiel dont il a fait mention pourra nous être distribué immédiatement?

L'hon. M. HOWE: Il est déjà au service de la distribution.

M. GRAYDON: Il faut que nous en ayons des exemplaires si nous devons l'étudier à cette étape de la session.

L'hon. M. HOWE: Chaque honorable député en recevra un.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Le ministre a-t-il communiqué avec le ministre des Finances? Quel est le budget projeté afin d'exécuter les travaux indiqués? J'aimerais obtenir une réponse à cette question.

L'hon. M. MICHAUD: Je désire déposer sur le bureau de la Chambre...

M. ROSS (St. Paul's): Il est très important que nous ayons une idée quelconque de la situation. Bien qu'il n'y ait pas encore eu d'exposé budgétaire, le ministre nous dit ce que nous allons faire. Nous ignorons comment nous nous y prendrons et il est grand temps que nous soyons renseignés à ce sujet.

L'hon. M. HOWE: On ne saurait divulguer ce que contient l'exposé budgétaire avant que ce dernier soit présenté à la Chambre. Et il le sera à la première session régulière de la présente année civile.

CHEMINS DE FER NATIONAUX

DÉPÔT DE RAPPORTS ANNUELS

L'hon. M. MICHAUD: Le rapport annuel des chemins de fer Nationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1944. Le rapport annuel du National-Canadien (West Indies Steamships Limited) pour l'année terminée le 31 décembre 1944. Le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1944. Le rapport des vérificateurs des chemins de fer Nationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1944.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque).

LOI DE MOBILISATION—DÉCRET DU CONSEIL DE NOVEMBRE 1944

L'hon. M. HANSON:

1. Au 1er mars 1945, combien d'hommes, conscrits en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales et envoyés outre-mer aux termes du décret du conseil de novembre 1944, qui ne se sont pas engagés pour le service actif, sont arrivés dans le Royaume-Uni?
2. Au 1er mars 1945, combien de ces hommes ont été envoyés sur le continent?
3. Au 1er mars 1945, combien de ces conscrits se sont engagés pour le service général avant de quitter le Canada?
4. Au 1er mars 1945, combien de ces conscrits se sont engagés pour le service général après leur arrivée dans le Royaume-Uni?
5. Au 1er mars 1945, combien de ces conscrits qui ne se sont pas engagés pour le service actif, soit avant de quitter le Canada, soit après leur arrivée dans le Royaume-Uni, ont été envoyés sur le continent?
6. Au 1er mars 1945, combien, s'il en est, de ces conscrits qui ne se sont pas engagés pour le service actif, soit avant leur départ du Canada, soit après leur arrivée dans le Royaume-Uni, ont pris une part active dans les combats?

M. ABBOTT:

1. 7,747.

2. 238, dont un qui s'est engagé pour le service général au Royaume-Uni et 237 qui étaient encore conscrits en quittant le Royaume-Uni.

3. Parmi ceux qui étaient encore conscrits en octobre dernier, 1,312 se sont engagés pour le service général et étaient arrivés au Royaume-Uni au 1er mars 1945. On n'a pas tenu compte des hommes qui se sont engagés pour le service général avant octobre 1944.

4. 94.

5. 237.

6. Jusqu'au 27 février 1945, 7 soldats qui ne s'étaient pas engagés pour le service actif, soit avant de quitter le Canada soit après leur arrivée au Royaume-Uni, avaient été assignés à des unités de combat. On ne sait pas s'ils avaient pris part à des combats au 1er mars 1945.

LOI SUR LA MOBILISATION—RENFORTS—ABSENCES IRRÉGULIÈRES ET DÉSERTIONS

L'hon. M. BRUCE:

1. Des 16,000 conscrits qu'un décret du conseil a désignés dernièrement pour servir outre-mer, combien sont actuellement outre-mer?

2. Est-ce que certains de ces hommes ont été en service avec la première armée canadienne sur le front occidental? Dans l'affirmative, en quel nombre et dans quelles unités?

3. De ces 16,000 hommes, combien sont absents irrégulièrement?

4. De ceux qui sont absents irrégulièrement combien sont classés comme déserteurs?

5. A-t-on arrêté quelques-uns de ceux qui appartenaient à chacune des catégories mentionnées aux questions trois et quatre? Dans l'affirmative, combien?

6. Combien d'entre eux ont été jugés par un tribunal militaire et quelle sentence a-t-on imposée dans chaque cas?

7. Est-ce que tous ces hommes seront traduits devant un tribunal militaire?

8. Est-ce que ces conscrits absents irrégulièrement avaient avec eux fusils et munitions?

9. Dans l'affirmative, a-t-on recouvré ces fusils et munitions?

M. ABBOTT:

1. Au 31 mars 1945, 11,836 conscrits ont été envoyés au Royaume-Uni en vertu du décret C.P. 8891.

2. Oui. Pour déterminer le nombre de ceux qui ont servi et les unités auxquelles ils étaient affectés il faudrait recourir à l'officier général commandant en chef de la première armée canadienne. Sur la recommandation des autorités militaires au Royaume-Uni, il a été décidé de ne pas lui soumettre la question à l'étape actuelle des hostilités. En outre, sur la recommandation des autorités militaires au Royaume-Uni, il a été décidé de ne pas dévoiler les noms des unités dans lesquelles ils font leur service.

3. 3,936 conscrits appartenant aux unités parties outre-mer ont été signalés comme absents sans permission et ne se sont pas livrés ou n'ont pas été appréhendés.

4. 3,323 conscrits appartenant aux unités parties outre-mer ont été rayés des effectifs comme déserteurs, conformément aux constatations de tribunaux d'enquête et ne se sont pas livrés et n'ont pas été appréhendés.

5. Environ 3,700 conscrits appartenant à des unités parties outre-mer, qui ont été portés absents sans permission, se sont livrés ou ont été appréhendés. Nous n'avons pas de ventilation de ceux qui ont et de ceux qui n'ont pas été rayés des effectifs comme déserteurs.

6. Soixante-dix conscrits ont subi leur procès en cour martiale sur des accusations d'absence sans permission ou de désertion après qu'ils eurent été avertis qu'ils étaient conscrits pour outre-mer. Un conscrit a bénéficié d'un non-lieu et la sentence de trois autres n'a pas été promulguée. Les peines imposées dans les 66 autres cas sont les suivantes:

[L'hon. M. Bruce.]

14	mois	d'emprisonnement aux travaux forcés	1
1	an	de détention	3
8	mois	"	1
6	"	"	10
150	jours	"	7
140	"	"	2
120	"	"	10
110	"	"	1
100	"	"	1
90	"	"	5
60	"	"	4
50	"	"	1
40	"	"	2
30	"	"	6
28	"	"	5
21	"	"	1
20	"	"	2
15	"	"	4

7. Pas nécessairement. Les accusations portées contre un soldat et la procédure suivie dans son procès restent largement à la discrétion de son commandant, lequel a la faculté de régler de nombreux délits soit de sa propre initiative soit avec l'approbation du commandant du district.

8. Environ 140 hommes qui ont été portés absents sans permission étaient en possession de leurs fusils. Aucun n'avait de munitions.

9. 126 fusils n'ont pas été retrouvés.

Nota.—Les réponses aux numéros 3, 4 et 5 ne s'appliquent qu'aux conscrits d'unités passées outre-mer en tant qu'unités et pas aux conscrits absents sans permission des centres d'instruction et qui ont été avertis de leur envoi de ces centres outre-mer pour servir de renforts.

RAFFINERIE DE PÉTROLE DE WHITEHORSE—UTILISATION DE L'EXCÉDENT D'HUILE POUR L'ARROSAGE DES RUES

M. BLACK (Yukon):

Lorsqu'on fermera la raffinerie d'huile que la Standard Oil Company exploite à White-Horse (Yukon), pour le compte de l'armée des Etats-Unis, le gouvernement du Canada verra-t-il à conclure des arrangements avec les autorités américaines intéressées, pour mettre l'excédent de la production d'huile à cette usine à la disposition de la ville de White-Horse pour l'arrosage de ses rues afin de parer à l'incommodité de la poussière et aux menaces à la santé, comme le faisaient lesdites autorités en 1944?

Le très hon. MACKENZIE KING:

Les autorités des Etats-Unis ont été priées de nous faire savoir si un excédent de pétrole sera disponible à cette fin.

GRANDE ROUTE DE L'ALASKA—ENTREPRISE DE CANOL

M. BLACK (Yukon):

1. Les frais de construction et d'entretien de la route de l'Alaska et de l'entreprise de Canol,

ou de l'une de leurs parties, ont-ils été payés par le Canada?

2. Dans l'affirmative, quel en est le montant pour chaque entreprise et quel en est le détail?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. CHOQUETTE:

1. Combien de bureaux régionaux ont été établis dans chaque province en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quels sont les noms et adresses des surveillants régionaux et des membres des comités consultatifs nommés, en vertu de la même loi, dans la province de Québec?

L'hon M. MACKENZIE:

1. Il y a sept bureaux de district, situés dans les villes suivantes: Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Montréal et Saint-Jean (N.-B.). On a établi trente-cinq bureaux régionaux qui sont répartis comme suit: Colombie-Britannique, 5; Alberta, 7; Saskatchewan, 4; Manitoba, 3; Ontario, 8 (avec un bureau auxiliaire); Québec, 3; provinces Maritimes, 5;

2. Surintendant de district: Stéphane Boily, 1253 avenue McGill College, Montréal.

Bureaux régionaux: Montréal: Surveillant régional, M. J.-D. Belzile, 516 Edifice du carré Dominion, Montréal.

Membres du comité consultatif: R. Thompson, cultivateur, secrétaire de la société coopérative fruitière, Abbotsford; Gustave Toupin, professeur de zootechnie, Oka; Azellus Lavallée. cultivateur, Berthier; J.-F. Desmarais, cultivateur, Iberville; L. C. McOuat, cultivateur et agent agricole, Montréal; J. W. Delaney, président de l'Association des éleveurs de moutons, Hull; J. L. Smith, cultivateur, Aylmer; P. L. Wright, entrepreneur, Hull.

Québec: surveillant régional, Henri Pintal, 38 rue St-Paul, Québec.

Membres du comité consultatif: M. A. Morin, sous-ministre de l'Agriculture, Québec; Pierre Turgeon, cultivateur, St-Anselme; R. Dionne, ministère de l'Agriculture, Québec; J. O'Connor, cultivateur, St-Henri; E. Brisebois, agronome, St-Romuald de Lévis.

Sous-comité consultatif: C. A. Desrosiers, compagnie d'énergie électrique, Rimouski; G. Belzile, Chambre de commerce, Rimouski; T.-A. Bouchard, cultivateur et maire, Luceville; Jules Rinfret, agronome, Val-Brillant.

Sherbrooke: surveillant régional, D.-J. Pomerleau, 4 rue Wellington, Sherbrooke.

Membre du comité consultatif: J.-R. Plante, cultivateur et évaluateur, Sherbrooke; J. G. Blackwood, cultivateur et directeur de la Société agricole, Knowlton.

L'IMMIGRATION AU SEIN DE L'EMPIRE

M. CHURCH:

Quelles sont les dispositions que l'on est à prendre à l'égard de l'immigration au sein de l'Empire, y compris l'immigration au Canada en provenance des Iles britanniques?

L'hon. M. CRERAR: Réservé.

M. CHURCH: Ne pourrions-nous pas obtenir la réponse à cette question avant la fin de la session. Il s'agit de l'immigration en provenance de la métropole. Je crois comprendre que l'Australie et la Nouvelle-Zélande reçoivent des immigrants. Une telle initiative serait à l'avantage des anciens combattants.

L'hon. M. CRERAR: C'est la première fois que la question paraît au *Feuilleton*. Je vais voir si je ne pourrais pas y répondre demain, mais je ne puis rien promettre.

(La question est réservée.)

LA PENSION AUX AVEUGLES—TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. KNOWLES:

1. Combien de particuliers, dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest, recevaient une pension aux aveugles, à la date la plus rapprochée pour laquelle on peut obtenir ces renseignements?

2. Quelle était la pension mensuelle moyenne dans chaque province à cette date?

3. La moyenne mensuelle, donnée en réponse à la question n° 2, comprend-t-elle quelques sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées par les diverses provinces?

L'hon. M. ILSLEY:

1 et 2. *Chiffres au 31 décembre 1944*:

Province	Nombre de pensionnés	Pension mensuelle moyenne
Alberta	249	$24.46
Colombie-Britannique	329	24.69
Manitoba	352	24.67
Nouveau-Brunswick	737	24.60
Nouvelle-Ecosse	643	24.29
Ontario	1,487	24.59
Ile du Prince-Edouard	112	22.33
Québec	2,366	24.75
Saskatchewan	332	24.94
Territoires du Nord-Ouest.	Nil	....

3. Non.

4. Colombie-Britannique: une allocation supplémentaire de $5 par mois est versée.

Alberta: une allocation supplémentaire de $5 par mois est versée.

Manitoba: une allocation supplémentaire de $1.25 est versée à certains pensionnés.

Ontario: une allocation supplémentaire pouvant représenter jusqu'à 15 p. 100 de la pension mensuelle est versée jusqu'à concurrence de $3.00 par mois.

Nouvelle-Ecosse: une allocation supplémentaire peut être versée à certains pensionnés à la discrétion des autorités provinciales.

PENSIONS DE VIEILLESSE—TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. KNOWLES:

1. Combien de particuliers, dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest, recevaient une pension de vieillesse, à la date la plus rapprochée pour laquelle on peut obtenir ces renseignements?

2. Quelle était la pension mensuelle moyenne dans chaque province à cette date?

3. La moyenne mensuelle, donnée en réponse à la question n° 2, comprend-t-elle quelques sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées par les diverses provinces?

L'hon. M. ILSLEY:

1 et 2. A la date du 31 décembre 1944, les statistiques relatives aux pensions de vieillesse étaient les suivantes:

Province	Nombre de pensionnés	Pension mensuelle moyenne
Alberta	11,319	$24 18
Colombie-Britannique	15,129	24 45
Manitoba	12,348	24 50
Nouveau-Brunswick	12,261	22 11
Nouvelle-Ecosse	14,047	22 53
Ontario	58,099	23 89
Ile du Prince-Edouard	1,914	18 59
Québec	49,198	23 96
Saskatchewan	12,803	24 70
Territoires du Nord-Ouest	9	24 44

3. Non.

4. Colombie-Britannique—Cette province verse une allocation supplémentaire de $5 par mois.

Alberta—Cette province verse une allocation supplémentaire de $5 par mois.

Manitoba—Cette province verse une allocation supplémentaire de $1.25 par mois à certains pensionnés.

Ontario—Cette province verse une allocation supplémentaire jusqu'à concurrence de 15 p. 100 de la pension mensuelle, le montant de ce supplément ne devant pas dépasser $3 par mois.

Nouvelle-Ecosse—Cette province peut verser une allocation supplémentaire à certains pensionnés, à la discrétion des autorités provinciales.

[L'hon. M. Ilsley.]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

AÉROPORT DE MONT-JOLI

M. LaCROIX:

1. Quel a été le coût total de la construction de l'aéroport de Mont-Joli?

2. Quelles sont les compagnies qui ont obtenu des contrats pour ces travaux et quel a été le montant payé à chacune d'entre elles?

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE—EMPLOYÉS DONT LE TRAITEMENT DÉPASSE $3,000

M. CHOQUETTE:

Quels sont les noms, les titres, le dernier lieu de résidence, les fonctions actuelles et le traitement annuel de chaque fonctionnaire recevant plus de $3,000 par année et nommé, avant le 8 avril 1945, par le ministère du Bien-être social et de la Santé publique?

EXPORTATIONS DE FROMAGE ET LAIT EN POUDRE

M. LaCROIX:

1. Au cours de 1944, a-t-on exporté *a*) du fromage, *b*) du lait en poudre aux Etats-Unis ou dans des pays autres que ceux du Commonwealth britannique?

2. Dans l'affirmative, quelle est la quantité de chacun de ces produits qui a été exportée depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date?

3. Quelle quantité a été exportée et à quels pays?

4. De quelle province venait ce lait en poudre ou ce fromage?

5. Quelles compagnies ont acheté ce fromage?

6. Autorise-t-on actuellement l'exportation du fromage ou du lait en poudre en dehors de l'Empire britannique et à quelles conditions?

7. Quelle est la quantité de fromage et de lait en poudre qui ne trouve pas de marché dans la province de Québec et qui sera peut-être perdue?

COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—RÉGION DES PROVINCES MARITIMES—RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES

M. PAUL MARTIN (adjoint parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, avant de laisser les questions, je rappellerai qu'il y a quelques jours j'avais promis à l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Hazen) une réponse supplémentaire à la question qu'il avait posée le 9 avril. Voici la question:

Combien de particuliers sont à l'emploi de la Commission de l'assurance-chômage dans la région des Provinces maritimes?

La réponse donnée alors n'était pas décomposée. Je vais maintenant la décomposer. Voici: 185 hommes et 245 femmes.

L'autre question:

Combien d'entre eux sont des anciens combattants de cette guerre ou de la dernière guerre?

Voici la décomposition: 68 hommes et une femme.

LE LOGEMENT

PRÊTS DESTINÉS À DES PARTICULIERS EN SASKATCHEWAN—GARANTIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Mardi dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) disait qu'il tenterait d'apporter, avant la fin de la session, une réponse à la question numéro 3, reproduite au *Feuilleton* de ce jour. Comme nous espérons terminer demain les travaux sessionnels et qu'il n'est pas répondu aux questions le vendredi, attendu aussi que le renseignement est de la plus haute importance du moins pour la population de ma province, le ministre aura-t-il l'obligeance de formuler une déclaration à ce sujet, demain au plus tard? Il me disait en janvier dernier qu'il se trouvait alors dans l'impossibilité de me renseigner sur l'application de la loi sur l'habitation en Saskatchewan. La population de cette province se demande se qui se passe et quel sort l'attend.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je ferai une déclaration ou donnerai une réponse avant la fin de la session. J'ai bien étudié la question, et je constate qu'il est difficile d'y répondre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ORDONNANCE CONCERNANT LES RELATIONS OUVRIÈRES—C.P. 1003

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Le ministre du Travail nous dira-t-il si l'une ou la totalité des associations nationales du Travail au Canada ont demandé au Gouvernement ou au ministère du Travail la tenue d'une réunion aux fins d'étudier des modifications au décret C.P. 1003, réglementant les relations ouvrières en temps de guerre? Et si la demande a été présentée, a-t-on fixé la date de cette réunion?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): L'honorable député sait probablement mieux que moi, ou tout aussi bien, car il est plus âgé que moi...

M. MacINNIS: Les connaissances ne vont pas toujours avec l'âge.

L'hon. M. MITCHELL: Il appartient aux mêmes associations que moi et devrait savoir que chaque année les comités législatifs des associations nationales, y compris le Congrès canadien des métiers et du travail, le Congrès canadien du travail, les Syndicats catholiques et les syndicats de cheminots, viennent rencontrer le Gouvernement. Je présume que, lors de cette assemblée, les délégués parleront de modification à apporter au décret C.P. 1003. Ce matin encore, l'honorable député assistait, en ma présence, à une réunion où la chose a été discutée.

M. GILLIS: Je n'ai pas très bien saisi la réponse du ministre à l'honorable député de Vancouver-Est. Veut-il dire qu'aucune date n'a été fixée pour des pourparlers avec les organismes ouvriers sur la législation ouvrière?

L'hon. M. MITCHELL: C'est exact. J'en ai discuté avec les associations intéressées, mais aucune date n'a été fixée.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

STATUT DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES QUI DÉSIRENT ÊTRE CANDIDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'aimerais poser au ministre de l'Air deux questions qui découlent du dépôt du décret du conseil concernant les droits électoraux des candidats dans les forces armées. Je crois savoir que les officiers commandants outre-mer désapprouvent, ou certes ne voient pas d'un bon œil, l'octroi de congés à des officiers et membres de leurs unités qui doivent revenir au Canada afin de participer à leurs campagnes respectives. Pour cette raison je demanderais que l'on mette en vigueur des règlements uniformes, qui seraient obligatoires et assureraient le retour de ces candidats au Canada le plus tôt possible. On devrait procéder de la même manière dans tous les cas, sans tenir compte de l'allégeance politique du candidat. Quelles mesures a-t-on prises afin que des ordres de cette nature soient donnés aux officiers commandants à ce sujet?

Mon autre question découle du même point. On me dit qu'on a donné un ordre au sujet des officiers et autres membres des forces qui sont en congé au Canada actuellement. Bien qu'ils aient été choisis comme candidats, on leur refuse le droit de parler dans les réunions politiques publiques en ce moment. On a donné des instructions portant que ces personnes ne doivent participer d'aucune façon activement et ouvertement à la campagne électorale en prononçant des discours sur des tribunes d'élection. A-t-on songé à donner des directives ou des instructions qui permettraient à ces candidats de parler à des assemblées politiques? En somme, nous voulons encourager le plus grand nombre de membres des forces armées à être candidats.

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre de la Défense nationale pour l'Air): L'honorable député a eu la bienveillance de m'avertir qu'il allait soulever cette question. Je veux lui dire qu'aujourd'hui j'ai déposé le décret du conseil, C.P. 2556, qui modifie le décret

du conseil C.P. 4075, en date du 30 mai 1944. Les dispositions de ce nouveau décret s'appliquent aux membres des forces armées outremer qui pourraient être candidats aux élections fédérales et provinciales, et qui ont été choisis candidats et acceptés par le quartier général fédéral de leurs partis, pour les élections fédérales, et par le quartier général provincial de leurs partis pour les élections provinciales. Ils doivent être reconnus officiellement comme candidats officiels. Lorsqu'un candidat ne se réclame d'aucun parti politique, il est tenu de fournir à son commandant une déclaration statutaire attestant qu'il est candidat à telles élections. Après cela, à la suite de la dissolution de la Chambre des communes ou de l'Assemblée législative, un candidat ainsi décrit, et sujet aux exigences du service,—c'est la clause restrictive qui doit toujours s'y trouver—peut être transféré sur demande au quartier général régional de la marine, s'il fait partie de la marine, au centre régional militaire, s'il est dans l'armée, et au quartier général de district de l'aviation, s'il fait partie de l'aviation, le plus rapproché de la division électorale dans laquelle il se porte candidat. A son arrivée à ce quartier général, il obtiendra un congé, sans solde ou allocation, à compter de la date indiquée dans sa demande et se terminant au plus tard deux jours après la date des élections. Je pourrais ajouter que les candidats ainsi décrits dans le décret peuvent se présenter sur les tribunes publiques en uniforme et y prendre la parole.

M. REID: Que doit faire celui qui est candidat indépendant?

L'hon. M. GIBSON: Il doit s'adresser à son commandant et faire une déclaration statutaire attestant qu'il est candidat.

L'ARMÉE CANADIENNE

RECRUES ENVOYÉES AUX DIVERS FRONTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): L'autre jour, l'honorable député de Lake-Centre m'a demandé de révéler combien d'hommes recrutés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales s'étaient rendus au front, à la fin de mars. J'avais donné les chiffres allant jusqu'à la fin de février et je lui avais dit que j'avais envoyé un câblogramme en Angleterre afin d'avoir les chiffres plus récents que je verrais, alors, à fournir à la Chambre. J'ai reçu une réponse ce matin.

A la fin de mars, 1,705 soldats, qui étaient encore assujettis à la loi sur la mobilisation des ressources nationales quand ils ont quitté le Canada, étaient partis pour le front. Cela représente 1,467 soldats de plus que les 238 qui étaient partis pour le front à la fin de février. De ces 1,705 soldats, 1,651 étaient encore de la catégorie des mobilisés quand ils ont quitté l'Angleterre. J'ignore ce qui est advenu de leur cas après avoir atteint la ligne de feu.

Puis-je ajouter que cela confirme ce que j'ai dit, hier, à la Chambre, quand j'ai déclaré que ces hommes étaient traités exactement comme des soldats de l'active. Ils attendent chacun leur tour pour servir de renforts au front.

PRISONNIERS DE GUERRE

CONDITIONS DANS LESQUELLES SE TROUVENT LES SOLDATS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour:

M. W. GARFIELD CASE (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une observation au premier ministre concernant la déclaration qu'il a formulée hier au sujet des prisonniers de guerre. Vous n'ignorez pas que les journaux publient depuis quelque temps des photographies montrant l'état pitoyable de nos prisonniers de guerre. Or j'ai reçu une lettre d'un ami dont le fils est prisonier de guerre depuis août 1943. Pendant quelque temps ses parents reçurent de ses nouvelles régulièrement et ses lettres étaient encourageantes, mais depuis longtemps ils n'ont rien reçu et ces photographies leur causent de vives angoisses.

Je demanderais au premier ministre de bien vouloir solliciter le concours des journaux et des périodiques pour qu'ils cessent de publier de telles photographies. Je ne vois pas quel but utile elles peuvent servir du reste. Ces photographies doivent causer de terribles angoisses à des milliers de personnes ayant des êtres chers qui souffrent de la tyrannie nazie. Sur la foi de ce qu'il a dit hier, je sais que le premier ministre compatit au sort de ces gens. Je le prie donc d'étudier cette question et de chercher à obtenir la coopération des journaux et des périodiques afin d'épargner des angoisses et du chagrin à ces gens.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Comme l'honorable député l'a déclaré, j'ai toute la sympathie du monde pour ceux qui ont des parents outre-mer, et surtout dans les camps, et qui sans doute doivent faire face à une situation critique. Come je l'ai déclaré hier, le Gouvernement cherche par tous les moyens possibles d'obtenir des renseignements exacts. Mais c'est beaucoup exiger que de me demander de donner des ordres aux journaux. C'est une chose que je n'ai jamais tenté de faire de quelque

façon que ce soit. Je sais que mon honorable ami jouit d'une certaine influence auprès des journaux et peut-être prendront-ils note...

M. HOMUTH: Il exerce une bonne influence.

Le très hon. MACKENZIE KING:...des paroles qu'il vient de prononcer. J'imagine que, dans une question de ce genre, la presse coopérerait volontiers avec qui que ce soit sans distinction de partis.

LE LOGEMENT

SITUATION À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'attirer l'attention du ministre des Finances sur la gravité de la situation actuelle en matière de logement à Toronto. Depuis quelques jours, les gens font la queue devant le bureau de l'administrateur des logements d'urgence, sur la rue Bay, en quête de permis pour la location d'abris temporaires introuvables. Il ne reste plus que dix-neuf jours avant le 1er mai et il faut voir à loger ces gens.

Je me proposais de demander la suspension de l'ordre du jour mais déjà nous avons perdu quelque temps à une discussion sur le Règlement. Le 20 février, le ministre m'a écrit me disant que, faute de matériaux, la construction de logements à Toronto était impossible. La régie des logements d'urgence n'a pas contribué à améliorer la situation à Toronto; elle n'a fait, au contraire, que l'empirer. D'ordinaire, un grand nombre de citadins allaient passer l'été sur l'île et à la campagne, mais ils ne le feront pas cette anée puisqu'il leur faudrait obtenir un permis à leur retour.

Je désire formuler ici trois ou quatre recommandations. D'abord, que les immeubles de l'armée, de l'Etat et des commissions gouvernementales soient mises en disponibilité comme logements temporaires. Une telle mesure s'impose lorsqu'on en est rendu à laisser les gens dans la rue. Deuxièmement, que l'on prête aux municipalités pour leur aider à la construction de logements temporaires tous les ingénieurs en bâtiments aujourd'hui sous les drapeaux. Troisièmement, que l'on supprime certaines des régies gouvernementales gênant la construction et la rénovation de logements. Quatrièmement, que l'on permette l'emploi d'un certain nombre d'ouvriers ainsi que d'une quantité raisonnable de matériaux neufs ou usagés que détiennent aujourd'hui l'administrateur de la récupération en temps de guerre et des usines de guerre en chômage, comme celle que nous avons à Pickering. Je recommande enfin que l'on permette l'utilisation de certaines baraques de bois réservées aujourd'hui comme entrepôt du C.A.R.C.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Les recommandations de l'honorable député recevront l'attention qu'elles méritent. Qu'on me permette aussi de le rappeler, hier ou avant hier, en réponse à une question d'un honorable représentant, mon collègue le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a dit que l'on étudiait soigneusement la situation à Toronto. Il a même, je crois, exprimé l'espoir de faire très prochainement une déclaration sur ce sujet.

M. CHURCH: Ce n'est pas en expédiant des cartes postales que vous assurerez la construction de logements. Il se fait déjà assez de gaspillage de papier quand nous n'avons pas assez de maisons.

LES PENSIONS

TROUPES CANADIENNES—PENSIONS POUR DIVERS DEGRÉS D'INVALIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je demanderai au ministre des Affaires des anciens combattants s'il peut nous dire quel sera le barème des pensions pour les divers degrés d'invalidité résultant de blessures ou de maladies attribuables à la guerre actuelle. Le renseignement équivalent a été rendu public au cours de la dernière guerre.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Ministre des Affaires des anciens combattants): L'honorable député a eu la gentillesse de me faire tenir, hier, un avis de sa question. Comme la réponse est assez longue, je demande la permission de la déposer sur le bureau et j'en enverrai immédiatement une copie à l'honorable représentant.

L'hon. M. BRUCE: Ne pourrait-on pas la consigner au hansard?

L'hon. M. MACKENZIE: Nous l'y consignerons. La voici:

L'invalidité, comme la définit la loi des pensions, signifie:

"La perte ou l'amoindrissement de la faculté de vouloir et de faire normalement des actes d'ordre physique ou mental."

Les invalidités résultent de blessures ou de maladie. L'alinéa 2 de l'article 24 prescrit ce qui suit:

"L'estimation du degré d'invalidité doit être basée sur les Instructions et sur le Tableau des invalidités, que doit préparer la Commission, pour la gouverne des médecins et des chirurgiens qui font les examens médicaux aux fins de pension."

Ce tableau des invalidités a été dressé en 1918 sur la recommandation et les conseils de spécialistes éminents, de membres de la Commission des pensions et autres personnes, après

un examen approfondi des tableaux d'estimation des gouvernements alliés. Le tableau établit les pourcentages pour des invalidités déterminées et sert de guide seulement pour l'estimation du degré d'invalidité. Il a été revisé à plusieurs reprises et il fait l'objet d'une étude constante de la part de la commission et de ses conseillers médicaux.

Les pensions accordées sont sujettes à revision de temps à autre et le degré d'estimation est fondé sur le degré d'invalidité donnant droit à une pension au moment de l'examen. Normalement, l'amputation au coude serait une invalidité déterminée tandis que les invalidités résultant de maladies comme la bronchite, peuvent varier de 5 à 100 p. 100. Pour cette raison, il serait impossible d'accorder des pensions pour tous les cas de blessures et de maladie, mais les exemples suivants pourront répondre à la demande de l'honorable député.

	Célibataire Pension mensuelle
La perte d'un œil est évalué à 40%	$30 00
La cécité totale est évalué à 100%..	75 00
L'amputation au coude est évaluée à 70%	52 50
L'amputation au genou est évaluée à 60%	45 00
L'amputation des deux bras est évaluée à 100%	75 00
La perte d'un rein est évaluée à 15%	11 25

Je pourrais ajouter que l'article 26 de la loi des pensions, comme l'honorable député doit sans doute le savoir, accorde une allocation supplémentaire dans les cas d'impotence.

LE CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

LES EMPLOYÉS QUI FURENT IMPLIQUÉS DANS LA GRÈVE DE 1919—DEMANDE D'UNE COMMISSION ROYALE POUR S'ENQUÉRIR DE LEUR DROIT À LA PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question dont je lui ai fait tenir avis aujourd'hui même. A-t-il reçu des chefs de certains syndicats de cheminots canadiens une requête demandant la nomination d'une commission royale pour s'enquérir du droit à la pension des employés du chemin de er Pacifique-Canadien impliqués dans la grève générale de 1919, à Winnipeg? S'il l'a reçue, nous dira-t-il si on se propose d'y donner suite?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu l'avis de l'honorable député assez tôt pour ordonner de faire des recherches dans les dossiers du ministère et je suis donc dans l'impossibilité de lui dire si les syndicats ouvriers m'ont adressé une telle requête. Peut-être l'ont-ils fait, et, dans ce cas, nous étudierons sûrement la question. L'honorable député a fait allusion à une grève, à Winnipeg, en 1919, et à une requête pour l'institution d'une commission royale afin d'obtenir justice en ce qui concerne le droit à la pension. Est-ce bien cela?

M. KNOWLES: En effet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me souviens d'un cas semblable qui s'était présenté en 1910 ou 1911, alors que j'étais ministre du Travail. Nous avons, pendant 12 ans, tenté d'obtenir justice sans succès, mais plus tard, nous y avons réussi. Si quelqu'un a souffert un tort dans le cas qui nous occupe en ce moment, j'espère qu'il obtiendra justice, même si ce n'est que quarante ans plus tard.

M. KNOWLES: C'est précisément à cause de la lutte gigantesque que le premier ministre a livrée en cette circonstance que les syndicats se sont adressés à lui pour obtenir l'institution d'une commission royale.

M. HOMUTH: Le rapprochement s'annonce de plus en plus étroit.

LA HOUILLE

FERMETURE DES MINES DE HOUILLES DE BEVERLEY, DANS LA RÉGION D'EDMONTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. F. KUHL (Jasper-Edson): Je désire poser une question au ministre des Munitions et Approvisionnements. J'ai reçu une dépêche du syndicat local de l'Union des cultivateurs de l'Alberta, région d'Edmonton, qui se plaint de la fermeture des mines de houille de Beverley, district minier d'Edmonton, d'où les cultivateurs obtenaient leur combustile. Etant donné que le département du ministre a demandé maintes fois à la population de se procurer sa provision de charbon pendant l'été, je voudrais lui demander s'il a été informé de la fermeture de cette mine de houille et, le cas échéant, quelles mesures il prend en l'occurence.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien appris au sujet de la fermeture de cette mine. La seule chose qui causerait la fermeture d'une mine serait l'absence d'un débouché pour la houille. J'espère que l'honorable député conseillera à ceux qui se sont mis en communication avec lui d'acheter leur combustible de bonne heure. C'est important, tant pour l'industrie que pour le confort des citoyens l'hiver prochain.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE—PROCÉDURE POUR LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant d'aborder les mesures du gouvernement, la Chambre me per-

mettra peut-être de mettre les choses au point en ce qui concerne la procédure que nous suivrons cet après-midi. On a proposé hier soir, si j'ai bonne mémoire, que, étant donné que les honorables députés tenaient à obtenir des ministres des divers départements le plus de renseignements possible, il serait opportun que le ministre du Travail donnât son exposé avant qu'on poursuive la discussion des crédits du ministère des Munitions et approvisionnements. Après cela, le ministre des Affaires des anciens combattants pourrait à son tour faire sa déclaration et il serait ensuite loisible aux honorables députés d'interroger les ministres dans l'ordre qui leur conviendra le mieux.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): J'ai une observation à formuler en marge de ce que le premier ministre vient de dire. Hier soir, le leader suppléant du Gouvernement, le ministre des Mines et ressources (M. Crerar) nous a annoncé qu'il était possible que plusieurs ministres fassent aujourd'hui leur déclaration relative aux affaires de leurs ministères respectifs. J'ai soulevé des objections parce que, à mon avis, aucun ministre ne doit prononcer son exposé avant que nous en ayons fini avec les départements déjà mis à l'étude. Soit dit avec le plus grand esprit de coopération, il ne nous convient pas que le ministre du Travail donne maintenant son exposé car il reste certaines questions relevant du ministère des Munitions et approvisionnements, que nous désirons voir élucidées. Je sais que le ministre du Travail désire faire sa déclaration le plus tôt possible,—cela est tout naturel,—mais, comme je l'ai dit hier soir, et je ne voudrais pas par cette observation diminuer l'importance du département du Travail, il est certaines questions que nous tenons à discuter avec le ministre des Affaires des anciens combattants au sujet de la réintégration, de l'hospitalisation et ainsi de suite. Si la chose était possible, nous aimerions qu'à la suite de l'examen portant sur le ministère des Munitions et approvisionnements, le ministre des Affaires des anciens combattants fasse son exposé. Nous pourrions ensuite poser des questions et le ministre du Travail pourrait faire sa déclaration. Nous espérons que ce dernier aura l'occasion de présenter son exposé plus tard au cours du débat.

Le très hon. MACKENZIE KING: En prenant la parole, je voulais simplement savoir quelle serait la meilleure procédure à suivre. Si celle que vient d'indiquer mon honorable ami est préférable, nous la suivrons volontiers.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le mercredi 11 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Témiscouata a la parole.

M. GRAYDON: Monsieur le président, l'honorable député de Waterloo-Sud s'est levé le premier, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte. J'estime que cette liste que possède le président et sur laquelle sont indiqués ceux qui doivent prendre la parole est sujette à être modifiée de temps à autre. Apparemment, le président s'en tient actuellement à une liste qui avait été dressée pour hier. Le fait qu'il existe une telle liste est déjà déplorable en soi, et il ne faudrait pas, pour comble, qu'on s'en tienne à une liste préparée pour la veille. Je conseillerais au président de se laisser guider par son esprit de justice habituel et ne pas s'en tenir trop rigoureusement à une liste quelconque.

M. le PRÉSIDENT: Contrairement à l'Orateur, je n'ai pas de liste de ceux qui doivent prendre la parole. Il arrive fréquemment que plusieurs honorables députés se lèvent ensemble pour faire des remarques en comité et, ainsi que le chef de l'opposition l'a déclaré, je m'efforce toujours d'agir avec justice et de donner alternativement la parole à des honorables députés des divers groupes, sans accorder de privilèges à un député ou à un groupe quelconque. En cette occasion j'ai aperçu l'honorable député de Témiscouata.

M. GRAYDON: L'honorable député de Waterloo-Sud s'était levé et il a manifestement l'intention de faire quelques remarques. S'il faut en juger d'après l'expérience du passé, il en aura long à dire et ses observations seront exceptionnellement bien formulées. Je ne veux pas dire qu'il faille accorder trop de temps à un honorable député mais le temps de parole devrait être réparti équitablement entre les divers groupes.

M. COLDWELL: J'ignorais tout à fait qu'il y eût une liste des orateurs. Si l'on doit s'en tenir à cette pratique, je crains que nous ne demeurions ici bien longtemps. A mon avis,

nous devrions nous efforcer de restreindre la discussion, tout en prenant le temps d'examiner comme il convient les prévisions budgétaires. J'ai entendu les remarques que vient de faire le premier ministre et je les approuve plus ou moins, mais j'aurais certaines observations à formuler touchant la reconstruction. Toutefois, comme le ministère des Munitions et approvisionnements n'est pas au programme aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de poursuivre; j'attendrai le moment propice. Nous devrions faire un effort pour nous en tenir à la question à l'étude au lieu d'aborder toutes sortes de problèmes étrangers au sujet. Or, s'il y a une liste d'orateurs, c'est ce qui peut arriver.

M. le PRÉSIDENT: Je dois dire à l'honorable député de Rosetown-Biggar que, contrairement à l'Orateur, le président ne tient pas des whips une liste indiquant dans quel ordre les honorables députés prendront la parole. Il se trouve parfois dans une situation très difficile lorsque dix ou douze députés se lèvent en même temps. J'essaie de me montrer équitable et, règle générale, les honorables députés sont satisfaits de la façon dont j'accorde le droit de parler à ceux qui se lèvent. Ma façon de procéder à cet égard s'est toujours révélée satisfaisante. Vu les remarques du chef de l'opposition, l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) pourrait, je crois, prendre la parole.

M. JOHNSTON (Bow-River): A mon avis, monsieur le président, vous devez avoir une liste devant vous si l'on veut que la discussion se fasse dans l'ordre; je ne savais pas, cependant, qu'on avait préparé une liste. Puisqu'il y en a une et que les honorables députés n'en savent rien, on peut craindre qu'il n'y ait confusion. Je ne m'oppose pas à ce qu'on dresse une liste, mais tous devraient la connaître; autrement, les travaux de la Chambre seraient prolongés plutôt qu'abrégés. Mais sachant que vous avez une liste et que nous aurons chacun notre tour de parler, nous sommes satisfaits. Cependant, les travaux du comité n'en seraient guère avancés du fait que vous avez une liste que tout le monde ignore.

M. HOMUTH: Si j'ai décidé de formuler quelques observations au sujet du ministère des Munitions et approvisionnements, c'est que je crois que la population canadienne n'est pas satisfaite de l'exposé du ministre. Ce dernier a passé sous silence une foule de choses dont il aurait dû nous faire part. En temps de guerre, on entend beaucoup d'accusations relativement aux bénéfices, aux marchés accordés de façon injuste et à d'autres sujets qui sèment le mécontentement chez la population. Au début de la guerre, nous en entendions de toutes sortes au sujet des intermédiaires, ces gens qui ouvraient de petits bureaux dans les diverses villes du pays. Ils ne disposaient d'aucun outillage, mais ils possédaient l'oreille du Gouvernement et ils obtenaient des contrats.

L'hon. M. HOWE: Que l'honorable député en nomme un.

M. HOMUTH: J'en nommerai. Que le ministre reprenne son siège.

L'hon. M. HOWE: Salissons la réputation du Gouvernement!

M. HOMUTH: On racontait toutes sortes de choses au début de la guerre, mais nous espérions qu'avec le temps le Gouvernement et le ministère des Munitions et approvisionnements mettraient sur pied des rouages efficaces et que les sujets d'accusation disparaîtraient. Chaque fois qu'un membre de l'opposition soulevait certaines questions ayant trait à l'adjudication des marchés ou au coût de certaines denrées, chaque fois qu'il se permettait de critiquer le Gouvernement, il se voyait accuser de sabotage de l'effort de guerre par les partisans du Gouvernement disposant à la Chambre d'une majorité écrasante. En réalité, plusieurs membres de l'opposition qui étaient au courant de certains agissements en firent part aux hauts fonctionnaires et tentèrent par tous les moyens de collaborer avec le Gouvernement. Des comités secrets ont été institués à la Chambre. J'en ai fait partie pendant deux ans, mais je n'ai rien vu, rien entendu qui n'aurait pas pu être communiqué à la population en général. De fait, si l'on avait communiqué les renseignements en cause à la population, elle aurait bien mieux aimé cette façon de procéder, car elle est prête à reconnaître que les membres du Gouvernement sont des hommes. Ce sont des humains, et donc faillibles. Mais c'est cette tendance persistante à cacher certaines choses à la population qui a rendu celle-ci soupçonneuse.

Nous n'avons pas oublié les accusations relatives aux chaussures militaires. Tous les journaux du pays en ont parlé à grand renfort de manchettes, et on s'est mis à se demander quelles sortes de chaussures étaient fournies à l'armée canadienne. Ces accusations étaient-elles fondées? Je n'en sais rien. Toutefois, au lieu d'instituer une enquête publique qui aurait jeté la lumière dans cette affaire, au lieu de permettre à la population de se renseigner sur la qualité de ces accusations, on a institué une enquête spéciale, privée et secrète, et la population n'a jamais

pris connaissance des témoignages entendus. Il n'est que naturel que la population devienne soupçonneuse.

Je pourrais aborder bien d'autres sujets. J'avais espéré du ministre quelque déclaration sur la construction navale canadienne. On a prétendu que le coût de la construction des navires, d'un chantier à un autre, varie démesurément. La rumeur veut maintenant qu'au chantier de construction navale de Toronto cinq ou six navires aient été laissés en plan, terminés dans un cas dans la proportion d'environ 90 p. 100, dans un autre dans celle d'à peu près 60 p. 100, et qu'on les a envoyés à la ferraille, assure-t-on, parce qu'on n'en avait plus besoin. La rumeur ajoute qu'on fait maintenant venir du nord des navires du même modèle, pour remplir le chantier de Toronto. J'ignore si c'est bien le cas, ou si le coût de la construction navale varie avec les chantiers du Canada. La population veut savoir où est la vérité en ce qui a trait à notre construction navale, et si les énormes bénéfices que nous savons avoir été réalisés le sont encore aujourd'hui. Telles sont les questions que se pose avec inquiétude la population canadienne.

Nous avons vu lans les journaux qu'un certain édifice de Windsor avait été loué moyennant un prix fabuleux se chiffrant à plusieurs centaines de dollars par mois alors que le loyer primitif avait été de $89. Le public ayant réclamé une enquête, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'en chargea et le loyer fut réduit à un prix même inférieur à celui du début. Mais qui est mieux au courant des règlements concernant les loyers que les fonctionnaires des divers ministères du Gouvernement? J'admets que des propriétaires violent les règlements du loyer par ignorance de la loi mais nous voyons ici des fonctionnaires du Gouvernement qui permettent à un propriétaire d'augmenter de 500 à 600 p. 100 le prix des loyers. S'agissait-il d'un ami du Gouvernement? Je l'ignore mais les contribuables ont bien raison de se demander où va leur argent.

Nous lisons aujourd'hui qu'une ferme vient de changer de mains et que la commission des immeubles à Windsor proteste contre le prix formidable qu'on en a payé. On est maintenant à faire enquête. Nous voici aux derniers moments du Gouvernement,—ce sont bien ses derniers moments,—et sur le point de lancer la campagne du huitième emprunt de guerre, et les journaux nous rapportent de telles nouvelles, la population se demande quel usage on fait de son argent, et si le Gouvernement est aussi prodigue que nous sommes portés à le croire des deniers provenant des goussets de la population canadienne, des salaires des travailleurs industriels du pays. Nous invitons les gens à souscrire aux emprunts de guerre, nous les sollicitons de placer leur argent en obligations de la victoire et voilà ensuite ce que les journaux leur apprennent. A la faveur d'une expérience de cinq ans et demi, on aurait pu éliminer, je pense, un pareil état de choses et accorder, sur une base de coût de revient et de profit raisonnable, les contrats émanant des Munitions et approvisionnements. Or voici que je prends connaissance de l'une des transactions les plus scandaleuses de l'effort de guerre. Il n'y est pas question de millions de dollars, mais si c'est un exemple de ce qui se fait dans les autres branches et à l'occasion des autres contrats, il est temps d'instituer une enquête très minutieuse sur ces dépenses.

Le Gouvernement a demandé à quelqu'un un certain produit devant servir à empaqueter du matériel de guerre en vue de l'expédition outre-mer. Un manufacturier de la ville de Montréal à qui l'on demandait s'il pouvait fournir certains matériaux, a répondu dans l'affirmative, disant que le produit entrait dans son commerce. Cette demande lui venait d'un autre manufacturier ne possédant pas l'outillage voulu et, se rendant compte qu'un autre manufacturier avait fait enquête et qu'il lui faudrait revendre le produit, il a fixé un prix aussi juste que possible, le prix de 9c. la livre pour ce matériel particulier. Il lui en a alors vendu 400,000 livres. Plus tard il a appris que le Gouvernement achetait ce genre de produit. Il s'est rendu à Ottawa en vue d'obtenir un contrat à neuf cents la livre, prix auquel il avait vendu le matériel destiné à être revendu au Gouvernement. A son retour à Montréal il a reçu un appel téléphonique lui disant: "Vous êtes allé à Ottawa; vous vous êtes immiscé dans ce contrat." Ne mettez pas votre nez à Ottawa, parce que vous ne pouvez pas y trouver rien de bon pour vous". En moins d'un mois il avait perdu son contrat; il avait perdu ce commerce.

Que se passait-il effectivement? Cet homme fabriquait des matériaux qu'il vendait à un autre fabricant à raison de 9c. la livre; et un représentant d'une petite agence d'assurance à Montréal les revendait au Gouvernement à 21c. la livre. Sur ces 400,000 livres on a réalisé des bénéfices de $48,000 alors que la mise de fonds n'était que de $36,000. Le particulier qui fabriquait véritablement ce produit en envoya des échantillons au ministère et le lui offrit au prix qu'il le vendait à cet agent. On ne pouvait l'acheter parce qu'il fallait d'abord le soumettre à la division des

recherches, et on l'y garda pendant deux ou trois mois, puis un rapport révéla que ce produit ne pouvait être utilisé parce qu'il était trop inflammable. Et cependant, il s'agissait du produit même dont le Gouvernement avait acheté 400,000 livres d'un intermédiaire qui réalisait un bénéfice de 12c. la livre.

J'ai communiqué avec le ministère il y a deux semaines et j'ai demandé ce qu'on avait l'intention de faire à ce sujet. J'ai raconté l'histoire et j'ai dit, "Certes vous me tiendrez au courant des événements. Vous ne permettez sans doute pas qu'une telle chose se continue." Cela se passait il y a presque deux semaines et demie, et je n'ai rien appris encore.

L'hon. M. HOWE: Avec qui avez-vous communiqué au ministère?

M. HOMUTH: Je ne dirai pas à l'honorable député qui je suis allé voir. Ma parole est aussi digne de foi que celle de tout autre honorable député dans cette enceinte. Quand je dis que j'ai communiqué avec une personne, c'est parce que je l'ai fait.

L'hon. M. HOWE: En ma qualité de chef du ministère il m'intéresserait de le savoir.

M. HOMUTH: Le ministre me permettra de lui dire ceci. Il y a cinq ans que l'honorable député et ses collègues ont affiché une dignité irréprochable et donné l'assurance que rien de répréhensible n'existait dans leur effort de guerre, et chaque fois que nous avons formulé des critiques les honorables membres d'en face ont crié "Sabotage" et dit "Vous cherchez à faire tort à l'effort de guerre." La vérité, c'est qu'ils ont réussi à faire passer tout un tas de choses qu'ils n'avaient aucunement le droit de faire, et le temps est venu de dire la vérité.

M. CHEVRIER: Vous avez essayé de prouver bien des choses de ce genre, mais vous n'y avez pas réussi.

M. HOMUTH: Pas réussi! Il y a tout un tas de choses que nous aurions pu prouver, mais nous nous intéressions suffisamment à la guerre quoique, au lieu de dévoiler les scandales à la Chambre des communes, nous soyons allés en saisir les autorités des ministères et les ministres.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député sera assigné comme témoin dans cette affaire deux jours après la dissolution du Parlement.

M. HOMUTH: Mais, écoutez bien! Le premier ministre a menacé les électeurs de Grey-Nord et vous savez ce qu'ils ont fait.

L'hon. M. HOWE: Ceci n'est pas une menace.

[M. Homuth.]

M. HOMUTH: Je dirai à mon honorable ami que je suis prêt à mettre mon siège en jeu sur la question de l'exactitude de cette affaire.

L'hon. M. MACKENZIE: Il est en danger, en tout cas.

M. HOMUTH: Et je dirai au ministre...

L'hon. M. HOWE: Votre mandat aura pris fin dans deux jours, en tout cas. Voilà une offre très prudente de la part de l'audacieux lion de Waterloo.

M. HOMUTH: Je veux dire au ministre que je suis prêt aussi à soutenir contre lui que cette accusation est vraie. Je suis prêt à engager ma réputation contre la sienne et je lui concède bien des points. Le ministre ne croit certainement pas que les Canadiens sont des "nouilles". Le ministre a parlé dans Hamilton-Est récemment. Il y a prononcé un discours à une réunion, et au cours de ses observations, il a dit: "Nous avons dépensé 319 millions de dollars à Hamilton". La seule impression qui en est restée, c'est que le présent gouvernement s'est montré si bienveillant à l'égard de l'honorable représentant d'Hamilton-Est et de l'honorable représentant d'Hamilton qu'il a dépensé 319 millions de dollars dans cette ville. C'étaient d'excellents députés, qui étaient capables de faire approuver 319 millions de dollars pour être dépensés à cet endroit. Il faut dire que Hamilton avait les industries voulues pour accomplir la tâche. Il ne s'agit pas de fonds du parti libéral mais de l'argent qui vient du gousset de chaque loyal citoyen canadien. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent du Gouvernement mais nous devons voir à ce que cet argent soit employé à bon escient. Voilà ce qui nous intéresse et si mon honorable ami veut m'assigner à comparaître devant un comité, après la session, pour donner ma version de l'affaire, je me ferai un plaisir de my rendre, si bien qu'il n'aura même pas la peine de m'envoyer une assignation. Si le minsitre veut instituer un comité dès demain, nous nous y rendrons et nous prouverons que ces choses sont vraies.

M. CHEVRIER: Vous avez porté bien des accusations, mais vous ne les avez pas encore prouvées.

M. HOMUTH: Le blanc-bec de Northumberland vient d'ouvrir la bouche.

Des VOIX: De Stormont.

M. HOMUTH: Non pas Stormont. Northumberland parle plus haut.

M. CHEVRIER: Stormont est, du moins, plus exact.

M. HOMUTH: Si je soulève ces questions, c'est que, à mon avis, le ministre ne s'est pas montré juste envers la population du pays quand il a fait sa déclaration, l'autre jour. Le peuple s'inquiète de plusieurs questions qui relèvent du ministre des Munitions et approvisionnements. Il y a, par exemple, la construction des navires et la fabrication des chaussures. Or les contribuables aimeraient savoir si ces questions ont été réglées. Réalise-t-on oui ou non encore d'immenses bénéfices sur la construction des navires? Le peuple canadien a droit de le savoir. Nous sommes à la veille d'un autre emprunt de la victoire. Or, je dirai à mon honorable ami qu'aucun autre membre de la Chambre ne travaille plus dur que moi pour obtenir des souscriptions aux emprunts de la victoire. Il n'y a pas un seul député libéral qui consacre autant de temps et de peine que moi aux emprunts de la victoire. Je veux bien le faire et j'y mets de l'empressement, mais je prétends que maintenant, à la veille du huitième emprunt, les gens auraient souhaité que fussent réglées ces questions qui ont fait l'objet de commentaires dans les journaux sur tous les points du pays. Elles ne l'ont pas été, et je crois que le ministre s'est montré peu sage en négligeant de s'en occuper.

L'hon. M. HOWE: Voici un beau spectacle pour le peuple canadien. La loyale opposition au parlement a un devoir à remplir. Ce devoir est de sauvegarder les deniers publics, de critiquer le gouvernement, de voir que l'argent soit bien dépensé. Or nous avons été en période de guerre. Le ministère des Munitions et approvisionnements a dépensé de l'argent à une cadence plus accélérée que jamais au pays. Nous avons eu l'œil sur les dépenses autant que nous l'avons pu. Nous avons trouvé une ou deux lacunes auxquelles il a fallu remédier; mais nous les avons trouvées nous-mêmes car nous n'avons jamais reçu beaucoup d'aide de l'extérieur. Nous avons enquêté et chaque fois que nous avons constaté un délit, l'auteur a été puni. Maintenant, voici un membre de la loyale opposition, qui est payé par le peuple pour accomplir une tâche, et qui se lève à la Chambre des communes pour dire qu'il connaît un cas où le trésor public a été fraudé; qu'il a avec le ministère des intelligences qu'il refuse de divulguer, mais je sais qu'il y a recouru librement...

M. HOMUTH: J'en appelle au Règlement.

L'hon. M. HOWE: Asseyez-vous.

M. HOMUTH: J'en appelle au Règlement. Asseyez-vous.

L'hon. M. HOWE: Non, je ne m'assiérai pas.

M. HOMUTH: Reprenez votre siège.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. HOMUTH: Je m'en tiens à mes droits de député. J'en appelle au Règlement.

L'hon. M. HOWE: Je me suis levé pour faire une déclaration et j'exige le droit de la faire.

M. HOMUTH: J'en appelle au Règlement, et c'est mon droit.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! C'est toujours je crois à celui qui a la parole de décider s'il doit ou non répondre à une question qui lui est posée. L'honorable député de Waterloo-Sud aura bien le temps de faire valoir son point lorsque le ministre aura terminé son exposé.

M. HOMUTH: Monsieur le président...

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président a rendu sa décision.

M. HOMUTH: J'en appelle au Règlement et j'ai toujours le droit de le faire.

M. le PRÉSIDENT: J'ai rendu ma décision. L'honorable député sait très bien que, lorsqu'un ministre fait un exposé, il a le droit de le poursuivre et que c'est à lui de décider s'il doit répondre ou non aux questions qui lui sont posées.

M. HOMUTH: Il n'a pas plus le droit en cette Chambre que j'en ai moi-même.

M. GRAYDON: Qu'il me soit permis d'intervenir. Il me semble bien établi que tout honorable député...

L'hon. M. HOWE: Non, monsieur.

M. GRAYDON: Un instant, que tout honorable député, dis-je peut n'importe quand en appeler au Règlement ou soulever une question de privilège. Cet appel au Règlement, ou cette question de privilège selon le cas, doit être soumis au président qui rend sa décision. C'est là, ou du moins ça été depuis que je siège en cette Chambre, un droit inaliénable de tout honorable député. Je comprends que le ministre ne veuille pas d'interruptions, mais tel est le Règlement, et j'estime qu'il doit être observé.

L'hon. M. HOWE: Un appel au Règlement n'est pas la même chose qu'une interruption. L'honorable député de Waterloo-Sud cherche simplement à m'interrompre.

M. HOMUTH: J'en appelle au Règlement.

M. le PRÉSIDENT: Lorsqu'un honorable député fait un exposé, on le laisse finir à moins d'obtenir de lui la permission de poser des questions.

M. HOMUTH: Non. Le ministre...

L'hon. M. HOWE: Asseyez-vous.

M. HOMUTH: Le ministre prétend que j'ai des intelligences avec son ministère et j'exige qu'il retire sa déclaration.

L'hon. M. HOWE: Vous l'avez vous-même affirmé. Nommez votre informateur. Vous avez prétendu que vous obteniez des renseignements d'un fonctionnaire de mon ministère et vous refusez de dévoiler son nom. N'est-ce pas là avoir des intelligences, oui ou non? Je vous demande de trancher cette question, monsieur le président.

M. le PRÉSIDENT: Il n'y a pas matière à décision. Je rappellerai au comité que nous en sommes à un point où la situation devient sérieuse. Reprenons notre calme et poursuivons notre travail.

M. GRANT: Qu'on l'expulse.

M. HOMUTH: Essayez donc. J'en appelle au Règlement.

M. le PRÉSIDENT: J'ai décidé que le ministre a la parole. Telle est ma décision.

M. HOMUTH: En ce cas, les membres du cabinet peuvent se conduire à leur guise à la Chambre, mais pas les autres.

L'hon. M. HOWE: Je le répète, monsieur le président, j'estime que le ministère des Munitions et approvisionnements aurait pu jouir d'un peu plus de collaboration de la part de l'opposition. Notre personnel s'est réuni à un banquet hier soir et j'y ai fait remarquer que, malgré les centaines de milliers de commandes que nous avons placées, il ne s'est produit que quelques très rares cas d'infraction à la loi ou de tentatives de mercantilisme; cependant, nous avons toujours été seuls à faire les enquêtes et à intenter les poursuites nécessaires. Trois comités ont de temps à autre enquêté sur le département. J'ai lu leurs rapports avec soin pour tâcher d'y découvrir des choses à redresser, mais j'en suis encore à y trouver des situations que nous ne connaissions pas plusieurs mois auparavant et que nous n'avions pas rectifiées avant même le dépôt des rapports. Quelle a été la contribution de l'opposition au travail de ce comité? Nous avons maintes fois discuté en cette enceinte la question de savoir si la présence des reporters devait être autorisée au comité. Telle a été sa contribution. Ses membres devront en donner l'explication au peuple s'ils tiennent à faire croire pendant la campagne électorale à un relâchement de notre part. Mon honorable ami avoue qu'étant renseigné sur des méfaits, sur des détournements de fonds publics, il a gardé le silence.

[M. le Président.]

M. HOMUTH: J'ai dit que j'en ai avisé votre département.

Des VOIX: à l'ordre!

L'hon. M. HOWE: Il connaît un cas de concussion. Nous avons tout ce qu'il faut pour rentrer en possession de ces fonds; nous renégocions tous les jours des contrats, mais il refuse de dévoiler qui a obtenu illégalement des fonds publics. Il a porté une accusation qu'il refuse de prouver. Si c'est là de la science du gouvernement, je dirai à l'honorable député de Waterloo-Sud qu'il est encore plus compétent que je ne l'ai reconnu jusqu'ici.

M. POULIOT: Hier soir, j'ai posé plusieurs questions au ministre et il a répondu à certaines, mais je crains qu'en dépit de ce que les journaux ont publié, le ministre soit loin de savoir ce qui se passe dans son département. On y trouve des hommes compétents, et son adjoint parlementaire en est un. C'est un de nos collègues les plus populaires; il est à la fois bien doué et galant homme, chose que l'on apprécie. Il en est qui sont compétents, d'autres qui ne le sont pas: c'est affaire d'opinion. J'ai demandé hier soir au ministre si M. Henry Borden, K.C., de Toronto, était membre du conseil d'administration de la Banque Barclays à l'époque où il était conseiller du ministère des Munitions et approvisionnement, coordonnateur des régies et président de la Commission de contrôle de l'industrie de guerre. Le ministre a été bien catégorique quand il a dit, comme en font foi les *Débats:*

Il faisait partie de l'ancienne Commission d'achat de défense et il m'a précédé au ministère. Je puis dire à mon honorable ami que M. Borden n'est entré en rapport avec la Banque Barclays que lorsqu'il eut quitté le ministère.

M. Pouliot: Mais...

L'hon. M. Howe: Asseyez-vous; c'est moi qui ai la parole.

M. Pouliot: Je ne recevrai pas d'ordre du ministre, seulement du Président.

L'hon. M. Howe: M. Borden fut nommé directeur de la Banque Barclays lorsqu'il eut mis fin à toutes ses relations avec le ministère des Munitions et approvisionnements.

Le coq a chanté trois fois. J'ai à ce point confiance aux institutions parlementaires que j'étais profondément convaincu qu'un ministre n'oserait jamais parler à travers son chapeau, lorsqu'il répondait à un membre de la Chambre. Ce matin j'ai reçu de la bibliothèque des quantités de livres, de gros volumes, et particulièrement plusieurs numéros du *Bankers' Almanac and Year Book* préparé et publié en Grande-Bretagne. Voici ce que je trouve à la page 700 du numéro de 1938-1939, traitant des banques internationales

et des sociétés diverses: la Banque Barclays (Canada) est située à 214, ouest, rue St-Jacques, Montréal, et ses administrateurs sont énumérés dans l'ordre suivant: A. A. Magee, K.C., président; H. A. Stevenson, vice-président; l'honorable L. A. Taschereau, LL.D., C.R.; sir John Caulcutt, K.C., M.G.; W. O. Stevenson; J. S. Crossley; C. S. Macdonald, M.A.; Henry Borden, K.C.; J. L. Ralston, K.C. et le directeur général H. A. Stevenson. Ceci établit assez bien que M. Borden était intéressé à la banque, non pas après, mais avant ses relations avec le ministère. La page 700 de l'édition de 1939-1940 donne le même renseignement. La page 686 de l'édition de 1940-1941 révèle que R. J. Magor a remplacé le colonel J. L. Ralston, K.C. C'est alors qu'il est devenu pour la deuxième fois membre du gouvernement canadien. La page 687 de l'édition de 1941-1942 donne les mêmes renseignements que l'édition de 1940-1941. L'édition de 1942-1943, page 685, mentionne les mêmes administrateurs qu'en 1940-1941-1942. L'édition de 1943-1944 fait mention des mêmes administrateurs, sauf sir John Caulcutt, K.C., M.G. et R. J. Magor, et ajoute le nom de J. H. G. F. Vale. Puis, l'automne dernier, le colonel Ralston est revenu au conseil d'administration.

Mais cela ne me contentait pas. J'avais encore l'impression que le ministre avait raison et que j'avais tort et que l'Almanach et Annuaire des Banquiers (*Bankers' Almanac and Year Book*) se trompait aussi. Je consultai alors le *Who's Who in Canada* où je lus que M. Henry Borden était directeur de la Banque Barclays (Canada) en 1936-1937. Je trouve ce renseignement à la page 200. Idem pour 1938-1939, à la page 118; idem pour 1940-1941, à la page 324 et idem pour 1943-1944, à la page 512. Sur la même page de la même édition, on lisait encore:

Conseiller général du ministère des Munitions et approvisionnements, Ottawa, 1939-1942; nommé président du bureau de contrôle des Wartime Industries, Ottawa, et coordonnateur des régies du ministère des Munitions et approvisionnements septembre 1942; a démissionné en 1943.

Puis, dans le numéro spécial des administrateurs canadiens du *Financial Post* de 1941, à la page 40, je vois que Henry Borden, K.C., est désigné comme conseiller général du ministère des Munitions et approvisionnements, Ottawa, et directeur de la Banque Barclays (Canada).

Je fais parvenir cette belle copie au ministre et l'autre aux *Débats*.

L'hon. M. HOWE: Je crois m'être trompé, hier soir. Je l'ai constaté ce matin et je suis content que mon honorable ami m'ait corrigé.

M. POULIOT: Je suis heureux que le ministre en convienne, après que je lui ai démontré qu'il s'était trompé. C'est un aveu. Qu'il se rappelle qu'il est toujours dangereux de parler à travers son chapeau. Comme je me trouve ici, aujourd'hui, je vais essayer d'être aussi expéditif que possible.

Comme le ministre a mal répondu à la question que je lui ai posée hier, je me trouve dans la pénible obligation de répondre à mes propres questions. C'est la première fois dans l'histoire du Parlement qu'un député se voit forcé de répondre à ses propres questions parce que le Gouvernement refuse de le faire. J'ai ici un document en date du 22 mars. Je puis répondre à quelques-unes de ces questions, et j'espère que le gouvernement répondra aux autres en temps et lieu. Voici ces questions:

1. Le colonel Allan Angus Magee, K.C., a-t-il été à l'emploi du gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?

Réponse: Oui.

2. Dans l'affirmative, dans quel ministère, sous quel membre du Cabinet, à quel titre particulier et pendant combien de temps?

Réponse: Au ministère de la Défense nationale, sous le colonel Ralston, à titre de conseiller militaire, non pas conseiller financier, mais militaire; et aussi longtemps qu'il a pu rester à son poste après avoir été dénoncé par Pouliot.

3. Combien lui a-t-on payé chaque année en traitement et en frais de subsistance et de vayage?

Réponse: Nous ne possédons pas encore le renseignement.

4. Etait-il et est-il encore président de la Barclays Bank (Canada) Ltd. et de la Barclay Trust Co. of Canada?

Réponse: Oui.

5. Y avait-il quelque autre président d'une banque canadienne à charte qui était "fonctionnaire au salaire nominal d'un dollar par année"?

Réponse: Non.

6. Dans l'affirmative, qui?

Réponse: Répondu au n° 5.

7. M. Henry Borden, K.C., a-t-il été à l'emploi du gouvernement fédéral depuis le commencement de la guerre?

Réponse: oui.

8. Dans l'affirmatvie, dans quel ministère, à quel titre particulier et pendant combien de temps chaque fois?

Réponse: Je l'ai déjà donnée dans la première partie de mes remarques.

9. Quelles étaient les fonctions et responsabilités de chacune des positions énumérées à la question numéro huit?

Réponse: S'assurer toutes les influences possibles pour favoriser sa propre étude et percevoir beaucoup de fonds électoraux.

10. Est-il directeur de la Barclays Bank (Canada) Limited, et, dans l'affirmative, depuis quand?

Réponse: Depuis quelques années avant la guerre.

J'ai ici certaines autres questions auxquelles le ministre a répondu, mais par des réponses erronées. Voici ce qu'il a dit:

Quand à M. Godsoe, il est arrivé plus tard. Le sort a voulu qu'il remplace M. Borden au départ de ce dernier. Il n'y avait et il n'y a jamais eu aucun rapport entre ni M. Godsoe ni son travail et M. MacDonnell...

J'ai dit non pas "M. MacDonnell", mais M. Macdonald.

...ainsi que le veut l'honorable député. Ils étaient à l'emploi d'études différentes et, à ma connaissance, aucun de ces deux hommes n'était administrateur de l'étude de l'autre et il n'y avait aucun rapport entre elles.

Je dois ici des explications. Il s'agit d'une affaire de famille. Il y a M. Magee, qui est le président de la Banque Barclays et conseiller du Colonel Ralston, et M. C. S. Macdonald, expert comptable et président de la Confederation Life Association, de Toronto. M. Macdonald est le beau-frère de Magee et il a été administrateur de la Banque Barclays sous la présidence de M. Magee.

M. BLACKMORE: Vous voulez dire, beau-frère du colonel Ralston?

M. POULIOT: Non, de M. Magee. M. Macdonald est beau-frère de M. Magee. Voici une petite digression dans le domaine généalogique. Il était administrateur de la Banque Barclays et gendre du juge Magee, père du colonel Magee. Et M. Joseph Gerald Godsoe, qui est maintenant président de la Commission de régie des industries du temps de guerre et coordonateur des régies occupe l'ancien poste de M. Henry Borden et remplit les fonctions de directeur général adjoint et avocat de la Confederation Life Association.

L'automne dernier, le colonel Ralston a été choisi comme administrateur de la Barclay's Bank (Canada), en remplacement de M. Macdonald.

Je ne puis comprendre pourquoi le ministre a dit que M. Macdonald et M. Godsoe étaient à l'emploi de deux sociétés différentes. Le fait est qu'ils travaillent pour la même société. M. Macdonald est président et M. Godsoe administrateur général adjoint et chef du contentieux. Ce fait a quelque rapport avec la question, étant donné que M. Godsoe a été attaché à l'étude Burchell à Halifax, qui était autrefois l'étude Burchell et Ralston. Ce coordonnateur des régies était co-administrateur de la Banque Barclays avec l'ancien ministre de la Défense nationale. Son successeur au poste de coordonnateur des régies a été attaché lui aussi à cette même étude que dirige M. Charles Burchell. De 1912 à 1922, ce bureau porta le nom de Maclean, Burchell et Ralston, et de 1922 à 1926, celui de Burchell et Ralston. Les gens qui ont préparé le dossier n'ont pas tenu compte de ce fait. Apparemment, ils ne savent pas ce qu'est une étude. J'ai demandé s'il avait été nommé haut-commissaire en Australie, à Terre-Neuve et en Afrique du Sud et, dans l'affirmative, quand ces nominations ont eu lieu. La réponse suivante a été donnée:

Australie, novembre 1939.
Terre-Neuve, septembre 1941.
Afrique du Sud, mars 1944.

Godsoe a un adjoint au poste de coordonnateur des régies. Chose surprenante, cet adjoint a été, lui aussi, attaché à l'étude Burchell et Ralston; il était l'associé de Burchell et Ralston lorsqu'ils exerçaient ensemble leur profession, mais le département ne tient aucun compte de ce fait. Toutes les affaires du pays sont régies par l'étude Burchell et Ralston ou par leurs anciens associés, qui ont en leur possession des renseignements complets et qui régissent les régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements. Il y a plus. L'ancien ministre de la Défense nationale a un bureau à Montréal. Il a quitté sa province natale pour se rendre dans cette ville lorsqu'il a été défait par une majorité de 3,000 voix dans son propre comté et par le même nombre de votes dans la capitale de la province. Il alla s'établir à Montréal où il eut comme associé un homme du nom de Kearney qui est maintenant haut commissaire du Canada en Irlande. C'est un des endroits les plus cosmopolites du monde. Dans ce pays, nos ennemis ont des ambassadeurs tout comme les nations alliées. Puis on s'occupa de Ralston fils mais je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet car ce monsieur est un personnage de second plan.

Tout cela démontre que les gens qui nous parlaient de l'immense sacrifice qu'ils ont fait durant la guerre songeaient à leurs intérêts personnels et pratiquaient au plus haut point le népotisme. De fait, ce dénommé Burchell recueillait des renseignements à Terre-Neuve, dans l'Union Sud-Africaine et en Australie pendant que Kearney pouvait entrer en contact avec l'ennemi, tout comme cela se fait à la banque des règlements internationaux par Montagu Norman et Sir Otto Niemeyer qui seraient prêts à serrer, sous la table, la main des représentants ennemis. Cette question est grave. C'est une question de finance internationale. Quand je suis au volant et que j'aperçois un obstacle sur le chemin, je ne me mets pas à haranguer cet obstacle; j'arrête ma voi-

ture, j'enlève l'obstacle et je poursuis ma route. A mon humble avis, il est grand temps que les membres du Parlement fassent de même. Les conditions qui règnent actuellement sont les mêmes que le 21 février 1941 alors que j'ai dénoncé la conspiration qui se tramait. Le complot politique d'avril 1945 est beaucoup plus terrible que la Conspiration des Poudres à Westminster.

Le 21 février 1941, je me suis levé de mon ancien siège à la droite de M. l'Orateur et à votre droite également M. le président. Vous occupiez à ce moment le fauteuil et vous avez prouvé que vous respectiez les traditions britanniques de justice et de véritable procédure parlementaire en n'intervenant pas lorsque j'ai exprimé les sentiments sincères que j'éprouvais en présence de la situation. Je déclarai alors, ainsi qu'en fait foi le hansard du 21 février 1941:

L'air est vicié et irrespirable. Jamais autant de machinations de coulisses ne se sont ourdies en haut lieu. La façon dont ces intrigues se poursuivent sous le couvert du patriotisme me dégoûte, alors qu'on sait fort bien qu'elles sont l'œuvre d'un groupe de chenapans, de flibustiers, de combinards et de pirates qui tentent de s'emparer de la richesse du Canada pour des fins personnelles. C'est une pratique détestable qui n'est pas moins honteuse parce qu'elle prend son origine à Winnipeg, Vancouver, Toronto ou Ottawa même. Nous ne voulons pas que quelques-uns s'enrichissent aux dépens du grand nombre.

Et j'ajoutais:

Je ne porte aucune haine aux tories mais je déteste le toryisme, surtout celui qui se cache sous le manteau du libéralisme.

Le 10 mai 1943, comme en fait foi le hansard, je démasquais le personnel de la Barclays Bank (dans le Dominion, aux colonies et outremer). Tout cela est consigné au hansard. Il y a une foule de choses qui sont pires que l'obtention de tous les emplois pour le petit nombre; c'est le gouvernement des quelques riches qui veulent s'enrichir davantage. C'est une oligarchie ploutocratique. A l'heure actuelle, il y a beaucoup de gens dans les coulisses, derrière des paravents qui ourdissent des complots tout comme en 1941. Que veulent-ils? Le pouvoir. Le pouvoir afin de se rendre maîtres de nos ressources naturelles. Nous en sommes au point où l'homme du peuple se demande quel est celui qui tient les ficelles qui font mouvoir le gouvernement.

Je regrettais l'intrigue tramée en 1941 contre le chef du parti libéral, mon chef dans le temps. Je me rappelle que les libéraux furent scandalisés de m'entendre parler comme je l'avait fait, mais à leur surprise deux ou trois jours plus tard, ils entendaient mon ami regretté, l'ancien ministre de la Justice, exprimer la même idée. Lorsqu'une des agences de presse eut expédié la dépêche renfermant la dénonciation du gouvernement d'union par le député de Témiscouata, il fut reconnu qu'il ne serait pas possible d'établir un gouvernement d'union, et ce même avant que M. Lapointe eût pris la parole. Les circonstances sont aujourd'hui semblables. Le premier ministre du Canada n'est plus mon chef. Mais, lorsque je ne partageais pas ses vues, je le lui disais franchement. Et n'avais-je pas raison de parler comme je l'ai fait en février 1941? Il a fallu quatre ans pour me donner raison, mais les faits sont là. Je regrette d'avoir eu raison de parler comme je l'ai fait. Il se fait une intrigue considérable pour supplanter le premier ministre, une intrigue menée par des hommes qui ont sa confiance, des hommes qui lui touchent de près, des hommes qui partagent ses secrets, des hommes enfin qui jouent double jeu, et agissent en tories alors qu'ils se proclament libéraux. Les masques ne m'en imposent pas. Je ne crois pas aux masquarades politiques. Lorsque je vois des hommes qui sont censés être des chefs du parti libéral mais qui sont au fond des tories, des hommes qui n'ont que le plus grand mépris pour nos institutions parlementaires, lorsque je vois ces hommes mener des intrigues de la sorte, je plains le premier ministre, même si nous ne nous entendons pas sur plusieurs points. Ces hommes doivent au premier ministre d'être devenus ce qu'ils sont et, lorsque je songe aux deux ministres qui ont résigné leur poste récemment, l'ancien ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et le ministre de l'Air, (M. Power), je ne puis m'empêcher d'affirmer qu'ils auraient dû être les derniers à remettre leur démission et que tous les ministres du Québec auraient dû se démettre de leurs fonction avant ces deux ministres, pour lesquels le premier ministre n'a toujours eu que des bontés. Il les a toujours protégés et ce sont eux qui lui ont inspiré sa politique. Ils étaient ministres associés de la Défense nationale. Tous deux ont été à un moment ministre suppléant du département présentement à l'étude, et ils n'ont pas été justes. Ils ont manqué de reconnaissance envers le premier ministre, et ils se trompent grandement ceux qui croient qu'ils ont agi comme ils l'ont fait pour les raisons mentionnés dans les journaux.

Je ne placerai pas l'ex-ministre de l'Air dans la même catégorie que l'ex-ministre de la Défense nationale. Mais je vous avertis, monsieur l'Orateur, et j'avertis par voie du hansard le premier ministre, homme qui mérite le respect à cause de la haute position qu'il occupe et qui de ses amis intimes mérite mieux que de la trahison,—j'avertis le premier ministre de se méfier. Dans le passé il ne m'a pas cru, lorsque je mettais les points

sur les *i* et les barres sur les *t*. Aujourd'hui je l'avertis une fois de plus, et je dis des choses que savent tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

Il est attristant de voir qu'au terme de sa carrière, un homme qui s'est entouré de collègues et a été bon pour eux, un homme qui leur a fourni toutes les chances de se faire bien et favorablement connaître à la population canadienne, qui leur a procuré les échelons par où monter au pouvoir, est sur le point de se faire poignarder dans le dos par ceux qu'il considère comme ses amis. La même chose s'est produite sous un régime conservateur, alors qu'il a été fait mention d'un nid de traîtres. Nous avons un nid de traîtres aujourd'hui. C'est un groupe d'hommes, dans la politique et en dehors de la politique, qui cherche à prendre le contrôle du pays. Je regrette d'avoir à dire de telles choses aujourd'hui. A deux reprises j'ai proposé à la Chambre une extension du mandat du Parlement. C'est précisément à cause de ce que je vous dis maintenant, monsieur l'Orateur, et que je voulais dire après l'emprunt de la victoire et après la conférence de San-Francisco, afin de permettre au premier ministre de s'y rendre l'esprit libre. A qui, maintenant, peut-il faire confiance? Je sais qu'il compte quelques amis véritables au sein du cabinet, mais il y en a qui convoitent sa place. Peut-être n'en sont-ils pas à la hauteur, néanmoins leur ambition n'est jamais satisfaite. Ils sont prêts à commettre cette sorte de meurtre qui est appelé parricide, à tuer leur père. Durant mes nombreuses années au Parlement, j'ai été témoin de choses incroyables, mais je dis que les sentiments de la population canadienne ont été tellement excités par tant d'intrigue, que la situation est devenue intolérable, et que toute l'affaire doit être mise au clair maintenant. Devons-nous avoir une oligarchie de ploutocrates, au pays? Le pays doit-il être conduit par des fascistes? Comme je le disais il y a quatre ans, il était aisé de voir que le mouvement fasciste gagnait du terrain, non dans le pays mais dans l'esprit de certaines gens qui voulaient s'emparer pour leur compte de la chose publique.

Monsieur l'Orateur, vous connaissez de ces monstres dont les tentacules vont parfois très loin. Ces tentacules sont nombreuses. Mais le monstre n'a qu'une seule tête, et dans ce cas chaque tentacule veut être la tête, pour prendre la succession du premier ministre, pour lui passer sur le corps afin d'occuper le fauteuil présidentiel de la chambre du conseil. C'est pitoyable, c'est malheureux, mais la chose est très sérieuse, car rien n'est plus propre à favoriser le communisme que l'attitude de certains particuliers qui veulent tout accaparer: énergie hydraulique, chemins de fer, transport par avions et par navires, banque, enfin tout. Ils désirent tout régir et ne se rendent pas compte que l'injustice ne peut prévaloir indéfiniment. La population canadienne ne peut être dépossédée de ses droits légitimes.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. McIVOR: Hier soir, les honorables députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Selkirk (M. Bryce) ont rendu au ministre un hommage éclatant. Peut-être n'en avaient-ils pas l'intention mais, pour ma part, ce me parut être un hommage éclatant que de ne pouvoir trouver à redire qu'à propos d'un léger manque de courtoisie à l'égard d'une délégation. Mes relations avec le ministre m'ont convaincu qu'il m'entendra, comme tout autre d'ailleurs, si ma cause est juste, avec courtoisie et qu'on ne perd pas son temps en discutant avec lui.

Je lui rends hommage tout d'abord pour le choix des hommes qui l'ont aidé dans la tâche importante d'organiser son ministère. Il a appelé à ses côtés un homme que je considère comme étant aussi droit, honnête et compétent que tout honorable membre de la Chambre. Son allégeance au parti conservateur, lorsqu'il siégeait en cette enceinte, n'a pas été un obstacle. Je veux parler d'un candidat défait à Hamilton, aux dernières élections et qui occupe un poste de choix où il surveille les entreprises adjugées par le ministère.

Je me souviens qu'à l'ouverture des hostilités, la ville d'Ottawa était assiégée par les entrepreneurs venus de toutes les parties du pays. L'un d'entre eux, de Montréal, m'arrêta pour me demander ce qui se passait au Gouvernement. Lorsque je lui ai demandé ce qu'il signifiait par ses paroles, il m'a répondu qu'il était quasi impossible d'obtenir des entreprises de M. Howe. Je lui ai répondu qu'en effet, c'était impossible avant qu'une enquête sérieuse ne soit faite et que des chances égales ne soient assurées à tous.

C'est un fait des plus remarquables qu'on ait pu dépenser 13 milliards au Canada de la façon qu'ils l'ont été. Je ne me fais pas idée de ce que c'est que 13 milliards de dollars. Je sais ce qu'est une somme de $100 ou de $1,000, mais quand il s'agit d'un million, de centaines de millions et de 13 milliards, mon imagination s'y perd. Songez donc! sur 13 milliards on ne peut pas reprocher au Gouvernement le détournement d'un seul dollar grâce aux membres de l'opposition et aux députés ministériels qui ont donné leurs services dans ce comité pour enquêter sur les dépenses de guerre. Si des irrégularités étaient décou-

vertes, on faisait appel au ministre de la Justice ainsi qu'à la Gendarmerie à cheval et les délinquants, fussent-ils libéraux, étaient traduits devant les tribunaux, perdaient leur contrat et versaient leur amende. La ville de Port-Arthur se ferait honneur en élisant le ministre par acclamation, car il a mérité que toute la population du pays et en particulier celle de la tête des Lacs lui fasse cet honneur.

Je ne me mêlerai pas de donner des conseils aux gens de Port-Arthur car je sais qu'ils ont du bon sens et que lorsqu'ils ont un bon député ils savent comment le garder. Quand le ministre reviendra après l'élection j'aurai deux ou trois propositions à lui soumettre; il peut déjà se mettre à en réaliser une: c'est que, dans la fabrication qui se fait à la tête des Lacs, Port-Arthur et Fort-William devraient avoir part égale à tous les contrats accordés, que ce soit à Montréal, à Toronto ou ailleurs. A son retour, le ministre devrait se rappeler en outre que les voies de navigation des Grands Lacs devraient être ouvertes et la troisième proposition consiste en l'ouverture de la route transcanadienne, afin que les gens de l'Est qui ne connaissent rien ou très peu de l'Ouest et qui n'ont pas vu en particulier les beautés naturelles que l'on trouve à la tête des Lacs puissent en faire eux-mêmes la découverte en s'y rendant en automobile.

Je rends hommage au ministre parce qu'il sait comment traiter les ouvriers. Lorsqu'une délégation de Fort-William m'a prié d'être son porte-parole, elle n'est pas venue à Ottawa car ces gens estimaient que je pouvais exposer leurs griefs au ministre. Le syndicat à l'usine 719 de la Canada Car désirait obtenir des vacances payées. Qu'a fait le ministre? Il a été le premier à établir ce régime dans tout le Canada. Les ouvriers voulaient aussi qu'il y eût coopération entre les employeurs et les syndicats et cette coopération est maintenant établie par la loi au Canada. Je rends hommage au ministre de la considération qu'il a pour les ouvriers. S'il j'ai un jour l'occasion de dire un bon mot pour lui à Port-Arthur, je le ferai volontiers, et d'autres en feront autant.

Les honorables députés qui critiquent le ministère des Munitions et approvisionnements ne peuvent signaler la dépense inopportune d'un seul dollar, ils ne peuvent nommer un seul homme qui ait pu grossir sa fortune—et il faut se rappeler que le ministre doit tenir compte de la nature humaine, et que bien des gens aiment à réaliser de gros bénéfices, même en temps de guerre. Il n'en est pas ainsi dans le cas du ministre des Munitions et approvisionnements. Quand il reviendra ici après les élections à titre de ministre de la Reconstruction, il saura, j'en suis certain, suivre la même ligne de conduite et mettre à la raison ceux qui voudraient réaliser de gros bénéfices.

M. ROY: Reprenant mon discours d'hier, j'aborderai la dernière partie de mon exposé. Je compléterai l'argument que j'invoquais pour expliquer mon opposition à cette résolution. Mes remarques d'aujourd'hui commenceront au point où j'en étais resté hier. Cette déclaration de M. Lapointe est bien claire et formelle...

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Les remarques de l'honorable député se rattachent-elles au sujet dont le comité est saisi?

M. le PRÉSIDENT: Je désire entendre l'honorable député avant de décider si ses remarques se rapportent ou non au sujet en discussion. Je ne voudrais pas avoir à répéter ce que je disais hier quand j'exprimais l'espoir que les honorables députés s'en tiendraient strictement au sujet en discussion.

M. ROY: Je désire citer un passage que je relève à la page 2458 du compte rendu des débats de la session de 1939:

> Admettant, nous dit-on, que les Canadiens, comme les citoyens des autres nations, placent leurs intérêts au premier rang, que réclament donc nos intérêts, quelles expéditions chevaleresques nos ressources nous permettent-elles d'entreprendre à l'étranger? Le Canada, prétend-on, n'est pas un pays aux pouvoirs illimités; il ne peut pas résister indéfiniment à un trop grand effort. Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous, celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire face à l'énorme fardeau de la dette nationale, de préparer la défense du Canada et d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure où nous le permettent nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins; nous devons donc, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre vaquer aux affaires de notre pays et essayer de sauver l'Europe et l'Asie.

Si l'on songe à cette déclaration et que l'on tienne compte que le Canada a dépensé quelque vingt-cinq milliards à des fins de guerre depuis 1939, on ne peut faire autrement qu'être stupéfait. Le lendemain, le ministre de la Justice d'alors, M. Lapointe, déclara ce qui suit, comme en fait foi le hansard de 1939, à la page 2510:

> Nous ne sommes pas les seuls de cet avis. L'Australie s'est toujours opposée à la conscription; l'Afrique du Sud ne l'imposera jamais, non plus que l'Irlande. Je crois être fidèle à ma conception de l'unité canadienne en affirmant que je combattrai toujours cette politique; que je ne ferais pas partie d'un gouvernement qui l'adopterait...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! Je sais que l'honorable député de Gaspé serait le dernier à tenter d'enfreindre le Règlement. On ne peut certes pas parler de la conscription à l'occasion de l'étude des questions relevant du ministère des Munitions et approvisionnements qui est en cause à l'heure actuelle. Je sais que l'honorable député peut s'en tenir au sujet en délibération, ce qui contribuerait à abréger la discussion.

M. ROY: J'ai demandé aujourd'hui au greffier de la Chambre si la résolution qui a été appelée par lui après l'appel de l'ordre du jour était présentée au comité dans son ensemble et il m'a répondu "Vous n'enfreignez pas le Règlement en expliquant les motifs de votre opposition".

L'hon. M. MACKENZIE: C'est le président qui dirige le comité.

M. le PRÉSIDENT: A propos de l'appel au Règlement, qu'on me permette de dire qu'il a été décidé,—et la décision me paraissait avoir été acceptée,—que la discussion ne doit viser que le ministère au sujet duquel un ministre a soumis un exposé au comité. Cette règle a été reconnue depuis au moins quatre ans par tout le comité. Aussi, lorsque les affaires d'un ministère sont soumises au comité, la discussion ne porte que sur telle ou telle matière relevant de ce ministère. Je crois que tous les honorables députés s'en sont tenus rigoureusement à cette décision et je sais que l'honorable député de Gaspé est disposé à respecter un règlement que tous les honorables députés ont agréé avec empressement et loyauté.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Depuis que le ministre a annoncé, lundi, qu'il existe une pénurie de matériaux de construction, il a fait certaines promesses, si je comprends bien, aux villes de Windsor et de Brantford, relativement au logement. Voudrait-il nous faire connaître ces promesses? Je tiens à lui dire aussi que dans la ville de Peterborough, la situation du logement est extrêmement grave, et qu'elle s'aggravera encore davantage à partir du 1er mai. Je connais des mères de soldats outre-mer qui seront chassées de leur foyer ce jour-là. Il va sans dire qu'on les a averties que les propriétaires allaient reprendre leur logis. Dans un cas, deux fils reviendront chez eux blessés et leur mère n'aura pas de logement pour eux. Cette situation atteint non seulement les membres des forces armées qui reviennent au pays avec leurs épouses, mais encore les hommes et femmes qui travaillent dans les usines de munitions. Le ministre a-t-il quelques renseignements à nous donner au sujet des matériaux? Peut-il nous dire s'il y en aura davantage? Et nous parlera-t-il de la situation de la main-d'œuvre? Pour ce qui est des villes de Windsor et de Brantford, le ministre a dit qu'on libérerait des hommes pour les affecter à la construction. Dans la région de Peterborough, il ne servirait de rien de donner de semblables instructions, car la plupart de nos constructeurs, de nos menuisiers et de nos maçons sont dans les forces armées et beaucoup d'entre eux ont donné leur vie. Il y a aussi pénurie de briqueteurs. Plusieurs maisons n'ont pu être terminées parce qu'on n'a pu obtenir la brique et d'autres matériaux nécessaires. J'ai une lettre de la ville de Peterborough (le ministre en a reçu une copie, je crois) mentionnant qu'une centaine de personnes ont les moyens de se faire construire une maison pourvu qu'elles puissent obtenir les matériaux et la main-d'œuvre. Le ministre voudrait-il faire une déclaration sur cette question, car elle est très grave. Je sais une maison qui était autrefois occupée par une seule famille et qui en abrite maintenant neuf, bien qu'elle n'ait que trois chambres à coucher. On a utilisé tout l'espace possible, même le grenier, que j'ai vu de mes yeux et dont le toit n'a environ que cinq pieds et demi de hauteur. Il n'y a plus de logements non seulement en ville, mais dans les campagnes. Toutes les maisons sont habitées.

L'hon. M. HOWE: Je reconnais avec l'honorable député qu'il existe une grave pénurie de maisons. Le ministère s'est occupé de ce problème, et il a accordé la plus haute priorité à la fabrication de matériaux de construction. Nous avons arrêté un programme visant à fournir les matériaux nécessaires à la construction d'au moins 35,000 maisons. Si nous le pouvons, nous porterons ce chiffre à 50,000. Nous nous efforcerons de distribuer les matériaux aux régions qui en ont le plus besoin. Je crois avoir dit que, dans le cas de Brantford et de Windsor, je ferais parvenir dans ces deux villes des matériaux suffisants pour y élever un nombre déterminé de logements, à condition que les entrepreneurs s'entendent entre eux pour que nous puissions passer des commandes assez importantes. Je serai très heureux d'offrir le même avantage à la ville de Peterborough et à toute autre ville. Pour pouvoir affecter facilement des matériaux de construction à un endroit déterminé, il faut que les travaux soient concentrés. Certains entrepreneurs ne construisent que six ou huit maisons par année. Une foule d'autres ne s'approvisionnent qu'en petites quantités auprès des quincailliers.

Il est difficile d'envoyer des matériaux à ces entrepreneurs. Si les entrepreneurs de la région qu'habite l'honorable député pouvaient

se grouper et acheter assez de matériaux pour élever 50 maisons, nous pourrions les leur obtenir facilement. Nous désirons vivement faire tout en notre pouvoir pour faciliter la construction de maisons là où le besoin est le plus grand. Cependant il est un article que nous ne pouvons pas fabriquer: ce sont des hommes. La main-d'œuvre est à la base de toutes les difficultés dans ce domaine. Il faut des hommes pour les briqueteries et les usines de fer affiné. Nous manquons de briques et de tuyaux de descente parce que nous n'avons pas assez d'ouvriers aux divers endroits où l'on fabrique des matériaux de construction. Il va sans dire que nous manquons également de main-d'œuvre pour les travaux de construction proprement dits. La situation n'est pas particulière au Canada. En Grande-Bretagne, où une si grande quantité de maisons ont été détruites, elle est bien pire qu'ici. Cependant on constate une amélioration. Dans les deux ou trois dernières années, nous avons construit plus de maisons que pendant toute année d'avant-guerre. Mais nous devons faire beaucoup plus, pour régler la situation du logement. Le problème est difficile, et j'invite tout honorable représentant à organiser de son mieux son propre district, afin que l'aide du ministère devienne le plus efficace possible dans la poursuite de cette solution.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): La Wartime Housing n'a-t-elle pas construit des maisons de briques, à Toronto?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ne s'est-on pas entendu avec quelque société ou entrepreneur de Toronto pour faire construire des maisons de briques?

L'hon. M. HOWE: Oui, en effet, depuis trois ou quatre ans. Il a été entendu que si les demandes de construction s'élevaient à cinquante maisons, le ministère accorderait des droits prioritaires pour les matériaux nécessaires à la construction de ce nombre de maisons. C'est probablement ce à quoi l'honorable député fait allusion. Toute maison de briques qui est construite dans la ville de Toronto l'est par le capital privé et non par celui de l'Etat. Nous pouvons aider, encore une fois, le constructeur de cinquante maisons, alors qu'il est matériellement impossible d'aider dans la même mesure le constructeur de six maisons. Le nombre a son importance. Si le groupe s'élevait à cent maisons, l'aide deviendrait encore plus forte que dans le cas de cinquante.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Si des gens de Peterborough ou de quelque autre ville se groupaient afin de pouvoir dire: "Nous avons besoin de cinquante maisons", que leur resterait-il à faire pour obtenir les matériaux?

L'hon. M. HOWE: Qu'ils se groupent, dressent une liste des matériaux, et nous disent à quelle adresse les envoyer. Qu'ils choisissent, par exemple, des commerçants, un pour chaque type de matériaux, et nous enverrons ces matériaux en quantité suffisante dans chaque cas pour les cinquante maisons à chaque fournisseur de ces entreprises.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Pour tous les contrats?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): La régie de la construction accorderait alors tous les permis qu'il faut pour que ces maisons soient construites?

L'hon. M. HOWE: Les permis ne créent aucune difficulté. Il peut y avoir un léger retard, mais nous sommes absolument inondés de demandes de permis cette année. Pendant le mois dernier elles arrivaient plus vite que le ministère pouvait y répondre; nous en recevions, je crois, environ un millier par jour. Nous augmentons le personnel cependant et serons bientôt maître de la situation. Il n'y a, à ma connaissance, aucune difficulté au sujet des permis pour le nombre de maisons que nous croyons pouvoir construire cette année. L'honorable député comprendra cependant que nous ne voulons pas que les permis devancent les matériaux de construction par une trop forte marge, ce qui exposerait les gens à des dépenses additionnelles et inutiles.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je m'en rends compte et les préposés aux bureaux d'émission de permis ont fait preuve de beaucoup de bienveillance à mon égard. Ils ont émis, je crois, tous les permis que nous avons demandés.

M. CHEVRIER: Vous êtes très fortunés.

L'hon. M. HOWE: Dans votre région, la crise du logement est aiguë, et nous favorisons ces régions.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui, c'est vrai. Le ministre me fournirait-il des éclaircissements sur une réponse que j'ai reçue aujourd'hui concernant les camions, particulièrement les camions à six roues. Ces camions sont particulièrement convenables pour l'enlèvement de la neige et j'aimerais savoir s'ils ont été vendus aux municipalités. Ce n'est pas indiqué ici; il est fait mention de camions vendus à Defence Industries Limited et à d'autres entreprises industrielles et à deux

villes. Essayez-vous de procurer ces camions aux municipalités? Cette question serait peut-être plus à propos lors de l'étude de la corporation des biens de guerre.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député veut-il parler de camions usagés?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui, il s'agit de camions usagés.

L'hon. M. HOWE: Je n'en suis pas sûr, mais je crois que le régisseur des véhicules essaie de les faire parvenir d'abord à ceux qui en ont le plus besoin. Les municipalités viennent en tête, je crois, après les provinces. Nous essayons d'en faire une distribution équitable dans tout le Canada pour qu'ils ne soient pas tous vendus au même endroit.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): A cause de l'abondance de la neige l'hiver dernier, la demande pour ces camions a été considérable.

Me permettra-t-on aussi une question au sujet des automobiles aujourd'hui en entrepôts? Il y a un mois environ, je me trouvais au sous-sol d'un garage important, où étaient entreposées un certain nombre de ces voitures, tassées les unes contre les autres. J'ai ouvert la seule porte qui fût dégagée et une senteur de moisi m'est arrivée à la figure. Le ministère voit-il à faire examiner périodiquement ces voitures pour éviter que les bourrures, en particulier, ne soient exposées à la détérioration? Je crains des dégâts de ce genre, à moins d'examens périodiques.

L'hon. M. HOWE: Les rares voitures que nous possédons sont en entrepôt chez des marchands. Nous n'avions guère d'autre endroit. Si détérioration il y a, c'est aux dépens du vendeur puisqu'il lui faut vendre ces automobiles comme voitures neuves et remplacer les bourrures moisies. Il me semble impossible de procéder à des examens. Les marchands ont la garde des voitures et c'est à eux d'y voir, je crois.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Seuls les médecins peuvent en obtenir, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Ces voitures sont réservées pour les services essentiels. La réserve est maintenant très faible et nous devons protéger ces services.

M. CHURCH: Comme je viens d'une des principales régions industrielles du Canada, j'aimerais dire quelques mots au sujet du ministère dont on parle. J'approuve ce qu'il a fait durant la guerre. Chaque Canadien se réjouit de ce que le Canada soit devenu un pays très industrialisé et est fier de sa magnifique contribution à la guerre. Il est vrai qu'on a commis des erreurs mais chaque guerre amène ses erreurs.

Je veux parler brièvement de quatre questions: du charbon, de l'électricité, du logement et de la reconstruction. Je n'ai pas fait de politique depuis le début de la guerre, sauf pour ce qui est de gagner la guerre et je ne connais pas un seul député de ce côté-ci de la Chambre qui ait fait de la politique. Je puis dire à mes honorables amis de la gauche que ce sont les conservateurs qui, les premiers, ont préconisé un subside national du combustible et ce sont les conservateurs qui ont fait nommer la commission Duncan. Je me rappelle encore le débat qui, vers 1925, s'est déroulé pendant deux jours à la Chambre quand il a été question de réformes constitutionnelles, ministérielles et parlementaires. Quelques jours plus tard, feu le ministre de la Justice, M. Lapointe, annonça qu'il avait institué une commission royale pour s'occuper des questions qui intéressaient les Provinces maritimes.

J'aborde ici la question du charbon. J'ai connu l'autre guerre et j'ai vu les graves dangers qui résulteraient d'une pénurie de charbon. Des banquettes conservatrices, j'ai immédiatement signalé la question à la Chambre, après avoir été élu député de l'ancienne circonscription de Toronto-Nord qui comprenait alors la majeure partie de la ville de Toronto, au nord de la rue Bloor, à partir de la rivière Don jusqu'à la rivière Humber, ou presque. J'ai alors proposé un subside national du charbon pour le pays et l'on a débattu cette question à la Chambre pendant six ou sept années de suite. Le premier débat eut lieu le lundi 19 mars 1923, alors que les conservateurs ont proposé par mon intermédiaire le système aujourd'hui reconnu par les honorables vis-à-vis, mais auquel ils se sont alors opposés pendant quatre ou cinq ans. Pendant plusieurs années, les deux grandes provinces centrales de Québec et d'Ontario ont compté d'abord sur le bois de chauffage qu'on abattait dans le nord des deux provinces et sur la tourbe. Puis, comme le pays prenait de l'expansion, on a consommé beaucoup d'anthracite dans ces deux provinces. Plus tard, aux foires rurales et aux expositions, on présenta des poêles et l'on commença à se servir d'anthracite.

J'ai toujours préconisé un approvisionnement national de charbon. Je me souviens des difficultés que nous avons éprouvées avec le charbon au cours de la dernière guerre. Je me souviens de l'époque où l'on ne pouvait pas en obtenir plus d'un sac à la fois. Avant l'entrée des Etats-Unis dans la dernière guerre, on peignait le Canada dans les

grands journaux de ce pays comme un pays recouvert de neige qui mendiait un morceau de charbon. On nous considérait comme Lazare, qui mendiait quelques bribes de charbon, tandis que nous exportions de l'énergie électrique aux Etats-Unis. La première résolution proposée le 19 mars 1923 et que la Chambre a étudiée pendant trois jours, relativement à l'approvisionnement national de charbon prévoyait un programme national en vertu duquel aucune partie du Canada n'aurait été tributaire des Etats-Unis. Elle demandait à la Chambre de songer immédiatement à établir un approvisionnement de charbon entièrement canadien et britannique, dans le meilleur intérêt du Canada. On désigna un comité de la Chambre, dirigé par le président actuel de la Commission royale du charbon, qui était alors un jeune avocat compétent et qui est maintenant le juge Carroll de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse. Ce comité présenta un rapport favorable à la Chambre, de sorte qu'au bout de trois ou quatre ans on proposa une subvention de $1 par tonne sur le charbon provenant des Provinces maritimes.

En ce qui concerne les améliorations aux ports de mer, l'ancien premier ministre de Grande-Bretagne, M. Stanley Baldwin, établit une grande industrie à Ashbridge's Bay pour fabriquer des plaques de granit et autres choses du même genre. L'*Evening Telegram*, grand journal de Toronto qui rapportait alors les délibérations de la Chambre presque au complet, appuya cette politique du charbon. Je suppose qu'en raison de la guerre nous ne pouvons pas nous attendre à cela. Ce journal contribua pour beaucoup à pénétrer le peuple de la nécessité d'élaborer un programe national du combustible. L'hiver dernier a été très froid, et nous n'avons pas oublié les difficultés que nous avons éprouvées à nous procurer du combustible. Il nous a fallu accepter du carbon mélangé, et le charbon que nous avons eu était de qualité si médiocre que nous n'avons pu chauffer nos maisons, et encore moins les établissements industriels, les hôpitaux et le reste.

La question a fait l'objet d'un long débat dont je ne rappellerai que trois ou quatre points. On a parlé du problème du transport, puisque de lui nous est venu durant l'intervalle entre les deux guerres celui du charbon. Je me suis déclaré favorable au transport de la houille albertaine jusqu'à la tête des lacs ainsi qu'à un programme d'approvisionnement du Canada en houille provenant des pays de Galles, des Provinces maritimes et de l'Alberta. Nous aurions pu construire des navires pour transporter la houille des Provinces maritimes dans le Canada central. Je prie donc le ministre d'étudier la question de construire des navires en bois, car ceux qu'on construisait au pied de la rue Bathurst étaient très utiles non seulement pour transporter la houille galloise et celle des Maritimes, mais à d'autres fins également. Durant la dernière guerre, en 1917, j'ai vu de Swansea, pays de Galles, des navires aux quais de Ashbridge's-Bay, transportant des plaques de granit et du charbon de l'usine Baldwin de Toronto.

Nous espérons qu'on s'occupera d'augmenter ce programme. Pendant plusieurs mois de l'année, nous sommes à la merci des approvisionnements de houille. Je n'entrerai pas dans les détails, mais j'espère qu'un jour cette question fera l'objet d'un débat complet à la Chambre. On en parle depuis des années. Puis, enfin, à la veille des élections, le Gouvernement a voté un dollar la tonne pour les Provinces maritimes.

Je puis affirmer qu'il existe un sentiment d'amitié entre les populations d'Ontario et des Provinces maritimes; en vérité ce sentiment est général dans tout le pays. On a découvert que les houilles du littoral oriental et de l'Alberta étaient, toutes deux, adaptées à la production du pétrole et j'ai proposé, en 1923, la construction de pipelines pour accentuer l'activité industrielle des provinces des Prairies. Cette proposition date de plusieurs années déjà.

A cette époque, j'ai préconisé un traitement plus juste à la fois pour les mineurs et les exploitants de houillères. La chose est indispensable et dans le meilleur intérêt de la Confédération canadienne.

Lorsqu'on discutait la question de la houille, celle des tarifs ferroviaires surgissait toujours. Tôt ou tard, il faudra inaugurer une enquête sur les tarifs ferroviaires du Canada car, chacun le sait, la Commission des chemins de fer, maintenant Commission des Transports, ne remplit pas ses fonctions. Sous l'empire de la loi des chemins de fer, la Commission des transports a pour devoir et pour fonctions d'enquêter, lorsqu'elle le juge nécessaire, sur les tarifs exigés. Cette disposition a été conçue de telle sorte qu'il y ait égalité de traitement et égalité dans le développement du pays. Le Gouvernement devrait ordonner une certaine étude supplémentaire avant les élections, car ces taux de transport-marchandise et de transport-voyageurs intéressent nos deux réseaux ferroviaires. Si l'on tient compte des avantages que ces deux réseaux ont retirés de la guerre, nous comprenons la nécessité de réviser ces taux.

Un rapport communiqué à la Chambre donne les chiffres jusqu'à la fin de 1940 et ils révèlent que les deux compagnies de chemins de fer ont réalisé de plus fortes recettes

pendant les premiers quinze mois du présent conflit que pendant les quatre ans et demi qui l'ont précédé. Je répète que le temps est venu de reviser ces taux et c'est à la Commission des transports qu'il incombe d'étudier la question.

Nous avons toujours les enquêtes Gallup au pays. J'ai dit qu'en fait d'enquêtes elles ne valent rien. Il y a beaucoup d'activité sous ce rapport dans le domaine des élections fédérales et provinciales. Nul ne connaît ces gens et la haute cour du Parlement devrait leur imposer un règlement. Ils ont cherché à tromper les gens sur les conditions qui existent réellement au pays et n'ont pas montré équitablement ce que pense la population. Je ne connais personne qui ait voté en dehors de la Chambre et je ne m'en soucie pas.

C'est la houille qui a fait la prospérité de l'Empire. La mère patrie et les dominions ne peuvent exister sans une politique nationale et une politique impériale en matière de houille. Les faits qui se sont produits entre les deux guerres au sujet du charbon ne constituent pas un argument en faveur de sa nationalisation ou étatisation et contre l'entreprise privée. Rappelons-nous une chose fondamentale à propos du charbon: c'est que l'ancienne suprématie industrielle de l'Angleterre et du Canada reposait sur cette denrée et c'est en grande partie grâce à elle que nous pourrons nous remettre des pertes que la guerre nous a fait subir.

Bien peu nombreux sont les honorables députés qui savent quel travail pénible doivent accomplir les mineurs de houille. Pendant les années de marasme industriel, peu de gens ont pu comme moi se rendre compte des conditions d'existence de ces mineurs et du danger que comporte leur travail. J'ai parlé de ces questions depuis 1923, et de la nécessité de leur verser un salaire convenable et d'améliorer leurs conditions d'existence. Je regrette qu'on n'ait pas mieux traité, au point de vue santé et sécurité, les mineurs et les autres travailleurs employés dans cette industrie, non seulement dans l'Alberta et les Provinces maritimes mais aussi dans le pays de Galles.

Il n'est pas douteux qu'en Grande-Bretagne plusieurs de ces hommes se soient enrôlés dans les forces armées et que d'autres les aient remplacés dans les mines. Des femmes sont également employées dans ces mines. J'ai vu des photographies représentant des femmes qui pelletaient de la houille dans des mines de Grande-Bretagne. L'emploi d'ouvriers inexpérimentés âgés de moins de 16 ans, et celui

des femmes, et bien d'autres coutumes qui existent présentement en Angleterre, ne sont pas justifiables.

Etant donné la pénurie de houille qui s'est fait sentir l'hiver dernier,—et Dieu seul sait quelle sera la situation l'hiver prochain si nous avons une température semblable à celle des quelques derniers mois,—on devrait s'efforcer d'améliorer la situation du combustible. Sinon, nous manquerons de logements et de combustible.

Je désire parler aussi des gens qui font la livraison du charbon. J'ai déclaré à la Chambre, en une autre occasion, que ceux qui vendent du charbon au détail devraient toucher un dollar de plus par tonne. Nous constatons que les régies nous coûtent 125 millions, mais Donald Gordon n'a rien à donner aux hommes qui livrent le charbon pour le compte des petits marchands. J'ai vu un grand nombre d'anciens combattants de la dernière guerre qui ont travaillé ainsi pendant de longues heures et dans des conditions difficiles. Je prétends que le gouvernement fédéral devrait accorder de l'aide, par l'intermédiaire des municipalités et de l'industrie en général, au bénéfice des marchands et des livreurs. Cette aide devrait bénéficier à ceux qui livrent non seulement le charbon, mais tous les autres produits. Ces gens ne gagnent pas grand'chose. Il y a trop d'amateurs dans notre pays et pas assez de spécialistes parmi ceux qui édictent ces réglementations. Il faudrait prendre quelque mesure en ce sens. Je me rends compte de la situation de l'industrie dans les Provinces maritimes de même que celle des propriétaires de mines. Durant toute ma vie j'ai constaté qu'il fallait chercher à coopérer avec les autres et qu'il faut un certain travail d'ensemble pour réussir.

Je désire également dire quelques mots au sujet de l'énergie électrique et de son exportation. Bien des gens n'ont pas encore saisi la portée de l'œuvre immense de sir Adam Beck et de sir James Whitney en marge du développement du système hydroélectrique d'Ontario. Ce travail a été inauguré par des conservateurs, bien que plusieurs bons libéraux aient également pris part au mouvement. Toutefois, la plus grande part du mérite revient aux conservateurs. Sans cette grande expansion de l'énergie hydroélectrique dans cette province, la pénurie de combustible eût été beaucoup plus grave. Cette entreprise exporte, de l'Ontario aux Etats-Unis, de la force motrice d'une valeur d'environ 8 millions de dollars. Au taux actuel du change, cela doit signifier environ 10 millions de dollars. Voilà la valeur que représente l'énergie électrique exportée chez nos voisins par Niagara et autres endroits de l'Ontario.

Je le répète, chacun des 166,000 dollars placés dans l'entreprise hydroélectrique rapporte des dividendes. Sans ce placement, l'Ontario fût devenue insolvable pendant la dernière guerre. L'hydro a réduit les comptes de houille, d'électricité et de force motrice de la province. Ce placement nous a évité une dépense de plusieurs millions pour la houille, et, le prix de cette denrée se fût élevé à $30 la tonne au cours de la guerre si l'entreprise hydroélectrique n'avait pas existé.

Je tiens à dire au Gouvernement qu'une politique de reconstruction nationale s'impose en ce qui concerne l'énergie hydroélectrique au Canada. Notre pays possède une puissance d'environ 42 millions de chevaux-vapeur dont un septième seulement, soit 6 millions de chevaux, a été pleinement aménagé. Il se peut que le chiffre soit un peu plus élevé à l'heure actuelle mais cette nouvelle exploitation n'a pas un caractère permanent. Il nous faut un programme national appuyé non seulement par le fédéral mais aussi par les provinces.

Je me suis rendu dans la province qu'habite l'honorable député de Vancouver-Sud, c'est pourquoi il s'intéressera sans doute à mes remarques. J'ai visité cette région en 1927 et j'ai été surpris de constater qu'un pays si riche en forces hydrauliques ne possédait pas de programme défini en matière d'énergie hydroélectrique. J'ai été fort surpris aussi de constater le peu de progrès réalisés à cet égard dans quelques-unes des autres provinces. Il est temps que le Gouvernement ajoute à son programme de reconstruction une politique nationale d'énergie hydroélectrique. Pareille politique réduirait d'un tiers les taux de l'énergie pour fins domestiques et de près d'un tiers les taux de l'énergie pour l'éclairage commercial, pour l'industrie et l'éclairage des rues. C'est ce qu'on a fait dans l'Ontario. Je prie le Gouvernement de prendre des mesures susceptibles de remédier à la situation.

Je n'approuve pas ce qu'a dit le ministre touchant notre politique de l'aviation. Un monopole ne serait pas à l'avantage du pays. Si nous voulons transformer notre économie de guerre en économie de paix, il est temps que nous prenions des mesures du genre de celles que j'ai proposées. Je continue de maintenir l'attitude que je prenais l'an dernier à ce sujet, savoir qu'on exploite davantage les lignes aériennes du Pacifique-Canadien, la ligne de la baie d'Hudson et d'autres réseaux privés. Nous aurions alors une politique toute canadienne qui pourrait devenir une politique impériale de l'aviation.

Si la guerre se terminait aujourd'hui, on ne verrait aucun avion britannique dans le Pacifique; aucune compagnie aérienne anglaise n'exploiterait de réseaux au-dessus de cet océan. Nos amis du sud ont l'avantage sur nous à cet égard. Si nous voulons passer de l'économie de guerre à l'économie de paix, n'attendons pas trop longtemps. Les Etats-Unis ont une grande avance sur nous en ce qui concerne cette question. Ils avaient besoin de 2 millions de grille-pain électriques et ils décidèrent d'adopter le régime du contingentement afin de distribuer les commandes aussi uniformément que possible dans l'industrie.

J'aimerais dire un mot au sujet de la situation du logement, dont je me plains depuis le commencement de la guerre. En 1935, le gouvernement Bennett étudiait une résolution que j'avais présentée. On instituait un comité de la Chambre des communes chargé d'examiner toute la question du logement dans les villes, dans les banlieues et dans les campagnes. Ce comité a soumis un rapport au Parlement, mais je n'ai pas approuvé tout ce qu'il renfermait. A mon sens, il fallait non pas établir une vaste commission du logement, mais demander aux banques d'avancer des fonds à un faible taux d'intérêt à ceux qui désireraient se faire construire une maison d'après des plans courants.

Puis le présent Gouvernement accéda au pouvoir et M. Dunning, alors ministre des Finances, adopta, avec quelques modifications, le programme proposé. On a dépensé quelque 86 millions de dollars. La ville de Toronto en a grandement bénéficié, de même que tous ceux qui avaient besoin de logements. Le 26 février 1945, je signalais de nouveau la situation au ministre actuel. Voici la lettre qu'il m'a adressée:

> J'ai reçu votre lettre du 19 février relative à la situation du logement à Toronto. Nous faisons tout en notre pouvoir pour remédier à la situation qui existe à Toronto. Nous avons nommé un régisseur des logements d'urgence, et nous espérons que la ville retirera de grands avantages de cette nomination.

La seule amélioration depuis cette nomination se résume à l'envoi d'une foule de cartes postales. Si nous voulons loger les gens, il faut construire des maisons ou leur fournir un abri de quelque sorte. La situation aurait pu être améliorée, n'eût été ce régisseur des logements d'urgence. Je lui reconnais des qualités personnelles, et il a sans doute fait beaucoup de bien. Il est un excellent citoyen, puisqu'il est l'un des commissaires de l'Hydro, et je ne saurais en dire trop de bien. Je continue la lecture de la lettre:

> Dans votre lettre vous préconisez la construction immédiate d'un grand nombre de maisons. La pénurie de matériaux de construction rend la chose tout à fait impossible dans le moment. Bien que la poursuite de la guerre soit satisfaisante, les demandes de matériel de guerre sont énormes. Nous n'avons pas assez

de matières premières pour répondre à ces demandes tout en fournissant les matériaux nécessaires à la construction de toutes les maisons que réclament les gens et qui, en temps normal, devraient être construites.

Naturellement, si l'argent abonde et les logements font défaut, des centaines de mille Canadiens voudront placer leur avoir dans la construction d'une maison. Un programme de cette nature devient toutefois impossible à réaliser sans porter une atteinte grave à l'effort de guerre lequel, bien entendu, passe avant tout le reste.

C'est le même argument qu'on a invoqué à la dernière guerre. Je lui dirai que la population en est fatiguée au plus haut point. Dans la ville que j'ai l'honneur de représenter, les différents ministères fédéraux ont exécuté des travaux considérables. Radio-Canada a acheté des maisons sur la rue Yonge, puis les a données et tenues inoccupées pendant des mois. Puis la Société Radio-Canada, l'une des plus retorses sociétés que nous ayons au pays, s'est emparée d'un immeuble de la rue Jarvis et a obtenue tous les matériaux dont elle avait besoin. J'ignore combien de procès en recouvrement de dommages la municipalité s'attirera par suite du mauvais état de la rue Jarvis en hiver en face de cet immeuble. Souvent la Société n'enlevait pas même la neige des trottoirs. Elle ne valait guère mieux que la commission d'Ottawa qui voit à la colline parlementaire.

Si la moitié de l'argent qui a été dépensé et des matériaux qui ont été utilisés dans tout le Canada pour la construction de quelques-uns de ces camps qu'on n'aurait jamais dû construire avait été employée à construire des logements, la situation serait aujourd'hui bien meilleure. Des soldats ont été déplacés d'une extrémité à l'autre du pays. Des camps ont été bâtis, spécialement dans les provinces des Prairies, où il n'y avait aucun approvisionnement d'eau, et qu'il n'aurait jamais fallu construire. Des millions de dollars ont été dépensés en voyages, par les troupes qui passaient d'un camp à un autre. Il faudra rendre compte un jour de ce qui nous a empêchés d'apporter une solution au problème du logement. Comme je le disais il y a deux ans, nous aurons immédiatement besoin de cent mille maisons. D'après le rapport du comité spécial de 1944, on a besoin de 606,000 maisons. Avant peu, cependant, il en faudra plus d'un million.

Sur la rue Bay, à Toronto, près du magasin Simpson, on peut voir une rangée de personnes comme on en voit ici envahir les galeries lorsque nous avons des séances orageuses du genre de celles d'avant-hier soir. Je n'ai jamais vu pareille file de personnes. C'est faire injure à ces gens, après la façon dont le Service sélectif national les a conduits par le bout du nez! Ils ont dû perdre leur temps

[M. Church.]

à chercher du travail, on les a renvoyés d'un bureau à un autre et voici maintenant qu'intervient une autre commission dite administration du logement. Elle n'a aucun logement à offrir, elle se contente de donner des cartes.

Je désire parler quelques minutes de la construction navale. En 1916 et 1917, alors que j'étais à la tête de la ville et membre de la commission du port, le Gouvernement a établi un chantier de construction navale sur le rivage. On a effectué des dépenses considérables. Les navires coûtaient trop cher. Je tiens compte de ce que le ministre actuel a fait de cet établissement et c'est, je crois, à l'honneur du Gouvernement. Je ne suis pas de ceux qui croient que le Gouvernement ne mérite aucun éloge. La classe ouvrière du Canada a du mérite, de même que les chefs industriels, pour le travail accompli durant la guerre. Ils ont écrit une page de notre glorieuse histoire.

Le ministre actuel a beaucoup contribué au succès de l'ensemble du développement industriel. Je le reconnais en toute justice, mais je regrette qu'il n'ait pas jugé bon de faire davantage. On a affecté au port de Toronto des dépenses globales de 36 millions de dollars, et de concert avec le Gouvernement on a aménagé un viaduc. La ville en a payé le tiers. On a creusé le canal Welland et l'automne dernier on a pu obtenir dans cette région industrielle 600,000 tonnes de charbon. J'ignore quel aurait été le sort de la région de Toronto et d'autres villes des alentours sans cette grande entreprise. La plus forte partie de ce charbon, comme d'autres denrées, nous est arrivée par voie maritime.

Il faut faire quelque chose pour ces gens des chantiers maritimes. J'ai accompagné quelques-uns de leurs délégués l'autre jour et on nous a dit que l'on se proposait de vendre l'usine. Il s'y construisait deux catégories de navires. Vu le besoin urgent de vivres pour les pays dévastés d'Europe, j'estime le temps venu de construire des navires en bois pour le transport à partir des Grands Lacs non seulement de la houille, mais des céréales et d'autres denrées. Avec les progrès qui attendent notre pays, si nous voulons devenir une puissance maritime, nous avons quelque chose à faire en ce sens.

Un mot maintenant du programme de rétablissement du gouvernement actuel. J'ai pris connaissance de l'exposé fait aujourd'hui par le ministre et j'estime qu'il a trop tardé. On a proposé la construction de 50,000 maisons dès que les matériaux seront disponibles. Si nous attendons le retour de nos militaires, ils se trouveront sans abri.

Dans l'après-guerre, le ministre devra pourvoir à fournir un emploi à 900,000 autres tra-

vailleurs. Ne parlons plus d'embauchage intégral. Cela n'existera dans aucun pays au monde après la guerre. Les conditions vont être désespérément dures au Canada. Nous avons gaspillé nos ressources naturelles à une cadence effroyable. Je ne suis pas de ceux qui croient en un pays de cocagne car, à mon humble avis, cet âge d'or n'existera pas après le conflit. Tout le monde devra travailler ardûment et la première chose à faire serait d'abolir les régies vexatrices imposées au Canada. On aurait dû en abolir quelques-unes depuis longtemps.

Des gens parlent de réduction d'impôts. Comment le faire quand des milliards ont été prélevés et dépensés pour la guerre? Ce sera un fardeau pour les contribuables pour des années à venir, que ce soit de façon directe ou indirecte.

J'aimerais dire quelques mots du problème de reconstruction. Notre parti a été attaqué de tous les côtés de la Chambre. Mais, le parti conservateur progressiste a accompli de grandes choses. Il a toujours été le parti des réformes sociales au Canada, cherchant toujours à améliorer le sort des travailleurs. Nous avons fait plus que tout autre parti, au fédéral comme au provincial, pour améliorer les conditions ouvrières. Nous n'avons pas peur de dresser des plans qui s'adaptent aux circonstances. L'entre-deux-guerres a été la période la plus désastreuse dans l'histoire du Canada et des autres pays. Nous vivons dans le siècle de la machine. C'est par les journaux que la plupart des gens se renseignent, et Dieu sait s'ils lisent fort peu de ce qui se passe à la Chambre! Les dictateurs ont réglé le problème du chômage en se préparant à la guerre et nous devrions régler ce problème non pas en affirmant qu'il y aura de l'emploi pour tout le monde, mais en nous préparant convenablement aux jours de paix. Nous devrions mettre en valeur les vastes ressources naturelles du pays. Nous devrions relever le niveau d'existence en construisant de meilleures demeures et en accroissant la consommation des denrées au sein de la classe ouvrière, abrégeant aussi les heures de travail et assurant aux gens des loisirs pour se récréer. A Toronto, au cours de la dernière guerre, nous avons réduit les heures de travail en adoptant, dans les services de pompiers et de police et tous les services et dans toutes les commissions, la journée de huit heures et le système d'équipes. La ville de Toronto a fait œuvre de pionnier en améliorant les heures et les conditions de travail; le gouvernement conservateur de la province d'Ontario en a fait autant. Nous devrions abréger davantage les heures de travail pour que les hommes et les femmes aient plus de loisirs pour jouir des plaisirs de la vie s'il en reste la guerre finie. Le gouvernement conservateur de la province d'Ontario a introduit la loi des accidents du travail, et dans le domaine fédéral ce sont les conservateurs qui ont proposé, pour la première fois, en 1921 un régime national d'assurance-chômage, une politique nationale du combustible, la réforme du régine pénal, l'assurance-santé, l'assurance d'hospitalisation et autres mesures sociales comme les pensions de vieillesse.

Il faut penser clairement et parler sans ambages. Soyons honnêtes et reléguons les manœuvres politiques à l'arrière-plan. Occupons-nous d'abord des choses importantes et de gagner la guerre. Puisque notre économie et celle de la Grande-Bretagne diffèrent de l'économie des Etats-Unis, prenons les mesures nécessaires pour que, dans la période de reconstruction, les classes ouvrières ne soient pas oubligées de travailler de plus longues heures ou pour des salaires plus faibles. Les hommes d'affaires les plus éminents de la Grande-Bretagne ont démontré ce que l'on a pu accomplir dans ce pays grâce à la production en grande série. Ils ont réussi à payer de meilleurs salaires, des salaires aussi élevés parfois que ceux que paient les Etats-Unis et à produire un article à un prix tout aussi bas. Nous devrions en faire autant au Canada. Les industriels anglais ont démontré la possibilité d'y parvenir par une réorganisation des fabriques.

Ceux qui attaquent le parti conservateur progressiste se gardent bien de dire que, tant dans les domaines fédéral que provinciaux, ce parti a fait œuvre de pionnier en introduisant presque toute la législation sociale en vigueur au pays, qu'il a été le premier parti à étatiser, sur une échelle gigantesque, les ressources naturelles du pays dans le domaine de l'électricité, de l'énergie et des transports, ainsi que les chemins de fer Nationaux du Canada. C'est lui également qui a vu à conserver les pouvoirs d'eau pour l'avantage du peuple canadien.

On ne peut nier que même en Angleterre les conservateurs aient agi de même.

En Angleterre, les principes conservateurs ont donné au pays une longue lignée d'hommes d'Etat éminents qui ont su suivre le sentier du progrès ordonné et semer des idées politiques que les générations suivantes ont récoltées au centuple. Clarendon a restauré l'Eglise et le roi sur la base de ces lois admirables et incomparables de gouvernement; Danby a fondé le régime des partis politiques; Edward Seymour, en préconisant l'Act of Settlement, a frayé la voie à la succession protestante; Harley, par son programme, a conduit son pays à reconnaître que la Couronne agit par ses ministres responsables; William Pitt fils a ressuscité l'idée de la puissance du parlementarisme comparé à l'asservissement au

terrorisme des foules et il a légué au monde et à son pays l'opposition irréductible au gouvernement arbitraire et à la dictature; Peel a instauré le libre échange dans la métropole et converti la classe moyenne aux idées conservatrices; Shattesbury a fait comprendre à son parti le besoin urgent de réformes sociales; Disraeli a effectué la fusion de l'impérialisme et de la démocratie et lancé son appel célèbre pour l'union des deux nations, les riches et les pauvres; Randolph Churchill dans une vie brève, mais fructueuse, a donné de l'éclat et un idéal au programme conservateur en démocratie; Joseph Chamberlain a combattu le tutélage impérialiste et dressé un idéal pour le régime économique impérialiste; Baldwin et Neville Chamberlain, par leur révolution financière, ont redonné de la vie à l'industrie britannique de 1930 à 1940 et, du fait, ont contribué, dans une grande mesure, à assurer l'immense effort de guerre de la décennie suivante. Quant à Winston Churchill, il a dirigé le pays vers le plus beau jour de son histoire. Voilà une liste impressionnante de grands noms et de grandes œuvres et, de plus, dans notre propre pays, nous avons eu Macdonald, Cartier, Whitney, Beck et d'autres grands chefs conservateurs qui ont tant accompli pour l'Empire et la classe ouvrière en temps de paix comme en temps de guerre.

L'hon. C. D. HOWE: Monsieur le Président on vient de m'apprendre une triste nouvelle que je communique immédiatement à la Chambre. Je viens d'apprendre que la mort a ravi au Canada un grand et bon ami en la personne du président des Etats-Unis, M. Roosevelt. La Chambre comprendra, j'en suis sûr, tout le tragique de cette disparition juste à la veille de la victoire en Europe et désirera transmettre à la famille du président Roosevelt et au pays dont il dirigeait les destinées la profonde sympathie de tous les Canadiens.

M. GRAYDON: La nouvelle dont vient de nous faire part le ministre est si soudaine et si attristante, qu'il est difficile de trouver des mots pour exprimer ses sentiments. La mort du président Roosevelt revêt une profonde signification non seulement pour tous les citoyens de notre pays mais aussi pour le monde entier. C'était une grande figure nationale et internationale. Sa disparition à une époque où ses services étaient peut-être le plus nécessaires dans sa longue et fructueuse carrière est un événement que la Chambre ne doit pas laisser passer inaperçu. C'est un grand deuil pour chacun de nous. Une grande figure internationale, un grand homme d'Etat, un grand législateur d'un grand pays et par dessus tout un grand philanthrope nous a été ravi. Je n'en dirai pas davantage pour le moment, mais j'aurai peut-être une autre occasion de parler plus longuement de la grande affection dans laquelle la Chambre des communes et la population du Canada tenaient le feu président des Etats-Unis.

M. COLDWELL: On me permettra d'ajouter un mot aux remarques qui viennent d'être faites. Cette épreuve qui frappe surtout les nations démocratiques aura de graves répercussions dans le monde entier. Les Canadiens considéraient le président Roosevelt comme un ami sincère de leur pays; aux jours sombres du début de la guerre, alors que les Etats-Unis ne se rendaient pas tout à fait compte du grand danger auquel le monde était exposé, le président Roosevelt sut nous donner son encouragement et nous prêter son aide. Je suis certain que cette perte survenant à la veille de la conférence de San-Francisco, constitue une très lourde épreuve et nous nous joignons à toutes les nations démocratiques pour regretter la disparition d'un grand Américain et d'un grand homme profondément estimé non seulement aux Etats-Unis mais dans tout le monde civilisé.

M. BLACKMORE: Les membres de mon groupe désirent s'associer aux hommages qui viennent d'être exprimés. Le président Roosevelt a été pour moi une source d'inspiration et un exemple de ce que doit être un chef, et je crois que l'humanité gardera à sa mémoire la plus vive gratitude et la plus profonde vénération. Nous nous joignons à ceux que cette disparition met en deuil aux Etats-Unis et à vrai dire dans le monde entier, pour exprimer notre très profonde sympathie aux membres de sa famille. Nous espérons qu'il surgira quelqu'un pour le remplacer pendant les jours difficiles qui s'en viennent.

M. GRAYDON: Monsieur le président, vu la douleur que ressent cette Chambre, je propose que nous nous levions pour observer le silence pendant une minute en hommage au président disparu.

(Les membres de la Chambre se lèvent et observent une minute de silence.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MORT DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

EXPRESSION DE SYMPATHIE DU PARLEMENT ET DE LA POPULATION DU CANADA

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les

honorables députés ont appris le décès, survenu cet après après-midi à Warm-Spring, en Georgie, du président des Etats-Unis. Franklin D. Roosevelt était un voisin si bon, avec lequel nous entretenions des relations si étroites, il était un ami si grand et si fidèle de la population canadienne, que la nouvelle de sa mort nous a touchés comme si l'un des nôtres était mort.

Je m'empresse d'exprimer, au nom du Gouvernement et des membres des deux Chambres du Parlement présentement en session, de même qu'au nom de toute la population canadienne, notre plus sincère sympathie au gouvernement et à la population des Etats-Unis. Je désire en même temps offrir à Mme Roosevelt et à tous les membres de la famille éprouvée nos condoléances les plus sincères. Leur douleur et celle de toute la nation américaine sera partagée par les peuples des Nations Unies et par tous ceux qui chérissent la liberté dans toutes les parties du monde.

La mort du président Roosevelt est en vérité une perte pour le genre humain. Peu de vies ont été plus étroitement identifiées à tout ce qui fait l'homme: ses besoins, ses luttes et ses aspirations. Les services qu'il a rendus à la cause de la liberté dépassaient les frontières ordinaires de la race ou de la nationalité. Il était le champion intrépide des droits de l'homme libre, et le chef puissant des forces de la liberté dans un monde en guerre. Il laisse au monde un héritage qui ne périra pas: sa vie, sa confiance et son courage ont contribué au bien-être de ses semblables.

Il est consolant de savoir qu'avant d'arriver au terme de sa grande carrière, il avait déjà aidé à élaborer les plans d'une organisation mondiale pour le maintien de la paix et de la sécurité. Son repos à Warm-Springs était préparatoire à son voyage à San-Francisco en vue de l'ouverture de la conférence des Nations Unies. Cette conférence était à ses yeux le point culminant de la grande ambition de sa carrière: une paix durable parmi les nations de l'univers.

J'ai eu le grand honneur d'être toute ma vie l'ami de Franklin D. Roosevelt. Je le connaissais très bien. J'espère avoir l'occasion de parler une autre fois de cette amitié. Les sentiments qui m'animent en ce moment trouvent peut-être leur expression la plus heureuse dans ces vers de Matthew Arnold que l'on me permettra sans doute de citer:

O strong soul, by what shore
Tarriest thou now? For that force,
Surely, has not been left vain!
Somewhere, surely, afar,
In the sounding labour-house vast
Of being, is practised that strength,
Zealous, beneficient, firm!

Je le crois.

En témoignage de respect de notre pays pour la mémoire du Président, monsieur l'Orateur, le drapeau sera en berne à la tour de la paix de nos édifices parlementaires. Comme autre marque de respect, les honorables députés désireront, je le sais, que la Chambre mette fin à ses travaux pour la journée. Je propose donc l'ajournement.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au sujet de la proposition d'ajournement, le premier ministre aura, je crois, le consentement unanime de la Chambre. Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, je m'associe à l'hommage rendu par le premier ministre: la nouvelle de la mort tragique du grand président a plongé les membres de cette Chambre dans la consternation et la douleur. Il faut, jusqu'à un certain point, laisser à l'avenir le soin d'apprécier la véritable portée de la mort de cet homme à l'une des heures les plus solennelles de l'histoire. Parmi les grands hommes qui auront illustré l'histoire, le président Roosevelt, à quelque point de vue qu'on se place, passera pour l'un des chefs les plus dynamiques, les plus puissants et les plus brillants que la démocratie ait jamais mis au service de l'humanité.

Partout au monde, il avait une place dans le cœur des hommes et des femmes épris de liberté. Des millions de familles éprouveront ce soir les mêmes cuisantes douleurs qu'elles éprouveraient à la mort d'un des leurs. Le président Roosevelt était un guerrier intrépide, courageux et jovial. Soit qu'il luttât contre les redoutables ravages de la paralysie dont il était atteint, soit qu'il livrât le bon combat aux maux politiques, économiques et sociaux, il ne broncha jamais, il ne chancela jamais, il ne balança jamais.

Quand il eut pour tâche de lancer les forces de sa nation contre les pays agresseurs momentanément victorieux dans ce conflit mondial, il y consacra toute son énergie, tous ses efforts, toute sa détermination. De même, dans la poursuite de la tâche non moins astreignante de maintenir une paix et une sécurité durables dans le monde, le président qui vient de disparaître était, au moment de sa mort, engagé dans cette marche énergique et déterminée vers la victoire qui avait caractérisé sa politique au cours des années.

Il y a trois mois, j'assistais à la Maison Blanche aux cérémonies inaugurales, alors que M. Roosevelt était assermenté pour un quatrième mandat comme président de la grande république américaine. J'ai rarement assisté à des manifestations aussi sincères, à des scènes aussi touchantes que celles dont je fus le témoin en présence des milliers de citoyens réunis là pour rendre hommage à leur prési-

dent du temps de guerre. On sentait véritablement que cette foule mettait tout son espoir dans son compatriote et président, fermement convaincue que l'avenir immédiat de la nation ne pouvait être en meilleures mains.

La mort de M. Roosevelt est particulièrement cruelle pour un monde qui achève son holocauste avant de s'engager dans l'une des périodes les plus critiques de l'histoire. Au moment où il passe à d'autres le flambeau, prions pour que l'organisation d'une paix durable se poursuive avec la même détermination et le même courage indomptables dont il savait entourer tous ses actes.

Le Canada pleure ce soir la perte d'un grand ami et d'un grand voisin. Bien peu de présidents américains ont été aussi chers à la nation canadienne. Nulle part au monde cette perte ne causera un plus vif sentiment de deuil personnel que dans les foyers de nos concitoyens. Nos pensées vont aussi à Mme Roosevelt et à sa famille, qui ce soir marchent dans la vallée de l'ombre de la mort. Le Canada partage leur douleur.

En un moment comme celui-ci les paroles semblent impuissantes à exprimer ce que l'on ressent. C'est pourquoi je fais appel à ces vers immortels:

Lives of great men all remind us
We can make our lives sublime,
And, departing, leave behind us
Footprints on the sands of time.

Ces pas laisseront leur empreinte tant que l'humanité vénérera les braves qui, dans la paix comme dans la guerre, savent donner leur vie pour la survivance des autres.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, à la suite des paroles qui viennent d'être prononcées, je ne puis guère ajouter aux remarques que j'ai faites avant la suspension de la séance, si ce n'est pour dire que nous croyons avec le premier ministre (M. Mackenzie King) et le chef de l'opposition (M. Graydon) qu'il y a lieu que la Chambre s'ajourne pour marquer son respect envers un homme vraiment grand et pour rendre hommage à un grand peuple qui vient de perdre un grand chef. Je n'ai aucun doute que ce soir, partout dans le monde, les hommes et les femmes qui voyaient dans le président le porte-parole de la démocratie, pendant l'époque critique des quelques dernières années, partageront le deuil de la population américaine. Nous nous joignons à eux dans cette épreuve.

Les Etats-Unis ont donné au monde de grands chefs. Le président Roosevelt, à mon avis, comptera parmi les plus éminents d'entre eux et peut-être prendra-t-il place à côté du grand Lincoln qui mourut dans des circonstances tragiques à la fin d'une longue et âpre guerre civile. Peu de temps après avoir été assermenté pour un deuxième mandat, Lincoln mourut et fut regretté par un grand peuple, par une nation puissante et, dans tous les coins du monde, par les humains qui avaient foi dans la liberté et la démocratie. Ce soir, à la veille d'une conférence des nations en vue de l'établissement de la paix pour laquelle il a combattu, nous ne ressentons que plus vivement la perte que nous cause la disparition du président Roosevelt. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous nous joignons au premier ministre, au chef de l'opposition et à la population non seulement du Canada et des Etats-Unis mais de toutes les nations démocratiques pour pleurer un homme d'Etat éminent et une grande âme.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les membres de mon groupe désirent s'associer aux témoignages sincères et bien mérités que nous venons d'entendre; nous croyons avec le premier ministre qu'il y a lieu de proposer l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant l'ajournement, nous pourrions nous lever un instant en témoignage de respect.

(Les honorables députés se lèvent et observent une minute de silence.)

La motion est adoptée et la séance est levée à huit heures et quinze minutes du soir.

Vendredi, 13 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

LE PRÉSIDENT TRUMAN

MESSAGE À L'OCCASION DE SON ACCESSION À LA PRÉSIDENCE DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais lire à la Chambre une dépêche que j'ai adressée ce matin au président Truman, à la Maison Blanche, Washington:

Mes collègues dans le gouvernement du Canada s'unissent à moi pour vous exprimer ainsi qu'au gouvernement et à la population des Etats-Unis nos sincères condoléances et celles aussi du peuple canadien à l'occasion de la perte qu'ont subie les Etats-Unis dans le décès du président Roosevelt,—une perte que ressentiront tous les peuples épris de liberté.

Au moment où vous assumez les lourdes responsabilités de vos hautes fonctions, à cette période critique des affaires mondiales, nous tenons à vous assurer que le Canada tout entier est fermement résolu de maintenir et de consolider l'amitié toujours plus profonde et la collaboration toujours grandissante de nos pays

en ce qui touche à nos intérêts communs et à la cause de la sécurité et de la paix dans le monde.

Le premier ministre du Canada,
W. L. Mackenzie King.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE POUR TERMINER LA SESSION—ANNONCE DE LA DATE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES QUI AURONT LIEU LE 11 JUIN

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'aimerais faire une déclaration sur la procédure qui mettra fin à la présente session, question qui a fait l'objet d'une discussion deux ou trois fois au cours de la semaine.

Le mercredi 11 avril, j'ai fait remarquer à la Chambre que si le travail du Parlement n'était pas terminé avant minuit, lundi prochain, le présent Parlement serait automatiquement dissous. J'ai dit que je n'avais jamais eu l'idée ou l'intention de recommander la dissolution en vue d'empêcher toute discussion à la Chambre. J'ai ajouté, comme les honorables députés s'en souviennent fort bien, que l'unique raison qui avait poussé le Gouvernement à attendre au dernier ou presque dernier jour du mandat du Parlement avant d'en appeler à l'électorat avait été notre désir d'éviter des élections générales tandis que la guerre européenne durait encore. J'ai déclaré à maintes reprises que l'intention du Gouvernement était de ne pas dissoudre le Parlement, pour peu qu'on pût éviter la chose avant la conclusion des batailles décisives d'Europe. Cette manière de voir était une condition, celle de ne pas refuser au peuple le droit que lui confère la constitution d'élire un nouveau parlement au moins tous les cinq ans.

Dans un message radiophonique à la nation, en date du 2 mars, j'ai dit ceci:

> Nous croyons que, une fois la guerre européenne terminée, des élections générales devraient avoir lieu aussitôt que possible.

Le lundi 9 avril, j'ai indiqué à la Chambre le temps minimum requis pour des élections générales et j'ai inséré aux *Débats* sur ce sujet un mémoire officiel qui m'avait été remis par le directeur général des élections. Le document indique clairement que la date la plus rapprochée à laquelle pourraient avoir lieu des élections générales, après l'expiration du terme parlementaire, serait le 11 juin. Maintenant, ce sont les honorables députés de l'opposition qui peuvent décider si la Chambre terminera les travaux de la présente session. Je ne veux parler d'aucun parti ou d'aucun groupe spécial mais de tous les honorables représentants opposés au Gouvernement. Ce sont eux qui doivent décider si les bills des crédits de guerre et des crédits ordinaires seront prêts à être sanctionnés lundi prochain. Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon) a dit que les membres du parti conservateur progressiste sont disposés à terminer le débat à six heures ce soir. Les chefs des groupes de la C.C.F. et du crédit social ont également laissé entendre que les membres de leurs partis respectifs sont prêts à assister le Gouvernement à accélérer la marche des travaux pour lesquels la Chambre a été spécialement convoquée.

S'il était possible de transmettre les projets de loi à l'autre Chambre ce soir, la prorogation pourrait avoir lieu lundi après-midi, le 16 avril, à trois heures. Autrement, nous reprendrons naturellement nos séances à trois heures, lundi après-midi, pour continuer jusqu'à onze heures du soir, si la chose était nécessaire. Si nous adoptions cette manière de procéder, si nos travaux n'étaient pas terminés et si les bills n'avaient pas reçu la sanction royale avant minuit, le Gouvernement serait forcé de recourir à des mandats du gouverneur général pour faire face aux dépenses militaires et civiles pendant la période électorale et jusqu'à l'ouverture de la prochaine session du Parlement.

Les honorables députés se souviendront que j'ai promis, l'autre jour, d'annoncer la date des élections générales avant le 17 avril.

Peut-être les honorables députés pourraient-ils plus facilement décider ce qui est dans le meilleur intérêt du pays si, à titre de premier ministre, j'annonçais à la Chambre que Son Excellence le gouverneur général m'a autorisé à dire qu'il est disposé à recommander la dissolution du Parlement aussitôt que possible après qu'il aura terminé son travail. Son Excellence m'autorise également à dire qu'elle est disposée, en même temps, à approuver l'émission immédiate d'une proclamation ordonnant la tenue d'élections générales le 11 juin.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Enfin, monsieur l'Orateur, le Gouvernement s'est vu forcé d'en appeler au pays! Je voudrais vous dire, ainsi qu'au premier ministre, que notre parti désirait voir se terminer les travaux de la Chambre et permettre l'adoption des bills nécessaires ce soir, si possible. Tel a été notre programme général relativement à cette question et j'étais sur le point de prendre la parole pour exprimer ici notre désir de coopération à cette fin. Ce faisant, cependant, je voudrais faire observer qu'il nous reste encore une somme énorme de travail à accomplir. Je suis d'avis que certaines questions qui auraient exigé des semaines de travail ne seront pas étudiées à cause de la brièveté de la session. Comme je

l'ai signalé, l'autre jour, c'est le Gouvernement qui est responsable de cet état de choses pas nous. Nous faisons un grand sacrifice afin que les bills des crédits de l'administration civile et des crédits de guerre reçoivent la sanction royale avant la dissolution du Parlement; mais, comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé ici-même avant hier, nous désirons ardemment que le Gouvernement ne prenne pas sur lui d'ajourner, proroger ou dissoudre les Chambres avant que ces bills soient dûment adoptés et que le travail de la session soit terminé.

Je voudrais dire en ce moment au premier ministre qu'il y a déjà longtemps que nous souhaitons que lui et son gouvernement se sentent enfin le courage de se présenter au peuple. Il n'est pas étonnant que nous accueillions avec beaucoup d'intérêt et de plaisir l'annonce qui vient d'être faite. Tout en nous rendant bien compte qu'il faut beaucoup de courage et de force morale de la part des membres d'un parti politique qui aspire à diriger les affaires du pays durant ces jours difficiles, je n'en veux pas moins dire au premier ministre qu'aucun parti ou groupe des Communes n'accueille avec plus de satisfaction que le parti conservateur progressiste l'annonce que le Gouvernement se présente au peuple pour l'excellente raison qu'après que le peuple se sera prononcé, nous serons prêts, bien disposés et préparés à former le prochain gouvernement du Canada.

Des VOIX: Oh, oh!

M. GRAYDON: J'ai entendu plus de rires forcés et creux sur les banquettes du parti ministériel depuis quelques instants que je n'en ai entendus depuis longtemps.

Je crois que c'est avant hier que le premier ministre a formulé une remarque au sujet de notre chef, M. John Bracken. D'après les renseignements les plus dignes de foi que je possède, le problème auquel le premier ministre devra faire face maintenant ne sera pas d'essayer de faire admettre M. John Bracken à la Chambre mais plutôt de l'empêcher d'y entrer et de se faire élire lui-même. En conséquence, bien que nous ayons de la sympathie pour le Gouvernement et ceux qui l'appuient en cette heure grave pour eux, nous espérons que, lorsque nous serons au pouvoir, ils auront pour nous les mêmes égards que nous nous sommes efforcés de leur manifester depuis que nous sommes en opposition. Nous nous rendons compte de leur situation. Lorsque le premier ministre occupera un fauteuil de ce côté-ci de la Chambre, nous le surveillerons; toutefois, je crains qu'il ne puisse prendre place sur cette tribune après une seule élection et qu'il faille une ou deux élections complémentaires pour lui trouver un siège. Dans les jours que nous réserve l'avenir, je n'oublierai pas les remarques que le premier ministre a formulées depuis une couple d'années, car au lieu de me témoigner de la sympathie il m'a critiqué parfois parce que mon chef n'occupait pas une place à la Chambre. Lorsque l'appel au peuple aura eu lieu, les rôles seront renversés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, d'après un vieux dicton, les actes sont plus éloquents que les paroles. Nous avons entendu les nombreuses paroles qu'a prononcées mon honorable ami, mais j'aurais aimé qu'il fût de ce côté-ci de la Chambre pour voir la mine qu'il fit, lui et les membres de son parti, lorsque j'ai annoncé que les élections auraient lieu le 11 juin. Si les applaudissements se sont faits très nourris de tous les autres côtés de la Chambre j'ai remarqué que pas un seul membre du parti conservateur progressiste ne frappait son pupitre,—du moins tant que je n'eus pas adressé la parole à mes honorables collègues de droite et de gauche, le ministre des Mines et ressources (M. Crerar) et le ministre de la Justice (M. St-Laurent), leur conseillant de jeter un œil sur les honorables députés d'en face. Je tenais à leur faire remarquer que pas un d'entre eux n'apprenait la nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme.

En terminant, je dirai qu'il suffit d'être de ce côté-ci de la Chambre...

M. CARDIFF: Je soulève la question de privilège. Le premier ministre a dit qu'il n'avait pas vu un seul honorable député de ce côté-ci de la Chambre frapper son pupitre. Je lui demande de retirer ses paroles.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis dire que je n'ai vu aucun député de son parti. Peut-être l'honorable député lui-même a-t-il applaudi de cette façon, mais bien peu ont suivi son exemple. J'ai surveillé et je n'ai pu voir aucun honorable député d'en face applaudir avec enthousiasme. Ce que j'ai vu cependant, et ce que je vois encore, c'est le groupe de visages les plus tristes que jamais j'ai eu sous les yeux.

M. GORDON GRAYDON: Un mot seulement. Je me demandais toujours pourquoi le premier ministre avait ce rétroviseur en avant de lui; après ce qu'il vient de nous dire, j'en saisi la raison.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, en juger par le sentiment qui règne en général à la Chambre, je ne crois pas que nous fassions beaucoup plus de travail pendant la présente session. Je dirai toutefois que tout le monde devrait accueillir avec joie l'annonce faite par le premier minis-

tre portant que les élections auront lieu bientôt, afin que les gens puissent faire un choix. Le temps est mal choisi pour se laisser aller à une vantardise inutile ou à quelque sentiment de ce genre. Il faut que le gouvernement qui sera constitué après les prochaines élections soit bien préparé pour affronter de graves problèmes, plus graves même à certains égards que ceux que le Gouvernement à dû résoudre.

J'ai pris la parole surtout pour dire qu'il reste énormément à faire. Le premier ministre a fait appel à tous les membres de la Chambre pour qu'ils facilitent l'adoption du bill, afin que le Parlement puisse voter les crédits et que le Gouvernement soit autorisé à financer d'une façon démocratique et appropriée les dépenses de guerre et de l'administration civile au cours des cinq prochains mois. J'ai dit plusieurs fois cette semaine que nous sommes prêts à faciliter l'adoption de ces crédits, mais, je désire faire observer que les chefs de départements fort importants du Gouvernement n'ont pas été interrogés. Nous avons, par exemple, les ministères du Travail, des Affaires des anciens combattants, de l'Agriculture et d'autres encore dont les chefs n'ont pas été interrogés et dont nous aurions voulu obtenir des renseignements. On aurait dû nous fournir l'occasion de faire des commentaires à ce sujet. Il aurait fallu convoquer le Parlement plus tôt. Le temps ne nous a cependant pas manqué pour nous occuper des affaires du pays. Si nous n'avions pas perdu plusieurs heures cette semaine à des discussions politiques en préparation aux élections qui viennent d'être annoncées, nous aurions pu expédier les affaires du pays d'une façon plus rapide et plus efficace que nous ne l'avons fait.

Je dirai en outre qu'il est nécessaire de reviser le Règlement du Parlement. Dans le modèle des parlements, qui est foncièrement démocratique les discussions du genre de celles auxquelles nous avons assisté depuis une couple de semaines n'auraient pas pu se prolonger comme cela est arrivé ici. Vu l'immense travail auquel le pays doit faire face actuellement et auquel il devra faire face dans l'avenir, j'estime que l'une des premières tâches du prochain parlement, lors de sa réunion après le scrutin, sera de s'attaquer sérieusement à la revision du Règlement de la Chambre, afin que toutes sortes de discussions souvent sans importance ou des redites ne retardent pas les travaux de la Chambre.

On aurait dû convoquer le Parlement plus tôt pour nous permettre de régler les affaires du pays. Nous savions qu'à cause du régime actuel la situation présente était possible. Nous sommes à quelques heures de la dissolution et je me joins au chef de l'opposition, ainsi qu'au premier ministre et à d'autres honorables députés pour exhorter tout le monde à essayer de terminer les travaux avec autant de soin que possible dans les circonstances. Ensuite nous pourrons nous présenter à nos électeurs avec une conscience plus nette et le sentiment que nous avons accompli notre tâche, confiant à la sagesse de la population le soin de choisir le gouvernement qui selon elle, lui rendra les services des plus fructueux durant les prochaines années.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Il est extrêmement regrettable que, lorsque la Chambre a été convoquée en novembre pour discuter la question de la conscription, le Gouvernement n'ait pas jugé opportun de laisser la session se continuer jusqu'à maintenant. A mon sens, aucune raison valable ne pouvait s'y opposer. Je trouve fort mauvais que certaines questions d'une très grande importance, que le Parlement aurait dû étudier avec un soin extrême, soient laissées en suspens. Je songe surtout au document déposé hier par le ministre de la Reconstruction (M. Howe) au sujet de l'embauchage et du revenu. C'est là un document que la Chambre aurait dû discuter avec le plus grand soin pendant trois ou quatre semaines, afin que les honorables députés pussent se faire une idée exacte des projets du département. Or, nous n'aurons guère le temps d'en parler.

Quant à la date des élections, je dois dire que notre groupe est prêt. Nous serons heureux de rencontrer le premier ministre et les représentants des autres partis sur les tribunes publiques ou ailleurs.

Je désire aborder un autre point, c'est-à-dire l'accélération des travaux de la Chambre. Au cours de la présente session notre groupe a fait tout ce qui lui était possible pour faciliter les choses, et nous sommes encore prêts à le faire. Nous sommes d'avis que certains honorables députés ont consacré trop de temps à la discussion de questions dont l'étude aurait pu, je crois, être différée jusqu'à la prochaine législature.

LE LOGEMENT

PRÊTS CONSENTIS À DES PARTICULIERS EN SASKATCHEWAN—ENTENTES RELATIVES AUX GARANTIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Ilsley) aurait-il l'obligeance de faire la déclaration qu'il a promise à propos de la question n°

3, qui est inscrite au *Feuilleton* et qui porte sur l'application en Saskatchewan de la loi sur le logement?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Oui; les questions sont les suivantes:

LOGEMENT—SASKATCHEWAN

M. BENCE:

1. Quelques institutions de prêt ont-elles manifesté au Gouvernement leur intention de se prévaloir, à l'égard de la province de la Saskatchewan, de la Loi nationale sur l'habitation qui est entrée en vigueur le 18 janvier 1945?
2. Dans l'affirmative, quel est le nombre de ces institutions qui ont manifesté une telle intention?
3. Quelques institutions de prêt ont-elles signifié qu'elles n'étaient pas disposées à se prévaloir de ladite Loi nationale sur l'habitation à l'égard de la province de la Saskatchewan?
4. Dans l'affirmative, quel est le nombre desdites institutions qui ont signifié qu'elles n'étaient pas disposées à se prévaloir de ladite Loi nationale sur l'habitation à l'égard de la province de la Saskatchewan?

L'hon. M. ILSLEY:

1 à 4. Le 26 janvier 1945, le ministre des Finances a annoncé la mise en application de la loi nationale de 1944 sur l'habitation, et, au cours de sa déclaration, il a formulé les commentaires qui suivent pour la gouverne de ceux qui s'étaient demandé si la loi fonctionnerait en Saskatchewan et en Alberta:

"Le Gouvernement désire beaucoup que toutes les parties du Canada et tous les Canadiens, qu'ils habitent des cités, des villes ou des villages ou qu'ils soient sur des fermes, puissent bénéficier des avantages qu'offre la loi nationale sur l'habitation. Le Parlement canadien, dans sa revision de la loi, l'été dernier, a tenté tout ce qui était en son pouvoir pour assurer ce résultat. Toutefois, s'il devait exister dans quelque province des mesures provinciales susceptibles de porter gravement atteinte aux droits des créanciers hypothécaires, ces mesures pourraient empêcher ceux qui projettent de construire des habitations d'obtenir des avances sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation. Il ne faut pas oublier le caractère conjoint de ces avances, puisque les sociétés privées en fournissent 75 p. 100 et qu'elles ont leur part dans les risques éventuels de pertes. J'ai l'intention d'inviter prochainement les représentants des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta à venir discuter à Ottawa des mesures que ces gouvernements peuvent prendre pour que la loi puisse être appliquée dans les limites de leurs territoires respectifs."

Cette déclaration suivait une conférence au cours de laquelle les représentants d'un certain nombre d'institutions de prêts avaient exprimé de graves inquiétudes. Ils se demandaient, en effet, si ces institutions, à cause des mesures déjà placées dans le recueil des lois ou de celles que les autorités menaçaient d'y placer dans l'une de ces deux provinces ou dans les deux provinces, seraient justifiables d'accorder les avances prévues par la loi nationale sur l'habitation et qui prennent des proportions très fortes. Ils avaient aussi souligné la nécessité d'apporter de quelque façon remède à la situation, si la loi nationale sur l'habitation devait fonctionner librement et d'une manière satisfaisante dans ces provinces.

Plus tard le ministre des Finances a eu des entrevues d'abord avec des représentants du gouvernement de l'Alberta et ensuite avec le gouvernement de la Saskatchewan, aux fins d'étudier les mesures législatives et d'autres éléments qui retardaient dans chaque province les prêts prévus par la loi nationale sur l'habitation. A la suite de ces conférences, le gouvernement de l'Alberta, à la session de l'Assemblée législative qui vient de prendre fin, a présenté et mis en vigueur ses mesures en ce sens, et un grand nombre d'institutions de prêt autorisées ont repris activement dans cette province leurs opérations sous l'empire de la loi. Je crois qu'un projet de loi a été aussi présenté et adopté à la dernière session de l'Assemblée législative de la Saskatchewan avec l'intention, semble-t-il, d'éliminer au moins certaines difficultés et le gouvernement de la Saskatchewan a été invité à envoyer au ministre des Finances, un exemplaire de la loi adoptée, mais le ministre n'en a encore rien reçu, il est donc impossible de dire s'il doit en résulter dans cette province une campagne active de prêts sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

Il y a trois institutions de prêts autorisées qui n'ont jamais cessé de consentir des prêts sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation en Saskatchewan, bien que leurs opérations se fissent sur une faible échelle. Aucune institution de prêt n'a adressé de déclaration précise au ministre des Finances qu'elle ne consentirait pas de prêts sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation dans la province de la Saskatchewan.

DEMANDE TENDANT À FAIRE DÉCLARER WINNIPEG ZONE ENCOMBRÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre des Finances. Je regrette de n'avoir pu lui en donner un avis préalable, car cette question m'est inspirée par une lettre que j'ai reçue au moment où j'entrais à la Chambre. Cette lettre provient du greffier du conseil municipal de Winnipeg, qui déclare que puisque la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'a pu assujettir Winnipeg aux règlements concernant le logement d'ur-

gence, le conseil municipal a institué son propre organisme des logements d'urgence, mais il est d'avis que l'administration serait plus efficace si la Commission s'assujétissait aux règlements concernant le logement d'urgence. Ils tiennent à savoir si la Commission étudiera à nouveau la question de faire déclarer Winnipeg zone encombrée. Le conseil municipal offre le concours plein et entier de l'organisme qu'il a institué. Le ministre pourrait-il appeler l'attention de la Commission sur cette question?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Oui.

LA VIANDE

RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION DU PORC AU NIVEAU NORMAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Etant donné qu'il est maintenant peu probable que le ministre puisse présenter au comité un exposé détaillé, on me permettra de demander quelles mesures ont été prises en vue de relever la production du porc au Canada de façon à obvier à la grave disette de viande qui menace les nations alliées à la suite de l'énorme fléchissement de la production du porc au Canada?

L'hon. G. J. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je crois que la même question a été posée plus tôt au cours de la présente session et qu'il était entendu que je fournirais la réponse au moment de l'étude de mes crédits. Cependant, vu que les affaires de mon département ne pourront vraisemblablement pas être étudiées, je donnerai immédiatement les explications voulues.

La question que m'a posée l'honorable député se ramène à ceci: "Quelles mesures prend-on en vue de relever la production du porc au Canada?" Or, il a ajouté: "A la suite de l'énorme fléchissement de la production du porc au Canada." Pour dire si cette dernière déclaration est exacte, il faut d'abord savoir quelle est la période envisagée. En effet, depuis le début de la guerre, la production du porc au pays a doublé. C'est-à-dire que, dans le moment, nous vendons deux fois plus de porcs que durant l'année qui a immédiatement précédé la guerre. Pour ce qui est de notre production actuelle, il n'est pas tout à fait juste de dire qu'elle a subi une forte diminution. Le nombre des porcs abattus et inspectés au cours des trois premiers mois des trois dernières années s'établit ainsi:

1943.....	1,624,000 porcs
1944.....	2,824,000 porcs
1945.....	1,918,000 porcs

En d'autres termes, le nombre des porcs abattus pendant les trois premiers mois de 1945 dépassait de 300,000 le nombre des porcs abattus les trois premiers mois de 1943. Toutefois, si l'on compare le nombre de porcs abattus au cours des trois premiers mois de cette année au nombre exceptionnellement élevé des porcs abattus pendant les trois premiers mois de 1944, on a probablement raison de dire qu'il y a eu une réduction considérable. A part cela, la production des porcs au Canada a subi une forte augmentation quand on la compare à celle de n'importe quelle autre période.

Puis, on veut savoir ce que nous faisons pour cette industrie. Il y a premièrement le prix maximum établi sur les céréales achetées pour l'alimentation des porcs. Dans quelque partie du Canada qu'on élève des porcs le prix du grain qui sert à leur alimentation est soumis à un plafond. Deuxièmement, on acquitte les frais de transport sur le grain destiné à l'alimentation des porcs dans cette région du Canada située à l'est de Fort-William et dans toute la Colombie-Britannique. Troisièmement, il y a une prime de $3 pour les porcs de la catégorie A élevés n'importe où au Canada et une prime de $2 pour les porcs de la catégorie B1 élevés aussi n'importe où au pays. Quatrièmement, il existe un contrat en vertu duquel ou garantit des prix minimums jusqu'au 31 décembre 1946 pour tout surplus de porcs élevés et préparés au Canada et expédiés en Grande-Bretagne. Cinquièmement, il y a la question de la main-d'œuvre agricole. Le ministère du Travail a donné instruction aux commissions de mobilisation ou aux commissions du service sélectif dans le pays d'accorder, sur demande, des sursis à ceux qui s'occupent de l'élevage des porcs sur les fermes canadiennes. Je mentionnerai enfin les instructions spéciales dont l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale a donné lecture à la Chambre l'autre jour. Ces instructions adressées aux forces armées visent la libération de certaines personnes qui iront travailler à l'élevage du porc.

Autrement dit, il y a la réglementation en matière d'engrais, le paiement des frais de transport des issue de mouture et autres engrais, le versement par la trésorerie de primes s'élevant à des millions de dollars; il y a aussi des contrats garantissant un prix minimum jusqu'à la fin de 1946, et enfin les moyens mis en œuvre pour fournir à ces fins la main-d'œuvre au plus grand nombre possible.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

STATUT DE CEUX QUI REÇOIVENT LES ALLOCATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET DES VEUVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais à poser au ministre de la Santé nationale et du bien-être social une question dont je lui ai déjà transmis l'avis. Je me rends compte que si la session n'était pas aussi avancée, Votre Honneur pourrait formuler quelque objection mais, dans les circonstances, j'ai confiance que vous me permettrez de la lui poser.

Lorsque, l'an dernier, la Chambre étudiait le paragraphe 2 de l'article 8 de la loi des allocations familiales, le ministre, qui remplissait alors les fonctions d'adjoint parlementaire du président du Conseil privé, m'avait promis de faire étudier la proposition d'amendement audit paragraphe que je lui avais soumis, afin de ne pas priver des allocations familiales les enfants qui touchent déjà les indemnités accordées aux anciens combattants pour charges de famille ou les allocations spéciales que reçoivent les veuves des anciens combattants. J'étais d'avis que ces enfants devraient être mis sur le même pied que ceux des bénéficiaires des pensions prévues par la loi des pensions. La promesse que m'a faite le ministre à ce sujet se trouve consignée dans les *Débats* de la séance du 1er août 1944. Le ministre peut-il me dire si ma proposition a été étudiée et si les modifications préconisées ont été effectués? Dans la négative, ma proposition sera-t-elle étudiée de nouveau?

L'hon. BROOKE CLAXTON (ministre de la Santé nationale et du bien-être social): Monsieur l'Orateur, la question a été étudiée, mais vu le nombre très considérable de catégories de personnes qui reçoivent déjà les allocations ainsi que les modifications effectuées récemment dans le cas des anciens combattants et autres, aucune décision n'a encore été prise. On espère qu'une déclaration pourra être faite d'ici quelques semaines.

ARMÉE CANADIENNE

FERMETURE DU DÉPÔT D'EMBARQUEMENT DE WINDSOR, N.-É.

A l'appel de l'ordre du jour:

M. P. C. BLACK (Cumberland): L'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale veut-il me dire si le rapport sur la fermeture du dépôt d'embarquement militaire de Windsor (Nouvelle-Ecosse) est exact? Dans l'affirmative, quels sont les motifs de cette décision et qu'adviendra-t-il de l'établissement?

[L'hon. M. Gardiner.]

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale): L'honorable député a eu l'obligeance de me donner avis de sa question. On me dit que le dépôt de transit de Windsor doit fermer ses portes le 15 avril parce qu'on n'en a plus besoin. Pour les mouvements de troupes on utilisera Debert. L'hôpital continuera de fonctionner, mais on n'assurera que l'entretien du camp lui-même.

SERVICE NAVAL

ÉTABLISSEMENTS DE DEEP-BROOK, SYDNEY ET ESQUIMALT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. BLACK (Cumberland): Le ministre de la Défense nationale pour le service naval répondra-t-il aux questions que j'ai posées sur le coût global du terrain, de la construction et de l'outillage des établissements de Deep-Brook, de Sydney et d'Esquimalt? Lors de l'examen de ses crédits le ministre m'a promis de donner ces réponses plus tard parce qu'il n'avait pas alors les documents en main.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Je suis à vérifier les chiffres et j'espère procurer le renseignement à l'honorable député pour six heures.

COÛTS D'ÉTABLISSEMENT À CORNWALLIS ET À SYDNEY (N.-E.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, je suis aujourd'hui en mesure de répondre aux questions que me posait il y a quelque temps l'honorable député de Cumberland (M. Black). Je lui ai déjà fourni les coûts d'établissement à Cornwallis et à Sydney, (Nouvelle-Ecosse). D'après les chiffres que je possède, le coût de l'outillage à Cornwallis a été de $803,000; le coût de l'outillage à Sydney, $746,000; nouvelle construction à Esquimalt, $5,032,000; outillage à Esquimalt, $1,069,000.

M. P. C. BLACK (Cumberland): Si je comprends bien, les chiffres que vient de fournir le ministre, ajoutés à ceux qu'il a déjà donnés au comité, constituent les dépenses totales d'établissement et d'outillage à venir jusqu'aujourd'hui, sans tenir compte des frais d'exploitation.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorables ami dit que tels sont les frais à venir jusqu'à ce jour. Les chiffres que je lui ai donnés pour Cornwallis sont ceux du coût initial jusqu'au 6 décembre 1944. Les chiffres pour Sydney ne vont que jusqu'au mois de février

dernier. A l'heure actuelle, le coût d'établissement peut être plus élevé mais il ne doit pas y avoir une grande différence. Le coût de l'outillage doit être ajouté aux chiffres que j'ai donnés le 4 avril.

LA VIANDE

ENVOIS EN GRANDE-BRETAGNE—RATIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, vu la réponse donnée il y a un instant par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) au sujet des contrats en vertu desquels la Grande-Bretagne s'engage à acheter tous les porcs que le Canada peut produire, et vu que le ministre a déclaré l'autre jour que le régisseur des Vivres de Grande-Bretagne avait transmis l'automne dernier un câblogramme disant qu'on accepterait toute la viande que nous pourrions envoyer, je me demande si le ministre voudrait nous dire si le Gouvernement est prêt à annoncer son programme quant au rationnement de la viande.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je ne saurais répondre à l'honorable député autrement que je l'ai fait l'autre jour; cette question a trait au programme du gouvernement. S'il y avait une annonce à faire à ce sujet, ce ne serait pas au ministre de l'Agriculture à la faire.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

RÈGLEMENTS CONCERNANT LE SCRUTIN EN TEMPS DE GUERRE—MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà, au cours de la présente session, soulevé une question au sujet des mesures que prenait le Gouvernement pour permettre aux membres de la marine marchande d'exercer leur droit de vote aux prochaines élections. Je me demande si le Secrétaire d'Etat est en mesure de nous fournir ces renseignements.

L'hon. N. A. McLARTY (Secrétaire d'Etat): L'honorable représentant d'York-Sud a eu la bienveillance de m'avertir qu'il avait l'intention de poser cette question. En réponse, je voudrais lire un mémoire préparé par le directeur général des élections relativement à l'exercice du droit du vote par ceux qui font partie de la marine marchande. Ce mémoire est ainsi conçu:

En vertu de l'alinéa *c* du paragraphe 1 de l'article 5 des Règlements électoraux concernant le service canadien de guerre, 1944, les marins de la marine marchande affectés au cabotage ou au long cours ont le droit de voter aux prochaines élections générales à titre d'électeurs en service de guerre en vertu de la procédure spéciale de votation prescrite par les règlements.

L'article 36 des Règlements porte que ces marins de la marine marchande peuvent déposer leur vote devant un officier breveté de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation spécialement désigné aux fins de recevoir le vote des électeurs en service de guerre.

Les électeurs en service de guerre voteront durant les douze jours de semaine qui précéderont le jour du scrutin aux prochaines élections générales.

Plusieurs bureaux de votation seront établis pour recevoir les votes des électeurs en service de guerre à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Vancouver et Victoria, où ces marins de la marine marchande pourront déposer leurs votes après avoir établi de façon satisfaisante leur identité et leur titre d'électeurs en service de guerre, durant la période de votation de douze jours de semaine.

De plus, ces marins de la marine marchande pourront voter à titre d'électeurs en service de guerre dans les grands ports du Royaume-Uni et des autres pays alliés.

NOMBRE MINIMUM DE JOURS STIPULÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre comment il est possible, en vertu de la loi, de faire un appel au peuple dans un délai inférieur de six jours au délai minimum que prescrit le Directeur général des élections?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai consulté ce matin le Directeur général des élections au sujet de la déclaration que je me proposais de formuler cet après-midi et il m'a donné l'assurance formelle que les élections pourraient avoir lieu à cette date.

L'hon. M. STIRLING: La déclaration qui paraît à la page 708 du compte rendu est donc inexacte?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis me prononcer là-dessus, mais je puis dire que le Directeur général des élections m'a donné l'assurance formelle que le scrutin peut être pris le 11 juin. Je suis étonné que mon honorable ami puisse soulever des doutes quant à la tenue des élections à cette date.

L'hon. M. STIRLING: Le seul point qu'il ait soulevé c'est que, si une erreur était commise, aux termes de la loi, après ce qu'a dit le Directeur général des élections, ce serait très grave.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen, interrompu le jeudi 12 avril, d'une résolution de l'honorable M. Ilsley tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin de mettre en vigueur les mesures résultant de l'existence de l'état de guerre.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

M. GREEN: Monsieur le président, il est une couple de points sur lesquels je désire de courtes explications. Le premier se rapporte à la renégociation par le Gouvernement des contrats pour fournitures militaires. Dans ma ville de Vancouver, un grand nombre de petites fabriques s'occupent à des travaux de génie, en particulier dans le domaine de la construction maritime. Ces sociétés ont demandé au Gouvernement d'étudier toute la question de la négociation des entreprises, d'y apporter certains éclaircissements et d'adopter un système uniforme. Elles voudraient aussi que l'on prenne des mesures pour leur assurer le remboursement en temps opportun de la partie remboursable de l'impôt sur les excédents de bénéfices.

La plupart de ces entreprises, le ministre le sait, ont connu des débuts modestes, et elles ont réussi à rendre de grands services dans la fabrication de divers genres de matériel militaire. Elles ont fourni du travail à beaucoup de gens des deux sexes et l'on peut dire que notre ville leur doit l'établissement d'industries nouvelles. Ce qui s'est passé chez nous s'est produit également, je suppose, dans diverses autres régions canadiennes. Comme ces industries doivent surtout leurs progrès à l'état de guerre, leurs impôts sur les excédents de bénéfices ont été très élevés, de sorte qu'il leur a été impossible d'amasser des fonds en vue de l'après-guerre. Mais, et le ministre fera la mise au point si je fais erreur, depuis deux ans 20 p. 100 de cet impôt est considéré comme remboursable, et doit être remis après la fin du conflit. Ces industries soutiennent qu'elles ont compté sur ces remboursements pour adapter leurs usines à la production civile et pour s'assurer des fonds de roulement pour les jours de paix. Mais tout récemment le ministre des Munitions et approvisionnements est intervenu et a commencé la renégociation des contrats. Qu'on ne voie pas en mes paroles l'apologie des bénéfices indus dans la production militaire. Pas un membre de la Chambre ne voudrait approuver de tels bénéfices. Mais dans certains cas les entreprises ont été adjugées après soumissions, en concurrence avec d'autres fabricants, et maintenant que le travail est achevé ces compagnies se trouvent acculées à une renégociation de leurs contrats qui, dans certains cas du moins, réduit à néant la partie remboursable de l'impôt acquitté. Les honorables députés comprendront que cette manière d'agir influera directement sur la possibilité pour ces entreprises de donner du travail après la guerre. Certaines d'entre elles devront peut-être fermer leurs portes au moment où le Gouvernement compte sur l'industrie pour assurer de nombreux emplois. Telle est la politique du Gouvernement actuel et telle sera celle du gouvernement au pouvoir après les élections. Je ne crois pas qu'il soit tant soit peu probable que le Canada étatise toutes ces industries. Il est donc spécialement important qu'on donne à ces entreprises commerciales des chances raisonnables de se maintenir en affaires et de donner des emplois.

La renégociation des contrats ne s'applique pas aux maisons engagées dans la production civile; mais seulement à celles qui fabriquent des denrées militaires; les dernières sont donc assujetties à un traitement beaucoup plus sévère que les autres. J'invite le ministre à faire une déclaration de principe à ce sujet. Encore une fois, les compagnies intéressées demandent que la situation soit clarifiée. Il semble qu'il n'existe aucune règle uniforme; chaque entreprise est traitée sur un pied différent; je demande donc qu'on s'efforce de permettre à ces compagnies de conserver le titre à la partie remboursable de l'impôt qu'elles ont acquittée. C'est là la première question que je soumets au ministre aujourd'hui.

La deuxième se rapporte à l'industrie de la construction navale, pour laquelle la plupart de ces plus petites entreprises produisent. L'été dernier, la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association a présenté au Gouvernement un mémoire contenant des propositions et des recommandations destinées à servir les intérêts du transport maritime canadien. Je ne voudrais pas laisser entendre que j'approuve toutes ces recommandations, mais j'aimerais les lire à la Chambre car, à mon sens, elles sont très importantes. L'industrie de la construction navale est au premier plan au pays non seulement parce qu'elle peut fournir du travail, mais aussi parce qu'elle peut contribuer à maintenir notre flotte en bon état, en période de paix. Ce devrait en réalité être une des industries fondamentales du Canada. Voici les vœux qu'a exprimés cette association:

1. Le Gouvernement devrait restreindre le cabotage aux bateaux actuellement immatriculés au Canada et qui seront dorénavant construits au Canada.

2. Une politique nationale de marine marchande devrait être établie par laquelle les propriétaires de navires canadiens qui pratiquent l'importation et l'exportation par les ports canadiens seront encouragés par tous les moyens nécessaires, y compris l'octroi de subsides, à construire et à inscrire leurs navires au Canada.

3. Le Gouvernement devrait, comme partie de sa politique de reconstruction, étudier la question de remplacer les vaisseaux démodés de l'Etat par de nouveaux bâtiments construits au Canada.

4. Tous les vaisseaux de la marine canadienne devraient être construits au Canada et notre Gouvernement devrait demander au gouvernement anglais d'adopter une politique en vertu de laquelle des commandes de vaisseaux anglais, en vue de la formation de techniciens, puissent être placées au Canada après la guerre.

5. Que des mesures soient prises en vue de réduire les commandes de navires confiées par le Gouvernement aux chantiers de l'Etat ou régis par lui, en vue de liquider ces chantiers dès que cessera l'état d'urgence créé par la guerre.

6. Le Gouvernement devrait adopter une politique d'aide aux constructeurs maritimes canadiens leur permettant de construire des navires pour l'étranger, grâce à des prêts hypothécaires ou autres moyens financiers approuvés.

7. Le Gouvernement devrait nommer un comité chargé d'élaborer une politique d'achat par l'Etat de navires immatriculés au Canada, appartenant à des Canadiens, affectés au cabotage canadien et qui sont devenus démodés, à un prix raisonnable servant de crédit pour l'achat de navires canadiens de remplacement.

8. La politique canadienne de construction de navires et de marine marchande devrait relever d'une seule autorité gouvernementale et les constructeurs devraient être invités à nommer des représentants à tous les comités s'occupant de questions de transports maritimes.

Et ceci intéressera le ministre des Pêcheries:

9. Tous les bateaux employés dans l'industrie canadienne de la pêche devraient être dorénavant construits au Canada. . . .

10. Il faudrait étudier la question d'établir dans les principaux centres de construction maritime des facilités spéciales de formation technique en construction de navires et en génie maritime.

Ces voeux furent soumis au Gouvernement et un communiqué paru dans les journaux du 11 septembre de l'an dernier révéla que le Gouvernement créait un comité interministériel de onze membres pour étudier la Politique à adopter relativement à la marine marchande. Le rapport continue disant que ce comité interministériel...

...ferait rapport au cabinet, leur étude une fois terminée, après quoi M. King, les ministres et le comité exécutif de cinq membres de la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association qui a présenté le mémoire s'entendraient pour tenir une assemblée sous peu.

Outre les constructeurs de navires, les syndicats ouvriers dont les membres sont actuellement engagés dans la construction maritime s'intéressaient beaucoup à ce mémoire et demandèrent la permission d'être représentés à cette entrevue avec le cabinet. C'est très important, parce qu'après tout il s'agissait d'emplois pour les syndicats, c'est-à-dire de moyens de vivre pour les membres de ces groupements et leurs familles.

Le ministre nous dirait-il, si cette assemblée a eu lieu, sinon, quand elle aura lieu ainsi que la politique générale du Gouvernement quant au maintien de l'industrie de la construction maritime après la guerre?

L'hon. C. D. HOWE: (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur le président, en ce qui concerne les petits ateliers de construction mécanique de la côte du Pacifique, je puis dire que j'ai beaucoup de sympathie pour leurs propriétaires. Leurs débuts ont été très modestes et en général leur outillage était fort restreint; néanmoins leurs entreprises se sont étendues et ont été munies d'un outillage très moderne, aux frais de l'Etat; cependant, ils devront bientôt faire face aux années d'après-guerre. D'après nos lois fiscales, les normes de bénéfices de ces établissements sont très peu élevées et je crois que la seule façon de leur venir en aide est de modifier les bases selon lesquelles sont établis leurs bénéfices normaux. Mon département doit voir à l'adjudication des contrats de guerre aux plus bas prix compatibles avec la justice. C'est ce que nous avons fait en ce qui touche les contrats principaux. Dans le cas d'ententes conclues directement par le Gouvernement on a pris l'habitude d'entamer de nouvelles négociations lorsque le coût initialement convenu pouvait être abaissé. C'est ainsi que dans l'industrie de la construction maritime, il a été possible, dès que le rendement devint meilleur, de réduire de $30,000 jusqu'à parfois $300,000 le bénéfice réalisé sur un navire. Naturellement, de nouvelles négociations ont eu lieu dans ce cas et la construction se fait aujourd'hui sur la base d'un bénéfice d'environ 3. p. 100. On procède ainsi avec tout entrepreneur qui détient un contrat directement du ministère. Nous surveillons de près le coût et nos vérificateurs font sans cesse des enquêtes; dès que le coût baisse de façon à rendre excessifs les bénéfices réalisés nous avons l'habitude de débattre de nouveau le contrat en ce qui concerne les bénéfices tant passés que présents.

Les propriétaires des ateliers dont a parlé mon honorable ami ne détiennent aucun des contrats principaux que le département a conclus. En d'autres termes, dans la plupart des cas, l'entente ne se fait pas entre eux et le ministère mais le contrat leur vient des établissements de construction maritime et, par conséquent, ils forment une catégorie à part. Le Gouvernement ne traite pas directement avec eux et il ne fait donc pas la vérification de leurs livres. Néanmoins, une enquête portant

sur l'ensemble de l'industrie de la construction maritime a révélé que, bien que le coût de chaque unité produite ait été progressivement abaissé, les entrepreneurs n'ont pas revisé les sous-contrats de sorte que, durant la troisième année de la guerre, ils versaient le même prix qu'avant pour les pièces dont ils ont besoin. Cela a amené la tenue d'une enquête sur le rôle joué par les sous-traitants, et il a été constaté que c'étaient eux qui touchaient les plus gros bénéfices par suite de la guerre.

M. GREEN: Les paroles du ministre ne comportent aucune idée de blâme, n'est-ce pas?

L'hon M. HOWE: Non, mais je veux dire que les gens qui ont réalisé des bénéfices excessifs au cours de la guerre sont généralement les sous-traitants.

M. GREEN: Les impôts leur ont enlevé les bénéfices qu'ils ont pu réaliser.

L'hon. M. HOWE: Non, mais je veux dire que le ministère des Munitions et approvisionnements n'a nullement à se préoccuper de la question des impôts. Ce ministère prend le pas sur le percepteur de l'impôt. Aucun honorable membre de cette Chambre ne serait satisfait, j'en suis sûr, si je disais, pour expliquer que des sous-traitants ont réalisé un bénéfice de 30 p. 100, qu'il n'y a là rien de mal puisque le percepteur de l'impôt s'approprie une partie de ces bénéfices. Ce ne serait pas là une excuse légitime. Nous devons veiller à ce que nos entrepreneurs ne soient pas rémunérés plus que de raison. Mon ministère s'est constamment occupé de reviser les sous-contrats de guerre et c'est là une tâche énorme. Il y a plusieurs centaines de ces sous-contrats. Toutefois, le travail est en voie d'exécution et les économies sont vraiment étonnantes. J'imagine que les bénéfices réalisés par quelques-uns des petits ateliers dont l'honorable député a parlé représentent de 25 à 30 p. 100 de leur chiffre d'affaires. Bien entendu, cela est excessif.

M. GREEN: Je n'ai pas les chiffres en ma possession.

L'hon. M. HOWE: Mon ministère fait simplement remarquer à l'entrepreneur qu'une vérification de ses livres indique qu'il a réalisé un bénéfice aussi considérable. Nous lui disons que, à notre sens, il n'a pas droit à un tel bénéfice et nous lui indiquons ce qui nous semble être une marge raisonnable. La somme que nous avons recouvrée sur ces transactions atteint plusieurs millions de dollars. Nous n'avons pas éprouvé de bien grandes difficultés à effectuer un règlement équitable. Il est vrai que les ateliers dont mon honorable ami a parlé ne toucheront pas la partie remboursable de leurs bénéfices sur laquelle ils comptent, mais ils entreront en possession de la partie remboursable à laquelle ils ont vraiment droit, et pour ma part j'estime que mon ministère ne pouvait agir autrement. Sachant que ces bénéfices existaient, nous devions aller les chercher. C'est ce que nous faisons.

M. GREEN: Prenons le cas d'une compagnie qui soumissionne une entreprise en concurrence avec d'autres.

L'hon. M. HOWE: En ce qui nous concerne, elles n'ont pas soumissionné. Ces compagnies ne comptaient pas parmi nos principaux entrepreneurs. Elles peuvent avoir fait des soumissions à une compagnie de construction navale, mais, même dans ce cas, une soumission faite en 1940 ne déterminerait pas le prix d'un article en 1943, 1944 ou 1945. Autrement dit, le prix primitif peut avoir été établi dans une soumission faite en 1941. Règle générale, les compagnies de construction navale n'ont pas fait une nouvelle vérification de leurs prix de sous-contrat comme elles l'auraient dû au fur et à mesure que l'efficacité de l'industrie augmentait. Voilà pourquoi, nous sommes obligés de faire ce travail.

Je le répète, ces compagnies ne comptent pas parmi nos entrepreneurs directs. Leur situation n'est pas aussi sérieuse que l'honorable député peut le corire. Après tout, on a fourni à la plupart de ces compagnies des usines beaucoup plus grandes, bien améliorées et mieux outillées. Elles ont toutes des machines modernes et il leur est permis de les amortir grâce à la dépréciation accélérée, de sorte qu'un modeste entrepreneur sera mieux en état de poursuivre son exploitation après la guerre qu'il ne l'était au commencement du conflit. S'il a besoin de capitaux d'exploitation, il pourra, cela va de soi, recourir à la banque d'expansion industrielle, organisée précisément en vue de consentir des prêts de cette nature.

M. GREEN: Cela veut dire que ces compagnies devraient emprunter de l'argent et acquitter de l'intérêt.

L'hon. M. HOWE: Des capitaux d'exploitation.

M. GREEN: Le ministre consentirait-il à faire instituer une enquête sur la situation de ces compagnies?

L'hon. M. HOWE: Nous en faisons tous les jours.

M. GREEN: Je veux dire considérer ces compagnies en tant que groupe et enquêter sur l'ensemble de la situation.

L'hon. M. HOWE: Il ne s'agit pas de groupe, mais de compagnies prises séparément. Nous ne traitons pas avec des groupes. Chaque compagnie étudie son cas particulier avec un de nos comptables du prix de revient et un de nos fonctionnaires du service de renégociation. Nous écartons la partie de ses travaux qui pourrait être de nature privée, car nous n'avons pas le droit de conclure des contrats dans ce cas. Si les travaux se font par voie de soumission et si l'usine est particulièrement efficace, nous en tenons compte, et j'ajoute que le fonctionnaire du service de renégociation et la compagnie ne manquent jamais de s'entendre, dans tous les cas, sur la question d'un bénéfice convenable.

M. GREEN: Jusqu'à quelle année peut-on remonter?

L'hon. M. HOWE: On peut remonter jusqu'au début de la guerre. Dans tout le pays, des fonctionnaires de chaque ministère s'occupent de ce genre de travail. Je puis dire à l'honorable député que les sommes recouvrées sont très importantes. Jusqu'à ce jour, le total des recouvrements bruts se chiffre par 250 millions de dollars. On me dira que le service de l'impôt aurait recouvré cet argent. Fort bien, mais il y a au moins 70 millions qu'il n'aurait pas rattrapés.

L'hon. M. STIRLING: Les ajustements sont-ils rétroactifs?

L'hon. M. HOWE: Certainement.

L'hon. M. STIRLING: Les compagnies remboursent de l'argent?

L'hon. M. HOWE: Nous nous chargeons de faire les rectifications qui s'imposent au chapitre de l'impôt. Si une compagnie a acquitté l'impôt sur le revenu qu'elle comptait avoir avant la renégociation, nous transmettons son remboursement au bureau de l'impôt sur le revenu où nous faisons effectuer les rectifications nécessaires. Tout cela fait partie de notre service de renégociation. Ce dernier compte parmi les services les plus importants du ministère et il accomplit, à mon sens, une excellente besogne.

M. GREEN: Qu'arriverait-il si une compagnie accusait un déficit d'exploitation?

L'hon. M. HOWE: Nous en tenons compte également. Les déficits nous sont habituellement signalés bien plus vite que les bénéfices. Lorsqu'une société enregistre des pertes, on en entend vite parler.

M. MacINNIS: Puis-je intervenir? La société dont parle l'honorable député de Vancouver-Sud m'a écrit. Je crois que le principe de la renégociation est admis au Canada comme aux Etats-Unis où existent des adjudications de cette nature. Le seul point à éclaircir, c'est de savoir si la nouvelle négociation a été bien faite. L'honorable député de Vancouver-Sud, pas plus que moi-même d'ailleurs, ne peut se prononcer là-dessus. Je ne puis voir qu'un comité soit en mesure, à l'heure qu'il est, d'étudier la question. Si la session devait se prolonger et si le comité des dépenses de guerre pouvait fonctionner, il deviendrait possible de demander aux témoins d'expliquer leur cas. Nous devrons donc à défaut de cela, nous contenter de la déclaration du ministre des Munitions et approvisionnements. Il m'a fourni, dans cette affaire, des aperçus que j'ignorais.

L'hon. M. HOWE: Je suis content d'avoir entendu dire par l'honorable député qu'il n'approuve pas tous les chapitres du mémoire sur la construction navale. J'ai lu le mémoire du comité de construction navale. C'est un document partial, et je l'ai fait remarquer. J'y ai vu beaucoup de choses que le Gouvernement devrait faire, mais je n'y ai rien vu que les constructeurs devraient faire.

M. MacINNIS: C'est de l'entreprise libre.

L'hon. M. HOWE: J'ai eu deux ou trois franches entrevues avec les membres de la construction navale. L'industrie aurait dû, je pense, préparer un mémoire contenant un peu plus de devoirs réciproques que celui dont l'honorable député vient de tirer certaines citations. En d'autres termes, si l'industrie espère quelque aide de l'Etat, il lui faut pouvoir justifier cette assistance. Actuellement, l'industrie fonctionne à plein rendement, et peut compter sur des commandes qui la tiendront active pendant plusieurs mois encore. Ce n'est guère le moment de discuter avec le Gouvernement quelle mesure d'assistance elle devrait recevoir de l'Etat. Lorsque se présentera le nouveau gouvernement, les chantiers de construction auront du travail à accomplir. La proposition de l'industrie de la construction navale, demandant l'établissement d'une commission qui devra s'occuper de toutes les phases de la navigation et de la construction navale, a beaucoup de mérite à mes yeux. Si le régime actuel reprend le pouvoir, j'en ferai sûrement la recommandation au gouvernement, mais pour l'heure, notre main-d'œuvre est on ne peut plus occupée. S'il fallait établir aujourd'hui la commission demandée, il deviendrait plutôt difficile de trouver les hommes que je voudrais y nommer. Ils sont très pris ailleurs. Ceux que j'y voudrais placer ont des emplois importants que l'état de guerre les empêche de laisser. Je puis donner l'assurance raisonnable que, si le gouvernement actuel est réélu, il nommera une commission maritime.

M. GREEN: Le ministre a oublié un aspect de ma question. A-t-on consulté le travail sur la question de la construction navale? Les syndicats demandaient à être consultés sur la question. L'a-t-on fait?

L'hon. M. HOWE: Nous serons très heureux de connaître les vues du travail lorsque nous serons prêts à agir, lorsque nous aurons élaboré une politique. Nous en discuterons certainement avec les travailleurs. Toutes les mesures importantes du Gouvernement qui ont des répercussions sur le monde ouvrier sont discutées avec lui; et nous étudierons avec lui tous les projets relatifs à un nouveau programme de construction navale. C'est cependant, je le répète, un problème que devra résoudre le gouvernement qui sera à la tête des affaires après les élections; jusque là et jusqu'à ce que le nouveau gouvernement soit prêt à exécuter ses propres projets, il y a peu d'avantage à avoir des entrevues avec les ouvriers.

M. GREEN: Les syndicats ont, je crois, plusieurs propositions très utiles à offrir.

L'hon. M. HOWE: Les propositions des travailleurs m'ont toujours paru très utiles. Je puis assurer l'honorable député que si j'avais la moindre intention d'entreprendre quelque chose dans ce sens d'ici quelques semaines, je consulterais les travailleurs dès maintenant. Comme je n'en ai pas l'intention cependant, il faut attendre, je crois, que nous soyons prêts à faire quelque chose.

M. NOSEWORTHY: Un article du mémoire dont parle l'honorable député de Vancouver-Sud m'intéresse particulièrement:

> De prendre des mesures pour réduire les commandes de vaisseaux accordées par le Gouvernement aux chantiers navals appartenant à l'Etat ou sous sa régie, en vue de la liquidation de ces chantiers navals dès que les exigences de la guerre le permettront.

Le ministre voudrait-il bien faire une déclaration quant au programme du Gouvernement à ce sujet? Mais auparavant, je lui rappellerai qu'il y a huit ou dix jours une délégation des chantiers maritimes de Toronto, une usine de l'Etat, est venue l'interviewer. A ce moment-là on manifesta la crainte de voir démolir graduellement ces établissements, et de voir vendre éventuellement de l'outillage essentiel. Il me semble que le ministre avait promis d'aller aux renseignements, et de nous mettre au courant ensuite. A-t-il obtenu d'autres renseignements à ce sujet?

L'hon. M. HOWE: Le rôle que le gouvernement jouera à l'avenir dans la construction des navires est une question qui sera soumise à la commission maritime lorsqu'elle sera nommée, ou à tout autre organisme d'Etat qui aura la direction de la construction maritime pendant la période d'après-guerre. Il n'est pas tout à fait juste de considérer comme industries des établissements construits pour exécuter certains travaux de guerre. Par exemple, le chantier de Toronto a été affecté à la construction de corvettes et de releveurs de mines. Un autre devait construire des cargos de 4,700 tonnes. Trois autres chantiers furent organisés exclusivement pour fabriquer le gréement des navires construits dans ces chantiers. La question de savoir s'il s'agit en l'occurrence de véritables chantiers maritimes pourrait faire l'objet d'une discussion. Nous sommes prêts à céder ces chantiers à quiconque est d'avis qu'il peut obtenir du travail après la guerre. Ces établissements n'ont pas été organisés ou construits par le Gouvernement avec l'intention de les exploiter après la fin des hostilités, alors qu'on n'aura plus besoin de la catégorie de navires qui ont motivé leur existence. Ce sont des chantiers construits en cas d'urgence pour répondre à une situation critique. En ce qui a trait à Toronto, on est à enlever une partie de l'outillage de ces chantiers pour l'affecter à d'autres travaux de l'Etat, et on pourra le faire revenir s'il y a lieu. Je crois que les intéressés, particulièrement ceux de la ville de Toronto qui semblent s'inquiéter à ce sujet, savent que ces chantiers sont en vente, et j'espère que nous recevrons en temps et lieu une offre pour cet outillage de quelqu'un qui penserait pouvoir exploiter avec succès ces établissements dans leur état actuel.

M. NOSEWORTHY: La deuxième question que je voulais poser au ministre découle de celle que j'ai posée relativement aux accords concernant les salaires avec les hommes en service à bord des navires de la compagnie Park. Le navire auquel je veux faire allusion est le vapeur *Coronation Park,* un des navires de la compagnie Park qui a été loué à une compagnie de Vancouver, puis frété par la commission maritime de Washington. On me dit que les membres de l'équipage de ce navire ont signé leur contrat à Vancouver, s'engageant à rester en service pendant un an, n'ayant aucune idée de leurs déplacements futurs. Ils ne tardèrent pas à se trouver dans le sud de l'océan Pacifique, livrant du matériel de guerre à des soldats des Etats-Unis. Ils étaient exposés aux attaques aériennes et navales de l'ennemi et sujets à toutes les maladies qui sévissent dans les régions tropicales. On me dit que les matelots des Etats-Unis à bord des navires de la classe *Liberty,* accomplissant le même genre de travail, reçoivent, sous forme d'indemnité de guerre, le double de leurs salaires de base

plus $5 par jour à cause des dangers et des risques auxquels ils sont exposés dans cette zone particulière. Le Gouvernement a-t-il quelque chose à dire sur les contrats exécutés par une compagnie privée avec un autre gouvernement relativement à l'utilisation de navires canadiens? Les matelots canadiens à bord de ce navire reçoivent $44.50 par mois à titre d'indemnité de risque de guerre. Les soldats des Etats-Unis reçoivent jusqu'à $350 par mois en indemnité de risque de guerre. Ces hommes sont là-bas depuis novembre. Le ministre a dit que leurs intérêts sont protégés par le syndicat des marins. On me dit qu'il n'y a eu que deux livraisons du courrier dans cette région depuis novembre, tandis que les matelots des Etats-Unis peuvent obtenir leur courrier moins d'une semaine après qu'il est mis à la poste aux Etats-Unis. Nos soldats doivent rester jusqu'à neuf semaines sans recevoir de courrier. Je pense que le syndicat ou qui que ce soit ne peut pas faire grand'chose à ce sujet.

Je dirai en passant que, lorsqu'ils s'embarquèrent, ces hommes crurent qu'ils entreprenaient un voyage ordinaire et, comme je l'ai fait observer l'autre soir, on ne leur a donner aucun moyen de protection. Aucun matelot n'a été inoculé contre les maladies tropicales; ils ne l'avaient pas encore été le 12 mars. Il me semble que le Gouvernement devrait assumer une certaine responsabilité au sujet des hommes qui montent ses propres navires pour le compte d'un pays allié. Ces hommes ont protesté auprès du gouvernement américain sous forme de requête signée, je crois, par tout l'équipage. Ils veulent savoir qui profite des taux moins élevés pour les navires canadiens que pour ceux en vigueur sur les navires américains. Est-ce le gouvernement américain? Est-ce la compagnie privée qui a signé un accord avec la commission maritime des Etats-Unis ou est-ce le gouvernement canadien? La différence est énorme entre le coût de livraison de marchandises à bord d'un navire américain et celui qui prévaut à bord d'un navire canadien. Il semble que les hommes d'équipage des navires canadiens devraient recevoir plus de considération qu'ils en ont reçue jusqu'à maintenant. J'ignore comment le ministère peut se renseigner à ce sujet mais j'aimerais que le ministre fasse une déclaration.

L'hon. M. HOWE: La Park Steamship Company surveille les opérations de tous ses navires. L'agence chargée de négocier au nom des hommes d'équipage et qui est la même pour tous les navires, que ce soit en haute mer ou dans les eaux intérieures, à conclu une entente sur les salaires avec la compagnie. L'assurance contre les risques de guerre s'applique quand un navire entre dans une zone de combat et c'est l'échelle canadienne de l'assurance contre les risques de guerre qui s'applique alors. Le navire que mentionne mon honorable ami comme navigant dans le Pacifique n'est pas le seul navire canadien qui sillonne cet océan, loin de là. Nous avons des navires qui vont en Australie depuis que le premier navire a été construit sur la côte du Pacifique. Je pense qu'au moins le tiers de notre flotte se trouve dans les eaux australiennes.

Mon honorable ami se trompe quand il prétend que le navire en question a été loué aux Etats-Unis. Il peut prendre une cargaison de matériel de guerre américain mais les navires sont mis en commun. Si un navire canadien n'a pas sa pleine cargaison de matériel canadien, les autorités du service commun peuvent lui ordonner de se rendre dans un port américain pour compléter sa cargaison avec du matériel des Etats-Unis. Mais, il ne s'agit que d'une éventualité. On peut apercevoir dans le port de Vancouver des navires américains comblant leur cargaison avec du matériel canadien. Ces navires sont tout de même nolisés comme navires américains, tout comme un navire britannique conserve son identité dans quelques eaux qu'il navigue.

Des navires sans attache font escale dans bien des ports et transportent des cargaisons de bien des pays. Une telle pratique se fait depuis des années. Notre échelle de salaires pour tout travail de guerre au Canada est inférieure à celle des Etats-Unis. Cela n'a rien d'extraordinaire. Un ouvrier d'aciérie à Pittsburgh reçoit plus que le même ouvrier à Hamilton. Mais le coût de la vie pour un ouvrier d'aciérie à Hamilton est moins élevé que pour l'ouvrier de Pittsburgh. Donc, à tout considérer, l'ouvrier canadien est mieux placé que son confrère américain, bien que celui-ci touche un salaire plus élevé.

Cela s'applique partout. Notre économie repose sur une certaine échelle, tandis que celle des Etats-Unis repose sur une autre. Cela s'applique tant pour le revenu que pour les dépenses de chaque individu. Je persiste à croire que notre ouvrier canadien n'est pas dans une situation plus pénible que l'ouvrier américain.

M. NOSEWORTHY: D'après les renseignements que j'ai reçus d'un officier de ce navire, le navire en question s'est rendu sur lest jusqu'à un port américain, il a été affrété par la War Shipping à Washington et depuis novembre dernier il a livré des marchandises américaines à des soldats canadiens dans la zone de guerre du Sud du Pacifique.

L'hon. M. HOWE: Si le navire en question avait été affrété par le gouvernement des

Etats-Unis, le contrat d'affrètement n'aurait pas compris l'équipage et on lui aurait donné un équipage américain. S'il a encore un équipage britannique, il n'a pas été affrété par l'administration mais c'est simplement un navire canadien du service commun des Nations Unies. Le fait qu'il transporte continuellement des fournitures américaines n'a aucune importance. Il y a des navires suédois et des navires d'autres nationalités qui transportent des fournitures de guerre dans le Pacifique. Il faut payer une prime d'assurance contre les risques de guerre parce que ces navires naviguent dans des eaux dangereuses ou qui, du moins, présentent un élément de danger. Je ne crois pas toutefois qu'à une étape quelconque de la guerre le Pacifique ait présenté autant de danger que l'Atlantique, loin de là. A coup sûr, il y a moins de danger aujourd'hui. Les pertes causées par les attaques des sous-marins dans le Pacifique ont été à peu près nulles, tandis que dans l'Atlantique, comme mon honorable ami le sait fort bien, elles ont été exceptionnellement lourdes, proportionnellement et de toute autre façon.

M. NOSEWORTHY: Cette prime de $44.50 par mois afférente aux risque de guerre est-elle versée aux marins?

L'hon. M. HOWE: Aux marins de tous les navires de la Park Steamship Company.

M. ROY: Monsieur le président, lorsque J'ai repris mon siège hier, j'étais à indiquer pourquoi je m'opposais à la résolution, et j'allais citer les paroles prononcées par feu M. Ernest Lapointe, qui paraissent à la page 2510 des débats de 1939:

Nous ne sommes pas les seuls de cet avis. L'Australie s'est toujours opposée à la conscription; l'Afrique du Sud ne l'imposera jamais, non plus que l'Irlande. Je crois être fidèle à ma conception de l'unité canadienne en affirmant que je combattrai toujours cette politique; que je ne ferais pas partie d'un gouvernement qui l'adopterait; bien plus, pleinement conscient de ma responsabilité envers la population du Canada, j'affirme que je combattrais tout gouvernement qui mettrait la conscription en vigueur. Je partage l'avis exprimé hier par le premier ministre et par le chef de l'opposition, avis que M. Bruce, de l'Australie, a aussi fait sien, c'est-à-dire que le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires, et que nous ne prendrions pas le bon moyen d'aider nos alliés si nous adoptions cette méthode.

Il ne peut y avoir de malentendu quant à la politique étrangère du gouvernement libéral. Voyons où l'évolution a commencé. Parlant à New-York, le 24 octobre 1940, le ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) a dit ce qui suit:

Nous avons envoyé outre-mer des hommes, des navires, des canons et des avions, et nous en enverrons plus et encore plus tant qu'il restera

[L'hon. M. Howe.]

un seul dollar canadien à dépenser ou un seul citoyen canadien en mesure de jouer son rôle dans la défense de la liberté.

Le gouvernement était-il prêt à approuver la politique énoncée dans cette étonnante déclaration? Oui, il l'était.

Voici ce que disait Son Excellence le Gouverneur général dans le discours du trône, un mois plus tard, et que l'on trouve dans les *Débats* du 7 novembre 1940:

Vous serez saisis de mesures que mes conseillers jugent nécessaires au bien-être du pays et à la conduite de la guerre dans toute la mesure de nos forces.

Voilà, sans aucune équivoque, une confirmation de ce qu'avait dit le ministre de la Défense nationale pour le service naval. De fait, tout ceci s'est réalisé jusque dans ses moindres détails.

Pour revenir à la déclaration du ministre, je dirai qu'elle indique un renversement complet de la politique extérieure du gouvernement libéral. Et pourquoi ce changement radical? Nous en trouvons la raison dans la révélation suivante du premier ministre. Dans son discours du 26 janvier 1942, que je trouve à la page 49 du compte rendu, le chef du Gouvernement nous apprenait ce qui suit:

Tous les honorables membres de la Chambre savent que, sans la conviction qu'advenant une guerre européenne il n'y aurait pas de conscription pour service outre-mer, le Parlement n'aurait jamais décidé, de la façon prompte et unanime que l'on sait, de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne pour résister à l'agression et défendre la liberté.

Puisque nous avons aujourd'hui la conscription, inutile d'ajouter que c'est un Parlement induit en erreur qui a accepté la participation du Canada au conflit.

Continuant sa révélation, le premier ministre a dit:

Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec et par des représentants de cette province à la Chambre des communes, le verdict de la population québecoise aurait pu être bien différent.

C'est aussi, monsieur l'Orateur, une population induite en erreur qui n'a pas rendu un verdict différent de celui qu'elle a rendu.

Aujourd'hui, après cinq années de conscription effective, de dépenses de guerre colossales, de dons,—au chiffre de plus de trois milliards de dollars,—aux gouvernements de l'Empire, de propagande ridicule et de pur servilisme colonial, voyons comment s'est complété le

cycle de l'évolution impérialiste du parti libéral. Le premier ministre, comme en fait foi le hansard, a dit, à la Chambre, le 28 mars dernier:

Quand les honorables députés d'en face auront l'occasion,—et je suis content de dire que ce sera avant bien longtemps,—de se présenter devant la population du Canada, ils verront bien si les Canadiens estiment que j'ai fait mon devoir à l'égard du Commonwealth des nations britanniques, à l'égard de l'Empire britannique, tout le temps que j'ai été premier ministre de notre pays.

Par cette déclaration catégorique, le premier ministre a démontré qu'il était un vrai impérialiste et un tory authentique. J'ai parlé d'évolution et de contradictions, mais je me demande si j'ai employé les bonnes expressions. Je dois avouer que je suis plutôt perplexe. Le mot "trahison" ne serait-il pas mieux approprié?

J'ai une autre raison sérieuse de m'opposer à la résolution. On m'a laissé entendre que le verdict des électeurs de Grey-Nord indiquait une réelle opposition à la conscription. Malgré ce qu'ont affirmé les honorables députés des deux côtés de la Chambre, voici ce qu'a publié, à Owen Sound, le *Daily Sun-Times* du 23 janvier 1945, à la page 6. Monsieur le président, vous pouvez voir, de votre fauteuil, que cette page est presque exclusivement consacrée à la propagande du parti libéral et du général McNaughton. A droite, on y trouve la photographie du ministre de la Défense nationale. Je ne parcourrai pas toute cette propagande politique, je n'en ai pas le temps. Je n'emploie pas cet extrait pour des fins politiques, mais seulement pour prouver ma thèse. Je cite:

Le même M. Garfield Case vous a dit à Rocklyn, le 16 janvier: Je suis toujours opposé au principe de la conscription, mais je préconise la mobilisation totale de nos ressources humaines et matérielles.

Hommes et femmes de Grey-Nord, trouvez-vous ces faux-fuyants rassurants, alors que vos hommes outre-mer réclament des renforts? Où est cette "politique nette et vigoureuse de renforts" dont il parle?

Case affirme nettement qu'il est opposé à la conscription. Cela signifie que s'il avait son mot à dire ces 8,300 conscrits ne seraient pas outre-mer à l'heure actuelle.

Nous avons besoin d'un homme énergique, pas de mots ni de vaines promesses.

Vous voulez des renforts pour vos hommes outre-mer: McNaughton vous les trouve. C'est un fait établi, pas un faux-fuyant.

Je conclus de tout cela que les gens de Grey-Nord, ayant battu le ministre de la Défense nationale qui était le champion de la conscription et ayant élu l'autre candidat qui était l'adversaire de la conscription, se sont prononcés par le fait même contre la conscription. Ils ont défait le ministre de la Défense nationale qui continue d'imposer la conscription contre la volonté de la population de l'Ontario aussi bien que du Québec.

M. POULIOT: Qui a publié cette annonce?

M. ROY: La publication en a été autorisée par l'Association libérale de Grey-Nord.

En parlant de participation du Canada à la guerre du Pacifique et de l'Asie, le premier ministre nous a donné un aperçu de ce que sera notre participation. Il a déclaré que la conscription ne sera pas appliquée, et ainsi de suite, et il a terminé en disant que telle était l'intention du Gouvernement s'il revenait au pouvoir après les élections. Il est un axiome qui dit que le passé est garant de l'avenir. Si nous pouvons prévoir l'avenir en nous fondant sur le passé du gouvernement libéral, nous ne pouvons nous fier à ces déclarations.

Le pays a versé assez de sang et s'est assez endetté pour une cause qui se révèle aujourd'hui être bien différente de ce qu'on nous a donné à entendre au début de la guerre. Je veux dire que nous avons défendu une cause et des intérêts dont nous ne connaissions rien. Nous ne devons pas permettre au sang canadien d'être répandu davantage en Asie ni à la population d'accumuler plus de dettes afin de faire des cadeaux à d'autres. Nous ne devons pas permettre qu'on fasse d'autres sacrifices pour des intérêts qui nous sont étrangers et que nous ne comprenons pas. C'est là un fait démontré par l'hypocrisie de ces intrigants financiers internationaux de Bâle qui sont responsables de la boucherie actuelle, dont ils se servent pour faire du commerce.

Telles sont quelques-unes de mes raisons pour voter contre l'adoption de crédits de guerre de 2 milliards. Je proposerais plutôt le rappel immédiat de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, et que nous nous débarrassions de toutes les régies et de tout rationnement. Je m'oppose également au maintien par le Canada d'une force en Europe après la guerre et à l'envoi de troupes dans les théâtres de guerre du Pacifique. Il est aussi clair que l'eau de roche que la population, qui a déjà montré dans la dernière élection partielle qu'elle n'avait pas confiance dans le Gouvernement, n'appuiera pas sa politique extérieure aux prochaines élections générales. Dans l'intervalle, gardons cet argent pour l'expansion de notre pays et pour mettre en œuvre tous ces beaux projets décrits par le premier ministre dans son discours de 1939 pour le bien-être de nos gens.

Si monsieur l'Orateur occupait son siège dans le moment,—vu que je n'aurai peut-être plus l'honneur de lui adresser encore la parole avant la dissolution de la dix-neuvième législature,—je l'aurais remercié et félicité de la manière distinguée dont il a rempli ses fonctions.

J'aurais aimé à le remercier de l'impartialité qui a toujours caractérisé ses décisions au cours des cinq années de la présente législature. Il est fort possible que sa dignité personnelle soit l'unique souvenir agréable que laissera cette dix-neuvième législature. Je suis certain que lorsque les générations futures apprendront les actes inconcevables que ce Parlement a accomplis, elles seront convaincues que l'époque que nous venons de traverser marque l'épisode le plus regrettable et le plus anticanadien de toute l'histoire du Canada.

M. DIEFENBAKER: J'ai plusieurs questions à poser au ministre, qui semble bien disposé. Je suis certain que les questions que j'ai l'intention de lui poser ne le froisseront nullement. Au cours des années passées, lorsque ses crédits tardaient à être adoptés, le ministre des Munitions et approvisionnements semblait s'offenser des questions qui lui étaient posées. J'avais espéré que nous aurions l'occasion de discuter le livre blanc que le ministre a soumis au Parlement cette semaine, mais le temps ne permet pas une discussion des détails.

Je dois dire que ce document est fort intéressant et que les faits y sont exceptionnellement bien présentés. Je l'ai lu avec beaucoup de soin et d'attention. Ce problème de l'après-guerre et de la période de reconstruction est de ceux qui doivent présentement retenir l'attention de tous les citoyens des pays démocratiques. Il me semble que ce livre blanc réunit les recommandations de sir William Beveridge et de lord Keynes, tout en s'inspirant aussi, dans une large mesure, des recommandations de la Commission d'organisation des ressources nationales des Etats-Unis, et surtout celles que renferment le rapport de 1943 de cet organisme relativement au programme de l'après-guerre.

Il semble que ceux d'entre nous qui ont foi dans les principes de l'initiative privée ne pourront formuler que bien peu d'objections. L'idée générale qui se dégage de ce livre blanc semble dans une large mesure fondée sur le plan de quatre ans exposé pour la Grande-Bretagne par le premier ministre le 22 mars 1943. Par ailleurs, en ce qui concerne l'emploi, la ligne de conduite tracée semble se rapprocher de celle qui fut énoncée pour le Royaume-Uni dans les documents publiés en mai 1944 par le ministre de la Reconstruction de Grande-Bretagne.

M. BLACKMORE: Lorsque l'honorable député de Lake-Centre dit que le parti conservateur progressiste a foi en l'initiative privée, aurait-il l'obligeance de mentionner également les créditistes qui, eux aussi, partagent ce même sentiment, bien qu'ils n'aient certainement pas foi dans ce livre blanc?

M. DIEFENBAKER: J'accepte sans réserve la proposition de l'honorable député De fait, la base même de ce document ainsi que les idées qu'il renferme ont été assez bien résumées dans un discours prononcé par le très honorable Winston Churchill, le 15 mars, lorsqu'il exposa dans les termes suivants le programme du Gouvernement pour l'après-guerre:

> Au haut de notre grand mât, flotte l'étendard de l'initiative privée. Nous tenons à ce que ce génie inné et cet esprit d'aventure ou ce goût du risque, dans la paix comme dans la guerre, nous conduisent sur la route du progrès, en créant pour notre peuple des emplois utiles, et que notre vie économique repose sur une saine gestion de nos affaires tant nationales qu'individuelles.

Il ajoute que cela ne signifie pas que les réglementations qui s'imposent seront supprimées immédiatement après la guerre. Il est intéressant de noter que, même s'il existe des syndicats ouvriers qui proclament que nous devons accepter la doctrine socialiste dans son intégrité, il n'en reste pas moins qu'aux Etats-Unis la Fédération américaine du travail et la C.I.O. reconnaissent la nécessité, et même demandent le maintien, de l'entreprise privée. Même si je dois retenir pendant quelques instants de plus l'attention du comité, je dirai quelques mots du code des relations entre ouvriers et patrons exposé le 28 mars comme la nouvelle charte des travailleurs et des employeurs, à la suite de consultations entre le président Eric Johnston de la Chambre de commerce des Etats-Unis, le président William Green, président de la fédération américaine du travail et M. Philip Murray, président de la C.I.O. Il est intéressant de constater que les chefs de la C.I.O. aux Etats-Unis acceptent les principes dont s'inspire l'entreprise privée qu'approuve la Fédération américaine du Travail et le président de la Chambre de commerce des Etats-Unis. A mon avis, c'est là l'un des plus grands problèmes que nous avons à résoudre au Canada et que doivent résoudre tous les pays démocratiques. Nous retournons au temps d'un capitalisme sans frein. Ce temps est révolu. A mon avis, une grande responsabilité retombe sur l'industrie privée aujourd'hui. L'industrie privée ne saurait continuer en temps de prospérité d'embaucher des hommes et dire ensuite au gouvernement aussitôt que surgissent des difficultés et que des restrictions s'imposent: C'est à vous maintenant qu'incombe cette responsabilité. Il faudra prendre certaines mesures, à moins que l'industrie privée ne soit prête à accepter le défi qui lui est lancé,

et nous croyons que ce défi est accepté dans cette charte que les membres du parti conservateur progressiste ont acceptée et qui exprime notre point de vue, car elle représente le point de vue de notre chef, M. John Bracken.

L'industrie privée doit se rendre compte à l'heure actuelle qu'au cours de la période de reconstruction d'après-guerre, les chefs de l'industrie seront chargés d'une responsabilité plus grande que jamais auparavant. Au lieu d'exposer mes idées au sujet des choses que l'industrie devrait accomplir et de la façon dont elle devrait s'y prendre, je me contenterai de citer quelques passages de cette nouvelle charte ouvrière et patronale, car tout ce que renferme le livre blanc déposé sur le bureau de la Chambre par le ministre, est contenu dans cette charte et elle renferme même quelque chose de plus. Voici un passage de la charte en question:

Nous, patrons et ouvriers, sommes fermement convaincus que la fin de la guerre marquera le commencement d'une ère nouvelle fondée sur une économie très progressiste et sur des chances illimitées pour chaque Américain.

Ce but proposé pour la période d'après-guerre, ne saurait être atteint que par l'union des efforts de toute la population. Nous sommes unis aujourd'hui pour la défense nationale. Soyons unis demain en vue de l'intérêt national.

Il faudra, dans la période d'après-guerre, maintenir dans les relations entre patrons et ouvriers cette unité qui a permis de porter la production de guerre à un niveau sans précédent. A cette fin, nous consacrons nos efforts conjoints en vue de réaliser une association pratique dans le cadre du présent code de principes.

Je passe maintenant au code de principes, que j'énumère brièvement.

1. Une plus grande prospérité pour tous suppose une production maximum ainsi qu'un embauchage maximum avec salaires assurant un niveau de vie de plus en plus élevé. Il faut, pour cela, encourager sans cesse l'amélioration de notre capacité de production ainsi que les progrès de la technologie.

Vient ensuite le deuxième principe, qui revêt une importance particulière étant donné les attitudes différentes adoptées par le C.I.O. dans les deux pays. Ici encore, je répète que le chef de la C.I.O. et celui de la Fédération américaine du travail conviennent que:

2. Les droits de la propriété privée et de la liberté d'action, sous un régime capitaliste de concurrence privée, doivent continuer à être à la base des progrès économiques que la nation est appelée à réaliser dans la paix. Le libre jeu de la concurrence et la liberté de l'homme constituent la force de notre société libre.

C'est là, à mon sens, une des déclarations les plus extraordinaires et les plus opportunes formulées depuis que la fin du conflit est en vue. Voici le troisième principe:

3. On reconnaîtra et préservera la responsabilité et le droit inhérents qu'ont les patrons de diriger les opérations de leurs entreprises. Pour que l'entreprise puisse progresser et réaliser un bénéfice convenable, il faut aussi que la direction de l'entreprise soit libérée de toute ingérence inutile ou de toute restriction vexatoire de la part de l'Etat.

Il demande ensuite que certains droits de la main-d'œuvre soient reconnus comme ils le sont aujourd'hui, aux Etats-Unis, par la Chambre de commerce et par l'industrie en général.

Paragraphe 4:

4. Les droits fondamentaux du travail à se syndiquer et à passer des contrats collectifs avec l'administration seront reconnus et protégés, et aucune mesure législative ne viendra entraver la réalisation de ces objectifs ni en décourager la poursuite...

5. L'indépendance et la dignité de l'individu, et la jouissance de ses droits démocratiques, sont choses inhérentes à notre libre société américaine...

6. Une économie grandissante à l'intérieur sera stimulée par une très forte augmentation du commerce extérieur.

Ces principes, que le Livre Blanc énonce en détail, le parti conservateur progressiste les accepte, mais je voudrais, monsieur le président, que le Gouvernement songe à instituer chez nous un comité national, composé de représentants des organisations commerciales et ouvrières, et qui, à l'instar de celui des Etats-Unis, où une proposition semblable a été formulée par suite de la collaboration des groupes que j'ai nommés, s'occupera de favoriser au pays l'entente et la sympathie, ainsi que l'acceptation de ces principes, et aidera le Gouvernement à proposer des programmes nationaux dans le meilleur intérêt de la nation canadienne.

Je n'ai effleuré qu'un ou deux aspects de cette importante question de la restauration d'après-guerre, afin de faire connaître au Parlement le point de vue de l'opposition de Sa Majesté.

Je regrette beaucoup que le retard apporté à la convocation du Parlement prive les membres de la Chambre de l'occasion de discuter ce Livre blanc.

Après cette allusion de portée générale, je tiens à signaler certaines questions à l'attention du ministre.

On entend partout aujourd'hui de vigoureuses critiques de l'attitude des divers régisseurs et du mépris qu'ils affichent trop souvent des droits de la population. Leurs décisions semblent s'inspirer trop souvent du caprice et non des besoins ou exigences du moment. C'est ainsi que, à la veille de la fin de la guerre, tout le monde se demande quels sont les projets du Gouvernement en matière de démobilisation des régies nécessaires et de liquidation d'ordonnances et règlements qui,

trop souvent, même pendant la période de guerre, ne donnaient que comme excuse de leur mise en vigueur et de leur maintien les besoins et les exigences de la guerre. Dans le domaine du caoutchouc, de l'essence, des automobiles et d'autres articles analogues, les régisseurs n'ont été l'objet d'aucune critique. L'ensemble de la population cependant aimerait obtenir certains renseignements sur le rationnement de l'essence. Le ministre n'a fait, à ma connaissance, aucune déclaration à cet égard depuis le début de la session. Aux Etats-Unis, je ne parle que de mémoire, le secrétaire, M. Ickes...

L'hon. M. HOWE: M. Ralph Davies, sous-régisseur du pétrole.

M. DIEFENBAKER: ...et aussi M. Ickes, ont déclaré à ce sujet,—je ne rapporte que le sens général de ce qu'ils ont dit,—que dès la fin de la lutte active en Europe, le gouvernement américain avait l'intention d'augmenter la ration d'essence en vigueur pendant toute la guerre. Je crois que le ministre devrait, avant la fin de la session, exposer en détail les intentions du gouvernement à ce sujet, vu les magnifiques avances qui se font présentement en Europe et l'idée qui prévaut chez tous, à partir d'Eisenhower en descendant, que les opérations d'offensive sur une grande échelle prendront bientôt fin.

Il y a une autre question; elle a trait à l'approvisionnement des pneus de caoutchouc. Le ministre voudrait-il nous dire, compte tenu de la production actuelle de la Polymer Corporation, et du nombre de pneus en stock et en entrepôt au Canada, si on augmentera les disponibilités de pneus de caoutchouc après la fin de la guerre en Europe.

Je passe maintenant à la question des automobiles qui a été le sujet de vives critiques. On a entreposé des autos dans diverses parties du pays aux fins de répondre aux besoins de ceux qui jouissent de priorités. Je ne critique pas la décision qui est la cause de cet état de choses, mais j'aimerais poser une question à ce sujet. De nombreux membres des forces armées reviennent présentement d'outre-mer, et parmi eux il y a des voyageurs de commerce qui ont besoin d'autos pour gagner leur vie et s'acquitter de leur besogne. Est-ce l'intention du Gouvernement d'accorder une priorité permettant aux soldats en service outre-mer qui reprendront un emploi où ils ont besoin d'une auto pour gagner leur subsistance, de se procurer les premières voitures disponibles dans notre pays?

Il y en a une autre que j'aimerais aborder, et je veux parler sans plus de toutes les questions concernant la Corporation des biens de guerre. Cette seule question aurait pu faire le sujet d'un débat qui nous aurait permis d'exposer au ministre un grand nombre de questions dont il aurait dû être saisi, mais je le répète, la chose est maintenant impossible à cause de la courte durée de la session. Il y a une question, cependant, sur laquelle je voudrais appeler son attention. Partout dans le pays aujourd'hui, les corps municipaux, dans les principales villes et les principaux villages situés à proximité des aéroports qui ont été fermés, aimeraient utiliser nos aménagements lesquels ne seront sans doute plus requis pour leurs fins primitives. Le fait que le plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique ne fonctionne plus sur une grande échelle et qu'un grand nombre de ces écoles ont été fermées, a donné lieu, de la part des autorités municipales, à la demande du droit de priorité pour l'utilisation de ces édifices. Je songe dans le moment, et je mentionne la chose uniquement à titre d'exemple, à l'aéroport de Davidson (Saskatchewan) qui a été fermé. La ville, ou en tout cas un organisme local, désire obtenir le droit d'utiliser certaines de ces constructions. Dans une ville, on désire utiliser ces édifices pour fins d'hospitalisation; dans une autre, on veut les faire servir à la formation des soldats qui reviennent d'outre-mer, afin de leur inculquer l'aptitude professionnelle. Lorsqu'on s'adresse à la Corporation des biens guerre, on répond généralement,—c'est du moins ce que j'ai moi-même constaté,—qu'aucune décision n'a encore été prise sur la ligne de conduite qui sera adoptée à ce sujet.

L'hon. M. HOWE: J'ai l'impression que la réponse que l'on donne d'ordinaire veut dire que ces biens n'ont pas été déclarés être en excédent des besoins des forces armées. N'est-ce pas le cas?

M. DIEFENBAKER: Oui. D'après une réponse que j'ai ici, M. Carswell dit que lorsque ces biens devront être vendus, la municipalité qui désire obtenir les constructions, aurait un droit de priorité sur un corps semi-public, pour ce qui est des achats. Voici où je veux en venir. Au lieu de démolir ces constructions voisines des villes et des villages, le Gouvernement songe-t-il à les vendre à toute municipalité qui jouit d'un droit de priorité pour que celle-ci les utilise pour des fins publiques, du moment qu'elles ne servent plus à des fins profitables? Se rend-il compte que démolir de telles constructions en diminue la valeur jusqu'à une proportion de 65 à 70 p. 100? Je formule cette recommandation au ministre parce que si l'on ne prend pas une décision sous peu, ces constructions se détérioreront rapidement si on ne s'en sert pas. Je sais que dans toutes les parties du pays des

groupements publics désirent utiliser ces bâtiments et contribuer ainsi au bien-être public. Je porte ces questions à l'attention du ministre parce qu'il est nécessaire qu'elles soient tirées au clair dès maintenant.

L'hon. M. HOWE: En ce qui concerne l'essence, le rationnement du pétrole a pour but de répartir aussi équitablement que possible l'essence que nous pouvons nous procurer. Nous ne gardons aucune réserve d'essence et nous n'en accumulons pas. Les pétroliers que nous possédons et ceux que nous pouvons affréter nous apportent toute le pétrole brut que nous pouvons nous procurer, et dès que nous pourrons nous en procurer suffisamment pour justifier une augmentation dans la ration, celle-ci sera augmentée. Il y a tout lieu d'espérer, je crois, que dès la fin de la guerre en Europe, on pourra accroître la ration d'essence. Lorsqu'on songe à l'énorme quantité d'essence qu'exigent les raids des bombardiers au-dessus de l'Allemagne et le transport sur le continent de gigantesques armées par véhicules-moteurs, on conçoit facilement que l'on pourra affecter une quantité additionnelle d'essence aux besoins domestiques dès que cette demande tombera à une petite fraction de ce qu'elle est actuellement. Lorsque M. Ralph Davies, le sous-régisseur du pétrole aux Etats-Unis, a fait une déclaration l'autre jour, j'ai déclaré que les circonstances qui ont motivé les prévisions formulées par M. Davies justifieraient des prévisions semblables au Canada. Nous ne sommes pas aussi en mesure de faire des pronostics que nos amis des Etats-Unis, car ces derniers ont suffisamment de pétrole pour subvenir à leurs besoins tandis que nous sommes tributaires de l'étranger. Il nous faut compter également davantage sur les moyens de transport pour nous procurer nos approvisionnements de pétrole brut. Quoi qu'il en soit, tout indique que nous pourrons nous procurer de l'essence additionnelle. Cela dépend de la fin de la guerre européenne.

Quant à la question des pneus, il s'agit purement d'un problème de fabrication. Grâce à la Polymer Corporation, nous sommes en mesure de tenir tête à la demande de caoutchouc. Nous pouvons à peu près faire face à la demande de caoutchouc Buna S que l'on utilise pour les semelles de pneus, et à l'heure actuelle nous avons un excédent de caoutchouc de butyle qui sert à la fabrication des chambres à air.

Mais pour ce qui est des pneus, il nous manque les fabriques. Toutes celles que nous avons fonctionnent à plein rendement, mais il nous faut satisfaire d'abord aux besoins militaires; et les voitures civiles doivent se contenter de l'excédent. Il semble raisonnable de s'attendre à une diminution dans la demande de véhicules et de pneus pour fins militaires avec la fin du conflit en Europe, et alors, nous pourons nous consacrer davantage à la production de pneus pour usage domestique.

M. DIEFENBAKER: Quelle a été, en livres, la production de pneus pour fins militaires et pour fins domestiques à la Polymer Corporation durant l'année en cours??

L'hon. M. HOWE: La Polymer Corporation n'est pas une fabrique de pneus. Elle ne produit que le caoutchouc. Ce mois-ci la production dépasse d'environ 20 p. 100 sa capacité reconnue qui est d'environ 40,000 tonnes de caoutchouc brut par année. Il suffit donc de diviser 50,000 tonnes par douze et vous aurez la production pour le mois en cours. Je regrette de ne pas avoir en mains les statistiques pour ce mois; elles sont très intéressantes et, sûrement, une cause d'encouragement pour toutes les personnes chargées de résoudre le problème. Cette usine nous a donné un rendement colossal. Chaque mois la production marque un progrès sur le précédent, mais j'estime que nous avons à peu près atteint un sommet fixe à environ 20 p. 100 au-dessus du point reconnu. Le produit y est excellent et s'améliore de mois en mois, à mesure que les travaux d'expérimentation nous permettent de perfectionner nos procédés de production.

Pour ce qui est des voitures automobiles, il faut dire que notre réserve s'épuise rapidement. La production, réduite en 1941, a été complètement interrompue en 1942. A cette date, la réserve nous semblait suffisante pour attendre la reprise de la fabrication. Mais personne n'avait compté sur une guerre aussi longue, et nous l'avons presque complètement épuisée.

M. DIEFENBAKER: A quel point en sommes-nous?

L'hon. M. HOWE: Moins de 1,000 en tout cas.

M. DIEFENBAKER: Pour tout le Canada?

L'hon. M. HOWE: Oui. L'honorable député conviendra que c'est très peu pour répondre aux besoins urgents comme ceux des médecins et ce n'est qu'en cas d'urgence que nous accordons des permis d'achat.

M. HATFIELD: Combien de camions, légers et lourds, sont disponibles?

L'hon. M. HOWE: Une question à la fois. En ce moment, je m'occupe de répondre aux questions de l'honorable député de Lake-Centre. La fabrication des voitures de plaisance reprendra, après la guerre, aussitôt que possi-

ble; toutefois, la conversion de l'outillage pour la fabrication des camions en celui qu'il faut pour fabriquer des autos de plaisance ne sera pas une mince tâche. Je suis convaincu que l'honorable député n'en doute pas. Après la fin de la guerre européenne, il s'écoulera un certain temps avant que la production recommence. Que fera-t-on des premières autos qui sortiront des lignes d'assemblage? C'est un problème que nous ne sommes pas encore appelés à résoudre, puisqu'il ne se posera pas dans un avenir bien rapproché. Le nouveau gouvernement devra l'étudier et décider s'il y a lieu de continuer le rationnement afin que, la production reprise, les nouvelles voitures soient réservées aux fins les plus utiles à la vie économique canadienne.

Pour ce qui est des camions, la situation est quelque peu différente. Il y a quelques mois, nous avons pu consacrer deux lignes d'assemblage à la fabrication de camions pour le marché domestique. Ces lignes fonctionnent maintenant. La conversion de l'outillage de fabrication des camions militaires à celle des camions pour l'usage domestique est beaucoup moins compliquée que la conversion pour la production de voitures de plaisance. Nous rationnons les véhicules commerciaux de notre mieux. J'estime que nous réussissons à répondre aux besoins du transport essentiels aussi bien qu'il est possible de le faire dans les circonstances. Dès que les besoins militaires diminueront, nous serons en mesure de nous consacrer très rapidement à la fabrication de camions pour usage domestique. La situation dans ce domaine peut, je crois, redevenir normale en relativement peu de temps.

M. HATFIELD: Combien produit-on de camions lourds par mois?

L'hon. M. HOWE: Le Canada ne fabrique aucun camion lourd pour usage domestique. Tous ceux dont la capacité dépasse trois tonnes nous viennent de l'étranger. Il me semble avoir donné, à la dernière séance, le chiffre pour mars de cette année. Sauf erreur, les Etats-Unis nous expédient un millier environ de camions lourds. Nous conservons une réserve restreinte entre les mains des marchands. Il nous faut agir de la sorte si nous voulons faire face aux situations qui pourraient menacer notre vie économique. D'une façon générale, on peut dire que les camions passent rapidement du fabricant à l'usager.

M. HATFIELD: Le ministre peut-il nous dire combien de camions de deux tonnes ont été fabriqués au pays, chaque mois, pour les fins domestiques?

L'hon. M. HOWE: Il est difficile de se souvenir des chiffres. Si l'honorable député veut bien consulter le hansard d'hier, il en trouvera les chiffres. La production est d'environ 45 p. 100 du nombre fabriqué de 1936 à 1939.

En ce qui concerne la Corporation des biens de guerre, des honorables députés supposent que lorsqu'une école est fermée les bâtiments passent immédiatement entre les mains de cette société. Tel n'est pas le cas. Il entre en jeu un problème assez compliqué d'emmagasinage. Le corps d'aviation possède un grand nombre d'avions qu'il s'attend d'utiliser en temps et lieu et il faut que ces avions soient mis à l'abri. Lorsqu'une école est fermée, il arrive très souvent que le corps d'aviation s'en serve comme entrepôt. Lorsque les écoles passent finalement aux mains de la Corporation des biens de guerre, les besoins de la province passent au premier rang, puis viennent ceux de la municiualité, puis des organismes semi-publics et enfin du public en général. La Corporation des biens de guerre a pris pour ligne de conduite de ne pas donner des biens qu'elle achète et c'est une ligne de conduite que, réflexion faite, les honorables députés approuveront. Toutefois, j'ai affirmé qu'en ce qui concerne les corps publics, nous sommes prêts à vendre des bâtiments dont l'usage peut être spécifié au prix que nous obtiendrions de la vente des matériaux récupérés si les bâtiments étaient démolis, c'est-à-drie à un prix plutôt insignifiant. Il ne s'agit pas de se casser la tête au sujet d'un prix considérable à en retirer; c'est une question de faire passer les bâtiments entre bonnes mains. Les municipalités avec lesquelles nous avons traité jusqu'ici ont été fort satisfaites des conditions que nous leur avons faites.

M. DIEFENBAKER: Que considéreriez-vous comme pourcentage raisonnable du coût réel obtenu de la démolition du bâtiment?

L'hon. M. HOWE: Ce serait un très faible pourcentage, peut-être quelques centaines de dollars. C'est tout ce que vous obtiendriez de la vente des produits de démolition et c'est le prix auquel nous céderons. La questions du prix ne saurait constituer un obstacle pour une province ou une municipalité que veut acquérir des bâtiments dont elle a besoin pour les services locaux. Les bâtiments seront vendus plutôt que loués pour la raison avancée par l'honorable député, savoir l'importance des frais d'entretien. Le Gouvernement ne désire pas qu'on lui remette des édifices délabrés. Si une municipalité a besoin d'une édifice nous demandons qu'elle l'achète. Nous préférerions qu'elle le transporte à un autre endroit de la province ou de la municipalité, loin des aéroports, parce qu'en général ces derniers seront utilisés par l'aviation d'après-guerre.

M. DIEFENBAKER: La priorité de la province et de la municipalité dont le ministre a parlé, vaut-elle pour les propriétés privées situées dans les aéroports, ainsi que pour l'outillage et le reste?

L'hon. M. HOWE: L'expérience nous montre que jusqu'ici, l'aviation enlève l'outillage pour l'employer ailleurs avant de déclarer les édifices biens de surplus. Elle construit et agrandit des hôpitaux, par exemple; d'ordinaire le matériel d'un hôpital peut servir dans d'autres édifices. Advenant un surplus de matériel dans lequel la province ou la municipalité serait intéressée, on appliquerait la même priorité.

Dès le début de son discours mon honorable ami m'a rappelé que j'ai eu une discussion hier avec l'honorable député de Waterloo-Sud, et pendant que j'ai la parole, je pourrais peut-être jeter de la lumière sur la transaction. J'ai un mémoire de M. W. D. Low, un de nos officiers supérieurs, sur la garniture de 36 pouces, c'est le nom qu'on donne à l'article en question:

Ainsi qu'on me l'avait demandé, je me suis renseigné sur l'achat de la garniture susmentionnée au sujet de laquelle M. le député Karl Homuth a porté des accusations hier à la Chambre.

Voici les faits:

Le 23 juin 1944, le ministère des Munitions et approvisionnements donna une commande à la Forest Products (Canada) Corporation, occupant le numéro 264 rue de l'Hôpital à Montréal, de garnitures de 36 pouces à $340 la tonne, taxe de vente comprise, qui devaient être livrées au dépôt des magasins militaires de la Défense nationale, situé à Longue-Pointe, Montréal. Ce matériel sert à l'emballage d'instruments délicats pour expédition outre-mer.

On a dit que la Forest Products (Canada) Corporation achète ce matériel d'une autre compagnie au prix de 9c. la livre. M. Joseph Finestone, propriétaire de la Forest Products, nie catégoriquement qu'il obtient le produit de la Standard Felt Limited, de Montréal, compagnie qui est évidemment celle dont M. Homuth a voulu parler.

Après que cette commande eut été donnée, le ministère de la Défense nationale (Armée) et la division de la production des appareils de signalisation, du ministère des Munitions et approvisionnements, ont effectué des enquêtes en vue de s'assurer si un produit convenable pouvait être obtenu ailleurs. La Standard Felt Products Limited a soumis des échantillons aux fins d'essai et il a été constaté que ce produit n'était nullement convenable. Les essais ont été effectués par la section de normalisation, division de la production d'appareils de signalisation, ministère des Munitions et approvisionnements, et par le major R. H. Hall, de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada. Le prix coté était avantageux, mais le produit n'était pas convenable par suite de son inflammabilité, de son manque de souplesse et de ses propriétés hydrophiles.

Des enquêtes se poursuivent, pour la découverte d'autres sources où il serait possible de se procurer un produit égal à celui que fournit la Forest Products (Canada) Corporation.

M. COLDWELL: J'approuve entièrement les remarques de l'honorable député de Lake-Centre sur les édifices vacants de nos aéroports. Celui dont l'honorable député a parlé cet après-midi a été signalé à mon attention il y a quelque temps, et je dois dire que j'ai été l'objet depuis quelques mois d'une grande courtoisie de la part de la corporation des biens de guerre, et du corps d'aviation, dans mes efforts pour obtenir à la petite ville d'Outlook, dans ma circonscription, des édifices susceptibles de remplacer l'école publique et quelques autres constructions détruites par le feu en novembre dernier, principalement à cause des agissements d'un maniaque. En ce qui concerne l'aéroport Davidson, je crois savoir que les édifices n'ont pas encore été déclarés excédentaires, mais que lorsqu'ils le seront on les mettra à la disposition de quelques-unes des municipalités.

M. DIEFENBAKER: Avez-vous jusqu'à présent réussi à obtenir des édifices?

M. COLDWELL: Non. Je crois que les membres du conseil municipal et de la commission scolaire sont récemment retournés voir les édifices de l'aéroport de Davidson, et qu'ils se sont rendus à un autre aéroport, afin de se rendre compte s'ils pourraient en obtenir, mais, ainsi que l'a dit l'honorable député, les choses traînent en longueur. Puisque j'en suis sur ce point, j'ajouterai qu'à mon avis un grand nombre d'autres articles comme les ustensiles de cuisine, les lits, les fournitures d'hôpital et ainsi de suite pourraient être utilisés à diverses fins dans plusieurs de nos petits hôpitaux et même dans nos écoles. Au lieu de remettre cet outillage entre les mains de quelque entreprise privée pour qu'il soit revendu, j'estime qu'on devrait signaler aux organismes publics cette occasion de se le procurer et même les encourager à le faire car, ce matériel pourrait rendre de grands services aux hôpitaux et écoles de diverses localités. J'espère que la corporation des biens de guerre tiendra compte de cette considération. Je ne crois pas qu'il soit de mise de remettre cet équipement à des entreprises commerciales qui le revendront ensuite avec bénéfices. C'est la nation qui en a acquitté le coût et c'est elle qui en est propriétaire; il faudrait donc faire en sorte qu'il soit utilisé à des fins sociales. Je compte qu'on agira en ce sens.

On me permettra également de commenter les paroles de l'honorable député de Lake-Centre à propos de l'entente conclue par les divers chefs des syndicats ouvriers américains et par le président de la Chambre de commerce. Je n'ai pas l'intention de traiter cette question à fond; je dirai cependant que j'ai

cru très longtemps que les Etats-Unis pourraient devenir une sorte d'île capitaliste dans un monde qui se dirige dans une voie entièrement opposée. En étudiant l'histoire moderne, au point de vue social, nous constatons que presque toutes les nations subissent une certaine évolution. Et la chose est prouvée, je crois, dans une certaine mesure; je puis, en effet, remonter en mémoire jusqu'aux premières années du siècle présent alors que nous retrouvions des groupes de mineurs et d'autres, s'engageant, avec certains organismes de Grande-Bretagne, à accomplir à peu près les mêmes choses que proposent ces gens des Etats-Unis.

L'évolution de la société se continue. Peu importe les tentatives qu'on fasse pour retarder la marche du progrès mondial dans une collectivité quelconque; tout ce qui se passe dans le monde, à la longue, finit par exercer une influence sur chaque partie de l'univers. Dans le moment, la Grande-Bretagne, les pays européens par les déclarations du général de Gaulle et des autres chefs là-bas, les nations sœurs du Commonwealth britannique tendent, par suite de leur développement économique, vers une plus grande étatisation et une plus grande réglementation sur le plan social. Il me semble qu'au moins aux Etats-Unis les gens du peuple ne peuvent exprimer aussi librement leurs opinions politiques et leurs aspirations que dans des pays,—je ne sais si l'on a tort ou raison,—comme le Canada, comme les autres nations britanniques et les pays de l'Europe, où l'on a son horizon politique.

Le régime américain est plutôt rigide: c'est pourquoi, au cours des dix, quinze ou vingt prochaines années il peut surgir de graves difficultés à cause du caractère inflexible du régime politique de là-bas. Mais je n'étudierai pas cette question aujourd'hui, car il faut exposer toute la question quand on veut bien faire comprendre son point de vue soit à la Chambre, soit à une réunion publique. Mais je suis convaincu d'une chose: qu'ils feront peut-être un nouvel essai, comme au cours des années 1930, et comme nous avons fait chez nous, lorsque nous nous sommes fiés à la prétendue entreprise privée qui, en ces temps modernes, équivaut à une entreprise monopolisatrice. Nous nous apercevrons que nous avons atteint, en quelques années, les mêmes résultats qu'au cours des années maigres qui ont suivi 1930. Si nous osons courir ce risque, ou si les Etats-Unis osent le courir,—et c'est apparemment ce qu'ils vont faire,—espérons que le Canada échappera aux conséquences économiques d'une telle attitude, qui entraînera, pour les Etats-Unis, le chômage de 15 ou 20 millions de personnes et, peut-être, un effondrement des prix, sans qu'il existe des rouages politiques bien organisés.

Le livre blanc m'a vivement intéressé, et c'est la seule raison de mes observations cet après-midi. Je crois, comme l'a dit l'honorable député de Lake-Centre, que ce livre blanc constitue, du point de vue de ses auteurs, une œuvre remarquable. Je ne partage pas ce point de vue. A mon sens, ce livre s'inspire de principes faux à l'heure actuelle. Je reconnais cependant que c'est un document qui vaut d'être étudié. On aurait dû nous le soumettre bien avant aujourd'hui. Nous aurions dû être en mesure, au cours d'une session plus longue que celle-ci, d'étudier ce livre blanc à fond, afin de savoir ce dont il s'agit.

C'est évidemment un document de période électorale. On en discutera pendant la campagne électorale. Le parti dont je suis membre à la Chambre est le seul à ne pas reconnaître le point de vue exposé dans le livre blanc. Nous ne croyons pas à l'entreprise privée, au sens que mes honorables amis donnent à cette expression. Je crois à l'entreprise privée, mais dans un sens plus large, pour des centaines de mille jeunes Canadiens qui, du moins de 1930 à 1940, n'ont pas eu la chance de se livrer à aucune entreprise privée dans le domaine économique. La seule initiative qu'ils pouvaient déployer consistait à chercher, par tout le pays, du travail qu'ils ne pouvaient pas trouver.

J'ajouterai que même ce livre blanc, même le discours de M. Winston Churchill, cité par l'honorable député, conviennent que la liberté d'entreprise, telle qu'elle est défendue chez nous, est chose du passé. Le document, convient, comme le dit M. Churchill, de la nécessité de maintenir certaines régies. De plus, les régies peuvent être considérées d'un double point de vue. Elles peuvent viser à aider les individus, et elles peuvent viser à aider les sociétés. Et lorsqu'il y a alliance entre le gouvernement et les grandes sociétés d'affaires, le régime devient, non pas démocratique, mais fasciste, s'il m'est permis de qualifier ainsi cette forme de développement et de contrôle économiques.

Mais le livre blanc et M. Winston Churchill conviennent que durant la période d'après-guerre, les régies devront être considérables, du moins pendant plusieurs années. Le livre blanc dit, à la page 24:

> En outre, le maintien de certaines régies permettra de répondre plus facilement aux besoins les plus urgents de la reconstruction, y compris les premières mesures prises en vue de la transformation des industries, la construction de nouveaux logements, et la création de débouchés pour nos exportations en temps de paix.

C'est admettre que les régies que nous avons actuellement, et qui ont été utiles pendant

la guerre, doivent être appliquées en temps de paix, ce qui, il y a quelques mois, constituait un anathème contre les grandes sociétés du pays.

Le livre blanc contient aussi autre chose que nos amis américains qui croient dans la liberté d'entreprise n'oublieront pas, je l'espère bien. Nous y lisons en effet, à la page 9:

Pour sa part, le Gouvernement est prêt à faciliter, à mesure que les circonstances le permettront, au moyen des régies et d'autres façons, le rétablissement de marchés de temps de paix...

Voici comment se termine la phrase: "pour les exportations canadiennes."

Lorsque nous parlons d'améliorer l'embauchage chez nous, lorsque nous disons pouvoirs assurer le succès de la liberté d'entreprise au pays ou aux Etats-Unis, nous devons nous rappeler qu'il ne faut pas nous intéresser seulement aux exportations mais aussi aux importations.

Comme on l'a dit souvent, et comme je l'ai entendu dire par le ministre compétent, du royaume-Uni, le président du board of trade, en septembre dernier, je crois, lors d'une conférence à laquelle j'ai assisté, la Grande-Bretagne devra, après la guerre, augmenter de 50 à 60 p. 100 le volume de ses exportations d'avant-guerre pour obtenir les matières premières et les vivres dont elle a besoin. D'après ce livre blanc, nous devons grossir, en termes monétaires ou en termes de denrées ou de services, de 50 à 60 p. 100 le chiffre de nos exportations d'avant-guerre.

En d'autres termes, nous parlons tous d'exportations. Et dans le monde où nous vivons il est impossible d'exporter sans importer, à moins de nous résigner à continuer indéfiniment certaines formes d'aide mutuelle. Comme le disait un commentateur hier soir à la radio, toute la politique que préconise ce livre blanc est une gageure, une gageure véritable sur l'aptitude de l'entreprise privée à répondre aux besoins de la population canadienne.

Nous ne croyons pas que l'entreprise privée, à la manière dont nous en parlons à la Chambre, puisse s'élever à la hauteur de la tâche. Le Gouvernement n'a pas le droit de mettre en jeu les normes d'existence de la population canadienne, ses chances de travail, à moins d'être prêt à assumer en même temps l'obligation d'assurer l'embauchage intégral ou le maintien d'un niveau d'existence que l'embauchage intégral procurerait à la population.

Ce livre blanc dit clairement, j'en accepte le chiffre, mais il me laisse des doutes, que si ces 900,000 nouveaux emplois ne s'offrent pas, le Gouvernement aura recours à l'entreprise publique et aux régies industrielles tout comme pendant la guerre. Si on laisse le soin aux événements de déterminer ce que sera notre programme, nous adoptons une ligne de conduite tout à fait fausse et susceptible de nuire à toute l'économie et à la population du pays.

Le livre blanc est l'expression d'un espoir, d'une intention, mais ce n'est aucunement un plan définitif visant le genre de régime économique d'après-guerre qui assurera l'embauchage total et la répartition généreuse de denrées auxquels les Canadiens ont droit de s'attendre.

Je soutiens que le livre blanc ne tient pas compte de la nécessité de maintenir les importations afin d'améliorer le niveau de vie. Il compte sur l'encouragement aux exportations, en commençant par le maintien de l'aide mutuelle. C'est fort bien. Il faut aider les populations souffrantes d'Europe, et du monde, mais il faut d'abord nourrir et aider la population souffrante de notre propre pays. Lorsqu'on aura fait cela il y a un plan comportant la disponibilité de crédits. Si on accorde des crédits, cela veut dire qu'on les retirera un jour. J'oserais dire que la seule manière de retirer des crédits, à moins que nous ne soyons prêts à les biffer et à dire que c'est de l'aide mutuelle, consisterait dans l'importation de marchandises ou dans l'acquisition de services des pays auxquels nous faisons des exportations.

Ce livre blanc renferme un passage qui m'a fort étonné. On y trouve une approbation de l'accord de Bretton-Woods. Je croyais que le Parlement aurait l'occasion d'étudier à fond l'accord de Bretton-Woods avant qu'on l'approuve de quelque façon. Le dépôt de ce livre blanc sur le bureau de la Chambre, bien qu'il s'agisse d'un document présenté par un gouvernement dont l'existence expirera dans un jour ou deux, constituera aux yeux de bien des gens de notre pays une approbation de la part du gouvernement, peut-être même du Parlement, de l'accord de Bretton-Woods.

J'ai lu bien des choses concernant les accords de Bretton-Woods et je constate que ceux qui s'en prennent à ces accords sont de deux catégories tout à fait opposées. On constate que les banquiers internationaux de New-York sont tous en faveur de la banque internationale, mais sont opposés au fonds de stabilisation. On voit que les groupes progressistes en Grande-Bretagne, le parti travailliste et d'autres, s'opposent à bien des principes sur lesquels s'appuie l'établissement de la banque internationale, mais voient d'un bon œil le fonds de stabilisation.

Ici, dans notre pays, nous n'avons eu aucune occasion d'étudier cet accord et le Gouvernement, le Parlement et le pays ne devraient pas se tenir liés par cet accord avant que nous soit fournie l'occasion de l'examiner

et de nous former une opinion à son sujet.

Je suis d'avis qu'il y a des points faibles dans cet accord. Le principal, que je voudrais consigner au hansard, c'est la séparation du problème financier des aspects économique et social de tout le problème économique mondial. Je crois que c'est une distinction fallacieuse. On ne peut séparer la finance de la production et de la distribution. Lorsque nous cherchons à séparer la finance de la production et de la distribution, nous sommes perdus et nous commençons à croire, comme certaines gens le croient réellement, qu'il n'y a que l'argent qui compte. L'argent ne compte pas du tout. N'importe quoi peut être de l'argent. Les choses essentielles sont les denrées et les services qui assurent à l'argent sa valeur.

A mon sens, les accords internationaux de ce genre ne peuvent être efficaces ou effectifs tant qu'il y aura de la rivalité dans le domaine économique entre les nations. Il faut d'abord faire disparaître cette rivalité d'ordre économique et ensuite on pourra régler les problèmes d'ordre financier. Les accords de Bretton-Woods veulent faire quelque chose au sujet de la finance, mais ils oublient entièrement les points les plus importants, les rivalités d'ordre économique et les problèmes économiques que comportent la distribution des matières premières et le niveau de l'existence.

Aucun accord financier ne peut réussir s'il ne trouve pas le moyen d'assurer la distribution mondiale de la richesse réelle qui existe dans le monde. Le monde ne peut conserver la paix et ne peut garder ce que nous entendons par liberté si la moitié de l'univers n'est pas suffisamment nourri, vêtu, logé et s'il demeure désavantagé sous tous les rapports.

J'affirme donc que la Chambre doit d'abord étudier sérieusement le problème économique de la production et de la distribution avant d'approuver un accord comme celui-ci. Ce problème doit précéder et passer toute entente financière que nous pourrions conclure dans quelque domaine et sous quelque rapport que ce soit. La portée de l'accord de Bretton-Woods est trop limitée. Ils ne stipule pas que les véritables producteurs et consommateurs de la richesse, qui sont les premiers intéressés, seront représentés au sein des conseils réels du peuple.

Outre cela, les mesures techniques de l'accord de Bretton-Woods me semblent remplies d'imperfections. La Banque internationale semble pécher sous bien des rapports. J'aimerais à indiquer au comité ce qui, à mon sens, constitue la partie du régime bancaire international projeté qui laisse le plus à désirer. Il recommande encore une fois, peut-être pas intégralement mais dans une très large mesure, d'assujettir le monde à un pro-

[M. Coldwell,]

duit unique et rare, l'étalon-or. Je crois que nous devrions étudier cette proposition très soigneusement avant de l'adopter. Il ne faut pas oublier ce qui s'est produit dans les années 1930 et les trois ou quatre années qui ont procédé 1930 lorsque la Grande-Bretagne et notre pays retourneront à l'étalon-or.

L'accord de Bretton-Woods confère des pouvoirs très étendus à deux ou trois grands Etats, à un Etat en particulier qui régit la plus grande partie de l'or au monde. Au contraire, il met les régions dévastées et appauvries dans une situation très inférieure et difficile sinon désespérée.

Ce que je viens de dire brièvement concernant l'accord en question ne comporte nullement l'insinuation qu'à mon avis l'accord de Bretton-Woods ne peut servir de base à la discussion. Il possède ce mérite et contient plusieurs bons aspects pouvant servir de base à la discussion. Mais, comme l'approbation de l'accord se trouve à la page 7 de ce livre blanc, je tiens à consigner au compte rendu mon opinion à ce sujet, avant la dissolution de la Chambre. Il se peut que le Gouvernement en sache plus que nous, mais on ne devrait aucunement laisser entendre que la Chambre approuve ce livre blanc.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, quand j'ai parlé des principales propositions de ce document, on disait que le Gouvernement parie que l'entreprise privée sera en mesure de faire face aux exigences de l'après-guerre. A mon sens, la question est bien trop grave pour que nous nous contentions de ce qui est en définitive un gros coup de dés. Je ne vois dans le libre blanc aucune garantie du gros lot pour la population en général, même si certaines gens doivent y gagner.

Je comptais aborder divers autres sujets cet après-midi, mais je m'en abstiendrai. Le temps nous manque pour discuter toutes les questions qui se présentent à nos esprits, et je dois les remettre à plus tard. Nous aurons l'occasion d'en parler sur les trétaux et aussi au cours de la prochaine session alors que se réunira un nouveau Parlement qui comptera, je l'espère, certains des membres actuels, dont moi-même,—pour être franc. Mais en passant toutes ces questions sous silence, au moment de donner notre approbation au bill des crédits, je me dois de déplorer, tout comme je l'ai déjà fait aujourd'hui, qu'on nous ait placé dans une situation où il nous est impossible d'étudier les sujets qui sollicitent notre attention. La convocation aurait dû se faire plus tôt, afin de nous éviter cette hâte d'en finir. Mais c'est là le fait du Gouvernement et il doit en porter la responsabilité.

Ainsi donc, monsieur le président, faute de temps, je remets ces questions à un autre

moment alors que, je l'espère, nous aurons l'occasion de les étudier.

M. BLACK (Cumberland): Monsieur le président, les heures de la session et du Parlement sont comptées. En vérité, le chef de notre parti a pris pour nous l'engagement de ne pas poursuivre le débat après six heures, c'est-à-dire dans quinze minutes, à moins que de nouvelles questions ne surgissent.

Le ministère des Munitions et approvisionnements et celui de la Reconstruction intéressent tous deux au plus haut point ma région. Avec l'honorable député de Rosetown-Biggar et d'autres préopinants j'estime qu'on aurait dû nous donner plus de temps pour étudier cette question et beaucoup d'autres qu'il aurait fallu nous soumettre.

Avant de formuler mes observations sur le ministère des Munitions et approvisionnements, je désire rendre hommage à mon concitoyen, l'honorable député de Prince, le colonel Ralston, qui se propose, je crois, de se retirer de la vie publique. Je le fais à titre d'ami et d'admirateur entre beaucoup d'autres de sa ville et de sa circonscription natales de Cumberland. Le colonel Ralston a fait bonne figure dans sa profession, à la législature provinciale et au Parlement fédéral. Il s'est créé une réputation enviable pendant la dernière guerre et il ne s'est jamais ménagé au cours du conflit actuel. A la direction du ministère de la Défense nationale pendant les années critiques de la présente guerre, alors qu'il s'agissait d'arrêter des programmes, de régler les problèmes administratifs et ceux que posait le recrutement, il s'est dépensé nuit et jour. Aujourd'hui, il doit avoir l'impression que les paroles du cardinal Woolsey, dans Henry VIII, s'appliquent à lui personnellement:

> Had I but served My God with half the zeal
> I served my King, he would not in mine age
> Have left me naked to mine enemies.

Le colonel Ralston pourrait avoir l'impression d'être abondonné, mais il s'est acquis l'admiration et l'affection de tous les membres des services armés et il peut être assuré que lorsqu'il retournera dans son comté de Cumberland et sa province natale il jouira du respect et de l'estime de ses amis et de ses concitoyens.

Les questions dont le comité est saisi et qui ont été soumises au ministre des Munitions et approvisionnements réclament de tous les membres de la Chambre un long examen. Il a dit que son département avait dépensé 13,900 millions de dollars durant la guerre, dont 2,206 millions l'an dernier. Il a aussi soumis aux délibérations du comité les dépenses de l'année courante et il a déposé hier à la Chambre un libre blanc traitant de la période d'après-guerre. Ce sont tous des sujets importants mettant en jeu une ligne de conduite et d'énormes dépenses et dont dépend, pour de nombreuses années, le bien-être de la population. Or, nous ne disposons que de bien peu de temps pour les étudier.

Les gens de ma ville d'Amhert sont industrieux. Ils se sont enrôlés en plus grand nombre ou en aussi grand nombre pour tout théâtre de guerre que les gens de n'importe quelle autre région. Ils n'ont pu obtenir le travail qu'ils auraient voulu. Ils ont l'impression qu'ils en auraient obtenu davantage, c'est-à-dire ce qui leur revenait, si le travail de guerre avait été réparti plus équitablement. Mais il y a eu peu de plaintes. Ils étaient prêts à accepter la situation générale telle qu'elle existait. Ils ont envoyé à Ottawa des délégations, des représentants des travailleurs et d'autres citoyens pour interviewer le ministre des Munitions et approvisionnements et d'autres membres du cabinet, ainsi que les chefs d'industries de Montréal. La réception qu'ils ont eue différerait de celle dont aurait été l'objet une délégation de Winnipeg-Centre-Nord. Les comités qui se sont présentés devant le ministre furent reçus par ce dernier qui leur expliqua la situation telle qu'elle était. Elle n'était peut-être pas aussi bonne qu'ils l'auraient voulue, mais ils l'acceptèrent et firent de leur mieux. Le travail a baissé dans l'usine de la Canadian Car and Foundry Company à Amherst; le nombre des ouvriers qui était de 3,000 est descendu à 1,200 et on prévoit qu'il baissera encore. Un grand nombre d'employés durent quitter la ville pour aller dans les Prairies chercher de l'ouvrage. Lorsqu'on lira dans l'Est la déclaration que le ministre a faite dans la présentation de ses crédits, il y aura beaucoup d'amertume.

> Les derniers chiffres qu'on a pu se procurer montrent qu'il y a un total de 675,000 hommes et femmes employés dans la fabrication de matériel de guerre au 1er janvier 1945.

Cela veut dire engagés à la production relevant de ce ministère. Il continue:

> Il y a eu une baisse considérable depuis le 1er janvier 1944, mais malgré cela, on a tout lieu de croire que notre plus grande pénurie de main-d'œuvre aura lieu durant les prochains six moix.

Il nous faut envisager une situation différente de celle qu'à présentée le ministre. Les membres du comité qui ont entrevu le ministre sont retournés chez eux et firent ce que le ministre avait demandé. Ils expliquèrent la situation à leurs associés, à la population de la ville, et organisèrent un comité d'obtention d'emploi pour dresser des plans pour le restant de la guerre et pour les années d'après-

guerre. Ils obtinrent l'appui complet de tous leurs membres, des chefs de la compagnie, du maire et du conseil de ville, des organismes de service, des groupements patriotiques et de bienfaisance, dans le but d'avoir une idée claire et précise des choses auxquelles ils pouvaient s'attendre durant la guerre et l'après-guerre. J'ai reçu hier un télégramme du conseil n° 11 des Knights of Pythias, de Chignecto, dans lequel il est dit que ce conseil "se joint à tous les autres groupements d'Amherst et leur donne son appui au sujet du mémoire qui vous a été soumis par le comité d'obtention d'emplois d'Amherst", lequel a été formé par les représentants de syndicats ouvriers.

La ville d'Amherst a fait, au cours des ans, des sacrifices plus grands peut-être que toute autre localité industrielle du Canada. Elle a vu ses industries absorbées par d'autres, et réduites à fermer leurs portes, depuis quarante ou cinquante ans. Elle veut maintenant savoir, et il convient qu'elle le sache, quel sort lui sera réservé dans l'après-guerre. La ville d'Amherst possède une laminerie qui est l'unique établissement de ce genre dans la Nouvelle-Ecosse, depuis la fermeture de celle de Trenton. On se demande si cette laminerie sera modernisée. Bien que cela comporte une dépense d'un million de dollars ou plus, la compagnie s'est déclarée prête à le faire, pourvu que les gouvernements fédéral et provincial accordent un encouragement et une aide convenables, et à condition qu'elle puisse obtenir de la force motrice à un prix de concurrence. La compagnie qui produit de l'énergie électrique lui a donné l'assurance que si un contrat fixe est conclu, elle fournira la force motrice à un prix de concurrence, pourvu qu'elle ne soit pas taxée autant que le sont les entreprises privées comparativement aux organismes qui produisent de l'énergie électrique exonérée d'impôt. Ainsi que je l'ai déjà déclaré dans cette Chambre, les gens de Cumberland ont à acquitter des taxes représentant une somme de $150,000, dont sont exonérées les compagnies d'autres régions du Canada, du fait que leur énergie est produite par les autorités provinciales ou municipales.

Il y a aussi la question d'une fonderie de roues et d'autres industries dont l'exploitation s'opère dans des conditions désavantageuses. Des industries spéciales devraient se créer après la guerre. Il est regrettable qu'on n'ait pas saisi l'occasion de les établir durant la guerre en entrevoyant leur maintien après la fin des hostilités. Pour conserver en activité les lamineries et les fonderies de roues, il importe de tenir compte des frais de transport tant de la matière première que des produits ouvrés.

[M. Black (Cumberland).]

La province de la Nouvelle-Ecosse et la ville d'Amherst ont joué un grand rôle au Canada au temps de la Confédération et depuis lors. Amherst est la ville natale de quatre des auteurs de la Confédération. L'un d'eux, Sir Charles Tupper a également été l'initiateur d'une politique nationale qui a assuré l'expansion industrielle du Canada et, sans laquelle ni le ministre n'eut pu présenter à la Chambre un exposé comme celui qu'il nous a fait de nos réalisations en matière industrielle. Le Parlement a donc une dette de reconnaissance envers Sir Charles Tupper et ceux qui l'ont aidé, envers la population de la Nouvelle-Ecosse et envers les citoyens d'Amherst qui ont établi ensemble des industries et les ont vues péricliter à la suite de circonstances qu'il leur était impossible de conjurer. C'est pourquoi je dis au ministre et à tous les membres du comité que, si nous voulons que la justice et la satisfaction règnent dans notre pays, si nous voulons un Canada uni, où existeront des chances égales de réussite, il nous faut prendre des mesures en vue de répartir sans de trop évidentes inégalités, les occasions de succès dans les domaines industriel et commercial. Je regrette de ne pouvoir discuter ce sujet plus longuement; j'ai cru de mon devoir cependant d'exposer notre attitude au comité.

Une autre question que je désire aborder porte sur une plainte que j'ai reçue d'un syndicat ouvrier d'Amherst. Cet organisme a, autant que tout autre au Canada, pleinement coopéré avec le ministre et avec l'établissement dans lequel ses membres sont employés. Le ministre a fait en sorte que soient construites à Amherst un certain nombre d'habitations du temps de guerre et les travailleurs et les citoyens de cette localité lui en sont très reconnaissants. Au nombre de ces logements de guerre il y avait une maison du personnel. L'exécutif de l'organisme ouvrier en cause, la succursale n° 771 (l'Association internationale des mécaniciens) m'écrivait, par l'intermédiaire de son secrétaire, M. R. C. Pettis, en date du 28 mars; il m'envoyait copie d'une lettre de la Wartime Housing Limited, signée par M. W. H. Nugent, directeur du service de l'administration et datée au 26 mars. Cette lettre était adressée à la succursale et elle se lit en partie ainsi:

Attention de M. R. C. Pettis

Sujet: Fermeture de la maison du personnel à Amherst

Cher monsieur,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 23 mars relativement à la fermeture de notre maison du personnel, à Amherst.

Nos locataires peuvent, en toute liberté, faire entendre leurs protestations, s'ils en ont, par l'entremise de leurs employeurs respectifs ou en s'adressant directement à cette compagnie. Aucun intermédiaire n'est nécessaire.

Je ne lirai pas le reste de la lettre.

J'ai reçu une plainte de l'exécutif de la succursale n° 771; je me contenterai de lire un ou deux paragraphes de sa lettre du 28 mars; les voici:

Vous trouverez ci-inclus copie d'une lettre reçue de M. W. H. Nugent au sujet de la fermeture de la maison du personnel; cette lettre se passe de commentaires.

Nous appelons en particulier votre attention sur le second paragraphe où l'on met en doute le droit de la succursale n° 771 de prendre cette question en main pour les ouvriers.

A notre avis, il convient de faire comprendre à un homme qui se trouve dans la situation de M. Nugent, que les syndicats ouvriers représentent les "ouvriers" et qu'ils ont le droit d'intervenir au nom de leurs membres dans toute question susceptible de nuire à leur bien-être.

Comment le gouvernement peut-il s'attendre de recevoir la collaboration des syndicats ouvriers quand ces derniers essuient une rébuffade comme celle qu'ils ont essuyée dans ce cas? J'ai signalé la chose à M. John A. Marsh, adjoint particulier du ministre; Il a regretté cet incident et a exprimé l'espoir que cela ne se reproduise plus.

Je pourrais dire beaucoup d'autres choses, mais il est six heures.

Le très hon. MACKENZIE KING: En marge des observations formulées cet après-midi,—je ne veux mettre fin à aucun discussion,—je me demande si nous ne pourrions pas convenir que la résolution sera adoptée maintenant et que nous pourrons reprendre la discussion lors de la présentation des bills. Cela n'empêcherait aucunement d'autres discussions, tout en nous permettant sans doute de hâter nos travaux.

M. CHURCH: Le ministre des Affaires des anciens combattants devait faire une déclaration au sujet de l'état des travaux à l'hôpital Sunnybrook.

L'hon. M. MACKENZIE: Je la ferai volontiers, soit maintenant soit lors de l'étude du bill en comité, selon que le désire l'honorable député.

M. BLACKMORE: Expliquons-nous afin de savoir exactement où nous en sommes. Si nous permettons l'adoption de la résolution, le débat se poursuivra à la reprise de la séance. Tout honorable député pourra dire ce qu'il voudra sans aucune ingérence de la part de qui que ce soit.

M. KNOWLES: Nous sera-t-il permis de poser des questions?

Le très hon. MACKENZIE KING: Lors de l'examen des bills en comité.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. M. Ilsley demande à déposer le bill n° 3 tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits pour la défense et la sécurité nationales.)

La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.

L'hon. M. ILSLEY propose la 2e lecture du projet de loi.

M. GRAYDON: Je suppose que c'est ici que nous ajournons.

Le très hon. MACKENZIE KING: Formons-nous en comité.

M. DORION: Si je ne m'abuse, on a proposé la deuxième lecture du projet de loi. Avant que la motion soit adoptée, j'aurais quelques observations à formuler, et je vous prie de déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. FRÉDÉRIC DORION (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, comme je le disais à six heures, je n'ai que quelques mots à dire sur la deuxième lecture de la résolution et, à la fin de mes remarques, je proposerai un amendement.

Selon les dernières déclarations du premier ministre (Mackenzie King) et de l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Abbott), le Gouvernement, à la veille des élections générales, essaye de convaincre la population qu'il n'y aura pas de service obligatoire pour la guerre contre le Japon. L'honorable député de Westmount a ajouté qu'une fois la guerre finie en Europe, la loi de mobilisation sera rescindée. Pareilles promesses n'ont rien de bien nouveau pour le peuple de la province de Québec. Au cours des vingt-cinq dernières années, on nous a dit la même chose à chaque élection fédérale, aussi bien qu'aux élections provinciales et même municipales. On nous a demandé d'accorder notre appui et notre confiance au parti libéral. On nous assurait qu'en agissant ainsi, on nous épargnerait de participer à toute guerre future. Malheureusement pour le parti libéral, toutefois, quand la guerre n° 2 éclata, c'était un gouvernement libéral qui dirigeait le Canada. C'est alors que tous les engagements antérieurs et toutes les promesses faites à la province de Québec s'évanouirent subitement. Le vent les avait emportés. Maintenant que nous sommes sur le point de nous aventurer dans une autre campagne électorale, le parti libéral croit que la même vieille rengaine est encore bonne. Je suis persuadé, et les élections complémentaires tenues au cours des dernières années l'ont démontré abondamment, que le parti libéral a

perdu la confiance de la vieille province libérale de Québec. La devise de Québec est "Je me souviens". Par conséquent, au prochain jour de scrutin, avant de voter, les citoyens de Québec se souviendront et se diront à eux-mêmes:

Je me souviens de 1917 quand vous m'avez dit, vous les députés libéraux, que je dois condamner ceux qui même s'ils n'ont jamais fait de promesses, avaient déclaré la guerre à l'Allemagne; ceux qui ont imposé la conscription; ceux qui ont fait la chasse à mes fils, qu'ils soient cultivateurs ou fils de cultivateurs.

Je me souviens de 1921 lorsque vous, les députés libéraux, m'avez demandé de vous faire confiance car mes fils avaient été emprisonnés par le gouvernement unioniste pour avoir négligé de se présenter devant les autorités militaires pendant la guerre. Vous m'avez dit que même si mes fils avaient été au nombre des réfractaires, ils n'auraient pas dû être traduits devant les tribunaux.

Je me souviens de 1925 et de 1926 lorsque vous êtes revenus dans ma province me dire de ne pas oublier les duretés que le gouvernement unioniste avait imposées en 1917 et 1918. Je me souviens des caricatures qui ont paru à cette époque dans *Le Soleil,* l'organe officiel du parti libéral à Québec, montrant le chef du gouvernement unioniste, les mains tachées de sang, offrant le Canada aux impérialistes.

Je me souviens de 1930, lorsque vous êtes revenus dans ma province et vous m'avez dit que si je votais pour le parti conservateur, mes fils seraient immédiatement envoyés sur les champs de bataille européens. Je me souviens de la veille de l'élection de 1930 lorsque vous avez publié dans *Le Soleil* et *La Presse* un faux télégramme intitulé "Londres, les tories et la guerre," ainsi conçu:

En Grande-Bretagne on espère que les conservateurs triompheront au Canada afin que l'on puisse faire la guerre en Egypte et dans l'Inde.

Je me souviens de 1935, lorsque vous m'avez dit que Hitler devenait dangereux en Europe et que je devrais voter pour le parti libéral afin d'empêcher le Canada de participer à une deuxième guerre mondiale.

Je me souviens de 1938, lorsque feu le ministre de la Justice prononçait à Québec ces paroles qui furent rapportées par *Le Soleil*:

Au lieu d'aller combattre dans des contrées étrangères, nous resterons chez nous afin de défendre le Canada que nous aimons.

Je me souviens de 1939, lorsqu'au cours d'une élection provinciale vous m'avez dit que même si vous aviez déclaré la guerre, vous étiez comme un rempart contre la conscription et toute forme de contraite.

[M. Dorion.]

Je me rappelle qu'en 1940 vous me disiez que, si le parti libéral était réélu, nous aurions un effort de guerre modéré, volontaire et libre.

Me souvenant de toutes ces choses, comment puis-je avoir confiance au parti libéral après ce qui s'est passé depuis cinq ans? Le gouvernement libéral a déclaré la guerre. Il a imposé la mobilisation complète des ressources nationales, de même que la conscription totale pour le service n'importe où, malgré ses engagements et ses promesses antérieures. Nos fils sont conscrits, ils combattent sur les champs de bataille européens et vous avez ensuite le courage de me dire qu'advenant l'élection d'un autre parti la situation serait encore pire. Je réponds que c'est impossible. De plus, si j'ai été trompé par les conservateurs, je l'ai été aussi par les libéraux et, comme je n'ai pas confiance dans la C.C.F., il ne me reste plus qu'un parti à prendre. Je dois avoir en cette Chambre des communes des représentants libres des rouages et des attaches de partis, qui représenteront véritablement mes intérêts au lieu de se faire les instruments d'un parti politique.

A la suite de ces observations et pour donner au gouvernement libéral, et tout particulièrement au premier ministre et à l'honorable député de Westmount, l'occasion de se faire prendre au sérieux par la population québécoise, je leur demande de se prononcer d'une façon explicite avant les prochaines élections en appuyant le projet d'amendement suivant. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Témiscouata, que tous les mots après le mot "que" dans la présente motion soient biffés et remplacés par les suivants:

Que tous les mots suivant le mot "que" dans la présente motion soient rayés et remplacés par les suivants: "Cette Chambre est d'avis qu'aucun argent ne devrait être dépensé pour la mise en vigueur de la loi sur la mobilisation des ressources nationales ou du décret du conseil numéro 8891, et que ladite loi, chapitre 13, IV, Geo. VI, ainsi que ledit décret du conseil devraient être abrogés immédiatement.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je n'ajouterai qu'un mot. La motion est claire; elle se passe de commentaires. Elle n'est en aucune façon une censure du projet de loi. Elle tend simplement à donner au Gouvernement, qui est un comité de la Chambre une directive dans l'affectation de fonds; et cette directive vient du Parlement. Cet amendement signifie qu'aucune somme ne sera dépensée pour appliquer la conscription après les déclarations de l'adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale et d'autres membres importants du Gouvernement. J'appuie cet amendement à cause de ce qu'a affirmé le premier ministre, à la

radio, le premier mars. Je cite cette simple phrase du deuxième paragraphe de son discours:

Les dépôts de renforts outre-mer sont amplement suffisants à faire face aux besoins prévus par les commandants en campagne.

Ainsi s'est exprimé le premier ministre et je ne crois pas qu'il parle pour ne rien dire comme certains de ses collègues. Il doit être bien renseigné, bien au courant de la situation militaire et il ne pourrait parler de la sorte sans connaître tous les éléments de la question.

Prenant pour acquis que le premier ministre est allé aux renseignements avant de faire cette déclaration et que cette dernière est exacte, je ne puis qu'appuyer l'amendement de l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion). Je n'ai pas d'autre raison. Je fonde mon attitude sur les paroles du premier ministre et je ne veux pas qu'on prétende que nous nous opposons à l'effort de guerre. Nous ne nous opposons pas au bill mais nous, membres du Parlement, estimons que le cabinet des ministres a besoin d'une directive additionnelle provenant du Parlement.

Des VOIX: Au vote!

M. l'ORATEUR: Quelque autre honorable député désire-t-il discuter l'amendement? A mon sens, il est conforme au Règlement. Par conséquent, sur la proposition que le bill numéro 3 ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales soit lu pour la deuxième fois, l'honorable député de Charlevoix-Saguenay propose que:

Que tous les mots suivants le mot "que" dans la présente motion soient rayés et remplacés par les suivants: "cette Chambre est d'avis qu'aucun argent ne devrait être dépensé pour la mise en vigueur de la loi sur la mobilisation des ressources nationales ou du décret du conseil numéro 8891, et que ladite loi, chapitre 13, IV, Geo. VI, ainsi que ledit décret du conseil devraient être abrogés immédiatement.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr si je me conforme ou non au Règlement, mais je désire faire observer que si cet amendement est adopté, tout l'effort de guerre du Canada se trouvera retardé et contrecarré. La considération d'un tel amendement revêt en l'occurrence un caractère d'extrême gravité.

Je crois savoir que Votre Honneur l'a déclaré régulier, mais malgré toute la déférence que je dois à vos décisions, je doute qu'il le soit. Toutefois, étant donné la décision que vous avez rendue, je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. l'ORATEUR: Je suis prêt à écouter votre raisonnement à cet égard.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ferai humblement observer à Votre Honneur que l'amendement à la motion tendant à l'adoption de crédits destinés à la poursuite de l'effort de guerre n'est pas régulier dans la partie qui a trait à la loi sur la mobilisation des ressources nationales, ou à toute autre activité, et en ce qu'il impose une restriction au message à la Chambre de Son Excellence le gouverneur général. Il serait restrictif, ferait obstacle à la fin visée par le Parlement et rendrait en réalité irréalisable cette fin qui est, à mon sens, la poursuite heureuse de la guerre et sur laquelle le Parlement s'accorde à peu près unanimement.

Pour ces motifs de haut intérêt public, je soutiens humblement que cet amendement est irrégulier et, s'il l'est, je prie naturellement Votre Honneur de rendre une décision à cet effet. S'il est régulier, je me permets une fois de plus d'en signaler la gravité à la Chambre.

M. l'ORATEUR: Quelque autre honorable député désire-t-il parler sur l'amendement?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de faire observer, non pas sur la question de régularité mais sur celle de l'effet qu'aurait l'adoption de l'amendement, qu'il ne signifie pas, ainsi qu'une lecture hâtive pourrait le faire croire, que le montant voté par la Chambre serait réduit dans une certaine mesure. Il signifierait qu'aucune somme ne serait votée par la Chambre et que nous ne disposerions d'aucuns fonds pour la poursuite de la guerre. Il ne s'agit pas seulement de nuire à l'effort de guerre, mais surtout de le faire échouer, de le saboter complètement.

L'hon. M. MACKENZIE: Je suis totalement d'accord avec le ministre des Finances. Rien, dans la proposition d'amendement, ne comporte une réduction dans le montant du crédit. Je suis donc d'avis que la motion est tout à fait irrégulière.

M. l'ORATEUR: J'ai suivi attentivement les observations formulées sur la proposition d'amendement dont la Chambre est saisie. De prime abord, j'avais conclu à sa régularité. La dernière partie, toutefois, soulevait quelque quelque doute dans mon esprit, c'est à savoir: "ainsi que le dit décret du conseil devraient être abrogés immédiatement." J'entretenais quelque doute sur ce point, mais le greffier m'a montré une proposition d'amendement qui a été faite le 23 mai 1918, et que voici:

Sir Wilfrid Laurier propose en amendement, appuyé par M. Mackenzie, que tous les mots dans la proposition après le mot "que" soient omis et que l'on y substitue les mots "de l'avis de cette Chambre, la loi des élections en temps de guerre devrait être abrogée".

L'amendement a été déclaré régulier, et le vote enregistré.

L'hon. M. MACKENZIE: Avec tout le respect que je dois à Votre Honneur, je vous ferai observer que c'est une tout autre proposition.

M. l'ORATEUR: Il n'y a pas de différence dans la proposition dont la Chambre est maintenant saisie, car la motion se termine par ces mots: "ainsi que ledit décret du conseil devraient être abrogés immédiatement."

Au sujet de la valeur même de la proposition d'amendement, on comprendra facilement que le président n'a pas le pouvoir de donner de direction à la Chambre. Les honorables députés savent quel serait l'effet de l'amendement sans qu'il soit nécessaire à l'Orateur de le leur signaler. Je ne puis me prononcer que sur sa régularité. C'est ce que j'ai fait. La question maintenant à l'étude est que le bill portant tel numéro et ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, soit lu une deuxième fois. Là-dessus l'honorable député de Charlevoix-Saguenay, appuyé par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), a proposé:

Que tous les mots suivant le mot "que" dans la présente motion soient rayés et remplacés par les suivants: "cette Chambre est d'avis qu'aucun argent ne devrait être dépensé pour la mise en vigueur de la loi sur la mobilisation des ressources nationales ou du décret du conseil numéro 8891, et que ladite loi, chapitre 13, IV, Geo. VI, ainsi que ledit décret du conseil devraient être abrogés immédiatement.

Lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) a fait des objections, parce que l'amendement selon lui signifiait qu'aucun crédit ne serait accordé, j'aurais peut-être dû dire que, selon moi, il est régulier de réduire les crédits contenus dans la résolution qui a été autorisée par le gouverneur général. Mais s'il s'était agi de les augmenter, la chose aurait été différente.

Toutefois, l'amendement déclare que la Chambre est "d'avis qu'aucun argent ne devrait être dépensé". L'amendement est mis aux voix.

(L'amendement de M. Dorion, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bourget	Parent
Choquette	Pouliot
D'Anjou	Raymond
Dorion	Roy—9.
LaCroix	

ONT VOTÉ CONTRE

MM.	MM.
Abbott	Black (Cumberland)
Authier	Black (Yukon)
Bence	Blair
Blanchette	McGarry
Boucher	McGregor
Bradette	McIlraith
Brooks	McIvor
Bruce	MacKenzie (Lambton-Kent)
Bryce	MacKenzie (Neepawa)
Burton	Mackenzie (Vancouver-Centre)
Casselman (Grenville-Dundas)	MacKinnon (Edmonton-Ouest)
Castleden	MacKinnon (Kootenay-Est)
Chevrier	McLarty
Church	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Cleaver	McLean (Simcoe-Est)
Coldwell	MacNicol
Crerar	Martin
Dechêne	Matthews
Desmond	Maybank
Douglas	Michaud
Dupuis	Mullins
Emmerson	Mutch
Fair	Neill
Fournier (Hull)	Nicholson
Fraser (Peterborough-Ouest)	Nielsen, Mme
Fulford	Nixon
Furniss	Noseworthy
Gardiner	O'Neill
Gershaw	Perley
Gillis	Picard
Golding	Pinard
Goulet	Pottier
Graham	Power
Graydon	Purdy
Green	Quelch
Gregory	Ralston
Hanson (Skeena)	Reid
Hatfield	Rickard
Hazen	Roebuck
Henderson	Rose
Hill	Ross (Calgary-Est)
Hlynka	Ross (Middlesex-Est)
Homuth	Ross (Moose-Jaw)
Howden	Ross (Souris)
Howe	Ryan
Isley	St-Laurent
Isnor	Sanderson
Jackman	Senn
Johnston (London)	Shaw
Kinley	Sissons
Kirk	Taylor
Knowles	Thauvette
LaFlèche	Tucker
Leader	Tustin
Léger	Ward
Little	Warren
McCuaig	Weir
McCubbin	White
McCulloch	Winkler
MacDiarmid	Wood
Macdonald (Brantford)	Wright—124.
Macdonald (Halifax)	
McDonald (Pontiac)	

M. l'ORATEUR: La motion principale est aux voix. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des VOIX: Adopté.

M. ROY: Sur division.

(La motion principale est adoptée sur division, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bradette.)

Les articles 1 à 6 inclusivement sont adoptés.

Sur le préambule.

M. MacNICOL: Monsieur le président, je n'ai pas de copie du bill.

M. le PRÉSIDENT: Il est en tous points semblable à la résolution. Il n'y a aucun changement.

M. HOMUTH: Toutefois, il s'agit présentement non pas de la résolution, mais du bill, et ce dernier n'a pas été distribué. Mon honorable ami vient justement d'en recevoir une copie.

M. le PRÉSIDENT: Le bill est en tous points semblable à la résolution.

L'hon. M. POWER: Je proteste, monsieur le président. Je siège depuis longtemps dans cette Chambre, et je respecte les coutumes et les privilèges du Parlement. Le mandat du Parlement actuel expirera bientôt et je m'oppose à ce que l'on fasse adopter en vitesse ce bill que les députés n'ont pas eu l'occasion d'examiner. Ce n'est pas ainsi que l'on procédait dans le passé, et j'espère que cette méthode ne sera pas suivie à l'avenir.

M. le PRÉSIDENT: Le bill est semblable à la résolution.

L'hon. M. POWER: Cela n'a aucun rapport avec la question, monsieur le président. Le comité est invité à se prononcer sur un certain bill, et je dois dire en toute déférence que les divers articles de cette mesure devraient être lus. Je ne consentirai certainement pas à l'adoption de ce bill dans de pareilles circonstances.

M. GILLIS: Je ne désire nullement prolonger la discussion, mais il y a certains points sur lesquels je désirerais avoir des éclaircissements du ministre des Munitions et approvisionnements, avant l'adoption du bill. Je saurais gré au ministre de faire une déclaration en marge du décret du conseil C.P. 1952, du 22 mars, concernant les subventions sur l'acier. En outre, le ministre a fait une déclaration à Halifax récemment au sujet de la chaussée du détroit de Canso. Il pourrait peut-être nous fournir quelques détails sur ces deux points.

L'hon. M. HOWE: En ce qui touche l'entente avec la Dosco relativement aux subventions, je dois dire que l'accord précédent se rapportait aux déficits accumulés. Autrement dit, la compagnie devait fonctionner aussi efficacement que possible et le Gouvernement devait voir à empêcher qu'elle subisse des pertes sur les opérations de l'année. Ce système n'ayant pas été satisfaisant, on imagina une nouvelle forme de subvention visant à encourager la production, c'est-à-dire que la compagnie devait fournir un meilleur rendement qu'auparavant pour boucler son budget et que, si elle réalisait des progrès, elle pouvait compter sur de légers bénéfices. Le laminoir à tôle faisait le laminage de plaques d'acier pour le compte du Gouvernement. L'activité de cette entreprise dépend du programme de construction maritime, qui, à son tour, tient son importance des commandes d'exportation. Le laminage des plaques n'est pas effectué d'habitude à Sydney. En conséquence, on a jugé qu'il n'était pas juste de subordonner le tonnage à la production de matériel comprenant les plaques et l'on a posé comme condition que si le laminoir à tôle fonctionnait pour le compte du Gouvernement, la subvention serait de tel montant tandis qu'elle serait plus élevée si l'entreprise exécutait d'autres commandes que celles de l'Etat. Ce n'était pas offrir une prime en vue de tenir l'établissement en chômage mais simplement reconnaître le fait que les seules plaques laminées à cet endroit l'étaient pour le compte du Gouvernement et nous ne voulions pas nous engager à fournir des commandes suffisantes pour maintenir le laminoir en pleine activité.

M. GILLIS: On n'a pas l'intention, n'est-ce-pas, de continuer l'exploitation de ce laminoir?

L'hon. M. HOWE: Je ne l'affirmerais pas.

M. GILLIS: Sans les commandes du Gouvernement, cette entreprise demeurerait inactive; cela n'est pas conforme aux principes de l'initiative privée.

L'hon. M. HOWE: Le Gouvernement ne doit pas commander de plaques simplement pour le plaisir de le faire. Il ne le fait que s'il en a besoin. Autrement il ne pourrait guère placer de commandes ailleurs.

M. GILLIS: Le laminoir n'a donc plus de raison d'exister.

L'hon. M. HOWE: C'est une situation malheureuse mais elle est inévitable.

Quant au détroit de Canso, je dois dire qu'on nous a communiqué un rapport préliminaire au sujet de la chaussée et il m'a semblé qu'il y avait lieu d'effectuer de nouvelles explorations, pour des raisons économiques. De fait, j'ai cru que le rapport était fort encourageant quant à l'opportunité de construire un pont ou d'aménager une chaussée dans le détroit de Canso. En conséquence, un groupe d'ingénieurs sont à l'œuvre dans le moment et des plans seront préparés afin qu'on puisse faire une étude plus précise de la question en vue de l'inclure dans le programme d'après-guerre.

M. CASTLEDEN: Si je comprends bien, le ministère des Munitions et approvisionne-

ments prépare un plan en vertu duquel le Gouvernement effectuera des forages dans un champ pétrolifère en vue de savoir s'il s'y trouve du pétrole. Dans certains cas, le Gouvernement fore des puits; lorsqu'un puits est productif, le Gouvernement y extraie assez de pétrole pour défrayer le coût des travaux, puis il cède le puits à d'autres. Dans la région de Kamsack (Saskatchewan), on a foré des puits peu profonds et on a obtenu une quantité suffisante de gaz naturel pour chauffer la ville, et il est prouvé qu'il y a du pétrole à de plus grandes profondeurs. Les gens de cette région aimeraient savoir si le Gouvernement a l'intention de faire des recherches à cet endroit et de forer des puits en vue d'y découvrir du pétrole. Ils aimeraient savoir aussi quelles mesures ils devraient prendre si les crédits prévoient le maintien de ce plan cette année.

L'hon. M. HOWE: Le projet n'est pas d'application générale. Voici la situation: dans la vallée Turner il existe certaines régions peu productives qui renferment du pétrole mais qui sont d'une importance douteuse au point de vue commercial. En d'autres termes, l'obtention de ce pétrole est une opération fort aléatoire au point de vue commercial. Mais pour le Gouvernement, l'obtention de ce pétrole additionnel présentait une certaine importance. Nous étions sûrs de l'obtenir; nous accordions des subsides pour l'importation du pétrole; par conséquent, le Gouvernement décida de forer des puits dans cette région, située, je crois, au flanc ouest de la vallée Turner. L'entreprise fut limitée à cette région. Les résultats furent ceux auxquels nous nous attendions. Il semble que les ventes suffiront tout juste à rembourser les dépenses faites par le Gouvernement. Le Gouvernement n'a jamais songé à généraliser les entreprises de ce genre; les travaux furent limités à cette seule région. Nous n'avons aucune politique qui permette au Gouvernement de se livrer à des spéculations hasardeuses dans d'autres régions.

M. FAIR: Il y a vingt-six ans, nous terminions une guerre qui devait être la dernière, et nous mettrons fin tout prochainement à un autre conflit qui, espérons-nous, sera le dernier. Au cours des sessions du présent Parlement, nous avons adopté de nombreuses mesures relatives au rétablissement des vétérans de la présente guerre, mais un certain nombre d'anciens combattants de la dernière guerre sont actuellement dans une situation assez difficile. Je veux parler des soldats-colons. A diverses reprises dernièrement, nous avons demandé d'accorder à ces vieux soldats-colons un titre incontestable à leurs terres. La Chambre compte ce soir trois ministres de qui j'aimerais obtenir une déclaration à ce sujet. Il y a d'abord le ministre des Affaires des anciens combattants, qui est bien disposé, je crois, envers ces hommes et à qui l'on a confié le ministère dont ils relèvent maintenant. Il y a ensuite le ministre des Mines et ressources, de qui relève depuis plusieurs années, pour une raison que ni moi ni d'autres ne pourrions nommer, la Commission d'établissement des soldats. Le ministre, qui fait partie du Conseil du trésor, est opposé, je crois, à l'octroi de titres incontestables. Il y a enfin le ministre des Finances. Lui aussi est membre du Conseil du trésor, et il exerce un droit de regard sur les achats de l'Etat. Il n'y a pas très longtemps, je proposais de consacrer de 7 à 8 millions de dollars, ou l'équivalent des dépenses de guerre pour une seule demi-journée, à l'octroi de titres incontestables à ces vieux soldats-colons, mais ma proposition fut rejetée. Ce soir, aux dernières heures du présent Parlement, et avant l'établissement sur la terre d'un grand nombre de vétérans de la présente guerre, je demanderais aux trois ministres que je viens de mentionner de nous faire une déclaration sur cette question. J'aimerais avoir l'occasion de réfuter les arguments qu'ils invoquent à l'appui de la politique de persécution dont souffrent ces vieux vétérans de la première guerre mondiale. Le succès d'une bonne partie des mesures adoptées en faveur des nouveaux vétérans dépendra du traitement fait à ces vieux vétérans, qui sont persécutés depuis vingt-cinq ou vingt-six ans.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député de Battle-River s'est fait le champion énergique et infatigable de ces soldats-colons. La question s'est posée au comité ou à la Chambre il y a quelques semaines, et j'ai dit à l'honorable député que, le 25 août dernier, le Gouvernement, après sérieux examen a rejeté la demande. Depuis, l'honorable député a accompagné une délégation de colons de l'Ouest à mon bureau et, je crois, à d'autres bureaux, et a fait un plaidoyer remarquable en faveur de ces soldats-colons. Le Gouvernement a étudié de nouveau la situation et rejeté encore une fois l'appel. Depuis lors, l'administration a été saisie de différentes propositions dont elle n'a pas encore terminé l'examen.

Le comité me permet-il de lui exposer certains chiffres de l'an dernier au sujet de ces bons vieux soldats-colons. Le montant des versements partiels, courants échus au cours des onze premiers mois de l'année financière commencée le 1er avril 1944 était de $642,704. Le montant réellement payé sur les versements courants et les arriérés était de $785,662 Le

montant payé d'avance, je veux que le comité en tienne compte, au cours de l'année était de $761,252. Ce qui signifie, monsieur le président, que les versements échus s'élevaient à $642,000 et que la somme globale versée est de $1,546,000. En d'autres termes, les versements de 5,322 colons arrivaient à l'échéance au cours de l'année dernière, or 89.4 p. 100 de la totalité ont effectué leurs paiements dans les premiers onze mois, et 2,630 ont payé avant l'échéance de leur obligation. Ces soldats-colons sont mes confrères et il jouissent de l'estime et de la bienveillance de tous les membres de la Chambre. La moitié du nombre total de ces soldats-colons, soit exactement 2,630 ont devancé leurs obligations et payé d'avance leurs versements sur leurs biens.

L'honorable député de Battle-River a fait avec une profonde sincérité des représentations visant à assurer plus d'aide à ces soldats-colons. Il a fait montre de beaucoup d'activité dans cette affaire et je l'en félicite car je sais qu'il est très sincère. On a prétendu, avec raison, que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants conçue pour aider les anciens combattants de la présente guerre qui veulent s'établir sur une ferme, est meilleure que l'ancienne loi d'établissement de soldats et que les anciens combattants de la Grande Guerre devraient recevoir considération égale à celle que l'on accorde aux anciens combattants de la présente guerre. Je puis dire à mon honorable ami que j'approuve entièrement un tel principe. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants assure, suivant certaines conditions, une gratuité pour une portion du coût de chaque terre. L'ancienne loi d'établissement des soldats ne comportait pas pareille disposition. On a constaté que le fardeau de la dette imputée aux vieux soldats-colons était trop lourd et, grâce à une série de mesures adoptées par le Parlement actuel, d'année en année, le fardeau a été allégé.

En 1942, lorsqu'un comité très compétent du Parlement étudiait la nouvelle loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le Gouvernement, à la suite des recommandations formulées par ce comité et par un comité compétent de fonctionnaires ayant bénéficié de l'aide et de l'expérience de cultivateurs de profession d'autres localités, soumit à la Chambre la présente loi sur les terres destinées aux anciens combattants. La concession gratuite signifie que le Gouvernement accepte d'avance la situation qui s'est produite sous le régime de la loi d'établissement de soldats, sous l'empire de laquelle une partie du fardeau de la dette qui a été abolie. En conséquence, monsieur le président, nous avons cherché à faire concorder les deux mesures en ce qui concerne les obligations de remboursement qu'assume le colon.

L'honorable député de Battle River—et je ne l'en blâme pas—a exhorté le Gouvernement à aller encore plus loin en annulant toutes les dettes restantes et en émettant un titre incontesté aux soldats-colons qui n'ont pas encore acquitté intégralement le prix de leur ferme. Jusqu'ici le Gouvernement n'a pu accéder entièrement à leur requête pour les raisons que l'honorable député a très justement exposées en cette enceinte l'autre jour, quoiqu'il n'ait pas approuvé les conclusions auxquelles nous avons abouti.

Il existe entre la loi d'établissement de soldats et la loi sur les terres destinées aux anciens combattants une différence importante que le Gouvernement avait décidé de faire disparaître, ce qu'il a fait effectivement. La loi d'établissement de soldats comportait le paiement de l'intérêt au taux de cinq p. 100. Sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le taux est de trois et demi p. 100. Au cours de la présente session, nous avons décidé que le taux d'intérêt payable par tous les soldats-colons serait réduit de cinq p. 100 à trois et demi p. 100.

Voilà en peu de mots la situation. Comme je l'ai dit il y a un instant, l'honorable député de Battle-River est animé de bons sentiments lorsqu'il présente ses revendications à la Chambre. Si l'on tient compte des faits tels qu'ils m'ont été soumis, de même que des versements par anticipation effectués depuis un an par nos anciens soldats-colons, à un rythme que n'a connu, je crois, aucune entreprise commerciale canadienne; si l'on songe que, ces derniers jours, on a proposé au Gouvernement de nouveaux moyens, sur lesquels il ne s'est pas encore prononcé, de remédier à la situation, j'estime qu'à l'heure actuelle nous avons fait tout ce que l'on pouvait attendre de nous au sujet des propositions qui nous ont été soumises.

M. PERLEY: Je suis heureux d'entendre les paroles du ministre, mais peut-être pourrait-il y ajouter quelques précisions. Il a dit que 2,300 sujets ont effectué des paiements par anticipation. Etaient-ils répartis par tout le pays? J'ai appuyé l'honorable député de Battle-River depuis la première fois qu'il a formulé sa requête, mais il est un autre fait que je tiens à signaler. En 1937, au cours du débat sur les crédits du ministre, j'ai recommandé la radiation de la dette et la délivrance de titres incontestés à ces terres. J'ai alors démontré, chiffres en mains, que l'application de la loi, la perception et ainsi de suite coûteraient au Gouvernement presque autant que ce qu'il arriverait à recouvrer.

Je tiens à bien préciser que telle a été ma thèse dès 1937. Depuis lors, l'honorable député de Battle-River s'est emparé de la cause, et j'ai été heureux de l'appuyer. Bien que le ministre nous ait révélé des choses intéressantes, je tiens à lui rappeler que, depuis deux ans, nous avons connu de bonnes récoltes dans l'ouest canadien et que ce fait explique bien des paiements par anticipation. Qu'on me permette aussi de l'ajouter, bon nombre de ces vétérans de la première guerre se sont trouvés dans des circonstances exceptionnellement difficiles. Dans ma région, certains ont aujourd'hui deux fils sous les drapeaux. Je le répète, ils ont connu des temps difficiles et ils ont quand même réussi à effectuer leurs versements. Je suis enchanté de voir que la situation s'améliore et je tiens à me joindre à l'honorable député de Battle-River.

M. FAIR: Monsieur le président, je remercie très sincèrement le ministre de sa déclaration de ce soir au sujet de la concession que le Gouvernement entend faire à ces vieux soldats-colons par l'entremise du ministre...

L'hon. M. MACKENZIE: Avec toute la déférence possible, je désire corriger cette assertion. J'ai dit que, depuis que nous avions étudié la question, il y a deux ou trois semaines, de nouvelles propositions ont été présentées au Gouvernement qu'il n'a pas encore eu le temps d'étudier.

M. FAIR: En tout cas, c'est la même chose, à mon avis. Je remercie le ministre et j'estime que le Gouvernement dans sa sagesse, peut-être malgré l'opposition de quelques-uns de ses membres les plus influents et peut-être aussi dans son propre intérêt, a décidé d'étudier favorablement ces questions dans un avenir très prochain.

Il y a plus de vingt ans que nous avions, croyions-nous, remporté une réelle victoire. Je n'ai pas réussi à écrire aussi rapidement que le ministre a parlé et je n'ai pu prendre note de tous les chiffres qu'il a cités. J'en ai suffisamment, toutefois, pour comprendre que plusieurs versements anticipés ont été effectués pendant onze mois de la dernière année financière. Ce qui m'inquiète, cependant, c'est le principe en cause. Je suis cultivateur moi-même et j'ai éprouvé les mêmes difficultés que ces vieux soldats-colons, sauf que l'huissier ne m'a pas rendu visite chaque fois qu'il m'a été impossible d'effectuer un paiement. Je ne saurais m'en enorgueillir car, comme un de mes amis m'a fait remarquer, ma terre était meilleure que celles de bon nombre de ces vieux soldats-colons, et j'en connaissais plus qu'eux en agriculture et, de plus, il est possible que j'aie été plus chanceux. Or, je le répète, un principe est en jeu et il semblerait que la politique du Gouvernement ou de la commission d'établissement de soldats vise à obtenir de l'argent, de quelque source qu'elle puisse venir. L'argent en main on fera disparaître toutes ces vieilles dettes. Ce n'est pas assez, à mon sens.

Nous avons pendant vingt ans, maintenu ces vieux soldats-colons au travail, sur 180 acres de terre, pour qu'ils s'efforcent de payer leurs dettes. Dans bien des cas ces terres ne valaient pas $1,000 comme entreprises commerciales. Je ne crois pas que 2 p. 100 des honorables députés chercheraient à acquitter ces versements. Ces vieux soldats-colons ne demandent rien au présent gouvernement ni à aucun autre, car, après toutes les difficultés qu'ils ont éprouvées, ils se trouvent avoir plus que payé la valeur de leurs terres. A l'époque de l'achat de leurs terres, le blé valait près de $3 et le prix du meilleur blé au monde était descendu à 19½c. le boisseau en 1932. J'en ai fait l'amère expérience, car j'ai vendu cette année-là des milliers de boisseaux à 12½c., après avoir payé 11c. le boisseau pour le battage. Nous avons maintenant un organisme d'affaires et je demande à ses membres de faire preuve de sens commun à l'égard de ces vieux soldats-colons. Il en est parmi eux qui font cette année des versements anticipés pour de très bonnes raisons. On m'a fait savoir il n'y a pas très longtemps, en réponse à une question que j'avais posée, que de 1930 à 1943 inclusivement, soit une période de 14 ans, près de trois mille de ces soldats-colons avaient signé des actes de renonciation ou avaient été obligés d'abandonner la terre après avoir reçu un avis de trente jours. Voilà une très bonne raison pour que ces gens fassent des versements. Vous constaterez à l'examen des faits que, depuis le début de la guerre, on a pris des mesures pour que les soldats-colons acquittent leur dette où qu'ils abandonnent leur terre. Si vous traitez les nouveaux soldats-colons de la même façon, ce sera le désordre en plein, car ils n'endureront pas le traitement dont les anciens ont été l'objet. Pour ma part, je ferai tout en mon pouvoir pour que les nouveaux soldats-colons soient mieux traités.

Le ministre a pu signaler certains autres avantages accordés relativement à ces terres, mais nous avons de bonnes réponses aux arguments qu'il a pu avancer. Je signalerais que 39 p. 100 du crédit accordé aux nouveaux soldats-colons sera donné comme allocation s'ils font durant les dix premières années les paiements qu'ils doivent faire. A la fin de mars 1944, les anciens colons ne devaient que 29 p. 100 de leur dette primitive moyenne.

Quelle raison au monde nous empêche de rayer leurs comptes et de leur accorder des titres incontestés? L'âge moyen de ces colons est actuellement de près de 60 ans, et j'ai reçu des lettres de plusieurs qui avaient dépassé 80. Je n'ai pas signalé que le Gouvernement a envoyé récemment à ces gens des formules dont ils pouvaint se servir pour demander de renouveler leur emprunt ou de prolonger encore jusqu'à une vingtaine d'années la période de paiement. Pouvez-vous imaginer un vieillard de 80, 85 ou 88 ans, signant un contrat qui l'obligerait de faire des versements pour son quart de section, jusqu'à ce qu'il ait plus de 100 ans? Je réclame donc encore une fois un organisme compétent en affaires pour étudier ces questions.

Comme le ministre l'a observé, le taux d'intérêt est de 3½ p. 100 sous le régime de la loi des terres des anciens combattants. N'oublions pas que, sous la Commission d'établissement de soldats, l'intérêt sur la dette courante était de 5 p. 100 et de 7 p. 100 sur les arrérages. Si la réduction de l'intérêt avait eu un effet rétroactif, ces vieux colons auraient fini de payer depuis des années et n'auraient pas été obligés de venir ici demander au Gouvernement des titres incontestés, comme ils l'ont fait l'an dernier.

Certaines gens ont l'impression qu'ils demandent quelque chose pour rien. Il ne s'agit pas de mes intérêts personnels. Je ne suis pas soldat-colon; toute la terre que je possède, je l'ai acheté. Il est de l'intérêt du pays, de l'intérêt de la loi des terres des anciens combattants et de l'intérêt de nos anciens combattants que le Gouvernement accorde à ces gens des titres incontestés. Il a encore le temps de le faire par décret du conseil avant la dissolution des Chambres; du reste, il en a déjà édicté des milliers. Si le ministre des Mines et ressources et le ministre des Finances nous donnent les raisons qu'ils ont de s'y opposer, il sera facile de leur répondre, car leurs arguments ne tiennent pas debout. Ils ne peuvent pas tirer du sang d'une pierre. Je ferai remarquer à quiconque s'oppose à l'octroi de ces titres de propriété que nous forçons ces colons à nous verser des fonds alors que, dans plusieurs cas, leurs épouses et leurs enfants ont besoin de soins médicaux, dentaires et autres. N'oublions pas l'alimentation insuffisante dont plusieurs de ces familles, comme bien d'autres, ont dû se contenter au cours des années que ces colons ont passées sur leurs terres. Je sais que plusieurs d'entre nous n'ont jamais eu à souffrir de privations. Quand nous voyageons, nous logeons aux meilleurs hôtels, aux frais du pays. Toutefois, les soldats-colons établis de longue date s'efforcent de gagner leur vie en cultivant le sol et, de grâce, avant la dissolution du Parlement, qu'on leur accorde les titres de propriétés qu'ils ont tant de fois réclamés.

M. CASTLEDEN: Depuis son arrivée à la Chambre, notre groupe a toujours appuyé cette demande. La déclaration que le ministre a faite ce soir démontre à l'évidence la sincérité et la bonne volonté de ces colons qui sont demeurés sur leurs terres. Ces gens auraient remboursé intégralement ce qu'ils devaient si l'occasion leur en avait été donnée. Ils se sont montrés tout disposés à remplir leurs obligations et le Gouvernement devrait le reconnaître. Pendant les trois années qui se sont écoulés de 1939 à 1941, les décisions du gouvernement actuel ont comporté de graves inconvénients pour ces gens et provoqué beaucoup de ressentiment. Etant donné les sacrifices qu'ont faits ces anciens combattants qui ont servi pendant la dernière guerre et qui sont maintenant parvenus à un âge avancé, le Gouvernement pourrait assurément, sans aucun inconvénient pour lui-même ou pour le peuple canadien, leur accorder un titre de propriété incontesté. Il est certain que notre groupe appuierait sans réserve un tel geste de la part du Gouvernement.

M. JOHNSTON (Bow-River): Avant que nous passions à un autre sujet, je désire ajouter un mot. J'espère que le ministre ne dira pas, comme il l'a fait il y a quelques temps, que nous nous laissons aller à une fausse sentimentalité. Je ne reviendrai pas sur les arguments invoqués par l'honorable député de Battle-River qui a, je crois, présenté une thèse solide. Quoi qu'il en soit, il me semble que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait être un peu plus généreuse. Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Battle-River a propos de l'octroi de leur titre de propriété aux soldats colons. N'oublions pas que la province d'Alberta a adopté une loi visant à distribuer aux anciens combattants de la guerre actuelle qui habitent son territoire, une demi-section de terre dont ils auront la pleine propriété au bout de dix ans. Lorsqu'une province va jusque là et accorde un titre de propriété libre de tout lien, y compris les impôts, il me semble que le Gouvernement fédéral pourrait se montrer encore plus généreux qu'il ne l'a promis envers les combattants de la guerre actuelle de même qu'envers ceux du dernier conflit. Le gouvernement provincial ne possède pas les ressources de l'Etat fédéral et il ne dispose pas non plus, à la suite de l'initiative prise par le Gouvernement actuel, des mêmes moyens de prélever des impôts. L'Alberta n'a pas seulement promis de distribuer aux militaires de cette province qui le désirent une demi-section de terre, libre de tout impôt et de toute charge financière après

dix ans, mais elle désire faire encore davantage. Pour peu que le Gouvernement veuille coopérer dans l'intérêt des anciens combattants de l'Alberta, cette province est disposée à donner à chacun d'eux quarante acres de terre défrichée. Tout ce qu'elle demande c'est que le Gouvernement fédéral acquitte la moitié du coût. Je ne crois pas que ce soit là de la fausse sentimentalité. J'estime que ces hommes ont droit à ces avantages. Certes ce n'est pas par sentimentalité que la province d'Alberta agit de cette façon. Pas le moins du monde; elle considère au contraire que c'est un bon placement.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député, mais je dois dire qu'il a eu l'occasion de lire le décret du conseil consernant les terres provinciales de la Couronne, qui a été déposé cet après-midi.

M. JOHNSTON (Bow-River): Non, mais dois-je comprendre que le gouvernement fédéral est d'accord avec l'Alberta...

L'hon. M. MACKENZIE: Le gouvernement fédéral a tenu une conférence avec les autorités de la province d'Alberta entre autres, et à la suite d'une étude très minutieuse, on a préparé un décret du conseil qui a été déposé en cette Chambre cet après-midi concernant la question des terres provinciales de la couronne.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je suis très heureux de savoir qu'un décret a été rendu, mais nous n'avons pas eu l'occasion de le lire. Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il renferme?

L'hon. M. MACKENZIE: Je regrette de ne pas avoir le décret sous la main dans le moment, mais je puis dire que nous avons tenu une conférence avec les représentants des provinces de l'Ouest et aussi avec quelques-uns des provinces de l'Est, je crois. Les discussions se poursuivirent deux ou trois jours; on a approuvé certains principes qui furent soumis au Gouvernement; on a préparé finalement un décret prévoyant la collaboration avec les autorités provinciales afin de faciliter l'établissement des soldats-colons sur les terres de la couronne.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le décret prévoit-il que le gouvernement fédéral assumera sa part du coût de défrichement et de mise en culture de 40 acres de terre?

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

M. JOHNSTON (Bow-River): A mon avis, le gouvernement fédéral devrait étudier très sérieusement cette question. Comme je le disais, le gouvernement albertain ne fait pas cela pour des raisons purement sentimentales.

[M. Johnston (Bow-River).]

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député verra que ce décret rendra de grands services à ceux qui désirent s'établir en Alberta.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je l'espère. Comme le dit un honorable député, c'est peut-être là un repentir de moribond de la part du gouvernement fédéral.

L'hon. M. MACKENZIE: Non, c'est la promesse de l'aube.

M. JOHNSTON(Bow-River): Je le répète, le gouvernement de l'Alberta ne fait pas cela pour des raisons sentimentales. L'expérience a démontré que si le gouvernement fédéral avait accordé, après le dernier conflit, un titre incontesté à chacun des soldats-colons qui voulait cette terre, le présent Gouvernement y eût trouvé son compte à cause des frais énormes d'administration. Même s'il consentait à accorder un titre incontesté aux soldats qui ont obtenu leur terre de la Commission d'établissement des soldats, je suis sûr que le Gouvernement fédéral y trouverait son compte à la longue.

Le gouvernement provincial a étudié attentivement cette question et en est venu à la conclusion qu'il lui en coûte moins d'accorder aux soldats une demi-section de terre absolument libre de toute dette après dix ans. Il considère qu'il lui en a moins coûté de leur donner un titre incontesté que s'il avait établi un immense service administratif pour des années à venir. Ce n'est pas là une question de sentiment mais de logique et d'affaires bien comprises.

Si une des provinces des Prairies, une des plus pauvres du Dominion, peut se montrer si généreuse pour les soldats, le gouvernement fédéral peut certes se montrer un peu plus coulant. Il n'éprouverait guère de difficulté à financer une telle proposition et à faire savoir aux soldats, non, seulement à ceux de la dernière guerre mais à ceux de celle-ci, qui désirent s'établir sur des terres, qu'une fois qu'ils auront établi leur intention de rester sur leur terre et qu'ils auront fait preuve de bonne foi en y restant dix ans, il leur accordera le titre incontesté de propriété. J'espère que le Gouvernement verra les choses d'un meilleur œil et donnera suite à ma proposition.

M. NOSEWORTHY: Le ministre des Affaires des anciens combattants voudrait-il nous faire connaître les conditions qu'un soldat doit remplir pour recevoir, sous l'empire de la mesure législative, l'aide nécessaire à l'achat de petits terrains dans le voisinage d'une ville? Il semble y avoir une certaine confusion sous ce rapport.

Je connais un homme qui a demandé de l'aide et à qui on l'a refusée sous prétexte que l'emploi qu'il avait à la ville n'était pas permanent, et que l'on doutait qu'il pût continuer ses paiements. Une autre fois, j'ai reçu une lettre du ministre disant que la demande de cet homme avait été refusée, parce qu'il n'avait pas travaillé sur une ferme depuis vingt ans et que, par conséquent, on ne pensait pas qu'il pût trouver le moyen de vivre sur un si petit terrain.

J'avais l'impression, lorsque le bill était à l'étude, qu'en aidant les gens à obtenir du terrain près des villes, on avait pour but de leur permettre de travailler à la ville si possible tout en élevant de volailles ou en cultivant de petits fruits sur leur terrain. Quelles sont les conditions qui y donnent droit?

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député d'York-Sud a soulevé cette question il il y a quelque temps. Il a demandé quelles conditions doit remplir l'ancien combattant qui cherche à avoir son petit domaine en vertu des dispositions de la loi des terres des anciens combattants.

Il vient de mentionner le cas d'un ouvrier de Toronto dont on avait refusé la demande d'un petit terrain. L'honorable député a eu la bonté de me dire son nom privément et depuis lors j'ai obtenu un mémoire sur ce cas.

J'ai indiqué que le directeur ne devait pas se presser à autoriser les établissements jusqu'à présent. Il n'est pas de l'intérêt des anciens combattants d'être encouragés à conclure un contrat les obligeant à rembourser un emprunt à moins et pas avant de pouvoir disposer d'un logis, de dépendances, d'instruments et d'équipment de façon qu'il puissent gagner l'argent à rembourser.

Connaissant les restrictions à cet égard, l'administration a cherché à répartir les matériaux disponibles entre les requérants qu'elle jugeait en avoir le plus besoin. A proprement parler, il s'agit en l'espèce d'un pouvoir discrétionnaire et il entraîne inévitablement du désappointement dans certains cas. Le département a pour principe d'étudier un nombre aussi grand que possible de ces cas; il n'en reste pas moins vrai que tant que les matériaux, l'équipement et la main-d'œuvre ne seront pas plus abondants nous ne serons probablement pas en mesure d'établir tous les requérants sur de petites fermes.

Ces raisons feront comprendre à mon honorable ami pourquoi il y a eu retard dans le cas des anciens combattants dont lui et d'autres ont parlé. Les conditions qui doivent être remplies et dont mon honorable ami a fait mention présentent plusieurs aspects. Les requérants doivent avoir les états de service indiqués dans la loi. Je crois savoir qu'il n'existe aucune difficulté sous ce rapport, dans le cas de l'ancien combattant dont a parlé l'honorable député. Qu'il s'agisse de grande culture ou d'une petite ferme, l'ancien combattant doit tirer au moins une partie de son revenu de la culture du sol, ou de quelque autre branche de l'agriculture telle que l'horticulture. Quoi qu'il en soit, l'ancien combattant doit prouver qu'il possède quelque expérience et des aptitudes naturelles pour le projet sur lequel porte sa demande, qu'il s'agisse de grande culture, d'élevage de volaille, de culture maraîchère ou d'apiculture.

Dans le cas des petites fermes, nous devons également avoir l'assurance que l'ancien combattant a des chances raisonnables de gagner quelque chose par d'autres moyens—condition dont a parlé mon honorable ami. Autrement dit, il doit être raisonnablement certain de quelque gagne-pain, c'est-à-dire connaître quelque métier grâce auquel il sera raisonnablement sûr d'obtenir un emploi près de chez lui.

D'après une directive adressée aux bureaux régionaux le 2 janvier, on devra prendre pour principe d'envisager ces conditions d'une façon pratique. Une autre condition qui, bien entendu, est essentielle dans chaque cas, est celle qui a trait à la probité et à la persévérance. On ne peut guère songer à réintégrer certains hommes dans la vie civile en les liant, ou en essayant de les lier pour une période de quinze ans par un contrat irrévocable.

Dans ce cas-là également, il y a lieu de n'être pas trop rigoureux et de tenir un compte raisonnable des probabilités. Les décisions à ce propos ne sont pas arrêtées arbitrairement par des fonctionnaires. Afin de déterminer les aptitudes du candidat, il est nécessaire que ce dernier paraisse devant un conseil consultatif composé de cultivateurs, d'hommes d'affaires et d'anciens combattants de la localité même du requérant, c'est-à-dire d'hommes au courant des conditions locales et en mesure de porter un jugement sur l'intéressé. Ces conseils consultatifs ont été choisis minutieusement, afin qu'ils inspirent confiance à l'ancien combattant et aux gens de sa localité.

Un rapport m'a été communiqué au sujet de l'ancien combattant dont a parlé l'honorable député l'autre jour et il semble que les motifs pour lesquels on a rejeté sa demande ne sont pas du tout ceux auxquels mon honorable ami attribue ce refus. Cet homme, âgé d'environ cinquante ans, projetait de tirer sa subsistance d'un verger et de la production de petits fruits sur une assez bonne terre d'une acre et demie comprenant une petite maison de bois de trois pièces. On a constaté que depuis vingt-quatre ans, le requérant n'a guère eu à s'occuper d'agriculture. Il travaille, si je ne me trompe, comme polisseur de métal à Toronto. Les

fonctionnaires du ministère et le conseil consultatif se sont demandés quelles seraient les chances de succès de cet homme dans un emploi pour lequel il n'est nullement préparé.

Quoi qu'il en soit, je puis assurer mon honorable ami qu'un refus n'est jamais définitif. En matière de réintégration, les fonctionnaires du conseil s'efforcent de trouver le domaine qui se rapproche le plus de l'occupation actuelle du candidat et qui lui offre les meilleures perspectives de succès.

M. CRUICKSHANK: Si j'ai bien compris, le ministre vient de dire qu'un comité local de cultivateurs et d'hommes d'affaires, qui comprend aussi, je suppose, des membres de la Légion et des anciens combattants, s'occupe des questions relatives aux petites fermes. S'il en est ainsi, pourquoi n'a-t-on pas de comité de ce genre dans la vallée du Fraser? En outre, si je l'ai bien compris, le ministre supposait qu'un ancien combattant aurait de bonnes chances de gagner partiellement sa subsistance ou d'obtenir un emploi, pour une certaine partie de son temps, dans quelque autre branche de l'agriculture. C'est ce qui est arrivé dans ma circonscription, en particulier dans le voisinage de Chilliwack. Je me demande si, avant d'établir ces colons, l'on consultera les gens de l'endroit qui sont au courant des conditions locales.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui, certainement. Je crois comprendre que dans le cas en question, le comité consultatif ne se composait que de deux hommes. Ce sont des gens estimables, mais ils ne connaissaient pas nécessairement toutes les conditions locales. Il n'y a aucune objection à augmenter le nombre de membres de ces comités locaux et d'y nommer des représentants de la Légion canadienne, des conseils locaux et des cultivateurs pratiques. Nous voulons les conseils de ceux qui sont au courant des conditions locales.

M. CRUICKSHANK: Consultera-t-on ce comité avant de procéder à l'établissement de colons?

L'hon. M. MACKENZIE: Certainement.

M. FAIR: J'ai demandé au ministre des Mines et ressources et au ministre des Finances de fournir leur raison ce soir, mais ils sont partis sans le faire. J'avais espéré qu'avant que le ministre des Mines et ressources prît le chemin de l'hospice des vieillards, il aurait débarrassé sa conscience de quelques-uns au moins des péchés qu'il a commis à l'égard de ces vieux soldats-colons. Je n'aimerais pas que ces péchés troublent les jours heureux qu'il lui reste à vivre.

M. GILLIS: Quand les crédits de la défense nationale furent mis en délibération, j'ai essayé d'obtenir des éclaircissements au sujet du cas des membres du détachement des infirmières bénévoles en service dans l'armée canadienne, surtout au chapitre des gratifications. Comme je n'ai pas obtenu de réponse, le ministre des Affaires des anciens combattants serait-il en mesure de fournir des renseignements en ce moment? On a exprimé l'avis, ici, que les membres de l'Association ambulancière Saint-Jean ne faisaient peut-être pas partie de l'armée. Je tiens à la main plusieurs décrets qui les rattachent incontestablement à l'armée canadienne pour ce qui est des rations, de la discipline, des commandements et le reste.

L'ordre général 156 de 1942 renferme un appendice assez voumineux, où l'on constate que ces jeunes filles sont nettement assujetties aux règlements régissant le service de santé de l'armée. Ces dernières semaines, on leur a ordonné d'enlever les rubans de service qu'elles portaient depuis quinze mois. Il est évident, que, depuis qu'il a été question à la Chambre de leur droit aux gratifications, on a pris certaines mesures, dans la coulisse, afin de les reléguer dans une catégorie ne leur ouvrant pas droit aux gratifications.

Je n'ai pas l'intention de donner lecture de ces ordres, que le ministre peut certainement vérifier auprès du ministère de la Défense nationale. A mon sens, on commet une injustice envers le service en cause. Ces jeunes filles ne peuvent pas se marier, elles obtiennent les mêmes congés que les officiers, et elles ont droit aux mêmes privilèges au chapitre du transport et sont soumises à la même discipline que les infirmières. Le ministre aurait-il quelques renseignements à ce sujet?

L'hon. M. MACKENZIE: J'ai peur de ne pas en avoir. L'honorable député a eu l'obligeance de me signaler ces cas personnellement. Plusieurs autres personnes en ont fait autant depuis une couple de semaines. J'ignore si les intéressées sont enrôlées pour la durée de la guerre en vertu d'un contrat déterminé, mais je crois que l'intervention de l'honorable député est bien fondée. Je ne tiens pas à m'engager à cet égard, mais je me ferai un plaisir d'aller au fond de la question, même si elle n'est pas de mon ressort. L'honorable député pourrait peut-être me faire tenir copie des documents qu'il m'a montrés cet après-midi. Je me ferai un plaisir de les porter à l'attention de mes collègues.

M. QUELCH: Il est une autre question que j'aimerais signaler en marge du sujet soulevé par l'honorable représentant de Battle-River. On a prétendu plus d'une fois que le Gouvernement ne serait pas justifié de remettre des titres incontestés à ces soldats, parce que l'argent du contribuable a

servi à l'achat des terres en cause. Même s'il en était ainsi, je n'approuverais pas entièrement le raisonnement, car il ne repose pas sur la réalité. Dans plusieurs cas, la terre vendue au militaire ne coûtait rien au Gouvernement, qui l'a cependant vendue à un bon prix. En d'autres termes, on a exploité les soldats-colons. J'aimerais donner lecture d'un document déposé à la Chambre l'an dernier au sujet du coût de quelques-unes de ces terres. Le document fut déposé le 23 mai 1944. J'avais posé la question suivante:

Qu'ont coûté au Gouvernement les terres suivantes vendues aux soldats-colons en 1920: sections 6, 13, 14, 15, E½, 16, 22, 23, 24 du 18e rang, township 33, à l'ouest du 4e, et les sections 32, 30 NE ¼ 26, 23, W½, 19, 18, 17, 16, 15 et NE ¼ 13, du 18e rang, township 32, à l'ouest du 4e?

On a répondu "non". Elles n'ont rien coûté au Gouvernement. J'ai ensuite demandé:

Quel était le prix moyen par acre?

On m'a répondu: $16.38. Dans la même région, des civils achetaient du Gouvernement à $3 l'acre des terres réservées aux vétérans de la guerre sud-africaine, alors que ce même gouvernement vendait $16.38 l'acre aux soldats-colons des terres qui ne lui coûtaient rien. J'ai toujours soutenu que puisque ces terres n'avaient absolument rien coûté à l'Etat, il devrait pouvoir les vendre au même prix qu'il a vendu les certificats sud-africains, soit $3 l'acre. J'ai demandé ensuite:

Quel est le montant global de la dette des soldats-colons ou des membres de la garde des anciens combattants qui résident encore sur ces terres?

On a répondu: "$35,448.30." Puis j'ai demandé:

Combien de soldats se sont d'abord établis sur ces terres?

On a répondu: 40. Puis j'ai demandé:

Combien ont acquitté en entier le prix de leurs terres?

On a répondu: 3. Sur un total de quarante soldats qui se sont établis dans cette région, nous constatons qu'au bout de vingt-cinq ans, trois seulement ont pu acquitter en entier le prix de leurs terres. C'est parce que le prix demandé était exorbitant et, même au prix qu'on demande aujourd'hui, on constate que les terres sont vendues pour beaucoup moins que $16 l'acre. Je parle en connaissance de cause car, il n'y a pas longtemps, j'ai pu moi-même acheter dans cette région des terres à beaucoup moins que $16 l'acre. J'ai demandé ensuite:

Combien de soldats ont abandonné leurs terres?

On a répondu: 17. Sur un total de quarante soldats-colons, dix-sept ont dû abandonner leurs terres. Les questions suivantes, et les réponses données, ont été:

8. Combien sont encore sur leurs terres?—13.
9. Combien de membres de la garde des anciens combattants ont encore leurs terres?—4.

Le ministre a beau dire que bien des soldats ont effectué leurs versements, ce n'est pas ce que je veux savoir. Ce qui m'intéresse, c'est le nombre de ceux qui ne peuvent le faire. Ils sont malheureusement très nombreux. Je connais de ces soldats sur qui on a fait pression pour les décider à abandonner leurs terres, parce que, disait-on, ils ne les cultivent pas comme il convient.

Je sais un cas où l'on a refusé un règlement à un vieux colon sous prétexte qu'il ne pouvait pas cultiver convenablement. Il se fait trop vieux et l'on tente de l'expulser de sa terre. C'est un vieil Irlandais et il m'a dit que, si on lui causait d'autres ennuis, il serait contraint de se munir d'un fusil. Voilà l'attitude qu'il me plaît de constater chez ces soldats-colons qui ont subi tant d'épreuves. Le surintendant de l'établissement des soldats connaît très bien la terre dont je parle et je prie le ministre de prendre la chose en considération.

M. KNOWLES: Une forte tranche de ces crédits de 2 milliards de dollars actuellement à l'étude est affectée aux pensions de vieillesse et j'ai de brefs commentaires à faire à ce sujet. Je réfère le ministre des Finances en particulier à la discussion qui a eu lieu à la Chambre en juin dernier et au cours de laquelle des propositions tendant à modifier les règlements relatifs aux pensions de vieillesse ont été offertes au Gouvernement de tous les côtés de la Chambre. Le ministre s'est montré très intéressé à ces propositions et a accédé à notre désir d'en confier l'étude aux fonctionnaires compétents de son ministère. Plus tard, le 14 août, je lui ai demandé s'il avait été donné suite à ces propositions. Il m'a répondu qu'on les avait examinées et qu'on avait préparé un excellent mémoire mais qu'on ne pouvait rien faire de plus pour le moment.

Le ministre sait que cette question me tient fort au cœur et j'aurais beaucoup de choses à dire mais les circonstances me forcent à être bref. Je lui signale cependant à lui et au Gouvernement, que les titulaires de pensions de vieillesse, et les autres vieillards qui devraient en bénéficier mais à qui on les refuse pour une raison ou pour une autre, ont peine à comprendre la lenteur que l'on met à apporter les modifications convenables à la loi et aux règlements sur les pensions de vieillesse. Ils ne critiquent pas les mesures

de législation sociale présentées et adoptées à la dernière session mais ils trouvent difficile de comprendre comment on peut affecter des sommes d'argent formidables à d'autres fins de législation sociale sans trouver les moyens d'accroître le montant de la pension. Surtout ils ne peuvent comprendre pourquoi on n'abolit pas de la loi et des règlements établis à cet égard ce que, pour être bref, j'appellerai l'épreuve des moyens d'existence. C'est à cause de cette impression qu'ont les vieillards que je demanderai au ministre des Finances de faire une brève déclaration au nom du Gouvernement. S'il y consent, j'aimerais à lui signaler deux choses. D'abord celle-ci: a-t-on vu à mettre en pratique les propositions soumises au ministre les 2 et 5 juin de l'an dernier? Et puis, maintenant que la date des élections est fixée, le Gouvernement veut-il nous faire part de ses intentions relatives à la pension de vieillesse? Je fournis ici au ministre une belle occasion. Si j'agis de la sorte, c'est parce que je ne parle pas seulement en mon nom mais en celui des simples députés de tous les groupes de la Chambre quand je dis que nous nous intéressons vivement à ce qu'on agisse le plus promptement possible pour améliorer le sort des vieillards pensionnés.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne m'attendais pas à ce qu'on soulève cette question, ce soir, et je n'ai ni documents sous la main à ce sujet ni chef de service pour me renseigner. L'honorable député demande si on a fait quelque progrès dans l'étude des modifications à la loi des pensions de vieillesse et il a peine à comprendre pourquoi on met tellement longtemps à apporter ces modifications. S'il était chargé d'administrer, ici à Ottawa, la loi des pensions de vieillesse, il trouverait vite les causes du retard dans la préparation des modifications à la loi.

J'ai compilé toutes les propositions qu'on avait soumises à la Chambre l'été dernier. Je ne dis pas que je les approuverais toutes. Je ne me suis jamais proposé de le faire et je n'ai pas tenté de faire admettre toutes les modifications. Mais il y en a une que je jugeais avantageuse. Actuellement, elle ne me vient pas à la mémoire mais je sais, qu'en décembre ou janvier, nous avons tenté de préparer une modification. Depuis lors, nous avons échangé de la correspondance avec les provinces et nous n'avons pas encore reçu l'assentiment des provinces. Il est presque impossible d'obtenir des modifications aux dispositions de la loi parce qu'il nous faut obtenir l'assentiment des neuf provinces. Vous écrivez à une province et celle-ci vous répond en vous soumettant une contre-proposition. Vous la refusez pour revenir à la proposition primitive; et la même chose se répète dans chaque province et ce manège continue *ad infinitum*. Je ne crois pas qu'on puisse prendre des mesures efficaces pour modifier notre régime des pensions de vieillesse sans tenir une conférence fédérale-provinciale.

L'honorable monsieur demande pourquoi nous n'avons pas accru le montant de la pension de vieillesse. J'ai déclaré ici à plusieurs reprises qu'à notre avis cela relève des provinces. Comme l'honorable monsieur le sait fort bien, le trésor fédéral doit répondre à d'énormes demandes dans les domaines qui en relèvent et nous ne nous montrons certainement pas parcimonieux lorsque les députés nous exhortent à délier notre bourse. A mon sens, nous la délions plus souvent qu'il convient. Mais je me rends compte qu'en plaidant la cause des contribuables, je plaide une cause qui n'est guère bien vue ici lorsque j'entends les députés nous exhorter sans cesse à dépenser de l'argent. C'est probablement le désir des députés.

Mais en ce qui concerne les pensions de vieillesse, j'ai déclaré catégoriquement que nous considérons ces pensions principalement comme la responsabilité des provinces. Toutes les provinces ont d'importants excédents et, au point de vue administratif, elles sont infiniment plus prospères que le gouvernement fédéral, et rien n'empêche une province quelconque de porter la pension de vieillesse à trente-cinq, quarante ou cinquante dollars par mois si elle le désire. Certaines provinces considèrent qu'un taux plus élevé est plus juste mais d'autres provinces ne sont pas de cet avis. Cela dépend des vues des habitants de la région intéressée.

En ce qui concerne les pensions de vieillesse je ne puis que répéter ce que j'ai dit à la Chambre dans le passé. Il y a deux ou trois ans, j'ai déclaré que si les provinces étaient d'avis que le taux de la pension devrait être accru et que toutes en fissent la demande, nous songerions à accroître le taux, ce que nous avons fait effectivement. Les provinces ont demandé de porter la pension de vingt à vingt-cinq dollars, et nous l'avons fait. Plus tard j'ai dit que si les provinces étaient d'avis que nous devrions abaisser l'âge à soixante-cinq ans, nous y songerions. Mais quelques-unes des provinces seulement ont présenté une demande à cet effet.

Nous sommes dans une telle situation qu'il nous est impossible d'instaurer un bon régime de pension de vieillesse sans la tenue d'une conférence fédérale-provinciale et l'adoption d'un régime contributoire. Pour abolir l'épreuve des moyens, il faut que le régime soit contributoire. Je ne crois pas que la population canadienne nous permette de ver-

ser quarante ou cinquante dollars par mois à des millionnaires dépassant soixante-cinq ou soixante-dix ans à moins qu'ils ne l'aient achetée; autrement dit, à moins qu'ils n'aient contribué. Si vous abolissez la preuve des moyens d'existence, il faut adopter le régime contributoire. Autrement, le contribuable ordinaire ou le membre du Parlement, si prodigue soit-il des deniers publics, estimera que le régime est ridicule.

M. KNOWLES: Je comprends les difficultés que nous a signalées le ministre concernant les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je sais, par exemple, quelles difficultés nous éprouvons, au Manitoba, lorsqu'il s'agit de décider le gouvernement provincial à adopter certaines mesures opportunes qui se font attendre depuis longtemps. En voici une en particulier. Il y a un an environ, à la suite de questions que nous lui avions posées, le Gouvernement autorisait les provinces à cesser désormais de réclamer un droit de gage jusqu'à concurrence de $2,000, sur les biens des vieillards pensionnés. La chose devenait facultative, d'obligatoire qu'elle était auparavant. Certaines provinces ont profité de la permission qui leur était accordée par les autorités fédérales, mais dans la mienne, malgré la pression exercée par les divers corps publics et certains membres de l'Assemblée législative le Gouvernement provincial s'est toujours opposé à l'adoption de cette légère modification. Je signale ce fait en partie pour le déplorer, mais aussi pour corroborer ce que nous a dit le ministre, que dans nos transactions avec les provinces ce genre de problème se posent.

Toutefois, on a dit que les autorités provinciales devraient prendre à leur compte l'augmentation du chiffre des pensions. Permettez-moi de soutenir le contraire et de signaler que la somme qu'exigerait du fédéral le coût entier des pensions de vieillesse, au chiffre actuel, est bien faible comparé à certaines autres dépenses que nous effectuons. Pas plus que le ministre, je n'ai de chiffres sous la main mais, sauf erreur, ces pensions coûtent annuellement au gouvernement central de 38 à 40 millions de dollars, et la part des provinces est d'environ 12 millions. Je puis m'écarter de quelques millions, mais je ne pense pas me tromper beaucoup.

L'hon. M. ILSLEY: Le chiffre est un peu exagéré. La part du fédéral est un peu plus de 30 millions.

M. KNOWLES: Tant pis, mais c'est quand même assez rapproché. Ainsi, le coût global des pensions de vieillesse pour le fédéral, les provinces et les municipalités,—car certaines provinces se déchargent en partie de leurs responsabilités sur les autorités municipales,—est de l'ordre de 50 à 55 millions de dollars par année. Une comparaison me permettra d'établir nettement que notre groupe a appuyé la mesure concernant les allocations familiales qui doit entrer prochainement en vigueur: si nous savons trouver 200 millions de dollars par année pour donner suite à cette mesure opportune, les 50 ou 55 millions seulement par année que nous accordons à ceux qui ont atteint l'autre extrémité de la vie ne sont guère suffisants. Mon collègue, l'honorable député de Cap-Breton-Sud, a coutume de dire, quand nous traitons de ces questions, qu'il y a deux catégories de gens aux besoins desquels les mesures législatives d'ordre social devraient d'abord pourvoir: les vieux et les jeunes. Je suis heureux que nous ayons adopté la mesure concernant les allocations familiales, bien que certains changements s'imposent, mais il faudrait sans délai aller plus loin en ce qui concerne les pensions de vieillesse.

Je mentionne les allocations familiales pour une autre raison. Quand le Gouvernement a proposé cette mesure, il n'a pas donné à entendre que les versements devraient incomber aux provinces; il était d'avis que l'aide aux enfants et à la famille constituait une obligation nationale, qu'il ne devrait pas être possible d'établir des différences entre les provinces et je crois que, si recommandable que cela soit, plusieurs provinces ayant ajouté à la somme versée par l'Etat, l'une des choses les plus inopportunes qui se produise à l'heure actuelle consiste dans les différences qui existent dans les prestations de vieillesse entre les diverses régions du pays. J'estime que si les pensions de vieillesse devenaient une obligation de l'Etat, comme c'est le cas pour les allocations familiales, cela contribuerait grandement à développer le sens de l'unité nationale. J'espère que le Gouvernement actuel, ou tout autre qui lui succédera, s'occupera davantage des vieilles gens et je préconise en particulier que nous écartions de notre esprit l'idée que cette obligation incombe aux provinces et que nous considérions cette responsabilité comme nationale. Nous devrions aussi examiner froidement la somme globale que nous coûtent les pensions de vieillesse et nous demander si, à la lumière de notre présente économie nationale, c'est le mieux que nous puissions faire pour nos vieilles gens.

M. BLACKMORE: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations touchant le ministère de la Reconstruction. J'avais l'intention de faire de courtes remarques, lorsque le comité étudiait cette partie des crédits du ministre, mais le temps m'en a empêché.

Hier le ministre a déposé une brochure intitulée *Emploi et revenu.* Je l'ai toute lue. Après la grande réclame que le ministre et d'autres membres du cabinet ont fait à ce document ainsi qu'au travail du ministère de la Reconstruction, j'étais porté à croire que cette brochure ferait époque. Je pensais que nous aurions peut-être une idée précise sur le moyen à notre disposition de passer de l'ancien état de choses au nouveau. Mais la lecture de la brochure m'a bien désillusionné. Je suis très désappointé. Cette brochure ne contient aucune preuve d'existence d'un nouveau paradis ni d'une nouvelle terre, aucun indice qu'on se rend vraiment compte des causes des maux économiques dont le monde souffre à l'heure actuelle, aucune preuve qu'on connaît les moyens de faire disparaître ces causes. C'est un sujet extrêmement sérieux.

Le 23 mars j'ai parlé de la conférence internationale de San-Francisco, et j'ai trouvé que le même défaut existait dans cette organisation. On y semble prêt à parler de tout sauf des causes de la difficulté et des moyens à prendre pour les détruire.

Or les causes des difficultés auxquelles nous devons faire face aujourd'hui se résument ainsi: nous avons des machines merveilleuses d'une efficacité étonnante, nous avons développé une habileté technologique d'une haute efficacité, et en conséquence, nous pouvons produire abondamment sans recourir à la main-d'œuvre, d'où il suit que la puissance d'achat à la disposition du peuple par comparaison avec la quantité des denrées et services qui vont s'offrir sur le marché décroît peu à peu. Partant, les producteurs sont incapables de vendre leurs denrées moyennant un prix raisonnable et la population en général ne peut acheter ces produits. Il en résulte la pauvreté au sein de l'abondance et un découragement général, de sorte que les producteurs ont tendance à former des coalitions et des cartels internationaux, que les ouvriers cherchent à se grouper d'une façon analogue en vue de combattre la finance, et que de toutes parts on observe la centralisation du pouvoir qui amène la ruine de la démocratie. De telles tendances se manifestent non seulement chez nous mais dans le monde entier. Or nous n'arriverons jamais à surmonter cette difficulté à protéger la démocratie, si nous ne réussissons pas à découvrir la cause première de l'évolution actuelle et à y porter remède.

En ce qui concerne ce livre blanc, le groupe créditiste n'a pas eu le temps d'examiner à fond le plan élaboré par le Gouvernement quant à l'embauchage et au revenu, mais nous sommes convaincus, après avoir parcouru ce document, qu'il ne préconise aucun remède efficace aux bouleversements économiques qui ont abouti à la guerre mondiale de 1939. Nous y voyons plutôt que les régies seront appliquées plus rigoureusement, de façon à rendre toute résistance effective contre les maux économiques plus difficiles sinon impossibles pour les nations. En outre, il est évident que le désarmement et les autres propositions analogues ne sont pas formulés uniquement ni même principalement en vue du maintien de la paix par la bonne entente internationale, mais plutôt pour empêcher les nations de résister à la conquête économique menée au moyen d'un étalon-or international. Ce sont là de dures choses à dire au ministre au sujet de cette proposition générale. Cependant le seul fait que tout le projet repose sur l'entente de Bretton-Woods indique que ma critique n'est pas injuste.

J'ai plusieurs propositions à offrir au ministre en marge du rétablissement et de la reconstruction au Canada. Il reconnaîtra qu'il nous faut relever la production et la consommation ou distribution. C'est là une condition indispensable, si nous voulons relever le niveau de vie de la population canadienne à un degré convenable et l'y maintenir. Le socialiste ordinaire prétend, j'imagine, que l'entreprise privée ne saurait nous donner l'abondance. Rien n'est plus faux. En effet, l'entreprise privée produit tant de denrées qu'il nous est impossible de toutes les vendre. La difficulté ne vient donc pas du côté de la production. Nous pouvons produire tout ce qu'il nous faut, à condition de permettre à l'entreprise privée de vendre ses produits. Le problème consiste donc à faire en sorte que cette dernière puisse écouler sa production, et l'écouler à des prix convenables. Je ne dirai pas ce soir tout ce qu'il faut faire pour en arriver là, mais j'aborderai le problème, du point de vue pratique, dans ses grandes lignes. Je crois que le ministre saisira facilement ce que je vais dire.

Je prends le cas de ma propre circonscription. Elle dispose de plusieurs moyens plutôt extraordinaires de relever la production et la consommation. L'un de ces moyens est le charbon. L'Ouest renferme de vastes gisements de charbon bitumineux de haute qualité, et une bonne partie de ces gisements se trouvent dans la circonscription de Lethbridge, en Alberta. Jusqu'ici, le Canada n'a pas fait grand'chose en vue de faire servir son charbon à l'amélioration du niveau de vie de la population. Ainsi, on ne se préoccupe guère de transformer le charbon en énergie électrique et le reste. L'électrification rurale pourrait rendre de grands services, et le charbon pourrait, à cette fin, être transformé en énergie. Le Canada n'a presque rien fait en vue

de transformer son charbon en pétrole. Le ministre a signalé cet après-midi, comme il l'avait déjà fait à la Chambre, que le Canada dépend dans une large mesure de sources extérieures pour le pétrole, les huiles, l'essence et d'autres produits analogues. Etant donné les gisements de houille formidables que nous possédons au Canada, c'est faire injure à notre intelligence que d'importer notre pétrole de l'extérieur alors que des nations comme l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne ont, dans une grande mesure, tiré de la houille le pétrole dont elles avaient besoin. L'essence et le pétrole dont nous avons besoin au Canada pourraient être extraits d'environ 20 millions de tonnes par année. Ce qui accroîtrait beaucoup la prospérité des régions houillères de notre pays, notre sécurité et notre indépendance en temps de grande crise.

En d'autres pays, on a beaucoup fait en vue de tirer de la houille certains produits chimiques. On a très peu fait au Canada. On transforme la houille pour obtenir des matières plastiques, explosives, dissolvantes de diverses sortes. Voilà pour l'avenir autant de possibilités, et le ministre devrait étudier avec la plus sérieuse attention l'éventualité de tirer des gisements de houille de notre pays ces produits très avantageux. En Grande-Bretagne et en Allemagne on tire de la houille le goudron qui entre dans la construction des routes. Nous avons au Canada un besoin très impérieux de routes. Il nous est difficile d'en construire qui résistent aux rigueurs de notre hiver. Ce serait une excellente proposition d'obtenir le goudron de nos gisements de houille, et de l'utiliser pour la construction de routes.

Je réfère le ministre à un excellent mémoire soumis dernièrement à la commission royale sur la houille, laquelle a siégé dans toutes les parties du Canada. Le mémoire émane du Board of trade de Lethbridge. Il s'intitule: "Utilisation plus complète des gisements houillers". La lecture de ce mémoire le dispensera, je crois, d'une trop longue étude de la question.

De nos gisements houillers je passe maintenant aux possibilités d'irrigation. Chaque gallon d'eau qui s'écoule vers la baie d'Hudson pourrait être soigneusement emmagasiné et pourrait bénéficier aux sols desséchés de l'Ouest. Nous avons trop peu d'eau dans l'ouest canadien et celle que nous possédons en abondance, nous la laissons, en majeure partie, se perdre d'année en année sans rien faire pour la conserver. Je signale en particulier à la Chambre le projet de ma propre circonscription pour l'utilisation de l'eau, projet qui porte le nom de Projet de conservation de l'eau du sud-est de Lethbridge ou le projet de conservation de l'eau des rivières St. Mary's et Milk. Grâce à ce projet, on se propose de capter les eaux qui coulent dans quatre rivières à travers le sud-ouest de l'Alberta et de les emmagasiner dans dix réservoirs d'une capacité totale de 738,700 pieds cubes. Puis, on distribuera cette eau sur une superficie de 345,000 acres de terre dans les circonscriptions fédérales de Lethbridge et de Medicine-Hat. Le coût total serait de $15,178,439. Les terres à irriguer ont un sol de choix. Ayant été mi-aride pendant des siècles, il est devenu très riche. Le climat est exceptionnellement beau et la région est bien partagée au point de vue des routes et des marchés. En utilisant le sol et l'eau, nous pouvons augmenter de beaucoup l'élevage des troupeaux dans l'Alberta et l'Ouest en général, ainsi que l'industrie laitière, la mise en conserve et aussi la production du sucre. Les betteraves sucrières poussent particulièrement bien. La récolte en est abondante et la teneur en sucre est fort élevée. Je crois que, jusqu'à maintenant, la population du Canada et, particulièrement le Gouvernement actuel ont grandement négligé les occasions de produire du sucre de betterave au Canada. Pour moi, c'est renversant, mais c'est ainsi.

Le sucre de betterave figure parmi les denrées les plus importantes que nous puissions produire au Canada. Durant la guerre, nous avons manqué de sucre. Dans toute guerre future—n'oublions pas en effet qu'une autre guerre est du domaine des possibilités—peut-être ne réussirons-nous pas à obtenir les faibles quantités que nous avons pu nous procurer de l'étranger. Le bon sens nous engage à prendre les mesures nécessaires pour produire notre propre sucre, ce que nous pouvons fort bien accomplir au Canada.

Pour revenir au projet de conservation d'eau, j'engage le ministre à lire le rapport du comité de conservation des rivières St. Mary's et Milk, qui a été chargé d'étudier les avantages du projet dont j'ai fait mention. Ce comité a présenté un rapport au ministre des Mines et ressources en février 1942. A la page 12 de ce rapport, le comité déclare qu'à son avis ce projet serait l'un de ceux qui conviendraient pour le rétablissement d'après-guerre. Il a également signalé le grave danger que courait le Canada de perdre sa part des eaux des rivières St. Mary's et Milk qui sont des cours d'eau internationaux, car cette part a été octroyée par le traité du 11 janvier 1909 et fixée par une ordonnance officielle du comité mixte international le 4 octobre 1921. J'engage spécialement le gouvernement à entreprendre immédiatement la construction du barrage de la rivière St. Mary's, d'une capacité de 270,000 pieds-acres. Le coût en serait d'environ 4 millions de dollars, et il fournirait amplement

d'eau pour combler la pénurie qui existe maintenant dans les districts irrigués de la région de Lethbridge qui comprend 120,000 acres; il fournirait également de l'eau pour irriguer une superficie additionnelle de 94,000 acres. Voilà de très importantes questions. Je recommande donc fortement au ministre le projet de conservation d'eau du sud-est de Lethbridge.

Je faisais allusion tantôt à l'industrie de la betterave sucrière. Puis-je appeler l'attention du comité sur ce sujet pour quelques instants? Toute nation qui ne produit pas ou ne peut pas produire son propre sucre n'est pas vraiment libre. L'importance du sucre grandira avec les générations, et le Canada pourrait facilement se suffire à lui-même dans ce domaine. Une seule fabrique de sucre de betterave comme celle qui se trouve à Raymond (Alberta), dans ma circonscription, peut produire un vingtième de la consommation domestique. L'Alberta méridionale, au sud de Calgary, pourrait suffire à la demande nationale. L'industrie du sucre de betterave mérite donc notre encouragement et j'invite le ministre à se servir à cette fin de son influence auprès de ses collègues. Je le répète, l'administration actuelle s'est montrée antipathique à l'industrie du sucre de betterave et lui a fait tort en notre pays.

Quelques mots maintenant des répercussions de notre programme de réadaptation sur l'agriculture canadienne. Trois mesures s'imposent pour donner à cette industrie au Canada la place qui lui revient. D'abord, la parité des prix. Cela comporte l'octroi de primes pour relever les cours agricoles ainsi que pour réduire les prix des articles que l'agriculteur doit se procurer. Ce régime de subsides, il faudrait le pousser au point de permettre au cultivateur de posséder un foyer moderne et de faire élever et instruire sa famille sans aucun souci financier. Voilà à quoi nous devrions viser. Rien de moins n'est digne d'un gouvernement chargé de gérer les affaires de notre nation. En second lieu, il faut donner au cultivateur des marchés suffisants, tant au Canada pour satisfaire à toute la capacité de consommation de nos concitoyens qu'à l'étranger pour écouler nos excédents et cela au moyen du commerce ou de l'aide mutuelle financée de façon à éviter l'augmentation des impôts et des dettes. Enfin, comme troisième mesure, un crédit abondant. Que le ministre réponde à ces trois besoins de notre classe agricole et qu'il ne s'inquiète plus de son rétablissement, elle y verra elle-même.

J'en arrive maintenant au problème du logement. Il en a déjà été question au cours du présent débat, mais je soutiens que le programme actuel du Gouvernement est tout à fait insuffisant. L'aide projetée ne bénéficie pas à ceux qui ont le plus besoin d'assistance dans ce domaine. L'argent destinée à loger notre population devrait être mis à la disposition d'un plus grand nombre de nos citoyens, afin que le pauvre, dont le revenu est inférieur et incertain, puisse arriver à posséder son propre foyer. Il faudrait réduire les taux d'intérêt à un niveau bien inférieur à celui que l'on prévoit, peut-être 2 p. 100 au maximum. Le remboursement doit être fixé en tenant compte du revenu de l'intéressé, qui serait assuré du titre incontestable à sa propriété au bout de vingt ans, pourvu qu'il y consacre une partie raisonnable de ses recettes. Chaque famille devrait pouvoir acquérir une propriété.

Le Canada existe pour l'avantage des Canadiens. Il ne progressera jamais, sans une population nombreuse, patriotique, saine et prospère. Nos citoyens passent avant tout. Des mesures pour assurer le relèvement de la natalité s'imposent. Le logement convenable est une de ces mesures.

D'aucuns estiment qu'il est ridicule de prétendre que la personne qui a versé une certaine proportion de son revenu pendant vingt ans pour l'acquisition d'une maison a le droit d'en devenir propriétaire. Je ferai remarquer aux honorables députés que le gouvernement albertain s'inspire de ce principe. Lorsqu'il place un ancien militaire sur une demi-section, il l'avertit qu'elle sera à lui s'il verse, chaque année une certaine proportion de la valeur, des produits récoltés pendant une période de dix ou quinze ans, par exemple. A mon sens, 8 p. 100 l'an est suffisant et si les récoltes viennent à manquer, personne n'est plus mal. Le débiteur n'a aucun paiement à affectuer cette année-là. Ainsi donc, lorsqu'un homme achète une maison, ou emprunte de l'argent pour en construire une, pourvu qu'il fasse son possible, qu'il verse une certaine proportion de son revenu chaque année, que l'Etat lui en assure la propriété absolue. Ceci peut paraître étrange, mais les honorables députés devront entendre bien des choses étranges avant de comprendre ce que signifie réellement un ordre nouveau où l'élément humain a plus d'importance que les choses matérielles. Des revenus suffisants pour vivre doivent être garantis à tous ceux qui veulent travailler.

Je passe maintenant à une couple d'autres questions et je voudrais d'abord dire un mot des pensions de vieillesse. Je ne suis pas du tout satisfait des dispositions relatives aux pensions. Il faut garantir, et cela prochainement, une pension de vieillesse d'au moins $50 par mois à tous ceux qui ont atteint l'âge d'au moins soixante-cinq ans, bien que je pré-

fère soixante ans, ou à tous ceux qui ont atteint un âge où ils sont incapables de travailler. D'aucuns diront: "C'est impossible; où trouverons-nous les fonds?" La question devrait se poser ainsi: pouvons-nous produire du lait, de la crème, du beurre, du fromage et d'autres denrées alimentaires? Pouvons-nous produire le vêtement, le logement, les soins médicaux, les soins dentaires, les soins hospitaliers? Pouvons-nous produire les choses matérielles? Oui. En ce cas, nous pouvons assurément trouver de quelque façon la contrepartie ou l'argent qui représente les choses que nous produisons et les distribuer aux gens qui s'en serviront. Certes, nous le pouvons. Dès que nous comprendrons que ce qui est matériellement possible devient financièrement possible en temps de paix comme en temps de guerre, nous n'hésiterons pas à accorder aux vieilles gens ce à quoi ils ont un droit incontestable.

J'ai mentionné tantôt la finance et j'y reviens. Le ministre doit trouver des moyens de changer notre système financier créateur de dettes en un régime financier qui n'en crée pas. Il doit rechercher les facteurs qui entrent dans le présent régime créateur de dettes et pourvoir à la neutralisation ou à la liquidation de la dette qui résulte de ce régime. Si le ministre ne réussit pas à atteindre les objectifs que j'ai indiqués, il échouera dans le rétablissement de la population. D'aucuns me demanderont comment nous pourrons réaliser la chose. Je répondrai que nous ne pouvons pas faire grand'chose sous le régime financier actuel et cette remarque vaut pour toutes les propositions du ministre que contient son livre blanc. Je reconnais qu'il y dit que nous n'en sommes qu'à la première étape, mais à en juger par la direction qu'il prend, je dirai que toutes les autres étapes seront aussi mauvaises que la première. D'ailleurs, si dès vos premiers pas vous vous dirigez droit vers l'est, il est probable que vous continuerez dans la même direction jusqu'au bout. Le ministre ne pourra simplement pas trouver l'argent nécessaire pour remplir les promesses qui ressortent de cette brochure. Il ne saura que faire pour atteindre ses buts.

On peut me demander "Eh bien que feriez-vous?" Naturellement un bon nombre d'honorables députés diront, qu'ils sont au courant des idées créditistes. C'est vrai et ils doivent se familiariser encore davantage avec elles. Dans ces derniers jours de la session je leur pose cette question. Combien de fois ont-ils trouvé que les membres créditistes ont eu raison depuis leur élection en 1935? Ils seront surpris, s'ils revoient la liste des fois où nous avons eu raison. Nous avons laissé entendre en 1936 et 1937 que la guerre s'annonçait. Nous avons préconisé la préparation à la guerre et je pourrais citer d'autres exemples. Comment cela se fait-il? C'est que nous avons étudié quelque peu ces sujets. Ce ne fut pas par hasard. Je puis dire qu'en matières de finance les honorables députés et le pays en général s'apercevront que les créditistes ont eu raison. J'espère qu'ils ne devront pas passer par une autre crise ni une autre guerre avant de faire cette découverte.

Il appartient au ministre d'apporter des changements fondamentaux à notre régime financier. Je l'exhorte instamment à s'appliquer sans réserve à la solution du problème de l'argent. Sans doute mes amis socialistes s'émouvront-ils à la mention de ce mot; mais nous avons appris à produire les denrées et il ne nous reste qu'à apprendre à produire l'argent. J'espère donc que le ministre apportera à cette question de trouver l'argent toute la détermination, toute la concentration, qu'il apporterait à la préparation d'une vaste entreprise de construction. Il découvrira ainsi les grands principes fondamentaux et il saura trouver les changements essentiels qui s'imposent. Le ministre me permettrait-il de lui rappeler que, en somme, l'argent n'est qu'un titre à valoir sur les denrées. Par conséquent, l'argent peut se trouver là où sont les denrées. Il est hors de doute que le Canada peut produire les denrées. Il peut donc produire également l'argent. Notre pays peut produire des denrées en abondance. Et il incombe au ministre d'apprendre à produire de l'argent libre de dette et libre d'impôt. Le ministre pourrait épargner au pays une somme considérable de temps et d'argent ainsi qu'un sentiment pernicieux de frustration, s'il adoptait carrément les principes monétaires du crédit social.

En terminant, j'aimerais à indiquer les tendances qui se manifestent en général à l'égard de la liberté d'entreprise qui ont été analysées brièvement cet après-midi par l'honorable député de Lake-Centre et l'honorable député de Rosetown-Biggar. L'initiative privée, ainsi que l'a signalé l'honorable député de Rosetown-Biggar, éprouve de nos jours de la difficulté à survivre par suite de certains mouvements. On me permettra de mettre le doigt sur l'écueil principal auquel se butte l'entreprise privée. C'est un fait reconnu qu'elle est incapable de trouver des débouchés et, à cause de cela, des coalitions de producteurs se forment en vue de réduire les frais généraux. La coalition devient de plus en plus puissante jusqu'au jour où nous sommes en présence de trusts et de cartels internationaux.

D'où proviennent ces difficultés? Tout simplement du fait qu'il est impossible de trouver des marchés et de garantir les prix. Or, s'il nous est possible de fournir des débou-

chés à ces industries, il nous deviendra facile de réglementer ensuite leur activité et c'est ainsi que la libre initiative et les établissements, tant petits que grands, survivront et prospéreront dans un pays libre. Si nous ne pouvons trouver de débouchés, nous nous acheminerons de plus en plus rapidement vers l'autocratie, vers l'Etat totalitaire et la dictature jusqu'à ce que ces fléaux règnent dans le monde entier et nous assisterons à une lutte gigantesque entre certaines entreprises monopolisées d'une part et de l'autre les syndicats ouvriers groupés en une fédération. Si les entreprises commerciales s'assurent la victoire, une dictature fasciste suivra, tandis que si les ouvriers l'emportent, nous aurons une dictature communiste, ou une dictature du prolétariat. Cette issue est inévitable à moins que nous ne prenions pour principe de garantir tant les prix que les marchés.

Si nous ne recourons pas à une méthode comme celle du crédit social, et, à mon avis, cette méthode s'adapte merveilleusement au problème à résoudre, j'affirme que nous courons au désastre. Toutes les conférences comme celles de Bretton-Woods, de Dumbarton-Oaks, de San-Francisco, ou toute autre réunion qui pourra avoir lieu d'ici quinze ans ne sauront nous sauver de la dictature ni, en fin de compte, de la guerre. J'ai voulu par ces observations aider le Gouvernement dans une humble mesure à résoudre le problème qui se pose présentement pour notre pays.

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

COMITÉ DES SUBSIDES

(La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Golding).

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

L'hon. M. ILSLEY propose la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas $148,845,000.59, représentant les cinq douzièmes de chacun des différents crédits qui n'ont pas encore été adoptés, tels qu'ils sont inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1946, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement;

Et en outre une somme de $437,749.83, représentant un douzième du montant des crédits nos 10, 23, 24, 27, 141, 146, 148, 151, 152, 171 et 267;

Et que la somme de $862,958.33, représentant un sixième des montants des crédits nos 29, 133, 134, 142, 153, 158, 160, 161, 162, 269, 270, 271, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 286, 287, 289 et 290, tels qu'ils sont inscrits dans les diverses annexes à la loi des crédits de guerre n° 1, 1945, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1946.

[M. Blackmore.]

M. HAZEN: Le ministre voudrait-il expliquer cette procédure. Que lit le président?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Le président vient de lire une résolution du comité des subsides octroyant la somme de $148,845,000.59...

M. HAZEN: Où trouve-t-on cela?

L'hon. M. ILSLEY: Nulle part; on vient justement de lire. C'est la coutume suivie en comité des subsides, mais je ferais mieux d'expliquer au comité ce que le Gouvernement lui demande de faire.

La résolution est adoptée par le comité des subsides, puis le comité des voies et moyens adopte une résolution subséquente préparatoire à la présentation d'un bill, le bill des crédits de guerre. Le présent bill des crédits vise à fournir *a*) les cinq douzièmes de tous les postes à adopter dans les crédits principaux pour l'année financière 1945-1946; *b*) un douzième additionnel pour certains services énumérés à l'Annexe A du bill; *c*) un sixième additionnel pour certains autres services énumérés à l'Annexe B du bill, et *d*) le pouvoir d'emprunt nécessaire pour se procurer les sommes requises afin de rembourser les emprunts ou les obligations échéant ou pouvant être rachetés au cours de la nouvelle année financière.

Les cinq douzièmes requis pour tous les services serviront à faire face aux besoins ordinaires jusqu'à la fin du mois d'août.

Les propositions additionnelles requises pour certains postes spéciaux sont nécessaires par suite du caractère saisonnier des services en cause, tels que certains services agricoles, certains relevés et autres initiatives du ministère des Mines et ressources, et certains travaux publics, y compris des opérations de dragage et l'accomplissement des contrats déjà engagés.

Le procédé est celui que nous suivons chaque année dans le cas des crédits provisoires. L'adoption du bill fondé sur la résolution ne diminuera en rien les droits et privilèges qu'auront les députés de critiquer et d'étudier tout poste des crédits dont la Chambre sera saisie à la prochaine session. Pour ce qui est du présent gouvernement, il s'engage à respecter ces droits et privilèges, à ne pas les diminuer de quelque façon que ce soit du fait de l'adoption de la présente mesure.

Le présent bill diffère, quant à la forme, de celui que la Chambre a adopté au début de la dernière année financière. Alors, étant donné la courte période envisagée, il ne fut pas nécessaire de demander des parts additionnelles pour certains services. Aujourd'hui, les crédits provisoires portent sur cinq mois. Voilà pourquoi il nous est nécessaire de demander des parts additionnelles dans le cas de certains

services déterminés auxquels s'applique les articles 3 et 4 et dont on trouvera le détail aux annexes du bill. Cependant le présent bill ne diffère pas, quant à la forme, de ceux qui ont été présentés dans le passé, lorsqu'il était nécessaire de demander ainsi des parts additionnelles.

De fait, je crois qu'il est de règle, dans un bill de crédits provisoires, de demander des parts un peu plus considérables pour certains services spéciaux que les parts demandées pour l'ensemble des crédits principaux. Fréquemment, le ministre des Finances a demandé à la Chambre de voter des subsides pour un mois ou deux visant toutes les principales prévisions budgétaires. Il peut fort bien demander des crédits pour deux autres mois relativement à certains services, et c'est ce que l'on a fait. Nous demandons cinq-douzièmes des crédits pour tous les services, et pour certains autres nous demandons un douzième supplémentaire et pour d'autres encore un-sixième supplémentaire. Ces sommes spéciales ne sont pas importantes. Les cinq-douzièmes se montent à $148,845,000.59; le douzième supplémentaire à $437,749.83 et le sixième supplémentaire à $862,958.33.

L'article 5 du bill est nouveau. Le but en est d'autoriser le remboursement des valeurs du Dominion du Canada qui viennent à échéance ou qui sont remboursables par anticipation au cours de l'année courante. A l'heure actuelle, la seule autorité qui existe pour les fins de remboursement est la loi d'emprunt de 1944 dont $10,298,387.45 seulement restent à emprunter et peuvent être négociés.

L'hon. M. STIRLING: Ai-je raison de croire que les cinq douzièmes plus le sixième plus le douzième, plus les crédits qui ont déjà été adoptés, ont un rapport bien net avec les prévisions totales de plus d'un milliard de dollars? J'avais cru que, puisqu'on nous proposait d'approuver les cinq douzièmes du montant requis pour les crédits civils, il y aurait un rapport précis entre cette somme et le total de $1,023,621,597.

L'hon. M. ILSLEY: Un grand nombre des crédits sont statutaires et n'ont pas besoin d'être approuvés par la Chambre. On les inclut dans les prévisions budgétaires principales afin de donner un aperçu complet.

L'hon. M. STIRLING: Cela représenterait $301,138,000?

L'hon. M. ILSLEY: Cela représente les cinq douzièmes des crédits non-statutaires et forme le total que l'honorable député a mentionné. Le sixième et le douxième sont en plus.

L'hon. M. STIRLING: Que faut-il penser des crédits qui ont été adoptés il y a quelques semaines en comité des subsides?

L'hon. M. ILSLEY: C'étaient des crédits supplémentaires pour l'année financière déjà expirée, terminée le 31 mars 1945.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la première fois.)

L'hon. M. ILSLEY propose que la résolution soit lue pour la deuxième fois et adoptée.

M. POULIOT: Avant l'adoption de la résolution, monsieur l'Orateur, je veux vous dire qu'il aurait été impossible d'en arriver à ce stade de nos travaux le dix-huitième jour de la session si vous n'aviez pas fait preuve d'esprit de justice et d'équité à l'égard de tous les membres de la Chambre. En 1940, je vous ai dit que vous faisiez honneur à la présidence, et après cinq ans j'ai le devoir de vous dire la même chose. A certains moments vous avez été aux prises avec de grandes difficultés, mais vous avez fait preuve de sagesse et de justice et toujours vous vous êtes inspiré des véritables traditions parlementaires de Westminster. C'est une tâche épuisante que celle d'Orateur pendant cinq ans de guerre, mais vous vous en êtes acquitté d'une façon admirable. Je ne puis vous offrir de félicitations mais je puis vous exprimer mon admiration et ma gratitude.

(La motion est adoptée, et la résolution est lue pour la deuxième fois et adoptée.)

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette.

L'hon. M. ILSLEY propose:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas $148,845,000.59, représentant les cinq douzièmes des différents crédits devant être votés, tels qu'ils sont inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1946, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement; et une somme de $437,749.93, représentant le douzième du montant des crédits nos 10, 23, 24, 27, 141, 146, 148, 151, 152, 171 et 267; et une somme de $862,958.33, représentant le sixième du montant des crédits nos 29, 133, 134, 142, 153, 158, 160, 161, 162, 269, 270, 271, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 286, 287, 289 et 290, tels qu'ils sont inscrits dans les différentes annexes du bill des crédits de guerre n° 1, de 1945, à prélever sur le fonds consolidé de l'exercice se terminant le 31 mars 1946.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. ILSLEY demande à déposer le bill n° 4 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1946.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re et pour la 2e fois, puis étudié en comité sous la présidence de M. Bradette.

Les articles 1 à 6 inclusivement sont adoptés.

Les annexes A et B sont adoptées.

Sur le préambule.

L'hon. M. STIRLING: Je tiens à rappeler que si nous consentons à l'adoption en vitesse de ce bill, nous le considérons toutefois comme un bill de crédits provisoires, et nous n'approuvons pas nécessairement le but que vise cette mesure ou les montants qu'elle comporte.

(Le préambule est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 19 mars, sur la motion de M. Johnston (London) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les bills sont partis de cette Chambre pour l'autre et je présume qu'ils seront adoptés par l'autre Chambre puisque ce sont des bills de finance. Conformément à l'annonce faite cet après-midi, Son Excellence sera prêt à accorder la sanction royale à ces mesures lundi après-midi à trois heures. Nous attendons de Son Excellence un avis à cet effet et il conviendrait que la séance fût suspendue jusqu'à ce que nous ayons reçu ce message. Cela ne veut pas dire que les honorables députés devront attendre à leur pupitre jusqu'à ce moment, mais il serait bon que nous recevions le message de Son Excellence ce soir et que l'Orateur nous le lise afin que les honorables députés soient prêts pour la sanction royale qui sera donnée lundi après-midi à trois heures. Je propose donc qu'on suspende maintenant la séance de la Chambre durant bon plaisir.

(La motion est adoptée.)

A 10 heures 35 la séance est suspendue durant bon plaisir.

(La séance est reprise à 10 heures 50.)

LA SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, 13 avril 1945.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le député de Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat lundi le 16 avril à trois heures de l'après-midi en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

(A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.)

Lundi, 16 avril 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par M. Charles H. Larose, adjoint du gentilhomme huissier à la verge noire:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, l'honorable député du Gouverneur général a bien voulu donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

BILLS SANCTIONNÉS

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ce bill.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse au député de Son Excellence le Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du député du Gouverneur général, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Après quoi il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la sixième session de la dix-neuvième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez tout lieu de vous réjouir de ce que la dernière session de cette législature de guerre se termine au moment où se sont livrées et gagnées sur terre, sur mer et dans les airs, les batailles décisives contre l'Allemagne, tandis que les succès spectaculaires que les Alliés ont remportés contre le Japon présagent la défaite de nos ennemis en Asie, comme en Europe.

Le Canada tout entier a suivi avec une fierté grandissante la participation des forces canadiennes à la victoire définitive.

Je suis particulièrement heureux que le moment de faire mes adieux aux honorables membres du parlement actuel arrive après que les deux Chambres se sont jointes au Gouvernement pour accepter l'invitation faite au Canada d'envoyer des représentants à la conférence des Nations Unies qui s'ouvrira à San-Francisco le 25 du mois courant.

Je suis vraiment heureux que la délégation canadienne ait reçu l'assurance que les deux Chambres du Parlement appuient fermement l'effort que l'on tentera en vue de créer un organisme international chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde d'après-guerre. Quand nous aurons gagné la guerre, notre suprême objectif devra être de gagner la paix.

Au moment où nous entrevoyons l'aube de la paix, la mort de Franklin Delano Roosevelt vient jeter une ombre sur le seuil de la conférence de San-Francisco. Avec l'acceptation générale d'une charte pour un organisme de sécurité internationale, le regretté président prévoyait la réalisation d'un grand espoir, celui d'une paix durable grâce à la coopération de toutes les nations. Sa vie et son œuvre ont contribué à la propagation de l'idéal des autres nations. Les délibérations de la conférence seront inspirées par son esprit indomptable.

Avec la mort de Franklin Roosevelt, le Canada pleure un ami véritable et un bon voisin; les nations opprimées de la terre perdent un valeureux champion et l'humanité, un grand chef des forces de la liberté.

Membres de la Chambre des communes,

Mes ministres ont toujours été d'avis qu'il faut respecter le droit que la Constitution confère au peuple d'élire au moins tous les cinq ans ses représentants à la Chambre des communes et, sous cette réserve, toute question concernant la date des élections générales doit être examinée à la lumière des devoirs du Canada envers ses combattants. Mes ministres pensaient également que les élections générales devaient avoir lieu aussitôt que possible après les batailles décisives. Ils sont heureux qu'il soit maintenant possible de tenir les élections générales à l'époque la plus favorable qui se soit offerte jusqu'à présent pour que les membres des forces armées et les citoyens en général puissent examiner soigneusement les problèmes qui se posent sur l'avenir du Canada. Les plus amples dispositions ont été prises pour que les membres des forces armées puissent exercer leur droit de suffrage dans toutes les parties du monde.

La durée de la législature actuelle atteindra son terme à minuit ce soir. Sur l'avis du Premier Ministre, j'approuverai une recommandation portant que le Parlement soit dissous à la conclusion des travaux de cet après-midi. J'approuverai aussi que l'on émette, immédiatement après, une proclamation fixant les élections générales au 11 juin.

Je vous remercie d'avoir pris les dispositions financières nécessaires à la poursuite effective de la guerre et aux dépenses ordinaires de l'administration pendant la période qui s'étendra depuis le début de la présente année financière jusqu'à l'ouverture du nouveau Parlement qui suivra les élections générales.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En tant que nation, les Canadiens se réjouissent aujourd'hui de l'occasion qui leur est fournie d'exprimer leur profonde gratitude pour l'insigne délivrance des forces du mal que nous voyons aujourd'hui le Dieu Tout-Puissant accorder dans Sa Providence à nos peuples ainsi qu'aux autres pays que nos ennemis ont cherché à conquérir et à asservir. Au terme de la législature actuelle, nous nous unissons pour rendre grâces humblement et révéremment à Dieu pour la miséricorde dont Il a fait preuve envers notre pays et les autres pays épris de liberté.

Ainsi s'est terminée la sixième session de la dix-neuvième législature.

INDEX

du

Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes

SIXIÈME SESSION, DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1945

Abréviations.—*A*...article; *ad*...adoption; *am., s.-am*...amendement, sous-amendement; *b*...bill; *bud*...budget; *c*...crédit; *cit*...citation; *com*...comité; *d*...demande; *déb*...débat; *déc*...décision; *décl*...déclaration; *dép*...dépôt; *dg*...discussion générale; *dm*...décret ministériel; *doc*...document; *l*...lecture; *m*...modification; *mot*...motion, motionnaire; *O*...Orateur; *Q*...question; *Qd*...question transformée en ordre de *dép.* de *doc.*; *Qé*...question écrite; *Qo*...question orale; *r*...rapport; *règ*...règlement; *ren*...renseignements; *rés*...résolution; *s.r*...sanction royale; *t*...tableau; *v*...voir.

A

Abattoirs:
V. **Salaisons,** *etc.*

Abbott (Douglas Charles), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale; Saint-Antoine-Westmount (P.Q.):
American Sterilizer, *q.* (M. Aylesworth), 673
Armée canadienne,
Congé agricole accordé aux soldats, *ren. d. q.* (M. Stirling), 676
Dép. d'embarquement de Windsor (N.-E.), fermeture, *q.* (M. Black) (Cumberland), 876
Elèves des high schools, entraînement militaire, *q.* (M. Church), 792
Formation professionnelle, *q.* (M. Mutch), 305
Membres des services armés ayant 5 années de service à leur *c. q.* (M. Lockhart), 208
Officier de liaison, *cit.* 666
Recrues envoyées aux divers fronts, *q.* 846
Conscrits,
Employés aux travaux de construction à Toronto, *q.* (M. Homuth), 202
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 408, *com.* 555, 618, 686, 729
C. V.
Soldat, *cit.* 591
Décorations (Liste des),
Appendice A, *t.* 555

Abbott (Douglas Charles)—*Suite*
Districts militaires, *t.* 725
Editorial,
Globe and Mail de Toronto, *n°* du 11 avril, allusion, *q.* de privilège, 780
Effectifs canadiens,
Japon, *t.* 648
Enrôlements, *t.* 603
Service au Can. *doc. d. q.* (M. Pouliot)
Forces armées du Can.
Congés à tour de rôle, *q.* (M. Case), 674
Uniformes "Tenue de ville", *q.* (M. Lockhart), 112
Guerre,
Forces canadiennes en Italie, *q.* (M. Hanson) (York-Sunbury), 207
McNaughton, (Gén.), *q.* (M. Ross) (Souris), 202, 307
Mobilisation
Dm. de nov. 1944, *q.* (M. Hanson) (York-Sunbury), 841
Hommes recrutés, *t.* 598
Renforts, absences irrégulières et désertions, *q.* (M. Bruce), 529, 842
Troupes recrutées,
Effectif, *t.* (M. Abbott), 595
Mobilisés
Enrôlements, *cit.* 644
Libérés, *t.* 730
Service général, *t.* 730
Officiers,
En service au Can. seulement, *r. q. q.* (M. Pouliot), 208, *décl.* 255
Mis à la retraite, *t.* 717
Officiers et soldats,
Règ. cit. 729

Abbott (Douglas Charles)—*Fin*
Pearkes (Maj.-gén. G. H.),
Mise à la retraite, dossier, *q.* *q.* (M. Bruce), 685
Retraite, *d.* (M. Bruce), 65
Régiment,
N.-E. et I. P.-E. *q.* (M. Black) (Yukon), 449
V. **Honneurs et décorations**

Absences irrégulières:
V. **Mobilisation**

Acadia (Alb.):
V. **Quelch** (Victor)

Accélération:
V. **Chambre des communes**

Accession:
V. **Truman**

Accise:
V. **Taxe,** *etc.*

Accords:
V. **Armée canadienne; *C.* de guerre; P.Q.**

Accroissement:
V. **Pompes destinées aux fermes**

Achats:
V. **Anciens combattants; Propriétés; Véhicules à moteurs**

Action catholique (*L'*):
Cit. (M. Raymond), 703

Adamson (Agar Rodney), York-Ouest (Ont.):
Gratifications de service,
Statut des pompiers canadiens, *ren. d. q.* 115
San-Francisco,
Conférence, *cit.* 136
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 135

Additions:
V. ***Q.*** **ouvrières**

Adjoints parlementaires:
V. **Abbott** (Douglas Charles); **Chevrier** (Lionel); **Claxton** (Brooke); **MacMillan** (L'hon. Cyrus); **Martin** (Paul)

Administration:
V. **UNRRA**

Adresse en réponse:
V. **Discours du trône**

Aérodrome:
V. **C.A.R.C.; Provinces maritimes**

Aéroports:
V. **Mont-Joli; Saint-Honoré** (P.Q.)

Affaires des anciens combattants:
C. 375
Tracteurs pour les anciens combattants adonnés à l'agriculture,
Disponibilité, *q.* (M. Ross) (Souris), 255
V. **MacKenzie** (L'hon. Ian Alistair)

Affaires extérieures:
V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Affaires internationales:
V. **Institut canadien,** *etc.*

Affectation:
V. **Echange de notes**

Agriculture:
C. 328, 381
V. **Affaires des anciens combattants; Crerar** (L'hon. Thomas Alexander); **Gardiner** (L'hon. James Garfield); **Tracteurs**

Aide:
V. **Betterave à sucre; *C.* de guerre; Hôpitaux; Producteurs de pommes; Viande**

Air (Ministère de l'):
V. **C.A.R.C.; Défense nationale,** *etc.*; **Gibson** (L'hon. Colin William George); **MacMillan** (L'hon. Cyrus); **R.A.F.**

Ajournement:
V. **Foin; Mandat du Parlement**

Alaska:
V. **Grande route,** *etc.*

Alb.:
Dettes et créances obligataires,
Remboursement, *ren. d. q.* (M. Ross) (Calgary-Est), 18
V. **Irrigation**

Allégation:
V. **Réseau téléphonique,** *etc.*

Allemagne:
V. **Prisonniers de guerre**

Allocations:
T. (M. Mackenzie) (Vancouver), 381

Allocations familiales:
Ceux qui reçoivent les allocations d'anciens combattants et des veuves,
Statut, *q.* (M. Knowles), 876
Impôt de guerre sur le revenu (Loi de l'),
Projet de *m.* explications *q.* (M. Ilsley), 66

Allocations de subsistance:
V. **Information en temps de guerre**

Allusion:
V. **Commentaires; Editoriaux; Remarques**

Aménagements:
V. **Powell-River**

Américains:
V. **Armée,** *etc.*; **Vivres**

American Sterilizer:
Q. (M. Aylesworth), 673

Amsterdam (Sask.):
Bureau de poste, *d.* (M. Nicholson), 308

Anciens combattants:
Assurance,
Impôt sur le revenu, *q.* (M. White), 199
Etablissement au Man. *q.* (M. Ross) (Souris), 452
Etablissement sur des terres (Loi sur l'), *q.* (M. Choquette), 843
Achat de terres, *q.* (M. Wright), 356
Comté de Haldimand, *q.* (M. Senn), 355
Comté de Lincoln (Ont.), *q.* (M. Lockhart), 64
Comté de Simcoe, *q.* (M. McCuaig), 673
Paiements présumés exagérés dans la région de Windsor, *q.* (M. Ross) (Souris), 532
Victoria et Carleton (N.-B.), *q.* (M. Hatfield), 447
V. **Allocations familiales; MacKenzie** (L'hon. Ian Alistair); **Terres,** *etc.*; **Tracteurs**

Angell (Sir Norman):
Cit. (M. Graham), 52
Let the People know, cit. (M. Green), 119
What comes first, (M. Hansell), 286

Anglais, Angleterre:
V. **Vivres**

Année-récolte 1943-1944:
V. **Blé**

Années de service:
V. **Armée canadienne**

Annonces:
V. **Chambre des communes; San-Francisco**

Annuaire des banquiers:
Cit. (M. Pouliot), 855

Anson:
Law and Custom of the Constitution, cit. (M. King), 5

Appel Wright-Hargreaves:
V. ***Q.*** **ouvrières**

Approvisionnements:
V. **Denrées,** *etc.*; **Howe** (L'hon. Clarence Decatur)

Après-guerre:
V. **Nationaux japonais; *Q.* ouvrières; Reconstruction,** *etc.*

Après-midi:
V. **Séances,** *etc.*

A-propos:
V. **Chambre des communes**

Argentine:
V. **San-Francisco**

Armée américaine:
Entreprises de défense,
Fort-McMurray, *qd.* (M. Dechêne), 357

Armée canadienne:
Congé agricole accordé aux soldats,
Ren. d. q. (M. Stirling), 676
Dép. d'embarquement de Windsor (N.-E.),
Fermeture, *q.* (M. Black) (Cumberland), 876
Drummondville et Gatineau-Mills (P.Q.),
Emeute, (et incident), *qd.* 158, 205
Troubles, *q.* (M. Bruce), 158
Elèves des high schools,
Entraînement militaire, *q.* (M. Church), 792
Formation professionnelle, *q.* (M. Mutch), 305
Membres des services armés ayant 5 années de service à leur *c. q.* (M. Lockhart), 207
Officier de liaison, *cit.* (M. Abbott), 666
Ordre courant *n°* 4444, *cit.* (M. Edwards), 692
Recrues envoyées aux divers fronts, *q.* (M. Abbott), 846
Soldats,
Congé agricole, *q.* (M. Lockhart), 728
V. **Honneurs et décorations**

Armée territoriale:
Troupes, *qd.* (M. Diefenbaker), 675

Armées:
V. **Forces,** *etc.*; **Honneurs et décorations; Services,** *etc.*

Armstrong (P. C.):
Gazette du Travail, cit. (M. Quelch), 84

Arnold (Matthew):
Cit. (M. King), 869

Arsenaux de Qué.:
Q. (M. LaCroix), 305

A.:
V. **Foin; Mandat du Parlement; *Star* de Toronto**

Asquith (M.):
Cit. (M. Claxton), 267

Assemblée:
V. **San-Francisco**

Assiniboïa (Sask.):
V. **C.A.R.C.; Tripp** (Jesse Pickard)

Assistance:
V. **Sucre de betterave**

Asso. canadienne des soldats-colons:
Cit. (M. Fair), 420

Asso. parlementaire de l'Empire:
D. (M. Lacombe), 453

Asso. des producteurs de charbon du N.-B.:
Cit. (M. Brooks), 813

Assurance:
V. **Anciens combattants; *C.* de guerre**

Assurance-chômage:
Commission,
Bureau de Regina, *q.* (M. Knowles), 201
Loyer de locaux à Regina, *d.* (M. Knowles), 454
Région des Provinces maritimes, *q.* (M. Hazen), 675, réponses supplémentaires, *q.* (M. Martin), 844

Athabaska (Alb.):
V. **Dechêne** (Joseph-Miville)

Atterrissage:
V. **Waterville (N.-E.)**

Attitude:
V. **Logement**

Attribution:
V. **Terres aux anciens combattants**

Aubains ennemis:
Confiscation de brevets et de formules, *q.* (M. Ross) (Hamilton-Est), 112

Austin (Sénateur américain):
Cit. (Mme Casselman), 50

Australie:
V. **Entraînement des aviateurs du commonwealth**

Autorisation:
V. **Champs de bataille; Pompes destinées aux fermes**

Aveugles:
V. **Pensions,** *etc.*

Aviateurs du commonwealth:
V. **Entraînement,** *etc.*

Aviation:
V. **C.A.R.C.**

Aviation militaire:
V. **R.A.F.**

Avionnerie:
V. ***Q.* ouvrières**

Avions:
Usine de réparation d'Edmonton, *qd.* (M. Coldwell), 784
V. **R.A.F.**

Avis:
V. **Chambre des communes**

Avocats:
V. **Honoraires,** *etc.*

Avoine et orge:
Exportations aux E.-U. *q.* (M. Perley), 671

Aylesworth (Wilbert Ross), Frontenac-Addington (Ont.):
American Sterilizer, *q.* 673
Entrepôt frigorifique, Kingston, *q.* 202
Letitia,
Navire-hôpital, *q.* 303

B

Bacon:
Porcs canadiens,
Diminution dans la production, *q.* (M. Wright), 17

Baie-d'Hudson (Cie de la):
Impôt, *q.* (M. Hatfield), 303

Baker et Sibley (Wm.):
Lettre, *cit.* (M. Fair), 420

Ballantyne (L'hon. Charles Colquhoun):
Correspondance, *cit.* (M. King), 678

Banque d'expansion industrielle:
Q. (M. Coldwell), 674; (M. Fraser) (Peterborough), 305

Bataille:
V. **Champs,** *etc.*

Battleford-Nord (Sask.):
V. **Nielsen** (Mme Dorise Winnifred)

Battle-River (Alb.):
V. **Fair** (Robert)

Beauharnois-Laprairie (P.Q.):
V. **Raymond** (Maxime)

Bellechasse (P.Q.):
V. **Picard** (Louis-Philippe)

Fence (Alfred Henry), Saskatoon (Sask.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 542, 622, 767
Logement,
Prêts destinés, ou consentis, à des particuliers en Sask. garanties, *q.* 727, 845, ententes, *q.* 873
Morgenthau (Le vicomte), fils, *cit.* 217
Pearkes (Gén.), *qd.* 204
Prisonniers de guerre,
Canadiens en Allemagne, *q. ren. q.* (M. King), 157
Envoi de colis par les parents de soldats prisonniers, *décl. q.* (M. King), 206
Personnel canadien, situation, *q.* 793
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 167, 216
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 790

Bertrand (L'hon. Ernest), ministre des Pêcheries; Laurier (P.Q.):
C. 332
Farrère (Claude), *cit.* 165
Hughes (L'hon. Charles E.), *cit.* 166
Pêcheries, *c.* 332
Powell-River,
Quai, aménagements pour la navigation locale, *q.* (M. Cruickshank), 383
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 164
Wilson (Woodrow), *cit.* 165
V. **Pêcheries**

Betterave à sucre:
Industrie,
Aide aux producteurs, *qd.* (M. Blackmore), 357
V. **Sucre,** *etc.*

Beverley:
V. **Houille**

Bevin (M.):
Cit. (M. Green), 646

Bien-être social:
V. **Santé,** *etc.*

Biens de guerre:
Corporation,
Chaussures du C.A.R.C. *qd.* (M. Fraser) (Peterboorugh), 205, 453
V. **Corporation,** *etc.*

Bilingues:
V. **Véhicules à moteurs**

Billets du trésor:
Q. (M. Castleden), 668

Billets du trésor de la Sask.:
Détenus par le ministre des Finances, *q.* (M. Castleden), 199

B.:
1: Serments d'office; M. King
2: Subsides, *n°* 1; M. Ilsley
3: *C.* de guerre; M. Ilsley
4: Subsides, *n°* 2; M. Ilsley
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, 3; 9, 383, *com.* 425, 456, 532, 618, 686, 729, 794, 849, 878, *1re l.* 897, *am.* 898, vote, *2e l. com.* 900, *3e l. ad.* 916, *s.r.* 918
Serments d'office,
Prestation, 1, *1re l.* 1
Subsides,
N° 1; 2, *com. 1re, 2e l. com. 3e l. ad. s.r.* 382
N° 2; 4, *com.* 916, *1re, 2e l. com. 3e l. ad* 918, *s.r.* 919

Birkenhead (Lord):
Cit. (M. Pottier), 279

Black (George), Yukon:
Canol,
Entreprise, *q.* 449
Edmonton à Fairbanks,
Lignes téléphoniques, *q.* 674
Grande route de l'Alaska, *q.* 306
Chemin de raccordement de Haines, *q.* 449
Entreprise de Canol, *q.* 842
Pétrole,
Puits de Fort-Norman, *q.* 306
Waterville (N.-E.),
Terrain d'atterrissage forcé, *q.* 784
White-Horse (Yukon),
Raffinerie de pétrole, utilisation de l'excédent d'huile pour l'arrosage des rues, *q.* 842
Station, *qd.* 785

Black (Percy Chapman), Cumberland (N.-E.):
Armée canadienne,
Dép. d'embarquement de Windsor (N.-E.), fermeture, *q.* 876
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 466, 895
Défense,
Services, matériel, *dép. qd.* 307
Nugent (W. H.), *cit.* 896

Black (Percy Chapman)—*Fin*
Provinces maritimes,
Aérodromes, *qd.* 307
Régiment,
N.-E. et I. P.-E. *q.* 449
Service naval,
Cornwallis et Sydney (N.-E.), coûts d'établissement, *q.* (M. Black) (Kingston), 876
Deep-Brook, Sydney et Esquimalt, établissements, *q.* 876
Services juridiques,
Power (J. H.), c. r. *qd.* 205
Tidewater Construction Co. *qd.* 675
Woolsey (Cardinal), *cit.* 895

Blackmore (John Horne), Lethbridge (Alb.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 376
Agriculture, *c.* 329
Betteraves à sucre,
Industrie, aide aux producteurs, *qd.* 357
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 524, 553, 759, 795, 856, 886, *2e l. com.* 911
Einzig (M.),
Daily Express de Londres, *cit.* 164
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer le fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 360
Finances, *c.* 329
Impôt sur le revenu, *rés. cit.* 374
Money,
Publication, *q.* 672
Organisation internationale,
Dumbarton-Oaks et Bretton-Woods, enquête sur le rôle de Léo Pasvolsky, *q.* 308
Revenu national, *c.* 373
Roosevelt (Président),
Mort, Parlement et population du Can. expression de sympathie, 870
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 302
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 678
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 11, 83, 159, 290, 325
Sucre,
Contrôle, *q.* 303
Sucre de betterave,
Assistance de la part des producteurs, *q.* 206

Blackmore (John Horne)—*Fin*
Travaux de la Chambre,
Ajournement, (M. Crerar), 837
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 3
Travaux de la Chambre,
Procédure à suivre pour terminer la session, date des élections générales qui auront lieu le 11 juin, annonce, (M. King), 873
Wise (Lt-col John), *cit.* 376

Blanchette (Joseph-Adéodat), Compton (P.Q.):
de Gaulle (Gén. Charles), *cit.* 228
Eden (Le très hon. Anthony), *cit.* 228
Hull (Cordell), *cit.* 228
Moscou (Radio de), *décl. cit.* 228
Pascal (Blaise), *cit.* 228
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 225
Stettinius (Edward R.), *cit.* 228

Blé:
Certificats de participation, *q.* (M. Ross), (Souris), 202
Récoltes de 1935-1936 à 1944-1945,
Entreposage, *q.* (M. Perley), 355

Blé et céréales secondaires:
Qualité inférieure (De),
Tarifs de transport, *q.* (M. Perley), 304

Bœuf:
Expéditions, *qd.* (M. Castleden), 453
V. **San-Francisco**

Bœuf, porc et mouton:
Q. (M. Ross) (Souris), 204

Bonnier (Joseph-Arsène), Saint-Henri (P.Q.):
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 153

Boothby (Robert):
Evening Standard de Londres, *cit.* (M. Jaques), 272

Borden (Sir Robert):
Cit. (M. Crerar), 214; (M. Diefenbaker), 172; (M. Picard), 77

Borden, Elliott, Sankey et Kelley:
V. **Honoraires d'avocats**

Boucher (George Russell), Carleton (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 760
Finances, *c.* 332

Boucher (George Russell)—*Fin*
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 34, 186, 188
Travail, *c.* 347

Bourassa (Henri):
Le Devoir, cit. (M. Lalonde), 194
Que devons-nous à l'Angleterre? cit. (M. Lalonde), 194

Bow-River (Alb.):
V. **Johnston** (Charles Edward)

Bradette (Joseph-Arthur), Cochrane (Ont.):
V. ***O.*** **suppléant**

Branchement:
V. **Réseau téléphonique,** *etc.*

Brant (Ont.):
V. **Wood** (George Ernest)

Bravoure:
V. **Décorations,** *etc.*; **Honneurs,** *etc.*

Breadner (Maréchal de l'air L. S.):
V. **C.A.R.C.**

Bretton-Woods:
Q. (M. McGeer), 670
V. **Organisation internationale; San-Francisco**

Brevets:
V. **Aubains ennemis**

Brise-glace:
V. **Saint-Laurent**

Broadview (Ont.):
V. **Church** (Thomas Langton)

Brooks (Alfred Johnson), Royal (N.-B.):
Asso. des producteurs de charbon du N.-B. *cit.* 813
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 461, 518, 540, 710, 731, 813
Pêcheries, *c.* 332
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 177

Bruce (L'hon. Herbert Alexander), Parkdale (Ont.):
Armée canadienne,
Drummondville et Gatineau-Mills, troubles, *q.* 158, émeute et incident, *qd.* 205
Churchill, *cit.* 274

Bruce (L'hon. Herbert Alexander)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 470, 649, 722
Denrées essentielles,
Approvisionnements, contrats avec la G.-B. reprise du rationnement de la viande, *q.* 454
Mobilisation (Loi de),
Renforts, absences irrégulières et désertions, *q.* 529, 841
Naturalisation,
Carr (Samuel), *q.* 63
Pearkes (Maj.-gén.),
Mise à la retraite, dossier, *q. q.* 685
Retraite, *d.* 65
Pensions,
Troupes canadiennes, pensions pour divers degrés d'invalidité, *q.* 847
Permission de visiter le front de guerre outre-mer,
Union des matelots, C. H. Millard, *q.* 199
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 273
Times, de New-York, *cit.* 276
Viande,
Envois en G.-B. rationnement, *q.* 877
Vivres,
Pénurie mondiale, rationnement, *q.* 727
Wilson (Woodrow), *cit.* 274

Bryce (William), Selkirk (Man.):
Commerce, *c.* 375
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 471, 549, 830
Hecla (Man.),
Dock, ou quai, *q.* 203, 670
Mines et ressources, *c.* 354, 362
Travail, *c.* 345

***Bud.* principal, 1945-1946:**
V. **Voies et moyens**

Burchell (Charles J.), c.r. **et autres:**
Nominations du gouvernement, *qd.* (M. Pouliot), 112

Burchell, Smith, Parker et Fogo:
V. **Honoraires d'avocats**

Bureau d'émission:
V. **Véhicules à moteurs**

Bureau de poste:
V. **Amsterdam** (Sask.)

Bureaux:
V. **Assurance-chômage; Causes de guerre; Pêcheries; Red-Deer** (Alb.)

Burns (Robert):
Cit. (M. Kinley), 238

Burton (Joseph William), Humboldt (Sask.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 762
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 290

C

Cabinet japonais:
V. **Guerre**

Calgary-Est (Alb.):
V. **Ross** (George Henry)

Calgary-Ouest (Alb.):
V. **Edwards** (Manley Justin)

Cameron (Colin):
CCF News de la C.-B. *cit.* (Mme Nielsen), 148

Camions:
V. **Tracteurs,** *etc.*

Camions lourds:
V. **Corporation des biens de guerre**

Can.:
V. **Défense,** *etc.*; **Echange de notes; Emissions radiophoniques; Enrôlements; Entraînement des aviateurs du commonwealth; Forces armées; Lignes aériennes,** *etc.*; **Lloyd George** (Feu le comte); **Officiers; Radio,** *etc.*; **Réfugiés admis,** *etc.*; **Roosevelt: R.A.F.; Services armés,** *etc.*; **Viande; Vivres**

Can. et l'Inde:
Echange de hauts commissaires, *q.* (M. Graydon), 618

Can. en guerre *(Le):*
Cit. (M. Lacombe), 688, 689

Canadian Geographical Journal:
Strange (William), *cit.* (M. MacDonald) (Kingston), 425

Canadian Shipbuilding and Ship Repair Asso.:
Cit. (M. Green), 446

Canadiens:
V. **Armée,** *etc.*; **Bacon; Chambre des communes; C.A.R.C.; Cours de justice internationale; Gratifications de service; Institut,** *etc.*; **National,** *etc.*; **Pensions; Prisonniers de guerre; Radiodiffusion; San-Francisco; Vivres**

Candidats:
V. **Elections fédérales**

Canol:
Entreprise, *q.* (M. Black) (Yukon), 449
V. **Grande route de l'Alaska**

Cap-Breton-Sud (N.-E.):
V. **Gillis** (Clarence)

Cardiff (Lewis Elston), Huron-Nord (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 462
Travaux de la Chambre,
Procédure à suivre pour terminer la session, date des élections générales qui auront lieu le 11 juin, annonce, (M King), 872

Carey et MacMillan:
Lettre, *cit.* (M. Gardiner), 750

Carleton (N.-B.):
V. **Anciens combattants**

Carleton (Ont.):
V. **Boucher** (George Russell)

Carr (Samuel):
V. **Naturalisation**

Carter (G. M.):
Consider the record, cit. (M. Pottier), 278

Cartier (P.Q.):
V. **Rose** (Fred)

Case (Wilfrid Garfield), Grey-Nord (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 397, *com.* 537, 630
Forces armées du Can.
Congés à tour de rôle, *q.* 674
Nouveau député,
Certificat, 1
Présentation, 1
Prisonniers de guerre,
Soldats canadiens, conditions dans lesquelles ils se trouvent, *q.* 846

Casernes:
V. **Saint-Jean** (Terre-Neuve)

Casselman (Arza Clair), Grenville-Dundas (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 639
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 33

Casselman (Arza Clair)—*Fin*
Travaux de la Chambre,
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, *q.* (M. Graydon), 18

Casselman (Mme Cora T.), Edmonton-Est (Alb.):
Austin, (sénateur américain), *cit.* 50
Clough (Arthur),
Churchill, *cit.* 50
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 765
Roosevelt, Churchill et Staline, *décl. cit.* 48
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 47, 320

Castleden (George Hugh), Yorkton (Sask.):
Billets du trésor, *q.* 668
Billets du trésor de la Sask.
Détenus par le ministre des Finances, *q.* 199
Bœuf,
Expéditions, *qd.* 453
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 476, 533, 659, 727, 729, *2e l. com.* 901
Indiens,
Sask. service militaire, *q.* 202
Service militaire, *q.* 64
Viande,
Porc, relèvement de la porduction au niveau normal, *q.* 875
Rationnement, expotration à la G.-B. *q.* 206

Castonguay (Jules):
Correspondance, *cit.* (M. King), 683

Causes de guerre:
Bureau pour étude, *q.* (M. Winkler), 204

Centres (Grands):
V. **Logement**

Céréales secondaires:
V. **Blé,** *etc.*

Cérémonies:
V. **Entraînement des aviateurs du commonwealth**

Certaines taxes provinciales:
V. **P.Q.**

Certificat:
V. **Case** (Wilfrid Garfield)

Certificats de participation:
V. **Blé**

Chamberlain (William Henry):
Ukraine, nation submergée (L'), *cit.* (M. Hlynka), 241

Cambly-Rouville (P.Q.):
V. **Dupuis** (Vincent)

Chambre des comunes:
Classement, *etc.* (classifications), (reclassifications), (M. l'*O.*), 111
Recomandations de la commisison du service civil, *q.* (M. Graydon), 309, 794
Travaux,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 785
Ajournement, (M. Crerar), 836
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* (M. King), 681
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, *q.* (M. Graydon), 18
Congé de Pâques, *q.* (M. Graydon), 115
C. de guerre, *b.* procédure pour la séance de l'après-mid, (M. King), 848
Priorité des avis de *mot.* et des mesures du gouvernement, 4, présentation des *b.* (M. l'*O.*), 111
Procédure à suivre pour terminer la session,
Date des élections générales qui auront lieu le 11 juin, annonce, (M. King), 871
Séances du mercredi, (M. King), 7
Vacances de Pâques, *q.* (M. Graydon), 156
Visite de députés canadiens à Washington, *R.* d'un journal, *q.* (M. Church), 308
V. **Législature; Parlement; Séances; Session**

Champs de bataille:
Civils autorisés à les visiter, *qd.* (M. Winkler), 357

Chances d'emploi:
V. ***Q.*** **ouvrières**

Chantier:
V. **Construction maritime** (navale)

Charlevoix-Saguenay (P.Q.):
V. **Dorion** (Frédéric)

Charte:
Cit. (M. Diefenbaker), 887

Chater (Daniel):
Cit. (M. Picard), 78

Chaussures:
V. **Biens de guerre**

Chef de l'opposition:
V. **Graydon** (Gordon)

Chemin de fer:
V. **National-Canadian; Pacifique-Canadien**

Chemin de raccordement:
V. **Grande route de l'Alaska**

Chemins de fer Nationaux:
R. annuels, *dép.* (M. Michaud), 841

Chevrier (Lionel), adjoint parlementaire du ministre des Munitions et approvisionnements; Stormont (Ont.):
Arsenaux de Qué. *q.* (M. LaCroix), 305
Clare Shipbuilding Co.
Metaghan (N.-E.), *q.* (M. Gillis), 449
Construction navale,
Chantier de Toronto, *q.* (M. Church), 451
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 822, 852
Defence Industries Ltd.
Usine de Parry-Sound, *q.* (M. Noseworthy), 303, 782
Letitia,
Navire-hôpital, *q.* (M. Aylesworth), 303
Lignes aériennes Trans-Can.
Gander (Terre-Neuve), *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 448
Torbay (Terre-Neuve), *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 448
Maisons fabriquées,
Liverpool (N.-E.), *q.* (M. Gillis), 448
Radio,
Licences, René Vézina, Montmorency-Village, *q.* (M. LaCroix), 530
Reconstruction,
Ministère, logement, *q.* (M. Coldwell), 783
Saint-Honoré (P.Q.),
Aéroport, *q.* 669
Waterville (N.-E.),
Terrain d'atterrissage forcé, *q.* (M. Black) (Yukon), 784

Choquette (Joseph-Armand), Stanstead (P.Q.):
Anciens combattants,
Terres destinées (Loi sur les), *q.* 843
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 742
Forces armées du Can.
Drummondville, affaire, *q.* 450
Pie XII (Sa Sainteté le pape), *cit.* 297
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 297
Santé et bien-être social,
Ministère, employés dont le traitement dépasse $3,000, *qd.* 844
Tweedsmuir (Lord), *cit.* 299

Church (Thomas Langton), Broadview (Ont.):
Armée canadienne,
Elèves des high schools, entraînement militaire, *q.* 792
Chambre des communes,
Visite de députés canadiens à Washington, *r.* de journal, *q.* 308
Construction maritime, (navale),
Chantier de Toronto, *q.* 450
Fermeture d'un chantier à Toronto, *q. q.* 114
Corps expéditionnaire du N.-O. 1885,
Pensions, *q.* 203
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 616, 620, 734, 862, 897
Disraeli (M.), *cit.* 93
Emissions radiophoniques,
Radio-Can. programmes du Vendredi saint, *q.* 203
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 360
Exposition nationale canadienne,
Terrains à Toronto, *qd.* 453
Finances, *c.* 329
Forces armées du Can.
Contrôle des permissions dans les trains, *qd.* 357
Gardiner (S. R.),
Traité d'Utrecht, *cit.* 92
Immigration au sein de l'Empire, *q.* 843
Institut canadien des affaires internationales, *q.* 675
Lettre, *cit.* 865
Logement,
Situation à Toronto, *qd.* 205, *q.* 847
Radiodiffusion,
Programmes du Vendredi saint, *q.* 356
Réforme des prisons,
Commission royale d'enquête, *q.* 452
San-Francisco,
Conférence, *cit.* 91
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 89
Services armés du Can.
Officiers de liaison de presse et de relations publiques, *qd.* 453
Star de Toronto,
A. paru le 21 mars, *q.* de privilège, *q.* 115
Sunnybrook,
Hôpital, *qd.* 676
Viande,
Aide à la G.-B. *q.* 204

Churchill (Man.):
V. **Crerar** (L'hon. Thomas Alexander)

Churchill (Le très hon. Winston):
Canadian Register, cit. (M. McCann), 141
Cit. (M. Bruce), 274; (M. Coldwell), 892; (M. Diefenbaker), 886; (M. King), 358; (M. Kinley), 235; (M. Rickard), 250; (M. Slaght), 85

Circonscription:
V. **Soldats**

Citizen:
Cit. (M. Raymond), 705

Civils:
V. **Champs de bataille**

Clare Shipbuilding Co.:
Metaghan (N.-E.), *q.* (M. Gillis), 449

Classifications, *etc.*:
V. **Chambre des communes**

Claxton (Brooke), adjoint parlementaire du *1er* ministre; Saint-Laurent-Saint-Georges (P.Q.):
Allocations familiales,
Ceux qui reçoivent les allocations d'anciens combattants et des veuves, statut, *q.* (M. Knowles), 876
Asquith (M.), *cit.* 267
Clemenceau, Wilson et Lloyd George, Mémoire, *cit.* 267
C. 363
Glazebrook (G. P. de T.),
Can. at the peace conference, cit. 266
Hôpitaux,
Construction, aide aux provinces, *q.* (M. Lalonde), 63
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 263
Santé nationale et bien-être social, *c.* 363
V. **Santé nationale et bien-être social**

Cleaver (Hughes), Halton (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 599

Clemenceau, Wilson et Lloyd George:
Mémoire, *cit.* (M. Claxton), 267

Clôture:
V. **Discours du trône; Législature; Séances; Session**

Clough (Arthur):
Churchill, *cit.* (Mme Casselman), 50

Cochrane (Ont.):
V. ***O.*** **suppléant**

Colchester-Hants (N.-E.):
V. **Purdy (Gordon Timlin)**

Coldwell (M. J.), Rosetown-Biggar (Sask.):
Avions,
Usine de réparations d'Edmonton, *qd.* 784
Banque d'expansion industrielle, *q.* 674
Churchill (Le très hon. Winston), *cit.* 892
Conditions ouvrières,
Embauchage dans l'industrie, enquête sur les perspectives, *q.* 17
Convention nationale, *rés. cit.* 41
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 391, *com.* 511, 849, 891
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 359
Lloyd George (Feu le comte),
Tribut au nom du Parlement et du peuple du Can. 209
Logement,
Ententes avec les municipalités, *q.* 783
Prescott-Ogdensburg Ferry Co. *q.* 675
Q. ouvrières,
Chances d'emploi dans l'industrie après la guerre, enquête du ministère, *q.* 157
Reconstruction,
Ministère, logement, *q.* 783
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 301
Revenu national, *c.* 367
Roosevelt (Président),
Mort, Parlement et population du Can. expression de sympathie, 870
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 301
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 680
Droits de vote à l'assemblée des Nations unies, participation de la Pologne et de l'Argentine, (M. Graydon), 383
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 14, 33, 35, 130, 262
Santé nationale et bien-être social, *c.* 363
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 787

Coldwell (M. J.)—*Fin*
Travaux de la Chambre—*Fin*
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* (M. King), 685
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, *q.* (M. Graydon), 18
Procédure à suivre pour terminer la session, date des élections générales qui auront lieu le 11 juin, annonce, (M. King), 872
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 3

Colis:
V. **Prisonniers de guerre**

Combattants, *etc.*:
V. **Anciens,** *etc.*; **Mackenzie** (L'hon. Ian Alistair)

***Com.* consultatif:**
V. **Assurance-chômage**

***Com.* parlementaire:**
V. **Reconstruction d'après-guerre**

***Com.*:**
V. **Subsides; Voies et moyens**

Commentaires:
Faits au cours du *déb.* du 10 avril,
Allusion, *q.* de privilège, *q.* (M. Pouliot), 793

Commerce:
C. 375

Commerce en temps de guerre:
V. **Commission des prix,** *etc.*

Commissaires (Hauts):
V. **Can. et l'Inde**

Commission des prix et du commerce en temps de guerre:
Vestons croisés,
Permis pour la confection, *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 450

Commission royale d'enquête:
V. **Pacifique-Canadien; Réforme des prisons**

Commission du service civil:
V. **Chambre des communes**

Commissions:
V. **Assurance-chômage; Etablissement des soldats; Information en temps de guerre; Régie interne**

Commonwealth:
V. **Entraînement des aviateurs,** *etc.*

Communes:
V. **Chambre,** *etc.*

Cie de la Baie-d'Hudson:
V. **Baie-d'Hudson,** *etc.*

Cies:
V. **Radiodiffusion**

Compton (P.Q.):
V. **Blanchette** (Joseph-Adéodat)

Comtés:
V. **Anciens combattants**

Conclusion prochaine:
V. **Chambre des communes**

Conditions:
V. **Prisonniers de guerre**

Conditions ouvrières:
Embauchage dans l'industrie,
Enquête sur les perspectives, *q.* (M. Coldwell), 17
Service sélectif,
Règ. main d'œuvre agricole, contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, *q.* (M. Noseworthy), 17

Confection:
V. **Commission des prix,** *etc.*

Conférence impériale, 1926:
"Sommaire des délibérations", *cit.* (M. Picard), 75

Conférence de Qué. 1944:
Q. (M. Raymond), 306

Conférences:
V. **Chambre des communes; Denrées essentielles; San-Francisco**

Confiscation de brevets et de formules:
V. **Aubains ennemis**

Congé agricole:
V. **Armée canadienne**

Congé de Pâques:
V. **Chambre des communes**

Congédiements:
V. **Ottawa Car and Aircraft; *Q.* ouvrières; Salaisons et abattoirs**

Congés, *etc.*:
V. **Forces armées du Can.**

Congrès:
V. **Forces armées,** *etc.*

Conscription:
Service outre-mer (Pour),
Correspondance échangée avec la P. Q. *d.* (M. Lalonde), 65

Conscrits:
Employés aux travaux de construction à Toronto, *q.* (M. Homuth), 202

Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre:
V. ***Q.* ouvrières**

Conseil national du travail en temps de guerre:
Cit. (M. MacInnis), 333

Conseil privé:
V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Consentements:
V. **Logement**

Considération:
V. **Discours du trône**

Consignation:
V. **Remarques**

Construction:
V. **Hôpitaux**

Construction maritime, ou navale:
Chantier de Toronto, *q.* (M. Church), 450
Cit. (M. Green), 878
Fermeture d'un chantier à Toronto, *q. q.* (M. Church), 114

Construction à Toronto:
V. **Conscrits**
V. **Denrées,** *etc.*; ***Q.* ouvrières**

Contrôle:
V. **Conditions ouvrières; Forces armées du Can.; Situation ouvrière; Sucre**

Convention nationale:
Rés. cit. (M. Coldwell), 41

C.C.F.:
"C.C.F. réclame un changement dans la politique anglaise (La)", *cit.* (M. Jaques), 269

Cornwallis (N.-E.):
V. **Service naval**

Corporation:
V. **Biens de guerre**

C.A.R.C.:
Aérodrome de Dog-Lake, *q.* (M. MacInnis), 304
Breadner (Maréchal de l'air L. S.), Retraite, *q.* (M. Graydon), 16
Correspondant, *cit.* (M. Fraser) (Peterborough), 517
Dép. de matériel *n°* 12, Montréal, *q.* (M. Ross) (Souris), 671
Effectifs, *t.* (M. Gibson), 476, 527

C.A.R.C.—*Fin*
Personnel navigant, *t.* (M. Gibson), 835
Station, Assiniboïa (Sask.), *q.* (M. Shaw), 64
T. (M. Gibson), 476
V. **Biens de guerre; Entraînement des aviateurs du commonwealth; Honneurs et décorations**

Corps expéditionnaire du N.-O. 1885:
Pensions, *q.* (M. Church), 203

Corps de pompiers:
V. **Gratifications de service de guerre**

Correspondance:
V. **Conscription**

Cour de justice internationale:
Réunion de Washington, Invitation d'envoyer un délégué canadien, *q.* (M. King), 531

Cours de formation:
V. **Forces armées du Can.**

Coût:
V. **Impôt sur le revenu**

Coûts d'établissement:
V. **Service naval**

Crabe (W. E.):
Cit. (M. Gibson), 480

Cranborne (Le vicomte):
Cit. (M. Crerar), 214

Créances obligataires:
V. **Alb.**

***C.*:**
V. **Affaires des anciens combattants; Agriculture; Armée canadienne; Commerce; C.A.R.C.; Finances; Mines et ressources; Pêcheries; Postes; Revenu national; Santé nationale et bien-être social; Transports; Travail**

***C.* de guerre:**
B.
Façon de fournir les détails, *ren. d. q.* (M. Graydon), 156
Défense et sécurité nationales,
Aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, 383, *com.* 425, 456, 532, 618, 686, 729, 794, 849, 878, *1re l.* 897, *am.* 898, vote, *2e l. com.* 900, *3e l. ad.* 916, *s.r.* 918
V. **Chambre des communes**

***C.* provisoires:**
V. **Subsides**

***C.* supplémentaires, 1944-1945** (Nouveaux):
V. **Voies et moyens**

Crerar (L'hon. Thomas Alexander), ministre des Mines et ressources; Churchill (Man.):
Agriculture, *c.* 328
Borden (Sir Robert), *cit.* 214
Commerce, *c.* 375
Cranborne (Le vicomte), *cit.* 214
C. 353, 362
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 638
Immigration au sein de l'Empire, *q.* (M. Church), 843
Mines et ressources, *c.* 353, 362
Pétrole,
Progrès des opérations à Fort-McMurray, *q.* (M. MacNicol), 114
Réfugiés admis au Can.
Origine raciale, *q.* (M. Dorion), 112
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 209, 261
Stassen (Harold), *cit.* 216
Travaux de la Chambre, 836
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 3
V. **Agriculture; Mines et ressources**

C.V.:
Soldat, *cit.* (M. Abbott), 591

Crue des eaux:
V. **Pembina** (Alb.)

Cruickshank (George Alexander), Fraser-Valley (C.-B.):
Armée canadienne,
Soldats, congé agricole, *q.* (M. Lockhart), 728
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 469, 533, 640, 709, 754, 820, *2e l. com.* 908
Denrées essentielles,
Prime sur les porcs, *q.* (M. Perley), 455
Powell-River,
Quai, *q.* 451
Aménagements pour la navigation locale, *q.* 362, 383
Mesures prises, *q.* 309
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 299
Revenu national, *c.* 367
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 680

Cruickshank (George Alexander)—*Fin*
San-Francisco—*Fin*
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 320
Viande de bœuf, expéditions, *q.* 676
Santé nationale et bien-être social, *c.* 365
Smythe (Major),
Toronto Star, cit. 710
Travail, *c.* 348

Cultivateurs:
V. **Grains de semence; Impôt sur le revenu; Tracteurs et camions**

Cumberland (N.-E.):
V. **Black** (Percy Chapman)

Cummings (A. C.):
Citizen d'Ottawa, *cit.* (M. Hansell), 287

Curtin (L'hon. John):
Cit. (M. King), 358

D

Daily Sun-Times:
Cit. (M. Roy), 885

Danforth (Ont.):
V. **Harris** (Joseph Henry)

d'Anjou (J.-E.-S.-Emmanuel), Rimouski (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 699
Lapointe (Le très hon. Ernest), *cit.* 701
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 153

Date:
V. **Chambre des communes**

Davenport (Ont.):
V. **MacNicol** (John Ritchie)

Dawson (*R.* de la commission):
Herald d'Halifax, *cit.* (M. Gillis), 648

Déb.:
V. **Commentaires; Discours du trône**

Décès:
V. **Roosevelt; Turner** (John Mouat)

Dechêne (Joseph-Miville), Athabaska (Alb.):
Armée américaine,
Entreprises de défense, Fort-McMurray, *qd.* 357

Décl.:
Faite le 23 mars,
Q. de privilège, (M. Diefenbaker), 309
Q. de privilège, (M. Hanson) (York-Sunbury), 63
V. **Logement; Officiers; Prisonniers de guerre; *Q.* ouvrières; Reconstruction d'après-guerre**

Décorations (Liste des):
Appendice A.
T. (M. Abbott), 555
Appendice B,
T. (M. Abbott), 588

Décorations pour bravoure:
Air (Service de l'), 483
Armée (Service de l'), 555
Marine (Service de la), 428
V. **Honneurs et décorations**

Dm.:
C. p.
1003 et 9384, *cit.* (M. MacInnis), 333
V. **Electeurs en service de guerre; Mobilisation**

Déductions:
V. **Impôt sur le revenu**

Deep-Brook:
V. **Service naval**

Defence Industries Ltd.:
Parry-Sound, usine, *q.* (M. Noseworthy), 303, 782

Défense:
Services,
Matériel, *dép. qd.* (M. Black) (Cumberland), 307
V. **Armée américaine; *C.* de guerre**

Défense nationale:
Avis, *cit.* (M. Dorion), 609
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 555, 618
Lettre, *cit.* (M. Dorion), 610
V. **Abbot** (Douglas Charles); **Gibson** (L'hon. Colin William George); **MacDonald** (L'hon. Angus Lewis); **MacMillan** (L'hon. Cyrus)

Défense nationale pour l'air:
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 459, 476, 533, 780
V. **Gibson** (L'hon. Colin William George); **MacMillan** (L'hon. Cyrus)

Défense nationale pour le service naval:
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 425, 459
V. **MacDonald** (L'hon. Angus Lewis)

Défense territoriale:
Sun de Vancouver, *cit.* (M. Green), 744

de Gaulle (Gén. Charles):
Cit. (M. Blanchette), 228

Degrés d'invalidité:
V. **Pensions**

de la Brière (Le rév. père Yves):
Cit. (M. Dorion), 134

Délégation canadienne:
V. **San-Francisco**

Délégué canadien:
V. **Cour de justice internationale**

D.:
Amsterdam (Sask.),
Bureau de poste, (M. Nicholson), 308
Asso. parlementaire de l'Empire, (M. Lacombe), 453
Assurance-chômage,
Commission, loyer de locaux à Regina, (M. Knowles), 454
Conscription,
Service outre-mer (Pour), correspondance échangée avec la P. Q. (M. Lalonde), 65
Pearkes (Maj.-gén. G. H.),
Retraite, (M. Bruce), 65
Pembina (Alb.),
Crue des eaux, (M. Kuhl), 454
Radio,
Stations de langue française, (M. Diefenbaker), 785
Ralston (Stuart Bowman), (M. Pouliot), 205
Rivière-Colombier (P.Q.),
Maître de poste, (M. Dorion), 205
Saint-Paul-du-Nord (P.Q.),
Maître de poste, (M. Dorion), 205
Terres aux anciens combattants (Loi sur les),
Attribution de titres incontestés, (M. Fair), 205
V. **Alb.; Armée canadienne; Blé; *C.* de guerre; Denrées; Gratifications de service; Enrôlements; Logements,** *etc.*; **Pearkes** (Gén.); **Pompes destinées aux fermes; Reconstruction d'après-guerre; Sucre de betterave**

Démission:
V. **Guerre**

Dénonciation:
V. **Guerre**

Denrées essentielles:
Approvisionnements,
Conférence avec les Nations unies sur les denrées alimentaires et la production, *q.* (M. King), 383
Contrats avec la G.-B. reprise du rationnement de la viande, *q.* (M. Bruce), 454
Prime sur les porcs, *q.* (M. Perley), 455

Dépêches de journal:
Cit. (M. Green), 120, 123

Dépenses d'administration:
V. **UNRRA**

Dépenses de guerre:
T. (M. Ilsley), 386, 387

Déplacement:
V. **Nationaux japonais**

***Dép.*:**
V. **Affaires des anciens combattants; Assurance-chômage; Blé; Chambre des communes; Chemins de fer Nationaux; Commission des prix et du commerce en temps de guerre; Commission du service civil; Défense; Denrées; Echange de notes; Mobilisation**

***Dép.* d'embarquement:**
V. **Armée canadienne**

***Dép.* de matériel *n°* 12:**
V. **C.A.R.C.**

Député (Nouveau):
V. **Case** (Wilfrid Garfield)

Députés canadiens:
V. **Chambre des communes**

Désertions:
V. **Mobilisation**

Désirs:
V. **Elections fédérales**

Destinations:
V. **Logement**

Détails:
V. ***C.* de guerre**

Détention:
V. **Billets du trésor de la Sask.**

Dettes et créances obligataires:
V. **Alb.**

Diefenbaker (John George), Lake-Centre (Sask.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 377
Armée canadienne,
Recrues envoyées aux divers fronts, *q.* (M. Abbott), 846
Armée territoriale,
Troupes, *qd.* 675
Borden (Sir Robert), *cit.* 172
Charte, *cit.* 887
Churchill (Le très hon. Winston), *cit.* 886
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 464, 538, 620, 724, 735, 886
Décl. faite le 23 mars, *q.* de privilège, 309
Elections fédérales,
Membres des forces armées qui désirent être candidats, statut, *q.* 845
Gendarmerie,
Mémoire, *cit.* 599
Radio,
Stations de langue française, *d.* 785
Radiodiffusion,
Fins d'exploitation de nouvelles stations, octroi de permis dans les cies, *q.* 454
Postes de l'Ouest canadien, enquête sur l'émission de permis, *q.* 361
Revenu national, *c.* 366
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 33, 168
Smuts (Feld-maréchal), *cit.* 173
Tracteurs et camions,
Quantité à la disposition des cultivateurs, *q.* 114
Travail, *c.* 337
Volontaires,
Pourcentage par province, *t.* 601

Digby-Annapolis-Kings (N.-E.):
V. **Ilsley** (L'hon. James Lorimer)

Diminution:
V. **Bacon**

Directeur général des élections:
V. **Elections générales**

Discours du trône:
Ad. 918
Adresse en réponse,
Ad. 918
Dg. 14, 918
MM. Johnston (London), *1er mot.* 14, 918, Lapointe, (Matapédia-Matane), *2e mot.* 15, 918
Grosse, (M. King), 918
Clôture, lundi, 15 avril, 919
Texte, 919

Discours du trône—*Fin*
Ouverture, lundi 19 mars, 1
Texte, 1
Textes,
Clôture, 919
Ouverture, 1

Discussions anglo-canado-américaines:
V. **Vivres**

Disponibilité:
V. **Affaires des anciens combattants; Tracteurs**

Disraeli (M.):
Cit. (M. Church), 93

District *n*° 26:
V. **Impôt sur le revenu**

Districts militaires:
T. (M. Abbott), 725

Divers degrés d'invalidité:
V. **Pensions**

Divers fronts:
V. **Armée canadienne**

***19e* législature:**
V. **Législature**

Dock:
V. **Hecla** (Man.)

***Doc.*:**
V. **Affaires des anciens combattants; Denrées; Enrôlements; Mobilisation**

Doc. à consulter:
R. de la Commission d'information du temps de guerre, *cit.* (M. Noseworthy), 144

Dog-Lake:
V. **C.A.R.C.**

Dommages matériels:
V. **R.A.F.**

Donnelly (Thomas F.), Wood-Mountain (Sask.):
Travail, *c.* 344

Dorion (Frédéric), Charlevoix-Saguenay (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, *com.* 604, *1re l.* 897, *am.* 898, vote, 900
Défense nationale,
Avis, *cit.* 609
Lettre, *cit.* 610
de la Brière (Le rév. père Yves), *cit.* 134
"Londres, les tories et la guerre",
Le Soleil et *La Presse, cit.* 898
Mobilisation (Loi de), *cit.* 606

Dorion (Frédéric)—*Fin*
Réfugiés admis au Can.
Origine raciale, *q.* 112
Rivière-Colombier (P.Q.),
Maître de poste, *d.* 205
Saint-Paul-du-Nord (P.Q.),
Maître de poste, *d.* 205
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 131
"Signs of Peace",
Times, cit. 611

Dossiers:
V. **Armée canadienne; Grains de semence; Pearkes** (Maj.-gén.)

Drapeau et hymne nationaux:
Q. (M. LaCroix), 673

Droit:
V. **Pacifique-Canadien**

Droits de vote:
V. **San-Francisco; Services armés**

Drummondville (P.Q.):
V. **Armée canadienne; Forces armées du Can.**

Dufferin-Simcoe (Ont.):
V. **Rowe** (L'hon. William Earle)

Dumbarton-Oaks:
V. **Organisation internationale; San-Francisco**

Duncan (Cap. James H.):
Cit. (M. Picard), 77

Dupuis (Vincent), Chambly-Rouville (P.Q.):
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 297

Durée:
V. **Mandat du Parlement**

Durham (Ont.):
V. **Rickard** (Wilbert Franklin)

E

Eaux (Crue des):
V. **Pembina** (Alb.)

Echange:
V. **Can. et l'Inde; Conscription**

Ecole d'aviation militaire:
V. **R.A.F.**

Ecoute:
V. **Réseau téléphonique,** *etc.*

Ecriture sainte:
Cit. (M. Pottier), 280

Eden (Le très hon. Anthony):
Cit. (M. Blanchette), 228, (M. Graydon), 71
Star de Toronto, *cit.* (M. Roebuck), 117

Editoriaux:
Globe and Mail de Toronto,
N° du 11 avril, allusion, *q.* de privilège, (M. Abbott), 780
Publiés par la *Gazette* de Montréal, le 5 avril,
Mention, *q.* de privilège, *q.* (M. King), 531

Edmonton (Alb.):
V. **Avions; Houille**

Edmonton-Est (Alb.):
V. **Casselman** (Mme Cora T.)

Edmonton à Fairbanks:
Lignes téléphoniques, *q.* (M. Black) (Yukon), 674

Edmonton-Ouest (Alb.):
V. **MacKinnon** (L'hon. James A.)

Edwards (Manly Justin), Calgary-Ouest (Alb.):
Armée canadienne,
Ordre courant *n°* 4444, *cit.* 692
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 444, 667, 691
Lettres, *cit.* 693

Effectifs canadiens:
Japon, *t.* (M. Abbott), 648

Einzig (M.):
Bretton-Woods, *cit.* (M. Quelch), 82
Cit. (M. Jaques), 273
Daily Express de Londres, *cit.* (M. Blackmore), 164

Eisner (Dr Bela):
Q. (M. Knowles), 673

Electeurs en service de guerre:
Dm. m. les *règ.* de 1944,
Explication, *q.* (M. Graydon), 155

Elections fédérales, ou générales:
Membres des forces armées qui désirent être candidats, statut, *q.* (M. Diefenbaker), 845
Nombre minimum de jours stipulé par le Directeur général des élections, *q.* (M. Stirling), 877
Scrutin en temps de guerre,
Règ. membres de la marine marchande, *q.* (M. Noseworthy), 877
V. **Chambre des communes**

Elèves:
V. **Armée canadienne**

Eliot (Maj. George Fielding):
"Canadien fait du bon travail (Le)", *cit.* (M. Macdonald) (Halifax), 707

Eloges:
V. **Roosevelt; Turner** (John Mouat)

Embargo:
V. **Foin**

Embarquement:
V. **Armée canadienne**

Embauchage:
V. **Conditions ouvrières; Reconstruction d'après-guerre**

Emeute:
V. **Armée canadienne; Forces armées du Can.**

Emission:
V. **Véhicules à moteurs**

Emission de permis:
V. **Radiodiffusion**

Emissions radiophoniques:
Radio-Can.
Programme du Vendredi saint, *q.* (M. Church), 203

Emmerson (Henry Read), Westmorland (N.-B.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 702, 833

Empire:
V. **Asso. parlementaire,** *etc.*

Emploi:
V. ***Q.*** **ouvrières**

Employés:
V. **Conscrits; Pacifique-Canadien; Salaisons et abattoirs; Santé et bien-être social**

Emprunt de la victoire:
7e, q. (M. Tripp), 672

Encombrement:
V. **Logement**

Engagements:
V. **Tracteurs**

Ennemis:
V. **Aubains,** *etc.*

Enquête (Commission royale d'):
V. **Réforme des prisons**

Enquêtes:
V. **Conditions ouvrières; Organisation internationale; Pacifique-Canadien; *Q.* ouvrières; Radiodiffusion**

Enquêteurs ruraux:
V. **Impôt sur le revenu**

Enrôlements:
Marine, *t.* (M. MacDonald) (Kingston), 425
T. (M. Abbott), 603

Enrôlés, *etc.*:
V. **Forces armées canadiennes**

Enseignement et les Nations unies (L'):
Conseil d'éducation en civisme mondial, *cit.* (M. Noseworthy), 145

Enseignement et la paix du peuple (L'):
Cit. (M. Noseworthy), 145

En service au Can.:
V. **Officiers**

Ententes:
V. **Echange de notes; Logement**

Entraînement des aviateurs du commonwealth:
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can.
Messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 357

Entraînement militaire:
V. **Armée canadienne**

Entreposage:
V. **Blé**

Entrepôt frigorifique:
Kingston, *q.* (M. Aylesworth), 202

Entreprise de Canol:
V. **Grande route de l'Alaska**

Entreprises:
V. **Canol; Irrigation**

Entreprises de défense:
V. **Armée américaine**

Envois:
V. **Armée canadienne; Cour de justice internationale; Prisonniers de guerre; Viande**

Equipages aériens et terrestres:
Pertes comparées, *t.* (M. Gibson), 549

Erection:
V. **Echange de notes**

Esquimalt:
V. **Service naval**

Esling (William Kemble), Kootenay-Ouest (C.-B.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 653, 769

Espace:
V. **Red-Deer** (Alb.)

Essex-Est (Ont.):
V. **Martin** (Paul)

Etablissement:
V. **Anciens combattants; Service naval**

Etablissement des soldats:
Commission,
Perception du principal et des intérêts, *qd.* (M. Fair), 205
V. **Anciens combattants**

Etat (L'):
V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie); **McLarty** (L'hon. Norman Alexander)

E.-U.:
V. **Avoine et orge; Echange de notes; Truman; Viande; Vivres**

Etendue globale achetée, *etc.*:
V. **Anciens combattants**

Etude:
V. **Causes de guerre; Chambre des communes**

Etude des *c.*:
V. **C.A.R.C.**

Eudes (Raymond), Hochelaga (P.Q.):
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 248

Europe:
V. **Guerre**

Exagérations:
V. **Anciens combattants**

Expansion industrielle:
V. **Banque,** *etc.*

Expédition du N.-O. 1885:
V. **Corps,** *etc.*

Expéditions:
V. **Bœuf; San-Francisco**

Explications:
V. **Allocations familiales; Electeurs en service de guerre**

Exploitation:
V. **Radiodiffusion**

Exportations:
1939 à 1943 (De), *q.* (M. Hansell), 451
V. **Avoine et orge; Fromage et lait en poudre; Maïs de semence; Viande**

Exposé:
V. **Logement** (Loi nationale sur le)

Exposition:
V. **Logement**

Exposition nationale canadienne:
Terrains à Toronto, *qd.* (M. Church), 453

Expression de sympathie:
V. **Roosevelt**

F

Fabrication:
V. **Maisons,** *etc.*

Façon de fournir les détails:
V. **C. de guerre**

Fair (Robert), Battle-River (Alb.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 380
Asso. canadienne des soldats-colons, *cit.* 420
Baker et Sibley (Wm.),
Lettre, *cit.* 420
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 420, *com.* 537, 695, 762, *2e l. com.* 902
Etablissement des soldats,
Commission, perception du principal et des intérêts, *q.* 205
Finances, *c.* 330
Revenu national, *c.* 374
Terres aux anciens combattants (Loi sur les),
Attribution de titres incontestés, *d.* 205

Fairbanks:
V. **Edmonton,** *etc.*

Faits:
V. **Commentaires**

Familles:
V. **Allocations,** *etc.*

Farrère (Claude):
Cit. (M. Bertrand) (Laurier), 165

Fauteux (Gaspard), Sainte-Marie (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 701
San-Francisco,
Conférence,
Buts, *cit.* 55
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 55

Fédéral:
V. **Elections,** *etc.*; **Red-Deer** (Alb.)

Femmes:
V. **Services armés**

Fermes:
V. **Pompes,** *etc.*

Fermeture:
V. **Armée canadienne; Construction maritime; Houille**

Film:
V. **Office national,** *etc.*

Finances:
C. 329
Loi provisoire, *v.* **Subsides**
V. **Billets du trésor de la Sask.; Entraînement des aviateurs du commonwealth; Ilsley** (L'hon. James Lorimer)

Financial Post:
***Cit.* (M. Raymond), 705**

Fins d'exploitation:
V. **Radiodiffusion**

Foin:
Embargo,
A. 31 du *règ. mot.* d'ajournement, *q.* (M. Rhéaume), 729

Fonctionnaires (Hauts):
V. **R.A.F.**

Fonctionnaires bilingues:
V. **Véhicules à moteurs**

Force:
V. **Waterville** (N.-E.)

Forces armées du Can.:
Après la victoire, *décl.* (M. King), 456
Congés à tour de rôle, *q.* (M. Case), 674
Congrès agricoles, *q. q.* (M. Johnston) (Bow-River), 254
Contrôle des permissions dans les trains, *qd.* (M. Church), 357
Décorations pour bravoure, *q.* (M. Graydon), 253
Drummondville,
Affaire, *q.* (M. Choquette), 450
Enrôlés, *etc.*
Nombre, *qd.* (M. Purdy), 675
Gratifications aux membres,
Paiement au plus proche parent ou au légataire, (M. Graydon), 16
Militaires licenciés qui suivent un cours de formation,
Nombre, *q.* (M. Mitchell), 618
Uniformes "Tenue de ville", *q.* (M. Lockhart), 112
V. **Elections fédérales; Guerre; Honneurs et décorations**

Formation:
V. **Forces armées du Can.**

Formation professionnelle:
V. **Armée canadienne**

Formules:
V. **Aubains ennemis**

Fort-McMurray:
V. **Armée américaine**

Fort-Norman:
V. **Pétrole**

Fort-William (Ont.):
V. **McIvor** (Daniel)

Fournier (L'hon. Alphonse), ministre des Travaux publics; Hull (P.Q.):
Assurance-chômage,
Commission, bureau de Regina, *q.* (M. Knowles), 201
Hecla (Man.),
Dock, (quai), *q.* (M. Bryce), 203, 670
Pêcheries,
Ministère, bureaux à Sydney (N.-E.), *q.* (M. Gillis), 449
Powell-River,
Quai,
Aménagements pour la navigation locale, *q.* (M. Cruickshank), 383
Mesures prises, *q.* (M. Cruickshank), 309
Q. (M. Cruickshank), 452
Red-Deer (Alb.),
Espace de bureaux du gouvernement fédéral, *q.* (M. Shaw), 448

Fourniture:
V. **C. de guerre; Grains de semence**

Fraser (George Knapman), Peterborough-Ouest (Ont.):
Banque d'expansion industrielle, *q.* 305
Biens de guerre,
Corporation, camions lourds, *qd.* 205
Chaussures du C.A.R.C. *qd.* 205, 453
Commission des prix et du commerce en temps de guerre,
Vestons croisés, permis pour la confection, *q.* 450
C.A.R.C.
Correspondant, *cit.* 517
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 461, 533, 629, 710, 860
Genelco, *qd.* 205
Impôt sur le revenu,
Paiement de 1944, remise au 31 août, *q. q.* 308
Information en temps de guerre,
Commission, orateurs, *qd.* 453

Fraser (George Knapman)—*Fin*
Lettre, *cit.* 614
Lignes aériennes Trans.-Can.
Gander (Terre-Neuve), *q.* 448
Torbay (Terre-Neuve), *q.* 448
Prisonniers de guerre,
Envoi de colis par les parents, *décl. q.* (M. LaFlèche), 302
Revenu national, *c.* 367
Saint-Jean (Terre-Neuve),
Casernes, *q.* 447
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 58, 142, 185, 288, 313
Santé nationale et bien-être social, *c.* 364
Travaux de la Chambre,
Avis de *mot.* et mesures du gouvernement, priorité, (M. King), 5
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* (M. King), 682

Fraser-Valley (C.-B.):
V. **Cruickshank** (George Alexander)

***Free Press* de Winnipeg:**
Cit. (M. Gardiner), 753

Fromage et lait en poudre:
Exportations, *qd.* (M. LaCroix), 844

Front de guerre outre-mer:
V. **Permission de visiter,** *etc.*

Frontenac-Addington (Ont.):
V. **Aylesworth** (Wilbert Ross)

Fronts (Divers):
V. **Armée canadienne**

Fulford (George Taylor), Leeds (Ont.):
Santé nationale et bien-être social, *c.* 365

G

Gander (Terre-Neuve):
V. **Lignes aériennes Trans-Can.**

Garanties:
V. **Logement**

Garde-malade canadienne:
Lettre, *cit.* (M. Gladstone), 711

Gardiner (L'hon. James Garfield), ministre de l'Agriculture; Melville (Sask.):
Agriculture, *c.* 328, 381
Bacon,
Porcs canadiens, diminution dans la production, *q.* (M. Wright), 18
Carey et MacMillan,
Lettre, *cit.* 750
C. 328, 381

Gardiner (L'hon. J. G.)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 631, 744
Denrées essentielles,
Approvisionnements, contrats avec la G.-B. reprise du rationnement de la viande, *q.* (M. Bruce), 454
Prime sur les porcs, *q.* (M. Perley), 455
Entrepôt frigorifique,
Kingston, *q.* (M. Aylesworth), 202
Free Press de Winnipeg, *cit.* 753
Journal d'Ottawa, *cit.* 746
Lettres, *cit.* 750, 752
Maïs de semence,
Exportations requises pour la Grèce et la Yougoslavie, *q.* 728
Ordonnance, *cit.* 749
Pearkes (Gén.),
Mise à la retraite, *ren. d. q.* (M. Bruce) 686
Producteurs de pommes,
Aide, *q.* (M. Hatfield), 203
Remarques faites dans le *déb.* du 10 avril, mention, *q.* de privilège, (M. Ross) (St. Paul's), 838
San-Francisco,
Conférence, viande de bœuf, expéditions, *q.* (M. Cruickshank), 677
Viande,
Envois du Can. aux E.-U. précisions, *q.* (M. Senn), 252
Envois en G.-B. rationnement, *q.* (M. Bruce), 877
Porc, relèvement de la production au niveau normal, *q.* (M. Castleden), 875
Vivres,
Pénurie mondiale, rationnement, *q.* (M. Bruce), 727
V. **Agriculture; Crerar** (L'hon. Thomas Alexander)

Gardiner (S. R.):
Traité d'Utrecht, *cit.* (M. Church), 92

Gaspé (P.Q.):
V. **Roy** (Joseph Sasseville)

Gatineau-Mills (P.Q.):
V. **Armée canadienne**

***Gazette* de Montréal:**
V. **Editorial**

Gendarmerie:
Mémoire, *cit.* (M. Diefenbaker), 599

Genelco Ltd.:
Od. (M. Fraser) (Peterborough), 205

Gershaw (Frederick William), Medicine-Hat (Alb.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 512, 812

Gibson (L'hon. Colin William George), ministre de la Défense nationale pour l'air; Hamilton-Ouest (Ont.):
C.A.R.C.
Breadner (Maréchal de l'air L. S.), retraite, *q.* (M. Graydon), 16
Dép. de matériel *n°* 12, Montréal, *q.* (M. Ross) (Souris), 671
Effectifs, *t.* 476, 527
Personnel navigant, *t.* 835
Station, Assiniboïa (Sask.), *q.* (M. Shaw), 64
T. 476
Crabe (W. E.), *cit.* 480
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 408, *com.* 459, 476, 533, 780
Elections fédérales,
Membres des forces armées qui désirent être candidats, statut, *q.* (M. Diefenbaker), 845
Equipages aériens et terrestres,
Pertes comparées, *t.* 549
Forces armées du Can.
Décorations pour bravoure, *q.* (M. Graydon), 254
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, 301
V. **Honneurs et décorations**

Gillis (Clarence), Cap-Breton-Sud (N.-E.):
Clare Shipbuilding Co.
Metaghan (N.-E.), *q.* 449
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 408, *com.* 475, 550, 622, 711, 766, 801, *2e l. com.* 901
Dawson (*R.* de la commission), *cit.* 648
Finances, *c.* 330
Impôt sur le revenu,
United Mine Workers, district *n°* 26, déductions sur le revenu de 1943, *q.* 676
Lincoln (Abraham), *cit.* 182
Maisons fabriquées,
Liverpool (N.-E.), *q.* 448
Pêcheries,
Ministère, bureaux à Sydney (N.-E.), *q.* 449

Gillis (Clarence)—*Fin*
Q. ouvrières,
Relations ouvrières, ordonnance c. p. 1003, *q.* (M. Gillis), 845
Reconstruction, *com. cit.* 803
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 180
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 178, 229
Situation ouvrière,
Contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, *q.* 793
Thompson Machinery Co.
Liverpool (N.-E.), *qd.* 453
Travail, *c.* 349

Gladstone (Robert William), Wellington-Sud (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 711
Garde-malade canadienne,
Lettre, *cit.* 711

Glazebrook (G. P. de T.):
Can. at the peace conference, cit. (M. Claxton), 266

Glen (L'hon. James Allison), *O.* Marquette (Man.):
V. ***O.***

Globe and Mail:
A. cit. (M. Roy), 827
V. **Editoriaux**

Golding (William Henry), Huron-Perth (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 527, 638, 760, 828
Subsides,
Com. 916

Gouvernement:
V. **Burchell** (Charles J.), *etc.*; **Chambre des communes; Logement; Propriétés; Reconstruction,** *etc.*; **Red-Deer** (Alb.)

Gouvernement soviétique:
V. **Guerre**

Gouverneur général (Son Excellence le):
Messages, 1, 9, 354, 918
V. **Discours du trône; Législature; Session**

Graham (Roy Theodore), Swift-Current (Sask.):
Angell (Sir Arthur), *cit.* 52
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 614, 660
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 50, 130

Grains de semence:
Fournis aux cultivateurs de la Sask. en 1938, Dossier, *q. d.* (M. Perley), 206
Prêts en Sask. 1938, *d.* (M. Wright), 206

G.-B.:
V. **Denrées,** *etc.*; **Entraînement des aviateurs du commonwealth; Viande**

Grande route de l'Alaska:
Chemin de raccordement de Haines, *q.* (M. Black) (Yukon), 449
Entreprise de Canol, *q.* (M. Black) (Yukon), 842
Q. (M. Black) (Yukon), 306

Grands centres:
V. **Logement**

Grant (Thomas Vincent), Kings (I. P.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 475, 651, 854

Gratifications:
V. **Forces armées**

Gratifications de service de guerre:
Marine marchande et corps de pompiers,
Membres, (M. Mackenzie) (Vancouver), 529
Statut des pompiers canadiens,
Ren. d. q. (M. Adamson), 115

Graydon (Gordon), chef de l'opposition; Peel (Ont.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 379
Agriculture, *c.* 328, 381
Allocations familiales,
Impôt de guerre sur le revenu (Loi de l'), projet de *m.* explications, *q.* (M. Ilsley), 66
Armée canadienne,
Drummondville et Gatineau-Mills, troubles, *q.* (M. Bruce), 158
Can. et l'Inde,
Echange de hauts commissaires, *q.* 618
Case (Wilfrid Garfield),
Présentation, 1

Graydon (Gordon)—*Suite*
Chambre des communes,
Classifications, *etc.* recommandations de la commission du service civil, (M. l'*O.*), 111, *q.* 309, 794
Cit. 870
Commerce, *c.* 375
C.A.R.C.
Breadner (Maréchal de l'air L. S.), retraite, *q.* 16
C. de guerre,
B. façon de fournir les détails, *ren. d. q.* 156
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, 389, *com.* 458, 533, 621, 702, 812, 849
Eden (Le très hon. Anthony), *cit.* 71
Editorial du *Globe and Mail,*
N° du 11 avril, allusion, *q.* de privilège, (M. Abbott), 781
Electeurs en service de guerre,
Dm. m. les *règ.* de 1944, explication, *q.* 155
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 359
Forces armées du Can.
Décorations pour bravoure, *q.* 253
Gratifications aux membres,
Paiement au plus proche parent ou au légataire, 16
Gratifications de service de guerre,
Marine marchande et corps de pompiers, membres, (M. Mackenzie) (Vancouver), 529
Lettre, *cit.* 612
Lloyd George (Feu le comte),
Tribut au nom du Parlement et du peuple du Can. 208
Mines et ressources, *c.* 354
Ministère, (M. King), 15
Pearkes (Gén.),
Mise à la retraite, *ren. d. q.* (M. Bruce), 686
Q. ouvrières,
Chances d'emploi dans l'industrie après la guerre, enquête du ministère, *q.* (M. Coldwell), 157
Reconstruction d'après-guerre,
Embauchage et revenu, programme gouvernemental, *décl.* du ministre, (M. Howe), 841
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 300

Graydon (Gordon)—*Fin*
Roosevelt (Président),
Mort, Parlement et population du Can. expression de sympathie, 869
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 301
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 680
Droits de vote à l'assemblée des Nations unies, participation de la Pologne et de l'Argentine, 382
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 11, 33, 66, 174, 213, 263, 320
Shakespeare, *cit.* 72
Transports, *c.* 375
Travail, *c.* 344
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* 785
Ajournement, (M. Crerar), 836
Avis de *mot.* et mesures du gouvernement,
Priorité, (M. King), 4
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* (M. King), 684
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, *q.* 18
Congé de Pâques, *q.* 115
C. de guerre, *b.* procédure pour la séance de l'après-midi, (M. King), 849
Procédure à suivre pour terminer la session, date des élections générales qui auront lieu le 11 juin, annonce, (M. King), 871
Séances du mercredi, (M. King), 7
Vacances de Pâques, *q.* 156
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 2
Vivres,
Pénurie mondiale, discussions anglo-canado-américaines, représentation du Can. *q.* 727
Voies et moyens, *com.* 7

Grèce:
Opinions, *cit.* (M. Jaques), 269, 270
V. **Maïs de semence**

Green (Howard Charles), Vancouver-Sud (C.-B.):
Angell (Sir Norman),
Let the People know, cit. 119
Bevin (M.), *cit.* 646
Canadian Shipbuilding and Ship Repair Asso. *cit.* 446

Green (Howard Charles)—*Fin*
Construction navale,
Asso. *cit.* 878
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 392, *com.* 444, 459, 553, 630, 730, 878
Défense territoriale,
Sun de Vancouver, *cit.* 744
Dépêches de journal, *cit.* 120, 123
Mobilisés,
Victoria Colonist, cit. 635
Pearkes (Gén.), *cit.* 745
Pensions, *cit.* 395
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 121, 122
Maintien de la paix et de la sécurité projet d'organisation générale internationale, (M. King), 119, 212, 264, 318
Sharpe (Edmond), *cit.* 446
Swan (Col), *cit.* 746

Grenville-Dundas (Ont.):
V. **Casselman** (Arza Clair)

Grève:
V. **Pacifique-Canadien**

Grey-Bruce (Ont.):
V. **Harris** (Walter Edward)

Grey-Nord (Ont.):
V. **Case** (Wilfrid Garfield)

Grosse:
V. **Discours du trône**

Guerre:
Affaires des anciens combattants,
Communiqués aux journaux, inclusion d'un feuillet de réclame en faveur d'une banque à charte, *q.* (M. Knowles), 207
Cabinet japonais,
Démission, pacte de neutralité avec le Japon dénoncé par le gouvernement soviétique, *q.* (M. King), 531
Forces canadiennes en Italie, *q.* (M. Hanson) (York-Sunbury), 207
Situation militaire en Europe, *q.* (M. King), 207
V. **Allocations familiales; Biens,** *etc.*; **Causes,** *etc.*; **Chambre des communes; Conditions ouvrières; Corporation des biens,** *etc.*; ***C.*** *etc.*; **Electeurs en service,** *etc.*; **Elections générales; Gratifications de service,** *etc.*; **Information,** *etc.*; **LaFlèche** (L'hon. Léo-Richer); **Logement; Permission de visiter le front,** *etc.*; **Prisonniers,** *etc.*; ***Q.*** **ouvrières; Reconstruction,** *etc.*; **Situation ouvrière**

H

Haines:
V. **Grande route de l'Alaska**

Haldimand (Ont.):
V. **Anciens combattants; Indiens; Senn** (Mark Cecil)

Halifax (N.-E.):
V. **Isnor** (Gordon R.); **MacDonald** (William)

Halton (Ont.):
V. **Cleaver** (Hughes)

Hamilton-Est (Ont.):
V. **Ross** (Thomas Hambly)

Hamilton-Ouest (Ont.):
V. **Gibson** (L'hon Colin William George)

Hansard:
V. **Remarques**

Hansell (Ernest George), MacLeod (Alb.):
Angell (Sir Norman),
What comes first, cit. 286
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 514, 613, 714
Cummings (A. C.),
Citizen d'Ottawa, *cit.* 287
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 360
Exportations,
1939 à 1943 (De), *q.* 451
Forces armées du Can.
Congrès agricoles, *q. q.* (M. Johnston) (Bow-River), 254
Lettre, *cit.* 714
Lloyd George (Feu le comte),
Tribut au nom du Parlement et du peuple du Can. 209
McDonald (Donald F.),
Poésie, *cit.* 360
Q. ouvrières,
Main-d'œuvre agricole, *décl. q.* (M. Mitchell),
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 302
San-Francisco,
Conférence,
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale (M. King), 162, 285
Représentation de la Pologne, *q.* 791

Hansell (Ernest George)—*Fin*
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 791
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* (M. King), 685

Hanson (Olof), Skeena (C.-B.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 652

Hanson (L'hon. Richard Burpee), York-Sunbury (N.-B.):
Alb.
Dettes et créances obligataires, remboursement, *ren. d. q.* (M. Ross) (Calgary-Est), 18
Armée canadienne,
Drummondville et Gatineau-Mills, troubles, *q.* (M. Bruce), 158
Case (Wilfrid Garfield),
Présentation, 1
C.A.R.C.
Breadner (Maréchal de l'air L. S.), retraite, *q.* (M. Graydon), 17
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, *com.* 649
Décl.
Q. de privilège, 63
Electeurs en service de guerre,
Dm. m. les *règ.* de 1944, explication, *q.* (M. Graydon), 155
Forces armées du Can.
Congrès agricoles, *q. q.* (M. Johnston) (Bow-River), 254
Guerre,
Forces canadiennes en Italie, *q.* 207
I. P.-E.
Transbordeur, *q.* 669
Mobilisation, *dm.* de nov. 1944, *q.* 841
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 300
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 10, 32, 162, 210, 255
Tracteurs et camions,
Quantité à la disposition des cultivateurs, *q.* (M. Diefenbaker), 114
Travaux de la Chambre,
Avis de *mot.* et mesures du gouvernement, priorité, (M. King), 5
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, *q.* (M. Graydon), 18
Voies et moyens. *com.* 8

Harris (Joseph Henry), Danforth (Ont.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 375
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 527, 834
Logement,
Région de Toronto, *q.* 727
Situation dans les grands centres, *décl. d. q.* 455
Revenu national, *c.* 373
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 107

Hastings-Peterborough (Ont.):
V. **White** (George Stanley)

Hatfield (Herbert Harold), Victoria-Carleton (N.-B.):
Anciens combattants,
Terres (Loi sur les), Victoria et Carleton (N.-B.), *q.* 447
Baie-d'Hudson (Cie de la),
Impôt, *q.* 303
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 889
Producteurs de pommes,
Aide, *q.* 203
Revenu national, *c.* 368
Services armés,
Droit de vote des femmes des membres, *q.* 202, 450
Travail, *c.* 346

Hauts commissaires:
V. **Can. et l'Inde**

Hauts fonctionnaires:
V. **R.A.F.**

Hayek (Professeur):
Road to Serfdom, The, cit. (M. Jaques), 269

Hazen (Douglas King), Saint-Jean-Albert (N.-B.):
Agriculture, *c.* 329
Assurance-chômage,
Commission, région des Provinces maritimes, *q.* 671, réponses supplémentaires, *q.* (M. Martin), 844
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 445, 536
Munro (Ross),
Gazette de Montréal, *cit.* 612
Postes, *c.* 374
Subsides,
N° 2, *b.* 4, *com.* 916

Hecla (Man.):
Dock, ou quai, *q.* (M. Bryce), 203, 670

High Schools:
V. **Armée canadienne**

Hlynka (Anthony), Vegreville (Alb.):
Chamberlain (William Henry),
Ukraine, nation submergée (L'), *cit.* 241
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 238
Snow (Edgar),
Ukraine paye la note (L'), *Saturday Evening Post, cit.* 240

Hochelaga (P.Q.):
V. **Eudes** (Raymond)

Hommage:
V. **Lloyd George** (Feu le comte)

Homuth (Karl K.), Waterloo-Sud (Ont.):
Armée canadienne,
Soldats, congé agricole, *q.* (M. Lockhart), 728
Conscrits,
Employés aux travaux de construction à Toronto, *q.* 202
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 748, 850, *2e l. com.* 901
Indemnité,
Membres du Parlement, impôt sur le revenu, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 837
Pacifique-Canadien,
Chemin de fer, employés qui furent impliqués dans la grève de 1919, commission royale d'enquête sur leur droit à la pension, *q.* (M. Knowles), 848
Prisonniers de guerre,
Soldats canadiens, conditions dans lesquelles ils se trouvent, (M. Case), 847
Radiodiffusion,
Programmes du Vendredi saint, *q.* (M. Church), 357
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 213

Honneurs et décorations:
Armée, (M. Abbott), 555
V.C., D.S.O. avec agrafe, 556
D.S.O. 557
Croix militaire, avec agrafe; M.C. 558
D.C.M. avec agrafe; D.C.M. 561
Médaille militaire, avec agrafe; M.M. 562

Honneurs et décorations—*Fin*
Armée (M. Abbott)—*Fin*
B.E.M., *Cit.* à l'ordre du jour, 567
D.S.C. (E.-U.), 587
Silver Star, Bronze Star Medal, G.M., M.B.E., B.E.M., 588
Mentions, 589
C.A.R.C. (M. Gibson), 483
V.C., G.C., D.S.O., D.S.C. 484
D.S.C. avec agrafe, 506
Croix de l'aviation, Médaille Georges, Médaille de bravoure éclatante, D.S.M. 507
B.E.M., Médaille américaine de l'aviation et feuille de chêne, 509
Médaille de l'aviation, B.E.O.O., D.S.C. (E.-U.), Médaille militaire américaine, *t.* 510
Marine royale canadienne, (M. Macdonald), 428
D.S.O., O.B.E., D.S.C. 429
M.B.E., C.G.M., G.M., D.S.M. 430
B.E.M. 431
M. in D. (Officiers), 432
M. in D. (Matelots), 434
B.S.M. (U.S.A.), L. of M. (U.S.A.), B.M. (O.O.N. P.-B.), 439

Honoraires d'avocats:
Borden, Elliott, Sankey et Kelley, *qd.* (M. Pouliot), 65
Burchell, Smith, Parker et Fogo, *qd.* (M. Pouliot), 113
Kearney et Duquet, Montréal, et Kearney, Duquet et MacKay, Qué. *qd.* (M. Pouliot), 113

Hôpitaux:
Construction,
Aide aux provinces, *q.* (M. Lalonde), 63
V. ***Letitia***; **Sunnybrook**

Houille:
Fermeture des mines de Beverley,
Région d'Edmonton, *q.* (M. Kuhl), 848

Howe (L'hon. Clarence Decatur), ministre des Munitions et approvisionnements; Port-Arthur (Ont.):
Construction maritime,
Fermeture d'un chantier à Toronto, *q. q.* (M. Church), 114
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 724, 772, 794, 849, 878, *2e l. com.* 901
Houille,
Fermeture des mines de Beverley, région d'Edmonton, *q.* (M. Kuhl), 848
Logement,
Région de Toronto, *q.* (M. Harris) (Danforth), 727

Howe (L'hon. C. D.)—*Fin*
Situation dans les grands centres, *décl. d. q.* (M. Harris) (Danforth), 455
Low (W. D.), *cit.* 891
Munitions et approvisionnements, *c. t.* 772
Powell-River,
Quai, aménagements pour la navigation locale, *q.* (M. Cruickshank), 362
Q. ouvrières,
Contrats additionnels à une avionnerie de Winnipeg, congédiements, *q.* (M. Knowles), 530
Radiodiffusion,
Postes de l'Ouest canadien, enquête sur l'émission de permis, *q.* (M. Diefenbaker), 362
Reconstruction d'après-guerre,
Embauchage et revenu, programme gouvernemental, *décl.* du ministre, 838
Tracteurs et camions,
Quantité à la disposition des cultivateurs, *q.* (M. Diefenbaker), 114
Travaux de la Chambre,
Ajournement, (M. Crerar), 837
Voies et moyens, *com.* 8

Hughes (L'hon. Charles E.):
Cit. (M. Bertrand) (Laurier), 166

Hull (Cordell):
Cit. (M. Blanchette), 228

Hull (P.Q.):
V. **Fournier** (L'hon. Alphonse)

Humboldt (Sask.):
V. **Burton** (Joseph William)

Huron-Nord (Ont.):
V. **Cardiff** (Lewis Elston)

Huron-Perth (Ont.):
V. **Golding** (William Henry)

Hymne national:
V. **Drapeau,** *etc.*

I

I. P.-E.:
Transbordeur, *q.* (M. Hanson) (York-Sunbury), 669
V. **Régiment**

Ilsley (L'hon. James Lorimer), ministre des Finances; Digby-Annapolis-Kings (N.-E.):
Alb.
Dettes et créances obligataires, remboursement, *ren. d. q.* (M. Ross) (Calgary-Est), 18
Allocations familiales,
Impôt de guerre sur le revenu (Loi de l'), projet de *m.* explications, *q.* 66

Ilsley (L'hon. J. L.)—*Suite*
Banque d'expansion industrielle, *q.* (M. Coldwell), 674, (M. Fraser) (Peterborough), 305
Betteraves à sucre,
Industrie, aide aux producteurs, *qd.* (M. Blackmore), 357
Billets du trésor, *q.* (M. Castleden), 668
Billets du trésor de la Sask.
Détenus par le ministre des Finances, *q.* (M. Castleden), 200
Bretton-Woods, *q.* (M. McGeer), 670
Chambre des communes,
Classifications, *etc.* recommandations de la commission du service civil, *q.* (M. Graydon), 309
Commission des prix et du commerce en temps de guerre,
Vestons croisés, permis pour la confection, *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 450
C. 329
C. de guerre,
B. façon de fournir les détails, *ren. d. q.* (M. Graydon), 156
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, 383, *com.* 425, 456, 532, 618, 686, 729, 794, 849, 878 *1re l.* 897, *am.* 899, vote, *2e l. com.* 900, *3e l. ad.* 916
Dépenses de guerre, *t.* 386, 387
Emprunt de la victoire,
7e, q. (M. Tripp), 673
Finances, *c.* 329
Grains de semence,
Fournis aux cultivateurs de la Sask. en 1938, dossier, *q. q.* (M. Perley),
Impôt sur le revenu,
United Mine Workers, district *n°* 26, déductions sur le revenu de 1943, *q.* (M. Gillis), 676
Logement,
Attitude, *d.* au gouvernement de l'exposer, *q.* (M. Pouliot), 115, 157
Ententes avec les municipalités, *q.* (M. Coldwell), 783
Prêts consentis à des particuliers en Sask. garanties, *q.* (M. Bence), 727, 845, ententes, *q.* (M. Bence), 874
Sask. *q.* (M. Bence), 874
Situation à Toronto, *q.* (M. Church), 847
Winnipeg, zone encombrée, *décl. d. q.* (M. Knowles), 875
Logements d'urgence,
Règ. ville de Winnipeg, *d. q.* (M. Knowles), 65
McNaughton (Gén.), *q.* (M. Ross) (Souris), 452
Pensions aux aveugles,
Territoires du N.-O. *q.* (M. Knowles), 843, 844

Ilsley (L'hon. J. L.)—*Fin*
Pompes destinées aux fermes,
Accroissement du nombre de celles dont la vente est autorisée, *ren. d. q.* (M. Ross) (Souris), 362
P. Q.
Suspension de certaines taxes provinciales, accord, *q.* (M. Lalonde), 201
Revenu national, *c.* 371
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 325
Subsides, *com.* 916
N° 1, *b.* 2, *com. 1re, 2e l. com. 3e l. ad.* 382
N° 2, *b.* 4, *com.* 916, *1re, 2e l. com. 3e l. ad.* 918
Sucre,
Contrôle, *q.* (M. Blackmore), 303
Sucre de betterave,
Assistance de la part des producteurs, *q.* (M. Blackmore), 206
Travail, *c.* 349
Voies et moyens, *com.* 8, 381
Bud. principal, 1945-1946, 9
C. supplémentaires, 1944-1945 (Nouveaux), 9
V. **Finances**

Immigration:
Au sein de l'Empire, *q.* (M. Church), 843

Implications:
V. **Pacifique-Canadien**

Impôt:
V. **Baie-d'Hudson** (Cie de la)

Impôt de guerre sur le revenu (Loi de l'):
V. **Allocations familiales**

Impôt sur le revenu:
Enquêteurs ruraux,
Coût de perception sur les cultivateurs, *q.* (M. Winkler), 355
Paiement de 1944,
Remise au 31 août, *q. q.* (M. Fraser) (Peterborough), 308
Recommandations, *cit.* (M. Leader), 369, 370
Rés. cit. (M. Blackmore), 374
United Mine Workers,
District *n°* 26, déductions sur le revenu de 1943, *q.* (M. Gillis), 676
V. **Anciens combattants; Indemnité**

Impôts:
Banque Royale du Can. *t.* (M. Raymond), 705

Incident:
V. **Armée canadienne**

Inde:
V. **Can.** *etc.*

Indemnité:
Membres du Parlement,
Impôt sur le revenu, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 837

Indiens:
Sask.
Service militaire, *q.* (M. Castleden), 64, 202
Traité de Haldimand, *qd.* (Mme Nielsen), 113

Industrie:
V. **Banque d'expansion,** *etc.*; **Betterave à sucre; Conditions ouvrières; *Q.* ouvrières; Taxe d'accise**

Information en temps de guerre:
Commission,
Orateurs, *qd.* (M. Fraser) (Peterborough), 453
Salaires et allocations de subsistance, *q.* (M. Pouliot), 529

Institut canadien des affaires internationales:
Q. (M. Church), 675

Instruments agricoles:
V. **Tracteurs et instruments agricoles**

Intérêts:
V. **Etablissement,** *etc.*

Interprètes:
V. **Sujets japonais**

Invalidité:
V. **Pensions**

Inverness-Richmond (N.-E.):
V. **McGarry** (Moses Elijah)

Invitation:
V. **Cour de justice internationale**

Irrégularités:
V. **Mobilisation**

Isnor (Gordon R.), Halifax (N.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 444, 660, 709
Ressources,
Eastern Chronicle, cit. 720

Italie:
V. **Guerre**

J

Jackman (Harry R.), Rosedale (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 473, 545, 638, 723

James (M.):
Cit. (M. Jaques), 271

Japon, Japonais:
V. **Guerre; Nationaux,** *etc.*; **Sujets,** *etc.*

Jaques (Norman), Wetaskiwin (Alb.):
Boothby (Robert),
Evening Standard de Londres, *cit.* 272
C.C.F.
"C.C.F. réclame un changement dans la politique anglaise (La)", *cit.* 269
Einzig (Paul), *cit.* 273
Grèce,
Opinions, *cit.* 269, 270
Hayek (Professeur),
Road to Serfdom, The, cit. 269
James (M), *cit.* 271
Laski (H. J.), *cit.* 272
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 86, 162, 268
White (M.), *cit.* 272

Jasper-Edson (Alb.):
V. **Kuhl** (Walter Frederick)

Johnston (Charles Edward), Bow-River (Alb.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 549, 694, 850, *2e l. com.* 905
Forces armées du Can.
Congrès agricoles, *q. q.* 254
Q. ouvrières,
Main-d'œuvre agricole, *décl. q.* (M. Mitchell), 360

Johnston (Joseph Allan), London (Ont.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg. 1er mot.* 14, 918

Journal:
A. cit. (M. Ross) (Souris), 754, 757
Cit. (M. King), 322
V. **Chambre des communes**

***Journal* d'Ottawa:**
Cit. (M. Gardiner), 746

Jours:
V. **Elections générales**

Juin:
V. **Chambre des communes**

Justice:
V. **St-Laurent** (L'hon. Louis-Stephen)

Justice internationale:
V. **Cour,** *etc.*

Jutras (René), Provencher (Man.):
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 196

K

Kamloops (Ont.):
V. **O'Neill** (Thomas James)

Kearney, Duquet, Montréal, **et Kearney, Duquet et MacKay,** Qué.:
V. **Honoraires d'avocats**

King (Le très hon. William Lyon Mackenzie), *1er* ministre, président du Conseil privé, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; Prince-Albert (Sask.):
Anson,
Law and Custom of the Constitution, cit. 5
Arnold (Matthew), *cit.* 869
Ballantyne (L'hon. Charles Colquhoun),
Correspondance, *cit.* 678
Can. et l'Inde,
Echange de hauts commissaires, *q.* (M. Graydon), 618
Canol,
Entreprise, *q.* (M. Black) (Yukon), 450
Castonguay (Jules),
Correspondance, *cit.* 683
Causes de guerre,
Bureau pour étude, *q.* (M. Winkler), 204
Chambre des communes,
Classement, *etc.* recommandations de la commission du service civil, *q.* (M. Graydon), 794
Visite de députés canadiens à Washington, *r.* de journal, *q.* (M. Church), 308
Churchill (Le très hon. Winston), *cit.* 358
Conférence de Qué. 1944, *q.* (M. Raymond), 306
Corps expéditionnaire du N.-O. 1885,
Pensions, *q.* (M. Church), 203
Cour de justice internationale,
Réunion à Washington, invitation d'envoyer un délégué canadien, *q.* 531
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, *com.* 456, 897

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Curtin (L'hon. John), *cit.* 358
Denrées essentielles,
Approvisionnements, conférence avec les Nations unies sur les denrées alimentaires et la production, *q.* 383
Discours du trône,
Adresse en réponse, 918
Drapeau et hymne nationaux, *q.* (M. LaCroix), 673
Editorial,
Publié par la *Gazette* de Montréal, le 5 avril, mention, *q.* de privilège, *q.* 531
Edmonton à Fairbanks,
Lignes téléphoniques, *q.* (M. Black) (Yukon), 674
Elections générales,
Nombre minimum de jours stipulé par le Directeur général des élections, *q.* (M. Stirling), 877
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. 357
Forces canadiennes après la victoire,
Décl. 456
Grande route de l'Alaska, *q.* (M. Black) (Yukon), 306
Chemin de raccordement de Haines, *q.* (M. Black) (Yukon), 449
Entreprise de Canol, *q.* (M. Black) (Yukon), 843
Guerre,
Cabinet japonais, démission, pacte de neutralité dénoncé par le gouvernement soviétique, *q.* 531
Situation militaire en Europe, *q.* 207
Information en temps de guerre,
Commission, salaires et allocations de subsistance, *q.* (M. Pouliot), 530
Institut canadien des affaires internationales, *q.* (M. Church), 675
Journal, cit. 322
Lloyd George (Feu le comte),
Tribut au nom du Parlement et du peuple du Can. 208
Ministère, 15
Nash (L'hon. Walter), *cit.* 258
Organisation internationale,
Dumbarton-Oaks et Bretton-Woods, enquête sur le rôle de Léo Pasvolsky, *q.* (M. Blackmore), 308
Pacifique-Canadien,
Chemin de fer, employés qui furent impliqués dans la grève de 1919, commission royale d'enquête sur leur droit à la pension, *q.* (M. Knowles), 848
Permission de visiter le front de guerre outre-mer,

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Union des matelots, C. H. Millard, *q.* (M. Bruce), 199
Pétrole,
Puits de Fort-Norman, *q.* (M. Black) (Yukon), 306
Prisonniers de guerre,
Canadiens en Allemagne, *q. ren. q.* 156
Envoi de colis par les parents de soldats prisonniers, *décl. q.* 206
Personnel canadien, situation, *q.* (M. Bence), 793
Soldats canadiens, conditions dans lesquelles ils se trouvent, *q.* (M. Case), 846
Reconstruction d'après-guerre,
Com. parlementaire, *r. ren. d. q.* (M. Roy), 728
Régie interne,
Commission, 7
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 300
Roosevelt (Président),
Mort, Parlement et population du Can. expression de sympathie, 868
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 301
San-Francisco,
Conférence, invitation, correspondance, *cit.* 21
Cit. 312, 322
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* 677
Droits de vote à l'assemblée des Nations unies, participation de la Pologne et de l'Argentine, (M. Graydon), 382
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, 10, 20, 66, 115, 159, 209, 255, 309, vote, 327
Représentation de la Pologne, *q.* (M. Hansell), 792
Usage des langues officielles, *q.* (M. Picard), 792
Séance,
Suspension, 918
Serments d'office,
Prestation, *b.* 1, *1re l.* 1
Subsides, *com.* 7
Sujets japonais,
Interprètes, *q.* (M. MacInnis), 674
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 785

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Fin*
Travaux de la Chambre—*Fin*
Avis de *mot.* et mesures du gouvernement, Priorité, 4
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* 681
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, *q.* (M. Graydon), 19
C. de guerre, *b.* procédure pour la séance de l'après-midi, 848
Procédure à suivre pour terminer la session, date des élections générales qui auront lieu le 11 juin, annonce, 871
Séances du mercredi, 7
Vacances de Pâques, *q.* (M. Graydon), 156
Truman (Président),
Accession à la présidence des E.-U. occasion, message, 870
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 2
UNRRA,
Dépenses d'administration, *q.* (M. Raymond), 201
Viande,
Aide à la G.-B. *q.* (M. Church), 204
Vivres,
Pénurie mondiale, discussions anglo-canado-américaines, représentation du Can. *q.* (M. Graydon), 727
Voies et moyens, *com.* 7
White-Horse,
Raffinerie de pétrole, utilisation de l'excédent d'huile pour l'arrosage des rues, *q.* (M. Black) (Yukon), 842

Kings (I. P.-E.):
V. **Grant** (Thomas Vincent)

Kings (Ont.):
V. **Entrepôt frigorifique; MacDonald** (L'hon. Angus Lewis)

Kinley (John James), Queens-Lunenburg (N.-E.):
Burns (Robert), *cit.* 238
Churchill, *cit.* 235
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 236
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 122, 234
Travail, *c.* 350

Knowles (Stanley Howard), Winnipeg-Nord-Centre (Man.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 380
Allocations familiales,
Ceux qui reçoivent les allocations d'anciens combattants et des veuves, statut, *q.* 876

Knowles (Stanley Howard)—*Fin*
Assurance-chômage,
Commission,
Bureau de Regina, *q.* 201
Loyer de locaux à Regina, *d.* 454
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 721, 766, 817, 897, *2e l. com.* 909
Eisner (Dr Bela), *q.* 673
Guerre,
Affaires des anciens combattants, communiqués aux journaux, inclusion d'un feuillet de réclame en faveur d'une banque à charte, *q.* 207
League of Nations News, cit. 221
Logements,
Winnipeg, zone encombrée, *décl. d. q.* 874
Logements d'urgence,
Règ. ville de Winnipeg, *d. q.* 65
National-Canadien,
Chemin de fer, salaires des surintendants, *q.* 668
Office national du film,
Salaires, *q.* 783
Ottawa Car and Aircraft,
Congédiements, *q.* 306
Pacifique-Canadien,
Chemin de fer, employés qui furent impliqués dans la grève de 1919, commission royale d'enquête sur leur droit à la pension, *q.* 848
Pensions aux aveugles,
Territoires du N.-O. *q.* 843, 844
Q. ouvrières,
Contrats additionnels à une avionnerie de Winnipeg, congédiements, *q.* 530
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 219
Travail, *c.* 351

Kootenay-Ouest (C.-B.):
V. **Esling** (William Kemble)

Kuhl (Walter Frederic), Jasper-Edson (Alb.):
Houille,
Fermeture des mines de Beverley, région d'Edmonton, *q.* 848
Pembina (Alb.),
Crue des eaux, *d.* 454

L

Labelle (P.Q.):
V. **Lalonde** (Maurice)

Lacombe (Liguori), Laval-Deux-Montagnes (P.Q.):
Asso. parlementaire de l'Empire, *d.* 453
Can. en guerre (*Le*), *cit.* 688, 689

Lacombe (Liguori)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 686
Lapointe (Le très hon. Ernest), *cit.* 688
Saint-Honoré (P. Q.),
Aéroport, *q.* 669
Saint-Laurent,
Brise-glace, *q.* 784
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 62
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 61

LaCroix (Wilfrid), Qué.-Montmorency (P.Q.):
Arsenaux de Qué. *q.* 305
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 423, *com.* 611, 820
Drapeau et hymne nationaux, *q.* 673
Fromage et lait en poudre,
Exportations, *qd.* 844
Lettre, *cit.* 821
Mont-Joli,
Aéroport, *qd.* 844
Radio,
Licences, René Vézina, Montmorency-Village, *q.* 530
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 105

LaFlèche (L'hon. Léo-Richer), ministre des Services nationaux de guerre; Outremont (P.Q.):
Eisner (Dr Bela), 673
Emissions radiophoniques,
Radio-Can. programme du Vendredi saint, *q.* (M. Church), 203
Office national du film,
Salaires, *q.* (M. Knowles), 783
Prisonniers de guerre,
Envoi de colis par les parents, *décl. q.* (M. LaFlèche), 302
Radio-Can. (Société),
Programmes du Vendredi saint, *q.* (M. Pouliot), 254
Radiodiffusion,
Fins d'exploitation de nouvelles stations, octroi de permis dans les cies, *q.* (M. Diefenbaker), 454
Programmes du Vendredi saint, *q.* (M. Church), 356

Lait en poudre:
V. **Fromage,** *etc.*

Lake-Centre (Sask.):
V. **Diefenbaker** (John George)

Lalonde (Maurice), Labelle (P.Q.):
Bourassa (Henri),
Le Devoir, cit. 194
Que devons-nous à l'Angleterre? cit. 194
Conscription,
Service outre-mer (Pour), correspondance échangée avec la P. Q. *d.* 65
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 689
Hôpitaux,
Construction, aide aux provinces, *q.* 63
Pie XII (Sa Sainteté le pape), *cit.* 194
P. Q.
Suspension de certaines taxes provinciales, accord, *q.* 201
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 191, 296
Todd,
Parliamentary Government in England, cit. 192

Langue française:
V. **Radio**

Langues officielles:
V. **San-Francisco**

Lapointe (Arthur-Joseph), Matapédia-Matane (P.Q.):
Discours du trône,
Adresse en réponse, *dg. 2e mot.* 15

Lapointe (Le très hon. Ernest):
Cit. (M. d'Anjou), 701; (M. Lacombe), 688

Larose (Charles H.):
V. ***S.r.***

Laski (H. J.):
Cit. (M. Jaques), 272

Laurier (P.Q.):
V. **Bertrand** (L'hon. Ernest)

Laval-Deux-Montagnes (P.Q.):
V. **Lacombe** (Liguori)

Leader (Harry), Portage-la-Prairie (Man.):
Impôt sur le revenu,
Recommandations, *cit.* 369, 370
Revenu national, *c.* 368

League of Nations News:
Cit. (M. Knowles), 221

Leduc (Rodolphe), Wright (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 689

Leeds (Ont.):
V. **Fulford** (George Taylor)

Légataire:
V. **Forces armées**

Législature (*19e*):
Clôture, lundi 16 avril, 919
Ouverture, lundi 19 mars, 1

Lemieux (Rodolphe):
Déc. cit. (M. l'*O.*),

Lethbridge (Alb.):
V. **Blackmore** (John Horne)

Letitia:
Navire-hôpital, *q.* (M. Aylesworth), 303

Lettres:
Cit. (M. Church), 865; (M. Edwards), 693; (M. Fraser) (Peterborough), 614; (M. Gardiner), 750, 752; (M. Graydon), 612; (M. Hansell), 714; (M. LaCroix), 821; (M. Shaw), 415, 417

L'Heureux (Camille):
Le Droit, cit. (M. Raymond), 281

Liaison (Officiers de):
V. **Services armés du Can.**

Licences:
V. **Radio**

Licenciés:
V. **Forces armées du Can.**

Ligne d'écoute:
V. **Réseau téléphonique,** *etc.*

Lignes aériennes Trans-Can.:
Gander (Terre-Neuve), *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 448
Torbay (Terre-Neuve), *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 448

Lignes téléphoniques:
V. **Edmonton à Fairbanks**

Lincoln (Abraham):
Cit. (M. Gillis), 182; (M. Slaght), 89

Lincoln (Ont.):
V. **Anciens combattants; Lockhart** (Norman J. M.)

Lisgar (Man.):
V. **Winkler** (Howard Waldemar)

Liverpool (N.-E.):
V. **Maisons fabriquées; Thompson Machinery Co.**

Lloyd George (Feu le comte):
Tribut au nom du Parlement et du peuple du Can. 208

Locaux:
V. **Assurance-chômage**

Lockhart (Norman J. M.), Lincoln (Ont.):
Anciens combattants,
Etablissement, comté de Lincoln (Ont.), *q.* 64
Armée canadienne,
Membres des services armés ayant 5 années de service à leur *c. q.* 207
Soldats, congé agricole, *q.* 728
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 464, 550, 622
Forces armées,
Uniformes "Tenue de ville", *q.* 112
Logement,
Occupants de logements du temps de guerre, situation, *q.* 456
Mines et ressources, *c.* 353
Travail, *c.* 344

Logement:
Attitude,
D. au gouvernement de l'exposer, *q.* (M. Pouliot), 115, (M. Ilsley), 157
Ententes avec les municipalités, *q.* (M. Coldwell), 783
Occupants de logements du temps de guerre, Situation, *q.* (M. Lockhart), 456
Prêts consentis à des particuliers en Sask.
Garanties, *q.* (M. Bence), 727, 845, ententes, *q.* (M. Bence), 873
Région de Toronto, *q.* (M. Harris) (Danforth), 727
Sask. *q.* (M. Bence), 874
Situation à Toronto, *qd.* (M. Church), 205, *q.* 847
Situation dans les grands centres,
Décl. d. q. (M. Harris) (Danforth), 455
Winnipeg, zone encombrée,
Décl. d. q. (M. Knowles), 874
V. **Reconstruction**

Logements d'urgence:
Règ.
Ville de Winnipeg, *d. q.* (M. Knowles), 65

Loi de finances provisoire:
V. **Subsides**

Lois:
V. **Assurance-chômage; Immigration**

London (Ont.):
V. **Johnston** (Joseph Allan)

"Londres, les tories et la Presse":
Le Soleil et *La Presse, cit.* (M. Dorion), 898

Low (W. D.):
Cit. (M. Howe), 891

Loyer:
V. **Assurance-chômage**

M

Macdonald (L'hon. Angus Lewis), ministre de la Défense nationale pour le service naval; Kingston (Ont.):
Canadian Geographical Journal,
Strange (William), *cit.* 425
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 425, 459
Enrôlements,
Marine, *t.* 425
Marine,
Pertes, *t.* 428
Saint-Jean (Terre-Neuve),
Casernes, *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 447
Service naval,
Cornwallis et Sydney (N.-E.), coûts d'établissement, *q.* 876
Deep-Brook, Sydney et Esquimalt, établissements, *q.* (M. Black) (Cumberland), 876
V. **Honneurs et décorations**

Macdonald (William), Halifax (N.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 472, 541, 707
Eliot (Maj. George Fielding),
"Canadien fait du bon travail (Le)", *cit.* 707

MacInnis (Angus), Vancouver-Est (C.-B.):
Conseil national du travail en temps de guerre, *cit.* 333
C.A.R.C.
Aérodrome de Dog-Lake, *q.* 304
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 408, *com.* 444, 519, 653, 831, 881
Dm. c.p. 1003 et 9384, *cit.* 881
Mines et ressources, *c.* 363
Q. ouvrières,
Relations ouvrières, ordonnance c. p. 1003, *q.* 845
Revenu national, *c.* 368
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 99, 149
Santé nationale et bien-être social, *c.* 365

MacInnis (Angus)—*Fin*
Stassen (Harold), *cit.* 100
Sujets japonais,
Interprètes, *q.* 673
Travail, *c.* 333

MacKenzie (Frederic Donald), Neepawa (Man.):
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 246
Wilkie (Wendell),
One World, cit. 247

Mackenzie (L'hon Ian Alistair), ministre des Affaires des anciens combattants; Vancouver-Centre (C.-B.):
Affaires des anciens combattants, *c.* 375
Tracteurs pour les anciens combattants adonnés à l'agriculture, disponibilité, *q.* (M. Ross) (Souris), 255
Allocations, *t.* 381
Anciens combattants,
Etablissement sur des terres,
Achat de terres, *q.* (M. Wright), 356
Comté de Lincoln (Ont.), *q.* (M. Lockhart), 64
Comté de Haldimand, *q.* (M. Senn), 355
Comté de Simcoe, *q.* (M. McCuaig), 673
Etendue globale achetée, *etc. q.* (M. Wright), 356
Man. *q.* (M. Ross) (Souris), 452
Paiements présumés exagérés dans la région de Windsor, *q.* (M. Ross) (Souris), 532
Q. (M. Choquette), 843
Victoria et Carleton (N.-B.), *q.* (M. Hatfield), 447
Armée canadienne,
Drummondville et Gatineau-Mills, troubles, *q.* (M. Bruce), 158
C. 375
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 393, *com.* 515, 553, 636, 709, 761, 830, 852, 897, *1re l. am.* 899, *2e l. com.* 902
Etablissement des soldats,
Commission, perception du principal et des intérêts, *q.* (M. Fair), 205
Forces armées,
Gratifications aux membres,
Paiement au plus proche parent ou au légataire, (M. Graydon), 16
Gratifications de service de guerre,
Marine marchande et corps de pompiers, membres, 529
Statut des pompiers canadiens, *ren. d. q.* (M. Adamson), 115

Mackenzie (L'hon. Ian)—*Fin*
Guerre,
Affaires des anciens combattants, communiqués aux journaux, inclusion d'un feuillet de réclame en faveur d'une banque à charte, *q.* (M. Knowles), 207
Pearkes (Gen.),
Mise à la retraite, *ren. d. q.* (M. Bruce), 686
Pensions,
Cit. 847
T. 848
Troupes canadiennes, pensions pour divers degrés d'invalidité, *q.* (M. Bruce), 847
Reconstruction d'après-guerre,
Com. parlementaire, *r. ren. d. q.* (M. Roy), 728
Revenu national, *c.* 368
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 681
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 142, 186, 213
Santé nationale et bien-être social, *c.* 365
Soldats,
Etablissement sur des terres,
Circonscription de Qu'Appelle, *q.* (M. Perley), 451
Terres aux anciens combattants (Loi sur les),
Tracteurs et instruments agricoles, *q.* (M. Ross) (Souris), 204
Tracteurs,
Usage des anciens combattants engagés dans l'agriculture (Pour l'), disponibilité, *q.* 307
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 790
V. **Affaires des anciens combattants**

Mackenzie (Sask.):
V. **Nicholson** (Alexander Malcolm)

MacKinnon (L'hon. James A.), ministre du Commerce; Edmonton-Ouest (Alb.):
Anciens combattants,
Assurance, impôt sur le revenu, *q.* (M. White), 199
Avoine et orge,
Exportations aux E.-U. *q.* (M. Perley), 671
Baie-d'Hudson (Cie de la),
Impôt, *q.* (M. Hatfield), 303
Blé,
Année-récolte 1943-1944, *r.* final, *dép. ren. d. q.* (M. Perley),

MacKinnon (L'hon. James A.)—*Fin*
Blé—*Fin*
Certificats de participation, *q.* (M. Ross) (Souris), 202
Récolte de 1935-1936 à 1944-1945, entreposage, *q.* (M. Perley), 355
Bœuf, porc et mouton, *q.* (M. Ross) (Souris), 204
Commerce, *c.* 375
C. 375
Exportations,
1939 à 1943 (De), *q.* (M. Hansell), 451
Impôt sur le revenu,
Enquêteurs ruraux, coût de perception sur les cultivateurs, *q.* (M. Winkler), 355
Paiement de 1944, remise au 31 août, *q. q.* (M. Fraser) (Peterborough), 308
Maïs de semence,
Quantités d'exportation requises par la Grèce et la Yougoslavie, *q.* (M. Senn), 676
Money,
Publication, *q.* (M. Blackmore), 672
Prescott-Ogdensburg Ferry Co. *q.* (M. Coldwell), 675
Revenu national, *c.* 366
V. **Commerce**

Maclean's:
Bloc populaire, *cit.* (M. Raymond), 283

Macleod (Alb.):
V. **Hansell** (Ernest George)

Macmillan (L'hon. Cyrus), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'air; Queens (I. P.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 523

Main-d'œuvre agricole:
V. ***Q.* ouvrières**

Maisons fabriquées:
Liverpool (N.-E.), *q.* (M. Gillis), 448

Majesté (Sa):
V. ***C.* de guerre**

MacNicol (John Ritchie), Davenport (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 460, 546, 710, 737, 794, *2e l. com.* 901
Pétrole,
Progrès des opérations à Fort-McMurray, *q.* 114
Pope (Poète), *cit.* 229

MacNicol (John Ritchie)—*Fin*
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 196, 229
Travail, *c.* 343
Travaux de la Chambre,
Conclusion prochaine, à-propos, *q.* (M. King), 685

Magee (Col Allan Angus), c.r.:
Qd. (M. Pouliot), 112

Main d'œuvre agricole:
V. **Conditions ouvrières**

Maintien:
V. **San-Francisco**

Maïs de semence:
Quantités d'exportation requises par la Grèce et la Yougoslavie, *q.* (M. Senn), 676, *q.* (M. Gardiner), 728

Maîtres de poste:
V. **Rivière-Colombier** (P.Q.); **Saint-Paul-du Nord** (P.Q.)

Mandat du Parlement:
A. 31 du *règ.*
Mot. d'ajournement, (M. Pouliot), 616, 781

Man.:
V. **Anciens combattants**

Maréchal:
V. **C.A.R.C.**

Marine:
Pertes, *t.* (M. MacDonald), 428

Marine marchande:
V. **Elections générales; Gratifications de service de guerre**

Marine royale canadienne:
V. **Honneurs et décorations**

Maritimes:
V. **Assurance-chômage; Provinces,** *etc.*

Marque:
V. **Entraînement des aviateurs du commonwealth**

Marquette (Man.):
V. ***O.***

Martin (Paul), adjoint parlementaire du ministre du Travail; Essex-Est (Ont.):
Assurance-chômage,
Commission, région des Provinces maritimes, *q.* (M. Hazen), 671, réponses supplémentaires, *q.* 844

Martin (Paul)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 551
Ottawa Car and Aircraft,
Congédiements, *q.* (M. Knowles), 306
Roosevelt, *cit.* 43
Salaisons et abattoirs,
Congédiement d'employés, *q.* (M. Ross) (Souris), 304
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 41

Massey (L'hon. Vincent):
Cit. (M. Noseworthy), 144

Matapédia-Matane (P.Q.):
V. **Lapointe** (Arthur-Joseph)

Matelots:
V. **Permission de visiter le front de guerre outre-mer**

Matériel:
V. **C.A.R.C.; Défense**

Matin:
V. **San-Francisco**

Maybank (Ralph), Winnipeg-Sud-Centre (Man.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 518, 538

Mayhew (Robert Wellington), Victoria (C.-B.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 468

McCann (James Joseph), Renfrew-Sud (Ont.):
Churchill,
Canadian Register, cit. 141
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 622
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 138

McCuaig (Duncan Fletcher), Simcoe-Nord (Ont.):
Anciens combattants,
Etablissement sur des terres, comté de Simcoe, *q.* 673

McDonald (Donald F.):
Poésie, *cit.* (M. Hansell), 360

McGarry (Moses Elijah), Inverness-Richmond (N.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 698
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 241

McGeer (Gerald Grattan), Vancouver-Burrard (C.-B.):
Bretton-Woods, *q.* 670
Prisonniers de guerre,
Envoi de colis par les parents, *décl. q.* (M. LaFlèche), 303

McIvor (Daniel), Fort-William (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 646, 858
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 124
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 3

McLarty (L'hon. Norman Alexander), secrétaire d'Etat; Essex-Ouest (Ont.):
Aubains ennemis,
Confiscation de brevets et de formules, *q.* (M. Ross) (Hamilton-Est), 112
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 722
Electeurs en service de guerre,
Dm. m. les *règ.* de 1944, explication, *q.* (M. Graydon), 155
Elections générales,
Scrutin en temps de guerre, *règ.* membres de la marine marchande, *q.* (M. Noseworthy), 877
Naturalisation,
Carr (Samuel), *q.* (M. Bruce), 63
Pearkes (Gén.),
Mise à la retraite, *ren. d. q.* (M. Bruce), 685
Postes, *c.* 375
Services armés,
Droit de vote des femmes des membres, *q.* (M. Hatfield), 202, 450

McNaughton (Gén.):
Q. (M. Ross) (Souris), 202, 307, 452

Medicine-Hat (Alb.):
V. **Gershaw** (Frederick William)

Melfort (Sask.):
V. **Wright** (Percy Ellis)

Melville (Sask.):
V. **Gardiner** (L'hon. James Garfield)

Membres:
V. **Armée canadienne; Elections,** *etc.*; **Forces armées; Gratifications de service de guerre; Indemnité; San-Francisco; Services armés**

Membres du Parlement:
V. **Réseau téléphonique,** *etc.*

Mention:
V. **Editoriaux; Remarques**

Mercredi:
V. **Chambre des communes**

Messages:
V. **Entraînement des aviateurs du commonwealth; Gouverneur,** *etc.*; **S.r.; Truman**

Mesures, *etc.*:
V. **Chambre des communes; Powell-River**

Metaghan (N.-E.):
V. **Clare Shipbuilding Co.**

Michaud (L'hon. Joseph-Enoïl), ministre des Transports: Restigouche-Madawaska (N.-B.):
Blé et céréales secondaires,
Qualité inférieure (De), tarifs de transport, *q.* (M. Perley), 304
Commerce, *c.* 375
C.A.R.C.
Aérodrome de Dog-Lake, *q.* (M. MacInnis), 304
C. 375
I. P.-E.
Transbordeur, *q.* (M. Hanson), (York-Sunbury), 669
National-Canadien,
Chemin de fer, salaires des surintendants, *q.* (M. Knowles), 668
Pêcheries, *c.* 332
Reconstruction d'après-guerre,
Com. parlementaire, *r. ren. d. q.* (M. Roy), 728, 841
Embauchage et revenu, programme gouvernemental, *décl.* du ministre, (M. Howe),
Saint-Laurent,
Brise-glace, *q.* 784
Transports, *c.* 375
V. **Transports**

Militaires:
V. **Armée canadienne; Guerre; Indiens; R.A.F.**

Militaires licenciés:
V. **Forces armées du Can.**

Millard (C. H.):
V. **Permission de visiter le front de guerre outre-mer**

Mines:
V. **Houille**

Mines et ressources:
C. 353, 362
V. **Crerar** (L'hon. Thomas Alexander)

Ministère de l'Air:
V. **R.A.F.**

Ministères:
(M. King), 15
V. **Pêcheries; *Q.* ouvrières; Reconstruction; Santé et bien-être social**

Ministre (*1er*):
V. **Claxton** (Brooke); **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Ministres:
V. **Abbott** (Douglas Charles); **Bertrand** (L'hon. Ernest); **Billets du trésor de la Sask.; Chevrier** (Lionel); **Claxton** (Brooke); **Crerar** (L'hon. Thomas Alexander); **Fournier** (L'hon. Alphonse); **Gardiner** (L'hon. James Garfield); **Gibson** (L'hon. Colin William George); **Howe** (L'hon. Clarence Decatur); **Ilsley** (L'hon. James Lorimer); **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie); **LaFlèche** (L'hon. Léo-Richer); **Macdonald** (L'hon. Angus Lewis); **Mackenzie** (L'hon. Ian Alistair); **Macmillan** (L'hon. Cyrus); **Martin** (Paul); **Michaud** (L'hon. Joseph-Enoïl); **Ministères; Mitchell** (L'hon. Humphrey); **Reconstruction d'après-guerre; St-Laurent** (L'hon. Louis-Stephen)

Mise à la retraite:
V. **Pearkes** (Maj.-gén.)

Mitchell (L'hon. Humphrey), ministre du Travail; Welland (Ont.):
Armée canadienne,
Soldats, congé agricole, *q.* (M. Lockhart), 728
Conditions ouvrières,
Embauchage dans l'industrie, enquête sur les perspectives, *q.* (M. Coldwell), 17
Service-sélectif, *règ.* main d'œuvre agricole, (M. Senn), 17
Contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, *q.* (M. Noseworthy), 17
C. 333

Mitchell (L'hon. Humphrey)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 469, 535, 639
Forces armées du Can.
Congrès agricoles, *q. q.* (M. Johnston) (Bow-River), 254
Militaires licenciés qui suivent un cours de formation, nombre, *q.* 618
Indiens,
Sask. service militaire, *q.* (M. Castleden), 202
Service militaire, *q.* (M. Castleden), 64
Nationaux japonais,
Déplacement dans l'après-guerre (Leur), *q.* (M. Reid), 356
Q. ouvrières,
Chances d'emploi dans l'industrie après la guerre, enquête du ministère, *q.* (M. Coldwell), 157
Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre, appel Wright-Hargreaves, *q.* (M. Noseworthy), 113
Main-d'œuvre agricole, *décl. q.* 360
Relations ouvrières, ordonnance c. p. 1003, *q.* (M. MacInnis), 845
Situation ouvrière,
Contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, *q.* (M. Gillis), 793
Travail, *c.* 333
V. **Travail**

Mobilisation:
Cit. (M. Dorion), 606
Dm. de nov. 1944, *q.* (M. Hanson) (York-Sunbury), 841
Hommes recrutés, *t.* (M. Abbott), 598
Renforts,
Absences irrégulières et désertions, *q.* (M. Bruce), 529, 841
Troupes recrutées,
Effectif, *t.* (M. Abbott), 595

Mobilisés:
Enrôlements, *cit.* (M. Abbott), 644
Libérés, *t.* (M. Abbott), 730
Service général, *t.* (M. Abbott), 730
Victoria Colonist, cit. (M. Green), 635

M.:
V. **Allocations familiales; Chambre des communes; Electeurs en service de guerre; Immigration**

Money:
Publication, *q.* (M. Blackmore), 672

Mont-Joli:
Aéroport, *qd.* (M. LaCroix), 844

Montmorency-Village:
V. **Radio**

Montréal:
V. **C.A.R.C.; Editoriaux; Honoraires d'avocats**

Moose-Jaw (Sask.):
V. **Ross** (John Gordon)

Morgan-Webb (Sir Charles):
Puissance d'achat internationale d'après-guerre, cit. (M. Quelch), 84

Morgenthau (Henry), fils:
Cit. (M. Bence), 217

Mort:
V. **Roosevelt**

Moscou (Radio de):
Décl. cit. (M. Blanchette), 228

Moteurs:
V. **Véhicules,** *etc.*

***Mot.* d'ajournement:**
V. **Foin; Mandat du Parlement**

Mouton:
V. **Bœuf, Porc,** *etc.*

Moyens:
V. **Voies,** *etc.*

Mulock (L'hon. William Pate), ministre des Postes; York-Nord (Ont.):
Postes, *c.* 374
V. **Postes**

Municipalités:
V. **Logement**

Munitions et approvisionnements:
C. t. (M. Howe), 772
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 772, 794, 849, 878
V. **Chevrier** (Lionel); **Howe** (L'hon. Clarence Decatur)

Munro (Ross):
Gazette de Montréal, *cit.* (M. Hazen), 612

Mutch (Leslie Alexander), Winnipeg-Sud (Man.):
Armée canadienne,
Formation professionnelle, *q.* 305
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 417

N

Nash (L'hon. Walter):
Cit. (M. King), 358

National-Canadien:
Chemin de fer,
Salaires des surintendants, *q.* (M. Knowles), 668

Nationaux japonais:
Déplacement dans l'après-guerre (Leur), *q.* (M. Reid), 356

Nations unies:
V. **Denrées essentielles; San-Francisco**

Naturalisation:
Carr (Samuel), *q.* (M. Bruce), 63

Navigation locale:
V. **Powell-River**

Navire-hôpital:
V. ***Letitia***

Neepawa (Man.):
V. **MacKenzie** (Frederick Donald)

Neutralité:
V. **Guerre**

New-Westminster (C.-B.):
V. **Reid** (Thomas)

Nicholson (Alexander Malcolm), Mackenzie (Sask.):
Amsterdam (Sask.),
Bureau de poste, *d.* 308
Cit. 823
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 461, 721, 823
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 243
Vivres,
Consommation, *t.* 244
Wartime Housing Co.
Pigott Construction Co. *qd.* 294

Nielsen (Mme Dorise Winnifred), Battleford-Nord (Sask.):
Cameron (Colin),
CCF News de la C.-B. *cit.* 148
Indiens,
Traité de Haldimand, *qd.* 113
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 149
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 145

Niveau normal:
V. **Viande**

Nombre:
V. **Forces armées,** *etc.*; **Pompes destinées aux fermes**

Nombre minimum, *etc.*:
V. **Elections générales**

Nominations du gouvernement:
V. **Burchell** (Charles J.), *etc.*

N.-O.:
V. **Corps expéditionnaire,** *etc.*; **Pensions aux aveugles**

Norris (sénateur américain):
Cit. (M. Picard), 80

Noseworthy (Joseph William), York-Sud (Ont.):
Conditions ouvrières,
Service sélectif, *règ.* main d'œuvre agricole, contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, *q.* 17
C.A.R.C.
Officiers supérieurs, *q.* posées durant l'étude des *c.* réponses, *q.* (M. Gibson), *C.* de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 402, *com.* 534, 834, 882, *2e l. com.* 906
Defence Industries Ltd.
Parry-Sound, usine, *q.* 303, 782
Doc. à consulter,
R. de la Commission d'information du temps de guerre, *cit.* 144
Elections générales,
Scrutin en temps de guerre, *règ.* membres de la marine marchande, *q.* 877
Enseignement et les Nations unies (*L'*),
Conseil d'éducation en civisme mondial, *cit.* 145
Enseignement et la paix du peuple (*L'*), *cit.* 145
Forces armées canadiennes,
Militaires licenciés qui suivent un cours de formation, nombre, *q.* (M. Mitchell), 618
Massey (L'hon. Vincent), *cit.* 144
Q. ouvrières,
Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre, appel Wright-Hargreaves, *q.* 113
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 105, 142
Travail, *c.* 340

Notes:
V. **Echange,** *etc.*

Nouveau député:
V. **Case** (Wilfrid Garfield)

Nouveaux c. supplémentaires, 1944-1945:
V. **Voies et moyens**

N.-E.:
V. **Régiment**

N.-Z.:
V. **Entraînement des aviateurs du commonwealth**

Nouvelles stations:
V. **Radiodiffusion**

No:
V. **Editorial**

Nugent (W. H.):
Cit. (M. Black) (Cumberland), 896

O

Occasion:
V. **Truman**

Occupants:
V. **Logement**

Octrois:
V. ***C.* de guerre; Radiodiffusion**

Office:
V. **Serments,** *etc.*

Office national du film:
Salaires, *q.* (M. Knowles), 783

Officiers:
En service au Can. seulement,
R. q. q. (M. Pouliot), 208, *décl.* 255
Mis à la retraite, *t.* (M. Abbott), 717

Officiers de liaison:
V. **Services armés du Can.**

Officiers et soldats:
Règ. cit. (M. Abbott), 729

Officiers supérieurs:
V. **C.A.R.C.**

O'Neill (Thomas James), Kamloops (C.-B.):
Finances, *c.* 331

Opérations:
V. **Logement** (Loi nationale sur le)

Opposition:
V. **Graydon** (Gordon); **Immigration**

O.:
Armée canadienne,
Drummondville et Gatineau-Mills, troubles, *q.* (M. Bruce), 158

O.—*Suite*
Assurance-chômage,
Commission, région des Provinces maritimes, *q.* (M. Hazen), 671
Bretton-Woods, *q.* (M. McGeer), 670
Case (Wilfrid Garfield),
Nouveau député, 1
Présentation, 1
Chambre des communes,
Reclassification, *etc.* recommandations de la commission du service civil, 111, *q.* (M. Graydon), 309
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 9, *1re l. am.* 899, vote, 900
Décl.
Q. de privilège, (M. Hanson), (York-Sunbury), 63
Discours du trône,
Textes,
Clôture, lundi 15 avril, 919
Ouverture, lundi 19 mars, 1
Foin,
Embargo, *a.* 31 du *règ. mot.* d'ajournement, *q.* (M. Rhéaume), 729
Gouverneur général (Son Excellence le),
Message, 1
Indemnité,
Membres du Parlement, impôt sur le revenu, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 837
Mandat du Parlement,
A. 31 du *règ. mot.* d'ajournement, (M. Pouliot), 616, 782
Nouveau député,
Certificat, 1
Parliamentary Rules and Forms, cit. 782
Régiment,
N.-E. et I. P.-E. *q.* (M. Black) (Yukon), 449
Règ.
A. 31, *cit.* 616; 38, *cit.* 6
S. r.
B. 382, 918
Messages, 354, 918
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 681
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 33, 130, 164, 213, 261, 320
Sucre de betterave,
Assistance de la part des producteurs, *q.* (M. Blackmore), 206
Travaux de la Chambre,
Avis de *mot.* et mesures du gouvernement, Priorité, (M. King), 5

O.—*Fin*
Travaux de la Chambre—*Fin*
Priorité des mesures du gouvernement, présentation des *b.* 111
Viande,
Rationnement, exportations à la G.-B. *q.* (M. Castleden), 206
V. **Case** (Wilfrid Garfield); **Législature; Séances; Session**

***O.* suppléant:**
Affaires des anciens combattants, *c.* 375
Agriculture, *c.* 328, 381
Commerce, *c.* 375
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 425, 456, 532, 618, 686, 729, 794, 849, 878, *2e l. com.* 900
Finances, *c.* 329
Mines et ressources, *c.* 353
Pêcheries, *c.* 332
Postes, *c.* 374
Revenu national, *c.* 366
Santé nationale et bien-être social, *c.* 363
Subsides,
Com. 7, 328, 362, 916
N° 1, *b*, 2, *com. 2e l. com.* 382
N° 2, *b.* 4, *com.* 916, *2e l. com.* 918
Transports, *c.* 375
Travail, *c.* 333
Voies et moyens, *com.* 7, 381

Orateurs:
V. **Information en temps de guerre**

Ordonnances, *etc.*:
Cit. (M. Gardiner), 749
V. **Conditions ouvrières; *Q.* ouvrières; Situation ouvrière**

Organisation générale internationale:
V. **San-Francisco**

Organisation internationale:
Dumbarton-Oaks et Bretton-Woods,
Enquête sur le rôle de Léo Pasvolsky, *q.* (M. Blackmore), 308

Orge:
V. **Avoine,** *etc.*

Origine raciale:
V. **Réfugiés admis au Can.**

Ottawa Car and Aircraft:
Congédiements, *q.* (M. Knowles), 306

Ouest canadien:
V. **Radiodiffusion**

Outre-mer:
V. **Conscription; Permission de visiter le front de guerre,** *etc.*

Outremont (P.Q.):
V. **LaFlèche** (L'hon. Léo-Richer)

Ouverture:
V. **Discours du trône; Législature; Séances; Session**

Ouvrages érigés au Can.:
V. **Echange de notes**

Ouvriers, *etc.*:
V. **Conditions,** *etc.*; ***Q.*** *etc.*; **Situation** *etc.*

P

Pacifique-Canadien:
Chemin de fer,
Employés qui furent impliqués dans la grève de 1919, commission royale d'enquête sur leur droit à la pension, *q.* (M. Knowles), 848

Pacte de neutralité:
V. **Guerre**

Paiements, *etc.*:
V. **Anciens combattants; Forces armées; Impôt sur le revenu**

Paix:
V. **San-Francisco**

Pâques:
V. **Congé,** *etc.*

Parents:
V. **Forces armées; Prisonniers de guerre**

Parkdale (Ont.):
V. **Bruce** (L'hon. Herbert Alexander)

Parlement:
Prorogation, 918
V. **Indemnité; Législature; Lloyd George** (Feu le comte); **Mandat,** *etc.*; **Réseau téléphonique,** *etc.*; **Roosevelt; Séances; Session**

Parliamentary Rules and Forms:
Cit. (M. l'*O.*), 782

Parry-Sound (Ont.):
V. **Defence Industries Ltd.; Slaght** (Arthur Graeme)

Part:
V. **Sucre de betterave**

Participation:
V. **San-Francisco**

Participation (Certificats de):
V. **Blé**

Particuliers:
V. **Logement**

Parution:
V. ***Star*** **de Toronto**

Pascal (Blaise):
Cit. (M. Blanchette), 228

Pasvolsky (Léo):
V. **Organisation internationale**

Pearkes (Maj.-gén. G. H.):
Cit. (M. Green), 745
Mise à la retraite,
Ren. d. q. (M. Bruce), 685
Qd. (M. Bence), 204
Retraite, *d.* (M. Bruce), 65

Pêcheries:
C. 332
Ministère,
Bureaux à Sydney (N.-E.), *q.* (M. Gillis), 449
V. **Bertrand** (L'hon. Ernest)

Peel (Ont.):
V. **Graydon** (Gordon)

Pembina (Alb.):
Crue des eaux, *d.* (M. Kuhl), 454

Penhold:
V. **R.A.F.**

Pensions:
Cit. (M. Green), 395, (M. Mackenzie) Vancouver), 847
T. 849
Troupes canadiennes,
Pensions pour divers degrés d'invalidité, *q.* (M. Bruce), 847
V. **Corps expéditionnaire du N.-O. 1885; Pacifique-Canadien**

Pensions aux aveugles:
Territoires du N.-O. *q.* (M. Knowles), 843, 844

Pénurie mondiale:
V. **Vivres**

Perception:
V. **Etablissement des soldats; Impôt sur le revenu**

Perley (Ernest Edward), Qu'Appelle (Sask.):
Agriculture, *c.* 329
Avoine et orge,
Exportations aux E.-U. *q.* 671
Blé,
Récoltes de 1935-1936 à 1944-1945, entreposage, *q.* 355
Blé et céréales secondaires,
Qualité inférieure (De), tarifs de transport, *q.* 304

Perley (Ernest Edward)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 475, 541, 814, *2e l. com.* 903
Denrées essentielles,
Primes sur les porcs, *q.* 455
Finances, *c.* 329
Grain de semence,
Fourni aux cultivateurs de la Sask. 1938, *d.* 206
Mines et ressources, *c.* 353
Revenu national, *c.* 366
Soldats,
Etablissement sur des terres, circonscription de Qu'Appelle, *q.* 451

Permis:
V. **Commission des prix,** *etc.*; **Radiodiffusion**

Permis d'achat:
V. **Véhicules à moteurs**

Permission de visiter le front de guerre outre-mer:
Union des matelots,
Millard (C. H.), *q.* 199

Permissions:
V. **Forces armées du Can.**

Personnel canadien:
V. **Prisonniers de guerre**

Perspectives:
V. **Conditions ouvrières**

Pertes:
V. **R.A.F.**

Peterborough-Ouest (Ont.):
V. **Fraser** (George Knapman)

***P.*:**
V. **Immigration**

Pétrole:
Progrès des opérations à Fort-McMurray, *q.* (M. MacNicol), 114
Puits de Fort-Norman, *q.* (M. Black) (Yukon), 306

Peuple du Can.:
V. **Lloyd George** (Feu le comte)

Phillips (H. I.):
New-York Sun, cit. (M. Picard), 78

Picard (Louis-Philippe), Bellechasse (P.Q.):
Borden (Sir Robert), *cit.* 77
Chater (Daniel), *cit.* 78
Conférence impériale, 1926,
"Sommaire des délibérations", *cit.* 75

Picard (Louis-Philippe)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 805
Duncan (Cap. James H.), *cit.* 77
Norris, (sénateur américain), *cit.* 80
Phillips (H. I.),
New-York Sun, cit. 78
Reconstruction, *com. cit.* 805
Rowell (L'hon. Newton D.), *cit.* 74
San-Francisco,
Conférence,
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 72
Usage des langues officielles, *q.* 792
Stettinius (Edward), *cit.* 78
Woodburn (Arthur). *cit.* 77

Pie XII (Sa Sainteté le pape):
Cit. (M. Choquette), 297; (M. Lalonde) 194; (M. Raymond), 283

Pigott Construction Co.:
V. **Wartime Housing**

Plan:
V. **Entraînement des aviateurs du commonwealth**

Pologne:
V. **San-Francisco**

Pommes:
V. **Producteurs,** *etc.*

Pompes destinées aux fermes:
Accroissement du nombre de celles dont la vente est autorisée,
Ren. d. q. (M. Ross) (Souris), 362

Pompiers, *etc.*:
V. **Gratifications de service de guerre**

Pope (Poète):
Cit. (M. MacNicol), 229

Population:
V. **Roosevelt**

Porcs, *etc.*:
V. **Bacon; Bœuf,** *etc.*; **Denrées essentielles; Viande**

Portage-la-Prairie (Man.):
V. **Leader** (Harry)

Port-Arthur (Ont.):
V. **Howe** (L'hon. Clarence Decatur)

Postes:
C. 374
V. **Amsterdam** (Sask.); **Radiodiffusion**

Pottier (Vincent Joseph), Shelburne-Yarmouth-Clare (N.-E.):
Birkenhead (Lord), *cit.* 279
Carter (G. M.),
Consider the record, cit. 278
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 443, *com.* 475
Ecriture sainte, *cit.* 280
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 277

Poudre:
V. **Fromage et lait,** *etc.*

Pouliot (Jean-François), Témiscouata (P.Q.):
Annuaire des banquiers, *cit.* 855
Burchell (Charles J.), c. r. et autres,
Nominations du gouvernement, *qd.* 112
Chambre des communes,
Visite de députés canadiens à Washington, *r.* de journal, *q.* (M. Church), 308
Commentaires, faits au cours du *déb.* du 10 avril, allusion, *q.* de privilège, *q.* 793
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 10, *com.* 626, 731, 835, 854, 885, *1re l. am.* 898, vote, 900
Honoraires d'avocats,
Borden, Elliott, Sankey et Kelley, *qd.* 65
Burchell, Smith, Parker et Fogo, *qd.* 113
Kearney et Duquet, Montréal, et Kearney, Duquet et MacKay, Qué. *qd.* 113
Indemnité,
Membres du Parlement, impôt sur le revenu, *q.* de privilège, 837
Information en temps de guerre,
Commission, salaires et allocations de subsistance, *q.* 529
Logement,
Attitude, *d.* au gouvernement de l'exposer, *q.* 115
Exposé des opérations, *q.* (M. Ilsley), 157
Magee (Col Allan Angus), c. r. *qd.* 112
Mandat du Parlement,
A. 31 du *règ. mot.* d'ajournement, 616, 781
Officiers,
En service au Can. seulement, *r. q. q.* 208, *décl.* 255
Propriétés,
Achats par le gouvernement d'Ottawa, *qd.* 113

Pouliot (Jean-François)—*Fin*
Radio-Can. (Société),
Programmes du Vendredi saint, *q.* 254
Ralston (Stuart Bowman), *d.* 265
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, 299
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 100
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 35, 94
Stettinius (Edward R.), *cit.* 94
Subsides,
N° 2, *b.* 4, *com.* 917
Turner (John Mouat),
Décès, éloge, 3
Véhicules à moteurs,
Permis d'achat, fonctionnaires bilingues au bureau d'émission, *q.* 729

Powell-River:
Quai, *q.* (M. Cruickshank), 451
Aménagements pour la navigation locale, *q.* (M. Cruickshank), 362, 383
Mesures prises, *q.* (M. Cruickshank), 309

Power (L'hon. Charles Gavan), Qué.-Sud. (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 542, *2e l. com.* 901

Power (J. H.):
V. **Services juridiques**

***1er* ministre:**
V. **Claxton** (Brooke); **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Précisions:
V. **Viande**

Prescott-Ogdensburg Ferry Co.:
Q. (M. Coldwell), 675

Présentation:
V. **Case** (Wilfrid Garfield); **Chambre des communes**

Présidence, président, *etc.*:
V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie); **Roosevelt; Truman**

Presse:
V. **Services armés du Can.**

Prêts:
V. **Grains de semence; Logement**

Prime:
V. **Denrées essentielles**

Prince (I. P.-E.):
V. **Ralston** (L'hon. James Layton)

Prince-Albert (Sask.):
V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie)

Prince-Edward-Lennox (Ont.):
V. **Tustin** (George James)

Principal et intérêts:
V. **Etablissement des soldats**

Priorité:
V. **Chambre des communes**

Prise en considération:
V. **Discours du trône**

Prisonniers de guerre:
Canadiens en Allemagne,
Q. ren. q. (M. King), 156
Envoi de colis par les parents de soldats prisonniers,
Décl. q. (M. King), 206, (M. LaFlèche), 302
Personnel canadien,
Situation, *q.* (M. Bence), 793
Soldats canadiens,
Conditions dans lesquelles ils se trouvent, *q.* (M. Case), 846

Prisons:
V. **Réforme,** *etc.*

Privilège (*Q.* de):
V. ***Décl.*; Commentaires; Editoriaux; Indemnité; *Q.*** *etc.*; **Remarques; Réseau téléphonique,** *etc.*; ***Star*** **de Toronto**

Prix:
V. **Commission,** *etc.*

Procédure à suivre:
V. **Chambre des communes**

Proche parent:
V. **Forces armées**

Procureur général:
V. **St-Laurent** (L'hon. Louis-Stephen)

Producteurs:
V. **Betterave à sucre; Sucre,** *etc.*

Producteurs de pommes:
Aide, *q.* (H. Hatfield), 203

Production:
V. **Bacon; Denrées essentielles; Viande**

Profession:
V. **Armée canadienne**

Programmes, *etc.*:
V. **Emissions radiophoniques; Radio-Can.; Radiodiffusion; Reconstruction d'après-guerre**

Projets, *etc.*:
V. **Allocations familiales; Chambre des communes; San-Francisco**

Prolongation:
V. **Mandat du Parlement**

Propriétés:
Achats par le gouvernement d'Ottawa, *qd.* (M. Pouliot), 113

Prorogation:
V. **Parlement**

Provencher (Man.):
V. **Jutras** (René)

P. Q.:
Suspension de certaines taxes provinciales, Accord, *q.* (M. Lalonde), 201
V. **Arsenaux; Conférence; Conscription; Honoraires d'avocats**

Provinces:
V. **Hôpitaux**

Provinces maritimes:
Aérodromes, *qd.* (M. Black) (Cumberland), 307
V. **Assurance-chômage**

Publications:
V. **Editoriaux;** ***Money***

Puits:
V. **Pétrole**

Purdy (Gordon Timlin), Colchester-Hants (N.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 467
Forces armées canadiennes,
Enrôlés, *etc.* nombre, *qd.* 675

Q

Quais:
V. **Hecla** (Man.); **Powell-River**

Qualité inférieure:
V. **Blé et céréales secondaires**

Quantités:
V. **Maïs de semence; Tracteurs et camions**

Qu'Appelle (Sask.):
V. **Perley** (Ernest Edward); **Soldats**

Qué.:
V. **Arsenaux,** *etc*; **Conférence,** *etc.*; **Honoraires d'avocats**

Qué.-Est (P.Q.):
V. **St-Laurent** (L'hon. Louis-Stephen)

Qué.-Montmorency (P.Q.):
V. **LaCroix** (Wilfrid)

Qué.-Sud (P.Q.):
V. **Power** (L'hon. Charles Gavan)

Queens (I. P.-E.):
V. **Macmillan** (L'hon. Cyrus)

Quens-Lunenburg (N.-E.):
V. **Kinley** (John James)

Quelch (Victor), Acadia (Alb.):
Armstrong (P. C.),
Gazette du Travail, cit. 84
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 769, 815, *2e l. com.* 908
Einzig (Paul),
Bretton-Woods, *cit.* 82
Morgan-Webb (Sir Charles),
Puissance d'achat internationale d'après-guerre, cit. 84
Roosevelt et Stettinius, *cit.* 80
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 80
Stettinius (Edward),
Readers' Digest, cit. 80
Wilson (Woodrow), *cit.* 81

Q.:
V. **Armée canadienne; Construction maritime; C.A.R.C.; Forces armées du Can.; Grains de semence; Impôt sur le revenu; Officiers; Pearkes** (Maj.-gén. G. H.); **Prisonniers de guerre**

Qé.:
American Sterilizer, (M. Aylesworth), 673
Anciens combattants,
Assurance, impôt sur le revenu, (M. White), 199
Etablissement sur des terres, (M. Choquette), 843
Achat de terres, (M. Wright), 356
Comté de Lincoln (Ont.), (M. Lockhart), 64
Comté de Haldimand, (M. Senn), 355
Comté de Simcoe, (M. McCuaig), 673
Man. (M. Ross) (Souris), 452
Victoria et Carleton (N.-B.), (M. Hatfield), 447

Qé.—*Suite*
Armée canadienne,
Formation professionnelle, (M. Mutch), 305
Arsenaux de Qué. (M. LaCroix), 305
Assurance-chômage,
Commission,
Bureau de Regina, (M. Knowles), 201
Région des Provinces maritimes, (M. Hazen), 671, réponses supplémentaires, (M. Martin), 844
Aubains ennemis,
Confiscation de brevets et de formules, (M. Ross) (Hamilton-Est), 112
Avoine et orge,
Exportations aux E.-U. (M. Perley), 671
Baie-d'Hudson (Cie de la),
Impôt, (M. Hatfield), 303
Banque d'expansion industrielle, (M. Coldwell), 674; (M. Fraser) (Peterrorough), 305
Billets du trésor, (M. Castleden), 668
Billets du trésor de la Sask.
Détenus par le ministre des Finances, (M. Castleden), 199
Blé,
Certificats de participation, (M. Ross) (Souris), 202
Récoltes de 1935-1936 à 1944-1945, entreposage, (M. Perley), 355
Blé et céréales secondaires,
Qualité inférieure (De), tarifs de transport, (M. Perley), 304
Bœuf, porc et mouton, (M. Ross) (Souris), 204
Bretton-Woods, (M. McGeer), 670
Canol,
Entreprise, (M. Black) (Yukon), 449
Causes de guerre,
Bureau pour étude, (M. Winkler), 204
Clare Shipbuilding Co.
Metaghan (N.-E.), (M. Gillis), 449
Commission des prix et du commerce en temps de guerre,
Vestons croisés, permis pour la confection, (M. Fraser) (Peterboorugh), 450
Conférence de Qué. 1944, (M. Raymond), 306
Conscrits,
Employés aux travaux de construction à Toronto, (M. Homuth), 202
Construction navale,
Chantier de Toronto, (M. Church), 450
C.A.R.C.
Aérodrome de Dog-Lake, (M. MacInnis), 304
Dép. de matériel *n°* 12, Montréal, (M. Ross) (Souris), 671
Station, Assiniboïa (Sask.), (M. Shaw), 64

Qé.—*Suite*
Corps expéditionnaire du N.-O. 1885, Pensions, (M. Church), 203
Defence Industries Ltd.
Usine de Parry-Sound, (M. Noseworthy), 303, 782
Drapeau et hymne nationaux, (M. LaCroix), 673
Edmonton à Fairbanks,
Lignes téléphoniques, (M. Black) (Yukon), 674
Eisner (Dr Bela), (M. Knowles), 673
Emissions radiophoniques,
Radio-Can. programme du Vendredi saint, (M. Church), 203
Emprunt de la victoire,
7e, (M. Tripp), 672
Entrepôt frigorifique,
Kingston, (M. Aylesworth), 202
Exportations,
1939 à 1944 (De), (M. Hansell), 451
Forces armées du Can.
Congés à tour de rôle, (M. Case), 674
Drummondville,
Affaire, (M. Choquette), 450
Uniformes "Tenue de ville", (M. Lockhart), 112
Grande route de l'Alaska, (M. Black) (Yukon), 306
Chemin de raccordement de Haines, (M. Black) (Yukon), 449
Entreprise de Canol, (M. Black) (Yukon), 842
Hecla (Man.),
Dock, ou quai, (M. Bryce), 203, 670
Hôpitaux,
Construction, aide aux provinces, (H. Lalonde), 63
I. P.-E.
Transbordeur, (M. Hanson) (York-Sunbury), 669
Immigration,
Au sein de l'Empire, (M. Church), 843
Impôt sur le revenu,
Enquêteurs ruraux, cour de perception sur les cultivateurs, (M. Winkler), 355
Indiens,
Sask. service militaire, (M. Castleden), 202
Service militaire, (M. Castleden), 64
Information en temps de guerre,
Commission, salaires et allocations de subsistance, (M. Pouliot), 529
Institut canadien des affaires internationales, (M. Church), 675
Irrigation,
Entreprises en Alb. (M. Gershaw), 355
Letitia,
Navire-hôpital, (M. Aylesworth), 303

Qé.—*Suite*
Lignes aériennes Trans-Can.
Gander (Terre-Neuve), (M. Fraser) (Peterborough), 448
Torbay (Terre-Neuve), (M. Fraser) (Peterborough), 448
Logements,
Ententes avec les municipalités, (M. Coldwell), 783
Prêts consentis à des particuliers en Sask. garanties, ententes, (M. Bence), 874
Maisons fabriquées,
Liverpool (N.-E.), (M. Gillis), 448
McNaughton (Gén.), (M. Ross) (Souris), 202, 307, 452
Mobilisation,
Dm. de nov. 1944, (M. Hanson) (York-Sunbury), 841
Renforts, absences irrégulières et désertions, (M. Bruce), 529, 841
Money,
Publication, (M. Blackmore), 672
National-Canadien,
Chemin de fer, salaires des surintendants, (M. Knowles), 668
Nationaux japonais,
Déplacement dans l'après-guerre (Leur), (M. Reid), 356
Naturalisation,
Carr (Samuel), (M. Bruce), 63
Office national du film,
Salaires, (M. Knowles), 783
Ottawa Car and Aircraft,
Congédiements, (M. Knowles), 306
Pêcheries,
Ministère, bureaux à Sydney (N.-E.), (M. Gillis), 449
Pensions aux aveugles,
Territoires du N.-O. (M. Knowles), 843
Pensions de vieillesse, (M. Knowles), 844
Permission de visiter le front de guerre outre-mer,
Union des matelots, C. H. Millard, (M. Bruce), 199
Pétrole,
Puits de Fort-Norman, (M. Black) (Yukon), 306
Powell-River,
Quai, (M. Cruickshank), 451
Prescott-Ogdensburg Ferry Co. (M. Coldwell), 675
Producteurs de pommes,
Aide, (M. Hatfield), 203
P. Q.
Suspension de certaines taxes provinciales, accord, (M. Lalonde), 201
Radio,
Licences, René Vézina, Montmorency-Village, (M. LaCroix), 530

Qé.—*Fin*
Radiodiffusion,
Programmes du Vendredi saint, (M. Church), 356
Reconstruction,
Ministère, logement, (M. Coldwell), 783
Red-Deer (Alb.),
Espace de bureaux du gouvernement fédéral, (M. Shaw), 448
Réforme des prisons,
Commisison royale d'enquête, (M. Church), 452
Réfugiés admis au Can.
Origine raciale, (M. Dorion), 112
Régiment,
N.-E. et I. P.-E. (M. Black) (Yukon), 449
Saint-Honoré (P.Q.),
Aéroport, (M. Lacombe), 669
Saint-Jean (Terre-Neuve),
Caserne, (M. Fraser) (Peterborough), 448
Saint-Laurent,
Brise-glace, (M. Lacombe), 784
Salaisons et abattoirs,
Congédiement d'employés, (M. Ross) (Souries), 304
Services armés,
Droit de vote des femmes des membres, (M. Hatfield), 202, 450
Soldats,
Etablissement sur des terres, circonscription de Qu'Appelle, (M. Perley), 451
Sucre,
Contrôle, (M. Blackmore), 303
Sujets japonais,
Interprètes, (M. MacInnis), 673
Terres aux anciens combattants (Loi sur les),
Tracteurs et instruments agricoles, (M. Ross) (Souris), 204
Tracteurs,
Usage des anciens combattants engagés dans l'agriculture (Pour l'), disponibilité, (M. Mackenzie) (Vancouver), 307
UNRRA,
Dépenses d'administration, (M. Raymond), 201
Viande,
Aide à la G.-B. (M. Church), 204
Waterville (N.-E.),
Terrain d'atterrissage forcé, (M. Black) (Yukon), 784
White-Horse,
Raffinerie de pétrole, utilisation de l'excédent d'huile pour l'arrosage des rues, (M. Black) (Yukon), 842

Qo.:
Affaires des anciens combattants,
Tracteurs pour les anciens combattants adonnés à l'agriculture, disponibilité, (M. Ross) (Souris), 255
Alb.
Dettes et créances obligataires, remboursement, *ren. d.* (M. Ross) (Calgary-Est), 18
Allocations familiales,
Ceux qui reçoivent les allocations d'anciens combattants et des veuves, statut, (M. Knowles), 876
Impôt de guerre sur le revenu (Loi de l'), projet de *m.* explications, (M. Ilsley), 66
Anciens combattants,
Terres destinées (Loi sur les),
Paiements présumés exagérés dans la région de Windsor, (M. Ross) (Souris), 532
Armée canadienne,
Congé agricole accordé aux soldats, *ren. d.* (M. Stirling), 676
Dép. d'embarquement de Windsor (N.-E.), fermeture, (M. Black) (Cumberland), 876
Elèves des high schools, entraînement militaire, (M. Church), 792
Membres des services armés ayant 5 années de service à leur *c.* (M. Lockhart), 207
Recrues envoyées aux divers fronts, (M. Abbott), 846
Soldats, congé agricole, (M. Lockhart), 728
Bacon,
Porcs canadiens, diminution dans la production, (M. Wright), 17
Can. et l'Inde,
Echange de hauts commissaires, (M. Graydon), 618
Chambre des communes,
Classifications, *etc.* recommandations de la commission du service civil, (M. Graydon), 309, 794
Visite de députés canadiens à Washington, *r.* de journal (M. Church), 308
Commentaires,
Faits au cours du *déb.* du 10 avril, allusion, *q.* de pirvilège, (M. Pouliot), 793
Conditions ouvrières,
Embauchage dans l'industrie, enquête sur les perspectives, (M. Coldwell), 17
Service sélectif,
Règ. main d'œuvre agricole, (M. Senn), 17
Règ. main d'œuvre agricole, contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, (M. Noseworthy), 17

Qo.—*Suite*
Construction maritime,
Fermeture d'un chantier à Toronto, *q.* (M. Church), 114
C.A.R.C.
Breadner (Maréchal de l'air L. S.), retraite, (M. Graydon), 16
Cours de justice internationale,
Réunion à Washington, invitation d'envoyer un délégué canadien, (M. King), 531
C. de guerre,
B. façon de fournir les détails, *ren. d.* (M. Graydon), 156
Denrées essentielles,
Approvisionnements,
Contrats avec la G.-B. reprise du rationnement de la viande, (M. Bruce), 454
Conférence avec les Nations unies sur les denrées alimentaires et la production, (M. King), 383
Prime sur les porcs, (M. Perley), 455
Editorial,
Publié par la *Gazette* de Montréal, le 5 avril, mention, *q.* de privilège, (M. King), 531
Electeurs en service de guerre,
Dm. m. les *règ.* de 1944, explication, (M. Graydon), 155
Elections fédérales ou générales,
Membres des forces armées qui désirent être candidats, statut, (M. Diefenbaker), 845
Nombre minimum de jours stipulé par le Directeur général des élections, (M. Stirling), 877
Scrutin en temps de guerre, *règ.* membres de la marine marchande, (M. Noseworthy), 877
Foin,
Embargo, *a.* 31 du *règ. mot.* d'ajournement, (M. Rhéaume), 729
Forces armées du Can.
Congrès agricoles, *q.* (M. Johnston) (Bow-River), 254
Décorations pour bravoure, (M. Graydon), 253
Gratifications aux membres, paiement au plus proche parent ou au légataire, (M. Graydon), 16
Militaires licenciés qui suivent un cours de formation, nombre, (M. Mitchell), 618
Gratifications de service,
Statut des pompiers canadiens, *ren. d.* (M. Adamson), 115

Qo.—*Suite*
Guerre,
Affaires des anciens combattants, communiqués aux journaux, inclusion d'un feuillet de réclame en faveur d'une banque à charte, (M. Knowles), 207
Forces canadiennes en Italie, (M. Hanson) (York-Sunbury), 207
Situation militaire en Europe, (M. King), 207
Houille,
Fermeture des mines de Beverley, région d'Edmonton, (M. Kuhl), 848
Impôt sur le revenu,
Paiement de 1944, remise au 31 août, *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 308
United Mine Workers, district *n°* 26, déductions sur le revenu de 1943, (M. Gillis), 676
Logements,
Attitude, *d.* au gouvernement de l'exposer, (M. Pouliot), 115
Exposé des opérations, (M. Ilsley), 157
Occupants de logements du temps de guerre, situation, (M. Lockhart), 456
Prêts destinés à des particuliers en Sask. garanties, (M. Bence), 727, 845, ententes, (M. Bence), 873
Région de Toronto, (M. Harris) (Danforth), 727
Sask. (M. Bence), 874
Situation dans les grands centres, *décl.* (M. Harris) (Danforth), 455
Situation à Toronto, (M. Church), 847
Winnipeg, zone encombrée, *décl. d.* (M. Knowles), 874
Logements d'urgence,
Règ. ville de Winnipeg, *d.* (M. Knowles), 65
Maïs de semence,
Quantités d'exportation requises par la Grèce et la Yougoslavie, (M. Senn), 676, 728
Officiers,
En service au Can. seulement, *r. q.* (M. Pouliot), 208, *décl.* 255
Organisation internationale,
Dumbarton-Oaks et Bretton-Woods, enquête sur le rôle de Léo Pasvolsky, (M. Blackmore), 308
Pacifique-Canadien,
Chemin de fer, employés qui furent impliqués dans la grève de 1919, commission royale d'enquête sur leur droit à la pension, (M. Knowles), 848
Pearkes (Maj.-gén. G. H.),
Mise à la retraite, *ren. d.* (M. Bruce), 685
Pensions,
Troupes canadiennes, pensions pour divers degrés d'invalidité, (M. Bruce), 847

Qo.—*Suite*
Pétrole,
Progrès des opérations à Fort-McMurray, (M. MacNicol), 114
Pompes destinées aux fermes,
Accroissement du nombre de celles dont la vente est autorisée, *ren. d.* 362
Powell-River,
Quai,
Aménagements pour la navigation locale, (M. Cruickshank), 362, 383
Mesures prises, (M. Cruickshank), 309
Prisonniers de guerre,
Canadiens en Allemagne, *q. ren.* (M. King), 156
Envoi de colis par les parents, *décl.* (M. LaFlèche), 302
Envoi de colis par les parents de soldats prisionniers, *décl.* (M. King), 206
Personnel canadien, situation, (M. Bence), 793
Soldats canadiens, conditions dans lesquelles ils se trouvent, (M. Case), 846
Q. ouvrières,
Chances d'emploi dans l'industrie après la guerre, enquête du ministère, (M. Coldwell), 157
Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre, appel Wright-Hargreaves, (M. Noseworthy), 113
Contrats additionnels à une avionnerie de Winnipeg, congédiements, (M. Knowles), 530
Q. ouvrières,
Main-d'œuvre agricole, *décl.* (M. Mitchell), 360
Relations ouvrières, ordonnance c. p. 1003, (M. MacInnis), 845
Radio-Can. (Société),
Programmes du Vendredi saint, (M. Pouliot), 254
Radiodiffusion,
Fins d'exploitation de nouvelles stations, octroi de permis dans les cies, (M. Diefenbaker), 454
Reconstruction d'après-guerre,
Com. parlementaire, *r. ren. d.* (M. Roy), 728
Remarques,
Consignées au hansard du 23 mars, allusion, *q.* de privilège, (M. Wood), 254
San-Francisco,
Conférence,
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, (M. King), 677

Qo.—*Fin*
San-Francisco—*Fin*
Droits de vote à l'assemblée des Nations unies, participation de la Pologne et de l'Argentine, (M. Graydon), 382
Représentation de la Pologne, (M. Hansell), 791
Usage des langues officielles, (M. Picard), 792
Viande de bœuf, expéditions, (M. Cruickshank), 676
Service naval,
Cornwallis et Sydney (N.-E.), coûts d'établissement, (M. Macdonald) (Kingston), 876
Deep-Brook, Sydney et Esquimalt, établissements, (M. Black) (Cumberland), 876
Situation ouvrière,
Contrôle des salaires en temps de guerre, ordonnances, (M. Gillis), 793
Star de Toronto,
A. paru le 21 mars, *q.* de privilège, (M. Church), 115
Sucre de betterave,
Assistance de la part des producteurs, *d.* (M. Blackmore), 206
Tracteurs et camions,
Quantité à la disposition des cultivateurs, (M. Diefenbaker), 114
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, (M. Graydon), 785
Conclusion prochaine, à-propos, (M. King), 681
Conférence de San-Francisco, étude de la *rés.* procédure à suivre, (M. Graydon), 18
Congé de Pâques, (M. Graydon), 115
C. de guerre, *b.* procédure pour la séance de l'après-midi, (M. King), 848
Vacances de Pâques, (M. Graydon), 156
Véhicules à moteur,
Permis d'achat, fonctionnaires bilingues au bureau d'émision, (M. Pouliot), 729
Viande,
Envois du Can. aux E.-U. précisions, (M. Senn), 252
Envois en G.-B. rationnement, (M. Bruce), 877
Porc, relèvement de la production au niveau normal, (M. Castleden), 875
Rationnement, exportations à la G.-B. (M. Castleden), 206
Vivres,
Pénurie mondiale,
Discussions anglo-canado-américaines, représentation du Can. (M. Graydon), 727
Rationnement, (M. Bruce), 727

Q. ouvrières:
Chances d'emploi dans l'industrie après la guerre,
Enquête du ministère, *q.* (M. Coldwell), 157
Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre,
Appel Wright-Hargreaves, *q.* (M. Noseworthy), 113
Contrats additionnels à une avionnerie de Winnipeg,
Congédiements, *q.* (M. Knowles), 530
Main-d'œuvre agricole,
Décl. q. (M. Mitchell), 360
Relations ouvrières,
Ordonnance c. p. 1003, *q.* (M. MacInnis), 845

Q. de privilège:
V. **Commentaires; *Décl.*; Editoriaux; Indemnité; Remarques; Réseau téléphonique,** *etc.*; ***Star* de Toronto**

Qd.:
Armée canadienne,
Emeute de Drummondville et incident de Gatineau-Mills, (M. Bruce), 205
Entreprises de défense, Fort-McMurray, (M. Dechêne), 357
Armée territoriale,
Troupes, (M. Diefenbaker), 675
Avions,
Usine de réparations d'Edmonton, (M. Coldwell), 784
Betterave à sucre,
Industrie, aide aux producteurs, (M. Blackmore), 357
Biens de guerre,
Corporation, chaussures du C.A.R.C. (M. Fraser) (Peterborough), 453
Bœuf,
Expéditions, (M. Castleden), 453
Burchell (Charles J.), c. r. et autres,
Nominations du gouvernement, (M. Pouliot), 112
Champs de bataille,
Civils autorisés à les visiter, (M. Winkler), 357
Corporation des biens de guerre,
Camions lourds, (M. Fraser) (Peterborough), 205
Défense,
Services, matériel, *dép.* (M. Black) (Cumberland), 307
Etablissement des soldats,
Commission, perception du principal et des intérêts, (M. Fair), 205
Exposition nationale canadienne,
Terrains à Toronto, (M. Church), 453
Forces armées du Can.
Contrôle des permissions dans les trains, (M. Church) 357

Qd.—*Fin*
Forces armées du Can.—*Fin*
Enrôlés, *etc.* nombre, (M. Purdy), 675
Fromage et lait en poudre,
Exportations, (M. LaCroix), 844
Genelco, (M. Fraser) (Peterborough), 205
Honoraires d'avocats,
Borden, Elliott, Sankey et Kelley, (M. Pouliot), 65
Burchell, Smith, Parker et Fogo, (M. Pouliot), 113
Kearney et Duquet, Montréal, et Kearney, Duquet et MacKay, Qué. (M. Pouliot), 113
Indiens,
Traité de Haldimand, (Mme Nielsen), 113
Information en temps de guerre,
Commission,
Orateurs, (M. Fraser) (Peterboorugh), 453
Logement,
Situation, Toronto, (M. Church), 205
Magee (Col Allan Angus), c. r. (M. Pouliot), 112
McNaughton (Gén.), (M. Ross) (Souris), 307
Mont-Joli,
Aéroport, (M. LaCroix), 844
Pearkes (Gén.), (M. Bence), 204
Propriétés,
Achats par le gouvernement d'Ottawa, (M. Pouliot), 113
Provinces maritimes,
Aérodromes, (M. Black) (Cumberland), 307
R.A.F.
Ecole d'aviation militaire à Penhold, dommages matériels, (M. Shaw), 357
Santé et bien-être social,
Ministère, employés dont le traitement dépasse $3,000, (M. Choquette), 844
Services armés du Can.
Officiers de liaison de presse et de relations publiques, (M. Church), 453
Services juridiques,
Power (J. H.), c. r. (M. Black) (Cumberland), 205
Sunnybrook,
Hôpital, (M. Church), 676
Taxe d'accise,
Industrie du sucre, (M. Winkler), 113
Thompson Machinery Co.
Liverpool (N.-E.), (M. Gillis), 453
Tidewater Construction Co. (M. Black) (Cumberland), 675
Wartime Housing Ltd.
Pigott Construction Co. (M. Nicholson), 204
White-Horse (Yukon), station, (M. Black) (Yukon), 785

R

Raccordement:
V. **Grande route de l'Alaska**

Race:
V. **Réfugiés admis au Can.**

Radio:
Licences,
Vézina (René), Montmorency-Village, *q.* (M. LaCroix), 530
Stations de langue française, *d.* (M. Diefenbaker), 785

Radio-Can. (Société):
Programmes du Vendredi saint, *q.* (M. Pouliot), 254
V. **Emissions radiophoniques**

Radiodiffusion:
Fins d'exploitation de nouvelles stations,
Octroi de permis dans des cies, *q.* (M. Diefenbaker), 454
Postes de l'Ouest canadien,
Enquête sur l'émission de permis, *q.* (M. Diefenbaker), 361
Programmes du Vendredi saint, *q.* (M. Church), 356

Ralston (L'hon. James Layton), Prince (I. P.-E.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 603, 619, 717

Ralston (Stuart Bowman):
D. (M. Pouliot), 205

***R.*:**
V. **Assurance-chômage; Blé; Chambre des communes; Commission des prix et du commerce en temps de guerre; Officiers; Reconstruction d'après-guerre**

***R.* annuels:**
V. **Chemins de fer nationaux; Commission du service civil**

***R.* et *doc.*:**
V. **Affaires des anciens combattants**

Rationnement:
V. **Denrées essentielles: Viande; Vivres**

Raymond (Maxime), Beauharnois-Laprairie (P.Q.):
Action catholique (*L'*), *cit.* 703
Citizen, cit. 705
Conférence de Qué. 1944, *q.* 306

Raymond (Maxime)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 648, 703
Financial Post, cit. 705
Impôts,
Banque Royale du Can. *t.* 705
L'Heureux (Camille),
Le Droit, cit. 281
Maclean's,
Bloc populaire, *cit.* 283
Pie XII (Sa Sainteté le pape), *cit.* 283
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 280
Star, cit. 705
UNRRA,
Dépenses d'administration, *q.* 201

Réception:
V. **Allocations familiales**

Reclassification, *etc.*:
V. **Chambre des communes**

Récolte:
V. **Blé**

Recommandations:
V. **Chambre des communes**

Reconstruction:
Com. cit. (M. Gillis), 803; (M. Picard), 805
Ministère,
Logement, *q.* (M. Coldwell), 783

Reconstruction d'après-guerre:
Com. parlementaire,
R. ren. d. q. (M. Roy), 728
Embauchage et revenu,
Programme gouvernemental, *décl.* du ministre, (M. Howe), 838

Recrues:
V. **Armée canadienne**

Red-Deer (Alb.):
Espace de bureaux du gouvernement fédéral, *q.* (M. Shaw), 448
V. **Shaw** (Frederick Davis)

Réforme des prisons:
Commission royale d'enquête, *q.* (M Church), 452

Réfugiés admis au Can.:
Origine raciale, *q.* (M. Dorion), 112

Régie interne:
Commission, (M. King), 7

Régiment:
N.-E. et I. P.-E. *q.* (M. Black) (Cumberland), 449

Regina:
V. **Assurance-chômage**

Régions:
V. **Anciens combattants; Assurance-chômage; Houille; Logement**

Règ.:
A. 31, *cit.* (M. l'*O.*), 616; 31, *cit.* (M. l'*O.*), 6
V. **Affaires des anciens combattants; Conditions ouvrières; Défense du Can.; Electeurs en service de guerre; Elections générales; Foin; Logements d'urgence; Mandat du Parlement; Mobilisation**

Reid (Thomas), New-Westminster (C.-B.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 461, 536
Elections fédérales,
Membres des forces armées qui désirent être candidats, statut, *q.* (M. Diefenbaker), 846
Nationaux japonais,
Déplacement dans l'après-guerre (Leur), *q.* 356
San-Francisco,
Conférence, maintien de la sécurité et de la paix, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 320

Relations ouvrières:
V. ***Q.*** **ouvrières**

Relations publiques:
V. **Services armés du Can.**

Relèvement:
V. **Viande**

Remarques:
Consignées au hansard du 23 mars,
Allusion, *q.* de privilège, *q.* (M. Wood), 254
Faites dans le *déb.* du 10 avril,
Mention, *q.* de privilège, (M. Ross) (St. Paul's), 838

Remise:
V. **Impôt sur le revenu**

Renforts:
V. **Mobilisation**

Renfrew-Nord (Ont.):
V. **Warren** (Ralph Melville)

Renfrew-Sud (Ont.):
V. **McCann** (James Joseph)

Ren.:
V. **Alb.; Armée canadienne; Blé; *C.* de guerre; Gratifications de service; Pearkes** (Gén.); **Pompes destinées aux fermes; Prisonniers de guerre; Reconstruction d'après-guerre**

Réparations:
V. **Avions**

Réponses:
V. **C.A.R.C.; Discours du trône**

Réponses supplémentaires:
V. **Assurance-chômage**

Représentation:
V. **San-Francisco**

Représentation du Can.:
V. **Vivres**

Reprise:
V. **Denrées essentielles; Séances**

Réquisitions:
V. **Maïs de semence**

Réseau téléphonique des membres du Parlement:
Branchement d'une ligne d'écoute,
Allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 299

Rés.:
V. **Chambre des communes**

Ressources:
Eastern Chronicle, cit. (M. Isnor), 720
V. **Crerar** (L'hon. Thomas Alexander)

Restigouche-Madawaska (N.-B.):
V. **Michaud** (L'hon. Joseph-Enoïl)

Retraite:
V. **C.A.R.C.; Pearkes** (Maj.-gén. G. H.)

Réunion:
V. **Cours de justice internationale**

Revenu:
V. **Allocations familiales; Anciens combattants; Indemnité**

Revenu de 1943:
V. **Impôt sur le revenu**

Revenu national:
C. 366

Rhéaume (Martial), Saint-Jean-Iberville-Napierville (P.Q.):
Foin,
Embargo, *a.* 31 du *règ. mot.* d'ajournement, *q.* 729

Rickard (Wilbert Franklin), Durham (Ont.):
Churchill, *cit.* 250
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 250

Rimouski (P.Q.):
V. **d'Anjou** (J.-E.-S.-Emmanuel)

Rivière:
V. **Powell,** *etc.*

Rivière-Colombier (P.Q.):
Maître de poste, *d.* (M. Dorion), 205

Roebuck (Athur Wentworth), Trinity (Ont.):
Eden (Le très hon. Anthony),
Star de Toronto, *cit.* 117
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 117
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 111, 115

Rôle:
V. **Organisation internationale**

Roosevelt (Le président):
Cit. (M. Martin), 43; (M. Rose), 103
Mort,
Parlement et population du Can. expression de sympathie, 868

Roosevelt, Churchill et Staline:
Décl. cit. (Mme Casselman), 48

Roosevelt et Stettinius:
Cit. (M. Quelch), 80

Rose (Fred), Cartier (P.Q.):
Roosevelt, *cit.* 103
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 101, 270
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 791

Rosedale (Ont.):
V. **Jackman** (Harry R.)

Rosetown-Biggar (Sask.):
V. **Coldwell** (M. J.)

Ross (Douglas Gooderham), St. Paul's (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 442, 726, 769, 818

Ross (Douglas Gooderham)—*Fin*
Reconstruction d'après-guerre,
Embauchage et revenu, programme gouvernemental, *décl.* du ministre, (M. Howe), 841
Remarques faites dans le *déb.* du 10 avril, mention, *q.* de privilège, 838

Ross (George Henry), Calgary-Est (Alb.):
Alb.
Dettes et créances obligataires, remboursement, *ren. d. q.* 18

Ross (James Arthur), Souris (Man.):
Affaires des anciens combattants,
Tracteurs pour les anciens combattants adonnés à l'agriculture, disponibilité, *q.* 255
Anciens combattants,
Etablissement sur des terres (Loi sur l') Man. *q.* 452
Paiements présumés exagérés dans la région de Windsor, *q.* 532
Blé,
Certificats de participation, *q.* 202
Bœuf, porc et mouton, *q.* 204
C.A.R.C.
Dép. de matériel *n°* 12, Montréal, *q.* 671
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 405, *com.* 468, 533, 622, 715, 737, 833
Journal,
A. cit. 754, 757
McNaughton (Gén.), *q.* 202, *qd.* 307, *q.* 452
Pompes destinées aux fermes,
Accroissement du nombre de celles dont la vente est autorisée, *ren. d. q.* 362
Revenu national, *c.* 366
Salaisons et abattoirs,
Congédiement d'employés, *q.* 304
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 35, 261, 313
Terres aux anciens combattants (Loi sur les),
Tracteurs et instruments agricoles, *q.* 204
Tracteurs,
Usage des anciens combattants engagés dans l'agriculture (Pour l'), disponibilité, *q.* (M. Mackenzie) (Vancouver), 307
Travail, *c.* 341
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 788

Ross (John Gordon), Moose-Jaw (Sask.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 599
Entraînement des aviateurs du commonwealth,
Cérémonies pour marquer la fin du plan au Can. messages de G.-B. d'Australie et de N.-Z. (M. King), 360
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 57

Ross (Thomas Hambly), Hamilton-Est (Ont.):
Aubains ennemis,
Confiscation de brevets et de formules, *q.* 112

Rosthern (Sask.):
V. **Tucker** (Walter Adam)

Route de l'Alaska:
V. **Grande,** *etc.*

Rowe (L'hon. William Earle), Dufferin-Simcoe (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 400, *com.* 459, 742, 830
Travaux de la Chambre,
Accélération, séances du matin, *q.* (M. Graydon), 788

Rowell (L'hon. Newton D.):
Cit. (M. Picard), 74

Roy (Joseph Sasseville), Gaspé (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 425, 469, 827, 859, 884, vote, 900
Daily Sun-Times, cit. 885
Globe and Mail, cit. 827
Reconstruction d'après-guerre,
Com. parlementaire, *r. ren. d. q.* 728
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 293, 310
Travaux de la Chambre,
Avis de *mot.* et mesures du gouvernement, priorité, (M. King), 6
Wood (Sir Kingsley), *cit.* 828

Royal (N.-B.):
V. **Brooks** (Alfred Johnson)

R.A.F.:
Ecole d'aviation militaire à Penhold,
Dommages matériels, *qd.* (M. Shaw), 357
Perte d'un avion en route vers le Can.
Hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 301

S

Saint-Antoine-Westmount (P.Q.):
V. **Abbott** (Douglas Charles)

Saint-Henri (P.Q.):
V. **Bonnier** (Joseph-Arsène)

Saint-Honoré (P.Q.):
Aéroport, *q.* (M. Lacombe), 669

Saint-Jean (Terre-Neuve):
Casernes, *q.* (M. Fraser) (Peterborough), 447

Saint-Jean-Albert (N.-B.):
V. **Hazen** (Douglas King)

Saint-Jean-Iberville-Napierville (P.Q.):
V. **Rhéaume** (Martial)

Saint-Laurent:
Brise-glace, *q.* (M. Lacombe), 784

Saint-Laurent-Saint-Georges (P.Q.):
V. **Claxton** (Brooke)

Saint-Paul-du-Nord (P.Q.):
Maître de poste, *d.* (M. Dorion), 205

Sainte-Marie (P.Q.):
V. **Fauteux** (Gaspard)

Salaires:
V. **Information en temps de guerre; National-Canadien; Office national du film**

Salaires en temps de guerre:
V. **Conditions ouvrières; Situation ouvrière**

Salaisons et abattoirs:
Congédiement d'employés, *q.* (M. Ross) (Souris), 304

Sa Majesté:
V. ***C.* de guerre**

S. R.:
B. 382, 918
Messages, (M. l'*O.*), 354, 918

San-Francisco:
Conférence,
Buts, *cit.* (M. Fauteux), 55

San-Francisco—*Fin*
Cit. (M. Adamson), 136; (M. Church), 91; (M. Gillis), 180; (M. Green), 121, 122; (M. King), 312, 322; (M. Kinley), 236; (M. Lacombe), 62; (Mme Nielsen), 149; (M. Roebuck), 117; (M. Slaght), 87; (M. Wright), 127, 128, 129
Délégation canadienne de 7 membres, annonce, *q.* (M. King), 677
Droits de vote à l'assemblée des Nations unies, participation de la Pologne et de l'Argentine, (M. Graydon), 382
Invitation, correspondance, *cit.* (M. King), 21
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 10, 20, 66, 115, 159, 209, 255, 309, vote, 327
Représentation de la Pologne, *q.* (M. Hansell), 791
Usage des langues officielles, *q.* (M. Picard), 792
Viande de bœuf, expéditions, *q.* (M. Cruickshank), 676
V. **Chambre des communes**

Santé et bien-être social:
Ministère,
Employés dont le traitement dépasse $3,000, *qd.* (M. Choquette), 844
C. 363

Sask.:
V. **Billets du trésor,** *etc.*; **Grains de semence; Indiens; Logement**

Saskatoon (Sask.):
V. **Bence** (Alfred Henry)

Scrutin en temps de guerre:
V. **Elections générales**

Séance de l'après-midi:
V. **Chambre des communes**

Séances:
Clôture,
Mars: 19-16; 20-63; 21-111; 22-155; 23-199; 26-252; 27-299; 28-354; 29-382
Avril: 3-447; 4-529; 5-616; 6-668; 9-727; 10-780; 11-837; 12-870; 13-918; 16-919
Ouverture,
Mars: 19-1; 20-16; 21-63; 22-111; 23-155; 26-199; 27-252; 28-299; 29-354;
Avril: 3-382; 4-447; 5-529; 6-616; 9-668; 10-727; 11-780; 12-837; 13-870; 16-918
Reprise,
Mars: 20-44; 22-135; 23-178; 26-229; 27-277; 28-328
Avril: 3-411; 4-476; 5-555; 6-644; 9-699; 10-754; 11-810; 12-868; 13-897, 918

Séances—*Fin*
Suspension, (M. King), 918
Mars: 20-44; 22-135; 23-178; 26-229; 27-277; 28-328
Avril: 3-411; 4-476; 5-555; 6-644; 9-699; 10-754; 11-810; 12-868; 13-897, 918

Séances du matin:
V. **Chambre des communes**

Secrétaire d'Etat:
V. **King** (Le très hon. William Lyon Mackenzie); **McLarty** (L'hon. Norman Alexander)

Sécurité:
V. **San-Francisco**

Sécurité nationale:
V. **C. de guerre**

Selkirk (Man.):
V. **Bryce** (William)

Semence:
V. **Grains,** *etc.*; **Maïs,** *etc.*

Sénat:
V. **Discours du trône**

Senn (Mark Cecil), Haldimand (Ont.):
Anciens combattants,
Etablissement sur des terres, comté de Haldimand, *q.* 355
Conditions ouvrières,
Service sélectif, *règ.* main d'œuvre agricole, *q.* 17
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 695, 780, 833
Denrées essentielles,
Approvisionnements, contrats avec la G.-B. reprise du rationnement de la viande, *q.* (M. Bruce), 454
Maïs de semence,
Quantités d'exportation requises par la Grèce et la Yougoslavie, *q.* 676, *q.* (M. Gardiner), 728
Reconstruction d'après-guerre,
Com. parlementaire, *r. ren. d. q.* (M. Roy), 728
Travail, *c.* 341
Viande,
Envois du Can. aux E.-U. précisions, *q* 252

***7e* Emprunt de la victoire:**
V. **Emprunt,** *etc.*

Serments d'office:
Prestation, *b.* 1, *1re l.* 1

Service civil (Commission du):
V. **Chambre des communes**

Service (En):
V. **Officiers**

Service de guerre:
V. **Electeurs,** *etc.*; **Gratifications,** *etc.*

Service militaire:
V. **Indiens**

Service naval:
Cornwallis et Sydney (N.-E.),
Coûts d'établissement, *q.* (M. Macdonald), (Kingston), 876
Deep-Brook, Sydney et Esquimalt,
Etablissements, *q.* (M. Black) (Cumberland), 876
V. **Défense nationale,** *etc.*; **Macdonald** (L'hon. Angus Lewis)

Service sélectif:
V. **Conditions ouvrières; Mobilisation**

Service outre-mer:
V. **Conscription**

Services:
V. **Défense; Enrôlements; Gratifications,** *etc.*

Services armés du Can.:
Droit de vote des femmes des membres, *q.* (M. Hatfield), 202, 450
Officiers de liaison de presse et de relations publiques, *qd.* (M. Church), 453
V. **Armée canadienne**

Services juridiques:
Power (J. H.), c. r. *qd.* (M. Black) (Cumberland), 205

Services nationaux de guerre:
V. **LaFlèche** (L'hon. Léo-Richer)

Session (*6e*):
Clôture, lundi 16 avril, 919
Ouverture, lundi 19 mars, 1
V. **Chambre des communes**

Shakespeare:
Cit. (M. Graydon), 72

Sharpe (Edmond):
Cit. (M. Green), 446

Shaw (Frederick Davis), Red-Deer (Alb.):
C.A.R.C.
Station, Assiniboïa (Sask.), *q.* 64
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3; 414
Lettre, *cit.* 415, 417

Shaw (Frederick Davis)—*Fin*
Red-Deer (Alb.),
Espace de bureaux du gouvernement fédéral, *q.* 448
R.A.F.
Ecole d'aviation militaire à Penhold, dommages matériels, *qd.* 357
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 150
Williams (M.), *cit.* 414

Shelburne-Yarmouth-Clare (N.-E.):
V. **Pottier** (Vincent-Joseph)

"Signs of Peace":
Times, cit. (M. Dorion), 611

Simcoe:
V. **Anciens combattants**

Simcoe-Nord (Ont.):
V. **McCuaig** (Duncan Fletcher)

Situation:
V. **Logement; Prisonniers de guerre**

Situation militaire:
V. **Guerre**

Situation ouvrière:
Contrôle des salaires en temps de guerre, Ordonnances, *q.* (M. Gillis), 793

***6e* session:**
V. **Session**

Slaght (Arthur Graeme), Parry-Sound (Ont.):
Churchill, *cit.* 85
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 538, 638, 735
Lincoln, *cit.* 89
San-Francisco,
Conférence,
Cit. 87, 100
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 85

Smuts (Feld-maréchal):
Cit. (M. Diefenbaker), 173

Smythe (Major):
Toronto Star, cit. (M. Cruickshank), 710

Snow (Edgar):
Ukraine paye la note (L'),
Saturday Evening Post, cit. (M. Hlynka), 240

Société Radio-Can.:
V. **Radio-Can.**

Soldats:
Etablissement sur des terres,
Circonscription de Qu'Appelle, *q.* (M. Perley), 451
V. **Anciens combattants; Armée canadienne; Etablissement,** *etc.*

Soldats prisonniers:
V. **Prisonniers de guerre**

Son Excellence le Gouverneur général:
V. **Gouverneur,** *etc.*

Souris (Man.):
V. **Ross** (James Arthur)

Soviets:
V. **Guerre**

Springfield (Man.):
V. **Turner** (John Mouat)

Stanstead (P.Q.):
V. **Choquette** (Joseph-Armand)

Star:
Cit. (M. Raymond), 705

***Star* de Toronto:**
A. paru le 21 mars,
Q. de privilège, *q.* (M. Church), 115

Stassen (Harold):
Cit. (M. MacInnis), 100; (M. Crerar), 216

Stations:
V. **C.A.R.C.; Whitehorse** (Yukon)

Stations (Nouvelles):
V. **Radiodiffusion**

Stations de langue française:
V. **Radio**

Statut:
V. **Allocations familiales; Elections fédérales; Gratifications de service**

Stettinius (Edward R.):
Cit. (M. Blanchette), 228; (M. Picard), 78; (M. Pouliot), 94
Readers' Digest, cit. (M. Quelch), 80

Stipulation:
V. **Elections générales**

Stirling (L'hon. Grote), Yale (C.-B.):
Armée canadienne,
Congé agricole accordé aux soldats, *ren. d. q.* 676
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 441, 459, 767, 881
Elections générales,
Nombre minimum de jours stipulé par le Directeur général des élections, *q.* 877

Stirling (L'hon. Grote)—*Fin*
Pêcheries, *c.* 332
R.A.F.
Perte d'un avion en route vers le Can. hauts fonctionnaires du ministère de l'Air, (M. Gibson), 301
Subsides,
N° 2, *b.* 4, *com.* 917, *2e l. com.* 918

St-Laurent (L'hon. Louis-Stephen), ministre de la Justice et procureur général; Qué.-Est (P.Q.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 599
Forces armées du Can.
Drummondville,
Affaire, *q.* (M. Choquette), 450
Réforme des prisons,
Commission royale d'enquête, *q.* (M. Church), 452
Réseau téléphonique des membres du Parlement,
Branchement d'une ligne d'écoute, allégation, *q.* de privilège, (M. Pouliot), 301

Stormont (Ont.):
V. **Chevrier** (Lionel)

St. Paul's (Ont.):
V. **Ross** (Douglas Gooderham)

Subsides:
Com. 7, 328, 362, 916
N° 1, *b.* 2, *com. 1re, 2e l. com. 3e l. a. s.r.* 382
N° 2, *b.* 4, *com.* 916, *1re, 2e l. com. 3e l. ad.* 918, *s.r.* 919

Subsistance:
V. **Information en temps de guerre**

Sucre:
Contrôle, *q.* (M. Blackmore), 303
V. **Betterave,** *etc.*; **Taxe d'accise**

Sucre de betterave:
Assistance de la part des producteurs,
D. q. (M. Blackmore), 206

Suite du *déb.*:
V. **Discours du trône**

Sujets japonais:
Interprètes, *q.* (M. MacInnis), 673

Sunnybrook:
Hôpital, *qd.* (M. Church), 676

Supérieurs:
V. **C.A.R.C.**

Surintendants:
V. **National-Canadien**

Suspension:
V. **P. Q.; Séances**

Swan (Col):
Cit. (M. Green), 746

Swift-Current (Sask.):
V. **Graham** (Roy Theodore)

Sydney (N.-E.):
V. **Pêcheries; Service naval**

Sympathie:
V. **Roosevelt**

T

Tarifs de transport:
V. **Blé et céréales secondaires**

Taxe d'accise:
Industrie du sucre, *qd.* (M. Winkler), 113

Taxes provinciales (Certaines):
V. **P.Q.**

Téléphone:
V. **Edmonton à Fairbanks; Réseau,** *etc.*

Témiscouata (P.Q.):
V. **Pouliot** (Jean-François)

Temps de guerre:
V. **Commission des prix et du commerce,** *etc.*; **Conditions ouvrières; Elections générales; Information,** *etc.*; **Logement; *Q.* ouvrières; Situation ouvrière**

"Tenue de ville" (Uniformes):
V. **Forces armées**

Terrain d'atterrissage:
V. **Waterville** (N.-E.)

Terrains:
V. **Exposition nationale canadienne**

Terres:
V. **Anciens combattants**

Terres aux anciens combattants (Loi sur les):
Attribution de titres incontestés, *d.* (M. Fair), 205
Tracteurs et instruments agricoles, *q.* (M. Ross) (Souris), 204

Territoires du N.-O.:
V. **Pensions aux aveugles**

Texte:
V. **Discours du trône**

Thompson Machinery Co.:
Liverpool (N.-E.), *qd.* (M. Gillis), 453

Tidewater Construction Co.:
Qd. (M. Black) (Cumberland), 675

Times, de New-York:
Cit. (M. Bruce), 276

Titres incontestés:
V. **Terres aux anciens combattants**

Todd:
Parliamentary Government in England, cit. (M. Lalonde), 192

Torbay (Terre-Neuve):
V. **Lignes aériennes Trans-Can.**

Toronto:
V. **Conscrits; Construction,** *etc.*; **Exposition nationale canadienne; Logement; *Star,*** *etc.*

Tour de rôle:
V. **Forces armées du Can.**

Tracteurs:
Usage des anciens combattants engagés dans l'agriculture (Pour l'), Disponibilité, (M. Mackenzie) (Vancouver), 307
V. **Affaires des anciens combattants**

Tracteurs et camions:
Quantité à la disposition des cultivateurs, *q.* (M. Diefenbaker), 114

Tracteurs et instruments agricoles:
V. **Terres aux anciens combattants**

Trains:
V. **Forces armées du Can.**

Traité de Haldimand:
V. **Indiens**

Traitement:
V. **Santé et bien-être social**

Transbordeur:
V. **I. P.-E.**

Trans-Can. (Lignes aériennes):
V. **Lignes,** *etc.*

Transports:
C. 375
V. **Blé et céréales secondaires; Michaud** (L'hon. Joseph-Enoïl)

Travail:
C. 333
V. **Martin** (Paul); **Mitchell** (L'hon. Humphrey)

Travaux:
V. **Chambre des communes**

Travaux de construction à Toronto;
V. **Conscrits**

Travaux publics:
V. **Fournier** (L'hon. Alphonse)

Trésor de la Sask.:
V. **Billets,** *etc.*

Tribut:
V. **Lloyd George** (Feu le comte)

Trinity (Ont.):
V. **Roebuck** (Arthur Wentworth)

Tripp (Jesse Pickard), Assiniboïa (Sask.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 651
Emprunt de la victoire,
7e, q. 672

Troubles:
V. **Armée canadienne**

Troupes:
V. **Armée territoriale**

Troupes canadiennes:
V. **Pensions**

Truman (Président):
Accession à la présidence des E.-U.
Occasion, message, (M. King), 870

Tucker (Walter Adam), Rosthern (Sask.):
Affaires des anciens combattants,
C. 380
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 174, 213

Turner (John Mouat), Springfield (Man.):
Décès,
Eloge, 2

Tustin (George James), Prince-Edward-Lennox (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 549
Finances, *c.* 330
Mines et ressources, *c.* 353

Tweedsmuir (Lord):
Cit. (M. Choquette), 299

U

Uniformes "Tenue de ville":
V. **Forces armées**

Union des matelots:
V. **Permission de visiter le front de guerre outre-mer**

United Mine Workers:
V. **Impôt sur le revenu**

UNRRA:
Dépenses d'administration, *q.* (M. Raymond), 201

Urgence:
V. **Logements,** *etc.*

Usage:
V. **San-Francisco; Tracteurs**

Usine:
V. **Defence Industries Ltd.**

Usine de réparations:
V. **Avions**

V

Vacances:
V. **Chambre des communes**

Vancouver-Burrard (C.-B.):
V. **McGeer** (Gerald Grattan)

Vancouver-Centre (C.-B.):
V. **Mackenzie** (L'hon. Ian Alistair)

Vancouver-Est (C.-B.):
V. **MacInnis** (Angus)

Vancouver-Sud (C.-B.):
V. **Green** (Howard Charles)

Vegreville (Alb.):
V. **Hlynka** (Anthony)

Véhicules à moteurs:
Permis d'achat,
Fonctionnaires bilingues au bureau d'émission, *q.* (M. Pouliot), 729

Vendredi saint:
V. **Emissions radiophoniques; Radio-Can.; Radiodiffusion**

Vente:
V. **Pompes destinées aux fermes**

Vestons croisés:
V. **Commission des prix,** *etc.*

Veuves:
V. **Allocations familiales**

Vézina (René):
V. **Radio**

Viandes:
Aide à la G.-B. *q.* (M. Church), 204
Envois du Can. aux E.-U.
Précisions, *q.* (M. Senn), 252
Envois en G.-B.
Rationnement, *q.* (M. Bruce), 877

Viandes—*Fin*
Porc,
Relèvement de la production au niveau normal, *q.* (M. Castleden), 875
Rationnement,
Exportations à la G.-B. *q.* (M. Castleden), 206
V. **Denrées essentielles**

Viande de bœuf:
V. **San-Francisco**

Victoire:
V. **Emprunt,** *etc.*

Victoria (C.-B.):
V. **Mayhew** (Robert Wellington)

Victoria (N.-B.):
V. **Anciens combattants**

Victoria-Carleton (N.-B.):
V. **Hatfield** (Heber Harold)

Ville:
V. **Logements d'urgence**

Visites:
V. **Chambre des communes; Champs de bataille; Permission,** *etc.*

Vivres:
Consommation, *t.* (M. Nicholson), 244
Pénurie mondiale,
Discussions anglo-canado-américaines, représentation du Can. *q.* (M. Graydon), 727
Rationnement, *q.* (M. Bruce), 727

Voies et moyens:
Bud. principal, 1945-1946, (M. Ilsley), 9
Com. 7, 381
C. supplémentaires, 1944-1945 (Nouveaux), (M. Ilsley), 9
V. **Subsides**

Volontaires:
Pourcentage par province, *t.* (M. Diefenbaker), 601

Votes:
V. ***C.* de guerre; San-Francisco; Services armés**

W

Warren (Ralph Melville), Renfrew-Nord (Ont.):
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 758

Wartime Housing:
Pigott Construction Co. *qd.* (M. Nicholson), 204

Washington:
V. **Chambre des communes; Cours de justice internationale**

Waterloo-Sud (Ont.):
V. **Homuth** (Karl K.)

Waterville (N.-E.):
Terrain d'atterrissage forcé, *q.* (M. Black) (Yukon), 784

Welland (Ont.):
V. **Mitchell** (L'hon. Humphrey)

Wellington-Sud (Ont.):
V. **Gladstone** (Robert William)

Westmorland (N.-B.):
V. **Emmerson** (Henry Read)

Wetaskiwin (Alb.):
V. **Jaques** (Norman)

White (George Stanley), Hastings-Peterborough (Ont.):
Anciens combattants,
Assurance, impôt sur le revenu, *q.* 199
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 603, 741

White (M.):
Cit. (M. Jaques), 272

White-Horse (Yukon):
Raffinerie de pétrole,
Utilisation de l'excédent d'huile pour l'arrosage des rues, *q.* (M. Black) (Yukon), 842
Station, *qd.* (M. Black) (Yukon), 785

Wilkie (Wendell):
One World, cit. (M. MacKenzie) (Neepawa), 247

Williams (M.):
Cit. (M. Shaw), 414

Wilson (Woodrow):
Cit. (M. Bertrand) (Laurier), 165; (M. Bruce), 274; (M. Quelch), 81

Windsor (N.-E.):
V. **Armée canadienne**

Windsor (Ont.):
V. **Anciens combattants**

Winkler (Howard Waldemar), Lisgar (Man.):
Causes de guerre,
Bureau pour étude, *q.* 204
Champs de bataille,
Civils autorisés à les visiter, *qd.* 357
Impôt sur le revenu,
Enquêteurs ruraux, coût de perception sur les cultivateurs, *q.* 355
Taxe d'accise,
Industrie du sucre, *qd.* 113

Winnipeg:
V. **Logements,** *etc.*; ***Q.* ouvrières**

Winnipeg-Nord-Centre (Man.):
V. **Knowles** (Stanley Howard)

Winnipeg-Sud (Man.):
V. **Mutch** (Leslie Alexander)

Winnipeg-Sud-Centre (Man.):
V. **Maybank** (Ralph)

Wise (Lt-col John):
Cit. (M. Blackmore), 376

Wood (George Ernest), Brant (Ont.):
Décl.
Faite le 23 mars, *q.* de privilège (M. Diefenbaker), 309
Remarques consignées au hansard du 23 mars,
Allusion, *q.* de privilège, *q.* 254
San-Francisco,
Conférence, maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 183
Travail, *c.* 342

Wood (Sir Kingsley):
Cit. (M. (Roy), 828

Woodburn (Athur):
Cit. (M. Picard), 77

Wood-Mountain (Sask.):
V. **Donnelly** (Thomas F.)

Woolsey (Cardinal):
Cit. (M. Black) (Cumberland), 895

Wright (Percy Ellis), Melfort (Sask.):
Anciens combattants,
Etablissement sur des terres, achat de terres, *q.* 356
Bacon,
Porcs canadiens, diminution dans la production, *q.* 17

Wright (Percy Ellis)—*Fin*
C. de guerre,
Défense et sécurité nationales, aide accordée à Sa Majesté, *b.* 3, *com.* 768
Grains de semence,
Prêts en Sask. 1938, *d.* 206
San-Francisco,
Conférence, *cit.* 127, 128, 129
Maintien de la paix et de la sécurité, projet d'organisation générale internationale, (M. King), 126
Travail, *c.* 348

Wright (P.Q.):
V. **Leduc** (Rodolphe)

Wright-Hargreaves (Appel):
V. ***Q.* ouvrières**

Y

Yale (C.-B.):
V. **Stirling** (L'hon. Grote)

York-Nord (Ont.):
V. **Mulock** (L'hon. William Pate)

York-Ouest (Ont.):
V. **Adamson** (Agar Rodney)

York-Sud (Ont.):
V. **Noseworthy** (Joseph William)

York-Sunbury (N.-B.):
V. **Hanson** (L'hon. Richard Burpee)

Yorkton (Sask.):
V. **Castleden** (George Hugh)

Yougoslavie:
V. **Maïs de semence**

Yukon:
V. **Black** (George)

Z

Zone encombrée:
V. **Logement**